3 1761 11649968 2

Government
Publications

Government
Publications


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116499682

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, October 26, 1978

Tuesday, October 31, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le jeudi 26 octobre 1978

Le mardi 31 octobre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Organization
Bill C-7, Borrowing Authority Act, 1978-79-80

CONCERNANT:

Organisation
Bill C-7, Loi de 1978-79-80 sur le pouvoir d'emprunt

APPEARING:

The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance

COMPARAÎT:

L'honorable Jean Chrétien, Ministre des Finances

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY DEC 1 1978 UNIVERSITY OF TORONTO

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

26605—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Allard
Clarke (*Vancouver Quadra*)
Clermont
Crosbie (*St. John's West*)
de Cotret
Gray
Holt (Mrs.)
Johnston (*Westmount*)
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McRae
Philbrook
Saltsman
Stevens
Towers—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Wednesday, June 28, 1978:

Mr. Campbell (*LaSalle*) replaced Mr. McRae.

On Wednesday, July 19, 1978:

Mr. Clermont replaced Mr. Martin;

Mr. Collenette replaced Mr. Langlois;

Mr. Herbert replaced Miss Campbell (*South Western Nova*);

Mr. Leblanc (*Laurier*) replaced Mr. Lefebvre;

Mr. McRae replaced Mr. Campbell (*LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul*);

Mr. Philbrook replaced Mr. Loiselle (*Saint-Henri*).

On Wednesday, October 25, 1978:

Mr. Martin replaced Mr. Caron.

On Thursday, October 26, 1978:

Mrs. Holt replaced Mr. Collenette;

Mr. Johnston (*Westmount*) replaced Mr. Herbert;

Mr. MacFarlane replaced Mr. Philbrook.

On Monday, October 30, 1978:

Mr. Philbrook replaced Mr. MacFarlane.

On Tuesday, October 31, 1978:

Mr. de Cotret replaced Mr. Ritchie.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mercredi 28 juin 1978:

M. Campbell (*LaSalle*) remplace M. McRae.

Le mercredi 19 juillet 1978:

M. Clermont remplace M. Martin;

M. Collenette remplace M. Langlois;

M. Herbert remplace M^lle^ Campbell (*South Western Nova*);

M. Leblanc (*Laurier*) remplace M. Lefebvre;

M. McRae remplace M. Campbell (*LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul*);

M. Philbrook remplace M. Loiselle (*Saint-Henri*).

Le mercredi 25 octobre 1978:

M. Martin remplace M. Caron.

Le jeudi 26 octobre 1978:

M^me^ Holt remplace M. Collenette;

M. Johnston (*Westmount*) remplace M. Herbert;

M. MacFarlane remplace M. Philbrook.

Le lundi 30 octobre 1978:

M. Philbrook remplace M. MacFarlane.

Le mardi 31 octobre 1978:

M. de Cotret remplace M. Ritchie.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Servi Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Thursday, October 26, 1978

ORDERED,—That Bill C-7, An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 26 octobre 1978

IL EST ORDONNÉ,—Que le Bill C-7, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-79, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-80 et modifiant la Loi sur l'administration financière, soit déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 26, 1978
(1)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 6:30 o'clock p.m. this day for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Gray, Mrs. Holt, Messrs. Johnston (*Westmount*), Kaplan, Kempling, Leblanc (*Laurier*), Lumley, MacFarlane, Martin, McRae, Ritchie and Stevens.

Other Members present: Miss Campbell (*South Western Nova*), Messrs. Gendron, MacGuigan and O'Connell.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman.

Mr. Clermont moved,—That Mr. Kaplan do take the Chair of this Committee as Chairman.

The question being put on the motion, it was agreed to.

On motion of Mr. Leblanc, Mr. Trudel was elected Vice-Chairman of the Committee.

Mr. Clermont moved,—That four (4) members of the Liberal Party, two (2) members of the Progressive Conservative Party, one (1) member of the New Democratic Party and one (1) member of the Social Credit Party, appointed by Whips of the different parties, do compose the Sub-Committee on Agenda and Procedure.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

On motion of Mr. McRae, it was resolved,—That the Committee print 1000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

Mr. Kempling moved,—That the Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that at least five (5) members are present and that both Government and Official Opposition members are present.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

It was agreed,—That, during the questioning of witnesses, ten (10) minutes be allowed each questioner on the first round and five (5) minutes on the second and subsequent rounds and that the Chairman alternate between the representatives of the different parties.

At 7:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, OCTOBER 31, 1978
(2)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:10 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crosbie (*St. John's West*), de Cotret, Gray, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Kempling,

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 26 OCTOBRE 1978
(1)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques tient aujourd'hui à 18 h 30 sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Gray, M^me^ Holt, MM. Johnston (*Westmount*), Kaplan, Kempling, Leblanc (*Laurier*), Lumley, MacFarlane, Martin, McRae, Ritchie et Stevens.

Autres députés présents: M^lle^ Campbell (*South Western Nova*), MM. Gendron, MacGuigan et O'Connell.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président.

M. Clermont propose,—Que M. Kaplan soit nommé président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur motion de M. Leblanc, M. Trudel est élu vice-président du Comité.

M. Clermont propose,—Que quatre (4) membres du Parti libéral, deux (2) membres du Parti progressiste conservateur, un (1) membre du Nouveau parti démocratique et un (1) membre du Crédit social, nommés par les Whips des différents partis, forment le Sous-comité du programme et de la procédure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur motion de M. McRae, il est décidé,—Que le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages.

M. Kempling propose,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir et à autoriser l'impression des témoignages, à défaut de quorum, pourvu qu'au moins cinq (5) membres soient présents et que des membres du gouvernement et de l'opposition officielle soient présents.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu,—Que, au cours de l'interrogatoire des témoins, les membres qui posent des questions disposent de dix (10) minutes lors du premier tour et de cinq (5) minutes au second tour et aux tours subséquents et que le président assure une alternance entre les représentants des différents partis.

A 19 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 31 OCTOBRE 1978
(2)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 20 h 10 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Crosbie (*Saint-Jean-Ouest*), de Cotret, Gray, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Kempling, Lambert

Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, Martin, McRae, Philbrook, Stevens, Towers and Trudel.

Other Members present: Messrs. Lambert (*Bellechasse*) and Ritchie.

Appearing: The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance.

Witness: Dr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister, Department of Finance.

The Order of Reference dated Thursday, October 26, 1978, being read as follows:

Ordered,—That Bill C-7, An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

Clause 1 was allowed to stand.

The Chairman called Clause 2.

The Minister made a statement and, with the witness, answered questions.

On motion of Mr. Trudel, it was ordered,—That a chart entitled—A Canada-U.S. Comparison of Public Sector Borrowing Requirements and Public Debt Per Capita—be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FTEA-1"*).

Questioning of the Minister and witness resumed.

At 10:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

(*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, Martin, McRae, Philbrook, Stevens, Towers et Trudel.

Autres députés présents: MM. Lambert (*Bellechasse*) et Ritchie.

Comparaît: L'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances.

Témoin: M. W. C. Hood, sous-ministre associé, ministère des Finances.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi suivant du jeudi 26 octobre 1978:

Il est ordonné,—Que le Bill C-7, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-79, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-80 et modifiant la Loi sur l'administration financière, soit déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'article 1 est réservé.

Le président met en délibération l'article 2.

Le ministre fait une déclaration puis, avec le témoin, répond aux questions.

Sur motion de M. Trudel, il est ordonné,—Qu'un tableau intitulé—Tableau comparatif des besoins d'emprunt du secteur public et de la dette publique par habitant entre le Canada et les États-Unis—soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FTEA-1»*).

L'interrogatoire du ministre et du témoin se poursuit.

A 22 h 10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, October 26, 1978

• 1828

[*Text*]

The Clerk: Honourable members, there is a quorum.

An hon. Member: She was looking at us when she said honourable members.

The Clerk: Your first item of business is to elect a chairman and I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Clermont.

M. Clermont: Je propose que M. Robert Kaplan, député de York-Centre, soit nommé à la présidence du comité.

The Clerk: It has been moved by Mr. Clermont that Mr. Kaplan do take the Chair of this Committee as Chairman. Is it the pleasure of this Committee to adopt the motion?

Motion agreed to.

The Clerk: I declare the motion carried and Mr. Kaplan duly elected Chairman of the Committee.

The Chairman: I hope my election next spring in York Centre is as comfortable as this one, but somehow I doubt it.

An hon. Member: We can assure you it will not be.

• 1830

Le président: Je vous remercie tous de votre confiance et je désire exprimer mon intérêt pour le travail de notre comité. J'espère que nous ferons un travail efficace et que nous terminerons les études qui nous sont référées par la Chambre avec célérité.

Thank you very much. We have a heavy year ahead of us and I am hoping we will have the co-operation and interest of members so that we can get through all of the business the House is probably going to be sending us.

I will now receive motions for the election of a vice-chairman.

M. Leblanc: Monsieur le président, je voudrais proposer le nom de celui qui a été vice-président au cours de la dernière session, M. Jacques Trudel, député de Montréal-Bourassa.

The Chairman: Is there a seconder for the motion?

Mr. Clermont: We do not need that, sir.

The Chairman: Apparently we do for this.

Motion agreed to.

The Chairman: I declare Mr. Trudel duly elected vice-chairman.

We are now going to deal with some of our procedural motions, and the first is to establish the Sbcommittee on Aenda and Procedure. Last session the steering committee consisted of the chairman, the vice-chairman and six other members. Incidentally, those eight people are usually divided as four from the Liberal side, two Conservatives, one NDP and one Socred.

May I have a motion that the chairman, vice-chairman and six other members of the Committee, appointed by the Chairman after the usual consultations with the Whips of the

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 26 octobre 1978

[*Translation*]

Le greffier: Honorables députés, nous avons le quorum.

Une voix: C'est nous qu'elle regardait en disant: «honorables députés».

Le greffier: Nous devons d'abord élire un président; je suis prête à recevoir des motions en ce sens.

M. Clermont.

Mr. Clermont: I move that Mr. Robert Kaplan, member for York Centre, be elected Chairman of the Committee.

Le greffier: Monsieur Clermont propose que M. Kaplan soit nommé président du comité. La motion est-elle adoptée?

La motion est adoptée.

Le greffier: La motion est adoptée, et M. Kaplan est élu président du comité.

Le président: J'espère être élu aussi facilement au printemps prochain, mais j'ai des doutes.

Une voix: Je vous assure que ce ne sera pas aussi facile.

The Chairman: Thank you for your vote of confidence and I would like to express my interest in the Committee's work. I am sure that we will work effectively and promptly dispose of matters referred to us by the House.

Merci beaucoup. Nous avons beaucoup de travail devant nous, et j'espère pouvoir compter sur la collaboration et l'intérêt des députés pour étudier les questions qui nous seront envoyées par la Chambre.

Je vais maintenant recevoir des motions pour la nomination d'un vice-président.

Mr. Leblanc: Mr. Chairman, I would like to nominate Mr. Jacques Trudel, member for Montreal-Bourassa, who was Vice-Chairman during the last session.

Le président: Y a-t-il quelqu'un pour appuyer la motion?

M. Clermont: Ce n'est pas nécessaire, monsieur.

Le président: Je crois que si.

La motion est adoptée.

Le président: M. Trudel est élu vice-président.

Passons aux motions relatives à la procédure; nous devons d'abord constituer le sous-comité du programme et de la procédure. A la dernière session, le comité de direction comprenait un président, un vice-président et six députés. Soit-dit en passant, parmi les huit membres du sous-comité, quatre étaient libéraux, deux, conservateurs, un, néo-démocrate et un, créditiste.

Quelqu'un veut-il proposer que le président, le vice-président et six autres membres désignés par le président après les consultations d'usage auprès des Whips des divers partis, forment le sous-comité du programme et de la procédure.

[*Texte*]

different parties, do compose the Subcommittee on Agenda and Procedure.

M. Clermont: Monsieur le président, au sujet de la répartition des six autres, j'aurais une proposition à faire.

Je propose qu'il y ait quatre membres du parti ministériel, deux membres de l'opposition officielle, un membre du Parti crédit social et un membre du Nouveau parti démocratique.

Dans votre proposition, vous ne nous dites pas si les six autres seront des membres des partis d'opposition?

Le président: C'est cela. Mais j'ai soulingé qu'il est écrit dans la motion proposée: that the Chairman, after the usual consultations with the Whips of the different parties . . . and the normal tradition is that exactly . . .

M. Clermont: Je préférerais que la motion se lise comme suit: «Que le sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure soit formé de quatre membres du parti ministériel, de deux membres de l'opposition officielle, d'un membre du Nouveau parti démocratique et d'un membre du Crédit social», ce qui fait un total de huit.

Le total demeure le même, monsieur le président, mais on sait mieux à qui on s'adresse.

The Chairman: It has been moved by Mr. Clermont that four members of the government party, two members of the Conservative party, one member of the NDP and one member of the Social Credit party constitute the subcommittee on agenda and procedure. Is that the motion?

M. Leblanc: Monsieur le président, au sujet de la motion. L'an passé, votre sous-comité, si je comprends bien, était également formé de huit députés? Est-ce que le nombre n'est pas trop grand? Comment est-ce que vous pouvez fonctionner avec huit personnes sur un sous-comité? Est-ce que ce n'est pas trop?

Le président: C'est le nombre le plus petit qui puisse nous donner des représentants des partis minoritaires. Si on parle de trois membres, on réduit les conservateurs de deux à un. Alors, c'est cela la raison. Mais je peux vous assurer que cela fonctionne avec huit personnes.

My reservation about the motion you have proposed is who would decide which of the four government party members are chosen to be at the steering committee meeting.

Mr. Clermont: Usually, Mr. Chairman, it is done through the Whip's office and in consultation with members of the Official Opposition, the NDP and the Socreds. It is up to the Official Opposition to designate two members. It is the same thing for the NDP or the Socreds. You said, Mr. Chairman, that the vice-president and the president should automatically be members of the steering committee, but suppose by chance the president is away and the vice-president is away, or vice-versa . . . so we have to make changes if you say four members of the government, two from the Official Opposition, one from the NDP and one from the Socreds. Now it is up to each party to designate who they want on the steering committee.

• 1835

Mr. MacFarlane: Mr. Chairman, I have a question. In the event that someone is named to the steering committee it is

[*Traduction*]

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I have a motion regarding the distribution of the six other members.

I move that there be four from the party in power, two from the official opposition, one from the Social Credit Party, and one from the New Democratic Party.

Your motion did not stipulate whether the six others will be members of the opposition parties.

The Chairman: That is right. But emphasized that the motion reads: que le président . . . après les consultations d'usage auprès des Whips des divers partis . . . etc. Et normalement, selon la tradition . . .

Mr. Clermont: I would prefer that the motion read as follows: that the Sub-Committee on Agenda and Procedure be composed of four members of the party in power, two members of the official opposition, one member of the New Democratic party and one member of the Social Credit Party for total of eight.

The total would be the same, Mr. Chairman, but we would know who we are dealing with.

Le président: M. Clermont propose que quatre membres du parti ministériel, deux membres du parti conservateur, un membre du NPD et un membre du crédit social forment le sous-comité du programme et de la procédure. Est-ce bien cela?

Mr. Leblanc: Mr. Chairman, considering this motion. Do I understand that last year, the subcommittee was composed of eight members? Is that not too many? How can you get anything done with eight people on the Sub-Committee? Is that not too many?

The Chairman: That is the minimum number of representatives we can give to minority parties. If there are only three members on the Sub-Committee, the Conservatives will only have one instead of two. That is the reason why. I can assure you that it works out very well with eight people.

La seule réserve que j'ai envers votre motion, c'est qu'il faudrait choisir quatre membres du parti ministériel pour siéger au sous-comité.

M. Clermont: Normalement, monsieur le président, c'est le Whip qui s'en occupe après avoir consulté les membres de l'opposition officielle, le NPD et le crédit social. C'est à l'opposition officielle de désigner deux membres, et la même chose pour le NPD et le crédit social. Vous nous dites, monsieur le président, que le vice-président et le président devraient faire automatiquement partie du comité de direction, mais prenons le cas où le président ou le vice-président ne sont pas là, il nous faudra alors modifier la composition du comité si vous voulez qu'il y ait quatre députés du parti du gouvernement, deux de l'opposition et, en plus, un député NPD et un créditiste. C'est donc à chaque parti de désigner la personne qui devrait le représenter auprès du comité de direction.

M. MacFarlane: Je voudrais poser une question: en supposant que quelqu'un soit nommé pour faire partie du comité de

[*Text*]

then within the power of that party to replace them if they are away, is that what you are saying? That is an important thing.

Mr. Clermont: If they are members of the Finance committee.

Mr. MacFarlane: Yes, as long as they are members of the Finance Committee. That way you are not trapped; it has to be definite people.

The Chairman: Mr. McRae.

Mr. McRae: I was going to make the same point. I want to support this motion.

The Chairman: I wonder if we could give effect to your suggestion by making the motion the following: That four members of the government party, two members of the Conservative party, one member of the New Democratic Party and one member of the Social Credit party, appointed by the Chairman after the usual consultation with the Whips of the different parties, do compose the Subcommittee on agenda and procedure. That would give you the power to replace members who were away, after consulting with the Whips, and to designate the members . . .

Mr. Clermont: Mr. Chairman. If the president and the vice-president are not in Ottawa, who will designate the replacement? I do not mind at all, but who will designate the replacement?

The Chairman: I want to try to give effect to your suggestion, but I do not want us to have a resolution that will make it impossible to form the subcommittee when we need it.

Mr. MacFarlane: Mr. Chairman, is it not correct just to say that the steering committee shall be composed of four members of . . . ? It is clearly recognizable that the Conservatives make the decision on who their members are, as do the Liberals. It is certainly done that way in Veterans Affairs or Health and Welfare.

The Chairman: Shall we then say, appointed by the Whips of the different parties?

Mr. MacRae: That is fair enough.

The Chairman: If you will accept this resolution as yours, the resolution is that four members of the government party, two members of the Conservative party, one member of the New Democratic Party and one member of the Social Credit Party of Canada, appointed by the Whips of the different parties, do compose the subcommittee on agenda and procedure. Is that agreed?

Mr. Stevens: Mr. Chairman, before we vote on that, I hope the record will show that the whole debate so far has been among the Liberal members who claim they know how to run this country.

An hon. Member: They cannot even set up a subcommittee.

Mrs. Holt: I would suggest that if you do not like it, make a suggestion.

Motion agreed to.

[*Translation*]

direction et qu'il soit absent, le parti aurait-il le droit de le remplacer? Est-ce ce que vous voulez nous dire?

M. Clermont: Il faut, dans ce cas, que ces députés soient membres du comité des finances.

M. MacFarlane: Oui, à condition qu'ils soient membres du comité des finances. De cette façon, vous ne risquez pas d'être pris au piège.

Le président: Monsieur McRae.

M. McRae: C'est justement ce que j'allais dire, aussi je voudrais appuyer cette motion.

Le président: Par conséquent, je me demande si on pourrait donner suite à votre proposition en présentant la motion suivante: que le sous-comité du programme et de la procédure se compose de quatre députés du gouvernement, de deux conservateurs, d'un député NPD et d'un député créditiste nommés par le président après consultations, comme d'habitude, avec les whips des différents partis. Nous aurions ainsi autorité pour remplacer les députés qui sont absents, après avoir consulté les whips et, pour nommer les députés . . .

M. Clermont: Monsieur le président, en supposant que le président et le vice-président soient absents d'Ottawa, qui se chargera de leur trouver un remplaçant?

Le président: Je suis tout prêt à donner suite à votre proposition, mais je ne voudrais pas présenter une résolution qui nous empêche de constituer le sous-comité lorsque cela deviendra nécessaire.

M. MacFarlane: Ne suffirait-il pas de dire que le comité de direction se composera de quatre députés . . . il est bien évident que les conservateurs et les libéraux auront le pouvoir de décision quant aux députés qu'ils voudront nommer auprès du comité. En tout cas c'est ainsi que cela se passe pour le comité des anciens combattants ou de celui de la santé et du bien-être social.

Le président: Pouvons-nous alors dire: nommés par les whips des différents partis?

M. McRae: D'accord.

Le président: Si vous l'acceptez, nous pouvons libeller la résolution ainsi: que le sous-comité du programme et de la procédure se compose de quatre députés du gouvernement, de deux députés conservateurs, d'un député NPD et d'un député créditiste nommés respectivement par les whips de ces partis. Êtes-vous d'accord?

M. Stevens: Avant de passer au vote, j'espère qu'on consignera au compte rendu que, jusqu'ici, le débat s'est passé entre les députés libéraux qui prétendent savoir comment diriger le pays.

Une voix: Ils ne sont même pas capables d'établir un sous-comité.

Mme Holt: Si cela ne vous plaît pas, vous pouvez toujours présenter une proposition.

La motion est adoptée.

[*Texte*]

The Chairman: May I then ask for a motion to print the Committee's *Minutes of Proceedings and Evidence*? I would point out that in the past it has been our practice to have 1,000 copies of our *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Mr. Gray: Even this one?

The Chairman: Well, when we come to the Bank Act we can make a different decision.

Mr. Ritchie: At times I get some reports which I would like to send out in greater volume. Is there any mechanism whereby you can order 200 or 300? Say you get into the Bank Act, there are quite a few people in the riding who are interested. Is there any provision for this? I have run into it and it is difficult. Do you know how soon it has to be ordered after the sitting?

The Chairman: The Clerk will inform us about that at the next meeting.

Mr. Ritchie: Also, if there are any charges.

The Chairman: Is this motion for the 1,000 as the regular number adopted?

Motion agreed to.

The Chairman: The motion is to hear evidence when quorum not present. This has always been a controversial issue. The question is: how many of us shall constitute a quorum, not for voting, which is provided for in the regulations, but just for taking evidence? What shall we do with that?

Mr. Kempling: Mr. Chairman, with regard to witnesses and not having an adequate number, I think we should set the number reasonably high. I have sat on committees where we have had two members listening to a witness. I think it is an affront and an insult to a witness to come all the way here and then have just a couple of members to hear him, so I would suggest a minimum of six, including the Chairman.

• 1840

Mr. Gray: Mr. Chairman, could I make a comment on that. There is a lot in what Bill has said, but it also overlooks the reality that not every brief is of equal interest to every member of the Committee. One may look at what is considered to be the most effective committee system in any free legislative system in the world, the American one. In the Washington operation it is quite common to see very important witnesses appearing before a special committee with only one Congressman presiding. They do not seem to be affronted by it.

I am not saying our quorum should be as low as that, although I would not object to it. I think if we followed our previous practice—what is it—basically to have the Chairman plus a representative of each of the three parties . . .

The Chairman: The last rule was that we have five, representing at least two parties.

Mr. Martin: Mr. Chairman, I think that is too many. You could have a situation where we have brought somebody in from Vancouver—this is just for hearing witnesses—and if there are only, say, one or two members from one party and

[*Traduction*]

Le président: Me permettez-vous de présenter une motion au sujet de l'impression des procès-verbaux et témoignages du comité? Je ferai remarquer que, par le passé nous avions l'habitude de faire mille copies de nos procès-verbaux.

M. Gray: Même de la présente séance?

Le président: Lorsque nous en serons à la Loi sur les banques, nous pourrons prendre une décision différente.

M. Ritchie: Dans certains cas il peut arriver que j'aimerais avoir plus de copies. Il y aurait-il possibilité, dans ces cas, de faire une commande de 200 ou de 300? Supposons que nous étudions la Loi sur les banques; dans ce cas, il y a pas mal de gens dans ma circonscription qui voudraient en avoir une copie? A-t-on prévu un mécanisme dans ce cas? Pouvez-vous me dire combien de temps à l'avance il faudrait dans ces cas pour commander les comptes rendus de séance?

Le président: A la prochaine séance, le greffier nous donnera des renseignements à ce sujet.

M. Ritchie: Il s'agira de savoir aussi si c'est gratuit.

Le président: Acceptez-vous donc mille copies?

La motion est adoptée.

Le président: La motion suivante est celle qui se rapporte à l'audition des témoignages en l'absence de quorum. Cette question a toujours été controversée, il s'agit de savoir combien de députés constituent le quorum non pour voter, ce qui est prévu au Règlement, mais pour entendre des témoignages?

M. Kempling: Si l'on veut entendre des témoins, je pense qu'il faudrait qu'il y ait pas mal de députés présents. J'ai siégé à des comités où il n'y avait que deux députés pour entendre un témoin. Je crois que c'est faire un affront au témoin s'il vient de loin et qu'il n'y a presque personne pour l'entendre. Je proposerais un minimum de six, y compris le président.

M. Gray: Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais faire une remarque à ce sujet. Ce que Bill nous a dit est très pertinent, mais il oublie que tous les mémoires n'intéressent pas à un même titre chaque député du comité. En examinant ce qui se passe du côté américain, on se rend compte qu'à Washington, très souvent des témoins importants comparaissent devant un comité spécial où un seul membre du Congrès assiste et préside. Il ne semble pas qu'on s'en offusque là-bas.

Je ne dis pas que nous devrions aller jusqu'à cette extrémité, mais je n'y vois aucune objection. Fondamentalement, on pourrait revenir au passé et avoir quatre membres: un président et un représentant des trois partis . . .

Le président: En dernier, nous avions cinq députés, représentant au moins deux partis.

M. Martin: Je crois que c'est un chiffre trop élevé. Dans certains cas, on pourrait avoir recours à un témoin de Vancouver; si nous n'avions alors qu'un ou deux députés de disponibles pour représenter un parti, et un député pour représenter l'autre

[*Text*]

one from another here, I do not think we would send the person back home without hearing him. I know in other committees we have been able to hear witnesses as long as there was representation from the two major parties.

Mrs. Holt: Well, we always managed to call in people for our Committee meetings.

Mr. Gray: If it is a major brief or if it is of particular importance to one side or the other of the Committee, there will be people here. In other cases we are giving people a chance to put their views formally on record—before the Committee and the public. I would be happy, at the very least, to go along with what we did before, but I think as Alan has said, even that may be going too far.

The Chairman: I would remind members from the Chair that we often have difficulty starting because of not having enough members. The Chair has often had to proceed with even fewer than the five in order to begin 15 minutes earlier than we would otherwise do.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, I will move that we continue our previous practice of a minimum of five with representation from at least two parties.

Mr. Stevens: No, from at least the government and opposition.

Mr. Leblanc: The Official Opposition.

Mr. Martin: Before we make the motion, is this all a recording, or is this an informal . . .

Mr. Leblanc: It is informal.

Mr. Gray: I think it is recorded.

Mr. Martin: The argument against us, Bill, I think is that if we are going to have an extremely busy year—we may have a lot of witnesses coming in from various parts of the country—you could end up having two or three meetings in one day, and members simply may not be able to get to all of them. I think it is much better to start a meeting with a representative from either side—as long as you have representatives from both sides—rather than keep the person waiting for half an hour, three-quarters of an hour, while you wait to find three more individuals. They would probably turn up as the meeting goes on.

I know in the energy committee we have run that way, and it has always worked quite well.

Mr. Kempling: I think we should show our colours. I will not amend that motion. Could you put the motion, Mr. Chairman?

The Chairman: The motion is five representing two parties, or was it five representing two and the Official Opposition?

Mr. Kempling: Two parties, including the government and the Official Opposition.

The Chairman: Including the government and the Official Opposition. Okay.

[*Translation*]

parti, je crois qu'on devrait quand même entendre le témoin. Je sais que dans d'autres comités, on a accepté d'entendre les témoins du moment que les deux principaux partis étaient représentés.

Mme Holt: Nous avons toujours réussi à faire venir des députés pour nos séances de comité.

M. Gray: Lorsqu'il s'agit d'un mémoire très important ou qui présente plus d'importance pour un côté ou l'autre du comité, il y aura toujours une représentation. Dans d'autres cas, nous voulons simplement donner la possibilité aux témoins de faire consigner leurs opinions, opinions présentées au comité et au public. Je serais d'accord pour qu'on continue comme avant mais, comme Alan l'a dit, en agissant ainsi on va peut-être trop loin.

Le président: Je rappellerai, à titre de président, que nous avons souvent du mal à commencer la séance par manque de députés présents, et il a fallu bien souvent commencer avec moins de cinq députés sinon nous aurions dû attendre encore quinze minutes.

M. Kempling: Je propose que nous continuions comme avant avec au minimum la présence de cinq députés et la représentation d'au moins deux partis.

M. Stevens: Je ne suis pas d'accord. Il faudrait qu'il y ait au moins un représentant du parti gouvernemental et un de l'opposition.

M. Leblanc: De l'opposition officielle.

M. Martin: Avant de présenter la motion, est-ce que ce que nous disons est consigné ou s'agit-il de quelque chose d'officieux?

M. Leblanc: Non, c'est officiel.

M. Gray: Je crois que c'est enregistré.

M. Martin: La raison pour s'y opposer, Bill, c'est que si l'année est très chargée, il se peut que beaucoup de témoins viennent se présenter au comité, que nous ayons à assister à deux ou trois séances par jour et que tout simplement les députés ne soient pas capables d'être partout. Je crois qu'il vaut mieux commencer la séance avec un représentant de chaque côté et ne pas faire attendre le témoin une demi-heure ou trois quarts d'heure de temps pendant que vous allez chercher deux nouveaux députés. De toute façon, les députés vont arriver petit à petit.

Je sais que cela fonctionnait très bien de cette façon au comité sur l'énergie.

M. Kempling: Je crois que nous devrions bien afficher nos opinions mais, je ne modifierai pas cette motion, peut-on la présenter, monsieur le président?

Le président: La motion prévoit-elle que nous voulons avoir cinq députés représentant deux partis ou cinq députés représentant deux partis et l'opposition officielle?

M. Kempling: Deux partis, comprenant le gouvernement et l'opposition officielle.

Le président: Comprenant le gouvernement et l'opposition officielle, d'accord.

[*Texte*]

There are committees that have a simple motion that you can receive evidence when a quorum is not present and just leave it at that.

So we are talking now about five representing at least two parties including the government and the opposition. Is that carried?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Right.

Mr. Gray: Mr. Chairman, I think that while this has been adopted, we should not fear raising it again if we have some experience showing that the very sound points Alan has raised mean that we have put ourselves into too cumbersome a situation.

The Chairman: The next item on the agenda is to inform you that Bill C-7, the Borrowing Authority Act, 1978-79-80, has been referred to this Committee. The highlights of the special order, which was passed by the House, are the following:

1. The Committee must report not later than November 10.

2. The Committee must hold not fewer than three meetings.

3. The Minister will appear before the Committee at these three meetings.

• 1845

Mr. Stevens: Minimum.

The Chairman: And there is an undertaking by the government to amend the bill in order to remove those provisions relating to the fiscal year 1979-80.

Normally, a steering committee would discuss this and decide on the time for calling meetings. Do you want to proceed and give some guidance to the Chair about the calling of these meetings? Mr. Martin, can you tell us anything about the availability of the minister?

Mr. Martin: I would like to put forward this suggestion. As to the meetings the minister is going to attend, and in view of his extremely heavy agenda over the next month or so, I would like to ask the Committee, and I discussed this with the minister, if the Committee could arrange to have three meetings on one day, a day that would be mutually acceptable to both the minister and the Committee, and have him arrange to attend at least part of each of those meetings.

Mr. Clermont: That would be a Thursday or a Tuesday.

M. Martin: Le jour que vous voulez. On pourra arranger cela avec le ministre. We will arrange whatever day is suitable to the Committee, as long as we can clear up his agenda. The sooner we do this the better because his agenda is extremely heavy right at the moment.

The Chairman: Can you suggest to us when you know he is available?

Mr. Martin: I am sorry, I cannot at this point. If you give me one or two options, I will make a point of trying to clear that up between now and tomorrow morning.

[*Traduction*]

Pour certains comités, la motion est plus simple; nous pouvons entendre les témoignages sans avoir le quorum.

Donc notre motion prévoit qu'il y aura cinq députés représentant au moins deux partis y compris le gouvernement et l'opposition; cette motion est-elle adoptée?

Une voix: D'accord.

Le président: D'accord.

M. Gray: Même si nous avons adopté cette motion, nous ne devrions pas craindre de la remettre en question si, comme l'a dit Alan, nous nous trouvons dans des circonstances embarrassantes.

Le président: La prochaine question sur mon programme est celle qui vous indique que le bill C-7, c'est-à-dire la Loi de 1978-1979-1980, sur le pouvoir d'emprunt a été renvoyée au présent comité aux fins d'étude. Les grandes lignes de ce mandat sont les suivantes:

1. Le Comité doit faire rapport avant le 10 novembre.

2. Le Comité ne devra pas tenir plus de trois séances.

3. Le ministre comparaîtra lors de ces trois séances de comité.

M. Stevens: Au moins.

Le président: Et le gouvernement s'engage à modifier le projet de loi de manière à retirer les dispositions portant sur l'année financière 1979-1980.

C'est ordinairement le comité directeur qui devrait en discuter pour décider du calendrier des réunions. Voulez-vous faire des suggestions à la présidence quant au calendrier de ces réunions? Pouvez-vous nous dire quand le ministre serait disponible, monsieur Martin?

M. Martin: En ce qui concerne les réunions auxquelles le ministre participerait, j'aimerais faire la suggestion suivante. Étant donné le programme très chargé du ministre au cours du mois qui vient—j'en ai discuté avec lui—je demanderai au comité s'il pouvait prévoir trois réunions au cours d'une même journée, celle qui conviendra à la fois au ministre et aux membres du comité; nous pourrions alors organiser son horaire pour qu'il participe à au moins une partie de chacune de ces réunions.

M. Clermont: Ce serait un jeudi ou un mardi.

M. Martin: Any day you wish. We could arrange that with the Minister. Nous nous entendrons sur une journée qui convient au comité, à condition de pouvoir trouver du temps libre dans l'horaire du ministre. Le plus tôt sera le mieux, car son horaire est extrêmement chargé à l'heure actuelle.

Le président: Pourriez-vous nous donner une idée du jour où il serait disponible?

M. Martin: Je suis désolé, mais je ne peux pas vous renseigner dès maintenant. Si vous pouvez me suggérer un ou deux jours possibles, je m'efforcerai de régler la question d'ici demain matin.

[*Text*]

Mr. Leblanc: Make it Tuesday; that would be better because the Cabinet is not sitting. The Cabinet is sitting on Thursday so it would be hard for the minister to get away from the Cabinet, especially the Minister of Finance. What about next Tuesday? The coming Tuesday, which would be October 31.

The Chairman: We need to get the Whip's approval to have three meetings on one day, since only one is regular. Also, we have not had any comments. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I am not sure if I heard the Parliamentary Secretary correctly. Did he say that the minister would attend the meetings at least in part?

Mr. Martin: I am just saying, Mr. Chairman, that I think the minister wants to try to expedite the work of the Committee as much as possible and he will certainly make himself available for part of those meetings. I suppose that if something urgent comes up he might have to leave any one of them at some point. I think that happens quite often when ministers are here, but he will certainly do his best to be here just as long as he possibly can.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I think this is something we have to get clarified in the House tomorrow because the order was on the strict understanding that we would have a minimum of three meetings at which the minister would be in attendance. Now if there is bad faith at this point, where there is an indication that the minister might be here for only part of those meetings, I think we had better get that clarified in the House tomorrow.

Mr. Martin: There is no bad faith, Mr. Chairman. As Parliamentary Secretary I am merely trying to put forward what I think is a sensible approach. If it is the wish of the Committee that the minister be here for the full hour and a half of each of those meetings, I will convey that wish to him. I just thought that you might have him here for part of the time, and if he had an appointment he could then leave at some point during the meeting, that was all.

Mr. Stevens: Mr. Chairman I hope that this is clear: it is a House order that the minister be here for a minimum of three meetings. It is not a question of whether the Committee . . .

Mr. Martin: There is no point in getting into an argument over that, Mr. Chairman. The House order did not say that he had to be here for three meetings.

The Chairman: This Committee will certainly be bound by the terms of the House order, and perhaps it is not something we can settle now. But whether this is clarified to anyone's satisfaction tomorrow or not, let us settle, as a committee, that we are prepared to meet three times on Tuesday if we can get the room.

Mr. Stevens: No, no.

The Chairman: Then what will it be?

Mr. Stevens: I would not like us to out of hand say that we will meet three times on Tuesday. There are other people, in addition to Mr. Ritchie and Mr. Kempling, who want to put

[*Translation*]

M. Leblanc: Le mardi serait préférable parce que le cabinet ne siège pas ce jour-là. Il se réunit par contre le jeudi, et il serait alors difficile au ministre de s'absenter du Cabinet, surtout étant donné qu'il s'agit du ministre des Finances. Que pensez-vous de mardi prochain? Il s'agirait du mardi 31 octobre.

Le président: Il nous faut l'autorisation du whip pour tenir trois réunions le même jour, car il n'y en a qu'une seule habituellement. En outre, les membres du Comité n'ont pas tous donné leur avis. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Je ne suis pas certain d'avoir bien compris le secrétaire parlementaire, monsieur le président. A-t-il dit que le ministre assisterait au moins à une partie des réunions?

M. Martin: J'ai dit simplement, monsieur le président, que le ministre désire essayer d'accélérer les travaux du comité le plus possible et qu'il viendra certainement à une partie de ces réunions. Il est possible qu'il doive s'absenter à un moment donné, si une urgence se présente, et je pense que cela se produit très souvent lorsque des ministres sont ici, mais il fera certainement de son mieux pour rester le plus longtemps possible.

M. Stevens: Monsieur le président, je pense qu'il nous faudra obtenir une réponse de la Chambre à ce propos demain, car l'ordre de renvoi stipulait que nous devions tenir au moins trois réunions auxquelles le ministre assisterait. Je pense qu'on fait preuve de mauvaise foi en disant maintenant que le ministre pourrait être ici pendant une partie seulement de ces réunions, et je crois que nous ferions mieux de soumettre la question à la Chambre demain.

M. Martin: Il n'y a aucune mauvaise foi, monsieur le président. Je parle simplement, en tant que secrétaire parlementaire, de présenter la situation d'une manière raisonnable. Si les membres du comité désirent que le ministre soit présent pendant les 90 minutes que dureront chacune de ces réunions, je lui transmettrai ce souhait. Je pensais simplement qu'il pourrait être ici un certain temps et qu'il pourrait ensuite quitter la réunion s'il avait un rendez-vous.

M. Stevens: Il est bien entendu, j'espère, monsieur le président, qu'en vertu de l'Ordre de renvoi de la Chambre, le ministre doit être présent à au moins trois réunions. Le comité n'a pas . . .

M. Martin: Il est inutile d'entreprendre un débat sur cette question, monsieur le président, car l'Ordre de renvoi de la Chambre n'a pas dit qu'il devrait être présent pendant trois réunions.

Le président: Le comité est certainement lié par l'Ordre de renvoi de la Chambre, et nous ne pouvons peut-être pas régler cette question dès maintenant. Cependant, quoi qu'il advienne demain, nous pouvons tout de même, en tant que comité, décider si nous sommes disposés à nous réunir à trois reprises, mardi, si nous pouvons obtenir une salle.

M. Stevens: Non, non.

Le président: Que voulez-vous?

M. Stevens: Je ne voudrais pas que nous décidions sur-le-champ de nous réunir à trois reprises mardi. Il y en a d'autres à part moi, par exemple M. Ritchie et M. Kempling, qui

[*Texte*]

some questions to the minister and I would like first of all to consult with them as to when there are convenient times. We are as anxious as anybody to get at this bill. Can we not tentatively ask the minister to come here at 9.30 on October 31? I will check with our people as to what the other two possible meeting dates might be, and at the next steering committee meeting, Mr. Chairman, we will take it up.

• 1850

The Chairman: Then I wonder if I could call a steering committee meeting at the earliest opportunity, let us say Monday night.

Mr. Martin: I think that is agreeable, Mr. Chairman. I will make every endeavour to see if the minister can be free to attend at 9.30 on Tuesday. But I would like to leave the request with you that if he can manage to clear up his agenda for Tuesday morning could you have a second meeting at 11 o'clock, if he can manage it. It would certainly be very helpful to the minister. I know he has an extremely busy agenda in the next two weeks, but we will certainly do everything we can to have him here for Tuesday morning at 9.30.

The Chairman: I will then call the steering committee meeting then for Monday at, say, 9 p.m. Is that convenient for people?

An hon. Member: There may be a vote.

The Chairman: Then can we meet just before the vote or while the bells are ringing? Would I have your co-operation to meet when the bells begin on Monday night?

Mr. Martin: Can I take time to firm up if the minister is free for Tuesday morning?

The Chairman: Tuesday morning, yes, but you do not have any understanding that the rest of the meetings will follow that date.

Mr. Martin: No.

The Chairman: Could I ask all of the members to ascertain the views of other people who are interested so you can speak for your whole group?

Mr. Stevens: Mr. Chairman, could I raise an additional matter which we in our informal steering committee meetings have already broached, and that is to what extent will we be getting a reference, or a revised reference, on the subject matter of the Bank Act and also a reference on the commodity tax matter which was put before this Committee in the Third Session?

The Chairman: Mr. Martin?

Mr. Martin: Mr. Chairman, I can tell you that the reference to the Bank Act will be available any day now—certainly no later than the end of next week, and I believe it could be earlier.

The Chairman: Are you expecting reference by consent, or are you expecting a big debate in the House?

[*Traduction*]

veulent poser des questions au ministre, et j'aimerais d'abord les consulter sur les périodes qui leur conviendraient. Nous sommes tout aussi anxieux que n'importe qui de nous attaquer à ce projet de loi. Ne pouvons-nous pas d'abord simplement demander au ministre de venir le 31 octobre à 9 h 30? Je vais consulter nos collègues au sujet des deux autres réunions, et nous en discuterons lors de la prochaine réunion du comité directeur, monsieur le président.

Le président: Pourrais-je alors convoquer une réunion du comité directeur le plus tôt possible, comme par exemple lundi soir?

M. Martin: Je suis d'accord, monsieur le président. Je verrai si le ministre peut assister à la réunion mardi à 9 h 30. Cependant, si le ministre peut se libérer mardi matin, je vous demanderai si vous pourriez tenir une seconde réunion à 11 h 00, si le ministre peut y assister. Cela lui faciliterait grandement les choses. Je sais que son horaire est extrêmement chargé au cours des deux prochaines semaines, mais nous ferons certainement notre possible pour qu'il vienne à la réunion de mardi matin à 9 h 30.

Le président: Je convoque donc une réunion du comité directeur pour lundi à 21 h 00. Est-ce que cela vous convient?

Une voix: Il y aura peut-être un vote.

Le président: Nous pouvons alors nous réussir immédiatement avant le vote ou pendant que la sonnerie d'appel se fera entendre? Êtes-vous d'accord pour que nous nous réunissions au moment où la sonnerie d'appel commencera lundi soir?

M. Martin: Puis-je prendre le temps de m'assurer si le ministre est libre mardi matin?

Le président: Oui, en ce qui concerne mardi matin, mais il n'est pas encore convenu que les autres réunions auront lieu le même jour.

M. Martin: Non.

Le président: Pourrais-je vous demander à tous de vous informer de l'opinion des autres intéressés, afin que vous puissiez parler au nom du groupe entier?

M. Stevens: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais soulever une autre question que nous avons déjà abordée au cours de nos réunions officieuses de nos comités directeurs, à savoir si un nouvel ordre de renvoi nous demandera d'étudier la Loi sur les banques et si nous aurons également pour mandat d'étudier la question de la taxe à la consommation, qui a déjà été proposée au comité au cours de la troisième session?

Le président: Monsieur Martin?

M. Martin: Monsieur le président, je puis vous informer que l'ordre de renvoi relatif à la Loi sur les banques sera prêt d'un instant à l'autre, certainement avant la fin de la semaine prochaine, et peut-être même plus tôt.

Le président: Pensez-vous qu'il y aura concensus quant à l'ordre de renvoi, ou prévoyez-vous un long débat à la Chambre?

[*Text*]

Mr. Martin: I spoke to Mr. Lambert who indicated that as far as he is concerned there would be no problem in the reference coming through by consent, right through to the Committee and without debate in the House.

The Chairman: And the sales tax?

Mr. Martin: On the sales tax, Mr. Chairman, I have not really gone into any serious consultation with the minister at this point. Is it the wish of the Committee that I do that?

The Chairman: Well, it would certainly be helpful to us.

Mr. Martin: I will undertake to do that.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: If I can just add to that, I am pleased that we will be getting, hopefully, a fairly early reference on the Bank Act but I think this Committee must dispose in some way of the commodity tax reference matter. We have invited briefs. We have advertised and we have—is it 300, or how many? Yes, we have 152 briefs. I think that in fairness to those who have spent the time to at least try to communicate with us we should earnestly press the government to make a reference, even if in our wisdom we want to keep the meetings to a fairly short list.

M. Clermont: Ce que M. Stevens vient d'ajouter, c'est qu'à l'occasion de notre conférence téléphonique, monsieur le président, je crois qu'on s'était entendu sur la question du groupe d'étude sur les taxes à la consommation pour dire, qu'on pourrait peut-être commencer par deux ou trois réunions portant sur cette question, pour ensuite se tourner vers l'étude de la Loi sur les banques.

Alors, à moins que vous changiez le programme, j'espère qu'il ne sera pas question de se pencher à fond sur le projet d'étude pour laisser de côté la question de la réforme bancaire, l'étude décennale de la Loi sur les banques.

The Chairman: Nothing has been said by any member tonight that would change or conflict with what was said at earlier meetings. Mr. Martin.

Mr. Martin: Mr. Chairman, I have just been informed by one of the minister's aides, who has checked his availability on Tuesday morning, that apparently he will be tied up with a conference on Tuesday morning, but will be available at 3.30 in the afternoon and at 8 o'clock Thuesday night. If it was possible for the Committee to agree to have him at those two meetings, he would be prepared to attend.

The Chairman: I think we can assume that those times are acceptable to the Clerk, having rooms and translations available and so on.

• 1855

Mr. Leblanc: Well, as I say, Mr. Chairman, I do not see any problem of sitting because there are not that many committees sitting, so I do not see any problem about getting the facilities.

[*Translation*]

M. Martin: M. Lambert m'a dit qu'il ne voyait aucune difficulté à obtenir un concensus au sujet de l'ordre de renvoi, qui sera remis au comité sans débat à la Chambre.

Le président: Et en ce qui concerne la taxe de vente?

M. Martin: Je n'ai pas vraiment consulté le ministre au sujet de la taxe de vente, monsieur le président. Les membres du comité désirent-ils que je le fasse?

Le président: Nous vous en saurions certainement gré.

M. Martin: J'y verrai donc.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: J'aimerais ajouter que je suis vraiment ravi qu'on nous confie très bientôt la tâche d'étudier la Loi sur les banques, mais je pense que le comité doit s'occuper également de la question de l'ordre de renvoi relatif à la taxe à la consommation, car nous avons déjà invité la population à nous soumettre des mémoires. En réponse à notre annonce, nous en avons reçu 300, peut-être? C'est plutôt 152 mémoires que nous avons reçus. Je pense qu'en toute justice envers ceux qui ont pris le temps d'essayer de nous faire part de leurs opinions, nous devrions exhorter le gouvernement à nous remettre le mandat voulu, même si nous jugeons bon par la suite de limiter considérablement le nombre de réunions que nous tiendrons.

Mr. Clermont: I think Mr. Stevens is referring to our telephone conference, Mr. Chairman, during which we came to an agreement on the study group on the commodity tax matter, saying that we might perhaps start with two or three meetings on that question, following which we would address ourselves to the matter of the Bank Act.

So unless you change our program, I hope that we will not review at length the report from that study group, leaving aside the bank reform, the decennial review of the Bank Act.

Le président: Rien dans ce que les membres du comité ont dit ce soir ne vient modifier ou entraver ce que nous avons déjà convenu à des réunions précédentes. Monsieur Martin.

M. Martin: Monsieur le président, l'un des assistants du ministre a vérifié s'il était libre mardi matin, et il m'informe que le ministre sera apparemment retenu par une conférence qui a lieu mardi matin, mais qu'il sera libre à 15 h 30 et 20 heures ce même mardi. Si les membres du comité sont d'accord pour qu'il participe à ces deux réunions, il y serait tout à fait disposé.

Le président: Nous pouvons présumer, je pense, que ces périodes conviennent au greffier, et qu'il s'occupera d'obtenir les salles voulues, ainsi que les service d'interprétation.

M. Leblanc: Eh bien, comme je l'ai déjà dit, monsieur le président, je ne vois pas en quoi le fait de nous réunir peut présenter un problème, car il n'y a pas beaucoup de comités qui tiennent leurs assises; il ne devrait donc pas être difficile d'obtenir les salles.

[*Texte*]

The Chairman: Are members prepared now to go for 3.30 p.m. and 8.00 p.m. on Tuesday?

Mr. Kempling: I will have to check that out.

Mr. Stevens: The Tuesday 3.30 p.m. meeting, I think, may be a problem for us. We have what we call a chairmen's meeting that afternoon. However, if you want to firm up on the 8 o'clock meeting on Tuesday, that would be fine. And let us go ahead with that steering committee meeting Monday night. We will try to get a better handle on the other meetings. Would that be all right?

Mr. Martin: Is there any problem, Mr. Chairman, with the 3.30 meeting on Tuesday afternoon?

Mr. Stevens: We have a chairmen's meeting on Tuesday afternoon, and I think there will be a conflict there for many of our members. Eight o'clock is fine.

The Chairman: That is subject to a formal confirmation by the Clerk of the Committee that the time is acceptable. I am sure it will be.

Mr. Lumley.

Mr. Lumley: Mr. Chairman, getting back to the question raised by Mr. Stevens on the commodity reference, should the steering committee not sort of sit down and do a tentative agenda for discussion of the Bank Act because of the importance of the Bank Act and the March 31 date?

The Chairman: In fact, Mr. Lumley, we have one. It was prepared for us by our adviser. No member nor the Chair has accepted it, but there is one. I think when we get the reference, we ought to take a look at it with a view to making some commitments about how we will proceed, when we will get where in order to give us the chance to warn witnesses of the times that we might want them.

Mr. Lumley: I think this is important, Mr. Chairman, because Mr. Stevens' concern is for people who have taken time to present briefs on commodity tax proposals. Before we go off on both tangents we should pretty well know what we are going to do with the Bank Act in terms of time and take a look at our agenda. It is going to be jammed as it is. We do not want to have two meetings of the commodity tax and then postpone it for three months. I think the steering committee may just want to look at that and sort of firm up some of those dates before we make a decision so Mr. Martin can go back to the Minister with respect to any suggestions concerning the commodity reference.

The Chairman: Let us not address ourselves tonight to the question of the relevant priorities of these two references because we do not have them yet and we are not sure yet that we are going to have them. By Monday night, perhaps we will know and then I think it will be important for us to come to

[*Traduction*]

Le président: Les membres sont-ils disposés à siéger à 15 h 30 et à 20 heures mardi?

M. Kempling: Il faudra que je vérifie cela.

M. Stevens: Je crois qu'il sera peut-être difficile pour nous d'assister à la réunion de 15 h 30 mardi, car nous tenons ce que nous appelons une réunion des présidents ce même après-midi. Toutefois, si vous tenez à la réunion de 20 heures le même jour, cela nous convient, ainsi que la séance du comité directeur prévue pour le lundi soir. Nous allons tenter de vous donner des réponses plus précises pour ce qui est des autres réunions. Est-ce que cela vous convient?

M. Martin: Est-ce que vous voyez des difficultés, monsieur le président, à ce que nous nous réunissions à 15 h 30 mardi après-midi?

M. Stevens: Nous tenons une réunion des présidents le mardi après-midi, et d'après moi cela représentera un conflit pour bon nombre de nos membres. Par ailleurs, 20 heures est tout à fait acceptable.

Le président: Le greffier du comité devra confirmer officiellement que cette heure est acceptable. Je suis certain qu'elle le sera.

Monsieur Lumley.

M. Lumley: Monsieur le président, j'aimerais revenir à la question soulevée par M. Stevens au sujet de l'ordre de renvoi relatif à la taxe à la consommation; le comité directeur ne devrait-il pas établir un ordre du jour provisoire prévoyant la discussion de la Loi sur les banques étant donné son importance et l'échéance du 31 mars?

Le président: Monsieur Lumley, nous en avons déjà établi un. Il a été établi par un de nos conseillers. Ni le président ni aucun des membres ne l'ont accepté, mais il existe. J'estime donc que nous devrions l'examiner lorsque nous aurons reçu notre mandat afin de savoir comment nous allons procéder et à quelle date nous allons nous pencher sur telle ou telle question et aussi pour que nous avertissions les témoins de l'époque à laquelle il leur sera demandé de comparaître.

M. Lumley: J'estime qu'il s'agit là d'un aspect important, monsieur le président, étant donné la préoccupation exprimée par M. Stevens au sujet des gens qui se sont donnés la peine de présenter des mémoires relatifs aux propositions de taxe portant sur les marchandises. Avant de nous mettre à discuter de ces deux choses nous devrions savoir à peu près combien de temps nous allons consacrer à la Loi sur les banques et aussi jeter un coup d'œil sur nos ordres du jour. Dans l'état actuel des choses, ils sont surchargés. Nous ne souhaitons pas tenir deux réunions sur la taxe sur les marchandises pour ensuite remettre cette discussion à trois mois. Le comité directeur voudra donc probablement se pencher sur cette question et confirmer certaines de ces dates avant que nous prenions une décision afin que M. Martin puisse présenter au ministre toutes les propositions portant sur ce sujet des marchandises.

Le président: Nous ne devrions pas étudier ce soir les priorités relatives à ces deux ordres de renvoi parce que nous ne les avons pas encore en main et nous ne sommes pas encore certains de les recevoir. Nous saurons peut-être cela d'ici lundi soir et j'estime que c'est alors qu'il sera important de détermi-

[*Text*]

terms with how much time we have available and what we will have before us.

Mr. Stevens: Could we add this though, Mr. Chairman. Mr. Martin has indicated we will be getting the Bank Act reference so, presumably, we can dispose of that. But can the Committee formally ask, though, Mr. Martin, to get an official response from his Minister with respect to the commodity tax matter? Are we going to have a reference or not and indicate that the Committee feels there should be at least some work done on that reference, even if we have to limit our meetings?

Mr. Martin: I am prepared to accept the undertaking, Mr. Chairman to speak to the minister and report back to the Committee.

The Chairman: Do other members agree with that?

Well, then, you can speak informally for the Committee.

Mr. Martin: Yes, I will.

The Chairman: Then we will adjourn until Tuesday at 8.00 p.m. for the Committee, and until Monday at the division bell for the . . .

Mr. Stevens: Just before we adjourn, do we take it that the normal procedure that we have used with regard to asking of questions and time allocations apply? We have normally had a motion on that, have we not?

An hon. Member: Yes.

Mr. Lumley: Ten minutes per speaker . . .

The Chairman: Ten minutes per speaker, and what order of recognizing people?

Mr. Stevens: I think you generally recognize people as they indicate they want to be recognized with the understanding you go back and forth.

The Chairman: From side to side.

Mr. Stevens: Yes. Do you remember we got into a hassle at one meeting . . .

The Chairman: Can we also have a 5-minute second-round rule? I like that. I think it is fair.

Mr. Clermont: We had it before.

The Chairman: Yes. Is that acceptable? Or do you want to have a 10-minute second round?

Mr. Lumley: No, 5-minute second round.

The Chairman: A 5-minute second round. It is very short.

• 1900

Mr. Leblanc: Well, the meeting lasts about an hour so with 10 minutes each if goes very fast.

The Chairman: Is there someone prepared to move that package—a 10-minute first round alternating sider, and a 5-minute second round?

Some hon. Members: Agreed.

[*Translation*]

ner combien de temps nous pourrons consacrer à cette question.

M. Stevens: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose. M. Martin nous a laissé savoir qu'il recevra l'ordre de renvoi relatif à la Loi sur les banques, nous pouvons donc passer outre. Néanmoins, le comité peut-il officiellement demander à M. Martin d'obtenir une réponse officielle du ministre au sujet de la question de la taxe sur les marchandises? Aurons-nous un ordre de renvoi ou non, et laisser savoir que, de l'avis du comité, il faudrait se pencher sur cette question même pendant quelques réunions seulement?

M. Martin: Monsieur le président, je suis disposé à accepter cette tâche, c'est-à-dire à parler au ministre et à faire rapport de mon entrevue au comité.

Le président: Les autres membres sont-ils d'accord?

C'est bien, vous êtes donc autorisé à être le porte-parole non officiel du comité.

M. Martin: C'est bien, je m'en acquitterai.

Le président: Nous allons donc suspendre les travaux du comité jusqu'à mardi 20 heures, et jusqu'à lundi à l'heure où la cloche sonnera . . .

M. Stevens: Avant de lever la séance j'aimerais ajouter quelque chose; est-il entendu que la procédure normalement suivie lorsqu'il s'agit de poser des questions et d'obtenir une période d'interrogation s'applique? D'habitude, nous adoptons une motion là-dessus, n'est-ce pas?

Une voix: Oui.

M. Lumley: Dix minutes pour chaque orateur.

Le président: Dix minutes par orateur; maintenant dans quel ordre faut-il donner la parole?

M. Stevens: Je crois qu'en général on donne la parole aux membres au fur et à mesure qu'ils en font connaître le désir, étant bien entendu que vous passez de l'un à l'autre.

Le président: D'un côté à l'autre.

M. Stevens: Oui. Vous souvenez-vous les frictions que nous avons connues lors d'une réunion . . .

Le président: Pouvons-nous également convenir d'accorder cinq minutes lors d'un second tour? Cela me convient et me paraît équitable.

M. Clermont: Nous avons déjà eu un tel règlement.

Le président: Oui. Cela vous convient-il ou préférez-vous disposer de dix minutes lors d'un second tour?

M. Lumley: Non, un second tour de cinq minutes.

Le président: Va donc pour un second tour de cinq minutes. C'est très court.

M. Leblanc: Ma foi, la réunion dure environ une heure si bien qu'en donnant 10 minutes à chacun cela va très vite.

Le président: Quelqu'un voudrait-il proposer cet arrangement: dix minutes au premier tour, en alternant, et cinq minutes au deuxième?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

The Chairman: Then, we will adjourn the Committee until 8 pm. on Tuesday. The steering committee will meet on Monday night until the voting bell.

Tuesday, October 31, 1978

• 2009

The Chairman: The Committee has before it this evening for consideration Bill C-7, the Borrowing Authority Act, 1978-79-80. Pursuant to the Special Order passed in the House on Thursday, October 26, the Committee must report back by November 10, 1978, and hold no fewer than three meetings.

• 2010

On your behalf, I would like to welcome the Honourable John Chrétien, Minister of Finance, with him Dr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister, Department of Finance, and others who may be called for particular questions.

The Minister has an opening statement.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, le projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt, dont est présentement saisi ce Comité, vise à obtenir un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars pour l'année financière 1978-1979. Comme il est conçu actuellement, le projet de loi sollicite un nouveau pouvoir d'emprunt de 10 milliards de dollars afin de satisfaire les exigences financières anticipées au cours de l'année financière 1979-1980. J'ai l'intention de rayer cette clause du projet de loi. Toutefois, après mon prochain budget, on tentera d'obtenir du Parlement les pouvoirs d'emprunt pour l'année financière 1979-1980.

En plus du pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars, le projet de loi vise à obtenir pour le gouvernement l'autorisation explicite d'emprunter en devises étrangères comme en dollars canadiens. Ce projet de loi vise à obtenir également une modification à la Loi sur l'administration financière afin de préciser que l'utilisation du pouvoir d'emprunt soit calculée sur une base nette.

J'aimerais concentrer mes remarques d'ouverture de ce soir sur la nécessité pour le gouvernement d'obtenir un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars pour la présente année financière.

Les membres de ce Comité se rappelleront que le 2 mars 1978, lorsqu'on demanda l'approbation d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire de l'ordre de 5 milliards de dollars, je déclarais ce qui suit:

> Le pouvoir figurant à ce projet de loi et visant à emprunter une somme supplémentaire de 5 milliards de dollars, ainsi que la fraction non utilisée du pouvoir d'emprunt de 16 milliards de dollars accordé en mars et en décembre 1977, devraient fournir au gouvernement des pouvoirs d'emprunt suffisants pour faire face à tous les besoins de liquidités au cours de l'année financière 1978-1979, et offrir la marge de manœuvre habituelle pour les éventualités.

[*Traduction*]

Le président: Nous ajournons donc jusqu'à mardi 20 h 00. Le comité directeur siègera lundi soir jusqu'à la sonnerie nous appelant au vote.

Le mardi 31 octobre 1978

Le président: Le Comité se réunit ce soir pour étudier le projet de loi C-7, Loi de 1978-1979-1980, sur le pouvoir d'emprunt. Conformément à l'ordre spécial adopté par la Chambre le jeudi 26 octobre, le Comité doit faire rapport d'ici le 10 novembre 1978 et tenir au moins trois séances.

J'aimerais, en votre nom, souhaiter la bienvenue à l'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances, qui est accompagné de M. W. C. Hood, sous-ministre adjoint, ministère des Finances, et d'autres témoins qui pourront être appelés à la table pour répondre à des questions particulières.

Le ministre a une déclaration préliminaire à faire.

Hon. Jean Chrétien (Minister of Finance): Mr. Chairman, the Borrowing Authority Bill now before this Committee seeks a supplementary borrowing authority of $7 billion for fiscal 1978-79. As it now stands, the bill seeks a new borrowing authority of $10 billion to meet anticipated financial requirements in fiscal 1979-80. It is my intention to delete this clause from the bill. However, borrowing powers for fiscal 1979-80 will be sought from Parliament after my next budget.

In addition to the $7 billion supplementary borrowing powers, the bill seeks explicit authorization for the government to borrow in foreign currencies as well as Canadian dollars. An amendment to the Financial Administration Act is also being sought in this bill in order to clarify that the use of borrowing authority is calculated on a net basis.

I would like to concentrate my opening remarks tonight on the need for the government to seek $7 billion additional borrowing powers for this fiscal year.

Members of this Committee will recall that on March 22, 1978, when supplementary borrowing powers of $5 billion were sought, I stated that:

> "The authority in this bill to borrow a further $5 billion, together with the unused portion of the $16 billion authority granted in March and December of 1977, should provide the government with sufficient borrowing powers to meet all cash requirements for the fiscal year 1978-79, and provide a margin as usual for contingencies."

[*Text*]

Comme le gouvernement s'est procuré plus de 8 milliards de dollars sur les marchés au cours de l'année financière 1977-1978, le nouveau pouvoir d'emprunt de 5 milliards de dollars, ainsi que le pouvoir non utilisé qui était légèrement inférieur à 8 milliards de dollars, ont fourni au gouvernement un pouvoir d'emprunt d'environ 13 milliards de dollars pour l'année financière 1978-1979. On a considéré que cette somme suffirait pour combler les besoins financiers estimatifs de 11.5 milliards de dollars au cours de l'année financière 1978-1979, compte non tenu des besoins découlant des opérations de change, et pour donner une marge de manœuvre en cas d'imprévus. Cette marge de manœuvre était également appropriée pour couvrir la fraction non empruntée de la ligne de crédit auprès des banques à charte canadiennes.

Comme je l'ai déclaré le 8 septembre, on estime que les besoins de trésorie intérieurs pour l'année financière actuelle seront maintenant de l'ordre de 11.8 milliards de dollars. Cette augmentation relativement modeste des besoins estimatifs de trésorerie intérieurs, seuls, n'aurait certes pas justifié le nouveau pouvoir d'emprunt demandé à l'heure actuelle.

Si nous demandons un pouvoir d'emprunt supplémentaire à l'égard de l'année financière 1978-1979, c'est parce que les emprunts considérables qu'a contractés le gouvernement à l'étranger ont été imputés sur le pouvoir actuel, épuisant ainsi le pouvoir demandé au départ pour garantir les emprunts intérieurs. Deux émissions d'obligations des États-Unis de 750 millions de dollars ont été lancées dans les marchés américains et on a puisé 2.4 milliards de dollars dans les lignes de crédit renouvelable des États-Unis, 5.5 milliards de dollars. En outre, le gouvernement a emprunté 1.5 milliards de deutsche marks. Au moment où ils ont été souscrits, ces emprunts représentaient 5.4 milliards en dollars canadiens. Le pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollards que l'on sollicite présentement contrebalancera l'utilisation du pouvoir d'emprunt actuel découlant de ces emprunts étrangers. Il permettra également de disposer d'une marge pour garantir les tranches que l'on pourra tirer, éventuellement, sur le solde des États-Unis, 3.1 milliards de dollars, encore à notre disposition à même les lignes de crédit. The bill seeks explicit authorization for the government to borrow in foreign currencies as well as in Canadian dollars. Over the years, borrowings have been made in several currencies on foreign markets based on borrowing authority wording comparable to that incorporated in Sections 2 and 3 of this bill. In order to dispel any uncertainties regarding Canada's authority to borrow in foreign currencies, explicit foreign currency borrowing authorization is being sought in this bill. A similar authorization was obtained on March 22, 1978, when supplementary borrowing powers of $5 billion were obtained. The borrowing authority also seeks to amend the Financial Administration Act to clarify that it is only the net increase in outstanding debt that should be charged against the borrowing authority.

• 2015

In the act as it now exists, there is some uncertainty concerning the amount to be charged against the statutory borrowing authority in any period. This arises particularly in

[*Translation*]

Since the government raised over $8 billion net in the markets during fiscal 1977-78, the $5 billion new authority together with just under $8 billion unused authority gave the government borrowing powers of approximately $13 billion for fiscal 1978-79. This was considered sufficient to cover estimated fiscal 1978-79 financial requirements of $11.5 billion, excluding any requirements arising out of foreign exchange transactions, and a margin for contingencies. This margin was also sufficient to cover the unborrowed portion of the line of credit with canadian chartered banks.

As I stated on September 8, the domestic financial requirements for the current fiscal year are now estimated at $11.8 billion. This relatively modest increase in estimated domestic financial requirements alone, however, would certainly not have justified seeking new borrowing powers at this time.

The main reason for seeking supplementary borrowing powers for fiscal 1978-79 is that extensive foreign borrowings undertaken by the government have been charged against the outstanding borrowing authorities, thereby using up powers which had originally been sought to cover domestic borrowings. Two U.S. $750 million bond issues have been floated in the U.S. public markets and $2.4 billion of the U.S. $5.5 billion standby lines of credit have been drawn down. In addition, the government borrowed 1.5 billion Deutsche marks. The Canadian dollar equivalent of these borrowings at the time they were made was $5.4 billion. The $7 billion supplementary borrowing powers now being sought will compensate for the use of outstanding borrowing authorities emanating from these foreign borrowings. It will also provide some margin to cover possible drawings on the remaining U.S. $3.1 billion standby lines of credit. Le présent projet de loi a pour but de demander que le gouvernement soit autorisé à contracter des emprunts tant en devises étrangères qu'en dollars canadiens. Par le passé, des emprunts ont été contractés en de nombreuses devises sur les marchés étrangers, compte tenu du libellé du pouvoir d'emprunt semblable à celui qui a été incorporé dans les articles 2 ou 3 du présent projet de loi. Afin d'écarter toute incertitude relative au pouvoir du Canada de contracter des emprunts en devises étrangères, on demande, par les présentes, l'autorisation explicite de faire de tels emprunts. Une autorisation semblable a été obtenue le 22 mars 1978, alors qu'un pouvoir d'emprunt supplémentaire de $5 milliards a été obtenu. Le projet de loi portant sur le pouvoir d'emprunt vise également à modifier la Loi sur l'administration financière afin de préciser que ce n'est que l'augmentation nette de la dette non échue qui doit être imputée sur le pouvoir d'emprunt.

La loi actuelle renferme certaines incertitudes quant au montant à imputer sur le pouvoir d'emprunt réglementaire au cours de toute période, particulièrement dans le cas des

[*Texte*]

connection with short-term borrowings under the revolving stand-by lines of credit negotiated with Canadian chartered banks and international banks. When a borrowing is first made under a revolving stand-by credit pursuant to Secton 37 of the FAA, it is clearly a charge against the borrowing authority. At maturity date the borrower may wish to extend the borrowing for a further period immediately. Pursuant to Section 38, this would not be a charge against the borrowing authority because the borrowing is made to repay a maturing issue. Should the option be exercised after a delay, however, because of the manner in which Section 38 is worded, it may constitute a further charge against the borrowing authority. This result would clearly restrict the full use and flexibility of the revolving stand-by lines of credit. The proposed amendment to the Financial Administration Act would clarify that it is only the net increase in the outstanding debt from the date of the borrowing authority to the date of calculation of the use of this authority that will be charged.

Monsieur le président, c'était là ma déclaration.

Mr. Chairman, I believe the Assistant Deputy Minister of the Department of Justice wanted to clarify that with the table before I table the amendments that will delete the borrowing authority for 1978-79.

The Chairman: I would like to suggest to you that, if you have enough copies, could you circulate them before presenting it so that members can have a look at it.

Mr. Clarke.

Mr. Clarke: Thank you, Mr. Chairman.

Were there any copies of the Minister's statement to be distributed?

Mr. Chrétien: We have some copies, yes.

Mr. Clarke: May we have them?

Mr. Chrétien: I read the statement.

Mr. Crosbie: May we have it now?

Mr. Chrétien: I thought you were here to listen, but if you prefer to read a copy—

Mr. Clarke: Mr. Chairman, it is a very complex set of numbers we are using here. However, I have brought a copy of the text of the Minister's speech in the House and I will ask some questions based on the figures that were in that, which I think were similar. Has the Minister a copy of his remarks in the House?

The Chairman: Mr. Clarke, have you some questions?

Mr. Clarke: Yes, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, in trying to put the Minister's figures together as given in his speech in the House, I find some difficulty in making the figures add up. I am referring specifically to the second paragraph of the Minister's speech. He talks about the government's cash requirements, exclusive of foreign transactions, being $8.3 billion in fiscal 1978, and then about $11.8 billion in the next year. I had better read what it says. Yes. So that is a total of $20.1 billion, which is the figure he refers to further on page 1. Now, even when I add up all the

[*Traduction*]

emprunts à court terme en vertu des lignes de crédit renouvelable négociés avec les banques à charte canadiennes et les banques internationales. Lorsqu'un emprunt est contracté pour la première fois en vertu d'un crédit renouvelable selon l'article 37 de la L.A.F., il s'agit évidemment d'une imputation sur le pouvoir d'emprunt. A la date d'échéance, il se peut que l'emprunteur veuille prolonger immédiatement la période d'emprunt. Conformément à l'article 38, il ne s'agirait pas d'une imputation sur le pouvoir d'emprunt, étant donné que l'emprunt est contracté pour rembourser une émission venant à échéance. Toutefois, si l'option n'est exercée qu'après un certain temps, en raison du libellé de l'article 38, l'emprunt peut constituer une autre imputation sur le pouvoir d'emprunt, ce qui réduirait évidemment la pleine utilisation et la souplesse des lignes de crédit renouvellable. La modification proposée à la Loi sur l'administration financière préciserait que ce n'est que l'augmentation nette de la dette non échue à partir de la date de l'autorisation du pouvoir d'emprunt à la date du calcul de ce pouvoir qui serait imputée.

Mr. Chairman, this was my statement.

Monsieur le président, je crois que le sous-ministre adjoint du ministère de la Justice voulait obtenir des éclaircissements du greffier avant que je ne dépose les amendements visant à supprimer le pouvoir d'emprunt de 1978-1979.

Le président: Si vous avez assez d'exemplaires, puis-je vous proposer de les distribuer avant de présenter vos amendements de sorte que les députés aient le temps de les lire.

Monsieur Clarke.

M. Clarke: Merci, monsieur le président.

Le ministre a-t-il des exemplaires de sa déclaration qui pourraient être distribués?

M. Chrétien: Nous avons quelques copies, oui.

M. Clarke: Pouvons-nous les avoir?

M. Chrétien: J'ai lu ma déclaration.

M. Crosbie: Pouvons-nous les avoir maintenant?

M. Chrétien: Je croyais que vous étiez ici pour écouter ce que j'avais à dire, mais si vous préférez lire ma déclaration . . .

M. Clarke: Monsieur le président, on nous a donné une série de chiffres très compliqués. Toutefois, j'ai apporté une copie du texte du discours que le ministre a fait à la Chambre et je poserai quelques questions en me fondant sur les chiffres que ce discours contient et qui sont assez semblables, je crois. Le ministre a-t-il une copie du discours qu'il a fait à la Chambre?

Le président: Monsieur Clarke, avez-vous des questions à poser?

M. Clarke: Oui, monsieur le président.

Monsieur le président, les chiffres que le ministre a donnés dans son discours à la Chambre me posent des difficultés. Je veux parler en particulier du deuxième paragraphe de son discours. Il parle des besoins de liquidités du gouvernement à l'exclusion des transactions étrangères et qui s'élèvent à 8.3 milliards de dollars pour l'année financière 1978 et à environ 11.8 milliards de dollars pour l'année suivante. Je ferais mieux de me reporter au texte. Il s'agit donc d'un total de 20.1 milliards de dollars dont il est question à la page 1. Cela

[*Text*]

references on page 2 to the United States borrowing, and I get to $8.5 billion, for a total of the two of $28.6 billion, I have difficulty in reconciling that with the borrowings further detailed in the Minister's speech, which seem to come to $21.0 billion. That is the question. I would like to have an explanation of these figures.

• 2020

Mr. Chrétien: I do not think the question is very clear, Mr. Chairman. I would like to answer. What is the question?

Mr. Clarke: Well, I did not think the figures were very clear, Mr. Chairman.

Mr. Chrétien: I have made a speech. I have explained that the cash requirements for this fiscal year will be $11.8 billion.

Mr. Clarke: Right.

Mr. Chrétien: And, you know, at the time of the budget we predicted that they were to be $11.5 billion. In the August exercise we said they will be $11.8 billion. Of course, I am explaining in my statement tonight that this is cash requirements in relation to the operation of the government. We always exclude the operation for exchange purposes, because this has been the tradition and it is a situation that fluctuates all the time. But we need borrowing authority. And I have explained tonight the type of borrowing we have to do under the stand-by credits we have established with the Canadian banks and the American international banks and the two I am borrowing in the United States market of $750 million plus the $1.5 billion of deutschmarks. These are outside the budget. They are not related to the operation of the government. They are related to the exchange account, which is managed by the Governor of the Bank of Canada.

Mr. Clarke: Well, Mr. Chairman, to go back to the question, I will try to simplify it for the Minister. On page 1 of his speech in the House, he says

> Our domestic cash requirements for the fiscal year 1978-79 will be $20.1 billion.

Mr. Chrétien: Cash requirements?

Mr. Clarke: Domestic cash requirements.

Mr. Chrétien: It is the two fiscal years added together, 1977-78 and 1978-79.

Mr. Clarke: That is right. Yes. That is what I am saying.

Mr. Chrétien: It is two years. It is not only one year.

Mr. Clarke: That is right.

Mr. Chrétien: You add $11.8 billion plus $8.3 billion, it makes $20.1 billion. It is not very complicated.

Mr. Clarke: That is what I said, Mr. Chairman. Now, on page 2 the Minister sets out the foreign borrowings, which, if I add up $750 million and 1.5 billion in deutschmarks, and stand-by credit of $5.5 billion, and a little further on another $750 million, come to $8.5 billion in foreign borrowings.

[*Translation*]

n'empêche que même en ajoutant tous les emprunts effectués aux États-Unis en me reportant à la page 2, j'arrive à un total de 8.5 milliards de dollars, soit en ajoutant ces deux chiffres, 28.6 milliards de dollars en tout. Je ne comprends donc pas très bien comment le ministre qui, dans son discours, nous donne d'autres détails sur les emprunts, semble, lui, en arriver au chiffre de 21 milliards de dollars. Peut-on m'expliquer?

M. Chrétien: Je ne pense pas que la question soit très claire, monsieur le président. J'aimerais y répondre, mais quelle est la question exactement?

M. Clarke: Ma foi, monsieur le président, moi ce sont les chiffres qui ne me semblent pas très clairs!

M. Chrétien: J'ai fait un discours. J'ai expliqué que nos besoins de liquidités pour l'année financière en cours s'élèveraient à 11.8 milliards de dollars.

M. Clarke: D'accord.

M. Chrétien: Et vous savez que c'est ce que nous avions prévu dans notre budget. En août, nous avons indiqué qu'ils s'éleveraient à 11.8 milliards de dollars. J'explique dans mon exposé de ce soir qu'il s'agit de liquidités nécessaires aux activités du gouvernement. On exclut toujours les sommes nécessitées par le change car il en a toujours été ainsi et la situation évolue tout le temps. Mais il nous faut des pouvoirs d'emprunt. Or, j'ai expliqué ce soir le type d'emprunt qu'il nous faut effectuer en vertu du crédit pour emprunt que nous avons auprès des banques canadiennes et des banques internationales américaines. Il s'agit d'une somme de 750 millions de dollars d'une part, et de 1.5 milliard de dollars de marks empruntés sur le marché des États-Unis. Cela ne fait pas partie du budget. Cela n'est pas lié au fonctionnement du gouvernement, mais aux comptes des changes, gérés par le gouverneur de la Banque du Canada.

M. Clarke: Ma foi, monsieur le président, pour revenir à la question, je vais tenter de la présenter plus simplement au ministre. A la page 1 de son discours à la Chambre, il déclare en effet:

> Nos besoins de trésorerie intérieure pour l'année financière 1978-1979 s'élèveront à 20.1 milliards de dollars.

M. Chrétien: Il s'agit des besoins de liquidités?

M. Clarke: Des besoins intérieurs.

M. Chrétien: C'est le total des deux années financières, 1977-1978 et 1978-1979.

M. Clarke: En effet. C'est ce que je veux dire.

M. Chrétien: Il s'agit de deux ans et non pas d'une seule année.

M. Clarke: C'est vrai.

M. Chrétien: Vous ajoutez 11.8 milliards de dollars et 8.3 milliards de dollars et vous avez un total de 20.1 milliards de dollars. Ce n'est pas très compliqué.

M. Clarke: C'est bien ce que j'ai dit, monsieur le président. Maintenant, à la page 2, le ministre indique les emprunts à l'étranger qui se chiffrent, si j'ajoute 750 millions de dollars et 1.5 milliard de dollars en marks, plus une marge de crédit de 5.5 milliards de dollars, et un peu plus loin encore, 750

[*Texte*]

Mr. Chrétien: I do not think you can—two times we have borrowed $750 million in the American market, we have borrowed $1.5 million in deutschmarks and we have established lines of credit. We have not drawn from the total amount. It is $5 billion dollars and . . .

Mr. Hood: Mr. Minister, that is really in deutsche marks, not in dollars.

Mr. Chrétien: Yes, I said "dollars".

Mr. Hood: Well, it says in *Hansard* "dollars," but it is in fact 1.5 billion deutschmarks.

Mr. Chrétien: Yes, 1.5 billion deutschmarks.

Mr. Clarke: How many dollars?

Mr. Chrétien: It is not that in dollars.

And we have established a line of credit of $5.5 billion with the banks.

Mr. Clarke: Mr. Chairman, I see . . .

Mr. Chrétien: We have not drawn all the amount of money out of them.

Mr. Clarke: I see, Mr. Chairman, there may have been an error in the Minister's speech and in *Hansard*, where we were led to believe he was talking about $1.5 billion, where in fact it was 1.5 billion deutsche marks.

Mr. Chrétien: No, I see it is a printing error, because it is 1.5 billion Deutschmarks. But I was speaking in the House and the guy put the dollar sign before it.

Mr. Clarke: Maybe that is because the guy who was reading it put one there too.

Mr. Chrétien: No, "deutschmark" does not sound like "dollar" to me.

Mr. Clarke: Yes. Well, Mr. Chairman, looking at the Minister's speech here, there is a mark in front of the "1.5".

But that is not the point. The point is, Mr. Chairman, will the Minister please reconcile for me and for the Committee the amount of cash requirements, as he stated in his speech, with the amount of the borrowing authority already given and the amount of borrowing he now wants? I am saying that it does not reconcile, but I am only an accountant and I would like to have accounts.

• 2025

Mr. Chrétien: It is a question of interpretation; for me, it is very clear. I made a speech in the House, I made another speech, and I have no problem with it. Of course, perhaps you have some problems; ask me some questions where you see the problem. I do not see the problem.

Mr. Clarke: The problem, Mr. Chairman, is that . . .

Mr. Chrétien: Perhaps if I can help you—you do not seem to understand that the exchange account is different from the cash requirements of the government, and this has been excluded all the time. I am very precise on the cash requirements for the government; not only did I give it for this year

[*Traduction*]

millions de dollars, j'ai un total de 8.5 milliards de dollars d'emprunts à l'étranger.

M. Chrétien: Je crois que vous faites . . . à deux reprises, nous avons, en effet, emprunté 750 millions de dollars sur le marché américain, nous avons d'autre part emprunté 1.5 milliard de dollars en marks et établi une marge de crédit. Mais nous n'avons pas tiré la somme totale. Il s'agit de 5.5 milliards de dollars, et . . .

M. Hood: Monsieur le ministre, c'est en fait en marks, et non pas en dollars.

M. Chrétien: C'est vrai, j'ai dit «dollars»

M. Hood: En effet, le hansard parle de dollars alors qu'il s'agit bien de 1.5 milliard de marks.

M. Chrétien: Oui, 1.5 milliards de marks.

M. Clarke: Combien de dollars?

M. Chrétien: Ce n'est pas le même chiffre en dollars.

Et nous avons établi une marge de crédit de 5.5 milliards de dollars avec les banques.

M. Clarke: Monsieur le président, je comprends . . .

M. Chrétien: Mais nous n'en avons pas sorti tout cet argent.

M. Clarke: Je sais, monsieur le président, peut-être y avait-il une erreur dans le discours du ministre, et au hansard, car nous avions cru qu'il parlait de 1.5 milliard de dollars, alors qu'il s'agissait en fait de 1.5 milliard de marks.

M. Chrétien: Non, il s'agit d'une erreur d'impression car j'ai bien là 1.5 milliard de marks. Mais j'ai pris la parole devant la Chambre, et on a mis un signe de dollar devant ce chiffre.

M. Clarke: C'est peut-être parce que celui qui a lu ce chiffre a lui aussi indiqué ce signe.

M. Chrétien: Non, pour moi le mot «marks» ne ressemble pas au mot «dollars».

M. Clarke: Bon. Monsieur le président, dans le discours du ministre, ici, il y a en effet le mot «marks» devant le chiffre 1.5.

Mais ce n'est pas là la question. Le ministre voudra-t-il bien m'expliquer ainsi qu'au comité comment il peut établir un parallèle entre les besoins de liquidités dont il parlait dans son discours et d'autre part le pouvoir d'emprunt dont il jouit déjà et celui qu'il nous demande maintenant? Je dis que ces deux chiffres ne correspondent pas, mais je ne suis qu'un comptable, et j'aimerais voir des comptes.

M. Chrétien: C'est une question d'interprétation; pour moi, tout cela est très clair. J'ai déjà présenté un autre exposé à ce sujet, à la Chambre, et je n'y trouve aucun problème. Bien sûr, vous éprouvez peut-être certaines difficultés; posez-moi des questions en conséquence. Je ne vois pas où est le problème.

M. Clarke: Le problème, monsieur le président, est que . . .

M. Chrétien: Vous ne semblez pas comprendre que le compte de devises se distingue des besoins de liquidités du gouvernement, et qu'il en a toujours été exclu. Je suis très précis quant aux besoins de liquidités du gouvernement; j'ai fourni les chiffres non seulement pour cette année mais égale-

[*Text*]

but I gave it for the previous year. I said that for 1977-78 the cash requirements were $8.3 billion and in 1978-79 they are $11.8 billion. The problem is the borrowing authority. We had a borrowing authority last year, we had another one in the spring of $5 billion, and now we are coming with another one. I tried to give the broadest picture possible over two years. Of course, I have explained to you that in connection with the two borrowings in the United States in American dollars, plus the $1.5 billion Deutschmark borrowing, plus the line of credit that we have not utilized completely, these are relative not to the operation of the government but to the operation of the exchange fund. These are to be separated, as they are all the time in every statement that is made.

Mr. Clarke: Could the Minister tell us, Mr. Chairman—maybe this will be simple enough—how many dollars are $1.5 billion deutschmarks?

Mr. Chrétien: I think we can convert it very rapidly, depending on the rate of the Deutschmark today.

Mr. Clarke: On the date the Minister was talking about.

How fast is the dollar falling? Maybe that is the answer.

Mr. Chrétien: I have not had a question for a week on the dollar because it is going up. The member of the Opposition has been very silent lately on that subject.

Mr. Clarke: Mr. Chairman, it is all very well for the Minister to joke about it, but . . .

Mr. Chrétien: I am not joking, I am reporting a fact.

Mr. Clarke: . . . the fact is the Minister made a reference in his speech in the House of Commons to $1.5 billion Deutschmarks, and I am asking, what is the dollar equivalent at the time he was talking about?

Mr. Chrétien: I will provide you with that, it is being calculated at this time.

Mr. Clarke: All right.

Finally, Mr. Chairman, if I may . . .

Mr. Chrétien: Do you want it now? Mr. Hood will give it to you.

Mr. W. C. Hood (Associate Deputy Minister, Department of Finance): The Canadian dollar equivalent to the German Deutschmark borrowing was $806 million, calculated at the rate of exchange that prevailed on the date of delivery of the funds from Germany.

Mr. Clarke: That is $806 million.

Mr. Hood: Canadian dollars, yes.

Mr. Clarke: At the time the Minister was speaking, or at the time the borrowing was made?

Mr. Hood: At the time of the delivery of the funds.

Mr. Clarke: Could we ask the date of that?

Mr. Hood: You can ask it, and we will get the answer.

Mr. Clarke: And could we ask what the value of that would be today?

[*Translation*]

ment pour l'année antérieure. J'ai dit que pour 1977-1978, ils se sont chiffrés à 8.3 milliards de dollars et qu'en 1978-1979, ils se chiffrent à 1.8 milliard de dollars. Le problème a trait au pouvoir d'emprunt. L'an dernier, on nous a accordé un pouvoir d'emprunt, on nous en a accordé un autre de 5 milliards de dollars au printemps, et, maintenant, nous en demandons un troisième. J'ai tâché de vous fournir un aperçu aussi complet que possible de la situation au cours des deux dernières années. Je vous ai aussi expliqué que nos deux emprunts en dollars américains auprès des États-Unis, notre emprunt de 1.5 milliard deutschmarks et les marges de crédit que nous n'avons pas encore entièrement épuisées sont imputables non au fonctionnement du gouvernement mais à l'exploitation du fonds de devises. Il faut distinguer ces deux choses l'une de l'autre, comme nous le faisons dans toutes nos déclarations.

M. Clarke: Monsieur le président, le Ministre pourrait-il nous dire, chose qui devrait être assez simple, combien de dollars valent 1.5 milliard de deutschmarks?

M. Chrétien: C'est une conversion rapide à faire; il suffit de connaître le taux de change du mark aujourd'hui.

M. Clarke: A la date dont le Ministre parlait.

A quelle vitesse le dollar tombe-t-il? C'est peut-être là que se trouve la réponse.

M. Chrétien: On ne m'a pas posé une seule question sur le dollar depuis une semaine parce qu'il est en train de monter. L'honorable député de l'Opposition ne parle pas beaucoup de ce sujet ces derniers temps.

M. Clarke: Monsieur le président, le Ministre peut bien faire des blagues, mais . . .

M. Chrétien: Je ne fais pas de blagues, je constate.

M. Clarke: . . . il n'en reste pas moins que le Ministre, dans son allocution à la Chambre des communes, a parlé de 1.5 milliard de deutschmarks, et je lui demande quel était l'équivalent de cette somme en dollars à l'époque dont il a parlé.

M. Chrétien: Je vais vous fournir cela dans quelques instants; quelqu'un s'occupe de faire le calcul.

M. Clarke: Très bien.

Enfin, monsieur le président, permettez-moi . . .

M. Chrétien: Voulez-vous ces chiffres maintenant? M. Hood va vous les donner.

M. W. C. Hood (sous-ministre associé, ministère des Finances): L'équivalent en dollars canadiens de la somme empruntée en deutschmarks était de 806 millions de dollars, selon le taux de change en cours le jour de la livraison de la monnaie allemande.

M. Clarke: Vous dites 806 millions de dollars?

M. Hood: Dollars canadiens, oui.

M. Clarke: A l'époque dont le Ministre parlait, ou à l'époque où l'emprunt a été effectué?

M. Hood: Au moment de la livraison des fonds.

M. Clarke: Puis-je vous demander la date de cette livraison?

M. Hood: Oui, nous allons vous fournir la réponse.

M. Clarke: Puis-je également demander quelle serait la valeur de cette somme aujourd'hui?

[*Texte*]

Mr. Hood: There were three different delivery dates.

Mr. Martin: You do not revalue the foreign exchange every month . . .

Mr. Clarke: Do you have a date there? I am sorry, Mr. Chairman . . .

Mr. Chrétien: We will provide it for you. There are three dates, delivery was made in three payments. We will give you the dates, and if we can dig out for you the value of the mark in relation to the Canadian dollar on that date, surely your group could have done the same thing.

Mr. Clarke: Perhaps while that information is coming up, Mr. Chairman, we could also ask what would be the value in Canadian dollars if that amount were to be repaid now?

Mr. Chrétien: I think it is completely irrelevant, because that will be calculated on the day we pay it back and nobody can . . .

Mr. Stevens: It is certainly embarrassing, anyway.

Mr. Chrétien: You have to keep in mind that we had a hell of a good rate of interest when we borrowed that, and we borrowed at the time when, in the collective judgment of the Bank of Canada, the officials of the Ministry of Finance, and the Minister of Finance, it was a good time to go into foreign markets.

The Chairman: Mr. Clarke, thank you.

Mr. McRae.

Mr. McRae: Thank you, Mr. Chairman. I would assume, then, that the chief borrowings are in the form of assets still on the other side, and that the danger in this is that if the Canadian dollar continues to rise we will lose some money in terms of the value of these Deutschmarks. However, it is interesting, Mr. Chrétien, that these are the kinds of questions that have not been asked. The Opposition's concern is about the Canadian economy that it does not run into things like the apparent imbalances in trade in the third quarter—etc. etc.

Mr. Chrétien: No, no.

• 2030

Mr. McRae: What I want to get into at this particular point is a different line. It seems to me our deficit of $11.8 million, the need to borrow because of the Canadian dollar et cetera, can be ascribed basically to one single factor that tends, in my opinion, to dominate most of the other factors that we have to deal with ; that is, the abnormal, horrendous rise in the labour force in this country as opposed to the labour forces in other countries.

To give you an example, taking a Statistics Canada set of figures on the groups of seven countries, of which we are the smallest member, using a base rate of 100 people in the labour force, since 1965 the average growth in the labour force for the other six in the group is nine. In other words, for every 100 people there are now, 12 years later, roughly 109 people in the

[*Traduction*]

M. Hood: Il y a eu trois dates de livraison différentes.

M. Martin: Vous ne faites pas de réévaluation mensuelle des monnaies étrangères . . .

M. Clarke: Avez-vous la date ici? Je regrette, monsieur le président . . .

M. Chrétien: Nous allons vous la fournir. La livraison s'est effectuée en trois étapes, en trois paiements. Nous vous en fournirons les dates et si nous réussissons à trouver le taux du mark en dollars canadiens pour ces dates, nous vous communiquerons les équivalences, mais vous pourriez certes en faire autant.

M. Clarke: En attendant que ces renseignements soient fournis, monsieur le président, peut-être pourrions-nous demander quelle serait la valeur de cette somme en dollars canadiens si nous devions la rembourser maintenant.

M. Chrétien: Je pense que cela est sans la moindre importance, puisque ce chiffre sera calculé le jour où nous devrons rembourser, et que personne ne peut . . .

M. Stevens: En tout cas, ce serait une révélation embarrassante à faire.

M. Chrétien: Rappelez vous que nous avons obtenu un excellent taux d'intérêt pour cet emprunt, et que nous l'avons effectué lorsque, de l'avis collectif de la Banque du Canada, des hauts fonctionnaires du ministère des Finances et du ministre des Finances, il était opportun de s'adresser aux marchés étrangers.

Le président: Monsieur Clarke, merci.

Monsieur McRae.

M. McRae: Merci, monsieur le président. Je suppose donc que nos principaux emprunts ont été effectués sous forme de monnaies étrangères et que, si le dollar canadien continue de monter, nous risquons de perdre de l'argent, compte tenu de la valeur de ces deutschmarks. Il est toutefois intéressant de noter, monsieur le ministre, que ces questions-là n'ont pas été posées. Les préoccupations de l'Opposition quant à l'économie canadienne consistent à craindre qu'elle ne trahisse des déséquilibres commerciaux apparents au cours du troisième trimestre, et ainsi de suite.

M. Chrétien: Non, non.

M. McRae: Pour l'instant, toutefois, j'aimerais parler d'autre chose. J'estime que notre déficit de 11.8 millions de dollars, que notre besoin d'emprunter en raison de la chute du dollar canadien, etc, tout cela est dû essentiellement à un seul facteur qui, selon moi, domine tous les autres, celui de l'effroyable augmentation de la population active du Canada par rapport à celle d'autres pays.

Prenons un exemple; selon des chiffres publiés par Statistique Canada, sur le groupe de 7 pays dont nous sommes, démographiquement, le membre le moins important, depuis 1965 la croissance moyenne de la population active des 6 autres pays a été de 9 p. 100. Autrement dit, pour 100 personnes que comptait la population active de ces pays en

[*Text*]

labour force in these other countries, and in this country the rate is 146. The United States has a growth of only 28; they have 128.

So the growth has been horrendous, I would like to get your opinion, and also that of the Assistance Deputy Minister, about this. I do not think we have at all done a decent job of explaining to the Canadian public the significance of this horrendous factor. It is a single factor, but it is a factor that I think affects materially everything we have had to do. Any statements, such as that the performance of the government has been jerky in terms of our economic performance and so on, can, in my opinion, be ascribed almost totally to this single factor, which is extremely large. If you take, for instance, the amount of money we spend on unemployment insurance, the amount of money we spend on DREE, on transfers to provinces, on equalization, the amount of the borrowings and the effects these things have had, the fact that we have a deficit of $11.85 million, in my opinion, that deficit position would not exist at all if we did not have this particular problem of creating jobs or of doing something with this massive growth in the labour force.

I am sure I cannot ask you for these figures, but I would like to see some kind of figures that would indicate the cost, on an annual basis, of trying to meet this horrendous figure that is way and above that of any other country in the group of seven. I do not know just what that figure would be, but my guess is that it would be at least as large as our deficit. We would not be in borrowing money at all if we had not had this single factor. For instance, we have an unemployment rate of, say, between 8 and 9 per cent. The United States has 128 people in their labour force, we have 146. Subtracting the two on a percentage basis, if we had the same performance in terms of job creation as they have had, we would have a very large deficit in the number of people to do the work.

It seems to me we have totally underrated this one single factor. Unemployment is a problem, inflation is a problem, but this factor has dominated everything the government has had to do and the provincial governments have had to do. It seems to me that at this particular point we should recognize the real significance, the horrendous nature of the thing. I would like your comments, and I would like to ask you if there is any way that studies can be done to apportion the portion of the deficit that belongs almost entirely, directly or indirectly, to this abnormal rise in the size of the labour force, as opposed to these other factors.

Mr. Clarke: Pierre blamed it on Joe.

Mr. Chrétien: I do not know. It is a really difficult question. You are asking me to try to assess the cost to the economy of the fact that we have had a much greater labour force increase in Canada in the Canadian economy than anybody else, and to say what would happen in the situation if we did not have this problem. It is a very difficult question. But I do think it is probably underestimated in Canada that we have been very successful in the creation of jobs. This very year, a year ago from now, something like 375,000 new jobs have been created in the economy. It is a rate of 3.5 per cent increase in the

[*Translation*]

1965, elle en compte 109 aujourd'hui, soit 12 ans plus tard. Or, au Canada, nous en comptons 146. Les États-Unis n'ont qu'une croissance de 28 p. 100; le chiffre actuel serait donc de 128.

Cette croissance a donc été effroyable. J'aimerais obtenir votre opinion et celle du sous-ministre adjoint à ce sujet. Je ne pense pas que nous ayons du tout bien expliqué aux Canadiens la signification de cet effroyable état de chose. C'est un facteur unique, mais j'estime qu'il a influencé tout notre comportement. Si l'on déclare, par exemple, que le bilan économique du Canada s'inscrit en zigzag accentué, j'estime que cela est dû presqu'entièrement à ce facteur unique qui est d'une importance extrême. Si l'on songe, par exemple, aux sommes que nous dépensons pour l'assurance-chômage, pour le MEER, pour les transferts aux provinces, pour la péréquation, si l'on songe au montant des emprunts et aux répercussions de tous ces aspects, on comprend que nous ayons un déficit de 11.85 millions de dollars. D'après moi, ce déficit n'existerait pas si nous n'avions eu à régler le problème particulier de la création d'emplois ou de l'absorption de cette croissance massive de la population active.

Bien sûr, je ne peux pas vous demander ces chiffres, mais j'aimerais voir des chiffres qui indiquent les dépenses annuelles que nous devons effectuer en vue de compenser cette effroyable croissance, bien supérieure à celle de tout autre pays du groupe des sept. J'ignore quels sont ces chiffres, mais je suppose qu'ils correspondent au moins à notre déficit. Nous n'aurions même pas songé à emprunter de l'argent si nous n'avions eu à pallier ce problème. Nous avons, par exemple, un taux de chômage qui se chiffre entre 8 et 9 p. 100. Supposons donc une population active de 128 personnes aux États-Unis et de 146 personnes au Canada. Si nous avions obtenu les mêmes résultats qu'eux en matière de création d'emplois, nous aurions encore plus de chômeurs que maintenant.

Il me semble que nous avons entièrement négligé ce facteur essentiel. Le chômage est un problème, l'inflation en est un autre, mais ce facteur-ci a déterminé tout le comportement des gouvernements fédéral et provinciaux. Il me semble que nous devrions immédiatement nous rendre compte de la signification véritable de cette croissance. J'aimerais donc connaître vos idées, et vous demander si certaines études peuvent être effectuées en vue d'évaluer la part du déficit que l'on peut attribuer directement ou indirectement à cette hausse anormale de la population active.

M. Clarke: Pierre a accusé Joe d'en être responsable.

M. Chrétien: Je l'ignore. C'est une question vraiment épineuse. Vous me demandez d'évaluer l'effet sur l'économie canadienne de cette croissance excessive de la population active et de dire ce qui se serait produit si ce problème ne s'était pas posé. C'est une question épineuse. Mais je pense qu'au Canada on sous-estime probablement le succès que nous avons eu dans le secteur de la création d'emplois. Cette année-même, d'ici un an, quelque 375,000 nouveaux emplois auront été créés. Cela représente un taux d'augmentation de 3.5 p. 100. Les gens oublient souvent qu'au cours des sept

[*Texte*]

number of jobs created in Canada. People forget to look at this, that in the last seven years the Canadian economy has created something like 2.3 million new jobs while the Germans, for example, have seen the number of people working in their economy reduced in the same period of time.

• 2035

It is one of the problems that some observers claim will be overcome naturally in Canada very soon because already the participation rate by women, for example, has matured almost to the same extent as in the United States in the last statistics I have seen. In terms of youth participation, of course it is evident in every village and town and city of this nation. You are a former professor, I guess, or teacher and you know that this profession is less under pressure than before because many classrooms are vacant at this time.

I think we have been extremely successful in the creation of jobs in Canada, but to tell you what would have been the situation if we had not had to cope with this problem of using a lot of resources to create more jobs, if all of that money had been applied elsewhere, I think is a difficult question. I do not know if Mr. Hood would like to comment.

Mr. McRae: Do not forget that it is 500 per cent greater than the average for the other countries.

Mr. Chrétien: I know.

Mr. McRae: If you have a factor of 20 or 30 or 50 per cent, then it comes in line. But my point very strongly is that the thing is so horrendous and the simple answers that I hear from the other side, like the $2 billion tax cuts that are going to solve all the problems, have no relation to the horrendous nature of this problem.

It has no relation to the size of this problem. What is $2 billion in an economy of $220 billion GNP? It is a peanut game. You are trying to say that you are going to be really facing and solving this problem by another $2 billion put into that. You have put another $8 billion or $9 billion into that in the last twelve months.

The Chairman: Dr. Hood, did you want to comment? You have been invited to.

Mr. Hood: Mr. Chairman, it certainly is a complicated question that the member has put forward and I guess I would want to think a while before I made a judgment as to how to proceed to estimate what would have been the saving in costs of the operation of the Government of Canada and the carrying out of the government's programs had the rate of increase in the labour force been . . .

Mr. McRae: Average.

Mr. Hood: Thank you. Average. Certainly the expenditures of the government on unemployment insurance have been large, as you have mentioned yourself, and certainly the expenditures of the government in direct and indirect job creation have also been large. But I guess when one starts to work in the world of what might have been, one has to reconstruct it by a set of assumptions.

I think that could be done. I would not wish to take the position that it was an impossible task, Mr. Chairman, but I

[*Traduction*]

dernières années l'économie canadienne a créé environ 2.3 millions d'emplois nouveaux alors que pour la même période, en Allemagne par exemple, le nombre des travailleurs a baissé.

Selon certains observateurs, c'est l'un des problèmes qui devrait se résoudre naturellement et très rapidement puisque déjà la participation des femmes a atteint presque le même niveau qu'aux États-Unis d'après les dernières statistiques que j'ai vues. Quant à la participation des jeunes, elle est bien sûr évidente dans chaque village, dans chaque municipalité, dans chaque ville. Vous avez été professeur, je crois, ou enseignant, et vous savez qu'aujourd'hui beaucoup de classes sont vides et que les enseignants sont moins en demande.

J'estime que la création d'emplois a été couronnée d'un très grand succès au Canada mais, quant à savoir ce qu'aurait été la situation si nous n'avions pas dû faire appel à de telles ressources pour créer de nouveaux emplois, si ces ressources avaient pu être utilisées dans d'autres secteurs, c'est difficile à dire. M. Hood aurait peut-être quelque chose à ajouter.

M. McRae: N'oubliez pas que nous dépassons de 500 p 100 la moyenne des autres pays.

M. Chrétien: Je sais.

M. McRae: Prenez un facteur de 20, 30 ou 50 p 100, cela s'équilibre. Mais le problème me semble tellement effrayant que les solutions simples que l'on entend proposer par l'opposition, comme ces réductions fiscales de 2 milliards de dollars qui sont censées résoudre tous les problèmes, que ces solutions n'ont aucune mesure avec le caractère effrayant du problème.

Cela n'a aucun rapport avec l'importance de ce problème. Que sont 2 milliards dans une économie au PNB de 220 milliards de dollars? Des broutilles. Vous prétendez vraiment que 2 milliards de dollars supplémentaires suffiront à résoudre ce problème? Depuis 12 mois, vous avez déjà dépensé 8 ou 9 milliards.

Le président: Monsieur Hood, avez-vous quelque chose à ajouter? On vous invite à le faire.

M. Hood: Monsieur le président, le député pose une question certainement très complexe et il faudrait que je réfléchisse pour déterminer quelles auraient été les économies réalisées par le gouvernement du Canada dans le cadre de ces programmes si le rythme d'accroissement de la main-d'œuvre avait été . . .

M. McRae: Moyen.

M. Hood: Merci. Moyen. Évidemment, les sommes consacrées par le gouvernement à l'assurance-chômage ont été très élevées, vous l'avez dit vous-même, et les sommes destinées directement ou indirectement à la création d'emplois l'ont été également. Mais quand on commence à se demander ce qui aurait pu être, il faut faire un certain nombre de suppositions.

J'imagine que c'est possible. Je ne veux pas dire que ce serait impossible, monsieur le président, mais je préfère éviter

[*Text*]

guess I would not want to hazard a guess right off the top of my head as to the precise array of assumptions that would guide one in arriving at an estimate of the figure the member seeks.

Mr. McRae: This will be the last question. Would you say that there is something to be said for the possibility that this might at least be equivalent to the size, taking in direct and indirect, of the deficit? Is it in the same ballpark?

Mr. Hood: Mr. Chairman, I do not know about the ballpark. As a professional matter I would not want to get that far out, but I do not have any hesitation in agreeing with the member that the amounts are large. Whether they are of the order of $11.8 billion or $6 billion I just do not know, because I have not looked at the matter from that point of view. So I guess I would have to leave it at that.

• 2040

The Chairman: Okay, Mr. McRae, thank you.

Monsieur de Cotret.

M. de Cotret: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'aimerais revenir, si vous le voulez bien, à certains chiffres de base sur l'économie canadienne simplement pour connaître vos pensés là-dessus. I will be the first to agree that there are many vagaries in forecasting. I have been in that game for quite while.

You presented a budget in April and were talking then about a rate of real growth of 5 per cent for this year, you presented some estimates revised after your programs introduced this summer and talked about a rate of real growth that would be somewhat more modest than the expected 5 per cent, you made a statement recently suggesting that we would be lucky in 1978 to realize a rate of real growth of 4 per cent, and I would just like to know, Mr. Minister, your feelings at the moment in terms of the year and their implications.

Mr. Chrétien: You know, first, I am glad to be in good company because when I made my forecast I had exactly the same forecast as made by the President of the Conference Board of Canada. We were in the same ballpark of 5 per cent growth.

An hon. Member: Who was the president at that time?

Mr. Chrétien: Of course it is a difficult game to make very precise predictions, and you know that by your professional training. So I appreciate having someone who can share my frustration in that game.

I just say that at this moment I will not give a precise figure because I am reviewing those statistics at this time to be ready to reply in the budget that I will be presenting later in this month. I cannot give you the date today because I am meeting with the Deputy Minister of Finance on Friday and, depending on the kind of discussion we have, that will help me to make up my mind about a final date.

An hon. Member: You mean next month. This is October. You said later this month.

[*Translation*]

d'avancer un certain nombre de suppositions précises qui permettraient de parvenir à une évaluation.

M. McRae: C'est ma dernière question. Pensez-vous qu'on puisse prétendre qu'il existe un certain rapport entre ces données et l'importance du déficit? Est-ce que c'est du même ordre de grandeur?

M. Hood: Monsieur le président, je préfère ne pas me lancer dans les «ordres de grandeur». Je préfère ne pas me prononcer, mais je reconnais avec le député que les chiffres en cause sont très élevés. Quant à savoir si c'est de l'ordre de $11.8 milliards ou de $6 milliards, je n'en sais rien, car je n'ai pas étudié la question de ce point de vue-là. Je fais donc mieux d'en rester là.

Le président: Bien, monsieur McRae, merci.

Mr. de Cotret.

Mr. de Cotret: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, if you do not mind, I wish to get back to some basic figures regarding the Canadian economy and I would like to know what you think about them. Je suis le premier à reconnaître que les prévisions contiennent beaucoup de zones d'ombre. Il y a longtemps que je connais les règles du jeu.

Vous avez déposé un budget en avril et à l'époque, vous parliez d'un taux de croissance réelle de 5 p. 100 pour cette année. Après les nouveaux programmes de cet été, vous êtes revenu sur certaines de vos évaluations et vous avez parlé d'un taux de croissance réelle un peu plus modeste que les 5 p. 100 annoncés plus tôt. Tout récemment, vous avez annoncé qu'en 1978 nous aurions de la chance si nous parvenions à un taux de croissance réelle de 4 p. 100. Monsieur le ministre, j'aimerais savoir comment vous avez évalué actuellement la situation et comment vous voyez l'avenir.

M. Chrétien: Tout d'abord, lorsque j'ai fait ces prévisions, j'étais en très bonne compagnie puisque je suis parvenu aux mêmes conclusions que le président du "Conference Board" du Canada. Nous aboutissions tous les deux au même ordre d'idées, c'est-à-dire à environ 5 p. 100.

Une voix: Qui était président à cette époque?

M. Chrétien: Évidemment, il est toujours difficile de faire des prévisions précises et de par votre formation professionnelle, vous devez le savoir. Je suis donc toujours heureux de constater que quelqu'un partage mes frustrations.

Aujourd'hui, je ne vous donnerai pas de chiffres précis car ces statistiques sont en cours de révision en vue du budget que j'ai l'intention de déposer un peu plus tard ce mois-ci. Je ne peux pas vous donner une date maintenant car je dois rencontrer le sous-ministre des Finances vendredi et je me réserve de prendre une décision quant à une date définitive après cette discussion.

Une voix: Vous voulez dire le mois prochain. Nous sommes en octobre. Vous avez parlé de ce mois-ci.

[*Texte*]

Mr. Chrétien: Oh, I am sorry, this is the 31st and we do not have much time. It is next month. But I hope to be able to give the date by the end of the week or the beginning of next week.

So I would admit at this time, as I said before in previous statements, that it will not be 5 per cent. Of course when I presented my budget in the spring I had not yet received the information from the first quarter. As you know, because of the strike in the United States in coal, their growth in the first quarter was nil and ours was .7 per cent, and that was less than we predicted and we have not been able to cath up since that time. But we will have a growth that will be higher than the United States this year, and there is no doubt about it. And our growth figure for 1978, will be as high as anybody else but the Japanese.

Mr. de Cotret: Well, Mr. Minister, are you still living by your statement of September 8 that growth this year will be about 4 per cent?

Mr. Chrétien: I will tell you in about two or three weeks from now. I am working and we are reviewing the figures at this time. I said it will not be 5 per cent. It will be between 4 and 5 per cent, but I do not know exactly. I do not have all the figures in front of me. We are still analysing it because I would like to make the last assessment just before the budget.

Mr. de Cotret: But the point I would like to come to, Mr. Minister, is . . .

The Chairman: Mr. Chairman.

Mr. de Cotret: My apologies to the Chair. Mr. Chairman, the point I would like to get to really is the cash requirements of the federal government because I think they are germane to this bill and to the request for additional borrowing authority.

In the statement made by the Minister in April of this year cash requirements were estimated at $11.5 billion and it was stated quite clearly then in that statement that that was based on a forecast of 5 per cent real growth, 6 per cent increase in, I presume, the GNP deflator, for an 11 per cent nominal rate of growth. In August of this year when the government announced its new programs we were told that the cash requirements for this year would be $11.8 billion, partly . . .

• 2045

Mr. Chrétien: $11.8250 billion.

Mr. de Cotret: $11.8 billion.

Mr. Chrétien: Yes, I was just joking.

Mr. de Cotret: For those who, you know, toss a few billion around, I think $50 million in this case . . .

The question, Mr. Chairman, is that given that expenditure forecast from April to August changed by only $150 million, I would like to know from the Minister to what extent the reduction in the forecasted rate of real growth will affect cash

[*Traduction*]

M. Chrétien: Oh, excusez-moi, comme nous sommes aujourd'hui le 31, cela ne nous donnerait pas beaucoup de temps; je voulais dire le mois prochain. Mais j'espère pouvoir vous donner une date d'ici la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine.

Toutefois, je reconnais dès maintenant, et j'en ai déjà parlé, qu'il ne s'agira pas de 5 p. 100. Évidemment, lorsque j'ai déposé mon budget au printemps, je n'avais pas encore les statistiques sur le premier trimestre. Comme vous le savez, à cause de la grève des mines de charbon aux États-Unis, le taux de croissance de nos voisins pour le premier trimestre a été nul tandis que le nôtre était de 0.7 p. 100, c'est-à-dire inférieur à ce que nous avions prévu et nous n'avons pas encore pu rattrapper le temps perdu. Mais en tout cas, il ne fait pas de doute que pour cette année, notre taux de croissance sera plus élevé que celui des États-Unis. Et pour 1978, il sera plus élevé que celui de n'importe quel autre pays à l'exception du Japon.

M. de Cotret: Monsieur le ministre, est-ce que vous maintenez toujours votre déclaration du 8 septembre où vous annonciez pour cette année un taux de croissance d'environ de 4 p. 100.

M. Chrétien: Je vous répondrai d'ici 2 ou 3 semaines. Ces chiffres sont actuellement en cours de révision. Je vous ai dit que cela n'atteindrait pas 5 p. 100; ce sera entre 4 et 5 p. 100, mais je ne sais pas exactement. Je n'ai pas tous les chiffres sous la main; nous les analysons actuellement et je procéderai à une dernière évaluation juste avant de déposer le budget.

M. de Cotret: Mais ce à quoi je veux en venir, monsieur le ministre . . .

Le président: Monsieur le président.

M. de Cotret: Que le président veuille bien accepter mes excuses. Monsieur le président, j'aimerais que nous en venions aux besoins financiers immédiats du gouvernement fédéral qui sont une préoccupation très voisine de ce projet de loi par lequel le gouvernement demande le pouvoir d'effectuer de nouveaux emprunts.

Dans sa déclaration d'avril dernier, le ministre estimait les besoins financiers immédiats à $11.5 milliards et il expliquait clairement que cela était fondé sur un taux de croissance réelle de 5 p. 100, une augmentation de 6 p. 100 de l'indice de baisse du PNB et un taux de croissance nominal de 11 p. 100. Or, en août de cette année, lorsque le gouvernement annonça ses nouveaux programmes, on nous dit que les besoins s'élèveraient cette année à 11.8 milliards, en partie . . .

M. Chrétien: 11,825 milliards de dollars.

M. de Cotret: 11,8 milliards de dollars.

M. Chrétien: Oui, je blaguais.

M. de Cotret: Pour ceux qui jouent avec des milliards de dollars, 50 petits millions ne sont pas . . .

Monsieur le président, étant donné que les prévisions de dépenses pour la période du mois d'avril au mois d'août n'ont changé que de 150 millions, j'aimerais que le Ministre me dise à quel point la réduction dans le taux d'accroissement réel

[*Text*]

requirements and if he still lives by his estimate of an $11.8 billion cash requirement for the current fiscal year.

Mr. Chrétien: Yes, I still expect it to be $11.8 billion, unless in my budget I make some change in the fiscal stance of the government. You know, we can make some marginal errors. We talk in terms of big figures and there is some fluctuation. For example, today in the House when I tabled the Public Accounts for 1977-78, I realized that we had made an error in our estimation. The revenues, you know, now are at $32.846 million, while we had estimated earlier that they were to be $32.700 million. So, we had underestimated our revenue in that case—this is the Public Accounts of today—by $146 million. In terms of outlays, we had estimated at the time of the budget that for 1977-78 it was to be $44.250 billion. Now, in the Public Accounts that were tabled today I realize that we had overestimated our expenditures. In fact the expenditures, according to the statement tabled in the House today, were $44.099 billion, which means that in the spring I had underestimated the revenues and overestimated the expenses. It is very unusual in public affairs. Usually it is the contrary that we are faced with.

I just want to tell you it is not a precise thing because it takes years before we know exactly the results. When in 1976 Mr. Macdonald predicted 5 per cent growth, he ended the year with 4.4 per cent and after three revisions of the figures it was 5.5 per cent, but I do not see any of the commentators of the day writing to Mr. Macdonald telling him that they want to apologize for the nice little things they said about him at that time.

Mr. de Cotret: Thank you.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, différents milieux se demandent pourquoi, à certains moments, le gouvernement canadien s'adresse aux marchés étrangers pour ses emprunts. Serait-ce que le taux d'intérêt, lorsque vous avez négocié des emprunts sur le marché de l'Allemagne de l'Ouest ou aux États-unis, était vraiment moindre que celui du Canada? Ou était-ce pour obtenir des dollars américains contre des dollars canadiens? Pour ce qui est du dollar, vous avez dit que depuis quelques jours vous n'avez pas eu de questions en Chambre à ce sujet. Comment expliquer un certain rebondissement, parce que je ne crains pas de le dire, un certain rebondissement du dollar canadien sur les marchés internationaux?

M. Chrétien: Tout d'abord, je vais répondre à votre première question: Pourquoi avons-nous décidé d'aller emprunter à l'étranger cette année pour la première fois depuis dix ans? Évidemment, étant donné les problèmes que nous avons connus avec le taux de change du dollar canadien, nous avons vu nos réserves de dollars américains diminuer d'une façon sensible et comme nos réserves sont en dollars américains, il nous faut emprunter sur le marché étranger pour pouvoir obtenir des devises étrangères. C'est pourquoi nous avons emprunté deux

[*Translation*]

prévu aura un effet sur les disponibilités en espèces. Aussi, tient-il toujours à sa prévision de disponibilités en espèces de 11,8 milliards de dollars pour l'année financière en cours?

M. Chrétien: Oui, je m'attends toujours à ce que ce soit 11,8 milliards, à moins que je ne modifie dans mes prévisions budgétaires la position financière du gouvernement. Il nous arrive, vous le savez, de faire quelques erreurs marginales. Nous travaillons avec des chiffres importants, et il y a des fluctuations. Par exemple, quand j'ai déposé aujourd'hui les Comptes publics pour l'année 1977-1978 à la Chambre, je me suis rendu compte que nous nous étions trompé dans nos prévisions. Comme vous le savez, les revenus sont maintenant de 32,846 millions de dollars, tandis que nous avions prévu que ces revenus seraient de 32,7 millions de dollars. Nous avons donc sous-estimé nos revenus dans ce cas—je parle des Comptes publics d'aujourd'hui—par 146 millions de dollars. Au chapitre des prévisions budgétaires, nous avions prévu des dépenses de 44,25 milliards de dollars pour l'année 1977-1978. Dans les Comptes publics déposés aujourd'hui, je me suis rendu compte que nous avions surestimé nos dépenses. En effet, d'après la déclaration déposée aujourd'hui à la Chambre, les dépenses étaient de 44,099 milliards de dollars; j'avais donc au printemps sous-estimé les revenus et surestimé les dépenses. C'est un cas très rare dans les affaires publiques. D'habitude, c'est le cas contraire.

Je veux simplement vous expliquer qu'il ne s'agit pas d'une chose précise, étant donné qu'il faut des années pour connaître les résultats exacts. En 1976, quand M. Macdonald avait prévu un accroissement de 5 p. 100, l'année s'est terminée avec un accroissement de 4,4 p. 100. Après trois révisions des chiffres, l'accroissement était de 5,5 p. 100. Mais je n'ai pas vu les critiques de l'époque écrire à M. Macdonald pour s'excuser de gentilles remarques qu'ils avaient faites à son compte.

M. de Cotret: Merci.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, people are wondering why the Canadian government at times goes to foreign markets to borrow. Could it be that when you negotiated loans on the West German or the American market the interest rates were really less than Canada's? Or was it to obtain American dollars for Canadian dollars? Speaking of the dollar, you said that for the last few days there have been no questions about it in the House. What is the explanation for the upswing, I am not afraid to use the word, of the Canadian dollar on international markets?

Mr. Chrétien: I will answer your first question first. Why did we decide to borrow abroad this year for the first time in 10 years? Obviously, given the problems we have experienced with the rate of exchange of the Canadian dollar, there has been a considerable decrease in our reserve of American dollars. Since our reserves are in American dollars, we have to borrow on the foreign market in order to obtain foreign currency. This is why we have borrowed twice in American dollars. If we borrowed directly in German marks, it was

[*Texte*]

fois en dollars américains. Si nous avons fait un emprunt direct en marks allemands, c'est qu'à ce moment-là nous avons cru que le taux offert par les banquiers allemands était très convenable. Nous pourrons peut-être vous donner le taux exact plus tard, nous avons la documentation ici, mais étant donné la valeur du mark par rapport au dollar, le taux était très favorable à ce moment-là . . .

• 2050

M. Clermont: Quel est le taux monsieur? Il serait très important de le savoir, parce que . . .

M. Chrétien: C'est 5 p. 100 . . .

M. Clermont: . . . le député de York-Simcoe, lors d'une intervention au sujet du projet de loi C-7, en date du 19 octobre, a dit que le taux moyen des emprunts était de 8 p. 100 comparativement à 4.1 en 1966-1967.

M. Chrétien: Bien voici. Le taux d'emprunt en marks . . .

M. Clermont: Sans mentioner que les salaires avaient augmenté depuis ce temps-là, mais . . .

M. Chrétien: Mais le taux d'emprunt était à ce moment-là, si je me le rappelle bien, en deux tranches, une à 4¾ p. 100 et l'autre à 5 p. 100. Alors il faut tenir compte de cela aussi.

M. Clermont: Alors si on compare ce taux à celui des obligations d'épargne à 9.25 dans le moment . . .

M. Chrétien: C'est cela. Alors le taux était très favorable. Il faut tenir compte de ce facteur-là. Si on isole l'emprunt sans tenir compte du taux d'intérêt que l'on paie par rapport au taux d'intérêt canadien, bien ou peut faire accroire toute sorte de choses à toute sorte de gens. C'est pourquoi, par exemple, quand on agit comme cela, la crédibilité en souffre. Mais concernant l'autre problème, vous me demandez . . .

M. Clermont: Non, pas le problème, la question. C'est un problème pour ceux qui . . .

M. Chrétien: . . . le problème créé à l'opposition vous voulez dire . . .

M. Clermont: Non, non.

M. Chrétien: Non. Pourquoi le dollar canadien a connu des difficultés considérables depuis le printemps. C'est que les chiffres, tels qu'ils ont été publiés par Statistique Canada pour les mois de juin, juillet et août concernant la balance commerciale, n'étaient pas parallèles à ceux de la première partie de l'année. Et en juillet quand on a publié les chiffres du mois de juin on a d'abord dit qu'il y avait eu un déficit commercial pour le mois de juin. Ensuite quand les chiffres du mois de juillet sont sortis, au mois d'août, on a dit: «non nous nous étions trompés au mois de juin, c'était un surplus, mais nous avons en fait un déficit au mois de juillet». Et quand, en septembre, les chiffres du mois d'août ont été publiés, nous avons eu l'impression que les 200 millions de dollars de surplus pour le mois d'août n'étaient pas suffisants pour récupérer la faiblesse de juin et juillet. Et durant toute cette période-là, il y a eu énormément de pressions sur le dollar canadien vers la baisse. Par contre, quand la semaine dernière les chiffres pour

[*Traduction*]

because we felt at that time that the rate of interest offered by the German bankers was most attractive. Perhaps we could give you the exact rate a little later, we have the information here, but given the value of the mark compared to the value of the dollar, the rate at that time was very favourable . . .

Mr. Clermont: What is the rate, sir? This is very important, because . . .

Mr. Chrétien: 5 per cent . . .

Mr. Clermont: . . . the member for York-Simcoe, in speaking on Bill C-7 on October 19, said that the average borrowing rate was 8 per cent compared to 4.1 per cent in 1966-67.

Mr. Chrétien: All right. The borrowing rate in marks . . .

Mr. Clermont: Without mentioning that salaries have increased since that time, but . . .

Mr. Chrétien: But if I remember correctly, the borrowing rate at that time was in two segments, the first at 4¾ per cent and the second at 5 per cent. So we have to take that into account as well.

Mr. Clermont: So if we compare this rate to the present 9.25 per cent rate for savings bonds . . .

Mr. Chrétien: That is right. So the rate was very favourable. We have to take that factor into account. If the amount borrowed is placed out of context, without consideration of the interest rate being paid compared to the Canadian interest rate, then it is possible to delude anyone into believing anything. So this is why, when someone operates in this fashion, credibility suffers. But about the other problem, you wanted to know—

Mr. Clermont: No, not the problem, the question. It is only a problem for those who . . .

Mr. Chrétien: . . . the Opposition's problem, you mean . . .

Mr. Clermont: No.

Mr. Chrétien: No. Why has the Canadian dollar experienced considerable difficulty since the spring? Because the balance of trade figures published by Statistics Canada for the months of June, July and August were not parallel to those for the first part of the year. And in July, when the June figures were published, it was first said that there was a trade deficit for June. Then, when the July figures appeared, in August, it was said: "No, we made a mistake in June, there was a surplus, but we had a deficit in July". And in September, when the August figures were published, we had the impression that the $200 million surplus for the month of August was not sufficient to make up for the weakness in June and July. And during this entire period, there was enormous downward pressure on the Canadian dollar. However, last week, when the September trade balance figures appeared, we returned to our normal level, as predicted at the beginning of the year. In other words, the $631 million for September compensated

[*Text*]

le mois de septembre sont sortis, concernant la balance commerciale, bien là nous sommes revenus à notre niveau normal, tel que prévu au début de l'année, c'est-à-dire que le 631 millions pour le mois de septembre a compensé jusqu'à un certain point pour une certaine faiblesse durant l'été. C'est pourquoi, à ce moment-ci, le marché estime que la performance de l'économie canadienne est très bonne au point de vue commercial parce que déjà en 9 mois nous avons accumulé un surplus commercial de près de 2.9 milliards de dollars, ce qui est l'équivalent du surplus commercial que nous avons connu en 1977 pour 12 mois. Nous l'avons obtenu en 9 mois pour l'année 1978.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, je crois que dans vos remarques vous aviez projeté un surplus commercial entre 3.5 milliards et 4 milliards. A cette occasion, est-ce que vous aviez eu les conseils du *Conference Board* ou de vos propres fonctionnaires?

M. Chrétien: Bien je pense que tout le monde semblait prévoir que l'année 1978 serait bonne au point de vue commercial et s'il y a des effets nocifs par suite de la dévaluation d'un dollar ou d'une monnaie, il faut aussi reconnaître qu'il y a des avantages très positifs, qui se font surtout sentir du côté des exportations, bien que les importations deviennent plus dispendieuses. Ce qui veut dire que normalement, la dévaluation d'une monnaie crée une position concurrentielle améliorée sur les marchés internationaux. Et c'est pourquoi dans certains secteurs de l'économie canadienne à ce moment-ci, on est extrêmement occupé; on me dit que dans l'industrie de l'acier les livraisons se font difficilement, il y a trop de commandes, la même chose dans l'industrie du papier, du bois et l'industrie de la pêche va mieux que jamais. Et tout cela est causé par le fait que les produits canadiens ont retrouvé leur position concurrentielle dans les marchés internationaux.

• 2055

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, dans le Journal des débats à la page 265 du 19 octobre 1978, au troisième paragraphe, vous dites:

> Les dollars canadiens que le gouvernement a obtenus par la vente de ses réserves en devises étrangères seront peut-être nécessaires pour racheter des devises étrangères. C'est pour cette raison que le gouvernement a l'intention d'augmenter ses réserves en devises canadiennes sur la plupart des marchés financiers du pays plutôt que d'épuiser ses disponibilités en espèces.

Monsieur le président, monsieur le ministre, lorsque la Banque du Canada fait connaître son rapport mensuel concernant l'achat de devises étrangères, on dit que la Banque du Canada, surtout ceux qui sont intéressés à mélanger un peu l'image, a dépensé 700 millions de dollars, mais est-ce réellement, monsieur le ministre, une dépense pour la Banque du Canada ou le pays, ou bien si ces 700 millions de dollars représentent l'achat de devises américaines? Combien cela coûte réellement par jour?

M. Chrétien: Voici, c'est cela qui est très difficile à expliquer parfois et qui ne semble pas être compris par bien des gens. Lorsque nous opérons dans le fonds de change, c'est un

[*Translation*]

somewhat for a certain weakness during the summer. This is why the market now feels that the Canadian economy is performing very well from the point of view of trade, since in nine months we have already accumulated a trade surplus of almost $2.9 billion dollars, which is equal to the 1977 trade surplus for 12 months. In 1978 we achieved this surplus in 9 months.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, I believe that in your comments you forecast a trade surplus of between $3.5 billion and $4 billion. At that time were you basing your opinion on the advice of the Conference Board or your own officials?

Mr. Chrétien: Well, I think that everyone predicted that 1978 would be a good year from the trade viewpoint, and if the devaluation of the dollar or of some other currency has had harmful effects, we must realize that there have been very positive advantages, especially on the export side, although imports become more costly. In other words, the devaluation of a currency normally creates an improved competitive position on international markets. And this is why certain sectors of the Canadian economy are very busy at the present time. I have been told that in the steel industry deliveries are difficult because there are too many orders. The same is happening in the paper industry and the lumber industry, and the fishing industry is healthier than ever. All of this is the result of the fact that Canadian products have retrieved their competitive position on international markets.

Mr. Clermont: Mr. Minister, on page 265 of *Hansard* of October 19, 1978, in the third paragraph, you say:

> Canadian dollars obtained by the government through the sale of foreign exchange reserves may eventually be needed in order to repurchase foreign exchange. For this reason the government intends to raise most of its domestic cash requirements in the Canadian capital markets rather than by running down its cash balances.

Mr. Chairman, Mr. Minister, when the Bank of Canada publishes its monthly report on the purchase of foreign exchange, some, especially those who would like to confuse the image a little, say that the Bank of Canada has spent $700 million. But, Mr. Minister, is this really an expenditure for the Bank of Canada or for the country, or do these $700 million represent the purchase of American currency? What is the real daily cost?

Mr. Chrétien: Well, this is what is sometimes very difficult to explain and often does not seem to be understood by many people. When we are working within our foreign exchange

[*Texte*]

échange de monnaies tout simplement qui se produit. Lorsque, par exemple, au mois d'octobre on a dit: le Canada a utilisé 1.1 milliard de ses réserves, certaines personnes ont eu l'impression qu'on avait perdu de l'argent. Cela veut dire que nous avons laissé aller 1.1 milliard de nos réserves en dollars américains, mais nous avons acquis au même moment l'équivalent en dollars canadiens. Et, nous n'avons rien perdu. Et à ce moment-là ces dollars canadiens qui nous arrivent lorsque nos réserves diminuent parce que nous vendons des dollars américains qui sont dans nos réserves, font que nos balances financières augmentent, c'est-à-dire que, pour parler en bon français, notre «cash», «cash balances» augmente d'autant. Et, il n'y a rien de perdu. C'est un échange d'argent. A ce moment-ci, comme nous intervenons dans le marché aussi bien à la baisse qu'à la hausse, pour stabiliser le marché pour ne pas donner place à la spéculation indue, ces derniers jours, nous avons dû racheter des dollars américains et débourser des dollars canadiens pour les avoir. Cela est un fonds qui s'égalise. Et lorsque nous faisons un emprunt pour les opérations du fonds de change, si nous empruntons des dollars américains, on ne s'asseoit pas dessus. On les réinvestit immédiatement, ils sont réinvestis dans les obligations du Trésor américain qui nous rapportent presque l'équivalent de ce qu'on paye pour les avoir. Et le coût est très minime; on peut le calculer, mais cela varie constamment d'une journée à l'autre et parfois même d'une heure à l'autre, dépendant de la pression du marché sur le taux de l'argent qu'on a emprunté et celui qu'on a prêté, en somme, parce qu'on tient ces réserves-là, non pas inopérantes, mais on obtient un intérêt là-dessus, soit en achetant, disons des obligations à 30 jours ou 90 jours.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Merci, monsieur le ministre.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, if I may, I would like to direct the Minister's attention to two parts of the statement that he has given us tonight. The first is his quotation from March 22 where he quotes himself, as it appears in *Hansard*, at which time he said that the 5 billion authority that he is requesting for parliament at that time, March 22 of this year, would be sufficient for the balance of the fiscal year. Now, in explaining why he is now requesting $7 billion, on page 2 of his statement he makes this statement.

> The main reason for seeking supplementary borrowing powers for fiscal 1978-79 is that extensive foreign borrowings undertaken by the government have been charged against the outstanding borrowing authorities, thereby using up powers which had originally been sought to cover domestic borrowings.

• 2100

My question to you, Mr. Minister, is: did you forget about the foreign borrowings when you made the statement in the House that you needed $5 billion for what you called domestic borrowing?

Mr. Chrétien: No, but we did not expect to have the pressure on the Canadian dollar which we have had to cope with. At the time we knew that we had to go in front of

[*Traduction*]

reserve, there is nothing more than a simple exchange of cash. For example, when it was said in October that Canada had used $1.1 billion of its reserve, some people had the impression that we had lost money. It means that we let go $1.1 billion of our reserve of American dollars, but at the same time we acquired equivalent in Canadian dollars. And we did not lose anything. And the Canadian dollars which we receive when our reserves decrease because we sold American dollars from our reserve means that our financial balance increases. In other words, our cash balances increase by so much. And nothing is lost. It is an exchange of cash. At present, since we intervene both in increasing and decreasing market, in order to stabilize the market, and avoid undue speculation, in the last few days we have had to buy American dollars and spend Canadian dollars to obtain them. The fund balances itself. And when we borrow for our exchange reserve, if we borrow in American dollars, we do not sit on them. We re-invest them immediately, they are re-invested in American treasury bonds which bring in almost the equivalent of what we paid to obtain them. And the cost is minimal; we could calculate it, but it varies constantly from one day to the next and even from one hour to the next, depending on market pressure on the rate of the currency borrowed and the currency loaned, basically because we do not keep these reserves in limbo, we receive interest on them, perhaps by buying 30-day or 90-day bonds.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman; thank you, Mr. Minister.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur deux parties de la déclaration qu'il nous a faite ce soir. Premièrement, il a cité sa déclaration du 22 mars du *Hansard* dans laquelle il a dit que l'autorisation de cinq milliards de dollars qu'il demande pour le Parlement le 22 mars de cette année, suffirait pour le reste de l'année financière. Ensuite, en expliquant pourquoi il demande maintenant 7 milliards de dollars, il dit à la page 2 de sa déclaration:

> Si nous demandons un pouvoir d'emprunt supplémentaire à l'égard de l'année financière 1978-1979, c'est parce que les emprunts considérables qu'a contractés le gouvernement à l'étranger ont été imputés par le pouvoir actuel, épuisant ainsi la pouvoir demandé au départ pour garantir les emprunts intérieurs.

La question que je vous pose est celle-ci, monsieur le ministre: avez-vous oublié les emprunts à l'étranger lorsque vous avez déclaré à la Chambre que vous aviez besoin de 5 milliards de dollars supposément pour les emprunts au pays?

M. Chrétien: Non, cependant nous ne nous attendions pas aux pressions exercées sur le dollar canadien depuis. Nous savions que nous devions revenir devant le Parlement plus tard

[*Text*]

Parliament later on in the year, either at this time or later on after January and up to the fiscal year. It used to be that the authority was granted without any bills. It is a new procedure. There was one complaint by the opposition at the time, at the time of the supplementary estimates. It was a clause there and the opposition complained at the time that when we voted supplementary estimates they did not have the time to ask any questions. So we have come along and decided to now come with separate bills. We know we have to come regularly with that because we do not do it the automatic way it was done before.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, may I ask a supplementary question of the minister? He apparently did not anticipate what he calls "pressure" on the Canadian dollar. I do not understand why he feels he has to borrow because we all know it was a floating dollar and that the government was not particularly supporting it. However, my question, Mr. Minister, is . . .

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, on that . . . you do not want me to reply?

The Chairman: You will be able to answer at length, but let Mr. Stevens ask his whole question first.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, the minister knows we are limited to 10 minutes, and it is a very short period.

I would refer the minister to the prospectus that he now has in the United States, and which is very interesting reading, dated October of this year. In that prospectus he spells out very clearly the lines of credit that were arranged and the borrowing that were entered into. I find that by May, 1978, $3.9 billion of the borrowings, which he now says cause him to request this extra authority, were actually in place or at least being negotiated. I refer to the fact that the Canadian bank borrowings which eventually became $2.5 billion, according to his own prospectus, were putin place by April, 1978. He had already closed, April, 1978, $750 million, U.S. amounts. How can the minister now come and tell us, having arranged those lines of credit, having actually borrowed some of the funds, that he did not anticipate that he was going to need the money when he represented to the House, that $5 billion was all that was needed during the current fiscal year?

Mr. Chrétien: It is very easy to explain. When you have a line of credit you do not necessarily use it and when we established that line of credit . . .

Mr. Stevens: A line of credit without any authority, Mr. Minister?

Mr. Chrétien: No, no.

The Chairman: Just a moment, Mr. Minister. You have had a chance to ask your questions, now the minister is entitled to reply.

Mr. Chrétien: We established those lines of credit in the markets at the time when there was undue pressure on the dollar to show that the credit of the Canadian government was . . . that we could have the resources necessary to cope

[*Translation*]

au cours de l'année soit à cette époque-ci, soit en janvier, de toute façon avant la fin de l'année financière. Auparavant, ce pouvoir pouvait être exercé sans le dépôt d'un projet de loi. La procédure est nouvelle. L'opposition s'était plainte en effet de la procédure pour les budgets supplémentaires. Il y avait un article qui permettait de procéder. L'opposition avait estimé jusque là qu'elle n'avait pas le temps de poser ses questions lors de l'adoption de budgets supplémentaires. C'est ainsi que nous avons opté pour des projets de loi distincts dans ces cas. Nous devons procéder de cette façon maintenant. Nous ne pourrons plus procéder d'office comme auparavant.

M. Stevens: Permettez que je pose une question supplémentaire au ministre, monsieur le président. Il a semblé dire qu'il ne s'était pas attendu aux pressions exercées sur le dollar canadien. Je ne comprends tout de même pas pourquoi il estimait devoir emprunter. Le dollar était censé flotter. Le gouvernement n'avait pas à le soutenir. Ma question est la suivante . . .

M. Chrétien: A ce sujet, monsieur le président . . . Vous ne voulez pas que je réponde?

Le président: Vous pourrez répondre comme bon vous l'entendrez. Permettez seulement que M. Stevens termine sa question.

M. Stevens: Monsieur le président, le ministre sait très bien que nous n'avons que 10 minutes à notre disposition et que ces 10 minutes s'écoulent rapidement.

Je renvoie le ministre au prospectus en circulation aux États-Unis actuellement. Il est du mois d'octobre cette année et se révèle fort intéressant. Dans ce prospectus le ministre indique quelles marges de crédit ont été établies et quels emprunts ont été effectués. Je constate qu'en mai 1978, des emprunts de 3.9 milliards de dollars avaient déjà été réalisés, ou du moins négociés. En dépit de cela, le ministre estime devoir revenir demander des emprunts supplémentaires. Je vois également dans le prospectus du ministre des emprunts aux banques canadiennes d'un montant éventuel de 2.5 milliards de dollars en date d'avril 1978. Et le ministre avait déjà réalisé en avril 1978 des emprunts de 750 millions de dollars U.S. Comment le ministre ose-t-il affirmer maintenant, ayant au préalable établi ces marges de crédit, et ayant réalisé tous ces emprunts, qu'il n'avait pas prévu utiliser tout cet argent lorsqu'il informait la Chambre que 5 milliards de dollars étaient tout ce dont il avait besoin pour l'année financière en cours?

M. Chrétien: L'explication en est fort simple. Le fait d'avoir des marges de crédit n'implique pas nécessairement leur utilisation. Établir des marges de crédit . . .

M. Stevens: Des marges de crédit non autorisées, monsieur le ministre?

M. Chrétien: Pas du tout.

Le président: Un moment, je vous prie. Vous avez posé vos questions. Maintenant permettez au ministre d'y répondre.

M. Chrétien: Nous avons établi ces marges de crédit sur les marchés au moment où des précisions indues s'exercaient sur le dollar de façon à démontrer que le crédit du gouvernement canadien était . . . de façon à démontrer que nous avions les

[*Texte*]

with some of the problems of some speculation against the dollar. It was to give a warning that the Canadian currency was a floating currency and, that the intervention of the government was to make sure there was to be an orderly market. But in order to have an orderly market you need the resources to use it. We established the lines of credit; we did not expect to use them because they were very large lines of credit. Of course, because of the pressures on the dollar in the summer we have used them. We are back here to ask for a line of credit of $7 billion because we have been forced to use them.

It is amazing that the opposition would take such a line because it used to be an automatic thing that was voted in the estimates. The opposition, Mr. Chairman, was talking about a blank cheque. It is not a blank cheque because every dollar we spend is a dollar that is appropriated by and voted on by the House of Commons. It is not a blank cheque. The authority to spend does not come from the authority to borrow. It comes from the adoption by the House of Commons of the estimates, so I think there is some confusion here and I am very glad that I can clarify it at this time.

• 2105

Mr. Stevens: But, Mr. Chairman, let the Minister clarify one thing for the Committee for what he has told us tonight is that he entered into lines of credit which on March 22 he had not taken into consideration in so far as seeking Parliament's authority to actually borrow the funds under those lines of credit.

Mr. Chrétien: Because legally it is not a borrowing; a line of credit is not a borrowing. There is a hell of a difference between borrowing and having a line of credit. You can laugh but that is the legal interpretation that I am working with. I am giving the explanation that it is real and we are here now because we have used them. We want some added borrowing authority to finish the fiscal year. That is as simple as that. There is no complication. In the old days, it would not have even been suggested to question the Minister about it.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, my next line of questioning to the Minister is in the context of the British experience. As the Minister is well aware the British have somewhat the same problem with their pound that he has been experiencing with our dollar and at that time, faced with a deficit position that is oddly very similar to the situation that the Minister has and partly at the request of the International Monetary Fund, Britain sold off a 21 per cent interest in British Petroleum. In getting those proceeds, $1.4 billion, they were able to narrow down the amount of the debt that they needed and in that way they helped restore confidence in the pound.

Would the Minister indicate, given he is requesting this authority to borrow still more money, has any serious consideration been given to the disposition of the government's interest in various Crown corporations in Canada with a view to realizing that money and not having to borrow it at 9 or 8 per cent? Petro-Can, if you even got your money out of it, would

[*Traduction*]

ressources nécessaires pour faire face au problème que posait la spéculation sur le dollar. Le gouvernement voulait démontrer que la monnaie canadienne était une monnaie flottante mais qu'il était prêt à intervenir pour assurer un déroulement ordonné du marché. Donc, pour assurer un déroulement ordonné du marché, il nous fallait des ressources. Nous avons établi ces marges de crédit même si nous ne nous attendions pas à nous en servir. Elles représentent en effet des emprunts considérables. Évidemment, à cause des pressions exercées sur le dollar au cours de l'été, il nous a fallu les utiliser. Nous revenons devant le Parlement pour lui demander une marge de crédit de 7 milliards de dollars parce que nous y sommes forcés.

Il est d'ailleurs surprenant que l'opposition adopte cette attitude. Auparavant, ces emprunts étaient approuvés d'office dans les prévisions budgétaires. L'opposition, monsieur le président, parle d'un chèque en blanc. Il ne s'agit nullement de cela puisque chaque dollar que nous dépensons est voté et consenti par la Chambre. Le pouvoir de dépenser n'est pas issu du pouvoir d'emprunter. Il part de l'adoption des Prévisions budgétaires par la Chambre des communes. Il existe une certaine confusion à cet égard. Je suis heureux de pouvoir la dissiper ici.

M. Stevens: Monsieur le président, je voudrais que le ministre précise un point à l'attention du comité. Il a en effet déclaré au comité qu'il avait établi des marges de crédit qu'en date du 22 mars il n'avait pas prévu utiliser puisqu'il n'avait pas cru bon de demander la permission de réaliser effectivement des emprunts à l'intérieur de ces marges de crédit.

M. Chrétien: Au sens strict, établir une marge de crédit n'est pas emprunter. Il y a une grande différence entre les deux. Vous avez beau rire, je m'en tiens à l'interprétation juridique du terme. La différence est donc réelle. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes là. Nous avons utilisé ces marges de crédit. Nous voulons un pouvoir d'emprunt accru pour le reste de l'année financière. C'est aussi simple que cela. Anciennement, on n'aurait même pas songé à interroger un ministre sur un sujet semblable.

M. Stevens: Monsieur le président, ma question suivante au ministre a trait à l'expérience vécue en Grande-Bretagne. Le ministre sait sûrement que les Britanniques ont eu à peu près le même problème avec leur livre qu'il éprouve lui-même actuellement avec le dollar. A l'époque, devant la possibilité d'un déficit étrangement semblable à celui qui attend le ministre, en partie aussi sur l'insistance du Fonds monétaire international, la Grande-Bretagne a vendu 21 p. 100 de ses intérêts dans la British Petroleum. Les profits de cette vente, 1.4 milliard de dollars, leur ont permis de réduire le montant de leur dette et ils ont pu rétablir la confiance en la livre.

Le ministre est-il en mesure d'indiquer, vu le fait qu'il vient demander un pouvoir d'emprunter accru, si l'on a envisagé de vendre les intérêts du gouvernement dans diverses sociétés de la Couronne au Canada comme moyen de réunir les fonds nécessaires au lieu d'emprunter à 9 ou 8 p. 100? Petro-Can, en supposant que l'on puisse recouvrer son argent, vaudrait 551

[*Text*]

be $551 million. Eldorado, if you got your money out of it, would be $81 million. The Canadian Development Corporation would be $322 million. The Northern Transport Company would be $56 million. That is over $1 billion. And I know one of your colleagues says, "What is $2 billion?" but I would suggest even a savings of $1 billion would mean that we would save the Treasury in coming years $80 million to $90 million in interest on investments that only netted last year $20 million.

Now, is there any consideration being given to selling off some of these assets rather than subjecting Canada to the horrendous debt that you are asking us to authorize tonight?

Mr. Chrétien: You have named three Crown corporations . . .

Mr. Stevens: Four.

Mr. Chrétien: Or four, whatever. Those corporations have been established by laws of Parliament and I would be very surprised if there was a lot of opposition to the creation of those Crown corporations in the House of Commons because they were voted on. For example, you speak about CDC; that was a corporation that was created in order to create an institution in which the public participates and the government has helped in funding the CDC to begin with in order to have a corporation involved as a Canadian concern in the Canadian economy. As for Eldorado Mining, I think that it was, I was not around when it was created . . .

Mr. Stevens: I am talking about now, Mr. Minister . . .

Mr. Chrétien: Let me finish.

Mr. Stevens: Have you considered selling them off?

Mr. Chrétien: No, we are not considering selling them.

Mr. Stevens: My follow-up question then is the government now holds in Uranium Canada approximately $500 million to $600 million worth of uranium. Has any consideration been given to selling off that uranium in order to realize some cash—selling it off to some of the nuclear power companies in Canada, domestic companies? They would more than be willing to buy that type of asset and in so selling it off you would not have to borrow that $500 million to $600 million that you are now asking for authority for.

The Chairman: Mr. Stevens, that is your 10 minutes.

Mr. Chrétien: The policy on uranium stocking does not come under my jurisdiction, Mr. Chairman, and this question should be asked of the appropriate authority.

Mr. Stevens: I take it, there is no consideration being given then.

• 2110

Mr. Chrétien: I say that you can ask the Minister of Mines and Resources.

Le président: Monsieur Trudel.

M. Trudel: Merci monsieur le président. Dans votre déclaration . . .

[*Translation*]

millions de dollars. Eldorado, dans la même perspective, vaudrait 81 millions de dollars. La Corporation de développement du Canada, 322 millions de dollars. La Société des transports du Nord Limitée, 56 millions de dollars. Voilà plus de 1 milliard de dollars. Un de vos collègues demande: «Que représentent 2 milliards de dollars? » Je sais moi qu'une économie de 1 milliard de dollars signifierait 80 millions ou 90 millions de dollars de moins en intérêts pour le Trésor dans les années à venir. Et ces placements n'ont rapporté que 20 millions de dollars l'année dernière.

A-t-on songé, donc, à vendre ces intérêts plutôt que de faire assumer au Canada cette horrible dette qu'on nous demande d'autoriser aujourd'hui?

M. Chrétien: Vous avez nommé trois sociétés de la Couronne . . .

M. Stevens: Quatre.

M. Chrétien: Quatre, très bien. Ces sociétés ont été établies par des lois du Parlement. Je serais très surpris qu'il y ait eu beaucoup d'opposition à l'époque. Ces lois ont certainement été approuvées. Vous mentionnez la CDC, par exemple. Il s'agit d'une société à laquelle le public participe. Le gouvernement lui a fourni des fonds au départ afin d'avoir une société canadienne qui s'intéresse à l'économie canadienne. En ce qui concerne Eldorado Mining, je pense qu'elle devait être, je n'étais pas là lorsqu'elle a été établie . . .

M. Stevens: Mais, monsieur le ministre . . .

M. Chrétien: Laissez-moi finir.

M. Stevens: Avez-vous envisagé de les vendre?

M. Chrétien: Non, nous ne songeons pas à les vendre.

M. Stevens: Ma question suivante a trait au fait que le gouvernement détient maintenant par l'entremise d'Uranium Canada environ 500 ou 600 millions de dollars d'uranium. A-t-on songé à vendre cet uranium aux sociétés productrices d'énergie nucléaire au Canada afin d'amasser des fonds? Les sociétés canadiennes se feraient un plaisir d'acheter cette ressource et le gouvernement aurait à emprunter 500 ou 600 millions de dollars de moins du montant qui est demandé ici.

Le président: Monsieur Stevens, vos dix minutes sont écoulées.

M. Chrétien: La politique du stockage de l'uranium ne relève pas de moi, monsieur le président. Il faudrait poser la question aux autorités concernées.

M. Stevens: Donc, on n'y a pas songé.

M. Chrétien: C'est une question que vous pourrez poser au ministre des Mines et des Ressources.

The Chairman: Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Thank you, Mr. Chairman. In your statement . . .

[*Texte*]

The Chairman: I am sorry. Is there no translation coming through?

An hon. Member: The translation is not coming through.

M. Trudel: Alors, on recommence?

Le président: Je ne déduirai pas cela de votre temps de parole.

M. Trudel: Est-ce qu'il est nécessaire que je répète la question, monsieur le président?

Le président: Oui, s'il vous plaît.

M. Trudel: Vous mentionnez, monsieur le ministre, dans votre déclaration, des emprunts ou des crédits d'emprunt qui couvrent une période de temps assez longue. Vous avez mentionné le montant de 5 milliards le 22 mars 1978 et de 16 milliards, accordés en mars et décembre 1977. A la suite de cela, vous avez parlé des emprunts à l'étranger utilisés et non-utilisées.

Maintenant, je voudrais vous demander ceci: si on se situe dans le contexte actuel, quelle est la dette actuelle du Canada, *per capita* ou autrement? Comment cela se compare-t-il avec les États-Unis présentement?

Si c'est possible, je voudrais savoir comment l'agrégat de notre dette totale se compare, en pourcentage, à notre produit national brut. Est-ce que ce sont des chiffres qui sont disponibles? Cela revient à préciser la totalité des emprunts que nous avons effectués jusqu'à date. Comment cela se compare-t-il avec les États-Unis, soit au niveau du pourcentage du produit national brut ou *per capita*?

M. Chrétien: C'est une question assez complexe. Si vous demandez le niveau de la dette du gouvernement canadien à ce moment-ci, par rapport à, disons, celle des États-Unis, dont j'ai les chiffres devant moi, je dirai que la dette du gouvernement central des États-Unis est de $2,886 *per capita* tandis qu'au Canada elle est de $2,460 per capita. Mais il s'agit là de la dette du gouvernement fédéral, à ce moment-ci.

L'autre question que vous me posez vise à savoir quel est le niveau de la dette par rapport au produit national brut.

J'ai ici devant moi une série de chiffres qui pourraient peut-être, disons, . . . comme pourcentage du revenu national, du PNB, la dette nationale represente 18.9 p. 100 aujourd'hui, comparativement à, disons en 1971, 19.4 p. 100. En 1968, c'était 24.4 p. 100. Je le répète, en 1978, c'est 18.9 p. 100.

Je prends des chiffres au hasard. On a les chiffres depuis l'année 1927. En 1973, c'était 16.3 p. 100; en 1968, c'était 24.4 p. 100 et, pour vous donner un exemple intéressant, en 1962, alors que nous ne formions pas le gouvernement, c'était 33.4 p. 100.

Le président: Est-ce que je peux suggérer que nous ajoutions ces tableau à notre . . .

• 2115

M. Chrétien: Oui, je peux déposer ce tableau si vous le voulez.

Le président: Est-ce que tous sont d'accord là-dessus?

[*Traduction*]

Le président: Excusez-moi, mais entend-on l'interprétation?

Une voix: On n'entend pas l'interprétation.

Mr. Trudel: Shall we start again?

The Chairman: I will not take this to be part of your question time.

Mr. Trudel: Is it necessary for me to repeat the question, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, please.

Mr. Trudel: In your statement, Mr. Minister, you refer to loans or lines of credit covering a fairly long period. You mentioned the sum of $5 billion on March 22, 1978 and $16 billion granted in March and December of 1977. You then spoke of borrowing authorities arranged abroad.

I would like to know what the present Canadian debt is, expressed either in per capita terms or otherwise, and how it compares with the present American situation?

If it is possible, I would like to know how our total debt compares in percentage terms with our gross national product. Are such figures available? It would be necessary to specify the entire amount of the loans which we have made so far. How would this compare with the United States figures, either as a percentage of the gross national product or in per capita figures?

Mr. Chrétien: This is a rather complex question. If you are asking for the level of the Canadian government's debt at the present time, in comparison with that of the United States, I have figures before me indicating that for the American federal government the amount is $2,886 per capita and the corresponding figure for Canada is $2,460 per capita. We must remember that this is the federal government's debt at the present time.

In your other question, you wanted a debt expressed as a percentage of the gross national product.

I have some figures which might be of interest . . . as a percentage of the national revenue, or the GNP, our national debt now represents 18.9 per cent as compared to 19.4 per cent in 1971, and 20.4 per cent in 1968. In 1978, then, it amounts to 18.9 per cent.

I am taking figures at random. We have the data available from 1927 on. In 1973, the figure was 16.3 per cent, in 1968, 24.4 per cent and, to give you an interesting example, in 1962, when we did not form the government, it was 33.4 per cent.

The Chairman: May I suggest that you append these tables to our . . .

Mr. Chrétien: Yes, I can file the table, if you want.

The Chairman: Is everyone in agreement?

[*Text*]

M. Chrétien: Actuellement, le niveau de la dette par rapport à l'économie n'est pas hors de proportion si on la compare à ce qu'elle était au cours des générations précédentes.

M. Trudel: Si je comprends bien, monsieur le président, monsieur le ministre, c'est qu'en pourcentage, si on fait la relation avec le produit national brut, il y a une diminution. Vous avez reculé jusqu'en 1962 et actuellement, le pourcentage du produit national brut consacré à la dette du gouvernement fédéral diminue.

M. Chrétien: C'est-à-dire que cela varie d'une année à l'autre, selon les cyles économiques dans lesquels nous nous trouvons.

M. Trudel: Si on prend la moyenne, par exemple, des dernières quinze ou vingt années, il y a effectivement une diminution.

M. Chrétien: Par rapport au produit national brut.

M. Trudel: Par rapport au produit national brut.

Monsieur le président, comme je le disais tout à l'heure, alors que nous avons eu quelques difficultés techniques, j'aimerais aborder la question de la dette *per capita*. Est-ce qu'on retrouve le même effet d'entraînement en ce qui concerne la dette *per capita*? Est-ce qu'on constate que la dette a augmenté énormément ou s'il y a eu une diminution comparativement aux États-Unis? Est-ce que vous avez ce renseignement présentement?

Dans le cas de la dette *per capita*, est-ce qu'on retrouve ce phénomène que vous venez de décrire, quant au pourcentage . . .

M. Chrétien: La dette *per capita* du gouvernement central du Canada en 1970 était de $1,311. Aux États-Unis, elle était de $1,231. Cela veut dire qu'en 1970, la dette *per capita* du gouvernement central au Canada était plus élevée que celle du gouvernement central américain. En 1977, c'est l'inverse et la dette *per capita* du gouvernement central américain est plus élevée que celle du gouvernement canadien.

M. Trudel: Ce sont les points qui m'intéressaient particulièrement, monsieur le président. Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Trudel.

Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman.

The Minister, in his last official budget, forecast real growth at 5 per cent and inflation at 6 per cent. Of course, the performance has not been up to that calculation. What has this done to your revenue? Where has your revenue gone? If everything is based on those two figures in forecasting your financial operations, what has happened to your revenue?

Mr. Chrétien: On the revenue side, we talk in terms now of a cash requirement total. It used to be that when we were talking just in terms of budgetary deficit, we were accused of not giving the total picture because of the borrowing, the lending operation of the government and so on. We have looked into that, and I can reaffirm today that the statement I made in August I have no reason to change; the cash requirement will be $11.8 billion. There is some fluctuation in the

[*Translation*]

Mr. Chrétien: Our present level of debt in relation to the economy is not out of proportion if we compare it to what it was in past generations.

Mr. Trudel: If I have understood correctly, Mr. Minister, our debt has actually gone down as a percentage of the gross national product. You have us figures going back as far as 1962 and there is actually a reduction in the percentage of the gross national product taken up by the federal government's debt.

Mr. Chrétien: This varies from one year to another depending on the economic cycles we find ourselves in.

Mr. Trudel: If we take the average figure, for example, for the past 15 or 20 years, it would appear that there is in fact a reduction.

Mr. Chrétien: In relation to the gross national product.

Mr. Trudel: In relation to the gross national product.

Mr. Chairman, as I said a while ago when we were experiencing some technical difficulties, I am interested in our debt expressed as a per capita figure. Does the same situation hold in this respect? Do we absorb a great increase in the debt or a reduction in comparison to the United States? Do you have information available on this?

Concerning the per capita debt, does the same phenomenom apply as that which you described in respect of the percentage . . .

Mr. Chrétien: In 1970, the per capita debt of the Canadian Federal government was $1,311 whereas in the United States it was $1,231. In other words, the per capita debt of the Canadian Federal government was higher than that of the American Federal government. In 1977, the situation is reversed and the American Federal government's per capital debt is higher than that of the Canadian government.

Mr. Trudel: I find these points to be particularly interesting, Mr. Chairman. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Trudel.

Monsieur Kempling.

M. Kempling: Merci, monsieur le président.

Dans son dernier budget, le ministre avait prévu une croissance réelle de 5 p. 100 et une inflation de 6 p. 100. En fait, la performance de l'économie n'a pas égalée les prévisions du ministre. Comment cela affecte-t-il votre revenu? Qu'est-ce qu'il est devenu, votre revenu? Si tout est fondé sur mes deux prévisions que j'ai citées, que devient votre revenu?

M. Chrétien: Pour ce qui est du revenu, nous parlons maintenant de la somme totale d'argent nécessaire. A une époque, nous nous limitions au déficit budgétaire et on nous accusait de donner des renseignements partiels, compte tenu des emprunts, des prêts et des autres activités financières du gouvernement. Nous avons étudié la question et je puis réaffirmer aujourd'hui la déclaration faite en août; nous avons besoin d'une somme totale de 11.8 milliards de dollars. Au moment

[*Texte*]

revenues that had been taken into account when I made that prediction.

Of course, in some areas in Canada the revenues are higher than expected; in other areas they are lower. For example, in Ontario, according to what I have read in the paper, lately the revenues were lower than expected, and in B.C. the revenues were higher than expected.

I have asked that question, and the cash requirement will be $11.8 billion.

Mr. Kempling: If nothing then has happened to your revenue, why do you need $7 billion? Is it all for foreign exchanged?

Mr. Chrétien: We have had to use our borrowing authority in a shorter period than we had expected for foreign exchange. We negotiated those facilities, but we did not expect then to use them as rapidly as we have been obliged to use them. We knew that eventually we were to come in front of Parliament to have new borrowing authority to complete the year, and to have the borrowing authority to start the next year. We cannot start the next fiscal year without having any borrowing authority under our control.

Mr. Kempling: Although we are amending this bill, I understand, to take out the $10 billion for fiscal 1979-1980, on what basis did you include the $10 billion for 1979-80? Do you have a forecast of 1979-80 revenues and expenditures?

• 2120

Mr. Chrétien: Yes. We have to make forecasts on those things. When I made my statement, after the exercise of the month of August when we decided to cut the expenditures for 1979-80 to the tune of $2 billion, we were able to establish that for 1979-80, if we did not change the fiscal framework on which we were working, the cash requirement would be $9.7 billion. So it is based on that. We have to come in front of Parliament in order to include that because the figure was already out.

Of course, I want to repeat that borrowing authority cannot be used unless expenditures are authorized, that is, to pay the bills we are required to pay. Of course, expenditures are controlled by the estimates which are debated in committees, in the House and eventually approved by Parliament. The borrowing authority is just the consequence of it. Rather than raise taxes or run deficits, we need the borrowing authority.

Mr. Kempling: What about borrowing exchange though? Parliament does not vote foreign exchange. What reserves and what calculations do you make for reserves for exchange fluctuations?

Mr. Chrétien: I explained earlier that the reserve is a kind of a different operation, and it is one of the technical problems that I have to cope with at this moment. Of course, we hold in the Canadian reserves, gold and, generally speaking, American dollars and SDRs, and if we lose some reserve, we gain some

[*Traduction*]

de faire cette prévision, j'avais tenu compte d'une certaine fluctuation des revenus.

Dans certaines régions du pays, nos revenus seront plus élevés que ce que nous avions espéré et dans d'autres régions ils seront moins élevés. Par exemple, d'après ce que j'ai lu dans les journaux récemment, les revenus en Ontario étaient moins élevés que ce que nous avions calculé, tandis qu'en Colombie-Britannique, c'était le contraire.

Mais je peux affirmer que la somme totale nécessaire sera de 11.8 milliards de dollars.

M. Kempling: Si votre revenu reste inchangé, pourquoi vous faut-il 7 milliards de dollars? S'agit-il simplement du taux de change?

M. Chrétien: Nous avons dû avoir recours à notre pouvoir d'emprunt dans une période moins longue que ce que nous avions prévu en raison du taux de change. Lorsque nous avions négocié les facilités, nous ne comptions pas devoir les utiliser aussi rapidement qu'il n'a fallu le faire. Nous savions que nous devrions comparaître devant le Parlement pour obtenir un nouveau pouvoir d'emprunt pour terminer l'année et commencer la nouvelle. Nous ne pouvons pas commencer la prochaine année financière sans un pouvoir d'emprunt.

M. Kempling: Si je comprends bien, nous modifions la Loi pour utiliser les 10 milliards de dollars prévus pour l'année financière 1979-1980. En fonction de quel critère avez-vous prévu cette somme de 10 milliards de dollars pour 1979-1980? Avez-vous une idée de ce que seront les revenus et les dépenses en 1979-1980?

M. Chrétien: Oui, car nous devons faire des prévisions à cet égard. Au mois d'août dernier, quand nous avons décidé de réduire de $2 milliards les dépenses de 1979-1980, nous avons pu établir que nos besoins en liquidité seraient de $9.7 milliards en 1979-1980, si toutefois le cadre fiscal actuel était maintenu. Voilà donc ce qu'il en est. Dès lors, il nous fallait nous adresser au Parlement parce qu'il y avait eu un rajustement.

Je tiens à répéter une fois de plus que le pouvoir d'emprunter ne peut être utilisé tant que les dépenses ne sont pas autorisées et que ce n'est qu'avec cette autorisation que nous pouvons acquitter nos factures. Bien sûr, ce sont les prévisions budgétaires, qui sont débattues en comité, à la Chambre et en dernier lieu approuvées par le Parlement, qui régissent les dépenses. Le pouvoir d'emprunter en découle tout simplement. Le pouvoir d'emprunter nous permet d'éviter de lever des impôts supplémentaires ou de grossir le déficit.

M. Kempling: Mais qu'en est-il du pouvoir d'emprunter des devises étrangères? Le Parlement n'intervient pas. Comment calculez-vous le montant des réserves qui servent à éponger les fluctuations du taux de change?

M. Chrétien: Je l'ai déjà expliqué, la situation, dans ce cas-là, est différente. Pour l'instant, c'est là un des problèmes techniques auxquels je fais face. Bien sûr, nous détenons des réserves canadiennes, de l'or, et en général des dollars américains de même que des droits de tirages spéciaux. Si nous

[*Text*]

cash; if we gain on reserves, we lose some cash. It is as simple as that. We maintain this completely separate from the operation of the government, and that has been traditional.

Mr. Kempling: Well if you estimated the deficit to be $9.7 billion in 1979-80, what did you have for total expenditures and what was your revenue estimate?

Mr. Chrétien: Speaking from memory, I think for next year we presume that the expenditures, the outlays, will be $52.6 billion and if you deduct $9.7 billion from that, you have . . .

Mr. Kempling: Did you have a real growth forecast for 1979-80?

Mr. Chrétien: I will make that public in my budget during the course of next month.

Mr. Kempling: What about the CPI? Did you have a forecast for the . . .

Mr. Chrétien: Well, we made some assumptions and there is some variation from year to year. Your neighbour to your left knows that you cannot be absolutely precise in those forecasts.

Mr. Kempling: Yes.

Mr. Chrétien: Your neighbour to the right would know that.

Mr. Kempling: Mr. Minister, can you give me the actual revenue figure? You cannot just deduct the deficit and make a calculation . . .

Mr. Chrétien: I think you have to be a little bit patient. You will have it in three weeks. I am in the process of preparing my budget and those things will be available in three weeks.

We are not talking anymore, anyway, Mr. Chairman. They have asked not to talk about 1979-80, so I do not know why they are asking me those questions. We are not asking for any more borrowing authority for that year. You know, I said that I will come back later on.

Mr. Kempling: We go through this exercise every year. When we come around to the time of the budget, we cannot say anything because there is a budget coming. After the budget is introduced, the Minister says: well, you have to give the budget a chance to work. You just play it around the bloody circle, but you do not give any answers.

What I am concerned about is the frustration in the business community. And I do not want you to laugh, because there are a hell of a lot of people out there who are really upset about the way you have kicked this economy around.

Mr. Chrétien: You perhaps are upset, sir, by . . .

Mr. Kempling: I am damned upset along with a lot of other people.

Mr. Chrétien: No, no, but that is the kind of statement that is irresponsible because you are trying to create the impression that we are trying to mislead the people. For example, in the public accounts of today, it was said that for this year I have slightly underestimated the revenue and I have slightly overe-

[*Translation*]

perdons certaines réserves, notre liquidité augmente et inversement. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Comme toujours, ces opérations ont été dissociées de la gestion des deniers publics.

M. Kempling: Si donc vous prévoyez que le déficit sera de $9.7 milliards en 1979-1980, à combien les dépenses et les revenus s'élèveront-ils, à votre avis?

M. Chrétien: De mémoire, je pense que les dépenses l'année prochaine s'élèveront à $52.6 milliards et si vous soustrayez $9.7 milliards de ce montant, vous constaterez . . .

M. Kempling: Prévoyez-vous une véritable croissance en 1979-1980?

M. Chrétien: Ce renseignement figurera dans le budget que je rendrai public au cours du mois prochain.

M. Kempling: Qu'en est-il de l'indice des prix à la consommation? Avez-vous des prévisions à cet égard . . .

M. Chrétien: Nous posons certaines hypothèses mais cela varie d'une année à l'autre. Votre voisin de gauche sait pertinemment bien que l'on ne peut pas faire d'affirmations au sujet de ces prévisions.

M. Kempling: Je sais.

M. Chrétien: Votre voisin de droite le sait bien, lui aussi.

M. Kempling: Monsieur le ministre, à combien s'élèveront les revenus? Pour obtenir ces chiffres il ne suffit pas de soustraire le déficit des dépenses, si je comprends bien . . .

M. Chrétien: Soyez donc patient. Je vous donnerai tous ces renseignements dans trois semaines. Je suis en train de préparer mon budget et tous les renseignements pertinents seront dévoilés dans trois semaines.

Monsieur le président, nous ne dirons plus rien à ce sujet. On a demandé de ne pas parler de 1979-1980, alors je ne vois pas pourquoi on pose toutes ces questions-là. De toute façon, pour cette année-là, il n'est pas question d'obtenir la permission d'emprunter plus, mais, je vous l'ai déjà dit, nous y reviendrons.

M. Kempling: C'est la même chose tous les ans. Arrive le moment du budget et on ne peut plus rien dire parce que la publication du budget est imminente. Une fois le budget déposé, le ministre dit: laissez fonctionner les mécanismes que le budget contient. On tourne en rond et jamais nous n'obtenons de réponse.

Les hommes d'affaires s'impatientent. Ne riez pas car beaucoup de gens sont vraiment perturbés à cause de la façon dont vous avez chamboulé l'économie.

M. Chrétien: Vous êtes peut-être perturbé, monsieur, mais . . .

M. Kempling: En effet je le suis, et bien d'autres aussi.

M. Chrétien: Là n'est pas la question. Vos propos sont très mal venus car vous essayez de créer l'impression que nous voulons induire la population en erreur. Par exemple, au comité des Comptes publics aujourd'hui, on a dit que cette année, j'avais légèrement sous-estimé les revenus et que j'avais

[*Texte*]

stimated the expenditures. It is the first time that we have come so close to the reality. You said that the frustration . . .

• 2125

An hon. Member: Oh, I do not think—by that.

Mr. Chrétien: . . . is on this bill that you have in front of you today. It is because we have decided to come with bills. Before it was passed, this authority, as the last item in the . . .

An hon. Member: No, no, no, no.

Mr. Chrétien: . . . appropriations in the House of Commons, the complaint of the Opposition at that time was that they had not the time to debate it. Is it not true, Mr. Lambert?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, ce n'est pas cela. Vous avez utilisé la mauvaise procédure.

The Chairman: Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Let me say this in answer, Mr. Chairman, that a lot of people out in the business community six months ago were trying to determine where the Canadian dollar was going to go. They are trying to look six months ahead right now. I do not know whether you know that in the commercial field many times you have to bid for delivery six months down the road. What price do you put the dollar at, because it is profit or loss . . .

An hon. Member: Come on . . .

Mr. Kempling: If it is too much it is inflationary.

An hon. Member: We do not put . . .

Mr. Chrétien: But if you want to bet on the dollar and gamble on the dollar, you are not . . .

Mr. Kempling: It is not gambling on the dollar. It is not gambling on the dollar.

Mr. Chrétien: I think when you have a floating currency there is fluctuation in the rate. It is as simple as that.

Mr. Lambert (Edmonton West): Oh, you had . . .

An hon. Member: Floating currency, my ass.

Mr. Kempling: Okay, forget it.

Mr. Chrétien: So if you want the fixed rate, I hope your party will have a position on that. We never knew if they were for a fixed rate or not a fixed rate. I am for a floating dollar, and I would like the Opposition party to have a view on that. They never said anything; just criticized, never expressed any policy on that.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Towers: Could I ask a supplementary?

Mr. Leblanc: With pleasure.

Mr. Towers: Thank you.

[*Traduction*]

légèrement surestimé les dépenses. Pourtant, c'est la première fois que nous approchons si près de la réalité. Vous avez parlé de frustation . . .

Une voix: Oh je ne pense pas . . . je ne puis pas accepter cela.

M. Chrétien: . . . à propos de ce projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Nous avons décidé de présenter les projets de loi. Auparavant, c'était en tout dernier lieu qu'on adoptait cette autorisation . . .

Une voix: Mais non!

M. Chrétien: . . . lors de l'étude des affectations de crédits à la Chambre des communes et l'opposition se plaignait toujours qu'on n'avait pas le temps d'en débattre. N'est-ce pas vrai, monsieur Lambert?

Mr. Lambert (Edmonton West): No that is not the case. You have used the wrong procedure.

Le président: Monsieur Kempling.

M. Kempling: Je répondrai en rappelant qu'un tas d'hommes d'affaires se préoccupaient il y a 6 mois de déterminer ce que deviendrait le dollar canadien. En ce moment, ils essaient de prévoir ce qui se passera dans 6 mois. Saviez-vous que dans le commerce, très souvent, il faut faire des offres aujourd'hui même pour un produit qui ne sera livré que dans 6 mois? Que vaudra donc le dollar dans 6 mois? Il s'agit de calculer les bénéfices et les pertes . . .

Une voix: Voyons . . .

M. Kempling: Si le prix demandé est trop élevé, le geste devient inflationnaire.

Une voix: Mais on ne . . .

M. Chrétien: Si vous voulez spéculer sur le dollar et risquer, vous ne . . .

M. Kempling: Il ne s'agit pas de spéculer sur le dollar, pas du tout.

M. Chrétien: Quand une devise est assortie d'un taux flottant, on ne peut s'attendre qu'à des fluctuations. C'est bien simple.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, mais . . .

Une voix: Une devise flottante? A d'autres!

M. Kempling: N'en parlons plus.

M. Chrétien: Si c'est un taux fixe que vous voulez, que votre parti prenne position. Jamais on n'a pu déterminer si votre parti était tenant d'un taux fixe ou d'un taux flottant. Pour ma part, je suis en faveur d'un dollar flottant mais je voudrais bien que l'opposition se prononce là-dessus. Elle s'est toujours gardée de le faire en se contentant de critiquer sans se donner le mal de définir sa politique là-dessus.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Towers: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. Leblanc: Je vous en prie.

M. Towers: Merci.

[*Text*]

The Chairman: It is not normal, but if you are not going to be reached on the list then perhaps with Mr. Leblanc's permission you could ask a brief one.

Mr. Towers: The Minister suggested that he will be bringing down a budget in three weeks. Does this mean November 21, sir?

Mr. Chrétien: No, I said within three weeks.

Mr. Towers: Do you have a date, sir?

Mr. Chrétien: No.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc: Will you have the date some time in the fall?

Le président: Monsieur Leblanc, vous avez la parole.

M. Leblanc: Merci, monsieur le président.

On parlait, tout à l'heure, de la procédure concernant l'obtention, par le gouvernement, des pouvoirs d'emprunt. Moi, en tant qu'ancien président du Comité permanent des prévisions budgétaires, en général je suis en mesure de constater que l'ancienne procédure était très différente de ce qui se fait aujourd'hui.

Est-ce que vous pourriez nous expliquer, en termes assez clairs, quelle était l'ancienne procédure, de laquelle l'opposition se plaignait parce que les députés de l'opposition pensaient qu'ils n'avaient pas droit de regard au chapitre des pouvoirs d'emprunt du pays? A l'heure actuelle, maintenant qu'on dispose, au moyen de bills, de la question des pouvoirs d'emprunt, on se plaint encore que cela ne fonctionne pas exactement comme cela devrait fonctionner. Alors c'est une question de procédure.

Si l'on veut comparer les années précédentes avec l'année actuelle, je pense qu'il serait bon, peut-être, d'expliciter la procédure. Tout à l'heure, M. Lambert disait, en réponse à une remarque que vous avez faite, que ce n'était pas tout à fait la procédure qui était suivie dans le temps. Alors on pourrait éclaircir ce point peut-être.

M. Chrétien: Je vais demander à M. Hood, qui est un fonctionnaire expérimenté du ministère depuis de nombreuses années, d'expliquer la différence entre les procédures.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les deux procédures.

The Chairman: Mr. Hood.

Mr. Hood: Mr. Chairman, the Financial Administration Act stipulates that statutory borrowing authority must be obtained from Parliament in order for the government to increase its outstanding debt.

Part IV, Section 36 of the Act, requires that

> . . . no moneys shall be borrowed or security issued by or on behalf of Her Majesty without the authority of Parliament.

That refers to new money only because, under Section 38 of the Act, there is a continuing authority to borrow funds to repay maturing debt.

Now, in more precise answer to the question, I would say this, that the quite long established procedure for seeking new

[*Translation*]

Le président: Ce n'est pas conforme à la procédure normale mais si vous ne comptez pas pouvoir poser vos questions et si M. Leblanc est d'accord, allez-y.

M. Towers: Le ministre a dit qu'il présenterait un budget dans 3 semaines. Cela nous mène donc au 21 novembre, n'est-ce-pas monsieur?

M. Chrétien: Non. J'ai dit d'ici 3 semaines.

M. Towers: Pouvez-vous avancer une date?

M. Chrétien: Non.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc: Pouvez-vous nous en donner la date cet automne?

The Chairman: Mr. Leblanc, you have the floor.

Mr. Leblanc: Thank you, Mr. Chairman.

A minute ago, we were talking about the procedure followed by the government in order to obtain borrowing authority. As former Chairman of the Miscellaneous Estimates Standing Committee, I can vouch for the fact that the former procedure was quite different from the one now followed.

Could you explain, in clear terms, what this former procedure was because the opposition party was then complaining, saying that its members did not have control over the country's borrowing authority? Now, through bills, this whole question of borrowing authority is open for review and still we hear complaints that the procedure does not work exactly as it should. It appears to be a question of procedure.

If we compare the preceding years with this year, procedure should be explained first. A minute ago, Mr. Lambert, in answering one of your comments, was saying that the same procedure was not always followed. Perhaps you could clarify that point.

Mr. Chrétien: I will ask Mr. Hood who has been an experienced member of the department for many years to explain the difference between the procedures.

Mr. Lambert (Edmonton West): The two procedures.

Le président: Monsieur Hood.

M. Hood: Monsieur le président, la Loi sur l'administration financière prévoit que le pouvoir statutaire d'emprunter doit être conféré par le Parlement si le gouvernement veut augmenter la dette.

La partie IV, à l'article 36 de la loi précise que:

> . . . aucune somme d'argent ne doit être empruntée ni aucun titre émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement

Il s'agit donc strictement de nouvelles sommes d'argent car en vertu de l'article 38 de la loi, le gouvernement détient en permanence le pouvoir d'emprunter des fonds pour rembourser les titres parvenus à échéance.

Néanmoins, pour répondre à votre question, depuis bien longtemps, la procédure déjà établie pour obtenir de nouveaux

[*Texte*]

borrowing powers has been to attach a clause to supply bills brought before the House . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): Provided they are based on an item.

Mr. Hood: . . . and, about the beginning of each fiscal year, a borrowing authority clause added to a supply bill sought new authority for the Minister of Finance to raise new money by the issue of securities and at the same time provided for the cancellation of unused borrowing powers obtained under previous Appropriation Acts. Additional borrowing authority was sought if necessary through other Appropriation Acts later in the year.

• 2130

This long-established practice was ruled out of order in December 1975 . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): Quite rightly, too.

Mr. Hood: . . . when the government was attempting to obtain supplementary borrowing authority, as it provided no opportunity for debate on the request.

Mr. Leblanc: We moved that out of order . . .

Mr. Hood: This was because the clause is not part of the estimates discussed in standing committees and the supply bills are usually passed without debate. The supplementary authority was sought at the time through a special bill.

In March 1976 and March 1977 borrowing authority was sought in the old way by adding a clause to the supply bill, but only on the understanding that there would be a day's debate on the supply bill in Parliament. That procedure followed a recommendation by the Standing Committee on Procedure and Organization and agreement between the House Leaders.

In December 1977 supplementary borrowing powers were obtained by adding a clause to the income tax bill to amend the Income Tax Act, and in March 1978 supplementary authority was again obtained through a supply bill but an apportunity was provided to debate the request in the House.

And that, to the best of my ability, Mr. Chairman, is a review of the procedures, at least in recent times, of the House in providing authority to the government for borrowing.

Le président: Une question supplémentaire.

M. Leblanc: Alors, si je comprends bien . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): It is so easy to correct.

The Chairman: Order, please.

M. Leblanc: Pardon?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est si facile à corriger . . .

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc: Si je comprends bien, et bien que ce soit assez complexe et technique, vous demandez non seulement un pouvoir d'emprunt additionnel, mais également un amendement à la Loi sur l'Administration financière. Pourquoi avons-

[*Traduction*]

pouvoirs d'emprunt veut que l'on assortisse les bills de subsides dont la Chambre est saisie d'un article . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans la mesure où ces bills sont fondés sur un poste budgétaire.

M. Hood: . . . et au début de chaque exercice financier, un article sur les pouvoirs d'emprunt était ajouté au bill des subsides pour que le ministre des Finances reçoive de nouveaux pouvoirs pour obtenir l'argent nécessaire à l'émission de titres nouveaux. Par la même occasion, tous les pouvoirs d'emprunt sont utilisés, obtenus en vertu des précédentes lois portant acceptation de crédits étaient annulés. Si toutefois au cours de l'année, il s'avérait nécessaire d'emprunter des sommes additionnelles, on avait recours à de nouvelles lois portant affectation de crédits.

Cette pratique de longue date a été déclarée inacceptable en décembre 1975 . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, et à juste titre.

M. Hood: . . . lorsque le gouvernement essayait d'obtenir un pouvoir d'emprunt supplémentaire puisqu'il ne prévoyait pas la possibilité de débattre de cette demande.

M. Leblanc: La procédure a été déclarée irrecevable . . .

M. Hood: C'était parce que l'article ne figurait pas dans les prévisions budgétaires dont sont saisis les comités permanents et que les lois des subsides sont généralement adoptées sans débat. A l'époque, on avait demandé de nouveaux pouvoirs par un projet de loi spécial.

En mars 1976 et 1977 on a demandé le pouvoir d'emprunt selon la vieille pratique en ajoutant un article à la Loi des subsides mais seulement à condition qu'une journée de débat soit consacrée à la Loi des subsides au Parlement. Cette procédure faisait suite à une recommandation du comité permanent de la procédure et de l'organisation acceptée par les leaders de la Chambre.

En décembre 1977 un nouveau pouvoir d'emprunt a été obtenu en ajoutant un article au projet de loi tendant à modifier la Loi sur l'impôt sur le revenu et en mars 1978 on a obtenu encore une fois un nouveau pouvoir d'emprunt par le biais d'une loi des subsides; on avait prévu un débat sur la demande à la Chambre.

Cela complète, à ma connaissance, monsieur le président, le résumé des procédures suivies à la Chambre pour que le gouvernement obtienne un pouvoir d'emprunt.

The Chairman: A supplementary question.

Mr. Leblanc: If I have understood you . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est si facile à corriger . . .

Le président: A l'ordre.

Mr. Leblanc: What?

Mr. Lambert (Edmonton West): It is so easy to correct . . .

Mr. Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc: If I have understood you, though it is a rather complex and technical matter, you are asking in addition to a supplementary borrowing authority an amendment to the Financial Administration Act. Why do you require such an

[*Text*]

nous besoin d'un amendement, à l'heure actuelle, à la Loi sur l'Administration financière, puisque nous sommes en présence d'un bill?

M. Chrétien: J'ai tenté précédemment d'en expliquer la raison. Pourquoi demandons-nous un amendement à la Loi sur l'Administration financière? La raison est la suivante: C'est un problème d'ordre technique. Nous avons établi des lignes de crédit qui totalisent 5.5 milliards de dollars avec des banques canadiennes et des banques étrangères. Pour prendre un exemple, si nous empruntons sur ces lignes de crédits, un milliard de dollars, nous pouvons le rembourser à un moment donné et à volonté. Nous avons utilisé de fait un milliard de dollars, et si nous le remboursons, eh bien nous n'avons plus la ligne de crédit. C'est-à-dire que nous devrions repartir à zéro. Et d'après l'interprétation qui nous a été donnée par le ministère de la Justice, ce n'est pas très clair. C'est-à-dire que si on a emprunté une fois dans l'année un milliard de dollars et qu'on le rembourse, si on le remprunte plus tard dans l'année, il s'agit d'un autre milliard de dollars. Alors que c'est toujours effectivement un milliard de dollars.

Je ne sais pas si vous me comprenez.

M. Leblanc: Ce sont deux emprunts différents?

M. Chrétien: Ce sont deux emprunts différents. Ce n'est pas cumulatif, c'est consécutif. Et c'est pourquoi nous voulons clarifier cela. Il y a certains qui disent, il n'y a pas de problème, c'est la même autorisation; d'autres prétendent que non il faut une nouvelle autorisation. C'est ce que j'appellerais . . . on a employé le terme *netting*, c'est cela? . . . .

M. Leblanc: En français, qu'est-ce que cela veut dire?

M. Chrétien: Je vais me reporter à mon texte français, et je ne m'en rappelle pas. Je l'ai lu en anglais tout à l'heure . . .

En tout cas, je vous le dirai après la séance, je n'ai pas le temps de le lire maintenant. Bref, si on fait un deuxièmeme emprunt, avec un laps de temps entre les deux, on pourra considérer qu'il s'agit toujours de la même autorisation d'un milliard de dollars qui est utilisée, et non pas une nouvelle. Parce que cela peut varier considérablement ces temps-ci à cause de la très grande volatilité des marchés de change.

Vous savez que le monde entier est sujet à des fluctuations monétaires considérables. Le dollar américain, le dollar canadien et d'autres monnaies sont à la baisse par rapport au mark allemand et au Yen japonais. Et ce qui est très intéressant c'est quand vous rencontrez des Allemands et des Japonais ils sont en colère parce que leur monnaie est trop forte. Cela leur cause des problèmes pour leurs exportations. C'est toujours, peut-être, une certaine consolation que de voir, dans les réunions internationales, les pays à monnaie forte se plaindre qu'ils perdent leur position concurrentielle d'une façon, disons, abusive alors que nous gagnons, par une dévaluation de la monnaie, une position concurrentielle d'une manière qu'ils jugent trop facile.

• 2135

M. Leblanc: Monsieur le président, vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé?

[*Translation*]

amendment at the present time since we are dealing with a bill?

Mr. Chrétien: I have already attempted to explain the reason. Why are we asking for an amendment to the Financial Administration Act? The reason is the following: it is a technical problem. We have established lines of credit amounting to $5.5 billion with Canadian and foreign banks. To give you an example, if we borrow $1 million on these lines of credit, we can reimburse whatever amounts we want at any time. Well, we did in fact use the $1 billion, and if we were to pay it back, we would no longer have the credit line. In other words, we would have to start off again from zero. The interpretation given to us on this point by the Department of Justice was not very clear. If we were to borrow $1 billion once in the year and then pay it back, a further loan of the same amount later on in the year would be considered as another billion dollars. In other words, it is another billion dollars.

I do not know if you have understood me.

Mr. Leblanc: Would they be two different loans?

Mr. Chrétien: They would be two different loans. It would not be considered as a cumulative matter but as a consecutive one. And this is why we want this thing clarified. Some people claim that there is no problem and that the same authority is valid; others claim that this is not so and that a new authority is required. This is referred to as metting, I do not quite know how to put it . . .

Mr. Leblanc: How do you say it in French?

Mr. Chrétien: I would have to take a look at the French text. I do not remember. I read it in English earlier.

In any case, I will tell you after the meeting since I do not have the time to read it now. To sum up, if we make a second loan after a certain lapse of time, we might consider that we are using the same authority for $1 billion rather than a new one. Things can vary a great deal at the present time because of the ups and downs of the exchange market.

You know that the entire world is subject to considerable monetary fluctuations and that the American and Canadian dollars as well as other currencies are undergoing a downward trend in relation to the german Mark and the japanese Yen. It is interesting to see that the Germans and Japanese are angry about their currency being too strong. This is causing them export problems. It may be a consolation of some sort, to hear at international meetings, strong currency countries complain that they are losing too much of their competitive position while we, through a devaluation of our currency, are gaining a competitive position too easily this year.

Mr. Leblanc: Mr. Chairman, are you trying to tell me that my time is up?

[*Texte*]

Le président: Non, vous pouvez poser une dernière question.

M. Leblanc: Je vous ferais remarquer que la plus grande partie des dix minutes qui me sont allouées a été utilisée par les deux témoins, soit le . . .

Le président: Oui, mais c'était à cause des questions posées.

M. Leblanc: Alors, je vous remercie.

Le président: Monsieur Lambert, député d'Edmonton-Ouest.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I was very interested in what Mr. Hood had to say with regard to these changes in borrowing authority. I will say this first of all, that I think this procedure is the most orthodox and regular, being a straight amendment to the Financial Administration Act.

The 1975 whistle, Mr. Leblanc, was that there was an attempted bootlegging clause in a nondebatable bill to increase the thing, basing themselves on antiquity and supply bills which always heretofore had been subject to debate. However, that has been straightened away now and we know that . . .

Mr. Chrétien: So you thank me for that.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, you were not the one responsible for it.

An hon. Member: That is on the record.

Mr. Lambert (Edmonton West): You can thank me for blowing the whistle.

Now I want to raise another point, Mr. Chairman. I want to ask the Minister what he believes is the principle of this bill.

Mr. Chrétien: It is the right of the government to borrow money.

Mr. Lambert (Edmonton West): For what period?

Mr. Chrétien: Until the end of this fiscal year 1978-79.

Mr. Lambert (Edmonton West): This bill, as was passed in the House the other day, said:

> An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act.

Then in Clause 1 it is cited as:

> 1. This Act may be cited as the *Borrowing Authority Act, 1978-79-80.*

You have indicated in your opening remarks that you intend to move a deletion of Clause 3 which governs $10 billion to cover 1979-80, and that you want to make some other amendments to conform with that. I am going to suggest to you, Mr. Chrétien, that you cannot suck and blow at the same time. Either you follow the direction of the Prime Minister and others of your colleagues who insist that voting on second reading is a voting in principle—that is item number one. And secondly, there are many rulings of Mr. Speaker Jerome that the House having voted on second reading for a bill, it is not permissible to any member to make an amendment, to put

[*Traduction*]

The Chairman: No, you may have one last question.

Mr. Leblanc: You will notice that the major part of my 10 minutes has been used by the two witnesses, that is . . .

The Chairman: Yes, but it was in answer to the questions asked.

Mr. Leblanc: All right, thank you.

Mr. Chairman: Mr. Lambert, member of Parliament for Edmonton West.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, les propos de M. Hood sur l'évolution du pouvoir d'emprunt m'ont beaucoup intéressé. Tout d'abord, j'estime que cette méthode est la plus normale et la plus orthodoxe étant donné qu'il s'agit d'un simple amendement à la Loi sur l'administration financière.

En 1975, monsieur Leblanc, on avait au contraire essayé de frauder un article dans un projet de loi non débattable afin d'augmenter ce pouvoir, et cela en invoquant de vieilles lois des subsides qui jusque là avaient toujours fait l'objet de débats. Or, cette fois, la situation semble rétablie et nous savons que . . .

M. Chrétien: Aussi, vous voulez m'en remercier.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, ce n'est pas à vous qu'on le doit.

Une voix: Cela est bel et bien consigné.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En tous cas vous pouvez me remercier d'avoir donné l'alerte.

Je voudrais maintenant soulever un autre point, monsieur le président. Quel est, de l'avis du ministre, le principe de ce projet de loi?

M. Chrétien: Il s'agit du droit du gouvernement à emprunter.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pour combien de temps?

M. Chrétien: Jusqu'à la fin de l'année financière 1978-1979.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le projet de loi adopté à la Chambre l'autre jour est intitulé:

> Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-1979, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-1980 et modifiant la Loi sur l'administration financière.

Puis à l'article 1 on lit:

> 1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi de 1978-79-80 sur le pouvoir d'emprunt.*

Vous avez indiqué dans vos observations préliminaires que vous aviez l'intention de proposer que soit supprimé l'article 3 touchant les 10 milliards de dollars prévus pour l'année 1979-1980, et que vous vouliez apporter certaines autres modifications pertinentes. Sachez donc, monsieur Chrétien, qu'il faut savoir choisir. Ou bien vous suivez l'avis du premier ministre et de certains autres de vos collègues qui persistent à croire que le vote en deuxième lecture représente un accord de principe . . . et d'un. Deuxièmement, bien des décisions de l'orateur M. Jérome indiquent que la Chambre ayant approuvé la deuxième lecture d'un projet de loi, il n'est plus possible de le modifier,

[*Text*]

forward an amendment, which would derogate from that principle. It is for that reason—and that includes ministers as well—that I am going to suggest to you that while you are possibly moving in the right direction, you adopted the wrong means.

Over my twenty years in this House I have seen ministers trying to accept amendments or make amendments more in conformity with the thinking of the House, but prevented from doing so after second reading. I am going to suggest to you that you have options. For those who say that second reading is an acceptance in principle, then you cannot delete that Clause 3.

Mr. Chrétien: Mr. Lambert . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): Just a moment. It is my argument. Mr. Speaker has ruled many times—well let me give you one very graphic example; during Bill C-83, the omnibus bill on justice and capital punishment and one thing and another, when one of my colleagues tried to move an amendment to the section dealing with capital publishment at report stage, Mr. Speaker ruled that the amendment was out of order because it derogated from the principle of the bill.

• 2140

Now, that is not my view but I want a couple of things clearly established, Mr. Chairman while the Minister is here to answer. First, if you believe that second reading in the House is acceptance in principle of the bill, then how can you reconcile the amendment that you are proposing to move, as indicated in the copy which has been given to the Committee and which also appears in the statement.

The Chairman: Well, Mr. Lambert . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): Second, if, and I think it is, the House is quite prepared to accept his amendment, then he has to say that second reading is not acceptance in principle. I know this is in the—shall we say—dialectic of the Prime Minister but I think we have got something here that poses a problem.

I am putting this to you before the amendments have been put. I am asking the Minister, does he believe that his proposal, which he has declared in his statement, is in any way a derogation in principle from his bill?

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, I do not intend on getting involved in a debate on the procedures . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): But you are carrying the can.

Mr. Chrétien: I know. It is not that.

Mr. Lambert (Edmonton West): It is your bill.

Mr. Chrétien: In the House of Commons there was a discussion between the House Leaders about this position and my House Leader accepted it. We voted in agreement and we are working here under an order from the House of Commons. I will not pass judgment on it when it was so ordered by the House of Commons that the bill be referred here after second reading and that Clause 3 be amended. That was the agree-

[*Translation*]

de présenter un amendement qui en modifierait le principe. C'est pourquoi, et ce n'est probablement pas un cas isolé, je pense que même si vous semblez aller dans la bonne direction vous semblez vous tromper sur la voie à suivre.

Depuis 20 ans que je siège à la Chambre, j'ai vu des ministres essayer d'accepter ou de proposer des amendements reflétant peut-être mieux la pensée de la Chambre que le libellé initial, mais ils ne pouvaient le faire après la deuxième lecture. Sachez donc que vous, vous avez le choix. Pour ceux qui disent que la deuxième lecture représente un accord de principe, vous ne pouvez plus maintenant supprimer l'article 3.

M. Chrétien: Monsieur Lambert . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Minute. C'est moi qui ai la parole. Monsieur le président s'est prononcé à maintes reprises . . . je vais vous en donner un exemple précis; au cours de la discussion du Bill C-83, le projet de loi omnibus relatif à la justice et à la peine de mort ainsi qu'à d'autres questions connexes, lorsqu'un de mes collègues a voulu proposer une modification à l'article portant sur la peine de mort, cela à l'étape du rapport, monsieur le président de la Chambre a décidé que la motion était irrecevable parce qu'elle n'était pas conforme au principe du bill.

Ce n'est pas mon avis et je tiens à établir très clairement deux choses, monsieur le président, pendant que le ministre est ici. En premier lieu, si vous estimez qu'une deuxième lecture à la Chambre correspond à l'acceptation en principe du projet de loi, comment pouvez-vous donc réconcilier la modification que vous proposez, telle que figurant sur l'exemplaire fourni au comité et comprise également dans la déclaration.

Le président: Ma foi, monsieur Lambert . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Deuxièmement, si, comme je le crois, la Chambre est tout à fait disposée à accepter ces modifications, il doit donc convenir qu'une deuxième lecture n'équivaut pas à une acceptation de principe. Je sais que le Premier ministre a souvent recours à cette dialectique, si je puis dire, mais je crois que c'est là le problème.

Je vous soumets donc la question avant la présentation des modifications. Ce que je demande donc au ministre, c'est ceci: Estime-t-il que sa proposition, qui figure dans sa déclaration, s'écarte du principe de son projet de loi?

M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de participer à un débat portant sur la procédure . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais c'est vous qui êtes responsable de ce projet de loi.

M. Chrétien: Je le sais. Ce n'est pas cela.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il s'agit de votre bill.

M. Chrétien: Nous avons assisté à la Chambre des communes à une discussion entre les chefs de partis à la Chambre à propos de cette position et notre chef de parti l'a acceptée. Nous avons voté là-dessus et signifié notre accord et nous travaillons ici en vertu d'un ordre émanant de la Chambre des communes. Je ne vais pas porter de jugement là-dessus lorsque c'est la Chambre des communes qui a ordonné que le Bill soit

[*Texte*]

ment of the House. I am not an expert in procedures to know whether it is completely legal according to the rules of the House or not. I am acting under the instructions of the House of Commons. You are telling me that the official opposition, the NDP, the Creditistes and the government, who agreed on that, were wrong which agreement was accepted by the Speaker, but I am not about, myself, to judge on it. I was in the House. It was asked of me and I have accepted it. If you are saying that the proposition put forward by the Leader of the Opposition in the House of Commons makes no sense, you tell him that. It is not for me to tell him—this came from a speech of your leader in the House; he made this suggestion. So, if that makes no sense, you discuss it with him, I will not.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I am not going to accept the kind of confession and avoidance the Minister is trying to make.

The Chairman: Mr. Lambert, I suppose i will have to eventually rule . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): No, no. I want to answer this argument since it was put to me. The proposition to eliminate the $10 billion for 1978-1979, I myself indicated was wrong in so far as what our requirements were and I also indicated that I would vote against the bill if it was left in the bill. Having done so, having agreed to this, all I am saying is, are you now prepared to say that voting on second reading is an acceptance in principle or is it merely a referral to the Committee?

Mr. Chrétien: I do not intend on getting involved in the meaning of the short title and second reading and so on. What I am doing tonight is following an order of the House of Commons which says that we are to come here for three meetings and that I am to present an amendment to delete Clause 3. If it is not possible to do that, we will vote on Clause 3 and we will have borrowing authority for next year. That is not very complicated.

• 2145

Mr. Lambert (Edmonton West): No, no, you cannot get away with it on that basis. My colleagues are quite right and I am not derogating the argument that the $10 billion was wrong. I am trying to get away from the loosey-goosey propositions your ministry put forward: when it suits them, it is an acceptance in principle. When it suits the ministry, the passage of a bill into this Committee is an acceptance in principle but now, because there is going to be this change, it is not a change in principle. You cannot suck and blow, Mr. Chairman—not you, but the minister and the administration cannot suck and blow on this.

Mr. Chrétien: I think that the administration has accepted the proposition of the opposition to delete clause 3, but if the

[*Traduction*]

renvoyé ici après la deuxième lecture et qui a ordonné que l'article 3 soit modifié. Cela a été convenu à la Chambre. Je ne suis pas spécialiste des questions de procédure et je ne sais donc pas si cela est conforme au règlement de la Chambre ou non. Je suis ici en vertu de directives émanant de la Chambre des communes. Vous êtes en train de me dire que l'opposition officielle, le parti néo-démocrate, le ralliement des créditistes et le parti ministériel qui étaient tous tombés d'accord là-dessus, se sont trompés alors même que leurs accords avaient été acceptés par le président mais je ne suis pas en mesure de porter de jugement là-dessus. J'étais présent à la Chambre. On me l'a demandé et j'ai acquiescé. Si vous estimez que la proposition présentée par le chef de l'opposition à la Chambre des communes est absurde, dites-le lui. Ce n'est pas à moi de le faire. Cela est tiré d'un discours qu'a fait votre chef à la Chambre; c'est lui qui a fait cette proposition. C'est donc avec lui qu'il faut en discuter si cela vous paraît irrecevable, car moi je ne le ferai pas.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je ne puis absolument pas accepter que le ministre fasse un tel aveu et tente de se défiler comme il le fait.

Le président: Monsieur Lambert, je crois que je devrai me prononcer là-dessus . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, non. Je veux répondre à ses arguments car c'est à moi qu'il s'adresse. J'ai moi-même indiqué que la proposition visant à éliminer la somme de $10 milliards pour 1978-1979 constituait une erreur en ce qui a trait aux besoins et j'ai également laissé savoir que je voterais contre ce projet de loi s'il maintenait cette affectation. Cela dit, tout ce que je veux savoir c'est si, d'après vous, le fait de voter lors d'une deuxième lecture correspond à une acceptation de principe ou si cela ne constitue en fait qu'un renvoi pour étude en comité?

M. Chrétien: Je n'ai pas l'intention de discuter de la signification du titre abrégé, de la deuxième lecture, et ainsi de suite. Conformément à l'ordre de la Chambre des communes, nous invitant à assister à trois réunions, je propose un amendement visant à supprimer l'article 3. Si cela s'avère impossible, l'article 3 va être mis aux voix, ce qui nous permettra de disposer du pouvoir d'emprunt pour l'année à venir. Ce n'est guère compliqué.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oh, mais non! Vous ne vous en sortirez pas si facilement. Mes collègues ont parfaitement raison et je ne nie pas que les $10 milliards aient été une mauvaise chose. Mais je voudrais vous obliger à faire preuve de plus de rigueur. En effet, lorsque cela vous convient, vous affirmez que l'adoption d'un bill par le comité est un accord de principe; or, étant donné cette modification, vous prétendez que ce n'est plus un accord de principe. On ne peut à la fois sucer et siffler, monsieur le président . . . pas vous, bien sûr . . . il faut que le ministre décide dans un sens ou dans l'autre.

M. Chrétien: L'administration, conformément à la demande de l'opposition, a accepté de supprimer l'article 3; mais je ne

[*Text*]

proposition of the opposition makes no sense, I will not complain.

Mr. Lambert (Edmonton West): It makes financial sense. Do not forget that. The ministry cannot first one day stand on a question of principle and on the second time, when it is merely a reference to the Committee, permit an amendment.

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, it is an order of the House. I think we are involved in a procedural matter which the Chair will have to discuss.

What I am doing at this moment is, in a very democratic way, as I like to be all the time, following the order of the House of Commons. So if the order is wrong, I will see what we have to do. You have to rule if the bill is out of order or in order. If it is out of order you will advise accordingly; I am not the Chairman, I am the minister. I am proposing this amendment, following an order of the House of Commons. If the opposition do not want to accept their own suggestion, that is the problem.

The Chairman: I am very glad to have the reference for argument and I intend to submit it to the Table and have opinions if the matter is raised as a point of order when the amendment is put forward. Monsieur Lambert, Bellechasse.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, on a point of order, I think the record should be clarified. The minister has twice referred to the fact that the opposition leader made this proposal. In fact he did not. What he recommended was that Bill C-7 in its then form be withdrawn, that a new bill be brought in and that we deal with the new bill which would exclude the $10 billion reference to fiscal 1980. As a matter of expediency, as I understand it, the House Leader for the government suggested that rather than go through that process let it go to this Committee at which time it will be amended, as the minister has indicated he is willing to do, and in that way will accomplish the same objective had by the Leader of the Opposition. But I think that should be clear.

The Chairman: It may or may not be a problem.

Mr. Chrétien: But it was accepted by the opposition.

Mr. Stevens: Yes, and we acquiesced to that.

M. Clermont: Un rappel au Règlement.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: M. Stevens a raison en partie. Il a dit que la suggestion avait été faite par M. MacEachen. La suggestion de M. MacEachen a été acceptée par les représentants de tous les partis à la Chambre. Elle a été acceptée par M. Baker, elle a été acceptée par M. Knowles et elle a été acceptée par un représentant du Parti Crédit Social du Canada. Alors cela devient un ordre de la Chambre. Ce n'est pas seulement une suggestion du leader, c'est un ordre de la Chambre, monsieur le président.

The Chairman: I very much appreciate advice on this point. I will get a ruling for the next meeting.

M. Leblanc: Monsieur le président . . .

Le président: Monsieur Leblanc.

[*Translation*]

me plaindrai pas, bien entendu même si cette demande n'a pas de sens.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Du point de vue financier, elle a du bon sens. Il n'est pas admissible qu'un jour le ministère invoque une question de principe et que le lendemain, il autorise un amendement lorsqu'il s'agit d'un renvoi au comité.

M. Chrétien: Il s'agit d'un ordre de la Chambre, monsieur le président. Nous paraissons engagé dans un débat de procédure que le président devra trancher, je crois.

Je ne fais que respecter les ordres de la Chambre des communes de la façon la plus démocratique selon mon habitude, d'ailleurs. Si par contre cet ordre n'est pas fondé, il va falloir aviser. C'est à vous de décider si le bill est recevable ou non. S'il n'est pas recevable, vous agirez en conséquence; je ne suis pas le président du comité, mais le ministre. Je ne fais que proposer cet amendement conformément à l'ordre de la Chambre des communes. Si l'opposition ne veut pas approuver sa propre suggestion, cela la regarde.

Le président: Si cette question fait l'objet d'un rappel au Règlement lors du dépôt de l'amendement, je la mettrai en délibération. Monsieur Lambert (Bellechasse).

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je tiens à faire une mise au point. Le ministre a répété par deux fois que cette proposition a été faite par le chef de l'opposition. Or, c'est faux. Il avait recommandé le retrait pur et simple du bill C-7 dans sa version précédente qu'une nouvelle version soit déposée, version qui ne ferait plus état des $10 milliards pour l'année fiscale 1980. Pour accélérer les choses, le leader du gouvernement à la Chambre avait proposé de saisir le comité du bill de façon à permettre les modifications, ce qui dans la pratique serait identique à l'objectif fixé par le chef de l'opposition. J'espère que c'est parfaitement clair.

Le président: Je ne sais pas si c'est là que gît la difficulté.

M. Chrétien: Mais l'opposition était d'accord!

M. Stevens: Oui, nous étions d'accord là-dessus.

Mr. Clermont: On a point of order.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Stevens is partly right. He said that the suggestion originated with Mr. MacEachen's suggestion was accepted by all parties in the House. It was accepted namely by Mr. Baker, by Mr. Knowles and by the representative of the Social Credit Party. So, it became an Order of the House. It is not only a suggestion of the Leader, but it is also an order of the House of Commons, Mr. Chairman.

Le président: Je vous remercie. Je me prononcerai sur cette question lors de notre prochaine réunion.

Mr. Leblanc: Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Leblanc.

[*Texte*]

M. Leblanc: A ce même sujet, est-ce qu'on ne pourrait pas lire l'ordre qui a été donné au comité par la Chambre pour éclaircir ce point? Je suis sûr qu'on a ici ce document. On pourrait peut-être le lire de nouveau pour éclaircir cela.

Le président: Avant que nous n'abordions cette question, j'obtiendrai l'opinion de la Chambre pour nous aider à régler l'affaire.

Mr. McRae: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. McRae.

Mr. McRae: As I interpreted all the discussion around the table I heard no one request that you rule on this at all. I do not see any point in the ruling if it has not been requested.

• 2150

The Chairman: I certainly intend to seek some guidance in dealing with this matter that I see on the horizon. It is just that simple.

We have points of order but we only have 10 minutes left. Mr. Lambert, Bellechasse, has not had a turn and we still have to settle the time of our next meeting.

M. Leblanc: Monsieur le président, je ne vois pas comment vous pouvez prendre une décision sur la décision de l'Orateur.

Le président: C'est cela, je ne vais pas prendre de décision. Je vais seulement consulter sur ces questions très ardues.

Mr. Martin: Mr. Chairman, as one input, could you please read out the order from the House of Commons so that it would be in the record? I think that might be helpful to the assembled group.

The Chairman: It is a fairly lengthy order.

Mr. McRae: It is on the record. He read it.

Mr. Martin: You read it at the beginning? I am sorry. If it has been read at the beginning, I withdraw my recommendation.

The Chairman: I did not actually read it, I read two highlights of it. But I will take the order and circulate it to all the members of the Committee at the time this ruling has to be made—if, indeed, an objection is posed on the amendment's being moved.

Monsieur Lambert (Bellechasse).

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je vous remercie. Je regrette infiniment et je m'excuse auprès de mes collègues de n'avoir pas pu être présent au début de la séance. Il y a souvent des circonstances qui nous obligent à être à trois endroits différents en même temps. J'imagine que le ministre des Finances a fait lecture de sa déclaration qui vient de m'être remise.

M. Chrétien: Oui.

M. Lambert (Bellechasse): Dans ses remarques, à un moment donné, on lit ceci:

> J'aimerais concentrer mes remarques d'ouvertures ce soir sur la nécessité pour le gouvernement d'obtenir un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars pour la présente année financière.

[*Traduction*]

Mr. Leblanc: On this same point, could you read the order given to the Committee by the House so as to clarify this matter? We must have this document here.

The Chairman: Before dealing with this question, I will ask for the opinion of the House in order to help settle this matter.

M. McRae: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur McRae.

M. McRae: A mon avis, personne ne vous a demandé de statuer sur cette question. Je ne vois pas la nécessité de cette décision si on ne l'a pas demandée.

Le président: Je vais certainement demander des conseils à ce sujet très bientôt. Voilà, c'est tout.

Nous avons certains rappels au Règlement, mais il ne reste que dix minutes. M. Lambert de Bellechasse n'a pas encore eu la parole, et il faut encore décider du moment de notre prochaine réunion.

Mr. Leblanc: Mr. Chairman, I really cannot see how you could take a stand on a decision of the Speaker.

The Chairman: That is right, I will not make a decision. I shall merely consult others on these rather difficult questions.

M. Martin: Monsieur le président, pour nous aider, pourriez-vous lire, s'il vous plaît, l'ordre de renvoi de la Chambre afin qu'il soit imprimé au procès verbal? Je crois que cela serait très utile à tous ceux qui sont ici présents.

Le président: Il est assez long.

M. McRae: L'ordre fait déjà partie du dossier. Il l'a lu.

M. Martin: Vous l'avez lu au début? Oh! Excusez-moi. Si on l'a déjà lu, je retire ma recommandation.

Le président: Je ne l'ai pas lu au complet, j'en ai lu deux extraits. Mais je ferai circuler l'ordre de renvoi à tous les membres du comité une fois qu'on aura pris une décision, à savoir si en effet, on s'oppose à la proposition de cet amendement.

Mr. Lambert (Bellechasse).

Mr. Lambert (Bellechasse): Mr. Chairman, thank you. I am really terribly sorry and I apologize to my colleagues for not having been here at the beginning of the meeting. Often, we are obliged to be in three different places at the same time. I suppose that the Minister of Finance has already read the statement which I have just been given.

Mr. Chrétien: Yes.

Mr. Lambert (Bellechasse): In those remarks, we can read the following:

> I shall concentrate my remarks tonight on the need for the government to obtain the authorization to borrow an additional $7 billion for the current fiscal year.

[*Text*]

Ma première question s'adresse à l'honorable ministre des Finances. Dans l'année financière en cours, est-ce qu'il y a des emprunts qui ont été contractés par le gouvernement en vertu d'une autorisation du Parlement? Plus loin, vous faites mention d'un montant de 16 milliards; on y reviendra tout à l'heure. Je voudrais d'abord avoir une réponse à la question que je viens de poser. Est-ce qu'on a déjà contracté un emprunt pendant l'année financière en cours?

M. Chrétien: Oui.

M. Lambert (Bellechasse): De combien?

M. Chrétien: Nous allons vous donner le montant tout à l'heure, monsieur Lambert. Vous avez le texte que j'ai publié ce soir; je ne sais pas si vous avez eu ma déclaration de ce soir, monsieur Lambert . . .

M. Lambert (Bellechasse): Je viens tout juste de la recevoir.

M. Chrétien: Dans cette déclaration, j'essaie d'expliquer exactement quelle est la situation quant aux emprunts. Nous avons certainement emprunté régulièrement depuis le début de l'année et je vais vous fournir les chiffres. Nous faisons des emprunts sur le marché canadien régulièrement, tous les deux mois en moyenne, et de plus, nous avons été forcés de faire des emprunts sur les marchés étrangers pour obtenir des devises étrangères, principalement des dollars américains, pour pouvoir les mettre au compte de nos réserves pour nos opérations de taux de change. Nous pouvons vous fournir le montant total. Nous avions emprunté, le 30 septembre de cette année, monsieur Lambert, $6,536,000,000.

M. Lambert (Bellechasse): Cela, c'était le 30 septembre.

M. Chrétien: De plus, nous avons fait des emprunts additionnels d'autres genres de $1,683,000,000, ce qui fait un total de $8,219,000,000.

M. Lambert (Bellechasse): Cela, c'est pour l'année en cours.

M. Chrétien: Pour l'année en cours, jusqu'à ce jour.

M. Lambert (Bellechasse): Au moment où le ministre des Finances a déposé son budget, il prévoyait un déficit de 11½ milliards de dollars.

• 2155

M. Chrétien: Au moment du Budget, je prévoyais un déficit de 11½ milliards, mais à la suite des révisions que nous avons faites au mois d'août, nous avons dit au public que nous allions avoir besoin de $11,825,000,000 ou $11,850,000,000. Cela était dans la déclaration que j'ai présentée au public au tout début de septembre à la suite des exercices que nous avons eus au Cabinet au mois d'août.

M. Lambert (Bellechasse): Dans votre déclaration, à la page 2, on lit ceci:

> Le pouvoir figurant à ce projet de loi et visant à emprunter une somme supplémentaire de $5 milliards, ainsi que la fraction non utilisée du pouvoir d'emprunt de $16 milliards accordé en mars et en décembre 1977 . . .

Alors, vous aviez donc l'autorisation du Parlement pour emprunter $16 milliards.

[*Translation*]

My first question, then, is for the honourable Minister of Finance. During the current fiscal year, have loans been contracted by the government under an authorization of Parliament? Further on, you mention an amount of $16 billion; I shall come to that later. I should first like to have an answer to the question I have just put. Have we already contracted a loan during the current fiscal year?

Mr. Chrétien: Yes.

Mr. Lambert (Bellechasse): Of how much?

Mr. Chrétien: We shall give you that amount a little later, Mr. Lambert. You have the text which I released tonight; I do not know if you read my complete statement, Mr. Lambert . . .

Mr. Lambert (Bellechasse): I have just received it.

Mr. Chrétien: In that statement, I have tried to explain exactly what is the situation in regard to loans. We have indeed borrowed regularly since the beginning of the year, and I shall provide you with the figures. We regularly borrow on the Canadian market, usually every second month, and moreover we have been forced to borrow on foreign markets in order to obtain foreign currency, mostly American dollars, in order to add to our reserves for exchange operations. We can provide you with the full amounts. As of September 30th of this year, Mr. Lambert, we had borrowed $6,536,000,000.

Mr. Lambert (Bellechasse): That is of September 30th.

Mr. Chrétien: Also, we have made additional loans of other types, totalling $1,683,000,000 for a grand total of $8,219,000,000.

Mr. Lambert (Bellechasse): That is for the current fiscal year.

Mr. Chrétien: As of today, and for the current fiscal year.

Mr. Lambert (Bellechasse): When the Minister of Finance tabled his budget, he foresaw a deficit of $11.5 billions.

Mr. Chrétien: At the time of the budget, I did foresee a deficit of $11.5 billions, but following a review in August, we have told the public that we would need some $11,825 millions or $11,850 millions. This was part of the statement that I made to the public at the very beginning of September following undertakings made by the Cabinet in August.

Mr. Lambert (Bellechasse): In your statement, on page 2, you say the following:

> The authorizations prescribed in that bill, allowing us to borrow an additional sum of $5 billions and the unused remainder of our supply order to borrow some $16 billions granted to us in March and in December of 1977 . . .

So you did have authorization from Parliament to borrow the $16 billions.

[*Texte*]

M. Chrétien: C'est-à-dire que les $16 milliards avaient été autorisés en mars et en décembre 1977.

M. Lambert (Bellechasse): C'est cela.

M. Chrétien: Mais ces $16 milliards avaient été utilisés pour les emprunts de l'année financière 1977-1978 et aussi, on avait prévu, je crois, qu'une certaine partie de ces $16 milliards devait être utilisée en 1978-1979. C'est-à-dire que cela finissait l'année 1977-1978 et que ce devait être utilisé en 1978-1979. Nous avions demandé selon nos prévisions, $5 milliards additionnels au mois de mars et comme je l'expliquais avant que vous n'arriviez, à cause de la fluctuation très grande de la monnaie canadienne sur les marchés internationaux et du fait que le gouverneur de la Banque a dû intervenir pour maintenir un marché ordonné pour enlever la pression spéculative sur le dollar, pour le laisser flotter le plus normalement possible, nous avons dû avoir recours à des emprunts plus importants que prévus sur les marchés étrangers. Évidemment, comme je l'ai dit, nous avons cette année, pour des fins de change, emprunté $750 millions deux fois aux États-Unis et 1,500 millions de marks allemands. De plus, nous avons obtenu du crédit en dollars américains dans les banques canadiennes, américaines ou même européennes; cela, toujours en dollars américains. Or, l'utilisation de ce crédit à été faite plus rapidement que nous ne l'avions prévu. Il y a un problème technique aussi; c'est qu'on emprunte et rembourse rapidement dans ces domaines de crédit-là. Il fallait clarifier cette situation-là. C'est pour cela qu'on a un projet de loi. C'est aussi pour avoir l'autorisation nécessaire pour nous servir de ce crédit-là et pour corriger le dernier article du bill où il y a une répétition dans l'interprétation de l'autorité d'emprunter.

M. Lambert (Bellechasse): Vous avez bien dit que la majeure partie de nos emprunts a été contractée sur des marchés étrangers?

M. Chrétien: Non, non. La majeure partie a été faite sur le marché canadien. C'est pour des fins de réserves en ce qui concerne le taux de change du Canada que nous avons été obligés d'emprunter sur les marchés étrangers. Ce n'était pas pour les opérations courantes du gouvernement. Pour les opérations courantes du gouvernement, c'est-à-dire en relation avec les $11.8 milliards que nous avons demandés pour cette année, ceci se fera sur le marché canadien.

M. Lambert (Bellechasse): Est-ce qu'on a emprunté du côté de l'Allemagne, par exemple?

M. Chrétien: Oui, nous avons emprunté 1.5 milliards de marks, ce qui équivalait au moment de la livraison, c'est-à-dire au moment où la transaction a été complétée, à 806 millions de dollars, en dollars canadiens.

M. Lambert (Bellechasse): Et du côté du Japon?

M. Chrétien: Nous n'avons pas emprunté du côté du Japon.

M. Lambert (Bellechasse): Très bien. Maintenant, en ce qui concerne l'Allemagne, je me pose une question très sérieuse: au cours de ma vie, le Canada a participé à deux guerres et dans les deux cas, l'Allemagne a été vaincue, en 1914-1918 et en 1939-1945.

[*Traduction*]

Mr. Chrétien: That is, those $16 billions had been authorized in March and in December 1977.

Mr. Lambert (Bellechasse): That is right.

Mr. Chrétien: But those $16 billions had been used for loans made in the fiscal year 1977-78, and it had been foreseen that a part of those $16 billions should be used in the fiscal year 1978-79. That is, they were to be used for the end of 1977-78, and be utilized also in 1978-79. According to our forecasts, we had requested an additional $5 billions in March, and as I had explained just before you arrived, that because of the great fluctuation of Canadian currency on the international markets, and due to the fact that the Governor of the Bank of Canada had to intervene in order to maintain an orderly market, and to remove the possibility of speculation on the dollar, so as to allow it to float as normally as possible, we have had to borrow greater sums than we had expected in the foreign markets. Obviously, as I have said, this year, for exchange purposes, we have borrowed $750 millions on two occasions from the United States, and 1,500 millions in German marks. Moreover, we have obtained credit in American dollars from Canadian, American, and even European banks, always in American dollars. However, we had to use this credit more rapidly than we anticipated. There is also a technical problem: that is that we borrow and repay very quickly in these credit areas. That situation also had to be straightened out. And that is the reason for this bill. It will give the necessary authority to use the credit and to correct the last section of the bill where there is a repetition of the interpretation of the borrowing authorities.

Mr. Lambert (Bellechasse): Did you say that the greater part of our loans had been contracted in foreigh markets?

Mr. Chrétien: No, no. The greater part was contracted on the Canadian market. It is to maintain reserves with respect to the rate of exchange in Canada that we have had to borrow in the foreign markets. It was not for the current operational requirements of the government. For our current expenditures, that is, in regard to the $11.8 billions that we have requested for this year, the loans will be made on the Canadian market.

Mr. Lambert (Bellechasse): Have we borrowed from Germany, for instance?

Mr. Chrétien: Yes, we borrowed 1,500 millions in marks, which at the time of the delivery, that is to say when the transaction was completed, amounted to $806 millions in Canadian dollars.

Mr. Lambert (Bellechasse): And from Japan?

Mr. Chrétien: We have not borrowed from Japan.

Mr. Lambert (Bellechasse): Very well. Now, in regard to Germany, I have serious reservations in the course of my life, we have participated in two wars, and in both cases, Germany was beaten. In 1914-18 and in 1939-45.

[*Text*]

• (2200)

Comment nous expliquer, monsieur le ministre, que le vainqueur est rendu a être obligé d'emprunter du vaincu? Cela me semble inexplicable.

M. Chrétien: La guerre est terminée depuis 1945.

M. Lambert (Bellechasse): Oui, je veux bien le croire.

M. Chrétien: Alors, cela fait déjà 33 ans; j'avais 11 ans à ce moment-là et depuis l'Allemagne a eu le temps de se reconstruire. Et c'est au crédit de l'Allemagne d'avoir pu rebâtir son économie, avec l'aide du plan Marshall entre autres, soit un plan américain, et de l'aide de bien d'autres pays, j'imagine. Toujours est-il qu'ils ont atteint ce niveau où, à ce moment-ci, ils ont le problème inverse du nôtre. Ils veulent prêter à l'étranger pour amener une pression pour faire baisser leur monnaie parce qu'ils ont le problème exactement contraire du nôtre. Et quand vous parlez à un Allemand ces jours-ci, il se plaint amèrement du niveau du mark allemand. J'ai eu la visite du président de la Chambre des hommes d'affaires de l'Allemagne dans mon bureau il n'y a pas très longtemps qui me disait que la cherté de leur monnaie rend leurs produits trop dispendieux sur les marchés étrangers et que pour maintenir leur participation sur le marché étranger, ils sont obligés de le faire au détriment de leurs profits. Tandis que nous, avec une monnaie plus faible, nous avons vu notre position concurrentielle s'améliorer considérablement au point où nous aurons cette année, un surplus dans notre balance commerciale que nous n'avons jamais connu. Ce sera un record.

The Chairman: All right, that is 10 minutes, Mr. Lambert.

M. Lambert (Bellechasse): Je suis un homme qui se conforme aux règlements, même si je n'ai pas pleinement satisfaction.

The Chairman: Before we adjourn, the Chair has a difficulty with dates. We have an order of the House to have three meetings; this is one, at least. The Minister is available on Tuesday, November 7, at 9.30 a.m. and at 3.30 p.m., so I have to ask you whether those are the dates on which we should hold our second and third meetings.

Mr. Lumley: Mr. Chairman, I do not think anybody has objected to that, have they?

Le président: On parle ici du 7 novembre pour les deux réunions: une à 9 h 30 le matin, l'autre à 15 h 30 l'après-midi.

Une voix: D'accord.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if I may speak to that—the Minister's Parliamentary Secretary asked me about it—the 9.30 a.m. meeting I think is quite all right as far as our caucus is concerned, but the 3.30 meeting conflicts with a caucus meeting that we have on Tuesdays. With seven of our members all being required to attend that meeting, it is a very awkward thing for us to have a conflict. I think I have pointed that out before.

We did suggest though that the previous Monday at eight o'clock would be an open night as far as we are concerned.

[*Translation*]

Mr. Minister, how do you explain that the conqueror must now borrow from the conquered? This seems inexplicable.

Mr. Chrétien: The war has been ended since 1945.

Mr. Lambert (Bellechasse): Yes, I do want to believe that.

Mr. Chrétien: So it was 33 years ago. I was 11 at that time, and since then, Germany has had a chance to reconstruct. And it is to the credit of Germany, that it did manage to rebuild its economy, through the Marshall Plan, among others, an American plan, and with the help of many other countries, I imagine. And so they have now come to the point, they have an inverse problem to ours. They now want to lend in foreign markets, in order to put pressures to lower the value of their currency, since they have a problem exactly opposite to ours. And if you speak to a German nowadays, he complains bitterly about the high level of the German mark. I had the visit of the President of the Chamber of Commerce of Germany recently, who told me that the high value of their currency, made their products too expensive on foreign markets and that in order to be viable on foreign markets, Germans were obliged to cut into their profits. On the other hand, since our currency is weak, we have seen our competitive position improve greatly, to the point where this year, we will have a trade balance which we have never seen before. It will be a record year.

Le président: Voilà, vous avez épuisé vos dix minutes, monsieur Lambert.

Mr. Lambert (Bellechasse): Well, I shall conform to the rules, even if I am not fully satisfied.

Le président: Avant que nous levions la séance, le président doit décider des dates de nos prochaines réunions. L'ordre de la Chambre nous convoque à trois réunions; en voici donc une de passée, au moins. Le ministre serait disponible le mardi 7 novembre à 9 h 30 et à 15 h 30, croyez-vous que nous devrions tenir nos seconde et troisième réunions à cette date?

M. Lumley: Monsieur le président, personne ne s'est opposé à cela, n'est-ce pas?

The Chairman: It means that we would hold both meetings on November 7: one meeting at 9.30 in the morning, and the other at 3.30 in the afternoon.

An hon. Member: Agreed.

M. Stevens: Monsieur le président, si vous permettez: le secrétaire parlementaire du ministre m'en avait déjà parlé—et la réunion de 9 h 30 serait acceptable, mais la réunion de 15 h 30 entre en conflit avec la réunion de notre caucus qui se tient le mardi. Puisque sept de nos députés doivent assister à cette réunion, cela crée des conflits. Je crois vous l'avoir déjà fait remarquer.

Nous avions aussi indiqué que le lundi précédent, nous serions disponibles pour une réunion à 20 h 00.

[*Texte*]

The Chairman: That is not a date on which the Minister is available. Mr. Lumley.

Mr. Lumley: Mr. Chairman, last week, if I recall, and I stand to be corrected, I think we did our best to accommodate Mr. Stevens and some of his colleagues on his not being able to appear on Tuesday. As it has always been, in most committee meetings that I have attended, we always did our best to accommodate the Minister. We also have a Minister of Finance who has a bill before the Committee, who is in preparation of a budget, who has the Finance Ministers' Conference. I think we should do our best to accommodate the Minister. This has always been sort of standard practice in all the committee meetings that I have attended and I do not see why we should make that change. It is very difficult to try to get some open dates.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président. M. Lambert dit: «Pourquoi pas plus tôt?» La semaine dernière . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre n'était pas là.

M. Clermont: Un instant. La semaine dernière, le secrétaire parlementaire a proposé une journée mais cela n'accommodait pas M. Stevens. Le ministre était prêt à venir . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vendredi.

M. Clermont: . . . était prêt à venir ce matin, cet après-midi et ce soir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela n'est pas raisonnable.

M. Clermont: Alors, les membres du gouvernement ont accepté la demande de M. Stevens d'avoir seulement une réunion ce soir. Pourquoi est-ce que la semaine prochaine ce ne serait pas à votre tour, vous autres les députés conservateurs, de changer l'heure de la réunion de votre caucus; plutôt que de vous réunir l'après-midi, vous pourriez le faire le matin ou un autre jour? Pourquoi est-ce que ce serait toujours le parti ministériel qui plierait? Pourquoi?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais je me demande pourquoi . . .

M. Clermont: Le ministre a indiqué au président que c'est la seule journée où il est disponible pour le Comité, monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, oui, bien écoutez!

• 2205

M. Clermont: Eh bien oui, nous sommes pris sur les deux côtés!

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert: Nous avons fait queue leu leu, ici, pour le ministre et les affaires de ce ministère depuis dix jours; parce que nous avons eu notre première réunion il y a dix jours. Maintenant, la semaine dernière, ce bill n'a passé en deuxième lecture que jeudi soir. Et la première réunion aura peut-être lieu vendredi matin. Vous êtes rendus ici maintenant au mardi—, c'est la première réunion. Qu'est-ce qu'il y a pour jeudi après-midi, et jeudi soir?

Le président: Cette semaine-ci, il y a une réunion des ministres des Finances.

[*Traduction*]

Le président: Malheureusement le ministre, lui, ne sera pas disponible à cette date. Monsieur Lumley.

M. Lumley: Monsieur le président, si je me souviens bien, mais je fais peut-être erreur, la semaine dernière nous avons fait de notre mieux pour répondre aux désirs de M. Stevens et de certains de ses collègues qui ne pouvaient assister à la réunion le mardi. Mais dans toutes les réunions de comité auxquelles j'ai assisté, nous avons toujours fait de notre mieux pour satisfaire le ministre. Voici le ministre des Finances dont un bill est à l'étude, qui prépare un budget et, aussi, une conférence des ministres des Finances. Je crois que nous devrions faire de notre mieux pour répondre à ses désirs. C'est généralement de rigueur dans toutes les réunions de comités où j'ai assisté, et je ne vois pas pourquoi nous changerions maintenant. Il est très difficile de trouver des dates qui soient libres.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman. Mr. Lambert said: "Why not earlier?". Last week . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): The Minister was not here.

Mr. Clermont: One moment. Last week the parliamentary secretary suggested one date, which was not convenient for Mr. Stevens. The Minister was quite prepared to come

Mr. Lambert (Edmonton West): Friday.

Mr. Clermont: . . . was prepared to come this morning, this afternoon and this evening.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is unreasonable.

Mr. Clermont: So, the members for the government accepted Mr. Stevens request to hold a meeting this evening. Why, next week, should it not be your turn, the Conservative members, to change the hour of the meeting of your caucus; rather than meet in the afternoon, you could meet in the morning or on some other day? Why must it always be the Ministerial party that gives in? Why?

Mr. Lambert (Edmonton West): And I am wondering why . . .

Mr. Clermont: The Minister has indicated to the Chair, that it is the only day that he will be available to the Committee. Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, yes, but listen!

Mr. Clermont: We are in a nice fix.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert: We have been at the beck and call of this department for the past 10 days and our first meeting was held already ten days ago. The bill passed on second reading only last Thursday evening and the first meeting may be held Friday morning. Now this brings us to Tuesday for the first meeting. What do we have on Thursday afternoon and evening?

The Chairman: This week there is a meeting of the Finance Ministers.

[*Text*]

M. Lambert: Ah bon! Alors, écoutez ça va! C'est jeudi et vendredi, les ministres des Finances . . .

Le président: Oui.

M. Lambert: Eh bien, écoutez, alors le ministre devra attendre pour son bill.

Et puis vous, vous pourrez mûrir votre affaire pour le point de procédure!

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I think it is clear. We have two meetings established, the one tonight and we have agreed on one, 9.30 a.m. Tuesday, a week today. Now, surely there is some meeting time that the Minister, between now and November 10, can offer to us, other than the 3.30 p.m. Tuesday one. All we are saying is that with seven of our members being involved in a caucus meeting, it is not just one member obliging the Minister, it is all seven. Surely there can be some suggestion of an alternative day, because the conflict we raised before is exactly the conflict we will have a week . . .

The Chairman: Well, the way I look at it, it is a matter of the Minister or the convenience of the convenience of the Conservative members. It is just something that this Committee is going to have to decide. This is the time which the Minister has proposed and which is convenient for him. The Committee has to take a decision about whether we will meet this schedule or some other. Mr. Gray.

Mr. Gray: Mr. Chairman, this discussion could go on for a considerable period of time.

The Chairman: Mr. Gray, that microphone is broken.

Mr. Gray: The light is on.

The Chairman: I know, but it is broken anyway.

An hon. Member: Sit over here.

Mr. Gray: It seems to me . . .

The Chairman: We are not getting a translation. Could you come over to microphone?

Mr. Gray: This illustrates the point I am trying to make. The priority here should not be to bend the members to the machinery. They are applying the same principle. If there is some priority, it would seem to me that service to the House and the responsibilities of the Minister on behalf of the government, as minister would have to take priority over meetings of caucus groups, whether they are a Conservative Party caucus group or our own. I do not know exactly what meeting takes place in the Conservative caucus on Tuesday afternoon. Maybe it is a meeting of putative Ministers of Finance. Be that as it may, I would advise our Conservative colleagues to reflect on priorities here. I do not say this should be a regular practice. I think we should always try to accommodate one another for activities of this sort.

But the final thing I wanted to say is that perhaps it would be possible for us to adjourn to the call of the Chair, and the Chairman would consult with the Minister, and others, and he could review his schedule and we might find other times to get together. But if that is not possible, I respectfully suggest that the times you mentioned would have to take priority.

[*Translation*]

Mr. Lambert: Will the Finance Ministers be meeting on Thursday and Friday?

The Chairman: Yes.

Mr. Lambert: In that case the Minister will just have to wait for his bill.

This will leave you time to think over this question of procedure.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: C'est parfaitement clair à mon avis, monsieur le président. Deux réunions ont été prévues, une pour ce soir et une pour mardi en huit à 9 h 30. Le ministre devrait quand même pouvoir se libérer, ne fût-ce qu'une fois d'ici au 10 novembre, en plus de la réunion prévue pour mardi à 15 h 30. Étant donné que sept de nos membres participaient à une réunion du caucus, ce n'est pas un seul député, mais tous les sept qui doivent se déranger pour le ministre. On devrait quand même pouvoir trouver un autre jour.

Le président: Il faudra donner satisfaction soit au ministre soit aux députés conservateurs. Le comité devra se prononcer sur la question. Le ministre, pour sa part, a proposé l'heure qui lui convient. C'est au comité de décider s'il accepte ou non cette date. Monsieur Gray.

M. Gray: La discussion risque de s'éterniser, monsieur le président.

Le président: Le microphone ne fonctionne pas, monsieur Gray.

M. Gray: Le voyant est pourtant allumé.

Le président: Il ne fonctionne quand même pas.

Une voix: Vous n'avez qu'à vous asseoir là.

M. Gray: Il me semble . . .

Le président: On n'entend pas l'interprétation. Veuillez vous approcher d'un micro.

M. Gray: Cet incident vient à point nommé, car l'essentiel ne devrait pas être que nous nous plions aux exigences de l'équipement. S'il faut fixer les priorités, le service à la Chambre et les responsabilités du ministre devraient avoir préséance sur les réunions de caucus, qu'il soit conservateur ou libéral. Je ne suis pas au courant des détails du caucus conservateur prévu pour mardi après-midi. Il s'agit peut-être d'une réunion des ministres des finances du Cabinet fantôme. Quoi qu'il en soit, je demanderai à nos collègues conservateurs de réfléchir aux priorités. On ne doit pas bien entendu devenir une règle rigide, car il faut dans la mesure du possible chercher à donner satisfaction à tout le monde.

Le président du comité pourrait peut-être lever la séance pour ensuite consulter le ministre ainsi que d'autres personnes de façon à fixer éventuellement une autre date pour notre réunion. Si cela s'avère impossible, j'estime que les dates proposées par le ministre doivent venir en priorité.

[*Texte*]

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if I may speak to that, I am a little surprised a former minister would take that attitude. I think it is well established in these committees that Wednesday mornings are out because those are generally regarded as caucus mornings and there are just no meetings. I am saying that the precedent is all the other way against Mr. Gray, because caucus takes precedence on Wednesday.

Mr. Gray: But this is not your full caucus.

Mr. Stevens: If I could—you know, I was polite enough to listen to Mr. Gray.

The second thing is that Cabinets meet, as I understand it—I do not know what they ever do—but they are supposed to meet Thursday mornings. It just happens to be, our counterpart to your Cabinet meets Tuesday afternoon.

• 2210

Mr. Gray: Good luck to you.

Mr. Stevens: There is no suggestion that we should be holding these meetings during a Cabinet meeting morning because the excuse always is, of course, that you would not expect the Minister to be pulled out of Cabinet and, likewise, if the courtesy . . .

An hon. Member: One is make-believe.

Mr. Stevens: . . . is extended to the Opposition. All I am saying—well, Mr. Chairman, I do not think the members are interested. Do you want to adjourn?

The Chairman: I do not want to adjourn without having your direction on . . .

Mr. Stevens: What is the point of . . .

The Chairman: I would invite some member to make a motion as to the disposition of our order.

Mr. Stevens: No, let us go. Let us go.

Mr. Gray: I think we do not need a motion.

Mr. Stevens: The Minister . . .

Mr. Gray: I made a suggestion . . .

Mr. Stevens: The members do not seem to be serious so let us go.

The Chairman: The Committee is adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

M. Stevens: Je suis étonné d'entendre un ancien ministre parler de la sorte. La tradition des comités veut que le mercredi matin soit réservé exclusivement aux réunions de caucus, d'autres réunions n'étant donc pas prévues. Si l'on examine les précédents, donc M. Gray a tort, le mercredi matin étant réservé au caucus.

M. Gray: Mais ceci n'est pas une réunion plénière de votre caucus.

M. Stevens: Vous permettez que je termine?

Par ailleurs les réunions du Cabinet sont fixées en principe au jeudi matin. Or il se fait justement que notre Cabinet se réunit le mardi après-midi.

M. Gray: Bonne chance.

M. Stevens: Personne n'a proposé de fixer cette réunion à la date normalement réservée pour les réunions du Conseil des ministres, car vous auriez alors beau jeu de dire que le ministre se trouve dans l'impossibilité d'assister.

Une voix: Ce n'est pas sérieux.

M. Stevens: Les membres du comité ne semblent pas s'intéresser à la question. Peut-être devrait-on lever la séance.

Le président: Avant de lever la séance je voudrais savoir ce que vous pensez de . . .

M. Stevens: A quoi sert . . .

Le président: Un membre du comité voudrait-il déposer une motion quant aux suites à donner à notre ordre de renvoi?

M. Stevens: Allons-nous en plutôt.

M. Gray: Nous n'avons pas besoin de motion.

M. Stevens: Le ministre . . .

M. Gray: J'ai déjà proposé . . .

M. Stevens: Il vaut mieux partir, car les députés ne semblent pas prendre la chose au sérieux.

Le président: La séance est levée jusqu'à nouvel ordre.

APPENDIX «FTEA-1»

TABLE II

A CANADA-U.S. COMPARISON OF PUBLIC SECTOR BORROWING REQUIREMENTS AND PUBLIC DEBT[1] PER CAPITA[2]

	Average 1960-69	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977[3]
					(Current Dollars)				
UNITED STATES									
1. Public Sector Borrowing Requirements of which:	74	112	200	146	111	159	524	505	415
Central Government	35	62	123	80	47	76	463	426	290
2. Public Sector Debt	1,783	1,731	1,940	2,058	2,259	2,627	3,200	3,688	4,082
3. Central Government Debt of which:	1,390	1,231	1,354	1,420	1,522	1,726	2,205	2,633	2,886
Marketable Securities	1,074	978	1,040	1,074	1,118	1,282	1,735	2,101	2,258
CANADA									
1. Public Sector Borrowing[4] Requirement of which:	107[6]	219	279	250	100	398	513	437	700
Central Government	42	104	148	110	—	215	217	206	368
2. Public Sector Debt	1,907	2,575	2,818	3,046	3,179	3,557	4,009	4,391	5,055
3. Central Government Debt of which:	1,104	1,311	1,450	1,542	1,531	1,736	1,914	2,080	2,460
Marketable Securities[5]	696	801	806	817	818	894	939	1,073	1,338

NOTES

1. Financial Flow rather than Public Accounts Basis.
2. Derived by using year end stock of debt and population data. For the U.S. the population data are available as at July 1st of any year. To get year end data, averages of the current and next year's population figures were taken to represent the current year end population, i.e. the 1977 population is the average of 1977 and 1978 populations as at July 1st of these years.
3. Department of Finance Estimates for Canada and the U.S.
4. Canadian Public Sector Borrowing Requirement and Public Sector Debt are before allowance for source of funds from, and assets of, CPP/QPP.
5. Central government marketable securities consist of marketable bonds (i.e. exclude CBS) and Treasury bills.
6. Canadian average is for the 1962-69 period.

SOURCES: OECD Economic Outlook, December 1977; Statistics Canada
Financial Flow Accounts; Bank of Canada Review;
Federal Reserve Bulletin and Survey of Current Business.

APPENDICE «FTEA-1»

TABLEAU II

TABLEAU COMPARATIF DES BESOINS D'EMPRUNT DU SECTEUR PUBLIC ET DE LA DETTE PUBLIQUE PAR HABITANT ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

	Moyenne 1960-1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977[3]
					(dollars courants)				
ÉTATS—UNIS									
1. Besoins d'emprunt du secteur public dont:	74	112	200	146	111	159	524	505	415
le gouvernement central	35	62	123	80	47	76	463	426	290
2. Dette du secteur public	1,783	1,731	1,940	2,058	2,259	2,627	3,200	3,688	4,082
3. Dette du gouvernement central dont:	1,390	1,231	1,354	1,420	1,522	1,726	2,205	2,633	2,886
titres négociables	1,074	978	1,040	1,074	1,118	1,282	1,735	2,101	2,258
CANADA									
1. Besoins d'emprunt du secteur public dont:	107[6]	219	279	250	100	398	513	437	700
le gouvernement central	42	104	148	110	—	215	217	206	368
2. Dette du secteur public	1,907	2,575	2,818	3,046	3,179	3,557	4,009	4,391	5,055
3. Dette du gouvernement centrral dont:	1,104	1,311	1,450	1,542	1,531	1,736	1,914	2,080	2,460
titres négociables[5]	696	801	806	817	818	894	939	1,073	1,338

REMARQUES

1. Flux financiers plutôt que les comptes publics.
2. Obtenus en utilisant le bilan des créances et les données démographiques de la fin de l'année. En ce qui a trait aux États-Unis, les données démographiques sont disponibles au premier juillet de chaque année. Pour obtenir les données démographiques à la fin de l'année, les moyennes des chiffres de la population de l'année actuelle et de la prochaine année furent pris pour représenter la population à la fin de l'année actuelle, c'est-à-dire, la population de 1977 constitue la moyenne démographique des années 1977-1978 au premier juillet de ces années.
3. Budget des dépenses du ministère des Finances du Canada et des États-Unis.
4. Les besoins d'emprunt du secteur public canadien et la dette du secteur public, sont établis avant l'allocation concernant la source de fonds et de l'actif du RPC/RPQ.
5. Les titres négociables du gouvernement central se composent d'obligations négociables (c'est-à-dire à l'exclusion des obligations d'épargne du Canada) et des bons du Trésor.
6. La moyenne canadienne pour la période de 1962-1969.

SOURCES: Perspectives économiques de l'O.C.D.E. décembre 1977; Statistiques Canada.
Comptabilité des flux financiers; Revue de la Banque du Canada.
Bulletin des réserves fédérales et relevé des entreprises commerciales actuelles (Federal Reserve Bulletin and Survey of Current Business).

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Printing and Publishing,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie et Édition,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Finance:
Dr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister.

Du ministère des Finances:
M. W. C. Hood, sous-ministre associé.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Monday, November 6, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le lundi 6 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-7, Borrowing Authority Act, 1978-79-80

CONCERNANT:

Bill C-7, Loi de 1978-79-80 sur le pouvoir d'emprunt

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
DEC 7 1978
UNIVERSITY OF TORONTO

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Allard	Crosbie (*St. John's West*)
Breau	de Cotret
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Johnston (*Westmount*)
Clermont	Kempling
Collenette	Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)	Philbrook
Lumley	Saltsman
Martin	Stevens
McRae	Towers—(20)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

Monday, November 6, 1978:

Mr. Orlikow replaced Mr. Saltsman;

Mr. Saltsman replaced Mr. Orlikow;

Mr. Breau replaced Mrs. Holt;

Mr. Collenette replaced Mr. Gray.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le lundi 6 novembre 1978:

M. Orlikow remplace M. Saltsman;

M. Saltsman remplace M. Orlikow;

M. Breau remplace M^me^ Holt;

M. Collenette remplace M. Gray.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Thursday, October 26, 1978

ORDERED,—That the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs hold no fewer than three meetings on Bill C-7, An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act, with the Minister present, and that the Committee report the Bill to the House no later than November 10, 1978; and

That the Bill be amended in committee to confine its application to the current fiscal year.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 26 octobre 1978

IL EST ORDONNÉ,—Que les délibérations du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques sur le Bill C-7, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-79, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-80 et modifiant la Loi sur l'administration financière, comprennent au moins trois réunions auxquelles le ministre des Finances assisterait et que le rapport à la Chambre de ce Comité se fasse au plus tard le 10 novembre 1978; et

Que le projet de loi soit modifié par le Comité afin de limiter son application à l'année financière 1978-1979.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, NOVEMBER 6, 1978
(3)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:07 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Breau, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Collenette, Crosbie (*St. John's West*), de Cotret, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, Philbrook, Saltsman, Stevens, Towers and Trudel.

Other Members present: Messrs. Orlikow, Rae, Ritchie.

Witness: Mr. Gerald Bouey, Governor, Bank of Canada.

The Committee resumed consideration of Bill C-7, An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act.

The Committee resumed consideration of Clause 2.

The witness made a statement and answered questions.

At 10:05 o'clock p.m., the Committee adjourned until Tuesday, November 7, 1978 at 9:30 o'clock a.m.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 6 NOVEMBRE 1978
(3)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 20 h 07 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Breau, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Collenette, Crosbie (*Saint-Jean-Ouest*), de Cotret, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, Philbrook, Saltsman, Stevens, Towers et Trudel.

Autres députés présents: MM. Orlikow, Rae, Ritchie.

Témoin: M. Gerald Bouey, Gouverneur de la Banque du Canada.

Le Comité reprend l'étude du bill C-7, loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-1979, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-80 et modifiant la Loi sur l'administration financière.

Le Comité poursuit l'étude de l'article 2.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

A 22 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'au mardi, 7 novembre 1978, à 9 h 30.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)
Monday, November 6, 1978

• 2007

[*Texte*]

The Chairman: I would like to call the meeting to order and ask the electronic media to pull our their plug.

The Committee will resume consideration of Clause 2 of Bill C-7, the Borrowing Authority Act, 1978-79-80. We have with us the Governor of the Bank of Canada, Mr. G. K. Bouey, and with him are the Deputy Governor, Alain Jubinville, and the Chief of the Securities Department, Mr. D. G. M. Bennett.

On your behalf, I would like to thank the Governor for his availability, on very short notice, to be with us this evening. In fact, the ralationship between the bill and the functions of the Governor of the Bank of Canada are not obvious at first glance. He has indicated that he has an introductory statement to make, but I know members will engage his time very usefully. The Governor has no written statement to distribute but he would like to make some introductory remarks.

Mr. G. K. Bouey (Governor of the Bank of Canada): Mr. Chairman, hon. members, while I believe what the Committee has under its consideration is the proposed borrowing authority act, I am certainly not an authority on it; in any case, I think your main interest tonight is in recent financial market developments.

Since I became aware of tonight's session just this afternoon in the middle of a busy day, I did not have time to prepare a statement to distribute to you, and I am sorry about that. I am, however, in the course of preparation of a speech for the day after tomorrow, and by stealing the odd paragraph from that I think I can make a reasonably brief and coherent statement about recent developments in the financial markets, including those right up to date. I did appear before your Committee last May on much the same subject, and I shall try not to repeat too much of what I had to say on that occasion.

Let me start with the exhange rate. The downward adjustment of the Canadian dollar, which had become inevitable sooner or later because of the earlier inflation of our costs and prices relative to those of the United States, was, until the early part of this year, reasonably orderly and not a cause for particular concern. Indeed, at the beginning of this year it seemed to me that Canada's underlying balance of payments position was better than it had been for some time. The large downward adjustment of the exchange rate had certainly improved our competitive position in the world. Our costs were no longer rising much faster than those of our main competitors. Indeed, our money wage increases were back to about the United States' rate of increase at that time. The expenditures of governments at almost all levels had slowed. I think it was in May that I said they were under control; I ran into a certain amount of argument about that, so I will stick with "slowed". The money supply was certainly under control. The merchandise trade surplus and our balance of payments was increasing.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)
Le lundi 6 novembre 1978

[*Traduction*]

Le président: Pour ouvrir la séance, je demanderais aux représentants des médias électroniques de débrancher leurs appareils.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du Bill C-7, Loi de 1978-1979-1980 sur le pouvoir d'emprunt. Nous avons le plaisir d'accueillir le gouvernement de la Banque du Canada, M. G. K. Bouey, accompagné du sous-gouverneur, Alain Jubinville, et du chef du Département des valeurs mobilières, M. D. G. M. Bennett.

J'aimerais en votre nom remercier le gouverneur d'être venu ce soir, à si bref préavis. En fait, il faut vraiment y regarder de près pour voir un rapport entre le projet de loi et les fonctions du gouverneur de la Banque du Canada. Le gouverneur n'a pas de déclaration écrite à distribuer, mais il aimerait faire quelques remarques préliminaires, avant que les membres du Comité lui posent des questions.

M. G. K. Bouey (gouverneur de la Banque du Canada): Monsieur le président, honorables députés, je sais que le Comité est en train d'étudier le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, sur lequel je ne peux prétendre être une autorité, mais je crois que, de toute manière, ce qui vous intéresse surtout ce soir, ce sont les derniers événements qui se sont produits sur les marchés financiers.

C'est seulement cet après-midi que j'ai appris que je devais venir ici ce soir, et j'ai eu une journée très occupée, aussi n'ai-je pas eu le temps de préparer une déclaration écrite qu'on aurait pu vous distribuer, et j'en suis désolé. Je suis cependant en train de préparer un discours que je prononcerai après-demain et je crois qu'en y puisant quelques paragraphes, je pourrai vous faire un exposé raisonnablement bref et cohérent des derniers événements qui se sont produits sur les marchés financiers jusqu'à aujourd'hui même. Je suis déjà venu au Comité, en mai dernier, parler de ce même sujet et j'essaierai de ne pas trop me répéter.

J'aimerais commencer par le taux de change, si vous le permettez. La dévaluation du dollar canadien était inévitable tôt ou tard, à cause du taux d'inflation de nos coûts et de nos prix qui était plus élevé que celui des États-Unis. Or, jusqu'au début de la présente année, cet ajustement se faisait d'une façon assez ordonnée et ne pouvait susciter de préoccupations particulières. En effet, au début de l'année, il m'a semblé que la balance des paiements du Canada se trouvait dans une meilleure situation qu'elle ne l'avait été depuis assez longtemps. La dévaluation assez importante du taux de change avait certainement amélioré notre position concurrentielle dans le monde. Nos coûts n'augmentaient plus aussi rapidement que ceux de nos principaux concurrents. En effet, l'augmentation de notre masse salariale était revenue à peu près au même taux que celle des États-Unis au même moment. Les dépenses des gouvernements avaient été freinées à presque tous les paliers. Je pense avoir dit en mai qu'elles étaient sous contrôle, et l'on m'avait chicané à ce propos, aussi vais-je me limiter à dire que

[*Text*]

All of these were favourable elements. United States interest rates were rising and the incentive to borrow abroad was lessening a bit, but it looked as though the net inflow from new issues by provinces, municipalities and corporations would look after our current-account deficit.

• 2010

That was the situation early in the year and you are all familiar with the main features of what has happened since then. In January, the Canadian dollar was floating at just about 90 cents U.S. and it declined, for a brief time, to just less than 84 cents in October. It has come back a bit since then, it closed today at 85.58 cents.

No doubt there are a number of factors contributing to this weakening of our exchange rate, but let me mention what I regard as the main three. First of all, the United States interest rates were rising fairly rapidly, and very rapidly this last week or so, and for most of this period the expectation was that the rise would continue. They are rising because the United States was faced with an inflationary problem; the U.S. economists were certainly beginning to overheat a bit. One of our problems was that we were out of phase with the U.S. economy, because there was much more economic slack here. But they did have this problem of inflation, still have, and they had the problem of a declining United States dollar around the world. In that situation—this is concern about rising U.S. rates—there were some doubts about whether sufficient capital would flow into Canada to look after our requirements. That was one factor tending to cause concern about the Canadian dollar.

Another important one was that we ran into a series of very disappointing merchandise trade figures for June, July and August. August was a little better than the other two, but still disappointing. The figures for these three months were so far below the earlier trend that it was very difficult to believe what we were seeing was not an abberation. That impression has been supported by the September figures, which were much better. But there is no doubt that during that period of three months the trade picture greatly added to the downward pressures on the Canadian dollar.

The third factor I would mention is one I mentioned in May: when you get a currency declining that does tend to cause exaggerated fears, to arouse a lot of concern, it tends to feed on itself. I think that was happening as well. But we are also familiar with the reaction of public policy: foreign borrowing by the Government of Canada to help insure that we would have an adequate capital inflow and at the same time to finance exchange-rate intervention in the market; secondly, an increase in interest rates, initiated by the Bank of Canada, to keep our interest rates from getting too far out of line with those in the United States. In respect of interest rates, the Bank recognized that in the circumstances we were facing in this period it was necessary to keep a positive spread in interest

[*Translation*]

les dépenses sont «freinées». La masse monétaire est certainement sous contrôle. Notre excédent commercial s'est accru et notre balance des paiements augmentait.

C'étaient donc là tous des éléments favorables. Aux États-Unis, les taux d'intérêt augmentaient, tandis que diminuait un peu notre tendance à emprunter à l'étranger. Il semblait néanmoins que les nouvelles émissions d'obligations, au niveau des provinces, des municipalités et des sociétés, permettraient d'éponger le déficit actuel de nos comptes.

Telle était en effet la situation au début de l'année, et vous connaissez tous les événements qui se sont produits depuis. En janvier, le dollar canadien flottait à une valeur d'environ 90c. par rapport au dollar américain, et il a dégringolé pendant une brève période, jusqu'à atteindre un peu moins de 84c. en octobre. Il est remonté un peu depuis, et à la fermeture, il valait aujourd'hui 85.58c.

Il y a de toute évidence plusieurs facteurs qui ont contribué à l'affaiblissement de notre taux de change, mais je voudrais souligner les trois facteurs principaux. Premièrement, les taux d'intérêt aux États-Unis ont commencé par augmenter assez rapidement, puis très rapidement au cours de la dernière semaine. Pendant toute cette période, on prévoyait que cette augmentation se poursuivrait. Les taux d'intérêt augmentent, car les États-Unis doivent affronter le problème de l'inflation; et les économistes américains commencent certainement à paniquer un peu. Un de nos problèmes, c'est que notre économie ne se compare pas à l'économie américaine, qui a accusé un relâchement beaucoup plus important. Mais les Américains ont dû et doivent toujours faire face au problème de l'inflation, ainsi qu'au problème de la dépréciation du dollar américain dans le monde. Pour en revenir à l'augmentation des taux américains, nous nous sommes demandés si les investissements au Canada seraient suffisamment importants pour répondre à nos besoins. C'est un facteur qui a suscité une certaine inquiétude au sujet du dollar canadien.

En outre, notre bilan commercial pour les mois de juin, juillet et août s'est avéré très décevant. Les résultats du mois d'août ont été un peu meilleurs que ceux des deux autres mois, mais néanmoins décevants. Les chiffres de ces trois derniers mois ont été très inférieurs à nos prévisions et nous pensions avoir affaires à une abérration. Cette impression a été confirmée par les chiffres du mois de septembre, qui ont été bien meilleurs. Mais il est évident que le déficit de la balance commerciale pendant ces trois mois contribue à expliquer la chute du dollar canadien.

Quant au troisième facteur, j'en ai déjà parlé au mois de mai. La dépréciation des devises engendre automatiquement des craintes et des inquiétudes exagérées. C'est également ce qui s'est passé. Mais nous savons également par quelles politiques publiques le gouvernement a réagi: emprunts à l'étranger du gouvernement du Canada afin de garantir un apport de capital suffisant et, en même temps, afin de répondre à l'incidence du taux de change sur le marché; deuxièmement, augmentation des taux d'intérêt, à l'initiative de la Banque du Canada, afin d'éviter un écart disproportionné entre les taux d'intérêt canadiens et américains. Pour ce qui est de ces taux d'intérêt, la Banque a admis que, dans les circonstances actuelles, il était nécessaire de maintenir un écart positif entre les

[*Texte*]

rates against those in the United States. That necessity arose because of the very large deficit on current account that we run, something in the order of $4.25 billion last year, probably of not much different magnitude this year. It has to be financed. The need to finance that amount is reinforced by the strong tendency of those who are concerned about the Canadian dollar to switch into foreign currency. That occurred on a very large scale—billions of dollars. With that's happening anyway, because of concern about the exchange rate, it did not make sense to permit further encouragement to come from having lower interest rates in Canada than those in the United States. And that is what would have happened if we had not raised our interest rates here.

We made most of these increases with considerable reluctance. We were not agressive. We raised the bank rate by 0.5 per cent at a time, except in October when it was 0.75, because of our concern about the domestic economic situation. In other words, we did not want any higher interest rate than we felt we could get by with.

• 2015

In these circumstances the bank felt it could not ignore the inflationary consequences of a very rapid decline in the exchange rate. As I mentioned, once the fear gets aroused about the declining exchange rate, it feeds on itself. While no doubt it is true that at some stage if the underlying factors did not warrant such a large decline, the exchange rate would tend to reserve and come back a bit. If you look around the world these days you will find that does not happen very quickly and usually not until after much inflationary damage has been done. Of course if it declines because of interest rate relationships, then you cannot have confidence that it will turn around and come back at all.

Our main concern was the risk of setting off renewed inflationary pressures, which I think is a very real risk. While our competitive position was greatly improved by the decline on the exchange rate, it was certainly pushing many prices up in this country. Food prices were rising for other reasons, but the exchange rate was reinforcing that trend and many other prices were affected by the exchange rate. Certainly the wage bargaining process has come under much pressure to provide compensation for the upsurge in consumer prices, and this just at the time when the Anti-Inflation Board is being phased out.

It is very clear that a large exchange rate adjustment can restore a competitive position on a lasting basis, only if the feedback on the domestic economy does not result in a fresh outbreak of large wage and price increases. There are many examples of countries that have failed to control the inflationary effects of depreciation and have thereafter fallen victim to the vicious circle of depreciation, then more inflation, more depreciation, and so on. Someone said the other day that if depreciation by itself were the remedy to economic problems there would not be any poor countries.

[*Traduction*]

taux d'intérêt existent au Canada et aux États-Unis. Cela s'explique par le déficit important de nos comptes courants, déficit de l'ordre de 4.25 milliards de dollars l'année dernière, et sans doute du même ordre cette année. Cela est d'autant plus nécessaire que les hommes d'affaires qui s'intéressent au dollar canadien ont tendance à se tourner vers les devises étrangères. C'est ce qui s'est effectivement produit, et cela représente des milliards de dollars. Compte tenu des problèmes posés par le taux de change, il aurait été insensé d'aggraver ce processus en pratiquant des taux d'intérêt inférieurs à ceux des États-Unis. Et c'est ce qui se serait passé si nous n'avions pas augmenté les taux d'intérêt.

Nous avons procédé à ces augmentations avec la plus grande réticence. Il ne s'agit pas d'augmentations draconiennes. Nous avons augmenté le taux bancaire de 0.5 p. 100, sauf au mois d'octobre, où il a augmenté de 0.75 p. 100 en raison de la situation économique intérieure. En d'autres termes, nous n'avons pas voulu imposer des taux d'intérêt supérieurs à ceux que nous pouvons nous permettre.

Compte tenu de ces circonstances, la Banque a cru ne pas pouvoir ignorer les conséquences inflationnistes entraînées par le déclin rapide du taux du change. Comme je l'ai dit, une fois suscitées les craintes à propos du déclin du taux de change, ces craintes croissent d'elles-mêmes. Quoiqu'il soit sans doute vrai qu'à un moment donné, si les facteurs sous-jacents ne justifient pas un déclin aussi important, le taux du change tendrait à se renverser et à revenir un peu vers la normale, si vous étudiez la situation mondiale actuelle, vous constaterez que cela ne se produit pas très rapidement, et généralement pas avant que des dommages inflationnistes considérables aient été occasionnés. Bien sûr, si le déclin dépend des taux d'intérêt, alors on ne peut absolument pas s'attendre à ce qu'il y ait retour à la normale.

Nous nous sommes surtout préoccupés du risque de relance des pressions inflationnistes, risque très réel à mon avis. Quoique notre position concurrentielle ait été grandement améliorée par le déclin du taux de change, il est certain que bon nombre de prix ont été poussés à la hausse. Le prix des aliments augmentait pour d'autres raisons, mais le taux du change appuyait cette tendance et un bon nombre d'autrs prix ont été touchés par le taux du change. Il est certain qu'au cours du processus de négociation salariale, on a exercé une grande pression afin d'obtenir compensation pour cette montée des prix à la consommation, ceci au moment même où la Commission anti-inflation est graduellement supprimée.

Il est bien évident qu'un important ajustement du taux du change pourrait restaurer en permanence notre position concurrentielle, mais seulement si les conséquences de cet ajustement sur l'économie du pays n'entraînaient pas une nouvelle poussée des prix et des salaires. Il y a de nombreux exemples de pays qui n'ont pas su contrôler les effets de la dépréciation et qui, en conséquence, ont été les victimes d'un cercle vicieux de dépréciation, suivie d'une inflation accrue, d'une plus grande dépréciation, etc. Quelqu'un disait l'autre jour que si la dépréciation était en elle-même le remède à toutes les difficultés économiques, il n'y aurait pas de pays pauvres.

[*Text*]

I have heard a certain amount of unhappiness expressed because of the feeling that our interest rates are tied to those in the United States. My reply to that is that to the extent they are so tied it is at our own choice. After all, we have had the choice of not following the United States rates up and thus allowing the Canadian dollar to fall faster and further, with the risks that I have described.

We always have the choice of ignoring movements in the United States interest rates if we think we can live with the consequences. In some circumstances it may be wise to do so but in others it is not. Certainly in a situation where we are heavily dependent on inflows of foreign capital, and when confidence in the Canadian dollar is still rather fragile in foreign exchange markets, opportunities to be able to ignore movements in the United States interest rates are likely to be rather limited. What I am really saying, as a practical matter we accept this choice.

Let me conclude this portion by saying that I am very much aware of the concern that has been expressed over the fact that present high interest rates, so long as they last, will have a negative impact on domestic economic activity. And I recognize that this is so. But one must also recognize that the large decline that has occurred in our exchange rate is having a substantial positive impact on activity. In my judgment the alternative of allowing the differential between interest rates in Canada and in the United States to disappear or to become negative, would in current circumstances—and I stress current circumstances—cause us much more trouble and trouble of a more permanent character since it would put further strong downward pressure on the Canadian dollar with the inflationary consequences that I have referred to. I think I should stop there, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Bouey. I have several names on my list and will recognize the first questioner, Mr. Stevens.

• 2020

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Governor Bouey, we certainly appreciate that you are able to join us tonight and on what I understand was rather short notice.

Taking you up on some of the comments you made, you mentioned that you do have concern, and I can understand that, with regard to our domestic economy as far as any interest rate upward adjustment is concerned, and you mention that there are negative impacts—I think those were your words—a negative impact on domestic economic activity. I was wondering if you could, in effect, quantify that for us. To what extent do you feel that the 3¼ per cent-plus bank-rate hikes since January of this year will limit job creation in the country and consequently create relatively more unemployment?

Mr. Bouey: Mr. Stevens, I certainly know the direction of the effects but I would not want to try to put a number on it. I think the real difficulty is what would have happened if we had not done it. If we had not done it, I think we could have had all sorts of trouble in connection with the Canadian dollar, infla-

[*Translation*]

J'ai entendu certaines plaintes selon lesquelles nos taux d'intérêt seraient liés à ceux des États-Unis. A ceux-là je répondrai que, dans la mesure où ils sont liés, c'est que nous le voulons bien. Après tout, nous avons eu la possibilité de ne pas suivre l'augmentation des taux américains, permettant ainsi au dollar canadien de se déprécier plus rapidement et plus considérablement, avec les risques que nous connaissons.

Nous pouvons toujours choisir d'ignorer les mouvements des taux d'intérêt américains, si nous croyons pouvoir en accepter les conséquences. Dans certains cas, il serait peut-être sage de le faire, mais pas dans d'autres. Il est certain qu'au moment où nous dépendons grandement de l'arrivée de capitaux étrangers, et au moment où la confiance dans le dollar canadien est toujours assez fragile sur les marchés de change étrangers, nos possibilités d'ignorer les mouvements des taux d'intérêt américains se feront vraisemblablement rares. Pour des raisons d'ordre pratique, nous acceptons donc ce choix.

Permettez-moi de conclure cette partie de mon énoncé en affirmant que je suis pleinement conscient des inquiétudes exprimées à propos du fait que les hauts taux d'intérêt actuels, tant qu'ils seront maintenus, auront un impact négatif sur l'activité économique au pays. Je reconnais ce fait. Il nous faut toutefois reconnaître également que l'important déclin qu'a connu notre taux de change a un impact positif considérable sur cette activité. Selon moi, dans les circonstances actuelles, et j'insiste sur ces derniers mots, la possibilité que nous aurions eu de permettre l'élimination ou la croissance négative de la différence entre les taux d'intérêt canadiens et américains nous aurait occasionné beaucoup plus de problèmes, et de nature beaucoup plus permanente, puisque cela aurait accentué les pressions sur la dévaluation du dollar canadien, avec les conséquences inflationnistes que l'on connaît. Je puis m'arrêter ici, monsieur le président.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Bouey. La liste comprend plusieurs noms; je donne tout d'abord la parole à M. Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Gouverneur Bouey, nous vous sommes très reconnaissants d'être venu ce soir.

Vous avez mentionné entre autres, que vous craigniez, à raison, à mon avis, les répercussions de toute hausse du taux d'intérêt sur l'économie intérieure. D'après vous, une telle hausse aurait des répercussions négatives sur l'activité économique. Vous serait-il possible de nous donner des chiffres à cet égard? Dans quelle mesure la hausse de 3¼ p. 100 des taux d'intérêt bancaires depuis janvier dernier limitera-t-elle la création d'emplois et contribuera-t-elle par conséquent à accroître le chômage?

M. Bouey: Monsieur Stevens, je connais certainement la nature de ces répercussions, mais je ne voudrais pas essayer de les quantifier. Il faut plutôt songer à ce qui se serait produit si nous ne l'avions pas fait. Dans de telles circonstances, je crois que nous aurions connu toutes sortes de difficultés en ce qui a

[*Texte*]

tionary pressures, general confidence and so on. So I do not see much point in trying to measure what would have happened if we had not raised the interest rates and everything else had remained equal, because everything else certainly would not have remained equal.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, may I approach it this way, then? I understand you have a computer model from which you periodically take advice from—RDX-2 is it—in the Bank of Canada.

Mr. Bouey: Yes, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: What is that model now saying will likely be the unemployment level in Canada in, say, the next 12-month period?

Mr. Bouey: We do have a computer model, and you get out of it waht you have put into it so we have to tell what to put into it: how long will these interest rates stay up, all that sort of thing. I am not going to give you a forecast.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, for clarification on that, I am suggesting that we will accept whatever you have put in which has guided you in your present monetary stance and your present position with regard to what is a proper bank rate for Canada.

Mr. Bouey: I do not feel, Mr. Stevens, that you can do this on the basis of econometric models. They can give you some guidance, but I think that when it comes to modelling the effect of financial changes and changes in confidence, that sort of thing, this art is just in its infancy. I think you have to rely more on common-sense judgment: we know if our interest rates are lower than the United States. We know the direction of the effect and we can tell from previous experience that it is likely to be pretty great. But I cannot tell you that something resulted—a .02 unemployment rate or something like that.

Mr. Stevens: But it will be higher.

Mr. Bouey: It would be higher if it had not happened. Let me qualify that because we are again back on this problem of what would otherwise have happened. If we had not acted yesterday what would have happened to the Canadian dollar in the days to come, what would have happened to the inflation rate, what would have happened to the general state of confidence in Canada, both at home and abroad—I cannot put those into models.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, again for clarification, on the basic assumption that interest rates are somewhat of a deterrent to the degree that they rise as far as business activity is concerned, I take it the Governor would agree that higher interest rate structure such as we have experienced, up half compared to the bank rate in January, will mean comparatively higher unemployment.

Mr. Bouey: I do not want to play with words. Certainly higher interest rates produce more unemployment than lower interest rates, other things being equal.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if I could touch on another thing. I noticed that the Governor repeated practically ver-

[*Traduction*]

trait au dollar canadien, à l'inflation, à la confiance en général, etc. Je ne vois donc pas l'utilité de quantifier ce qui se serait produit si nous n'avions pas haussé les taux d'intérêt en supposant des circonstances semblables, car elles auraient certainement changé.

M. Stevens: Monsieur le président, pourrais-je aborder la question sous un autre aspect? Je crois que la Banque du Canada consulte périodiquement un modèle informatisé,—il s'agit du RDX-2, n'est-ce pas?

M. Bouey: Oui, monsieur Stevens.

M. Stevens: D'après ce modèle, quel sera le taux de chômage au Canada au cours des 12 prochains mois?

M. Bouey: Nous disposons en effet d'un modèle informatisé, mais les résultats que nous en obtenons dépendent des renseignements qui nous y versons, comme la période pendant laquelle les taux d'intérêt se maintiendront, et des facteurs de ce genre. Je ne puis donc vous donner de prévisions.

M. Stevens: Monsieur le président, nous accepterons les données, quelles qu'elles soient, sur lesquelles vous avez fondé votre politique monétaire actuelle et votre position à l'égard du taux bancaire au Canada.

M. Bouey: Monsieur Stevens, je ne crois pas qu'on puisse le faire en se fondant sur des modèles économétriques. On peut s'en servir dans une certaine mesure, mais nous sommes loin de pouvoir prévoir les répercussions de changements financiers sur la confiance, etc. J'estime qu'il faut plutôt se fier à son bon sens. Par exemple, nous savons que nos taux d'intérêt sont inférieurs à ceux des États-Unis, nous connaissons la tendance des répercussions et nous avons appris par expérience qu'elles seront probablement considérables. Toutefois, je ne puis quantifier ces répercussions, comme un taux de chômage de .02 p. 100, ou quelque chose du genre.

M. Stevens: Il sera plus élevé.

M. Bouey: Il serait encore plus élevé si nous n'avions pris aucune mesure. Permettez-moi d'apporter certaines réserves, car nous en revenons à ce qui se serait produit en l'absence de toute mesure. Je ne puis me servir de ces modèles pour vous dire ce qui serait arrivé au dollar canadien, au taux d'inflation et au niveau de confiance accordé au Canada, que ce soit ici ou à l'étranger, si nous n'avions pas agi comme nous l'avons fait hier.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais obtenir de plus amples éclaircissements. En supposant que des taux d'intérêt élevés nuisent dans une certaine mesure à l'activité économique, le gouverneur conviendra qu'une hausse de 50 p. 100 des taux d'intérêt, si on les compare aux taux d'intérêt de janvier dernier, entraînera une hausse du taux de chômage.

M. Bouey: Je ne voudrais pas jouer sur les mots. Il est certain que des taux d'intérêt élevés entraînent plus de chômage que des taux d'intérêt moins élevés, toutes choses étant égales par ailleurs.

M. Stevens: Monsieur le président, permettez-moi d'aborder un autre sujet. J'ai remarqué que le gouverneur a répété

[*Text*]

batim tonight comments he made before us on May 16, at which time he mentioned that he had reluctantly raised the bank rate in March and April, that he felt those increases would not have been necessary had it not been for international consequences, and that he felt there was no particular domestic reason why interest rates should have gone up. Is there anything since May, Governor, that you feel domestically would have warranted higher interest rates in the country, or can we rely simply on the external circumstance as far as our higher interest rate justification is concerned?

• 2025

Mr. Bouey: Mr. Stevens, with the benefit of our experience since then, and looking at what has happened to the growth of the money supply, I think it is likely that somewhat higher interest rates would have turned out to be necessary merely because our inflation rate rose more than anticipated earlier on, but certainly not anything like as much as we have seen. The most recent increases in interest rates have certainly been due to the priority we have been giving the exchange rate problem.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, speaking about inflation, to what degree do you feel we have absorbed in the economy the inflationary impact of what is, I guess, about an 18- or 17-cent drop in our dollar in relation to the American dollar? To what degree have we absorbed that in our inflation levels, and to what degree would you estimate we have still more absorption?

Mr. Bouey: It has been going on for quite a long time now. I could not be precise about it. I think I would say we have probably absorbed most of it, but not all of it. I do not think I can be more precise than that.

Mr. Stevens: If I could touch more specifically on the magnitude of the borrowing, and of course we are dealing here with a bill that would authorize another $7 billion of borrowing, you are no doubt aware that since 1973 the federal government have run up a budgetary deficit of 18.8 billion, and so far this year, according to your *Bank of Canada Review*, they have run up another $9.9 billion of a budgetary deficit. Could you tell the Committee what the impact is of that type of deficit financing, if you like—deficit financing in the context that it has to be paid for somehow—on both the money markets and the inflation rates in the country? I say this, Mr. Chairman, in particular reference to the large amounts of that resulting debt that the Bank of Canada has been buying, and I want to get into that as a second question, if I may.

Mr. Bouey: These deficits have been pretty large, quite large; however, certainly in the last year or two they have occurred at a time when there has been a lot of slack in the economy and when financial markets have been able to handle them reasonably well, so I do not think they have been a particular source of difficulty at this time in the period we have been through.

One worries about large deficits for various reasons. One reason is that you worry they will not come down fast enough

[*Translation*]

presque mot pour mot, ce soir, ce qu'il nous avait dit lors de sa comparution le 16 mai dernier. Il avait mentionné alors qu'il s'était trouvé dans l'obligation de hausser le taux d'intérêt bancaire en mars et en avril à cause de la situation internationale et que la situation intérieure ne justifiait aucunement une augmentation des taux d'intérêts. Estimez-vous que l'évolution de la situation intérieure depuis mai dernier justifie des taux d'intérêts plus élevés dans notre pays, ou dépendent-ils uniquement de circonstances extérieures?

M. Bouey: Monsieur Stevens, si l'on tient compte de l'expérience que nous avons acquise depuis lors et de l'expansion de la masse monétaire, il est fort probable qu'il aurait fallu, en fin de compte, hausser les taux d'intérêt, du fait que le taux d'inflation a augmenté beaucoup plus que nous l'avions prévu, mais cette hausse n'aurait certainement pas pris les proportions de celles que nous avons connues. Les augmentations les plus récentes des taux d'intérêt peuvent certainement être imputées à l'importance que nous avons accordée aux problèmes posés par le taux de change.

M. Stevens: Monsieur le président, au sujet de l'inflation, dans quelle mesure notre économie a-t-elle absorbé la poussée inflationniste causée par la baisse de 17 ou 18 p. 100 de notre dollar par rapport au dollar américain? Dans quelles mesures le taux d'inflation est-il arrivé à un plateau et quelles seront, d'après vous, les répercussions futures?

M. Bouey: Les contrecoups se font sentir depuis un certain temps. Je ne puis être très précis. Je dirais que nous avons probablement ressenti la plupart des répercussions, mais non pas toutes. Je ne crois pas pouvoir être plus précis.

M. Stevens: Permettez-moi de parler maintenant de l'ampleur des emprunts. Il s'agit bien entendu d'un bill visant à autoriser des emprunts supplémentaires de 7 milliards de dollars. Vous savez sans doute que depuis 1973, le gouvernement fédéral a accumulé un déficit budgétaire de 18.8 milliards, et que depuis le début de l'année, selon votre aperçu de la Banque du Canada, 9.9 milliards sont venus s'ajouter à notre déficit. Pouvez-vous nous dire quelles sont les répercussions d'une telle position déficitaire, qui doit finalement être compensée sur les marchés monétaires et par les taux d'inflation dans notre pays? Je me reporte plus particulièrement aux montants considérables de cette dette qu'a dû acheter la Banque du Canada, et j'aborderai cette question plus tard, si vous me le permettez.

M. Bouey: Ces déficits ont été assez considérables, mais, du moins au cours des deux dernières années, ils ont eu lieu au moment où l'économie connaissait un ralentissement assez important, et où les marchés financiers ont pu s'en accommoder assez facilement. Je ne crois pas, donc, qu'ils aient posé de difficulté particulière au cours de la période que nous venons de traverser.

Ces déficits considérables sont inquiétants pour différentes raisons. Premièrement, on craint qu'ils soient toujours aussi

[*Texte*]

when the time comes and the private sector is performing in a more healthy fashion, and another is that markets tend to lose a bit of confidence when they see very large deficits. But given our over-all economic situation and the need to try to maintain at least a moderate rate of growth, I do not feel they have caused us any real trouble, and certainly this year they have not been the cause of our high interest rates. Our high interest rates have been necessary because of external developments.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, if you feel the slack in the economy, Governor, is sufficient to have allowed for this type of deficit financing, could you explain to the Committee why the Bank of Canada has chosen to buy so many of these government securities? What is your formula or your approach? I notice that you have more than doubled your holding from $5.9 billion in 1973 to $12.9 billion on November 1 of this year, which is a huge increase in the amount of these government securities that you have been buying. What caused you to buy so much? Second, what is the consequence, as far as our money system is concerned, of your buying these government securities?

• 2030

Mr. Bouey: We have bought a large volume of government securities. The great bulk of our assets is in the form of government securities.

We buy government securities for one reason only and that is to supply the required amount of cash reserves to the chartered banks and to look after the notes in circulation outside the banks that the public wants to hold. We are not required to buy one dollar's worth of securities more than is necessary for those purposes and we do not. It is the control of the money supply that determines how many government securities we will purchase. As you know, we control that through having an effect on interest rates and so on, but basically through the cash reserve system. If we buy too many government securities, then interest rates will be lower than they should be and the money supply will increase too rapidly.

I would claim that the money supply has not been increasing too rapidly. We have been meeting our monetary targets with a bit to spare over the last three years and that is the criterion one should use in looking at the question of whether we have bought too much or too little in the way of government securities.

The Vice-Chairman: Last question.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

Speaking about that monetary supply, Governor, could you tell us why you hesitate to use an M2 or an M3 test as far as the monetary growth is concerned. I notice your targets are usually confined to an M1 approach, whereas the Americans seem to have been following anything right up to the M3.

[*Traduction*]

élevés au moment où le secteur privé connaîtra une reprise. Deuxièmement, ces déficits minent la confiance des marchés. Toutefois, étant donné la conjoncture dans son ensemble, et la nécessité de maintenir un certain taux de croissance, je ne crois pas qu'ils aient posé de réelles difficultés et on ne peut certainement pas leur imputer la hausse des taux d'intérêts. Les taux d'intérêt sont plus élevés à cause de circonstances extérieures.

M. Stevens: Si vous croyez que le ralentissement de l'économie justifie un tel financement déficitaire, pouvez-vous nous expliquer pourquoi la Banque du Canada a décidé d'acheter tant de fonds publics? Quelle est votre attitude à cet égard? Je remarque que vos avoirs ont doublé, passant de 5.9 milliards de dollars en 1973 à 12.9 milliards au 1er novembre de cette année; cela représente une augmentation considérable de vos achats de fonds publics. J'aimerais savoir pourquoi vous en avez achetés autant. Deuxièmement, quelles sont les répercussions de ces achats de valeurs mobilières publique sur notre système monétaire?

M. Bouey: Nous avons acheté une quantité importante de valeurs mobilières publiques. Ces fonds constituent la part la plus importante de nos avoirs.

Nous achetons ces valeurs mobilières publiques pour une raison seulement: fournir aux banques les réserves de monnaie nécessaires et couvrir l'argent qui circule ailleurs que dans les banques et que le public veut détenir. On ne peut exiger de nous que nous achetions plus de dollars que ce qui est nécessaire pour nous conformer à ces exigences, et d'ailleurs, nous ne le faisons pas. C'est notre souci de contrôler la masse monétaire qui détermine la quantité de valeurs mobilières publiques que nous achèterons. Vous n'ignorez pas que nous contrôlons cette situation en modifiant les taux d'intérêt, etc., mais surtout en agissant sur le système de monnaie de réserve. Si nous achetons trop de fonds publics, les taux d'intérêt seront inférieurs à ce qu'ils devraient être et la masse monétaire croîtra trop rapidement.

J'estime que la masse monétaire n'a pas augmenté trop rapidement. Nous avons atteint les buts que nous nous sommes fixés, tout en conservant un léger surplus ces trois dernières années et, d'après moi, il s'agit là du critère que nous devrions utiliser lorsque nous cherchons à savoir si nous avons acheté trop ou trop peu de fonds publics.

Le vice-président: Dernière question.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Au sujet de la masse monétaire, monsieur le gouverneur, pouvez-vous nous dire pourquoi vous hésitez à utiliser le test M2 ou M3 pour déterminer quelle est cette croissance de la masse monétaire? Je note que vos objectifs se limitent habituellement à recourir au test M1, alors que les Américains, eux, semblent avoir utilisé les autres méthodes, jusqu'au test M3.

[*Text*]

Is it not another gauge of monetary expansion to look at M3 in the country which, of course, has been going up much quicker than the M1 gauge, which you generally refer to?

Mr. Bouey: No, I do not think so. I think in our particular financial system M1 is the best guide, and I say that purely on the basis of empirical study. We are able to determine reasonably well the relationship between M1 and the growth in nominal GNP and we feel able to act in such a way as to alter the course of M1 in a reasonably short period of time.

I have nothing against the other M's. We do monitor them very carefully, but we do not have the same kind of evidence of relationships that we can use. Some people think we ought to use broader M's. My answer to them is, come and show me your homework; show me the relationships that you have worked out and, if they are there, I would be delighted to look at them. So far, nobody has been able to do that in this country.

Mr. Stevens: How about externally?

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Stevens.

Mr. Bouey: I do not know if I can answer for every other country. Some of them do follow rather peculiar M's.

The Vice-Chairman: I now recognize Mr. Breau.

Mr. Breau: Thank you, Mr. Chairman.

I also, Governor Bouey, wish to thank you for coming before the Committee on so short a notice.

You said in response to one of Mr. Stevens' questions that higher interest rates would inevitably lead to higher unemployment. Does that not contradict your earlier statement that higher interest rates or a high interest rate structure would encourage more cash to flow into Canada? That cash, presumably, would create industrial activity and economic activity and thereby create jobs.

Mr. Bouey: I think I was careful, in my answer to Mr. Stevens to qualify it in such a way that I was saying if the only change we were looking at—nothing else, everything else stays equal—was higher interest rates, that would certainly have a negative impact, but of course, that is never the only change. One has to worry about all sorts of other things, the state of confidence, what would happen to inflation rates, and so on.

Certainly, it is my judgment—it would not have happened otherwise—that the best choice we had—and it was not a very agreeable choice—was to raise our interest rates; the best choice for the welfare of the economy.

[*Translation*]

Le M3 ne constitue-t-il pas une autre mesure de contrôle de l'expansion de la masse monétaire, et cela ne conviendrait-il pas davantage dans notre pays, où cette masse monétaire a augmenté beaucoup plus vite que ne peut le révéler la mesure M1 que vous utilisez en général?

M. Bouey: Non, je ne le crois pas. J'estime que le M1 est le meilleur guide dont notre système financier particulier puisse bénéficier, et je me permets d'affirmer cela en me fondant sur des données vérifiées. Nous sommes en mesure de déterminer, de façon acceptable, la relation existant entre le M1 et la croissance du PNB et nous croyons être en mesure d'agir de façon à modifier l'orientation du M1 assez rapidement lorsque cela est nécessaire.

Je n'ai rien contre les autres tests M. Nous les surveillons de très près, mais nous ne voyons pas comment ils pourraient nous fournir des faits et des relations que nous pouvons utiliser. Certains estiment que nous devrions utiliser des tests M plus vastes. A ceux-là, je demande qu'ils me montrent les résultats obtenus. Qu'ils me montrent les relations mises en lumière par leurs tests, et s'il y en a, je serai heureux de les examiner. Jusqu'à maintenant, toutefois, personne n'a été en mesure de faire cela dans notre pays.

M. Stevens: Et dans d'autres pays?

Le vice-président: Merci, monsieur Stevens.

M. Bouey: Je ne suis pas en mesure de parler au nom de chaque pays étranger. Certains d'entre eux utilisent des tests M assez singuliers.

Le vice-président: La parole est à M. Breau.

M. Breau: Merci, monsieur le président.

Monsieur le gouverneur Bouey, je voudrais me joindre aux autres et vous remercier d'être venu comparaître à aussi brève échéance.

En réponse à l'une des questions posées par M. Stevens, vous avez affirmé qu'une hausse des taux d'intérêt entraînerait inévitablement une augmentation du chômage. Cela ne contredit-il pas votre affirmation antérieure d'après laquelle des taux d'escompte plus élevés ou une structure comportant des taux d'intérêt élevés encourageraient le venue de capitaux au Canada? On peut supposer que ces sommes créeraient de l'activité industrielle et économique et, partant, des emplois.

M. Bouey: Je crois avoir pris la précaution, lorsque j'ai répondu à M. Stevens, de bien préciser ma réponse pour qu'on sache qu'à mon avis, si on haussait uniquement les taux d'intérêt—tout le reste demeurant au même point—cela aurait certainement des répercussions négatives; mais bien entendu, on ne se contente jamais d'effectuer cette unique modification. Il faut tenir compte de toutes sortes d'autres faits, de la confiance des gens, du taux d'inflation, etc.

Il est certain que j'ai estimé que ce qu'il y avait de mieux à faire—et je n'aurais pas pris une telle décision autrement—c'était de hausser nos taux d'intérêt, même si cette décision n'a pas été agréable à prendre; c'était le meilleur choix à faire pour assurer le bien de l'économie.

[*Texte*]

• 2035

Mr. Breau: So what you are saying is that in theory higher interest rates could lead to higher unemployment, but that is not necessarily what could happen in this context.

Mr. Bouey: Yes, if everything was going along fine, then you suddenly jacked up the interest rates for no particular reason, that would have a negative effect on the economy.

Mr. Breau: Would you agree with me that it could lead to higher unemployment or slow growth if our interest rates were very much higher than the American interest rates; that we are more dependent upon what happens in the American interest-rate structure than anything else?

Mr. Bouey: Well, certainly. I think I went over that in my early statement. American interest rates are very hard to ignore when you are as dependent on capital inflows as we are. There have been times when we have deviated a lot from American interest rates. But in our particular circumstances now, that is a more difficult choice.

Mr. Breau: What has been the spread, historically, of interest rates between Canada and the U.S.?

Mr. Bouey: It has varied a great deal.

Mr. Breau: Say, for example, in the late sixties when there was a lot of American investment coming into Canada; what was the spread then?

Mr. Bouey: I will have to ask somebody to look that up. My memory is not quite that good. I would say, though, that at the present time our spreads are not wide, historically. They are probably quite narrow even after the bank rate increase on Sunday.

Mr. Breau: But they have been wider than they are now.

Mr. Bouey: Oh, certainly they have. They have also been narrower.

Mr. Breau: That is all, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Breau. Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to get your view on one thing before I start on juggling of policies. It seems to me that you have some difficult choices and you are juggling things around, but somehow or other the pins seem to be falling all over the place instead of staying in the air.

Can we clear up something about the movement of money? We are seeing a lot of movement of money back and forth and you are trying to use the interest rate to control that movement so it does not have too major an impact on exchange rates. Is there not a difference between money moving back and forth and investment that creates jobs? In other words, capital or money coming in is not necessarily job creating; or capital going out may not necessarily be money that would have gone into job creation, it simply may be an indication of surplus funds in both economies seeking higher interest rates in things which are not necessarily job creating.

[*Traduction*]

M. Breau: Vous affirmez donc qu'en théorie, des taux d'intérêt plus élevés pourraient entraîner une recrudescence du chômage, mais que dans le présent contexte, la théorie ne se vérifierait pas nécessairement.

M. Bouey: En effet. Si tout allait bien et que l'on augmentait d'une façon soudaine et sans raison les taux d'intérêt, alors les effets pourraient être néfastes pour l'économie.

M. Breau: Reconnaissez-vous avec moi que le chômage pourrait être accru et que la croissance pourrait être ralentie si nos taux d'intérêt étaient beaucoup plus élevés que ceux des Américains, que nous dépendons, en fait, des taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis?

M. Bouey: Certainement. Je crois l'avoir dit dans mon exposé. On peut difficilement ignorer les taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis lorsqu'on dépend de la venue de capitaux, comme c'est notre cas. Il y a eu des époques où nous avons pris nos distances vis-à-vis des taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis, mais, dans la situation actuelle, cette option est beaucoup plus difficile à prendre.

M. Breau: Quelle a été la marge historique entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis?

M. Bouey: Elle a pu varier beaucoup.

M. Breau: Disons, à la fin des années 60, lorsque les Américains ont beaucoup investi au Canada. Quelle a été la marge à cette époque?

M. Bouey: Je vais devoir demander à quelqu'un de vérifier. Je n'ai pas tellement de mémoire. Je puis dire cependant que, actuellement, la marge n'est pas tellement grande par rapport à ce qu'elle a déjà été; elle est probablement encore très mince, même après l'augmentation de dimanche.

M. Breau: La marge a déjà été plus considérable.

M. Bouey: Certainement. Elle a déjà aussi été plus mince.

M. Breau: C'est tout, monsieur le président.

Le vice-président: Merci, monsieur Breau. Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président.

Je voudrais avoir votre point de vue sur un sujet avant d'aborder le chambardement des politiques. Il me semble que vous avez des choix difficiles à faire et que vous faites un numéro de jongleur. Cependant, les boules retombent au sol plutôt que de rester en mouvement.

Pouvez-vous expliquer ceci au sujet des déplacements de capitaux? Il y a de nombreux mouvements de capitaux dans un sens et dans l'autre et vous essayez de les contrôler au moyen du taux d'intérêt, de façon à ce qu'ils n'influent pas trop sur le taux de change. N'y a-t-il pas une différence entre ces capitaux en mouvement et les investissements requis pour créer de l'emploi? En d'autres termes, les capitaux qui entrent au pays ne créent pas nécessairement de l'emploi; de même, les capitaux qui en sortent n'auraient pas nécessairement été utilisés pour la création d'emplois. Il se peut qu'il s'agisse là tout simplement d'excédents de capitaux dans les deux systèmes

[*Text*]

Mr. Bouey: Certainly.

Mr. Saltsman: So we have to be clear about that. It seems to me that if your dollar is as low as it is now, and if somebody wanted to invest in Canada, for instance foreign investors, this would be a marvellous opportunity for them to invest, because they could bring in dollars at a premium and their investment costs in Canada would be considerably lower than they have been in the past.

Mr. Bouey: I agree and I think many people look at it that way. Of course, they will not do it if they think the rates are going to be still more favourable in another week or two.

Mr. Saltsman: I know, but when it is down as low as it is now—. On the other hand, I think the period when we had maybe the greatest foreign investment was a time when the Canadian dollar was at a premium, during the Diefenbaker years.

I want to get on to these policy choices. Normally I would not, Mr. Governor, bring the question of policy choices to your attention, but because it is in the kind of area where the advice is reciprocal, I raise this matter of policy. I am sure on the question of the level of the dollar and interest rates the advice of the Bank of Canada is sought by the government. It seems to me what you are doing, very, very clearly, is coming to a determination that whatever degree of inflation might take place as a result of a fall in the value of the Canadian dollar is more to be concerned about than the level of employment in Canada. You are in fact trading off a higher level of employment for a lower of inflation.

• 2040

Mr. Bouey: No, I would not agree with that. That might be true in the very short run but I think if we were to have too rapid a fall in the Canadian dollar too far the inflationary consequences of that would, in the end, cost us even more jobs. That would be my judgment. We are not in the difficulties we are today because we succeeded in controlling inflation.

Mr. Saltsman: You were saying that there has been substantial improvement in our balance of trade as a consequence of the devalued Canadian dollar. Now you are saying that a little bit of that is all right but if you take it beyond a certain point it does not work. Accordingly, how far would the Canadian dollar drop if it was not supported?

Mr. Bouey: Well, I hope we do not have to find out.

Mr. Saltsman: But that is a pretty important consideration because I think your intervention may, in fact, be doing more harm than good. It is simply making it very easy for people to speculate against the Canadian dollar knowing that there is going to be some support or some gradual reduction if it takes place at all.

Mr. Bouey: I do not think our intervention has been carried out in that manner, particularly in more recent times after there was a lot of movement. Once the Canadian dollar has

[*Translation*]

économiques qui cherchent à s'assurer des taux d'intérêt plus élevés.

M. Bouey: En effet.

M. Saltsman: Il faut donc clairement établir la distinction. Il me semble, le niveau du dollar étant ce qu'il est actuellement, que les investisseurs étrangers ont la partie belle pour venir s'installer au Canada. Leur monnaie achète beaucoup plus de dollars et leur investissement au Canada est beaucoup moins onéreux que par le passé.

M. Bouey: Je suis bien d'accord et je pense que bien des gens voient les choses de cette façon, mais, évidemment, les investisseurs ne vont pas aller de l'avant s'ils croient que les taux vont être encore plus favorables dans une semaine ou deux.

M. Saltsman: Je sais, le dollar est tellement à un bas niveau maintenant . . . En revanche, la période pendant laquelle les investissements étrangers ont été les plus considérables a été celle où le dollar canadien a eu le plus de valeur, au cours des années Diefenbaker.

Je reviens au choix des politiques. Normalement, je n'aborderais pas ce sujet avec vous, monsieur le gouverneur, mais puisque les conseils peuvent être réciproques, je veux bien en parler. Je suis sûr que le gouvernement recherche l'avis de la Banque du Canada pour ce qui est du niveau du dollar et des taux d'intérêt. Très clairement, votre décision signifie que ce n'est pas la situation de l'emploi au Canada qui compte, mais le niveau de l'inflation, quel qu'il soit par suite de la chute du dollar canadien. Vous mettez l'accent sur l'inflation plutôt que sur l'emploi.

M. Bouey: Je ne suis pas d'accord. La mesure pourrait être indiquée à court terme, mais si le dollar canadien chutait trop rapidement, les suites inflationnistes pourraient coûter à la fin encore plus d'emplois. C'est ainsi que je vois les choses. Si nous nous trouvons dans cette situation difficile, ce n'est pas parce que nous avons réussi à juguler l'inflation.

M. Saltsman: Vous avez affirmé que notre balance commerciale s'était améliorée considérablement par suite de la dévaluation du dollar canadien. Vous indiquez maintenant qu'il ne faut pas aller trop loin dans cette direction. Selon vous, le dollar canadien chuterait à quel niveau s'il n'était pas soutenu?

M. Bouey: J'espère que nous n'aurons jamais à le calculer.

M. Saltsman: C'est quand même une question très importante, car votre intervention peut en réalité nuire plutôt qu'aider. C'est encourager ceux qui spéculent sur le dollar canadien puisqu'ils savent ainsi que le dollar doit être soutenu dans une certaine mesure ou qu'il doit chuter d'une façon ordonnée.

M. Bouey: Je ne pense pas que notre intervention ait pris cette forme, surtout après les récentes fluctuations. Une fois que le dollar canadien a franchi un certain seuil et que

[*Texte*]

moved a certain distance and the economy is pretty competitive, as I think it is, then the question is what is the point in having so much depreciation that there is no way of holding the line in terms of wage settlements and so on, then you tend to build in inflation that will last for a long time. The alternative of trying to control interest rates the way we have done I think avoids that and interest rates can come down and do come down. Inflationary rates are very hard to get back down again.

Mr. Saltsman: Supposing you—using the terms that the Minister has used and you have used: orderly—were to stop worrying about whether it was orderly or not and were to just say, "we are out of the market completely," do you not think that if it dropped to a certain point people would see that the Canadian dollar is greatly undervalued and would come into the market the other way, and probably at not much of a lower level than it is now?

Mr. Bouey: We have had some pretty disorderly days, Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Well, it has been disorderly but the policy of the government has been to have the market orderly. In other words, we talk about a floating exchange rate but we want to maintain an orderly adjustment. Those are not my words, those are the words that are used by the Minister. You do not think it has been orderly.

Mr. Bouey: One would like to have the exchange market orderly and that is normally the objective but at times there is a conflict. At times if you do keep it too orderly and it becomes too predictable then people can take positions against you too easily, so you have to compromise in the end and sometimes have it not nearly as orderly as you would like to see it. We have had many days like that and some days the Canadian dollar has fallen right through the gap and some days it has not.

Mr. Saltsman: But it usually bounces back by the end of the day; it is only for very short periods of time.

Mr. Bouey: It did come back when we got to 83.62 cents. It is true it did come back that day.

Mr. Saltsman: Why not get out of it completely and forget about supporting the Canadian dollar and let it really float?

Mr. Bouey: Obviously you are not impressed with the experience of other people. People have been saying that about the American dollar; leave it alone, if it goes too far it will come back. Look at what they finally had to do.

Mr. Saltsman: I see. I am disappointed; I see you do not believe in free markets.

I will put this question to you because it is something that has been troubling me for a long time. We talk about perverse government policy. It seems to me that a lot of your need to, let us say, raise interest rates in order to stop the outflow of money in Canada—and it seems to me that money is not investment money unless it is real estate investment money. In

[*Traduction*]

l'économie est redevenue à peu près concurrentielle,—et je crois que c'est le cas—la question se pose de savoir pourquoi une dépréciation aussi marquée est nécessaire puisqu'il devient presque impossible de maintenir les salaires et le reste. L'inflation tend à devenir permanente à ce moment-là. L'alternative consiste à essayer de contrôler les niveaux d'intérêt, et c'est ce que nous avons fait. Les taux d'intérêt peuvent toujours baisser de nouveau, alors que l'inflation est beaucoup plus difficile à ramener à un niveau raisonnable.

M. Saltsman: Supposons, et ici je reprends l'expression que le ministre et vous-même avez utilisée «d'une façon ordonnée», que vous cessiez de vous demander si le marché se déroule ou non d'une façon ordonnée, que vous cessiez complètement d'intervenir sur le marché et que vous l'indiquiez clairement, ne croyez-vous pas qu'après une certaine chute, les gens s'apercevraient que le dollar canadien est grandement sous-évalué et que le marché se rétablirait probablement à un niveau pas tellement moins élevé qu'actuellement?

M. Bouey: Nous avons vu beaucoup de désordres, monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Il y a eu du désordre, mais la politique du gouvernement a toujours été d'assurer un marché ordonné. En d'autres termes, nous parlons d'un taux de change qui flotte, mais nous tenons à maintenir un certain niveau. C'est le ministre lui-même qui a parlé d'un déroulement ordonné. Et vous affirmez que le marché n'a pas évolué de façon ordonnée.

M. Bouey: Tout le monde souhaite un marché des changes ordonné, mais à certains moments, il y a des difficultés. D'autre part, si le marché est trop ordonné et devient facile à prédire, les gens peuvent adopter des positions qui vous soient préjudiciables. Il faut donc faire des compromis. Le marché n'est pas toujours aussi ordonné qu'on le souhaiterait. Il y a eu des jours où le dollar canadien est tombé au plus bas, de cette façon, d'autres jours où il n'a pas chuté autant.

M. Saltsman: Mais le dollar se rétablit toujours à la fin de la journée. Il ne chute pas très longtemps.

M. Bouey: Il est vrai qu'il s'est rétabli après être tombé à 83.62 cents. Il a remonté ce jour-là.

M. Saltsman: Pourquoi ne vous retirez-vous pas complètement du marché et ne cessez-vous pas d'appuyer le dollar canadien? Pourquoi ne le laissez-vous pas flotter tout simplement?

M. Bouey: A l'évidence, l'expérience des autres ne vous impressionne pas tellement. C'est ce que les gens ont dit au sujet du dollar américain. Ils ont soutenu que s'il baissait trop il allait se rétablir tout seul. Voyez où les choses en sont venues à la fin.

M. Saltsman: Je suis déçu. Je constate que vous n'avez pas foi en un marché libre.

Je vous pose cette question maintenant parce qu'elle m'inquiète depuis fort longtemps. La politique du gouvernement est malsaine. Vous éprouvez le besoin d'augmenter les taux d'intérêt afin d'endiguer la sortie de capitaux du Canada, alors qu'à mon avis ces capitaux ne sont pas des investissements, ou ce ne sont que des investissements en biens immobiliers. En d'autres

[*Text*]

other words, it is not job creating investment money it is simply that the level of savings is probably higher than it has been for a long, long time and there is an enormous amount of liquidity; there is a lot of loose money around looking for the highest rate of return rather than working towards job creation or direct investment to create jobs. A lot of that has come about by the generosity of the government in its taxation policy on people who have higher incomes—on corporations, and on higher income people; things like registered retirement savings plans; things like depreciation allowances—that you have left so much liquidity in the society, that you have in fact created a problem. There is more money around than we need for investment purposes. Therefore it tends to be volatile, and tends to be seeking constantly the highest rate of return, which puts you in a bind trying to keep it here, rather than flowing out and having this great effect on the value of the dollar.

• 2045

Mr. Bouey: I take it you are not suggesting that we should mop up that liquidity with a much tougher monetary policy.

Mr. Saltsman: You mean in terms of taxation, to mop up some of that?

Mr. Bouey: Monetary policy. It is true . . .

Mr. Saltsman: No, there is nothing you can do. I am simply saying that as a result of government policy to be excessively generous and to create this enormous level of savings, savings way beyond the investment opportunities in Canada, you are having this problem trying to keep it in the country.

The Vice-Chairman: Order please.

Mr. Bouey: This is getting outside my territory, Mr. Saltsman. I think it is true of an economy that is pretty affluent, where there are billions and billions of dollars of money on deposit, and where anyone is free to move that money into a foreign currency if he chooses, that a certain amount of that is going to happen. Whether it would do our economy much good to have a much higher level of taxation on those people, is something I will leave for you to decide.

Mr. Saltsman: It seems to me there are two problems that might be solved by a higher level of taxation at the upper level and at the corporate level. One is Mr. Stevens' concern about the large deficit the government is running. It would mean that the government would not have to run as large a deficit and put pressure in that way on the economy. Secondly, if there is less savings around, less volatility, there would be less pressure on you to be raising interest rates all the time to make sure it stays there.

Mr. Bouey: This is an argument I think you are making for a redistribution of income.

Mr. Saltsman: I am leaving social justice out of this. I am just talking about the practicalities of the thing.

The Vice-Chairman: Your last question, Mr. Saltsman.

[*Translation*]

termes, il ne s'agit pas d'investissements créateurs d'emplois. L'épargne atteint des niveaux qu'on n'a pas vus depuis fort longtemps. Les liquidités sont énormes. Il y a beaucoup de capitaux mobiles qui cherchent à obtenir le plus haut taux de rendement plutôt que de se traduire par des investissements directs créateurs d'emplois. Cette situation est due pour une large part à la générosité du gouvernement manifestée par sa politique fiscale favorisant les personnes touchant les revenus les plus élevés, les sociétés, politique qui mène à des mesures comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les provisions pour amortissement. Les liquidités sont telles qu'elles créent un problème dans la société. Il y a plus d'argent en circulation que le nécessite l'investissement, ce qui fait que cet argent est très mobile et cherche constamment à obtenir le taux de rendement le plus élevé. Vous avez donc beaucoup de mal à le retenir au pays, et le dollar s'en ressent.

M. Bouey: J'espère que vous ne proposez pas que nous récupérions cette liquidité au moyen d'une politique monétaire beaucoup plus ferme.

M. Saltsman: Vous voulez dire récupérer au moyen de mesures fiscales?

M. Bouey: Par la politique monétaire. Il est vrai . . .

M. Saltsman: Je sais que vous ne pouvez rien faire. Je dis simplement que, par suite de la politique trop généreuse du gouvernement, l'épargne a atteint un niveau incroyable, bien au-delà de ce qui est nécessaire pour l'investissement au Canada et que le problème consiste à retenir cette liquidité au pays.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Bouey: Cet aspect de la question n'est plus de mon domaine, monsieur Saltsman. Il est vrai que c'est le fait d'une économie assez riche que d'avoir des milliards et des milliards de dollars sous forme d'épargne et que de permettre aux gens de convertir leur argent dans la monnaie de leur choix. Et dans ce genre d'économie, le problème se pose. Pour ce qui est de savoir si notre économie s'en porterait mieux, si ces catégories de personnes étaient imposées davantage, c'est à vous et non pas à moi d'en décider.

M. Saltsman: Il me semble qu'il y a au moins deux problèmes qui pourraient être résolus par un plus haut niveau d'imposition pour ces catégories de particuliers et pour les sociétés. Le premier a été mentionné par M. Stevens et a trait au déficit considérable accumulé par le gouvernement. Le gouvernementn'aurait pas à soutenir un tel déficit et à forcer l'économie autant. Deuxièmement, si l'épargne était réduite, si l'argent n'était pas aussi mobile, vous seriez moins portés à augmenter les taux d'intérêt pour le retenir au pays.

M. Bouey: Je pense que par cet argument, vous demandez une redistribution du revenu.

M. Saltsman: Je ne parle pas de justice sociale. Je parle simplement de l'aspect pratique de la chose.

Le vice-président: Ce sera votre dernière question, monsieur Saltsman.

[*Texte*]

Mr. Saltsman: All right. Go ahead with your social justice, if you do not want to talk about anything else.

Mr. Bouey: I do not think I can add anything to what I have already said, Mr. Saltsman. I do not propose taxation as a way to deal with the exchange rate.

Mr. Saltsman: If the pool of savings was less liquid, or there was less of it, would you have as much difficulty in defending the dollar as you have now?

Mr. Bouey: Well, it is pretty hard to say what other things would be changed if you did that. As far as making the pool of savings less liquid is concerned, then you are talking about other instruments, or else you are talking about higher interest rates and longer-term instruments, where you pay people to hold their money in less liquid form. One way is to do that with higher long-term interest rates. I take it you are not suggesting that. If you want to tax it away from large corporations and richer people, that is another question that is really outside my field.

The Vice-Chairman: Your last question, Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: A final question on exchange controls. I have raised the matter with the Minister of Finance who has indicated his objection to exchange controls—nobody likes exchange controls—as an alternative to having to raise the interest rate to keep the money in Canada. Now, it is much easier to simply raise the interest rate, and that is a carrot in order to keep the money from flowing out of the country and to keep some more from coming in and to reduce the pressure on the downward slide of the dollar.

But, other countries have also faced this problem by, instead of the carrot, using the stick of exchange controls to prevent the large transfers of money at their own volition, and to even it off by direction. Have you advised the government at all on exchange controls, and, if so, what has been your advice?

• 2050

Mr. Bouey: I do not think the government has sought the need of my advice on that particular issue, but I certainly would advise them not to do it. We are a country that is heavily dependent on a large inflow of capital, most of which we get through ordinary borrowing by businesses, provinces and municipalities. It is very difficult to encourage people to send money into a country if you are going to put on controls and letting it out again. That is one very difficult thing.

Another thing in our situation is that we are very heavily dependent on the United States for this inflow of capital, and, indeed, to the extent exchange control would affect anything, if we put them on trade, travel restrictions, and so on, it would affect mainly the United States. Now the United States is in much the same kind of difficulty with their currency as we are. So what do you think would happen if we put controls against the United States? I do not see any light at the end of that tunnel.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Saltsman.

Mr. Crosbie.

[*Traduction*]

M. Saltsman: Très bien. Allez-y avec votre justice sociale si vous ne voulez entendre parler de rien d'autre.

M. Bouey: Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai déjà dit, monsieur Saltsman. Je ne préconise pas de mesures fiscales en vue de remédier au problème des taux de change.

M. Saltsman: Si l'épargne n'était pas si mobile, s'il y en avait moins, auriez-vous autant de mal à défendre le dollar?

M. Bouey: Il est bien difficile de dire quelle serait la situation dans ce cas. Pour ce qui est de rendre l'épargne moins mobile, vous devez parler d'autres moyens. Sinon, il n'y a que des taux d'intérêt plus élevés, les dépôts à long terme, qui font que les gens sont payés pour garder leur argent sous forme moins liquide. Une façon de procéder est de prévoir des taux d'intérêt à long terme. Mais ce n'est pas ce que vous proposez. Si vous voulez que l'on impose davantage les grandes sociétés et les particuliers qui ont les revenus les plus élevés, vous sortez de mon domaine.

Le vice-président: Votre dernière question, monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Une question sur le contrôle des changes. J'en ai parlé au ministre des finances qui s'est prononcé contre. Évidemment, personne n'aime entendre parler de contrôle des changes comme alternative à la hausse des taux d'intérêt pour garder l'argent au Canada. Il est beaucoup plus simple d'augmenter les taux d'intérêt. C'est l'appât que l'on fait miroiter pour retenir l'argent au pays, pour attirer des capitaux et pour freiner la chute du dollar.

Mais il y a des pays qui ont résolu le problème d'une autre façon, par la manière forte, par des mesures de contrôle destinées à empêcher des transferts de fonds imporants ou à les régulariser à leur volonté. Avez-vous conseillé le gouvernement sur le contrôle des changes, et si vous l'avez fait, quel a été votre avis?

M. Bouey: Je ne crois pas que le gouvernement m'ait demandé mon avis sur cette question, mais s'il le faisait, je lui conseillerais d'éviter le contrôle. Nous sommes un pays qui dépend largement des entrées de capitaux, entrées qui, pour la plupart, prennent la forme d'emprunts par les entreprises, les provinces et les municipalités. Il est bien difficile d'inciter les gens à placer des fonds dans un pays qui tour à tour impose des contrôles pour les relâcher ensuite.

Sans compter que nous dépendons largement des États-Unis pour ces rentrées de capitaux. Et s'il fallait qu'il y ait des contrôles sur les changes et qu'ils se fassent sentir, sous forme de restrictions sur les échanges, sur les déplacements, etc., ce serait les États-Unis qui seraient touchés surtout. Or, les États-Unis éprouvent les mêmes difficultés que nous avec leur monnaie. Il faudrait se demander ce qui se passerait si nous imposions des contrôles qui touchent les États-Unis. Nous n'aurions pas de façon de nous en sortir.

Le vice-président: Merci, monsieur Saltsman.

Monsieur Crosbie.

[*Text*]

Mr. Crosbie: Mr. Bouey, if you were going to attempt to stimulate the economy and create more employment, bring down the Unemployment Insurance rate and aim for growth—say, a 5 per cent growth rate that the Prime Minister mentioned when he came back from Bonn—and forgetting the exchange rate, the position of the Canadian dollar—we will leave that aside—would your policy be to increase interest rates, continuing as you have done since March?

Mr. Bouey: My answer to that is that I cannot forget the exchange rate.

Mr. Crosbie: If you can leave the change rate aside, if the Canadian dollar is not in trouble and we are going to stimulate the economy and expand it and create jobs, would your tool for doing that be to raise interest rates or would it be to lower interest them?

Mr. Bouey: I just say that I like low interest rates.

Mr. Crosbie: Fine. For that situation or aiming for that, you would try for low interest rates?

Mr. Bouey: If that were possible, yes.

Mr. Crosbie: I realize that it is not possible in our situation but I just want to get the point quite clear that you are not increasing interest rates to increase our employment prospects; you are doing it because of foreign factors and the plight of the dollar. Is this the reason?

Mr. Bouey: I think over the long term you will be better, even on employment, to take this choice.

Mr. Crosbie: Right.

In your initial remarks you said that this is our own choice. In other words, that we are not, as some people are trying to pretend, just helpless babes without any choice in this matter; there are policy options. And you have presented, I presume, certain policy options to the government and the Minister of Finance with your recommendation about them. One choice is to increase interest rates, as you have done six times. That is one choice, to try to keep the dollar from sinking below 85 or 86 cents, or whatever.

Another option, I assume, would be to allow the dollar to float. You would not need to increase interest rates if you were prepared to allow the dollar to float absolutely without your interference. You would then not need the increased interest rates, would you?

Mr. Bouey: If it did not matter to us how far down the Canadian dollar went or how fast it went down, you are quite right.

Mr. Crosbie: Is that an option then that has been considered: not increasing the interest rates and taking our chances on the dollar not going too low?

Mr. Bouey: Yes, that has been considered every step of the way.

Mr. Crosbie: But you have thought it to be too dangerous because of the inflationary consequences if the dollar goes down much further.

Mr. Bouey: The dollar has been allowed to go a long way down. It is not as if we were trying to hold it at 100, or something like that.

[*Translation*]

M. Crosbie: Monsieur Bouey, s'il faut stimuler l'économie et créer des emplois, la façon d'y arriver est de réduire le niveau d'assurance-chômage et de s'attacher à la croissance, une croissance de 5 p. 100, par exemple, comme l'a proposé le premier ministre à son retour de Bonn. Oublions pour l'instant les taux de changes, la situation du dollar canadien. Votre politique est-elle de continuer de hausser les taux d'intérêt comme vous l'avez fait depuis mars?

M. Bouey: Je vous répondrai qu'il est impossible d'oublier le taux de change.

M. Crosbie: En supposant qu'il ne soit pas un problème, que le dollar canadien soit solide, si vous vouliez stimuler l'économie et créer des emplois, augmenteriez-vous les taux d'intérêt ou les abaisseriez-vous?

M. Bouey: Disons que j'aime bien des taux d'intérêt bas.

M. Crosbie: Très bien. Donc, pour en arriver à cet objectif, vous abaisseriez les taux d'intérêt?

M. Bouey: Si la chose était possible, évidemment.

M. Crosbie: Je sais que c'est impossible dans la situation actuelle, mais je veux établir clairement que si vous augmentez les taux d'intérêt ce n'est pas pour améliorer la situation de l'emploi. Vous réagissez à des pressions extérieures et à la situation du dollar. C'est bien la raison?

M. Bouey: Je pense qu'à longue échéance, même avec la situation de l'emploi, c'est préférable.

M. Crosbie: Très bien.

Vous avez indiqué au départ que c'était vous qui aviez choisi cette voie. En d'autres termes, contrairement à ce que certains ont voulu laisser entendre, vous aviez un choix en la matière, vous aviez des possibilités qui s'offraient à vous. Vous avez dû présenter au gouvernement et au ministre des Finances certaines options avec vos recommandations. Un choix qui s'offrait à vous était d'augmenter les taux d'intérêt, et c'est ce que vous avez fait à six reprises. Vous vouliez ainsi empêcher le dollar de chuter plus bas qu'à 85 ou 86 cents.

Un autre choix qui s'offrait à vous, je suppose, était de laisser flotter le dollar. Vous n'aviez pas à augmenter les taux d'intérêt si vous étiez prêt à laisser flotter le dollar sans aucune intervention. C'est bien le cas?

M. Bouey: Si nous étions prêts à laisser le dollar chuter à n'importe quel niveau, à n'importe quel rythme, c'était le cas en effet.

M. Crosbie: A-t-on envisagé quand même la possibilité ne pas accroître les taux d'intérêt pour prendre le risque de laisser flotter le dollar à n'importe quel niveau?

M. Bouey: Il a été constamment envisagé.

M. Crosbie: Mais vous avez jugé qu'il était trop risqué de procéder de cette façon à cause de l'inflation si le dollar chutait trop bas.

M. Bouey: Le dollar a quand même pu chuter de beaucoup. Nous n'essayons pas de le maintenir au pair.

[*Texte*]

Mr. Crosbie: You are concerned that it would spur on inflation here if the dollar gets much lower because of our large imports, and so on.

Mr. Bouey: That is correct, and one should always carry that just one step further. I do not worry about inflation for the sake of inflation; I worry about inflation because of what it does to our economic prospects in the long run. To shorten it up a lot, I think inflation is a major cause of unemployment.

Mr. Crosbie: Right. Now you have given your advice to the government and taken this action, or consulted the Minister of Finance. I just want to get this clear in my own mind. If the government or the Minister of Finance said to you: No, we do not want you to increase this bank rate, would you then have to leave it alone? Can the government stop you from increasing the bank rate?

• 2055

Mr. Bouey: I have to refer you to the Bank of Canada Act . . .

Mr. Crosbie: Well, I was going to ask you . . .

Mr. Bouey: It is very clear. It is very clear there. The responsibility for monetary policy is placed by Parliament, through the Bank of Canada Act, on the Bank of Canada. So there is no way in which I can deny any responsibility for what we do. There is no way I can really say that, well, I wanted to do such and such, I wanted to increase the bank rate, but the government would not let me, unless the government issues a directive to stop me. Now, the act does require regular consultation, and it says then that if there is a serious disagreement that cannot be resolved after further consultation, the Minister of Finance may issue a directive, in specific terms—it has to be published and so on.

So that we have a system where there is what you might call dual responsibility, but there is no way in which the Bank of Canada can deny its responsibility and there is no way in which the government can deny its ultimate responsibility. If I felt that I could not in conscience continue without raising the bank rate, I would have to do it, unless the government issued a directive stopping me, and if that happened I would not be able to continue as Governor.

Mr. Crosbie: In the cases of the last six increases in interest of the central bank, the government has not issued any directive to you and therefore you and the government are jointly responsible for our current monetary policy. The government has not acted to stop you in the policy that you have adopted.

Mr. Bouey: That is correct. I wonder whether I could just add a word to that?

The act describes this in terms of a monetary policy, agreement on monetary policy or disagreement on monetary policy.

I do not believe that means that the Minister of Finance has to approve every single act of the bank. If he had to do that he might as well be the Governor himself. I think it does require that the government agree with the broad thrust of monetary policy. Whether that requires him to agree with every single half percent increase in the bank rate is another thing. I think

[*Traduction*]

M. Crosbie: Vous craignez d'activer l'inflation si le dollar chute trop bas du fait des importations et le reste.

M. Bouey: En effet. Il faut même aller plus loin. Il ne s'agit pas de l'inflation pour elle-même. Il faut songer aux effets à long terme de l'inflation sur l'économie du pays. En résumé, j'estime que l'inflation est une cause importante de chômage.

M. Crosbie: Très bien. Vous avez donc fait part de votre avis au gouvernement ou consulté le ministre des Finances, et pris cette mesure. Je tiens à préciser un point à cet égard. Si le gouvernement ou le ministre des Finances avait refusé de vous écouter et d'accroître le taux d'intérêt accordé aux banques, auriez-vous cédé? Le gouvernement aurait-il pu vous empêcher d'accroître le taux d'intérêt accordé aux banques?

M. Bouey: Je dois vous renvoyer à la Loi sur la Banque du Canada . . .

M. Crosbie: J'allais justement vous demander . . .

M. Bouey: Elle est très claire. Par la Loi sur la Banque du Canada, le Parlement rend la Banque du Canada responsable de la politique monéraire. Je ne peux donc pas nier toute responsabilité pour ce que nous faisons. Je ne peux absolument pas dire: je voulais faire ceci, cela, augmenter le taux bancaire, mais le gouvernement ne me l'a pas permis, à moins que ce dernier n'émette une directive pour m'en empêcher. En effet la loi prévoit des consultations régulières et stipule que s'il y a un désaccord sérieux qui ne peut être réglé après de plus amples consultations, le ministre des Finances peut émettre des instructions, en termes précis . . . autrement dit, il faut que ce soit publié.

Nous avons donc un système de double responsabilité: la Banque du Canada ne peut certainement pas nier sa responsabilité, et le gouvernement ne peut pas non plus nier sa responsabilité fondamentale. Si, en conscience, j'estimais ne pas pouvoir continuer sans augmenter le taux bancaire, il me faudrait le faire, à moins que le gouvernement n'émette une directive m'en empêchant. Si cela se produisait, je ne pourrais plus continuer à agir comme gouverneur.

M. Crosbie: Pour ce qui est des six dernières augmentations d'intérêts à la banque centrale, le gouvernement ne vous a pas donné de directives; par conséquent, le gouvernement et vous-même avez une responsabilité conjointe pour notre politique monétaire courante. Le gouvernement n'a pas tenté de vous empêcher de poursuivre la politique que vous avez adoptée.

M. Bouey: C'est exact. Me permettez-vous d'ajouter un mot à cela?

En matière de politique monétaire, la loi parle d'accord ou de désaccord.

A mon sens cela ne signifie pas que le ministre des finances doive approuver chaque décision de la banque. S'il devait le faire, il ferait aussi bien d'être gouverneur lui-même. Il s'agit plutôt pour le gouvernement d'approuver l'ojectif global . . . ou de le désapprouver, et alors d'émettre une directive.

[*Text*]

what it does mean is that he either agrees with it or does not disagree with it sufficiently to cause him to issue a directive.

Mr. Crosbie: I understand the relationship is not just a simple one.

Mr. Bouey: I think if one describes it as being an agreement with the general thrust, that is about as accurate as you can be.

Mr. Crosbie: I am not an economist or an expert in this area, but I just wanted to ask you this: For years we went through this procedure with the U.K; it was the sick pup of the world's financial market. They had devaluation, they had interest-rate increases, they had to attract funds into the U.K. to save the pound, and so on; they were always in difficulty and trouble. But in the last year or two years they have been replaced, in my view, as a simple onlooker by the United States and Canada. We are now the sick pups and we are on the same treadmill as the U.K. was on and now seems to have got out of for whatever reasons. Perhaps it is U.K. oil. We are now devaluing or allowing our currency to devalue, to depreciate. We are increasing our interest rates; we do not have any control over our own affairs. It is admitted on all sides. The Prime Minister the Minister of Finance, tells me we cannot control this, it is out of our hands, we are tied to the U.S. actions in this because of the position of the dollar.

I would just like to get your view. I am just asking this as a layman. We seem to be following a course that the U.K. has been through. When the U.K. went through it we were over on this side pooh-poohing the English, the poor old English, they were down and out, they would not listen, they would not work harder, they were not productive enough, their unions were giving them a lot of trouble, "I am all right, Jack," and so on, and now it seems to me that the tide has turned and we are in exactly the same spot. Could you give me a comment on that? Am I wrong? I hope I am wrong and that this is a bit exaggerated, but this is how it looks to a lot of people.

Mr. Bouey: I agree with some of what you said. There is a danger we could go down the same trap, and I mentioned in my opening remarks that there are many examples of countries that have gone through this phase of depreciation. They have not controlled the effect on prices and therefore it had more inflation, it would depreciate again and so on. The United Kingdom is, I am afraid, or was for a time, one of those examples.

We do not have to go through all of that. We have had to have this depreciation, which is the result of the inflation we had earlier on. The important thing is to try to stop it out here; to try to say let us not have too much, let us control our costs better from now on. I think we have an excellent chance of making it if we can do that. We are very competitive in the world again and we can stay competitive if we can control our costs. This is the time to pull up from that dive.

[*Translation*]

M. Crosbie: Je crois comprendre que la relation n'est pas simple.

M. Bouey: Si l'on parle d'accord sur l'objectif global, on en a une idée assez exacte.

M. Crosbie: Je ne suis ni économiste, ni expert en la matière, mais j'aimerais vous poser une question. Depuis des années, c'est ce qui s'est passé au Royaume Uni; c'était le pays le plus mal en point sur le marché financier mondial. Les anglais ont connu la dévaluation, les augmentations des taux d'intérêts, il leur fallait attirer des fonds au Royaume Uni pour sauver leur livre, etc. Ils étaient toujours difficulté. Depuis un an ou deux, ils ont été remplacés par les États-Unis et le Canada. C'est nous maintenant qui sommes mal en point; nous connaissons les inquiétudes qu'ont connues le Royaume Uni. Ce dernier en est maintenant sorti, pour je ne sais quelle raison. Nous permettons maintenant la dévaluation ou la dépréciation de notre monnaie, nous augmentons nos taux d'intérêt, nous n'avons plus aucun contrôle sur nos affaires. C'est bien connu un peu partout. Le premier ministre ou le ministre des Finances me dit que nous ne pouvons contrôler la situation; qu'elle nous échappe. Nous sommes liés aux décisions que prennent les Américains à cause de la situation où se trouve le dollar.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Je vous pose la question en tant que profane. Nous semblons maintenant emprunter le chemin suivi par le Royaume Uni. Lorsque ce dernier y était engagé, nous, de notre côté, tournions un peu les Anglais en ridicule, ils étaient au plus bas, ne voulaient pas écouter, ne voulaient pas travailler plus fort, n'étaient pas productifs, les syndicats leur causaient beaucoup de difficultés, etc. Maintenant, les choses ont changé, nous sommes exactement dans la même situation. Qu'en pensez-vous? Ai-je tort? Je l'espère, j'ose croire que c'est un peu exagéré, toutefois bien des gens le pensent.

M. Bouey: Je suis d'accord avec vous sur certains points. Il y a toujours le danger que nous puissions tomber dans le même panneau . Je l'ai dit dans mes remarques du début, bien des pays ont connu cette phase de dépréciation. Ils n'ont pu contrôler ses effets sur les prix, il y a eu inflation, et la dépréciation s'est aggravée. Le Royaume Uni en a été, j'en ai peur, un exemple.

Nous n'avons pas à réexaminer tout cela, il nous a fallu cette dépréciation, elle a été le résultat de l'inflation que nous avons connue précédemment. L'important est d'essayer d'arrêter, de contenir ce processus, de mieux contrôler dorénavant nos coûts. Et je crois que cela devrait nous le permettre. Nous revoilà très compétitifs à l'échelon international, et je crois que nous pourrons le rester si nous parvenons à contrôler nos coûts. C'est le moment de remonter la pente.

[*Texte*]

• 2100

Mr. Crosbie: Then what is the prescription? We had had a depreciation in our currency and I see no fundamental changes in what is happening in Canada, other than that we are now competitive, everybody says, because the dollar has gone down, 17 per cent, and this is making us competitive again. What fundamental changes have taken place or are taking place in our economy, induced by the government or without the government being involved at all, that are going to keep us more competitive in the long run? Presumably, unless we work harder or are more productive, or something is happening, unless we are achieving something to do away with the deficit in current account—which you said was $4.25 billion last year—in two or three years' time we will be going through the same cycle again. Is that not so? Therefore, what is your prescription? What steps have to be taken by Canadians or by the government to make sure this is the only time we have to go through this?

Mr. Bouey: Let me start by saying in relation to your initial remark that something fundamental has happened. Being competitive again is fundamental, and we have to stay that way. Now it is important that we be as efficient as we can, that we work hard and so on, but our main problem has not arisen so much from failure there as failure to control our money incomes—to try to get more money in the hope of producing more real income for us, which of course it does not. So now that we are competitive our main hope is to control our costs well and stay competitive, and that will work its way through the whole economy if we let it.

Mr. Crosbie: I think I am near the end of my time. In May you said that neither the present state of the economy nor the recent pace of monetary expansion would have seemed to call for any marked upward adjustment of short-term interest rates in Canada. Although there was an increase there, you said that it was not the present state of our economy. I assume that is still true even today and that you are only doing this as a defensive mechanism because of our situation vis-à-vis interest rates in the United States. If that is correct, can I ask you if you have any idea of how long—and I suppose this is a difficult question to answer—interest rates may have to stay up so high? And there are a number of experts who say that they may even go higher. What is the period you are looking at? How long do you think it is going to last?

Mr. Bouey: My guess is no better than anyone else's there. If the American program is successful, if they have taken enough action to arrest the decline in their currency and move it back up—it has risen pretty sharply in the last few days—and the U.S. dollar stays up or gains more ground and confidence returns, then I would think their very high interest rates would not have to last so very long. It is too early yet for me to tell you that is going to happen. One has to wait and see. If their interest rates did come down, I am sure ours could come down as well.

Mr. Crosbie: Thank you very much.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Crosbie.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Quel remède proposez-vous alors? Notre monnaie s'est dépréciée, mais cela n'a pas provoqué de gros changements au Canada, sinon que tout le monde dit que nous avons maintenant une position concurrentielle parce que le dollar a perdu 17 p. 100. Mais qu'y a-t-il eu de plus fondamental, en quoi le gouvernement est-il intervenu ou a-t-il refusé d'intervenir dans l'économie pour nous rendre plus concurrentiels à long terme? On peut en effet prévoir que, si nous ne travaillons pas plus dur ou ne devenons pas plus productifs, ou si encore il ne se passe pas quelque chose qui nous permette de nous débarasser du déficit que nous connaissons actuellement, et que vous avez évalué à 4.25 milliards de dollars l'année dernière, d'ici deux ou trois ans le même cycle aura repris. N'est-ce pas ? Alors que proposez-vous? Quelles mesures doivent prendre les Canadiens ou le gouvernement pour qu'une telle situation ne se reproduise plus.

M. Bouey: Pour répondre d'abord à votre première observation, ce qui est fondamental, c'est que nous sommes redevenus concurrentiels et que nous devons le demeurer. Il est bien sûr important de parvenir à une grande efficacité, de travailler dur, etc., mais notre principal problème a toujours été de n'avoir pas su contrôler nos recettes monétaires. Nous avons cru à tort que plus d'argent nous permettrait un revenu réel supérieur. Aussi, puisque nous sommes aujourd'hui compétitifs il nous faut nous efforcer de contrôler convenablement nos coûts pour le demeurer, car cela se répercutera sur toute l'économie si nous n'y mettons pas d'entrave.

M. Crosbie: J'ai peur d'avoir épuisé bientôt mon temps mais, en mai, vous avez déclaré que ni la situation économique actuelle ni le rythme récent de l'expansion monétaire ne semblaient exiger un rajustement à la hausse significatif des taux d'intérêt à court terme au Canada. Il y avait eu une hausse, mais vous aviez déclaré que ce n'était pas dû à notre situation économique. Je suppose que c'est la même chose aujourd'hui et que vous n'utilisez cela que comme mécanisme de défense vis-à-vis des taux d'intérêts des États-Unis. S'il en est ainsi, et ce doit être là une question difficile, sauriez-vous combien de temps les taux d'intérêts devront être maintenus si élevés? Certains experts disent qu'on pourrait même les majorer encore. Combien de temps pensez-vous que cela sera nécessaire?

M. Bouey: Comme tout le monde, je ne peux que deviner. Si le programme américain réussit et s'ils ont fait le nécessaire pour arrêter le déclin de leur devise et la faire reprendre, comme pourraient le laisser espérer ces derniers jours, donc si le dollar américain se maintient à un niveau supérieur et si la confiance revient, je ne pense pas que leurs taux d'intérêts très élevés seront maintenus très longtemps. Mais il est trop tôt pour dire ce qui va se passer. Il faut attendre. Si leurs taux d'intérêts diminuent, je suis bien sûr que les nôtres diminueront aussi.

M. Crosbie: Merci beaucoup.

Le vice-président: Merci, monsieur Crosbie.

[*Text*]

Mr. Breau: I wonder, Mr. Chairman, if we could get on the record that the Governor was supposed to get me some information produce for the Committee information on the historical spread of interest rates and capital inflows in Canada.

Mr. Bouey: I am not sure we have with us those numbers from 10 years ago. Have we?

Mr. D. G. M. Bennett (Chief, Securities Department, Bank of Canada): No, I am afraid not.

Mr. Breau: You do not have to produce them now. Could you send to us whatever you can muster up?

Mr. Bouey: We could send a note to you, if you like.

The Vice-Chairman: Could they be supplied to the Clerk of the Committee for distribution?

Mr. Bouey: There is no simple measure of this differential: there are short-term interest rate differentials; there are the long-term government-rate differentials; there are corporate differentials.

Mr. Breau: No, I mean the prime-rate differential. That is what I am interested in.

The Vice-Chairman: The question was on the interest rates.

Mr. de Cotret: The bank rate.

Mr. Breau: Yes.

Mr. Bouey: Well, we can certainly get you that. No trouble with that. I hate to qualify every answer, but it is a case that their discount rate—they call it a discount rate—has a different relationship to their interest rate.

• 2105

Mr. Breau: Yes, I understand that.

Mr. Bouey: And it is not a constant one. Sometimes you will find that our bank rate has been one and a quarter percentage points above their discount rate; other times perhaps only three quarters. That does not really tell you what has happened to the interest rates that people pay. It is just a very rough guide. Their discount rate lags behind everybody else.

Mr. Breau: Yes.

Mr. Bouey: But if you want it you can have it.

Mr. Breau: I would like to have it anyway.

The Vice-Chairman: If it is available will you send it to the Clerk of the Committee?

Mr. Bouey: Certainly. Would you like it every year, say from 1968 on?

Mr. Breau: Yes.

Mr. Bouey: All right.

The Vice-Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: I would like to come back to two points you have already discussed to obtain some clarification. You seem to recognize in your remarks that while as a philosophy we have adopted a floating dollar, there seems to be, and I think justifiably, a certain amount of confusion in the public's mind because they hear about the dollar floating and yet we inter-

[*Translation*]

M. Breau: Monsieur le président, pourrait-on consigner au procès-verbal que le gouverneur, à ma demande fournira au Comité, à titre d'information, certains renseignements sur l'étalement des taux d'intérêts et les entrées de capitaux au Canada depuis quelques années.

M. Bouey: Je ne suis pas certain d'avoir ici les chiffres d'il y a dix ans.

M. D. G. M. Bennett (chef, service des titres, Banque du Canada): Non, malheureusement nous ne les avons pas.

M. Breau: Je ne vous les demande pas immédiatement. Peut-être pourriez-vous nous les envoyer?

M. Bouey: Oui, si vous voulez nous pourrions vous faire parvenir une note.

Le vice-président: Pourrait-on les soumettre au greffier du Comité qui les ferait circuler?

M. Bouey: On ne peut mesurer simplement cet écart: il y a les écarts des taux d'intérêts à court terme, des taux du gouvernement à long terme, des taux consentis aux sociétés.

M. Breau: Non, ce que je voudrais, ce sont les écarts des taux préférentiels. C'est tout.

Le vice-président: La question portait sur les taux d'intérêts.

M. de Cotret: Le taux bancaire.

M. Breau: Oui.

M. Bouey: Ma foi, nous pouvons certainement vous les obtenir. Je regrette de toujours devoir émettre des réserves lorsque je réponds, mais il faut savoir que leur taux d'escompte, c'est ainsi qu'on l'appelle, se conçoit différemment si l'on envisage leur taux d'intérêt.

M. Breau: Oui, je comprends.

M. Bouey: Et il n'est pas constant. Parfois, le taux de la banque a été de 1 ¼ p. 100 plus élevé que leur taux d'escompte, à d'autres moments, peut-être seulement de trois quarts. Vous ne pouvez vraiment pas en déduire quels taux d'intérêt ont été offerts à la population. C'est très approximatif, leur taux d'escompte est inférieur à tous les autres.

M. Breau: Oui.

M. Bouey: Si vous le voulez, nous pouvons l'obtenir.

M. Breau: J'aimerais le savoir de toute façon.

Le vice-président: S'il est disponible, pouvez-vous en faire part au greffier du Comité?

M. Bouey: Certainement. Voulez-vous le connaître pour chaque année depuis 1968?

M. Breau: Oui.

M. Bouey: Très bien.

Le vice-président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: J'aimerais obtenir certains éclaircissements au sujet de deux questions dont nous avons déjà discuté. Vous semblez admettre que la population ne s'y retrouve plus, à raison je crois, lorsque nous intervenons sur les marchés de change étrangers et que nous augmentons les taux d'intérêt

[*Texte*]

vene in the foreign exchange markets and we increase interest rates to maintain it at a certain level.

You suggested in your comments that it has fallen perhaps too far. You also indicated in a further comment that it had fallen beyond the point where Canada was competitive, if you like, and I would assume from those comments that at a particular point, which I would assume to be roughly 85 cents because that is roughly the range at which the dollar has been over the last period of time when the bank has intervened, we would be competitive with our major trading partner, the United States.

I would like to ask you if that is a fair assumption and whether at that level, given the devalued dollar, the Canadian unit costs in the manufacturing sector are roughly in accordance with those of the United States. Is that the view of the bank and is that why intervention is determined at this particular time?

Mr. Bouey: I had better clear up one point. It has not been the policy of the bank or the government to defend any particular exchange rate. It has been the policy to have the Canadian dollar float but within the context of certain policies. One has been our interest rate policy. Another has been intervention on a fairly large scale to cushion the decline. But at no time has there been a decision made to say we are going to defend a certain rate at any cost. That has not happened and I do not want to name a particular rate that I think is appropriate or it will get me into almost the same difficulty as defending a rate at any cost, or defending a particular rate.

When I referred to our competitive position I think what I said, at least what I intended to say, was that once the Canadian dollar has declined to the point where we are competitive, then there is nothing much to be gained beyond that. But I have not tried to specify exactly what that point is.

I would be surprised if we were not. We are very competitive. I think we are at the exchange rate that exists now. But I cannot tell you what things are going to happen in the outside world that might require the rate to be either somewhat higher or lower than that. So I do not want to get myself committed to a particular rate.

Mr. Johnston: No. I understand your reluctance to name a specific rate, obviously, but the point is that there is a general feeling among many, I would suggest, that much beyond 85 cents the dollar is being oversold.

Mr. Bouey: I think we certainly are competitive in trade terms. That is not the only thing that affects the rate. People have views about how well we are liable to control inflation, that kind of thing, that causes them to take positions on currencies and causes money to flow. So the competitive position on costs is not the sole criteria. To the extent that the current rate does seem to be appropriate, I think it is fair to say that the market has made that judgment because it did go down further and back up again, but in the context of the policies that are being followed.

[*Traduction*]

pour maintenir le dollar à un certain niveau alors que nous avons choisi le flottement.

Vous avez mentionné que le dollar avait peut-être trop baissé, qu'il avait baissé plus qu'il n'était nécessaire pour rendre le Canada concurrentiel. Je suppose donc qu'un niveau de 85 cents nous permet de faire concurrence à notre principal partenaire commercial, les États-Unis, étant donné que c'est à peu près lorsque le dollar a atteint ce niveau que la banque est intervenue.

J'aimerais vous demander si cette supposition est juste, et si à ce niveau, les coûts unitaires canadiens du secteur de la fabrication sont à peu près comparables à ceux des États-Unis. Est-ce là l'opinion de la banque, est-ce, pour cette raison, qu'elle est intervenue à ce moment-là?

M. Bouey: J'aimerais faire une mise au point. La banque ou le gouvernement n'ont jamais eu pour politique de favoriser un taux de change quelconque. On a voulu laisser flotter le dollar canadien en fonction de certaines politiques, dont celle ayant trait aux taux d'intérêt. On a également décidé d'intervenir sur une assez grande échelle pour amortir la chute. Toutefois, on n'a jamais cherché à maintenir un certain taux à tout prix. Cela n'a jamais été notre intention; de la même façon je ne veux pas mentionner un taux qui me semblerait approprié.

Lorsque j'ai parlé de notre position concurrentielle, j'ai dit, du moins c'était le sens de mes propos, qu'il ne servait à rien de laisser le dollar canadien baisser en deça du niveau nous permettant d'être concurrentiel.

Toutefois, je n'ai pas dit de façon précise quel était ce niveau. Je crois que nous sommes très concurrentiels au taux de change actuel. Je ne puis vous dire toutefois quels événements pourraient nécessiter une hausse ou une baisse de ce niveau. Je ne voudrais donc pas m'engager dans un sens ou dans l'autre.

M. Johnston: Non, évidemment, je comprends vos hésitations, mais je crois que bon nombre de gens estiment que le dollar devrait au moins se situer à 85 cents.

M. Bouey: Je crois que nous sommes certainement concurrentiels du point de vue commercial. Toutefois, ce n'est pas le seul facteur influant sur le taux de change. Les gens se font une opinion de notre aptitude à juguler l'inflation, des choses de ce genre, ce qui les porte à prendre position à l'égard des devises et ce qui occasionne des transferts de devises. Notre position à l'égard des coûts n'est donc pas le seul critère. Le taux actuel semble approprié, et on peut dire que le marché en a aussi décidé ainsi, car le dollar a baissé encore plus, pour ensuite remonter, mais cela en fonction des politiques que nous suivons.

[*Text*]

• 2110

Mr. Johnston: Mr. Chairman, may I ask a further question?

The Vice-Chairman: Yes.

Mr. Johnston: Governor Bouey, I would like you to educate us perhaps on one point and that has to do with the impact on Canadian inflation of an overly devalued Canadian dollar, if you like. Conventional wisdom seems to be that because we are heavy importers that there is obviously a direct reflection in imported goods of the increased premium that we have to pay. Now, in addition to that, I understand that there is a further school which points out that the impact is actually much greater than that: that Canadian manufacturers will raise their prices to be competitive with those foreign imports in areas where we are not heavy importers; that demands of labour and other wages earners in this country will rise in response to seemingly increased profits of major Canadian export companies. I think that most of the primary producers in this country export at world market prices which are determined in U.S. dollars and are not directly affected by the fluctuation of the dollar except in terms of their Canadian profit picture. So, are we to assume that when the Canadian dollar is oversold, if you like, the impact is just not in terms of buying fruits and vegetables and other materials which we import in great volume but that it can have a ripple effect of the kind I described right through the Canadian economy?

Mr. Bouey: Well, any decline in the exchange rate will have certain what I might cal first-round price effects. The increase in the price of imports perhaps is most clearly seen, but it also applies to the prices of export related goods. If you can sell your product outside the country for a certain price, you are not going to seek to get less when you sell it within the country, so those prices are likely to rise too. That is the direct first-round effect.

The next question is: how far does that spread? If everyone feels they are in a strong enough bargaining position, whether they are in a labour union or producing goods and selling them on the market, if they feel they are in a strong enough position to compensate themselves for whatever increases in cost that come through that first-round effect, then, of course, they will cause a second-round effect and so on. If the market environment is very strong, rather inflationary, then the whole thing will get eaten up in time. At the present time, however everybody knows that the Canadian economy is not strong, the market environment is weak, and if people pay attention to that, then they should not try to pass on these increased costs and we should be able to keep the price increase reasonably close to the first-round effect. That is why we have to worry about the situation. Of course, the more depreciation you have, the more difficult it is to contain the repercussions because people will more and more want to be compensated for that first-round effect.

Mr. Johnston: Well then it would be fair to conclude, I presume, that it is important that the Canadian public get the message that the kind of policies the bank has introduced are not there simply to deal with first-round inflation but with the long-term and greater effect on inflation in this country which could be very severe or might be very severe were the dollar

[*Translation*]

M. Johnston: Monsieur le président, puis-je poser une autre question.

Le vice-président: Oui.

M. Johnston: Monsieur Bouey, pourriez-vous nous renseigner sur les répercussions d'une dévaluation excessive du dollar canadien sur le taux d'inflation. Il semble que parce que nous importons beaucoup, la hausse du prix des biens importés entraîne automatiquement une hausse du taux d'inflation. De plus, d'aucuns estiment que l'impact est encore plus grand: d'après eux, les fabricants canadiens des secteurs où nous n'importons pas beaucoup hausseront leurs prix en fonction des importations; les travailleurs exigeront une hausse de leur salaire à cause de l'augmentation des profits des principales compagnies exportatrices du Canada. Je crois que les prix sur le marché mondial de la plupart des exportations du secteur primaire sont fixés en dollars américains et ne sont pas directement influencés par la fluctuation du dollar, sauf pour ce qui est des profits de la compagnie canadienne. Devons-nous donc supposer que les répercussions d'une dévaluation excessive du dollar canadien ne se limitent pas aux fruits et aux légumes et autres produits que nous devons importer en grande quantité, mais qu'elles se propagent aussi dans toute l'économie canadienne, comme je viens de le décrire?

M. Bouey: Toute baisse du taux de change a certainement un premier impact sur la structure des prix. L'augmentation du prix des importations est peut-être le plus évident, mais il en existe un autre sur le prix des produits que nous exportons. Si le fabricant peut vendre son produit à l'étranger à un certain prix, il cherchera à obtenir le même prix pour ce qu'il le vend à l'intérieur du pays. Les prix de ces produits augmenteront donc aussi. C'est le premier impact direct.

Il faut se demander ensuite jusqu'où il se propage. Si tout le monde se sent en position forte, que ce soit un syndicat, un fabricant ou un vendeur, s'il s'estime capable d'absorber toute augmentation des coûts liés à ce premier impact, ils causeront alors un deuxième impact et ainsi de suite. Si le marché est très stable, s'il existe une tendance inflationniste, tout sera consumé en peu de temps. Toutefois, à l'heure actuelle, chacun sait que l'économie canadienne est dans une mauvaise posture, et que la situation des marchés est très précaire. Si les gens en tiennent compte, ils éviteront de provoquer une avalanche d'augmentations. Nous devrions alors être capables de limiter les augmentations de prix à celles causées par ce premier impact. C'est pourquoi il faut surveiller la situation. Bien entendu, plus la dépréciation sera importante, plus il sera difficile de limiter de telles répercussions, ca tout le monde voudra recevoir une compensation pour ce premier impact.

M. Johnston: Il importe donc que la population canadienne comprenne que les mesures prises par la banque ne visent pas uniquement à juguler l'inflation résultant du premier impact, mais aussi à limiter les répercussions à long terme qui pourraient être très graves si l'on omettait de contrôler le flottement du dollar. Serait-ce une conclusion appropriée, de l'avis de la banque?

[*Texte*]

allowed to float uncontrollably. Would that be a fair conclusion in the bank's judgment?

Mr. Bouey: Well that is certainly why we have been doing what we have been doing to keep the Canadian dollar from, as we refer to it, falling too far, too fast. That is the reason, yes.

Mr. Johnston: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Johnston.

Mr. de Cotret.

Mr. de Cotret: Thank you, Mr. Chairman.

If I may, I would like to get back to Bill C-7, Mr. Chairman. I fully realize that it is not a bill that was introduced by the Governor but the bank does act as agent for the government in borrowing operations and there are a few questions I would like to address along these lines.

The government in March, 1977 asked for a borrowing authority of $7 billion, followed by in December, 1977 a request for $9 billion and in March, 1978 a request for $5 billion, which was then said to be sufficient to carry us for the two fiscal years. That was a total of $21 billion compared to, according to the Minister of Finance, cash requirements for the two years of just a little over $20 billion, and now there is a requirement for another $7 billion.

• 2115

My first question, Mr. Chairman, would be how much of that potential total of $28 billion has been borrowed so far, or how much of that potential $28 billion have we got standby authority or standby credit facilities . . .

The Vice-Chairman: We have had some advice from the Minister and I was wondering if the Governor would want to comment on that.

Mr. Bouey: I could not answer that question without doing the arithmetic. I would assume the Minister would answer questions of that kind. I have not in fact read the bill. I have some general idea of what is in it. Our job at the Bank is to act as fiscal agent for the government. We are deeply involved in the borrowing operations of the government but, so far as obtaining parliamentary authority for those borrowings is concerned, the Bank has never played any role in that.

Mr. de Cotret: I understand that. The question I was trying to get to and that I think really does fall into your domain is this. To the extent that we are talking about the potential of borrowing an extra seven billion dollars to meet financial requirements, presumably of some nature or other that have not been made quite clear to this Committee I do not believe, in the remainder of this fiscal year what, in your view, would be the impact on domestic capital and money markets of such borrowings is in the remainder of the fiscal year? Would that not tend to drive up interest rates even further or put additional pressures on the market, or put additional pressures, if you like, on money creation if we are to monetize that kind of debt?

Mr. Bouey: I do not know if I can really give you a sensible answer to that. The borrowing authority really has to cover all

[*Traduction*]

M. Bouey: C'est certainement pour cela que nous avons tenté d'empêcher le dollar canadien de baisser trop bas et trop vite, comme nous le disons. C'est la raison, oui.

M. Johnston: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci, monsieur Johnston.

Monsieur de Cotret.

M. de Cotret: Merci, monsieur le président.

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais en revenir au Bill C-7. Je me rends bien compte que ce bill n'a pas été présenté par le gouverneur, mais la banque est l'agent du gouvernement lors d'emprunts de ce genre, c'est pourquoi j'aimerais poser quelques questions à ce sujet.

En mars 1977, le gouvernement a demandé un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars, puis en décembre 1977, un autre, de 9 milliards de dollars et en mars 1978, 5 milliards de dollars; on a jugé alors que c'était suffisant pour deux années financières. Il s'agit donc d'un total de 21 milliards de dollars, par comparaison à des besoins d'un peu plus de 20 milliards de dollars, selon le ministre des Finances. Le gouvernement demande maintenant 7 milliards de dollars supplémentaires.

Voici ma première question, monsieur le président: J'aimerais savoir quelle portion des 28 milliards dont on a parlé a déjà été empruntée et quel montant a été potentiellement autorisé.

Le vice-président: Le ministre nous a donné son avis, et le gouverneur aurait peut-être des commentaires à faire là-dessus.

M. Bouey: Je ne peux pas répondre à cette question sans faire des calculs. Je pense que le ministre peut répondre à ce genre de questions. En réalité, je n'ai pas lu le projet de loi. Je n'ai qu'une idée générale de son contenu. La tâche de la Banque consiste à agir en qualité d'agent financier auprès du gouvernement. Nous participons activement aux opérations d'emprunt du gouvernement, mais la Banque n'a jamais joué le moindre rôle en ce qui concerne l'obtention des autorisations d'emprunt auprès du Parlement.

M. de Cotret: Je le sais. La question que je voulais vous poser, et qui relève de votre domaine, est la suivante: puisqu'il est question d'un emprunt supplémentaire de 7 milliards afin de répondre à nos exigences financières,—et j'imagine que les modalités d'emprunts seront expliquées devant ce Comité d'ici la fin de cette année financière,—je voudrais savoir quel sera, à vos yeux, l'impact de ces emprunts sur les marchés intérieurs de capitaux? Cela ne fera-t-il pas augmenter davantage les taux d'intérêt et cela n'exercera-t-il pas des pressions supplémentaires, si vous voulez, au niveau de la création de l'argent, le jour où nous devrons rembourser cette dette?

M. Bouey: Je ne suis pas sûr de pouvoir vous donner une réponse correcte. Toute autorisation d'emprunt doit tenir

[*Text*]

the contingencies. As you know, there are stand-by credits that the government has with banks totalling 5.5 billion, and I think $2.4 billion has been drawn. I believe there is an interpretation now that the authority has to cover even the undrawn amounts, so you need some authority even for the $3.1 there that may never be drawn at all. Then you need authority for other amounts. The Canda Savings Bond campaign has yet to be finished off. There will likely be some increase in the Treasury bill issue. There is a market issue that has to be refunded on December 15 and no doubt some new money raised. How much will depend, to some extent, on the Canada Savings Bond campaign. I think it is necessary to have this authority to look after all the legal requirements but I do not foresee the actual amount of borrowing that is likely to take place putting pressure on our financial markets.

Mr. de Cotret: Mr. Chairman, I fully recognize that some of these questions might be more aptly answered by the Minister. I would like, if I may, to pursue this line of discussion just for my own education, if for no other purpose, for a further moment, if I may. When the last request for borrowing authority was made, the $5 billion, and when the assurance was given that that would be more than adequate to cover the requirement, we were talking then about a cash requirement this year of approximately the same order as the one that we are talking now. I think there is $300 million difference. I think then we were talking about $11.5; we are now talking about $11.8. But, whatever the exact number there, we were still talking about an amount of less than the $21 billion that that standby authority finally provided for for the two fiscal years ending next March. I conclude from that that the seven billion dollars that is now being required largely has to do with foreign exchange transactions, and it is in that context that I am concerned about, the potential impact on our money in capital markets and on the growth of our domestic money supply.

• 2120

Mr. Bouey: I just do not see any impacts for the rest of this year that on needs to be concerned about.

As far as foreign borrowing is concerned, once the government gets the proceeds two things could happen. One is that the funds can be added to the exchange reserves, and that is not a bad thing these days. Most of those funds have been used in the exchange market. They have not been spent as sometimes is said. They have been exchanged for Canadian dollars and, therefore, the Canadian dollars are there and do not necessarily increase the requirements of the government at all.

Maybe the government may choose to keep larger balances than normal because, at least I hope some day, we will want to buy exchange reserves, and it would be nice to have some balances handy, but without going into these numbers with which I am not familiar, I do not see any problems so far as pressures on our markets are concerned.

[*Translation*]

compte des contingences. Comme vous le savez, les banques ont accordé au gouvernement un total de 5.5 milliards de crédits d'appoint, et je pense que 2.4 milliards ont déjà été retirés. Il existe une interprétation selon laquelle toute autorisation d'emprunt doit couvrir également les montants non retirés, ce qui signifie qu'il faut une autorisation pour les 3.1 milliards qui restent, même s'ils ne sont jamais retirés. Il faut également obtenir des autorisations pour d'autres sommes. La campagne des obligations d'épargne du Canada n'est pas encore finie. On prévoit d'autre part une augmentation des recettes des bons du Trésor. Les bons émis sur le marché pourront être remboursés le 15 décembre, et cela suscitera un nouvel apport de fonds. Les résultats dépendront néanmoins de la campagne des obligations d'épargne du Canada. Il est nécessaire de tenir compte de toutes les exigences légales, mais je ne pense pas que le montant de l'emprunt exerce une pression quelconque sur les marchés financiers du Canada.

M. de Cotret: Monsieur le président, je sais que le ministre serait peut-être mieux placé pour répondre à ces questions. J'aimerais néanmoins poursuivre, du moins pour ma propre gouverne. Lorsque le gouvernement a fait une demande d'autorisation d'emprunt de 5 milliards, et lorsqu'il est apparu que cela suffirait pour répondre aux besoins financiers du Canada, on envisageait que cet emprunt serait cette année approximativement du même ordre que ce dont nous parlons. Cela fait une différence de 300 millions. Nous parlions à l'époque de 11.5 milliards et maintenant nous parlons de 11.8 milliards. Quel que soit le chiffre exact, il s'agit d'un montant inférieur aux 21 milliards autorisés au titre de crédits d'appoint pour les deux années financières se terminant en mars prochain. J'en conclus que les 7 milliards demandés concernent des transactions de devises étrangères, et c'est pour cette raison que je m'inquiète des conséquences qu'un tel emprunt peut avoir sur notre marché monétaire, ainsi que sur la croissance de la masse monétaire canadienne.

M. Bouey: Je ne prévois pas d'autres répercussions qui puissent nous préoccuper pour le reste de cette année.

Pour ce qui est des emprunts à l'étranger, il pourrait se passer deux choses, une fois que le gouvernement recevra le montant supplémentaire. On pourrait ajouter les fonds à la réserve de change, ce qui n'est pas une mauvaise chose par le temps qui court. La plupart de ces fonds ont été utilisés dans le marché de change. Ils n'ont pas été dépensés, comme on le prétend parfois. On les a changés pour des dollars canadiens; les dollars canadiens sont donc là et n'ont pas nécessairement pour effet d'augmenter les sommes dont le gouvernement a besoin.

Il se peut que le gouvernement décide de garder des encaisses plus importantes que ce qui est habituel parce que j'espère que nous allons un jour acheter des réserves de devises, achat pour lequel il nous faudra des sommes disponibles. Mais sans entrer dans le détail de ces chiffres, que je ne connais pas, je ne

[*Texte*]

Mr. de Cotret: But, in fact, foreign borrowings of the kind that we have undertaken and, as you quite correctly say, that is not money spent—we borrow the U.S. dollars and those dollars are used to purchase Canadian dollars which either go into the foreign exchange fund or get rechannelled into the Canadian system—if I am not mistaken, have a tendency in terms of accounting to reduce cash requirements rather than increase them. It is not the fact that we have 11.8, for example, cash requirements and if we have to borrow $5 billion abroad that is in addition. You can use the Canadian proceeds of those sales to finance part of your other cash requirements.

Mr. Bouey: That is quite right.

There are two things that I think I had better refer to, and I am advised that foreign borrowing is a major reason behind the need for more authority. One is that the unused standby credits apparently count and have to be included. Second, the cash balances are very high because of the exhange market intervention.

Mr. de Cotret: Am I right to say that when we do transfer the proceeds of these foreign loans into Canadian dollars that is not being used in the normal cash operations of the government, but it is increasing our cash position?

Mr. Bouey: Yes, it does. Whether that should then be allowed to reduce the domestic borrowing or just to leave in the form of a cash balance is a matter of managing the government's cash position.

Mr. de Cotret: But that is not happening at the moment.

Mr. Bouey: Even though we might have enough money to pay off the next maturing bond issue, that would probably not be a sensible thing to do. For one thing the market is going to need those securities, for interest rate policies we are going to need those securities. So we may at times find the government's running cash balances very much higher than normal.

Mr. de Cotret: Is such an increase in government cash balances to some extent not a restrictive type of action on the part of the government or is this in your opinion rather neutral in terms of economic growth and development?

Mr. Bouey: The building up of cash balances?

Mr. de Cotret: At this clip. Because obviously they much be growing at quite a clip if we are using the proceeds of our foreign borrowings once coverted to Canadian dollars for increases in our cash position.

Mr. Bouey: Taken by itself, if the government used those balances to pay off debt, that would tend to lower interest rates, and I suppose you could say that would be less restrictive, but if we have to have the high interest rates anyway, it is not going to be a useful thing to do.

Mr. de Cotret: Thank you very much, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

prévois pas de problème en ce qui concerne les pressions sur nos marchés.

M. de Cotret: Mais, en fait, les emprunts comme ceux que nous avons effectués à l'étranger—et, comme vous signalez justement, il ne s'agit pas d'argent déboursé, nous empruntons des dollars américains et nous nous en servons pour acheter des dollars canadiens qui sont, soit versés dans la réserve de devises, soit réacheminés dans le système canadien,—ces emprunts, dis-je, ont tendance du point de vue de la comptabilité à réduire nos besoins en liquidités plutôt que de les augmenter. N'est-il pas vrai que si nous avons besoin de 11.8 en liquidités et qu'il nous faut emprunter 5 milliards de dollars à l'étranger, cette dernière somme s'ajoute à la première? Vous pouvez utiliser le produit canadien de ces ventes ou financer en partie vos besoins en liquidités.

M. Bouey: C'est exact.

Je devrais mentionner deux choses. On m'informe que les emprunts à l'étranger constituent une raison principale d'une nouvelle autorisation. D'abord, il paraît que les crédits de réserves auxquels nous n'avons pas eu recours, comptent quand même et doivent être inclus. En deuxième lieu, les encaisses sont très élevées en raison de l'intervention sur le marché des changes.

M. de Cotret: Est-il exact de dire que ces emprunts à l'étranger, une fois effectuée la conversion en dollars canadiens, ne servent pas dans les opérations courantes du gouvernement, mais concourent plutôt à augmenter nos liquidités?

M. Bouey: Oui. Quant à savoir s'il faudrait ensuite permettre que cela réduise l'emprunt canadien ou s'il faudrait garder cet argent disponible, c'est une question qui relève de la politique du gouvernement en matière de liquidités.

M. de Cotret: Mais cela ne se passe pas à l'heure actuelle.

M. Bouey: Même si nous avions suffisamment d'argent pour rembourser la prochaine émission de bons du Canada à leur échéance, il ne serait sans doute pas raisonnable de le faire. D'abord, le marché aura besoin de ces valeurs et nous en aurons également besoin pour nos politiques en matière de taux d'intérêt. Donc, nous trouverons parfois que les liquidités du gouvernement sont bien plus élevées que ce qui est normal.

M. de Cotret: Cette augmentation des liquidités du gouvernement ne constitue-t-elle pas en partie une action restrictive de la part du gouvernement ou s'agit-il, à votre avis, de quelque chose de neutre en ce qui concerne la croissance et l'expansion économiques?

M. Bouey: Vous parlez de l'accumulation des liquidités?

M. de Cotret: A ce rythme. Parce qu'il est évident que le rythme doit s'accélérer si nous utilisons nos emprunts effectués à l'étranger pour augmenter nos liquidités.

M. Bouey: Si le gouvernement utilisait cet argent pour rembourser ses dettes, cela aurait tendance à diminuer les taux d'intérêt, et je suppose que l'on pourrait prétendre que ce serait moins restrictif, mais s'il nous faut, en tout cas, des taux d'intérêt élevés, une telle procédure ne serait pas utile.

M. de Cotret: Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Text*]

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. de Cotret. The next speaker is Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Bouey, M. Crosbie vous posait une question concernant les augmentations du taux d'escompte que la Banque du Canada a annoncées depuis quelques mois. Je pense que sa question visait les interventions de la Banque du Canada sur le marché, de temps à autre, pour avoir une fluctuation régulière. Je ne sais si j'ai bien saisi votre réponse. J'ai compris que vous avez dit que vous n'êtes pas obligé d'augmenter le taux d'escompte.

• 2125

Si tel est le cas, pourquoi dit-on que la marge doit être d'au moins 1 à 1¼ ou ½ p. 100 entre le taux d'intérêt des États-Unis et celui du Canada pour intéresser les investisseurs américains à venir investir au Canada? Et, vous avez dit, en réponse à une question posée par mon collègue, M. Breau, que l'économie canadienne dépendait beaucoup des investissements américains. Vous avez également répondu à M. Crosbie: «Nous sommes un pays qui dépend énormément d'investissements étrangers.» Alors, selon vous, si la Banque du Canada n'intervenait pas pour avoir une fluctuation régulière des marchés, on n'aurait pas besoin d'augmenter le taux d'escompte, cela voudrait dire, monsieur Bouey, que pour attirer les investissements, il n'est pas nécessaire d'avoir une marge entre le taux d'intérêt canadien et le taux d'intérêt américain.

Mr. Bouey: Mr. Clermont, the reason we have to keep our interest rates as high as they are, the reason we do have to have some spread to attract funds from outside the country, is that we do have to finance our large deficit on our trade on goods and services. We have this very large deficit and we do have to have enough funds coming into the country, and they will not come unless it is more attractive to put the money here than to leave it at home. That is the reason. We do not need it in order to intervene in the exchange market. The funds that are used for intervention come either from the reserves that the government already had or the additional reserves that it has borrowed. That is, to some extent, a substitute for other inflows of capital. There is no doubt that if the government had not done that our interest rates would have had to be higher still.

M. Clermont: Monsieur le président, quels sont les mécanismes que la Banque du Canada a à sa disposition, en plus du taux d'intérêt, pour effectuer des transferts de fonds entre les État-Unis et le Canada? Est-ce seulement par le taux d'intérêt ou si la Banque du Canada a d'autres mécanismes pour influencer ce transfert de fonds entre le Canada et les États-Unis?

Mr. Bouey: We operate, Mr. Clermont, simply by affecting interest rates in the first place and then we leave it to private markets to respond to that. We raise our bank rate, in the first instance, or we can accomplish the same thing by squeezing the chartered bank's cash reserves. We raise our bank rate. The banks then raise some of their rates. If they did not, we could squeeze their cash reserves to the point where market

[*Translation*]

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur de Cotret. Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Bouey, Mr. Crosbie asked you a question about the increase in the prime rate announced over the past few months by the Bank of Canada. I believe the question dealt with the Bank of Canada's intervention in the market from time to time aimed at regularizing the fluctuations. I am not quite sure I understood your answer. I gather that you said that you were not required to increase the prime rate.

If this is so, why is it said that the margin must be at least 1 per cent to 1.25 per cent or 1.5 per cent between American and Canadian interest rates for investment in Canada to be attractive to American investors? In an answer to my colleague, Mr. Breau, you said that the Canadian economy depended a great deal on American investments. You also said to Mr. Crosbie: "Our country depends a great deal on foreign investments." In view of this, were the Bank of Canada not to intervene to regularize the market fluctuations, it would not be necessary to increase the prime rate. In other words, Mr. Bouey, it is not necessary to have a margin between Canadian and American interest rates to attract investments.

M. Bouey: Monsieur Clermont, nous devons garder nos taux d'intérêt à un niveau aussi élevé et nous devons avoir une certaine marge pour attirer les investissements étrangers parce que nous sommes obligés de financer notre déficit commercial important pour les biens et les services. Puisque nous sommes dans une position fortement déficitaire, il est nécessaire d'attirer suffisamment d'argent au Canada. Cet argent ne viendra pas si nos conditions ne sont pas plus intéressantes que celles du pays d'origine. C'est cela la raison. Nous n'avons pas besoin de l'augmentation pour faire une intervention sur le marché des changes. Les fonds utilisés pour l'intervention proviennent ou bien des réserves qu'avait déjà le gouvernement ou de l'argent supplémentaire qui a été emprunté. Cela, dans une certaine mesure, peut remplacer d'autres apports de capitaux. Il ne fait aucun doute qu'en l'absence de cette décision du gouvernement, il aurait fallu augmenter encore davantage les taux d'intérêt.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, what mechanisms does the Bank of Canada have in addition to interest rates to encourage the transfer of funds between the United States and Canada? Is the interest rate the sole mechanism or does the Bank of Canada have other means to influence this transfer of funds between Canada and the United States?

M. Bouey: Notre intervention, monsieur Clermont, consiste simplement à influencer le taux d'intérêt et c'est ensuite aux marchés privés de réagir. Nous pouvons augmenter le taux préférentiel ou nous pouvons obtenir le même résultat en amenuisant les réserves en liquidités des banques à charte. Nous haussons notre taux préférentiel pour les banques et les banques augmentent ensuite certains de leurs taux. Si elles ne

[*Texte*]

rates rose and they would have to do it. And so our interest rates generally rise. Those institutions that have to compete with the banks find that they have to raise their rates as well in order to get money, and it spreads through all our markets. Then Canadian interest rates generally become more attractive and people outside the country are willing to put more money in here. But that is all there is to the mechanism.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Bouey, est-ce que le pourcentage de l'augmentation de la masse monétaire peut aussi faire partie de vos mécanismes? Selon les renseignements qui je possède, si je me rappelle bien, cette année, je crois qu'il était dans la politique de la Banque du Canada d'augmenter la masse monétaire entre 6 à 10 p. 100.

• 2130

M. Bouey: Oui.

M. Clermont: Est-ce qu'il est dans l'intention de la Banque du Canada d'opérer à l'intérieur de ces 6 à 10 p. 100?

Mr. Bouey: Those are certainly our targets, Mr. Clermont. It is possible that we may go outside them from time to time, and it is possible that with these high interest rates we may find ourselves with the money supply on the low side for a time. The higher the interest rates are, the lower the rate of growth of the money supply is going to be. That may happen for a time, and that is because we feel we had to give priority to the exchange rate situation. However, we are reasonably confident that over any reasonable period of time we will be able to meet those targets.

M. Clermont: Quel effet l'augmentation de la masse monétaire peut avoir sur l'inflation?

Mr. Bouey: Generally speaking, the higher the rate of monetary growth the more inflation you will have over a period of time.

M. Clermont: Monsieur le président, j'aimerais que monsieur Bouey explique au Comité la procédure au sujet de cette fameuse réserve de fonds étrangers à la Banque du Canada. Nous lisons ceci au début de chaque mois. «La Banque du Canada a dépensé le mois passé x millions de dollars pour..,avoir une fluctuation régulière du dollar canadien».

Vous en avez fait allusion, vous monsieur le gouverneur, à une réponse que vous avez faite à M. de Cotret: il ne s'agit pas d'une dépense mais simplement de l'achat de fonds étrangers pour garder en réserve... Mais là aussi, que coûte à la Banque du Canada ou au gouvernement l'achat de ces fonds étrangers? Est-ce que la Banque du Canada reçoit des intérêts sur... Ou le gouvernement reçoit-il des intérêts pour cette réserve? Auriez-vous, sur une base quotidienne, les coûts de financement de ces achats de fonds étrangers?

Mr. Bouey: That is a very complicated, difficult calculation—if, indeed, it is possible at all.

Let me say, first of all, that the exchange reserves really belong almost entirely to the Government of Canada, not the Bank. We do hold a little bit, but we operate them as agent for

[*Traduction*]

le faisaient pas, nous pourrions amenuiser leurs réserves en liquidités jusqu'au point où il y aurait une hausse des taux du marché et les banques devraient faire suite. Ainsi, nos taux d'intérêt finissent généralement par augmenter. Ces institutions qui doivent entrer en concurrence avec les banques sont obligées de majorer leurs taux et les répercussions se font sentir sur tous nos marchés. Par conséquent, les taux d'intérêt au Canada deviennent généralement plus intéressants et les investisseurs étrangers sont disposés à investir davantage dans notre pays. Voilà en somme notre mécanisme.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Bouey, can the percentage increase in the money supply also be considered as one of your mechanisms? If I remember correctly, I believe that it was the Bank of Canada's policy to increase the money supply this year by between 6 per cent and 10 per cent.

Mr. Bouey: Yes.

Mr. Clermont: Does the Bank of Canada intend to operate within this 6 per cent to 10 per cent?

M. Bouey: C'est certainement notre but, monsieur Clermont. Il est possible que nous dépassions ces chiffres de temps à autre et il se peut fort bien qu'avec de tels forts taux d'intérêt, la masse monétaire soit peu élevée pour un certain temps. Plus les taux d'intérêt seront élevés, plus l'accroissement de la masse monétaire sera ralenti. Cela peut se produire à l'occasion et c'est pourquoi nous avons cru devoir accorder la priorité à la situation du taux du change. Nous comptons toutefois qu'après un laps de temps raisonnable, nous serons en mesure d'atteindre ces buts.

Mr. Clermont: What is the possible effect of an increased money supply on inflation?

M. Bouey: En termes généraux, plus la masse monétaire croît, plus l'inflation sera élevée pour une période donnée.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would like Mr. Bouey to explain to this Committee the procedure relating to this famous foreign funds reserve held by the Bank of Canada. At the beginning of each month, we can read the following: "Last month, the Bank of Canada has spent million dollars in order to maintain a regular fluctuation of the Canadian dollar."

Mr. Governor, you alluded to that in an answer given to Mr. de Cotret; you said it was not an expense but rather simply the acquisition of foreign funds so as to maintain a reserve... For the government or the Bank of Canada, what is the cost of this acquisition of foreign funds? Does the Bank of Canada receive interest on... Does the government receive interest on this reserve? Would you know what is the daily cost of financing these acquisitions of foreign funds?

M. Bouey: C'est là un calcul très compliqué et très difficile... si même il est possible.

Je dirai d'abord qu'en réalité, les réserves de devises étrangères appartiennent presque entièrement au gouvernement du Canada, et non à la banque. Nous détenons certains actifs,

[*Text*]

the Government. There is a certain amount in gold. We do not trade in gold normally. Then there is a large amount in U.S. dollars, those would be virtually all in U.S. government securities, U.S. government treasury bills, bonds—that kind of thing. Then there are some balances with the International Monetary Fund—special drawing rights, our reserve position in the International Monetary Fund. But what we really use in the exchange fund, or in the exchange market, is the U.S. dollar portion. When the Government is supporting, or cushioning the decline on, the Canadian dollar, what it has to do is buy Canadian dollars and sell American dollars. Therefore, it has to cash in some of these U.S. dollar securities and it gives up the interest that it was earning on those. But, as I said earlier, it does not really spend those dollars because it gets Canadian dollars back. The Canadian dollars go on deposit with our banks, who pay interest on them, or over a longer period they may result in the federal Government's, borrowing less money in Canada, in which case it saves the interest cost there.

If the reserves are not regarded as being high enough, the Government may go and increase them by borrowing outside the country, as it did in the United States and in Germany in the spring, and it has to pay whatever the going rate of interest is. To the extent those reserves are needed immediately, they are invested and an interest rate is earned on them. To the extent they are used, then it is the same as the reserves: the government gets the Canadian dollars back, it gets paid interest on those or it has to borrow fewer. So there are all those interest rates and complications and I guess the answer would not be complete without saying that in the end you cannot tell what the cost will be until you repay those debts five or twenty years from now. What will the exchange rate be when those debts are repaid?

• 2135

I guess the main point I would like to make is that the reserves are not spent, they are exchanged for Canadian dollars and the interest costs amount to the differences here which are very hard to calculate.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci, monsieur Clermont.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Bouey, on a slightly different track, I am sure you are familiar with the desperate plight of hundreds of thousands of business people across this country, men and women, who every day have to deal with foreign exchange problems. As a resource for information they have the daily newspapers, the radio, the television, a little box score on the financial page that gives them the foreign exchange dealings in the past 48 hours, and every day they have to calculate, ahead, what the Canadian dollar is going to be six months from today. They do not have computers, they do not have an econometric model, they do not have a large staff, they do not have contact with the New York market or the London and Tokyo markets. What would you tell them the Canadian dollar might be at on May 1, 1979? This is a real thing that happens every day. I receive calls at

[*Translation*]

mais nous les administrons à titre d'agent du gouvernement. Il y a une certaine quantité d'or, mais normalement nous n'en faisons pas le commerce. Puis nous avons une grande quantité de dollars américains, presque tous sous forme de titres du gouvernement américain, de bons du Trésor américain et autres effets du genre. Il y a aussi certains soldes au fonds monétaire international, des droits spéciaux de retrait, notre position de réserve au Fonds monétaire international. Toutefois, pour le fonds de change ou sur le marché des changes, nous utilisons en fait nos avoirs en dollars américains. Lorsque le gouvernement appuie ou amortit la chute du dollar canadien, il doit acheter des dollars canadiens et vendre des dollars américains. Conséquemment, il doit encaisser certains de ces titres en dollars américains, abandonnant ainsi l'intérêt réalisé sur ces titres. Je l'ai déja dit, on ne dépense pas vraiment ces dollars puisqu'on obtient des dollars canadiens en retour. Les dollars canadiens sont déposés dans nos banques qui paient des intérêts sur ces dépôts; à plus longue échéance cela pourrait permettre au gouvernement fédéral d'emprunter moins d'argent au Canada, économisant ainsi ces intérêts.

Si les réserves sont jugées insuffisantes, le gouvernement peut les augmenter en empruntant à l'extérieur du pays, comme on l'a fait ce printemps aux États-Unis et en Allemagne; il doit alors payer le taux d'intérêt courant. Si ces réserves ne sont pas nécessaires immédiatement, elles sont investies et elles rapportent des intérêts. Dans la mesure où ces fonds sont utilisés, alors c'est la même chose que pour les réserves. Le gouvernement obtient des dollars canadiens en retour, il perçoit donc des intérêts sur cet argent, ou il n'a pas à emprunter autant. Il y a donc tous ces taux d'intérêt et ces complications et je crois que la réponse ne serait pas complète si je ne précisais qu'en définitive, on ne peut vraiment déterminer le coût de ces opérations avant d'avoir remboursé ces dettes, donc dans cinq ou vingt ans. Quel sera le cours du change quand ces dettes seront remboursées?

Bref, ces réserves ne sont pas dépensées, elles sont échangées pour des dollars canadiens et les frais d'intérêt constituent ici les différences qui sont très difficiles à calculer.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Clermont.

M. Kempling: Merci, monsieur le président. Changement de sujet, monsieur Bouey. Vous connaissez bien, j'en suis sûr, la situation désespérée des centaines de milliers de femmes et d'hommes d'affaires de chez nous, qui chaque jour doivent traiter de problèmes relatifs aux devises étrangères. Leur seule source de renseignements sont les journaux quotidiens, la radio, la télévision, un petit encadré dans les pages financières leur apprend les transactions en devises étrangères au cours des dernières 48 heures, et chaque jour ils doivent calculer à l'avance ce que vaudra le dollar canadien dans six mois. Ils ne disposent d'aucun ordinateur, ils n'ont pas de modèle économétrique, ils n'ont pas un personnel considérable, ils n'ont pas de contacts avec les marchés de New York, de Londres ou de Tokyo. Selon vous, que vaudra le dollar canadien le 1er mai 1979? C'est là un problème quotidien. Tout comme les autres

[*Texte*]

home, and I am sure other members do, from people in the business world who say: "I am bidding on a contract, there is $2.5 million involved, there is a reasonably high imported content in it, it is for domestic consumption, and I have to bid on this contract to a fixed price; what is the dollar going to be like on May 1 when I have to make payment for this material that is coming through the border?" What advice would you have for that man?

Mr. Bouey: I suppose it is possible that the smaller businessmen may not know this very well, but for periods like that it is always possible to get your bank to do a transaction in the forward market so they fix the rate for that time. If you say you want to buy U.S.A. dollars for delivery on May 1 or you want to sell them for delivery on May 1, you can get a rate.

Mr. Kempling: Well, very few of them do it. As a matter of fact I would be surprised if, on going to the average chartered bank where these people deal, they would have this available to them.

Mr. Bouey: Well, I hope they would be able to do that, because that is not a very complicated thing for our market to do. But I do sympathize with them. Leaving aside the forward market, the floating exchange rate is difficult in that respect, but it is one of the things we cannot get away from at this time with the world market so unsettled and all exchange rates floating.

The other situation that we run up against in unsettled periods is just as damaging. One thing about a floating rate is that it probably will not float terribly far in a short period; a fixed rate does not change very often but it can change 10 per cent overnight and nobody sees that coming. So if you have problems of making an adjustment in the exchange rate, it is hard for me to argue that a fixed rate protects people much more than a floating rate.

Mr. Kempling: I am not saying it does but we have had periods of time where the rate is relatively stable for many months at a time, and this does not become a problem, but when the rate was relatively stable, with the high interest rates we have in Canada and have had, there was quite a bit of financing going on outside of Canada. In other words, it was cheaper to buy inventory outside of Canada, in the United States, in Germany and in Japan, at rates half of what our bank rates are right here. When our bank rate was 9.5 per cent you could buy inventory in New York for 5 per cent. You could buy it in Germany for 4.5 per cent. As long as our rates stay the way they are there is no incentive for anyone to buy domestically, because you can buy cheaper out of the country. Not only the commodity but the financing is cheaper out of the country.

• 2140

Mr. Bouey: Yes, but the exchange rates have moved so much . . .

[*Traduction*]

députés, je suis sûr, je reçois des appels chez moi de gens dans les affaires qui me disent: "Je soumissionne pour un contrat, il s'agit de 2.5 millions de dollars, la composante étrangère du contrat est raisonnablement élevée, le produit est destiné au Canada, et je dois présenter une évaluation à prix fixe; que vaudra le dollar le 1er mai quand je devrai payer ces marchandises en provenance de l'étranger? Quels conseils donneriez-vous à cet homme?

M. Bouey: Je présume qu'il est possible que le petit homme d'affaires ne soit pas très au courant de ce fait, mais pour des périodes comme celle-ci il est toujours possible d'obtenir de votre banque une transaction sur le marché à terme de sorte qu'elle établit le taux pour cette période. Si vous désirez acheter des dollars américains pour livraison le 1er mai, ou si vous voulez les vendre pour livraison à la même date, vous pouvez obtenir l'établissement d'un taux.

M. Kempling: Eh bien, très peu le font. De fait, si on allait dans la banque à charte moyenne où ces gens font affaire je serais très étonné que ce service soit disponible.

M. Bouey: J'espère bien qu'ils pourront obtenir ce service, car cette procédure n'est pas très compliquée pour notre marché. Toutefois, je sympathise avec eux. Nonobstant le marché à terme, le cours de change flottant crée des difficultés en ce sens, mais c'est l'un des problèmes que nous ne pouvons éviter en cette période où le marché mondial est si instable et où tous les cours de change flottent.

L'autre problème auquel nous avons à faire face dans une période d'instabilité est tout aussi dommageable. Un des avantages du taux flottant c'est qu'il ne fluctuera probablement pas beaucoup sur une courte période; dans le cas des taux fixes, les changements ne sont pas très fréquents mais ils peuvent atteindre 10 p. 100 du jour au lendemain, sans avertissement. Alors s'il est difficile de faire des ajustements dans le taux de change, il me serait difficile de soutenir que les gens sont mieux protégés par un taux fixe que par un taux flottant.

M. Kempling: Ce n'est pas ce que je veux dire, mais il y a des périodes où le cours est relativement stable pour de nombreux mois, ce qui ne pose pas de problème, mais quand le cours était relativement stable, compte tenu des taux d'intérêt élevés que nous avons et que nous avions au Canada, un nombre assez considérable d'opérations financières se déroulaient à l'extérieur du pays. Autrement dit, il était plus économique d'acheter des stocks à l'extérieur du Canada, aux États-Unis, en Allemagne et au Japon, à des taux bancaires qui étaient la moitié des nôtres. Lorsque notre taux bancaire était de 9,5 p. 100, on pouvait acheter des stocks à New York à 5 p. 100. En Allemagne, on pouvait obtenir 4.5 p. 100. Tant que nos taux restent ce qu'ils sont, personne n'a intérêt à acheter dans le pays puisque cela coûte moins à l'étranger. Non seulement les produits sont moins chers mais le financement aussi est moins cher à l'étranger.

M. Bouey: Oui, les cours du change ont tellement évolué . . .

[*Text*]

Mr. Kempling: They have recently. I am saying that. I am going back six, eight months ago, before we began to move the way we are.

The point I am leading up to is this. If our interest rates are lockstep with the American rates—our dollar is lockstep with theirs to some extent—there must be a point where we cannot raise our rate. In other words, if they raise their rate to cool out their inflation and we raise our rate and it has a disastrous effect on the growth of our economy, there has to be some point where we say, no, we cannot raise our rate. If their rate goes to 15 per cent, is ours going to go to 17 per cent or 19 per cent? Surely, there has to be a point where we say, no, we cannot.

Mr. Bouey: Yes, I would agree with that. I do not know where the point would be. It would depend on all the circumstances. My guess would be that the Americans would be at about the same point anyway and would not go any higher, for the same reasons.

Mr. Kempling: My colleague here wants to get on. I will ask two more questions, short ones.

In the event that we have to go to the International Monetary Fund for a rescue operation, the same as Britain did and the United States has done, what is your relationship at that particular time; that is, do you act as a trustee for the IMF, or where do you fit into the scheme of things at that point?

Mr. Bouey: In that case the Bank of Canada would simply be an adviser to the government in arranging a transaction. But let me add quickly that I see no need to go to the IMF.

Mr. Kempling: Well, I hope we do not, but I have read recently of speculation in that regard. I am glad to hear you say that.

Let me ask you this, Governor Bouey. The establishment of the European monetary system, the Common Market: can you see that as having an effect on the Canadian dollar as well as the American dollar?

Mr. Bouey: Are you thinking now, Mr. Kempling, of the exchange-rate relationships over there?

Mr. Kempling: Yes.

Mr. Bouey: Well, I do not really think so. They have a group of countries there that are not so terribly different in size and they seem to feel they would be happier with a somewhat more fixed exchange relationship between the various countries in their Common Market. I do not really see why that should harm us. I think they may have great difficulty in achieving that goal because it really does require a lot of harmony in rates of inflation and economic growth and so on. They have had what you know is called the Snake over there, and the British have not been able to be in it and the French have had to drop out of it, and I think others have had to drop out of it. So it is a very difficult job for them. How much success they will have, I do not know. If they are successful, I think it will be because they have been able to control inflation pretty well. They have fairly low but uniform rates of inflation.

[*Translation*]

M. Kempling: Dernièrement oui, mais moi, je vous parle de la situation telle qu'elle se présentait il y a 6 ou 8 mois, avant qu'elle ne commence à évoluer vers celle que nous connaissons actuellement.

Ce que je veux dire, c'est que si nos taux d'intérêt sont liés aux taux américains—notre dollar est lié au leur dans une certaine mesure . . . nous devons forcément en arriver à un point où nous ne pourrons plus augmenter notre taux. Autrement dit, s'ils augmentent leur taux pour juguler l'inflation, chez eux, et si nous majorons notre taux dans des proportions désastreuses pour la croissance de notre économie, il faut absolument que nous en arrivions à dire: non, nous ne pouvons plus augmenter notre taux. Si leur taux atteint 15 p. 100, allons-nous aller jusqu'à 17 ou 19 p. 100? Il va certainement falloir nous arrêter quelque part.

M. Bouey: Oui, je suis d'accord. Je ne sais par où il faudrait s'arrêter, j'imagine que cela dépendrait des circonstances. J'ai l'impression que le seuil des américains doit être à peu près le même que le nôtre et ce pour la même raison.

M. Kempling: Mon collègue attend son tour. Je termine par deux brèves questions.

Si jamais nous en venions à demander au Fonds monétaire international une opération de sauvetage, comme la Grande-Bretagne l'a déjà fait, comme les États-Unis l'on fait, quel serait votre rôle? Deviendriez-vous le fondé de pouvoir du FMI, et quel serait votre rôle dans cette éventualité?

M. Bouey: La Banque du Canada exerçerait alors les fonctions de conseiller auprès du gouvernement pour les besoins de la transaction, mais permettez-moi de dire que je ne vois aucune raison de s'adresser au FMI.

M. Kempling: Espérons-le, mais je viens de lire quelque chose qui traitait de cette possibilité. Je suis ravi de vous l'entendre dire.

Gouverneur Bouey, pensez-vous que la création du système monétaire européen, du marché commun puisse avoir des répercussions sur le dollar canadien comme sur le dollar américain?

M. Bouey: Monsieur Kempling, est-ce que vous voulez parler des effets du taux de change avec l'Europe?

M. Kempling: Oui.

M. Bouey: Ma foi, je ne le pense pas. Voilà un groupe de pays qui ne sont pas tellement différents les uns des autres quant à la taille et qui semblent penser qu'ils auraient intérêt à établir entre eux un taux de change fixe. Je ne vois pas vraiment comment cela pourrait nous affecter. Par contre, je pense qu'ils risquent d'avoir beaucoup de mal à y parvenir car cela ne peut se faire sans une uniformisation assez considérable du taux d'inflation et de la croissance économique, etc. Ils ont un système d'uniformisation mais la Grande-Bretagne n'a pu y adhérer et la France a dû se dissocier, tout comme certains autres pays, d'ailleurs. Leur tâche est donc loin d'être facile. Je ne sais pas dans quelle mesure leurs efforts seront couronnés de succès. S'ils le sont, c'est qu'ils auront réussi à juguler leur inflation assez efficacement. Il faut qu'ils parviennent à un taux d'inflation suffisamment faible et uniforme.

[*Texte*]

If they do that, I do not see why that should harm us, unless it is because we are not good enough at controlling our own inflation.

Mr. Kempling: Well, the suggestion has been made that there will not be the demand for the American dollar in their foreign-exchange accounts if this thing becomes established and its use is widespread within the Common Market. That would put a lessening demand on the American dollar, which would affect ours.

Mr. Bouey: If they are able to establish some joint currency or unit account which people prefer to United States dollars, if they switched out of United States dollars into that, I guess that would certainly be a problem. But if the Americans succeed in looking after the problems of the dollar, which they are trying to do now, even that should be all right.

• 2145

Mr. Kempling: Thank you.

The Vice-Chairman: Before I recognize Mr. Lambert—I still have Mr. Lambert, Mr. Towers, Mr. Stevens, Mr. Clermont and Mr. Rae and we have only 15 minutes. We are going to be faced with some names that are going to be left off the list, but even though we have one name that I have mentioned who is not here, we are still going to have a problem.

Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, I am going to say first of all that unless certain events settle down in the Middle East and unless what we consider to be restrictive or restraining influences disappear there, this whole exercise I think will become rather academic because we will be away on another round through OPEC that will make the last one look like a slow waltz. But be that as it may.

I am a little concerned within Bill C-7 about a reply that Governor Bouey gave to Mr. de Cotret that the negotiated credit on foreign markets, whether it would be with other countries or through the World Bank, must be within the borrowing authority, and that is why there has been this change within Bill C-7 to confirm the authority of government to borrow funds in any currency. Could you tell us—you do manage the government debt—when did this legal opinion come into force or come into play, that possibly Canada had been exceeding its borrowing authorities in the past because it had not included its stand-by credits within that authority? Are we simply now trying to do something retroactive to protect that borrowing authority, the foreign borrowing that the Minister of Finance announced earlier this year?

The Vice-Chairman: Is that described in clause 4, Mr. Lambert?

Mr. Lambert: Yes, that is the one. It is really an explanation of clause 4.

Mr. Bouey: I think I may have given an incorrect answer. I started by saying I was not really familiar with this area. Perhaps I should just have stuck to that. I am told that it is reasonable to have the undrawn stand-by credits covered by

[*Traduction*]

s'ils y arrivent, je ne vois pas comment cela pourrait nous affecter, à moins que nous ne soyions plus en mesure de refréner notre propre inflation.

M. Kempling: On a dit que si le système était mis en place et généralement utilisé par tous les pays du marché commun, cela ferait baisser la demande pour le dollar américain. Or, si la demande baisse pour le dollar américain, cela se répercutera sur le nôtre.

M. Bouey: S'ils réussissent à imposer une monnaie commune ou un compte commun qui prendrait la préférence sur le dollar américain, s'ils abandonnaient le dollar américain en faveur de cette devise-là, effectivement, ce serait un problème. Or, si les Américains réussissent à redresser la situation du dollar, ce qu'ils essaient actuellement de faire, même ce problème-là devrait être réglé.

M. Kempling: Merci.

Le vice-président: Avant de donner la parole à M. Lambert . . . il me reste les noms de MM. Lambert, Towers, Stevens, Clermont et McRae et 4 minutes de séance seulement. Même si certains se désistent, un membre, je l'ai déjà dit, n'est pas ici, nous allons tout de même avoir un problème.

Monsieur Lambert.

M. Lambert: Monsieur le président, à moins que la situation ne se calme dans une certaine mesure au Moyen-Orient et à moins que certaines influences qui s'exercent là-bas et que nous considérons comme étant restrictives ou contraignantes ne disparaissent, tout cette discussion risque d'être futile car nous allons vers une nouvelle série d'accords de l'OPEC en comparaison desquels les derniers que nous avons vus auront l'air d'une valse lente. Enfin, nous verrons bien.

A propos du Bill C-7, le gouverneur Bouey a répondu à M. de Cotret que le crédit négocié sur les marchés étrangers, qu'il le soit avec d'autres pays ou par l'intermédiaire de la Banque mondiale, ne doit pas dépasser le pouvoir d'emprunt, ce qui explique cette modification contenue dans le Bill C-7 et qui confirme le pouvoir du gouvernement d'emprunter des capitaux dans n'importe quelle devise; tout cela m'inquiète un peu. Pouvez-vous nous dire—c'est vous qui gérez la tête gouvernementale—quand on a commencé à sentir l'influence de cette opinion juridique selon laquelle le Canada aurait, auparavant, dépassé ses pouvoirs d'emprunt pour n'avoir pas tenu compte des réserves temporaires de crédit? Essayons-nous aujourd'hui de protéger rétroactivement ce pouvoir d'emprunt à l'étranger qui nous a été annoncé il y quelque temps par le ministre des Finances?

Le vice-président: Monsieur Lambert, vous voulez parler de l'article 4?

M. Lambert: Oui, de l'article 4. En fait, je vous demande de nous expliquer l'article 4.

M. Bouey: Peut-être vous ai-je donné une réponse inexacte. J'ai commencé par dire que c'était un domaine qui ne m'était pas très familier. J'aurais sans doute mieux fait d'en rester là. On me dit qu'il est normal de faire relever les réserves

[*Text*]

unused borrowing authority in case of need. I do not know if I know what that means.

Mr. Lambert: May I say this? I think it is logical and I think the only thing that could be acceptable is that if the government of Canada negotiates a stand-by credit, this must be included within any authority to borrow. Therefore the authority to borrow must be all-encompassing, and we have not had this in the past, frankly. I rather suspect that when the Minister of Finance announced that he had negotiated the stand-by credit, the stand-by credit took him through the ceiling of the borrowing authority, and prior opinion had been that it was only those amounts which were actually borrowed under the stand-by credit that came in under the borrowing authority.

Mr. Bouey: I think the difficulty is that if you do not have the authority, then it is really not relevant until you draw it down. Then in effect you are paying for a stand-by credit that you cannot in fact use.

Mr. Lambert: Yes, that is true. I fully understand what they are getting at, but I am surprised that over all these years—and I am sure this is not the first time this may have happened. As I recall in 1968 there was a crisis in which Canada had to arrange for a stand-by credit.

• 2150

Mr. Bouey: I do not recall that it was one that we did not draw down.

Mr. Lambert: Whether you drew down or not is immaterial; it is negotiated. The point is the negotiation. The amount negotiated has to come within the authority, and this bill provides for that.

Mr. Bouey: It does if you in fact are going to use it. If you are never going to use it I do not suppose it matters.

Mr. Lambert: Well then, if you are not going to use it and you pay for it all the time, then I suggest you might hear something from the Auditor General.

Mr. Bouey: I think that is possible, yes.

Mr. Lambert: Now, if I may go to pages 20 and 21 in the October number of the Bank's Review, we have their tables showing the comparative bank rates in Canada and the Federal Reserve Bank of New York discount rate, which to all intents and purposes is the prevailing United States rate. Unfortunately, the tables do not go back far enough; they only go back some four years on a monthly basis. That is at pages S 54 and S 55, column B 14006.

Mr. Bouey: Yes, I have it.

Mr. Lambert: Okay.

At the moment there seems to be a traditional pattern. Someone has said that there is a traditional pattern whereby the Canadian rate should be 1 to 1.25 to 1.5 per cent higher than the United States rate in order to maintain, shall we say,

[*Translation*]

temporaires de crédits non utilisés d'un pouvoir d'emprunt non utilisé pour parer à toute éventualité. Je ne suis pas certain de bien comprendre ce que cela veut dire.

M. Lambert: Vous permettez? Je pense que c'est logique et que le gouvernement du Canada ne devrait pas négocier de réserves temporaires de crédits qui ne seraient pas couvertes par un pouvoir d'emprunt quelconque. Par conséquent, le pouvoir d'emprunt doit couvrir tous les emprunts possibles ce qui, il faut l'avouer, n'a pas toujours été le cas. J'ai l'impression très nette que lorsque le ministre des Finances a annoncé qu'il allait négocier cette réserve temporaire de crédits, il avait en réalité percé le plafond de son pouvoir d'emprunt; d'ailleurs, on estimait que seules les sommes effectivement empruntées au titre de la réserve temporaire de crédits devaient relever du pouvoir d'emprunt.

M. Bouey: La difficulté, c'est que si vous n'avez pas ce pouvoir, il n'y a pas vraiment de problème tant que vous n'essayez pas d'utiliser le crédit. Dans ce cas, vous payez en fait une réserve de crédits temporaire qu'en réalité vous n'êtes pas autorisé à utiliser.

M. Lambert: Oui, c'est exact. Je comprends très bien ce que vous voulez dire, mais je m'étonne que pendant si longtemps . . . Je suis certain que ce n'est pas la première fois que cela se produit. Je me souviens d'une crise en 1968 qui avait poussé le Canada à s'assurer d'une réserve temporaire de crédits.

M. Bouey: Je ne me souviens pas d'un crédit que nous n'ayons utilisé.

M. Lambert: Peu importe que vous l'ayez utilisé ou non, il a été négocié. Ce sont les termes de la négociation qui importent. Le montant négocié doit être couvert par le pouvoir d'emprunt et ce bill prévoit cette éventualité.

M. Bouey: Oui, à condition que vous utilisiez le crédit. Si vous ne vous en servez pas, j'imagine que cela n'a pas d'importance.

M. Lambert: Oui, mais si vous ne l'utilisez jamais et si vous continuez à le payer, j'imagine que le vérificateur général finira par s'en mêler.

M. Bouey: Oui, c'est possible.

M. Lambert: Je passe maintenant aux pages 20 et 21 du numéro d'octobre de la revue de la banque et aux graphiques comparatifs du taux bancaire au Canada et du taux d'escompte de la *Federal Reserve Bank* de New York qui, à toutes fins utiles, est le taux pratiqué aux États-Unis. Malheureusement ces tableaux ne remontent pas assez loin et ne donnent les chiffres mensuels que pour environ quatre ans. Il s'agit des pages S-54 et S-55, colonne B14006.

M. Bouey: Oui, j'y suis.

M. Lambert: Bien.

Pour l'instant, la tradition semble respectée. On a dit que traditionnellement le taux canadien était de 1 ou 1.25 ou 1.5 supérieur au taux américain et que cet écart servait à assurer la circulation des capitaux à court terme à l'intérieur du

[*Texte*]

the traditional flow of short-term capital within Canada. Otherwise it would just be the wave or the tide going out.

But if we look at the past four years there are some very significant aberrations in that. If we start in October 1975 in particular, we see that the Canadian rate was four whole points ahead of the United States dollar. That was part of the AIB program I take it. At that time the government was using high interest rates as an anti-inflation weapon.

Mr. Bouey: It was a time, Mr. Lambert, when we were trying very hard to get our money supply under good control. At the same time as the AIB program was coming into effect, very high wage settlements were taking place, and so on. Yes, to control our money supply we deliberately ran much higher interest rate here than in the United States. They were not having the same problem at that time.

Mr. Lambert: Well, this is a quick calculation. The money supply at that time was running at about what? About 18 per cent a year? In 1974 I know we were at 24, were we not? A 24 per cent increase?

Mr. Bouey: No, it was never that bad.

Mr. Lambert: Oh, come, come, come, come.

Mr. Bouey: Maybe on a one-month basis or something, but not for any period of time. The average rate of increase from . . . oh, from about mid-1975 to 1976 would have been about 12.5 per cent. That is as good as I can do from memory.

As I recall, some of the measures you see for 1975 wind up sort of December to December, and hit us in the middle of that postal strike in December, and the numbers were inflated beyond recognition.

I should warn the Committee that the October money-supply figures for this year are going to be very high for the same reason. Postal strikes always do this. There are a lot of cheques in the Post Office that are not debited to people's accounts, so those people who were to receive them borrow from the banks. Both deposits and loans go way up—and that happened in late 1975. So anything you see that measures the money supply for the period ending the end of 1975 is abnormal; it is not a realistic number.

• 2155

The Vice-Chairman: Your last question, Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Oh, I see.

Mr. Bouey: I can show you a chart, if you like.

Mr. Lambert: I will admit that these tables here only go to September 1978 and there was an increase in September of one-half per cent in Canada and you have now gone 1.5 per cent since that time. So we are now officially at 10.75 per cent and the United States is now 9.5 per cent. So there is still only a 1.25 spread. At the present time, and this is relating back to the increase in monetary supply, what is the average increase in the banks, in the Canadian monetary supply?

[*Traduction*]

Canada. Sinon, on risquerait une vague, une marée des capitaux vers l'extérieur.

Or, si l'on étudie les quatre dernières années, on découvre de grandes failles dans cette théorie. Commençons par octobre 1975; nous voyons que le taux canadien était de 4 points supérieur au taux américain. J'imagine que cela faisait partie du programme de la CAI: à cette époque, le gouvernement avait majoré le taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation.

M. Bouey: A cette époque-là, monsieur Lambert, nous faisions tout ce que nous pouvions pour refréner l'accroissement de notre masse monétaire. A l'époque même où la CAI était mise en place, on accordait des augmentations salariales considérables, etc. Effectivement, pour reprendre la maîtrise de notre masse monétaire, nous avons fixé délibérément des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux des États-Unis. De leur côté, ils n'avaient pas le même problème à ce moment-là.

M. Lambert: Alors, faisons un calcul très rapidement. A cette époque l'accroissement de la masse monétaire était d'environ 18 p. 100 par an? En 1974, je sais que nous avons atteint 24 p. 100 n'est-ce pas? Un accroissement de 24 p. 100.

M. Bouey: Non, ça n'a jamais été aussi grave.

M. Lambert: Oh, mais voyons, avouez-le donc!

M. Bouey: Peut-être a-t-il atteint ce niveau au cours d'un mois donné, mais ça n'a jamais duré. Le taux d'accroissement moyen de . . . oh, du milieu de 1975 à 1976 a dû être d'environ 12.5 p. 100. De mémoire, je ne peux pas être plus précis.

Si je me souviens bien, certaines mesures arrêtées pour 1975 finirent par devenir effectives en décembre et nous frappèrent en plein milieu de cette grève postale de décembre, ce qui gonfla les chiffres au-delè de toute mesure.

D'ailleurs, je vous dis d'emblée que les chiffres relatifs à la masse monétaire pour octobre de cette année vont être très élevés pour la même raison. C'est toujours un effet des grèves des postes. Des quantités de chèques restent bloqués à la poste et ne sont pas crédités aux comptes des gens qui, pour compenser, empruntent auprès des banques. Les dépôts et les prêts montent en flèche et c'est ce qui s'est produit à la fin de 1975. Toutes les statistiques relatives à la masse monétaire pour la période se terminant en décembre 1975 sont donc anormales; les chiffres ne sont pas fidèles.

Le vice-président: Monsieur Lambert, c'est votre dernière question.

M. Lambert: Oh, bon.

M. Bouey: Je peux vous montrer un graphique, si vous voulez.

M. Lambert: Je veux bien que ces graphiques n'aillent que jusqu'en septembre 1978 et qu'en septembre on ait constaté au Canada une augmentation de 1½ p. 100 qui est depuis lors passée à 1.5 p. 100. Nous en sommes donc officiellement à 10.75 p. 100 et les États-Unis à 9.5 p. 100. L'écart n'est toujours que de 1.25. Pour en revenir à l'accroissement de la masse monétaire, quel est l'accroissement moyen de la masse monétaire canadienne dans les banques?

[*Text*]

Mr. Bouey: Let me start with the year ending in June. The increase then was 8.5 per cent. It has been higher since. From June to September it was 14 per cent at an annual rate, and if you take October it is 16.4 per cent. And, as I say, the October number is inflated a good deal by the postal situation. We believe the September number is also unusually high. This is not a very even series; it bounces around a lot from one period to another. We are not concerned about the money supply increasing too fast. With our present interest rate if there is a problem it will be that the money supply will grow too slowly.

Mr. Lambert: I see. All right.

The Vice-Chairman: Your time has expired, Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Unfortunately I have to stop just when he starts getting interesting.

The Vice-Chairman: Mr. Towers.

Mr. Towers: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Governor, you said last spring that the money supply was under control and yet you seem to give the impression, which I think everybody agrees with, that at the present time our economy is not healthy. What has happened in the interim period, in your opinion?

Mr. Bouey: Well, the money supply by itself is not a terribly good indication of the health of the economy. You may run into periods where the money supply is about the only thing that is going well. The money supply increase I think for the last three years has worked out pretty well, but in fact we have had too much inflation and too little real growth in parts of that period. When we set a money supply target and when we allow certain increases in money supply then that is going to finance a certain range in the nominal gross national product. Suppose it allows for an 11 per cent increase in the gross national product. How that breaks down to 5 per cent growth and 6 per cent inflation, or 3 per cent growth and 8 per cent inflation, is going to be determined in our markets and the way people respond to markets, to all sorts of things, to the extent they lift their prices or press for wage increases. Unfortunately, we have had too much inflation and too little real growth. That has been our basic problem, even when the money supply was behaving pretty well.

Mr. Towers: Sir, would you not agree that the increase in interest rates is going to increase inflation?

Mr. Bouey: No, I would not agree with that.

Mr. Towers: It would seem to me that the economic situation in the late twenties could be compared fairly favourably with the economy of the mid-seventies and, as a result of the crash of 1929, the Bank of Canada was established to ensure that we would not have another recession such as Canada went through in the thirties. Now, this was a baby, I guess, of the recession period. Do you feel that you, as Governor of the Bank of Canada, and the mechanism given to you can ensure that Canada will not undergo the same type of recession that we underwent in the thirties?

[*Translation*]

M. Bouey: Je vais commencer par l'année qui s'est terminée en juin. Alors, l'accroissement était de 8.5 p. 100. Il a été plus élevé par la suite. De juin à septembre, il a été de 14 p. 100 selon un taux annuel et, pour le mois d'octobre, il est de 16.4 p. 100. Ainsi, le chiffre pour octobre a été gonflé considérablement par la situation postale. Nous pensons que le chiffre pour septembre est également exceptionnellement élevé. La situation n'est pas très stable, il y a des hauts et des bas. Nous ne craignons pas que la masse monétaire s'accroîtra trop rapidement. En fait, étant donné les taux d'intérêt actuels, la masse monétaire risque plutôt de s'accroître trop lentement.

M. Lambert: Je vois. Très bien.

Le vice-président: Votre temps est écoulé, monsieur Lambert.

M. Lambert: Malheureusement, je dois m'arrêter juste au moment où ça commençait à devenir intéressant.

Le vice-président: Monsieur Towers.

M. Towers: Merci, monsieur le président. Monsieur le gouverneur, vous avez dit au printemps dernier que la masse monétaire était bien en main et pourtant vous semblez penser aujourd'hui, je crois que tout le monde le reconnaîtra, que notre économie n'est pas très saine. Que s'est-il passé dans l'intervalle, à votre avis?

M. Bouey: En fait, la masse monétaire n'est pas un indicateur tellement juste de la santé de notre économie. A certains moments, la masse monétaire peut être la seule chose satisfaisante dans l'économie. Je crois que depuis trois ans la masse monétaire est assez satisfaisante mais cela n'empêche pas trop d'inflation et trop peu de croissance réelle à certaines périodes. Lorsque nous nous fixons un objectif pour la masse monétaire et lorsque nous prévoyons certains accroissements, cela doit servir à financer certains secteurs du produit national brut nominal. Supposons que cela permette une augmentation du produit national brut de 11 p. 100. La répartition de cette augmentation entre 5 p. 100 de croissance et 6 p. 100 d'inflation ou bien 3 p. 100 de croissance et 8 p. 100 d'inflation sera déterminée sur nos marchés et par la façon dont les gens réagissent aux situations de ces marchés, par toute une série de facteurs, par la mesure dans laquelle on augmente le prix ou on réclame des hausses de salaires. Malheureusement, nous avons trop d'inflation et trop peu de croissance réelle. C'est le problème fondamental, même si la masse monétaire est satisfaisante.

M. Towers: Ne pensez-vous pas que l'augmentation des taux d'intérêt va pousser l'inflation?

M. Bouey: Non, je ne le pense pas.

M. Towers: Je crois qu'on pourrait assez bien comparer la situation économique du milieu des années 70 à celle de la fin des années 20. C'est à la suite du krach de 1929 que la Banque du Canada fut créée pour éviter à l'avenir une récession comparable. On peut dire, je crois, que c'est un héritage de la récession. Pensez-vous, en tant que gouverneur de la Banque du Canada et grâce aux moyens dont vous disposez, pouvoir faire en sorte que le Canada ne souffre pas d'une nouvelle crise comme celle des années 30?

[*Texte*]

• 2200

Mr. Bouey: There are very great differences in the two historical situations. I cannot tell you that the Bank of Canada, by itself, can prevent a world recession. Most of our problems at that time came from a breakdown in the world economy and there was no way in which we could have avoided many of the repercussions. The world economy is in a far different situation now and I do not think we face dangers of that kind.

However, there is no doubt more than one way of getting into trouble and we could get into trouble in different ways than happened in the nineteen-twenties. When we were left with that difficult situation into the nineteen-thirties, we had pretty high interest rates with a very depressed economy, and we did not have a good mechanism for the authorities to take the initiative to get interest rates down and to try to improve the situation as much as they could. The Bank of Canada was instituted for that reason, and while it was possible, I think, to make a very considerable contribution, it was not enough to lift the country out of the depression by itself; a monetary policy cannot do everything, by any means. We do not have that problem at the present time. That was a problem of deflation, and we are not suffering from that now. Our main problem now, it seems to me, is to keep our inflation under reasonable control. There I think we can make a contribution, and I think we are doing so.

Mr. Towers: One last question, sir. My colleague, Mr. Lambert, referred to the high price of oil, which is one of the real concerns I have at the present time. Coupled with the fact that the borrowings are much heavier—for instance, even the $7 billion in this bill now before us—contributing to the heavy debt load Canadians are carrying, which they did not have in the nineteen-thirties, it would seem to me the difficulties are going to be prolonged to a greater extent in trying to get out of this mess we are in at the present time than was so in the nineteen-thirties. Would this be a correct assumption?

Mr. Bouey: Oh, I think the differences are very great. The debt burden now, compared to the income of Canadians, cannot be nearly as serious as it was in the nineteen-thirties.

Mr. Towers: What about the world price of oil then?

Mr. Bouey: I do not remember what it was at that time. Adjusted for the inflation we see now, it was probably fairly high in terms of real income.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Towers.

In the name of the Committee, I would certainly like to thank Governor Bouey, Mr. Jubinville and Mr. Bennett for appearing on such short notice. I must apologize to the members who have not been recognized although they gave their names.

The next meeting of this Committee will be tomorrow morning at 9.30 in this same room with the Minister of Finance. The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

M. Bouey: Ces deux moments de l'histoire diffèrent considérablement. Je ne peux pas vous dire que la Banque du Canada saurait empêcher à elle seule une crise mondiale. A l'époque, la plupart des problèmes étaient liés à l'effondrement de l'économie du globe et bien des répercussions ne pouvaient être évitées. Les conditions actuelles de l'économie mondiale sont tout à fait différentes et je ne pense pas que nous soyons menacés par les dangers du même ordre.

Quoi qu'il en soit, on peut aboutir à la crise de bien des façons et ce ne seraient pas nécessairement les mêmes que celles des années 30 qui nous y mèneraient. Lorsque nous nous sommes retrouvés dans la situation difficile des années 30, les taux d'intérêt étaient très élevés alors que l'économie était en plein marasme mais il n'existait pas de mécanisme qui aurait permis au pouvoir de faire baisser les taux d'intérêt et d'améliorer la situation autant qu'ils l'auraient voulu. C'est pour cette raison qu'on a créé la Banque du Canada mais cela n'a pas suffi à sortir le pays du marasme, bien que cela y ait énormément contribué; une politique monétaire ne saurait en effet résoudre tous les problèmes. Celui de la déflation ne se pose pas à l'heure actuelle. La difficulté essentielle, à mon sens, est de contenir l'inflation. C'est là, je crois, que nous pouvons intervenir et c'est d'ailleurs ce que nous faisons.

M. Towers: Une dernière question, monsieur. Mon collègue, M. Lambert, a parlé du prix élevé du pétrole, ce qui me paraît être l'un des problèmes essentiels du moment. Étant donné que les emprunts sont beaucoup plus importants—et il suffit de prendre pour exemple ces 7 milliards de dollars dont il est question dans ce bill—ils contribuent à alourdir la dette des Canadiens; ce problème ne se posait pas dans les années 30. Ce sera donc beaucoup plus difficile de sortir de la crise que ce ne l'a été dans les années 30, n'est-ce pas?

M. Bouey: Oh, je crois que les différences sont considérables. Comparée au revenu des Canadiens, la dette actuelle est loin d'être aussi importante qu'elle ne l'était dans les années 30.

M. Towers: Quel était le prix mondial du pétrole à l'époque?

M. Bouey: Je ne m'en souviens pas. Compte tenu de l'inflation, il était probablement assez élevé par rapport au revenu réel.

Le vice-président: Merci, monsieur Towers.

Au nom du Comité, je tiens à remercier M. Bouey, M. Jubinville et M. Bennett d'avoir bien voulu comparaître à si bref délai. Je m'excuse auprès des députés qui n'ont pas pu prendre la parole.

La prochaine séance de ce Comité aura lieu demain matin, à 9 h 30, dans la même salle, en présence du ministre des Finances. La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEME
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

Mr. Gerald Bouey, Governor, Bank of Canada.

M. Gerald Bouey, Gouverneur, Banque du Canada.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Tuesday, November 7, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le mardi 7 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-7, Borrowing Authority Act, 1978-79-80

CONCERNANT:

Bill C-7, Loi de 1978-79-80 sur le pouvoir d'emprunt

APPEARING:

The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance

COMPARAÎT:

L'honorable Jean Chrétien, Ministre des Finances

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

LIBRARY DEC 7 1978 UNIVERSITY OF TORONTO

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Breau
Caouette (*Témiscamingue*)
Clermont
Crosbie
(*St. John's West*)
de Cotret
Johnston (*Westmount*)
Herbert
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc
(*Laurier*)
Lumley
MacFarlane
Martin
Philbrook
Ritchie
Saltsman
Stevens
Towers—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Tuesday, November 7, 1978:

Mr. Ritchie replaced Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*);

Mr. Gray replaced Mr. Collenette;

Mr. MacFarlane replaced Mr. McRae;

Mr. Lambert (*Bellechasse*) replaced Mr. Allard;

Mr. Caouette (*Témiscamingue*) replaced Mr. Lambert (*Bellechasse*);

Mr. Herbert replaced Mr. MacFarlane;

Mr. MacFarlane replaced Mr. Gray.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mardi 7 novembre 1978:

M. Ritchie remplace M. Clarke (*Vancouver Quadra*);

M. Gray remplace M. Collenette;

M. MacFarlane remplace M. McRae;

M. Lambert (*Bellechasse*) remplace M. Allard;

M. Caouette (*Témiscamingue*) remplace M. Lambert (*Bellechasse*);

M. Herbert remplace M. MacFarlane;

M. MacFarlane remplace M. Gray.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 7, 1978
(4)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:40 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Breau, Clermont, Crosbie (*St. John's West*), de Cotret, Kaplan, Kempling, Lambert (*Bellechasse*), Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, Martin, MacFarlane, Philbrook, Ritchie, Saltsman, Stevens, Towers and Trudel.

Other Members present: Messrs. Bussières and Gillies.

Appearing: The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance.

Witness: Dr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister, Department of Finance.

The Committee resumed consideration of Bill C-7, An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act.

The Committee resumed consideration of Clause 2.

The Minister, with the witness, answered questions.

At 11:00 o'clock a.m., the Committee adjourned until this afternoon at 3:30 o'clock p.m.

AFTERNOON SITTING
(5)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:40 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Breau, Caouette (*Témiscamingue*), Clermont, de Cotret, Herbert, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), MacFarlane, Philbrook, Ritchie, Saltsman, Stevens, Towers and Trudel.

Other Members present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*) and Lambert (*Bellechasse*).

Appearing: The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance.

Witnesses: From the Department of Finance: Dr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister; and Mr. Warren Black, Director of Legal Services.

The Committee resumed consideration of Bill C-7, An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act.

The Committee resumed consideration of Clause 2.

The Minister, with the witnesses, answered questions.

In accordance with a motion of the Committee at the meeting held on Thursday, October 26, 1978, the Chairman authorized that a chart entitled—Deutsche Mark Government

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 7 NOVEMBRE 1978
(4)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 40 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Breau, Clermont, Crosbie (*St-Jean-Ouest*), de Cotret, Kaplan, Kempling, Lambert (*Bellechasse*), Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, Martin, MacFarlane, Philbrook, Ritchie, Saltsman, Stevens, Towers et Trudel.

Autres députés présents: MM. Bussières et Gillies.

Comparaît: L'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances.

Témoin: M. W. C. Hood, sous-ministre associé, ministère des Finances.

Le Comité reprend l'étude du Bill C-7, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-1979, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-1980 et modifiant la Loi sur l'administration financière.

Le Comité poursuit l'étude de l'article 2.

Le ministre et le témoin répondent aux questions.

A 11 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(5)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 40 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Breau, Caouette, (*Témiscamingue*), Clermont, de Cotret, Herbert, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), MacFarlane, Philbrook, Ritchie, Saltsman, Stevens, Towers et Trudel.

Autres députés présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*) et Lambert (*Bellechasse*).

Comparaît: L'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances.

Témoins: Du ministère des Finances: M. W. C. Hood, sous-ministre associé; et M. Warren Black, directeur du contentieux.

Le Comité reprend l'étude du bill C-7, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-1979, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-1980 et modifiant la Loi sur l'administration financière.

Le Comité poursuit l'étude de l'article 2.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

Conformément à une motion du Comité adoptée à la séance du jeudi 26 octobre 1978, le président autorise qu'un tableau intitulé—Prêts du gouvernement du Canada en marks alle-

of Canada Loan—be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FTEA-2"*).

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

mands—soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FTEA-2»*).

A 17 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, November 7, 1978

• 0938

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Chrétien. While the Minister is taking his place, may I say that, following consultation, I called a third meeting with the Minister for this afternoon at 3.30. It may well be that a fourth meeting without the Minister will be required to complete this bill so I have asked the Minister to designate officials who could take us through the clause-by-clause features of the bill and he has proposed some names.

Our regular meeting time is Thursday morning at 11 o'clock so I want to suggest to members that if, bearing in mind our order to return the bill on November 10, we do not get to clause "by" clause and complete it either this morning or this afternoon, that an additional meeting be held on Thursday morning at 11 o'clock with officials of the department and perhaps legal counsel to take us through the clauses; that is our regular time slot on Thursday, so I assume that is satisfactory.

The Committee will resume consideration of clause 2 of Bill C-7 . . .

Mr. Stevens: Mr. Chairman, just before you pass on this guest list, on an indirect point of order or something, I hope it is understood that the meeting this afternoon was accepted by us only under protest. We had already indicated that we had a conflict in our caucus and now it turns out that the Committee of the Whole is sitting to review Bill C-10 which is a bill of this Minister's. We are very disappointed that the Minister has not seen fit to attend some of these sessions and obviously today he will not be there when he has insisted that today's 3.30 meeting is the only meeting for which he is available in so far as this Committee is concerned.

The Chairman: Are there other points of order?

We will resume consideration of clause 2 of Bill C-7, the Borrowing Authority Act, 1978-79-80. On your behalf I welcome again the Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance and with him W. C. Hood, Associate Deputy Minister, Department of Finance.

M. de Cotret: Merci monsieur le président. J'aimerais revenir sur certains des chiffres qui ont été avancés au cours de nos discussions sur ce bill-ci.

En mars 1977, le gouvernement demandait l'autorisation d'emprunter $7 milliards, et cela était suivi d'une requête, en décembre 1977, puis pour une autorisation d'emprunt de $9 milliards puis d'une requête de $5 milliards en mars 1978, le tout pour un total de $21 milliards. Or le ministre nous disait lors de notre dernière rencontre, que les exigences de caisse pour l'année en cours et pour l'année fiscale 1977-1798 demeuraient toujours aux environs de $20 milliards.

Le ministre pourrait-il nous dire quelle utilisation sera faite de la différence entre les exigences de caisse de $20 milliards ou $20.1 milliards et le total d'emprunt autorisé de $28 milliards?

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 7 novembre 1978

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Chrétien. Pendant que le Ministre s'installe, je précise qu'à la suite de consultations, j'ai convoqué une troisième séance avec le Ministre pour cet après-midi à 15 h 30. Il sera peut-être nécessaire de tenir une quatrième réunion sans le ministre afin de compléter l'étude de ce projet de loi. J'ai donc demandé au ministre de désigner des fonctionnaires pour l'étude article par article du projet de loi et il a proposé quelques noms.

Nous nous rencontrons généralement le jeudi matin à 11 heures. Si, étant donné que nous devons renvoyer le bill le 10 novembre, nous ne passons pas à l'étude détaillée du bill ce matin ou cet après-midi, il sera peut-être souhaitable d'organiser une séance supplémentaire jeudi matin à 11 heures avec des fonctionnaires du ministère et peut-être un conseiller juridique; cette heure nous est généralement réservée et je suppose que cela convient à tout le monde.

Le comité reprend son étude de l'article 2 du Bill C-7 . . .

M. Stevens: Monsieur le président, avant que vous ne nous communiquiez la liste des témoins, je voudrais faire un rappel indirect au Règlement. J'espère que tout le monde a compris que nous avons accepté la réunion de cet après-midi mais que nous protestons. Nous avions fait savoir qu'un conflit se causait dans notre caucus et il s'avère maintenant que le comité plénier siège pour étudier le Bill C-10, bill qui relève précisément du ministre des Finances. Nous sommes très déçus que le ministre n'ait pas jugé bon de participer à ces séances et il est évident qu'il ne sera pas là aujourd'hui alors qu'il a insisté sur le fait qu'il ne peut se libérer qu'à 15 h 30.

Le président: Y a-t-il d'autres rappels au Règlement?

Nous reprenons notre étude de l'article 2 du Bill C-7, loi sur le pouvoir d'emprunt de 1978-79-80. Au nom des membres du comité, je voudrais souhaiter la bienvenue à l'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances et à M. W. C. Hood, sous-ministre adjoint, ministère des Finances. Monsieur de Cotret.

Mr. de Cotret: Thank you, Mr. Chairman. I would like to go back on a few figures which have been brought forward during the course of our discussions on that bill.

In March, 1977, the government was asking the authority to borrow $7 billion and in December, 1977, the government was requesting authority to borrow $9 billion and $5 billion in March, 1978, which makes a total of $21 billion. Nevertheless, the Minister was telling us at our last meeting that our cash requirements for the current year and for fiscal year 1977-78 were still approximately $20 billion.

Could the Minister tell us which use will be made of the difference between $20 or $20.1 billion cash requirements and the total borrowed amount of $28 billion which has been authorized?

[*Text*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai déjà expliqué que la différence a été causée par le fait que ... pour le fonctionnement de nos réserves et du taux des changes au Canada, nous avons dû avoir recours aux marchés étrangers, et nous avons donc dû emprunter davantage pour maintenir le niveau de nos réserves. C'est pour toutes ces raisons que nous avons demandé une autorisation additionnelle.

En plus, le montant des emprunts ... des demandes en liquidité pour l'année 1978-1979 sera de l'ordre de $11.8 milliards. Évidemment ces chiffres sont basés sur une période de deux ans, 1977-1978, 1978-1979. Nous pensons qu'avec cette autorisation additionnelle nous en aurons assez pour nous rendre jusqu'à la fin de l'année.

Maintenant, cela ne veut pas dire que nous utiliserons le tout; ce ne sera peut-être pas nécessaire.

M. de Cotret: Mais à l'heure actuelle, vous escomptez en utiliser combien sur cette ligne de crédit, si vous voulez?

M. Chrétien: De la ligne de crédit, je ne sais pas, M. Hood pourrait peut-être vous donner le montant exact de l'utilisation des lignes de crédit que nous avons établies avec les banques canadiennes et les banques étangères.

Mr. W. C. Wood (Associate Deputy Minister, Department of Finance): Mr. Chairman, the amount of utilization of the line of credit with the American banks is $1 billion; that is the amount we have drawn. The amount that we have drawn of our credit line with the Canadian banks is $1.4 billion as of this moment.

M. Chrétien: Nous avons aussi fait des emprunts directement sur le marché étranger; ici, je ne parle pas de l'utilisation de crédit mais d'emprunts directs: nous avons fait deux emprunts de 750 millions de dollars sur le marché américain et un emprunt de 1,500 millions de marks ce qui, à l'époque, représentait 808 millions de dollars canadiens.

M. de Cotret: Maintenant, monsieur le président, quand on emprunte sur les marchés internationaux pour fins de contrôle du taux du change, pour maintenir nos réserves étrangères, il me semble qu'il y a deux choses qui peuvent arriver en ce qui concerne ces fonds-là. Comme le ministre le disait lui-même et comme le gouverneur de la Banque nous le disait hier soir, ce n'est pas de l'argent qu'on dépense, je suis pleinement conscient de cela. C'est de l'argent qu'on emprunte afin de convertir ces dollars américains en dollars canadiens, si nécessaire, pour maintenir la valeur du dollar canadien à un niveau que le gouvernement juge acceptable.

Maintenant, quand on a converti ces devises étrangères en monnaie canadienne, quelle utilisation a été faite de ces dollars canadiens? Encore une fois, il y a seulement deux choses qui peuvent se produire: on peut augmenter nos disponibilités de caisse, ou on peut se servir de cet argent pour réduire notre dette ou pour financer nos exigences de caisse domestique.

M. Chrétien: Nous avons augmenté nos disponibilités de caisse et évidemment ... I will ask Mr. Hood to explain to you what we have done with the Canadian section of the operation. Of course, the reserves that we hold in American dollars are invested in American papers.

[*Translation*]

Hon. Jean Chrétien (Minister of Finance): Mr. Chairman, I have already explained that the difference is due to the fact that ... in order to maintain our reserves and our exchange rates in Canada, we had to resort to foreign markets and we had to borrow more in order to maintain the level of our reserves. For all these reasons, we had to ask for a supplementary borrowing authority.

Moreover, the amount of borrowing ..., that is the amount of cash requirements for fiscal year 1978-79 will be around $11.8 billion. Obviously, these figures are based on a two-year period, 1977-78, 1978-79. We believe that this supplementary borrowing authority will allow us to get to the end of the year.

Now, this does not mean that we will use it all; it might not be necessary.

Mr. de Cotret: Could you tell us what amount of this line of credit you will be using?

Mr. Chrétien: I do not know about this line of credit but Mr. Hood might be able to give you the exact amount of utilization of the line of credit set up with Canadian and foreign banks.

M. W. C. Hood (sous-ministre adjoint, ministère des Finances): Monsieur le président, le montant d'utilisation de la ligne de crédit établie avec les banques américaines est d'un milliard de dollars; c'est le montant que nous avons établi. Le montant de l'utilisation de la ligne de crédit que nous avons établi avec les banques canadiennes est actuellement de 1.4 milliard.

Mr. Chrétien: We also borrow directly on foreign markets; I do not mean here the use of lines of credit, but direct borrowing: we borrowed twice the amount of $750 million on the American market as well as $1,500 million marks which were equivalent at the time to $808 million Canadian.

Mr. de Cotret: Mr. Chairman, I think that when we borrow on international markets in order to influence the exchange rate and to maintain our foreign reserves, one of two things can happen to these funds. As the Minister himself told us and as the Governor of the Bank of Canada told us last night, we do not spend that money, and I am fully aware of that. We borrow that money in order to change these American dollars into Canadian dollars when there is a need to maintain the value of the Canadian dollar at a level deemed acceptable to the government.

But when these foreign currencies were changed into Canadian dollars, to what use have we put them? Once again, only one of two things can happen: we can either increase our liquid assets, or we can use that money to reduce our debt or to finance our domestic cash requirements.

Mr. Chrétien: We have increased our liquid assets and ... je vais demander à M. Hood de vous expliquer ce que nous avons fait au Canada de ces emprunts. Les réserves de dollars américains que nous détenons sont bien sûr investies dans des valeurs américaines.

[*Texte*]

Mr. de Cotret: And that just stays in the four-nation fund?

Mr. Chrétien: Yes. The increase in our cash balances is used . . . dans le Fonds consolidé du gouvernement. Je vais demander à M. Hood de vous donner une explication.

Mr. Hood: Mr. Chairman, the sale of American dollars from the exchange fund account, resulting in the acquisition of Canadian dollars by the exchange fund account, is used by the exchange fund account to retire advances from the consolidated revenue fund to the exchange fund account; and the Canadian dollar balances, if you will, then end up in a consolidated revenue fund.

Mr. de Cotret: Mr. Chairman, I understand the technical manoeuvre here of bringing back those foreign borrowings into Canadian funds and how that works through the system. But given the kind of cash requirements we have this year and we had last fiscal year, has any of that money been used either to retire existing debt or to finance those cash requirements; or is it only going for an increase in cash balances? If so, why are we increasing our cash balances at this time?

Mr. Chrétien: Some is used for that purpose. We have used some of those cash balances for our own operations. If you want to have the exact figures on it, I can provide that.

Mr. de Cotret: I would appreciate having those figures, Mr. Chairman, not now, but at the convenience of the Minister I would just like to know where the thing . . .

Mr. Hood: Mr. Chairman, we will, of course, meet the wishes of the Committee to the best of our ability. I think Mr. de Cotret will recognize that it is sometimes hard to separate what part of the mulligatawny stew you get out of the pot when you put ingredients in. You put certain ingredients into the consolidated revenue fund and certain ingredients come out, but what comes out is hard to identify precisely with what went in.

Mr. de Cotret: Maybe as a last question, Mr. Chairman, I could just clarify the point I am trying to get to. I would like to know from the Minister whether it is a matter of policy or a matter of strategy not to use the Canadian proceeds of foreign borrowings in domestic operations. In other words, whether it is a matter of government policy or strategy to increase cash balances at this time in view of some future need for those cash balances, maybe again for foreign exchange operations.

• 0950

Mr. Chrétien: There is not a doctrinaire answer I can give you there, it is a judgment we are passing. We maintain our cash balances at a level such that the money will be available to us if ever we have the reverse problem, because some people argue at this time that against some currencies the Canadian dollar is too weak and is bound to bounce back. We have to be ready if that operation has to be undertaken. So that is making a judgment. We have to have high cash balances, but if they are high enough, we can use some in the consolidated revenue. It is a matter of judgment.

[*Traduction*]

M. de Cotret: Et cela reste simplement dans le fonds auquel contribuent les quatre pays?

M. Chrétien: En effet. Le montant accru de nos liquidités est utilisé . . . in the Consolidated revenue fund. I will ask Mr. Hood to give you an explanation.

M. Hood: Monsieur le président, la vente de dollars américains puisés dans le Fonds du change entraîne l'achat de dollars canadiens par ce même Fonds du change, ce qu'il utilise pour retirer des avances consenties par le Fonds du revenu consolidé au Fonds du change; il s'ensuit donc que les dollars canadiens aboutissent dans un Fonds de revenu consolidé.

M. de Cotret: Monsieur le président, je comprends la manœuvre utilisée pour amener ici ces emprunts étrangers en devises canadiennes, et comment tout cela fonctionne. Mais étant donné le genre d'exigences de caisse que nous avons cette année, tout comme l'an dernier d'ailleurs, a-t-on utilisé une partie de ces montants pour éliminer la dette existante ou pour financer ces exigences de caisse? Ou s'en sert-on uniquement pour augmenter nos liquidités? Si oui, pourquoi augmentons-nous nos liquidités de caisse actuellement?

M. Chrétien: Une partie a été utilisée à cette fin; nous avons utilisé une partie de ces liquidités de caisse pour nos propres opérations. Si vous voulez les chiffres exacts, je puis vous les fournir.

M. de Cotret: J'aimerais bien les avoir, monsieur le président, mais quand cela conviendra au ministre, j'aimerais savoir où . . .

M. Hood: Monsieur le président, nous ferons certainement de notre mieux pour répondre aux désirs des membres du Comité. Je pense que M. de Cotret comprendra qu'il est parfois difficile de savoir ce qu'on retire de la marmite, lorsqu'on a fait une ratatouille. On injecte un certain nombre d'ingrédients dans le Fonds du revenu consolidé et certains en ressortent, mais quant à savoir lesquels, c'est assez difficile de le dire précisément, étant donné tout ce qui y était entré.

M. de Cotret: En terminant, monsieur le président, j'aimerais simplement expliquer où je veux en venir. J'aimerais que le ministre, s'il a pour politique ou pour stratégie de ne pas utiliser pour des opérations canadiennes ce que le Canada retire des emprunts étrangers. Autrement dit, j'aimerais savoir si le gouvernement a pour politique ou pour stratégie d'accroître ses liquidités de caisse actuellement, en prévision de certains besoins futurs, notamment peut-être pour des opérations de change à l'étranger encore une fois.

M. Chrétien: Je ne puis vous donner de réponse doctrinale à ce sujet, car il s'agit d'une question de jugement. Nos réserves de liquidité sont telles que les fonds seraient disponibles immédiatement si jamais nous devions faire face au problème inverse parce que certains prétendent qu'à l'heure actuelle le dollar canadien est trop faible vis-à-vis certaines monnaies et que sa cote devra donc augmenter. Nous devons être prêts à tout. C'est donc une question de jugement. Nos réserves de liquidité doivent être élevées, mais si elles le deviennent trop,

[*Text*]

Mr. de Cotret: It is, if I understand correctly, high in case we face the opposite problem shortly down the road.

Mr. Chrétien: The fund is fluctuating at a very rapid pace because, of course, of the downward pressure we were facing in August and September, which was caused by the fact that in July we did not have good trade figures. In my judgment—I said that at that time—it was an aberration of the moment; later on, in September, we had better figures. That is a very frustrating operation: if you have bad figures in trade, the market takes a judgment downward and to maintain an orderly market you have to use some reserves; when the reserves are published on the second day of business in the month after, they look at the reserves and say that that is another cause for pessimism. But it is, in fact, caused by the same element, that is, the trade figures that were announced the month before.

So when we had that rapid deterioration we had to maintain an orderly market, and it turns out that we have increased substantially during that period our cash balances.

Mr. de Cotret: Thank you.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, je ne sais pas si je me situe dans le cadre de la discussion du bill que nous avons ici, mais ma première question est: Quelle est la situation du chômage présentement au Canada, monsieur le ministre? Est-ce que les derniers chiffres que Statistique Canada nous a communiqués récemment, ou la dernière fois, indiquent une hausse ou bien un diminution du chômage?

M. Chrétien: Ce matin, Statistique Canada a publié un rapport indiquant que le taux du chômage au Canada a baissé de 8.5 à 8.2. Evidemment, j'en suis satisfait. C'est une amélioration de la situation. Je n'ose pas faire de prédictions de mois en mois. Je trouve simplement que lorsque le taux augmente d'un dixième de 1 p. 100, c'est une très grosse nouvelle à la radio. Par contre, quand il baisse de 3/10 de 1 p. 100, on n'en parle pas.

M. Clermont: C'est pour cela, monsieur le ministre, que j'ai osé vous poser la question; c'est parce que je me demandais si une telle question vous serait posée durant la période des questions, cet après-midi.

M. Chrétien: Je crois, monsieur Clermont, que vous avez vu juste et il est fort probable qu'on ne me posera pas de questions à ce sujet durant la période des questions.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, vous avez mentionné que le taux du chômage a diminué, mais j'ai eu l'impression que vous n'étiez pas entièrement satisfait, et moi non plus, avec un taux de chômage de 8.2 ou 8.3 p. 100.

Est-ce que vous croyez, monsieur le ministre, qu'avec les mesures que vous avez apportées à date, la situation peut encore s'améliorer durant le mois de novembre?

M. Chrétien: J'ai expliqué à plusieurs reprises, monsieur Clermont, que la fluctuation du taux du chômage, ou de

[*Translation*]

nous pourrons en verser au Fonds consolidé. C'est une question de jugement.

M. de Cotret: Si j'ai bien compris, la réserve de liquidité est élevée au cas où nous aurions à faire face au problème contraire à court terme.

M. Chrétien: Le fonds est sujet à des fluctuations rapides parce que, évidemment, au mois d'août et de septembre, la pression faisait baisser le cours, tout cela parce qu'en juillet la balance commerciale n'avait pas été brillante. D'après moi, et je l'ai dit à l'époque, c'était une aberration momentanée; après, en septembre, le tout s'était amélioré. C'est plutôt frustrant: si la balance commerciale est mauvaise, les cours sont à la baisse et l'on doit se servir de ces réserves pour veiller au bon ordre du marché; quand les chiffres concernant la réserve sont publiés le deuxième jour ouvrable du mois suivant, les chiffres mènent au pessimisme. Mais c'est toujours le même élément qui en est la cause, c'est-à-dire la balance commerciale publiée le mois précédent.

La situation se dégradait, il nous fallait veiller au bon ordre du marché et le résultat, en bout du compte, c'est que nos liquidités ont augmenté de façon importante pendant cette période.

M. de Cotret: Merci.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, I do not know if this has any bearing on the bill we have before us, but my first question is this: what is the unemployment situation presently in Canada, Mr. Minister? Do the last Statistics Canada figures show there has been an increase or a decrease in unemployment?

Mr. Chrétien: Statistics Canada published a report this morning indicating that the unemployment rate in Canada has gone down from 8.5 to 8.2. Of course, I am quite satisfied. The situation has improved. I dare not make any forecasts from one month to the next. However, I have noticed that when the rate increases one-tenth of a point, the media jump all over it. However, nobody mentions it when it goes down three-tenths of a point.

Mr. Clermont: That is why I put that question to you, Mr. Minister; I was simply wondering if it would be put to you this afternoon during the question period.

Mr. Chrétien: Mr. Clermont, I think you have grasped the situation quite well and I was not really expecting any questions on that during the question period this afternoon.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, you mentioned that the unemployment rate has decreased but I get the impression that you are not quite satisfied, and neither am I, for that matter, with an unemployment rate of 8.2 per cent or 8.3 per cent.

Mr. Minister, do you think that with the measures you have taken to date the situation could improve further during November?

Mr. Chrétien: I have said this before, Mr. Clermont, but I guess it bears repeating, that the fluctuating rate of unemploy-

[*Texte*]

l'emploi, est une opération qui est assez frustrante pour le gouvernement parce que nous avons, au cours de la dernière année, de mois en mois, augmenté le nombre de travailleurs à l'ouvrage d'une façon considérable. Mais à chaque mois, nous avons été quelque peu frustrés par le fait qu'il y avait une augmentation correspondante, et parfois plus élevée, du nombre de personnes qui entraient sur le marché du travail, c'est ce que l'on appelle le taux de participation, lequel augmentait à un rythme plus rapide que l'augmentation de l'emploi.

J'essaie d'expliquer que le taux d'augmentation de l'emploi est satisfaisant, mais que le taux de participation nous crée des problèmes. Au mois d'octobre, si je comprends bien les statistiques, le taux de participation n'a évidemment pas augmenté au même rythme qu'au cours des mois précédents, ce qui a amené une réduction relative du chômage. Si on compare la situation actuelle à celle qui existait l'année dernière à la fin d'octobre 1978, on constate qu'il y a 380,000 personnes de plus au travail. Si je me reporte au niveau d'emplois de 1975, il y a, aujourd'hui, 10,282,000 travailleurs canadiens au travail comparativement à 9,300,000 en 1975. Ce qui veut dire qu'en trois ans, il s'est créé près d'un million de nouveaux emplois au Canada et on n'en tient pas compte. Ce qui arrive c'est que le taux de participation de la main-d'œuvre augment constamment, sauf le mois dernier où il y a eu une stabilisation, ce qui a immédiatement entraîné une réduction du taux de chômage.

• 0955

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, à l'article 5 du bill C-7 vous demandez des modifications à la Loi sur l'administration financière du Canada. Pour quelles raisons demandez-vous au Parlement d'approuver de telles modifications?

M. Chrétien: Voici, nous les demandons pour la raison suivante: c'est que nous avons établi des lignes de crédit avec les banques canadiennes et les banques internationales qui nous permettent d'aller, si besoin est, emprunter sur ces lignes de crédit. Parfois l'emprunt peut être à court terme. Si je prends l'exemple hypothétique d'un milliard de dollars, nous pouvons à court terme avoir besoin d'emprunter un milliard de dollars; nous utilisons, pour cette période, notre autorisation d'emprunter un montant d'un milliard de dollars. Supposons que le mois suivant, nous remboursons le milliard de dollars et qu'au troisième mois nous empruntons de nouveau un milliard de dollars, même s'il a été payé et remboursé, il nous fallait avoir en vertu de la Loi sur l'administration financière une autorisation additionnelle et comme c'est un crédit que nous avons établi, il est logique que s'il est remboursé on puisse utiliser la même ligne de crédit, c'est-à-dire pouvoir emprunter un milliard additionnel alors que l'argent a été remboursé au cours du mois précédent. C'est en somme en vue de clarifier cette situation, car certains avocats du ministère de la Justice nous disaient que nous pouvions emprunter en vertu de la vieille autorisation, parce que c'est tout de même le même emprunt et d'autres nous disaient le contraire. Alors, nous voulons clarifier la situation, en fait, c'est la même autorisation

[*Traduction*]

ment, or employment, is an operation that is rather frustrating for the government because during the last year, from one month to the next, we have considerably increased the number of employed workers. But every month there is the frustration of seeing that there has been a corresponding increase, sometimes the increase is even higher, in the number of people entering the job market, which is what we call the participation rate, and this is increasing at a rate faster than that of employment.

I am trying to explain that the rate of increase in jobs created is satisfying but that the problem stems from the participation rate. During October, unless I misunderstand the statistics, the participation rate did not increase as rapidly as it did during the preceding months and that is what gave us a relative decrease in the unemployment figures. If you compare the present situation to last year's at the end of October, you will see that there are 380,000 more people employed now. If we go back to employment figures for 1975, today there are 10,282,000 Canadian workers who have jobs as compared to 9,300,000 in 1975. That means that in three years more than one million new jobs have been created in Canada but that has not been recognized. What has happened is that there has been a constant increase in the manpower participation rate except for last month where there was stabilization and this immediately brought on a decrease in the unemployment rate.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, in Clause 5 of Bill C-7, you ask for amendments to the Financial Administration Act. Why are you asking Parliament to approve such amendments?

Mr. Chrétien: We are asking for those amendments because we have established lines of credit with Canadian and international banks which allow us, if necessary, to borrow against those lines of credit. However, these can be very short-term loans. If I take the hypothetical example of $1 billion, this is an amount we might need for a short term; therefore, we have used our borrowing authority for $1 billion for that short term. Say, for the sake of argument, that the billion-dollar loan is repaid the following month and that we borrow another billion dollars in the third month which means that even though it was borrowed and repaid, according to the Financial Administration Act, we would need additional authority for the second loan and as this is credit which we have already established it seems logical that if a loan is repaid we should be able to use the same line of credit, in other words borrow an additional amount of $1 billion if the previous loan has been repaid during the previous months. So it is to clarify that situation because eventhough some lawyers in the Justice Department have told us that we did have the authority to borrow under the old authorization because it is, in essence, the same loan, other lawyers hold a different view. So we want to clarify the situation and that, in fact, we have that authority to borrow $1 billion and it can be used because we are going back to see the same lender for the same amount.

[*Text*]

pour l'emprunt d'un milliard qui peut servir, car nous retournons au même client pour un même montant.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, pourquoi demandez-vous au Parlement une nouvelle autorisation pour 1978-1979, lorsqu'au mois de mars 1978 vous avez laissé entendre que vous aviez l'autorité nécessaire pour cette période?

M. Chrétien: Bien voici, j'ai expliqué à plusieurs reprises que la fluctuation du taux de change au Canada au cours de l'année a été beaucoup plus spectaculaire que prévu. Personne n'avait pu prévoir cette détérioration sur les marchés de change dans le monde entier et nous en avons été affectés très sérieusement. C'est pour cette raison que nous avons été obligés de venir demander une autorisation additionnelle devant le Parlement.

Quant à nos prévisions du mois d'avril concernant le niveau des liquidités dont nous avons besoin pour l'année en cours, nous avions dit, lors de la présentation du Budget, 11.5 milliards de dollars, nous avons dit au mois d'août 11.8 milliards de dollars, j'ai encore vérifié hier et on m'assure que c'est 11.8 milliards de dollars; quant aux 16 et 18 milliards que l'Opposition a prévus, c'était comme on dit en anglais du *wishful thinking*.

M. Clermont: Monsieur le ministre, vous demandez une autorisation additionnelle . . .

M. de Cotret: Pas de votre part.

M. Chrétien: De la part de l'Opposition qui aurait aimé que nous ayons un tel déficit, mais ils ont démontré qu'ils sont très mauvais dans leurs prédictions.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, vous devriez préciser l'opposition officielle; je ne me rappelle pas que les deux autres partis représentés à la Chambre aient laissé entendre que ce serait un déficit de 18 milliards de dollars.

• 1000

Quel est donc le coût pour la population canadienne, monsieur le ministre, de la dette nationale?

M. Chrétien: Le coût de la dette nationale?

M. Clermont: Oui, les frais d'administration . . . combien cela coûte-t-il d'intérêt etc . . .

M. Chrétien: Cela varie d'une année à l'autre. Je peux vous le procurer, car je ne l'ai pas devant moi en ce moment. Il s'agit de déterminer le niveau de la dette, et le niveau du service de la dette. Le service de la dette en ce moment doit être, pour l'année fiscale 1978-1979 . . . Je vais vous le donner dans une minute . . .

M. Clermont: Oui, je le sais . . .

M. Chrétien: C'est dans le Livre bleu . . .

M. Clermont: Je sais que c'est dans le Livre bleu, monsieur le ministre. Quelles sont les projections pour 1979-1980? Ces projections n'ont pas été déposées encore, et elles le seront en février 1979 . . . sans doute?

M. Chrétien: C'est cela. Je dois faire des prévisions pour l'année 1979-1980 au moment de la préparation de mon

[*Translation*]

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, why are you asking Parliament for a new authorization for 1978-79 when, in March, 1978, it seemed to be understood that you had the necessary authority for that period?

Mr. Chrétien: I have already explained that the fluctuation in the exchange rate in Canada during the year has been much more spectacular than had been foreseen. No one could have foreseen that deterioration on the exchange markets throughout the world and we were severly affected. That is why we had to come before Parliament to request additional authority.

As for our April forecast concerning the cash reserves we would need for the current year, we had estimated $11.5 billion when we presented the budget and in August we said $11.8 billion and I checked that again yesterday and I was assured it was $11.8 billion and as for the $16 and $18 billion that the opposition forecast, there is a beautiful English expression for that: "wishful thinking".

Mr. Clermont: Mr. Minister, you are asking for additional authority . . .

Mr. de Cotret: Not from you.

Mr. Chrétien: From the opposition who would have like us to have that kind of deficit but they have shown that they are not very good at forecasting.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, you should specify "official opposition"; I do not remember hearing the other two parties in the House predicting an $18 billion deficit.

Mr. Minister, what is the cost of our national debt to the population of Canada?

Mr. Chrétien: The cost of our national debt?

Mr. Clermont: Yes, the cost of administration . . . interest . . . etc . . .

Mr. Chrétien: All this varies from one year to the next. I cannot give you those figures because I do not have them before me at the moment. You have to determine the level of the debt and the interest. The interest, at the moment, for fiscal 1978-79 . . . I will give it to you in a minute . . .

Mr. Clermont: Yes, I know . . .

Mr. Chrétien: It is in the Blue Book . . .

Mr. Clermont: I know it is in the Blue Book, Mr. Minister. But are the forecasts for 1979-80 those forecast have not yet been tabled and probably will be in February, 1979, is that it?

Mr. Chrétien: That is it. I must make the forecasts for 1979-80 when I prepare the budget and will be doing so

[*Texte*]

budget que je ferai bientôt. Le montant exact sera dans le Livre bleu du gouvernement qui sera déposé par mon collègue le président du Conseil du Trésor au mois de février.

M. Clermont: En un mot, vous n'avez pas encore de prévisions pour 1979-1980?

M. Chrétien: C'est-à-dire que . . . le service de la dette va augmenter l'an prochain; mais je ne peux pas vous en donner le montant exact.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, many of the questions myself and my colleagues have with regard to Bill C-7 would probably be at least partially answered if we had a current budget before us. Many things have changed since April 10, your last budget and I was wondering if you were now able to tell us when in fact will you be bringing in your budget.

Mr. Chrétien: Soon, Mr. Stevens. I cannot give you a precise date at this moment. I said yesterday in the House that I will give you an answer today or tomorrow, but it is the early part of the day. Perhaps I will be in position later on in the day; I do not know as yet.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, it certainly shows you how little planning seems to go into the actual timing of the budget.

Mr. Chairman, could I ask the minister this: the last time he appeared before us, on October 31, he indicated that the budget would be at least within three weeks, which if he set it today, would mean at least within two weeks; may we assume for purposes of this Committee that it will be within the next two weeks?

Mr. Chrétien: I will give you the date today or tomorrow, sir, and you will pass judgment. What I said on Friday . . . in a meeting with the Ministers of Finance last week at one point there was a discussion about the advisability of postponing of the budget, proposed by one of the ministers, and for one specific problem which he posed with me and which I cannot talk about at this moment. He was having a special problem in his province and perhaps he felt that it was better if some studies were probably made public at the time of the First Ministers Conference that will induce me to do something for that sector. I said that I would consider it and reported very candidly to the press that there was one minister who indicated such a desire. But it was not a strong pressure by any of them because it is understood that it is my decision and my budget. They gave me some advice.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I then take it that the only thing holding up the budget is the possibility that you might try to accommodate that one provincial treasurer.

Mr. Chrétien: I will tell you. We were talking, Mr. Chairman, about a hypothetical situation. I said to you that today or tomorrow I will give you an answer about the date of the budget, and you pass your judgment at that time. You cannot anticipate; you will know if it is this week. I still have three days in the week to have a budget. It could be next week or it

[*Traduction*]

shortly. The exact amount will be in the government Blue Book which will be tabled by my colleague, the President of the Treasury Board, in February.

Mr. Clermont: Then you have no projections yet for 1979-80?

Mr. Chrétien: Well, it will go up next year but I cannot give you any specific figures for now.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, mes collègues et moi même, aurions réponse à plusieurs de nos questions concernant le bill C-7, si nous avions le budget actuel devant nous. Bien des choses ont changé depuis le 10 avril, la date de votre dernier budget, et je me demande si vous pourriez nous dire dès maintenant, quand vous prévoyez nous présenter le prochain.

M. Chrétien: Bientôt, monsieur Stevens. Je ne puis vous donner de date précise pour le moment. J'ai dit hier, à la Chambre, que je vous donnerai la réponse aujourd'hui ou demain, mais il est encore tôt dans la journée. Peut-être pourrais-je le faire un peu plus tard; je ne le sais pas encore.

M. Stevens: Monsieur le président, cela semble prouver le peu de préparation qu'on met à prévoir la date du budget.

Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre. La dernière fois qu'il a comparu devant nous, soit le 31 octobre, il nous avait dit que le budget serait prêt en dedans des trois semaines, ce qui lui en laisse deux, à partir d'aujourd'hui; pourrais-je lui demander si le budget sera prêt d'ici deux semaines?

M. Chrétien: Je vous ferai connaître la date aujourd'hui ou demain, monsieur, et vous pourrez alors en juger. Ce que j'ai dit vendredi . . . Lors d'une réunion avec le ministre des Finances la semaine dernière, il a été question de l'opportunité de remettre à plus tard le budget proposé et cela a été avancé par l'un des ministres parce qu'il y avait un problème précis dont il voulait discuter avec moi et que je ne puis vous dévoiler pour l'instant. Sa province faisait face à un problème bilingue précis, et peut-être croyait-il plus opportun d'attendre certaines études qui ont probablement été rendues publiques lors de la conférence des premiers ministres et qu'il croyait de nature à me pousser à faire quelque chose dans ce secteur. Je lui ai dit que j'y penserais et il a été dévoilé très candidement à la presse, qu'un ministre m'avait fait part d'un tel désir. Mais les pressions n'ont pas été très fortes puisqu'on s'accorde à dire qu'il s'agit de mon budget et que la décision me revient. A un moment on m'a donné certains conseils.

M. Stevens: Monsieur le président, la seule chose qui retarde toute l'affaire, c'est la possibilité que vous essayerez peut-être d'accommoder un des trésoriers provinciaux.

M. Chrétien: Quand même! Il s'agissait monsieur le président, d'une situation hypothétique. Je vous ai dit que je vous ferais connaître ma réponse concernant la date du budget aujourd'hui ou demain, et vous pourrez alors vous ériger en juge. Vous ne pouvez anticiper; vous saurez tout cela cette semaine. Il me reste encore trois jours cette semaine pour le

[*Text*]

could be another week. But if we wait until after the First Ministers Conference to be accommodating, that will mean it will not be before December. I will give you the date. I was just talking completely hypothetically at this time.

• 1005

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I would like to follow up on some of the remarks of my colleague, Mr. de Cotret, concerning the Canadian cash balances that have ended up in the Consolidated Revenue Fund, as Mr. Hood was referring to.

As I understood the earlier testimony, you stated that these cash balances are being used, in part perhaps, to lower your other borrowing needs, but they are also being held in case there is a reverse necessity as far as the Canadian dollar is concerned. In short, instead of losing American dollars, you may start gaining American dollars, and have to, in turn, give Canadian dollars out to the outside world.

Mr. Chrétien: That is what happened last month.

Mr. Stevens: About $300 millions. Well now, the bottom line on that, Mr. Minister, is that if it is your feeling that you are reluctant to see the dollar go much below 85 or 86 cents, but on the other hand you are reluctant to see the dollar go much above its present level, you must think there is some magic in having an 85 cent dollar for Canadians. Is that true?

Mr. Chrétien: You know, for probably *la centième fois* I have to say to you . . .

Mr. Stevens: A floating dollar is a floating dollar.

Mr. Chrétien: Yes, you said so.

Mr. Stevens: Mr. Minister, do you not think at some point, you just look daft to be coming before us asking for authorization of a further $7 billion? You state yourself that it is mainly the foreign currency buyings that has required this borrowing, and the actual cash balances you have are $5 billion in Canadian dollars. You tell us that you want to hold those cash balances in case the dollar starts to go up a little too rapidly; on the other hand you do not want to see it fall too far, and when I asked you, "Well does that in fact mean you kind of like an 85 cent dollar?" you have the audacity to then tell me, "well of course you have got a floating dollar". You have no floating dollar.

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, I think that the epithet used by the honourable member is not called for. I think it is not very parliamentary, but I do not . . .

Mr. Stevens: What is wrong with daft?

Mr. Chrétien: I do not know. I am told that it means something that is not too nice. I just say that the problem is . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): Foolish.

Mr. Chrétien: Whatever. I just want to explain something. It is very easy for the official critic of the opposition, who is afraid of losing his job, to try to be nasty, but we are living in a very complicated world today. You have to deal with those

[*Translation*]

budget. Peut-être que ce sera la semaine prochaine ou même plus tard. Mais si nous attendons la conférence des premiers ministres tout simplement pour accommoder quelqu'un, cela veut dire que ce ne se fera pas avant le mois de décembre. Je vous ferai savoir la date. Je parlais tout simplement en hypothèse.

M. Stevens: Monsieur le président, je voudrais revenir sur les remarques de mon collègue, M. de Cotret, au sujet de la balance de caisse canadienne et du Fonds du revenu consolidé dont a parlé M. Hood.

Si j'ai bien compris votre précédent témoignage, vous avez dit que l'encaisse canadienne servait d'une part à réduire nos autres besoins d'emprunt, mais qu'elle est également utilisée lorsque le dollar canadien est en mauvaise passe. Bref, au lieu de perdre des dollars américains, vous vous proposez de gagner des dollars américains et conséquemment de vendre des dollars canadiens à l'extérieur.

M. Chrétien: C'est ce qui s'est passé le mois dernier.

M. Stevens: Environ 300 millions de dollars. La vérité, monsieur le ministre, c'est que d'une part vous ne souhaitez pas tellement que le dollar dépasse 85 ou 86 cents, mais que d'autre part vous ne souhaitez pas tellement qu'il dépasse son niveau actuel. Vous pensez sans doute qu'il y a quelque chose de magique à offrir aux Canadiens un dollar qui coûte 85c. Est-ce exact?

M. Chrétien: Je vais devoir vous dire, pour la centième fois, que . . .

M. Stevens: Que lorsque le dollar flotte, il flotte.

M. Chrétien: Oui, c'est cela.

M. Stevens: Monsieur le ministre, n'avez-vous pas peur de paraître un peu niais de venir nous demander l'autorisation d'emprunter 7 milliards de plus, alors que vous avez vous-même déclaré que c'est essentiellement les achats de devises étrangères qui exigent cet emprunt, et que l'encaisse actuelle du Canada est de 5 milliards de dollars canadiens? Vous nous dites que vous voulez maintenir cette encaisse pour le cas où le dollar commencerait à remonter un peu trop vite; et d'autre part, vous ne voulez pas qu'il dégringole trop bas. Lorsque je vous demande: «est-ce que vous voulez vraiment que la valeur du dollar reste de 85c.?», vous avez l'audace de me répondre: «bien sûr, puisque notre dollar flotte». Notre dollar ne flotte pas.

M. Chrétien: Monsieur le président, j'estime que l'épithète employée par l'honorable député est déplacée. C'est un terme qui n'est pas digne d'un membre du Parlement, mais je ne . . .

M. Stevens: Qu'avez-vous à redire au mot «niais»?

M. Chrétien: Je ne sais pas. On me dit que ce n'est pas un mot très gentil. J'ai simplement dit que le problème est . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Stupide.

M. Chrétien: Quoi qu'il en soit, j'aimerais vous expliquer quelque chose. Il est très facile pour le critique de l'opposition officielle qui a peur de perdre son emploi, de faire des critiques, mais nous vivons dans un monde extrêmement complexe.

[*Texte*]

problems, to see what the Americans have to do, and the difficulties that the high rate of the mark and the yen and the Swiss franc is causing to those countries. By really talking with those Ministers, who complained very bitterly because their currencies are too high and they are losing foreign markets because of that, you see that we are living in a very complicated world at this time, you have to talk with the Europeans about the problems they are facing when they want to try to protect themselves collectively within the Economic Community, so they can be somewhat protected against those fluctuations that cause them to lose markets, or even the difficulty they face in implementing their economic policies within the market.

I have explained many times, that we have a floating dollar; that we have to intervene in the market to maintain an orderly market one way or the other. That calls for an increase in our cash balances, and a decrease in our reserves, or vice versa. We have said earlier that when we think the cash balances are high enough, we can use some of that new cash provided to the government to put it in the Consolidated Revenue Fund of Canada. We pass a judgment, the best judgment that collectively we have in the department and the Bank of Canada. I think it is the policy of the government. You know, I am always waiting to see, rather than just saying no, it cannot be right, what is right coming from the Opposition. But nothing has come so far.

• 1010

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, I can assure the Minister he will find out what is right from the government in power next year.

Mr. Chrétien: I have seen a lot of people in the past who have formed a government before election, and it is never very lucky.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, just to summarize then, the Minister agrees that the $5 billion plus of cash deposits that are now in the consolidated revenue fund, a large amount of which have accrued as a result of the exchange fund activities, may in future be used, at least in part, to resist any upward movement or any sizeable upward movement of the Canadian dollar in relation to the American dollar.

Mr. Chrétien: It is not to resist or not resist. It is to make sure that the market operates in an orderly fashion. Sometimes when the market moves it is feeding on itself, one way or the other. The intervention of the Bank is to make sure that the market is operating in an orderly fashion.

It is not to resist. It is to make sure that there is no unnatural move in the market.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, let us assume then that we have order at eighty-five cents, give or take a penny. Let me ask the Minister this. In view of our interest rates now, as far as the bank rate is concerned, going up to 10.75 per cent, what does the government feel will be the inflation level for 1979?

[*Traduction*]

Nous devons faire face à ces problèmes. Nous devons tenir compte de ce que font les Américains et des difficultés que pose à nos pays le niveau très élevé du mark, du yen et du franc suisse. Les ministres de ces pays ne cessent de se plaindre que leurs devises sont trop fortes, ce qui leur fait perdre des marchés étrangers, et c'est bien la preuve que nous vivons dans un monde extrêmement compliqué. Je vous conseille de parler aux Européens des problèmes qui se posent lorsque la Communauté économique européenne veut se protéger contre les fluctuations monétaires qui lui font perdre des marchés, ou même contre la difficulté d'appliquer ses politiques économiques au sein du Marché.

J'ai expliqué à plusieurs reprises que le dollar canadien flotte; que nous devons intervenir sur le marché afin d'assurer sa stabilité d'une façon ou d'une autre. Cela exige que nous augmentions notre solde disponible et que nous diminuions nos réserves ou vice versa. Comme je l'ai dit plus tôt, nous pouvons utiliser une partie du solde disponible du gouvernement lorsque nous estimons qu'il est suffisamment élevé, et la verser dans le fonds du revenu consolidé du Canada. Le ministère des Finances et la Banque du Canada ont pris une décision collective. Je crois qu'elle est conforme à la politique du gouvernement. J'attends toujours de recevoir de bonnes suggestions de la part de l'opposition au lieu de me dire «non, cela ne peut pas être bon». Mais j'attends toujours.

M. Stevens: Monsieur le président, le ministre verra bien ce qui est bon l'année prochaine lorsque nous aurons changé de gouvernement.

M. Chrétien: J'ai connu un tas de gens qui ont formé un gouvernement avant les élections, mais ils n'ont jamais eu beaucoup de chance.

M. Stevens: Monsieur le président, pour résumer. Le ministre reconnaît que le supplément de $5 milliards de dépôt de caisse qui se trouvent dans le fonds du revenu consolidé, somme dont l'essentiel provient des activités de change, pourra, à l'avenir être utilisé, du moins en partie, pour empêcher que le dollar canadien de rattrappe le dollar américain.

M. Chrétien: Il ne s'agit pas de résister ou de ne pas résister. Il s'agit de garantir le bon fonctionnement et la stabilité du marché, qui obéit d'une façon ou d'une autre à ses propres lois. L'intervention de la Banque vise à garantir le bon fonctionnement du marché.

Il ne s'agit pas de résister. Il s'agit de garantir l'évolution normale du marché.

M. Stevens: Monsieur le président, supposons donc que le marché soit stable et que le dollar canadien vaille .85 cents. J'aimerais poser au ministre la question suivante: Compte tenu des taux d'intérêt en vigueur au Canada, et compte tenu du fait que le taux bancaire va passer à 10.75 p. 100, quel taux d'inflation le gouvernement prévoit-il pour l'année 1979?

[*Text*]

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, I will give a precise figure, a forecast by the Department of Finance at the time of my budget. And the deflation is coming.

Mr. Stevens: So is Christmas.

Mr. Chrétien: Oh, yes. Christmas is always on the 25th of December.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if the Minister, who obviously seems just to want to play games with us here—if the Minister does not want to give a precise estimate as to what inflation is, would he give us at least a range of what he thinks inflation may be in 1979?

Mr. Chairman, the reason I ask this is that the real gauge of whether interest rates are high or low is surely the real interest rate after inflation. When you have moved to a 10.75 per cent level, unless you think inflation is going to be fairly close to a 10.75 per cent level, say within two points, you are talking about a real interest rate of something well over 2 per cent, which is generally looked on as a very dampening interest level in any economy. That is why I think it is important that we understand from the Minister what is at least the range that he sees for inflation in 1979.

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, I will give the precise figures at the time of my budget, but I do think our interest rate at this time is not related to any forecast of what the interest rates will be next year. It is caused because of the American currency and the fluctuation in the market of the American dollar and the Canadian dollar in relation to the other. As the Governor explained to you, we had to make sure. Because we are having a balance of payments problem in Canada, we had to maintain competitive interest rates with the Americans, and it is not related to the level of inflation that we are predicting next year.

We think on the front of inflation we have some good trends in the Canadian economy at this time, as I have explained so many times. For example, the compensations that are paid in Canada are more competitive now with the Americans. In some it is lower, and I think that next year the problem of inflation will be somewhat less difficult than this year.

• 1015

The Chairman: Mr. Trudel, followed by Mr. Lambert (Bellechasse). Mr. Trudel.

Mr. Crosbie: Could you just give us the list, Mr. Chairman?

The Chairman: After Mr. Lambert, I have Mr. Crosby, so you would be next.

Monsieur Trudel.

M. Trudel: Merci monsieur le président.

Si je regarde le bill C-7, monsieur le président, je vois:

> . . . Pouvoir supplémentaire d'emprunt de $7,000,000,000 pour des travaux publics et à des fins générales.

On a jusqu'à présent posé plusieurs questions soit au Gouverneur de la Banque du Canada soit au ministre, questions

[*Translation*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je vous donnerai des chiffres précis émanant du ministère des Finances à l'époque du budget. Nous entrons dans une période de déflation.

M. Stevens: Et Noël arrive.

M. Chrétien: Oh oui! Noël tombe toujours le 25 décembre.

M. Stevens: Monsieur le président, il me semble que le ministre se livre avec nous à des petits jeux . . . S'il ne veut pas nous donner des chiffres précis sur le taux d'inflation, pourrait-il au moins nous dire de quel ordre il sera en 1979?

Monsieur le président, si je pose cette question, c'est que l'on ne peut pas conclure que des taux d'intérêt sont élevés ou faibles sans connaître le taux de l'inflation. Le taux bancaire est passé à 10.75 p. 100. A moins que vous ne soyez persuadé que le taux d'inflation atteindra 10.75 p. 100, il résulte de cette augmentation que le taux d'intérêt réel est de plus de 2 p. 100, niveau qui est en général considéré comme étant extrêmement néfaste pour l'économie. C'est la raison pour laquelle il est important que le ministre nous dise de quel ordre sera le taux d'inflation en 1979.

M. Chrétien: Monsieur le président, je vous donnerai des chiffres précis lorsque je présenterai mon budget, mais je ne crois pas que notre taux actuel d'intérêt soit lié à nos prévisions en matière de taux d'intérêt pour l'année prochaine. Nous avons augmenté notre taux d'intérêt en raison de la fluctuation du dollar américain et par conséquent du dollar canadien sur le marché. Comme le gouverneur vous l'a expliqué, nous devions offrir des garanties. Étant donné que la balance des paiements du Canada est déficitaire, nous avons du maintenir des taux d'intérêt concurrentiels par rapport aux taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis, et cette mesure n'a aucun rapport avec le niveau d'inflation que nous prévoyons pour l'an prochain.

L'économie canadienne est en bonne voie sur le plan de la lutte contre l'inflation et je vous l'ai expliqué à plusieurs reprises. Par exemple, les indemnités qui sont versées sont actuellement beaucoup plus concurrentielles au Canada qu'aux États-Unis. Je crois que l'année prochaine, le problème de l'inflation sera moins délicat que cette année.

Le président: M. Trudel, suivi de M. Lambert (Bellechasse). Monsieur Trudel.

M. Crosbie: Pourriez-vous nous dire quels noms vous avez sur la liste, monsieur le président?

Le président: Après M. Lambert, j'ai M. Crosbie que vous suivrez donc.

Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Thank you, Mr. Chairman.

If I look at Bill C-7, Mr. Chairman, I see:

> . . . supplementary power to borrow $7 billion for public works and general purposes.

Many questions have been put to date either to the Governor of the Bank of Canada or to the Minister, questions concern-

[*Texte*]

concernant les chiffres que ce dernier nous a donnés dans sa déclaration de jeudi soir dernier, je crois. Cette déclaration contenait une série de chiffres. Il y avait une cummulation de deux années de l'ordre de 16 milliards de dollars; pour le mois de mars vous aviez un autre chiffre de 5 milliards de dollars, et il y avait 7 pouvoirs de mentionner . . . Il y avait, au mois de décembre je crois, un autre de 9 milliards de dollars.

J'aimerais connaître ce que cela a coûté? Ou, non pour l'emprunt dont on discute présentement, mais sur les emprunts dont on a parlé, sur les lignes de crédit établies au préalable, lignes de crédit qui, d'après ce que vous nous avez dit ce matin monsieur le ministre, sont utilisées à différentes fins, j'aimerais savoir si vous avez balancé les revenus quant aux intérêts? Qu'est-ce que cela coûte, pour un des emprunts par exemple, sur n'importe quelle ligne de crédit, au mois de mars ou au mois de décembre de cette année ou d'avant? Car il y a des revenus et il y a des coûts.

M. Chrétien: Je vais prendre une minute pour vous en expliquer le fonctionnement et pendant ce temps-là, les fonctionnaires pourront vous préparer une réponse précise.

Lorsque nous faisons des emprunts, pour contrôler les taux de change, il ne s'agit pas de dépenses comme le Gouverneur l'a expliqué hier, ce sont des emprunts. Si je fais l'hypothèse que nous devons emprunter 1 milliard de dollars pour contrôler les taux de change, ce milliard de dollar-là nous arrive en dollars américains. Si nous n'avons pas à l'utiliser immédiatement, ce milliard de dollars ne reste pas inactif. Immédiatement, nous le plaçons disons, dans des bons du Trésor américain. Et le coût peut être la différence entre le taux d'intérêt que nous payons et le taux d'intérêt que l'on a pour ces obligations placées à très court terme, à 30 jours, 60 jours ou 90 jours.

Je peux vous donner un exemple. Lorsqu'on annonce à la fin du mois qu'il y a eu une diminution de nos réserves, disons, de 1 milliard de dollars, ce n'est pas de l'argent qu'on a perdu, parce que si nous avons diminué nos réserves d'un milliard de dollars, nous avons acheté un milliard de dollars américains avec des devises canadiennes, lesquelles devises canadiennes sont utilisées dans notre Fonds consolidé. C'est-à-dire que nous pouvons les utiliser. Et à ce moment-là, cela remplace les emprunts que nous ferions sur le marché canadien.

Peut-être que M. Hood pourrait nous donner un exemple concret du mécanisme . . . Et cela varie d'une journée à l'autre, parce que très souvent, la valeur, ou les taux d'intérêt sur des effets négociables à court terme, varient sur le marché d'une journée à l'autre, et parfois d'une heure à l'autre. C'est donc difficile de vous donner un chiffre précis. Mais je vais demander à M. Hood de vous donner le meilleur exemple possible pour expliquer cela.

M. Trudel: Si vous me le permettez, monsieur le président, avant que le docteur Hood ne fasse une déclaration . . . Je comprends la difficulté d'essayer de trouver un chiffre pour faire actuellement un emprunt; je suis certain que dans les emprunts ou dans les lignes de crédit dont on a parlé et qui sont déjà, soit utilisés, soit cancellés ou qui n'ont pas été utilisés, cela a dû certainement nous coûter. C'est pour cela que j'ai posé cette question.

[*Traduction*]

ing the figures that the latter gave us in his statement of last Thursday night, I think. That statement contained a series of figures. There was a cumulation of two years and something in the order of $16 billion; for the month of March you had another figure of $5 billion and there were seven powers to mention three . . . There was another amount of $9 billion, I believe, in December.

I would like to know how much that costs? I would like to have that not for the loan presently under discussion but for the loans that were mentioned before, the lines of credit that were established and which, according to what you said this morning, Mr. Minister, are used to other ends; I would like to know if you have balanced your revenues with the interest? For example, how much does it cost for one of the loans on any one of the lines of credit in March or December of this year of before that? Because there are revenues and costs.

Mr. Chrétien: I will take a minute here to explain how this works and during that time I think my officials will probably be able to come up with a specific answer.

When we borrow to control exchange rates these are not expenditures, as the Governor explained yesterday, these are simply amounts borrowed. If we use a $1 billion loan as a working hypothesis, as an amount we would need to control exchange rates, that $1 billion amount arrives in American dollars. If we do not have to use it immediately, that $1 billion amount does not stay inactive. We immediately put that money into american treasury notes, for example. And the cost then would be the difference between the interest rate we are paying and the interest we are getting on those very short term investments, the period being either 30, 60 or 90 days.

I can give you an example, At the end of the month when we say there has been a decrease of, say $1 billion, in our reserves, this is not money we lost because if we decreased our reserves by $1 billion we did buy $1 billion American dollars with our Canadian ones and those Canadian dollars are used in our consolidated fund. That is to say we can use them. And that would replace the amounts we would have to borrow on the Canadian market.

Maybe Mr. Hood could give us a concrete example of the mechanism . . . And this varies from day to day because very often the value or interest rates on short term negotiable paper vary from day to day and sometimes from hour to hour. It is therefore difficult to give you a specific figure but I will ask Mr. Hood to give you the best possible example to explain all that.

Mr. Trudel: If you do not mind, Mr. Chairman, before Doctor Hood makes a statement . . . I understand how hard it is to try to come up with a figure concerning present loans; I am sure that in the loans or lines of credit we have mentioned and that have already either been used or cancelled or maybe have not been used, of course, that must cost us something. That is why I put that question.

[*Text*]

Je ne sais pas si le docteur Hood est maintenant prêt. J'aurais une autre question, et peut-être pourrait-on y revenir plus tard, s'il n'est pas prêt à répondre tout de suite . . .

Mr. Hood: Mr. Chairman, it might be helpful to the member of the Committee and his colleagues if I were to speak of the interest costs on the foreign loans that we have made in the fiscal year. Would that be useful?

• 1020

These consist of the New York bond issue of April 1978, the New York bond issue of October 1978, the Deutschmark loans, the drawings on the Canadian bank facility, which in this calculation I will reckon its current amount of $1,400 million, and the drawings under the United States bank loan facility, which I will reckon its current amount of $1,000 million, I will give a figure which is the annual cost in thousands of United States dollars of those borrowings including commitment fees and standby fees. The annual cost of all those borrowings, at the rates of interest that prevail would be $423.3 million. That is the gross cost, Mr. Chairman.

I think perhaps it is relevant to remark that the proceeds of those borrowings generate cash which is invested either in American securities, if they are held in the exchange reserves, or to the extent that they are retained in the Consolidated Revenue Fund they are on deposit with Canadian Chartered Banks where they earn 90 per cent of the treasury bill rate that prevails from week to week. Now it is hard to assign a particular interest rate to those ivestments because, as I think the Minister said, it varies from time to time. But for the purposes of calculation one reckons the United States treasury bill rate of 7.9 per cent per annum, and if one reckons 90 per cent of the current rate on Canadian bills at about 9 per cent, which was a relevant figure when this particular calculation was made last week, then the interest earnings on the proceeds of these borrowings would be of the order of $414 million on an annual basis, and that compares with the figure that I gave a moment ago, $423 million-odd as to the cost of this particular batch of borrowings.

Mr. Trudel: Thank you. The only thing that I would need in this equation would be the total borrowings that would generate and the cost. That is the only thing that I have not got in the equation.

Mr. Chrétien: For the reserve operation?

Mr. Trudel: Well, for the current year. I think we were using it one year.

Mr. Hood: Well, I was providing, Mr. Chairman, the interest costs of a particular batch of borrowings that have been done in the fiscal year in United States dollars, and that consists of $750 million from the United States in our first issue, $750 million from the United States in our second issue, borrowings in deutschmarks, which are the equivalent of about $716 million U.S., and I have included in this calculation a borrowing of $1.4 billion from Canadian banks, $1,000 million from United States banks, and I also included as part of the

[*Translation*]

I do not know if Doctor Hood is ready now. I have another question I would like to ask and perhaps we could get back to him later if he is not ready to answer right away . . .

M. Hood: Monsieur le président, peut-être pourrions-nous être utiles à ce député et à ses collègues si je parlais du service de la dette concernant les emprunts à l'étranger que nous avons effectués pendant la présente année financière. Cela vous serait-il utile?

Il s'agit de l'émission des obligations de New York du mois d'avril 1978, de l'émission des obligations de New York d'octobre 1978, des prêts en marks allemands, des tirages sur la Banque canadienne, qui d'après ses calculs, s'élèvent actuellement à $1,400 millions et des tirages en vertu des institutions bancaires de prêts des États-Unis qui s'élèvent à quelque $1,000 millions présentement. Je vais vous citer un chiffre qui représente le coût annuel en milliers de dollars américains pour ces emprunts, y compris les droits d'engagements et les droits de crédit. Le coût annuel de tous ces emprunts au taux d'intérêt courant serait de 423.3 millions de dollars. Voilà, monsieur le président, le coût brut.

Il faudrait peut-être souligner que le montant de ces emprunts donne de l'argent qui est investi soit en valeurs américaines, s'il est conservé dans les réserves des changes où dans la mesure ou il est conservé au Fonds du revenu consolidé, il est déposé auprès des banques à charte où le gain est de 90 p. 100 du taux des bons du Trésor qui varie d'une semaine à l'autre. Il est difficile de mentionner un taux d'intérêt particulier pour ces investissements car, comme l'a dit le ministre, je crois, il varie de temps à autre. Et on calcule que le taux des bons du Trésor des États-Unis est de 7.9 p. 100 par année et si l'on compte que 90 p. 100 du taux actuel sur les bons canadiens sont d'environ 9 p. 100, ce qui était le pourcentage accepté la semaine dernière lorsque ces calculs ont été faits, les gains d'intérêt pour ces emprunts seraient de quelque 414 millions de dollars annuellement. Ceci se compare aux chiffres que je vous ai fournis il y a un instant, 423 millions de dollars environ pour le coût de ce groupe d'emprunts.

M. Trudel: Merci. Ce que j'aimerais connaître dans cette équation c'est le total des emprunts et les coûts. C'est tout ce qui me manque dans cette équation.

M. Chrétien: Pour la réserve?

M. Trudel: Pour l'année en cours. Je crois qu'il est question d'une année.

M. Hood: Je vous donnais, monsieur le président, les coûts d'intérêt pour un groupe d'emprunts qui ont été faits au cours de l'année financière et en dollars américains. Il s'agit de 750 millions de dollars des États-Unis pour notre première émission, de 750 millions de dollars pour la seconde émission, d'emprunts en marcs allemands qui s'élèvent à quelque 716 millions de dollars américains et je n'ai pas compris dans ce calcul un emprunt de 1.4 milliard auprès des banques canadiennes, 1,000 millions de dollars des banques américaines.

[*Texte*]

costs of those borrowings not only the interest costs but commitment fees and standby fees.

Mr. Trudel: If I have some time, Mr. Chairman, the next question that I would ask is whether it is possible to establish that there has been a saving in borrowing offshore rather than in Canada? Had we borrowed in Canada, would the cost have been greater to the treasury, if we had gone the Canadian route only?

M. Chrétien: Monsieur Trudel, cela varie beaucoup d'un période à l'autre, suivant la différence qui existe entre les taux d'intérêt étrangers et les taux d'intérêt canadiens. A ce moment-ci, disons, les taux d'intérêt au Canada sont un peu plus élevés que les taux d'intérêt américains. La différence entre le taux préférentiel des banques canadiennes et celui des banques américaines est en ce moment d'environ ¾ de 1 p. 100. Alors, c'est un écart qui existe et qui a varié au cours des dernières années de 4 p. 100 à ¾ de 1 p. 100. Vendredi, quand les banques américaines ont augmenté leur taux d'intérêt préférentiel de sorte qu'il s'est trouvé inférieur de ¼ p. 100 seulement à celui du Canada, le gouverneur de la Banque du Canada a jugé, dans le meilleur intérêt du dollar canadien, d'augmenter son taux d'intérêt d'un demi-point.

• 1025

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Trudel.

M. Trudel: Merci.

Le président: Monsieur Lambert, vous avez la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Merci, monsieur le président.

Je veux m'adresser à l'honorable ministre des Finances afin d'obtenir certaines précisions, si possible, sur les déclarations qu'il a faites tout à l'heure concernant les emplois qui ont été créés au cours des 12 derniers mois dans notre pays, déclarations qui ont également été faites par le très honorable premier ministre à l'occasion de son discours sur la motion en réponse au Discours du Trône.

Tous ces chiffres qui ont été mentionnés m'intéressent beaucoup mais je lisais dernièrement un article qui a paru dans le journal *Le Droit* et on disait que le Canada a le plus haut taux de chômage de tous les pays industrialisés.

Je voudrais savoir en premier lieu si les emplois que le ministre des Finances a mentionnés tout à l'heure sont des emplois permanents ou si ce sont des emplois temporaires de deux semaines, un mois, deux mois ou trois mois, à cause de la mobilité de l'emploi. Je comprends qu'on est obligé de faire des statistiques, mais je voudrais savoir s'il s'agit d'emplois permanents.

M. Chrétien: Monsieur Lambert, il nous est très difficile de dire dans les statistiques si ce sont des emplois permanents ou non. Une chose est claire, c'est que dans le domaine industriel seulement, au cours de l'année qui vient de s'écouler, il y a eu création de plus de 100,000 nouveaux emplois. L'utilisation de la capacité de production au Canada a augmenté au cours de l'année de 82 à 86.4 p. 100, ce qui est au-delà de la moyenne de l'utilisation de la capacité de production manufacturière au cours des 15 dernières années.

[*Traduction*]

J'ai également inclu comme faisant partie des coûts de ces emprunts non seulement les coûts d'intérêt mais les droits d'engagements et les droits de crédits.

M. Trudel: S'il me reste encore du temps, monsieur le président, j'aimerais poser une autre question. Est-il possible de savoir si nous avons réalisé une épargne en empruntant à l'extérieur plutôt qu'au Canada? Si nous avions emprunté au Canada, le coût aurait-il été plus élevé pour le Trésor que si cela s'était fait au Canada seulement?

Mr. Chrétien: Mr. Trudel, this varies from one day to the other, according to the difference existing between the foreign interest rate and the Canadian interest rate. Let us say that right now the interest rate in Canada is a little higher than the American. At the present time, the difference in the prime rate between Canadian and American banks is about three quarters of 1 per cent. In the past years this spread has varied between 4 per cent and .75 per cent. On Friday, when, as a result of the increase in the prime rate for American banks, the gap narrowed to .25 per cent, the Governor of the Bank of Canada decided that it was in the best interests of the Canadian dollar to increase the prime rate by one-half a point.

The Chairman: Your time is up, Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Thank you.

The Chairman: Mr. Lambert, you have the floor.

Mr. Lambert (Bellechasse): Thank you, Mr. Chairman.

I would like to obtain if possible, some clarifications from the Honourable Minister of Finance about his statement concerning the jobs which were created during the past 12 months in our country. The same claims were also made by the Right Honourable Prime Minister during his speech on the motion in response to the Speech from the Throne.

I am greatly interested in all the figures which were cited especially in light of an article which appeared recently in the newspaper *Le Droit* about Canada having the highest unemployment rate of all industrialized countries.

I would like to know first of all whether the jobs mentioned by the Minister of Finance are permanent jobs or rather temporary jobs of two weeks, one month, two or three months, this being due to job mobility. I realize that it is necessary to compile statistics but I would like to know whether you were talking about permanent jobs.

Mr. Chrétien: Mr. Lambert, it is very difficult for us to specify in statistics whether the jobs are permanent or not. One thing is certain however, namely the fact that more than 100,000 new jobs were created in the industrial sector alone during the past year. The use of Canada's production capacity increased from 82 per cent to 86.4 per cent during the year and this was above the average use of the manufacturing production capacity during the past 17 years.

[*Text*]

Ceci est dû aux choses suivantes. Tout d'abord, en ce qui concerne la province de Québec, nous avons stabilisé l'industrie du textile, du vêtement et de la chaussure par l'imposition de quotas en novembre 1976 alors que j'étais moi-même ministre de l'Industrie et du Commerce. Par la suite, il y a eu la dévaluation du dollar canadien qui a rendu les produits importés plus chers sur notre marché et par conséquent, les producteurs canadiens sont devenus plus compétitifs. Cela, c'est pour les industries dont je viens de parler.

La dévaluation du dollar a eu un effet considérable sur certains secteurs de notre économie. Prenons, par exemple, une industrie qui est très importante au Québec en ce moment, celle du papier. L'industrie du papier fonctionne à pleine capacité en ce moment. Pourquoi? Parce que vers l'année 1975, les taux de salaire étaient non compétitifs comparativement à ceux des États-Unis et d'ailleurs, nous avions perdu des marchés considérables. Dans ma propre circonscription, il y a deux moulins à papier. Il y a quelques années, on les avait fermés pour six, huit ou dix semaines durant l'année. Cette année, ils fonctionnent sept jours par semaine. Pourquoi? Parce que le prix du papier, à cause de la dévaluation du dollar canadien, est redevenu compétitif sur les marchés internationaux. Ils fonctionnent à pleine capacité et cela a créé de nouveaux emplois. C'est la même chose dans certains secteurs qui vont très bien. On me dit, par exemple, que l'industrie de l'amiante va très bien; c'est un peu dans votre région, je crois. L'industrie de l'amiante dis-je, va très bien en ce moment parce que nous sommes redevenus compétitifs sur les marchés internationaux. Je sais que dans le domaine industriel, pas dans le domaine minier, mais dans le domaine industriel, il s'est créé 120,000 ou 115,000 nouveaux emplois au cours des 12 derniers mois par suite de l'augmentation de l'utilisation de notre capacité de production. Quant au reste, évidemment ce sont les services, les banques, les caisses populaires ou . . . Il y a toute une série d'opérations commerciales reliées aux industries qui augmentent.

• 1030

Je ne suis pas en mesure de vous dire combien, parmi ces 360,000 nouveaux emplois qui se sont créés au cours des 12 derniers mois, sont tout à fait permanents, mais je considère que les emplois dans le domaine industriel, sont par définition, permanents . . . en autant que l'utilisation du produit continue au cours des années à venir. C'est pourquoi il est important de maintenir notre niveau concurrentiel sur les marchés internationaux afin de maintenir notre capacité de production et l'utilisation de notre capacité de production.

M. Lambert (Bellechasse): J'aurais une autre question, qui touche évidemment à la précédente. Dans le bill, à l'article 2, on mentionne que vous sollicitez du Parlement l'autorisation d'emprunter $7 milliards pour l'année en cours. Vous indiquez: «pour des travaux publics et autres.» Ce n'est pas précisé.

Je voudrais savoir s'il s'agit, lorsque vous dites: «pour des travaux publics», de travaux publics qui ont été prévus dans le budget des dépenses pour l'année en cours ou s'il s'agit de travaux publics nouveaux auxquels vous voulez donner suite, à

[*Translation*]

The reasons for this are the following: First of all, with respect to Quebec, we have stabilized the textile clothing and footwear industry by setting quotas in November, 1976 when I was Minister of Industry, Trade and Commerce. Following this step, there was the devaluation of the Canadian dollar which made imported products more expensive on our market and thus made Canadian producers more competitive. This applies to the industries to which I have referred.

The devaluation of the dollar had a great effect on certain sectors of our economy. Let us take as an example an industry which is very important in Quebec at the present time, the pulp and paper industry. This industry is now functioning at full capacity at the present time. What is the reason for this? In 1975, our wage rates were not competitive with those in the United States and, as a result, we had lost sizeable markets. In my own riding, there are two paper mills. A few years ago, they were being closed for six, eight or ten weeks a year. This year they are operating seven days a week. Why? Because the price of paper, following the devaluation of the Canadian dollar, became competitive once again on international markets. These mills are operating at full capacity and creating new jobs. The same thing is happening in some other other thriving sectors. I have been told, for example, that the asbestos industry is in a very good position; I believe that your area may be affected by this. As I was saying, the asbestos industry is in a good position at the present time because we have become competitive once again on international markets. I know that in the industrial sector, not in the mining sector, but in the industrial one, about 120,000 new jobs were created during the past 12 months as a result of the increase in the use of our production capacity. As for the remainder, it is accounted for by the service sector, banks, credit unions or . . . There is a whole series of financial operations relating to expanding industry.

I am not in a position to say to you how many of the 360,000 new jobs created during the past 12 months are permanent ones but I consider that jobs in the industrial sector are, by definition, permanent ones insofar as the use of our production capacity continues during the coming year. This is why it is important to maintain our competitive level on international markets and thus keep up our production capacity and its use.

Mr. Lambert (Bellechasse): I have another question which relates to my previous one. In Clause 2 of the bill, it is said that you are seeking from Parliament the authority to borrow $7 billion during the current year for "public works and general purposes". This is left unspecified.

I would like to know whether we are talking about public works which have already been provided for in this year's estimates or whether they are new public works projects which you have decided to go ahead with following studies, requests and so forth?

[*Texte*]

la lumière d'évaluations et de demander qui ont été faites, etc.?

M. Chrétien: Je vous remercie de votre question, monsieur Lambert, parce qu'elle va me permette de clarifier un point.

La demande d'autorisation d'emprunter est consécutive aux décisions gouvernementales quant au budget des dépenses. La députation a le contrôle, parce que les députés votent, à la Chambre, les budgets du gouvernement.

Ce que nous faisons ici, c'est demander l'autorisation de payer l'écart entre les dépenses prévues et les revenus prévus. Ce qui veut dire que nous avons besoin d'emprunter.

Ceci est relié à ce qui a déjà été approuvé dans le cadre du budget des dépenses qui a été adopté au printemps, en tenant compte de modifications qui furent apportées au mois d'août dernier, au moyen desquelles nous avons changé certaines priorités du gouvernement.

Ceci n'est qu'une mesure consécutive aux prévisions budgétaires qui ont été adoptées au printemps et au mois d'août. Ce n'est donc pas pour payer des dépenses imprévues. Tout cela a été prévu et annoncé.

M. Lambert (Bellechasse): Alors le déficit de $11.5 milliards que vous aviez prévu lors du budget du 10 avril sera payé en partie au moyen de ce $7 milliards, si je comprends bien?

M. Chrétien: Ce sont les autorisations consécutives au budget que nous avons annoncé, plus ce que j'ai expliqué longuement, à savoir la modification substantielle survenue dans nos opérations de taux de change, à cause des pressions sur les monnaies, sur la monnaie canadienne comme sur les autres monnaies dans le monde entier.

J'ai expliqué que nous avons besoin d'une autorisation d'emprunter pour opérer, mais que ce n'est pas nécessairement un coût pour le gouvernement parce que, lorsque nous empruntons, nous réinvestissons cet argent, mais c'est pour pouvoir avoir une marge de manœuvre dans l'opération du fonds de change.

M. Lambert (Bellechasse): Alors, monsieur le ministre, je n'ai pas lieu d'espérer que, dans ma circonscription, cela va améliorer la situation. J'ai ici devant moi un tableau qui m'a été fourni par le centre de Main-d'œuvre de ma région. Dans ce tableau, on énumère les municipalités, avec le taux de chômage dans chacune des municipalités, pour en arriver, pour une partie seulement de ma circonscription, à un taux de chômage de 30.4 p. 100 de la main-d'œuvre disponible.

Vous avez présenté au Parlement canadien et au peuple canadien un programme, qu'on appelle «Canada au Travail».

Si je comprends bien, chez nous, et cela doit être pareil ailleurs, des demandes sont faites pour au-delà de $3 millions.

Ce sont des gens ça qui ont travaillé afin de préparer des projets. Je ne dis pas que ce sont tous des bons projets, mais on doit être assez intelligent pour être capable de les sélectionner.

Alors cela, c'est destiné à placer des gens au travail tout en réalisant des choses, des objectifs, dont la communauté a besoin.

[*Traduction*]

Mr. Chrétien: I am glad you asked this question, Mr. Lambert, because it will allow me to clear up a point.

The request for authority to borrow is consequent upon government decisions relating to the estimates. Members of Parliament, through their voting power in the House, have control over the government's budget and spending estimates.

What we are seeking here is the authority to pay the difference between our forecast expenditures and our forecast revenue. In other words, we will be required to borrow.

This is linked to what was already approved in the spending estimates adopted this spring, taking into account the changes made thereto last August when we changed certain of the government's priorities.

This is simply a measure which follows the spending estimates adopted in the spring and the month of August. There is therefore no question of providing for unforeseen expenditures. Everything has been provided for and publicized.

Mr. Lambert (Bellechasse): Then the $11.5 billion deficit which you forecast in your April 10 budget will be paid in part with the $7 million, if I understand you correctly?

Mr. Chrétien: We are talking about a borrowing authority resulting from the budget which was announced, in addition to the matter which I explained in great detail, mainly the substantial change which occurred in our foreign exchange operations owing to pressures felt by the Canadian dollar as well as other world currencies.

I explained that we needed authority to borrow in order to operate but that this would not necessarily be a cost for the government since, when we borrow, we reinvest the money but this allows us to have a certain latitude in the operation of the exchange fund.

Mr. Lambert (Bellechasse): Mr. Minister, I have no reason to hope that this will improve the situation in my riding. I have before me a table which was provided by the local manpower centre. There is a list of the different municipalities with the unemployment rate in each one of these; in one part of my riding, the unemployment rate amounts to 30.4 per cent of the available labour.

You presented to the Canadian Parliament and to the people of Canada a program which was called «Canada Works».

In my area, and I suppose that the same is true elsewhere, applications for over $3 million were made.

A certain number of people worked to prepare projects. I am not saying that all the projects were good but I suppose that there are intelligent enough officials to make a selection.

The aim of this program is to provide work for people and assist communities in getting worthwhile things done.

[*Text*]

Dans le $7 milliards, je ne peux donc pas espérer que votre collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, pourra obtenir des crédits additionnels lui permettant d'accepter un plus grand nombre de projets afin de maintenir le plus grand nombre possible de travailleurs à l'œuvre.

Parce que c'est désœuvrant, vous savez, n'oublions pas cela! Moi, j'ai vécu la crise de 1929 à 1939, et ce n'est pas un cadeau, vous savez après que des gens ont été à rien faire pendant des années, que d'essayer de les remettre à l'œuvre. Ce n'est pas qu'un petit problème. J'avais espéré dans ces 7 milliards de dollars, en me disant: enfin, on va avoir des crédits additionnels. Puis là, vous me dites que non.

• 1035

M. Chrétien: Voici, monsieur Lambert, au mois d'août, lorsque nous avons fait des déclarations sur l'économie, nous avons indiqué dans le changement des priorités du gouvernement, que les crédits seraient plus importants que l'an dernier. Je n'ai pas les chiffres devant moi à ce moment-ci, mais mon collègue, M. Cullen, l'a annoncé. Il fallait le faire au mois d'août pour que la sélection des projets soit faite.

Je suis content de voir que vous approuvez ce genre de programme, parce que beaucoup de gens le critiquent. Je suis favorable à ce genre de création d'emplois par le ministère.

M. Lambert (Bellechasse): Quand il s'agit de travaux utiles, je suis d'accord.

M. Chrétien: . . . quand il s'agit de travaux utiles.

Seulement, nous avons augmenté nos crédits pour l'hiver qui vient par rapport à l'hiver précédent. Vous pouvez aller vous enquérir auprès du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le ministre, l'an passé, les crédits étaient de $1,159,000, puis cette année, ils sont limités à $696,000. Je n'appelle pas cela une augmentation.

M. Chrétien: Écoutez, il faudrait discuter de cela avec mon collègue. Je sais que les budgets pour la création d'emplois cette année n'ont pas été divulgués.

Le président: Monsieur Crosbie.

M. Lambert (Bellechasse): Je vous remercie quand même. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter, j'espère.

Le président: Oui, oui . . .

M. Lambert (Bellechasse): On me dit que mon temps est écoulé. Je respecte la décision du président. Merci

M. Chrétien: Cet après-midi.

The Chairman: Mr. Crosbie.

Mr. Crosbie: Mr. Chairman, I would like to congratulate the Minister first. I do not want him to drop dead of shock or anything, but I think a work of congratulation is due the Minister for the small increase and improvement in the unemployment insurance rate that we were advised of this morning. It is the first thing in the year that I have found to congratulate the government about, although I realize it probably had little to do with the government or the government's policy. But I like to see the Minister looking a little less grim, and I am glad we have that good news this morning.

[*Translation*]

There is no reason for me to hope, then, that the additional $7 billion will help your colleague the Minister of Employment and Immigration gain additional funds allowing him to accept a greater number of projects and thus provide work for the greatest number of workers possible.

Let us not forget that unemployment takes its toll! I personally lived through the depression from 1929 to 1939 and it is not easy, you know, after people have been used to doing nothing for years, to get them back to work again. That is no small problem. I had set my hopes in the $7 billion, thinking that we would finally have additional credits. And now you tell me that it is not the case.

Mr. Chrétien: Well, Mr. Lambert, when we made our statement on the economy in August, the government indicated that, in its new priorities, the amounts would be more important than last year. I do not have the figures before me right now, but my colleague Mr. Cullen has made the announcement. It had to be made in August inorder for the projects to be selected.

I am delighted to see that you approve that kind of program, because it has many detractors. I favour that kind of job creation program by the department . . .

Mr. Lambert (Bellechasse): I am in favour when it is for useful projects.

Mr. Chrétien: . . . when it is for useful projects.

But we have increased our estimates for this coming winter, as compared to last winter. You may ask the Minister of Employment and Immigration.

Mr. Lambert (Bellechasse): Last year, Mr. Minister, the amount allocated was $1.159 million, and this year it is down to $696,000. I do not call that an increase.

Mr. Chrétien: Well, you should discuss that with my colleague. I know that the estimates for job creation this year have not yet been released.

Mr. Chairman: Mr. Crosbie.

Mr. Lambert (Bellechasse): I thank you anyway. I hope we shall have another opportunity to discuss this matter.

The Chairman: Yes, yes . . .

Mr. Lambert (Bellechasse): I am told that my time is up. I will abide by the Chairman's decision. Thank you.

Mr. Chrétien: This afternoon.

Le président: Monsieur Crosbie.

M. Crosbie: Monsieur le président, j'aimerais commencer par féliciter le ministre. J'espère qu'il n'en mourra pas de saisissement, mais je pense que le ministre mérite des félicitations pour la légère augmentation du taux d'assurance-chômage qu'on nous a annoncée ce matin. C'est la première mesure pour laquelle je peux féliciter le gouvernement cette année, bien que le gouvernement n'ait probablement pas eu beaucoup à y voir. J'aimerais cependant voir le ministre arborer un air un peu moins sombre; je suis donc ravi que nous ayons entendu cette bonne nouvelle ce matin.

[*Texte*]

Now having said that, I presume the Minister will appreciate that his latest interest rate increase of one half a point yesterday is going to have the exact opposite tendency, in that the increases we have had, six increases in the last seven months, are going to tend to change all this and to worsen the unemployment picture again. Does the Minister realize that is the major risk of these increases?

Mr. Chrétien: I think when you have to raise interest rates it is not because you enjoy it. It is because we were faced with a situation in the foreign exchange problem that forced us to move. If that creates more unemployment it is not helpful but if we had not moved, as the Governor said to you yesterday, it could have been worse. This is the type of problem we have to cope with. It is never an easy decision to make. I read some comments in the papers by some economists yesterday to the effect that it will have a marginal effect. While coming to work this morning, one commentator was complaining because he felt that the money supply was increasing too.

On the money supply, the Governor of the Bank has a policy of range. I do not know if you have questioned him, but sometimes from one week to another there are some differences that are caused, for example by the postal strike creating a disruption; some of the cheques were caught in the post office and some people had to borrow money. So the same amount of money was on both sides thereby increasing the money supply, but the money supply is still within the range.

Mr. Crosbie: Now, Mr. Chairman, I have not asked a question about the money supply. Does the Minister agree though that the government had a choice and the Governor of the Bank of Canada had a choice; we did not necessarily have to increase interest rates. There were other choices. The other choice would have been not to increase interest rates and to let the dollar truly float. Then the Minister cannot argue that our dollar is floating when he has had to borrow all of this money to keep it from sinking. The interest rate increases and all of the borrowing abroad is for one purpose, and that is to keep the Canadian dollar from sinking out of sight. It is not a floating dollar. It is a leaking dollar the Minister is keeping in the range it is in now. The alternative would be to let it truly float and go down, and not increase interest rates. So the Minister had to make a choice, is not that true? There was a choice he could make; his hands are not completely tied.

• 1040

Mr. Chrétien: I think the decision of the Governor of the Bank was based on his trying to keep a balance between the Canadian situation and the American situation . . .

Mr. Crosbie: All right, then.

Mr. Chrétien: . . . in the interest rates, but that does not deprive the market of deciding where the Canadian dollar should be, through the forces of the market, and, of course, that it will decline.

[*Traduction*]

Cela dit, je suppose que le ministre comprend que la dernière augmentation du taux d'intérêt d'un demi point, hier, va agir exactement dans le sens opposé, car les six augmentations que nous avons eues au cours des sept derniers mois vont modifier tout cela et empirer la situation dans le domaine du chômage encore une fois. Le ministre se rend-il compte que c'est le risque le plus grand que présentent ces augmentations?

M. Chrétien: Lorsqu'on doit augmenter les taux d'intérêt, je pense que ce n'est pas une parti de plaisir. Ce sont les difficultés sur le plan du change étranger qui nous forcent à le faire. Ce n'est sûrement pas bon que ces augmentations accroissent le chômage, mais comme le gouverneur vous l'a dit hier soir, la situation serait encore pire si nous n'agissions pas. C'est le genre de difficulté que nous devons surmonter. Il n'est certainement pas facile de prendre une telle décision. J'ai lu dans les journaux hier que d'après certains économistes, l'effet n'en sera que marginal. En me rendant au travail ce matin, j'ai entendu un commentateur se plaindre de ce que la masse monétaire augmentait également.

La politique du gouvernement de la Banque du Canada en ce qui concerne la masse monétaire tient compte de la plage de fluctuation. Je ne sais pas si vous lui avez posé des questions à ce sujet, mais il arrive parfois que, d'une semaine à l'autre, des écarts soient causés par des événements comme la grève des Postes; car, ainsi, des chèques sont retenus aux bureaux de poste et certaines personnes doivent emprunter de l'argent. Ainsi donc, les mêmes montants se trouvent à deux endroits à la fois, ce qui augmente la masse monétaire, mais celle-ci se maintient quand même à l'intérieur de la plage de fluctuation.

M. Crosbie: Je n'ai pas posé de question au sujet de la masse monétaire, monsieur le président. Le ministre est cependant d'accord pour dire que le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada avaient le choix, c'est-à-dire que nous n'étions pas nécessairement tenus d'augmenter les taux d'intérêt. Il y avait d'autres possibilités. On aurait pu choisir de ne pas augmenter les taux d'intérêt et de laisser simplement le dollar flotter librement. Le ministre ne peut pas soutenir que notre dollar flotte vraiment, puisqu'il a dû emprunter tout cet argent pour l'empêcher de couler. L'augmentation du taux d'intérêt et tous ces emprunts à l'étranger n'ont qu'un but, soit d'empêcher le dollar canadien de sombrer véritablement. Quand on voit le niveau auquel le ministre maintient le dollar, celui-ci ne flotte plus, il prend l'eau. La solution serait de le laisser carrément flotter et de ne pas augmenter les taux d'intérêt. Ainsi, le ministre devait faire un choix, n'est-ce pas? Il n'a pas les mains complètement liées.

M. Chrétien: Je crois que le gouverneur de la Banque voulait maintenir l'équilibre entre la situation canadienne et la situation américaine . . .

M. Crosbie: Alors, très bien.

M. Chrétien: . . . sur le plan des taux d'intérêt, mais cela n'empêche pas la Bourse de fixer la valeur du dollar canadien et de la faire baisser.

[*Text*]

The hon. member always uses very colourful epithets to describe any situation. I would like just to remind him that the fact that the Canadian dollar is weaker than it was some time ago is very good for the fisheries in the Maritimes. And when I met one of his successors as Minister of Finance from Newfoundland, he said to me that fisheries are doing much better because of it.

Mr. Crosbie: I am going to ignore the Minister's irrelevancies. I am going to keep asking the Minister questions and people will have to judge for themselves. The Minister for example said that all he is doing to support the dollar is to make sure there is an orderly market. If that is the case, this is the most expensive peace and order operation that Canada has ever had. He is fooling no one. If we had a true floating dollar, the Minister and the Governor of the Bank of Canada would not be continually increasing interest rates to try to attract loans here artificially to keep the dollar up. The dollar would be left on its own and we would not have an interest rate policy that is going to stop developing this country, that is going to stop expansion of the economy, that is going to create unemployment.

Mr. Chrétien: I would like to know if the honourable . . .

Mr. Crosbie: My question to the Minister—let the Minister just be patient—is this. In view of the unemployment, the inflation, the rest of the factors we know about the economy, will the Minister at least agree with this, that the Canadian economy is not strong at the present time? Does he agree with that statement?

Mr. Chrétien: What is strong? You have to give a definition of what is strong and what is not strong. If you compare the performance of the Canadian economy with the economies of other nations, only the Japanese have a better performance than Canadian in growth. So, relatively strong, yes, compared to the Americans; compared to the Germans; compared to the French; compared to the British. But if you compare it with the Japanese, I will say that it is weaker than the Japanese.

Mr. Crosbie: Mr. Chairman, I am glad the Minister has clarified it. The Minister has said we are relatively strong and last night the Governor of the Bank of Canada, Mr. Bouey, said, and I quote:

> . . . everyone knows that at this time the Canadian economy is not strong.

Apparently everyone in the country knows that the Canadian economy is not strong except this Minister, and this is the Minister who is in charge of the financial affairs of the country. Thanks for confirming that the Minister is out of step with everybody else in the country, according to Mr. Bouey.

Mr. Chairman, could I ask the Minister another question?

Mr. Chrétien: A buffoon is always a buffoon.

Mr. Crosbie: A few minutes ago, Mr. Chairman, Mr. Hood gave us the figures. He said the annual gross cost of all of those foreign borrowings and arrangements was $423.3 million. Against that we are going to gain some income from the

[*Translation*]

Quelle que soit la situation, l'honorable député lui trouve toujours des qualificatifs pleins d'effets. Je tiens à lui rappeler que la baisse du dollar canadien joue en faveur des pêcheries dans les Maritimes. L'un de ses successeurs au ministère des Finances de Terre-Neuve m'a dit que les pêcheries s'en trouvaient beaucoup mieux.

M. Crosbie: Je passerai outre aux remarques du ministre, qui n'ont rien à voir avec le sujet. Je continuerai à interroger le ministre et les gens jugeront par eux-mêmes. Ainsi, le ministre a déclaré que tous les efforts qu'il fait pour soutenir le dollar ont pour but d'instaurer l'ordre sur le marché. Si tel est le cas, cette opération pour le maintien de l'ordre et de la paix est sûrement la plus onéreuse que le Canada ait connue. Personne ne s'y trompe. Si le dollar flottait vraiment, le ministre et le gouverneur de la Banque du Canada n'auraient pas besoin d'augmenter continuellement les taux d'intérêt pour attirer les emprunts de manière artificielle et renflouer le dollar. En laissant le dollar tranquille, on n'aurait pas besoin de cette politique des taux d'intérêt qui va mettre fin au développement de notre pays, arrêter l'expansion de l'économie et créer du chômage.

M. Chrétien: Je voudrais savoir si l'honorable . . .

M. Crosbie: La question que j'adresse au ministre—je le prie d'être patient—est la suivante. Étant donné le chômage, l'inflation et le reste des données économiques que nous connaissons, le ministre est-il au moins d'accord sur le fait que l'économie canadienne n'est pas actuellement en position de force? Est-il d'accord là-dessus?

M. Chrétien: En position de force, qu'est-ce que cela veut dire? Donnez-moi une définition de ce qui est fort et de ce qui ne l'est pas. Comparée à celle des autres pays, l'économie canadienne ne cède qu'à l'économie japonaise sur le plan de la croissance. Elle est donc relativement forte, en effet, comparée à l'économie américaine; comparée à l'économie allemande; comparée à l'économie française; comparée à l'économie britannique. Si on la compare avec l'économie japonaise, alors elle est plus faible.

M. Crosbie: Je suis content, monsieur le président, que le ministre ait clarifié cela. Le ministre vient de dire que notre économie est relativement forte, mais hier soir, M. Bouey, le gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré, et je cite:

> . . . tout le monde sait qu'à l'heure actuelle, l'économie canadienne n'est pas forte.

Apparemment, tout le monde sait que l'économie canadienne n'est pas en position de force, excepté le ministre qui, précisément, est responsable des finances du pays. Il faut remercier M. Bouey, dont les propos confirment que le ministre n'est pas au même diapason que le reste du pays.

Me permettez-vous, monsieur le présient, de poser au ministre une autre question?

M. Chrétien: Un bouffon reste un bouffon.

M. Crosbie: Il y a quelques instants, M. Hood nous a cité des chiffres. Il a déclaré que le coût brut annuel de tous ces emprunts étrangers s'élevait à 423.3 millions de dollars. Il faut déduire les recettes que vont nous procurer les intérêts sur les

[*Texte*]

interest on the deposits. I did not get the figure. What is the off-setting figure? Was it the $414 million? We are going to get that much in revenue against these costs?

Mr. Hood: Mr. Chairman, the figure I used as the offset was $414 million.

Mr. Crosbie: So the result of these borrowings would just be a net cost to us annually of something like $7.3 million. I am sorry, $9.3 million.

Mr. Chrétien: That is the difference.

Mr. Crosbie: My God, this is a good business, Mr. Chairman. We should get in a lot more than this. We should do this a lot quicker.

Could I ask another question on that? What is it going to cost the Canadian government on the Canadian Canada Savings Bond Issue, having to increase the issue from 9 per cent to 9.5 per cent interest? What will that cost the Canadian . . .

Mr. Chrétien: We increased the rate by one quarter of a point on Monday and the cost, depending on the number of CSBs that will be sold, will be . . .

• 1045

Mr. Hood: Mr. Chairman, it is very difficult to calculate this cost because one does not know at this point what the gross sales of the Canada Savings Bonds will be, one does not know what the conversions of former issues may amount to. Therefore it is virtually impossible to give a cost. One can multiply $X billion by one quarter of 1 per cent and subtract from that an estimated amount of roll-outs from previous issues at a certain interest rate. That is the way one proceeds, but the main parameters are unknown at this point.

Mr. Crosbie: So we will be able to get the figure in a month's time, or whenever you know the results of the sales.

Mr. Chrétien: The campaign will be completed in two weeks time.

Mr. Lambert (Edmonton West): You are giving a one-week extension?

Mr. Chrétien: Yes. In two weeks it will be over.

Mr. Hood: If I may say so, Mr. Chairman, it is a bit of jargon when we say the campaign closes on November 22. What that means precisely is that after November 22, if the Canada Savings Bonds of 1978 remain on sale they will only be purchasable at the face value plus accrued interest, whereas before November 22 and including November 22 they are purchasable at the face value. It is an open question at this moment whether the sales continue beyond that date, or even, in fact, up to that date—to be perfectly legalistic about it.

Mr. Chrétien: Yes. The campaign will be over.

Mr. Hood: However, I would like to say that as of the night of November 22 it would not be possible to make the calcula-

[*Traduction*]

dépôts. Je n'ai pas retenu le chiffre. Quel est le chiffre à déduire? Est-ce 414 millions? Est-ce que cela représente toutes les recettes à déduire de ces coûts?

M. Hood: Monsieur le président, j'ai cité le chiffre compensatoire de 414 millions.

M. Crosbie: Par conséquent, le coût net de ces emprunts ne sera que de l'ordre de 7.3 millions par an. Pardon, 9.3 millions.

M. Chrétien: C'est la différence.

M. Crosbie: Voilà qui rapporte bien, monsieur le président. On devrait chercher à faire plus et beaucoup plus vite.

Puis-je poser une autre question là-dessus? Combien est-ce que le passage de 9 à 9.5 p. 100 de l'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada va-t-il coûter au gouvernement canadien?

M. Chrétien: Lundi, nous avons augmenté le taux d'un quart de point et, en fonction du nombre d'obligations qui seront vendues, le coût s'établira à . . .

M. Hood: Monsieur le président, il est très difficile de faire le calcul de ces coûts, parce qu'on ne sait pas, à l'heure actuelle, quelles seront les ventes brutes des obligations d'épargne du Canada; on ne sait pas également quel sera le taux de conversion des émissions antérieures et à quelles sommes cela correspondra; il est donc impossible d'évaluer les coûts. On peut multiplier X milliards de dollars par un quart de 1 p. 100 et en soustraire le montant estimatif des biens de fiducie sortis à leur valeur imposable qui proviennent des émissions antérieures ayant un taux d'intérêt précis. C'est comme cela que nous procédons, mais à l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les principaux paramètres.

M. Crosbie: Nous serons donc en mesure d'obtenir ces chiffres dans un mois, ou lorsque vous connaîtrez les résultats des ventes.

M. Chrétien: La campagne sera terminée d'ici deux semaines.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous accordez une prolongation d'une semaine?

M. Chrétien: Oui. Cela sera terminé dans deux semaines.

M. Hood: Si vous permettez, monsieur le président, il n'est pas tout à fait juste de dire que la campagne se termine le 22 novembre. Ce que cela signifie vraiment, c'est qu'après le 22 novembre, si les obligations d'épargne du Canada de 1978 demeurent en vente, elles ne seront plus vendues qu'à leur valeur nominale plus les intérêts accumulés, alors que jusqu'au 22 novembre inclusivement, on peut les acheter à leur valeur nominale. A l'heure actuelle, on ne sait pas encore si les ventes continueront après cette date, ou même jusqu'à cette date—si l'on s'en tient tout à fait à la lettre de la loi.

M. Chrétien: Oui. La campagne sera terminée.

M. Hood: J'aimerais toutefois préciser qu'à partir du 22 novembre au soir, il ne sera pas possible d'effectuer les calculs

[*Text*]

tion being asked for because all of the data will not be in at that point.

The Chairman: Mr. Crosbie, that is ten minutes.

Mr. Crosbie: Can I have my last question?

The Chairman: One more.

Mr. Crosbie: I wanted to point out, Mr. Chairman, that our Minister of Finance is the Ghandi of Canada. He has the biggest begging bowl of any minister of finance we have ever had in Canada.

My final question is this: the figure of $414 million that is the offsetting gains against the $423.3 million annual costs of these foreign borrowings is surely not going to be the case next year? This would imply that we have all of these borrowings; that none of them are being spent or used but are all out gaining interest themselves. How can it be so high and what would be the case next year? Is this to be an annual situation? You are going to have $423 million as compared to a revenue of $414 million? I do not understand how this can be.

Mr. Hood: Mr. Chairman, the calculation assumes, as the questioner has indicated, that the proceeds of these borrowings are available for investment whether in Canadian dollars or United States dollars. That is the basis of the calculation, that is what I stated at the time, and the calculation stands or falls on the assumptions.

Mr. Crosbie: This is a big assumption.

The Chairman: We will have another meeting this afternoon and you can come back to that subject—unless Mr. Breau wants to pursue it.

M. Breau: Merci, monsieur le président. J'aimerais demander au ministre s'il a envisagé, dans le but de stimuler l'économie et en même temps de faire ce qu'il fait depuis le printemps, soit emprunter sur les marchés étrangers, d'étudier la possibilité de mettre en marche des grands projets d'infrastructures industrielles ou des grands projets d'infrastructures en énergie comme, par exemple, des pipelines dont nous aurons certainement besoin au cours des vingt ou vingt-cinq prochaines années, dans le domaine des pêches, tous les ports de mer ou les quais qu'il faudra d'ici quinze ou vingt ans? Avez-vous envisagé la possibilité de financer la construction de ces infrastructures, même si ce n'est pas rentable présentement, mais le sua sera une longue période, en empruntant à l'étranger, dans un compte séparé ou dans une agence séparée? Aurez-vous l'autorité de le faire? Est-ce que le gouvernement pourrait payer l'intérêt pour une certaine période et avoir une structure de remboursement de ces projets-là lorsqu'ils deviendraient rentables.

• 1050

Est-ce que le ministre a étudié cette sorte d'approche qui, en fait, ressemble à celle de l'ancien «Atlantic Development Board» qui avait un compte séparé et pouvait emprunter de l'argent et promouvoir des grands projets d'infrastructure?

[*Translation*]

qu'on nous demande, car nous n'aurons pas encore reçu toutes les données.

Le président: Monsieur Crosbie, vos 10 minutes sont écoulées.

M. Crosbie: Puis-je poser une dernière question?

Le président: Une dernière.

M. Crosbie: Je tenais à dire, monsieur le président, que notre ministre des Finances est le Ghandi du Canada. En effet, de tous les ministres des Finances que nous ayons eus au Canada, c'est lui qui possède la plus grande sébile.

J'en arrive donc à ma dernière question: la situation ne sera certainement pas la même l'année prochaine, c'est-à-dire que nous n'aurons pas 414 millions de recettes par opposition aux 423.3 millions de coûts annuels provenant de nos emprunts à l'étranger, n'est-ce pas? Cela sous-entendrait que nous avons en mains toutes ces sommes empruntées; que nous n'en dépensons ni n'en utilisons aucune partie, mais que la somme globale accumule les intérêts. Pourquoi cette somme est-elle aussi élevée et quelle sera la situation l'année prochaine? Est-ce que la même chose se produira tous les ans? Est-ce que nous aurons 423 millions d'emprunts par opposition à des recettes de 414 millions? Je ne comprends pas cela.

M. Hood: Monsieur le président, le calcul sous-entend, comme l'intervenant l'a indiqué, que les sommes empruntées sont disponibles pour des fins d'investissement, que ce soit en dollars canadiens ou américains. Cela est à la base de nos calculs, c'est ce que j'ai affirmé à l'époque, et la comptabilisation se maintient ou s'écroule en fonction de ces postulats.

M. Crosbie: C'est une hypothèse d'envergure.

Le président: Nous tiendrons une autre réunion cet après-midi et vous pourrez revenir sur ce sujet—à moins que M. Breau ne veuille poursuivre plus avant.

Mr. Breau: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask something to the Minister: has he considered, so as to stimulate the economy and at the same time borrow on foreign markets just like he has been doing since the spring, studying the possibility of starting to implement big industrial infrastructure projects or vast energy-related infrastructure projects; I am thinking, for example, of the pipelines that we will no doubt be needing during the next 20 or 25 years and also in the fisheries fields of all the seaports or port facilities that we will be needing these next 15 or 20 years? Have you considered the possibility of financing the building of these infrastructures, even if they will not reap immediate benefit but will do so on a longer period, through loans made on foreign markets, in a separate account or in a separate agency? Would you be authorized to do so? Would the government be able to pay the interest accrued for a certain period and have a repayment structure for these projects once they would have started to earn their way?

Has the Minister studies this kind of approach which, in fact, resembles that of the former "Atlantic Development Board"; this Board had a separate account and was able to

[*Texte*]

M. Chrétien: Bien, voici, je ne sais pas s'il serait souhaitable d'avoir un compte séparé en ce moment. Tout d'abord, pour répondre à votre question quant à savoir si nous envisageons la mise en marche de grands projets, je dois vous dire que le Parlement a adopté une loi pour la construction du pipe-line allant de l'Alaska jusqu'aux États-Unis pour le gaz et les Américains ont adopté la leur, c'est une question d'organisation. Je suis personnellement optimiste quant à la construction du pipe-line allant de l'Alaska aux États-Unis. Des négociations sont déjà en cours entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve concernant les chutes de la rivière Churchill.

Il y a plusieurs projets comme celui-là, sur lesquels ont travaille présentement. Il y a la possibilité de l'extension d'un pipe-line allant de Montréal vers Québec, certains parlent aussi de son extension jusqu'aux provinces Maritimes, il y a le projet de l'installation d'une usine de transformation de gaz liquide en gaz naturel au Nouveau-Brunswick, mais nous dépendons d'une décision de l'administration américaine. Il y a beaucoup de projets comme ceux-là sur lesquels nous travaillons. Vous soulevez le point suivant: est-ce que nous devons commencer ces projets-là si, économiquement, ils ne sont pas rentables pour le moment, mais qui le seraient à très long terme? Cela devient alors une question de jugement, parce qu'il faut, dans tout projet, tenir compte mon seulement des bénéfices économiques et sociaux, mais aussi du pouvoir d'intervention du gouvernement.

Le gouvernement a eu, depuis de nombreuses années, des politiques que je qualifierais de très expansionnistes; lorsqu'un gouvernement fait des demandes en liquidités de 11.8 milliards de dollars dans une année par rapport à un budget de 48 milliards de dollars, j'estime qu'il fait preuve d'expansionnisme. La question est de savoir quand nous atteignons la limite qui devient contre-productive et certaines personnes, à l'heure actuelle, prétendent que nous sommes près de cette limite.

M. Breau: Oui, la seule suggestion que je veux faire en vue de stimuler l'économie ce pourrait être un réarrangement des priorités fiscales, sans nécessairement avoir une plus grande expansion mais il y a quand même des gens qui vous suggèrent, dont le Conseil économique du Canada, des réductions de taxes. Pour ma part, je préférerais une approche sélective de dépenses dans des grands projets industriels comme ceux-là. C'est un jugement politique que je porte, parce qu'aujourd'hui on a un surplus de travailleurs sur le marché, notre chômage, c'est un surplus de travailleurs sur le marché. On a des grands projets qui deviendront nécessaires à long terme, vous en avez nommé quelques-uns qui ont un certain bon sens à long terme. C'est difficile de vraiment calculer la rentabilité à ce moment-ci. Toutefois si on n'y donne pas suite, il est bien possible que dans une dizaine d'années, lorsque ces projets-là deviendront, non seulement rentables, mais essentiels pour le développement économique du Canada, il faudra alors faire venir de l'extérieur des travailleurs de la construction. Je crois que le fait d'avoir un compte séparé peut avoir un effet psychologique; le

[*Traduction*]

borrow sums of money and promote vast infrastructure projects?

Mr. Chrétien: Well, I do not know if it would be desirable to have a separate account at this moment. To answer your question, first of all, concerning the possibility that we consider the setting up of vast projects, I must remind you that Parliament has passed an act allowing for the building of a gas pipeline from Alaska to the United States and that the Americans have also passed a law; that is a question of organization. I am personally optimistic concerning the building of the Alaska pipeline. Negotiations are already underway between the Canadian Government and that of Newfoundland concerning Churchill Falls.

There are many projects of that kind we are working on at the moment. There is a possibility to extend a pipeline from Montreal to Quebec City and some are even thinking of an extension that would reach the Maritime Provinces; there is a possible setting up of a plant that would change liquid gas into natural gas in New Brunswick but that depends upon the decision to be taken by the American administration. There are many projects of that kind we are working on at the present time. You bring up the following question; should we set up those projects if they do not reap any benefit for the moment economically, but which would certainly do so on a long-term basis? It becomes a question of judgment, because for every project, we must take into account not only the economic and social benefits but also the power of intervention on the part of the government.

For many years, the government has had policies that I would call very expansionistic; when a government asks for $11.8 billion in available cash in one year for a budget of $48 billion, in my opinion this government is growth oriented. The question is to know when we have reached the limit over and above which things become counterproductive, and certain people think that we are close to this limit at the present time.

Mr. Breau: Yes, the only suggestion I would like to make so as to ensure stimulation of the economy would be to re-arrange our revenue priorities without necessarily having more growth; but there are still people like those sitting on the Economic Council of Canada who suggest that you reduce taxes. Speaking for myself, I would prefer that a selective approach be adopted concerning spending relevant to big industrial projects like those aforementioned. I am making a political judgment here since at the moment we have a surplus of workers on the market. Our unemployment is caused by a surplus of manpower on the job market. There are vast projects that will become necessary on a long-term basis, and you have named a few of them that makes sense on this long-term basis. It is quite difficult to evaluate the economic benefits they can give us at the moment. But if we do not take care of the situation right now, it is quite possible that within 10 years, when these enterprises will not only have started to pay their way but will have become essential for the economic growth of Canada, we will then have to import manpower in the construction field

[*Text*]

Canada dans cette période économique difficile va emprunter à l'étranger, et je dis emprunter à l'étranger, pour ne pas influencer les taux d'intérêt au Canada autant que possible. Vous nous avez dit au Parlement, il n'y a pas tellement longtemps, que les provinces empruntaient de moins en moins sur les marchés étrangers, ce qui n'aide pas le dollar. Et j'ai l'impression que tant que le dollar sera aux environs de 85c., les provinces vont emprunter moins à l'étranger parce qu'elles vont craindre les pressions exercées sur leur propre budget lorsque viendra le temps de payer les intérêts et de rembourser cet argent.

• 1055

Alors, je pense qu'on devrait se servir de notre surplus actuel sur le marché du travail pour entreprendre de grands projets comme ceux-là. Je pense aussi que pour des raisons psychologiques et pour ne pas influencer les taux d'intérêt au Canada, on devrait autant que possible emprunter ces fonds et les affecter directement à de grands projets industriels comme ceux-là qui, espère-t-on, lorsqu'ils deviendront rentables, pourront peut-être rembourser eux-mêmes ces emprunts. Mais peut-être faudrait-il payer les intérêts pendant quelque temps.

M. Chrétien: Je pense qu'il n'est pas nécessaire que ce soit le gouvernement qui le fasse directement. Je pense qu'il faut créer un climat favorable à l'investissement. Parlons des pêcheries qui vous concernent dans les Maritimes. Le plus grand stimulus que les pêcheries ont pu avoir au cours des dernières années a peut-être été la diminution de la valeur du dollar canadien par rapport à la monnaie américaine et à la monnaie européenne. Ce fut un stimulant massif d'au-delà de 15 p. 100 au cours des deux dernières années pour les secteurs de l'exportation. Très souvent on parle de stimuler l'économie et cela a certainement été un stimulant massif. Il y a des inconvénients en ce qui concerne les coûts à l'importation ou lorsqu'on voyage à l'étranger, mais pour la vente de nos produits à l'étranger, c'est un stimulant massif.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'il faut créer un climat favorable à l'investissement dans les Maritimes. Je ne crois pas, moi, que ce soit au gouvernement de tout faire. Je crois que l'industrie doit faire quelque chose. Dans mon dernier budget, qu'est-ce que j'ai fait? D'abord, nous avons le ministère de l'Expansion économique régionale qui met des fonds à la disposition des entrepreneurs qui veulent investir. Dans mon budget, j'ai donné des crédits à l'investissement plus importants dans les Maritimes que dans le reste du Canada pour inciter les investisseurs à trouver des occasions pour créer des activités économiques. Moi, je ne crois pas que le gouvernement doive tout faire lui-même.

M. Breau: Je suis d'accord avec vous.

M. Chrétien: Si le projet n'est pas économiquement rentable, il ne sert à rien de créer artificiellement des activités économiques qui vont faire faillite.

M. Breau: Je suis d'accord avec vous là-dessus. Je ne vous demande pas d'emprunter pour faire des choses que l'industrie privée peut faire. Mais je parle de projets d'infrastructures qui ont toujours exigé et qui exigeront toujours des dépenses

[*Translation*]

from outside of the country. I think that the fact of having a separate account may have a psychological effect; in this difficult economic period, Canada goes to foreign markets to borrow money, and I insist borrows money on foreign markets, so as to prevent as much as possible the fluctuation of interest rates in Canada. You stated in Parliament not too long ago that the provinces were borrowing less and less on foreign markets, which does not help our dollar. I feel that as long as the dollar will be at around 85 cents, the provinces will refrain from borrowing outside the country for fear of the pressures that would create on their own budgets when the time comes to pay the interest and those debts.

Therefore, I think that we should use our present surplus in the labour market to undertake such big projects. For psychological reasons and to avoid any effect on the interest rates in Canada, we should as much as possible borrow this money and use it directly for big industrial projects which, it is hoped, when they become profitable, might pay the debts back themselves. Yet we might have to pay some interest for a period of time.

Mr. Chrétien: It is not necessary for the government to do it directly. I think we should try and create a climate favourable to investments. Let us take the fisheries that are so important to you in the Maritimes. The greatest stimulus received by the fisheries in the last few years has probably been the decrease in the value of the Canadian dollar compared to the U.S. and European currencies. There has been massive stimulus of over 15 per cent in the last two years in the export sectors. We always talk about stimulating the economy, well this has certainly been a great stimulus. There are some drawbacks with regards to the cost of imports or when we travel abroad, but for our export trade, it has been stimulating.

We must also remember that a climate favourable to investment has to develop in the Maritimes and I do not think that the government should be the one to do everything all the time. I think that industry should also do something about it. What did I do in my latest budget? First of all, the Department of Regional Economic Expansion is making funds available to companies who want to invest. Again in my budget I gave larger investment credits in the Maritimes than in the rest of Canada to encourage investors to develop opportunities to create economic activities. I really do not think that the government should be doing everything.

Mr. Breau: I agree with you.

Mr. Chrétien: If a project is not economically profitable, why artificially create economic activities that are doomed.

Mr. Breau: I agree with you. I am not asking you to borrow to invest in what the private sector could invest in, but to use this money in capital projects that are always needed and that will always require public funds. Talking about fisheries, I

[*Texte*]

publiques. Lorsque je parle des pêches, je parle surtout de quais, de ports de mer et de choses du genre. Quant aux bateaux ou aux usines, l'industrie de la pêche devient de plus en plus prospère et va pouvoir investir elle-même dans ce domaine-là. Je parle surtout d'infrastructures qui vont exiger des dépenses publiques. D'une part, on a un surplus de travailleurs, et d'autre part, on devra, comme vous le faites depuis le mois d'avril et le mois de mai, emprunter à l'étranger. Je pense donc qu'il y aurait lieu d'affecter cet argent emprunté à l'étranger à ces grands projets-là. Et comme vous l'avez suggéré, cela ne se fera peut-être pas seulement par le gouvernement fédéral. Dans le cas de Lower Churchill Falls, la province de Terre-Neuve serait peut-être prête elle aussi à aller emprunter à l'étranger avec le gouvernement fédéral pour ces grands projets-là afin de ne pas mettre de pression sur les taux d'intérêt au Canada.

M. Chrétien: Le nombre de grands projets comme celui-là est nécessairement limité. Il y a plusieurs grands projets qui sont étudiés en ce moment. Il y a la question du développement . . .

M. Breau: Moi, je pourrais vous nommer dix grands projets.

M. Chrétien: Vous pouvez m'en nommer dix, mais il y en a qui ne sont pas arrivés au stade du développement et leur rentabilité économique n'est pas justifiable en ce moment. J'hésite à appuyer une thèse qui voudrait qu'on mette de l'avant des projets qui, économiquement, ne seraient pas rentables. Ce n'est pas se rendre service.

M. Breau: Il faut tenir compte du fait, monsieur le président, que dans une dizaine d'années, vous devez importer des travailleurs de la construction pour réaliser ces projets-là. Alors, dans le calcul de la rentabilité, il y a un jugement politique à faire.

M. Chrétien: Oui, cela est évidemment un critère de rentabilité. Si vous prévoyez qu'en construisant aujourd'hui vous allez effectivement, sur une période de quinze ans, économiser beaucoup d'argent, c'est une bonne décision à prendre. Seulement, même cet avantage-là ne rend peut-être pas le projet économique aujourd'hui.

• 1100

M. Breau: Dans certains cas, les projets ne seront peut-être plus possibles dans une dizaine d'années parce qu'on manquera de travailleurs. Et aujourd'hui, on a des chômeurs!

Le président: Monsieur Breau, c'est terminé.

M. Chrétien: Moi, je serai de retour à 15 h 30.

The Chairman: Okay, we will adjourn until 3.30 p.m., same place.

I will keep this list and continue with the order that we had before so far as the Conservatives are concerned.

AFTERNOON SITTING

• 1538

The Chairman: The Committee will resume consideration of Clause 2 of Bill C-7, the Borrowing Authority Act, 1978-79-80.

[*Traduction*]

think about wharfs, harbours and things like that. But for boats and plants, the fishery industry is getting richer and richer and should be able to make that kind of investments. I am mainly referring to big capital projects that will draw on public funds anyway. On one hand, we have a labour surplus, on the other hand, we have to, and you have been doing it since April and May, borrow on the foreign market. So I think we should use this money borrowed abroad in such big projects. And, as you said, this might not be a purely federal venture. In the case of Lower Churchill Falls, the Province of Newfoundland might also be willing to borrow abroad for such big projects to avoid putting pressure on the interest rates in Canada.

Mr. Chrétien: The number of big capital projects like that one is obviously limited. Several of those are under consideration. We are studying the . . .

Mr. Breau: I could name you ten big capital projects.

Mr. Chrétien: Sure you could, but some have not reached the development stage and their economic impact cannot be justified at the present time. I would hesitate in supporting a policy that would launch big projects that are not economically profitable. This would in fact be a disservice for Canada.

Mr. Breau: Mr. Chairman, we must take into account that in about one decade we will have to import construction labour to build those projects. So when you talk about return on investments, you must make a political judgment.

Mr. Chrétien: Yes, this is obviously a criteria. If you can forecast that by building today you will in fact, on a 15-year period, save a lot of money, it is a good decision to make. But that does not mean that the project is today economical.

Mr. Breau: In some cases, those projects might not be possible anymore in a decade because we will have a labour shortage. And today we have all those unemployed people!

The Chairman: Mr. Breau, your time is up.

Mr. Chrétien: I will be back at 3.30 p.m.

Le président: Bien, nous levons la séance jusqu'à 15 h 30, même salle.

Je garde cette liste et je reprendrai l'ordre que nous avions, du moins pour les conservateurs.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du bill C-7, Loi de 1978-79-80 sur le pouvoir d'emprunt.

[*Text*]

Appearing again is the Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance, and with him Mr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister, Department of Finance. Mr. lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman, I wonder if the Minister or his officials have the October number of the *Bank of Canada Review*? I wish to make reference to that document.

First, I think Dr. Hood might be the one to answer this: As of 1977, the target amount achieved by the sale of Canada Savings Bonds was some $57 billion?

Mr. Hood: Would you be good enough to tell us where you are reading, sir?

• 1540

Mr. Lambert (Edmonton West): I am reading from page S-6, the lower left-hand corner. The $57 billion in Canada Savings Bonds is a ridiculous figure. This is reproduced on page 11 of the November 2 Weekly Review of the Bank of Canada, in the lower left-hand corner.

Mr. Hood: The review of November 2, sir?

Mr. Lambert (Edmonton West: Yes.

Mr. Hood: On page?

Mr. Lambert (Edmonton West): Page 11, the lower left-hand corner. There it gives the Government of Canada direct and guaranteed securities outstanding with the sub-chart for Canada Savings Bonds showing that approaching the end of 1978 it is about—did I say $57 billion? No, I am sorry, that should be about $17 billion.

Mr. Hood: The figure would be $16.590 billion, I think.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. I am working off graphs here. Their squiggles are not exactly accurate all the time.

Mr. Hood: I think the numbers, sir, are at page 21 or page S-56 of the same summary.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, fine. Now when I look on page 11, the total outstanding obligations of Canada are about $57 billion. It must be remembered I am looking at a November 2 chart whereas the review has to be based some time in September and that we only get the mid-October figures. Do you anticipate that this year's campaign will reach that objective, or whatever is the objective? Will it be in the same perimeters as the 1977 sale of Canada Savings Bonds? Or do you anticipate an increase?

Mr. Hood: I think this question is directed to the Minister.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right, the Minister is deemed to be sitting in his seat.

Mr. Hood: Mr. Chairman, I am trying to decide what precisely is the question that I am asked.

Mr. Lambert (Edmonton West): You know what was achieved in sales in 1977.

[*Translation*]

Une fois encore, nous accueillons l'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances, ainsi que M. W. C. Hood, sous-ministre adjoint du ministère des Finances. Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je me demande si M. le ministre ou ses collaborateurs ont le numéro du mois d'octobre de la *Revue de la Banque du Canada*. J'aimerais me référer à ce document.

D'abord, je crois que M. Hood pourrait peut-être répondre à la question suivante: est-il vrai qu'à la fin de 1977, les ventes d'obligations d'épargne du Canada se chiffraient à quelque 57 milliards de dollars?

M. Hood: Auriez-vous l'amabilité de citer vos sources, monsieur?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce que je vous cite se trouve à la page S-6, en bas, dans le coin gauche. Le montant de 57 milliards de dollars en obligations d'épargne du Canada est ridicule. On le retrouve à la page 11 du numéro du 2 novembre de la revue hebdomadaire de la Banque du Canada; c'est dans le coin gauche en bas.

M. Hood: Dans le numéro du 2 novembre?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui.

M. Hood: A quelle page?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A la page 11, dans le coin gauche en bas. On y trouve le montant des obligations d'épargne directes et garanties du gouvernement du Canada et un aute tableau sur les obligations d'épargne du Canada. Il semblerait qu'à la fin de 1978, leur montant soit d'environ . . . Vous ai-je dit 57 milliards de dollars? Pardonnez-moi, c'est plutôt 17 milliards de dollars.

M. Hood: Le montant exact est $16,590,000,000.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bien. C'est que j'essaie d'interpréter les graphiques dont les courbes ne sont pas toujours des plus précises.

M. Hood: Leurs données numériques se trouvent à la page 21 ou à la page S-56 du même périodique.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Parfait. A la page 11, on se rend compte que le montant des obligations du Canada est d'environ 57 milliards de dollars. Bien entendu, même si ce graphique date du 2 novembre, il doit être tracé à partir de données relevées en septembre, si bien que les chiffres devaient être à jour à la mi-octobre seulement. Croyez-vous que la campagne de cette année atteindra son objectif, quel qu'il soit? S'attend-on à vendre autant d'obligations d'épargne du Canada qu'en 1977 ou croyez-vous en vendre plus?

M. Hood: Je crois que vous devriez adresser cette question au ministre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien, faisons comme si le ministre était assis à sa place.

M. Hood: Monsieur le président, j'essaie de comprendre ce qu'on me demande au juste.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous connaissez certainement le nombre d'obligations vendues en 1977.

[*Texte*]

Mr. Hood: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. To put it in its proper perspective I said we are holding about $17.5 to $18 billion in Canada Savings Bonds as reported at this time.

Mr. Hood: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Now, do you anticipate increasing that holding, increasing your sales from 1977?

Mr. Hood: I am hesitating, Mr. Lambert, because I am not accustomed to thinking of the matter in relation to 1977. I do not have in my mind exactly what the 1977 figure was.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well let us look at your 1977 figures. You went to about $18.3 billion.

Mr. Hood: To $18.3 billion from $15.9 billion.

Mr. Lambert (Edmonton West): You went to about $18.299 billion.

Mr. Hood: Yes. Mr. Chairman, the government has not indicated a target for their current Canada Savings Bond campaign. In those circumstances, obviously I find it a bit hard to deal with the question. The figure for 1977, the net sales realized over the final quarter of the year, look to me to be of the order of $2.4 billion. The question might be put to me: is the government anticipating net sales in this final quarter of that order of magnitude?

• 1545

Mr. Lambert (Edmonton West): But I want to put it to you, though, Dr. Hood, that this has to enter into your contemplation because you are asking in this Bill C-7 to increase the borrowing authority by some $7 billion, which would be on a net basis.

Mr. Hood: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Therefore, out of the $7 billion what are you looking for for Canadian savings bonds? Is it plus or minus 1977?

Mr. Hood: The answer to the question is that it is plus 1977.

Mr. Lambert (Edmonton West): Is it by 10 per cent? Unless you can say, look, we are targeting for this, then it is quite right that what my colleagues have been saying, you do not know where you are going.

Mr. Hood: Mr. Lambert, I think the figure to use is a figure not much bigger than the figure of 2.4 that was involved in last year's . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. Then if we say 10 per cent, it is another $240 million, which would take you to a little over 2.5.

Mr. Hood: Yes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Because, Mr. Chrétien, what I am concerned about is how you arrive at the figure of $7 billion for authority. We know that you are trying to get

[*Traduction*]

M. Hood: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Alors, reprenons. Nous avons à l'heure actuelle émis des obligations d'épargne du Canada pour environ 17.5 à 18 milliards de dollars.

M. Hood: C'est exact.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Croyez-vous que ce montant va augmenter, et donc que vous allez vendre plus d'obligations qu'en 1977?

M. Hood: J'hésite, monsieur Lambert, parce que je ne suis pas habitué à comparer avec 1977. Je n'ai pas à l'esprit le nombre exact d'obligations vendues en 1977.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Alors commençons donc par les chiffres de 1977. Vous avez porté le montant des obligations vendues à 18.3 milliards de dollars.

M. Hood: Leur montant est en effet passé de 15.9 milliards de dollars à $18.3 milliards.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Leur valeur est donc passée à $18,299,000,000.

M. Hood: C'est bien cela. Mais, monsieur le président, le gouvernement n'a mentionné aucun objectif pour la vente des obligations d'épargne du Canada cette année. Par conséquent, il m'est un peu difficile de répondre à la question. En 1977, on a vendu pour environ 2.4 milliards de dollars d'obligations au cours du dernier trimestre; il s'agit du produit net des ventes. Alors, on me demande si le gouvernement prévoit un produit comparable pour le dernier trimestre de cette année-ci, c'est bien cela?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce que je tente de vous faire comprendre, monsieur Hood, c'est que ce facteur doit entrer en ligne de compte puisque vous demandez dans le bill C-7 que soit augmenté le pouvoir d'emprunt de quelque 7 milliards de dollars nets.

M. Hood: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Par conséquent, de ces 7 milliards de dollars quelle somme espérez-vous récupérer grâce à la vente des obligations d'épargne du Canada? Plus ou moins qu'en 1977?

M. Hood: La réponse serait, plus qu'en 1977.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): De 10 p. 100? A moins que vous ne puissiez nous dire: voici l'objectif, mes collègues ont parfaitement raison d'affirmer que vous ne savez pas où vous allez.

M. Hood: Monsieur Lambert, le chiffre qu'il faut retenir n'est pas beaucoup plus élevé que celui de 2.4 milliards l'an dernier . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Disons donc 10 p. 100, ce qui fait 240 millions de dollars de plus, ce qui nous donne un peu plus de 2.5.

M. Hood: Oui.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce qui m'intéresse, monsieur Chrétien, c'est de savoir comment vous en êtes arrivé à fixer à 7 milliards de dollars le chiffre du pouvoir d'emprunt.

[*Text*]

some $750 million in a bond issue in New York in October. I do not know at the moment because I have not checked into it, how much of a net increase in borrowing you are going to do with that $750 million. Certainly there was some refinancing involved, but how much new money? All these are increments that make up the $7 billion.

The Chairman: That is the end of your 10 minutes, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): Most of it was spent in searching.

The Chairman: That goes with the tough questions that you ask.

Mr. Hood: If I might, Mr. Chairman . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): They are the ones raising the money.

Mr. Hood: If I might, I would like to speak to the question in its more general form that it has now reached. The government has requirements for financing and they may be met by the Canada Savings Bonds route or they may be met by market borrowings, and the degree to which they are met by one or the other . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): Is that by guess and by gosh?

Mr. Hood: No, that depends upon the . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): I would not think so, but . . .

Mr. Hood: No, it does not depend on that, Mr. Chairman, it depends upon the reception of the Canada Savings Bonds and that which is not financed that way will have to be financed other ways. So the question is, what is the financial requirement of the government, what needs to be in hand in the way of borrowing authority in order to meet that requirement and in order to be in a position to use the facilities that we have arranged with the banks here and abroad, if necessary, and to have something in hand in relation to contingencies? Let me speak to the question of the need for additional borrowing authority for this year. The additional $7 billion borrowing authority that is asked for for the current fiscal year is almost totally the result of the foreign borrowings that have been undertaken to bolster the foreign exchange reserves. There has been no particular change in our cash requirements for this year. These foreign borrowings have used up the borrowing authority that would otherwise have been available for the domestic debt program and the result is that there is now insufficient authority left to complete the domestic program.

So the reasons for the additional borrowing authority that is requested can be summarized as follows. There has been an increase, since we last sought authority, in the domestic requirements for this year from $11.5 billion to $11.8 billion; and that upward revision of those domestic requirements is on the record. There is nothing new about that. The $11.8 billion figure has been in the public domain at least since the Minister's November statements. That is the first reason.

[*Translation*]

Nous savons que vous tentez d'obtenir quelque 750 millions de dollars grâce à une émission d'actions à New York au mois d'octobre. Je ne sais pas pour l'instant, parce que je n'ai pas recherché la chose, quelle augmentation nette de vos emprunts représentent ces 750 millions de dollars. Il y a évidemment du refinancement, mais quelle partie de cet emprunt constitue du nouvel argent? Tous ces facteurs s'additionnent pour composer les 7 milliards de dollars.

Le président: Vous avez terminé vos dix minutes, monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Presque tout le temps a été consacré à des recherches.

Le président: C'est à cause des questions difficiles que vous avez posées.

M. Hood: Si vous le permettez, monsieur le président . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce sont eux qui veulent se procurer l'argent.

M. Hood: Si vous le permettez, j'aimerais répondre à la question d'une façon un peu plus générale. Les besoins d'argent du gouvernement se trouvent comblés soit par la vente d'obligations d'épargne du Canada, soit par l'emprunt sur les marchés monétaires; or dans la mesure où ces besoins sont comblés d'une manière ou d'une autre . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vois, cahin-caha?

M. Hood: Non, cela dépend de . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je ne le croirais pas, mais . . .

M. Hood: Non, cela ne dépend pas de cela, monsieur le président, cela dépend de l'accueil fait aux obligations d'épargne du Canada; l'argent qu'on ne trouve pas de cette façon doit être trouvé ailleurs. La question est donc, quel est le besoin d'argent du gouvernement, quelle somme le gouvernement doit-il avoir en main sous forme de pouvoir d'emprunt pour faire face à ces besoins et pour pouvoir se prévaloir des dispositions prises auprès des banques ici et à l'étranger, si nécessaire, et pour avoir des réserves pour les éventualités? Laissez-moi maintenant parler du besoin d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour la présente année. Les 7 milliards de dollars de pouvoir d'emprunt supplémentaire que nous demandons pour l'année financière en cours est en quasi totalité, la conséquence des emprunts étrangers que nous avons dû souscrire pour étoffer nos réserves de devises étrangères. Nos besoins en argent comptant n'ont pas particulièrement changé pour cette année. Ces emprunts à l'étranger ont épuisé le pouvoir d'emprunt qui aurait autrement été affecté à la dette intérieure, c'est pourquoi ce pouvoir est maintenant insuffisant.

On peut donc résumer de la façon suivante les raisons motivant cette requête d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Depuis notre dernière demande, les besoins de trésorerie intérieurs pour cette année sont passés de $11.5 milliards à $11.8 milliards. Ce rajustement a été annoncé, il n'est pas nouveau. Ce chiffre de $11.8 milliards est connu au moins depuis la déclaration du ministre en novembre dernier. C'est la première raison.

[*Texte*]

• 1550

The second reason is requirements emanating from the foreign exchange transactions have been higher than expected. Including the recent $750 million bond issue in New York, foreign loans and drawings on the stand-by credits now amount to a total Canadian dollar equivalent of some $5.4 billion. That is much larger than the contingency amount that was included in the additional borrowing authority obtained last March. Since that time the stand-by credit with the Canadian chartered banks has been increased by $1 billion to $2.5 billion, and a further stand-by credit of $3 billion was established with the United States and other international banks, bringing the total in stand-by credits to $5.5 billion.

The additional $7 billion in borrowing authority now being sought for this year represents the Canadian dollar equivalent of $2.6 billion borrowed abroad, $2.8 billion drawn on the stand-by credits, and an amount to cover possible drawings on the remaining $3.1 billion of U.S. still outstanding on the combined stand-by credits.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Chairman . . .

The Chairman: I will put you down for another round.

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, I know, but there was a lot of conferencing that went on there.

The Chairman: Are the members agreeable to allowing Mr. Lambert to continue for another few minutes?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Lambert (Edmonton West): I want to read eight lines of the Preliminary Prospectus that was found in New York on Canada's borrowings this year. It says, I quote, on page 18 of the prospectus filed by Morgan Stanley and Company, Salomon Brothers, and others:

> Since the latter part of 1977 the Government has undertaken a number of foreign currency borrowings to add to Canada's international reserves and to provide assurance that it is in a position to supplement the net inflow of capital to Canada that occurs through other channels. In April 1978 Canada borrowed $750 million U.S. through a public offering of bonds in the United States and in May 1978 Canada made a placement in Germany totalling 1,500 billion Deutsche marks, about $706 million U.S). In addition, two medium terms revolving stand-by credit facilities have been arranged aggregating U.S. $5,500 million. In October 1977 the Minister of Finance announced the arrangement of a seven-year revolving stand-by credit facility with Canadian chartered banks under which up to U.S. $1,500 million could be borrowed. The amount of this facility was increased by $1,000 million U.S. to U.S. $2,500 million in April 1978.

What I want to ask is the final question. Is this $7 billion borrowing authority to include any portion of the unused stand-by credit? Is that the purpose of this particular bill, that a legal opinion has now been obtained that borrowing authority must include any unused portion of stand-by credits for which a stand-by fee is being paid? If I want to refer to the

[*Traduction*]

Deuxièmement, les besoins imputables aux transactions de change ont été plus élevés que prévu. La récente émission d'obligations de $750 millions de dollars à New York, les emprunts et tirages à l'étranger à partir des crédits de réserve équivalent maintenant à environ $5.4 milliards de dollars canadiens. Il s'agit d'une somme beaucoup plus élevée que le montant pour éventualités inclus dans le pouvoir d'emprunt supplémentaire obtenu en mars dernier. Depuis ce temps, les facilités de crédit établies auprès des banques à charte canadiennes sont passées de $1 milliard à $2.5 milliards, et un crédit supplémentaire de $3 milliards a été obtenu auprès des États-Unis et d'autres banques internationales, ce qui donne un total de $5.5 milliards.

Les $7 milliards supplémentaires requis cette année incluent l'équivalent en dollars canadiens du montant de $3.6 milliards emprunté à l'étranger, un montant de $2.8 milliards tiré des facilités de crédit, et une certaine somme affectée aux emprunts éventuels à partir du crédit de $3.1 milliards établi aux États-Unis.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président . . .

Le président: J'inscris votre nom à un autre tour.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, mais il y a eu beaucoup de conversations.

Le président: Les membres acceptent-ils que M. Lambert poursuive pendant quelques minutes?

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais vous lire huit lignes du prospectus préliminaire rédigé à New York au sujet des emprunts du Canada cette année. On déclare à la page 18 du prospectus déposé par la Morgan Stanley and Company, la Salomon Brothers, et d'autres:

> Depuis la fin de 1977, le gouvernement a contracté un certain nombre d'emprunts en devises étrangères pour accroître les réserves internationales du Canada et s'assurer qu'il pourra compléter l'entrée nette de capitaux s'effectuant ailleurs au Canada. En avril 1978, le Canada a emprunté $750 millions américains grâce à une émission d'obligations aux États-Unis, et en mai 1978, il a contracté des emprunts de 1,500 millions de deutsche marks en Allemagne (environ $706 millions américains). De plus, il a établi deux facilités de crédit renouvelable à moyen terme totalisant $5,500 millions américains. En octobre 1977, le ministre des Finances a annoncé l'établissement d'une facilité de crédit renouvelable de 7 ans auprès des banques à charte canadienne pour des emprunts maximums de $1,500 millions américains. Ces facilités de crédit ont été accrues de $1,000 millions américains en avril 1978, et s'élèvent maintenant à $2,500 millions américains.

J'aimerais vous poser une dernière question. Ce pouvoir d'emprunt de 7 milliards doit-il inclure toute fraction du crédit non utilisée? Est-ce l'intention de ce bill? A-t-on été avisé qu'un pouvoir d'emprunt doit inclure toute fraction non utilisée des crédits de réserve auxquels sont assortis des frais? Le numéro de la revue de la Banque du Canada d'octobre 1978

[*Text*]

Bank of Canada, Review, October, 1978, there is a statement by the Minister of Finance dated October 12 and talking about the changing in the cost of stand-by fees on international credits that Canada had arranged. If we are paying for any stand-by credits, surely these must be within borrowing authority. Is that the purpose of this bill?

• 1555

Mr. Hood: Mr. Chairman, may I answer on behalf of the Minister? At the time of the arranging of the facilities, it is our legal advice that borrowing authority for the full amount of the facility must be in hand at the time of the arranging of the facility. Thereafter, it is legally required that any drawing must be within the authority that is then outstanding. It would seem imprudent to have a facility outstanding and a portion of it unused but being paid for if there were not authority available to use it.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well . . .

Mr. Hood: We have not been in that position, of having a facility that was unused but having no authority to use it. We have not been in that position right through to the end of October. The authority that is being sought now will enhance our borrowing power as from the first of November and will mean that that position that I described as having pertained until the end of October will pertain thereafter.

That is a rather longish answer, but the simple quick answer to your question is yes, we are requiring this authority in part to render effective and usable the unused, at this moment, portions of our drawing facilities. We also need it in order to finance domestic borrowing that is in train at this moment.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, had there been a legal opinion to the contrary? And if this had been resisted, what convinced your legal advisers to change your position to that which you are now seeking in this bill? This is not a new exercise. This is . . .

The Chairman: Mr. Lambert, can we conclude at that point?

Mr. Lambert (Edmonton West): Yes, yes, okay. I would like to get the answer to that, though.

The Chairman: Dr. Hood, briefly.

Mr. Hood: May I ask, Mr. Chairman, if Mr. Black, our legal adviser, could intercept Mr. Lambert's question?

The Chairman: Yes. This is Mr. Warren Black. He is the legal adviser to the Department of Finance. Mr. Black.

Mr. Warren Black (Director, Legal Services, Department of Finance: Thank you very much, Mr. Chairman. I think, sir, the question was first raised by lawyers for the various lenders under the various revolving credit agreements. The Department of Justice has always taken the view in the past, as far as I understand it, that it is the net amount of the increase that is charged against the borrowing authority. Now, during the negotiations for the revolving standby credit agreements, some of the lawyers for the lenders questioned this. They ultimately accepted our viewpoint but they raised the question and we thought that for greater certainty we should perhaps clarify it beyond all doubt, and that is the reason for the clause.

[*Translation*]

comprend une déclaration du ministre des Finances datée du 12 octobre où il parle de la variation des frais afférents aux facilités de crédit que le Canada a établies à l'étranger. S'il est vrai que ces facilités sont assorties de frais, ceux-ci doivent certainement faire partie du pouvoir d'emprunt. Est-ce le but du bill?

M. Hood: Monsieur le président, me permettez-vous de répondre au nom du ministre? D'après nos conseillers juridiques, il faut avoir obtenu un pouvoir d'emprunt équivalent au montant total du crédit avant d'établir les facilités de crédit. Ensuite, tout emprunt doit être effectué sur le pouvoir existant. Il serait imprudent de verser des frais pour une portion non utilisée du crédit en l'absence d'un pouvoir nous permettant de nous en servir.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Eh bien . . .

M. Hood: Nous n'avons jamais maintenu une ligne de crédit non utilisée sans détenir le pouvoir de nous en servir. Nous ne nous sommes jamais trouvés dans cette position jusqu'à la fin d'octobre. La requête que nous faisons maintenant accroîtra notre pouvoir d'emprunt à compter du 1er novembre. Cela signifie que la position où nous nous sommes trouvés jusqu'à la fin d'octobre se maintiendra à partir de cette date.

Pour vous donner une réponse plus brève, nous demandons en partie ce pouvoir pour rendre utilisable la fraction non utilisée de nos facilités de crédit. Nous en avons aussi besoin pour financer les emprunts intérieurs contractés à l'heure actuelle.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Y a-t-il eu une opinion juridique contraire? Qu'est-ce qui a convaincu vos conseillers juridiques de changer votre position pour celle faisant l'objet de ce bill? Ce n'est pas nouveau, c'est . . .

Le président: Monsieur Lambert, pouvons-nous conclure?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, très bien. Toutefois, j'aimerais obtenir une réponse à ma question.

Le président: Monsieur Hood, brièvement.

M. Hood: Monsieur le président, M. Black, notre conseiller juridique, pourrait-il répondre à la question de M. Lambert?

Le président: Oui. Voici M. Warren Black, le conseiller juridique du ministère des Finances. Monsieur Black.

M. Warren Black (directeur du contentieux, ministère des Finances): Merci beaucoup, monsieur le président. Cette question a été soulevée tout d'abord par les avocats des différents prêteurs des accords sur les facilités de crédit renouvelable. Le ministère de la Justice a toujours été d'avis dans le passé que c'est le montant net de l'augmentation qui est imputé au pouvoir d'emprunt. Néanmoins, au cours des négociations en vue de l'établissement des facilités de crédit renouvelable, les avocats de certains prêteurs ont mis en doute le bien-fondé de cette opinion. Finalement, ils ont accepté notre point de vue, mais nous avons quand même jugé bon de dissiper toute

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Black. Will you remain at the table in the event that some members want to pursue this?

I have Mr. Trudel next on the list. We are on to second rounds for some of our members, and I would propose to give five minutes to people who are on second rounds and 10 minutes to people who are on first rounds.

An hon. Member: Let the meeting, Mr. Chairman . . .

The Chairman: It is fine with me but we will not reach everybody who wants to be on, then. Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Five or ten?

The Chairman: Ten.

Mr. Trudel: Okay. Thank you, Mr. Chairman. Monsieur le président, monsieur le ministre, lors d'une discussion avec le Gouverneur de la Banque du Canada hier soir, on a manifesté quelque inquiétude en prétendant que le fait d'emprunter 7 milliards de dollars enleve aux commerçants la possibilité d'emprunter. Maintenant, ce matin, dans votre déclaration, vous faites allusion à la construction du pipe-line qui va certainement exiger encore beaucoup de liquidités. Alors, êtes-vous d'avis que, même si à l'heure actuelle nous avons besoin de nouveaux capitaux de l'ordre de 11.8 milliards de dollars, cela va causer des problèmes à l'entreprise privée?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Non. Absolument pas, monsieur Trudel, parce que si je comprends bien la situation du crédit au Canada à ce moment-ci, il y a des sommes très considérables disponibles sur le marché. En fait, un des indicateurs que les épargnes sont très élevées au Canada relativement aux États-Unis par exemple, est que le niveau d'épargnes est d'environ 11 p. 100 au Canada alors qu'il est à peu près à la moitié de ce niveau aux États-Unis. Et il s'agit de lire les journaux pour voir la compétition entre les diverses organisations bancaires ou les compagnies de trust ou les compagnies d'assurance ou les caisses populaires, et les «credit unions», qui sont en compétition pour attirer la clientèle des gens qui veulent avoir du crédit.

Le problème, à ce moment-ci n'est pas la rareté du crédit, il y a amplement d'argent en circulation, la question se situe au niveau des intérêts. Quant à la disponibilité de l'argent, il n'y a aucun problème de ce côté-là, en autant que je suis concerné.

M. Trudel: Hier soir, dans nos discussions avec le gouverneur, monsieur le président, monsieur le ministre des Finances, la question concernant le contrôle des changes étrangers a été soulevée. Le gouverneur nous a indiqué que s'il avait à prendre la responsabilité ou s'il avait à donner un conseil au gouvernement, il aviserait contre le contrôle des changes étrangers. Est-ce que ce sont les vues du ministre actuellement, parce que je crois qu'il a à plus d'une reprise fait connaître sa position? Est-ce que, dernièrement, il y a eu des indicateurs qui pourraient lui suggérer un changement d'attitude de ce côté-là?

M. Chrétien: Je dois dire, monsieur Trudel, d'une façon très catégorique, que je n'envisage pas d'imposer le contrôle des changes au Canada. Je suis content de voir que le gouverneur

[*Traduction*]

équivoque à ce sujet, et c'est pourquoi nous avons inclus cette clause.

Le président: Merci, monsieur Black. Pourriez-vous rester à la table au cas où d'autres députés voudraient vous poser des questions?

J'ai maintenant le nom de M. Trudel. Certains députés sont rendus à leur deuxième tour, et je propose d'accorder cinq minutes au deuxième tour et 10 minutes au premier tour.

Une voix: Laissez la réunion, monsieur le président . . .

Le président: Je n'y vois pas d'inconvénient, mais nous ne pourrons pas alors donner la parole à tout le monde. Monsieur Trudel.

M. Trudel: Cinq ou dix minutes?

Le président: Dix.

M. Trudel: Très bien. Merci monsieur le président. Mr. Chairman, Mr. Minister, during our meeting with the Governor of the Bank of Canada last night, some members said they were concerned that businessmen will not be able to borrow because of that borrowing of $7 billion. This morning, in your statement, you mentioned the pipeline which will certainly require a lot more liquidities. Do you think that even if our requirements reach $11.8 billion, this will cause problems to the private sector?

Hon. Jean Chrétien (Minister of Finance): No. Absolutely not, Mr. Trudel. Because if I understand correctly the credit situation in Canada, very large amounts are available on the market. In fact, one sign that savings are much higher in Canada than in the United States, for example, is that the Canadian savings level is around 11 per cent, while the American level is approximately half that amount. You need only read newspapers to see the competition between the different banking organizations, trust companies, insurance companies, "Caisses populaires" and credit unions, all competing to attract the business of people seeking credit.

At present, the problem is not one of scarcity of credit. There is plenty of money in circulation. The issue revolves around interest levels. As far as the availability of money in concerned, in my opinion, there is no problem.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, Mr. Minister, last night in our discussions with the Governor, the question of controls on foreign exchange was raised. The Governor told us hat if he had to take responsibility or if he had to advise the government; he would advise against controls on foreigh exchange. Is that the Minister's current opinion, since I believe he has made known his position on more than one occasion? Have there been recent indicators which might lead him to a change of attitude of this subject?

Mr. Chrétien: Mr. Trudel, I must say categorically that I do not intend to impose controls on exchange in Canada. I am pleased that the Governor of the Bank has told you publicly

[*Text*]

de la Banque vous dit publiquement qu'il m'aviserait dans ce sens. Mais pour ma part, je l'ai dit, je le répète, nous n'avons pas de plan pour contrôler les échanges monétaires entre le Canada et les autres pays. Nous ne voulons pas imposer ce genre de contrôle à l'économie canadienne. Nous n'avons ni plan en réserve et nous ne perdrons pas cinq minutes a en préparer.

M. Trudel: Monsieur le président, monsieur le ministre des Finances, hier soir un de mes collègues à posé une question au sujet de l'article 4 du Bill C-7, où on nous dit que:

> 4. Pour plus de certitude, les sommes d'argent empruntées en vertu de la présente loi ou de tout autre pouvoir accordé par le Parlement avant l'entrée en vigueur de la présente loi peuvent l'être en monnaies étrangères et peuvent être remboursées dans la monnaie de l'emprunt.

Est-ce que ceci est un nouveau départ ou si c'est une attitude différente concernant le projet de loi que nous avons devant nous? Je crois qu'on en a discuté, mais très brièvement hier soir. Est-ce que le projet de loi de 1978-1979-1980 sur le pouvoir d'emprunt est une nouvelle façon de procéder, ou une autorisation légale qu'on demande qui n'existait pas auparavant?

M. Chrétien: Je pense, si je me rappelle bien, monsieur Trudel, que le problème ne s'est pas posé seulement au cours des nombreuses discussions qui ont eu lieu pendant notre dernière législation. Nous avons voulu clarifier ce problème-là. Ceci n'avait pas été soulevé, par exemple en 1968 lorsqu'on avait fait des emprunts à l'étranger. Ce n'était pas clair. On avait fait des emprunts quand même. Mais de façon à ne laisser aucune ambiguïté dans le texte de loi, nous avons décidé à l'avenir de l'inscrire dans la loi. Mais il y a déjà eu des précédents permettant d'emprunter même si cette définition plus claire n'existait pas dans la loi. Et pour plus de sécurité sur le plan légal, nous avons décidé de l'inscrire à ce moment-ci dans le projet de loi. J'imagine que j'aurai, en ce faisant, établi un précédent qui se répétera à l'avenir. C'est une question d'assurance légale tout simplement. Préalablement, l'interprétation nous permettait d'emprunter sur des marchés étrangers sans cette clarification-là. Évidemment, les avocats qui sont toujours très minutieux, des fois trop minutieux pour mon goût, ont décidé de mettre en pratique le proverbe qu'on connaît bien chez nous: «Trop fort, casse pas».

M. Trudel: Monsieur le président, si vous me permettez, je crois que l'autorisation existait quant à l'emprunt, mais est-ce la dernière partie du paragraphe qu'on voulait clarifier pour les remboursements surtout?

M. Chrétien: C'est pour l'emprunt et pour le remboursement, l'opération dans ses deux sens.

• 1605

M. Trudel: Un dernier point, monsieur le président, si vous me le permettez, et concernant la masse monétaire. En 1975, la fourchette de la masse monétaire se situait entre 10 et 15 p. 100.

M. Chrétien: C'est cela.

[*Translation*]

that he would be willing to advise me in this area. But for myself, as I have said and as I will say again, we have no plan for controls on exchange between Canada and other countries. We do not intend to impose this type of control on the Canadian economy. We do not have a plan in readiness nor will we waste even five minutes in preparing one.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, Mr. Minister, last night one of my colleagues asked a question regarding Clause 4 of Bill C-7 which states:

> 4. For greater certainty, any amount borrowed under this Act or any other authority granted by Parliament before the coming into force of this Act may be borrowed in a currency other than that of Canada and may be repaid in the currency in which it was borrowed.

Is this a new approach or a change in attitude regarding the bill before us? I think we discussed this last night, although rather briefly. Is the Borrowing Authority Act, 1978-79-80 a new way of operating, or perhaps a request for legal authorization which did not exist beforehand?

Mr. Chrétien: Mr. Trudel, if I remember correctly, I don't think this problem arose for the first time during the many discussions which took place during our last session. We wanted to clarify this problem. It was not raised in 1968, for example, when we borrowed abroad. It was not clear. We borrowed nonetheless. But in order to eliminate any ambiguity in the legislation, we decided in future to write it into law. But there have already been precedents allowing borrowing, even though this cleared definition did not exist in law. And for greater legal safety, we decided at that time to write it into the bill. In so doing, I suppose I may have established a precedent to be repeated in the future. It is simply a question of total insurance. In the past, the interpretation allowed us to borrow on the foreign market without this clarification. It is obvious that lawyers, who are always very finicky and sometimes too finicky for my taste, decided to make waves.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, if I may, I believe the borrowing authority already existed. Was it perhaps the last part of the paragraph, regarding repayment, that we really wanted to clarify?

Mr. Chrétien: We wanted to clarify both borrowing and repayment, both sides of the operation.

Mr. Trudel: One last point, Mr. Chairman, with your permission, regarding the money supply. In 1975, the money supply grew by 10 to 15 per cent.

Mr. Chrétien: That is right.

[*Texte*]

M. Trudel: En 1976, il y a eu une diminution; je crois que cela a passé entre 8 et 12 p. 100. Maintenant, en 1977, 9 était le chiffre médian et on pouvait aller encore de 2 p. 100 d'un côté ou de l'autre.

M. Chrétien: Onze et sept.

M. Trudel: Oui. Actuellement, et excluant les pressions qu'on a pu subir durant la grève postale, le but fixé de 8 p. 100, avec une marge de 2 p. 100, est-il encore l'objectif concernant la masse monétaire pour la fin de l'année en cours?

M. Lambert (Bellechasse): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avant que le ministre ne réponde, est-ce que vous me permettriez de demander au député de bien vouloir préciser, pour ma propre gouverne du moins, de quoi il s'agit quand il parle de pourcentage: C'est 10 ou 15 p. 100 de quoi?

M. Trudel: Il s'agit de la croissance de la masse monétaire au Canada.

M. Lambert (Bellechasse): Oui mais 10 ou 15 p. 100 de quoi?

M. Trudel: D'augmentation.

M. Lambert (Bellechasse): D'une année à l'autre?

M. Trudel: . . . d'augmentation de la masse monétaire pour les années que j'ai mentionnées.

M. Lambert (Bellechasse): Merci.

M. Chrétien: Eh bien voici! La fourchette établie par le gouverneur de la banque concernant la masse monétaire a diminué considérablement au cours des dernières années. Vous avez parfaitement raison, à un moment donné elle se situait entre 10 et 15 p. 100; et le gouverneur a décidé, avec l'accord du gouvernement, de se donner des limites très précises pour le contrôle de la masse monétaire.

L'an dernier, quand je suis devenu le ministre des Finances, le gouverneur l'a établie entre 7 et 11 p. 100, et cette année, il l'a réduite à 6 et 10 p. 100.

C'est un des mécanismes que la plupart des gouverneurs utilisent maintenant. Ils se donnent un objectif, un corridor d'opérations qui détermine à l'avance, au marché, quelle sera la croissance de la masse monétaire. Évidemment, le gouverneur suit cette évolution d'une façon très minutieuse et chaque semaine, lorsque je le rencontre, il me fait part de la situation de la masse monétaire par rapport à ces objectifs. Certes, plusieurs économistes prétendent que lorsque la masse monétaire augmente trop rapidement, cela est une cause d'inflation. Et c'est pour répondre à cette critique, et à ce phénomène, que nous avons accepté cette politique qui consiste à avoir un corridor.

Évidemment, il peut y avoir, monsieur le président, des variations momentanées causées d'une semaine à l'autre et à cause desquelles on peut dépasser de façon marginale la frontière extérieure comme la frontière intérieure du corridor; mais généralement, le gouverneur réussit à maintenir la masse monétaire à l'intérieur de ces limites.

Il y a eu au cours du mois dernier une augmentation qui a dépassé le corridor et cela a été causé par la grève des postes; comme je l'expliquais ce matin, un certain nombre d'effets commerciaux se sont trouvés être emprisonnés, si je peux

[*Traduction*]

Mr. Trudel: In 1976, there was a decrease; I believe it dropped from 8 to 12 per cent. In 1977, 9 was the median figure, with a 2 per cent margin either way.

Mr. Chrétien: 11 and 7.

Mr. Trudel: Yes. Postal strike aside, is this year's target still set at 8 per cent, with a margin of 2 per cent either way?

Mr. Lambert (Bellechasse): A point of order, Mr. Chairman. Before the Minister answers, could I ask the member, for my own information, what this 10 or 15 per cent refers to?

Mr. Trudel: The growth of Canada's money supply.

Mr. Lambert (Bellechasse): Yes, but 10 or 15 per cent of what?

Mr. Trudel: A 10 to 15 per cent growth.

Mr. Lambert (Bellechasse): From one year to the next?

Mr. Trudel: 10 to 15 per cent growth for the years I mentioned.

Mr. Lambert (Bellechasse): Thank you.

Mr. Chrétien: The target growth rate set by the Bank of Canada has decreased considerably over the past few years. You are perfectly right in saying that at one point, it was between 10 and 15 per cent; the Governor then decided, with the support of the government, to strictly limit growth of the money supply.

Last year, when I became Minister of Finance, the Governor set a margin of between 7 and 11 per cent, which this year was reduced to between 6 and 10 per cent.

This is one of the mechanisms which most governments now use. They set a target or operating margin which determines in advance how much the money supply will be allowed to grow. Obviously, the Governor watches this very closely and tells me at our weekly meetings what the growth situation is. Of course many economists claim that too rapid an increase in the money supply is one cause of inflation. To deal with this sort of criticism and the phenomenon in general, we decided to set a margin.

Obviously, Mr. Chairman, special circumstances can cause us to go over or under the outside figure but the Governor generally manages to keep money supply growth within the set margin.

Last month we were over, due to the postal strike; as I explained this morning, a number of cheques were stuck in post offices across the country and businessmen often had to borrow to meet their cash requirements. There was thus a

[*Text*]

employer cette expression, à l'intérieur des bureaux de poste, et cela a changé les opérations financières des commerçants qui souvent ont été obligés, même s'ils avaient un chèque à la poste, d'emprunter pour avoir les liquidités nécessaires. Il y a donc eu une distorsion causée par ce phénomène passager, distorsion que le Parlement a bien voulu régler rapidement.

The Chairman: Next I have Mr. Ritchie, followed by Mr. Caouette, then Mr. Clermont, then Mr. Stevens.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, borrowing for the foreign exchange has not, I believe, occurred for some years, since the mid sixties; although we have had a balance of payment deficit for a decade or more we have always covered it, I presume, by inflows. What has happened? Why have these inflows not recurred and what are the factors that would cause us, based on what the Minister has said, to be liable to have runs on our outflows? What are the chain circumstances that we are looking at?

Mr. Chrétien: I suppose one of the elements that have created that situation is the corporations. Generally speaking, I think municipalities and the provinces did not rely as heavily on foreign markets in the last two years as they did in the past. One of the reasons must be that there was a lot of money available within the Canadian economy so they did not have to look elsewhere. There was a lot of money available in Canada.

As well, the fluctuation in the exchange rate made some of those people rely more on the less dicey situation of borrowing internally in Canada. If you go to foreign markets, of course, you are running some risks, one way or the other, on the exchange rate. So all those factors have had their effect.

There has been a lot of talk about some outward movement of Canadian money going to the American market, for example. I am told that even though the press has made much of this, that was not abnormal in relation to the size of the GNP. It is a traditional pattern in Canada; there is always a flow of capital from both sides.

Mr. Ritchie: What about the Quebec problem? A year ago there were many accounts in the financial pages of capital movement out of this country because of instability and possible disruptions. What effect did that have, in your opinion, on capital movement?

Mr. Chrétien: This has certainly been a factor. We were referring to it more a year or a year and a half ago than now, because we had to recognize that this had created an element that did not exist in the Canadian economic society before—the so-called political instability. I think it was Mr. McKeough who, in his budget last year, said that you cannot measure a question of confidence in a very precise way, but he said that, in his opinion, 40 per cent of the decline in the dollar could have been attributable at that time to the political instability in Quebec.

Even Mr. Parizeau, commenting on the dollar not long ago, recognized in the National Assembly in Quebec City that the

[*Translation*]

temporary distortion, which was quickly dealt with by Parliament.

Le président: M. Ritchie, suivi de M. Caouette, de M. Clermont, et de M. Stevens.

M. Ritchie: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, nous n'avons pas, je crois, depuis les années soixante, emprunté pour acheter des devises étrangères; au cours des dix dernières années, nos revenus ont toujours suffi à couvrir notre balance des paiements déficitaire. Que s'est-il passé? Pourquoi nos revenus ne suffisent-ils plus et pourquoi faut-il s'attende, selon le ministre, à une fuite de nos capitaux? A quoi faisons-nous face?

M. Chrétien: Je suppose que l'un des éléments qui ont donné naissance à cette situation, ce sont les grandes entreprises. D'une façon générale, je crois que les gouvernements municipaux et provinciaux n'ont pas, au cours des deux dernières années, été chercher autant d'argent sur les marchés étrangers qu'ils l'avaient fait par le passé. C'est probablement qu'il y avait beaucoup d'argent disponible au Canada et qu'ainsi ils n'avaient pas à chercher ailleurs. Il y avait beaucoup d'argent au Canada même.

En outre, les fluctuations du taux de change ont encouragé certains à courir de moins grands risques en empruntant au Canada. Si vous empruntez sur les marchés étrangers, évidemment, vous courez certains risques, d'une façon ou d'une autre, à cause du taux de change. Tous ces facteurs ont donc eu des répercussions.

On a beaucoup parlé de la sortie d'argent canadien vers les marchés étrangers, par exemple. On me dit que bien que la presse en ait fait grand cas, cette situation n'est pas anormale, compte tenu du PNB. Cela s'est toujours fait au Canada; il y a toujours eu un échange de capitaux des deux côtés.

M. Ritchie: Et le problème du Québec? Il y a un an, on a beaucoup parlé dans les pages financières du flot de capitaux hors du pays à la suite de l'instabilité politique et des bouleversements possibles. Quel en a été l'effet, à votre avis, sur le transfert des capitaux?

M. Chrétien: Ce fut certainement un facteur. On en parlait beaucoup plus il y a un an ou un an et demi que maintenant, car nous avons dû admettre que cette situation apportait un élément inexistant auparavant dans le contexte économique canadien, avant ce qui a été appelé l'instabilité politique. Je crois que c'est M. McKeough, qui, dans son budget de l'an dernier, a déclaré que nous ne pouvons pas mesurer la confiance d'une façon très tangible, mais qu'à mon avis, 40 p. 100 de la baisse du dollar pouvait être attribuée à l'instabilité politique au Québec à l'époque.

Même M. Parizeau, en parlant du dollar, il n'y a pas très longtemps, a admis devant l'Assemblée nationale à Québec,

[*Texte*]

arrival of the P.Q. to power in Quebec had been a factor in pushing down the Canadian dollar. But, scientifically, nobody can measure it accurately. One opinion is probably as good as the other—but it certainly is a factor.

Mr. Ritchie: What about the Foreign Investment Review Act? Is there any evidence that it is a discouragement, whether or not we like it or dislike it? Is it not some deterrent to investment in Canada?

Mr. Chrétien: When I was travelling abroad as Minister of Industry, Trade and Commerce, it was a problem that was often referred to. I think that came from a lack of understanding of FIRA because I found that after it had been explained what FIRA was all about, they found it less disturbing. Of course, they would prefer not to have it. There is no doubt about it.

For example, when I was Minister of Industry, Trade and Commerce, I decided to streamline FIRA to make sure that the small applications were to be processed within 10 days. That gave more time to the staff to process the other applications more rapidly.

It is certainly not a big factor, but I cannot say that it is not in the minds of some people. But at the same time, one can make the argument that it is a pretty useful instrument for Canada. It is useful to know what kind of investments are being made, where the investment is going and why the investment is coming in. In many instances it was an instrument that give the investors some ideas whereby they could improve their investments.

When I was Minister of Industry, Trade and Commerce, I saw many, cases of investors coming into Canada with one project and be advised by FIRA, and sometimes by provincial governments—because they are consulted—that they could invest in a different fashion; that it would lead to more profits, perhaps, and more benefits to Canadians. So it is not a one-sided story. But if one wants to use only the negative aspect one can argue it is negative, but there are some very positive aspects.

• 1615

Mr. Ritchie: In the borrowing of foreign currency, as I understand it, if these borrowings are converted into foreign currency reserves, they become a monetization. That is, their inflationary impact increases, whereas if they were exchanged in a freely flowing exchange market it would raise the external value of the Canadian dollar and diminish the potential monetization with anti-inflation side effects.

What is your reaction on this? Are you buying foreign currency reserves and presumably inflating, as I understand, or are you exchanging?

Mr. Chrétien: I am sorry, but I do not catch the meaning of your question. I do not know if you have, Bill.

[*Traduction*]

que l'arrivée du Parti québécois au pouvoir, au Québec, constituait un facteur dans la baisse du dollar canadien. En pratique, personne ne peut mesurer cet aspect avec exactitude. Une opinion en vaut probablement une autre, mais c'est certainement un facteur.

M. Ritchie: Que pensez-vous de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger? Existe-t-il des preuves, que nous aimions ou non cette loi, qu'elle décourage l'investissement? N'a-t-elle pas un effet néfaste quelconque sur l'investissement au Canada?

M. Chrétien: Lorsque je voyageais à l'étranger en ma qualité de ministre de l'Industrie et du Commerce, c'était un problème dont il était souvent question. Mais cela venait, je crois, de ce qu'on ne comprenait pas bien la loi, car j'ai constaté qu'après avoir expliqué toutes les implications de la loi, mes auditeurs étaient moins ennuyés. Bien sûr, ils auraient préféré qu'elle n'existe pas. Cela ne fait aucun doute.

Par exemple, lorsque j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce, j'ai décidé de simplifier la procédure à l'Agence d'examen de l'investissement étranger afin de permettre l'étude des petites demandes dans les dix jours. Ainsi, le personnel avait plus de temps à sa disposition pour donner une suite plus rapide aux demandes.

Ce n'est certainement pas un grand facteur, mais je suis convaincu que certaines personnes y pensent. Par contre, on peut certainement faire valoir que cette loi constitue un instrument très utile pour le Canada. Il est utile de savoir quels genres d'investissements sont faits, où ils sont faits, et pourquoi ils sont faits au Canada. Dans bien des cas aussi, la loi constitue un instrument qui donne aux investisseurs une idée sur la façon d'améliorer leurs investissements.

Lorsque j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce, j'ai souvent vu des investisseurs venir au Canada avec un projet en tête et se faire dire par le personnel de l'agence et parfois aussi par les gouvernements provinciaux, parce que ces derniers sont également consultés, qu'ils pourraient investir d'une façon différente, qu'ils pourraient ainsi réaliser plus de bénéfices, et peut-être même apporter plus d'avantages aux Canadiens. Il n'y a pas qu'un seul aspect. Naturellement si l'on ne veut regarder que l'aspect négatif, on peut bien sûr faire valoir que c'est néfaste, mais il existe des aspects extrêmement positifs.

M. Ritchie: Lors de l'emprunt de devises étrangères, si je comprends bien la chose, si les emprunts sont convertis en réserve de devises étrangères, ils se trouvent monétisés c'est-à-dire que l'incidence inflationniste augmente, alors que si vous les échangiez, sur un marché des changes libre, vous augmenteriez la valeur du dollar canadien à l'étranger et vous diminueriez toute éventuelle monétisation, sans compter les effets secondaires anti-inflationnistes.

Qu'en pensez-vous? Achetez-vous des réserves de devises étrangères, augmentant ainsi on peut supposer, l'inflation, si j'ai bien compris, échangez-vous les devises?

M. Chrétien: Je regrette, mais je ne comprends pas le sens de votre question. Je ne sais pas si vous avez compris, Bill.

[*Text*]

Perhaps you can phrase it in a different fashion, Mr. Ritchie, because I do not catch the meaning of your question.

Mr. Ritchie: As I understand it, this money you borrow, if you put it into foreign currency reserves, in effect you are monetizing to some extent.

Mr. Chrétien: What do you mean by "monetizing"?

Mr. Ritchie: Printing money.

Mr. Chrétien: I am sorry but I do not see it that way. I think when we are borrowing we are borrowing.

Mr. Ritchie: Okay. We will leave that.

I would like, in the limited time, to ask you some questions on our deficit. In Canada we are showing a rapid rise of deficits. For instance, 1972-74, $3,271 million; 1975-77, $14 billion; and 1977-79, I believe, some $20 billion. This is rapid rise, even taking into account the greatly expanded GNP. What is happening? Are our government expenditures expanding or are our revenues decreasing relatively, bearing in mind inflationary factors?

Mr. Chrétien: The cash requirements have increased because governments have pursued over the last few years some very cumulative policies of the Canadian economy. When you are running that type of cash requirement you are stimulating the economy because your expenditures are higher than your income. And where the limit is to that is a question that is very difficult to answer.

I think you always have to relate that to GNP. Of course, I have to recognize that for 1978-79 at $11.8 billion it is the highest percentage of GNP we have had in recent years. I guess if we go back in history there were other years where it was probably higher than that, but if we look at the situation in other countries, the proportion of the cash requirements of the federal government in relation to the cash requirements of other governments, like Germany for example, for this year, if I recall since I am speaking from memory, it is in the same ball park figures in relation to GNP. Even the Japanese have higher cash requirements for the government than we are having.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I have one last question, I guess.

The Chairman: Yes, a brief question.

Mr. Ritchie: I think you have forgotten in comparing these countries that our provinces spend a lot more than their states.

Mr. Chrétien: If you take the cash requirements inclusive of the provinces, there is no change because the cash requirements of the provinces, taken as a whole, are more or less in balance. This has been caused mainly by the fact that Alberta is running huge surpluses. Saskatchewan and B.C. are running surpluses too, and of course the Maritimes run big deficits, but in relation to their size it is not having a big impact on the national account, if I can use that term.

[*Translation*]

Peut-être pourriez-vous reformuler votre question, monsieur Ritchie, car je ne la comprends pas.

M. Ritchie: Si je comprends bien, l'argent que vous empruntez, si vous le versez dans les réserves de devises étrangères, il a pour effet de monétiser, jusqu'à un certain point.

M. Chrétien: Qu'entendez-vous par «monétiser»?

M. Ritchie: Imprimer de l'argent.

M. Chrétien: Je regrette, mais ce n'est pas ainsi que je vois la chose. J'estime que lorsque nous empruntons, nous empruntons.

M. Ritchie: Très bien. Restons-en là.

J'aimerais, dans le temps limité qui m'est alloué poser quelques questions au sujet du déficit. Au Canada, nous sommes témoins d'une augmentation rapide des déficits. Par exemple, en 1972-1974, le déficit s'élevait à 3,271 millions de dollars; en 1975-1977, à 14 milliards; et en 1977-1979, je crois qu'il sera de quelque 20 milliards de dollars. C'est une augmentation rapide, même si l'on tient compte du PNB beaucoup plus élevé. Que ce passe-t-il? Les dépenses gouvernementales augmentent-elles ou est-ce nos revenus qui diminuent, compte tenu des facteurs inflationnistes?

M. Chrétien: Les besoins d'argent ont beaucoup augmenté parce que le gouvernement a adopté, au cours de ces dernières années, quelques politiques dont les effets sont très cumulatifs pour l'économie canadienne. Lorsque vous avez de tels besoins d'argent, vous stimulez l'économie, car vos dépenses sont plus élevées que votre revenu. Quant à savoir quelle doit être la limite, c'est là une question à laquelle il est très difficile de répondre.

Je crois qu'il faut toujours tenir compte du PNB. Bien sûr je dois admettre pour 1978-1979, avec des dépenses de 11.8 milliards de dollars, nous avons le pourcentage le plus élevé du PNB que nous ayons eu ces dernières années. Je suppose que si l'on remonte en arrière, on trouverait d'autres années où ce pourcentage était probablement encore plus élevé, mais si nous regardons la situation dans d'autres pays, le pourcentage du PNB que représentent les besoins d'argent du gouvernement fédéral comparés aux besoins monétaires d'autres gouvernements, comme celui par exemple de l'Allemagne, pour cette année, si j'ai bonne mémoire, est assez semblable au nôtre. Même au Japon, le gouvernement a un plus grand besoin que nous.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'ai une dernière question, je crois.

Le président: Oui, une brève question.

M. Ritchie: Je crois que vous avez oublié, en comparant avec les autres pays, que nos provinces dépensent beaucoup plus d'argent que ces États.

M. Chrétien: Si vous ne regardez que les besoins d'argent des provinces, cela ne change rien puisque ces besoins, pris dans leur ensemble, s'équilibrent plus ou moins. C'est surtout parce que l'Alberta a d'énormes surplus. La Saskatchewan et la Colombie-Britanique ont également des surplus et bien sûr, les Provinces Maritimes ont de grands déficits, mais vu leur grandeur, cela n'a pas de grandes répercussions sur les comptes nationaux, si vous me permettez d'utiliser cette expression.

[*Texte*]

Le président: Monsieur Caouette, vous avez la parole.

M. Caouette (Témiscamingue): Merci monsieur le président. Le ministre déclarait dernièrement qu'il prévoyait un déficit possible, pour l'année en cours, de 12 milliards de dollars . . .

M. Chrétien: 11.8 milliards.

M. Caouette (Témiscamingue): . . . 11.8 milliards de dollars. La demande de pouvoir d'emprunt supplémentaire se situe à 7 milliards de dollars pour l'exercice financier de cette année. Le 5 ou 4.8 milliards de dollars de déficit sera comblé de quelle façon?

M. Chrétien: Il faut ici, monsieur Caouette, expliquer ce que nous avons essayé de faire au cours d'autres séances alors que vous n'étiez pas ici.

Une grande partie du problème auquel nous faisons face à ce moment-ci n'est pas le financement du 11.8 milliards de dollars. Nous avions déjà des autorisations d'emprunter qui pouvaient couvrir substantiellement ce montant. Le problème de la nécessité d'une autorisation d'emprunt est venu du fait que, pour opérer sur le marché des changes, nous avons dû beaucoup utiliser nos autorisations d'emprunter. Nous avons dû emprunter aux États-Unis et même, à une occasion, à l'Allemagne pour stabiliser notre fonds de réserve pour la monnaie canadienne. Cela ne représente pas nécessairement une dépense, comme nous l'avons expliqué car, lorsque nous recevons ces dollars américains que nous empruntons, si nous ne les utilisons pas pour fins de réserve immédiatement, nous les réinvestissons dans des effets de commerce à court terme, généralement des obligations à 30, 60 ou 90 jours du Trésor américain. Alors, ce n'est pas exactement la même chose que les dépenses courantes du gouvernement.

M. Caouette (Témiscamingue): Ce n'est pas employer un pour couvrir l'autre, mais il n'en reste pas moins que ce pouvoir additionnel d'emprunt qui, fort probablement, pourra équilibrer les taux de change entre quand même dans le déficit du gouvernement, d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement.

M. Chrétien: Lorsque nous présentons des demandes de ce genre, que nous parlons des besoins d'emprunt du gouvernement, nous excluons toujours, traditionnellement, le fonds d'opération des réserves du Canada. C'est une méthode traditionnelle parce que c'est un fonds qui fonctionne sans imposer des coûts très considérables au gouvernement; c'est-à-dire que même si vous empruntez un milliard de dollars pour le fonds de réserve, si on l'emprunte à 9 p. 100, il ne nous coûte pas 9 p. 100, parce qu'on le reprête immédiatement sur le marché. C'est seulement la différence entre les taux que cela nous coûte, parfois ou ⅜ de 1 p. 100 ou quelque chose comme cela. La différence entre le prix que nous payons pour cet argent et le montant qu'on reçoit en l'investissant. C'est pourquoi on tient toujours ces sommes dans un compte séparé.

M. Caouette (Témiscamingue): Le 7 milliards de dollars de pouvoir d'emprunt supplémentaire sera réparti de quelle façon? Dans quelle proportion sera-t-il en bons du Canada ou sous forme d'emprunts sur le marché international?

[*Traduction*]

The Chairman: Mr. Caouette, you have the floor.

Mr. Caouette (Témiscamingue): Thank you, Mr. Chairman. The Minister recently predicted a possible deficit of $12 billions for the current year. . .

Mr. Chrétien: $11.8 billions.

Mr. Caouette (Témiscamingue): . . . $11.8 billions. Supplementary power is requested to borrow $7 billions for the current fiscal year. How will the $4.8 billion or $5 billion deficit be met?

Mr. Chrétien: I shall have to explain, Mr. Caouette, what we have been trying to do at the past few meetings, since you were not here.

Our major problem is not the financing of the $11.8 billions. We already have the borrowing authority to cover most of this amount. The problem is that we have used up a considerable amount of borrowing authority in our transactions on the foreign exchange market. We have had to borrow from the United States, and even once from Germany, to stabilize our reserve fund of Canada dollars. As I have explained, this does not necessarily constitute an expenditure; it we do not put the American dollars we borrow, directly into the reserve fund, we reinvest them in short-term securities, usually 30-,60-, or 90-day American Treasury Bills. So it is not exactly a standard government expenditure.

Mr. Caouette (Témiscamingue): So one is not being used to cover the other, but we still have this additional borrowing authority, which will probably effect the exchange rate and the government deficit in one way or the other, directly or indirectly.

Mr. Chrétien: When we make this kind of request and talk about the government's borrowing needs, we traditionally exclude the reserve operating fund. We have always done this because the fund does not cost the government very much; in other words, if we borrow a billion dollars for the reserve fund, at 9 per cent, it does not cost us 9 per cent, because we relend it immediately on the market. All it costs us is the difference between the two interest rates, which amounts be about one-fifth or three-eights of 1 per cent. This is the difference between the interest we pay on the borrowed sum and the interest we get when we reinvest it. That is why these amounts are always kept in a separate account.

Mr. Caouette (Témiscamingue): How will this $7 billion of supplementary borrowing authority be covered? What portion will be covered by Canada Savings Bonds and what portion by borrowing on the foreign market?

[*Text*]

M. Chrétien: Il faut faire une distinction. Quand nous empruntons pour le fonds de change, si je peux employer cette expression . . . Nous avons emprunté dernièrement, par exemple, 850 millions de dollars des États-Unis. Cette somme a été transmise, comme valeur, dans nos réserves et elle a été réinvestie, j'imagine, en effets de commerce américains de 30 jours ou de 60 jours. Ici, on opère de cette façon, séparément.

Par contre, les emprunts pour le déficit de 11.8 milliards de dollars se font de la façon suivante: Nous avons d'abord des obligations d'épargne du Canada, celles-ci se vendent à tous les automnes; nous avons des obligations du gouvernement du Canada, qui se vendent sur le marché à différentes périodes au cours de l'année et nous avons aussi des bons du Trésor, qui sont des effets de commerce émis pour des périodes de 30 jours, 60 jours et 90 jours. On peut dire, de mémoire, et M. Hood pourrait vous donner les chiffres précis, que les trois composantes sont à peu près, chacune, environ un tiers du total. Si vous voulez avoir les chiffres précis, nous pouvons vous les donner. Ce sont là les méthodes traditionnelles utilisées par le gouvernement pour se financer. Pour les opérations courantes du gouvernement, nous n'avons pas emprunté sur le marché étranger. Nous avons effectué nos prélèvements à l'intérieur de l'économie canadienne.

M. Caouette (Témiscamingue): Mais ma question ne se visait pas le 11.8 milliards de dollars, elle visait le 7 milliards de dollars de pouvoir d'emprunt supplémentaire. Sera-t-il subdivisé un tiers, un tiers, un tiers, à peu près, comme vous l'avez expliqué, ou est-ce complètement différent?

• 1625

M. Chrétien: C'est un mélange des deux parce que nous avons utilisé plus que prévu le pouvoir d'emprunt que nous avions pour les opérations de la réserve monétaire du gouvernement. On ne fait pas la distinction en ce qui concerne les pouvoirs d'emprunter que la Chambre nous donne pour les deux opérations. Alors, si on l'a utilisé pour l'une des opérations et qu'il ne nous en reste plus, on emprunte pour les deux, soit le fonds de réserve et les opérations courantes du gouvernement. L'autorisation d'emprunter n'est pas décrite en fonction de l'une ou de l'autre des opérations.

M. Caouette (Témiscamingue): Mais il reste que ce pouvoir d'emprunt est exercé soit par des obligations du Canada, soit par des émissions directes au public canadien dans une proportion d'environ un tiers. Est-ce exact?

M. Chrétien: Non, non. Si on prend l'ensemble des deux opérations, je dirais que nos emprunts sur les marchés étrangers cette année, avec nos marges de crédit établies, ont pu être de l'ordre de 6 ou 7 milliards de dollars alors que pour les opérations du gouvernement, ils seront de 11.8 milliards de dollars.

M. Caouette (Témiscamingue): Qui sont faits directement au niveau canadien, sur le marché interne.

M. Chrétien: J'ai dit que pour les opérations du gouvernement, ils ont été tous faits à l'intérieur du pays.

M. Caouette (Témiscamingue): Dans cette proportion . . .

[*Translation*]

Mr. Chrétien: You have to make a distinction. When we borrow for the foreign exchange fund, if I may call it that . . . For example, we recently borrowed $850 millions from the United States. This amount was put into a reserve fund in the form of securities, and I imagine was reinvested in 30- or 60-day American bonds, in a separate transaction.

As far the borrowing to cover the $11.8 million deficit, this is how it is done: first we have Canada Savings Bonds, which are sold in the Fall; then we have Government of Canada Bonds, which are sold on the market at different points throughout the year; we also have Treasury Bills, which are redeemable after 30, 60 or 90 days. If I remember correctly—Mr. Hood could give you the exact figures—each of these accounts for approximately one third of the total. We can provide you with the exact figures if you wish. This is how the government has traditionally raised its funds. It does not borrow on foreign markets for its standard operations. The funds come from within Canada.

Mr. Caouette (Témiscamingue): But I was not asking about the $11.8 billions, I was asking about the supplementary borrowing authority for $7 billions. Will it be a third, a third, and a third, as you have explained, or will it be completely different?

Mr. Chrétien: It is a mixture of the two, since we used more borrowing authority than we thought we would for the operation of the government's cash reserve. We make no distinction between the borrowing authority granted to us by the House for the two operations. So if we run out of borrowing authority for one of the operations, we borrow for both the reserve fund and standard government operations. The borrowing authority is not specifically granted for one or the other.

Mr. Caouette (Témiscamingue): Nevertheless, one third of this borrowing authority is covered by Canada Savings Bonds, which are sold directly to the Canadian public. Is that right?

Mr. Chrétien: No. If we look at both operations, I would say that our borrowings on foreign markets this year, within established credit margins, amounted to $6 or $7 billions, while government operations amounted to $11.8 billions.

Mr. Caouette (Témiscamingue): Which are covered on the domestic market.

Mr. Chrétien: All government operations are covered within the country.

Mr. Caouette (Témiscamingue): In this proportion . . .

[*Texte*]

M. Chrétien: La marge de crédit que nous avons établie avec les banques canadiennes, par exemple, a été obtenue en dollars américains. Mais elle a été établie avec des banques canadiennes.

M. Caouette (Témiscamingue): Bon. De ces emprunts faits sur le marché intérieur, je veux savoir quelle proportion est constituée directement d'obligations du Canada, sur le marché global.

M. Chrétien: Je vous ai dit un tiers, un tiers, un tiers. Si vous parlez de chiffres globaux, nous ne pouvons pas vous dire exactement quel sera le montant cette année parce que tout cela dépend du résultat de notre campagne de vente d'obligations d'épargne du Canada. Si nous en vendons plus, nous aurons à emprunter moins d'autres façons. Nous pouvons vous raconter ce qui s'est passé l'an dernier. Je pense, sous toutes réserves, que pour ce qui est des dettes du gouvernement en ce moment, 31 p. 100 sont sous forme d'obligations d'épargne du Canada, 23 p. 100 sont ce qu'on appellerait des bons du Trésor, des effets à court terme de la Banque du Canada et 46 p. 100 sont des obligations émises par le Gouvernement canadien et vendues sur le marché comme obligations du Canada, non pas des obligations d'épargne mais des obligations du Gouvernement canadien.

M. Caouette (Témiscamingue): Dans le domaine des obligations d'épargne qui sont vendues, est-ce que vous avez les proportions comparatives des acheteurs, c'est-à-dire . . . Normalement, je suppose que ces obligations-là, ce sont surtout des citoyens canadiens qui les achètent, ou des sociétés canadiennes ou même des banques à charte canadiennes?

Mr. Hood: Mr. Chairman, the holders of the Canada savings bonds are preponderantly persons, not corporations and certainly not banks. I use the word "preponderantly" because there are some charitable institutions that are permitted to buy Canada Savings Bonds for certain accounts.

The Chairman: The question was the other securities, was it not?

Mr. Caouette (Témiscamingue): No, no, the question was about the obligations d'épargne.

En grande partie, vous dites que ce sont . . .

M. Chrétien: Ce sont des citoyens.

M. Caouette (Témiscamingue): Des citoyens. J'imagine que vous avez fait une étude pour savoir avec quel argent ces citoyens achètent ces obligations-là. Est-ce que c'est en grande partie par retenues sur les chèques de salaire à venir ou si c'est en grande partie avec les économies faites pendant les années passées?

Mr. Chrétien: How much of the CSB's are . . .

Mr. Hood: On payroll?

Mr. Chrétien: Are payroll?

Mr. Hood: We can get them. Just a moment. It is one third.

M. Chrétien: Environ le tiers des obligations d'épargne du Canada sont obtenues sous forme d'épargne mensuelle ou hebdomadaire retenue de la paie.

[*Traduction*]

Mr. Chrétien: The credit margin which we established with Canadians banks, for example, was calculated in American dollars. It was established with Canadian banks.

Mr. Caouette (Témiscamingue): Fine. I would like to know what percentage of borrowing done on the domestic market is directly covered by the sale of Canada Savings Bonds.

Mr. Chrétien: I said a third, a third, and a third. We cannot give you the totals because it will depend on the result of this year's sales campaign. If we sell more bonds, we will not have to borrow as much elsewhere. I might tell you what happened last year. I would say that 31 per cent of the government deficit is in the form of Canada Savings Bonds, 23 per cent in what is called the Treasury Bills, a short-term security issued by the Bank of Canada, and 46 per cent in the form of bonds issued by the Canadian government and sold on the market, not as savings bonds but as Canadian government bonds.

Mr. Caouette (Témiscamingue): Could you tell us who buys Canada Savings Bonds? I imagine that most of them are sold to individuals, companies or even chartered banks?

M. Hood: Monsieur le président, la plupart des obligations d'épargne sont détenues par des citoyens, et non des sociétés, sûrement pas par des banques. Je dis «la plupart», car certaines œuvres de charité ont le droit d'acheter des obligations d'épargne destinées à des comptes spéciaux.

Le président: La question portait sur les autres effets de commerce, n'est-ce pas?

M. Caouette: Non, elle portait sur . . . savings bonds.

You are saying that most of them . . .

Mr. Chrétien: Are held by individuals.

Mr. Caouette (Témiscamingue): By individuals. I imagine you have done studies to determine what money individuals use to buy these bonds. Are most of them paid for through payroll deduction or with past savings?

M. Chrétien: Combien de ces obligations d'épargne du Canada . . .

M. Hood: Se paient par déductions à la source?

M. Chrétien: Oui?

M. Hood: J'ai cela ici. Un instant. Un tiers.

Mr. Chrétien: About one third of Canada Saving Bonds are bought through monthly or weekly payroll deductions.

[*Text*]

M. Caouette (Témiscamingue): Cela veut dire que les deux tiers proviennent directement des épargnes des Canadiens.

M. Chrétien: C'est cela. Mais l'autre tiers aussi est une forme d'épargne, sauf que c'est une épargne hebdomadaire au lieu d'une épargne annuelle.

M. Caouette (Témiscamingue): Mais il y en a une qui est différente de l'autre. Celui qui achète une obligation d'épargne sur sa paie future hypothèque tout de même sa paie pour acheter des bons d'épargne du Canada . . .

M. Chrétien: C'est parce qu'il a décidé d'économiser à toutes les semaines, sur sa paie à venir, une portion de son revenu.

M. Caouette (Témiscamingue): Sur une valeur future et non pas sur une valeur passée!

M. Chrétien: C'est cela.

The Chairman: All right, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, through you, could I get it better identified, just why we are being requested to approve a fresh $7 billion authority? I sense that March 22 seems to have a great significance here. The last authority in which you were permitted to borrow $5 billion was on March 22, when you made a statement in the House stating that $5 billion was all you needed for 1978-1979, and you also provided for what you called a margin, as usual, for contingencies.

Now we notice that in the bill, if we grant you this authority, you want it to come into force on March 22, 1978. In other words, there seems to be great significance on March 22.

I noted, that in the testimony earlier to my colleague, Mr. Lambert, it was stated that lawyers for the lenders—American lenders have presumably retained people like McCarthy and McCarthy, who, of course, have a partner, the immediate former Minister of Finance—but anyway lawyers for the lenders have said: "We are not satisfied with regard to the teeth in your authorities".

Now, I think, Mr. Minister, you should come clean with this. What exactly is the problem that developed? You told us on March 22 that the $5 billion authority was all that you needed. Now, when we add the whole little ball of wax up, you are back saying: "We missed the foreign borrowing;"—to use Mr. Hood's words—" the main reason for the $7 billion is the foreign borrowing dilemma." As my colleague, Mr. Lambert, pointed out, almost $4 billion of this was either completed or well under way when you spoke to us on March 22.

Can you come clean? Exactly what has gone wrong?

Mr. Chrétien: No, I will explain. At an earlier meeting—and Mr. Hood has given some explanation earlier this afternoon that, of course, because of foreign exchange problems we had to rely more heavily than predicted, on foreign borrowing

[*Translation*]

Mr. Caouette (Témiscamingue): That means that two thirds come directly from the savings accounts of Canadians.

Mr. Chrétien: That is it. The other third is also a form of savings except that it is weekly savings instead of annual savings.

Mr. Caouette (Témiscamingue): But there are different forms. The fellow who buys a savings bond on the payroll plan is, in effect, mortgaging his future pay to buy Canadian Savings Bonds . . .

Mr. Chrétien: It is because he decided to save part of his revenue every week, in other words, part of his future pay cheques.

Mr. Caouette (Témiscamingue): Savings on a future value instead of savings already accumulated in the past!

Mr. Chrétien: That is it.

Le président: Parfait, monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, avec votre permission, pourrait-on nous dire exactement pourquoi nous devons approuver un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars? Il me semble que le 22 mars est d'une grande importance. Le dernier pouvoir d'emprunt qui vous a été accordé pour un montant de 5 milliards de dollars le fût le 22 mars, et vous avez alors déclaré à la Chambre que ce montant de 5 milliards de dollars vous suffirait pour l'année financière 1978-1979, et comme d'habitude, vous aviez aussi prévu un coussin pour les imprévus.

Si nous vous accordons le pouvoir d'emprunt supplémentaire dont il est question dans le bill, vous voulez l'avoir à compter du 22 mars 1978. En d'autres termes, cette date du 22 mars semble très importante.

D'après les réponses données à M. Lambert, mon collègue, les avocats des prêteurs,—et il s'agit de prêteurs américains qui ont présumément retenu les services de gens comme McCarthy et McCarthy, dont l'associé, évidemment, est le ministre des Finances précédent—les avocats des prêteurs donc ont dit: «nous croyons que le pouvoir d'emprunt qui vous a été accordé n'est pas suffisamment solide».

Monsieur le ministre, parlez-nous donc sans détour. Quel est le véritable problème? Vous nous avez dit le 22 mars que 5 milliards de dollars vous suffiraient. Enfin, au moment de recevoir l'addition, vous nous revenez en disant: «nous avions oublié les emprunts à l'étranger;» comme le dirait M. Hood: «la raison principale pour laquelle nous devons avoir un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars, c'est le dilemme qui posent les emprunts à l'étranger.» Comme l'a souligné mon collègue, M. Lambert, environ 4 milliards de dollars de ce montant étaient empruntés, ou presque, lorsque vous nous avez parlé le 22 mars.

Pouvez-vous nous parler sans détour? Qu'est-ce qui ne va pas?

M. Chrétien: Bon, je vais vous expliquer. A une réunion antérieure . . . M. Hood vous a expliqué la chose un peu plus tôt cet après-midi, c'est-à-dire qu'à cause des problèmes de changes à l'étranger, nous avons dû compter beaucoup plus

[*Texte*]

to maintain the necessary reserves that are called for in the operation of the reserve fund.

So we have explained that as clearly as we could, Mr. Chairman.

Mr. Stevens: Well, Mr. Chairman, perhaps I can help the Minister this way. Earlier, Mr. Hood said that the net increase in the Canada Savings Bond issue would be $2.4 billion. Now, we know that you have sitting nice and tidy in the bank, as of the last weekly report, $5.3 billion on deposit with Canadian chartered banks. Now if we add up those things, that is $7.7 billion you have sitting there, literally in cash.

Well now, does it not seem a little non-sensical that you are coming to us saying," give us a borrowing authority for $7 billion", over and above what you requested, and you have got $7.7 billion either in hand or likely in hand when you get your $2.4 billion net from your Canada Savings Bond issue?

Mr. Chrétien: I do not know; it is told that the figure is not $5.3 billion but $4.4 billion—the cash balances of the federal government. Of course we are in a campaign at this moment on CSB. I explained earlier that we have to maintain cash balances; in the operation of an exchange of funds you have to maintain some flexibility in case a change occurs in the market, and the judgment is that traditionally we have maintained cash balances. I think there is nothing unusual about it. One can argue that they are high at this time. We can pass a judgment to use them after watching carefully the situation in the market.

• 1635

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, Mr. Hood has referred to a figure that I know he will agree with me is distorted. There is a note on the front saying that because of the postal strike the figures are very preliminary. I was going back to the figure before those preliminary figures, when said it was $5.3 million.

Mr. Chairman, if I could come back to the Minister, in truth then what you are doing is holding an artificially high pool of $5 billion—or $6 billion when you include the proceeds from the Canada savings bond issue—of Canadian dollars in anticipation of perhaps having to cool out the dollar if it gets a bit buoyant and wants to go up through 86 cents, 87 cents, even to 90 cents.

Mr. Chrétien: We have always operated with cash balances. There is nothing unusual about it.

Mr. Stevens: Let me touch on another thing. The borrowings we are living with come, I am sure the Minister will agree, mainly because of the domestic deficit that we are running. In the last few years that deficit has been $28 billion, and so far in 1978 it is $9.9 billion. So there is approximately $30 billion that we have run up in a deficit. Would the Minister indicate to us where he sees us coming out of this tunnel? He has got us into a bind of about $10 billion a year of a deficit; what is going to be done, either from an expenditure side or a revenue

[*Traduction*]

que prévu sur les emprunts à l'étranger pour accumuler les réserves nécessaires au fonds de réserves.

Nous avons tout expliqué cela aussi clairement que nous l'avons pu, monsieur le président.

M. Stevens: Monsieur le président, peut-être pourrais-je aider le ministre à ce sujet. Un peu plus tôt, M. Hood nous a dit que l'augmentation nette des souscriptions aux obligations d'épargne du Canada serait de 2.4 milliards de dollars. D'après le dernier rapport hebdomadaire, nous savons que vous disposez de 5.3 milliards de dollars en dépôts dans différentes banques canadiennes. Ce qui fait 7.7 milliards de dollars et du comptant, ne vous en déplaise.

Ne vous semble-t-il pas un peu insensé de nous demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars en plus de ce que vous aviez déjà demandé, tandis que vous avez 7.7 milliards de dollars en main ou que vous l'aurez, en tout cas, lorsque vous aurez récolté le 2.4 milliards de dollars nets provenant des obligations d'épargne du Canada?

M. Chrétien: Je ne le sais pas; on me dit que le chiffre n'est pas de 5.3 milliards de dollars mais de 4.4 milliards de dollars . . . les liquidités dont dispose le gouvernement fédéral. Évidemment, la campagne des obligations d'épargne du Canada n'est pas encore terminée. J'ai expliqué tout à l'heure que nous devons garder des liquidités; lorsqu'il s'agit d'un fonds des changes, on doit prévoir une certaine souplesse au cas où le marché changerait et la façon traditionnelle de maintenir cette souplesse, c'est grâce aux liquidités. Il n'y a rien d'inusité à cela. On pourrait dire qu'elles sont un peu élevées pour le moment. On pourrait décider de s'en servir après avoir étudié le marché de près.

M. Stevens: Monsieur le président, M. Hood a cité un chiffre dont il dira comme moi, qu'il n'est pas exact. La note dit que ces chiffres ne sont que préliminaires à cause de la grève postale. Je suis donc allé voir les chiffres qui prédèdent ces chiffres préliminaires et il était question de 5.3 millions de dollars.

Monsieur le président, monsieur le ministre, tout cela revient à dire que les liquidités sont artificiellement portées à 5 milliards, ou à 6 milliards lorsqu'on tient compte des obligations d'épargne du Canada, milliards de dollars canadiens au cas où vous devriez exercer des pressions vers le bas si jamais le dollar canadien voulait défoncer le plafond de 86, 87 ou même 90c.

M. Chrétien: Nous avons toujours eu des liquidités. Ce n'a rien d'anormal.

M. Stevens: Une autre question. Le ministre ne niera pas que les emprunts à l'ombre desquels nous vivons ont été contractés surtout en raison du déficit interne de notre économie. Depuis quelques années, ce déficit s'est chiffré à 28 milliards de dollars et jusqu'ici, en 1978, il est d'environ 9.9 milliards de dollars, ce qui nous donne un déficit global d'environ 30 milliards de dollars. Le ministre pourra-t-il nous dire quand nous en sortirons, enfin? Il a réussi à nous mettre sur le dos un déficit annuel d'environ 10 milliards de dollars;

[*Text*]

side, to start bringing the deficit down, hopefully to a negligible amount?

Mr. Chrétien: We went through that exercise in August where we cut out $2 billion of the commitments of the government for next year. You should have been there when I tried to sell the provinces some cuts of $270 million to $300 million of transfer payments. Of course, as I said at that time, tout le monde veut aller au ciel mais personne ne veut mourir. You know, it is cut but cut elsewhere.

I agree that expenditures by the public sectors in Canada have gone too far too quickly, and I realized it when I became President of the Treasury Board in 1974. In the 1974-75 period, the budget was half spent by the time I arrived there, and it was increased over the previous year by 26 per cent. I started on an exercise of reducing it from year to year, and next year it will be 8.9 per cent, which will be the third year that federal expenditures will be lower than the GNP. But it is not an easy exercise. Today I was criticized in the House of Commons by a member of your party, sir, by Miss MacDonald, who found that I was not too nice to the provinces. But when you are minister of finance you do not expect to be nice to people; you do what is right.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if I could just follow up with the Minister, who says we are heading for an 8.9 per cent increase, I take it that he has seen the Anti-Inflation Board third-year report. At page 6 the board comments on the spending levels at all levels of government, including the federal government. The Anti-Inflation Board's figures are much different from yours, sir, and I wonder if you would clairify that for the Committee. They say that on a national accounts basis the federal government in 1977 increased their spending by 13 per cent, compared to a GNP growth of 9.7 per cent, and in 1978 it went up 13 per cent again, compared to a GNP growth of 10.2 per cent.

• 1640

Mr. Chrétien: We were dealing in Public Account figures, not national account figures.

Mr. Stevens: Well, Mr. Chairman, is this not one of the reasons though that there is such confusion coming in, in that, granted, the government are doctoring their figures, they are using these clever little decoys such as they are doing in the family allowance, of on the one hand claiming you are reducing expenditures but on the other hand diverting revenue, leaving the deficit absolutely the same? And the point that I am getting at, as I said initially, is where do you start bringing the deficit down? Let me put it this way. We have now a deficit in Canada, in relation to our size, three times the comparable deficit in the United States. You know, when does this Minister get serious and quit talking about his $2 billion cut, which was no $2 billion cut; we are still going up $4.3 billion this year over what we spent last year. That in anybody's book is not a cut, and the Minister knows it. Or, to put it another way, if he had added the $2 billion it would have

[*Translation*]

que va-t-on faire que ce soit par le biais des dépenses ou des revenus pour essayer de faire diminuer ce déficit jusqu'à ce qu'il baisse à un montant, espérons-le, négligeable?

M. Chrétien: Nous avons fait cela au mois d'août, lorsque nous avons coupé de 2 milliards de dollars les engagements du gouvernement pour l'an prochain. Vous auriez dû vous y trouver quand j'ai essayé de vendre aux provinces des coupures budgétaires de 270 à 300 millions de dollars au chapitre de la péréquation. Évidemment, comme je l'ai dit alors, you cannot have your cake and eat it too. Il y a des coupures, mais ailleurs.

C'est vrai que les dépenses dans le secteur public au Canada ont augmenté beaucoup trop rapidement et je m'en suis rendu compte lorsque j'ai été nommé à la présidence du Conseil du Trésor en 1974. Pour l'année financière 1974-1975, la moitié du budget avait déjà été dépensée lorsque je suis arrivé à mon poste et il y avait déjà eu une augmentation de 26 p. 100 par rapport à l'année précédente. Je me suis mis à la tâche pour le diminuer d'une année à l'autre et le chiffre ne sera que de 8.9 p. 100 l'an prochain, soit la troisième année que les dépenses du gouvernement fédéral seront inférieures au PNB. Mais ce n'est pas toujours facile. Un des députés de votre parti, monsieur, Mlle MacDonald, m'a aujourd'hui critiqué en Chambre des communes en disant que je n'étais pas gentil envers les provinces. Mais on ne doit pas s'attendre à moultes gentillesses de la part d'un ministre des Finances, on fait ce qu'il faut faire.

M. Stevens: Monsieur le président, le ministre nous dit que l'augmentation prévue sera de 8.9 p. 100 et je crois bien qu'il a déjà vu le troisième rapport annuel de la Commission de lutte à l'inflation. A la page 6, la Commission parle des niveaux des dépenses à tous les niveaux de gouvernements y compris le gouvernement fédéral. Les chiffres de la Commission de lutte à l'inflation sont différents des vôtres, monsieur, et je me demande si vous pourriez nous donner des éclaircissements à ce sujet. La Commission dit que sur une base de comptes nationaux, le gouvernement fédéral, en 1977, a augmenté ses dépenses de 13 p. 100, tandis que le PNB n'avait été que de 9.7 p. 100 et que le tout avait augmenté de 13 p. 100 encore en 1978 tandis que le PNB n'était que de 10.2 p. 100.

M. Chrétien: Il s'agit de chiffres des comptes publics et non pas des comptes nationaux.

M. Stevens: Monsieur le président, n'est-ce-pas là une des raisons pour lesquelles il y a tant de confusion? Le gouvernement jongle avec les chiffres et a recours à toutes sortes de petits trucs pour donner le change comme par exemple, dans le cas des allocations familiales ou d'une part, il prétend réduire les dépenses mais, d'autre part, détourne les revenus ce qui nous laisse le même déficit? Quand, ce fameux déficit commencera-t-il à baisser? Posons le problème d'une autre façon. Il est question d'ordre de grandeur, le déficit du Canada est le triple de celui des États-Unis. Quand ce ministre fera-t-il preuve de sérieux et cessera-t-il de parler de cette coupure de 2 milliards de dollars qui n'en est pas une; nous dépenserons 4.3 milliards de dollars de plus cette année que nous n'en avons dépensés l'an dernier. Le ministre sait fort bien que ce n'est pas là une réduction des dépenses. En d'autre mots, s'il avait ajouté ces 2 milliards de dollars d'après ses propres chiffres

[*Texte*]

meant on his own figures we would have been up 13 per cent over last year.

Mr. Chrétien: I think I have explained many times that the cuts were coming from the commitment of the government as voted by the Parliament of Canada, and you were part of the House of Commons who approved it.

Mr. Stevens: We have not voted next year's.

Mr. Chrétien: No, no, the commitment, the commitment. When I try to talk to the provinces to reduce the formula on the established program formula, EPF, the opposition, Miss MacDonald, gets up and asks why are you trying to break that formula, it is a commitment of the House of Commons; you cannot touch it, it is sacred. And it was all meeting those laws that had been voted by the Parliament of Canada, just meeting that, with no new programs at all, that the expenditures next year were to increase by 13 per cent. So we reduced from those commitments. You know, every day on my desk I see some problems. If it is not the cutting of the heavy water plant in Quebec City, the Laprade Plant, it is a reduction in the CIDA program, it is a reduction in transfer payments to the provinces and so on. So it was just commitments, just commitments, that you voted for. And if you want to help me in that score I will advise you that rather than run around in the country proposing huge schemes that will increase by $5, $6 or $7 billion the deficit of the government, if you were to take power, you should show responsibility and say that this scheme that will cost $3. billion dollars for mortgage deductibility and municipal taxes schemes makes no sense in the present circumstances. And then you will show responsibility, and after that I will be listening to you when you urge a balanced budget.

Mr. Stevens: Mr. Chairman . . .

The Chairman: That is 10 minutes.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if I could just ask a . . .

The Chairman: A very brief additional question.

Mr. Stevens: Yes, it will be very brief. Mr. Chairman, the Minister loves to throw out that ballpark figure, I do not know where he gets it from, of $5 or $6 billion. But let me deal specifically with his mortgage, municipal tax reference. He says it was $3 billion. I call his attention to his own Deputy Minister's testimony before this Committee, when my colleague, Mr. Towers, asked the Deputy Minister what would be the cost of deductibility for municipal taxes, what would be the cost for mortgage interest deductibilities, and it was based on his own Deputy Minister's evidence that we came up with the total of $1.4 billion to be phased in over four years. And, Mr. Minister, we have told you how you can get that savings. If you do not fill 20,000 of the job vacancies that come up in the civil service, that accounts for $400 million a year that you can earmark year by year, with the deductibilities we have referred to. And you should answer to the Canadian public why you would prefer to keep the 20,000 civil servants than to give

[*Traduction*]

nous aurions eu une augmentation de 13 p. 100 par rapport à l'an dernier.

M. Chrétien: J'ai explique bien des fois que les diminutions venaient d'engagements pris par le gouvernement et approuvés par le Parlement du Canada et vous faisiez partie de la Chambre des communes qui a donné son approbation.

M. Stevens: Nous n'avons pas encore voté sur le budget de l'an prochain.

M. Chrétien: Non, non, l'engagement, l'engagement. Quand j'essaie d'amener les provinces à consentir à une diminution dans la formule du programme établi, l'opposition, mademoiselle MacDonald, se lève et nous demande pourquoi nous essayons de changer la formule puisqu'après tout il s'agit d'un engagement pris par la Chambre des communes; vous ne pouvez y toucher, c'est sacré et les dépenses devaient augmentées de 13 p. 100 l'an prochain tout simplement pour respecter les engagements pris en vertu des lois adoptées par le Parlement du Canada et ce, sans qu'il soit question de nouveaux programmes. Nous avons donc réduit ces engagements. Vous savez, je dois résoudre des problèmes tous les jours. Si ce n'est pas une réduction d'une usine d'eau lourde dans la ville de Québec, l'usine Laprade, c'est une réduction dans les programmes de l'ACDI, une réduction de péréquations pour les provinces et ainsi de suite. Vous n'avez donc voté que sur des engagements. Et si vous voulez m'aider je vous dirai qu'au lieu de courir partout dans le pays pour proposer toutes sortes de plans qui augmenteraient le déficit du gouvernement de 5, 6 ou 7 milliards de dollars si vous deviez prendre le pouvoir, vous devriez faire preuve de responsabilité et dire que ce programme coûtera 3 milliards de dollars, c'est-à-dire que c'est là ce que coûteront les plans concernant la déduction d'intérêts hypothécaires et de taxes municipales, ce qui n'a aucun sens dans la conjoncture actuelle. Quand vous ferez preuve de responsabilité, je vous écouterai lorsqu'il sera question d'un budget équilibré.

M. Stevens: Monsieur le président . . .

Le président: 10 minutes.

M. Stevens: Monsieur le président, si je pouvais poser . . .

Le président: Une très brève question supplémentaire.

M. Stevens: Oui, très brève. Monsieur le président, le ministre aime bien nous sortir ce chiffre de 5 ou 6 milliards de dollars de son chapeau. Venons-en au fait concernant cette question d'intérêts hypothécaires et de taxes municipales. Il prétend qu'il s'agit de 3 milliards de dollars. J'aimerais lui rappeler les propos qu'a tenus son propre sous-ministre devant ce comité quand mon collègue, M. Towers, a demandé à ce sous-ministre combien cela coûterait pour réduire les taxes municipales et les intérêts hypothécaires et son propre sous-ministre nous a donné le chiffre de 1,4 milliards de dollars auquel nous arriverions par étapes, sur une période de 4 ans. Et puis, monsieur le ministre, nous vous avons même dit comment faire pour équilibrer ce montant. Si vous n'engagez personne pour remplir les 20,000 postes qui se vident annuellement dans la Fonction publique, voilà 400 millions de dollars par année qui équilibreront ce montant dont vous venez de parler. Et vous devriez donc dire aux citoyens canadiens que

[*Text*]

people a mortgage deductibility break and a municipal tax break. It is as simple as that.

The Chairman: That is a very brief question.

Mr. Chrétien: And I will give a very brief answer.

The Chairman: You are entitled to answer.

Mr. Chrétien: You know, I think you started your program because you got the figures from my department of $1.1 billion . . .

Mr. Stevens: $1.4.

Mr. Chrétien: $1.1 billion for the mortgage deductibility alone. If you throw in the municipal taxes and the tax that you want, our calculation in the Department of Finance adds another $700 million. And, as it is a tax deduction from the people, virtually half of it is being paid for by the provinces because we cannot reduce your taxes without affecting the revenue of the provinces . . .

Mr. de Cotret: Bookkeeping

• 1645

Mr. Chrétien: No, no. You are talking about tax deductibility; you are not talking about tax credits; that is another $700 million or $800 million.

Mr. Stevens: Go argue with Shoyama if you do not agree with those figures.

Mr. Chrétien: No, no. On top of that, if we had a scheme like that, I would take advantage of it right away. I have no mortgage on my house, so I would take out a mortgage right away and I would make $3,000 cash.

Mr. Clarke: What would you do with the money?

Mr. Stevens: Well, go ahead. What are you going to do with the money?

Mr. Chrétien: I do not think I deserve it, in the sense that, you know, we have other priorities in the land and I am willing to pay my share. That is all.

Mr. Stevens: You do not want to give a homeowner a break.

Mr. Chrétien: No, it is not that. I do not want to be responsible . . .

Le président: Monsieur Clermont, vous avez la parole.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Sans doute, monsieur le ministre, voulez-vous donner l'occasion de créer des emplois dans l'Outaouais, car si vous ne comblez pas les 20,000 emplois qui pourraient devenir vacants pour toute sorte de raisons, il n'y a aucun doute que dans l'Outaouais, il y en aurait beaucoup moins par la suite.

Je ne sais pas si c'est comme cela que le nouveau député d'Ottawa-Centre l'a expliqué ou bien s'il a tourné autour du problème, mais il ne fait pas de doute que lorsque viendra l'élection générale, on pourra citer les déclarations de son collègue, M. Stevens . . . Cela nous aidera à faire face aux arguments que les représentants de l'Alliance de la fonction

[*Translation*]

vous préférez embaucher 5,000 fonctionnaires de plus plutôt que d'accorder aux gens la possibilité de déduire les intérêts hypothécaires et les taxes municipales. C'est la simplicité même.

Le président: C'était une très brève question.

M. Chrétien: Et la réponse sera encore plus brève.

Le président: Vous avez le droit de répondre.

M. Chrétien: Vous savez, je crois que vous avez proposé ce programme parce que mon ministère vous a fait état d'un montant de 1,1 milliards de dollars . . .

M. Stevens: 1,4 milliards de dollars.

M. Chrétien: 1,1 milliards de dollars juste pour cette histoire de déduction d'intérêt hypothécaires. Si vous y ajoutez les taxes municipales et la taxe que vous voulez, d'après les calculs du ministère des Finances, il faudrait rajouter un autre montant de 100 millions de dollars. D'ailleurs, puisqu'il s'agit d'une déduction d'impôt que l'on soustrait aux gens, les provinces en payent la moitié puisque nous ne pouvons pas réduire vos impôts sans toucher aux revenus des provinces . . .

M. de Cotret: C'est de la comptabilité.

M. Chrétien: Mais non. Il s'agit d'une question de déduction d'impôt; il ne s'agit pas de crédit d'impôt; c'est un autre montant de 700 ou 800 millions de dollars.

M. Stevens: Allez donc discuter avec Shoyama si vous n'êtes pas d'accord avec ces chiffres.

M. Chrétien: Mais non. De plus, si nous adoptions un tel plan, j'en profiterais immédiatement. Ma maison n'est pas hypothéquée, je pourrais immédiatement emprunter et mettre $3,000 comptant en poche.

M. Clarke: Que feriez-vous avec l'argent?

M. Stevens: Allez-y donc. Que feriez-vous avec cet argent?

M. Chrétien: Je ne crois pas mériter cet argent puisque, vous savez fort bien que notre pays a d'autres priorités et je suis disposé à faire ma part. C'est tout.

M. Stevens: Vous ne voulez donner aucune chance aux propriétaires.

M. Chrétien: Non, il ne s'agit pas de cela. Je ne veux pas être le responsable de . . .

The Chairman: Mr. Clermont, you have the floor.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, you no doubt wish to create job opportunities in the Outaouais because if you do not fill the 20,000 jobs which could become vacant for all kinds of reasons, it is almost sure that there would be much less employment in the Outaouais region after that.

I do not know if that is how the new member from Ottawa-Centre explained it or if he was just beating around the bush, but when it comes time for a general election he will be able to quote the statements of his colleague, Mr. Stevens . . . that will help us answer the arguments put forth from time to time by the representatives of the Public Service Alliance of Canada.

[*Texte*]

publique du Canada nous servent de temps à autre. Oh! Je sais! Le nouveau député d'Ottawa-Centre est un membre de la profession des économistes, et il fait beaucoup de prévisions!

Monsieur le président, souvent, depuis les deux ou trois dernières augmentations qui se sont produites en deux mois, certains milieux ont prétendu que cela réduirait la croissance économique et de ce fait augmenterait le taux de chômage. Vous, je pense, si je peux vous citer, vous avez parlé de la possibilité d'une augmentation . . . mais le temps le dira. Si je cite bien le gouverneur de la Banque du Canada, hier à une telle question il a répondu que non. Et cet après-midi en Chambre, mon collègue de Bellechasse, M. Lambert, en vous posant une question a dit que selon les informations qu'il avait en main, le Canada avait le plus haut taux de chômage des pays industrialisés. C'est sans doute assez difficile de faire des comparaisons, monsieur le ministre, entre autres, avec l'Allemagne de l'Ouest qui n'accepte pas beaucoup d'immigrants mais qui donne des permis de travail à «X» milliers de personnes et quand le chômage augmente, ou leur dit bien poliment: «votre permis est retiré et vous devez . . .»

Vous, monsieur le ministre, (ou vos fonctionnaires), auriez-vous en main le taux de croissance des emplois, en Allemagne de l'Ouest, en France ou/et en Suisse?

M. Chrétien: Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais peut-être que je pourrais les avoir à la prochaine séance, monsieur Clermont. Il est certain que le Canada a été le pays qui a créé le plus d'emplois, de tous les pays industrialisés. Le taux de croissance de l'emploi au Canada, au cours des dernières années, a toujours varié entre 2 et 4 p. 100 d'une année à l'autre. Pour ce qui est de la création de nouveaux emplois, c'est énorme. Nous avons créé au cours des sept dernières années au-delà de 2,300,000 nouveaux emplois au Canada, alors que l'Allemagne par exemple a connu une diminution du monde du travail au cours de la même période. Au Canada, il y a 2,300,000 Canadiens de plus au travail alors qu'en Allemagne, au cours de la même période, il y a moins de personnes qui travaillent qu'avant. Naturellement, nos problèmes sont différents.

Au Canada, lorsqu'un immigrant est accepté nous ne le retournons pas chez lui, nous le gardons. Nous croyons d'ailleurs que ce pays a été bâti par des immigrants de tous les continents et qu'il doit en être ainsi à l'avenir. Il faut peut-être en doser le nombre en tenant compte de la possibilité d'absorption. Règle générale, les immigrants ont toujours été bienvenus au Canada, nous ne les avons jamais renvoyés chez eux, lorsque nous avons eu des difficultés économiques.

• 1650

L'autre phénomène, c'est le taux de la participation de la main-d'œuvre, évidemment, je n'ai rien contre ça. En fait, je trouve excellent que plus de femmes cherchent à travailler et contribuent à l'amélioration de la productivité au Canada. Je n'ai rien contre ça. Seulement, c'est un phénomène qui a évolué extrêmement vite au Canada au cours des trois ou quatre dernières années. La participation de la main-d'œuvre féminine a augmenté au rythme de 35 à 43 en l'espace de trois ou quatre ans. Ce qui m'intéresse dans la publication des

[*Traduction*]

Oh, I know! The new member from Ottawa-Centre is an economist with a reputation and he does make a lot of forecasts!

Mr. Chairman, with the two or three last increases we have had in two months, some say that the economic growth rate will decrease and that unemployment will therefore increase. I believe that you, if I can quote you, said something about a possibility of an increase . . . but time will tell. If I am quoting the Governor of the Bank of Canada correctly, he answered no to the same question yesterday. And this afternoon in the House my colleague from Bellechasse, Mr Lambert, put a question to you and said that according to the information he had, Canada had the highest unemployment rate of all industrialized countries. I imagine it must be rather hard, Mr. Minister, to compare our country with Western Germany, for example, who does not accept very many immigrants but does give work permits to so many thousand people, and when unemployment increases tells them very politely: your permit has just expired and you must . . .

Mr. Minister do you or your officials have figures on the rate of increase in employment in West Germany, in France and/or in Switzerland?

Mr. Chrétien: I do not have those figures before me but perhaps I could give them to you at our next meeting, Mr. Clermont. It is clear that Canada, of all industrialized countries, is the one that has created the most jobs. The rate of increase in employment in Canada during the last few years has always been anywhere from 2 to 4 per cent from year to year. As for the number of new jobs created, it is enormous. During the last seven years we have created more than 2,300,000 new jobs in Canada while in Germany, for example, there was a decrease in the work force during the same period. In Canada there are 2,300,000 Canadians more at work while in Germany, during the same period, there has been a decrease in the number of people working. Of course, our problems are different.

When an immigrant is admitted in Canada, we do not send him back home, we keep him. This country was built by immigrants from all continents and this is not about to change. We may have to limit ourselves to what we can absorb. But as a rule, immigrants have always been welcome in Canada and we have never sent them home in times of economic trouble.

The other phenomenon is women's participation in the work force. Obviously I have nothing against it. In fact I think it is marvellous that more women want to work and contribute to the improvement of Canadian productivity. I have nothing against that. However, there has been a very rapid progression over the past three or four years. Women's participation in the work force has jumped from 35 to 43 per cent over the past three or four years. Today's figures show that unemployment dropped from 8.5 to 8.2 per cent, partly due to the fact that

[*Text*]

chiffres sur le chômage aujourd'hui, c'est de constater que nous avons connu une décroissance du taux de chômage de 8.5 à 8.2, mais nous avons été, je dois en convenir, aidés par le fait que le taux de croissance ne s'est pas amélioré, c'est-à-dire qu'il est resté stable. C'est là un phénomène qui va nous faciliter la tâche au cours des années à venir. Tous les gens qui ont fait des études dans ce domaine-là prévoient que la stabilisation de la main-d'œuvre féminine est sur le point de se faire, c'est-à-dire que nous avions un écart considérable avec d'autres pays quant à la participation de la main-d'œuvre féminine et maintenant nous avons atteint un niveau qui est comparable à celui des Américains. Si vous regardez les statistiques concernant l'évolution de la main-d'œuvre dans des pays européens, la main-d'œuvre féminine, proportionnellement à la main-d'euvre totale a diminué au cours des dernières années. Il y a aussi le phénomène de la participation des jeunes à la main-d'œuvre, c'est une problème difficile à résoudre, parce que nous sommes encore dans ce qu'on appelle la période du *baby boom*. Mais on le sait, on le constate tous les jours dans nos villages et nos villes, il y a de nombreuses écoles qui sont vides à l'heure actuelle parce qu'on ne fait pas autant d'enfants qu'autrefois, malheureusement, ou heureusement, ça dépend du point de vue où on se place, mais je crois qu'il y avait beaucoup de vertu en ayant des familles nombreuses. Heureusement que chez moi, mon père et ma mère ont eu le courage d'avoir une famille nombreuse, parce que je ne serais pas ici, je suis le dix-huitième. Et si la pilule avait existé, à l'époque, monsieur Clermont, je ne serais pas ici, j'imagine. Vous voyez ce que vous auriez perdu!

M. Clermont: Mais je trouve étrange, monsieur le ministre, que vous adressiez cette remarque à moi, parce que, en fin de compte . . .

M. Chrétien: Non, non. Je disais tout simplement que la stabilité de la participation des jeunes au travail à cause de la faible croissance des natalités au cours des 10 ou 15 dernières années, est un problème qui va se stabiliser et qui a déjà commencé d'ailleurs.

M. Clermont: Alors voici, vous dites qu'au cours des 12 derniers mois on a connu une croissance d'emplois d'au-dessus de $300,000. Vous avez dit . . .

M. Chrétien: Trois cent soixante-deux mille dollars, emplois.

M. Clermont: Emplois. Je m'excuse, plus de 300,000 emplois. Est-ce que vos fonctionnaires pourraient nous dire dans quels secteurs de l'économie sont ces 300,000 emplois? Vous avez reçu un mémoire de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui représente la petite et moyenne entreprise, où le président prétend que de 1969 à 1977, 72 p. 100 des emplois qui ont été créés dans le secteur manufacturier ont été créés par des entreprises employant 20 personnes ou moins. Alors ma question est celle-ci: Je sais que vous ne pouvez pas donner de réponse définitive, mais en réponse à une question de M. Stevens cet après-midi, vous avez dit que la journée n'est pas passée et vous avez promis de donner la date du Budget demain. Alors, ma remarque est celle-ci: dans l'élaboration de votre budget, monsieur le ministre, est-ce que vous allez tenir compte de l'intervention qui a été faite par cet organisme et aussi par les de députés ministériels qui vous

[*Translation*]

not as many women are entering the work force. The rate of increase has remained stable. This will make things easier for us in the future. Experts tell us that the number of women entering the work force will stabilize itself, since we have now caught up with other countries and reached a level comparable to that of the U.S.. If you look at the statistics on women's participation in the work force in European countries, you will find that it has been decreasing over the past few years. There is also the problem of young peole entering the work force. It is a difficult one to resolve, as we are still in the so-called baby boom period. But as you know, many schools in our cities and towns are now empty because people are not having as many children as they once did. Fortunately or unfortunately, depending on how you look at it, but I believe that there is a certain virtue in having large families. Fortunately, my mother and father had the courage to have a large family or I would not be here, since I am the eighteenth. And if the pill had been invented, Mr. Clermont, I imagine that I would not be here. So you see what you would have lost.

Mr. Clermont: I find it strange, Mr. Minister, that you should be addressing your remarks to me, since, after all . . .

Mr. Chrétien: No, no. I was only saying that the number of young people entering the work force has begun to drop off, due to the decrease in the past 10 or 15 years.

Mr. Clermont: You stated that over the past 12 months, employment increased by $300,000. You said . . .

Mr. Chrétien: 362,000 jobs, not dollars, jobs.

Mr. Clermont: Jobs. Excuse me, 300,000 jobs. Could tell us what sectors these 300,000 jobs will be in? We received a brief from the Canadian Federation of Independent Businessmen, which represents small and medium sized businesses, whose president claimed that from 1969 to 1977, 72 per cent of jobs created in the manufacturing sector were created by businesses employing less than 20 people. I know that you cannot give a final answer, but this afternoon, in answer to Mr. Stevens, you said that the day was not yet over and promised to tell us when the budget will be tabled tomorrow. I will like to know, Mr. Minister, whether your budget will take into account representations made by both the Federation and by Deputy Ministers who have asked you time and time and again to give more support to small business.

[*Texte*]

demandent toujours et souvent d'apporter des mesures pour aider davantage, parce que cela a déjà été fait, davantage la petite entreprise.

M. Chrétien: Merci.

• 1655

M. Clermont: Je connais votre réponse mais . . .

M. Chrétien: Je vais prendre cela en considération. Je voudrais tout simplement faire une rectification: ce n'est pas M. Stevens qui m'a posé cette question sur la date du Budget.

M. Clermont: Oui, il vous l'a posée.

M. Chrétien: Non, c'est le chef de l'Opposition.

M. Clermont: Oui, je sais que c'est le chef de l'Opposition . . .

M. Chrétien: Après une heure de réflexion, c'est la seule question qu'il a pu me poser.

M. Clermont: Non, non, moi je n'embarque pas dans cela.

Voici ma dernière question. Je sais qu'il y a eu un accord entre un représentant de l'Opposition officielle et vous-même. Vous aviez l'intention, à cause d'autres obligations, de partir vers 17 heures. C'est pour cela que j'ai eu l'amabilité de céder ma place à M. Stevens.

M. Chrétien: Je suis déjà en retard.

M. Clermont: Alors, si vous êtes en retard, je vais arrêter et je vais poser la question . . .

M. Chrétien: Je voudrais demander au comité la permission de partir; j'ai une réunion à 17 h 00 et . . .

M. Lambert (Bellechasse): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je voudrais vous signaler que vous êtes très en retard. Vous n'avez qu'à vous retourner et à regarder l'heure.

The Chairman: I would propose to continue until 5.30 p.m., with your approval. Mr. Lambert.

M. Lambert (Bellechasse): J'invoque à nouveau le Règlement, monsieur le président. Est-ce que le ministre va avoir la possibilité de revenir ici comme témoin lors d'une autre séance du Comité?

Le président: On a examiné son programme et il ne pouvait venir qu'aux réunions qu'il nous a déjà accordées. Alors, il ne peut pas revenir, mais nous prévoyons une réunion jeudi matin à 11 h 00 pour l'étude article par article du projet de l'ou. Comme tout le monde le sait, il faut renvoyer le projet de loi à la Chambre avant vendredi.

M. Lambert (Bellechasse): Alors, on ne pourra pas aborder les principales questions, celles qui nous éclaireraient vraiment.

Le président: On a ici des experts du ministère des Finances qui peuvent répondre à vos questions.

M. Lambert (Bellechasse): Oui?

Le président: Essayons. Vous avez maintenant la parole. Si vous avez des questions à poser, vous aurez peut-être des réponses.

[*Traduction*]

Mr. Chrétien: Thank you.

Mr. Clermont: I know your answer but . . .

Mr. Chrétien: I will take that into consideration. I would just like to make a correction: it was not Mr. Stevens who asked me the question regarding the date of the budget.

Mr. Clermont: Yes, he was the one who asked.

Mr. Chrétien: No, it was the Leader of the Opposition.

Mr. Clermont: Yes, I know that it was the Leader of the Opposition . . .

Mr. Chrétien: After thinking for an hour, it was the only question he managed to ask me.

Mr. Clermont: No, no. I am not getting started on that.

This is my last question. I know that an agreement was made between yourself and a representative of the Official Opposition. Because of conflicting obligations, you had the intention of leaving around 5:00 p.m. This is why I was good enough to give my turn to Mr. Stevens.

Mr. Chrétien: I am already late.

Mr. Clermont: Fine. If you are late, I will stop and ask the question . . .

Mr. Chrétien: I would like to ask the Committee's permission to leave. I have a meeting at 5:00 p.m. and . . .

Mr. Lambert (Bellechasse): On a point of order, Mr. Chairman. I would like to point out to you that you are very late. You need only turn around and look at the clock.

Le président: Si vous êtes d'accord, je propose qu'on continue jusqu'à 17 h 30. Monsieur Lambert.

Mr. Lambert (Bellechasse): On another point of order, Mr. Chairman. Will the Minister be able to appear again as a witness at a future meeting of the Committee?

The Chairman: We have checked his program, and he could only come to those meetings which he has already granted to us. So he will not be able to return, although we have scheduled a meeting for 11:00 a.m. on Thursday for the clause by clause study of the bill. As we all know, we must return the bill to the House before Friday.

Mr. Lambert (Bellechasse): So we will not be able to get into the major questions, those which would really clarify the issue.

The Chairman: There are experts here from the Finance Department who can answer your questions.

Mr. Lambert (Bellechasse): Yes?

The Chairman: Try. You now have the floor. If you have questions to ask, you might get some answers.

[*Text*]

M. Lambert (Bellechasse): Alors, on va continuer nos travaux parce que réellement, je pense qu'aujourd'hui, c'est une des journées au comité où on a fait le plus de lumière sur les finances de notre pays.

Monsieur le président, je vous remercie et je voudrais, en l'absence du ministre, m'adresser aux hauts fonctionnaires du ministère des Finances qui, j'en suis convaincu, pourront donner les renseignements que je désire.

Au cours de la matinée, nous avons abordé une question bien importante, celle de la dette nationale. Évidemment, on n'a pas pu aller au fond de la question. Vous me direz si mes commentaires sont corrects ou non. J'ai devant moi un volume, le volume I, Revue et états financiers, qui porte la signature de l'honorable Jean-Pierre Goyer, député et Receveur général du Canada. C'est un document en trois parties qui vient de nous être remis. Nous avons reçu le volume I et le volume III; le volume II est à venir. Dans le volume I, à la page 7.5, on traite de la dette publique. Il y a un tableau qui m'intéresse énormément et qui doit intéresser tous les Canadiens. Est-ce qu'on est au même volume, à la même page? La page 7.5.

• 1700

M. Hood: Avez-vous dit 7-15?

M. Lambert (Bellechasse): Cinq.

Au sujet des opérations financières du gouvernement et de la dette publique on donne un tableau assez intéressant pour les années 1969-1970 jusqu'à 1978.

Dans la troisième colonne, nous avons le total de la dette de notre pays pour l'année 1978 qui est d'environ 80 milliards de dollars. Nous voyons dans les autres colonnes, qu'on a moins un actif net comptabilisé d'environ $40,426,000,000, ce qui fait une dette nette de $39,622,000,000. Et, plus loin, on voit que c'est une augmentation de la dette nette de $10,036,000,000 pour l'année 1977-1978. Je ne sais pas si j'interprète bien les chiffres, si j'ai les bons mots, mais à tout événement, je lis ce que je vois.

L'année précédente, l'augmentation de la dette nette, d'après le même tableau, était d'environ $6,290,000,000. Êtes-vous en mesure de dire au Comité, si sur l'exercice 1978-1979 il y aura une différence aussi marquée que pour l'année précédente? En d'autres mots, dans quelle proportion prévoyez-vous une augmentation de la dette de notre pays pour l'exercice financier en cours?

Mr. Hood: Okay, I have the question, Mr. Chairman. Now I have to find the answer. The question, as I understand it, is whether the net debt increase in 1979 will be as large as was the net debt increase in 1978, it having been $10 billion that year.

M. Lambert (Bellechasse): Non, sur l'année en cours: 1978-1979.

Mr. Hood: Our estimate, Mr. Chairman, is that the net debt will not increase in 1979 fiscal year by as much the $10 billion recorded for the fiscal year terminating in 1978—will not increase by the amount; by as much as that.

[*Translation*]

Mr. Lambert (Bellechasse): So let's get on with our work, because I think that today is truly one of the days when this Committee has shed the most light on our country's finances.

I would like to thank you, Mr. Chairman, and in the absence of the Minister, I would like to speak to the officials of the Finance Department who, I am sure, can provide the information I am looking for.

This morning we touched on a very important question, the question of the national debt. Obviously, we could not get to the heart of the question. Tell me if my remarks are correct or not. I have before me Volume I, *Summary Reports and Financial Statements*, signed by the Honourable Jean-Pierre Goyer, Member of Parliament and Receiver General for Canada. This is a three-part document which has just been given to us. We have received Volumes I and III; Volume II is yet to come. In Volume I, on page 7.5, the public debt is discussed. There is a table which interests me greatly and which should interest all Canadians. Are we looking at the same volume, on the same page? Page 7.5.

Mr. Hood: Did you say page 7-15?

Mr. Lambert (Bellechasse): Five.

A fairly interesting table regarding the financial operations of the government and the public debt from 1969-70 to 1978 is given.

In the third column, we have our country's total debt for 1978, approximately $80 billion. In the other columns, we have less net recorded assets of approximately $40,426,000,000, which leaves a net debt of $39,622,000,000. Further on, the increase in the net debt for 1977-78 is $10,036,000,000. I do not know if I am interpreting the figures correctly, if I am using the right terms, but in any case, I am reading what I see.

In the preceding year, the increase in the net debt, according to the same table, was about $6,290,000,000. Can you tell the Committee whether the increase for the 1978-79 fiscal year will be as great as for the preceding year? In other words, what proportion of increase in our country's debt do you expect for the fiscal year now underway?

M. Hood: Bon, j'ai compris la question, monsieur le président. Maintenant il me faut trouver la réponse. Si j'ai bien compris, on me demande si l'augmentation de la dette nette pour l'année 1979 sera aussi considérable qu'était l'augmentation de la dette nette pour l'année 1978, c'est-à-dire 10 milliards de dollars.

Mr. Lambert (Bellechasse): No. For this year: 1978-79.

M. Hood: Nous prévoyons, monsieur le président, que la dette nette augmentera moins au cours de l'année financière 1979 que les 10 milliards de dollars comptabilisés pour l'année financière se terminant en 1978... l'augmentation sera moindre.

[*Texte*]

M. Lambert (Bellechasse): Elle n'augmentera pas comparativement à l'année précédente, mais est-ce qu'elle va augmenter tout de même?

Mr. Hood: It will increase, Mr. Chairman. It will increase, but it will not increase by as much as $10 billion.

M. Lambert (Bellechasse): Ce sera une augmentation inférieure à l'année précédente. Si on se reporte à la page 5-42 du même volume, l'intérêt de la dette publique . . .

M. Hood: Un moment, s'il vous plaît.

M. Lambert (Bellechasse): Au bas de la page on indique le total de l'intérêt de la dette publique, toujours pour l'année 1977-1978; soit environ $5,540,000,000.

Le président: Avez-vous dit la page 5-42?

M. Lambert (Bellechasse): Oui. Comptes publics 1977-1978.

Le président: Nous avons la version anglaise, et apparemment la pagination est différente.

M. Lambert (Bellechasse): Oui. De toute façon, on traite des comptes publics, de l'intérêt sur la dette publique.

C'est à la dernière page de votre volume.

Le président: Il s'agit de la page 5-38.

M. Lambert (Bellechasse): De toute façon, vous savez que l'on joue avec les millions aujourd'hui comme on joue avec les sous.

Le président: Nous sommes maintenant d'accord.

M. Lambert (Bellechasse): Si je me souviens bien, dans le dernier budget, des dépenses du gouvernement, on mentionnait une prévision d'environ $6,650,000,000 pour le service des intérêts. Service de la dette . . . Comparativement à $5,540,000,000. Je voudrais savoir, ceci: Dans vos prévisions budgétaires, puisque le ministre des Finances nous a laissé entendre aujourd'hui, à deux ou trois reprises qu'il allait présenter son budget très prochainement, avez-vous prévu une augmentation du service de la dette, comparativement à 1977-1978, et 1978-1979?

• 1705

Mr. Hood: Mr. Chairman, as the questioner has said, the total interest on the public debt was calculated at $5.5 billion, roughly, in 1977-78 and he has referred to a figure of $6.5 billion for 1978-79. My understanding of the question is: will there be a further increase in the cost of the public debt when we move to the next fiscal year 1979-80?

M. Lambert (Bellechasse): Oui. C'est bien cela.

Mr. Hood: The answer to the question is yes, sir.

M. Lambert (Bellechasse): Oui . . . Bon.

D'après le tableau, on a plus que doublé en l'espace de trois ans; en 1975, c'était $19,275,000,000; puis en 1978 on en est rendu à $39,622,000,000. Cela veut dire qu'on a doublé en l'espace de trois ans. Au ministère des Finances, a-t-on des barèmes, ou des critères quelconques qui plafonneraient l'endettement de notre pays? Est-ce qu'on a un plafond? Cette

[*Traduction*]

Mr. Lambert (Bellechasse): It will not increase as much as the preceding year, but will it increase nonetheless?

M. Hood: Elle augmentera, monsieur le président. Elle augmentera, mais elle augmentera de moins que 10 milliards de dollars.

Mr. Lambert (Bellechasse): The increase will be less than the preceding year. If we turn to page 5-42 of the same volume, interest on the public debt . . .

Mr. Hood: Just a minute, please.

Mr. Lambert (Bellechasse): At the bottom of the page, the total interest on the public debt is given, again for 1977-78: about $5,540,000,000.

The Chairman: Did you say page 5-42?

Mr. Lambert (Bellechasse): Yes. Public Accounts 1977-78.

The Chairman: We have the English version, and apparently the page numbers differ.

Mr. Lambert (Bellechasse): Yes. In any case, it deals with public accounts, with interest on the public debt.

It is on the last page of your volume.

The Chairman: It is page 5-38 of the English version.

Mr. Lambert (Bellechasse): Anyway, you know that today we play with millions as if they were pennies.

The Chairman: We agree now.

Mr. Lambert (Bellechasse): If I remember correctly, in the last budget of governmental expenditures, the amount of $6,650,000,000 was estimated for interest costs. Where the public debt . . . compared to $5,540,000,000. I would like to know this: in your estimates, since the Minister of Finance told us two or three times today that he was going to submit his budget in the near future, have you foreseen an increase in the public debt, compared to 1977-78 and 1978-79?

M. Hood: Monsieur le président, comme M. Lambert l'a dit, le total de l'intérêt de la dette publique a été calculé à 5.5 milliards de dollars, approximativement, en 1977-1978, et il a mentionné le chiffre de 6.5 milliards de dollars pour l'année 1978-1979. Si je comprends bien, il veut savoir s'il y aura une nouvelle augmentation du coût de la dette publique quand nous passerons à l'année financière 1979-1980?

Mr. Lambert (Bellechasse): Yes. That is right.

M. Hood: La réponse est oui, monsieur.

Mr. Lambert (Bellechasse): Yes? Good.

According to the table, it has more than doubled in three years; in 1975, the amount was $19,275,000,000; then in 1978 the amount is $39,622,000,000. So it has doubled in three years. Do you have schedules or some sort of criteria in the Finance Department which would put a ceiling on the indeb-

[*Text*]

question-là, monsieur le président, je la pose sérieusement, même si vous semblez . . .

Le président: Non, non, mais c'était la question posée par M. Stevens . . .

M. Lambert (Bellechasse): La question m'a été posée dimanche dernier. Vous allez me dire: Comment se fait-il que l'on vous pose cette question-là le dimanche? Cela prouve une chose: il y a des Canadiens qui ont l'œil ouvert sur l'administration de notre pays, puisqu'ils nous posent ces questions-là. On m'a posé la question: Est-ce qu'on a un plafond d'établi, plafond qu'on ne doit pas dépasser? Personnellement je ne peux pas y répondre, je ne suis pas au ministère des Finances. Mais on aura certainement l'occasion de poser cette question ai-je dit, et je le fais aujourd'hui.

Mr. Hood: I understand the question to be: is there in the Ministry of Finance a means of establishing a ceiling on the growth of the public debt?

Mr. Caouette: Is there a ceiling?

Mr. Hood: Is there a ceiling? I guess you will find that my answers to your questions are rather shorter than those of the minister, but I have to reply to you, no, sir.

M. Lambert (Bellechasse): Il n'y a pas de plafond! Bon. Alors on peut gaspiller, on peut faire n'importe quoi! Il n'y a pas de plafond. Mais au train où on s'en va . . . Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor nous ont annoncé au cours du mois d'août, je pense, des coupures, des restrictions, sur les dépenses gouvernementales, sur des services donnés à la population. Est-ce qu'on a pensé également de faire des coupures à la dette de notre pays, surtout vis-à-vis de qui on s'endette?

Tout à l'heure, mon collègue le député de Témiscamingue, posait une question concernant les bons du Trésor, et les bons d'épargne . . . Le ministre a très bien répondu; il a même été précis, lorsqu'il a dit qu'on avait 31 p. 100, là, en bons d'épargne, sur les emprunts, que l'on fait régulièrement . . . , et 23 p. 100 en bons du Trésor. Puis, il a dit 46 p. 100 en obligations. Je voudrais que l'on éclaire ma lanterne à ce sujet. C'est quoi une obligation?

• 1710

Le président: Il s'agit là d'une question très générale. Vous avez déjà utilisé 10 minutes, alors . . .

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'aimerais mieux remettre ma question à plus tard que d'avoir une réponse qui ne serait pas précise. Il ne s'agit pas d'une question de deux piastres; c'est une question de cent piastres! Ce sont les gens qui veulent savoir la différence et moi, pour les renseigner, il faut que je pose une question. Alors, je la poserai lors d'une autre séance du Comité, s'il vous plaît.

Mr. Hood: Mr. Chairman, perhaps I might say a word.

Le président: Les membres du comité ont été assez généreux à l'égard de M. Lambert d'Edmonton, plus tôt. Peut-être qu'on peut vous accorder quelques minutes pour vous permettre de terminer cette série de questions.

[*Translation*]

tedness of our country? Is there a ceiling? I am asking this question quite seriously, Mr. Chairman, even if you seem . . .

The Chairman: No, no, but that was the question Mr. Stevens asked . . .

Mr. Lambert (Bellechasse): Someone asked me this question last Sunday. You are going to say to me: how is it that you were asked this question on Sunday? This proves something: there are Canadians who are keeping an eye on the administration of our country since they ask such questions. I was asked the following question: is there an established ceiling, a ceiling which must not be exceeded? Personally, I cannot answer that question, I am not the Minister of Finance. I said that the opportunity would certainly arise to ask that question and I am doing so today.

M. Hood: Si je comprends bien, on demande si, au ministère des Finances, il y a moyen d'établir un plafond à la croissance de la dette publique?

M. Caouette: Y a-t-il un plafond?

M. Hood: Y a-t-il un plafond? Je crois que vous allez trouver que mes réponses à vos questions sont pas mal plus courtes que celles du ministre, mais je dois vous répondre que non, monsieur.

Mr. Lambert (Bellechasse): There is no ceiling! Fine. So we can waste, we can do anything we want! There is no ceiling. But at the rate we are going . . . the Minister of Finance and the President of the Treasury Board, I think it was in August, announced cuts and restrictions in government expenditures on services to the population. Was the possibility of making cuts in the country's debt considered, especially as concerns who we are indebted to?

Earlier, my colleague, the hon. member for Temiskaming, asked a question regarding treasury bonds and savings bonds . . . the Minister answered very well; he was even very specific, saying that we had 31 per cent in savings bonds, on the borrowing which we do regularly . . . and 23 per cent in treasury bonds. Then he said, 46 per cent in government bonds. I would like you to provide some qualification on this subject. What is a government bond?

The Chairman: This is a very broad question. You have already used 10 miutes, so . . .

Mr. Lambert (Bellechasse): Mr. Chairman, I would prefer to postpone my question than to receive an answer that would not be specific. This is not a question of two dollars but of a hundred dollars! The public wants to know the difference and I have to ask questions to give them an answer. So, if I may, I would like to ask it again at another meeting.

M. Hood: Monsieur le président, je pourrais peut-être dire un mot.

The Chairman: Earlier the members have been very generous towards Mr. Lambert of Edmonton. Maybe we could let you conclude that series of questions.

[*Texte*]

M. Trudel: D'accord. Lambert, c'est un nom privilégié, monsieur le président.

M. Lambert (Bellechasse): Je ne voudrais pas, monsieur le président, être un cas d'exception, qu'on me fasse une faveur.

Le président: M. Hood a dit qu'il veut répondre à votre question.

M. Lambert (Bellechasse): D'accord. Je vous remercie bien.

Mr. Hood: Mr. Chairman, I have been asked explicitly the question, what is a bond? A Government of Canada bond is a formal obligation of the Government of Canada to discharge the debt of which the bond is in evidence at a rate of interest stated in the bond—in the document evidencing the debt.

M. Lambert (Bellechasse): Est-ce que je peux essayer de savoir la différence entre un bon d'épargne et une obligation?

Mr. Hood: I would like to have a further word on the question of the ceiling on the debt. I answered you in a technical way. The question of the size of the debt is a matter of policy that the Government decides upon when it decides upon its expenditures and its taxes, for the increase in the public debt is a consequence of the difference between its expenditures and its taxes. I would suppose it would be reasonable to regard the action of last August, in which the Government curtailed its expenditures, to be an action that would have the effect of curtailing the growth in the debt by virtue of curtailing the expenditures. I think it is only reasonable that I should make that amplification of the answer I gave to your earlier question. Thank you.

The Chairman: As to the difference between a bond and an obligation, could you . . . ?

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on a point of order; Dr. Hood said there was no ceiling for debts; is there not a legal ceiling? Why in the world are we considering Bill C-7 if there is no ceiling?

Mr. Hood: Mr. Chairman, there is a requirement that the Government have authority to borrow and we are seeking the authority to borrow more. It is just, I think, for Mr. Clermont to point out that it is not possible for the Government to increase its debt beyond that amount that is authorized by Parliament through the granting of borrowing authority. There is not, however, a law on the books of Canada comparable with that which one finds in certain other countries that stipulates that there shall not be an increase in the debt of the country beyond such-and-such a figure. I stand corrected by Mr. Clermont's observation.

The Chairman: Mr. Clarke.

Mr. Clarke: Thank you, Mr. Chairman. I wanted to talk about this very thing, the debt, and I do not think Mr. Lambert came to this particular question. If he did, it will be easier to answer the second time, I am sure.

With all the authorizations we have talked about in these earlier meetings for borrowing—the $7 billion, the $9 billion, the $5 billion and now another $7 billion, totalling $28 billion—recently, what does that now make the total borrowing authorization?

[*Traduction*]

Mr. Trudel: Okay. Lambert is a privileged name, Mr. Chairman.

Mr. Lambert (Bellechasse): I would not want you to make an exception for me, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Hood has said he wants to answer your question.

Mr. Lambert (Bellechasse): Okay, thank you very much.

M. Hood: Monsieur le président, on m'a demandé précisément ce qu'était une obligation. En émettant une obligation du Canada, le gouvernement du Canada s'engage formellement à acquitter la dette au taux d'intérêt inscrit sur l'obligation, le document établissant la dette.

Mr. Lambert (Bellechasse): I would like to know exactly what is the difference between a savings bond and a bond.

M. Hood: Je voudrais ajouter quelque chose au sujet du plafond de la dette. Je vous ai répondu dans un langage assez technique. L'ampleur de la dette est déterminée par la politique du gouvernement à l'égard de ses dépenses et taxes car l'augmentation de la dette publique provient de l'écart entre les dépenses et les recettes. On peut donc dire que les mesures prises par le gouvernement en août dernier en vue de réduire ses dépenses entraînera automatiquement une réduction de l'accroissement de la dette. Il n'est que raisonnable de compléter la réponse que je vous ai donnée plus tôt. Merci.

Le président: Et qu'en est-il de la différence entre un bond d'épargne et une obligation . . .

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. M. Hood a dit qu'il n'y avait pas de plafond, mais n'y en a-t-il pas un du point de vue juridique? Pourquoi donc étudions-nous le Bill C-7 s'il n'y a pas de plafond?

M. Hood: Monsieur le président, le gouvernement est tenu d'obtenir l'autorisation d'emprunter et c'est pourquoi nous demandons un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Il est juste de dire que le gouvernement ne peut augmenter sa dette au-delà du montant autorisé par le Parlement lors de l'octroi du pouvoir d'emprunt. Toutefois, aucune loi canadienne ne stipule comme des lois d'autres pays que la dette publique ne peut dépasser tel ou tel montant. Je reconnais mon erreur, monsieur Clermont.

Le président: Monsieur Clarke.

M. Clarke: Merci, monsieur le président. Je voudrais justement parler de la dette et je ne crois pas que M. Lambert ait abordé cette question. S'il l'a fait, il sera encore plus facile de compléter la réponse précédente.

Si l'on tient compte de tous les pouvoirs d'emprunts précédents dont nous avons déjà parlé, $7 milliards, $9 milliards, $5 milliards et encore $7 milliards, soit $28 milliards en tout, à combien s'élève maintenant le pouvoir d'emprunt total?

[*Text*]

• 1715

Mr. Hood: The last three authorizations are a total of $21 billion.

Mr. Clarke: Sorry, Mr. Chairman, I missed that.

Mr. Hood: The last three authorizations total $21 billion. The current request is for $7 billion. However, a good deal of the earlier authorization have, in fact, been used. I hope that is responsive to the question.

Mr. Clarke: When Mr. Hood says used, Mr. Chairman, does that mean that the full $21 billion has now been borrowed?

Mr. Hood: As of October 31 the answer to that question was no. I referred to October 31 because that happens to be the date for which I have some numbers in front of me.

Mr. Clarke: On october 31, then, Mr. Chairman, what was the total amount of debt or authorized debt, if they are different?

Mr. Hood: Let me see if I can give a precise answer to that question.

The Chairman: Do you mean by that not only the amount that was borrowed and outstanding on that date, but the amount that could have been borrowed in addition to the amount that was?

Mr. Clarke: Yes, if they are different and I assume they are because Mr. Hood said that most of the $21 billion was used.

The Chairman: Dr. Hood, it is not only the amount that happened to be owing on that date, but in addition the amount that might have been borrowed under existing authority.

Mr. Hood: Yes. Okay, let me just make a calculation.

Mr. Chairman, I apologize for taking some time to make sure that I understand the figures that I want to quote to the Committee. As of October 31 the borrowing authority outstanding in the way in which we calculate it on the net basis, was just a bit larger than the amount of the unused drawing rights under our arrangements with Canadian and foreign banks.

Mr. Clarke: Mr. Chairman, I am afraid I cannot digest that very well. I was looking for a number, Mr. Chairman. I am not trying to be difficult, but we are being asked to approve another $7 billion, having approved $21 billion, so we can all add that up to $28 billion. Not all of that is borrowed yet, but that is the borrowing authority and I want a dollar figure on either or both the borrowing authority that is now in existence or the amount of debt that is now outstanding and then we can add the $7 billion that we are now being asked to approve.

• 1720

Mr. Hood: Mr. Chairman, under the Appropriation Act No. 2 of March, 1977, authority to borrow $7 billion was obtained.

Mr. Clarke: Right.

[*Translation*]

M. Hood: Les trois derniers pouvoirs s'élèvent à un total de $21 milliards.

M. Clarke: Excusez-moi, monsieur le président, je n'ai pas entendu.

M. Hood: Les trois derniers pouvoirs s'élèvent à un total de $21 milliards. Le pouvoir que l'on demande maintenant se chiffre à $7 milliards. Toutefois, une bonne portion des pouvoirs précédents a été utilisé. J'espère avoir répondu à votre question.

M. Clarke: M. Hood veut-il dire par là que la totalité du montant de $21 milliards a été empruntée?

M. Hood: La réponse est non, au 31 octobre. Je me suis reporté au 31 octobre car c'est la date pour laquelle j'ai des chiffres devant moi.

M. Clarke: Donc, au 31 octobre, quel était le montant total de la dette ou de la dette autorisée, si ces deux chiffres diffèrent?

M. Hood: Je vais vérifier si je puis vous donner une réponse précise.

Le président: Voulez-vous dire par là non seulement le montant emprunté à cette date, mais aussi le montant qui aurait pu être emprunté en sus?

M. Clarke: Oui, si ces deux chiffres diffèrent et je suppose que c'est le cas car selon M. Hood une bonne partie du montant de $21 milliards a été utilisée.

Le président: Monsieur Hood, il ne s'agit pas seulement du montant emprunté à cette date, mais aussi du montant qui aurait pu être emprunté sur le pouvoir existant.

M. Hood: Oui. Permettez-moi de faire le calcul.

Monsieur le président, excusez-moi d'avoir pris le temps de m'assurer de la validité des chiffres que je voudrais communiquer au comité. Au 31 octobre, le pouvoir d'emprunt existant, selon les calculs que nous faisons, était un peu plus élevé que le montant des droits de tirage non utilisés aux termes de nos ententes avec les banques canadiennes et étrangères.

M. Clarke: Monsieur le président, je crains de ne pas très bien comprendre. Je voulais obtenir un chiffre. Je ne veux pas être trop exigeant, mais on nous demande d'approuver des emprunts supplémentaires de $7 milliards, en plus des $21 milliards déjà accordés, ce qui fait en tout $28 milliards. Ce montant n'a pas été emprunté en totalité, mais c'est là le pouvoir d'emprunt actuel et je voudrais connaître le montant précis soit du pouvoir d'emprunt actuel, soit de la dette actuelle. Ensuite, nous pourrons ajouter le montant de $7 milliards qu'on nous demande maintenant d'approuver.

M. Hood: Monsieur le président, d'après la Loi nº 2 de mars 1977 portant affectation de crédit, on a obtenu l'autorisation d'emprunter $7 milliards.

M. Clarke: En effet.

[*Texte*]

Mr. Hood: Under the clause added to the income tax bill in December, 1977, authorization for a further $9 billion was obtained. And in connection with the interim supply bill of March, 1978, a further $5 billion authority was obtained. That totals $21 billion.

Of that amount of borrowing authority, $9 billion was used in connection with operations, domestic and foreign, in fiscal 1977-78, of that $21 billion. And in the fiscal year 1978 to 1979, to the end of October, $8,200,000,000 was used.

Mr. Clarke: To October, 1978.

Mr. Hood: Yes, to the end of October, 1978. The sum of those two numbers is approximately $17,200,000,000, and that within $50 million is the figure that I have here. I am not quoting; I am rounding a bit.

The Chairman: Is that net borrowing?

Mr. Hood: That is on the net basis, as I have explained, yes.

Mr. Clarke: Then there is close to $4 billion of the $21 billion yet to be drawn, and in addition to that the $7 billion that we are now examining, when that gets approved. What I am looking for, Mr. Chairman, is a total to go with that $17.2 billion so that perhaps it would have appeared in the public accounts, or somewhere in the records anyway, as of March 31, 1977, and then I could add on to that figure the $17.2 billion.

What I am asking for, and I did not think it was an awkward question, is the total amount already borrowed up to today, or October 31, 1978. I do not mind whatever date. That is just of these last couple of year's authorities.

Mr. Hood: The Minister has indicated that we have a domestic financial requirement of $11.8 billion for this current fiscal year. To date in this current fiscal year we have done domestic borrowing of some $4.4 billion or $4.5 billion. To date means to the end of October.

Mr. Clarke: Where did the authority for that borrowing . . .

Mr. Hood: That is part of the utilization of the authority that I have referred to in my $17.2 billion.

Mr. Clarke: The $4.4 billion or $4.5 billion is included in the $17.2 billion.

Mr. Hood: Would you be good enough to repeat the last question?

Mr. Clarke: It the $4.4 billion or the $4.5 billion that Dr. Hood referred to included in the $17.2 billion that he referred to earlier?

Mr. Hood: Yes.

Mr. Clarke: Okay. Then that really is not what I am asking for. I am asking for a total as of October 31, 1977, a total of the obligations issued by Canada and the total borrowings of Canada at a certain date. I do not care what date.

Mr. Hood: Oh, you mean the grand total of the public debt.

Mr. Clarke: Yes.

[*Traduction*]

M. Hood: D'après l'article ajouté en décembre 1977 à la Loi de l'impot sur le revenu, on a obtenu l'autorisation d'emprunter $9 milliards de plus. Et puis, grâce au bill intérimaire des subsides, adopté en mars 1978, on a obtenu l'autorisation d'emprunter encore $5 milliards. Cela fait donc en tout $21 milliards.

Grâce à ce pouvoir d'emprunt, on a utilisé $9 milliards pour les opérations intérieures et étrangères au cours de l'année financière 1977-1978. Au cours de l'année financière 1978-1979, du moins jusqu'à la fin d'octobre, on a utilisé $8,200,000,000.

M. Clarke: Jusqu'en octobre 1978.

M. Hood: Oui, 1978. La somme de ces deux montants est d'environ $17,200,000,000, à 50 millions près. Ce n'est pas le chiffre exact, car j'arrondis un peu.

Le président: S'agit-il de l'emprunt net?

M. Hood: Oui, comme je vous l'ai expliqué.

M. Clarke: Il nous reste donc encore un crédit de près de $4 milliards des $21 milliards déjà autorisés et ce, en plus des $7 milliards qu'on demande maintenant. Je recherche donc dans les comptes publics, ou dans un autre état financier au 31 mars 1977, le montant auquel je devrais ajouter les $17.2 milliards.

Ce que je voudrais donc savoir, et ce n'est certes pas une question idiote, c'est quel montant a déjà été emprunté au 31 octobre 1978. Vous pouvez choisir une autre date si vous voulez. Je veux connaître le montant des emprunts autorisés depuis deux ans.

M. Hood: Le ministre vous a déjà dit que, pour l'année financière en cours, il nous faut au Canada $11.8 milliards. Jusqu'à présent, nous avons emprunté $4.5 milliards environ au pays; jusqu'à présent c'est-à-dire jusqu'à la fin d'octobre.

M. Clarke: Qui a autorisé cet emprunt?

M. Hood: C'est une fraction des $17.2 milliards autorisés.

Mr. Clarke: Donc ces $4.5 milliards sont une fraction des $17.2 milliards?

M. Hood: Auriez-vous l'obligeance de répéter votre dernière question?

M. Clarke: Ces $4.5 milliards sont compris dans le $17.2 milliards dont M. Hood a parlé plus tôt, n'est-ce pas?

M. Hood: Oui.

M. Clarke: Bon. Mais ce n'est pas vraiment ce que j'ai demandé. Ce que je veux savoir c'est quel était, au 31 octobre 1977, le montant des obligations émises par le Canada et le montant des emprunts faits par le gouvernement canadien à une date de votre choix.

M. Hood: Vous voulez donc connaître le montant de la dette publique.

M. Clarke: Vous y êtes.

[*Text*]

Mr. Hood: I can offer you that. The grand total of the public debt as of—what date would you like it on, sir?

Mr. Clarke: The most recent that is available, Mr. Chairman.

Mr. Hood: The most convenient one that I can offer you is this figure which pertains to September 30, 1978. The direct and guaranteed debt of the Government of Canada outstanding on that date was $56 billion.

• 1725

Mr. Clarke: Fifty six billion dollars on September 30, 1978.

Mr. Hood: Yes.

Mr. Clarke: And we can guess, Mr. Chairman, that a portion of the $8.2 billion referred to earlier would be in addition to that. Would that be correct?

Mr. Hood: Increases in our net borrowings will add to our debt outstanding.

Mr. Clarke: The $8.2 billion that Dr. Hood gave us earlier, though used for operations up to the end of October 1978, was over a period of 6 months or so.

The Chairman: It overlapped the fiscal year.

Mr. Clarke: Yes.

Mr. Hood: $8.2 billion existed at the end of October and I have given you a total for the end of September. I just do not have the October figures here.

Mr. Clarke: No.

Mr. Hood: It is not published yet, I think.

Mr. Clarke: We cannot just add the $56 billion and the $8.2 billion.

Mr. Hood: That would not be quite cricket, no.

Mr. Clarke: But, whatever total we get, it will be more than $56 billion.

Mr. Hood: Well, I will tell you what our borrowings were, our net borrowings in October. I can do the arithmetic with you. Our net borrowings in October were $1.7 billion, so I guess our net debt at the end of October would be the figure I gave you which is $56.1 billion.

Mr. Clarke: Right. So at the end of October the amount borrowed would be, in round figures, $58 billion.

Mr. Hood: Yes, $56.1 billion plus $1.7 billion.

Mr. Clarke: And then, Mr. Chairman, at the end of October there was $3.8 billion of the authorized not yet used, that is the difference between $21 billion and $17.2 billion, that is $3.8 billion, and the $7 billion that we are now discussing. So if I add all of that together I get about $69 billion dollars after we have used up all of our present authorizations, if this bill passes. Would that be a correct summary?

[*Translation*]

M. Hood: Je peux vous répondre. Vous voulez connaître le total à quelle date?

M. Clarke: A la date la plus récente possible monsieur le président.

M. Hood: Je peux vous donner le montant de la dette publique au 30 septembre 1978 si cela vous convient. La dette directe et garantie du gouvernement du Canada était de $56 milliards à ce moment-là.

M. Clarke: Donc, au 30 septembre 1978, $56 milliards de dollars.

M. Hood: Oui.

M. Clarke: On peut donc en conclure qu'une fraction des $8.2 milliards de dollars dont on a parlé tout à l'heure vient s'ajouter à cela, n'est-ce pas?

M. Hood: Une augmentation de nos emprunts nets viendra s'ajouter à notre dette active.

M. Clarke: Les $8.2 milliards de dollars ont servi, d'après M. Hood, à financer des opérations jusqu'à la fin d'octobre 1978, donc pendant six mois environ.

Le président: Cette période chevauchait l'année financière.

M. Clarke: Bon.

M. Hood: On en arrive aux $8.2 milliards de dollars à la fin d'octobre seulement et je vous ai donné le total à la fin de septembre. Je n'ai pas les chiffres pour le mois d'octobre à portée de la main.

M. Clarke: Ah, bon.

M. Hood: Les chiffres ne sont pas encore sortis, je crois.

M. Clarke: On ne peut pas se contenter d'ajouter les $8.2 milliards de dollars ou $56 milliards?

M. Hood: Ce n'est pas aussi simple que cela, malheureusement.

M. Clarke: Mais quel que soit le total, il sera supérieur à $56 milliards?

M. Hood: Je peux vous donner le montant de nos emprunts nets en octobre. Nous pouvons même faire les calculs ensemble. En octobre, on a fait des emprunts nets de $1.5 milliards de dollars, si bien que notre dette nette, à la fin d'octobre, devrait être d'environ $56.1 milliards de dollars.

M. Clarke: Très bien. Donc, à la fin d'octobre, on aurait emprunté, en chiffres ronds, $58 milliards de dollars.

M. Hood: Oui, 56.1 milliards de dollars plus 1.7 milliards.

M. Clarke: Ainsi, monsieur le président, à la fin d'octobre, il nous restait une marge de crédit de 3.8 milliards de dollars, soit la différence entre 21 milliards de dollars et 17.2 milliards de dollars. Si bien que le crédit non encore utilisé serait de 3.8 milliards de dollars plus ces 7 milliards de dollars qu'on demande maintenant l'autorisation d'emprunter. Si on fait la somme de tous ces montants, on en arrive à près de 69 milliards de dollars, si jamais on épuisait notre pouvoir d'emprunt, y compris ce pouvoir d'emprunt-ci. Est-ce que je me trompe?

[*Texte*]

Mr. Hood: Well, yes, if you add the $57.8 billion, $3.7 billion, plus $7 billion, you come to $68.5, give or take a decimal point.

Mr. Clarke: $68.5 billion at this moment borrowed and authorized borrowed.

Okay, Mr. Chairman, thank you very much.

The Chairman: And are you saying that that is likely to fit the actual figure?

Mr. Hood: I was not asked that question, Mr. Chairman. I was asked what is the sum of the outstanding debt plus the outstanding borrowing authority, and to the best of my ability, to calculate it sitting here, it is $68.5 billion.

The Chairman: But do you feel that the debt will have increased by that amount for the month of October?

Mr. Hood: That would be the case if the full authorized amounts were indeed resorted to, were used.

The Chairman: When will the actual figures be available?

Mr. Hood: The actual figure will be available at about the end of the fiscal year, within a few days of the fiscal year.

The Chairman: Well, it is five fifteen, more or less.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, just on a point of clarification.

The Chairman: Just very briefly.

Mr. Stevens: I take it Dr. Hood is dealing with specific authorities passed by Parliament but that would not include general authorities, would it, where Crown corporations are borrowing under other types of authorities?

Mr. Hood: Mr. Chairman, the questioner is correct, it would not include the borrowings of Crown corporations who are not required to borrow in this way.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I was wondering if for our next meeting the department could give us a blanket figure for what is the total federal government borrowings through all their agencies directly, indirectly, and what is the total authorities that are out.

The Chairman: Well, will you see what you can do about that? I want to ask Dr. Hood, also, just before he leaves to give us an answer that he has developed during the last hour to a question that was raised at the beginning and then we will adjourn.

• 1730

Mr. Hood: Mr. Chairman, the Minister was asked, on the occasion of the first meeting of this Committee on this subject, to give to the Committee the value in Canadian dollars of the Deutschmark Government of Canada loans as of the delivery dates of those loans, and I would be pleased to table a statement in answer to that.

Mr. Trudel: Could you say how much it is?

Mr. Hood: The figure we have offered you in this presentation is $8.06.

Mr. Trudel: Thank you.

[*Traduction*]

M. Hood: Non. Si on ajoute 3.7 milliards de dollars et 7 milliards de dollars au premier 57.8 milliards de dollars, on en arrive à un total de 68.5 milliards de dollars, au dizième près.

M. Clarke: Le montant des emprunts et des pouvoirs d'emprunt est donc de 68.5 milliards de dollars.

Merci bien, monsieur le président.

Le président: Est-ce que cela correspond bien aux chiffres réels?

M. Hood: Ce n'est pas la question qu'on m'a posée, monsieur le président. On m'a demandé quel était le montant du solde impayé et celui du pouvoir d'emprunt non encore utilisé. Après un bref calcul, j'en arrive à la somme de 68.5 milliards de dollars.

Le président: Oui, mais croyez-vous que dans le courant du mois d'octobre, la dette augmentera de ce montant?

M. Hood: Oui, si on empruntait jusqu'à concurrence du montant autorisé.

Le président: Quand les chiffres réels seront-ils disponibles?

M. Hood: Vers la fin de l'année financière, c'est-à-dire quelques jours avant.

Le président: Il est maintenant 17 h 15.

M. Stevens: Monsieur le président, je voudrais une précision.

Le président: Très rapidement.

M. Stevens: Je crois que M. Hood parle des pouvoirs d'emprunt autorisés par le Parlement, sans tenir compte des pouvoirs généralement dévolus, aux sociétés de la Couronne par exemple.

M. Hood: Le député a raison, monsieur le président; cela ne tient pas compte des emprunts contractés par les sociétés de la Couronne, qui procèdent différemment.

M. Stevens: Peut-être que lors de notre prochaine séance, le ministère pourrait nous donner le montant global des divers emprunts du gouvernement fédéral, qu'ils soient directs ou indirects, de même que le total de tous les pouvoirs d'emprunt accordés.

Le président: Nous verrons. J'aimerais également demander à M. Hood de nous donner la réponse qu'il mijote depuis une demi-heure, suite à une question posée ou début de la discussion. Nous lèverons ensuite la séance.

M. Hood: Lors de la première séance du comité sur le bill, on a demandé au ministre de donner au comité la valeur, en devises canadiennes, et à leur échéance des emprunts en marks contractés par le gouvernement du Canada. Je peux maintenant déposer la réponse.

M. Trudel: Pourriez-vous nous donner le montant de vive voix?

M. Hood: D'après ce document, la valeur serait de $8.06.

M. Trudel: Merci.

[*Text*]

The Chairman: With the Committee's approval, this will be an annex to this meeting.

We will adjourn until Thursday, November 9 at 11 a.m. in this room.

[*Translation*]

Le président: Si les membres sont d'accord, nous allons annexer cette feuille au compte rendu.

Le comité suspend ses travaux jusqu'au jeudi 9 novembre à 11 h., dans la même salle.

APPENDIX "FTEA-2"

DEUTSCHE MARK GOVERNMENT OF CANADA LOAN

Delivery Date	Amount (DM, 000)	U.S. $ Spot Rate	U.S. $ Equivalent ($000)	Cdn. $ Spot Rate	Cdn. $ Equivalent ($000)
1978					
May 2	400	47.50	190	55.00	220
May 10	200	47.50	95	54.50	109
May 10	300	47.50	142	54.33	163
May 20	600	46.50	279	52.33	314
			706		806

November 7, 1978

APPENDICE «FTEA-2»

PRÊTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA EN MARKS ALLEMANDS

Date de livraison	Montant (en milliers de MA)	Taux au comptant en $ américain	Équivalent en $ américains (en milliers de dollars)	Taux au comptant en $ can.	Équivalent canadien (en milliers de dollars)
1978					
Le 2 mai	400	47.50	190	55.00	220
Le 10 mai	200	47.50	95	54.50	109
Le 10 mai	300	47.50	142	54.33	163
Le 20 mai	600	46.50	279	52.33	314
			706		806

Le 7 novembre 1978

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7
En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULE
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canad
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

MORNING SITTING:

From the Department of Finance:

Dr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister.

AFTERNOON SITTING:

From the Department of Finance:

Dr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister;

Mr. Warren Black, Director of Legal Services.

SÉANCE DU MATIN:

Du ministère des Finances:

M. W. C. Hood, sous-ministre associé.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI:

Du ministère des Finances:

M. W. C. Hood, sous-ministre associé;

M. Warren Black, directeur du contentieux.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thursday, November 9, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le jeudi 9 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Bill C-7, Borrowing Authority Act, 1978-79-80

CONCERNANT:

Bill C-7, Loi de 1978-79-80 sur le pouvoir d'emprunt

INCLUDING:

The First Report to the House

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

APPEARING:

Mr. Alan Martin,
Parliamentary Secretary to the
Minister of Finance

COMPARAÎT:

M. Alan Martin,
Secrétaire parlementaire du
ministre des Finances

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Fourth Session of the
Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la
trentième législature, 1978

LIBRARY
DEC 7 1978
OF TORONTO

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Breau
Caouette (*Témiscamingue*)
Clarke (*Vancouver Quadra*)
Clermont
Collenette
Crosbie (*St. John's West*)
de Cotret
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Martin
McRae
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)
Saltsman
Stevens
Philbrook
Ritchie—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Thursday, November 9, 1978:

Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*) replaced Mr. Towers;

Mr. Gray replaced Mr. MacFarlane;

Mr. McRae replaced Mr. Lumley;

Mr. Collenette replaced Mr. Leblanc (*Laurier*).

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le jeudi 9 novembre 1978:

M. Clarke (*Vancouver Quadra*) remplace M. Towers;

M. Gray remplace M. MacFarlane;

M. McRae remplace M. Lumley;

M. Collenette remplace M. Leblanc (*Laurier*).

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, November 9, 1978

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs has the honour to present its

FIRST REPORT

In accordance with its Orders of Reference of Thursday, October 26, 1978, your Committee has considered Bill C-7, An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act, and has agreed to report it with the following amendments:

Strike out the long title and substitute the following therefor:

"An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79 and to amend the Financial Administration Act"

Clause 1

Strike out line 5, on page 1, and substitute the following therefor:

"Authority Act, 1978-79."

Clause 3

Strike out Clause 3.

Renumber Clauses 4, 5 and 6 as Clauses 3, 4 and 5 respectively.

Clause 6

Strike out line 44, on page 2, and substitute the following therefor:

"by section 4 of this Act, shall be deemed to"

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-7, as amended, for the use of the House of Commons at the report stage.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1, 2, 3 and 4*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 9 novembre 1978

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à ses Ordres de renvoi du jeudi 26 octobre 1978, votre Comité a étudié le Bill C-7, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-79, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-80 et modifiant la Loi sur l'administration financière, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Retrancher le titre au long et le remplacer par ce qui suit:

«Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-79 et modifiant la Loi sur l'administration financière»

Article 1

Retrancher la ligne 5, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«titre: *Loi de 1978-79 sur le pouvoir*»

Article 3

Retrancher l'article 3.

Renuméroter les articles 4, 5 et 6 comme les articles 3, 4 et 5.

Article 6

Retrancher la ligne 45, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«*financière*, tel qu'édicté par l'article 4 de la»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill C-7, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 1, 2, 3 et 4*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

Robert Kaplan

Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 9, 1978
(6)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 11:22 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Breau, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Collenette, Gray, Herbert, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Martin, McRae, Philbrook, Ritchie, Saltsman, Stevens and Trudel.

Appearing: Mr. Alan Martin, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

Witnesses: From the Department of Finance: Robin Miller, Chief, Securities Markets and Debt Management Division; Warren Black, Director, Legal Services.

The Committee resumed consideration of Bill C-7, An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, to provide borrowing authority for the fiscal year 1979-80 and to amend the Financial Administration Act.

The Committee resumed consideration of Clause 2.

The Parliamentary Secretary, with the witnesses, answered questions.

Clause 2 carried.

Clause 3 was negatived.

Clauses 4 and 5 carried.

On Clause 6

On motion of Mr. Trudel, it was agreed,—That Clause 6 be amended by striking out line 44 on page 2 and substituting the following therefor:

"by section 4 of this Act, shall be deemed to"

After debate thereon, the question being put on Clause 6, as amended, it was carried.

On Clause 1

On motion of Mr. Trudel, it was agreed,—That Clause 1 be amended by striking out line 5 on page 1 and substituting the following therefor:

"*Authority Act, 1978-79.*"

And the question being put on Clause 1, as amended, it was carried.

On the Title

On motion of Mr. Trudel, it was agreed,—That Bill C-7 be amended by striking out the long title and substituting the following therefor:

"An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79 and to amend the Financial Administration Act"

And the question being put on the title, as amended, it was carried.

The Bill, as amended, was carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-7, as amended, to the House.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 9 NOVEMBRE 1978
(6)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 11h 22 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Breau, Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Collenette, Gray, Herbert, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Martin, McRae, Philbrook, Ritchie, Saltsman, Stevens et Trudel.

Comparaît: M. Alan Martin, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Témoins: Du ministère des Finances: M. Robin Miller, Division des marchés, des titres et de la gestion de la dette publique; M. Warren Black, directeur du Contentieux.

Le Comité reprend l'étude du bill C-7, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-79, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-80 et modifiant la Loi sur l'administration financière.

Le Comité poursuit l'étude de l'article 2.

Le secrétaire parlementaire et les témoins répondent aux questions.

L'article 2 est adopté.

L'article 3 est rejeté.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Article 6

Sur motion de M. Trudel, il est convenu,—Que l'article 6 soit modifié en remplaçant la ligne 45, page 2, par ce qui suit:

"financière, tel qu'édicté par l'article 4 de la"

Après débat, l'article 6 modifié, mis aux voix, est adopté.

Article 1

Sur motion de M. Trudel, il est convenu,—Que l'article 1 soit modifié en remplaçant la ligne 5, page 1, par ce qui suit:

«titre: *Loi de 1978-79 sur le pouvoir*»

L'article 1 modifié, mis aux voix, est adopté.

Titre

Sur motion de M. Trudel, il est convenu,—Que le bill C-7 soit modifié en remplaçant le titre au long par ce qui suit:

«Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-79 et modifiant la Loi sur l'administration financière»

Le titre modifié, mis aux voix, est adopté.

Le bill modifié est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport du bill C-7 modifié à la Chambre.

On motion of Mr. Trudel, it was ordered,—That the Committee order a reprint of Bill C-7, as amended, for the use of the House of Commons at report stage.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Sur motion de M. Trudel, il est ordonné,—Que le Comité ordonne la réimpression du bill C-7, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

A 12h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, November 9, 1978

• 1122

[*Text*]

The Chairman: The Committee will resume consideration of Clause 2 of Bill C-7, the borrowing Authority bill, 1978-79-80. The witness is the Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, Mr. Martin. With him is Mr. Warren Black, Director of Legal Services of the Department and Robin Miller, Chief of Securities, Market and Debt Management Division.

Before turning to the first questioner, I would like to remind all the members of the Committee that we are under an order from the House to return this bill, amended as specified in the order, by tommorrow. My expectation is that we can make progress through clause-by-clause consideration of the bill and perhaps wrap it up this morning, but of course I am in the hands of the Committee.

On Clause 2—Supplementary power to borrow $7,000,000,000 for public works and general purposes.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. On the authority we are now dealing with, the $7 billion supplementary power referred to specifically in Clause 2 of the bill, could the Parliamentary Secretary or one of his advisers tell us to what extent would this authority be used to cover the current Canada Savings Bond borrowings?

Mr. Alan G. Martin (Parliamentary Secretary to the Minister of Finance): I understand, Mr. Stevens, that somewhere between $3 billion and $4 billion of that portion will be used for that purpose in the fourth quarter.

Mr. Trudel: May be used, did you say? I just ask for clarification.

Mr. Martin: Yes, in the fourth quarter.

Mr. Stevens: Yes, $3 billion to $4 billion?

Mr. Martin: Yes.

Mr. Stevens: What do you anticipate will be the total issue? At the last meeting I think it was estimated that the net amount would be about $2.4 billion. What would you see to be the gross sales of the current Canada Savings Bond issue?

Mr. Martin: I think the figure that has been reported is somewhere between $6 billion and $8 billion.

Mr. Stevens: Can you tell us, sir, what the sales have been to date? Are they running relatively well or poorly? Would you say you are going to be nearer the $8 billion or the $6 billion amount?

Mr. Martin: Mr. Stevens, as you know, the sale of the bonds is now on and it is really too early to be able to give any firm indication of what the ultimate sales are going to be.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 9 novembre 1978

[*Translation*]

Le président: Le comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, loi de 1978-79-80 sur le pouvoir d'emprunt. Nous avons comme témoin le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, M. Martin, qui est accompagné de M. Warren Black, directeur du contentieux au ministère et de Robin Miller, chef de la division des marchés des titres et de la gestion de la dette publique.

Avant de donner la parole au premier sur ma liste, j'aimerais vous rappeler que nous avons reçu de la Chambre l'ordre de renvoyer ce bill amendé, comme le précisait l'ordre, demain. Je pense que nous pourrons effectuer ce matin l'étude article par article du projet de loi et peut-être en terminer ce matin. Je m'en remets cependant au comité.

Article 2—pouvoir supplémentaire d'emprunt de 7 milliards de dollars pour des travaux publics et à des fins générales.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Au sujet du pouvoir d'emprunt que nous étudions maintenant, c'est-à-dire le pouvoir d'emprunter 7 milliards de dollars supplémentaires mentionné précisément à l'article 2 du projet de loi, le secrétaire parlementaire ou l'un de ses conseillers pourrait-il nous dire dans quelle mesure cet emprunt serait utilisé pour couvrir l'émission en cours d'obligations d'épargne du Canada?

M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur Stevens, je crois que nous utiliserons de 3 à 4 milliards de dollars à cette fin au cours du quatrième trimestre.

M. Trudel: Vous dites qu'ils pourraient être utilisés? Je ne veux avoir que des précisions.

M. Martin: Oui, au cours du quatrième trimestre.

M. Stevens: Et vous dites que c'est de 3 à 4 milliards de dollars?

M. Martin: Oui.

M. Stevens: Quel sera selon vous le montant total d'émissions? Je crois qu'à la dernière réunion, on a estimé qu'il se situerait à environ 2.4 millions de dollars. Selon vous, quel sera le montant brut des ventes d'obligations d'épargne du Canada d'émissions en cours?

M. Martin: Je pense qu'on a mentionné le chiffre de 6 à 8 milliards.

M. Stevens: Pouvez-vous nous dire combien vous en avez vendues jusqu'à maintenant? Est-ce qu'elles se vendent bien ou mal? Croyez-vous que vous allez atteindre 8 milliards ou plutôt 6 milliards?

M. Martin: Monsieur Stevens, comme vous le savez, les obligations sont maintenant en vente et il est trop tôt pour pouvoir donner une indication de ce que sera le montant final.

[*Texte*]

• 1125

Mr. Stevens: In that connection, could you tell us two or three things about recent moves? For example, there is the accumulative interest feature, which was up from November 1 to 15, why was it felt necessary to extend it for a further week to allow people to pick up accumulated interest right to November 22?

Mr. Martin: The very practical point, Mr. Stevens, was the fact that the two changes in the rate of interest necessitated some consideration on the part of the government to give people a little more time to adjust; the extra week really reflects this latest change I suppose, in essence.

Mr. Stevens: Perhaps the Parliamentary Secretary has not sensed the main thrust of what I am getting at. It is a bit of a bonanza for people. People who normally would have been buying these bonds are now going to find that for one extra week they still do not have to pay for them, yet they are going to pick up that extra week's interest. We are talking about a considerable amount of money—it is somewhere around $300 or $400 on a $50,000 bond.

Mr. Martin: It is my understanding that it is normal to go to the 15th, and in this case I think the two changes in interest rates have indeed warranted some special consideration. That is why an additional week has been granted.

Mr. Stevens: Why was it felt, with this issue in particular, that it was necessary to go to the $50,000 limit as opposed to your old limit, which I think was $20,000?

An hon. Member: It was $30,000.

Mr. Martin: The feature, of course, in this new series is that with the higher rate it will indeed attract, probably, a greater rollover than might have otherwise occurred, and the ability to go to a higher amount will attract more people on this basis, because there will be a higher temptation to roll over. It will give them an opportunity to buy bonds, in addition, for cash over and above the rollover.

Mr. Stevens: Let us deal with another angle, as far as the current issue is concerned, sir. No doubt you noted the story in the Toronto *Star*, I think it was two days ago. It was a byline story by Irvin Lutsky. He says, in his first paragraph:

> Hey! Do you want to make some easy money, rip off the federal Government and do it all legally?
>
> It is easy. All you need is a friendly banker, reasonable credit and the ability to sign an application for a Canada Savings Bond purchase.

Then he points out:

> Changes in the bond campaign announced yesterday are an open invitation to those who want to take a free ride at the expense of Ottawa.
>
> Here is how it works:

He goes through the step-by-step stage, how people can sort of fleece you. He says:

> The gross profit on the purchase of $50,000 would be about $263 dollars.

He also says:

[*Traduction*]

M. Stevens: A cet égard, pourriez-vous nous dire quelque chose au sujet des mesures prises récemment? Par exemple, on a accordé un intérêt cumulatif du 1er au 15 novembre. Pourquoi a-t-on jugé nécessaire d'étendre la vente des obligations jusqu'au 22 novembre afin de permettre aux acheteurs de gagner cet intérêt accumulé?

M. Martin: Monsieur Stevens, le fait est qu'il y a eu deux changements dans le taux d'intérêt, ce qui a amené le gouvernement à donner aux acheteurs un peu plus de temps pour faire des rajustements; et c'est pourquoi nous avons accordé une semaine supplémentaire, je crois.

M. Stevens: Le secrétaire parlementaire n'a peut-être pas compris ce que je voulais. C'est un petit pactole pour les acheteurs. Ceux qui normalement auraient acheté ces obligations vont bénéficier d'une semaine supplémentaire sans être tenus de payer les obligations, et pourront tout de même obtenir l'intérêt accumulé pendant cette semaine. Il s'agit ici de sommes considérables, ce peut être $300 ou $400 sur une obligation de $50,000.

M. Martin: Je crois qu'il est normal de vendre les obligations jusqu'au 15, et dans ce cas, les deux changements dans les taux d'intérêt ont nécessité des mesures spéciales. C'est pourquoi on a accordé une semaine supplémentaire.

M. Stevens: Pourquoi a-t-on jugé nécessaire d'imposer une limite de $50,000 sur cette émission d'obligations par comparaison à l'ancienne limite qui était fixée, je crois, à $20,000?

Une voix: C'était $30,000.

M. Martin: Cette nouvelle série d'obliations se distingue en ce que le taux d'intérêt plus élevé produira probablement plus de roulement que ce ne serait le cas autrement, et la possibilité d'acheter des obligations pour un plus gros montant attirera plus d'acheteurs parce que ceux-ci seront tentés de faire du roulement. Ils pourront acheter des obligations avec de l'argent comptant, en plus du roulement.

M. Stevens: Passons à un autre aspect de l'émission en cours, si vous le voulez. Vous avez sans doute remarqué l'article qui a paru dans le *Star* de Toronto il y a deux jours environ. C'est un article qui a été écrit par Irvin Lutsky. Il dit au premier paragraphe:

> Hé! Voulez-vous faire de l'argent facilement, voulez-vous carotter le gouvernement fédéral et tout cela légalement?
>
> C'est facile. Il suffit d'avoir un banquier conciliant, un crédit raisonnable et de pouvoir signer une demande d'achat d'obligations d'épargne du Canada.

Puis il souligne:

> Les changements dans la vente d'obligations d'épargne annoncés hier sont en fait une invitation lancée à tous ceux qui veulent faire de l'argent sur le dos d'Ottawa.
>
> Voici comment cela fonctionne:

Il explique toute la procédure étape par étape, montrant comment on peut escroquer le gouvernement. Il dit:

> En achetant $50,000 d'obligations, on peut faire un bénéfice brut d'environ $263.

Il dit également:

[*Text*]

A finance department official said the risk of such rip-offs is well known.

Then they sort of try to put the best possible light on it. The Finance Department then end up saying that they are, in effect, fleecing the public in another way, but we will deal with that later.

Is this Toronto *Star* article correct? Is it so comparatively easy to step in, pick up that 22 days of interest at 9.5 per cent, simply cash your bond back again and pick up, as they say, a gross gain of $395? If you hold it even for a week, they say, you end up making $263 for your little bit of paper work.

• 1130

Mr. Martin: Mr. Stevens, undoubtedly I suppose, when there is a 15-or-22-day period, the person who is able to work out some special deal with his bank may be able to find some advantage, but I think the point to be made is that there has always been a 15-day period in these issues and we are only really talking about an additional week in this particular instance. There is some suggestion that it is unlikely that the banks would involve themselves to any great extent in this particular exercise but I suppose that any time in something like this there are always possibilities for people who may endeavour to make some kind of deal, if they can, with their financial institutions. I do not think there is really any way that can be prevented, even when there was a 15-day gap.

Mr. Stevens: But you are making it 50 per cent more attractive, Mr. Parliamentary Secretary, by giving that extra week. It is not just that you have to make a deal with your local bank. There are people, even after this government gets through taxing them, who have money sitting in the bank and all they would have to do is use their available cash, pick up a bond, get the accrued interest and cash the bond out.

Mr. Martin: Yes. I think Mr. Stevens the fact remains that the government had very little alternative but to make available that additional week as a result of the recent change and I think we would have been seriously criticized had we not done so. The additional week was granted and hopefully the kinds of things that were indicated in that article you put forward will not occur with any serious frequency.

The Chairman: Do you know what happened last year? Was there much abuse?

Mr. Martin: In past years? I understand from the officials the abuse has been very insignificant.

Mr. Stevens: Can you tell us the other side of this story? This unidentified Department of Finance official—perhaps he is right with us today, I do not know—added that:

> . . . Ottawa in the long run is not a loser partly because Canadians do not always cash in maturing bonds on the date they are due. Interest does not accrue past the maturity date and the gain for Ottawa always exceeds the rip-off factor in bond campaigns.

Now, how much are you fleecing the public then the other way in the sense that—I should not perhaps say "fleecing", how much of a windfall do you gain from people who do not

[*Translation*]

Un fonctionnaire du ministère des Finances a dit que le risque que de telles escroqueries se produise était chose connue.

Ils essaient ensuite d'expliquer la chose sous le meilleur jour possible. Le ministère des Finances finit par dire qu'en fait, le gouvernement escroquait la population d'une autre façon, mais qu'il s'en occuperait plus tard.

Est-ce que l'article du *Star* de Toronto fait erreur? Est-il vraiment si facile de ramasser 22 jours d'intérêt à 9.5 p. 100, d'encaisser l'obligation et de faire un gain brut de $395? Même si l'on n'a l'obligation que pour une semaine, on peut gagner $263 en remplissant seulement des formules.

M. Martin: Monsieur Stevens, j'imagine qu'il sera toujours possible qu'une personne s'entende avec sa banque pour tirer profit de cette période de 15 ou de 22 jours, mais je crois qu'il est important de signaler qu'il y a toujours eu un délai de 15 jours et qu'il s'agit ici d'un prolongement d'une semaine. Certains prétendent que les banques ne voudraient par toucher à ce genre de transactions, mais il y aura toujours des gens qui s'entendront avec leurs banques pour profiter, s'ils le peuvent, de la situation. Je ne crois pas qu'on puisse l'empêcher, même avec le délai de 15 jours.

M. Stevens: Mais, monsieur le secrétaire parlementaire, vous doublez la rentabilité en accordant une semaine supplémentaire. Il ne s'agit pas simplement de s'entendre avec sa banque. Il y& a des gens qui, même après les impôt ont ont de l'argent à la banque; il leur suffit de prendre cet argent, d'acheter une obligation, de réaliser les intérêts et de la revendre.

M. Martin: Oui. Mais il n'en reste pas moins, monsieur Stevens, que le gouvernement n'avait pas vraiment le choix; les changements récents l'ont obligé à accorder la semaine supplémentaire et je crois qu'on nous aurait sévèrement critiqués si nous ne l'avions pas fait. La semaine est accordée et nous espérons que le genre de transactions dont vous parlez ne sera pas trop fréquent.

Le président: Et l'année dernière? Y a-t-il eu beaucoup de cas d'abus?

M. Martin: Par le passé? Selon les hauts fonctionnaires, très peu.

M. Stevens: Et l'autre côté de la médaille? Le fonctionnaire du ministère que l'on ne nomme pas—il est peut-être ici aujourd'hui, je ne sais pas—a déclaré que:

> . . . Ottawa ne perd pas à la longue, car les Canadiens m'encaissent pas toujours leurs obligations à la date même de l'échéance. Comme l'obligation ne rapporte plus d'intérêts après l'échéance, Ottawa gagne plus qu'il n'en perd pendant la campagne de vente.

Combien êtes-vous en train de voler du public—je ne devrais peut-être pas dire voler"—combien de bénéfice réalisez-vous

[*Texte*]

turn in their bonds, that you can run on their money free of interest for a while?

Mr. Martin: Mr. Stevens, I do not think it is fair to suggest that the government is fleecing people who does not choose to cash in their bonds.

Mr. Stevens: Well, it is a windfall then.

Mr. Martin: Yes. Presumably that will happen invariably and I suppose to some extent there will be some partial offset of one against the other. As to which would turn out to be the greatest figure, I am not sure. The officials say that is really not calculated as such.

Mr. Stevens: But on the one hand we have the . . .

Mr. Martin: You are right, it will go both ways.

The Chairman: Can you conclude your questioning?

Mr. Stevens: All right. Thank you, Mr. Chairman.

In effect then what we have is the possibility or the likelihood that on the one side we will have some sharpies who are able to turn a pretty quick dollar, especially with your 22-day period now and on the other side we will have the people who somehow counterbalance that, the sleepy people who do not redeem their bonds on time and subsequently lose interest on the amount of cash that you still have in hand. It is the sharpies who . . .

The Chairman: That is your last question.

Mr. Martin: Mr. Stevens, I would not refer to Canadians who do not cash their bond coupons in on the actual day to which they are entitled necessarily as being sleepy people any more than an individual who receives a salary cheque on the fifteenth of the month and may not indeed cash it or deposit it in his bank account until the seventeenth or eighteenth is. This kind of thing happens with all sorts of transactions every day. I think with any bond issue that is outstanding and has coupons invariably there will be some cashing taking place perhaps just after the day on which they are due and perhaps many months after the day on which they are due.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Monsieur Martin, si j'ai bien compris l'article que M. Stevens a cité, on parle toujours d'un montant de $50,000. Alors c'est $263 que cette personne-là peut gagner avec la semaine additionnelle. Si je me rappelle bien, durant l'étude de ce Bill on nous a fourni certains renseignements concernant . . . Dans certains milieux on laissait entendre que c'étaient surtout les compagnies, les banques ou les grandes corporations qui achetaient ce genre d'obligations d'épargne et, si je me souviens bien, on nous a dit plus tôt que le gros pourcentage était constitué de particuliers.

• 1135

Si tel est le cas est-ce que vous auriez en main la moyenne d'achats de ces obligations d'épargne? Est-ce qu'en moyenne on achète $2,000, $3,000, $5,000 ou $10,000? Parce que c'est très bien de donner l'exemple d'une personne qui a acheté $50,000 d'obligations d'épargne, mais si la moyenne est de X millions de personnes qui achètent ces obligations d'épargne, et

[*Traduction*]

du fait que les gens n'encaissent pas leurs obligations et que vous ayez accès à leur argent sans payer d'intérêt?

M. Martin: Monsieur Stevens, il est injuste de prétendre que le gouvernement vole les personnes qui ne veulent pas encaisser leurs obligations à l'échéance.

M. Stevens: Parlons donc de manne.

M. Martin: Oui. C'est assez inévitable qu'une chose compense l'autre. Quant à savoir qui en profite, je n'en suis pas certain. Nous n'en faisons pas vraiment le calcul.

M. Stevens: Par contre, nous avons . . . .

M. Martin: Vous avez raison, c'est réciproque.

Le président: Voulez-vous terminer?

M. Stevens: Très bien. Merci, monsieur le président.

Nous avons donc d'une part les requins, qui trouvent moyen de gagner de l'argent sans effort, surtout avec la période de 22 jours, et d'autre part, les endormis, qui ne touchent pas à leurs obligations à l'échéance et perdent de l'intérêt sur l'argent dont vous disposez toujours. Vous avez les requins . . .

Le président: C'est votre dernière question.

M. Martin: Monsieur Stevens, je ne qualifierais pas d'endormis les Canadiens qui n'encaissent pas leurs obligations le jour même où elles échoient, pas plus que la personne qui n'encaisse pas son chèque de paie le jour où elle le reçoit. Il y en aura toujours qui attendront pour encaisser leurs obligations d'épargne. Certains les encaisseront le jour suivant, d'autres attendront des mois.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Martin, if I understood correctly, the article that Mr. Stevens quoted referred to $50,000. So an individual can make $263 with the additional week. If I remember correctly, during consideration of the bill we were given certain information concerning— Some people seem to think that savings bonds were bought by companies, banks or big corporations, but we were told that that most of them are bought by individuals.

This being the case, could you tell us the average value of savings bonds that are sold? Is the average value $2,000, $3,000, $5,000 or $10,000? It is fine to give the example of a person who buys a $50,000 savings bond, but if the average value is only $2,000 or $3,000, the $263 figure does not hold water.

[*Text*]

si la moyenne de leurs achats n'est seulement que de $2,000 ou $3,000, alors les $263 fondent rapidement.

M. Martin: Monsieur Clermont, premièrement je pense que vous parlez des compagnies qui achètent ces épargnes individuelles et . . .

M. Clermont: Non, voici. La question avait été posée ici à l'occasion de l'étude du Bill C-7. Était-ce surtout les banques, d'autres institutions financières ou de grandes compagnies qui achètent les obligations d'épargne du Canada? Et si je me rappelle bien, la réponse qui nous avait été donnée était: «Non, c'est surtout des particuliers».

M. Martin: . . . Il s'agissait surtout d'individus.

M. Clermont: Très bien. Alors est-ce que vous auriez, pour l'information du Comité, la moyenne d'achat, disons dans les 5 dernières campagnes d'achat d'obligations, parce que l'article mentionne toujours un achat de $50,000? Mais si la personne au lieu d'en acheter pour 50,000 dollars en achète seulement pour 1,000 . . .

M. Martin: Apparemment le chiffre que vous cherchez, monsieur Clermont, est en-dessous de $5,000. Nous n'avons pas exactement le chiffre ici mais . . .

M. Clermont: Alors si je me base sur l'article qui a été cité par M. Stevens, ça voudrait dire qu'au lieu de $263., pour la moyenne de l'ensemble des acheteurs d'obligations d'épargne, c'est $26.30.

M. Martin: Si vous parlez de $5,000, oui.

M. Clermont: Vous venez de me dire que la moyenne d'achats d'obligations d'épargne . . .

M. Martin: Moins de $5,000.

M. Clermont: Moins de $5,000. Alors l'article cité par Mm. Stevens mentionne un montant de $50,000; puis l'article dit que cette personne-là peut, étant donné que c'est prolongé d'une semaine, faire $263 de profit additionnels sans débourser un sous, ou bien, faire la transaction qui est citée dans l'article. Mais si la moyenne est de $5,000, ça veut dire que la moyenne n'est pas de $263, mais la moyenne est de $26.30

M. Martin: Exactement. Et de plus, peu de monde prend avantage de cela. Alors, comme vous le dites le chiffre sera plus près de $26.30 pour ceux qui prennent avantage de tout cela. Mais il n'y en pas beaucoup, actuellement, qui . . .

M. Clermont: Ensuite, monsieur le président, monsieur le secrétaire parlementaire, comme vous l'avez dit dans une réponse à notre collègue M, Stevens, ce n'est pas la faute d'un gouvernement, d'une municipalité, d'une commission scolaire ou d'une compagnie, si les personnes qui détiennent de telles obligations ne présentent pas leurs coupons quand ils sont dûs, ou bien si le détenteurs d'une obligation ne les présentent pas à temps. Je lisais un article cette semaine dans un journal que pour Loto Canada il y avait 5 gagnants de 1 million qui n'avaient pas encore fait . . . Ce n'est pas cela que l'article disait, monsieur Lambert.

• 1140

Il arrive lors des tirages de «Wintario» et "The Provincial" que les personnes détenant des billets gagnant de $100,000 ne

[*Translation*]

Mr. Martin: Mr. Clermont, I believe that you are referring to companies who buy individual bonds and . . .

Mr. Clermont: No. During consideration of Bill C-7, we were asked whether the majority of savings bonds were bought by companies or financial institutions. And if I remember correctly, we were told that most of them were bought by individuals.

Mr. Martin: Mostly individuals.

Mr. Clermont: Good. Could you tell the committee what the average value has been of bonds sold during, let us say, the last five campaigns? The article mentioned a $50,000 purchase. But if the person only bought a $1,000-bond . . .

Mr. Martin: The figure that you are looking for, Mr. Clermont, would appear to be under $5,000. We do not have the exact figure with us, but . . .

Mr. Clermont: Well, based on the article quoted by Mr. Stevens, the average profit would be $26.30 and not $263.

Mr. Martin: Yes, on a $5,000 bond.

Mr. Clermont: You have just told us that the average value of bonds sold is . . .

Mr. Martin: Less than $5,000.

Mr. Clermont: Less than $5,000. The article quoted by Mr. Stevens referred to an amount of $50,000; thanks to the extension, a person could make a $263-dollar profit without spending a cent, if he follows the steps described in the article. But if the average value is only $5,000, the average profit is only $26.30 and not $263.

Mr. Martin: Exactly. Moreover, not many people will take advantage of this. So, as you say, those who do take advantage of it will make an average of $26.30. But not everyone will.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, as the Parliamentary Secretary said in answer to our colleague Mr. Stevens, it is not a government's, a municipality's, a school board's or a company's fault if holders of savings bonds do not cash them in on the date when they fall due. According to a newspaper article I read this week, there are five $1 million Loto Canada winners who have not yet—That is not what the article said, Mr. Lambert.

It does happen in "Wintario" and "Provincial" draws that the owners of winning tickets worth $100,000 do not claim

[*Texte*]

réclament pas ces montants. De laisser entendre que cela peut être la faute du gouvernement s'il réalise un certain profit aux dépens de ces personnes, je crois que c'est un peu exagéré.

M. Martin: Cela arrive parfois en affaires qu'il y a des gens qui n'encaissent pas les chèques.

M. Clermont: Merci beaucoup, monsieur le président.

The Chairman: All right, I have two more names on the list. We have a quorum now so I want to seek your guidance about it.

Mr. Lambert: I would like to ask my questions on the first question right now, before you get into it clause by clause.

The Chairman: Shall I call clause by clause following those two other people?

Mr. Stevens: No, no. This requires general questioning.

The Chairman: What would your intentions be about dealing with the clauses?

Mr. Stevens: It is too early to say.

Mr. Lambert: Let us get rolling; let us ask the questions.

The Chairman: All right. Mr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask the Parliamentary Secretary this: in the necessity to seek more borrowing authority the deficit is obviously greater, is it because the expenditures rose faster than was expected last March or because receipts have not been as great?

Mr. Martin: Mr. Ritchie, I think, really, the need for an additional borrowing authority is very closely related to the fact that there has been a need to borrow U.S. funds for the exchange problem, and that has used up the earlier borrowing authority sooner than would have otherwise been the case.

Mr. Ritchie: Well, the domestic deficit has widened. What have been the factors that made this wider?

Mr. Martin: The only widening in the figure was from $11.5 to $11.8 billion which the minister has frequently reported as being cash requirements for the current year.

Mr. Ritchie: Perhaps you misunderstood me. Three years ago, our deficit was two or three billion dollars. Why is it $11 billion? What has happened? Have the expenditures risen more rapidly, or have revenues dropped off?

Mr. Martin: Mr. Ritchie, the background of the deficit of $11.8 billion has been gone into in some length, I believe, in various discussions in committee and in the minister's speech. I am just seeing from the officials if there is really anything I can add to it.

There are many factors, Mr. Ritchie, that go into this equation, but of course the indexing in a good number of the tax revenues, the personal tax field, has meant that the rate of increase of revenues has not been as great as it would otherwise have been. Also, the tax cuts that have been implemented in the past few years have had a substantial effect on that.

[*Traduction*]

these amounts. Saying that the government is at fault if it makes profit at the expense of these people is a bit exaggerated, I think.

Mr. Martin: It also happens in business sometimes that people do not cash in their cheques.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Très bien, j'ai deux autres noms sur la liste. Nous avons le quorum maintenant, et j'aimerais connaître votre avis.

M. Lambert: J'aimerais poser ma première question tout de suite, avant que nous n'en arrivions à l'étude article par article.

Le président: Dois-je passer à l'étude article par article après ces deux personnes?

M. Stevens: Non. Il nous faut d'abord poser des questions générales.

Le président: Quelles seraient vos intentions quant à l'étude article par article?

M. Stevens: Il est trop tôt pour le savoir.

M. Lambert: Commençons à travailler; posons des questions.

Le président: Très bien. Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire. S'il est nécessaire d'obtenir un pouvoir d'emprunt supplémentaire, c'est parce que le déficit est plus important. Est-ce parce que les dépenses se sont accrues plus rapidement que prévu en mars dernier ou est-ce parce que les recettes n'ont pas été aussi importantes que prévu?

M. Martin: Monsieur Ritchie, la nécessité de recourir à un pouvoir d'emprunt supplémentaire est liée de très près à la nécessité d'emprunter des devises américaines pour pallier le problème du change, problème qui a épuisé le pouvoir d'emprunt antérieur plus tôt que prévu.

M. Ritchie: Le déficit intérieur s'est accru. Quels ont été les facteurs de cette croissance?

M. Martin: La seule croissance est celle du passage de 11.5 à 11.8 milliards de dollars, augmentation dont le ministre a souvent répété qu'elle représentait les exigences monétaires de l'année en cours.

M. Ritchie: Vous m'avez peut-être mal compris. Il y a trois ans, notre déficit se chiffrait à 2 ou 3 milliards de dollars. Pourquoi est-il de 11 milliards? Que s'est-il produit? Les dépenses se sont-elles accrues plus rapidement ou les recettes ont-elles diminué?

M. Martin: Monsieur Ritchie, je pense que dans l'exposé du ministre et au cours des délibérations du Comité, beaucoup d'explications ont déjà été fournies au sujet du déficit de 11.8 milliards de dollars. Je vais demander aux hauts fonctionnaires du ministère s'il y a quoi que ce soit que je puisse y ajouter.

Les facteurs qui sous-tendent ce déficit sont nombreux, monsieur Ritchie, mais l'indexation d'une bonne partie de l'impôt sur le revenu personnel a entraîné une diminution du taux d'accroissement des recettes par rapport aux prévisions. En outre, les réductions fiscales adoptées au cours des dernières années ont eu un effet considérable sur cette question.

[*Text*]

Mr. Ritchie: Are you then suggesting that the indexing of certain expenditures have been . . .

Mr. Martin: Yes, the indexing of expenditures has also worked the other way.

Mr. Ritchie: . . . a greater factor, plus-factor spending, than the negative factor, you might call it, for the revenue side.

Mr. Martin: You really get a double whammy if certain expenditure areas and social legislation are indexed. That leads to higher expenditures. If you index exemptions, in effect producing tax cuts, then that makes your increase in revenues slower than would otherwise take place.

Mr. Ritchie: Can you give us any indication as to whether or not these two curves are going to come closer together in the next year or two? Any forecasts?

• 1145

Mr. Martin: I do not think I can at this time, Dr. Ritchie, no.

Mr. Ritchie: There is one other thing I would like to ask you. As I understand the structure of debt, marketable securities which in 1960 were 66 per cent of our debt have now become 42 per cent, and whereas savings bonds which were 19 or approximately 20 in 1966 are over 35 per cent now, this creates more uncertainty, I presume, because of the possibility that the savings bonds can be turned in at any time whereas marketable securities allows the government more room or . . .

Mr. Martin: Dr. Ritchie, we are not able at the moment to check the source or the accuracy of the figures that you are quoting.

Mr. Ritchie: This was Public Accounts 1976-77, Bank of Canada weekly financial statistics, March 30, 1978. I think they are only general in . . .

Mr. Martin: I think in terms of the total debt outstanding the CSBs have become a lower proportion, as I understand it, of the total debt outstanding and that we really, in terms of the total amount of financing, have been relying more on the marketable securities.

Mr. Ritchie: I see. So that this is considered a desirable trend in managing the public debt, I presume.

Mr. Martin: Yes, I think that is probably correct, Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: On the other hand the treasury bills have crept up slowly from 13 per cent to almost 22 per cent, given on this table, which, being short term, I believe, would create some more management problems. Is that a reasonable assumption?

Mr. Martin: Yes, there has been a greater demand for treasury bills of recent time, I suppose partly reflecting the generally higher rates of short term interest rates, but that . . .

Mr. Ritchie: What is the time of a treasury bill, generally?

Mr. Martin: I am sorry, Dr. Ritchie.

[*Translation*]

M. Ritchie: Voulez-vous donc dire que l'indexation de certaines dépenses a . . .

M. Martin: Oui, l'indexation des dépenses a eu le même effet, bien que pas de la même façon.

M. Ritchie: . . . été un facteur plus important, étant un facteur d'accroissement des dépenses, que le facteur négatif des recettes.

M. Martin: Les répercussions sont vraiment doubles lorsque certaines dépenses et certaines mesures sociales sont indexées. Cela mène à une augmentation des dépenses. Si vous indexez les exemptions, ce qui a pour effet de créer des réductions fiscales, l'augmentation de vos recettes se ralentit d'autant.

M. Ritchie: Pouvez-vous nous dire si ces deux courbes vont se rejoindre au cours de l'année ou des deux années à venir? Avez-vous des prévisions?

M. Martin: Je ne pense pas pouvoir le faire pour l'instant, monsieur Ritchie.

M. Ritchie: J'aimerais vous poser une autre question. Si je comprends bien la structure de la dette, les valeurs du marché qui en 1960 constituaient 66 p. 100 de notre dette en constituent maintenant 42 p. 100, alors que les obligations d'épargne qui représentaient 19 ou 20 p. 100 approximativement en 1966 représentent actuellement plus de 35 p. 100. Je suppose que cela crée plus d'incertitude, parce que la valeur des obligations d'épargne ne peut être réclamée en tout temps, alors que les valeurs du marché donnent au gouvernement plus de latitude.

M. Martin: Monsieur Ritchie, nous n'arrivons pas à vérifier la source ou l'exactitude des chiffres que vous citez.

M. Ritchie: Il s'agit de chiffres tirés des statistiques financières hebdomadaires de la Banque du Canada, dans les Comptes publics de 1976-1977, datées du 30 mars 1978. Je pense que ce sont uniquement des chiffres généraux . . .

M. Martin: Si je ne m'abuse, la part des obligations d'épargne dans la dette totale en souffrance diminue et nous comptons de plus en plus, pour l'ensemble du financement, sur les valeurs du marché.

M. Ritchie: Ah, bon. Je suppose donc que c'est là une tendance souhaitable de la gestion de la dette publique.

M. Martin: Oui, je pense que cela est probablement exact, monsieur Ritchie.

M. Ritchie: D'autre part, les bons du Trésor se sont accrus lentement, passant de 13 p. 100 à près de 22 p. 100, chiffres fournis dans ce tableau, et ces bons étant payables à court terme, je pense que cela risque de créer encore plus de problèmes de gestion. Cette supposition est-elle raisonnable?

M. Martin: Oui, la demande de bons du Trésor a augmenté ces derniers temps partiellement, en raison, je suppose, des taux d'intérêt à court terme généralement plus élevés, mais . . .

M. Ritchie: Quel est le délai d'un bon du Trésor, d'habitude?

M. Martin: Pardon, monsieur Ritchie?

[*Texte*]

Mr. Ritchie: What is the time of a treasury bill?

Mr. Martin: There is a weekly option and there is a one-year bill put out every four weeks.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Dr. Ritchie. Mr. Lambert.

Mr. Lambert: I do not know whether Mr. Martin can do this or whether the officials who are here have had sufficiently long experience with the pattern of Canada Savings Bonds over the years. Canada Savings Bonds, to my mind, started out to get the people to make savings, primarily for short periods of time, and they were always sold on the basis that they were as good as cash, and that they were short term loans to the government and represented, while a significant part, not an overwhelming part of the annual financing campaign of the government, since a great deal of reliance was placed upon medium term and long term obligations for the major portion of any government financing. But then we have seen gradual steps taken to add cumulative coupons, that compound interest was being given them, and that these were then being converted slowly into mid-term bonds. In other words, the holder of the bond was effectively penalized on the market because the market rate of interest was that compound return on the bond and if you cashed it in before the terminal date the holder took a loss on the returns. And now the coupons have been eliminated and the interest is payable to the holder by cheque, if requested to pay, because then that will break the compound feature of the bonds. Now what are we into, the government having converted entirely the Canada Savings Bonds by a number of deterrents into mid-term financing?

• 1150

Mr. Martin: I might just make one brief comment and then I am going to ask Mr. Miller to comment at greater length. The Canada Savings Bonds issues have always been 10-year issues—9 or 10 years—so I do not think there was ever the intent that they be . . . if you are referring to short-term as being something substantially less than that, but they have been 9 or 10-year issues.

Mr. Lambert: I am sorry, Mr. Chairman, but the parliamentary secretary has the wrong end of the stick here. Of course we know that the bonds were always issued on the basis that they would be eight or nine years, but there were annual coupons that were clipped and, in effect, they were sold on the basis of "as good as cash" because you could go to the bank immediately you acquired them and, instantly, on completing the formalities, they were available as cash. The coupons were at the standard market rate.

Then came in the business of the compound-interest bonus, the compound-interest returns being effectively the market rate for money with the annual coupon rate being somewhat less. Therefore, there was a deterrent placed before the purchaser of the bond about cashing it in when needed, rather than holding to term. Every step that has been taken now is to

[*Traduction*]

M. Ritchie: Quelle est la durée d'un bon du Trésor?

M. Martin: Il y a une option hebdomadaire, et un bon d'un an est émis toutes les quatre semaines.

M. Ritchie: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Ritchie. Monsieur Lambert.

M. Lambert: J'ignore si M. Martin peut répondre à cela ou si les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent ont une assez longue expérience relative aux obligations d'épargne du Canada. Pour autant que je sache, les obligations d'épargne du Canada visaient d'abord à pousser les gens à l'épargne, essentiellement pour de brèves périodes, et il était toujours entendu qu'on pouvait les échanger contre de l'argent comptant en tout temps, qu'elles étaient des prêts à court terme au gouvernement et représentaient, bien que leur chiffre soit assez important, une partie assez réduite de la campagne financière du gouvernement, puisque le financement des travaux gouvernementaux se fondait surtout sur les effets à moyen et à long terme. Toutefois, graduellement, on a introduit les coupons cumulatifs, donc la notion d'intérêt composé, ce qui transformait lentement ces obligations en des obligations à moyen terme. Autrement dit, le détenteur de l'obligation subissait des revers, puisque le taux d'intérêt du marché correspondait au taux d'intérêt composé de l'obligation et que s'il encaissait son obligation avant la date d'échéance, il subissait une perte de rendement. Nous avons maintenant supprimé les coupons, et l'intérêt est payable au titulaire de l'obligation par chèque, s'il demande à être payé, parce qu'alors les intérêts ne sont plus composés. Qu'est-ce que nous avons maintenant que le gouvernement a converti les obligations d'épargne du Canada en financement à moyen terme, en prenant un certain nombre de mesure de dissuasion?

M. Martin: Je veux tout d'abord faire un bref commentaire, puis je demanderai à M. Miller de vous donner plus de détails. Les obligations d'épargne du Canada ont toujours couru pendant dix ans—neuf ou dix ans—de sorte que je ne pense pas qu'on n'ait jamais eu l'intention de . . . si vous croyez que les obligations à court terme couraient pour une période beaucoup moins étendue, mais de toute façon, il s'agissait d'émissions de neuf ou dix ans.

M. Lambert: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire ne répond pas à la question. Nous savons tous évidemment que les obligations ont toujours été émises pour huit ou neuf ans, mais elles comprenaient des coupons annuels qui pouvaient être détachés. En fait, on vendait ces obligations en disant qu'elles étaient «aussi bonnes que de l'argent comptant», parce qu'immédiatement après les avoir achetées, et avoir rempli les formalités, on pouvait les convertir en argent comptant à la banque. Les coupons étaient remboursés au taux normal du marché.

Ensuite, on a ajouté le bonus des intérêts composés, grâce auquel on pouvait obtenir le taux du marché, alors que les coupons annuels donnaient un intérêt légèrement inférieur. En conséquence, l'acheteur d'obligations était encouragé à conserver son obligation plutôt que de l'encaisser lorsqu'il en avait besoin. Tout ce qu'on a fait maintenant vise à encourager les

[*Text*]

encourage the purchasers of Canada Savings Bonds—not only encouraged but boxed them in—to go to carrying the bond to full term. And that is the purpose.

Now I can see, as many people are doing, that those potential investors in Canada Savings Bonds are not going into Canada Savings Bonds if they are looking only at a two-year holding; they are going to trust in bank debentures in which there is no compound-interest feature. And they can get their money at the end of one year, in many instances, at the end of two years in others.

I suggest to you that the government, by relying entirely upon this compound-interest coupon, is in many ways missing a good market.

Mr. Martin: Perhaps I will ask Mr. Miller to comment on that. I think the compound interest feature, rather than being a detriment, seems not to have had any effect on the saleability of the issues in recent years. But perhaps Mr. Miller could elaborate a little more on the point.

Mr. Robin Miller (Chief, Securities Markets and Debt Management Division, Department of Finance): The new bonds really have come in for administrative reasons only. It was never the intent to change the nature of the bond itself. Probably the major difference between what you used to be able to do and what you can do now is that you used to be able to cut the coupons and save them up if you did not want to cash them. But they were only cashable when they were due, which was annually, and now you receive a cheque annually in their place.

Mr. Lambert: If you request it.

Mr. Miller: There are two types of bonds: the one that has an annual cheque mailed is automatic; the other is the one that accumulates automatically and does not have a cheque mailed to you. So you can choose between the two types.

Mr. Lambert: Yes, but is your choice irrevocable?

Mr. Miller: No, you can change from the one that is accumulating to the other one, but you could not do it the other way around.

Mr. Lambert: Yes, this is the point, this is the boxing in, and the choices open to the purchaser are being more limited. You know, there is such a thing as the bonds of, oh, maybe four years ago, maybe five years ago, because there has been such a variety, where the cumulation is only not to the end of the term but you get three steps in the cumulation. You can hold to full term and you will get the benefit of it, but on the other hand you can go partially, say a third of the length of the life of the bond and get compound, then they gain three years, and then to the end.

• 1155

But now, once you have made your election I would suggest to you that you are caught with it, particularly if you have originally indicated that you wanted annual payments. Then, if you wanted to change you mind, to switch, again it is a difficulty. You must correspond with the Bank of Canada authorites in order to effect these changes.

[*Translation*]

acheteurs d'obligations d'épargne du Canada—non seulement à les encourager, mais à les forcer—à conserver leurs obligations jusqu'à échéance. C'était là le but visé.

Je crois personnellement, comme de nombreux autres, que les acheteurs possibles d'obligations d'épargne du Canada ne vont pas acheter ces obligations s'ils n'ont l'intention de les conserver que pendant deux ans; ils vont plutôt acheter des débentures des banques dont les intérêts ne sont pas composés. Ils peuvent ainsi obtenir leur argent à la fin d'une année, dans de nombreux cas, et à la fin de deux ans dans d'autres cas.

Je crois qu'en offrant seulement des obligations à intérêt composé, le gouvernement perd un bon marché.

M. Martin: Je vais demander à M. Miller de vous répondre. Je ne crois pas que l'intérêt composé ait pour effet de dissuader les acheteurs, cela ne semble pas avoir eu d'effet sur la vente des obligations au cours des dernières années. M. Miller pourrait peut-être vous donner plus de détails à ce sujet.

M. Robin Miller (chef, Marchés des titres et gestion de la dette, ministère des Finances): En fait, on a émis ces nouvelles obligations pour des raisons administratives seulement. On n'a jamais eu l'intention de changer la nature des obligations elles-mêmes. Je crois que la seule différence importante est qu'avec les anciennes obligations, on pouvait conserver les coupons si on ne voulait pas les encaisser. De toute façon, il n'était possible de les encaisser que lorsqu'ils étaient échus, c'est-à-dire à tous les ans, tandis que maintenant, on reçoit un chèque à tous les ans à la place.

M. Lambert: Si on le demande.

M. Miller: Il y a deux genres d'obligations: les obligations dont le détenteur reçoit à chaque année un chèque automatiquement, et les obligations dont les intérêts s'accumulent automatiquement et pour lesquels on n'envoit pas de chèque aux détenteurs. L'acheteur peut choisir entre ces deux types.

M. Lambert: Oui, mais le choix est-il irrévocable.

M. Miller: Non, on peut changer l'obligation qui accumule des intérêts pour l'autre genre d'obligation, mais on ne peut pas faire le contraire.

M. Lambert: Oui, c'est exactement ce que je veux dire, l'acheteur se trouve coincé et ses choix sont donc plus limités. Il y a aussi les bons d'il y a quatre ou cinq ans; il en existe toute une variété dont l'intérêt accumulé est calculé non pas à l'échéance, mais en trois fois. On peut donc attendre l'échéance et en tirer le profit, mais on peut également procéder graduellement en touchant l'intérêt au tiers du terme de l'obligation, puis trois ans plus tard, et finalement à l'échéance.

Maintenant, une fois que le choix est fait, on doit s'y tenir, surtout si l'on a indiqué au début qu'on voulait des versements annuels. Si l'on se ravise, il est difficile de modifier cet arrangement. Il faut en adresser la demande à la direction de la Banque du Canada.

[*Texte*]

Mr. Miller: I think with the old bonds . . .

The Chairman: Would you answer briefly? Sorry to interrupt.

Mr. Miller: With the old bonds, the choice, in the way you explained it, could only have been made on an annual basis in any event, because they were always discontinued and then a new series was brought out. That choice continues. The choice is still there; in fact it really is slightly easier, because those who want to accumulate their interest have a choice of buying that particular bond. If they want monthly income, they choose the other bond. But you can switch from the accumulated-interest bond to the other one if you so desire. It makes it even easier.

Mr. Lambert: I will get into this because I have either a misconception of it or else there is the question of having to dispose of the bond in order to convert to the type that you want, because it is a very simple document now.

The Chairman: I have no other names on my list for first round, so it is Mr. Stevens for the second 5-minute round. I just want to point out to members that we do not have a quorum now, and if we were ready to proceed to clause-by-clause I hope there would be one. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, I would like to explore a little more fully the extra week that has been thrown in, November 15 to November 22. I noted that the Parliamentary Secretary stated that the extension was largely to facilitate some of the delays that have been caused as a result of the interest-rate increases, but we also learned this morning that about $3 to $4 billion of the $7 million authority that we are approving in this bill—I believe that is correct, Mr. Parliamentary Secretary—about $3 to $4 billion of the parliamentary authority that we are approving in this bill is needed to cover the Canada Savings Bond issue.

The Chairman: Yes. That was the answer as I heard it.

Mr. Martin: I understand, Mr. Stevens, that initially, yes, that is the figure, but it runs down to a lesser figure as a result of redemptions. But $3 to $4 billion is the top figure.

Mr. Stevens: Yes. My question to you, then, is, if this bill for some reason did not get passed, is it fair to say that you literally could not close your Canada Savings Bond issue?

The Chairman: Mr. Black.

Mr. Warren Black (Director, Legal Services, Department of Finance): Thank you, Mr. Chairman. I think, Mr. Stevens, that would depend, of course, upon the amount that is subscribed for those savings bonds, and I do not know exactly what that amount would be. But in the event, I suppose, that there was a very large subscription, what you suggest could possibly come to pass, and I suppose that is the reason we are here today with this bill, to cover that eventuality.

• 1200

Mr. Stevens: Mr. Martin, we are also told that the total hoped for sales are $6 to $8 billion. So if we take a mid point, let us say you hit $7 billion, is it not true that you need,

[*Traduction*]

M. Miller: Je crois qu'avec les anciennes obligations . . .

Le président: Voulez-vous répondre brièvement? Excusez-moi de vous interrompre.

M. Miller: Avec les anciennes obligations, le choix ne portait de toute façon que sur un an, puisqu'on les supprimait toujours pour émettre de nouvelles séries. Ce choix demeure. C'est même plus facile dans la mesure où ceux qui veulent laisser l'intérêt s'accumuler peuvent choisir ce type d'obligation. S'ils préfèrent un revenu mensuel, ils choisissent l'autre type. Et vous pouvez passer de l'un à l'autre, si vous le voulez. C'est même plus facile.

M. Lambert: Je voudrais approfondir la question, car, ou bien je comprends mal, ou bien il faut se débarrasser de l'obligation si l'on veut opter pour un autre type; le document est en effet très simple maintenant.

Le président: Je n'ai pas d'autres noms sur ma liste pour le premier tour; j'accorde donc cinq minutes à M. Stevens pour le second. Je tiens à signaler que le quorum a été rompu, ce qui nous empêche de procéder à l'étude article par article. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Je voudrais qu'on soit plus précis sur la semaine supplémentaire qui a été accordée du 15 au 22 novembre. Le secrétaire parlementaire a déclaré que cette prorogation avait essentiellement pour but de combler le retard provoqué par les augmentations du taux d'intérêt; or, nous apprenons ce matin que sur les 7 milliards que nous approuvons par l'intermédiaire de ce projet de loi, entre 3 et 4 milliards n'est-ce pas, monsieur le secrétaire parlementaire—entre 3 et 4 milliards vont être utilisés pour couvrir l'émission d'obligations d'épargne du Canada.

Le président: Oui. C'est bien la réponse que j'ai entendue.

M. Martin: Ce chiffre était exact à l'origine, monsieur Stevens, mais il se trouve réduit par les rachats. Il est vrai que le chiffre maximum se situe entre 3 et 4 milliards de dollars.

M. Stevens: Oui. Je vous adresse la question suivante: si, pour une raison ou pour une autre, ce projet de loi n'était pas adopté, vous serait-il littéralement impossible de clore l'émission d'obligations d'épargne du Canada?

Le président: Monsieur Black.

M. Warren Black (directeur, Service du contentieux, ministère des Finances): Merci, monsieur le président. Tout dépend, bien entendu, du montant souscrit. Et j'ignore à combien il s'élèvera. Mais à supposer que la souscription soit très importante, la situation que vous décrivez pourrait fort bien se produire, et c'est sans doute la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, avec ce projet de loi qui éliminerait cette éventualité.

M. Stevens: Monsieur Martin, on nous dit également que les ventes totales espérées se chiffrent entre 6 et 8 milliards de dollars. Mettons un chiffre entre les deux; supposons que vous

[*Text*]

through the passage of this bill, say, $3 billion worth of authority to allow you to complete that $7 billion sale?

Mr. Martin: Actually, this authority will add to the existing authority that is outstanding and will be used for the purposes that have been stated, including the need of some portion of it for the Canada savings bond issue. At this point to know exactly how much of the new authority would have to be moved into in order to meet this, I think is really, as has been indicated by Mr. Black, is really a question at this time, depending on what the extent of the sale is.

Mr. Stevens: Yes, but some portion of the authority is needed.

Mr. Martin: It is conceivable, yes.

Mr. Stevens: Well, it is not just conceivable. Put it this way, if you do sell $7 billion of Canada savings bonds, which is the mid point in what you say you anticipate the sales may be, have you without the passage of this bill got the authority to close that deal?

Mr. Martin: I think the important point, Mr. Stevens, that perhaps has not been made is that where really you talk about net in terms of the authority, when a new authority comes in it adds to the net that is available and the $3 to $4 billion is the peak of the net, in effect.

Mr. Stevens: Mr. Martin, I am trying to be patient. I have asked a very simple question. If Parliament, either the House of Commons side or the Senate side, decide not to vote this bill, can you close a $7 billion Canada savings bond issue?

Mr. Martin: The issue would have to be cut off at some point and it would depend of course on what the net turned out to be, but it is conceivable that the issue would have to be cut off at a certain point.

Mr. Stevens: All right. Well, let me ask you this second point. Is it not a contributing reason then for your changing the free interest period from November 15 to November 22 that in fact it is not likely you would be in a position to close on November 15? Bearing in mind tomorrow is November 10, that it has still got five hours minimum-maximum debate in the House to come, it has got to go to the Senate and it has to get Royal assent, I would think there is considerable doubt that you would be able to get your November 15 deadline met as far as Parliament is concerned.

Mr. Martin: Mr. Stevens, there is an indication by one of the officials, and we would have to check this out because it cannot be verified, that really the issue can be closed any time after November 10.

Mr. Stevens: Where do you get your authority?

Mr. Martin: I will have to defer to the legal expert.

Mr. Black: Mr. Stevens, I am afraid I do not recall exactly what the order in council said and I do not recall exactly if the order in council did have the point about closing in it. I would think, though, just speaking generally, that the order in council simply authorizes the borrowing. It does not make the borrow-

[*Translation*]

atteigniez 7 milliards de dollars; n'est-il pas vrai que vous avez besoin, par l'adoption de ce bill, d'un pouvoir d'emprunt d'environ 3 milliards de dollars pour vous permettre d'achever cette vente de 7 milliards de dollars?

M. Martin: En fait, ce pouvoir d'emprunt s'ajoutera au pouvoir d'emprunt actuel en cours et servira aux fins énoncées, y compris, en partie, à l'émission d'obligations d'épargne du Canada. Savoir exactement quelle part du nouveau pouvoir d'emprunt saitsfera ce besoin, ne saurait en réalité, comme l'a indiqué M. Black, être déterminé pour l'instant; tout dépend de l'importance des ventes.

M. Stevens: Oui, mais une certaine partie de ce pouvoir est nécessaire.

M. Martin: Cela est concevable, en effet.

M. Stevens: Cela n'est pas seulement concevable. Mettons les choses ainsi: si vous vendez effectivement pour 7 milliards de dollars d'obligations d'épargne du Canada, chiffre moyen de vos prévisions de ventes, pouvez-vous, sans l'adoption de ce projet de loi, conclure ces ventes?

M. Martin: La chose importante qui n'a peut-être pas été précisée, monsieur Stevens, c'est le moment où il faut parler de chiffres nets relativement au pouvoir d'emprunt. Lorsqu'un nouveau pouvoir d'emprunt est accordé, il s'ajoute à la somme nette disponible, et les trois ou quatre milliards de dollars représentent, en fait, la pointe du chiffre net.

M. Stevens: Monsieur Martin, j'essaie d'être patient. J'ai posé une question très simple. Si l'une des deux Chambres du Parlement décide de ne pas adopter ce projet de loi, pouvez-vous efectuer une émission de 7 milliards de dollars d'obligations d'épargne du Canada?

M. Martin: L'émission devra être interrompue à un moment donné, et cela dépendra bien sûr, de la somme nette obtenue, mais on peut imaginer qu'il faudra interrompre l'émission à un moment donné.

M. Stevens: Très bien. Permettez-moi de vous poser cette deuxième question. Si vous prolongez la période d'intérêt gratuit, en faisant passer l'échéance du 15 au 22 novembre, n'est-ce pas en fait parce qu'il semble peu probable que vous soyez capables de clore les ventes le 15 novembre? Sachant que demain est le 10 novembre, qu'il nous faut encore au moins 5 heures de délibérations à la Chambre à ce sujet, que ce projet de loi doit être adopté par le Sénat et obtenir la sanction royale, je doute fort que vous réussissiez à respecter l'échéance du 15 novembre, en ce qui concerne le Parlement.

M. Martin: Monsieur Stevens, un de mes adjoints m'indique—et c'est une chose à vérifier—que l'émission peut s'interrompre n'importe quand après le 10 novembre.

M. Stevens: Qu'est-ce qui vous en donne le pouvoir?

M. Martin: Je dois céder la parole à notre expert en droit.

M. Black: Monsieur Stevens, je crains de ne pas me souvenir exactement de la formulation du décret en conseil, je ne sais plus s'il traitait de la cessation de la vente. Je pense toutefois, de manière générale, que le décret en conseil autorise simplement l'emprunt. Il ne rend pas l'emprunt obligatoire. Donc, à

[*Texte*]

ing compulsory. I would think, unless there were something specific in the order in council, could be cut off at any time. But I repeat, I have not looked at it recently and I do not recall what it said.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman—I believe it was Mr. Miller who was just speaking . . .

Mr. Martin: Mr. Black is the representative from the Department of Justice who was just speaking.

Mr. Stevens: Oh, I am sorry. Surely you would agree, Mr. Black, that an order in council is only operative within whatever Parliament's authority has granted. Now, we have it established that if it is a $7 billion issue, which is the mid point between what you are expecting, you do not have sufficient Parliamentary authority to finish your deal and it would have to be cut off at a lower figure. Now what I am saying is, is not the contributing reason for having the free interest thing changed from November 15 to November 22 is to give you greater flexibility on the actual time that you will be picking up the bonds or selling the bonds, because you do not have the authority.

Mr. Martin: Mr. Stevens, we are going to get the answer for that a little more precisely, so one of the officials has just gone out to get some information which may help us give a more . . .

The Chairman: I wonder though if the question might be dealt with in the House, because if someone is at lunch we may not be able to finish with this line of questioning and yet I would think we would want to finish the bill.

• 1205

Mr. Stevens: I have some other, more accumulative questions too, which perhaps we can get on the record now.

The Chairman: I think we ought to ask the Committee for some guidance about when we would be getting to clause-by-clause consideration of the bill. We have a quorum here, I believe, including Mr. Martin, who is a member of the Committee, and there may be other members coming. I want to comply with the order of the House. I have reserved comment on the relevance of questions about the Canada Savings Bond issue, because we are not actually dealing with that issue.

Mr. Stevens: On a point of order, Mr. Chairman: What could be more relevant than a Canada Savings Bond line of questioning when it has been admitted by the witness that they need $3 billion to $4 billion of the authority that we are approving in this bill to close their deal? For you now to tell me that it is not relevant for us to inquire into the specific nature of the Canada Savings Bond issue I find most remarkable, Mr. Chairman. It is hardly a neutral position for a Chairman even to suggest that what we are asking is not relevant.

Mr. Martin: Mr. Chairman, may I just—because Mr. Stevens made a comment that there was an indication that $3 billion to $4 billion was needed. The point that was made was that an amount up to $3 billion to $4 billion could be charged against the borrowing authority, but there was no statement

[*Traduction*]

moins que le décret en conseil ne contienne des précisions à ce sujet, je pense que la vente pourrait être interrompue en tout temps. Je le répète cependant, je n'ai pas examiné ce document récemment, et je ne me souviens pas de ce qui y est écrit.

M. Stevens: Monsieur le président, je pense que c'est M. Miller qui vient de parler . . .

M. Martin: C'est M. Black qui vient de nous parler; il représente le ministère de la Justice.

M. Stevens: Ah, pardon. Vous convenez sans doute, monsieur Black, qu'un décret en conseil n'est en vigueur que conformément aux pouvoirs accordés par le Parlement. Or, nous avons établi que, si l'émission se chiffre à 7 milliards de dollars, chiffre moyen des prévisions avancées, vous ne disposez pas d'une autorisation parlementaire suffisante pour conclure vos ventes, et vous devrez les cesser à un chiffre inférieur. Je vous demande donc si la raison pour laquelle la période d'intérêt gratuit a été prolongée jusqu'au 22 novembre n'est pas que vous avez besoin de plus de souplesse quant à la période réelle de vente des obligations, puisque vous ne disposez pas encore du pouvoir d'emprunt.

M. Martin: Monsieur Stevens, nous allons obtenir une réponse un peu plus précise à cela; un des fonctionnaires vient de sortir pour tâcher d'obtenir les renseignements qui pourraient vous être utiles.

Le président: Je me demande toutefois si nous ne ferions pas mieux de traiter de cette question à la Chambre, car si notre pourvoyeur de renseignements est parti déjeuner, nous risquons de ne pas finir de poser des questions, alors que, je pense, nous voulons en finir avec le projet de loi.

M. Stevens: J'ai d'autres questions plus cumulatives à présenter, que nous pouvons peut-être consigner maintenant.

Le président: Je crois que nous devrions demander au comité quand nous voudrons passer à l'étude article par article. Je crois nous avons le quorum, en comptant M. Martin qui est membre du comité; et d'autres députés vont peut-être venir. Pour me conformer au Règlement de la Chambre j'ai des réserves à apporter sur l'opportunité de discuter des obligations du Canada, car nous ne traitons pas en fait de cette question.

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il me semble qu'il est tout à fait approprié de parler des obligations du Canada lorsque le témoin a admis que pour clore l'émission on a besoin du pouvoir d'emprunt de 3 à 4 milliards de dollars prévu par le bill? Il me paraît curieux de dire qu'il n'est pas approprié de nous enquérir de cette question. Je pense, monsieur le président, que vous ne vous montrez pas neutre dans ce cas.

M. Martin: Monsieur le président, puis-je . . . car M. Stevens a laissé entendre qu'on avait besoin de 3 ou 4 milliards. Je ne crois pas qu'on ait déclaré qu'on avait besoin de 3 ou 4 milliards de dollars pour effectuer cette vente d'obligations.

[*Text*]

that $3 billion to $4 billion was needed to carry on with the bond sale.

Mr. Stevens: Let us not play with words. You either are expecting a $6- to $8-billion Canada Savings Bond sale . . .

Mr. Martin: Gross.

Mr. Stevens: Gross. We had it established that your available authority is inadequate to cover that entire amount. In fact, at one point Mr. Martin indicated that you would perhaps have to cut it off at an earlier time if this bill were not passed. I think we have that on the record anyway, Mr. Chairman. But for clarification, I do not have many more questions . . .

The Chairman: Mr. Stevens, I have to give the floor to Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I want to put . . .

Mr. Martin: May I ask Mr. Miller just to clarify this point, because Mr. Stevens is emphasizing what is on the record and I would like this point cleared about the $3 billion to $4 billion. I am going to ask Mr. Miller if he might elaborate in a little more detail so that we get this point clear.

Mr. Miller: I think the point we were making earlier was that the $6 billion to $8 billion would be a gross amount and it is still too early to tell whether that, in fact, would be what the campaign turns out to produce.

However, what is charged to borrowing authority is the net amount. The Financial Administration Act provides for the rollover of maturing bonds where no new money is raised without requiring any borrowing authority. So of the $6 billion to $8 billion a large amount of those will, in fact, be rolled over. The net amount to which I was referring was the $3 billion to $4 billion, which is a net amount and it is a peak amount. During the campaign period itself it will come back into the figure Mr. Hood provided the other day over the quarter as further redemptions take place. So the maximum amount charged to borrowing authority, as far as we are able to project this, is $3 billion to $4 billion.

Mr. Martin: And that is the total borrowing authority that is outstanding. That would be the amount charged to the total borrowing authority that is outstanding.

Mr. Miller: That is right. We have borrowing authority outstanding from the $21 billion. It is not all used.

Mr. Stevens: All right. What I am saying—just, again, to try to simplify this—is: Take your peak figure, your net borrowings of $3 billion to $4 billion, without the passage of this bill have you available sufficient authority to close that net amount of additional borrowing?

• 1210

The Chairman: You are saying that assuming that the whole borrowing is net, all new money, . . .

Mr. Stevens: No, on their figures, the $3 billion to $4 billion which they say is the net peak.

[*Translation*]

M. Stevens: Ne jouons pas avec les mots; vous attendez 6 à 8 milliards de cette vente d'obligations du Canada . . .

M. Martin: 6 à 8 milliards bruts.

M. Stevens: Bruts. Nous avons établi que vous n'aviez pas le pouvoir nécessaire pour ce montant. M. Martin a même dit que vous devriez peut-être arrêter la vente plus tôt si ce bill n'était pas adopté; je crois que c'est consigné au compte rendu, de toute façon, monsieur le président. Mais pour clarifier la situation, je n'ai plus beaucoup de questions à . . .

Le président: Monsieur Stevens, je dois donner la parole à M. Clermont.

M. Clermont: Je voulais . . .

M. Martin: Puis-je poser la question à M. Miller pour clarifier la situation, car M. Stevens souligne ce qui a été consigné au compte rendu, j'aimerais qu'on éclaircisse cette question des 3 à 4 milliards de dollars. J'aimerais que M. Miller nous donne un peu plus de détails.

M. Miller: Je crois que nous avons indiqué plus tôt que le montant brut serait de l'ordre de 6 à 8 milliards de dollars. Il est encore trop tôt pour savoir ce que la campagne va fournir.

Toutefois, ce qui est imputé à ce pouvoir d'emprunt, c'est le montant net; la Loi sur l'Administration financière prévoit un roulement des obligations venues à échéance grâce auquel il n'y a pas besoin de pouvoir d'emprunter lorsqu'il n'y a pas de nouvelles sommes d'argent à trouver. Donc, sur ces 6 à 8 milliards de dollars, une grande partie sera constituée, en fait, par de l'argent de roulement. Le montant net dont il parlait était de 3 à 4 milliards, ce qui est le montant maximum. Au cours de la campagne, le chiffre reviendra donc à celui que M. Hood nous a fourni l'autre jour à mesure que les rachats auront lieu. Donc, autant que nous pouvons le prévoir, le montant maximum imputable au pouvoir d'emprunt s'établira entre 3 et 4 milliards de dollars.

M. Martin: Et c'est là la totalité du pouvoir d'emprunt en souffrance.

M. Miller: C'est exact. Nous avons un pouvoir d'emprunt en souffrance venant de ces 21 milliards de dollars. Tout n'a pas été utilisé.

M. Stevens: D'accord. Pour simplifier, si vous prenez votre chiffre maximum, voire emprunt net de 3 à 4 milliards de dollars, avez-vous, sans ce bill, suffisamment de pouvoir pour satisfaire à ce montant net de pouvoir d'emprunt supplémentaire?

Le président: Vous voulez dire qu'en supposant que tout l'emprunt soit net, toute somme supplémentaire . . .

M. Stevens: Non, je me base sur leurs chiffres, les 3 ou 4 milliards de dollars qui, d'après eux, représentent le maximum net.

[*Texte*]

Mr. Martin: Within those limits, Mr. Stevens, the answer is yes, we do. Within those general parameters we do.

Mr. Stevens: You know what Dr. Hood said in previous testimony about the available authority that was still open.

Mr. Martin: Do you mean it would be different to what I just indicated to you?

Mr. Stevens: Yes.

Mr. Martin: In what sense?

Mr. Stevens: Well, in a previous meeting my colleague, Mr. Clarke, asked what the total authorized authority outstanding is and to what extent it has presently been utilized, and it was a very, very tight figure that was indicated.

Mr. Martin: Did he give you the figure?

Mr. Stevens: Yes.

Mr. Martin: I believe the answer that he gave you at the time was almost $4 billion.

Mr. Stevens: Was it almost $4 billion?

Mr. Martin: Which works right within the parameters of this . . .

The Chairman: The question is how much was left of the $21 billion that the government presently has as its borrowing authority. I do not remember the answer.

Mr. Clarke: I think $4 billion is the right figure.

Mr. Martin: That, in fact, supports what I have just said.

Mr. Stevens: Well, the Parliamentary Secretary said almost $4 billion. What I am trying to get at is that we are dealing with estimates here. Do you have other bond issues pending? We have a bond issue in New York that is pending. I do not think that has been closed.

Mr. Martin: That is closed. Are you referring to the $750 million?

Mr. Stevens: Have you other marketable security issues that are likely but not closed at the present time?

Mr. Martin: Yes, or treasury bill options, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: How much would they be for then?

Mr. Martin: Last week, I understand, it raised $20 million and this week it is zero.

Mr. Stevens: Anyway, I think we have made our point that they are very tight, and they may even be over their authority if this bill is not passed.

Mr. Martin: I should make the point, Mr. Stevens, that is an assumption, I do believe, on your part. I have not the exact figures that Mr. Hood may have indicated but I understand it was close to $4 billion, and we indicate that the maximum of net that would be charged to borrowing authority on this particular issue is somewhere in the range of $3 billion to $4 billion. So I think it is important that those be put in perspective.

[*Traduction*]

M. Martin: Dans ces limites, monsieur Stevens, effectivement, nous avons ce pouvoir. Dans cette situation-là, nous l'avons.

M. Stevens: Vous savez ce que M. Hood nous a déclré plus tôt au sujet des pouvoirs auxquels on pouvait toujours faire appel.

M. Martin: Vous voulez parler de quelque chose qui serait différent de ce que je viens de vous expliquer?

M. Stevens: Oui.

M. Martin: En quel sens?

M. Stevens: Eh bien, au cours d'une séance passée, mon collègue, M. Clarke, a demandé quelle était actuellement la somme totale autorisée et dans quelle mesure elle avait été utilisée et, d'après la réponse, la marge était excessivement faible.

M. Martin: On vous a donné un chiffre?

M. Stevens: Oui.

M. Martin: Je pense qu'à l'époque on vous a parlé de presque 4 milliards de dollars.

M. Stevens: S'agissait-il de presque 4 milliards de dollars?

M. Martin: Cela correspond d'ailleurs aux données de cette . . .

Le président: La question est de savoir combien d'argent il reste sur les 21 milliards de dollars qui représentent actuellement le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Je ne me souviens pas de la réponse.

M. Clarke: Je pense que le chiffre de 4 milliards est exact.

M. Martin: Et c'est conforme à ce que je viens de dire.

M. Stevens: Le secrétaire parlementaire a dit qu'il s'agissait de près de 4 milliards de dollars. Ce que j'aimerais bien savoir, c'est s'il s'agit d'une évaluation. Avez-vous d'autres émissions d'obligations en souffrance? Il y en a une à New York qui est en cours. Je ne sais pas si la transaction est terminée.

M. Martin: Elle est terminée. Vous voulez parler des 750 millions?

M. Stevens: Avez-vous actuellement d'autres émissions d'obligations négociables sur le marché?

M. Martin: Oui, ou des options sur des bons du Trésor, monsieur Stevens.

M. Stevens: Et à combien s'élèveraient-elles?

M. Martin: La semaine dernière, je crois que cela atteignait 20 millions de dollars et cette semaine, zéro.

M. Stevens: Quoi qu'il en soit, nous avons bien établi que la marge était très faible et que si ce bill n'était pas adopté le gouvernement risquait d'outrepasser son pouvoir d'emprunt.

M. Martin: Je précise, monsieur Stevens, que c'est une supposition que vous faites. Je ne sais pas quels sont les chiffres exacts qui ont été cités par M. Hood, mais je crois qu'il s'agissait de près de 4 milliards de dollars, et nous avons déjà dit que le maximum des emprunts nets qui serait défalqué de ce pouvoir d'emprunt, dans le cas qui nous occupe était de 3 à 4 milliards de dollars. Il est donc important de voir les choses dans leur contexte.

[*Text*]

Mr. Stevens: Well, can I deal with more general questioning? We notice that when you group the various Canada Savings Bond issues together you are getting a very big payout between November 1, 1983 and November 1, 1985. I was just wondering if Mr. Martin has any comment on that in that, as I understand it, your issue that is due November 1, 1983 is something over $5 billion and in the subsequent year you have a $3.6 one.

Mr. Martin: That does not seem to be of a particular matter of concern at the moment, Mr. Stevens. I am not sure what the point is that you are making.

Mr. Stevens: All right. Let me put it this way. Could you tell us what are the total gross Canada Savings Bond issues outstanding and, of that amount, how much will come up for maturity between November 1, 1983 and November 1, 1985, including those two days.

Mr. Martin: I am given to understand this was put on the record.

Mr. Stevens: No, it was not.

Mr. Martin: I am sorry. I am referring, Mr. Stevens, to the Bank of Canada review of October 1978, the officials are pointing me to page 21 of that document, and I believe the figures are contained in here. I just have to find the right column, presumably. This is a public document.

• 1215

The Chairman: I now have Mr. McRae's name down for questioning.

Mr. McRae: I withdraw my name, provided we have a quorum. It was in case we did not have a quorum I wanted to have it on the list.

The Chairman: Mr. Stevens is over on his time, so if anyone else wants to ask questions they will be recognized, but my hope is that we would be able to proceed very shortly to our clause-by-clause.

Mr. Martin: Mr. Stevens, could I also refer you to the prospectus on the U.S. issue, on page 40 of the schedule of unmatured debt. There is a summary of the Canadian Savings Bonds at the bottom of that page.

Mr. Stevens: All I wanted you to do was to put it on the record.

Mr. Martin: Yes. You are referring to the figures for 1984. It would be the total of these two funds.

Mr. McRae: On a point of order while he is doing this, I would withdraw my name, because we now have a quorum. But I think we should proceed as rapidly as possible.

Mr. Martin: Are you asking, Mr. Stevens, that I add these figures in the prospectus, the U.S. and the Canadian figures, the 1984 and the 1985 figures—the two sets of figures? Did you want me to add those here and give you the figures?

Mr. Stevens: No, it is just an obvious problem that is coming up. I hoped the Committee was aware of the percentage of Canada Savings Bonds that are going to be maturing

[*Translation*]

M. Stevens: Me permettez-vous de poser des questions d'ordre plus général? Nous constatons que si l'on regroupe les différentes émissions d'obligations d'épargne du Canada, un grand nombre d'entre elles parviendront à échéance entre le 1er novembre 1983 et le 1er novembre 1985. J'aimerais que vous nous parliez de cette question, compte tenu du fait que les obligations qui parviendront à échéance le 1er novembre 1983 s'élèvent à plus de 5 milliards de dollars et celles qui parviendront à échéance l'année suivante, à 3.6 milliards de dollars.

M. Martin: Monsieur Stevens, je ne pense pas qu'il y ait lieu de se préoccuper pour l'instant. Je ne sais pas bien où vous voulez en venir.

M. Stevens: Bon, je vais m'expliquer. Pouvez-vous nous donner le total des émissions d'obligations d'épargne du Canada en cours et, sur ce total, quelle proportion parviendra à échéance entre le 1er novembre 1983 et le 1er novembre 1985, y compris ces deux jours-là.

M. Martin: On me dit que vous trouverez cela dans le procès-verbal.

M. Stevens: Non, cela n'y est pas.

M. Martin: Excusez-moi, je voulais parler du numéro d'octobre 1978 de la Revue de la Banque du Canada; mes collègues me disent qu'à la page 21 de ce document vous trouverez les chiffres que vous cherchez. Il suffit de trouver la bonne colonne, je suppose. Ce document est du domaine public.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. McRae.

M. McRae: Je cède mon tour, à condition que nous ayons quorum. Je vous avais demandé de m'inscrire au cas où nous n'aurions pas eu le quorum.

Le président: M. Stevens a fini avant son temps, par conséquent, si l'un d'entre vous désire poser des questions, je lui donne la parole, mais j'espérais que nous passerions très rapidement à l'étude article par article.

M. Martin: Monsieur Stevens, j'aimerais également vous référer au prospectus sur la question américaine à la page 40 de la liste de dettes non remboursées. Il y a également un résumé relatif aux obligations d'épargne du Canada en bas de cette page.

M. Stevens: Je voulais simplement que cela figure au procès-verbal.

M. Martin: Oui. Vous voulez parler des chiffres relatifs à 1984. C'est la somme de ces deux fonds.

M. McRae: J'invoque le règlement pour retirer mon nom car nous avons maintenant le quorum. Mais j'insiste pour que nous allions le plus rapidement possible.

M. Martin: Monsieur Stevens, vous voulez que j'ajoute ces chiffres à ceux du prospectus, les chiffres relatifs aux États-Unis et au Canada pour 1984 et 1985? Vous voulez que je les additionne et que je vous donne les totaux?

M. Stevens: Non, mais un problème évident va bientôt se poser. J'espérais que le comité soit au courant du pourcentage d'obligations d'épargne du Canada qui allait arriver à

[*Texte*]

within a two-year period, between those two years, 1983 and 1985. Many investment dealers are already noting it and are wondering why the government have jockeyed themselves into that position.

Mr. Martin: The point is, the figures are public information and they are indeed here and I am hesitant about giving you a quick calculation done by the officials. It is somewhere around the 50 per cent range of those bonds outstanding which will mature in those particular years.

Mr. Stevens: Plus the maturities that will result from the Canada Savings Bond issue to which we have been referring—the current one?

Mr. Trudel: Less the roll-over.

Mr. Martin: Right.

Mr. Stevens: Unless my information is wrong, the current one is 1985; seven years.

Mr. Martin: Yes, I am sorry. I thought you were referring to 1983-84; 1985 is the current one.

Mr. Stevens: As we calculate it, there is over $17 billion that will likely mature when the existing issue is finally sold, bearing in mind it has a November 1, 1985 date.

Mr. Martin: We do not concur with those figures, Mr. Stevens, not in a two- or three-year period.

Mr. Trudel: That includes the issue ending now?

Mr. Martin: At most, the officials indicate to me, $12 billion, $11.6 or $12 billion at the most. I think it is a little dangerous pulling together figures quickly here. It concerns me that we are doing some quick calculations and putting figures on the record that might on closer scrutiny be more . . .

Mr. Stevens: Mr. Chairman, without wanting to delay, could the parliamentary secretary undertake to give us those figures? Perhaps after the completion of the present issues he could give us up-to-date figures for the total Canada Savings Bond issues outstanding, together with their maturities.

Mr. Martin: Yes, we can do that.

The Chairman: Then shall I put the question of Clause 2?

Clause 2 agreed to.

• 1220

On Clause 3—*Power to borrow $10,000,000,000 for public works and general purposes*

Mr. Clermont: We have an amendment to Clause 3.

The Chairman: As I understand it, the requirement that we give effect to the order of the House could be met by members voting against Clause 3.

Clause 3 negatived.

Clauses 4 and 5 agreed to.

[*Traduction*]

échéance en l'espace de deux ans, c'est-à-dire entre 1983 et 1985. Nombre de courtiers en investissements s'en sont aperçu et se demandent comment le gouvernement s'est retrouvé dans cette situation.

M. Martin: Ces chiffres sont du domaine public; d'ailleurs, vous les avez sous les yeux et je ne voudrais pas vous donner le résultat d'un calcul effectué trop vite. Environ 50 p. 100 de ces obligations viendront à échéance ces deux années-là.

M. Stevens: Sans compter les nouvelles émissions d'obligations d'épargne du Canada dont nous avons parlé, celles qui sont en cours?

M. Trudel: Moins celles qui sont reconduites.

M. Martin: Exactement.

M. Stevens: Si je ne me trompe pas, l'émission en cours parviendra à échéance en 1985, dans sept ans.

M. Martin: Oui, excusez-moi. Je pensais que vous parliez de la période 1983-1984; l'émission actuelle parviendra à échéance en 1985.

M. Stevens: Selon nos calculs, plus de $17 milliards parviendront à échéance lorsque l'émission en cours sera vendue; souvenons-nous que la date d'échéance est le 1er novembre 1985.

M. Martin: Monsieur Stevens, nous ne sommes pas d'accord avec ces chiffres; toutes les échéances ne se regroupent pas dans une période de deux ou trois ans.

M. Trudel: Cela comprend les émissions qui prennent fin en ce moment?

M. Martin: Mes collègues me disent qu'il s'agit de $12 milliards au maximum, de $11.6 ou $12 milliards au maximum. Il est un peu dangereux de faire des additions trop rapidement. J'ai bien peur que nous ne soyons en train de faire des calculs rapides, d'avancer des chiffres qui, à la lumière d'une étude plus approfondie, pourraient . . .

M. Stevens: Monsieur le président, je ne voudrais pas perdre de temps, mais j'aimerais que le secrétaire parlementaire s'engage à nous communiquer ces chiffres. Peut-être lorsque la présente émission aura pris fin pourra-t-il nous donner des chiffres à jour sur l'ensemble des obligations d'épargne du Canada émises et leurs échéances.

M. Martin: Oui, certainement.

Le président: Nous pouvons donc voter sur l'article 2?

L'article 2 est adopté.

A l'article 3—*Pouvoir d'emprunt de $10,000,000,000 pour des travaux publics et à des fins générales*

M. Clermont: Nous avons une modification à proposer à l'article 3.

Le président: Si j'ai bien compris, les membres peuvent satisfaire aux exigences voulant que nous donnions suite à l'ordre de la Chambre en votant contre l'article 3.

Article 3, rejeté.

Articles 4 et 5, adoptés.

[*Text*]

On Clause 6—*Coming into force*

The Chairman: I understand an amendment has been distributed. It is page 2 of the material that was circulated.

Mr. Trudel: I move, Mr. Chairman, that Clause 6 be amended by striking out line 45, page 2, and substituting the following therefor: "by section 4 of this Act, shall be deemed to".

Amendment agreed to.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I have some questioning on this clause. Would the parliamentary secretary tell us what the significance is of the November 1 date? Has it any relevance to the fact that your current Canada Savings Bond issue is November 1?

Mr. Martin: I am going to ask Mr. Black to respond to that, Mr. Stevens.

Mr. Black: The significance, Mr. Stevens, is that the Canada Savings Bonds issue, after it has been completed, is effective on that date. That is the reason November 1 was chosen.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, if it has a relevance to the Canada Savings Bond issue to the extent that you felt this proposed act had to be backdated, does that not confirm then that if in fact this bill is not passed you will not be able to finish your Canada Savings Bond issue?

Mr. Martin: Mr. Stevens, it seems to me we went into that particular point at some great length earlier.

Mr. Stevens: I am just asking for the significance of November 1.

Mr. Martin: I do not think that conclusion is fair, based on the evidence we have given you to this point. I suppose November 1, as Mr. Black has indicated, was selected because it does happen to tie in with this new issue. I do not think we can really make any comment other than that.

Mr. Stevens: Would you have any objection if we changed it to December 1?

Mr. Martin: We are in the hands of the Committee, Mr. Stevens. Are you proposing an amendment?

Mr. Stevens: I might, Mr. Chairman. Can you tell me any reason why the Committee should not accept a December 1 date?

Mr. Martin: In earlier evidence we indicated that we are probably near the limit of the borrowing authority with this Canada Savings Bond issue, and if it happens to be an extensively large sale and there were less turnover then the net could perhaps exceed $4 billion, in which case it might indeed be necessary to move into the new borrowing authority. It seems to me we would simply be putting ourselves into an unnecessary strait-jacket by putting a date other than November 1.

[*Translation*]

Article 6, *Entrée en vigueur*

Le président: On me dit que la modification a été distribuée et qu'elle figure à la page 2 des documents distribués.

M. Trudel: Monsieur le président, je propose que l'article 6 soit modifié de la façon suivante: qu'on élimine la ligne 45, à la page 2, et qu'on lui substitue les mots suivants: «financière, tel qu'édicté par l'article 4 de la».

Modification adoptée.

M. Stevens: Monsieur le président, j'ai des questions à poser au sujet de cet article. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quelle est la signification du 1er novembre? Cela a-t-il quelque rapport avec le fait que vos émissions actuelles d'obligations d'épargne du Canada viennent à échéance le 1er novembre?

M. Martin: Monsieur Stevens, je vais demander à M. Black de répondre à cela.

M. Black: Monsieur Stevens, cela tient au fait que l'émission des obligations d'épargne du Canada une fois terminée, entre en vigueur à cette date même; c'est pour cela qu'on a choisi la date du 1er novembre.

M. Stevens: Monsieur le président, si on a estimé qu'il y avait un tel rapport entre le projet de loi et l'émission des obligations d'épargne du Canada qu'il a fallu proposer une date rétroactive pour la loi, cela ne confirme-t-il donc pas qu'à moins de faire adopter ce projet de loi vous ne serez pas en mesure d'aller jusqu'à l'échéance de cette émission des obligations d'épargne du Canada?

M. Martin: Monsieur Stevens, je crois que nous avons déjà longuement discuté de cette question auparavant.

M. Stevens: Je voudrais simplement savoir quelle est la signification du choix du 1er novembre.

M. Martin: D'après moi, cette conclusion n'est pas juste si l'on se fonde sur les faits que nous vous avons exposés jusqu'à maintenant. Comme M. Black l'a indiqué, je suppose qu'on a choisi le 1er novembre à cause du fait que cette date correspond au début de la nouvelle émission. Je crois que c'est la seule remarque que nous soyons en mesure de faire là-dessus.

M. Stevens: Est-ce que vous vous opposeriez à ce qu'on repousse la date au 1er décembre?

M. Martin: Je m'en remets au Comité, monsieur Stevens. Proposez-vous une modification?

M. Stevens: J'y songe, monsieur le président. Pouvez-vous me donner une seule raison pour laquelle le Comtié ne devrait pas accepter la date du 1er décembre?

M. Martin: Les témoignages précédents ont laissé voir que nous avons probablement atteint la limite du pouvoir d'emprunt avec cette émission d'obligations d'épargne du Canada; et si les ventes sont très considérables, si elles excèdent peut-être 4 milliards de dollars nets et s'il y a moins de roulements, il se peut que nous devions avoir un nouveau pouvoir d'emprunt. Il me semble que cela reviendrait à nous imposer des contraintes inutiles en choisissant une date autre que le 1er novembre.

[*Texte*]

Mr. Trudel: You are destroying the argument, Mr. Stevens, that you made earlier about the other point. You would be working against your own earlier argument.

Mr. Martin: The other thing, Mr. Stevens, that I think should be noted is we may at some point want to use our stand-by credits, and this borrowing authority would certainly be required if indeed we were to move on any of those.

• 1225

Mr. Stevens: On that particular point, Mr. Chairman, I think I have enough on the record to know what to do in the House now.

Perhaps the Parliamentary Secretary could tell us the significance of March 22, 1978.

Mr. Martin: I would like to ask Mr. Black to comment on that.

Mr. Black: Mr. Chairman, the significance of March 22, 1978 is that was the date that the last borrowing authority of $5 billion, passed in Appropriation Act No. 1, 1978-79, become effective. And, as I mentioned yesterday, the purpose of clause 5 was simply for greater certainty to make it clear that the use of borrowing authority is to be calculated on a net basis.

Now the purpose of clause 6 is to bring that back to March 22, 1978, which was the date of the $5 billion authority, to make it clear that the net debt concept was indeed enforced since that date, because it is since that date that there has been some use made of the various revolving credit agreements, and it is necessary to clarify, as I say, that repayment of money borrowed under those agreements replenish the borrowing authority, in other words, as I said, that the net debt concept remain in force.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, at whose suggestion was it felt necessary to so clarify? Was this contained in the legal opinions that you got with respect to your foreign borrowings?

Mr. Black: Mr. Stevens, as I mentioned on Tuesday, during the negotiations with the lawyers for the lenders on the two revolving credit agreements this was a point that was initially raised by the lawyers. They wondered whether there was any problem here, and we convinced them that there was not. But, as I say, for greater certainty we thought, to remove any doubt whatsoever, we ought to make it crystal clear.

I think you must remember that our experience with these revolving credit agreements is relatively new, and this was the first time really that we have made borrowings of this nature and that we have come in contact with lawyers representing lenders who have asked these sorts of questions. As I say, we satisfied them initially, we satisfied them in the end that our interpretation was the one which ought to prevail, but because we felt that point had been raised and should be clarified beyond all doubt we have gone to this amendment to this provision.

The Chairman: We have carried the amendment.

[*Traduction*]

M. Trudel: Monsieur Stevens, vous détruisez ainsi l'argument que vous avez présenté plus tôt au sujet d'une autre question. Vous vous opposez aux idées que vous avez vous-même émises auparavant.

M. Martin: De plus, monsieur Stevens, je crois qu'il convient de rappeler que nous aurons peut-être besoin, à un moment donné, de puiser à même notre fonds de crédits permanents, et ce pouvoir d'emprunt serait certainement nécessaire au cas où nous proposions d'adopter certaines des mesures mentionnées.

M. Stevens: A ce propos, monsieur le président, je crois que j'en ai appris suffisamment pour savoir désormais que faire à la Chambre.

Le secrétaire parlementaire pourrait sans doute nous dire à quoi correspond la date du 22 mars 1978.

M. Martin: Je voudrais que M. Black réponde à cela.

M. Black: Monsieur le président, le 22 mars 1978 est la date d'entrée en vigueur de la dernière autorisation d'emprunter $5 milliards, conformément à ce qui avait été adopté par la loi des subsides no 1 en 1978-1979. Et comme je l'ai dit hier, l'article 5 a simplement pour but d'établir clairement que le calcul de l'emprunt s'effectuera sur une base nette.

L'article 6 a pour but de ramener cela au 22 mars 1978, c'est-à-dire à la date où les $5 milliards ont été autorisés, afin que le principe de la dette nette entre en vigueur à cette date où l'on a commencé à faire usage des différents accords de renouvellement de crédit; il faut donc préciser, je le répète, que le remboursement de l'argent emprunté aux termes de ces accords compense les emprunts liés à cette autorisation. Autrement dit, le principe de la dette nette reste en vigueur.

M. Stevens: Qui a suggéré cette précision? En était-il question dans les avis juridiques que vous avez obtenus au sujet de vos emprunts étrangers?

M. Black: Comme je l'ai signalé mardi, monsieur Stevens, ce sont les avocats qui à l'origine ont soulevé le problème au cours des négociations qui ont eu lieu avec les avocats des prêteurs à propos des deux accords de crédit renouvelable. Ils se demandaient si cela posait des difficultés et nous les avons convaincus du contraire. Mais, nous avons jugé utile d'éliminer toute équivoque.

Vous ne devez pas oublier que ces accords de renouvellement de crédit sont relativement récents pour nous et, en fait, c'était la première fois que nous procédions à des emprunts de cette nature et que ce genre de questions nous était posé par les avocats des prêteurs avec lesquels nous étions en contact. Je répète que nous les avons rassurés tant au début qu'à la fin, en rappelant que notre interprétation était celle qui devait prévaloir; néanmoins, la question ayant été posée, nous avons jugé utile d'éliminer toute équivoque, d'où l'amendement à cette disposition.

Le président: Nous avons adopté l'amendement.

[*Text*]

Clause 6 as amended agreed to.

The Chairman: I will now call clause 1, to which there is a corrective amendment. Mr. Trudel.

On Clause 1—*Short title*

Mr. Trudel: To be consistent with the moving of clause 3 out of this bill, or at least being voted out of the bill, I would like to move, Mr. Chairman, that clause 1 be amended by striking out line 5 on page 1 and substituting the following therefor: Authority Act, 1978-79.

Amendment agreed to.

Clause 1 as amended agreed to.

The Chairman: I will call the title, on which there is an amendment as well.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, yes. To be consistent as well with the previous amendments I would like to move, Mr. Chairman, that Bill C-7 be amended by striking out the long title and substituting the following therefor: An Act to provide supplementary borrowing authority for the fiscal year 1978-79, and an act to amend the Financial Administration Act.

Amendment agreed to.

Title as amended agreed to.

Bill as amended agreed to.

The Chairman: Shall I report the bill as amended to the House?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Trudel: I move that the Committee order a reprint of Bill C-7 as amended for the use of the House of Commons at report stage.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: We will adjourn to the call of the Chair.

[*Translation*]

L'article 6 modifié est adopté.

Le président: Je vais maintenant mettre en délibération l'article 1 auquel il faut apporter un correctif. Monsieur Trudel.

Article 1—Titre abrégé.

M. Trudel: Pour rester logiques avec nous-mêmes puisque nous avons supprimé l'article 3, ou que du moins nous en avons voté l'élimination, je propose que l'article 1 soit modifié en supprimant la ligne 5 à la page 1 et en la remplaçant par ceci: Loi de 1978-1979 sur le pouvoir d'emprunt.

L'amendement est adopté.

L'article 1 modifié est adopté.

Le président: Je vais mettre en délibération le titre qui fait également l'objet d'un amendement.

M. Trudel: Oui, monsieur le président. Là encore, pour respecter la logique des autres amendements, je propose que le bill C-7 soit modifié en supprimant le titre complet et en le remplaçant par le suivant: Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-1979 et modifiant la loi sur l'administration financière.

L'amendement est adopté.

Le titre modifié est adopté.

Le projet de loi modifié est adopté.

Le président: Dois-je renvoyer le bill ainsi modifié à la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Trudel: Je propose que le comité ordonne, à l'intention de la Chambre des communes, la réimpression du bill C-7 modifié.

Des voix: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Finance:

Mr. Robin Miller, Chief, Securities Markets and Debt Management Division;

Mr. Warren Black, Director, Legal Services.

Du ministère des Finances:

M. Robin Miller, Chef, Division des Marchés des titres et de la gestion de la dette publique;

M. Warren Black, directeur du Contentieux.

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Tuesday, November 14, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le mardi 14 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Supplementary Estimates (A) 1978-79: Vote 20a—Economic Council of Canada under PRIVY COUNCIL.

CONCERNANT:

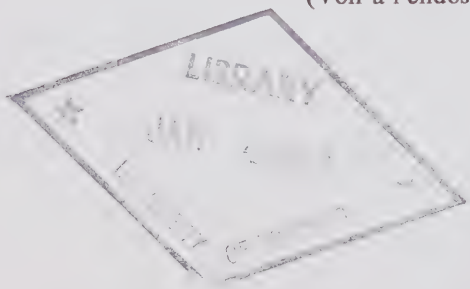
Budget supplémentaire (A) 1978-1979: Crédit 20a—Conseil économique du Canada sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ.

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Fourth Session of the
Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la
trentième législature, 1978

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Breau
Caouette (*Témiscamingue*)
Clarke (*Vancouver Quadra*)
Clermont
Crosbie (*St. John's West*)
de Cotret
Gray
Johnston (*Westmount*)
Kempling

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McRae
Philbrook
Ritchie
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Friday, November 10, 1978:

Mr. Lumley replaced Mr. McRae;

Mr. Leblanc (*Laurier*) replaced Mr. Collenette.

On Tuesday, November 14, 1978:

Mr. McRae replaced Mr. Herbert.

Conformément à l'article 65(4)(*b*) du Règlement

Le vendredi 10 novembre 1978:

M. Lumley remplace M. McRae;

M. Leblanc (*Laurier*) remplace M. Collenette.

Le mardi 14 novembre 1978:

M. McRae remplace M. Herbert.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Wednesday, November 8, 1978

ORDERED,—That Votes 1a, 6a and 16a relating to the Department of Finance; Votes 1a, L32a, L33a, 45a, 47a and 50a relating to the Department of Industry, Trade and Commerce; and Vote 20a relating to the Privy Council, for the fiscal year ending March 31, 1979, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le mercredi 8 novembre 1978

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1a, 6a et 16a, Finances, les crédits 1a, L32a, L33a, 45a, 47a et 50a, Industrie et Commerce et le crédit 20a, Conseil privé, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979, soient renvoyés au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 14, 1978
(7)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:45 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Kaplan, Lumley, Martin, McRae, Ritchie, Saltsman and Stevens.

Other Member present: Mr. Gillies.

Witnesses: From the Economic Council of Canada: Dr. David Slater, Director; Mr. Ernie Van Humbeck, Director, Administration, Finance and Personnel; Mr. Patrick Robert, Associate Executive Director, Centre for the Study of Inflation and Productivity (CSIP).

The Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978, relating to the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1979, being read as follows:

ORDERED,—That Votes 1a, 6a and 16a relating to the Department of Finance; Votes 1a, L32a, L33a, 45a, 47a and 50a relating to the Department of Industry, Trade and Commerce; and Vote 20a relating to the Privy Council, for the fiscal year ending March 31, 1979, be referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

The Chairman called Vote 20a relating to the Economic Council of Canada.

Dr. Slater made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 11:30 o'clock a.m., the Committee adjourned until 8:00 o'clock p.m. this day.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 14 NOVEMBRE 1978
(7)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 45 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Kaplan, Lumley, Martin, McRae, Ritchie, Saltsman et Stevens.

Autre député présent: M. Gillies.

Témoins: Du Conseil économique du Canada: M. David Slater, Directeur; M. Ernie Van Humbeck, Directeur de l'administration, des finances et du personnel; M. Patrick Robert, Directeur exécutif associé, Centre d'étude de l'inflation et de la productivité (C.E.I.P.).

Lecture est faite de l'ordre de renvoi suivant du mercredi 8 novembre 1978 portant sur le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979:

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1a, 6a et 16a, Finances, les crédits 1a, L32a, L33a, 45a, 47a et 50a, Industrie et Commerce et le crédit 20a, Conseil privé, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979, soient renvoyés au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président met en délibération le crédit 20a relatif au Conseil économique du Canada.

M. Slater fait une déclaration puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

A 11 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, November 14, 1978

• 0943

[*Texte*]

The Chairman: The Committee will commence consideration of Supplementary Estiamtes (A) for the fiscal year ending March 31, 1979. I will call Vote 20a relating to the Economic Council of Canada.

PRIVY COUNCIL

E—Economic Council of Canada

Vote 20a—Economic Council of Canada—Program expenditures—$3,865,185

The Chairman: We have as our witness from the Economic Council of Canada, the Council's Director, Dr. David Slater. With him are Mr. Ernie van Humbeck, Director, Administration, Finance and Personnel, and *et monsieur Patrick Robert, directeur exécutif associé, Centre d'étude de l'inflation et de la productivité*. Dr. Slater does not have an opening statement to distribute, but he will make an opening statement.

Dr. David Slater (Director, Economic Council of Canada): Very briefly, Mr. Chairman, speaking to the supplementaries, first, I would like to express the regrets of the Chairman, Dr. Sylvia Ostrey, at not being able to assist at your meeting today. She had made arrangements quite some time ago to have a visit with the other director to the government of Nova Scotia and then the government of Prince Edward Island. As part of our operation following our annual review, we go across the country. She had made these arrangements and they were impossible to shift. I express her regrets.

The mandate of the Council, as you know, is to study and advise on matters of medium-term economic performance and policy. To do this, the Council analyses general and particular economic problems and prospects, and publishes the results. This activity is regarded as what we would call the ongoing work of the Council. The supplementary estimates, however, relate not primarily to the on-going work of the Council but to three special pieces of work that are laid on the Council. In addition to its regular on-going work, the Council may undertake special studies on request of the Minister, who in this case is the Prime Minister, under Section 10 of the Economic Council of Canada Act. These special studies require additional resources and the major items in the supplementary estimates are for these purposes.

• 0945

We are now engaged in three special studies. First, the Council received from the Prime Minister a request under Section 10 of the Act to carry out a special in-depth study of economic development problems and opportunities in Newfoundland. The study is being conducted in close consultation with the Government of Newfoundland and the Department of Regional Economic Expansion. Indeed, the Prime Minister wrote at the request of Premier Moores, and I may say that the Council welcomes this form of federal-provincial reference.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 14 novembre 1978.

[*Traduction*]

Le président: Le Comité reprend l'étude du budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. Le crédit 20a concernant le Conseil économique du Canada est mis en discussion.

CONSEIL PRIVÉ

E—Conseil économique du Canada

Crédit 20a—Conseil économique du Canada—Dépenses du programme—$3,865,185

Le président: Notre témoin est le directeur du Conseil économique du Canada, M. David Slater. Il est accompagné de MM. Ernie van Humbeck, directeur de l'administration, des finances et du personnel et *by Patrick Robert, Assistant Executive Director, Centre for the Study of Inflation and Productivity*. M. Slater fera une déclaration préliminaire dont le texte ne sera pas distribué.

M. David Slater (directeur, Conseil économique du Canada): Je voudrais tout d'abord, au nom de la présidente, M^me^ Sylvia Ostry, exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion aujourd'hui. Elle s'est engagée, il y a quelque temps déjà à visiter avec d'autres directeurs les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard. Cette visite du pays s'inscrit dans nos activités et fait suite à notre révision annuelle. Elle avait déjà pris ces arrangements et il lui était impossible de les changer. Elle s'en excuse.

Comme vous le savez, le Conseil doit étudier le rendement et les politiques économiques à moyen terme et conseiller sur ces questions. Pour ce faire, il analyse les perspectives et les problèmes économiques généraux et particuliers et en publie les résultats. C'est ce que nous appelons le travail permanent du Conseil. Cependant, le budget supplémentaire a trait non seulement au travail permanent de Conseil mais à trois études spéciales qui lui ont été confiées. En plus de son travail régulier, le Conseil doit entreprendre des études spéciales à la demande du ministre, dans ce cas-ci le Premier ministre, conformément à l'article 10 de la Loi sur le Conseil économique du Canada. Ces études spéciales nécessitent des ressources additionnelles et les montants que nous demandons dans le budget supplémentaire seront utilisés à cette fin.

Nous faisons donc trois études spéciales. Premièrement, le Conseil a reçu du Premier ministre une demande d'effectuer, dans le cadre de l'article 10 de la loi, une étude en profondeur portant sur les problèmes et les possibilités de développement économique à Terre-Neuve. Cette étude se fait en collaboration étroite avec le gouvernement de Terre-Neuve et le ministère de l'Expansion économique régionale. De fait, le Premier ministre nous a écrit à la demande du Premier ministre Moores et je dois avouer que le Conseil fait bon accueil à ce

[*Text*]

The first item in the supplementaries refers to the additional resources to carry out that particular study.

Secondly, the Prime Minister requested the Council, again under Section 10 of the Act, to carry out certain functions relating to the analysis of inflation and productivity. This led to the establishment of the Centre for the Study of Inflation and Productivity. That is the large item in the supplementaries.

Finally, the Prime Minister requested the Council, also under Section 10 of the Act, to undertake a number of studies of specific areas of government regulation. This request followed from the agreement of First Ministers at their meeting of February 1978 that the whole matter of regulation at all levels of government should be referred to the Economic Council. These activities represent substantial additions to the work load of the Council, and as I said earlier, the major items in the supplementary estimates are for this purpose.

There are three points I would like to make about these additional activities. First, all are being undertaken at the request of the Prime Minister over and above the normal on-going work of the Council. I would be quite prepared to field questions about the normal work of the Council, but I note the extra nature of these requests.

Secondly, these additional activities have been undertaken, we believe, in a manner that minimizes the cost for administrative and support services. We have located the new activities in the same building as our regular activities. We are making use of a single administration rather than having separate administrations. We make use of the same library, computing facilities, statistical support services, registry and so on. While the resources by some standards look large, I think we have been trying our best to find an economical way of doing the work.

The third point I would make is this. In every case, these activities and their financing have a limited term to them. They are not an activity which is open-ended and will go on indefinitely. The reference in Newfoundland, that job is to be done within two years; the whole thing completed and wrapped up within two years. The Centre for the Study of Inflation and Productivity in the initial reference was for a two-year term subject to review. There is, if you like, a species of sunset clause which has made our life a little difficult in getting off the mark reasonably quickly, recruiting staff and so on. But we actually sought and welcomed the idea of a limited term for that work, subject to review. And I think the Chairman has noted that before. Similarly, the reference and regulation is a limited-period study, so that the supplementaries refer to, in each case, things with a limited time period to them.

Those are the main points I would make on these supplementaries, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Dr. Slater.

M. Clermont d'abord.

M. Clermont: Monsieur le président, je n'ai pas compris le nom du témoin qui est près de vous.

Le président: Un moment, s'il vous plaît.

Mr. Clermont: Your name?

[*Translation*]

genre de consultation fédérale-provinciale. Le premier crédit dans le budget supplémentaire concerne donc cette étude.

Deuxièmement, le Premier ministre a demandé au Conseil, de nouveau en vertu de l'article 10 de la loi, de jouer un rôle dans l'analyse de l'inflation et la productivité. Il s'en est suivi la création du Centre d'étude de l'inflation et de la productivité. Celui-ci constitue le crédit important inscrit au budget supplémentaire.

Enfin le Premier ministre a demandé au Conseil, toujours en vertu de l'article 10 de la loi, d'entreprendre un certain nombre d'études dans des domaines précis de la réglementation gouvernementale. Cette demande fait suite à la décision qu'avaient prises les premiers ministres à la réunion de février 1978 de renvoyer au Conseil économique du Canada la question de réglementation à tous les paliers du gouvernement. Il est évident que toutes ces activités augmentent beaucoup le volume de travail du Conseil et c'est la raison, je l'ai dit plus tôt, des crédits importants inscrits au budget supplémentaire.

Je voudrais souligner trois choses quant à ces activités additionnelles. Premièrement, elles ont été entreprises à la suite d'une demande du Premier ministre et elles sont en sus du travail régulier et permanent du Conseil. Je serais disposé à répondre aux questions concernant le travail régulier du Conseil, mais je souligne la nature spéciale des demandes du Premier ministre.

Deuxièmement, nous croyons que ces engagements additionnels ont été entrepris de façon à minimiser les coûts des services d'administration et de soutien. Ces nouvelles activités se poursuivront dans le même édifice que nos activités régulières, et nous nous servons de la même administration plutôt que d'en avoir une distincte. Nous utiliserons notamment la même bibliothèque et les mêmes services d'informatique, de soutien statistique et d'enregistrement. Même si, d'après certains critères, les ressources semblent importantes, nous faisons de notre mieux pour trouver des moyens de travail économiques.

Troisièmement, un mandat et un budget précis s'appliquent à ces engagements supplémentaires. Les études ne vont pas se poursuivre indéfiniment. L'étude concernant Terre-Neuve, par exemple, doit se faire, et être complètement terminée dans deux ans. Le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité disposait d'un mandat initial de deux ans, sujet à révision. A cause de cet article de délimitation, il nous a été difficile de démarrer rapidement et de trouver le personnel nécessaire. Mais nous avions demandé et nous avons accepté avec plaisir l'idée d'un mandat restreint pour ce travail, sujet à révision. Notre présidente l'avait déjà souligné, je crois. Le mandat concernant la réglementation est également pour une période limitée et le budget supplémentaire dans chaque cas comporte aussi une limite de temps.

Ce sont là les aspects principaux du budget supplémentaire, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Slater.

I will, first of all, call on Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I did not hear the name of the witness next to you.

The Chairman: One moment, please.

M. Clermont: Votre nom?

[*Texte*]

Dr. Slater: Slater, David Slater.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Slater, vous avez mentionné que la première étude spéciale, portant sur les problèmes et les possibilités de développement économique de Terre-Neuve, avait été demandée par le premier ministre à la demande du premier ministre de Terre-Neuve, M. Moore.

Au sujet de la deuxième étude, pour l'établissement du Centre d'études de l'inflation et de la productivité, vous avez dit que c'est en vertu de l'article 10 et à la demande du premier ministre.

Moi, je crois qu'on devrait aller plus loin que cela. Dans la lettre que la présidente du Conseil économique du Canada a envoyée au premier ministre en date du 12 juin, je peux lire, à la page 2, version française, premier paagraphe:

> Puisque ce sont les premiers ministres qui sont collectivement à l'origine de ce mandat . . .

Je crois que ceci devrait être spécifié, d'autant plus qu'il s'agit de la plus grande partie de vos crédits, soit de $2,537,000. Pour ce qui est de la troisième étude, vous avez mentionné la réunion des premiers ministres de février 1978. S'agit-il alors d'une résolution faisant suite à cette réunion?

M. Slater: Oui, c'est cela.

The communiqué from the February 1 ministers' meeting here, Mr. Clermont, which carried as I understand it, the full support of all the First Ministers, requested that the Economic Council be asked to undertake the study of regulation, the economic aspects of regulation. Secondly, that communiqué also requested, if possible, that the Economic Council undertake a study of the problems of inflation and productivity. In my opening remarks I referred to the reference from the Prime Minister because, technically, under our act, that is the formal way in which the reference is made to us, but the study of inflation and productivity and the regulation both had their origins in the communiqué of the First Ministers from the February meeting.

• 0950

M. Clermont: Je comprends très bien, M. Slater, que c'est le premier ministre qui doit demander au Conseil économique du Canada de faire une étude spéciale sur ce sujet, mais je crois qu'il est aussi très important de mettre au dossier à la demande de qui le premier ministre a formulé cette demande au Conseil économique du Canada.

Dans la lettre que M[me] Ostry a envoyée au premier ministre en date du 12 juin 1978, elle mentionne qu'il va y avoir deux analyses, je crois. L'analyse conjoncturelle et aussi, et je cite:

> Nous prévoyons que l'un des rôles primordiaux du centre se situera dans le second domaine d'analyse, celui des facteurs structurels intermédiaires de l'inflation, de la productivité et de la croissance.

Est-ce que vous pouvez nous donner quelques explications sur le rôle primordial du centre d'études?

[*Traduction*]

M. Slater: Je m'appelle David Slater.

Mr. Clermont: Mr. Slater, you mentioned that the first special study, dealing with the problems and the possibilities of economic development in Newfoundland, has been ordered by the Prime Minister, at the request by the Premier of Newfoundland, Mr. Moores.

You said the Centre for the Study of Inflation and Productivity, had then set up under Article 10, at request of the Prime Minister.

Personally, I think we should go further than that. The first paragraph on page 2 of the French version of a letter from the President of the Economic Council of Canada to the Prime Minister, dated June 12, reads as follows:

> Since the First Ministers have collectively made this request . . .

I believe it should be so specified, particularly since it concerns some $2.537,000, which is the greater part of the supplementary estimates you are requesting. With respect to the third study, you mentioned the conference of First Ministers of 1978. Was this request made in the form of a resolution following that conference?

Mr. Slater: Yes, that is correct.

Monsieur Clermont, le communiqué de la conférence des premiers ministres du 1[er] février, qui a eu lieu à Ottawa, si j'ai bien compris, était appuyée par tous les premiers ministres, ces derniers demandaient au Conseil économique d'entreprendre une étude de la réglementation, et plus précisément, d'étudier les aspects économiques touchant la réglementation. Deuxièmement, ce communiqué demandait que le Conseil économique entreprenne, si possible, une étude des problèmes d'inflation et de productivité. Dans ma déclaration, j'ai parlé du mandat venant du Premier ministre parce que c'est la manière correcte de nous remettre un mandat, en vertu de la loi. Mais l'étude de l'inflation et de la productivité et celle de la réglementation ressortent toutes deux du communiqué rendu public par les Premiers ministres suite à la conférence de février.

Mr. Clermont: I understand, of course, Mr. Slater, that the Prime Minister must make the request to the Economic Council of Canada for a special study on this subject, but I believe it is also important to have on record whose request prompted the Prime Minister to make such a request to the Economic Council of Canada.

In a letter that Mrs. Ostry sent to the Prime Minister on June 12, 1978, she mentioned that there would be two analyses, forecast analysis and another one also. This is what she says:

> We foresee that one of the prime roles of the Centre will concern the second area of analysis, the analysis of th intermediate structural factors of inflation, of productivity, and of growth.

Could you give us more detail on the primary role of the Centre?

[*Text*]

Dr. Slater: I can give you, Mr. Clermont, some examples of the second of those activities, an activity concerned with the structural factors and the working of markets and so on. One matter that is currently being investigated by the Centre is the way in which prices and profits are being managed in the face of the change in the Canadian exchange rate. The devaluation of the Canadian dollar has for many industries, both export and domestic, created an opportunity, better cash flows, better profits, et cetera, and one of the things that we think is quite important is that that opportunity be used as much as possible to strenghten those industries, to strengthen the Canadian economy rather than be taken advantage of unduly in rasing prices. Accordingly one of the things for us to monitor, to watch, to study is the behaviour of industries in that situation.

• 0955

To take a second example, one feature of collective agreements is showing a resurgence nowadays, the use of cost-of-living clauses in collective agreements. Some of the uses of those cost-of-living clauses are understandable, cause no particular problems and so on, but other uses of that vehicle can, under certain circumstances, cause very severe difficulties. The best single example of the latter is when they had the so-called threshold agreements in Great Britain by which they guaranteed, to a large part of their population, complete protection against increases in the cost of living just before the prices of food, industrial materials and oil went up and, of course, they got themselves on to an inflationary escalator that was very difficult indeed. So the matter of the use of cost-of-living clauses in Canada is something of major concern for us to watch. There are other examples, but these perhaps give two illustrations of the types of things we are doing under that second role.

M. Clermont: Monsieur le président, dans ce que M. Slater désigne comme facteurs, intermédiares, quelle est l'influence de la taxation des produits et des contingentements des importations sur cette étude ou sur l'inflation?

Dr. Slater: We have a study of the relationship of energy prices to inflation already underway. In the first issue of the quarterly bulletin of the centre, we had a small article on the matter of energy prices, and perhaps Mr. Robert might say a word or two more on this.

M. Robert: En ce qui concerne les quotas, nous étudions en ce moment l'impact des quotas dans le secteur du textile et dans le secteur de la chaussure. Dans quelle mesure l'imposition de quotas aboutit non seulement à un accroissement des prix, mais peut-être à supprimer l'impact de la concurrence étrangère, et éventuellement à favoriser des hausses de prix pour les produits fabriqués au Canada qui sont compétitifs aux produits importés . . .

M. Clermont: Monsieur le président, si je me rappelle bien, récemment, le Conseil a présenté un rapport sur la libéralisation des échanges.

M. Robert: Oui, vous faites allusion au rapport du Conseil qui a été publié en 1975, qui en fait recommandait une plus grande libéralisation des échanges. Mais je dirais que cela est

[*Translation*]

M. Slater: Monsieur Clermont, je peux vous donner des exemples du second domaine d'analyse, qui traite des facteurs structurels et du fonctionnement des marchés. Une question couramment à l'étude par le Centre est la façon dont les prix et les bénéfices sont exploités face au changement dans le taux de change canadien. La dévaluation du dollar canadien a créé pour beaucoup d'industries, dans le domaine des exportations et sur les marchés domestiques, des possibilités, d'exploitation tout en mettant à leur disposition plus d'argent liquide et des bénéfices plus élevés. Nous le croyons important d'assurer que ces circonstances servent à renforcer les industries, et à faire remonter l'économie canadienne, plutôt qu'à simplement servir à hausser les prix indûment. Donc, il nous incombe de surveiller, de contrôler et d'étudier le comportement des industries dans une telle situation.

Come second exemple, on remarque de nos jours, dans les conventions collectives, une résurrection des articles portant sur l'indemnité de la vie chère. Certains emplois de ces articles sont facilement acceptables et ne posent donc pas de problèmes, mais dans cetaines circonstances ils peuvent poser des problèmes très difficiles. Le meilleur exemple de ces derniers concerne les conventions dites «de seuil» en Grande-Bretagne, selon laquelle on avait garanti à une grande partie de la population une protection complète contre des augmentations du coût de la vie, et ceci juste avant que les prix de l'alimentation et des matériaux industriels montent en flèche. Bien sûr, les Anglais se sont vus pris dans une montée inflationnaire. Donc l'emploi des articles d'indexation au coût de la vie au Canada est une question importante que nous devons surveiller. Il y a d'autres exemples, mais ceux que j'ai cités illustrent bien le genre de questions que nous étudions dans le second domaine d'analyse.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, in what Mr. Slater has called intermediate factors, what influence has the taxation of products and the setting of quotas on imports had on this study or on inflation?

M. Slater: Nous avons déjà entamé une étude du rapport qui existe entre le coût de l'énergie et l'inflation. Dans le premier numéro du bulletin trimestriel du Centre, on a publié un court article sur la question du coût de l'énergie, sur lequel M. Robert pourrait peut-être faire quelques remarques.

Mr. Robert: With respect to quotas, we are currently studying the impact on the textile and footwear industries. We are seeking to establish to what degree the imposition of quotas will lead not only to an increase in prices, but also perhaps to a lessening of the impact of foreign competition, this eventually might favour price increases for products made in Canada which are competitive with imported products.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, if I remember correctly, the Council has recently published a report on the freeing of currencies.

Mr. Robert: Yes, you are alluding to the Council's report published in 1975, which indeed recommended a greater freeing of currencies. However, such a Council recommenda-

[*Texte*]

une recommendation du Conseil qui s'inscrit dans les politiques à long terme alors que le centre d'étude de l'inflation et de la productivité est beaucoup plus concerné par des problèmes de court terme. C'est-à-dire que si l'on analyse l'impact des quotas sur les produits textiles par exemple, cela serait pratiquement uniquement dans une perspective d'inflation ou de productivité. Alors que le rapport du Conseil auquel vous faites allusion était beaucoup plus qu'une définition de politique à long terme.

M. Clermont: Les négociations du GATT?

M. Robert: Oui, dans le cas des négociations du GATT, par exemple.

M. Clermont: Monsieur le président, ces nouveaux programmes entraîneront-ils une augmentation ou un déplacement de 67 années-personnes autorisées? Va-t-il y avoir un transfert du personnel régulier du Conseil économique du Canada ou bien si ces 67 personnes viendront de l'extérieur?

• 1000

Dr. Slater: Monsieur Clermont, for the special tasks we have primarily recruited people on a short-term basis to carry out those tasks.

Mr. Clermont: On contract?

Dr. Slater: Well, on contract or on term appointments a one year or two year term appointment, Monsieur Clermont. Now, we have had half a dozen or so people who were Council staff who have been seconded for one year or two years to those studies. We do hope that some people who are doing these special studies will turn out very well and in time become candidates for the Council staff, but we have recruited people primarily not on contract but on term appointments, with some use of contracts also.

M. Clermont: Voulez-vous mettre mon nom sur la liste pour un deuxième tour, monsieur le président?

Le président: M. Clarke suivi de M. Saltsman.

Monsieur Clarke.

The Chairman: Mr. Clarke.

Mr. Clarke: I would like just to follow up on Mr. Clermont's point about the number of years authorized. I presume Dr. Slater is not responsible for this person-year terminology, Mr. Chairman.

Dr. Slater: The Treasury Board asked for that.

Mr. Clarke: I think we should have a more descriptive term, maybe like work year. How does it reconcile when you have 67 years authorized and only seven continuing employees at the end of the next fiscal year?

Dr. Slater: The continuing figures do not count term, it counts only where you have a regular appointment and, as I indicated to Mr. Clermont, since these activities are deliberately term activities we staffed on that basis primarily.

Mr. Clarke: What is the number of permanent or continuing employees at this stage, for instance?

Dr. Slater: For the Council as a whole?

[*Traduction*]

tion deals with long-term policies, while the Centre for the study of Inflation and Productivity is much more concerned with short-term problems. For instance, if we analyze the impact of quotas on textile products, it is solely in order to deal with inflation and productivity. The Council report which you mention involved much more than a definition of long-term policies.

Mr. Clermont: Do you mean the GATT negotiations?

Mr. Robert: Yes, in the case of the GATT negotiations, for instance.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, will these new programs bring about an increase in personnel or a transfer of personnel to fill the authorized 67 man-years? Will there be a transfer of the regular personnel of the Economic Council of Canada, or will these 67 persons be recruited from elsewhere?

M. Slater: Monsieur Clermont, nous avons surtout recruté du personnel à court terme pour faire ce travail.

M. Clermont: Sur une base contractuelle?

M. Slater: Qui, ou bien à terme défini d'un an ou de deux ans, monsieur Clermont. Il y a également environ 6 employés permanents du Conseil qui ont été détachés à ces études pour un ou deux ans. Nous espérons que certaines des personnes qui travaillent à ces études spéciales feront du travail de haute qualité et pourraient un jour devenir candidat pour le personnel du Conseil, mais nous avons surtout engagé du personnel pour des périodes de temps défini, et quelques-uns seulement ont signé des contrats.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, would you please put my name on the list for the second round?

The chairman: Mr. Clarke will be follwed by Mr. Saltsman.

Mr. Clarke has the floor.

Le président: Monsieur Clarke.

M. Clarke: J'aimerais faire suite aux questions posées par M. Clermont au sujet du nombre d'années autorisées. Je suppose, monsieur le président, que M. Slater n'est pas responsable de cette expression «année-personne».

M. Slater: Le Conseil du Trésor l'exige.

M. Clarke: Je crois qu'il nous faut un terme plus descriptif, peut-être «année-travail». Comment faites-vous, puisque vous avez l'autorisation pour 67 années et seulement 7 employés permanents à la fin de l'année financière suivante?

M. Slater: Les chiffres permanents ne comprennent pas les nominations à terme défini. Cela ne s'applique que dans les cas de nominations ordinaires, et, comme j'ai déjà dit à M. Clermont, étant donné que ces activités sont surtout des activités à terme défini, nous avons surtout recruté des employés à terme défini.

M. Clarke: Combien d'employés permanents y a-t-il à cette étape, par exemple?

M. Slater: Dans tout le Conseil?

[*Text*]

Mr. Clarke: Yes.

Dr. Slater: The Council as a whole has approximately 140 permanent appointments, permanent in the sense they are regular appointments. That is our total complement.

Mr. Clarke: Looking at the seven continuing, that only applies to these programs. Is that what that means?

Dr. Slater: That is correct. Actually in the total of these four items in the supplementary there are the three which are of a terminal type. We requested a small addition to the Council staff but, again, only for a limited period of time, and that is subject to review. Was it in two years, Mr. Humbeck?

Mr. Van Humbeck: Yes.

Dr. Slater: Could you add anything on this point?

Mr. Van Humbeck: No, I think you have covered most of the main points.

Dr. Slater: Okay.

Mr. Clarke: Mr. Chairman, I was of the impression that the government intended to cut down on the use of outside contract employees and yet I see here that professional and special services is a greater figure than for salaries and wages, under the additions under Supplementary A here.

Dr. Slater: I think that arises out of the nature of some of these references. The study on regulation, for example, Mr. Clarke, is one in which one needs particular special talents that you would not want to have on a continuing basis, accountants and lawyers and people like that who you must have to carry out that work and we really do not have a basis for having those people on a regular and continuing employment. Similarly, in the centre for study of inflation and productivity there is a major effort in communication. Communication is a rather larger chunk of that kind of activity than for the Council in general. The Council is more of a sort of a book publisher, if you like. But, again, that is a two year assignment we have, and some of the people are on contract, when you need a particular editing skill and so on. We have been trying to tighten up, in a much much tighter way manage all of our contractual work but given the nature of our activity, I think that the use of use of contracts appears to us to be the most efficient way to do the particular assignment.

• 1005

Mr. Clarke: Mr. Chairman, comparing the previous estimates for $4.792 million with the 80 per cent increase in the supplementary estimate it indicates, well, close to a doubling of activity by the Council. Dr. Slater said that he has 140 continuing staff now and he is only going to add 67 man-years, that does not quite check out either. How is it we are only getting 67 man-years of work for 80 per cent more money?

Dr. Slater: Perhaps I might ask Mr. Van Humbeck to explain this particular point.

Mr. Van Humbeck: The person-years authorized allow us to employ one person for a full year. With the reference studies,

[*Translation*]

M. Clarke: Oui.

M. Slater: Le Conseil entier a environ 140 nominations permanentes, lesquelles sont permanentes parce qu'il s'agit de nominations ordinaires. C'est notre effectif total.

M. Clarke: Quand on parle de 7 employés permanents, cela ne s'applique qu'à ces programmes, n'est-ce pas?

M. Slater: C'est bien cela. En fait, trois des quatre postes de dépense ont des montants limités. Nous avons demandé une petite augmentation à l'effectif du Conseil, mais là encore, ce n'est que pour une période de temps limitée et sujet à révision. Monsieur Humbeck, s'agissait-il de deux ans?

M. Van Humbeck: Oui.

M. Slater: Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Van Humbeck: Non, je crois que vous avez donné l'essentiel.

M. Slater: D'accord.

M. Clarke: Monsieur le président, j'avais l'impression que le gouvernement avait l'intention de réduire le nombre de contrats donnés à des employés de l'extérieur. Je remarque pourtant que le chiffre pour les services professionnels et spéciaux est plus grand que celui des traitements et salaires, dans le budget supplémentaire (A).

M. Slater: Je crois que cela découle de la nature de certains de ces renvois. Par exemple, l'étude de la réglementation demande des spécialistes dont on n'a pas besoin d'habitude, tels que des comptables et des avocats. Mais nous ne pouvons pas justifier l'embauche permanente de tels spécialistes. Également, dans le centre d'étude de l'inflation et de la productivité, on fait de grands efforts dans le domaine de la communication. Pour ce genre de travail, la communication joue un rôle beaucoup plus important que dans le Conseil en général. Si vous voulez, le Conseil est un genre de librairie éditeur. Mais là encore il s'agit d'une affectation de deux ans, et certains de ces employés ont signé des contrats, parce qu'il nous faut des personnes qualifiées dans le domaine de l'édition, par exemple. Nous avons vraiment essayé de resserrer la gestion de tous nos contrats, mais étant donné notre genre de travail, c'est par contrat qu'on peut le mieux mener à bien notre tâche.

M. Clarke: Monsieur le président, si on compare le premier budget de $4,792,000 à cette augmentation de 80 p. 100 maintenant demandée dans le budget supplémentaire, on a l'impression que le Conseil a doublé son activité. M. Slater nous a dit que son personnel compte maintenant 140 employés permanents et qu'il a l'intention d'ajouter seulement 67 années-hommes. Il y a quelque chose qui cloche: comment va-t-il ajouter seulement 67 années-hommes avec 80 p. 100 plus d'argent?

M. Slater: J'aimerais demander à M. Van Humbeck de vous expliquer cela.

M. Van Humbeck: Les années-personnes autorisées nous permettront d'engager une personne pour une année entière.

[*Texte*]

as they are starting part way through the year, we do not need the full number of man-years that would be represented by the total staff strength. The actual staff strength of the centre, for example, will be about 75 when it is staffed up, but we only need a credit of 50 man-years to build up toward that number of staff in the beginning year because we did not start at the beginning of the year.

With the Newfoundland reference, it started at the beginning of the year and we have a staff of four permanent employees and four man-years. With the reference on regulation, the staff is 10 and the man-year requirement was eight. It is a difference between employment or strength figures and man-year credits.

Mr. Clarke: Mr. Chairman, and finally, was there an estimate given when the government announced the CSIP? I see it is estimated here at $2.5 million. Was there an estimate given by the government and is there any chance of this thing getting out of control, as sometimes has happened with other government announcements?

Dr. Slater: I think, Mr. Chairman, as I recall, first off, the matter of having a two-year term is important; it is very different from many other things and that itself probably provides the most important check against the thing getting out of hand. Secondly, I believe that the government's commitment has been to no more than that. They have identified themselves with the 75-man-year or person-year order of magnitude, and I can assure you that they are certainly not getting from us any requests for expansion. It would have to be initiative coming from them, but we have seen no sign of this at that point. We are certainly trying to organize our activities in such a way that we do the best job we can with that as a maximum man-year complements. That is the basis of our planning and our operations to date.

Mr. Clarke: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Saltsman, followed by Mr. McRae.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. The questions I would like to put to you, Dr. Slater, are about what sort of work the Council is doing or anticipating doing on what I see as a changing society. You might call it some futurist work, taking a look at the things that are changing, the sociological and economic changes taking place in both our own society and, I think, in western society generally. It seems to me that much of the failure of public policy stems from the fact that you do not get quite the same response from economic theory today as you once did. It seems you need larger and larger doses of Keynesianism in order to accomplish the same effect: the trade-offs do not seem to be the same; the Phillips curve is a little crooked. I would like to get some indication of what the Council is doing in that area.

• 1010

Dr. Slater: Mr. Chairman, I will mention a few things. The first I would mention is the study of pensions and public and private issues and pensions and the economics of pensions in this country. We have a study which is perhaps 80 per cent

[*Traduction*]

Comme les études spéciales sont entreprises dans le courant de l'année, nous n'avons pas besoin d'un nombre d'années-personnes correspondant à l'effectif réel. Le centre par exemple, comptera 75 employés, mais nous n'aurons besoin que de 50 années-hommes pour engager ce nombre de personnes puisque leur période d'emploi ne commencera pas avec le début de l'année.

L'étude spéciale à Terre-Neuve, a commencé au début de l'année et il y a maintenant 4 employés permanents et donc 4 années-hommes. Quant à l'étude sur la réglementation, on a besoin de 10 employés et on a demandé seulement 8 années-hommes. Vous voyez donc qu'il y a une différence entre le nombre d'employés et le nombre d'années-hommes autorisés.

M. Clarke: Pour finir, monsieur le président, lorsque le gouvernement a annoncé la création du centre d'étude de l'inflation et de la productivité, a-t-il annoncé en même temps le budget prévu? Je vois ici qu'on prévoit des dépenses de $2,500,000. Ce montant vient-il du gouvernement et serait-il possible que, comme cela s'est déjà produit souvent, les dépenses augmentent à un rythme affolant?

M. Slater: D'abord, le mandat de 2 ans n'est pas négligeable. C'est différent de bien d'autres programmes et cela nous permettra probablement de garder le contrôle de l'affaire. Ensuite, je ne crois pas que le gouvernement se soit engagé à plus de 75 années-personnes et ce n'est certes pas nous qui allons demander d'agrandir le centre. Ce serait au gouvernement de prendre cette initiative et il n'y a aucun signe de cela encore. Nous essayons de nous organiser de façon à faire de notre mieux avec ce nombre d'années-personnes. Jusqu'à présent, toute la planification de nos activités se fait dans cette optique.

M. Clarke: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Saltsman, suivi de M. McRae.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président. Monsieur Slater, j'aimerais d'abord vous interroger sur le genre de travaux que fait le Conseil ou que pourrait faire le Conseil sur l'évolution de la société. Cela relève peut-être de la futurologie, puisqu'il faut étudier l'évolution sociologique, économique et sociale du monde occidental. J'ai l'impression que l'échec de la plupart des politiques publiques est dû au fait que l'économie ne réagit plus de la même façon aux anciennes théories. On y va à grand coup de théories Keynesiennes pour obtenir le même effet que produisait auparavant une légère intervention: les répercussions ne semblent plus les mêmes et la courbe de Phillips dévie. Le Conseil fait-il des études là-dessus?

M. Slater: Monsieur le président, j'ai quelques études à mentionner. La première, sur les pensions, privées et publiques, et les données économiques des pensions au Canada. Il y a une étude qui est tout près d'être terminée et qui sera

[*Text*]

completed and our plan is to have it completed as a consensus document from the Council for our March meeting and moving into the public domain at that point. We think that study is very promising indeed because it has some comprehensiveness, it focuses on the economic effects, gets the shorter and medium and longer term things into perspective. We think it is written not to the technicians, the actuaries and so on, but written in a way that would serve the public interest, and we think that we have shown up there a number of things about the pension situation in Canada. My view is that it is pretty clear that the status quo will not do as a long-term matter. Which of several possible strategies of working out the status quo would appear best remains to be seen. We are not taking the view that it is up to us to sort of put up a particular idea and then just see, be advocates of that, but rather to lay out the situation, the problems, the alternatives in a way that will advance the cause of public understanding and debate. Secondly, there is ongoing work in the Council on the subject of incomes, income distribution, poverty, etc. While we made no pretence in the most recent annual review to have a kind of definitive view on the state of those things, we thought it was important for us to try and at least make some contribution to the public discussion in the social welfare area and we gave some exposition in that annual review. But we have an ongoing program of work in that area. We have ahead of us a working conference on incomes and incomes analysis which is a stock-taking affair. We have not surprisingly given the professional background interests of the chairman, determined that we are going to jack up and strengthen our work on labour markets and we have that under way. We are in the research planning stage of bringing a series of our plans to a head in the next couple of months, but we are determined to strengthen our work in growth studies both at the macro and the micro levels. These are some illustrations of the work either under way or in the planning stage.

[*Translation*]

présentée au Conseil lors de l'assemblée du mois de mars, avant sa publication. Elle semble très prometteuse parce qu'elle est exhaustive et qu'elle porte sur les répercussions économiques à court, moyen et long terme. Elle n'est pas rédigée pour les techniciens, pour les actuaires entre autres mais pour la population, et nous croyons avoir réussi à donner un très bon aperçu des régimes de pension au Canada. A mon avis, on a réussi à montrer que le *statu quo* ne peut pas être une solution à long terme. Il reste à déterminer laquelle des solutions possibles sera la meilleure. Ce n'est pas à nous de la choisir, ni d'en favoriser une par rapport à l'autre, mais de les présenter toutes objectivement en même temps que les problèmes et la situation générale pour faciliter la compréhension et la discussion. Au conseil, il y a également des études en cours sur les revenus, leur répartition, la pauvreté etc. Dans notre dernière revue annuelle, nous ne prétendons pas exposer une opinion définitive de l'état des choses, mais nous croyons important d'essayer au moins de contribuer d'une certaine façon au débat public sur le bien-être social. Nous avons donc abordé ce sujet dans notre revue annuelle. Nous allons tenir un séminaire sur les revenus et leur analyse, ce qui demande beaucoup de temps. Bien entendu, nous avons fait savoir quelle devait être la compétence professionnelle du président puisque nous sommes bien décidés à donner plus de poids à nos études sur les marchés du travail. Nous en sommes présentement à l'étape de la planification des recherches pour plusieurs de nos projets qui devraient mûrir d'ici quelques mois. Nous voulons absolument faire encore plus d'études sur la croissance macro et microéconomique. Voilà donc quelques exemples des travaux déjà en cours, ou au stade de la planification.

Mr. Saltsman: What strikes me about what you are saying, while it is encouraging to know that you are doing some work in this area, is that from my point of view I do not feel very happy that there is enough work being done by anyone in terms of looking at the changing problems. For instance, I get the feeling the public service is so harassed with just meeting immediate commitments that there is not much thinking going on there. The Privy Council office—there does not seem to be much coming out of there. The Science Council seems to be doing some work on the conservor society and industrial strategy, but I would have thought that it would have been the primary responsibility of the Economic Council, charged with the medium and the long term, to really to be doing very, very substantial work in this area, useful work in specific things like pensions; for instance, the question of demographic change and what happens as your population ages which see on the surface seems to be a real problem; what happens to the labour force, how much of a force will there be to support those who are aging; the effectiveness of public policy tools; deficit financing, for instance; how effective are they any more, how effective are things like savings plans in terms of consumer demands; basic sociological changes.

M. Saltsman: A la suite de ce que vous dites j'ai une double impression, d'un coté je suis fort heureux que vous fassiez des études dans ce domaine, en même temps je suis moins certain qu'on étudie suffisamment l'évolution des problèmes. Par exemple, j'ai l'impression que la Fonction publique se sent tellement pressée de remplir ses engagements immédiats, qu'elle ne réfléchit pas suffisamment. Le Bureau du Conseil privé ne semble pas faire grand chose non plus. Le Conseil des sciences a quelques études en cours sur la société de conservation et la stratégie industrielle, mais j'aurais cru que la responsabilité première du Conseil économique était d'étudier tout ce qui touche au moyen et au long terme, d'étudier très sérieusement tout ce qui touche aux pensions, par exemple, la modification de la courbe démographique, le vieillissement de la population, qui peut poser un problème réel, l'évolution de la main-d'œuvre active, qui devra subvenir aux besoins des personnes âgées, l'efficacité des politiques publiques, le financement des déficits, l'efficacité des régimes d'épargne, étant donné les besoins des consommateurs, les modifications sociologiques fondamentales, etc.

[*Texte*]

• 1015

For instance, do you have any sociologists working with you sort of to take a look at what is happening to people's attitudes and, talking about the Chairman, the usefulness of our present statistical methods. How much do our present statistics really tell us about what the facts and the circumstances are? So, those are the things that I am concerned about. Nobody really seems to be looking at the future in any substantive way.

Dr. Slater: Mr. Chairman, I did not mean to undersell the activities we are engaged in, though I may very well have. The pension study, to take that as an example, shows up some features of the changes in Canadian society which are really quite profound, and some features of Canadian society which are very disturbing.

You speak of demographic studies. In the research planning we have work under way on the impact of demographic changes. In the pension study, that comes out very clearly. It is certainly clear from that study we have ahead of us that not only a substantial increase in the proportion of the population which are aged, generally, in the sense of being over 65, but the proportion of the Canadian population who are old-old is going up at a very rapid rate, with profound implications for health care, income support, income maintenance, and so on.

As another illustration, one of the things that come up in the pension study is an aspect of poverty; it certainly is clear that there is a substantial proportion of the aged who, by any test, are in poverty situations. Despite all that has been done in this country, that is certainly so.

There is in this pension study, for example, an observation about, Where do old people live? How many live with their families, how many live and support their own house, and so on, how many are in institutions, and how many are in rooms in boarding houses with all the loneliness that that implies?

I must say that the first time I read those numbers I was shocked. The proportion appears to be much higher than I had expected. That is just an illustration.

I think you will find that our pension study is not just a dry financial study but is in fact a study—certainly, we are trying to design it this way—that pulls together the demographic facts, the social change, the changes in the country, generally, things of that sort.

You ask whether we have sociologists. We do have one or two people with that training.

To take another example, in the Newfoundland reference there are two unique features there. It is kind of comprehensive and we are drawing on other people for it. But two unique features are, one, the examination of productivity at the establishment or firm level; and second, the dependency problem and what, if anything, can be done about the dependency problem in the Newfoundland setting? And that is a social as well as an economic question.

[*Traduction*]

Par exemple, demandez-vous à des sociologues d'étudier l'évolution des comportements ou bien l'utilité des méthodes statistiques actuelles? Dans quelle mesure ces méthodes nous donnent-elles une image réelle de la situation? Ce sont là des questions qui me préoccupent. Personne ne semble véritablement s'intéresser à l'avenir.

M. Slater: Monsieur le président, je ne cherchais pas à sous-estimer nos activités, bien que j'aie pu le faire. L'étude sur les pensions, par exemple, montre que la société canadienne traverse une période de mutations profondes, de mutations particulièrement préoccupantes.

Vous parlez d'études démographiques. Pour nos travaux de planification, nous devons tenir compte des incidences de l'évolution démographique; c'est ce qui ressort clairement de l'étude sur les pensions. Cette étude montre parfaitement non seulement que le nombre des plus de 65 ans va considérablement augmenter mais aussi que la proportion de personnes du troisième âge augmente à un taux très rapide, ce qui a des conséquences importantes, entre autres sur les programmes de soins de santé et de revenu garanti.

D'autre part, l'étude sur les pensions nous donne aussi quelques indications sur le problème de la pauvreté; elle montre qu'une importante proportion des personnes du troisième âge vivent dans un état de pauvreté en dépit de toutes les mesures qui ont été prises dans notre pays.

Dans le cadre de cette étude sur les pensions, par exemple, on s'est penché sur le problème du logement des personnes du troisième âge. Combien d'entre elles vivent dans leur famille, combien vivent dans leur propre logement, combien vivent dans des hospices, combien vivent dans des chambres de location avec tous les problèmes que cela suppose, comme la solitude, par exemple?

Je dois vous avouer que j'ai été particulièrement surpris lorsque j'ai lu ces chiffres pour la première fois. Il semble que la proportion soit beaucoup plus élevée que je ne l'aurais pensé. Ce n'est qu'un exemple.

Vous pourrez constater que notre étude sur les pensions n'est pas simplement une étude des questions financières qui se posent à ce propos. Nous nous sommes efforcés de tenir compte, entre autres choses, des éléments démographiques, de l'évolution de la société, des modifications qui interviennent au Canada.

Vous nous demandez si nous employons des sociologues. Nous employons quelques personnes qui ont reçu une formation en sociologie.

Prenons maintenant l'exemple de Terre-neuve. Il y a là deux caractéristiques particulières: d'une part l'étude de la productivité des sociétés et d'autre part le problème de la dépendance, et les moyens d'y remédier dans le contexte terre-neuvien. Il s'agit-là d'une question de nature sociale et de nature économique.

[*Text*]

Mr. Saltsman: May I ask you this . . .

The Chairman: This will be your final question.

Mr. Saltsman: Okay. What is your view on the amount of work we are doing in this area? Do you think it is sufficient, given the set of problems we are facing? Or do you think we should be doing more of this work and do you need additional funding in order to do more of this work?

Dr. Slater: Well, on the latter question I think we have taken it that our job, the main task of the council, is to try to rearrange our priorities and to work within the resources that have been allotted to us rather than reach out for additional resources. We feel that is our first obligation. As far as we are concerned, I think we should be looked at in that regard in a year or two when we have seen what we have been able to perform with the resources we have and judge the adequacy at that point. It is hard for me to know whether there are enough resources being put into these areas at this time. Everybody has his pet ideas of things he would like to chop and things he would like to reinforce. I simply do not know, Max.

• 1020

Mr. Saltsman: Just a very short one. How does the work that we are doing, in terms of looking at the future, compare in quantity and quality with that of some of the American institutions who are doing a fair amount of this work.

The Chairman: Can you give a brief answer to that?

Dr. Slater: A very brief answer on that is that the Americans have a long, empirical tradition. In almost any field you will find that the range and depth of the empirical work in the United States is deeper than it is in this country. I think that is so, but I guess compared with some other countries, we are not so bad.

The Chairman: Mr. McRae.

Mr. McRae: Thank you, Mr. Chairman. To Dr. Slater. I find this very frustrating that the long-term or short-term, micro, macro; whether it is in depth or . . . We are sitting here, and I wanted the Chairman to hear this . . . I will come back to this point.

I would like to follow up on Mr. Saltsman's statements because I feel that our thinking is very much alike on this. I am pleased that you are basically doing some studies of a long-range nature in a specific field in a kind of macro way, but it seems to me that there has been a very basic shift away from what I call the old economics, the Keynesian approach; that fiscal monetary things tend not to work partly because . . . You people have used the two billion dollar tax cut as one of those solutions. It seems to me, if I remember correctly, that we were talking about the two billion dollar tax cut in the mid sixties when we had a GNP of about $45 billion; now we have one of $220 billion and we are still talking about the same two billion dollar tax cut. In other words, it had a 4 to 5 per cent basis then and now it has less than 1 per cent.

With a basic 5 per cent inflation rate, and I would suppose one would consider that rather a zero today; with the fact that

[*Translation*]

M. Saltsman: Permettez-moi de vous demander . . .

Le président: Ce sera votre dernière question.

M. Saltsman: Très bien. Pensez-vous que l'on fasse suffisamment dans ce domaine compte tenu des problèmes auxquels nous devons faire face? Pensez-vous qu'il faille faire plus, est-il nécessaire de prévoir des fonds supplémentaires à ce titre?

M. Slater: A propos de la dernière question, je dirais que, à notre avis, le Conseil a pour tâche principale de refaire la liste de ses priorités et d'utiliser les ressources qu'il s'est vu confier, sans chercher à en obtenir d'autres. A notre avis, c'est la première obligation qui nous incombe. Il conviendra de tenir compte de ces divers éléments d'ici un ou deux ans quand on jugera les résultats auxquels nous serons parvenus grâce aux ressources dont nous disposions. Il m'est difficile de savoir si les ressources consacrées actuellement à ces domaines sont suffisantes. Chacun a sa petite idée des secteurs qu'il voudrait éliminer et de ceux qu'il voudrait consolider. Monsieur Saltsman, je ne sais pas.

M. Saltsman: Une très brève question. En tenant compte de l'avenir, j'aimerais savoir ce que représentent vos efforts dans ce domaine, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif, par rapport à ceux de vos homologues américains.

Le président: Je vous prierai d'être bref.

M. Slater: Je serai très bref et je dirai que les Américains ont toujours agi de manière empirique à ce propos. Vous pourrez constater que dans presque n'importe quel domaine les États-Unis ont toujours agi avec beaucoup plus d'empirisme que nous. Quoi qu'il en soit, je pense que nous soutenons fort bien la comparaison avec certains autres pays.

Le président: Monsieur McRae, vous avez la parole.

M. McRae: Merci, monsieur le président. Je trouve ces problèmes, ces études à long terme ou à court terme, ces problèmes de micro-économie ou de macro-économie, particulièrements préoccupants . . . Qu'il s'agisse d'études en profondeur ou bien . . . Quoi qu'il en soit, je voulais que la présidente sache que . . . Je reviendrai là-dessus plus tard.

J'aimerais revenir sur ce qu'a déclaré M. Saltsman parce que je partage son opinion à ce propos. Je suis heureux que vous fassiez des études macro-économiques à long terme, mais il me semble que maintenant on est bien loin de recourir à ce que j'appellerai les méthodes d'antan, je veux parler des méthodes keynésiennes. Pour vous, les allégements fiscaux de quelque $2 milliards ont constitué une solution. Si je me souviens bien, c'est au milieu des années 60 que nous parlions de ces allégements fiscaux d'un total de $2 milliards, alors que notre PNB était d'environ $45 milliards. A l'heure actuelle, notre PNB est de $220 milliards et nous parlons toujours d'allégements fiscaux de $2 milliards. Autrement dit, il s'agissait avant de 4 à 5 p. 100, et maintenant il s'agit de moins de 1 p. 100.

Le taux de base de l'inflation est de 5 p. 100; ces mesures fiscales et monétaires ont des incidences néfastes compte tenu

[*Texte*]

these particular monetary and fiscal things tend to be counter-productive because you have inflation and unemployment at high levels; with a basic balance of payments' problem such as that of the United States with its $50 billion oil drain; with our deficit in our total accounts of $11.8 billion; with the dollar and with the amount of liquidity that escapes governments today, that passes around to global corporations, and so on, it seems to me that we are into a whole new economic scheme, which is what Mr. Saltsman is talking about. While I agree that, for instance, in this country the demographic thing is vital, very little focus has been placed on the growth of our labour force. We have a labour force of 46 persons now for every 100, using 1965 as a base, whereas the average for the six other nations in the summit group is only 9, that is an increase of 500 per cent. It seems to me all these things dictate that monetary and fiscal things such as Bank of Canada measures, or the proposals of the Tories for a two billion dollar shift in terms of mortgage and property taxes, are of very little avail.

I saw a figure, I believe your accountants produced it, that a 5 per cent growth rate, sustained over a period of time, would give us an 8 per cent unemployment rate, and a 6 per cent growth rate would give us only 7.6. It seems to me that we are into a new set of problems. The magnitude is very different; not only just the magnitude but the quality. As a matter of fact, the magnitude of the changes is sufficient that there is basically a qualitative change.

• 1025

It seems to me we should be trying to put together some kind of notion of this concept, that these shifts back and forth of the interest rates and, as I say, the $2 billion tax cuts, have very little effect. For some reason or other we assume that we must have a 5 per cent growth rate which seems almost unattainable when no one else can achieve more than about 3.5 or 4 per cent. Perhaps the Japanese might in one year in the future or something.

I would like to see the continuation of these particular studies you are doing. But I would like to see a much larger global study with a lot of global input into really what is happening to global economic matters in a very large, very macro way. Let us begin to try and understand what we are doing because it seems to me that the suggestions we are making for solutions have no relevance to the problems.

Dr. Slater: Mr. Chairman, let me just indicate a few things we are trying to do that perhaps will make some small contribution toward helping us to think and reason about those things.

We ourselves are close to the end of what I call refit and redesign of our econometric model. We are rather encouraged about that because we think it is going to be moved out of what I call the "black box" kind of approach to something which will be a more usable tool for analysing a number of these questions. What we plan to do with that, having done some testing of it and so on, since it is in a sense a public good—in fact it really is a public good, or a public bad, I do

[*Traduction*]

du taux élevé de l'inflation et du chomage; le problème de la balance des paiements est préoccupant, et aux États-Unis il faut compter 50 milliards pour le pétrole; le déficit de nos comptes s'élève à $11.8 milliards; il y a la question du dollar et des liquidités qui échappent au gouvernement actuel. Il me semble donc que nous nous trouvons dans un nouvel ordre économique, et c'est ce dont M. Saltsman parlait. Certes, je conviens que les problèmes démographiques qui se posent dans notre pays ne sont pas sans importance mais j'estime que l'on ne s'est pas suffisamment intéressé à la croissance de la population active dans notre pays. A l'heure actuelle, 46 p. 100 des Canadiens font partie de la population active en se fondant sur les chiffres de 1965, alors que la moyenne pour les 6 autres pays venant en tête est seulement de 9 p. 100; c'est à peu près 5 fois plus. Cela montre, à mon avis, que les mesures fiscales et monétaires comme celles qu'a pu prendre la banque du Canada, comme celles que proposent les conservateurs, des allégements fiscaux s'élevant à un total de $2 milliards dans le domaine des hypothèques, et de l'impôt foncier, toutes ces mesures donc n'auront pas d'incidences profondes.

Vos spécialistes déclarent qu'un taux de croissance de 5 p. 100 nous donnerait un taux de chômage de 8 p. 100 et qu'un taux de croissance de 6 p. 100 nous donnerait un taux de chômage de 7.6 p. 100. Il me semble que de nouveaux problèmes se posent. L'ampleur n'est pas du tout la même, ni la qualité non plus. En réalité, les changements apportés sont essentiellement qualitatifs.

Nous devrions nous efforcer de montrer que ces variations du taux d'intérêt, de même que ces abattements fiscaux de 2 milliards de dollars, n'ont que très peu d'effets. Pour une raison que j'ignore, nous assumons que nous devons avoir un taux de croissance de 5 p. 100, alors que les autres pays ne dépassent pas 3.5 ou 4 p. 100. Les Japonais y arriveront peut-être.

J'aimerais que vous poursuiviez vos études en ce sens, mais j'aimerais surtout que vous entrepreniez une étude beaucoup plus globale de macro-économie. J'aimerais comprendre la situation, car il me semble que nos suggestions sont sans rapport avec le problème.

M. Slater: Monsieur le président, j'aimerais expliquer un peu ce que nous faisons afin de vous aider à mieux le comprendre.

Nous arrivons à la fin de ce que j'appellerai un processus de révision et de modernisation de notre modèle économétrique. Nous sommes assez satisfaits, car ce nouveau modèle nous permettra de nous écarter de ce que j'appelle la méthode de «la boîte noire» et nous fournira un outil d'analyse beaucoup plus pratique. Nous avons fait certains essais puisqu'il s'agit en un sens d'un bien public ou peut-être d'un mal public, je l'ignore. Nous nous sommes donc trouvés immédiatement exposés à la

[*Text*]

not know which—we have immediately ahead of us an exposition of that, and let people shoot at it. See what we can make of it. See whether we can provide answers to some of the questions you are dealing with.

We also are trying to strengthen our links with the medium-term analytical work which goes on at other places, in the United States, the OECD, IMF, and so on, and that would give us a chance not to look at Canada just in our own little corner but to look more effectively and broadly at some of these questions.

I think we also in our own work feel that it is not sufficient to concentrate only at these macro levels. If you are going to study and understand growth and change, you really have to get down to technology transfer and development and those sorts of things. While we do not want in a sense to duplicate the work of the Science Council or other people, we feel that we should try to bring to bear some of the knowledge in that area on our work, and have a small link of that work to our own.

As to the matter that nothing works, I guess I am getting to the age where I have been around this cycle several times. I am finding that the most recent American measures on discount rate and stabilization of the dollar and so on were introduced—I found myself saying this is like 1936 and the re-establishment of the exchange rate relationship between the European countries and the dollar on that occasion.

In other words, I think there really are lessons to be learned out of history, and we feel therefore that it is very much our job to try in our work, in the next year or two, to do better in telling the story, try to analyse the story, and make some contribution to the understanding of those things. Whether or not we will bring it off, I do not know, but we are going to try.

• 1030

The Chairman: Mr. McRae, that is 10 minutes.

Dr. Slater: I am sorry. I have been stealing his time.

Mr. McRae: It is all right. Can I make one point. It was a previous point of order, Mr. Chairman. I am pleased that Dr. Slater is here. I would hope that Dr. Ostry would be here too. It seems to me that even more fundamental than the studies of the Bank Act should be a look at just what this long-term thing is about, and it seems to me that we should be spending a good deal more time than we are on this kind of thing. I am not satisfied that the Council is totally on the right track and I am not worried about the $2 million or whatever it is, and probably it should be a good deal more, because it seems to me this is so fundamental. I would hope, Mr. Chairman, that we can come back at this fairly shortly because it is really what this Committee should be about.

Dr. Slater: Mr. Chairman, a simple answer to that. As you know, Mr. McRae, Dr. Ostry and I are relative newcomers to the Council. It has been the Council's view for some time that they would welcome participating in serious discussions of economic affairs. They have made requests, indeed, to partici-

[*Translation*]

critique. Les gens attendent de voir ce que nous pouvons faire pour résoudre les questions que vous vous posez.

Nous essayons également de nous tenir le plus possible au courant des recherches analytiques à moyen terme qui se font ailleurs, aux États-Unis, à l'OCDE, au SMI, etc. Cela nous permet d'étudier les problèmes canadiens dans une perspective plus vaste et d'une façon plus efficace.

Nous pensons que nous ne devons pas nous contenter d'études macro-économiques. La compréhension et l'étude de ce phénomène de croissance et de changements exige que nous étudiions le transfert technologique, le développement etc. Sans vouloir, en un sens, répéter les travaux du Conseil des sciences et d'autres organismes similaires, nous pensons que nous devons également nous pencher sur ces questions.

On vient de dire que rien ne marche. A mon âge, je suis déjà passé par là plusieurs fois. Pour ce qui est du taux d'escompte récemment imposé aux États-Unis pour stabiliser le dollar, j'ai l'impression de me retrouver en 1936. Je parle du rétablissement du taux de change entre le dollar et les pays européens.

En d'autres termes, je crois que l'histoire a beaucoup à nous apprendre, et au cours de l'année prochaine ou des deux années à venir, nous devons nous efforcer de mieux analyser et comprendre l'histoire, afin de mieux analyser et comprendre la situation actuelle. Je ne sais pas si nous y arriverons, mais nous devons essayer.

Le président: Monsieur McRae, vous avez dix minutes.

M. Slater: Excusez-moi, j'ai empiété sur votre temps de parole.

M. McRae: Cela ne fait rien. Je voudrais soulever une question qui a déjà fait l'objet d'un rappel au Règlement, monsieur le président. Je suis heureux de la présence de M. Slater, mais j'aurais aimé que M^me^ Ostry soit également ici. Ce qui me semble plus fondamental encore que les études de la Loi sur les banques ce serait de savoir exactement ce qu'on entend par «long terme». Il me semble que nous devrions accorder à cette question beaucoup plus de temps que nous ne le faisons. Je ne suis pas tout à fait certain que le Conseil soit vraiment sur la bonne voie, je ne m'inquiète pas des 2 millions de dollars, ce sera probablement beaucoup plus, car il me semble que c'est essentiel. J'aimerais, monsieur le président, que nous puissions y revenir très bientôt, car c'est vraiment à cela que le Comité devrait s'intéresser.

M. Slater: Monsieur le président, je vous répondrai simplement. Comme vous le savez, monsieur McRae, M^me^ Ostry et moi-même sommes relativement nouveaux au Conseil. Depuis un certain temps, les membres du Conseil sont tout à fait disposés à participer à toutes ces discussions sérieuses des

[*Texte*]

pate in various parliamentary forums. I know that Dr. Ostry feels strongly that she would welcome that, and I could assure you that we would prepare carefully to participate in any such thing.

The Chairman: Dr. Ritchie, followed by Mr. Martin.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask a few questions. I was interested in the so-called underground economy. That is an article that was in *Fortune*, and a suggestion that in the high tax situation in which we live the higher the tax the greater the underground economy seems to be. I presume the definition of the underground economy is that business and so on that is transacted beyond the tax scope. I do not know whether it is called tax evasion so much as tax avoidance, by so ordering your affairs to take advantage of this.

The article I read suggested that with various people in the American economy perhaps 15 per cent is outside these so-called measurements that they have. I was interested to know whether or not you have any thoughts on this idea and whether you feel this is upsetting your—I, personally, am inclined to think many of your statistics are wrong, in a practical observation of what is happening, looking back in your own riding and constituency and observing families reacting differently from the way they are supposed to react.

Dr. Slater: I can only say, Mr. Ritchie, that first, Dr. Ostry when she was Chief Dominion Statistician did indeed press a study on the adequacy or inadequacy of the measurement our national accounts do. Eventually after she left the place a paper by Dr. Oly Hwaralyshn was produced which was some contribution in this direction. But I think that dealt not so much with the underground economy as with that piece of the economy which does not fall easily into the net of the national accounts as they are at present designed, or were designed 30 or 40 years ago. I think there are substantial parts of our economy whose changes are not caught adequately by our present national accounts.

On the underground economy, we ourselves have not done any serious work on the matter and we do not right at the moment have plans to do that, but certainly in our income analysis we are on the fringe of the thing. It is a very difficult area to cope with. I will raise with the Chairman your question, just put it to her as a possibility.

Mr. Ritchie: I just might say at the moment that a good many farm labourers are paid outside the tax system.

Mr. Slater: Oh, I appreciate that.

Mr. Ritchie: I remember sitting for hours over getting baby-sitting receipts through in this legislation. I understand they are virtually worthless because nobody will accept them for the average young couple with children. And certainly I have heard of small builders or individuals who give a substantial reduction for cash. Also, as you were mentioning, in Sweden, which has the highest marginal tax rate, the real millionaires are the plumbers and carpenters who work for cash outside the tax system.

[*Traduction*]

questions économiques. Ils ont même demandé à participer à des réunions parlementaires. Je sais que M^me^ Ostry le désire fortement et je puis vous assurer que nous nous y préparerions soigneusement.

Le président: Monsieur, vous avez la parole, vous serez suivi de M. Martin.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions. Je m'intéresse à la prétendue économie parallèle. Dans un article de *Fortune*, il a été question des taxes élevées que nous connaissons actuellement et du fait que plus les taxes sont élevées, plus l'économie parallèle progresse. Je suppose qu'on pourrait définir l'économie parallèle comme l'ensemble des transactions qui échappent au domaine fiscal. Je ne sais pas si nous pouvons parler d'évasion fiscale ou de fautes fiscales si on s'organise pour profiter de la situation.

D'après cet article que j'ai lu, dans l'économie américaine, environ 15 p. 100 des gens ne se conforment pas aux mesures adoptées. J'aimerais bien savoir quelle est votre opinion, êtes-vous d'avis que cela change votre point de vue . . . personnellement, je suis porté à croire que vos statistiques sont fausses, car j'observe ce qui se produit, je vois ce qui se passe dans nos circonsriptions et je remarque également que les familles ne réagissent pas comme elles le devraient.

M. Slater: Je vous dirai simplement ceci, monsieur Ritchie, M^me^ Ostry a demandé, lorsqu'elle était statisticien en chef du Canada, qu'une étude soit faite sur la conformité ou non-conformité des mesures de nos comptes nationaux. Finalement, lorsqu'elle a quitté ce poste, M. Oly Hwaralyshyn a publié un document intéressant en ce sens. Mais il n'y était pas tellement question d'une économie parallèle, mais plutôt d'un secteur de l'économie qui n'apparaît pas tellement bien dans les comptes nationaux, dans leur forme actuelle, ou dans leur forme d'il y a 30 ou 40 ans. Ce sont des domaines importants dont les changements n'ont pas été intégrés dans nos comptes nationaux.

Pour ce qui est de l'économie parallèle, nous n'avons pas fait vraiment de travail sérieux nous-mêmes sur la question, nous n'avons pas actuellement de projets à ce sujet. Il est évident que dans notre analyse du revenu nous sommes en marge de cette question. C'est un facteur très difficile à évaluer. Nous allons communiquer votre question à notre présidente, la soulignant comme étant une possibilité.

M. Ritchie: Je voudais ajouter qu'un grand nombre de travailleurs agricoles sont payés en marge du système fiscal.

M. Slater: Je sais.

M. Ritchie: Je me souviens avoir siégé des heures pour pouvoir incorporer dans la loi les reçus provenant de la garde d'enfants. Je sais que ces reçus sont virtuellement sans valeur, car personne ne les accepte d'un jeune couple moyen ayant des enfants. J'ai également entendu parler de petits entrepreneurs ou particuliers qui accordent un bon rabais pour du comptant. Comme vous l'avez mentionné, en Suède où le taux d'imposition marginal est le plus élevé, les vrais millionnaires sont les

[*Text*]

• 1035

Would you regard it as a serious problem, or as a change in direction, as Mr. Saltsman mentioned, a change that our tax system has brought on us?

Mr. Slater: The evidence suggests it is becoming more serious in this country—I mean, of one's casual observation and the observation of one's friends and things of that sort. Just how serious it is, I do not know. I suspect it is sufficiently serious that somebody ought to be looking at it and doing some measurement of it: getting some sights on it and its nature—how, why and so on. But we have not done any serious work on that subject to date.

Mr. Ritchie: One of the interesting things about it is that people rationalize it by saying "the government takes too much of my money, anyway, and I work hard, so therefore I am entitled to avoid tax if possible."

One other area in which I have been interested is the savings of people. I suspect that saving is changing because in the last two decades we have had universal medicare and hospitalization, drugs, treatments, nursing homes, and so on, which have removed from the older generation the worry, which was always very great when people had to pay for their own care, that they would lose all their savings—plus the advent of Canada Pension and a very much increased Old Age Pension; plus the fact that if you bought a Canada Savings Bond in 1971 and you are cashing it in now, it is bying half what you put in there.

It seems to me fundamental that as it comes through the economy, people will change their ideas of saving. Is there any evidence of ideas of savings having changed? And what would be the future of the capital markets if there were a widespread change in people's personal saving habits?

Dr. Slater: Well, there are two or three points to be made, quickly, on this, Mr. Ritchie.

First, one of the great surprises, not only in Canada but in many other countries, in this period of much higher inflation has been how high personal savings rates have measured in our national accounts, and continue to be. In Canada, an above-11 per cent saving rate is being currently measured.

The second point to make is that I think there are longer term demographic and other factors playing on to the saving levels and patterns in this country as well as the inflation and cyclical factors. We, ourselves, are engaged in a study of these things in our pension study and in other ways, and I do not believe, from the evidence, that the development of Canada Pension Plan and of all these other things has clearly altered personal saving habits over all; and I think it is by no means clear that the development of the Canada Pension Plan and so on has eliminated the need for personal saving.

I was mentioning, in response to Mr. Saltsman's question, about the increased proportion of the "old" old. It turns out that if you get to be "old" old and then have bad health but not so bad as to be hospitalized, and all you have is the

[*Translation*]

plombiers et les menuisiers qui travaillent pour de l'argent comptant et échappent à la fiscalité.

Croyez-vous que ce soit un problème sérieux, un changement d'orientation comme l'a dit M. Saltsman, un changement dû à notre système fiscal?

M. Slater: Il semble que la situation devienne plus sérieuse au Canada—je me fonde sur les observations fortuites de mes amis et autres remarques de ce genre. Jusqu'à quel point c'est sérieux, je ne sais pas. Je crois que ce l'est suffisamment pour que l'on y prête attention et en fasse une évaluation, pour savoir où cela se produit, ce qu'il en est en réalité, comment cela se fait et pourquoi. Nous n'avons pas fait de travail sérieux dans ce sens jusqu'à maintenant.

M. Ritchie: Faits intéressants à remarquer, les gens se justifient en disant: «Le gouvernement nous retient trop d'argent de toute façon, je travaille fort, par conséquent, je me dois d'éviter les impôts si possible.»

Un autre domaine m'intéresse également, je veux parler de l'épargne des particuliers. Je crois que tout cela est en train de changer, car on nous a accordé au cours des deux dernières décennies notamment les assurances-hospitalisation, les frais médicaux, les maisons de repos, les médicaments et les traitements, gratuits, qui ont fait disparaître chez les gens âgés la crainte toujours présente de perdre toutes leurs économies destinées à payer ces soins. Il y a eu aussi l'introduction des régimes de pension du Canada et l'augmentation des pensions de vieillesse. De plus, si des personnes ont acheté des obligations d'épargne du Canada en 1971 et qu'elles les réalisent maintenant, leur valeur marchande a diminué de moitié.

A mon avis, c'est fondamental, avec tous ces changements dans l'économie, la notion d'épargne se modifie. En a-t-on la preuve? Que deviendraient les marchés de capitaux s'il y avait un changement généralisé des habitudes d'épargne privée dans la population?

M. Slater: Il y a deux ou trois questions à souligner rapidement, monsieur Ritchie.

Tout d'abord, une de mes grandes surprises, c'est que au Canada et dans bien d'autres pays, malgré une inflation importante, la part de l'épargne personnelle a été et continue d'être très élevée dans nos comptes nationaux. Au Canada, le taux d'épargne s'élève actuellement à plus de 11 p. 100.

Je voudrais dire en deuxième lieu que d'autres facteurs, les facteurs démographiques en particulier joue un rôle important en matière d'épargne, au même titre que l'inflation et d'autres facteurs cycliques. Nous -mêmes, faisons actuellement l'étude de ces éléments en particulier dans notre étude sur les retraites. Je ne crois pas que l'expansion du régime de pension du Canada et autres programmes semblables aient vraiment modifié les habitudes d'épargne des gens. Il n'est pas du tout évident que l'expansion du Régime de pension du Canada, par exemple, ait éliminé le besoin de l'épargne personnelle.

J'ai mentionné en réponse à une question de M. Saltsman, le pourcentage accru des «vieux» vieux. Si vous devenez un «vieux» vieux, que vous n'êtes pas en bonne santé, sans toutefois être assez malade pour être hospitalisé, vous ne pouvez pas

[*Texte*]

Canada Pension Plan, that you are not in very good shape in this economy. I am sure all of us have encountered people in these 75, 80, 85 age brackets who thought they would never have to go to charity or back to their kids—or whatever it is—and have to do it now. So I think the saving question, in relationship to old people, needs some looking at and we are doing some of that. We also are attempting to analyze the effects on savings of the very large number of saving incentives—I will use the general words—the savings incentives things that have been put in place in the last while.

• 1040

Mr. Ritchie: What I call pre-taxation saving.

Dr. Slater: There are all sorts of uses for these. We are investigating those things; we expect to be able to have something to say about them.

Mr. Ritchie: Do you think a pre-tax saving, or whatever you want to call it, is a true saving? Or is it a saving in which government has half their money?

Dr. Slater: I think the evidence so far suggests that these various kinds of incentives—RHOP's, and all that sort of stuff—have not just been a transfer of assets from holding in one form to holding in another. There have been genuine increases in saving at the personal level, and it does appear as though there are substantial numbers of people coming up toward retirement age, people above the average in income position, who are in fact making additional provision for saving in their retirement and using these things.

I think it is quite clear that even in the case of the better-off salaried people in this country, the proportion who will retire with good pensions is still not all that high; those people are seeing the prospect of a not such a good retirement period and are, in fact, saving at really quite high rates. I am sure that Dr. Gillies would share my observation that there are all sorts of people in the university scene who thought they were going to retire on pretty decent pensions and are finding they do not have that now, and as they come up at the tail end of their working life they are trying to save like mad to protect themselves.

The Chairman: Dr. Ritchie, that is it.

It is a quarter to eleven and I have two people—or do I have more? Mr. Lumley, are you wanting to be on the list? Could I ask if we could continue the meeting until we have three more turns? That should be until a quarter after eleven. Have we the room until then?

The Clerk of the Committee: Yes.

The Chairman: Okay. In that case, I would recognize Mr. Martin followed by Dr. Gillies, followed by Mr. Lumley.

Mr. Martin: Mr. Chairman, if I may, I would like to review with Dr. Slater some aspects relating to this recent project that was described in a recent article in *the Globe and Mail* as a major undertaking of the Economic Council, having a budget of some $300,000. I am referring to the project that, I gather, culminated in a conference jointly sponsored by the Economic Council and by Queen's University's Institute of Intergovernmental Relations in Kingston recently, and included some 65

[*Traduction*]

très bien vivre actuellement avec le seul Régime de pensions du Canada. Nous connaissons tous des septuagénaires et des octogénaires qui n'auraient jamais pensé devoir un jour dépendre de leurs enfants ou demander la charité. Il est donc nécessaire d'étudier la question de l'épargne pour les personnes âgées. Nous voulons aussi analyser les effets des diverse mesures d'incitation à l'épargne qui ont été prises ces derniers temps.

M. Ritchie: C'est ce que j'appelle l'épargne avant les impôts.

M. Slater: Nous sommes en train d'étudier ces mesures et nous espérons pouvoir vous en communiquer bientôt les résultats.

M. Ritchie: Pensez-vous que l'épargne après impôt constitue véritablement une épargne? Ne pensez-vous pas que la moitié de cet argent va au gouvernement?

M. Slater: Les témoignages présentés jusqu'à présent semblent indiquer que les mesures incitatives, comme le Régime enregistré d'épargne-logement etc, ne se sont pas uniquement traduites par un transfert d'actifs. On a enregistré une hausse sensible de l'épargne personnelle, et il semble qu'un nombre de plus en plus grand de gens approchant de l'âge de la retraite, et ayant un revenu moyen, font usage de ce genre de programmes et prévoient un montant supplémentaire d'épargne pour leur retraite.

Il est évident que la proportion des Canadiens économiquement forts, qui bénéficieront donc de prestations de retraite importantes, n'est pas encore très élevée; ces gens-là, n'ayant pas de perspectives de retraite particulièrement brillantes, épargnent en fait une bonne part de leurs revenus. M. Gillies sait, comme moi, qu'un grand nombre de professeurs d'université qui comptaient bénéficier de prestations de retraite rondelettes, se sont rendus compte en fin de carrière que ce n'était pas le cas, et font donc des économies à outrance pour se protéger.

Le président: Monsieur Ritchie, ce sera tout.

Il est 11 heures moins le quart et j'ai encore au moins deux noms sur ma liste. Monsieur Lumley, voulez-vous être porté sur la liste? Puis-je demander si nous avons le temps d'entendre encore trois personnes? Cela nous mènera à 11 h 15. Pouvons-nous garder la salle jusque-là?

Le greffier du comité: Oui.

Le président: Bon. En ce cas, je donne la parole à M. Martin, puis à M. Gillies et M. Lumley.

M. Martin: Monsieur le président, je voudrais bien revoir avec M. Slater certains aspects d'un programme qui a été décrit récemment dans un article du *Globe and Mail*. Il s'agit d'un projet du Conseil économique pour lequel un budget de $300,000 est prévu. Sauf erreur, ce projet est la conclusion d'une conférence parrainée par le Conseil économique et par l'Institut des relations inter-gouvernementales de l'Université Queen, conférence qui a eu lieu à Kingston et à laquelle

[*Text*]

economists, political scientists and others. At that conference, two major papers were put forward by two separate groups of economists from the Economic Council. The one paper was a major study done by a Mr. Hazledine, in which he makes reference to the fact that in his view only some 21,500 jobs would be lost in the event of an ultimate separation of Quebec from the rest of Canada. The other study put forward by economists from the Economic Council, Messrs. Ludwig Auer and Kathy Mills deals only with the manufacturing industries. I gather Mr. Hazledine had dealt with 27 industries and the other two gentlemen dealt only with the manufacturing industries. They talk about a potential of some 152,000 jobs lost.

• 1045

There are a few things concerning me. These papers have come under the auspices of economists associated with the Economic Council, with widely divergent results. As I am sure Doctor Slater is aware, the first set of results is probably the one that seems most surprising, because other studies have been done indicating there would probably be anywhere up to 100,000 or more jobs lost. I wonder if perhaps you could comment on the background of this particular conference and the apparent divergence of views of official position papers put forward at that public meeting by two different groups of economists within the Economic Council.

Dr. Slater: Mr. Martin, the set of studies by people working for the Economic Council goes back a couple of years. It has its roots in the time following the election of the Parti Québécois. Various bodies, such as the C. D. Howe Research Institute, the Canadian Tax Foundation, the Canada West Foundation, that had research capacities got into the act of studying various aspects of confederation, and the Economic Council had some studies undertaken. Those studies are what I would call narrowly quantitative, and they tend to be rather static. They are narrowly quantitative.

As you will appreciate, Mr. Martin, there are some things about economics that you can measure precisely, and some things that you cannot do that with at all. The things you can measure rather precisely tend to be a limited range in a fairly narrow focus, and I think it is fair to say that the Economic Council studies—the one you refer to by Mr. Hazledine, one by Mr. Auer, and there are a number of others—are in that end of the spectrum. There were already, in that set of studies, some links with the Institute of Intergovernmental Relations at Queen's, and with other political scientists, and papers have been prepared in the project by those people: Professor Simeon at Queen's University, Professor Neury at the University of Alberta in Edmonton, Professor Rawlyck, who is at Queen's but who is a specialist in the Atlantic Provinces—an historian.

This conference was a workshop conference with papers from political scientists, papers from economists; commentators from various study groups met in a workshop session. In that session, the Chairman of the Economic Council, in her opening remarks, noted the following things; I have them here and I would be prepared to make a copy of those available. First, that the big isssues in confederation are probably not economic but political, cultural and so on. The big economic

[*Translation*]

assistaient 65 économistes, spécialistes de science politique et d'autres encore. Les deux documents principaux de cette conférence ont été présentés par deux groupes d'économistes du Conseil économique. Le premier mémoire, rédigé par M. Hazledine affirme que la séparation du Québec engendrerait la perte de tout au plus (21,500) emplois. La seconde étude, que l'on doit à Ludwig Auer et à Kathy Mills, tous deux économistes du Conseil économique, porte exclusivement sur les industries de la fabrication. Je crois que M. Hazledine s'est fondé sur l'étude de 27 entreprises, tandis que les deux autres économistes n'ont étudié que les industries de fabrication. Selon eux, il est possible que 152,000 emplois soient perdus.

Il y a plusieurs choses qui m'inquiètent. Bien que ces études aient été présentées par des économistes associés au Conseil économique, leurs résultats sont fort différents. M. Slater admettra sans doute que les premiers résultats sont les plus surprenants, car d'après d'autres études, le nombre des emplois perdus pourrait atteindre ou même dépasser 100,000. Pourriez-vous nous donner des précisions sur cette conférence et sur les conclusions apparemment opposées des deux études officielles, présentées au cours de cette séance publique par deux groupes distincts d'économistes travaillant au sein du Conseil économique?

M. Slater: Monsieur Martin, la série d'études effectuées par les économistes du Conseil économique remonte à deux ans. Elle a été entreprise peu après l'élection du Parti québécois. Plusieurs organismes, dont l'Institut de recherches C.D. Howe, l'Association canadienne d'études fiscales, la Canada West Foundation, et le Conseil économique ont commandité des études sur la confédération. Il s'agit d'études d'ordre quantitatif et leurs résultats s'en ressentent.

Vous n'ignorez pas, monsieur Martin, qu'il est difficile d'effectuer des mesures précises dans le domaine économique et que cela est parfois même impossible. Les éléments mesurables sont plutôt restreints et c'est dans cette perspective qu'il faut juger les études du Conseil économique que vous avez mentionnées, c'est-à-dire celle de M. Hazledine et celle de M. Auer. Ces gens-là étaient en contact avec l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen ainsi qu'avec des professeurs de sciences politiques, et ces documents ont été en réalité rédigés par M. Simeon de l'Université Queen, M. Neury de l'Université de l'Alberta, à Edmonton et M. Rawlyck de l'Université Queen. Ce dernier est un historien spécialiste des provinces atlantiques.

Cette conférence comportait un certain nombre d'ateliers et des mémoires ont été présentés par des spécialistes en sciences politiques, et par des économistes. Les commentateurs de ces divers groupes d'études se sont rencontrés à une séance de travail. Au cours de cet atelier, la présidente du Conseil économique a mentionné les faits ci-après au cours de son préambule; je les ai ici et je pourrais vous en procurer un exemplaire. Tout d'abord, en ce qui concerne la Confédération,

[*Texte*]

issues are the issues of the dynamics—the growth, the development, these sorts of things. The small issues are probably these narrowly quantifiable, comparative, static kinds of things. Therefore, the economic papers that we were offering really played a rather limited role in the totality of this thing.

Within that context, the papers that were offered were non-Economic Council papers, in the sense of carrying the authority and responsibility of the Economic Council as a whole, the work was the work and responsibility of the individual professionals. That point was made quite clearly, and Mr. Hazledine himself in making his introductory remarks identified himself and associated himself with that position.

• 1050

That being said, I think what one has to say is that even in this area that could be quantified, the state of knowledge is rather limited. People make guesses and assumptions and so on and they generate the results out of that. It is perfectly clear in Mr. Hazledine's own paper that his results are dependent upon a very particular set of assumptions. To take one very important one, he has taken it that the markets are very imperfect. The pricing arrangements are very imperfect in the sense that the response of buyers and sellers to changes in prices are sluggish, muted and so on. That is a very different view from the typical view taken by economists. Given Mr. Hazledine's view that these responses are muted, it is not surprising that he finds rather little response to a change in the tariff. It really is a result which is derived out of the assumptions in his estimates.

Now, I think you can make some case in terms that there is some evidence which supports the view that market responses are a bit muted—not quick, not perfect. You can make such a case. But whether you can make a case sufficiently strong to generate his results or double those numbers or triple those numbers, or where, is entirely a matter of judgment. And he himself makes the point that it is a matter of judgment. I think all we can do in this is say that the paper and his work on professional basis is open, as is the work of others, and the people must make judgments on that basis. That is the background, Mr. Martin, to that particular thing.

Now, the paper of Auer is again on a different basis from the paper of Hazledine and asks a different set of questions, it is in a different context. But I come back to the remarks made by the Chairman which are that the economics that are important in this connection—the economics of growth, of development, of capital flows and productivity and all of those sorts of things—those things are in fact not dealt with in these papers.

Mr. Martin: Mr. Chairman, if I may just make a comment just before we pass on. I thank you for that rather detailed explanation, Dr. Slater.

[*Traduction*]

les facteurs politiques, culturels et autres ont probablement plus de poids que les facteurs économiques. Les principales questions économiques portent sur la croissance, l'expansion, etc., tandis que les questions de moindre importance portent sur des facteurs statiques, quantifiables, comparables. Dans le contexte général de cet atelier, on peut donc dire que les documents économiques présentés n'ont joué qu'un rôle limité.

On ne peut pas dire qu'il s'agisse là de documents du Conseil économique, dont ce dernier doive assumer la responsabilité, puisqu'ils sont strictement les conclusions personnelles de spécialistes. Ce fait a été exprimé très clairement, et M. Hazledine lui-même, dans son préambule, a bien dit qu'il souscrit à cette position.

Cela dit, je crois que même dans un domaine comme celui-ci, qui peut être mesuré, il faut dire que les connaissances sont plutôt limitées. Les gens font des estimations et des suppositions et en tirent leurs conclusions. Même dans le document de M. Hazledine, il est parfaitement clair que ses résultats s'inspirent d'un ensemble de suppositions particulières. Je cite un exemple très important: il présume que les marchés sont très loin de la perfection. Les arrangements pour fixer les prix sont très loin de la perfection, en ce sens que la réaction des acheteurs et des vendeurs aux fluctuations des prix, est lente, craintive, etc. Ce point de vue diffère beaucoup du point de vue de la plupart des économistes. Étant donné l'opinion de M. Hazledine, que ces réactions sont craintives, il n'est pas étonnant qu'il trouve très peu de réactions aux fluctuations des tarifs. Ce résultat découle effectivement des hypothèses contenues dans ses estimations.

Je crois qu'on pourrait argumenter qu'il existe des preuves appuyant l'opinion que les réactions du marché sont un peu craintives—lentes et imparfaites. On pourrait argumenter ainsi, mais quant à savoir si l'argument est suffisamment solide pour donner ces résultats, ou pour doubler ou tripler ces chiffres, ou bien encore où le faire, c'est là strictement une question de jugement. Il souligne d'ailleurs lui-même que c'est une question de jugement. À mon avis, tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce document et ses raisonnements professionnels sont libres, tout comme le travail des autres d'ailleurs, et que les gens doivent en juger d'après tout cela. C'est là l'historique, monsieur Martin, de toute cette question.

Le document de M. Auer s'inspire d'hypothèses autres que celles du document de Hazledine et pose un ensemble de questions différentes: le contexte est différent. Pour en revenir aux remarques du président: les facteurs économiques qui importent dans ce cas-ci, la croissance, l'expansion économique, le mouvement des capitaux et la productivité, et ainsi de suite, en fait, on ne touche pas à ces questions dans ces documents.

M. Martin: Monsieur le président, j'ai une observation à faire avant que nous ne continuions. Monsieur Slater, je vous remercie de votre explication plutôt détaillée.

[*Text*]

I think the concern that a reader has is that the discrepancy between public papers by economists associated with the Economic Council is rather extreme when we go from 21,000 jobs to 152,000 jobs. The extremity is perhaps acceptable; as you say, economists do not agree. On the other hand, I think what is of some concern is that the one who is on the low end tends to take great exception to the federal government studies which lie somewhere in between. I merely point out that there are very large discrepancies within colleagues of your own organization without sort of necessarily looking at discrepancies that might exist with other groups who are also working on these kinds of studies.

Dr. Slater: I can only say that Mr. Hazledine took personal responsibility for those observations. He could not clear those with the chairman himself or the project director. He took personal responsibility for those. Well, that is it.

The Chairman: Mr. Gillies.

Mr. Gillies: Thank you very much. I would like to pursue this matter a little bit because I think it is a matter of really great importance. Is Mr. Hazledine a full-time employee of the Council?

Dr. Slater: Mr. Hazledine was, I believe, a regular council employee. Mr. Hazledine is a New Zealander. Mr. Hazledine joined the Council to work on this set of studies. Mr. Hazledine some time ago, on his own volition, tendered his resignation to the Council because he wished to write a book and, in a sense, move toward the academic end of the spectrum. He did that before and with no association with this particular performance.

• 1055

Mr. Gillies: What budget was this study done under? Or what group of studies?

Dr. Slater: This set of studies was done under the Council's core budget with the authorization of the Council as a whole to engage in this set of studies.

Mr. Gillies: So the study was authorized by the Council.

Dr. Slater: Yes, it was authorized in the sense that a program of research with certain elements of design, of research questions, was in fact approved.

Mr. Gillies: What is the Council's policy about vetting results in papers?

Dr. Slater: I cannot speak of all the history of the thing, Mr. Gillies. The current policy is as follows, beginning at the top, that the Council as a whole takes responsibility for consensus documents: the Annual Review, *Living Together*, developing countries questions, hopefully the pension study, and so on. The Council as a whole would take that responsibility.

Studies published as Council studies go out over the name of the author, subject to a two-tier or perhaps a three-tier refereeing system. First off—I will take them from the top down—the publications committee, consisting of the chairman, the two permanent directors and a couple of other people, have to

[*Translation*]

Je crois que l'inquiétude du lecteur provient du fait que l'écart entre les différents documents publiés par des économistes rattachés au Conseil économique est très sensible; en effet, il varie de 21,000 à 152,000 emplois. Ces extrêmes sont peut-être acceptables mais comme vous l'avez si bien dit, les économistes sont loin d'être d'accord. D'un autre côté, il faut tenir compte du fait que celui qui a proposé le plus bas chiffre aura tendance à trouver à redire aux études du gouvernement fédéral qui, elles, se trouvent quelque part entre les deux extrêmes. Je veux seulement faire remarquer qu'il y a de très grands écarts entre des collègues de votre propre organisation, sans qu'il soit nécessaire de tenir compte des écarts qui pourraient exister dans d'autres groupes qui font le même genre d'étude.

M. Slater: Tout ce que je puis dire, c'est que M. Hazledine a pris à son compte toutes ces observations. Il n'a pas pu les faire approuver par le président lui-même, ni par le directeur de la conférence. Il en a assumé la responsabilité, point c'est tout.

Le président: Monsieur Gillies.

M. Gillies: Merci. Je vais continuer un peu dans la même veine, car je crois que cette question est vraiment très importante. Est-ce que M. Hazledine est un employé à temps plein du Conseil?

M. Slater: Je crois que M. Hazledine était un employé attitré du Conseil. M. Hazledine est néo-Zélandais. M. Hazledine était entré au Conseil pour participer à ces études. Il y a quelque temps, M. Hazledine a remis sa démission, de son propre gré, parce qu'il voulait écrire un livre et, dans un certain sens, s'orienter vers une carrière universitaire. C'était auparavant et il n'a rien eu à voir à cela.

M. Gillies: Grâce à quel budget cette étude a-t-elle été réalisée?

M. Slater: Grâce au budget principal du Conseil et avec l'autorisation du Conseil.

M. Gillies: Le Conseil a donc donné son autorisation?

M. Slater: Oui, le Conseil a en effet approuvé un programme de recherches à ce propos.

M. Gillies: Quelle est la politique du Conseil à propos de la rédaction de ces mémoires?

M. Slater: Monsieur Gillies, je ne pourrais vous faire l'historique des méthodes employées. À l'heure actuelle, le Conseil dans son ensemble est responsable des documents comme les rapports annuels, *Vivre ensembles* les documents relatifs aux pays en voie de développement, l'étude sur les pensions, et ainsi de suite. Le Conseil dans son ensemble engage sa responsabilité à ce propos.

Les études publiées au nom du Conseil portent le nom de leur auteur et elles doivent passer par deux, voire trois niveaux d'arbitrage. Premièrement, en commençant par le haut, le comité des publications composé de la présidente, de deux membres permanents du Conseil d'administration et de diver-

[*Texte*]

agree to the thing. The studies have to be refereed, explicity by outsiders, typically three referees, sometimes four, written referees in the academic tradition. The third tier is that before a matter does go out to the referees, the project director is responsible for trying to see that there is satisfactory professional quality to the work.

Mr. Gillies: Was Hazledine's paper refereed?

Dr. Slater: No.

Mr. Gillies: Not at any tier?

Dr. Slater: Well, no, that is not fair. Hazledine's paper, at the stage of a draft research paper, was reviewed by his supervisor and was presented to a warm-up conference preparatory to this conference. And it was considered at those points from the point of view of its professional economic work.

Mr. Gillies: Did it have an outside referee?

Dr. Slater: No, because there is a level of paper called discussion papers, some of which are refered and some of which are not. They are a mimeographed type of publication.

Mr. Gillies: Well, given the fact that the Council, while it is independent, is high profile, funded by the taxpayers of Canada, there is bound to be confusion when these studies come out. Is it appropriate for anybody who has a contract—and I certainly do not agree with my colleague over here that they should check with other departments of the government—but is it appropriate for a . . .

Mr. Martin: No, I did not say that.

Dr. Slater: No, no.

Mr. Gillies: Oh, I am sorry. I got the implication that you were . . .

Mr. Martin: No, no. I would like the record corrected. I did not say that, no.

Mr. Gillies: All right. I am sorry. I thought when you were saying it was so much different with other studies you thought they should have been checked together or something. Anyway, it is not relevant. The relevant question I ask is can the council take on contract, anybody, to do a study that it is not refereed, and have it released and identified with the council, and is that an appropriate policy for the council to follow?

• 1100

Mr. Slater: I say this, Mr. Gillies, first, any discussion paper that goes out on the council's stationery has to have approval of the chairman or one of the permanent directors. That is our policy. The remarks . . .

Mr. Gillies: Excuse me, this was not a discussion paper, is that my understanding?

Dr. Slater: No. Let me go on for a second. At the workshop to which Mr. Martin referred, people did not read their discussion papers. Discussions papers were circulated in advance of the workshop as workshop papers. Authors then made introductory remarks. The remarks that Mr. Martin referred to were Mr. Hazledine's introductory remarks in the

[*Traduction*]

ses autres personnes, doit donner son accord. Les études doivent être soumises à l'arbitrage de trois, parfois même quatre personnes de l'extérieur qui rédigent des rapports de type universitaire. Pour le troisième niveau, avant que les études soient soumises aux arbitres, le directeur doit s'assurer de leur qualité, du point de vue professionnel.

M. Gillies: Le document de M. Hazledine a-t-il été soumis à l'arbitrage?

M. Slater: Non.

M. Gillies: A aucun des trois niveaux?

M. Slater: Ma foi, non, ce ne serait pas juste. Quand ce n'était encore qu'un projet, le document de M. Hazledine a été examiné par son supérieur direct et présenté à un colloque préparatoire de cette conférence. Le document a alors été étudié du point de vue science économique.

M. Gillies: A-t-il été soumis à un arbitre de l'extérieur?

M. Slater: Non. Il y a ce que nous appelons les documents de discussion dont certains seulement sont soumis à des arbitres. Il s'agit de documents miméographiés.

M. Gillies: Le Conseil est indépendant, il joue un rôle important et il est financé par les contribuables canadiens, mais quand ces études sont publiées, il y a forcément une certaine confusion. Je ne suis pas d'accord du tout avec mon collègue pour dire que l'on devrait procéder à une vérification avec les autres ministères du gouvernement mais j'aimerais savoir si ceux qui se voient confier un contrat peuvent . . .

M. Martin: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Slater: Mais non.

M. Gillies: Je vous demande pardon. J'ai cru comprendre que vous . . .

M. Martin: Mais non. Je veux que le compte rendu soit corrigé, car ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Gillies: Très bien. Je vous prie de m'excuser. Je croyais vous avoir entendu dire que cela différait tellement des autres études que, à votre avis, on aurait dû procéder à une certaine vérification de leur concordance. Quoiqu'il en soit, cela n'a rien à voir ici. J'aimerais savoir si le conseil peut engager n'importe qui sous contrat pour faire une étude non sanctionnée, en vue de sa publication? Le conseil doit-il s'engager sur cette voie?

M. Slater: Monsieur Gillies, tout document publié sur l'entête du Conseil doit être approuvé par le président ou un des administrateurs permanents. Voilà notre politique. Les remarques . . .

M. Gillies: Excusez-moi, ne s'agissait-il pas d'un document de travail?

M. Slater: Non. Laissez-moi continuer. Dans l'atelier évoqué par M. Martin, les participants n'ont pas lu leurs documents. Ces documents avaient été distribués à l'avance à titre de documents de travail. Les auteurs ont ensuite fait des déclarations préliminaires. Les remarques évoquées par M. Martin étaient celles prononcées par M. Hazledine durant cet

[*Text*]

workshop session. They were not in his discussion paper. These remarks about the comparisons are not in that paper; they were his own introductory remarks offered in a workshop setting.

Mr. Gillies: Is this paper available?

Dr. Slater: Yes.

Mr. Gillies: It went out on the stationery of the council approved by one director or the chairman.

Dr. Slater: Well, it went out to the people going to the workshop and the intention was that following the workshop session, there would be a refereeing process on the papers which would then lead to, hopefully, the publication, in due course, of a proceedings volume, which would contain those papers. It simply went out in the first instance to the participants in the workshop.

Mr. Gillies: Once again I raise the question whether or not this is an efficient or effective system. If I can editorialize from it, I think Sylvia Ostry, your chairman, did irreparable harm to the department of statistics by trying to operate it like a department of a university. It is not a department of a university it is paid for by the taxpayer. Universities are too, but there is a responsibility because of the high level of public response that you get in a situation such as this. So I raise again the question of whether or not it is your view that the process followed in vetting Mr. Hazledine's paper was appropriate.

Dr. Slater: I think, Mr. Chairman, I would say that, for professional work in progress, it is desirable that that material be discussed among professionals to get reactions and so on before the work is completed and discussion sessions are an inherent part of the activity. I think there are always some risks in this. I think one has to recognize that. What we have been doing in our own behaviour and in dealing with our staff is to indicate that we, as individuals, are employed by an agency funded by the government and that we have responsibilities to be discreet and proper in commenting on matters of government policy and so on, and that we should establish, for ourselves, high professional standards.

I simply do not care to comment at all on your remarks regarding the chairman and Statistics Canada because I do not have personal knowledge, but I can say that the watchwords of the chairman, myself and Dr. Levesque, in our current work are the professional standards of good professional work and communication, and I think one has to recognize that there are risks inherent in that just as there are in the university setting or in the government setting. That is about all I can say.

Mr. Gillies: A final question?

• 1105

It seems to me that when one economist, for example, is employed by something like the Economic Council of Canada or the Bureau of Statistics or some place, granting the need for discussion and refereeing, I think that process is a fine one where you have outside referees and so on and so forth. It is great. But you surrender something when you go there, go to

[*Translation*]

atelier. Elles ne faisaient pas partie de son document. Les remarques sur les comparaisons ne font pas partie du document; il s'agissait de ses remarques d'introduction présentées dans le contexte de l'atelier.

M. Gillies: Ce document est-il disponible?

M. Slater: Oui.

M. Gillies: Il a été publié sur l'en-tête du Conseil et approuvé par un des administrateurs ou par le président.

M. Slater: Il a été distribué aux participants de l'atelier; à l'issue de ces réunions, ces documents seraient triés et éventuellement publiés dans un volume. Au début il a donc été distribué aux participants de l'atelier.

M. Gillies: Je me demande néanmoins si c'est un système efficace. Je trouve que Sylvia Ostry, votre présidente, a causé des torts irréparables au bureau des statistiques en essayant de le diriger comme un département d'université. Or ce n'est pas un département d'université, c'est un organisme financé par le contribuable. Les universités le sont aussi, mais en l'occurrence il faut redoubler de prudence étant donné le retentissement de toute déclaration de ce genre dans l'opinion publique. Estimez-vous que le processus suivi pour approuver l'exposé de M. Hazledine était approprié?

M. Slater: Monsieur le président, j'estime que pour un travail de ce calibre, il est souhaitable que les professionnels en discutent, avant que le travail ne soit terminé, les ateliers faisant partie intégrante de ce processus. Évidemment il y a toujours des risques. Dans nos rapports avec le personnel, nous avons toujours souligné le fait que nous sommes tous employés par un organisme financé par le gouvernement, et qu'il nous incombe donc d'être discrets et corrects dans nos remarques concernant la politique du gouvernement, etc., et que nous devons nous soumettre à des normes professionnelles élevées.

Je n'ai absolument rien à dire quant à vos remarques concernant la présidente et Statistiques Canada, car je ne suis pas personnellement au courant, mais je puis vous assurer que la présidente, moi-même et M. Lévesque, aurons pour but d'assurer le meilleur niveau de travail et de communications. Mais cela comporte des risques tant aux universités qu'au gouvernement. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. Gillies: Puis-je poser une dernière question?

J'estime que le système qui consiste à soumettre à l'arbitrage de personnes de l'extérieur les documents émanant par exemple des économistes qu'emploit le Conseil économique du Canada est tout à fait excellent. Cependant, l'auteur perd ainsi toute liberté d'action en ce sens que son nom sera lié à celui de l'organisme pour lequel il réalise son étude. Ce lien peut avoir

[*Texte*]

the Economic Council or somebody. You surrender something which you do not have at a university, and that is complete freedom of action because the probability of identification with an agency is so high and it can have ramifications which you do not have when you are operating out of a university setting. So, again, I would just leave it by saying that I would think it should be called to the attention of the Chairman that there should be a review process. It must have been known by Hazledine, in going there, that this would be open to the public, that the identification would be made with the Economic Council of Canada, that it is a matter of real concern and real debate over this inter-relationship—it is a sensitive issue—and one cannot say these things independently as one can out of a university.

The Chairman: I did not understand the answer or the explanation that you gave about refereeing. What do you mean by an outside referee? Does he approve or disapprove of the material.

Dr. Slater: The outside referee makes a recommendation as to whether a study should be published or not on the basis of professional considerations and is responsible for indicating what those professional considerations are. Is the word "good", "bad", "indifferent"? This is this, etc.

The Chairman: But the fate of the paper is not put in the referee's hands.

Dr. Slater: Oh, no, the fate of the paper is ultimately within the Council in the hands of the three permanent directors and, if a Council paper as such, in the hands of the Council itself.

The Chairman: Mr. Lumley.

Mr. Lumley: Mr. Chairman, I appreciate that my normal time has expired and so my intervention will be very brief.

The Chairman: Well no, we will give you your ten minutes, Mr. Lumley and then everyone will have had the same.

Mr. Gillies: You do not really have to take it.

The Chairman: No.

Mr. Lumley: May I say how much I agree with Mr. Gillies, Mr. Martin's intervention, when you consider the cost of $300,000 for this particular study, and I think that it is something that certainly the Chairman has to address herself to.

I want to apologize, Mr. Slater, for my questions. They would be directed to Mr. Douglas, if he was here this morning.

Dr. Slater: Mr. Robert is here from CSIP.

Mr. Lumley: I would like to be very specific with my question. It is regarding the first major study undertaken by CSIP with respect to the dairy industry. It always appears to me that everybody likes to take shots at probably the most productive aspect of the Canadian economy, our farmers, and in this study by Mr. Douglas and his CSIP colleagues they recommended 33 per cent reduction in industrial milk production. I would like to know what prompted the study first of all on the dairy industry, considering the Centre for the Study of Inflation and Productivity, when we are looking at one of the most productive sectors of our economy. Why was the dairy

[*Traduction*]

des ramifications qui n'existent pas dans le contexte universitaire. Je pense donc que l'on devrait porter à l'attention de la présidente la nécessité du processus d'examen. Quand M. Hazledine est entré au Conseil économique du Canada, il savait certainement que tout cela serait rendu public, qu'on l'identifierait au conseil. Ces rapports constituent un problème tout particulièrement préoccupant et je dois dire que dans ce cas, on ne peut s'exprimer avec autant d'indépendance qu'on pourra le faire dans le cadre universitaire.

Le président: Je n'ai pas compris la réponse ou l'explication que vous avez donnée à propos du processus d'arbitrage. Qu'entendez-vous par arbitre de l'extérieur? Est-il chargé d'approuver oui ou non les documents qui lui sont soumis?

M. Slater: L'arbitre de l'extérieur est chargé de dire si l'étude qui lui a été soumise devrait oui ou non être publiée et il doit dire si, du point de vue professionnel, le travail est «bon», «mauvais», etc.

Le président: Ce n'est pas l'arbitre qui décide de l'avenir du document qui lui est soumis?

M. Slater: Non, ce sont les trois membres permanents du Conseil d'administration et le Conseil lui-même s'il s'agit d'un document du conseil en tant que tel.

Le président: Monsieur Lumley.

M. Lumley: Monsieur le président, comme le temps qui m'était imparti arrive à expiration, je serai très bref.

Le président: Monsieur Lumley, vous aurez le droit à dix minutes et ainsi chacun aura eu le même temps de parole.

M. Gillies: Vous ne devez pas tout utiliser.

Le président: Non.

M. Lumley: Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'ont déclaré MM. Gillies et Martin. Cette étude a coûté $300,000 et je pense que la présidente devrait se pencher sur ce problème.

Monsieur Slater, je vous prierai de m'excuser. J'aurais aimé adresser mes questions à M. Douglas s'il avait été parmi nous ce matin.

M. Slater: M. Robert représente le CEIP.

M. Lumley: J'aimerais poser des questions très précises. Elles ont trait à la première étude importante du CEIP sur l'industrie laitière. J'ai l'impression que l'on critique toujours l'un des secteurs les plus productifs de l'économie canadienne, l'agriculture. Dans son étude, M. Douglas et ses collègues du CEIP recommandent une réduction de 33 p. 100 de la production de lait industriel. J'aimerais savoir pourquoi le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité a décidé de réaliser une étude de la production laitière étant donné qu'il s'agit de l'un des secteurs les plus productifs de notre économie. Pour-

[*Text*]

industry, particularly the industrial side, the first area selected for study?

Dr. Slater: I could ask Mr. Robert to reply to that but I might observe I am sensitive to your sensitivity in these matters, being married to a dairyman's daughter and having had a brother-in-law who is a dairyman.

M. Robert: Oui, vous faites allusion à un discours et non pas à une étude. M. Douglas a effectivement prononcé un discours à Toronto, discours dans lequel il a simplement donné un exemple qui permettait d'illustrer la plus ou moins grande efficacité de la politique laitière au Canada. Ce n'est pas une étude en tant que telle. M. Douglas a voulu simplement dire: «Écoutez, en matière de politique laitière, il n'est pas certain que cela marche très bien. Prenons un exemple». Et il a pris l'exemple du lait en poudre exporté, de nos besoins de beurre, etc.

Maintenant, je puis vous dire qu'effectivement le Centre a entrepris une étude sur la politique laitière, étude qui sera publiée quand elle sera terminée.

M. Clermont: Le Centre ou le Conseil?

M. Robert: C'est le Centre lui-même; cela implique donc une étude davantage centrée sur les problèmes d'inflation, de productivité, de coûts et de prix de revient. Je sais que cela a peut-être été présenté hâtivement par la presse comme étant une étude, mais il s'agit simplement d'un exemple, d'un calcul simple destiné à illustrer, si vous voulez, à la fois la difficulté et les contradictions possibles dans une politique laitière quand on veut en même temps stabiliser les revenus et stabiliser les prix aux consommateurs. L'étude est en cours au Centre; elle sera publiée quand elle sera terminée. C'est une étude technique.

Mr. Lumley: My question is why, when I think it is generally concluded that the agricultural industry on a productivity basis is head and shoulders above many areas in the manufacturing sector, one of your first major studies would be in an area where, if you are studying productivity, I would think you would be in a positive aspect looking at the dairy industry as opposed to negative conclusions that resulted from the study? I would like to know why the dairy industry was first selected, or why agriculture in general.

M. Robert: C'est simplement parce que M. Douglas parlait devant des spécialistes; il s'agissait de la réunion annuelle de la Commission canadienne du lait. Il fallait simplement qu'il traite d'un sujet qui intéressait directement son auditoire. Il n'y a pas eu de choix systématique. Quand on parle à des producteurs agricoles, on choisit un sujet qui les concerne directement, ce qui ne veut pas dire qu'on ne s'intéresse pas à l'industrie manufacturière.

Mr. Lumley: What other areas of specific economic activity are the CSIP people looking at other than industrial milk policy?

M. Robert: A l'heure actuelle, je ferai une distinction entre les études qui demandent un peu plus de temps, dont certaines, si vous voulez, sont données à des consultants à l'extérieur, et les études internes effectuées au centre.

[*Translation*]

quoi a-t-on d'abord choisi le secteur de la production laitière et surtout le secteur de la production de lait industriel?

M. Slater: Permettez-moi de demander à M. Robert de répondre à cette question, mais, auparavant, laissez-moi vous dire que je comprends vos préoccupations à cet égard. Ma femme est fille de producteur laitier et j'ai un beau-frère qui est producteur laitier aussi.

Mr. Robert: Yes, you mentioned a speech and not a study. Mr. Douglas did make a speech in Toronto in which he simply gave an example to illustrate the efficiency of the dairy policy in Canada. It is not a study as such. Mr. Douglas simply wanted to say: "Listen, as far as the dairy policy is concerned, it is not certain that everything is going well. Let us take an example." And he took the example of our exports of powdered milk, of our needs in butter, etc.

Now, I can tell you that the Centre did initiate a study on the dairy policy and this study will be published when it is finished.

Mr. Clermont: The Centre or the Council?

Mr. Robert: The Centre itself; this study will deal with on the problems of inflation, productivity, costs and cost prices? I know that the press was maybe a bit too quick to show this as a study when it is only an example, a simple calculation in order to illustrate the difficulty and the possible contradictions of our dairy policy at a time when we want to stabilize both incomes and consumer prices. The Centre is presently working on this study; it will be published once it is finished. It is a technical study.

M. Lumley: Il est entendu en général que la productivité de l'agriculture est de loin supérieure à beaucoup de secteurs de l'industrie. Pourquoi dès lors une de vos permières études importantes porte-t-elle sur ce domaine, dont la productivité et celle de l'industrie laitière en particulier aurait dû se traduire par des résultats positifs et non pas négatifs. Je voudrais savoir pourquoi l'industrie laitière a été choisie et l'agriculture en général?

Mr. Robert: Simply because Mr. Douglas was speaking before specialists; it was the annual meeting of the Canadian Dairy Commission. He had to discuss a subject which directly interested his audience. There was no systematic choice. When we speak to agricultural producers, we choose a subject which concerns them directly. This does not mean that we are not interested in the manufacturing industry.

M. Lumley: Quels autres domaines d'activité économique sont étudiés par le centre d'études de l'inflation et de la productivité à part la politique industrielle laitière?

Mr. Robert: At the present time, I would make a distinction between studies requiring a little more time, some of which have been given to outside consultants, and internal studies done at the centre.

[*Texte*]

A l'heure actuelle, à l'intérieur du centre, nous examinons des problèmes de politique laitière; nous examinons l'impact des quotas dans l'industrie textile; nous examinons l'industrie de la chaussure; nous examinons le comportement des entreprises suite à la dépréciation du dollar canadien.

Le raisonnement étant le suivant: la dépréciation du dollar canadien donne aux sociétés canadiennes exportatrices ou concurrentes des importations sur le marché canadien, la possibilité d'augmenter leurs prix et de confisquer la différence sous forme de profits ou de laisser leurs prix, exprimés en dollars canadiens, au niveau antérieur et conquérir une part plus importante du marché extérieur, le marché d'exportation, ou du marché canadien, lorsqu'elles concurrencent des importations.

A partir du moment où elles accroissent la pénétration du marché, elles sont donc nécessairement obligées d'accroître leur production, donc d'augmenter l'emploi, ce qui bénéficie à tous les Canadiens.

Par contre, si elles confisquent, si vous voulez, le «polder» qui leur est donné par la dépréciation du dollar canadien, cela se traduit en profits plus élevés. Là, la question qui se pose est la suivante: Est-ce qu'elles réinvestissent ces profits ou non? C'est le thème d'une étude en cours, actuellement. Il s'agit de voir, en fait, de quelle façon les entreprises réagissent à cela? Est-ce que cela va profiter aux Canadiens?

Il y a également d'autres études en cours sur la situation des prix dans le domaine alimentaire, à partir du moment où le produit sort de la ferme, on étudie les différentes étapes et le processus de fixation des prix au cours des différentes étapes. C'est une étude qui est entreprise par un consultant à l'extérieur du centre.

Nous avons une étude en cours sur l'impact de l'inflation sur les ménages; nous avons une étude en cours sur la question de savoir s'il est possible d'adapter le modèle d'inflation suédois au Canada, puisqu'il s'agit de deux économies ouvertes; nous avons deux études en cours sur l'impact des clauses d'indexation; nous avons une étude en cours sur le processus de détermination des salaires au Canada. Il y en a quelques autres encore. Enfin, je vous cite celles qui me viennent à la mémoire.

Donc, il ne s'agit pas de se polariser sur l'agriculture ou la politique laitière. Il se trouve simplement que c'est l'un des premiers discours que M. Douglas a prononcés. Il avait affaire à des gens qui œuvrent dans ce domaine-là et il a prononcé un discours qui était susceptible de les intéresser directement.

Dr. Slater: Mr. Lumley, we are to table a report at the upcoming first ministers' economic conference and this will give some indication of the range of material, work, under way so that it is easy to understand that people would not see us yet but we will be seen.

Mr. Lumley: Mr. Chairman, I want to comment. I certainly agree that unanimous decision by the first ministers is probably one of the most important decisions they have taken, the fact that we do need some detailed studies on productivity in this country. If we are not going to maintain our international competitiveness, not just from a cost standpoint but from a

[*Traduction*]

At the present time, within the centre, we are studying problems of dairy policy; we are studying the impact of quotas on the textile industries; we are studying the footwear industry; we are studying the behaviour of businesses following the depreciation of the Canadian dollar.

Our reasoning was as follows: the depreciation of the Canadian dollar gives Canadian companies who export or who compete with imports on the Canadian market the opportunity to increase their prices and to confiscate the difference as profits, or to leave their prices, expressed in Canadian dollars, at the previous level and thus capture a larger part of the foreign market, the export market, or the Canadian market, where they compete with imports.

From the moment when they increase their penetration of the market, they must necessarily increase their production, and hence increase employment, which benefits all Canadians.

On the other hand, if they cash in on the "bonanza" given to them by the depreciation of the Canadian dollar, that is translated in higher profits. Then, the question is whether or not they reinvest these profits. This is the theme of a study now under way. We want to see just how companies react to this. Will it benefit Canadians?

There are also other studies under way on the price situation in the food industry. From the time the product leaves the farm, we study the different stages and the pricing process along the different stages. This study has been undertaken by a consultant from outside the centre.

We are doing a study on the impact of inflation on households; we are doing a study regarding the possibility of adapting the Swedish inflation model to Canada, since both countries have open economies; we are also doing two studies on the impact of indexing; we are doing a study on the process of salary determination in Canada. There are a few others. I have just mentioned those which came to mind.

So you can see that we are not concentrating on agriculture or dairy policies. It was just that that was one of the first speeches Mr. Douglas made. He was dealing with people who work in that field, and he spoke on a subject which would interest them directly.

M. Slater: Monsieur Lumley, nous devons déposer un rapport à la prochaine conférence économique des premiers ministres. Ce rapport donnera une idée de l'étendue des sujets, des travaux en cours. Il est évident que les gens ne nous voient pas encore, mais on nous verra.

M. Lumley: Monsieur le président, je voudrais faire une observation. Je suis certainement d'accord que la décision unanime des premiers ministres de faire des études détaillées sur la productivité du pays est probablement une des plus importantes décisions qu'ils aient jamais prises. Si nous ne gardons pas notre position concurrentielle internationale, non

[*Text*]

productivity standpoint, certainly Canada is not going to be the country of the last part of this century or the year 2000 on.

• 1115

But in looking at this and again basing it on the first of what may appear to be the major study undertaken by CSIP, the recommendations that were forthcoming from Mr. Douglas' study were such that they had to lay off approximately 25,000 families in this country; you are eliminating an industry which right now has an export surplus and if we follow the recommendations made by Mr. Douglas, we will end up with a trade deficit. This does not appear to me to be the kind of conclusion which you really intended or was intended by the first ministers.

M. Robert: Monsieur le président, encore une fois, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il s'agisse d'une recommandation. Étant donné l'exemple cité par M. Douglas, et je pense que vous avez dû avoir le texte de son discours, cela revenait à dire, en fait, que sur un plan macro-économique, il serait peut-être préférable de supprimer l'aide à l'exportation de poudre de lait. Cela s'inscrit dans la logique de son exemple. Maintenant, ce n'était pas une recommandation, une politique. M. Douglas n'a jamais dit: «Il faut que le gouvernement fasse ceci et cela.» Je ne contesterais pas que dans la presse, cela a été peut-être quelque peu présenté de cette façon-là, ce qui a donné lieu à ce type d'interprétation.

Mais encore une fois, l'étude est en cours; et là, il s'agit vraiment d'une étude. Elle sera publiée dès qu'elle sera terminée, soit sous forme d'étude spécifique, soit dans le cadre de notre rapport trimestriel.

Mr. Lumley: Mr. Chairman, I read Mr. Douglas' speech and I came to the same conclusions that the media came to. It may not have been a specific recommendation, but the implication was certainly there, and it just did not appear to me that this would coincide with what the objectives of CSIP were. That is the only comment I want to make.

M. Clermont: Après les remarques de MM. Martin, Gillies et Lumley, sur l'étude de M. Hazledine, vous avez apporté des éclaircissements sur cette étude. Mais personne, ici, ne représente les media de l'information. Non seulement dans les journaux, mais dans tous les media d'information, cela a été décrit comme étant une étude du Conseil économique du Canada. Et comme M. Gillies l'a dit, c'est très différent d'une étude préparée par un professeur d'université. Or, dans les media d'information on mentionne: «Le Conseil économique du Canada, suite à une étude . . .»

Je crois, monsieur le président, que le Conseil économique du Canada devrait, dans un communiqué, apporter des éclaircissements sur cette question. Personnellement, comme mes collègues, j'ai été surpris d'apprendre par les journaux l'existence de cette étude, ainsi que son coût. Si c'est vrai que le coût a en a été de $300,000, j'hésite quelque peu monsieur Slater à voter pour que l'on vous accorde une somme additionnelle de 3.8 millions de dollars, si vous avez déjà utilisé $300,000 de cette manière. Et je me demande si ce ne serait pas utile,

[*Translation*]

seulement du point de vue coûts mais également du point de vue productivité, il est certain que le Canada ne sera pas le pays de la fin de ce siècle ni de l'an 2,000 non plus.

Mais compte tenu de ce fait, et à partir de la première grande étude entreprise par le Centre d'études de l'inflation et de la productivité, les recommandations découlant de l'étude de M. Douglas étaient telles qu'il a fallu mettre à pied environ 25,000 familles de ce pays. Vous supprimez l'industrie qui, actuellement, a un surplus d'exportation, et si on adopte les recommandations de M. Douglas, nous allons nous retrouver avec un déficit commercial. Cela ne me semble pas être le genre de conclusion envisagée par vous-même ni par les premiers ministres.

Mr. Robert: Once again, Mr. Chairman, I do not think that we can say that this is a recommendation. Mr. Douglas' example, and I believe you have all read the text of his speech, amounted to the statement that on the macro-economic level, it might be preferable to eliminate assistance to powdered milk exports. That is part of the logic behind his example. However, this was not a recommendation or a policy. Mr. Douglas never said: "The government must do this or that". I will not deny that the press may have presented the statement in that way, which gave rise to this type of interpretation.

But once again, the study is under way, and it is truly a study. It will be published as soon as it is finished, either as a special study or in the framework of our quarterly reports.

M. Lumley: Monsieur le président, j'ai lu le discours de M. Douglas et je suis arrivé aux mêmes conclusions que la presse. Il ne s'agissait peut-être pas d'une recommandation précise, mais il est certain que l'idée était là, et cela ne semble pas coïncider avec les objectifs du Centre d'études de l'inflation et de la productivité. C'est le seul commentaire que j'ai à faire.

Mr. Clermont: Following the remarks of Messrs. Martin, Gillies and Lumley on Mr. Hazeldine's study, you provided further information on the study. But no one here represents the media. Not only the newspaper but all media described this as a study by the Economic Council of Canada. And as Mr. Gillies has said, this is quite different from a study prepared by a university professor. The media said: "The Economic Council of Canada, following a study . . ."

I think, Mr. Chairman, that the Economic Council of Canada should issue a press release claryifying this question. Personally, like my colleagues, I was surprised to hear about this study and its cost through the newspapers. If it is true, Mr. Slater, that the cost was $300,000 I am somewhat hesitant to vote to grant you an additional amount of $3.8 million, if you have already used $300,000 in this fashion. And I wonder, Mr. Chairman, if it would not be a good idea for the Economic Council of Canada to clarify the issue regarding this study?

[*Texte*]

monsieur le président, que le Conseil économique du Canada apporte des éclaircissements sur cette étude?

Dr. Slater: Mr. Clermont, I agree entirely with your remarks about the necessity of care in what we are doing and how we put out the stuff. On this particular occasion, again a working conference, there were three or four or five journalists there as participants, not as journalists in the sense of reporting, and out of that particular set of circumstances, one gets this sort of result. I think we have a problem, Mr. Clermont, and I sympathize very much with the remarks of Mr. Gillies in this respect, but it is very difficult for the public to distinguish between things on which the Council has its full *imprimatur*, to stop in between and stop at the kind of early professional speculative kind of stop, and to make that distinction in the public domain. I think we have to do better, I think we are determined to do better in that respect, but I suspect that under the best of circumstances there will be from time to time misunderstanding that will still appear.

M. Clermont: Oui, mais monsieur le président, et ce seront mes dernières remarques . . . Une telle étude présentée de cette manière peut créer des remous assez importants dans la situation actuelle. C'est pour cela que de nouveau, je vous suggère d'étudier la possibilité d'éclaircir cette question par un communiqué ou par une déclaration d'un haut fonctionnaire du Conseil économique du Canada. Dites bien que telle n'est pas la pensée du Conseil économique du Canada à la suite de cette étude.

• 1120

M. Slater: Oui, je suis d'accord avec vous.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, I would like to raise a point. I would like to dissent from some of my colleagues in their criticism of the Economic Council on the dissemination of that particular report. It seems to me that the cause of national unity is not really served by hiding things. If in fact that is an honest conclusion that that researcher came to, then he has a perfect right to state it, because in fact I have suspected for a long time that the government's figures were quite wrong in this regard and they did not take certain things into account. In my view we can quarrel as to whether that report was a good report or a bad report, we can argue as to whether the research was sound enough or it was not sound enough, but I think it is not right for us to say to the Economic Council: "You have to take political considerations into account in the things that you publish." I think they need the freedom to state what they have to state.

The Chairman: I am prepared to sit and share the continuation of this discussion, but can we agree to wait until we more or less reach some kind of conclusions about it? Yes? Okay.

Mr. Gillies: With respect, Mr. Saltsman has misunderstood the point that has been made. No one cares what the Economic Council of Canada publishes or what anybody else publishes, or whether it is good or bad, but if they publish it they have to stand behind it. They cannot have something published by one of their people on their payroll, at a conference, identified Economic Council of Canada, and then say, "But we did not really mean it". That is what I object to. They can say

[*Traduction*]

M. Slater: Monsieur Clermont, je suis entièrement d'accord avec vos remarques sur la nécessité d'être prudent dans ce que nous faisons et dans notre façon de publier nos informations. Donc ce cas-ci en particulier, il s'agissait d'une conférence de travail, trois, quatre ou cinq journalistes participaient, pas à titre de journalistes; c'est ainsi que c'est arrivé. Nous effectivement avons un problème, monsieur Clermont, et je comprends parfaitement la position de M. Gillies. Mais le public a beaucoup de difficultés à distinguer entre les choses qui ont reçu *l'imprimatur* du Conseil, et les autres. Nous devons absolument faire mieux, mais je crains même que dans le meilleur des cas il y aura des malentendus.

Mr. Clermont: Yes, but Mr. Chairman and these will be my final comments . . . Such a study presented in that manner could have serious repercussions in the present situation. And for that reason, I would again suggest that you study the possibility of clearing up this whole matter through a press release, or by a statement from one of the senior officials of the Economic Council of Canada. Say very clearly that such was not the opinion of the Economic Council of Canada in the matter of that study.

Mr. Slater: Yes, I agree with you.

M. Saltsman: Monsieur le président, je voudrais soulever un point. Je ne suis pas d'accord avec certains de mes collègues qui critique sur le Conseil économique pour la manière dont ce rapport a été distribué. Il me semble qu'il ne sert à rien pour l'unité nationale de cacher certaines choses. Si, en fait, ce chercheur est arrivé honnêtement à cette conclusion, il a le droit de le dire, parce que je soupçonne depuis longtemps que les chiffres du gouvernement étaient faux à cet égard, et qu'il n'avait pas tenu compte de tous les facteurs. Selon moi, on peut débattre si oui ou non ce rapport est bon ou mauvais, on peut se demander si la recherche était poussée ou non, mais nous n'avons pas le droit de dire au Conseil économique: «Vous devez tenir compte des considérations politiques dans les documents que vous publiez.» Je trouve qu'il doit avoir la liberté de publier ce qu'il veut.

Le président: Je suis prêt à entendre et participer à cette discussion, mais sommes-nous d'accord d'attendre jusqu'à ce que nous ayons tiré certaines conclusions? Oui? Très bien.

M. Gillies: Sauf votre respect, M. Saltsman n'a rien compris au débat. Tout le monde se fiche de ce que publie le Conseil économique du Canada ou tout autre organisme, que ce soit bon ou mauvais, mais ces organismes publient un document ils doivent l'appuyer. Un document rédigé par un membre du Conseil, ou une déclaration faite lors d'une conférence, ne peuvent pas par la suite être renié par le Conseil. C'est inadmissible. Le Conseil peut dire ce qu'il veut, et si ce n'était

[*Text*]

anything they want, and my God, if they did not I would be the first to really go after them to say what their research finds, but you cannot be confusing the public by saying, "This is a report from the Economic Council of Canada", and then next week say, "But not really". That was my point. But I would certainly agree with what you say about the freedom aspect.

The Chairman: I think you ought to have an opportunity to respond to that, Dr. Slater.

Dr. Slater: I think on that particular point, I do not want the Committee to take my remarks as saying that as a professional piece of work, in its context, Hazledine's work is bad. In fact, the contrary, I would maintain. Hazledine, in the presence of the person who wrote the *Globe* story personally took responsibility for his personal remarks. He did so in that setting, and that is the . . .

Mr. Gillies: That is very difficult to do. Once you become an employee or a member of Parliament, you are in the public domain and you are just caught. There would be more of us if you could say things and say, "I am not saying them as a member of Parliament", but you cannot.

The Chairman: Can I ask a question here? Are you saying that it would be wrong for the Economic Council to sponsor a series of papers on the same subject, which might all differ from each other, in the way in which they come out?

Mr. Gillies: No.

The Chairman: In other words, does the Economic Council have to agree with the point of view contained in the paper?

Mr. Gillies: I think the Economic Council does not have to agree. It can publish anything it wants, but it has to take the responsibility.

Mr. Martin: On the same point of order, Mr. Chairman, I think the concern that maybe we are all registering here is that we know that the press have a habit of putting their own interpretations on what comes out of these conferences—presumably it was a public conference and the press was invited—and they do talk about a major study by the Economic Council of Canada that cost $300,000. I might also mention that not only is Hazledine the one who got the headlines, because his figures were so different from some earlier figures from the federal government, but there is also the other study that was made public at the same conference by the Economic Council people as well, Messrs. Auer and Mills, in which they go to further extreme in terms of losses of potential jobs than the federal government have gone, but that one is sort of on the back page of the article. That talked about $152,000. So you run between $21,000 and $152,000 from the same people, from the same organization, as a result of the same study at the same conference, or two studies at the same conference.

Mr. Lumley: Half a million dollars.

Le président: Monsieur Clermont.

[*Translation*]

pas le cas, je serais le premier à leur demander de révéler toutes leurs recherches, mais on ne peut pas se permettre de confondre le public en disant, «voici un rapport du Conseil économique du Canada», et ensuite plus tard, «Mais ce n'est vraiment pas un rapport du conseil». Voilà ce que je voulais établir. Mais je suis certainement d'accord avec vous à l'égard de la liberté dont il doit jouir.

Le président: Vous avez le droit de riposter, M. Slater.

M. Slater: Je ne voudrais pas que le comité reste sous l'impression que le travail de M. Hazeldine n'était pas bon, bien au contraire. M. Hazledine, a revendiqué la responsabilité de ses remarques en parlant au journaliste du *Globe*. Il les a faites dans ce contexte, et voilà . . .

M. Gillies: Mais c'est très difficile à faire. Une fois que vous êtes un employé ou un député, il y a une responsabilité qui vous incombe. Il y aurait sans doute plus de députés, si on pouvait dire, «Je fais ces remarques mais pas à titre de député», mais ce n'est pas possible.

Le président: Pourrais-je intervenir? Dites-vous que le Conseil économique ne peut pas commanditer une série d'articles sur le même sujet, et qui pourraient être tous différents l'un de l'autre, au moment de leur publication?

M. Gillies: Non.

Le président: En d'autres termes, le Conseil économique doit-il être d'accord avec les points de vue exprimés dans ces documents?

M. Gillies: Le Conseil économique n'est pas obligé d'être d'accord. Il peut publier n'importe quel article, mais il doit en assumer la responsabilité.

M. Martin: Sur ce même rappel au Règlement, monsieur le président, je crois que l'inquiétude que nous exprimons tous est que nous savons que la presse a l'habitude d'interpréter comme bon lui semble ce qui ressort de ces conférences, et je suppose qu'il s'agit d'une conférence publique, et que la presse y était invitée, et en l'occurence, on parlait d'une étude importante du conseil économique du Canada qui a coûté quelque $300.000. Je vous ferai remarquer aussi que Hazledine était non seulement celui dont il a été le plus question, parce que ces chiffres étaient si différents de d'autres chiffres publiés plus tôt par le gouvernement fédéral mais aussi parce qu'un autre rapport a été publié à cette même conférence par d'autres membres du Conseil économique, MM. Auer et Mills, en ce qui concerne des pertes d'emplois possibles étaient à l'opposé des chiffres publiés par le gouvernement fédéral, mais auquel on n'a attaché aucune importance. Cette étude avait coûté $152,000. Donc cela varie de $21,000 à $152,000 pour les rapports publiés par les mêmes personnes, du même organisme, à la suite de la même étude sur une même conférence, ou plus tôt de deux études sur la même conférence.

M. Lumley: Un demi million de dollars.

The Chairman: Mr. Clermont.

[*Texte*]

• 1125

M. Clermont: Monsieur le président, je ne veux pas donner l'impression que le secteur politique doit intervenir dans les activités du Conseil économique du Canada, loin de là. Seulement, je partage les idées émises par M. Gillies. S'il s'agit d'une étude préparée par un économiste ou un autre conseiller du Conseil économique du Canada, le Conseil économique doit en assumer la responsabilité. Comme M. Slater nous l'a dit, M. Hazledine a bien mentionné au rédacteur du *Globe and Mail* que c'était ses opinions puis qu'il en prenait la responsabilité. Mais, je me demande si elles ont été rapportées dans l'article du *Globe and Mail*.

De toute façon, monsieur le président, je ne veux pas donner l'impression qu'on pense que je veuille intervenir ou que le secteur politique intervienne dans les activités du Conseil économique du Canada, loin de là. Merci.

The Chairman: Mr. McRae and then Mr. Saltsman.

Mr. McRae: Mr. Chairman, I am extremely frustrated sitting here talking about these kinds of studies being done because we are the committee that is supposed to be understanding these things but we are not really looking at the studies we are talking about and we are here to talk about an item in the supplementary estimates.

I have said this before, but it seems to me that we have to have the Council back here for a series of meetings where we deal with the general kinds of problems we are facing, the future problems which Mr. Saltsman and I mentioned and the kinds of problems that involve the Economic interface in terms of any kind of constitutional changes. As a body we should be studying these things, looking at them carefully. I am glad we are having this talk about Hazledine's piece, but I am just wondering if there is some way we can arrange to have a serious look at some of the things the Council is into or should be into, not just pass it off as another three minutes which we can all have.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: If I remember, it seems to me that the Economic Council has published a number of studies and those studies did not necessarily carry endorsation of the Council. They simply said that they had commissioned those studies which were being published, without implying any criticism or any endorsation of those studies. Simply saying, here they are. Very often there are dissenting views even on the Council itself as to the conclusions that have been arrived at in the Economic Council report. So as to this argument of saying that because somebody on the Economic Council said something it requires some endorsation or some king of affirmation as to the position of the Economic Council, well, you can see the confusion that arises because of the nature of the media. Nevertheless, looking back on what has happened in the past I do not think that any study coming out of the Economic Council necessarily involves endorsation on the part of its board or anything else.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, if we are going to have Mr. McRae's reference to consider studies made by the Council, the only thing I see is that it is a reference from the House of Commons to consider the annual report of the Economic

[*Traduction*]

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I certainly do not want to give the impression that the political sector should interfere with the activities of the Economic Council of Canada, quite the opposite. But I am of Mr. Gillies' opinion. If the research was prepared by an economist or another consultant to the Economic Council of Canada, then the Economic Council should take the responsibility for it. As Mr. Slater has said, Mr. Hazledine did indicate to the *Globe and Mail* reporter that these were his own opinions which he was taking the responsibility for. But I wonder if this were reported in the *Globe and Mail* article.

Anyway, I do not want you to get the impression that I am trying to meddle or that I want the political side to interfere with the activities of the Economic Council of Canada. Not at all. Thank you.

Le président: Monsieur McRae et puis M. Saltsman.

M. McRae: Monsieur le président, je me sens horriblement frustré de rester assis à parler de toutes ces études quand notre Comité qui est censé comprendre toutes ces choses ne peut même pas les examiner; et pourtant, nous devons discuter de cette rubrique des prévisions budgétaires supplémentaires.

Je le répète, je trouve que les membres du Conseil devraient assister à plusieurs autres séances du Comité pour nous permettre de discuter de problèmes auxquels nous aurons à faire face, des problèmes futurs dont M. Saltsman et moi-même avons parlé, et des difficultés que toute modification constitutionnelle pourrait créer pour l'économie. Notre Comité devrait étudier attentivement toutes ces choses. Je suis heureux qu'on ait parlé de l'étude de M. Hazledine, mais je me demande s'il n'y aurait pas moyen de nous arrêter un peu plus longuement à certaines des études faites par le Conseil à l'heure actuelle ou qu'il devrait entreprendre, au lieu de nous contenter simplement de trois petites minutes de questions.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Si je ne m'abuse, le Conseil économique a déjà publié plusieurs études qui n'ont pas toujours été avalisées par le Conseil. On disait tout simplement avoir fait faire ces études par quelqu'un de l'extérieur et on les publiait sans en critiquer ni appuyer les conclusions. Très souvent, il y a des opinions divergentes au sein même du Conseil quant aux conclusions du rapport même du Conseil économique. Prétendre que tout ce qui se dit doit être endossé par le Conseil économique et doit donc être conforme à sa position ne fait que semer la confusion. Si on se rapporte au passé, on se rend compte que jamais une étude publiée par le Conseil économique n'est automatiquement avalisée par le Conseil ou par n'importe qui d'autre.

M. Clermont: Monsieur le président, au sujet de la suggestion faite par M. McRae que nous étudiions les études menées par le Conseil, je crois que le mandat d'étudier le rapport annuel du Conseil économique nous vient de la Chambre. C'est

[*Text*]

Council. That is the only way. Otherwise, when we get supplementary estimates, we are supposed to deal with the estimates. We are not . . . .

Mr. McRae: I do not object to that, yet.

The Chairman: Well, gentlemen, I know the interest in the issue, and some of you who are members of the steering committee will raise it an early steering committee meeting and see if there is some way in which we can responsively undertake the workload we already have and also add to it some meetings to deal with this other very important issue.

On that note, I would like to declare this meeting adjourned until tonight at 8 p.m. in room 308, West Block, when we will be holding an in camera meeting on the subject of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978. On your behalf I would like to thank Dr. Slater and the other witnesses from the Economic Council of Canada.

[*Translation*]

la seule façon de procéder. A part cela, on étudie les budgets supplémentaires ou le budget des dépenses. Nous ne . . .

M. McRae: Je ne suis pas contre.

Le président: Messieurs, je sais quel intérêt vous portez à la question. Ceux d'entre vous qui faites partie du Comité directeur pourront soulever la question à une prochaine réunion pour que nous essayions de trouver le moyen de nous acquitter de notre tâche déjà assez lourde tout en ajoutant certaines séances qui nous permettront d'étudier cette autre question très importante.

Sur ce, je suspends les travaux du Comité jusqu'à 20h00 ce soir. Nous nous réunirons dans la pièce 308 de l'Édifice de l'Ouest pour étudier, à huis clos, le Bill C-15, Loi de 1978, remaniant la législation bancaire. Je remercie en votre nom M. Slater et les autres représentants du Conseil économique du Canada.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Printing and Publishing,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie et Édition,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Economic Council of Canada:

Dr. David Slater, Director;

Mr. Ernie Van Humbeck, Director, Administration, Finance and Personnel;

Mr. Patrick Robert, Associate Executive Director, Centre for the study of Inflation and Productivity (CSIP).

Du Conseil économique du Canada:

M. David Slater, Directeur;

M. Ernie Van Humbeck, Directeur de l'administration, des finances et du personnel;

M. Patrick Robert, Directeur, exécutif associé, Centre d'étude de l'inflation et de la productivité (C.E.I.P.).

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Tuesday, November 14, 1978
Tuesday, November 21, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le mardi 14 novembre 1978
Le mardi 21 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

CONCERNANT:

La teneur du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire.

LIBRARY
JAN 4 1979
UNIVERSITY OF TORONTO

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Fourth Session of the
Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la
trentième législature, 1978

26647—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Breau
Caouette (*Témiscamingue*)
Clermont
Crosbie (*St. John's West*)
Gray
Hamilton(*Swift Current-Maple Creek*)
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Tuesday, November 14, 1978:

Mr. Towers replaced Mr. Lambert (*Edmonton West*);

Mr. McCrossan replaced Mr. Crosbie (*St. John's West*);

Mrs. Pigott replaced Mr. Ritchie;

Mr. Collenette replaced Mr. Breau;

Mr. Ritchie replaced Mrs. Pigott.

On Thursday, November 16, 1978:

Mr. Herbert replaced Mr. McRae;

Mr. Breau replaced Mr. Collenette.

On Monday, November 20, 1978:

Mr. Lambert (*Edmonton West*) replaced Mr. Towers;

Mr. McCain replaced Mr. McCrossan;

Mr. Hamilton (*Swift Current-Maple Creek*) replaced Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*).

On Tuesday, November 21, 1978:

Mr. Crosbie (*St. John's West*) replaced Mr. de Cotret.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mardi 14 novembre 1978:

M. Towers remplace M. Lambert (*Edmonton-Ouest*);

M. McCrossan remplace M. Crosbie (*Saint-Jean-Ouest*);

M^me^ Pigott remplace M. Ritchie;

M. Collenette remplace M. Breau;

M. Ritchie remplace M^me^ Pigott.

Le jeudi 16 novembre 1978:

M. Herbert remplace M. McRae;

M. Breau remplace M. Collenette.

Le lundi 20 novembre 1978:

M. Lambert (*Edmonton-Ouest*) remplace M. Towers;

M. McCain remplace M. McCrossan;

M. Hamilton (*Swift Current-Maple Creek*) remplace M. Clarke (*Vancouver Quadra*).

Le mardi 21 novembre 1978:

M. Crosbie (*Saint-Jean-Ouest*) remplace M. de Cotret.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Wednesday, November 8, 1978

ORDERED,—That the Order for the second reading and reference to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof, be discharged, the Bill withdrawn and the subject-matter thereof referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs; and

That the Committee be empowered to engage expert assistance.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le mercredi 8 novembre 1978

IL EST ORDONNÉ,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit révoqué, le bill retiré et l'objet déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques; et

Que, lors de l'étude du sujet ci-dessus mentionné, le Comité soit habilité à retenir les services d'experts.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 14, 1978
(8)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met *in camera* at 8:05 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Caouette (*Témiscamingue*), Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Collenette, Gray, Kaplan, Kempling, Leblanc (*Laurier*), Lumley, McCrossan, McRae, Philbrook, Mrs. Pigott, Messrs. Ritchie, Saltsman, Stevens, Towers and Trudel.

Other Member present: Mr. Herbert.

In attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

The Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978, being read as follows:

ORDERED,—That the Order for the second reading and reference to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof, be discharged, the Bill withdrawn and the subject-matter thereof referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs; and that the Committee be empowered to engage expert assistance.

The Committee proceeded to consider its Order of Reference.

It was moved,—That, as directed by the Chairman, a transcript be made of the Committee's *in camera* proceedings for the Committee's use only and that they be made public only by order of the Committee.

By unanimous consent, the motion was withdrawn.

It was agreed,—That a transcript be made of Dr. Clendenning's summary to the Committee of the main issues relating to the banking legislation.

It was agreed,—(1) That six (6) meetings be held in each of the next two weeks, with emphasis on Tuesdays and Thursdays; (2) That three or four of these meetings be held on the Supplementary Estimates (A); (3) That to begin its study of the subject-matter of Bill C-15, the Committee hear as witnesses the Inspector General of Banks, the Minister of Finance, the Governor of the Bank of Canada and the Canadian Bankers Association.

It was agreed,—That, pursuant to the authority granted by its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978, the Committee retain the services of Dr. E. Wayne Clendenning, through the firm of E. Wayne Clendenning Consulting Limited, effective from October 11, 1978 to assist in its deliberations on the subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

At 10:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 14 NOVEMBRE 1978
(8)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 20 h 05 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Caouette (*Témiscamingue*), Clarke (*Vancouver Quadra*), Clermont, Collenette, Gray, Kaplan, Kempling, Leblanc (*Laurier*), Lumley, McCrossan, McRae, Philbrook, M^me^ Pigott, MM. Ritchie, Saltsman, Stevens, Towers et Trudel.

Autre député présent: M. Herbert.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, premier conseiller; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi suivant du mercredi 8 novembre 1978:

IL EST ORDONNÉ,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit révoqué, le bill retiré et l'objet déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques; et que le Comité soit habilité à retenir les services d'experts.

Le Comité entreprend l'étude de son ordre de renvoi.

Il est proposé,—Que, conformément aux instructions du président, une transcription soit faite des délibérations à huis clos du Comité pour l'usage du Comité seulement et qu'elles ne soient publiées que sur son ordre.

Du consentement unanime, la motion est retirée.

Il est convenu,—Q'une transcription de l'exposé de M. Clendenning résumant les principales questions relatives à la législation bancaire, soit faite pour l'usage du Comité.

Il est convenu,—(1) Que six (6) séances soient tenues au cours de chacune des deux prochaines semaines, de préférence les mardi et jeudi; (2) Que trois ou quatre de ces séances soient consacrées au Budget supplémentaire (A); (3) Que, pour commencer l'étude de l'objet du Bill C-15, le Comité entende comme témoins, l'Inspecteur général des banques, le ministre des Finances, le Gouverneur de la Banque du Canada et l'Association des banquiers canadiens.

Il est convenu,—Que, conformément au pouvoir que lui confère l'ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978, le Comité retienne les services de M. E. Wayne Clendenning, par les soins de la société E. Wayne Clendenning Consulting Limited, à compter du 11 octobre 1978, pour le seconder dans ses délibérations sur l'objet du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire.

A 22 h 10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, NOVEMBER 21, 1978
(9)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:37 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Crosbie (*St. John's West*), Gray, Herbert, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, Martin, McCain, Ritchie, Stevens and Trudel.

Other Member present: Mr. La Salle.

In Attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witnesses: From the Department of Finance: W. A. Kennett, Inspector General of Banks; Doug Sleeman, Legal Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

Mr. Kennett made a statement.

On motion of Mr. Stevens, it was ordered,—That the statistics attached to notes on Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978, prepared by the Department of Finance, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FTEA-3"*).

On motion of Mr. Trudel, it was ordered,—That the Committee increase from 1,000 to 1,500 the number of printed copies of its Minutes of Proceedings and Evidence dealing with the subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

The witnesses answered questions.

At 11:10 o'clock a.m., the Committee adjourned until 8:00 o'clock p.m. this day.

EVENING SITTING
(10)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:15 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Gray, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Leblanc (*Laurier*), McCain, Ritchie, Saltsman, Stevens and Trudel.

In Attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witnesses: From the Banking Federation of the European Economic Community: The Rt. Hon. Lord O'Brien of Lothbury, G.B.E., P.C., President, British Bankers' Association; Mr. Paul Fabre, Deputy Managing Director, French Bankers' Association; Dr. Paul Franken, Deputy General Counsel, Dresdner Bank AG.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to

LE MARDI 21 NOVEMBRE 1978
(9)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 37 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Crosbie (*Saint-Jean-Ouest*), Gray, Herbert, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, Martin, McCain, Ritchie, Stevens et Trudel.

Autre député présent: M. La Salle.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller supérieur; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du ministère des Finances: M. W. A. Kennett, Inspecteur général des banques; M. Doug Sleeman, conseiller juridique.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur l'objet du bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

M. Kennett fait une déclaration.

Sur motion de M. Stevens, il est ordonné,—Que les statistiques annoncées aux remarques sur le bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire, établies par le ministère des Finances, soient jointes aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «FTEA-3»*).

Sur motion de M. Trudel, il est ordonné,—Que le Comité augmente de 1,000 à 1,500 le nombre d'exemplaires imprimés de ses procès-verbaux et témoignages traitant de l'objet du bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire.

Les témoins répondent aux questions.

A 11 h 10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

SÉANCE DU SOIR
(10)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 20 h 15 sous la présidence de M. Kaplan, (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Gray, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Leblanc (*Laurier*), McCain, Ritchie, Saltsman, Stevens et Trudel.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller supérieur; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: De la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne: Le Très Honorable Lord O'Brien of Lothbury, G.B.E., c.p., président, British Bankers' Association; M. Paul Fabre, administrateur adjoint, Association des banquiers français; M. Paul Franken, conseiller général adjoint, Dresdner Bank AG.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur l'objet du bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les

amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

Lord O'Brien, Mr. Faber and Dr. Franken made statements and answered questions.

In accordance with a motion of the Committee at the meeting held on Thursday, October 26, 1978, the following documents are appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

Brief presented by the Banking Federation of the European Economic Community (*See Appendix "FTEA-4"*).

Brief presented by the British Bankers Association (*See Appendix "FTEA-5"*).

List of Canadian Financial Institutions Affiliated with Foreign Banks submitted by the Bank of Canada (*See Appendix "FTEA-6"*).

At 10:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

Lord O'Brien, M. Faber et M. Franken font des déclarations et répondent aux questions.

Conformément à une motion du Comité adoptée à la séance du jeudi 26 octobre 1978, les documents suivants sont joints aux procès-verbal et témoignages de ce jour:

Mémoire présenté par la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne (*Voir Appendice «FTEA-4»*).

Mémoire présenté par la British Bankers Association (*Voir Appendice «FTEA-5»*).

Liste des institutions financières canadiennes affiliées à des banques étrangères, soumise par la Banque du Canada (*Voir Appendice «FTEA-6»*).

A 22 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, November 21, 1978

• 0939

[*Texte*]

The Chairman: We will resume our consideration of the subject matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

We have with us this morning Mr. W. A. Kennett, Inspector General of Banks, and with him, Mr. Don MacPherson, the Assistant Inspector General. We also have with us Mr. Maurice Clennett, the Director of Foreign Banks, and Mr. Doug Sleeman, Legal Counsel to the Inspector General.

Mr. Kennett has an opening statement to make and I will call on him now.

Mr. W. A. Kennett (Inspector General of Banks): Thank you, Mr. Chairman. I have been asked, gentlemen, to take you through the legislation and that is a formidable task which you probably already know. I have prepared a text which largely consists of so-called notes which are available for circulation to you this morning. My version of the notes, which I will read into the record this morning, have included in them several references to the sections of the proposed act. The notes do not, so I shall try to put on record as frequently as possible the references to the precise sections of the legislation so you can turn those up readily, as we go on later on with the questioning. Without further ado, let me begin this task.

• 0940

The bill is divided into five parts: Part I, the revision of The Bank Act; Part II, amendments to the Quebec Savings Banks Act; Part III, amendments to the Bank of Canada Act; Part IV, the new Canadian Payments Association Act, and Part V, related and Consequential Amendments to other legislation and the coming into force of this legislation. The bill is therefore an omnibus bill, bringing before Parliament under a single cover this package of related legislation.

Part I constitutes a new Bank Act replacing rather than amending the existing act and Part IV is a wholly new act, the Canadian Payments Association Act. The other parts amend existing legislation. The summary of banking legislation, released on May 18, 1978, notes that the government will be reviewing the desirability of a new Savings Bank Act, and pending that review has limited the proposed changes to the Quebec Savings Banks Act.

To begin with Part I of Bill C-15, The Bank Act. This proposed act repeals the present Bank Act and replaces it with a revised Bank Act. In addition to making provisions designed to implement new policies in areas such as entry into banking, foreign banks and the business powers of banks, the structure of the Bank Act has been redesigned in order to insure that its

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 21 novembre 1978

[*Traduction*]

Le président: Nous reprenons l'étude du sujet du bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire.

Nous avons parmi nous ce matin M. W. A. Kenneth, inspecteur général des banques, qui est accompagné de M. Don MacPherson, inspecteur général adjoint. Nous avons également M. Maurice Clennett, directeur de la Division des banques étrangères, ainsi que M. Doug Sleeman, conseiller juridique auprès de l'inspecteur général.

Je donne immédiatement la parole à M. Kenneth qui a un exposé préliminaire à vous présenter.

M. W. A. Kennett (inspecteur général des banques): Je vous remercie, monsieur le président. On m'a demandé, messieurs, de passer le projet de loi en revue avec vous, ce qui représente une tâche considérable, comme vous pouvez vous en douter. On va vous distribuer ce matin un document dans lequel j'ai réuni à votre intention mes notes sur le sujet. Dans les notes que je vais vous lire moi-même ce matin, j'ai ajouté plusieurs renvois aux différents articles du projet de loi. Comme ces renvois ne figurent pas dans les notes que vous avez entre les mains, j'essaierai de mentionner le plus souvent possible les renvois aux articles précis du projet de loi, afin que vous puissiez plus facilement vous y référer lorsque vous voudrez poser des questions. Je vais donc commencer sans plus tarder.

Le projet de loi se divise en cinq parties. La Partie I vise à remanier la Loi sur les banques, tandis que la Partie II contient des modifications à la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Partie III modifie la Loi sur la Banque du Canada. La Partie IV institue l'Association canadienne des paiements et la Partie V apporte à certaines autres lois des modifications corrélatives, tout en déterminant comment sera fixée la date d'entrée en vigueur du projet de loi. Il s'agit donc d'un projet de loi d'ensemble qui permet au Parlement d'étudier ce groupe de lois corrélatives.

La Partie I constitue une nouvelle Loi sur les banques, car au lieu de modifier la Loi actuelle, elle la remplace tout simplement. La Partie IV, par contre, est une loi entièrement nouvelle, soit la Loi sur l'Association canadienne des paiements. Les autres parties du projet de loi modifient des lois actuellement en vigueur. Dans le sommaire de la législation bancaire, publié le 18 mai 1978, il est mentionné que le gouvernement fera une étude pour déterminer s'il convient de préparer une nouvelle Loi sur les banques d'épargne, mais qu'entre temps il se contente de proposer des modifications à la Loi sur les banques d'épargne de Québec.

La Partie I du Bill C-15 est intitulée la Loi sur les banques; elle abroge l'actuelle Loi sur les banques et la remplace par une nouvelle. La nouvelle Loi sur les banques comprend des dispositions destinées à mettre en application la nouvelle politique relative à des questions comme l'accès à l'industrie bancaire, les banques étrangères et les pouvoirs d'opération des

[*Text*]

provisions are, where appropriate, consistent with the principles and provisions of the Canada Business Corporations Act. The bill provides, for the first time, for a category of closely held banks, Schedule B banks. This class will include foreign bank owned banks chartered under the act. The new Bank Act is itself divided into twelve parts.

PART I—Interpretation and Application

This part contains definitions and interpretations of terms and phrases used throughout the proposed act, and provides for a subsequent decennial review of banking legislation. As you will have noticed, the bill on the right hand pages—and it may be handy for those of you who have bills just to flip pages, this may be a good way to go through the legislation, I do not know . . .

The Chairman: I have some extras to distribute.

Mr. Kennett: As you will have noticed, the bill, on the right hand pages indicates the source of the separate clauses, whether or not they are new. Most of the definitions in this first part are taken from the existing Bank Act and the Canada Business Corporations Act. Some of the new definitions reflect more detailed provisions for certain sectors, such as forestry and minerals, while others respond to new matters dealt with later in the bill. This part, in Sections 3 and 4, also provides for Schedule A and B banks and for the usual decennial revision in Section 6.

PART II—Incorporation and fundamental changes

This part covers incorporation and fundamental changes. This part establishes the authority, forms, procedures and restrictions applicable to the initial incorporation of banks, for the making of fundamental changes, and provides general corporate capacities.

It should be noted that the fundamental changes in this part exclude provisions for conversions, amalgamations and sales of assets which are contained in Part X. For the first time, authority is provided to incorporate banks by letters patent, an alternative to incorporation by special act, the only route now available. That is provided in proposed Section 7. Restrictions are imposed on applications for charter by governments and incorporation of foreign bank subsidiaries as subject to the potential to make a contribution to Canadian banking in Canada and reciprocal treatment for Canadian banks. This is found in proposed Section 8. Special provisions are included to facilitate the issue of letters patent to a bank on the application of a trust company; that is proposed Section 9. The rest of the part deals with general corporate powers, capacities and corporate names and are similar to Parts II and III of the Canada Business Corporations Act. The approach to fundamental changes, changes of name, authorized capital, classes of shares and so on, is similar to the CBCA Part IV but applies only to those facts contained in Schedules A or B. In the CBCA fundamental changes may be made by the Board of the company on the basis of a special resolution of shareholders. In

[*Translation*]

banques. En outre, on s'est assuré que les dispositions de la nouvelle loi sont conformes aux principes et aux dispositions de la Loi sur les corporations commerciales et canadiennes quand il y a lieu. Pour la première fois, le projet de loi prévoit une catégorie de banques à peu d'actionnaires, soit les banques de l'Annexe B. Cette catégorie comprendra les banques étrangères qui appartiennent à des banques à charte aux termes de la Loi. La nouvelle Loi sur les banques se divise elle-même en 12 parties.

PARTIE I—Interprétation et application

Cette partie donne la définition et l'interprétation des termes et expressions employés dans le projet de loi et elle prévoit une révision décennale ultérieure de la législation bancaire. Comme vous l'avez sans doute remarqué, les pages de droite du projet de loi . . . ceux qui ont un exemplaire du projet de loi entre les mains pourront peut-être mieux suivre s'ils feuillettent le projet de loi au fur et à mesure, mais c'est une simple suggestion . . .

Le président: J'ai d'autres exemplaires à votre disposition.

M. Kennett: Comme vous l'avez remarqué, on indique dans les pages de droite du projet de loi l'origine des différents articles, c'est-à-dire qu'on précise s'ils sont nouveaux ou non. La plupart des définitions qui figurent dans cette première partie sont tirées de la Loi sur les banques et de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes actuellement en vigueur. Certaines des nouvelles définitions détaillent davantage les dispositions relatives à certains secteurs comme celui de l'industrie forestière et de l'industrie minière, tandis que d'autres portent sur de nouvelles questions traitées plus loin dans le projet de loi. Les articles 3 et 4 de cette même partie traitent des banques mentionnées aux Annexes A et B, tandis que l'article 6 porte sur la révision décennale de la Loi.

PARTIE II—Constitution et transformations majeures

Cette partie traite de la constitution et des transformations majeures. Elle établit la loi, les formes, les méthodes et les restrictions applicables à la constitution d'une banque ou à une transformation majeure, tout en prévoyant les pouvoirs sociaux généraux des banques.

Il faut remarquer ici que les transformations majeures dont il est question dans cette partie excluent les dispositions relatives aux transformations, aux fusions et aux ventes d'actif, car c'est la Partie X qui traite de ces questions. Pour la première fois, la constitution d'une banque par lettres patentes est vue comme solution de rechange à la constitution par loi spéciale du Parlement. Cette disposition figure à l'article 7 du projet de loi. La constitution d'une banque sur une demande présentée par un gouvernement est limitée, tandis que celle d'une filiale de banquer étrangère n'est autorisée que si elle est susceptible de stimuler la concurrence au Canada et d'accorder un régime de réciprocité. Vous trouverez cette disposition à l'article 8 du projet de loi. L'article 9, par contre, contient des dispositions spéciales visant à faciliter l'émission de lettres patentes pour constituer une banque à la demande d'une compagnie fiduciaire. Le reste de cette partie traite des pouvoirs généraux des banques, deleurs capacités et de leurs dénominations sociales, mais ces dispositions sont les mêmes que celles des Parties II et III de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. En ce qui concerne les transformations majeures comme les changements de dénominations, de capital autorisé, de catégo-

[*Texte*]

the bill the changes are made by the Minister, with the approval of Governor in Council, on the basis of a special resolution of shareholders. There is an important difference there.

• 0945

In summary, this part has leaned heavily on the Canada Business Corporations Act in its provision in respect of general corporate powers, capacities and corporate names, has eased entry into banking by the provision of incorporation by letters patent, while at the same time retaining the control by government of new incorporations in the concept that the Bank Act is the charter of each bank.

PART III—Organization and Commencement of Business

This part deal with organization and commencement of business. This part provides for the organizational meetings of the first directors, the first meeting of shareholders, and the approval to commence business. The provisions, other than the requirement for the approval to commence business, are comparable to the Canada Business Corporations Act and the existing Bank Act. As under the present Bank Act, a bank may not commence the business of banking before it has met certain requirements and its application to do so has been approved by the Governor in Council. The requisites to the commencement of business with the public are designed to ensure that a bank has been able to raise adequate capital, has an adequate business plan, has been able to obtain competent management and directors, and the organizational expenses are reasonable. These requirements are covered in Sections 26, 27, 30 and 31. As a result of the possible incorporation of banks by letters patent rather than special act, the bill also provides that the Governor in Council may impose on a Schedule B bank terms and conditions. That is Section 28(3). Initially, most of the Schedule B banks will be foreign bank subsidiaries, many of which will be converting from financial corporations already established in Canada. Special and differing circumstances may prevail requiring a good deal of flexibility in the terms and conditions to bring such converting institutions fully into compliance with the Bank Act. The minimum paid up capital for a new Schedule A bank is increased from $500,000 to $1 million, and is established at $2.5 million for a Schedule B bank. Section 27(1) covers that.

[*Traduction*]

rie d'actions et ainsi de suite, les dispositions sont semblables à celles de la Partie V de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, mais elles ne valent que pour les points concernant une institution mentionnée à l'Annexe A ou B. Aux termes de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, le conseil d'administration d'une société peut apporter des transformations majeures à la suite d'une résolution spéciale adoptée par les actionnaires. Le projet de loi, par contre, prévoit que les transformations majeures peuvent être apportées par le ministre, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, à la suite d'une résolution spéciale adoptée par les actionnaires. Il y a donc là une différence importante.

Dans cette partie, en somme, on s'est fortement inspiré de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes pour rédiger les dispositions relatives aux pouvoirs généraux des banques, à leurs capacités et à leur dénomination sociale. On a ainsi facilité l'accès au secteur bancaire grâce à la disposition relative à la constitution par voie de lettres patentes, tout en maintenant le contrôle qu'exerce le gouvernement sur la constitution de nouvelles banques, car la Loi sur les banques est réputée constituer les statuts de chaque banque.

PARTIE III—Organisation et début des opérations.

Cette partie traite de l'organisation et du début des opérations des banques. On y prévoit une réunion d'organisation du premier conseil d'administration et une première assemblée des actionnaires ainsi que l'autorisation de commencer les opérations. A l'exception de l'autorisation spéciale qui est requise pour commencer les opérations, les dispositions sont semblables à celles qui existent déjà dans la Loi sur les corporations commerciales canadiennes et la Loi sur les banques actuellement en vigueur. Aux termes de l'actuelle Loi sur les banques, une banque ne peut commencer ses opérations bancaires avant d'avoir satisfait à certaines conditions et de voir sa demande autorisée par le gouverneur en conseil. Les conditions préalables au début des opérations bancaires avec le public visent à garantir que la banque a pu obtenir des capitaux suffisants, qu'elle a établi un programme approprié d'opérations bancaires, qu'elle a rassemblé une direction et un personnel compétent, que les frais de constitution et d'établissement sont raisonnables. Ces conditions sont stipulées aux articles 26, 27, 30 et 31 du projet de loi. En conséquence de la disposition prévoyant la constitution d'une banque par lettres patentes plutôt que par loi spéciale, le projet de loi prévoit que l'autorisation de commencer ses opérations, dans le cas d'une banque de l'Annexe B, pourra être assortie de modalités et conditions spéciales. Ces dispositions figurent à l'article 28(3). La plupart des banques de l'Annexe B seront des filiales de banques étrangères dont plusieurs seront d'anciennes sociétés commerciales déjà établies au Canada. A cause de circonstances particulières, il faudra beaucoup de souplesse dans les conditions régissant la transformation de telles institutions conformément à la Loi sur les banques. Le capital versé minimum est porté de $500,000 à 1 million de dollars pour une nouvelle banque de l'Annexe A et il est établi à 2.5 millions de

[*Text*]

PART IV—Corporate Structure

This part, which is divided into eight divisions, includes the main relevant provisions of the Canada Business Corporations Act. Also included are special provisions relating to banks found in the present Bank Act. The divisions are as follows: division A, directors and officers; division B, shareholders; division C, security certificates, registers and transfers; division D, corporate finance; division E, issue of securities; division F, records; division G, proxies; division H, insider trading.

I shall touch briefly on the more important new features in these divisions.

Division A—Directors and Officers

The qualification of bank directors are designed to preclude interlocking directors with competing institutions, to enhance the competitive environment, and with certain other institutions to avoid major conflicts of interest. These constraints are increased in the bill to include directors and officers of a co-operative credit society, Section 35(1)(g), investment dealers, Section 35(1)(i), and employees of government, the bank directors hold qualifying shares of the bank, is eliminated and is precluded for the future. The Canada Business Corporations Act does provide for the possibility of by-laws to establish qualifying shares but that is not provided for in the new banking legislation. The Section there is 35(5).

• 0950

At least half the directors of a foreign bank subsidiary and three quarters of the directors of any other bank are required to be Canadian citizens ordinarily resident in Canada. That is section 36(2). More than one half of the directors shall be persons who are not officers or employees of the bank, section 36(3), and not more than four directors may be full-time employees of the bank. That section is found a little farther on in 47(2).

The section of the CBCA, Canada Business Corporations Act, requiring every director and officer to act honestly and in good faith and to exercise care, diligence and some skill, is a part of the bill, clause 54, as are many other CBCA provisions throughout this part.

Finally, it is provided that an officer or employee of a bank cannot serve as a director of another Canadian corporation, with certain exceptions, and that is covered in section 59.

Division B—shareholders

This provision deals with the procedures to be followed to protect the rights of shareholders, including notices in calling of regular annual meetings and special meetings, the fixing of record dates, shareholders' proposals and so on. All of the

[*Translation*]

dollars pour une banque de l'Annexe B. Ces dispositions figurent à l'article 27(1) du projet de loi.

PARTIE IV—Administration de la société.

Cette partie se divise en huit sections et contient les principales dispositions pertinentes de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. On y trouve également des dispositions particulières relatives aux banques, dispositions qui existent déjà dans la Loi sur les banques. Les différentes sections portent les titres suivants: section A, administrateurs et dirigeants; section B, actionnaires; section C, certificats de valeurs mobilières, registres et transferts; section D, financement; section E, émission de valeurs mobilières; section F, livres; section G, procurations; section H, transactions entre initiés.

Je vais traiter brièvement des nouveaux éléments de ces sections qui semblent les plus importants.

Section A—Administrateurs et dirigeants

Les qualités que les administrateurs de banque doivent réunir visent à leur interdire de cumuler des sièges d'administrateurs dans des établissements concurrents, notamment afin de promouvoir la concurrence et d'éviter les conflits d'intérêts. Ces conditions sont élargies dans le projet de loi de manière à inclure les administrateurs et dirigeants de sociétés coopératives de crédit, d'après l'article 35(1)(g), les courtiers en valeurs, d'après l'article 35(1)(i), et les employés de gouvernements, d'après l'article 35(1)(j) à (m). La disposition qui oblige actuellement les administrateurs de banque à détenir des actions statutaires est supprimée et interdite pour l'avenir. La Loi sur les corporations commerciales canadiennes prévoit la possibilité de règlements visant à établir des actions statutaires, mais une telle disposition ne figure pas dans la nouvelle Loi sur les banques. Voyez à ce sujet l'article 35(5).

D'après l'article 36(2) du projet de loi, la moitié au moins des administrateurs d'une filiale d'une banque étrangère et les trois quarts au moins des administrateurs de toutes autres banques doivent avoir la citoyenneté canadienne et résider habituellement au Canada. Aux termes de l'article 36(3), plus de la moitié des administrateurs doivent être choisis parmi des personnes qui ne sont ni dirigeants ni employés de la banque, tandis que l'article 47(2) stipule que seulement quatre administrateurs doivent être des employés à plein temps de la banque.

Cette partie du projet de loi contient plusieurs dispositions figurant déjà dans la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. L'article 54, notamment, exige que chaque administrateur et dirigeant agisse avec intégrité, de bonne foi, avec soin, diligence et compétence.

Enfin, l'article 59 stipule que le dirigeant ou l'employé d'une banque ne peut être administrateur d'une autre société canadienne, sous réserve de certaines exceptions.

Section B—Actionnaires.

La section traite des méthodes à suivre pour protéger les droits des actionnaires; elle traite notamment des avis et des convocations des assemblées annuelles ordinaires et des assemblées spéciales, des dates de référence et des propositions des

[*Texte*]

provisions of Part 11 of the CBCA are incorporated with some minor variations in this division, except the provision in respect of pooling agreements by shareholders, that is CBCA Act, section 140. Such a right in the Bank Act would nullify the effects of the various constraints on shareholdings that are found throughout the act.

Division C—Security Certificates Registers and Transfers

Sections 75 to 108 incorporate and deploy in respect of the bank's own shares and debentures all the provisions of the Canada Business Corporations Act—they are found in Part VI of that act—relating to certificates, registers and transfers, with some minor changes or additions.

Sections 109 to 113 of the new Bank Act set out the special constraints on the issue, transfer and voting of bank shares, incorporating those provisions contained in the present Bank Act and the additional provisions proposed in the white paper.

The basic policy objectives applied through the constraints in this clause, but which incidentally are also applicable in other parts of the bill, are as follows:

(a) The nature of banking business is such that banks should not through equity holdings be subject to the control or influence of special interests. Accordingly, as a basic principle, no private person, corporation, association, resident or nonresident, including associated shareholders, shall own in excess of 10 per cent of the voting shares of a bank. That is clause 110(3). Special exceptions are authorized, in most cases for a temporary period not in excess of 10 years. The exception is provided in clause 114(5).

(b) Banks should be owned and controlled by the private sector. Accordingly, governments, domestic or foreign or their agents, shall not own shares in a bank, clause 110(5). Special exceptions are authorized for provincial governments in the case of new banks—that special provision is in clause 114(2)—and in respect of foreign bank subsidiaries where the parent is a state-owned bank. That can be found in clause 110(5)(b).

(c) Bank ownership should remain primarily in the hands of Canadians. Accordingly, total shareholdings by nonresidents in a bank shall not exceed 25 per cent. That is carried over, of course, from the existing legislation and is found in the bill in clause 110(1). An exception is authorized in respect of foreign banks as parents of foreign bank subsidiaries where the growth and size of a foreign bank subsidiary is subject to strict controls while it is closely held by a foreign bank. That is provided for in clause 114(1)(b). The foreign bank concerned may not dispose of its shares in the foreign bank subsidiary without the approval of the Minister, Clause 110(2). The Minister may approve a public distribution to residents of such shares so long as the bank retains 60 per cent of the shares. That is clause 110(11)(a).

[*Traduction*]

actionnaires et ainsi de suite. Toutes les dispositions de la partie 11 de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes sont, à quelques différences mineures prêts, reprises dans cette section, sauf celles qui concernent les ententes de groupement des actionnaires, dispositions qui figurent à l'article 140 de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Un tel droit consenti dans la Loi sur les banques viendrait en effet à l'encontre des diverses conditions imposées dans la Loi à l'égard des porte-feuilles d'actions bancaires.

Section C—Certificats de valeur mobilière, registres et transferts.

Les articles 75 à 108 reprennent, avec des changements ou ajouts mineurs, toutes les dispositions figurant à la partie 6 de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes et portant sur les certificats, registres et transferts, pour les appliqués aux actions et débentures d'une banque.

Les articles 109 à 114 de la nouvelle Loi sur les banques énoncent les conditions spéciales qui s'appliquent à l'émission et au transfert des actions bancaires ainsi qu'à l'exercice des droits de votre correspondant, incorporant les mesures prévues dans l'actuelle loi sur les banques, et celles qui étaient proposées dans le Livre blanc.

Les conditions prévues par la nouvelle loi et soulevées dans ces sections, de même que dans d'autres parties, répondent aux principes suivants:

a) Les opérations bancaires sont de nature telle que les banques ne devraient pas être soumises à l'emprise ni à l'influence d'intérêts particuliers, par le jeu de participation à leur capitale. Par conséquence, aux termes de l'article 110(3) aucun particulier, ni aucune société ou association, y compris les actionnaires associés, résidents ou non-résidents, ne peut en principe détenir plus de 10 p. 100 des actions donnant droit de vote d'une banque. Des exceptions sont cependant prévues dans des cas particuliers, à l'article 114(5), généralement pour une période ne dépassant pas 10 ans.

b) Le capital et le contrôle des banques doivent relever du secteur privé. Aussi, les gouvernements, intérieurs ou étrangers, ainsi que leurs agents, ne doivent-ils pas détenir d'actions bancaires, aux termes de l'article 110(5). Des exceptions sont prévues à l'article 114(2) en faveur des gouvernements provinciaux dans le cas des nouvelles banques, tandis que l'article 110(5)b) fait une exception dans le cas des filiales de banques étrangères, quand la société mère est une banque d'état.

c) Le capital des banques doit rester principalement entre les mains des Canadiens. Par conséquent, les non-résidents ne peuvent détenir dans leur ensemble le plus de 25 p. 100 des actions d'une banque. Il s'agit bien sûr d'une disposition empruntée à la Loi actuelle et elle figure à l'article 110(1) du projet de loi. Une exception est prévue à l'article 114(1)(b) en faveur des banques étrangères ayant au Canada une filiale dont la croissance et la taille fait l'objet d'une surveillance stricte tant que le capital en est détenu par la banque étrangère. Celle-ci ne peut aliéner les actions qu'elle détient dans la filiale sans l'autorisation du ministre, d'après l'article 110(2). D'après l'article 110(11)a) le ministre peut approuver la distribution publique de ces actions à des résidents sans que la banque garde 60 p. 100 des actions.

[*Text*]

(d) Banks should operate at arm's length in relation to other deposit-accepting institutions. The 10 per cent limit on shareholdings in a bank applies to all individual financial corporations and associations. Because of the special relationship among co-operative societies, the total holdings of bank shares by all co-operative credit societies are limited to 25 per cent. And you will find that in Section 110(4).

(e) The Act does not require shareholders, who exceed the limits referred to in (a) and (b) above, to dispose of the excess shares but suspends the voting rights of all shares held by that shareholder while excess shares are held. That is Section 111.

(f) While governments are generally precluded from owning shares in a bank, this should not have the effect of precluding special government-related funds such as pension funds of government employees and Crown corporations, from investing in bank shares. Accordingly, investments in bank shares within the 10 per cent limit are authorized. Incidentally, it is authorized by way of a definition in Section 109; it is not necessarily easy to find. But such shareholdings shall not have voting rights. And that is provided in Section 111(4).

(g) Bank pension funds should not be precluded from investing in the shares of other banks but such shareholdings shall not have voting rights—Section 111.5. That, of course, is new.

Section 114 provides for special exceptions to the general constraints on shares, primarily in the interest of encouraging new entrants into the banking industry. The basic policy objectives and the exception provisions are:

(a) In order to encourage new entrants and to avoid deterrents to new entrants into the banking industry, controlling equity interests should be permitted in new banks during their early formative years—that is Section 114(1)(a)—but under terms and conditions. Resident Canadian financial corporations, with the exception of deposit-accepting institutions, in 114.3, may, without terms and conditions, own up to 25 per cent of the shares of a new bank for a period up to 10 years. Provincial governments—Section 114.2—may, under specified conditions, and for periods not exceeding 10 years, own up to 25 per cent of the shares in a new bank.

(b) To bring present foreign bank financial activities in Canada under the jurisdiction of the Bank Act and to promote competition in the banking industry in Canada, particularly in commercial lending activities, foreign banks should be permitted to have banking subsidiaries in Canada, subject to limitations on their growth and size so long as such banks are closely held. Accordingly, foreign banks are authorized to own foreign bank subsidiaries in Canada. And that is Section 114.1(b).

Division D—Corporate Finance

[*Translation*]

d) Les banques doivent être indépendantes des autres établissements de dépôt. Le plafond de 10 p. 100 applicable au porte-feuille d'actions bancaires s'applique à toutes les sociétés et associations financières prises individuellement. En raison des liens spéciaux existants dans les sociétés et coopératives, le porte-feuille global des actions bancaires détenues par toutes les sociétés et coopératives de crédit est limité à 25 p. 100, d'après l'article 110(4) du projet de loi.

e) Même si la Loi n'oblige pas les actionnaires qui n'observent pas les plafonds mentionnés en a) et b) à se défaire de leur excédent d'actions, elle suspend l'exercice des droits de vote liés à toutes les actions tant qu'elles dépassent les plafonds fixés. Cette disposition figure à l'article 111 du projet de loi.

f) Bien qu'on interdise généralement aux pouvoirs publics de détenir des actions bancaires, il ne faudrait pas pour autant empêcher certains fonds ou caisses liés à l'État, comme les fonds de pension des fonctionnaires et les sociétés de la Couronne, d'acheter des actions bancaires. Aussi les placements en actions bancaires sont-ils autorisés, sous réserve du plafond de 10 p. 100. Je vous mentionne en passant que cette autorisation n'est pas tellement facile à trouver; elle existe en vertu d'une définition qui figure à l'article 109 du projet de loi. Ces actions, cependant, ne donnent pas droit de vote, en vertu de l'article 111(4).

g) L'article 111(5) autorise les fonds de pension des banques à acheter des actions d'autres banques, mais sans possibilité d'exercer de droit de vote. Il s'agit bien sûr d'une nouvelle disposition.

L'article 114 prévoit des exceptions à ces conditions générales, principalement pour favoriser l'accès de nouveaux établissements à la profession bancaire. Voici les principes suivis et les exceptions prévues:

a) Pour encourager l'accès de nouveaux établissements à la profession bancaire, les participations de contrôle sont permises aux termes de l'article 114(1)(a), sous réserve de certaines modalités et conditions, durant les premières années d'existence d'une banque. L'article 114(3) permet aux sociétés financières canadiennes résidantes, autres que les établissements de dépôt, de contrôler sans condition jusqu'à 25 p. 100 des actions d'une nouvelle banque pour une période d'au plus 10 ans. Aux termes de l'article 114(2), les gouvernements provinciaux peuvent, dans des conditions spécifiées et pour une période d'au plus 10 ans, détenir jusqu'à 25 p. 100 des actions d'une nouvelle banque.

b) pour faire entrer les activités financières actuelles des banques étrangères au Canada dans le champ d'application de la Loi sur les banques et promouvoir la concurrence dans le secteur bancaire au Canada, notamment dans le domaine des crédits commerciaux, les banques étrangères devraient pouvoir avoir des filiales bancaires au Canada, sous réserve d'un plafond limitant leur taille et leur croissance tant que ces banques ont un capital fermé. Les banques étrangères sont donc autorisées à avoir des filiales à ce titre au Canada, en vertu de l'article 114(1)(b).

Section D—Financement

[*Texte*]

This division incorporates, with few exceptions, the provisions under Part V, Corporate Finance, of the Canada Business Corporations Act, as well as a large part of the special provisions pertaining to banks contained in the sections on capital stock and dividends in the present Bank Act.

Some special points of note are:

(a) The banks are given for the first time the flexibility in the techniques and procedures which are available to other corporations in the raising of capital funds. This includes the option to have no-par-value shares, to issue various classes of shares, and in series—Section 121—, and to issue shares without pre-emptive right to existing shareholders—Section 122—and to issue convertible shares and stock dividends—Sections 117, 119 and 121. All of the above with the approval of the shareholders.

(b) Banks generally are not given authority to issue stock options but new banks are provided a special authority to do so within prescribed limits in Section 123.3.

(c) Bank shares must in future be fully paid—Section 119.2.

• 1000

(d) Banks may not deal in their own shares and may redeem shares only in approved circumstances. That is covered in Sections 124 and 125 in the reduction of capital.

In addition, Section 116 establishes the minimum authorized capital for a Schedule A bank to $2 million and for a Schedule B bank to $5 million.

Division E—Issue of Securities

This division authorizes the issue of bank debentures, regulates the relevant trust indentures and provides regulatory protection in connection with the issue of bank shares and debentures through the filing and regulation of a prospectus.

Section 132 incorporates the provisions in the present Bank Act authorizing banks, within limits, to issue bank debentures, and provides additional flexibility by authorizing the issue of convertible debentures and foreign currency debentures. The prohibition on debentures being used as security for loans is eliminated and replaced by a constraint in Section 173(2)(h).

Sections 133 to 144 apply to banks, where debentures are issued under trust indentures, provisions similar to those of Part VII of the Canada Business Corporations Act. As under the CBCA, a trust indenture may be exempted from these sections if it is subject to a law that is substantially equivalent to this division.

Sections 145 to 153 apply prospectus requirements in respect of the distribution of bank shares and debentures. As the Bank Act is the only legislation that can incorporate and

[*Traduction*]

Cette section reprend, à quelques exceptions près, les dispositions relatives au financement, à la partie 5 de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Elle reprend également une bonne partie des mesures particulières applicables aux banques et contenues dans les articles de l'actuelle loi sur les banques traitant du capital-action et des dividendes.

Quelques points en particulier méritent d'être mentionnés:

a) Les banques bénéficient pour la première fois de la même souplesse que les autres sociétés dans les méthodes d'obtention de leurs fonds propres. Elles peuvent notamment avoir des actions sans valeur nominale, émettre diverses catégories d'actions et des séries, aux termes de l'article 121; elles peuvent également émettre des actions sans droit de préemption pour les actionnaires existants, aux termes de l'article 122, et elles peuvent aussi émettre des actions convertibles et des dividendes-actions, aux termes des articles 117, 119 et 121, mais tout cela nécessite l'approbation des actionnaires.

b) Les banques n'ont généralement pas le droit d'émettre des options d'achats d'actions, sauf les nouvelles banques, par autorisation spéciale et dans les limites prescrites, aux termes de l'article 123(3).

c) Les parts bancaires doivent dorénavant être complètement acquittés, article 119.2.

d) Les banques ne peuvent transiger leurs propres actions et ne peuvent les racheter que dans les cas autorisés. Vous trouverez cela dans les articles 124 et 125 du projet de loi qui porte sur la réduction du capital.

En outre, l'article 116 précise que le capital autorisé d'une banque de l'annexe A ne peut être inférieur à 2 millions de dollars et celui d'une banque de l'annexe B, à 5 millions de dollars.

Section E—Émission de valeurs mobilières

La section permet l'émission de débentures par les banques, réglemente les actes de fiducie pertinents et prévoit des mesures de protection pour ce qui est de l'émission d'actions et de débentures bancaires, grâce à la production d'un prospectus conforme aux règlements.

L'article 132 reprend les dispositions actuelles de la Loi sur les banques qui les autorise dans certaines limites à émettre des débentures en y ajoutant toutefois la possibilité d'émettre des débentures convertibles ou des débentures en devises étrangères. L'interdiction d'employer des débentures en garantie pour des prêts est remplacée par une simple condition qu'on trouve à l'article 173(2)h).

Les articles 133 à 144 appliquent aux banques, dans les cas où des débentures sont émises aux termes d'actes de fiducie, des dispositions analogues à celles de la partie VII de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Comme dans cette dernière, un acte de fiducie peut échapper à l'application de ces articles s'il est assujetti à une loi correspondant sensiblement à la section.

Les articles 145 à 153 obligent à produire un prospectus lors d'une souscription d'actions et de débentures bancaires. La Loi sur les banques étant le seul texte qui permette la constitution

[*Text*]

authorize the issue of securities by banks, it is appropriate that the Bank Act provide appropriate regulatory protection to the public in respect of the distribution of such securities.

The new Act therefore imposes prospectus requirements in respect of bank securities. The requirements are similar to those applied under the Ontario Securities Act in respect of the distribution to the public of securities coming within its jurisdiction. Provision is made, however, in order to avoid duplication in form and content, that if a prospectus is filed by a bank in any other jurisdiction that meets the requirements of this Act, a prospectus in that form will be an acceptable filing under this Act. And that follows the procedure that is well established in the Canada Business Corporations Act.

Division F—Records

This division provides for the preparation and maintenance by a bank of all appropriate corporate records, appropriate accounting records, records of directors' meetings and resolutions, and for access to them by holders of bank shares and debentures and by the public where appropriate. Provision is made for form, location and retention of such records.

Sections 154 to 157 incorporate the provisions in respect of records of Part IV of the Canada Business Corporations Act.

Section 158 incorporates the provisions of the present Bank Act authorizing the destruction of records, other than basic corporate records and records on unclaimed balances, after 10 years.

Division G—Proxies

This division incorporates all the provisions relating to proxies contained in Part XII of the CBCA. That is about the story there.

Division H—Insider Trading

I must say these are totally new sections in the Bank Act that have been incorporated wholly from the CBCA. The insider trading section is covered in Sections 167 to 171. This division incorporates all the provisions relating to insider trading contained in Part XI of the CBCA.

PART V—Business and Powers

We now come to Part V, the Business and Powers part of the Bank Act, and needless to say, quite a key part. While the powers generally are those found in the present Act, there are areas where the banks' powers have been increased or decreased as well as areas where the powers have been clarified.

Like the previous part, this part is divided into seven divisions.

• 1005

Division A—General

[*Translation*]

d'une banque et l'émission de valeurs mobilières par celle-ci, il convient qu'elle protège convenablement le public, grâce aux règlements, en cas de souscription de valeurs.

C'est pour cela que la nouvelle loi prévoit des mesures à cet égard et impose la présentation de prospectus sur les valeurs bancaires. Les conditions sont identiques à celles que prévoit la Loi de l'Ontario sur les obligations «Ontario Securities Act» en cas de souscription publique de valeurs faisant partie de son champ d'application. Cependant, pour éviter le double emploi, il est prévu que si une banque remet à une autorité autre un prospectus répondant aux exigences de la loi, celui-ci sera jugé acceptable. C'est d'ailleurs conforme à la procédure bien définie dans la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Section F—Livres

La section prévoit la tenue par les banques de tous les livres appropriés, d'une comptabilité adéquate et des comptes rendus des réunions et des résolutions du conseil d'administration, qui doivent tous être à la disposition des actionnaires et des détenteurs de débentures de la banque, ainsi que de la population, s'il y a lieu. On y précise même la façon ainsi que le lieu et la durée de conservation des livres.

Les articles 154 à 157 reprennent les dispositions pertinentes de la partie IV de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

L'article 158 reprend les dispositions actuelles de la Loi sur les banques qui autorise la destruction des registres au bout de dix ans, sauf pour les livres essentiels et les dossiers des soldes non réclamés.

Section G—Procurations

Cette section reprend toutes les dispositions de la partie XII de la Loi sur les corporations traitant des procurations. Il n'y a pas grand-chose à ajouter.

Section H—Transactions entre initiés

Il s'agit ici d'articles tout à fait nouveaux pour la Loi sur les banques qui ont été tirés de la Loi sur les corporations. La section sur les transactions entre initiés comprend les articles 167 à 171. Elle reprend toutes les dispositions de la partie XI de la Loi sur les corporations traitant des transactions entre initiés.

Partie V—Opérations et pouvoirs

Nous en arrivons maintenant à la partie V, celle de la Loi sur les banques qui traite des opérations et pouvoirs. Je n'ai pas besoin de vous préciser qu'il s'agit là de la partie clé. Toutes les dispositions de la loi traitant des pouvoirs commerciaux d'une banque se retrouvent dans cette partie. Même si presque tous ces pouvoirs se retrouvent dans la loi actuelle, on a étendu les pouvoirs des banques dans certains domaines et on les a restreints dans d'autres; il y a également des domaines où les pouvoirs ont été précisés.

Comme dans la partie précédente, celle-ci se divise en sept sections.

Section A—Disposition générale

[*Texte*]

Division A, covered in proposed Sections 172 to 174, contains the general powers of the banks, so although there are only a couple of sections in this division, they are crucial.

Subsequent divisions delineate powers in very specific areas. The approach is similar to that under the present Bank Act. The banks are authorized, on the one hand, to engage in and carry on such business generally as appertains to the business of banking. That is familiar language—proposed Section 172.(1). This division also specifies some powers deemed to fall within this generality. On the other hand, banks are prohibited from directly, or indirectly, dealing in goods, wares and merchandise or engaging in any trade or business—once again familiar language, and to be found in proposed Section 173(2)(a). The banks are also prohibited from engaging in other identified activities unless authorized by the act.

Several specific powers identified for the first time in proposed Section 172 are included primarily to confirm that they are, and continue to be, authorized powers. This applies to the power to borrow money; the power to provide financial guarantees; the power to act as financial agents; the power to issue payment, credit or charge cards; and the power to give security to meet short-term requirements for liquid funds.

Other new provisions in proposed Section 172 apply limitations or constraints on the use of certain specific powers. These include the provisions regarding data-processing services, registered savings plans, and acting as an adviser, consultant and administrator of real estate investment trusts, mortgage investment companies and mortgage-based mutual funds and, finally, the five-branch constraint on Schedule B banks. That is proposed Section 172(2).

A final group of new specified powers established the authority for banks to engage in new areas of factoring, financial leasing and the sale of tickets and lotteries for specified purposes.

In the specified prohibitions, in proposed Section 173, it is made clear that banks are not authorized to engage in fiduciary activities in Canada. Severe limits are placed on the extent to which a bank may engage in portfolio management or investment counselling in Canada. The revisions are incorporated pertaining to the investment by bank pension funds and bank shares; the size limitations on closely held banks—and that is 20 times authorized capital, you will find that in proposed Section 172(2)(c)—staff loans, loans to directors and loans with bank shares as security.

In proposed Section 174, new regulatory responsibilities and powers are established in respect of the adequacy of the capital and liquidity of banks, and a foreign bank subsidiary is required to maintain assets in Canada at least equal to its liabilities to residents of Canada. That is an important new section.

Division B—Deals with loans and Security

This division incorporates all the sections of the present Bank Act that cover bank power to take security and the conditions and procedures relating to the taking and disposing

[*Traduction*]

Cette section, qui va des articles 172 à 174, présente les pouvoirs généraux des banques et, même si elle ne comporte que deux articles, elle est déterminante.

Les sections suivantes définissent les activités permises dans des domaines bien particuliers. La démarche générale est identique à celle de la loi actuelle sur les banques. D'une part, les banques peuvent effectuer toutes les activités bancaires actuelles qu'on connaît bien; il s'agit de l'article 172(1). Cette section précise également certains pouvoirs généraux. D'autre part, les banques ne peuvent entreprendre, directement ou indirectement, le commerce de biens ou de marchandises, ni d'autres activités précises. On reconnaît bien là aussi cette disposition qui correspond à l'article 173(2)(a). Les banques ne peuvent pas non plus se lancer dans d'autres activités précisées à moins d'y être autorisées par la loi.

Certains des pouvoirs sont précisés pour la première fois dans l'article 172, surtout pour qu'on soit certain qu'ils restent autorisés. C'est notamment le cas du pouvoir d'emprunter, de fournir des garanties financières, de servir d'agent financier, d'émettre des cartes de paiement ou de crédit, et de donner une garantie pour faire face à des besoins à court terme de liquidités.

Plusieurs dispositions nouvelles de l'article 172 limitent l'utilisation de certains pouvoirs précis, notamment à l'égard des services informatiques, des régimes enregistrés d'épargne, ainsi que des services de conseils, de consultants et d'administrateurs pour des fiducies de placements immobiliers, des sociétés de placements hypothécaires et des sociétés d'investissements hypothécaires à capital variable. Enfin, l'article 172, paragraphe 2, interdit aux banques de l'Annexe B d'ouvrir plus de cinq succursales.

Pour la première fois, les banques sont autorisées à faire l'affacturage et du crédit-bail financier, et à vendre des billets à des fins déterminées, par exemple des billets de loterie.

L'article 173, qui comporte des interdictions, précise bien que les banques ne peuvent pas mener d'activités fiducières au Canada et qu'elles ne peuvent offrir des services de gestion de portefeuille ou de conseils de placement ici que de façon strictement limitée. On a modifié les dispositions régissant le placement d'une partie d'un fonds bancaire de pension dans des actions de la banque, le plafond de l'actif des banques à capital fermé, c'est-à-dire un actif qui n'est pas vingt fois supérieur au capital autorisé, article 172(2)(c), les prêts accordés aux employés et aux directeurs, et les prêts garantis par des actions de la banque.

Dans l'article 174, on prévoit la réglementation des fonds et liquidités disponibles aux banques, et on oblige toutes les filiales d'une banque étrangère à conserver au Canada des actifs d'une valeur au moins égale à celle de ses obligations à l'égard de résidents canadiens. C'est un nouvel article assez important.

Section B—Prêts et garanties

Cette section rassemble tous les articles de la loi actuelle sur les banques qui autorisent celles-ci à prendre des garanties et fixent les modalités régissant la prise et l'aliénation des garan-

[*Text*]

of security: for example Section 82, dealing with hydrocarbons and minerals, and Section 88 of the existing Bank Act dealing with agriculture, forest products and products of quarries, mines, seas, lakes and rivers, except that banks are not given—as under the present Bank Act—a privileges lien on the shares of a bank, that is, the right to refuse to transfer shares of the bank held by a debtor of the bank until the debt is paid. The present limit of 75 per cent on lending on any uninsured conventional mortgage is continued in proposed Section 175, but the limit on the total extent to which banks may lend on conventional mortgages is not included in the new act. This limit was imposed at the time of the last decennial revision to protect against too sudden an impact on other mortgage lenders when the banks were permitted for the first time to enter this field. The limit has proved to be unnecessary over the current decennial period; it has had a constraining effect and an inequitable one only in respect of new small banks.

• 1010

The present act provides facilities for giving security and borrowing against hydrocarbons. As proven reserves of mineral ores in the ground have a measurable value, the new act provides similar facilities against the security of minerals—proposed Section 176—thus making available the same financing facilities to owners of mineral reserves as are now available to owners of hydrocarbon reserves. Section 88 of the present Bank Act provides facilities for borrowing on the security of primary products and establishes the registration procedures for such security, and proposed Section 177 of Bill C-15, the Bank Act part of it, continues these provisions.

Some revisions of the old Section 88 are made and incorporated under proposed Section 177 which have the effect of broadening the scope of the security which may be given in instances where this has been found desirable on the basis of experience over the current decennial period, and those extensions can be found in proposed Section 177.1(c), (d)(ii), (h), (i) and (j).

Provision is also made to index the value of the priority of claim given for employees' wages and producers in special circumstances—that is proposed—and Section 177.5(b) refers specifically to perishable products and to improve the registration system and to prescribe fees for the use of the system.

Division C—Dealing in Securities

Under the present Bank Act and banking legislation since 1876, banks have been authorized to deal in securities without any definitional limitations. Reflecting some past uneasiness concerning possible abuses by others and conflicts of interest, the use of the name of a bank in promoting the sale of corporate securities is constrained in the present Bank Act.

Division C delineates in precise terms the future role of the banks in dealing in securities in Canada and establishes prohibitions and constraints, particularly in respect of corporate securities. The basic policy objectives are to help ensure that the securities industry, which plays a significant role in the capital markets by underwriting new issues and by maintain-

[*Translation*]

ties; par exemple, les articles 82 et 88 de la loi actuelle sur les banques, traitant respectivement des hydrocarbures et minerais, et de l'agriculture, des produits forestiers, des carrières, des mines, des mers, des lacs et des rivières. La différence, c'est que les banques n'ont pas, comme à l'heure actuelle, une créance privilégiée sur leurs actions, c'est-à-dire le droit de refuser de transférer les actions détenues par un débiteur jusqu'à l'acquittement de sa dette envers la banque. L'article 175 maintient à 75 p. 100 le plafond des prêts sur hypothèques ordinaires non assurés, mais le plafond des prêts autorisés sur hypothèques ordinaires n'est pas repris dans la nouvelle loi. Celui-ci avait été imposé lors de la dernière révision décennale afin de protéger les autres prêteurs hypothécaires contre les répercussions probables de l'arrivée brutale des banques dans le domaine. Ce plafond s'est avéré inutile au cours de la dernière décennie, car il n'a eu que des effets contraignants et injustes, et uniquement pour les nouvelles banques moins importantes.

La loi actuelle autorise certaines garanties et les prêts sur des hydrocarbures. Les réserves prouvées de minéraux ayant une valeur estimable, la nouvelle loi prévoit des dispositions analogues permettant de donner ces substances en garantie; il s'agit de l'article 176. Ainsi, les propriétaires de réserves de minerai pourront profiter des mêmes possibilités de financement que les propriétaires de réserves d'hydrocarbures. L'article 88 de la loi actuelle sur les banques autorise l'emprunt sur garantie par les producteurs et transformateurs de matières premières, et définit même les modalités d'enregistrement de ces garanties. L'article 177 du Bill C-15 garde ces dispositions.

On modifie un peu l'article 88 de façon à accroître le nombre de garanties admissibles, d'après l'expérience des dix dernières années, parce qu'on s'est rendu compte que ce serait souhaitable. On retrouve les nouveaux types de garanties dans les alinéas (c), (d)(ii), (h), (i) et (j) de l'article 177.1.

On permet également l'indexation de la valeur des créances privilégiées des salariés et des produteurs dans certains cas particuliers. L'article 177.5 (b) traite expressément des denrées périssables et améliore le système d'enregistrement, tout en fixant les tarifs de son utilisation.

Section C—transactions.

D'après la loi actuelle sur les banques et d'après la législation bancaire depuis 1876, les banques ont toujours été autorisées à négocier toutes les valeurs mobilières, sans aucune restriction. En raison des inquiétudes suscitées par la possibilité de conflits d'intérêts ou d'abus, la loi actuelle limite l'emploi du nom d'une banque lors de la promotion de titres de société.

La section C définit avec précision les transactions bancaires futures en valeurs mobilières au Canada, de même que les interdictions et limitations, notamment à l'égard des titres de sociétés. Son objet principal est de conserver une place importante au secteur des valeurs mobilières, qui joue un role important sur le marché de capitaux en souscrivant à forfait

[*Texte*]

ing secondary markets and consequently liquidity for outstanding securities, will continue to be a strong segment of these markets, and that the corporate sector or the public should continue to have a choice of the source of funds, whether from the banking sector or from the public through the underwriting facilities of an independent dealer.

The more precise definition of the role of the banks in the securities markets takes into account potential conflicts of interest, particularly where this could occur in respect of corporate securities, the issuers of which are also borrowing customers of the bank; possible undue concentration of power, if the choice between raising capital from the banking sector or from the public were to become restricted; the desirability of the continued availability of the potential distributing power of the chartered banks through their comprehensive branch system, and the need for continued participation by the banks in financing Canadian industrial growth and major resource-oriented projects.

Following is an outline of the powers and constraints as set out in this division:

(a) The banks are authorized in respect of debt securities to continue to deal in them as principal or agent, to act as members of selling groups, and to underwrite and distribute such securities of all levels of government in Canada and their agents, those of international agencies of which Canada is a member, as well as their own debentures and those of authorized affiliates which are guaranteed by the bank. This enables the banks to continue their role in the financing and distribution of mortgages and government debt and you will see this particularly in proposed Section 189.(2) and (5).

(b) The banks are precluded in respect of debt securities from underwriting corporate debt securities, but may act as members of a selling group, proposed Section 189.(5). This withdraws the right of banks to underwrite corporate debt securities, leaving this exclusively to the securities industry and avoiding conflicts of interest in the banks.

(c) The banks are precluded in respect of equity securities from dealing in them except in the following specified circumstances, and these circumstances are specified in proposed Section 189.(3). They may act as agent provided the transaction is effected through a broker or dealer; they may deal as principals for their investment and trading accounts provided, in respect of the latter account, the transactions are effected through a broker or dealer, and they may issue and distribute their own shares. These are dealt with in proposed Section 189.(3).

• 1015

This withdraws the general right of banks to deal in equity securities. They may continue to deal for their own account and act as agents for the public.

[*Traduction*]

aux nouvelles émissions et en maintenant des marchés secondaires, ce qui assure la liquidité des titres en circulation. On veut également que les sociétés et la population en général puissent continuer de choisir ces sources de financement, qu'il s'agisse des banques ou du public, par l'entremise des services de souscriptions des courtiers indépendants.

Le rôle des banques sur le marché des valeurs est défini avec plus de précision pour tenir compte des risques de conflits d'intérêts, surtout à cause des titres de sociétés, puisque ces dernières empruntent aux mêmes banques, à cause des risques de concentration excessive des pouvoirs si le choix entre les banques et le public pour obtenir des fonds était moins libre, à cause de l'avantage qu'il y a à se servir encore du réseau de succursales des banques à charte pour distribuer les titres, et de la nécessité de laisser les banques continuer à participer au financement de la croissance industrielle du Canada de même qu'à celui des grands projets d'exploitation de nos ressources.

Voici maintenant les pouvoirs et limitations prévus dans cette section:

a) Les banques restent autorisées à faire des transactions, pour leur compte ou comme mandataires, sur des titres de créances, à faire partie d'un syndicat de placements, et à souscrire, notamment à forfait, aux titres émis par tous les paliers de gouvernements au Canada, ou par leurs agents, et par des organismes internationaux dont fait partie le Canada, ainsi qu'à souscrire à leurs propres débentures et à celles des sociétés affiliées autorisées qu'aurait garanties la banque. Les banques pourront ainsi continuer à participer au financement et au placement des hypothèques et titres d'État. Vous trouverez cela dans l'article 189(2) et (5).

b) Les banques ne sont pas autorisées à souscrire à forfait à des titres de sociétés, sous forme de titres de créances, mais peuvent faire partie d'un syndicat de placements, comme le précise l'article 189(5). Les banques perdent ainsi le droit de souscrire à forfait aux titres de créance des sociétés, qui deviennent alors l'exclusivité du secteur des valeurs mobilières. Cela supprime les risques de conflits d'intérêts pour les banques.

c) Pour ce qui est des actions, les banques ne pourront pas faire de transactions sauf dans les cas suivants qui sont décrits dans l'article 189(3). Les banques pourront agir comme mandataires à condition que la transaction soit faite par l'entremise d'un courtier ou négociant; elles pourront faire des transactions pour leur propre compte et pour leurs comptes de placements, à condition que les transactions soient effectuées par l'entremise d'un courtier ou négociant; enfin, elles pourront émettre leurs propres actions. Tout cela se trouve dans l'article 189.(3).

Les banques perdent donc le droit général de faire des transactions avec des actions. Elles continueront de pouvoir en acheter ou en vendre pour leur propre compte, et à servir de mandataire.

[*Text*]

(d) The banks are precluded in respect of equity securities from underwriting any corporate equity securities, but may be members of the selling group—proposed Section 189.(5).

This withdraws the right to underwrite equity securities. They may, however, participate in their distribution.

(e) The banks are precluded from making private placements of corporate debt or equity securities except in the following specified circumstances: the banks may do so in respect of their own securities, in respect of the debt and equity securities or corporations controlled by the bank and in respect of the debt securities of authorized affiliates; the banks may participate in private placements where they are members of the selling group. This is covered in proposed Section 189.(7).

This withdraws the right to engage in the private placement of securities except where the banks are permitted to underwrite and in connection with their own securities and those of related corporations.

(f) It is made clear that the banks may participate in consortium or syndicate lending where the debt instrument involved is of a kind not normally traded in the market and it is clearly a project of a size or nature which is not being financed primarily through the securities market from non-bank sources—proposed Section 189.(8).

This will ensure that banks may continue to participate in meeting the larger and specialized capital requirements of industry and resource-oriented projects.

(g) The banks are precluded from having any involvement in the management of mutual funds but may act at arm's length as agents in the sale of mutual funds, thus avoiding potential conflicts of interest. That is proposed Section 190.(1).

(h) It is made clear that a bank may advertise that it buys and sells securities provided it does not promote the sale of any particular security other than the debt securities it is authorized to underwrite under (a) above. This permits the branch system of the bank to continue to be used in the general distribution of securities through Canada. That is proposed Section 189.(6).

Division D—Investments and covers

The basic policy objectives reflected in this division are that banks' operations should be confined within their own corporate structure, subject to all aspects of banking legislation and regulations, and accordingly that banks should not, except as specifically authorized by the Bank Act, carry on activities in Canada or provide services to the public in Canada through wholly-owned or partially-owned affiliates. Within this policy, banks are not permitted to own more than 10 per cent in the voting stock of a Canadian financial corporation or of a non-financial corporation, other than in accordance with the exceptions as set out in this division—proposed Section 192(2).

In the financial corporation category, exceptions are made in respect of bank service corporations, export finance corpora-

[*Translation*]

d) Les banques n'ont pas le droit de souscrire à forfait à des actions de sociétés, mais elles peuvent faire partie d'un syndicat de placements; c'est dans l'article 189(5).

Les banques pourront donc participer à la souscription d'actions, mais plus à forfait.

e) Les banques ne pourront plus faire de souscriptions privées de titres de créance ou d'actions de sociétés, d'après l'article 189(7), sauf dans les cas suivants: s'il s'agit de leurs propres titres, de titres de créance et d'actions de sociétés contrôlées par elles, ou encore de titres de créance de sociétés affiliées autorisées, ou encore si elles font partie d'un syndicat de placements.

Les banques perdent ainsi le droit de faire des souscriptions privées de titres, sauf lorsqu'elles sont autorisées à faire une souscription à forfait ou lorsqu'il s'agit de leurs propres titres ou de ceux de sociétés parentes.

f) On précise que les banques peuvent participer à un consortium ou à un syndicat de financement, lorsque le titre de créance en cause n'est pas de ceux qui se négocient habituellement sur le marché et s'il s'agit nettement d'un projet dont la nature ou l'envergure ne permettent pas de le financer surtout grâce au marché des valeurs, et donc par des sources autres que bancaires. Cela se trouve dans l'article 189(8).

Ainsi, les banques pourront continuer de participer au financement d'industries qui ont besoin d'énormément de capitaux particuliers ou encore au financement de projets d'exploitation des ressources.

g) Les banques ne pourront pas participer à la gestion de sociétés d'investissements à capital variable, mais pourront servir de mandataires indépendants pour la vente de ces actions, afin d'éviter les risques de conflits d'intérêts. Il s'agit de l'article 190(1).

h) On précise bien qu'une banque peut faire de la publicité pour la vente et l'achat de titres, à condition de ne pas promouvoir la vente d'un titre particulier, si ce n'est un titre de créance qu'elle est autorisée à souscrire à forfait, d'après le paragraphe (a) ci-dessus. Le réseau de succursales bancaires pourra donc continuer de servir à la distribution des valeurs dans tout le Canada. Voilà pour l'article 189(6).

Section D—Placements

Le principe sous-tendant cette section, c'est que les banques devraient s'occuper uniquement d'activités prévues par leur structure sociale, conformément à la législation et à la réglementation bancaires. Par conséquent, à moins que la Loi sur les banques ne les y autorise, celles-ci ne devraient pas mener leurs activités et offrir leurs services au Canada par l'entremise de sociétés affiliées leur appartenant en tout ou en partie. D'après cette politique de l'article 192(2), les banques ne peuvent pas détenir plus de 10 p. 100 des actions assorties d'un droit de vote d'une société de crédit ou de n'importe quelle autre société du Canada, sauf dans les cas d'exception énumérés.

Dans le cas de sociétés de crédits, on excepte les sociétés de services bancaires, les sociétés pour le financement de exporta-

[*Texte*]

tions—my recollection is that there is an error in the bill; that part of the bill refers to the Export Development Corporation and it should refer to the Export Finance Corporation, as there is considerable difference and it has caused some confusion, I know, to other readers—the mortgage loan corporations, service corporations of various mortgage funds, and venture capital corporations. The exceptions in respect of the last three categories are subject to regulations by Governor in Council. Flexibility is provided to qualify existing corporations if any adjustments are necessary to comply with the provisions of these sections and the regulations are made. That is provided for in proposed Section 192(5) and (6).

Other existing investments by the banks in excess of 10 per cent in financial corporations which would not qualify under the five above categories are subject to grandfathering provisions prescribed by Governor in Council. Flexibility is provided to enable the banks to continue their support of the corporation on the basis of the proportion of equity capital presently held by the bank. That is proposed Section 193.

• 1020

Existing investments in excess of 10 per cent in nonfinancial corporations are required to be divested within a period of two years, unless a further period is approved by the Minister. That is proposed Section 194.

Banks will not be precluded from making innovative and joint venture investments on a temporary basis. That is proposed Section 192(12). That is carried forward, of course, from the existing legislation.

Division E—Real Property

Division E deals with real property and is covered in a single section, proposed Section 196. This division conveys authority similar to that under the present Bank Act for a bank, or its bank service corporation, to acquire, hold and dispose of real or immovable property for its own use, as well as adjoining property where common services are involved.

Division F—Interest and Charges

This division incorporates the provisions in the present Bank Act concerning interest and charges. The provisions concerning the disclosure of the cost of borrowing are included without change. The disclosure regulations under this section are, however, much more comprehensive.

I should comment perhaps here that you have now received all but four of the regulations. Those remaining four regulations should be released quite soon, and two of the four regulations will relate to disclosure, disclosure of lending terms and disclosure of deposit terms and, as I have just suggested, these will be much more comprehensive in the requirements than is the case in the regulation provided under the existing law.

The Chairman: What are the other two?

Mr. Kennett: One is on reserves. Up until this point of time the rules pertaining to reserves are rules. They are not regulations and they are not public. They are issued by the Office of

[*Traduction*]

tions . . . Si je ne m'abuse, il y a une erreur dans le projet de loi puisqu'on parle de la société pour l'expansion des exportations, alors qu'on devrait plutôt parler de la société pour le financement des exportations. Il y a une énorme différence entre les deux, mais on les confond souvent. On fait également exception pour les sociétés de prêts hypothécaires, les sociétés de services de divers fonds hypothécaires et les sociétés de capitaux à risques. Ces trois dernières catégories font l'objet d'un règlement du gouverneur en conseil. On a laissé une certaine latitude afin que les sociétés qui existent déjà puissent apporter les changements qui leur permettront de répondre aux conditions prescrites dans ces articles et dans les règlements. Cela se trouve à l'article 192.(5)(6).

Les autres participations actuelles des banques qui dépassent 10 p. 100 du capital des sociétés de crédits qui ne font partie d'aucune des cinq catégories, pourront faire l'objet de mesures d'exception selon les prescriptions du gouverneur en conseil. Une certaine souplesse permettra aux banques de continuer à financer ces sociétés, proportionnellement au pourcentage du capital détenu par la banque. C'est prévu à l'article 193.

L'article 194 laisse deux ans aux banques pour se défaire de leur participation actuelle de plus de 10 p. 100 dans des sociétés autres que des sociétés de crédit, à moins que le ministre ne décide de prolonger le délai.

Les banques pourront faire des placements temporaires dans des entreprises à participation ou dans des entreprises à risques. Il s'agit de l'article 192(12), que l'on retrouve dans la loi actuelle.

Section E—Immeuble

Un seul article, l'article 196, compose cette section E qui traite de l'immobilier. Comme la loi actuelle sur les banques, cette section autorise une banque, ou sa société de services bancaires, à acquérir, détenir et aliéner des biens immobiliers pour son propre usage, de même que des immeubles contigus, s'il s'agit de services communs.

Section F—Intérêts et frais

Cette section reprend les dispositions de la loi actuelle sur les banques qui traite des intérêts et des frais. Les dispositions régissant la divulgation du coût d'emprunt ne sont pas du tout modifiées puisque les règlements qui devront être adoptés en vertu de cette section devront être beaucoup plus complets.

J'ajouterai qu'on vous a déjà fait parvenir tous les règlements afférents à la loi, sauf quatre. Ces quatre derniers règlements vous seront remis très bientôt, et deux d'entre eux traiteront de la divulgation des conditions d'emprunt et des modalités de dépôt. Comme je viens de vous le dire, ces règlements seront beaucoup plus explicites que les règlements actuels.

Le président: De quoi traitent les deux autres règlements?

M. Kennett: Il y en a un sur les réserves. Jusqu'à présent, les réserves sont régies uniquement par des règles et non pas par des règlements puisqu'on ne les publie pas. Ces règles sont

[*Text*]

the Inspector General of Banks directly to the banks. But it has been decided this time around to make them regulations and put them out so that people can see them, there is nothing to hide there. So we have just completed the drafting of those regulations relating to reserves.

The last regulation relates to prospectus requirements. In that part of the law dealing with prospectus requirements I commented that we were following procedures well established by the Ontario Securities Commission. In fact, the prospectus regulation is nothing more than the regulation of prospectus requirements issued by the Ontario Securities Commission, and which I understand is drafted, in some degree at least, in consultation with other securities regulators across the country. We are simply lifting that whole thing and we will amend our regulation in line with the provincial regulations.

Division G—Deposits and Reserves

This division brings together the special provisions in the present act in respect of deposits, including primary and secondary reserves and the procedures pertaining to unclaimed balances. Several changes are made affecting primary reserves. In the light of the fact that nonbank institutions have been acquiring an increasing proportion of savings deposits compared with the banks, and that the current level of reserves is greater than necessary for monetary control purposes, a reduction is made, phased over a four-year period, beginning one year after the proclamation of the new act, in the level of primary reserves to be held against both demand and notice deposits. You will find those reductions specified in proposed Sections 204(1) and (2).

• 1025

Other revisions permit the inclusion in reserves, for the first time, of subsidiary coin, Section 204(7)(a), apply a lower level of reserves to be held on the first $500 million of Canadian currency notice deposits—principally for the benefit of small banks: proposed Section 204(1)(e)—and eliminate reserves on registered savings plans, on interbank deposits, on non-interest-bearing demand deposits by members of the Canadian Payments Association, and on unencashable longer-term notice deposits—proposed Section 204(8). Reserves are made applicable for the first time on foreign currency deposits used to finance domestic transactions—and that can be found in proposed Section 204(1)(f).

Secondary reserves remain the same as under the present Act and are provided for in proposed Section 204(7).

The legal position in respect of the situs of deposits is clarified in proposed Section 207.

Part VI—Financial Disclosure

The provisions in the present Bank Act on the disclosure to the public and to shareholders in respect of the financial position of the banks are strengthened in line with updated procedures and accounting practices. To ensure a high degree of standardization and comparability of information reported by the banks, the basic reporting formats continue to be

[*Translation*]

prescrites par le bureau de l'inspecteur général des banques qui les envoie directement aux intéressés. Mais cette fois, on a décidé de rédiger des règlements qui seront publiés afin que tous puissent en prendre connaissance. Après tout, il n'y a rien à cacher. Nous venons de terminer la rédaction des règlements sur les réserves.

Le dernier règlement traite des prospectus. Lorsque je vous ai exposé la section de la Loi traitant des prospectus, je vous ai dit qu'on suivrait les procédures établies par la Commission des titres de l'Ontario. En fait, ce règlement n'est rien d'autre qu'une copie presque textuelle du règlement de la Commission des titres de l'Ontario, et ce règlement, semble-t-il, est en partie rédigé en consultation avec d'autres organismes de règlementation des titres. Nous préférons maintenant uniformiser le tout; nous allons donc modifier nos règlements d'après les règlements provinciaux.

Section G—Dépôts et réserves

Cette section rassemble les dispositions spéciales de la loi actuelle qui régissent les dépôts, surtout les réserves primaires et secondaires, et les modalités applicables aux soldes non réclamés. Comme les institutions non bancaires ont une proportion de plus en plus grande de dépôts par rapport aux banques, et comme pour des raisons de contrôle monétaire on oblige à maintenir des réserves plus importantes que nécessaire, on prévoit de baisser graduellement, sur quatre ans, et dès un an après la promulgation de la nouvelle loi, la proportion des réserves primaires par rapport aux dépôts à vue et à préavis. On expose cette réduction dans l'article 204, paragraphes (1) et (2).

L'article proposé 204(7)a) apporte d'autres changements qui permettent, pour la première fois, l'incorporation de la monnaie divisionnaire aux réserves; l'article proposé 204(1)e) réduit le taux de réserves à maintenir sur les 500 premiers millions de dépôts à préavis en monnaie canadienne, ce qui avantage les petites banques. L'article proposé 204(8) prévoit l'élimination des réserves sur les régimes enregistrés d'épargne, les dépôts inter-bancaires, les dépôts à vue ne portant pas intérêt des membres de l'Association canadienne des paiements et les dépôts à préavis à long terme non encaissables. En vertu de l'article proposé 204(1)f), des réserves sont prévues pour la première fois sur les dépôts en monnaie étrangère servant à financer des opérations intérieures.

L'article proposé 204(7): les réserves secondaires restent inchangées par rapport à la loi actuelle.

A l'article proposé 207, un point de droit est éclairci au sujet du lieu des dépôts.

PARTIE VI—Divulgations financières

Les obligations de divulgations de la situation financière des banques au public et aux actionnaires prévues dans l'actuelle Loi sur les banques sont renforcées en fonction de la mise à jour des méthodes et des usages comptables. Pour que les informations produites par les banques soient le plus uniformes et comparables possibles, la forme des rapports continue d'être

[*Texte*]

incorporated in schedules of the Act, but of course with the flexibility for changes by Governor in Council as may become desirable.

A new statement, Schedule N, on changes in shareholders' equity is added. The basic annual and quarterly statements are required for the first time to be published. The form, content and presentation of the statements as prescribed in the Schedules K, L, M, N and O, are updated and expanded to reflect and disclose significant changes in the structure or financial position of each bank.

In conformity with general accounting and disclosure principles, bank statements are required to be in consolidated form to reflect activities carried on through controlled corporations—that is provided in proposed Section 212. The equity method of accounting is applied to affiliates where the bank holds 20 per cent or more—"more" being up to 50 per cent in this case—of voting shares or has effective control of the affiliate.

The banks are required to provide general explanatory footnotes to the financial statement, disclosing the accounting principles applied by the bank in any special circumstances, in accordance with regulations. That is provided for in proposed Section 214.

Part VII—Returns

This division contains the requirements in the present Bank Act for information needed by the regulatory authorities to monitor the operations of the bank, to implement regulations, to publish regularly information in respect of the banking industry, and to meet other information requirements of Statistics Canada. Modifications and additions to such information and reporting may be made as required.

Returns are broadened to include, where applicable, operations in foreign currencies. The practice of tabling certain returns in Parliament is discontinued but publication in the *Canada Gazette* is required—proposed Section 227.

Certain other information will be available to the public at the Office of the Inspector General of Banks—proposed Section 228 (2). This is an innovation but it is a familiar requirement in the Canada Business Corporations Act.

Part VIII Shareholders' Auditors and Audit Committee

This part incorporates the provisions of the present Bank Act in respect of auditors and the provisions of Part XIII of the Canada Business Corporations Act in respect of auditors and audit committees.

For the first time, bank boards will be required to have audit committees. Furthermore, none of the members of the committee can be officers or employees of the bank. That is found in proposed Section 237 (1).

The banks are authorized to appoint either individuals or firms as auditors. Where a firm is appointed, a member of the firm must be designated as responsible for the audit—proposed Section 232.

[*Traduction*]

fixée par la loi, avec possibilité de modification apportée par le gouverneur en conseil, s'il y a lieu.

A l'annexe N, on prévoit l'ajout d'un état des modifications de l'avoir des actionnaires. Pour la première fois, on exige que les rapports annuels et trimestriels actuels soient publiés. La forme et le fond des rapports, fixés dans les annexes K, L, M, N et O, sont mis à jour et développés pour tenir compte de tout changement important de de la structure ou de la situation financière de la banque.

Conformément aux principes généraux de comptabilité et d'information, l'article 212 proposé prévoit que les états bancaires soient dressés sous forme consolidée pour témoigner des activités menées par l'intermédiaire des sociétés contrôlées. La méthode de la valeur de consolidation est appliquée aux sociétés affiliées dont la banque détient au moins 20 p. 100—et jusqu'à 50 p. 100—des actions donnant droit de vote ou dont la banque a le contrôle effectif.

Aux termes de l'article 214 proposé, les banques doivent joindre aux états financiers des notes explicatives générales indiquant les principes comptables suivis dans des cas particuliers, conformément aux règlements.

PARTIE VII—Relevés

Ces articles reprennent les dispositions de l'actuelle Loi sur les banques qui énoncent les renseignements nécessaires aux autorités chargées de la réglementation pour surveiller les opérations de la banque, appliquer les règlements, publier les statistiques périodiques du secteur bancaire et répondre aux autres besoins d'information de Statistique Canada. Des modifications et des additions aux renseignements et rapports en question peuvent être apportées, s'il y a lieu.

L'article 227 proposé stipule que les relevés doivent être plus détaillés, de manière à inclure, s'il y a lieu, les opérations en monnaie étrangère. L'usage consistant à déposer certains relevés au Parlement est supprimé, mais la publication dans la *Gazette du Canada* est exigée.

Aux termes de l'article 228(2) proposé, d'autres renseignements seront mis à la disposition du public au Bureau de l'inspecteur général des banques. Il s'agit là d'une innovation, mais c'est une disposition courante de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

PARTIE VIII—Vérificateurs nommés par les actionnaires et comité de vérification

Cette partie reprend les dispositons de l'actuelle Loi sur les banques relatives aux vérificateurs et celles de la Partie XIII de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes qui s'appliquent aux vérificateurs et aux comités de vérification.

L'article 237(1) proposé stipule que, pour la première fois, les conseils bancaires devront avoir des comités de vérification. En outre, aucun des membres de ces comités ne peut-être agents ou employés de la banque.

En vertu de l'article 232 proposé, les banques peuvent nommer comme vérificateurs soit des particuliers, soit des cabinets de comptables. Lorsque c'est une maison de compta-

[*Text*]

• 1030

PART IX—Supervision

Proposed Sections 239 to 246 incorporate the provisions in the present Bank Act in respect of the inspection and supervision of banks. It makes it clear that the inspector is responsible for the administration of the act. That is proposed Section 241. The present secrecy provisions are eased for certain specified purposes, proposed Section 244. We had the honour, as you may recall, of appearing before this Committee earlier in the spring, I believe. when this Committee was considering the estimates of the Department of Finance and we did have an opportunity to inform the Committee at that time of the developments that were taking place in the office of the Inspector General of Banks. That is on the record of this Committee. I forgot whether it was May or June.

Part X—Conversions, Amalgamations and Sale of Assets

Most sections of this part are new, but the provisions in the present act in respect of amalgamation of banks are included throughout proposed Sections 248 and 256 and provisions from the present act in respect of purchase and sale of assets are incorporated in proposed Sections 265 and 267 of the bill. As proposed in the white paper, provision is made for the transfer of responsibility for bank mergers to the Combines Investigation Act when that act is amended. That provision is in proposed Section 248(6). The important new provisions are those dealing with the conversion to banks of existing nonbank financial institutions and the amalgamation of such financial institutions with banks.

The Chairman: Can I interrupt for a moment.

Mr. Kennett: Yes.

The Chairman: I want to inform the members of the Committee that contrary to what we were advised, this room is available from 11 o'clock on. There was to be a meeting here that is not going to be held. I will not ask your views now, but at 11 o'clock, I will ask whether there is a wish and availability of members to continue.

Mr. Kennett: This does not go on much longer, Mr. Chairman.

The Chairman: I wanted members to be thinking of the possibility of continuing after 11 o'clock.

Mr. Kennett: The important new provisions are those dealing with the conversion to banks of existing nonbank financial institutions and the amalgamations of such financial institutions with banks. I might comment that there has been a good deal of interest in this part of the legislation from a wide range of financial institutions. It is a policy objective to encourage entry into the banking industry by eliminating or easing where possible obstacle to entry. The policy applies not only in respect of new, that is *de nova* banks as implemented in other parts of the bill, but to the conversion to banks of existing nonbank financial institutions or as appropriate to the amalgamations of such institutions with banks. To this end, proposed Sections 247 to 265 provide the authority and procedures to

[*Translation*]

bles qui est nommée, un des membres de cette maison doit être désigné responsable de la vérification comptable.

Partie IX—Contrôle

Les articles 239 à 246 que l'on propose reprennent les dispositions de l'actuelle Loi sur les banques en ce qui concerne l'inspection et la surveillance de ces dernières. L'article 241, en particulier, prévoit que c'est l'inspecteur qui est responsable de l'application de la loi. A l'article 244 proposé, les dispositions actuelles prévoyant le secret sont assouplies en certains cas particuliers,. Vous vous en souvenez sans doute, nous avons eu l'honneur de comparaître devant ce Comité au printemps dernier, alors qu'il examinait les prévisions budgétaires du ministère des Finances; nous vous avions alors mis au courant de l'évolution de la situation au Bureau de l'inspecteur général des banques. Cela figure dans les procès-verbaux du Comité. Je ne me souviens plus si c'était en mai ou en juin.

Partie X—Transformations, fusions et ventes d'actifs

La plupart des articles de cette partie sont nouveaux, mais les dispositions de la loi actuelle quant aux fusions des banques figurent dans les articles 248 et 256 proposés, alors que les dispositions de la loi actuelle au sujet de l'achat et de la vente des actifs figurent dans les articles 265 et 267 du projet de loi. Comme le proposait le Livre blanc, il est prévu que les fusions bancaires relèvent de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, une fois que celle-ci aura été modifiée. Cela est prévu à l'article 248(6) que nous proposons. Les principales dispositions nouvelles sont celles qui prévoient la transformation d'établissements financiers non bancaires en banques, ou leur fusion avec des banques.

Le président: Puis-je vous interrompre un instant?

M. Kennett: Oui.

Le président: J'aimerais signaler aux membres du Comité que nos renseignements étaient erronés et que cette salle est disponible à partir de 11 heures. La réunion qui devait avoir lieu ici ne va pas être tenue. Je ne vous demande pas votre avis tout de suite, mais à 11 heures, je compte vous demander si vous voulez ou pouvez continuer.

M. Kennett: Cela ne sera plus très long, monsieur le président.

Le président: Je voulais simplement que les députés réfléchissent à la possibilité de poursuivre après 11 heures.

M. Kennett: Les principales dispositions sont celles qui prévoient la transformation d'établissements financiers non bancaires en banques, ou leur fusion avec des banques. J'aimerais dire qu'un assez grand nombre d'institutions financières se sont beaucoup intéressées à cette partie de la loi. Un des objectifs visés par les politiques établies est de faciliter l'accès au secteur bancaire en éliminant ou en réduisant les obstacles, si possible. Cette politique vaut non seulement pour les nouvelles banques, cas prévu dans d'autres parties du projet de loi, mais aussi pour la transformation d'établissements financiers non bancaires en banques ou, s'il y a lieu, leur fusion avec des banques. A cette fin, les articles 247 à 265 prévoient le mode d'autorisation et la procédure permettant la création de nou-

[*Texte*]

establish new banks by letters patent through the conversion of nonbank financial institutions which are incorporated or continued under federal legislation; through the amalgamation of two or more banks as at present; through the amalgamation of a bank and a financial institution including a bank's own subsidiaries and through the amalgamation of two or more financial institutions into one institution and its conversion into a bank. The most probably candidates for conversion to banks are existing trust and loan companies or finance companies, such, for example, as IAC Limited has already done in converting by special act to the Continental Bank of Canada, and other investment companies whose business already involve to a significant extent activities for which banks are authorized and in which banks are authorized to engage. Financial institutions which are not incorporated under or continued under federal legislation would qualify if and when federal status were acquired. The special technique for incorporating a trust company as a bank is dealt with in proposed Section 9 of the bill and I referred to it earlier on in these remarks.

A significant number of the category of financial institutions above are wholly owned or controlled subsidiaries of foreign banks. It is a policy objective to encourage their conversion to banks and many are expected to do so, to convert, or to take the necessary steps to qualify as financial institutions for conversion. The provisions include authorities to make the transitional arrangements necessary to facilitate the conversion to banks of both domestic financial institutions and foreign bank subsidiaries.

• 1035

PART XI—Liquidation and Dissolution

Banks are currently subject to the Winding Up Act, in respect to the wind-up of both solvent and insolvent companies, and are not subject to the bankruptcy legislation. Banks will, however, be subject to the new Bankruptcy Act in respect of a bank that is solvent.

This Part, in proposed Sections 268-269, includes the provisions in the present Bank Act in respect of insolvency pending application of the new Bankruptcy Act.

Proposed Section 270-273 incorporate the present provisons in respect of the appointment of a curator of a bank, with a revision enabling a curator to be appointed before a bank becomes technically insolvent.

The present requirement that the liquidator of a bank shall make reports to the Minister is retained in proposed Section 274, and this will enable the Minister and officials to keep informed about a liquidation of an insolvent bank under the Bankruptcy Act as well as the liquidation of a solvent bank under the new Bank Act.

Proposed Sections 276-293 of the new bill apply to banks many of the provisions of Part XVII of the Canada Business Corporations Act and thus deal with the dissolution of a bank which has no property or liabilities and the liquidation and dissolving of a solvent bank.

[*Traduction*]

velles banques par lettres patentes, par transformation d'un établissement financier non bancaire constitué ou maintenu en vertu d'une loi fédérale, par la fusion de deux banques ou plus, par la fusion d'une banque et d'un établissement financier, y compris l'une des filiales de la banque, et par la fusion de deux établissements financiers ou plus en un seul et la transformation de ce dernier en banque. Les transformations en banques les plus probables sont celles des actuelles sociétés de fiducie et de prêt ou de financement des ventes, telles que IAC Limitée, déjà transformée par une loi spéciale en Banque continentale du Canada, et d'autres sociétés de placement dont les activités portent déjà dans une large mesure sur des secteurs ouverts aux banques. Les établissements financiers qui ne sont pas constitués ou maintenanus en vertu d'une loi fédérale pourraient se prévaloir de ces dispositions, une fois établis au niveau fédéral. La méthode particulière de transformation d'une société de fiducie en banque fait l'objet de l'article 9 du projet de loi, et j'en ai parlé un peu plus tôt.

Un nombre considérable des établissements financiers mentionnés précédemment sont des filiales à 100 p. 100 de banques étrangères ou de sociétés contrôlées par elles. L'un des objectifs poursuivis est d'encourager leur transformation en banques et on s'attend que beaucoup de ces établissements entreprennent de se transformer ou de prendre les mesures voulues pour devenir des établissements financiers admissibles à la transformation. Les dispositions donnent le droit de conclure les ententes transitoires nécessaires pour faciliter la transformation en banques des établissements financiers canadiens et des filiales de banques étrangères.

PARTIE XI—Liquidation et dissolution

Les banques sont actuellement régies par la Loi sur les liquidations, qu'elles soient solvables ou insolvables, mais non par les dispositions législatives relatives à la faillite. Elles seront cependant assujetties à la nouvelle Loi sur la faillite si elles sont insolvables.

Les articles 268-269 reprennent les dispositions actuelles applicables à l'insolvabilité, en attendant l'application de la nouvelle Loi sur la faillite.

Les articles 270 à 273 proposés dans le bill reprennent les dispositions actuelles prévoyant la nomination d'un curateur, mais contiennent une modification permettant de nommer ce dernier avant que la banque ne devienne techniquement insolvable.

L'article 274 maintient la disposition qui oblige le liquidateur d'une banque à faire rapport au ministre. Cela permettra à ce dernier, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires, d'être tenus au courant de la liquidation d'une banque insolvable, aux termes de la Loi sur la faillite, ou de celle d'une banque solvable, aux termes de la nouvelle Loi sur les banques.

Les articles 276 à 293 proposés dans le bill s'appliquent aux banques—il s'agit de nombreuses dispositions de la Partie XVII de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes—et traitent de la dissolution d'une banque ne possédant ni

[*Text*]

The Canada Business Corporations Act authorizes dissolution proceedings on the initiative of the Director of the Act, of an interested person of a shareholder for various reasons. In view of the fact that banks are closely regulated and because any action or rumoured action that might affect the existence of the bank could cause irrevocable damage to the public confidence in it, commencement of dissolution proceedings other than by special resolution of the shareholders is not provided for in the case of the banks.

PART XII—General

This is the last part of the Bank Act but not Bill C-15. Part XII deals with all of the residual clauses covered in proposed Sections 294-308.

This Part, in proposed Sections 294-299, establishes the prohibitions and restrictions applicable to the business activities of foreighn banks in Canada, directly or indirectly through affiliates. In general, banking business in Canada in any form is prohibited. However, exceptions are provided for authorized foreign bank subsidiaries, nonbank affiliates and, of course, registered representative offices. The carrying on of business directly by a foreign bank through a branch, agency or office is prohibited in proposed Section 294(1)(b).

The provisions relating to the incorporation of and the limitations applicable to foreign bank subsidiaries are contained elsewhere in the Act. Proposed Sections 8 and 173 come to mind in that regard. This Part establishes the provisions applicable to nonbank affiliates of a foreign bank, and associated corporations. They are specifically precluded from engaging in both lending and the taking of transferable deposits, proposed Section 295(5)(a), and are required for monitoring purposes to submit regular reports. That is in proposed Section 295(7). To preclude them from engaging indirectly in banking activities and to encourage the conversion to banks of existing nonbank affiliates, they are precluded from making use of the guarantee of the foreign bank parent in the raising of funds in Canada, except with the specific authority of the Minister, proposed Section 295(8).

In general, foreign banks and associated corporations which establish foreign bank subsidiaries are precluded from having interests in another bank or in excess of 10 per cent in nonbank affiliates in Canada, proposed Section 297. Grandfathering of existing holdings is provided in respect of banks, and in respect of nonbank affiliates if the affiliate is owned less than 50 per cent by the foreign bank and associated corporations concerned. That is a rather brief summary of a rather complex section. The proposed Section is 297(3). It is established that the administration of foreign investments in banks will be carried out under the Bank Act and not under the Foreign Investment Review Act. That is proposed Section 299.

This part also includes the provisions of the present Bank Act in respect of appropriation for losses, the use of the title

[*Translation*]

biens ni dettes et de la liquidation, ainsi que de la dissolution d'une banque solvable.

La Loi sur les corporation commerciales canadiennes autorise l'administrateur de la loi, ou une personne intéressée, ou un actionnaire pour divers motifs, à entamer les procédures de dissolution. Vu la surveillance étroite dont font l'objet les banques et compte tenu du fait qu'une action réelle ou prétendue, susceptible d'influer sur l'existence d'un établissement, risquerait de nuire irréparablement à la confiance que lui accorde le public et, conséquemment, à sa survie, une action ne peut être engagée, dans le cas des banques, que par résolution spéciale des actionnnaires.

PARTIE XII—Dispositions générales

Il s'agit de la dernière partie de la Loi sur les banques, mais non du Bill C-15. La Partie XII traite de toutes les autres dispositions secondaires dont traitent les articles 294 à 303 proposés dans le bill.

Les articles 294 à 299 prévoient les interdictions et restrictions applicables aux activités des banques étrangères au Canada, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés affiliées. En général, les opérations bancaires leur sont interdites au Canada. Toutefois, certaines exceptions valent pour une filiale autorisée étrangère ou non bancaire et sous réserve de la possibilité d'avoir des bureaux de représentation immatriculés. Aux termes de l'article 294.(1)*b*) une banque étrangère ne peut effectuer d'opérations directement par l'intermédiaire d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.

Des dispositions relatives à la constitution d'une filiale de banque étrangère et aux restrictions applicables sont prévues par d'autres articles de la loi. Je pense notamment aux articles 8 et 173. Cette partie-ce traite du cas des sociétés non bancaires membres d'un groupe bancaire étranger, et des sociétés associées. L'article 195.(5) (*a*) leur interdit expressément de faire des prêts et de recevoir des dépôts transférables; en outre, aux termes de l'article 195.(7) proposé, elles doivent produire des rapports périodiques, à des fins de surveillance. Pour les empêcher d'effectuer directement des opérations bancaires et pour favoriser la transformation des sociétés affiliées non bancaires existantes en banques, l'article 295(8) interdit d'utiliser la garantie de la banque étrangère mère pour se procurer des fonds au Canada, sauf autorisation expresse du ministre.

L'article 297 proposé stipule que les banques étrangères et les sociétés associées qui établissent des filiales de banques étrangères ne peuvent en général avoir des participation dans une autre banque, ni plus de 10 p. 100 d'une société non bancaire au Canada. La protection des participations existantes est prévue à l'égard des banques, ainsi que des sociétés affiliées non bancaires, si elles appartiennent pour moins de 50 p. 100 à la banque étrangère et aux sociétés associées intéressées. Voilà un résumé rapide d'un article plutôt complexe. Il s'agit du projet d'article 297(3). Il est établi que la surveillance des prises de participation étrangère dans les banques relèvera de la Loi sur les banques et non de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Il s'agit du projet d'article 299.

Cette partie reprend aussi les dispositions actuelles relatives aux provisions pour pertes, aux infractions générales, aux

[*Texte*]

"Bank", general offences and penalties and administrative procedures. Much of that is familiar territory from the existing Bank Act.

Gentlemen, I would now like to turn to Part II of Bill C-15, and I can understand if you get a little confused.

Quebec Savings Banks Act Amendments

Part II of Bill C-15 is the amendments to the Quebec Savings Banks Act. Unlike the Bank Act, which is being repealed and replaced by a completely new act, the Quebec Savings Banks Act, which is now the charter of a single institution, the Montreal City and District Savings Bank . . .

The Chairman: This is on page 24 of the material that was circulated.

Mr. Lambert (Edmonton West): It is on page 305 in your text.

Mr. Kennett: . . . is being revised by means of a number of amendments to the existing legislation. The objectives of the amendments are to parallel certain of the provisions of the new Bank Act which are most appropriate for the savings bank without engaging in a complete change, which will await review of the question of the desirability of bringing in a new, broader Savings Banks Act.

Because the act is being amended, the purpose of the amendments is noted in the usual way in the bill. So I am not going to go through this in the same detail as we have done for the Bank Act.

To summarize, the amendments to the present act in this bill do the following things:

(a) expand the branching powers of the bank to all of Canada;

(b) limit the number of shares of the bank which can be held by credit unions collectively to 25 per cent;

(c) prohibit a savings bank from investing in a chartered bank;

(d) provide the savings bank with greater flexibility to raise capital and impose a requirement on the bank to maintain adequate capital and liquidity;

(e) expand the lending and other business powers of the bank while limiting borrowing by directors, officers and employees of the bank;

(f) update the requirements for financial disclosure to the public and the shareholders;

(g) require the rotation of auditors and expand the rights and duties of auditors;

(h) provide the Inspector General of Banks with some latitude to disclose information concerning banks in the same way that was provided in the banking legislation.

Apart from the changes with respect to lending powers, the revised sections will be largely similar to those in the new Bank Act.

Bank of Canada Act Amendments

[*Traduction*]

pénalités et aux modalités administratives. Ces dispositions ne font que reprendre les dispositions de l'actuelle Loi sur les banques.

Si vous le permettez, je passe maintenant à la Partie II du Bill C-15.

Modifications de la Loi sur les banques d'épargne du Québec.

La Partie II du Bill C-15 contient les modifications à la Loi sur les banques d'épargne du Québec. A la différence de la Loi sur les banques, qui est remplacée par un texte entièrement nouveau, la Loi sur les banques d'épargne du Québec qui, actuellement, régit uniquement la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal . . .

Le président: Ceci figure à la page 24 du document qui a été distribué.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): A la page 305 dans votre texte.

M. Kennett: . . . sera modifiée par une série de modifications au texte de loi actuel. Celles-ci visent à appliquer aux banques d'épargne les dispositions appropriées de la nouvelle Loi sur les banques, sans que soit entrepris une refonte complète, pour laquelle on attendra d'avoir étudié la possibilité d'instaurer une nouvelle loi élargie sur les banques d'épargne.

Vu que la loi sera ainsi modifiée, l'objet des amendements est repris de la façon normale dans le texte du bill. C'est pourquoi je ne vais pas étudier ces questions en détail, ainsi que je l'ai fait pour la Loi sur les banques.

En résumé, les modifications proposées auront les effets suivants:

a) permettre à la banque d'ouvrir des succursales partout au Canada;

b) limiter à 25 p. 100 la participation des caisses de crédit ou des caisses populaires dans ladite banque;

c) interdire à la banque d'épargne d'obtenir des actions d'une banque à charte;

d) accorder plus de souplesse à la banque d'épargne pour réunir des capitaux, et obliger de maintenir un capital et des liquidités fixes.

e) accorder une latitude plus grande à la banque en ce qui concerne les prêts et autres transactions commerciales, tout en limitant les possibilités d'emprunt de la part des administrateurs, des agents et des employés de ladite banque;

f) mettre à jour les modalités de publication des états financiers destinés au public et aux actionnaires;

g) imposer la rotation des vérificateurs et étendre les droits et obligations de ceux-ci.

h) permettre à l'inspecteur général des banques de divulguer des informations relatives aux banques, selon des modalités prévues dans la Loi sur les banques.

En dehors des modifications relatives aux modalités de prêts, les articles révisés sont donc semblables à ceux de l'actuelle Loi sur les banques.

Modifications de la Loi sur la Banque du Canada.

[*Text*]

Part III of Bill C-15 amends the Bank of Canada Act. Once again, because the act is being amended, the purposes of the amendments are noted in the bill. For the most part they are changes to update and clarify certain sections of the act and changes arising from the new Bank Act and the Canadian Payments Association Act. I presume you will wish to discuss these with the Governor.

Canadian Payments Association Act

Part IV of Bill C-15 is an Act to establish the Canadian Payments Association. This act establishes a new association of participants in the cheque-clearing and settlement system. The Association will operate this system and plan the future development of the payment system in Canada. The legislation provides a framework for the corporate structure of the Association but does not attempt to settle the host of matters surrounding the operations of the system. It is felt that the members themselves are in the best position to establish these arrangements, and this is provided for by way of the by-laws. However, because of the importance of the payment system and indeed the functioning of the economy to all Canadians, certain checks are provided for in the act.

The chairman of the Association will be an officer of the Bank of Canada. That is covered in Section 64. The Inspector General of Banks will make an inquiry at least annually to ensure that the Association is operating in conformity with the act and the by-laws. That is covered in Section 76. And the by-laws must be approved by the Governor in Council in Section 67(2). You may recall that the clearing houses which are now established to clear cheques in the country are operated by the Canadian Bankers Association and the Canadian Bankers Association Act enables the bankers to make rules and regulations for the operation of these clearing houses. Such rules and regulations under the present legislation must be approved by the Treasury Board. That, I guess, is an anachronism dating back to the turn of the century, to 1900, when the Canadian Bankers Association Act was first passed.

• 1045

Membership in the Canadian Payments Association will consist of the Bank of Canada, the chartered banks, and the savings banks—the savings bank, in effect. Other financial institutions that accept deposits transferable by order may also join if they meet certain conditions. That is Section 52.

As provided in Sections 57, 58 and 62, and the draft regulations, the Bank of Canada shall appoint the Chairman of the Board and the remainder of the Board will be elected by classes of members, with the banks electing about half of the remainder. The budgets, operating and capital, of the Association must be approved at the annual meeting, with the members having voting rights in proportion to their share of the dues paid to the Association. That is covered by Sections 71 and 72.

[*Translation*]

La Partie III du Bill C-15 modifie la Loi sur la Banque du Canada. Vu qu'il s'agit d'une modification à la loi, les objets de ces amendements sont expliqués dans le texte du bill. Il s'agit essentiellement de mettre à jour et d'expliciter certains articles de la loi, ainsi que de modifications découlant de la nouvelle Loi sur les banques et de la Loi sur l'Association canadienne des paiements. Je présume que vous en discuterez avec le gouverneur.

Loi sur l'Association canadienne des paiements

La Partie IV du Bill C-15 porte création d'une Association canadienne des paiements. Cette loi porte création d'une nouvelle association des institutions participant au système de compensation bancaire. L'association assurera le bon fonctionnement de ce système et veillera au développement futur des systèmes de paiement et de compensation au Canada. La loi fixe les modalités de constitution de l'association et non pas les détails de fonctionnement du système de compensation. Les membres de l'association eux-mêmes sont le mieux à même de fixer les modalités, qui seront entérinées dans des règlements administratifs. Cependant, vu l'importance du système de paiement et de compensation pour le pays tout entier, certaines mesures de sauvegarde ont été prévues dans la loi.

Le président de l'association sera choisi parmi les administrateurs de la Banque du Canada, comme il est prévu à l'article 64. L'inspecteur général des banques est tenu de faire une enquête au moins une fois par an afin de s'assurer que l'association applique les dispositions de la loi, ainsi que les règlements administratifs. Ceci est prévu notamment à l'article 76. Les règlements administratifs doivent être approuvés par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 67(2). Vous savez sans doute que les chambres de compensation existantes relèvent de l'Association canadienne des banquiers, tandis que la loi régissant cette association permet aux banquiers d'adopter les règlements nécessaires pour le bon fonctionnement des chambres de compensation. Aux termes de l'actuelle loi, ces règlements doivent être approuvés par le Conseil du trésor. Il s'agit, à mon avis, d'un anachronisme qui remonte au début du siècle, lorsque fut adoptée la Loi sur l'Association des banquiers du Canada.

Les membres de l'Association canadienne des paiements seront la Banque du Canada, les banques à charte et les banques d'épargne. Les autres institutions financières qui acceptent des dépôts transférables sur ordre peuvent également devenir membres sous certaines conditions, comme il est prévu à l'article 52.

Les articles 57, 58 et 62, ainsi que les projets de règlements, stipulent que la Banque du Canada nommera le président du conseil d'administration, les autres administrateurs étant élus par des catégories de membres, les banques élisant la moitié environ des autres administrateurs. Les budgets d'exploitation, ainsi que le capital de l'association, doivent être approuvés lors de l'assemblée générale de celle-ci, le nombre de voix étant proportionnel aux cotisations versées à l'association, tel que prévu aux articles 71 et 72.

[*Texte*]

Section 78 sets out certain conditions to help ensure the financial stability of members. Other conditions will almost certainly be written into the by-laws.

Section 79 is designed to preserve the stability and efficiency of the payments system by ensuring that members can accept priority payment items drawn on the members with some confidence that they will be paid. Unpaid certified cheques, money orders, bank drafts or similar instruments issued by a member and not payable to another member will be paid before any other claim on the estate of an insolvent member.

Section 83, the last section, provides for regulations, and draft regulations are in your hands.

Consequential Amendments

Part V of Bill C-15, sections 84 to 96, covers related and consequential amendments and coming into force of the legislation. This part contains amendments to other federal acts which are a consequence of certain provisions of the new Bank Act, amendments to other federal acts that are a consequence of the new Canadian Payments Association Act, provisions relating to coming into force of the Canadian Payments Association Act.

Finally, Mr. Chairman, at the end is a table of contents which I find useful and I am sure you will find useful.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Kennett. The document you have distributed contains as an appendix a number of fundamental sets of statistics. I wonder if the Committee might agree to have these statistics annexed to the minutes of this meeting.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: And could I as well have your approval, in the case of the minutes of this meeting which has just taken place, to have the headings contained in the document that has been circulated inserted into the minutes of our meeting to make them a more easy reference?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Then before recognizing Mr. Lambert, I want to remind the Committee that Dr. Ritchie inquired at the organizational meeting about the possibility of obtaining additional copies of the Minutes of Proceedings and Evidence. The 1,000 copies this Committee has ordered to be printed are for distribution within the House of Commons itself, that is, to members of Parliament, officials, staff, etc.That does not cover the copies available to the public. We could pass a motion to authorize an increase in the number of future issues to be printed, and I want to remind the Committee that in the case of the hearings we did on tax reform eight years ago we increased our normal number from 1,000 to 1,500. I want to invite the Committee to agree with that number or propose some other. Is 1,500 acceptable?

• 1050

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Agreed. Mr. Lambert.

[*Traduction*]

L'article 78 prévoit les modalités devant assurer la stabilité financière des membres. D'autres obligations seront sans doute entérinées dans les règlements administratifs.

L'article 79 vise à assurer la stabilité et l'efficacité du système de paiements, de façon à ce que les membres de l'association puissent avoir tous leurs apaisements quant au paiement éventuel des montants qui leur sont dus. Les chèques certifiés non payés, les mandats, les traites ou tout autre instrument de paiement par un membre de l'association, mais pas à l'ordre d'un autre membre, seront payés en priorité sur l'actif d'un membre en faillite.

L'article 83 contient les divers règlements et projets de règlements.

Modifications corrélatives

La Partie V du Bill C-15, soit les articles 84 à 96, contient les modifications corrélatives entrant en vigueur en même temps que la loi. Il s'agit notamment des modifications à d'autres lois fédérales découlant de certaines dispositions de la nouvelle Loi sur les banques, des modifications à d'autres lois fédérales découlant de la nouvelle Loi sur l'Association canadienne des paiements, ainsi que des dispositions relatives à l'entrée en vigueur de cette dernière loi.

Vous trouverez à la fin une table des matières très utile, à mon avis.

Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Kennett. Le document que vous avez distribué contient en annexe toute une série de statistiques d'importance capitale. Le Comité est-il d'accord pour faire imprimer ces statistiques en annexe au compte rendu de la réunion d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Êtes-vous également d'accord pour faire insérer les titres du document qui vous a été distribué dans le compte rendu de notre réunion, de façon à ce que nous puissions nous y référer plus facilement?

Des voix: D'accord.

Le président: Avant de donner la parole à M. Lambert, je vous rappelle que lors de la réunion d'organisation, M. Ritchie avait posé la question de savoir s'il serait possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires de nos comptes rendus. Les 1,000 exemplaires qui seront imprimés sont destinés à la Chambre elle-même, c'est-à-dire aux députés, aux cadres, aux membres du personnel, etc. Ceci ne comprend donc pas les exemplaires destinés au grand public. Nous pourrions adopter une motion portant augmentation du nombre d'exemplaires à imprimer à l'avenir; à ce propos, je vous signale que lors des audiences d'il y a huit ans relatives à la réforme fiscale, le nombre de fascicules a été porté de 1,000 à 1,500. Vous êtes d'accord sur ce chiffre de 1,500?

Des voix: D'accord.

Le président: D'accord. Monsieur Lambert.

[*Text*]

Mr. Lambert: Yes, Mr. Chairman, I am particularly interested in a further explanation of the bill. I take it that the basic breakdown that we must look to are to the parts of Bill C-15, because when I examine the enumeration of the particular paragraphs I am struck more by the Canadian association in part IV. This is going to be rather difficult to enterpret. This is a new act which comes in as Section 49 but I find Section 49 somehow as a tag-on to the amendments of the Bank of Canada Act.

The first part is the Bank Act and its numerology is consistent with a totally new act. Then we get into Part II, the Quebec Savings Banks Act, and we have the vertical rules on the side which are amendments to existing acts. Then we get amendments to the Bank of Canada Act, as I take it, but the numerology regarding the Canadian Payments Association seems to continue on directly from that, which led me to the initial conclusion. Well, what is this? A special part of this Bank of Canada Act? Then when we look at how you have this printed, why, it is a new act. But what would normally be the interpretation clause, instead of being Clause 2, is Clause 50. And there are no amendments until.

Can somebody give me some elucidation as to how this is going along? I do not know, because when I look at the Payments Association Act, I see the domination by the Bank of Canada. After all, it is the Governor of the Bank who makes certain appointments to the Payments Association. For instance, the chairman is appointed by the Bank of Canada, which will be the chairman being really appointed at the behest of the government. I find this a rather odd situation in which you have the Payment Association, the members of which are from the commercial banks, the trust companies, the caisses and the credit unions that wish to participate. Well, what is the government doing appointing the chairman? All right, what is the answer?

Mr. Kennett: Well, Mr. Chairman, we started out by discussing the structure of this legislation, and I must confess, sir, I would not want to defend the structure of this legislation.

Mr. Lambert: I believe it.

Mr. Kennett: You started out your presentation.

Mr. Lambert: All right. I will stop my questioning and defer this question of policy possibly to someone else. All right, let us get into the structure.

Mr. Kennett: Let us start with the structure, and I must say that the structure was designed by the legal drafters in the Department of Justice who explained it on the basis that it is an omnibus bill.

Mr. Sleeman, our legal counsel, has been in touch with the Department of Justice and has sought their explanation, You

[*Translation*]

M. Lambert: Oui, monsieur le président, j'aimerais avoir d'autres explications à propos de ce bill. Ce qu'il nous faut d'abord étudier, me semble-t-il, ce sont les différentes parties du Bill C-15 puisque, lorsque j'étudie l'énumération des paragraphes, ce qui me frappe vraiment c'est cette question de l'association canadienne à la partie IV. Il sera plutôt difficile d'interpréter cette partie. Il s'agit d'une nouvelle loi d'après les dispositions de l'article 49, mais l'article 49 semble venir s'ajouter aux modifications apportées à la Loi sur la Banque du Canada.

La première partie porte sur la Loi sur les banques et la numérotation est conforme à cette loi tout à fait nouvelle. Puis, arrive la partie II, la Loi sur les banques d'épargne de Québec, et nous avons des barres verticales, sur le côté, qui indiquent des modifications aux lois actuelles. Ensuite, il y a les modifications apportées à la Loi sur la Banque du Canada, me semble-t-il, mais la numérotation concernant l'Association canadienne des paiements semble découler directement de cela ce qui m'amène à ma conclusion initiale, c'est-à-dire, de quoi s'agit-il donc? D'une partie spéciale de cette loi sur la Banque du Canada? Et lorsqu'on voit la façon dont tout cela a été présenté ou imprimé, eh bien, il s'agit d'une nouvelle loi. Mais l'article concernant l'interprétation de la loi, au lieu de se trouver à l'article 2, se retrouve à l'article 50. Et il n'y a pas de modifications jusqu'à ce que . . .

Quelqu'un peut-il me donner des éclaicissements à ce propos? Je ne sais vraiment pas ce qui se passe car, lorsque je retourne à la Loi sur l'Association canadienne des paiements, je m'aperçois que c'est la Banque du Canada qui a la dragée haute. Après tout, c'est le gouverneur de la Banque qui fait certaines nominations au sein de l'Association des paiements. Par exemple, le président en est nommé par la Banque du Canada, ce qui veut dire que le président est nommé, en réalité, selon le bon désir du gouvernement. Je trouve qu'il s'agit là d'une situation un peu étrange car cette Association des paiements tire ses membres d'organismes différents telles les banques commerciales, les sociétés de fiducie, les caisses populaires et les caisses de crédit qui désirent participer à la chose. Pourquoi donc le gouvernement en nommerait-il donc le président? Alors, quelle est la réponse?

M. Kennett: Monsieur le président, nous discutions des structures de ce projet de loi dès le départ et je dois avouer, monsieur, que je ne voudrais pas à avoir à en défendre cet aspect.

M. Lambert: Je vous crois.

M. Kennett: Vous avez commencé en disant . . .

M. Lambert: Parfait. J'arrête là mes questions et les réserverai pour qui de droit, car il s'agit d'une question de politique. Bon, venons-en à la structure.

M. Kennett: Commençons par là et je dois avouer que la structure a été conçue par les rédacteurs juridiques du ministère de la Justice qui sont partis du fait qu'il s'agit d'un bill omnibus.

M. Sleeman, notre conseiller juridique, a demandé certaines explications au ministère de la Justice. Doug, peut-être pour-

[*Texte*]

may be in a better position, Doug, to explain the structure of this bill than I am. Would you like to comment?

The Chairman: Would you take microphone one?

Mr. Doug Sleeman (Legal Counsel Inspector General of Banks): Mr. Gibson was the final draftsman of this bill. Because it was a piece of omnibus legislation that covered several acts but basically one subject matter, he thought it best to put it into one act. There are really four acts within one act.

• 1055

Mr. Lambert: That is fine.

Mr. Sleeman: The first Clause is the first Clause of the omnibus bill act. The second Clause deals with the new Bank Act. Within the proposed Bank Act you start with number one, go up to two hundred or three hundred and then on page 305, you start at Clause 3 of the omnibus bill act. He has numbered those Clauses sequentially through to the end so that when you pick up the proposed Canadian Payments Association Act, it happens to be at that point at Clause 49.

I understand from Mr. Gibson that if this passes Parliament in its present form, it will pass in the form as you see it: as the one act, but at the decennial revision, presumably in 1980, they will be separated into four separate acts, each act commencing with a Section 1.

The Chairman: Mr. Lambert asked as well why the Governor of the Bank of Canada appointed the Chairman.

Mr. Lambert: I will leave that.

Mr. Sleeman: It was a decision made by the draftsman to put it forward in this form. That is the only explanation that I can give you for it. Because it was a piece of omnibus it was legislation, his decision to put it in one act but to keep, what basically four separate acts on the same subject matter, separate with the act.

Mr. Lambert: Yes but two of the four proposed acts contained within this Bill C-15 are proposed amending acts.

Mr. Sleeman: Yes.

Mr. Lambert: But what intrigues me is that we should have now bootlegged into Bill C-15 a new act . . .

Mr. Sleeman: The proposed Canadian Payment Association Act.

Mr. Lambert: The proposed Canadian Payments Association Act. You see, we understand that the Bank Act has to be totally renewed, and its numerology. It is a self-contained affair. Then there are these other two matters of amendments to the Quebec Savings Banks Act and to the Bank of Canada Act. But the proposed Canadian Payments Association Act is something quite different.

Mr. Sleeman: I think I would agree that . . .

[*Traduction*]

riez-vous mieux que nous expliquer la structure de ce projet de loi. Voulez-vous prendre la parole?

Le président: Prenez le micro numéro un, s'il vous plaît.

M. Doug Sleeman (conseiller juridique, inspecteur général des banques): M. Gibson est le rédacteur qui a mis la dernière main à ce projet de loi. Puisqu'il s'agit d'une loi omnibus qui touche à plusieurs lois différentes, mais qui, fondamentalement, ne traite que d'un sujet, il a cru que mieux valait tout englober dans une seule loi. Nous avons donc ici, quatre lois en une.

M. Lambert: C'est parfait.

M. Sleeman: Le premier article est aussi le premier article du Bill omnibus. Le deuxième article traite de la nouvelle Loi sur les banques. Dans la Loi sur les banques proposée, on commence au numéro un et va jusqu'à deux ou trois cents, puis, à la page 305, on arrive à l'article 3 du Bill omnibus. Il a numéroté ces articles consécutivement jusqu'à la fin, ce qui veut dire que lorsque vous arrivez à la loi proposée sur l'Association canadienne des paiements, cela se produit à l'article 49.

D'après ce que m'a dit M. Gibson, si le présent projet de loi est adopté par le Parlement, il le sera dans sa forme actuelle; ce sera donc une loi unique, mais lors de la révision décennale, c'est-à-dire en 1980, probablement, le tout sera redivisé en quatre lois distinctes, chaque loi étant renumérotée, chacune commençant à l'article 1.

Le président: M. Lambert a aussi demandé pourquoi le gouverneur de la Banque du Canada pouvait nommer le président . . .

M. Lambert: Je laisse tomber cette question.

M. Sleeman: Ce sont les rédacteurs du projet de loi qui ont décidé de préciser cela. C'est la seule explication que je puisse vous donner. Puisqu'il s'agissait d'un bill omnibus, le rédacteur a décidé de tout mettre dans un seul projet de loi, mais de garder les quatre lois qui se rapportent au même sujet bien distinctes dans le cadre du projet de loi.

M. Lambert: Oui, mais deux des quatre lois proposées contenues à l'intérieur de ce Bill C-15 sont, en réalité, des propositions de modifications de loi.

M. Sleeman: Oui.

M. Lambert: Ce qui m'intrigue, c'est qu'on a réussi à passer en catimini, dans le Bill C-15, une nouvelle loi . . .

M. Sleeman: La loi proposée sur l'Association canadienne des paiements.

M. Lambert: La Loi proposée sur l'Association canadienne des paiements. Voyez-vous, nous comprenons que la Loi sur les banques doit être entièrement renovée et sa numérotation . . . Il s'agit de quelque chose d'indépendant, de complet en soi. Il y a ensuite ces modifications qu'on se propose d'apporter à la Loi sur les banques d'épargne de Québec et à la Loi sur la Banque du Canada. Cependant, cette loi sur l'Association canadienne des paiements, c'est tout autre chose.

M. Sleeman: Je crois que j'avouerai être d'accord . . .

[*Text*]

Mr. Lambert: I would suggest to you that this is some sort of a truncating of debate whether it should or should it not; I mean, whether or not that scheme should be acceptable to Parliament. But here it is compressed into a new Bank Act and tied to a new Bank Act and the restrictions on the timetable with regard to a new Bank Act. This is the question I am getting at. The proposed Payments Association Act, Mr. Chairman in my submission, should be standing on its own feet and should not be riding piggy-back on the new Bank Act, neither the content whithin Bill C-15 nor its numerology, because from here on to the next decennial revision, the Canadian Payments Association will be Clause 49 of Bill C-15.

Mr. Sleeman: I am not personally aware—not Mr. Gibson, although he will have to speak for himself—of anyone's having debating time in mind when this bill was put together. What you say may be perfectly correct but I have not heard Mr. Gibson ever say anything about debating time when it was put together.

Mr. Lambert: No, well, mind you, the reason it was brought forward is a question for the Minister of Finance who is sponsoring this bill. You have given me the explanation that I want. I mean, this is not really having discussion, Mr. Chairman, between myself and Mr. Sleeman but he has given the explanation and I accept that . . .

The Chairman: I do not think as a witness he has anything more to say on the subject.

Mr. Lambert: I accept it as information. That is it.

The Chairman: It is 11.00 o'clock and we have, of course, authority to continue with a smaller reduced quorum; so if some members want to stay, perhaps we might agree to continue. Sorry, Mr. Gray wanted to make a comment and then Mr. Stevens.

• 1100

Mr. Gray: Very briefly, Mr. Chairman. I understand Mr. Lambert's point, however it seems to me that what we are doing is essentially not all that different than the last revision, because part of our discussion on the last revision was the matter of clearing facilities for institutions other than chartered banks and the matter of reserves for them and for chartered banks, and this was one of our major subjects of discussion during the last revision.

Mr. Lambert: But not separate legislation.

Mr. Gray: No, but there were proposals in some cases covering these subject matters in the last piece of legislation and, as far as I am concerned, we are simply embarking on a more innovative approach to dealing with the clearing between financial institutions and maintenance of reserves and I would think for convenience of attention by Parliament, as well as ease of drafting, the concept of the Canadian Payments Asso-

[*Translation*]

M. Lambert: D'après moi, on essaie de restreindre le débat à savoir si tout cela devrait ou ne devrait pas être . . . C'est-à-dire, à savoir si le Parlement devrait trouver que cette proposition est acceptable ou non. Cependant, voilà, on insère cette brique dans une nouvelle loi sur les banques en la liant forcément à l'échéancier concernant cette nouvelle loi sur les banques. Voilà où je veux en venir. Monsieur le président, je prétends que la Loi proposée sur l'Association canadienne des paiements devrait être étudiée à la lumière de ses propres mérites et qu'on ne devrait pas se servir de la nouvelle Loi sur les banques pour essayer de la présenter à la sauvette et je ne crois pas qu'on devrait essayer de la perdre dans le Bill C-15 ou dans la numérotation qu'on en fait de ces articles parce qu'à partir du jour où le bill sera adopté, l'Association canadienne des paiements sera régie par l'article 49 du Bill C-15 jusqu'à la prochaine révision décennale.

M. Sleeman: M. Gibson devra parler en son propre nom, mais à ce que je sache, personne n'a pensé à cet échéancier fixé lorsqu'il a été question de rédiger le présent projet de loi. Ce que vous avancez est peut-être exact, mais je n'ai jamais entendu M. Gibson parler de question d'échéancier lorsqu'il a rédigé le document.

M. Lambert: Bon, je veux bien, la raison de tout cela nous sera donnée par le ministre des Finances qui parraine le projet de loi. Vous m'avez donné les explications que je cherchais. Après tout, il ne s'agit pas ici, monsieur le président, d'une discussion entre M. Sleeman et moi-même, mais il m'a donné certaines explications que j'accepte et . . .

Le président: Je ne crois pas que le témoin en ait davantage à dire à ce propos.

M. Lambert: J'accepte tout cela à titre d'information. Voilà.

Le président: Il est 11 h 00 et nous pouvons évidemment continuer d'entendre les témoignages même si le quorum est réduit; donc, si certains députés veulent rester, peut-être pourrions-nous continuer. Désolé, M. Gray vloulait dire quelque chose, puis ce sera à M. Stevens:

M. Gray: Très brièvement, monsieur le président. Je comprends la question soulevée par M. Lambert, mais il me semble que ce que nous faisons ne diffère pas tellement de ce qui s'est produit lors de la dernière révision parce qu'une partie de nos débats pendant la dernière réunion a porté sur la question d'une centrale de compensation pour les organismes autre que les banques à charge ainsi que sur les questions de réserves pour ces organismes et pour les banques à charte et c'était l'une des questions importantes dont nous avons débattu lors de la dernière révision.

M. Lambert: Mais il n'était pas question de loi distincte.

M. Gray: Non, mais certaines propositions dans certains des cas touchaient à ces sujets dans la dernière loi et, en ce qui me concerne, nous adoptons tout simplement une attitude innovatrice pour traiter de la question de la compensation entre les différentes institutions financières, sans oublier les réserves à prévoir, et il me semble, question de commodité pour le Parlement et pour la rédaction du projet de loi, que l'idée de

[*Texte*]

ciation has been put in a separate section of the omnibus legislation and will eventually stand on its own feet in the revised statutes. I personally do not see that this is anything different in object and result as was done in the last revision.

Mr. Lambert: May I, sir, say that I think Mr. Gray is totally wrong in that. Mr. Gray was Chairman of the last Committee and he knows what was contained in the bill that was under revision. There were only three acts that were affected: the Bank Act, the Bank of Canada Act, and The Quebec Savings Banks Act. There was no other legislation, if memory serves me right, set up separate and apart within what is known as the Bank Act Revision Bill.

Mr. Gray: That is correct, I know . . .

Mr. Lambert: At this particular instance what we have here is a Canadian Payments Association which is a scheme devised which may be acceptable to certain members of this Committee, and some may not, and what I am concerned about is that when it comes down to it, if you are in favour of the Bank Act but totally against the concept of a Canadian Payments Association Act, what do you do? How do you vote? What I am talking about is also this practice of including a great number of things within an omnibus bill.

The Chairman: I think we appreciate, however, that this is a matter to pursue with the Minister and not with the Inspector General.

So, Mr. Stevens and then Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Point of order.

Mr. Stevens: Mine is a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Then I have to recognize Mr. Stevens on his point of order.

Mr. Herbert: Well, I raised a point of order. i want to speak on a point of order.

The Chairman: He had made the point that he wished to be heard on a point of order before you raised your hand.

Mr. Herbert: Oh, okay, fine.

Mr. Stevens: Really it is two points of order, Mr. Chairman. I think, quite rightly, you asked that the figures that have been given to us in the schedules be appended, and I notice on page 3 of those figures there is listed:

> Canadian Financial Institutions Affiliated with Foreign Banks

And in the footnote it says:

> Based on a survey of financial institutions, numbering about 35,

I was wondering between now and the next time that we meet with Mr. Clennett if we could perhaps have them identified,

[*Traduction*]

l'Association canadienne des paiements a été traitée dans une partie bien distincte de ce bill omnibus et qu'on aura bien l'occasion d'en étudier la valeur propre lorsque sera venu le temps de refondre les différentes lois. D'après moi, rien, dans le cas actuel, ne pêche contre l'esprit de la dernière révision ni des résultats en émanant.

M. Lambert: Puis-je me permettre de dire, monsieur, que M. Gray se trompe tout à fait. M. Gray était président du dernier Comité et il sait fort bien ce qui se trouvait dans le projet de loi en révision à l'époque. Trois lois seulement étaient touchées: la Loi sur les banques, la Loi sur la Banque du Canada et la Loi sur les banques d'épargne de Québec. A moins que je ne me trompe, aucune autre loi distincte n'a été proposée dans le cadre de ce qui s'appelle le bill remaniant la Loi sur les banques.

M. Gray: C'est exact, je sais . . .

M. Lambert: On nous présente maintenant un projet sur l'Association canadienne des paiements que certains d'entre nous trouveront peut-être acceptable, d'autres non, et je m'inquiète de savoir ce qu'il faudra faire, à la fin, si l'on est pour la Loi sur les banques, mais tout à fait contre l'idée d'une Loi sur l'Association canadienne des paiements; je me demande ce qu'il faudra faire alors. Comment votera-t-on? Je m'élève contre cette façon de tout jeter pêle-mêle dans un bill omnibus.

Le président: Je crois bien que nous savons tous cependant qu'il s'agit là d'une question qu'il faudra poser au Ministre et non pas à l'Inspecteur général.

Nous passons donc à M. Stevens et, ensuite, à M. Herbert.

M. Herbert: Un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: Le rappel au Règlement.

M. Stevens: Je faisais aussi un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: Je dois donc donner la parole à M. Stevens pour son rappel au Règlement.

M. Herbert: J'ai aussi fait un rappel au Règlement, c'est pour cela que je demande la parole.

Le président: Il a invoqué le Règlement avant que vous ne leviez la main.

M. Herbert: Bon, parfait.

M. Stevens: Il s'agit de deux rappels au Règlement, monsieur le président. Vous avez demandé à juste titre que les chiffres qui nous ont été donnés dans les tableaux annexés aux documents soient annexés au procès-verbal du Comité et je vois qu'à la page 12 de ces Annexes se trouve une liste intitulée:

> Institutions financières canadiennes affiliées à des banques étrangères

Et on dit dans la note au bas de la page:

> D'après un relevé des institutions financières, se chiffrant à 35 environ.

Je me demandais si d'ici notre prochaine rencontre avec M. Kennett on pourrait peut-être nous dire quelles sont exacte-

[*Text*]

who the 35 are, and break down what in fact in each case are their assets and their liabilities. In other words, we have that type of information for our own domestic banks and I think, whoever has been operating that is included in this schedule it would be very interesting to see the Citicorp and the Chase Manhattan Bank to see to what extent they have assets and liabilities already. I was wondering if that could be prepared for our next meeting.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, that material is collected by the Bank of Canada. It is published in an aggregative form monthly by the Bank of Canada but it is collected on a voluntary basis and from companies which are in some instances I suppose private companies and where the information on the individual institutions is not in the public domain. I think the Bank of Canada would find it very difficult now, on the basis of the way they have collected that data, to release that kind of information to the public. We can certainly provide to the Committee updated material from the Bank of Canada *Monthly Review* which shows the asset and liability structure for these institutions. I think to go much beyond that would be difficult, as I say, because of the voluntary way that the Bank of Canada collects this data.

An hon. Member: May I speak to this point of order briefly.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I do not want to interrupt but, as it is now past 11:00 o'clock, are we going to discuss whether we are going to carry on or not? That is the important point that we have to discuss right now. Otherwise I am going to move a motion to adjourn.

The Chairman: Is that the point of order you wanted to raise?

Mr. Herbert: Exactly.

• 1105

The Chairman: Then, I think, since at our next meeting we do not have Mr. Kennett with us, we ought to pursue these matters relating to the schedule. Will the Committee continue? Can we continue with our quorum until we finish this variety of points of order?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Herbert: I do not want there to be discussion of witnesss when some of us cannot be present because of other commitments.

The Chairman: That is fine, then. Let us just wrap up these points of order and adjourn. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. In view of that answer, this Committee might consider whether we will require the 35 institutions that are referred to supply us with their figures. If they have been doing so voluntarily to the Bank of Canada, presumably they will share that information with this Committee.

The second thing is that on page 11 of the statistics there are various figures shown for our chartered banks, including

[*Translation*]

ment ces 35 institutions financières et à combien se chiffrent les actifs et passifs dans chaque cas. En d'autres termes, nous avons ces chiffres pour nos propres banques canadiennes et il me semble que les institutions financières dont on trouve les chiffres sur cette page aimeraient peut-être voir ce que font les Citicorp et les Chase Manhattan Bank tout simplement pour voir ce qui en est des actifs et des passifs de ces institutions. Je me demandais si on pourrait nous remettre ce document lors de notre prochaine séance.

M. Kennett: Monsieur le président, ces données sont colligées par la Banque du Canada. Les résultats globaux sont publiés mensuellement par la Banque du Canada, mais les chiffres sont fournis à titre gracieux par des sociétés qui, dans certains cas, sont probablement des sociétés privées qui ne sont pas obligées de dévoiler ce genre de chiffres au grand public. Je crois qu'il serait très difficile pour la Banque du Canada, à l'heure actuelle, de faire connaître publiquement ces chiffres, vu les conditions dans lesquelles ils ont été obtenus. Nous pouvons certainement donner au Comité certains renseignements de mise à jour qu'on trouve dans le rapport de la Banque du Canada où l'on trouve des chiffres concernant l'actif et le passif de ces institutions. Aller plus loin que cela, me semble-t-il, serait très difficile parce que toutes ces données sont fournies à la Banque du Canada sans que les «fournisseurs» n'y soient obligés.

Une voix: Puis-je intervenir brièvement à propos de ce rappel au Règlement?

M. Herbert: Monsieur le président, je ne veux couper la parole à personne, mais puisqu'il est déjà 11 heures dépassées, allons-nous décider si la séance doit se prolonger ou non? Voilà ce dont il faut discuter maintenant. Sinon, je vais proposer une motion d'ajournement.

Le président: C'est le rappel au Règlement que vous vouliez faire?

M. Herbert: Exactement.

Le président: Je crois que M. Kennett ne sera pas présent lors de notre prochaine séance et je crois donc qu'il vaudrait peut-être mieux parler de l'horaire. Le comité désire-t-il que la séance se poursuive? Pouvons-nous garder le quorum jusqu'à ce que ces rappels au règlement aient été débattus?

Des voix: D'accord.

M. Herbert: Je ne veux pas que les témoins puissent continuer à témoigner alors que certains d'entre nous ne pourront assister à la réunion à cause d'autres engagements.

Le président: Bon, parfait. Nous débattrons de ces différents rappels au règlement et lèverons la séance. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Vu cette réponse, le comité pourrait peut-être décider s'il veut demander aux 35 institutions financières dont il est question de nous donner les chiffres qui nous intéressent. Si elles les font déjà parvenir à la Banque du Canada, je crois bien qu'elles n'auront pas d'objection à nous les faire connaître.

Deuxièmement, à la page 4 de cette même annexe, on a différents chiffres pour les banques à charte, y compris la solde

[*Texte*]

their balance of revenues and their net margin, but the figures only go back to 1970, whereas most of the statistics you are giving us go back to 1967 could we not have this table carried back to 1967 to see, in fact, what has been the experience since the last revision in the Bank Act with regard to the profitability of the chartered banks?

The Chairman: On the first point; do I, then, have the direction from the Committee to ask the Governor of the Bank of Canada to give us the names of the 35 financial institutions and the assets they have, as Mr. Stevens suggested? Is that agreed? That is all I am seeking your guidance on.

M. Clermont: Est-ce qu'on va demander à la Banque du Canada d'annoncer publiquement les renseignements qu'on lui donne volontairement?

Le président: Oui, c'est cela.

M. Clermont: S'il s'agit seulement des noms, c'est bien. Mais si on oblige la Banque du Canada à rendre publics des renseignements qu'on lui a donnés volontairement et confidentiellement, c'est autre choses.

Le président: Si on laisse la Banque libre de nous répondre, elle le fera peut-être volontiers. Peut-être, au contraire, refusera-t-on de nous répondre. De toute façon, il y aura consultation avec . . .

M. Clermont: Alors, monsieur le président, pourquoi ne pas attendre la visite du Gouverneur de la Banque du Canada pour faire une telle demande?

The Chairman: Then, we will just let that pass. Do you want to comment on the second?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, this table divides the assets and the balance of revenue between domestic and international. This material was developed for the Anti-inflation Board initially, and was not collected beyond 1970. The problem is the domestic-international division. To push that table back would mean going back to the banks and asking them to take this much earlier data, analyze it and try in some way, to divide it. They have done it before, obviously, but we do not have that data and they do not have it. They would have to create it out of the raw material for those earlier years.

Mr. Stevens: They could give us their total figures easily enough.

Mr. Kennett: Oh, yes, we could give you the total figures. That is no problem at all. But what is new and meant to be interesting in this table is the domestic-international division, which does not exist back beyond 1970. But we could certainly push those total data back as far as you want.

The Chairman: If you can get that information to us today, it could be in these *Minutes*. If the members agree? Agreed. So try to have it for us today and we will put it into this schedule—otherwise we will add it to the *Minutes* of our next meeting.

[*Traduction*]

des recettes et la marge nette, mais les chiffres ne remontent que jusqu'en 1970, tandis que la plupart des statistiques que vous nous offrez remontent jusqu'en 1967. Pourrait-on faire remonter ce tableau jusqu'en 1967 pour voir ce qui s'est passé depuis la dernière révision de la Loi sur les banques en ce qui concerne les profits des banques à charte?

Le président: Quant à la première question: le comité veut-il que je demande au gouverneur de la Banque du Canada de nous donner les noms des 35 institutions financières dont il est question, ainsi que les actifs et passifs les concernant, comme M. Stevens l'a demandé? C'est d'accord? C'est cela que je veux savoir.

Mr. Clermont: Are we going to ask the Bank of Canada to make public information that is given to it on a voluntary basis?

The Chairman: Yes, that is it.

Mr. Clermont: If you only want the names, that is all right. But if we are to force the Bank of Canada to make public information that was given on a voluntary and confidential basis, that is something else altogether.

The Chairman: If we also ask the Bank to do that on a voluntary basis, maybe they might answer yes. On the other hand, maybe it will be refused. In any case, there will be consultation with . . .

Mr. Clermont: Then, Mr. Chairman, why not wait to have the governor of the Bank of Canada before us before making such a request?

Le président: Bon, laissons tomber. Des commentaires sur la deuxième question?

M. Kennett: Monsieur le président, dans ce tableau, il y a deux rubriques: nationale et internationale. Ce tableau était destiné à la Commission de lutte contre l'inflation et c'est pour cela que nous ne sommes pas allés plus loin que 1970. Le problème, c'est justement cette division en nationale et internationale. Remonter encore plus loin dans le temps signifie que nous devrions retourner consulter les banques et leur demander de nous faire parvenir des données encore plus anciennes qu'il faudrait évidemment analyser et essayer de diviser. Elles ont déjà fait ce genre de travail, évidemment, mais nous n'avons pas ces données ni elles non plus. Elles devraient retourner aux données brutes pour ces années antérieures et faire leur calcul à partir de cela.

M. Stevens: Elles pourraient au moins nous donner leurs chiffres globaux assez facilement.

M. Kennett: Oui, évidemment, ce serait facile d'obtenir les totaux. Pas de problème. Mais l'élément de nouveauté et le plus intéressant dans ce tableau, c'est cette division en deux rubriques, nationale et internationale, mais pour lesquelles il n'existe pas de chiffres avant 1970. Cependant, en ce qui concerne la colonne du total, nous pourrions facilement remonter aussi loin que vous le désirez.

Le président: Si vous pouviez nous faire parvenir ces renseignements dès aujourd'hui, nous pourrions les verser au procès-verbal. Les députés sont-ils d'accord? D'accord. Donc, essayez de nous faire parvenir cela aujourd'hui et nous le verserons à

[*Text*]

The final point of order, Mr. Gray.

Mr. Gray: It is not a point of order, I just wanted to comment on the matter raised by Mr. Stevens. Some of these foreign near-banks, and so on, are going to appear before our Committee or they have asked for the right to appear. I think we should make a point of seeking this information from them directly, aside from the information about their operations, aside from an questions we may direct to the Governor of the Bank of Canada on this matter. In fact, we may also want to consider carrying out our own survey of these institutions to the extent that major ones are not appearing before this Committee.

The Chairman: I am going to ask our adviser, Mr. Clendenning, to speak to the Governor of the Bank of Canada on this subject to see if he can give us some information about what is forthcoming under present policies that we may not have. Then, when the Governor himself comes, we could press further.

• 1110

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, just in support of what Mr. Gray is saying, I know these figures are available. The individual foreign concerns keep a running record of it on a monthly basis and I am a little surprised there should be any suggestion, when we are reviewing a Bank Act that contemplates some type of control of their activities, that there should be the slightest suggestion that their individual positions at the present time in Canada should not be made available to us.

Mr. Gray: Could I just make one short point? I suspect that much of this information is already publicly available in respect of controlled institutions in the United States through statistics published by the comptroller of the currency in that country, the Federal Reserve Bank or the various regulatory authorities there, so there is no reason why there should be less information available to this Committee than is likely available publicly in other countries.

The Chairman: I hope Mr. Clendenning will have a document for us on this subject for our next meeting.

At this point we will adjourn until this evening at 8.00 o'clock in this room when the witnesses will be representatives of the Banking Federation of the European Economic Community.

The meeting is adjourned.

EVENING SITTING

• 2015

The Chairman: Gentlemen, we will resume consideration of the subject matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

This evening we have with us representatives from the Banking Federation of the European Economic Cummunity. I

[*Translation*]

l'annexe . . . sinon, nous verserons tout cela au procès-verbal de la prochaine séance.

Le dernier rappel au règlement: monsieur Gray.

M. Gray: Il ne s'agit pas d'un rappel au règlement, je voulais tout simplement faire un commentaire à propos de la question soulevée par M. Stevens. Certaines quasi-banques étrangères et autres vont comparaître devant notre comité ou ont demandé à comparaître. Je crois que nous devrions leur poser ce genre de questions directement, nonobstant les renseignements que nous essayerons d'avoir sur leur fonctionnement et nonobstant toutes questions que nous pourrions poser au gouverneur de la Banque du Canada à ce sujet. A vrai dire, peut-être voudrions-nous mener notre propre enquête au sujet de ces institutions, vu que certaines grandes institutions ne comparaîtront pas devant nous.

Le président: Je vais demander à notre conseiller juridique, M. Clendenning, d'en toucher un mot au gouverneur de la Banque du Canada pour voir s'il ne pourrait pas nous donner certains renseignements concernant ce qui pourrait nous parvenir en vertu des politiques actuelles et que nous n'avons peut-être pas. Ensuite, quand le gouverneur sera lui-même ici, nous pourrons peut-être aller plus loin.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, pour appuyer ce que vient de dire M. Gray, je sais que ces chiffres sont disponibles. Les différentes institutions financières étrangères ont des chiffres mensuels à jour à ce sujet et cela me surprend un peu, surtout que nous révisons une loi sur les banques qui semble prévoir un certain contrôle de leurs activités, cela me surprend, dis-je, que certaines personnes puissent croire que les fruits de leurs opérations au Canada ne puissent nous être divulgués.

M. Gray: Puis-je ajouter un mot? Je crois qu'une bonne partie de ces renseignements sont déjà disponibles, surtout dans le cas des institutions contrôlées aux États-Unis grâce aux statistiques publiées par le contrôleur de monnaie de ce pays, soit la *Federal Reserve Banks* ou toute autre autorité compétente en la matière et je ne vois vraiment pas pourquoi notre Comité devrait avoir à sa disposition moins de renseignements que ceux qui sont disponibles dans d'autres pays.

Le président: J'espère que M. Clendenning aura un document à ce propos pour nous lors de notre prochaine séance.

Nous levons donc la séance jusqu'à 20h00 aujourd'hui, heure à laquelle nous nous réunirons de nouveau dans cette même salle pour entendre les témoins représentant la Fédération des banques de la Communauté économique européenne.

La séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

Le président: Messieurs, nous reprenons notre étude du Bill C-15, loi de 1978, remaniant la législation bancaire.

Nous avons parmi nous ce soir des représentants de la Fédération bancaire de la Communauté économique euro-

[*Texte*]

will introduce three members of the delegation but there is a lot of talent here and if we get into questions we may find other members of the delegation giving answers.

Heading the delegation is the Right Honourable Lord O'Brien of Lothbury, the President of the British Bankers' Association. With him are Mr. Paul Fabre, the Deputy Managing Director of the French Bankers' Association, and Dr. Paul Franken, Deputy General Counsel, Dresdner Bank AG.

His Lordship has an opening statement for us, which I will ask him to deliver now.

The Rt. Hon. Lord O'Brien of Lothbury, GBE, PC (President, British Bankers' Association): Thank you, Mr. Chairman, and thank you and your Committee for giving the European Banking Federation the opportunity of coming here this evening to supplement what we have already said in the papers we have presented to you, and to answer any questions you may have.

Perhaps I might explain that the European Banking Federation comprises representatives of the national banking associations of the nine countries of the European Community. In fact, this evening only three of those countries are represented here, Britain, France and Germany, and that is because we are principally interested in the subject now under discussion. But we come to you as a delegation for Europe, and for once for Europe we are going to present a united front.

The aims of the European community in the banking field are to secure the maximum freedom of competition within the community for all the banking institutions working therein, whether they be local banks or the branches of banks from other countries. In that freedom to compete one with the other, the guiding principle is that there should be nondiscrimination as between one bank and another. For example, Canadian banks operating in Europe operate under the same conditions as do the domestic French, British and German Banks. The federation, which very much supports these aims of the community exercised through the commission in Brussels and through the council of ministers, tries to ensure that similar principles of nondiscrimination are followed in other countries in the world, feeling that if we give their banks nondiscriminatory access to our countries we can ask for the same there.

In the last 15 or 20 years, as you will know, banking has become very international, in a way which certainly when I was a young man would have been quite inconceivable. For national authorities like the Bank of England, where I worked for many years, this presents some problems, because the internationalization of banking places it in part outside the control of national authorities. Nevertheless, the advantages that the world has derived from the internationalization of banking have been very great, and I think in the future will probably be greater still. That was very much demonstrated during the explosive increase in oil prices some four years ago, which produced many enormous imbalances in countries' balances of payments due to the increased cost of energy. How to finance them was very much a problem. The banking system

[*Traduction*]

péenne. Je ne vous présenterai que trois membres de cette délégation, mais nous avons parmi nous de nombreux experts qui pourront également répondre à vos questions.

Le très honorable Lord O'Brien of Lothbury, président de la British Bankers' Association est à la tête de cette délégation. Il est accompagné de M. Paul Fabre, directeur administratif adjoint de l'Association française des banques et de M. Paul Franken, conseiller général adjoint, Dresdner Bank AG..

M. O'Brien a préparé une déclaration d'ouverture, je lui demanderai de nous en faire part.

Le Très hon. Lord O'Brien de Lothbury, GBE, PC (Président, Association des banquiers britanniques): Merci, monsieur le président, à vous et à tous les membres de votre Comité, d'avoir donné l'occasion à la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne de comparaître devant vous ce soir afin de compléter ce que nous avons déjà dit dans les mémoires que nous vous avons présentés, et afin de répondre à vos questions.

La Fédération bancaire de la Communauté économique européenne est composée de représentants des neufs associations bancaires nationales des pays de la Communauté. Ce soir trois de ces pays seulement sont représentés, l'Angleterre, la France, et l'Allemagne. Nous sommes là surtout à cause de notre intérêt pour le sujet à l'étude. Mais nous y sommes comme délégués de l'Europe et pour une fois l'Europe va vous présenter un front commun.

Les objectifs de la Communauté économique européenne dans le domaine bancaire sont d'obtenir le maximum de liberté de concurrence à l'intérieur de la communauté pour toute institution bancaire qui y travaille, qu'il s'agisse de banques locales ou de succursales de banques étrangères. Le principe de cette libre concurrence est qu'il ne devrait pas y avoir de discrimination entre les diverses banques. Par exemple, les succursales de banques canadiennes en Europe opèrent dans les même conditions que les banques nationales françaises, anglaises et allemandes. Nous appuyons fortement ces objectifs de la Communauté, dont la responsabilité revient à la Commission de Bruxelles et au Conseil des ministres. La Fédération s'efforce de faire appliquer ces même principes non discriminatoires dans d'autres pays du monde, estimant que si nous donnons libre accès à leurs banques dans nos pays, nous pouvons leur demander la même chose.

Comme vous le savez, depuis 15 ou 20 ans, le système bancaire est devenu très international, il aurait été inconcevable d'imaginer cela lorsque j'étais jeune. Cela présente certains problèmes pour les autorités nationales comme la Banque d'Angleterre, où j'ai travaillé pendant de nombreuses années, puisque cette internationalisation des banques les soustrait en partie à leur contrôle. Toutefois, les avantages, pour le monde, de l'internalisation des banques sont énormes, et je pense qu'ils le seront encore plus à l'avenir. Cela a été clairement démontré il y a quatre ans lorsque l'augmentation soudaine du prix du pétrole provoqua des déséquilibres énormes dans la balance des paiements de divers pays. Le financement était un problème très sérieux. Le système bancaire a joué un rôle très important en fournissant ce financement et l'a fait avec succès, ce qui

[*Text*]

has in fact played a very large part in providing that financing, and has done so very successfully. If it had not been internationalized it is hardly possible that it could have done it, and from what one has seen, the international institutions would not adequately have been able to fill the gap.

We feel Canadian Banks have participated in that internationalization to the benefit of themselves and Canada, and we, looking at your proposed banking legislation for foreign banks in Canada, feel that although we respect and understand your desire to keep your banking system predominantly a Canadian system, it does not do justice to the banks that have come to Canada to work and to do business and, we hope, to make profits. In some respects we feel this legislation, to meet our legitimate needs, would need to be modified. Going back to the question of the internationalization of banking and the creation, of course, of the international capital markets, which has so much increased that internationalization, we are aware that Canada like many countries, has made good use of those markets to her advantage, and I am sure will wish to see that they continue under proper control.

• 2020

Now, foreign banks in Canada are mainly in the wholesale business of banking. They do not do what we call retail business to any great extent, that is to say, seeking deposits from local Canadian residents. Therefore, they present very little threat to the basic Canadian banking system any more than they do in any other country.

For example, in my own country, which has always welcomed foreign and Commonwealth banks in our midst and now has a total of some 300 banks operating from London, although those banks have competed with the local banks—and that is really good for the local banks—they have never jeopardized their legitimate business, nor are they ever likely to do so.

So we would suggest that you do not need to fear that the foreign banks will take over in any large degree the intrinsically domestic banking business of Canada.

So, to sum up, I think we can say we are here to plead that you should apply a policy of non-discrimination as between any foreign banks which may come to Canada and the domestic banks that are here, so that each may do its business on equal terms. And in the resulting atmosphere of competition, we would feel that your banking community would be improved thereby.

I may say, in conclusion, that there are specific points in the bill which my colleagues will touch upon, such as the limitation in the size to which a subsidiary of a foreign bank may grow. The limitation—and this is perhaps the most important thing of all-of the total assets of a foreign bank subsidiary to 15 per cent of the total commercial financing in Canada of all banks, the prohibition on branches of foreign banks and the limitation on the number of offices of subsidiaries to not more than five.

[*Translation*]

n'aurait pas été possible sans cette internationalisation. Pour autant qu'on ait pu le voir, les institutions internationales n'auraient pu répondre adéquatement à ce besoin.

Nous pensons que les banques canadiennes ont participé à ce mouvement d'internationalisation pour leur bénéfice et celui du Canada. Tout en comprenant et en respectant votre désir de maintenir un système bancaire à dominance canadienne, nous pensons que votre projet de loi sur les banques étrangères ne fait pas justice aux banques qui sont venues au Canada pour y travailler, faire des affaires et, nous l'espérons, des profits. A notre avis, pour répondre à nos besoins légitimes, il faudrait modifier certains aspects de cette loi. Quant à l'internationalisation du système bancaire et à la création, bien sûr, du marché international des capitaux, qui a d'autant accru cette internationalisation, nous savons que le Canada en a profité comme beaucoup de pays et qu'il désire que cela se continue avec un certain contrôle.

Or, les banques étrangères au Canada se consacrent principalement aux affaires importantes. Elles ne s'occupent pas beaucoup de ce que nous appelons le petit financement c'est-à-dire à l'ouverture de comptes de dépôt par les résidents canadiens. Donc, elles menacent fort peu le système bancaire canadien en tant que tel, pas plus que dans n'importe quel autre pays.

Par exemple, dans mon pays, qui a toujours été prêt à accueillir les banques étrangères et les banques du Commonwealth, et qui en compte maintenant quelque 300 établies à Londres, ces banques, bien qu'elles soient entrées en concurrence avec les banques locales, pour le plus grand bien de ces dernières d'ailleurs, n'ont jamais constitué un danger pour leurs opérations légitimes, et il est très peu probable que cette situation se présente.

Nous sommes persuadés que vous n'avez pas à craindre de mainmise étrangère sur les opérations bancaires essentiellement nationales du Canada.

Nous sommes donc ici pour suggérer respectueusement l'application d'une politique qui ne fasse aucune discrimination entre les banques étrangères qui pourraient s'établir au Canada et les banques nationales, et qui leur permette de faire des affaires sur un pied d'égalité. A notre avis, le climat de concurrence qui en résulterait ne ferait qu'améliorer vos banques.

Permettez-moi de dire en conclusion que mes collègues traiteront de certaines questions précises soulevées dans le projet de loi, comme la limitation de la croissance d'une filiale de banque étrangère. La restriction—et c'est peut-être la plus importante de nos préoccupations—par laquelle les actifs totaux des filiales des banques étrangères ne peuvent pas dépasser 15 p 100 du financement commercial total de toutes les banques du Canada, l'interdiction pour les banques étrangères d'établir des succursales au Canada et la limitation à

[*Texte*]

And, again, a very important point that my German colleagues will enlarge upon, the consequences of proposed Section 297 for foreign banks, that is, that any foreign bank directly or indirectly owning more than 10 per cent of the voting shares of any Canadian nonbanking company, such foreign bank would thereby be prohibited from establishing a foreign bank subsidiary in Canada.

And finally, the requirement in proposed Section 36(2) that a foreign bank subsidiary is required to have a board of directors of whom at least one-half are Canadian citizens ordinarily resident in Canada. That again we feel is an unduly onerous provision.

I have no more to say at this point, gentlemen.

Le président: Monsieur Fabre, est-ce que vous avez des remarques préliminaires à formuler?

M. Paul Fabre (Directeur adjoint, Union Française des banques): S'il vous plaît.

Le président: Brièvement, oui? Parce que j'ai déjà une liste très longue de membres qui désirent poser des questions . . .

M. Fabre: Monsieur le président, si vous me permettez de continuer en français, je voudrais dire que j'essaierai de le faire en moins de trois minutes. Est-ce que ça convient?

Le président: Absolument. Mais je m'excuse, vraiment . . .

M. Fabre: Pas du tout, c'est moi qui vous remercie de nous accueillir ce soir. Je voudrais commencer par dire que, bien entendu, je m'associe pleinement à tout ce que vient de dire Lord O'Brien et, en tant que membre de la Fédération bancaire et comme représentant de l'Union Française des banques, je vous rapelle que nous vous avons soumis quelques commentaires additionnels, qui s'ajoutaient à ceux de la Fédération bancaire, et qui portaient plus spécialement sur certains aspects du projet de loi qui sont un sujet de préoccupation, non seulement pour nos banques, mais pour toutes les banques européennes.

Je pense avoir l'occasion de répondre plus tard à toutes les questions que vous voudrez bien nous poser sur le degré de liberté, je dirais le très haut degré de liberté, dont jouissent dans mon pays, comme en Angleterre et ailleurs, les banques étrangères. Je voudrais illustrer cette liberté très rapidement par un tout petit nombre de chiffres.

Dans mon pays, nous avons 104 banques sous contrôle étranger qui opèrent actuellement en France. Une bonne quinzaine d'entre elles ont un bilan qui excède largement 500 millions de dollars, le plus gros de ces bilans dépassait largement trois milliards de dollars la dernière fois que j'ai eu l'occasion de le voir. Plusieurs de ces banques ont ouvert librement dans le pays plus de 20 succursales. Je ne donnerai pas davantage de chiffres mais je crois qu'ils montrent qu'ils ne sont nullement exceptionnels en Europe. Tout d'abord, Lord O'Brien nous a dit qu'ils étaient encore plus forts en Angleterre.

En vous les citant, je voudrais vous demander de comprendre que nous pensions espérer pouvoir trouver, et nous espérons

[*Traduction*]

cinq du nombre des bureaux de leurs filiales, voilà nos préoccupations.

Une question très importante sera développée par nos collègues allemands, c'est-à-dire les conséquences pour les banques étrangères de l'article 297 qui propose que toute banque étrangère détenant directement ou indirectement plus de 10 p. 100 des actions avec droit de vote d'une société non bancaire canadienne se voit par là même interdire d'ouvrir une filiale au Canada.

Enfin, aux termes de l'article 36(2), une filiale de banque étrangère est tenue d'avoir un conseil d'administration dont, au moins, la moitié des membres sont de nationalité canadienne et ont leur résidence habituelle au Canada. Là encore, nous estimons qu'il s'agit d'une disposition excessivement stricte.

Je n'ai plus rien à ajouter pour l'instant, messieurs.

The Chairman: Mr. Fabre, do you have any opening remarks to make?

Mr. Paul Fabre (Deputy Managing Director, French Bankers' Association): Yes.

The Chairman: Please, try to be brief since I have a long list of questioners.

Mr. Fabre: Mr. Chairman, if I may continue in French, I will try to make my remarks in less than three minutes. Is that agreeable to you?

Mr. Chairman: Yes, indeed. I am sorry for the time limitation, but . . .

Mr. Fabre: Not at all. I would like to thank you for receiving us this evening. Let me begin by saying that I go along completely with what has been said by Lord O'Brien and as a member of the Banking Federation and a representative of the French Bankers' Association, I would remind you that we have submitted some comments in addition to those made by the Bankers Federation, dealing more specifically with certain aspects of the bill, which are a subject of concern to us, not only for our banks, but all European banks.

I believe that later on, I shall have the opportunity to answer any questions you may have about the degree of freedom, I would say, the very high degree of freedom enjoyed by foreign banks in my country, as well as in Great Britain and elsewhere. I would like to quickly give you an illustration of the freedom through a small number of figures.

At the present time in France 104 foreign-controlled banks are doing business. A good 15 of them have assets which greatly exceed $500 million, and the largest one had assets of over $3 billion the last time I had a chance to take note of the figures. Several of these banks have opened without restriction more than 20 branches througout the country. I will not give you any more figures, but I think it is evident that this state of affairs is in no way exceptional in Europe. Lord O'Brien pointed out that the number is even greater in the United Kingdom.

In giving you these figures, I wanted you to realize that we hope to find, and it is still our hope, the greatest possible

[*Text*]

toujours trouver, dnas la législation canadienne en voie de gestation le maximum de réciprocité possible. En disant cela, je pense surtout aux dispositions de ce projet de loi qui tendent à limiter la croissance des banques. Nous ne connaissons, dans nos pays, aucune disposition du même genre. Permettez-moi de dire que notre sentiment est qu'il serait extrêmement regrettable, et je dirais même dangereux, pour nous tous, y compris pour les banques canadiennes, qu'un pays de la communauté occidentale entre dans cette voie, parce qu'il pourrait peut-être donner à d'autres la tentation de le suivre.

• 2025

Nous nous permettons donc de vous demander très respectueusement d'étudier toutes les possibilités qui peuvent exister pour atteindre par d'autres moyens les objectifs que vous recherchez et que nous comprenons. Si vous deviez cependant aboutir à la conclusion que quelques mesures de ce genre sont inévitables, dans une certaine mesure, nous voudrions attirer votre attention sur quelques-unes des idées spécifiques que nous avons développées avec plus de détails dans notre mémoire.

Nous avons compris que l'objectif du projet de loi est de limiter la part du marché des banques étrangères au Canada, seulement dans la mesure où il s'agit des crédits commerciaux au Canada. Ceci étant, nous en tirons la conséquence, je crois, logique que les 15 p. 100 de part du marché devraient être calculés sur la base des seuls crédits commerciaux au Canada des banques étrangères et non pas sur la totalité de leurs opérations et de leurs bilans qui sont évidemment beaucoup plus larges.

Cette façon de faire permettrait, premièrement, une plus grande équité dans la conception et dans l'application de ce ratio puisque les deux termes de celui-ci, le numérateur et le dénominateur, seraient concordants entre eux, ce qui, d'après ce que nous avons pu comprendre, n'est pas le cas actuellement dans le texte proposé. La deuxième conséquence pourrait être une plus grande liberté pour les banques étrangères dans le domaine des opérations qui ne sont pas en concurrence directe avec celles du système bancaire canadien. Je veux parler en particulier des dépôts et des prêts interbancaires domestiques et internationaux, de même que des opérations en devise en faveur de non-résidents. Enfin, et troisièmement, je pense que cette approche permettrait, ce qui serait aussi tout à faire logique, de ne pas prendre en considération, dans le calcul de la part du marché, les prêts des banques étrangères au gouvernement du Canada ou aux autres provinces canadiennes.

Je réalise très bien que ces commentaires peuvent appeler des précisions. Mes collègues européens et moi-même, de même que les représentants des filiales bancaires françaises qui sont ici et dont je voudrais signaler en passant qu'elles ont fourni à elles seules environ 300 emplois à des Canadiens, nous sommes tous à votre disposition pour revenir sur tous les points sur lesquels vous auriez des questions à nous poser, de même d'ailleurs que sur d'autres que je n'ai pas mentionnés faute de temps, comme par exemple, le problème des filiales ou succursales ou les problèmes de l'article 297 sur lesquels, je pense, mon collègue allemand se propose de revenir. Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Translation*]

reciprocity in the proposed Canadian legislation. When I say this, I am thinking particularly of the bill provisions which would limit the growth of banks. No similar provisions are to be found in our country. We believe that it would be very regrettable, and even dangerous, for all of us, including Canadian banks, if a Western country were to take such measures since it might encourage others to follow suit.

We therefore respectfully request you to study all other possibilities open to you in order to achieve by other means the objectives which you have set and which we understand. If, however, you should come to the conclusion that such measures are, to a certain extent, inevitable, we would like to draw your attention to some specific ideas which we have developed in greater detail in our submission.

We realize that the legislation's aim is to limit the share of the market enjoyed by foreign banks in Canada, only with reference to financing in Canada. This being the case, we would draw as a logical conclusion that the 15 per cent sale of the market should be calculated on the basis of foreign banks commercial financing in Canada and not on the totality of their operations and assets which are, of course, much greater.

Such a procedure would allow, first of all, for a greater equity in the conception and the application of the ratio since both of its terms, the numerator and the denominator, would be in concordance, whereas from what we have been able to understand, this is not the case in the present bill. The second consequence could be a greater degree of freedom of foreign banks in areas of operation which do not enter into direct competition with those of the Canadian banking system. I am referring particularly to domestic and international interbank deposits and loans as well as currency operations on behalf of nonresidents. Finally, I think that such an approach, and it is quite logical, would mean that, in calculating the market share, it would not be necessary to take into account foreign bank loans to the government or to the provinces of Canada.

I realize that these comments may call for further clarification. My European colleagues and myself, as well as the representatives of the French bank subsidiaries who are here—their existence, I might point out, has resulted in approximately 300 jobs for Canadians—are entirely at your service if you have any questions to ask us concerning these points, as well as any others which I have not had the time to go into, such as, for example, the problem of subsidiaries or branches, and the problem raised by Section 297, which, I believe my German colleague will be dealing with. Thank you, very much, Mr. Chairman.

[*Texte*]

The Chairman: In English or in French, would you like to add a few brief remarks?

Dr. Paul Franken (Deputy General Counsel, Dresdner Bank AG): Yes, thank you, Mr. Chairman. Honourable members of the Committee, I am grateful for the opportunity of appearing before you. Lord O'Brien and Mr. Fabre have given you an excellent view of the development of international banking in Europe and its work and in particular in their countries.

You may be interested to know that also the Federal Republic of Germany has taken a very liberal approach towards foreign banks which want to do active business in Germany, whether through a subsidiary or through a branch. Your five largest banks, the five largest banks of Canada, are now present in our country as branches in the case of four and a representative office in the case of the fifth. Furthermore, for instance, the Royal Bank has a very substantial participation in a German bank and the Bank of Montreal has such a participation, if smaller.

I, therefore, should like to point out again that in our opinion the bill in its current form will not provide foreign banks with the banking status which would give them the opportunity to do business in Canada in fair competition on equal terms with domestic banks. The limitations on gold, therefore, set up in the bill should be reconsidered. Rather than an arbitrary limitation on the market share of foreign banks, which has all the disadvantages of an artificial rigidity unrelated to natural development in the banking sector, we believe that the provisions of Section 8(d) of the bill requiring a contribution to competitive banking in Canada provides sufficient latitude to the Canadian government to enable it to determine not only the quantum but the quality and the diversity of geographic origin of foreign bank representation in Canada. This would be in keeping with the legislators' expressed intent to ensure the development of healthy competition to be brought by foreign banks to the Canadian market.

• 2030

Another point on which we would like to comment relates to the requirement under the bill that foreign banks establish subsidiaries in Canada rather than branches. It is our conviction that the establishment of branches would be to the advantage of the Canadian economy because the branch involves the full responsibility of the parent and thereby facilitates financial services of a wholesale nature which is the banking activity foreign banks are mainly aiming at and which is the most important contribution to be expected from the support by foreign banks of the Canadian economy.

As mentioned before, I should like to elaborate specifically on the Clause 297 problem. As outlined in the brief of the Federation, this section is most disturbing to foreign banks, in particular to European banks which are engaged in the so-called universal banking, which means full range service banking under one roof.

[*Traduction*]

Le président: Voulez-vous faire quelques brèves observations, en anglais ou en français?

M. Paul Franken (Conseiller général adjoint, Dresdner Bank AG): Oui, merci, monsieur le président. Honorables membres du comité, je vous suis reconnaissant de me donner cette occasion de comparaître devant votre comité. Lord O'Brien et M. Fabre vous ont fait un excellent exposé sur le développement des opérations bancaires internationales en Europe, notamment dans leurs pays.

Il vous intéressera peut-être également de savoir que la république fédérale d'Allemagne a une lattitude très libérale envers les banques étrangères qui veulent faire des opérations en Allemagne, qu'il s'agisse d'une filiale ou d'une succursale. Les cinq banques canadiennes les plus importantes sont maintenant implantées dans notre pays, comme succursales dans le cas des quatre premières, et sous forme d'un bureau de représentation dans le cas de la cinquième. En outre, la Banque Royale a par exemple, une participation importante dans une banque allemande, ainsi que la Banque de Montréal, bien qu'elle soit moins importante.

Je voudrais donc vous rappeler encore une fois que, selon nous, le projet de loi dans sa version actuelle ne donnera pas aux banques étrangères un statut leur permettant de faire des affaires au Canada sur un pied d'égalité avec les banques nationales. Il faudrait donc réétudier les limites fixées sur l'or dans le projet de loi. La limitation arbitraire de la participation des banques étrangères sur le marché comporte tous les inconvénients d'une rigidité artificielle et va à l'encontre d'un développement naturel du secteur bancaire. Nous croyons que les dispositions de l'article 8d) du bill demandant une contribution susceptible de stimuler la concurrence bancaire au Canada offrent suffisamment de latitude au gouvernemet canadien pour déterminer non seulement l'importance mais la qualité et la diversité d'origine des banques étrangères au Canada. Cela serait tout à fait conforme à l'intention exprimée par les législateurs de voir les banques étrangères favoriser le développement d'une saine concurrence sur le marché canadien.

Nous voudrions également nous arrêter sur la disposition du bill qui exige des banques étrangères qu'elles établissent des filiales plutôt que des succursales au Canada. Nous sommes convaincus que la création de succursales serait plus bénéfique pour l'économie canadienne. La banque est pleinement responsable de sa succursale, cela facilite les opérations financières d'envergure qui sont l'activité principale des banques étrangères, et aussi celles par lesquelles elles peuvent aider le plus l'économie canadienne.

Je le rèpète, j'aimerais insister particulièrement sur le problème posé par l'article 297. Comme la Fédération le mentionne dans son mémoire, c'est l'article qui inquiète le plus les banques étrangères, surtout les banques européennes qui sont engagées dans ce qu'il est convenu d'appeler le système bancaire universel, c'est-à-dire toute la gamme des services bancaires sous un même toit.

[*Text*]

Perhaps an example may serve to illustrate the nature of this problem. The German bank, for instance, which holds only a minority position of 20 per cent in the capital of a domestic industrial company, would be prevented from seeking bank status in Canada if that German industrial company had itself established or came to establish in the future a wholly-owned subsidiary in this country, decisions totally outside the bank's control. Unless the bank holds the majority of the capital of the industrial company, it cannot exercise any substantial influence on its business policies.

Therefore, if that industrial company is already established in Canada or establishes itself in Canada in the future, the German bank has only two choices open to it: it must divest itself of its investment in the German industrial company or abandon its banking activities in Canada, or withdraw its application for bank status. Even in cases where the bank holds the majority of the capital of the German industrial company, there would be legal objections if it were to exercise its influence so that industrial company divests itself of its subsidiary in Canada or determines against establishing a subsidiary in this country.

Such a result, in my opinion, is neither in line with the internationally accepted principle that a national law should not have extraterritorial effects nor with the policy adopted by your federal and provincial governments to attract industrial investments to Canada.

Let me comment a little more on the concept of the universal bank. As mentioned, many foreign banks and all banks in my country are universal banks, that is, they are depository institutions as well as investment banks and brokers. As such, those banks acquire and sell shares in industrial and commercial enterprises. That is part of their legally permitted business, but apart from that, our banks were at times and may be again, urged by their government or forced by economic necessity to acquire such shares. Many industrial and commercial holdings had to be acquired by banks during the great depression in order to prevent the collapse of enterprises. Others were acquired at the request of the government to prevent a takeover deemed contrary to the public interest. In my country many of these holdings were acquired as long as 50 years ago.

• 2035

And one more most significant factor must be known. European security markets are incomparably thinner than those of Canada and the United States, and divestitures would be impracticable or extremely unsettling.

With this background, I hope you will understand why proposed Section 297 in its present form would create an unacceptable dilemma. We would either have to attempt to sell shares in inadequately receptive markets against the public policy of our own countries or we would be prevented from establishing foreign bank subsidiaries in Canada. Either step would be destructive and would threaten the equilibrium and the functioning of what is left of free international economy.

We, therefore, would suggest, insofar as existing investments are concerned, that historical situations be recognized and that, for the future, your Foreign Investment Review Act

[*Translation*]

Je vais vous donner un exemple de la nature de ce problème. Ainsi, une banque allemande détenant une position minoritaire de 20 p. 100 des actions d'une compagnie allemande ne pourrait demander le statut de banque au Canada si cette compagnie y a établi une filiale à part entière ou devait le faire dans l'avenir. Cette décision est tout à fait étrangère au contrôle de la banque, elle ne peut exercer aucune influence importante sur les politiques de la compagnie à moins de détenir la majorité des actions.

Dans le cas où cette compagnie est déjà établie au Canada ou le sera à l'avenir, la banque allemande a seulement deux possibilités: se défaire de ses actions dans cette compagnie industrielle allemande ou abandonner ses activités bancaires au Canada, ou encore retirer sa demande de statut de banque. Même dans les cas où la banque détient la majorité du capital de la compagnie industrielle allemande, il y aurait des objections légales à ce qu'elle exerce son influence pour que la compagnie se défasse de ses filiales au Canada ou décide de ne pas y en établir.

A mon avis, un tel résultat va à l'encontre du principe accepté internationalement selon lequel une loi nationale ne devrait pas avoir d'effets extra-territoriaux, elle va à l'encontre de la politique des gouvernements provinciaux et fédéral qui est d'attirer des investissements industriels au Canada.

Permettez-moi d'en dire un peu plus sur le concept de la banque universelle. Je le répète, beaucoup de banques étrangères et toutes les banques de mon pays sont des banques universelles, c'est-à-dire qu'elles sont des institutions de dépôts, d'investissements et de courtage. A ce titre, elles achètent et vendent des actions d'entreprises industrielles et commerciales. Cela fait partie de leurs fonctions reconnues par la loi, mais d'autre part, par le passé—et ce peut-être vrai de nouveau à l'avenir—nos banques ont été pressées par le gouvernement ou obligées par nécessité économique d'acheter de telles actions. Beaucoup d'entreprises industrielles et commerciales ont dû être rachetées par des banques pendant la grande dépression pour ne pas s'effondrer. D'autres ont été rachetées à la demande du gouvernement pour empêcher une reprise jugée contraire à l'intérêt public. Dans mon pays, un grand nombre de ces entreprises avaient déjà été rachetées il y a 50 ans.

Un autre facteur important mérite d'être connu. Les marchés financiers européens sont beaucoup plus minces que les marchés canadiens et américains, et les désaisissements seraient impraticables et provoqueraient une grave instabilité.

Ceci dit, j'espère que vous comprenez pourquoi le projet d'article 297 sous sa forme actuelle créerait un dilemme inacceptable. Nous serions obligés d'essayer de vendre des actions sur des marchés insuffisamment réceptifs contre la politique nationale de nos propres pays ou bien nous serions empêchés d'établir des filiales de banques étrangères au Canada. Dans les deux cas, cela menacerait l'équilibre et le bon fonctionnement de ce qui reste de l'économie internationale libre.

Par conséquent, pour ce qui est des investissements actuels, nous pensons qu'il faut tenir compte de la situation historique et que votre loi sur la révision des investissements étrangers

[*Texte*]

provides the appropriate control to review the establishment of subsidiaries of foreign industrial and commercial enterprises in this country, irrespective of the participation of a foreign bank in the capital of such enterprises.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen.

I want to inform the Committee that I have a list now that will take us past ten o'clock, giving everybody one 10-minute round, and I have two proposals. One is that we sit past ten o'clock, and His Lordship has indicated that the delegation would be agreeable to doing that; the other is that we consider the possibility of a second meeting tomorrow afternoon which could not be attended by all members of the delegation, because they also are committed to meet the Senate, but some members of the delegation could be available to continue with us. So I am seeing about the logistics of that and I will report to you well before ten o'clock.

In the meanwhile, could I remind all of you that there is a full list of people for questions. I will recognize Mr. Saltsman first, followed by Mr. Clermont.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. I would like to direct a question to His Lordship regarding what has happened to margins, profit spread since the sort of internationalization of banking in the Common Market. Have they gone up or down or remained the same as a result of this new competition?

Lord O'Brien: I suppose it would be best, really, for the genuine commercial bankers to answer that, Mr. Saltsman. I am a sort of co-opted commercial banker after a life time as a central banker. But my impression is that they have gone up and down; and also that, at the present time, they are down. Whether that will last remains to be seen.

Is there any commercial banker who would like to comment on that? Dr. Franken.

Mr. Franken: I only can confirm what Lord O'Brien has said. It has gone up and down, and this very much depends upon the market situation generally, not only in Europe but also at the capital markets all over the world, which can be involved. I think that is correct.

Mr. Saltsman: There is sort of a general assumption that competition is always a good thing. I am not entirely persuaded with that argument that sometimes excessive competition or more competition than is necessary can increase costs rather than lower costs. That is why I asked you that question, as a way of trying to assess the effect of competition.

You are saying in your presentation that there have been some very positive advantages to the introduction of foreign competition in the European market, and you talked about the oil prices and that some things would not have happened had the foreign banks not been there. Could you elaborate on that? I am not sure what those advantages are or why they needed foreign banks in Europe to make some adjustments.

[*Traduction*]

assure déjà un contrôle suffisant sur la création de filiales d'entreprises industrielles et commerciales étrangères dans ce pays, quelle que soit la participation d'une banque étrangère au capital de ces entreprises.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

J'avertis les membres du comité que j'ai une liste qui va nous mener au-delà de 10 h 00 si j'accorde dix minutes à chacun; nous avons donc deux solutions. Nous pouvons soit siéger au-delà de 10 h 00—et Lord O'Brien nous a dit que sa délégation était prête à le faire—soit envisager de convoquer une deuxième séance demain après-midi, mais tous les membres de la délégation ne pourront pas être présents, car ils doivent rencontrer le Sénat. Je suis en train de me renseigner sur cette possibilité, et je vous dirai ce qui en est avant 10 h 00.

En attendant, je vous rappelle à tous que ma liste est très longue. Tout d'abord, M. Saltsman, suivi de M. Clermont.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président. J'aimerais parler à Lord O'Brien des marges bénéficiaires, de l'évolution de ces marges depuis l'internationalisation des opérations bancaires au Marché commun. Ces marges ont-elles augmenté ou baissé, ou bien sont-elles demeurées les mêmes avec cette nouvelle concurrence?

Lord O'Brien: Je pense qu'un véritable banquier commercial ferait mieux de répondre à cette question, monsieur Saltsman. Moi-même, je ne suis qu'un banquier commercial associé, après avoir toujours travaillé dans une banque centrale. Personnellement, j'ai l'impression que les marges ont augmenté puis qu'elles ont baissé, et que pour l'instant elles sont en baisse. Reste à voir si cela durera.

L'un des banquiers commerciaux désire-t-il répondre à cette question? Monsieur Franken.

M. Franken: Je ne peux que vous confirmer ce que Lord O'Brien a dit. Les marges ont augmenté, puis elles ont baissé, et cela dépend beaucoup de la situation générale du marché, non seulement en Europe, mais également sur les marchés en capitaux du monde entier. Je crois que c'est exact.

M. Saltsman: On prend en général pour acquis que la concurrence est toujours une bonne chose. Je ne suis pas absolument certain que ce soit le cas, et je me demande si une concurrence excessive ou une concurrence qui dépasse les besoins ne peut faire augmenter les coûts au lieu de les faire baisser. C'est la raison pour laquelle je vous ai posé cette question, pour essayer d'évaluer les effets de la concurrence.

Vous avez dit dans votre exposé qu'en faisant pénétrer la concurrence étrangère sur le marché européen on avait obtenu des avantages très positifs; vous avez parlé du prix du pétrole, de certains événements qui n'auraient pas eu lieu si les banques étrangères n'avaient pas été là. Pouvez-vous développer cette idée? Je ne sais pas très bien de quels avantages il s'agit ni pourquoi les banques étrangères en Europe en ont besoin pour procéder à certains ajustements.

[*Text*]

• 2040

Lord O'Brien: Mr. Saltsman, what I meant was that with the oil crisis, as you know, many countries found themselves in great balance of payments difficulties as a result of the enormously increased cost of energy, which they had to have, with no very immediate prospect of correcting those imbalances. If they could not be corrected, they had to be financed. How could they be financed? I think in the old days when the international capital markets did not exist they would have found it very difficult to raise the necessary finance on national capital markets. I think, too, the international institutions demonstrated that although they were willing and, indeed, did increase substantially their resources, they alone were quite inadequate to deal with the problem. The fact that, as it happened, international capital markets had grown up based principally and originally on the Eurodollar but on Euro currencies generally, and that the banks because of the growth of those markets had themselves become more international in their business, provided a corpus of funds and a machinery to get access to them that enabled many countries to finance their requirements. I think without it they would have found it extremely difficult.

Mr. Saltsman: I am sure you are familiar with the present situation in Canada, where many foreign banking operations are carried out by what is called suitcase-banking—somebody sort of operating out of a suitcase. It is largely wholesale work. You are familiar with that expression that we use in this country?

Lord O'Brien: I have heard it before, yes.

Mr. Saltsman: The argument for legitimatizing the suitcase bankers is that they are going to come in anyway no matter what you do and you have no way of controlling them, so therefore you might as well let them establish themselves as a bank with at least some greater measure of control by the central bank over them. Perhaps I should direct this question to some of your delegation who, in fact, are operating in this way. There must be some of your people who are doing business in Canada on this basis, there are a lot of people doing business in Canada on this basis. Is there someone here? Someone doing wholesale work in Canada?

Lord O'Brien: Any suitcase bankers stand up, please!

Mr. Saltsman: Anyone with a big suitcase here?

The Chairman: Perhaps, Mr. Saltsman, you might ask the question that you wanted and someone might volunteer to take it.

Mr. Saltsman: All right. The question is this: From your point of view . . .

The Chairman: Without prejudice, of course.

Mr. Saltsman: Not being a lawyer, I do not use those terms, Bob.

From your point of view, is the situation as it at present exists in Canada better or worse than the proposed legislation? I know that you want to change the legislation, but if you have

[*Translation*]

Lord O'Brien: Monsieur Saltsman, je faisais allusion au fait qu'au moment de la crise du pétrole, comme vous le savez, beaucoup de pays ont connu des difficultés considérables avec leurs balances des paiements à cause de l'augmentation énorme des prix de l'énergie, et très souvent, ces pays ne voyaient pas le moyen de corriger ces déséquilibres dans un avenir proche. Or, si ces déséquilibres ne pouvaient être corrigés, il fallait les financer. Comment faire? Je pense que jadis, lorsque les marchés internationaux de capitaux n'existaient pas, il leur aurait été très difficile de trouver les ressources financières nécessaires sur les marchés en capitaux nationaux. D'un autre côté, même si les institutions internationales étaient disposées à augmenter leurs ressources substantiellement, comme elles l'ont d'ailleurs fait, ces ressources n'étaient pas suffisantes pour résoudre les problèmes. Il se trouve que les marchés internationaux en capitaux s'étaient construits au départ, et principalement sur l'Eurodollar et d'une façon générale sur les monnaies européennes, et que les banques, à cause de la croissance de ces marchés étaient devenues elles-mêmes plus internationales dans leurs transactions; tout cela constituait déjà un mécanisme d'accès qui a permis à de nombreux pays de financer leurs besoins. Sans cela, la tâche aurait été extrêmement difficile.

M. Saltsman: Je suis certain que vous connaissez la situation actuelle au Canada où l'on peut dire que très souvent les opérations bancaires étrangères sont faites par des banquiers de passage, des «banquiers à la valise» comme nous disons ici. Il s'agit le plus souvent de grosses opérations bancaires; vous connaissez cette expression?

Lord O'Brien: Je l'ai déjà entendue, oui.

M. Saltsman: Ceux qui veulent rendre légitimes ces «banquiers à la valise» disent que, de toute façon, ils viendront opérer ici et que nous n'avons aucun moyen de les contrôler; il est donc préférable de les laisser s'installer, ce qui permettrait à la banque centrale de mieux les contrôler. Je ferais peut-être mieux de m'adresser à l'un de vos collègues qui font ce genre d'activité. Certains d'entre vous doivent faire ce genre de transaction au Canada, je sais qu'il y en a beaucoup au Canada. L'un d'entre vous est-il dans ce cas? Un spécialiste des grandes opérations bancaires au Canada?

Lord O'Brien: Que les banquiers à la valise se lèvent!

M. Saltsman: Y a-t-il dans la salle quelqu'un qui a une grande valise?

Le président: Monsieur Saltsman, posez d'abord votre question, quelqu'un se portera peut-être volontaire pour y répondre.

M. Saltsman: Très bien. Voilà ma question: selon vous . . .

Le président: Sans préjugé, évidemment.

M. Saltsman: N'étant pas avocat, c'est un terme que je n'utilise pas, Bob.

Selon vous, la situation actuelle au Canada est-elle meilleure ou pire que celle qui résultera de cette législation? Je sais que vous voulez que cette législation soit modifiée, mais si vous y

[*Texte*]

your choice as to leaving the situation just the way it is now—where, in fact, foreign banks do operate in Canada without formally establishing themselves—as against the formal provisions, in the legislation before us, which would your choice be?

Lord O'Brien: As you know, we have been through this before in the U.S.A. where they have recently passed foreign bank legislation where we, as here, had the opportunity of making representations and where, I am glad to say, the legislation when it was finally passed was considerably less repugnant to us than it was when it started out. I sincerely hope that in Canada we may find the same result. But even there in the U.S.A. we certainly agree that the liberty we had was one we would rather not give up, but at least under the new arrangements it has been modified in a way that is not too difficult for us.

Mr. Saltsman: So, in fact, this legislation we are discussing, which appears to grant entry to foreign banks into the Canadian market, is really a restriction on their operations rather than an enlargement of their opportunities?

Lord O'Brien: Depending upon the form in which it is enacted.

Mr. Saltsman: If it comes in in the present form before us?

Lord O'Brien: In its present form, yes, it would be more restrictive, indeed, the 15 per cent restriction would be very restrictive indeed.

Mr. Saltsman: More so than the present situation.

Lord O'Brien: Yes.

• 2045

The Chairman: Do you suspect that foreign banking operations in Canada are over the 15 per cent limit now?

Lord O'Brien: Oh, I do not believe they are. We are thinking of the future, and the opportunities for other banks to come in and to develop their business here.

Mr. Saltsman: So really in some ways you can say if the legislation passes in its present form, is introduced in its present form, it is really a measure taken against the future expansion of foreign banking in Canada.

Lord O'Brien: Yes. I think so and I think my colleagues would agree.

The Chairman: Any other commentary? This is an interesting issue.

Mr. Franken: It is a very interesting question, whether the present situation is better or not. I may say one thing. From our viewpoint, we support your endeavours to get control over the activities of foreign banks doing business in Canada. To that extent we are fully in agreement with your legislation here. The only question is whether the target which the legislation is aiming at really will be met by, for instance, these limitations, if it is said in the bill under Clause 8(d)—I may quote, that the foreign banks:

make a contribution to competitive banking in Canada.

[*Traduction*]

aviez le choix entre le statu quo—actuellement les banques étrangères peuvent opérer au Canada sans s'établir officiellement comme banques—et le changement proposé par cette législation, que choisiriez-vous?

Lord O'Brien: Comme vous le savez, c'est un exercice auquel nous nous sommes déjà livrés à propos des États-Unis qui viennent d'adopter une législation sur les banques étrangères; à cette occasion, comme nous le faisons ici aujourd'hui, nous avons pu donner notre opinion, et je suis heureux de pouvoir vous dire que la version de la loi finalement adoptée nous a semblé beaucoup moins rébarbative que la précédente. J'espère sincèrement que nous parviendrons au même résultat au Canada. Mais même aux États-Unis nous ne voulions pas abandonner la liberté dont nous disposions; en tout cas, les nouvelles dispositions ont apporté des modifications que nous n'avons pas eu trop de mal à accepter.

M. Saltsman: Cette législation dont nous discutons et qui semble laisser aux banques étrangères libre accès sur le marché canadien loin de favoriser une expansion de leurs activités y fait obstacle.

Lord O'Brien: Cela dépendra des termes définitifs de la loi.

M. Saltsman: Mais sous la forme actuelle du projet?

Lord O'Brien: Sous sa forme actuelle, effectivement, ce serait plus restrictif. En fait, cette restriction de 15 p. 100 est réellement très restrictive.

M. Saltsman: Plus qu'actuellement.

Lord O'Brien: Oui.

Le président: Pensez-vous que les opérations bancaires étrangères au Canada dépassent cette limite de 15 p. 100 à l'heure actuelle?

Lord O'Brien: Oh!, pas du tout. Nous pensons à l'avenir et à la possibilité pour d'autres banques de venir s'installer ici.

M. Saltsman: Ainsi, d'une certaine façon, vous pensez que si la législation est adoptée sous sa forme actuelle, si elle prend force de loi sous sa forme actuelle, elle portera atteinte à l'expansion des banques étrangères au Canada.

Lord O'Brien: Oui, je le pense, et je crois que mes collègues seront d'accord.

Le président: Quelque chose à ajouter? C'est une question intéressante.

M. Franken: C'est une question très intéressante que celle de savoir si la situation actuelle est préférable ou pas. Permettez-moi de faire une observation. A notre avis, vous avez raison d'essayer de contrôler les activités des banques étrangères établies au Canada. Sur ce point, nous approuvons tout à fait votre législation. La question est de savoir si l'objectif de ce projet de loi sera véritablement atteint par ces limites, car le bill affirme à l'article 8d), et je cite: . . . que les banques étrangères sont susceptibles:

de stimuler la concurrence au Canada.

[*Text*]

We think with those limitations the foreign banks will not be able to make such a contribution to your economy, and that is our problem.

Mr. Saltsman: Do I have any time, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Saltsman: I have one other concern. While I can see the advantage in the wholesale end of banking to having the kind of competition you refer to, international banking competition, I am somewhat concerned about the consequences to, let us say, consumer banking: people who place their money in banks, people who take small loans from banks, rather than the large sums of money that are moved in a block through international banking. To this extent I am concerned that foreign banks may siphon off sufficient of what may be the gravy end that while it will improve the position for the placer of moneys or the taker of moneys at the large end of the spectrum, it will raise the costs of banking in Canada generally to the disadvantage of the small borrower-depositer. Do you have any comment on the concern I have expressed?

Lord O'Brien: Well, I can only say that in England, which has had a greater influx of foreign banks than any other country in the world, we have managed to live with them quite happily. They have not in fact encroached upon the domestic business of our own local banks to any unacceptable degree, and I would certainly say they have not put up the cost of banking; if anything, they have reduced it.

Le président: Monsieur Johnston, est-ce que vous voulez ajouter quelques mots?

M. Fabre: Si vous le permettez, monsieur le président, je voudrais ajouter une petite réponse à la question que vous avait posée M. le député tout à l'heure au sujet des avantages que nous a rapportés ou qu'a rapportés à nos pays la concurrence des banques étrangères.

Je voudrais citer un seul petit fait, c'est que dans un pays comme le mien, nos entreprises ont souvent besoin de crédit en devises étrangères, et en particulier les entreprises exportatrices.

Et je dois dire que l'année dernière, les banques étrangères ont apporté à peu près la moitié des crédits en devises dont les entreprises françaises avaient besoin, pour financer notamment leur commerce international. C'est une contribution que nous apprécions beaucoup parce que, dans bien des cas, il se trouve que si nous avons en France de très grandes banques internationales qui peuvent concurrencer à armes égales, je dirais que nous avons aussi d'autres banques qui n'ont pas les mêmes moyens de se procurer des ressources d'origine extérieure et les banques étrangères ont apporté une contribution extrêmement importante que nous apprécions beaucoup au financement de nos besoins commerciaux en devises. C'est un exemple.

D'autre part, à la question que vous avez posée sur les préférences entre le régime actuel et le régime proposé par la loi, je voudrais dire que je suis convaincu d'exprimer le point de vue des banques françaises qui actuellement travaillent au Canada dans la situation que vous savez. Je sais qu'elles préféreraient, en ce qui les concerne, pouvoir être véritablement reconnues comme des banques, ne pas se trouver dans

[*Translation*]

Nous pensons que les limites imposées aux banques étrangères ne favoriseront pas tellement votre économie; c'est là notre problème.

M. Saltsman: Monsieur le président, me reste-t-il du temps?

Le président: Oui.

M. Saltsman: J'ai une autre préoccupation. Je comprends bien les avantages de cette concurrence pour les grosses opérations bancaires, cette concurrence internationale dont vous avez parlé mais, ce qui m'inquiète, ce sont les conséquences pour les clients ordinaires des banques, ceux qui épargnent dans une banque, ceux qui font de petits emprunts, par opposition aux grandes transactions monétaires internationales. A cet égard, j'ai peur que les banques étrangères attirent trop l'argent, j'ai peur que ce soit une excellente opération pour les gros financiers mais que cela se traduise par une augmentation du coût de l'argent pour les petits emprunteurs et déposants. Qu'en pensez-vous?

Lord O'Brien: Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'en Angleterre où le nombre des banques étrangères est plus élevé que dans tout autre pays du monde, nous avons réussi à concilier les deux d'une façon assez satisfaisante. Nos banques locales et leurs entreprises nationales n'en n'ont pas souffert d'une façon sensible, et, en tout cas, les coûts bancaires n'ont pas augmenté, ils auraient plutôt baissé.

The Chairman: Mr. Johnston, do you have anything to add?

Mr. Fabre: If you will allow me, Mr. Chairman, I wish to add something concerning the question asked by the member regarding the advantages we, or rather our countries, have drawn from the competition of foreign banks.

I will give you one small example. In my country companies are often in need of foreign currency credits, particularly export firms.

And I must say that last year foreign banks have been responsible for something like half the currency credit French firms needed in order to finance mainly their international trade. This is something we appreciate a lot because in many cases we do have in France many large international banks which can compete in every way, on the other hand, we have other banks that do not have the same access to foreign resources and foreign banks have made a very important contribution to the financing of our commercial needs for foreign currencies, and this, we appreciate. That was an example.

On the other hand, you asked about our preferences regarding the current situation and the future legislation and this opinion, I am sure, is shared by all the French banks operating in Canada today in a situation you are aware of. I know they would rather be recognized as banks and avoid this uncertainty they find themselves in today. We understand that from Canada's point of view, one of the great advantages of opening

[*Texte*]

cette situation un petit peu hybride où elles se trouvent à l'heure actuelle. Nous pensons aussi qu'à ce point de vue-là, le fait de leur ouvrir les portes du système bancaire canadien a, du point de vue du Canada, l'avantage que nous comprenons très bien de les faire sortir de la situation actuelle. J'entends dire que leurs activités ne sont pas toujours parfaitement bien connues ou qu'elles ne se sont pas soumises aux mêmes contrôles, aux mêmes dispositions que les banques canadiennes.

• 2050

Donc, dans la mesure où un projet loi canadien a pour objet de placer les banques étrangères sous les mêmes servitudes, sous les mêmes contrôles que les banques nationales, nous estimons qu'il apporte effectivement un très grand progrès.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Thank you, Mr. Chairman. The first question I would like to address myself to is this problem of Section 297 and the limitation on holdings by banks and affiliated companies in the voting shares of Canadian corporations.

I think the intent of the provision is clear. I think you have explained that the wide range of banking activities in which most of your banks engage could create any number of technical problems and difficulties which in effect would result in your not being able to establish a foreign banking subsidiary by reason of these shareholdings. But I see both sides of the problem. I see the difficulty from the Canadian point of view and the difficulty, if you like, from your point of view.

The first question I have on that is do you have a limitation in each of your countries, for example, on the number of shares that your bank can hold directly or indirectly in your own domestic corporations, such as will exist in this country?

Lord O'Brien: Well, if I may speak for the U.K, no, no such limitations.

Le président: Monsieur Fabre.

M. Fabre: Nous avons en France plusieurs catégories de banques. Nous avons ce que nous appelons les banques de dépôt dont les investissements non-bancaires sont assez strictement limités. Nous avons aussi des banques que nous appelons les banques d'affaires, qui elles, peuvent avoir des participations importantes dans les entreprises industrielles et commerciales.

M. Johnston: Qu'est-ce que cela veut dire «importantes»? Est-ce que cela veut dire la majorité?

M. Fabre: Cela peut vouloir dire la majorité. Et ces *holdings*, ces actions sont logées soit dans la banque elle-même, soit quelquefois dans une *holding* financière qui contrôle à la fois la banque et l'entreprise. C'est l'inverse un peu de ce que fait l'Allemagne, mais au fond, c'est une différence de forme. Nous avons une banque qui ne fera que de la banque commerciale comme on dirait aux États-Unis; au-dessus d'elle, nous avons une compagnie financière qui est propriétaire ou qui est majoritaire, qui est propriétaire majoritaire de la banque et qui également porte des participations importantes majoritaires, très majoritaires quelquefois, dans des entreprises industrielles.

Par conséquent, nous avons bien également les mêmes problèmes.

[*Traduction*]

for them the doors of the Canadian banking system is that they will no longer be in that situation. I hear that their activities are not always well known or that they are not under the same controls as Canadian banks are under.

Inasmuch as this Canadian bill aims at placing foreign banks under the same obligations and control as national banks, we find, indeed, that it is a great improvement.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Merci, monsieur le président. Pour commencer je voudrais parler du problème posé par l'article 297 et des restrictions relatives aux actions des banques et sociétés affiliées dans les sociétés canadiennes.

A mon avis, l'objet de cette disposition est clair. Vous avez expliqué que la vaste gamme des activités bancaires auxquelles se livrent la plupart de vos banques pourrait créer des problèmes techniques et des difficultés diverses qui vous empêcheraient d'installer une filiale d'une banque étrangère à cause de ces actions. Mais je vois les deux aspects du problème. Je vois la difficulté du point de vue canadien et je vois la difficulté de votre point de vue à vous.

Pour commencer, je vais vous demander si dans vos pays respectifs le nombre d'actions que vos banques peuvent détenir directement ou indirectement dans vos sociétés nationales est limité comme cela va devenir le cas dans ce pays?

Lord O'Brien: Eh bien je vais vous répondre pour le Royaume-Uni, il n'existe pas de telle limitation.

The Chairman: Mr. Fabre.

Mr. Fabre: In France, we have several kinds of banks. We have deposit banks where nonbanking holdings are quite severely limited. We have also business banks and these can have important holdings in industrial and commercial businesses.

Mr. Johnston: What do you mean by "important"? Do you mean a majority?

Mr. Fabre: It can be a majority. And these holdings, these shares, are kept within the bank itself, or else within a financial holding which controls both the bank and the firm. In Germany, it is the opposite, but it ends up being the same thing, only the format changes. We have a bank which will do only commercial banking, as the Americans would say, and above that bank we have the financial company, and it owns or has a majority of the bank, but also a majority, and sometimes a very high majority, in the industrial firms.

Our problems are therefore quite similar.

[*Text*]

Mr. Johnston: And, Dr. Franken, what is the situation in Germany, similar to that?

Mr. Franken: In Germany we have no restrictions in this view. A bank can hold participation in industrial companies without any limitations. That means even 100 per cent, although this is not quite common.

Mr. Trudel: Is it foreign banks you are talking about?

Mr. Franken: Domestic. Also foreign banks; there is no difference.

Mr. Trudel: Okay.

Lord O'Brien: Could I just add a supplement to Dr. Franken? Would it be right to say, Dr. Franken, that due to the nature of your capital market in fact your banks have traditionally had far bigger participations in industrial concerns than in other countries, and certainly bigger than in the U.K., where they are generally a minority?

Mr. Franken: Yes, Lord O'Brien, that is true, and I tried to explain this in my opening statement. This has historical reasons in Germany and, in particular, during situations where businesses were not running very well in Germany the banks very often came into the situation to support an industrial company just by taking over the equity capital of this company, or a good part of it, even in the recent years, in the years of 1973 and 1974, where we had a slight depression, the situation came up.

• 2055

Mr. Johnston: Gentlemen, the answers you have given seem to me to point to the very problem which the legislation is at the moment designed to attack. While I understand your difficulty, I think you probably understand the difficulty on the other side. I am wondering what you would say if you put yourself in the position of, say, the Canadian government, the Canadian banking community. What would be an appropriate device to ensure that the banks of your federation are not in a position to control substantial Canadian corporations and in turn, of course, control the banking function and the banking market of those corporations?

Lord O'Brien: Do you wish here to deny Canadian banks the opportunity to control industrial and commercial corporations as well?

Mr. Johnston: Yes, and I leave the question because I think it is one that . . .

Lord O'Brien: If it is a question of non-discrimination, then you are going to treat all banks alike, including Canadian domestic banks.

Mr. Johnston: The latitude of your domestic law in terms of your banking function really focuses on the problem we have with proposed Section 297. I just leave it at that. I think it is something that requires a good deal of study. Do I have time for rather quick questions?

The Chairman: Yes.

Mr. Johnston: They are somewhat simple questions. You have all indicated that basically the interest of the federation is

[*Translation*]

M. Johnston: Et en Allemagne, Monsieur Franken, qu'en est-il, c'est semblable?

M. Franken: En Allemagne nous n'avons pas de restriction de ce genre. Une banque peut détenir une participation dans des compagnies industrielles sans aucune limite. Cela peut aller jusqu'à 100 p. 100, bien que ce ne soit pas très fréquent.

M. Trudel: Vous parlez des banques étrangères?

M. Franken: Des banques nationales, mais également des banques étrangères; il n'y a pas de différence.

M. Trudel: Bien.

Lord O'Brien: Vous me permettez d'ajouter quelque chose à ce que M. Franken a dit? Ne peut-on dire, monsieur Franken, étant donné la nature de votre marché des capitaux que vos banques ont toujours eu une beaucoup plus grosse participation dans les entreprises industrielles que celle des autres pays, que celle du Royaume-Uni en tout cas, où en général elles sont minoritaires?

M. Franken: Oui, Lord O'Brien, c'est exact, et c'est ce que j'ai essayé d'expliquer dans mon exposé. En Allemagne, cela est dû à des raisons historiques et remonte en particulier à certaines époques où les entreprises étaient en difficulté et où les banques sont venues à leur aide en reprenant leur capital-actions, ou du moins une partie de ce capital. Ce phénomène s'est reproduit encore tout récemment en 1973 et en 1974 à l'occasion d'une légère dépression.

M. Johnston: Messieurs, les réponses que vous avez fournies semblent toucher au problème même que la loi entend résoudre. Bien que je comprenne vos difficultés, j'imagine que vous comprenez sans doute les nôtres. Je me demande ce que vous diriez si vous vous trouviez dans la situation du gouvernement canadien, par exemple, ou des banques du Canada? Quel est le moyen adéquat d'éviter que les banques de votre fédération ne prennent la direction des grandes sociétés canadiennes et, conséquemment, des opérations et du marché bancaire de ces sociétés?

Lord O'Brien: Voulez-vous refuser aux banques canadiennes la possibilité de diriger également des sociétés industrielles et commerciales?

M. Johnston: Oui, et je laisse cette question de côté, car j'estime que . . .

Lord O'Brien: S'il s'agit d'éliminer toute disparité de traitement, il va falloir traiter toutes les banques de la même manière, y compris les banques intérieures.

M. Johnston: La latitude de vos lois à l'égard des opérations bancaires nous amène directement au problème que nous avons avec l'article 297 du bill. Tenons-nous en à cela. Je pense que ce point nécessiterait une étude approfondie. Ai-je le temps de poser quelques brèves questions?

Le président: Oui.

M. Johnston: Elles seront relativement simples. Vous avez tous dit qu'essentiellement la Fédération s'intéresse aux gran-

[*Texte*]

in the wholesale banking industry rather than the retail banking industry. I think, Lord O'Brien, you made the point specifically in terms of taking deposits from the public. In view of that, I wonder why you are concerned about the five-branch limitation. It would seem to me that if you are engaged in the wholesale banking activity of this country then five branches would probably seem quite adequate.

Lord O'Brien: I would rather let a commercial banker answer that one, quite frankly.

The Chairman: Mr. Fabre.

M. Fabre: Je vous disais tout à l'heure que nous, en France, nous ne sommes pas habitués, si je peux dire, à cette limitation du nombre de banques. Je comprends qu'elle peut correspondre à quelque chose au Canada. Cinq, je crois que certaines banques ou certaines banques étrangères ont déjà un certain nombre de succursales dans d'autres provinces que celles où elles sont établies à l'heure actuelle et que certaines d'entre elles ont déjà peut-être cinq établissements. Or, ce que nous pensons c'est que si leurs activités se développaient au bénéfice bien sûr de l'économie canadienne et si ceci les amenait à trouver une opportunité de rendre leur service dans un sixième point , nous nous demandons s'il ne serait pas de l'intérêt de tout le monde qu'elles puissent rendre ce service dans ce sixième point où il pourrait être apprécié par la clientèle canadienne.

M. Johnston: Alors, à votre point de vue c'est une limitation sur la croissance de vos banques ici au Canada, par exemple.

M. Fabre: Et sur la possibilité de développer leurs activités.

Mr. Johnston: May I ask one further question, Mr. Chairman?

The Chairman: This will be your last.

Mr. Johnston: Regarding the 15 per cent limitation, I believe your brief suggested that there be no limitation. I gathered from your comments in respect of your experience in the United States that while you were not happy with the initial legislation, eventually you ended up with something which you regard as satisfactory. Are you prepared to admit that there should be a limitation, but that 15 per cent is perhaps not the right level, in your view?

Lord O'Brien: We would very much prefer no limitation, feeling that the natural order of things would ensure that the encroachment, if that is the right word, of foreign banks in your banking system would never become excessive.

• 2100

As I say, in the U.K. where we maintain complete liberty and have many, many banks, perhaps far more than you are ever likely to have in Canada. We do not find the part of the business which the foreign banks take excessive or prejudicial to our domestic banking system. So we feel that natural forces will produce a result which will be satisfactory, but then if you say: "Well, you may think so, but our conditions are different from yours and we must have a limitation for our own good reasons"—and I can understand that—then it depends, first of all, on the size of the limitation, and we feel that 15 per cent is

[*Traduction*]

des opérations bancaires plutôt qu'à la petite épargne. Je pense, Lord O'Brien, que vous avez affirmé cela en pensant particulièrement aux dépôts du grand public. Dans ces conditions, je me demande pourquoi vous vous opposez à ce que le nombre de vos succursales soit limité à cinq. Il me semble que cinq succursales bancaires devraient suffire puisque vous ne vous occupez que de grandes opérations bancaires au Canada.

Lord O'Brien: Franchement, j'aimerais mieux qu'un banquier commercial réponde à cette question.

Le président: Monsieur Fabre.

Mr. Fabre: I just said a short while ago that, in France, we are not used, if I might say so, to this limitation on the number of banks. I realize that this might have some significance in Canada. I believe that some foreign banks already have a certain number of branches in other provinces than those where they are established at the present time, and that some of them may already have five offices. Now, we believe that if their activities should develop in such a way as to benefit the Canadian economy, and if that should encourage them to offer their services in a sixth location, it would be in the interest of all concerned that they be able to offer these services in that sixth location, where these services would be appreciated by Canadian customers.

Mr. Johnston: So, according to you, this represents a limitation on the growth of your banks in Canada, for instance.

Mr. Fabre: And on the opportunity for them to develop their activities.

M. Johnston: Puis-je poser encore une question, monsieur le président?

Le président: Ce sera la dernière.

M. Johnston: En ce qui a trait à la limitation à 15 p. 100, je pense que votre mémoire précise qu'elle ne devrait pas être instaurée. Si j'ai bien compris votre observation au sujet de votre expérience aux États-Unis, bien qu'à l'origine vous n'ayez pas été très content de la loi proposée, vous avez fini par la trouver satisfaisante. Êtes-vous prêt à admettre qu'il devrait y avoir une limitation, mais qu'elle devrait être fixée à un autre niveau que 15 p. 100?

Lord O'Brien: Nous préférerions de loin qu'il n'y en ait aucune, étant donné que l'ordre naturel des choses empêcherait que la mainmise, si j'ose dire, des banques étrangères sur votre secteur bancaire ne devienne excessive.

Je le répète, au Royaume Uni, nous maintenons une liberté complète et nous avons un nombre très élevé de banques, peut-être même plus élevé que le nombre de banques jamais susceptibles de s'installer au Canada. Or, nous ne trouvons pas que la part des affaires que se taillent les banques étrangères soit excessive ou qu'elle porte tort à notre système bancaire intérieur. Nous trouvons donc que les forces naturelles en jeu produisent des résultats satisfaisant. Toutefois, si vous dites: «c'est peut-être ce que vous pensez, mais notre situation est différente de la vôtre et nous devons avoir une limitation pour

[*Text*]

low. Second, the basis on which it is arrived at, and we feel that the basis, as far as we understand it, which you have chosen would be highly prejudicial to the foreign banks. I do not know whether my colleagues want to add anything.

Mr. Franken: I fully confirm and support what Lord O'Brien has said to this. We think really any limitation would be arbitrary and it is very difficult for us to make a proposal and to say that we would prefer 20 per cent or 25 per cent or something like this because it could be too much and it could be too little. So we think the Canadian government should have as much flexibility on this matter as possible. We think already in your bill you have these measures which can be taken by the government if you say that a foreign bank must make a contribution to competitive banking in Canada. It may be interesting for you, for instance, to hear how this question is regulated in our German law. As I said, we have a very liberal attitude with regard to foreign banks' activities in Germany and we have only one provision dealing with this matter which is Section 53 of our Bank Act which says:

> The commencement of operations of each branch of the foreign enterprise shall require a licence. The licence may also be refused if it is not justified in view of the over-all needs of the economy.

That is the only thing which is said about this question, and it gives the government all possibilities to intervene if it feels that this is necessary, but on the other hand, there is not such a limitation by a figure. So, we cannot argue whether it would be sufficient or not.

Mr. Johnston: Just one supplemental question, Mr. Chairman.

The Chairman: Very briefly.

Mr. Johnston: I just wanted to know whether any applications, to your knowledge, have been refused.

Mr. Franken: Never. Up till now, not for recognized banks. It may be that there was a bank from a banana republic, but I do not know about anything like that.

The Chairman: It might have been refused from this banana republic.

Mr. Stevens.

M. Fabre: Ceci est vrai pour nous aussi.

Nous avons . . .

Le président: Un instant, monsieur Johnston.

M. Fabre: Excusez-moi . . . Nous avons la même disposition législative que celle qui a été mentionnée ici, par mon collègue, mais jusqu'à présent, nous ne nous en sommes jamais servi vraiment pour des besoins économiques.

The Chairman: Mr. Stevens.

[*Translation*]

des raisons parfaitement valables», chose que je peux comprendre, tout dépend alors, premièrement, du degré de limitation— et nous estimons que le chiffre de 15 p. 100 est trop bas— deuxièmement, il y a la question de la base sur laquelle on se fonde pour établir ce pourcentage, et nous estimons que la base que vous avez choisie, pour autant que nous la comprenions, est extrêmement préjudiciable aux banques étrangères. J'ignore si mes collègues voudraient ajouter quelque chose.

M. Franken: Je confirme et j'appuie ce qu'a dit Lord O'Brien. Nous pensons, en réalité, que toute limitation serait arbitraire et il nous est très difficile de dire que nous préférerions que le pourcentage soit fixé à 20 ou 25 p. 100, parce que cela pourrait être trop élevé ou trop faible. Nous estimons donc que le gouvernement canadien devrait faire preuve d'autant de souplesse que possible à cet égard. Nous estimons que votre projet de loi stipule déjà les mesures que peut prendre le gouvernement, lorsqu'il précise qu'une banque étrangère doit contribuer à rendre le secteur bancaire compétitif au Canada. Vous trouverez peut-être intéressant par exemple, de savoir comment cette question est réglementée en Allemagne. Comme je l'ai dit, nous adoptons une attitude très libérale à l'endroit des activités des banques étrangères en Allemagne, et nous n'avons qu'une seule disposition qui traite de cette question, et qui figure à l'article 53 de notre Loi sur les banques, article qui se lit comme suit:

> Chaque succursale de l'entreprise étrangère doit obtenir un permis avant de commencer ses opérations. Ce permis peut être refusé si l'on trouve la création de cette succursale injustifiée, compte tenu des besoins généraux de l'économie.

C'est la seule disposition qui traite de cette question, et elle permet au gouvernement d'intervenir s'il le juge nécessaire. Toutefois, il n'existe pas de limitation chiffrée. Nous ne pouvons donc pas vous dire si ce chiffre est suffisant ou non.

M. Johnston: Une dernière question supplémentaire, monsieur le président.

Le président: A condition qu'elle soit très brève.

M. Johnston: J'aimerais simplement savoir si, à votre conaissance, des demandes ont jamais été rejetées.

M. Franken: Jamais. Jusqu'à présent, les demandes de banques reconnues n'ont jamais été réfusées. Il se peut que cela se soit produit dans le cas d'une banque d'une république de bananes, mais je ne suis pas au courant.

Le président: Il se peut même que le refus soit venu de la république de bananes elle-même.

Monsieur Stevens.

Mr. Fabre: This is also true for us.

We have . . .

The Chairman: Just a moment, Mr. Johnston.

Mr. Fabre: Pardon me. We have the same legislative provision as the one mentioned by my colleague, but up to now, we have never really used it to protect our economic needs.

Le président: Monsieur Stevens.

[*Texte*]

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. I certainly welcome our witnesses tonight and thank them for attending our Committee. I felt that it was quite interesting to hear our representative from the Dresdner Bank comment that in Germany the only test, a discretionary test, is that for the over-all, I believe the wording was "interest of the economy". Frankly, as I read your brief, I was rather surprised how you seemed to deal on the assumption that you are in, but you would like a little more as far as your position under our Bank Act is concerned.

I was just wondering whether you could sell us a little more. What do you feel is the over-all interest that will be benefited in the Canadian economy by the admission of foreign banks? I want to come back to your participation in the Canadian market already. Could you just summarize what you think we would gain? I know the reciprocal argument. Sure that is great for our Canadian banks, and naturally reciprocity is something some of them are interested in ensuring, but what do you say we gain in Canada by allowing your participation in our market?

• 2105

Lord O'Brien: If I may start on that, Mr. Stevens, it seems to me that if you have just your domestic banking system you have one thing; but banking is a business that provides facilities, and if you have more banks, and banks from overseas with different experience and different skills and different techniques, then you add to the facilities provided for your economy. Financial expertise in financing all kinds of problems: the more diverse it is, the better for the country in which it is diverse. It seems to me that we in the UK have certainly benefited from the existence, in our midst, of many foreign banks with all kinds of contacts, with financial avenues and resources available to them through the world. We would be much worse off if they were not there.

M. Fabre: Puis-je répondre également, monsieur le président?

Notre expérience, dans mon pays, nous a montré trois sortes d'avantages à la présence d'un bon nombre de banques étrangères, et de banques étrangères ayant des activités importantes. Le premier avantage c'est que ceci a créé dans notre système bancaire, qui pendant longtemps était un petit peu, je dirais endormi . . . , c'est-à-dire avait tendance à s'endormir un petit peu dans des habitudes ou dans des techniques qui n'évoluaient pas très rapidement, un climat dans lequel nos propres banques ont été obligées de s'améliorer, de concurrencer les banques étrangères qui apportaient de nouvelles méthodes. Et notre système bancaire a certainement profité quant à la qualité des services qu'il rend à sa clientèle, de cet environnement compétitif.

Le deuxième point, c'est celui des nouveaux services que des banques étrangères ont apportés à la clientèle, ou peuvent apporter à la clientèle; et j'ai été très frappé, si vous me permettez de parler non plus de mon pays mais des États-Unis, j'ai été très frappé dis-je lorsque nous étions aux États-Unis, de lire dans des rapports qui émanaient, par exemple, du Département du commerce, que la présence des banques étrangères

[*Traduction*]

M. Stevens: Merci, monsieur le président. J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins de ce soir et les remercier de leur comparution devant notre comité. J'ai trouvé intéressant d'entendre le représentant de la Banque Dresdner dire qu'en Allemagne, le seul critère, le critère discrétionnaire d'ailleurs, est celui de l'intérêt général de l'économie. Franchement, en lisant votre mémoire, j'ai trouvé surprenant que vous preniez votre présence pour acquise, mais que vous aimeriez que notre Loi sur les banques vous accorde un peu plus de concessions.

Je me demandais si vous pouviez nous faire l'article un peu plus. Quel est d'après vous l'intérêt général qu'aurait à tirer l'économie canadienne de l'admission des banques étrangères? Autrement dit, j'aimerais en revenir à votre participation au marché canadien. Pouvez-vous simplement me présenter un bref exposé de ce que nous y gagnerions? Je connais l'argument de la réciprocité. Bien sûr, cela est fantastique pour les banques canadiennes, et la réciprocité, cela va sans dire, est une chose à laquelle certaines d'entre elles s'intéressent. Toutefois, d'après vous, que gagnons-nous, au Canada, en vous permettant de participer aux transactions sur notre marché?

Lord O'Brien: Commençons par ceci, monsieur Stevens; il me semble que votre système bancaire intérieur représente, bien sûr, quelque chose; toutefois, les banques fournissent des services, et, si vous avez plus de banques, si vous avez des banques étrangères qui ont une expérience, des aptitudes et des techniques différentes, vous augmentez les services offerts à votre économie. Plus l'expérience du financement de toutes sortes de problèmes est diversifiée, plus le pays qui en profite est favorisé. A mon avis, au Royaume-Uni, nous avons certainement profité de l'existence, parmi nous, de nombreuses banques étrangères, ayant toutes sortes de contacts, de moyens financiers et de ressources, disponibles dans le monde entier. Notre situation serait beaucoup moins brillante sans elles.

Mr. Fabre: May I also answer, Mr. Chairman?

Our experience, in our country, has showed us that the presence of a large number of foreign banks with substantial activities is beneficial in three ways. For long, our own bank system has been rather slack, inasmuch as it tended to fall comfortably into habits and techniques which did not evolve very rapidly. Therefore, the first benefit accrued from the presence of foreign banking was the creation of a climate wherein our own banks were compelled to improve their competition with the foreign banks who brought new methods. Our banking system has certainly profited from this competitive environment, as far as the quality of its services to its customers is concerned.

The second benefit is that of new facilities that foreign banks have brought, or might bring to the community. Allow me for a moment to speak not about France, but about the United States. I was rather amazed, while I was in the United States, to read in reports from the Department of Commerce, for instance, that the presence of foreign banks in the United States had substantially improved the financing methods for

[*Text*]

aux États-Unis avait considérablement amélioré les techniques de financement du commerce international des banques américaines. J'en ai été extrêmement surpris car je ne pensais pas que dans ce domaine-là nous puissions apprendre grand chose à nos confrères américains. Il semble que les banques étrangères leur aient apporté des techniques qu'ils n'employaient pas assez et qui se sont beaucoup développées grâce toujours à cet environnement compétitif.

Et maintenant, je parle à nouveau en tant que Français, le troisième avantage que nous a rapporté la présence d'un grand nombre de banques étrangères, c'est celui d'avoir fait de nous, si Lord O'Brien me permet de le dire, un petit Londres, en ce sens que, sans atteindre la dimension internationale de la place de Londres, la place de Paris est devenue une place bancaire internationale. Et je crois que ceci est réellement, non plus pour le bénéfice exclusif de la communauté bancaire, mais aussi et surtout pour le bénéfice de la communauté économique française qui a trouvé sur place des possibilités et des moyens, notamment en ce qui concerne les opérations internationales: possibilités d'emprunter à l'étranger, de trouver sur place des devises nécessaires . . . etc . . . cela nous a apporté beaucoup. Je crois que c'est cela le troisième avantage: internationaliser un marché. C'est apporter une dimension supplémentaire aux possibilités de financement de l'économie nationale.

Lord O'Brien: Mr. Stevens, I think that is all very well said by Mr. Fabre, and I would like particularly to emphasize the first point. It is certainly true in England. Some of my clearing-bank friends may be around the walls, but I would say without fear of dispute that 30 years ago many people would have said they were sleeping giants. I can assure you now that, under the goad of many foreign competitors in their midst, they have revolutionized their attitude to their job and are much more on the ball, serving the community a great deal better now than they did then.

• 2110

Mr. Franken: I think I would only add one point, which already has been explained by Mr. Fabre and which I would like to support. That is that we think one of the most important advantages which can be given by foreign banks is the promotion of exports for your country.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: I wonder whether His Lordship could tell us how many of your member banks are already directly or indirectly active in Canada?

Lord O'Brien: Well, the British banks: Barclays (Canada) Ltd., Natwest Canada Ltd., Midland Financial Services, Midland Bank Group Representative Office, Lloyds' Bank International (Canada) Ltd., Lloyds' Bank Representative Office, Grindlay's Financial Services (Canada) Ltd. and Standard Chartered Canada Ltd.

The French banks: The B.N.P. Canada Inc., Société Général, Crédit-Lyonnais, Crédit commercial de France. Where are the German banks?

[*Translation*]

international trading within American banks. I found that rather surprising since I did not believe that, in that field, our American counterparts had anything to learn from us. It seems however that foreign banks have brought them methods which they did not use quite enough and which they have developed a lot, again thanks to this competitive environment.

Now, speaking again as a Frenchman, I would like to say that the third benefit accruing from the presence of foreign banks was that of turning us—if Lord O'Brien does not mind me saying so—into a small London, inasmuch as without reaching the international stature of London, Paris has become an international banking place. I believe that this is not just beneficial to the banking community, but also it benefits the whole of the French economic community. Since it now enjoys locally all sorts of opportunities and means particularly as far as international transactions are concerned. It is now possible to borrow money out of the country, to find any needed foreign currency, et cetera. It has brought us a lot. I believe this is the third benefit: by rendering the marketplace international, one adds a lot to the opportunities of financing national economy.

Lord O'Brien: Monsieur Stevens, je pense que M. Fabre a très bien expliqué cela, et j'aimerais notamment souligner le premier avantage dont il a traité est certainement vrai de l'Angleterre. Certains de mes amis des banques de compensations sont peut-être assis le long du mur, mais je pense pouvoir affirmer sans crainte qu'il y a 30 ans, de nombreuses personnes auraient dit qu'ils étaient des géants endormis. Je puis vous assurer que maintenant, sous le fouet de la concurrence étrangère, ils ont acquis une énergie soudaine et travaillent avec beaucoup plus d'ardeur, desservant ainsi la collectivité beaucoup mieux qu'autrefois.

M. Franken: J'aimerais simplement répéter ce qu'a déjà déclaré M. Fabre avec qui je suis d'ailleurs d'accord. Nous estimons que les banques étrangères présentent pour vous un avantage important, en ce sens qu'elles permettent la promotion de vos exportations.

Le président: Monsieur Stevens, vous avez la parole.

M. Stevens: J'aimerais que Lord O'Brien nous dise quel est le nombre de vos membres qui se livrent à des activités bancaires au Canada soit directement, soit indirectement.

Lord O'Brien: En ce qui concerne les banques britanniques il y a la Barclays (Canada) Ltd., la Natwest Canada Limitée, le Midland Financial Services, le représentant de groupe de la Midland Bank, la Lloyds' Bank International (Canada) Limitée, le représentant de la Lloyds' Bank, les Grindlay's Financial Services (Canada) Limitée et la Standard Chartered Canada Limitée.

Pour les banques françaises il y a la B.N.P. Canada Inc., la Société générale, le Crédit-Lyonnais et le Crédit commercial de France. Et les banques allemandes?

[*Texte*]

Mr. Franken: No German banks at all.

The Chairman: I want to interject, at no charge to your time, Mr. Stevens, to ask the Clerk when she returns to circulate the list Mr. Clendenning obtained from the Bank of Canada today setting out the 35 institutions by name from which the statistics that we saw this morning were prepared.

Mr. Stevens: In no way do I want to be argumentative, but I notice there is the Deutsche Bank with a representative office in the Royal Trust Tower in Toronto and the Dresdner Bank with a representative . . .

Mr. Franken: Quite.

Mr. Stevens: . . . office in the Commerce Court West. Did you say there are no German banks?

Mr. Franken: No German banks with near-bank activities.

Mr. Stevens: Oh!

I noted His Lordship's comment about England's having the largest number of foreign banks in the world and the general suggestion that there is relative freedom in your countries as far as your banking community is concerned. What do you think would happen if a foreign group tried to take control of Barclays Bank? Would the British government agree to that?

Lord O'Brien: They would not. And although I am no longer Governor of the Bank of England I do not mind your quoting me.

Mr. Stevens: The same in Germany. If we got a little ambitions and decided we wanted to take over your Dresdner Bank, which I see has $46 billion assets, roughly, in the last year, would that be okay with the German government? Could it do some . . .

Mr. Franken: No. Of course the German government would not like this idea.

Mr. Stevens: Why?

Dr. Franken: Because this is a very big German bank and the German government would think—Well, we would like to have this remain a German bank. But on the other hand, there is no legal possibility to prohibit this. If the Dresdner Bank would be taken over by a foreign company or whatever it is, we could not . . .

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, part of the problem I think we live with here is that while our representatives from the European community may point to their statutes and say that there are no legal prohibitions, as I understand it, they have a banking system that has grown from great traditions and, in the case of the Bank of England—I am not sure whether you have a bank act now . . .

Lord O'Brien: Not yet.

Mr. Stevens: . . . it used to be that you did not have a bank act—really it is sort of the raising of the eyebrow of the Governor of the Bank of England that puts everybody into line. I am just wondering, how do we balance this? I quite agree that in England you have a very interesting banking activity within your city and I think it contributes a great amount to England, but I am not sure whether that situation is

[*Traduction*]

M. Franken: Il n'y a pas de banque allemande.

Le président: Je demanderai à la greffière de bien vouloir distribuer la liste que M. Glendenning a obtenue aujourd'hui de la Banque du Canada et où figure le nom des trente-cinq institutions auprès desquelles on a obtenu les statistiques que nous avons vues ce matin.

M. Stevens: Je ne cherche pas à engager un débat, mais j'ai constaté que la Deutsche Bank avait un représentant à la Royal Trust Tower de Toronto et que la Dresdner Bank en avait un . . .

M. Franken: C'est exact.

M. Stevens: . . . dans la Commerce Court West. Vous avez bien dit qu'il n'y avait pas de banque allemande?

M. Franken: Pas de banques allemandes ayant des activités quasi-bancaires.

M. Stevens: Oh!

Lord O'Brien a déclaré que l'Angleterre est le pays où les banques étrangères sont les plus nombreuses et aussi que dans les pays que vous représentez les banques jouissent d'une certaine liberté. Que se passerait-il si un groupe étranger cherchait à prendre le contrôle de la Barclay's Bank? Le gouvernement britannique donnerait-il son accord?

Lord O'Brien: Je ne suis plus président de la Banque d'Angleterre, mais, quoiqu'il en soit, j'accepte que vous me citiez.

M. Stevens: En ce qui concerne l'Allemagne, supposons que nous soyions quelque peu ambitieux et que nous décidions de prendre le contrôle de la Dresdner Bank dont les actifs pour l'année dernière ont atteint quelque 46 milliards de dollars. Est-ce que le gouvernement allemand serait d'accord? Serait-il possible que . . .

M. Franken: Non. Bien sûr, le gouvernement allemand n'apprécierait pas ce genre d'idée.

M. Stevens: Pourquoi?

M. Franken: Il s'agit d'une banque allemande très importante, et le gouvernement allemand en serait . . . Nous aimerions qu'elle reste allemande. D'autre part, il n'est pas possible de vous en empêcher, du point de vue juridique. Si une société étrangère prenait le contrôle de la Dresdner Bank, nous ne pourrions pas . . .

M. Stevens: Les représentants de la communauté européenne nous montrent que les lois de leurs pays respectifs n'interdisent pas de telles mesures, mais, si j'ai bien compris, les divers systèmes bancaires des pays d'Europe résultent d'une longue tradition et, dans le cas de la Banque d'Angleterre . . . je ne sais pas si vous avez une législation bancaire . . .

Lord O'Brien: Pas encore.

M. Stevens: . . . auparavant vous n'en aviez pas . . . Il faut en quelque sorte que le président de la Banque d'Angleterre fronce les sourcils pour que l'on rentre dans les rangs. Je me demande si tout cela est bien cohérent. Je conviens que vous avez des activités bancaires intéressantes à Londres et qu'elles contribuent beaucoup à l'Angleterre mais je ne sais pas si la situation peut se comparer avec la réalité canadienne. Notre

[*Text*]

a dead ringer for what we live with in Canada, bearing in mind we are, in effect, the filler, if you like, in the sandwich. Here we have the European group and, as I take a look at the 30 big banks within your group, you have assets of something over a billion dollars. We have the Japanese, on the other side, with assets of something like half a—a trillion, I should have said; you are a trillion. We have got the Americans to our south, and I think, unless we are fairly careful, bearing in mind that over 50 per cent of our manufacturing industry is already foreign-controlled, we may quickly find that you will watch over us collectively so fast that we no longer have very much Canadian banking content.

• 2115

That is why I was just wondering about how realistic it is to say that there should not be some limit. When you say that 15 per cent is too low, I can see that you would like a little more freedom, but do you feel that the government of the day, if we go the Order in Council route, is really going to be in a good position to judge at any particular time as to how much foreign penetration in our market, banking-wise, should be allowed?

The Chairman: You have gone well over ten minutes, but make full answers and then we will move on to another questioner.

Lord O'Brien: Well, let me say first, Mr. Stevens, that of course I do not see the British system being duplicated elsewhere. It has grown up over hundreds of years, it is peculiar to us and I do not believe it could work satisfactorily in other countries. And you have got your Bank Act already anyway. Why should you throw it out the window?

As to the difficulty of deciding how much foreign penetration you can permit without prejudice to your domestic banking system, that is obviously a good question for you. We merely think that this arbitrary arithmetical attempt to limit it is one which is prejudicial to the foreign banks and probably not the best way for you to go about the job.

The Chairman: Could I move on, then, to Mr. Gray—or Mr. Clermont, were you next? Mr. Clermont, sorry.

M. Clermont: Monsieur le président, comme M. Stevens, j'aimerais poser des questions sur les permis. On me dit qu'en Allemagne, pour ouvrir une banque, il faut un permis. On accorde ou on refuse ce permis selon les besoins de l'économie.

Lord O'Brien dit qu'il ne croit pas que les banques étrangères aient un apport excessif du marché canadien. Mais M. Stevens a touché divers détails. Si le gouvernement du Canada veut faire des lois qui permettent l'établissement de filiales de banques étrangères au Canada, il doit prendre en considération non seulement les banques d'Europe, mais aussi les banques américaines. Et comme nous avons un certain pourcentage de multinationales, dans le secteur minier ou dans le secteur manufacturier, par exemple, je crois qu'il faut être réaliste. Vous ne semblez pas satisfaits du plafond de $500 millions imposé aux filiales individuelles, d'après les explica-

[*Translation*]

pays se trouve pris, pour ainsi dire, entre différentes puissances économiques. Il y a le groupe européen et je constate que les 30 banques importantes que vous représentez possèdent un bilan qui dépasse 1 milliard de dollars. Du côté des Japonais, les actifs se chiffrent à environ un demi-billion; j'aurais dû dire que le bilan des banques de la Communauté atteint un billion. Nous avons en plus les Américains au sud et, compte tenu du fait que plus de 50 p. 100 de notre industrie manufacturière se trouve déjà en mains étrangères, si nous ne faisons pas attention, nous allons peut-être constater que tous ces éléments étrangers se seront vite emparés de la majorité du marché canadien au détriment des banques canadiennes.

C'est pour ces raisons que je me demandais s'il était réaliste de ne pas fixer une limite. Lorsque vous dites que la limite de 15 p. 100 est trop peu élevée, je comprends que vous aimeriez un peu plus de liberté, mais pensez-vous vraiment que le gouvernement du jour, si nous procédons par arrêté en conseil, sera vraiment bien placé pour juger à un moment donné quel devrait être le degré de pénétration étrangère permise dans notre marché bancaire?

Le président: Vous avez dépassé de loin vos dix minutes mais vous pouvez avoir une réponse complète et je donnerai ensuite la parole au suivant.

Lord O'Brien: Permettez-moi de dire d'abord, monsieur Stevens, que je ne vois pas le système britannique en train de s'implanter ailleurs. Ce système s'est développé au cours des siècles, il nous est particulier et je ne crois pas qu'il puisse se transplanter ailleurs. De toute façon, vous avez déjà votre Loi sur les banques. Pourquoi vous en défaire?

Quant à la difficulté de décider quel degré de pénétration étrangère vous pouvez permettre sans porter préjudice à votre système bancaire national, c'est évidemment à vous de décider. Nous pensons simplement que cette tentative de fixer un calcul arithmétique arbitraire pour déterminer la limite porte préjudice aux banques étrangères et n'est probablement pas la meilleure façon pour vous d'assurer votre objectif.

Le président: Passons maintenant à M. Gray, ou à M. Clermont? Je m'excuse, monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, to continue in the same vein as Mr. Stevens, I would like to deal with this matter of licences. We were told that a licence is necessary in Germany to open a bank. Application for a licence is either granted or refused in view of the needs of the economy.

Lord O'Brien said that he did not think that foreign banks would acquire an excessive share of the Canadian market. But as Mr. Stevens pointed out, in its legislation allowing for the establishment of subsidiaries of foreign banks in Canada, the Canadian Government must take into account not only European banks but American ones as well. In view of the high percentage of multinationals in certain sectors, such as the mining and manufacturing ones, for example, I think that we have to be realistic. It would appear that you are not satisfied with the $500 million ceiling set on individual subsidiaries. You would prefer no limit to be set. I would like to know what

[*Texte*]

tions que vous nous avez données. Vous voudriez qu'il n'y ait pas de limite. Alors, quel montant serait satisfaisant pour les banques européennes? En tant que membre du Comité des Finances qui a à étudier la révision de la charte des banques, canadiennes ou étrangères, je serais très réticent pour ce qui est de ne pas avoir un plafond. Avant de venir devant le comité du Sénat ou le comité de la Chambre des communes, vous avez sans doute pris connaissance de l'expérience que la Banque Mercantile a connue en 1966. Elle détenait 100 p. 100 des actions qu'elle avait achetées d'intérêts hollandais. Le Parlement a mis un plafond sur l'expansion de la banque, tant et aussi longtemps que la banque américaine détient 100 p. 100. Le gouvernement lui a accordé une période dans le but de se maintenir à l'intérieur du 25 p. 100. Alors, à votre avis, quel montant faudrait-il pour que les banques étrangères établissent des filiales ou des succursales au Canada? Nous devons tout de même tenir compte, non seulement des banques européennes, mais aussi des banques américaines et japonaises.

Lord O'Brien: If I may try first to answer that question, I think we all thoroughly well realize that in Canada you have a special problem. Perhaps there is no need to say any more about that.

Mr. Clermont: We are a small country compared to the European market.

Lord O'Brien: Yes. You have a special problem. All I would ask, and of course it is based on my own experience, is that any limitation which you wish to place because of your special problem on foreign banking in your market should be one which can be placed flexibly rather than by arithmetical figures as to the percentage of the total banking system, as to the amount of deposits or capital, possibly even through the central bank or the Ministry of Finance or both together, but with a flexibility which enabled the foreign banks who did come here to do their business and expand without the feeling that they are getting up against an inflexible ceiling, or their realizing that if that expansion took place to such an extent that they began to jeopardize the domestic banking system, then a halt might have to be called.

Mr. Clermont: When you are saying flexibility, are you saying like in Germany, according to the domestic economy?

Lord O'Brien: Yes. What Dr. Franken said seemed to me a good formula if that is the kind of limitation you want to place.

Mr. Clermont: In some quarters, Your Lordship, the members of Parliament or the Senate may feel that if we give that power either to the Governor of the Bank of Canada or the Minister of Finance or the Inspector General of Banks, it might be too much power. That is why I was suggesting that you give us an amount for a ceiling. You are not satisfied with the $500 million, and personally I explained my reservation to agree without limitation. I might be the only one, so the bill will pass. But we have to be realistic. We have to live with the Canadian identity, the Canadian question.

[*Traduction*]

precise amount would be satisfactory for the European banks? As one of the members of the Finance Committee who took part in the review of the banks charter, be they Canadian or foreign, I would be very reluctant to accept no ceiling at all. Before coming to the Senate or House of Commons Committee, you were probably made acquainted with the experience of the Mercantile Bank in 1966. It held 100 per cent of the shares of a Dutch concern. Parliament set a ceiling on the bank's expansion for as long as it remained the sole share holder. The bank was given a certain period to reduce its interest to 25 per cent or less. In your opinion, what amount should be set for foreign banks setting up subsidiaries or branches in Canada? After all, we have to take into account Japanese and American banks as well as European ones.

Lord O'Brien: Permettez-moi d'essayer d'abord de répondre à cette question. Je crois que nous savons très bien que vous avez un problème spécial au Canada. Peut-être n'est-il pas nécessaire d'en dire davantage.

M. Clermont: Nous sommes un petit pays en comparaison du marché européen.

Lord O'Brien: Oui. Vous avez un problème spécial. Tout ce que je vous demanderais, et cela tient compte de mon expérience, c'est que toute limite que vous voudriez imposer sur la participation des banques étrangères dans votre marché, en raison de votre problème spécial, soit déterminée de façon souple plutôt que par des calculs arithmétiques se rapportant au pourcentage des dépôts ou du capital de tout le système bancaire. Il serait peut-être possible de trouver une formule grâce à la Banque centrale ou au ministère des Finances ou aux deux ensemble, tout en gardant une certaine latitude pour permettre aux banques étrangères qui viendraient s'établir au Canada de traiter des affaires et prendre de l'expansion sans devoir faire face à l'obstacle que serait un plafond rigide. Si le rythme de l'expansion était tel que le système bancaire national était mis en danger, il faudrait peut-être le freiner à ce moment-là.

M. Clermont: Lorsque vous parlez de souplesse, vous préconisez une formule semblable à celle étudiée en Allemagne où l'on tient compte des besoins de l'économie.

Lord O'Brien: Oui. La formule mentionnée par M. Franken me semble bonne si c'est le genre de limite que vous voulez imposer.

M. Clermont: Les députés ou les sénateurs pourraient estimer que ce serait accorder un trop grand pouvoir au gouverneur de la Banque du Canada ou au ministre des Finances ou à l'inspecteur général des banques. C'est pour cela que je vous ai demandé de suggérer un montant comme plafond. Vous n'êtes pas satisfait des 500 millions de dollars et j'ai expliqué que l'absence d'une limitation me paraissait difficile à accepter. Je suis peut-être le seul ici à avoir ces réserves. Quoi qu'il en soit, nous devons être réalistes. Nous devrons tenir compte de la réalité canadienne.

[*Text*]

Lord O'Brien: I can only repeat that I would not like to see an amount at all, but I do not know how my colleagues feel about it.

Mr. Franken: We feel, of course, the same way as we have explained already. If you said that it might be your desire not to give such a high power to your government, I may answer that on the other side the government always is controlled by Parliament. At least we in Germany have the experience that there was never difficulty to this extent.

M. Clermont: Oui, mais par contre, M. Stevens, lorsqu'il vous a dit quelle serait la réaction du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest à une proposition d'acheter une de vos grandes banques allemandes, vous avez répondu que cela ne serait pas très, très bienvenu, si j'ai bien compris. Je crois que la même chose s'appliquerait à une banque française et aussi, sans aucun doute, à une banque en Angleterre. Lorsque le représentant des banques françaises a dit qu'à Paris, en France, vous aviez plusieurs grandes banques étrangères, j'aimerais qu'il spécifie ce qu'il entend par banques étrangères. Est-ce que ce sont des banques venant de la Grande-Bretagne, du Japon, des États-Unis? Combien proviennent du Canada?

• 2125

M. Fabre: Vous me permettrez de vous répondre de mémoire et, par conséquent, d'une manière où les chiffres ne seront peut-être pas tout à fait exacts. Quand j'ai parlé des grandes banques établies à Paris, il y a d'abord, et même chronologiquement, les grandes banques américaines. Je dirais que les grandes banques américaines sont présentes à Paris, elles sont parmi les plus importantes.

La banque étrangère la plus importante à Paris est une banque d'origine soviétique. Je dois dire que tout en étant la plus importante par le chiffre de son bilan, c'est certainement l'une ou celle qui, comment dirais-je, concurrence le moins les banques françaises sur le marché français car ses opérations sont essentiellement internationales.

Alors nous avons bien sûr aussi les principales banques européennes, beaucoup de banques anglaises, italiennes, depuis quelque temps deux grandes banques allemandes, peut-être trois un jour. Nous avons aussi des banques un peu nouvelles, c'est-à-dire que nous avons depuis quelques années vu se créer et croître considérablement à Paris des banques du Moyen-Orient.

M. Clermont: Depuis 1973?

M. Fabre: Avant. Nous en avions déjà avant, mais il en est venu depuis cette date. Ces banques sont quelquefois de grandes banques consortiales. Par exemple, une banque qui s'appelle «La Banque arabe et internationale d'investissement» est un consortium de 38 banques qui sont françaises, anglaises, américaines, japonaises. Une moitié européenne, l'autre moitié arabe. Cette banque est une des plus importantes banques étrangères à Paris à l'heure actuelle.

Nous avons d'autres banques arabes également très importantes, des banques franco-arabes. Ce sont des banques dans lesquelles nous avons des intérêts qui sont tantôt moitié-moitié, tantôt beaucoup moins que moitié, le plus souvent beaucoup

[*Translation*]

Lord O'Brien: Je peux simplement répéter que je préférerais qu'il n'y ait aucun plafond, mais je ne sais pas quel est l'avis de mes collègues.

M. Franken: Nous sommes du même avis, comme nous l'avons déjà expliqué. Même si vous préférez ne pas accorder un aussi grand pouvoir à votre gouvernement, il ne faut pas oublier que le gouvernement est toujours responsable au Parlement. D'après l'expérience allemande, cela n'a jamais posé de problème.

Mr. Clermont: Yes, but when Mr. Stevens asked you about the reaction of the German government to a proposal to take over one of the large German banks, you answered that such a move would not be very well received. I think that the reaction would also be the same in the case of a French or British bank. When the representative of the French bankers association refers to several large foreign banks in Paris, I would like him to specify what exactly he means by foreign banks. Are they British, Japanese, or American banks? How many are Canadian?

Mr. Fabre: I will have to speak from memory. Therefore my figures may not be completely accurate. When I referred to large banks operating in Paris, I was thinking first of all, even from a chronological point of view, of the large American banks. The large American banks are represented in Paris and are among the most important.

The largest foreign bank in Paris is a Soviet one. I should add that though it is the largest as far as its assets go, it competes very little with French banks for the French market since its operations are basically international.

There are of course the main European banks, many British and Italian banks, and there have been for some time two large German banks, perhaps a third one day. We also have some rather new banks, that is a number of Middle Eastern banks have been founded and have grown considerably in Paris.

Mr. Clermont: Since 1973?

Mr. Fabre: Before. There were already some in existence but a number have come since. These banks are sometimes large consortia. For example, the bank know as "La Banque arabe et internationale d'investissement" is a consortium of 38 French, British, American, and Japanese banks, half European, half Arab. This is one of the most important banks in Paris at the present time.

We also have other very important French-Arab banks. Our share in such banks may be half-half at times and more often than not a good deal less than half, but we do have nonetheless a participation in the capital and the management. There are

[*Texte*]

moins que moitié, mais nous avons tout de même une participation au capital et à la gestion. Nous avons aussi d'autres banques moins importantes, des banques qui sont à Paris. Par exemple, je voudrais mentionner le cas des banques portugaises qui sont à Paris essentiellement pour collecter les dépôts des travailleurs portugais à Paris.

Je crois avoir fait à peu près le tour des types de banques étrangères que nous avons.

M. Clermont: Jusqu'à maintenant, vous n'avez pas encore mentionné la participation de banques canadiennes.

M. Fabre: Pardon, excusez-moi. Nous avons bien sûr trois banques canadiennes , qui sont la Banque royale du Canada, la Banque canadienne impériale de commerce et la Banque canadienne nationale.

M. Clermont: Ces trois banques venant du Canada, combien de succursales ou de filiales ont-elles en France?

M. Fabre: Elles n'ont pas beaucoup de succursales, encore que la Banque royale du Canada ait même une succursale dans les Antilles françaises.

Le président: Sont-elles des banques de dépôt?

M. Fabre: Elles sont maintenant établies chez nous sous deux formes. Les trois banques canadiennes ont à la fois en France une filiale, qui a généralement la qualité de banque d'affaires et une succursale qui a la qualité de banque de dépôt. Elles étaient d'abord en forme de filiales et, depuis un an, elles ont demandé à nos autorités de les autoriser à s'établir également sous une deuxième forme, et nous les y avons autorisées. Je peux vous donner les chiffres approximatifs de leurs bilans en dollars: La première doit avoir environ 600 millions de dollars, canadiens j'entends, de bilan. La deuxième doit se situer aux environs, j'ai les chiffres ici, de 400 millions de dollars.

• 2130

M. Clermont: Ah! c'est très bien ça. Alors dans les trois banques canadiennes, combien de Français doivent être membres directeurs soit de la filiale, soit de la succursale? Ou est-ce basé sur le même principe que vous avez énoncé; pour autant qu'il y ait 50 p. 100 de personnes demeurant au Canada, ça serait satisfaisant, même s'ils ne sont pas citoyens canadiens. Est-ce la même formule que vous avez en France, ou si dans le cas d'une succursale ou d'une filiale, le bureau de direction doit être formé de tel pourcentage?

M. Fabre: Absolument pas. Une filiale étrangère en France n'a aucune obligation de comporter, même aucun à la limite, un administrateur français, et si c'est une succursale, elle peut parfaitement avoir un directeur général étranger sans limitation. Nous lui demandons seulement de remplir les conditions de compétence et d'honorabilité qui sont généralement requises des banquiers.

M. Clermont: Merci.

The Chairman: Mr. McCain, followed by Mr. Gray.

Mr. McCain: Mr. Chairman, not too long ago Canada had the experience of having some unfortunate losses in insurance companies and we found that those companies evacuated

[*Traduction*]

other less important banks such as, for example, the Portugese banks which are in Paris mainly to collect the deposits of Portugese workers in Paris.

I think I have given you a fairly complete summary of the types of foreign banks we have.

Mr. Clermont: So far you have not referred to any Canadian banks.

Mr. Fabre: Oh, excuse me, we have of course three Canadian banks, namely the Royal Bank of Canada, the Canadian Imperial Bank of Commerce, and the Banque Canadienne Nationale.

Mr. Clermont: How many branches or subsidiaries do these three Canadian banks have in France?

Mr. Fabre: They do not have many branches, although the Royal Bank of Canada does have one in the French West Indies.

The Chairman: Are they deposit banks?

Mr. Fabre: They are now incorporated in France under both systems. The three Canadian banks all have a subsidiary in France which generally acts as a merchant bank and a branch which acts as a deposit bank. They were originally set up as subsidiaries but a year ago they requested official permission to be incorporated under both systems and this authorization was granted. I can give you approximate dollar figures. The first must have assets of about $600 million Canadian. The second has about $400 million.

Mr. Clermont: I see. How many of the directors of the subsidiary or the branch of the three Canadian banks must be French citizens? Or is your principle the same as that which is suggested here, namely, that half of the directors must reside in Canada with no requirement for them to be Canadian citizens. Is the same formula applied in France or does the Board of Directors of a branch or a subsidiary have to be made up of a certain

Mr. Fabre: Not at all. A foreign subsidiary in France is in no way required to have even one French director and a branch can have a foreign director-general without any restriction at all. We simply ask that the conditions of competence and respectability generally required of bankers be met.

Mr. Clermont: Thank you.

Le président: M. McCain, suivi de M. Gray.

M. McCain: Monsieur le président, il n'y a pas très longtemps, le Canada a eu une expérience malheureuse avec des compagnies d'assurances qui ont quitté le pays en donnant très

[*Text*]

almost without notice and made a very heavy strain on the capabilities of the home-based insurance industry. What assurance would one have, if there were a presence, an important presence, which you were talking about, of foreign banks, that they might not choose to follow the same route as the insurance industry, Lloyds' Hartford Group, et cetera? I am sure you are familiar, your Lordship, with the withdrawal; this is dramatic and damaging. What permanence would you foresee, and if things get tough, what assurance have you that you are still here?

Lord O'Brien: I am a director of a British insurance company which did not withdraw.

Mr. McCain: We could name one that wants to take a couple of hundred million and go home.

Lord O'Brien: Yes, yes. I do not know what my colleagues feel about this one. I do not think banks do that kind of thing.

M. Fabre: Nous avons eu l'expérience bien sûr de quelques banques qui, après s'être établies à Paris et y avoir resté quelques années, sont parties. Je ne citerai pas de noms, mais je peux dire que cela a toujours été des banques qui ne se sont pas très bien développées et qui, en réalité, sont parties parce qu'elles n'ont pas réussi la percée qu'elles espéraient faire sur le marché pour des raisons qui leur sont probablement propres. Mais au cours des dernières années, je me rappelle deux cas de banques, toutes deux américaines, l'un tout récent et l'un il y a deux ans, de banques américaines qui ont fermé et qui sont parties.

Lord O'Brien: Yes. The same has happened in England, of course, with the growth of the Euro currency markets. Many banks came to London because it was the main centre of the Euro currency business, and a number of American banks came after rather less thought than they should have given to it, and they went back again. But it certainly did not worry us.

Mr. McCain: Yes, but that was a very small percentage of your banking structure. You are saying that it should be "open sesame" sort of . . .

Lord O'Brien: Oh well . . .

Mr. McCain: . . . with certain recognition that there would be restrictions and regulations, I think you agree. But if you penetrate to the 15 per cent point, let us assume, or to a greater point, and then things get a little tough, nobody would have said 15 years ago that these insurance companies were going to withdraw.

Lord O'Brien: Well, I should have thought that in the United Kingdom we were in far greater danger than you are ever likely to be of a flight of the foreign banks from London, but it does not keep us awake at night.

Mr. McCain: Well, it left us with poor protection in one instance.

Mr. Franken: I think it very much depends upon the environment of business. If business is okay, then banks surely do not depart.

[*Translation*]

peu d'avis, ce qui a mis d'énormes pressions sur les capacités des compagnies nationales. S'il y avait une importante présence bancaire de l'étranger, quelles garanties pourriez-vous donner que ces banques ne choisiraient pas un jour de suivre la même voie que ces compagnies d'assurances comme le groupe Lloyds' Hartford, et cetera? Je suis sûr que vous connaissez ce départ dont je parle, Lord O'Brien; cela cause un bouleversement dramatique aux conséquences fâcheuses. Comment assurer la permanence de ces banques, si les choses deviennent dures?

Lord O'Brien: Je suis un administrateur d'une des compagnies d'assurances britanniques qui ne s'est pas retirée.

M. McCain: Nous pourrions vous en nommer une qui veut prendre quelques centaines de millions de dollars et rentrer dans son pays.

Lord O'Brien: Oui. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues. Je ne crois pas que les banques fassent ce genre de choses.

Mr. Fabre: We do have the experience of some banks, which, after setting up in Paris and remaining a few years, later decided to leave. I will not quote any names but I can say that this has always happened with banks which were not very successful in making the breakthrough which they had hoped for on the market for reasons which are probably particular to them. But in the last few years, I can remember two cases of banks, both American, shutting down and leaving. One case was recent and the other took place two years ago.

Lord O'Brien: Oui. le même genre de chose s'est passé en Angleterre, bien entendu avec la croissance du marché européen de devises. Beaucoup de banques sont venues à Londres parce que c'était le centre principal du marché européen de devises et certaines banques américaines, qui s'étaient établies à Londres sans avoir réfléchi suffisamment à la question, ont fermé et sont parties. Mais cela ne nous a certainement pas inquiétés.

M. McCain: Oui, mais il s'agissait d'une petite partie de votre structure bancaire. Vous demandez une sorte d'ouverture immédiate . . .

Lord O'Brien: Eh bien!

M. McCain: . . . en reconnaissant qu'il y aurait certains règlements et restrictions. Mais admettons que votre pénétration atteigne le niveau de 15 p. 100 ou plus. Personne n'aurait prévu il y a quinze ans que ces compagnies d'assurances dont j'ai parlé allaient se retirer.

Lord O'Brien: Eh bien, j'aurais cru que le danger d'un exode des banques étrangères à Londres est plus réel que ce ne sera jamais le cas au Canada mais cela ne nous empêche pas de dormir la nuit.

M. McCain: Le même genre d'incident nous a laissé sans protection dans le cas que je viens de vous citer.

M. Franken: Je crois que cela dépend beaucoup du climat des affaires. Si les affaires vont bien, les banques ne partiront certainement pas.

[*Texte*]

Mr. McCain: I would like to have it clarified. Are we talking about banking in the full broad sense of the word, savings, deposits, loans? Are we talking about merchant banking? What is your perception of what you would like to see foreign banks do in the Canadian market? Near banking, et cetera.

• 2135

Lord O'Brien: My commercial banking colleagues must reply to this but I would have thought that foreign banks in any country do only a minority of the domestic banking with local deposits. They do, in the main, wholesale banking and international banking.

The Chairman: None of you would open a branch in New Brunswick or . . . ?

Lord O'Brien: I think it is unlikely, is it not?

Mr. Franken: Yes, it is very unlikely.

Lord O'Brien: Without any disrespect to New Brunswick.

Mr. McCain: You will not help the competitive situation in my province a bit then, will you? Well, thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, if I can just make an observation, I think one of the advantages that is put forward in proposing banks is that they offer the consumer greater alternatives and choice in the marketplace. It is of course of concern, with all of this door opening, that no banks would move to New Brunswick or to Red Deer or other places in the country where consumers feel that the banks have them over a barrel. In any event, that is not a question. Mr. Gray.

Mr. Gray: Yes, thank you, Mr. Chairman. Our witnesses this evening have said that the proposals for limiting the portion of the Canadian banking industry that foreign banks could occupy would be too rigid, but the over-all limitation, as I understand it, is 15 per cent of the total commercial lending in Canada. Would that not mean that this limit would grow in conjunction with the growth in the Canadian banking system and therefore you would not have the ceiling at as arbitrary a level as you have been suggesting in your evidence, unless you feel that our economy will not grow and therefore our banking system will not grow? If that was your view I presume you would not be all that interested in coming to Canada as you appear to be interested in doing from your brief and your attendance here today.

Lord O'Brien: We are just thinking about it.

Mr. Franken: I think the answer to this question is, first, one should define what total commercial lending in Canada means. Take, for instance, the situation in Germany; the growth of international banking in Germany has increased during the course of the last five years about three times faster than the domestic business. I think it is very hard to predict how the development will go here in Canada, and if you say 15 per cent of the commercial lending and include the international banking activities, then probably you could end up with this ceiling very quickly.

[*Traduction*]

M. McCain: Je voudrais quelques précisions. Parlons-nous de toute la gamme des services bancaires, l'épargne, les dépôts, les prêts? Parlons-nous de banques d'affaires? Selon vous, quel serait le rôle que joueraient les banques étrangères dans le marché canadien?

Lord O'Brien: Mes collègues des banques commerciales devraient répondre à cela, mais j'aurais cru que les dépôts locaux ne représentent qu'une infime partie des activités des banques étrangères dans tout pays. Elles s'occupent prncipalement d'affaires importantes et internationales.

Le président: Personne d'entre vous n'ouvrirait une succursale au Nouveau-Brunswick ou . . . ?

Lord O'Brien: Je pense que c'est peu probable, n'est-ce pas?

M. Franken: Oui, très peu probable.

Lord O'Brien: Sans vouloir manquer de respect pour le Nouveau-Brunswick.

M. McCain: Alors vous n'aiderez en rien la situation concurrentielle dans ma province, n'est-pas? Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Bien, si vous me permettez de faire un commentaire, je pense que l'un des avantages de cette proposition, c'est qu'elle offre plus de possibilités de choix au consommateur. Nous sommes, bien sûr, préoccupés du fait qu'avec cette liberté d'accès, aucune banque ne s'installera au Nouveau-Brunswick ou à Red Deer ou ailleurs où les consommateurs se sentent à la merci des banques. De toute manière, ce n'est pas une question. Monsieur Gray.

M. Gray: Merci monsieur le président. Nos témoins de ce soir ont dit que la proposition limitant la participation des banques étrangères dans l'industrie bancaire canadienne était trop rigide, mais si j'ai bien compris, il s'agit d'une restriction générale de 15 p. 100 du total des prêts commerciaux au Canada. Ne suffit-il pas que cette limite soit liée à la croissance du système bancaire canadien et la limite ne serait pas à un niveau aussi arbitraire que vous le prétendez dans votre témoignage, à moins que vous pensiez que notre économie et notre système bancaire vout demeurer stagngants? Si c'était le cas, je présume que vous ne seriez pas du tout intéressés à venir au Canada comme semblait l'indiquer votre mémoire et votre présence ici aujourd'hui.

Lord O'Brien: Nous ne faisons qu'y songer.

M. Franken: Pour répondre à cette question, je pense qu'il faut d'abord définir ce qu'est le total des prêts commerciaux au Canada. Prenons, par exemple, en Allemagne, au cours des cinq dernières années, la croissance des banques internationales y a été trois fois plus rapide que celle des banques nationales. Je pense qu'il est très difficile d'établir ce qui se produira au Canada, si vous dites 15 p. 100 des prêts commerciaux comprenant les activités bancaires internationales, alors vous pourriez atteindre ce plafond très rapidement.

[*Text*]

Mr. Gray: Well, as I understand it, the total bank commercial financing in question will be that determined by Schedule O of the act. I am looking at page 304 of the bill and Schedule Q on that page reads as follows:

1. Floating rate Income debenture bonds

2. Floating rate term preferred shares issued

3. Residential mortgages on multiple dwelling structures

4. Agricultural, Industrial and Commercial loans in Canadian Currency.

5. Foreign currency loans to Canadian residents

It would seem to me, gentlemen, that this is not a particularly restrictive definition. Are there any areas omitted there in which you would expect to operate in Canada?

• 2140

Lord O'Brien: Well, in the case of foreign banks, in addition to the categories of assets which you have mentioned, it is to be expected that other categories will appear in their balance sheets, for example, single-family residential mortgages, loans to provinces and municipalities, loans to non-residents of Canada and customers liable to acceptances, guarantees and letters of credit, leases, government securities and other assets held for reserve purposes.

M. Fabre: Si vous me permettez, monsieur le président, je crois que la question que vous avez soulevée porte exactement sur une partie des commentaires que j'ai faits en commençant.

Je crois que cette Annexe Q que nous avons là concerne les banques canadiennes. Nous constatons que, pour les banques canadiennes, on considère une série d'opérations qui s'analysent en commercial lending to Canadas. Mais cela ne reprend pas la totalité de leurs opérations ni la totalité de leur bilan alors que, autant que nous comprenons, dans le calcul des 15 p. 100 ou des X p. 100, quels qu'ils soient, qui sont proposés par le projet de loi, pour les banques étrangères on prend la totalité de leur bilan, c'est-à-dire qu'on prend d'un côté la totalité des assets, des bilans des banques étrangères et, d'un autre côté, on ne prend qu'une partie des bilans des banques canadiennes. Et c'est précisément ce que je disais tout à l'heure: dans la mesure où il y aurait une part de marché quelconque à définir, il faudrait que le numérateur et le dénominateur de la fraction soient cohérents l'un avec l'autre, et nous avons là le sentiment que non seulement la limitation par elle-même est dure, mais que son mode de calcul, tel qu'il est proposé, l'aggrave encore. C'est pourquoi nous vous suggérons de remettre les choses en harmonie en prenant pour les banques étrangères, comme on le fait pour les banques canadiennes, les mêmes types d'opérations, ce qui reviendrait à exclure, en particulier, les opérations interbancaires, les opérations en devises avec des non-résidents et, puisqu'il ne s'agit pas d'affaires commerciales, les prêts au gouvernement du Canada ou les prêts aux provinces canadiennes. Nous pensons que dans ce cas-là, nous aurions un numérateur et un dénominateur qui seraient cohérents l'un avec

[*Translation*]

M. Gray: Si j'ai bien compris, le total des opérations de crédit commercial des banques en question sera déterminé par l'Annexe Q de la loi. Je suis à la page 304 du bill à l'Annexe Q, qui se lit comme suit:

1. Obligations à intérêt conditionnel, assorties d'un taux flottant

2. Actions privilégiées à terme, assorties d'un taux flottant et émises

3. Hypothèques sur des immeubles résidentiels à logements multiples

4. Prêts agricoles, industriels et commerciaux en monnaie canadienne

5. Prêts en monnaie étrangère aux résidents canadiens

Messieurs, il me semble que cette définition n'est pas particulièrement restrictive. A-t-on oublié des domaines dans lesquels vous vous attendez faire des affaires au Canada?

Lord O'Brien: Dans le cas des banques étrangères, en plus des catégories d'actifs que vous avez mentionnés, il faut s'attendre à ce qu'il y en ait d'autres qui apparaissent dans leur bilan, par exemple, les hypothèques sur logement unifamilial, les prêts aux provinces et aux municipalités, les prêts aux non-résidants du Canada et aux clients sujets à l'approbation des garanties et des lettres de crédit, les baux, les obligations du gouvernement et d'autres actifs détenus comme réserve.

Mr. Fabre: If I may, Mr. Chairman, I believe the question asked touches exactly upon an aspect of the comments I made in my opening remarks.

I believe this schedule Q concerns Canadian banks. We notice that for Canadian banks, there is a series of activities under commercial lending to Canada. But this does not take into account the whole of their operations nor the whole of their assets but, as far as we can understand, in the calculation of those 15 per cent or "X" per cent, whatever they be, which are proposed in the bill, for the foreign banks, we take into account the whole of their assets, that is, on one hand the whole of the assets, of the balance sheet of the foreign banks and, on the other hand, we only take into account a fraction of the assets of the Canadian banks. That is precisely what I was saying a while ago: to the degree that we must define a fraction of a market, whichever it may be, the numerator and the denominator of that fraction should be consistent with one another and, there, we have the feeling that not only the limitation in itself is harsh, but that it is aggravating in the manner in which it is calculated. That is why we are suggesting to you to put them back in perspective taking into account for foreign banks, as is done for Canadian banks, the same type of operation, which would mean, mostly, excluding the interbank operations, currency operation with non residents and, since it is not commercial business, loans to the Government of Canada or loans to Canadian provinces. If that were done, we would have a common numerator and denominator, consistent with one another and which would not aggravate the ratio, if there were to be one.

[*Texte*]

l'autre et qui n'aggraveraient pas le ratio, s'il devait y avoir un ratio.

Mr. Gray: I see your point and we will have to explore with our officials why they came up with this particular definition. It may be that it is not intended to be as narrow as you suggest.

But in any event, it would seem to me that even though you accept in principle the idea that we must maintain control over the degree of foreign involvement in our banking system, the proposals that you put forward would have the result of being in direct contradiction with that principle, and, so long as the regulatory authority you mention is willing to allow the increases in assets for whatever definition you propose, the effect would be that, over time, our industry could become controlled by foreign interests, not in terms of particular existing institutions but in terms of the share of the total banking industry business.

Mr. Franken: Is that a question?

Mr. Gray: I am asking if this would not be the result of your proposals which, as I see it, are actually somewhat in conflict with the principle with which you say you are in agreement.

Mr. Franken: Well, we think your government and the Canadian authorities, if you are involved, would follow your line and would follow the policy of payment. Therefore I think that situation cannot happen.

Mr. Gray: We find it most likely that the officials will follow the policy of parliament, and the limitations are written rather precisely into the law. That has been our experience as legislators. But you yourselves, on page 1 of your brief in the footnote, state the problem you are grappling with rather well when you point out at the bottom of page 1 of the section, Major Policy Matters

> ...there is a growing tendency of foreign banks to finance overseas activities of their own domestic clients or of subsidiaries of such clients of third countries.

• 2145

This is particularly frightening to many of us in Canada in view of the very high degree of control of our economy by subsidiaries of foreign parents. I do not think any industrialized country is in that position. And it is precisely what you mentioned here as an advantage from your point of view that we see as a potential risk in terms of the ability of people in this country to make their own decisions about the economy. Why do you see this development as being an advantage for Canadians, aside from being an advantage to yourselves in your ability to service clients?

M. Fabre: Si vous me permettez, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, lorsque nous avons parlé de ces limitations jusqu'à présent, nous en avons surtout parlé sous l'angle de la part de marché de 15 p. 100. Nous n'avons pas beaucoup parlé des dispositions qui limitent la croissance individuelle des banques.

Ce que je voulais dire, c'est qu'à partir du moment où vous avez dans la loi une autre disposition, un ratio de 20 à 1 qui comporte une garantie, qui comporte des limitations de crois-

[*Traduction*]

M. Gray: Je comprends votre point de vue et nous devrons demander à nos fonctionnaires pourquoi ils ont élaboré cette définition. Il se peut que l'intention ne soit pas aussi restrictive que vous le prétendez.

De toute manière quoique vous reconnaissiez que nous devons maintenir le contrôle sur le degré de participation étrangère dans notre système bancaire, vous présentez des propositions dont le résultat serait le contraire. Donc, en autant que l'organisme de réglementation dont vous parlez est prêt à accorder l'accroissement des avoirs selon une définition proposée, l'effet à long terme serait que notre industrie pourrait être contrôlée par des intérêts étrangers, pas par le nombre d'institutions existantes, mais plutôt en terme de participation totale dans notre industrie bancaire.

M. Franken: Est-ce une question?

M. Gray: Je vous demande si ce ne serait pas là le résultat de ce que vous proposez et ce qui, selon moi, est en conflit avec le principe sur lequel vous dites être d'accord.

M. Franken: Bien, nous pensons que si vous y participez, votre gouvernement et les autorités canadiennes suivront votre ligne de pensée et la politique du parlement. C'est pourquoi je pense que cette situation ne peut pas se produire.

M. Gray: Nous pensons que les fonctionnaires se conformeront à la politique du Parlement et la loi définit très clairement les restrictions. C'est du moins notre expérience de législateurs. Mais vous-même, vous décrivez très bien le problème à la page 1 de votre mémoire, au chapitre des questions principales, au bas de la page:

> Les banques étrangères ont de plus en plus tendance à financer les activités à l'étranger de leurs clients nationaux ou celles de filiales de ces clients dans les pays tiers.

C'est particulièrement inquiétant pour beaucoup de Canadiens, compte tenu du très haut degré de contrôle dans notre économie par des filiales de compagnies étrangères. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres pays industrialisés dans cette situation. Selon vous, c'est un avantage, alors que nous considérons cela comme un danger pour les Canadiens de ne pouvoir prendre leurs propres décisions économiques. A part le fait que cela vous avantage en vous permettant de desservir vos clients, pourquoi pensez-vous que c'est un avantage pour les Canadiens?

Mr. Fabre: If I may, I would bring to your attention the fact that when we talked about these limitations up to now, we have mainly talked about the 15 per cent portion of the market. We did not say much on the section limiting the individual growth of the banks.

What I meant is that from the moment that the law contained a ratio of 20-1, which is a guarantee, which limits individual growth, you can then limit the total growth.

[*Text*]

sance individuelle, en limitant toutes les croissances individuelles on arrive bien à limiter les croissances globales.

Alors, je veux dire qu'il y a là deux méthodes qui sont prises en même temps. Je voudrais simplement remarquer que nous avons surtout posé des questions au sujet de la deuxième et que nous n'avons pas beaucoup abordé la première sur laquelle nous nous sommes abstenus jusqu'à présent de porter des jugements, si j'ose m'exprimer ainsi.

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Toute ma série de questions, monsieur, visait le montant de 500 millions . . . Merci.

Mr. Gray: Well, just quickly to . . .

The Chairman: That has taken us over ten minutes. If you . . .

Mr. Gray: Could I just ask one very quick question? I understood the witnesses to say that the offices mentioned by Mr. Stevens as being affiliated with German financial institutions do not carry out near-bank activities in Canada. Exactly what do they do here?

Mr. Franken: You want to know what they are doing here?

Mr. Gray: Yes.

Mr. Franken: Well, we have two representative offices—three, I am corrected—three in the meantime, three representative offices, and as you know, representative offices under your law are merely allowed to assist clients of the bank they are representing to come in business connections with this bank in Germany or other places in the world where this bank is established by a branch or through a subsidiary. But under no circumstances may a representative of a foreign bank here close business transactions on behalf of this foreign bank.

Lord O'Brien: It is merely a channel of communication.

Mr. Franken: Right.

Mr. Gray: As a practical matter it facilitates the parent bank to seek business from Canadian established clients.

Mr. Franken: That is true.

Mr. Gray: Those are booked by the foreign bank and so on.

Mr. Franken: That is true.

Mr. Gray: In fact, the over-all operation of the bank is the same as if it had what you would call a near-bank subsidiary.

Mr. Franken: Well, as a matter of fact, our clients do not share this opinion. They would rather have a full bank service here than merely a representative office, which cannot do its own business and which always has to ask the head office whether they are prepared to do the business or not.

The Chairman: Mr. Gray referred to your brief, and at this time I would like to ask the Committee's approval to annex the brief of the Banking Federation of the European Community and the British Bankers' Association to the minutes of this meeting . . .

An hon. Member: Agreed.

[*Translation*]

What I mean is that there are two methods of approach. I simply will not say that we have mostly asked questions about the second approach and up to now we have not talked about the second one on which we did not make any judgment, if I can say.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on a point of order. All my questions were concerning the amount of $500 million. Thank you.

M. Gray: Bien, très rapidement . . .

Le président: Nous avons dépassé les dix minutes. Si vous . . .

M. Gray: Puis-je poser une toute petite question? Je crois que le témoin a dit que les bureaux affiliés aux institutions financières allemandes, auxquels M. Stevens a fait allusion, n'exercent pas d'activités quasi bancaires au Canada. Que font-ils exactement?

M. Franken: Vous voulez savoir ce qu'ils font ici?

M. Gray: Oui.

M. Franken: Nous avons deux bureaux de représentation—on me dit que c'est trois—trois entre-temps, trois bureaux de représentation, et, comme vous le savez, aux termes de votre loi, les bureaux de représentation peuvent seulement aider les clients de la banque représentée à établir des liens d'affaires avec cette banque en Allemagne ou ailleurs dans le monde où cette banque a des succursales ou des filiales. Mais en aucun temps un représentant d'une banque étrangère ne peut conclure de transactions au nom de cette banque.

Lord O'Brien: C'est simplement un moyen de communication.

M. Franken: En effet.

M. Gray: Dans la pratique, cela aide cette banque à faire des affaires avec des clients établis au Canada.

M. Franken: En effet.

M. Gray: Ces transactions sont conclues par la banque étrangère et ainsi de suite.

M. Franken: En effet.

M. Gray: En fait, les opérations générales de la banque sont les mêmes que si elles avaient ce que l'on appelle une filiale quasi bancaire.

M. Franken: Bien, en fait, nos clients ne sont pas du même avis. Ils préféreraient avoir un service bancaire complet plutôt qu'un bureau de représentation, lequel ne peut pas conclure d'affaires et prendre de décisions sans en référer au siège.

Le président: M. Gray fait allusion à votre mémoire et je voudrais demander au Comité s'il consent à annexer au compte rendu de cette séance le mémoire de la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne et celui de l'Association bancaire britannique . . .

Une voix: D'accord.

[*Texte*]

The Chairman: . . . and also the schedule, which you have a copy of now and which was supplied to us by the Governor of the Bank of Canada.

Well, now, I have a couple of questions I would like to ask myself if the members would permit it. I want to ask, first, how you would respond to changes in the interest rate by the Governor of the Bank of Canada? Would you obey that guidance from the Governor of the Bank of Canada? Secondly, questions about whether a limit would be enforceable. Suppose a limit of 15 per cent were imposed; would it be enforceable or would you be able to take the limit to the 15 per cent, or whatever your maximum was, and then, through the same type of function you have just described as a representative office function, send extra business to a branch in another country, or subsidiary in another country, or back home to head office? If we decided as a policy matter to set the limit, would it really mean anything to you in terms of your operations?

• 2150

Before you answer that, I want the guidance of the Committee now as to the disposition of these proceedings. We could continue after 10 p.m. or we could continue tomorrow with another meeting with a substantial representation of witnesses, but we understand the other priority that you have tomorrow. We could continue tomorrow at 3.30 p.m. until our division bell at 5.45 p.m.

Lord O'Brien: I must say, Mr. Chairman, that the three of us sitting at the table would feel bound, out of courtesy to the Senate committee, to appear before them as we promised to do tomorrow, so it would be our colleagues behind who would be sitting here in our place.

The Chairman: You are an impressive delegation and certainly we respect that priority. I assume we would have good answers for any questions that we wanted to raise tomorrow. Monsieur Trudel.

M. Trudel: Monsieur le président, combien avez-vous de noms en face de vous, maintenant?

Le président: C'est fini pour le premier tour. Je suis prêt maintenant à donner la parole à M. Stevens . . .

M. Trudel: Les témoins sont-ils prêts? On pourrait peut-être terminer ce soir, monsieur le président?

M. Clermont: Je reviendrais ce soir, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Stevens, on this point of order?

Mr. Stevens: Yes, on your point of order. One of the reasons our participation tonight has been less than usual is that our illustrious leader is speaking in Toronto and many of our members are in Toronto tonight. However, I think some of our caucus would be very pleased if there could be a meeting tomorrow to go much further. Certainly I have many more questions that I would like to put to the representatives before us; I think it is hopefully an opportunity for us to understand a little better how the British and the European banking systems generaly are working, and what they have in mind for their participation in Canada.

[*Traduction*]

Le président: . . . ainsi que l'annexe qui nous a été fourni par le gouverneur de la Banque du Canada et dont vous avez maintenant un exemplaire.

Maintenant, avec votre permission, j'aurais quelques questions à poser à nos témoins. Je voudrais d'abord savoir comment vous réagiriez à une modification du taux d'intérêt par le gouverneur de la Banque du Canada. Vous conformeriez-vous à cette directive du gouverneur de la Banque du Canada? Ensuite, serait-il possible de faire respecter une limite? Supposons que l'on impose une limite de 15 p. 100; serait-il possible de la faire respecter, ou pourriez-vous aller jusqu'au 15 p. 100, quel que soit le maximum, et ensuite, par le biais du bureau de représentation dont vous venez de parler, référer les autres affaires à une succursale d'un autre pays, ou à une filiale dans un autre pays, ou au siège? Si, pour une question de politique, nous décidions de fixer une limite, cela signifierait-il quoi que ce soit relativement à vos activités?

Avant que vous répondiez, je voudrais connaître l'opinion du Comité sur la façon de conclure ces délibérations. Nous pouvons continuer après 22 heures, ou nous pouvons continuer demain en ayant aussi une séance avec un groupe de témoins assez nombreux, mais nous comprenons l'autre priorité que vous avez demain. Nous pourrions continuer demain de 15 h 30 jusqu'à la sonnerie d'appel à 17 h 45.

Lord O'Brien: Monsieur le président, je dois dire que nous trois qui sommes à la table ici nous sentons obligés, par courtoisie pour le comité du Sénat, de comparaître devant lui demain tel que promis, alors nos collègues qui sont derrière nous nous remplaceraient.

Le président: Votre délégation est imposante et nous respectons cette priorité. Je présume que l'on sera en mesure de bien répondre à toutes les questions qui seront posées demain. Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, how many names do you have now?

The Chairman: The first round is over. I am now ready to give the floor to Mr. Steven . . .

Mr. Trudel: Are the witnesses agreeable? We could wrap it up tonight, Mr. Chairman.

Mr. Clermont: I would come back tonight, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Stevens, sur un rappel au Règlement?

M. Stevens: Oui, sur votre rappel au Règlement. L'une des raisons que notre participation de ce soir a été moindre que d'ordinaire, c'est que notre illustre leader fait un discours à Toronto et que beaucoup de nos députés s'y sont rendus. Toutefois, je pense que certains membres de notre caucus seraient ravis s'il y avait une séance demain afin de poursuivre cette question. J'ai certainement beaucoup de questions que j'aimerais poser aux représentants qui sont devant nous; je pense que c'est pour nous une occasion heureuse de pouvoir comprendre un peu mieux comment fonctionnent les systèmes

[*Text*]

Lord O'Brien: Would it be possible, Mr. Chairman, to meet tomorrow morning?

The Chairman: No, it is not possible.

Mr. Johnston: Could I just raise this question, Mr. Chairman. Is there any intention on the part of the federation to submit any further briefs in respect of this particular legislation?

Lord O'Brien: I think it would depend upon the results of our talks with this Committee and with the Senate committee, and whether we felt, as a result, that important questions were left unanswered and whether we would then want to submit supplementary answers in a further written brief. That could well be so.

Mr. McCain: Mr. Chairman, one doubt is raised in my mind, if I might ask the question. I can see that the central financial centres of Canada may have substantial benefit by the presence of the banks you represent, gentlemen, but I am wondering how much that will proliferate to the areas of Canada that may need that competition even worse than the five principal, shall we say, money markets in Canada.

The Chairman: In other words, you would like to pursue this issue with the witnesses at a subsequent meeting. I have opposition members in favour but we could not call a meeting and hold one without some Liberals being present. Is there one Liberal anyway who would want to attend an additional meeting tomorrow afternoon?

Mr. Clermont: I would not be here because I have to attend the Manpower committee.

The Chairman: It is Public Accounts tomorrow afternoon. Is that the lockout tomorrow afternoon?

Mr. Clermont: No, Thursday.

The Chairman: I will entertain to call a meeting tomorrow, although I cannot guarantee that a quorum would be present. I think it could be a useful meeting.

• 2155

Mr. Gray: I think out of courtesy to our colleagues in the opposition we should try to accommodate them on this occasion. We could canvass some of the people on our side and find at least one so that we could make up the quorum for hearing evidence. I could not undertake at this point to be at the meeting but I think we should try.

The Chairman: Do you have a point order, Mr. Saltsman?

Mr. Saltsman: It seems to me that we are fortunate in having this delegation come to Canada and I would certainly like to avail myself of the opportunity of asking them some specific questions, but perhaps some general questions as well, for our own information, about how things work in the European system. Therefore I would like to have them back, or some representatives of this delegation back.

[*Translation*]

bancaires britannique et européen en général et quelles sont leurs intentions quant à leur participation au Canada.

Lord O'Brien: Monsieur le président, serait-il possible de se rencontrer demain matin?

Le président: Non, c'est impossible.

M. Johnston: Monsieur le président, pourrais-je demander si la Fédération a l'intention de soumettre d'autres mémoires sur ce projet de loi en particulier?

Lord O'Brien: Je pense que cela dépendra des résultats de nos pourparlers avec votre Comité et le comité du Sénat, et si nous pensons que des questions importantes ont été laissées sans réponse et si nous désirons soumettre d'autres réponses sous forme de mémoires écrits. C'est bien possible.

M. McCain: Monsieur le président, si vous me le permettez, j'ai un doute. Je comprends que les principaux centres financiers du pays puissent bénéficier énormément de la présence des banques que vous représentez, messieurs, mais je me demande si cela va s'étendre aux régions du Canada qui ont encore plus besoin de cette concurrence que les cinq principaux marchés monétaires canadiens, disons.

Le président: Autrement dit, vous aimeriez poursuivre cette question avec les témoins lors d'une autre séance. Les députés de l'opposition sont d'accord, mais nous ne pourrions tenir de séance sans la présence d'un libéral. Y a-t-il au moins un libéral qui pourrait assister à une séance supplémentaire demain après-midi?

M. Clermont: Je ne le pourrai pas parce que je dois être au Comité de la main-d'œuvre.

Le président: Demain après-midi, c'est le Comité des comptes publics. S'agit-il du lockout?

M. Clermont: Non, c'est jeudi.

Le président: Je peux convoquer une séance demain, quoique je ne puisse pas garantir qu'il y aura un quorum. Je pense que cette séance serait utile.

M. Gray: Pour faire preuve de courtoisie envers nos collègues de l'opposition, je pense que nous devons essayer de les satisfaire. Nous pourrions faire un petit sondage de notre côté et essayer de trouver au moins une personne, ce qui nous permettrait d'avoir le quorum pour entendre des témoignages. Personnellement, je ne peux pas m'engager à assister à la séance, mais je pense que nous devons essayer.

Le président: Monsieur Saltsman, vous invoquez le règlement?

M. Saltsman: J'estime que c'est une vraie chance pour nous de recevoir cette délégation au Canada et j'aimerais beaucoup en profiter pour poser des questions précises et certaines autres d'ordre général également, sur le fonctionnement du système européen. Par conséquent, j'aimerais bien que nous recevions une fois encore cette délégation, du moins certains de ses membres.

[*Texte*]

Regarding the quorum, I was wondering, since we do have a quorum now, whether we might waive the rules of quorum for tomorrow because of the difficulties involved.

The Chairman: We do not have a quorum sufficient to waive the rules. We have one sufficient for questions.

Mr. Saltsman: I would like to see us try for a meeting tomorrow.

Mr. Gray: We will canvass our side of the Committee. I may be able to be present, but I am not sure at this point. And there may be others who could not come tonight who would be delighted to have the opportunity to participate in further discussion.

The Chairman: Well, I suspect that there will be. It is a great opportunity for us to have you all together in Canada and here, and I think we should take advantage of it.

Mr. Clermont: Why do we not make up our minds, Mr. Chairman, for tomorrow afternoon at 3.30, but we will have to stop at 5.45 p.m.

The Chairman: Agreed.

I have asked a couple of questions and maybe we could leave them over to tomorrow and adjourn now or in a few minutes.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, perhaps a couple questions could be answered right now.

The Chairman: Yes, if you want to take a crack at them in a couple of minutes.

Lord O'Brien: The first one was whether if there were a change in interest rates the foreign banks would abide by them in the same way as the domestic banks would, and I would certainly expect them to do so. Maybe I am speaking as an ex-central banker. But I would certainly expect in the UK, for example, every foreign bank to abide by the changes made by the authorities in exactly the same way as the domestic banks. And I would be very surprised if my commercial bank colleagues here would not endorse that view.

Mr. Fabre: We endorse it.

Un de mes collègues était en train de me dire: «C'est ce que nous faisons déjà, d'ailleurs!»

The Chairman: And then on the question of the enforceability of any limits which the government in its wisdom or non wisdom might decide to impose.

Mr. Franken: I think by your question already you have pointed out that any limitation gives consideration or how to circumvent it and, although I never considered such a possibility up to now, nobody knows how the behaviour would be in the future if the foreign banks had to live with such a limitation. Maybe if there is a loophole in the legislation they may make use of it. I cannot predict that.

The Chairman: You have no experience in any third countries where there are limits which have been tested by experience?

Mr. Franken: No, we do not have, because this type of limitation has never occurred to us in any other country.

[*Traduction*]

Quant au quorum, puisque nous avons maintenant le quorum, pourquoi ne pas décider tout de suite que demain nous ne nous préoccuperons pas de considération de quorum.

Le président: Nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour décider de passer outre au règlement. Nous pouvons tout juste poser des questions.

M. Saltsman: Quoi qu'il en soit, j'aimerais bien que nous nous réunissions demain.

M. Gray: Nous allons voir ce que nous pouvons faire pour notre part. Il est possible que je puisse venir, mais je n'en suis pas certain. D'autre part, certains qui n'ont pas pu assister à la séance de ce soir seront peut-être enchantés de pouvoir assister à celle de demain.

Le président: Eh bien, j'ai bien l'impression que nous aurons cette séance. C'est vraiment une chance pour nous de vous recevoir tous au Canada et je pense qu'il faut en profiter.

M. Clermont: Monsieur le président, pourquoi ne pas nous décider tout de suite pour 15 h 30 demain à condition de nous arrêter à 17 h 45.

Le président: D'accord.

J'ai posé une ou deux questions tout à l'heure, nous pouvons écouter la réponse tout de suite ou bien attendre à demain.

M. Saltsman: Monsieur le président, nous pouvons peut-être écouter ces réponses tout de suite.

Le président: Oui, si vous pensez que deux minutes vous suffiront.

Lord O'Brien: Pour commencer vous nous avez demandé si les taux d'intérêt observés par les banques étrangères changeraient comme ceux des banques nationales: certainement, selon tout probabilité. J'ai peut-être les préjugés des banques centrales, mais au Royaume-Uni, par exemple, on s'attendrait certainement à ce que toutes les banques étrangères respectent les taux d'intérêt établis par les autorités, tout comme les banques nationales le font. Je serais d'autre part très surpris que mes collègues de banques commerciales soient d'un autre avis.

M. Fabre: Nous sommes tout à fait d'accord.

One of my colleagues was just telling me: "We are doing this already!"

Le président: Ensuite, vous vous demandez dans quelle mesure il est possible de faire respecter les limites que le gouvernement, dans sa prudence ou son imprudence, pourrait décider d'imposer.

M. Franken: Si vous posez cette question, c'est que vous savez déjà que toute limitation fait immanquablement penser à des moyens de passer outre et, bien que je n'y aie jamais réfléchi jusqu'à présent, personne ne peut prévoir le comportement futur de banques étrangères assujetties à de telles limitations. S'il existe des failles dans la législation, il est possible qu'elles s'en servent, je ne saurais le prévoir.

Le président: Vous ne connaissez pas de pays où des limites comparables ont déjà été mises à l'épreuve?

M. Franken: Non, que nous sachions, ce genre de limites n'existe dans aucun autre pays.

[*Text*]

Mr. Stevens: Mr. Chairman, could I just ask a supplementary on that? When the gentlemen say that they have had no experience, one of the questions I wanted to get into is how you have circumvented our own Bank Act right now, because Section 157 is very clear. You are not supposed to use the word "bank" or in any way indicate that you are carrying on banking activities in Canada and yet, as I have said, if you pick up our yellow pages in our Toronto phone book, under the listing of banks, there are 30-some-odd banks listed. And the Governor has given us a list of the activities that these banks are involved with. It is $3.3 billion, I think, we learned this afternoon.

My supplementary to the Chairman's question is this. If you can do that kind of business and activity in Canada, $3.3 billion, when there is an outright prohibition against your doing anything, how do you expect anybody to believe a 15 per cent limit, which is going to be an awfully nebulons thing? How did you beat the present Bank Act? How come you are here?

• 2200

The Chairman: Can they have the evening to ponder that? Maybe for the record, you ought to say a sentence of two now, but we could start with your answer to that tomorrow.

Lord O'Brien: I think, with respect, Mr. Stevens, the onus is on you. You are the legislators of this country and if you cannot make your legislation stick you ought to do something about it.

Mr. Stevens: That is the government side, look at them.

Mr. Saltsman: you have just got to watch the socialists.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I have the list that you supplied to us and I see only one name carrying the word "bank", Barclays (Canada) Ltd. There are no banks' names in that.

The Chairman: But with Barclays it does not say bank either.

Mr. Clermont: No. I was wondering what list Mr. Stevens has, because I have the list here that was supplied to us and none of the names of the institutions appearing on this list carries the word "bank".

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I will explain to my colleague . . .

Mr. Clermont: He is trying to pass one.

Mr. Stevens: . . . if between now and tomorrow's meeting he checks the yellow pages of the Toronto phone book, he will find under Banks . . .

Mr. Clermont: I am speaking about this list.

[*Translation*]

M. Stevens: Monsieur le président, permettez-moi une question supplémentaire. Vous dites que vous n'avez aucune expérience dans ce domaine, mais permettez-moi de vous rappeler comment vous avez passé outre à notre propre loi sur les banques; en effet, l'article 157 est très clair. Vous n'êtes pas censés vous servir du terme «banque» ni indiquer, de quelque façon que ce soit, que vous vous livrez à des activités bancaires au Canada et pourtant, comme je l'ai dit, il suffit de consulter les pages jaunes de l'annuaire de Toronto, au chapitre des banques, pour en trouver une trentaine. Et pourtant, le gouverneur nous a donné une liste des activités auxquelles ces banques peuvent se livrer. Cela représente 3.3 milliards de dollars, je crois, d'après ce que nous avons appris cet après-midi.

Quant à ma question supplémentaire, la voilà. Si vous pouvez vous livrer à ce genre d'affaires et d'activités au Canada, quelque chose de l'ordre de 3.3 milliards de dollars, alors que vous êtes sous l'interdiction absolue de le faire, comment pouvez-vous vous attendre à ce qu'on croie en cette limite de 15 p. 100 dont la définition risque d'être terriblement nébuleuse? Comment avez-vous réussi à passer outre à la Loi sur les banques actuelle? Comment se fait-il que vous soyez ici?

Le président: Pourquoi ne pas laisser à nos témoins la soirée pour réfléchir à cette question? Vous pouvez peut-être conclure avec une phrase ou deux, mais nous commencerons par ce sujet demain après-midi.

Lord O'Brien: Monsieur Stevens, je vous ferai remarquer respectueusement que c'est à vous qu'incombe cette responsabilité. C'est vous qui êtes le législateur de ce pays et si vous ne réussissez pas à faire respecter les lois que vous adoptez, c'est à vous de prendre des mesures.

M. Stevens: Quand vous dites cela, regardez plutôt les députés du gouvernement.

M. Saltsman: Regardez plutôt les socialistes.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: J'ai la liste que vous nous avez donnée et je n'y vois qu'un seul nom qui contient le mot «banque», Barclays (Canada) Limitée. Il n'y a pas de nom de banque dans cette liste.

Le président: Mais le mot banque n'apparait pas non plus dans le titre de Barclays.

M. Clermont: Non. Je me demandais quelle était la liste de M. Stevens car dans celle qu'on nous a distribuée, aucun des noms d'institutions ne contient le mot «banque».

M. Stevens: Monsieur le président, je vais expliquer à mon collègue . . .

M. Clermont: On essaye de nous tromper.

M. Stevens: . . . que si d'ici demain après-midi il consulte les pages jaunes de l'annuaire de Toronto, au chapitre banques . . .

M. Clermont: Je vous parle de cette liste.

[*Texte*]

Mr. Stevens: . . . he will find the Algemene Bank Nederland N.V. listed, the Banca Commerciale Italiana, the Banco do Brasil, the banco—I could go on for 30 different banks. They, in turn, in some instances have incorporated subsidiaries. You are seeing the subsidiary, which is what they go to the Governor of the Bank of Canada with, but in fact they are carrying on business, to all intents and purposes, as a bank. I am just curious as to what legal opinions they have, and did they get the blessing of the government at any particular time so that, notwithstanding the Bank Act, they could go ahead and do this? Maybe we can get into that tomorrow.

The Chairman: You may not want to come back.

May I just have your patience to recognize Mr. Johnston before we conclude? Mr. Johnston—on a point of order, I take it?

Mr. Johnston: Thank you, Mr. Chairman. My question is really a suggestion. Following upon the lines of some of Mr. Stevens' earlier comments, I think it would be very helpful if we were able to spend more time discussing the specific advantages not only to the Canadian banking system but to the Canadian economy, with which these gentlemen are very familiar, the advantages of admitting foreign banks on the terms that they suggest or on modified terms. We all know what the capital requirements of this country are going to be over the next decade. To what extent, for example, is the establishment of a strong foreign banking system in this country going to assist us in meeting those kinds of needs? I think these are some of the questions we should be addressing ourselves to, questions Mr. Stevens touched upon earlier. I would hope that either tomorrow, or in subsequent briefs, we might have the opportunity of examining that aspect rather than some of the technical issues involved that have been raised in the brief.

The Chairman: We have the good fortune of having a very well informed delegation as our first witnesses from the foreign sector, indeed, as our first witnesses apart from government witnesses. These are issues that we will pursue with a number of foreign banks who have asked to appear before us and whom we seem disposed at the present to invite before us.

On that note, I would like to thank you for agreeing to come tomorrow, with some heavy sledding ahead, obviously, and to indicate that we look forward very much to seeing you at 3.30 p.m. at a place, of which our Clerk will give you notice, on Parliament Hill. With that, I will declare the meeting adjourned until tomorrow at 3.30 p.m.

Lord O'Brien: May I just thank you, Mr. Chairman, and the Committee, for your patience.

The Chairman: In adjourning, I ought to thank the principal witnesses who, we understand, for reasons very acceptable to us, will be engaged in the other place. Thank you.

[*Traduction*]

M. Stevens: . . . il trouvera la Algemene Bank, Nederland N.V., la Banca Commerciale Italiana, la Banco do Brasil, la banque . . . je pourrais vous en citer une trentaine dont certaines ont également des filiales constituées en sociétés. Ce que vous voyez, c'est la filiale, et c'est pour cela qu'elle s'adresse au gouverneur de la Banque du Canada, mais en fait, leurs activités, à toute fin utile, sont celles d'une banque. Je me demande quelle position juridique elles défendent et si elles ont reçu la bénédiction du gouvernement à un moment donné pour se livrer à ces activités, en dépit de la Loi sur les banques? On pourra peut-être nous répondre demain.

Le président: Vous ne reviendrez peut-être pas.

Je vous demande un moment de patience pour donner la parole à M. Johnston avant de terminer? Monsieur Johnston, j'imagine que vous invoquez le Règlement?

M. Johnston: Merci, monsieur le président. Je voulais faire une suggestion. Je reviens à ce que M. Stevens disait tout à l'heure et je crois qu'il serait très utile de discuter d'une façon plus approfondie des avantages que pourrait tirer non seulement le système bancaire canadien, mais également l'économie canadienne, que ces messieurs connaissent très bien, de la présence de banques étrangères dans les conditions qu'ils nous proposent, ou du moins dans des conditions différentes. Nous savons tous quels sont les besoins en capitaux de ce pays d'ici une dizaine d'années. Dans quelle mesure, par exemple, la création d'un système bancaire étranger dans ce pays pourra-t-elle nous aider à faire face à ces besoins? Je pense que ces questions, et celles qui ont été soulevées tout à l'heure par M. Stevens méritent d'être approfondies. J'espère qu'il en sera question demain ou dans des mémoires futurs et que nous nous attacherons plus à cet aspect de la question qu'aux considérations techniques qui figurent dans le mémoire.

Le président: Nous avons cette chance que notre première délégation du secteur étranger, en fait, nos premiers témoins après ceux du gouvernement, soient particulièrement bien informés. Nos aborderons ces questions avec les représentants de plusieurs autres banques étrangères qui ont demandé à comparaître devant nous et que nous semblons disposés à recevoir.

Cela dit, je vous remercie d'avoir accepté de revenir demain, en dépit des difficultés que cela pose, et nous vous reverrons avec plaisir à 15 h 30, sur la colline parlementaire, dans une pièce que vous fera connaître notre greffier. La séance est donc levée jusqu'à 15 h 30 demain après-midi.

Lord O'Brien: Monsieur le président, messieurs les membres du comité, j'aimerais vous remercier pour la patience dont vous avez fait preuve.

Le président: J'allais oublier de remercier le principal témoin qui sera dans l'impossibilité d'assister à la séance de demain pour cette excellente raison qu'il sera reçu par les sénateurs. Merci.

APPENDIX "FTEA-6"

CANADIAN FINANCIAL INSTITUTIONS AFFILIATED WITH FOREIGN BANKS AS REPORTED IN TABLE 47 OF THE BANK OF CANADA MONTHLY REVIEW

	Parent
ABN Canada Ltd.	(Algemene Bank Nederland N.V.)
B.A. Financial Services Ltd.	(Bankamerica Corporation)
Barclays (Canada) Ltd.	(Barclays Bank Ltd.)
B.C.I. Finance Ltd.	(Banka Commerciale Italiana)
B.N.P. Canada Inc.	(Bank National de Paris)
B.T. Capital Services Ltd.	(Bankers Trust Co.)
Canadian Financial company	(Bank of Virginia)
Chemco Equip. Fin. Co. Ltd. and Chemco Leasing Ltd.	(Chemical Bank of New York)
Citicorp Ltd.	(First National City Corp.)
Citicorp Leasing Internationl Inc.	(First National City Corp.)
Citicorp Leasing Canada Ltd.	(First National City Corp.)
Chase Manhattan Canada Ltd.	(Chase Manhattan Bank)
Continental Illinois (Canada) Ltd.	(Continental Illinois Corp.)
Crédit-Lyonnais Canada Ltée.	(Crédit-Lyonnais)
Crédit-Suisse (Canada) Ltée.	(Crédit Suisse)
Crocker Financial Service Ltd.	(Crocker National Bank)
First Chicago Investments Canada Ltd.	(First Chicago Corp.)
Grindlay's Financial Services (Canada) Ltd.	(Grindlay's Bank Ltd.)
Indianhead Financial Services Ltd.	(Detroit Bank and Trust Co.)
J.P. Morgan of Canada Ltd.	(Morgan Guaranty Trust Co. of New York)
L.B.I. (Canada) Ltd.	(Lloyds' Bank Ltd.)
M & T Financial Services Ltd.	(Manufacturers & Traders Trust Co.)
Manufacturers Hanover Leasing Ltd.	(Manufacturers Hanover Corp.)
Marmid Financial Services Ltd.	(Marine Midland Bank)
Midland Financial Services	(Midland Bank, U.K.)
Natwest Canada Ltd.	(National Westminster Bank Ltd.)
SBC Financial	(Swiss Bank Corporation)

APPENDICE «FTEA-6»

INSTITUTION FINANCIÈRES CANADIENNES ASSOCIÉES À DES BANQUES ÉTRANGÈRES FIGURANT AU TABLEAU 7 DU BULLETIN MENSUEL DE LA BANQUE DU CANADA

	Société mère
ABN Canada Ltd.	(Algemene Bank Nederland N.V.)
B.A. Financial Services Ltd.	(Bankamerica Corporation)
Barclays (Canada) Ltd.	(Barclays Bank Ltd.)
B.C.I. Finance Ltd.	(Banka Commerciale Italiana)
B.N.P. Canada Inc.	(Bank National de Paris)
B.T. Capital Services Ltd.	(Bankers Trust Co.)
Canadian Financial company	(Bank of Virginia)
Chemco Equip. Fin. Co. Ltd. and Chemco Leasing Ltd.	(Chemical Bank of New York)
Citicorp Ltd.	(First National City Corp.)
Citicorp Leasing Internationl Inc.	(First National City Corp.)
Citicorp Leasing Canada Ltd.	(First National City Corp.)
Chase Manhattan Canada Ltd.	(Chase Manhattan Bank)
Continental Illinois (Canada) Ltd.	(Continental Illinois Corp.)
Crédit-Lyonnais Canada Ltée.	(Crédit-Lyonnais)
Crédit-Suisse (Canada) Ltée.	(Crédit Suisse)
Crocker Financial Service Ltd.	(Crocker National Bank)
First Chicago Investments Canada Ltd.	(First Chicago Corp.)
Grindlay's Financial Services (Canada) Ltd.	(Grindlay's Bank Ltd.)
Indianhead Financial Services Ltd.	(Detroit Bank and Trust Co.)
J.P. Morgan of Canada Ltd.	(Morgan Guaranty Trust Co. of New York)
L.B.I. (Canada) Ltd.	(Lloyds' Bank Ltd.)
M & T Financial Services Ltd.	(Manufacturers & Traders Trust Co.)
Manufacturers Hanover Leasing Ltd.	(Manufacturers Hanover Corp.)
Marmid Financial Services Ltd.	(Marine Midland Bank)
Midland Financial Services	(Midland Bank, U.K.)
Natwest Canada Ltd.	(National Westminster Bank Ltd.)
SBC Financial	(Swiss Bank Corporation)

Seafirst Financial Services (Canada) Ltd.	(Seattle First National Bank)
Security Pacific International Finance Ltd.	(Security Pacific National Bank)
Societe General—S.A. (Canada) Inc.	(Société Générale)
Standard Chartered Canada Ltd.	(Standard Chartered Bank Ltd.)
Swiss Corporation for Canadian Inv. Ltd.)	(Swiss Bank Corporation)
T.K.M. Credit Corporation (Canada) Ltd.	(Tozer, Kensley and Milbourn (Holdings) Ltd.)
Tohcan Ltd.	(Banque de Tokyo)
UCB Financial Services Ltd.	(United California Bank)
Walter E. Heller Canada Ltd.	(Walter E. Heller & Co.)
Wardley Canada Ltd.	(Hong Kong and Shanghai Banking Corporation)
Wells Fargo & Co. (Canada) Ltd.	(Wells Fargo Bank)

Seafirst Financial Services (Canada) Ltd.	(Seattle First National Bank)
Security Pacific International Finance Ltd.	(Security Pacific National Bank)
Societe General—S.A. (Canada) Inc.	(Société Générale)
Standard Chartered Canada Ltd.	(Standard Chartered Bank Ltd.)
Swiss Corporation for Canadian Inv. Ltd.)	(Swiss Bank Corporation)
T.K.M. Credit Corporation (Canada) Ltd.	(Tozer, Kensley and Milbourn (Holdings) Ltd.)
Tohcan Ltd.	(Banque de Tokyo)
UCB Financial Services Ltd.	(United California Bank)
Walter E. Heller Canada Ltd.	(Walter E. Heller & Co.)
Wardley Canada Ltd.	(Hong Kong and Shanghai Banking Corporation)
Wells Fargo & Co. (Canada) Ltd.	(Wells Fargo Bank)

Number of foreign affiliated reporting	38
Number of parent banks involved	35
Number of countries represented in survey	9

Nombre de banques étrangères associées faisant rapport	38
Nombre de banques mères en cause	35
Nombre de pays figurant dans le relevé	9

APPENDIX "FTEA 3"

Total Assets of Major Financial Institutions in Canada as at Dec. 31

	1967		1977		Compounded Annual Rate of Change 1967-77
	$	%	$	%	
	(millions of dollars and per cent)				
Deposit-Taking Institutions					
Chartered banks (Cdn. $)	25,199	36.8	102,819	40.7	15.1
Trust and mortgage loan companies	7,125	10.4	32,633	12.9	16.4
Local credit unions and caisses populaires	3,382	4.9	19,586	7.7	19.2
Quebec Savings Banks	506	0.7	1,270	0.5	9.6
Alberta Treasury Branches[1]	179	0.3	1,230	0.5	21.3
Province of Ontario Savings Office[1]	92	0.1	346	0.1	14.2
Sub-total	36,483	53.3	157,874	62.4	15.8
Contractual Savings Institutions					
Life insurance companies	13,121	19.2	29,500E	11.7	8.4
Trusteed pension plans	8,068	11.8	28,771E	11.4	13.6
Sub-total	21,189	31.0	58,271E	23.1	10.6
Other Institutions					
Sales finance and consumer loan companies	4,501	6.6	11,908	4.7	10.2
Property and casualty insurance companies	2,315	3.4	8,173	3.2	13.4
Investment dealers	751	1.1	5,219	2.1	21.4
Mutual funds	2,229	3.3	3,020	1.2	3.1
Canadian financial institutions affiliated with foreign banks	-	-	3,349	1.3	-
Federal Business Development Bank	349	0.5	1,533	0.6	16.0
Real estate investment trusts	-	-	1,596	0.6	-
Finance leasing corporations	-	-	1,366	0.5	-
Closed-end funds	571	0.8	503	0.2	-1.3
Sub-total	10,716	15.7	36,667	14.5	13.1
Total	68,388	100.0	252,812E	100.0	14.0

E. Estimate

[1] Data reflect balances outstanding as at March 31 for the following year.

Source: Bank of Canada Review; Statistics Canada, Financial Institutions, Catalogue 61-006, Quarterly; CMHC Canadian Housing Statistics.

Major Canadian Dollar Assets and Liabilities
of Chartered Banks as at Dec. 31

	1967		1977		Compounded Annual Rate of Change 1967-77
	$	%	$	%	
	(millions of dollars and per cent)				
Assets					
Bank of Canada Deposits and notes	1,547	6.8	5,075	5.5	12.6
Canadian Day-to-Day Loans	306	1.3	331	0.4	0.8
Call and Short Loans to Investment Dealers	336	1.5	1,471	1.6	15.9
Government of Canada Securities	4,629	20.4	9,510	10.3	7.5
Canadian Securities	1,200	5.3	5,033	5.5	15.4
Mortgages Insured Under NHA	749	3.3	7,059	7.7	25.1
Other Residential Mortgages	91	0.4	4,590	5.0	48.0
Personal Loans	3,594	15.8	19,691	21.4	18.5
Business Loans	6,929	30.5	31,323	34.1	16.3
Loans to Farmers	1,023	4.5	3,888	4.2	14.3
Other Loans	2,305	10.2	3,949	4.3	5.5
TOTAL	22,709	100.0	91,920	100.0	15.0
Liabilities and Shareholders' Equity					
Demand Deposits (Excl. float)[1]	5,725	24.5	14,256	15.4	9.6
Personal Savings Deposits	11,628	49.7	44,704	48.3	14.4
Bearer Term Notes with an Original Term to Maturity of One Year or More	n.a.	-	375	0.4	-
Other Non-Personal Term and Notice Deposits[1]	3,652	15.6	21,992	23.8	19.7
Government of Canada Deposits	618	2.6	4,733	5.1	22.6
Subordinated Debentures Outstanding	40	0.2	1,308	1.4	41.7
Shareholders' Equity	1,310	5.6	3,845	4.2	11.4
Accumulated Appropriations for Losses	424	1.8	1,266	1.4	11.6
TOTAL	23,397	100.0	92,479	100.0	14.7

[1]Data reflect position as at the last Wednesday in December.
Source: Bank of Canada Review; Inspector General of Banks.

Canadian Financial Institutions
Affiliated with Foreign Banks[1] as at Dec. 31

	1974		1977		Compounded Annual Rate of Change 1974-77
	$	%	$	%	
	(millions of dollars and per cent)				
Assets					
Cash & demand deposits	16	0.9	21	0.6	9.5
Short-term paper, term deposits, and other investments	145	8.0	513	15.3	52.4
Leasing receivables	283	15.6	374	11.2	9.7
Real estate loans	305	16.8	497	14.8	17.7
Other business loans					
less than one year	637	35.0	885	26.4	11.6
One year or more	326	17.9	607	18.1	23.0
Other assets	106	5.8	451	13.5	62.0
Total	1,819	100.0	3,348	100.0	22.6
Liabilities & Shareholders' Equity					
Loans	479	26.3	667	19.9	11.7
Notes payable with an original term to maturity of less than one year	1,108	60.9	2,101	62.8	23.8
Notes payable with an original term to maturity of one year or more	41	2.3	256	7.6	84.1
Other liabilities	50	2.7	97	2.9	24.7
Shareholders' equity	141	7.8	227	6.8	17.2
Total	1,819	100.0	3,348	100.0	22.6

[1] Based on a survey of financial institutions, numbering about 35, that are entirely or substantially owned, either directly or indirectly, by foreign banking institutions and are incorporated, either provincially or federally, in Canada.

Source: Bank of Canada Review.

Mortgage Loans Outstanding by Lending Institutions Governments, Corporate Lenders and Part of the Personal Sector as at Dec. 31

	1967		1977		Compounded Annual Rate of Change 1967-77
	$	%	$	%	
	(millions of dollars and per cent)				
Deposit-Taking Institutions					
Chartered Banks	840	3.6	12,100	13.1	30.6
Trust & Mortgage Loan Companies	4,488	19.6	24,792	26.8	18.6
Local Credit Unions & Caisses Populaires	975	4.2	8,974	9.7	24.9
Quebec Savings Banks	241	1.0	671	0.7	10.8
Sub-Total	6,544	28.3	46,537	50.3	21.7
Contractual Savings Institutions					
Life Insurance Companies[1]	6,636	28.7	12,800E	13.8	6.8
Trusteed Pension Plans[2]	981	4.2	4,639E	5.0	16.8
Sub-Total	7,617	32.9	17,439E	18.9	8.6
Other Institutions					
Sales Finance & Consumer Loan Companies	-	-	852	0.9	-
Central Mortgage & Housing Corp.	3,213	13.9	8,027E	8.7	9.6
Governments and other gov't. Agencies	1,793	7.7	4,773E	5.2	10.3
Corporate Lenders	1,989	8.6	3,900	4.2	7.0
Estates, Trusts & Agency Funds of Trust Companies	1,966	8.5	8,800	9.5	16.2
Real Estate Investment Funds	-	-	880	1.0	-
Mutual Funds	10	-	955	1.0	57.8
Property & Casualty Insurance Companies	26	0.1	287	0.3	27.1
Total	23,158	100.0	92,450E	100.0	14.8
Memo:					
Chartered Bank Associated Mortgage Loan Companies	139	0.6	3,247	3.5	37.0
Chartered Banks Including Associated Mortgage Loan Cos.	979	4.2	15,347	16.6	31.7
Trust and Mortgage Loan Cos. Excluding Bank Associated Cos.	4,349	18.8	21,545	23.3	17.4

E: Estimate

1. Includes mortgages held outside Canada.
2. Includes mortgage investments of pooled and mutual funds.

Source: Bank of Canada Review; Statistics Canada, Financial Institutions, Catalogue 61-006 Quarterly; CMHC Canadian Housing Statistics; Inspector General of Banks.

Consumer Credit
Outstanding Balances of Selected Holders as at Dec. 31

	1967		1977		Compounded Annual Rate of Change 1967-77
	$	%	$	%	
	(millions of dollars and per cent)				
Deposit-Taking Institutions					
Chartered banks	2,980	38.0	18,731	63.1	20.2
Trust & mortgage loan companies	-	-	368	1.2	-
Credit unions & caisses populaires	1,094	14.0	4,568	15.4	15.4
Quebec Savings Banks	17	0.2	87	0.3	17.7
Sub-total	4,091	52.2	23,754	80.1	19.2
Life insurance companies[1]	486	6.2	1,282	4.3	10.2
Retail dealers	834	10.9	1,867	6.3	8.4
Sales finance & consumer loan companies	2,408	30.7	2,763	9.3	1.4
Total	7,819	100.0	29,666	100.0	14.3

[1] Policy loans.
Source: Bank of Canada Review.

Chartered Banks

Summary Showing Fate of all Banks Active at or Incorporated Since July 1, 1867

(1)	Bank charters lapsed without use	39
(2)	Banks which operated but were later absorbed by other banks	35
(3)	Banks which operated and later amalgamated	7
(4)	Banks which operated but were later placed in liquidation	26*
(5)	Banks incorporated but not active at September 30, 1978	1
(6)	Banks Active at September 30, 1978	11
		119

(2) Banks Absorbed

Purchasing Bank	Year[(a)]	Banks Absorbed
Bank of Montreal	1903	Exchange Bank of Yarmouth
	1905	Peoples Bank of Halifax
	1907	Peoples Bank of New Brunswick
	1918	The Bank of British North America
	1922	The Merchants Bank of Canada
	(b) 1868	Commercial Bank of Canada
	1925	The Molsons Bank
The Bank of Nova Scotia	1883	Union Bank of Prince Edward Island
	1913	Bank of New Brunswick
	(b) 1901	The Summerside Bank
	1914	The Metropolitan Bank
	1919	The Bank of Ottawa
The Canadian Bank of Commerce	1870	The Gore Bank
	1900	The Bank of British Columbia
	1903	Halifax Banking Company
	1906	Merchants Bank of Prince Edward Island
	1912	Eastern Townships Bank
	1923	Bank of Hamilton
	1928	The Standard Bank of Canada
	(b) 1909	Western Bank of Canada
	(b) 1924	The Sterling Bank of Canada

* The Home Bank of Canada was the last bank to fail in Canada. It ceased operation in August, 1923.

Chartered Banks (cont.)

The Royal Bank of Canada.....		1910	The Union Bank of Halifax
	(b)	1902	The Commercial Bank of Windsor
		1912	The Traders Bank of Canada
		1917	The Quebec Bank
		1918	The Northern Crown Bank
	(b)	1908	The Crown Bank of Canada
		1925	Union Bank of Canada
	(b)	1911	United Empire Bank
Banque d'Hochelaga	(c)	1924	La Banque Nationale
Imperial Bank of Canada		1875	Niagara District Bank
		1931	The Weyburn Security Bank
Consolidated Bank of Canada.....		1876	City Bank
		1876	Royal Canadian Bank
The Home Bank of Canada (d)		1913	La Banque Internationale du Canada

(a) Dates since 1900 are those of authorizing Order in Council.
(b) Previously absorbed by prior bank in listing.
(c) Name changed to Banque Canadienne Nationale - 1924.
(d) Since failed.

(3) Banks Amalgamated

Amalgamated Bank	Year[a]	Bank Amalgamated
The Toronto-Dominion Bank.....	1955	The Bank of Toronto
		The Dominion Bank
Canadian Imperial Bank of Commerce.....	1961	The Canadian Bank of Commerce
		Imperial Bank of Canada
	(b) 1956	Barclays Bank (Canada)
La Banque Provinciale du Canada.....	1977	Unity Bank of Canada
		La Banque Provinciale du Canada
	(b) 1970	La Banque Populaire

(a) Date of authorizing Order in Council.
(b) Previously amalgamated with prior bank in listing.

Chartered Banks (cont.)

(4) Banks Placed in Liquidation

Charter Granted	Cessation of Operations	Name of Bank
1834	1868	Commercial Bank of N.B.
1872	1873	Bank of Acadia
1871	1876	Metropolitan Bank of Montreal
1865	1879	Mechanics Bank
1871	1879	Bank of Liverpool
1875	1879	The Consolidated Bank of Canada
1872	1879	Stadacona Bank
1856	1881	Bank of Prince Edward Island
1871	1883	Exchange Bank of Canada
1872	1887	The Maritime Bank of Dominion of Canada
1873	1887	Pictou Bank
1883	1887	Bank of London in Canada
1883	1887	The Central Bank of Canada
1874	1888	Federal Bank of Manitoba
1884	1893	Commercial Bank of Manitoba
1844	1895	La Banque du Peuple
1872	1899	La Banque Ville Marie
1859	1905	Bank of Yarmouth
1857	1906	Ontario Bank
1901	1908	The Sovereign Bank of Canada
1873	1908	La Banque de St. Jean
1873	1908	La Banque de St. Hyacinthe
1836	1910	The St. Stephens Bank
1904	1910	The Farmers Bank of Canada
1908	1914	The Bank of Vancouver
1903	1923	The Home Bank of Canada

(5) Banks Incorporated but Not Active at Sept. 30, 1978

Charter Granted		
1977	.....	Continental Bank of Canada

(6) Banks Active at September 30, 1978

Charter Granted		Name of Bank
1822	.....	Bank of Montreal
1832	.....	The Bank of Nova Scotia
1855 (a)	.....	The Toronto-Dominion Bank
1861 (a)	.....	La Banque Provinciale du Canada
1867 (a)	.....	Canadian Imperial Bank of Commerce
1869	.....	The Royal Bank of Canada
1873	.....	Banque Canadienne Nationale
1953	.....	The Mercantile Bank of Canada
1966	.....	Bank of British Columbia
1976	.....	Canadian Commercial and Industrial Bank
1976	.....	Northland Bank

(a) Date of earliest charter of amalgamated banks.

Chartered Banks (cont.)

(7) Banks Chartered at the end of Selected Years

Year	Number of Banks
1871	34
1881	45
1891	40
1901	35
1911	38
1913	25
1923	11
1933	10
1944	10
1954	11
1964	8
1967	10
1977	12

Source: Inspector General of Banks.

Chartered Banks
Classification of Loans in Canadian Currency as at December 31

	1967		1977		Compounded Annual Rate of Change 1967-77	
	#	$	#	$	#	$
	(number of accounts and millions of dollars)					
1. Government and other public services	11,021	1,108.9	9,185	2,319.2	-1.8	7.7
2. Investment dealers and brokers	795	640.7	486	1,801.0	-4.8	10.9
3. Personal	2,458,586	3,902.3	8,891,098	24,828.8	13.7	20.3
4. Farmers	332,173	1,022.2	298,928	3,888.2	-1.0	14.3
5. Industry	30,602	2,995.3	53,275	10,239.6	5.7	13.1
6. Commercial	182,356	4,894.7	352,690	22,166.4	6.8	16.3
Total[1]	3,015,533	14,564.1	9,605,662	65,243.2	12.3	16.2

[1]Other than mortgages and hypothecs insured under the National Housing Act.

Source: Inspector General of Banks.

Domestic-International Allocation of Assets and Balance of Revenue of Chartered Banks, Fiscal Years, 1970 to 1977

ASSETS[1]

Year	Domestic	International	Total
	($ millions)		
1970	$31,824	$11,508	$43,332
1971	36,206	12,442	48,648
1972	42,703	13,870	56,573
1973	49,572	17,517	67,089
1974	59,393	24,440	83,833
1975	71,411	27,976	99,387
1976	82,321	31,389	113,710
1977	95,852	38,285	134,137

BALANCE OF REVENUE

Year	Domestic	International	Total
1970	$457.2	$ 71.2	$528.4
1971	465.1	91.8	556.9
1972	575.1	94.5	669.6
1973	669.0	109.9	778.9
1974	723.9	150.6	874.5
1975	980.5	253.8	1,234.3
1976	906.3	293.3	1,199.6
1977	902.5	343.1	1,245.6

NET MARGIN
(Percentage)

Year	Domestic	International	Total
1970	1.44	0.62	1.22
1971	1.28	0.74	1.14
1972	1.35	0.68	1.18
1973	1.35	0.63	1.16
1974	1.22	0.62	1.04
1975	1.37	0.91	1.24
1976	1.10	0.93	1.05
1977	0.94	0.90	0.93

[1]Average of total assets reported at month-end over 13 month-ends ending October 31.

Source: Inspector General of Banks.

Personal Savings by Selected Financial Instruments as at Dec. 31

	1967		1977		Compounded Annual Rate of Change 1967-77
	$	%	$	%	
	(millions of dollars and per cent)				
Financial Institutions					
Chartered banks	11,760	42.3	44,948	40.1	14.3
Trust and mortgage loan companies	5,397	19.4	26,920	24.0	17.4
Credit unions and caisses populaires	3,039	10.9	18,364	16.4	19.7
Quebec Savings Banks	456	1.6	1,199	1.1	10.2
Alberta Treasury Branches[1]	179	0.6	1,230	1.1	21.3
Province of Ontario Savings Office[1]	92	0.3	346	0.3	14.2
Sub-Total	20,923	75.2	93,007	83.0	16.1
Canada Savings Bonds	6,319	22.7	18,250	16.3	11.2
Provincial Savings Bonds	591	2.1	762	0.7	3.9
Sub-Total	6,910	24.8	19,012	17.0	10.8
Total	27,833	100.0	112,019	100.0	14.9

[1] Data reflect balances outstanding as at March 31 for the following year.

Source: Bank of Canada Review; Statistics Canada, Financial Institutions, Catalogue 61-006, Quarterly; Bank of Canada.

Estimated Financial Leasing
Activities as at Dec. 31

	1974		1977		Compounded Annual Rate of Change 1974-77
	$	%	$	%	
	(millions of dollars and per cent)				
Finance leasing corporations	427	32.7	768	36.4	21.6
Sales finance companies	659	50.5	1,013	48.0	15.4
Business finance companies	48	3.7	114	5.4	33.4
Sub-total	1,134	86.8	1,895	89.9	18.7
Industrial corporations	172	13.2	214	10.1	7.6
Total	1,306	100.0	2,109	100.0	17.3

Source: Statistics Canada, Financial Institutions, Catalogue 61-006, Quarterly.

Financial Institutions and Branches In Canada

Number of Institutions	1967	1977	1977/1967 % Change
Chartered banks	8	12	+50.0
Trust companies	56	68	+21.4
Mortgage loan companies	53	66	+24.5
Credit unions and caisses populaires	4,911	3,933	-19.9
Quebec Savings Banks	2	1	-50.0
Provincial savings institutions	2	2	-
Canadian financial institutions affiliated with foreign banks	n/a	60	-
Total	5,032	4,142	-17.7
Number of Branches			
Chartered banks	5,879	7,323	+24.6
Trust and mortgage loan companies[1]	455	788	+73.2
Credit unions and caisses populaires	5,065	4,666	-7.9
Quebec Savings Banks	99	107	+8.1
Provincial savings institutions	78	119	+52.6
Investment dealers - Head offices[2]	160	81	-49.4
- Branches	398	306	-23.1
Total	12,134	13,390	+10.1
Chartered banks as% of total	48.5	54.8	

1 Excludes real estate offices.

2 Includes head offices of investment dealers with both provincial and federal incorporation.

APPENDIX "FTEA 4"

B R I E F

of

THE BANKING FEDERATION OF THE
EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

in respect of

BILL C-57, AN ACT TO REVISE THE BANK ACT, TO AMEND THE QUEBEC SAVINGS BANK ACT AND THE BANK OF CANADA ACT, TO ESTABLISH THE CANADIAN PAYMENTS ASSOCIATION AND TO AMEND OTHER ACTS IN CONSEQUENCE THEREOF

September 26, 1978

* *

SUMMARY OF

BRIEF

of

THE BANKING FEDERATION OF THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

in respect of

BILL C-57, AN ACT TO REVISE THE BANK ACT, TO AMEND THE QUEBEC SAVINGS BANK ACT AND THE BANK OF CANADA ACT, TO ESTABLISH THE CANADIAN PAYMENTS ASSOCIATION AND TO AMEND OTHER ACTS IN CONSEQUENCE THEREOF

* *

INTRODUCTION

The Banking Federation of the European Community (the "Federation") appreciates the opportunity given to it to explain its views and make submissions on the proposed revision to the Bank Act contained in Bill C-57. (References hereafter in this Summary to the Bill are to Bill C-57, and to the section numbers thereof).

The Federation is composed of, and represents, the national banking associations of the nine countries of the European Community.

For ease of presentation, the Brief is divided into a part dealing with major policy matters and submissions in respect thereof, and an annex dealing with suggested technical amendments to the Bill.

MAJOR POLICY MATTERS

The Federation is fully aware of the fact that the Bill is legitimately aiming at maintaining a banking system in Canada primarily controlled by Canadians. The Federation hopes, however, that restrictions to give effect thereto not so limit the activity of foreign banks as to make them second class citizens in the banking community.

The Federation feels that the $ 500 million limitation on individual foreign bank subsidiaries and the overall 15% limitation on all foreign bank subsidiaries will be counter-productive and will create a number of mini-banks which will lack incentive for service and growth because of their size. Moreover, the overall restriction on all foreign bank subsidiaries

will make it extremely difficult for foreign banks to plan the activities of their subsidiaries in Canada in an orderly way, and to achieve reasonable and justifiable objectives they may have set themselves.

The Federation wishes to refer to the concept of international reciprocity wherein it feels that the concept of such international reciprocity should be more balanced in the Bill, with the result that the discriminating effect thereof would be notably reduced.

The Federation respectfully submits that the following changes be made to the Bill:

a) That the Bill confirm that there is no upper limit on the amount of the authorized capital (and therefore assets) of each foreign bank subsidiary, subject, however, in all cases, to the appropriate decision making authority (for instance the Governor General in Council or the Inspector General of Banks) being convinced that any requested original or increased authorized capital is in the general interests of Canada. If any statutory limit were, however, deemed necessary, such limit should only apply to Canadian assets.

b) That Section 294(5) of the Bill (which limits assets of foreign bank subsidiaries to 15% of total bank commercial financing in Canada) be deleted, since the requisite overall control, both on individual foreign bank subsidiaries and on the aggregate of all foreign bank subsidiaries will already have been subjected to the review of the appropriate decision making authority, as set forth in a) above.

c) That Section 297 be modified so that a foreign bank which has an equity position in one or more foreign non-banking corporations, and as a result thereof an indirect interest in more than 10% of the voting shares of one or more Canadian corporations, shall not, in consequence thereof, be prohibited from establishing a foreign bank subsidiary in Canada.

d) That the director qualification test of Section 36(2) be limited to Canadian residence in some form, with the elimination of the requirement of Canadian citizenship.

The Brief also contains a number of suggested technical amendments to the Bill.

September 26, 1978

* *

B R I E F

of

THE BANKING FEDERATION OF THE
EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

in respect of

BILL C-57, AN ACT TO REVISE THE BANK ACT, TO AMEND THE QUEBEC SAVINGS BANK ACT AND THE BANK OF CANADA ACT, TO ESTABLISH THE CANADIAN PAYMENTS ASSOCIATION AND TO AMEND OTHER ACTS IN CONSEQUENCE THEREOF

* *

INTRODUCTION

The Banking Federation of the European Community (the "Federation") appreciates the opportunity given to it to explain its views and make submissions on the proposed revision to the Bank Act contained in Bill C-57. (References hereafter in this Brief to the Bill are to Bill C-57, and to the section numbers thereof). The Federation is composed of, and represents, the national banking associations of the nine countries of the European Community.

While numerous provisions of the Bill are of great importance to all banks doing business in Canada, the Federation would like to concentrate in this Brief on those sections dealing primarily with the activities of foreign banks in Canada.

For ease of presentation, this Brief has been divided into a part dealing with major policy matters and submissions in respect thereof, and an annex dealing with suggested technical amendments to the Bill.

MAJOR POLICY MATTERS

1. The Individual Size of Foreign Bank Subsidiaries

The limitation on the size to which a subsidiary of a foreign bank may grow, namely to about $ 500 million in assets, appears to be too restrictive. Foreign banks - in Canada and elsewhere - normally transact wholesale business rather than retail financing. With the low asset ceiling of $ 500 million, 1) it will be difficult to deploy such wholesale activity in a truly competitive manner. In creating, consequently, a number of mini-banks, the Bill would have the effect of pushing these banks, which would lack incentive for service and growth because of their size, into more remunerative medium sized and small operations. This does not purport to be the intention of the limitations imposed by the Bill. 2)

2. The Aggregate Size of Foreign Bank Subsidiaries

Not less discouraging to foreign banks is the further limitation that the total assets of foreign bank subsidiaries authorized under Section 173(2)(e) may not exceed 15% of "the total

---

1) *It is, of course, noted that the Bill provides only specific lower limits for authorized capital (Section 116(1): $ 5 million), leaving the upper limits to the decision of the Minister of Finance on application by the respective banks. The Minister, however, is recorded as suggesting that $ 25 million for a foreign bank subsidiary would not be unreasonable, which, according to Section 173(2)(e), would allow total assets of $ 500 million.*

2) *The limitations imposed on individual foreign bank subsidiaries and on their aggregate size do not take into account the international aspects of their activity. There is a growing tendency of foreign banks to finance overseas activities of their own domestic clients or of subsidiaries of such clients in third countries. It seems to the Federation that at least these international activities should be exempted from the limits imposed by the Bill.*

commercial financing in Canada by all banks" (Section 294(5)) [3] The Federation is fully aware of the fact that the Bill is legitimately aiming at maintaining a banking system in Canada primarily controlled by Canadians. It also realizes that this precaution is common to most countries in the world and that Canada, for particular reasons, might have more grounds for concern than others in this respect. It cannot be disregarded, however, that this limitation is of a nature which is unique in the Western world and that it is bound to make the growth of a foreign bank's subsidiary dependent on factors which are completely out of its control. Thus, this restriction will make it extremely difficult for foreign banks to plan the activities of their subsidiaries in Canada in an orderly way and to achieve reasonable and justifiable objectives they may have set themselves. Nowhere else is the market size of foreign banks restricted in such an arbitrary and discriminatory way.

According to the "Summary of Banking Legislation 1978" published by the Department of Finance, it is estimated that - based on the year-end 1977 figures - the maximum permitted size for all foreign bank subsidiaries will be about $ 7 billion. Bearing in mind that the non-bank affiliates of foreign banks already operating in Canada will not be permitted in future, without consent from the Minister, to borrow funds under the guarantee of their parent banks (Section 295(8)) and, therefore, most likely will be bound to apply for a conversion to foreign bank subsidiaries, there will only be very little room for the expansion of foreign banking activities since many of these non-bank affiliates are presently employing a capital of between $ 15 and 25 million or even more. It appears unfair to banks which do not presently have financial subsidiaries in Canada that they will only be permitted to incorporate with less than the maximum ($ 25 million) or even only the minimum ($ 5 million) authorized capital, in order to keep the aggregate activities of all foreign bank subsidiaries within the permitted 15%.

---

3) See footnote 2.

3. The Reciprocity Problem

Regarding the principle of reciprocity which the Federation believes to be one of the underlying principles of the Bill (Section (8) (d)), the Federation is fully aware of the specific situation in Canada, and therefore, does not expect strict reciprocity in all respects. Nevertheless, it feels that the concept of international reciprocity should be more balanced with the result that the discriminating effect would be notably reduced. The Federation is of the opinion that the creation of restrictions which will guarantee the continuing overall policy that the bulk of the Canadian banking system be controlled by Canadians is a fully acceptable principle. It expects, however, that such restrictions not so limit the activity of foreign banks as to make them second class citizens in the banking community.

4. Prohibition against Canadian Branches and Limitation of Subsidiary Branches

The size limitations discussed above have an even greater impact on the future activities of foreign banks in Canada, as foreign banks will not be permitted to establish branches. A foreign bank's branch, of course, would give access to a much wider scale of financial services of a wholesale nature, for the branch, compared with the subsidiary, has the advantage of involving the full responsibility of the parent where the latter's responsibility as a subsidiary is limited by law to the amount of its capital contribution (Section 131). The Federation strongly feels that in absence of a choice to establish a branch rather than a subsidiary, the size limitations seem to discriminate against non Canadian banks in a very burdensome manner.

Moreover, the Federation wonders whether the prohibition of the creation of more than five branches by a foreign banking subsidiary does serve any real purpose. Because of Canada's geography the country can hardly be covered adequately with only five branches.

5. The Section 297 Problem

The European banks are also concerned about the consequences which might result from Section 297 if conclusions already drawn by certain government agencies and departments should be correct. Section 297 provides in essence that no foreign bank or corporation associated with a foreign bank may undertake banking activities in Canada through a foreign bank subsidiary if the foreign bank, or corporation associated with the foreign bank, directly or indirectly owns any shares in a Canadian bank (other than a foreign bank subsidiary) or more than 10% of the voting shares of any other Canadian company. Since only foreign banks (and perhaps foreign states) under Section 110(5)(b) can undertake banking activities in Canada through a foreign bank subsidiary, a reasonable assumption would be that the references to "corporation associated with a foreign bank" in Section 297 could only refer to a foreign bank (in which event it is not clear why the words are needed at all). It has, however, been brought to the attention of the Federation that both the Department of Finance and the Foreign Investment Review Agency are of the opinion that if any foreign bank directly or indirectly owns more than 10% of the voting shares of any Canadian non-banking company, such foreign bank would thereby be prohibited from establishing a foreign bank subsidiary in Canada. Thus for instance, pursuant to Section 295(3), if a foreign bank has a 20% voting interest in a commercial or industrial corporation in Europe, which corporation itself owns more than 60% of the voting shares of a Canadian corporation, it would appear that the interpretation referred to above would prohibit the foreign bank from establishing a foreign bank subsidiary in Canada, because such foreign bank would be considered to have a shareholding of more than 10% (in this example, 12%) in the Canadian corporation.

Such conclusions resulting from Section 297 do not adequately take into account the differences of organization and practice that exist in the industrial and financial field between Canada and most of the countries of the European Community. European banks engage in so-called universal banking, i.e. full range service banking under one roof, that has been the traditional system in continentual European countries so that in-

vestment, securities and commercial operations as well as the owning of equity positions in non-financial institutions are generally integrated into the activities of a single bank. For various historical and economic reasons many European banks, in their own country, have interests in industrial and commercial companies. These companies would be precluded from making new capital investments in Canada. Also those foreign banks already operating in Canada which have interests in non-banking companies operating there - even if merely through a subsidiary -, would either have to terminate their Canadian activities, or divest their non-banking holdings. Thereby, the result of Section 297 would be completely contrary to the efforts to attract certain types of European investment to Canada which, as the Federation understands it, is current federal and provincial policy.

The Bill would also produce the serious result that Canadian law would, in effect, apply to European banks and corporations in their own country. This occurs, of course, if a European bank that does business in Canada wishes to invest or expand its investment outside Canada in a foreign company that happens to be doing business in Canada. Such an investment would, for all practical purposes, be prohibited by the Bill. Thus, the Bill would have an indirect extra-territorial effect and create a conflict with the domestic laws of several continental countries.

6. Directors Qualifications

Under Section 36(2) a foreign bank subsidiary is required to have a board of directors of whom at least one-half are Canadian citizens ordinarily resident in Canada. Since the Bill and other applicable Canadian law will regulate all activities of each foreign bank subsidiary and will place it under the full control of the appropriate Canadian authorities, the Federation wonders whether this requirement does, in fact, correspond to any compelling need. The Federation therefore queries whether these director qualifications could be reduced to permit the elimination of the Canadian citizenship test, leaving the requirement that one-half of the directors of a foreign bank subsidiary be Canadian residents, regardless of their nationality.

7. Some Suggested Alterations

In the light of the foregoing comments, the Federation respectfully submits that the following changes be made to the Bill:

a) That the Bill confirm that there is no upper limit on the amount of the authorized capital (and therefore assets) of each foreign bank subsidiary, subject, however, in all cases, to the appropriate decision making authority (for instance, the Governor General in Council or the Inspector General of Banks) being convinced that any requested original or increased authorized capital is in the general interest of Canada. The effect of this amendment would be to remove any arbitrary limit on the asset size of any given foreign bank subsidiary, and to permit growth over the years tested on a bank by bank basis, depending on the performance of each foreign bank subsidiary and its consequent right to an extended business capacity.

If any statutory limit were, however, deemed necessary, it is suggested that such limit should only apply to Canadian assets.

b) That Section 294(5) of the Bill be deleted, since the requisite overall control, both on individual foreign bank subsidiaries and on the aggregate of all foreign bank subsidiaries will already have been subjected to the review of the appropriate decision making authority (for instance, the Governor General in Council or the Inspector General of Banks, as set forth in a) above).

c) That Section 297 be modified so that a foreign bank which has an equity position in one or more foreign non-banking corporations, and as a result thereof an indirect interest in more than 10% of the voting shares of one or more Canadian non-banking

corporations, shall not, in consequence thereof, be prohibited from establishing or maintaining a foreign bank subsidiary in Canada. This result could be achieved by deleting the references in Section 297 to a corporation associated with a foreign bank.

d) That the director qualification test of Section 36(2) be limited to Canadian residence in some form, with the elimination of the requirement of Canadian citizenship.

ANNEX

TECHNICAL CHANGES

The Federation wishes to bring to the attention of the Committee the following Sections of the Bill where the Federation believes certain technical changes are desirable.

1. Section 2(1)

The definition of foreign bank requires reconsideration. For instance, under subparagraph (e) every corporation that is an affiliate of a corporation that is a foreign bank is itself a foreign bank. Specifically, however, excluded from this general rule under subparagraph (h) is "a non-bank affiliate of a foreign bank". A non-bank affiliate of a foreign bank is defined in Section 295(1), but only for the purposes of Section 295, and, in any event, only includes Canadian corporations carrying on business in Canada. The result of the foregoing is that under the definition of "foreign bank" a "non-bank affiliate of a foreign bank" is either an undefined term, or alternatively, by reference to Section 295, includes only certain Canadian corporations, both of which results are illogical. For example, if the Section 295 definition were to apply, this would have the undesirable result of making every non-Canadian industrial and commercial corporation a foreign bank if such industrial or commercial corporation was affiliated with a foreign bank under Section 2(2).

2. Section 8(d)

This Section requires that on the incorporation of a foreign bank subsidiary, the jurisdiction of the principal business of the incorporating foreign bank must extend equivalent favourable treatment to all banks to which the Bill applies. This requirement is too broad and the reciprocity requirement should be

limited to equal treatment in the foreign jurisdiction to that given foreign bank subsidiaries in Canada, not equal treatment in the foreign jurisdiction to that given to all banks in Canada.

3. Sections 8(d), 28(3), 114(1) and 114(6)

If possible the requirements and discretions in respect of incorporation and commencement of business of a foreign bank subsidiary should be consolidated into as few decision making processes on the Canadian side as possible. At the moment there appear to be separate discretionary decision making processes at different times by different persons under the above Sections which possibly could leave a foreign bank trapped in midstream after commitments have been made.

4. Section 44(3)

This Section is inconsistent with Section 36(2), at least insofar as it applies to a foreign bank subsidiary. Thus for instance, if the board of directors of a foreign bank subsidiary comprised one-half Canadians and one-half non-Canadians, as permitted by Section 36(2), if the full board attended a directors meeting, the board of directors could not transact any business by virtue of Section 44(3). It is suggested that Section 44(3) not apply to foreign bank subsidiaries. An analogous comment can be made under Section 46(2) in respect of the executive committee of a foreign bank subsidiary.

5. Sections 110(5)(b), 111(4)(b), 114(1)(b) and 114(6)

The position with respect to foreign bank subsidiaries of shareholders who are foreign states and foreign state banks is not clear when the above-mentioned provisions are read together, and it is suggested that clarification is required. For instance, Section 110(5)(b) appears to permit foreign state banks, and even foreign states, to own shares in a foreign bank subsidiary, while Section 111(4)(b) could conceivably prevent the foreign state bank or the foreign state from exercising the voting rights

on the shares of such foreign bank subsidiary. In addition, the definition of foreign bank subsidiary in Section 2(1) indicates that (at least insofar as non-Canadians are concerned) the shares of the foreign bank subsidiary must be held by one or more foreign banks, without any reference to the potential holding of such shares by foreign states.

6. Section 111(2)

The exception therein referred to should include Section 114, as well as Section 113. See, for example, Section 114(6).

7. Section 156(4)

The Federation, of course, agrees that full corporate records must be kept in Canada by each foreign bank subsidiary. Section 156(4) would, however, (except in the case of foreign bank guarantee obligations) prohibit the transmission of data from a foreign bank subsidiary to its parent foreign bank to have that data "processed, stored or maintained outside of Canada". The Federation submits that if adequate records required by the Bill are properly kept in Canada, there should be no restriction on the transmission by a foreign bank subsidiary of information to its foreign parent bank since this information will, in most instances, be necessary for the exercise of appropriate controls by the parent foreign bank.

8. Section 295(8)

It is recommended that some limiting wording be introduced in this Section, since virtually every non-bank affiliate of a foreign bank carries on, as part of its business, some aspect of the business of banking within the very broad definition of the business of banking referred to in Section 172. In its existing form, Section 295(8) could, for example, where a foreign bank has an equity investment in a foreign industrial company, prevent such foreign industrial company from guaranteeing a debenture issue of its Canadian subsidiary company, a result which is neither desirable nor logical under the philosophy of the Bill.

9. Section 299

Since the rights of all banks to carry on business and invest in equity securities is fully and exhaustively set forth in the Bill, the Federation recommends that Section 299 be extended to remove the application of the Foreign Investment Review Act, not only to the acquisition of control or establishment of a bank or foreign bank subsidiary, but also to every business enterprise that is permitted under the Bill to banks thereunder. In addition to the foregoing, the Bill should specifically state that the exercise by a foreign bank subsidiary of any of its security or execution rights under the Bill or under any other law, or, for that matter, any other rights and privileges under the Bill, should be exempted from the application of the Foreign Investment Review Act, since otherwise, at best, there will be duplication of effort, and at worst, foreign bank subsidiaries may be seriously affected in their rights to realize on their security and generally manage their businesses.

APPENDIX "FTEA 5"

6th September 1978

OBSERVATIONS OF THE BRITISH BANKERS' ASSOCIATION ON THE REVISION OF THE CANADIAN BANK ACT

The British Bankers' Association, which represents the interests of practically all recognised banks - both British and foreign - in the United Kingdom, has been asked by the UK banks with operations in Canada to submit comments on a number of aspects of the revision of the Bank Act, Bill C-57. The Association fully supports the paper which is being presented by the Banking Federation of the European Communities but it believes that certain parts can be enlarged on from UK experience and that the collective presentation of UK views will contribute to an understanding of the general issues which concern UK banks. It is appreciated that some UK banks operating in Canada may, in addition, be making their own individual representations.

As you may know, the Association, also on behalf of the UK banks present in Canada, commented on the White Paper of August 1976 to the Canadian Minister of Finance and to the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce. The Association was then kindly invited to give evidence before the Senate Committee, and representatives of the British banks attended the hearings in May 1977.

The UK banks operating in Canada welcome this opportunity to comment on the proposals in the Bill. They are chiefly worried about the proposed limitations on the growth of foreign bank subsidiaries, their concern about this having already been expressed in the Association's submissions at the time of the White Paper. The present comments are made in the light of the liberal attitude adopted in the United Kingdom towards the entry of foreign banks and their subsequent development. In the UK the tremendous growth of branches and subsidiaries of foreign banks, and of international banking, has been seen not as a threat to the domestic banks but rather as a complementary development. The existing framework of control and the future controls of deposit-taking institutions set out in the UK Draft Banking Bill published in July this year impose no limitations on growth for domestic or foreign banks.

The proposed limitation of the foreign bank sector in Canada to 15% of the defined total of commercial financing by all banks in Canada would, it is believed, raise a difficulty of principle as well as of detail. Promoters of a foreign bank subsidiary would be required as one of the conditions of a grant of letters patent to show that the subsidiary had, as Section 8(d) states, the potential to make a contribution to competitive banking in Canada. Foreign banks would be ready to demonstrate such potential

but when this became an actuality foreign bank subsidiaries, both individually and collectively, would have to cease to compete to any real intent, and the more efficient their competition the earlier would that cessation come. Thereafter, an existing foreign bank subsidiary would have no freedom of growth other than to maintain its market share; moreover new foreign bank subsidiaries would be excluded. The 15% limitation would, rather than strike the right balance between competition and the maintenance of a banking system primarily controlled by Canadians, deny foreign banks from participating competitively.

Turning to a matter of detail, the promoters of a foreign bank subsidiary will be faced with a difficult choice over the amount of the initial authorised capital of the subsidiary. They might seek a high initial authorised capital to protect their rights to a particular share of the overall 15% limit or alternatively seek a capital corresponding to their business expectations (as would be the normal commercial practice) and hope that subsequent applications for authorisation of increased capital can be made while there remains an adequate amount of the overall 15% limit still unutilised. That would also be a problem for the Minister since the legislation gives no guidance on how to allot the unutilised amount of the 15% limit should, at any time, the total of current applications for initial or increased authorised capitals exceed that amount.

A further aspect relating to restraint on growth which concerns the U.K. banks is the limitation to be imposed on the size of a foreign bank subsidiary to a multiple of its authorised capital, that capital itself being subject to Ministerial approval. There is some uncertainty as to whether or not there is any limit on the authorised capital of any one foreign bank subsidiary because although the White Paper of August 1976 proposes such a limit, namely Canadian $25 million, the Bill itself is silent on this point, leaving it to the Minister, with the approval of the Governor in Council, to approve the initial authorised capital and any subsequent increases to such capital. The banks would wish to press for a statutory or, at the least, administrative denial that any such limit would be imposed as uncertainty will otherwise create particular difficulties in planning orderly growth of a foreign bank subsidiary. In any case, the provision, applying as it does only to foreign bank subsidiaries and not to domestic banks, appears to be at odds with the aim of bringing all bank activities within the constraints of the same formal regulation, with foreign bank subsidiaries competing on equal terms with Canadian chartered banks.

With regard to Section 297(1)(b), we are a little uncertain how the provision will work in practice. As an example of the type of situation which may be affected, we would like to draw attention to a relationship between a number of companies which

exists at the present time. Certain banks who are represented by the Association each have a shareholding (in excess of 10% but in no sense controlling) in Finance for Industry Limited (FFI), a financial holding company in the UK of which the Bank of England is also a shareholder (a copy of the Report and Accounts for 1977/1978 is attached for ease of reference). That company has an equity participation, through a wholly owned UK subsidiary company, in two non-banking subsidiaries in Canada of 100% and 51% respectively. Prima facie this would appear to affect the ability of any of the banks involved to obtain approval for establishment of a foreign bank subsidiary in Canada, although in practice the connection between the above-mentioned Canadian subsidiaries and each of the UK banks having a share-holding in FFI is most tenuous.

The above matters were touched on in our earlier comments on the White Paper but we would be very ready to amplify them further if required. The lack of discrimination in the United Kingdom between UK and overseas banks, and the efforts which are being made within the European Community to ensure that the harmonisation of the regulations affecting banks within the Member States will not be prejudicial to third country banks, encourages us to express our views about these aspects of the revision of the Bank Act. It is firmly believed, in particular, that the principle of total as well as individual size limitations should be re-examined.

APPENDICE «FTEA 3»

Institutions financières et succursales au Canada

Nombre d'institutions	1967	1977	1977/1967 Variation en %
Banques à charte	8	12	+50.0
Sociétés de fiducie	56	68	+21.4
Sociétés de prêt hypothécaire	53	66	+24.5
Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit	4,911	3,933	-19.9
Banques d'épargne du Québec	2	1	-50.0
Institutions d'épargne provinciales	2	2	-
Institutions financières canadiennes affiliées à des banques étrangères	n/a	60	-
Total	5,032	4,142	-17.7
Nombre de succursales			
Banques à charte	5,879	7,323	+24.6
Sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire[1]	455	788	+73.2
Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit	5,065	4,666	-7.9
Banques d'épargne du Québec	99	107	+8.1
Institutions d'épargne provinciales	78	119	+52.6
Courtiers en valeurs mobilières[2]			
- Sièges sociaux	160	81	-49.4
- Succursales	398	306	-23.1
Total	12,134	13,390	+10.1
Banques à charte en % du total	48.5	54.8	

1 Ne comprend pas les bureaux de biens immobiliers.
2 Comprend les sièges sociaux des courtiers en valeurs mobilières, constitués tant au niveau provincial que fédéral.

Activités financières estimatives
de crédit-bail au 31 décembre

	1974		1977		Taux annuel composé de variation 1974-77
	$	%	$	%	
	(En millions de dollars et en pourcentage)				
Sociétés de financement de crédit-bail	427	32.7	768	36.4	21.6
Sociétés de financement de ventes	659	50.5	1,013	48.0	15.4
Sociétés de financement des entreprises	48	3.7	114	5.4	33.4
Total partiel	1,134	86.8	1,895	89.9	18.7
Sociétés industrielles	172	13.2	214	10.1	7.6
Total	1,306	100.0	2,109	100.0	17.3

Source: Statistique Canada, Institutions financières, Catalogue 61-006, trimestriel.

Épargne personnelle de certaines institutions financières au 31 décembre

	1967		1977		Taux annuel composé de variation 1967-77
	$	%	$	%	
	(En millions de dollars et en pourcentage)				
Institutions de dépôts					
Banques à charte	11,760	42.3	44,948	40.1	14.3
Sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire	5,397	19.4	26,920	24.0	17.4
Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit	3,039	10.9	18,364	16.4	19.7
Banques d'épargne du Québec	456	1.6	1,199	1.1	10.2
Alberta Treasury Branches[1]	179	0.6	1,230	1.1	21.3
Province of Ontario Savings Office[1]	92	0.3	346	0.3	14.2
Total partiel	20,923	75.2	93,007	83.0	16.1
Obligations d'épargne du Canada	6,319	22.7	18,250	16.3	11.2
Obligations d'épargne des provinces	591	2.1	762	0.7	3.9
Total partiel	6,910	24.8	19,012	17.0	10.8
Total	27,833	100.0	112,019	100.0	14.9

[1] Les données reflètent l'encours des soldes au 31 mars pour la prochaine année.

Source: Revue de la Banque du Canada; Statistique Canada, Institutions financières, Catalogue 61-006, trimestriel; Banque du Canada.

Répartition nationale et internationale de l'actif et du solde des recettes des banques à charte
Années financières allant de 1970 à 1977

ACTIF[1]

Année	National	International	Total
	(En millions de dollars)		
1970	$31,824	$11,508	$43,332
1971	36,206	12,442	48,648
1972	42,703	13,870	56,573
1973	49,572	17,517	67,089
1974	59,393	24,440	83,833
1975	71,411	27,976	99,387
1976	82,321	31,389	113,710
1977	95,852	38,285	134,137

SOLDE DES RECETTES

Année	National	International	Total
1970	$457.2	$ 71.2	$528.4
1971	465.1	91.8	556.9
1972	575.1	94.5	669.6
1973	669.0	109.9	778.9
1974	723.9	150.6	874.5
1975	980.5	253.8	1,234.3
1976	906.3	293.3	1,199.6
1977	902.5	343.1	1,245.6

MARGE NETTE
(en pourcentage)

Année	Nationale	Internationale	Total
1970	1.44	0.62	1.22
1971	1.28	0.74	1.14
1972	1.35	0.68	1.18
1973	1.35	0.63	1.16
1974	1.22	0.62	1.04
1975	1.37	0.91	1.24
1976	1.10	0.93	1.05
1977	0.94	0.90	0.93

[1]Moyenne de l'ensemble de l'actif déclaré en fin de mois sur une période de treize fins de mois se terminant le 31 octobre.

Source: Inspecteur général des banques.

Banques à charte
Classification des prêts en monnaie canadienne au 31 décembre

	1967		1977		Taux annuel composé de variation 1967-77	
	#	$	#	$	#	$
	(nombre de comptes et en millions de dollars)					
1. Gouvernement et autres services publics	11,021	1,108.9	9,185	2,319.2	-1.8	7.7
2. Courtiers en valeurs mobilières et courtiers	795	640.7	486	1,801.0	-4.8	10.9
3. Personnel	2,458,586	3,902.3	8,891,098	24,828.8	13.7	20.3
4. Agriculteurs	332,173	1,022.2	298,928	3,888.2	-1.0	14.3
5. Industries	30,602	2,995.3	53,275	10,239.6	5.7	13.1
6. Commerciaux	182,356	4,894.7	352,690	22,166.4	6.8	16.3
Total[1]	3,015,533	14,564.1	9,605,662	65,243.2	12.3	16.2

[1]Autres que les hypothèques et nantissements assurés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

Source: Inspecteur général des banques.

Banques à charte (cont.)

(7) Nombre de banques à charte à la fin de certaines années

Année	Nombre de banques
1871	34
1881	45
1891	40
1901	35
1911	38
1913	25
1923	11
1933	10
1944	10
1954	11
1964	8
1967	10
1977	12

Source: Inspecteur général des banques.

Banques à charte (cont.)

(4) Banques mises en liquidation

Octroi de la charte	Cessation des activités	Nom de la banque
1834	1868	Commercial Bank of N.B.
1872	1873	Bank of Acadia
1871	1876	Metropolitan Bank of Montreal
1865	1879	Mechanics Bank
1871	1879	Bank of Liverpool
1875	1879	The Consolidated Bank of Canada
1872	1879	Stadacona Bank
1856	1881	Bank of Prince Edward Island
1871	1883	Exchange Bank of Canada
1872	1887	The Maritime Bank of Dominion of Canada
1873	1887	Pictou Bank
1883	1887	Bank of London in Canada
1883	1887	The Central Bank of Canada
1874	1888	Federal Bank of Manitoba
1884	1893	Commercial Bank of Manitoba
1844	1895	La Banque du Peuple
1872	1899	La Banque Ville Marie
1859	1905	Bank of Yarmouth
1857	1906	Ontario Bank
1901	1908	The Sovereign Bank of Canada
1873	1908	La Banque de St. Jean
1873	1908	La Banque de St. Hyacinthe
1836	1910	The St. Stephens Bank
1904	1910	The Farmers Bank of Canada
1908	1914	The Bank of Vancouver
1903	1923	The Home Bank of Canada

(5) Banques constituées mais non en activité au 30 septembre 1978

Octroi de la charte		
1977	.....	Banque Continentale du Canada

(6) Banques en activité au 30 septembre 1978

Octroi de la charte		Nom de la banque
1822	.....	Banque de Montréal
1832	.....	La Banque de Nouvelle-Ecosse
1855 (a)	.....	La Banque Toronto-Dominion
1861 (a)	.....	La Banque Provinciale du Canada
1867 (a)	.....	Banque Canadienne Impériale de Commerce
1869	.....	La Banque Royale du Canada
1873	.....	Banque Canadienne Nationale
1953	.....	La Banque Mercantile du Canada
1966	.....	Banque de la Colombie-Britannique
1976	.....	Banque Commerciale et Industrielle du Canada
1976	.....	Norbanque

(a) Date de la première charte des banques fusionnées.

Banques à charte (cont.)

La Banque Royale du Canada.....		1910	The Union Bank of Halifax
	(b)	1902	The Commercial Bank of Windsor
		1912	The Traders Bank of Canada
		1917	The Quebec Bank
		1918	The Northern Crown Bank
	(b)	1908	The Crown Bank of Canada
		1925	Union Bank of Canada
	(b)	1911	United Empire Bank
Banque d'Hochelaga	(c)	1924	La Banque Nationale
Imperial Bank of Canada		1875	Niagara District Bank
		1931	The Weyburn Security Bank
Consolidated Bank of Canada.....		1876	City Bank
		1876	Royal Canadian Bank
The Home Bank of Canada (d)		1913	La Banque Internationale du Canada

(a) Les dates indiquées depuis 1900 sont celles du décret d'autorisation.
(b) Absorbée antérieurement par la banque qui la précède sur la liste.
(c) Raison sociale modifiée pour Banque Canadienne Nationale - 1924.
(d) A fait faillite depuis.

(3) Banques Unies par Fusion

Banque qui a fait fusion		Année(a)	Banque qui a subie la fusion
La Banque Toronto-Dominion.....		1955	The Bank of Toronto
			The Dominion Bank
Banque Canadienne Impériale du Commerce		1961	The Canadian Bank of Commerce
			Imperial Bank of Canada
	(b)	1956	Barclays Bank (Canada)
La Banque Provinciale du Canada.....		1977	Unity Bank of Canada
			La Banque Provinciale du Canada
	(b)	1970	La Banque Populaire

(a) Date du décret d'autorisation.
(b) Fisionnée antérieurement avec la banque qui la précède sur la liste.

Banques à charte

Résumé de l'avenir de toutes les banques en activité au 1er juillet 1867 ou constituées depuis cette date

(1)	Chartes bancaires périmées sans avoir été utilisées	39
(2)	Banques en activité, mais absorbées par d'autres banques par la suite	35
(3)	Banques en activité, mais fusionnées par la suite	7
(4)	Banques en activité, mais mises en liquidation par la suite	26*
(5)	Banques constituées, mais non en activité au 30 septembre 1978	1
(6)	Banques en activité au 30 septembre 1978	11
		119

(2) Banques Absorbées

Banque acheteuse	Année[a]	Banques absorbées
Banque de Montréal	1903	Exchange Bank of Yarmouth
	1905	Peoples Bank of Halifax
	1907	Peoples Bank of New Brunswick
	1918	The Bank of British North America
	1922	The Merchants Bank of Canada
	(b) 1868	Commercial Bank of Canada
	1925	The Molsons Bank
La Banque de la Nouvelle-Ecosse	1883	Union Bank of Prince Edward Island
	1913	Bank of New Brunswick
	(b) 1901	The Summerside Bank
	1914	The Metropolitan Bank
	1919	The Bank of Ottawa
The Canadian Bank of Commerce....	1870	The Gore Bank
	1900	The Bank of British Columbia
	1903	Halifax Banking Company
	1906	Merchants Bank of Prince Edward Island
	1912	Eastern Townships Bank
	1923	Bank of Hamilton
	1928	The Standard Bank of Canada
	(b) 1909	Western Bank of Canada
	(b) 1924	The Sterling Bank of Canada

* La Home Bank of Canada a été la dernière à faire faillite au Canada. Elle a cessé ses activités au mois d'août 1923.

Crédit à la consommation
Encours des soldes de certains détenteurs au 31 décembre

	1967		1977		Taux annuel composé de variation 1967-77
	$	%	$	%	
	(En millions de dollars et en pourcentage)				
Institutions de dépôts					
Banques à charte	2,980	38.0	18,731	63.1	20.2
Sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire	-	-	368	1.2	-
Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit	1,094	14.0	4,568	15.4	15.4
Banques d'épargne du Québec	17	0.2	87	0.3	17.7
Total partiel	4,091	52.2	23,754	80.1	19.2
Compagnies d'assurance-vie[1]	486	6.2	1,282	4.3	10.2
Détaillants	834	10.9	1,867	6.3	8.4
Sociétés de financement de ventes et prêts à la consommation	2,408	30.7	2,763	9.3	1.4
Total	7,819	100.0	29,666	100.0	14.3

[1]Prêts sur polices.
Source: Revue de la Banque du Canada.

Marché hypothécaire
Prêts hypothécaires en cours des institutions prêteuses, des administrations, des prêteurs constitués et de certains particuliers

	1967		1977		Taux annuel composé de variation 1967-77
	$	%	$	%	
	(En millions de dollars et en pourcentage)				
Institutions de dépôts					
Banques à charte	840	3.6	12,100	13.1	30.6
Sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire	4,488	19.6	24,792	26.8	18.6
Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit locales	975	4.2	8,974	9.7	24.9
Banques d'épargne du Québec	241	1.0	671	0.7	10.8
Total partiel	6,544	28.3	46,537	50.3	21.7
Institutions d'épargne contractuelle					
Compagnies d'assurance-vie[1]	6,636	28.7	12,800E	13.8	6.8
Régimes de pension en fiducie[2]	981	4.2	4,639E	5.0	16.8
Total partiel	7,617	32.9	17,439E	18.9	8.6
Autres institutions					
Sociétés de financement de ventes et prêts à la consommation	-	-	852	0.9	-
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement	3,213	13.9	8,027E	8.7	9.6
Administrations et autres organismes publics	1,793	7.7	4,773E	5.2	10.3
Prêteurs constitués	1,989	8.6	3,900	4.2	7.0
Fonds de succession, de fiducie et d'agence des cies de fiducie	1,966	8.5	8,800	9.5	16.2
Fiducies de placement immobilier	-	-	880	1.0	-
Fonds mutuels	10	-	955	1.0	57.8
Compagnies d'assurance-accident et risques divers	26	0.1	287	0.3	27.1
Total	23,158	100.0	92,450E	100.0	14.8
Note:					
Sociétés de prêt hypothécaire associées à des banques à charte	139	0.6	3,247	3.5	37.0
Banques à charte, y compris les sociétés de prêt hypothécaire associées	979	4.2	15,347	16.6	31.7
Sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, à l'exclusion des sociétés associées à des banques	4,349	18.8	21,545	23.3	17.4

E: Estimation.

1. Comprend les prêts hypothécaires détenus hors du Canada.
2. Comprend les placements hypothécaires des fonds collectifs et mutuels.

Source: Revue de la Banque du Canada; Statistique Canada, Institutions financières, Catalogue 61-006 trimestriel; SCHL, Statistique du logement au Canada; Inspecteur général des banques.

Institutions financières canadiennes affiliées à des banques étrangères[1] au 31 décembre

	1974		1977		Taux annuel composé de variation 1974-77
	$	%	$	%	
	(En millions de dollars et en pourcentage)				
Actif					
Encaisse et dépôts à vue	16	0.9	21	0.6	9.5
Papier à court terme, dépôts à terme et autres placements	145	8.0	513	15.3	52.4
Comptes à recevoir au titre d'opérations de crédit-bail	283	15.6	374	11.2	9.7
Prêts immobiliers	305	16.8	497	14.8	17.7
Autres prêts aux entreprises					
de moins d'un an	637	35.0	885	26.4	11.6
Un an ou plus	326	17.9	607	18.1	23.0
Autres éléments de l'actif	106	5.8	451	13.5	62.0
Total	1,819	100.0	3,348	100.0	22.6
Passif et avoir des actionnaires					
Prêts	479	26.3	667	19.9	11.7
Billets payables ayant une durée de moins d'un an	1,108	60.9	2,101	62.8	23.8
Billets payables ayant une durée d'un an ou plus	41	2.3	256	7.6	84.1
Autres éléments du passif	50	2.7	97	2.9	24.7
Avoir des actionnaires	141	7.8	227	6.8	17.2
Total	1,819	100.0	3,348	100.0	22.6

[1] D'après un relevé des institutions financières, se chiffrant à 35 environ, qui sont la propriété, en totalité ou en grande partie, soit directement ou indirectement, d'institutions bancaires étrangères et sont constituées, soit au niveau provincial ou fédéral, au Canada.

Source: Revue de la Banque du Canada.

Ensemble de l'actif des principales institutions financières au Canada au 31 décembre

	1967		1977		Taux annuel composé de variation 1967-77
	$	%	$	%	
	(En millions de dollars et en pourcentage)				
Institutions de dépôts					
Banques à charte ($ canadiens)	25,199	36.8	102,819	40.7	15.1
Sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire	7,125	10.4	32,633	12.9	16.4
Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit locales	3,382	4.9	19,586	7.7	19.2
Banques d'épargne du Québec	506	0.7	1,270	0.5	9.6
Alberta Treasury Branches	179	0.3	1,230	0.5	21.3
Province of Ontario Savings Office[1]	92	0.1	346	0.1	14.2
Total partiel	36,483	53.3	157,874	62.4	15.8
Institutions d'épargne contractuelle					
Compagnies d'assurance-vie	13,121	19.2	29,500[E]	11.7	8.4
Régimes de pension en fiducie	8,068	11.8	28,771[E]	11.4	13.6
Total partiel	21,189	31.0	58,271[E]	23.1	10.6
Autres institutions					
Sociétés de financement de ventes et prêts à la consommation	4,501	6.6	11,908	4.7	10.2
Compagnies d'assurance de biens et risques divers	2,315	3.4	8,173	3.2	13.4
Courtiers en valeurs mobilières	751	1.1	5,219	2.1	21.4
Fonds mutuels	2,229	3.3	3,020	1.2	3.1
Institutions financières canadiennes affiliées à des banques étrangères	-	-	3,349	1.3	-
Banque fédérale de développement	349	0.5	1,533	0.6	16.0
Sociétés de fiducie de placements immobiliers	-	-	1,596	0.6	-
Sociétés de financement de crédit-bail	-	-	1,366	0.5	-
Sociétés de placements à capital fixe	571	0.8	503	0.2	-1.3
Total partiel	10,716	15.7	36,667	14.5	13.1
Total	68,388	100.0	252,812[E]	100.0	14.0

E. Estimation

[1] Les données reflètent l'encours des soldes au 31 mars pour la prochaine année.

Source: Revue de la Banque du Canada; Statistique Canada, Institutions financières, Catalogue 61-006, trimestriel; Statistique du logement au Canada de la SCHL.

Principaux éléments d'actif et de passif en dollars canadiens des banques à charte au 31 décembre

	1967		1977		Taux annuel composé de variation 1967-77
	$	%	$	%	
	(En millions de dollars et en pourcentage)				
Actif					
Créances sur la Banque du Canada (dépôts et billets)	1,547	6.8	5,075	5.5	12.6
Prêts au jour le jour au Canada	306	1.3	331	0.4	0.8
Prêts à vue ou à court terme aux courtiers en valeurs mobilières	336	1.5	1,471	1.6	15.9
Titres du gouvernement canadien	4,629	20.4	9,510	10.3	7.5
Titres canadiens	1,200	5.3	5,033	5.5	15.4
Prêts hypothécaires assurés L.N.H.	749	3.3	7,059	7.7	25.1
Autres prêts hypothécaires à l'habitation	91	0.4	4,590	5.0	48.0
Prêts personnels	3,594	15.8	19,691	21.4	18.5
Prêts aux entreprises	6,929	30.5	31,323	34.1	16.3
Prêts aux agriculteurs	1,023	4.5	3,888	4.2	14.3
Autres prêts	2,305	10.2	3,949	4.3	5.5
Total	22,709	100.0	91,920	100.0	15.0
Passif et avoir des actionnaires					
Dépôts à vue (moins les effets en cours de compensation)[1]	5,725	24.5	14,256	15.4	9.6
Dépôts d'épargne personnelle[1]	11,628	49.7	44,704	48.3	14.4
Billets à terme au porteur et d'une durée d'un an ou plus	n.a.	-	375	0.4	-
Autres dépôts personnels à terme ou à préavis[1]	3,652	15.6	21,992	23.8	19.7
Dépôts du gouvernement canadien	618	2.6	4,733	5.1	22.6
"Debentures" en circulation	40	0.2	1,308	1.4	41.7
Avoir propre des actionnaires	1,310	5.6	3,845	4.2	11.4
Provisions cumulatives pour pertes	424	1.8	1,266	1.4	11.6
Total	23,397	100.0	92,479	100.0	14.7

[1] Les données reflètent la situation au dernier mercredi en décembre.
Source: Revue de la Banque du Canada; Inspecteur général des banques.

APPENDICE «FTEA 4»

M E M O I R E

de

LA FEDERATION BANCAIRE
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

sur

BILL C-57, LOI REMANIANT LA LOI SUR LES BANQUES, MODIFIANT LA LOI SUR LES BANQUES D'EPARGNE DE QUEBEC ET LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA, INSTITUANT L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS ET APPORTANT A CERTAINES AUTRES LOIS DES MODIFICATIONS CORRELATIVES.

Le 26 septembre 1978

* *

R E S U M E D U

M E M O I R E

de

LA FEDERATION BANCAIRE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

sur

BILL C-57, LOI REMANIANT LA LOI SUR LES BANQUES, MODIFIANT LA LOI SUR LES BANQUES D'EPARGNE DE QUEBEC ET LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA, INSTITUANT L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS ET APPORTANT A CERTAINES AUTRES LOIS DES MODIFICATIONS CORRELATIVES

* *

INTRODUCTION

La Fédération Bancaire de la Communauté Européenne, (dénommée ci-après "la Fédération") est sensible à la possibilité qui lui est offerte d'exprimer son opinion et de transmettre ses remarques sur la révision de la Loi sur les banques contenue dans le projet de loi C-57. (Dans le présent résumé, l'expression "projet de loi" se réfère au projet de loi C-57 et aux numéros des sections correspondantes.)

La Fédération est composée et intervient au nom des associations bancaires nationales des neuf pays de la Communauté Européenne.

Par souci de présentation, le mémoire comporte une partie relative aux principes fondamentaux du texte et aux propositions qu'ils suscitent ainsi qu'une annexe suggérant des modifications de caractère technique au projet de loi.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Fédération est pleinement consciente du fait que le projet de loi vise - à juste titre - à maintenir au Canada un système bancaire essentiellement contrôlé par des canadiens. La Fédération espère cependant que les mesures restrictives destinées à assurer ces objectifs n'auront pas pour effet de limiter l'activité des banques étrangères au point d'en faire des citoyens de deuxième ordre au sein de la communauté bancaire.

La Fédération estime que la limite de $500 millions applicable à chaque filiale de banque étrangère ainsi que la limite globale de 15% concernant l'ensemble des filiales étrangères entraîneront des conséquences contraires aux effets attendus. Elles provoqueront la création d'une quantité de mini-banques à qui seront déniées à la fois perspectives de croissance et politique de qualité au niveau des services, du fait de la modestie de leur taille. Par suite de ces restrictions, les banques étrangères éprouveront les plus grandes difficultés à planifier de façon rationnelle l'activité de leur filiale canadienne et à réaliser les objectifs raisonnables et légitimes qu'elles auraient pu se fixer.

La Fédération souhaite introduire une référence au concept de réciprocité internationale dont elle estime qu'il devrait être mieux pris en compte dans le projet de loi, afin d'en réduire substantiellement les aspects discriminatoires.

La Fédération suggère respectueusement les modifications suivantes au projet de loi:

a) Que soit confirmée dans le projet de loi l'absence de limite supérieure du capital social autorisé (et par conséquent des actifs) de chaque filiale de banque étrangère, sous réserve dans tous les cas, que l'autorité de tutelle (par exemple: le Gouverneur en Conseil ou l'Inspecteur Général des Banques) s'assure de la compatibilité de chaque création ou augmentation de capital avec l'intérêt général du Canada. Si une limite statutaire était cependant jugée nécessaire, elle ne devrait être applicable qu'aux prêts et avances à des résidents canadiens.

b) Que la Section 294 (5) du projet de loi (qui limite l'actif des filiales de banques étrangères à 15% du montant total du crédit commercial accordé par toutes les banques au Canada) soit abrogé puisque le contrôle global requis à la fois sur chaque filiale de banque étrangère et sur l'ensemble de celles-ci, serait déjà assuré par l'autorité de tutelle conformément aux dispositions du paragraphe a) ci-dessus.

c) Que la Section 297 soit modifiée de manière à ce qu'une banque étrangère qui détient des participations dans une ou plusieurs sociétés non-bancaires et qui possède ainsi plus de 10% des actions votantes d'une ou plusieurs sociétés canadiennes, ne puisse se voir refuser d'établir une filiale bancaire au Canada.

d) Que les critères de qualification des administrateurs prévus à la Section 36 (2) soient limitées à la résidence au Canada et que ne soit plus exigée la citoyenneté canadienne.

La note contient également un certain nombre de suggestions prévoyant des modifications de caractère technique au projet de loi.

le 26 septembre 1978

* *

M E M O I R E

de

LA FEDERATION BANCAIRE DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

sur

BILL C-57, LOI REMANIANT LA LOI SUR LES BANQUES, MODIFIANT LA LOI SUR LES BANQUES D'EPARGNE DE QUEBEC ET LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA, INSTITUANT L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS ET APPORTANT A CERTAINES AUTRES LOIS DES MODIFICATIONS CORRELATIVES

* *

I N T R O D U C T I O N

La Fédération Bancaire de la Communauté Européenne (dénommée ci-après "la Fédération") apprécie l'occasion qui lui est offerte de formuler ses points de vue et de présenter ses propositions sur le projet de révision de la Loi sur les banques contenu dans le projet de loi C-57. (Dans le présent Mémoire l'expression "projet de loi" se réfère au projet de loi C-57 et aux numéros des sections correspondantes). La Fédération est constituée par les associations bancaires nationales des neuf pays de la Communauté Européenne et représente les dites associations.

Bien que de nombreuses dispositions du projet de loi C-57 soient de la plus haute importance pour toutes les banques exerçant une activité au Canada, la Fédération souhaite insister sur les sections qui portent essentiellement sur les activités des banques étrangères au Canada.

Pour la commodité de la présentation, le présent Mémoire est composé de deux parties, l'une traitant les principales questions, l'autre contenant des propositions corrélatives, et d'une annexe proposant des amendements techniques au projet de loi.

Q U E S T I O N S P R I N C I P A L E S

1. Taille des filiales de banques étrangères prises individuellement

La limitation des possibilités de croissance d'une filiale de banque étrangère au chiffre de 500 millions de dollars d'actifs apparait trop restrictive. Normalement les banques étrangères - au Canada et ailleurs - se consacrent davantage à traiter des affaires importantes qu'à multiplier de petits financements. Avec des actifs limités à 500 millions de dollars (1) elles auront de la difficulté à exercer ces activités de façon vraiment concurentielle. En conséquence, en créant un certain nombre de mini-banques étrangères, le projet de loi aurait pour effet de pousser ces banques - qui par ailleurs ne seraient pas encouragées à développer leurs services en raison de leur taille - à rechercher de petites et moyennes opérations plus rémunératrices. Cela ne correspondrait pas aux objectifs visés par le projet de loi (2).

2. Taille des filiales de banques étrangères prises globalement

La restriction supplémentaire selon laquelle les actifs totaux des filiales de banques étrangères, dont l'établissement est autorisé conformément à la Section 173(2)(e) ne peuvent pas dépasser 15% du "financement commercial total de toutes les banques au Canada" (Section 294(5))(3), n'apparait pas moins

---

(1) Il est vrai que le projet de loi ne prévoit qu'une limitation minimum pour le capital autorisé (Section 116(1): 5 millions de dollars), le maximum étant fixé cas par cas par le Ministre des Finances; mais le Ministre aurait avancé le chiffre de 25 millions de dollars ce qui, en application de la Section 173(2)(e), permettrait un maximum de 500 millions de dollars d'actifs.

(2) Les limitations imposées individuellement et globalement à la taille des filiales de banques étrangères ne tiennent pas compte non plus de l'aspect international de leurs activités. Les banques étrangères ont de plus en plus tendance à financer les activités à l'étranger de leurs clients nationaux ou celle des filiales de ces clients dans des pays tiers. La Fédération estime que pour le moins ces activités internationales devraient être exemptées des limitations prévues par le projet de loi.

(3) Voir (2).

décourageante pour les banques étrangères. La Fédération est pleinement consciente du fait que le projet de loi vise - à juste titre - à maintenir au Canada un système bancaire essentiellement contrôlé par des canadiens. Elle sait bien aussi que ce souci est commun à la plupart des pays du monde et que le Canada, pour des motifs particuliers, a peut-être plus que d'autres de bonnes raisons d'en être préoccupé. Il faut cependant convenir qu'une restriction de cette nature est un fait unique dans le monde occidental et qu'elle aura pour résultat de subordonner la croissance d'une filiale de banque étrangère à des facteurs échappant totalement à son propre contrôle. Par suite de cette restriction, les banques étrangères éprouveront les plus grandes difficultés à planifier de façon rationnelle les activités de leurs filiales au Canada et à atteindre les objectifs raisonnables et légitimes qu'elles peuvent s'être fixés. Nulle part ailleurs la dimension du marché ouvert aux banques étrangères n'est limitée de façon si arbitraire et discriminatoire.

D'après le "Sommaire de la Législation Bancaire 1978", publié par le Ministère des Finances, et sur la base des chiffres de fin 1977, la taille maximum autorisée pour l'ensemble des filiales de banques étrangères serait d'environ 7 milliards de dollars. Si l'on garde présent à l'esprit que les filiales non-bancaires de banques étrangères déjà établies au Canada ne pourront à l'avenir emprunter des fonds sous la garantie de leur maison-mère sans l'autorisation du Ministre (Section 295(8)) et que, par conséquent, elles seront très probablement amenées à demander l'autorisation de se transformer en filiales bancaires étrangères, les banques étrangères n'auront que peu de marge pour développer leurs activités, puisque parmi ces filiales non-bancaires nombreuses sont celles qui utilisent un capital de 15 à 25 millions de dollars et même plus. Il paraîtrait injuste pour les banques qui n'ont pas actuellement de filiales financières au Canada de n'être autorisées à s'y établir qu'avec un capital inférieur au maximum autorisé (25 millions de dollars) - ou même qu'avec le capital minimum autorisé (5 millions de dollars) - ceci pour maintenir l'ensemble des activités de

toutes les filiales de banques étrangères dans le créneau autorisé des 15%.

3. Le problème de la réciprocité

En ce qui concerne le principe de la réciprocité (Section 8(d)) qui constitue, de l'avis de la Fédération, l'un des principes sous-jacents du projet de loi, celle-ci est pleinement consciente de la situation particulière existant au Canada et, en conséquence, n'attend pas une stricte réciprocité dans tous les domaines. Toutefois elle estime que le principe de réciprocité internationale devrait être mieux équilibré, ce qui contribuerait à réduire notablement les effets discriminatoires. La Fédération pense que l'institution de limitations destinées à garantir la continuité de la politique globale, à savoir que le système bancaire canadien dans son ensemble reste sous le contrôle de canadiens, est un principe tout à fait acceptable. Toutefois elle espère que ces limitations n'affecteront pas l'activité des banques étrangères au point d'en faire des citoyens de deuxième classe au sein de la communauté bancaire.

4. Interdiction pour les banques étrangères d'établir des succursales au Canada et limitation du nombre des succursales de leurs filiales

Les limitations de croissance ci-dessus mentionnées ont un impact d'autant plus grand sur les activités futures des banques étrangères que celles-ci ne seront pas autorisées à établir de succursale. Une succursale de banque étrangère permettrait, bien sûr, d'avoir accès à un choix beaucoup plus vaste de services financiers dans le domaine des opérations importantes car, par rapport à la filiale, la succursale a l'avantage d'impliquer pleinement la responsabilité de la maison-mère, tandis que dans le cas d'une filiale, cette responsabilité est limitée légalement à son apport en capital (Section 131). La Fédération est particulièrement sensible au fait que, faute de pouvoir choisir entre l'établissement d'une succursale ou d'une filiale, les limitations de croissance qui sont imposées aux banques non-canadiennes ont des conséquences encore plus lourdement discriminatoires.

D'autre part la Fédération se demande si l'interdiction d'établir plus de cinq succursales, qui est faite aux filiales de banques étrangères, a vraiment une raison d'être. Du fait des conditions géographiques canadiennes, le pays peut difficilement être couvert de façon satisfaisante par seulement cinq succursales.

5. Problème posé par la Section 297

Les banques européennes sont également préoccupées par les implications que pourrait avoir la Section 297, dans la mesure où les conclusions déjà tirées par certaines agences gouvernementales et certains ministères se révèlent exactes. La Section 297 prévoit en substance qu'aucune banque étrangère ou société associée avec une banque étrangère ne peut entreprendre des activités bancaires au Canada par l'intermédiaire d'une filiale bancaire étrangère si la banque étrangère ou la société associée à la banque étrangère détient directement ou indirectement des participations dans une banque canadienne (autre qu'une filiale bancaire étrangère) ou plus de 10% des actions avec droit de vote de toute autre société canadienne. Puisque seules des banques étrangères (et peut-être des états étrangers), conformément à la Section 110(5)(b), peuvent entreprendre des activités bancaires au Canada par l'intermédiaire d'une filiale bancaire étrangère, on peut raisonnablement penser que le terme de "société associée à une banque étrangère" de la Section 297 ne pourrait s'appliquer qu'à une banque étrangère (auquel cas il n'est pas évidents que ces mots soient vraiment nécessaires). L'attention de la Fédération a toutefois été attirée sur le fait qu'à la fois le Ministère des Finances et l'Agence d'examen de l'investissement étranger estiment que, si une banque étrangère détient directement ou indirectement plus de 10% des actions avec droit de vote d'une société non-bancaire canadienne, la dite banque étrangère ne serait pas autorisée par là-même à établir une filiale bancaire au Canada. Ainsi, conformément à la Section 295(3), si une banque étrangère détient des participations jusqu'à concurrence de 20% dans une société commerciale ou industrielle en Europe et que la dite société possède elle-même plus de 60% des

actions avec droit de vote d'une société canadienne, il semble que, selon l'interprétation ci-dessus mentionnée, la banque étrangère ne serait pas autorisée à établir une filiale bancaire au Canada. En effet, cette banque étrangère détiendrait alors une participation de plus de 10% (dans l'exemple cité 12%) dans une société canadienne.

Ces implications de la Section 297 ne tiennent pas suffisamment compte des différences d'organisation et de fonctionnement existant entre les systèmes financiers et industriels du Canada et de la plupart des pays de la Communauté Européenne. La banque dite universelle, c'est à dire offrant tous les services bancaires, constitue le système traditionnel en Europe continentale, de sorte que les investissements, les opérations sur valeurs mobilières et les opérations commerciales, de même que la détention de participations dans des établissements non-financiers font généralement partie des activités d'une même banque. Pour différentes raisons historiques et économiques, de nombreuses banques européennes détiennent dans leur propre pays des intérêts dans des entreprises industrielles et commerciales. Ces entreprises se trouveraient dans l'impossibilité de procéder à d'autres investissements au Canada. De même, les banques étrangères déjà établies au Canada et ayant des intérêts dans des entreprises non-bancaires y exerçant déjà des activités - même simplement par l'intermédiaire d'une filiale - devraient soit cesser leurs activités au Canada, soit abandonner leurs participations dans les entreprises non-bancaires. Les implications que pourrait avoir par là-même la Section 297 iraient totalement à l'encontre des efforts déployés pour attirer les investissements européens au Canada, ce qui, pour autant que la Fédération le sache, constitue actuellement la politique fédérale comme celle des Provinces.

Le projet de loi aurait également pour conséquence grave de soumettre à la loi canadienne les banques et sociétés européennes dans leur propre pays. Il en serait ainsi, par exemple, dans le cas où une banque européenne établie au Canada désirerait investir ou développer ses investissements hors du Canada dans une entreprise étrangère ayant également des activités au Canada. Un tel investissement serait pratiquement

interdit par le projet de loi, qui aurait donc indirectement un effet extra-territorial et pourrait entrer en conflit avec les lois nationales de plusieurs pays d'Europe continentale.

6. Critères auxquels doivent répondre les membres du Conseil d'administration

Aux termes de la Section 36(2), une filiale de banque étrangère est tenue d'avoir un conseil d'administration dont au moins la moitié des membres sont de nationalité canadienne et ont leur résidence habituelle au Canada. Etant donné que le projet de loi ainsi que d'autres lois canadiennes en vigueur vont régir toutes les activités des filiales de banques étrangères et vont les placer totalement sous le contrôle des autorités canadiennes compétentes, la Fédération se demande si cette condition correspond bien à un besoin impératif. En conséquence la Fédération demande s'il ne serait pas possible de supprimer la condition de nationalité canadienne et s'il ne serait pas suffisant que la moitié des administrateurs d'une filiale de banque étrangère soient des résidents canadiens, quelle que soit leur nationalité.

M O D I F I C A T I O N S P R O P O S E E S

A la suite de ces commentaires, la Fédération soumet respectueusement les changements suivants à apporter au projet de loi. Elle propose :

a) Que le projet de loi spécifie qu'il n'y a pas de limitation maximum au montant du capital autorisé (et par conséquent aux actifs) des filiales de banques étrangères prises individuellement, celui-ci étant fixé toutefois dans tous les cas par décision de l'autorité compétente (le Gouverneur en Conseil ou l'Inspecteur Général des Banques, par exemple), étant entendu que toute demande d'apport ou d'augmentation de capital autorisé devrait correspondre à l'intérêt général du Canada. Cet amendement aurait pour effet d'écarter

toute limitation arbitraire au montant des actifs des filiales de banques étrangères et de permettre au cours des années une croissance appréciée au cas par cas, en fonction des activités effectives de chaque filiale de banque étrangère et des conséquences que l'on pourrait en tirer pour déterminer ses droits à accroître son volume d'activité.

Dans la mesure où le législateur canadien estimerait toutefois qu'une limitation légale est nécessaire, il conviendrait tout au moins qu'elle ne s'applique qu'aux prêts et avances à des résidents canadiens.

b) Que la Section 294(5) du projet de loi soit supprimée, étant donné que le contrôle d'ensemble prévu par la loi, à la fois sur chaque filiale bancaire et sur l'activité globale de ces filiales, aura déjà été effectué par l'autorité compétente (par exemple le Gouverneur en Conseil ou l'Inspecteur Général des Banques, comme prévu au point a) ci-dessus).

c) Que la Section 297 soit modifiée de façon à ce qu'une banque étrangère détenant des participations dans une ou plusieurs sociétés étrangères non-bancaires et, en conséquence, ayant indirectement une participation de plus de 10% dans une ou plusieurs sociétés non-bancaires canadiennes, ne puisse par là-même se voir refuser d'établir ou de maintenir une filiale bancaire au Canada. Ce résultat pourrait être obtenu en supprimant dans la Section 297 les références à une société associée à une banque étrangère.

d) Que les conditions requises à la Section 36(2) pour devenir membre du Conseil d'administration soient limitées à l'exigence d'une résidence au Canada et que l'obligation de nationalité canadienne soit supprimée.

ANNEXE
au Mémoire de la Fédération
Bancaire de la Communauté
Européenne du 13 septembre 1978

CHANGEMENTS TECHNIQUES

La Fédération désire attirer l'attention du Comité sur les Sections du projet de loi auxquelles la Fédération juge souhaitable d'apporter certaines modifications techniques. Ces Sections sont les suivantes.

1. Section 2(1)

La définition des banques étrangères demande à être réexaminée. C'est ainsi par exemple que, selon le sous-paragraphe (e), toute société filiale d'une société qui est une banque étrangère est considérée elle-même comme banque étrangère. Or, la "filiale non-bancaire d'une banque étrangère" est spécifiquement exclue de cette règle générale par le sous-paragraphe (h). La notion de filiale non-bancaire d'une banque étrangère est définie à la Section 295(1), mais aux seules fins de la Section 295 et de toutes façons vise seulement des sociétés canadiennes opérant au Canada. Le résultat de ce qui précède est que, selon la définition du terme "banque étrangère", le terme "filiale non-bancaire d'une banque étrangère" est soit un terme non-défini, soit - si l'on se réfère à la Section 295 - un terme recouvrant seulement certaines sociétés canadiennes, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, est illogique. Ainsi, si la définition de la Section 295 devait être appliquée, cela aurait l'effet fâcheux de faire de toute société commerciale et industrielle non-canadienne une banque étrangère, dans la mesure où la dite société commerciale et industrielle serait une filiale de banque étrangère selon la Section 2(2).

2. Section 8(d)

Cette Section stipule que lors de l'établissement d'une filiale de banque étrangère, la réglementation du pays du principal établissement de la banque étrangère doit accorder un traitement également favorable à toutes les banques auxquelles s'applique le projet de loi. Cette disposition est trop générale et le principe de réciprocité devrait se limiter à réclamer que la réglementation étrangère assure un traitement égal à celui qui est accordé au Canada aux filiales de banques étrangères et non pas un traitement égal à celui qui est dispensé à toutes les banques du Canada.

3. Sections 8(d), 28(3), 114(1) et 114(6)

Les exigences légales et les décisions discrétionnaires auxquelles sont soumis l'établissement et le commencement d'activité d'une filiale de banque étrangère devraient, autant que faire se peut, se traduire, du côté canadien, par un processus de décisions aussi global que possible. Il semble qu'actuellement, conformément aux sections ci-dessus, ces décisions discrétionnaires soient appelées à être prises à différents moments, par différentes personnes, ce qui pourrait éventuellement aboutir à ce qu'une banque étrangère soit arrêtée à mi-chemin après que des engagements aient été pris.

4. Section 44(3)

Cette Section est incompatible avec la Section 36(2), du moins dans la mesure où elle s'applique à une filiale de banque étrangère. Ainsi, si le Conseil d'administration d'une filiale de banque étrangère était composé pour la moitié de canadiens et pour l'autre moitié de non-canadiens, comme le prévoit la Section 36(2), au cas où tous les administrateurs assisteraient à une réunion du Conseil, celui-ci ne pourrait alors traiter

aucune affaire, conformément à la Section 44(3). La Section 44(3) ne devrait pas s'appliquer aux filiales de banques étrangères. Le même commentaire peut s'appliquer au Comité Exécutif d'une filiale de banque étrangère à la Section 46(2).

5. Sections 110(5)(b), 111(4)(b), 114(1)(b) et 114(6)

La situation des filiales bancaires étrangères dont les actionnaires sont des états étrangers et des banques d'état étrangères n'est pas claire, à la lecture conjointe des dispositions ci-dessus mentionnées, et devrait être clarifiée. Ainsi, la Section 110(5)(b) semble autoriser les banques d'état étrangères et même les états étrangers à détenir des participations dans une filiale bancaire étrangère, alors que la Section 111(4)(b) peut être comprise comme empêchant la banque d'état étrangère ou l'état étranger d'exercer son droit de vote en tant qu'actionnaire de la dite filiale bancaire étrangère. De plus, la définition des filiales bancaires étrangères à la Section 2(1) indique que (du moins pour ce qui concerne les actionnaires non-canadiens) les actions des filiales bancaires étrangères doivent être détenues par une ou plusieurs banques étrangères sans qu'il soit fait référence au fait que les dites actions peuvent être éventuellement détenues par des états étrangers.

6. Section 111(2)

L'exception qui y est mentionnée devrait inclure la Section 114 comme la Section 113. Voir, par exemple, la Section 114(6).

7. Section 156(4)

La Fédération approuve, certes, que tous les documents sociaux soient conservés au Canada par chacune des filiales bancaires étrangères. Toutefois, la Section 156(4) interdirait (sauf

dans le cas d'engagements garantis par la banque étrangère) la transmission à la maison-mère d'une filiale bancaire étrangère d'informations destinées à être "traitées, rassemblées et gardées hors du Canada". La Fédération propose que si les documents visés par le projet de loi sont bien gardés au Canada, il n'y ait pas de limitation à la transmission d'informations d'une filiale bancaire étrangère à sa maison-mère, car dans la plupart des cas ces informations seront nécessaires à celle-ci pour exercer les contrôles appropriés.

8. Section 295(8)

L'introduction d'une formule limitative dans cette Section est recommandée, car pratiquement toutes les filiales non-bancaires de banques étrangères se livrent aussi, sous une forme ou sous une autre, à des activités bancaires, d'après la définition très générale qui est donnée de ces activités à la Section 172. Ainsi, sous sa forme actuelle, la Section 295(8) pourrait, lorsqu'une banque étrangère détient des participations dans une société industrielle étrangère, empêcher la dite société de garantir une émission d'obligations de sa filiale canadienne, ce qui ne serait ni souhaitable ni logique selon l'esprit du projet de loi.

9. Section 299

Etant donné que le projet de loi autorise pleinement et formellement toutes les banques à négocier ou à investir en valeurs mobilières, la Fédération recommande que la Section 299 soit étendue - en vue d'écarter l'application de la Loi d'examen de l'investissement étranger - non seulement à la prise de contrôle ou à l'établissement d'une banque ou d'une filiale bancaire étrangère, mais également à toute entreprise dans laquelle les banques sont autorisées à s'engager conformément au projet de loi. De plus, le projet de loi devrait spécifier que dans l'exercice de leurs droits en matière de

garantie ou d'exécution, prévus dans le projet de loi ou dans toute autre loi ou, dans ce domaine, de tous les autres droits et privilèges prévus par le projet de loi, les filiales de banques étrangères ne devraient pas être soumises à la Loi d'examen de l'investissement étranger sinon, au mieux il y aura double emploi et au pire les filiales de banques étrangères pourront être sérieusement affectées dans leur droit de mettre en oeuvre leurs garanties ou, plus généralement, dans la gestion de leurs affaires.

APPENDICE «FTEA 5»

MÉMOIRE DE LA BRITISH BANKERS' ASSOCIATION SUR LA REVISION DE LA LOI SUR LES BANQUES DU CANADA

Les banques britanniques opérant au Canada ont demandé à la British Bankers' Association, qui représente les intérêts de presque toutes les banques reconnues du Royaume-Uni, qu'elles soient britanniques ou étrangères, de commenter certains aspects de la révision du Bill C-57, Loi sur les banques. L'Association appuie entièrement le document présenté par la Banking Federation of the European Communities (Fédération bancaire des communautés européennes), mais elle pense qu'il y aurait lieu d'insister sur certains points en tenant compte de l'expérience des banques du Royaume-Uni, et que la présentation d'un mémoire reflétant le point de vue de toutes les banques du Royaume-Uni permettrait de mieux comprendre les problèmes généraux qui préoccupent les banques britanniques. Nous savons que certaines banques britanniques, qui opèrent au Canada, peuvent aussi présenter leur point de vue. Comme vous le savez sans doute, l'association, également au nom des banques du Royaume-Uni opérant actuellement au Canada, a présenté un mémoire sur le Livre blanc d'août 1976 au ministre canadien des Finances et au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. L'association a alors été invitée à témoigner devant le comité sénatorial, et les représentants des banques britanniques ont assisté aux audiences en mai 1977.

Les banques britanniques qui ont des activités au Canada se réjouissent de l'occasion qui leur est offerte de commenter les dispositions du projet de loi. Elles s'inquiètent surtout des restrictions imposées à la croissance des filiales des banques étrangères; l'association a déjà exprimé dans ses mémoires leurs inquiétudes à ce sujet au moment de la publication du Libre blanc.

Les présents commentaires tiennent compte de l'attitude libérale adoptée en Grande-Bretagne lorsque les banques étrangères et leurs succursales y ont été implantées. Le milieu bancaire britannique estime que la croissance remarquable des filiales et des succursales des banques étrangères ainsi que des banques internationales ne constitue pas une menace pour les banques nationales mais complète plutôt leur activité. La structure actuelle de réglementation et des contrôles futurs des établissements de dépôts, prévue dans le projet de loi sur les banques du Royaume-Uni publié en juillet dernier, ne limite en rien la croissance des banques nationales ou étrangères.

On pense que le fait de limiter le secteur des banques étrangères du Canada à 15% de l'ensemble du crédit commercial de toutes les banques du Canada poserait un problème de principe et de détail. Pour l'octroi des lettres patentes, les promoteurs d'un filiale de banque étrangère devront, conformément à l'alinéa 8 d), prouver que la filiale en question permettra de renforcer la concurrence des banques au Canada. Les banques étrangères seraient disposées à faire cette preuve, mais à ce moment-là, les filiales des banques étrangères, conjointement et séparément, devront cesser de rivaliser les unes avec les autres; et plus la concurrence sera vive, plus vite on en viendra là. Par la suite, la filiale d'une banque étrangère n'aura d'autre choix que de conserver sa part du marché; de plus, les nouvelles filiales des banques étrangères seraient exclues. Le plafond de 15%, au lieu de garantir le maintien du juste milieu entre la concurrence et un système bancaire essentiellement contrôlé par des Canadiens, empêche les banques étrangères de livrer concurrence.

Pour ce qui est des détails, les promoteurs d'une filiale de banque étrangère auront un choix difficile à faire à propos du montant du capital social initial de la filiale. Il peut arriver qu'ils demandent un capital social initial élevé pour s'assurer des droits sur une part des 15%, ou bien un capital qui corresponde

à leurs prévisions (comme le veut la pratique commerciale normale), en espérant demander plus tard l'autorisation d'augmenter les capitaux lorsqu'il restera une certaine partie des 15% qui n'est pas encore utilisée. Ce serait aussi un problème pour le ministre, car la loi ne précise pas comment il faut répartir le montant inutilisé de ces 15%, si à un moment donné l'ensemble des demandes de capital social initial ou accru excèdent ce montant.

Les banques britanniques s'inquiètent également du fait que l'importance de la filiale d'une banque étrangère est un multiple de son capital social, qui doit être approuvé par le ministre. On ne sait pas si le capital social d'une filiale de banque étrangère est limité, car bien que le Livre blanc d'août 1976 propose un plafond, à savoir $25 millions de dollars canadiens, le projet de loi lui-même est muet sur ce point, et laisse au ministre, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, le soin d'approuver le capital social initial et les autres augmentations du capital en question. Les banques souhaitent qu'une loi, ou du moins une directive administrative démente ce plafond étant donné que l'incertitude ainsi créée nuirait à la planification de la croissance normale de la filiale d'une banque étrangère. En tout cas, la disposition, qui s'applique uniquement aux filiales de banques étrangères et non aux banques nationales, se trouve en contradiction avec l'objectif qui consiste à appliquer le même règlement à toutes les activités bancaires, les filiales de banques étrangères se trouvant sur un pied d'égalité avec les banques canadiennes à charte.

En ce qui concerne l'alinéa 297(1) b), nous ne savons pas très bien comment la disposition sera appliquée. À cet égard, nous tenons à attirer l'attention sur les rapports qui existent entre certaines sociétés actuelles. Certaines des banques représentées par l'association détiennent toutes une participation (de plus de 10% mais pas majoritaire) dans Finance for Industry Limited (FFI),

société financière de portefeuille du Royaume-Uni dont la banque d'Angleterre est également actionnaire (voir exemplaire ci-joint du rapport de 1977-1978). Cette société, par l'intermédiaire d'une filiale d'une banque britannique, détient dans deux filiales non bancaires du Canada des actions ordinaires respectivement de 10% et de 51%. De prime abord, il semble que cette pratique ne permet à aucune banque d'implanter une filiale de banque étrangère au Canada, bien qu'en fait il ait très peu de points communs entre les filiales canadiennes susmentionnées et les banques britanniques qui détiennent des actions dans la FFI.

Nous avons effleuré ces questions dans notre premier mémoire sur le Livre blanc, mais nous sommes disposés à fournir les précisions nécessaires. Le fait qu'il n'y ait pas au Royaume-Uni de distinction entre les banques britanniques et les banques étrangères, et que l'on s'efforce au sein de la communauté européenne de veiller à ce que l'uniformisation des règlements concernant les banques ne porte pas préjudice aux banques du tiers-monde, nous encourage à exprimer notre point de vue à propos de ces aspects de la révision de la Loi sur les banques. Nous sommes convaincus qu'il faut en particulier, revoir le principe des restrictions imposées à l'envergure d'un groupe bancaire ou d'une banque donnée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

At 9:30 a.m.

From the Department of Finance:

Mr. W. A. Kennett, Inspector General of Banks;

Mr. Doug Sleeman, Legal Counsel.

At 8:00 p.m.

From the Banking Federation of the European Economic Community:

The Rt. Hon. Lord O'Brien of Lothbury, G.B.E., P.C., President, British Bankers' Association;

Mr. Paul Fabre, Deputy Managing Director, French Bankers' Association;

Dr. Paul Franken, Deputy General Counsel, Dresdner Bank AG.

A 9 h 30.

Du ministère des Finances:

M. W. A. Kennett, inspecteur général des banques;

M. Doug Sleeman, conseiller juridique.

A 20 heures.

De la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne:

Le très hon. Lord O'Brien of Lothbury, G.B.E., c.p., président, British Bankers' Association;

M. Paul Fabre, administrateur adjoint, Association des banquiers français;

M. Paul Franken, conseiller général adjoint, Dresdner Bank AG.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Wednesday, November 22, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le mercredi 22 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

CONCERNANT:

La teneur du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire.

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Fourth Session of the
Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la
trentième législature, 1978

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Breau
Caouette (*Témiscamingue*)
Clermont
Crosbie (*St. John's West*)
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Rynard
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Wednesday, November 22, 1978:

Mr. Rynard replaced Mr. Hamilton (*Swift Current-Maple Creek*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mercredi 22 novembre 1978:

M. Rynard remplace M. Hamilton (*Swift-Current-Maple Creek*)

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 22, 1978
(11)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:40 p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Gray, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Kempling, McCain, Philbrook, Ritchie, Rynard, Saltsman, Stevens and Trudel.

In Attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witnesses: For the Banking Federation of the European Economic Community: Mr. Paul Fabre, Deputy Managing Director, French Bankers' Association; Dr. Paul Franken, Deputy General Counsel, Dresdner Bank AG; Mr. M. C. Swift, M.C., Secretary-General, British Bankers' Association; Mr. Alain Teitelbaum, President, Credits Lyonnais Canada Limited; Mr. Douglas C. Robertson, Legal Counsel, Phillips & Vineberg, Montreal, Quebec; Mr. Gérard H. Legrand, President and General Manager, BNP Canada Inc. and Mr. Raynald Dreyfus, President, Société Générale S.A. (Canada) Inc.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

The witnesses answered questions.

At 5:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 1978
(11)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 40 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Gray, Johnston (*Westmount*) Kaplan, Kempling, McCain, Philbrook, Ritchie, Rynard, Saltsman, Stevens et Trudel.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller supérieur; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: De la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne: M. Paul Fabre directeur adjoint Association des banquiers français; M. Paul Franken conseiller général adjoint, Dresdner Bank AG; M. M. C. Swift, M.C., secrétaire général, British Bankers' Association; M. Alain Teitelbaum, président Credit Lyonnais Canada Limitée; M. Douglas C. Robertson conseiller juridique, Phillips & Vineberg, Montréal (Québec); M. Gérard H. Legrand, président et directeur général, BNP Canada Inc.; M. Raynald Dreyfus, président, Société S.A. (Canada) Inc.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978, portant sur la teneur du bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

Les témoins répondent aux questions.

A 17 h 50, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Wednesday, November 22, 1978

[*Text*]

• 1540

The Chairman: Before I introduce the witnesses again, I would like to circulate a letter that I have drafted out and would like to send to the Speaker touching on the request of the Canadian Broadcasting Corporation to do some filming of one of our meetings for a documentary. If no member present objects to this letter, I would propose to send it today.

Mr. Kempling: There are only four members here.

The Chairman: I have discussed it with others and they have indicated approval of it but I thought I would go through the formality of circulating it at a regular meeting.

Since we have a quorum for the purpose of hearing evidence, it is my pleasure to call the meeting to order again to continue with our witnesses who represent the Banking Federation of the European Economic Community.

A cause de la réunion au Sénat, nous avons des témoins un peu différents. Alors, je vous présente pour la deuxième fois, M. Paul Fabre Deputy Managing Director, French Bankers' Association; beside him Mr. Paul Franken, Deputy General Counsel, Dresdner Bank AG; and replacing Lord O'Brien, Mr. M. C. Swift, Secretary-General, British Bankers' Association.

I would propose to take a new list of names for questions. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. I was wondering, now that we have three representatives, one from Great Britain, I believe, one from a bank in Germany and one from France, if I could ask, perhaps starting with our friend from the Dresdner Bank, what is the total domestic footings, if you like, or assets of the German banking business and to date what has been the penetration in to the German banking system of foreign banking concerns? I was wondering if perhaps I could get information, first of all, with respect to Germany on that and then maybe France and the United Kingdom.

Dr. Paul Franken (Deputy General Counsel, Dresdner Bank AG): Including foreign banks, we have 268 commercial banks. The small savings banks etc are not counted. The commercial banks, including foreign banks, have total assets of about 450 billion deutschemarks. We have 53 foreign banks with branches in Germany and their total business is 32.6 billion deutschemarks. These are figures as of the end of Augusts 1977.

• 1545

Mr. Stevens: Just for the record, Mr. Chairman, my arithmetic is not too fast but I take it that is about 7 or 8 per cent of your total . . .

Dr. Franken: Right. That is true.

Mr. Stevens: . . . footings or whatever you like to call it and it now represents foreign activity.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mercredi 22 novembre 1978

[*Translation*]

Le président: Avant de vous présenter à nouveau les témoins, je ferai circuler une lettre que j'ai rédigée à l'intention de l'Orateur, au sujet de la demande de la société Radio-Canada de filmer partiellement une de nos séances pour un film documentaire. Je me propose de l'envoyer aujourd'hui, si personne d'entre vous ne s'y oppose.

M. Kempling: Nous ne sommes que quatre.

Le président: J'en ai discuté avec d'autres, qui se sont dit d'accord. J'ai toutefois voulu respecter les formalités prescrites en faisant circuler la lettre lors d'une séance ordinaire.

Nous avons le quorum pour entendre des témoignages. J'ai donc le plaisir d'ouvrir encore une fois la séance pour entendre à nouveau nos témoins, les représentants de la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne.

Because of the Senate meeting, we have slightly different witnesses. So for the second time, I would like to introduce Mr. Paul Fabre, directeur adjoint, Association française des banquiers; à côté de lui, M. Paul Franken, sous-conseiller général, Dresdner Bank AG; et à la place de lord O'Brien, M. M. C. Swift, secrétaire général, Association britannique des banquiers.

J'ai l'intention de dresser une nouvelle liste de noms pour les questions. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Étant donné que nous avons maintenant trois représentants, dont un de la Grande-Bretagne, un d'une banque d'Allemagne et un de la France, je voudrais demander, en commençant peut-être par notre ami de la Dresdner Bank, quel est le chiffre total des avoirs des banques allemandes et quelle a été, jusqu'ici, la pénétration du système bancaire allemand par des banques étrangères. Je voudrais obtenir ces renseignements pour l'Allemagne premièrement, et ensuite pour la France et le Royaume-Uni.

M. Paul Franken (sous-conseiller général, Dresdner Bank AG): Nous avons 268 banques commerciales, y compris les banques étrangères. Ce chiffre ne comprend pas les petites banques d'épargne, etc. Les banques commerciales, y compris les banques étragnères, ont des actifs totaux d'environ 450 milliards de deutsche marks. Il y a 53 succursales de banques étrangères en Allemagne, dont le chiffre d'affaires total s'élève à 32.6 milliards de deutsche marks. Ce sont les chiffres publiés à la fin d'août 1977.

M. Stevens: Je ferais remarquer, monsieur le président, que je ne suis pas très rapide en mathématiques; s'agit-il d'environ 7 ou 8 p. 100 de votre . . .

M. Franken: Oui. Vous avez raison.

M. Stevens: . . . avoir total, si c'est bien le terme exact, ce qui représente les activités des banques étrangères.

[*Texte*]

Dr. Franken: I may add one point. These 53 foreign banks which I mentioned are only the banks doing business through a branch. We have a few foreign banks in Germany doing business through subsidiaries but two of them are very important: that is the Chase Manhattan and the City Bank; and we should add another 10 billion deutsche marks to the figure I have given to you for merely those two banks doing business through subsidiaries.

Mr. Stevens: That would still make it about 9 per cent, or at least a low 10 per cent. I wonder if we could have the comparable figures for France?

M. Paul Fabre (Directeur adjoint, Association française des banquiers): Messieurs, en France nous avons actuellement 365 banques commerciales, y compris les banques étrangères. A côté de ces 365 banques commerciales, nous avons un certain nombre d'établissements, comme au Canada je crois, qui ne sont pas exactement placés sous le même régime législatif que les banques commerciales, mais qui font également des opérations bancaires et que nous considérons comme faisant partie du système bancaire français. Dans nos statistiques monétaires, ils sont dans le système bancaire; je les prends donc en considération.

Alors, sur ces 365 banques commerciales, il y a 104 d'entre elles qui sont sous contrôle étranger. J'emploie cette expression parce qu'elle couvre tout. Elle couvre les 53 succursales de banques étrangères, car nous avons 53 succursales de banques étrangères, et les autres banques sont des banques fondées sous le régime du droit français. Je ne dis pas des filiales, je vais vous expliquer dans un instant pourquoi je ne les appelle pas filiales de banques étrangères. Il y a un petit nombre d'entre elles, je dirais une douzaine, qui sont de vraies filiales de banques étrangères, des filiales à 100 p. 100, qui ont choisi cette forme d'implantation en France parce que, pour une raison ou pour une autre, elle leur convenait. Mais il y a une bonne quarantaine, en fait je crois 44 banques sous contrôle étranger, qui sont en réalité des banques consortiales. Il n'y a pas, derrière, à 100 p. 100 une banque étrangère; il y a un certain nombre de banques étrangères connues comme étant des banques dans leur pays d'origine; mais il y a aussi des banques qui ont été créées en France, en partie par des banques étrangères, par des institutions financières étrangères qui ne sont pas des banques, par des groupements financiers, des groupements d'intérêts étrangers, avec ou sans la participation minoritaire de banques françaises ou d'intérêts français. Donc, ceci fait un ensemble assez composite; mais c'est un tableau rapide de ces 104 unités étrangères, ou sous contrôle étranger, qui opèrent actuellement en France.

Si vous me demandez quelle est l'importance que représentent leurs activités en France, je dirais que si l'on prend le total des bilans de ces 104 unités étrangères opérant actuellement en France, et si l'on compare le total du bilan de ces 104 banques avec le total des bilans du système bancaire français, y compris, bien entendu, les banques étrangères qui en font partie, nous arrivons à un pourcentage de 13 p. 100.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I was wondering if we could have the actual figures: how many Swiss francs would be the total banking activity . . .

Mr. Fabre: Ah, yes.

[*Traduction*]

M. Franken: Je voudrais ajouter que les 53 banques étrangères dont j'ai parlé ne comprennent que les banques qui font des affaires par l'entremise d'une succursale. Il existe en Allemagne quelques banques étrangères qui font des affaires par l'entremise de filiales; la Chase Manhattan et la City Bank sont les deux plus importantes. Par l'entremise de filiales, ces deux banques, à elles seules, ajoutent 10 milliards de deutsche marks aux chiffres que je vous ai donné.

M. Stevens: Il s'agirait donc d'environ 9 p. 100, ou même presque 10 p. 100. Pourrait-on avoir les mêmes renseignements pour la France?

Mr. Paul Fabre (Deputy Managing Director, French Bankers' Association): Currently we have 365 commercial banks in France, including foreign banks. Besides the 365 commercial banks, as I believe is the case in Canada, we have some establishments, which do not fall under exactly the same legislative system as commercial banks but which do handle banking operations and which we consider a part of the French banking system. We include them in our monetary statistics on the banking system so I have taken them into account here.

Of these 365 commercial banks, 104 are under foreign control. I use this expression because it covers everything. It covers the 53 foreign bank branches, we have, as well as the other banks established under the French legal system. These are not subsidiaries, and I will explain in a moment why I do not call them foreign bank subsidiaries. Perhaps a dozen of them, are true foreign bank subsidiaries, 100 per cent subsidiaries, who have chosen this means of establishing in France because for one reason or another it suited them. But at least 40, in fact, I think, 44 banks under foreign control, are actualy consortiums. They are not backed 100 per cent by a foreign bank. There are a few foreign banks recognized as banks in their country of origin, but there are also partially foreign banks created in France by foreign financial institutions which are not banks but financial groups or foreign interest groups with or without minority participation of French banks or French interests. This makes up a rather varied group, but it does provide a rapid sketch of the 104 foreign or foreign-controlled elements currently operating in France.

To determine the extent of their activities in France, the total balance sheets of these 104 foreign elements currently operating in France compared with the total balance sheets in the French banking system, including of course the foreign banks which are part of that system, gives a result of 13 per cent.

M. Stevens: Monsieur le président, je voudrais avoir les chiffres exacts: à combien de francs suisses se chiffrent toutes les activités bancaires . . .

M. Fabre: Ah, oui.

[*Text*]

Mr. Stevens: . . . in France, expressed in Swiss francs.

M. Fabre: Ce pourcentage de 13 p. 10 résulte . . . Les bilans des banques étrangères s'élèvent à 192 milliards de francs, et les bilans de l'ensemble du système bancaire français font 1,672 milliards de francs. Vous me direz que si vous faites la division, vous ne trouvez pas 13 mais 11.50 p. 100. Si je trouve 13, c'est parce que j'ai extrait du bilan des banques françaises les chiffres qui correspondent à l'activité de leurs succursales à l'étranger. Autrement, nous avons des idées fausses.

• 1550

Mr. Stevens: Mr. Chairman, before I go to the United Kingdom for their figures, I did forget to ask, can you give us a break-out of the foreign activity? For instance, we have 13 per cent, roughly, in the case of France, about 9 per cent or 10 per cent in the case of Germany. Can you give us any figure as to how much of that foreign activity is, in turn, Canadian bank activity?

M. Fabre: Les banques canadiennes à Paris sont au nombre de trois. La première, c'est la plus importante par le bilan, est la *Royal Bank of Canada*. Elle a un bilan français de . . . Vous les voulez en francs français ou en dollars?

M. Stevens: En dollars.

M. Fabre: En dollars. Je devrais avoir ma machine à calculer, alors. Bon, alors, je vous donnerai les deux. Cela fait 2.2 milliards de francs français, c'est-à-dire 600 millions de dollars canadiens au cours de 3.696; cela, c'est la première. La deuxième, c'est la Banque canadienne nationale qui a un total de bilan de 435 millions de dollars canadiens et la troisième, c'et la *CIBC* qui a un total de bilan de 338 millions de dollars canadiens. Ces chiffres, bien sûr, ne tiennent pas compte de leurs activités hors bilan et notamment, de leurs opérations de change à terme qui sont très importantes.

Dr. Franken: In Germany we have four Canadian banks, Canadian pure banks: the Bank of Montreal, the Toronto Dominion Bank, and the Bank of Nova Scotia, doing business through branches, and the Royal Bank has a participation in a German bank of 67 per cent. That summarizes to an amount of about 2 billion Deutsch—marks.

Mr. Stevens: That is just a little less than 0.5 per cent.

Dr. Franken: Yes.

Mr. Stevens: Now, maybe we can get all those figures for the United Kingdom. In giving the United Kingdom figures, I was wondering if you could distinguish for us the unique situation involving the Eurodollars, the acticity you have within the City in London, which I think is an almost non-domestic type of activity. I think the figures would be helpful if you can show us what are, perhaps, your total figures and what they are when you take the Eurodollar type of activity out.

The Chairman: We are well over 10 minutes, but I think we ought to complete this subject before I call on Mr. Trudel.

[*Translation*]

M. Stevens: . . . en France. Je voudrais que ces chiffres soient exprimés en francs suisses.

Mr. Fabre: We arrive at this 13 per cent by . . . The foreign banks do 192 billion francs worth of business and the French banking system as a whole does 1,672 billion francs worth of business. Using these figures the percentage you will get is not 13 per cent but 11.5 per cent. I reach the 13 per cent figure by subtracting from the French banks' business the amount corresponding to the business of their foreign branches. Otherwise, the figures would be misleading.

M. Stevens: Monsieur le président, avant de passer au Royaume-Uni, j'ai oublié de vous demander une ventilation des activités à l'étranger. Dans le cas de la France, par exemple, nous avons environ 13 p. 100 et dans le cas de l'Allemagne, environ 9 ou 10 p. 100. Pourriez-vous nous dire à quel pourcentage de ces activités à l'étranger correspondent les activités bancaires canadiennes?

Mr. Fabre: There are three Canadian banks in Paris. The first, the Royal Bank of Canada, does the most business. Its French balance sheet amounts to . . . Do you want this in French francs or in dollars?

Mr. Stevens: In dollars.

Mr. Fabre: In dollars. I wish I had my calculator! I will give you both figures. For the first bank, the amount is 2.2 billion French francs, or $600 million Canadian at an exchange rate of 3.696. The second bank, the Canadian National Bank, has a total balance sheet of $435 million Canadian. The third is the CIBC, with a total balance sheet of $338 million Canadian. Of course, these figures include activities which do not figure in their balance sheet, in particular their quite extensive term exchange activities.

M. Franken: Nous avons en Allemagne quatre banques canadiennes, c'est-à-dire des banques entièrement canadiennes: la Banque de Montréal, la Banque Toronto-Dominion et la Banque de Nouvelle-Écosse, qui font des affaires par l'entremise de succursales; et la Banque Royale, qui participe à 67 p. 100 à une banque allemande. Cela se résume à un montant d'environ 2 milliards de deutsche marks.

M. Stevens: Cela revient à un peu moins de 0.5 p. 100.

M. Franken: Oui.

M. Stevens: Nous pourrons sans doute obtenir maintenant ces chiffres pour le Royaume-Uni. Pour les chiffres du Royaume-Uni, je voudrais que vous nous expliquiez la situation unique des eurodollars, les activités qui ont lieu à Londres, dans la City, activités qui, à mes yeux, sont presque externes au pays. Il nous serait utile d'obtenir les chiffres totaux, ainsi que les chiffres calculés sans les eurodollars.

Le président: Nous avons dépassé de loin les dix minutes, mais je crois qu'il est important d'en finir avec ce sujet avant de passer à M. Trudel.

[*Texte*]

Mr. M. C. Swift, M.C. (Secretary-General, British Bankers' Association): I think I can give these fairly quickly. I was just going to say I think we are not the only country dealing in Eurodollars, there are some big centres in Paris and Frankfurt. But just on these points, the figures that I have—which are of May this year, so they are not entirely up to date—are the British banks, $50 billion and overseas banks, $39 billion. That is 55 per cent for British banks, 42 per cent for overseas banks; there are a few consortium banks which all banks are involved in. Those are for sterling and currency assets. Taking the sterling assets only, which I think would probably certainly help you—I do not have any more detailed figures than that. Sterling assets only; British banks, $40 billion; overseas banks, $10 billion. That gives, in a percentage, British banks, 77 per cent and overseas banks, 21 per cent. Is that helpful?

• 1555

Mr. Stevens: What is the Canadian participation in the United Kingdom?

Mr. Swift: I cannot give you the figures for that. I think you would have to ask the Canadian banks. I am not entirely sure of my facts, but I do not think that the Canadian banks individually publish their figures, and this would be an over-all total of overseas banks produced by the Bank of England. But I do not have them, I am afraid, nor do I think we would be able to get them.

The Chairman: Mr. Stevens, may I move on?

Mr. Stevens: Yes.

The Chairman: Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Thank you Mr. Chairman. Mr. Swift, before we go on to complete the table, if my colleague will allow me, out of the 304 branches in Britain would you give us the breakdown as to the foreign branches and the local branches, the British banks?

Mr. Swift: Yes, banks, approximately 85; between 80 and 90 British banks, and 214 overseas banks. Those are overseas and Commonwealth banks, banks which are not U.K. banks.

Mr. Trudel: Thank you.

Monsieur le président, hier, les témoins nous ont décrit en France, en Angleterre et en Allemagne, la facilité avec laquelle on pouvait obtenir une licence. Cela me semble facile; c'est une question de formalité.

Maintenant, en ce qui me concerne, malgré la facilité avec laquelle on nous a décrit la situation, il me semble que dans ces trois pays-là le gouvernement central ou les banquiers aient un contrôle à peu près absolu bien que dans le cas de l'Angleterre il n'y ait pas ce qu'on appelle le *Bank Act* qui est apparamment déposé devant le Parlement. Je vais citer deux exemples. En France, lorsque des multinationales, par les succursales, ont voulu développer certaines industries, on a pu les en empêcher presque à volonté. Dans le cas de l'Allemagne, si je prends l'industrie de l'automobile où il y avait une pénétration assez

[*Traduction*]

M. M. C. Swift, M.C., (secrétaire général, Association britannique des banquiers): Je crois pouvoir les donner assez rapidement. Je voudrais signaler que le Royaume-Uni n'est pas seul à faire des affaires en eurodollars. Il y a également de grands centres à Paris et à Francfort. En réponse à votre question, je dois dire que mes chiffres datent du mois de mai de cette année et ne sont pas à jour. Mais ces chiffres sont de 50 milliards de dollars pour les banques britanniques et de 39 milliards de dollars pour les banques étrangères. C'est-à-dire 55 p. 100 pour les banques britanniques et 42 p. 100 pour les banques étrangères. Il existe quelques consortiums bancaires auxquels toutes les banques sont liées. Ces chiffres comprennent l'actif en sterling et en devises. Si on ne prend que l'actif en sterling, et je crois que cela vous serait utile . . . je n'ai pas de chiffres plus détaillés que cela. L'actif en sterling seul: les banques britanniques, 40 milliards de dollars; les banques étrangères, 10 milliards de dollars. En pourcentage, les banques britanniques ont 77 p. 100 et les banques étrangères, 21 p. 100. Est-ce que cela vous est utile?

M. Stevens: Quelle est la participation canadienne au Royaume-Uni?

M. Swift: Je n'ai pas ces chiffres. Il vous faudrait poser cette question aux banques canadiennes. Je n'en suis pas certain, mais je crois que les banques canadiennes ne publient pas individuellement leurs chiffres; il s'agirait donc d'un total global des banques étrangères calculé par la Banque d'Angleterre. Je regrette, mais je n'ai pas ces chiffres, et je ne crois pas pouvoir les obtenir.

Le président: Monsieur Stevens, puis-je passer au suivant?

M. Stevens: Oui.

Le président: Monsieur Trudel.

M. Trudel: Merci, monsieur le président. Monsieur Swift, avant de terminer le tableau, si mon collègue me le permet, au sujet des 304 succursales qui existent en Grande-Bretagne, pourriez-vous nous donner la ventilation des succursales étrangères et des succursales, des banques britanniques?

M. Swift: Oui, il y a entre 80 et 90 banques britanniques, disons 85, et 214 banques étrangères. Il s'agit de banques étrangères et de banques du Commonwealth, c'est-à-dire de banques qui ne font pas partie du Royaume-Uni.

M. Trudel: Merci.

Mr. Chairman, yesterday the witnesses described to us the ease with which one could obtain a licence in France, England and Germany. I consider the procedure easy, it is merely a formality.

What worries me is that despite the ease of obtaining a licence described to us, it seems to me that the central government or the bankers have almost complete control in these three countries although in the case of England I think there is what is known as the Bank Act which apparently is tabled in Parliament. I have two examples to give you. In France, when multinational companies wanted to develop certain industries through branches, it was possible to prevent them almost at will. As for Germany, where there was a fairly extensive penetration of the automobile industry by certain

[*Text*]

massive de la part de certaines banques, on a réussi à limiter à 25 p. 100, si mes chiffres sont exacts, cette pénétration du marché, soit par l'entremise des banques, soit par l'entremise de législations.

Monsieur le président, j'aimerais savoir, si vous avez une réglementation assez large, comment on ait pu contrôler jusqu'à ce point les investissements des banques étrangères surtout au niveau des multinationales, soit en France, soit en Allemagne, même peut-être . . . bien que je n'aie pas senti la même présence ou le même contrôle, en Angleterre? Je ne sais pas si ma question est assez claire ou assez précise pour obtenir quelques détails de nos témoins.

M. Fabre: Est-ce que je peux vous demander une précision sur votre question, monsieur..?

M. Trudel: Oui, oui.

M. Fabre: Lorsque vous avez dit qu'en France on avait pu empêcher certains établissements..?

M. Trudel: Oui.

M. Fabre: Pensiez-vous à des établissements bancaires ou à des établissements industriels?

M. Trudel: Non. Si vous me permettez, monsieur le président, par exemple, l'activité envisagée par des multinationales avec les banques qui étaient déjà en France pour développer certaines industries autres que l'industrie bancaire.., mais qui devaient être financées par des filiales ou des banques qui étaient déjà installées en France, a pu être contrôlée par la législation qui n'était pas nécessairement la législation bancaire.

M. Fabre: Bien sûr.

M. Trudel: On a pu l'arrêter.

M. Fabre: Oui.

M. Trudel: Vous nous avez décrit la situation quant aux licences pour les banques. Mais j'ai senti qu'il y avait un contrôle qui était plus rigide que cela. Non seulement on pouvait donner des licences, chose qui semble assez facile, mais on pouvait contrôler les investissements un fois les licences données par des filiales ou par des gens qui étaient déjà actionnaires dans ces banques-là. J'aimerais, si possible, avoir cetaines explications sur cela.

M. Fabre: Oui. Je crois que votre question est complexe. Elle touche à un certain nombre de choses.

Nous avons en France une réglementation des investissements étrangers en France de même, d'ailleurs,que des investissements français à l'étranger. Je parle là des investissements industriels ou commerciaux.

M. Trudel: Oui.

M. Fabre: Lorsque des investissements industriels ou commerciaux étrangers dépassent un certain montant, ils ne peuvent se faire qu'avec une autorisation préalable du ministre des Finances. C'est exact et il a pu arriver, effectivement, que certains investissements étrangers, dans des secteurs sensibles où nous avions une industrie naissante qui n'était pas encore en état de supporter la concurrene étrangère, aient été découragés, voire interdits. C'est un premier point.

[*Translation*]

banks, it was possible to limit multinational participation to, I believe, 25 per cent of the market, either through the banks or through legislation.

Mr. Chairman, where regulations are so loose, how was it possible to control to such an extent foreign bank investments, especially at the multinational level, in France, in Germany, and even perhaps—although I have not noticed the same presence or the same control—in England? I do not know if my question is clear enough or specific enough to obtain some detail from our witnesses.

Mr. Fabre: Could you give me a clarification of your question, Mr. . . . ?

Mr. Trudel: Yes, yes.

Mr. Fabre: When you said that in France we were able to prevent certain establishments . . . ?

Mr. Trudel: Yes.

Mr. Fabre: Were you thinking of banking establishments or industrial establishments?

Mr. Trudel: No. I was referring, for instance, to the plans of multinational companies to work with banks already in France to develop industries other than the banking industries . . . , industries which would be financed by subsidiaries or by banks already established in France. These plans were controlled through legislation, and not necessarily banking legislation.

Mr. Fabre: Of course.

Mr. Trudel: It was possible to stop them.

Mr. Fabre: Yes.

Mr. Trudel: You described for us the situation regarding banking licences. But I got the impression that there was stricter control than that. Not only was it possible to grant licences, a fairly simple procedure, but it was also possible to control investments once licences had been granted by subsidiaries or by shareholders of the banks in question. If possible, I would like some explanation of that.

Mr. Fabre: Yes. I think your question is a complex one. It touches on several different things.

In France, we regulate foreign investment in France as well as French investment abroad. I am referring here to industrial or commercial investment.

Mr. Trudel: Yes.

Mr. Fabre: When foreign industrial or commercial investment exceeds a certain amount, it cannot proceed without the prior authorization of the Finance Minister. This is true and it may in fact have happened that certain foreign investments were discouraged or even forbidden in sensitive sectors where a young industry was not yet capable of holding its own against foreign competition. That is the first point.

[*Texte*]

En ce qui concerne les banques, nous avons également des dispositions qui visent le cas où une banque étrangère ou un groupe financier étranger désire acquérir une participation dans une banque française, ce qui est un autre cas.

• 1600

Dans ce cas-là, si la participation souhaitée dépasse 20 p. 100 ou si sa valeur dépasse 10 millions de francs, cette participation doit être autorisée par les autorités bancaires. Lorsque l'autorisation est donnée par les autorités bancaires, l'autorisation qui doit être reçue des autorités d'investissement est automatique et va de soi.

Le résultat de ceci est effectivement que lorsque nous avons autorisé une banque étrangère, qui est alors une filiale, par hypothèse, à se créer en France, nous l'avons autorisée parce que les personnes, les groupements, les établissements financiers ou bancaires qui créent cette succursale ont donné confiance à nos autorités qui ne souhaitent pas que même une banque étrangère ait des difficultés chez nous.

Par conséquent, nous estimons que si cette banque étrangère, qui a été autorisée à se constituer avec une structure de capital déterminée, veut changer brusquement la structure de ce capital, faire entrer de nouveaux actionnaires pour plus de 20 p. 100, ceci peut porter préjudice à la crédibilité de la banque, à sa compétence, à sa qualité de bonne banque. Donc, nous demandons que les nouveaux actionnaires appelés à remplacer les anciens soient l'objet de la même approbation à laquelle avaient été soumis les fondateurs originaires de la banque.

Cela nous paraît assez logique et je dois dire que, dans un certain nombre de cas, ceci nous a certainement évité des difficultés. J'en citerai un seul: Certains se rappellent peut-être une entreprise qui s'appelait Investors Overseas Services. Les autorités françaises n'ont pas donné à cette organisation qui, à ce moment-là, n'était pas encore notoirement dans la situation où elle s'est trouvée par la suite, la permission de prendre une participation. Je pense que ceci montre que ce régime, malgré qu'il puisse paraître un peu contraignant, a tout de même quelques avantages.

Mr. Trudel: On the question of the automobile industry in Germany.

Le président: J'aimerais signaler aussi que M. Alain Teitelbaum est ici en tant que président du Crédit Lyonnais du Canada Limité. J'ai oublié de le présenter au commencement et je le fais maintenant. Mr. Franken.

Dr. Franken: Well, first a question to clarify what you mean. Do you think that in our automobile industry the banks are not allowed to have a higher participation than 25 per cent?

Mr. Trudel: No, although you explained to us the licensing procedure yesterday, it seems to me that you have been able to control and protect through investment of your banks the penetration of either foreign investors to local or to foreign banks that you have had in Germany. I use the automobile industry because some other banks or investors were trying to acquire the majority equity in some of your industries and you

[*Traduction*]

Regarding banks, we also have provision for cases where a foreign bank or a foreign financial group would like to acquire participation in a French bank, which is quite a different case.

In such cases, if the desired participation exceeds 20 per cent or if its value exceeds 10 million francs, the participation must be authorized by banking authorities. Once the banking authorities grant this authorization, authorization from investment authorities is automatic.

Therefore, when we authorize the establishment of a foreign bank in France, a bank which is by definition a subsidiary, we have in fact given authorization because the people, the groups, or the banking or financial establishments setting up the branch have in fact earned the trust of our authorities who, after all, do not wish foreign banks to encounter difficulties in our country.

Consequently, if this foreign bank, authorized to establish with a specific capital structure, suddenly wants to alter this capital structure or wants to bring in new shareholders in excess of 20 per cent, we feel that this might endanger the bank's credibility, competence, and ability to operate as a good bank. Therefore, we request that new shareholders replacing old shareholders be subject to the same approval as the original founders of the bank.

This seems quite logical to us, and I must say that in some cases it did save us some problems. I will mention one case: some of you may remember a business called Investors Overseas Services. This organization, which at that time was not yet known to be in a situation it later found itself in, was not permitted by the French authorities to acquire a participation. I think that this demonstrates that this system, although it may seem rather restrictive, does have some advantages.

M. Trudel: Au sujet de l'industrie automobile en Allemagne.

The Chairman: I would like to mention that Mr. Alain Teitelbaum is also here in his role as President of Crédit Lyonnais of Canada Limited. I forgot to introduce him at the beginning, so I have done so now. Monsieur Franken.

M. Franken: Premièrement, je voudrais demander une explication. Croyez-vous que, dans notre industrie automobile, les banques n'ont pas le droit de participer à plus de 25 p. 100?

M. Trudel: Non, bien que vous ayez expliqué hier la procédure de réglementation, il me semble que vous avez pu contrôler et protéger, par les investissements de vos banques, la pénétration d'investisseurs étrangers dans les banques locales et étrangères en Allemagne. Je cite l'exemple de l'industrie automobile parce que certaines autres banques, ou investisseurs, essayaient d'acquérir l'avoir majoritaire de certaines de

[*Text*]

have been able through your banking system to stop it. So, I was mentioning that you have the total control rather than just a very loose control.

Dr. Franken: Not actually through our banking system. We have a special provision in our corporation act which says that the shareholders can adopt a resolution by which the voting power could be restricted to a certain percentage. This has been done about three or four years ago when we had rumours that certain Arabian sheiks liked to buy our industry, our most successful industry of course, and indeed there were rumours regarding the automobile industry. Then, such resolutions were adopted by the general meetings of those companies involved which restricted the voting rights of the shareholders to a 10 per cent volume. That was, for instance, done not only in the automobile indusktry, but with our big chemical concerns and, for instance, with Mannesmann which is a steel mill and some others. This, of course, is a measure which is based on a purely voluntary procedure. It is not done legally, not done by law.

• 1605

M. Trudel: Monsieur le président, est-ce qu'il me reste encore du temps?

Le président: Pour une dernière question, oui.

M. Trudel: Est-ce que, sur le marché européen, les banques sont empêchées d'avoir une participation majoritaire dans les entreprises? Est-ce que les banques comme telles peuvent avoir une participation dans une entreprise ou avez-vous des restrictions?

M. Fabre: Je réponds très vite pour ce qui est de la France. Nous avons en France plusieurs catégories de banques.

Les banques qui font surtout du *week-end banking*, qui sont nos grandes banques, sont classées dans une catégorie qui s'appelle les banques de dépôts. Pour ces banques-là, dont les fonds proviennent essentiellement des déposants, il est clair qu'il y a des limitations à leurs investissements dans des secteurs non bancaires, des limitations assez étroites en volume global et en parts de capital de l'entreprise.

En revanche, comme notre économie a besoin d'établissements différents, nous avons aussi des banques que nous appelons les banques d'affaires, dont les ressources proviennent davantage d'autres sources que des dépôts. Elles ont donc des possibilités beaucoup plus larges de prendre des participations dans des affaires industrielles ou commerciales, soit directement, soit par l'intermédiaire de *holdings*.

M. Trudel: Est-ce que c'est la même chose dans les autres pays?

Dr. Franken: No, we have no restrictions at all in Germany. That means that a bank can buy participation in nonbanking corporations as much as it likes although, of course, it might be a matter of public policy and it could create some raising of eyebrows of the government.

The Chairman: Mr. Saltsman.

[*Translation*]

vos industries. Par l'entremise de votre système bancaire, vous avez pu les en empêcher. Je disais donc que vous avez un contrôle total plutôt que très vague.

M. Franken: Ce n'est pas exactement par l'entremise de notre système bancaire. Notre loi sur les sociétés contient une disposition spéciale qui prévoit que les actionnaires peuvent adopter une résolution pour limiter le pouvoir de voter à un certain pourcentage. Nous l'avons fait il y a trois ou quatre ans, quand le bruit courait que certains scheiks arabes voulaient acheter quelques-unes de nos industries les plus florissantes, évidemment; effectivement, des bruits couraient au sujet de l'industrie automobile. Ensuite, lors d'assemblées générales des sociétés concernées, on a adopté des propositions restreignant le droit de vote des actionnaires à une participation de 10 p. 100. Cela s'est fait, par exemple, non seulement dans l'industrie de l'automobile, mais aussi dans le cas des grosses sociétés de chimie, dans celui de Mannesmann, une grosse entreprise sidérurgique, et dans quelques autres cas. Il s'agit, évidemment, d'une mesure purement volontaire. Cela ne e fait pas sous le coup de la loi.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, do I still have some time left?

The Chairman: For a last question, yes.

Mr. Trudel: Are banks in the European market prohibited from becoming majority shareholders in other concerns? Can banks, as such, be shareholders in other concerns, or are there restrictions on this?

Mr. Fabre: I will answer very quickly for France. In France, there are many categories of banks.

The banks whose main business is *Weekend banking*, our big banks, belong to a category called savings banks. For those banks whose funds come essentially from depositors, it is clear that there are limits to the investments they may make in nonbanking areas, and there are rather severe restrictions concerning total volume and shares held in other concerns.

On the other hand, as our economy does need different kinds of establishments, we also have the so-called commercial banks and their main resources come from areas other than savings. They therefore have a much greater opportunity to hold shares in industrial or commercial concerns, either directly or through holdings.

Mr. Trudel: Is it the same in the other countries?

M. Franken: Non, il n'y a pas du tout de restrictions en Allemagne. Cela veut dire qu'une banque peut acheter la participation qu'elle veut dans une entreprise non bancaire, même si, évidemment, un tel geste peut faire l'objet d'un débat politique en public ou même causer certains froncements de sourcils au niveau du gouvernement.

Le président: Monsieur Saltsman.

[*Texte*]

Mr. Saltsman: I am interested in the subject on which Mr. Trudel is questioning and this is also for a sort of general consideration. I would appreciate getting your views on it because in your brief you pointed out the difficulties that you would run into because of these restrictions on the investment policies of banks, the limitation of investing in industry and the possibility that German banks or German bankers might have to divest themselves or just get out of the field completely because of these Canadian restrictions. What has been your experience with banks' getting into holding shares? I presume it has been a pretty good experience because you have continued the practice for many, many years of banks' holding shares and investing in industry. An argument that is often advanced is that because of the cautious nature of the banking industry this tends to hold down business, a bank's coming in as a shareholder of a business tends to restrict the activities of that business, rather than acting as an innovator. Could you tell us something of your own experience in this field and I would appreciate if the others would give me the experience in their country as a sort of a guide generally because I think it would be very, very difficult for us to sort of make an exception, let us say, for foreign banks. Therefore we are going to have to consider the question in a much broader way. In other words, should banks in Canada generally be allowed to get into further business investments?

• 1610

Dr. Franken: I could give you a very extensive answer on this question because we have a very broad experience in this. First, I may say this is not particularly a German problem. As my friend here from the French Bankers' Association already pointed out, they have the same problem regarding the proposed Section 297 of the bill. Also, the British bankers will have the same problem as far as I know. Perhaps Mr. Swift might elaborate on this question.

Our experiences with participation in nonbanking affiliates, generally speaking, has been very good. We think the support and the experience in financing, for instance, in particular today, in an internationally worrying money market, can be used very successfully by the companies in which the banks have an interest. This is not only a question of having participation in such a company but the same applies to those cases in which bankers are members of the board of such a company, because the information from the banker also can go to the management of this company easily.

Today we do not follow any longer the policy that German banks are very keen to buy participation in the nonbanking field. As I pointed out yesterday, and as it also says here in the brief, very often, as a matter of public policy, banks in Germany are urged to change their loans to a certain company

[*Traduction*]

M. Saltsman: Le sujet des questions de M. Trudel m'intéresse et j'aimerais aussi vous faire part de certaines considérations générales. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, parce que dans votre mémoire vous avez souligné les difficultés que vous pourriez avoir à cause de ces restrictions en matière d'investissement de la part des banques, les restrictions concernant l'investissement dans l'industrie et la possibilité que les banques allemandes ou que les banquiers allemands devraient peut-être se départir de certains intérêts ou se retirer complètement de certains domaines à cause de ces restrictions canadiennes. Quelles sont vos conclusions à propos de banques qui détiennent une participation ou des actions? Il me semble qu'elles doivent être plutôt favorables, parce que vous continuez depuis bien des années de permettre aux banques de détenir des actions et d'investir dans l'industrie. On prétend souvent qu'à cause de la prudence naturelle dont fait preuve l'industrie bancaire, la vitesse de croisière d'une entreprise pourrait en être ralentie, car les banques qui deviennent actionnaires d'une entreprise ont tendance à restreindre les activités de cette entreprise plutôt que d'agir de façon innovatrice. Pourriez-vous nous dire à quelles conclusions vous a mené votre propre expérience dans ce domaine, et j'aimerais bien que les représentants des autres pays nous en touchent aussi un mot de façon très générale, car il me semble qu'il nous serait extrêmement difficile d'adopter des mesures d'exception pour les banques étrangères, par exemple. Nous devons donc aborder cette question de façon beaucoup plus générale. En d'autres termes, devrait-on accorder aux banques en général, au Canada, la permission d'aller plus loin dans le domaine de la participation aux différentes entreprises?

M. Franken: Je pourrais vous donner une très longue réponse, parce que nous avons énormément d'expérience dans ce domaine. Tout d'abord, je dois vous dire qu'il ne s'agit pas là d'un problème particulier à l'Allemagne. Comme mon ami de l'Association des banquiers français l'a déjà souligné, ils ont le même problème en ce qui concerne l'article 297 du projet de loi proposé. A ce que je sache, les banquiers britanniques auront le même problème aussi. Peut-être M. Swift pourrait-il vous donner plus de détails à ce propos.

En général, notre expérience concernant la participation à des entreprises non bancaires a été très bonne. Nous croyons que l'appui et l'expérience que nous pouvons offrir en matière de financement, par exemple, surtout aujourd'hui, alors que la tendance qui se dégage des marchés financiers internationaux est quelque peu inquiétante, peuvent être très utiles aux sociétés ou les banques ont une participation. Il n'est pas seulement question d'avoir une participation dans une telle société, mais la même chose vaut dans les cas où les banquiers font partie de la direction d'une société, parce que les renseignements se transmettent alors beaucoup plus facilement du banquier à la direction de la société.

Les banques allemandes d'aujourd'hui sont beaucoup moins empressées à acheter une participation dans les domaines non bancaires. Comme je l'ai souligné hier et comme vous le voyez aussi dans le mémoire, question de politique, on demande très souvent aux banques, en Allemagne, de convertir leurs prêts à

[*Text*]

into equity capital in order to give this company the possibility of surviving in a certain situation and to save in particular the possibility of having places of employment for the workers and the employees of this company.

This is a very important point which has been raised often by the government and which has made the government inclined to ask the banks for intervention in such cases. The experience we have has been very good because, in the great majority of those cases, by such a procedure the company involved could be saved, did not go bankrupt as otherwise it would have done.

Mr. Saltsman: May I have the views of the others?

M. Fabre: Mais, monsieur, si vous me le permettez, je voudrais peut-être revenir un petit peu à ce problème pour vous expliquer pourquoi, notamment en Allemagne et en France, nos trouvons ce type d'engagement de certaines banques chez nous dans l'industrie.

N'oubliez pas que notre économie a subi deux guerres terribles dans une période de temps relativement courte. Que ces guerres aient eu entre le pays de mon ami ici présent et le mien nous explique peut-être pourquoi c'est justement dans nos deux pays que nous ayons éprouvé des difficultés.

• 1615

Je crois que la chose est vraie, non seulement pour l'Allemagne, pour la France, pour l'Italie, mais aussi pour d'autres pays. Nous avons en Europe une situation qui n'est pas du tout la même que celle qui existe de ce côté-ci de l'Atlantique, et peut-être même pas de celle qui existe de l'autre côté du *channel*, ce que mon ami suisse appelle *English channel*.

La situation n'est pas différente en ce sens que sur le continent les entreprises souffrent d'un déficit chronique de financement. Globalement parlant, il y a un déficit chronique de financement des entreprises, et ce déficit chronique de financement en terme de comptabilité nationale, est compensé par un excédent chronique de financement des ménages, des individus. Ceci veut dire que les entreprises ont beaucoup de difficultés à se procurer des capitaux à risques, même des capitaux d'obligations sur des marchés financiers qui ne sont pas aussi vivants, qui ne fonctionnent pas aussi bien qu'il le faudrait. Dans ces conditions, les banques jouent un rôle sans doute plus grand que dans d'autres pays pour financer les entreprises. Elles le font en tant que banques, elles le font bien sûr sous forme de prêts; mais si on ne le faisait uniquement sous forme de prêts, on arriverait à un endettement des entreprises qui serait considérable; et vous savez que dans mon pays par exemple, les entreprises sidérurgiques sont arrivées à avoir vis-à-vis des banques un tel endettement, que ceci est devenu insupportable et que, exactement comme le disait notre ami, nous avons été obligés de convertir ces prêts bancaires en capital. Il ne faut pas oublier que nous avons cette situation très particulière.

Ceci dit, les solutions bancaires que nous avons adoptées diffèrent un petit peu en Allemagne et en France; en Allemagne, c'est la totalité du système bancaire qui est autorisé à prenre les participations ou à conserver des participations dans

[*Translation*]

certaines sociétés en capital-actions afin de donner à ces sociétés la possibilité de survivre dans certaines situations, surtout où il faut veiller à préserver les emplois que fournit cette société à ses employés.

C'est un point très important qui a souvent été soulevé par le gouvernement et qui le mène à demander aux banques d'intervenir dans de tels cas. Notre expérience, donc, en ce domaine a été très bonne, puisque, dans la plupart de ces cas, on a réussi à sauver la société, menacée d'une faillite quasi certaine s'il n'y avait pas eu d'intervention.

M. Saltsman: Puis-je savoir ce qu'en pensent les autres?

Mr. Fabre: If you do not mind, sir, I would like to get back to that problem for a while to explain why, especially in Germany and in France, we find certain banks engaging in this kind of thing in our industries.

Do not forget that our economy went through two terrible wars in a relatively brief period of time. That these wars took place between my friend's country and mine might perhaps explain why our two countries, in particular, went through some very trying times.

I think this is true not only for Germany, France or Italy but also for other countries. In Europe, there exists a situation which is not at all the same as the one you have on this side of the Atlantic and perhaps not even the same as the one that exists on the other side of the channel, what my Swiss friend calls the English Channel.

The situation is not different because on the continent business concerns do suffer from a chronic lack of financing. Generally speaking, there is a chronic lack of financing in business and this financing deficit, in national accountting terms is balanced out by a chronic surplus of financing for families and individuals. This means that business finds it very difficult to risk capital and even debt financing on financial markets that are not lively or which do not work as well as they would. Under these conditions, banks probably play a greater role in financing business than in other countries. They do it as banks, they do lend money; but if this was done only through loans, business would eventually have too great a debt; and you know that in my country, for example, the steel business had such debts out-standing with banks that the situation was critical and, as our friend was saying, had to convert those bank loans to equity. Let us not forget that we do have a very special situation here.

That being said, however, the solutions found by banks in Germany and France are slightly different; in Germany, it is the whole bank system which is authorized to either buy or keep participation in business. In our country, we have estab-

[*Texte*]

les entreprises. Chez nous, nous avons établi une distinction entre des banques qui peuvent le faire largement et d'autres qui le font de manière plus restrictive. Mais si de telles dispositions existent dans les deux cas, c'est parce que nos économies et notre système financier est tel que nous ne pouvons pas l'éviter, même si nous pensons que, idéalement parlant, il vaudrait mieux que nous ayons un superbe marché financier qui soit capable d'apporter aux entreprises tous les capitaux à risques dont elles ont besoin.

Mr. Saltsman: On the question of relevance to North America, or to Canada in particular, we do have a problem, or some of us consider it to be a problem, of excessive foreign ownership. To put it in the form of a question rather than an assertion, I am wondering whether there would be fewer sell-outs of Canadian business if in fact we had the banks in the position to take equity in some of those businesses; if there would be less pressure on Canadian industry to sell out. As far as controlling the situation is concerned, we do have a foreign investment review agency that could exercise some control. In your experience, has the situation whereby the banks can step into an industry and take equity, take shares rather than debt, helped or not helped in terms of retaining, let us say, domestic ownership of industry rather than having to sell out to foreign investors?

M. Fabre: Oui, cela est arrivé. Je n'irai pas jusqu'à dire que les banques auxquelles on a fait appel pour réaliser ces opérations, ont toujours été très heureuses de les faire. Je ne dirai pas non plus que ces opérations ont toujours été très bénéfiques. Il est arrivé cependant dans un certain nombre de cas, effectivement, que, sous des . . . , je n'hésiterai pas à dire certaines incitations, incitations gouvernementales ou autres, des banques françaises aient permis à une industrie qui avait des difficultés et qui risquait de passer sous contrôle étranger . . . Les banques sont quelquefois intervenues pour aider à ce qu'elle retrouve son équilibre sans passer sous contrôle étranger. C'est vrai.

• 1620

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, with the permission of the Committee—I realise I am probably going beyond my time—it seems to me it might be a pretty important piece of experience we might get from our visitors if the Committee would allow Mr. Swift to reply as well on my time.

The Chairman: Here is the problem. The Liberal members, a number of them have to leave for another meeting in five minutes and Mr. Johnston only has five minutes.

Mr. Saltsman: Sorry, may I come back to finish this point?

The Chairman: Perhaps if the Committee agrees you could come back after Mr. Johnston has had his five minutes and finish this then.

Mr. Stevens: That is more than fair.

The Chairman: I agree with you that you should be able to pursue it as others have done to the end of the subject.

[*Traduction*]

lished a difference between the banks who can do this quite freely and others who can do it on more restricted scale. But if such provisions are made in both cases, it is because our economies and our financial systems are such that we cannot avoid it even though we might think that, ideally, it would be best to have a superb financial market which would be able to find business all the risk capital it needs.

M. Saltsman: Question pertinente pour l'Amérique du Nord, ou pour le Canada en particulier, nous avons le problème, du moins certains d'entre nous croient que cela en est un, d'une participation étrangère excessive. Plutôt que de faire une assertion, je me demande si les propriétaires canadiens de nos entreprises vendraient moins souvent leurs intérêts si nos banques pouvaient s'assurer une participation dans certains cas; autrement dit, si l'entreprise canadienne se sentirait alors moins obligée de vendre. Pour contrôler la situation, il y a évidemment l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui a certains pouvoirs en ce domaine. D'après vous, cette possibilité qu'ont les banques de s'assurer une participation dans l'industrie, d'acheter des actions plutôt que des obligations, est-elle utile ou non si l'on veut éviter qu'une entreprise ne passe en mains étrangères?

Mr. Fabre: Yes, that has happened. I would not venture so far as to say that the banks called upon to ensure that were always very happy to do so. Neither would I say that those operations were always very beneficial. However, in a certain number of cases it has happened that with . . . I would not hesitate to say certain incentives, government incentives or others, some French banks have helped some industries that were in trouble and that might have wound up under foreign ownership . . . Banks have stepped in on occasion to help some industries regain their footing without having to be sold to foreign interests. That is true.

M. Saltsman: Monsieur le président, avec la permission du Comité, et je sais que j'étire peut-être un peu mon temps, il me semble que nos visiteurs peuvent nous faire part de choses très intéressantes, et c'est pour cela que je demanderais qu'on permette à M. Swift de répondre aussi.

Le président: Cela pose un problème. Quelques-uns des députés libéraux doivent nous quitter pour se rendre à une autre réunion dans cinq minutes, et M. Johnston n'a que cinq minutes.

M. Saltsman: Désolé; pourrait-on alors revenir sur cette question un peu plus tard?

Le président: Si le Comité est d'accord, peut-être pourriez-vous reprendre la parole après que M. Johnston aura terminé.

M. Stevens: C'est plus qu'équitable.

Le président: Vous avez raison, vous devriez aussi avoir l'occasion d'obtenir une réponse complète à toutes vos questions, comme cela a été le cas pour les autres.

[*Text*]

An hon. Member: I understand he is going to the Cabinet anyway.

The Chairman: Mr. Johnston.

M. Johnston: Monsieur Fabre, je reviens à la question que j'ai posée hier soir concernant l'article 297. C'est un peu également la question soulevée par M. Saltsman.

Si je vous ais bien compris, il y a des banques qui ont le droit d'être actionnaires de compagnies industrielles. Mais il y en a d'autres à qui on le défend.

M. Fabre: Elles sont limitées.

M. Johnston: Limitées. Alors, pourriez-vous m'expliquer un peu la différence entre ces deux sortes de banques?

M. Fabre: Originairement, cette distinction était fondée essentiellement sur la nature des ressources qui alimentaient principalement les activités de la banque.

Jusqu'en 1967, les banques d'affaires, c'est-à-dire celles qui étaient autorisées à avoir des participations, ne pouvaient recevoir de dépôts que d'autres banques ou d'entreprises avec lesquelles elles étaient ... Disons qu'elles ne pouvaient pas recevoir de dépôts de particuliers, de dépôts du public à moins de deux ans. C'était une limitation, c'était une protection. Vous voyez, c'était destiné à protéger le grand public au cas où les investissements de la banque n'auraient pas été profitables et où cela aurait entraîné des difficultés.

Donc, il y avait ces limitations jusqu'en 1967. Et puis, on s'est aperçu que cette différence très grande que le législateur avait voulu faire entre les banques d'affaires et les banques de dépôts entraînait finalement des restrictions de concurrence, puisque sur le marché des dépôts, les banques n'étaient pas dans la même position.

A partir de 1967, on a assisté à une modification qui a autorisé toutes les banques à recevoir des dépôts du public, mais qui a continué à autoriser les banques d'affaires à avoir des participations. Voilà quelle est la situation actuelle.

M. Johnston: Donc, maintenant, les banques d'affaires ont le droit de recevoir des dépôts et en même temps d'être actionnaires de la compagnie.

M. Fabre: C'est exact. Je dois dire que la différence entre les deux catégories de banques est surtout sensible ou à peu près exclusivement sensible au niveau des possibilités de participation, à tel point, si vous me permettez de le dire, qu'une boutade fréquente en France consiste à dire qu'on définit la banque d'affaires comme la banque qui cherche des dépôts et la banque de dépôts comme la banque qui cherche des affaires.

M. Johnston: Si je comprends bien, il n'y a aucune distinction entre les banques d'affaires et les banques qui acceptent des dépôts?

M. Fabre: Il y en a beaucoup moins maintenant qu'il n'y en a eu, sauf en matière de possibilité de prise de participation.

M. Johnston: C'est un phénomène qui m'a échappé hier soir quand nous avons discuté de ce problème.

M. Alain Teitelbaum (président, Crédit lyonnais Canada Limited): Monsieur le président, me permettez-vous d'ajouter quelque chose à cet égard?

[*Translation*]

Une voix: De toute façon, je crois qu'on lui réserve une place au Cabinet.

Le président: Monsieur Johnston.

Mr. Johnston: Mr. Fabre, to get back to the question I put last night on Clause 297. This also ties in with Mr. Saltsman's question.

If I did not misunderstand what you were saying, there are banks that are allowed to be shareholders of industrial companies whereas others are not.

Mr. Fabre: They are limited.

Mr. Johnston: Limited. So could you give us a brief explanation on the difference there is between those two kinds of banks?

Mr. Fabre: Originally the distinction was essentially based on the main nature of the resources the banks could call upon for their activities.

Until 1967 commercial banks, those who were authorized to hold shares, could only accept deposits from other banks or enterprises with which they were ... Let us say that they could not accept deposits from individuals or from the public for a term of less than two years. That was a lmit. It afforded a certain protection. This was to protect the general public in cases where the banks investments might not have been profitable and where this would have caused problems.

Those limits existed up to 1967. That is when it was noticed that this great difference that our legislators had wanted to make between commercial banks and savings banks finally resulted in restricting competition because on the savings market the banks were not in the same position.

In 1967 the period was changed and all banks were authorized to accept savings from the public but the commercial banks are still allowed to hold shares. That is the present situation.

Mr. Johnston: So now the commercial banks can accept savings as well as hold shares in companies.

Mr. Fabre: That is true. I must say that the difference between the two categories of banks is mainly or almost exclusively felt at the shareholding level which, if you will allow me to explain the situation with a joke that is going around in France, the commercial bank is the one seeking savings and the savings bank is the one seeking business.

Mr. Johnston: If I have not misunderstood you, there is then no distinction between commercial banks and savings banks?

Mr. Fabre: There is much less difference now than there was except in the case of shareholding.

Mr. Johnston: That is something I did not quite understand when we discussed this problem last night.

Mr. Alain Teitelbaum (President, Crédit lyonnais Canada Limited): Mr. Chairman, could I add a few words on this?

[*Texte*]

Il semble que cette distinction soit assez fondamentale dans la mesure où elle ne recouvre pas seulement, pour les banques européennes, la seule activité de prise de participation et, je crois, l'ensemble des activités financières. Alors qu'en Amérique du nord, aussi bien sous l'empire de la législation canadienne que sous celui de loi des États-Unis, les fonctions financières, bancaires, et dans une certaine mesure, de gestion de fortune sont très séparées, dans les systèmes bancaires européens, les activités bancaires et financières sont concentrées aux mains des mêmes établissements.

Je crois que c'est une précision qui dépasse peut-être un peu le sujet, mais qui s'y rapporte.

Mr. Johnston: Thank you very much. I just have one further question, Mr. Swift.

Mr. Swift: Yes.

Mr. Johnston: Mr. Swift, some numbers which you gave in response to a question from Mr. Stevens I found quite striking, that was the very high percentage of what you called non U.K. backed participation which was in the 40 to 50 per cent range, as I recall.

Mr. Swift: Yes, sir.

• 1625

Mr. Johnston: Now, are any of those banks that you refer to as non-U.K. banks affiliated or subsidiaries of or in any way associated with the domestic U.K. banks which represent the 50-odd per cent? Many of the banks that come to mind seem to have U.K. affiliations. Would they fall into that category?

Mr. Swift: I would say there may be some. There are the consortium banks in which there can be participations by U.K. banks. But, generally speaking, that figure is overseas banks that are not U.K.

Mr. Johnston: If we were to take a small bank like the Bank of Bermuda which probably has a London office, would that be regarded as a U.K. bank?

Mr. Swift: Yes, it depends really on whether it is a Bank of England definition and it is the head office and the ownership. If the ownership is primarily overseas then it is in that second category.

Mr. Johnston: Many of them might then have U.K. participation.

Mr. Swift: I think very few, really. I think on the whole we are talking about overseas banks.

Mr. Johnston: Finally, Mr. Chairman, may I just put one supplemental question before I leave? Yesterday we discussed the problems inherent in proposed Section 297, giving the board range of powers and activities which European banks can engage in. Have you gentlemen any further comments on that? I put the question last night because I saw it as a difficult problem to us all, given the fact that we have limitations in Canada. But there are a raft of holdings which European banks can have through a variety of companies and

[*Traduction*]

It seems to me that this distinction is rather fundamental as for European banks it does not cover only shareholding activities and the whole of financial activities. While in North America, both under Canadian and U.S. legislation, financial, banking and, up to a certain point, trust activities are kept in very separate compartments, in the European banking systems, banking and financial activities are concentrated in the hands of the same establishments.

This detail may go beyond the question we are discussing but it does have something to do with it.

M. Johnston: Merci beaucoup. Une autre question seulement, monsieur Swift.

M. Swift: Oui.

M. Johnston: Monsieur Swift, dans les chiffres que vous avez donnés en réponse à une question de M. Stevens, j'ai été frappé par le très haut pourcentage de ce que vous avez appelé participation étrangère au Royaume-Uni, et cela se chiffrait à 40 ou 50 p. 100, environ.

M. Swift: Oui, monsieur.

M. Johnston: Parmi ces banques non britanniques auxquelles vous avez fait allusion, y a-t-il des filiales ou des banques qui, d'une manière ou d'une autre, sont liées aux banques du Royaume-Uni que représentent ces 50 et quelques p. 100? Quantité de banques auxquelles je songe sont apparentées, semble-t-il, au Royaume-Uni. Tomberaient-elles dans cette catégorie?

M. Swift: C'est sans doute vrai pour certaines. Il y a les consortiums bancaires dans lesquels les banques britanniques peuvent avoir des participations. Dans l'ensemble, néanmoins, ce chiffre recouvre les banques étrangères non britanniques.

M. Johnston: Prenons le cas d'une petite banque comme la Banque des Bermudes qui, vraisemblablement, a une agence à Londres; la considérerait-on comme une banque britannique?

M. Swift: Oui, mais tout dépend si cela correspond à la définition de la Banque d'Angleterre et du lieu où se trouve le siège social et les actions majoritaires. Si ces dernières sont surtout à l'étranger, on tombe alors dans cette seconde catégorie.

M. Johnston: Beaucoup d'entre elles peuvent avoir une participation britannique.

M. Swift: Je crois qu'en fait, elles sont peu nombreuses. Il s'agit dans l'ensemble de banques étrangères.

M. Johnston: Pour terminer, permettez-moi, monsieur le président, de poser une question complémentaire avant de partir. Hier, nous avons parlé des problèmes inhérents à l'article 297, qui expose toute la gamme des pouvoirs et des activités dans lesquels les banques européennes peuvent s'engager. Messieurs, avez-vous d'autres remarques là-dessus? J'ai posé la question hier soir parce qu'à mon sens, cela nous pose à tous un problème difficile, étant donné que nous avons des restrictions au Canada. Néanmoins, les banques européennes

[*Text*]

so on. You pointed out the difficulty on the one hand and I pointed out the difficulty on the other. Have you had the opportunity to give that dilemma any further thought?

M. Franken: As a matter of fact we discussed this question this morning. We see the difficulty you have in complying with our problems here. Of course, regarding direct participation in non-banking corporations in Canada, we fully agree with you that we could comply with the demand of the bill that a bank or a foreign bank subsidiary should not have such participation. So this problem with regard to direct participation can easily be solved. The problem is the indirect participation through an interest which a European bank has in a European non-banking company.

Here we were faced with the same problem in the United States when the International Banking Act of 1978 was discussed and enacted. We found a solution there and we think it might be applicable also here in Canada. But we would like to have the opportunity to think about this a little more and then maybe put forward a solution which would be acceptable to you.

The other possibility, if we have not the time to do so, would be that the situation which we already have today, that is, the historical situation, should be recognized by the legislation here in Canada by grandfathering, for instance, and that for the future we think that under the Foreign Investment Review Act you have the means for appropriate control to review the establishment of subsidiaries of foreign industrial and commercial enterprises in this country, irrespective of the participation of a foreign bank and the capital of such enterprises.

The Chairman: Mr. Johnston, I am not going to ask you to leave the room but you will understand that you . . .

Mr. Johnston: Thank you very much, gentlemen.

Mr. Gray: We have to go to the same meeting, and the comment that the witness has made leads directly to the point I wanted to raise. With the permission of the Committee, could I just raise this very briefly? And if I do not complete my . . .

• 1630

The Chairman: That is agreed, Mr. Gray, if you want to make a point.

Mr. Stevens: We are more than fair.

Mr. Kempling: We hope you will reciprocate.

Mr. Gray: My record of fairness is there.

I would like to refer the witnesses to page 11 of their brief, where they comment on section 299, and which in effect says that establishment of new banks in Canada and banking susidiaries not be subject to the Foreign Investment Review Act but, rather, be subject to the provisions of the Bank Act. It is right at the end of the brief, the very last page. The proposal is that an exemption be granted from an application of the Foreign Investment Review Act to all investments that banks

[*Translation*]

peuvent avoir des quantités d'actions par l'intermédiaire de toute une variété de sociétés. Vous avez signalé la difficulté qui se pose d'un côté et, pour ma part, j'ai signalé celle qui existe de l'autre. Avez-vous réfléchi encore une fois à ce dilemme?

M. Franken: En fait, nous en avons discuté ce matin. Nous comprenons pourquoi la solution de nos problèmes vous pose des difficultés. En ce qui concerne la participation directe dans des sociétés non bancaires du Canada, nous sommes entièrement d'accord avec vous lorsque vous dites que nous pourrions nous conformer au projet de loi qui interdit ce genre de participation à une banque ou à une filiale de banque étrangère. On peut donc résoudre facilement ce problème de la participation directe. La difficulté tient à la participation indirecte sous la forme d'actions qu'une banque européenne possède dans une société européenne non bancaire.

Nous sommes ici confrontés au même problème que celui qui s'est posé en 1978 aux États-Unis, lorsqu'on a dopté la loi sur les banques internationales. Nous avons trouvé là-bas une solution qui nous paraît également pouvoir s'appliquer ici, au Canada. Mais nous voudrions y réfléchir davantage et vous présenter une solution qui serait acceptable pour vous.

Si le temps nous manque pour procéder de cette façon, l'autre possibilité serait de maintenir la situation qui existe à l'heure actuelle, c'est-à-dire la situation établie, en adoptant au Canada une loi qui le garantirait; en ce qui concerne l'avenir, nous estimons que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger vous donne les moyens voulus pour contrôler l'implantation dans notre pays de filiales d'entreprises industrielles et commerciales étrangères, sans tenir compte de la participation d'une banque étrangère ni du capital de ces entreprises.

Le président: Monsieur Johnston, je ne vais pas vous demander de quitter la salle, mais vous comprendrez et vous . . .

M. Johnston: Merci beaucoup, messieurs.

M. Gray: Nous devons assister à la même réunion; les remarques du témoin m'amènent directement à l'argument suivant. Le Comité m'autorise-t-il à en parler très brièvement? Si je ne termine pas mon . . .

Le président: C'est d'accord, monsieur Gray, si vous voulez intervenir.

M. Stevens: Nous sommes plus que justes.

M. Kempling: Nous espérons que vous nous rendrez la pareille.

M. Gray: Je n'ai rien à me reprocher en matière de justice.

Je vais demander aux témoins de se reporter à la page 4 de l'appendice de leur mémoire, où ils parlent de l'article 299; ils affirment que l'implantation au Canada de nouvelles banques et de filiales bancaires devrait être assujettie non pas à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, mais à la Loi sur les banques. Cela se trouve tout à la fin du mémoire, à la dernière page. On demande que soient soustraits à l'application de la Loi d'examen sur l'investissement étranger tous les investisse-

[*Texte*]

are permitted to make in nonbank enterprises under the proposed Bank Act.

I want to observe that if the solution our witnesses are contemplating to the problem raised by Mr. Johnston and others here is adopted, it would conflict with their proposal on page 11 that Section 299 of the act be further extended so that no investments by banks in nonbank operations be subjected to the scrutiny of the Foreign Investment Review Agency. I have another comment I want to make about that generally, but I just want to draw that to the attention of our very distinguished witnesses.

The Chairman: The witnesses have noted it, and in particular their Canadian counsel, who has taken a place at the table to comment on it. However, since it is not a question . . .

Mr. Gray: I want to ask if they would care to reconcile their recourse today to a broader use of the Foreign Investment Review Act on the one hand, with the request in their brief that they and other banks be further relieved of the requirements of the Foreign Investment Review Act.

The Chairman: Let me then invite Mr. Douglas C. Robertson of Phillips and Vineberg, counsel for this delegation, to comment.

Mr. Douglas C. Robertson (Phillips and Vineberg): Thank you, Mr. Chairman. Mr. Gray, the suggested amendment to Section 299 did not and does not aim at removing the jurisdiction of the Foreign Investment Review Act in respect of investments made by foreign banks in Canadian companies or the establishment by foreign banks of new business enterprises in Canada. What that suggested amendment does is to prevent, or seek to prevent, a duplication of effort because of the broad definition of banking activities, because once a foreign bank subsidiary is established in Canada it may undertake new business ventures within the general field of banking, and because there is some question that when you go into a business it may or may not be related. By having the establishment of the foreign bank subsidiary, once permitted under the bill, removed from the jurisdiction of the Foreign Investment Review Act for business activities that it undertakes within the framework of the bill, that duplication would be avoided. It is not intended to enlarge the ability, for instance, of a foreign bank subsidiary to take direct participations in Canadian business enterprises. That is not its purpose.

Mr. Gray: If that is its purpose, I would invite you to reconsider its wording. I have obtained, perhaps incorrectly, quite a different impression.

Let me read the relevant portion:

> Since the rights of all banks to carry on business and invest in equity securities is fully and exhaustively set forth in the bill, the Federation recommends that Section 299 be extended to remove the application of the Foreign Investment Review Act, not only to the acquisition of

[*Traduction*]

ments que les banques sont autorisées à faire dans les entreprises non bancaires, en vertu du projet de loi sur les banques.

Je tiens à signaler que la solution préconisée par nos témoins pour résoudre le problème, évoqué notamment par M. Johnston, entrerait en conflit avec ce qu'ils proposent à la page 4, à savoir que l'article 299 de la loi devrait être étendu afin de soustraire au contrôle de l'Agence d'examen de l'investissement étranger tout ce que les banques investissent dans des activités non bancaires. J'aurais d'autres remarques générales à ce propos, mais je tiens simplement à attirer l'attention de nos éminents témoins sur ce fait.

Le président: Les témoins en ont pris bonne note, et en particulier leur conseiller canadien, qui a pris place à cette table pour s'exprimer là-dessus. Quoi qu'il en soit, puisqu'il ne s'agit pas d'une question . . .

M. Gray: Je voudrais savoir comment ils entendent concilier l'expansion du champ d'application de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger qu'ils préconisent aujourd'hui avec ce qu'ils demandent dans leur mémoire, à savoir qu'eux-mêmes et les autres banques ne soient plus assujettis à cette même loi.

Le président: Permettez-moi d'inviter M. Douglas C. Robertson, qui est le conseiller de cette délégation et qui représente la société Phillips et Vineberg, à se prononcer là-dessus.

M. Douglas C. Robertson (Phillips et Vineberg): Merci, monsieur le président. L'amendement que nous proposons à l'article 299 n'a pas et n'avait pas pour but de soustraire à l'application de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger des investissements effectués par les banques étrangères dans des sociétés canadiennes, pas plus que la création par des banques étrangères de nouvelles entreprises au Canada. Cet amendement cherche à empêcher un déploiement d'efforts inutiles en raison de la définition large des activités bancaires, car une fois implantée au Canada, la filiale d'une banque étrangère peut se lancer dans de nouvelles entreprises à l'intérieur du secteur bancaire pris dans son sens général; lorsqu'on ouvre une entreprise, la question est en effet de savoir si elle s'y rattache ou non. A partir du moment où le projet de loi autorise l'ouverture de filiales de banques étrangères, on supprime ce qui fait ici double emploi en écartant du champ d'application de la Loi sur l'examen l'investissement étranger les activités commerciales que cette filiale exerce dans le cadre du projet de loi. L'intention n'est pas d'autoriser davantage la filiale d'une banque étrangère à prendre, par exemple, une participation directe dans des entreprises canadiennes. Le but n'est pas là.

M. Gray: Si telle est votre intention, je vous invite à revoir la manière dont vous avez formulé cela. Je me trompe peut-être, mais il s'en dégage pour moi une impression tout à fait différente.

Qu'il me soit permis de lire le passage qui s'y rapporte:

> Étant donné que le projet de loi autorise pleinement et formellement toutes les banques à négocier ou à investir en valeurs mobilières, la Fédération recommande que la Section 299 soit étendue—en vue d'écarter l'application de la Loi d'examen de l'investissement étranger—non

[*Text*]

control or establishment of a bank or foreign bank subsidiary but also to every business enterprise that is permitted under the bill to banks thereunder.

It is my recollection of the act, and I do not say my recollection is that good, that the Bank Act, when it comes to the establishment of foreign bank subsidiaries, sets certain criteria about benefit to the economy and so on, which the Governor in Council has to look at.

• 1635

Now there is no similar criterion with respect to the investment by banks or banking corporations in equity securities of nonbank operations, and therefore, if your distinguished client's proposal were to be adopted, the test or any equivalent test to the one in the Foreign Investment Review Act of significant benefit to Canada would be missing; and I would suggest that it is completely contrary to the philosophy of the Foreign Investment Review Act that investment be looked at simply from the point of view of its source rather than its purpose and effect in the Canadian ecnomy—that is to say, the test of significant benefit.

You may wish to respond.

The Chairman: You certainly ought to have an opportunity, if you want to.

Mr. Robertson: Thank you.

Mr. Gray, the ability of a foreign bank subsidiary, once established in Canada, to invest in Canadian equity securities, for instance, will be governed not only by the Foreign Investment Review Act but by the bill. What we are suggesting is that since it is governed by the bill and limited by the bill that that should be the single test—and our concern is not with direct investment by a foreign bank subsidiary, and I think Dr. Franken has made that clear.

The federation is perfectly willing to accept a prohibition on direct participation, the same as any other Canadian bank. What they are attemping to avoid is calling into question indirect participations. Those would still be governed by the Foreign Investment Review Act to the extent that an associated corporation of a foreign bank which wished to establish a business in Canada or to acquire control of a Canadian business enterprise would still be, even with the changes suggested in this amendment, required to go through FIRA.

Mr. Gray: It would seem to me, in spite of your clarification—and you tell me if I am wrong in this—that if an industrial firm with foreign control wanted to invest a certain amount in the Canadian enterprise it would be subject to FIRA.

Mr. Robertson: Yes.

Mr. Gray: But if one of your clients directly wished to do the same thing, or through a foreign bank subsidiary, your

[*Translation*]

seulement à la prise de contrôle ou à l'établissement d'une banque ou d'une filiale bancaire étrangère, mais également à toute entreprise dans laquelle les banques sont autorisées à s'engager conformément au projet de loi.

Si ma mémoire m'est fidèle, et je ne prétends pas qu'elle le soit, la Loi sur les banques établit certains critères concernant notamment les avantages économiques que le gouverneur en conseil est tenu de prendre en considération avant la création de filiales de banques étrangères.

Or, aucun critère analogue ne s'applique aux investissements effectués par les banques ou les sociétés bancaires dans des valeurs mobilières du secteur non bancaire; par conséquent, si l'on se rangeait à l'avis de vos éminents clients, on n'aurait plus le critère qui existe dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger selon lequel ces investissements doivent constituer un atout réel pour le Canada; à mon avis, cela est totalement contraire au principe de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger selon lequel on doit tenir compte uniquement de la provenance dudit investissement et non pas de sa finalité et de ses répercussions sur l'économie canadienne—autrement dit, en fonction de l'avantage réel qu'il présente.

Vous voulez sans doute répondre.

Le président: Nous devons vous en donner la possibilité, si vous le voulez.

M. Robertson: Merci.

C'est non seulement la Loi sur l'examen de l'investissement étranger qui, à partir du moment où la filiale d'une banque étrangère est établie au Canada, va régir les investissements qu'elle effectuera dans des valeurs mobilières canadiennes, par exemple. Nous estimons que, puisque c'est régi par le projet et limité par lui, cela devrait être le seul critère—ce ne sont pas les investissements directs de la filiale d'une banque étrangère qui nous préoccupent, et je crois que M. Franken l'a clairement indiqué.

La Fédération est tout à fait disposé à accepter l'interdiction d'une participation directe, comme pour n'importe quelle autre banque canadienne. On cherche cependant à éviter de remettre en question les participations indirectes. Celles-ci continueraient à être régies par la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, dans la mesure où une société affiliée à une banque étrangère qui souhaite créer une entreprise au Canada, ou devenir actionnaire majoritaire d'une entreprise canadienne, serait toujours tenue de passer par l'Agence d'examen de l'investissement étranger, malgré les changements que propose cet amendement.

M. Gray: Malgré ces précisions—et je vous prie de me dire si je me trompe—il me semble qu'une société industrielle sous contrôle étranger qui voudrait investir une certaine somme dans une entreprise canadienne serait assujettie à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

M. Robertson: Oui.

M. Gray: Néanmoins, si l'un de vos clients voulait faire la même chose directement ou par l'intermédiaire de la filiale

[*Texte*]

proposal would mean that the FIRA test would not be there either through FIRA or through anything in the Bank Act.

Mr. Robertson: We are suggesting that whatever limitations are placed on chartered banks or on Schedule A or Schedule B banks be applied to foreign bank subsidiaries as well.

Mr. Gray: Yes, even though the other banks are Canadian enterprises.

Mr. Robertson: That is correct.

Mr. Gray: You do not wish to admit the distinction between Canadian and nonCanadian enterprises for the purpose of investment?

Mr. Robertson: If the restriction is sufficiently limited, no.

Mr. Gray: One final point. May I respectfully suggest that it is my impression that the Foreign Investment Review Act does provide in it exceptions with respect to acts involving the realization of security, and it is a concern that you have in that section; and I respectfully suggest that a closer reading of the Foreign Investment Review Act would show that there are certain exceptions in it to protect banks and financial institutions which have to realize on securities and would therefore, nominally at least, appear to be coming withing the ambit of that Act. I just leave that thought with you.

Mr. Robertson: We agree with that. This is merely for purposes of clarification.

The Chairman: I understand I am to permit Mr. Saltsman to wrap up the issue that he was dealing with when members generously agreed to allow the departing Liberals to make a few brief points.

Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: I was wondering whether I might continue with the question I raised about the role that British banks have been able to play in operations relating to domestic ownership of industry. Are they restricted? I would just like to know.

The Chairman: Is this outside Great Britain, do you mean?

M. Saltsman: No, inside Great Britain—in British industry.

• 1640

Mr. Swift: I think, Mr. Chairman, that there is nothing to say that British banks cannot have participation in industry, perhaps it is the philosophy but it is not the general policy to do so. In certain cases it happens, but it is not general at all, and therefore I do not really think I can help, in our experience, in answering your question on this because, generally speaking, the banks in our country do not do this.

Mr. Saltsman: Banks are permitted to do that . . .

Mr. Swift: They are permitted to. They do not do it. They do not find that they want to do it.

[*Traduction*]

d'une banque étrangère, votre proposition signifierait que le critère de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger ou de la Loi sur les banques ne s'appliquerait pas.

M. Robertson: Quelles que soient les restrictions imposées aux banques à charte ou aux banques de l'annexe A ou de l'annexe B, nous estimons qu'elles devraient également s'appliquer aux filiales d'une banque étrangère.

M. Gray: Oui, même si les autres banques sont des entreprises canadiennes.

M. Robertson: Effectivement.

M. Gray: Vous refusez qu'on fasse une distinction entre les entreprises canadiennes et les entreprises non canadiennes en ce qui concerne les investissements?

M. Robertson: Non, à condition que la restriction soit suffisamment bien délimitée.

M. Gray: Une dernière question. Excusez-moi, mais j'ai l'impression que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger contient des exceptions s'appliquant à la vente de titres; c'est précisément ce qui vous préoccupe dans cet article. Je vous signale humblement qu'une lecture plus attentive de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger révélerait l'existence de certaines exceptions destinées à protéger les banques et les établissements financiers qui doivent vendre des actions, ce qui, à première vue du moins, semble s'inscrire dans cette loi. Réfléchissez-y.

M. Robertson: Nous sommes d'accord là-dessus. C'est simplement pour avoir des précisions.

Le président: Je dois permettre à M. Saltsman d'en terminer avec le problème dont il parlait lorsque les députés ont généreusement accepté que les libéraux sur le point de s'en aller fassent quelques brèves interventions.

Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Permettez-moi de reprendre la question que j'ai posée sur le rôle que les banques britanniques ont pu jouer dans les activités se rattachant à la propriété nationale de l'industrie. Leur impose-t-on des restrictions? Je voudrais simplement le savoir.

Le président: Voulez-vous dire à l'extérieur de la Grande-Bretagne?

M. Saltsman: Non, en Grande-Bretagne—dans l'industrie britannique.

M. Swift: Monsieur le président, rien n'interdit aux banques britanniques d'avoir des actions dans le secteur industriel; le principe existe peut-être, mais ce n'est pas la politique qu'on applique en général. Ces cas peuvent se produire, mais d'après mon expérience, les banques, dans notre pays, ne procèdent pas ainsi.

M. Saltsman: On permet aux banques de . . .

M. Swift: Oui, mais elles ne le font pas.

[*Text*]

Mr. Saltsman: The confirmation of British caution.

Mr. Swift: Well, maybe.

Dr. Franken: Mr. Chairman, I may add just one remark. You asked whether the banks were able to prevent, for instance, the purchase of domestic companies by foreign shareholders. For Germany the answer is yes. We had during the last 10 years some important cases where, by the intervention of the banks—and this intervention was strongly supported by the government—a German company, which from a public point of view as a matter of public policy should not have been bought by foreign shareholders, was kept domestically. I could tell you names but I think that would not serve here.

Mr. Saltsman: I appreciate that information.

The Chairman: I will turn now to a list that I have on which I have Mr. Kempling and Dr. Ritcie. Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, I would like to ask the witnesses this first off. What do they see changed in the Canadian scene that was not there a few years ago? We had Barclays Bank taken over by, or bought out by, the Commerce, and the Netherlands Bank of Rotterdamsche closed down the Mercantile Bank here. What has changed in our scene? Before we had banks bought out and taken over and closed up, and now you want to expand. What is different from a few years ago?

Mr. Swift: I am not a commercial banker. This is an individual decision by the banks concerned, so it is difficult for me to express their policy. We have a French commercial banker here and I think he would give a general view from Europe on this.

M. Teitelbaum: Il m'est difficile, en fait, de répondre à la question à savoir ce qui a pu obliger certaines banques étrangères à se retirer à différentes périodes. Je crois que ce qu'il est important de noter c'est les raisons qui font que des banques étrangères sont aujourd'hui, en grand nombre, désireuses d'obtenir droit de cité en tant que telles dans votre pays. Je pense que ceci est lié fondamentalement au grand développement des interactions entre les économies de différents pays d'une part et, d'autre part, à l'internationalisation de la profession bancaire.

Je pense que de plus en plus la profession bancaire s'est développée sous la forme de banques à réseaux et que les plus grandes banques du monde se sont dotées de réseaux internationaux. Et ceci est vrai aussi bien pour les banques des pays que notre délégation représente que pour les banques du Canada qui bénéficient elles-mêmes de réseaux très étendus dans toutes les parties du monde. Je crois qu'il est normal de considérer le Canada comme un point d'appui fondamental de tout réseau international d'une grande banque internationale. Les raisons économiques pour s'implanter ou continuer de se développer au Canada sont nombreuses, variées et très connues, j'imagine, de certains d'entre vous. Et cela, puisque chacun sait que le Canada représente une puissance économique extrêment importante, aussi bien aujourd'hui que pour l'avenir, en raison des nombreuses perspectives de développe-

[*Translation*]

M. Saltsman: Ce serait comme le cautionnement britannique.

M. Swift: Peut-être.

M. Franken: Vous avez demandé si les banques pouvaient s'opposer à ce que des actionnaires étrangers achètent des sociétés au Canada. Je répondrai que, pour l'Allemagne, c'est le cas. Au cours des dix dernières années, il y a eu des affaires importantes où les banques, soutenues par le gouvernement, on empêché, entre autres, qu'une société allemande soit achetée par des actionnaires étrangers. Et ceci pour des raisons de politique publique. Je pourrais vous donner des noms, mais je n'en vois pas l'utilité.

M. Saltsman: Merci pour ce renseignement.

Le président: J'ai sur ma liste M. Kempling et M. Ritchie. Monsieur Kempling, vous avez la parole.

M. Kempling: Tout d'abord, j'aimerais poser la question suivante aux témoins: quelle différence voient-ils entre la situation actuelle au Canada et celle d'il y a quelques années? La Banque Barclays a été reprise ou achetée par la Banque de commerce et la Netherlands Bank de Rotterdamsche a fermé la Mercantile Bank au Canada. Dans le temps, c'était donc la même situation qui se produisait: on achetait des banques et on les fermait; je ne vois donc maintenant aucune différence.

M. Swift: Je ne suis pas un banquier d'affaires. Il s'agit de décisions prises par les banques en cause; il me serait donc difficile de me faire le porte-parole de leur politique. Mais nous avons ici un banquier d'affaires français qui, je le crois, pourra vous expliquer de façon générale la situation qui existe en Europe.

Mr. Teitelbaum: It is difficult to tell why some foreign banks have at different periods in the past decided to quit Canada. But, it is important to dwell on the reason why many foreign banks want to establish themselves in your country. I think this situation relates basically to the huge expansion of interactions between economies of various countries and results of the internationalization of the banking profession.

I believe that the banking profession develops itself more and more as networks and the major banks in the world do possess international ramifications. This applies as well to banks which our delegation represents as to Canadian banks which have very wide networks in every part of the world. I think it is normal to consider Canada as being a pillar of the international network in the case of a major international bank. So there are various, numerous and well-known reasons I would think for banks to establish themselves and expand in Canada. As everyone knows, Canada is today a major economic power and will also be one in the future as on one side there are numerous prospects of energy development and on the other side, you have all these huge industry projects going on.

[*Texte*]

ment énergétique d'une part, et de vos grands projets industriels d'autre part, qui font que le Canada est un pays commercialement parlant, l'un des plus importants du monde.

• 1645

Il est donc normal que toutes ces grandes banques internationales dont la profession est de servir mondialement une clientèle d'entreprises qui auront créé ce tissu économique d'aujourd'hui, désirent continuer à faire des affaires au Canada.

The Chairman: Thank you.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, I would just like to go on to another question or two here and then I will turn it over to my colleague. I notice that banks—I will not mention banks by name, but by country—German banks and British banks in general, seem to work much closer with the export industry than our banks do here in Canada. I was in Germany, as a matter of fact, in September. The one company I was talking with there had just opened a warehouse in the Panama, all financed through their bank, to handle exports into South America and in fact we found that we could have financed inventories at bank rates half of what they are in Canada. When you go on this sort of venture with your national manufacturers, is any guarantee or insurance supplied by the government for that sort of program? Do you have export guarantees and insurance?

Dr. Franken: Yes, indeed, we have such a system. We have the so-called Hermes insurance company and in France it is the COFACE. This government-owned insurance company supports the direct export financing of the banks. That means that the credit, on the loan which is given by the bank to a certain client has to be connected with the financing of a certain project. It is a bound credit, as we call it. In those cases, and this is quite a big volume, the government covers the risk up to 95 per cent. There are different schemes between 85 and 95 per cent of the financed volume which is always 90 per cent of the over-all financial need. That means, in other words, 10 per cent has to be financed by the foreign borrower.

Mr. Kempling: Are the rates that are charged subsidized in any way? I have found rates of 3.5 to 5.5 per cent in some instances. Are they subsidized by a government agency?

The Chairman: Well, was that a rate from that government agency, or a rate from the . . .

Mr. Kempling: It was a rate from the selling company.

Dr. Franken: No, they are not subsidized.

Mr. Kempling: They are not subsidized? All right. In many cases I found that you can also get a firm price on foreign exchange transactions for six months periods at a time. In other words, they will guarantee the D-mark, they will say, at a certain rate for . . . . Is that subsidized by the government?

[*Traduction*]

So, in this prospective, it is normal that these major international banks, whose profession is to serve at the world scale enterprises that will have created this economic pattern, want to carry on their business in Canada.

Le président: Merci.

M. Kempling: J'aimerais encore poser une ou deux questions, puis je laisserai parler mon collègue. J'ai remarqué que des banques allemandes et britanniques, dont je ne voudrais pas donner le nom, semblent travailler dans leur pays avec l'industrie d'exportation d'une façon beaucoup plus suivie qu'ici, au Canada. Pour tout dire, je me suis rendu en septembre en Allemagne et j'ai eu des pourparlers là-bas avec une société qui venait d'ouvrir un entrepôt à Panama pour s'occuper d'exportations vers l'Amérique du Sud, ces opérations étant financées par sa banque. En fait, nous avons trouvé que nous aurions pu financer des stocks à des taux bancaires moitié moins élevés que ceux qui sont en vigueur au Canada. Lorsque vous vous lancez dans de telles affaires en collaboration avec vos fabricants nationaux, est-ce que votre gouvernement vous fournit des garanties ou une assurance? Existe-t-il chez vous des garanties ou une assurance à l'exportation?

M. Franken: Très certainement: nous avons ce que nous appelons l'Hermes Insurance Company, et en France, c'est la COFACE. Cette compagnie d'assurances du gouvernement soutient le financement direct que font les banques en faveur de l'exportation. Cela signifie qu'il faut que le crédit ou le prêt fourni par la banque à tel client entre dans le cadre du financement de tel projet. Il s'agit d'un crédit lié, comme nous disons. Dans ce cas, pour toutes ces affaires, qui forment un gros volume, le gouvernement assume jusqu'à 95 p. 100 des risques. Il existe différents régimes de financement, allant de 85 à 95 p. 100 du volume financé, ce qui est toujours 90 p. 100 des besoins financiers globaux. Par conséquent, il reste 10 p. 100 à financer par l'emprunteur étranger.

M. Kempling: Est-ce que les taux d'intérêt, par exemple de 3.5 à 5.5 p. 100 dans certains cas, sont subventionnés par une agence gouvernementale?

Le président: Parlez-vous du taux accordé par l'agence gouvernementale ou . . .

M. Kempling: Je parle du taux imposé par la compagnie qui fait la vente.

M. Franken: Non, ce taux n'est pas subventionné.

M. Kempling: Non? Très bien. Je me suis rendu compte que, dans bien des cas, vous pouvez obtenir un prix ferme pour les transactions de change avec l'étranger pour des périodes de six mois chaque fois. On va par exemple vous garantir le mark allemand à tel taux pour telle période; cette opération est-elle subventionnée par le gouvernement?

[*Text*]

• 1650

Dr. Franken: No, it is not subsidized.

Mr. Kempling: I see. In your brief you are making mention of the limitation suggested in the act, $500 million limitation on assets for individual foreign bank subsidiaries. In the event that you were allowed to establish in Canada and that limitation were lifted—I am posing this as a hypothetical situation—would you probably involve yourself in the same type of export financing out of Canada that you do out of your own country?

Dr. Franken: I think one could not compare it because in Canada you do not have such a type of system.

Mr. Kempling: Well, whether we could have or not is what I am interested in.

Dr. Franken: You mean you could have it?

Mr. Kempling: I mean, would this be one of the functions that you had looked forward to?

Dr. Franken: What we want to do is to support the business of, for instance, our German clients to the extent that they do business in Canada and the other way around, support the business of our Canadian clients, hopefully new Canadian clients, who want to do business in Europe, even all over the world. We have a worldwide system of branches and with our experience for instance, we can serve our Canadian clients from South America.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Are those 5 1/2 per cent loans in German currency? Your story was that a German bank was willing to finance the inventory of a purchaser abroad.

Mr. Kempling: A German manufacturer contacts a Canadian consumer or dealer or agent or what have you and offers inventory for a period of time at rates bearing from 3 ½ to 5 ½ per cent.

The Chairman: In Canadian funds.

M. Kempling: Canadian or D-marks. You have to pay your bill in D-marks and then they would give you a fixed rate for the D-mark for a six-month period.

The Chairman: So, if you are bringing money into Canada to support your banking operation, it is pretty cheap money that you have got. Anyway, we can come to that later if someone wants to pursue it. Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to have some comments from the witnesses on a statement by Mr. Walter Gordon who was Minister of Finance some years ago and who is a leading light in the Committee for Independent Canada movement. He suggested that foreign banks should not be brought into the country or allowed in the country for two seasons: inevitably it would weaken the control of the federal government over monetary policy including the money supply and therefore interest rates and exchange rates; and secondly, if we allowed foreign banks to operate in Canada it would give foreigners another set of levers with which to control the

[*Translation*]

M. Franken: Non, cette opération n'est pas subventionnée.

M. Kempling: D'accord. Dans votre mémoire, vous avez indiqué que les filiales des banques étrangères devaient respecter une limite de 500 millions de dollars pour leurs avoirs. Si l'on vous permettait de vous établir au Canada, et qu'on levait, dans votre cas, cette interdiction, est-ce que vous vous lanceriez dans ce genre de financement à l'exportation que vous faites dans votre propre pays?

M. Franken: Je crois que la comparaison est impossible, car il n'existe pas de systèmes de ce genre au Canada.

M. Kempling: Mais j'aimerais savoir si c'est possible.

M. Franken: Vous me demandez si vous pourriez avoir au Canada un tel système?

M. Kempling: Est-ce que vous avez examiné cette possibilité?

M. Franken: Tout ce que nous cherchons, c'est de soutenir les affaires, par exemple, de nos clients allemands, dans le mesure où ils font des affaires au Canada. Nous voulons aussi aider nos clients canadiens, éventuellement de nouveaux clients canadiens, qui veulent faire des affaires en Europe, et même dans le monde entier. Nous disposons d'un réseau mondial de succursales et, avec notre expérience, nous pouvons nous occuper de nos clients canadiens d'Amérique du Sud.

M. Kempling: Merci, monsieur le président.

Le président: Ces prêts à 5½ p. 100 sont-ils effectués en monnaie allemande? D'après ce que vous nous avez dit, une banque allemande était prête à financer le stock d'un acheteur à l'étranger.

M. Kempling: Un fabricant allemand se met en rapport avec un consommateur, un agent ou un courtier canadien et offre de financer les stocks à des taux allant de 3.5 p. 100 à 5.5 p. 100, pour une certaine période.

Le président: En argent canadien?

M. Kempling: En monnaie canadienne ou en mark allemand. Vous devrez acquitter votre facture en mark allemand et on vous accordera un taux de change fixe pendant six mois pour vos marks allemands.

Le président: Donc, si vous apportez de l'argent au Canada pour soutenir vos opérations bancaires, c'est très avantageux. De toute façon, nous pourrons y revenir plus tard si quelqu'un veut continuer la discussion. Monsieur Ritchie, vous avez la parole.

M. Ritchie: J'aimerais que les témoins me disent ce qu'ils pensent d'une déclaration qu'a faite M. Walter Gordon, ministre des Finances il y a quelques années, et maintenant un des diregeants du Comité pour l'indépendance du Canada. Il a proposé d'interdire l'accès des banques étrangères au Canada pour deux raisons; parce que, premièrement et inévitablement, on affaiblirait ainsi le contrôle du gouvernement fédéral sur sa propre politique monétaire, notamment sur la masse monétaire et sur les taux d'intérêt et de change; et, deuxièmement, on donnerait aux étrangers un contrôle sur l'économie canadienne. Je pense qu'il est évident qu'on commence à se rendre

[*Texte*]

Canadian economy. Surely we are beginning to understand that if we give up control of our own economy, of our own basic interests, we shall sooner or later lose control of political independence as well.

Would witnesses care to comment, particularly on the first part. What I am interested in is, that it would weaken control of the federal government over monetary policy including money supply and interest rates and exchange rate policy.

Mr. Swift: I think on that, our experience has not been that that has happened. I appreciate that Canada has a different situation, but we have many smaller countries in Europe and I do not know that they have suffered in this way.

We certainly feel that Canada would benefit from capital coming into the country. We do not think the control need be any weaker. Certainly it is not with us. The Bank of England do not find difficulty in controlling the banks coming in to us.

• 1655

Mr. Ritchie: May I ask, has the Bank of England, in this instance had to exert any overt control over foreign banking in the United Kingdom?

Mr. Swift: No, we have a very liberal system. We do not feel we need to control the size of banks coming in or what they do. But we do control, on a prudential basis, to see that they operate properly and not to the disadvantage of customers, that they behave themselves and so on, which applies equally to domestic banks as to any overseas banks.

Mr. Ritchie: How does Canada compare, say, with the experience of United Kingdom banks going to Australia or perhaps South Africa or some countries as compared to Canada?

Mr. Swift: I think there are no controls.

Mr. Ritchie: Are you, the European banks, more active in Australia than, say, in Canada?

Dr. Franken: About Australia, for historical reasons some English banks and also, I think, one or two French banks are doing business there through subsidiaries or branches, but today Australia is closed to the activities of all foreign banks. For instance, no German bank has a branch or a subsidiary in Australia. For instance, Dresdner Bank has a small participation of lower than 10 per cent in an Australian bank and we also have a representative office in Sydney and in Melbourne, but nothing else.

Mr. Ritchie: What is the reason for that, in their opinion? Can you enlighten us at all?

Dr. Franken: I think the Australians took a very, very conservative attitude on all kinds of foreign influence. As of today, I think they more and more realize that in a world like ours today, with these very strong international connections, this attitude no longer can hold up. But it is, of course, difficult for them to learn and to adjust themselves to the new situation. It takes time. But I am sure some years from now

[*Traduction*]

compte que lorsqu'on perd le contrôle de sa propre économie, tôt ou tard, on perd son indépendance politique.

Y a-t-il des témoins qui seraient prêts à répondre surtout à la première partie de ma question, à savoir que l'introduction des banques étrangères en territoire canadien affaiblirait le contrôle qu'a le gouvernement fédéral sur la politique monétaire, y compris la masse monétaire et les taux d'intérêt et de change?

M. Swift: Je dirais que, dans ce cas, telle n'a pas été notre expérience. Je sais que le Canada se trouve dans une situation différente de la nôtre, mais il ne semble pas que les petits pays d'Europe aient souffert dans ce sens.

Nous croyons au contraire que le Canada profiterait de cet apport de capital, et nous ne croyons pas qu'il en résultera un affaiblissement de son contrôle. Ce n'est certainement pas le cas chez nous. La Banque d'Angleterre n'a aucune difficulté à contrôler les banques qui viennent s'installer.

M. Ritchie: Puis-je savoir si la Banque d'Angleterre a dû exercer un contrôle public sur les banques étrangères au Royaume-Uni?

M. Swift: Non, notre système est très libéral et nous ne contrôlons ni l'ampleur, ni les opérations des banques qui viennent chez nous. Tout ce que nous voulons savoir, c'est si leurs opérations ne sont pas au désavantage des clients, soit si elles se comportent convenablement, comme d'ailleurs les banques anglaises.

M. Ritchie: D'après votre expérience, comment le Canada se compare-t-il à l'Australie ou à l'Afrique du Sud, ou à d'autres pays, pour les banques anglaises qui veulent s'y installer?

M. Swift: Je crois qu'il n'y existe pas de contrôle.

M. Ritchie: Les banques européennes font-elles plus d'opérations en Australie qu'au Canada?

M. Franken: Pour des raisons historiques, en Australie, les banques anglaises et, je crois, une ou deux banques françaises, effectuent des opérations par l'intermédiaire de leurs succursales ou filiales, mais, de nos jours, l'Australie ferme ses portes à toutes les banques étrangères. Aucune banque allemande n'a de succursale ou de filiale en Australie; la Dresdner Bank participe pour moins de 10 p. 100 à une banque australienne, et nous avons un bureau qui nous représente à Sydney et à Melbourne, mais c'est tout.

M. Ritchie: Pourquoi cette situation existe-t-elle d'après eux? Pouvez-vous nous le dire?

M. Franken: Je crois qu'on s'est montré très conservateur en Australie face à toute influence étrangère; mais j'ai aussi l'impression qu'on se rend compte que cette attitude n'est plus valable de nos jours. Toutefois, il leur est difficile d'apprendre et de s'adapter à cette situation. Cela prend du temps. Cependant, je suis sûr que dans quelques années, les frontières australiennes s'ouvriront aux banques étrangères, comme dans les autres pays.

[*Text*]

the Australian borders will be open to foreign banks as much as in other countries.

The Chairman: Mr. McCain.

Mr. McCain: Mr. Chairman, I have been wondering if banking and its regulation are by any chance one of the matters which are being considered as being in control of the Parliament of Europe; or is each jurisdiction keeping its own regulation and control of its own banking system? For instance, you have placed all negotiations on fishing into the hands of the European Parliament in the Community. Is banking going to remain an individual item of sovereignty for the participating nations, or is it going to be pooled as well?

M. Fabre: La réponse est que le Parlement européen, en premier lieu, est pour le moment une assemblée consultative. Le Parlement européen est consulté sur les projets de décision du conseil des ministres de la communauté qui est l'organe exécutif du Marché commun et son rôle se limite à cela. Mais si on oublie les problèmes institutionnels, est-ce le Parlement, ou est-ce le conseil des ministres, etc ... ? Qu'a fait la communauté jusqu'à présent pour les banques? Je dois dire que nous sommes très loin d'avoir, au niveau européen, une législation bancaire unifiée.

• 1700

Lorsque nous étions seulement six dans le Marché commun, nous avions commencé à préparer une sorte de loi de rapprochement de nos législations, et c'était une loi qui allait assez loin. Ce n'était pas une loi européenne applicable à tous les pays; c'était une loi qui demandait à tous les pays d'adopter un certain nombre de mesures communes dans la perspective d'une harmonisation progressive des législations bancaires. Et, lorsque nous étions à six, on envisageait la possibilité d'aller assez loin, parce que les structures bancaires des six pays s'étaient rapprochées. Cela soulevait de très gros problèmes, mais enfin ou avait encore un petit espoir de faire quelque chose. Lorsque nous soumes devenus neuf, c'est devenu encore plus difficle, car nos structures étaient fondamentalement différentes. Et, aujourd'hui, la suprême ambition que nous avons pour le moment, l'ambition que nous avons, dis-je, c'est encore progressivement d'incorporer dans des décisions européennes des textes qui obligent les différents États, sur un point ou sur un autre, à harmoniser leurs législations.

Mais tout cela est encore très partiel et nous sommes très, très loin de pouvoir parler d'une loi bancaire européenne. Est-ce que ceci répond à votre question, monsieur?

Mr. McCain: Yes. At the moment each jurisdiction maintains its own control with an effort to get common legislation throughout the community; at the moment each nation individually controls, its banking system if it controls it at all.

M. Fabre: Cela va d'autant plus de soi qu'il est difficile d'imaginer un contrôle bancaire européen, tant que n'existera pas une politique monétaire très harmonisée au niveau européen. Tant que nous aurons des politiques monétaires différentes, je ne vois pas comment nous pourrions avoir une politique monétaire centralisée et un système bancaire unifié.

[*Translation*]

Le président: Monsieur McCain.

M. McCain: Je me demandais si le Parlement européen s'occupait des opérations bancaires et de leur géglementation ou si chaque gouvernement a là-bas ses propres règlements et son propre contrôle du système bancaire. Vous avez donné au Parlement européen tous les pouvoirs de négociation pour la pêche, mais dans le cas des opérations bancaires, est-ce que cette compétence reste celle de chaque nation participante?

Mr. Fabre: I would answer that the European Parliament is, in the first place, an advisory assembly. The European Parliament is consuted for projects of decision from the Community Council of Ministers which is the executive tool of the European Economic Community. And this is all what it is doing. But apart from institutional problems, is it the Parliament, or the council of Ministers, etc ... What the Community has done until now for the banks? I would say that we are a long way in Europe to a unified banking legislation.

When we were only six partners in the Common Market, we had started to draft a law to unify our legislation. It was not a law that applied to all the countries but it asked for all the countries to adopt a number of common measures to progressively harmonize the banking laws. When we were only six, we had future projects which went rather far. The problems were huge but there was a slight hope of coming to an agreement. But when we became nine partners the problems have been multiplied as our structures were then very much different. But we still have the ambition to ask, in the case of decisions taken at the European level, the different states to harmonize their laws on one question or another.

All this is still on a very restricted scale and we cannot talk, far from it, of a European banking law. Does this answer your question?

M. McCain: Oui. Pour l'instant, chaque État continue à exercer son contrôle sur son système bancaire, mais s'efforce aussi de travailler dans le sens d'une loi commune pour toute la Communauté.

Mr. Fabre: Of course, it is difficult to imagine the establishment of a European banking control as long as there are so many different monetary policies. I cannot see how, in that context, we could have a centralized monetary policy and a unified banking system.

[*Texte*]

Mr. McCain: I wonder; did I misunderstand Dr. Franken when he referred to a particular instance without any names in respect to a bank's acquiring the equity capital of a particular firm in his country; the implication that I thought I got was that the government sort of favoured that a German bank should take that equity rather than a foreign bank. Did I get the right understanding from what you said?

Dr. Franken: Yes, that is true.

Mr. McCain: Then there is an element of influence exercised by your government, without an act, to sort of direct the banking system, whether it be foreign or national, in its operations and you do try to keep it—your government may, not say, it cannot be done", but "we favour its being done this way", so somebody backs off, sort of thing.

Mr. Franken: Well, I think it is understood that in a system like ours there is a kind of co-operation between the big banks and the government.

Mr. McCain: There is? Excuse me.

Dr. Franken: There is, there is.

Mr. McCain: Yes.

Dr. Franken: If we have the means, we like to accommodate the government if what is asked by the government is reasonable. In those cases I have in mind, it was reasonable that these companies not be sold out to a foreign country. For instance, in one case it was the only German corporation involved in the oil drilling and oil exploration; of course the German government did not like the idea to sell this to a foreign country. By the intervention of the German banks, the shares of this company could be placed to another non-banking corporation, but with the support and the assistance of the German banks. Otherwise it would not have worked. Another case which was mentioned here was the automobile industry. We had a very similar case there.

• 1705

M. Fabre: Monsieur, permettez-moi, j'ai cru comprendre que vous aviez, dans votre question, employé les termes suivants: «est-ce qu'il est arrivé que l'on me demande, en Allemagne ou en France, à une une banque allemande ou française d'intervenir dans une opération pour empêcher que cette opération ne soit prise par une banque étrangère?»

Je crois que c'est ce que vous avez dit. Alors, je voudrais dire que, dans mon pays tout au moins, il n'est jamais arrivé que l'on demande à une banque française de prendre, par exemple, une participation ou de faire quoi que ce soit vis-à-vis d'une entreprise française, de préférence à une banque étrangère établie en France ou même établie hors de France.

Lorsque des problèmes comme ceux-là se sont posés, il s'agissait de l'intervention d'une banque française contre une prise de contrôle par une entreprise étrangère située à l'étranger. Cela n'a jamais été un choix entre une banque française ou une banque étrangère. Cela a été entre une banque française et un intérêt étranger généralement, d'ailleurs, non bancaire.

Mr. McCain: Well then, I think you understand some of the concerns that some members of this Committee have expressed

[*Traduction*]

M. McCain: Je ne sais pas si j'ai très bien compris M. Franken lorsqu'il a donné l'exemple d'une banque, sans en donner le nom, qui avait acquis du capital-actions dans une société de son pays. J'ai cru comprendre que le gouvernement préférait qu'une banque allemande, plutôt qu'une banque étrangère, acquière ce capital-actions. Ai-je bien compris?

M. Franken: Oui.

M. McCain: Votre gouvernement cherche aussi, sans s'appuyer sur une loi, à diriger en quelque sorte le système bancaire, que ce soit le système bancaire étranger ou national. Il ne force pas celui-ci à fonctionner de telle ou telle façon, mais il indique comment il aimerait voir tourner la situation.

M. Franken: Je crois qu'il faut s'attendre à ce que dans un système comme le nôtre, les banques importantes collaborent avec le gouvernement.

M. McCain: Elles collaborent? Excusez-moi.

M. Franken: Oui, oui.

M. McCain: Oui.

M. Franken: Lorsque nous le pouvons, nous essayons de répondre aux demandes raisonnables du gouvernement. Dans les exemples que j'ai présents à l'esprit, il était raisonnable de ne pas vendre ces sociétés à un pays étranger. Dans un cas, il s'agissait de l'unique société allemande s'occupant de forage et de prospection dans le domaine du pétrole. Grâce à l'intervention des banques allemandes, les actions de cette société ont pu être mises dans une autre société non bancaire. Un autre cas mentionné qui a été très semblable a été celui de l'industrie de l'automobile.

Mr. Fabre: Excuse me, I thought I understood that you asked the following question; did it happen that in Germany or France we ask a German or French bank to try to prevent the takeover by a foreign bank or foreign operation?

I would say then that, at least in my country, this has never happened. A French bank was never asked to take a share or do any operation in relation with a French company which would eliminate the operation of a foreign bank established in France or even established outside France.

A French bank has only come to intervene when there was danger of a takeover by a foreign company located in a foreign country. There never has been a choice of operations between a French bank and a foreign bank. The choice was between a French bank and a foreign interest usually not in the banking field.

M. McCain: Vous comprenez alors pourquoi certains députés ici s'inquiètent de l'achat d'entreprises dans notre pays, où

[*Text*]

respecting the purchase of business in this country inasmuch as there is an inherent interest in your own country to keep your ownership at home and in control of native financial institutions. And that is fine.

Now, in view of that, is banking per se—depositing, lending, financing—not enough to make your banking industry interested in participation in that field in Canada? The inference I have is that if you cannot go into equity ownership, perhaps actual ownership of certain entreprises through your banking subsidiaries or whatever type of institution may come, the banking per se—depositing, lending, financing—is not enough to make you interested in the Canadian market.

Dr. Franken: Mr. Chairman, may I answer that? I think that is a misunderstanding. We are not interested at all, besides doing the normal banking business here in Canada, in being participants in nonbanking companies here in Canada. I think I can say this for the Germans, and I have no doubt that this also applies to all other member states of the European community.

Is that the answer to your question or would you like me to elaborate further?

Mr. McCain: A little more, please.

Dr. Franken: Well, what we have in mind is—and I repeat this—that we have specific situations in Europe in which we have participation, as we have explained to you, in nonbanking companies. And to the extent that these companies should start business here in Canada—four have already business here in Canada—we think it is not justified that a foreign bank should be excluded from the establishment of a foreign bank subsidiary, as it is at present under proposed Section 297.

You see our problem. Mr. Robertson pointed it out just half an hour ago. We do not want to have direct participation in any company in Canada not doing banking business. We do not even want to have participation beyond the limitations which are set out in the bill here. We do not ask for that. It is a completely different problem that we have.

The Chairman: That is 10 minutes, Mr. McCain.

Dr. Rynard.

Mr. Rynard: Mr. McCain has asked about half of my questions that I was really interested in.

Mr. McCain: Oh, I am sorry.

• 1710

Mr. Rynard: No, no, that is good, I wanted to know the answers. I was interested in the answer. Is it not that you do not go to Australia simply because their economy is not that large? They are into an economy of food, particularly. That applies to Australia and New Zealand. You are not as interested in going there as you would be in going to Canada, where we have resources of all types to develop. Your development will head for those countries that have raw resources that you can help to establish to do business with. It is because of your know how, and so forth, and the technology you have to sell, you invest in raw resources where you have a widely diversified resource. So you would be more interested, I would think, in

[*Translation*]

il est avantageux pour nous de conserver cette propriété et ce contrôle des institutions financières nationales.

Mais est-ce que vous ne pensez pas que votre participation au Canada soit suffisante si elle se limite aux opérations bancaires de dépôts, de prêts, de financement? Je crois comprendre que ces opérations ne vous suffisent pas et que vous aimeriez vous lancer dans la propriété des actions, peut-être la propriété de certaines entreprises.

M. Franken: Puis-je répondre à cette question? Je crois qu'il y a là un malentendu: nous ne nous intéressons aucunement, en dehors des transactions bancaires normales au Canada, à acquérir une participation dans des sociétés non bancaires. Je dis cela au nom des banques allemandes, mais il n'y a pas de doute que cela s'applique aussi aux autres États membres de la Communauté européenne.

Cette réponse vous suffit-elle?

M. McCain: J'aimerais en savoir un peu plus.

M. Franken: Ce que j'ai présent à l'esprit c'est qu'en Europe, il existe des cas où nous participons, comme je vous l'ai expliqué, à des sociétés non bancaires. Or, dans la mesure où ces sociétés veulent se lancer dans les affaires ici, au Canada,—quatre font déjà des affaires ici,—nous pensons que rien ne justifie le fait qu'on empêche une banque étrangère d'établir une filiale étrangère, comme l'interdit actuellement l'article 297 proposé.

Je comprends quel est votre problème. M. Robertson l'a exposé il y a une demi-heure. Nous n'avons pas l'intention de participer directement à une société, au Canada, qui ne fait pas d'opérations bancaires. Nous ne voulons pas non plus avoir une participation qui dépasse les limites indiquées dans le bill. Le problème qui se pose pour nous est absolument différent.

Le président: Vos dix minutes sont écoulées, monsieur McCain.

Monsieur Rynard.

M. Rynard: M. McCain a déjà posé la moitié des questions auxquelles je m'intéressais.

M. McCain: Je m'excuse.

M. Rynard: Non, c'est très bien, je voulais savoir quelles étaient les réponses. Je m'intéresse à la réponse. Vous n'allez pas en Australie tout simplement parce que l'économie de ce pays n'est pas assez importante, n'est-ce pas? Il s'agit d'une économie alimentaire plus particulièrement. C'est le cas de l'Australie, ainsi que de la Nouvelle-Zélande. Vous n'êtes pas aussi intéressés à y aller que vous le seriez de venir au Canada, où nous avons des ressources de tous genres à exploiter. Vous voulez vous installer dans les pays où il y a des matières premières qui peuvent vous aider dans vos affaires. Vu votre savoir-faire, etc., la technologie que vous vendez, vous investissez dans les matières premières, là où celles-ci sont très

[*Texte*]

coming to a country like Canada, which is underpopulated from the standpoint of resources, to establish those banks. The same regulation would not apply, as I see it, for a bank that wanted to go into Germany or France, or any of those countries, because you have well-established financial institutions large enough to seek markets outside your own country. There would not be field for us, or any other country our size, to go into your company.

The other thing that I would like to ask is, are there any limitations on the companies that have gone in their, such as that exercised by the Foreign Investment Review Agency or requirements that research and development must be done in the country in which that plant is operating?

Mr. Teitelbaum: Maybe I could have a crack at the first part of your question.

En ce qui concerne l'Australie, je ne suis pas convaincu que ce soit pour des raisons tenant à l'économie locale de l'Australie que les banques étrangères n'y seraient pas allées. Je sais pour notre part que l'Australie dispose d'une importante représentation d'une banque française établie dans ce pays et nous-mêmes aimerions y aller si l'occasion se présentait.

On peut en tirer des conclusions qui je pense seraient dangereuses pour le Canada, car on ne peut pas dire qu'au Canada le problème se pose d'une façon ni très différente ni tout à fait analogue. On est dans un pays d'économie très développée de toute façon et dont le seul attrait n'est pas l'immensité des richesses naturelles mais au contraire c'est un un pays qui à tous égards, aussi bien par la qualité de ses marchés financiers, de ses institutions financières est un marché dans lequel tous les établissements bancaires importants ont intérêt à s'attacher.

Mr. Rynard: Mr. Chairman, I was not downgrading the economy of Australia at all, I was saying that it was of less size; it is a smaller country, and the banks there, too, are regulated and owned by the government, I believe, and that would be a problem. But I am also suggesting that we now are supplying resources—and this is the point on which I might disagree with you—to countries that are taking those goods and we are actually bying them back, in many cases. That proves the point that there is a tremendous market here for the very things a concentrated European financial market has to invest in. That is where I differ with you.

• 1715

M. Teitelbaum: Je suis d'accord avec ce point de vue, à ceci près que l'activité d'une banque étrangère au Canada ne s'analyse pas nécessairement comme un canal de distribution dans un sens ou dans un autre de matières premières ou de produits finis. La participation des banques étrangères dans le pays est à la fois, comment dirais-je, plus profonde et plus diffuse. Et, de toute façon elle demeure marginale dans la mesure où ce sont les banques du pays, qui opèrent l'essentiel des transactions commerciales, étant entendu qu'il est réservé

[*Traduction*]

diversifiées. Vous seriez donc plus intéressés, il me semble, à venir dans un pays comme le Canada, dont les ressources sont sous-développées, pour établir des banques. La même réglementation ne s'appliquerait pas, à mon avis, dans le cas d'une banque qui voudrait s'installer en Allemagne ou en France, ou dans n'importe quel de ces pays, parce que vous disposez d'institutions financières bien établies et suffisamment importantes pour rechercher des marchés à l'extérieur de votre propre pays. Il n'y aurait aucune place pour nous, ni pour aucun autre pays de notre taille, dans votre entreprise.

Ensuite, j'aimerais vous demander si les entreprises que vous avez établies là-bas sont assujetties à des restrictions telles que celles qu'impose l'Agence d'examen de l'investissement étranger, ou encore à des exigences voulant que la recherche et le développement soient faits dans le pays où se trouve l'usine?

M. Teitelbaum: Puis-je essayer de répondre à la première partie de votre question?

In the case of Australia, I am not at all convinced that it is for reasons associated with the local economy of Australia that foreign banks have not gone there. I know for a fact that a French bank is well represented in Australia and that we would like to go there as well if the opportunity arose.

One could draw conclusions which could be dangerous for Canada, since it is impossible to say that for Canada the problem presents itself either very differently nor quite in the same way. We find here a country with a well developed economy and its only attraction is not the great number of its raw resources, but quite to the contrary, it is a country which in every way, from the quality of its financial markets, its monetary markets and the sophisticated character of its financial institutions is a market all important banking institutions would do well to get into.

M. Rynard: Monsieur le président, je ne dénigrais pas l'économie de l'Australie le moindrement; je disais simplement qu'elle était moins importante; il s'agit d'un pays plus petit, et en plus, là-bas, les banques sont réglementées par le gouvernement et lui appartiennent, ce qui pourrait constituer, à mon avis, un problème. Je voulais également souligner que nous fournissons des ressources—et c'est là peut-être où je suis en désaccord avec vous—à des pays qui prennent ces matières premières et qui, dans bien des cas, nous les revendent. Ce qui ne fait que démontrer qu'il existe un marché énorme ici pour le genre d'investissements qui intéressent le marché financier européen. C'est à ce sujet que je ne suis pas du même avis que vous.

Mr. Teitelbaum: I agree with that point of view except that the activity of a foreign bank in Canada should not necessarily be described as being a channel of distribution going one way or another for raw materials or finished products. The participation of foreign banks in this country is both, how could I put this, deeper and more diffuse. Anyway, the penetration is marginal in so far as it is Canadian banks who take care of the majority of commercial transactions as it is understood that

[*Text*]

aux banques étrangères une fonction qui, souvent, est différente.

Je crois que le rôle, à cet égard, des banques étrangères mérite d'être un peu précisé. En premier lieu le Canada dispose d'une habitude bancaire qui lui est assez particulière et qui n'est pas nécessairement ce qu'on trouve dans les autres pays. Généralement, à une entreprise correspond une banque. Ceci tient à plusieurs raisons. Tout d'abord, les habitudes du marché, et deuxièmement . . .

Le président: Une banque par pays ou une banque . . .

M. Teitelbaum: Non, je parle du Canada où la pratique est souvent d'avoir pour chaque entreprise un seul banquier, alors qu'en Europe chaque entreprise travaille conjointement avec un nombre important de banques, nombre qui peut varier entre deux et dix, ou plus. Et les pratiques bancaires sont à cet égard différents.

Cet état de chose est sans doute partiellement la conséquence de la loi bancaire actuellement en existence qui empêche pratiquement le partage des garanties données aux banques sous l'empire e la Section 88 qui permet de donner en gages aux banquiers les comptes à recevoir et les stocks des entreprises emprunteuses.

Ceci étant dit, le rôle des banques étrangères qu Canada sera certainement celui de contribuer au commerce extérieur du Canada, et, à ce point, je crois qu'on ne peut certainement pas ignorer votre commentaire qui garde vraiment toute sa portée, il est également et surtout de participer au développement en général de l'économie canadienne. Et on a souvent, à mon sens, et peut-être à tort, schématisé le rôle des banques étrangères actuellement implantées au Canada sous forme de filiales, en disant ces gens veulent écrémer le lot du marché, emporter les affaires les plus importantes, et ils ne s'intéressent pas à ceux dont le marché bancaire canadien a le plus besoin . . .

En fait, la question n'est pas aussi catégorique ni aussi claire que cela. Je pense que les banques étrangères, premièrement, n'ont pas au départ les avantages dont dispose la communauté bancaire du pays d'origine. C'est vrai au Canada et c'est vrai, je crois, dans la plupart des pays du monde.

Le deuxième point, c'est que les banques étrangères au Canada ont surtout et ont développé un rôle d'appoint de banques de soutien des banques d'origine et se sont concentrées, non pas nécessairement sur les grandes entreprises, non pas nécessairement sur le secteur du *private banking* mais également, mais surtout, sur l'entreprise, petite et moyenne, et qu'à cet égard, elles ont joué un rôle non négligeable, et je crois, assez important pour le développement de l'économie des entreprises canadiennes.

Mr. Rynard: I appreciate the answer. I feel, from all of this discussion, that one thing that is not yet ironed out is whether the foreign banks in the Common Market run their own selves.

The Chairman: That completes the first round.

I would like to ask a question that has a one-word answer, but I will defer to Mr. Stevens and let him . . .

Mr. Stevens: Do you guarantee that it is a one-word answer?

[*Translation*]

the activities reserved for foreign banks are usually very different.

I think, then, that we should define more precisely the role of foreign banks. First of all, Canada has its own particular banking habits that are not necessarily found in other countries. Generally, a business has its own bank. There are several reasons for this. First of all, customs in the marketplace and, secondly . . .

The Chairman: One bank per country or one bank . . .

Mr. Teitelbaum: No, this is Canada where practice is often to have one banker only per enterprise while in Europe each enterprise works jointly with a certain number of banks, from two to ten or even more. And banking practice is very different.

This is probably partially due to the consequences of the present Bank Act which practically prohibits the sharing of guarantees given to banks under section 88 which allows banks to hold accounts receivable and inventories as collateral.

Having said that, the role of foreign banks in Canada will certainly be that of contributing to Canada's foreign trade and, at this point, I think we can certainly not ignore your comment, which is quite valid, to the effect that foreign banks will also and especially participate in the general development of the Canadian economy. The role of foreign banks now present in Canada through their subsidiaries has been summarized, and in my opinion, wrongly so, by saying that they are here to pick the cream of the crop, get their hands on the biggest business and that they are not interested in the things that the Canadian banking market needs the most . . .

In fact, the question cannot be put that categorically nor that clearly. I think that the foreign banks, first of all, do not reach the starting gate with the advantages that the country's own banking community has at the outset. It is true in Canada and I believe it is also true in most countries in the world.

The second point is that the foreign banks in Canada mainly have and mainly have developed a supporting role for the original banks and have concentrated not necessarily on big business nor necessarilly on private banking but also and especially on small-and medium-sized business and they have played a role which, far from being negligible, has been, to my mind, most important for the development of the Canadian business economy.

M. Rynard: Cette réponse me plaît. Après toutes ces discussions, il me semble qu'il ne nous reste plus qu'à savoir ce que font les banques étrangères dans le Marché commun.

Le président: C'est la fin du premier tour.

J'aimerais poser une question qui appelle une réponse d'un mot, mais je cède la parole à M. Stevens et le laisserai . . .

M. Stevens: Garantissez-vous qu'il s'agira d'une réponse d'un mot seulement?

[*Texte*]

The Chairman: Yes, the question is simply this. It is a difficult one. But if you were offered the regime which is proposed in the White Paper, with the 15 per cent ceiling, with the $500 million limit, with the limitation on the number of branches, would members of your association likely comme forward and want to establish themselves in Canada? Yes or no.

M. Fabre: Un jour viendra où il y aura une limite physique et ce sera le jour où les banques déjà établies au Canada auront atteint la part de marché global que vous fixez. A partir de là, il est évident qu'aucune banque étrangère, même si elle le voulait, ne pourrait venir au Canada, je crois.

Le président: J'ai peut-être mal compris. Mais, si on fait l'offre dans le régime, on commence à zéro parce qu'il n'y a pas de banques étrangères qui sont sous ce régime présentement. Alors, chacun des intéressés doit faire des démarches auprès du gouvernement et se présenter en tant que succursales intéressées à se prévaloir de ce nouveau régime. Will we have any takers?

Est-ce qu'on aura des compagnies, des sociétés?

M. Fabre: Certainement, mais je pense qu'il faut néanmoins tenir compte de l'existence des filiales non-bancaires de banques étrangères qui, si j'ai bien compris ce qui est précisé dans le projet de loi, seraient autorisées, par une série de processus juridiques, à se transformer en banques à charte et qui vont bien devoir naître au statut de banques déjà nanties de leurs actifs et de leurs passifs qui sont loin d'être négligeables aujourd'hui.

Mr. Franken: Mr. Chairman, of course we have considered this question of whether it would be worthwhile to come to Canada under the circumstances or not and it is somewhat hard to answer this question because it depends, for instance, upon the margin you can achieve in the market. But under the present situation, at least my bank thinks that, with a limitation of $500 million, it would be very difficult for us to work on a profitable basis.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres oui ou non?

Mr. Swift: "Yes or no", Mr. Chairman, is a bit qualified. But I just wondered if I could make the point that I think it would be very much easier for foreign banks to come in if the 15 per cent limit was, as we would say, not on an apples-and-pears basis but on apples-and-apples. In other words, if in some way the assets of the Canadian banks could be compared with the assets of the overseas banks on a fair basis—and we are not telling you how—we think that would make things sound at least more reasonable.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, there are so many more questions that somehow we must arrange to try to get answered. But one thing that I was exploring last night was your rather mysterious activities in Canada at the present time, in that you are, according to information filed with us, up to well over $3 billion in total assets; and I think it is very fortunate that we

[*Traduction*]

Le président: Oui, la question est tout simplement la suivante: Elle est difficile. Mais si l'on vous offrait le régime proposé dans le Livre blanc, avec ce plafond de 15 p. 100, avec cette limite de $500 millions, avec cette limite au nombre de succursales, les membres de votre association seraient-ils intéressés à venir s'implanter au Canada? Oui ou non?

Mr. Fabre: The day will come when there will be a physical limit and that will be the day when banks already established in Canada will have reached the limit of the total market that you have imposed. From that point on it is quite evident that no foreign bank, even if it wanted to, could establish itself in Canada.

The Chairman: Maybe I misunderstood. But in offering this regime we are starging out at zero because there are no foreign banks under that regime presently. So all interested parties must approach the government as a branch interested in using this new regime. Y aura-t-il des preneurs?

Will there be any companies or other enterprises?

Mr. Fabre: Certainly, but I think we must not forget the existence of non-banking subsidiaries of foreign banks, which, if I have correctly understood what is in the bill, will be authorized, through a series of legal procedures, to change themselves into chartered banks and which will then have to change their status to already established banks with their own assets and liabilities, which are far from being negligible today.

M. Franken: Monsieur le président, nous nous sommes déjà posés la question de savoir si cela vaudrait la peine de nous établir ou non au Canada dans de telles circonstances, et il est plutôt difficile de répondre à cette question parce que la réponse dépend, par exemple, de la part du marché qu'on veut aller chercher. Cependant, dans les conditions actuelles, ma banque, au moins, croit qu'il serait très difficile pour nous de fonctionner de façon rentable avec cette restriction de $500 millions.

The Chairman: Does anyone else say yes or no?

M. Swift: Mon «oui ou non», monsieur le président, est quelque peu mitigé. Mais il me semble qu'il serait beaucoup plus facile pour les banques étrangères de s'établir ici si la limite de 15 p. 100 ne s'appliquait pas à partir de réalités différentes, mais à partir de critères de base égaux, en d'autres termes, si l'on pouvait comparer les actifs des banques canadiennes aux actifs des banques étrangères de façon équitable. Nous ne vous disons pas comment faire cela, nous croyons que les choses sembleraient un peu plus raisonnables.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, il y a beaucoup d'autres questions auxquelles il nous faudrait obtenir des réponses. Une chose me préoccupait hier soir, c'étaient vos activités plutôt mystérieuses au Canada à l'heure actuelle, puisque, d'après les renseignements que nous avons reçus, votre actif dépasse largement les $3 milliards de dollars; et je crois qu'il est très heureux que

[*Text*]

have Mr. Teitelbaum with us, the president of one of these operations in Canada, because I notice that you have about $133.7 million of borrowing as of June 30 in Canada.

• 1725

Can you tell us how mechanically you do this? I know that you carefully avoid using directly the name of your credit line in the company as a bank, but on the other hand, how are you operating in the Canadian market now notwithstanding Section 157 of the Bank Act that up until now was always taken as a complete prohibition against any foreign banking activity?

Mr. Teitelbaum: I think this is a very straightforward answer that is required.

Je pense que nous opérons au Canada à partir d'une charte qui nous est accordée par les provinces.

Mr. Stevens: Which province?

M. Teitelbaum: . . . Par les provinces. En ce qui me concerne, par la province du Québec.

Mr. Stevens: You said there is one province.

Mr. Teitelbaum: One province.

Mr. Stevens: Which one?

M. Teitelbaum: En ce qui nous concerne, c'est le Québec.

D'autres établissements ont, au Canada, des chartes de l'Ontario qui prévoient explicitement la possibilité, dans certains cas, d'émettre du papier commercial sur le marché monétaire canadien, et dans d'autres cas, notamment pour les établissements enregistrés sous l'empire des droits de la province de Québec, de recevoir des dépôts qui sont d'ailleurs eux-mêmes couverts, assurés par la Régie de l'assurance-dépôt du Québec: *Quebec deposit Insurance Board*. Donc ceci a permis de constituer le passif de ces établissements.

Parallèlement, l'actif de ces établissements se compose de prêts de toute nature, que ce soit une activité de prêts représentant l'activité de ces établissements dans le marché monétaire, aussi bien que des financements aux entreprises canadiennes. Et c'est je crois de la sorte qu'un certain nombre de filiales de banques étrangères, au Canada, ont travaillé, pour certaines d'entre-elles je crois depuis de longues années, et je pense à notre confrère français qui est installé depuis plus de 15 ans; nous-mêmes y sommes depuis plus quatre ans. Ceci est dû vraisemblablement à l'absence de définitions précises de l'activité bancaire, en tant que telle. C'est fait d'une façon qui n'est pas mystérieuse, mais qui nous a toujours été confirmée comme étant parfaitement légale.

Mr. Stevens: Mr. Chairman . . .

The Chairman: Just before you proceed, Mr. Gérard Legrand, who is the President and General Manager of BNP Canada, Inc., would like to add a few words in reply to the question that you have just asked.

Mr. Stevens: It is my time, Mr. Chairman, so if I may ask my own questions.

The Chairman: If you ask a question, I think the witnesses should have a chance to answer it.

[*Translation*]

nous ayons avec nous M. Teitelbaum, président d'une de ces entreprises au Canada, parce que je vois que vous aviez pour environ $133.7 millions de dollars d'emprunts au Canada au 30 juin.

Pouvez-vous nous dire comment vous procédez en pratique? Je sais qu'en tant que banque, vous avez grand soin d'éviter de recourir à votre ligne de crédit dans la compagnie, mais par ailleurs, comment faites-vous pour fonctionner sur le marché canadien malgré l'article 157 de la Loi sur les banques qui, jusqu'à présent, a toujours été interprété comme interdisant tout à fait les actitivés de toute banque étrangère?

M. Teitelbaum: Je crois que la réponse est très simple.

I think in Canada we operate because of a charter which is given to us by the provinces.

M. Stevens: Quelle province?

Mr. Teitelbaum: . . . by the provinces. In my case, it is the Province of Quebec.

M. Stevens: Vous dites que c'est l'une des provinces.

M. Teitelbaum: Une province.

M. Stevens: Laquelle?

Mr. Teitelbaum: In our case, it is Quebec.

Other institutions in Canada have charts from Ontario which stipulate very clearly the possibility in certain instances of issuing commercial paper on the Canadian market, and in other instance, more specifically, in the case of institutions registered in Quebec, of receiving deposits which are covered, insured by the Quebec Deposit Insurance Board (la Régie de l'assurance-dépôt du Québec). This is what enabled these institutions to constitute their liabilities.

In the same way, the assets of these institutions are made up of loans of all kinds, be it through loans made on the monetary market, or through the financing of Canadian companies. It is in this way, I believe, that a certain number of subsidiaries of foreign banks in Canada have worked, for some of them for years now, and I think my French colleague has been here for more than 15 years; we have been here now four years. And this because, in all likelihood, there are no precise definitions of banking activities as such. Our manner of proceeding is not mysterious and we have always been told that it is perfectly legal.

M. Stevens: Monsieur le président . . .

Le président: Avant que vous ne continuiez, M. Gérard Legrand, qui est président directeur général de BNP Canada Inc., aimerait ajouter quelques mots en réponse à la question que vous venez tout juste de poser.

M. Stevens: C'est mon temps, monsieur le président, et donc si je peux poser mes propres questions.

Le président: Si vous posez une question, j'estime que les témoins doivent avoir l'occasion d'y répondre.

[*Texte*]

Mr. Stevens: Yes, in due course, but following on just the evidence given, terminated by our witness saying it was legal, have you ever received any confirmation from the Inspector General of Banks that your activity in Canada is not only legal but welcome?

M. Teitelbaum: Non, monsieur.

Mr. Stevens: Did you ever request it?

M. Teitelbaum: Nous sommes allés, j'imagine comme la plupart des établissements qui se sont installés dans ces conditions, nous présenter devant les autorités, que ce soit le service de l'inspection générale ou la banque, pour signaler notre intention. Et à cette occasion, il nous a été demandé de répondre sur une base volontaire à une enquête concernant l'évolution de nos activités. Ce que nous avons fait, je dois le dire, depuis notre installation.

Mr. Stevens: Mr. Chairman . . .

The Chairman: May Mr. Legrand have a word? I have to be fair to the witnesses.

Mr. Stevens: In due course, Mr. Chairman. If I could follow up on that, though.

• 1730

You received no indication from the Inspector General of Banks that what you were doing was, as I say, either legal or welcome. Did you receive anything in the form of any confirmation of your activity the Cabinet level? I ask this because if a Canadian group were to incorporate a bank today that still does not permit them to go into the banking business; they in turn have to get an order in council giving them an actual licence to come into banking. In your case was there ever anything issued from the Cabinet level, by the Minister of Finance or anybody else, indicating that your activities had governmental blessing?

Mr. Teitelbaum: No.

Mr. Stevens: Did the Governor of the Bank of Canada ever give you any confirmation that what you were doing in Canada was not only legal but also welcome?

M. Teitelbaum: Nous n'avons reçu ni de confirmation dans ce sens, ni de confirmation du contraire.

Mr. Stevens: Why do you say that your activity is legal? Have you secured a legal opinion from any law firm in Canada to that effect? Could we have a copy of that legal opinion?

M. Teitelbaum: Je ne sais pas si nous en détenons une. Oui, je pense qu'on en détient une. Oui, je pense qu'on pourrait . . .

Mr. Stevens: Could we have a copy of it?

Mr. Teitelbaum: I do not have it with me, but I am sure it could be made available.

Mr. Stevens: If you could make it available . . .

The Chairman: I wonder if you might send it to me and then I will arrange to circulate it to the members of the Committee.

[*Traduction*]

M. Stevens: Oui, le moment venu, mais pour faire suite à ce que votre témoin vient de dire, à savoir que c'est légal, je me demande si l'inspecteur général des banques vous a déjà confirmé que votre activité au Canada est non seulement légale mais bienvenue?

Mr. Teitelbaum: No, sir.

M. Stevens: En avez-vous fait la demande?

Mr. Teitelbaum: As most of the institutions which came here under these conditions, I would imagine, we presented ourselves before the authorities, be it the Inspector General's office or the bank, to give notice of our intentions. At that time, we were asked to answer questions on a voluntary basis concerning the development of our activities. This we have done, I must say, since we came here.

M. Stevens: Monsieur le président . . .

Le président: Est-ce que M. Legrand peut placer un mot? Je dois faire preuve de justice à l'égard des témoins.

M. Stevens: Le moment venu, monsieur le président. Si je pouvais donner suite à ce qui vient d'être dit.

Vous n'avez reçu aucune indication de l'inspecteur général des banques que ce que vous faisiez était, comme je l'ai déjà dit, légal ou bienvenu. Avez-vous reçu du Cabinet la moindre confirmation au sujet de vos activités? Je pose la question parce que si un groupe canadien voulait devenir banque aujourd'hui, il n'aurait pas pour autant la permission de se lancer dans les affaires bancaires; il lui faudrait obtenir un décret en conseil qui lui accorderait un permis pour faire des transactions bancaires. Dans votre cas, est-ce que quelque chose vous a été délivré par le Cabinet, par le ministre des Finances ou quiconque montrant que vos activités ont reçu la bénédiction du gouvernement?

M. Teitelbaum: Non.

M. Stevens: Le gouverneur de la Banque du Canada vous a-t-il confirmé que ce que vous faisiez au Canada était, non seulement légal mais également bienvenu?

Mr. Teitelbaum: We neither got confirmation of the kind, nor to the contrary.

M. Stevens: Pourquoi avez-vous dit que vos activités étaient légales. Avez-vous obtenu une opinion juridique d'un Cabinet d'avocats du Canada à cet effet? Pourrions-nous en avoir copie?

Mr. Teitelbaum: I do not know if we have one. Yes, I think we do. Yes, I think we could . . .

M. Stevens: Pourrions-nous en avoir copie?

M. Teitelbaum: Je ne l'ai pas avec moi, mais je suis convaincu que nous pourrions la mettre à votre disposition.

M. Stevens: Si vous pouviez la mettre à notre disposition . . .

Le président: Je me demande si vous ne pourriez pas me l'envoyer et je prendrai les dispositions nécessaires pour la distribuer aux membres du comité.

[*Text*]

Mr. Stevens: In particular, if it makes reference to any memorandum as to how your operation could be conducted in Canada to ensure that it is legal, I would like to see a copy of that memorandum as well as the straight legal opinion. In other words, it may be a legal opinion that says subject to you doing a, b, c right through to z, we think your transaction in Canada would be legal, and if there is such an appendum I would appreciate getting a copy of that.

The Chairman: Mr. Stevens, I would now like to give Mr. Legrand an opportunity to answer the same questions if he still wishes to do so.

Mr. Stevens: All right, fine.

M. Gérard H. Legrand (président et directeur général, BNP Canada Inc.): Je suis navré, mais si je tenais à intervenir, c'est un peu parce qu'au sein de la délégation française, je suis celui qui a le plus d'expérience du Canada où je suis maintenant depuis plus de cinq ans au nom de la BNP Canada.

Je crois, pour répondre à votre question, monsieur le député, que vous vous interrogiez sur le côté légal de la question. Je crois qu'il est difficile pour nous de savoir ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. Je voudrais simplement vous dire dans quel contexte, à notre sens, s'inscrivent nos activités ici. Cette nouvelle Loi sur les banques a pris la précaution de définir pour la première fois de façon plus précise, à notre sens, l'activité bancaire qui est maintenant définie dans un article que je peux vous citer de mémoire, vous m'excuserez si je ne suis pas très précis, un article qui dit:

> Toute société qui à la fois reçoit des dépôts transférables pour or et qui fait des prêts doit soit cesser de faire une ou l'autre de ces activités, soit se transformer en banque.

Nous avons donc dans le projet de loi une définition simple et *a priori* logique de l'activité bancaire.

Mr. Stevens: Mr. Chairman just on a point of clarification, we thought we had that in the old Bank Act but perhaps the witness would continue.

M. Legrand: Et c'est cela qui nous permet de dire, comme le disait M. Teitelbaum, que ce que nous faisons aujourd'hui est certainement une activité bancaire au sens de la nouvelle Loi sur les banques. Au sens de l'ancienne Loi des banques, j'ai personnellement cherché s'il y avait une définition de l'activité bancaire et je n'en ai pas trouvé une, sinon pour dire qu'étaient activités bancaires les activités des banques à charte.

Je dois dire que nous avons, en tous cas depuis que je suis ici, et je crois que nous sommes tous dans la même situation, nous avons des chartes provinciales soit de l'Ontario, soit du Québec. Il se trouve que les affair françaises ont des chartes québécoises pour des raisons peut-être faciles à comprendre, mais je crois que les affaires des filiales de banques américaines ont surtout des chartes ontariennes. Nous avons chaque année au Québec une inspection du ministère des Finances du Québec qui vérifie nos opérations; nous avons des relations excessivement courtoises et cordiales avec la Banque du Canada qui, depuis trois ans je crois, nous demande maintenant de lui rendre compte chaque fin de mois de nos activités en tant que filiale au Canada de banques étrangères.

[*Translation*]

M. Stevens: Plus particulièrement, s'il est question d'un mode de procédure sur la façon de diriger vos activités au Canada afin de vous assurer de leur légalité, j'aimerais en avoir copie en même temps que la simple opinion juridique. En d'autres termes, il se pourrait que l'opinion juridique stipule que si vous procédez par a, par b, par c jusqu'à z, nous croyons que vos transactions au Canada seront légales, et s'il y avait une telle note explicative, je vous serais reconnaissant de me la montrer.

Le président: Monsieur Stevens, j'aimerais maintenant donner à M. Legrand l'occasion de répondre aux mêmes questions, s'il le désire toujours.

M. Stevens: Très bien, parfait.

Mr. Gérard H. Legrand (President and General Manager, BNP Canada Incorporated): I am so sorry, but if I insisted on speaking, it is because within the French Delegation, I am the one with the most experience in Canada where I have now been for more than five years, representing the BNP Canada.

To answer your question, sir, you were asking about the legal aspect of this matter. I think it is difficult for us to know what is legal and what is not. I would simply like to point out the realm of our activities here. In this new Banking Act the precaution has been taken to define, for the first time, in a more precise manner, in our view, banking activity, which is now defined in a paragraph which I will quote from memory and therefore I hope you will pardon me if I am not exactly right, a clause where it is said:

> Any institution which at the same time receives trnsferable deposits for gold and which gives out loans must cease one activity or the other, or become a bank.

We therefore find in the bill a simple and logical definition of banking activity.

M. Stevens: Monsieur le président, pour plus de précision, je croyais que nous avions une telle définition dans l'ancienne loi sur les banques, mais le témoin peut peut-être continuer.

Mr. Legrand: This is why we can say, as Mr. Teitelbaum did, that what we are doing today is most certainly a banking activity according to the meaning of the new banking act. As far as the old banking act, I have personally looked for a definition of banking activity, but in vain, except in so far as to read that banking activities are those activities of a chartered bank.

I should add that, in any case since I have been here and I think we are all in the same situation, we all have provincial charters, be it from Ontario or from Quebec. In fact, French interests have Quebec charters for reasons which are easy to understand but I think that the subsidiaries of the American banks hold mainly charters from Ontario. Each year, in Quebec, we submit to an inspection by the Department of Finance of Quebec to check our operations; our relations with the Bank of Canada are extremely polite and cordial, and for the last three years I believe, we have been asked to present a monthly statements of our activities as a subsidiary of a foreign bank in Canada.

[*Texte*]

• 1735

Le président: Sur une base volontaire?

M. Legrand: Sur une base volontaire. Donc, je crois répondre à votre question en disant que nos activités nous semblent parfaitement connues des services de l'inspecteur général des banques. De là à dire que nous ayons eu un papier disant qu'on pouvait le faire ou qu'on ne pouvait pas le faire, la réponse est non. Mais ce que nous faisons est parfaitement connu et parfaitement officiel. La meilleure preuve, c'est qu'on en donne des comptes rendus mensuels au gouvernement fédéral et des comptes rendus annuels, au travers d'une inspection, à la province dont nous dépendons au plan de la charte.

Je voulais apporter ces précisions purement juridiques et techniques.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman—I might assume this, although I think we should have it on the record—like Mr. Teilelbaum's evidence, is it true that you have received no letter from the Inspection General of Banks, from the Governor of the Bank of Canada, or from anybody on behalf of the Government of Canada, such as the Minister of Finance indicating that your activities are legal or welcome?

Mr. Legrand: Legal, surely not. Welcome is difficult when you have "Hello, it was very kind" to visitors and so on. In a way it is a welcome.

Mr. Stevens: I am talking about a letter.

Mr. Legrand: No.

Mr. Stevens: As far as your activities here, when you take in some street money . . . You are only a third the size of Lyonnais as of June 30. If you have been here longer, how come . . .

Mr. Legrand: No, you did not read carefully the paper, because there is a footnote.

Mr. Stevens: Oh, I am sorry; $161 million. That is right. You are ahead of them then. So you have over a fifth of a billion dollars in Canada. To what extent is that guaranteed by your bank, the Banque Nationale de Paris?

Mr. Legrand: Mr. Chairman, I am perhaps a little annoyed, because I do not want to answer specific questions about our bank in a committee which is a banking committee. But not to give you the impression that I do not want to answer, the answer is no.

Mr. Stevens: I missed that.

M. Legrand: Je préfère ne pas donner l'impression que je veux parler de la BNP Canada, alors que nous sommes dans un comité européen, mais pour ne pas vous donner l'impression que je refuse de répondre à votre question, je répondrai précisément que la réponse est non.

Nos dépôts ne sont pas garantis par notre maison mère, parce que notre ancienneté au Canada est considérée comme suffisante par les déposants qui ont confiance en nous. Mais je m'excuse d'aborder des questions concernant notre établisse-

[*Traduction*]

The Chairman: On a voluntary basis?

Mr. Legrand: On a voluntary basis. Therefore, I think I can answer your question by saying that our activities seem to us perfectly well known to the Office of the Inspector General of Banks. But if you ask me wether or not we have a paper saying that we can do it or that we cannot do it, my answer will have to be no. But our activities are perfectly well known and official. The best proof is that we provide monthly report to the federal government and yearly reports to the province on which we depend as far as the charter is concerned, after an inspection has been made.

I wanted to give you this information of a purely legal and technical nature.

M. Stevens: Monsieur le président, bien que ces renseignements soient sans doute inscrits au compte rendu comme d'ailleurs les témoignages de M. Teitelbaum, j'aimerais savoir s'il est bien vrai que vous n'avez reçu, de l'inspecteur général des banques, du gouverneur de la Banque du Canada, comme le ministre des Finances par exemple, aucune lettre précisant que vos activités sont légales et bienvenues?

M. Legrand: Nous n'avons pas reçu de lettre précisant que nos activités sont légales. Quant à savoir si elles sont bienvenues, c'est difficile à dire. On nous dit toujours «Bonjour, merci beaucoup de nous avoir rendu visite». En un sens, c'est la preuve que nous sommes les bienvenus.

M. Stevens: Je vous parle d'une lettre.

M. Legrand: Non.

M. Stevens: En ce qui concerne les dépôts que vous acceptez . . . Le volume de votre chiffre d'affaires n'était que le tiers de celui du Crédit Lyonnais en date du 30 juin. Étant donné que votre banque est implantée ici depuis longtemps, comment se fait-il . . .

M. Legrand: Non, vous n'avez pas lu attentivement notre document, car l'explication se trouve en note.

M. Stevens: Je m'excuse; il s'agit de 161 millions de dollars. C'est exact. Vous dépassez donc le Crédit Lyonnais. Votre avoir au Canada s'élève à plus de 200 millions de dollars. Dans quelle mesure cet avoir est-il garanti par la société-mère, la Banque nationale de Paris?

M. Legrand: Monsieur le président, je suis un petit peu ennuyé, car je n'ai pas l'intention de répondre à des questions précises concernant notre banque devant un comité chargé des questions bancaires. Mais je ne veux pas non plus vous donner l'impression que je ne veux pas répondre. La réponse est non.

M. Stevens: Je n'ai pas compris.

Mr. Legrand: I prefer not to give you the impression that I want to speak about the BNP Canad a as I represent here a European group; but, on the other hand, I do not want to give you the impression that I refuse to answer your question, therefore I will tell you that the answer is no.

Our assets in Canada are not guaranteed by the parent company, because it is believed that we have been here in Canada long enough for depositors to trust us. But I would like to apologize, first of all, for dealing with issues concerning our

[*Text*]

ment alors que je voudrais parler au nom de l'ensemble de mes collègues.

Mr. Stevens: This is something that we may have difficulty with on this Committee, Mr. Chairman, because I think any bank asking for the privilege to do banking in Canada is going to have to answer whatever questions are put to it.

M. Legrand: Je suis prêt à venir devant ce comité personnellement, quand vous le voulez; tout de suite même, si vous le désirez.

Mr. Stevens: My next question is: if the sole covenant is your Canadian company covenant, what capital do you actually have in that Canadian company?

Mr. Legrand: What capital?

Mr. Stevens: Yes. What is the net worth?

M. Legrand: Pour l'instant, nous avons un ensemble de fonds engagés de l'ordre de 17 à 18 millions de dollars.

Mr. Stevens: Based on that, how much have you been earning in Canada? It has been suggested that on footings of less than $500 million it might be difficult to earn in Canada. Now you have a little over a fifth of a billion dollars; what earnings have you been able to achieve on that kind of capital?

M. Legrand: C'est difficile à dire. Je peux vous dire qu'au cours des dernières années, nous avons publié à chaque fin d'année un bilan, qui est un bilan officiel. Nous avons, l'année dernière, fait un profit net de $887,000 après les taxes.

Mr. Stevens: About 5 per cent; something like that, is it? That is after tax?

Mr. Legrand: After tax.

Mr. Stevens: And what reserve did you follow as far as your lending activity is concerned? Were you given the same income tax privilege that our chartered banks have as far as loss reserves are concerned, or were you put on some other basis?

M. Legrand: Je ne sais pas ce que font mes collègues à cet égard, puisque ce sont quand même des renseignements qui sont relativement propres à chaque établissement. Je peux vous dire que nous avons essayé avec nos «accountants» de trouver une formule qui soit logique pour une société qui, comme la nôtre, a des activités financières, est proche de celles que le fisc peut admettre et comme nous ne pouvons pas bénéficier de la législation bancaire, il y a des problèmes fiscaux qui ne sont pas faciles à régler.

• 1740

Donc dans l'ensemble, nous avons des provisions qui ne sont pas calculées de la même façon que dans le cas des banques à charte puisque nous n'en sommes pas, mais qui arrivent au même résultat, car un établissement bancaire comme le nôtre tient à avoir une comptabilité normale sur le plan des principes comptables universellement reconnus.

Mais je peux vous transmettre une copie de mon bilan au 31 décembre 1977 avec le plus grand plaisir. Je peux même en déposer un tout de suite et en sortant auprès de M. Kaplan.

[*Translation*]

institution because I would prefer to speak on behalf of my other colleagues.

M. Stevens: En effet cela peut poser des difficultés à notre comité, monsieur le président, car toute banque qui sollicite le privilège d'avoir des activités bancaires au Canada doit répondre à toutes les questions qui lui sont posées.

Mr. Legrand: I am ready to appear personally before this Committee, whenever you want me to. Right away, if you like.

M. Stevens: Ma prochaine question est la suivante: si la filiale canadienne est votre seul garant, pourriez-vous nous donner le montant de votre avoir dans cette compagnie canadienne?

M. Legrand: Le capital?

M. Stevens: Oui. Quel est le montant net?

Mr. Legrand: So far, our assets amount to between $17 and $18 millions.

M. Stevens: Compte tenu de cela, pouvez-vous nous dire quel a été votre profit au Canada? On nous a dit qu'une entreprise ayant un avoir inférieur à 500 millions de dollars au Canada ne pouvait être rentable. Vous disposez d'un avoir légèrement inférieur à 200 millions de dollars; quel profit avez-vous pu réaliser là-dessus?

Mr. Legrand: It is hard to say. I can tell you that, during the last few years, we have published at the end of the year our official balance sheet. Last year, we have made a net profit of $887,000, net d'impôt.

M. Stevens: Environ 5 p. 100; quelque chose comme cela, n'est-ce pas? Net d'impôt?

M. Legrand: Oui.

M. Stevens: Pouvez-vous nous parler de vos réserves en ce qui concerne vos activités de prêts? Avez-vous bénéficié du même privilège fiscal que les banques canadiennes à charte en ce qui concerne vos fonds de réserve, ou avez-vous été soumis à un autre régime?

Mr. Legrand: I cannot answer on behalf of my colleagues, as this type of information is quite specific to each institution. All I can tell you is that we have tried with our accountants to find a solution which would be logical for a company like ours, which has financial activities, a solution which could be acceptable for income tax purposes. In so far as we cannot benefit from the banking acts, we must face difficult fiscal problems.

Generally speaking, our activities are not regulated in the same fashion as the chartered banks, but we have provisions leading to the same results because a banking institution like ours has to rely on normal and universal accounting principles.

But I will be happy to give you a copy of my balance sheet as of December 31, 1977. I can even table one right away before Mr. Kaplan.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Dreyfus is volunteering as well. Perhaps you may wish to ask a question about Société Générale, a financial institution in Canada.

I should also say that some of our witnesses have to leave for a plane at 5.45 p.m. whether the bell rings or not.

Mr. Stevens: Well, the bell will ring. But, Mr. Chairman, just before we go to Mr. Dreyfus, perhaps we could take up the suggestion of having that 1977 statement from the BNP of Canada.

The Chairman: Yes, all right.

Mr. Stevens: Maybe Credit-Lyonnais would offer us this, too.

Mr. Teitelbaum: We have not published . . .

Mr. Stevens: Well, this is your opportunity.

Mr. Teitelbaum: We would be delighted to do so.

Mr. Stevens: Thank you.

The Chairman: You would be delighted to consider doing so, did you say? You know, you do not have to offer that information. We govern ourselves accordingly. There is no legal requirement that you do so and Mr. Stevens cannot make you if you do not want to, but if you do, we would be glad to have it.

Mr. Teitelbaum: It has been our policy, for the time being, not to publish it.

The Chairman: Well, okay. You reflect on it and if you want the public to have it, this is a good way to make it public.

Mr. Stevens.

M. Dreyfus (Président, Société Générale S.A. (Canada) Inc.): Je voudrais apporter une petite précision à M. Stevens en ce qui concerne les dépôts et la vente de papier commercial sur le marché monétaire. Les dépôts, en principe, ne sont pas garantis par la maison mère. Nous recevons des dépôts et nous émettons en contrepartie des certificats de dépôts. Ce n'est pas garanti par la maison mère, mais dans le cas des banques françaises, nous sommes garantis par la Régie d'assurance-dépôts du Québec.

Le deuxième point est la vente du papier commercial sur le marché monétaire par l'itermédiaire de courtiers. Dans certains cas, la vente de ce papier est garantie par la maison mère en France, mais dans d'autres cas et c'est le cas de la BNP, qui est là depuis beaucoup plus longtemps, le papier n'est pas garanti par la maison mère.

Mr. Stevens: I wonder, in the case then of the Société Générale, am I correct in saying that as of the end of June you had total assets of about $60 million.

M. Dreyfus: Non. C'est incorrect également parce qu'on a oublié dans cet état de porter les dépôts en ce qui concerne la Société Générale. Les dépôts ne figurent pas. Il y a uniquement la vente de papier . . .

Mr. Stevens: How much are they?

M. Dreyfus: Peut-être à cette époque-là 30 millions de dollars.

[*Traduction*]

Le président: M. Dreyfus se porte également volontaire. Vous voulez peut-être interroger la Société Générale, institution financière installée au Canada.

Je dois également vous souligner que certains témoins doivent nous quitter à 5 h 45 pour prendre un avion, que la cloche sonne ou non.

M. Stevens: Mais, monsieur le président, avant de passer à M. Dreyfus, nous pourrions peut-être accepter la proposition de la BNP du Canada de nous faire part du bilan de 1977.

Le président: Oui, d'accord.

M. Stevens: Le Crédit Lyonnais pourrait peut-être nous faire la même proposition.

M. Teitelbaum: Nous n'avons pas publié . . .

M. Stevens: C'est l'occasion ou jamais.

M. Teitelbaum: Nous serons très heureux de le faire.

M. Stevens: Merci.

Le président: Vous serez très heureux de le faire dites-vous? Vous savez que vous n'êtes pas obligé de donner ces renseignements. La même règle s'applique pour nous. Il n'existe aucune disposition légale vous obligeant à fournir ces renseignements, et M. Stevens ne peut pas vous y forcer contre votre gré. Mais si vous acceptez, nous en serons très heureux.

M. Teitelbaum: Notre politique consiste à ne pas publier ce bilan.

Le président: D'accord. Vous pouvez y réfléchir, si vous voulez que le public connaisse ce bilan, ce sera l'occasion de l'en informer.

Monsieur Stevens.

Mr. Dreyfus (Chairman, Société Générale S.A. (Canada) Inc.): I would like to give Mr. Stevens some precision about the deposits and the sale of commercial papers on the monetary markets. In principle, the deposits are not guaranteed by the parent company. We receive deposits and we issue deposit certificates. They are not guaranteed by the parent company, but in the case of French banks we are guaranteed by la Régie d'assurance-dépôts du Québec.

The second point I would like to make deals with the sale of commercial papers on the monetary markets through brokers. In certain cases, the sale of these commercial papers is guaranteed by the parent company in France. But in other cases, and this is true for BNP which has been operating in Canada for a longer time, they are not guaranteed by the parent company.

M. Stevens: Dans le cas de la Société Générale, est-il exact qu'à la fin juin vous aviez un actif total d'environ 60 millions de dollars?

Mr. Dreyfus: No. As far as the Société Générale is concerned, it is equally incorrect because deposits have not been taken into account. The deposits do not appear in the books. There is only the sale of commercial papers . . .

M. Stevens: Quelle somme cela représente-t-il?

Mr. Dreyfus: At that time around $30 millions.

[*Text*]

Mr. Stevens: Thirty. That is about 90 in total. Are you operating as a unit? Do you have relatively the same amount of capital as . . .

M. Dreyfus: Non. Non. La question est posée à la Société Générale, notre capital est de 8 millions de dollars, totalement libéré.

Mr. Stevens: Totally free.

M. Dreyfus: Totalité.

Mr. Stevens: Yes, so you are on about 11:1 ratio to your capital. And what did you make in your last fiscal year on that $8 million capital?

M. Dreyfus: Je ne comprends pas la question. Qu'est-ce qu'on a fait?

Mr. Stevens: Profit, yes.

M. Dreyfus: Je ne sais pas encore parce que nos experts comptables sont en train d'étudier les bilans et de sortir les résultats au 30 septembre. Je ne sais pas encore.

The Chairman: I will make you the same offer. We will give your information to the country if you will try to give it to us.

M. Dreyfus: On verra ultérieurement.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, a general question, and I hate to bypass our lead spokespeople here, but in the European Community what is the national approach to limitations on the the total lending activity you may engage in to any one covenant, to any one borrower? The Americans have both, usually a legislative approach and sometimes an internal banking approach that says that they either cannot loan over a certain percentage of their capital or . . . Is this a thing that is common also among the European . . . You represent nine countries, believe. You, today, are representing in your federation nine countries. What is the general pattern on that? The Canadian banks, as you probably know, have virtually no limitations. They have no legislative limitations, and . . .

• 1745

M. Fabre: Si vous me permettez de répondre. En ce qui concerne la France, nous avons effectivement un certain nombre . . . Vous parlez bien du contrôle effectif par les autorités françaises sur les prêts bancaires?

Le président: A un client.

M. Fabre: A un client.

Le président: A un client spécifique.

M. Fabre: Alors là, je crois que mon ami allemand aurait dû répondre avant moi. Je vous dirai que nous sommes en train de copier un système allemand, qui n'est pas encore donc en vigueur chez nous, mais qui va l'être, je crois, à partir du tout début de l'année prochaine. Avec ce système, nous aurons une sorte de marge de crédit par client. Ces marges de crédit seront basées sur le montant des fonds propres des banques, c'est-à-dire capital, réserves, provisions ayant payé l'impôt; enfin, les fonds propres.

[*Translation*]

M. Stevens: Trente. Cela fait environ 90 au total. Est-ce que vous fonctionnez comme un groupe? Disposez-vous du même montant de capital que . . .

Mr. Dreyfus: No. No. This question has been put to the Société Générale, and we have answered that our paid-in capital amounts to $8 million, totally paid in.

M. Stevens: Totalement libre.

Mr. Dreyfus: Totally paid in.

M. Stevens: Par rapport à votre capital, cela représente donc un rapport de 1 à 11. Quel montant de profit avez-vous réalisé sur ces 8 millions de dollars au cours de la dernière année financière?

Mr. Dreyfus: I do not understand the question.

M. Stevens: Quel profit avez-vous réalisé?

Mr. Dreyfus: I still do not know because our accountants are studying the balance sheets and computing our results as of September 30. I do not know yet.

Le président: Je vous ferai la même proposition. Nous communiquerons ces renseignements au comité si vous souhaitez nous les donner.

Mr. Dreyfus: We will see later on.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais poser une question d'ordre général et je ne voudrais pas couper la parole à nos témoins. Que peuvent-ils nous dire au sujet des restrictions imposées dans la Communauté économique européenne sur les prêts qui peuvent être consentis à un seul emprunteur? Les Américains utilisent les deux systèmes. Il existe habituellement un texte de loi et parfois un règlement bancaire interne qui stipule qu'ils ne peuvent pas consentir de prêt supérieur à un certain pourcentage de leur capital. Est-ce là une pratique commune en Europe? Je crois que votre fédération comporte neuf pays. Vous représentez neuf pays. Quelle est la tendance générale? Les banques canadiennes comme vous le savez, ne sont pratiquement frappées d'aucune restriction. Il n'existe pas de restrictions imposées par la loi et . . .

Mr. Fabre: I would like to answer this question, if I may. As far as France is concerned, we have, in fact, a number . . . I understand that you want to know whether the French authorities have a real control over bank loans?

The Chairman: To one client.

Mr. Fabre: To one single client.

The Chairman: To one specific client.

Mr. Fabre: I think my friend from Germany should have answered before me. I would like to tell you that we are imitating the German system which has not been put into effect in France but which will be put into effect at the beginning of next year. With such a system, we will have a kind of credit margin per client. These credit margins will be based on the bank's own funds, that is to say, capital reserves after tax; that is, the bank's own funds.

[*Texte*]

La décision qui va intervenir va consister à dire qu'une banque ne peut pas accorder à un seul client un crédit qui dépassera 75 p. 100 de ses fonds propres. Deuxièmement, le total des crédits qui excéderont . . .

Mr. Stevens: Seventy-five per cent?

Mr. Fabre: Seventy-five per cent of their own funds, own funds being capital reserves and provisionary tax. Une deuxième limite: la somme des crédits dépassant 25 p. 100 du capital de la banque, toujours dans la même entreprise, ne devront pas dépasser 10 fois le capital de la banque. Il y a encore quelques mesures complémentaires, mais l'idée générale de la prochaine législation sera celle-là. Quand mon ami allemand vous aura expliqué le régime dans son pays, vous verrez, je crois, que nous avons copié très largement ce qui se fait en Allemagne.

M. Legrand: C'est l'approche européenne.

M. Fabre: C'est l'approche européenne.

The Chairman: Dr. Franken.

Mr. Franken: In Germany, of course, we have such limitations. We have Section 13 of our Bank Act which says, for instance,

> Credit extended to one borrower which in aggregate exceeds 15 per cent of the equity capital of the banking institution, shall be reported promptly to the federal bank.

Then we have another provision which says, under subparagraph 3 of the same section:

> With prejudice to the validity of any transaction, the five largest credits may not exceed three times, and all the large credits, which are called the large scale credits, together may not exceed eight times the equity capital of the banking institution concerned. And without prejudice to the validity of any transaction, no single large scale credit may exceed 75 per cent of the equity capital of the banking institution concerned.

That is the over-all limit.

Mr. Stevens: What is looked on as a large credit in that calculation?

Dr. Franken: If it exceeds 15 per cent of the equity capital of the bank.

The Chairman: Dr. Franken was one of those who had to leave early for the aeroplane, so I thank the witnesses very much for their patience and their thoughtfulness. Do you want . . .

M. Fabre: Monsieur le président, mes amis de la Fédération bancaire m'ont demandé, avant de terminer, de vous faire une déclaration amicale qui consiste à vous dire que, d'abord, nous vous remercions vraiment énormément de nous avoir reçus, de l'attention que vous nous avez donnée et de la gentillesse avec laquelle vous nous avez questionnés.

Ils m'ont prié d'ajouter que nous serions extrêmement heureux si, un jour, une délégation de votre Comité voulait venir sur place, chez nous, voir comment les choses vont dans nos

[*Traduction*]

The decision which will have to be taken will have to stipulate that one bank cannot loan to one single client over 75 per cent of its own capital. Secondly, the total amount of credits in excess of . . .

M. Stevens: Soixante-quince pour cent?

M. Fabre: Soixante-quinze pour cent de leurs fonds propres, c'est-à-dire le capital, les réserves et les provisions, après imposition. Second limit: the amount of credits in excess of 25 per cent of the bank's capital in the same institution, will not be in excess of ten times the bank's capital. There are a few complementary provisions, but this is the general trend of the new bill. When my German friend will have explained to you the German approach, you will find out that we have largely imitated the German approach.

Mr. Legrand: It is the European approach.

Mr. Fabre: It is the European approach.

Le président: Monsieur Franken.

M. Franken: Nous avons des restrictions semblables en Allemagne. L'article 13 de notre loi sur les banques stipule, par exemple, que:

> Tout prêt consenti à un seul emprunteur pour un montant dépassant 15 p. 100 du capital-action de l'institution bancaire devra être signalé immédiatement à la banque fédérale.

L'alinéa 3 du même article comporte une autre disposition qui stipule que:

> En tenant compte de la validité d'une transaction, la somme des cinq principaux prêts de financement ne devra pas dépasser trois fois le capital social de l'institution bancaire concernée, tandis que la somme de l'ensemble des principaux prêts, que l'on appelle les prêts à grande échelle, ne devra pas dépasser huit fois le montant de son capital social. Et sans préjudice de la valeur d'une transaction, aucun prêt à grande échelle ne devra dépasser 75 p. 100 du capital-action de l'institution bancaire concernée.

Voici les restrictions que nous devons respecter.

M. Stevens: Qu'entendez-vous dans ce contexte par un prêt à grande échelle?

M. Franken: Tout prêt qui dépasse 15 p. 100 du capital social de la banque.

Le président: Monsieur Franken doit nous quitter bientôt pour se rendre à l'aéroport, j'aimerais donc remercier les témoins de leur patience et de leur prévenance. Voulez-vous . . .

Mr. Fabre: Mr. Chairman, my friends from the bankers federation have asked me, before winding up, to deliver you the following friendly declaration; first of all, we would like to thank you for welcoming us before this Committee, and for the attention and kindness you have paid to us today.

They have asked me to add that we would be extremely happy to welcome a delegation from your Committee in Europe, if you wanted to see how things are going in our

[*Text*]

pays et si cela concorde bien avec ce que nous vous avons dit. Je voudrais vous dire en leur nom, à tous, que nous serions ravis, et nos autorités de même, d'accueillir une délégation de votre Comité et de lui faciliter par tous les moyens l'enquête qu'elle voudra vouloir faire sur nos pays.

• 1750

Merci monsieur le président.

The Chairman: On that friendly note, I adjourn the meeting until Thursday morning at 9.30 a.m. in Room 209, West Block. The Minister of Finance will be appearing on this reference.

[*Translation*]

countries and to check whether what you see corresponds to what we have told you today. In their behalf, I would like to tell you that we would be very happy, and our authorities would also be very happy to welcome a delegation from your Committee and to facilitate in every way the inquiry that you might like to make about our countries.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Sur cette note amicale, la séance est levée jusqu'à jeudi matin à 9 h 30, pièce 209 de l'édifice de l'Ouest. Le ministre des Finances comparaîtra à cette occasion.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office
Supply and Services Canada,
45 Sacre-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7
En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Banking Federation of the European Economic:

Mr. Paul Fabre, Deputy Managing Director, French Bankers' Association;

Dr. Paul Franken, Deputy General Counsel, Dresdner Bank AG;

Mr. M. C. Swift, M.C., Secretary-General, British Bankers' Association;

Mr. Alain Teitelbaum, President, Credit Lyonnais Canada Limited;

Mr. Douglas C. Robertson, Legal Counsel, Phillips & Vineberg, Montreal, Quebec;

Mr. Gérard H. Legrand, President and General Manager, BNP Canada Inc.;

Mr. Raynald Dreyfus, President, Société Générale S.A. (Canada) Inc.

De la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne:

M. Paul Fabre, directeur adjoint, Association des banquiers français;

M. Paul Franken, conseiller général adjoint, Dresdner Bank AG;

M. M. C. Swift, M.C., secrétaire général, British Bankers' Association;

M. Alain Teitelbaum, président Credit Lyonnais Canada Limitée;

M. Douglas C. Robertson, conseiller juridique, Phillips & Vineberg, Montréal, Québec;

M. Gérard H. Legrand, président et directeur général, BNP, Canada Inc.;

M. Raynald Dreyfus, président, Société Générale S.A. (Canada) Inc.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Thursday, November 23, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le jeudi 23 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978

CONCERNANT:

La teneur du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JAN 4 1979
UNIVERSITY OF TORONTO

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

26669—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Breau
Caouette (*Témiscamingue*)
Clermont
Crosbie (*St. John's West*)
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques L. Trudel

Messieurs

Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Rynard
Ritchie
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 23, 1978
(12)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:38 a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Gray, Herbert, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Lumley, McCain, Rynard, Ritchie, Saltsman, Stevens and Trudel.

In Attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willins, Library of Parliament.

Witnesses: From the Department of Finance: W. A. Kennett, Inspector General of Banks; Doug Sleeman, Legal Counsel; Maurice Clennett, Director, Foreign Banks. *From the Department of Justice*: Mr. F. E. Gibson, Chief Legislative Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

On motion of Mr. Lambert, it was resolved,—

That this Committee establish two (2) Sub-committees to hear evidence concerning its Order of Reference relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof;

That Sub-committee A be composed of the Chairman and 9 other members and Sub-committee B of the Vice-Chairman and 9 other members who will be appointed after the usual consultations with the Whips of the various Parties;

That the said Sub-committees be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting and to sit during periods when the House stands adjourned.

The witnesses answered questions.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m., Friday, November 24, 1978.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 23 NOVEMBRE 1978
(12)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 38 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Gray, Herbert, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Lumley, McCain, Rynard, Ritchie, Saltsman, Stevens et Trudel.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller supérieur; M. Norman Willins, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du ministère des Finances: M. W. A. Kennett, Inspecteur général des banques; M. Doug Sleeman, Conseiller juridique; M. Maurice Clennett, directeur, Banques étrangères. *Du ministère de la Justice:* M. F. E. Gibson, premier conseiller législatif.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur la teneur du bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

Sur motion de M. Lambert, il est décidé,—

Que le Comité établisse deux (2) Sous-comités pour entendre des témoignages concernant son Ordre de renvoi portant sur la teneur du bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives;

Que le Sous-comité A soit formé du président et de neuf (9) autres membres, et le Sous-comité B, du vice-président et de neuf (9) autres membres qui seront nommés après les consultations habituelles avec les whips des différents partis;

Que lesdits Sous-comités soient autorisés à demander à obtenir des documents et des dossiers, et à inviter des personnes, ainsi qu'à siéger que la Chambre soit en session ou qu'elle ait ajourné ses travaux.

Les témoins répondent aux questions.

A 12 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'au vendredi 24 novembre 1978, à 9 h 30.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, November 23, 1978

• 0937

[*Text*]

The Chairman: I see a quorum sufficient to begin and I would like to call the meeting to order, but I want some members to sit down.

You are all informally aware, and I am now noting for the record, that our noticed witness, the Minister of Finance, is unable to be with us this morning because of illness, of which I was informed last night. When I got the news, I got in touch with Mr. Kennett, who was to be our prime witness from 11 o'clock this morning, and asked him if he could be here at 9:30 a.m. He was very pleased to oblige, since he planned to be here at 9:30 a.m. anyway. I want to give him an opportunity now, since the last meeting, to expand on an answer that he gave to three questions asked by Mr. Lambert.

Mr. Kennett.

Mr. W. A. Kennett (Inspector General of Banks): Mr. Chairman, Mr. Lambert began the questioning, after my introduction of the subject, with some comments about the structure of the bill and the existence of the Canadian Payments Association in this omnibus bill.

We have here with us this morning, Mr. Fred Gibson of the Department of Justice, who was responsible essentially for the form of this bill and who has had time to give this question some consideration. I would like to call on Mr. Gibson to respond fully to that question, sir.

The Chairman: Mr. Gibson.

Mr. F. Gibson (Chief Legislative Council, Department of Justice): Mr. Chairman, Bill C-15, the *Banks and Banking Law Revision Act, 1978*, consists essentially of a short title, which is Clause 1, and five parts as follows.

• 0940

Part I, which is made up solely of Clause 2 repeals and re-enacts the Bank Act, runs from page 1 of the bill to page 304.

Part II, which consists of amendments to the Quebec Savings Banks Act, comprises Clauses 3 to 39 and runs from pages 305 to 354.

Part III consists of amendments to the Bank of Canada Act, comprising Clauses 40 to 48, and runs from pages 355 to 360.

Part IV consists of a new Act to establish the Canadian Payments Association, comprising Clauses 49 to 83, which runs from pages 361 to 377.

The remainder of the bill, Part V and the schedule, is made up of amendments that are consequential or related to the provisions of the first four parts and of coming-into-force provisions.

The decision to consolidate the various parts of the bill into a single omnibus bill was based upon the fact that each of the various parts is interrelated with the others, not only as the

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 23 novembre 1978

[*Translation*]

Le président: Je vois que le quorum est réuni. Nous pouvons donc commencer. A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais que vous preniez place.

Vous avez tous été officieusement informés que notre témoin de ce matin, le ministre des Finances, ne pourrait comparaître devant ce Comité pour cause de maladie. J'en ai été moi-même informé hier soir mais je le répète afin que cela figure au compte rendu. Dès que j'ai su la nouvelle, je suis entré en contact avec M. Kennett qui devait comparaître à 11h.00 ce matin et je lui ai demandé s'il était disponible à 9h.30. Il m'a répondu qu'il avait de toute façon l'intention d'arriver à 9h.30. Je lui demanderai donc de continuer à répondre aux trois questions posées par M. Lambert lors de notre dernière séance.

Monsieur Kennett.

M. W. A. Kennett (Inspecteur général des banques): Monsieur le président, après mon introduction, M. Lambert m'a interrogé sur le projet de loi et sur le fait que l'Association canadienne des paiements y est mentionnée.

Nous avons parmi nous ce matin M. Fred Gibson du ministère de la Justice. C'est lui qui a été chargé de l'établissement du projet de loi et il aura certainement eu le temps de se pencher sur cette question. J'aimerais donc donner la parole à M. Gibson qui pourra mieux répondre.

Le président: Monsieur Gibson.

M. F. Gibson (premier conseiller législatif, ministère de la Justice): Monsieur le président, le titre du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire, est en réalité un titre abrégé aux termes de l'article 1. Le bill comporte cinq parties que je vais énumérer:

La partie I, qui comprend uniquement l'article 2, prévoit l'abrogation et le remplacement de la Loi sur les banques. Cette première partie va de la page 1 du bill à la page 304.

La partie II qui porte sur les amendements à la Loi sur les banques d'épargne de Québec regroupe les articles 3 à 39 du bill et va de la page 305 à 354.

La partie III qui contient les amendements à la Loi sur la banque du Canada, regroupe les articles 40 à 48 et va de la page 355 à 360.

La Partie IV est en fait une nouvelle loi portant création de l'Association canadienne des paiements. Elle regroupe les articles 49 à 83 et va de la page 361 à 377.

Le reste du projet de loi, soit la partie V et l'annexe, est constitué par des modifications corrélatives aux dispositions des quatres premières parties et par des dispositions d'entrée en vigueur.

Si nous avons décidé de regrouper les diverses parties du bill en un seul projet de loi d'ensemble, c'est que chaque partie entretient des rapports étroits avec les autres parties, pas

[*Texte*]

subject matter but in a more tangible way. Examples of the tangible interrelationship are as follows.

Proposed Subsection 204(8) of the Bank Act, which appears at page 206, contains a direct reference to the Canadian Payments Association at lines 13 and 14 on that page.

Clauses 24 and 38 contain direct references to proposed Sections 239 of the new Bank Act in amendments to the Quebec Savings Banks Act.

The Chairman: Could I interrupt you, Mr. Gibson, just before . . .

Mr. Gibson: Yes, sir.

Le président: Monsieur Clermont? Est-ce que vous pouvez rester un moment maintenant qu'il y a quorum . . .

M. Clermont: En fait, je dois m'en aller au comité du travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le président: Oui, je sais, il y en a d'autres qui vont sûrement partir pendant la matinée.

If I can interrupt you now, I would like to put to you two motions; the first deals with the establishment of subcommittees for our work when we begin to consider that after December 5. I would like someone to move that this Committee establish two subcommittees to hear evidence concerning its order of reference relating to the subject matter of Bill C-15:

That Subcommittee A be composed of the Chairman and 9 other members and Subcommittee B of the Vice-Chairman and 9 other members who will be appointed after the usual consultations with the Whips of the various parties.

That the said sub-committees be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting and to sit during periods when the House stands adjourned.

I would like to read this note to you which informs us of how the breakdown is usually done.

The Committee consists of 20 memberes. The breakdown for subcommittees might be as follows: Subcommittee A would have six Liberals, three Conservatives, one NDP or Socred; and Subcommittee B would have five Liberals, four Conservatives, and one NDP or Socred.

Would someone be prepared to put that motion?

Mr. Clermont: Who will Chair the second?

The Chairman: The Vice-Chairman of the Committee.

Mr. Clermont: Okay.

Mr. Lambert: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: Secondly, I have written to the Speaker and have had a discussion with him about the proposal of the Canadian Broadcasting Corporation to take some tapes of our meetings to use in a documentary, but not for news. Mr. Speaker tells me that this ought to be in the form of an interim report of the Committee to the House which the House would then concur in if there is agreement that we be allowed to do this.

[*Traduction*]

seulement au niveau du contenu mais aussi de façon très concrète. Je vous en donnerai les exemples suivants.

Le paragraphe 204(8) proposé de la Loi sur les banques, qui se trouve à la page 206, contient une référence directe à l'Association canadienne des paiements, aux lignes 12 et 13.

Les articles 24 et 38 renvoient directement à l'article proposé 239 de la nouvelle Loi sur les banques, au chapitre des modifications à la Loi des banques d'épargne de Québec.

Le président: Est-ce que je pourrais vous interrompre, monsieur Gibson. Avant de . . .

M. Gibson: Oui monsieur.

The Chairman: Mr. Clermont? Would you mind staying a little longer because I see we have the quorum . . .

Mr. Clermont: In fact, I have to sit on the Committee of Labour, Manpower and Immigration.

The Chairman: Yes, I know. I guess there will be other members who will have to leave during the morning.

Si je puis vous interrompre un instant, j'aimerais soumettre deux motions aux membres du comité. La première porte sur la constitution de sous-comités pour les travaux que nous devons entreprendre après le 5 décembre. J'aimerais que quelqu'un propose une motion permettant à ce comité de constituer deux sous-comités qui seront autorisés à entendre les témoignages relatifs à l'ordre de renvoi de ce comité portant sur l'objet du Bill C-15, et recommandant:

Que le sous-comité A soit constitué du président et de neuf autres membres et que le sous-comité B soit constitué du vice-président et de neuf autres membres qui seront nommés après les consultations d'usage avec les whips des différents partis.

Que le sous-comité susmentionné soit autorisé à convoquer des témoins, à ordonner la production de documents et de rapports, à siéger pendant que la Chambre siège mais également en dehors des sessions.

J'aimerais vous lire la note qui explique la composition traditionnelle des sous-comités.

Notre comité comprend 20 membres. Voici donc quelle sera la composition des sous-comités: Le sous-comité A comprendra six membres du parti libéral, trois membres du parti conservateur, un membre du parti NPD ou du crédit social; et le sous-comité B sera composé de cinq membres du parti libéral, de quatre membres du parti conservateur et de un membre du NPD ou du crédit social.

Quelqu'un est-il prêt à proposer cette motion?

M. Clermont: Qui va présider le second sous-comité?

Le président: Le vice-président du comité.

M. Clermont: D'accord.

M. Lambert: Je propose cette motion.

Motion adoptée.

Le président: Deuxièmement, j'ai adressé une lettre à l'Orateur et je me suis entretenu avec lui de la requête de Radio-Canada. En effet, Radio-Canada a demandé l'autorisation d'utiliser certains enregistrements de nos délibérations pour un film documentaire. Il ne s'agit pas d'une émission de nouvelles. L'Orateur m'a dit que le comité devait présenter à la Chambre un rapport provisoire à ce sujet. La Chambre approuvera ce rapport si on décide d'accorder l'autorisation demandée.

[*Text*]

I will recognize you, Mr. Lambert, as soon as I have put the terms that our interim report might contain.

Your Committee has received a request from the Canadian Broadcasting Corporation. The CBC is planning a documentary series on the banking system in Canada and as part of that series wishes to present excerpts of the proceedings of the Committee during its study of the subject matter of Bill C-15. There will be no current new broadcasting of these excerpts.

Having considered the request, your Committee recommends that the House authorize the Committee to grant permission to the CBC to film some of the proceedings of this Committee during its study of the sujbect matter of Bill C-15 and to televise that film, or selected portions thereof, exclusively during the said programs.

Mr. Lambert.

• 0945

Mr. Lambert: On that point, Mr. Chairman, I wanted to make sure that it was the House that was going to give permission, but I would prefer it if the appropriate committee would also give its concurrence. They have, unfortunately, not struck that committee, but it is my view that it should not be the practice that an individual House committee approach the House with regard to television, either in this documentary form or in the news form because I can see that this is the camel's head in the tent.

What we want to see is that they consider it under the guidelines, and the guidelines shall be those of the House. In this particular instance there is quite a deviation. The televising of the House is done by the House and the material is made available to the broadcasters. In this particular instance a broadcaster is asking for permission to come in on his own and he will control the conditions of that filming. That is something which I do not think is being considered. I am not prepared to accede to this recommendation at this time. I think there is a great deal more that has to be done by Mr. Speaker and his committee with regard to this in order to lay down the rules. Otherwise, we are going to have this Committe on an ad hoc basis law down certain rules with regard to the broadcaster and we will have another committee possibly doing something else. The only thing there will be is that the membership of the committees will be the jam in the sandwich.

The Chairman: I do not think this is an issue on which we should disagree. I think if we are not all in favour of it, we should not do it. As far as I am concerned, with your comments, I will just put it aside until . . .

Mr. Lambert: No. As usual, you jump the gun; you jump to conclusions, Mr. Chairman. I have discussed this with you, I have discussed it with some of my colleagues and I think the idea itself is quite good. It does not have to happen tomorrow, thraugh, because we are going to be at this business for about three months. I would suggest that if the CBC is interested in particular stars whom they are prepared to sign on in Actors Equity, they will be here many times and they will have plenty of opportunity to film them. I agree that a series on the

[*Translation*]

Je vous donnerai la parole, monsieur Lambert, dès que je vous aurai expliqué sur quoi devra porter notre rapport provisoire.

Radio-Canada a présenté une requête à notre comité. Cette société voudrait réaliser une série d'émissions documentaires sur le système bancaire au Canada et souhaiterait utiliser des extraits des délibérations de ce comité au sujet du Bill C-15. Il n'est pas question de diffuser ces extraits au cours d'une émission de nouvelles.

Ayant étudié cette requête, votre comité recommande que la Chambre l'autorise à permettre à Radio-Canada de filmer certaines de ses délibérations sur le Bill C-15, et de téléviser ce film, ou certaines parties, exclusivement au cours desdites émissions.

Monsieur Lambert.

M. Lambert: Sur ce point monsieur le président, je voudrais m'assurer que c'est bien la Chambre qui doit donner cette autorisation. Néanmoins, j'aurais préféré que l'on demande également l'accord du comité concerné. Malheureusement, il n'en a rien été. Il me semble qu'il n'est pas bon que ce genre de pratiques deviennent habituelles, qu'il s'agisse d'un documentaire ou d'une émission de nouvelles, car ce sera la mort du petit cheval.

Il s'agit de respecter les directives de la Chambre. C'est la Chambre elle-même qui est responsable de la télédiffusion de ses délibérations et le matériel est fourni aux télédiffuseurs. Dans notre cas, il s'agit d'autoriser un télédiffuseur à agir comme il l'entend et à contrôler les conditions du tournage. Je pense que l'on a pas songé à cela et je ne suis pas prêt à accéder à une telle requête pour le moment. Il me semble que M. l'Orateur et les membres de son comité ont encore beaucoup à faire afin d'établir des règlements à ce sujet. Sinon, ce comité sera obligé d'établir des règles provisoires et ce sera peut-être la même chose pour un autre comité. Ce qui est certain, c'est que les membres de ce comité se trouveront coincés.

Le président: Nous pouvons ne pas être d'accord. Si nous ne sommes pas favorables à cette proposition, nous pouvons la rejeter. En ce qui me concerne, et compte tenu de vos remarques, je la laisserai de côté jusqu'à ce que . . .

M. Lambert: Non. Comme d'habitude, vous allez trop vite; et vous tirez des conclusions hâtives monsieur le président. J'ai déjà discuté de cela avec vous et avec certains de mes collègues. Je crois que le principe est bon. De toute façon, cela ne se fera pas demain puisque l'étude de ce projet de loi nous prendra bien trois mois. Si Radio-Canada s'intéresse à certaines vedettes en particulier et si elle est prête à les accueillir au sein du Syndicat de comédiens, ces vedettes comparaîtront de toute façon souvent devant ce comité et Radio-Canada aura

[*Texte*]

Canadian banking system would not be complete without some record of these proceedings, but let us get Mr. Speaker to clean up the act.

The Chairman: Mr. Herbert and then Mr. Clermont.

Mr. Herbert: I have already expressed some reservations. I think they are going to use microphones here for background noise and I am concerned about the possible extension of the use of those microphones for other purposes. With that said, I agree 100 per cent with the remarks by Mr. Lambert.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, on ne décide pas aujourd'hui si Radio-Canada va venir filmer certaines parties de séance de ce comité. Aussi, avant de donner une approbation sans réserve, j'aimerais qu'on ait d'autres détails.

Est-ce qu'on va aussi enregistrer les voix? Ensuite, est-ce eux qui vont décider de venir tel jour sans en informer le greffier? Alors, avant d'approuver cela entièrement, j'aimerais avoir d'autres renseignements. J'ai posé quelques questions et j'aimerais, monsieur le président, que vous nous donniez ces renseignements.

The Chairman: Dr. Ritchie and then Mr. McCain.

Mr. Ritchie: I am rather in favour of the idea because I think the way the public at large sees television there are very few players in the main House, in the clips, and it is recognized, I think, by all members of committees. I know the feeling is that if you are not in the House, you are not at Parliament, when in fact a good many people are working in committees and they get little recognition. While the form as proposed may not end up just exactly when television comes to committees for a permanent record, I would like to see it proceed.

• 0950

The Chairman: Mr. McCain.

Mr. McCain: Mr. Chairman, I believe you used the word "exclusive" in there somewhere. Am I correct?

The Chairman: Yes.

Mr. McCain: I would have to say to you that I do not think this Committee would be well advised to pass any resolution which would extend to any part of the media any exclusive rights on the proceedings of this House in any way, shape or form. If we are talking about a motion to have the media and television here, then I think we have to talk about a motion which lets television in, period, without exclusive rights for any group.

The Chairman: Well, your point is a good one in the sense that this resolution only deals with the request of the CBC so that, if any other media . . .

Mr. McCain: We should deal with only that request. We are dealing with a principle and I think we should keep it on the principle form. If it is approved, then let everybody use their own judgment as to what to do. But exclusive rights to a clip of a committee of the House of Commons, I think, would be very inappropriate.

[*Traduction*]

tout le loisir de les filmer. J'admets qu'une série d'émissions sur le système bancaire canadien ne saurait être complète sans comporter un extrait de nos délibérations, mais j'aimerais que M. l'Orateur établisse d'abord des règlements.

Le président: M. Herbert et M. Clermont.

M. Herbert: J'ai déjà exprimé certaines réserves à ce sujet. Je crois qu'ils ont l'intention d'utiliser des microphones pour capter les bruits de fond mais je crains que ces micros ne soient utilisés à d'autres fins. Ceci dit, je suis tout à fait d'accord avec les remarques de M. Lambert.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, we do not have to decide today whether the CBC should be allowed to film certain parts of ours proceedings. Therefore, before approving unconditionally their request, I would like to have more details.

Are they going to record the floor? And, will they be able to come without giving any notice to the Clerk? Before thoroughly approving the request, I would like to have more details. I have asked a few questions and, Mr. Chairman, I would like you to give us this information.

Le président: M. Ritchie et M. McCain.

M. Ritchie: Je suis assez favorable à cette idée, car il me semble que le grand public ne connaît que quelques personnalités de la Chambre des communes. Tous les membres du comité seront d'accord avec moi là-dessus. Pour la majorité du public, si vous ne vous trouvez pas à la Chambre, vous ne faites pas partie du Parlement, alors qu'en réalité, beaucoup de députés travaillent dans l'ombre, en comité. Je suis assez d'accord avec cette idée et, de toute façon, le problème ne se posera plus lorsque les délibérations des comités seront enregistrées sur une base permanente.

Le président: Monsieur McCain.

M. McCain: Monsieur le président, je crois que vous avez employé le mot «exclusif». Est-ce exact?

Le président: Oui.

M. McCain: Je ne pense pas qu'il serait souhaitable que ce Comité adopte une résolution visant à accorder aux media des droits exclusifs sur les délibérations de ce comité. Si nous devons proposer une motion autorisant les media et la télévision à filmer nos délibérations, je crois qu'il est inutile d'accorder des droits exclusifs à quiconque.

Le président: Votre argument est tout à fait valable en ce sens que cette résolution porte sur une requête de Radio-Canada bien précise, et si d'autres media . . .

M. McCain: Nous devons nous en tenir à cette requête. C'est une question de principe et nous devons maintenir ce principe. Si la motion est approuvée chacun devra exercer son bon sens. Je crois qu'il n'est pas souhaitable d'accorder des droits exclusifs à quiconque sur une partie des délibérations d'un comité de la Chambre.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Saltsman and then Mr. Stevens and then perhaps we could wrap it up.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, I recognize some of the objections and I think they are pretty valid objections. My own inclination is to see the televising go ahead. And, even though some things may crop up in the course of that which we may have to change later on, it seems to me that if we fool around with it too long, we are going to miss a great opportunity for putting on record the kind of testimony and the kind of information that comes once in 12 years. It may never come again. It is an enormously valuable, educational, thing that could be used over and over again.

I know many of the things that have transpired at various hearings that this Committee has held and which other committees have held were lost to that great wide audience, which is television, because we did not move quickly enough on the thing or it just was not available or we never thought about it at the time.

Even recognizing the very valid objections that are being made, I do think it is important to get a fast decision. I, for one, would be willing to take the risk, and I think it is a relatively small risk, in order to make sure that the work that this Committee is doing does not get lost. And the evidence that we are hearing is incredibly valuable evidence.

The Chairman: Well, I would like to try to summarize this discussion and see if I have your agreement about a proposed course of action right after I hear from Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I hope we are coming to some fast conclusion. I think it is a shame that we have taken almost 25 minutes to discuss a rather procedural thing. I was going to suggest: can this not simply be referred, which I would have expected it to be, to the steering committee and see if we cannot arrive at a suitable consensus that we can put to the whole Committee?

As far as I am concerned, any effort that we can make to open up these proceedings, to have them better publicized, be it by the TV, radio or other media, so much the better. We have got to let the light in to exactly what is happening. Frankly, I think it is rather surprising that there should be the degree of hesitation about allowing TV in when we realize that so far two of these meetings were not covered by the press at all. I think we had one press representative at our last meeting. I would say let us deal with it at a steering committee meeting and get on with this meeting as quickly as possible.

The Chairman: Let me then conclude by putting this draft interim report aside and noting that we want, according to Mr. Clermont, very much more precision from the CBC about exactly what they want to do in this room during our meeting and, to note Mr. Lambert's point, that we also want much more clarification of a procedure which will apply to Parliamentary committees in general, of which this would be a specific case.

So, with that, I ought to tell you, Mr. Gibson, that there is a Public Accounts Committee meeting that will draw many of our members away during the morning. And that was the

[*Translation*]

Le président: M. Saltsman et M. Stevens. Nous pourrions peut-être essayer d'en finir avec cette question.

M. Saltsman: Monsieur le président, je suis d'accord avec certaines de objections qui ont été élevées et je les trouve très valables. Personnellement, je suis assez favorable à la télévision. Même si certains incidents nous forcent à apporter des modifications, nous ne devons pas pinailler trop longtemps, sous peine de rater l'occasion d'inscrire au compte rendu des témoignages intéressants, comme on n'en a qu'une fois tous les 12 ans. L'occasion peut ne jamais se représenter. En effet, ces témoignages ont une valeur éducative exceptionnelle et on pourrait en faire un usage considérable.

Beaucoup de ce qui se dit en séance du comité est souvent perdu pour la télévision et donc pour les téléspectateurs, à défaut d'une décision énergique de notre part.

Sans nier le bien-fondé des objections qui ont été soulevées, je crois qu'il est important que nous prenions rapidement une décision. Pour ma part, je suis prêt à courir le risque qui, de toute façon, n'est pas très important, afin que les travaux de ce Comité ainsi que les témoignages extrêmement précieux qui sont apportés ne soient pas inutiles.

Le président: Après avoir entendu M. Stevens, j'aimerais résumer cette discussion afin de voir si nous sommes d'accord sur les mesures à prendre.

M. Stevens: Monsieur le président, j'espère que nous en arriverons rapidement à une conclusion. Il est honteux que nous ayons consacré 25 minutes à une discussion de procédure. Ne pourrions-nous pas renvoyer la question au comité directeur, afin si possible d'obtenir un consensus?

En ce qui me concerne, j'accueillerai avec joie tous les efforts déployés pour faire connaître nos délibérations, que ce soit par l'intermédiaire de la télévision, de la radio ou des autres media. La lumière doit être faite sur tout ce qui se passe. Franchement, il est assez surprenant que l'on hésite à autoriser la télédiffusion de nos débats, alors que deux séances de ce Comité n'ont pas été couvertes par la presse. Je crois qu'un représentant de la presse a assisté à notre dernière séance. Je suggère donc que nous renvoyions la question au comité directeur et que nous poursuivions maintenant nos travaux.

Le président: Permettez-moi donc de conclure et de mettre de côté ce rapport provisoire. Je prends également note de ce qu'a dit M. Clermont, à savoir que nous voulons obtenir davantage de détails de la part de Radio-Canada au sujet de ses intentions. Je note également ce qu'a dit M. Lambert, à savoir qu'il serait bon d'établir une procédure précise s'appliquant à tous les comités du Parlement en général, et non seulement au nôtre.

En outre, je devrais vous dire, monsieur Gibson, que plusieurs membres de notre Comité devront plus tard se rendre à une réunion du Comité des comptes publics. C'est la raison

[*Texte*]

reason that I interrupted you now. But would you please continue.

Mr. Gibson: Thank you, Mr. Chairman. I will try to keep this brief.

The amendments to the Bank of Canada Act contain two direct references to the Canadian Payments Association in clauses 41 and 44 and, in addition contains a direct reference to proposed subsection 204(6) of the proposed new Bank Act.

• 0955

It was our view, given the above direct references in various parts of the legislation to other elements of the legislation, that to proceed by separate bills incorporating these references would have constituted contempt of Parliament because the various bills would have, on their face, presupposed Parliament's disposition of bills constituting various other elements of the package. It would have been almost impossible to predict the order in which the various elements of the package would have been dealt with by parliament and given royal assent, and, for that reason, to have attempted to devise consequential amendments to take the place of these direct references would have been extremely difficult.

In summary then, the omnibus form of legislation was chosen in this case in an effort to respect the fact that parliament, during the course of consideration of the various elements of the banking legislation, might make modifications in one element that would impact direcly on other elements, and the omnibus form of legislation provides the most reasonable opportunity, where such amendments are made, to ensure that their impact throughout the various elements of the legislation is taken into account.

Concern was also expressed, Mr. Chairman, about the fact that Part IV, dealing with the Canadian Payments Association, effectively is a new and separate statute which, because of its location in the legislation, is numbered commencing with proposed section 49 rather than Clause 1. Assuming enactment of the legislation in its current form, pending publication of the first revision of the statutes, following that enactment, the Canadian Payments Association Act would appear in the sessional volume of the Statutes of Canada only if Part IV of what is currently Bill C-15. However, it would be indexed in a manner that would enable relatively easy reference to be made to it. Following the first revision, following royal assent to the legislation, it would be split out as a separate chapter in the normal course.

The practice followed in this particular piece of legislation is not new. For example, Chapter 24 of the Statutes of Canada for 1976-77, which is entitled the Government Organization (Scientific Activities) Act, 1976 contains as Part III provisions that may be cited as the Natural Science and Engineering Research Council Act. These provisions, which will constitute a separate statute after the next revision, are Sections 24 to 41 of that Act, and are separately indexed in the Table of Public Statutes appearing in Volume II of the Statutes of Canada for 1976-77.

[*Traduction*]

pour laquelle je vous ai interrompu. Je vous prierais donc de continuer.

M. Gibson: Merci, monsieur le président. Je m'efforcerai d'être bref.

Les amendements de la Loi sur la Banque du Canada comportent deux références directes à l'Association canadienne des paiements aux articles 41 et 44. En outre, ces amendements comportent une référence directe au paragraphe proposé 204(6) de la nouvelle Loi sur les banques.

Étant donné que, à divers endroits du projet de loi, on renvoie à d'autres articles du même projet de loi, nous avons pensé peu pratique de présenter plusieurs projets de lois. En effet, pour chacun d'entre eux, il aurait fallu supposer que les autres avaient été déjà été adoptés. Il eut été impossible de prédire dans quel ordre ces divers projets de lois auraient été étudiés et auraient reçu la sanction royale et, par conséquent, très difficile aussi de les préparer dans l'ordre approprié.

En résumé, on a choisi une loi d'ensemble pour que les modifications que Le Parlement apportera à un aspect particulier du projet de loi puissent être prises en ligne de compte en ce qui concerne ses autres aspects.

Monsieur le président, on a également exprimé quelques préoccupations à propos de la partie IV du projet de loi qui traite de l'Association canadienne des paiements. Il s'agit là en fait d'une nouvelle loi distincte; son premier article porte le numéro 49 et non pas le numéro 1, à cause de sa place dans l'ensemble du projet de loi. Si cette mesure était adoptée sous sa forme actuelle, et suivant la publication de la première révision des statuts, la Loi sur l'Association canadienne des paiements, donc la partie IV du Bill C-15, serait seule incluse dans le volume des Statuts du Canada correspondant à la présente session. Cependant, le numérotage serait fait de telle façon qu'il serait facile de s'y rapporter. Après la première révision et après la sanction royale, la loi fera l'objet d'un chapitre séparé, ce qui est l'usage habituel.

Les méthodes suivies à ce propos ne sont pas nouvelles. Par exemple, la partie III du chapitre 24 des Statuts du Canada pour l'année 1976-1977, intitulée Loi d'action scientifique du gouvernement (1976) contient des dispositions que l'on pourrait réunir sous le titre de Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Il s'agit des articles 24 à 41 de la loi en question, ils constitueront une loi séparée après la prochaine révision et ils figurent pour l'instant sous une rubrique séparée au Tableau des Statuts publics du volume 2 des Statuts du Canada pour l'année 1976-1977.

[*Text*]

A bill in similar form implementing tax conventions between Canada and various countries was adopted as Chapter 29 in that same session. That bill consisted of seven parts, six of which were in the form of separate statutes, each with its own short title. Further bills dealing with tax conventions are currently before parliament in the same form.

The Chairman: Thank you, Mr. Gibson.

I think we ought to start with Mr. Lambert since this is his subject, and I have no further names on the list.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, I recognize the administrative convenience reasons that have been given by Mr. Gibson, although he may give more weight to them than I do. What I am concerned about though is the legislative side and the dilemma in which parliamentarians are put when two acts—although there may be some relationship, and there is here and there—may have quite opposing principles and be acceptable in the one case and very unacceptable in the other.

Now, Mr. Gibson and those whom he represents have never faced the dilemma of how do you vote on second reading? Is it that you are going to swallow two cyanide pills with five sugar pills? This is the point that I am objecting to, and that the matter of cross-reference between the Bank Act and the Canadian Payments Association Act, which, incidentally, represents a new idea, much more important, may I say, than the other examples that have been cited, to my mind cause this to be a very serious extension of a procedure that has happened on two or three occasions on relatively minor matters but not with this.

• 1000

It is my view that this is the type of practice that must stop, because it is impossible to determine—and as a matter of fact it puts the Chair in an absolutely invidious position in asking Mr. Speaker, what is the principle of this Bill C-15? We have had some rather ludicrous determinations by the Chair, if I may say so, in regard to omnibus criminal law amendments where capital punishment, which was dealt with in only a few clauses, was deemed to be a principle of the bill, and it was not.

Is the Canadian Payments Association Act section of this to be the principle of the bill? Or are there going to be several principles in this particular bill? It seems to me that it would have been a far better practice to make a revised Bank Act which is eight to ten integral operations. Then there are some ancillary amendments to the Bank of Canada Act and to any others, as we see them. Then we come in with a Canadian Payments Act. Because this is, the Association, something new. It is a new concept entirely and to that extent, in the form, I am registering these rather strenuous objections to the bill. We have it before us, and it is going to be interesting, incidentally, at the time of the second reading debate, which, incidentally, has not taken place.

I want these to be put on record so that we do not see this thing again in the future. I recognize some of the administra-

[*Translation*]

Lors de cette même session, on a adopté un projet de loi du même type relatif à l'application des accords fiscaux entre le Canada et divers pays; il s'agissait à ce propos du chapitre 29. Le bill en question était divisé en sept parties, six d'entre elles étant des lois séparées ayant chacune un titre abrégé. Le Parlement est actuellement saisi d'autres projets de lois du même type relatifs aux accords fiscaux.

Le président: Merci monsieur Gibson.

Je pense que nous devrions commencer par M. Lambert, puisqu'il s'agit là de son sujet de prédilection et je n'ai d'ailleurs pas d'autre nom sur ma liste.

M. Lambert: Certes, je comprends les raisons de convenance administrative que M. Gibson nous a données mais peut-être y accorde-t-il plus d'importance que je ne le fais. Ce qui m'intéresse, ce sont les aspects législatifs et les problèmes qui se posent aux parlementaires quand deux lois sont régies par des principes opposés, certains acceptables d'autres non, bien qu'il puisse y avoir quelques liens.

M. Gibson et ceux qu'il représente n'ont jamais eu à faire face aux dilemmes qui se posent en ce qui concerne le vote en deuxième lecture. Faut-il pour cela avaler deux pilules de cyanure avec cinq morceaux de sucre? Pour ma part, je ne suis pas d'accord avec cette question des renvois entre la Loi sur les banques et la Loi sur l'Association canadienne des paiements. A ce propos, il s'agit d'une idée nouvelle beaucoup plus importante, à mon avis, que celle dont on vient de parler. Je trouve d'autre part que l'on continue d'appliquer ici une procédure à laquelle on a déjà fait appel à plusieurs reprises à propos de questions de moindre importance.

Je pense qu'il convient de mettre un terme à ce genre de pratique, parce qu'il est impossible d'arriver à une décision. Le président se trouverait d'ailleurs dans une position fort peu enviable s'il devait demander à M. l'Orateur quel est le principe du bill C-15. Des décisions bien ridicules ont déjà été prises à propos des modifications du droit criminel; la peine capitale était censée, à tort, être un principe du projet de loi qui avait été présenté alors qu'on n'en parlait que dans quelques articles.

Est-ce que l'on considère les articles relatifs à l'Association canadienne des paiements comme étant le principe du présent bill ou bien y aura-t-il plusieurs principes? Il me semble qu'il aurait été préférable de procéder à une révision de la Loi sur les banques seulement, ce qui aurait permis d'apporter quelques modifications à la Loi sur la Banque du Canada et à quelques autres. Je m'oppose énergiquement au présent projet de loi parce que, à mon avis, l'Association canadienne des paiements représente une notion tout à fait nouvelle. Permettez-moi de vous dire que le débat de deuxième lecture, qui n'a pas encore eu lieu, ne manquera pas d'intérêt.

Je tenais à faire ces quelques remarques pour que la situation ne se représente pas à l'avenir. Je comprends certes les

[*Texte*]

tive advantages or conveniences, but it is this side of the table that has to pass the bill. That is the one that is going to decide.

All right, I have said enough on that point, for myself.

The Chairman: Mr. Gibson, I would like to make an unrelated point but related to your contribution in this Bank Act revision, and I have made this point before. I would very much like to see the clause of the bill of all legislation indicated on each page. You can flip through 30 or 40 pages of this bill to find out what clause you are looking at, and that could be very simply remedied by having at the top or at the bottom of the page, as they do with the Province of Ontario's statutes, the clause that is involved on a particular page. It is only a lawyer's point that I am making, I suppose, because only lawyers, other than us, look through this legislation. It would be very helpful and probably not very difficult for the government to change its practice in these multiclause, multipage documents.

Mr. Lambert, do you want to continue? You have another subject, did you not say?

Mr. Lambert: Yes, I have this point, on the Inspector General of Banks. Was there in the interval any consideration of omnibus banking, a total Bank Act, in other words, to deal not only with commercial banks—because that is all you are doing, the Bank Act deals with commercial banks—but to deal with near banks, to deal with your foreign bank operations, to deal with merchant banks, which, incidentally, are not provided for yet? After a crying need—we have demonstrated for the past 15 years that we need merchant banks in this country—there was no provision for it. The Inspector General of Banks is limited to the banks that are named in the schedule of the act, and there are how many more, in your mind, what you would call banking operations or related operations? What is it—maybe 30 per cent of the total operations in the country are outside of your purview? Why do we not go to a total Bank Act and this would be a chapter in it.

• 1005

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I am going to be a risk-taker this morning after the precedent set by Mr. Saltsman who is prepared to take risks with television. Because the Minister is not able to attend this session, we—myself and my colleagues—will try to deal in a factual way with policy questions as well as technical questions.

Mr. Lambert: All right, I will put you on safer ground.

Mr. Kennett: No, I am not worried about being on safe ground, sir. I am worried about serving this Committee as best we can to enable the Committee to get on with its task as quickly and as efficiently as possible. So I am saying that while I am not prepared to debate policy—of course that would be totally inappropriate—I am prepared to try and explain the government's policy in relation to these matters so that they will be on record and so that you can continue.

[*Traduction*]

raisons de convenance administrative, mais c'est à notre côté de la Chambre que l'on demande d'adopter le bill. C'est notre côté qui prendra la décision.

J'en ai assez dit sur ce point.

Le président: Monsieur Gibson, permettez-moi de répéter une remarque que j'ai déjà faite et qui a trait à la révision de la Loi sur les banques. J'aimerais qu'à chaque page on indique le numéro de l'article dont il est question. Dans le présent bill, il faut parfois tourner 30 ou 40 pages pour savoir ou on en est, et je pense que, comme dans le cas des statuts de la province de l'Ontario, on pourrait inscrire le nom de l'article en haut ou en bas de la page. C'est là simplement une remarque de juriste, parce que, à part nous, seuls des juristes sont en train d'étudier le présent projet de loi, je suppose. Je pense que le gouvernement n'aura pas de difficulté à changer ses méthodes à ce propos.

Monsieur Lambert, voulez-vous poursuivre? Vous vouliez parler d'un autre sujet, n'est-ce pas?

M. Lambert: Oui, à propos de l'Inspecteur général des banques. A-t-on envisagé une loi cadre sur les banques, une loi qui ne traiterait pas uniquement des banques commerciales, ce que fait la Loi sur les banques, mais qui concernerait aussi les quasi-banques, les activités des banques étrangères et des banques d'affaires, autant d'aspects dont on ne s'occupe pas encore? Voici 15 ans que nous montrons qu'il est grandement nécessaire de créer des banques d'affaires dans notre pays et aucune mesure n'a été prise à cet égard . L'Inspecteur général des banques doit limiter son action aux banques qui figurent dans l'annexe de la Loi, même s'il y a un grand nombre d'autres activités bancaires dont il faut tenir compte. Trente p. 100 des activités bancaires qui se déroulent dans notre pays ne relèvent pas de votre compétence, n'est-ce pas? Pourquoi ne pas faire une loi cadre?

M. Kennett: Monsieur le président, M. Saltsman a créé un précédent en disant qu'il était prêt à prendre des risques en ce qui concerne la télévision; à mon tour, je vais en prendre. En l'absence du ministre, mes collaborateurs et moi-même nous efforcerons de répondre de manière positive à vos questions, tant aux questions à caractère politique qu'aux questions techniques.

M. Lambert: Très bien, je vais vous trouver un terrain plus stable.

M. Kennett: Je ne crains pas d'être emporté par des sables mouvants. Je cherche à vous être aussi utile que possible pour que vous puissiez assumer votre tâche vite et efficacement. Bien sûr, il ne m'appartient pas de discuter des politiques du gouvernement, mais je suis prêt à essayer de vous expliquer la politique gouvernementale à propos de ces diverses questions.

[*Text*]

Mr. Lambert: What about your own office, if I may say so, and whether you would be able to administer such a concept as I am putting before you? Now that might put you on a little safer ground: you and I can argue that.

Mr. Kennett: Yes.

Well, the first question is a very comprehensive question, and I would put it more succinctly, in a sense. You said: Why do you not define banking and then deal with it?

Mr. Lambert: That is right.

Mr. Kennett: And that was a question that was given some consideration.

I suppose the answer is, in part, in the history of the development of institutions that are in a business that is commonly regarded as banking in many other places. These institutions, for example, credit unions and *caisses populaires*, began at the turn of the century, in 1900—in fact, in Lévis: the Desjardins movement—and they began as purely local institutions, serving a small group of people and operating clearly in their interests; and they have had a long history of serving a small distinct group of people.

As a result of their purely local nature, the Parliament of Canada decided, as long ago as 1910 or 1911, that they did not want to bother with these institutions and the result was that, historically, these institutions became regulated by the provincial governments, and they have been under provincial jurisdiction since that time.

In the same way, the trust companies were in the fiduciary business, primarily, and I think there is no question but that the responsibility for that kind of business is in the provincial jurisdiction. So that they, too, fell largely under provincial law.

Now in the passage of time, these institutions have diversified and have become active in the intermediation business, and the business of accepting deposits and making loans. So that, in some degree, they are impinging on what is, under most accepted definitions, the business of banking. But, as I say, they have a long history of falling under provincial jurisdiction.

They are still a small but growing part of our financial intermediation system. They are, and have been, under provincial jurisdiction, and provinces believe, rather strongly, I think, that they should remain in that position.

As a result, really to avoid opening up this question, it was decided that there would be no definition of banking again in this legislation and that the Bank Act would continue to apply only to those banks appearing in the Schedule.

• 1010

The Chairman: Final question, Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Yes, well, it is because of the things that do not appear in the Bank Act that I am critical of that concept, in that I think we have only a half-hearted financial system in Canada. We do not provide for the type of financial institutions the Canadian economy requires. And I am addressing the same strictures today that I addressed to Mr. Sharp when he

[*Translation*]

M. Lambert: En ce qui concerne votre bureau, pourriez-vous appliquer le concept que je viens de vous présenter? Vous voilà peut-être sur un terrain plus sûr; nous pouvons discuter de cette question.

M. Kennett: Oui.

Votre première question est très vaste. Vous me demandez en quelque sorte de définir ce que l'on entend par activité bancaire, n'est-ce pas?

M. Lambert: C'est exact.

M. Kennett: Nous avons étudié cette question.

Je suppose que la réponse se trouve en partie dans l'historique des institutions qui se livrent à ce qu'on appelle des activités bancaires. Je pense par exemple aux caisses populaires, au mouvement Desjardins qui a été lancé en 1900 à Lévis. Il s'agissait là d'institutions à l'échelle locale servant les intérêts d'un petit groupe d'individus. Elles ont toujours travaillé de cette façon.

Du fait de ce rôle local, le Parlement du Canada a décidé en 1910 ou 1911 de les laisser libre et c'est la raison pour laquelle, depuis lors, ces institutions relèvent de la compétence provinciale.

Les sociétés de fiducie elles aussi relèvent de la compétence provinciale.

Avec le temps, ces institutions ont diversifié leurs activités. Elles jouent un rôle d'intermédiaire en acceptant des dépôts et en consentant des prêts, pour intervenir ainsi dans le domaine bancaire, tel que celui-ci est couramment défini. Cependant, je vous ai fait remarquer qu'elles ont toujours relevé de la compétence provinciale.

Elles constituent toujours une petite partie du réseau d'intermédiaires financiers, partie qui va cependant croissant. Elles ont toujours relevé de la compétence provinciale et je pense que les provinces insistent pour qu'elles continuent à en être.

Pour éviter d'ouvrir ce genre de questions, on a par conséquent décidé de ne pas définir les activités bancaires dans le présent projet de loi et nous avons estimé que la Loi sur les banques devrait continuer à s'appliquer aux seules banques inscrites à l'annexe.

Le président: Monsieur Lambert, ce sera votre dernière question.

M. Lambert: Si je ne suis pas d'accord avec cette motion, c'est à cause des éléments qui manquent dans la Loi sur les banques. J'estime que le système financier de notre pays est incomplet puisque nous n'avons pas les institutions financières dont notre économie a besoin. Je formulerai donc aujourd'hui les critiques que j'ai déjà adressées à M. Sharp quand il était

[*Texte*]

was Minister of Finance; in other words, that the government of the day did not want to grasp the nettle. The same arguments were advanced by your predecessors but one, Mr. Elderkin.

Mr. Kennett: Elderkin.

Mr. Lambert: Mr. Elderkin, I am sorry. Some of the provinces feel they have control of their provincial trust companies. All the provinces have is the right of incorporation, and that aspect, the administration of the incorporation, the same way that today provinces would insist they have control of aircraft operating companies when they do not. And yet they must be incorporated provincially.

The Constitution says money and banking are clearly under the federal jurisdiction; and therefore we would simply say we are failing to recognize our duty in the definition of banking. By limiting ourselves to a commercial bank act, we are only covering a part of banking. Many banking services are provided by the diversified institutions. They serve a purpose, but there is no central oversee, and we have these suitcase operations, all of these things that cannot be touched by the Inspector General of Banks, and both the institutions that are thus operating, plus their clientele, are in danger. They have no recourse at all. All I simply say is, it is a hell of a way to run the store.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, may I make one further comment . . .

The Chairman: Just concluding.

Mr. Kennett: . . . just to conclude, because it does relate to this question very directly.

This legislation is intended to extend the power of the federal government over the foreign near-bank operations in Canada. So clearly there is a step in the direction you would like to see in that regard in this legislation.

Mr. Lambert: Yes, but there again, when we get into it we may find that the foreign operations are a two-way street, and that in so far as we are wanting to control them there may be a great deal of overkill here.

The Chairman: Mr. Stevens, followed by Mr. Saltsman and Dr. Rynard.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

The Inspector General has led, in his last comment, into a line of questioning I wanted to explore with him, and that is the suggestion that this new Act is somehow going to allow the government to get a better handle on the activities of foreign banks, which are recognized as near-banking operations in Canada.

Mr. Kennett, what I was wondering is, could you tell me, under the present Act, who do you really feel had the main administrative responsibility for ensuring the Act was abided by and that if there were any infractions of the Act—I would draw your attention particularly to Section 157, which deals with the use of the title "bank" in Canada.

The Chairman: This is of the existing Act?

[*Traduction*]

ministre des Finances. Je lui avais fait remarquer que le gouvernement de l'époque hésitait à se retrousser les manches. Le prédécesseur de votre propre prédécesseur, M. Ellinger avait fait valoir les mêmes arguments.

M. Kennett: Vous voulez parler de M. Elderkin.

M. Lambert: Oui, de M. Elderkin, je vous prie de m'excuser. Certaines provinces estiment contrôler les sociétés de fiducie. En fait, les provinces gèrent simplement les procédures de constitution en sociétés et elles ne contrôlent pas plus les sociétés de fiducie que les compagnies aériennes. Celles-ci doivent pourtant être constituées en sociétés au niveau provincial.

Aux termes de la constitution, la monnaie et les banques relèvent clairement de la compétence fédérale. J'estime donc qu'en se limitant à une loi concernant les banques commerciales on ne touche qu'un aspect des activités bancaires. Un grand nombre d'institutions fournissent toute une gamme de services bancaires. Chaque institution fonctionne en vue d'objectifs précis, mais il n'existe pas d'organisme central de surveillance. Il y a les banques itinérantes et diverses transactions qui échappent au contrôle de l'inspecteur général des banques. Par conséquent, ces institutions et leurs clients se trouvent en danger, puisqu'il n'existe aucun recours. J'estime tout simplement qu'il s'agit là d'une bien curieuse façon de gérer les affaires.

M. Kennett: Monsieur le président, permettez-moi de faire une autre remarque . . .

Le président: Pour conclure.

M. Kennett: . . . pour conclure, et cette remarque aura directement trait à la question soulevée.

Le présent projet de loi vise à étendre les pouvoirs du gouvernement fédéral aux activités des quasi-banques étrangères au Canada. Cela constitue donc un pas dans la direction que vous souhaitez qu'on prenne.

M. Lambert: Mais il faut tenir compte des répercussions des mesures que l'on pourrait prendre. En cherchant à contrôler les activités des institutions étrangères, on risque d'aller trop loin.

Le président: La parole est à M. Stevens qui sera suivi par M. Saltsman et M. Rynard.

M. Stevens: Merci monsieur le président.

L'inspecteur général vient de nous indiquer que la nouvelle loi permettra au gouvernement de mieux surveiller les activités des quasi-banques étrangères dans notre pays.

Monsieur Kennett, qui, à votre avis, est chargé de faire respecter la loi actuellement en vigueur? Permettez-moi d'attirer votre attention sur l'article 157 ayant trait à l'utilisation du titre «banque» au Canada.

Le président: Vous voulez parler de la loi actuellement en vigueur?

[*Text*]

Mr. Stevens: The existing Act. It seems to be a very clear thing that

> ... every person who, in any language, uses the word "bank", "banker" or "banking", either alone or in combination with other words, or any word or words of import equivalent thereto, to indicate or describe his business in Canada or any part of his business in Canada without being authorized so to do by this or any other act, is guilty of an offence against this Act.

This seems to be so unequivocal that, frankly, I am a little surprised to find that you can walk into all kinds of office buildings in Toronto and Montreal in particular, you can read the yellow pages in those cities and listed under "Bank" you will find dozens of institutions that are not authorized under the Bank Act to use the name "bank" literally using the name "bank".

My question is twofold. Who under the Bank Act was to be the policeman? Who was to watch for this type of thing, and if he thought there was an infraction, trigger the Attorney General under Section 160—I think it is—of the existing Bank Act to lay charges? And second, did you feel that you had any power under the existing Act? I ask this because I notice that in the new Act there is a new section put in, saying that you shall be responsible to the Minister, generally, for the administration of this Act. Is this an attempt to plug what appeared to be a loophole, that nobody clearly had the day-to-day administration of the old Bank Act?

• 1015

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the answer to that last question is, yes. The powers of the Inspector General, in the existing legislation, are clearly laid down. They are to inspect each bank at least once annually and to ensure that they are acting in a way that will ensure the solvency and protect the interest of the depositors and creditors. That, under the existing banking legislation, is the sole responsibility of the Inspector General of Banks. The fact is that in practice he gets involved in a number of these other kinds of questions. It is certainly my view, as reflected in the clause in the new bill, to which you have just referred, that the responsibility should be rather specific and rather broader to relate to the whole legislation.

In this circumstance, I suppose previous Inspectors General have not felt any need themselves, personally, under their designated responsibility, to run around the country and ensure that nobody was advertently or inadvertently using the name "bank", or describing their business as being the business of banking. However, where anyone has brought to the attention of the Inspector an apparent infraction, he has brought it immediately to the attention of the Attorney General—of the solicitors.

Let me carry on, if I may, because you referred to the number of foreign bank offices in Toronto in the Yellow Pages, and that is true. But my understanding—and it may not be complete, as I say, we have really not had the power, we have not felt the need, and indeed we have not had the staff

[*Translation*]

M. Stevens: Oui. Voici l'article en question:

> Est coupable d'une infraction à la présente loi quiconque utilise dans quelque langue l'expression «banque», «banquier» ou «opérations bancaires», seule ou combinée avec d'autres mots, ou un ou des mots d'un sens équivalent à l'un des susdits, pour indiquer ou décrire ses opérations au Canada ou quelque partie de celles-ci au Canada, sans y être autorisé par la présente ou par quelque autre loi.

Cet article est tellement clair, que je suis surpris de trouver dans certains édifices de Toronto et de Montréal en particulier, ou à la rubrique «banque» des annuaires téléphoniques de ces mêmes villes, des douzaines d'institutions qui, aux termes de la Loi sur les banques, ne sont pas autorisées à utiliser le terme «banque».

La question sera double. Aux termes de la Loi sur les banques, qui joue le rôle de policier à cet égard? Qui est chargé de surveiller de genre d'activités et d'alerter le procureur général en vertu de l'article 160 de la présente loi sur les banques en cas d'infraction? Deuxièmement, pensez-vous que la présente loi vous confère certains pouvoirs? Je vous pose cette question parce que je vois qu'un nouvel article de la nouvelle loi stipule que vous serez responsable devant le ministre de l'application de cette loi. Est-ce là une tentative de supprimer un échappatoire, dans la mesure où la mise en vigueur quotidienne de l'ancienne loi sur les banques n'était conférée de façon précise à personne?

M. Kennett: Monsieur le président, ma réponse à cette dernière question est dans l'affirmative. La présente loi établit clairement les pouvoirs de l'inspecteur général. Il doit inspecter une fois par an chaque banque afin de s'assurer qu'elle est solvable et qu'elle protège les intérêts des déposants et des créanciers. Voilà les limites de la responsabilité de l'inspecteur général des banques aux termes de la présente législation bancaire. En réalité, il remplit plusieurs fonctions en même temps. Mais je pense comme vous que les responsabilités conférées par la loi doivent être suffisamment précises et étendues, et c'est précisément la raison d'être de l'article que vous mentionnez.

Dans ces circonstances, mes prédécesseurs n'ont pas jugé qu'il était utile de faire le tour du pays et de s'assurer qu'aucune entreprise ne s'arrogeait, en connaissance de cause ou non, le nom de «Banques» et ne décrivaient ses activités comme des activités bancaires. Cependant, chaque fois qu'une infraction apparente a été signalée à l'attention de l'inspecteur, il en a immédiatement fait part au procureur général ou à un avocat.

Permettez-moi de continuer. Vous avez fait allusion aux bureaux des banques étrangères qui figurent dans les pages jaunes du bottin téléphonique de Toronto. Comme je l'ai dit, nous n'avons jamais eu le pouvoir ni ressenti le besoin de surveiller toutes ces activités, et jusqu'à récemment, nous

[*Texte*]

until fairly recently to try to cover off all these responsibilities—as I understand it, virtually all these offices are what is called in the banking trade, "representative" offices. They are not in business in Canada and therefore they do not fall under the constraints of that particular clause in the legislation. They are not doing business in Canada.

FIRA had a good look at this question as well, because other foreign banks have thought they would like to have a so-called representative office in this country, and the question was, would they need FIRA acceptance to establish a representative office here. On the basis of the advice FIRA got, they decided that, no, they did not need to receive an official acceptance by the Government for establishing a representative office in Canada because it was purely a representative office and in no sense a business office.

If any of these institutions, if any of these offices, are in the business of banking in any way, or in any business in Canada, it would certainly be my intention, under the new legislation, to get them out of this country just as fast as we can move.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if we could explore this a little further. I have taken it upon myself, and I would only presume that some representative from your office would have done this, to attend at these offices, to go in and talk to the officials of these foreign banks. I had better not mention any particular names, but I can tell you there are 26 operating in some fashion in the office building we have in Toronto where my office is—there are three, incidentally, on my floor. You walk in. First of all, there is no indication that it is a representative office. The representation is entirely in the name of whatever the bank is that is the principal foreign bank. Once you get closer to talking about the specific deal, they then introduce you to the fact that they have a subsidiary provincially incorporated company. I guess my question is, was there never any sort of investigation or, at least, curiosity triggered? For example, I find it so odd that the Bank of Canada would actually have this Table 47 that they are publishing in their monthly review setting out, what they say, is the financial activity of foreign banks in Canada without putting two and two together and saying, "How exactly do these 35 banking concerns do approximately 3 per cent of the commercial banking business in Canada without carrying on the business of banking in Canada?" Exactly how do they do all those activities and walk around Section 157?

• 1020

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I guess the short answer is that as far as we know, and I have mentioned the limitations under which this office has worked in the past which I think are being largely corrected in this new legislation, the subsidiary operations in this country are not using the name of a bank in their title and they are not advertising their business as the business of banking. Certainly in any case of an advertisement in a newspaper for any one of these activities where we feel that they have described specifically their business as being the

[*Traduction*]

n'avions pas suffisamment de personnel. Je crois qu'il s'agit de ce que l'on appelle, en termes bancaires, des «bureaux de représentation». Ces banques ne font pas des affaires au Canada et elles ne tombent pas sous la coupe des restrictions imposées par cet article de la loi. Elles ne font pas des affaires au Canada.

L'agence d'examen de l'investissement étranger s'est également penchée sur cette question. En effet, d'autres banques étrangères ont également pensé établir au Canada ces soi-disants bureaux de représentations, et elles ont cherché à savoir s'il leur fallait obtenir l'autorisation de l'agence d'examen de l'investissement étranger. D'après les informations reçues par cette dernière, il semble que les banques ont conclu que l'approbation officielle du gouvernement n'était pas nécessaire pour établir un bureau de représentation au Canada, dans la mesure où il s'agit d'un bureau de représentation et non pas d'un bureau d'affaires.

Si une de ces banques étrangères se lance dans des activités bancaires au Canada, je n'hésiterai pas, en vertu de la nouvelle loi, à les expulser au plus vite.

M. Stevens: J'aimerais que nous approfondissions un peu ce point. J'ai pris l'initiative, et certains de vos employés l'ont peut-être également prise, de me rendre dans ces bureaux et de m'adresser aux représentants de ces banques étrangères. Je n'ai pas l'intention de citer des noms, mais je puis vous dire que 26 bureaux de ce genre sont installés dans l'immeuble où se trouve mon bureau à Toronto. Il y en a même trois sur le même étage que moi. Vous entrez. Tout d'abord, rien n'indique qu'il s'agit d'un bureau de représentation. Le nom de la banque-mère se trouve mentionné en entier. Lorsque vous essayez de poser des questions plus précises, on vous répond que cette banque a une filiale constituée en société au niveau provincial. Je voudrais savoir si vous avez eu la curiosité de faire ce genre d'enquête. Par exemple, la Banque du Canada publie mensuellement un bulletin et la table 47 porte sur les activités financières des banques étrangères établies au Canada. je trouve surprenant que la Banque du Canada ne se soit pas demandée comment ces 35 entreprises bancaires réussissent à s'emparer d'environ de 3 p. 100 du chiffre d'affaires dans le domaine commercial, sans faire des transactions bancaires au Canada? Comment peuvent-elles le faire et ne pas enfreindre l'article 157?

M. Kennett: Monsieur le président, je vous ai parlé des restrictions dont notre bureau a dû tenir compte par le passé, et que ce nouveau projet de loi supprimera en grande partie. A ma connaissance, les filiales de banques étrangères établies au Canada ne se prévalent pas du nom de banque et ne présentent pas leurs activités comme des activités bancaires. Si l'un de ces bureaux faisaient dans un journal de la publicité au sujet de ses activités bancaires, nous en référerions immédiatement à nos avocats.

[*Text*]

business of banking, we have sent that advertisement immediately to our solicitors for action.

Mr. Stevens: Your solicitors are who?

Mr. Kennett: Mr. Sleeman is our counsel.

Mr. Stevens: Perhaps we could hear from Mr. Sleeman. What exactly did the Attorney General then say to you when you said that you felt that you had some evidence that one or more of these banking concerns might be contravening the Bank Act?

The Chairman: Mr. Sleeman.

Mr. Doug Sleeman (Legal Counsel): Perhaps, Mr. Stevens, if I could say how the practice has been, you may wish to question me further. It is obvious that the Inspector General's office does not have the capability to police Section 157 from coast to coast. I believe, and they will have to speak for themselves, they do, in fact, examine the leading financial papers such as *The Globe and Mail* and the *Financial Post*. When some of these advertisements have come to our attention either that way, or from the Canadian Bankers' Association, or from individuals in Canada who are aware of Section 157 and see the advertisements, I examine them and form an opinion as to whether they contravene Section 157. I then write a letter to what I allege to be the offending institutions and ask them to stop it or they will be charged and prosecuted. In every instance that I am aware of, except one and I will speak about that in a moment, they have stopped their advertising, stopped using the words "bank" or "banking" to indicate or describe their business in Canada.

In one instance, they had received an opinion of their Canadian counsel. It was a foreign bank and you may have seen some of the advertisements where they described themselves as the parent of an institution in Canada three or four times in the advertisement and they used the word "bank" in large letters throughout the advertisement. They do not say they are banking in Canada, but the repetition of the word "bank" in the ad clearly is intended to convey that impression. On that occasion I contacted the federal prosecutor in Toronto, discussed it with him and he was prepared to prosecute them. At that point they did back down. To the best of my knowledge, we have never had an occasion when we have had to prosecute anyone because we always give them one chance.

The Chairman: That is 10 minutes now. I am in the Committee's hands. I have two other people who want to ask questions. Shall we permit Mr. Stevens to wrap up this issue and then recognize Mr. Saltsman?

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. I thank my colleagues.

The thing that I am curious about, and at a later meeting I will bring the yellow pages of the Toronto book, there are 25 listed under the heading "banks". As I understand the yellow pages . . .

[*Translation*]

M. Stevens: Qui sont vos avocats?

M. Kennett: M. Sleeman est notre conseiller juridique.

M. Stevens: Nous pourrions peut-être entendre ce que M. Steeman a à nous dire. Qu'est-ce que vous a répondu le procureur général lorsque vous lui avez dit que vous pensiez avoir la preuve que certaines de ces entreprises bancaires enfreignaient la Loi sur les banques?

Le président: Monsieur Sleeman.

M. Doug Sleeman (Conseiller juridique): Monsieur Stevens, je pourrais peut-être vous décrire comment nous procédons et vous me poserai d'autres questions, si vous voulez. Il est évident que le bureau de l'inspecteur général ne peut pas assurer l'application de l'article 157 d'un bout à l'autre du Canada. Je crois, et les employés de ce bureau pourront vous le dire eux-mêmes, qu'ils examinent les principaux journaux financiers comme «The Globe and Mail» et le «Financial Post». Lorsque nous prenons connaissance de ce genre de cas, soit en lisant les journaux, soit que l'Association canadienne des banquiers ou des personnes au courant de l'article 157 nous les ai signalés, nous les examinons afin de déterminer s'il y a ou non infraction à l'article 157. J'envoie ensuite une lettre au bureau en cause et je leur demande de cesser sous peine d'accusation et de poursuite. Dans chaque cas, à l'exception d'un seul dont je vous parlerai dans quelques instants, la publicité a cessé dans les journaux et les bureaux en question n'ont plus utilisé les termes de «banques» ou «bancaires» afin de décrire leurs activités au Canada.

Dans un cas, l'entreprise concernée a obtenu les avis juridiques de son conseiller au Canada. Vous avez peut-être vu cette publicité. Il s'agissait d'une banque étrangère, qui, dans l'annonce publicitaire, se présentait trois ou quatre fois comme étant la société mère d'une entreprise déjà établie au Canada. Le terme «banque» a été utilisé en lettres majuscules partout dans l'annonce. Elle ne disait pas faire des transactions bancaires au Canada, mais les répétitions du mot «banque» dans l'annonce publicitaire voulaient donner cette impression. Je suis entré en contact avec l'avocat fédéral à Toronto. Nous avons discuté de la question et il était prêt à intenter des poursuites. A ce moment-là, les annonces publicitaires ont cessé. A ma connaissance, nous n'avons jamais été obligés d'intenter des poursuites car nous leur donnons toujours une chance.

Le président: Cela fait 10 minutes. Je suis à la disposition des membres du comité. Il y a deux autres personnes qui veulent poser des questions. Dois-je autoriser M. Stevens à en finir sur cette question avant de donner la parole à M. Saltsman?

M. Stevens: Merci monsieur le président. Je remercie mes collègues.

Je suis très curieux de savoir quelque chose et je me propose de vous apporter les pages jaunes du bottin téléphonique de Toronto. Ving-cinq entreprises sont énumérées à la rubrique «banque». Si je comprends bien, les pages jaunes . . .

[*Texte*]

The Chairman: Is that in addition to the Canadian banks that are under there?

Mr. Stevens: Oh, yes. There are 25 listed under the heading "banks" in the yellow pages in Toronto. Now, as I understand yellow pages, that is advertising. The names that they use are the Algemene Bank Nederland N.V., the Banca Commerciale Italiana, the Banco do Brasil. They just go right on. There is no pretext.

• 1025

Mr. Sleeman: Mr. Stevens, from my experience . . .

Mr. Stevens: If I could just continue.

So, having seen this, I took it upon myself to go to the banks, and you are greeted with beautiful offices with the names across the front doors, no indication that they are operating legally within a subsidiary. It is the parent bank that is used to impress you.

And the more I look at it, the more I then say, How come? Nobody in Canada can do this. You cannot incorporate a provincial company in Canada and suddenly say, I am a bank. You would be prosecuted. But why do foreigners come in, openly use these foreign bank names without any licensing under the existing Bank Act and not get prosecuted? Well, now what you tell me is that you allow them one bite—like a dog.

Mr. Sleeman: That is not the situation.

Mr. Stevens: As long as they back off they are not prosecuted. But how come they are still in the yellow pages? They have been doing this for over a year.

Mr. Chairman, I think the reason it is so important is not so much to go on a witch hunt but I find it startling that we are sitting to consider the advisability of allowing foreign banking activity in Canada and yet we find that there is already something approaching $4 billion of such activities taking place in Canada right now. Unless we are sure that the new act has some teeth, what is the point in talking about a 15 per cent ceiling on total foreign banking activity, or that we are going to have all these other fancy little ratios to ensure that the foreign banks do not do various things in Canada?

May I just conclude with this final thing, Mr. Chairman?

I notice Mr. Kennett took some sort of comfort out of the fact that, of course, they are only acting as representative's offices. I do not see anything in the Bank Act that permits them to act as a representative office. It is very clear that a bank may not hold itself out as a bank.

Now, in answer to this, well, they are not doing business in Canada, now, Mr. Kennett, we all know how that got around. The business is simply nominally booked outside of the country but all the talking takes place in Canada. But in order to circumvent, they talk to you in Canada and simply book it in whatever country they wish to book it in.

[*Traduction*]

Le président: Ces entreprises s'ajoutent aux banques canadiennes qui y publient des annonces?

M. Stevens: Oui. Vingt-cinq de ces entreprises sont énumérées à la rubrique «banques» des pages jaunes du bottin de Toronto. Si je ne me trompe pas, les pages jaunes sont consacrées à la publicité. Voici les noms de quelques banques qui le font: *Algemene Bank Neederland N.V., Banka Commerciale Italiana, Banco do Brasil.* Ils ne se cachent même pas.

M. Sleeman: Monsieur Stevens, d'après mon expérience . . .

M. Stevens: Je voudrais continuer.

Voyant ceci, j'ai pris l'initiative de me rendre dans les banques. J'ai été introduit dans des bureaux magnifiques, avec les noms que j'ai cités inscrits au-dessus des portes. Rien n'indiquait qu'il s'agissait de banques opérant légalement par le biais d'une filiale. Le nom de la société-mère est utilisé pour vous impressionner.

Plus je me penche sur cette question, plus je me demande comment cela peut se faire. Au Canada, il est impossible de constituer une société provinciale et de l'appeler une banque, sans risque de poursuites. Comment se fait-il que des étrangers puissent utiliser ouvertement le nom de banques étrangères, sans obtenir une licence en vertu de la présente Loi sur les banques et sans être poursuivis? Et maintenant, vous venez me dire que vous leur donnez une chance.

M. Sleeman: La situation n'est pas celle que vous décrivez.

M. Stevens: Tant qu'ils tiennent compte de vos avertissements, ils ne sont pas poursuivis. Mais comment se fait-il que leurs noms figurent tujours dans les pages jaunes? Cela fait plus d'un an.

Monsieur le président, il ne s'agit pas de se lancer dans une chasse aux sorcières, mais il est surprenant que nous soyons ici aujourd'hui pour envisager la possibilité d'autoriser les banques étrangères à faire des transactions banquaires au Canada, alors qu'elles ont déjà un chiffre d'affaires de près de 4 milliards de dollars. Si ce projet de loi ne comporte pas des dispositions extrêmement strictes, je me demande pourquoi nous parlons de fixer un plafond de 15 p. 100 aux activités bancaires étrangères? A quoi servent toutes ces dispositions fantaisistes qui sont censées limiter les activités des banques étrangères au Canada?

Est-ce que je peux conclure, monsieur le président?

M. Kennett semble tirer une consolation du fait qu'il ne s'agit que de bureaux de représentation. Mais je ne vois rien dans la Loi sur les banques qui leur permette de se présenter comme des bureaux de représentation. Il est clair qu'une banque n'a pas le droit de se présenter comme tel.

Vous m'avez répondu que ces entreprises ne font pas affaires au Canada; monsieur Kennett, nous savons tous comment cela marche. Les affaires sont conclues nominalement en dehors du pays, mais c'est au Canada qu'ont lieu tous les entretiens. Afin de contourner la loi, ces entretiens ont lieu au Canada et les affaires sont conclues dans les pays concernés.

[*Text*]

Mr. Kennett: Mr. Chairman, in any legal sense, they are not in business in Canada. They are an arm of the foreign bank and they call themselves by the name of the foreign bank. There is no law at the moment in Canada to prevent them from coming in, in a representative office, and performing a representative kind of function for the banks. But they dare not sign contracts in this country and do business in that legal sense in this country.

I might add that the representative-office system is used by every significant bank in the world. I would not know how many representative offices Canadian banks have around the world but I would think there are a great many in exactly this form and performing just this kind of representational activity.

Now, the only other thing I can say is that you will see in the Bank Act that for the first time we require the registration of these offices, and we have a draft regulation, which is before you now, that sets out what they shall and shall not do and which requires a licence and a regular report to my office. So for the first time we will have a legal and regulatory framework to register and control this activity.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Stevens: Would you put me down for another round, Mr. Chairman?

The Chairman: I certainly will.

Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman.

Sir, a general question to Mr. Kennett. Is there any way that you can keep out suit-case banking in a country?

• 1030

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the answer is no. The answer is quickly and simply, no. Suit-case banking, once again, is a commonly accepted form of banking around the world. Canadian bankers are active suit-case bankers. In fact, I . . .

The Chairman: Perhaps you could define that. I know the expression is used a lot.

Mr. Kennett: Well, the expression is used very loosely. Let me define it exactly the way I am using it. I expect that Mr. Saltsman and I are using it in the same way, but we may not be.

When I talk about a suit-case banker, I talk about a gentleman who is coming from the head office of a foreign bank with a suit case; he is living in hotels and is going around marketing his wares to Canadian companies. Now, once again it is a bit like the representative office. He is not going into a Canadian company and sitting down with the treasurer and signing a contract and making a loan. He is selling the services of his parent organization and if he sells it successfully, then the deal is signed in New York or Tokyo or wherever he comes from. That is what I mean by suit-case banking.

Mr. Saltsman: That is essentially what I mean. I presume the only way of stopping it, if you could stop it, is by imposing very rigid exchange controls . . .

Mr. Kennett: Yes.

[*Translation*]

M. Kennett: Monsieur le président, sur le plan légal, ces entreprises ne font pas affaires au Canada. Il s'agit de filiales d'une banque étrangère qui se prévalent du nom de cette même banque. Il n'existe aucune loi canadienne qui les empêche d'ouvrir au Canada des bureaux de représentation ou d'assurer pour une banque des fonctions de représentation. Mais elles n'osent pas signer des contrats et faire affaires, dans le sens légal du terme, au Canada.

J'aimerais souligner que partout au monde, les banques importantes utilisent le système des bureaux de représentation. J'ignore combien de bureaux de représentation les banques canadiennes ont à l'étranger, mais je suis certain qu'il y en a un grand nombre qui fonctionnent de la même façon.

Tout ce que je puis ajouter, c'est que vous verrez dans la nouvelle loi sur les banques que, pour la première fois, nous exigeons que ces bureaux soient enregistrés. Nous avons également déposé une ébauche de règlement qui précise quelles sont les activités autorisées et interdites, et qui exigent que ces bureaux obtiennent une licence et fassent régulièrement rapport à mon bureau. Pour la première fois, nous disposerons d'un instrument légal de réglementation et de contrôle.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Stevens: Voulez-vous m'inscrire pour le deuxième tour, monsieur le président?

Le président: Bien sûr.

Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président.

J'aimerais poser une question générale à M. Kennett. Y a-t-il moyen d'empêcher l'établissement de banques itinérantes dans un pays?

M. Kennett: Monsieur le président, la réponse est non. Les activités des banques itinérantes sont couramment acceptées de par le monde. Les banquiers canadiens jouent un rôle actif dans ce domaine. En fait . . .

Le président: Peut-être pourriez-vous nous définir cette expression «couramment utilisées».

M. Kennett: Elle est utilisée dans un sens assez vague. Permettez-moi de vous préciser la façon dont moi je l'utilise. Cela correspond probablement au sens que lui donne M. Saltsman mais peut-être que non.

On parle de banques itinérantes dans le cas où le siège social d'une banque étrangère charge l'un de ses représentants d'aller vendre ses services à l'étranger, en l'occurrence à des sociétés canadiennes. La situation est voisine de celle des bureaux de représentation. La personne en question ne vient pas voir par exemple le responsable financier d'une société canadienne pour signer un contrat et octroyer un prêt. Cette personne cherche à vendre les services de la maison mère et, en cas de succès, le contrat est signé à New York ou à Tokyo, en un mot à la maison mère. C'est là ce que j'entends par banque itinérante.

M. Saltsman: Moi aussi. La seule façon de mettre un terme aux activités de ces établissements consiste, je suppose, à imposer un contrôle des changes très strict . . .

M. Kennett: Oui.

[*Texte*]

Mr. Saltsman: ... that would control the movement of money; determine what kind of movements you wanted and how that money could be placed. But there would be no other way of doing it.

Mr. Kennett: That is exactly right, sir.

Mr. Saltsman: It is very much like the kilt makers in Glasgow. You know they do not have any offices here. They simply go around to the armouries and sell their kilts and place the order with the company in Glasgow.

An hon. Member: Up your kilt.

Mr. Saltsman: Up your kilt, yes. Well, it is all up the kilt, yes.

An hon. Member: A Jewish kilt.

Mr. Saltsman: Do you or does your department have any views, and I presume your views would be based on the security of depositors' money, on enlarging the role of the banks to go more into merchant banking? The question was asked earlier about not enough merchant banking in Canada, of banks taking equities, of going into non-banking operations? Does your department have any views of the desirability of that?

Mr. Kennett: Yes, yes we certainly do, Mr. Chairman. I guess it is not just a question of our department; it is a question of the Government of Canada. For as long as there has been a Bank Act which goes back to 1871, the clear policy and philosophy about banking in this country has been that banks should not take equity investment in non-financial operations because by undertaking such activities, they take different risks, risks that are quite different from the normal banking risks, with the funds of the depositors and the shareholders.

They also run the serious risk of conflict of interest in relation to those investments, particularly when those investments begin to get into some difficulty. You are a major commercial lender to a corporation; you are also a substantial shareholder; the company begins to get into the glue; what do you do? Where is your obligation? Is your obligation as a shareholder or perhaps a member of the board or is your obligation to protect the bank and the interest of the depositors? Where are you in that circumstance? How great a risk do you take in those circumstances?

I think one of the strengths of our system, one of the clear strengths is that we separate those activities in this country. We separate the commercial banking activity from that kind of equity investment, that other kind of risk-taking in corporate management.

Mr. Saltsman: For me that is a pretty important consideration in looking at changes in the Bank Act. We received some information from some of the European bankers who were here that in Europe they have no restriction or their restrictions are very limited and that banks in fact operate this way. You are quite right in terms of philosophy that you have to define what you want your banks to do. Historically the attitude has been that we make our Canadian banks safe and, essentially, you may correct me on this, that the old role and

[*Traduction*]

M. Saltsman: ... destiné à contrôler le mouvement de l'argent, à en déterminer la nature et les placements qu'on en tirerait. Il n'y a pas d'autres façons d'agir.

M. Kennett: C'est tout à fait juste, non.

M. Saltsman: Il en va de même pour les fabricants de kilt de Glasgow. Ils n'ont pas de bureau ici, ils envoient des représentants qui viennent remettre les commandes à la société à Glasgow.

Une voix: Enlevez votre kilt!

M. Saltsman: Vous avez raison mais il est déjà enlevé.

Une voix: C'est un kilt juif.

M. Saltsman: Vos services envisagent-ils d'accroître le rôle des banques de façon à ce que l'on puisse aller jusqu'à la création de banques d'affaires? Je suppose que votre opinion dépendra de la sécurité des fonds des déposants. On a dit précédemment qu'il n'y avait pas suffisamment de banques d'affaires au Canada, on a aussi parlé des banques qui détiennent des participations et des activités non bancaires. Que pense votre ministère à ce propos?

M. Kennett: Nous sommes tout à fait d'accord avec cela, monsieur le président. Notre ministère n'est pas le seul à entrer en ligne de compte à ce propos, il y a le gouvernement du Canada. La Loi sur les banques remonte à 1871 et, depuis cette date, on a toujours fermement estimé que les banques ne devraient pas détenir des participations dans des entreprises non financières parce que ces participations les amènent à prendre des risques différents de ceux du domaine bancaire où elles doivent s'occuper des fonds des déposants et des actionnaires.

Par ailleurs, il y a également des risques de conflits d'intérêts avec ces investissements, surtout en cas de difficulté. Imaginez qu'en tant que représentant de l'une des plus grandes sociétés de prêts, vous avez prêté des fonds à une société dont vous êtes actionnaires et que cette société se trouve en difficulté; que faites-vous? A quel niveau se situent vos obligations à l'égard de la société? Avez-vous des obligations à assumer en tant qu'actionnaire ou peut-être même en tant que membre du conseil d'administration de la société ou bien en tant que banquier qui doit protéger les intérêts de ces déposants? Quel genre de risque allez-vous prendre dans un cas de ce type?

Notre système est solide en ce sens que l'on fait une distinction entre ces deux types d'activité. Nous faisons une distinction entre les activités des banques commerciales et ce type de prise de participation dans une société, activité comportant des risques.

M. Saltsman: Voici à mon avis un élément important en ce qui concerne les modifications à apporter à la Loi sur les banques. Les représentants des banquiers européens qui sont venus témoigner hier nous ont dit qu'en Europe, les restrictions à cet égard étaient très limitées. Vous avez raison de vouloir définir avec précision le rôle des banques. Nous avons toujours voulu que les banques canadiennes soient sûres et, vous me reprendrez si je me trompe, la Loi sur les banques a toujours visé à assurer la protection des déposants. On a fait valoir que

[*Text*]

perhaps the role of the Bank Act itself, or one of its principal roles, has been to protect the security of depositors. There is an argument that banks, in fact, are instruments of public policy. In Europe apparently this is the case, and in Japan as well. That banks not only have that function of protecting depositors . . . Or let us say that governments not only have the function of seeing that banks protect depositors, but also that they act in the interests of what is sometimes defined as government policy, whether it is on foreign ownership or assisting industry or running certain risks.

• 1035

It may be that our virtue has also been a failure; that is, it has injected excessive caution into our banking system. I think we are somewhat notorious in this country for the caution of our banking system, and where you need industrial development and expansion you are so prone to foreign ownership that there may, in fact, be an argument for being less cautious than we have been in the past, and seeing an enlarged role for the banks in this.

Now I am speculating out loud. It is an unanswered question in my mind. But it is the kind of thing I think is pretty important for us to look at when we are trying to define the role of banks; whether we should be as cautious as we have been in the past, whether we should be more concerned about industrial development in Canada, using the banks as an instrument of that industrial development.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, if I may ramble around that statement . . .

Mr. Saltsman: I wish you would because I think it is an important consideration.

Mr. Kennett: A very important consideration. I think we have clearly taken a choice in this country, and part of that choice has been based on history. The fact is, for many years the Canadian banks have been the major collectors of the savings of Canadians, from school children to millionaires, if you like. Almost everyone has had access to a branch of a Canadian bank. Perhaps have grown up putting their money there, and putting their money there with a sense of real security, real safety. By and large the Canadian banking system has been safe because there have been certain constraints. One constraint is that they are not making equity investments in steel companies and automobile companies and a variety of other institutions that may impose real risks and real conflicts of interest.

Another restraint is that no individual person can be a significant holder of the shares of a Canadian bank. The shareholdings are widely dispersed. That has the effect of concentrating the power on the board and the management, whose sole responsibility is to run the best possible bank.

I was at a meeting just a few weeks ago, and the Comptroller of the Currency, who is more or less my opposite in the United States, was saying that 60 per cent of the bank failures in the United States are accounted for by insider activity in the bank. The principal shareholder, who may own 30 or 40 or 50

[*Translation*]

les banques constituaient un instrument de politique. Il semble que ce soit le cas en Europe et au Japon. Les gouvernements doivent non seulement veiller à ce que les banques protègent leurs déposants mais aussi à ce qu'elles agissent dans l'intérêt de ce que l'on définit parfois comme les politiques gouvernementales, qu'il s'agisse de mainmise étrangère, d'aide à l'industrie ou de la prise de certains risques.

Peut-être avons-nous péché par excès de zèle; je veux dire que nous avons été pas trop prudents en ce qui concerne notre système bancaire. Nous sommes réputés à ce propos mais, en cas d'un besoin de développement et d'expansion industriels, nous courons le risque de prise de participation étrangère et, de ce fait, peut-être eût-il fallu faire preuve de moins de prudence et d'un plus grand souci de l'élargissement du rôle des banques.

C'est là une question que je me pose et qui reste sans réponse. Il s'agit cependant d'un élément sur lequel il importe de se pencher lorsque l'on cherche à définir le rôle des banques; faut-il être aussi prudents que nous l'avons été dans le passé ou bien faut-il avant tout veiller au développement industriel de notre pays et, pour ce faire, se servir des banques.

M. Kennett: Monsieur le président, permettez-moi de faire quelques remarques à propos de ces commentaires . . .

M. Saltsman: S'il vous plaît parce qu'il s'agit d'un domaine important.

M. Kennett: Tout à fait. Nous avons fait un choix net, en partie pour des raisons historiques. Pendant de nombreuses années, les banques canadiennes ont recueilli les épargnes des Canadiens, de celles des écoliers à celles des millionnaires, si vous voulez. N'importe qui pouvait s'adresser à la succursale d'une banque canadienne. On faisait cela depuis bon nombre d'années en sentant que son argent se trouvait là en sécurité. En général, le système bancaire canadien est sûr à cause de certaines contraintes. Par exemple, les banques canadiennes ne détiennent pas de participation dans des sociétés sidérurgiques, dans des sociétés de construction automobile, dans toute une gamme d'entreprises qui exigent que l'on prenne des risques et que l'on risque des conflits d'intérêts.

Par ailleurs, il existe des normes en ce qui concerne le nombre d'actions d'une banque canadienne que peut détenir une seule personne. Les actions sont largement réparties. De ce fait, c'est au sein du conseil d'administration qui a pour seule responsabilité de gérer la banque le mieux possible que sont concentrés les pouvoirs.

Il y a quelques semaines, j'ai rencontré mon homologue américain, pourrait-on dire, le *Comptroller of the Currency* (contrôleur de la monnaie) qui me faisait remarquer que 60 p. 100 des faillites bancaires aux États-Unis sont dues aux activités de personnes faisant partie de la banque à titre d'action-

[*Texte*]

per cent of the bank, arranges loans in his own interest for him to speculate in some of his other interests, eventually leading the bank right down the path to bankruptcy. Sixty per cent of all the bankruptcies of banks in the United States are attributed directly to that. We are not in that business at all. We are not generally faced with that possibility.

All of these constraints do lead to real limitations, and one of the limitations from these kinds of constraints is that we have not develped a British-style merchant banking system in this country. That is a fact, and there may be some losses in that regard.

Just one more comment. We have tried to overcome this limitation in some modest degree in this legislation by allowing a bank to wholly own a venture capital company. This will mean a bank can establish a venture capital company, and that venture capital company can invest to a greater degree than 10 per cent in new and innovative ventures in Canada.

The Chairman: This will be your concluding question, Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: All right.

What is your view on the banks getting into very extensive insurance operations—across-the-counter insurance sales? Again, a real weakness in the insurance industry in Canada is that there is almost no opportunity of buying it across the counter. You have to do it through a sales agent of some kind and pay, I think, a higher premium than is really necessary—in other words, enlarging the role of the banks into department store financial operations.

• 1040

Mr. Kennett: Yes, sir.

Mr. Saltsman: Do you have any concern about that?

Mr. Kennett: Well, Mr. Chairman, once again the philosophy has been that the banks should be in the business of banking and that is not the business of insurance. An underlying view is that the Canadian financial system was sounder by having a variety of institutions operating within it, by having trust companies to play the fiduciary role, by having investment dealers to underwrite securities, by having insurance companies to offer insurance. So, the banks have been constrained, traditionally, from getting into these other kinds of businesses. Now, there may be penalties to be paid there too, sir, but that is the philosophy.

Mr. Saltsman: That is more an article of faith than an article of fact, though, is it not?

Mr. Kennett: Well, I am talking personally now, but I can remember being involved in a former responsibility I had with an underwriting of a Government of Canada issue in Germany, where the Deutsche Bank was the underwriter for the government. It played a fiduciary role in that issue, accepted the deposits for the government for that issue, and literally performed every possible function for that issue in Germany. Things went extremely well. But let us envisage what might have occurred had things not gone well and had the purchasers

[*Traduction*]

naire. L'actionnaire principal qui peut détenir 30, 40 ou 50 p. 100 des actions de l'institution peut chercher à spéculer à partir des prêts qu'elle lui octroie, ce qui la mène à la faillite. Soixante pour cent des faillites bancaires aux États-Unis sont directement imputées à ce genre de manœuvre. Étant donné que la situation est différente chez nous, nous ne risquons pas cette possibilité.

Ces contraintes imposent des limites et, par exemple, nous n'avons pas, dans notre pays, élaboré un système de banques d'affaires identique au système britannique. C'est là un fait qui a peut-être eu des conséquences néfastes.

Permettez-moi de faire une remarque supplémentaire. Nous avons quelque peu cherché à repousser cette limite dans le projet de loi en permettant à une banque de contrôler entièrement une société à capital de risque. Ainsi, une banque pourra créer une société à capital de risque, laquelle pourra investir davantage que 10 p. 100 dans de nouvelles activités au Canada.

Le président: Monsieur Saltsman, ce sera votre dernière question.

M. Saltsman: Très bien.

Que pensez-vous des banques qui se lancent sur une grande échelle dans le domaine de l'assurance . . . dans la vente directe de polices d'assurances? Il existe un problème dans le domaine des assurances au Canada en ce sens qu'il n'est presque pas possible d'acheter une police directement. Il faut passer par un agent et de ce fait, payer plus cher que nécessaire . . . je pense donc qu'il faudrait élargir la gamme des activités financières des banques.

M. Kennett: Oui.

M. Saltsman: Avez-vous pensé à ce problème?

M. Kennett: On estime que les banques doivent s'occuper d'activités bancaires et non pas d'affaires relevant de l'assurance. On estime que la diversité des institutions financières est préférable pour notre système financier; il y a les sociétés de fiducie, les sociétés d'investissements qui se chargent de la souscription des titres, les compagnies d'assurance qui offrent les polices. Les banques ont donc toujours été empêchées de se livrer à des activités autres que des activités bancaires. Peut-être cela est-il quelque peu néfaste mais c'est ce qui se passe.

M. Saltsman: Voilà plus une profession de foi qu'une description de la réalité, n'est-ce-pas?

M. Kennett: Eh bien, je parle en mon nom propre mais je me souviens avoir eu un certain rôle à jouer lors d'une émission de titres du gouvernement du Canada en Allemagne. La *Deutsche Bank* avait joué le rôle de fiduciaire à ce propos, elle avait accepté les dépôts au nom du gouvernement et s'était porté garante, elle avait joué pratiquement tous les rôles lors de cette émission de titres en Allemagne. Les choses se sont très bien passées. Cependant, supposons que les acheteurs d'obligations aient soudainement décidé que les actes de fidu-

[*Text*]

of the bonds decided, in some sense, that their trust indenture was inadequate and decided to start suing people. You have all this tremendous concentration of power and responsibility and one single institution doing everything. Here again, the potential conflicts are rather large, and I guess being a rather conservative people we have historically prevented this kind of thing from arising.

The Chairman: But the Germans get out of that conflict, or at least minimize it, as we learned yesterday, by having a ceiling on the amount the bank can put into one particular venture or one borrower. If we introduced something like that, would you have the same reservations about the protections necessary against conflict of interest?

Mr. Kennett: Well, there are various ways around it, Mr. Chairman. Banks in the United States are in the trust business. Bankers Trust Company is a major bank and it is in the trust business. But the regulatory authorities are now swarming through this system and establishing what they call "Chinese walls", to try to prevent the trust officers in the bank from talking to the lending officers in the bank. The thing has become rather a jungle of regulation; and I guess we look rather smart now. We have avoided all that. But there may be other ways to handle the potential problems.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, put me down for another round. I want to talk about the power, where the power really resides.

The Chairman: I have Drs. Rynard and Ritchie and Mr. Kempling.

Dr. Rynard.

Mr. Rynard: Well, Mr. Chairman, I was interested in the point that the trust companies were provincial and under provincial control. But is it not true that the trust companies have to get their okay from Ottawa under the Department of Finance, and also on their deposit insurance; and they have to have those all okayed by the same Finance Department you have under the banking system?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I am glad you raised those questions, because they are matters that do need clarification.

Trust companies can be chartered federally under the Department of Insurance, Mr. Humphrys. So there are trust companies that are incorporated federally, but to operate, they also must receive licences from the provinces. Other trust companies are incorporated provincially and receive licences to operate in other provinces. Those trust companies are in no way regulated by the federal government.

• 1045

Now, under the Canada Deposit Insurance Corporation legislation it is possible for a provincially chartered trust company to have its deposits insured so long as the provincial government gives its authorization.

[*Translation*]

cie qu'on leur avait remis n'étaient pas satisfaisants, et qu'ils aient commencé à intenter des poursuites judiciaires. Tous les pouvoirs se retrouvent concentrés en une seule institution qui assume toutes les responsabilités. Là encore, les conflits en puissance sont grands et comme nous avons toujours été relativement conservateurs, nous avons préféré éviter que ce genre de chose arrive.

Le président: Nous avons cependant appris hier que les allemands réduisent ces problèmes au minimum en limitant les montants qu'une banque peut investir dans une entreprise ou confier à un débiteur. Si nous agissions de la même façon, exprimeriez-vous les mêmes réserves en ce qui concerne les protections nécessaires afin de prévenir les conflits d'intérêt?

M. Kennett: Monsieur le président, il y a divers moyens de contourner le problème. Aux États-Unis, les banques s'occupent de fiducie, la *Bankers Trust Company* par exemple. Toutefois, les organismes de réglementation interviennent maintenant pour mettre le holà, ils érigent des «murailles de chine» pour éviter que dans une même banque, les responsables du domaine fiduciaire n'entrent en contact qu'avec ceux du service des prêts. On a de ce fait dû accepter tout un fouillis de règlements; pour notre part, nous avons évité tout cela et je pense que nous ne nous en portons pas plus mal. Malgré cela, il y a peut-être d'autres façons de résoudre les problèmes potentiels.

M. Saltsman: Monsieur le président, je vous prierais de bien vouloir m'inscrire pour le deuxième tour. Je voudrais demander où se trouvent concentrés les pouvoirs.

Le président: J'ai sur ma liste les noms de MM. Raynard, Ritchie et Kempling.

La parole est à M. Raynard.

M. Rynard: Monsieur le président, on a fait remarquer que les sociétés de fiducie relevaient de la compétence provinciale. Ces sociétés ne doivent-elles pourtant pas demander l'autorisation du ministère des Finances Fédéral pour se livrer à leurs activités financières et de plus ne doivent-elles pas non plus obtenir un accord de ce même ministère en ce qui concerne l'assurance des dépôts?

M. Kennett: Monsieur le président, je suis heureux que l'on pose ces questions parce que je pense qu'il convient d'apporter quelques éclaircissements.

Les sociétés de fiducie peuvent obtenir un permis du gouvernement fédéral en s'adressant au département des assurances de M. Humphrys. Il y a donc des sociétés de fiducie qui sont constituées en société au niveau fédéral mais qui doivent également obtenir des permis de la part des provinces. Certaines sociétés de fiducie sont constituées en sociétés au niveau provincial et elles reçoivent des permis des autres provinces. Ces sociétés de fiducie ne sont absolument pas réglementées par le gouvernement fédéral.

Il est maintenant possible, aux termes de la Loi sur la société d'assurance-dépôts du Canada, pour une société fiduciaire à permis provincial d'assurer ses dépôts pour autant que le gouvernement de la province donne son autorisation.

[*Texte*]

The provincial trust companies are all regulated by superintendents of insurance or the equivalent in each province but, nonetheless, the federal superintendent in the case of a provincially chartered trust company insured federally under the Canada Deposit Insurance Corporation Act does give some attention to those companies to ensure that the provincial regulation is up to snuff and that those companies are operating in a reasonable way.

Mr. Rynard: One of the points that I was making there is that the trust companies have been very safe. They have been as safe as the banks, I believe. Is that the record? Has there been any trust company failures, say, in the last 35 or 40 years?

Mr. Kennett: Yes, there have. There was a recent large failure, Commonwealth Trust.

Mr. Rynard: In Ontario?

Mr. Kennett: No, not in Ontario. This was on the West Coast.

Mr. Rynard: Oh, yes, right.

Mr. Kennett: In Vancouver. But that was a significant failure and the deposit insurance was brought into play to protect the depositors in that company. But that was a provincially chartered trust company operating out of Vancouver.

Mr. Rynard: But you had issued deposit insurance to that company.

Mr. Kennett: Yes, the Canada Deposit Insurance Corporation had provided deposit insurance to that company. But the major supervisory function is with the chartering province.

Mr. Rynard: In other words, the province then and the federal government both missed it.

Mr. Kennett: Well, in a sense I suppose it was a case of fraud. I believe that the person involved is still in gaol. You can only do so much by regulation in an instance where there is clearly fraud involved.

Mr. Rynard: Going back, is it not a fact the federal government or the provincial government, or both for that matter, because you are both responsible where they have deposit insurance and so forth and you do check them, would be responsible for a failure of either a bank or a trust company?

Mr. Kennett: Well, I should make it clear that I am in no sense responsible for trust companies. My jurisdiction rests solely and wholly with banks that are chartered under the Bank Act.

Mr. Rynard: Then my next question would be, Mr. Chairman, when you have your inspectors out you have stated that they call and check and now you state you have no responsibility for this. Then why have your inspectors check?

Mr. Kennett: Well, just a minute, Mr. Chairman. The law requires me to inspect the banks and does give me some responsibility in relation to the protection of the depositors and the shareholders in a bank, and we inspect the banks and we do the best we can to ensure that the banks are acting in a

[*Traduction*]

Les compagnies de fiducie provinciales sont toutes réglementées par l'entremise des surintendants des assurances ou son équivalent dans chaque province. Toutefois, dans le cas d'une compagnie fiduciaire à permis provincial et assurée en vertu de la Loi sur la société d'assurance-dépôts du Canada, le surintendant fédéral surveille ces compagnies jusqu'à un certain point afin de s'assurer que les règlements provinciaux sont à la hauteur et que ces compagnies fonctionnent de façon raisonnable.

M. Rynard: Ce que je voulais dire c'est que les sociétés de fiducie ont été très sûres. Je pense qu'elles ont été aussi sûres que les banques. Est-ce vraiment ainsi que les choses se sont passées? depuis 35 ou 40 ans y a-t-il eu des faillites de sociétés de fiducie?

M. Kennett: Oui, il y a en a eu. Il y en a eu une importante récemment, la *Commonwealth Trust*.

M. Rynard: En Ontario?

M. Kennett: Non, pas en Ontario. C'était sur la côte ouest.

M. Rynard: Oh! oui, en effet.

M. Kennett: A Vancouver. C'était une faillite importante et l'assurance-dépôts est intervenue pour protéger les déposants de cette compagnie. Mais c'était une entreprise de fiducie à permis provincial installée à Vancouver.

M. Rynard: Mais vous aviez assuré les dépôts de cette compagnie.

M. Kennett: Oui, la Société d'assurance— épôts du Canada avait assuré cette compagnie. Mais la responsabilité principale de la surveillance revient à la province qui émet le permis.

M. Rynard: Autrement dit, la province et le gouvernement fédéral n'ont rien vu.

M. Kennett: Eh, bien je pense qu'en un sens c'était un cas de fraude. Je crois que la personne en cause est toujours en prison. On ne peut tout prévoir par réglementation dans des cas où la fraude est clairement établie.

M. Rynard: Revenons en arrière. N'est-il pas vrai que le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, ou les deux, soient responsables dans le cas où il y a une assurance-dépôts, étant donné que vous effectuez les vérifications et ainsi de suite. Dans ce cas-là le Fédéral et le Provincial ne sont-ils pas responsables de la faillite d'une banque ou d'une compagnie de fiducie?

M. Kennett: Eh, bien je tiens à préciser que je ne suis aucunement responsable des sociétés de fiducie. Ma compétence porte uniquement et entièrement sur les banques constituées en vertu de la Loi sur les banques.

M. Rynard: Monsieur le président, vous avez dit que vos inspecteurs les visitent et les inspectent et maintenant vous niez toute responsabilité, ma question est donc la suivante. Pourquoi faites-vous ces inspections?

M. Kennett: Un instant, monsieur le président. La loi exige que j'inspecte les banques et elle me charge dans une certaine mesure de la protection de leurs déposants et de leurs actionnaires. Nous inspectons les banques et nous nous assurons de notre mieux qu'elles font bon usage des fonds des déposants et

[*Text*]

prudent way in relation to the use of the funds of the depositors and the shareholders. There has not been a bank failure in this country since 1923.

Mr. Rynard: That was the Home Bank.

Mr. Kennett: The Home Bank. The Office of the Inspector General of Banks was established in 1924 in response to the Home Bank's failure, where a lot of people got hurt.

Mr. Rynard: What I am wondering is whether you feel that you have all the holes plugged and that you are not going to have a trust company problem, like you did with the Commonwealth affair?

Mr. Kennett: Well, that really I guess is a question that would be better asked to the Superintendent of Insurance, Mr. Dick Humphrys, who is responsible for the supervision of the trust companies. I know that he has inspectors across the country to inspect these institutions, insofar as they are federal institutions, sir, and I keep returning to that. I do not know of any federal trust companies in recent history that have gotten into trouble. This system is working quite well.

• 1050

Mr. Rynard: You are stating that there is a tremendous amount of safety in both the banks and the trust companies as they exist today and as they are administered.

Mr. Kennett: Yes, I would believe that, sir, where there is deposit insurance.

Mr. Rynard: When a foreign bank is coming in or an affiliate or an investment company or anything, do they apply for any licence to come in to do business in Canada?

Mr. Kennett: Any foreign operation coming in to do business in Canada now I believe requires FIRA approval. So they are hitting the screening device and it is the FIRA device. It has nothing to do with me. It is the FIRA device.

Before FIRA was established, if a foreign bank wanted to establish a loan company or a trust company or a financial institution under a provincial or a federal corporations act, they were free to do this. There was no law against it, and many did it. They came in. Some established trust companies under provincial legislation. A number established financial institutions, companies that raise funds in the money market and lend them to businesses in Canada. Some did leasing and some did factoring.

They came in, but they came in not as banks. They came in as finance companies or some other kind of financial institution. They came in under the law entirely. They established as a Canadian corporation, and now in that sense have Canadian corporate citizenship.

I think it is fair to complete this little history by saying that since the publication of the White Paper on banking in August of 1976, a system of moral suasion has been in operation inviting these foreign banking institutions not to establish any more business activities in Canada, any new business activities in Canada, until the new banking legislation is in place

[*Translation*]

des actionnaires. Depuis 1923 il n'y a eu aucune faillite bancaire au pays.

M. Rynard: Il s'agissait de la *Home Bank*.

M. Kennett: Oui, de la *Home Bank*. C'est à la suite de la faillite de la *Home Bank*, où les pertes personnelles furent nombreuses, que fut créé en 1924 le Bureau de l'inspecteur général des banques.

M. Rynard: Je me demande si vous avez prévu toutes les possibilités et qu'une affaire comme celle de la *Commonwealth Trust* ne se reproduira pas?

M. Kennett: Bien, je pense qu'il vaudrait mieux poser cette question au surintendant des assurances, M. Dick Humphrys, responsable de la surveillance des compagnies de fiducie. Je sais qu'on envoie des inspecteurs partout au pays dans ces institutions, pour autant qu'elles détiennent des chartes fédérales, et j'y reviens constamment. Au cours des dernières années, je ne connais aucune société de fiducie fédérale qui se soit trouvée en difficulté. Ce système fonctionne très bien.

M. Rynard: Vous affirmez que sous leur forme et leur administration actuelles les banques et les compagnies de fiducie sont très sûres.

M. Kennett: Oui, je le crois, lorsqu'il y a une assurance-dépôt.

M. Rynard: Les banques étrangères ou les filiales ou les sociétés d'investissement ou autres, doivent-elles obtenir un permis pour venir au Canada et y faire des affaires?

M. Kennett: Je pense que toute entreprise étrangère désirant faire des affaires au Canada doit obtenir l'autorisation de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Elle passe donc par un processus de tamisage de la part de l'agence. Cela ne me concerne pas du tout, car c'est le rôle d l'organisme.

Avant la création de l'agence, une banque étrangère pouvait créer une compagnie de prêts ou de fiducie ou une institution financière aux termes de la Loi fédérale ou provinciale sur les sociétés, elle était libre de le faire. Il n'y avait aucune loi interdisant cela, et beaucoup l'ont fait. Certaines ont créé des compagnies de fiducie, en vertu de lois provinciales. Bon nombre d'entre elles ont créé des institutions financières, des sociétés qui vont chercher des fonds sur le marché monétaire pour les prêter aux entreprises canadiennes. Certaines se sont occupé de location et d'autres de vente à la commission.

Elles se sont installées, mais pas à titre de banques. Elles sont venues à titre de compagnies financières ou autres. Cela était tout à fait autorisé de par la loi. Elles se sont établies comme des sociétés canadiennes et, à cet égard, elles sont maintenant constituées à titre de sociétés canadiennes.

Je pense qu'il faut compléter cette petite histoire en rappelant que depuis la publication du livre blanc sur les banques en août 1976, il existe un système de persuasion morale. Nous avons demandé aux institutions bancaires étrangères de ne pas établir d'autres activités commerciales au Canada avant l'adoption de la nouvelle Loi sur les banques, laquelle précisera

[*Texte*]

whereupon there will be a proper framework for them to do it. So as a result of the Minister's request we have not had new foreign banking institutions coming in to do financial business in Canada since the White Paper.

The Chairman: This will be your last question, Dr. Rynard.

Mr. Rynard: That is terrible. Maybe I can get on the second round again.

Do you feel that the restrictions are sufficient and there is sufficient information on foreign bank affiliates and so forth, or investment companies that come into Canada? Have they been processed properly? The thing that makes me wonder about this is that there is a 40 per cent increase in the last year, and that seems to me to be a heck of an increase. Why is there that increase and what investigation has been made on this 40 per cent increase and where has this increase been? Has it been in Canada or has it been on new ones that have come in? Have they all been properly investigated as to their safety?

I believe that Canadian banks and trust companies and so forth and insurance companies have been exceptionally safe in the Dominion of Canada, probably safer than almost anywhere in the world. I am wondering now if we are diluting that down when 40 per cent comes in, in the last year.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, most of these corporations to which you are referring and which have had this kind of growth rate are not accepting deposits from the public. There may be the odd one that is incorporated as a trust company. If it is incorporated as a trust company, then it is supervised as a trust company. Most of these institutions have come in and have incorporated, I think, largely under provincial corporate law.

• 1055

The whole philosophy about incorporation under corporate law is really quite different from incorporation under banking or trust law. My understanding—and I am not a corporate lawyer; I am not an expert in this field—is that anyone can incorporate, as a matter of right, under the normal corporation law in the country, but it certainly is not a right to receive a charter for a bank. Up until now you have had to go by way of a private bill through Parliament. It has not been a right. It has been a distinct privilege.

The Chairman: Mr. Ritchie.

Mr. Kennett: I am sorry, I have not quite finished, Mr. Chairman.

So these institutions have come in and they have operated under corporation law and they have operated entirely outside any regulatory framework. This has not put in jeopardy, as I say, deposits from little people because they do not accept deposits from the public but they certainly have operated entirely outside, many of them, any kind of financial institutions regulatory framework and this legislation intends to change that situation.

The Chairman: Mr. Ritchie.

[*Traduction*]

les modalités de leurs activités possibles. Donc, depuis le livre blanc et, à la demande du ministre, aucune institution bancaire étrangère n'est venue faire des affaires au Canada.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Rynard.

M. Rynard: C'est terrible. Je pourrais peut-être revenir au deuxième tour.

A votre avis, les restrictions sont-elles suffisantes, a-t-on suffisamment de renseignements sur les filiales des banques étrangères ou les compagnies d'investissement venant au Canada. Ces cas ont-ils été bien étudiés? Ce qui me préoccupe c'est l'augmentation de 40 p. 100 observée pour l'an dernier, qui me semble énorme. A quoi tient cette hausse, où se situe-t-elle et quelle enquête a-t-on fait à ce sujet? A-t-elle eu lieu au Canada ou est-elle attribuable aux nouveaux venus? Ces sociétés ont-elles toutes fait l'objet d'enquêtes appropriées quant à leur niveau de sécurité?

J'estime qu'au Canada, les banques, les compagnies de fiducie, d'assurance et autres ont été exceptionnellement sûres, probablement plus que partout ailleurs dans le monde. Je me demande si ce 40 p. 100 correspondant à des entreprises venues en dernier ne va pas nuire à cette sécurité.

M. Kennett: Monsieur le président, la plupart des sociétés ayant ce taux de croissance auquel vous faites allusion ne sont pas des institutions de dépôt. Il peut y avoir quelques exceptions comme celle de l'entreprise constituée en société de fiducie. Le cas échéant, elles font l'objet de la même surveillance que les compagnies de fiducie. La plupart de ces institutions ont été constituées en sociétés en vertu d'une loi provinciale.

Les principes du droit des sociétés sont tout à fait différents de ceux des lois constituant les banques ou les compagnies de fiducie. Je ne suis pas expert en la matière, mais je crois que la constitution en société est un droit alors que l'octroi d'une charte à une banque n'en est certainement pas un. Jusqu'à maintenant, il fallait pour cela présenter un bill privé au Parlement, il ne s'agissait donc pas d'un droit mais d'un privilège.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Kennett: Excusez-moi, mais je n'ai pas terminé monsieur le président.

Ces institutions ont donc été exploitées en vertu du droit des sociétés sans être aucunement réglementées. Cet état de chose n'a jamais représenté un risque pour les petits épargnants étant donné qu'elles n'acceptent pas de dépôts du public. Toutefois, bon nombre d'entre elles n'ont jamais été réglementées du point de vue financier et ce projet de loi vise à modifier cette situation.

Le président: Monsieur Ritchie.

[*Text*]

Mr. Stevens: A point of clarification, Mr. Chairman—if Gordon would let me—just on what Mr. Kennett has said. Thanks. When you say they do not take deposits from the public, you must be defining "public" in a sense that I do not understand, because certainly in Toronto one of the most active participants in commercial paper is the foreign banks. We had three representatives from French banks here who said that they even have the Quebec deposit insurance insuring their deposits.

The Chairman: I wonder, could we come back to that when we come around to your turn again?

Mr. Stevens: Well, could we not . . . ?

The Chairman: He was referring to the ones that did not.

Mr. Kennett: I was referring to the that did not. If they have deposit insurance, then they are licensed as a trust company or a loan company and they are supervised as a trust company or a loan company, but the majority are not in that circumstance. Some certainly are.

The Chairman: That is what I understood he was directing himself to. Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask some questions in a different area. I come from a rural western riding, and it has generally been felt that the banking system has discriminated against Western Canada in general and specifically against the rural areas and I suppose that is true of all rural areas in Canada and in a country widely scattered and regionalised, but I think this has contributed substantially over the years to dissatisfaction in certain parts of the country. Now, in a practical sort of way, some 30 years ago I borrowed $2,000 and, although it was covered by insurance, they sent to Montreal, the head office, to get an okay on it. Anyway, in these communities without the credit unions of course, much local business just could not exist. We, in Manitoba, look across the line at North Dakota, where it is roughly the same type of rural setting and the general feeling is that the Americans have done considerably better in their banking services in rural areas than we have in somewhat comparable circumstances. Does this act do anything to meet that objection or has it been taken into consideration? In other words, many people feel that banking service has not been distributed equally across the country.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, like, I guess, most of the questions today, I cannot answer it in a sentence or by yes or no. This question was very much featured in the Western Economic Opportunities Conference of four or five years ago. As a result of the formulation of the question then, the Bank of Canada began to collect statistics. They are imperfect statistics, but they are about the best that statisticians can do . . . I am sorry, it is not the Bank of Canada. We collect the statistics. My apologies.

• 1100

These statistics are published in the Bank of Canada monthly review and they are there for everyone to see. They have been published now for two or three years, so we have a series, and what those statistics in general seem to do is to deny the

[*Translation*]

M. Stevens: Si Gordon me le permet, j'aimerais obtenir des éclaircissements sur ce que vient de dire M. Kennett. Merci. Je ne comprends pas la définition qu'il donne au terme "public", car à Toronto du moins, les banques étrangères sont parmi celles qui participent le plus à la circulation d'effets commerciaux. Trois représentants de banques françaises ont même déclaré que leurs dépôts étaient assurés en vertu de l'assurance-dépôt du Québec.

Le président: Pourrions-nous y revenir à votre prochain tour?

M. Stevens: Ne pourrions-nous . . . ?

Le président: Il parlait de celles qui n'y participent pas.

M. Kennett: C'est exact. Si elles ont contracté une assurance-dépôt, cela signifie qu'elles ont été constituées en société de fiducie ou de prêts et qu'elles sont assujetties aux règlements pertinents. Toutefois, le majorité d'entre elles ne se trouvent pas dans cette situation.

Le président: C'est ce que j'avais compris. Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions sur un autre sujet. Je viens d'une circonscription rurale de l'Ouest où l'on a toujours eu l'impression d'être négligé par le système bancaire du Canada, surtout les régions rurales. Je suppose que c'est vrai pour toutes les régions rurales du Canada dans un pays aussi vaste, mais cet état de chose a semé le mécontentement dans certaines régions du pays. Pour illustrer ce que cela représente d'un point de vue plus pratique, il y a environ trente ans j'ai contracté un emprunt de $2,000 et malgré qu'il fût assorti d'une assurance, on a dû le faire approuver par le siège social de Montréal. De toute façon, dans ces collectivités, les entreprises locales ne pourraient survivre sans les caisses populaires. Les habitants du Manitoba peuvent facilement comparer leur situation à celle du Nord Dakota, de l'autre côté de la frontière. La majorité estime que les banques américaines offrent un bien meilleur service que le nôtre aux régions rurales. A-t-on tenu compte de ce problème et ce projet de loi vise-t-il à le résoudre? Autrement dit, bien des gens estiment que les banques n'offrent pas un service de même qualité dans toutes les régions du pays.

M. Kennett: Comme pour la plupart des questions qui ont été posées aujourd'hui, je ne puis vous répondre en une phrase ou en un mot. Cette question a fait l'objet de bien des discussions lors de la *Western Economic Opportunities Conference* tenue il y a quatre ou cinq ans. Informée de ces critiques, la Banque du Canada avait alors commencé à recueillir des statistiques. Elles ne sont pas parfaites, mais ce sont les meilleures que nous puissions obtenir . . . Excusez-moi, ça n'est pas la Banque du Canada mais nous qui recueillons les statistiques.

Depuis deux ou trois ans, ces statistiques sont publiées dans la revue mensueile de la Banque du Canada et chacun peut en prendre connaissance. Ces statistiques semblent aller à l'encontre de la croyance populaire voulant que les banques se

[*Texte*]

proposition that the banks are raising money in the west and in the east, and investing it all in central Canada. In fact, what the statistics generally prove is just the opposite, that the banks are raising funds in central Canada and putting out rather more of it in the west and the east than is being raised in those regions. Data collection and analysis is damn difficult, if you will pardon the language, so I am not saying it is the final solution, but in so far as we have been able to collect and analyse data, that is what is suggested by the data. My first comment would be that the feeling is not entirely justified.

Another thing that has happened in the system, and the bankers may not agree with this interpretation of history, and particularly with the establishment of the Bank of British Columbia and its growth in that area, there has been a agreat decentralization of banking activity in this country. The regional offices of the banks have become much more important over the last 10 years and you will find very, very few loans and only the very largest loans in the west being referred to the head office, a very, very few. The strengthening of these regional offices has substantially decentralized the banking business.

Finally, we are hoping that by allowing more foreign banks in, there will be some spreading out of this foreign bank activity throughout the country. It is a very improbable, frankly, that the foreign banks will establish in very small towns, but we are hopeful, certainly, that in the major urban centres throughout the west, there will be some interest by foreign banks, and this will provide another alternative for the people in those regions in seeking funds.

Mr. Ritchie: I mentioned a North Dakota rural area roughly comparable to Saskatchewan and Manitoba rural areas where they seem to have a different type of banking system. Is there any likelihood of a change on account of this bill or are you familiar enough with . . .

Mr. Kennett: I must say we have two new western banks, you know.

Mr. Ritchie: Yes.

Mr. Kennett: There is now the Northland Bank and the Canadian Commercial and Industrial Bank. They are busy providing loans to small businesses in western Canada. They are branched immediately, one of them at least, in Winnipeg, so there is more interest in that area, and hopefully there will still be more. I am hard put to answer your specific question though, sir. I suspect that the credit unions, which are thriving generally in that area, expanding their operations, and being given increasing powers, will continue to meet many of the needs in those areas.

Mr. Ritchie: It has been suggested that the growth of credit unions and other, I suppose, deposit-taking institutions, hampered the management of credit, money supply and those sort of things that the Treasury needed or the Minister of Finance needed to run the economy and to make changes that were effective. First of all, how valid has been this criticism? I understand this growth has taken place in the last 10, 15 years. Second, does this bill do anything towards remedying the situation? Does it, in fact, give the Minister of Finance more

[*Traduction*]

procurent des fonds dans l'Ouest et dans l'Est et les investissents tous dans le centre du Canada. En fait, c'est tout à fait le contraire, les banques investissent plus de fonds dans l'Ouest et dans l'Est qu'elles n'y en obtiennent. Il est extrêmement difficile de recueillir et d'analyser des données, mais juqu'à maintenant, c'est ce qui a été démontré. Je dirai donc, premièrement, que cette impression n'est pas entièrement justifiée.

Les banques ne sont peut-être pas d'accord avec notre interprétation, mais nous avons constaté une grande décentralisation des activités bancaires dans notre pays, surtout depuis la création de la Banque de la Colombie-Britannique et de son expansion dans cette région. Les succursales de banques ont pris beaucoup plus d'importance au cours des dix dernières années et il est extrêmement rare que des prêts consentis dans l'Ouest soient renvoyés au siège social; cela ne se produit que pour les sommes les plus importantes. Le renforcement de ces bureaux régionaux a contribué à une décentralisation considérable de l'activité bancaire.

Finalement, en admettant plus de banques étrangères, nous espérons que leurs services seront disséminés dans tout le pays. Il est fort peu probable que les banques étrangères s'établissent dans les petites villes mais nous croyons qu'elles s'intéresseront certainement aux centres urbains de l'Ouest, ce qui accroîtra les possibilités des gens de ces régions.

M. Ritchie: J'ai mentionné une région du Dakota du Nord à peu près comparable à la Saskatchewan et au Manitoba et qui disposait d'un système bancaire tout à fait différent. Est-il possible que ce projet de loi entraîne des changements ou connaissez-vous . . .

M. Kennett: Je dois rappeler que deux nouvelles banques ont été constituées dans l'Ouest, vous savez.

M. Ritchie: Oui.

M. Kennett: Il existe maintenant la Norbanque et la Banque commerciale et industrielle du Canada qui offrent des prêts aux petites entreprises de l'ouest du Canada. L'une d'elles a immédiatement ouvert une succursale à Winnipeg, ce qui laisse prévoir une assez grande expansion. Je ne puis toutefois vous donner de réponse précise. Je suppose que les caisses populaires, fort bien représentées dans cette région, prendront de l'expansion et, grâce à des pouvoirs supplémentaires, continueront de répondre en grande partie aux besoins de la population.

M. Ritchie: D'aucuns ont prétendu que l'expansion des caisses populaires et d'autres institutions de dépôt a nui à l'administration du crédit, de la masse monétaire et des autres ressources dont le trésor ou le ministre des Finances a besoin pour gérer l'économie et apporter des changements efficaces. Premièrement, cette critique est-elle justifiée? Je crois que cette expansion a eu lieu au cours des dix ou quinze dernières années. Deuxièmement, ce projet de loi contribuera-t-il à corriger la situation? Permet-il au ministre des Finances

[*Text*]

control over the total money system to use in a specific way for specific ends?

• 1105

Mr. Kennett: Mr. Chairman, there is no doubt, as some of the statistical material circulated to this Committee demonstrates, that in terms of the collection of personal deposits in this country the Credit Unions and the Caisse Populaires have been growing faster, and in some regions of the country growing significantly fast than the banks so increasingly large proportions of the public savings have been going to these institutions.

On the other hand, it has been made clear, I think, through the discussion since the White Paper in August, 1976, that it is the position of the government and the central bank, and you will certainly want to raise this question with Governor Bouey, that we do not need to make government financial monetary policies operate—we do not need at this time the control of the deposits, if you like, through a reserve system of these financial institutions, of these Credit Unions and Caisse Populaires. As I say, you are now asking a question that relates to the monetaray control of the system and what is required for that purpose. You will have the governor of the central bank as a witness before you quite soon and I think that is a very good question to put to him.

Mr. Ritchie: The suggestion is with more competition in the foreign banks; what about bringing in more banks at the other end, Canadian banks, through the conversion, as I think you call it?

Mr. Kennett: The legislation intends ease entry into banking for Canadians. It provides for foreign banks to establish, but it also intends to ease access to banking in Canada by Canadians. At the time of the last decennial revision, and my data may not be perfectly correct, I believe there were eight banks in this country and there are now 12. The twelfth one has not opened its doors yet as a bank. It is IAC which, I think, in June will become the Continental Bank of Canada. When it opens its doors as a bank it will open its doors with a couple of hundred branches and as a going concern. So we have had some success in increasing the number of banks operating in this country under the Bank Act since the last decennial revision. This legislation, particularly through proposed clause 9 of Bill C-15, and through Part X of the Bank Act as a part of Bill C-15, does try to facilitate amalgamations and conversions into a bank. So if there was a financial institution, another company like IAC, or perhaps a mortgage loan company, that thought it could use and benefit by the broader powers or the commercial lending powers of the Bank Act, we have tried to facilitate its conversion.

The importance of this facilitation became quite evident when IAC decided it wanted to go this route and there was just a hoard of problems. You people had to sit and consider a rather complicated little bill to provide for a number of exceptions to the Bank Act to facilitate this conversion of an existing financial institution into a bank.

The Chairman: That is a generous 10 minutes, Mr. Ritchie. Mr. Kempling.

[*Translation*]

d'exercer un plus grand contrôle sur la masse monétaire et de s'en servir à des fins précises?

M. Kennett: Monsieur le président, comme le démontrent certaines statistiques distribuées au Comité, il est certain que le niveau des dépôts personnels a augmenté plus rapidement et dans certaines régions, beaucoup plus rapidement; dans les caisses populaires davantage que dans les banques. Par conséquent, un pourcentage de plus en plus élevé des épargnes personnelles se retrouve dans ces institutions.

Par ailleurs, grâce au débat tenu depuis la présentation du Livre blanc en août 1976, il a été bien établi que le gouvernement et la banque centrale, vous voudrez certainement poser la question au gouverneur Bouey, estiment que le gouvernement n'a pas besoin d'exercer un contrôle sur les dépôts si vous voulez, par l'entremise d'un système de réserve pour ces institutions financières, les caisses populaires. Votre question porte sur la façon de contrôler le système. Le gouverneur de la banque centrale comparaîtra bientôt devant vous et ce serait une très bonne question à lui poser.

M. Ritchie: On prétend que les banques étrangères accroîtront la concurrence. Pourquoi ne pas créer plus de banques canadiennes grâce à ce que vous appelez, je crois, la conversion.

M. Kennett: Le projet de loi non seulement permet l'établissement de banques étrangères mais il vise aussi à faciliter l'entrée de Canadiens dans le système bancaire. Sauf erreur, il y avait 8 banques lors de la dernière révision décennale, il y en a maintenant 12. La douzième n'a pas encore ouvert ses portes officiellement. Il s'agit de la IAC qui deviendra la Banque continentale du Canada en juin prochain et ouvrira en même temps une centaine de succursales. Donc, depuis la dernière révision décennale, on a réussi à augmenter le nombre des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques. Ce projet de loi, surtout l'article 9 et la partie X de la Loi sur les banques, vise à faciliter les fusions et les conversions. Nous avons donc tenté de faciliter la conversion de toute institution financière qu'il s'agisse d'une autre compagnie comme la IAC ou peut-être d'une compagnie de prêts hypothécaires, voulant profiter des pouvoirs plus vastes ou des pouvoirs ayant trait aux prêts commerciaux conférés par la Loi sur les banques.

L'importance de cette mesure est devenue évidente lorsque la IAC a voulu effectuer cette conversion et a suscité une foule de problèmes. Le Parlement a dû étudier un projet de loi assez compliqué prévoyant un certain nombe d'exceptions à la Loi sur les banques pour faciliter cette conversion d'une institution financière.

Le président: J'ai été assez généreux, monsieur Ritchie. Monsieur Kempling.

[*Texte*]

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman. I would like to just make a comment first on this merchant banking question which has been brought up by two of our members and then go on to deal with clauses 88 and 177 of the bill as proposed and any changes that have been made.

The Chairman: Could I interrupt for a moment, Mr. Kempling?

Mr. Kempling: Yes.

The Chairman: I would like to get at some point a definition of merchant banking. I think it would be useful for our discussions.

Mr. Kempling: That is the point I was going to go into, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it? Okay.

Mr. Kempling: From what the witness has said there seems to be concern that the merchant bankers are going to take an equity position in a Canadian company. The ones I have personally dealt with, this has not been the case. The service has been a service that our Canadian banks either could not or were not interested in providing.

• 1110

I will specifically detail it. I had occasion in my own private business a few years ago to be involved in an export project to the Caribbean. I found that one of our Canadian chartered banks did considerable business in the Caribbean, more than the others, and it did not happen to be the bank with which I dealt. EDC at the time would not look at anything under $1 million, and this was considerably under $1 million, and so in fact I had an order, a sizable order for the size of my company, but I could not get any financing at the other end for it. By word of mouth I heard of a merchant banker and contacted him by telephone and got a reply by Telex within three hours. That is the sort of service they are providing. And I suggest that even though EDC now say they will handle projects under $1 million, if that sort of service can be provided for small Canadian exporters, it would be a very useful service because quite frankly, even going into a large regional branch of one of our chartered banks, they just do not know what you are talking about, really, when you say, I have an export order. In fact, even when you say you have a domestic order they do not seem to be too excited. So from my point of view, the merchant banker has a role to play in this country, and I might say that in this particular instance—and I used it several times—they provided insurance, they looked after the shipping and they even financed it at the other end, and that is a hell of a service to supply to a small, medium-sized manufacturer who does not have these facilities within his own organization to look after them.

In this particular instance, the company is well known as a merchant banker in its home country. It is known only by its

[*Traduction*]

M. Kempling: Merci, monsieur le président. J'aimerais tout d'abord faire une observation au sujet des banques d'affaires dont ont parlé deux députés, et passer ensuite aux articles 88 et 177 du projet de loi.

Le président: Puis-je vous interrompre un instant, monsieur Kempling?

M. Kempling: Oui.

Le président: J'aimerais qu'on nous donne une définition des banques d'affaires.

M. Kempling: C'est ce que j'allais demander, monsieur le président.

Le président: Oui? Très bien.

M. Kempling: D'après le témoin, on semble craindre que les banques d'affaires ne participent au capital social de compagnies canadiennes. Selon mon expérience personnelle, il n'en a jamais été ainsi. C'est là un service que nos banques canadiennes ne pouvaient pas ou ne voulaient pas offrir.

Je vous donne les détails. Il y a quelques années, pour ma propre entreprise, j'ai eu l'occasion de participer à un projet d'exportation vers les Antilles. J'ai découvert que l'une de nos banques à charte canadiennes faisait beaucoup d'affaires dans les Antilles, plus que les autres, mais par hasard, ce n'était pas la banque avec laquelle je transigeais. A l'époque, la Société pour l'expansion des exportations ne voulait pas s'occuper des transactions représentant moins de $1 million et la mienne était de beaucoup inférieure à cette somme; j'avais donc en mains une commande assez importante, compte tenu de la taille de ma société, mais je ne pouvais obtenir le financement dans le pays destinataire. Grâce au «téléphone arabe», j'ai entendu parler d'une banque d'affaires avec laquelle j'ai communiqué par téléphone; j'ai obtenu une réponse par télex en moins de trois heures. Voilà le genre de service que ces sociétés offrent. Même si la Société pour l'expansion des exportations affirme maintenant être disposée à traiter de projets inférieurs à $1 million, je crois qu'il serait très utile d'étendre ce genre de service aux petits exportateurs canadiens car vraiment, même lorsqu'on se rend dans une importante succursale de l'une de nos banques à charte pour discuter d'une commande d'exportations, les gens ne savent même pas de quoi vous parlez. De fait, même lorsque vous parlez d'une commande pour le marché canadien, personne ne semble tellement s'y intéresser. Je crois donc que la banque d'affaire a un rôle à jouer dans notre pays; j'ai d'ailleurs utilisé ses services à plusieurs reprises et dans ce cas particulier, on m'a même offert de l'assurance. Les gens se sont occupés de l'expédition et ils ont même obtenu le financement dans le pays destinataire, ce qui est un excellent service à offrir à une petite entreprise manufacturière ne disposant pas de ces moyens au sein de sa propre organisation.

Dans le cas que je viens d'évoquer, cette banque d'affaires est bien connue dans son pays. Ici, on ne la connaît que sous

[*Text*]

two or three names here and the name "merchant banker" is left off, so it travels by word of mouth.

Mr. Kennett: Well, it cannot use the name of a bank in this country, sir.

Mr. Kempling: That is right, and that is the way to get around it. But they are providing useful services.

This leads into this whole matter of Section 88 and the new Section 177 of the Act, and I have heard concern expressed here about banks and their affiliates getting involved in an equity position, but Section 88 of the present Bank Act in 1977, so far as I have been able to interpret it, still does not allow you to pledge finished inventory as security—correct me if I am wrong. In other words, they will allow you to pledge as security work, in progress, raw materials, but when you get to the point where you have finished inventory, that is where you are stopped and that is when other security takes hold. In fact, I do not know why we are really concerned about the equity position because the security that is taken by a bank for finished goods—they have got you right by the—well, I will not say it but they have got you anyway. There is nothing you can do; you cannot manoeuvre.

Now, in contrast to an American firm, whether he be a manufacturer or a wholesaler or in the service industry, as I understand in talking to people in industry there, they are able to pledge their inventory as security to their bank up to a certain level. I think it is 90 per cent of 85 or 90 per cent—it will vary—of their current inventory certified by their auditors, and his word is acceptable—that is, a negotiation as to his quality as an auditor is acceptable to the bank, but I do not know whether you realize how inhibiting is the lack of that facility in this country, and the constraints under which it causes Canadian business to operate. So my question is, does clause 177 in your reading of it address itself to that?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, clause 177 is very much like the existing section 88, and really . . .

Mr. Kempling: That is the problem.

• 1115

Mr. Kennett: Well, that may be the problem, you may be quite right, to the extent that there is a problem. So you will not find much difference in Section 177 except that there is some extension. Bees are defined as livestock, hydrocarbons are covered, and minerals under the ground are covered for the first time. So the definitions are extended, where possible. But the basic facilities provided under Section 177 are the same as the basic facilities provided under Section 88 now.

I an not an expert in the history of this section, but it seems to me the proposition was that the banks were not doing a bad job of providing normal financing for inventories, for finished goods. I am not going to debate that question at all. You are going to want to debate that question with the banks. You are

[*Translation*]

deux ou trois noms et l'expression «banque d'affaires» est abandonnée, de sorte qu'on ne peut la connaître que de bouche à oreille.

M. Kennett: Elle ne peut utiliser le nom de banque dans ce pays, monsieur.

M. Kempling: C'est exact, et pour ces entreprises, c'est la seule façon de faire. Mais elles offrent des services très utiles.

Voilà qui nous amène à toute la question de l'article 88 de la loi et du nouvel article 177 du bill. On m'a fait part au pays de certaines inquiétudes quant à l'obtention de garanties par les banques. Si j'ai bien compris l'article 177 du bill qui reprend l'article 88 de la loi, on ne peut toujours pas offrir des stocks de produits finis en garantie. Je me trompe peut-être. Autrement dit, vous pouvez toujours offrir en garantie des travaux en cours ou des matières premières, mais lorsqu'il s'agit de stocks de produits finis, alors on vous arrête et d'autres garanties entrent en jeu. De fait, je ne sais vraiment pas pourquoi nous nous préoccupons la situation de ces valeurs, puisque les garanties acceptées par une banque pour des biens finis . . . ils vous tiennent par les . . . , je ne le dirai pas, mais ils vous tiennent quand même. Il n'y a rien à faire; il ne reste aucune marge de manœuvre.

J'ai discuté avec des industriels américains et selon eux, les manufacturiers, les grossistes ou même les industries de service peuvent, jusqu'à un certain point, offrir leurs stocks en garantie à une banque. Selon le cas, ils peuvent obtenir 85 ou 90 p. 100 de la valeur de leurs stocks tels qu'évalués par leur vérificateur des comptes; on accepte les conclusions de ce dernier sur parole. Cela signifie que la banque accepte son évaluation en reconnaissant son titre de vérificateur des comptes. Je ne sais pas si vous vous rendez compte à quel point l'absence de tels services est nuisible au Canada. Cela force les entreprises canadiennes à fonctionner dans des conditions très difficiles. Après avoir lu l'article 177, croyez-vous qu'il traite de cette question?

M. Kennett: Monsieur le président, l'article 177 du projet de loi ressemble beaucoup à l'article 88 de la loi, et de fait . . .

M. Kempling: C'est là toute la difficulté.

M. Kennett: Eh bien, c'est peut-être là toute la difficulté et vous avez peut-être raison, dans la mesure où le problème existe. L'article 177 ne présente pas beaucoup de différences mais ont quelque peu élargi sa portée. Les abeilles sont considérées au même titre que du bétail et les hydrocarbures et les minéraux souterrains sont englobés pour la première fois. Dans la mesure du possible, les définitions ont donc été élargies. Toutefois, les principaux biens compris dans l'article 177 du bill sont à peu près les mêmes que ceux inclus dans l'article 88 de la Loi.

Je ne sais pas très bien ce qui s'est passé dans le cas de cet article, mais il me semble qu'à l'époque, on considérait que les banques suffisaient à la tâche pour ce qui est du financement des stocks de biens finis. Je n'ai pas l'intention de discuter de cette question. Vous devrez le faire avec les banques. Vous

[*Texte*]

going to have lots of chances to do that. I am just trying to put it into some kind of a framework.

The Chairman: Is it your view that finished inventory can be security under Section 88?

Mr. Kennett: Well, let us put this question to Mr. Clennett, because he has had some experience. My understanding is that the answer is probably no.

Mr. Maurice Clennett (Director, Foreign Banks, Department of Finance): This question was raised in the course of our studies and was discussed with lawyers and bankers who we felt were knowledgeable and the impression we were left with was that it was not practical because of conflict and problems between law, such as Section 88, which is a certain type and way of taking security, and other securities which are in provincial jurisdiction and so on.

On the question of inventory, of course inventory can be pledged, perhaps not specifically—and I am not a loaning officer, or I have no experience as such—as part of a debenture, as a sort of overriding security. I believe that vehicle is used on occasion. But again I would suggest, as Mr. Kennett has, that this be referred to the bankers who are expert in this area.

The Chairman: That was Mr. Maurice Clennett, Director of the Foreign Banks Division of the Office of the Inspector General of Banks.

Mr. Kempling: Let me then, Mr. Chairman, lead you down another path, this spin-off of Section 88. I think this is really basic and important.

Mind you, when you talk to the banks about this, their standard reply, with all due respect, is, oh well, this is covered by other forms of security. Now, today, you can go to the United States, to Europe, to Japan and you can finance inventory at about half the price you could finance it in this country. And the long-term effect of that is why should you really make anything in this country if this is the way it is going to be. It comes right back to how you finance and look after finished inventory in your production facility. I can go out, right today, and I have done this, and quite frankly until the dollar started to go down and the German mark began to rise and the same with the U.S. dollar, you just could not touch *it*. But you know, the spin-off, the long-term effect was why should we make anything, why should we have any sort of industrial production of a small nature in this country if you could do that sort of financing offshore? It comes right back to Section 88. I have gone to a bank and said look, I can finance inventory in Europe at anywhere from three and one-half to five and one-half per cent, why can I not do it here? There is no answer to it, you see. So somewhere along the line we are going to take a real long look at this as we are going through this, because I really believe it is one of the major inhibitors to some sort of development in this country.

[*Traduction*]

aurez très souvent l'occasion de le faire. J'essaie simplement de mettre l'article dans son contexte.

Le président: Croyez-vous qu'aux termes de l'article 88, les stocks de biens finis doivent être considérés comme des garanties?

M. Kennett: Posons cette question à M. Clennett qui a une certaine expérience dans ce domaine. Si je ne m'abuse, sa réponse sera négative.

M. Maurice Clennett (directeur, banques étrangères, ministère des Finances): Cette question a été soulevée au cours de nos études et nous en avons discuté avec des avocats et des banquiers qui, selon nous, étaient compétents en la matière. Ils nous ont dit qu'une telle chose n'était pas pratique à cause des conflits et de problèmes de juridiction; par exemple, l'article 88 prévoit un certain type de garantie, mais d'autres garanties peuvent également être offertes en vertu de lois provinciales, etc.

Il est évident que les stocks peuvent être offerts en garantie. Je ne suis pas agent de prêts et je n'ai aucune expérience à ce titre; je ne sais pas si les stocks peuvent être offerts en garantie comme partie d'une obligation non garantie, comme garantie générale. Je crois que ce moyen est utilisé à l'occasion. Comme M. Kennett, je vous propose d'en discuter avec les banquiers qui connaissent bien cette question.

Le président: Vous venez d'entendre M. Maurice Clennett, directeur du service des banques étrangères du Bureau de l'inspecteur général des banques.

M. Kempling: Monsieur le président, permettez-moi maintenant de vous entraîner vers une autre question découlant de l'article 88. A mon avis, c'est une question essentielle et importante.

Si vous vous informez de ces questions auprès d'une banque canadienne, on vous répondra généralement que ces transactions sont couvertes par d'autres formes de garantie. Vous pouvez aller aujourd'hui aux États-Unis, en Europe ou au Japon et obtenir le financement de stocks pour environ la moitié du prix demandé au pays. A long terme, les industriels se demandent pourquoi ils devraient faire des affaires au Canada si les choses sont ainsi. Cela nous ramène à la question du financement et de la façon dont on veille sur les produits finis dans une organisation donnée. Ce genre de transactions est possible aujourd'hui même, je l'ai fait moi-même. Jusqu'au moment où le dollar canadien a commencé à perdre de sa valeur alors que le mark allemand et le dollar américain étaient à la hausse, il était impossible d'envisager cela. Toutefois, ces restrictions à long terme ont eu pour effet de faire demander aux industriels pourquoi ils devraient se lancer dans une production industrielle sur une petite échelle au Canada alors qu'on peut obtenir ce genre de financement à l'étranger. Cela nous ramène tout droit à l'article 88. J'ai déjà été dans une banque en affirmant que je pouvais financer mes stocks en Europe moyennant un taux d'intérêt de 3.5 à 5.5 p. 100. J'ai demandé pourquoi cela n'était pas possible ici. Je n'ai obtenu aucune réponse. A un moment donné, dans nos travaux, il nous faudrait étudier cette question très sérieusement car je crois vraiment que c'est l'un des principaux facteurs freignant une certaine forme de développement dans notre pays.

[*Text*]

• 1120

Bear in mind that the way industrial production is being set up now, a lot of our small manufacturers have gone out of a certain amount of manufacturing and have just become a service industry; and this is the industry that I am interested in because it has the ability to reverse and do more manufacturing in the country and so affect our balance of payments problem. But unless we can have the backup and the facilities for it, we are not really going to get anywhere.

And what we have happening, to inhibit this further, is suppliers for specific products coming in from the United States and saying to manufacturers that they must give forecasts of their requirements for 12, 24 and, sometimes, 36 months. Well, you can see what that does to anyone who is planning to do any manufacturing: it locks him in for a period of time. And they then take those orders to their bankers and get financing on the basis of orders. If you take a series of orders to a Canadian bank, they laugh at you. They say: "Well, that is just an order." It does not become security as far as we are concerned until it becomes an accounts receivable or until it becomes inventory which will take in some sort of blanket security.

So somewhere along the line, sir, we are going to have to look very carefully, and if your people can give us any more background information and studies on proposed Sections 88 and 177 and how we can do this, I can assure you we are going to make some endeavour to amend it in order to cover finished inventory and give us more flexibility.

There may be very good reason for our chartered banks to require an over-all blanket security beyond what they will get in proposed Section 88 but that is not the case in every instance, and we find that that over-all security removes from the Canadian businessman a flexibility that his opponents or competitors in other countries have.

The Chairman: That is a good 10 minutes, Mr. Kempling.

Mr. Kempling: I am sorry, Mr. Chairman, but I thought it was an important point.

The Chairman: It certainly is.

Can you comment on that, Mr. Kennett, and could you also enlarge on what we mean by a "merchant bank" and, in particular, whether that includes the practice of taking deposits from the public?

Mr. Kennett: Yes, Mr. Chairman.

We will look into this question a bit further. I do not know whether there is much we will be able to do with it but we certainly will look into it a bit further.

My understanding is that proposed Section 88 was designed to meet very specific kinds of financing problems by farmers and raw producers of various sorts, and in a sense it is generous in that, as I said, minerals under the ground—well, you can borrow on the basis of those. Seed in the ground, you can borrow against. So, in those senses, I suspect that proposed

[*Translation*]

Rappelez-vous que la production industrielle étant ce qu'elle est actuellement un grand nombre de nos petits fabricants l'ont abandonnée en partie et offrent maintenant des services. C'est à cette industrie de services que je m'intéresse, car elle peut faire marche arrière, accorder plus d'importance aux activités manufacturières du pays et régler, en partie, notre problème de balance des paiements. A moins d'avoir les facilités de l'appui nécessaires, nous n'arriverons vraiment à rien.

Ce qui nous retarde davantage, c'est que les fournisseurs américains de certains produits demandent à nos fabricants des prévisions de leurs besoins pour des périodes de 12, 24 et parfois même 36 mois. Vous voyez quels effets cela peut avoir sur toute personne prévoyant se lancer dans une entreprise manufacturière: elle doit s'engager pour une période donnée. Les fournisseurs américains présentent ces commandes à leurs banquiers et obtiennent ainsi du financement. Si vous présentez une série de commandes à une banque canadienne, on rira de vous. On dira: «Ce ne sont que des commandes». Ces commandes ne peuvent constituer pour nous une garantie avant de devenir des comptes recevables ou avant de faire partie de l'inventaire qui donne en quelque sorte une garantie d'ensemble.

A un moment donné, monsieur, nous devrons étudier cette question très sérieusement. Si vous pouvez nous fournir d'autres renseignements de base, d'autres études sur les articles 88 et 177 du projet de loi, et sur la façon dont nous pourrions effectuer les changements, je puis vous assurer que nous ferons tout notre possible pour modifier la loi pour qu'elle englobe les inventaires de produits finis et nous donne une plus grande souplesse.

Nos banques à charte peuvent avoir d'excellentes raisons pour exiger une garantie globale en plus de celle qu'elles obtiendraient par l'article 88 proposé. Ce n'est pas toujours le cas et il semble que cette exigence d'une garantie globale prive les hommes d'affaires canadiens de la souplesse dont profitent leurs concurrents ou adversaires d'autres pays.

Le président: Vous avez eu dix bonnes minutes, monsieur Kempling.

M. Kempling: Je m'excuse, monsieur le président, mais c'était, je crois, une question importante.

Le président: Certainement.

Pourriez-vous répondre à ces questions monsieur Kennett, pourriez-vous également donner plus de détails sur ce que l'on entend par «banques d'affaires» et, en particulier, si ces institutions peuvent accepter des dépôts du public?

M. Kennett: Oui, monsieur le président.

Nous avons l'intention de mener plus loin notre étude sur la question. Je ne sais pas si nous pourrons trouver la solution, mais nous étudierons certainement la question en profondeur.

Je crois que l'article 88 du projet de loi a pour but de résoudre les problèmes de financement très précis auxquels font face les fermiers et les producteurs de diverses matières premières. En un sens, les dispositions sont très généreuses puisque, comme je l'ai dit, il est maintenant possible de faire un emprunt en offrant comme garantie le minerai dans le sol.

[*Texte*]

Section 88 has performed a useful service. Obviously, it is not meeting all the requirements; but here again, you will want to talk to the banks about this.

Of course, one of the reasons why costs may be relatively higher in Canada is that interest rates are relatively higher. That has got to be an important factor.

The merchant banking question is confused and I wish I could give you a neat, short definition of a merchant bank. I know that when I first started to hear a lot about merchant banks was when people in this country started to talk in the late nineteen-sixties about the lack of venture capital facilities in this country; and when they were talking about the lack of venture capital facilities they were talking about financing of new innovative businesses, of small situations.

When I began to see the odd British merchant banker, and I said, "Well, look, are you in this business?" And the said, "No. Hell, we would not touch it with a barge pole. There is no way we are going to get into messing around with little innovators and venturers and that sort of thing." So the traditional British merchant banker is not in the business of venture capital, in that sense. He started out, as I understand it, in the business of discounting trade notes.

Mr. Kempling: Right. Absolutely.

Mr. Kennett: So, right in your field. You hit it on the nose. That is what he started to do.

Then he got very good at that. He never did accept deposits from the public and never does, but he has sources of deposits from where the funds roll in when he needs them.

But then he diversified, and he diversified into what we know in this country as underwriting. So that if you wanted to proceed with a major project, he found your money for you. So he became an underwriter. We have those; they do not call themselves merchant banks, perhaps, once again, because we try to confine the use of the term "bank." They would like to call themselves investment bankers but we have never seen fit to allow them to do that.

• 1125

So the merchant banker, from a discounter of trade notes, also got into the financing of major ventures. I think it is true that he does not generally take an equity investment himself, or a very large one, or he may take one but for a relatively short period of time. By and large, his business is using the money of other people. As an underwriter and a finder of funds we do have people, companies, in this country that perform in bits and pieces these functions, but we do not have a single, powerful institution like some of these European merchant banks that have had that depth of experience that goes back for centuries now, in some cases. That . . .

The Chairman: Yes, but my reflection on that is that the thrust of this whole banking legislation really has less to do with that business than with the protecting of depositors. One wonders why. This is the instrument that is going to decide whether merchant bankers—and to what extent—are going to

[*Traduction*]

Il en va de même pour les semences, vous pouvez donc les offrir en garantie. Je crois donc que l'article 88 du projet de loi rendrait service. Il est évident cela ne satisfait pas à toutes les exigences, vous pourrez en discuter avec les banques.

L'une des raisons pour lesquelles les coûts sont relativement plus élevés au Canada, c'est que les taux d'intérêt sont plus supérieurs. C'est sûrement un facteur très important.

Il est difficile de définir ce qu'est une banque d'affaires et j'aimerais bien pouvoir vous donner une réponse nette et brève. J'ai entendu parler des banques d'affaires vers la fin des années 60, lorsque les gens ont commencé à se plaindre du manque d'institutions canadiennes offrant du capital à risques. Quand ils parlaient d'obtenir du capital à risques, ils voulaient financer les entreprises innovatrices, les petites entreprises.

J'ai alors rencontré des représentants de banques d'affaires britanniques et leur ai demandé «Est-ce que ce genre de transactions vous intéresserait?» Ils m'ont répondu: «Non. Dieu nous protège, nous les fuyons comme la peste. Nous n'avons aucune intention de faire des affaires avec les petits innovateurs, les aventuriers et autres industriels du même acabit.» Ainsi le banquier d'affaires britannique traditionnel ne touche pas au capital à risques. Si je ne m'abuse, il a commencé l'escompte des billets à ordre.

M. Kempling: C'est exactement cela.

M. Kennett: C'est dans votre domaine. Vous avez visé juste. C'est exactement ce qu'il a commencé à faire.

Il est devenu très habile dans ce genre de transactions. Il n'a jamais accepté de dépôts du public, il n'en accepte pas, car leurs dépôts vont aux mêmes sources de fonds dont il se sert.

Il a diversifié ses activités pour se lancer dans ce que nous appelons au Canada la souscription de titres. Si vous vouliez lancer un projet important, ces banques s'occupaient de vous trouver les fonds nécessaires. Elles sont devenues des institutions de souscription de titres. Elles ne s'appellent pas «banques d'affaires», peut-être parce que nous essayons de limiter l'emploi du terme «banque». Les banquiers aimeraient pouvoir s'appeler banquiers de placement mais nous n'avons jamais jugé bon de les y autoriser.

Les banquiers d'affaires, qui faisaient déjà de l'escompte de billets à ordre ont commencé à financer des entreprises importantes. Il est vrai, en général, qu'elles ne participent pas elles-mêmes au capital-actions de la société, ou alors elles le font pour une période relativement courte. En gros, leurs activités se résument à utiliser l'argent des autres. Pour ce qui est des souscriptions de titres et de la collecte de fonds, il existe des sociétés qui s'en occupent, entre autres choses, mais nous n'avons pas d'institution vraiment puissante dans ce domaine, comme certaines banques d'affaires européennes dont l'expérience remonte, dans certains cas, à des siècles.

Le président: Oui, mais je croyais que ce projet de loi visait à protéger les déposants plutôt qu'à s'occuper de ce genre d'activités. On se demande pourquoi on utilise ce projet de loi pour décider si les banques d'affaires seront autorisées à avoir au pays les activités que vous venez de décrire dans un

[*Text*]

be allowed to do in our country the functions that you have just described in this British perspective.

In any event, that is . . .

Mr. Lambert: Your comments cannot let the . . .

The Chairman: You are next on the list.

That is the first round, unless there are some Liberals. I want to suggest to you that since we have a good enough time left we could have 10-minute second rounds, if everyone would agree to that. Is that agreed? We will have 10-minute second rounds, starting with Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Thank you, Mr. Chairman.

To follow on with what you have said, in this development of merchant banking, there is certainly within this act an inhibition. That is where you get this Handelsbank—or whatever you may call him—in the European; he is not singularly a British institution. They have a number of functions: they are underwriters, they are investment bankers, but they have the ability of putting a man on the board of your company. In other words, they provide banking expertise and commercial expertise as a service. The man is there, on your board. He is not there merely as a watchdog, to see that the investment is protected. Certainly, that is a function of that man's being on the board, to see that they have up-to-date information as to how the operations are, and so forth. We see them on the letterheads or in the annual reports of many of our Canadian companies where, out of the blue, there is somebody from Paris, or there is somebody from Hamburg, or Frankfurt, or from London. And there it is.

But it is providing also, if I may say so—and I am sure Mr. Kempling really agrees with this—an expertise, an upper level, for the board. That is something we cannot do under our act, because no bank can put someone on the board or you are inhibiting officers of banks from being a director of a corporation or a business that is of a nonbanking nature or bank service.

It seems to me that this is wrong. The banks here are not in there, let us say, participating on the equity side in unrelated businesses. But the banks certainly can develop within their ranks a corps of people who are expert in business. This would be without conflict of interest, and yet I find that that is closed off.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, that is correct. Until this proposed bill, banks could have staff—officers and employees—as directors of any corporation in Canada, and, indeed, have in many instances. This bill proposes to make that impossible except in a very few specified instances, and I must say we have received quite a number of representations on that subject.

• 1130

Mr. Lambert: I want to differentiate here. What has been indicated is that assistant general managers and bank presi-

[*Translation*]

contexte britannique, et dans quelle mesure elles pourront le faire.

De toute façon, c'est . . .

M. Lambert: Vos commentaires ne peuvent . . .

Le président: Vous êtes le suivant sur ma liste.

C'est tout pour le premier tour, à moins qu'il y ait encore des libéraux qui veulent prendre la parole. Comme il nous reste assez de temps, nous pourrions accorder dix minutes au deuxième tour, si tout le monde est d'accord. Êtes-vous d'accord? Nous aurons donc dix minutes pour le deuxième tour, en commençant par M. Lambert.

M. Lambert: Merci, monsieur le président.

Pour faire suite à ce que vous venez de dire, ce projet de loi contient certainement des éléments qui vont freiner le développement des banques d'affaires. On les retrouve à la Handelsbank . . . peu importe comment on l'appelle . . . dans le système européen; ce n'est pas une institution uniquement britannique. Ces banques ont un certain nombre de fonctions: la souscription de titres, les placements . . . ainsi que la possibilité d'envoyer un représentant au conseil d'administration d'une société. Autrement dit, elles fournissent des services d'experts en matières bancaires et commerciales. Ce représentant siège au conseil d'administration. Il n'a pas pour seule fonction de surveiller ce qu'il s'y passe et de voir à ce que les investissements soient protégés, il doit également fournir des renseignements à jour sur la façon dont les opérations sont menées, etc.. Son nom figure dans les en-têtes, ou dans les rapports annuels de nombre de nos sociétés canadiennes, où l'on se rend compte tout à coup, qu'il y a quelqu'un de Paris, d'Hambourg, de Francfort ou de Londres. Et voilà.

Cependant, sa présence au conseil d'administration fournit un niveau supérieur, un niveau d'expert, si vous me permettez cette expression . . . et je suis certain que M. Kempling est d'accord avec moi . . . Notre loi ne nous autorise pas à le faire, parce que les banques ne peuvent envoyer quelqu'un les représenter au conseil d'administration des sociétés et que les directeurs de banque ne peuvent pas être directeurs d'une société ou d'une entreprise, que les activités de cette entreprise soient de nature bancaire ou non.

Il me semble que c'est une erreur. Nos banques ne participent pas au capital-actions d'entreprises indépendantes. Toutefois, elles pourraient constituer, au sein de leurs effectifs, un groupe d'experts dans le domaine des affaires. Il n'y aurait pas de conflit d'intérêts et pourtant, elles ne sont pas autorisées à le faire.

M. Kennett: Monsieur le président, c'est exact. Avant que ce projet de loi ne soit proposé, le personnel des banques, les dirigeants ou les employés, pouvaient être également directeurs de sociétés au Canada, ce qui s'est produit assez souvent. Le projet de loi veut interdire cette pratique sauf dans quelques cas très précis, et je dois dire que nous avons reçu beaucoup de plaintes à ce sujet.

M. Lambert: Je voudrais faire une distinction. On a dit que le président d'une banque et le directeur général adjoint ne

[*Texte*]

dents cannot be directors of unrelated firms. I think you hahe lost your marbles right there with that one. I think that is retrogressive. That is absolutely outside of what is common sense, if I may say so.

Mr. Kennett: But you were not referring to that.

Mr. Lambert: No, no. People in the commercial department who may be managers, who may be specialists, may be lent. A company may have a $1-million line of credit. A $1-million line of credit is not big business today, but in addition to that they will supply a man who will go on the board of the company.

Mr. Kennett: But there has been nothing to prevent that in Canadian banking legislation.

Mr. Lambert: But there will be now.

Mr. Kennett: Oh, yes. That is what I was pointing out.

Mr. Lambert: And this has not been a practice. Now, is it possible, with the banks being able to set up a subsidiary, that representatives of the subsidiary company may then sit on the board?

Mr. Kennett: Yes, sir.

Mr. Lambert: Well, that may be a half way out but why go through this charade?

The Chairman: Mr. Kennett, do you want to speak to that issue?

Mr. Kennett: Well, all I can say about it is that, as you noted and as I have noted, the new section is there and the Minister has received many representations against it. I suppose its history goes back to the Royal Commission on Banking and Finance which suggested that there was a problem in this area, but which also suggested that there should be no legislative restraint.

The recent royal commission on corporate concentration also pointed out some disadvantages in allowing these kinds of things to happen. They too concluded finally that there should be no legislative constraint. But I guess the bill has got a little ahead of all those studies.

Mr. Lambert: Well, I will tell you Mr. Chairman, to Mr. Kennett, I myself think it is some sort of inhibition that Canadians have at recognizing success and expertise. We are doing it right in this income tax bill here with knocking on the head personal corporations. No one must gain an advantage. Everybody must start back in the mud at all times, and this is part of the thinking that we have.

I will agree that it would be quite wrong to have the general manager of one of the chartered banks as a director of a trust company. All right, we tended to do that in the last revision. But to say that the general manager of a bank shall not be the director of a big cement company or of some other industrial concern to me is wrong, totally wrong. As a matter of fact, is not the Canadian Commercial Bank going to find this terribly upsetting for the future of their operations?

[*Traduction*]

peuvent être également directeurs d'entreprises indépendantes. Je pense que, rendus là, vous vous êtes fourvoyé. C'est une mesure rétrograde. Cela défie le bon sens.

M. Kennett: Mais vous ne parliez pas de cela?

M. Lambert: Non. Des employés du département commercial, des dirigeants ou des spécialistes, peuvent être prêtés à des sociétés. La banque peut envoyer un représentant au conseil d'administration d'une société qui aurait, par exemple, une marge de crédit de 1 million de dollars, même si 1 million de dollars, ce n'est pas beaucoup de nos jours.

M. Kennett: Rien dans la législation bancaire du Canada ne les empêche de le faire.

M. Lambert: Ils ne pourront plus le faire avec le projet de loi.

M. Kennett: Oh oui. C'est ce que je voulais dire.

M. Lambert: Ce n'était pas pratique courante. Les banques pouvant maintenant établir une filiale, les représentants de la filiale pourront-ils siéger au conseil d'administration?

M. Kennett: Oui.

M. Lambert: Ce serait peut-être une façon de s'en sortir, mais pourquoi toute cette mascarade?

Le président: Monsieur Kennett, voulez-vous répondre à cette question?

M. Kennett: Vous l'avez remarqué, comme moi d'ailleurs, il y a un nouvel article à ce sujet et le ministre a reçu de nombreuses objections à ce propos. Je suppose que cette idée remonte à la Commission royale sur les banques et les finances qui estimait que cette question posait un problème, mais qu'il ne devrait pas y avoir de restriction législative à cet égard.

La récente commission royale sur la concentration des entreprises a également souligné certains désavantages que comporterait une telle situation. Elle a cependant également conclu qu'on ne devrait pas imposer de limites par voie législative. Je suppose que le projet de loi est allé un peu plus loin que toutes ces études.

M. Lambert: Monsieur Kennett, à mon avis, les Canadiens ont de la difficulté à reconnaître le succès et l'expérience. On peut le voir dans le projet de loi de l'impôt sur le revenu, où nous tapons sur la tête des sociétés. Personne ne doit avoir l'avantage. Tout le monde doit toujours être au bas de l'échelle, cela fait partie de notre mentalité.

J'admets que le directeur général d'une banque à charte ne devrait pas être directeur d'une société de fiducie. C'est ce que nous voulions faire lors de la dernière révision. Cependant, je trouve que c'est une erreur d'interdire au directeur général d'une banque d'être en même temps directeur d'une société de ciment ou d'une autre société. Est-ce que cela ne va pas nuire aux activités futures des banques d'affaires canadiennes?

[*Text*]

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I think about all I can say in relation to this kind of question is that the Minister, when he tabled Bill C-58 . . .

Mr. Lambert: Bill C-57.

Mr. Kennett: Bill C-57, thank you—in the other session, did mention that he would be flexible about these kinds of things, and that he would appreciate the use of your Committee. So, I am saying, do not, please, regard any of these doors as being finally closed. Naturally they are not closed.

• 1135

Mr. Lambert: Well, I am concerned right here, Mr. Chairman. If this is to be deemed sort of a draft bill and this Committee is to make its report, after which the government is to assess it, then our March 31 deadline becomes very much an issue because of the over-all time. If the act includes any suggestions, any proposals, such as these restrictions merely, shall we say, to fly a flag, to run a flag up to see what reaction it gets, we may find some problems.

Mr. Kennett: Well, Mr. Chairman, I do not know quite what that message is. Is that message that you are not expected to play any role in the development of this legislation?

Mr. Lambert: No, no. To that extent we recognize the role that the Committee is to play, but I am simply putting up a red flag here on the March 31 date if we have too many of these, the government at the end of the hearings would have to come back with a totally new bill. This is in the ball game, but yet it has very serious implications, particularly in the foreign banking side, where we are three and four years late.

The Chairman: That is your final question.

Mr. Lambert: Fine, thanks.

The Chairman: Then it is Mr. Stevens' turn followed by Mr. Saltsman.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, I could come back to that question of the foreign bank affiliates which fascinates me rather. Did I understand you correctly, Mr. Kennett, when you appeared before us, first of all, that you have somebody within your office now who is taking a particular interest in the foreign bank affiliates activities?

Mr. Kennett: Yes, sir. Mr. Clennett at the end of this table is currently called our Director of Foreign Banks. He has started to take a particular interest in the foreign bank activities. If this legislation is put in place in the form in which it is at present, he will be the officer in my office who will be particularly responsible for the implementation of the foreign bank parts of this legislation.

Mr. Stevens: Well, now does he do anything of a current nature with respect to the activities of these would-be banks?

Mr. Kennett: Well, Mr. Chairman, yes, in the sense that these foreign banks are interested in the new legislation and are consulting us about the possibility of falling under it. If

[*Translation*]

M. Kennett: Monsieur le président, tout ce que je puis dire, en réponse à cette question, c'est que le ministre, lorsqu'il a déposé le projet de loi C-58 . . .

M. Lambert: Le projet de loi C-57.

M. Kennett: Oui, merci,—a mentionné lors de la dernière session, qu'il ferait preuve de souplesse à cet égard et qu'il aimerait bénéficier des conseils du Comité. Ne croyez donc pas que la porte a été définitivement fermée. Elle ne l'est pas.

M. Lambert: Cette question m'inquiète, monsieur le président. Comme il s'agit d'un projet de loi sur lequel le Comité doit faire rapport, et que le gouvernement doit ensuite l'évaluer, le délai fixé au 31 mars sera très difficile à respecter, étant donné le temps dont nous disposons. Si le projet de loi fait des suggestions et des propositions, comme ces restrictions, à seule fin de voir quelle sera la réaction du public, nous pourrons avoir des problèmes.

M. Kennett: Monsieur le président, je ne vois pas au juste quel est le message. Voulez-vous dire que vous ne serez pas appelés à jouer un rôle quel qu'il soit dans la mise au point de ce projet de loi?

M. Lambert: Non. Nous savons quel rôle le Comité doit jouer à cet égard, je vous avertis tout simplement que la limite du 31 mars sera difficile à respecter s'il y a trop de propositions comme celle-ci, parce que le gouvernement devra présenter un projet de loi entièrement refait, à la fin des audiences. Cela fait partie du jeu, mais il y aura quand même des conséquences très sérieuses, surtout dans le domaine des banques étrangères, où nous sommes déjà trois ou quatre ans en retard.

Le président: C'est votre dernière question.

M. Lambert: Très bien, merci.

Le président: Nous avons ensuite M. Stevens, suivi de M. Saltsman.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. J'aimerais revenir à la question des filiales de banques étrangères, qui me fascine beaucoup. Monsieur Kennett, lorsque vous avez comparu pour la première fois devant le Comité, vous avez dit que quelqu'un s'occupait tout particulièrement, au sein de votre bureau, des activités des filiales de banques étrangères, n'est-ce pas?

M. Kennett: Oui, monsieur. M. Clennett, qui est assis au bout de la table, est présentement directeur de la section des banques étrangères. Il a commencé à étudier les activités des banques étrangères. Si le projet de loi est adopté, sous sa forme actuelle, ce sera lui qui sera chargé, au sein de mon bureau, de mettre en application les dispositions concernant les banques étrangères.

M. Stevens: Prend-il en ce moment des mesures quelconques en ce qui concerne les activités de ces-dites banques?

M. Kennett: Oui, monsieur le président, parce que les banques étrangères s'intéressent beaucoup à ce projet de loi et viennent nous consulter au sujet des conséquences qu'il pour-

[*Texte*]

you mean does he in any sense attempt to regulate them, the answer is clearly no. He has no authority.

Mr. Stevens: But does he inquire—what their activities are? Does he go around to look at their offices or just see how they are behaving?

Mr. Kennett: No, not specifically, but virtually all of them, I guess, have come into our office. When they come in, we do discuss the size and the nature of their business; but, as I say, they are not banks in Canada and we have no responsibility whatsoever for their regulation, nor authority to inspect them at the present time. We are certainly interested in their activities because we are interested in having them come under the new legislation. We are learning about them.

Mr. Stevens: Why would you feel, Mr. Kennett, that they would come in to see you? If they are not in banking business in Canada, why would it ever cross their minds that they would come down and see the Inspector General of Banks?

Mr. Kennett: Well, Mr. Chairman, I believe that most foreign bankers are frustrated in having to operate in this country as finance companies, as commercial lending companies. Bankers like to be known as bankers; they like to be able to describe their business as the business of banking, and they feel more comfortable if they are under the banking regulatory structure of a country. For the first time we are proposing to give them that structure; they are interested; they are demonstrating their interest and they are coming in to see the Minister and to see his officials.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, please help me on this. Why at no time was there ever, or was there not, at least some test case arranged as to what in fact is the position of one of these banking operations? As I say, they have "bank" on their door; they have everything that would lead the unsuspecting pubic to believe they are carrying on banking business in Canada. Why did nobody at the governmental level say: well, we are going to test whether you can conduct this kind of business and not come into, first of all, direct contravention of the Bank Act which would appear to prohibit what you are doing; secondly, banking in any event under the British North America Act is a federal matter and we are not going to allow you to circumvent, through some kind of wheeling and dealing with corporations of a provincial nature whatever they are doing? Why was there never a test case? There seems to have been a general assumption that you cannot do anything. Surely the courts are there just to find out.

• 1140

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I think you may have hit on part of the reason earlier on, in that there was certainly no clear responsibility for the office of the Inspector General to undertake that kind of a responsibility. Any citizen in Canada could have taken one of these institutions to court at any time, including any one of the banks or the Canadian Bankers' Association. I suspect that was not done because, in the case of all of those representative offices which do use the name of the

[*Traduction*]

rait avoir pour elles. Si vous voulez savoir s'il essaie de régir leurs activités d'une façon ou d'une autre, la réponse est non. Il n'a aucune autorité.

M. Stevens: Est-ce qu'il s'enquiert de leurs activités? Va-t-il visiter leurs bureaux et voir comment elles fonctionnent?

M. Kennett: Non, pas précisément, mais des représentants de presque toutes ces banques sont venus nous voir au bureau. Nous discutons alors de l'ampleur et de la nature de leurs activités; mais comme je l'ai dit, elles ne sont pas des banques, au Canada, et nous ne sommes pas du tout chargés de les régir ou de faire des inspections. Nous nous intéressons à leurs activités parce que nous voulons qu'elles soient régies par la nouvelle loi. Nous nous mettons au courant de leurs affaires.

M. Stevens: Pourquoi croyez-vous qu'elles viennent vous voir? Si elles ne participent pas aux activités bancaires au Canada, pourquoi l'idée leur viendrait-elle d'aller rendre visite à l'Inspecteur général des banques?

M. Kennett: Monsieur le président, je crois que la plupart des banquiers étrangers n'aiment pas du tout être obligés de fonctionner au Canada comme des sociétés financières ou des sociétés de prêts commerciales. Les banquiers aiment être considérés comme des banquiers, ils veulent pouvoir dire que leurs opérations sont des opérations bancaires et ils aiment mieux être régis par les lois bancaires du pays. C'est la première fois que nous le leur proposons; ils sont intéressés, ils ont manifesté leur intérêt et ils viennent voir le ministre et ses fonctionnaires pour cela.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais qu'on m'aide ici. Pourquoi n'a-t-on jamais songé à faire un examen de ces institutions bancaires? Comme je l'ai déjà dit, puisqu'elles ont, sur leur porte, un écriteau qui dit «banque», le public non averti croit qu'elles font des opérations bancaires au Canada. Pourquoi au sein du gouvernement ne s'est-on jamais posé de questions? Tout d'abord, pourquoi n'a-t-on pas avisé ces institutions financières qu'on allait vérifier si elles étaient en droit de faire ce qu'elles faisaient, si elles n'enfreignaient pas directement les dispositions de la Loi sur les banques qui, de prime abord, semblent interdire ce genre d'opérations; deuxièmement, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le domaine bancaire relève du gouvernement fédéral; pourquoi n'a-t-on donc pas dit à ces institutions financières qu'il ne leur serait pas permis d'enfreindre la loi en s'adonnant à des tractations avec des sociétés provinciales? Pourquoi n'a-t-on jamais fait d'examen de la situation? Il semble qu'on ait pris pour acquis que rien ne pouvait se faire, alors que les tribunaux existent précisément à cette fin.

M. Kennett: Je pense que c'est précisément à cause de ce que vous disiez tout à l'heure, parce que le bureau de l'inspecteur général n'avait pas la claire responsabilité de le faire. N'importe quel citoyen canadien, n'importe quand, aurait pu intenter des poursuites contre ces institutions, comme du reste auraient pu le faire une des banques ou l'Association canadienne des banquiers. Je suppose que personne ne l'a fait parce que ces institutions n'opéraient pas ici comme de véritables

[*Text*]

parent bank, they were not in business here; they were doing nothing illegal or improper. As I say, that certainly is our legal advice and it certainly was the legal advice of FIRA.

Then there are the subsidiaries of foreign banks and these subsidiary operations do not use the name of the parent bank and do not describe their business as banking—at least to the best of my knowledge. And where they have tried it, Mr. Sleeman has been alert in trying to prevent the continuation of that practice.

They have come in here in accordance with the existing Canadian laws, as a steel company might come in here or anybody else might come in here, and they have established their operation and they have become Canadian corporate citizens. They are now Canadian persons here. They are not foreign banks, they are Canadian companies.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, let me put it this way then. Did your office at any time make a representation to the Minister of Finance pointing out that if the letter is not being broken, certainly the spirit of the Bank Act is being broken with regard to foreign banking activity, and that you would recommend that there be an amendment to the Bank Act to give greater clout, to give whatever provisions you thought were needed in the Bank Act to prevent foreign banks from carrying on these activities, which to all intents and purposes were banking activities?

In short, there is nothing sacred about the so-called 10-year revision of the Bank Act. All the 10-year revision is, it must be reviewed at least once every 10 years.

As ministers of finance have always made it clear, at any time it can be amended by Parliament if the need is found necessary. I would have thought a vigilant government—and I am just asking now, did you warn them?—would have been very, very quick to say: if there appears to have been a bit of a break in the dyke here on foreign banking activity in Canada and the Bank Act is not adequate to cover it, we are going to propose an amendment that will ensure this type of thing will not happen. Now, did your office make any representation that you felt the Minister should respond to?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I should clarify my own personal position, in that, I have been in the office a year and a half . . .

Mr. Stevens: I know. I said your office.

Mr. Kennett: . . . but I have made an inquiry with Mr. MacPherson who has been in the office rather longer and, to the best of my knowledge, there was no particular study or steps undertaken.

I think what you have to remember, Mr. Chairman, is that this activity, in the dimensions that it exists now, is really pretty new in this country; that some foreign banks have had operations here for some time, for example the Mercantile Bank which, for some time, a wholly-owned Dutch bank. A

[*Translation*]

banques quand il s'agissait de bureaux de représentation installés ici et utilisant le nom de la banque-mère; ces institutions ne faisaient rien d'illégal ou de réprimandable. C'est ce que nos conseillers juridiques nous ont dit et c'est ce qu'ont répété les conseillers juridiques de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

D'autre part, il existe des filiales des banques étrangères qui n'utilisent pas le même nom que la banque-mère et ne définissent pas leurs opérations comme des opérations bancaires, du moins à ma connaissance. Quand certaines d'entre elles ont essayé de le faire, M. Sleeman en a été prévenu et il s'est employé à y mettre un terme.

Quand ces institutions sont venues s'établir ici, elles s'engageaient à respecter les lois canadiennes tout comme une entreprise de sidérurgie ou une autre société le feraient. Elles sont devenues des personnes morales canadiennes. Il ne s'agit donc plus de banques étrangères mais bien de sociétés canadiennes.

M. Stevens: Votre bureau a-t-il déjà fait des démarches auprès du ministre des Finances lui soulignant que même si la loi n'est pas violée, l'esprit de la loi, lui, est atteint en ce qui a trait aux activités des banques étrangères; lui a-t-il recommandé de modifier la Loi sur les banques pour qu'elle soit plus sévère et que de nouvelles dispositions interdisant aux banques étrangères de poursuivre ces opérations qui, somme toute, sont des opérations bancaires?

Bref, rien ne nous force à ne modifier la Loi sur les banques que tous les dix ans. Elle n'est pas sacrée. La Loi sur les banques doit être révisée, au moins, une fois tous les dix ans.

Tous les ministres des Finances l'ont souvent répété, la Loi sur les banques peut être modifiée par le Parlement, au besoin. J'aurais cru qu'un gouvernement attentif à ses affaires aurait été très prompt à réagir. Voilà pourquoi je vous demande si vous avez mis le gouvernement en garde. S'il semblait que les banques étrangères s'adonnaient à des opérations un tant soit peu illicites, et si les dispositions de la Loi sur les banques ne permettaient pas de leur interdire de les poursuivre, le gouvernement aurait pu proposer une modification pour mettre un terme à cette situation. Votre bureau a-t-il déjà fait des démarches auprès du ministre des Finances par suite desquelles ce dernier aurait dû réagir?

M. Kennett: Monsieur le président, je ne suis au sein de ce bureau que depuis 18 mois . . .

M. Stevens: Je sais. Je parlais du bureau en général.

M. Kennett: . . . mais, avec M. MacPherson, qui est au sein du bureau depuis longtemps, j'ai fait une enquête et, à ma connaissance, aucune étude portant sur cet aspect n'a été faite et aucune mesure n'a été prise.

N'oublions pas que ces activités, avec l'ampleur qu'elles connaissent actuellement ici, sont relativement récentes au pays. Certaines banques étrangères sont installées ici depuis fort longtemps; prenez par exemple la Banque mercantile qui est entièrement aux mains des Néerlandais. Au Canada, il

[*Texte*]

finance company or two operating in this country have for some time been owned or controlled by a foreign financial institution, I think in one instance with banking relationships. These activities have gone on.

• 1145

Mr. Gray: Could I raise a point of order, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Gray: Although it is not my habit to do so, it may be that Mr. Stevens has not appreciated what he is really asking Mr. Kennett to do. He is asking Mr. Kennett, as an official, to tell us the advice he gave to his minister, and with all due respect, I do not think that is a question he is advised to answer in precise terms.

The Chairman: I appreciate your intervention, and if Mr. Kennett were not a very experienced witness before this Committee I would have intervened to remind him, as I do witnesses who have not been before us before, that they do not have to answer any questions they are asked, and that the Committee members can draw from their failure to answer questions whatever conclusions they like. In the case of an official who has been here often before, I assume that if he wanted his minister to answer that question he would have said so. But I appreciate your making that point of order.

Mr. Gray: Especially since the provisions in the act we are studying in effect provide, in one way, an answer to Mr. Stevens' question. We would not be discussing this whole issue if some type of consideration to the issue had not been given by ministers and their advisers.

Mr. Kennett: Mr. Gray has jumped to the conclusion of my statement, and you are quite correct, sir. As I say, this problem began to develop about five years ago and began to build up. The banks themselves came to us and said, "Look, there are all these foreign creatures out there competing with us; competing with us on favourable terms, and competing in business that we are not permitted directly to get into." So some studies were started, some consideration was given. However, at that stage the dicennial revision was looming up and the work on it was beginning, and it was decided to deal with it within the framework of the dicennial revision, rather than coming to Parliament a year or two in advance of the dicennial revision with some kind of a piecemeal project. So we proceeded, as Mr. Gray suggested really, by this vehicle.

Mr. Stevens: Now that the horses have been allowed into the barn, as a reversal of the usual . . .

The Chairman: This will be your last question, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Is that right?

The Chairman: I now have two Liberal members who want to be recognized.

Mr. Stevens: I hope you did not take the point of order time off my questioning.

[*Traduction*]

existe une ou deux sociétés de prêts installées ici depuis un certain temps et contrôlées par des institutions financières étrangères; l'une d'elles a, je pense, des liens bancaires. Ces activités durent depuis un certain temps.

M. Gray: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y.

M. Gray: Contrairement à mes habitudes, je me dois d'intervenir. Il me semble que M. Stevens ne mesure pas la portée de ce qu'il demande à M. Kennett. M. Kennett, à titre officiel, se voit demander de nous dire quel conseil il a donné au ministre et, sauf le respect que je lui dois, je ne pense pas qu'il serait judicieux qu'il réponde en termes précis.

Le président: Merci de votre intervention. Si M. Kennett n'avait pas l'expérience que je lui connais, je serais intervenu moi-même pour lui rappeler, comme je le fais dans le cas de ceux qui n'ont pas l'habitude de venir témoigner devant le Comité, qu'il n'est pas forcé de répondre à toutes les questions qu'on lui pose et que les membres du comité peuvent tirer des réponses qu'ils obtiennent à leurs questions, les conclusions que bon leur semble. J'ai supposé qu'un haut fonctionnaire qui a l'habitude de témoigner devant les membres du Comité nous aurait fait savoir s'il désirait que le ministre réponde à une question qu'on lui posait. Je vous remercie cependant d'avoir fait cette remarque.

M. Gray: N'oublions pas que les dispositions de la loi que nous étudions actuellement fournissent une réponse à la question de M. Stevens. Nous ne serions certainement pas en train de débattre de la question si les ministres et leurs conseillers n'avaient pas d'abord réfléchi au problème.

M. Kennett: M. Gray a tout à fait raison et il a dit précisément ce que j'allais dire en terminant ma déclaration. Le problème a surgi, il y a cinq ans, et il a pris des proportions depuis. Ce sont les banques qui se sont adressées à nous en disant: «Nous devons relever la concurrence d'institutions étrangères; ces institutions bénéficient de conditions favorables et peuvent s'adonner à des opérations qui nous sont interdites à nous.» Nous avons donc entrepris certaines études et réfléchi à la question. Quoi qu'il en soit, à ce moment-là la révision décennale de la loi était imminente et on avait déjà commencé à y travailler. On a donc décidé de tenter d'inclure cette question dans la révision décennale plutôt que de s'adresser au Parlement un an ou deux d'avance avec, en mains, une bribe de projet de loi. Comme l'a dit M. Gray, nous avons saisi l'occasion de la révision pour nous attaquer à ce problème.

M. Stevens: Maintenant qu'on a la situation en mains, contrairement à ce qui se passe d'habitude . . .

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Stevens.

M. Stevens: Vraiment?

Le président: Deux députés du Parti libéral veulent prendre la parole.

M. Stevens: J'espère que le temps de ce rappel au Règlement n'a pas été pris sur mon temps de parole.

[*Text*]

The Chairman: No, I did not. In fact, your time had expired.

Mr. Stevens: Just let me conclude with this question then. As I say, now that the horses have run into the barn, as opposed to the usual thing of leaving the door open so that they run out, what is planned by the government to rectify this? In the case of immigration, when people get into the country by one pretext or another and they want to become permanent residents of Canada, it is a pretty inflexible rule that they have to fly back to their countries of origin and apply in a neutral way to come into Canada; if they are accepted, fine.

Is there going to be any plan like that with these banks? That they in effect had better pick up the suitcases that they have been going through Canada with, go back to whatever country they came from, and then from scratch apply to come into Canada? Or are you going to say, "You beat us; you came in in anticipation of revisions to the Bank Act." Obviously some people who have in one way or another circumvented our Bank Act, without any apparent testing by the Government of Canada, which I am going to go into a little later, are going to gain a tremendous advantage. They are the ones who in effect broke what appeared to be a firm law and got in here, and if you now say you are in effect going to give them some type of legal status in Canada, they are obviously going to be the big winners. Are you going to ask them to go back where they came from?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I have to answer that in two ways. First of all, I have to maintain that they came in here and did not break any law.

Mr. Stevens: They circumvented it.

Mr. Kennett: They came in here perfectly legally under the Canadian law at the time and established operations here. They did not call themselves banks and they did not establish operations that we permitted them to call banking operations.

• 1150

Mr. Stevens: Well, I will bring you pictures . . .

The Chairman: Just a moment, Mr. Stevens, it is not fair . . .

Mr. Stevens: But they did call themselves banks.

The Chairman: I am not addressing the issue, I am addressing the order, and I would like to recognize Mr. Saltsman. But you said that you had a second part to your answer, Mr. Kennett.

Mr. Kennett: The second part is that they are here now as legally incorporated Canadian persons and we cannot drive them out. Well, I guess the Parliament of Canada can do anything it wants, so you can drive them out. It is not clear that it would be a public service to drive them out, but you can do whatever you want with them.

What this legislation intends to do is to bring them under federal jurisdiction, to recognize that they are banks, to enable them to use the term bank and describe their business as banking, and to have them fall under the Canadian banking

[*Translation*]

Le président: Non, rassurez-vous. En fait, votre temps est déjà écoulé.

M. Stevens: Je m'empresse donc de conclure. Je disais donc que maintenant qu'on a la situation bien en mains, contrairement à ce qui se passe d'habitude, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour la redresser? Quand des gens entrent au pays illégalement sous un prétexte ou un autre, dans le but de devenir des résidents permanents du pays, une règle très rigide les oblige à retourner deans leur pays d'origine pour entamer des procédures qui leur permettront de venir s'établir au Canada. Si leurs démarches sont fructueuses, on les laisse entrer.

Allez-vous procéder de la sorte dans le cas des banques? Allez-vous leur demander de plier bagages pour rentrer chez eux et faire une demande officielle pour revenir s'y installer? Allez-vous leur dire qu'elles ont essayé de se faufiler, prévoyant qu'on allait modifier la Loi sur les banques. Il est entendu que ceux qui ont esquivé les dispositions de la Loi sur les banques, sans que le Gouvernement du Canada ne s'en rende compte, et je reviendrai là-dessus plus tard, profiteront bien de la situation. Ce sont ceux-là mêmes qui, de fait, ont violé les dispositions sévères de la loi et se sont installés ici en dépit de la loi. Désormais, on songe à légitimiser leur statut au Canada et ils se retrouveront victorieux. Allez-vous leur demander de retourner là d'où ils viennent?

M. Kennett: Monsieur le président, je répondrai à cette question de deux façons. Tout d'abord, il faut présumer qu'en venant ici, ils n'ont pas enfreint la loi.

M. Stevens: Ils l'ont esquivée, si vous voulez.

M. Kennett: Ils sont venus ici en respectant à la lettre les dispositions de la loi du moment et ils se sont installés. Ils ne se sont jamais appelés eux-mêmes «banques» et jamais nous ne leur avons permis d'appeler opérations bancaires les opérations dans lesquelles ils se sont lancés.

M. Stevens: Je peux vous montrer des photos . . .

Le président: Un instant, monsieur Stevens, ce n'est pas juste de . . .

M. Stevens: Ils se sont en fait appelés «banques».

Le président: Je ne discute pas de ce que vous venez de dire, mais je vous signale que je dois donner la parole à M. Saltsman. Monsieur Kennett, donnez-nous d'abord la deuxième partie de votre réponse.

M. Kennett: Il est indéniable que ces institutions sont désormais des personnes morales canadiennes, de plein droit, et nous ne pouvons pas les expulser. Le Parlement du Canada peut faire ce qu'il veut, et cela signifie que vous pouvez, vous, les expulser. Rien ne prouve que la mesure serait positive, mais vous pouvez leur réserver le sort que vous voudrez.

Les dispositions de cette loi visent à les soumettre à la compétence fédérale, à les reconnaître comme des banques, nom qu'ils pourront désormais porter, et à décrire leurs opérations comme des opérations bancaires, si bien que les lois

[*Texte*]

laws, and certain other constraints to protect their size. So that is the name of the game and there is no question of driving them out. In fact, in the consideration of this legislation the problem was how to induce them to come under banking legislation. Some of them are doing rather well as they are and the fear was that if we made this legislation unduly difficult they would decide that they would continue as they are, totally unregulated and uncontrolled, and not come under the federal legislation.

The Chairman: Mr. Saltsman, then Mr. Gray and Mr. Clermont.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. I have question related to Mr. Kempling's discussion on Section 88. It seems to me the purpose of Section 88 is really a sort of safety provision imposed on the banks to say "Look, you cannot take chances beyond a certain point, and we will define what those chances are," again, a sort of trade-off between security for depositors and innovation and adventure on the part of the banks. Would that be a correct interpretation?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I wish I were more familiar with the whole history and use of Section 88. Perhaps the bankers could be very helpful in this Committee in clarifying that. My impression is that, on the contrary, it is to encourage the banks and to provide a framework for the banks to make loans on the basis of security that would normally not be acceptable.

Mr. Saltsman: I see.

Mr. Kennett: You know, you scatter the grain in the field and then you go to your bank and you say: "I have a crop coming up there some time and I would like to borrow some money on the basis of it." I guess in normal banking practice bankers would not be too sympathetic to that kind of loan. However, Section 88 does provide some kind of framework for the possibility of lending in those circumtances.

Mr. Saltsman: All right, I can pursue that with the bankers and try to make some comparison between Canadian restrictions and European restrictions on that.

I would like to go on to the broader question of how much power the banks have. In some way this is a central issue on whether you are going to give the banks enlarged functions or not, because many people have the fear that the banks are much too powerful, that they are very big in Canada, they are much too powerful and therefore they should not be trusted with any other powers, even though some argument could be made, with some point, to giving them additional powers.

I should state my own view on the thing, as a framework. It seems to me that while the banks in Canada are not nationalized, they are something we call socialized, tamed. They respond to government policies. Peter Newman had an interview a number of years ago in which he wanted me to say, I guess, something to paint the banks as very big, black, powerful people. Instead of that I labelled them as a bunch of pussycats, for which the banks have never forgiven me. I think

[*Traduction*]

bancaires canadiennes les régiront et d'autres règlements limiteront leur taille. Voilà la règle du jeu, et il n'est pas question de les expulser. En fait, quand on a préparé les dispositions de cette loi, on s'est demandé comment les inciter à accepter d'être régis par la législation bancaire. Certaines de ces institutions sont prospères, telles qu'elles existent actuellement, et on a craint que si les dispositions de la loi étaient trop sévères, elles décideraient de ne rien modifier à leur situation, d'échapper à toute réglementation et à tout contrôle, et de ne pas accepter la tutelle de la législation fédérale.

Le président: M. Saltsman a la parole et ce sera ensuite au tour de M. Gray et de M. Clermont.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président. Je reprends dans la même veine que M. Kempling qui a posé des questions sur l'article 88. Il semble que l'article 88 soit une garantie imposée aux banques, pour qu'elles ne prennent pas de risques démesurés et qu'elles évaluent minutieusement les risques. Il s'agirait, si vous voulez, d'un moyen terme entre la garantie qu'elles doivent offrir à leurs clients, et le chemin de la nouveauté et de l'aventure qu'elles pourraient être tentées d'emprunter. Est-ce que je me trompe?

M. Kennett: Monsieur le président, je souhaiterais que l'article 88, son origine et son utilisation, me soient plus familiers. Les banquiers pourraient peut-être éclairer la lanterne des membres du comité là-dessus. A mon avis, au contraire, cet article vise à encourager les banques à consentir des prêts sans exiger les garanties qui normalement seraient exigées.

M. Saltsman: Je vois.

M. Kennett: Souvent, un agriculteur fait les semailles et ensuite s'adresse à sa banque en disant, qu'anticipant la récolte, il aimerait qu'on lui prête de l'argent. En principe, les banquiers ne s'empressent pas d'acquiescer dans ces cas-là. Néanmoins, l'article 88 offre la possibilité de consentir des prêts de ce genre.

M. Saltsman: Je vois. J'essaierai de faie certaines comparaisons entre les restrictions canadiennes et les restrictions européennes à cet égard, quand je m'entretiendrai avec les banquiers.

J'aimerais maintenant aborder le sujet de l'étendue des pouvoirs des banques. D'un certain point de vue, cette question est primordiale quand il s'agit de décider si les fonctions des banques seront multipliées parce que bien des gens estiment que les banques sont déjà beaucoup trop puissantes au Canada surtout, et qu'on ne devrait donc pas accroître leurs pouvoirs même si l'on peut prétendre, et cela se défend, que des pouvoirs accrus seraient avantageux.

J'aimerais vous faire part de mon point de vue sur la question. Même si les banques au Canada ne sont pas étatisées, elles sont, si vous voulez, socialisées, domptées. Elles épousent les politiques gouvernementales. Peter Newman, dans une interview qu'il a faite il y a plusieurs années, voulait démontrer que les banques étaient des institutions énormes, puissantes, et fort méchantes. Pour ma part, je prétends qu'elles sont des agneaux et par mes propos, je me suis attiré les

[*Text*]

they could have lived with the other interpretation but not with the pussycat one. It seems to me, again, that by and large banks have to respond to government policy. Obviously, they have to respond to the direction of the Bank of Canada. The government has powers to change their reserves, it has something called moral suasion that is exercised on banks, and we really do not have that much to fear from the size of banks in Canada frustrating public purpose.

I do not know to what extent you are free to discuss this sort of philosophical area, but I would like to have your views on that, the extent to which we have to fear the powers of banks. Do they in fact have this power? It seems to me they do not. But I would like to get your views on them.

• 1155

Mr. Kennett: This is a philosophical area.

Mr. Saltsman: Yes.

Mr. Kennett: And it is rather a subjective area. I think one of the problems we face in this country is that there is a perception abroad, and the perception is that the banks are enormously powerful, and that is because people like you and me, when we want to borrow some money, go to one or more banks and feel at their mercy. I think another reason this is subjective, I must say, and I should not be volunteering these comments, I suppose—but there is a disposition among Canadians to be very loyal to their bank. I think the result is that if you go to your bank and you are turned down, you are inclined to think, well, that is the end of the ball game, and that those banks are extremely powerful; whereas you might go to another bank and a third bank and a twelfth bank and a trust company and a loan company and a number of other financial institutions, and shop around, and you may find you are really pretty successful, that these institutions are competing and there are a number of alternatives in the system. But there is a perception that there is a certain power there.

I guess my personal feeling—and I can only speak as a student of financial institutions—is the same as yours, that there is not a power there that is particularly disquieting. But one of the reasons that is true is also that banks have been kept out of other business. They are in the business of banking; they are not in the business of insurance, of trust companies, of substantial underwriters of securities. So they are not in a position where there are serious conflicts in their operations and where they are major owners of steel companies as well as major investors and lenders to steel companies. They are in the banking business. Their powers are confined to the banking business.

They have recognized a certain social responsibility. They have had to because of their size and importance in the country. Consequently, as I think the Minister was able to say in Parliament a little while ago, the Minister and the Governor have from time to time and indeed continuously asked the

[*Translation*]

foudres des banques. Les banques aiment bien qu'on les taxe d'être puissantes et voilà pourquoi elles n'ont pas aimé mes remarques. Il n'en demeure pas moins qu'à mon avis, les banques doivent, peu ou prou, épouser les politiques gouvernementales. De toute évidence, elles doivent respecter les directives de la banque du Canada. C'est le gouvernement qui a le pouvoir de modifier leurs réserves et qui utilise une douce persuasion sur elles; je prétends que nous n'avons pas grand chose à craindre de la taille des banques au Canada, laquelle n'est pas susceptible de nuire.

Je ne sais pas jusqu'à quel point vous vous sentez libres d'aborder cette question théorique, mais j'aimerais quand même recueillir vos opinions; dite-nous dans quelles mesures nous devons craindre les pouvoirs des banques. Les banques ont-elles en fait les pouvoirs qu'on leur prête? Il me semble que non. J'aimerais toutefois avoir votre point de vue à ce sujet?

M. Kennett: C'est là une question philosophique.

M. Saltsman: Oui.

M. Kennett: En outre, la réponse est plutôt subjective. A mon sens, un des problèmes du Canada tient au fait que l'on perçoit en général les banques comme extrêmement puissantes et cela parce que lorsque de simples particuliers comme vous et moi veulent emprunter de l'argent, ils s'adressent à une ou plusieurs banques et se sentent à leur merci. Il y a également une autre raison, subjective celle-ci je dois l'avouer—je ne devrais d'ailleurs peut-être pas dire ces choses-là—c'est la tendance des Canadiens à être fidèles à leur banque. Il en résulte que, si vous vous adressez à votre banque et qu'elle vous refuse un prêt, vous êtes enclin à penser que vous avez atteint la fin du rouleau et que les banques sont extrêmement puissantes; en réalité, vous pourriez aller consulter une deuxième et une troisième banque et ainsi de suite jusqu'à la douzième sans compter les sociétés de fiducie et de prêt ainsi qu'un certain nombre d'établissements financiers. En effectuant ces recherches, vous constateriez que vous pouvez réussir, que ces établissements se livrent concurrence et qu'il existe, dans le système, un bon nombre de solutions de rechange. Toutefois, on semble croire que ces établissements sont tout-puissants.

Ayant étudié le fonctionnement des établissements financiers, je trouve, comme vous, que le pouvoir des banques n'est vraiment pas effarant. Cependant, cette situation est également due au fait que les banques ont été exclues de toute autre forme d'affaires. Elles s'occupent d'opérations bancaires, mais non d'assurance, de fiducie ou de courtage. Elles n'ont donc pas de graves conflits de fonctionnement et ne se retrouvent pas propriétaires de grandes aciéries tout en étant des investisseus ou des prêteurs aux aciéries. Elles s'occupent du secteur bancaire et leurs pouvoirs se limitent à ce secteur.

Elles ont reconnu avoir une certaine responsabilité sociale, mais elles y ont été obligées en raison de leur envergure et de leur importance au Canada. Comme le ministre l'a dit récemment au Parlement, il en résulte que tant lui que le gouverneur ont de temps en temps et mêmes assez souvent demandé aux

[*Texte*]

banks to try to respond to the needs of small businesses, particularly when money is tight, which it is not now, particularly, to try to look after the small business requirement first, because he is the sector of the economy most dependent on the banks. The biggest businesses can borrow in the United States. They can issue securities. They have other sources of funds. But the small businessman is really quite dependent on his bank for the day-to-day funds he needs. And I understand the banks have been responsible and sympathetic to those kinds of requests.

Mr. Saltsman: One of the real problems in examining what sort of activities we want the banks to engage in is this very question, that even though those of us who sit on this Committee know how restricted Canadian banks are in comparison to banks around the world, there is this common view that banks are much too powerful, that they exercise enormous influence. Particularly if you are from the West, then it becomes an article of faith, what the banks have done to everybody. And I think that view gets in the way of examining the kind of role we should assign to banks in Canada and that is why I raise this issue with you at this time and I guess I raise it with you and with the Committee to at least get some clarification to that so we can start thinking of what responsibilities we want the banks to have without this always getting in the way: they are too big, they are too powerful, they influence governments, every government has to do as the bank tells them to do, which I think is a total misconception.

Mr. Kennett: But you have hit it on the nose. If you read carefully the White Paper of August 1976 you will see reference to concern about concentration of power. That question comes up specifically in relation to data processing. Are we going to allow the banks broadly into the field of data processing, or are we going to restrict them narrowly to that part of the data-processing business which pertains directly to banking? And how does that affect the servicing of a whole lot of little companies out there who may have access, more ready access to a branch of a bank and so on? That is going to be a principal part of your debate, and where you come out on that question may eventually depend on whether you consider there is an undue concentration of power here and that it will get worse by allowing them more flexibility.

• 1200

Mr. Saltsman: There is a kind of irony in this whole business of size, equating size with power, and I think quite the contrary is true, that sometimes the bigger they are, the less powerful they are, simply because they are so big that they can be controlled very easily and they are so bureaucratic that it is very easy to control them. It is the corner grocery store man that you cannot control, or the trucker, as Allende found out in Chile, but not the large corporations because they are so large that they simply have to respond to government policy.

[*Traduction*]

banques d'essayer de répondre d'abord aux besoins des petites entreprises, notamment lorsqu'il y a pénurie de fonds, ce qui n'est pas vraiment la situation actuelle, parce que les petites entreprises constituent le secteur de l'économie qui dépend le plus des banques. Les grandes entreprises peuvent emprunter de l'argent aux États-Unis. Elles peuvent émettre des actions. Elles disposent d'autres sources de financement. Toutefois, les petites entreprises dépendent vraiment de leur banque pour leurs besoins monétaires ordinaires. Je crois d'ailleurs comprendre que les banques ont répondu de manière positive et favorable à ces demandes.

M. Saltsman: Lorsqu'on se demande à quelles activités les banques devraient se livrer, on fait face à un problème très important. En effet, bien que les membres du comité savent combien les banques canadiennes sont limitées par comparaison aux banques du monde entier, ils savent aussi que le grand public tient les banques pour beaucoup trop puissantes et extrêmement influentes. Si l'on vient de l'Ouest en particulier, cette croyance devient un article de foi et l'on va répétant ce que les banques ont fait à chacun. Or, j'estime que cette opinion nous empêche d'examiner le rôle qui devrait être dévolu aux banques canadiennes et c'est pourquoi je soulève cette question en votre présence et devant les membres du comité. J'aimerais bien que nous l'éclaircissions afin de pouvoir commencer à nous demander quelles responsabilités les banques devraient avoir sans devoir toujours répondre à l'argument selon lequel elles sont trop grandes, trop puissantes, qu'elles influencent trop les gouvernements et que chaque gouvernement doit obéir à leurs exigences, ce qui à mon sens, est complètement faux.

M. Kennett: Vous venez d'atteindre la cible en plein centre. Si on lit soigneusement le livre blanc de 1976, on y note certains propos au sujet de l'inquiétude face à la concentration des pouvoirs. Cette question se pose en particulier en ce qui a trait au traitement des données. En général, allons-nous permettre aux banques de pénétrer dans le domaine du traitement des données, ou allons-nous les limiter strictement à l'aspect du traitement des données qui est directement lié aux opérations bancaires? Quel effet cela aurait-il sur les services rendus à un tas de petites entreprises auxquelles il est relativement facile d'accéder à une succursale bancaire? Cela va constituer une partie essentielle de vos délibérations. Vos décisions à cet égard dépendront de la mesure dans laquelle vous trouvez qu'il y a là une concentration indue des pouvoirs, concentration qui ne pourrait qu'empirer si on accorde aux banques plus de latitude.

M. Saltsman: Je trouve un peu ironique que l'on établisse une correspondance d'égalité entre la taille et le pouvoir d'une banque, car j'estime que c'est le contraire que est vrai. A mesure que les banques prennent de l'expansion, elles perdent du pouvoir, étant donné, simplement, qu'elles sont si vastes et si prises dans les engrenages bureaucratiques, qu'il devient très facile de les diriger. C'est l'épicier du coin ou le camionneur qu'il est difficile de diriger, comme l'a appris Allende au Chili, mais non les grandes sociétés qui sont si vastes qu'elles sont

[*Text*]

Now let me ask you a very specific question. In your experience, have you encountered situations where you or your Department felt that banks should proceed in a certain direction and you instructed them along those lines and they gave you trouble?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, let me just say first of all that I am going to answer that question in the context of the regulatory responsibilities of the office of the Inspector General, and I can answer it historically by saying that until quite recently the office of the Inspector General supervised the banking system with one man and a girl. The office of the Inspector General until six or seven or eight years ago was literally one person and had only been one person since 1924. So that suggests that it was not a particularly arduous task and that the banks were pretty sensitive to criticism from that source. I do not know whether I need to say anything more on that subject.

The Vice-Chairman: Is that it, Mr. Saltsman? Do you have other questions?

Mr. Saltsman: No. Thank you.

The Vice-Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray: Mr. Chairman, first I want to ask Mr. Kennett this. Am I correct in saying that it is my understanding of the proposed act that so-called foreign near banks operating here will not simply be licensed and be allowed to operate here either as foreign bank subsidiaries or as registered representative offices simply by coming in and asking to do it, that they have to meet certain requirements?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, foreign banks under this new legislation, foreign banks will be able to operate here theoretically in three forms. They will be able to operate as a representative office, they will be able to operate as a near bank affiliate of a foreign bank, and they wi" be able to operate, if they can get a charter, as a chartered bank under the laws of Canada. It is the intention to permit foreign banks to open freely representative offices in this country. These offices, as I have been trying to explain, are not in business in Canada. They are a common vehicle among the banks of the world, and our banks have many of these in other countries in the world. So foreign banks will be able to open freely representative offices in this country but they will be required to register for the first time with the office of the Inspector General of Banks, they will be required to submit certain information, and we will have for the first time the authority and the interest to drop in on those offices to make sure that they are following the regulations—you have the regulations there before you—to make sure that they are adhering to those regulations and that they are in no way in business in Canada.

The second category, affiliates of foreign banks, near bank affiliates. The possibility does exist in the legislation but the policy is to discourage their operating in this form. They are here now in this form and the clear intention of this legislation

[*Translation*]

simplement obligées de respecter les politiques gouvernementales.

Permettez-moi de vous poser une question précise. Vous est-il arrivé, à vous ou à votre Ministère, de vous trouver dans une situation où vous estimez que les banques devaient agir d'une certaine manière, chose que vous leur avez dit, et qu'elles vous aient posé des difficultés?

M. Kennett: Monsieur le président, permettez-moi de dire d'abord que je vais répondre à cette question du point de vue des responsabilités de réglementation qui incombent à l'inspecteur général. Jusqu'à tout récemment, le bureau de l'inspecteur général surveillait le système bancaire avec un personnel se composant d'un homme et d'une femme. Il y a près de 6 ou 8 ans, le bureau de l'inspecteur général comptait un seul membre de personnel et ce, depuis 1924. Cela montre donc que ce n'était pas une tâche particulièrement ardue et que les banques étaient assez sensibles aux reproches qui pouvait lui adresser cette personne. J'ignore si j'ai besoin d'en dire plus.

Le vice-président: Sera-ce tout, monsieur Saltsman? Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Saltsman: Non. Merci.

Le vice-président: Monsieur Gray.

M. Gray: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Kennett si le projet de loi propose bien que les quasi-banques étrangères qui effectuent des opérations ici n'aient pas seulement à obtenir, sur simple demande, un permis qui leur donnerait le droit de fonctionner soit en qualité de succursales de banques étrangères, soit à titre de représentants inscrits de ces banques, mais qu'elles aient également à répondre à certaines exigences?

M. Kennett: Monsieur le président, aux termes de cette nouvelle loi, en théorie, les banques étrangères pourront fonctionner au Canada de trois manières. Elles pourront avoir un bureau de représentation, elles pourront agir en qualité de quasi-banques affiliées à une banque étrangère et, si elles réussissent à obtenir une charte, elles pourront agir à titre de banque à charte assujettie aux lois du Canada. Le projet de loi vise à permettre aux banques étrangères d'ouvrir librement des bureaux de représentation au Canada. Ces bureaux, comme j'essaie de l'expliquer, ne font pas affaire au Canada. Ils constituent un moyen assez ordinaire qu'emploient toutes les banques du monde, et nos banques en ont beaucoup dans d'autres pays. Les banques étrangères pourront donc librement ouvrir des bureaux de représentation au Canada, mais nous leur demanderons, pour la première fois, de s'inscrire aurpès du bureau de l'inspecteur général des banques, de fournir certains renseignements. En outre, nous aurons le pouvoir et le bon droit d'inspecter ces bureaux afin d'être sûrs qu'ils respectent les règlements que vous avez devant vous et qu'ils ne font d'aucune manière affaire au Canada.

Pour ce qui est de la deuxième catégorie, celle des banques affiliées à des banques étrangères ou celle des quasi-banques affiliées, la possibilité est envisagée dans la loi, mais le principe est de les décourager de fonctionner de cette manière. C'est

[*Texte*]

is to try to induce them to come under the federal acts and to be banks and to be properly regulated and controlled.

And, of course, that is the third form. It is a charter under the Bank Act with certain limitations, which this Committee knows well, I guess, by now.

• 1205

Mr. Gray: When one looks at the ceiling, 15 per cent of lending as defined in the bill, one does not include in that, therefore, the business booked by representative offices or by the near-bank affiliates of foreign banks.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I would hate to be a little niggardly about this, but business is not booked by representative offices.

Mr. Gray: Technically you argue that business is carried out outside of Canada.

Mr. Kennett: That is absolutely right.

Mr. Gray: But you will maintain statistics of that through having these offices registered with you.

Mr. Kennett: We will not maintain statistics. I guess we could not maintain statistics of deals transacted between Canadian companies and foreign banks.

Mr. Gray: You certainly could if it goes through the representative office. You could have headings on the returns that they make you.

Mr. Kennett: That is right, but the point I am making is that it does not. If we started to find that this business was going through the representative office in any legal sense we would close them down. The representative office will, perhaps, visit a Canadian corporation and say that they have a swell head office in New York and it offers all of these financing facilities and if any of them interest them, speak to Mr. "X" at their head office in New York. If the Canadian business is attracted by that possibility, the Treasurer or the V.P. of Finance may find himself in New York talking, but you know, how do you try to collect data on that.

Mr. Gray: They must keep some record of business that is generated through the existence of the representative office, otherwise they would not have the basis for deciding within their organization whether to keep it open.

Mr. Kennett: They may do and we will find out more about that activity.

Mr. Gray: It would seem to me that even though it would be only a rough estimate, the information requirements that are going to be imposed on these representative offices should involve business that comes about for the head office, the parent, as a result of the representative office there, even though the estimate is crude and incomplete and maybe based on some definitions that are, perhaps, arbitrary on the part of

[*Traduction*]

sous cette forme qu'elles sont actuellement présentes au Canada et le projet de loi vise nettement à les pousser à s'assujettir aux lois fédérales, à devenir des banques et à être adéquatement réglementées et surveillées.

Bien sûr, c'est là la troisième option. Il s'agirait d'une charte octroyée aux termes de la Loi sur les banques, avec certaines limites que le Comité connaît sans doute assez bien maintenant.

M. Gray: Le maximum de 15 p. 100 du crédit commercial que stipule le bill n'inclue donc pas les affaires conclues par les bureaux de représentation ou par les quasi-banques affiliées à des banques étrangères.

M. Kennett: Monsieur le président, je ne tiens pas à être tatillon, mais les bureaux de représentation ne concluent pas d'affaires.

M. Gray: Vous voulez dire que, du point de vue strictement officiel, les affaires sont conclues hors du Canada.

M. Kennett: Parfaitement.

M. Gray: Vous allez toutefois établir des statistiques à ce sujet, puisque ces bureaux seront inscrits auprès de vous.

M. Kennett: Nous n'établirons pas de statistiques. Je ne pense pas que nous puissions établir des statistiques sur des affaires conclues entre des sociétés canadiennes et des banques étrangères.

M. Gray: Vous le pourriez certainement si ces affaires sont conclues par l'entremise du bureau de représentation. Il vous suffirait de lire les rubriques des déclarations qu'ils vous envoient.

M. Kennett: C'est exact, mais les affaires ne sont pas conclues par l'entremise du bureau de représentation. Si, du point de vue juridique, nous constatons qu'elles le sont, nous pouvons fermer le bureau de représentation. En fait, le représentant de la banque étrangère rend visite à une société canadienne, lui dit qu'il a, à New-York, un superbe bureau central qui offre un tas de services de financement et que, si ces services intéressent la société, elle peut s'adresser à M. «X», à New-York. Si cette possibilité intéresse l'entreprise canadienne, son trésorier ou son vice-président du service des finances peut se retrouver à New-York conversant avec un représentant de la banque, mais nous ne pouvons pas recueillir de données sur cela.

M. Gray: Ces banques doivent toutefois tenir des dossiers des affaires conclues grâce au bureau de représentation, faute de quoi elles n'auraient aucun moyen de décider de la rentabilité de ce bureau.

M. Kennett: Peut-être bien. Nous tâcherons d'en savoir plus à ce sujet.

M. Gray: Il me semble que nous devrions exiger de ces bureaux de représentation qu'ils fournissent, quand ce ne serait qu'en chiffres approximatifs, le montant des affaires conclues par la banques mère grâce à leur intervention. Cela devrait être, même si les calculs sont approximatifs et incomplets et se basent sur des définitions imposées peut-être arbitrairement par le gouvernement du Canada. Je n'arrive pas à croire qu'il

[*Text*]

the Government of Canada. I cannot believe it would be impossible to come up with some measure through the statistics and other information kept by the parent bank, in the first place, otherwise, from the point of view of analysis of their operations to see whether the cost of maintaining the office in Canada is justified, they would not be able to do that.

Mr. Kennett: First of all, as a rule the cost of these offices is not very high. You will find in an office one or two people and a typist, and by and large it is not more than that, but we are going to find out about those things. We are going to find out precisely who is in the office and what their qualifications are.

Mr. Gray: As I understand the bill, the so-called near-banks chartered as finance companies, leasing companies and so on are not going to be banned by this bill, they will be discouraged from operating through things in the bill like forbidding them to have recourse to the Canadian money market and so on. However, they will not be absolutely banned.

Mr. Kennett: That is exactly right. When we discussed this whole area with our constitutional advisers, we were constantly reminded that we were not dealing with foreign banks, we were dealing with Canadian corporations and we were dealing with Canadian corporations that were not in the business of banking. So there was no way that we could use the banking powers to go at them, if you like. The advice we received was that we could not outlaw them, but what we have done is given the banking authorities under this legislation FIRA powers, so no foreign bank can establish any kind of an operation in Canada without the FIRA screening.

Mr. Gray: It would seem to me there is some contradiction. Either your advisers are right and what these operations are doing is not banking, or it is banking and, therefore, you are justified in proposing amendments to the Bank Act to have them seek bank charters to do what, in fact, will turn out to be essentially what they are doing now with some additions or to leave. With all due respect there is a contradiction in the government's position here.

• 1210

Mr. Kennett: I am not a constitutional lawyer, but if you look at the judicial precedence, I guess most people agree that banking is the acceptance of deposits from the public. Some people might even push it further and say that it is the acceptance of deposits from the public that are transferable, and the making of loans. The fact is that none of these or not many of these institutions are accepting deposits from the public in the sense that is meant in those judicial decisions.

Mr. Gray: I do not think the concept of banking has been completely and fully tested in the Canadian judicial process. I am going to pursue this another time, but what I really was leading up to asking is how you are going to determine when those institutions that seek charters—let me put it this way, how you are going to allot the charters to foreign institutions so as to give everybody a fair chance to come within the initial 15 per cent limit. For example, are you just going to take them

[*Translation*]

serait impossible d'obtenir certains chiffres de référence, que ce soit grâce aux statistiques ou aux autres renseignements maintenus par la banque mère ou grâce à l'analyse des opérations qu'effectue cette banque pour voir si le maintien du bureau au Canada se justifie financièrement.

M. Kennett: Premièrement, le coût d'entretien de ces bureaux n'est pas très élevé. Ils contiennent en général un ou deux représentants, une dactylographe et pas beaucoup plus que cela. Nous allons toutefois nous renseigner à ce sujet et tâcher de savoir avec précision quel est l'effectif du bureau et quelles sont les qualifications des membres du personnel.

M. Gray: Si je comprends bien le projet de loi, les quasi-banques qui sont des compagnies de financement ou de location ne vont pas être supprimées. Le bill leur met des bâtons dans les roues en leur interdisant, par exemple, de recourir au marché monétaire canadien et ainsi de suite. Toutefois, elles ne seront pas complètement interdites.

M. Kennett: C'est exact. Lorsque nous avons discuté de cette question avec nos conseillers en matière de constitution, ils nous ont constamment rappelé qu'il ne s'agissait pas de banques étrangères, mais de sociétés canadiennes qui ne s'occupaient pas d'opérations bancaires. Nous ne pourrions donc pas recourir au pouvoir bancaire pour résoudre le problème qu'elles posaient. On nous a alors dit que nous ne pouvions pas les rendre illégales, mais nous avons donné aux autorités bancaires les pouvoirs de l'Agence d'examen de l'investissement étranger afin qu'aucune banque étrangère ne puisse fonctionner au Canada sans subir un examen de l'AEIE.

M. Gray: Il me semble qu'il y a une certaine contradiction. Soit que vos conseillers ont raison et ce ne sont pas là des opérations bancaires, soit que ce sont des opérations bancaires et il serait justifié que vous proposiez des amendements à la Loi sur les banques afin que ces entreprises soient sommées de demander une charte bancaire qui les autoriserait à faire ce qu'elles font maintenant, avec quelques ajouts, ou de se retirer. Sauf votre respect, la position du gouvernement à cet égard est contradictoire.

M. Kennett: Je ne suis pas expert en droit constitutionnel, mais d'après les précédents juridiques, je dirais qu'on entend presque unanimement que les opérations bancaires constituent l'acceptation de dépôts du grand public. Certains iraient sans doute plus loin pour dire qu'elles comprennent l'acceptation de dépôts qui sont transférables aussi bien que le consentement de prêts. En fait, aucun, ou du moins très peu de ces établissements n'acceptent de dépôts au sens où l'entend la jurisprudence.

M. Gray: A mon avis les tribunaux canadiens n'ont pas encore examiné à fond le concept d'opérations bancaires. J'ai l'intention de poursuivre cette question un autre jour. Mais je vais vous poser la question à laquelle je voulais réellement en venir: quand ces établissements demanderont des chartes, comment ferez-vous pour répartir les chartes entre les établissements étrangers afin de donner à chacun la possibilité de se retrouver parmi le groupe en dessous de la limite de 15 p. 100.

[*Texte*]

first come, first served, and when you seem to hit 15 per cent you stop? Will you make allotments pro rata? How do you decide on policing it once you have been running it for awhile?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, that is a very good question, and one to which we are giving a lot of consideration. As the Committee knows, there are perhaps 35 foreign banks operating affiliates in this country now with assets of about—I do not know what it is—$3.7 billion at the moment, I think.

Mr. Lambert: That is Canadian assets.

Mr. Kennett: Yes, assets in Canada, Canadian assets. I would suspect that most of those institutions would apply for a charter under our new banking legislation. So there will be let us say the better part of 35, with $3.7 billion.

In the calculation of the 15 per cent in the summary which was released to the public on May 18, 1978, in Bill C-57 it was calculated that the 15 per cent would allow these corporations assets of something over $7 billion dollars. So there is now room for approximately three billion or three and one half billion more of assets.

I think we are going to be able to accommodate reasonably well the existing operations of foreign banks, some of which are very large and some of which are very small, plus a number of foreign banks who are not here at all. In the first instance, we will take them as they come at us, but always having in mind that they will have to meet certain conditions and that we have reciprocity as one of our objectives.

For example, if it is determined in the course of the operation that there is reciprocity in relation to the several states in the United States and we find that we have a number of United States banks from those states coming forward that would fill up the whole 15 per cent—that is most improbable, but in that far-out circumstance—I guess we would find ways to turn down a good many of them so that there would be room left for Japanese banks, assuming that a satisfactory reciprocal arrangement can be made for South Korean banks, for European banks, where Canadian banks are operating or where Canadian banks wish to operate.

I guess we will just have to feel our way very delicately and rather carefully and slowly in the chartering of these foreign banks to preserve the reciprocity requirement and to make sure that we have not filled up all those places by banks from a country or a few countries, but we leave a possibility open for Canadian banks to enter countries where their access is now closed.

Mr. Gray: Thank you.

Le vice-président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Kennett, à une question que M. Stevens vous posait, vous avez répondu que, depuis 1926, le bureau de l'inspecteur général était opéré par l'inspecteur général et une secrétaire. Mais je crois qu'il est très important, monsieur Kennett, pour le bénéfice du grand public, de répéter une fois encore, maintenant, quel est

[*Traduction*]

S'agira-t-il des premiers arrivés, premiers servis, jusqu'au moment où les 15 p. 100 semblent être atteints? Allouerez-vous les chartes de façon proportionnelle? Comment ferez-vous pour décider d'une politique de surveillance une fois que le système marche depuis un certain temps?

M. Kennett: Voilà une très bonne question, à laquelle nous avons consacré beaucoup de réflexion. Vous savez qu'au Canada environ 35 banques étrangères font affaires par l'entremise d'établissements affiliés. Leur actif actuel s'élève, je crois, à environ 3.7 milliards de dollars.

M. Lambert: C'est l'actif canadien.

M. Kennett: Oui, l'actif au Canada, l'actif canadien. J'imagine que la plupart de ces établissements vont demander une charte dans le cadre de notre nouvelle loi bancaire. Donc, il y aura la plupart de ces 35 établissements, ayant en tout un actif de 3.7 milliards de dollars.

D'après le calcul des 15 p. 100 figurant dans le résumé du Bill C-57 publié le 18 mai 1978, il a été prévu que ces 15 p. 100 permettraient aux banques étrangères un actif dépassant un peu sept milliards de dollars. Il reste donc de la place pour environ trois milliards ou 3.5 milliards d'actif additionnel.

J'estime que nous pourrons accueillir assez facilement les banques étrangères déjà en place, dont certaines sont très importantes et d'autres très petites, ainsi qu'un certain nombre de banques étrangères qui ne sont pas encore au Canada. Pour le premier groupe, les premiers arrivés seront les premiers servis, bien qu'on tiendra toujours compte du fait que les banques doivent respecter certaines conditions, et que l'un de nos objectifs est la réciprocité.

Par exemple, si, en choisissant les banques on se rend compte qu'il y a réciprocité avec plusieurs états des États-Unis, dans l'hypothèse qu'assez de banques américaines de ces états se présentent pour atteindre les 15 p. 100—c'est très peu probable, mais si cela arrivait—je suppose que nous trouverions le moyen d'en refuser plusieurs afin de garder de la place pour les banques japonaises, supposant toutefois qu'il soit possible de conclure un arrangement réciproque satisfaisant avec les banques de la Corée du sud et avec les banques européennes, pour ce qui est des pays où les banques canadiennes se sont établies ou veulent s'établir.

Nous devrons procéder, prudemment, et lentement, en accordant des chartes aux banques étrangères pour respecter l'exigence de réciprocité et pour faire en sorte que toutes les places ne soit pas remplies par les banques d'un seul pays ou de quelques pays seulement; nous devrons en outre garder la possibilité pour les banques canadiennes de s'établir dans des pays auxquels ils n'ont pas accès actuellement.

M. Gray: Merci.

The Vice-Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Kennett, you answered one of Mr. Stevens' questions by saying that since 1926 the office of the Inspector General was run by the Inspector General and one secretary. But I think it is very important to repeat once again, Mr. Kennett, for the benefit of the public, what staff the Inspector General has at his disposal to carry

[*Text*]

l'effectif mis à la disposition de l'inspecteur général pour assumer les responsabilités que le Parlement lui a confiées, avec la revision de la Charte des banques en 1967?

• 1215

M. Kennett: Monsieur le président, l'effectif actuellement est de seize personnes qui conseillent le gouvernement et s'occupent des banques.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Kennett, je crois que vous êtes venu devant un comité de la Chambre des communes dans le courant des 6 derniers mois pour obtenir des crédits supplémentaires afin de rencontrer les nouvelles exigences de votre effectif en personnels. Est-ce que vous êtes satisfait, le personnel que vous avez présentement vous permet-il de rencontrer les exigences que le Parlement a imposées à l'inspecteur général, et ceci pour rassurer le public?

M. Kennett: Monsieur le président, en ce moment je suis satisfait. Mais je ne connais pas les exigences que nous allons trouver dans la nouvelle loi.

M. Clermont: Je voulais que vous disiez cela monsieur Kennett, pour ne pas que le public croit que le gouvernement vous a imposé des restrictions tout en ayant à rencontrer vos obligations.

M. Kennett: Je suis satisfait actuellement.

M. Clermont: Voici, monsieur le président ... Monsieur Kennett, à la première question que mon collègue M. Gray vous posait concernant les banques étrangères, vous avez commencé vos remarques: «théoriquement», elles pourront opérer sur trois formules: premièrement, comme para-banque ou compagnie de fiducie; deuxièmement comme filiale; troisièmement, si elles rencontrent les exigences que le Parlement va mettre dans la nouvelle Loi des banques comme banques à charte.

J'ai été surpris quand vous avez employé le mot «théoriquement» au lieu de dire «légalement».

M. Kennett: Ah, c'est «légalement». Vous avez raison. Vous avez raison, la loi fait valoir certaines provisions. C'est la politique du gouvernement.

M. Clermont: En un mot, après la révision de la Charte des banques, les banques étrangères pourront opérer au Canada selon les trois formules que vous avez énumérées.

Dans un autre domaine, quand les représentants de la Fédération des banques d'Europe étaient devant ce Comité hier, à une remarque que M. Stevens faisait, j'ai répondu que j'avais une liste de banques étrangères opérant ici au Canada sur une base de filiales, et qu'aucune de ces banques-là n'avait dans son nom le mot «banque». M. Stevens a dit: Oui mais je connais de telles filiales à Toronto qui ont sur leur porte le mot «banque». Est-ce que d'après vous ces filiales opérant au Canada ont déjà fait de la publicité comme banque pour obtenir, soit des affaires, soit des dépôts du grand public?

Le vice-président: Si vous me permettez, monsieur Kennett et monsieur Clermont, quand vous étiez absent, cette question-là a été posée, mais je vais permettre à M. Kennett d'élaborer un peu plus s'il le veut là-dessus. Il a déjà répondu à cette question-là.

[*Translation*]

out the responsibilities entrusted to him by Parliament through the 1967 Bank Charter Review.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I now have a staff of 16 who advise the government and look after banks.

Mr. Clermont: Mr. Kennett, I think you appeared before a House Committee during the past six months to obtain supplementary votes needed to meet the new requirements of your staff. Are you satisfied? Is your present staff large enough for you to meet the requirements imposed by Parliament on the Inspector General? This would reassure the public.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I am satisfied for the time being. But I do not know what new requirements we will have to meet under the new Act.

Mr. Clermont: I hoped you would say that, Mr. Kennett, so that the public would not believe that the government imposed limitations on you while expecting you to meet your obligations.

Mr. Kennett: I am satisfied at the moment.

Mr. Clermont: Well then, Mr. Chairman ... Mr. Kennett, you began you answer to my colleague Mr. Gray's first question on foreign banks by saying "theoretically" they could operate in three different ways: first, as a near bank or trust company; secondly, as a subsidiary; and thirdly, by meeting the requirements for chartered banks which Parliament will lay down in the new Bank Act.

I wassurprised that you used the word "theoretically" instead of "legally".

Mr. Kennett: It should have been "legally". You are right. You are right, the Act does list certain provisions. That is government policy.

Mr. Clermont: In other words, after the Bank Charter Review, foreign banks will be able to operate in Canada according to the three formulae which you mentioned.

On another issue, when the Federation of European Banks appeared before the Committee yesterday, I responded to one of Mr. Stevens' remarks by saying that I had a list of foreign banks operating in Canada as subsidiaries and that none of these banks used the word "bank" in their name. Mr. Stevens then said: "Yes, but I know of subsidiaries in Toronto who use the word "bank" on their doors." In your opinion, have these subsidiaries operating in Canada already advertised themselves as banks in order to obtain either business or deposits from the public?

The Vice-Chairman: May I interrupt, Mr. Kennett? Mr. Clermont, that question was asked while you were away but I am going to allow Mr. Kennett to take it a little further if he so desires. He has already answered that question.

[*Texte*]

M. Clermont: Je m'excuse, monsieur le président, je suis allé à un autre comité, le Comité du Travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration pour prendre part au débat sur le bill C-14, au sujet des modifications à l'assurance-chômage.

Le vice-président: Je vais permettre à M. Kennett de répondre tout de même à votre question, monsieur Clermont.

• 1220

M. Kennett: Merci, monsieur le président.

Selon mes renseignements il ne s'agit pas du tout d'affilier des filiales qui se servent du nom d'une banque. Ce sont seulement des bureaux qui représentent ces institutions, des *representative offices;* ils ne font pas d'affaires au Canada.

M. Clermont: Ces filiales, vous dites qu'elles ne font pas d'affaires au Canada, alors quelle est leur raison d'être?

M. Kennett: Ils ne sont que des représentants. Ils font des études sur l'économie du Canada, le contact des banques, des clients de la banque au Canada. Par exemple, un représentant d'une banque japonaise peut aider un exportateur, un visiteur japonais au Canada. On cherche toujours à faire des affaires, mais pour le siège social.

M. Clermont: En un mot, ils ne cherchent pas à attirer la clientèle du Canada?

M. Kennett: Probablement ... Mais ils ne font pas d'affaires au Canada.

M. Clermont: Alors, vous pouvez assurer le Comité, monsieur Kennett, qu'à votre connaissance, aucune de ces filiales des banques étrangères n'a enfreint la Loi actuelle sur les banques?

M. Kennett: A ma connaissance.

M. Clermont: Au sujet des banques étrangères, des représentants de la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne nous mentionnaient que le nombre de cinq succursales pour desservir le Canada, à cause du fait de la vaste étendue du Canada, ne leur permettra pas d'opérer sur une base efficace. A la suite de quel processus, ou de quelle étude ou analyse, monsieur Kennett, en être-vous venu au chiffre magique de 5?

M. Kennett: D'abord, dans nos études nous avons parlé à des représentants de plusieurs banques étrangères, particulièrement des banques japonaises. Ils nous ont expliqué que leurs intérêts au Canada résident seulement dans les prêts commerciaux. Ils nous ont expliqué que les banques sont intéressées d'avoir au Canada deux, trois, ou quatre succursales pour desservir leur clientèle commerciale. C'est à la suite de cette recommandation que nous avons proposé cinq succursales.

M. Clermont: Monsieur le président, j'ai l'impression, selon les explications que vous venez de donner au Comité, que le nombre de 5 a été décidé suite à des recommandations formulées par des représentants de banques japonaises.

M. Kennett: De certaines banques étrangères.

M. Clermont: Quand vous dites certaines banques étrangères, est-ce que dans votre processus d'évaluation pour en arriver au nombre de cinq, cela voudrait dire que vous avez eu des contacts avec des banques européennes?

[*Traduction*]

Mr. Clermont: I am sorry, Mr. Chairman, I went to another Committee, the Committee on Labour, Manpower and Immigration, to take part in the debate on Bill C-14 regarding amendments to unemployment insurance.

The Vice-Chairman: Nonetheless, Mr. Clermont, I will allow Mr. Kennett to answer your question.

Mr. Kennett: Thank you, Mr. Chairman.

According to the information I have, it is not at all a case of affiliated subsidiaries using the name of a bank. These are just representative offices, they do not do business in Canada.

Mr. Clermont: You say that these subsidiaries do not do business in Canada. Then what is the point of their existence?

Mr. Kennett: They are just representatives. They do studies on Canada's economy, on bank contacts, and on bank customers in Canada. The representative of a Japanese bank, for example, can help a Japanese exporter or visitor in Canada. They do try to do this for their head office.

Mr. Clermont: In other words, they ae not trying to attract customers in Canada?

Mr. Kennett: Probably ... But they do not actually do business in Canada.

Mr. Clermont: So can you assure the Committee, Mr. Kennett, that to your knowledge, none of these foreign bank subsidiaries have violated the Bank Act?

Mr. Kennett: Not to my knowledge.

Mr. Clermont: On the subject of foreign banks, representatives of the Banking Federation of the European Economic Community told us that five branches to serve all Canada, given the size of the country, would not allow them to operate effectively. What study, analysis, or procedure led to the magic figure of five?

Mr. Kennett: In our studies, we spoke with representatives of several foreign banks, in particular Japanese banks. They explained to us that their sole interests in Canada resided in commercial loans. They explained to us that banks are interested in having two, three, or four branches in Canada to serve their commercial customers. We suggested five branches on their recommendation.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, according to the explanation Mr. Kennett has just given us, I have the impression that the number five was decided on recommendations made by representatives of Japanese banks.

Mr. Kennett: Of certain foreign banks.

Mr. Clermont: When you say certain foreign banks, do you mean that in the evaluation process you had contacts with European banks and you then chose the number of five?

[*Text*]

M. Kennett: Plus tard, peut-être est-ce regrettable, mais plus tard.

Mr. Clermont: What do you mean, sir, by "later"?

Mr. Kennett: Well, I . . .

Mr. Clermont: Do you mean after the bill was tabled?

Mr. Kennett: Well, in effect, yes.

Mr. Clermont: Do you mean after the Bill C-57 was tabled for first reading?

Mr. Kennett: Well, after we received the authority of the Cabinet and were in the process of preparing the bill and were really quite far advanced, we began to hear from a wider range of foreign banks, some of which have Canadian operations here—and one of our weaknesses has been we have known so little about the Canadian operations of some of these foreign banks—and they began to come and say "look, we have an affiliate here that already has 20 branches".

• 1225

Mr. Clermont: Mr. Chairman, maybe you will give the reason why you hit that magic figure of $500 million. That was a reservation of the representative of the European banks who came before us yesterday, today and last night, too, but I was not able to attend the meeting.

Mr. Kennett: First of all, that figure was first published in August, 1976, in the White Paper. At that time I think it is fair to say that there were no foreign bank operations in Canada that exceeded $500 million so $500 million seemed to be a good enough size to make these kinds of institutions viable and reasonably effective competitively, and it did not in practice cause any problems. Since 1976 there may have been the odd problem around in the system in terms that there may be one or more affiliates bigger than the $500 million.

It was never the intention of the government that the $500 million ceiling should be a ceiling forever. It was always the intention that the ceiling should be capable of being moved up to accommodate the growth of an individual foreign bank in our system to ensure that as the system got bigger these banks continued to provide effective competition in the system.

M. Clermont: Monsieur le président, j'aurais une correction à faire. J'ai dit que les représentants de la Fédération bancaire de la Communauté économique européenne étaient venus seulement hier mais ils sont venus pour la première fois mardi. Merci.

Le vice-président: Merci, monsieur Clermont.

Monsieur Lambert, il vous reste trois minutes. Est-ce que vous voulez être le premier sur la liste?

Mr. Lambert: I would think so, Mr. Chairman. I think we have had a pretty long session and I think a review of what evidence was given will give further questions.

I want to pursue the role of the Inspector General. I have always felt that it should be a much more positive and active role than it has been hitherto, where it was purely passive; it was a post office to which were mailed reports.

[*Translation*]

Mr. Kennett: Later; this is perhaps unfortunate.

M. Clermont: Qu'entendez-vous, monsieur, par «plus tard»?

M. Kennett: Eh bien, je . . .

M. Clermont: Vous voulez dire après qu'on ait déposé le projet de loi?

M. Kennett: Oui, c'est ça.

M. Clermont: C'est-à-dire après que le bill C-57 ait été déposé en première lecture?

M. Kennett: Après avoir reçu l'autorisation du Cabinet, quand nous étions en train de préparer le projet de loi et que nos travaux étaient déjà assez avancés, un plus grand nombre de banques étrangères, dont certaines ont des établissements canadiens, sont entrées en communication avec nous pour nous dire, par exemple, qu'elles avaient déjà un établissement affilié au Canada avec 20 succursales. J'ajoute que l'une de nos faiblesses a été de ne pas assez bien connaître les établissements canadiens de certaines de ces banques étrangères.

M. Clermont: Pourriez-vous nous expliquer comment vous avez établi le chiffre magique de $500 millions? Cette limite faisait l'objet d'une réserve exprimée par le représentant des banques européennes qui a comparu hier, aujourd'hui et hier soir, bien que je n'aie pas pu assister à la deuxième réunion.

M. Kennett: Ce chiffre paraissait pour la première fois dans le Livre blanc publié en août 1976. Je crois qu'à cette époque aucune banque étrangère n'avait un bilan au Canada dépassant $500 millions. Ce plafond de $500 millions nous semblait donc suffisant pour permettre aux établissements étrangers de livrer concurrence de façon assez efficace. En pratique, cette limite ne causait pas de problèmes. Il y a eu sans doute de rares problèmes depuis 1976 parce que certains établissements affiliés ont pu dépasser la limite de $500 millions.

Le gouvernement n'a jamais voulu maintenir à tout jamais le plafond de $500 millions. C'était entendu que le plafond pourrait être augmenté pour permettre la croissance d'une banque étrangère à l'intérieur de notre système. Ainsi on garantit qu'avec la croissance du système, ces banques pourront continuer à faire une concurrence effficace.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would like to make a correction. I said that the representatives of the Banking Federation of the European Economic Community were only here yesterday. But their first appearance was on Tuesday. Thank you.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Clermont.

Mr. Lambert, you have three minutes left. Would you like to be first on the list?

M. Lambert: Je pense que oui, monsieur le président. Cette séance a duré très longtemps, et la lecture des témoignages provoquera d'autres questions.

Je veux continuer mes questions sur le rôle de l'inspecteur général. J'ai toujours cru que ce rôle devrait être beaucoup plus positif et plus actif que par le passé, quand ce rôle était entièrement passif. Le Bureau n'était qu'un bureau de poste auquel on expédiait des rapports.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Lambert. I would like to thank Mr. Kennett and the officials of his department.

The next meeting of this Committee will be at 9:30 tomorrow morning when we will have Mr. Horner, the Minister of Industry, Trade and Commerce, appearing for the supplementary estimates.

This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Lambert. Je voudrais remercier M. Kennett ainsi que les hauts fonctionnaires de son Bureau.

La prochaine séance du comité aura lieu demain à 9 h. 30 quand M. Horner, ministre de l'Industrie et du Commerce, comparaîtra au sujet du Budget supplémentaire.

La séance est levée.

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Finance:

Mr. W. A. Kennett, Inspector General of Banks;

Mr. Doug Sleeman, Legal Counsel;

Mr. Maurice Clennett, Director, Foreign Banks.

From the Department of Justice:

Mr. F. E. Gibson, Chief Legislative Counsel.

Du ministère des Finances:

M. W. A. Kennett, Inspecteur général des banques;

M. Doug Sleeman, conseiller juridique;

M. Maurice Clennett, directeur, Banques étrangères.

Du ministère de la Justice:

M. F. E. Gibson, premier conseiller législatif.

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Friday, November 24, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le vendredi 24 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Supplementary Estimates (A) 1978-79:
Votes 1a, L32a, L33a and 50a under
INDUSTRY, TRADE AND COMMERCE

CONCERNANT:

Budget supplémentaire (A) 1978-79:
Crédits 1a, L32a, L33a et 50a sous la rubrique
INDUSTRIE ET COMMERCE

APPEARING:

The Honourable Jack Horner, Minister of Industry, Trade and Commerce

COMPARAÎT:

L'honorable Jack Horner, ministre de l'Industrie et du Commerce

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

JAN

Fourth Session of the
Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la
trentième législature, 1978

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Breau
Caouette (*Témiscamingue*)
Clarke (*Vancouver Quadra*)
Clermont
Crosbie (*St. John's West*)
Herbert
Johnston
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Leblanc (*Laurier*)
Loiselle (*Chambly*)
Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Thursday, November 23, 1978:

Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*) replaced Mr. Rynard.

On Friday, November 24, 1978:

Mr. Loiselle (*Chambly*) replaced Mr. Breau;

Mr. Breau replaced Mr. Gray.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le jeudi 23 novembre 1978:

M. Clarke (*Vancouver Quadra*) remplace M. Rynard.

Le vendredi 24 novembre 1978:

M. Loiselle (*Chambly*) remplace M. Breau;

M. Breau remplace M. Gray.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, NOVEMBER 24, 1978
(13)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:50 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Breau, Crosbie (*St. John's West*), Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Loiselle (*Chambly*), Saltsman, Stevens and Trudel.

Appearing: The Honourable Jack Horner, Minister of Industry, Trade and Commerce.

Witnesses: From the Department of Industry, Trade and Commerce: W. R. Teschke, Senior Assistant Deputy Minister; A. M. Guérin, Assistant Deputy Minister, Industry and Commerce Development; R. E. Latimer, Assistant Deputy Minister, International Trade Relations; J. A. Guminski, Director General, Finance and Administration; J. Banigan, Director General, Enterprise Development Branch. *From the Federal Business Development Bank:* Jules Halman, Assistant Director, Management Services.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1979. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, November 14, 1978, Issue No. 5.*)

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1a, L32a, L33a and 50a relating to Industry, Trade and Commerce.

The Minister and the witnesses answered questions.

At 11:00 o'clock a.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m.,Tuesday, November 28, 1978.

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 24 NOVEMBRE 1978
(13)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 50 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Breau, Crosbie (*Saint-Jean-Ouest*), Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Loiselle (*Chambly*), Saltsman, Stevens et Trudel.

Comparaît: L'honorable Jack Horner, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Témoins: Du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. W. R. Teschke, premier sous-ministre adjoint; M. A. M. Guérin, sous-ministre adjoint, Expansion de l'industrie et du commerce; M. R. E. Latimer, sous-ministre adjoint, Relations commerciales internationales; M. J. A. Guminski, directeur général, Finances et administration; J. Banigan, directeur général, Direction de l'expansion des entreprises. *De la Banque fédérale de développement:* M. Jules Halman, directeur adjoint, Service de gestion.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. (*Voir procès-verbal du mardi 14 novembre 1978, fascicule nº 5.*)

Du consentement unanime, le président met en délibération les crédits 1a, L32a, L33a et 50a, Industrie et Commerce.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

A 11 heures, le Comité suspend ses travaux jusqu'au mardi 28 novembre 1978, à 9 h 30.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Friday, November 24, 1978.

• 0952

[*Text*]

The Chairman: The Committee will resume consideration of the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1979, and I am calling, pursuant to the notice, Votes 1a, L32a, L33a and 50a relating to Industry, Trade and Commerce.

Industry, Trade and Commerce

A—Department—Trade-Industrial Program

Vote 1a—Trade-Industrial—Operating Expenditures—550,000

Vote L32a—Payments in the 1978-79 and 1979-80 fiscal years—1,713,391

Vote L33a—To authorize the issuance of non-interest bearing, non-negotiable demand notes—1

C—Federal Business Development Bank

Vote 50a—Payments to the Federal Business Development Bank—2,379,000

The Chairman: We have word that the Honourable Jack Horner, Minister of Industry, Trade and Commerce, will be with us. He has sent his excuses for his late arrival. Meanwhile, we will begin with Mr. W. R. Teschke, Senior Assistant Deputy Minister; Mr. A. M. Guérin, Assistant Deputy Minister, Industry and Commerce Development; and Mr. R. E. Latimer, Assistant Deputy Minister, International Trade Relations.

Now, I have Mr. Crosbie first on my list, if you want to be called; but if you would rather wait, Mr. Saltsman is prepared to go now.

Mr. Crosbie: I will let Mr. Saltsman go first and then I will follow him. How is that?

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: There has been a lot of sort of waivering back and forth in the department on something called an industrial strategy and the latest announcement in the budget address of the Minister of Finance is that you are at the other end of the spectrum now—industrial strategies are not possible any more. For a while there, they were talking about industrial strategies.

I understand that the department has worked out what they call sectoral strategies, or strategies for specific industries. For myself, I find it very difficult to understand how you can really do any kind of planning without having an over-all view of what you want to do; or what sort of industries are beneficial for Canada, where we get the maximum benefit and where the trade-offs are. I would like to ask you why it is that the department feels that it really cannot get involved in something called an industriel strategy and planning of that kind.

Mr. W. R. Teschke (Senior Assistant Deputy Minister, Department of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chair-

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le vendredi 24 novembre 1978

[*Translation*]

Le président: Le Comité reprend l'examen des prévisions du Budget supplémentaire (A) de l'année financière se terminant le 31 mars 1979. Nous traiterons, conformément au préavis, des crédits 1a, L32a, L33a et 50a sous la rubrique de l'Industrie et du commerce.

Industrie et Commerce

A—Ministère—Programme commercial et industriel

Crédit 1a—Commercial et industriel—Dépenses de fonctionnement—$550,000

Crédit L32a—Paiements au cours des années financières 1978-1979 et 1979-1980—$1,713,391

Crédit L33a—Pour autoriser l'émission de billets à ordre non productifs d'intérêt et non négociables—$1

C—Banque fédérale de développement,

Crédit 50a—Paiements à la Banque fédérale de développement—$2,379,000

Le président: Nous apprenons que l'honorable Jack Horner, ministre de l'Industrie et du Commerce, nous rejoindra bientôt et s'excuse de son retard. En attendant, nous commencerons en la présence de M. W. R. Teschke, sous-ministre adjoint supérieur, de M. A. M. Guérin, sous-ministre adjoint, Exphension de l'industrie et du commerce et de M. R. E. Latimer, Relations commerciales internationales.

M. Crosbie est le premier inscrit sur ma liste, s'il veut prendre la parole; toutefois, s'il préfère attendre, M. Saltsman est prêt à commencer.

M. Crosbie: Je vais laisser M. Saltsman parler en premier et je le suivrai. D'accord?

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Votre ministère a longtemps fait preuve d'indécision quant à l'adoption d'une stratégie industrielle. Or, d'après les déclarations du ministre des Finances dans le discours du budget, il semble que vous ayez atteint une position extrême selon laquelle il n'est plus possible d'envisager l'élaboration d'une stratégie industrielle, bien qu'il ait été question, pendant un certain temps, d'en adopter une.

Je crois comprendre que le Ministère a élaboré ce qu'il appelle des stratégies sectorielles ou des stratégies portant sur des industries précises. Je trouve difficile de comprendre comment vous pouvez vraiment planifier sans disposer d'une orientation globale ou sans savoir quelles sont les industries les plus avantageuses pour le Canada, celles dont le Canada tirerait le plus de profits et qui permettraient d'équilibrer notre économie. J'aimerais vous demander pourquoi le Ministère estime ne pas pouvoir vraiment élaborer une stratégie industrielle et établir un plan général.

M. W. R. Teschke (Sous-ministre adjoint supérieur, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je

[*Texte*]

man, I will start and will then ask Mr. Guérin to go into more detail.

Unfortunately the words "industrial strategy" have so many different meanings to so many different people that it is very difficult to try to pin it down.

If, by "industrial strategy", we mean the need to identify particular sectors that are winners and others which perhaps are losers, and some which are in between, and that within sectors we mean that we should identify particular firms that are winners and others that are losers and others in between, then it is in that sense that the government, and certainly the department, shies away from an industrial strategy. On the other hand, if it has meant that we are identifying a particular sector that obviously has a congenital problem with overcapacity and therefore some further rationalization is needed in that particular sector, we do that type of work and we do it regularly. There is certainly a strategy in effect for the shipbuilding industry, a shipbuilding program, and various aspects for the footwear and tanning industry, for the textile industry. There are strategies in one sense, in any event, in existence.

• 0955

Mr. Crouse: Political strategies.

Mr. Saltsman: I will come back.

Mr. A. M. Guérin (Assistant Deputy Minister, Industry and Commerce Development, Dept. of Finance, Trade and Economic Affairs): Perhaps, Mr. Chairman, the element of strategies goes way beyond the sector's specific ones. A number of policies of the government impact upon industrial and sectoral performance. Another possible definition of industrial strategy may be a posture by the government on this vast array of policies and measures that are in place and which impact. This is another definition.

As you know, Mr. Saltsman, these have been identified by the task forces composed of private sector and labour members. A number of horizontal policies have been identified as those which the government should address in terms of modification, perhaps, to make them more compatible with the perceived potential for growth in the various sectors.

Mr. Saltsman: The choice of definition is, to me, quite clear as to which is industrial strategy and which is not. Moving on the textile industry or moving on the shipping industry when they are in trouble in order to work out some accomodation for them or to save them is not really an industrial strategy. An industrial strategy really consists of the first definition, of identifying and throwing more of your resources in one direction than in another and saying, look, this will give us much greater returns than the other and therefore we have to make a conscious decision to assist this line of endeavour rather than the other. If you do that, then it involves all kinds of other things. It means that you make more money available for one industry, you discourage another one in various ways, you adjust your tax system to favour one group more than another. In fact, you always have an industrial strategy to the extent that it grows up in response to political pressure.

For a long time the mining industry was very, very favoured because the conception of Canada was one of an exporter of raw materials. Then that changed and the mining industry was

[*Traduction*]

prendrai la parole d'abord pour la céder ensuite à M. Guérin, qui fournira plus de détails.

Malheureusement, l'expression «stratégie industrielle» a tant de significations qu'il est difficile d'essayer de cerner la question.

Si, par «stratégie industrielle», on entend le choix de certains secteurs dits «gagnants», d'autres secteurs dits «perdants», et d'un troisième groupe de secteurs entre les deux, si, au sein de ces secteurs, nous devons choisir les entreprises gagnantes, les entreprises perdantes et celles entre les deux, le gouvernement et surtout le Ministère préfèrent ne pas adopter de stratégie industrielle. Toutefois, s'il s'agit d'identifier un secteur particulier qui souffre, selon toute évidence, d'un problème intrinsèque de surcharge et qui a donc besoin d'une plus grande rationalisation, c'est là un travail que nous faisons régulièrement. Il existe certes une stratégie en vigueur pour l'industrie de la construction navale, pour divers aspects de l'industrie de la chaussure et du tannage ainsi que pour l'industrie textile. De toute façon, en un certain sens, il existe des stratégie en vigueur.

M. Crouse: Des stratégies politiques.

M. Saltsman: J'y reviendrai.

M. A. M. Guérin (Sous-ministre adjoint, Expansion de l'industrie et du commerce, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, les stratégies contiennent des éléments qui vont bien au-delà des aspects précis d'un secteur industriel. Un certain nombre de politiques gouvernementales influencent le rendement industriel et sectoriel. On peut aussi entendre par «stratégie industrielle» la position adoptée par le gouvernement quant à cette vaste gamme de politiques et de mesures en vigueur et quant à leurs effets. C'est là une autre définition.

Comme vous le savez, monsieur Saltsman, les groupes d'étude patronaux-syndicaux ont identifié un certain nombre de politiques horizontales que, selon eux, le gouvernement devrait modifier de manière à favoriser le potentiel de croissance des divers secteurs.

M. Saltsman: D'après moi, la définition de «stratégie industrielle» ne pose aucun problème. Ce n'est pas vraiment adopter une stratégie industrielle que de renflouer l'industrie textile ou l'industrie navale ou les aider à parvenir à un accommodement. Une véritable stratégie industrielle répond à la première définition que vous avez fournie, et consiste à orienter les ressources dans un sens plutôt que dans l'autre en se disant que telle orientation sera plus rentable que telle autre et qu'il nous faut donc sciemment appuyer ce secteur plutôt que cet autre. Cela entraîne, bien sûr, d'autres considérations. Cela signifie que, si vous mettez plus d'argent à la disposition d'une industrie, vous en privez un autre d'une certaine manière; cela signifie que le système fiscal doit favoriser un groupe au dépens d'un autre. En fait, il y a toujours une stratégie industrielle, dans la mesure où elle s'élabore selon les pressions politiques exercées.

Pendant longtemps on a beaucoup favorisé l'industrie minière, car l'on considérait le Canada comme un exportateur de matières premières. Cela s'est ensuite modifié et l'industrie

[*Text*]

less favoured. As you needed more oil you tended to provide benefits for the oil industry. As that changed, you removed some of the benefits. But as far as I can see there is not any kind of a commitment to do industrial planning. That is to say, we have to consciously decide, as an instance, that perhaps we should not be encouraging mining as much as we have in the past and we should be placing more emphasis on manufacturing. The argument, of course, is made that we are going to encourage everything, but it is pretty obvious that the extent to which you encourage one thing diminishes the effort in some other area. It is that which I find very difficult.

Now, what is the philosophy? Is it just that an industrial strategy involves making some very tough decisions that are going to get people angry at you. Again, as an example, if you favour the manufacturing industry over the resource industry in a country like Canada, then obviously the resource provinces are not going to be very happy about it, or vice versa. Is it because it is not technically possible to devise an industrial strategy that you do not know what the elements are that go into an industrial strategy or is it a matter, what you might say, of the political situation in Canada that you dare not design an industrial strategy because this means you have to take decisions which are going to create political difficulties?

• 1000

Mr. Teschke: Mr. Chairman, I think there is a basic philosophic underpinning to the approach that is taken within the Department and by the government at the present time, the basic philosophy being that resource-allocation choices are best made by market forces and if you are going to have those choices made by bureaucrats, we are going to end up with a less efficient system. I think that is the basic underlying difference

The extent to which we enter into incentive programs, we purposely move to have those programs, wherever possible, to be of a general nature, such as our enterprise development program which is open to all industry where we do assume proportions of the risk, but yet allow, to the maximum extent possible, the market to make the choices between resource allocations.

Mr. Saltsman: Do you not see a conflict, though in that statement? We have obviously gone a long way towards land-use planning, for instance, setting aside land for parks. Obviously in municipalities, provincial government, there is all kinds of land-use planning now, and yet, we do not want to do it in the area of economics.

Mr. Teschke: Even within our Department I recognize that there are instances where we move beyond and interfere significantly with those market forces, so I do not mean to leave the impression that it is all in that one direction. I am really trying to say that is the basic underlying reason, in my view, why we do not have industrial strategy based on a centralized planned approach.

[*Translation*]

minière n'a plus été autant favorisée. Comme vous aviez besoin de plus de pétrole, vous avez eu tendance à avantager l'industrie pétrolière. De nouveaux changements étant survenus, vous avez supprimé certains avantages. Mais, pour autant que je sache, vous ne semblez pas vous être engagé dans le sens d'une planification industrielle. Autrement dit, il nous faut sciemment décider, par exemple, de favoriser le secteur minier moins qu'auparavant et d'encourager le secteur manufacturier beaucoup plus. Bien sûr, ou nous répond que l'on veut tout encourager, mais il est évident que dans la mesure où l'on encourage un secteur, on en défavorise un autre. C'est cela que je trouve très difficile.

Quels sont les principes qui sous-tendent votre décision? Vous craignez sans doute, puisque l'adoption d'une stratégie industrielle entraîne la prise de décisions très dures, que certaines personnes ne se mettent en colère contre vous. Si, par exemple, vous favorisez l'industrie manufacturière aux dépens de l'industrie des ressources du Canada, les provinces dont les richesses tiennent aux ressources ne vous en sauront pas gré, ou vice versa. Trouvez-vous impossible, en pratique, d'élaborer une stratégie industrielle parce que vous n'en connaissez pas les éléments, ou est-ce simplement pour ainsi dire, que vous n'osez pas, en raison de la situation politique au Canada, élaborer une stratégie industrielle, cette derière vous obligeant à prendre des décisions qui vont entraîner des difficultés politiques?

M. Teschke: Monsieur le président, je pense que l'attitude adoptée par le ministère et le gouvernement actuellement se fonde sur le principe théorique suivant: ce sont les forces du marché qui sont le mieux placées pour décider de la répartition des ressources; si nous nous en remettons aux bureaucrates pour faire le tri, nous risquons de nous retrouver avec un système moins efficace. Je pense que c'est là le principe de base qui sous-tend notre décision.

Lorsque nous adoptons des programmes d'encouragement à l'industrie, nous tâchons, dans la mesure du possible, qu'ils soient très généraux. Tel est le cas de notre programme d'expansion des entreprises, qui est accessible à toutes les entreprises et où nous assumons une partie des risques, tout en permettant au marché, autant que possible, de répartir les ressources.

M. Saltsman: Ne trouve-vous pas, toutefois, qu'il y a là une contradiction? Nous sommes très avancés en matière de planification foncière; par exemple, nous avons réservé ces intérêts à la construction de parcs. Les gouvernements municipaux et provinciaux planifient de manière détaillé l'utilisation des terrains, mais nous ne semblons pas vouloir en faire autant en matière d'économie.

M. Teschke: Même au sein de notre ministère j'admets que, dans certains cas, nous influons considérablement sur ces forces du marché. Je ne veux donc pas donner l'impression que nous ne suivons qu'une seule orientation. Essentiellement, j'essaie d'expliquer pourquoi d'après moi, nous ne disposons pas d'une stratégie industrielle qui se fonde sur une approche centralisée et planifiée.

[*Texte*]

Mr. Saltsman: Essentially what you are saying is that it is not a technical problem as much as it is a philosophical decision.

Mr. Teschke: That is my personal view in any event

Mr. Saltsman: Yes.

Mr. Teschke: Mr. Latimer would like to . . .

The Chairman: Mr. Saltsman has some ammunition.

Mr. R. E. Latimer (Assistant Deputy Minister, International Trade Relations, Department of Finance): Somebody asked me if I wanted to, and I said all right.

I think it is partly this. It is obvious there is a philosophic question of whether the marketplace does the choosing and the degree to which you allow the marketplace to do that. Obviously, you have a tax structure that skews things from time to time. We have a FIRA . . .

Mr. Crosbie: Skews or screws.

Mr. Latimer: It skews them anyway. We have a FIRA that make judgments in individual company terms that has an impact on the nature of the industrial economy you have, it seems to me. We do have that kind of thing. We have special research and develompment programs under the Development Board. That, too, has some impact on an industrial strategy.

There is an important distinction that starts to get into this because it becomes not a sector-by-sector question, but a firm-by-firm question. A firm makes an application, a sector does not. So you start to deal with it in terms of an individual firm that has a particular problem or a particular opportunity, and to the extent that you are using a carrot's approach, you are trying to use your carrots in the most efficient way possible in terms of returns to Canada. I guess it depends on what you want to call it then, whether those ways that you skew the system by tax structures, those ways you influence it by loan programs and those ways you leave it to the market to do it is a complex of a total posture vis-à-vis the industry.

Mr. Saltsman: That is a sort of fire brigade approach. You move in where somebody is obviously in trouble rather than anticipating or planning.

Mr. Latimer: Some of them are not troubles. Some of them are opportunities.

Mr. Saltsman: Or opportunities, yes. I should say one thing, Mr. Chairman, that I have had a fair amount of work to do with the Department, particularly, with industries that were in difficulty or needed to take advantage of opportunities, like the opportunity of not going broke, and I would like to say that I have found the Department very good, very helpful and quite willing to do everything they can in that area. I think within the philosophical limits that exist in the Department, that department is very helpful, but that is a political question and one that I neither expect nor want you to answer. I think the philosophy of the Department is not something I would agree with in a general way.

[*Traduction*]

M. Saltsman: Essentiellement, vous nous dites que le problème ne se pose pas tant du point de vue pratique que du point de vue théorique.

M. Teschke: C'est en tout cas mon opinion personnelle.

M. Saltsman: Oui.

M. Teschke: M. Latimer aimerait . . .

Le président: M. Saltman a des munitions.

M. R. E. Latimer (sous-ministre adjoint, relations commerciales internationales, ministère de l'Industrie et du Commerce): Quelqu'un m'a demandé si je voulais prendre la parole et j'ai accepté.

En partie, il est évident qu'il faut se poser la question de principe suivante: revient-il au marché de choisir et dans quelle mesure faut-il lui permettre de le faire? Évidemment, il existe une structure fiscale qui influe sur la situation de temps à autre.

M. Crosbie: Qui influe sur elle, ou qui a une mauvaise influence?

M. Latimer: Qui influe sur elle. L'AEIE porte des jugements sur certaines sociétés qui ont des réprcussions sur la situation industrielle, il me semble. Nous avons donc des mesures de ce genre. Le conseil du développement dispose de certains programmes de recherche et de développement. Cela a également certains effets sur la stratégie industrielle.

Il faut établir une distinction importante. En effet, il ne s'agit pas de choisir entre deux secteurs, mais de choisir entre des entreprises. C'est une entreprise qui présente une demande, un secteur ne peut la faire. On s'attache donc à régler le problème où la situation d'une entreprise en particulier et de se servir des avantages ainsi accordés de manière à favoriser autant que possible l'effort du Canada. Je me demande donc si l'influenc qu'exerce le système fiscal et les programmes de prêts ainsi que la latitude accordée au marché ne constituent pas une position globale à l'endroit de l'industrie.

M. Saltsman: C'est une méthode digne du service de lutte contre les incendies. Vous foncez là où quelqu'un éprouve vraisemblablement des problèmes plutôt que de prévoir ou de planifier.

M. Latimer: Ce ne sont pas toujours des problèmes. Parfois, ce sont des occasions à saisir.

M. Saltsman: Ou des occasions, en effet. Je devrais préciser, monsieur le président, qu'il m'a été donné de travailler avec le ministère, notamment en ce qui concerne des industries qui éprouvaient des difficultés ou avaient besoin de profiter de certaines occasions, telles que l'occasion de ne pas déclarer faillite. J'aimerais signaler que j'ai trouvé le ministère très efficace, très utile et bien disposé à faire tout ce qui était en son pouvoir. J'estime que compte tenu des limites de principes imposés au ministère, ce dernier est très serviable, mais c'est là une question politique au sujet de laquelle je n'attends et ne veux qu'une réponse. En général, je suis en désaccord avec les principes adoptés par le ministère.

[*Text*]

• 1005

I would like to relate my next question to the other matter before the Committee, which has to do with the Bank Act.

The Chairman: This will be your last question.

Mr. Saltsman: Okay. I think one of the things that is emerging in the course of our examination of the questions associated with the revision of the Bank Act is whether the role of the banks should continue to be the traditional one of essentially being concerned about the depositors, the safety of depositors. I think our banks have tended to be skewed—if I might use that word—in the direction of protection and stability rather than in the direction of taking chances. There has been a sort of conscious decision there to make sure that security is more important than innovation.

Has your Department made any representations to the Department of Finance in this decennial review of the Bank Act to make certain changes in the Bank Act that would throw some of the resources of the banks more in the direction of helping industry as against the emphasis on security?

As an example of that, do you have any views about the extent to which banks should get involved in equity taking? This is always a problem when I am dealing with your Department, the banks see a very limited role for themselves in bailing out industries that are in difficulty and invariably they call upon the Department to take all the risks while they take the security. In European countries there is more of a partnership when it comes to ailing industries or industries that need assistance in which both the governments and the banks work closely together to assist industry and to take some chances. I would like to know whether your Department has made any representations to the Department of Finance about changes the Bank Act.

Mr. Teschke: Mr. Chairman, yes, our Department has made such representations. I am not in a position, however, to identify or outline what they were. I personally do not know what they were, but even if I did, this would be something that we would leave to the Department of Finance to respond to.

Mr. Saltsman: I will ask the Minister that question.

Mr. Teschke: Yes.

The Chairman: you know that banks will be permitted to establish venture capital subsidiaries. I wonder whether, perhaps, that might go to the Minister of small businesses or something like that.

Mr. Teschke: The Minister has made it quite public many times that he wants to encourage venture capital for small business and there has been the White Paper on other instruments for this purpose that has been put out. I think you can take it as read that he is very anxious that banks or whoever provide further venture capital.

The Chairman: Mr. Crosbie.

Mr. Crosbie: We do not know whether the Minister is going to be the Minister until he comes back from Government House. He will not be Minister much longer in any event.

[*Translation*]

Ma question suivante porte sur un autre aspect des choses auxquelles le comité s'intéresse, la Loi sur les banques.

Le président: Ce sera votre dernière question.

M. Saltsman: D'accord. Au cours de notre examen du projet de loi modifiant la Loi sur les banques, nous en sommes venus à nous demander si les banques devraient continuer de se préoccuper essentiellement des déposants, de leur sécurité. Je pense que nos banques ont eu tendance à s'orienter vers la protection et la stabilité plutôt que vers le risque. On a en somme sciemment décidé de faire en sorte que la sécurité soit plus importante que l'innovation.

Votre ministère a-t-il présenté des instances au ministère des Finances dans le cadre de cet examen décennal de la Loi sur les banques afin de modifier la Loi sur les banques de manière à inciter les banques à orienter leurs ressources vers l'aide à l'industrie plutôt que vers la sécurité des déposants?

Par exemple, avez-vous une opinion relative à la mesure dans laquelle les banques devraient s'occuper de mises de fonds? C'est toujours un problème qui se pose lorsque je traite avec votre ministère. Les banques ne s'accordent qu'un rôle très limité pour ce qui est de sortir les entreprises de leurs ornières et elles demandent invariablement au ministère de prendre tous les risques alors qu'elles se contentent d'une certaine sécurité. En Europe, ce partage des responsabilités est plus égal lorsqu'il s'agit d'aider des entreprises défaillantes ou des entreprises ayant besoin d'aide, les gouvernements ainsi que les banques travaillent en collaboration pour aider l'industrie et prendre certains risques. J'aimerais donc savoir si votre ministère a présenté des instances au ministère des Finances en ce qui a trait à des modifications à la Loi sur les banques.

M. Teschke: Monsieur le président, notre ministère a, en effet, présenté des instances. Toutefois, je ne peux pas les identifier ou en fournir un exposé. J'ignore personnellement ce qu'elles étaient, mais quand bien même je le saurais, il reviendrait au ministère des Finances de répondre à cette question.

M. Saltsman: Je poserai cette question au ministre.

M. Teschke: Oui.

Le président: Vous savez que l'on permettra aux banques d'établir des succursales offrant des capitaux de participation spéculative. Je me demande si ce serait le ministre responsable des petites entreprises qui s'occuperait de cela.

M. Teschke: Le ministre a réitéré en public, en maintes occasions, qu'il désire encourager la participation spéculative pour les petites entreprises. Le Livre blanc a traité d'autres méthodes pour y parvenir. Je pense que vous pouvez considérer pour acquis qu'il souhaite ardemment que les banques ou une autre source fournissent des capitaux de participations spéculatives.

Le président: Monsieur Crosbie.

M. Crosbie: Nous ignorons si le ministre est toujours le ministre et nous ne le saurons que lorsqu'il sera revenu de la

[*Texte*]

Mr. Loiselle: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: Your first question, please.

Mr. Loiselle: For a long, long time.

Mr. Breau: At least five years.

Mr. Crosbie: You are on the skids. Anyway the question I want to ask . . .

Mr. Breau: You are all on the skids.

Mr. Crosbie: The first question I would like to ask the witness is, does he agree that the real weakness of Canadian industry is in the area of fully-manufactured goods? Is this our big industrial problem?

Mr. Teschke: I find it very difficult to identify one particular area as being more significant than others. Certainly our Department is concerned about trying to ensure that our manufacturing sector is healthy and moves quite a bit farther into the export market. That there are many problems at the present time with the manufacturing sector and many opportunities on the horizon for them, we take for granted.

• 1010

Mr. Crosbie: Well, do you think that Canada's problem with the manufacture of finished goods, fully manufactured end products, is any better today—that it has improved today as compared to, say, 15 years ago?

Mr. Teschke: Most definitely, Mr. Chairman. We have recently put out a publication that examines our trade performance from the 1960s through to last year, and that publictioné makes it quite clear that there has been some significant improvement in both value terms and volume terms, in end products.

Mr. Crosbie: You understand, of course, that there are people who do not think much of that study you are mentioning. For example, the Science Council of Canada has not found that study to be too accurate, nor people in the financial press like Wayne Cheveldayoff of the *Globe and Mail*. They have found that so-called study is one which glosses over the fact that we still have a major problem in Canada, a huge deficit of manufactured end products, no matter what way you look at it.

Last year it was $13 billion. I notice from the figures for October, merchandise trade to the end of October, we imported $25 billion of inedible end products, $25.123 billion, and we exported $14.819 billion worth of inedible end products, which gives us a deficit for the 10 months of $10.304 billion in manufactured end products. Despite what the Minister has been saying, there does not appear to be any improvement, or not much of an improvement, as compared to our position last year.

Therefore, I ask again, despite this study of the department, and the rationalizations that we are now better off than we were 15 years ago, would you agree that this is still one of the

[*Traduction*]

Résidence du gouverneur général. De toute façon, il ne le sera plus pour très longtemps.

M. Loiselle: Oui, monsieur le président.

Le président: Veuillez poser votre première question, monsieur, s'il vous plaît.

M. Loiselle: Pour très longtemps.

M. Breau: Au moins 5 ans.

M. Crosbie: Vous perdez pied. De toute façon, je voulais demander . . .

M. Breau: C'est vous tous qui perdez pied.

M. Crosbie: J'aimerais d'abord demander au témoin s'il admet que c'est le secteur des produits manufacturiers finis qui est le plus faible de l'industrie du Canada. Est-ce là que se situe notre plus grand problème industriel?

M. Teschke: Je trouve très difficile de juger un secteur particulier plus important que l'autre. Bien sûr, notre ministère se préoccupe d'assurer que le secteur manufacturier connaisse un certain essor et trouve de plus amples marchés d'exportations. Nous admettons que le secteur manufacturier connaît actuellement de nombreux problèmes et que de nombreuses occasions s'offrent à lui.

M. Crosbie: Pensez-vous que la situation du Canada en ce qui a trait à la fabrication des produits finis soit meilleure aujourd'hui qu'elle l'était, par exemple, il y a 15 ans?

M. Teschke: Absolument, monsieur le président. Nous avons récemment publié un document qui étudie notre comportement commercial des années 60 jusqu'à l'année dernière; ce document montre clairement qu'il y a eu une amélioration considérable de la fabrication des produits finis, tant du point de vue de leur valeur que du point de vue de leur quantité.

M. Crosbie: Vous vous rendez compte, bien sûr, qu'il y a certaines gens qui ne pensent pas grand-chose de l'étude que vous mentionnez. Le Conseil des sciences du Canada, par exemple, ainsi que certains critiques financiers tels que Wayne Cheveldayoff, du *Globe and Mail*, n'ont pas trouvé cette étude très exacte. Ils ont trouvé qu'elle néglige le fait que avons toujours un vaste problème au Canada, un déficit immense des produits finis manufacturés quel que soit votre point de vue.

L'an dernier, ce déficit s'est chiffré à 13 milliards de dollars. Je remarque, dans les chiffres portant sur le commerce de marchandises jusqu'à la fin d'octobre, que nos importations de produits finis non comestibles se sont chiffrées à 25.123 milliards de dollars, alors que nos exportations de produits finis non comestibles se sont chiffrés à 14.819 milliards, ce qui nous donne, pour les 10 mois écoulés, un déficit de 10.304 milliards de dollars en produits finis. Malgré ce qu'a dit le ministre, il ne semble pas y avoir beaucoup d'amélioration par rapport à l'an dernier.

Je demande donc encore une fois si, malgré l'étude effectuée par le ministère et l'argument selon lequel nous sommes dans une meilleure situation qu'il y a 15 ans, vous ne trouvez pas

[*Text*]

most serious problems of Canadian industry, in view of these figures?

Mr. Teschke: Mr. Chairman, I am certainly not prepared to accept that this is one of the most serious problems. That it is still a problem we would like to move to improve, there is no question. I have not seen anything written, Mr. Chairman, that disputes the accuracy of the publication which we put out. The publication does show the degree to which exports of finished end products have increased significantly, and it shows as well the degree to which the imports have grown in straight value terms, so the deficits are spelled out.

One of the other points, though, I think we feel very strongly about is that the raw use of the word, the definition of "finished products", does sweep up such things as bread boxes and cookie sheets and the like, whereas the semi-finished category includes items with very high levels of technology, be they aluminum end goods or products of our pulp and paper industry and so on. A more sophisticated look at both of those bare titles is needed if you want to focus on high technology, for example.

The Chairman: Have you any statistics that give, as you say a more sophisticated division between goods that have a lot of work in them and goods that do not?

Mr. Teschke: I am not positive we have published ones.

Mr. Latimer: The booklet that was published does indeed do that. The difference between some statisticians who do an analysis versus other statisticians has to do with the classification of goods between end products, finished products and so on, whether they are or whether they are not.

Mr. Crosbie: May I refer the witness—he has not seen any criticisms of that study—to, for example, the *Globe and Mail* of November 7, on page B-4, where there is a column by Wane Cheveldayoff, and just let me quote from it:

> Mr. Horner's statements . . .

—that is, in connectin with that study . . .

> . . . were a classic example of the politician's manipulation and distortion of statistics to suit his own purpose. The minister perhaps was engaged in some kind of boosterism to urge exporters to get out in world markets and sell. But this picture of the Canadian manufacturing sector is inaccurate.

He then goes on to quote from a study by the Science Council of Canada and their researcher, Mark Murphy, who points out that:

> . . . between 1970 and 1976, Canada's share of the world market for manufactured exports fell from 6 per cent to 4.7 per cent at the same time world demand for manufactured exports was increasing at an astounding rate.

• 1015

As part of his background research at the council, he took the some figures used by Mr. Horner and turned up a negative

[*Translation*]

que ce soit là l'un des problèmes les plus graves de l'industrie canadienne, compte tenu de ces chiffres.

M. Teschke: Monsieur le président, je ne suis certes pas prêt à dire que c'est là un des problèmes les plus graves. C'est une situation que nous aimerions toujours améliorer, sans le moindre doute. Toutefois, je n'ai vu aucun texte écrit qui mette en doute l'exactitude de l'étude que nous avons publiée. Elle montre dans quelle mesure nos exportations de produits finis se sont accrues et dans quelle mesure le prix des importations a augmenté; les déficits sont donc bien expliqués.

Toutefois, il y autre chose. Nous trouvons que la définition de «produits finis» englobe des choses telles que des boîtes à pain et des tôles à biscuits, alors que la catégorie des produits semi finis inclut des articles qui nécessitent des niveaux de technologie très élevés, qu'il s'agisse de produits finals en aluminium ou de produits de notre industrie des pâtes et papier. Un examen plus approfondi de ces deux rubriques est nécessaire si l'on veut analyser l'apport de la haute technologie, par exemple.

Le président: Avez-vous des statistiques qui fournissent, comme vous le dites, une division plus raffinée entre les produits qui nécessitent beaucoup de travail et les produits qui n'en nécessitent pas?

M. Teschke: Je ne suis pas certain que nous en ayons publiées.

M. Latimer: Le document qui a été publié fournit ces chiffres. Les différentes analyses qui existent entre divers statisticiens tiennent à la classification des marchandises en produit fini, produit final et ainsi de suite, selon l'opinion du statisticien.

M. Crosbie: J'aimerais renvoyer le témoin—il n'a vu aucune critique de cette étude—au *Globe and Mail* du 7 novembre, par exemple, où, à la page B-4, Wayne Cheveldayoff dit ce qui suit:

> Les déclarations de M. Horner . . .

au sujet de cette étude

> . . . constituent des exemples classiques de la manière dont les politiciens manipulent et faussent les statistiques de manière à satisfaire à leurs propres objectifs. Le ministre voulait peut-être encourager les exportateurs à envahir les marchés internationaux et à y vendre leurs produits. Toutefois, le tableau qu'il brosse du secteur manufacturier au Canada est inexact.

M. Cheveldayoff cite alors une étude du Conseil des sciences du Canada et d'un de ses chercheurs, M. Mark Murphy, qui signale que:

> . . . entre 1970 et 1976, la part du Canada du marché international d'exportation de produits fabriqués est passée de 6 p. 100 à 4.7 p. 100, alors que la demande internationale d'exportation de produits fabriqués augmentait à un taux incroyable.

Pour effectuer sa recherche pour le Conseil, M. Murphy s'est servi des mêmes chiffres que M. Horner. Il a toutefois

[*Texte*]

picture for manufacturing. Mr. Murphy used dollar figures for trade, instead of the volume figures used by Mr. Horner, because dollar figures reflect the shift in import and export prices over the years. He also excluded trade under the Canada-U.S. auto pact because such trade is mostly intra-corporate transfers of products within the multi-national auto manufacturers and therefore does not reflect the over-all competitive position of Canadian maufacturing.

He then goes on to give the results of that which are pretty gloomy. That is one criticism, that this study was putting far too rosy a picture on the situation.

Mr. Teschke: Mr. Chairman, I have not seen anything written that criticizes the accuracy of the publication and the study we put out. I do not think there was anything in what you just read that did so.

Mr. Crosbie: All right. Well then perhaps it is not the study it is the interpretation others tried to give to the study. Let us say then that there is a difference in interpretation of the results of that study.

Let me leave that and get on to something else, because I would sooner argue with the Minister; I do not want to argue this with the officials. Let me get on to something else that is of more immediate interest to me.

We had a mention here of shipbuilding and assistance to shipbuilding. Well, since March of 1978, we have been waiting in St. John's, Newfoundland, for your department to take some action on the request from CN for the financing of the installation of a synchrolift at the dockyard in St. John's; the cost, $8 million. The department has given assistance to shipyards and dockyards across Canada. These particular estimates have in them money for design of a floating drydock at the port of Vancouver. The port of Vancouver is full of drydocks—and I do not mind if they need another one, fine—but we have been waiting since March for this $8 million grant or loan to CN to put a synchrolift in the dockyard at St. John's so we can properly handle the business offering from the Russian fishing fleet. The arrangements are all made, but we can only handle these ships, up to 50 a year, if we have this synchrolift. It is not a big deal, and it is eminently sensible and feasible and necessary. It turns out that if the federal government does not do it the poor little provincial government says it will do it. Now they have the ass out of their pants, but of course so does the federal government, but the provincial government will do it.

There is also a new shipbuilding program of $75 million provided, we understand, for next year for shipbuilding assistance. Could the witnesses tell me why has a decision not been made on this synchrolift in St. John's, or if it is made, is it favourable and when is it going to be announced? Just what has happened to that? You know there is all this noise about shipbuilding and ship repairing, so why has this been held up?

[*Traduction*]

utilisé les chiffres traitant de la valeur des produits commerciaux plutôt que les chiffres quantitatifs dont s'est servi M. Horner, les chiffres monétaires montrant la fluctuation des prix d'importation et d'exportation tout au long des années étudiées. Il a également exclu le commerce effectué aux termes du pacte de l'automobile canado-américain, parce que ce commerce consistait essentiellement en transferts de produits au sein d'entreprises multinationales de fabrication d'automobiles et ne montre donc pas la situation concurrentielle d'ensemble du secteur manufacturier canadien.

Il fournit ensuite les résultats de cette étude, résultats plutôt sombres. Voilà donc une critique selon laquelle cette étude brossait un tableau beaucoup trop rose de la situation.

M. Teschke: Monsieur le président, je n'ai vu aucun document écrit qui mette en doute l'exactitude de l'étude que nous avons publiée. Je ne pense pas que ce que vous venez de dire constitue un reproche de ce genre.

M. Crosbie: Très bien. Ce n'est peut-être pas l'étude qui a été mise en cause, mais l'interprétation que certaines personnes en ont donnée. Disons donc qu'il y a une différence d'interprétation des résultats de cette étude.

Permettez-moi de passer à autre chose, car j'aimerais bien décider avec le ministre. Je ne veux pas discuter de cela avec les hauts fonctionnaires. Permettez-moi de passer à une chose qui m'intéresse plus directement.

On a fait état ici de l'aide à la construction de navires. Or, depuis mars 1978, à Saint-Jean de Terre-Neuve, on attend que votre Ministère prenne une décision relative à la demande faite par le CN en vue du financement de l'installation d'un monte-charge synchrone au quai de Saint-Jean. Cela coûterait 8 millions de dollars. Le Ministère a aidé des chantiers de construction navale et des entrepôts portuaires dans tout le Canada. Les prévisions budgétaires que nous étudions portent en partie sur le financement de la conception d'un dock flottant dans le port de Vancouver. Or, le port de Vancouver est plein de ports de cale sèche, je ne leur en veux pas d'en avoir besoin d'un autre, mais nous attendons depuis mars cette subvention ou ce prêt au CN pour installer un monte-charge synchrone au chantier naval de Saint-Jean, monte-charge qui nous permettrait de manutentionner adéquatement les marchandises qu'apporte la flotte de pêche russe. Toutes les dispositions ont été prises, mais nous ne pouvons satisfaire aux besoins de ces navires, qui se chiffrent à 50 par année, que si nous avons un monte-charge synchrone. Ce n'est pas grand-chose. C'est logique, réalisable et nécessaire. Il se trouve que si le gouvernement fédéral n'offre pas son aide, le pauvre petit gouvernement provincial dit qu'il le fera. Bien sûr, le CN s'est fait prendre les culottes baissées, mais le gouvernement fédéral aussi; toutefois, ce sera le gouvernement provincial qui va s'en charger.

En outre, si je comprends bien, il y a un nouveau programme d'aide à la construction de navires pour l'année prochaine, programme qui se chiffre à 115 millions de dollars. Les témoins pourraient-ils me dire pourquoi aucune décision n'a été prise au sujet du monte-charge synchrone de Saint-Jean ou, si elle a été prise, si elle est favorable et quand elle sera annoncée? Bref, qu'est-il advenu de cette demande? Vous

[*Text*]

Mr. Guérin: Mr. Chairman, of course these officials cannot answer that question because we do not make decisions. I think one thing that I can tell you is that we fully recognize the new opportunities that are available to entrepreneurs in the ship repairing and overhaul business on the east coast, particularly as a result of the new 200-mile limit. We are very actively developing a series of support measures to ensure that all of the opportunities are fully taken advantage of. The matter is under active consideration, Mr. Chairman.

Mr. Crosbie: Mr. Chairman, I have to put in a protest. Here we are having a meeting on the supplementary estimates but the officials cannot answer any of the questions that are germane and that we are concerned about and this is an example. I asked a question about this synchrolift and I cannot get an answer because the Minister is not here. This should not be counted as a meeting on the supplementary estimates because the Minister is not here.

The Chairman: Mr. Crosbie, at the beginning of this meeting I suggested that it be cancelled and some members, other members not yourself, indicated that we ought to go ahead with the officials. It is not their fault.

Mr. Kempling: Who indicated?

The Chairman: Mr. Saltsman said he was ready to start.

Mr. Kempling: But he is not here.

The Chairman: He asked his questions and he left.

Mr. Kempling: Oh.

The Chairman: You were not here, Mr. Kempling.

Mr. Kempling: I know; that is why I asked who had.

• 1020

The Chairman: I certainly intend to try to get an additional meeting with the Minister to make up for this one, but it is not the officials' fault that the Minister is not here. I do not think they should be criticized for that.

Mr. Crosbie: I am not criticizing them. I am expressing my despair at the system that permits us to have a meeting and we cannot get answers to our legitimate questions. This is supposed to be a meeting on the supplementary estimates. The Minister is off to Government House. His duty is to be here at 9.30 o'clock unless he has been kicked out of his job and sworn into something else. If he is just a spectator it is outrageous that we are here and cannot get answers to questions. It is not your fault either, Mr. Chairman. It is the system.

The Chairman: I understand that, but I am suggesting that in any event these witnesses are very knowledgeable about their Ministry and you could ask questions about things they do know.

[*Translation*]

savez que l'on parle beaucoup de construction et de réparations de navires; qu'est-ce qui retarde donc les choses?

M. Guérin: Monsieur le président, les hauts fonctionnaires présents ne peuvent certainement pas répondre à cette question, car nous ne prenons pas ces décisions. Une chose que j'estime pouvoir vous dire, c'est que nous nous rendons parfaitement compte des occasions d'affaires qui s'offrent aux entrepreneurs de réparation de navires de la côte Est, notamment grâce à l'imposition de la nouvelle limite de 200 milles. Nous nous occupons très activement d'élaborer une série de mesures d'aide afin d'assurer que toutes ces occasions seront exploitées à fond. La question est examinée activement, monsieur le président.

M. Crosbie: Monsieur le président, je dois protester. Nous tenons ici une réunion sur le budget supplémentaire, mais les hauts fonctionnaires ne peuvent répondre à aucune des questions pertinentes et qui nous intéressent. En voici d'ailleurs un exemple: j'ai posé une question au sujet de ce monte-charge synchrone et je ne peux obtenir de réponse parce que le ministre est absent. Il ne faudrait pas considérer ceci comme une réunion sur le budget supplémentaire, parce que le ministre est absent.

Le président: Monsieur Crosbie, au début de la séance, j'ai proposé que la réunion soit annulée et certains députés, d'autres députés, dont vous-même, ont dit que nous devions tenir la réunion avec les hauts fonctionnaires. Ce n'est pas de leur faute.

M. Kempling: Qui a exprimé cette opinion?

Le président: M. Saltsman s'est dit prêt à commencer.

M. Kempling: Il n'est pas là.

Le président: Il a posé ses questions puis est parti.

M. Kempling: Ah.

Le président: Vous n'étiez pas ici, monsieur Kempling.

M. Kempling: Je le sais; c'est pourquoi j'ai demandé qui avait demandé cela.

Le président: J'ai bien l'intention d'essayer de tenir une réunion additionnelle avec le ministre pour remplacer celle-ci, mais ce n'est pas la faute des fonctionnaires si le ministre est absent. Je ne pense pas que l'on devrait les en blâmer.

M. Crosbie: Je ne les blâme pas. Je dis simplement que je trouve désespérant de voir que le système qui nous permet de tenir de telles réunions ne nous permet pas d'obtenir réponse à des questions légitimes. Nous sommes censés étudier le budget supplémentaire. Le ministre est à la Résidence du gouverneur général. Son devoir est d'être ici à 9 h 30 à moins qu'on ne lui ait enlevé son portefeuille pour lui en donner un autre. S'il n'est qu'un spectateur, il est scandaleux que nous soyons ici et que nous ne puissions obtenir de réponses à nos questions. Ce n'est pas non plus votre faute, monsieur le président. C'est le système.

Le président: Je vous comprends, mais les témoins connaissant très bien leur ministère, vous pouvez quand même poser des questions au sujet de choses qu'ils connaissent.

[*Texte*]

Mr. Crosbie: I know. We know that they know that we know that they know, but they cannot say because it is politics. I know that the St. John's dockyard is politics, that it has been interfered with on political grounds, and they cannot say that. I will finish up and just ask about this. It is a spite by the Liberal Government against the fact that St. John's has two P.C. members, and that is all it is. Now, Mr. Chairman . . .

The Chairman: Mr. Crosbie, you have made an allegation that the officials really are in no position to answer, and I think you should ask the Minister in the House and give him a chance to answer today.

Mr. Crosbie: I am going to ask everywhere I can, on every platform across the country. Now there is another report.

The Chairman: This will be your last intervention. I hate to put it that way.

Mr. Crosbie: There is a report by the National Design Council, Mr. Chairman. We understand from the press—this is where we learn things—that there is a 44-page report entitled Commercial Innovation in Secondary Industry. It is done for this National Design Council, which is part of the department, as I understand. It makes a couple of interesting points, and perhaps the witnesses cannot say anything about it. For example, it warns against reducing tariffs and moving toward free trade until action has been taken to reduce the technological gap between Canadian-owned firms and multinational companies, and to secure a greater commitment from foreign subsidiaries to do more in-house design and engineering in Canada. They say that Canada is in an even worse position in design and engineering than it is in basic research and development.

Could the witnesses confirm that there is such a report which is in the hands of the department and, if so, can they give us any comment on the points that this report is making?

Mr. Teschke: Mr. Chairman, this report is still in the hands of the National Design Council itself. It has not been officially put to the department. I understand that it is intended that they will be submitting it to the Minister fairly soon, but the department has not seen it.

The Chairman: Mr. Trudel, and then Mr. Kempling.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, if I read the estimates correctly, I think the supplementary estimates are asking for $5 million. In looking at what we have in the Blue Book I find on page 62 that the figure for personnel man-years is only four and on page 68 it is 25. Is that the total aggregate of man-years that will be required in these supplementary estimates, or are there other figures that I cannot reach at the present time?

The Chairman: Mr. Guminski.

Mr. J. A. Guminski (Director General, Finance and Administration, Department of Finance): Mr. Chairman, these are the specific man-years identified in the various items.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Je sais. Nous savons qu'ils savent que nous savons qu'ils savent, mais ils ne peuvent parler parce que c'est une question politique. Je sais que le chantier maritime de Saint-Jean est une question politique, et qu'on en a empêché le développement pour des raisons politiques, et ils ne peuvent pas nous dire cela. Je conclus en demandant ceci. La situation découle de la rancune dont fait preuve le gouvernement libéral à l'égard de Saint-Jean parce que cette ville a deux députés conservateurs, c'est tout. Monsieur le président . . .

Le président: Monsieur Crosbie, vous avez fait une allégation à laquelle les fonctionnaires ne peuvent pas répondre, et je trouve que vous devriez poser cette question au ministre à la Chambre afin de lui donner l'occasion de nous répondre aujourd'hui.

M. Crosbie: Je la poserai partout où je le pourrai. Il y a également un autre rapport.

Le président: Ce sera votre dernière intervention. Il me déplaît de savoir m'exprimer ainsi.

M. Crosbie: Le Conseil national de l'esthétique industrielle a publié un rapport. D'après les journaux—c'est toujours d'eux que nous apprenons ce qui se passe—le Conseil aurait publié un rapport de quarante-quatre pages, intitulé *L'innovation commerciale dans l'industrie secondaire.* Cette étude a été effectuée pour le Conseil national de l'esthétique industrielle qui, sauf erreur, fait partie du ministère. Elle soulève certaines questions très intéressantes et les témoins ne pourront peut-être pas les commenter. Par exemple, il ne faudrait pas, selon le rapport, réduire les tarifs et s'orienter vers le libre échange, tant qu'on n'aura pas pris de mesures afin de réduire l'écart technologique entre les entreprises canadiennes et les sociétés multinationales et qu'on n'aura pas obtenu des filiales étrangères qu'elles s'engagent à faire plus d'études conceptuelles et techniques au Canada. Toujours selon le rapport, l'esthétique et les techniques industrielles seraient au Canada dans une situation encore pire que celle de la recherche et du développement.

Les témoins pourraient-ils nous dire si le ministère a reçu ce rapport et, dans l'affirmative, peuvent-ils en commenter les conclusions?

M. Teschke: Monsieur le président, ce rapport est toujours entre les mains du Conseil national de l'esthétique industrielle. Le ministère ne l'a pas encore reçu officiellement. Je crois que le Conseil veut le soumettre au ministre bientôt, mais le ministère n'en a pas encore pris connaissance.

Le président: M. Trudel, suivi de M. Kempling.

M. Trudel: Monsieur le président, sauf erreur, je crois que le budget supplémentaire demande 5 millions de dollars. Je vois, par exemple, à la page 63 qu'on ne demande que 4 années-personnes, et à la page 69, 25. Ces chiffres représentent-ils le total des années-personnes demandées dans le budget supplémentaire, ou y a-t-il d'autres chiffres que je n'ai ps encore?

Le président: Monsieur Guminski.

M. J. A. Guminski (directeur général, Finances et Administration, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il s'agit du nombre précis d'années-personnes néces-

[*Text*]

As you will note, for the most part we are dealing with projects that are being met from within existing resources. In other words, the man-years for the most part are being found from re-allocation of resources. There will be I think some more additional man-years for the paper burden office.

Mr. Trudel: I did not get the total answer. Would you mind repeating the answer?

Mr. Guminski: I would like to draw your attention to the fact that most of the additional items covered by the supplementary estimates relate to projects which either do not require significant additional man-years—for example, the purchase of the De Havilland shares have no man-year implications—or alternatively some of them will be met through internal adjustments of existing resources. There will be, I think, some additional man-years required and they have been approved for the paper burden office. I think we are talking altogether in terms of 15 man-years.

• 1025

Mr. Trudel: Along the same line, Mr. Chairman, yesterday the Report of the Auditor General was placed before the House. Although this is not indicated here, in respect of those man-years are you telling us now that you have been able to accommodate yourself and make the changes that have been indicated within the structures that you had in place? I am talking about personnel.

Mr. Guminski: That is correct, sir.

Mr. Trudel: Now, Mr. Chairman, in looking at the answer that was given in Vote L32a, one thing that I would like, if I may, Mr. Chairman, to find out is why we should show de Havilland in two different amounts, one for $1.7 million and the other $3 million, for the purchase of shares rather than just have one. Why could not this have been done under Vote L32a? I see there are statutory payments of shares, and the other one is their legal structure that obliges us to have two different amounts under the supplementary estimates, one in the order of $1.7 million and the other $3 million.

Mr. Guminski: Mr. Chairman, the reason for the need to show these figures separately is that the statutory item was approved originally when the purchase was made at $38.8 million and these amounts had already been provided. So they are being reported for statutory purposes only.

The additional amount of $1,713,391 stems from the final adjustments that relate to the purchase price of the company, and in this instance referred to adjustments due to refunds of income tax which had been finalized.

Mr. Trudel: How many shares have we outstanding that we can possibly find in the next supp or in the Main Estimates to come out of the total amount that you have indicated?

Mr. Guminski: The transaction is completed. There will be nothing more to come.

Mr. Trudel: This will be the final payment, in other words.

Mr. Guminski: Yes.

[*Translation*]

saires pour les divers postes budgétaires. Comme vous le remarquerez, il s'agit surtout de projets pour lesquels on utilise les ressources existantes. Autrement dit, on obtient ces années-personnes en réaffectant les ressources. Je pense qu'il y aura des années-personnes supplémentaires pour la gestion des documents.

M. Trudel: Je n'ai pas très bien compris la réponse, pourriez-vous la répéter?

M. Guminski: J'aimerais attirer votre attention sur le fait que la plupart des crédits supplémentaires contenus dans le budget supplémentaire ont trait à des projets qui n'exigent pas un nombre important d'années-personnes supplémentaires—par exemple, l'achat d'actions de de Havilland n'exige pas d'années-personnes—ou dont les besoins en personnel seront satisfaits grâce à des réaffectations de ressources. Cependant, nous aurons besoin d'années-personnes supplémentaires pour le bureau de la gestion des documents. Je pense qu'il s'agit en tout de 15 années-personnes.

M. Trudel: Monsieur le président, le rapport du Vérificateur général a été déposé hier à la Chambre. Bien qu'on ne l'indique pas ici, voulez-vous dire que vous avez pu trouver les années-personnes nécessaires en effectuant des changements au sein des structures existantes? Je parle ici du personnel.

M. Guminski: Oui, monsieur.

M. Trudel: Monsieur le président, compte tenu de la réponse qui a été donnée au sujet du crédit L32a, j'aimerais savoir pourquoi on a inscrit de Havilland en deux endroits différents, une fois pour un montant de $1.7 million et une autre fois pour $3 millions, montants affectés à l'achat d'actions. Pourquoi ne pas le faire au crédit L32a tout simplement? Je vois qu'il y a des paiements statutaires pour l'achat d'actions et que leurs structures juridiques nous obligent à avoir deux montants différents dans le budget supplémentaire, un de l'ordre de $1.7 million et l'autre, de 3 millions.

M. Guminski: Monsieur le président, la raison en est que le poste statutaire a été approuvé à l'origine lorsqu'on a acheté $38.8 milions d'actions. Ce montant avait déjà été fourni, de sorte que nous en faisons rapport à des fins statutaires seulement.

Le montant supplémentaire de $1,713,391 découle de rajustements dans le prix d'achat de la compagnie, plus précisément, de rajustements dûs à des remises d'impôt qui ont finalement été versées.

M. Trudel: Combien d'actions reste-t-il à acheter avec le montant total que vous avez mentionné, et qu'on pourrait retrouvr dans le prochain budget des dépenses au budget supplémentaire?

M. Guminski: La transaction a été complétée. Il n'y en aura plus.

M. Trudel: Autrement dit, c'est le paiement final.

M. Guminski: Oui.

[*Texte*]

Mr. Trudel: Mr. Chairman, if I read Vote L33a correctly, it has to do with stockpiling and protection and the requiring of a certain amount of nonbearing non-negotiable notes.

The Chairman: What page is it?

Mr. Trudel: I am on the same page, Vote L33a, Mr. Chairman, page 62.

How many programs are we involved in where we cover stockpiling of various commodities in Canada at the present time? I know this is not in this Estimate but this opens up an entirely new avenue. We have had much pressure in the House regarding stockpiling and other areas and I was wondering if this is a general practice. And under the $1 votes we have also had very extensive discussions and I was wondering just exactly if we could possibly obtain either a number, how many programs we are involved in, where we stockpile, and possibly to what extent we will be involved in the future, in dollars and cents?

The Chairman: Mr. Latimer.

Mr. Latimer: Mr. Chairman, I can only partly answer that question, partly because I do not have all the information in front of me. But I do not believe we have another international commodity agreement in operation at the present time that has buffer stock provisions in it. In the past there have been. We had an international coffee agreement that was operative that had a buffer stock. At that time what happened was that there was actually a vote that transferred funds for the financing of the buffer stock.

In relation to the international tin agreement, it was looked at again, and I think it is unique, this particular arrangement with respect to the international tin agreement, and the rationale really is that under the provisions of the agreeement you establish the stock, in effect you have an iquity in that stock, and at the termination of the agreement it returns to you with whatever profits you make in effect in the operation of the buffer stock system itself.

Mr. Trudel: Or losses.

Mr. Latimer: Or losses, that is right. But the odds are that it will go up but not down.

Mr. Kempling: You cannot lose.

Mr. Latimer: Not very well.

Mr. Trudel: Not at the present time, but it has happened.

Mr. Latimer: Yes.

Mr. Trudel: Do we have similar arrangement? You said that you do not recall any other commodity. What about sugar?

Mr. Latimer: I do not think the sugar agreement has a buffer stock provision in it. It is commitments above supply.

Mr. Trudel: All right.

Mr. Latimer: You have a different technique of commodity stabilization.

[*Traduction*]

M. Trudel: Monsieur le président, si j'ai bien lu le crédit L33a, il s'agit de placements dans les stocks régulateurs et d'un certain nombre de billts à ordre non productifs d'intérêts et non négociables.

Le président: A quelle page?

M. Trudel: C'est à la même page, crédit L33a, page 63.

Combien avons-nous de programmes visant à constituer des stocks régulateurs pour divers produits au Canada en ce moment? Je sais que ce n'est pas dans le budget mais cela ouvre la voie à toute une série de questions. On a exercé beaucoup de pression à la Chambre au sujet des stocks régulateurs et je me demande s'il s'agit là d'une pratique généralisée. Nous avons également beaucoup discuté des crédits de $1 et j'aimerais savoir à combien de programmes nous participons en vue de constituer des stocks régulateurs, et peut-être, quel montant nous devrons y affecter à l'avenir.

Le président: Monsieur Latimer.

M. Latimer: Monsieur le président, je ne peux donner qu'une réponse partielle à cette question, parce que je n'ai pas tous les renseignements ici. Je ne crois pas que nous ayons en ce moment d'autre accord international prévoyant la constitution de stocks régulateurs. Il y en a eu par le passé. Nous avons eu un accord international sur le café, qui prévoyait la constitution d'un stock régulateur. A l'époque, il y avait un crédit qui transférait des fonds pour financer ce stock.

En ce qui concerne l'accord international sur l'étain, qui est, je crois, unique, il prévoit la constitution d'un stock dans lequel nous avons une participation financière, et à la fin de l'accord, nous récupérons cet investissement en plus des profits découlant du fonctionnement du stock lui-même.

M. Trudel: Ou des pertes.

M. Latimer: Oui. Il est cependant plus probable que nous ferons des profits, pas des pertes.

M. Kempling: Vous ne pouvez pas perdre.

M. Latimer: Pas vraiment.

M. Trudel: Pas en ce moment, mais cela s'est produit.

M. Latimer: Oui.

M. Trudel: Avons-nous un arrangement semblable? Vous dites que vous ne vous souvenez pas d'un arrangement sur un autre produit. Et le sucre?

M. Latimer: Je ne pense pas que l'accord sur le sucre prévoit la constitution d'un stock régulateur. Il s'agit d'engagements en sus de l'offre.

M. Trudel: Très bien.

M. Latimer: C'est une technique différente, permettant de stabiliser le produit.

[*Text*]

• 1030

Mr. Trudel: One last question, Mr. Chairman. It has to do with the personnel regarding increase in management services to small business. I see the requirement of 25 and a total of 2,379. How many people are involved? This has to do with the Federal Business Development Bank on page 68. In total, how many persons are involved in the small business help or loans of either managerial qualities of personnel? Could we have a total figure, or is that the total requirement that we are talking about—the 25 persons or 25 man years?

Mr. Teschke: Mr. Chairman, we have with us Mr. Banigan, our General Director of Programs.

The Chairman: This is Mr. J. Banigan, Director General, Enterprise Development Branch.

Mr. Teschke: We also have with us Mr. McLean, who is the Controller of the Federal Business Development Bank, and I believe the question here is directed to the Federal Business Development Bank.

The Chairman: This is Mr. Trudel's last question.

I would like to welcome the Minister back. Do you want to say anything by way of introduction?

The Hon. Jack H. Horner (Minister of Industry, Trade and Commerce): No, no.

The Chairman: Let Mr. Banigan answer the question and that would be Mr. Trudel's last question.

Mr. J. Banigan (Director General, Enterprise Development Branch): I believe your question pertained to man years or person years for the Federal Business Development Bank. Mr. McLean could address that point.

The Chairman: This is Mr. Helman. Are you with the Federal Business Development Bank?

Mr. J. J. C. Helman (Assistant Director, Management Services, Federal Business Development Bank): Yes, Mr. Chairman, with the Management Services Division.

The Chairman: All right. You are being directed to page 68 of the Supps, to the Management Services item.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, if I may:

Increased management services to small business

What I would like to find out is how this is in relation to the total number of people that you have involved in that venture.

Mr. Helman: Mr. Chairman, the Main Estimates for the current year provided for a total of 208 management services personnel all across Canada, and the Supplementary Estimates provided actually for 61 additional persons but for only a small portion of the year. So the full year equivalent of the 61 additional people was 25 person years.

Mr. Trudel: Thank you.

The Chairman: Now, who is first? Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, I think it is very timely that the Minister has now been able to

[*Translation*]

M. Trudel: Une dernière question, monsieur le président. Il s'agit du personnel nécessaire pour augmenter les services de gestion aux petites entreprises. Je vois qu'on demande 25 années personnes pour un total de $2,379. Quel est le personnel au total? Il s'agit de la Banque fédérale de développement, à la page 69. Combien de personnes, au total, assurent des services de gestion aux petites entreprises? Pourrions-nous avoir un chiffre global, ou les 25 années-personnes représentent-elles les besoins totaux pour ces services?

M. Teschke: Monsieur le président, nous avons ici M. Banigan, qui est directeur général des programmes.

Le président: M. J. Banigan, directeur général, Direction de l'expansion des entreprises.

M. Teschke: Nous avons également M. McLean, contrôleur de la Banque fédérale de développement, et je crois que la question concerne la Banque fédérale de développement.

Le président: C'est la dernière question de M. Trudel.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre. Avez-vous quelque chose à dire en guise d'introduction?

L'hon. Jack Horner (Ministre de l'Industrie et du Commerce): Non.

Le président: M. Banigan peut donc répondre à la question, qui sera la dernière question de M. Trudel.

M. J. Banigan (Directeur général, Direction de l'expansion des entreprises): Je crois que votre question avait trait aux années-hommes ou années-personnes pour la Banque fédérale de développement. M. McLean pourrait peut-être vous répondre.

Le président: Nous avons M. Helman. Travaillez-vous à la Banque fédérale de développement?

M. J. J. C. Helman (directeur adjoint, Services de gestion, Banque fédérale de développement): Oui, monsieur le président, je travaille à la Division des services de gestion.

Le président: Très bien. La question concerne les services de gestion qui sont mentionnés à la page 69 du budget supplémentaire.

M. Trudel: Monsieur le président, si vous me le permettez, le besoin est expliqué ainsi:

Augmenter les services de gestion aux petites entreprises.

J'aimerais savoir ce que cela représente par rapport au nombre total de personnes qui s'occupent de ces services.

M. Helman: Monsieur le président, le budget des dépenses pour l'année en cours prévoyait l'affectation de 208 personnes en tout aux services de gestion partout au Canada et le budget supplémentaire prévoyait en fait 61 personnes additionnelles pour une petite partie de l'année seulement. L'équivalent de 61 personnes additionnelles, pour l'année entière, est 25 années-personnes.

M. Trudel: Merci.

Le président: Qui est le premier? Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Le ministre est arrivé à point, parce que j'aimerais qu'il nous décrive ce que

[*Texte*]

join us, and I was wondering if he could not describe for the Committee what he senses will be his new role in his job as Minister of Industry, Trade and Commerce, in view of the fact that a super Minister has now been put over him in the form of Mr. Andras, who will be the Chairman of Economic Development Ministry.

Mr. Horner: Let me explain what that means. In my experience around Ottawa, the Canadian Government has, perhaps correctly, paid a lot of attention to the social well-being of the Canadian people, and I suppose to the quality of life of the Canadian people. It, in a way, has not paid enough attention to the engine that makes that quality of life and those social expenditures possible, and this new economic Minister will be a co-ordinating, a power thrust within the Cabinet to make certain that the industry side, the engine of our growth, warrants the full attention. He will act as a co-ordinator of a series of departments: Industry, Trade and Commerce; DREE . . .

An hon. Member: Finance.

• 1035

Mr. Horner: Not necessarily, although Finance will be able to serve as an ex officio member of that Committee, Energy Mines and Resources and revenue, because, of course, revenue and taxes are very important to the industry.

Mr. Stevens: Briefly, Mr. Chairman, do I take then from the Minister's remarks that there will be less emphasis on the social side or the quality-of-life type of approach that the Minister indicated has been the major emphasis of this government to date?

Mr. Horner: I did not say this government; I just said government, period and I have been around here a long time, 21 years.

Canadians have expected that of their government. They have said, look after the senior people, help us out of the health and medical costs of the people generally. And we have done that.

When I compare Canada with Germany and Japan, the industrial sectors have always had a very prominent part in the minds of their governments, and I look upon this new thrust as an emphasis of "let's pay attention to the engine too". I absolutely think it is the right thing and I am wholeheartedly in support of it.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, does the Minister not think it is a reflection on his own ministry in that most of the things that he has described, which he calls the engine, would normally be expected to come under Industry, Trade and Commerce? That has been looked upon as a sort of senior department in trying to make sure that the economy flourishes industrially. Most of the related departments that he has referred to would be adjuncts to the main thrust that you normally expect from Industry, Trade and Commerce.

Mr. Horner: Why do you downgrade Energy, Mines and Resources so much? It is very important to a resource-rich country like Canada. I do not know why you would do that.

[*Traduction*]

sera, selon lui, son nouveau rôle en tant que ministre de l'Industrie et du Commerce, puisqu'on a nommé M. Andras président du ministère de Développement économique, qui sera une sorte de supra-ministère.

M. Horner: Laissez-moi vous expliquer. Selon mon expérience à Ottawa, le gouvernement s'est attaché, peut-être à juste titre, à assurer le bien-être social et la qualité de la vie de la population. D'une certaine façon, il n'a pas accordé assez d'attention aux structures qui rendent possibles les dépenses pour la qualité de la vie et le bien-être social. Ce nouveau ministre assumera des fonctions de coordonnerateur au sein du Cabinet, de sorte que l'industrie, moteur de notre croissance, reçoive toute l'attention voulue. Il coordonera plusieurs ministères: Industrie et Commerce, le MEER . . .

Une voix: Les Finances.

M. Horner: Pas nécessairement, mais le ministre des Finances pourra, de droit, faire partie du Comité, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et le ministre du Revenu, parce que les revenus et les impôts sont très importants pour l'industrie.

M. Stevens: Monsieur le président, est-ce que cela veut dire qu'on accordera moins d'importance aux questions d'ordre social ou à la qualité de vie qui, comme le Ministre l'a indiqué, ont reçu jusqu'à maintenant beaucoup d'attention de la part de ce gouvernement?

M. Horner: Je n'ai pas dit de ce gouvernement; j'ai dit le gouvernement, et c'est tout, et ça fait longtemps que je suis ici—depuis 21 ans.

C'est ce que les Canadiens attendaient de leur gouvernement. Ils ont demandé qu'on s'occupe des citoyens âgés et qu'on aide la population en général à assumer les coûts de santé. C'est ce que nous avons fait.

Si l'on compare le Canada à l'Allemagne et au Japon, on peut voir que ces pays ont toujours accordé plus d'importance au secteur industriel et je crois que c'est ce que nous faisons en changeant ainsi notre orientation. Je trouve que c'est ce qu'il faut faire et j'appuie de tout cœur cette politique.

M. Stevens: Monsieur le président, le Ministre ne voit-il pas là un blâme pour son ministère, puisque la plupart des choses qu'il a décrites et qu'il appelle «moteur» relèvent normalement de l'Industrie et du Commerce? Ce nouveau ministère est une sorte de superministère qui essaiera d'assurer l'essor économique de l'industrie. La plupart des autres ministères qu'il a mentionnés ne font que suivre l'élan que doit normalement donner l'Industrie et Commerce.

M. Horner: Pourquoi diminuez-vous le rôle que doit jouer l'Énergie, les Mines et les Ressources? Il est très important dans un pays aussi riche en ressources que le Canada. Je ne

[*Text*]

Certainly the revenue department is very important to the engine.

Mr. Stevens: If I could explain for a minute . . .

Mr. Horner: Mr. Andras, in his past experience as Chairman of the Treasury Board, did a very, very fine job, no question about it in my mind. He as a co-ordinator of the various departments, will greatly assist me in my department in helping the engine, as I describe it.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, to explain why I made the reference I did to the Minister, I would normally have expected that if the Prime Minister had given you, sir, as Minister of Industry, Trade and Commerce, the aura of saying you are the co-ordinator to achieve what apparently this new economic committee is supposed to do, or at least co-ordinate, it would have been a more natural thing for you and your department to radiate out and pull in these other threads to which you are referring. I am a little surprised at how easily you take what appears to be a demotion.

Mr. Horner: Mr. Stevens, I am very, very flattered by your confidence in me. I appreciate . . .

Mr. Stevens: Misplaced.

Mr. Horner: I appreciate that very much indeed. But bearing in mind Mr. Andras' experience as Chairman of the Treasury Board and has been around Cabinet a little longer than I, I think the Prime Minister's choice was a good one. Mr. Andras and I can work very well together and will work very well together.

I can tell you something else. I think it is a plus. You probably figure it as a minus. My deputy Minister, Mr. Osbaldeston, will be Mr. Andra's secretary, and to me that is a plus because he and I have gotten along extremely well. This will lend greater power, in my estimation, to Industry, Trade and Commerce, this whole thrust.

The Chairman: Is he continuing as deputy minister of IT and C?

Mr. Horner: No.

Mr. Stevens: Who will be the new deputy minister of Industry, Trade and Commerce?

Mr. Horner: That still has to be decided.

Mr. Stevens: Has he been chosen yet?

• 1040

Mr. Horner: The Prime Minister and I have discussed it and mentioned a number of names.

Mr. Stevens: Well, if you do not . . .

Mr. Horner: I do not think your name was one of them.

Mr. Stevens: I am very pleased to hear that, Mr. Horner. If I could just follow there, though, Mr. Chairman. What was felt, then, to be the urgency in the sense of switching your deputy minister to be secretary of this new committee when you, in fact, do not have a deputy minister ready? It underlines, to me, the fact that you are, in a politically nice way being hypassed in favour of a new super-minister who, in turn,

[*Translation*]

vois pas pourquoi vous le faites. Le ministère du Revenu est également très important.

M. Stevens: J'aimerais expliquer . . .

M. Horner: M. Andras a fait du très bon travail en tant que président du Conseil du Trésor, cela ne fait aucun doute. En tant que coordonnateur de divers ministères, il m'aidera beaucoup à relancer le moteur, comme je l'ai dit.

M. Stevens: Monsieur le président, je voudrais expliquer que si j'ai mentionné le Ministre, c'est qu'on aurait pu s'attendre à ce que le premier ministre vous nomme, vous, en tant que ministre de l'Industrie et du Commerce, coordonnateur, car il me semble plus naturel que ce soit vous et votre ministère qui coordonnent tous ces autres ministères. Je suis assez surpris de la façon dont vous avez accepté ce qui semble être une rétrogradation.

M. Horner: Monsieur Stevens, je suis très très flatté de la confiance qu vous placez en moi. J'apprécie . . .

M. Stevens: Mal placée.

M. Horner: Je l'apprécie beaucoup. Je crois cependant que le premier ministre a fait un bon choix, si l'on tient compte du fait que M. Andras a déjà été président du Conseil du Trésor et qu'il fait partie du Cabinet depuis plus longtemps que moi. M. Andras et moi pouvons travailler en collaboration et le ferons certainement.

Je peux vous dire également autre chose. Je considère que c'est un atout. Vous y verrez probablement un désavantage. Mon sous-ministre, M. Osbaldeston, sera le secrétaire de M. Andras et je trouve que c'est un atout, parce que nous nous sommes toujours très bien entendus. Selon moi, cela donnera encore plus de pouvoir au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le président: Sera-t-il toujours sous-ministre de l'Industrie et du Commerce?

M. Horner: Non.

M. Stevens: Qui sera votre nouveau sous-ministre?

M. Horner: Le choix n'a pas encore été fixé.

M. Stevens: Il n'a pas encore été choisi?

M. Horner: Le premier ministre et moi en avons discuté et avons mentionné un certain nombre de personnes.

M. Stevens: Si vous ne . . .

M. Horner: Je ne crois pas que votre nom était parmi eux.

M. Stevens: Je suis très heureux de l'entendre, monsieur Horner. Permettez-moi de continuer un peu, monsieur le président. Pourquoi a-t-on jugé si urgent de nommer votre sous-ministre secrétaire de ce nouveau comité, alors que vous n'aviez pas de sous-ministre pour le remplacer? Cela souligne, selon moi, le fait que vous êtes oublié en faveur d'un nouveau super-ministre qui, lui, aura l'avantage d'avoir votre sous-ministre.

[*Texte*]

is even going to have the advantage of having your deputy minister.

Mr. Horner: I would have been shocked if you had seen it any differently, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: You know the truth when you see it, Jack.

Mr. Horner: Under my direction, at the last First Minister's Conference, in February, I got the ministers of industry, and the first ministers accepted the recommendation of the ministers of industry to go ahead with these co-operative task forces, which are part and parcel of the industrial thrust of the government. They combine some 40 different unions; some 305 different firms worked on them; they have come out with other 860 recommendations. What do we do with those recommendations? They do not all invove the Department of Industry, Trade and Commerce. Some of them involve the Department of National Revenue, some of them involve the Department of Energy, Mines and Resources and other departments. Mr. Andras is going to take those recommendations and use them and make certain that there is, to the satisfaction of industry and the unions that participated, a follow-through. As I say, some of them do not affect my department, some of them do, but that is part and parcel of this new thrust.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, as the Minister undoubtedly knows . . .

The Chairman: You are over your 10 minutes now, but the other speakers are all members of your party. I will leave it in their hands.

Mr. Kempling: Carry on.

Mr. Stevens: If I could just have a final question, then.

As the Minister undoubtedly knows, the Canadian dollar has fallen a further half cent this morning and I was wondering if he could tell us what, in his opinion, has contributed to this further decline in the dollar. Is it the reshuffling of the Cabinet, which demonstrates the total disorganization in Ottawa? The CPI figures being up so dramatically today, counter to what most people were anticipating? The trade figures that are very discouraging, as announced today? Or is it the Auditor General's further emphasis on the utter chaos and waste that this government has been engaged in in Ottawa? Or is it just a general combination, the world's perceiving perhaps one of the worst governments that Canada has ever had the sad misfortune to live with?

Mr. Horner: Mr. Chairman, to me, the dollar is where it should be, where the market-place determines it to be. I have said repeatedly . . .

Mr. Stevens: Eighty cents would be all right?

Mr. Horner: I have said repeatedly that we should not have a dollar at par with that of the United States.

Mr. Stevens: How about 80 cents?

Mr. Horner: If we . . .

The Chairman: I have you a chance to ask your question.

Mr. Horner: If we do, we are giving the Americans a tremendous advantage. I have said that repeatedly. To me, I look upon the increase in the CPI figures as a very small one

[*Traduction*]

M. Horner: Ceal m'aurait surpris que vous voyez la chose différemment, monsieur Stevens.

M. Stevens: Vous savez reconnaître la vérité Jack.

M. Horner: A la dernière conférence des premiers ministre, en février, les premiers ministres ont accepté la recommandation des ministres de l'industrie, que j' avais rencontrés, afin de constituer des groupes de travail qui participeront à l'élan que le gouvernement veut donner à l'industrie. Ils regroupent 40 syndicats différents, 305 entreprises différentes y ont travaillé; et ils ont soumis plus de 860 recommandations. Que faisons-nous de ces recommandations? Elles ne concernent pas tout le ministère de l'Industrie et du Commerce. Certaines touchent le ministère du Revenu national, d'autres le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et d'autres ministères. M. Andras utilisera ces recommandations et fera en sorte qu'on leur donne suite, à la satisfaction de l'industrie et des syndicats qui y ont participé. Comme je l'ai dit, certaines d'entre elles ne touchent pas mon ministère, d'autres, oui, et le tout s'insère dans ce nouvel élan.

M. Stevens: Comme le ministre le sait certainement . . .

Le président: Vous avez déjà dépassé vos 10 minutes, mais les autres sont tous membres de votre parti. Je m'en remets à eux.

M. Kempling: Continuez.

M. Stevens: Je poserai une dernière question alors.

Comme le ministre le sait certainement, le dollar canadien a encore baissé d'un demi-cent ce matin et j'aimerais savoir ce qui, selon lui, a contribué à cette nouvelle baisse du dollar. Est-ce le remaniement du Cabinet, preuve de la désorganisation totale à Ottawa? Est-ce l'IPC qui a tellement augmenté aujourd'hui, contrairement à ce que la plupart prévoyaient? Est-ce la balance commercial qui est tellement décourageante, et qu'on a annoncé aujourd'hui? Ou est-ce le rapport du vérificateur général qui souligne le chaos et le gaspillage indescriptibles au sein du gouvernement à Ottawa? Ne serait-ce pas plutôt l'opinion générale dans le monde que nous avons peut-être au Canada l'un des pires gouvernements sous lesquels nous ayons eu le malheur de vivre?

M. Horner: Monsieur le président, à mon sens, le dollar se trouve là où il devrait être, suivant le jeu normal du marché. Je l'ai dit à plusieurs reprises . . .

M. Stevens: Vous trouvez que 80c. c'est normal?

M. Horner: J'ai dit à plusieurs reprises que notre dollar ne devrait pas être égal à celui des États-Unis.

M. Stevens: Mais 80c.?

M. Horner: Si nous . . .

Le président: Je vous ai donné l'occasion de poser votre question.

M. Horner: Si notre dollar est égal au leur, nous donnons aux Américains un avantage incroyable. Je l'ai dit à plusieurs reprises. Personnellement, je trouve que l'augmentation de

[*Text*]

considering the time of the year—going into the winter. The trade surplus is, in fact, a surplus for the month of October not a deficit, which the United States has. We will have the largest trade surplus in merchandising trade we have ever had in the country of Canada.

Mr. Stevens: How about the current account balance?

• 1045

Mr. Horner: The volume of our trade is up over last year if you take away the dollars completely. The volume is up about 7 per cent over last year. The increase in imports is practically zero in volume. Now, because our imports are priced in the international market and our dollar is lower, naturally the cost of those imports is up.

Mr. Stevens: Eight per cent.

Mr. Horner: But the volume is not up hardly at all. So I think our country is strong and getting stronger.

An interesting thing is that in Toronto the other day we sold, and committed to sell, 20 new DASH-7's. In that fleet of 250 aeroplanes we will parcel out $600 million worth of subcontracts to other manufacturing firms. The difficulty they are having is finding manufacturing firms that will bid on the subcontracts because they are too busy. They are too busy. I particularly asked them to go out to Northwest Industries in Edmonton because Northwest Industries used to do quite a bit of aeroplane work. They did go out and they were told that Northwest Industries has too much on its plate.

Mr. Lambert: With a defence contract. It is committed..

Mr. Horner: I am just using that as an example.

Mr. Stevens: I trust, Mr. Chairman, we will be having another meeting.

The Chairman: Did you want to adjourn at this point?

Mr. Stevens: No.

The Chairman: Well, I have next then, Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, we had the Reisman report yesterday. I gather the Minister is not too happy with it, but I would like specifically to ask the Minister and his officials two questions. Why is it that we have gone for 13 years without some sort of public annual report on the industry and secondly, as a result of the recommendation of Mr. Reisman, are we going to have an annual report on the automotive industry that will give us some basic figures that we can begin to look at?

Since I have been down here every year we have gone through the same nonsense. We wait for the President's report on the automotive industry that is made by the Secretary of Commerce in the United States and we take our figures out of that. They never agree with the figures that we get out of Statistics Canada and are we now going to have an annual report on the industry that is going to have some meaning to it?

[*Translation*]

l'IPC est très faible compte tenu du fait que l'hiver approche. Pour ce qui est de la balance commerciale, nous avons un surplus pour le mois d'octobre, et non un déficit, ce qui est le cas aux États-Unis. Notre commerce des marchandises enregistrera le plus gros surplus que nous ayons jamais eu au Canada.

M. Stevens: Et la balance des comptes actuels?

M. Horner: Si l'on ne tient pas compte des dollars, le volume des échanges commerciaux a augmenté depuis l'année dernière. Nous avons une augmentation d'environ 7 p. 100. Nous n'avons pratiquement pas eu d'augmentation dans les importations. Le coût des importations a naturellement augmenté étant donné la baisse du dollar et le fait que le prix des importations est fixé par le marché international.

M. Stevens: Huit p. 100.

M. Horner: Le volume n'a cependant pas beucoup augmenté. Je pense donc que notre économie est forte et elle le deviendra encore plus.

Il est intéressant de noter qu'à Toronto, l'autre jour, nous avons vendu et nous nous sommes engagés à vendre 20 nouveaux DASH-7. Pour ces 250 avions, nous allons distribuer 600 millions de dollars en sous-traitance aux entreprises de fabrication. Le problème est de trouver des entreprises prêtes à soumissionner parce qu'elles sont trop occupées. Je leur ai demandé d'aller voir la Northwest Industries à Edmonton, parce que cette entreprise avait l'habitude de prendre des contrats. La Northwest Industries leur a dit qu'elle était trop occupée.

M. Lambert: Avec un contrat de défense, . . .

M. Horner: Je ne la nomme qu'à titre d'exemple.

M. Stevens: Monsieur le président, je suppose que nous aurons une autre réunion.

Le président: Voulez-vous ajourner maintenant?

M. Stevens: Non.

Le président: Le suivant est M. Kempling.

M. Kempling: Monsieur le président, nous avons reçu le Rapport Reisman, hier. Je crois que le ministre n'en est pas très heureux, mais j'aimerais poser deux questions précises au ministre ou à ses fonctionnaires. Pourquoi n'avons-nous jamais eu en 13 ans un rapport annuel public sur l'industrie et, deuxièmement, suite à la recommandation de M. Reisman, aurons-nous un rapport annuel sur l'industrie de l'automobile qui nous fournira des chiffres de base afin que nous puissions commencer à les étudier?

Depuis que je suis ici, c'est chaque année le même non sens. Nous attendons de recevoir le rapport du président sur l'industrie de l'automobile, rapport rédigé par le ministre du Commerce des États-Unis, et nous y puisons les chiffres dont nous avons besoin. Ces chiffres ne correspondent jamais à ceux que nous obtenons de Statistique Canada et je voudrais savoir si nous allons maintenant avoir un rapport annuel sur l'industrie qui soit d'une utilité quelconque.

[*Texte*]

Mr. Horner: Let me correct any false impression that you may have received, Mr. Kempling. I think the report is a very good report. I do not think it solves all of the problems of the automobile industry. But one recommendation that I think we will be adopting is the one that you suggest we should.

Mr. Kempling: Let me get into some other things, then—on the automotive industry in particular. In the importation of automotive parts, there is a large quantity of those that come into—I am sure you are all familiar with this—Livingston Industries Limited in southwestern Ontario. They have three or four plants. Those parts are broken apart and some of them shipped down to assembly plants in Ontario and Quebec. The balance is exported to Venezuela, South Africa, Brazil, Australia and so forth.

Now, when those are calculated on your trade statistics they are not shown as the re-export of parts that were imported duty free, they are shown in fact as an export of motor vehicles. In fact, last year I think we are showing that we exported $495-odd million worth of motor vehicles to Venezuela when in fact we did not. Now I see that Livingston Industries Limited have put a plant down in Jacksonville, Florida, and some of these parts that were going to Venezuela will not be coming through Canada.

What I would like to ask you is: what distortion has this total thing done to your trade figures and why have you knowingly allowed these re-export figures to be classified as vehicles or show them as export of Canadian production when it is really not Canadian production at all? All we did was build a box and put some parts in it.

Mr. Horner: Mr. Reisman goes into that aspect at length, I think, but perhaps maybe Mr. Latimer could comment on why that has occurred in the statistics.

• 1050

The Chairman: Mr. Latimer.

Mr. Latimer: I must admit I do not have a straight answer. It is a question of the interpretation of what constitutes a vehicle in a knocked down situation. It is a question of degree, how many parts in that box, put together with a chassis and maybe a motor, is or is not a vehicle. I think you are right; I think Reisman suggests that it is improperly classified as a vehicle. It has been simply a classification question, and the point he has made is covered in the report. It does tend to distort what the numbers look like, there is no question about it.

The Chairman: Is there any trend in the distortion? Is it an increasing distortion or a fairly stable figure?

Mr. Latimer: The Reisman report in its analysis—and I can only tell you what it says—indicates that there has been a fairly substantial deterioration in our trade balance outside the Auto Pact, and part of it is through the CKD exports to which the hon. member refers.

[*Traduction*]

M. Horner: Je voudrais corriger une fausse impression que vous pouvez avoir eue, monsieur Kempling, je pense que ce rapport est un bon. Je ne pense pas qu'il résolve tous les problèmes de l'industrie de l'automobile. Il contient cependant une recommandation que nous adopterons probablement, celle que vous avez justement proposée.

M. Kempling: J'aimerais passer à d'autres aspects de l'industrie de l'automobile en particulier. Vous savez certainement qu'une bonne partie des pièces d'automobile importées au Canada sont importées par Livingston Industries Limited, dans le sud-ouest de l'Ontario. Cette société a trois ou quatre usines. Ces pièces sont démantelées et certaines sont envoyées à des usines de montage en Ontario et au Québec. Le reste est exporté au Venezuela, en Afrique du Sud, au Brésil, en Australie, etc.

Cependant, dans vos statistiques commerciales, ces pièces ne sont pas considérées comme des pièces importées franco de port et exportées, elles sont classées dans la catégorie exportation de véhicules motorisés. En fait, je crois que l'année dernière nous sommes censés avoir exporté au Venezuela pour quelque 495 millions de dollars de véhicules motorisés, alors qu'en fait, ce n'était pas le cas. Je sais que Livingston Industries Limited a construit une usine à Jacksonville, en Floride, et que certaines des pièces qui seront exportées au Venezuela ne passeront pas par le Canada.

Ce que je voudrais savoir, c'est quelle incidence cette situation a eue sur les chiffres de la balance commerciale et pourquoi vous avez, sachant la situation, permis que les pièces ré-exportées soient placées dans la catégorie des véhicules ou dans la catégorie «exportation de produits canadiens», lorsqu'il ne s'agit pas du tout de produits canadiens? Tout ce que nous avons fait, c'est construire une boîte et y mettre quelques pièces.

M. Horner: M. Reisman étudie longuement cet aspect, je crois, mais M. Latimer pourrait peut-être vous dire pourquoi cela s'est produit.

Le président: Monsier Latimer.

M. Latimer: Je dois avouer que je n'ai pas de réponse précise. Cela dépend de l'interprétation qu'on donne à un véhicule en pièces détachées. C'est une question de degrés de savoir combien de pièces dans une boîte, assemblées à châssis et peut-être à moteur, constituent un véhicule. Je crois que vous avez raison; M. Reisman croit qu'on ne devrait pas classer cela dans les véhicules. C'est simplement une question de classification et cela est traité dans le rapport. Il ne fait pas de doute que cela a tendance à déformer les chiffres.

Le président: De quelle sorte de déformation s'agit-il? S'agit-il d'un nombre croissant ou assez stable?

M. Latimer: Dans le rapport Reisman—et c'est tout ce que je peux vous dire—on signale que notre balance commerciale en dehors du pacte de l'automobile, a subi une dégradation assez considérable, en partie à cause des exportations de pièces détachées dont a parlé le député.

[*Text*]

Mr. Kempling: There have been distortions beyond this.

Mr. Latimer: Oh, there are other distortions.

Mr. Kempling: For instance, Cadillacs have come in from the United States, the wheels are taken off and they are put in a box and shipped to Saudi Arabia but we classify it as a motor vehicle of Canadian production exported out of the country. That is just plain distortion right down the line, and this has been going on for a number of years. I suggest to you that it was initially started because perhaps the automotive industries were not meeting their ratios.

I am also concerned about the mechanics of this. I want to look into the mechanics of what this has perhaps done to the Canadian dollar. These are coming in through an export company: they come in at x rate; they go out at x rate. What effect has this had on the Canadian dollar? Have you done any studies in that regard?

The Chairman: Mr. Kempling, I would like to give some time to Mr. Lambert too, so perhaps we could wrap it up. I am in your hands.

Mr. Lambert: Are we going to have the minister again?

The Chairman: We hope we are, but we do not have a commitment.

Mr. Lambert: Well, the Committee is going to claim equality with the Prime Minister in this case. I know the minister had to attend a function. He had no choice.

The Chairman: Let us discuss this in the steering committee.

Mr. Horner: I did not have to attend, I wanted to. No one summoned me.

Mr. Lambert: But we have a priority too.

Mr. Kempling: Could I have a reply here?

The Chairman: Yes, we have a question on the table. Mr. Latimer.

Mr. Latimer: The question is: Have we studied this in relation to the effect on the Canadian dollar? The answer to that is no, but I did want to add a rather complex kind of an arrangement. The automotive arrangement and how it works is related to Canadian value added, not necessarily to the vehicle itself. You will find a lot of this because you can find that there are vehicles produced in Canada with a tremendous number of foreign parts and they are going back into the United States. You can argue whether or not that is a Canadian motor vehicle. It also goes the other way because the integration is not related to assembly of parts in a particular vehicle, it has to do with the total value of the parts production.

Mr. Kempling: You cannot convince me that making a box out of plywood has a damn thing to do with the industry. As far as I am concerned, it is plain distortion. You have known about it, national revenue has known about it, StatsCan has known about it. It has been going on for years and you have done nothing about it. You should have done something about it because it is plain distortion of the figures, trade figures and vehicle production figures. The minister, maybe in all innocence and not knowing the background detail, can stand in the House and say, well, we produced so many vehicles, we

[*Translation*]

M. Kempling: Il y a d'autres imprécisions.

M. Latimer: Ah oui, il y a d'autres imprécisions.

M. Kempling: Par exemple, on importe des Cadillacs des États-Unis, on enlève les roues et on les met dans une boîte pour les expédier en Arabie Saoudite, mais cela est classé dans les véhicules automobiles de production canadienne exportés à l'étranger. C'est une déformation complète des faits, qui se poursuit depuis plusieurs années. A mon avis, cela a commencé parce que l'industrie de l'automobile ne remplissait pas ses quotas.

Je m'intéresse également au fonctionnement de ce processus et à l'effet qu'il a pu avoir sur le dollar canadien. Ces voitures sont importées d'une société d'exportation: le taux varie selon qu'elles entrent au pays ou qu'elles en sortent. Quels effets cela a-t-il eus sur le dollar canadien? Avez-vous fait des recherches à ce sujet?

Le président: Monsieur Kempling, j'aimerais également permettre à M. Lambert de parler, alors peut-être pourrions-nous clore la question. A vous de décider.

M. Lambert: Le Ministre reviendra-t-il?

Le président: Nous l'espérons, mais il ne s'y est pas engagé.

M. Lambert: Eh bien, nous allons faire comme le premier ministre dans ce cas. Je sais que le Ministre a dû se rendre à une réception. Il n'avait pas le choix.

Le président: Nous parlerons de cela au comité directeur.

M. Horner: Je n'ai pas été obligé de m'y rendre, je voulais y aller. Personne ne m'a obligé.

M. Lambert: Mais nous avons également notre priorité.

M. Kempling: Pourrais-je avoir une réponse à ma question?

Le président: Oui, nous avons une question en suspens. Monsieur Latimer.

M. Latimer: La question est la suivante: avons-nous fait des recherches sur l'effet que ce phénomène pouvait avoir sur le dollar canadien? La réponse est non, mais je voulais mais je dois ajouter que cela est assez complexe. Le pacte de l'automobile est lié à la valeur canadienne qui est ajoutée et non pas nécessairement au véhicule lui-même. Cela est très important parce qu'il y a des véhicules qui sont produits au Canada avec de nombreuses pièces étrangères et qui sont exportés de nouveau aux États-Unis. On peut se demander s'il s'agit d'un véhicule automobile canadien. Cela peut-être pris dans l'autre sens parce que l'intégration n'est pas liée à l'assemblage des pièces du véhicule mais à la valeur totale de la production des pièces.

M. Kempling: Vous ne pourrez pas me convaincre que la fabrication d'une boîte de contre-plaqué ait quoi que ce soit à voir avec l'industrie de l'automobile. Pour ma part je considère que cela est une déformation pure et simple. Vous le saviez, le Revenu national le savait, Statistique Canada le savait. Cela se poursuit depuis des années et vous n'avez rien fait. Vous auriez dû faire quelque chose parce qu'il s'agit d'une déformation pure et simple des chiffres, des chiffres relatifs au commerce et à la production des véhicules. Le Ministre, en toute innocence peut-être et sans connaître les détails de l'affaire, peut dire à la

[*Texte*]

shipped x number of trucks to Venezuela. We did not. We sold a bunch of parts to Venezuela. They make their own engines and their own frames; all we are doing is providing the skin cover for them. It is plain distortion, it has gone on for a number of years and I am really surprised that you have allowed it to continue. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, I presume I have the next round and I will start on it here. In the same vein . . .

The Chairman: I just wonder, if you do not mind, do you accept that? Is there anything being done?

Mr. Latimer: I have to get back to where I was because the definition of what constitutes a vehicle and how many parts do you put in a box to say that is an out and out vehicle is a thing you could argue about for a very long time. I think it is misleading in the sense that we should have identified CKDs as such. I agree with that.

Mr. Kempling: If I just may, Mr. Chairman, on that point of identifying a vehicle, as you know, you can bring in a piece of equipment that mounts on a motor truck, and under the way you classify things that is called a part to complete a motor vehicle. But if that piece of equipment is manufactured in Canada, it is classified as a vehicle, even though it does not have an engine and a motor and a frame. That is the distortion in the classifications that we are getting. If you are going to do a report on this, boy you are going to do a great service, because a lot of the information on the industry and a lot of the reasons why you are not getting investment in it, is that they just do not know what the total industry is.

Mr. Lambert (Edmonton West): In the same vein, I think the information will be very handy to consider. There are a lot of very heavy specialty vehicles used in the oil industry, particularly those that are shipped to the Far North. They come into Canada pretty well as American-built. The Peterbuilt and the Big Hayes—they are quite beyond the capabilities of Canadian industry; that is to put together the essentials. Those vehicles are shipped from Vancouver to Edmonton, and they go through some small specialty shops for winterizing and conditions peculiar to Northern Canada and to other rugged areas of the world. Then they are shipped down to Dallas, Texas, to be shipped by sea, either North or abroad.

How would those vehicles be handled? Would they be classified as the export of a vehicle? All you might say is that there is some value added. They came into the country as a unit, as a motor vehicle. I just do not know how far in Vancouver Hayes will, shall we say, complete the assembly of some of these big units. Peterbuilt, I think, come into the country as one piece. And then, when they are shipped across—back to the United States, do they actually go out as a Canadian vehicle?

Mr. Horner: Mr. Lambert, I can look into that; I do not know the answer.

[*Traduction*]

Chambre: Eh bien, nous avons produit tant de véhicules, nous avons expédié tel nombre de camions au Venezuela. Ce n'est pas vrai, nous avons vendu simplement des pièces au Venezuela. Le Venezuela fabrique ses propres moteurs et ses propres châssis. Tout ce que nous faisons c'est leur donner la peau pour les recouvrir. Il s'agit d'une déformation pure et simple des faits qui se poursuit depuis des années et je suis tout à fait étonné que vous ayez permis que cela se poursuive. Merci, monsieur le président.

M. Lambert: Monsieur le président, je suppose que c'est à moi maintenant et je commencerai dès maintenant. Dans la même veine . . .

Le président: Je me demande seulement, si cela ne vous fait rien, acceptez-vous cela? Prenez-vous des mesures pour remédier à cela?

M. Latimer: Je dois revenir à ce que j'ai dit. La définition du véhicule et du nombre de pièces qu'il faut mettre dans une boîte pour pouvoir dire qu'il s'agit d'un véhicule, c'est quelque chose dont on peut discuter longtemps. Je crois que cela prête à confusion dans le sens que nous devrions avoir des pièces détachées indentifiées comme telles. Je suis d'accord là-dessus.

M. Kempling: Si je peux me permettre, monsieur le président, d'ajouter quelque chose sur l'identification du véhicule. Comme vous le savez, on peut importer une pièce qui se monte sur un camion et selon la classification en vigueur, cela est appelé une pièce qui complète un véhicule automobile. Mais si cette pièce est fabriquée au Canada, elle est classée comme un véhicule, même si elle ne comprend pas de moteur et de châssis. Ce sont là des déformations qui sont contenues dans la classification. Vous rendriez un grand service si vous faisiez un rapport là-dessus, parce que si on est mal renseigné sur l'industrie, et si personne n'investit, dans cette industrie, c'est parce qu'on ne sait pas exactement en quoi elle consiste.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans la même veine, je crois que ces renseignements seront très utiles. L'industrie du pétrole utilise beaucoup de véhicules spécialisés très lourds, particulièrement ceux qui sont expédiés dans le grand Nord. La plupart sont fabriqués aux Etats-Unis et importés. Les Peterbuilts et les Big Hayes dépassent de beaucoup les possibilités de l'industrie canadienne, quand il s'agit de l'essentiel de la construction. Ces véhicules sont expédiés de Vancouver à Edmonton et sont traités dans des petites usines spéciales pour faire face aux conditions hivernales, particulièrement au Nord du Canada et aux autres régions de conditions climatiques diffiles. Puis ils sont réexpédiés à Dallas, au Texas, pour être envoyés par mer, soit au Nord, soit à l'étranger.

Comment traiterait-on ces véhicules? Seraient-ils classés comme véhicules exportés? Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on y a ajouté une valeur. Et ils ont été importés au pays en une seule pièce, en tant que véhicules automobiles. J'ignore jusqu'à quel point la Société Hayes termine l'assemblage de ces gros véhicules, à Vancouver. Peterbuilt, je pense, expédie des véhicules assemblés. Et lorsqu'ils sont renvoyés aux Etats-Unis, sont-ils considérés comme des véhicules canadiens?

Mr. Horner: Monsieur Lambert, j'étudierai cela; mais je ne connais pas la réponse.

[*Text*]

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, I am asking you—I do not know the answer.

Mr. Horner: I do not think there is much movement that way. No, they are not Peterbuilt, Canadian Kenworth Company or Hayes.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well, there is a Canadian assembly plant in Quebec for Canadian Kenworth Company, but . . .

Mr. Horner: I am well aware of that, and one in Vancouver as well.

Mr. Lambert (Edmonton West): But do you know what; they represent an awful dollar value. These big units represent . . .

Mr. Horner: They are good trucks.

Mr. Lambert (Edmonton West): Some of them will go at well over $100,000 a unit, by the time they have all the pieces on them.

Mr. Horner: I had some on the ranch yesterday, Marcel. I am very well aware of them.

Mr. Lambert (Edmonton West): Mr. Minister, I want to go into an explanation of this Vote 1a, for instance, the Metric Commission contributed a considerable amount.

The Chairman: Are you looking at page 62?

Mr. Lambert (Edmonton West): I am looking at page 62.

The Chairman: We cannot continue very much longer.

Mr. Lambert (Edmonton West): No, no, no. This is what I want to look at. All right. Why are you getting money from the Metric Commission from Vote 5, and then, where do you get $5 million or thereabouts out of grants—out of Vote 10? Now, who got cut back, and for what purpose? That is a matter of detail; I am not looking for the answer now but . . .

Mr. Horner: Mr. Guminski could give you a look at the answer, if you wanted it.

Mr. Guminski: Yes, Mr. Chairman. The answer is straightforward. As you know, the metric tools program was set up to provide assistance to individuals who had to buy metric tools to replace their existing tools. When the program was originally established, it was anticipated that the levels of expenditure required to meet these requirements would be relatively high. That full demand has not been realized; hence the surplus money was available for redistribution.

Mr. Lambert (Edmonton West): That is about $195,000, or something.

Mr. Guminski: That is $156,000 operating costs . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): No, $156,000 . . .

Mr. Guminski: . . . but the actual grants which would have been given to the individuals have been reduced by $4,475,000, because in fact the demands have not been realized.

Mr. Lambert (Edmonton West): So this is out of Vote 10, then?

[*Translation*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Eh bien, je vous pose la question. Je ne connais pas la réponse.

M. Horner: Je ne crois pas que cela représente des échanges importants. Non, ce ne sont pas des Peterbuilt, des Kenworth ou Hayes.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y a une usine de montage canadienne au Québec pour la Société Canadian Kenworth, mais . . .

M. Horner: Je le sais bien, il y en a une également à Vancouver.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais, savez-vous, cela représente beaucoup d'argent. Ces gros véhicules . . .

M. Horner: Ce sont de bons camions.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Certains d'entre eux coûtent plus de $100,000 chacun, lorsqu'ils sont munis de toutes les pièces.

M. Horner: J'en ai vu à ma ferme hier, Marcel. Je les connais très bien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le ministre, je voudrais avoir une explication sur le crédit 1a. Par exemple, la Commission du système métrique a fourni une somme considérable.

Le président: En êtes-vous à la page 63?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est bien cela.

Le président: Nous n'aurons plus beaucoup de temps.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, non. C'est bien ce que je veux examiner. Très bien. Pourquoi obtenez-vous de l'argent de la Commission du système métrique dans le crédit 5, et alors où prenez-vous les 5 millions de dollars ou à peu près du montant des subventions, du crédit 10? Où ont été faites les coupures, et à quelles fins? C'est une question de détails, je ne demande pas qu'on me réponde maintenant, mais . . .

M. Horner: Monsieur Guminski, pourriez-vous chercher la réponse, si vous le voulez.

M. Guminski: Oui, monsieur le président. La réponse est claire. Comme vous le savez, le programme de conversion des outils au système métrique a été mis sur pied pour aider les personnes qui devaient acheter des outils métriques pour remplacer leurs anciens outils. Lorsque le programme a été établi, on s'attendait à des dépenses relativement élevées. Comme cela ne s'est pas réalisé, les sommes non utilisées pouvaient être redistribuées.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela représente environ $195,000.

M. Guminski: Les frais de fonctionnement s'élevaient à $156,000 . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, $156,000 . . .

M. Guminski: . . . mais les subventions qui ont été accordées ont été réduites de $4,475,000 parce qu'en réalité la demande n'a pas été aussi grande que prévue.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Alors, cela provient du crédit 10?

[*Texte*]

Mr. Guminski: Yes.

The Chairman: Mr. Lambert . . .

Mr. Lambert (Edmonton West): So there is a combination of the two—Votes 5 and 10?

• 1100

Mr. Guminski: Yes, those are operating votes. In other words, had we been required to pay a large number of claims we would have needed more people to process them, and that is where the 156 is concerned. Of course, we would have needed more funds to pay the claims and that is where the $4 million is involved.

Mr. Lambert (Edmonton West): Next meeting.

The Chairman: The Committee is adjourned until Tuesday, November 28 in this room, when we resume our bank reference.

[*Traduction*]

M. Guminski: Oui.

Le président: Monsieur Lambert . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est donc une combinaison de deux crédits, 5 et 10?

M. Guminski: Oui, ce sont des crédits de fonctionnement. En d'autres termes, si nous avions reçu plus de demandes, nous aurions eu besoin de plus de personnes pour les étudier et c'est pour cela que les $156 millions étaient prévus. Bien entendu, nous aurions eu besoin de plus d'argent pour acquitter les paiements et c'était pour cela que les quatre millions de dollars étaient prévus.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Prochaine séance.

Le président: La séance est levée. Nous reprendrons le mardi 28 novembre, dans cette même salle, l'étude de l'ordre de renvoi sur les banques.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Printing and Publishing,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie et Édition,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Industry, Trade and Commerce:

W. R. Teschke, Senior Assistant Deputy Minister;

A. M. Guérin, Assistant Deputy Minister, Industry and Commerce Development;

R. E. Latimer, Assistant Deputy Minister, International Trade Relations;

J. A. Guminski, Director General, Finance and Administration;

J. Banigan, Director General, Enterprise Development Branch.

From the Federal Business Development Bank:

Jules Halman, Assistant Director, Management Services.

Du ministère de l'Industrie et du Commerce:

W. R. Teschke, premier sous-ministre adjoint:

A. M. Guérin, sous-ministre adjoint, Expansion de l'industrie et du commerce;

R. E. Latimer, sous-ministre adjoint, Relations commerciales internationales;

J. A. Guminski, directeur général, Finances et administration;

J. Banigan, directeur général, Direction de l'expansion des entreprises.

De la Banque fédérale de développement:

Jules Halman, directeur adjoint, Service de gestion.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Tuesday, November 28, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mardi 28 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978

CONCERNANT:

La teneur du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JAN 5 1979
UNIVERSITY OF TORONTO

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

26692—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Caouette (*Témiscamingue*)
Collenette
Clermont
Crosbie (*St. Johns West*)
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Rynard
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Monday, November 27, 1978:

Mr. Gray replaced Mr. Loiselle (*Chambly*).

On Tuesday, November 28, 1978:

Mr. Collenette replaced Mr. Breau;

Mr. Rynard replaced Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*).

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le lundi 27 novembre 1978:

M. Gray remplace M. Loiselle (*Chambly*).

Le mardi 28 novembre 1978:

M. Collenette remplace M. Breau;

M. Rynard remplace M. Clarke (*Vancouver Quadra*).

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 28, 1978
(14)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:48 a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Collenette, Gray, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Lumley, McCain, Ritchie, Rynard, Saltsman and Stevens.

In attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witnesses: From the Department of Finance: W. A. Kennett, Inspector General of Banks; Maurice Clennett, Director, Foreign Banks. *From the Bank of Canada:* G. Bouey, Governor.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

Messrs. Kennett and Clennett answered questions.

Mr. Bouey made a statement and answered questions.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

AFTERNOON SITTING
(15)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:30 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, McCain, Rynard, Saltsman and Stevens.

In attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witness: G. Bouey, Governor, Bank of Canada.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

The witness answered questions.

At 5:05 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m., Wednesday, November 29, 1978.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 28 NOVEMBRE 1978
(14)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 48 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Collenette, Gray, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Lumley, McCain, Ritchie, Rynard, Saltsman et Stevens.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller principal; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du ministère des Finances: W. A. Kennett, inspecteur général des banques; Maurice Clennett, directeur, Banques étrangères. *De la Banque du Canada:* G. Bouey, gouverneur.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur la teneur du bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

MM. Kennett et Clennett répondent aux questions.

M. Bouey fait une déclaration et répond aux questions.

A 12 h 40, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(15)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 30 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Leblanc (*Laurier*), Lumley, McCain, Rynard, Saltsman et Stevens.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller principal; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoin: G. Bouey, gouverneur, Banque du Canada.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur la teneur du bill C-15, Loi remaniant la loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

Le témoin répond aux questions.

A 17 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'au mercredi 29 novembre 1978, à 15 h 30.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Tuesday, November 28, 1978

• 0948

[*Text*]

The Chairman: The Committee will resume consideration of the subject matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978. I would like to recognize Mr. Clermont first, but before I do, I want to give the witnesses an opportunity to share with the Committee some more detailed insights into Section 88, because of a line of questions that were asked about this provision of the present Bank Act, under which the banks claim a special form of security. It could be a very long statement or it could be a very short statement, depending on the interest of the members. It is a subject of considerable interest to a relatively narrow group of people.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, Mr. Kempling had raised this, particularly as to the use of Section 88 or the inability to use Section 88 to finance inventory of finished goods. That is what he was concerned about.

The Chairman: Well, let me suggest this procedure then. Let Mr. Kennett make his statement. Let me then recognize Mr. Clermont, and if he wishes to raise Section 88, that is fine, and if not, Mr. Kempling can do it, and I will draw this extra evidence to his attention if he arrives this morning.

Mr. Kennett.

Mr. W. A. Kennett (Inspector General of Banks): Mr. Chairman, I have just a few words to say in an attempt to clarify the history, more than some of the technical aspects, of the question Mr. Kempling was raising. But let me just read it into the record, and then it will be there:

> As long ago as 1859 the legislature of the Province of Canada passed an act entitled "An Act Granting Additional Facilities in Commercial Transactions";

This was the first step towards what is now known as Section 88 security. According to A. B. Jamieson's history of *Chartered Banking in Canada*:

> The extent to which these provisions have assisted agriculture, industry and commerce in producing, manufacturing and marketing the various products of the country is one of the most outstanding and distinctive features of Canadian banking. It is worth noting that the principal aim of the legislation was not to make things easier for the banks but to provide for a need felt by the business community.

That is Jamieson.

• 0950

A similar facility enabling the pledging of such security was included in the Bank Act of 1871 the first Dominion Bank Act. The section was completely recast, taking it close to its current form, in the revision of 1890. It was extended to enable the banks to make advances to a manufacturer upon the security of the goods, wares and merchandise manufactured by him or procured for manufacture and to any wholesale pur-

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 28 novembre 1978

[*Translation*]

Le président: Le comité reprend l'étude du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire. J'avais l'intention de donner la parole à M. Clermont, mais avant de le faire, je demanderais à notre témoin de nous donner plus de détails concernant l'article 88, en raison des questions posées relativement à cette disposition telle que prévue dans l'actuelle loi sur les banques, dispositions qui permettent aux banques de revendiquer une sécurité spéciale. C'est aux membres du comité de décider s'ils tiennent à obtenir à ce sujet une déclaration détaillée ou non, la question intéressant vivement un nombre plutôt restreint de gens.

M. Lambert: C'est M. Kempling qui avait soulevé la question des modalités d'application de l'article 88 en vue du financement de stocks de produits finis.

Le président: Je propose que M. Kennett fasse une déclaration, après quoi je donnerai la parole à M. Clermont qui est libre s'il le désire de soulever la question de l'article 88. S'il ne le fait pas, M. Kempling pourra le faire lorsqu'il arrivera. De toute façon, je lui signalerai ce qui a été dit à ce sujet s'il arrive encore ce matin.

Monsieur Kennett.

M. W. A. Kennett (inspecteur général des banques): Monsieur le président, je vais vous donner lecture d'une brève déclaration qui vous donnera un aperçu historique plutôt que technique de la question soulevée par M. Kempling.

> Dès 1859, le Parlement de la province du Canada avait adopté une loi intitulé «Extension des modalités de fonctionnement des transactions commerciales».

Ce qui constitue la première version de l'actuel article 88 relatif à la sécurité. A. B. Jamieson, dans son histoire de *Chartered Banking in Canada*:

> L'aide que ces dispositions ont apportée à l'agriculture, à l'industrie et au commerce dans la manufacture et la commercialisation de différents produits canadiens constitue un des traits saillants des opérations bancaires canadiennes. Il importe de faire ressortir le fait que l'objectif principal de la Loi n'était pas de faciliter les choses pour les banques, mais plutôt de satisfaire à un besoin commercial.

Voilà ce que Jamieson a écrit.

La première loi sur les banques de 1871 prévoit ce même genre d'aide à la communauté d'hommes d'affaires, et l'article en question a été complètement revisé en 1890. Le nouvel article permettait aux banques de consentir des avances aux manufacturiers dont les biens et produits qu'ils manufacturaient ou obtenaient servaient de garantie, ainsi qu'à tout grossiste ou expéditeur de produits agricoles, forestiers,

[*Texte*]

chaser or shipper of products of agriculture, of forest or mine, or the sea, lakes and rivers.

Baxter in his *Law of Banking, the Canadian Bank Act (1956)* states:

> The lending powers given under Section 88 have been useful and necessary in the development of Canada, by reason "of the nature of Canada's natural products, the long distances they have to be transported and the very large amounts of money required to put them on the market" . . .

That in a nutshell is a bit of the history and demonstrates that the Section 88 concept is well over 100 years old and has been incorporated in one form or another in banking legislation in this country right from 1871. It does cover finished goods to some degree; it covers finished goods in the hands of the manufacturer, goods that he has himself manufactured, but it does not, for the most part, go further, in the chain of marketing these goods, than that.

The Chairman: I wonder could we ask that you let us have a statement on the differences—not to do it now—between Section 88 and proposed Section 177? That might be the basis for more informed questioning about the policy issues that arise in that measure.

Mr. Clermont.

M. Clermont: Merci monsieur le président.

Monsieur le président, monsieur Kennett, en ce qui concerne la réciprocité, est-ce que vous avez préparé un document pour les membres de ce comité? Sinon, quelle définition attribuez-vous à la notion de réciprocité entre le Canada et les autres pays? Il semble qu'avec la nouvelle Loi sur les banques et sur les opérations bancaires, il sera possible à des banques étrangères de venir opérer au Canada, sans doute sur une base limitée.

En tant qu'inspecteur général des banques, quelle définition donnez-vous à la notion de réciprocité entre le Canada et les autres pays dont les banques nationales ou commerciales viendront s'établir ici?

M. Kennett: Monsieur le président, la question de réciprocité est une question très complexe au sujet de laquelle nous n'avons pas d'expérience présentement. Il faut beaucoup apprendre à ce sujet. Nous chercherons quand même à recevoir de la part des pays dans lesquels les banques canadiennes veulent établir un traitement semblable à celui que les banques étrangères recevront au Canada sous notre nouvelle loi. Nous chercherons des opportunités, des occasions de permettre aux banques canadiennes de s'établir dans les pays étrangers sous le couvert de la loi et des règlements. Dans plusieurs pays, la loi est très souple, très permissive, mais les règlements ne le sont pas. Il y a beaucoup de *red tape*, beaucoup de blocages bureaucratiques.

M. Clermont: En un mot, monsieur Kennett, la loi permet l'établissement de banques étrangères dans un pays, mais les règlements qu'on établit pour l'admission de ces banques sont tellement compliqués qu'en fin de compte, il n'est pas possible à des banques étrangères de s'établir dans ce pays-là.

[*Traduction*]

miniers ou de produits provenant de la mer ou de nos lacs et cours d'eau.

Dans le *Law of Banking, the Canadian Bank Act (1956)*, Baxter fait la déclaration suivante:

> Les pouvoirs de prêts accordés en vertu de l'article 88 ont été très utiles et même nécessaires pour l'évolution du Canada, compte tenu de «la nature des produits canadiens, des grandes distances sur lesquelles on doit les transporter et des montants très élevés dont il faut disposer afin de les commercialiser» . . .

Voilà une partie de l'histoire de l'article 88, dont le concept fondamental existe depuis plus de 100 ans et fait partie d'une manière ou d'une autre de toute la législation bancaire adoptée au Canada depuis 1871. Les produits finis sont visés par cet article jusqu'à un certain point, puisqu'il est question des produits fabriqués par le manufacturier lui-même, mais la loi ne cherche pas à aider la commercialisation de ces produits.

Le président: Pourriez-vous nous dire quelle différence existe entre l'article 88 et le nouvel article 177 que nous étudions? Cela nous permettra de vous poser plus de questions pertinentes au sujet des politiques qui entrent en jeu.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Kennett, have you come prepared to give us any information about the policy of reciprocity? How do you define reciprocity between Canada and other countries? Under the new banks and banking laws revision act, foreign banks will apparently be able to operate in Canada on a limited basis.

As Inspector General of Banks, how would you go about defining the notion of reciprocity as it applies to Canada and foreign countries whose national or commercial banks might want to do business in Canada?

Mr. Kennett: The question of reciprocity is a very complicated subject with which we have not had all that much experience. We still have a great deal to learn. Nonetheless, we would like to receive the same kind of treatment from those countries in which Canadian banks would also like to do business. The new act and regulations would make it possible for Canadian banks to do business abroad. In many countries, legislation is very flexible, very permissive, but the regulations are not. There is a lot of red tape, a lot of bureaucratic hassles.

Mr. Clermont: In a word, Mr. Kennett, foreign banks can legally come into the country, but the regulations are so complicated that they cannot really come in at all.

[*Text*]

• 0955

M. Kennett: Oui, c'est une possibilité. Cela existe de temps en temps, mais il faut essayer de trouver de recevoir une véritable opportunité de faire des affaires, de réussir à attirer des clients, de faire un profit.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Kennett, vous dites que vous allez suivre les procédures. Quel mécanisme, comme inspecteur général, allez-vous établir pour établir une politique qui fasse en sorte que les banques canadiennes reçoivent à l'étranger le même traitement que le Canada accorde aux banques étrangères? Vous avez mentionné, je me rappelle, qu'il peut exister, dans certains pays, une loi permettant l'établissement de banques étrangères, mais que les règlements sont tellement compliqués qu'à toutes fins pratiques, une banque étrangère ne peut pas s'établir dans ce pays.

Finalement, c'est peut-être une politique gouvernementale qu'il faudra établir pour rendre justice aux institutions, pas seulement les banques canadiennes, mais toutes les institutions financières canadiennes, et leur permettre de s'établir dans des pays qui établiront ici leurs banques nationales ou commerciales.

M. Kennett: Monsieur le président, il y aura plusieurs étages. Par exemple, nous avons d'abord l'intention de demande aux banques elles-mêmes de faire la preuve qu'il y a réciprocité, que les lois de leur pays permettent l'entrée de banques étrangères à des conditions semblables à celles qui existent pour les banques domestiques.

Deuxièmement, on pourra demander des autorités une copie de la loi et des réglements comme preuve qu'on permet aux banques étrangères de fonctionner en ce domaine.

Troisièmement, on pourra demander aux banques canadiennes si elles reçoivent un traitement réciproque véritable.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Kennett, I understand that for foreign banks who come to Canada, it will not be an obligation to go to FIRA but to go to you. Are you and your officials going to ask the same question that FIRA is asking?

What benefits that foreign bank will bring to Canada. Are you going to ask such a question?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, yes, it is our intention to ask such a question. The law in proposed Section 8, I believe, requires in that spirit that the foreign bank seeking entry into Canada, demonstrate that it will contribute to competitive banking in Canada. Also in Section 8 it requires that there be a reciprocity, so we shall be asking, and we shall be requiring, that there be a clear advantage to Canada provided by the foreign banks. We will be following procedures much like those of FIRA in this regard.

M. Clermont: Monsieur le président, est-ce qu'il me reste encore du temps?

Le président: Oui, oui.

M. Clermont: Maintenant, monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions à M. Kennett sur le mémoire soumis par la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins.

[*Translation*]

Mr. Kennett: Yes, that is one possibility. That happens from time to time, but they must also try to find real opportunities for doing business, attracting clients and making profits.

Mr. Clermont: Through you, Mr. Chairman, to Mr. Kennett, you said that you were going to follow certain procedures. As Inspector General, what mechanism will you provide for ensuring that Canadian banks are treated as well overseas as foreign banks are treated in Canada? If I remember correctly, you said that in some countries the law lets foreign banks in, but the regulations are so complicated that a foreign bank cannot really set up business in the country.

There should perhaps be a government policy that would allow both Canadian banks and Canadian financial institutions to do business in countries whose national land commercial banks do business in Canada.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, if this would have to be done in several stages. For example, we intend to require that the banks themselves approve reciprocity, and to show that the laws of their country authorize the entry of foreign banks under conditions similar to those which apply to domestic banks.

Secondly, we will be able to ask for an authority for a copy of their Bank Act and regulations to show that foreign banks are allowed to do business there.

Thirdly, we will ask the Canadian banks whether they are being treated fairly.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Kennett, j'ai cru comprendre que les banques étrangères qui s'établissent au Canada ne seront pas soumises à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Vos critères seront-ils les mêmes que ceux de l'Agence d'examen de l'investissement étranger?

Allex-vous demander ce que la banque apportera au Canada? Est-ce bien cela?

M. Kennett: Oui, monsieur le président, c'est la question que nous allons poser. En vertu de l'article 8 du projet de loi, la banque étrangère doit nous convaincre que sa présence favorisera la concurrence dans le domaine bancaire. L'article 8 prévoit aussi qu'il y aura réciprocité ce qui veut dire que nous demanderons et exigerons que la présence des banques étrangères soit très avantageuse pour le Canada. Nous adopterons des méthodes semblables à celles de l'Agence d'examen de l'investissement étranger à cet égard.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, do I have any time left?

The Chairman: Yes, yes.

Mr. Clermont: Now, Mr. Chairman, I would like to put a few questions to Mr. Kennett concerning the brief submitted by the Fédération de Québec des caisses populaires Desjar-

[*Texte*]

Dans ce mémoire, à la page 4, on dit que le ministre des Finances aurait dit que le Bill C-57 interprétait le Livre blanc sur la révision de la Loi sur les banques, bien que l'on parle surtout dans ce mémoire de . . .

> la règle fixant un maximum de 25 p. 100 au nombre d'actions d'une banque détenues par des sociétés coopératives telles qu'elles sont définies dans le projet de loi sur les banques.
>
> En effet, le Livre blanc disait: «Aux fins de la règle des 10 p. 100, les centrales, fédérations ou unions régionales seront réputées être associées aux caisses d'épargne et de crédit qui en font partie et l'ensemble des actions qu'elles détiendront dans une banque ne pourra dépasser 25 p. 100».

Maintenant, on parle du projet de loi.

> Or, le projet de loi sur les banques, après avoir défini «société coopérative» comme incluant les caisses locales, les unions régionales, les fédérations, les sociétés contrôlées par elles et les fonds de sécurité, interdit, à l'article 110(4), le «. . . transfert vérifié d'actions qui aurait pour effet de porter à plus de vingt-cinq p. 100 le nombre des actions émises et en circulation d'une même catégorie, détenues par des sociétés coopératives.» held by all co-operative corporations.

Alors, selon la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, ce pourcentage de 25 p. 100 n'est pas interprété de la même façon dans le Bill C-57, et sans doute aussi dans le Bill C-15, que dans le Livre blanc.

Vous avez sans doute pris connaissance du mémoire de la Fédération. J'aimerais avoir vos commentaires sur cette interprétation.

M. Kennett: Monsieur le président, ce mémoire . . .

M. Clermont: Excusez-moi, mais je vois à la page 5 du mémoire . . .

> Ce texte est nettement différent de celui du Livre blanc. Au lieu de réputer «associées» entre elles, les caisses d'épargne et de crédit qui font partie d'une même centrale, ou d'une même fédération, le projet de loi répute associées entre elles toutes les sociétés coopératives au Canada.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the matter is a rather complicated one.

Mr. Clermont: I know that from reading the brief.

The Chairman: We are now well over 10 minutes too. I would like you to give a short answer.

Mr. Kennett: I think it would not hurt to have some discussion of this important question on the record.

Part of the development of this subject rests with history. I suppose it goes back to the Quebec Savings Banks, which became the People's Bank and which eventually merged with the Provincial Bank, and merged with the Provincial Bank in the context of a very significant participation in the process, by mouvement des caisses populaires Desjardins au Québec, à Lévis. As a result of that development we wound up in a

[*Traduction*]

ding. In that brief, on page 4, it says that the Minister of Finance is supposed to have said that Bill C-57 was an interpretation of the White Paper on the revision of the Bank Act even though the subject matter of that brief is mainly . . .

> . . . the rule establishing the maximum of 25 per cent for the number of bank shares held by co-operative establishments as they are defined in the Bank bill.
>
> In fact, the White Paper said: As far as the rule of 10 per cent is concerned, the essential agencies, federations or regional unions are to be reputed associated to the Savings and Credit Association which belong to them and the total of shares they may hold in a bank shall not exceed 25 per cent.

Now to get back to the bill.

> The bank bill, having defined "co-operative establishments" as including the local establishments, the regional unions, the federations, the establishments controlled by them and the security funds, for bids in Clause 110(4), the . . . a transfer of any share of a class of shares of the bank to a co-operative corporation, if such transfer would cause a total number of shares of that class held by all co-operative corporations to exceed 25 per cent of the total number of issued and outstanding shares of that class. Détenues par des sociétés coopératives.

So, according to the Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, that percentage of 25 per cent is not interpreted in the same way in Bill C-57, and this probably also goes for Bill C-15, as in the White Paper.

You have probably read the Federation's brief. I would like to have your comments on that interpretation.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, that brief . . .

Mr. Clermont: Excuse me, but I see on page 5 of the brief . . .

> This text is clearly different from that found in the White Paper. Instead of deeming as being "associated the savings and credit corporations which belong to the same essential organization or the same federation, the bill deems as being associated all co-operative corporations in Canada.

M. Kennett: Monsieur le président, il s'agit d'une question plutôt complexe.

M. Clermont: Je le sais, j'ai lu le mémoire.

Le président: On a largement dépassé les 10 minutes, aussi. J'aimerais que la réponse soit très courte.

M. Kennett: Il serait important d'en parler, même si ce n'est que pour consigner nos débats au compte rendu.

Une partie de tout cela est de l'histoire ancienne. Il faudrait retourner à la Banque d'épargne du Québec, devenue ensuite la Banque du peuple, fondue par après avec la Banque provinciale et fondue avec la Banque provinciale dans le contexte d'une participation très significative de la part du mouvement des caisses populaires Desjardins au Québec, à Lévis. Résultat de tout cela, nous avons eu une situation où le mouvement des

[*Text*]

situation where the "caisses pop" movement was going to be owning a substantial part of a bank. There were discussions at the time; I am not familiar with them of course directly, but it was finally agreed that the *Caisse Pop* movement would keep its shareholdings at 25 p. cent or below, and this is the situation that still prevails.

In more recent history the same kind of situation has arisen in relation to the Northland Bank where the principal motive groups behind the establishment of the Northland Bank were the Western credit unions and co-ops. Once again, discussions were held and, I believe, it was agreed that the credit unions in the West, taken together, would not own more than 25 per cent of the shares of the bank. Of course, the reason that it was felt that some limitation should be imposed, was that they are competing institutions in some degree; that banks and credit unions compete for the same deposit market essentially. They do not compete, perhaps, in quite the same degree on the loan side; they are both competing, certainly, for personal loans, although that is not the case for the Northland Bank; it certainly is the case for the provincial bank. One could argue, and it has been argued, if you read the submission to the Committee by *La Banque d'épargne de Montréal*he, that the *movement Desjardins* should not be able to hold more than 10 per cent of the shares of any bank because all the parts of the movement are in fact associated, and there is a certain truth in that. Because of these various forces at work, and because of the historical situation, I guess what we have is a compromise. We have recognized the diversity of the credit union movement and the *caisse* movement. We have recognized that each individual local *caisse* is a separate legal entity. However, we also, I think, must give some recognition to the fact that those separate, legal entities are associated in *les unions régionales* . . .

Mr. Clermont: But on a voluntary basis.

Mr. Kennett: . . . on a voluntary basis and then are associated again in a federation, once again on a voluntary basis. But, although that association is on a voluntary basis, and it certainly is, the *unions régionales* of the federation have a steadily increasing role in the operations of the whole movement.

For example in *le mouvement Desjardins,* you have a system in place called *Système inter-caisse* which enables you to go into any *caisse,* well almost any *caisse populaire* that is a member of the Desjardins movement in Quebec and deposit funds to your account in another *caisse.* So there is a complete intercommunication, a highly sophisticated computer system. It works that way. These same kinds of computerized facilities are spreading across the country to the credit union movement. The Canadian Co-Operative Credit Society, which is a federal institution to which the provincial centrals belong, has taken recently a new life. My understanding is that it is going to be working towards the management of the liquidity of all the credit unions which are members, indirectly, through the centrals of this Canadian Co-Operative Credit Society.

There is just no doubt that in very meaningful ways, the various parts of the credit union movement and the *caisse*

[*Translation*]

caisses populaires devenait un important actionnaire d'une banque. Il y avait eu à l'époque de nombreuses discussions; bien entendu, je n'étais pas là, mais on a finalement décidé que les caisses populaires ne devraient pas posséder plus de 25 p. 100 des actions. Cette décision est toujours valable.

Plus récemment, le même genre de question s'est posé au sujet de la Northland Bank: les principaux groupes appuyant la constitution de la Northland Bank étaient essentiellement des credit unions de l'Ouest et des coopératives. Des négociations ont à nouveau eu lieu, et je crois que l'on a décidé que les credit unions de l'Ouest, prises dans leur ensemble, ne devaient pas posséder plus de 25 p. 100 des actions de la banque. Si l'on a jugé utile d'établir une telle restriction, c'est qu'il s'agit dans une certaine mesure d'institutions concurrentes: les banques et les credit unions cherchent à accaparer le marché des dépôts. La situation est un peu différente pour les prêts; il est certain que les banques comme les credit unions souhaitent s'approprier le marché des prêts personnels; ce n'est pas le cas de la Northland Bank mais c'est celui de la Banque provinciale. Dans le mémoire qu'elle a présenté à ce Comité, la Banque d'épargne de Montréal a fait valoir que le Mouvement Desjardins ne devrait pas détenir plus de 10 p. 100 des actions d'une banque dans la mesure où toutes les institutions du Mouvement sont associées. Il y a là une part de vérité. En raison de l'existence de ces diverses forces et en raison de la situation historique, nous avons accepté un compromis. Nous avons reconnu la diversité du mouvement des credit unions et de celui des caisses. Nous avons reconnu que chaque caisse locale constitue une entité juridique distincte. Cependant, nous devons également admettre que ces entités juridiques distinctes se sont associées pour former les unions régionales . . .

M. Clermont: Sur une base volontaire.

M. Kennett: . .s. sur une base volontaire. Elles se sont associées en fédération sur une base volontaire. Bien que cette association ait été constituée sur une base volontaire, les unions régionales de la fédération jouent un rôle croissant au niveau des opérationn de l'ensemble du Mouvement.

Par exemple, il existe au sein du Mouvement Desjardins un système intitulé «système intercaisse» qui permet aux clients de se rendre dans presque n'importe quelle caisse populaire membre du Mouvement Desjardins au Québec, et de déposer des fonds qui seront virés à son compte dans une autre caisse. Il existe donc un réseau extrêmement complexe d'intercommunications par ordinateur. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Et le mouvement des *credit unions* se dote actuellement dans l'ensemble du pays du même genre d'installations informatiques. La *Canadian Co-operative Credit Society*, institution fédérale à laquelle appartiennent les centres provinciaux, a récemment adopté une nouvelle orientation. Je crois savoir que celle-ci doit assurer indirectement par l'intermédiaire des centres provinciaux, la gestion des liquidités de toutes les *credit unions* membres.

Il est incontestable que les diverses composantes du mouvement des *credit union* et de celui des caisses sont étroitement

[*Texte*]

movement are associated. On the other hand, in other ways, the association is voluntary and they are legal entities. So what we have as a result of historical situation and discussion is a situation which is perhaps not fully satisfactory in any way but which does recognize some degree of association for the credit union, *caisses populaires* movement across Canada but also recognizes some degree of separation. Whereas nobody else can hold 10 per cent of a bank, the credit union movement, the *caisses* movement, can hold 25 per cent but no more than 25 per cent. I think that is as fair a summary as I can give you of how we got where we are and where we propose to be. I do not find any great difference, I must confess, between the intention in the White Paper and Bill C-57 and Bill C-15.

Sorry, sir, that is rather a long answer.

Mr. Clermont: That is all right.

Mr. Lambert: I have done my questioning except that I would like Dr. Rynard actually to step in, or the others from our delegation here. I have had some fair cracks at this and they have not.

The Chairman: Can I then recognize Dr. Rynard and then Mr. Saltsman? I had Mr. Lambert down, thinking that he wanted to . . .

Mr. Rynard: Mr. Chairman, on this question of banking, a Canadian bank, say, going into a foreign country and looking over all the guidelines that are in force in that particular area, what part does this Act play if in their judgment, or is there any check on that judgment, that that bank would not be able to go in and compete in that foreign country?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I do not underestimate the problems in this area, but we will be trying to ensure that if we let banks from a certain country into Canada, the Canadian banks will be able to enter that country and do business. We will have to start by ensuring that the law will provide them with the possibility of entry and on terms similar to the terms that apply to domestic banks in that country.

The next stage will be to look behind the law because in some countries of the world the laws seem quite permissive but the regulation—I am not talking about formal regulation as in Canada which is a part of the law—in some cases it is called administrative guidance or moral suasion. It is totally unwritten. It is between the regulatory authority and the banks involved. That can work so to constrain the operation of a foreign bank in that country as to make it extremely difficult for that country to do business.

That will be a second thing we will look at, how in practice these countries treat foreign banks. The third thing that we and our own banks will be looking at will be the business opportunities and whether there are not other ways, other traditions, or other factors at play in the country that will prevent Canadian banks from enjoying banking opportunities in that country similar to those being offered to foreign banks here.

I do not underestimate the difficulties in seeing our way through all this. On the other hand, I am quite sure that

[*Traduction*]

associées. D'autre part, l'association a été créée sur une base volontaire et elle est constituée d'entités juridiques. Donc. nous nous retrouvons dans une situation qui n'est peut-être pas tout à fait satisfaisante mais qui reconnaît un certain degré d'association pour le mouvement des Caisses populaires au Canada, et, en même temps, un certain degré de séparation. Alors que personne d'autre ne peut détenir plus de 10 p. 100 d'une banque, le mouvement des Caisses populaires peut en détenir 25 p. 100, mais pas plus. Je pense que cela résume assez bien votre situation actuelle et ce que nous proposons de devenir. Je dois avouer que, à mon avis, il n'y a pas grande différence entre le Livre blanc et les bills C-57 et C-15.

Je m'excuse, mais ma réponse a été un peu longue.

M. Clermont: Je vous en prie.

M. Lambert: J'aimerais maintenant que M. Rynard intervienne, ainsi que d'autres, étant donné qu'ils n'ont pas eu, comme moi, l'occasion d'aborder cette question.

Le président: Puis-je donc donner la parole à M. Rynard et ensuite à M. Saltsman? J'avais le nom de M. Lambert, pensant qu'il voulait . . .

M. Rynard: Monsieur le président, on a parlé du cas d'une banque canadienne qui, voulant ouvrir une succursale à l'étranger, examine toutes les directives en vigueur dans ce pays. Le projet de loi détermine-t-il la capacité de cette banque à faire face à la concurrence dans ce pays étranger, ou bien influence-t-il la décision que prendra la banque à cet égard?

M. Kennett: Monsieur le président, je ne veux pas sous-estimer le problème, mais je peux vous assurer que, si nous autorisons des banques d'un pays étranger à venir s'installer au Canada, des banques canadiennes pourront assurément aller s'installer dans ce pays. Il faudra donc nous assurer que la loi permet à nos banques d'aller s'installer dans ce pays, selon des modalités semblables à celles qui s'appliquent aux banques de ce pays.

L'étape suivante consistera à bien étudier la loi en question car, dans certains pays, la loi semble très accommodante mais les règlements, et il ne s'agit pas de règlements officiels comme au Canada mais d'orientation administrative ou de pressions morales, le sont beaucoup moins; de plus ils se transmettent oralement entre l'organisme de réglementation et les banques concernées. Une telle situation peut entraver considérablement le fonctionnement d'une banque étrangère dans ce pays.

Donc, en deuxième lieu, nous essayerons de savoir comment, en pratique, ces pays traitent les banques étrangères. En troisième lieu, nous identifierons les possibilités qu'offrent ces pays, tout en tenant compte des traditions ou autres facteurs existant dans ce pays qui risquent d'empêcher les banques canadiennes de jouir des mêmes possibilités que les banques locales.

Je ne cherche pas à sous-estimer les difficultés que nous allons rencontrer. Par ailleurs, je suisûr que les banques cana-

[*Text*]

Canadian banks will help us in this process. The fact is that since the last decennial revision, banking has become truly international. There are many, many banks operating around the world. Indeed, Canadian banks have a good deal of experience in 50 or 60 countries around the world and will be able to help us a great deal in this process. We will be consulting with the Canadian banks to ensure that there is a satisfactory access.

Canadians are already doing business in the United States, the United Kingdom, France, Germany and a number of other countries, and I think in some of those countries there will be no question that reciprocity exists. We will not need to take ten minutes to determine that. In a few other countries it is going to take us some study. We have already begun to collect information through Canadian embassies on the subject. In a few countries I suspect there will have to be intergovernmental negotiations.

Mr. Rynard: How about the success of the Canadian bank that goes into the United States, say for the purposes of illustration, and how about their progress as compared with the same type of thing that comes into Canada?

Mr. Kennett: Well, that would depend a lot on competitive factors, and how hard the Canadian bank works. But we will continue to exercise certain controls which will help us in this regard. For example, the foreign bank coming into this country will be provided with an authorized capital, and the law states that that bank cannot grow to an extent greater than 20 times that authorized capital. And while we are learning about this new banking situation, we will not be giving the new foreign bank an authorized capital that will allow it to grow freely for the next five or ten years. We will be feeding out that authorized capital to allow it to grow for a year or two in a reasonable way, but I suppose if we find—if we are in a situation where a Canadian bank will think we have reciprocity with a foreign country, Canadian banks established there, and we then find there in fact is no real reciprocity, because we have all miscalculated the administrative guidance in place in that country and the way it is used, or for some similar reason, then I suppose one of the possibilities available to us will be simply to refuse any further increases in the authorized capital of the banks from that country, preventing them from growing any further in our market until we get some rectification of the situation, or some better reciprocity.

Mr. Rynard: Now, the next question I would like to ask, in view of the discount of our money, is how many groups—take for instance clinics seeing patients from Canada; and I could go into other facilities as well, people who are in engineering and so forth—how much of their money, in insured form, is coming back into the banking system in Canada, to be used in the Canadian system? I do not know whether you get what I mean.

[*Translation*]

diennes nous aideront dans cette tâche. Depuis la dernière révision décennale de la loi sur les banques, le système bancaire est devenu à vrai dire international et un très grand nombre de banques ont des succursales dans le monde entier. Certes, des banques canadiennes ont acquis beaucoup d'expérience dans 50 ou 60 pays et seront ainsi en mesure de nous aider considérablement. Nous avons donc l'intention de consulter les banques du Canada afin de garantir le succès de notre entreprise.

Les banques canadiennes ont déjà des succursales aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et dans un certain nombre d'autres pays et il est évident que dans certains pays, la réciprocité existe. Pour d'autres pays, il nous faudra procéder plus lentement et faire des études; nous avons déjà commencé par réunir certaines informations à ce sujet par l'intermédiaire de nos embassades à l'étranger. Pour certains pays, il nous faudra sans doute entreprendre des négociations intergouvernementales.

M. Rynard: A titre d'exemple, quelle chance de succès aurait une banque canadienne voulant aller s'installer aux États-Unis? Son succès sera-t-il comparable à celui qu'ont les banques étrangères qui viendraient s'installer au Canada?

M. Kennett: Cela dépendra beaucoup des facteurs de concurrence ainsi que sur l'effort fourni par les banques canadiennes. Mais nous allons continuer à exercer certains contrôles qui nous aideront à cet égard. Par exemple, une banque étrangère qui s'installe au pays se verra fixer un niveau de capital autorisé, et la loi stipule que la banque ne peut pas étendre ses opérations à un niveau supérieur à 20 fois le capital autorisé. Pendant que nous acquérons des connaissances sur cette nouvelle situation, nous n'allons pas accorder aux nouvelles banques étrangères un niveau de capital autorisé qui leur permettrait de croître librement pendant les prochaines cinq à dix années. Nous allons accorder un niveau de capital autorisé qui permettra à la banque de s'étendre pendant un an ou deux de façon raisonnable mais je suppose que nous constaterons . . . s'il s'agit par exemple d'un cas où une banque canadienne croit que nous avons un accord de réciprocité avec une banque étrangère, des banques canadiennes établies dans le pays d'origine de la banque étrangère, et qu'ensuite nous constatons qu'il n'existe pas effectivement de réciprocité, parce que nous avons tous mal évalué les directives administratives en place dans ce pays et leur utilisation, ou pour des raisons semblables, alors je suppose que l'une des possibilités qui s'offriront à nous sera simplement de refuser d'augmenter de nouveau le capital autorisé des banques venant de ce pays, les empêchant ainsi d'acquérir une plus grande part de nos marchés, jusqu'à ce que nous atteignions une rectification de la situation, ou un meilleur accord de réciprocité.

M. Rynard: Maintenant, la prochaine question que j'aimerais poser, vu la baisse de notre argent, comment certains groupes . . . Prenons par exemple les cliniques qui reçoivent des patients du Canada; et je pourrais bien sûr parler d'autres installations, ou encore des ingénieurs, etc . . . Quelle somme de leur argent assuré revient dans les banques au Canada pour être utilisée dans le réseau canadien? Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

[*Texte*]

Mr. Kennett: I do not understand, sir.

Mr. Rynard: Well, just a simple illustration. We will take the City of Winnipeg, and we will take Sun Life, for instance; and say that Mayo Clinic has a lot of its employees insured in the Sun Life in Winnipeg, and they use that as a depositing centre, so that they will give you 100 cents on the dollar when you are paying your bill there, or whatever the amount may be. Now, how do they jiggle that around to make it come out in the long run? It is the banking, plus insurance. How do they balance all this out? I just give one illustration, I could give you four or five more.

Mr. Kennett: Well, the kind of situation you are talking about seems to me to be more of an insurance problem than a banking problem. I would guess that the accounts would be held in Winnipeg. You talk about the Mayo Clinic. Is that a clinic outside Canada?

Mr. Rynard: Oh, yes, Rochester, Minnesota.

Mr. Kennett: All right. Sun Life is probably required to maintain in the United States assets roughly equivalent to its liabilities in the United States, so although the business may be booked in head office in some way, the funds are probably kept in the United States in U.S. currency; they may, if the liability is a U.S. dollar liability—although the funds may also be held in Canada. I think we were discussing in this committee earlier—no, it was not, it was in a Senate committee, I am sorry—the fact that Canadian banks do hold on deposit very large amounts of U.S. dollars. So it could also be held in that form. But I would think the insurance company would want to ensure that it has the foreign currencies to meet its liabilities, so that it is not exposed to a foreign currency risk.

Mr. Rynard: But on the bank situation itself, how about the discount there? How do they balance that out? This is what I am coming at.

Mr. Kennett: Right. The banks themselves are very large participants in the foreign exchange market. In fact, the banks are the foreign exchange market in Canada, and they are constantly, in large amounts, buying and selling foreign exchange all the time, in Canada, in New York, out of their offices in London for the larger banks, and sometimes out of other offices, including places as far away as Singapore.

So that the banks are constantly trading in foreign exchange, constantly maintaining positions and by and large trying to end each day in a relatively flat position. That means that where they wind up with a foreign exchange liability, they try to get an offsetting foreign exchange asset so that the risk at any particular time is minimal. We are very interested in that whole process in the course of our inspections, because we have seen banks of some size fail in the world in the last five years as a result of over-exposure and uncontrolled foreign exchange trade.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: I would like to explore the question of what benefit it is to Canada to have our banks active in foreign

[*Traduction*]

M. Kennett: Je ne comprends pas, monsieur.

M. Rynard: Prenons un exemple simple. Prenons Winnipeg et la société Sun Life par exemple. Disons que beaucoup d'employés de la Clinique Mayo sont assurés par la Sun Life à Winnipeg, qu'ils utilisent comme centre de dépôt de façon à pouvoir obtenir 100c. au dollar lorsqu'ils paient leur compte, ou quel que soit le montant. Comment s'y prend-t-on pour que tout cela aboutisse? Il s'agit d'opérations bancaires et d'assurance. Comment fait-on pour tout équilibrer? Je vous ai donné un seul exemple, j'aurais pu vous en donner encore quatre ou cinq.

M. Kennett: Le genre de situation dont vous parlez me semble être plus un problème d'assurance qu'un problème bancaire. Je suppose que les comptes seraient tenus à Winnipeg. Vous parlez de la Clinique Mayo. S'agit-il d'une clinique à l'extérieur du Canada?

M. Rynard: Oui, à Rochester, au Minnesota.

M. Kennett: Très bien. La Sun Life doit probablement garder aux États-Unis des actifs plus ou moins équivalents à ses obligations aux États-Unis et donc, bien que les transactions se fassent au bureau chef, l'argent est probablement gardé aux États-unis en devises américaines; c'est ce qui est probable, s'il s'agit d'une obligation en dollars américains . . . bien que l'on puisse également garder l'argent au Canada. Je crois que nous en avons déjà parlé ici . . . Non, excusez-moi, c'est au comité du Sénat . . . que les banques canadiennes gardent en dépôt des montants très importants de devises américaines. Donc, on pourrait également tenir les comptes de cette façon. Mais à mon avis, une maison d'assurance voudra probablement s'assurer qu'elle a en mains les devises étrangères pour faire face à ses responsabilités de façon à ne pas s'exposer au risque du marché des devises étrangères.

M. Rynard: Mais pour les banques même, qu'en est-il du taux d'escompte? Comment fait-on pour équilibrer les livres? C'est à cela que je veux en venir.

M. Kennett: Très bien. Les banques elles-mêmes ont un rôle prépondérant sur le marché des devises étrangères. Dans la pratique, ce sont les banques qui assurent le commerce des devises étrangères au Canada en effectuant de façon permanente d'importantes opérations de vente et d'achat de devises étrangères, que ce soit dans le pays même ou à partir de leurs bureaux étrangers à New York et à Londres et même aussi loin que Singapour.

Le commerce des devises étrangères constitue donc une des fonctions permanentes des banques, lesquelles cherchent dans toute la mesure du possible à compenser leur débit en telle ou telle devise étrangère par un crédit dans une autre devise de façon à minimiser les risques. Lors de nos séances d'inspection, nous avons examiné ces opérations de très près, ayant été alertés par plusieurs faillites de banques importantes intervenues au cours des cinq dernières années, faillites dues à des découvertes exagérés et à des opérations de change incontrôlées.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: J'aimerais savoir dans quelle mesure le Canada bénéficie des transactions effectuées par nos banques

[*Text*]

countries. Is there a sort of underlying assumption that does not seem to be questioned that it is automatically a good thing to have our banks in foreign markets? I am just wondering whether that is so or not, or to what extent that is so. I can see the advantage of, let us say, American banks coming up here because of the American multinational operations around the world. It is a sort of ancillary to that. Where a country does have it own industries heavily engaged in other countries you can make some argument that the banks should follow in order to service them to some extent.

But we are not in that position. We have some multinational corporations around the world but we are not into that to the same extent that, let us say, Germany is into that or the United States is into that. So, while it may be of some benefit to the banks themselves to be active in foreign markets, I am just wondering how that ties in with the national interest.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, this is a question that I am happy to try to answer, but I hope it will be asked of the banks themselves when they are before this Committee. They are probably in the best position to explain what they do abroad and why they think it is in their interest and in Canada's interest.

We do of course have, as you have noted, sir, some multinational companies. We do not have as many, perhaps, as the United States. We do have an enormous international trade. I guess we are a very significant world trader and always have been, and that means making payments around the world. Now, this is traditionally done through correspondent banks in other countries. You do not need to have a branch there to make these payments. Nonetheless, if you do have a branch there, or a subsidiary, you are in a position to bring that financial knowledge back to the exporter, or to the importer indeed, in your country, and you are in a much stronger position to advise your corporate clients on the ways that they can improve their exports and imports and the financing of their exports and imports around the world.

I suppose, though, to put it in the simplest terms, banking is a service. The Canadian banks have been quite successful in developing strong institutions, and with these institutions they have put themselves in a position to export this banking service to other parts of the world. And they have been reasonably successful in that. I suppose the first example was the Caribbean. Some of the principal banks in the Caribbean are Canadian banks and Canadian banks have established there and established successfully and provided banking services to the community.

What that means is that the profits that are made in those communities by the Canadian banks, the return on their equity, if you like, are brought back to Canada, become a part of the earnings of the parent bank and are taxable in Canada. So to the extent that you can market banking services abroad in the same way as you can market engineering services, the whole point of it is to produce a profit for the head office which exists in Canada and which is taxable in this community. That seems useful.

[*Translation*]

sur les marchés de devises étrangères. En effet, on semble avoir admis tacitement que ces opérations sont obligatoirement profitables. Or je me demande si tel est bien le cas et dans quelle mesure elles sont profitables. Les banques américaines ont, bien entendu, intérêt à ouvrir des succursales chez nous pour s'occuper des filiales de leurs multinationales implantées un peu partout dans le monde. En effet, lorsqu'un pays a réussi à implanter ses industries dans de nombreux pays étrangers, il est très logique que les banques dudit pays implantent elles aussi dans ces pays pour assurer le service financier afférent.

Or le Canada ne se trouve pas dans cette situation, et même si nous avons quelques sociétés multinationales ayant des filiales ailleurs, on ne saurait comparer notre cas à celui de l'Allemagne ou des États-Unis. Si je ne doute pas que les banques quant à elles profitent de leurs activités sur les places étrangères, je ne suis pas si sûr que le pays dans son ensemble en retire un avantage.

M. Kennett: Je me ferai un plaisir de répondre à cette question, bien qu'il soit bon que vous la posiez à nouveau lorsque les représentants des banques comparaîtront devant vous. C'est eux en effet qui sont le mieux placés pour vous expliquer leurs activités à l'étranger notamment dans quelle mesure les banques elles-mêmes et le pays dans son ensemble en bénéficient.

Nous avons effectivement plusieurs sociétés multinationales, même si elles ne sont pas aussi nombreuses qu'aux États-unis. Notre commerce international étant très important, nous devons effectuer des paiements dans tous les pays du monde, transactions qui se font par l'intermédiaire des banques avec lesquelles nous entretenons des liens dans d'autres pays. Il n'est pas indispensable en effet pour une banque d'avoir une succursale sur place afin d'effectuer des paiements. Néammoins, lorsqu'un pays possède des succursales bancaires à l'étranger, cela lui permet de communiquer différentes données financières, tant aux importateurs qu'aux exportateurs en conseillant notamment les sociétés clientes qui traitent avec l'étranger sur la façon de renforcer leurs ventes à l'exportation et les modalités de financement de leurs transactions.

Les banques assurent un service indispensable. Les banques canadiennes quant à elles ont réussi à mettre sur pied un réseau très solide ce qui leur a permis de s'implanter dans d'autres pays du monde, avec une certaine mesure de succès. Nous avons commencé par les Antilles où la majorité des banques sont des banques canadiennes qui assurent tous les services requis.

Les bénéfices réalisés par ces banques sont rapatriés au Canada, venant ainsi s'ajouter aux bénéfices de la société mère et assujettis dès lors à l'impôt au Canada. On peut pour ainsi dire commercialiser des services bancaires à l'étranger comme des services d'ingénierie, dès lors que leur fonctionnement se traduit par un bénéfice pour la société mère canadienne, bénéfice assujetti à l'impôt, ce qui me paraît utile.

[*Texte*]

Mr. Saltsman: Have you made any estimate on, let us say, the balance of trade in terms of the benefits we would derive from the export of services against the costs involved on the imported services? Let us say, with the foreign banks coming in, how is that going to balance off? I think at the moment we are probably on the positive side, that banking activities around the world, with this so restricted access to the Canadian market of foreign banks, probably gives us a surplus on, let us say, trade in that kind of a category. For instance, Great Britain for many, many years, because it was such a banking centre, derived great benefits, you know, from the favourable balance of trade on its service account. With the foreign banks coming in, is that going to change? Will we wind up having a deficit on that? In other words, will more profits be going to Germany and the United States from Canadian operations than profits coming to Canada from, let us say, Caribbean operations or American operations with Canadian banks?

Mr. Kennett: I must confess, sir, we have just not done that kind of work. I could give you perhaps an impressionistic answer. You have almost answered it yourself in a sense. Canadian banks have something like $50 billion of foreign currency assets, most of them out there in other parts of the world, and these are earning money for the Bank, a very large amount. It is doubtful that foreign banks would be in a comparable position in relation to Canada, although any foreign bank in its worldwide operations, or a group of foreign banks, might have the equivalent of that or more quite easily. How the trade balance in banking services would finally wind up, I do not know, but I suspect that taking into account the limitations that are in the legislation, the 15 per cent ceiling, for example, on foreign-banking activity in this country, controlled foreign-banking activity, that the balance would probably continue to be in Canada's favour. But that is very impressionistic and we have not done the work on that, sir.

Mr. Saltsman: But it will be less favourable than it has been in the past?

Mr. Kennett: Yes.

Mr. Saltsman: Because there will be an offset. What will happen if in fact we decided to exclude foreign banks from Canada? I am talking about retaliation. For instance, the Caribbean is not really in the banking business, so I do not imagine we are going to lose our Caribbean business. So we really are talking essentially of the United States where the Canadian banks are most active outside of the Caribbean.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the fact of the matter is that Canadian banks have been able to spread their business quite far in the world without any great degree of apparent reciprocity in this country. They have not been able to enter such important banking markets as Japan and Switzerland, because Japan and Switzerland have maintained that reciprocity does not exist here. So banks have, at least on the surface, been able to expand quite far into other markets without the need for any apparent reciprocity. I keep saying "apparent reciprocity" because the fact is that, as was mentioned earlier in this Committee, we have got a record of 35 or so foreign banks that are in here with 3.7 or $3.8 billion of assets in this market.

[*Traduction*]

M. Saltsman: Avez-vous jamais calculé le montant des bénéfices réalisés sur l'exportation des services bancaires par opposition au coût découlant de l'importation de services bancaires étrangers? Si les banques étrangères sont autorisées à s'implanter au Canada, la balance sera-t-elle bénéficiaire ou déficitaire? Actuellement, la balance de nos activités bancaires à l'étranger est sans doute bénéficiaire, les banques étrangères étant soumises à des restrictions lorsqu'elles cherchent à s'implanter au Canada. Ainsi pendant de très nombreuses années, la Grande-Bretagne, un des principaux centres bancaires au monde, enregistrait d'énormes soldes créditaires sous la rubrique des services. Est-ce que l'implantation de banques étrangères chez-nous changerait la situation actuelle et risquons-nous de nous retrouver éventuellement avec un solde déficitaire? Se pourrait-il que les banques allemandes et américaines gagneront davantage sur leurs transactions au Canada que ce que nos banques parviennent à gagner aux Antilles ou aux États-Unis?

M. Kennett: Je dois vous avouer que pareil calcul n'a jamais été fait. Mais vous avez vous-même répondu à votre question dans un sens. En effet des banques canadiennes détiennent des devises étrangères pour un montant de l'ordre de 50 milliards de dollars, investis à l'étranger dans la majeure partie des cas, montant qui rapporte de plantureux bénéfices. Je ne pense pas que les banques étrangères visent à gagner autant sur leurs opérations au Canada, même si une banque étrangère ou un groupe de banques peuvent bien entendu détenir des montants encore bien plus importants. J'ignore comment s'établira en définitive le bilan des services commerciaux, mais compte tenu des restrictions prévues par la loi et notamment du plafond de 15 p. 100 imposé aux activités bancaires étrangères au Canada, je présume que le Canada continuerait à jouir d'un solde créditeur au plan des services bancaires. Et ceci sous toutes réserves vu que nous n'avons pas fait de calculs précis.

M. Saltsman: La balance deviendra quand même moins favorable qu'elle ne l'a été par le passé?

M. Kennett: D'accord.

M. Saltsman: Qu'est-ce qui arriverait si nous décidions d'interdire les banques étrangères au Canada? Je pense aux mesures de rétorsion. Les pays des Antilles n'ayant pas leurs banques propres, nous ne risquons pas grand chose de ce côté. Il s'agit donc essentiellement des États-Unis où les succursales de banques canadiennes sont les plus actives à l'extérieur des Antilles.

M. Kennett: Les banques canadiennes ont été autorisées à ouvrir des succursales dans de nombreux pays étrangers sans que nous leur ayons accordé la réciprocité. Il nous a justement été impossible de pénétrer au Japon et en Suisse à cause de l'absence de cette réciprocité. Nos banques ont donc réussi à pénétrer sur le marché en l'absence d'une réciprocité apparente. Si je parle de réciprocité apparente, c'est parce qu'ainsi que je vous l'ai déjà expliqué, 35 banques étrangères ont des succursales au Canada où elles détiennent quelque 3.7 ou 3.8 milliards de dollars. De plus, un certain nombre de Canadiens font des transactions par l'intermédiaire de banques étrangères, à New-York notamment, ce qui comprend des banques

[*Text*]

Now, we also know that Canadians, as a result of the suitcase-banking activities, do some business through foreign banks, banks in New York and so on, including foreign banks in the American sense, in New York. So while we are not given much credit for it, and that is a problem, the fact is that foreign banks have had some access to this market as finance companies and commercial-lending companies.

Mr. Saltsman: So, what are the benefits . . .

Mr. Kennett: Sorry. What was the question? I seem to have gone so far around it that I have lost track.

Mr. Saltsman: Yes, what would happen? What would we lose if we decide not to permit foreign banks into Canada?

Mr. Kennett: We lose access to such banking markets as the Japanese and the Swiss, and I suppose we put in jeopardy some of the business that is being done in some of the markets now. That is not immediately apparent in relation to the United States where their new legilsation really grandfathers the existing banking operations. But reciprocity is more and more talked about on a world scale, and more and more governments, like the Canadian government, are turning their attention to reciprocal treatment. I should think it could be very much contingent on the development of our banks.

The Chairman: Your last question.

Mr. Saltsman: All right. In the absence of foreign exchange controls, it seems to me that the admission of foreign banks will create a couple of new problems for us or exacerbate some existing problems. The one that comes to mind is that it will make it more difficult in some ways for monetary authorities to deal with, say, fluctuations in the Canadian exchange rate, and having to resort, as we have been, to using increased interest rates in order to deal with it, simply because you are going to facilitate the flow of capital outside of the country, if people want to do it that way. Therefore, the Bank of Canada would have to rely increasingly on adjusting its prime interest rate, the Bank rate, in order to halt this because you do not have exchange controls and the entry of foreign banks will simply make it that much easier to move Canadian capital out of Canada. Yes, it will make it easier to move foreign capital into Canada but the reverse will also be true.

The other effect—without trying to put a quantity on it because we cannot,—is that it seems that it will certainly result in the deterioration, all things being equal, of our balance of payments accounts. At the moment we have had a sort of positive effect from our banking operations in foreign countries. We now will have some negative effects because of the movements of profits out as well as the movements of profits in. I see these as two problems. Could you comment on them?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, first of all, the size of the foreign banking sector will be controlled in Canada. Second, the foreign banks are being asked to estabish in this country as subsidiaries so that they would be banks much like Canadian banks. They will be solely subject to Canadian Law and they will be here to service Canadians primarily. They will not be here to collect Canadian savings to invest abroad, for example.

[*Translation*]

non-américaines. Donc même si on ne nous en sait pas suffisamment gré, en réalité les banques étrangères ont eu la possibilité de fonctionner chez nous, où elles ont joué leur rôle de sociétés de financement et de prêts commerciaux.

M. Saltsman: Quels sont les avantages?

M. Kennett: Je m'excuse mais j'ai complètement perdu votre question de vue.

M. Saltsman: Qu'est-ce que nous risquons de perdre si nous interdisons aux banques étrangères de s'implanter au Canada.

M. Kennett: Nous perderions l'accès aux marchés japonais et suisse, sans parler d'un risque éventuel pour nos transactions sur d'autres places financières. Je ne pense pas qu'il y ait un risque en ce qui concerne nos activités bancaires aux États-Unis où la loi nouvellement adoptée protège en réalité les opérations bancaires existantes. Cependant il est de plus en plus question de réciprocité à l'échelon international et un nombre croissant de gouvernements, dont le gouvernement canadien, envisagent des accords réciproques. Je pense donc que cette question aura d'importantes repercussions pour nos banques.

Le président: Ce sera votre dernière question.

M. Saltsman: Très bien. Le contrôle des changes n'existant pas au Canada, l'implantation de banques étrangères risque de susciter des problèmes nouveaux et d'aggraver les anciens. Entre autres, les fluctuations de la devise canadienne sont plus difficilement contrôlées par les responsables de notre politique monétaire lesquelles seront obligées, ainsi que cela vient d'arriver, de majorer le taux de l'escompte pour empêcher la fuite des capitaux. La Banque du Canada serait donc obligée de relever de plus en plus souvent le taux de l'escompte pour freiner la fuite des capitaux, laquelle ne rencontre aucun obstacle en l'absence de contrôle des changes, situation qui sera encore facilitée avec l'implantation de banques étrangères chez nous. Donc même si cette implantation facilitera les investissements étrangers au Canada, elle facilitera en même temps l'exportation de capitaux canadiens.

En outre, cela entraînera sans doute la détérioation de notre balance des paiements, détérioation qu'il m'est impossible de chiffrer pour le moment. A l'heure actuelle en effet, nos opérations bancaires à l'étranger ont un solde créditeur. Or désormais, ce solde créditeur sera compensé dans une certaine mesure par l'exportation des bénéfices des banques étrangères. Voilà donc deux problèmes qui risquent de se poser.

M. Kennett: Je vous ferai remarquer pour commencer que l'importance des activités des banques étrangères au Canada sera réglementée par le gouvernement. De plus, les banques étrangères seront tenues de créer des filiales au Canada ce qui les assimilera en quelque sorte aux banques canadiennes, en ce sens qu'elles seront assujetties exclusivement aux lois canadiennes et que le gros de leurs clients seront des canadiens.

[*Texte*]

They are required to keep assets here roughly equivalent to their liabilities. That is in the Act. Therefore, there will be some constraints in that area.

We would expect that foreign banks seeking to make loans here, in circumstances in which those loans are extremely large or where they are going to be placed outside the country, would seek them in the way that they always have done, in other words, through suit-case bankers from head office.

We would not anticipate that a subsidiary established here would be put in place to collect Canadian business to be booked at the head office. That Canadian business we would expect to be booked in the subsidiary and the profit recognized by the subsidiary and the taxes levied in Canada.

The Chairman: If I could interject. Is that not the point, that this representation function could continue, so that the 15 per cent ceiling could really be frustrated by banks who kept a suitcase behind their counter in their subsidiary?

• 1035

Mr. Kennett: No, that is quite right. The representational function will continue but it is our intention that it should continue separately from the subsidiary function, from the banking function. Now, how on earth you finally police all that, I do not know exactly.

The Chairman: It was suggested that the 15 per cent ceiling was a way of ending the representation route, in your act, by averting business out of the country. If the representation function continues in a way it limits the benefits that are being alleged for the 15 per cent ceiling approach.

Mr. Kennett: No, I think not. The business that we are trying to control in this dicennial revision is the business that is being done in Canada now by affiliates and subsidiaries of foreign banks. If Canada is going to build an $11 billion pipeline it is going to need to tap world financial markets and one of the ways it will tap those world financial markets is through the head offices of major foreign banks, in the same way that the Government of Canada recently raised, I do not know what it was, $300 million through a group of banks headed by the Citibank of New York.

Canadian corporations are going to continue to want access to those kinds of funds abroad through the representative offices and ultimately through the head offices of these banks. The banking subsidiaries we are talking about with controlled capital, and which cannot have more than 15 per cent of the domestic commercial banking business in Canada, will not be in a position to make loans of that size to finance these Canadian enterprises. So it is not an intention to shut that off. On the other hand, it equally is not the intention that the subsidiaries that are being established here should be used in any sense primarily to simply garner more Canadian business for the head office.

The Chairman: Mr. Kempling.

[*Traduction*]

Ainsi leur but ne sera pas d'investir nos économies à l'étranger, la loi prévoyant que ces banques seront tenues de maintenir un actif grosso modo équivalent à leur passif. Il existera donc toute une série de restrictions.

Par ailleurs, lorsque les banques étrangères chercheraient à lever un très gros emprunt ou à l'investir à l'étranger elles continueraient j'imagine, à agir par l'intermédiaire de leur siège social.

Je doute que les filiales canadiennes des banques étrangères créditent leur siège social des transactions effectuées au Canada, ces transactions devant au contraire être créditées au compte de la filiale canadienne et les bénéfices éventuels de la filiale assujettis à l'impôt canadien.

Le président: Le plafond de 15 p. 100 prévu par la loi pourrait être contourné grâce aux opérations sous le comptoir effectuées par ces filiales étrangères.

M. Kennett: Non, c'est exact. Les bureaux de représentation continueront d'exister, mais nous voudrions qu'ils fonctionnent séparément des filiales, des institutions bancaires. Quant à savoir de quelle manière l'on peut surveiller tout cela, je ne le sais pas exactement.

Le président: On avait laissé entendre que le maximum de 15 p. 100 prévu dans la loi visait à empêcher la fuite des opérations vers l'étranger par le biais des bureaux de représentation. Si l'on autorise les bureaux de représentation, cela limite d'une certaine façon les avantages que l'on croyait obtenir en imposant un maximum de 15 p. 100.

M. Kennett: Non, je ne le crois pas. Les opérations que nous essayons de contrôler dans cette révision décennale, ce sont les opérations faites au Canada maintenant par les filiales de banques étrangères. Si le Canada veut construire un pipe-line qui coûte 11 milliards de dollars, il aura besoin de l'aide des marchés étrangers et l'une des façons d'obtenir ce financement, ce sera par l'intermédiaire des bureaux centraux des grandes banques étrangères, tout comme le gouvernement du Canada a obtenu récemment, si je me souviens bien, 300 millions de dollars par l'intermédiaire d'un groupe de banques dirigé par la Citibank de New York.

Les sociétés canadiennes continueront de vouloir avoir accès à ce financement à l'étranger par l'intermédiaire des bureaux de représentation et finalement des bureaux centraux de ces banques. Les filiales de banques dont nous voulons contrôler les capitaux et qui ne pourront détenir plus de 15 p. 100 du crédit commercial des banques au Canada, ne seront pas en mesure de consentir des prêts de cette importance pour financer les entreprises canadiennes. Nous n'avons donc pas l'intention de bloquer cette source de financement. Par contre, nous ne voulons pas non plus que les filiales établies au pays servent principalement à amasser des actifs canadiens pour leur bureau principal.

Le président: Monsieur Kempling.

[*Text*]

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman. First of all, I want to thank Mr. Kennett for the information that he has provided on Section 88, and I think there are a few more comments on that. When he was here he indicated that there were legal complications on extending the coverage of Section 88 to finished end products in manufacture. I wonder, could that legal view be made available to the Committee?

Our communications system, I think, is working very well. At our last meeting we discussed this and yesterday I had a call from my favourite banker who said to me, "What the hell is this you are raising before the banking committee on Section 88?" So I can say to those who are here making notes on the happenings in the Committee that the communications system is working fine, keep it up; we may get something good out of this.

The Chairman: Did you get the loan?

Mr. Kempling: However, in discussing this matter with my favourite banker, he said to me that he had talked with his legal department and that everything was covered under Section 88, it does not matter what it is because it is all covered under Section 88. I said, well, gee, that is funny because I just signed a document with another bank and it is not all covered, finished goods are not all covered under Section 88.

Le me clarify my concerned interest, Mr. Chairman. I am not hung up on Section 88 as a section. I am concerned with the over-all package of financing that is available to the small medium sized businessman in this country who does not have the market available to him. He is a private corporation in most instances. On looking at the numbers of people they employ, and we are constantly told that the majority of employment in this country is in this section, and looking at the way the game has been played over the years with the Small Business Loans Act—we all know about that and how it has been played—I am concerned because a number of these small manufacturers have moved away from manufacturing in Canada and have become wholesalers for imported products. In fact, a great deal of concern is shown in the country about the shoe industry. It is a well-known fact in the industry that the largest importers of shoes into Canada are the shoe manufacturers. They are constantly playing the price of an imported product against what they can produce it for here. That, with the disincentives in the system, and I say that in a qualified way, for the availability of financing and technology and other factors, there is really nothing to push them back into manufacturing.

We are constantly being told by the people who view our economy on a broad scale that the only way we are going to alleviate the unemployment situation is to make more in the country, put more people to work. We are told that our service section is really too large and that we should have more manufacturing. All these are part of the mix that I am concerned with. So when I dwell on Section 88 I am trying to see if we can get a flow of funds available to the small and medium-size manufacturer-wholesaler type of individual because of the potential they have to help sort out the difficul-

[*Translation*]

M. Kempling: Merci, monsieur le président. Tout d'abord, je veux remercier M. Kennett des renseignements qu'il nous a donnés sur l'article 88, sur lequel nous avons quelques autres observations à faire. Dans son témoignage, il a dit que le fait d'appliquer les dispositions de l'article 88 aux produits finis du domaine manufacturier poserait des problèmes juridiques. Pourrait-il exposer ce point de vue juridique au Comité?

Notre système de communication fonctionne très bien, je crois. Nous avons discuté de cela lors de notre dernière séance et dès hier j'ai reçu un appel de mon banquier qui m'a dit: «Qu'est-ce que c'est que toute cette histoire que vous faites sur l'article 88 au comité des banques?» Je peux donc dire à ceux qui sont ici et qui prennent des notes sur les débats du Comité que le système de communication fonctionne très bien, continuez comme cela; peut-être quelques chose de bon en sortira-t-il.

Le président: Avez-vous obtenu votre prêt?

M. Kempling: Cependant, pendant notre conversation, mon banquier m'a dit qu'il avait consulté le contentieux de sa banque et que tout était prévu dans l'article 88. J'ai répondu, c'est étrange, parce que je viens de signer un document avec une autre banque et tout n'est pas prévu dans l'article 88.

Permettez-moi de m'expliquer, monsieur le président. Je n'en veux pas particulièrement à l'article 88. Ce qui me préoccupe, ce sont les possibilités globales de financement accessibles aux hommes d'affaires qui dirigent des petites et moyennes entreprises dans notre pays et qui n'ont pas accès au marché. Dans la plupart des cas, il s'agit de sociétés privées. Si l'on tient compte du nombre de personnes qu'ils empoient, et on nous répète constamment que ce secteur offre la majorité des emplois du pays, et si l'on tient compte de la façon dont a été appliquée la Loi sur les prêts aux petites entreprises, on a tout le droit de s'inquiéter étant donné qu'un grand nombre de petits fabricants se sont transformés en grossistes de produits importés. En fait, beaucoup se préoccupent de la situation de l'industrie de la chaussure dans notre pays étant donné que les plus gros importateurs de chaussures au Canada sont justement les fabricants de chaussures. Ils jonglent constamment entre le prix d'un produit importé et le prix de ce qu'ils produisent ici. Étant donné que le système n'offre à proprement parler aucun encouragement financier, technologique ou autre, rien ne les incite vraiment à se reconvertir à la fabrication.

Ceux qui dirigent notre économie nous répètent constamment que la seule façon d'atténuer le chômage est de fabriquer davantage, créant ainsi des emplois. On nous dit que notre secteur des services est déjà trop important et que celui de la fabrication devrait se développer. Cela dit, lorsque je relis l'article 88, je me demande si l'on peut faire en sorte que des fonds soient mis à la disposition des fabricants à petite et à moyenne échelle étant donné qu'ils sont susceptibles de nous aider à résoudre nos difficultés économiques. Le témoin pourrait-il nous donner des explications juridiques de l'article 88?

[*Texte*]

ties in our economy. If the witness could perhaps give us some more legal views on Section 88, I would be happy to have that.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I would just like to make one point here. I really read it into the record, in a way, at the opening of this session this morning when I referred to the revision of this part of our banking legislation in 1890. Since 1890, according to the law as I read it, a manufacturer can get a Section 88 loan or inventory, either inventory of his input or inventory of his end product. Now whether or not the banks are really making those loans available, I do not know. But my understanding is that there is no problem in the law in that regard. But Mr. Clennett, in my office, has been looking at this question and I might invite him just to say a word or two, if he can elucidate on this just a little more.

The Chairman: Mr. Clennett.

Mr. Maurice Clennett (Director, Foreign Banks, Department of Finance): Mr. Chairman, the question about the legal position or complications with regard to Section 88, I commented the last time. Since then I have gone back and reviewed studies which were made a couple of years ago and they related, though perhaps not exactly, to the area Mr. Kempling was asking about. They related to the possibility of extending Section 88 to retailers, and we are looking at it in two ways: one was on their equipment and so on, and in that context there was a problem with security and the legal aspects, or at least so we were advised.

Mr. Kempling: That was on equipment, you say?

Mr. Clennett: With equipment, because equipment might be affixed to real property and then you would get in conflict with other law.

Of course, the present act does not provide for security to retailers on their inventory. It could be extended to do so if that would help the retailers and if that was felt to be useful. On the other hand, the wholesalers, of course, would express concern because ordinarily the practice in the wholesale trade, or with suppliers, is to place goods with the retailer on 30 or 90 days. However, that is a question that I am sure you would probably want to pursue with the bankers in terms of where the practice goes. Legally it could be done. Similarly Mr. Kempling mentioned wholesalers who were importers, importing shoes, for example. He is perfectly right, in my opinion at any rate, that there is no provision at this point in time for them to get security under proposed section 88 for their stock.

On the other hand, if they are producers of raw materials or the things which are specified in the act, products of the forest, etc., or if they are manufacturers it would seem that they could take security there. The goods which they had produced or manufactured would be eligible, not only the work in progress or process but the finished process. Again this is a rough picture as we see it, but I am sure that you would want to pursue this with the bankers when they come. Their counsel I am sure is knowledgeable on the subject.

Mr. Kempling: Thank you. The thing about this whole area of economic endeavour is that the strength of the small and medium-size businessman is in his flexibility, in his ability to react to a market condition. The market turns down and the

[*Traduction*]

M. Kennett: Monsieur le président, j'aimerais simplement sigaler une chose. J'en ai déjà parlé ce matin, au début de la séance, quand j'ai fait allusion à la révision de cette partie de notre loi sur les banques, en 1890. Depuis cette date, un fabricant peut obtenir un prêt en fonction de l'article 88 sur la base de son inventaire, qu'il s'agisse de l'inventaire de sa production ou de celui du produit fini. Je ne sais pas si les banques accordent réellement ces prêts mais je crois savoir que, sur le plan juridique, cela ne pose aucun problème. Toutefois, étant donné que M. Clennett s'occupe de cette question, je vais lui demander d'ajouter un mot ou deux.

Le président: Monsieur Clennett.

M. Maurice Clennett (directeur des Banques étrangères, ministère des Finances): Monsieur le président, j'ai déjà parlé de l'interprétation de l'article 88 la dernière fois. Depuis lors, j'ai relu plusieurs études qui ont été faites il y a quelques années sur le sujet soulevé par M. Kempling. Ces études traitaient de la possibilité d'élargir l'article 88 aux détaillants et cela de deux façons: la première était basée sur leur équipement et, dans ce contexte, il y avait le problème, d'après ce qu'on nous a dit, de la sécurité et des aspects juridiques.

M. Kempling: Vous avez dit l'équipement?

M. Clennett: Oui, car l'équipement pourrait être annexé aux biens réels, ce qui irait à l'encontre d'une autre loi.

La loi actuelle n'offre pas aux détaillants de garantie sur leurs inventaires. L'article pourrait être élargi si cela était utile aux détaillants. Par ailleurs, les grossistes ne manqueraient pas de s'en inquiéter car, dans le commerce en gros, la pratique consiste à livrer les marchandises aux détaillants dans un délai de 30 ou de 90 jours. Toutefois, vous pourrez reposer la question aux banquiers, pour savoir quelle est la pratique exacte. Sur le plan juridique, c'est possible. M. Kempling a également parlé des grossistes qui se convertissent à l'importation de chaussures par exemple. Il est vrai que l'article 88 tel que proposé ne leur permet pas d'obtenir une garantie pour leur inventaire.

Par ailleurs, s'il s'agit de producteurs de matières premières ou d'articles mentionnés dans la loi, comme les produits forestiers, ou s'il s'agit de fabricants ils peuvent obtenir cette garantie. Les marchandises qu'ils ont produites seraient alors admissibles, no seulement les produits en cours de production mais également les produits finis. Je vous ai donné un aperçu très bref de la situation et, si vous voulez plus de détails, vous pourrez vous adresser aux banquiers lorsqu'ils comparaîtront. Leur conseiller juridique est certainement très au courant.

M. Kempling: Merci. Sur le plan économique, la force des petites et moyennes entreprises réside dans la capacité de l'entrepreneur à s'adapter aux conditions du marché, lesquelles le touchent très directement car sa production est beaucoup

[*Text*]

market turns up, and it turns very rapidly for him because he is dealing in smaller numbers than Ford Motor Company and General Motors and so forth and he can react in a very positive way that can really smooth out many of the up and down curves in our economy. He can only react if he is flexible enough to react, so that if he is tied down with debentures—there is a lot of concern around here about equity and the equity position of banks. In business if you look at the position of a business that has a million dollar line of credit and has debentures and all that, the man can hardly change his shirt without talking to his banker. And that is a lot worse than an equity position. I would rather let the bank have an equity position than have a debenture.

My purpose is to try to see that these—we are going to pursue this. I know other members on the Committee are very interested in this. We are going to pursue this with the bankers to see if we can retain that flexibility with the small business sector of our economy and we are going to look very closely at proposed section 88 again. In my conversations with my favourite banker . . .

Mr. Saltsman: You must owe him a lot of money.

Mr. Kempling: I do not owe him any money. That is why he is my friend. That is the best way to have it. He mentioned other things when I went on about the matter of orders. The concern I have with lack of flexibility is that manufacturers from offshore, from the United States, from Europe, from Asia, come into Canadda and they block off our markets in 12-, 24- and 36-month sections, and they do this by offering finance, the very thing you were talking about, 30, 60, 90, only it goes beyond that. They will offer financing at very low rates of interest. Consequently the incentive again is lost for someone to make it here. Aside from that he is blocked off, knowing that these people are spread right across the country and are controlling through this mechanism a good deal of our business. I am not saying that this should not be. I am just saying that we should have an equal chance to be able to get in there ourselves.

What happens is that they come in and they will gather a bundle of orders out of Canada and go back. We will say to the United States—I am not picking on them—and go to their banker and say, here is a bundle of orders that is worth $10 million. I need some up-front money to buy my material or buy some machinery or what have you, to produce this. I mention this to my favourite banker and he says, well, of course, you can always do that through a specific assignment of account. My God, that is a terrible way to have to do business.

I have actually gone through this. I had an order in my hands for $250,000. I did not have any money, really, but I had an order. All I really got was, well, we can take a specific assignment on that but we cannot actually invoice, and I cannot invoice it until I produce it. So I ended up going back to my supplier and getting an irrevocable letter of credit. What a hell of a way to have to do business, when my competitor across the border does not have to go through these series of jumps and loops.

[*Translation*]

moins importante que celle de la société Ford ou General Motors. Il lui faut donc réagir de façon positive afin d'atténuer les fluctuations de notre économie. Or, il ne peut réagir positivement que s'il dispose d'une certaine marge de manœuvre et, lorsqu'il est accablé de dettes à l'égard de la banque, c'est difficile. L'homme d'affaires qui a un crédit d'un million de dollars, avec des obligations, ne peut changer de chemise sans en parler à son banquier. Celui qui a des obligations bancaires se trouve vraiment dans une situation difficile.

Je veux simplement m'assurer, en vous posant cette question, que nous y reviendrons sérieusement car je sais que d'autres membres de ce Comité s'y intéressent. Nous y reviendrons donc avec les banquiers afin de voir si nous pouvons accorder cette marge de manœuvre aux petites entreprises dans le cadre de l'article 88. Je parlais justement à mon banquier favori . . .

M. Saltsman: Vous lui devez sans doute beaucoup d'argent.

M. Kempling: Pas du tout. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est mon ami, et c'est la seule façon de le conserver. Je me préoccupe de cette absence de marge de manœuvre car les fabricants étrangers, des États-Unis, d'Europe ou d'Asie, viennent au Canada et bloquent nos marchés en offrant des conditions de financement très intéressantes. En conséquence, peu de fabricants sont encouragés à produire ici. De toute façon, celui qui voudrait le faire en serait empêché étant donné que ces sociétés étrangères sont installées dans tout le pays et contrôlent, par ce mécanisme, une bonne partie de notre industrie. Je ne veux pas dire qu'il faudrait les en empêcher mais plutôt que nous devrions avoir une chance égale de nous établir dans ce secteur industriel.

Ces sociétés étrangères viennent au Canada et en repartent avec un plein carnet de commandes. Une fois dans leur pays, les États-Unis par exemple, ils vont voir leurs banquiers pour leur montrer ce carnet de commandes d'une valeur de 10 millions de dollars. J'ai besoin d'argent pour acheter mon matériel ou telle ou telle machine pour produire cela. J'en parle à mon banquier préféré qui me répond, bien sûr, vous pouvez toujours faire cela par tel transfert de compte. Ma foi, il est bien terrible d'être obligé de procéder ainsi.

Je suis déjà passé par là. J'avais une commande de $250,-000. Je n'avais pas d'argent mais j'avais une commande. On me disait que l'on pouvait accepter un transfert spécial mais que l'on ne pouvait pas vraiment facturer et je ne peux évidemment faire de facture sans produire. Il m'a donc fallu retourner voir mon fournisseur pour qu'il donne une lettre de crédit irrévocable. Il est bien difficile de faire des affaires dans une telle condition alors que j'en fais que mon concurrent américain n'a pas à passer par tout cela.

[*Texte*]

• 1050

I appreciate the information you have given us and I can assure you that we are going to pursue this whole matter very, very carefully with the bankers. Thank you.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Kennett, I would like to take you back to some of the questioning that I was engaged in at other meetings concerning the growing mystery, as far as I am concerned, as to why foreign banks are now at least indirectly active in Canada, notwithstanding the Bank Act. You said again today that the foreign banks have between $3.6 billion to $3.7 billion in assets here.

This week-end—and you may question why I would do this—I once again went through the office buildings in downtown Toronto, and on the doors of various offices plainly displayed are the names of various banks that are certainly not scheduled banks under our Bank Act. The office right next door to the office I have in one building displays the San Juan Bank. No suggestion that it is a representative bank; no suggestion that it is anything but, in full, a bank.

Now there are other banks in that building. The Italian bank, for example, has on its window the name of the Italian parent. As I understand it, if you wish to deal with that bank you go through the front door and you have every reason to believe you are in the office of a bank that has its head office in Italy. Now, granted, the very technical distinction that was brought out was that when you start signing an agreement with that bank, or, I presume, other banks that are so operating, the legal contract will be in the name perhaps of a provincial incorporation. But I would like to think when we have any provision in any federal act, that those that are empowered to enforce the act would not turn a blind eye the way they seemed to have turned a blind eye to this circumvention of our Bank Act.

Sir, I think this is important. What is the point of our going into depth as to what will be the effect of Bill C-15? To what extent should we allow foreign banks to come into Canada when most of us thought that we had absolute prohibition against such foreign banks coming into Canada, only to find that over 3 per cent of our domestic banking activity is already in the hands of foreing banks?

Sir, I have raised this point at an earlier meeting. Have you given any further thought to testing it? Are these people in fact legally here? The dodge that they have worked out of incorporating provincially and somehow or other trying to bypass Section 157 of the Bank Act—is it in truth, in the eyes of a court of competent jurisdiction, a legal ploy to get around the provisions of the Bank Act? Frankly, the wording of the Bank Act is so strong that I cannot see how any court would hold that they are here legally.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, it is difficult for me to add anything to the statements I have made on this subject previously. I suppose I could summarize it in the following kind of way. We touched on this in another context in the previous

[*Traduction*]

Je vous remercie des renseignements fournis et je puis vous assurer que nous allons poursuivre la question très, très soigneusement auprès des banquiers. Merci.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Monsieur Kennett, j'aimerais revenir à certaines des questions que j'ai posées à d'autres séances à propos du mystère de plus en plus épais, me semble-t-il, qui fait que les banques étrangères peuvent maintenant, malgré la Loi sur les banques, traiter au moins indirectement au Canada. Vous avez redit aujourd'hui que les banques étrangères avaient entre 3.6 et 3.7 milliards de dollars d'actifs au Canada.

En fin de semaine, et vous vous demanderez peut-être pourquoi je fais cela, je suis retourné faire le tour des immeubles administratifs du centre de Toronto et j'ai vu sur les portes de différents bureaux les noms de diverses banques qui ne sont certainement pas des banques visées par la Loi sur les banques. Le bureau immédiatement adjacent au mien, par exemple, appartient à la Banque de San Juan. Rien n'indique qu'il s'agit d'un représentant; apparemment c'est tout simplement une banque.

Mais il y a d'autres banques dans cet immeuble. La Banque italienne, par exemple, affiche le nom de la maison-mère italienne. Si je comprends bien, si l'on souhaite traiter avec cette banque il suffit de prendre la porte de devant et tout laisse à croire que l'on se trouve dans le bureau d'une banque dont le siège social se trouve en Italie. Il est entendu que la distinction très technique est que lorsque l'on signe un accord avec cette banque, ou probablement avec d'autres banques semblables, le contrat légal sera peut-être établi au nom d'une société provinciale. Mais j'aimerais que lorsqu'il existe une loi fédérale, ceux qui sont responsables de son application ne détournent pas les yeux, comme ils semblent l'avoir fait, quand certains y passent outre.

Je crois, monsieur, que c'est très important. Pourquoi nous interroger sur l'incidence du bill C-15? Dans quelles mesures devons-nous laisser les banques étrangères s'installer au Canada? Alors que la plupart d'entre nous pensions que c'était absolument interdit, nous nous apercevons que plus de 3 p. 100 de nos activités bancaires au Canada sont déjà entre les mains de banques étrangères.

Monsieur, j'ai déjà soulevé ce point lors d'une autre réunion. Y avez-vous réfléchi? Ces banques sont-elles légalement installées au Canada? La ruse qu'elles ont trouvée pour se faire constituer en société provinciale et ainsi contourner l'article 157 de la Loi sur les banques suffit-elle aux yeux de la juridiction compétente? Franchement, le libellé de la Loi sur les banques est tellement strict que je ne vois vraiment pas comment un tribunal peut leur donner raison.

M. Kennett: Monsieur le président, il m'est difficile d'ajouter à ce que j'ai déjà dit à ce sujet. Nous avons d'ailleurs abordé cette question dans un autre contexte l'autre fois. Je puis toutefois résumer. Tout d'abord, dans mon secteur de

[*Text*]

hearing. First of all, looking at the operation for which I now have responsibility, according to the legislation, the office has the power to inspect banks. The office is not given any general responsibility for the Bank Act. We are proposing to change that in the new legislation. I think in the next decennial revision you will be in a better position to pin my ears back on that one, in that regard.

• 1055

The second point I would make is that this legislation, correctly or incorrectly, has always been interpreted as referring to foreign banks, and I am talking about the constraints in the use of the name "bank" and describing businesses as banking business; these constraints have always been applied in relation to foreign banks doing business in Canada. Now, it has been generally agreed, by our legal advisers, that a representative office of a foreign bank in this country is not doing business in Canada in any legal sense, and therefore a representative office, as being a part of the parent bank and not doing business in Canada, can use the name "bank." It has never been tested, to my knowledge, in the courts, but these are the kinds of legal views we have obtained. So that there are representative offices of foreign banks here using the name of the parent bank, clearly, clearly. There is no doubt about it.

Thirdly, to the extent that foreign banks have business operations in this country, they are by way of companies that are not banks. They are not banks under the Bank Act. According to the legal advice we have obtained, they are not in the business of banking in a narrowly defined, in a legal, way. They are properly incorporated under federal and provincial jurisdiction and doing a leasing or a factoring or a commercial financing business and, as far as I know, doing it legally. I think that is just a summary of the points that I have made previously in this Committee.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, I was wondering, Mr. Kennett, if you could tell us whether FIRA at any time got drawn into this picture. If they are not banks they must be something else. Presumably the provisions of FIRA would apply if in fact they are not banks. Was FIRA ever confronted with okaying them or in some way reviewing their activities?

Mr. Kennett: Yes, Mr. Chairman. FIRA had to decide, for example, whether, when a foreign bank wished to establish a representative office in Canada, that representative office was in any sense undertaking business in Canada, because if in any sense it was undertaking business in Canada, it would come under the FIRA control. My understanding is that after giving this some careful consideration FIRA decided that these representative offices were not establishing businesses in Canada, were not transacting business in Canada, and therefore did not fall under the FIRA mechanism. So that deals with the rep offices.

On the other hand, it is certainly true that, in any other instance, they did come under the FIRA operation. Indeed we, we being the Ministry of Finance, and FIRA, have, since

[*Translation*]

responsabilité, selon la loi, le bureau est habilité à inspecter les banques. Il n'a pas de responsabilité générale quant à la Loi sur les banques. Nous proposons de modifier cela dans la nouvelle loi. Je pense qu'au cours de la prochaine décennie vous serez mieux placés pour me réinterroger là-dessus.

Deuxièmement, cette loi, à tort ou à raison, a toujours été interprétée comme touchant les banques étrangères, et je parle là des limitations dans l'utilisation du terme «banque» et de la description des entreprises comme des banques; ces limites ont toujours été appliquées aux banques étrangères traitant au Canada. Nos conseillers juridiques ont généralement convenu qu'un représentant d'une banque étrangère au Canada n'a pas d'activités bancaires au sens légal du terme, si bien qu'un bureau de représentants, qui fait partie de la banque mère et qui n'a pas d'activités au Canada, peut utiliser le nom de «banque». Je crois que la question n'a jamais été portée devant les tribunaux mais ce sont là les avis légaux que nous avons pu obtenir. Il y a donc des bureaux représentant des banques étrangères qui utilisent le nom de la banque mère sans aucune vergogne. Cela ne fait aucun doute.

Troisièmement, dans la mesure où les banques étrangères exercent des activités bancaires au Canada, cela en fait des sociétés et non pas des banques. Ce ne sont pas des banques aux termes de la Loi sur les banques. Nos conseillers juridiques nous ont avisés qu'il ne s'agissait pas d'activités bancaires au sens étroit de la définition légale. Il s'agit de sociétés convenablement constituées aux termes des lois fédérales et provinciales qui se livrent à des activités de prêt, d'affermage de créance ou de financement commercial. Cela, autant que je sache, légalement. Voilà donc un résumé des points que j'avais déjà signalés au Comité.

M. Stevens: Monsieur le président, M. Kennett pourrait-il nous dire si l'Agence d'examen de l'investissement étranger intervient jamais dans ce contexte? Si ce ne sont pas des banques, il faut que ce soit autre chose. On peut donc supposer que les dispositions touchant cette Agence pourraient s'appliquer si ce ne sont vraiment pas des banques. A-t-on jamais demandé à cette Agence d'approuver ces sociétés ou en tout cas d'examiner leurs activités?

M. Kennett: Oui, monsieur le président. L'Agence d'examen de l'investissement étranger a dû par exemple juger si, lorsqu'une banque étrangère souhaite ouvrir un bureau représentant au Canada, ce bureau entreprenait quelques activités au Canada, car dans l'affirmative, cela relèverait alors de la responsabilité de l'Agence. Je crois qu'après avoir étudié soigneusement la question, l'Agence en question a décidé que ces bureaux représentants n'avaient pas d'activités commerciales au Canada, ne faisaient pas de transactions et qu'ainsi l'Agence n'était plus tenue de les surveiller. Voilà donc ce qu'il en est pour les bureaux de représentants.

Par contre, il est certainement vrai que dans tout autre cas l'Agence d'examen de l'investissement étranger intervient. Nous avons en effet, le ministre des Finances et l'Agence,

[*Texte*]

August, 1976, in the White Paper, been discouraging the entry of foreign banks into this country in any form other than the representative office form. Indeed, there was an instance that was, I believe, announced in *The Globe and Mail* at least, perhaps in other papers, last Saturday, where an effort by a corporation operating in Canada but owned by a foreign bank to take over another operation in Canada owned by a foreign bank—I think it was the Hong Kong, Shanghai on one side and Marine Midland on the other—was blocked by FIRA for some reason or other. But it does suggest that you cannot say it . . .

• 1100

The Chairman: You do not sound prepared to defend it. But that is not your job.

Mr. Kennett: Well, FIRA does not give you the reasons why it does things, and I certainly am not in a position to. But I am just indicating that there is FIRA involvement in these kinds of situations.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: My final question is on the same point. Mr. Chairman.

Is there any follow-up process, then? If FIRA did permit various banks to come here under the guise of a representative office status, does FIRA check, then, to find out if in fact, notwithstanding that limited status, how come they have ended up with $100 million or $50 million of Canadian assets in interlocking subsidiary arrangements? Is there any follow-up as to how come they got this new status?

Mr. Kennett: Well, Mr. Chairman, you will not find that kind of business on the books of a representative office. They do not have books. They do not do business.

Under Bill C-15, when it becomes law, we will be in a position to register those representative offices. We will have the list of them, we will know who their personnel are, we will visit them from time to time. But at the moment there is no authority for us to do that and I do not know what FIRA does, frankly, in any detail. But I would be surprised if they bothered or had a moment's concern about the representative office activities.

The Chairman: Or if they have any jurisdiction.

Mr. Stevens: It is for sure others in the country would never get away with what has transpired in this foreign bank entry into Canada. I will come back to this later, though, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, members it is 11 o'clock now, and our agenda calls for us to move now to a hearing from Governor Bouey of the Bank of Canada.

I would like, then, to thank Mr. Kennett. We will be seeing him again, with his officials.

Thank you very much, Mr. Kennett, and if you have any further information, I would appreciate having it perhaps before your next appearance and we could circulate it to members and maybe save a bit of time.

[*Traduction*]

découragé depuis le Livre blanc paru en août 1976, l'installation de banques étrangères au Canada sous toute autre forme que celle de bureaux de représentants. Je crois d'ailleurs qu'un cas a été annoncé au moins dans le *Globe and Mail* et peut-être dans d'autres journaux samedi dernier. Il s'agissait d'une société exerçant au Canada mais appartenant à une banque étrangère qui essayait de prendre le contrôle d'une autre société canadienne propriété aussi d'une banque étrangère. Je crois que c'était Hong-Kong, Shanghai d'un côté et Marine Midland de l'autre et que pour une raison ou une autre l'Agence a empêché la transaction. Cela montre donc que l'on ne peut dire . . .

Le président: Vous ne semblez pas prêt à défendre cette décision, mais ce n'est pas à vous de le faire.

M. Kennett: Ma foi, l'Agence d'examen de l'investissement étranger ne vous donne pas toujours ces raisons et je ne puis certainement le faire. J'ai dit simplement qu'elle est impliquée dans ce genre de situation.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Ma dernière question porte sur le même sujet, monsieur le président.

Fait-on alors autre chose? Si l'Agence d'examen de l'investissement étranger permet à diverses banques de s'installer en ouvrant un bureau représentant, vient-elle ensuite vérifier pourquoi, malgré ces statuts limités, elles ont réussi à se constituer $100 millions ou $50 millions d'actifs canadiens en sous-compte de liaisons? Essaie-t-on de trouver comment elles sont parvenues à ce nouveau statut?

M. Kennett: Ma foi, monsieur le président, ce genre d'activités ne paraît pas aux livres d'un bureau représentant. Ils ne tiennent pas de livres. Ils n'ont pas d'activités bancaires.

Lorsque le Bill C-15 aura été adopté, nous pourrons tenir un registre de ces bureaux représentants. Nous aurons une liste, nous saurons qui constitue leur personnel et nous pourrons de temps en temps aller les voir. Mais pour le moment, nous n'avons pas ce pouvoir et, franchement, je ne sais pas exactement ce que fait l'Agence. Mais je serais surpris qu'elle s'inquiète le moindrement des activités des bureaux représentants.

Le président: Ou qu'elle ait quelque pouvoir.

M. Stevens: Il est bien évident que les banques canadiennes ne pourraient jamais faire ce que semble avoir fait ces banques étrangères au Canada. J'y reviendrai toutefois plus tard, monsieur le président.

Le président: Chers collègues, il est maintenant 11 heures et notre programme nous commande maintenant d'entendre le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey.

Je voudrais donc remercier M. Kennett qui reviendra accompagné de ses hauts fonctionnaires.

Merci beaucoup, monsieur Kennett, et si vous avez d'autres renseignements, nous vous serions reconnaissants de nous les communiquer peut-être avant votre prochaine comparution pour que nous puissions les faire circuler aux membres du comité et ainsi gagner un peu de temps.

[*Text*]

Would you like to take a five-minute break, or shall we proceed directly?

An. hon. Member: Proceed.

The Chairman: Then I will call Governor Bouey to come and join me at this table.

I would like now to welcome Governor Bouey, Governor of the Bank of Canada, who has an opening statement which is in the process of being circulated in English and French to the members of the Committee.

Governor Bouey.

Mr. G. Bouey (Governor, Bank of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman and hon. members, I would like first of all to say that I am very pleased to appear again before this Committee. I will gladly be of whatever assistance I can in furthering your consideration of the very substantial bill that you have before you, and especially of the small part of it which involves changes in the Bank of Canada Act.

• 1105

I do not propose to comment in detail on the contents of the bill at this stage, but it might nevertheless be useful to indicate in general terms how I view its provisions in relation to the role and operations of the Bank of Canada. In my judgment, the proposals would not materially effect the Bank of Canada's ability to discharge its responsibilities in the field of monetary policy. While several areas of the Bank of Canada's operations would be affected in some degree by certain of the bill's provisions, the essential nature of these operations would remain substantially unchanged.

Perhaps it would be helpful in explaining why I take this view if I were to outline very briefly the basic mechanics of monetary control, and then to comment on those provisions of the legislation that would appear to be most relevant in that context. I shall then touch briefly on some of the other proposals, especially those entailing amendments to the Bank of Canada Act.

The main way in which the Bank of Canada's operations exert their influence on interest rate levels and on the growth of the money supply is by affecting the behaviour of the chartered banking system. The basic fulcrum for these operations is the need of the chartered banks to hold cash reserves, mainly in the form of deposit balances at the Bank of Canada, equal on average to some fraction of their deposit liabilities to their customers.

The banks have to maintain these deposit balances at the Bank of Canada partly for business reasons and partly for legal reasons. A bank must be able to provide cash settlement to other banks for honouring its customers' cheques, and it must also be in a position to meet cash withdrawals by its depositors. Thus, even in the absence of a legal requirement, the banks would have to maintain a reserve of ready cash sufficient for these purposes.

[*Translation*]

Voulez-vous prendre une pause de cinq minutes ou préférez-vous commencer immédiatement?

Une voix: Continuons.

Le président: J'inviterai donc le gouverneur à venir s'asseoir à côté de moi.

C'est avec plaisir que nous accueillons M. Bouey, gouverneur de la Banque du Canada, qui a une déclaration préliminaire à faire. Nous vous en distribuons actuellement le texte en anglais et en français.

Monsieur Bouey.

M. G. Bouey (Gouverneur de la Banque du Canada): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, messieurs les députés, permettez-moi de vous dire que c'est avec plaisir que je me présente de nouveau devant votre comité. Dans la mesure où je peux vous aider à approfondir l'imposant projet de loi actuellement à l'étude, et en particulier le court chapitre relatif à la Loi sur la Banque du Canada, c'est également avec plaisir que je le ferai.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du projet de loi, mais il serait peut-être utile que je vous expose mon point de vue sur les dispositions qui ont trait au rôle et aux opérations de la Banque du Canada. A mon avis, les modifications proposées ne vont pas influencer de façon significative la mise en œuvre de la politique monétaire. Même si dans plusieurs domaines les opérations de la Banque vont être touchées dans une certaine mesure par quelques-unes des nouvelles dispositions, ces opérations resteront fondamentalement les mêmes.

Il serait peut-être utile, pour vous expliquer comment je suis arrivé à cette conclusion, que je vous fasse une description succincte des mécanismes de contrôle monétaire et que je commente les modifications de la législation qui me semblent les plus significatives à cet égard. Je vous dirai ensuite un mot de quelques-unes des autres propositions, en particulier celles qui concernent les modifications à la Loi sur la Banque du Canada.

Le principal moyen dont dispose la Banque du Canada pour influencer les taux d'intérêt et la croissance de la masse monétaire consiste à agir sur le comportement du système bancaire. A cet égard, le rôle de courroie de transmission est joué principalement par les réserves-encaisse que doivent maintenir les banques à charte. Ces réserves sont constituées surtout de dépôts à la Banque du Canada et doivent correspondre en moyenne à un pourcentage du passif-dépôts de ces institutions; elles répondent à des considérations de gestion et à des raisons d'ordre légal.

Chaque banque doit être en tout temps en mesure, d'une part, d'honorer les chèques qui sont tirés sur elle par ses clients et qui lui sont présentés par d'autres banques et, d'autre part, de faire face aux retraits en espèces des déposants. Ainsi, même s'il n'y avait pas d'obligation légale en ce sens, les banques devraient maintenir des liquidités suffisantes pour satisfaire ces besoins.

[*Texte*]

In fact, of course, a minimum level of cah reserves that each bank is required to maintain is stipulated in the Bank Act. Since this required minimum is at least as high as the banks would want to hold voluntarily in any case, and since these cash reserves do not earn any interest, the banks generally try to avoid holding deposit balances at the Bank of Canada much in excess of the statutory minimum. The result is that the banking system's combined demand for deposit balances at the Bank of Canada is a relatively predictable quantity.

The fact that the Bank of Canada is able to control the total quantity of its deposit liabilities available to meet this demand for cash reserves gives it the leverage it needs over the behaviour of the chartered banking system. It is the amount of cash supplied by the central bank in excess of the banking system's minimum requirements that is at the heart of the control mechanism. If the central bank is relatively generous in providing excess cash reserves, this will induce the chartered banks to invest more actively in money market instruments, compete less aggressively for deposit inflows, and, in due course, lend more freely.

These responses of the chartered banks will tend to put downward pressure on the whole structure of Canadian interest rates radiating out from the short-term money market. Conversely, if the central bank makes excess cash reserves relatively scarce, the banks will have to scramble for the cash they need by liquidating investments and bidding aggressively for deposits, thereby exerting upward pressure directly on short-term interest rates and indirectly on longer-term rates. The central bank also, of course, uses Bank Rate changes from time to time in tandem with its cash reserve management in order to encourage the interest rate responses that it is seeking.

In short, monetary policy operated mainly by changing the amount of excess cash available to the banking system beyond its minimum requirements. Thus the proposed changes in the absolute level of cash reserve requirements do not have significant implications for monetary management, since the Bank of Canada will still be able to determine the margin of cash available in excess of the new required minimum levels.

• 1110

Another issue which has attracted considerable attention in the discussions leading up to this legislation is whether the effective implementation of monetary policy does, or does not, require includng the so-called near-banks—the trust and mortgage loan companies, credit unions and caisses populaires—within the reserve requirement system. However, as I have already indicated, the response of the chartered banks is only the first stage of the process by which monetary policy affects the economy, and competitive forces soon spread the effects of central bank operations throughout financial markets. The near-banks have little option but to adjust the interest rates

[*Traduction*]

Bien sûr, le montant minimum des réserves-encaisse que chaque banque doit maintenir est prescrit par la Loi sur les banques. Puisque les banques doivent maintenir des réserves dont le montant est au moins aussi élevé que celui qu'elles détiendraient volontairement de toute façon, et que ces réserves ne rapportent aucun intérêt, les banques essaient en général d'éviter de détenir à la Banque du Canada des dépôts excédant de beaucoup le minimum prescrit. Aussi peut-on prévoir avec une relative précision le montant des dépôts que l'ensemble des banques veulent détenir à la Banque du Canada.

La possibilité qu'a la Banque du Canada de contrôler le montant total de son passif-dépôts qui sert à répondre à la demande de réserves-encaisse des banques constitue l'outil dont elle a besoin pour influencer le comportement de l'ensemble des banques à charte. L'essence du mécanisme de contrôle réside dans le montant des réserves excédentaires que la banque centrale met à la disposition des banques à charte. Si la banque centrale est relativement généreuse dans l'octroi des réserves excédentaires, les banques à charte seront portées à investir davantage dans des titres du marché monétaire, à rechercher moins activement des dépôts et éventuellement à consentir plus volontiers des prêts.

Cette réaction des banques à charte aura tendance à exercer des pressions à la baisse sur les taux du marché monétaire et de là sur l'ensemble des taux d'intérêts au Canada. Par contre, si la banque centrale réduit dans une certaine mesure le montant des réserves excédentaires, les banques devront, pour obtenir les liquidités dont elles ont besoin, se départir de certains avoirs et se livrer à une vive concurrence pour attirer des dépôts. Il en résultera une pression à la hausse, qui s'exercera directement sur les taux à court terme et indirectement sur les taux à long terme. Parallèlement à la gestion des réserves-encaisse, la banque centrale modifie de temps à autre son taux d'escompte afin d'encourager l'ajustement des taux d'intérêt qu'elle désire provoquer.

On peut dire en résumé que la politique monétaire procède principalement en agissant sur le montant des réserves-encaisse que le système bancaire détient en sus du minimum exigé. Par conséquent, les propositions relatives au montant, en chiffres absolus, des réserves obligatoires ne revêt pas de signification importante au chapitre de la gestion monétaire, puisque la Banque du Canada pourra toujours déterminer dans quelle mesure l'encaisse disponible excédera le nouveau minimum requis.

Une autre question qui a reçu une attention considérable lors des discussions qui ont précédé la rédaction de cette législation est celle de savoir si, pour assurer une mise en œuvre efficace de la politique monétaire, il faut ou non assujettir les institutions parabancaires—les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt hypothécaire, les credit unions et les caisses populaires—aux dispositions relatives aux réserves-encaisse. Comme je l'ai déjà mentionné, la réaction des banques à charte ne constitue que la première étape du processus par lequel la politique monétaire agit sur l'économie et c'est par le jeu de la concurrence que les effets des opérations de la

[*Text*]

that they pay on their deposits an earn on their loans and investments to keep them in line with interest rate changes occurring in the banking system and short-term money market if they are to maintain their share of deposits and/or their profitability. Otherwise customers would move *en masse* from one area of the credit market to another in pursuit of the highest rates offered on savings and the lowest interest rates charged for loans. Thus, so long as chartered bank interest rates respond sensitively to excesses and deficiencies in their cash reserve positions and so long as the banks play a major role as financial intermediaries, the operations of the central bank will have prompt and pervasive effects on all financial institutions and markets, including the near-banks. One need only look at the immediate responses of the financial system to the changes in the bank rate this year for confirmation of this statement.

This is not to say that institutional arrangements required to meet the minimum needs of monetary policy are necessarily entirely satisfactory from other points of view. Reserve requirements do have implications for profitability and for the competitive balance between those deposit-taking institutions to which they apply and those to which they do not apply. Important issues of equity and economic efficiency would therefore seem to be involved. However, in this country the system of reserve requirements is only one of many provisions in the complex framework of federal and provincial laws governing our deposit-taking institutions that raise similar issues. It is therefore inevitable that difficult value judgments must be amde in attempting to reach a balanced view about the equity or lack of equity arising from this and other dissimilarities of treatment among institutions that are engaged in increasingly similar activities.

I would like now to turn from the discussion of reserve requirements to comment briefly on the proposals with respect to the operation of foreign banks in Canada. I have no hesitation in saying that I welcome these proposals. Foreign banks already have a very significant presence in Canada albeit on a basis that is outside existing banking legislation. The thrust of the proposals is to regularize this situation and to regulate its future evolution. I believe that foreign banks do have a useful role to play in Canada and I regard it as desirable that all banks operating here should be part of the same system operating under the same basic rules and regulations. At the same time, I feel that the principle of applying some limits to the growth of foreign banks in Canada is not unreasonable and is indeed desirable in view of the risks and uncertainties we would invite by opening the door too widely.

The proposals with respect to foreign banks do not, in my view, have significant implications for the implementation of monetary policy. Because these institutions are likely to raise

[*Translation*]

banque centrale se transmettent partout sur les marchés financiers. Pour conserver leur part des dépôts et leur marge de profit, les institutions parabancaires n'ont guère d'autre choix que d'aligner sur les taux pratiqués par les banques les taux d'intérêt qu'elles versent sur les dépôts et les taux qu'elles réclament sur leurs prêts et leurs placements. Sinon, on verrait le public déserter en masse un secteur du marché du crédit au profit d'un autre, à la recherche des taux les plus rémunérateurs pour leurs épargnes et des prêts octroyés aux taux les plus faibles. Par conséquent, tant que les taux pratiqués par les banques seront sensibles à l'excédent ou au déficit des réserves-encaisse et tant que les banques elles-mêmes joueront un rôle de premier plan comme intermédiaires financiers, les opérations de la banque centrale exerceront rapidement une influence prépondérante sur toutes les institutions et tous les marchés financiers, y compris les institutions parabancaires. Il suffit de penser aux réactions immédiates du système financier aux modifications apportées cette année au taux d'escompte pour s'assurer de l'exactitude de cette affirmation.

Cela ne signifie pas nécessairement que les mécanismes institutionnels dont on a besoin pour répondre aux exigences fondamentales de la politique monétaire soient tout à fait adéquats à d'autres points de vue. Les exigences en matière de réserves-encaisse ont certainement des incidences sur la rentabilité et sur l'équilibre qu'il faut maintenir, au niveau de la concurrence, entre les institutions de dépôt qui y sont assujetties et celles qui ne le sont pas. Il semble donc qu'il se pose à cet égard des problèmes importants d'équité ou d'efficacité économique. Toutefois, les dispositions relatives aux réserves-encaisse en vigueur dans notre pays ne constituent que l'un des nombreux aspects du cadre complexe des lois fédérales et provinciales régissant nos institutions de dépôt qui soulèvent des questions de cet ordre. Par conséquent, toute tentative de formulation d'un jugement bien pensé sur l'équité ou le manque d'équité de cette différence—et des autres différences—dans la manière dont sont traitées des institutions exerçant des activités de plus en plus semblables comporte inévitablement de délicats jugements de valeur.

Je voudrais maintenant parler brièvement des propositions relatives aux opérations des banques étrangères au Canada. Je n'hésite pas à dire que j'approuve ces propositions. L'activité des banques étrangères se fait déjà sentir de façon très visible au Canada, mais elle se déroule en dehors du cadre fixé par la législation bancaire existante. Le but de ces propositions est de régulariser la situation actuelle et d'orienter l'évolution future. Je suis d'avis que les banques étrangères ont un rôle utile à jouer au Canada et j'estime qu'il est désirable que toutes les banques établies au pays fassent partie du même système et soient soumises aux mêmes normes et règlements. Par ailleurs, je crois aussi que le principe visant à imposer des limites à la croissance des banques étrangères au Canada n'est pas insensé; il mérite de fait d'être appuyé, si l'on considère les risques et les incertitudes auxquels nous nous exposerions si nous ne fixions pas un certain nombre de règles.

Les dispositions relatives aux banques étrangères n'auraient pas, à mon avis, de répercussions considérables sur la mise en œuvre de la politique monétaire. Étant donné que ces institu-

[*Texte*]

most of the funds they will be leding in this country from financial markets in Canada, they too will have to compete for funds within the prevailing structure of our domestic interest rates. I have seen the suggestion, however, that foreign-controlled institutions will be less likely than Canadian institutions to respond to moral suasion. As you are no doubt aware, moral suasion consists in requesting the banks, and possibly other financial institutions and market participants, to allocate credit, set interest rates, or otherwise conduct their operations in conformity with particular, specified monetary policy objectives rather than solely in the light of their own assessments of current market conditions. Without necessarily accepting the proposition that the behaviour of foreign controlled banks will be different from that of Canadian-owned banks in this respect, I would like to say that so far as I am concerned the Bank of Canada does not now, and probably will not in the future, rely to any great extent on moral suasion. Except in very special circumstances the Bank of Canada prefers to rely on market forces to transmit the effects of monetary policy. In my view, moral suasion is only useful for a short period of time, and in unusual circumstances in which the need for some special type of action is evident to the affected parties and is ultimately in their own best interest. In such a situation I would expect to receive the co-operation of both Canadian and foreign controlled banks, and indeed, if the circumstances were to require it, that of other financial institutions and market participants as well.

• 1115

I would like to turn now to comment briefly on the proposed amendments to the Bank of Canada Act, which, as mentioned earlier, are relatively limited in scope. These amendments fall into two basic categories, those that are consequential to the proposed establishment of the Canadian Payments Association and those that update certain provisions of the Act or add marginally to the Bank's existing technical powers for other reasons.

The thrust of the first group of amendments is to allow nonbank members of the Canadian Payments Association to effect their settlements with other members through the Bank of Canada in much the same way as central bank facilities are now used for this purpose by the chartered banks, that is, by making transfers between deposit accounts held at the Bank of Canada. The essential difference is that such deposit accounts held by the chartered banks, while available for making clearing settlements, are an integral part of the system of minimum cash reserve requirements, whereas in the case of nonbank members of the Canadian Payments Association these deposit accounts whould be maintained for the purpose of clearing settlements only. It seems probable that a choice of clearing arrangements, depending on the volume of a member's chequing business, will be considered desirable so that only the larger nonbank members may in the end wish to maintain a deposit account with the Bank of Canada.

[*Traduction*]

tions obtiendront vraisemblablement sur les marchés financiers canadiens la plus grande partie des fonds qu'elles placeront au Canada, elles devront, elles aussi, tenir compte de la structure des taux d'intérêt canadiens dans la recherche de ces fonds. On a prétendu toutefois que les institutions contrôlées par des intérêts étrangers seront moins disposées que les institutions canadiennes à se prêter à la persuasion morale. Comme vous le savez sans doute, la persuasion morale consiste à demander aux banques, et peut-être aux institutions financières et autres établissements qui participent au marché financier, d'octroyer des prêts, de fixer des taux d'intérêt et de mener leurs opérations conformément aux objectifs particuliers de la politique monétaire du moment, au lieu de s'en tenir exclusivement à leur propre évaluation de la conjoncture du marché. Sans aller jusqu'à prétendre que le comportement des banques contrôlées par des intérêts étrangers sera différent à cet égard de celui des banques canadiennes, j'aimerais faire remarquer, pour ma part, que la Banque du Canada utilise très peu la persuasion morale présentement—et ne le fera probablement pas davantage à l'avenir. Sauf dans des occasions très spéciales, la Banque du Canada préfère se fier aux forces du marché pour transmettre les effets de la politique monétaire. A mon avis, la persuasion morale ne peut être utile que sur une courte période et lorsque des circonstances particulières exigent, de l'avis même des parties concernées, une intervention qui servira en fin de compte leurs propres intérêts. Dans un tel cas, je m'attendrais à obtenir la collaboration à la fois des banques canadiennes et des banques étrangères et même, si les circonstances l'exigeaient, celle des autres institutions financières et des autres établissements qui interviennent sur les marchés.

J'aimerais maintenant commenter brièvement les modifications proposées à la Loi sur la Banque du Canada qui, comme je l'ai déjà mentionné, ont une portée relativement limitée. Les modifications se divisent en deux catégories principales, soit, d'une part, celles qui découlent du projet de fondation de l'Association canadienne des paiements et, d'autre part, celles qui mettent à jour certaines dispositions de la Loi ou accroissent, de façon négligeable et pour diverses raisons, les pouvoirs actuels de la Banque.

Le premier groupe d'amendements a pour objet de permettre aux institutions parabancaires qui font partie de l'Association canadienne des paiements d'utiliser les services de la Banque du Canada pour effectuer des règlements avec d'autres membres, un peu de la même façon que le font présentement les banques à charte, c'est-à-dire en effectuant des virements de fonds entre les comptes tenus à la Banque du Canada. La principale différence par rapport à la situation actuelle est que, même si les comptes de dépôts ouverts au nom des banques à charte peuvent servir à des fins de compensation, ils ne font pas moins partie intégrante des réserves-encaisse obligatoires, tandis que les dépôts des institutions parabancaires membres de l'Association canadienne des paiements serviraient uniquement à la compensation. Il semble probable (compte tenu du volume de chèques traités par chaque membre) que le choix d'une méthode de compensation ou d'une autre ne sera pas

[*Text*]

In any case, to put all members on an equal footing in this respect, it is proposed that the power of the Bank of Canada to accept deposits from banks be extended to include the acceptance of deposits from other members of the Canadian Payments Association. Likewise, any nonbank member which chooses to keep his clearing balance with the central bank will also need contingency borrowing facilities to enable it to make settlements that in unforeseen circumstances might be larger than its deposit. Thus it is proposed that the Bank of Canada's power to make temporary loans and advances to banks be extended to permit similar credit facilities for nonbanks. Since these changes would broaden the group of institutions with which the Bank could have direct dealings, it would accordingly seem desirable to adjust certain other provisions of the Act such as that relating to the eligibility of directors.

The remaining amendments include a number of relatively minor changes affecting the management of the Bank and a new provision designed to clarify the status of Bank of Canada notes in the light of a recent Supreme Court decision, but they mainly serve to clarify or broaden somewhat the Bank's technical powers with respect to its foreign exchange operations and the range of financial assets it can deal in or take as collateral. For instance, the Bank would be empowered to maintain deposit accounts with banks either in Canada or abroad to facilitate its foreign exchange operations, to buy and sell Special Drawing Rights issued by the International Monetary Fund, and to deal in a slightly broader range of instruments issued or endorsed by chartered banks than those presently specified in the Act.

These proposed amendments are of a limited and technical character and do not entail any significant change in the basic powers embodied in the present Act. The absence of proposals for more fundamental changes in the Bank of Canada Act reflects our view that the basic powers currently at the disposal of the central bank are adequate for the effective conduct of monetary policy and for the proper discharge of the Bank's other responsibilities.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, I wonder if the Governor would tell us whether he would prefer to see a comprehensive bank act covering all aspects of banking rather than—what I think we are getting into is some tack-ons to what are basically the charters of each of the chartered banks. After all, the Bank Act is the charter dealing with a particular category of banks. But now we are proposing to let in foreign banks on a limited basis, albeit within the law that governs the chartered banks. We are going to have near banks who will carry on most if not all banking functions also operating in this country, but not under a bank act. Would it not appear to you, Mr. Bouey,

[*Translation*]

difficile et que seules les grosses institutions parabancaires voudront détenir un compte de dépôts à la Banque du Canada.

Dans tous les cas, afin de mettre tous les membres sur un pied d'égalité devant la loi, il est proposé d'autoriser la Banque du Canada à recevoir des dépôts de tous les membres de l'Association canadienne des paiements, et non pas seulement des banques à charte. De même, si une institution parabancaire membre décide de maintenir des dépôts à la Banque du Canada, elle aura besoin de facilités de crédit au cas où, pour des raisons imprévues, elle n'aurait pas suffisamment de fonds à son compte pour effectuer ses opérations de compensation. D'où la proposition visant à autoriser la Banque du Canada à consentir des prêts et des avances de courte durée non seulement aux banques à charte, comme c'est le cas présentement, mais aussi aux institutions parabancaires. Puisque ces modifications seraient de nature à élargir le groupe d'institutions avec lesquelles la Banque entretient directement des relations d'affaires, il serait également souhaitable de modifier en conséquence certaines dispositions de la Loi, notamment celles se rapportant à la nomination des administrateurs.

L'autre groupe de modifications comprend un certain nombre de changements relativement peu significatifs qui concernent la gestion de la Banque du Canada et une disposition conçue dans le but de clarifier, à la lumière d'un jugement rendu récemment par la Cour Suprême, le statut des billets émis par la Banque; toutefois, ces modifications servent principalement à définir ou à élargir quelque peu les pouvoirs techniques de la Banque en ce qui a trait aux opérations de change et aux types d'avoirs financiers qu'elle peut utiliser ou accepter en garantie. Ainsi, la Banque du Canada pourrait détenir des comptes de dépôts dans des banques au Canada et à l'étranger afin de faciliter ses opérations de change, d'acheter et de vendre les droits de tirage spéciaux émis par le Fonds monétaire international et enfin, de négocier une variété de titres émis ou endossés par les banques un peu plus grande que celle actuellement spécifiée dans la Loi.

Ces propositions revêtent un caractère limité et technique et n'entraînent aucun changement important dans la structure des pouvoirs que confère la présente Loi. L'absence de propositions qui modifieraient fondamentalement la Loi sur la Banque du Canada s'explique par le fait que, à notre avis, les pouvoirs qu'exerce présentement la banque centrale suffisent pour lui permettre de mettre en œuvre efficacement la politique monétaire et de s'acquitter de ses autres responsabilités.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert: Monsieur le président, M. Bouey préférerait-il avoir affaire à une loi générale sur les banques, qui couvrirait tous les aspects des activités bancaires, au lieu de ce projet de loi qui n'est finalement qu'une somme d'additifs apportés aux chartes de chaque banque concernée? Après tout, la Loi sur les banques ne concerne qu'une catégorie particulière de banques. Ce projet de loi vise à autoriser l'entrée limitée des banques étrangères, conformément aux termes de la loi régissant les banques à chartes. Nous en arriverons au point où les institutions parabancaires effectueront presque toutes, sinon toutes, les opérations bancaires sans être assujetties à une loi sur les

[*Texte*]

more logical to have a comprehensive bank act, or within the Bank Act a definition of banking?

• 1120

Mr. Bouey: It might be more logical but it does not seem to be easy to accomplish. I think if one were starting from scratch, we certainly would try to devise a system wherein the same rules applied to the same kinds of business. One of our problems is that we are not starting from scratch at all; there are various pieces of legislation, federal and provincial, in existence. The whole problem raises all kinds of questions about relations between the federal government and provincial governments, constitutional questions. I think, given from where we have to start, what we are doing here is not bad at all.

Mr. Lambert: Well, I want to put to you the contrary, that we are building more trouble for the future. In other words, we are setting in more cement to make sure that we will never be able to get into the position in which we have a logical banking system, that is, the legislation covering our Canadian banking system will be logical and will be an instrument that is called for by the British North America Act.

The Government of Canada, as such, is given the exclusive jurisdiction over money and banking. And yet we see all sorts of operations, some under supervision of some governmental authority and others totally free as a breeze, with no one to protect either the participants or the Canadian public. This is the thing that gets me. Why is there in the higher circles both at the Canadian Bankers Association and government, the Minister of Finance—and may I say too, within your own halls of the Bank of Canada—this sort of reluctance to grasp the nettle and get this thing sorted out now?

They were horrified at the last revision when I suggested that this should be done. Now we are seeing that it is even getting worse, and yet they refuse to grasp the nettle.

I do not see that it would make it any more difficult for the institutions to operate or that the sensibilities of some of the provincial governments—some of them self-fashioned, incidentally—would be hurt at all if you had a comprehensive Bank Act with, say, Part I showing the charters of the Canadian commercial banks as we have now, and then showing the operations of the others. It is a back-handed way of doing it, in some ways through the Superintendent of Insurance, who has the supervision of the Canada Deposit Insurance scheme. That is a method of supervision that covers so-called provincial institutions.

Mr. Bouey: Mr. Lambert, I agree that it is not the most logical system in the world, but whether or not it is possible to change it, whether it is possible to have one bank for everybody who is engaged in some kind of banking business, is essentially a political question. I think what we have in this legislation is a system that is workable, that progresses quite a way from where we were. I am thinking of the Canadian Payments Association Act, for example, that brings the non-

[*Traduction*]

banques. Ne pensez-vous pas, monsieur Bouey, qu'il vaudrait mieux avoir une loi générale sur les banques, ou du moins introduire dans la Loi sur les banques une définition des activités bancaires?

M. Bouey: Cela serait peut-être plus logique, mais cela n'est pas facile à réaliser. Si nous devions repartir de zéro, nous essayerions certainement d'élaborer un système dans lequel des règles similaires s'appliqueraient à des opérations similaires. Le problème, c'est qu'il n'est pas question de repartir de zéro; il existe un grand nombre de textes réglementaires fédéraux et provinciaux. Les questions constitutionnelles soulèvent toutes sortes de problèmes au niveau des relations entre le gouvernement et les provinces. Compte tenu de notre point de départ, je trouve que nous ne nous débrouillons pas mal du tout.

M. Lambert: Je voulais vous soumettre l'argument contraire, à savoir que nous multiplions les problèmes que nous devrons résoudre à l'avenir. En d'autres termes, nous créons des conditions dans lesquelles il sera encore plus difficile d'établir un système bancaire logique, conforme à l'esprit de L'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

L'argent et la banque relèvent exclusivement de la compétence du gouvernement du Canada. Pourtant, nous sommes les témoins d'opérations diverses, dont certaines sont supervisées par un organisme gouvernemental, mais dont les autres sont menées en toute liberté, sans que rien ne soit prévu pour protéger les parties concernées ou le public canadien. Pourquoi une telle réticence se manifeste-t-elle dans les hautes sphères, et je veux parler de l'Association des banquiers canadiens, du ministère des Finances et aussi, si je puis me permettre de le dire, de la Banque du Canada, lorsqu'il s'agit de mener une enquête dans tout cela?

Lorsque j'ai suggéré cela la dernière fois, tout le monde a été horrifié. Or, la situation ne fait qu'empirer et personne n'ose prendre le taureau par les cornes.

Je ne vois pas en quoi une loi générale sur les banques pourrait gêner le bon fonctionnement des institutions bancaires ou froisser les sensibilités, parfois très personnelles, de certains gouvernements provinciaux. Une telle loi pourrait comporter, à la Partie I, les chartes des banques commerciales canadiennes, comme c'est actuellement le cas, ainsi qu'une description des opérations des autres institutions bancaires. Il me semble assez déloyal de procéder par l'intermédiaire du surveillant général de l'assurance, qui est chargé de surveiller le régime d'assurance-dépôts du Canada. Ce moyen de contrôle s'applique en principe aux institutions provinciales.

M. Bouey: Monsieur Lambert, il est vrai que notre système n'est pas le plus logique au monde, mais en ce qui concerne la possibilité de le modifier, et d'élaborer une loi couvrant absolument toutes les activités bancaires, c'est essentiellement une question politique. Ce projet de loi propose un système qui fonctionne et qui représente une nette amélioration par rapport au système précédent. Je pense en particulier à la Loi sur l'Association canadienne des paiements qui permet d'intégrer

[*Text*]

banks into a similar system. I do not feel I can insist that we should have a single act, regardless of the political repercussions that may be involved in the country.

• 1125

Mr. Lambert: Well, I am looking now, for instance, at the implementation of monetary policy. You give us an outline as to what you think happens; it is nice in theory, but in practice really the market is far from perfect. You have outlined for us that you effect monetary policy through the interest rates you charge the banks, that from there on, they have to adjust their loan rates and their deposit rates on savings accounts and the competition takes over from there. I am going to suggest to you that people, particularly those people who have loans with institutions, do not go shopping. You know very well that if you are dealing with near-bank A, on a consistent basis, and you hear that there is an interest rate that may be 0.25 per cent cheaper down the street, there is no movement from near-bank A to near-bank B and then back to near-bank A. There is that sort of business. You will do your business with them and they will keep you, therefore the market breaks down.

Mr. Bouey: Mr. Lambert, that has nothing to do with the system of reserve requirements. That could happen if everybody were required to observe exactly the same reserve requirements. We operate by working on the minimum reserve requirements, by supplying various degrees of excess cash reserves, and the banks respond to that. It is true, we do raise the bank rate and they respond to that. They respond to that because they know we can enforce those interest rates by tightening the cash reserves. That spreads through the whole system. We do not operate on the cash reserves of any one bank, we have no power to do that. We only operate on the cash reserve system as a whole and each one reacts as best it can; if it can hold on to a customer without providing a better rate, it can do so.

Mr. Lambert: I am not talking about the chartered banks here, I am talking about the near banks, that portion that does not come under the Bank Act.

Mr. Bouey: But they are influenced by these interest rate movements exactly the same way as the banks are.

Mr. Lambert: I would like to explore that just to see how well they are, because it seems to me that the market there is not perfect.

Mr. Bouey: I suggest that you look back to the last time we raised the bank rate and see all the announcements of changes in other rates—trust companies and so on.

Mr. Lambert: Yes, perhaps—There has been rather a wide gap introduced, I would say a wide change in a relatively short time. We are pretty high right now compared with what it was, say, two years ago. Would it not be better, though, if, through a bank act, monetary policy could be influenced more directly? Do you feel that you have a sufficient handle on it?

[*Translation*]

les institutions parabancaires dans un système similaire. Je ne peux pas me prononcer sur l'opportunité d'une loi unique, nonobstant les répercussions politiques que cela pourrait avoir dans l'ensemble du pays.

M. Lambert: Je pense en particulier à l'application de la politique monétaire. Vous exposez votre vue de ce qui se produit; c'est très beau en théorie, mais en pratique, le marché est loin d'être parfait. Vous dites que vous appliquez votre politique monétaire par le biais des taux d'intérêt que vous imposez aux banques, et qu'à partir de cela, celles-ci doivent aligner leurs taux d'intérêt sur les prêts et sur les dépôts des comptes d'épargnes, et que la concurrence fait le reste. Je vous dirai que les gens, surtout ceux qui font des emprunts dans les institutions bancaires, ne font pas le tour des banques. Vous savez très bien que si quelqu'un fait habituellement affaire avec l'institution parabancaire A, et qu'il entend dire qu'une autre banque impose un taux d'intérêt plus bas de 0.25 p. 100, cette personne ne laissera pas la banque A pour aller à la banque B et ensuite revenir à la banque A. Voilà ce qui se passe. Vous faites affaire avec une banque et vous y restez, de sorte que le marché ne fonctionne pas.

M. Bouey: Monsieur Lambert, cela n'a rien à voir avec le système des réserves-encaisses. Il en serait ainsi si tout le monde devait avoir exactement les mêmes réserves-encaisses. Nous agissons sur le marché en nous servant des réserves-encaisses minimums, en variant le montant des réserves excédentaires que nous fournissons, et en attendant la réaction des banques. Certes, nous haussons le taux d'escompte pour obtenir une réaction des banques. Elles réagissent, parce qu'elles savent que nous pouvons appliquer ces taux d'intérêt en resserrant les réserves-encaisses. Cela s'étend au système dans son ensemble. Nous n'agissons pas sur les réserves-encaisses d'une banque en particulier, nous n'en avons pas le pouvoir. Nous ne faisons qu'influencer le système de réserves-encaisses dans son ensemble et chaque banque réagit du mieux qu'elle peut; si elle peut garder ses clients sans offrir un taux plus avantageux, libre à elle de le faire.

M. Lambert: Je ne parle pas des banques à charte, je parle des institutions parabancaires qui ne sont pas régies par la Loi sur les banques.

M. Bouey: Mais elles sont influencées par ces variations du taux d'intérêt exactement comme les banques.

M. Lambert: Je voudrais examiner cela, parce qu'il me semble que le marché ne fonctionne pas à merveille.

M. Bouey: Je vous suggère de vous reporter à la dernière fois que nous avons haussé le taux d'escompte; on a vu combien il y a eu de sociétés de fiducie et autres institutions qui ont modifié leurs taux.

M. Lambert: Oui. L'écart a été assez considérable, et les changements assez rapides. Les taux sont assez élevés maintenant, en comparaison, mettons, d'il y a deux ans. Mais ne serait-il pas préférable que la législation bancaire permette d'influencer plus directement la politique monétaire? Êtes-vous satisfait des moyens qui sont à votre disposition?

[*Texte*]

Mr. Bouey: Yes, at the present time I certainly do. And I think, in terms of interest rates anyway, if ever a near bank had to maintain exactly the same cash reserve requirements as the chartered banks, the system would react just the way it does now. They would still have to compete for deposits, or they would lose cash reserves; they would still have to compete for assets, or they would lose their profitability. The only difference would be that the cash reserve requirements, in some cases—non interest bearing ones—would probably be a little more onerous than those we have now. But they would gain or lose deposits or cash reserves for exactly the same reasons they do now. I agree that the market is not always perfect, but it is not because of the cash reserve system.

Mr. Lambert: I am raising this because I have had some doubts that, in the past, the Minister of Finance has had a sufficient handle on monetary policy throughout the country. Some of them have agreed that there was too much, shall we say, outside the scope of the normal system, they did not feel that they had a sufficient handle on it. That is a question on which I am appreciative of your views here this morning, because it may lay to rest this question.

Mr. Bouey: I do not feel there is a problem there now, Mr. Lambert. There may have been problems in the past when the banks, for example, were subjected to a 6-per cent interest rate ceiling. At a certain point they would not be able to compete with other people and their interest rates would tend to differ. There were problems of that kind, I think. But no, I do not see a problem at this time in the monetary control so long as we operate through a cash reserve system.

• 1130

The Chairman: That is 10 minutes. Mr. Gray.

Mr. Gray: Mr. Bouey, you said in your statement that you are able to influence the banking system through the way you are able to control the total quantity of deposit liabilities available to meet this demand for cash reserves. Could you tell us how often that mechanism is used as distinct from announcements of increases in the so-called bank rate?

Mr. Bouey: The control of the cash reserve system, Mr. Gray, is a continuous business. Each day we take actions that affect the cash reserves of the banks. They are continuously responding to that situation and we are continuously responding to what we see happening in the market. Each reserve period is half a month, and we will normally wind up the reserve period with some excess cash reserves; it varies a great deal from period to period, depending on how the system is reacting. For example, if interest rates were tending to rise and we did not want to see that happen, we would tend to put more cash reserves in the system. If we wanted to see interest rates rise, we would tend to put less cash reserves in the system. We have to make decisions about that each day. Now that compares to bank rate changes that unfortunately have occurred rather often this year, but sometimes do not occur at all in a year.

[*Traduction*]

M. Bouey: Oui, à l'heure actuelle, je le suis. En ce qui concerne les taux d'intérêt tout au moins, si jamais une institution parabancaire était tenue de maintenir les mêmes réserves-encaisses que les banques à charte, le système réagirait de la même façon que maintenant. Elles doivent chercher à attirer les dépôts, pour ne pas voir leurs réserves-encaisses diminuer; elles doivent chercher à accroître leur actif pour ne pas perdre leur rentabilité. La seule différence serait que dans certains cas, les réserves-encaisses—celles qui ne portent pas d'intérêt—devraient être un peu plus élevées qu'à l'heure actuelle. Mais la fluctuation des dépôts ou des réserves-encaisses serait influencée par les mêmes facteurs. Je conviens que le marché ne fonctionne pas toujours à la perfection, mais ce n'est pas à cause du système des réserves-encaisses.

M. Lambert: Si je pose ces questions, c'est parce que je crois que par le passé, le ministre des Finances ne semblait pas pouvoir influencer la politique monétaire de façon assez efficace dans tout le pays. Certains étaient d'avis que trop de choses échappaient au système normal, et que, par conséquent, on ne pouvait pas l'influencer efficacement. Je suis heureux que vous nous ayez fourni ces éclaircissements ce matin, parce que cela peut dissiper ces doutes.

M. Bouey: Je ne crois pas que cela pose de problème, monsieur Lambert. Il y a peut-être eu des difficultés par le passé lorsque les banques, par exemple, étaient assujetties à un maximum de 6 p. 100 pour les taux d'intérêt. A un moment donné, elles n'étaient pas capables de concurrencer les autres banques et leurs taux d'intérêt tendaient à varier. C'était le genre de problème qui se posait. Mais à l'heure actuelle, le contrôle monétaire ne pose pas de problème tant que nous fonctionnons dans le cadre d'un système de réserves-encaisses.

Le président: Cela fait dix minutes. Monsieur Gray.

M. Gray: Monsieur Bouey, vous avez dit dans votre mémoire que vous pouviez influencer le système bancaire en contrôlant le montant total du passif-dépôts qui sert à répondre à la demande de réserves-encaisses. Pouvez-vous nous dire si vous vous servez souvent de ce mécanisme, en plus d'annoncer des hausses de ce qu'on appelle le taux d'escompte?

M. Bouey: Le contrôle du système de réserves-encaisses se fait de façon continue. Nous prenons chaque jour des mesures qui ont une influence sur les réserves-encaisses des banques. Celles-ci s'adaptent continuellement à la situation et nous nous adaptons constamment à l'évolution du marché. Chaque période, en ce qui concerne les réserves, compte deux semaines, et nous terminons normalement cette période avec un excédent de réserves-encaisses; cela varie beaucoup d'une période à l'autre, selon la situation du marché. Par exemple, si les taux sont à la hausse et que nous ne voulons pas que cette situation persiste, nous avons tendance à accroître les réserves-encaisses. Par contre, si nous voulons que les taux d'intérêt montent, nous diminuons les réserves-encaisses. Nous prenons des décisions à cet égard tous les jours. C'est la même chose pour les variations du taux d'escompte qui, malheureusement, a varié assez souvent cette année, mais qui ne change parfois pas du tout pendant une année complète.

[*Text*]

Mr. Gray: What I am getting at is that, at least in so far as the public is concerned, the signal to chartered banks and, as a result, as you point out in your statement, to other financial institutions with regard to appropriate interest rate levels, seems to come from your announcement about the bank rate, rather than through any publicly perceived adjustment in the cash reserves of the chartered banks.

Mr. Bouey: That is what attracts the attention; I agree. But that is not all that is happening. Usually, what you find is that after one bank rate change, interest rates may settle down for a while. However, if we find it necessary to go on tightening things up a bit, then market rates of interest—by which I mean interest rates on certificates of deposit, paper issued by finance companies and other corporations, this very short term paper, treasury bills—will gradually rise and bond yields may rise as well. At a certain point we may decide the bank rate really does not leave enough room for further increases and then we will change it. But it is all part of this same process. It tends to go in steps where the other rates tend to go more gradually.

Mr. Gray: Correct me if I am wrong, but the bank rate technically is the amount the Bank of Canada would charge to a member institution for loans to that institution.

Mr. Bouey: That is the minimum rate, but I do not think that should be regarded as the significant thing about it. If we want short-term rates generally higher, at some stage we will decide we should have a higher bank rate. After all, we do not want to lend to the banks at lower rates than are available, for example, on government treasury bills normally.

Mr. Gray: If I may just interrupt and perhaps make my question a bit more precise, how often does the Bank of Canada actually lend to chartered banks money for which it charges them the bank rate of interest?

Mr. Bouey: Not very often; perhaps, on the average, not more than one or two or three times a month.

I was going on to say that this is not the significant thing about a bank rate change. What is significant is that it indicates we think short-term rates should be higher, and everybody else knows that if they do not react to our bank rate change we have the power to get these rates up to the point where they will have to do it for competitive reasons. If our short-term rates are rising to the point where the cost of money to the banks issuing certificates of deposit is so high that they are losing money, then they will raise their prime lending rate.

• 1135

Mr. Gray: If the use of the lending facilities of the Bank of Canada is quite infrequent—again, I ask this more for the record, from the point of view of the public—what weapon, so to speak, do you have if an institution does not choose to respond to the bank rate announcement or signal?

Mr. Bouey: We tighten the cash reserves or use the cash reserves, depending on which way we want to go, so that all

[*Translation*]

M. Gray: Ce que je veux dire, c'est que, du moins c'est l'impression que le public en a, les banques à charte et, comme vous le signalez dans votre mémoire, les autres institutions financières, reçoivent leurs instructions, au sujet du taux d'intérêt approprié, par l'intermédiaire du taux d'escompte, plutôt que par un ajustement perceptible des réserves-encaisses des banques à charte.

M. Bouey: C'est ce qui attire le plus l'attention, j'en conviens. Mais ce n'est pas tout. Habituellement, après que le taux d'escompte a été modifié, les taux d'intérêt se stabilisent pendant un certain temps. Toutefois, si nous jugeons nécessaire de continuer à resserrer le marché, les taux d'intérêt du marché—j'entends par là les taux d'intérêt sur les certificats de dépôt, les billets émis par les sociétés de prêt et autres sociétés, les billets à très court terme, les bons du Trésor—ces taux d'intérêt s'accroîtront graduellement et le rendement des obligations peut également s'accroître. Il se peut que nous jugions que le taux d'escompte ne permet pas de nouvelles hausses, et alors, nous le modifions. Mais tout cela fait partie du même processus. Cela se fait par étape, alors que les autres taux fluctuent de façon plus graduelle.

M. Gray: Vous me corrigerez si je me trompe, mais en termes techniques, le taux d'escompte est le montant que la Banque du Canada demande aux institutions membres sur les prêts qu'elle leur consent.

M. Bouey: C'est le taux minimum, mais je ne crois pas que cela soit l'essentiel. Si nous voulons obtenir une hausse des taux à court terme, nous hausserons le taux d'escompte. Après tout, nous ne voulons pas prêter aux banques à des taux inférieurs à ceux, par exemple, des bons du Trésor du gouvernement, en temps normal.

M. Gray: Permettez-moi de vous interrompre pour préciser un peu ma question. Quelle est la fréquence des prêts consentis par la Banque du Canada aux banques à charte auxquels le taux d'escompte s'applique?

M. Bouey: Cela n'est pas très fréquent; en moyenne, pas plus d'une à trois fois par mois.

Je disais que ce n'était pas là l'impact principal de la variation du taux d'excompte. Ce qui compte, c'est que, quand nous modifions le taux d'escompte, nous voulons dire que nous souhaitons une hausse des taux à court terme, et toutes les banques savent que si elles ne s'alignent pas sur cette modification du taux d'escompte, nous avons le pouvoir de faire monter ces taux jusqu'à ce que la concurrence les force de s'aligner. Si nos taux à court terme augmentent au point où les banques émettant des certificats de dépôt perdent de l'argent, elles élèveront alors leur taux de crédit préférentiel.

M. Gray: Si les banques se servent rarement des facilités de crédit de la Banque du Canada,—je pose la question pour la gouverne de la population,—de quelle arme disposez-vous si une institution choisit de ne pas réagir aux variations du taux d'escompte?

M. Bouey: Nous nous servons des réserves-encaisses ou nous en restreignons l'usage, selon le cas, afin de faire varier les

[*Texte*]

the financial instruments which that bank has to compete with will become—the rates will change on those, and the bank will have to respond to stay in the game.

Mr. Gray: On your adjustments in cash reserves, which you say you use to help keep interest rates at levels you consider appropriate, how is information about these actions made available to the public between bank rate announcements?

Mr. Bouey: First of all, we publish our own balance sheet each week. We publish information on the amount of cash reserves each week, and for the average, up-to-date, and reserve grade each week. We publish a good deal of information on our activities.

Mr. Gray: About your comments on foreign banks, as I understand the proposed changes in the Bank Act, it will not be completely obligatory for those institutions carrying on what we would consider—many of us, anyway—to be banking functions, but not chartered banks, to achieve bank status under the act. Basically, as I recall, the sanction will be that they will not be allowed to borrow on the Canadian money markets.

But my question is this. First, if these institutions have access to the assets of foreign parents, how realistic would that sanction be? And if, as appeared to be the case from some comments of the representatives of the European Bankers' Association before the Committee the other day, they feel relatively comfortable with the present situation, is it not possible that a number of them will not avail themselves of the opportunities under the proposed Bank Act and therefore you, as the central banker, will not have the additional control over them that would come if they availed themselves of these proposed changes?

Mr. Bouey: First of all, let me say that they are still subject to the same control as near-banks—in other words, the same fluctuations of interest rate in the domestic market. That is true right now. I think most of them, if not all, will wish to become banks. Certainly that is the story I have got from everyone who has come to see me. If they want to stay out of the system, then they will have to borrow in Canada without the parent's guarantee, which I think will make life a little more difficult for them.

But these institutions are subsidiaries of large banks around the world, who, I think, are anxious to operate in a way that is in conformity with the authorities of the country concerned. So I am not really concerned that we are going to have a problem there.

Mr. Gray: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Stevens is next. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Bouey, in the statement you read to the Committee, you state in dealing under the heading of operation of foreign banks in Canada:

> Foreign banks already have a very significant presence in Canada, albeit on a basis that is outside existing banking legislation.

When Mr. Kennett was with us, I asked him how come this happened, that the foreign banks in an indirect, circuitous way

[*Traduction*]

taux afférents à tous les titres financiers pour lesquels la banque doit faire concurrance aux autres. Ainsi, la banque devra réagir pour ne pas être écartée.

M. Gray: Vous dites rajuster de temps à autre les réserves-encaisses pour maintenir les taux d'intérêt à des niveaux appropriés. De quelle façon le public est-il renseigné sur ces mesures entre les annonces ayant trait au taux d'escompte?

M. Bouey: Tout d'abord, nous publions notre bilan chaque semaine. Nous publions chaque semaine des renseignements à jour sur la quantité des réserve-encaisses. Nous publions beaucoup de renseignements sur nos activités.

M. Gray: Si je comprends bien les modifications proposées à la Loi sur les banques, les institutions étrangères remplissant des fonctions que nous considérerions celles de banques, mais non de banques à charte, ne seraient pas tenues de se constituer en banques en vertu de la loi. Sauf erreur, elles ne pourront tout simplement pas emprunter sur le marché canadien.

Ma question est la suivante. Premièrement, si ces institutions ont accès aux avoirs de sociétés mères étrangères, quelle serait la valeur d'une telle sanction? Deuxièmement, si elles s'accommodent assez bien de la situation actuelle, comme l'ont déclaré les représentants de l'Associations des banquiers européens qui ont comparu devant le Comité l'autre jour, est-il possible qu'un certain nombre d'entre elles ne profitent pas des possibilités offertes en vertu du projet de loi et empêchent la banque centrale, par conséquent, d'exercer sur elles un contrôle supplémentaire?

M. Bouey: Premièrement, je dois dire qu'elles sont assujetties au même contrôle que les quasi-banques, c'est-à-dire aux mêmes fluctuations du taux d'intérêt sur le marché intérieur. C'est vrai à l'heure actuelle. La plupart d'entre elles, sinon toutes, souhaiteront se constituer en banques. C'est certainement ce que m'ont dit tous ceux qui sont venus me voir. Si ces institutions souhaitent rester à l'écart du système, elles devront emprunter au Canada sans garantie, ce qui leur rendra la vie plus difficile.

Toutefois, il s'agit de filiales de grandes banques étrangères qui cherchent à se conformer à la législation de chaque pays. Je ne crois donc pas que nous aurons des difficultés dans ce domaine.

M. Gray: Merci, monsieur le pprésident.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Monsieur Bouey, dans l'exposé que vous avez lu au Comité, vous dites ceci au sujet des opérations des banques étrangères au Canada:

> L'activité des banques étrangères se fait déjà sentir de façon très visible au Canada, mais elle se déroule en dehors du cadre fixé par la législation bancaire existante.

Lorsque M. Kennett a comparu, je lui ai demandé comment les banques étrangères avaient pu s'implanter indirectement au Canada, et j'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

[*Text*]

in effect got a presence in the Canadian banking situation, and I was wondering what you can tell us about it.

• 1140

When I read section 157 of the Bank Act, it says that the use of the word "bank" in any language, etc., is just an offence; and yet, as I have said previously at this Committee, there are many banks in office buildings in Toronto and in Montreal, and I presume in other centres of Canada, which are representing that they are here to do something. Now I know that, technically, people say they are only representative offices; but, in fact, we have the list that appears in Table 47 of your Bank Act review showing the total assets that these financial institutions have collectively.

My first question to you would be: how come they seem to have circumvented the Bank Act and have such an important, if you like, position established in our Canadian banking financial system?

Mr. Bouey: I think, Mr. Stevens, that these are institutions that wanted to carry on activities here. Banking legislation, as such, in the last revision, pretty well closed the door on foreign banks operating with the name "bank", but we have always, for many years, had this problem of what is the definition of a bank, what is essential there, and these people have come in. They have established subsidiaries but they have not called themselves "banks"; and they have operated in accordance with the laws of this country. They have not circumvented anything to my knowledge.

The ones who are purely representative offices, and they use the word "bank" there, are not doing a banking business. The ones who are at least collecting funds and lending, if I use those terms, are doing so in accordance with the laws of this country. So they are not the ones who created this loophole.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman: Governor, when you say "this loophole", it strikes me that it is not a loophole unless you want to look on it as a loophole, in that if you pick up a copy of the yellow pages in Toronto you will find that, under the word "bank", there are, I think, at least 35 banks listed that are all foreign banks. If you attend at their offices, you will find that in a great many cases—I cannot say a hundred per cent but in a great many cases—on the front door is the name of the bank.

Right next to my office in Toronto there is an office called the San Juan Bank. There is no suggestion that it is even a representative office. On other floors of that building there are various other banks that hold themselves out, as far as their name plates are concerned, as banks. I see them listed as being financial institutions here; the *Financial Post* tells me that, individually, their assets are; and I can only say that with all that evidence—and certainly, if the Committee would like, I will bring you pictures of these offices—I would have thought somebody in officialdom here in Ottawa would have had a trial case as to whether, in fact, this is outside the Bank Act.

My question to you is: why is it assumed that there is a loophole when certainly the evidence appears to be there. There is no loophole: it is just the question that somebody did

[*Translation*]

L'article 157 de la Loi sur les banques stipule que l'emploi du terme «banque» dans toute langue, etc., constitue une infraction. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, il y a bien des banques dans les édifices à bureaux de Toronto et de Montréal, et je suppose d'autres centres du Canaa, qui annoncent leurs activités. Je sais que du point de vue technique, il s'agit uniquement de bureaux de représentants, mais la liste figurant au tableau 47 de votre révision fait état des avoirs collectifs de ces institutions financières.

Premièrement, comment ces institutions ont-elles pu contourner la Loi sur les banques et s'établir de façon aussi importante dans le système bancaire canadien?

M. Bouey: Monsieur Stevens, il s'agit d'institutions qui voulaient s'implanter ici. Depuis la dernière révision, la législation bancaire a relativement bien fermé la porte aux banques étrangères se servant du titre «banque». Toutefois, la définition de ce qu'est une banque nous a toujours posé ce genre de difficultés dans le passé. Ces institutions ont créé des filiales, mais elles ne s'appellent pas des banques. De plus, elles se sont conformées aux lois de notre pays, elles n'en ont contourné aucune, à ma connaissance.

Les bureaux de représentants ne sont pas engagés dans des activités bancaires, bien qu'ils se servent du terme «banque». Les institutions qui recueillent des fonds et consentent des prêts agissent conformément aux lois de notre pays; elles n'ont pas profité d'échappatoires.

M. Stevens: Vous dites «échappatoire», mais cela dépend de votre interprétation, car vous trouverez le nom d'au moins 35 banques étrangères dans les payges jaunes de l'annuaire de Toronto. Dans la grande majorité des cas, le nom de la banque est inscrit sur la porte du bureau.

Juste à côté de mon bureau de Toronto, il y a un bureau appelé la San Juan Bank. On ne mentionne même pas qu'il s'agit d'un bureau de représentants. A d'autres étages de cet édifice, on peut voir le nom de banques sur les portes de différents bureaux. Elles font partie ici de la liste des institutions financières. Je peux lire dans le *Financial Post* quels sont leurs avoirs. Étant donné toutes ces preuves, et je puis en fournir au Comité s'il le souhaite, un fonctionnaire d'Ottawa aurait certainement dû vérifier s'il ne s'agissait pas vraiment d'activités bancaires.

Je vous demande donc pourquoi on suppose qu'il existe une échappatoire, alors que les preuves sont flagrantes. Il n'y a pas

[*Texte*]

not take it upon themselves to enforce the provisions of the Bank Act.

Mr. Bouey: Well, I do not agree. It is not a legal loophole. This gets us back to the definition of banking.

As far as the institutions that are collecting funds and lending money in Canada are concerned, and as far as I know, they are not in the business of soliciting and getting deposits that are transferable to third parties on demand. It is only this problem of the definition. They are lending institutions. Those are the ones we collect numbers from—we publish those. They are not hiding in any way.

To the extent that they use the word "bank", as far as I know, those are simply representative offices. They are not actually collecting funds and they are not lending them at least they are not doing so on the books of any operation in Canada. They are very much the same as bank officers who, for years, have gone from one city to another and operated out of hotel rooms soliciting business for their parent institutions but not booking the business in Canada, and that has never been illegal.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman. Well, if it has generally been regarded as a loophole then, did you ever ask the Minister of Finance to bring in an amendment to the existing Bank Act to ensure that if, in fact, there is a loophole that the loophole is plugged?

• 1145

Mr. Bouey: I did. What we have done about it in the Bank of Canada is, first of all, collected numbers and published them so everybody could see what was going on. In a speech a few years ago, I think about four years ago, I mentioned that this was a rather nominal situation. I am very pleased to see that Parliament is now dealing with it. I think the fact that they are dealing with it now is very useful. I hope it can get settled.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I would suggest this is after the fact. We already have perhaps three dozen banks of a foreign nature, who, in one way or another, are conducting business in Canada. My basic question is: why was it never proposed, if the Bank Act is inadequate, and hearing in mind there is concern in Canada regarding foreign penetration of our market, including foreign penetration on the foreign banking side, to take the simple expendient, if the act is not adequate, of simply amending the act to ensure that until Parliament decides whether foreign banks will be welcome in this country or not that they may not, at least indirectly, be active in the country prior to Parliament's decision?

Mr. Bouey: Well that is not really a question that I can answer. First, let me say that I do not think the situation has gone so far that it is, in any way, a problem that is overwhelming or too difficult to deal with. I also believe that it is reasonable to have some role for foreign banks in this country

[*Traduction*]

d'échappatoire; simplement, personne ne s'est jamais occupé d'appliquer les dispositions de la Loi sur les banques.

M. Bouey: Je ne suis pas d'accord. Il ne s'agit pas d'une échappatoire juridique. On en revient encore une fois à la définition de l'expression activités bancaires.

Pour autant que je sache, les institutions percevant des fonds et prêtant de l'argent au Canada ne s'occupent pas de dépôts transférables à des tierces parties sur demande. C'est la définition qui pose des problèmes. Il s'agit d'institutions de prêts. C'est sur elles que portent les statistiques que nous publions; elles ne se cachent en aucune façon.

Les institutions qui se servent du terme «banque» sont uniquement des bureaux de représentants. Elles ne sont pas habilités à percevoir des fonds ni à consentir des prêts; du moins, ces opérations n'apparaissent pas dans les registres d'une institution établie au Canada. On peut les assimiler aux agents de banques qui, pendant des années, se sont rendus d'une ville à l'autre, ont négocié des affaires pour la maison mère dans leurs chambres d'hôtel, sans réellement conclure de contrats au Canada. Cela n'a jamais été illégal.

M. Stevens: Monsieur le président, puisque l'on considère qu'il s'agit là d'une éhappatoire, avez-vous jamais demandé au ministre des Finances d'apporter une modification à la présente Loi sur les banques afin d'empêcher ce genre d'échappatoire?

M. Bouey: Je le lui ai demandé. Je vais vous expliquer ce qu'a fait la Banque du Canada. Tout d'abord, nous avons réuni des chiffres, que nous avons publiés afin que tout le monde soit au courant. Au cours d'une déclaration que j'ai faite il y a quelques années, environ quatre ans, j'ai mentionné qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une situation de fait. Je suis néanmoins très heureux que le Parlement se soit saisi de la question. Cela sera très utile et j'espère que la situation pourra être réglée.

M. Stevens: Monsieur le président, j'estime qu'il est un peu tard. Il y a déjà environ trois douzaines d'institutions bancaires étrangères qui font affaire au Canada, d'une façon ou d'une autre. Ma question est donc celle-ci: puisque la Loi sur les banques est inadéquate et puisque les Canadiens s'inquiètent de la pénétration étrangère sur nos marchés, y compris sur le marché des opérations bancaires, j'aimerais savoir pourquoi on n'a jamais proposé une mesure très simple, qui consiste à modifier la loi de façon à permettre au Parlement de déterminer si l'établissement d'une banque étrangère au Canada est bienvenu ou non. Un amendement à cette loi pourrait également interdire à ces institutions de faire indirectement des affaires au Canada avant que le Parlement n'ait rendu sa décision.

M. Bouey: Je ne peux pas vraiment répondre à cette question. Tout d'abord, je ne pense pas que la situation soit aussi grave que vous le dites ni que les problèmes dont vous parlez soient insolubles. Je pense que les banques étrangères ont un rôle à jouer au Canada et il est encore temps de définir ce rôle.

[*Text*]

and there is still time to settle that in a way that is reasonable. I think those of us who have had an interest in this have always expected that it would be dealt with in the revision to the banking legislation. I do not think we expected that that revision would be delayed as long as it turned out to be.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman. I was wondering then, has the Governor ever taken up with any of the banks concerned the fact that, notwithstanding the technical loophole, if you like, it is not in the national interest that these banks, in effect, start operating, to all intents and purposes, as a foreign financial institution in the country prior to them being so santioned under a bank act that, hopefully, would include their activities?

Mr. Bouey: Well, I do not make the laws of this country, Mr. Stevens. Many of these people have come to see me, and not all of them have come—there is nothing to stop them from incorporating provincially and setting up businesses without coming here to me—but, to the extent that they had come to see me, if they seemed to be asking for my blessing, I would point out that the Bank of Canada is not in the business of handing out blessings, that we operate in this country under laws, and they know what the laws are. I have also said that they should expect Parliament to deal with this question at some time. Unfortunately, it has taken quite a long time.

The Chairman: This will be your last question, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Well, all right. I will make a comment on what the Governor is saying.

• 1150

As the Governor well knows, England operates without any formal bank act at all, but let any foreign bank try directly or indirectly to participate in that market and certainly the Bank of England would respond in a very fast way to ensure that their entry into the United Kingdom would not be consummated.

But I have a more specific question to the Governor. When you say that you do not feel that the penetration has been anything, I do not think you used the words "to get alarmed about" but the general tone was that it is something that is manageable, do you not feel that the almost $4 billion of assets that they have already got established—including the fact that Citicorp, for example, have $680 million of assets alone, and that is over and above the Mercantile Bank activity, which is notionally above the $500 million ceiling that we are now contemplating in Bill C-15—is a pretty deep penetration into a country that until a few years ago felt that it had a prohibition against any foreign banking activity whatsoever?

The Chairman: Could you just reply to that and then we will move on?

Mr. Bouey: No, I do not think that is an alarming amount at all. It is pretty hard to see how one could have much less without banning foreign banks altogether, and as I said before, I am not in favour of that. That is not a high proportion of the total banking business in this country.

[*Translation*]

Ceux d'entre nous qui s'intéressent à cette question ont toujours pensé que cela pourrait se faire dfans le cadre de la révision de la législation bancaire. Nous ne pensions pas que cette révision se ferait attendre si longtemps.

M. Stevens: Monsieur le président, nonobstant l'échappatoire technique dont nous avons parlé, il n'est pas nécessairement dans l'intérêt national que ces institutions financières étrangères s'établissent au Canada avant qu'une loi sur les banques qui couvrirait leurs activités ne soit élaborée au Canada. Je voudrais savoir si M. Bouey a déjà discuté de cette question avec les banques concernées.

M. Bouey: Ce n'est pas moi qui fais la loi, monsieur Stevens. Très souvent, mais pas toujours, je reçois la visite des représentants de ces institutions. Rien ne les empêche de se constituer en société à l'échelon provincial et de monter une affaire sans me contacter. Si ceux qui viennent me consulter semblent vouloir obtenir ma bénédiction, je me contente de souligner que la Banque du Canada n'a pas pour fonction de donner sa bénédiction à quiconque et qu'il existe dans notre pays des lois à respecter. Je leur ai également dit que le Parlement se saisirait bientôt de la question. Malheureusement, cela a pris du temps.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Stevens.

M. Stevens: D'accord. Je voudrais faire une remarque sur ce qu'a dit M. Bouey.

Comme le sait fort bien le gouverneur, l'Angleterre n'a aucune loi sur les banques, mais qu'une banque étrangère essaie directement ou indirectement de prendre sa part du marché, vous pouvez être sûr que la Banque d'Angleterre répondra très rapidement pour s'assurer que cette banque étrangère ne pourra s'implanter au Royaume-Uni.

Mais j'ai une question plus précise à poser au gouverneur. Vous n'avez pas dit qu'il ne «fallait pas s'alarmer» de la pénétration de ces banques, mais c'était là l'idée générale de votre propos; ne croyez-vous pas cependant que le montant de presque quatre milliards de dollars qu'elles ont déjà à leur actif—sans oublier, par exemple, les 680 millions de dollars d'actif de la Citicorp, à elle seule, en plus de l'activité de la Mercantile Bank qui dépasse déjà de quelques poussières le plafond de 500 millions de dollars que nous nous proposons d'imposer grâce au Bill C-15—ne croyez-vous pas, dis-je, qu'il s'agit là d'une pénétration assez sérieuse dans un pays qui, jusqu'à il y a quelques années, croyait avoir interdit toute activité aux banques étrangères?

Le président: Pourriez-vous répondre à cette question, et nous passerons ensuite à quelqu'un d'autre?

M. Bouey: Non, je ne crois pas que ce soit un montant inquiétant. La seule façon de diminuer ce montant serait de frapper d'interdit toutes les banques étrangères et, comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas du tout en faveur de ce genre de

[*Texte*]

The Chairman: While we still have our quorum, I wonder whether I could put to you the report of the steering committee's meeting last Friday. It has been circulated by our Clerk and I simply would receive a motion from Mr. Lambert that the steering committee report be adopted. Is that agreed?

Mr. Clermont.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, you hit us so suddenly with some of these things. Do you not want any discussion on the steering committee report?

The Chairman: We could have discussion on it. I would like to get it settled, if you want to have discussion on it, but I also want to get through the list of people who would like to ask questions of the Governor. Perhaps we could just take this and table it for a few minutes and then come back to it.

Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Bouey, ma première question a trait aux modifications que le Bill C-15 va apporter à la Loi sur la Banque du Canada et vous mentionnez dans votre mémoire:

> Les modifications se divisent en deux catégories principales, soit, d'une part, celles qui découlent du projet de fondation de l'Association canadienne des paiements et, d'autre part, celles qui mettent à jour certaines dispositions de la Loi ou accroissent, de façon négligeable et pour diverses raisons, les pouvoirs actuels de la Banque de Canada.

Vous dites en outre:

> Le premier groupe d'amendements a pour objet de permettre aux institutions parabancaires qui font partie de l'Association canadienne des paiements d'utiliser les services de la Banque du Canada . . .

et plus loin:

> La principale différence par rapport à la situation actuelle est que, même si les comptes de dépôts ouverts au nom des banques à charte peuvent servir à des fins de compensation, ils ne font pas moins partie intégrante des réserves-encaisse obligatoires, tandis que les dépôts des institutions parabancaires membres de l'Association canadienne des paiements serviraient uniquement à la compensation.

Et si je me reporte au mémoire de la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, je vois ici à la page 2:

> Évidemment, tous les membres de l'Association canadienne des paiements devront prévoir le règlement quotidien des effets de compensation qui leur seront présentés suivant les règles et les règlements de l'Association. Sans connaître à l'avance ces règles et règlements, nous comprenons qu'ils seront orientés uniquement vers les besoins de la compensation, qu'ils auront la souplesse nécessaire pour tenir compte des besoins de chaque institution financiére et qu'en aucun cas ils ne se traduiront par un même

[*Traduction*]

mesure. La proportion n'est pas élevée, eu égard au chiffre total d'affaires des banques de notre pays.

Le président: Tandis que nous avons encore le quorum, je crois qu'il serait opportun de vous présenter le rapport dressé par le comité de direction lors de sa réunion de vendredi dernier. Notre greffier vous en a déjà remis un exemplaire, et je voudrais tout simplement accepter la motion de M. Lambert portant que le rapport du comité de direction soit adopté. C'est d'accord?

Monsieur Clermont.

M. Stevens: Monsieur le président, vous nous donnez toujours ces choses sans grand avertissement. Ne voulez-vous pas de débat portant sur ce rapport du comité de direction?

Le président: Nous pourrons en discuter. J'aimerais bien régler tout cela, si vous voulez en discuter, mais j'aimerais aussi donner l'occasion à ceux qui veulent poser des questions au gouverneur de le faire. Peut-être pourrions-nous déposer le rapport pour le moment et y revenir un peu plus tard.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Bouey, my first question concerns the amendments that Bill C-15 is going to bring about in the Bank of Canada Act, and you mention in your brief:

> These amendments fall into two basic categories—those that are consequential to the proposed establishment of the Canadian Payments Association and those that update certain provisions of the Act or add marginally to the Bank's existing technical powers for other reasons.

You also say:

> The thrust of the first group of amendments is to allow non-bank members of the CPA to effect their settlements with other members through the Bank of Canada . . .

And even further:

> The essential difference is that such deposit accounts held by the chartered banks, while available for making clearing settlements, are an integral part of the system of minimum cash reserve requirements, whereas in the case of non-bank members of the CPA these deposit accounts would be maintained for the purpose of clearing settlements only.

And if I refer to the brief from the Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, I see here on page 2:

> Of course, all the members of the CPA will have to provide for daily payment of cleared items presented to them according to the rules and regulations of the Association. Without knowing those rules and regulations in advance, we understand that they will be solely oriented towards clearing needs, that there will be sufficient flexibility to take into account the needs of each financial institution and that in no case will they be translated by a same given percentage of the deposit liabilities of each financial institution.

[*Text*]

pourcentage donné du passif-dépôts de chaque institution financière.

• 1155

Voici ma question: est-ce que cela voudrait dire que l'organisme pour le règlement quotidien des effets de compensation est déjà créé ou si ce dispositif sera créé par les membres de l'Association canadienne des paiements? Vous vous rappelez, monsieur Bouey, les caisses populaires, entre autres, s'opposaient pour différentes raisons à ce qu'il y ait des réserves en caisse à la Banque du Canada.

Mr. Bouey: The difference I was trying to draw attention to, Mr. Clermont, was that the banks are subject to a minimum legal requirement by law which they must maintain even though they also use those balances for clearing settlements. By the end of the reserve period they must meet their minimum reserve requirements.

Now there is no requirement for the near banks. They will, one way or another, have to decide themselves how much money they have to keep there in order to meet the clearing swings against them. But even there we are prepared, under certain conditions, to make short-term advances if they happen to run into some unforeseen large clearing swing. But it is not a legal requirement.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Bouey, en somme les amendements suggérés pour la Banque du Canada dans le Bill C-15 ont seulement pour but de donner aux institutions parabancaires, dont les caisses populaires, la possibilité de recourir aux services de la Banque du Canada, si elles le veulent. Mais ce n'est pas obligatoire parce que si je me réfère au deuxième paragraphe de la page 2 de ce même mémoire que j'ai cité, je lis ceci:

> Nous avons constaté avec satisfaction que l'on n'a pas confié à la Banque du Canada la responsabilité d'assumer la solvabilité de toutes les institutions financières, laissant ce rôle aux provinces, aux régimes d'assurance-dépôts et aux divers fonds de sécurité pour les institutions de juridiction provinciale.

Alors, cette modification va donner aux institutions parabancaires la possibilité d'avoir recours aux services de la Banque du Canada si à un moment donné leur encaisse n'est pas suffisante pour régler la compensation quotidienne.

Mr. Bouey: That is correct, and no one other than the bank is required maintain a deposit account with the Bank of Canada. If they wish to do so, they can.

M. Clermont: Monsieur à la page 6 de la version française de votre mémoire, il y a un mot qui m'a fait sauter. Mais si je lis le texte anglais original, j'ai l'explication. Vous dites au premier paragraphe:

> Par ailleurs, je crois aussi que le principe visant à imposer des limites à la croissante des banques étrangères au Canada n'est pas insensé;

Mais en anglais je lis:

[*Translation*]

Here is my question: does that mean that the organization for daily clearing of items has already been set up or will this organization be set up by the members of the CPA? You remember, Mr. Bouey, that the caisses populaires, amongst others, were opposed for different reasons to having reserves with the Bank of Canada.

M. Bouey: La différence que j'essayais de souligner, monsieur Clermont, c'est que les banques sont assujetties à des exigences minimums de par la loi quant au montant qu'elles doivent maintenir même si elles s'en servent aussi à des fins de compensation. A la fin de la période de réserve, elles doivent répondre aux exigences minimums concernant les réserves.

Il n'existe pas de telle exigence pour les institutions parabancaires. Elles devront, d'une façon ou d'une autre, décider par elles-mêmes combien d'argent elles doivent garder en réserve pour fins de compensation. Encore là, à certaines conditions, nous sommes prêts à leur avancer des fonds à court terme si jamais il était question d'une compensation importante et imprévue. Mais ce n'est pas une exigence de la loi.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Bouey, in a word, the objective of the amendments suggested for the Bank of Canada in Bill C-15 is only to give to the near banks, amongst which are the caisses populaires, the possibility to use the services of the Bank of Canada if they so wish. But it is not an obligation because if I refer to the second paragraph of page 2 of the brief I quoted, I see:

> We note with satisfaction that the Bank of Canada was not given the responsibility of assuming the solvency of all financial institutions, leaving that role to the provinces, to the insurance deposit plans and the different security funds for institutions under provincial jurisdiction.

So this amendment is going to give near banks the possibility of using the services of the Bank of Canada, if at a certain point, they do not have sufficient funds for daily clearing purposes.

M. Bouey: C'est exact et on exige des banques seulement qu'elles gardent certains montants en dépôts auprès de la Banque du Canada. Si elles le désirent, elles peuvent le faire.

Mr. Clermont: Sir, on page 6 of the French version of your brief, there is a word that I found astounding. But if I read the original English text, everything is clear. The first paragraph states:

> Par ailleurs, je crois aussi que le principe visant à imposer des limites à la croissance des banques étrangères au Canada n'est pas insensé;

But in English, it says:

[*Texte*]

> At the same time I feel that the principle of applying some limits to the growth of foreign banks in Canada is not unreasonable . . .

That is quite a difference.

Mr. Bouey: I guess my reply to that is that they are both right.

M. Clermont: Je ne voudrais pas commencer à me disputer avec vous, monsieur Bouey, sur la signification d'un mot, mais je crois que le mot anglais est un peu moins fort que le mot «insensé».

Mr. Bouey: Yes, I think that is right.

M. Clermont: A la même page, la page 6, au sujet des banques étrangères, vous dites au deuxième paragraphe:

> Les dispositions relatives aux banques étrangères n'auraient pas, à mon avis, de répercussions considérables sur la mise en œuvre de la politique monétaire. Étant donné que ces institutions obtiendront vraisemblablement sur les marchés financiers canadiens la plus grande partie des fonds qu'elles verseront au Canada, elles devront, elles aussi, tenir compte de la structure des taux d'intérêt canadiens dans la recherche de ces fonds.

On nous apporte aussi comme argument qu'elles ne seraient pas susceptibles d'être influencées par la persuasion morale. Vous dites, dans ce même mémoire que cette méthode est très rarement employée par la Banque du Canada.

• 1200

Mr. Bouey: That is correct. We operate almost exclusively through the cash reserve system. These banks will be affected by what happens in the money market and they also have to maintain reserves in the Bank of Canada, or at least they have to maintain minimum reserves. I have some difficulty thinking of circumstances under which I would want to exercise moral suasion but I cannot believe it is likely to occur to any important extent.

M. Clermont: Monsieur Bouey, je vais vous poser la même question que j'avais posée à votre prédécesseur en 1966-1967 à l'occasion de la revision de la Loi sur les banques.

En tant que gouverneur de la Banque du Canada, vous acceptez que les parabanques, les institutions parabancaires, les caisses populaires et les *credit union* ne soient pas obligés d'avoir des réserves à la Banque du Canada.

Une des raisons que vous donnez est que l'outil qui est à la disposition de la Banque du Canada, entre autres, c'est le taux d'escompte qui doit être suivi normalement par toutes ces institutions, qu'elles aient ou non des réserves bancaires à la Banque du Canada.

Vous êtes convaincu; malgré le fait que ces institutions n'ont pas de réserves à la Banque du Canada, que la Banque du Canada peut agir sur le marché des changes pour établir une politique monétaire.

Mr. Bouey: Yes, Mr. Clermont, I am satisfied on that score. Perhaps I should make it clear when I say that. I am satisfied that that is the situation now. I suppose if one looked many years ahead and found a situation where the banking system

[*Traduction*]

> At the same time I feel that the principle of applying some limits to the growth of foreign banks in Canada is not unreasonable . . . .

Ce n'est pas la même chose!

M. Bouey: Les deux versions me semblent bonnes.

Mr. Clermont: I do not want to get into a discussion with you, Mr. Bouey, about the meaning of a word, but I believe that the English word is not quite so strong as the word «insensé» which means insane, stupid.

M. Bouey: Oui, je crois que vous avez raison.

Mr. Clermont: On the same page, on page 6, concerning foreign banks, you say in the second paragraph:

> The proposals with respect to foreign banks do not in my view have significant implications for the implementation of monetary policy. Because these institutions are likely to raise most of the funds they will be lending in this country from financial markets in Canada, they too will have to compete for funds within the prevailing structure of our domestic interest rates.

It is argued that foreign banks are less likely to respond to morale suasion. You also say in the brief that the Bank of Canada rarely makes use of moral suasion.

M. Bouey: C'est exact. Nous nous servons presque entièrement, des réserves en espèces. Ces banques subiront les fluctuations du marché monétaire et seront obligées de maintenir des réserves minimums à la Banque du Canada. Il serait difficile pour moi d'imaginer les circonstances dans lesquelles je me servirais de la persuasion morale, et je ne pense pas qu'on sera obligé d'y avoir recours très souvent.

Mr. Clermont: Mr. Bouey, I shall ask you the same question I asked your predecessor in 1966-67, at the same time of the last revision of the Bank Act.

As Governor of the Bank of Canada, you do not require the near banks, such as the caisses populaires and the credit unions, to have reserves in the Bank of Canada.

One of the reasons you invoke is the fact that all these institutions, whether or not they have reserves in the Bank of Canada, must follow the current rate of exchange.

In spite of the fact that these institutions do not have any reserves in the Bank of Canada, you are convinced that your bank can establish monetary policy and function efficiently on the money market.

M. Bouey: Oui, monsieur Clermont, je n'ai pas de doute à cet égard. Je dois ajouter cependant que je n'ai pas de doute au sujet de la situation actuelle, mais si dans l'avenir les banques s'emparent d'une bonne partie du marché des dépôts, on

[*Text*]

had contracted a good deal of the total deposit business, one might worry about that. However, I do not think that is likely to happen and under current conditions I am satisfied.

M. Clermont: Je me reporte maintenant à la page 5, version française, de votre mémoire. Vous dites, en ce qui concerne les réserves-encaise:

> Toutefois, les dispositions relatives aux réserves-encaisse en vigueur dans notre pays ne constituent que l'un des nombreux aspects du cadre complexe des lois fédérales et provinciales régissant nos institutions de dépôt qui soulèvent des questions de cet ordre. Par conséquent, toute tentative de formulation d'un jugement bien pensé sur l'équité ou le manque d'équité de cette différence, et des autres différences, dans la manière dont sont traitées des institutions exerçant des activités de plus en plus semblables comporte inévitablement de délicats jugements de valeur.

Alors, vous dites que c'est d'un des aspects. Pourriez-vous énumérer d'autres aspects pour l'information des membres de ce Comité?

Mr. Bouey: Mr. Clermont, if you look at all the laws that affect these institutions that compete for deposits, you will find they operate under quite different conditions. One of them is the cash reserve requirement on which no interest is paid. That is the one I referred to, but there are many others. Then they come under provincial laws that set out liquidity requirements. A certain proportion of assets must be allocated to particular things. Some activities are prohibited. Some deposit-taking institutions are allowed to engage in the trust or fiduciary business. Others are not. The extent to which there is leverage under the shareholders' equity varies a good deal from one place to another. All of these are the kinds of things that affect the ability of institutions to compete. I suppose even the word "bank" is an advantage in some cases. So there is a complex system and it is not easy to say that you know when you have an equitable situation.

• 1205

M. Clermont: Merci monsieur le président, merci monsieur Bouey.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask the Governor for my own clarification a little bit. On page 3 he states:

> It is the amount of cash supplied by the central bank in excess of the banking system's minimum requirements that is at the heart of the control mechanism.

Just what do you mean by "the amount of cash?" Is that printed money or is it an increase or decrease in the deposit liability?

Mr. Bouey: The banks' cash reserves for this purpose include their holdings of all paper money, the bank notes and also their deposit balances in the accounts they keep with us. It

[*Translation*]

pourrait peut-être s'inquiéter. A mon avis, cela ne se produira pas et pour l'instant je n'ai pas de crainte.

Mr. Clermont: On page 5 of the English version of your brief you make the following statement concerning reserve requirement:

> However, in this country the system of reserve requirements is only one of many provisions in the complex framework of federal and provincial laws governing our deposit-taking institutions that raise similar issues. It is therefore inevitable that difficult value judgments must be made in attempting to reach a balanced view about the equity or lack of equity arising from this and other dissimilarities of treatment among institutions that are engaged in increasingly similar activities.

That you state is one aspect of reserves requirement policy. What are other aspects of this problem?

M. Bouey: Monsieur Clermont, si vous jetez un coup d'œil sur toutes les lois qui portent sur les institutions de dépôts, vous allez trouver qu'elles s'appliquent de différentes façons selon les circonstances. Il y a par exemple les réserves-encaisse sur lesquelles on ne paie pas d'intérêt. Ce n'en est qu'une, mais il y en a beaucoup d'autres, et elles sont toutes régies par les lois provinciales qui établissent les réserves-encaisse. Une certaine partie des liquidités doit être utilisée en tenant compte des dispositions de la loi, et certaines activités sont interdites. Quelques institutions de dépôts peuvent agir comme des fiducies, d'autres pas. La mesure dans laquelle on peut se servir du capital des actionnaires varie d'endroit en endroit. Voilà les facteurs qui déterminent jusqu'à quel point une institution peut être concurrentielle. Même l'utilisation du terme «banque» peut être un avantage. Le système est très compliqué et il n'est pas toujours facile de dire quand les circonstances sont justes et équitables.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman; thank you, Mr. Bouey.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Merci, monsieur le président. Je voudrais avoir quelques éclaircissements du gouverneur. A la page 3 de son mémoire il dit ce qui suit:

> On peut dire en résumé que la politique monétaire procède principalement en agissant sur le montant des réserves-encaisse que le système bancaire détient en sus du minimum exigé.

Qu'entendez-vous par «le montant des réserves-encaisse?» S'agit-il de l'argent imprimé ou de l'augmentation ou de la diminution de cette obligation que constituent les dépôts?

M. Bouey: Les réserves-encaisse de la banque à ce titre incluent la monnaie de papier, les billets de banque et les soldes de dépôts dans les comptes que les banques ont avec

[*Texte*]

is the sum of those two that I am talking about. The minimum requirement applies to the sum of those two.

Mr. Ritchie: Let us say, for example, they have $1 million one day; how do you increase the amount of cash the next day assuming you want them to have more cash for a specific purpose?

Mr. Bouey: There are quite a number of ways we can do it. Perhaps the simplest one to describe is where we might buy government securities in the market, treasury bills or bonds. When we pay for those with a cheque on the Bank of Canada, that cheque would eventually come back and be deposited in an account of a bank with the Bank of Canada so that both our assets and liabilities would have increased and the cash reserves of the banking system as a whole would have increased. We would not know which bank's reserves would go up; that would depend on which bank had the client who bought securities. That is only one of a number of ways in which we can operate, but that is perhaps the clearest one.

Mr. Ritchie: You would provide these excess cash reserves when you wished that it would be a stimulus to the economy I presume. That would be the end result hopefully.

Mr. Bouey: There are almost always some excess cash reserves because the banks have to meet the legal requirement, but sometimes they are much lower than others. It is the degree to which we keep the system tight and also in relation to what the banks want. Sometimes the banks tend to want to hold higher excess cash reserves than at other times, so we are constantly adjusting our position to what they are doing and what the market effects are.

Mr. Ritchie: You use the term "the chartered banks . . . invest more actively in money market instruments." I presume these are mortgages or loans.

Mr. Bouey: I think in that particular case—in the first instance they are more likely to put their money in short-term assets, day loans to money market dealers, call loans to investment dealers—these are very liquid things; then treasury bills or perhaps short-term paper. Those are the most liquid things and that is how they would tend to react first. It is probably only after they have built up their liquidity a bit that they would start competing more aggressively for loans.

Mr. Ritchie: The converse side is that by making cash scarce the bank will lend less and hopefully the individual will save more instead of buying. Farther along in your paragraph you say:

> excess cash relatively scarce . . .

It comes down to the individual customer or the individual citizen. By making cash scarce you really induce him to save you hope and not buy goods. Is that correct?

Mr. Bouey: In the end the system works through interest rates. It is interest rates that control the supply of money; the mechanism for control is by operating on interest rates, and the level of interest rates will affect how much people are willing to borrow and also the willingness to hold financial assets. The final link between the central bank and the real

[*Traduction*]

nous. Je parle ici du total. Le minimum exigé s'applique au total.

M. Ritchie: Supposons que les banques ont 1 million de dollars une journée. Comment faites-vous pour augmenter leur encaisse le jour suivant supposant que vous vouliez le faire dans un but précis?

M. Bouey: Il y a plusieurs façons de procéder. La plus simple consiste à acheter des obligations du gouvernement sur le marché, des billets ou des obligations du Trésor. Lorsque nous achetons ces obligations, billets ou obligations, nous payons par chèque, sur la Banque du Canada, ce qui nous revient sous forme de dépôts dans le compte d'une banque auprès de la Banque du Canada. Donc, notre actif et notre passif ont augmenté, les réserves-encaisse du système bancaire de façon générale ont augmenté. Nous ne savons pas quelle banque a augmenté ses réserves; c'est la banque qui a un client qui a acheté des obligations. C'est là un des moyens que nous avons à notre disposition, mais c'est le plus simple à expliquer.

M. Ritchie: Je suppose que vous augmentez ces réserves-encaisse lorsque vous voulez stimuler l'économie. C'est le but visé.

M. Bouey: Il y a presque toujours un excédent de réserves-encaisse parce que les banques doivent faire face à leurs obligations devant la loi. Cet excédent varie cependant. Tout dépend du degré de reserrement du système, tout dépend de la volonté des banques également. Il arrive que les banques veuillent détenir un plus fort excédent de réserves-encaisse. Nous nous alignons constamment sur leur position et sur la réaction du marché.

M. Ritchie: Vous dites: «. . . les banques à charte seront portées à investir d'avantage dans des titres du marché monétaire.» Je suppose qu'il s'agit d'hypothèques on de prêts.

M. Bouey: Premièrement, elles seront portées à investir leur argent dans des titres à court terme, des prêts au jour le jour aux négociants sur les marchés financiers, des prêts aux négociants en valeur. Ce sont les placements les plus liquides. Il y a ensuite les billets du trésor ou les titres à court terme. Ce serait donc la première réaction des banques. Ce n'est probablement qu'après avoir accru quelque peu leurs actifs liquides qu'elles commenceraient à faire une plus grande concurrence au niveau des prêts.

M. Ritchie: En revanche, si l'on réduit le montant des réserves-encaisse, les banques prêtent moins et les particuliers épargnent au lieu d'acheter. Plus loin, vous dites:

> . . . réduit dans une certaine mesure le montant des réserves excédentaires . . .

Tout dépend de la réaction du client ou du citoyen ordinaire. En réduisant les réserves excédentaires, vous espérez seulement qu'il épargnera au lieu d'acheter. C'est bien cela?

M. Bouey: Le système utilise les taux d'intérêt. Ce sont les taux d'intérêt qui contrôlent la masse monétaire. Les taux d'intérêt déterminent quelle mesure les gens vont emprunter et dans quelle mesure ils vont avoir recours aux titres financiers. Le lien entre la Banque centrale et l'économie réelle en

[*Text*]

economy is how individuals and firms respond to the change in the cost of money.

• 1210

Mr. Ritchie: How do you relate your actions to the economy as a whole? You look over the employment statistics and . . .

Mr. Bouey: Yes, we watch them all, constantly. We also feel that we can operate quite successfully by having an intermediate target which is a target for the money supply. We watch that carefully, too. We set a target for the growth in a narrow definition of the money supply and we try to keep the growth of the money supply within that range, constantly looking at what is happening to the economy. We are really interested, of course, not in the money supply for the sake of money supply but in the final results in terms of employment—output, prices, balance of payments, that kind of thing. So we watch the whole economy very carefully.

Mr. Ritchie: May I ask you, this decision-making process, does it fall on you, the Governor, or advisers?

Mr. Bouey: Certain advisers.

Mr. Ritchie: How do you arrive at these? Can you give me an idea?

Mr. Bouey: It is a matter of analysing the economic situation at all times. The responsibility for monetary policy falls on the board of directors of the Bank of Canada. I am chairman of the board and chief executive officer, and my responsibilities follow from that.

If you would like to look at the way we manage the bank internally, the way in which monetary policy is decided, I can refer you to an article that we produced for the Royal Commission on management and accountability, I think it was, where we described the responsibilities of the governor and the board of directors and so on. I will be glad to give you or all members of the Committee a copy of that if you would like to have it.

Mr. Ritchie: I think I would, Mr. Chairman. It is always a bit confusing to me how you are a creature of the government to some extent but how you are also independent of the government to some extent, and presumably you should be independent to carry out your duties in a non-biased way, shall we say. How are those guidelines laid down? Are they largely what the individuals concerned on the government's side and the bank's side . . . ?

Mr. Bouey: The system really follows from the provisions of the Bank of Canada Act. The act places the responsibility for monetary policy on the bank, on the board of directors. For that reason the bank has no excuse for not following the policy that it thinks is appropriate. The governor has no excuse for not following a policy that he thinks is correct. The act does require consultation between the governor and the Minister of Finance. That is set out in the act. It is also specified that if there is a disagreement on monetary policy, and I would take this to be a substantial disagreement on a matter of detail, then there should be further consultation. If that cannot resolve the situation then the minister, with the approval of the

[*Translation*]

définitive tient à la réaction des particuliers et des sociétés aux fluctuations du coût de l'argent.

M. Ritchie: Comment évaluez-vous les effets des mesures que vous prenez sur l'économie d'une façon générale? Vous examinez les chiffres sur l'emploi et . . .

M. Bouey: Nous surveillons constamment tous ces indicateurs. Nous pensons avoir du succès également en nous fixant des objectifs à moyen terme pour la masse monétaire. Nous surveillons de très près ces objectifs. Nous fixons un objectif de croissance, par exemple, dans le contexte étroit de la masse monétaire. Nous essayons ensuite de rester à l'intérieur de ces limites en examinant constamment les réactions de l'économie. Nous ne sommes pas intéressés à la masse monétaire comme telle, mais au résutat relativement à l'emploi, au rendement, aux prix, à la balance commerciale etc. Nous surveillons donc l'économie de très près.

M. Ritchie: Le processus de décision passe par vous-même, en tant que gouverneur, ou par des conseillers?

M. Bouey: Certains conseillers.

M. Ritchie: Comment procédez-vous? Vous pouvez me dire un peu comment vous y arrivez?

M. Bouey: Il s'agit d'analyser la conjoncture économique en tout temps. La responsabilité en matière de politique monétaire appartient au conseil d'administration de la Banque du Canada. Je suis président du conseil d'administration et directeur général. Ce sont mes responsabilités.

Si vous voulez savoir comment nous procédons pour l'administration interne, comment nous décidons de la politique monétaire, je puis vous envoyer un article que nous avons préparé pour la Comission royale d'enquête sur la gestion et l'imputabilité, je ne suis pas sûr du titre. Nous y décrivons les responsabilités du gouverneur et du conseil d'administration. Je pourrai vous en remettre un exemplaire ainsi qu'à tous les membres du comité si vous le désirez.

M. Ritchie: S'il vous plaît, monsieur le président. Je suis toujours un peu intrigué par votre situation qui fait que vous êtes issu du gouvernement dans une certaine mesure, alors que vous en êtes également indépendant. Je suppose qu'il faut que vous soyez quelque peu indépendant pour vous acquitter de vos fonctions d'une façon impartiale. D'où viennent les directives? Viennent-elles surtout du gouvernement, de la banque . . . et?

M. Bouey: Le système fonctionne de la façon prévue dans la Loi sur la Banque du Canada. La loi charge la banque et son conseil d'administration d'établir la politique monétaire. La banque n'a pas de raison de suivre une politique autre que celle qu'elle juge la plus appropriée. Le gouverneur n'a pas d'excuse de ne pas suivre la politique qu'il juge correcte. La loi exige la consultation entre le gouverneur et le ministre des Finances. Les modalités en sont définies dans la loi. Il est mentionné que s'il y a désaccord concernant la politique monétaire, je suppose ici qu'il doit s'agir d'un désaccord important et non pas d'un détail, la consultation doit se poursuivre. Ce n'est que si la situation devient sans issue que le ministre, avec l'approbation

[*Texte*]

Governor in Council, has the authority to issue a directive to the bank. Specific terms for a specific period must be published to say what monetary policy must be. But unless there is the directive, the central bank must take full responsibility for its actions. There has never been a directive.

Mr. Ritchie: Turning to another area, we have had relatively few banks, it seems to me, in the last dozen or 20 years. Most of our present-day banks have been around a long time, I guess longer than most of us can remember. In other words, there has not been much entry of new banks into the banking system. Do you think we should have had more banks? Would it have been better to have had more banks in the system, in your opinion? Will this facilitate the entrance of new banks into the system, if this is desirable. This may be an opinion, I know.

• 1215

Mr. Bouey: I would always like to see more banks. I would have liked to see more banks in the past. I think we did go through a period where it seemed much easier to set up a trust company or to start a credit union than start a bank. I think the arrangements that are being proposed here will help somewhat. I do not think they will change the nature of our banking system for a long time though, because our large banks are very large.

Mr. Ritchie: Do you think the concentration of larger banks in central Canada has tended to give a different character to our country than the financial system that might have been, say, had we followed the U.S.?

The Chairman: That will be your last question, Mr. Ritchie?

Mr. Bouey: I do not really know what the situation would have been if things had followed a different course. The banking system is pretty concentrated but, fortunately, I think it is not so concentrated that there is not a good deal of competition between the banks.

The Chairman: I wonder, since we have gone around once, if I could ask just a couple of questions. We do not have a quorum now to look at this report. We can discuss it but not vote on it now.

I would like to ask you, Governor Bouey, if you have considered at all the impact that the arrival of foreign banks officially into Canada will have on the existing banks here in our country. There is a feeling expressed editorially across the country and in some parts that the Canadian banks would suffer a great deal if foreign banks took maximum advantage of the opportunities that are proposed in this legislation. Have you considered that, and what do you think will be the impact on them of the measures that are being put to us by the government?

Mr. Bouey: Mr. Chairman, the first thing I say is that one has to remember that these banks, in calling themselves something else, are here now, and to that extent it does not change.

[*Traduction*]

du Gouverneur en conseil, a le pouvoir d'émettre une directive à l'intention de la banque. Des conditions précises, pour une période précise, doivent être publiées indiquant la politique monétaire à suivre. A défaut de directive, cependant, la Banque centrale assume l'entière responsabilité de ses actions. Il faut souligner qu'il n'y a jamais eu de directive.

M. Ritchie: Je passe à un autre sujet. Il y a eu très peu de nouvelles banques au cours des 12 ou 20 dernières années. La plupart des banques actuelles existent depuis fort longtemps. En d'autres termes, le système bancaire est demeuré à peu près le même. Croyez-vous qu'il devrait y avoir plus de banques? Ce serait préférable, selon vous? La présente mesure faciliterait-elle l'arrivée de nouvelles banques sur le marché? Le souhaitez-vous?

M. Bouey: Je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait davantage de banques, et j'aurais aimé que cela soit le cas dans le passé. Nous venons de traverser une période où il semblait plus facile d'ouvrir une société de fiducie ou une caisse populaire que d'ouvrir une banque. Je pense que les propositions faites ici rectifieront cette situation, mais elles ne changeront certainement pas du jour au lendemain la nature de notre système bancaire car nos grandes banques sont vraiment très grandes.

M. Ritchie: Pensez-vous que la concentration de grandes banques dans le centre du Canada a donné à notre système financier un caractère tout à fait différent de ce qu'il aurait été si nous avions suivi l'exemple américain?

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Ritchie.

M. Bouey: Je ne peux pas vraiment vous dire dans quelle situation nous nous trouverions si les choses avaient été différentes. Le système bancaire est assez concentré mais je pense, et heureusement, qu'il y a quand même suffisamment de concurrence entre les banques.

Le président: Étant donné que le premier tour est terminé, me permettez-vous de poser une ou deux questions? Nous n'avons pas le quorum pour étudier ce rapport. Nous pouvons discuter mais nous ne pouvons pas le mettre aux voix.

J'aimerais vous demander, monsieur Bouey, si vous avez étudié toutes les conséquences qu'aura l'implantation officielle de banques étrangères au Canada sur nos banques canadiennes? Beaucoup de journaux de notre pays affirment que les banques canadiennes seront grandement lésées si les banques étrangères profitent au maximum de toutes les possibilités qui leur sont offertes dans ce projet de loi. Y avez-vous réfléchi? Quel sera, à votre avis, l'impact de ces mesures sur les banques canadiennes?

M. Bouey: Monsieur le président, il ne faut pas oublier que ces banques, sous le couvert d'autres noms, sont déjà au Canada et, dans ce sens, cela ne change rien à la situation. Le

[*Text*]

It is only to the extent to which they may grow under this legislation faster than they would otherwise have grown.

The Chairman: If I could interject, are they now at the 15 per cent limit?

Mr. Bouey: No, I would not think so, But under the present system of course there is technically no limit on how far they could grow. I do not think the scope that is provided in the legislation should be a cause for concern. At the same time, as I have indicated in my opening statement, I think it is a good idea to have these limitations. I think they should be useful. We do not want to protect our institutions unduly from competition. The competition that the foreign banks provide I think will be helpful. On the other hand, we do not want to take risks that because of their connection with foreign ownership they might have too great an advantage over our own financial system for reasons that are not economic.

The Chairman: Perhaps you have noted what the European banks told us about the arrival of the American banks into Europe. They said that they found out that they, themselves, as European banks, were sleeping giants and that the arrival of the Americans, with American practices, had an enormous effect on sharpening them up, making them more efficient and more profitable. But they also noted—perhaps they were being polite—that here in Canada we have a special problem, which none of them chose to define, but I took it that they meant the high degree of foreign ownership of the business sector of our economy.

Do you think our banks in that sense are sleeping giants that could benefit from extra competition, or do you think that the risk that we take is all a risk on the side of weakening them?

Mr. Bouey: Oh, I am always in favour of a little more competition. I do not think the amount being proposed should weaken the banks. I doubt that they are sleeping giants. I think you will have a hard time finding some technique that an American bank uses that is not known to Canadian banks. After all, they do compete outside the country.

But I am anxious that they not be subject to competition that is unfair, for the reasons we have mentioned.

This is a unique situation. We do live beside a very large country with a huge advertising overflow. I guess the names of some American banks are better known to Canadians than some of the smaller chartered banks in this country. We do have this foreign-ownership situation in which the parent companies deal with a certain American bank. This may apply to some other countries as well but not to the same extent, and it would probably be natural and convenient for them to deal with the subsidiary here if there were no restrictions. Those are, I think, unfair advantages connected with the degree of foreign ownership we already have in this country.

I do not know that this would happen. I am not suggesting that I do know. Maybe it would not. Maybe years from now we will look back and say there was no need to worry about

[*Translation*]

problème ne se pose donc que dans la mesure ou ces banques pourront se développer en vertu de cette loi beaucoup plus vite qu'elles ne l'auraient fait autrement.

Le président: Doivent-elles respecter la limite de 15 p. 100?

M. Bouey: Je ne pense pas. Toutefois, selon le système actuel, l'expansion de ces banques n'est soumise à aucune limite et je ne pense pas que ce qui est proposé dans le projet de loi à cet égard soit une source d'inquiétudes. Toutefois, je pense également, comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration préliminaire, que c'était une bonne idée d'avoir imposé de telles limites. Elles devraient être utiles. Il ne faut pas protéger exagérément nos établissements de la concurrence. Celle qu'offrent les banques étrangères sera utile. Par ailleurs, il ne faut pas que, en raison de leurs liens avec des intérêts étrangers, ces banques étrangères aient beaucoup trop d'avantages par rapport à notre système financier.

Le président: Vous avez peut-être pris note de ce que les banquiers européens nous ont dit au sujet de l'implantation de banques européennes en Europe. Ils ont en effet constaté qu'ils n'étaient que des géants endormis et que l'arrivée des banques américaines et de leurs nouvelles pratiques avait considérablement contribué à les réveiller et à les rendre plus efficaces et plus rentables. Ils ont toutefois reconnu, par politesse peut-être, que nous avions un problème particulier au Canada qu'aucun d'entre eux n'a osé définir, mais je suppose qu'ils voulaient parler de l'importance de la mainmise étrangère sur notre économie.

Pensez-vous que nos banques soient aussi des géants endormis qui pourraient tirer parti d'une concurrence accrue ou bien que nous risquons simplement de les affaiblir davantage?

M. Bouey: Je suis toujours en faveur d'une concurrence accrue. Je ne pense pas que les montants proposés risqueraient d'affaiblir nos banques. Quant à les qualifier de géants endormis, j'en doute beaucoup. Je ne pense pas qu'il y ait une seule technique utilisée par une banque américaine que les banques canadiennes ne connaissent pas. Après tout, elles se font concurrence en dehors du pays.

Toutefois, je vais m'assurer que nos banques ne seront pas soumises à une concurrence injuste, pour les raisons que j'ai mentionnées.

La situation est unique. Nous vivons à côté d'un très vaste pays dont l'énorme publicité déborde. Je suppose que le nom de certaines banques américaines est mieux connu aux Canadiens que celui de certaines plus petites banques à charte du Canada. Et il ne faut pas oublier le cas des entreprises étrangères dont le siège fait affaire avec une banque américaine. C'est peut-être la même chose dans le cas d'autres pays, mais certainement pas dans la même mesure et il serait probablement tout naturel et très pratique pour ces banques de faire affaire avec les filiales ici s'il n'y a aucune restriction. Ce serait là, à mon avis, des avantages indus reliés au niveau de propriété étrangère qui existe déjà au pays.

Je ne suis pas certain que c'est ce qui se produira. Je n'essaie pas de dire que je le sais. Peut-être n'en sera-t-il rien. Il se peut que dans bien des années nous regardions en arrière et que

[*Texte*]

this; that the Canadian banks were so competitive that there was no problem. But there is no reason in the world why we should take a chance on it.

The Chairman: We may find that the Canadian chartered banks themselves are poor witnesses on this issue. We have not heard from them yet but we may find that because, in a sense, they are hostages in many countries around the world for our treatment of the banks of those countries in this Committee and in parliament. So we might have trouble finding evidence on that particular issue.

I wanted to raise one other matter with you before going to the second round, and that is that the evidence we heard from German banks was that the thing they feel they have to offer Canada is money. They have no intention at all—at least one of them indicated that and perhaps some hon. members could confirm that—but their idea is of coming here as a kind of wholesale operation and making their money available in Canada. I think that is a very good thing. But I wonder then whether you would indeed have the kind of monetary policy control that you now have.

Some of our members have been saying the interest rate is 4 per cent and 4.5 per cent in some countries. If they are getting their money at those rates and bringing it to Canada, they will be able to write all the business they want. Although they denied that they would ignore monetary policy, they certainly would not be under any kind of economic restraint to do so.

Mr. Bouey: Of course, there is more than the interest rate involved here; there is the exchange risk. There is nothing to stop people now from borrowing from German banks if they want to try to do that. The Government of Canada has in fact done it on a very large scale. There is nothing to stop these inflows. However, I suppose they might be better situated to do it if they were here. The main thing that determines inflows of this kind is interest rate differentials, control of inflation—everything that affects the exchange rate.

I do not think this is something that I would be concerned about. We were not suggesting that we have exchange control here. A few more channels to add to the great number that we have already is not going to alter the situation significantly.

The Chairman: I have two names for the second round, five minutes apiece and that will take us . . .

Mr. Lambert: Mr. Chairman, we have not talked about Part III of this act at all.

The Chairman: Well, the Governor is coming back this afternoon.

Mr. Lambert: All right, fine.

The Chairman: So we could adjourn now or we culd take two five-minute rounds, whatever . . .

Mr. Gray: I am not going to be here this afternoon, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you want five minutes now?

[*Traduction*]

nous constations qu'il était inutile de s'inquiéter à ce sujet; que les banques canadiennes ont su faire face à la concurrence et qu'il n'y a eu aucun problème. Mais il n'y a vraiment aucune raison pour nous de courir ce risque.

Le président: Nous constaterons peut-être que les banques à charte canadiennes sont de mauvais témoins sur cette question. Nous ne les avons pas encore entendues, mais nous constaterons peut-être que c'est le cas parce que dans un certain sens, elles sont otages dans de nombreux pays, de par le monde, et donc garantes de notre traitement des banques de ces pays au présent Comité et au Parlement. Nous aurons peut-être du mal à trouver des éléments de preuve sur cette question.

Je voulais aborder un autre sujet avec vous avant de passer au deuxième tour. Je voulais parler du témoignage des banques allemandes qui nous ont dit qu'à leur avis ce qu'elles avaient à offrir au Canada c'était de l'argent. Elles n'ont pas la moindre intention, du moins c'est ce qui l'une d'entre elles nous a dit et les membres du Comité en sont témoins . . . que ce qui les pousse à venir ici c'est l'idée de mener des activités de grossistes, d'offrir de l'argent au Canada. Je crois que c'est excellent. Mais je me demande dans ce cas si vous préconisez une politique de contrôle monétaire quelconque comme c'est actuellement le cas.

Certains députés ont fait remarquer que le taux d'intérêt est de 4 et 4.5 p. 100 dans certains pays. Si les banques obtiennent leur argent à ces taux et l'apportent au Canada, elles pourront trouver tous les clients qu'elles veulent. Bien qu'elles protestent qu'elles veulent. Bien qu'elles protestent qu'elles ne feront pas fi de la politique monétaire, elles ne se trouveraient certainement pas forcées de respecter des contraintes économiques.

M. Bouey: Bien sûr, il n'y a pas que le taux d'intérêt en jeu ici, il y a le risque du taux de change. Rien n'empêche les gens d'emprunter maintenant de l'argent aux banques allemandes si c'est ce qu'ils veulent tenter de faire. Le Gouvernement du Canada l'a fait sur une très grande échelle. Il n'y a rien qui empêche ces arrivées d'argent. Toutefois, elles se trouveraient probablement mieux placées pour le faire si elles étaient ici. Les arrivées d'argent de ce genre sont surtout déterminées par les différences dans les taux d'intérêt, le contrôle de l'inflation . . . tout ce qui touche au taux de change.

Je ne crois pas que je m'en inquiéterais. Nous ne proposons pas d'instaurer un contrôle sur le change ici. Quelques voies supplémentaires au grand nombre que nous avons déjà ne va pas grandement modifier la situation.

Le président: J'ai deux noms sur ma liste pour le deuxième tour, cinq minutes à chacun, ce qui nous amènera . . .

M. Lambert: Monsieur le président, nous n'avons pas encore parlé du tout de la Partie III du projet de loi.

Le président: Le gouverneur revient cet après-midi.

M. Lambert: Très bien, parfait.

Le président: Nous pourrions lever la séance maintenant ou accorder deux tours de cinq minutes, selon . . .

M. Gray: Je ne serai pas ici cet après-midi, monsieur le président.

Le président: Vous voulez cinq minutes maintenant?

[*Text*]

Mr. Lambert: Let him go, because I want to start off on a full round here with Part III.

The Chairman: Shall we then hear Mr. Gray and adjourn? I have your name here, but we are . . .

An hon. Member: I want to get my five minutes in.

The Chairman: Okay with me. Mr. Gray and then Mr. Stevens, and then we shall adjourn.

Mr. Bouey: I could easily use up five minutes with the answer.

The Chairman: Well, that is your prerogative.

Mr. Gray: In dealing with this question of foreign banks, I think we have to balance two competing policy objectives. One is to make sure that the essential part of the economic fabric of the country does not come under foreign control, because of the already high degree of concentration in our banking industry. On the other hand, to ensure sufficient competition with what that means to customers of national institutions in the Canadian banking and financial industry and, I have come reluctantly to the conclusion that the approach in the present Bank Act is a reasonably fair way of balancing these two objectives.

• 1225

I want to ask you a question about the objective of fostering competition, and it arises out of something you said in one of your answers a few moments ago. You said you doubt that there is a technique that is used by one of these near-banking institutions under foreign control that is not already known to Canadian banks. I am wondering, in the absence of the kind of competition that is offered now and might be offered more if these proposals go through, if our Canadian banks are holding back from using some of these techniques.

For example, it is my impression that the large American banks seem to be much more ready to invest in high technology operations which involves some greater degree of risk and also some degree of expertise about the use of the loan and so on. American banks have specialized departments for that purpose which, at least until recent years, it has been my impression, have not existed in the same way in Canadian institutions. I am wondering therefore, whether the adoption of the proposals we are considering will in effect create some pressure on Canadian banks to do certain things in terms of helping smaller Canadian enterprise that they have not been doing in the past, or until recently?

Mr. Bouey: I think I agree that regardless of whether the techniques are known or not, the presence of foreign banks here does put more competitive pressure on our own institutions. Of course they have been here for a few years and they already amount to some size. I do not know how much change that is going to make—perhaps some.

Mr. Gray: Now, with respect to statistics of foreign bank operations, you publish some statistics.

Mr. Bouey: Yes.

[*Translation*]

M. Lambert: Qu'il les prenne, car je veux commencer la Partie III avec tout mon temps.

Le président: Voulez-vous que nous entendions M. Gray et que nous levions la séance? J'ai votre nom ici, mais nous sommes . . .

Une voix: Je veux avoir mes cinq minutes.

Le président: C'est parfait. Monsieur Gray, suivi de M. Stevens et ensuite nous lèverons la séance.

M. Bouey: Je pourrais facilement prendre cinq minutes pour répondre.

Le président: C'est votre prérogative.

M. Gray: Dans cette affaire des banques étrangères, je crois que nous devons équilibrer deux objectifs contradictoires de politiques. D'abord il faut nous assurer que l'essentiel de l'économie du pays ne tombe pas sous le contrôle étranger parce que nous avons déjà beaucoup de concentration dans les milieux bancaires. D'autre part, il faut nous assurer qu'il existe une concurrence suffisante avec ces avantages pour les clients des institutions nationales des milieux bancaires et financiers canadiens. J'en suis venu à la conclusion que le présent projet de loi sur les banques propose une approche qui constitue une façon assez raisonnable d'équilibrer ces deux objectifs.

Je voulais vous poser une question au sujet de l'objectif de promouvoir la concurrence à la suite de ce que vous avez dit dans une de vos réponses il y a quelques instants. Vous avez répondu que vous doutiez que les institutions parabancaires sous contrôle étranger utilisaient des techniques qui n'étaient pas déjà connues les banques canadiennes. Je me demande si en l'absence de toute concurrence comme c'est le cas maintenant, mais ce qui pourrait changer si ces dispositions sont adoptées, nos banques canadiennes se gardent d'avoir recours à certaines de ces techniques.

Par exemple, j'ai l'impression que les grandes banques américaines semblent plus disposées à investir dans des secteurs à haute technologie qui exigent un plus niveau de risque ainsi qu'une certaine compétence dans l'utilisations du prêt, etc. Les banques américaines ont des services spécialisés à cette fin qui, jusqu'à ces dernières années, du moins c'est mon impression, n'existaient pas de la même façon dans les institutions canadiennes. Je me demande, par conséquent, si l'adoption de dispositions que nous étudions ne va pas en fait exercer des pressions sur les banques canadiennes, les forçant dans une certaine mesure à aider les entreprises canadiennes moins importantes, ce qu'elles ne faisaient pas par le passé ou du moins jusqu'à récemment?

M. Bouey: Que les techniques soient ou non connues, je crois qu'il est vrai que la présence ici des banques étrangères va pousser nos propres institutions à la concurrence. Bien sûr, les banques étrangères sont ici depuis quelques années et elles ont déjà une certaine importance. Je ne sais pas s'il y aura du changement, peut-être un peu.

M. Gray: Maintenant, au sujet des statistiques sur les activités des banques étrangères, vous publiez des statistiques.

M. Bouey: Oui.

[*Texte*]

Mr. Gray: That is based on a sample of 35.

Mr. Bouey: We ask every institutions that we know of that is raising money in Canada and lending money in Canada, and I think we have pretty complete coverage of the ones who are doing that.

Mr. Gray: And how many institutions do you cover then? I thought the number was 35. Perhaps I have understated it.

Mr. Bouey: We have 38 that report to us.

Mr. Gray: Do you feel that they are reporting to you in a way you consider complete?

Mr. Bouey: Yes, they have given us everything we have asked for, and without any hesitation. Most of them do come to see us to let us know that they are operating here or are going to operate here. We tell them immediately that if they do, we would like them to co-operate with us in information, or if we learn in some other way—we are almost certain to learn through our contacts in the market if anyone is borrowing money by issuing paper, that kind of thing—then we get in touch with them and ask them to report.

Mr. Gray: But what about institutions that may not be raising money in the Canadian market? Even if they are effectively just representative offices and the business is booked at their parent's head office, should not the amount that flows in and out of Canada be recorded?

Mr. Bouey: There is no way in which we can get that information because it is not booked in Canada. There is nothing to report. It is part of the parent company's business back wherever it is. This is true of everywhere around the world. It is no doubt true of our own banks. They book a lot of business in Canada with customers outside of Canada.

Mr. Gray: Even if this business is effectively recorded on the books of the parent, surely the representative office must know what is generated through their efforts, otherwise they would not be able to justify their existence to their parents. If they had those statistics, would they not be of interest to you and to the country?

• 1230

Mr. Bouey: In some cases the representative office talks to a Canadian businessman and says, would you like to borrow some money from our parent company? In some cases the Canadian businessman goes down to New York and arranges it there. Sometimes it is done by telephone. I think it would be very hard. I suspect it would be very hard to say, I know this is exactly how much business on the books of a bank in New York that came as a result of the activities of a certain representative.

Mr. Gray: With all due respect, sir, I would suggest that somebody in that institution knows about that. Otherwise, how would the staff of the Canadian office be able to demonstrate that they were earning their salaries?

Mr. Bouey: I do not know.

[*Traduction*]

M. Gray: Vous avez un échantillon de 35.

M. Bouey: Nous en demandons à toutes les institutions qui à notre connaissance reçoivent des dépôts au Canada et prêtent de l'argent au Canada et je crois que nous avons réuni des données assez complètes sur tous les organismes de cette catégorie.

M. Gray: Et combien d'institutions étudiez-vous alors? Je croyais qu'il y en avait 35. J'ai peut-être sous-estimé.

M. Bouey: 38 institutions nous font rapport.

M. Gray: Estimez-vous qu'on vous fait des rapports complets à tous les points de vue?

M. Bouey: Oui, elles nous donnent tout ce que nous demandons, sans la moindre hésitation. La plupart viennent nous voir pour nous mettre au courant de leurs opérations ici ou pour nous dire qu'elles vont s'installer. Nous leur disons immédiatement que si c'est le cas, nous aimerions qu'elles collaborent avec nous en nous fournissant des renseignements, ou si nous apprenons de quelque autre façon . . . nous sommes presque assurés d'être mis au courant grâce à nos contacts dans le milieu, si quelqu'un emprunte de l'argent, ce genre de chose . . . alors nous communiquons avec elle et nous lui demandons de faire rapport.

M. Gray: Mais qu'en est-il des institutions qui ne réunissent pas des fonds sur le marché canadien? Même s'il s'agit de bureau de représentation et que les transactions se font au siège, est-ce que les sommes qui sortent du Canada ou qui y entrent ne devraient pas être enregistrées?

M. Bouey: Il nous est impossible d'obtenir ces renseignements puisque la transaction n'est pas inscrite au Canada. Il n'y a rien à déclarer. Cela fait partie des transactions de l'entreprise-mère, où qu'elle soit. C'est la même chose partout dans le monde. C'est sans aucun doute vrai dans le cas de nos propres banques. Elles portent à leur compte de nombreuses transactions au Canada conclues avec des clients à l'étranger.

M. Gray: Bien que les transactions soient inscrites dans les livres du siège, il me semble que le bureau de représentation doit certainement savoir le chiffre d'affaires généré par ses efforts, sinon comment pouvoir justifier son existence. Si ces statistiques sont disponibles, ne serait-il pas de votre intérêt et de celui du pays de les avoir?

M. Bouey: Dans certains cas, les représentants communiquent avec un homme d'affaires canadien pour lui demander s'il veut emprunter de l'argent de la société mère. Dans d'autres cas, l'homme d'affaires canadien se rend à New York et fait le nécessaire là-bas. On procède parfois par téléphone. Il doit être extrêmement difficile de dire exactement quel chiffre d'affaires a pu réaliser une banque de New York grâce à l'activité de tel ou tel représentant.

M. Gray: Il y a quelqu'un dans cette institution qui le sait cependant. Sinon, comment les représentants qui travaillent au Canada peuvent-ils justifier leur salaire?

M. Bouey: Je l'ignore.

[*Text*]

The Chairman: Maybe we should try to get one. We do not have any representative offices that have asked to appear but we could . . .

Mr. Gray: We had one chap with the European bankers, Mr. Titleman or Titlebaum, I think, representing a French bank.

Are there any institutions which lend money in Canada but do not raise it here, in other words, simply acting as conduits for funds of foreign parents or clients?

Mr. Bouey: I am sure it has always been the case that American banks, for example, have loaned quite large sums to Canadians out of funds they have in their own country. There is nothing new about that.

Mr. Gray: I realize that but I am thinking of an institution which may carry the loan on its own books in Canada, a Canadian entity, but the source of the funds is from outside the country.

Mr. Bouey: I think there are some.

The Chairman: Mr. Gray, I would like . . .

Mr. Gray: My only point is that if there are such institutions, they also are not apparently recorded in the Governor's statistics.

Mr. Bouey: That is correct, Mr. Gray, but I cannot argue that they are in the banking business in Canada. That is why we do not collect them.

Mr. Gray: Yes, but neither are the 38 institutions whose numbers you do record.

Mr. Bouey: Well, they are a lot closer. I think these other things are picked up in our total statistics by Statistics Canada. They get into the balance of payments figure and so on, but we do not collect them, any more than we collect money from life insurance companies. It is just too far removed from our area of responsibility.

The Chairman: Your position is that these 38 institutions are not in banking in Canada but they are in business in Canada, while the representative offices are not in business in Canada.

Mr. Bouey: Well, it depends on what definition you use. If you want to use a legal definition, they are probably not in banking in Canada because the deposits they collect are not transferable by cheque. But for all practical purposes they are bankers. They are extensions of foreign banks, and they are collecting money in Canada and lending it. After all, our own banks have lots of deposits they collect that are not transferable on demand. They make lots of loans out of those. It is close enough that we have felt that we should be interested in it.

The Chairman: Mr. Stevens, will you take five?

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I would like to deal with a very fundamental problem that I think we will have to deal with somehow when we consider what in fact should be the restrictions applying to foreign banks now that they are already in

[*Translation*]

Le président: Nous devrions peut-être convoquer un représentant. Personne des bureaux de représentants n'a demandé à comparaître . . .

M. Gray: Il y a eu quelqu'un pour les banquiers européens, M. Titleman ou Titlebaum. Il représentait une banque française.

Y a-t-il des institutions qui prêtent de l'argent au Canada mais qui ne le prennent pas ici, qui servent simplement d'intermédiaires pour des sociétés mères ou des clients étrangers?

M. Bouey: Je suis sûr que les banques américaines, par exemple, ont toujours prêté des sommes considérables aux Canadiens à partir de fonds qu'elles ont réunis aux États-Unis. Ce n'est pas nouveau.

M. Gray: Je sais, mais je songe en particulier à une institution, une entité canadienne, qui inscrirait les prêts dans ses livres au Canada, mais qui tirerait ces fonds de l'étranger.

M. Bouey: Il y en a.

Le président: Monsieur Gray, je voudrais . . .

M. Gray: Ce que je veux dire, c'est que s'il y a de telles institutions, elles ne comptent pas dans les chiffres du gouverneur.

M. Bouey: C'est vrai, monsieur Gray, mais elles ne font pas partie du système bancaire au Canada. Voilà pourquoi les chiffres ne peuvent pas être obtenus.

M. Gray: Il y a quand même 38 institutions qui ne font pas partie du système bancaire et pour lesquelles vous avez des chiffres.

M. Bouey: Elles sont beaucoup plus rapprochées de nous. Pour ce qui est de ces autres institutions, leurs chiffres sont sûrement inclus dans ceux de Statistique Canada. Ils comptent sûrement pour le calcul de la balance des paiements et le reste. En ce qui nous concerne, nous ne les avons pas; nous n'avons pas non plus les chiffres pour les compagnies d'assurance-vie. C'est en dehors de notre mandat.

Le président: Vous dites que ces 38 institutions, si elles ne sont pas incluses dans le système bancaire, sont quand même des institutions qui font affaire au Canada. Les bureaux de représentants ne font pas affaire au Canada.

M. Bouey: Tout dépend de la définition que vous utilisez. Si vous utilisez la définition de la loi, elles ne mènent pas d'opérations bancaires au Canada parce que les dépôts qu'elles amassent ne sont pas transférables par chèque. Mais en fait, elles agissent comme des banques. Elles sont le prolongement de banques étrangères, elles amassent des fonds au Canada et elles prêtent des fonds. Nos propres banques ont beaucoup de dépôts qui ne sont pas transférables sur demande. Il y a beaucoup de prêts qui sont faits à partir de ces fonds. Pour ce qui est de ces 38 institutions, elles ont suffisamment rapprochées de nous.

Le président: Cinq minutes, monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, je voudrais aborder ce problème fondamental qui consiste à déterminer la façon de procéder avec les banques étrangères maintenant qu'elles ont le pied dans la porte. La notion de banque peut varier beau-

[*Texte*]

the country in some form or another. It is the fact that banks around the world mean very different concerns, depending on the country you are talking about. In Japan the banking system is very tightly linked to the industrial complex there. In Germany we had some evidence that their banks in turn can actually control some of their industries.

My point to the Governor is, what can he tell us about what control might apply if we allow foreign banks further latitude in the country to handle the type of thing like a Japanese bank nominally active here in a banking sense but in fact quickly becoming simply an export arm for the various industrial concerns that it is linked to? I ask this because, for example, in my building in Toronto, the Commerce Court West—when I say my building, I happen to have a little cubbyhole of an office there . . .

• 1235

Mr. Gray: Do not be modest.

Mr. Stevens: . . . the Mitsubishi Bank are there. They are sitting, waiting. Mitsubishi is already as an over-all concern the thirty-seventh largest company in Canada today. They are doing $800 million of sales. If you check the *Financial Post* record, they employ 98 Canadians. So my question is, are we not opening the doors still wider to this very serious problem that we are living with in the country? Not only are they active here to the extent of $800 million of sales, but if their banking arm can also get active I would think you have greased the slide, if you like, for their entry into Canada even further. Their sales presumably will go up, and any actual employment in Canada with regard to those sales is very nominal.

This is a fear that I have, and I wonder if the Governor could tell us if they have taken this type of thing into account. What comfort can he give us?

Mr. Bouey: I do not know much about the firm to which you refer. What can be done about it? One thing is not to give a bank a charter at all, not to allow it to operate, or to allow it to operate in a restricted way with limits on it; the proposal is to have limits. When you talk about their nonbanking activities, I find that pretty difficult to deal with. I guess we would hope that Canadian banks abroad would try to support our own export activity, and I do not see anything wrong with that. If the Japanese banks here in their relations with their customers back home want to do what they can to facilitate exports from Japan, I do not know that one can object to it.

The Chairman: Would it not be ineligible though because of owning a business or a piece of a business in Canada?

Mr. Stevens: I think we are getting into a technical question there.

Mr. Bouey: I believe the question was whether or not it would be eligible.

Mr. Stevens: We can see what eligibilities have apparently been met with our existing Bank Act. For 100 years foreign banks have found it very difficult to be directly or indirectly active in Canada, but one way or another they now have a presence here of almost $4 billion.

[*Traduction*]

coup d'un pays à un autre. Au Japon, le système bancaire est très étroitement lié au complexe industriel. En Allemagne, les banques peuvent virtuellement contrôler certaines industries.

Le gouverneur peut-il nous dire quelles restrictions pourraient s'appliquer aux banques étrangères si nous leur accordons une plus grande marge de manœuvre ici, si elles font un peu comme les banques japonaises et deviennent rapidement des agences d'exportation pour les diverses industries de leur pays? Je pose la question parce que, dans mon immeuble à Toronto, le Commerce Court West, je dis mon immeuble, en réalité je n'y occupe qu'un tout petit bureau . . .

M. Gray: Ne soyez pas modeste.

M. Stevens: . . . la banque Mitsubishi a des locaux. Elle est bien installée et elle attend. La Mitsubishi est déjà en tant que société la 37e en importance au Canada. Elle a des ventes de 800 millions de dollars. Selon le *Financial Post*, elle emploie 98 Canadiens. J'aimerais donc savoir si nous ne sommes pas en train d'aggraver la situation. Non seulement ces sociétés font-elles $800 millions de vente, mais elles pourraient très bien percer le domaine bancaire au Canada. Ses ventes augmenteront, mais l'augmentation ne créera que très peu d'emplois au Canada.

Voilà mes craintes et j'aimerais savoir si le gouverneur a tenu compte de ce genre de considération. Y a-t-il de l'espoir?

M. Bouey: Je ne connais pas très bien la société dont vous parlez. Qu'est-ce qu'on peut faire? On peut empêcher la banque de faire affaire en refusant de lui accorder une charte ou lui imposer une restriction. Il m'est très difficile de parler de ces activités non bancaires. J'aimerais que les banques canadiennes et étrangères soutiennent nos efforts sur les marchés extérieurs et je n'y vois rien de mal. Les banques japonaises qui font affaire au Canada restent en contact avec leurs clients au Japon et font leur possible pour faciliter l'exportation de produits japonais. Je n'y vois pas d'inconvénients.

Le président: Une banque étrangère peut-elle être propriétaire ou actionnaire d'une société au Canada?

M. Stevens: C'est une question assez technique.

M. Bouey: La question était celle de savoir si la banque serait admissible.

M. Stevens: Pour savoir si elle est admissible, il suffit de consulter la loi sur les banques. Depuis cent ans, les banques étrangères ont de la difficulté à faire affaire au Canada, mais il n'en reste pas moins qu'elles font des affaires de $4 milliards.

[*Text*]

My further question to the Governor would be, are not our banks in a rather handicapped position to do exactly what the Governor hopes they will do? Granted, if they can become some kind of export arm for us I think that would be welcomed by everybody, but our banks do not have these industrial connections, certainly not to the degree that you find in Germany or in Japan. I would think you would find that the Japanese, who first of all resist our entry into their market in a pretty severe way, both from an export standpoint and from a banking standpoint, are in a very advantageous position to exploit our market, while we have a minimum advantage in exploiting their market, either directly through this banking type of connection that we may be permitting, or indirectly through the general export activity in that country. Are we not aggravating the problem?

Mr. Bouey: We have to look very closely, when the time comes, at the arrangements with regard to reciprocity. I am sure that will be true. I do not really see that we are aggravating the problem when we have the power to limit the size of these banks as much as we wish.

Mr. Stevens: Later I would like to get into how effective those limits are going to be when we see how, for all practical purposes, they have walked around our Section 157 as it now stands.

Mr. Bouey: There was all the room in the world to walk around that. That is a different situation.

Mr. Stevens: If you do not amend to plug it.

The Chairman: On that note we will adjourn until 3:30 this afternoon in this room, when the Committee will continue hearing Mr. Bouey.

AFTERNOON SITTING

• 1540

The Chairman: Gentlemen, we now resume consideration of the subject matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978. We have with us continuing to answer our questions Mr. G. Bouey, Governor of the Bank of Canada.

We had moved to the second round of five minutes, but I want to recommend that we go back to our normal practice of ten-minute rounds and I will begin a new list of members for questioning. Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, I would like to direct the Governor's attention to the bill that is before us and get in at least the preliminary explanations of what changes are being made to the Bank of Canada Act.

First of all, I am very intrigued as to the idea of why the Chairman of the Canadian Payments Association, which is provided for in Part IV of the Act, shall be a nominee, director and officer of the Bank of Canada.

Mr. Bouey: I am tempted to answer that question, Mr. Lambert, by saying, where could you get a better one?

The Chairman: That is not the answer.

Mr. Lambert: We have a clearinghouse association for all the chartered banks now. It is a self-policing operation, and I

[*Translation*]

J'aimerais aussi demander au gouverneur si nos banques n'auront pas de difficultés à prendre les mesures qu'il a proposées. Il serait sans doute très bon qu'elles soutiennent nos efforts sur les marchés étrangers, mais elles n'ont pas le même rapport avec l'industrie que les banques allemandes ou japonaises. Les Japonais, qui au début ne voulaient pas que nous ayons accès à leurs marchés bancaires et autres, sont maintenant bien placés pour tirer profit de nos marchés, tandis que nous ne profitons pas des possibilités que nous offrent leurs marchés, soit du point de vue des banques, soit du point de vue de l'exportation de nos produits. Mais n'aggravons-nous pas le problème?

M. Bouey: Il va falloir examiner de très près les accords de réciprocité. Ce que nous avons l'intention de faire. Je ne crois pas que nous aggravions le mal tant que nous conservons le pouvoir de limiter la taille de ces banques.

M. Stevens: J'aimerais savoir si ces limites seront efficaces, car on a trouvé moyen de contourner l'article 157.

M. Bouey: L'article était très facile à contourner. Ce n'est pas du tout comparable.

M. Stevens: Si vous ne bouchez pas l'échappatoire.

Le président: La séance est levée jusqu'à 15 h 30 cet après-midi, ici, où le témoin sera M. Bouey.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, nous reprenons l'étude de la teneur du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire. M. G. Bouey, gouverneur de la Banque du Canada, continuera de répondre à nos questions.

Nous étins passés au second tour de questions, c'est-à-dire à cinq minutes chacun, mais je vous proposerais de reprendre avec une nouvelle liste et de donner dix minutes à chacun. Monsieur Lambert.

M. Lambert: Monsieur le président, j'aimerais demander au gouverneur quelques explications préliminaires des modifications apportées à la Loi sur la Banque du Canada dans le présent projet de loi.

Premièrement, je me demande vraiment pourquoi le président de l'Association canadienne des paiements, constituée en vertu de la partie IV du projet de loi, doit être un administrateur nommé par la Banque du Canada.

M. Bouey: Je suis fortement tenté de répondre à cette question, monsieur Lambert, en vous demandant où vous pourriez en trouver un meilleur.

Le président: Ce n'est pas la réponse, cependant.

M. Lambert: Il existe déjà une chambre de compensation pour toutes les banques à charte. C'est un organisme autonome

[*Texte*]

think on the whole everyone would agree that they run a pretty competent shop. Why is it suddenly that the Bank of Canada is brought into the picture? Their relationship with the clearinghouse is no different except that there shall be moneys on deposit, but they always were on deposit to settle up interbank balances. Why should the Chairman be an officer director of the Bank of Canada?

Mr. Bouey: Mr. Lambert, the main thing that is happening here is that the near banks are being allowed to participate in the Canadian Payments Association . . .

Mr. Lambert: Yes.

Mr. Bouey: . . . and to have a voice in the arrangements and the future development of the payments system. In that situation I think it is probably desirable that no one group of banks or trust companies or credit unions or whatever have a dominating position. I think the likely situation is that the banks—in fact, I believe it is the situation—the banks will have about half the representation and the near banks between them the other half. But I think it is desirable that the Chairman be someone who can represent the public interest in an impartial way in that situation, someone from an institution that is involved to some extent in the clearing system. Otherwise you are likely to have one group dominating the whole thing and I do not think that would be regarded as satisfactory by the other members.

Mr. Lambert: I am right, though, that he shall be a professional Bank of Canada man. He will not be a government-named director.

Mr. Bouey: He will be a member of the Bank of Canada staff.

The Chairman: Mr. Lambert, is that all?

Mr. Lambert: No, I am just pondering the situation. Let me suggest that I am strictly from Missouri on this one. I am just wondering why, where a system has been going on very well over the years, somebody now has to be intruded, a representative of the Bank of Canada who is subject to the directions of his board, a politically appointed board. Insofar as the Payments Association are concerned—a clearinghouse system today is a purely administrative move on a co-operative basis between the banks, and I do not suppose it has changed a great deal in the 40 years since I used to be a clerk in a clearinghouse. And today . . .

• 1545

Mr. Bouey: I think it probably has changed quite a lot.

Mr. Lambert (Edmonton West): Well I mean the slips of papers or the colours may be different in that they do not have the messengers toting in the actual items as they used to do in those days, but . . .

Mr. Bouey: Well, it has changed quite a lot; there is a greater need for uniformity because of the computerization and so on, and there is the problem of future development.

[*Traduction*]

qui fonctionne de façon assez efficace, de l'avis de tous. Pourquoi faire intervenir soudainement la Banque du Canada? Ses rapports avec la chambre de compensation ne seront pas modifiés, sauf que cette dernière y fera des dépôts, mais ces dépôts ont toujours existé pour régler les opérations interbanques. Pourquoi le président de la nouvelle association devrait-il être un administrateur de la Banque du Canada?

M. Bouey: Monsieur Lambert, la seule nouveauté sera que les institutions parabancaires pourront faire partie de l'Association canadienne des paiements . . .

M. Lambert: Oui.

M. Bouey: . . . et elles auront leur mot à dire au sujet des dispositions à prendre au sujet de l'évolution future du système de paiements. Dans ce cas, je pense qu'il est souhaitable qu'aucun groupe de banques, de sociétés de fiducie, de caisses populaires ou de tout autre genre d'institution ne soit prépondérant. Je pense qu'en fait, les représentants des banques constitueront la moitié des membres, tandis que les représentants des institutions parabancaires constitueront l'autre moitié. Je crois cependant souhaitable que le président soit quelqu'un qui puisse représenter l'intérêt public d'une manière impartiale. Il faut quelqu'un qui appartienne à une institution ayant quelque rapport avec l'organisme de compensation. Autrement, il est probable qu'un groupe particulier dominera toute l'organisation et je ne crois pas que les autres membres de l'association en seraient satisfaits.

M. Lambert: Je ne me trompe cependant pas en pensant que ce sera un professionnel de la Banque du Canada et non pas un administrateur nommé par le gouvernement.

M. Bouey: Ce sera un membre du personnel de la Banque du Canada.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Lambert?

M. Lambert: Non, je réfléchis tout simplement. Je suis sceptique. Je n'arrive franchement pas à comprendre pourquoi, étant donné que l'organisation actuelle fonctionne si bien depuis des années, on fait maintenant intervenir un représentant de la Banque du Canada, qui est soumis aux directives de son conseil d'administration, conseil d'administration nommé sur une base politique. Pour ce qui est de l'Association canadienne des paiements . . . nous avons actuellement une chambre de compensation qui est un organisme purement administratif créé grâce à la coopération entre les banques. Je ne pense pas que cet organisme ait changé considérablement au cours des 40 dernières années, c'est-à-dire depuis l'époque où j'étais commis dans une chambre de compensation. Voilà que maintenant . . .

M. Bouey: Je pense au contraire qu'elle a probablement beaucoup changé.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je veux dire que les petits billets ont probablement changé de couleur et que les messagers ne font plus de longues additions comme c'était la coutume à l'époque, mais . . .

M. Bouey: Les choses ont beaucoup changé, car il faut notamment beaucoup plus d'uniformité à cause du traitement informatique des données et ainsi de suite. Il ne faut pas

[*Text*]

There has always been the case of the by-laws of the Canadian Bankers' Association applying to the clearing system were subject to the approval of the Treasury Board, so the proposition that the public interest should be represented in some way is nothing new.

Mr. Lambert (Edmonton West): All right. Well we have the explanation; whether a saleable proposition is another question.

All right, the next point that I wanted to clear up is on directors' fees. Now may I ask, is the $60,000 ceiling being removed as an aggregate?

Mr. Bouey: Yes, that would be the case.

The Chairman: Would you explain what the $60,000 ceiling is?

Mr. Bouey: That is the sum which the total of directors' fees cannot exceed in any one year. Of course, that provision has been there at least since the last revision of the legislation. I do not think it is necessary because the schedule of directors' fees is subject to Governor in Council approval anyway. This sort of ceiling is not applied in the case of most other Crown Corporations, and it is a very difficult one to cope with. It is to ensure that the ceiling not be exceeded, it is necessary to set a schedule of fees which results in directors' being paid much less than $60,000. I think they should be relieved from that. My impression is that Bank of Canada directors' fees are considerably less than any other Crown corporation and they need a little elbow room.

Mr. Lambert (Edmonton West): Now what is the rationale for wanting to expand your executive committee? Has it been found that the executive committee of the Bank is too small or that, as a result of necessary absences on international scenes and so forth that you are just a little thin on the ground.

Mr. Bouey: Well our Executive committee is made up of myself, the Senior Deputy Governor, two, what might be called outside directors from the board of directors who do not live in Ottawa, and the Deputy Minister of Finance who is a member without a vote on the committee. If we only have two which has been true, I think throughout the history of the bank then it is a pretty onerous job for them to come in once a week from wherever they are and the tendency for many years was to have Members on the Executive Committee only from Ontario and Quebec because of the travel problem. It is now the case that travel is much easier but it is still a long way to come. For a while we had a director from Vancouver; it is asking a lot for him to come down for most weekly meetings. At the present time our executive directors come from the Province of Quebec and Saskatchewan. I think it is pretty difficult, and they cannot come every time. I think there are lots of decisions we have to make where I feel it is appropriate that an outside director, be there to see what we are doing. If we had a little more room here, if we could have as many as four, it would allow for better regional representation on the committee and it would also make it much more likely that we would have outside directors at our committee meetings.

[*Translation*]

oublier non plus l'évolution future. On a toujours appliqué au système de compensation les règlements adoptés par l'Association des banquiers canadiens, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, mais la représentation de l'intérêt public n'est pas vraiment un élément nouveau.

M. Lambert: Très bien. Nous avons donc maintenant une explication, mais il reste à voir si l'on peut faire accepter la proposition.

Je voudrais maintenant clarifier la question des honoraires versés aux administrateurs. Est-ce bien sur le montant global des honoraires que la limite maximale de $60,000 est supprimée?

M. Bouey: Oui, c'est bien cela.

Le président: Pourriez-vous expliquer en quoi consiste cette limite de $60,000?

M. Bouey: C'est le montant que ne peut dépasser le total des honoraires payés aux administrateurs pour une année quelconque. Cette disposition existe, bien sûr, depuis au moins la dernière révision de la Loi. Je ne crois pas qu'elle soit nécessaire, car l'échelle des honoraires versés aux administrateurs est assujettie à l'approbation du gouverneur en conseil de toute manière. Ce genre de limite n'existe pas chez la plupart des autres sociétés de la Couronne et il est très difficile de l'appliquer. Pour s'assurer que la limite n'est pas dépassée, il faut établir une échelle d'honoraires telle que les administrateurs reçoivent finalement beaucoup moins que $60,000. Je pense qu'il faut éviter cela, car selon moi les honoraires des administrateurs de la Banque du Canada sont bien moins élevés que ceux des autres sociétés de la Couronne. Il faut laisser une certaine marge de manœuvre.

M. Lambert: Pourquoi veut-on augmenter le nombre de membres du comité de direction? A-t-on constaté que le comité de direction de la Banque est trop réduit ou est-ce qu'à cause de votre participation à des organismes internationaux, vous vous retrouvez à cours de membres?

M. Bouey: Notre comité de direction se compose de moi-même, du sous-gouverneur et de deux administrateurs de l'extérieur, c'est-à-dire qui n'habitent pas à Ottawa, ainsi que du sous-ministre des Finances, qui est membre du Comité sans avoir droit de vote. Je pense qu'avec seulement deux administrateurs, comme c'est le cas depuis les débuts de la Banque, il est assez difficile pour eux de venir chaque semaine. Ils viennent parfois d'assez loin, aussi depuis des années a-t-on choisi comme membres du comité de direction uniquement des personnes de l'Ontario et du Québec, à cause des problèmes de transport. Il est maintenant beaucoup plus facile de voyager, mais les administrateurs doivent quand même venir de très loin parfois. Nous avons déjà eu un administrateur de Vancouver, par exemple, aussi était-ce exiger beaucoup de lui que de lui demander de venir à la plupart des réunions hebdomadaires. Actuellement, les administrateurs de notre comité de direction viennent du Québec et de la Saskatchewan; il leur est impossible de venir à toutes les réunions. Je crois, cependent préférable qu'un administrateur de l'extérieur soit présent lorsque nous prenons un certain nombre de décisions. Si nous avions un peu plus de jeu, c'est-à-dire si nous pouvions en avoir quatre, la représentation des régions serait mieux assurée au

[*Texte*]

Mr. Lambert (Edmonton West): Well I guess I have used up my time. Thank you.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Bouey, les réserves-encaisse de la Banque du Canada face aux banques canadiennes, est-ce qu'elles s'appliquent aux dépôts en fonds étrangers que les banques canadiennes détiennent ou est-ce seulement à l'égard des dépôts en fonds canadiens?

• 1550

Mr. Bouey: At the present time the minimum reserve requirement that the banks must hold in Bank of Canada notes or deposit in the Bank of Canada, applies only to their deposits payable in Canadian dollars. They are required under the Bank Act to—I think it is called—maintain approved liquidity against their other liabilities. But the actual minimum cash reserve requirement applies only to Canadian dollar deposit liabilities.

M. Clermont: Dans un autre domaine, vous dites à la page 6:

> . . . que les banques étrangères ont un rôle utile à jouer au Canada . . .

Alors, si j'analyse le critère sur lequel l'Agence d'examen de l'investissement étranger se base pour, soit accepter la vente d'une compagnie canadienne à une compagnie étrangère ou bien pour s'établir au Canada, dans les deux cas, que ce soit à l'avantage ou non des Canadiens, dans quel sens voyez-vous la venue de banques étrangères au Canada? Vous dites que cela peut apporter des avantages très utiles.

Mr. Bouey: If I understand your question correctly, Mr. Clermont, the foreign banks in Canada, when they become banks, will have reserve requirements applied to their Canadian dollar liabilities to their total deposit liabilities just like the Canadian banks.

Mr. Clermont: Mr. Bouey, you are saying at page 6 of your brief that foreign banks have a useful role to play in Canada, and my question was, if you take as a guideline, the FIRA guideline that for a foreign corporation to buy a Canadian corporation or to establish a new corporation in Canada, we have to establish new increased participation of that foreign company in Canada for the benefit of Canadians, so to qualify that foreign bank has to have a useful role to play in Canada. Would you qualify that, sir?

Mr. Bouey: Well I will begin by saying that it will add to the variety of places where Canadians can get banking services . . .

Mr. Clermont: Yes, but

Monsieur le président, monsieur Bouey, j'ai l'impression que nos banques canadiennes au Canada peuvent, dans l'ensemble, rencontrer les exigences des Canadiens.

[*Traduction*]

sein du comité et il serait plus certain que nous aurions des administrateurs de l'extérieur lors de nos réunions.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) Je crois que le temps qui m'était alloué est écoulé. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Bouey, do the cash reserves held by the Bank of Canada for Canadian banks apply against deposits held by those Canadian banks in foreign currency or do they apply only against deposits in Canadian currency?

M. Bouey: A l'heure actuelle, les réserves minimales que les banques doivent détenir en billets de la Banque du Canada ou déposer à la Banque du Canada s'appliquent uniquement à leurs dépôts payables en dollars canadiens. Elles sont tenues par la Loi sur les banques de maintenir des liquidités approuvées en fonction de leurs passifs. La réserve encaisse minimale requise actuellement ne s'applique qu'au passif dépôt en dollars canadiens.

Mr. Clermont: Going now to another subject, you say on page 5 of your brief:

> . . . that foreign banks do have a useful role to play in Canada . . .

But in order to decide whether to approve the sale of the Canadian company to a foreign company or whether to allow a foreign company to come to Canada, the Foreign Investment Review Agency determines whether or not it would be to the advantage of Canadians. How do you see the coming of foreign banks to Canada? You say that it can bring useful advantages.

M. Bouey: Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question, monsieur Clermont, mais je puis vous dire que lorsque des banques étrangères deviendront des banques au Canada, elles seront tenues de maintenir des réserves encaisse en fonction de leurs passifs dépôts en monnaie canadienne, c'est-à-dire de tous leurs passifs dépôts, comme c'est le cas pour les banques canadiennes.

M. Clermont: Vous dites à la page 6 de la version française de votre mémoire que les banques étrangères ont un rôle utile à jouer au Canada. Je vous demandais donc si vous utilisez le même critère que l'Agence d'examen de l'investissement étranger, à savoir lorsqu'une société étrangère veut acquérir une société canadienne ou établir une nouvelle société au Canada, il faut que la société étrangère agisse davantage au Canada dans l'intérêt des Canadiens. Utilisez-vous ce même critère pour déterminer qu'une banque étrangère a un rôle utile à jouer au Canada, monsieur?

M. Bouey: Je vais d'abord vous dire que les Canadiens auront ainsi un plus grand choix d'endroits où s'adresser pour obtenir des services bancaires . . .

M. Clermont: Oui, mais . . .

Mr. Chairman, Mr. Bouey, I feel that our Canadian banks in Canada can in general meet the requirements of Canadians.

[*Text*]

Mr. Bouey: I think it is always useful to have some additional competition if you can fit it in. I think the foreign banks can make some contribution there. At the same time, you have to remember that our banks operate in other countries, and I think that is quite useful to us, but, there is a limit to how far we can expect them to succeed in other countries if we allow no role at all for foreign banks here. So I think if you add those things together, it is a useful proposal.

M. Clermont: A la page 2, vous dites, et je cite:

> Le principal moyen dont dispose la Banque du Canada pour influencer les taux d'intérêt et la croissance de la masse monétaire consiste à agir sur le comportement du système bancaire.

Avez-vous d'autres moyens à votre disposition, comme gouverneur de la Banque du Canada, pour influencer les taux d'intérêt?

• 1555

Mr. Bouey: Well our own operations in the market, Mr. Clermont, do have some influence, in that controlling the cash reserve system, we do buy and sell government securities which has some direct influence on the rates of interest. Changes in our bank rate also have an influence on rates, although it is true they have to be backed up by the cash reserves system. I think those are the main other ways we have.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. I was interested in what you had to say on page 4, Mr. Bouey, in how you told the Committee that public direction really operates through the chartered banks, that the chartered banks respond and the other institutions have to follow suit in a competitive fashion.

My question then is this. Do we have to be concerned about the growth of near-banks and other institutions in that if we reach the point where the chartered banks lose some of their competitive positions, or their size, the response that you have been able to effect, working through the chartered banks and having the other institutions respond to that, may be weakened and that, given the way we sort of direct monetary policy through banking arrangements that is central to the whole thing, is a large share of the market going to the chartered banks?

Mr. Bouey: I think it probably works better if a fairly large portion is in the hands of institutions that keep reserves with us. And then I suppose one could argue that if the chartered banking system contracted down to almost nothing, or even a very low porportion, it might be very difficult. But I think we are an awfully long distance from that. I do not see any difficulties arising here. As you know, the banks are being given in this proposed legislation some additional powers, leasing and factoring. It is also the case that somewhat lower

[*Translation*]

M. Bouey: Je crois qu'une plus grande concurrence est toujours utile et je pense que les banques étrangères peuvent y contribuer. Il ne faut pas oublier non plus que nos banques opèrent dans d'autres pays et je pense que c'est très utile pour nous. Les succès éventuels de nos banques dans d'autres pays pourraient être considérablement limités si nous ne permettons pas aux banques étrangères de jouer un rôle ici. Compte tenu de tous ces éléments, je crois donc que la proposition est avantageuse.

Mr. Clermont: On page 2 of your brief, you say, and I quote:

> The main way in which the Bank of Canada operations exert their influence on interest rate levels and on the growth of the money supply is by affecting the behaviour of the chartered banking system.

As Governor of the Bank of Canada, do you have other means to influence the interest rate level?

M. Bouey: Toutes les opérations que nous effectuons nous-mêmes sur le marché, monsieur Clermont, ont certainement une influence en contrôlant le système de réserves encaisse. Nous achetons et vendons des obligations d'État, ce qui a une influence directe sur les taux d'intérêt. Les modifications que nous apportons à notre taux d'escompte influencent également les taux d'intérêt, bien qu'ils doivent naturellement être garantis par le système de réserves encaisse. Je pense que ce sont là les principaux moyens dont nous disposons.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président. J'ai été très intéressé de vous entendre dire à la page 4 de votre mémoire, monsieur Bouey, que la politique générale est vraiment appliquée par l'entremise des banques à charte qui réagissent aux mesures que vous adoptez, entraînant à leur suite les institutions parabancaires, à cause de la concurrence.

Voici donc la question que je voudrais vous poser. Devons-nous craindre que la croissance des institutions parabancaires et autres institutions parallèles fasse perdre aux banques à charte leur position concurrentielle ou leur importance? Vous pourriez ainsi voir diminuer l'influence que vous exercez par l'entremise des banques à charte qui entraînent à leur suite les autres institutions parallèles, car si nous pouvons orienter la politique monétaire, c'est parce qu'une grande part du marché appartient aux banques à charte, n'est-ce pas?

M. Bouey: Je crois que le système fonctionne probablement mieux lorsqu'une assez grande part du marché est entre les mains d'institutions qui maintiennent des réserves chez nous. On pourrait donc objecter, je suppose, que si le système des banques à charte était réduit presque à néant, ou du moins s'il attirait une part très réduite du marché, la situation pourrait être très difficile. Je crois cependant que nous sommes très loin d'une telle situation et je ne vois pas de difficulté à l'horizon. Comme vous le savez, le projet de loi à l'étude accorde des

[*Texte*]

cash reserves are proposed for them. I guess I would be pretty surprised if they were not able to maintain their position reasonably well.

Mr. Saltsman: The reason I ask that is that it is in line with some previous questions that I have been asking other witnesses about the role our chartered banks play in the system and that in fact to some extend they have become an instrument of public policy. This, I think, is one more example, not that it is a sort of deliberate conscious thing but, in fact, public policy tends to operate through the chartered bank system and therefore the concern that has been expressed by some people, that we should not be enlarging their powers because they are getting too big. It is less of a concern than it need be. We have heard that there has been no problem in terms of getting chartered banks to follow public policy. The conclusion I would draw from what you say here is that in fact you need substantial chartered bank size in order to carry out monetary policy as well.

Mr. Bouey: Yes, I think that is right. It is very difficult to say exactly how large a size you really need. If you cn influence an important sector in the financial market it is very hard for the rest of it not to compete.

Mr. Saltsman: You do not feel that you need to bring trust companies and other financial institutions under this sort of umbrella of the Bank of Canada in order to make monetary policy more effective?

Mr. Bouey: Not at the present time, no. I usually explain it this way, Mr. Saltsman. I am not able to blame any of our failures on the fact that these other institutions do not keep reserves with us.

Mr. Saltsman: I will frame this question a little more carefully than I can at the moment.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you.

• 1600

Mr. Kempling: Mr. Chairman, when were you going to deal with the subcommittee report on the agenda?

The Chairman: Do we have a quorum? We have ten. I think we should discuss it when we are ready, but we cannot vote on it. I was expecting it would be ratified but I understand that is not the case. It is fine with me, but I do not like the idea of keeping members here and not asking them about substantive matters.

Mr. Kempling: I quite agree. I do not mean to interrupt, but are you going to do it today or tomorrow or what?

The Chairman: If you would like, and if someone would make the suggestion, I would reconvene the steering committee and look at it again in the steering committee. I would rather have this Committee rubber stamp the decisions of the

[*Traduction*]

pouvoirs accrus aux banques, notamment le crédit bail et l'affacturage. Il est également question de réduire quelque peu les réserves-encaisse exigées. Je serais vraiment très surpris qu'elles ne puissent maintenir assez bien leur position.

M. Saltsman: Je pose la question parce que j'ai déjà questionné d'autres témoins au sujet du rôle joué par nos banques à charte dans le système. Elle sont en fait devenues dans une certaine mesure un instrument de politique gouvernementale. Ce n'est peut-être pas fait de propos délibéré, mais c'est un autre exemple de la tendance que nous avons d'appliquer la politique gouvernementale par l'entremise du système des banques à charte et certains disent que nous ne devrions pas accroître leurs pouvoirs parce qu'elles deviennent trop importantes. Une telle crainte n'est pas tellement justifiée, car on nous dit que les banques à charte suivent la politique adoptée sans difficulté. D'après ce que vous venez de dire, je dois conclure que vous avez besoin de banques à charte assez importantes afin de mettre en pratique la politique monétaire.

M. Bouey: Oui, je pense que c'est exact. Il est très difficile de dire exactement quelle doit être l'importance des banques à charte. Si nous pouvons influencer un secteur important du marché financier, il est très difficile aux concurrents de ne pas emboîter le pas.

M. Saltsman: Vous ne croyez pas qu'il serait également nécessaire d'amener les sociétés de fiducie et autres institutions financières sous la direction de la Banque du Canada afin de rendre la politique monétaire plus efficace?

M. Bouey: Pas actuellement, non. Je peux simplement vous dire, monsieur Saltsman, que je ne peux pas justifier nos échecs par le fait que ces autres institutions ne maintiennent pas de réserves chez nous.

M. Saltsman: Je vais essayer de trouver une meilleure façon de formuler ma question.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci.

M. Kempling: Monsieur le président, quand vouliez-vous régler la question du rapport du sous-comité du programme et de la procédure?

Le président: Avons-nous quorum? Nous sommes dix. Je pense que nous devrions en discuter quand nous serons prêts, mais nos ne pourrons pas voter. Je croyais qu'il serait ratifié mais je me rends compte que ce n'est pas le cas. Cela ne me dérange pas, mais je n'aime pas garder des députés ici et ne pas leur demander leur avis au sujet de questions importantes.

M. Kempling: Je suis tout à fait d'accord. Je ne veux pas vous interrompre, mais est-ce que nous allons le faire aujourd'hui, demain, ou quand?

Le président: Si vous le voulez, et si quelqu'un en fait la proposition, je pourrais convoquer le comité directeur et étudier cette question de nouveau. Je préférerais cependant que le Comité approuve les décisions du comité directeur et réglions,

[*Text*]

steering committee and deal with matters in the steering committee that are contentious to see if we cannot iron them out. Would you like me to follow that course?

Mr. Kempling: I move that the steering committee be reconvened and that this subcommittee report be referred back to them.

The Chairman: I cannot receive a motion but I will certainly take the advice to call a steering committee meeting.

Mr. Kempling: All right. Then we make progress.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, perhaps I may tackle a slightly different question with the Governor than has been raised. It is the question of the holding of preferred shares by our chartered banks. As the Governor probably knows, it has been widely publicized that the Petro-Can deal was facilitated by our chartered banks purchasing, directly or indirectly, preferred shares of a subsidiary of Petro-Can which in turn was to serve as the dividend payable on these preferred shares as a result of an income debenture type of arrangement that eventually will pick up the after-tax earnings of Pacific Petroleums Limited.

Mr. Chairman, is the Governor familiar with this type of activity within our chartered banks at the present time? That is my first question.

Mr. Bouey: Yes, in a general way I am familiar with this, Mr. Stevens. I am not familiar with all the legal ramifications but I know the banks have been engaged in this kind of activity to a pretty large extent.

Mr. Stevens: Have we any estimate as to what would be the total that they have in assets of this nature where they are involved in either income preferred shares or straight income deferred debentures?

Mr. Bouey: I do not have a number for that, the number that is reported under the heading of corporate securities to us. I think you would really have to ask the Inspector General for details on that.

Mr. Clermont: He was here this morning.

The Chairman: Would he have a breakdown of that category?

Mr. Bouey: All I can say is that I do not. Perhaps he does.

The Chairman: I will undertake to ask him. I think it is an important question.

Mr. Lambert: Under the present Bank Act are banks permitted to have that type of security.

Mr. Bouey: These are securities they have purchased.

Mr. Stevens: Correct. Through you, Mr. Chairman, how are these investments treated within the Bank? The point I am relating to is the fact that they are quite illiquid compared to most investments or loans that the Bank might be making. Is there any type of reserve provision that you require against that type of investment, or is it assumed because of the relative

[*Translation*]

en comité directeur, les questions litigieuses, afin de voir si nous ne pouvons pas les régler. Voulez-vous que je procède ainsi?

M. Kempling: Je propose que le comité directeur soit convoqué et que le rapport du sous-comité lui soit renvoyé.

Le président: Je ne peux pas accepter de motion mais je vais certainement suivre votre avis et convoquer une réunion du comité directeur.

M. Kempling: Très bien. Nous faisons des progrès.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais poser au gouverneur une question légèrement différente de celles qui ont été soulevées. Il s'agit de l'acquisition d'actions privilégiées par nos banques à charte. Comme le gouverneur le sait probablement, on a beaucoup parlé des transactions relatives à Petro-Canada qui auraient été facilitées par le fait que nos banques à charte ont acheté, directement ou indirectement, des actions privilégiées d'une filiale de cette société. Les sommes ainsi obtenues devaient servir à payer les dividendes de ces actions privilégiées, grâce à une sorte de débenture fondée sur les recettes éventuelles après impôt de Pacific Petroleum Limited.

Monsieur le président, le gouverneur sait-il si nos banques à charte effectuent des transactions de ce genre en ce moment? C'est ma première question.

M. Bouey: Oui, d'une façon générale, monsieur Stevens. Je n'en connais pas toutes les ramifications juridiques, mais je sais que les banques effectuent un assez grand nombre de transactions de ce genre.

M. Stevens: Avez-vous évalué quel est le total de leurs actifs engagés dans des actions privilégiées ou dans des débentures différées à revenu?

M. Bouey: Je n'ai pas de chiffre à vous donner, sauf le chiffre qui figure sous la rubrique Titres de société. Je pense que vous devriez poser la question à l'Inspecteur général.

M. Clermont: Il était ici ce matin.

Le président: Aurait-il une ventilation de cette catégorie?

M. Bouey: Tout ce que je puis dire c'est que je n'en ai pas. Peut-être en a-t-il.

Le président: Je vais le lui demander. Je pense que c'est important.

M. Lambert: La loi actuelle permet aux banques de détenir des valeurs de ce genre.

M. Bouey: Ce sont des valeurs qu'elles ont achetées.

M. Stevens: Oui. Quel traitement la Banque réservait-elle à ces investissements? Ce que je veux dire c'est que ces investissements ne sont pas vraiment monnayables, comparés à la plupart des investissements ou des prêts consentis par les banques. Exigez-vous une réserve quelconque pour couvrir ce genre d'investissement, ou jugez-vous plutôt que les réserves ne

[*Texte*]

illiquidity that reserve provisions somehow will not apply but they in turn must earmark it against their own capital?

Mr. Bouey: Are you thinking of cash reserves provisions?

Mr. Stevens: Yes.

Mr. Bouey: Mr. Stevens, those are entirely against the deposit liabilities of the banks. They are not held against the assets of the banks. There is no reserve requirement. These transactions seem to me to be very much like term loans. They are about as illiquid as term loans, and the banks do engage in quite a lot of term lending. It is up to the bank in arranging its affairs to ensure that over all it has enough liquidity to be able to do that kind of business. That is part of the business of running a bank, whether it is a term loan or a long-term security. Some banks buy 20-year government bonds. It is up to them to arrange their affairs and to look after their liquidity needs, including the fact that they do have some assets that are definitely liquid.

• 1605

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I quite realize that the reserves are held in relation to the deposits or the other liabilities of the bank, but what I am tring to get some comment on is the degree to which this type of rather illiquid asset is notionally set off against the capital of a bank.

Let me put it this way. I find it quite confusing when I read the history of our banks and trust companies. At one time there seemed to be a great concern about the so-called ratio between a bank's capital and its total size. As the Governor will recall, it is not so far back that the trust companies had to maintain an 8-1 ratio, I think it was, in terms of their capital. Then it was 12:1, and it became more and more. Now oour banks have a very high multiple in relation to their capital. As their capital is stated on the balance sheet, and notwithstanding that a portion of that may be notionally invested in a thing such as a preferred share, to what extent do you feel ratios within banks are getting stretched, or is there still lots of room in relation to the capital base of a bank in terms of its total assets?

Mr. Bouey: That is not a very easy judgment to make. I suppose I would simply say that I would prefer not to see their capital ratios any lower than they are.

As far as these particular instruments are concerned, I think you have to put them in with everything else. If you are looking at the capital situation, you are really looking at what cushion is there to absorb bad news. The banks have lots of different assets; they may have as much difficulty with a demand load as they will have with one of those longer term things. But they also have lots of liquid assets. If it is a liquidity problem, then you look at the whole balance sheet. Even that does not tell you enough, because you need to know the cash flow coming from some of the loans that are being paid off on a regular basis. But if you are looking at the capital, the shareholders' equity, I think then you are trying to form a view of whether or not there is enough cushion there to ensure that the bank is in a safe enough position if anything

[*Traduction*]

doivent pas s'appliquer à ce genre de valeurs, et que les banques doivent les couvrir avec leur propre capital?

M. Bouey: Voulez-vous parler des dispositions au sujet des réserves-encaisse?

M. Stevens: Oui.

M. Bouey: Monsieur Stevens, ces investissements sont entièrement couverts par le passif-dépôts des banques et non par leurs actifs. Nous n'exigeons aucune réserve. Selon moi, ces transactions s'apparentent beaucoup aux prêts à terme. Elles sont à peu près aussi peu monnayables que les prêts à terme et les banques consentent beaucoup de prêts de ce genre. C'est à la banque de s'organiser pour avoir les liquidités nécessaires pour ce genre de transactions. Les prêts à terme et les valeurs à long terme font partie des opérations bancaires. Il y a des banques qui achètent des obligations du gouvernement pour 20 ans. C'est à elles de s'arranger pour avoir les liquidités nécessaires, et elles ont en effet certains actifs qui sont tout ce qu'il y a de plus liquides.

M. Stevens: Monsieur le président, je sais que les réserves couvrent les dépôts et les autres passifs de la banque, mais j'essaie de savoir dans quelle mesure ce genre d'actif non monnayable est compensé par le capital de la banque.

Autrement dit, je m'y perds lorsque je lis l'histoire de nos banques et de nos compagnies de fiducie. A une certaine époque, on semble s'être grandement préoccupé du rapport entre le capital d'une banque et l'ensemble de ses actifs. Comme le gouverneur s'en souviendra, il n'y a pas si longtemps, les compagnies de fiducie devaient maintenir leur capital dans un rapport de 8 à 1. Ce rapport est ensuite passé à 12 à 1 et a continué à augmenter. Il est maintenant très élevé. Nonobstant le fait qu'une partie de ce capital est théoriquement investie dans des valeurs comme des actions privilégiées, croyez-vous que l'écart est trop grand pour ce qui est des banques, ou pourrait-il encore s'élargir, compte tenu de la base de capital et de l'ensemble des actifs des banques?

M. Bouey: Il n'est pas facile de le dire. Je préférerais, je suppose, que cet écart ne soit pas réduit.

Pour ce qui est des titres que vous avez mentionnés, il faut les ajouter à tout le reste. Dans le cas du capital, il s'agit de voir s'il y a assez de disponibilités pour absorber les mauvais coups. Les banques ont beaucoup d'actifs différents. Elles peuvent avoir autant de difficulté avec un prêt sur demande qu'avec un des prêts à plus long terme. Elles ont également beaucoup d'actifs liquides. S'il s'agit d'un problème de liquidités, il faut voir le bilan. Même là, ce n'est pas suffisant, parce qu'il faut tenir compte des remboursements de prêts, qui arrivent régulièrement. Cependant, pour le capital, l'avoir des actionnaires, il faut essayer de voir s'il a assez de disponibilités pour assurer la position de la banque au cas où certains de ces actifs se trouveraient en mauvaise posture. Je ne m'inquiète

[*Text*]

goes wrong with some of its assets. I am not worried about our banks in that respect. At the same time, I agree that their capital ratios have come down, and I would prefer not to see them much lower.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I wonder if the Governor could give us the ratio, as they determine it, in our chartered banks at the present time as far as their capital is concerned.

Mr. Bouey: I should perhaps have said earlier on, Mr. Chairman, that of course the question of the safety of banks in this respect is a responsibility not of mine but of the Inspector General, who would be more interested in that. Naturally, I am pretty interested in the whole system. In 1977, the ratio of the total assets of the banks to shareholders' equity was about 28.4, which is quite a lot of leverage.

Mr. Stevens: That is correct. I wonder if any of our witnesses could tell us what, on average, would be the ratio of the larger banks in the United States; banks that are comparable to the five major Canadian banks.

• 1610

Mr. Bouey: I do not have those numbers with me. I know in some countries the ratios are lower and in some other countries they are higher.

Mr. Stevens: We actually could be supplied with those ratios for the United States, Mr. Chairman. I think they would be interesting to have as a benchmark for our consideration.

Mr. Chairman, the point I am leading up to is this. As we know, in the bill that is before us, Bill C-15, the banks may be given greater facility as far as their capital stock is concerned, through the issue of preferred shares, and I was wondering if the Governor had any comment to leave with us as to the fact that banks, if this provision is okayed, in effect could end up like almost investment trusts, where they are issuing preferred shares on the one side and in turn buying preferred stocks in such various concerns as the Pacific Petroleum Petro-Can type of deal. I was wondering if the Governor has any comment as to whether this extra curricular type of activity, from what you would normally regard as a banking activity, is in the interest of our general banking community in Canada.

The Chairman: Just before that answer I can give you Mr. Kennett's information. I asked Dr. Clendenning to telephone him and he told us that they do not have the corporate securities categories broken down to disclose those redeemable preferred shares. I asked him about the rate of growth as well and he said that the rate of growth of that category is faster than the rate of growth of the banks.

Mr. Stevens: Maybe we should get that breakdown. The Canadian Bankers' Association is coming and maybe you could notify them that we would like that breakdown.

Mr. Bouey: I am not sure how I should answer your question, Mr. Stevens. I do not know to what extent this kind of business will continue because I believe the last budget has made a change in the tax treatment. So I am not sure that it is

[*Translation*]

pas pour nos banques. Il est vrai que l'écart a diminué, et je ne voudrais pas qu'il diminue encore.

M. Stevens: Monsieur le président, le gouverneur pourrait-il nous dire quelle est, selon leurs calculs, la fraction que représente le capital de nos banques à charte en ce moment?

M. Bouey: Monsieur le président, j'aurais peut-être dû dire plutôt que cette question relève en fait de l'Inspecteur général, qui s'y intéresserait beaucoup plus que moi. Je m'intéresse tout naturellement à ce système. En 1979, le rapport entre l'ensemble des actifs des banques et l'avoir des actionnaires s'établissait à environ 28.4, ce qui est une bonne marge de sécurité.

M. Stevens: Oui. Est-ce qu'un témoin pourrait nous dire quel est, en moyenne, l'écart maintenu par les grandes banques américaines, c'est-à-dire des banques comparables aux cinq grandes banques canadiennes?

M. Bouey: Je n'ai pas ces chiffres ici. Je sais que dans certains pays, la proportion est plus basse, tandis que dans d'autres, elle est plus élevée.

M. Stevens: Nous devrions avoir ces chiffres pour les États-Unis, monsieur le président. Je pense qu'il serait intéressant de les voir et qu'ils pourraient nous servir de repères dans cette étude.

Monsieur le président, j'en viens au fait. Comme nous le savons tous, le projet de loi dont nous sommes saisis, le projet de loi C-15, accorde aux banques plus de latitude pour ce qui est de leur capital-actions, en leur permettant d'émettre des actions privilégiées. Le gouverneur pourrait-il commenter le fait que les banques, si cette disposition est adoptée, pourraient se comparer à des fonds de placement, émettant des actions privilégiées d'une part, et achetant des actions privilégiées comme celles de Pacific Petroleum, d'autre part. Le gouverneur pourrait-il nous dire si ce genre d'activités parabancaires, par rapport à ce qu'on considère en général des opérations bancaires, est dans l'intérêt de la communauté bancaire au Canada.

Le président: Avant qu'il ne réponde, je pourrais vous donner les renseignements fournis par M. Kennett: J'ai demandé à M. Clendenning de lui téléphoner et il nous a dit que les titres de sociétés n'ont pas été divisés en catégories qui permettraient d'isoler les actions privilégiées rachetables. Je lui ai également demandé quel était le taux de croissance et il a dit que cette catégorie avait un taux de croissance supérieur à celui de la catégorie des prêts bancaires.

M. Stevens: Nous devrions peut-être obtenir une ventilation. L'Association des banquiers canadiens comparaîtra bientôt. Vous pourriez peut-être les avertir que nous aimerions avoir ces données.

M. Bouey: Je ne sais pas trop comment répondre à votre question, monsieur Stevens. Je ne sais pas dans quelle mesure les banques vont continuer à effectuer ce genre de transactions, parce que le dernier budget a modifié les dispositions fiscales

[*Texte*]

a relevant question. Of course, if you take certain pieces of shareholders' equity or certain parts of the capital and match them up against certain particular assets, that is a rather arbitrary matching up. I think, once again, one would expect the Inspector General to take some view of, I could say, undue use of that type of capital.

Mr. Stevens: Well, when we speculated how much of it will be used, the Royal Bank right now have a little circular out in which they indicate that they will be offering preferred shares to Globe Realty, which I believe is a subsidiary of the Royal Bank, and I believe the circular spells out that they anticipate, subject to the passing of this act, that there will be a convertability into the preferred shares of the Royal Bank, and I would think in view of the fact that from company to company dividends are not taxed there is still a lot of scope to do these kind of preferred share deals. Really my question is: Is this what we want the banks to become more and more active in, because it seems to be a far cry from the traditional demand loan type of activity that our banks have traditionally felt was their preserve.

Mr. Bouey: The banks have come a long way from the demand loan. They got into the mortgage business with the blessing of Parliament. They are into the term loan business with small businesses, large business. This is another part of that development. I think on the whole, if I can lump all those things together, this has been beneficial.

The Chairman: Mr. McCain.

Mr. McCain: Would you expand on that? In what way has it been beneficial?

Mr. Bouey: I think it has improved the availability of funds for business. There is also the question one has to ask as to why should the banks be constrained in raising capital any more than the other firms.

• 1615

Mr. McCain: Mr. Chairman, there is one question I would like to ask and I do not believe the witness can answer it, but could you obtain it for us? Is there available a précis of the authorities extended to the banks under the act which is supposed to be passé, and the field of action in which the bank can operate under this new act so that the changes that may take place would be pretty obvious to all concerned?

The Chairman: Well, the Inspector General's report, I would guess, is the best means to provide that information. Yes.

Mr. McCain: That covers that ground, does it?

Mr. Bouey: It does, but not completely.

Mr. McCain: I wonder how much expansion that needs.

Mr. Bouey: Mr. Chairman, there are a great many changes in that bill, but, in terms of the powers, the main changes are allowing the banks into leasing and particular restrictions and into factoring. That is the main expansion of the powers that are given to them.

Mr. McCain: We went into part of the situation of the Canadian banks abroad, but do you feel that Canadian banks,

[*Traduction*]

qui les frappent.Je ne suis donc pas certain que cette question soit pertinente. Évidemment, il est plutôt arbitraire de comparer certains éléments de l'avoir des actionnaires ou du capital, à d'autres actifs particuliers. Je suppose que l'inspecteur général voudra examiner ce que j'applellerais des utilisations indues de ce genre de capital.

M. Stevens: Nous nous sommes demandés dans quelle mesure on aurait recours à ce genre de transactions, eh bien, la Banque royale a publié une circulaire dans laquelle elle signale qu'elle offrira des actions privilégiées de la Globe Realty, qui est, je crois, une filiale de la Banque royale. De plus, je crois qu'elle dit, dans la circulaire, que si ce projet de loi est adopté, ces actions pourraient être converties en actions privilégies de la Banque royale. Je pense donc que, comme les dividendes ne sont pas imposés, d'une compagnie à l'autre, nous verrons encore beaucoup de transactions de ce genre. Ma question est donc la suivante: est-ce là le genre d'activités que nous voulons pour nos banques, parce que ce sont des activités très éloignées de celles que les banques se sont traditionnellement réservées, comme les prêts à demande.

M. Bouey: Les banques ont fait beaucoup de progrès. Elles ont maintenant accès au marché des hypothèques avec la bénédiction du Parlement et des prêts à terme aux petites comme aux grandes entreprises. Cela fait partie de leur évolution. Je pense qu'en général, cela a eu un effet bénéfique, tout compte fait.

Le président: Monsieur McCain.

M. McCain: Pourriez-vous nous expliquer cela? Comment a-t-il été bénéfique?

M. Bouey: Cela a augmenté les fonds disponibles pour les entreprises. Il faut également se demander pourquoi les banques devraient être, plus que les autres sociétés, limitées dans leurs immobilisations de fonds.

M. McCain: Monsieur le président, je voudrais poser une question à laquelle, je crois, le témoin ne pourra pas répondre. Il pourrait peut-être obtenir ces renseignements pour nous. Existe-t-il un résumé des pouvoirs conférés aux banques par la loi qui est censée être démodée, et des activités autorisées par le projet de loi, de sorte que tous les intéressés puissent voir quels changements entreront en vigueur?

Le président: Je suppose que le rapport de l'Inspecteur général est la meilleure source de renseignements. Oui.

M. McCain: Il répond à ces questions, n'est-ce pas?

M. Bouey: Oui, mais pas complètement.

M. McCain: Je me demande ce qu'il faut pour le compléter.

M. Bouey: Monsieur le président, ce projet de loi comprend de très nombreux changements dont les principaux sont les dispositions autorisant les banques à faire du crédit-bail et de l'affacturage, et prévoyant certaines restrictions. Ce sont là, en gros, les nouveaux pouvoirs qui leur sont donnés.

M. McCain: Nous avons partiellement étudié la situation des banques canadiennes à l'étranger, croyez-vous que ces

[*Text*]

under their present capabilities as outlined in this act or the other act, would be able to serve Canadian business to the same degree that foreign banks could serve their subsidiaries?

I do not believe it is intended under this act that in the broad scope of things, for instance, the Royal Bank should have a major interest in Canada Packers common stock or equity. I do not think that is the intention of this. Yet it is certainly the admitted intention of foreign banks and practice to hold major interests in major corporations in their country of origin. Do you feel that the Canadian banks, without this special interest in equity holdings, can serve our exports as the foreign banks can serve theirs in Canada?

Mr. Bouey: I think all we can do here is to ensure that the Canadian laws do not operate to the disadvantage of Canadian banks. What is proposed certainly does not give any powers to the Canadian subsidiaries of foreign banks that our own banks will not have. I think that is about as far as Canadian law can go.

Mr. McCain: But you expressed some doubt this morning. I think your phrase was, if I remember correctly, "We shall have to wait and see." Do you expect an element of doubt or uncertainty as to just how thoroughly you could and would control the foreign banks once they were here?

Mr. Bouey: I certainly did not intend to. I think I may have said that had there been no restriction, no limit, it might be that we would find later on that we had needed it. But I think I also said we should not take any chances about that; that we ought to have these limitations on the growth of foreign banks that are proposed.

Mr. McCain: Do they not, in their very presence here as equity-holders in foreign business, become the servants of themselves and, therefore, almost directly but certainly indirectly, the servants of the companies in which they have an important equity at home? I cannot see how they could avoid it.

Mr. Bouey: Mr. Chairman, if they do have close relations with commercial firms at home, I think that is a very good reason for being careful about the scale of their activities here and having these limitations. In fact, that is one of the reasons for them.

Mr. McCain: When we use the term "bank" in respect to the appearance of foreign banks on the Canadian scene, do we have any idea that we might preclude those banks who have equity in companies seeking markets in Canada? Or do we intend to let them come in as only the same class of banks as we have in Canada—or will have under this proposed act? Are we going to accept the foreign definition of the word "bank"?

For instance, if you were to take the American division of banking responsibility, I believe it is about a three-tier breakdown, is it not? There is the savings and loan—primarily mortgage and some personal savings—and then the mercantile banks and the city bank, which goes a lot further. Is that not correct? It is roughly a three-tiered system in the States . . .

[*Translation*]

banques, avec les pouvoirs que leur confère ce projet de loi ou l'autre loi, pourraient offrir aux entreprises canadiennes les mêmes services que les banques étrangères offrent à leurs filiales?

Je ne crois pas que ce projet de loi veuille autoriser la Banque royale, par exemple, à détenir la majorité des actions ordinaires ou du capital-actions de Canada Packers. Je ne pense pas que ce soit l'intention du législateur. C'est cependant l'intention avouée des banques étrangères qui ont des intérêts majoritaires dans des sociétés de leur pays d'origine. Croyez-vous que, sans cette participation au capital-actions de sociétés, les banques canadiennes pourront aider nos exportations comme les banques étrangères aident les leurs au Canada?

M. Bouey: Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'assurer que les lois canadiennes ne désavantageront pas les banques canadiennes. Nos propositions ne donnent certainement pas aux filiales canadiennes de banques étrangères des pouvoirs que nos propres banques n'auront pas. Je pense que c'est tout ce que nous pouvons faire dans la loi canadienne.

M. McCain: Vous avez cependant exprimé certains doutes à cet égard ce matin. Si je me souviens bien, je pense que vous avez dit «Nous verrons bien». Entretenez-vous des doutes ou une certaine incertitude quant à l'efficacité avec laquelle vous pourriez contrôler les banques étrangères une fois qu'ellesse seraient installées ici?

M. Bouey: Je n'avais certainement pas l'intention de dire cela. J'ai peut-être dit que s'il n'y avait pas de restrictions, pas de limite, nous pourrions constater plus tard qu'elles étaient nécessaires. Toutefois, je pense avoir également dit que nous ne devrions pas prendre de risques; que nous devrions imposer à la croissance des banques étrangères les limites proposées.

M. McCain: Comme elles sont actionnaires d'entreprises étrangères, ne serviraient-elles pas au Canada leurs propres intérêts, et en conséquence, presque directement mais certainement indirectement, les intérêts des sociétés dont elles sont actionnaires? Je ne vois pas comment on pourrait l'éviter.

M. Bouey: Monsieur le président, le fait même qu'elles puissent avoir des liens étroits avec des entreprises commerciales dans leur pays est une très bonne raison pour imposer des limites à leurs activités ici. En fait, c'est une des raisons, pour eux.

M. McCain: Lorsque nous utilisons le terme «banque» pour l'entrée des banques étrangères sur la scène canadienne, est-ce que nous pensons empêcher l'entrée de banques qui ont des actions dans des compagnies cherchant à pénétrer le marché canadien? Allons-nous limiter l'entrée au pays aux banques qui entrent dans la catégorie de banques que nous avons au Canada . . . ou que nous aurons en vertu du projet de loi? Allons-nous accepter la définition étrangère du mot «banque»?

Je crois par exemple que, aux États-Unis, les responsabilités bancaires sont divisées en trois niveaux, n'est-ce pas? Il y a les banques de prêts et d'épargnes . . . qui s'occupent surtout des hypothèques et de l'épargne personnelle . . . puis les banques mercantiles et les «city banks», qui vont beaucoup plus loin.

[*Texte*]

• 1620

Mr. Bouey: Yes.

Mr. McCain: . . . with certain divisions of responsibility.

Mr. Bouey: It is really just the commercial banks that are interested in having foreign subsidiaries.

Mr. McCain: Now are we going to let any particular class of banks in; or if they are entitled banks in Germany, are they going to be allowed in because they are a bank in Germany?

Mr. Bouey: That will have to be a matter for decision when the banks apply for a charter. I cannot tell you in advance who will be allowed in and who will not.

Mr. McCain: Well, then, how can we legislate? It is very difficult for us to legislate if we are legislating discretionary capability and do not know what we are legislating. This is what I gathered from your conversations and your answers this morning: that to some degree at least, we will not know, if we pass this legislation as it is, just what will be the class of bank or the activity of the bank which will be admitted to Canada under the legislation we are dealing with.

Mr. Bouey: Well, there are various considerations here. One is reciprocity: is there adequate reciprocity in another country? I do not see how that can be anything but discretionary. I think you have to look at the situation in other countries to decide whether you think there is adequate reciprocity. I think the avoidance of some discretion is impossible. By and large, if a bank is regarded as being in the banking business in another country, it will be regarded as eligible so far as that element is concerned. But as I have said several times, there are limitations available on the amount of authorized capital a foreign bank is allowed to have here in a subsidiary. It is also going to be a discretionary matter.

Mr. McCain: Do you think we have the stomach in Canada to exercise the controls which would be exercised, with or without legislation, in some of the foreign jurisdictions in which we might wish to have reciprocity? I think you will agree that if the Bank of England sends out a rumour as to what is right and what is wrong in the banking system in England, any foreign bank that does not heed is going to find itself in strong disfavour with the Bank of England. I think if you go to France, the gentleman who gave us his information from France said there are things the government would not really approved of, and therefore it is pretty well controlled. Have we in Canada the intestinal fortitude to exercise the kind of control that is really going to be necessary for this? Have we the appetite for it?

Mr. Bouey: Well, I certainly hope so. I do not see why not. It is the case that some of these other countries operate differently, particularly where there are strong unitary governments. If the British want to run their system with few laws, in the tradition of operating on the basis of whether the Bank of England likes the colour of your eyes or not, they can do that. We do not have that system. We have a federal system, and if somebody wants to go to a provincial government and incorpo-

[*Traduction*]

N'est-ce pas exact? Aux États-Unis, le système comprend trois paliers . . .

M. Bouey: Oui.

M. McCain: . . . avec une certaine répartition des responsabilités.

M. Bouey: En réalité, seules les banques commerciales veulent des filiales étrangères.

M. McCain: Admettrons-nous une catégorie particulière de banques? Ou accepterons-nous plutôt les banques qui sont déjà autorisées dans un pays comme l'Allemagne, par exemple?

M. Bouey: Il faudra prendre la décision lorsque les banques demanderont une charte. Je ne peux pas vous dire d'avance quelles banques seront admises et lesquelles seront refusées.

M. McCain: Alors, comment pouvons-nous légiférer? Il nous est très difficile de préparer une loi qui accorde d'importants pouvoirs discrétionnaires si nous ne savons pas sur quoi nous légiférons. D'après les réponses que vous avez données ce matin, si nous adoptons le projet de loi sans amendements, nous ne saurons pas dans une certaine mesure quelles catégories de banques ou quels types de banques seront admis au Canada en vertu du présent projet de loi.

M. Bouey: Il y a plusieurs aspects dont il faut tenir compte. Premièrement, il faudra voir si un autre pays nous offre une réciprocité suffisante. Il n'y a là aucun pouvoir discrétionnaire, car il s'agit tout simplement d'examiner la situation dans d'autres pays, pour décider s'il y a ou non réciprocité suffisante. Il restera toujours un certain élément de pouvoir discrétionnaire, mais en général, une banque qui fait des opérations bancaires dans un autre pays sera considérée comme admissible de ce point de vue. J'ai cependant déjà dit à plusieurs reprises qu'il existe des restrictions quant au capital qu'une banque étrangère est autorisée à posséder ici dans une filiale. Il y a également là un élément discrétionnaire.

M. McCain: Croyez-vous qu'avec ou sans la loi, le Canada a le courage qu'il faut pour exercer les contrôles voulus dans certains autres pays où nous voudrions la réciprocité? Vous admettrez avec moi que si la Banque d'Angleterre signale ce qui cloche dans le système bancaire en Angleterre, toute banque étrangère qui n'en tient aucun compte serait très mal vue de la Banque d'Angleterre. Un témoin qui venait de France nous a dit que le gouvernement français n'approuverait certainement pas certaines pratiques et que par conséquent il existe un assez bon contrôle. Est-ce qu'au Canada nous avons la force d'âme voulue pour exercer le genre de contrôle qui sera vraiment nécessaire? En avons-nous la volonté?

M. Bouey: Je l'espère certainement et je ne vois pas pourquoi nous ne l'aurions pas. Certains autres pays fonctionnent différemment, en particulier, les pays dotés d'un gouvernement unitaire fort. Si les Britanniques veulent fonctionner sans beaucoup de lois, s'ils veulent continuer d'agir en fonction de l'humeur de la Banque d'Angleterre, libre à eux. Ce n'est pas ainsi que nous opérons, nous avons un système fédéral. Si quelqu'un veut s'adresser à un gouvernement provincial pour

[*Text*]

rate there to borrow money and lend it, they can do that without going anywhere near the central bank. Our state is organized differently, so we do not operate that way.

In the legislation there is a definition of "foreign bank" which has been drawn to my attention.

The Chairman: Thank you, Mr. McCain, that is 10 minutes. Did you want to ask a concluding question?

Mr. McCain: Yes, I want to ask one more. Seeing as how I missed out this morning completely, maybe you would let me ask one more.

The Chairman: Yes.

Mr. McCain: I think one of the concerns of small business about the proposed Bank Act and the broadening of its opportunities to use the moneys at its disposal is will there be enough left for the farmer, the fishermen and the small businessman? If somebody wants to build a complex in Toronto which is rented before it is built, and here is a mortgage opportunity which cannot lose, and down in the boondocks of all parts of Canada you have little guys needing a little bit of money to start 500 square feet of floor space or office space or shopping space, are they going to get money, and if so, what is it going to cost them? Is it going to be higher than it might have been if the full opportunity to enter the mortgage market and the other broader fields were not there? Is there that much money to go around in the hands of the banks? Where is the new money going to come from?

• 1625

Mr. Bouey: Well, I do not see why the situation should be any different than it is now. There is a certain amount of credit available for all these projects now. I do not see why, be the fact that foreign banks are here should increase the total demand for credit.

Mr. McCain: Excuse me for interrupting. I did not mean in respect to foreign banks; I meant in respect of banking in Canada by Canadian banks. I am sorry I did not make that clear.

Mr. Bouey: Well, if you ask me if the situation is going to be any different than it is now in respect of how well the demands for small business get served in relation to those who are in larger enterprises, I guess I have to say that I do not see anything to bring about a difference there. At the same time, I do not have any reason to believe that small businesses are not treated reasonably well now.

Mr. McCain: Well, that is a matter of opinion.

Mr. Bouey: Yes, I am sure it is.

Le président: Monsieur Leblanc.

M. Leblanc: Merci monsieur le président.

Considérant, monsieur Bouey, que notre système bancaire, au Canada, diffère beaucoup du système bancaire des États-Unis ou de d'autres pays, est-ce que vous pensez que les statistiques qui ont été demandées tout à l'heure par M.

[*Translation*]

obtenir sa constitution en société, ou pour en obtenir un emprunt ou encore lui consentir un prêt, c'est tout à fait possible sans passer aucunement par la banque centrale. Notre pays est organisé différemment, aussi ne fonctionnons-nous pas de cette manière.

On a attiré mon attention sur une définition d'une «banque étrangère» qui figure dans le projet de loi.

Le président: Je vous remercie, monsieur McCain, mais vos 10 minutes sont écoulées. Vouliez-vous poser une dernière question?

M. McCain: Oui, je voudrais en poser encore une. Puisque je n'ai pu venir ce matin, vous me permettrez peut-être d'en poser une autre.

Le président: Très bien.

M. McCain: Étant donné que la nouvelle Loi sur les banques doit élargir les possibilités pour les banques d'utiliser l'argent à leur disposition, les petits entrepreneurs se demandent s'il en restera suffisamment pour l'agriculteur, le pêcheur et le petit entrepreneur? Si par exemple quelqu'un veut construire à Toronto un grand complexe dont les locaux sont déjà loués avant d'être construits, il est assez difficile de laisser passer cette chance d'accorder un prêt hypothécaire, mais si par contre un simple particulier de n'importe quel recoin du Canada veut construire une installation de 500 pieds carrés devant loger une entreprise, des bureaux ou des magasins, obtiendra-t-il les fonds nécessaires et si oui, à quel prix? Lui en coûtera-t-il davantage que si cet accès à tout le marché hypothécaire n'existait? Est-ce que les banques disposeront d'une plus grande quantité de fonds? D'où viendra cet argent?

M. Bouey: Je ne vois pas pourquoi la situation serait différente de ce qu'elle est maintenant. Il existe actuellement un certain crédit et je ne vois pas pourquoi l'arrivée de banques étrangères augmenterait la demande totale de crédit.

M. McCain: Je m'excuse de vous interrompre mais je ne voulais pas parler des banques étrangères. Je parlais plutôt des banques canadiennes au Canada. Je regrette de ne pas l'avoir précisé.

M. Bouey: Si vous me demandez si les petites entreprises seront mieux servies par rapport aux entreprises plus importantes, je dois vous dire que je ne vois rien qui puisse modifier la situation. Je n'ai aucune raison de croire que les petites entreprises ne sont pas bien traitées actuellement.

M. McCain: C'est une affaire d'opinion.

M. Bouey: Oui, j'en suis certain.

The Chairman: Mr. Leblanc.

Mr. Leblanc: Thank you, Mr. Chairman.

Considering that our banking system in Canada, Mr. Bouey, is considerably different from the banking system in the States or in other countries, do you think that the statistics requested earlier by Mr. Stevens concerning the difference in the cash

[*Texte*]

Stevens concernant la différence entre les réserves-encaisse demandées dans d'autres pays peut nous être utile dans le cadre de la discussion actuelle concernant le Bill C-15?

Mr. Bouey: Well, I believe he was asking for statistics on the amount of capital in foreign banks in relation to their total assets; but I agree the situations are different from country to country and they are not strictly comparable. The business of banks is somewhat different from country to country.

M. Leblanc: Si les réserves-encaisse étaient exigées également des institutions qui relèvent à l'heure actuelle des lois provinciales, est-ce que nous pourrions avoir un meilleur contrôle sur l'économie complète du Canada? À l'heure actuelle, comme vous l'avez mentionnné, les institutions parabancaires n'ont pas à soumettre de réserves-encaisse et peuvent procéder différemment des banques. Selon moi, il s'agit peut-être d'une compétition qui, jusqu'à un certain point, peut être difficile étant donné que, d'une part, les banques doivent soumettre une réserve-encaisse qui est fixée par la Loi sur les banques et que, d'autre part, des institutions qui font des transactions bancaires ne sont pas régies et n'ont pas à déposer de réserve-encaisse.

Mr. Bouey: Well, there are many differences affecting banks and the other institutions. The requirement for cash reserves is one. The banks are required to maintain non-interest bearing reserves at a certain level and that does not apply to the others. But the other institutions, it varies from province to province, are required to maintain certain kinds of liquidity and there are various other rules that apply to them so it is very hard to determine whether one group is at a disadvantage vis-à-vis another. I think over-all the situation with this legislation will not be too bad, and I think, as I have answered on a number of occasions today, we feel very strongly that it is not absolutely necessary for near-banks to maintain reserves with the Bank of Canada in order for us to have an effective monetary policy. We think we have an effective monetary policy now and they do not keep reserve with us.

M. Leblanc: Alors, selon vous, il n'est pas nécessaire de demander aux organisations parabancaires de déposer des réserves-encaisse à l'heure actuelle puisque vous pouvez quand même influencer le marché sans cela.

Concernant les banques étrangères qu'on va probablement admettre si le bill est adopté tel qu'il est, la réserve-encaisse qui sera exigée en vertu de la Loi sur les banques et les opérations bancaires sera simplement liée aux actifs qu'elles auront, ou les passifs dépôts qu'elles auront ici au pays, et non en fonction du passif total qu'elles ont dans d'autres pays?

• 1630

Mr. Bouey: That is correct. Only the reserve would apply, only against the deposit liabilities that they have incurred in Canada.

[*Traduction*]

reserves required in other countries can be of any use to us for discussing Bill C-15?

M. Bouey: Je crois qu'il demandait des statistiques sur la quantité de capitaux que détiendraient les banques étrangères par rapport à leur actif total; je conviens cependant que la situation varie d'un pays à l'autre et qu'on ne peut donc faire de comparaisons véritables. Les opérations bancaires varient d'un pays à l'autre.

Mr. Leblanc: If the institutions incorporated at the moment under provincial laws were required to maintain the same cash reserves, could we have a better control over the Canadian economy as a whole? As you said yourself, near banks are not required at the moment to have cash reserves, so they can operate differently from the banks. It seems to me there might be unfair competition, to some degree, since on the one hand, banks are required under the Bank Act to maintain a certain cash reserve while on the other hand, institutions doing banking transactions are not subject to the act and thus are not required to maintain a cash reserve.

M. Bouey: Il peut exister des différences entre les règles régissant les banques et les autres institutions, notamment la règle relative à la réserve-encaisse. Les banques sont tenues de maintenir un certain niveau de réserves ne portant pas intérêt, ce à quoi ne sont pas tenues les autres institutions. Les règles régissant les autres institutions varient d'une province à l'autre mais elles sont quand même tenues de maintenir un certain type de liquidité et elles sont également assujetties à divers autres règlements, aussi est-il très difficile de déterminer si un groupe est désavantagé par rapport à l'autre. Je pense que la situation ne sera pas trop mauvaise par suite de l'adoption du présent projet de loi et comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises aujourd'hui, il n'est pas absolument nécessaire que les institutions parabancaires maintiennent des réserves auprès de la Banque du Canada pour rendre notre politique monétaire efficace. En effet, même si ces institutions ne maintiennent pas de réserves chez nous, notre politique monétaire est bien efficace.

Mr. Leblanc: So in your opinion, there is no need to require near banks to deposit cash reserves right now, since you can influence the market without such a requirement.

Concerning the foreign banks we will probably allow, should this bill pass as it is, the cash reserves required under the Bank Act would apply only against their assets, or rather agains their deposit liability in this country, and not against their total liability in other countries?

M. Bouey: C'est exact, seule la réserve serait liée au passif dépôt que ces banques auraient au Canada.

[*Text*]

M. Leblanc: Et la réserve-encaisse serait la même pour les banques étrangères que pour les banques canadiennes.

M. Bouey: Oui.

M. Leblanc: Ce sera basé sur les transactions qui vont se faire ici même au Canada.

M. Bouey: Oui.

M. Leblanc: Merci.

The Chairman: That is the end of the first round. I wonder whether I could ask a question while we are here. Do you think this is an attractive package that we are offering foreign banks, in the sense that many are likely, from what you understand, to come forward and want to comply with this legislation? A related question, which sounds different but really comes down to the same thing, is: Do you think near-banks within Canada have any incentive to become banks? Is there anything about this legislation or about the status of banks that you are aware of that will make them want to change their status? Or is it really a decrease in their powers, when you get right down to it?

Mr. Bouey: On your first question, Mr. Chairman, I think it is an attractive package for the foreign banks, except for the limit that we place on their size and the control over size, which they are not happy about. I think a number of them have objected to the 15 per cent limitation, which I guess causes me to believe it is a good idea; a number of them think it is too small. But they are allowed, subject to the limitations, to do the same kind of banking business as our own banks and I believe, with few exceptions, they will want to do it.

As far as near-banks are concerned in wishing to become banks, I find that pretty difficult to answer. We do know that there has been that recent development concerning the Continental Bank—although that has occurred prior to the passage of this legislation. A great deal depends on what these institutions want to do. If they feel that their future would be better if they got more into the commercial business, then they probably would want to become banks. But it is a complicated question. I guess you would need to ask them.

The Chairman: What would they gain by acquiring the status of banks? They would lose the power to do trust business, I suppose, to act as a trustee . . .

Mr. Bouey: Yes.

The Chairman: . . . in the case of trust companies.

Mr. Bouey: But then they would be able to make commercial loans; they would be able to call themselves banks. I guess those are the main things. They probably feel that that would allow them to compete somewhat more favourably with banks, not in every case, but some might feel that way.

I think some of the other institutions, looking ahead, wonder whether housing is going to be such a strong part of the economy as it has been, say, in the last 10 years, and therefore whether the mortgage business, which they have been heavily involved in, would offer as many opportunities as in the past. If they think they would like to get into some other kinds of

[*Translation*]

Mr. Leblanc: And the cash reserve would be the same as for foreign banks as for Canadian banks.

Mr. Bouey: Yes.

Mr. Leblanc: It will be based on the transactions taking place here in Canada.

Mr. Bouey: Yes.

Mr. Leblanc: Thank you.

Le président: Cela met fin au premier tour de questions. J'aimerais moi-même poser une question, si vous le permettez. Croyez-vous que le présent projet de loi est attrayant pour les banques étrangères, c'est-à-dire pensez-vous qu'un grand nombre voudront s'installer ici et se conformer aux dispositions de la loi? De même, croyez-vous que les institutions parabancaires qui existent déjà au Canada seront encouragées à devenir des banques? Le projet de loi contient-il des dispositions qui rendent le statut de banque si attrayant que ces institutions voudront en profiter? Ou encore le projet de loi diminue-t-il au fond les pouvoirs des banques?

M. Bouey: Pour ce qui est de votre première question, monsieur le président, je pense que le projet de loi est attrayant pour les banques étrangères, mais elles ne tiennent pas à ce que nous imposions une limite à leur envergure et que nous ayons un droit de regard sur leur expansion. Certains d'entre elles ont manifesté leur opposition à la limite de 15 p. 100, ce qui me porte à croire que c'est une bonne idée. Exception faite de ces limites, les banques étrangères seront autorisées à faire le même genre de transactions bancaires que nos propres banques et je crois qu'à quelques exceptions près, elles seront attirées.

Il m'est cependant difficile de déterminer si les intentions parabancaires seront tentées de devenir des banques. Dernièrement, il y a eu la Banque continentale—mais cela s'est passé avant l'adoption du présent projet de loi. Tout dépendra de ce que veulent faire ces institutions. Si elles voient un meilleur avenir dans les opérations commerciales, elles voudront probablement devenir des banques. La question est plutôt complexe et je vous suggérerais de poser la question à leurs représentants.

Le président: Que gagneraient ces institutions en acquérant le statut de banques? Les sociétés de fiducie ne pourraient plus, je suppose, s'occuper d'opérations de fiducie . . .

M. Bouey: En effet.

Le président: . . . agir comme fiduciaires.

M. Bouey: Oui, mais elles pourraient alors consentir des prêts commerciaux et elles seraient vraiment des banques. Ce sont-là les principaux avantages. Certaines pourraient penser qu'elles seraient ainsi dans une position plus favorable face à la concurrence des banques, mais pas toutes, bien sûr.

D'autres institutions, par contre, se demandent si le secteur de la construction constituera à l'avenir un élément fort de l'économie, comme c'était le cas pendant les dernières années. Elles se demandent donc si le marché hypothécaire, dont elles s'occupaient beaucoup jusqu'ici, offrirait autant de possibilités que dans le passé. Si elles veulent se lancer dans d'autres

[*Texte*]

business as well, then they may need additional powers. One way of getting additional powers is to become a bank.

The Chairman: Are there any other questions?

Mr. Lambert: Yes.

The Chairman: Do you mind if I ask one more, just while you are getting your papers . . .

Mr. Lambert: Even if I did mind, Mr. Chairman, you would find a way of getting it in.

The Chairman: At an early meeting the question was asked of how well Canada had been served by the removal of the ceiling on the rate at which banks could receive deposits. You were not the Governor 10 years ago when that happened, but can you comment on the impact of that decision, on whether the interest rate for ordinary consumers and borrowers is higher today or unchanged or affected in any way by that policy decision 10 years ago?

Mr. Bouey: So far as the old 6 per cent ceiling is concerned, we would have quickly been in an impossible situation if that had not been removed. Today the prime lending rate for the American banks is 11.5 per cent. I expect that would have happened whether or not we had a 6 per cent ceiling. In other words, interest rates outside Canada rose to levels far above 6 per cent, and our interest rates simply would have had to go up a good deal. So they would have been in real difficulty, and I am sure if the 6 per cent ceiling had not been lifted in 1967 Parliament would have had no choice but to do it before long after that. As far as banks getting into the mortgage business and continuing the consumer lending business is concerned, even though interest rates generally have gone up, I think their activities there have been beneficial to people by increasing competition for people who need that kind of credit. So I think it has worked reasonably well.

• 1635

The Chairman: We hear about a certain institution in the United States, these savings and loan societies, which have managed somehow or other to get their depositors to accept à low return and to make mortgage loans at low rates of interest, which indicates somehow or other that a certain category in institutions, anyway, can sit outside the regular market force or sit somewhat outside the regular market forces. One has to observe that there is no counterpart to those institutions in Canada, and also that our mortgage rate is a lot higher than our bond rate.

Mr. Bouey: One has to observe some other things there too, namely that it did not work very well. When interest rates rose, those institutions were pretty well cut out of the market because they could not compete for funds. They got some, but not enough; and housing, which it always hits the hardest of any activity—because of that the mortgage rates may have been low, but you could not get the mortgage money. So that was not very helpful, and in fact the Americans have had to

[*Traduction*]

activités commerciales, elles peuvent juger qu'il leur faudrait des pouvoirs additionnels. Une façon d'obtenir de tels pouvoirs serait de devenir banques.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. Lambert: Oui.

Le président: Me permettez-vous de poser encore une question, pendant que vous mettez de l'ordre dans vos documents . . .

M. Lambert: Même si je ne voulais pas vous le permettre, monsieur le président, vous trouveriez le moyen de la poser.

Le président: On a déjà demandé à une autre séance du comité dans quelle mesure le Canada avait profité de l'élimination du taux maximal auquel les banques pouvaient accepter des dépôts. Vous n'étiez pas gouverneur de la Banque du Canada lorsque cela s'est produit il y a dix ans, mais pouvez-vous nous parler des répercussions de cette décision? Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure cette décision prise il y a dix ans a affecté le taux d'intérêt sur les prêts à la consommation et les autres prêts, c'est-à-dire si ce taux est plus élevé aujourd'hui, ou s'il est resté le même?

M. Bouey: Je crois que la situation serait vite devenue impossible, si la limite de 6 p. 100 n'avait pas été supprimée. Aujourd'hui, le taux d'intérêt de base pour les prêts dans les banques américaines est de 11.5 p. 100. Je pense que si la limite de 6 p. 100 n'avait pas été supprimée, ce serait la même chose. Autrement dit, les taux d'intérêt ont de loin dépassé 6 p. 100 à l'extérieur du Canada et nos propres taux d'intérêt auraient dû emboîter le pas. Elles auraient donc été dans de mauvais draps et je suis certain que si le plafond de 6 p. 100 n'avait pas été supprimé en 1967, le Parlement n'aurait pas eu d'autre choix que de le supprimer peu après. Je pense que le fait que les banques aient commencé à consentir des hypothèques et des petits prêts, bien que les taux d'intérêt aient en général augmenté, a été à l'avantage de la population, en stimulant la concurrence. Je pense donc que cela a bien marché.

Le président: Nous avons entendu parler de certaines institutions américaines, les sociétés de prêts et d'épargnes, qui d'une façon ou d'une autre ont obtenu de leurs déposants qu'ils acceptent des revenus inférieurs, et qui ont pu consentir des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt assez bas, ce qui indique qu'il y a certaines institutions qui peuvent se soustraire aux forces normales du marché, dans ce domaine. Il est à remarquer que nous n'avons pas d'institution semblable au Canada et que notre taux hypothécaire est beaucoup plus élevé que notre taux pour les obligations.

M. Bouey: Il est également à remarquer que cela n'a pas très bien marché. Lorsque les taux d'intérêt ont augmenté, ces institutions ont été plus ou moins éliminées du marché, parce qu'elles ne pouvaient pas obtenir de capitaux. Elles en ont obtenus mais pas assez; et c'est toujours le secteur de l'habitation qui souffre le plus dans ces situations, les taux hypothécaires étaient peut-être plus bas, mais il n'était pas possible d'obtenir des fonds pour les hypothèques. Cela n'a donc pas été

[*Text*]

change their system and to find a way now of allowing these institutions to stay in the business. Their mortgage rates are pretty high now.

Mr. Lambert: Yes. I would agree with the Governor. There is no way the American public or the Canadian public would put money into a savings and loan association if the return were so low by reason of the fact that the investment of the savings and loan association is unnaturally and artificially low. It just does not come. The market says, no. Our savings and loan associations are quite prepared to lend money if they have any, but they just do not have any.

Mr. Bouey: It is the rate at which you cannot borrow.

Mr. Lambert: They have no singular money tree. Some people have suggested they might have, they have a printing press or a magic wand; but it is not there.

And that brings me around to a point which I think we discussed earlier. One of the members was discussing this with the Governor earlier, and that is the question of the limitation to 15 per cent of business, roughly, by the foreign banks. If they are going to share that slice of the pie, it almost puts them down to the least common denominator. If there is somebody who is really active among the foreign banks and is a real go-getter and a leader in the business, suddenly that person bumps against his ceiling and is absolutely stopped. I will point out that difficulty.

Secondly, what do you do about inflation, where you use the formula of so many times the authorized capital; but the bank itself might say well, look, we are not going to issue any more stock out of our authorized capital, whatever it may be, but inflation is requiring that our loans and our deposits go up to maintain the rhythm of the business activity. What sort of a Catch 22 situation are they in?

• 1640

Mr. Bouey: The 15 per cent ceiling, of course, applies to . . .

Mr. Lambert: In the aggregate.

Mr. Bouey: Yes, in the aggregate—to a total of certain kinds of chartered banks loans that presumably will not rise over time. Unfortunately, with a lot of inflation they are rising faster. So that will automatically provide more room for the foreign banks as a group, and if any one foreign bank is running into its ceiling it should apply for an increase in its authorized capital.

Mr. Lambert: Yes, but the 15 per cent of the pie is mandatory. They would simply be told, well, all right, your competitors and yourselves have filled up that 15 per cent. I am not talking about the effect of inflation here. I am talking about, shall we say, a very good operation. In other words, the initiative is being penalized here.

Mr. Bouey: I think there are two questions here. First of all, the 15 per cent: the absolute amount of funds available under 15 per cent will grow with the economy, with inflation, with whatever. The second one is, how do you ration that out, since all banks will have to be looked at and there will be this problem, there may be times when they run into this ceiling. I

[*Translation*]

très utile et, en fait, les Américains ont dû changer leur système et trouver une façon de permettre à ces institutions de continuer à fonctionner. Leurs taux hypothécaires sont maintenant assez élevés.

M. Lambert: Oui. Je suis d'accord avec le gouverneur. La population américaine ou la population canadienne n'investirait pas d'argent dans une société de prêts et d'épargnes si les revenus étaient si bas en raison d'investissements effectués à des taux anormalement bas. Cela ne se fait pas, le marché s'y refuse. Nos sociétés de prêts et d'épargnes sont disposées à prêter de l'argent si elles en ont, mais elles n'en ont tout simplement pas.

M. Bouey: C'est un taux auquel on ne peut emprunter.

M. Lambert: Ces sociétés n'ont pas de mine d'or. Certaines personnes ont dit qu'elles avaient peut-être une presse à billets ou baguette magique, mais cela n'existe pas.

Cela m'amène à une question dont on a discuté plus tôt, je crois. Un des députés en a discuté avec le gouverneur tout à l'heure. Il s'agit de la limite de 15 p. 100 imposée aux banques étrangères. Si elles doivent se partager cette part du gâteau, devront se contenter du plus bas dénominateur commun. S'il y a, parmi les banques étrangères, une banque très dynamique, elle se butera soudainement à ce plafond et ne pourra plus progresser. Je tenais à signaler cette difficutlé.

Deuxièmement, que faites-vous à propos de l'inflation, dans vos calculs de multiplication du capital autorisé; la banque elle-même pourrait décider de ne plus émettre d'action de capital autorisé, mais en même temps l'inflation peut exiger qu'elle augmente ses prêts et ses dépôts afin de soutenir le rhythme des affaires. Ne vont-elles pas se trouver dans une situation inextricable?

M. Bouey: Bien sûr, le plafond de 15 p. 100 s'applique à . . .

M. Lambert: A l'ensemble.

M. Bouey: Oui, à l'ensemble de certains prêts consentis par les banques à charte qui ne devraient pas augmenter avec le temps. Malheureusement, ils augmentent plus rapidement, à cause de l'inflation. Cela donnera automatiquement plus de latitude aux banques étrangères, en tant que groupe, et si une banque étrangère atteint son plafond elle devra demander qu'on augmente son capital autorisé.

M. Lambert: Oui, mais le plafond de 15 p. 100 est toujours là. On leur dirait tout simplement, vos concurrents et vous-même avez déjà 15 p. 100 du marché. Je ne parle pas de l'effet de l'inflation ici. Je parle d'une banque qui ferait de bonnes affaires. Autrement dit, on pénalise l'initiative.

M. Bouey: Cette question revêt deux aspects. Tout d'abord, les capitaux disponibles dans la limite de 15 p. 100 croîtront avec l'économie, avec l'inflation, ou que sais-je. Deuxièmement, il s'agira de voir comment on va répartir ces 15 p. 100 puisqu'il faudra étudier toutes les banques et qu'il peut arriver, à l'occasion, qu'elles aient atteint leur plafond. J'admets que

[*Texte*]

agree that that could be a problem. It might be that you would rather like to favour one bank and not another, the go-getters, if you like, versus the others. I do not see any way out of this. I think if you are going to have a limitation you are going to have it, and it has got to be applied bank by bank.

Mr. Lambert: It may be that somewhere along the line we have to provide for a review of that sort of thing rather more frequently than at 10-year intervals—or, as now it is coming, I suppose, three times in forty years do we see the practical revision of the Bank Act.

Mr. Bouey: The 15-per cent figure it does not seem to me should necessarily cause us any great trouble. Fifteen per cent is quite a lot. I think if you look around the world you will not find many countries where foreign banks are doing more than that proportion of that kind of domestic business. So I think the problem is more one of allocating it between the people who want to use up the space.

Mr. Lambert: I do not know. I have a feeling here that there is a certain rigidity in this 15 per cent and that the go-getters, those people who have initiative—I always like to reward initiative, that is why I would like to change our income tax system.

Mr. Bouey: I suppose it is theoretically possible that one single bank could use the whole area, but I do not think we want that.

Mr. Lambert: This is right. The same thing again—I am here referring to some, shall we say, of the criticisms the British banks have brought to our attention, namely that these limitations will hinder the orderly growth of foreign bank subsidiaries. I will say, all right, fine, if we have a mechanism for review rather than these artificial or arbitrary ceilings that can be imposed—and we cannot look at them for another 10 or 12 years.

Mr. Bouey: I repeat, Mr. Lambert, the 15-per cent ceiling produces an automatic increase in the absolute amount of business that is possible. As far as individual banks are concerned, that can be reviewed as often as anybody wants to review it. They can apply for increases in their authorized capital.

Mr. Lambert: This is something that is not really in the purview of the Governor, although perhaps your views on this might be of some value to us. Where a British bank is not allowed to establish a subsidiary if it owns 10 per cent of a nonbanking concern, that is a restriction on foreign ownership.

The Chairman: Not just British, any foreign bank.

Mr. Lambert: Yes, any foreign bank. This applies to the British or to the Japanese. If they own 10 per cent, even indirectly through a subsidiary, through subsidiary, interest in a nonbanking firm of Canadian parentage, they are prohibited from establishing a branch of the foreign bank in Canada. Why would that be? Can you, as the Governor of the central bank of the country see that there is something wrong in a Canadian bank's or an foreign bank's owning 10 per cent or 15 per cent or 20 per cent in a nonbanking firm other than, shall

[*Traduction*]

cela pourrait poser un problème. Il est possible qu'on préfère favoriser une banque plutôt qu'une autre, les banques dynamiques si vous voulez, plutôt que les autres. Je ne vois pas comment on pourrait s'en sortir. Si l'on impose une limite, il faut l'appliquer, et ce à toutes les banques.

M. Lambert: Il faudrait peut-être prévoir la possibilité de revoir la Loi sur les banques plus souvent que tous les dix ans; en fait, je crois qu'on ne l'a revue que trois fois en 40 ans.

M. Bouey: Je ne pense pas que cette limite de 15 p. 100 nous causera nécessairement de grandes difficultés. C'est déjà beaucoup. Il n'y a pas beaucoup de pays dans le monde qui accordent aux banques étrangères une plus grande proportion du marché national. C'est plutôt un problème de répartition entre les banques qui devront se partager ces 15 p. 100.

M. Lambert: Je ne sais pas. J'ai l'impression que ces 15 p. 100 sont très rigides et que les banques dynamiques, celles qui ont de l'initiative—j'aime voir l'initiative récompensée, c'est pourquoi j'aimerais qu'on change notre régime fiscal.

M. Bouey: Je suppose qu'il est théoriquement possible qu'une banque puisse obtenir 15 p. 100 du marché, mais nous ne voudrions pas que cela se produise.

M. Lambert: C'est bien. Je voudrais maintenant parler des critiques que les banques britanniques ont porté à notre attention et selon lesquelles ces limites vont empêcher une croissance ordonnée des filiales de banques étrangères. Personnellement je préférerais que nous ayons un mécanisme de contrôle plutôt que des plafonds artificiels ou arbitraires que nous ne pourrons revoir avant 10 ou 12 ans.

M. Bouey: Monsieur Lambert, je le répète, le plafond de 15 p. 100 nous donnera automatiquement une augmentation dans le montant absolu des transactions. En ce qui concerne les banques individuelles, on peut revoir la partie qui leur est accordée aussi souvent qu'on le voudra. Elles peuvent demander des augmentations de leur capital autorisé.

M. Lambert: Je vais maintenant parler de quelque chose qui ne relève peut-être pas vraiment du Gouverneur mais ses opinions pourraient nous être utiles. Lorsqu'une banque britannique n'est pas autorisée à établir une filiale au Canada si elle possède 10 p.100 d'une entreprise non bancaire, c'est une restriction imposée à la propriété étrangère.

Le président: Pas rien que les banques britanniques, mais toutes les banques étrangères.

M. Lambert: Oui, cela touche les banques britanniques ou japonaises. La banque étrangère ne peut ouvrir de succursales au Canada, même si elle possède, directement ou indirectement par l'entremise d'une filiale, 10 p. 100 des actions d'une société canadienne non bancaire. Pourquoi? Vous, le gouverneur de la Banque centrale du pays, que voyez-vous de répréhensible à ce qu'une banque canadienne ou étrangère possède 10 ou 15 ou même 20 p. 100 des actions d'une société non bancaire, autre que disons une entreprise de service, ou une

[*Text*]

we say, a service firm or something like Globe Realty Corporation Limited that the Royal Bank controls; it is one of their subsidiaries.

Mr. Bouey: I think it starts with what you want to do with Canadian banks; then if you do not allow them to do it, it is very hard to say that foreign banks should be allowed to do it.

Mr. Lambert: I have some very serious reservations about some of the proposals in this new Bank Act with regard to the directors, that is, the officers' of a chartered bank not being able to be directors of a nonbanking firm. I think this is for the birds, strictly for the birds; I think it is an arbitrary thing that has been thrown into the pot.

It seems to me that we want to get into some of the capabilities and the expertise of people who have banking experience and get them on the boards of Canadian business. One of the big problems in Canadian business is frankly: not that high a level of management skill. This is where Canadian firms as a whole tend to suffer in comparison with firms in other countries; it is in that level of management skill. This can be provided for by bank officers who are on boards here and there; they have management skill; that is why they are there. That is why in Germany and in Britain a lot of the merchant and investment bankers will put people on boards, they put people on boards, not because they simply want to watch their investment, but because of their expertise in management. Here we knock it on the head.

Mr. Bouey: I do not know whether you are asking a question, but I can understand why the Committee would like to look at that.

Mr. Lambert: Yes, but from the point of view of central banking, in the, shall we say, concept of banking within a country, is it preferable to have banking at arm's length from industry and commerce in that you ... The last time we separated out the bank directors and trust companies; they could not be on the boards of other financial institutions, although we do find that sales finance companies and banks do have the same directors in some instances; but all right, fine, I can understand that you cannot have the director of Bank A on the board of trust company Z, but on the other hand, why cannot the assistant general manager of Bank A be on the board of a manufacturing company or some other industrial concern?

Mr. Bouey: I doubt if I should try to undertake to explain.

Mr. Lambert: No, but ...

Mr. Bouey: I must say that there are some arguments on both sides. There is a feeling that there is a good deal of concentration of economic power in our system with our large banks and some other large institutions. Another, I think, is a feeling that if senior bank officers are members of the board of a company, it could inhibit that company from shopping around with other banks to make sure there is competition ...

[*Translation*]

firme comme la Globe Realty Corporation Limited, qui est en fait une filiale de la Banque royale.

M. Bouey: Il s'agit d'abord de savoir ce qu'on veut pour les banques canadiennes, car si on ne les autorise pas à le faire, il est alors très difficile d'autoriser les banques étrangères à le faire.

M. Lambert: J'ai des réserves très sérieuses au sujet de certaines dispositions de la nouvelle Loi sur les banques, en ce qui a trait aux directeurs, c'est-à-dire aux dirigeants d'une banque à charte qui ne peuvent être directeurs d'une société non bancaire. Je pense que c'est ridicule, absolument ridicule; on a fait là quelque chose d'arbitraire.

Il me semble qu'il faudrait avoir au conseil d'administration des entreprises canadiennes des gens compétents et expérimentés dans le domaine bancaire. L'un des gros problèmes des entreprises canadiennes est qu'elles n'ont pas cette compétence en gestion. C'est ce qui fait que les sociétés canadiennes souffrent d'une comparaison avec les firmes d'autres pays; elle n'ont pas les mêmes compétences en matière de gestion. Nous pourrions l'avoir si les dirigeants des banques pouvaient siéger au conseil d'administration, ils ont les compétences voulues, c'est pourquoi ils sont là. C'est la raison pour laquelle en Allemagne et en Grande Bretagne, beaucoup de banquiers d'affaires et de placements envoient des représentants au conseil d'administration de sociétés, pas seulement pour surveiller leurs investissements, mais également parce qu'ils sont des experts en gestion. Or, ici, nous l'interdisons.

M. Bouey: Je ne sais pas si vous posez une question, mais je peux comprendre pourquoi le Comité voudrait étudier cela.

M. Lambert: Oui, du point de vue de la Banque centrale, est-il préférable pour les opérations bancaires d'un pays que les banques n'aient aucun lien de dépendance avec l'industrie et le commerce ... La dernière fois, nous avons séparé les directeurs de banques et les compagnies de fiducie, ils ne pouvaient pas siéger au conseil d'administration d'autres institutions financières, bien qu'on puisse trouver des maisons de financement des ventes et des banques qui ont parfois les mêmes directeurs. Je comprends que le directeur d'une banque A ne puisse faire partie du conseil d'administration d'une société de fiducie Z, mais, d'autre part, pourquoi le directeur général adjoint de la banque A ne pourrait-il faire partie du conseil d'administration d'une entreprise de fabrication ou d'une firme industrielle quelconque?

M. Bouey: Je ne pense pas que je vais essayer de vous expliquer cela.

M. Lambert: Non, mais ...

M. Bouey: Je dois dire que les deux ont du bon. Certains estiment qu'il y a beaucoup de concentration du pouvoir économique dans notre système, pouvoir qui se retrouve aux mains de nos grandes banques et de certaines des institutions importantes. Il y en a d'autres qui estiment que si les dirigeants des banques font partie des conseils d'administration de sociétés, ces sociétés n'iront pas à d'autres banques pour voir si

[*Texte*]

• 1650

Mr. Lambert: This shopping business is only in theory in the minds of academes. You know very well that if you decide that you are going to go shopping, you shop permanently. A line of credit is not like buying a suit.

Mr. Bouey: There is more than lines of credit; there is the foreign exchange business; there is the buying certificates of deposit; do you put up your funds for banks to bid on, or not?—that kind of thing. But as far as I am concerned, I guess I would be content to let the directors of the bank itself decide what its officers should do. This is not a matter for my decision.

Mr. Lambert: Yes, but we are being asked here to prohibit this by statute. Honestly, I think this comes out of a dream world, dreamed up in some so-called conception of concentration of power or what have you in newspaper editorials and in the halls of some political scientists who think they know the answer. Hell, some of those guys would not even be able to run a peanut stand.

Mr. Bouey: I can understand why you want to consider this. I would suggest you hear additional evidence on this question.

Mr. Lambert: All right, sir.

The Chairman: You are putting forward the view, though, that you think it should be a matter for the board of directors of the bank to decide?

Mr. Bouey: I would say I would be content with that, yes.

The Chairman: Well, there are no other . . . Mr. McCain. Okay. Mr. Leblanc.

Mr. McCain: Well, Mr. Chairman, basically I suppose we have come to the conclusion that, in a limited degree at least, the chartered banks of Canada are going to be put in the position of being equity holders in most anything in which they might wish to particpate. Most anything—there may be certain limitations.

The Chairman: Are you referring to this debenture capital susidiary?

Mr. McCain: Yes. Look, directly or indirectly, what limitations are there? Maybe I do not understand this at all. If I am wrong, what are the limitations?

Mr. Bouey: I do not think there is any particular limitation on the banks holdings of equities right now in their total portfolios. They cannot hold more than 10 per cent of a nonfinancial company but there is no limit on the aggregate.

Mr. McCain: Well, all right. This is being expanded, is it not?

Mr. Bouey: I am afraid I am not an authority on this.

Mr. McCain: All right. Fair enough. Well then, in the PetroCan deal, to come back to that for just a minute, whether the interest rate and its freedom from taxation applies in the

[*Traduction*]

elles peuvent obtenir de meilleurs conditions et que cela ferait tort à la concurrence . . .

M. Lambert: Cette histoire de surveiller ce qu'offrent les autres banques est purement théorique. Vous savez très bien que si vous décidez de surveiller la concurrence, c'est un processus permanent. Une marge de crédit, ce n'est pas acheter un complet.

M. Bouey: Il y a plus que les marges de crédit, il y a le change et les certificats de dépôt; confiez-vous ou non la gestion de vos fonds aux banques? Ce genre de choses. Quant à moi, je ne verrais aucun inconvénient à laisser les administrateurs de la banque décider de ce que doivent faire ses agents. Cela ne me regarde pas.

M. Lambert: D'accord, mais on nous demande ici d'adopter une mesure législative pour empêcher cela. J'ai vraiment l'impression de rêver, que l'on a imaginé là dans une prétendue conception de la concentration de pouvoirs, ou je ne sais quel autre terme on trouve dans les éditoriaux et chez les scientifiques politiques qui croient connaître la solution de tous les problèmes. Que diable! Certains d'entre eux ne seraient même pas capables de gérer un comptoir de cacahuètes!

M. Bouey: Je comprends pourquoi vous voulez étudier cette question. Je vous suggère d'ailleurs d'entendre d'autres témoignages.

M. Lambert: D'accord, monsieur.

Le président: Vous indiquez toutefois que ce devrait être au conseil d'administration de la banque de décider?

M. Bouey: Oui, je n'y verrais pas d'inconvénient.

Le président: Bien, il n'y a pas d'autres . . . Monsieur McCain. Bon. Monsieur Leblanc.

M. McCain: Monsieur le président, j'ai l'impression que nous en sommes arrivés à la conclusion qu'au moins dans une faible mesure les banques à charte du Canada vont devenir détentrices de capital-actions dans pratiquement tout ce à quoi elles voudront participer . . . il y aura peut-être toutefois certaines limites.

Le président: Faites-vous allusion à la filiale détentrice de capital-obligations.

M. McCain: Oui. En effet, directement ou indirectement, quelles sont les restrictions? Je n'y comprends peut-être rien mais si je me trompe, quelles sont-elles?

M. Bouey: Je ne pense pas qu'il y ait de restrictions particulières sur le capital-actions que contiennent actuellement les portefeuilles des banques. Elles ne peuvent détenir plus de 10 p. 100 d'une entreprise non financière mais pour l'ensemble, il n'y a pas de limite.

M. McCain: Bien, parfait. Ceci est élargi, n'est-ce pas?

M. Bouey: Je crains de ne pouvoir vous répondre là-dessus.

M. McCain: Bien, c'est juste. Revenons donc pour une minute sur l'affaire PétroCan que le taux d'intérêt et le fait qu'il ne soit pas imposable s'applique à l'avenir ou non est

[*Text*]

future or not, I suppose, is significant to this deal but not to future deals. Are they not in a position, say, to issue preferred stocks in turn to cover the assets which they acquire through this assistance in the purchase of Pacific Petroleum because they have an asset? Again, I would like to ask you, in your reserve system, since PetroCan is an agent of Canada, do they have to have the same reserves for that size of loan as an agent of Canada as they would have to have if they were to lend company, a private corporation, the same amount of money?

Mr. Bouey: They do not have to have any reserves for any of their loans or any of their assets; the reserves are held against their deposit liabilities, the other side of the balance sheet.

Mr. McCain: All right, but they have lent so much money, therefore they have to have so much more deposit. If they have lent this money they must have to have, theoretically, additional reserves. Or they must have reserves that will be applied to that as part of their assets.

Mr. Bouey: They must either go out and attract additional deposits or sell some of the liquid assets they have to make room—one or the other.

Mr. McCain: This would make the same impact on their reserves, then, as if they had lent this to a private company. Do you make any distinction between an agent of government and a private company when banks advance a loan?

• 1655

Mr. Bouey: The composition of the asset side has no effect on the reserve requirement other than by government bonds, treasury bills, personal loans. That is all the asset side. The reserve requirement is based on the liability side, the kinds of deposits they have, not the kinds of assets.

Mr. McCain: All right. Let me put it another way then. If they lend this kind of money, how are they going to have adequate money for other people? This is coming back to by initial question, I guess, with you in my first round. Where is it going to come from?

Mr. Bouey: It is a matter of how much credit is available in the whole economy. An alternative way, leaving aside the cost of financing, would have been for say Petro-Can to raise the money directly in the securities market by selling its funds in the market. The fact that the banks act as intermediaries, have deposits on one side and this asset on the other side, is just one particular way of financing it. At the present time there is room for this much financing either way. It does not mean that somebody has to give up some financing because of this.

Mr. McCain: You feel that the banks will use the type of discretion that will still leave adequate money available for small business and, if so, is there any regulatory capability in your hands or in the hands of this Act to assure that they do make adequate money available for small business, whether it be natural resource industry, agriculture, or small manufacturing?

Small manufacturing is having one hell of a time to get its hands on any money in this country today.

Mr. Bouey: I do not have the power, nor does anyone else, to tell the banks what to do with their money, to tell them who

[*Translation*]

probablement important dans cette affaire mais ne le sera plus dans d'autres transactions. Ne peuvent-ils pas par exemple y mettre des actions privilégiées pour couvrir l'actif de Pacific Petroleums qu'ils achètent grâce à cette aide? Dans votre système de réserve, puisque PétroCan est un agent du Canada, lui faut-il disposer des mêmes réserves pour un prêt de cette importance que s'ils allaient prêter à une compagnie privée quelconque la même somme d'argent?

M. Bouey: La société n'est pas tenue d'avoir des réserves quand elle effectue des prêts ou achète un actif; les réserves doivent équilibrer le passif-dépôts, soit l'autre côté du bilan.

M. McCain: D'accord, mais ils ont tellement prêté qu'il leur faut beaucoup plus de dépôts. Théoriquement, s'ils ont prêté cet argent il leur faut avoir des réserves additionnelles, ou bien ils doivent avoir des réserves à cet effet dans leur actif.

M. Bouey: Ils doivent soit réussir à attirer de nouveaux dépôts, soit vendre une partie de leur liquidité . . . ils n'ont que ce choix-là.

M. McCain: Cela aurait le même résultat sur leurs réserves que s'ils prêtaient cet argent à une entreprise privée. Faites-vous une distinction entre un agent du gouvernement et une entreprise privée lorsque les banques octroient un prêt?

M. Bouey: La composition de l'actif n'a aucune incidence sur les réserves exigées outre les obligations du gouvernement, les bons du Trésor et les prêts personnels. Cela constitue tout l'actif. La réserve obligatoire est calculée en fonction du passif, du genre de dépôts et non pas du genre d'actif.

M. McCain: Bien. Je vais vous poser la question différemment. S'ils prêtent autant d'argent, comment pourront-ils en avoir suffisamment pour les autres? Cela me ramène à ma première question au premier tour. D'où viendra l'argent?

M. Bouey: La question est de savoir combien il y a de crédits disponibles dans toute l'économie. Une autre façon, en négligeant le coût de financement, aurait été pour Petro-Canada de trouver cet argent directement sur le marché des valeurs en vendant ses propres fonds. Puisque les banques servent d'intermédiaires, ont des dépôts d'un côté et cet actif de l'autre, c'est un mode de financement. A l'heure actuelle, ce financement est possible d'une façon ou d'une autre. Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner certains financements.

M. McCain: Vous estimez que les banques auront toujours assez de champ d'action pour conserver suffisamment d'argent à l'intention des petites entreprises, mais disposez-vous de pouvoirs de réglementation ou en est-il prévu dans cette loi pour assurer que les banques ont bien suffisamment d'argent pour les petites entreprises, qu'il s'agisse d'exploitation des ressources naturelles, d'agriculture ou de transformation?

L'industrie de transformation a énormément de mal aujourd'hui à trouver de l'argent au Canada.

M. Bouey: Je ne suis pas habilité, et personne ne l'est, à dire aux banques quoi faire de leur argent, à qui prêter et à qui ne

[*Texte*]

they should lend to or not lend to. I think the banks are interested in acquiring assets. In a particular period like this the total of bank assets is not being restricted by the central bank. It is true that interest rates are high. That is basically for other reasons. It seems to me that the banking system would like to acquire loans that are reasonably safe from small business or from anybody else at this time. I do not see anything that has happened that should cause the banks to say they will tighten up on somebody else.

Mr. McCain: You do not see anything in the broadening of the operations of the Bank that will in any way impair the future of small business loans, agricultural or otherwise. You think there will still be money enough to go around in the hands of the banks.

Mr. Bouey: That will depend on our economic conditions. There may be times—this is what monetary policy is in part about—when the economy is expanding too rapidly. It is in danger of reaching its productive limits and producing a lot of inflation, in which case the central bank has to follow a very tight monetary policy, and it may be the case that there is not enough credit to go around, except perhaps at very high interest rates.

I should say that for many years, this goes back a long time, the central bank did ask the banks with a bit of moral suasion, that if they did not have sufficient resources to look after all their credit for their customers, they should give priority to small business because they have not got as many alternative sources, and to slow growth areas. And they should maintain a reasonable continuity of lending in the housing field.

That started many years ago and it has really become so much a part of the practice of Canadian banks that we do not have to say it to them any more. In fact, I think they would resent it because they would say this is what they do anyway. But that is not a relevant consideration today. There is not a problem of total financial resources to think about. There is a problem of pretty high interest rates.

• 1700

Mr. McCain: One of the reasons, Mr. Chairman, that I am particularly interested in this bill is because I come from an area where small business has complained to me that they cannot get money from the banks, and where small businesses just across the boarder from that banking system which you criticized which you said did not provide mortgage money—I submit you cannot always get mortgage money in Canada either, so I do not think there is really that much difference in the two. Money is apparently much more available to our friends who live 10 miles away from us in the State of Maine than it is available to the comparable small business in the Province of New Brunswick. I had a very unfortunate experience in discussing a loan with a bank. The guy said, "Look, I have only got a little bit of money and I can use it all in consumer lending. I am not going to lend business in this community any money. I am going to put it out to the consumer because I have been rationed; there is just so much

[*Traduction*]

pas prêter. Je pense que l'acquisition d'actifs les intéresse. A une époque comme celle-ci le total des actifs bancaires n'est pas limité par la banque centrale. Il est vrai que les taux d'intérêt sont élevés, mais c'est essentiellement pour d'autres raisons. Il me semble que les banques en général ne répugnent pas du tout à avaliser des prêts aux petites entreprises ou à quiconque ne présentant pas trop de risques. Je ne vois pas pour quelle raison les banques iraient maintenant rendre la vie plus difficile aux autres.

M. McCain: Vous ne pensez pas que l'élargissement des activités de la banque puisse nuire aux prêts consentis à l'avenir aux petites entreprises, agricoles ou autres. Vous pensez qu'il y aura toujours suffisamment d'argent dans les banques.

M. Bouey: Cela dépendra de notre situation économique. Il arrivera peut-être, et c'est en partie ce qu'est une politique monétaire, que l'économie croisse trop rapidement. Il y a alors danger d'atteindre les limites de production et d'engendrer l'inflation ce qui oblige la banque centrale à suivre une politique monétaire très stricte et il peut alors se trouver qu'il n'y ait plus assez de crédits, sauf peut-être à des taux d'intérêt très élevés.

Je dirai que pendant de nombreuses années, il y a très longtemps, la banque centrale demandait aux banques en usant d'un peu de persuasion morale, de s'occuper du crédit de leurs clients si elles n'avaient pas de ressources suffisantes, de donner priorité aux petites entreprises car celles-ci n'ont pas beaucoup d'autres possibilités, et au secteur à croissance lente. On demandait également de maintenir un rythme raisonnable de prêts dans le secteur de l'habitation.

Cela a débuté il y a tellement longtemps que c'est véritablement devenu une pratique habituelle pour les banques canadiennes et qu'il ne nous est plus nécessaire de dire quoi que ce soit. En fait, je pense qu'elles n'aimeraient pas beaucoup cela car elles nous rétorqueraient que c'est déjà ce qu'elles font, mais aujourd'hui ce n'est plus tellement important. On n'a plus à penser aux problèmes de ressources financières totales. C'est le problème des taux d'intérêt trop élevés.

M. McCain: Monsieur le président, si je m'intéresse particulièrement à ce projet de loi, c'est parce que je viens d'une région où les petites entreprises se sont plaintes à moi de ne pouvoir obtenir d'argent des banques alors que leurs homologues, de l'autre côté de la frontière, en obtiennent des banques que vous semblez critiquer, qui, dites-vous, ne consentent pas de prêts hypothécaires, mais ce n'est pas toujours possible au Canada non plus, si bien qu'à mon avis il n'y a pas tellement de différence entre les deux pays. Apparemment, il est beaucoup plus facile à nos amis qui vivent à 10 milles de nous dans l'état du Maine d'obtenir de l'argent qu'au Nouveau-Brunswick. Je vais vous raconter la discussion que j'ai eue avec un banquier. Il m'a déclaré: «Je n'ai pas beaucoup d'argent et je puis l'utiliser entièrement pour les prêts aux consommateurs. Je ne veux donc pas prêter aux entreprises. Je vais réserver cela aux consommateurs parce que l'on m'a rationné; c'est tout ce dont je dispose à la succursale. Votre affaire ne m'intéresse donc pas.»

[*Text*]

money in my branch. I am not interested in talking to you and I do not want your business."

That is why I am here. I would like to see this act, at some point in time, have the teeth so that the little guy out in the country is going to get as good a break as his neighbour across the line or as his neighbour in the cities, where there are bigger branches with more money and more willingness, apparently, to lend. Maybe my questions seem very mundane and petty, but I am concerned about the availability of money for small business and agriculture. Historically, it has been very, very restricted. If you had two dollars you could borrow one. That is about the size of it.

Mr. Bouey: You may wish to discuss this matter with the banks when they are here. I expect you will.

The Chairman: That is tomorrow, in fact.

Mr. Bouey: This is not the story I get from our banks. The story I get from our banks is that there are not sufficient applications for credit in those areas, and that is why loans do not expand as rapidly as one might like to see.

Mr. McCain: You do not need to respond to me. I am just giving you the personal experiences, sir, of my firends, and one that I had myself. That is all. I think you, sir, as the Governor of the Bank of Canada, should have a very pertinent interest in this because this is part of the economy and part of the monetary system, which I believe it is your objective to control.

Mr. Bouey: But I do have an interest in this. I am a director of the Federal Business Development Bank and we have an interest in this field. I am really quite concerned that small businesses do reasonably well in terms of the availability of credit, but I cannot say I have evidence that banks generally speaking are not as forthcoming in this country with small businesses as are the American banks. I am sure you can cite individual cases, but as a general proposition I do not have any evidence that this is true. However, you can discuss it with the banks.

Mr. McCain: That has been futile in the past and I had hoped there might be some policy in this act.

Mr. Bouey: There is no way of compelling any lender to make loans to any specific group of people. He has to make a judgment as to whether the application is credit worthy, and I do not see how you can force that. You have to hope that competition will produce the results you want, and our banks have, for quite a long time, been in the position of wanting to compete for additional assets.

Mr. McCain: If that means small business loans, the competition has not been significant, sir.

The Chairman: We have lost our quorum and we could, having exhausted a lot of questions, adjourn at this point. I think perhaps I ought to.

On behalf of those members who left satisfied and those who remained till the end, I want to thank you for coming today. We may well want to hear from you again after we have gathered more evidence from other sources, but in the meantime I thank you for a very good meeting.

[*Translation*]

C'est pourquoi je suis venu ici. Je veux savoir ce qu'il y a dans cette loi pour garantir au petit exploitant à la campagne les mêmes possibilités d'emprunts qu'a son voisin de l'autre côté de la frontière ou son voisin des villes où les succursales bancaires sont plus importantes et ont donc plus d'argent et plus de désir, semble-t-il, de prêter. Cela vous semble peut-être une question de détail mais je m'inquiète de la disponibilité d'argent pour les petites entreprises et l'agriculture. Cela a toujours été très très limité. Il vous faut $2 pour en emprunter $1.

M. Bouey: Vous devrez peut-être en rediscuter avec les banques lorsqu'elles comparaîtront. Je crois qu'elles doivent venir.

Le président: Oui, demain.

M. Bouey: Ce n'est pas ce que me racontent nos banques. Elles me disent au contraire qu'il n'y a pas suffisamment de demandes de crédit dans ces régions et que c'est là pourquoi les prêts ne croissent pas aussi rapidement qu'on le voudrait.

M. McCain: Je ne vous demande pas de me répondre. Je vous cite simplement un cas personnel, et celui de certains de mes amis. C'est tout. J'estime que vous, à titre de gouverneur de la Banque du Canada, vous devriez vous intéreser à la question, car cela fait partie de l'économie et du système monétaire que, si je ne m'abuse, vous devez contrôler.

M. Bouey: Mais je m'y intéresse. Je suis administrateur de la Banque fédérale de Développement et la question nous préoccupe. Je tiens en effet beaucoup à ce que les petites entreprises puissent obtenir les crédits nécessaires mais je ne puis dire que l'on m'ait en général rapporté que les banques ne s'intéressent pas autant aux petites entreprises au Canada qu'aux Etats-Unis. Je suis bien certain qu'il y a des cas particuliers mais dans l'ensemble je ne pense pas que cela soit vrai. Cela n'empêche que vous pourrez en rediscuter avec les banques.

M. McCain: Jusqu'ici cela n'a mené à rien et j'espérais que la nouvelle loi permettrait de remédier à cette situation.

M. Bouey: Il est impossible d'obliger un bailleur de fonds à prêter à un groupe particulier. Il doit juger si la demande de crédit est valable et je ne vois pas comment nous pourrions forcer quoi que ce soit. Il faut espérer que la concurrence donnera les résultats espérés et nos banques depuis déjà longtemps s'efforcent d'être concurrentielles pour obtenir davantage d'actifs.

M. McCain: Si vos voulez parler des prêts aux petites entreprises, la concurrence n'est pas très importante, monsieur.

Le président: Nousn'avons plus de quorum et, puisque nous avons déjà abordé beaucoup de questions, je crois que nous ferions mieux de lever la séance. Je crois d'ailleurs qu'il le faut.

Au nom des membres du comité qui sont partis satisfaits et de ceux qui sont restés jusqu'à la fin, je vous remercie d'être venus aujourd'hui. Nous vos demanderons peut-être de revenir lorsque nous aurons recueilli d'autres témoignages mais, pour le moment je vous remercie de cette excellente séance.

[*Texte*]

The meeting is adjourned until 3.30 tomorrow, Wednesday, November 29, in this room, when we will have the first appearance of the Canadian Bankers Association.

[*Traduction*]

La séance est levée. Prochaine réunion à 15 h 30 demain mercredi 29 novembre, dans cette salle, alors que nous recevrons pour la première fois l'Association des Banquiers canadiens.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacre-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

MORNING SITTING:

From the Department of Finance:

W. A. Kennett, Inspector General of Banks;
Maurice Clennett, Director, Foreign Banks.

From the Bank of Canada:

G. Bouey, Governor.

AFTERNOON SITTING:

From the Bank of Canada:

G. Bouey, Governor.

SÉANCE DU MATIN:

Du ministère des Finances:

W. A. Kennett, inspecteur général des banques;
Maurice Clennett, directeur, Banques étrangères.

De la Banque du Canada:

G. Bouey, Gouverneur.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI:

De la Banque du Canada:

G. Bouey, gouverneur.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Wednesday, November 29, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le mercredi 29 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978

CONCERNANT:

La teneur du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JAN 5 1979
UNIVERSITY OF TORONTO

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Caouette (*Témiscamingue*)
Collenette
Clermont
Crosbie (*St. John's West*)
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Rynard
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 29, 1978
(16)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:48 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Lumley, McCain, Ritchie, Rynard, Saltsman, Stevens and Trudel.

In attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witnesses: From the Canadian Bankers' Association: J. A. G. Bell, President, Executive Vice-President and Chief General Manager, Bank of Nova Scotia; R. M. MacIntosh, Executive Vice-President, Bank of Nova Scotia; Gilles Mercure, Vice-President and General Manager, Provincial Bank of Canada; Robert A. Utting, Executive Vice-President and General Manager, Royal Bank of Canada.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

Mr. Bell made a statement, and with the other witnesses, answered questions.

In accordance with a motion of the Committee at the meeting held on Thursday, October 26, 1978, the following documents are appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

Brief presented by the Canadian Bankers' Association. (*See Appendix "FTEA-7"*).

Chart showing type and number of financial entities affiliated with foreign banking or financial institutions. (*See Appendix "FTEA-8"*).

At 5:45 o'clock p.m., the Committee adjourned until 11:00 o'clock a.m. Thursday, November 30, 1978.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 29 NOVEMBRE 1978
(16)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 48, sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Lumley, McCain, Ritchie, Rynard, Saltsman, Stevens et Trudel.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller principal; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: De l'Association des banquiers canadiens: J. A. G. Bell, président, vice-président exécutif et directeur général, Banque de Nouvelle-Écosse; R. M. MacIntosh, vice-président exécutif, Banque de Nouvelle-Écosse; Gilles Mercure, vice-président et directeur général, Banque Provinciale du Canada; Robert A. Utting, vice-président exécutif et directeur général, Banque Royale du Canada.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur l'objet du Bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

M. Bell fait une déclaration puis, aidé des autres témoins, répond aux questions.

Conformément à une motion du Comité adoptée à la séance du jeudi 26 octobre 1978, les documents suivants sont joints aux procès-verbal et témoignages de ce jour:

Mémoire présenté par l'Association des banquiers canadiens (*Voir appendice «FTEA-7»*).

Tableau indiquant le genre et le nombre des organismes financiers affiliés aux institutions bancaires ou financières étrangères. (*Voir appendice «FTEA-8»*).

A 17 h 45 le Comité suspend ses travaux jusqu'au jeudi 30 novembre 1978, à 11 heures.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Wednesday, November 29, 1978

• 1548

[*Text*]

The Chairman: The Committee will resume consideration of the subject matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

This is the first appearance today and on your behalf I would like to welcome the Canadian Bankers' Association. Sitting in the centre of this delegation is Mr. J. A. G. Bell, Executive Vice-President and Chief General Manager of the Bank of Nova Scotia, and President of the Canadian Bankers' Association. To his left is Mr. R. M. MacIntosh, Executive Vice-President of the Bank of Nova Scotia. Across corner is M. Gilles Mercure, vice-président de la Banque provinciale du Canada, and finally, at the end of the table, Mr. D. A. Lewis, Senior Vice-President, Canadian Imperial Bank of Commerce.

We have received your brief and distributed it but I understand you have some opening remarks before we begin questioning, and at this time I will recognize Mr. Bell.

Mr. J. A. G. Bell (President, Canadian Bankers' Association): Thank you, Mr. Chairman and hon. members. On behalf of the Canadian Bankers' Association, I welcome this early opportunity to present our views on the subject matter contained in Bill C-15. We submitted our written brief to you two months ago and, therefore, my opening remarks will be confined to a very simple statement of our basic philosophy.

It seems unlikely that your Committee will be able to cover, in one afternoon, the whole range of questions which arise from consideration of Bill C-15. We are pleased that the Chairman has invited us to return at a later date for a more complete examination of our views and also because we believe that early enactment of the bill is important. We stand ready to co-operate fully with members to that end.

• 1550

We understand that there are quite a few witnesses to be heard by your Committee, some of whom we expect will say things to you which we believe to be wrong. As the institutions most affected by the Bank Act revision, we appreciate the opportunity a second visit will give us to reply to the opinions and proposals of some others, as well as to answer more fully any questions you may have.

The justification for amending the Bank Act is to serve the public interest. We have tried to keep this basic principle in mind during our polonged study of the White Paper of August 1976 and the draft bill which was published last June. We have avoided making proposals or comments which could could be seen as only serving our own special interests but we will not be shy in pointing out to you that some of the briefs and proposals which have been published by other groups are,

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mercredi 29 novembre 1978

[*Translation*]

Le président: Nous allons reprendre l'étude du Bill C-15, c'est-à-dire de la loi de 1978 remaniant la législation bancaire.

En votre nom, je tiens à remercier l'Association des banquiers canadiens qui comparaît aujourd'hui pour la première fois. Au centre de cette délégation, se trouve M. J. A. G. Bell, vice-président exécutif et président directeur général de la Banque de Nouvelle-Écosse; il est également président de l'Association des banquiers canadiens. A sa gauche, M. R. M. MacIntosh, vice-président exécutif de la Banque de Nouvelle-Écosse. Au coin, Mr. Gilles Mercure, Vice-President of the Provincial Bank of Canada . . . et enfin, au bout de la table, se trouve M. D. A. Lewis, premier vice-président de la Banque Canadienne Impériale de commerce.

Nous avons reçu votre mémoire et nous l'avons distribué mais je crois que vous voulez faire précéder le débat de quelques remarques préliminaires; en conséquence, je cède la parole à M. Bell.

M. J. A. G. Bell (président, Association des banquiers canadiens): Merci, monsieur le président; merci, messieurs. Au nom de l'Association des banquiers canadiens, j'accepte avec empressement cette occasion d'exprimer notre point de vue sur l'objet du Bill C-15. Vous avez reçu notre mémoire il y a déjà deux mois, et par conséquent mes remarques préliminaires se limiteront à une simple déclaration sur notre position fondamentale.

Il est peu probable que votre comité pourra, en l'espace d'un seul après-midi, prendre connaissance de la multiplicité des questions qui seront soulevées par le Bill C-15. Nous sommes ravis que le président nous ait invités à revenir exposer notre point de vue de manière plus complète et, en outre, nous pensons qu'il est important d'adopter rapidement ce projet de loi. A cette fin, nous vous offrons notre pleine et entière collaboration.

On nous a laissé entendre que beaucoup de gens viendront s'expliquer devant votre Comité et nous nous attendons à ce que certains disent des choses qui nous paraissent fausses. Étant donné que ce sont nos institutions qui seront le plus touchées par le remaniement de la Loi sur les banques, une deuxième présentation nous permettrait de répliquer aux opinions et aux propositions de certaines autres organisations, ainsi que de répondre de façon plus satisfaisante à vos propres questions.

La sauvegarde de l'intérêt public est la justification du remaniement de la Loi sur les banques. Nous nous sommes efforcés de garder cette vérité présente à l'esprit au cours de la longue étude que nous avons faite du Livre blanc du mois d'août 1976 et du projet de Loi qui fut présenté à la Chambre au mois de mai dernier. Nous avons écarté toute proposition ou tout commentaire qui n'auraient servi qu'à promouvoir nos propres intérêts, mais nous n'hésiterons pas à affirmer devant

[*Texte*]

in our view, heavily loaded with special pleading for the protection of various interests.

As you know, one of the main purposes of the draft Bill C-15 is to increase competition in the banking industry in Canada and we certainly do not oppose measures intended to achieve that objective. We have said time and again that we welcome competition provided it is on an equal footing and not given some special advantage. However, we believe that honourable members should be fully aware of the fact that the proposed revision of the Bank Act also contains a number of provisions which are designed to protect other industries from banking competition. You will probably hear quite a few witnesses who will tell you that the bill does not give them sufficient protection from the banks. This group will probably include some of the trust and loan companies, the data processing industry, the leasing industry and the securities industry.

The parade of people who wish to be protected from the banks may raise questions in your mind as to whether there is any sense to the allegations of some that the existing banking industry is not efficient or is not competitive. If not, why is that so many are seeking protection from it? The exhaustive analysis of inflationary causes that has absorbed all of us in recent times will not, I think, permit us to forget during the study of Bill C-15 that strong, unshackled competition is necessary to keep prices and wages in line, and surely that is a goal much in the Canadian public's interest.

The principle that the public interest should be served is well illustrated by what has happened since the last revision of the Bank Act in 1967. One of the principal changes which occurred at that time was the removal of the 6 per cent ceiling on the lending rate. If that ceiling had not been removed, Canada would have been faced with a chaotic financial situation in the circumstances which developed in world markets over the past decade.

The Government of Canada has recently been borrowing money from the public at 9.5 per cent for Canada Savings Bonds, while the banks and other deposit-taking institutions are paying higher rates for terms deposits. If the 6 per cent ceiling had been retained, the banks, of course, would not have been able to lend money at all. It is difficult to imagine what would have happened to the financing of small business and large business, of housing, of consumers, and indeed of governments as well.

What actually happened was that the banks were able to go into the consumer credit markets for the first time and because of their large branch systems and efficient services, were able to bring much lower rates of interest to the average Canadian household. The rate of interest on automobile loans came down from the range of 18 to 24 per cent, to around 11 per cent, and even in recent years when interest rates in the economy are generally much higher, consumer credit rates are around 13.5 per cent.

[*Traduction*]

vous que certains mémoires ou propositions qui ont été publiés par d'autres groupes, constituent de véritables plaidoiries en faveur de divers intérêts.

Vous n'ignorez pas que l'un des objectifs principaux du Bill C-15 est d'augmenter la concurrence au sein de l'entreprise bancaire au Canada. Il est bien certain que nous ne faisons aucune objection aux mesures en ce sens, et nous avons souligné à plusieurs reprises que nous sommes favorables à la concurrence, à la condition qu'elle se fasse sur un pied d'égalité et qu'une partie ne soit pas favorisée aux dépens d'une autre. Toutefois, nous estimons que les honorables députés devraient savoir que le remaniement proposé de la Loi sur les banques contient également un bon nombre d'articles dont l'objet est de protéger d'autres entreprises contre la concurrence bancaire. Des personnes se présenteront peut-être devant vous qui vous diront que le Bill ne leur accorde pas une protection suffisante contre les banques. Ce groupe pourrait inclure, je présume, certaines compagnies de fiducie et de prêt, le secteur du traitement des données, le secteur du crédit-bail et celui des valeurs mobilières.

Devant le nombre de personnes qui voudront être protégées contre les banques vous vous poserez peut-être des questions au sujet des allégations voulant que l'entreprise bancaire actuelle n'est ni efficace, ni concurrentielle. Pourquoi alors suscite-t-elle tant de frayeurs? La recherche exhaustive des causes de l'inflation qui nous a tous préoccupés ces derniers temps nous empêchera, je pense, d'oublier, pendant l'étude du Bill C-15 qu'une concurrence forte et libre de toute entrave est nécessaire pour maintenir l'alignement des prix et des salaires, et la recherche de ce but est sûrement conforme à l'intérêt public.

Le critère de l'intérêt public est mis en lumière par certains résultats du remaniement de 1967. Parmi les changements apportés à cette époque, l'un des principaux fut l'abolition du plafond de six pour cent sur le taux du prêt bancaire. Si ce plafond n'avait pas été abrogé, le Canada aurait pu être plongé dans un chaos financier, compte tenu des événements qui se sont produits sur les marchés mondiaux au cours de la dernière décennie.

Le gouvernement du Canada s'est récemment adressé au public pour lui emprunter de l'argent en offrant des Obligations d'Épargne à 9½ pour cent, alors que les banques et les autres institutions de dépôt paient des taux encore plus élevés sur les dépôts à terme. Si le plafond de six pour cent avait été maintenu, les banques se seraient trouvées dans l'incapacité de prêter. Il n'est pas facile de se faire une idée des problèmes de financement qu'auraient alors rencontrés la petite et la grande entreprise, l'habitation, les consommateurs, et les gouvernements eux-mêmes.

Mais grâce aux changements apportés en 1967, les banques ont pu pénétrer le marché du crédit à la consommation pour la première fois, et en raison de leur vaste réseau de succursales ainsi que de l'efficacité de leurs services, elles ont pu mettre des taux d'intérêt beaucoup plus bas à la portée du foyer canadien moyen. Le taux d'intérêt sur un prêt pour l'achat d'une automobile qui était autrefois de 18 à 24 pour cent, est maintenant rendu à 11 pour cent environ, et alors qu'au cours des dernières années on a vu des taux d'intérêt généralement élevés dans l'économie, les taux du crédit à la consommation se situent aux environs de 13½ pour cent.

[*Text*]

Another innovation of the 1967 revision of the Bank Act was the permission granted to banks to make conventional residential mortgage loans. Here again we find that in the last 10 years the banks' participation has meant lower rates across the country and most especially in the small towns and rural areas where other mortgage lending institutions did not reach as effectively.

We will let the record speak for itself that the chartered banks have brought lower interest rates for consumer credit financing and home financing to the average Canadian family throughout the country. Since the last revision we have brought computer technology to bear on the payments system and we believe that hon. members should be fully aware of what is involved in the efficient working of the payments system. The public is hardly aware of what goes on behind the scenes to make the flow of money take place quickly and quietly, a fact of life which is absolutely essential to the smooth working of the economy. While the banks are not opposed to the admission of new members to the payments system, we are certainly opposed to any measures which would reduce the present high standards of efficiency.

• 1555

These are just a few of the main features of the last Bank Act revision which served the public interest. It could be argued that there is nothing in the current revision which is of such large a scale as last time. Nevertheless, Bill C-15 is a massive overhaul of the Act, some of which we think is in the public interest and some of which we think is not.

Mr. Chairman and members, we will do our best to respond to your questions and to put any additional information before you which you feel would add to your assessment of the subject matter of the bill.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much.

I would like to recognize Mr. Lambert but, before doing that, perhaps I might inform the Committee that I indicated to the Canadian Bankers' Association that we might want to call them again, and from time to time, in addition to the meetings that are already scheduled and I want to report to you that they were enthusiastic at the prospect of coming and standing at our disposition whenever we want to call them.

Mr. Lambert.

M. Clermont: Monsieur le président, un rappel au Règlement. Vous dites que le Comité a l'intention de demander aux représentants de l'Association des banquiers canadiens de revenir, mais lorsque nous le ferons, monsieur le président, j'espère qu'il n'y aura pas qu'une seule réunion prévue pour cette journée-là.

Le président: C'est-à-dire, vous préférez avoir plusieurs réunions?

[*Translation*]

Une autre des facettes du remaniement de 1967 fut la permission accordée aux banques de faire des prêts hypothécaires résidentiels ordinaires. Là encore, nous constatons qu'au cours de la dernière décennie, la participation des banques dans ce secteur d'activité a provoqué une baisse des taux à travers le pays, particulièrement dans les petites municipalités et les régions rurales où les autres institutions de prêt hypothécaire n'avaient pas un accès aussi facile que les banques.

Les faits démontrent que les banques à charte ont introduit des taux d'intérêt plus bas dans les domaines du crédit à la consommation, du financement et des hypothèques pour la famille canadienne moyenne à travers tout le pays. Depuis le dernier remaniement, nous avons appliqué la technologie des ordinateurs au système des paiements, et nous croyons que les honorables députés devraient savoir ce qu'implique un système de paiements efficace. Le public sait à peine ce qui se passe en coulisse pour pouvoir effectuer journellement d'innombrables transactions monétaires de façon rapide et ordonnée. Il s'agit cependant d'une chose essentielle à la bonne marche de l'économie. Bien que les banques ne soient pas opposées à l'entrée de nouveaux membres dans le système de paiement, elles s'élèvent à coup sûr contre toute mesure susceptible d'en amoindrir les normes d'efficacité actuelles.

J'ai mentionné quelques points saillants du dernier remaniement de la Loi sur les banques qui ont servi l'intérêt public. On pourrait me répondre que le remaniement actuel ne contient rien de comparable, en importancce, à ce qu'on a fait la dernière fois. Il n'en demeure pas moins que le Bill C-15 constitue une révision massive de la Loi. Pour nous, une partie de cette révision est conforme à l'intérêt public mais l'autre partie ne l'est pas.

Monsieur le président et messieurs les députés, il me reste à vous assurer que nous répondrons le mieux possible à vos questions et ferons tout en notre pouvoir pour vous donner tout autre renseignement qui pourrait vous aider dans l'étude que vous faites du Bill.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à M. Lambert, je voudrais dire aux membres du comité que j'ai fait savoir à l'Association des banquiers canadiens que nous devrions peut-être leur demander de comparaître en dehors des séances déjà prévues. Je voudrais vous signaler qu'ils se sont montrés enthousiastes à la perspective de comparaître à nouveau devant notre comité chaque fois que nous avons besoin d'eux.

Monsieur Lambert.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on a point of order. You have just said that the Committee intends to call again the representatives from the Canadian Bankers Association. I hope they will appear before our Committee for more than one meeting.

The Chairman: You mean you would rather have many meetings?

[*Texte*]

M. Clermont: Bien voici, aujourd'hui, ils ne viennent que pour une réunion qui va se terminer à 17 h 30 ou 18 heures, je ne sais pas. A l'avenir, si nous voulons les avoir pour deux ou trois autres séances, nous pourrions commencer le matin, poursuivre ensuite l'après-midi et le soir. Il va de soi que le nombre de représentants de la délégation fait faire de bonnes affaires aux compagnies d'aviation, si je peux me permettre une telle remarque.

Le président: Je suis d'accord sur le principe que vous venez d'énoncer, la raison pour laquelle ils sont ici aujourd'hui pour une réunion seulement est que ce groupe est très, très occupé au mois de novembre.

M. Clermont: Monsieur le président, c'était une suggestion pour les réunions à venir.

Le président: Bon, très bien.

Monsieur Lambert.

Mr. Lambert: Yes, thank you, Mr. Chairman. I am sure, even starting with page one of the brief that was submitted October 1, that we can assure the members that we will get to know one another quite well before this is out. As I recall the revision of some 10 or 11 years ago, some of them actually took up semi-official residence in Ottawa; true enough the revision at that time was perhaps more contentious and rather longer than this one will be.

In any event, I want to start out on a rather more philosophical basis on the question of whether the Canadian Bankers' Association would welcome in a bank statute a definition of banking. Is that possible? We have had all sorts of people from, shall we say, the administrative side hum and ha about this, but I have always maintained that Canadian banking institutions and the whole industry would be much further ahead if someone had grasped the mettle some many years ago and defined banking and assumed the responsibilities under the constitution of money and banking as being under the general aegis of the Government of Canada so anyone engaging in the business of banking would have to conform.

Mr. R. M. MacIntosh (Executive Vice-President, Canadian Bankers' Association): Mr. Chairman, we would certainly concur with the general thrust of Mr. Lambert's remarks. Our brief, in fact, sought to define banking and we did point out in it that banking has never been defined by statute in Canada. An attempt was made to do so in the 1967 revision but we never really got to it and, of course . . .

Mr. Lambert: They backed away from it.

Mr. MacIntosh: They backed away from it. Afterwards, of course, we had this foreign banking influx which has been able to go on because banking was not defined from a constitutional point of view. So our answer is yes, and we have defined banking as the function of taking deposits on which cheques can be drawn by third parties. It is the function of taking chequable deposits.

[*Traduction*]

Mr. Clermont: Well, our witnesses appear before us to-day for one meeting which will be over around five-thirty or 6 o'clock. In the future, they could appear two or three times; we could start in the morning, continue in the afternoon and in the evening. It is self-understood that the number of representatives from the Association is going to make the airlines very wealthy, if I may say so.

The Chairman: I agree with you on the principle. They ae here today for one meeting but this group is very busy in November.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, that was a suggestion for our future meetings.

The Chairman: Very well.

Mr. Lambert.

M. Lambert: Oui, merci, monsieur le président. Si nous commençons notre étude à la page 1 du mémoire qui a été soumis le 1er octobre, je puis vous assurer que nous aurons largement l'occasion de nous connaître. Lors de la révision de la législation bancaire d'il y a dix ou onze ans, certains témoins ont même dû prendre une résidence semi-officielle à Ottawa; mais il est vrai que la révision dont je parle était sans doute plus importante et plus longue que ne le sera celle-ci.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais vous soumettre quelques questions de principe. L'Association des banquiers canadiens serait-elle favorable à l'introduction d'une définition de l'«activité bancaire» dans la législation bancaire. Cela est-il possible? Nous avons reçu toutes sortes de réactions à cette proposition du côté administratif, mais je maintiens que les institutions bancaires canadiennes et l'industrie bancaires tout entière aurait progressé davantage si quelqu'un avait pris le taureau par les cornes il y a quelques années, et défini ce que sont «les activités bancaires». Il est évident que les responsabilités prévues par la constitution à l'endroit de la monnaie et des banques incombent au gouvernement du Canada. De cette façon, tout individu engagé dans des activités bancaires aurait été obligé de se conforner à cette définition.

M. R. M. MacIntosh (vice-président exécutif, Association des banquiers canadiens): Monsieur le président, nous sommes tout à fait d'accord avec les remarques de M. Lambert. En réalité, nous avons essayé de définir les activités bancaires dans notre rapport et nous avons souligné qu'aucun statut canadien ne comportait une telle définition. La révision de 1967 s'est efforcée d'établir une définition, mais cela ne s'est jamais fait, et bien sûr . . .

M. Lambert: On a renoncé.

M. MacIntosh: On a renoncé. Par la suite, nous avons assisté à l'afflux massive des banques étrangères, phénomène qui a justement été rendu possible par l'inexistence d'une définition constitutionnelle des activités bancaires. Notre réponse est donc oui, et nous avons défini la fonction bancaire comme la fonction d'accepter des dépôts sur lesquels des chèques peuvent être tirés par des tiers. La fonction bancaire consiste donc à accepter des dépôts sur lesquels des chèques peuvent être tirés.

[*Text*]

• 1600

From time to time we examined whether or not the definition requires some criterion on the asset side, and in fact a few weeks ago in the other place we implied that it was also the function of lending. But when we examined this over a period of time in some detail, we came to the conclusion that the only real quality was that it was the function of taking chequable deposits. And if you use that definition, you are quite right, you sweep up many near-banking institutions which were performing a banking function.

We have had prepared internally, in our association, a paper on the constitutional position of banking in Canada, and as far as we are concerned, in the British North America Act and in case law, and in the law of precedents since, there is absolutely no doubt that when it comes down to test cases in the courts, banking has been a federal matter. We go on to conclude that in our opinion it is unfortunate that again, the draft legislation Bill C-15 has backed away from a definition of banking, although the White Paper was virtually there. The White Paper proposed to bring the near-banking institutions, who were going into the payment system, in effect into the definition of banking. Between the issuance of the White Paper in August 1976 and the publication of Bill C-57, which is, as you know, C-15, the government altered its position on that question.

But in summary, our position is that a definition of banking is possible, it is a practical question, and it has not been done.

Mr. Lambert: But on the other hand, Mr. MacIntosh, I think you will admit there are some features of business engaged in by chartered banks today which do come in under provincial regulation. There has been an overlap, and although I will admit I do not think this particular feature—and that is dealing with securities, which are not a matter of federal jurisdiction—but those activities by many of the banks in the dealing with securities are governed by provincial statute.

Mr. MacIntosh: Could I speak to that?

Mr. Lambert: Oh, yes.

Mr. MacIntosh: From the point of view of the existing Bank Act—I think I am quoting Section 75(2)—we were given the power to deal in securities. That raises a pretty sweeping, perhaps ambiguous phrase. Under that power to deal in securities, which I think goes back to the origins of Canadian banking, the banks in fact have always dealt in securities in the sense of both buying and selling for their own account, of underwriting and placing, and of distribution; all those functions have been performed by banks for a very long time. In fact, I think if you go back to the nineteenth century, the banks were the principal distributors of government and provincial government securities, and even of corporate securities.

So I would certainly agree that the provinces have the primary responsibility under property and civil rights for securities matters. We do not really deny that. But we do say we were given a very sweeping, general power under the Bank

[*Translation*]

Nous sommes parfois obligés d'ajouter certains critères à l'endroit de l'actif de la banque, et en fait, nous avons laissé entendre au Sénat il y a quelques semaines que la fonction bancaire était également une fonction de prêt. Après avoir à nouveau examiné cette question en détail, nous en sommes arrivés à la conclusion que la fonction bancaire consiste exclusivement à accepter des dépôts sur lesquels des chèques peuvent être tirés. Si l'on applique cette définition, un grand nombre d'institutions parabancaires ne peuvent plus être considérées comme ayant une fonction bancaire.

Notre association a rédigé un document interne sur le statut constitutionnel des activités bancaires au Canada. En ce qui nous concerne, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et l'histoire de la jurisprudence canadienne confirment que les activités bancaires relèvent de la compétence fédérale, et cela ne fait absolument aucun doute lorsque la question est portée devant les cours. Nous en avons conclu qu'il est malheureux que le Bill C-15 ne comporte pas une définition des activités bancaires, bien que le Livre blanc n'en soit pas loin. Le Livre blanc proposait d'appliquer la définition des activités bancaires aux activités des institutions parabancaires membres du système de paiements. Entre la parution du Livre blanc en août 1976 et le dépôt du Bill C-57, qui, comme vous le savez, est en fait le Bill C-15, le gouvernement a modifié ses positions sur la question.

En résumé, nous pensons qu'il est possible de définir les activités bancaires, mais que cela n'a pas été fait.

M. Lambert: D'autre part, monsieur MacIntosh, vous admettrez que les banques à charte se livrent parfois à des activités qui relèvent des règlements provinciaux. Il y a parfois chevauchement et en particulier dans le domaine des titres mobiliers qui ne relèvent pas de la compétence fédérale. Je crois que certaines activités bancaires dans le domaine des titres mobiliers sont régis par des statuts provinciaux.

M. MacIntosh: Pourrais-je répondre?

M. Lambert: Oui.

M. MacIntosh: En vertu de la présente Loi sur les banques, et en particulier je crois de l'article 75(2), nous sommes autorisés à effectuer des transactions dans le domaine des valeurs mobilières. Cela soulève une question assez ambigüe. En vertu de ce pouvoir, qui remonte je crois aux origines de la fonction bancaire au Canada, les banques ont toujours effectué des transactions dans le domaine des valeurs mobilières, soit en souscrivant, en plaçant et en distribuant ses valeurs; les Banques remplissent de telles fonctions depuis très longtemps. En réalité, si nous remontons au XIX^{e} siècle, les banques étaient alors les principaux agents de distribution des valeurs des gouvernements fédéral et provinciaux et même de certaines entreprises.

Je sais que les provinces sont compétentes pour ce qui est des questions de propriété et de droit civil dans le domaine des valeurs mobilières. Nous ne nions pas cela. Mais nous affirmons que la Loi sur les banques conférait aux banques un

[*Texte*]

Act which is now being narrowed—we think perhaps unduly narrowed—in this bill.

Mr. Lambert: This is for further discussion, however.

Now, may I ask, since government was not prepared, shall we say, to share confidences with the members of this Committee on the contents of the briefs addressed by all sorts of bodies to the interdepartmental committee prior to the preparation of the White Paper on banking, could you tell me, did the Bankers Association at that time make any representations about this inclusion of a definition of banking and putting the business of banking in an all-encompassing statute, one part of which would deal with chartered banks, the commercial banks; others might deal with foreign banks and near-banks. This is, in my mind, the logical way of approaching the business of banking in Canada, so there is a statute that we can see and we do not get this rather difficult situation of dealing on a sort of retroactive basis and on a case of well, they are here, what are we going to do with them, with foreign banks who have entered the business here, not illegally but because there was an open field, and no one could gainsay them their operations. The Bankers Association, some of your colleagues, in the past have not agreed with me in this, but I feel that somewhere along the line, somebody is going to have to grasp the metal at the political level to achieve this end.

• 1605

Mr. MacIntosh: We agree that banking should be defined and, I guess by implication, that means that some things could be defined as not banking. We believe the powers set out in the present Bank Act and which are largely continued in this act are all right to the extent that they define our functions but they have not excluded from banking the near-banks which, we say, should be brought within it. We say that the near-banks should be brought in the payment system, into the same level of requirements that we are. We are only concerned about equitable treatment here. We are not opposed to the credit unions and the caisses populaires or to the trust companies and loan companies performing banking. We are not opposed to that. We are saying only that if they do perform a banking function, then they ought to be subjected to exactly the same level of legal requirements as we are; that there should not be disequilibrium in the application of the law between different kinds of institutions performing a banking function.

Now, with regard to other functions, we have not, for instance, sought fiduciary powers in this act; and there is a separation implied in the act . . . well, it is more than implied, it is stated:

> Banks will not perform the fiduciary functions of trust companies.

We cannot do that, and we are not seeking that power.

We are not seeking the power to sell insurance. I might point out that although that may not seem a great concession on our part, the fact is that the credit unions and other near-banks are performing these other multiple functions: they

[*Traduction*]

pouvoir énorme qui devient extrêmement limité, et peut-être trop, dans ce projet de loi.

M. Lambert: Cependant, cela se discute.

Puisque le gouvernement n'était pas prêt à communiquer aux membres du comité les divers rapports qui ont été présentés devant le comité inter-ministériel par toutes sortes d'organismes, et avant la rédaction du Livre blanc sur les banques, je voudrais savoir si l'Association des banquiers canadiens a fait à l'époque des recommandations visant à inclure une définition des activités bancaires dans une loi générale. Une partie de cette loi pourrait être consacrée aux banques à charte et aux banques commerciales; une autre partie pourrait porter sur les banques étrangères et les institutions parabancaires. A mon avis, c'est la façon logique de légiférer sur les activités bancaires au Canada. Ainsi, nous ne pourrons plus être obligés d'agir après coup, de légiférer sur les banques étrangères alors qu'elles sont déjà implantées parce que le marché était ouvert et que personne ne pouvait s'opposer à leur arrivée. L'Association des banquiers, certains de vos collègues, ont déjà dans le passé exprimé leur désaccord à cet égard, mais j'estime qu'à un moment donné quelqu'un devra se servir des leviers politiques pour atteindre ce but.

M. MacIntosh: Nous convenons qu'il faudrait définir ce qui constitue des activités bancaires et, par la même occasion, ce qui n'en constitue pas. Les pouvoirs décrits dans la Loi sur les banques actuelle, reconduits pour la plupart dans le projet de loi, définissent nos fonctions, mais n'excluent pas des activités bancaires les institutions parabancaires qui, à notre avis, devraient l'être. Nous disons que ces institutions devraient participer au système de paiements et respecter les mêmes exigences que nous. Nous visons tout simplement à ce que tous soient traités équitablement. Nous ne nous opposons pas à ce que les *crédit unions*, les caisses populaires, les compagnies de fiducie ou les compagnies de prêts remplissent des activités bancaires. Toutefois, si elles le font, elles devraient être soumises aux mêmes règlements que les banques, toutes les institutions remplissant des activités bancaires devraient être traitées de la même façon.

Pour ce qui est des autres fonctions, nous n'avons pas cherché à acquérir des pouvoirs de fiducie en vertu de cette loi. En fait, la loi stipule bien la séparation de ces activités:

> Les banques ne peuvent remplir des fonctions de fiducie.

La loi nous l'interdit et nous ne voulons pas ce pouvoir.

Nous ne voulons pas non plus être autorisés à vendre de l'assurance. Bien que cela puisse sembler un bien mince sacrifice de notre part, il faut noter que les caisses populaires et les autres institutions parabancaires remplissent ces fonctions:

[*Text*]

are selling insurance; they are selling mutual funds; they are doing quite a lot of things which now we are told we cannot do.

So, in general, I guess we would share your view that there should be clear definitions.

Mr. Lambert: That is all.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. I would like to raise some questions about those things that you are not seeking. It seems to me that insurance would be a very natural and logical adjunct to your business and provide a service to the public. I agree with you that the last Bank Act revision, in which you were allowed into the consumer credit field, made an awful difference in that field, but I would disagree with you when you say that the other one was more important than this one. I think in some ways this one is really a critical one because our society is changing so rapidly at the moment. The changes we are looking at are in trying to decide how the banking system is going to fit into this new world that is emerging. I, for one, would like to explore enlarging the functions of the bank rather than diminishing their functions.

Why, for instance, have you not asked to go into the insurance industry? It seems to me that there is a real need for across-the-counter sale of life insurance without an agent—that sort of thing. You would save considerable money by being able to simply walk in and buy a package of life insurance. You are in the insurance business to some extent now; you are insuring loans, for instance. I understand you are into it internally. Why have you not sought that function? Are you afraid that you are going to look too big or too powerful or too greedy, or what?

Mr. MacIntosh: No. I think . . . you go ahead.

• 1610

Mr. Bell: I was just going to comment, Mr. Saltsman, that one reason why we have avoided seeking the ability to distribute or dispense life insurance is simply the potential conflict, again, that is inherent in the proposed Act.

You will appreciate that a very frequent item of collateral is a pledge of life insurance and the cash surrender values thereunder. Again, I could see many instances in which people would suggest that if we were in the business of making money by selling insurance we were using our lending activity to increase those sales. I think there is a conflict there.

Mr. Saltsman: What about securities. Are you not happy about the diminished roles for your securities activity?

Mr. MacIntosh: Well, in this case the two principal points where our powers are being narrowed are in the underwriting of corporate securities and in the distribution of mutual funds, which you control through a management company, and in the giving of investment management counsel. The latter one is excluded under the proposals of this Act. The CBA again in that case has not sought to oppose that, perhaps on the same grounds that Mr. Bell was mentioning regarding insurance: that there is, perhaps, this potential conflict of interest. It is a peripheral function for commercial banks to some extent.

[*Translation*]

elles vendent de l'assurance et des fonds de placement à revenu variable, elles font bien des choses qui nous sont interdites.

En général, nous convenons avec vous qu'il faudrait donner des définitions précises.

M. Lambert: C'est tout.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président. J'aimerais poser quelques questions sur les pouvoirs que vous ne cherchez pas à obtenir. Il me semble que l'assurance serait un prolongement naturel de vos activités et vous permettrait d'offrir un service au public. Je conviens que le dernier remaniement de la Loi sur les banques, grâce auquel vous êtes entrés dans le domaine du crédit à la consommation, a été très bénéfique, mais je n'admets pas que le remaniement précédent ait été plus important que celui-ci. Sous certains aspects, celui-ci est vraiment crucial à cause de l'évolution rapide de notre société. Ces modifications visent à adapter le système bancaire à cette nouvelle société. Pour ma part, j'envisagerais d'accroître les fonctions des banques plutôt que de les restreindre.

Par exemple, pourquoi n'avez-vous pas demander l'autorisation de vendre de l'assurance? Il me semble que les citoyens devraient être capables d'acheter de l'assurance-vie sans être obligés de s'adresser à un courtier car cela leur coûterait beaucoup moins cher. Vous êtes déjà dans une certaine mesure implantés dans ce domaine, par exemple, vous assurez des prêts. Pourquoi n'avez-vous pas demandé de jouer ce rôle? Avez-vous peur d'avoir l'air trop puissants ou trop avides?

M. MacIntosh: Non. Allez-y.

M. Bell: J'allais justement dire que nous n'avions pas demandé l'autorisation de vendre de l'assurance-vie, en partie à cause des conflits qui pourraient en découler aux termes du projet de loi.

Vous comprendrez que la valeur de rachat d'une police d'assurance-vie fait très souvent partie du nantissement afférent à un prêt. Si nous vendions de l'assurance, on pourrait donc facilement nous accuser de nous servir de nos facilités de prêt pour augmenter nos ventes. Il y a donc possibilité de conflit.

M. Saltsman: Et les valeurs mobilières? Êtes-vous satisfait qu'on ait restreint vos fonctions à l'égard de ces valeurs?

M. MacIntosh: Dans ce cas, nos pouvoirs ont été restreints dans deux secteurs principaux, notamment la souscription à forfait et la mise en circulation de fonds de placement à capital variable où l'on exerce un contrôle par l'entremise d'une société de gestion et en donnant des conseils sur les investissements. Cette dernière activité est exclue aux termes du projet de loi. L'Association n'a pas cherché à s'opposer à cette exclusion, peut-être pour les mêmes raisons qu'a données M. Bell au sujet de l'assurance, notamment la possibilité d'un conflit d'intérêts. Dans une certaine mesure, c'est une fonction connexe des banques commerciales.

[*Texte*]

In the distribution of corporate securities, we do say that we should have the power to distribute corporate securities to our customers. This power is given us under the Bank Act but we have to put transactions through brokers and dealers and we are not given the power to underwrite ordinarily traded securities under this proposed Act. Here again there is the possibility of conflict in the case of corporate securities between the commercial banking function and the issuing fuction because, if you have conditions of very easy money, there is a tendency, perhaps, on the part of a commercial bank not to cause a customer to fund his loans into long-term borrowing, even though that might be the best way for him to structure his balance sheet, because of the fact that you do not want the loans to go off the books at that time. So that exists.

In the case of government securities, we simply take the position, contrary to what the Investment Dealers Association says, that we perform a useful function in underwriting government securities and in distributing government securities. There are many communities in the country where that function, if not performed by us, would not be performed at all—or at least not very well.

Mr. Saltsman: Let us go back to your sensitivity about conflict of interest on insurance. Does that same problem not exist with, say, computer services, and does the same problem not exist even with mortgages or leasing? You say, all right, conditional on our going along with the thing, you have to deal with the bank. Do you not have exactly the same problem there?

Mr. MacIntosh: No, I do not think so, not in the sense that Mr. Bell described in respect of insurance. The branch manager could have a clear case to say to a person, first, you have to take insurance; and second, since I am also a selling agent you are going to put it with my insurance company where I am the acting agent. That is a real conflict of interest, I think, which is what Mr. Bell meant.

In the case of data processing services—to take the first one you have cited—we maintain that as long as there is a separation of function and there is not tied-selling, that is, where you make the provision of data processing to a customer conditional on his taking a loan at a good rate of interest, say, where you are burying your profit advantage in the rate rather than in the provision of the data processing services, we say, given that separation, it is all right for us to sell it. And we propose in one case that the banks be allowed to have data processing subsidiaries which would be stand-alone profit centres where you could judge whether or not their pricing was at arms length.

Mr. Saltsman: Let us get back to life insurance. I think it is quite possible for the banks to strong-arm people, because the banks now insist on a certain amount of life insurance for certain loans. It seems to me that I have run into this situation in which they will say, well, do you have any life insurance? Or, if you do not have any life insurance you really should have some life insurance on consumer loans and things like that. They even want to see some life insurance on business loans. I find it difficult to believe, given this sort of sensitivity to criticism and the openness to criticism that the chartered

[*Traduction*]

Pour ce qui est de la souscription à forfait, nous estimons que nous devrions avoir le droit d'offrir des valeurs mobilières d'entreprises à nos clients. Ce pouvoir nous est accordé en vertu de la Loi sur les banques, mais nous devons agir par l'intermédiaire de courtiers et nous ne pouvons pas souscrire à forfait des valeurs commerciales ordinaires. Dans le cas des valeurs mobilières, il peut aussi y avoir conflit entre les fonctions commerciales et les fonctions d'émission d'une banque. Lorsqu'il y a desserrement du crédit, les banques commerciales sont portées à éviter qu'un client ne finance ses différents emprunts en contractant un emprunt à long terme, même si c'est dans son intérêt, parce qu'elles veulent éviter que ces emprunts ne soient biffés des livres à ce moment-là. Ce conflit pourrait donc se poser.

Dans le cas des valeurs gouvernementales, à l'encontre de l'Association des courtiers en investissement, nous croyons qu'il est utile que nous vendions ces valeurs dans le cadre de souscriptions publiques. Dans bien des régions de notre pays, ce service ne pourrait être offert par personne d'autre, du moins pas aussi efficacement.

M. Saltsman: Revenons aux éventuels conflits d'intérêt dans le cas des assurances. Le même problème ne se pose-t-il pas dans le cas des services d'informatique et même des hypothèques ou du crédit-bail? Vous pourriez aussi, dans ce cas, exiger que le client traite avec la banque. N'est-ce pas exactement le même problème?

M. MacIntosh: Non, je ne crois pas, si l'on se reporte à ce qu'a dit M. Bell au sujet des assurances. Le gérant de succursale pourrait dire au client qu'il est obligé de contracter une assurance, et qu'il doit la contracter auprès de la compagnie d'assurance dont il est l'agent. Il s'agit là d'un vrai conflit d'intérêt, comme l'a dit M. Bell.

Nous estimons pouvoir fournir ces services du moment qu'il existe une séparation nette des fonctions et qu'il ne peut y avoir de vente liée. Je veux dire par là qu'on pourrait fournir des services d'informatique à un client à la condition qu'il contracte un prêt à un taux d'intérêt avantageux qui nous permettrait de réaliser des bénéfices grâce à ce taux plutôt qu'aux frais du service. Ainsi, nous proposons que les banques soient autorisées à constituer des filiales d'informatique autonomes, ce qui permettrait de vérifier si les prix fixés sont justifiés.

M. Saltsman: Revenons-en à l'assurance-vie. Les banques pourraient fort bien forcer la main de leurs clients car elles exigent déjà qu'ils contractent une assurance-vie pour certains prêts. Il arrive qu'on demande au client s'il a une assurance-vie. Sinon, on lui dit qu'il devrait en contracter une pour les prêts personnels et autres prêts du genre. Les banques exigent parfois même une assurance-vie dans le cas de prêts commerciaux. Étant donné la sensibilité des banques à charte à toute critique, j'ai peine à croire qu'elles pourraient exiger d'un emprunteur éventuel qu'il contracte une assurance-vie. Quel-

[*Text*]

banks are subject to, that they would strong-arm somebody into taking their life insurance over somebody else's as a condition of a loan. All you would need are a couple of stories in the newspaper, a couple of charges of that kind in the newspaper, and they would be running scared. Is that a problem? Do you really see that as a problem?

• 1615

Mr. MacIntosh: As Mr. Bell said at the beginning, the purpose of this act is to serve the public interest, and you are weighing up the possibility that the banks could be used for multiple other functions, even beyond the financial ones that are laid out in this bill. On the one hand, there is the widening of our powers to do those things; on the other hand, there is the possibility that certain conflicts could exist, and also the further possibility that we could be dealing, or be perceived to be dealing, in goods, wares and merchandise, which is something that has always been prohibited under the act. That is to say, the banks are supposed to be financial institutions performing a lending function to borrowers; they are not supposed to be performing the function of being in business, dealing in goods. The separation of those functions was, I think, in principle always present in the Bank Act from the very first charter in order to separate the borrowing function and the business function from that of the lender.

I think on the whole you would have to say it has been a healthy division of function in this country. The division in Canada is fairly different even from that of the United states and from Europe. We are not basically complaining about some of the central functions, except that some of the near banks are performing our function without having the same controls.

Mr. Saltsman: This, I think, is the sort of philosophy the Committee has to grapple with; whether we want the banks to be performing this kind of limited function or whether we want them performing a much larger function, perhaps into merchant banking and more along the lines of European banks or even some American banks. I agree with you that the traditional philosophy has been to divide the function of banks into relatively safe activities rather than chancey activities, and I am not at all sure, given the problems we face, that the other financial institutions in this country are able to perform as much of an entrepreneurial function as is necessary.

The Chairman: That is 10 minutes.

Mr. Saltsman: All right. I will come back to that next time and we will deal with the banks as entrepreneurs on the European model.

The Chairman: You are entitled to respond. The 10 minutes is a limit on the member of the Committee, not the witness.

Mr. MacIntosh: I think frankly, Mr. Saltsman, we would go in the wrong direction if, in this country, we tried to propose that the Canadian banks become like the German banks with their great equity ownership of German industry. I frankly would not advocate that as being appropriate to the society we live in in this country. It would not work and I do not think it would ever get the support of the Canadian public.

[*Translation*]

ques articles dans les journaux à ce sujet suffiraient à les en dissuader. Est-ce vraiment un problème?

M. MacIntosh: Comme l'a dit M. Bell au début, cette loi vise à servir l'intérêt public et vous considérez que les banques pourraient être utilisées à bien d'autres fins, au-delà même des fonctions financières prévues dans le projet de loi. D'une part, pour ce faire, il faudrait que nos pouvoirs soient accrus, d'autre part, cela pourrait donner lieu à certain conflit d'intérêt. D'aucuns pourraient aussi estimer qu'il s'agit d'un commerce de biens et de marchandises, commerce qui a toujours été interdit aux termes de la loi. Les banques sont censées être des institutions financières consentant des prêts, elles ne sont pas censées s'occuper du commerce des marchandises. La Loi sur les banques a toujours été fondée sur ce principe afin de séparer les fonctions de prêt des fonctions commerciales.

Or, on doit dire que cette répartition des tâches a été bénéfique au Canada. Elle est différente de ce qui existe aux États-Unis et en Europe. Nous ne voulons pas des pouvoirs plus grands, seulement que les institutions para-bancaires remplissant le même rôle que nous soient soumises aux mêmes contrôles.

M. Saltsman: C'est ce que doit se demander le comité. Voulons-nous que les fonctions des banques soient restreintes ou qu'elles soient élargies à l'image des banques européennes ou même de certaines banques américaines? Je conviens avec vous que traditionnellement, on a toujours voulu écarter les banques des activités comportant des risques. Toutefois, j'ignore si les autres institutions financières sont capables de prendre les initiatives nécessaires dans la situation actuelle.

Le président: Cela fait dix minutes.

M. Saltsman: Très bien. La prochaine fois je parlerai de banques d'initiative comme celles qu'on trouve en Europe.

Le président: Vous avez le droit de répondre, la limite de dix minutes vise le député et non pas le témoin.

M. MacIntosh: Franchement, monsieur Saltsman, ce serait une erreur de proposer que les banques canadiennes s'inspirent des banques allemandes qui participent dans une grande mesure au capital social des industries allemandes. Je ne crois pas que cela conviendrait à la société canadienne. Cela ne fonctionnerait pas et je ne crois pas que la population canadienne le verrait d'un bon œil.

[*Texte*]

Mr. Saltsman: We will come back to that.

The Chairman: Mr. Lumley.

Mr. Lumley: Thank you, Mr. Chairman. I think first of all that we, the Committee, should apologize to our witnesses for the lack of attendance here today. However, we have a tax bill in the House, and many of our members in the Finance Committee are in Committee of the Whole and cannot be here. On behalf of those who are not here, we want to apologize to our witnesses today.

Since we will have an opportunity to discuss in detail with the members of the association some of the specific comments they make in their report, I think some general questions are in order. First of all, I would like to ask, Mr. Chairman, through you to Mr. MacIntosh, how important is it that we pass this bill by the March 31 date? How important do you think it is to confidence in the Canadian economy?

Mr. MacIntosh: I guess we have a little trouble separating out our desire to get done with this from whether or not it is fundamentally important per se. I would say that on the whole both go toghether. Our association has been studying this matter for four years now. The Inspector General has been studying it for at least that length of time, and also the government. As time goes on, uncertainty increases; a lot of people have business transactions to do which are dependent on completion of the bill. And that is not so much some of the members represented here. I do not think from a practical point of view the biggest banks in our Association are too much affected in their day-to-day transactions by failure to pass the bill. But some of the proposed new banks and some of the proposed foreign banks are very much affected, and it is leaving matters uncertain in those areas. So I guess on balance our Association's view is it would be better to finish the bill, to settle the uncertainties in the financial markets. On balance we would prefer to see the bill done now.

• 1620

Mr. Lumley: Can you anticipate any negative implications? If it is not passed by the suggested March 31 deadline, another extension is proposed?

Mr. MacIntosh: Yes, sir. I think, Mr. Lumley, there would be problems for a couple of proposed new banks and a couple of proposed merger arrangements in process. The shareholders involved in those situations are certainly affected. Conceivably the borrowers and holders of paper of some of the foreign banks would be affected by not knowing exactly where they stood with these institutions. So on balance we would say the matter should be settled.

Mr. Lumley: One of the main thrusts the government has with this proposed legislation, on the competition side, is the reciprocal aspects of it, which will enable Canadian banks to obtain greater access to foreign markets. I wonder whether you could generally outline what kind of restrictions Canadian banks now find in foreign countries, and what benefits will accrue to Canadian banks and to the Canadian public as a result of more beneficial reciprocal arrangements? I know it is a very broad question, Mr. Chairman, but I think it is very

[*Traduction*]

M. Saltsman: Nous y reviendrons.

Le président: Monsieur Lumley.

M. Lumley: Merci, monsieur le président. Tout d'abord, le Comité devrait s'excuser de l'absence de certains députés auprès de nos témoins. Je tiens à signaler que plusieurs députés ont dû assister à la séance du comité plénier qui étudie un projet de loi de nature fiscale. Nous voulons donc nous excuser au nom de ceux qui n'ont pu venir.

Je poserai des questions générales, étant donné que nous aurons l'occasion de discuter en détail des observations que les membres de l'Association ont présentées dans leur rapport. Ma première question s'adresse à M. MacIntosh. Est-il vraiment important d'adopter ce projet de loi avant le 31 mars? Quelle sera son impact sur l'économie canadienne?

M. MacIntosh: Je crois que nous avons quelques difficultés à faire la distinction entre notre souhait de le voir adopter et l'importance réelle du projet de loi. Je dirais que les deux vont de pair. Notre association étudie cette question depuis quatre ans maintenant, comme l'Inspecteur général et le gouvernement. A mesure que le temps passe, l'incertitude s'accroît. La conclusion de bien des transactions dépend de l'adoption de cette loi. Il ne s'agit pas tellement des transactions de nos membres, car ils ne sont pas vraiment touchés par ces retards, mais certaines des nouvelles banques et des banques étrangères en souffrent beaucoup. Bref, notre association estime qu'il vaudrait mieux adopter le projet de loi dans les plus brefs délais pour dissiper l'incertitude régnant dans les marchés financiers.

M. Lumley: Entrevoyez-vous des répercussions néfastes, si on ne peut respecter le délai du 31 mars?

M. MacIntosh: Oui, monsieur. Un tel retard nuirait aux institutions qui veulent se constituer en banque et aux fusions qui ont été amorcées et à leurs actionnaires. L'incertitude nuit aussi certainement aux clients de certaines banques étrangères. Nous disons donc que la question devrait être réglée une fois pour toutes.

M. Lumley: Grâce à ce bill, le gouvernement cherche, en autres, à atteindre la réciprocité qui facilitera l'accès des banques canadiennes aux marchés étrangers. Pourriez-vous nous dire à quelle genre de restrictions se heurtent actuellement les banques canadiennes à l'étranger et quels seront les avantages de cette réciprocité pour les banques canadiennes et la population canadienne? Je sais que c'est une question très vaste, mais il importe que tout le monde comprenne l'importance de ce projet de loi.

[*Text*]

important that everyone understand the importance of this legislation.

Mr. MacIntosh: All right. If I might deal with the latter question, as to benefits, first. We believe the benefits are clearly those of not impeding an export industry. The banks, in going abroad and earning revenues and earning corporate profits, are bringing home earnings to Canada, both from the taxable corporate earnings point of view and from the point of view of the Canadian balance of payments. We are a fairly major exporting industry. We are exporting services, which is the same as exporting pulp and paper. They are not essentially different from a balance of payments point of view.

We are also employers, in that sense. We are providing job opportunities to Canadians in foreign markets, and of course we are supporting Canadian export markets in general, Canadian exports and Canadian investments. So I think the economic effects are fairly clear.

What functions do we perform abroad? Most of the Canadian banks have all sorts of activities abroad. The biggest ones are the wholesale markets, the world markets, in London, New York, Frankfurt, Hong Kong, Singapore and so forth, and that market is a very large one. The assets of Canadian banks in that market now run I guess upwards of $40 billion or $50 billion. The ability of the Canadian banks to operate in that market makes us competitive in trade and investment all over the world.

We also, some of us, have retail operations abroad, but those are particularly confined to places like the Caribbean, where Canadian banks have traditionally been the suppliers of the retail systems, going back 100 years, in Jamaica, Trinidad, other parts of the Caribbean.

But mostly the Canadian banks abroad are performing wholesale functions, deposit-taking and lending functions.

Mr. Lumley: What percentage of the Canadian banking business is done on an export basis? Looking at the banking industry, as represented by your Association—which obviously the average Canadian does not—as export oriented, what percentage of your business is done in foreign countries?

Mr. MacIntosh: There are different ways to define the percentage, but if you talk about the percentage of the assets of the industry, you would be talking now—upwards of 35 to 40 per cent of all the assets of the Canadian banking industry are foreign currency assets, which are mostly abroad, outside Canada. The earnings figure would not be quite as big as that, but it would be in the order of 25 to 30 per cent, 25 per cent I would say, of the earnings. I do not know what the figures are this year, but that sort of percentage of total earnings of the banks comes from foreign operations.

• 1625

Mr. Lumley: Do you anticipate that provisions in the proposed act will enhance the opportunity for Canadian banks in foreign countries in terms of reciprocal arrangements?

Mr. MacIntosh: Yes, I believe so, to the extent that the Inspector General has already indicated that one of his objections, in introducing or permitting foreign banks to operate

[*Translation*]

M. MacIntosh: Très bien. Tout d'abord, cette loi aura pour avantage de ne pas entraver une industrie d'exportation. En réalisant des revenus et des bénéfices à l'étranger, les banques font certainement réaliser des gains au Canada étant donné qu'elles versent des impôts et qu'elles contribuent à équilibrer la balance des paiements du Canada. Nous sommes une industrie d'exportation importante car exporter des services c'est comme exporter des pâtes et papier. Du point de vue de la balance des paiements, il n'y a aucune différence.

Nous sommes aussi des employeurs. Nous créons des emplois pour les Canadiens à l'étranger et bien entendu nous contribuons au marché d'exportation et aux investissements canadiens. Les répercussions économiques sont assez évidentes.

Deuxièmement, quelles fonctions remplissons-nous à l'étranger? Les activités de la plupart des banques canadiennes à l'étranger sont très variées. Les plus importantes sont les marchés mondiaux de Londre, New-York, Francfort, Hong Kong, Singapour ainsi de suite. Les avoirs des banques canadiennes dans les marchés s'élèvent maintenant à 40 ou 50 milliards de dollars. La présence des banques canadiennes nous rend plus compétitifs mondialement du point de vue du commerce et des investissements.

Certaines banques ont aussi des opérations de détail à l'étranger, mais elles se confinent à des pays comme les Antilles où les banques canadiennes remplissent ces fonctions depuis 100 ans, par exemple en Jamaïque, à Trinidad, et d'autres pays.

Toutefois, les fonctions de la plupart des banques canadiennes à l'étranger se limitent aux dépôts et aux prêts.

M. Lumley: Quelle proportion des opérations des banques canadiennes représente des exportations? Quelle proportion des opérations des banques, représentée par votre association, ont lieu dans des pays étrangers?

M. MacIntosh: On peut définir ce pourcentage de différentes façons. Si vous parlez du pourcentage de l'avoir, 35 à 40 p. 100 de tous les avoirs des banques canadiennes sont en devises étrangères et pour la plupart à l'étranger. Le montant des gains serait peut-être moins élevé, mais il serait certainement de l'ordre de 25 à 30 p. 100. Je ne connais pas les chiffres de cette année, mais je crois que c'est à peu près le pourcentage représenté par les transactions bancaires à l'étranger.

M. Lumley: Pensez-vous que les dispositions de ce projet de loi favoriseront les banques canadiennes installées à l'étranger, et peut-on parler d'un arrangement de réciprocité?

M. MacIntosh: Oui, je crois. L'Inspecteur général des banques a indiqué qu'en accordant un permis à une banque

[*Texte*]

here, will be to assure that Canadian banks have further reciprocal opportunities in some jurisdictions abroad.

If I could just go back for a moment, just to clarify what I said a moment ago, in 1977 domestic earnings of the banks were $900 million and international earnings were $343 million, for a total of $1,245 million.

Mr. Lumley: Therefore, it is a very significant portion of your business.

Mr. MacIntosh: Yes, and $343 million in foreign earnings places the banking industry—it is not on the scale of pulp and paper and mining, but it is very big in terms of exports.

Mr. Lumley: I assume that the bulk of these earnings that are generated through foreign operations are re-invested back into Canada.

Mr. MacIntosh: The net profits are to a considerable extent retained abroad to support further growth. Some dividends are paid, of course, back upstream into Canada. It is very difficult to tell exactly how much for the industry but we think on that figure of $343 million last year of foreign earnings probably $100 million was paid in corporate taxes in Canada on that.

Mr. Lumley: Mr. Chairman, the point I am trying to get to is the fact that I do not think in the eyes of the average Canadian, even the average Canadian businessman, they look at the Canadian banking system as being an export-oriented industry. The accruing benefits to Canadians as such are not—I do not recall this ever being discussed by the average Canadian business. Since one of the thrusts of the proposed bank act is to open up new markets for Canadian banks, it seems to me it is important that these be enunciated.

Mr. Chairman, I have a general question on the competition. Everybody agrees with the motherhood word "competition". I do not know of an industry that does not say they agree with the general principle. We assume, I guess, with this proposed legislation that there is not enough domestic competition in the financial community. What advantage do you see with the supposedly increased competition that will result from this legislation, and what benefits will accrue to the Canadian businessman as a result?

Mr. MacIntosh: The biggest advantage I see in passing the act to increase competition is that people will get over the illusion that we are not competitive now. Our Association has said repeatedly that we are not afraid of foreign competition in this marketplace. I think on the record we have no reason to be. We are capable of going abroad into other jurisdictions, at least in wholesale markets abroad, and operating effectively. We are not afraid to have foreign banks admitted here on some sort of basis that is suitable to the Canadian public.

I think there may well be functions that some of them do that we do not do as well. Some of us at any rate think that the cosmopolitan nature of the market would be improved. The market would be more cosmopolitan and more diversified if

[*Traduction*]

étrangère, il s'assurerait qu'une entente de réciprocité existe en faveur des banques canadiennes.

Pour clarifier ce que j'ai dit il y a un instant, je voudrais rappeler que le chiffre d'affaires des banques canadiennes au Canada a été de $900 millions en 1977, alors que le montant de leurs transactions internationales a été de $343 millions, ce qui fait un total de $1,245 millions.

M. Lumley: Cela représente donc une partie très importante du secteur bancaire.

M. MacIntosh: Oui, avec $343 millions de chiffres d'affaires pour les transactions à l'étranger, l'industrie bancaire se trouve dans une situation excellente au niveau des exportations, bien qu'on ne puisse pas la comparer avec l'industrie des pâtes et papier ou l'industrie minière.

M. Lumley: Je présume que les gains réalisés sur les transactions à l'étranger est réinvesti au Canada.

M. MacIntosh: Les profits nets sont généralement réinvestis à l'étranger afin de stimuler davantage la croissance. Certains dividendes sont néanmoins payés au Canada. Il est très difficile de vous dire quel pourcentage de profits sert à payer l'impôt des sociétés au Canada, mais je crois que pour l'année dernière, $100 millions sur $343 millions ont servi à payer l'impôt.

M. Lumley: Monsieur le président, je ne pense pas que le Canadien moyen, ni même l'entrepreneur canadien moyen considère le système bancaire canadien comme une industrie orientée vers l'exportation. Je n'ai jamais entendu des entrepreneurs canadiens moyens discuter des profits que représente ce type d'opération pour des Canadiens. Étant donné que la nouvelle Loi sur les banques vise à faciliter la création de nouveaux marchés pour les banques canadiennes, il me semble important de connaître ces profits.

Monsieur le président, j'aimerais poser une question d'ordre générale au sujet de la concurrence. Tout le monde est d'accord sur le sens général du terme «concurrence». Je ne connais aucune industrie qui s'oppose au principe général de la concurrence. Cette loi s'appuie sur l'hypothèse que la concurrence nationale n'est pas suffisamment forte dans le domaine financier. Quels seront, selon vous, les avantages de la concurrence accrue que ce projet de loi va engendrer, et quels profits pourra en tirer l'entrepreneur canadien moyen?

M. MacIntosh: En accroissant la concurrence, ce projet de loi contribuera à dissiper l'illusion que nous ne sommes pas concurrentiels. Notre association a répété à plusieurs reprises que nous n'avons pas peur de la concurrence étrangère sur le marché financier canadien. Nous n'avons aucune raison d'avoir peur. Nous sommes capables de nous implanter à l'étranger, du moins sur des marchés de gros et de fonctionner efficacement. Nous ne redoutons pas l'implantation de banques étrangères au Canada, pourvu qu'elles soient admises conformément à des critères acceptables du public canadien.

Elles assumeront peut-être des fonctions que nous n'assumons pas. Certaines banques estiment même que la nature cosmopolite du marché ne pourra en être qu'améliorée. Le marché sera plus cosmopolite et diversifié. Mais nous ne

[*Text*]

there were others here. But as for fearing their competition, we do not. Furthermore, when foreign banks are admitted to Canada they will come under the same law as we do. One of the reasons they have an advantage now is that they do not have to keep a cash reserve under present legislation, and they are undercutting the Canadian banks because of that fact at present. When they come in, that subsidized advantage they have will disappear.

• 1630

Mr. Lumley: Just one small final question, Mr. Chairman. In other words, Mr. MacIntosh, what you are saying is that any loss by Canadian banks to foreign banks under the new legislation would be more than made up with increases through reciprocal arrangements in other countries. There would be a net advantage to a Canadian financial institution.

Mr. MacIntosh: We think it will be a net advantage to the Canadian public. I am not sure that on balance we will get further incursions abroad in relation to foreign incursions here, but we think that the net benefit to the public will be there.

Mr. Lumley: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. I certainly thank the witnesses for being with us today. My first question would be to deal with the foreign bank situation. We have had some testimony, both from government witnesses and from some that are already participating in the Canadian financial scene in one form or another. I would like to ask our CBA representatives, particularly in respect to the speech made by Dick Thomson, Chairman of the Toronto-Dominion Bank—I am sorry, it is not a speech; it is actually an article that he wrote in the *American Banker*—in which he stated that a survey by the Canadian Bankers Association suggests that 45 foreign bank affiliates now operating in Canada would seek to become banks within the first year after this legislation, meaning Bill C-15, was enacted. What are the likely effects of this legalized invasion of the Canadian financial scene? Now, I will come to that second sentence a little later but I wonder whether you could furnish us with that list that he refers to and which apparently you have, of 45 foreign bank affiliates who would commence business within a year if this act should go through.

Mr. MacIntosh: Mr. Stevens, I have here a table which shows the type and number of financial entities affiliated with foreign banks or financial institutions as of March 1978. It shows the country of origin, the number of offices and it shows the type of institution which they have here. This is not a list of the names but our association has prepared a long list of the names and if you want it, we could give you that. It would not tell you their size individually; it would simply be an outright list of the names.

Mr. Stevens: Well, what I am after, Mr. Chairman, is the survey that the CBA has apparently prepared which, to use

[*Translation*]

redoutons pas la concurrence des banques étrangères. En outre, les banques étrangères admises à s'implanter au Canada seront assujetties aux mêmes lois que nous. La présente loi leur confère un avantage en ce sens qu'elles ne sont pas soumises aux mêmes exigences de réserves encaisse que nous, et que pour cette même raison, elles coupent l'herbe sous le pied des banques canadiennes. Désormais, elles ne jouiront plus de cet avantage-là.

M. Lumley: Une dernière question, monsieur le président. En d'autres termes, monsieur MacIntosh, vous pensez que le désavantage des banques canadiennes par rapport aux banques étrangères sera largement compensé en vertu d'accords de réciprocité conclus avec d'autres pays. Vous pensez que ce projet de loi comporte un avantage net pour une institution financière canadienne.

M. MacIntosh: Nous pensons qu'il comporte un avantage net pour le public canadien. Je ne sais pas si les banques canadiennes feront autant d'affaires à l'étranger que les banques étrangères au Canada, mais nous sommes certains que le public canadien bénéficiera de ce projet de loi.

M. Lumley: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Je voudrais remercier les témoins de comparaître aujourd'hui devant ce comité. Ma première question porte sur la situation des banques étrangères. Nous avons entendu les témoignages de représentants du gouvernement et ceux de divers groupes qui sont déjà implantés sur la scène financière canadienne. J'aimerais interroger les représentants de l'Association des banquiers canadiens au sujet d'une déclaration de M. Dick Thomson, président de la Banque Toronto Dominion. Je m'excuse, il ne s'agit pas d'une déclaration, mais d'un article qu'il a écrit dans «The American Banker». Dans cet article, il affirme qu'une enquête réalisée par l'Association des banquiers canadiens a révélé que 45 succursales de banques étrangères opérant au Canada chercheraient à obtenir le statut de banque, au cours de la première année suivant l'adoption du bill C-15. Quels seront les effets de cette invasion légalisée du marché financier canadien? Je reviendrai sur cette deuxième phrase un peu plus tard. Pourriez-vous nous donner la liste des 45 succursales de banques étrangère susceptibles de s'implanter au Canada au cours de l'année qui suivra l'adoption de ce projet de loi, puisqu'il semble que vous ayiez établi cette liste.

M. MacIntosh: Monsieur Stevens, j'ai sous les yeux un tableau qui indique la nature et le nombre des entités financières affiliées à des banques étrangères ou à des institutions financières en date de mars 1978. Ce tableau indique le pays d'origine, le nombre de bureaux et le titre de l'institution en question. Il ne s'agit pas d'une liste de noms, mais notre association a établi une longue liste de noms, que vous pourrez obtenir si vous le désirez. Cette liste n'indique pas la taille de chaque institution; il s'agit simplement d'une liste de noms.

M. Stevens: Monsieur le président, d'après l'enquête réalisée par l'Association des banquiers canadiens, et à laquelle M.

[*Texte*]

Mr. Thomson's words, suggests that 45 foreign bank affiliates would commence business within the first year if this bill is passed.

Mr. MacIntosh: I have the survey here. It is a massive document; whether or not 45 would be admitted, I guess you would have to ask the Inspector General. I would first wonder whether the Inspector General could, in a short period of time analyse that many cows trying to go through the gate. So, I cannot . . .

Mr. Stevens: Surely you are not suggesting they would be milking cows or anything.

The Vice-Chairman: This is not the agricultural committee.

Mr. MacIntosh: They might be just ordinary beef cattle; I cannot say, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Well, Mr. Chairman, I think it is in our interest to try to identify just how many foreign banks might set up shop here in the sense that Bob Utting, who I think is with us, stated in a speech that he gave to the Rotary Club in Ottawa. I quote:

> As for foreign banking competition, it is not merely potential; it is here today in spades. Right now, there are something like a hundred major foreign institutions operating here.

Our frustration is that the Bank of Canada has given us a list of only 38 foreign affiliated financial institutions and we have evidence that those total assets of about $3.6 billion. Now from 38 to 100 is a big jump and I would just like the CBA to help us out. What in fact is the penetration, to the best of your knowledge, of these foreign bank affiliates? Secondly, how many would you realistically expect will set up shop should we pass Bill C-15 in its present form?

Mr. MacIntosh: All right. With regard to the first question what is the difference between the 38 and the 150, I am not sure.

Mr. Stevens: One hundred.

Mr. MacIntosh: But I think perhaps you ought to ask the officials who collect the data because you appreciate the fact that we have no official data on this sort of statistic. We have only what you can collect by going around and following directives and so forth.

• 1635

I would guess that the main difference between those 38 and the rest is that those 38 are issuing paper in the money market and they have assets over some minimum size—perhaps a million dollars or whatever, I do not know.

I would think most of the others are representative offices in which they have a few people upstairs in a building, or they may be institutions which have finders of deals here but no assets on the books in Canada. We cannot really give you hard data by individual name because we do not have it.

[*Traduction*]

Thomson fait allusion, il semble que 45 succursales de banques étrangères vont faire affaire au Canada au cours de la première année qui suivra l'adoption de ce bill.

M. MacIntosh: J'ai sous les yeux l'étude dont il est question. Il s'agit d'un document très détaillé; je ne sais pas si ce chiffre de 45 est exact, vous devez poser la question à l'Inspecteur général. Tout d'abord, j'ignore si l'Inspecteur général pourra, dans un délai aussi court, contrôler un si grand nombre de «vaches» essayant de franchir le portillon. Je ne peux donc pas . . .

M. Stevens: Vous ne voulez pas dire qu'on les trairait . . .

Le vice-président: Nous ne sommes pas au Comité de l'agriculture.

M. MacIntosh: Il s'agirait peut-être simplement de bovins. Je ne peux pas dire, monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, nous avons intérêt à déterminer combien de banques étrangères souhaitent s'installer au Canada. A cet égard, j'aimerais citer un extrait d'une déclaration que Bob Utting a prononcé devant le Rotary Club à Ottawa.

> La concurrence des banques étrangères n'est pas seulement potentielle, mais elle est déjà bien réelle. Il y a actuellement environ 100 institutions étrangères importantes opérant au Canada.

La Banque du Canada nous a donné une liste de 38 institutions financières affiliées à des banques étrangères, ce qui représente au total un avoir de 3.6 milliards de dollars. Il y a une grande différence entre 38 et 100 et j'aimerais obtenir des précisions de l'Association des banquiers canadiens. Quel est le pourcentage des institutions affiliées à banques étrangères, installées au Canada? Deuxièmement, combien de banques, d'après vous, chercheront à s'installer au Canada si le bill C-15 est adopté dans sa présente forme?

M. MacIntosh: Bien. Pour ce qui est de la différence entre 38 et 150, je ne suis pas sûr . . .

M. Stevens: Cent.

M. MacIntosh: Vous pourriez demander aux fonctionnaires qui ont réuni ces données, car vous savez sans doute que nous n'avons aucune statistique officielle sur ce point. Les seuls renseignements dont nous disposons ont été obtenus sur le tas, en applicant des directives, etc.

Je suppose que la différence entre ces 38 institutions et les autres tient à ce que les premières émettent des billets sur le marché de l'argent et détiennent un minimum d'actif, un million de dollars, peut-être.

La plupart des autres ne sont que des bureaux de représentation où se trouvent quelques personnes en poste, quelque part dans un édifice ou encore il se peut que ce soit des institutions pour le compte desquelles des fondés de pouvoir cherchent des transactions ici mais qui ne détiennent pas d'actif au Canada.

[*Text*]

The other thing is that we do not know how many of the nonbank subsidiaries of foreign banks would come under this proposed act. You would have to ask them. But I would have thought, as a pure blue-sky guess, that 30 or 40 would probably apply, and for how many would be admitted, I suppose you would have to ask the Inspector General.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I wonder if the CBA would help us out in two ways. Mr. MacIntosh has referred to that survey. Now without really perusing it—I do not know how relevant it is—but could he let one or two of us peruse that survey between now and the next meeting?

And second, Mr. Utting is with us, and perhaps he could tell us what he had in mind or where he got that figure that there are 100 major foreign institutions operating here. He used that figure in his speech to the Rotary Club in Ottawa.

The Vice-Chairman: Mr. MacIntosh, do you wish to comment first?

Mr. MacIntosh: I do not know that I have anything further to add to this data, although Mr. Bell is indicating that we could make this survey available to you if you want to examine the data.

The Vice-Chairman: Mr. Utting, do you want to come to the table?

Mr. Robert A. Utting (Executive Vice-President and General Manager, Royal Bank of Canada): Mr. Chairman, we would be happy to provide the member with whatever data we can assemble from the research that we have done to this point prior to the next session. I do not have that material with me on this occasion. But if that is the wish of the Committee, we shall endeavour to meet it.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Utting. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, if I could go then to the second sentence of Mr. Thomson's article that I quoted from. He states:

> What are the likely effects of this legalized invasion of the Canadian financial scene?

He then suggests that he feels their activities will be mainly in the commercial lending side and he says that perhaps the fact that they will be limited to five offices underlines that they are likely going to be concentrating on that side. And he then says:

> With so many new participants in the commercial financing area, competition for deposits and the making of loans will be heightened, and it seems rather unlikely that the prospects for any fledgling Canada bank would appear very bright under such conditions.

As I read it, he is indicating that, with the prospect of 45 foreign banks becoming active here, any Canadian domestic banks that may be formed are going to have a pretty dim future. Does the Canadian Bankers' Association have any view on Mr. Thomson's observation?

[*Translation*]

Nous ne pouvons pas vous donnez des chiffres précis sur chacune de ces institutions parce que nous ne les avons pas.

Nous ne savons pas non plus combien de filiales des banques étrangères ne sont pas des banques et seraient désormais soumises aux dispositions de la loi proposée. Il faudrait leur poser la question. Je serais porté à croire, et c'est là une estimation très vague, que 30 ou 40 d'entre elles feraient une demande et ce sera à l'Inspecteur général de déterminer lesquelles seront admissibles.

M. Stevens: Monsieur le président, l'Association canadienne des banquiers pourrait-elle faire deux choses? M. MacIntosh a parlé d'une étude. Je ne sais pas jusqu'à quel point est utile mais j'aimerais qu'il nous permette de la parcourir d'ici la prochaine séance.

Deuxièmement, M. Utting qui est parmi nous, pourrait-il nous dire d'où il tire ce chiffre de 100 institutions étrangères installées ici? Il a cité ce chiffre dans son discours devant les membres du Rotary Club, à Ottawa.

Le vice-président: Monsieur MacIntosh, avez-vous quelque chose à dire auparavant?

M. MacIntosh: Non. M. Bell me dit qu'il mettra cette étude à votre disposition pour que vous puissiez la consulter.

Le vice-président: Monsieur Utting. Voulez-vous vous avancer, s'il vous plaît.

M. Robert A. Utting (Vice-président-directeur général, Banque royale du Canada): Monsieur le président, je me ferai un plaisir de fournir au député tous les documents de recherche que nous possédons pour l'instant et il pourra les consulter d'ici la prochaine séance. Je n'ai cependant pas ces documents ici avec moi. Mais je vous les transmettrai dès que possible.

Le vice-président: Merci, monsieur Utting. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais passer maintenant à la deuxième phrase de l'article de M. Thomson que j'ai cité. Il dit:

> Quelles sont les conséquences probables de cette invasion, désormais légale, du milieu financier canadien?

Il dit ensuite qu'il estime que ces activités seont restreintes au crédit commercial et il ajoute que le fait qu'elles seront limitées à cinq bureaux indique bien que fort probablement ce sera le principal foyer d'activités. Il dit ensuite:

> Avec tant de nouveaux participants dans le secteur du crédit commercial, la concurrence pour obtenir des dépôts ou faire des prêts s'en trouvera resserrée et toute banque canadienne naissante aurait du mal à percer dans ces conditions.

Cela signifie donc que si 45 banques étrangères entrent sur le marché bancaire ici, toute banque canadienne aura dès lors un avenir plutôt sombre. Est-ce que l'Association des banquiers canadiens a une opinion sur ce qu'a dit M. Thomson?

[*Texte*]

Mr. MacIntosh: we are in a difficult position there, Mr. Stevens, in commenting as an association because some of our members are not small. Some of us are referred to as "The Big Five", but the fact is that a couple more are really quite large. Several billion dollars of assets is not small. And then we go down to one or two new members created within the last year or two. So as an association we have a disproportionate structure.

I do not know that the association as such can comment very effectively on the position of the little banks. With all due respect, I would suggest that you ask the smaller banks individually what they feel about that. I do not feel that I am in a position to comment on them.

The Vice-Chairman: This will be your last question, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

We do have a quote from Hugh Wilson, president of the Northland Bank, on December 9 in which he certainly . . .

• 1640

Mr. Clermont: What year?

Mr. Stevens: December 9, last year, 1977. In this he certainly underlines the view taken by Mr. Thomson. He reviews the possibility of this foreign entry and he says:

> Even though specific limitations are prescribed for these subsidiary organizations, it is my view that Northland could well be the last Canadian bank you might see initiated from square one and incorporated in our country in the next half century. What group of entrepreneurs would commit venture capital, risk capital, with the formation of a new bank to face the competition of perhaps up to 60 chartered banks, each one of which is the offspring of an established "brand name" bank. I submit to you that brand X in this kind of an environment would stand very little chance of success.

Mr. Chairman, I think that underlines just what Mr. MacIntosh is saying, in that Northland, maybe being new, feels that situation might ensue.

Let me put this question: realizing that you are a banking association covering a wide range of banks in size, would your association have any objection if this Committee invited individual banks to appear here, such as the Toronto Dominion Bank and perhaps other banks, in order that they could tell us their own version of how they see the impact of this act?

Mr. MacIntosh: Well, sir, we certainly would have no objection to that, Mr. Stevens. We recognize the authority of Parliament, and if a committee of Parliament sees fit to call individual witnesses our association not only does not object but also does not consider that it has any right to object.

I think Mr. Wilson's comment about no new banks is a little bit obsolete because a new bank, the Continental Bank, has

[*Traduction*]

M. MacIntosh: Nous avons du mal à parler au nom de toute l'Association car certains de nos membres font partie de ce groupe des «Cinq grandes» mais il n'en demeure pas moins qu'une ou deux autres sont tout aussi importantes. Quand une banque a plusieurs milliards de dollars d'actifs, elle n'est certainement pas considérée comme petite. Il y a ensuite un ou deux de nos nouveaux membres, des banques qui ont été crées l'an dernier. Notre structure, en tant qu'Association, est donc disparate.

Je ne pense pas que l'Association puisse parler au nom des petites banques. Sauf le respect que je vous dois, je vous dirais d'aller demander aux petites banques ce qu'elles en pensent. Je ne crois pas pouvoir le faire à leur place.

Le vice-président: Ce sera votre dernière question monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Nous avons ici une citation de M. Hugh Wilson, président de la Northland Bank, en date du 9 décembre dans laquelle il dit certainement . . .

M. Clermont: De quelle année?

M. Stevens: Le 9 décembre 1977. Cette citation reflète sûrement le point de vue de M. Thomson. L'auteur envisage les conséquences de l'ouverture de notre pays aux institutions étrangères. Je cite:

> Même si des restrictions précises régissent ces filiales, à mon avis, la Northland sera peut-être la dernière banque canadienne qui se sera installée ici à partir de zéro et qui aura été constituée en société ici, et ce pour les cinquante prochaines années. Quel groupe d'entrepreneurs engagerait des fonds, risquerait des fonds, à former une nouvelle banque qui devra relever le défi de la concurrence de soixante banques à charte, dont chacune des succursales est un rejeton de la banque-mère. Une banque, sans l'appui d'un grand nom, serait donc vouée à l'échec dès le départ.

Monsieur le président, cela reprend ce que M. MacIntosh disait. La Northland, toute neuve qu'elle soit, estime peut-être que c'est là son sort.

Je vous pose donc une question: puisque votre association couvre un large éventail de banques, verrait-elle des inconvénients à ce que les membres du Comité invitent des banques individuelles à comparaître, comme la Banque Toronto Dominion et peut-être d'autres banques, encore, afin que nous apprenions de la bouche de ses représentants quelle incidence auront les dispositions de cette loi?

M. MacIntosh: Monsieur Stevens, nous n'y voyons aucun inconvénient. Nous reconnaissons que c'est le Parlement qui détient le pouvoir et si un comité du Parlement juge bon d'inviter des témoins, notre association non seulement ne s'y opposera pas, mais également elle entend donner à cette association le droit d'exprimer ouvertement son opinion.

Je pense que M. Wilson, par sa remarque sur l'absence de nouvelles banques, n'y était pas du tout, car dire qu'aucune

[*Text*]

been created since then. In law it exists. It is not in operation but in law it exists. I believe it is not unlikely that other Canadian banks could be created by the conversion of existing institutions, according to their own statements. So I really do not think it is quite true to say that no new ones will come into existence.

Mr. Stevens: Well, we hope not. Put me down for another round then, Mr. Chairman.

The Chairman: Very well, Mr. Stevens.

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Merci monsieur le président.

Monsieur le président, monsieur MacIntosh, mon collègue M. Lumley vous a posé quelques questions concernant la date du 31 mars. Vous avez exprimé votre inquiétude, au nous de votre association, au cas où le Bill C-15, dans sa forme actuelle ou avec des modifications, n'était pas adopté d'ici le 31 mars 1979 et si le ministre des Finances était appelé à déposer un autre bill prolongeant cette période pendant encore six mois ou un an.

Vous avez signalé l'inquiétude de votre association. Mais est-ce que vous voyez d'autres problèmes si ce bill n'était pas adopté avant le 31 mars pour le secteur, en général, de la finance et des affaires?

Mr. MacIntosh: I must admit that I do not see problems for the rest of the financial markets in general. It is only that many of the players in this market and many of the potential players, the foreign banks and the new banks, or possible new banks, see a problem and it does have some effect, I suppose, on the securities market. The securities industry thinks so. They believe that their planning for the future is impacted by the scope of our functions. But I cannot say that I see there would be a major impact on government financing and so forth.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur MacIntosh, une des raisons pour lesquelles je vous pose cette question, c'est la question que M. Stevens vous a posée lorsqu'il vous a demandé si vous ou votre association aviez des objections à ce que les membres de votre association soient convoqués sur une base individuelle. Personnellement, je me dis que si les banques, sur une base individuelle, avaient voulu suivre l'exemple qui a été donné par la Banque Royale, laquelle banque nous a fait parvenir un mémoire et a demandé à être entendue, elles l'auraient fait, connaissant l'initiative des banques.

D'un autre côté, si le comité, dans sa sagesse, ou appelez cela comme vous voulez, parce que le comité est maître de décider de convoquer d'autres témoins ... Moi, je vous exprime mon opinion personnelle. Si on convoque les banques sur une base individuelle, et d'autres témoins que ceux qui sont déjà sur la liste, le 31 mars va arriver et le bill C-15 ne sera pas adopté.

[*Translation*]

nouvelle banque n'a été créée n'est pas exact puisqu'une nouvelle banque la Banque Continentale a déjà été créée depuis. La loi prévoit la création de petites banques. La loi le permet. Je pense que d'autres banques canadiennes seront créées par la conversion des institutions existantes, et ce je le tiens de la bouche même des représentants de ces institutions. Je ne pense pas qu'il soit juste de dire qu'aucune banque ne sera créée désormais.

M. Stevens: J'espère que non. Pouvez-vous m'inscrire pour un deuxième tour, s'il-vous-plaît, monsieur le président?

Le président: Très bien, monsieur Stevens.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, Mr. MacIntosh, my colleague. Mr. Lumley has asked you several questions concerning the target date of March 31. On behalf of your association, we have heard you voice your concern, should Bill C-15, as it now stands or amended, not be adopted by March 31, 1979. There is also the possibility of the Minister of Finance tabling another bill that would extend the period for another six months to a year.

You have expressed your concern on behalf of your association. But, should this bill not be adopted before March 31, do you foresee other problems arising then for the finance and business community in general?

M. MacIntosh: Je reconnaïs que je n'envisage pas que cela crée des problèmes pour les marchés financiers en général. Néanmoins, puisque bien des acteurs, actuels ou potentiels, sur ce marché, les banques étrangères ou les nouvelles banques, ou les nouvelles banques éventuelles, y voient un problème, le marché des valeurs s'en trouve perturbé. C'est ce que l'on croit dans les milieux en tout cas. On estime que la planification pour l'avenir repose grandement sur l'étendue des fonctions que nous remplissons. Mais pour ma part, je ne pense pas que cela ait des conséquences importantes sur le financement gouvernemental etc.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. MacIntosh, one of the reasons why I asked you that question is because of the question Mr. Stevens asked you when he wanted to know if you or your association had any objection to your members being called as witnesses, on an individual basis. I for one, feel that if banks, on an individual basis, had wished to follow the example set by the Royal Bank, from whom we received a brief and who has asked to be heard, they would have done it, knowing their usual eagerness.

On the other hand, if the Committee, in its wisdom, since it can decide which witnesses to call ... Here is my personal opinion. If the banks are called on an individual basis, witnesses other than the ones who are on the list will ask to appear and March 31 will come very soon without Bill C-15 being adopted.

[*Texte*]

• 1645

Dans le domaine des opérations bancaires étrangères, à votre connaissance, monsieur MacIntosh, est-ce que ces banques étrangères qui ont une charte provinciale se conforment aux règlements établis pour les banques canadiennes? Ces banques n'effectuent pas leurs opérations sous leur nom, bien que M. Stevens nous ait dit qu'à Toronto il y a un certain nombre de banques qui avaient sur leurs portes le nom de la maison mère, ou qui en faisaient usage dans leur publicité. Donc, avez-vous l'impression que ces banques étrangères se sont conformées aux règlements établis pour les banques canadiennes?

Mr. MacIntosh: Well, Mr. Clermont, I cannot speak with certain knowledge. It is an impression rather than knowledge.

Mr. Clermont: Yes.

Mr. MacIntosh: They do not really operate within the exact framework of the chartered banks; no, they do not because they perform some functions that we cannot. They do leasing and factoring to a considerable extent. Some of them have parents which own more than 10 per cent of a Canadian trust company and we cannot do that.

So their functions are mostly wholesale, commercial; they are related to the construction industry very often; they are bridging loans, leasing business, factoring. But it has emerged in the evidence before you, I believe, that some of them in fact are doing a retail consumer credit business which is not too unlike that that Canadian banks do. But none of them raise retail deposits in Canada. None of them do that.

So I would not say that they operate within the framework of the chartered banks, as we understand it.

M. Gilles Mercure (vice-président et directeur général, Banque Provinciale du Canada): Monsieur le président, si vous me permettez, je connais quelques banques qui font un commerce bancaire exactement comme nous à Montréal; des filiales de banques françaises, notamment, font un commerce bancaire exactement comme nous et prennent des dépôts transférables par chèques.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Mercure, est-ce que ces activités ont été portées à l'attention de l'inspecteur général des banques?

M. Mercure: Ce ne sont pas des activités illégales. Il n'y a rien dans les lois actuelles qui défende ces opérations; beaucoup d'autres quasi-banques canadiennes font des opérations à caractère bancaire. Alors, ces filiales de banques étrangères font aussi des opérations à caractère bancaire. Il n'y a rien qui les en empêche dans leur charte provinciale.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Mercure, selon vous, est-ce que ces institutions françaises que vous avez mentionnées utilisent la mot «banque» dans leur publicité et dans leur correspondance?

[*Traduction*]

With respect to foreign banking operations in Canada, Mr. MacIntosh, do the foreign banks working in Canada which have a provincial charter respect the regulations which apply to Canadian banks? These banks do not use the name of the home bank, even though Mr. Stevens said that a number of banks in Toronto had the name of the mother bank on their doors or used it in their publicity. Do you feel that these foreign banks abide by the rules which apply to the operations of Canadian banks?

M. MacIntosh: Je vais vous donner mes impressions plutôt qu'une réponse basée sur des connaissances sûres.

M. Clermont: Je vous comprends.

M. MacIntosh: On ne peut pas dire que ces banques se conforment aux règlements qui s'appliquent aux banques à charte, puisqu'elles offrent certains services que nous n'offrons pas. Elles offrent des services de crédit-bail et de facturage, et quelques-unes ont une maison mère qui est propriétaire de plus de 10 p. 100 d'une société de fiducie canadienne, ce qui n'est pas permis à notre association.

Elles offrent des services commerciaux surtout à l'industrie de la construction, tel que le crédit provisoire, la location à bail et le facturage. Mais il me semble que quelques témoins vous ont déjà dit que certaines banques étrangères offrent du crédit à la consommation, un peu comme les banques canadiennes. Mais il n'y en a pas qui acceptent des dépôts de clients individuels.

Somme toute, je dirai que ces banques étrangères ne se conforment pas tout à fait aux règlements qui s'appliquent aux banques canadiennes.

Mr. Gilles Mercure (Vice-President and General Manager, Provincial Bank of Canada): Mr. Chairman, I know of a number of banks which offer the same kind of banking services we do in Montreal. I have in mind the branch offices of French banks which offer the exact same services we do and even accept deposits transferable by cheque.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Mercure, have these activities been drawn to the attention of the Inspector General of Banks?

Mr. Mercure: They are not illegal activities and nothing in existing legislation forbids such transactions. A great many Canadian near-banks do banking, and so the branch offices of foreign banks follow suit. The provincial charters do not forbid such activities.

Mr. Clermont: Mr. Mercure, do the French banks you have just mentioned use the word "bank" in their publicity and correspondence?

[*Text*]

M. Mercure: Non. Il se trouve, par exemple, que le nom d'une de ces compagnies mères en cause ne comprend pas le mot «banque».

M. Clermont: Est-ce que ce serait indiscret de vous demander le nom?

M. Mercure: Le Crédit lyonnais.

M. Clermont: Monsieur Mercure, vous êtes de la Banque Provinciale?

M. Mercure: Exactement.

M. Clermont: Ce fut mon premier employeur.

M. Mercure: C'est vrai?

M. Clermont: Cela fait quelques années, toutefois.

Monsieur le président, monsieur MacIntosh, à la page 10 de la version française de votre mémoire, vous exprimez des réserves assez fortes concernant le libellé de la partie qui traite des banques étrangères. Vous dites au dernier paragraphe:

• 1650

> Au nombre des commentaires que nous avons à faire au sujet des propositions du Bill, nous estimons que nous devons nous opposer à la manière complexe dont ce sujet important a été structuré.

Et je me reporte maintenant à la page 11, premier paragraphe où vous dites:

> Il y a au moins dix-sept articles portant sur les banques de l'annexe B, s'appliquant tous aux filiales des banques étrangères et, de plus, il y a d'autres clauses spéciales se rapportant uniquement à cette catégorie.

Mais ce qui m'étonne, c'est que vous terminez en disant:

> On contribuerait grandement à la clarité du texte, si cette section du Bill était remaniée et il est certain qu'un index de toutes les clauses constituerait une condition minimum.

A un moment, vous vous opposez énergiquement, à un autre, vers la fin, vous acceptez un minimum. Est-ce que vous pourriez faire des commentaires au sujet de ces deux attitudes, à un moment donné, vous exigez, à un autre vous consentez à un index à l'Annexe B du Bill C-15.

Mr. MacIntosh: Yes. Well, Mr. Clermont, we certainly would not wish to require such a revision of the proposed Act that it would delay the implementation of it by March 31, which you have already indicated was a concern. I would say that it is very difficult for anyone. We had a great deal of difficulty in understanding all the implications of this proposed Act with respect to foreign banks because the sections which concern them are scattered throughout, as we suggest. We thought it would be useful if they could at least be brought together in some form in which you could see the total picture.

M. Clermont: Poursuivant toujours . . .

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Clermont.

M. Clermont: . . . vous dites à la page 11 de votre mémoire, que les conditions qui doivent régir les opérations des banques canadiennes à l'étranger devraient être précisées dans la loi.

[*Translation*]

Mr. Mercure: No. As a matter of fact, one of the parent banks is not even called a bank.

Mr. Clermont: Would it be indiscreet to ask you to which one you are referring?

Mr. Mercure: I am speaking of Le Crédit lyonnais.

Mr. Clermont: You work for the Provincial Bank, do you not, Mr. Mercure?

Mr. Mercure: Yes.

Mr. Clermont: That bank was my first employer.

Mr. Mercure: Really?

Mr. Clermont: But that goes back a few years.

Mr. MacIntosh, on page 10 of the French version of your brief, you express certain doubts about the part of the bill dealing with foreign banking. In the last paragraph you make the following statement:

> In commenting on the proposals of the bill we feel we must take exception to the complex way in which this important subject has been structured.

Further on in that same paragraph you state that:

> There are at least 17 sections relating to Schedule B, all of which apply to foreign bank subsidiaries, and in addition there are other special provisions relating solely to this category.

The last sentence in that paragraph surprises me:

> It would be greatly in the interests of clarity if this area of the bill could be drafted, and certainly an index to all provisions will be a minimum requirement.

One minute you take exception to the bill, and then towards the end of the same paragraph you are ready to accept a minimum requirement. Could you elaborate on your position? First, you take exception; and then you agree to the drafting of an index to Schedule B of bill C-15.

M. MacIntosh: Bien sûr, monsieur Clermont. Nous ne voulons pas exiger une révision de ce projet de loi qui retarderait sa mise en vigueur à partir du 31 mars, et vous avez dit vous-même que cette date limite vous inquiétait. Il nous est très difficile de bien comprendre toutes les répercussions de cette loi proposée sur les activités des banques étrangères au Canada, puisque les articles qui s'y rapportent se trouvent un peu partout dans le projet de loi. Nous sommes d'avis qu'il serait très utile de réunir tous les articles pertinents pour que nous puissions avoir une vue d'ensemble.

Mr. Clermont: In pursuing this matter further . . .

The Chairman: This will be your last question, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: . . . you say on page 11 of your brief that the terms and conditions governing the operations of Canadian banks abroad should be set forth in the bill.

[*Texte*]

Mais d'un autre côté, et j'aimerais avoir votre opinion à ce sujet, dans son mémoire, la Banque Royale du Canada indique qu'elle n'imposerait aux banques étrangères que la limitation qui découle d'une évaluation de réciprocité et elle ne doit pas imposer de restrictions statutaires. Alors, quelle est la position de l'Association des banquiers canadiens concernant la limitation d'un plafond de $500 millions et aussi du 15 p. 100 de l'article 297 du Bill C-15?

Quelle est la position de l'Association des banquiers canadiens en regard de celle exprimée par la Banque Royale du Canada dans le mémoire qu'elle a fait parvenir à ce comité?

Mr. MacIntosh: I guess I would have to say that the difficulty we had is that out Association does not have very much agreement on how these questions of limitations on foreign banking should be approached. If you wish to have the views of individual banks, I take it from the Chairman's remarks that you will have an opportunity of inviting individual banks. Some are represented here if the Chairman wishes to hear from them. So, in most cases, I cannot give you an Association point of view; I can only propose that you hear the views of individual banks because there are differences of opinion.

M. Clermont: Mais monsieur le président, monsieur MacIntosh, vous voudriez que la participation des banques canadiennes à l'étranger soit précisée dans le Bill C-15, mais d'un autre côté, la Banque Royale du Canada est d'avis que les banques canadiennes à l'étranger devraient être basées sur une formule de réciprocité. Alors, comment voulez-vous inclure certains règlements dans une loi et ensuite, demander au gouvernement d'être flexible à l'égard de la réciprocité.

En fin de compte, si un pays refuse catégoriquement à une banque canadienne d'aller s'établir dans son pays, alors, sur une base réciproque, le gouvernement canadien devrait dire: «non», à une demande d'une banque nationale de ce pays.

• 1655

Mr. MacIntosh: We have found, the more we looked at the nature of reciprocity, that it was very difficult to spell out in great detail exactly what should be in the statutes, and while our brief says it should be spelled out in greater detail, this would only be with regard to the general criterial for reciprocity: how much does the foreign country admit our banks, how many branches, on what scale, and so forth. We have come to the conclusion that in fact the Inspector General will have to examine individual cases, country by country, and bank by bank, in order to establish reciprocity.

It is so complex that we do not believe it is possible to spell out too much.

M. Clermont: Pourriez-vous inscrire mon nom de nouveau, monsieur le président?

Le vice-président: C'est bien, monsieur Clermont.

Dr. Rynard.

Dr. Rynard: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. MacIntosh about the insurance problems, which are probably handled very well: you would really have to get a licence before you could sell that insurance to any client, would you not?

[*Traduction*]

At the same time, the Royal Bank of Canada indicates that it would be prepared to base any limitations imposed upon the activities of foreign banks in Canada upon a policy of reciprocity and that legal restrictions should not be applied. What is the position of the Canada Bankers' Association with respect to a ceiling of $500 million and the 15 per cent limit set forth in clause 297 of Bill C-15?

What is the position of the Canadian Bankers' Association concerning the policy of the Royal Bank of Canada, which is set forth in the brief to this Committee?

M. MacIntosh: Notre association ne sait pas au juste comment il faut imposer des limites aux activités des banques étrangères au Canada. Si je comprends bien, vous aurez l'occasion d'inviter diverses banques à comparaître devant vous, et quelques-unes sont représentées ici aujourd'hui, si le président veut bien les entendre. Dans la plupart des cas, je ne peux pas vous donner la position officielle de notre association. Puisqu'il existe des divergences d'opinions, je vous propose plutôt d'entendre les différentes banques.

Mr. Clermont: You would like Bill C-15 to set forth the terms and conditions governing the activities of foreign banks in Canada, but the Royal Bank of Canada feels that the activities of Canadian banks abroad should be based on a reciprocity formula. Would you want to have certain regulations included in the act and then ask the government to adopt a flexible attitude concerning reciprocity?

For example, if a given country simply refuses to let a Canadian bank do business within its borders, the Canadian government should refuse to let banks from that country operate in Canada.

M. MacIntosh: Nous avons constaté, à force d'examiner la nature de cette réciprocité, qu'il était très difficile de donner les détails exacts de ce que devaient contenir les statuts et si notre mémoire le préconise, ce n'est que pour les critères généraux de réciprocité: dans quelle mesure le pays étranger accueille nos banques, combien de succursales, à quelle échelle, etc.? Nous avons conclu qu'en fait l'Inspecteur général devrait examiner les cas individuellement, pays par pays, banque par banque, afin d'établir cette réciprocité.

C'est tellement complexe que nous ne pensons pas qu'il soit possible de donner davantage de détails.

Mr. Clermont: Could you put me down for the next round, Mr. Chairman?

The Vice-Chairman: Certainly, Mr. Clermont.

M. Rynard.

M. Rynard: Monsieur le président, M. MacIntosh pourrait-il nous parler des problèmes d'assurance qui sont peut-être très bien traités? Il faut en fait être titulaire d'un permis pour pouvoir vendre une telle assurance à un client, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. MacIntosh: Yes we would indeed. The insurance industry and the insurance brokerage industry would take great exception, particularly Mr. MacGregor.

Mr. Rynard: Particularly Mr. MacGregor.

Mr. MacIntosh: Yes, he would.

Mr. Rynard: I think a great number of people bought life insurance that is today financing businesses at a rate much below what you or a trust company or any of the near-banks could afford to lend a man.

Mr. MacIntosh: Well, if you are referring to the rates of cash surrender values, I believe that most of the insurance companies are beginning to work their way out of the old rates of interest which locked them into returns on policies. I am not an expert but I know they are gradually getting out of that.

Mr. Rynard: Well that is quite right but on a guaranteed policy they could not do that. I am talking about the guaranteed policy. The new ones I do not think contain that, do they?

Mr. MacIntosh: No.

Mr. Rynard: As far as I know. I think that is an excellent point that you make but there would be no point in discussing it because they would not give it to you here in the Department of Finance.

Mr. MacIntosh: We might want some things but they will not give them, sir.

Mr. Rynard: I realize that.

But after all, you are competitive and probably competition is a good thing, and you have a great degree of safety. I think the last bank I remember going broke was the Home Bank—was it?—In 1922 or 1923.

Mr. MacIntosh: 1923.

Mr. Rynard: Yes. So your record is a good one. You complain about their not making your reserves lower, but the public have a great feeling of safety and security in the fact that you have those reserves. And how low can you bring them? I would think your banks that have been established in Canada for some time are safe and give people security—even the trust and loan companies and other companies as well. There have not been failures in our banking system, but if you go to the United States and some other countries and go through the records of the thirties, you would see the number of banks and banking institutions that failed. We have that reputation, and I am very glad to see the banks going into other countries. The one thing I would say is that those profits would be invested in the area that you make them. I think this is what you said.

Mr. MacIntosh: They would in part be reinvested.

Mr. Rynard: Yes, except probably what you owed to the shareholders.

Mr. MacIntosh: Well, in most instances the foreign units of the banks are integral branch units of that bank, in which case there would not be a separate dividend. Some banks do indeed have foreign subsidiaries which are partially owned by minori-

[*Translation*]

M. MacIntosh: Oui, en effet. Le secteur des assurances et les courtiers d'assurance y seraient tout à fait opposés, et particulièrement M. McGregor.

M. Rynard: Surtout M. McGregor?

M. MacIntosh: Oui.

M. Rynard: Je crois que très nombreux sont ceux qui ont acheté une assurance-vie qui finance aujourd'hui des entreprises à un taux bien inférieur à ce que vous ou une compagnie de fiducie, ou n'importe quelle quasi-banque, pourrait offrir.

M. MacIntosh: Ma foi, si vous parlez des valeurs de rachat, je crois que la plupart des compagnies d'assurance essaient maintenant d'abandonner les anciens taux d'intérêt qui les obligeaient à consentir des recettes sur les polices. Je ne suis pas expert en la matière, mais je sais que progressivement elles se défont de cette pratique.

M. Rynard: C'est tout à fait vrai, mais c'est impossible lorsqu'il s'agit d'une police garantie. C'est ce dont je parle pour le moment. Je ne pense pas que pour les nouvelles polices, cela s'applique, n'est-ce pas?

M. MacIntosh: Non, en effet.

M. Rynard: Vous avez tout à fait raison, mais il ne sert à rien d'en discuter parce qu'on ne vous le donnerait pas au ministère des Finances.

M. MacIntosh: Même si nous voulions quelque chose, on ne nous le donnerait pas, monsieur.

M. Rynard: Je comprends bien.

Mais, après tout, vous êtes compétitif, et la concurrence est probablement une bonne chose, vous jouissez d'une grande sécurité. Je pense que la dernière banque qui ait fait faillite fut la *Home Bank* en 1922 ou 1923, n'est-ce pas?

M. MacIntosh: En 1923.

M. Rynard: Bien. Ainsi, vos résultats sont bons. Vous vous plaignez du fait que l'on n'abaisse pas vos réserves alors que le public se sent vraiment en sécurité justement parce que vous avez ces réserves. Jusqu'à quel niveau pouvez-vous les abaisser? Je pense que vos banques établies au Canada depuis déjà un certain temps sont sûres et donnent à la population la sécurité recherchée, même les compagnies de fiducie et de prêts, sans parler des autres. Il n'y a pas eu de gros échecs dans notre réseau de banques alors qu'aux États-Unis et dans d'autres pays, examinez ce qui s'est passé au cours des années 1930, on s'aperçoit que de nombreuses banques et institutions bancaires ont fait faillite. C'est là notre réputation et je suis très heureux de constater que nos banques vont s'installer dans d'autres pays. Cela permettrait de réinvestir ces bénéfices dans les régions où ils sont réalisés. Je crois que c'est d'ailleurs ce que vous avez dit.

M. MacIntosh: Ils seraient en effet en partie réinvestis.

M. Rynard: Oui, sauf probablement ce que vous devez aux actionnaires.

M. MacIntosh: Ma foi, dans la plupart des cas, les sections étrangères des banques font partie intégrante de ces banques et ne représentent donc pas un dividende distinct. Certaines banques ont toutefois, bien sûr, des filiales étrangères qui sont

[*Texte*]

ty intests in those countries. For instance, in Jamaica and Trinidad that is true of several Canadian banks. So dividends paid upstream to the Canadian parent would be the same as the dividends paid to the local shareholders.

• 1700

Mr. Rynard: What you would do would be decided on the basis of the area and the progress you were making, whether it was a paying thing. As you said, money is a commodity, and if you are doing well in selling that money in that particular area, you are going to expand in that area.

Mr. MacIntosh: That is correct, Dr. Rynard, we would ordinarily be ploughing back some earnings abroad into further growth, just as foreign corporations would, here in this country.

Mr. Rynard: Yes.

The other thing I wanted to come at is the tendency of the banks to get into the fields of industry or commerce by establishing a banking system, buying the machinery and equipment, and then lend-leasing it.

Mr. MacIntosh: I am not sure I understood the question. If there is any tendency for us to get into business, the answer is to get into, say, manufacturing . . .

Mr. Rynard: The lend-leasing business.

Mr. MacIntosh: We are seeking leasing powers, yes, and we believe we can perform a competitive leasing function in Canada.

Mr. Rynard: Would that increase the cost of doing business?

Mr. MacIntosh: No, on the contrary, we believe it would reduce the cost of lessees, because we believe we would be competitive in those fields just as we have been since the last revision in consumer credit and mortgages. We believe we can demonstrate that rates have been brought down, especially in the nonurban parts of the country, in both those fields—by a material amount in the case of consumer credit, and some in the case of mortgages. We believe the same would, perhaps, occur in the case of leasing.

Mr. Rynard: This would give you also a stranglehold on the lend-lease industry and would give you the direction, almost, of that industry.

Mr. MacIntosh: We do not believe we would get a stranglehold. In the mortgage industry, where we are now quite strong, we are still only about 30 per cent of the market, we are not by any means a dominant factor in the mortgage market. We are 63 per cent of the consumer credit market, we are pretty strong there. But in the leasing market, according to the figures the Inspector General tabled, there are about $4 billions of leasing assets in Canada. I do not think we would be dominant unless, over time, our rates of interest were such that we deserved to be.

[*Traduction*]

en partie propriété d'intérêts minoritaires dans ces pays. C'est par exemple le cas pour plusieurs banques canadiennes à la Jamaïque et à Trinidad. Aussi, les dividendes versés à la société mère canadienne seraient les mêmes que ceux qui sont versés aux actionnaires locaux.

M. Rynard: Vos décisions seraient prises dans la région donnée en tenant compte des progrès réalisés au chapitre de la rentabilité. Comme vous l'avez dit, l'argent est une marchandises et si vous réussissez bien à vendre cette marchandise dans cette région, vous allez y augmenter vos services.

M. MacIntosh: C'est exact, monsieur Rynard, comme les autres banques étrangères le feraient au Canada, nous aurions tendance à réinvestir une part de nos gains dans la même région.

M. Rynard: En effet.

Je voulais également parler de la tendance qu'ont les banques à s'engager dans les domaines de l'industrie et du commerce, en achetant des machines et de l'équipement dans le but de les louer.

M. MacIntosh: Je ne suis pas certain de bien comprendre la question. Vous voulez savoir si nous avons tendance à nous lancer en affaires, par exemple, dans le domaine de l'industrie manufacturière . . .

M. Rynard: Je parle du prêt-location.

M. MacIntosh: En effet, nous voudrions être autorisés à faire la location d'équipements et nous croyons pouvoir être concurrentiels dans ce domaine au Canada.

M. Rynard: En résulterait-il une augmentation des prix dans ce secteur?

M. MacIntosh: Non, tout au contraire, nous croyons que cela entraînerait une réduction des prix pour les locataires, car nous pensons pouvoir être concurrentiels dans ce domaine, comme nous l'avons été depuis la dernière révision de la Loi sur les banques, dans les domaines du crédit à la consommation et des hypothèques. Nous savons pouvoir démontrer que les taux ont été réduits considérablement dans le cas du crédit à la consommation et de façon moins spectaculaire dans le cas des hypothèques, et ce particulièrement dans les régions rurales du pays. Nous soutenons que la même chose se produirait dans le domaine de la location.

M. Rynard: Cela vous permettrait également de dominer le secteur du prêt-location et vous pourriez pratiquement orienter cette industrie.

M. MacIntosh: Nous ne croyons pas pouvoir dominer ce secteur. Dans le domaine du prêt hypothécaire où notre position est assez solide, nous atteignons eulement 30 p. 100 du marché; nous ne dominons aucunement le prêt hypothécaire. Nous obtenons 60 p. 100 du marché du crédit à la consommation, ce qui est assez considérable. Toutefois, selon les données déposées par l'Inspecteur général, il y a au Canada 4 milliards de dollars d'actif dans le domaine de la location. Je ne crois pas que nous parvenions à dominer le marché à moins que, à long terme, nos taux d'intérêt soient tels que nous méritions de dominer le marché.

[*Text*]

Mr. Rynard: Again, Mr. MacIntosh, would that not be a point, that you had eliminated your competition in that particular field, that you became dominant and necessary to carry on?

Mr. MacIntosh: We may eliminate some competition in some fields and that would be because our rates of interest are below theirs and they cannot compete, in which case—we believe in the market system—they should go.

Mr. Rynard: But then you have no competitors left to compete against you—the foreign banks or . . .

Mr. MacIntosh: We think there are always new trees in the forest as well as old ones dying.

Mr. Rynard: That may be, but that is not the point where the banks have been as powerful as they have been in Canada—and our financial set-up is powerful, there have been no bank failures or anything. I doubt if this would not be true, or could not happen. I do not think it will, but it could happen that this would give you a complete stranglehold on the lend-lease system, in my opinion.

Mr. MacIntosh: Sir, since the last revision, the Inspector General tabled some figures before your Committee the other day which show that the banks, in fact, represent 41 per cent of the liabilities and assets of all financial institutions in Canada. So there are still a good many players in the game. We do not believe we dominate, and if we pushed some people out of the market-place that is because we were better than they were.

Mr. Rynard: Well, I am all for competition.

In dealing with those near banks that we have, and those suitcase bankers, and so forth, how much of the banking business do they have in Canada?

Mr. MacIntosh: According to the Bank of Canada's numbers of the ones Mr. Stevens was talking about earlier, they have in the order of $4 billions of assets. That compares with Canadian bank assets of, I think, $130 billion—but that would include our foreign assets, I believe. I think we have $113 billion of Canadian assets.

• 1705

The Vice-Chairman: Your last question, Mr. Rynard.

Mr. Rynard: That is in how many countries?

Mr. MacIntosh: That is in Canada. That is not including our foreign.

Mr. Rynard: That is not including your foreign at all. How are they situated per province? Where is their centre of activity? What province is the greatest centre of activity of the near banks?

Mr. MacIntosh: The foreign banks in Canada?

Mr. Rynard: Right.

Mr. MacIntosh: It would be Ontario. The Chairman perhaps would like us to table the list that I had before.

[*Translation*]

M. Rynard: En effet, monsieur MacIntosh, ne serait-il pas nécessaire que vous éliminiez vos concurrents et que vous dominiez le marché afin de pouvoir vous y maintenir?

M. MacIntosh: Si nous éliminions une partie de nos concurrents dans certains domaines, cela s'expliquerait par le fait que leurs taux d'intérêt seraient plus élevés que les nôtres et que, par conséquent, ils ne pourraient nous faire concurrence. Dans ce cas, ils devraient être exclus du marché; nous croyons en la libre concurrence.

M. Rynard: Alors, vous n'auriez plus personne pour vous faire concurrence . . . Les banques étrangères ou . . .

M. MacIntosh: Nous croyons qu'il y a toujours de nouveaux arbres dans la forêt pour remplacer ceux qui meurent.

M. Rynard: C'est possible, mais nous n'en sommes plus à l'époque où les banques sont aussi puissantes qu'elles ne l'ont été au Canada; notre structure financière est solide et il n'y a pas eu de faillites bancaires ou autres évenements du même genre. J'ai quelques doutes, mais à mon avis, il se pourrait bien que de tels pouvoirs vous permettent de dominer totalement le secteur du prêt-location.

M. MacIntosh: Monsieur, il y a quelques jours, l'Inspecteur général a présenté ce Comité des données démontrant que les banques détiennent 41 p. 100 des actifs et passifs de toutes les institutions financières au Canada. Il en reste donc beaucoup d'autres. Nous ne croyons pas dominer le marché et si nous avons éliminé certains de nos concurrents, c'est que nous faisions un meilleur travail qu'eux.

M. Rynard: Je suis tout en faveur de la concurrence.

Parlons maintenant des institutions parabancaires et des banques n'ayant que des représentants, etc. Quelle part du marché occupent-elles au Canada?

M. MacIntosh: Selon les données de la Banque du Canada sur les institutions dont parlait M. Stevens un peu plus tôt, elles détiennent un actif d'environ 4 milliards de dollars. En comparaison, les banques canadiennes détiennent un actif d'environ 130 milliards de dollars, ce qui comprendrait les actifs à l'étranger, je crois. Je crois que nous détenons 113 milliards de dollars d'actif au Canada.

Le vice-président: C'est votre dernière question, monsieur Rynard.

M. Rynard: Dans combien de pays?

M. MacIntosh: C'est l'actif que nous détenons au Canada. Cette somme ne comprend pas notre actif à l'étranger.

M. Rynard: Cela ne tient donc pas compte de votre actif à l'étranger. Quelle est la distribution des institutions parabancaires par province? Quel est leur centre d'activité? Dans quelle province font-elles le plus d'affaires?

M. MacIntosh: Les banques étrangères au Canada?

M. Rynard: Oui.

M. MacIntosh: En Ontario. Peut-être le président voudrait-il que nous déposions cette liste que j'avais auparavant.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: If you wish.

Mr. MacIntosh: We could do that.

The Vice-Chairman: Thank you. We will make this list available, Dr. Rynard.

Before I recognize Mr. Lambert, is it the wish of the Committee that we should append the brief of the Canadian Bankers' Association to today's *Minutes*?

Some hon. Members: Agreed.

The Vice-Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Usually some people make speeches and then they get referred back to them. I am going to ask Dr. MacIntosh here to go back to his Vancouver speech; it seems to be one of those benchmark speeches that get made from time to time on behalf of organizations.

I am going to refer to the first part, which I think you highlighted in your news release:

> The establishment of the Canadian Payment Association with membership including provincially chartered near banks, such as credit unions and trust companies, as well as federally legislated chartered banks, would mean that the federal government had agreed to concede significant powers over the payment system to the provinces.

Would you explain that in greater detail? What significant powers, and what do you envisage would be the possible scenario of a province exercising powers, other than that it has supervisory powers over certain types of institutions? They are incorporated. To me, the word "incorporation" is insignificant; the fact that it merely incorporates it does not give any province the right of control over a corporation, because its activities may be in a field that is governed entirely by another jurisdiction. For instance, aircraft operating companies are incorporated provincially, but they have not a damned thing to say with regard to what aircraft they may operate, what licences they may have, and the way in which they operate their companies. The same with a broadcasting studio or a grain-buying firm. They are all incorporated provincially, but their operations are entirely in another field, under another jurisdiction.

Bearing that in mind, how do you feel that the Canadian payment system as proposed will not give provincial governments some form of control over the Canadian payment system, which is part and parcel of the business of banking?

Mr. MacIntosh: Mr. Lambert, this takes us back to our belief that the definition of banking makes it a federal function; therefore, to the extent that the federal government is prepared to accede to the provinces having power over banking it has conceded, from the federal to the provincial authority, something it did not have by constitutional right. We say banking is a federal matter. The payments association is a function of establishing rules for the clearing of payments items and cheques, which are clearly a banking function; therefore, by conceding power over members of that association to the provinces, the federal government is giving up some of its powers.

[*Traduction*]

Le vice-président: Si vous le désirez.

M. MacIntosh: Nous pourrions le faire.

Le vice-président: Merci. Nous ferons distribuer cette liste, monsieur Rynard.

Avant d'accorder la parole à M. Lambert, j'aimerais savoir si le comité désire que nous annexions le mémoire de l'Association des banquiers canadiens au compte rendu d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Monsieur Lambert.

M. Lambert: Très souvent, les gens font des discours et plus tard, d'autres leur rappellent leurs propos. J'aimerais que M. MacIntosh retourne au discours qu'il a fait à Vancouver; cela semble être l'un de ces discours clés qui sont faits à l'occasion au nom d'organisations.

Je vais citer la première partie que vous avez soulignée dans votre communiqué:

> La création de L'Association canadienne des paiements qui comprendrait parmi ses membres des institutions parabancaires à charte provinciale, telles les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie, ainsi que les banques à charte fédérale, signifierait que le gouvernement fédéral a accepté de concéder aux provinces d'importants pouvoirs sur le système des paiements.

Pourriez-vous nous donner plus de détails à ce sujet? De quels pouvoirs importants parlez-vous? Quels pouvoirs pensez-vous qu'une province pourrait exercer, sinon le pouvoir de surveillance qu'elle a sur certains types d'institutions? Bien sûr, il y a la constitution en société, mais pour moi ce mot ne veut rien dire. Le simple fait que l'institution obtienne sa constitution d'une province ne signifie pas qu'elle puisse être contrôlée par cette province puisque les activités de ladite institution peuvent bien relever entièrement d'un autre gouvernement. Par exemple, les sociétés aériennes ont une charte provinciale mais les provinces n'ont rien à dire pour ce qui est des autres aspects du fonctionnement de ces sociétés. Il en va de même pour les studios de radiodiffusion ou pour les sociétés de commerce de céréales. Ces sociétés ont une charte provinciale mais leurs activités se déroulent entièrement ailleurs.

Cela dit, de quelle façon croyez-vous que la création de l'Association canadienne des paiements, telle que proposée, accorderait aux gouvernements provinciaux une forme quelconque de contrôle sur le système canadien des paiements qui constitue l'un des éléments du fonctionnement des banques?

M. MacIntosh: Monsieur Lambert, cela nous ramène à notre conviction que, par définition, les banques doivent être de juridiction fédérale; conséquemment, en agissant de la sorte, le gouvernment fédéral accorde aux provinces des pouvoirs qui ne leur appartiennent pas selon la constitution. Nous soutenons que les banques relèvent du gouvernement fédéral. L'Association des paiements a pour fonctions l'établissement de règlements portant sur la compensation des paiements et des chèques, ce qui est nettement le rôle des banques; conséquemment, en accordant aux provinces certains pouvoirs sur les membres de cette association, le gouvernement fédéral abandonne certains de ses propres pouvoirs.

[*Text*]

• 1710

Specifically, what kinds of powers are they giving up? First of all, there is the power to create them, and while you say that may not be important, the fact is that the power to deny their creation would be a very powerful authority. Then there is the power to require cash reserves. We are required as banks to hold cash reserves with the Bank of Canada. Under the payments association the near-bank members, the credit unions, *caisses*, and the trust companies will not be required to hold a legal cash reserve as we are required to do, a fixed percentage rate of our deposits.

Mr. Lambert: But you concede that that is a decision taken by the federal banking authority. That is by a federal statute, that distinction. That is not one imposed by a provincial . . .

Mr. MacIntosh: No, but we are saying that the federal government is allowing some institutions to be members of the payments system but with a lesser requirement than we have, that is to say, no cash reserves. I will give you a couple of instances, inspection and control. The Inspector General of Banks has the power to enter any chartered bank coming under the Bank Act and ask for any document he wants to satisfy himself. If he is not satisfied he can tell the Minister. In this case he is conceding that power to the provincial authorities and he is taking their word for it that their powers are sufficient. Well, maybe they are. We do not deny that in some cases they may be. But we are saying the fact is he has delegated that power and he does not know for sure that the powers are equal to his own. If the Act said that those inspection requirements were not less than the federal ones, that would be different.

Finally, on deposit insurance, there is federal deposit insurance. We pay premiums for our insurance. In the case of *caisses populaires* in Quebec, they are members of the Quebec Deposit Insurance Corporation. They pay zero premiums and then they turn around and reinsure with the Canadian Deposit Insurance Corporation. We pay premiums and they do not, for the same insurance. So I say there are some real differences.

Mr. Lambert: Yes, I grant you. I was wondering if you were going to get around to deposit insurance because it seems to me that was one very retrograde step taken for political reasons some 11 or 12 years ago. It was just a case of failing to grasp the nettle properly. But you will also concede that there is some reciprocity in that, shall we say, cross examination in that the Superintendent of Insurance, who is really the vetting authority under the Deposit Insurance Corporation scheme, has the right to examine the portfolios of credit unions and trust companies, provincially incorporated and operated trust companies, who are members of the deposit insurance scheme,

[*Translation*]

Plus précisément, quels pouvoirs sont cédés aux provinces? D'abord, il y a le pouvoir d'accorder la constitution en société; même si vous croyez que cela n'est pas important, le fait est que si les provinces pouvaient refuser une charte, cela constituerait un pouvoir considérable. Puis il y a le pouvoir d'établir les réserves liquides minimums. Les banques sont obligées de déposer à la Banque du Canada une certaine réserve de liquidité. Aux termes des règlements de L'Association des paiements, les institutions parabancaires, les caisses populaires et les sociétés de fiducie ne seraient pas obligées par la loi de maintenir une réserve minimum de liquidité comme nous sommes obligés de le faire, cette réserve réprésentant un pourcentage fixe de nos dépôts.

M. Lambert: Vous dites toutefois que c'est là une décision de la Banque du Canada. Cette différenciation est établie par la voie d'un statut fédéral. Ce n'est pas un règlement imposé par les provinces . . .

M. MacIntosh: Non, mais nous soutenons que le gouvernement fédéral permet à certaines institutions de faire partie de l'Association des paiements en leur imposant des exigences moindres que les nôtres, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas obligées de maintenir une réserve de liquidité. Voici quelques exemples dans les domaines de l'inspection et de contrôle. L'Inspecteur général des banques a le pouvoir d'entrer dans n'importe quelle banque à charte régie par la Loi sur les banques et de demander tout document qu'il pourrait désirer. S'il n'obtient pas satisfaction, il peut avoir recours au ministre. Dans le cas présent, il accorde ce pouvoir aux provinces en prenant leur parole que leur autorité est suffisante. C'est possible. Nous ne nions pas que dans certains cas cela puisse être possible. Toutefois, nous soutenons qu'en fait, l'Inspecteur a délégué cette autorité sans savoir vraiment si les pouvoirs des provinces sont égaux aux siens. Si la loi précisait que ces règles d'inspection devraient ne pas être moindres que les règles établies par le gouvernement fédéral, ce serait une toute autre affaire.

Parlons finalement de l'assurance-dépôts du gouvernement fédéral. Nous versons des cotisations pour notre assurance. Dans le cas des caisses populaires au Québec, ces dernières sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Québec. Elles ne paient aucune cotisation à ce titre puis elles souscrivent une autre assurance auprès de la Société canadienne d'assurance-dépôts. Nous versons des cotisations alors qu'elles n'en versent aucune, et ce pour la même assurance. Je crois donc qu'il y a de véritables différences.

M. Lambert: Je le reconnais. Je me demandais si vous alliez aborder la question de l'assurance-dépôts car il me semble que ce fut là une mesure tout à fait rétrogarde adoptée pour des raisons politiques, il y a 11 ou 12 ans. C'était une simple maladresse. Toutefois, vous reconnaîtrez également qu'il y a une certaine réciprocité dans ces domaines, en ce sens que le surintendant des assurances, qui est vraiment le respsonsable en matière d'assurance-dépôts, a le droit d'examiner et d'évaluer les portefeuilles des coopératives de crédit et des sociétés de fiducie à charte provinciale participant au régime d'assurance-dépôts. Il peut juger de la validité ou de la valeur de ces

[*Texte*]

as to their quality. He can rank the validity or the value of these investments and may inform a provincially operated trust company that it is not meeting the standards. Then he says, you have three years in which to upgrade your investments or I will withdraw my certificate. That is a fact. Is it not?

Mr. MacIntosh: Yes, that is correct. The Superintendent of Insurance is quite a tough inspector, I believe, and he does go into the members of CBS.

Mr. Lambert: Yes. So you see, there is shall we say a cross. There is a federal intrusion into the provincial field there, and I agree. For a minute there I was wondering what you were going to say with regard to the conditions of incorporation and the standards of inspection and all of these things with regard to institutions of a purely provincial nature who are going to be members of the Canadian Payments Association. The federal legislation wishes to set differing standards of club dues.

Let us put it this way. The club dues for the chartered banks are set. They are very severe. And for others they are somewhat lesser. That is a decision that the federal government, which has jurisdiction in this field, in its wisdom has decided. I do not agree with it personally, but there it is. I do not think one can say that is really a concession in the business of banking to the provinces.

• 1715

The two are now being blended and this is what I fear. With the passage of this act in this form more cement is being set into the structure so it will become so rigid that no one will be able to grab hold of this problem to fundamentally amend it in the future so as to conform to the Canadian requirements. There will have to be some real changes in the future to provide us with the necessary institutions for the nature of Canadian business because it goes on. In the last 10 years, there has been the same progress that was accomplished in the previous 60 years perhaps and it is conceivable, with the age of computers and more participation by Canada in the international field, that the next year will make the past 10 years pale into insignificance, and we will have to have, perhaps, new tools and new structures. What concerns me is that at this time we are putting cement into that structure perhaps making it too rigid to alter by having more and more provincial participation, and acceptance, in the business of money and banking, that provincial governments have a right.

The Vice-Chairman: Your time has expired, Mr. Lambert, but I will allow Mr. MacIntosh to reply. Mr. MacIntosh.

Mr. MacIntosh: Well, Mr. Lambert, in addition to those members of those provincial institutions which come under CDIC by their voluntary choice—they do not have to, they go under it because they can sell their deposit instruments better by having the insurance and they put it on their window: Insured by CDIC, member of CDIC—there are all the credit union and caisse institutions that have insurance and inspection arrangements. We do not deny that they have insurance and inspection arrangements. Maybe they are adequate but

[*Traduction*]

investissements et peut prévenir une société de fiducie à charte provinciale qu'elle ne satisfait pas aux normes. Il peut accorder à cette société 3 ans afin qu'elle améliore ses investissements sans quoi il peut lui retirer son certificat. C'est bien vrai, n'est-ce pas?

M. MacIntosh: Oui, c'est exact. Je crois que le Surintendant des assurances est un inspecteur très sévère et il surveille vraiment de près les participants du système bancaire canadien.

M. Lambert: Oui. Alors vous voyez qu'il y a ingérence. Je conviens avec vous qu'il y a là une ingérence du fédéral dans un domaine de compétence provinciale. Je me demandais ce que vous alliez dire à propos des conditions de constitution en société et des normes d'inspection s'appliquant aux institutions à charte strictement provinciale qui deviendront membres de l'Association canadienne des paiements. Aux termes de la loi provinciale, on établirait des cotisations différentes.

Je m'explique. Les cotisations des banques à charte sont déjà établies. Elles sont très élevées. Pour les autres, elles sont un peu moindres. C'est le gouvernement fédéral qui a juridiction en cette matière et c'est là que la décision qui a été prise, après réflexion. Je ne suis pas d'accord personnellement, mais la décision est prise. Je ne crois pas qu'on puisse dire que ce soit là une concession aux provinces, en matière bancaire.

Les deux ne sont pas mélangés et c'est justement ce que je crains. Si la loi est adoptée telle quelle on ciment encore davantage la structure si bien que plus personne ne pourra se saisir de ce problème en vue de tout refondre un jour pour satisfaire aux exigences canadiennes. Il faudra en effet que des modifications importantes soient apportées pour que nous disposions des institutions nécessaires au type d'entreprises canadiennes. Au cours des dix dernières années, on a probablement autant avancé qu'au cours des soixante années précédentes et il est concevable, à l'ère des ordinateurs et au moment où la participatio du Canada s'accroît dans les sphères internationales, que l'année prochaine nous fasse pratiquement oublier les dix dernières années et que nous soyions obligés d'adopter de nouvelles structures. Ce qui m'inquiète c'est qu'en ce moment nous cimentions cette structure en la rendant peut-être trop rigide pour la modifier ultérieurement en prévoyant une participation provinciale accrue puisqu'en matière d'argent et d'opérations bancaires les gouvernements provinciaux ont bien évidemment des droits.

Le vice-président: Votre temps est écoulé, monsieur Lambert, mais j'autoriserai M. MacIntosh à répondre. Monsieur MacIntosh.

M. MacIntosh: Monsieur Lambert, outre les membres des institutions provinciales qui relèvent de leur propre gré de la Société d'assurance-dépôts du Canada, ils n'y sont pas obligés, mais cela leur permet de vendre plus facilement leurs instruments de dépôt si bien qu'ils indiquent dans leur vitrine: «assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada, membre de la SADC», outre ceux-la donc toutes les caisses populaires et autres bénéficient de ce genre de dispositions d'assurance et d'inspection. Nous ne le nions pas. Peut-être cela est-il normal

[*Text*]

the fact is the federal government has conceded that without insisting that without insisting that they have the same standards. Maybe they are good standards—some provinces certainly seem to think they are equal to the federal ones, maybe so—but we believe that the statutes should require that they be no less than equal and they certainly are not with regard to cash reserves.

I do not want to take your time unduly but I would like to point out that in the United States the same problem is going on now, so this is not peculiar. You are talking about the change of our institutions and the need to modify them as they go along, as time goes on, and we agree with that. In the United States, the federal reserve is wrestling with the fact that more and more banks are dropping out of the federal reserve system and the reason they are dropping out of it is because they can live better as state banks without having the insurance of the federal reserve. They can still get by. I have a document in front of me, a recent statement by Mr. Miller who is the chairman of the federal reserve in the United States, Mr. Bouey's opposite, and he says:

> . . . attrition of membership in the Federal Reserve system is occurring because member banks are at a serious competitive disadvantage relative to other depository institutions. This attrition as it continues dilutes the effectiveness with which the Federal Reserve can fulfill its monetary and other objectives . . .

And he goes on at considerable length here. This is his speech of July 27 this year to set out the concerns the federal reserve has that the monetary system, the payment system is drifting away from central control and becoming fragmented. We believe there is a danger in this country that we are developing a dual banking system and it may not be a serious problem now, and Mr. Bouey has told you that it is not a problem for monitoring policy now, but as time goes on and more and more institutions are outside the federal government control you are going to have two sets of standards and we do not see that this act solves that problem entirely by the creation of a payments association with two sets of rules.

Mr. Lambert: In other words, it contributes to it.

Mr. MacIntosh: Yes.

The Vice-Chairman: Thank you Mr. Lambert. Mr. Clermont.

• 1720

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Je vais poser deux questions générales, et ensuite j'aimerais revenir au domaine par lequel j'avais commencé, celui ces banques étrangères.

Dans le Livre blanc publié en 1976 par le ministre des Finances, concernant la révision de la Charte des banques, on mentionnait un pourcentage de 12 p. 100 de réserves sur les dépôts à demande. Le bill C-15 en négligerait 10 p. 100. J'aimerais connaître la réaction des représentants de l'Associa-

[*Translation*]

mais il faut reconnaître que le gouvernement fédéral l'a concédé sans insister sur la nécessité de répondre aux mêmes normes. Peut-être leurs normes sont-elles valables, certaines provinces semblent de toute évidence juger que leurs normes sont égales aux normes fédérales, c'est possible, mais nous jugeons que les statuts devraient exiger qu'elles soient au moins égales aux normes fédérales et ce n'est certainement pas vrai pour ce qui est des réserves de liquidités.

Je ne voudrais pas abuser indûment de votre temps mais je signalerais que les États-Unis connaissent le même problème si bien que nous ne sommes pas les seuls. Nous parlons de modifier nos institutions et de le faire progressivement. Tout à fait d'accord. Aux États-Unis, la réserve fédérale doit faire face au problème du nombre croissant de banques qui quittent le réseau de réserve fédérale parce qu'elles s'en tirent mieux à titre de banque d'État sans l'assurance de la réserve fédérale. Cela leur suffit. J'ai ici un document, une récente déclaration de M. Miller, président de la Réserve fédérale aux États-Unis, donc l'homologue M. Bouey; je cite:

> Si le nombre de nos membres diminue à la réserve fédérale, c'est parce qu'il se trouve sérieusement désavantagés par rapport aux autres établissements de dépôt. Cette diminution progressive amoindrit la capacité de la Réserve fédérale à remplir ses objectifs monétaires et autres . . .

Il poursuit très longuement. C'est un discours daté du 27 juillet dernier qui expose les soucis de la Réserve fédérale qui juge que le système monétaire, le système de paiement n'est plus contrôlé centralement mais se fragmente. Nous estimons que le danger existe ici, nous avons un système double qui ne représente peut-être pas encore un problème sérieux et, comme l'a dit M. Bouey, cela ne constitue pas de gros problèmes de contrôle pour le moment, mais qui au fur et à mesure que de plus en plus d'établissements sortiront du système de contrôle du gouvernement fédéral nous amènera à deux séries de normes si bien que nous ne pensons pas que cette loi puisse résoudre complètement le problème en créant une association de paiements avec deux types de règles.

M. Lambert: Autrement dit, cela contribue même au problème.

M. MacIntosh: Oui.

Le vice-président: Merci, monsieur Lambert. Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

I shall first of all ask two general questions and then I shall return to my earlier line of questioning concerning foreign banking.

In the White Paper on the revision of the bank charters published in 1976 by the Finance Minister, mention was made of the 12 per cent reserve requirement. Bill C-15 speaks of a 10 per cent reserve requirement. What does the Canadian

[*Texte*]

tion des banquiers canadiens, vis-à-vis de cette réduction de 2 p. 100? Est-ce qu'elle est satisfaisante, ou quoi?

Mr. MacIntosh: The reduction in reserve requirements that is proposed will bring down the average reserves of a large bank to about 4 per cent from 6 per cent. In dollar terms I cannot tell you how much it is but it would be approximately a one-third reduction in reserve requirements. For smaller banks, with deposits under $500 million, there is an advantage given to them. They are only required to keep a 2 per cent reserve.

Mr. Clermont: But my question was whether you are satisfied with that reduction. The white paper said 12 per cent and Bill C-15 says 10 per cent.

Mr. MacIntosh: No, we are not, sir. We believe there should be a greater reduction in our reserve requirement.

Mr. Clermont: Based on what?

Mr. MacIntosh: We believe the monetary system could be operated on a lower cash reserve ratio or that our disadvantage in keeping interest-free deposits at the central bank could be removed if the central bank paid interest on our deposits.

Mr. Clermont: On the first reserve?

Mr. MacIntosh: On our reserves.

M. Clermont: Une autre question, monsieur, c'est aussi du domaine général. A l'autre endroit, et vous savez ce que je veux dire par «l'autre endroit», il s'agit du Sénat . . . Je crois qu'au Comité du Sénat qui étudie le Bill C-15, il a été question d'établir un tribunal pour faire l'étude, l'analyse, donner l'approbation ou le refus concernant toute nouvelle banque. Ce n'est pas le cas pour le Bill C-15. Quelle formule l'Association des banquiers canadiens préfère-t-elle? Celle qui est suggérée dans le Bill, ou bien celle qui a été mentionnée au Comité du Sénat?

Mr. MacIntosh: It is true that the position that we took in the Senate was not quite the same as that in the bill or in the brief that we originally put in. We have been persuaded that it would be difficult to hold, as the Senate proposed, a formal parliamentary review of new banks. You referred to new banks. I think the application is particularly with regard to foreign banks. We believe a parliamentary review of that nature would not be very feasible because it would put many foreign banks in an embarrassing situation to have public analysis of the reasons why they might be admitted or not. So we finally proposed in the Senate that possibly the Inspector General could make a recommendation to the Minister and that his recommendation would contain reasons for the acceptance of a new bank, a new foreign bank in particular. The provision is already contained in the bill that a foreign bank would have to indicate its intention of applying for registration.

[*Traduction*]

Banker's Association think of this 2 per cent cut-bank? Do you like it?

M. MacIntosh: La réduction proposée de 2 p. 100 des réserves fera baisser les réserves moyennes d'une banque importante de 6 p. 100 à environ 4 p. 100. Je ne saurais vous citer des chiffres, mais il s'agit d'une réduction d'environ un tiers. Les banques moins importantes qui ont des dépôts de moins de 500 millions de dollars en profiteront, puisqu'elles doivent conserver des réserves de seulement 2 p. 100.

M. Clermont: Entendu, mais je voulais savoir si votre association trouve cette réduction acceptable. Le Livre blanc parle de réserves de 12 p. 100, mais le projet de loi C-15 les fixe à 10 p. 100.

M. MacIntosh: Non, nous ne sommes pas contents. Nous sommes d'avis qu'il faudrait baisser davantage les réserves qu'une banque doit conserver.

M. Clermont: Quel est votre raisonnement?

M. MacIntosh: Nous sommes d'avis que le système monétaire pourrait fonctionner si les réserves étaient moins importantes et que c'est pour nous un désavantage que de conserver des dépôts à la banque centrale sans toucher de l'intérêt. Si la banque centrale nous payait de l'intérêt sur nos dépôts, ce désavantage n'existerait plus.

M. Clermont: Parlez-vous de la réserve primaire?

M. MacIntosh: Je parle de toutes nos réserves.

Mr. Clermont: I have one more general question to ask. The other place, by which I mean, the Senate, as you no doubt know . . . the Senate Committee studying Bill C-15 discussed the possibility of setting up a tribunal which would study and analyse the reason for which a new bank wants to set up business, and approve or reject its case. This proposal is not contained in Bill C-15. What kind of formula would the Canadian Bankers' Association prefer? Do you prefer the proposal set forth in Bill C-15 or the formula suggested by the Senate Committee?

M. MacIntosh: Il est exact que la position que nous avons adoptée devant le Comité du Sénat n'était pas la même que celle que nous avons adoptée dans notre premier mémoire ou celle qui figure au projet de loi. On nous a fait voir qu'il serait difficile de faire une étude parlementaire officielle des nouvelles banques, comme le Comité du Sénat le propose. Vous avez parlé de nouvelles banques, mais je pense que cette proposition s'applique surtout aux activités des banques étrangères. Nous sommes d'avis qu'une telle étude parlementaire ne serait pas très pratique puisque beaucoup de banques étrangères se trouveraient dans une position embarrassante si elles devaient rendre publiques les raisons pour lesquelles elles ont été refusées ou acceptées. Nous avons donc proposé que l'Inspecteur général fasse une recommandation au ministre, et que cette recommandation préconise les raisons pour lesquelles une nouvelle banque, et surtout une nouvelle banque étrangère, est autorisée à s'installer au Canada. Le projet de loi préconise déjà qu'une banque étrangère sera obligée de dire pourquoi elle veut s'établir au Canada.

[*Text*]

Mr. Clermont: But my question, Mr. MacIntosh, was not directed in respect of foreign banks. It was for a new bank in Canada, a new Canadian bank.

Mr. MacIntosh: I know. It would be equally applicable to both kinds of schedule B banks. I guess our belief is that the problem exists for both the foreign and the domestic bank, that it would be difficult to have a public inquiry into the qualifications of all the applicants who might be there, because there may be more than there has been in the past.

• 1725

M. Clermont: Monsieur le président, je vais revenir maintenant aux banques étrangères. Lorsque j'ai mentionné la position que la Banque royale du Canada indiquait dans son mémoire qu'elle a fait parvenir au Comité, comme vous le savez, messieurs, la Fédération des banques européennes est venue témoigner devant ce Comité et elle semble apporter beaucoup de réserves concernant le plafond de 500 millions de dollars à l'actif des filiales individuelles des banques étrangères. Elle voudrait aussi que soit supprimée la restriction limitant le montant global de l'actif des filiales des banques étrangères à 15 p. 100. La Banque royale a établi sa position sur ces deux questions.

Lorsque j'ai posé une question à M. MacIntosh il m'a répondu que la position des différentes banques qui forment l'Association des banquiers du Canada n'est pas unanime. Monsieur le président, vu que nous avons comme témoins, aujourd'hui quatre représentants de quatre banques différentes, n'y aurait-il pas possibilité de connaître leur vue, en commençant par M. MacIntosh qui occupe un poste très élevé dans une de nos banques canadiennes. Ne pourrait-il pas lui ou les trois autres, soit M. Mercure, de la Banque provinciale, M. Bell, je m'excuse, je ne me reppelle pas du nom de la quatrième personne . . .

Mr. D. A. Lewis (Senior Vice-President, Canadian Imperial Bank of Commerce, Member, Canadian Bankers' Association): Lewis.

M. Clermont: M. Lewis. Je sais que vous allez me dire qu'on pourrait peut-être commencer par un, par M. MacIntosh. J'espère qu'il n'aura pas autant de difficulté pour exprimer sa position qu'il en a eu en 1966-1967 pour donner des explications sur la théorie monétaire du Parti Crédit social du Canada.

Le vice-président: Monsieur Clermont, on va laisser M. MacIntosh être le juge de cela.

Mr. MacIntosh.

Mr. MacIntosh: We have more than four persons representing four banks here behind you, sir. There are quite a few more, so we . . .

Mr. Clermont: I said "at the table", Mr. MacIntosh—I do not need any more glasses to see the number of people we have around us.

The Vice-Chairman: Would you care to comment, Mr. MacIntosh?

Mr. MacIntosh: May I ask Mr. Bell if he would care to comment?

[*Translation*]

M. Clermont: Mais ma question ne concernait pas les banques étrangères. Je parlais plutôt de nouvelles banques canadiennes.

M. MacIntosh: Je comprends, mais cette disposition s'appliquerait aux deux genres de banques prévus à l'annexe B. Et les banques étrangères et les banques canadiennes doivent faire face à ce problème, et il serait difficile de rendre publiques les qualifications des banques qui veulent se faire admettre, puisqu'il pourrait y en avoir plus que par le passé.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would now like to come back to the question of foreign banks. I had made mention of the position the Royal Bank of Canada outlined in the brief it sent to the Committee; as you know, gentlemen, the Banking Federation of the European Economic Community appeared before this Committee and seemed to have numerous reservations about the ceiling of $500 million imposed on the assets of individual foreign banking subsidiaries. The Federation also wanted the restriction, which now limits the aggregate assets of subsidiaries of foreign banks to 15 per cent, removed. The Royal Bank made known its stand on both these issues.

When I asked Mr. MacIntosh a question he replied that the position of the various banks making up the Canadian Bankers' Association was not unanimous. Mr. Chairman, in view of the fact that we have four representatives from four different banks here with us today, could we hear their views on this matter, beginning with Mr. MacIntosh who occupies a senior position in one of our Canadian banks. Could he, or the other three witnesses, either Mr. Mercure of the Provincial Bank Mr. Bell, . . . I apologize, I cannot remember the name of the fourth witness . . . .

M. D. A. Lewis (premier vice-président, Banque canadienne impériale de commerce, membre, Association canadienne des banquiers): Lewis.

Mr. Clermont: Mr. Lewis. I know that you will tell me to perhaps begin with Mr. MacIntosh. I hope that he does not have as much difficulty in explaining his position as he had in 1966-67 when trying to explain the monetary theory of the Social Credit Party of Canada.

The Vice-Chairman: Mr. Clermont, we will let Mr. MacIntosh be the judge of that.

Monsieur MacIntosh.

M. MacIntosh: Il y a plus de quatre personnes qui représentent quatre banques, monsieur. Il y en a beaucoup d'autres, alors nous . . .

M. Clermont: J'ai dit «présents», monsieur MacIntosh. Il ne me faut pas de lunette pour voir combien de personnes sont avec nous aujourd'hui.

Le vice-président: Auriez-vous des commentaires à faire, monsieur MacIntosh?

M. MacIntosh: Permettez-moi de demander à M. Bell de les faire.

[*Texte*]

Mr. Bell: Thank you very much. Speaking as Mr. MacIntosh has indicated is necessary because there is not unanimity within the banking group, speaking entirely for the Bank of Nova Scotia, we have some concern that the restrictions that would be imposed upon these banks in the bill are too protectionist.

Mr. Clermont: In what sense, sir?

Mr. Bell: In the sense that putting a limit, first of all, on the group that they might have 15 per cent of the commercial loans in Canada we think is extremely difficult of administration. Also it is in the sense, again, that such restrictions ar not put upon the Canadian banking community in some of their most important markets.

I guess too, though, in looking at the restrictions, I think it is probably fair to say that some of us also have reservations that the form in which foreign banks are permitted to enter Canada under the bill is by way of a wholly owned subsidiary. Our own view is that it would be preferable that these banks be able to establish a branch in Canada, thereby the full weight of the parent bank would be behind that branch and to some extent, then, the problem of risk for the Canadian depositor would be minimal—in the sense, again, that if the bank is here as a subsidiary all that is risked in the market is the capital that is invested here. Again, on that basis, I think we could look at it with some sense of security and be more liberal on the basis of which they might operate in this country.

M. Clermont: Est-ce que mon temps est écoulé?

The Vice-Chairman: It is now 5.30 p.m.

Il est 17 h 30, monsieur Clermont. Maintenant, comme vous le savez, les témoins reviennent une journée la semaine prochaine. Je ne sais pas si . . .

M. Clermont: Je n'ai pas d'objection, parce que j'ai autre chose après 17 h 30. Si vous voulez donner un autre cinq minutes à M. Stevens, je doute que ce soit cinq minutes, mais de toute façon je vais rester.

Il me reste encore dix personnes à questionner afin d'obtenir leur opinion. A moins qu'elles fassent connaître leur opinion par écrit au Comité.

Le vice-président: Si vous me permettez, monsieur Clermont, étant donné les règlements du Comité, si nous demandons à tous les banquiers d'établir leur position individuellement, ça prendrait probablement une demi-heure ou plus.

M. Clermont: Oui.

Le vice-président: Maintenant quant au dernier point que vous avez soulevé, il serait souhaitable que ces gens nous fassent connaître individuellement, ou nous donnent une indicative quelconque de ce qui serait acceptable pour les banques, je pense que cela aiderait les membres du Comité d'ici mardi. Si ce n'est pas possible, il faudra le faire en questionnant ces gens qui vont comparaître devant nous.

M. Clermont: Monsieur le président, je serai plus tolérant que vous, si nous pouvions l'avoir d'ici une quinzaine de jours.

[*Traduction*]

M. Bell: Merci beaucoup. Puisque M. MacIntosh a indiqué qu'il n'y a pas d'unanimité au sein de l'Association des banquiers, je ne puis parler qu'au nom de la banque de la Nouvelle-Écosse; nous craignons, dans une certaine mesure, que les restrictions imposées à ces banques en vertu de ce bill ne soient trop protectrices.

M. Clermont: Dans quelle mesure, monsieur?

M. Bell: Dans la mesure où un plafond limitant les prêts commerciaux au Canada à 15 p. 100 entraînera, à notre sens, des difficultés administratives considérables. De la même façon, ces restrictions ne sont pas imposées à la communauté bancaire canadienne dans certains des marchés les plus importants.

Également, en ce qui concerne les restrictions, il serait probablement juste de dire que certains d'entre nous ont quelques réserves sur le fait que les banques étrangères pourront entrer et faire affaire au Canada en vertu de ce bill, à titre de filiales à part entière. De notre point de vue, il serait préférable que ces banques puissent établir des succursales au Canada, devenant ainsi responsables devant leur banque mère et, dans une certaine mesure, le risque pour les déposants canadiens serait ainsi réduit. Si une banque fonctionne ici à titre de filiale, on ne risque sur le marché que le capital investi au Canada. Sur ce même point, j'aimerais ajouter que nous pourrions aborder la question avec un certain sentiment de sécurité et que nous pourrions être plus libéral en ce qui concerne leur mode de fonctionnement dans notre pays.

Mr. Clermont: Has my time run out?

Le vice-président: Il est maintenant 17 h 30.

It is 5.30 p.m., Mr. Clermont. Now as you know there will be only one day of meetings next week. I do not know whether . . .

Mr. Clermont: I have no objections because I have another engagement after 5.30 p.m. If you want to give another five minutes to Mr. Stevens, although I doubt that it would be only five minutes, nonetheless, I would stay.

I still have 10 more persons to question on their personal opinions. They could perhaps submit them in writing to the Committee.

The Vice-Chairman: If you would permit me, Mr. Clermont, in view of the Committee regulations, if we were to ask all the bankers to outline their individual positions, it would probably take a half-hour or more.

Mr. Clermont: Yes.

The Vice-Chairman: Now, as far as your last point is concerned, it would be desirable for these people to let us know individually or to give us some kind of indication as to what is acceptable for the banks; I think this would be helpful to the Committee members between now and Tuesday. If this is impossible, we will have to carry on with questioning the people who appear before us.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I will be even more indulgent than you, and ask that we have the information within the next two weeks.

[*Text*]

Le vice-président: Bon. Si c'est possible, mardi, sinon, un peu plus tard.

M. Clermont: Très bien, merci.

The Vice-Chairman: The other question that we have before us is Mr. Stevens'. I do not know whether this Committee would like us to grant Mr. Stevens a few minutes, or do you want to be the first one to question on Tuesday? I am in your hands.

Mr. Clermont: I know Mr. Stevens has a lot of love for the banks so I will . . .

The Vice-Chairman: No commercials, please.

Mr. Stevens, do you want to be recognized now or . . . ?

Mr. Stevens: Perhaps I could ask two or three questions that have really come out of some of the statements that have been made.

I believe Mr. MacIntosh said that their explosion or their increase as far as the mortgage market was concerned was because they did things better. I noticed that in the banking data put out in the first issue of *The Canadian Banker* of this year, 1978, they state that:

> The removal of the main deterrents to bank mortgage lending by the Bank Act of 1967 led to a pronounced change in the banks' position in the mortgage market. As the bar graph indicates, gains have been largely at the expense of the life insurance companies. The respective share of each has reversed while that of the trust companies has remained stable at just over 50 per cent. The bar graph shows that while the total mortgage market has grown 375 per cent from $1.7 billion to $8.3 billion in the past 11 years, bank mortgage lending has grown 1,240 per cent.

In other words, on average it is something over 100 per cent a year you have been growing as far as your assets and mortgages are concerned, which is pretty good.

Mr. MacIntosh, could you elaborate a little more? What have you been doing so right that has allowed you to come into that market so fast? I suppose the reverse is, what did the life insurance companies do so poorly? When you say you are better that must mean others are not as good, which, judging from the data of *The Canadian Banker,* means the life insurance companies have lost ground while you have gained. What did the banks do that was so right that allowed you to explode by 1,240 per cent in the total mortgage assets you hold?

Mr. MacIntosh: Mr. Stevens, I would think the first reason, the first general reason, is that we already had in place large branch systems with the overhead, the administrative structure, the procedures, and terrific representation in the small towns and in the hinterland, and that is an area where I believe it is fair to say the insurance companies and most of the big trust companies were really not effective in mortgage lending.

[*Translation*]

The Vice-Chairman: Fine. If possible on Tuesday, but if not, later on.

Mr. Clermont: Fine, thank you.

Le vice-président: Nous avons aussi à régler cette question de M. Stevens. Je ne sais pas si le Comité veut accorder quelques minutes à M. Stevens ou si l'honorable député préfère être le premier nom sur la liste à la réunion de mardi. Je m'en remets à votre décision.

M. Clermont: Je sais que M. Stevens est très amoureux des banques, alors je . . .

Le vice-président: Pas de publicité, s'il vous plaît.

Monsieur Stevens aimeriez-vous avoir le parole maintenant ou . . . ?

M. Stevens: Si vous me le permettez, j'aimerais poser deux ou trois questions qui découlent de certaines déclarations qu'on a faites.

Je crois avoir entendu M. MacIntosh dire que cet accroissement ou explosion du marché des hypothèques était dû au fait que son groupe fait mieux les choses. J'ai remqrqué que les données sur les opérations bancaires publiées dans le premier numéro de *The Canadian Banker* de 1978 indiquent que:

> En vertu de la Loi sur les banques adoptée en 1967, on a enlevé les effets préventifs principaux sur les prêts hypothécaires par les banques, mesure qui a résulté en un changement considérable dans la position des banques vis-à-vis le marché hypothécaire. Comme l'indique la courbe, les profits se sont faits largement aux dépens des compagnies d'assurance-vie. La part de chacune a diminué, tandis que celle des compagnies fiduciaires est demeurée stable à un chiffre qui s'élève à un peu plus de 50 p. 100. La courbe démontre que, tandis que le marché hypothécaire total a augmenté de 1.7 milliard de dollars à 8.3 milliards de dollars, c'est-à-dire 375 p. 100, au cours des 11 dernières années, les prêts hypothécaires ont connu une croissance de 1,240 p. 100.

En d'autres termes, votre croissance est, en moyenne, de 100 p. 100 par an, en ce qui concerne vos actifs et les hypothèques, situation qui est très louable.

Monsieur MacIntosh, pourriez-vous élaborer là-dessus? Que faites-vous de si bon qui vous permettrait d'entrer dans le marché si vite? Ou, pour aborder la question du côté négaitf, qu'ont fait les compagnies d'assurance-vie de si mauvais? Lorsque vous dites que vous êtes mieux, cela veut nécessairement dire que les autres sont moins bons, ce qui, d'après les données que l'on trouve dans *The Canadian Banker*, veut dire que les compagnies d'assurance-vie ont perdu de leur crédibilité, tandis que vous en avez gagnée. Quelles mesures si intelligentes les banques ont-elles prises pour accroître leurs actifs totaux en hypothèques de 1,240 p. 100?

M. MacIntosh: Monsieur Stevens, la première raison générale serait que nous avions déjà en place de vastes systèmes de succursales, avec les capitaux nécessaires, une structure administrative, des procédures de fonctionnement et beaucoup de représentants dans les petites villes et dans les régions plus éloignées; je crois qu'il serait juste de dire que les compagnies d'assurances et la plupart des grandes compagnies fiduciaires

[*Texte*]

They mostly operated with the large apartment buildings, the large units. In fact, the insurance companies still do. So I think our ability to reach the marketplace in these smaller communities was very important.

The second factor was our ability to raise funds in large amounts and be competitive in getting the funds to make the loans, and the banks have been very competitive there. For instance, in the last five years the banks have been a very significant factor in the growth of the RRSP market. I would think now in the order of $3 billion of bank deposits is in the form of RRSP's, and most of that would have gone effectively into mortgage lending. Then again, I think our interest rates in fact were lower, especially in the outer regions, other parts of the country, than the rate charged by local mortgage lending institutions in those places. We are working on a lower spread than they are.

There is another factor that I think has been quite important, at least for big institutions. I cannot speak for all, but I know in the case of big institutions this kind of market, if you are going to do it on a large scale nowadays, involves tremendous computerization. The costs of doing that are really big. In the case of an effective mortgage package a million dollars is by no means a big number just to put in place the software to run mortgages on the scale that is required nowadays for an information system. You have to have all the data about the dates—when the interest is due, and the taxes are due—and to keep them in proper condition takes a very big investment in software and then it takes ongoing maintenance. The big banks do that, all of them, and they do it very well. I can prove that by the tests of the performance of the big lending institutions and the small ones in the mortgage market right today in Canada; the arrears rates of the banks and of the big lenders—not just banks but the big ones—who are able to make the administrative investment is much lower than that of the small institutions. That is a function of their ability to get big administrative control of that market.

• 1735

I think those are the main factors.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I think Mr. MacIntosh has partly clarified the second question that I was going to raise and it came out of Mr. Bell's statement in his opening remarks. He said:

> Here again we find that in the last ten years the banks' participation has meant lower rates across the country,

meaning mortgage rates

[*Traduction*]

n'étaient pas efficaces en ce qui concerne les systèmes de prêts hypothécaires dans les régions plus éloignées du pays. Ces compagnies faisaient principalement affaires dans de grandes maisons d'appartements, dans de grands immeubles. En effet, les compagnies d'assurances le font toujours. Donc, je crois que le fait que nous avons pu atteindre les marchés dans ces collectivités plus petites a été très important.

Notre capacité de trouver des fonds considérables et de faire concurrence pour attirer ces fonds afin de faire les prêts constitue le deuxième élément important. Par exemple, au cours des cinq dernières années, les banques ont contribué de façon considérable à la croissance du marché pour le régime enregistré d'épargnes-retraite. J'estime qu'environ 3 milliards de dollars en dépôts bancaires ont été versés dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite, et que la majeure partie de ce montant aurait été consacrée aux prêts hypothécaires. Encore une fois, je crois que les taux d'intérêt que nous avons demandés étaient inférieurs, surtout dans les régions plus éloignées du pays, aux taux demandés par les institutions locales de prêt hypothécaire dans ces mêmes régions. Nous jouissons d'un plus grand marché qu'elles.

Il y a un autre facteur qui, je crois, importe beaucoup aux grandes institutions. Je ne puis parler au nom de toutes, mais je sais que dans le cas des grandes institutions, ce genre de marché à grande échelle implique des systèmes d'ordinateurs énormes. Les frais que cela entraînerait sont vraiment très élevés. Dans le cas d'un ensemble hypothécaire, la somme d'un million de dollars n'est certainement pas très élevée de nos jours lorsqu'on installe tout le logiciel des systèmes de renseignements nécessaires à l'administration des questions hypothécaires. Il faut avoir en main tous les chiffres relatifs aux dates; par exemple, il faut savoir quand les intérêts arrivent à échéance et quand il faut payer les taxes; ces renseignements doivent être tenus à jour et cela exige un investissement considérable en logiciel, qui, lui, exige un entretien constant. Toutes les grandes banques font cela et avec beaucoup d'efficacité. Je puis prouver ce que j'avance en montrant les résultats des tests de rendement qu'on a fait subir aux grandes et aux petites sociétés de prêts hypothécaires faisant affaire au Canada. L'arriéré observé dans les banques et les grandes entreprises de prêt—je ne parle pas seulement des banques, mais des grandes entreprises—lesquelles sont en mesure d'investir dans ce genre de services administratifs, est beaucoup plus faible que dans les petits établissements. Cela est proportionnel à leur capacité de contrôler largement le marché sur le plan administratif.

Je crois que ce sont là les principaux facteurs.

M. Stevens: Monsieur le président, je crois que M. MacIntosh a en partie précisé la deuxième question que j'allais soulever et qui découlait d'une déclaration faite par M. Bell dans ses remarques liminaires. Il a dit, et je cite:

> Ici encore nous constatons qu'au cours de la dernière décennie, la participation des banques dans ce secteur d'activité a provoqué une baisse des taux à travers le pays,

cela se rapporte aux taux hypothécaires

[*Text*]

and most especially in the small towns and rural areas where other mortgage lending institutions did not reach as effectively.

Now as I recall it, mortgage rates, when you got your last revision, were somewhere around the 6 to 8 per cent range, be it NHA or conventional, and as we know they are now somewhere around the 10 to 12 per cent. Are you saying that rates would have even been higher had you not been given the privilege of coming into the mortgage field and if that is so, can you quantify how much higher you think mortgage rates would be if you had not come in? Your statement I found a little confusing in that it sounded as though rates were lower today than they were in 1967 when we know in fact they are up substantially; so you must be saying, had it not been for the efficiencies and the type of thing that Mr. MacIntosh was referring to, the rates would have still been higher.

Mr. MacIntosh: Well certainly the figures I used were relative interest rates. When the last Bank Act was passed the Canada Savings Bond rate was about 4.5 per cent, I think; it is now 9.5 per cent. The rate that the Government of Canada paid for marketable bonds in the sixties was, I think, . . . well you may remember that the 4.5 per cent for 1983 was supposed to set a rate for all time and that was issued in 1957.

Mr. Stevens: Mr. MacIntosh, if we had stayed in power it would have.

Mr. MacIntosh: So I think you will agree that it is a relative matter.

Mr. Stevens: Yes.

Mr. MacIntosh: I am not sure what the rates would have been otherwise; I think the main influence would have been that the rates would have been higher, maybe 1 per cent, but there would have been less growth of housing in the outer parts of the country, less finance of housing; that would have been one of the main factors.

Also, just to add one more, Central Mortgage and Housing would have been much bigger because the biggest single effect probably institutionally is that the banks have made it unnecessary for Central Mortgage to supply a lot of the money to the marketplace and we believe that privatization of the financial system is a desirable objective.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. The second item that I want Mr. MacIntosh or Mr. Bell to maybe expand on is contained in the banking data set out in the October issues of *The Canadian Banker*; it shows that investments in our Canadian banks are now up to about $16.2 billion. They are roughly equal to 10 per cent of the total banking aggregate assets, and of course that includes the foreign currency assets. Now this is a sharp jump over what they were just a few years

[*Translation*]

particulièrement dans les petites municipalités et les régions rurales où les autres institutions de prêts hypothécaires n'avaient pas un accès aussi facile que les banques.

Si je me rappelle bien, lors de votre dernière révision, les taux hypothécaires se situaient entre 6 et 8 p. 100, qu'il s'agisse du taux conforme à la Loi nationale sur l'habitation ou du taux conventionnel, alors qu'à l'heure actuelle, tout le monde le sait, ils s'établissent à 10 ou 12 p. 100. Voulez-vous dire que les taux auraient été encore plus élevés, n'eût été du privilège qu'on vous accorda de vous lancer dans le domaine du prêt hypothécaire; si c'est le cas, pouvez-vous préciser jusqu'où les taux auraient grimpé si vous n'étiez pas entrés sur le marché? Je trouve que votre déclaration prête quelque peu à confusion, étant donné qu'elle semble indiquer que les taux sont inférieurs aujourd'hui à ce qu'ils étaient en 1967, alors que nous savons qu'ils ont sensiblement augmenté; ce que vous voulez dire doit donc être que sans les systèmes efficaces et le genre de mesures mentionnées par M. MacIntosh, les taux auraient été encore plus élevés.

M. MacIntosh: Il est certain que les chiffres que j'ai utilisés étaient des taux d'intérêt relatifs. Lorsque la dernière Loi sur les banques a été adoptée, le taux des obligations d'épargne du Canada s'établissait à environ 4.5 p. 100, je crois; il est maintenant de 9.5 p. 100. Quant ax taux qu'accordait le gouvernement du Canada pour ce qui est des obligations négociables pendant les années soixante, je crois qu'il était de . . . eh bien, vous vous rappelez peut-être que le taux de 4.5 p. 100 fixé pour 1983 devait être permanent lorsqu'il a été établi en 1957.

M. Stevens: Monsieur MacIntosh, si nous étions demeurés au pouvoir, ce taux n'aurait pas bougé.

M. MacIntosh: Vous convenez donc qu'il s'agit d'une question relative.

M. Stevens: Oui.

M. MacIntosh: Je ne sais pas à quels taux on serait arrivé par d'autres moyens; d'après moi, les taux auraient été plus élevés, de 1 p. 100 peut-être, mais il y aurait eu moins de croissance dans le domaine du logement, dans les régions éloignées de notre pays, et moins de financement des projets de logement; cela aurait constitué l'un des principaux facteurs.

Si vous me permettez également une autre remarque, la Société centrale d'hypothèques et de logement aurait pris beaucoup plus d'ampleur, car l'une des plus grandes répercussions qui aient découlé de cela sur le plan institutionnel est le fait que les banques ont rendu inutile la contribution de grandes sommes d'argent au marché de la part de cet organisme. Enfin, nous estimons que le transfert du système financier vers le secteur privé constitue un objectif souhaitable.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. J'en arrive maintenant à la deuxième question que je voudrais voir M. MacIntosh ou M. Bell développer; elle est contenue dans les chiffres qui portent sur les activités bancaires figurant dans le numéro d'octobre de la revue *The Canadian Banker*. Ces données indiquent que les investissements réalisés dans les banques canadiennes ont augmenté, pour atteindre environ 16.2 milliards de dollars. Cela équivaut à environ 10 p. 100 de l'actif

[*Texte*]

ago and I was wondering, could you tell us what is going on in that category of investments; are you classifying these Petro-Can, Pacific Petroleum things as investments; what would cause that explosion? For example, in the year they went up $3.5 billion which was, I suppose, a 30 per cent jump, or something like that.

• 1740

Mr. Bell: There is no question, Mr. Stevens, that a fair amount of that jump is attributable to the incidence of income debentures and preferred shares. Previously, these financings would likely have been done by way of conventional lending, and they are appearing in that category on the banks' balance sheets today.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, could we get a breakdown as to what extent it is the preferred-share type of approach, the income-debenture approach? Could you break it down into various categories as to what those investments are made up of? But it is a very significant amount in relation to your capital and I think it would be interesting to get a more precise breakdown on exactly what is the banking activity you are getting into there.

Mr. MacIntosh: If I could just make a comment, the latest data that we have is dated April 30. I am not sure. I think you will have to get up-to-date data through the Inspector General or the banks; we do not have data for the industry beyond April 30. At that date, April 30, 1978 . . .

Mr. Stevens: Mine says August 16, 1978. I will show you the chart.

Mr. MacIntosh: Yes. The category that you are referring to in *The Canadian Banker* of October 1978, would include corporate securities and investments of all kinds. That would be provincial government bonds, municipal government bonds, the guaranteed instruments of provinces such as those of Hydro. There are a lot of other things in there, plus other minor equity investments. The number you are using is a global figure including many other things. If you want to isolate income debentures and preferreds, I cannot tell you beyond April 30 when the number was just under $5 billion.

The subject has now become academic because the budget has changed that. The recent budget means that there will not be any more growth in there because that particular type of instrument has been pretty well eliminated.

Mr. Stevens: Could I just clarify that, Mr. Chairman? I will only be a moment. The reason I think we are interested,

[*Traduction*]

total des banques, ce qui comprend, bien entendu, l'actif en devises. Étant donné qu'il y a eu une hausse très sensible à cet égard, par opposition à ce qui était observé il y a quelques années, j'aimerais savoir si vous pouvez me dire ce qui se passe dans cette catégorie d'investissement. Englobez-vous sous cette rubrique les activités de PétroCan, de Pacific Petroleum, ce qui expliquerait ce saut important? En effet, en un an, les actifs de ces sociétés ont grimpé, pour atteindre 3.5 milliards de dollars, ce qui correspond, je crois, à un saut d'environ 30 p. 100.

M. Bell: Il n'y a pas de doute, monsieur Stevens, que les débentures gagées sur des bénéfices et les actions privilégiées expliquent dans une large mesure cette hausse considérable. Auparavant, ce genre de financements auraient probablement été effectués par le truchement de prêts réguliers, alors qu'aujourd'hui, ils figurent dans la catégorie que vous venez de mentionner aux bilans.

M. Stevens: Monsieur le président, pouvons-nous obtenir une ventilation nous permettant de savoir dans quelle mesure on opte pour les actions privilégiées et les débentures gagées sur des bénéfices? Pouvez-vous obtenir une ventilation précisant dans quelles catégories les investissements sont réalisés? Il s'agit d'une somme très importante par rapport à votre capital; c'est pour cela que j'estime qu'il serait intéressant d'avoir des chiffres plus précis sur les activités bancaires faisant partie de cet ensemble.

M. MacIntosh: Si vous le permettez, j'aimerais faire une observation. Les données les plus récentes que nous ayons datent du 30 avril. Si bien que je ne suis pas certain de cela. Je crois que vous devrez obtenir des mises à jour par l'entremise de l'inspecteur général, ou des banques, car nous ne disposons pas de chiffres plus récents que ceux du 30 avril. C'est à cette date, le 30 avril 1978 . . .

M. Stevens: Mon document indique le 16 août 1978. Je vous montrerai mon graphique.

M. MacIntosh: Oui. La catégorie à laquelle vous vous reportez dans *The Canadian Banker* d'octobre 1978 comprend probablement les valeurs mobilières des sociétés et toutes sortes d'investissements; c'est-à-dire des obligations d'épargne provinciales, des obligations d'épargne municipales et les obligations garanties des provinces, comme celles de l'Hydro. Il reste encore beaucoup d'autres activités dans cette catégorie, ainsi que de petits placements en actions. Vous utilisez un chiffre global qui comprend beaucoup d'autres choses. Toutefois, si vous désirez isoler les débentures gagées sur les bénéfices, je ne suis pas en mesure de vous donner de renseignements plus récents que ceux du 30 avril, alors que la somme s'établissait à un peu moins de 5 milliards de dollars.

De toute façon, ce sujet est devenu strictement théorique, étant donné que le budget a modifié tout cela. En effet, le dernier budget ne permettra pas qu'il y ait davantage de croissance dans ce domaine, puisque l'on a à peu près éliminé ce genre de mécanisme.

M. Stevens: Me permettez-vous de préciser cela, monsieur le président? Cela ne prendra qu'un moment. La raison pour

[*Text*]

though, is that Bill C-15 is contemplating that you might issue preferred shares in your capital, and we can see a growing possibility that you will back-to-back a preferred share issue in a corporation with the fact that you are raising preferred shares as part of your capital. Now, granted, it is not an income preferred, but on the other hand it is a facility that some bank might get into if you get that Bill C-15 preferred share privilege, the right to issue preferred shares.

Mr. MacIntosh: In the future, if you wanted to back-to-back, you would have to be buying a preferred share of over ten years to maturity, which is a pretty long term. I would doubt that it is feasible to back-to-back a short-term preferred with a long term. I cannot see it being a problem in the categorization that is proposed for the banks.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: There is one other thing. I was wondering if . . .

Le vice-président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: J'avais dit que je n'avais pas d'objection pour accorder encore quelques minutes. En tant que député libéral j'ai les idées larges, mais à un moment donné il faut que je devienne un peu conservateur, mois aussi. Cela fait maintenant plus de dix minutes que M. Stevens pose ses questions; normalement pour les deuxième et troisième tours on a seulement cinq minutes. Or on sait que les représentants de l'Association des banquiers canadiens doivent venir, comme le président l'a dit, à différentes reprises, dans l'avenir.

Le vice-président: Monsieur Clermont, je réalise que vous êtes conservateur pour le temps de parole et que M. Stevens est libéral quant à ses questions. J'ai essayé de limiter . . .

Mr. Stevens: On a point of order, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: If I may terminate this exchange, Mr. Stevens, I think in all faireness, you have had 15 minutes. Your previous colleague, I think, also had 15 minutes. But if he could possibly wrap it up, I think we had agreed to quit at 5.30 p.m., and I think everybody would appreciate that.

Mr. Stevens: Yes. Mr. Chairman, I was just going to mention that my friend, Mr. Clermont, is always helpful. And really, I was trying to be helpful too. *The Canadian Banker* magazine that Mr. Bell mentioned has an article in it called Reciprocity: A Tough Game. It is written by a staff member of the Bank of Nova Scotia and by a freelance writer. I was wondering if between now and the next meeting a representative of the Canadian Bankers' Association could read the article and tell us whether you agree in substance with what they are saying or whether you feel that there are things you would like to reflect on. I found it an interesting article and I would like to know if it had the general blessing of the CBA. Saving time, Mr. Clermont.

[*Translation*]

laquelle nous nous intéressons à cela vient du fait que le Bill C-15 envisage de vous donner la possibilité d'émettre des actions privilégiées, ce qui nous laisse entrevoir la possibilité que vous les émettiez en parallèle avec les actions émises par des sociétés. J'admets qu'il ne s'agit pas d'actions privilégiées dépendant de vos revenus, mais néanmoins, certaines banques pourront peut-être s'engager dans cette voie si vous obtenez le privilège d'émettre des actions privilégiées aux termes du Bill C-15.

M. MacIntosh: A l'avenir, si on désire cumuler ces deux genres d'actions, il faudra acheter une action privilégiée arrivant à échéance après au moins dix ans, ce qui est plutôt long. Je doute qu'il soit faisable de cumuler des actions privilégiées à court terme et des actions à longue échéance. Je ne vois pas en quoi cela pourrait poser un problème pour ce qui est da la catégorie d'activités que l'on propose pour les banques.

Le vice-président: Merci, monsieur Stevens.

M. Stevens: Il y a autre chose. Je me demandais si . . .

The Vice-Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: I said that I had no objection to granting a few minutes more. As a Liberal M.P. I am quite open but once in a while I too must become a little conservative. Mr. Stevens has now been asking his questions for over 10 minutes; normally for a second and third round, one is given only 5 minutes. Moreover, we know that the representatives of the Canadian Bankers Association will again be heard in the fugure, as the Chairman has reminded us many times.

The Vice-Chairman: Mr. Clermont, I realize that you are conservative concerning the time allotted to the questioners and that Mr. Stevens is quite liberal in his questions. I have tried to limit . . .

M. Stevens: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président: Si vous me permettez de terminer, monsieur Stevens, en toute justice, vous avez bénéficié de quinze minutes, ainsi que votre collègue avant vous. Toutefois, si ce dernier pouvait terminer rapidement, je lui en serais reconnaissant, car nous avons convenu de lever la séance à 17 h 30. Tout le monde apprécierait ce geste.

M. Stevens: Oui. Monsieur le président, j'allais à l'instant rappeler que mon collègue, M. Clermont, essaie toujours de se rendre utile et que c'est ce que je tentais de faire, moi aussi. La revue *The Canadian Banker* que mentionnait M. Bell contient un article intitulé Reciprocity: A Tough Game La réciprocité: un jeu difficile. Il a été rédigé par un membre du personnel de la Banque de la Nouvelle-Écosse et par un pigiste. Je voulais savoir si, d'ici la prochaine réunion, un représentant de l'Association des banquiers canadiens pourrait lire l'article et nous dire s'il accepte en substance ce qui y est dit, ou s'il crois devoir réfléchir sur certaines choses. J'ai trouvé cet article très intéressant et je voulais savoir si l'Association lui avait accordé sa bénéfication officielle. Vous voyez, monsieur Clermont, j'essaie de ne pas perdre de temps.

[*Texte*]

• 1745

The Vice-Chairman: If I may make a remark, I think some questions were raised by Mr. Clermont in that issue and it would enlighten the entire Committee if we could possibly have some comments along those lines.

I would like to thank Mr. MacIntosh, Mr. Lewis, Mr. Bell and Mr. Mercure and all of the others who have appeared before us, and invite them for next week.

This meeting is now adjourned until 11 o'clock tomorrow morning in the same room and we will have Mr. Kennett, the Inspector of Banks.

[*Traduction*]

Le vice-président: Si vous me le permettez, je crois que M. Clermont a déjà posé quelques questions sur sujet, et des commentaires là-dessus éclaireraient tous les membres du Comité.

J'aimerais rèmercier MM. MacIntosh, Lewis, Bell et Mercure et tous les autres qui ont comparu ici, et j'aimerais également les inviter à revenir la semaine prochaine.

La séance est levée jusqu'à 11 heures, demain; nous nous réunirons dans la même pièce, pour entendre M. Kennett, l'inspecteur des banques.

APPENDIX "FTEA-7"

Brief

of

The Canadian Bankers' Association

on Bill C-57

Banks and Banking Law Revision Act, 1978

for Presentation to the

Standing Committee on Finance, Trade

and Economic Affairs

October 1, 1978

Brief of The Canadian Bankers' Association to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs on Bill C-57

SUMMARY

THE BANK ACT

General

We agree with the stated purpose of the Bill - namely to enhance competition among financial institutions providing banking services.

We point out however that competition is already extremely keen, and that the Bill has missed an opportunity to define banking and to treat all competitors in this field equally.

Specific

1. Reserves - the reduction in reserve requirement is welcome, although the phasing in period is too long; the proposed new reserve for foreign currency deposits used domestically serves no useful policy purpose, is complex and will make it almost impossible for Canadian bankers to compete with foreign banks for this business.

2. Foreign Banking - the new provisions will establish a long-needed framework of law to govern foreign bank activity in Canada. We would prefer greater certainty as to the conditions of reciprocity and the means for controlling growth than the Bill now presents in its complex provisions.

3. Entry into Banking - the new provisions will enable more institutions to become banks and more banks to start up and thus are commendable. We continue to favor some form of public review of applications and are not convinced that ownership of bank shares by government is desirable.

4. Banking Powers

   Data Processing - we see no need to deprive our customers of the services the banks can and do provide and urge that the proposed restrictions be relaxed.

Leasing and Factoring - we welcome these new powers as being in the interests of our customers.

Savings Plans - the banks should be allowed to act as agency for all present and future savings plans offered under the Income Tax Act.

Residential Mortgages - we welcome removal of the limit on the amount of conventional residential mortgages a bank may make.

Securities Trading - in the main the Act will clarify the position of the banks in securities trading, the main change being their restriction as underwriters to government issues.

Subsidiaries - in place of the complex proposals made in the Bill we urge that a bank be allowed to own up to 100% of any Canadian corporation it sets up to perform services it is permitted to perform itself and not more than 10% of the share of any other Canadian corporation.

Venture Capital - the new facility for a subsidiary to offer venture capital is welcome, although we favor partnership participation in this type of company rather than mandatory 100% ownership as required in the Bill.

5. Board of Directors - the new proposals debarring a long list of persons from bank boards and forbidding bank officers to become members of other boards and limiting their representation on their own boards are too restrictive. We propose that bank officers be able to accept board memberships in other corporations with the consent of their own directors and that more leeway be given for appointment to their own boards. We also find that practices borrowed from the Canada Business Corporations Act have been made more restrictive when transposed to the Bank Act.

6. Statements and Returns - in general we find the proposals desirable but request more time for preparation than is provided in the Bill. Transitional problems will also require special handling.

7. Corporate Powers

Bank Capitalization - we ask for a clear right to issue no par value shares; we also ask that the power to issue regulations and guidelines not be used to establish a rigid and restrictive body of rules.

Stock Options - all banks should be allowed to issue stock options.

Staff Loans - the provisions are improved but we suggest some further alleviations.

Bank Pension Funds - banks should be allowed to invest their pension funds in their own shares as do other Canadian corporations.

"Fishing Expeditions" - we ask that the right of access to bank customer data be forbidden except under order of a court or other competent authority.

Regulations and Discretionary Power - we take exception to the instances, numbering at least eighty, providing for powers to regulate or make discretionary decisions. More of these should be statutory provisions; there should also be a requirement of advance publication of regulations and an opportunity to consult before promulgation.

8. Term of Statute - the ability of the banks to conduct business should not expire at the end of ten years, since this is not understood by foreign customers and shareholders.

Canadian Payments Association Act

Because the banks have had nearly a century of experience in running the existing payments system they are concerned that there be a smooth transition to a new arrangement that is equally efficient. The essentials of this new system are strictly enforced procedures for the processing of the millions of cheques cleared each day and absolute certainty as to the ability of members to meet settlements against them arising from the clearings. Proposals are made for both aspects of the new arrangements.

The procedures carefully developed by the banks should be adopted by the Association at the outset and changed with caution. Various back-up measures should be instituted to ensure the financial responsibility and liquidity of institutions clearing cheques. Membership on the Association's Board should reflect the proportionate share of the volume of activity accounted for by each element in the Association.

These and many other more detailed proposals are set out in the brief and in an Appendix.

Bank of Canada Act

We have no comments to make at the present time.

INTRODUCTION

The Association welcomes the opportunity to present its views to the Committee on Bill C-57. Our comments are directed to the Bank Act and the Canadian Payments Association Act, which together set out the main rules that will govern our business for the next decade, and are therefore of vital importance to us.

We have had this complex Bill under close study since it was presented in May and the present brief is intended to address the major issues as we see them. It forms part of a continuing series of presentations we have made on the general subject of the revision, all of which have been made public. If the committee wishes to have this material as well we will be pleased to provide it.

At the time this brief was prepared none of the draft regulations were available. Rather than rewrite the sections of the brief which are affected we have chosen to prepare a supplementary analysis, which is also submitted to the committee.

GENERAL APPRAISAL

Despite the Bill's failure to deal with some issues of fundamental importance we are impressed with the positive and constructive tone of its proposals. In banking legislation there is always a temptation to over-regulate. Restrictions that are too rigid can only lead to suppressed development of the whole financial system, to the detriment of the economy. The Bill purports in general to rely on the effects of open competition to produce an efficient financial system that will serve the public interest,

even though, as we demonstrate, in many individual situations it provides for an unprecedented degree of regulation.

While we favor this effort to enhance competition we would register two caveats - first - there is a great deal more competition in the financial system at present than is now generally realized, and second, if there are rules which affect competitors they should apply equally to all.

Competition

The evidence of existing keen competition in banking services is clear. The Canadian public has its choice of dealing with banks, trust companies, mortgage loan companies, credit unions, caisses populaires, government agencies, foreign banks and a variety of other institutions. Of nearly 13,000 outlets maintained by deposit-receiving businesses in Canada more than 43% are non-bank offices.

Among such organizations the non-bank element now holds one-third of Canadian dollar deposits, the share of the banks having declined in each of the last three years. Very rapid rates of growth are being enjoyed by non-bank institutions, and in particular the credit unions and caisses populaires. Compared to growth in chartered banks' deposits of around 15% in the last two years as indicated by the latest available comparable data (for December 31 Bank of Canada, Monthly Summary) deposits of credit unions and caisses populaires grew by 25% in 1976 over the previous year and by

nearly 27% in 1977. The picture is therefore one of very active and aggressive competition by all elements in the financial system.

The role the banks have played in the dramatic changes of the last decade has been crucial. These changes are strong evidence of the foresight of Parliament in approving major revisions of the Bank Act in 1967. The removal of the interest ceiling, the extension of bank mortgage lending powers and the reduction of cash reserves stimulated powerful new forces of competition. The result has been a dramatic lowering of the relative cost of borrowing for the individual, both for housing and for personal needs. Hundreds of millions of dollars have been saved for Canadians by these changes alone. As a result of aggressive price and service competition the banks now account for 60% of personal loans outstanding and 32% of mortgage approvals.

Competition and innovation have not only been apparent on the lending side. The range of financial services now provided is vastly expanded beyond that of a decade ago. A great variety of deposit instruments and savings plans are now available and actively promoted. Longer and more convenient banking hours have been introduced. New computer technology, now widely adopted, has revolutionized banking procedures. Credit cards and similar steps towards more automated financial services have been adopted as public acceptance comes about.

This picture of energetic and innovative competition among a variety of businesses does not accord with the myth of a banking industry monopolized by the chartered banks, a myth that was in fact disproved by data presented in the government's own White Paper. Furthermore it takes no account of a likely increase in competition when Bill C-57 becomes law. The possibility of a number of trust companies becoming chartered banks and foreign banks establishing Canadian subsidiaries is real. This will add a further element to an already highly competitive scene.

Equality of Treatment

The second point we wished to register is the need for equality of treatment among competitors. Obviously it is not possible to achieve complete and precise equality but there are differences that could be corrected. Some competitors of the banks, such as the credit unions and caisses populaires, have tax advantages. A more general detriment to the banks compared with all their competitors is the requirement to maintain non-interest bearing reserves at the Bank of Canada. For the banks these reserves are frozen and sterile and have no role to play other than as an instrument of monetary policy. We do not deny their importance for this purpose, but we have argued against their continuation at their present level. The proposed reduction in Bill C-57 is therefore re-assuring. We speak of it later.

The reserve requirement is in fact only the most visible aspect of a more fundamental argument we have advanced. It is clear that the federal government has allowed the exclusive powers it was given over banking in the constitution to go by default. Institutions which meet all the criteria of banking are now flourishing in Canada and enjoying very rapid growth. These are mainly provincially incorporated. We are therefore seeing the emergence of a dual banking system in Canada.

This concerns us deeply for several reasons. We see no economic justification for the distinction between chartered and other types of banking institutions, particularly in the holding of reserves at the Bank of Canada. We also foresee a long-range erosion of the ability of the Bank of Canada to exert influence on the economy with a growing part of the banking system outside the direct impact of its actions. This same concern is evident in recent Congressional consideration of measures to avoid further reduction in the influence of the Federal Reserve Board in the United States.

We also find it difficult to understand the reluctance of the national government to implement the clear and exclusive power over banking given Parliament in the British North America Act. Section 91 (15) of that Act states that "the exclusive legislative power of the Parliament of Canada extends to ..... Banking, Incorporation of Banks and the Issue of Paper Money." We

frequently find ourselves in the totally unsatisfactory position of being caught between federal and provincial claims to jurisdiction whereas the basic constitutional position is amply clear.

We regret that the original White Paper proposal for the Canadian Payments Association, which represented a mild assertion of the federal power, has been watered down in Bill C-57 to such an extent that even this element has disappeared. The fact that membership is now to be voluntary and even as such does not carry the requirement to maintain Bank of Canada reserves means that a crucial opportunity to affirm the federal power has been missed. This is particularly unfortunate as a decade will likely go by before there is another chance.

The comments which follow relate to the main areas of the Bill that concern us but have been prepared without the benefit of full knowledge of the regulations to be issued under many important provisions. In many cases these are essential to an understanding of the intention, and we would urge most strongly again that they be made public as soon as possible.

RESERVES

The move towards lower cash reserves is welcome. We have consistently argued, both in this and previous revisions, that the non-interest earning deposit we are required to keep with the Bank of Canada represents an unnecessary burden on the chartered banks and hence on our customers. At its present level the reserve is beyond that required for monetary control purposes and could easily be reduced further than is proposed in the Bill. Relief from this burden would allow the banks to pass on the savings to their borrowers, depositors and shareholders. Furthermore, as we have said, reducing this requirement creates fairer and more equal competition with the near-banks which are not obliged to set aside funds in this non-productive way. An even further degree of equity would have been achieved by acceptance of the proposal we have frequently made that interest be paid on these reserves. Australia already does so, and in the United States the proposal is now before Congress, with the support of the Federal Reserve Board. We have also urged in earlier briefs that the secondary reserve requirement be removed, and would suggest that this too be given further consideration.

Of the specific proposals put forward in Bill C-57 our principal objection is to the new 3% reserve on foreign currency deposits used domestically. We find it very difficult to understand the purpose of this provision. No official explanation has been given in the White Paper, the Bill or in remarks by the Minister. We have had to assume that it reflects a fear that the absence of a reserve requirement will lead the Canadian

banks to become over-dependent on foreign currency resources, a fear which in our view is groundless.

We have represented to the Department that this proposal runs counter to the whole spirit of the revision, which we take to be the fostering of even greater competition in Canadian financial markets. Non-resident banks may make such loans in Canada free of reserve requirements for the funding thereof, and there is nothing in Bill C-57 that will prevent them from continuing to do so. For the Canadian banks however the Bill imposes a restriction in the form of the new 3% reserve which will seriously curtail their ability to compete.

The inhibition that is assumed to prevent the foreign banks from lending here is the imposition of withholding tax on the interest on such loans. This in fact is not a real barrier. In many forms of lending there is no withholding tax at all, and furthermore in the main countries involved this tax can usually be offset against other tax liabilities, so that it is not an effective deterrent. By contrast the new reserve will be a very potent barrier for the Canadian banks. Competition is extremely keen in this type of lending, and differences in margins of 1/16th, 1/8th or 1/4 of a per cent are crucial. The cost of keeping a 3% reserve is roughly equal to 1/4% at current interest rate levels. The reserve could therefore easily prevent the Canadian banks from continuing a line of activity that has been beneficial both to themselves and their customers while making it easier for foreign banks to take over this business.

It also seems anomalous that Canada is proposing to introduce this form of reserve at the very time that the United States has abandoned a comparable measure. American provisions having similar effect were recently withdrawn entirely.

A difficulty with the proposal also is that among the banks it will have a very unequal effect, depending on the extent of their foreign currency business. For the banks so affected the result will be to deny any immediate reduction in reserve requirements as provided in the Bill, or at least to make them minimal.

Another comment we would make relates to the timing of the various proposed changes. Several of these will be effective on the coming into force of the Act. These include the concessionary rate on the first $500 million and the new 3% reserve just discussed. Particularly significant for the banks is the exclusion of deposits having a term of one year and over from the reserve requirement from the date of enactment. Their heavy involvement in mortgage lending makes it desirable that longer term deposits be attracted, and this relief will make it possible to offer more competitive rates of return.

As to the reductions in the reserve ratio in our view the "phasing in" period is far too long. The main reductions do not begin to operate until a year following enactment and then require four additional years to be completely effective. In short all the changes will not be effective until the beginning of the sixth year following the coming into force of the Act

(Sec. 204). In the 1967 revision the main changes, some of them more important than those now proposed (e.g. removal of the interest ceiling and substantial reductions in reserve requirements), were operative in a matter of months. We are convinced that the transitional period this time could be reduced well below that now provided in the Bill.

FOREIGN BANKING

Although there are differences of view among the banks on the specific treatment of foreign banks' operations in Canada we welcome the long-overdue regulation of their role as a major element in the Canadian financial system. At least a framework has now been developed which will provide a basis for the future that is consistent with general banking legislation.

In commenting on the proposals of the Bill we feel we must take exception to the complex way in which this important subject has been structured. Provisions related to it appear throughout this long and complicated Bill and even after the closest search we can not be sure that they have all been identified. There are at least 17 sections relating to Schedule B banks, all of which apply to foreign bank subsidiaries, and in addition there are other special provisions relating solely to this category. It would be greatly in the interests of clarity if this area of the Bill could be redrafted, and certainly an index to all the provisions will be a minimum requirement.

Reciprocity

Room for negotiation will be necessary in arranging effective reciprocal treatment with other countries but the general nature of the conditions that will govern should be spelled out in greater detail than in the Bill (Sec. 8 (d)). It is particularly important that a mechanism be established to ensure (a) that a meaningful contribution will be made to Canada and (b) that meaningful reciprocity is obtained from other countries. Some procedure should also be established to determine that conditions of reciprocity have not altered in the other country following entry of a foreign bank into Canada, and authority given the Minister to take appropriate action where a change detrimental to Canadian banks has occurred.

Restrictions on Growth

It is regrettable that even the very broad and general rules respecting growth of foreign banks in Canada that were postulated in the White Paper have been made even more vague and indeterminate in the Bill. The main conditions governing the growth of foreign bank subsidiaries in Canada are to be settled almost entirely by Governor in Council or the Minister of Finance. These include the very crucial matters of permission to increase capital (Sec. 22 (1) (b)) and permission to establish additional branches beyond the initial branch (Sec. 172 (2)).

The White Paper proposed a limitation on the "total operations of foreign banks to 15 per cent of total commercial lending in Canada."

This objective is to be achieved in the Bill through the limitation of total asset growth of individual foreign bank subsidiaries to a multiple of 20 times capital, capital in turn being subject to the control of the Minister of Finance. It is through this mechanism that the Minister must ensure that the aggregate assets of all foreign bank subsidiaries do not exceed 15 per cent of total commercial and industrial lending in Canada. It is also provided that no new foreign bank subsidiaries may be established when the quota has been filled (Sec. 294) (5)).

Some of these important provisions have a disturbingly tenuous appearance, and one can only express the hope that a practicable and effective method of administering them will be found, particularly since uncertainty about their operation will be a negative factor in achieving reciprocity.

In a specific area we would propose at least one change that will be essential. The definition of "branch" for the purpose of Sec. 172 (2) should clearly include any service outlet, such a stand-alone automated teller machines, from which banking transactions may be carried on. Otherwise the restrictions on branching will be meaningless.

Degree of Foreign Ownership

We endorse the philosophy under which foreign banks will be permitted to "Canadianize." As we understand it, while a foreign bank subsidiary must be wholly owned abroad to begin with

it may later issue shares in Canada to the extent of 40% of its total shares, with permission of the Governor in Council (Sec. 110 (10)). Beyond that it may with permission reduce its foreign ownership to 25%, with no individual foreign ownership exceeding 10%, the rule under the existing legislation (110 (11)).

Non-Bank Affiliates of Foreign Banks

The propsed treatment of affiliate organizations other than foreign bank subsidiaries is admittedly one of the more crucial aspects of this whole subject. Since this is the alternative route to establishing a subsidiary in Canada much of the success of the main provisions will depend on the effectiveness of the approach taken here. Obviously the principal aim of these sections is to encourage the establishment of a subsidiary, and for this purpose heavy reliance is placed on the denial of the right of guarantee by the foreign parent.

One aspect of the relevant sections deserves comment. Compared to some of the transitional provisions that will apply to changes affecting Canadian banks similar provisions here seem to be very generous. For example, a foreign bank affiliate carrying on a banking business, may continue to do so for at least two years, and in the discretion of the Minister up to 10 years, after coming into force of the Act (Sec. 296 (3)). As will be seen later the transitional provisions for winding-up certain domestic activities of the chartered banks are much more restrictive.

ENTRY INTO BANKING

We find the proposed changes consistent with the theme of competition in the financial sector and approve of them for this reason. Our main concern is to ensure that the public interest is protected by maintenance of standards that are both progressive and prudent. The actual measures are rather complex, and may be best examined by looking first at the general provisions that apply to new banks and then at the rules that will govern the conversion of existing institutions.

New Banks

We had previously accepted the concept of incorporation by letters patent issued by the Governor in Council, although we registered the view that there would be continuing value in some sort of public hearing, but one which should not involve the delays inherent in past procedures. The proposed transfer of the right to grant letters patent to the Minister rather than the Governor in Council adds some strength to this view. It is significant that the Senate Finance Committee shared the concern over public airing of applications, and considered whether this might be a function of the Inspector General. We are not certain that this busy official would have the time for this duty nor whether it would be consistent with his office, but we continue to subscribe in principle to the desirability of a public form of review.

We have objected to the proposal to allow government ownership of shares in banks on several occasions and must assert again that we are against this as a general principle. We have listed our concerns publicly and there is no need to repeat them here. We would add however that our reservations have been wholly supported in an independent study that recently appeared (Benson, J.N. Provincial Government Banks - Fraser Institute, Feb. 1978)

Conversion of Existing Institutions (Part X)

The main effect of the new Part X of the Bill is to give the Minister, on application, "at his sole discretion, with the approval of the Governor in Council," the right to convert a financial institution to a bank, to amalgamate banks or other financial institutions, or to amalgamate financial institutions and to continue them as a bank (248 (1) and (2)). These are extremely broad powers involving institutions that might hold billions of dollars of assets. It is re-assuring therefore that the Governor in Council must approve the Minister's decision. Also that the conditions covering the making of an application and the terms under which the entity will operate following completion of the conversion or amalgamation are set forth in great detail.

A principal point of interest for the banks is the duration of time in which non-bank institutions will be permitted to carry on

their previous functions (e.g. fiduciary activities) following the conversion or amalgamation. The general rule appears to be that additional powers over those possessed by a bank must be terminated within 30 days, but in fact that some rights, such as the holding of assets not permitted to a bank, may be allowed for two years and that this period could be extended by Governor in Council to as long as ten years after commencement of business as a bank (261 (2)).

It is difficult to judge what period would be sufficient for this purpose. Ten years may be acceptable in some circumstances and excessive in others. We would once again comment however that the transitional problems of others are dealt with much more reasonably under Bill C-57 than those of the banks.

BANKING POWERS

Part V of the Bill confirms without significant change the various proposals of the White Paper. Some of these were extensions of bank powers, while others were restrictions. The Part itself is a great improvement in drafting over the present Act, as it sets forth specific powers to be exercised by the banks with a new clarity and completeness.

The following are some brief comments we would offer at this time.

Data Processing

We have argued in previous statements that banks have historically provided their customers with services involving the preparation of data, and that the latest technology available has always been used for this purpose. Today the computer fills this role, and its use is simply the latest phase in a historic development. We therefore have protested strongly against the restrictions now proposed for the banks in this area. The full extent of the restrictions will not be known for certain until we have studied the regulations issued under the Bill (Sec. 172 (1) (k)). However we feel strongly that to deprive banks of the right to provide any data processing services reasonably related to the financial needs of their customers would be an excessive degree of regulation. It will bear particularly on smaller businesses outside the larger centres. We see no basis in the public interest for this proposal, and urge that greater scope be allowed to the banks.

Leasing and Factoring

We welcome the extension of banking powers to include factoring and financial leasing, but will withhold detailed comment until we have had an opportunity to examine the regulation regarding leasing.

Additional Savings Plans

Powers to administer certain savings plans eligible under the Income Tax Act are provided under Section 172 (1) (m) and (n). Even since Bill C-57 was drafted new plans have been added which

are not now covered in the Bill. We would recommend therefore that the section be drafted to cover not only existing plans but any further plans that may be added under the Income Tax Act in the future.

Residential Mortgages

It is proposed to remove the former provision which limited the amount of conventional residential mortgages to 10% of Canadian deposit liabilities and debentures. This has been viewed by other mortgage lenders as a major concession to the banks. In fact no large bank has been restricted by the limit, particularly as National Housing Act mortgages are not included, and its main effect has been to restrain small new banks in their initial crucial years. We do favor the removal of the limit in the interests of these smaller banks, and also to enable all banks to respond if necessary to a need for increased investment in housing.

Securities Trading

The main effect of the provisions relating to "Dealing in Securities" (Division C) is to restrict the underwriting activities of the banks largely to government and similar securities. It also serves to clarify that a bank may act as a buyer or seller of equity securities either as a principal on its own behalf or as an agent

on behalf of customers, provided that, except where the bank is trading for its own portfolio, the sale is effected through a broker or dealer. It is also made certain that banks may engage in transactions in equity securities already issued. It is our hope that these conditions will not inhibit us from performing services, some of them of very long standing, for individual and institutional investors.

Because of their importance to the economy we would ask the Committee to consider a problem we foresee in the making of consortium loans. These have been exempted from the prohibition against underwriting, but in wording that we feel is inadequate because it is too restrictive and does not reflect current practice (189 (8)). The exemption requires that the"primary instrument of indebtedness" in a consortium loan be of a type "that is not commonly traded in Canadian security markets." In some cases in consortium loans the instrument of indebtedness may be an income debenture, which is a type of instrument that might be traded in Canadian security markets. The same would be true of term preferred shares. The purpose of the provision of course is obvious, but in our view has been implemented in a way that will inhibit consortium lending. We hope to suggest other wording that will be less restrictive.

Investments

Division D of Part V contains very important changes for the banks in their powers to establish subsidiaries. We wish to comment on these in some detail.

Subsidiaries

Powers to establish subsidiaries has always been closely hedged under the Bank Act, and would be restricted further under the Bill. This approach clearly is based on a philosophy that the banks should not be able to do indirectly what they are precluded from doing directly.

In our own initial submission to the Minister of Finance we proposed that banks be authorized to exercise through wholly-owned subsidiaries having regional or specialized functions only those powers they possess themselves. We saw real advantages in this right, but it is not given us in the Bill. The philosophy behind the Bill seems to be that banks should carry on all, or nearly all, their operations within one corporate structure. We see nothing to be gained by this approach - in fact we see real disadvantages in it.

Having re-examined our own position and the proposals in the Bill our basic solution to this whole question can be stated quite simply. We believe a rational answer to the ownership of subsidiaries would be the following:-

1. Subsidiaries to exercise a power held by the parent bank - ownership up to 100% of voting shares should be allowed.

2. All Other Canadian Companies - ownership should not exceed 10% of voting shares.

The implications of this proposal may be best understood by comparing it with the present law and the proposals under Bill C-57.

Present Law - the main rule at present is that banks may not own more than 10% of the voting shares of any other corporation. However an exception is made where the investment is $5 million or less, in which case ownership may be as much as 50%. This exception does not apply to trust and loan companies receiving deposits, where the limit is always 10%.

A special position is accorded bank service corporations, which may be wholly owned.

Bill C-57 - the Bill continues the 10% limit as the general rule, and allows some exceptions from it for special cases. Ownership may be 100% for Real Estate Investment Trusts and Mortgage Insurance Service Corporations; it must be 100% for Mortgage Loan Companies, Venture Capital Corporations and Bank Service Corporations (except in the latter case ownership may be shared with another bank). The special provision for 50% ownership where the investment does not exceed $5 million has been dropped.

It is evident that in both the present law and Bill C-57 the basic limitation is an ownership of 10%, with exceptions made under stated conditions. We do not quarrel with this policy, since it is not the traditional approach of Canadian banking to acquire and permanently hold large equity positions in other corporations.

Our main difference is with the nature of the exceptions that are proposed under the Bill. We would urge most strongly that the main exceptions should be designed to allow us to carry on in any manner the powers we are given under the statute. We see no convincing reason that the exercise of bank powers, now more clearly established in the Bill than ever before, will in any way jeopardize the public interest if carried out through a separate corporate entity. On the other hand we see real advantages, both for the banks and the public, in being able to establish separate organizations that can pay special attention to regional needs and to functions requiring specialized skills and expertise, such as leasing and factoring.

Furthermore we do not agree that these separate entities need be wholly-owned by the bank. In some of the newer areas of activity - such as venture capital investment - there are distinct advantages not only in sharing risks with other partners but as well in drawing in the experience and expertise of others. Furthermore the requirement of 100% ownership might conflict with the frequently encountered rule that directors must hold qualifying shares.

We have other serious problems with the Bill as now drafted. It requires, for example, that all existing holdings in excess of 10% that do not qualify in the new law for an exception must be disposed of in two years. This could seriously disrupt the operations of several real property

ventures in Canada in which the banks are partners. The new requirement that a bank (or two banks) own all the shares of a bank service corporation would have the same effect, as this type of corporation has been used with non-bank partners for joint real estate projects in buildings occupied by a bank.

Finally, we would protest, as we have previously, against the restriction to a period of two years for divestiture of investments temporarily held in excess of the 10% allowance. We are not yet aware of what divestiture rules, if any, will apply to investments held by the new Venture Capital Corporations. However the use of this device will vary from bank to bank and project to project, and many investments will continue to be made directly by the bank. In most situations an initial investment of 10% or less will achieve no effective purpose. A larger investment is usually required, and only after a period of years is it possible to withdraw such an investment without damage to the entity concerned.

The Bill provides that temporary investments may reach as much as 50% in a non-financial corporation other than a data processing business and may temporarily exceed 10% in another financial corporation. However even in these cases divestiture must be made within two years unless the Minister agrees to an extension. Perhaps the "grandfathering" effect of 194 (b) would protect these situations, but the only certainty is for a period of two years.

We would urge adoption of the proposals we have made, under which divestiture would be unnecessary in many instances. This would not cope with all situations however, and an assured "grandfathering" provision would be necessary to cover certain cases. Failing that we would

urge that the general period be increased to five years, a treatment that would be more consistent with less restrictive transitional and divestiture rules being proposed for other corporations under the Bill.

SMALL BUSINESS AND VENTURE CAPITAL

A feature of the Bill is the opportunity afforded for the establishment of a wholly-owned venture capital company. We have been discussing possibilities in this direction following the release of the Government's paper on "Improving the Equity Financing Environment for Small Business in Canada." It must be conceded that this is a very complex aspect of industrial and commercial investment, which as far as we are aware no country has solved to complete satisfaction. We are prepared to explore any avenue that seems to have promise. As we have stated, one aspect of the Bill that we would wish to see changed to this end is the requirement that a subsidiary for this purpose be wholly owned. We would favor the right to form partnerships with others in order to spread risks and draw on a variety of skills and experience. In fact the Government's own paper has suggested that ownership be shared by more than one institution.

Since the role of the banks in financing smaller enterprises is a subject of continuing interest, we wish to use this opportunity to put on the record some of the fact on this issue.

During the last five years the banks' loans to small businesses

(i.e. those under authorized limits of $200,000 or less) have increased by 112.4%, a compound growth rate of 16.3% per year. While individual loans in this category can range up to tens of thousands of dollars, the average loan is about $18,000. Furthermore, regional statistics indicate that the expansion was not concentrated in a few provinces or a single area. There was substantial growth in all provinces. There was no contraction of small business loans during the severe tight money conditions of 1969-70 and again during 1974. In fact small business operators receive preferential treatment during such periods.

We estimate that the chartered banks now extend about 80 per cent of loans to small businesses in Canada. In the case of loans under the Small Businesses Loans Act, although other financial institutions are eligible to lend under this Act, the banks account for about 99 per cent of the loans outstanding. Term lending other than that made under the Small Businesses Loans Act has also been expanding rapidly. Lacking the financing alternatives of larger enterprises, the small business operator is able to use these term loans for many purposes.

The banks do provide risk or seed capital to entrepreneurs. Many successful small and larger businesses in Canada have started with a few thousands of dollars extended by banks. We have many examples to illustrate this statement and will be pleased to present them if the committee wishes.

Bank lending to larger corporations is not without its benefits to small and medium-sized businesses. Many of the latter serve as suppliers

of goods and services to larger businesses and their success is linked to the prosperity of the larger firms with whom they do business.

The increasingly decentralized operating structure of the banking system ensures greater opportunity for contact between bankers and small business managers and promotes an increased level of awareness on the part of both of needs and services available to meet them. Small business loan applications are invariably taken at the branch level, and the majority of loan applications are processed and approved within a few days or even hours.

We are now in the process of gathering information on small business financing in more detailed form than is available from official sources and will present this to the committee on completion.

BOARD OF DIRECTORS

Some of the most drastic proposals in Bill C-57 relate to the Board of Directors. The new long list of ineligible persons and the rigorous restrictions on relations between bank officers and other corporations are in our view unprecedented.

While there are several points of detail to be raised we are more concerned at this stage with the general attitude exemplified by these proposals. It must be conceded that persons holding positions of senior responsibility as officers of financial institutions are likely to encounter

some conflicts of interest, but this will probably not be more than any other officer having involvement with the boards of more than one entity. The risk is not as great as these very severe and restrictive proposals seem to anticipate. Their result will be to almost isolate senior bank executives from the boards of other commercial and industrial corporations.

Banker membership on the boards of other companies has many advantages. The corporations benefit from the financial experience and perspective of the bankers, while the bankers gain new insights into innovative ideas and practices, as well as greater familiarity with industries with which they do business. We see no harm to the public interest in this situation, and feel strongly that there is no justification for the very severe limitations proposed in the Bill both for banker membership on other boards and for outside membership on bank boards.

The specific points we wish to raise are the following:-

Bank Officers on Other Boards

We take particular exception to the proposed prohibition of membership of bank officers on other boards (Sec. 59), for the reasons stated above. An alternative and more reasonable restriction would be that proposed by the Royal Commission on Corporate Concentration, namely that officers must have the agreement of their own board of directors before accepting appointments to other boards.

Certainly there should be no restriction on the right of a bank officer to be a director of a family business. At the same time the one exception now proposed appears to us to be inconsistent. The presence of a bank officer on a Board of a company would be a signal of financial difficulty.

Officers on Bank Board

The new requirements that not more than one-half the directors of a bank board be officers (Sec. 36 (3)) and that not more than four be full time employees of the bank (Sec. 47 (2)) seem too restrictive, particularly the latter limitation. We agree that "employee directors" should not be in a position to dominate the board, and some protection is justified. However in place of the numerical limitation we would propose that employee directors be not more than one-quarter of the board, and that a board meeting would require a majority of non-employee directors to be properly constituted.

Disqualified Persons

A long list of persons is to be ineligible for bank board membership (Sec. 35). Such a listing is highly exceptional and appears in no other statute in Canada. Some of these provisions in fact are not realistic. There are several bank directors and officers who at the urgent request of government have taken

position of responsibility on boards of government corporations. They would have to resign under the prohibitions now proposed (Sec. 35 (1) (j)).

Other Provisions

The following are some further examples of provisions which differ markedly from the Canada Business Corporations Act and illustrate the unduly restrictive attitude being taken towards the banks. The fixing of directors' remuneration under the Bill in the aggregate must be confirmed by the annual meeting, but not under Canada Business Corporations Act; under the Bill a record of attendance at meetings must be sent to the shareholders, but not under the Canada Business Corporations Act; under the Bill powers to appoint officers and committees are somewhat confined, since the Board is required to elect a chief executive officer, a chief general manager and a chief accountant, and permitted to delegate powers only to an executive committee, while under the Canada Business Corporations Act there are no specific officers whom a board is required to appoint and the board may delegate powers to any committee it wishes. There are much more severe restrictions on the making of loans to officers and employees and to companies in which bank directors have an interest than applies under the Canada Business Corporations Act. Under the Bill bank directors will not be required to own shares (Sec. 35 (5)) whereas the Canada

Business Corporations Act leaves this optional; bank directors must retire at the age of 75, but there is no similar Canada Business Corporations Act provision; nationality requirements are more rigid under the Bill than under the Canada Business Corporations Act. Some of these provisions have a historical base and others are new. They demonstrate that in the move towards re-designing the Bank Act along more general corporate lines a number of very substantial departures are evident. Many of these provisions should be reconsidered to see whether the less restrictive rules of the Canada Business Corporations Act should not apply, or even that these matters be covered in by-laws rather than legislation.

CANADA BUSINESS CORPORATIONS ACT

Other changes having a pervasive effect on the Bill arise from the introduction of many of the provisions of the Canada Business Corporations Act. The most numerous of these relate to corporate procedures and organization, and will have a considerable influence on bank practices. The transition has been complicated by the fact that many of the transferred provisions have undergone a change in the process. This change in wording has frequently only been necessary to conform to the terminology of the Bank Act, but does require a close comparison between the wording of the two measures. Our counsel has prepared a detailed comparison of the relevant sections under the two Acts which we will be pleased to provide at the request of the committee. This comparison includes matters as well which we deal with under other headings of this brief - i.e. Directors and Corporate Powers.

STATEMENTS AND RETURNS

The financial community has welcomed the proposals for revision of financial statements to bring them more closely in line with generally accepted accounting principles and also to introduce some simplifications. These are desirable objectives and we accept all the changes in principle that have been proposed.

Our main problems are with timing. For several statements which have been made more comprehensive greater time will be required for

preparation than is now proposed in the legislation. We would propose at least the following extensions in time for key statements:-

		The Bill	Proposed Extension to
Annual Statement	(Sec. 213(3))	45 days	75 days
Quarterly Statement	(Sec. 213(2))	30 days	45 days
Monthly Balance Sheet	(Sec. 215(1))	28 days	45 days

While we see the need for a longer period for preparation the Bill's requirements that statements be sent 21 days before the annual meeting creates a very difficult situation for us. Where an ordinary corporation has some leeway to cope with unexpected delays in preparing annual statements a bank is confined to a fixed period by virtue of the fact that both its fiscal year and the time within which it must hold its annual meeting are fixed by the Bank Act. It would greatly ease our position and still adequately serve the needs of our shareholders if this requirement could be eliminated.

There will be some transitional problems at the outset. In many instances the greater detail required will involve a change in accounting procedures and computer programs which will not be possible to initiate until the statute has finally been passed. It will therefore be necessary to provide a reasonable transition period at the outset. Similarly if plans are scheduled for annual meetings before the Act is passed it may be necessary to postpone some of the provisions for a year.

We are also concerned with a new requirement that the banks publish both their quarterly and annual statements "in at least one daily newspaper in each province where the bank has a branch" (Sec. 213 (1)). The banks already give wide publicity to their statements as seems necessary in their own judgment, and it is estimated that this requirement will cost at least an additional $100,000 per annum per bank. We urge therefore that it be left to the banks to continue their previous practices rather than impose this requirement.

CORPORATE POWERS

Under this heading we wish to deal with a miscellany of items touching on bank capitalization, stock options, staff loans, pension funds and "fishing expeditions."

Bank Capitalization

In our original brief we asked for the right to issue no par value shares. The Bill contemplates that this right will be granted only with the approval of the Minister and the Governor in Council (Sec. 116 (2) (a)). Again it appears to us that a far too cautious attitude is evident in this provision, and we see no reason why this right should not be left to be exercised in the judgment of the individual bank.

We have also expressed concern that the power given the

Governor in Council to prescribe regulations and to the Minister of Finance to issue guidelines concerning adequate capitalization and liquidity might result in a rigid and restrictive body of rules. The need for adequate capital is fully appreciated by the existing banks, and efforts are being made to cope with the effects of inflation in this regard. Possibly the greater need for guidelines will arise with newer and smaller banks, and if this is the concern the initial attention might be addressed to banks having assets under a certain size.

Stock Options

Banks incorporated following January 1, 1968 will have the right to issue stock options to officers and employees. Other banks in our view should not be deprived of this valuable method of rewarding employees, and we would request therefore that the time limit be removed (Sec. 123 (1) (3)).

Staff Loans

The new provision represents a considerable improvement (Sec. 173 (1)(f)). We would propose two additional changes. One would provide for an additional category of secured loans, which could be granted without limit. The other would establish a minimum level of $25,000 which would apply in place of a lower salary level.

Bank Pension Funds

We had hoped that the prohibition against the holding of shares of the bank by that bank's pension fund would be withdrawn in this revision. No comparable restriction applies to other Canadian corporations, and there is no justification for retaining it for the banks (Sec. 173 (2) (d)).

"Fishing Expeditions"

A general issue that can properly be raised here is the need for some curb on investigative powers of agencies other than the Inspector General acting under specific authority granted him in the Bank Act (Sec. 244). We will find it difficult, if not impossible, to ensure the privacy of our customers' affairs if there is to be access to bank records for other officials or agencies on any basis not involving the strictest control over information (Sec. 244 (4)). We therefore urge that access to customers' accounts, including their seizure and search of the bank premises, be restricted to persons furnishing a written demand that has been issued by a court of competent jurisdiction or any other authority competent to authorize such seizure or search.

REGULATIONS AND DISCRETIONARY POWERS

Extent of Regulation

We must reiterate our concern with the frequency with which matters of great importance are left in the Bill to be decided in the discretion of the Minister or to be determined by Governor in Council. We have counted at least 46 instances of regulatory or discretionary powers given to the Minister, 19 similar powers given to Governor in Council, eight regulatory powers for the Inspector General of Banks and seven powers to make regulations on specific subjects. This makes a total of 80 instances of powers to be exercised outside the terms of the statute. While we appreciate the need for flexibility in anticipating events over a period as long as the next decade this degree of reliance on as yet unwritten rules appears to us to be excessive. We would therefore urge again that a statutory provision be substituted wherever possible. This is particularly important where the Minister is given discretion to act, in which case there is no advance indication of the nature of his decision and no right of appeal from it.

We would also urge, as we have on previous occasions, that wherever possible regulations be published in draft form for comment before coming into effect. There are precedents for this practice in other federal legislation, such as subsection 254 (2) of the Canada Business Corporations Act.

TERM OF STATUTE

Ten Year Term of Act

In our original submission we asked for the removal of the ten year limitation on the right of the banks to do business. This was not to detract from the value of the decennial revision, which we favor. Rather it was to obviate the problem of explaining to foreign security holders and others that this unusual provision does not jeopardize the tenure of chartered banks in Canada (Sec. 6).

FURTHER TECHNICAL POINTS

In addition to the foregoing in a separate memorandum we deal in a more technical way with the recommendations made in this brief, and as well with several additional recommendations of lesser importance. We will be pleased to make this available to the committee if it so wishes.

CANADIAN PAYMENTS ASSOCIATION ACT

The test we have applied in examining this statute has been the assurance of the continued efficient operation of the payments system. This system is essential to the daily commerce of the country. Canada is now well served by its existing arrangements, and any change in these should be made only with full foresight of the requirements that must be met for its continued successful operation.

The so-called "payments system" at its present stage of development is primarily a mechanism for handling massive volumes of cheques. Canadians now write over 1.6 billion cheques a year. The daily volumes processed by the banks ranges between four million on a quiet day and nine million on a heavy day. These cheques must be speedily processed within individual banks and presented to the bank branch on which they were drawn. The result of this process is the offsetting of credits and debits between banks with corresponding adjustments in their accounts with the Bank of Canada.

The two main aspects of the payments system - one the "clearings" and the other the "settlement" - call for essential but different attributes for success.

The first requires the establishment, maintenance and enforcement of exacting standards for preparation and processing of masses of paper.

This function is carried on mainly within the institutions. It is an expensive function, because of the use both of staff time and advanced technology. Standards now in effect are those developed over many years by The Canadian Bankers' Association. They are exacting in detail and are rigorously enforced.

The settlement function by contrast rests on the daily solvency of the institutions involved. If a bank or other cheque-issuing agency cannot meet its indebtedness to another organization for cheques issued against it and accepted by that other agency it is in serious trouble. In fact both organizations may be in serious trouble. Such situations have not created problems in the past because near-banks have been sponsored by a chartered bank which has in effect guaranteed its solvency. The chartered bank in turn has had access to the Bank of Canada as a lender of last resort if it faced a temporary shortage for any reason.

It is not surprising that the prospect of replacing the present system with a new and untried set of arrangements gives the bankers some concern. We have developed a series of recommendations which are set forth in an appendix to this brief and are therefore not given in complete detail here. In general they urge amendments to the statute which would make it mandatory for a member institution to maintain an adequate settlement balance, give access for members to the Bank of Canada as a lender of last resort, require the Inspector General to determine from provincial and other

supervisory agencies whether an applicant for membership is solvent and able to meet the by-laws of the Association and that these supervisory agencies report on an annual basis to the Inspector General, that the Board of the Association have power to suspend a member for non-compliance with the by-laws, that the present assurance of backing by sponsoring institutions be continued by statute or regulation, that centrals be financially responsible for member credit unions and that the definition of "priority item" be extended to cover all instruments written directly or indirectly on a member of the Association, whether or not the item is payable to another member initially or as a result of any endorsement.

Relating particularly to the role of the banks in the Association we have recommended that membership in the Association be available for the banks but not be a statutory requirement, that representation on the Board of the Association be proportionate to the payment items accounted for by each group of institutions, that statutory reserves held at the Bank of Canada should count for settlement balances required by the Association and that the standards and procedures now in effect through The Canadian Bankers' Association be adopted as the initial internal standards for the Association.

We have also proposed several technical amendments of lesser importance. We would draw particular attention to one of these, however. It is provided that the Chairman of the Association shall decide whether or not a rule proposed at a meeting of the Board or Executive Committee is in conformity with the by-laws. In our view this is an extraordinary power, and the Board itself should be left to make this decision.

APPENDIX

REPORT BY THE CANADIAN BANKERS' ASSOCIATION

AN ACT TO ESTABLISH THE
CANADIAN PAYMENTS ASSOCIATION

The Canadian Bankers' Association has examined the draft legislation from the standpoint of customer service and processing efficiency, and from the standpoint of equity between institutions within the proposed Canadian Payments Association (CPA).

The new legislation provides a framework within which the equity goal of admission into the Canadian clearing system can be attained. In a number of areas, however, the draft legislation does not specify the mechanism for ensuring that the goals of efficiency and customer service will be protected under the new arrangements. As most of these mechanisms are provided for under present legislation, the proposed CPA Act and related legislation represent a significant reduction in the protections which ensure for Canadians an efficient and customer responsive payments system.

Under current legislation, equity is ensured between banks through the rights of each bank to participate directly in the clearing system by participating in exchanges and attending clearing house sessions. This right is, however, not an obligation for each bank can elect to have its clearings handled by an agent bank at points where it is not represented. Banks also have a right to participate in the setting of standards through their membership in The Canadian Bankers' Association and its Committees on standards.

The current legislation contains a number of key provisions to ensure the stability of financial institutions participating in the clearing system and the unquestioned acceptability of their instruments passing through this system. These provisions are the product of decades of experience in banking legislation. Each chartered bank is subject to a uniform standard of audit by the Inspector General as well as annual audits by two outside auditors who, under the Act, must rotate on a by-annual basis. Further, the Banks are obliged to carry heavy reserves with the Bank of Canada which are directly related to the size of their chequable deposits. Moreover, to protect them against unexpected clearing losses banks have access to the Bank of Canada as lender of last resort. Through this legislation, the Federal Government has in effect assumed a high level of responsibility for the financial stability of the banking system - and hence the efficiency of the Canadian payments system.

A key result of these legislative assurances on the stability of payments system members is that items drawn on them can be accepted without question as to their solvency. Guarantees of the institutional backing of Non Bank Financial Intermediaries' (NBFI) items is assured through Article 24 of the Canadian Bankers' Association by-laws which requires that a bank acting as agent for a NBFI settles for all items presented to it for a period of at least 24 hours following notice that it will cease acting as agent. As virtually all items are passed through the clearings within 24 hours of negotiation, this provides an effective guarantee, of the solvency for payments system purposes of all NBFI.

From a consumer point-of-view, these protections are important. First, depositors who negotiate NBFI items are able to do so without having these items routinely sent on collection and hence suffering delays in receipt of funds and incurring special charges, as is the widespread practice in the U.S. Second, depositors in general are spared the costs banks would incur were they obliged routinely to screen all items being presented to avoid the risks of accepting items on an institution whose solidity might be questioned.

The proposed new legislation fails to ensure that the same level of guarantees for the financial stability of direct payment system members will exist as under current legislation. It thereby threatens higher costs for deposit-taking institutions and their customers. It also fails to ensure that the Federal Government will have the necessary tools to prevent payments system disruption in the event that a member not directly under Federal Government supervision experiences difficulties. There are a number of key points to make in this connection.

First, the Act provides no specific requirement that all members remain sufficiently liquid to ensure there is no question of them being able to meet any of their obligations. Secion 68(1) provides that the Board of the Canadian Payments Association may make rules respecting clearing arrangements and the settlement of payment items as it considers necesary. Such rules could include provisions either for minimum levels of available liquidity or for the maintenance of "clearing balances". However, in view of the likelihood that the chartered banks may have less than 50% of Board membership, there is no certainty the Board would call for liquidity or reserves which would be adequate to meet temporary day-to-day fluctuations of a "technical" nature, let alone liquidity which would be adequate to provide a buffer should an institution run into more persistent clearing losses.

An assurance that each member can meet his obligations is key to the smooth and efficient flow of payments between customers of financial institutions. If there is any doubt that one member may not be able to meet his obligations, then each other member must take appropriate steps to ensure that he does not receive on deposit cheques which might lead to an unexpected and excessive loss. This objective can be met in several ways. First, customer deposits can be screened with a particular view to ensuring that the customer can stand behind any item he deposits in the event that the item is dishonoured. This is no different from the existing situation. In the future CPA environment however, a further step would be necessary in that for those deposits which are larger than normal for the particular customer, items within the deposit can be examined to ensure that they are drawn on institutions of undoubted strength.

For this screening to work efficiently, a regular bilateral review process between institutions similar to that undertaken in establishing correspondent banking relations would have to be undertaken. Finally, those remaining items which are drawn on institutions where there is any question of solvency would have to be sent on collection if the bank of deposit is to avoid the risk of financial loss. These precautions at the individual institution level are extremely costly, and the costs would almost certainly be passed on to the depositing public. It is far more efficient for the assurance of liquidity and solvency to be given under the statutory provisions within the context of the Canadian Payments Association Act.

Because of the need for an assurance of liquidity to be provided under Federal Government auspices, we recommend that provisions be made within the Canadian Payments Association Act for minimum standards of liquidity to be met by differing kinds of institutions which are direct members of the CPA. Liquidity for use in the event of clearing swings due to unexpected timing of items coming against an institution or unanticipated customer withdrawals can be provided in several ways. All financial institutions maintain a level of liquid assets such as bank deposits and short term government securities. Many institutions also maintain sizeable unused lines of credit with chartered banks for the same purposes. Finally, all chartered banks maintain back-up lines of credit with the Bank of Canada.

Recommendation 1: That the Canadian Payments Association Act provide minimum standards of liquidity available to member institutions to meet unexpected clearing swings. The required levels of liquidity or access to liquidity should be commensurate with an institution's on-going flow of payments and the size of its chequable deposits. Compliance of member institutions with these standards should be monitored by the Inspector General of Banks relying where necessary on other relevant government supervisory agencies.

There is no requirement in the CPA Act for NBFI members to have an account with the Bank of Canada. This omission causes two major problems. First taking the Bank Act and the CPA Act together, the legislation is confusing as to the mechanism contemplated for the settlement of payments flows. While the CPA Act explicitly gives the CPA powers to arrange for the exchange of items, the Act gives it no similar explicit powers to handle settlements through its own books. Even if Section 53 and 54 can be read implicitly to contain this settlement power for the CPA, there remains a second difficulty stemming from the likely inability of the CPA to act as lender of last resort. Such a facility will be required from time to time by members who do not have accounts with the Bank of Canada and hence do not have access to the lender of last resort facility at the Bank of Canada. These problems can be most easily solved were the Act to stipulate that settlement will continue to take place in central bank funds, and consequently that all members be required to maintain an account with the Bank of Canada.

Recommendation 2: That all direct members of the Canadian Payments Association be required to maintain an account with the Bank of Canada, that the Bank of Canada extend to all such members a lender of last resort facility, and that settlement for the clearing exchanges take place on the accounts with the Bank of Canada.

The chartered banks currently use for clearing settlement purposes the accounts with the Bank of Canada in which they keep the primary reserves they are required to maintain. Section 68(1) of the CPA Act provides that subject to the by-laws the Board may make such rules respecting clearing arrangements and the settlement of payment items as it considers necessary. Implicit in such powers could be a requirement to maintain clearing balances with the CPA. This could result in the chartered banks being required to maintain balances with the CPA for settlement purposes separate from and additional to their accounts with the Bank of Canada.

Recommendation 3: If the chartered banks continue to be required to maintain primary reserves with the Bank of Canada then the CPA Act itself should state that the primary reserve accounts maintained by the chartered banks in the Bank of Canada shall be their settlement accounts.

Apart from individual credit unions which wish direct CPA membership rather than indirect CPA participation through their Central, any deposit-taking institution which meets the requirements of the CPA Act and the by-laws of the Association is entitled upon application to be a member of the Association and hence become a direct member of the Canadian payments system. No further scrutiny by either the Association or the Federal Government is contemplated, and no CPA or Government discretion in the admission of members is provided for.

Recommendation 4: That the provision of Section 52(6) be extended to cover any deposit-taking institution seeking membership in the CPA. This provision could require the Inspector General working with his provincial counterpart in the case of provincially incorporate institutions, to determine whether an institution applying for membership is solvent and to determine whether it will be able to comply with the clearing arrangements and by-laws of the Association.

While the provisions of the draft Act ensure that there will be an annual inspection of each member, these inspections would be undertaken by a range of differing Federal and Provincial agencies with varying standards and objectives. There is no assurance that common standards will be applied as related to the payments system activities of members. Moreover, there is no requirement for the results of such inspections to be provided to a central agency which would be in a position to ensure that any difficulties which arise with an individual member are signalled well in advance to Federal authorities and so that appropriate actions be taken to avoid disruptions in the payments system.

Recommendation 5: That agencies other than the Inspector General which perform annual inspections be required to furnish to the Inspector General the results of such inspections, along with any information which might cause such an agency to have concern for the stability of one of the deposit-taking institutions under its jurisdiction.

The draft legislation contains no provision for the cessation of membership where an institution ceases to meet the requirements of membership.

Recommendation 6: The Board of the CPA should have the power to suspend a member where the member ceases to meet the requirements laid down in the by-laws, or where the member persistently fails to meet the rules of the Association. The Board should also have the power, with the approval of the Minister, to expel a member who persistently fails to meet the by-laws and rules of the Association.

While NBFI are afforded the option of adopting or declining membership in the Association as their business situation warrants, there is an obligation on chartered banks to be members of the Association. This seems to violate the objective of institutional equity, particularly for smaller chartered banks.

Recommendation 7: That membership in the Canadian Payments Association be available to chartered banks and savings banks to which the Quebec Savings Bank Act applies, provided they can satisfy the by-laws and rules of the Association, such membership not to be a statutory requirement.

One of the key objectives of the draft legislation is to improve the competitive position of NBFI's by making their official cheques and cheques they certify as acceptable as if they had been issued by a chartered bank. There are two main reasons for this objective. First, by ensuring equity between institutions it enhances competition in the market for deposit services. Second, by reducing the need for negotiating institutions to scrutinize NBFI items as they are presented, it cuts the costs of handling such items.

Section 79, the draft legislation provides that cheques, money orders, bank drafts or similar instruments drawn on a clearing member of the CPA or certified by a member shall be considered a "priority item" in the event of insolvency. This provision is intended to give an assurance of value behind each such instrument. Section 79(1) excludes from the definition of "priority items" any instrument payable to another member. However, as deposit-taking institutions normally issue a significant number of instruments drawn on themselves for instance in payment for securities intended for their own portfolio or portfolios under administration, and as many of these purchases are made from banks or other large institutions which will be members of the CPA, a significant portion of the payment flows of CPA members will not benefit from this provision. Its effect is therefore significantly blunted. Further, there is a second more significant problem with this section. Cheques which are drawn in favor of someone other than a CPA member will almost certainly be negotiated by a CPA member who will pass it through the clearing system onto the institution on which it was drawn. Under the Bills of Exchange Act, a bank which negotiates a cheque acquires all the rights and obligations of the payee of the cheque. It seems likely that under the legislation as drafted a cheque which was originally made out to someone other than a CPA member would become deemed to be "payable to another member" once it had been negotiated by a member and hence lose its status as a priority item. This result of course defeats the objective of the section which is to assure acceptability in the clearings of any item written directly or indirectly by a CPA member.

Recommendation 8: That the definition of "priority item" be extended to cover all instruments written directly or indirectly on a member of the CPA, whether or not the item is payable to another member initially or as a result of any endorsement.

Taken together, Recommendations 1 to 8 will assist in ensuring that the stability of direct clearing members within the new Canadian Payments Association will remain as high as within the present payments system. Two further steps however are required to ensure institutional backing for items introduced indirectly into the clearings by non-members through the full CPA members.

Recommendation 9: That the assurances of backing provided by clearing agents for items drawn on their client institutions similar to those provided under Article 24 of the By-Laws of the Canadian Bankers' Association be incorporated in the legislation or regulations of the CPA.

The draft legislation provides that Credit Union Centrals may clear items for their members. However, no obligation is imposed on the Central to stand behind the items of their members which are cleared to them.

Recommendation 10: The Act should require that the Centrals be financially responsible for the instruments of their member credit union presented to them in the clearing exchanges in the same way as banks and other financial institutions are responsible for all intruments drawn on their branches.

With the mechanisms as laid out in the above Recmmendations ensuring institutional solvency and acceptability of items drawn on direct and indirect members of the clearing system, Canadian customers will continue to be able to count on same day values for funds deposited and, because of their deposit-taking institutions continue to be spared costly screening for items which may be drawn on questionable institutions, will enjoy lower charges for their payments services.

One of the major objectives of the draft legislation must be to ensure as high a degree of efficiency in the Canadian Payments System as possible. The scale of costs associated with the Canadian chequing system is rarely recognized. Each year, Canadians write over 1.6 billion cheques and other items. The daily volumes process by Canadian chartered banks range between 4 million items on a quiet day to 9 million items on a heavy day.

A very high degree of mechanization has been achieved in handling of these items. This has had two results. First, the vast majority of cheques are cleared from the negotiating bank on the evening of deposit of the item, and are posted to the account of the payor by the opening of busines of the day following the negotiation of the item. As a result of this high rapidity in processing, banks are able to keep float to a minimm and to absorb its costs without any direct charges for it to the retail consumer. Second, through automation, the costs of the cheque processing have been contained in the face of rapidly rising salary and real estate costs and in the face of increasing cheque volumes.

The total cost for handling of a cheque - from the initial provision of the cheque to the customer through the handling of this cheque by the negotiating bank with the resulting bookkeeping entries, the passing of the item through the clearings and the handling of the item by the payor's bank - amount to around 65¢ to 70¢. Without automation these costs would be far higher. Approximately 60% of these costs are incurred within the payee bank. The total cost to Canadian society of its cheque-writing activities amount to approximately $1 billion per year. It should be underlined that virtually all of this cost arises in the internal processing operations of the financial institutions. The only costs borne on a join basis by the banks arise from the operation of the Clearing Houses at Bank of Canada points across the country - a total cost of only around $125,000 per year.

One of the major activities of the Canadian Bankers' Association over the years has been the development of efficient standards and procedures to ensure that cheques and other work can be passed from one bank to another in as rapid, uniform, and low cost a fashion as possible. It is through the development of these standards that automation has proceeded as far as it has. It should be emhasized that any hindrance to this standards-setting process could have significant repercussions on the costs Canadians incur in writing their cheques. Even a relatively small percentage increase on a total annual bill of $1 billion in chequing costs represents a significant figure.

The draft legislation provides the framework for the admission of NBFI's to direct membership in the CPA, the agency which will take over the responsibility for standards setting. The legislation holds open the possibility that the voice of the chartered banks in the operation of the Payments Association and the standards-setting process may be very much diluted. Indeed, under the draft legislation the chartered banks may well end up with less than half of the votes on the Board of Directors of the CPA. Such a proportion contrasts starkly with the proportionate shares of the banks in the clearing system - banks being responsible for almost 90% of the volume of items and 98% of the value of all items.

Recommendation 11: That the representation of different classes of institution on the Board of the CPA be structured to reflect the proportion of payments items accounted for by that type of institution.

Section 68 of the draft legislation empowers the Board to make by-laws for the Association which, with the sole exception of by-laws relating to penalties, must be referred by the Board for approval by the Governor in Council. However, there is no requirement for the by-laws (except those relating to penalties) to be referred to the members before being forwarded to the Government.

Recommendation 12: That by-laws approved by the Board for the Association should be submitted to the Membership for approval before being submitted for approval to the Governor in Council.

The draft legislation makes no provision for the transition stages when responsibility for the clearing system and its standards passes from The Canadian Bankers' Association to the Canadian Payments Association. It is essential that continuity be ensured and disruption minimized during this transition. Possible arrangements for the passing of this responsibility between the CBA and the CPA were discussed in the later sessions of the Canadian Payments System Standards Group. The various industry groups representedon the CPSSG agreed in principle that the standards and procedures which are currently in use under the CBA should serve as the basis for the cheque clearing standards and operations of the Canadian Payments Association.

Recommendation 13: That the draft legislation include a provision under which the standards and procedures codified in the Manual of Interbank Procedures & Standards of the Canadian Bankers' Association be adopted as the set of initial standards for the Canadian Payments Association.

In the same context it should be provided that the repeal of the authority of the Canadian Bankers' Association to operate clearing houses not be effective until the Canadian Payments Association is ready to commence operations. It is unlikely that this would co-incide with the general coming into force of Bill C-57.

There are a number of deficiencies of a more technical nature which should be addressed.

Section 68(2) specifies that the Chairman of the CPA shall decide whether or not a rule proposed at a meeting of the Board or the Executive Committee is in conformity or not with the by-laws.

Recommendation 14: The Board of the CPA should itself be in a position to decide wheter a rule is in conformity with its own by-laws. Section 68(2) should therfore be deleted.

Section 73(1) provides that the Board shall call an annual meeting of members not later than 3 months after the end of each fiscal year for the purpose of considering and approving an operating and a capital budget for the then current fiscal year. Section 71(1) and 72(1) provide that the Board shall have a capital budget prepared for each fiscal year for submission to the annual meeting of members. However, both such budgets include expenditures relating back to the period at the beginning of the fiscal year before the annual meeting has been held. During this period, the Board would be working without an approved budget and would have no power to incur either operating or capital expenditures.

Recommendation 15: That Section 71(1) be amended so that the Board should have an operating and capital budget prepared for each fiscal year for submission to the members at a meeting to be called specifically for the consideration of these budgets no later than 2 months before the beginning of the fiscal year to which the budgets apply. Section 72(1) should be similarly amended, and Section 73(1) should as a consequence be amended to remove the requirement for budgets to be considered at the annual meeting.

Section 77 is written very broadly to the point of possibly obliging a CPA member to accept items from non-members and to accept items which are not drawn on itself.

Recommendation 16: Section 77 should be amended to read: "every member may present payment items and shall accept and arrange for settlement, in accordance with the by-laws and the rules of payment items drawn on or issued by itself or drawn on a member for which it acts as a clearing member."

Recommendation 17: The Act should specifically empower the Board to call meetings of members other than the annual meeting.

Recommendation 18: The Act should provide for the removal and replacement of a Director by the class from which that Director was elected, if in the opinion of such class the Director is no longer representative or has become incapacitated.

Recommendation 19: The Act should empower the Directors representing a particular class or classes to call for vote of the members (weighted appropriately) on any issue before the Board.

Recommendation 20: The act should provide for the board to advise the Minister on membership criteria when the entitlement to be a member is subject to the Minister being satisfied on certain conditions.

OCTOBER, 1978

APPENDIX "FTEA-8"

TYPE AND NUMBER OF FINANCIAL ENTITIES AFFILIATED WITH FOREIGN BANKING OR FINANCIAL INSTITUTIONS

(as of March 1978)

	Representative Offices	Trust Companies	Financial Companies	Leasing and Factoring Companies	Miscellaneous	Total
U.S.	10	5	41	23	18	97
U.K.	4	—	11	—	4	19
West Germany	3	—	1	—	4	8
France	1	—	2	1	4	8
Switzerland	3	—	3	—	4	10
Netherlands	—	—	1	—	—	1
Italy	3	1	1	—	1	6
Portugal	2	—	—	—	—	2
Spain	1	—	1	-	—	2
Greece	1	1	1	—	—	3
Yugoslavia	2	—	—	—	—	2
Israel	3	—	1	—	—	4
Brazil	2	—	1	—	—	3
Uruguay	1	—	—	—	—	1
Japan	9	—	—	1	3	13
S. Korea	1	—	—	—	—	1
Hong Kong	1	—	2	—	—	3
India	1	—	—	—	—	1
Mixed	—	1	—	—	—	1
Total	48	8	66	25	38	185

APPENDICE «FTEA-7»

Mémoire

de

l'Association des banquiers canadiens

sur le Bill C-57

Loi remaniant les banques et la Loi sur les banques, 1978

présenté au

Comité permanent des Finances, du Commerce

et des Affaires Economiques

Octobre 1978

Mémoire de l'Association des banquiers canadiens au Comité permanent des Finances, du Commerce et des Affaires Economiques sur le Bill C-57

SOMMAIRE

LA LOI SUR LES BANQUES

Généralités

Nous sommes d'accord avec l'objectif énoncé dans ce Bill - c'est-à-dire stimuler la concurrence au sein des institutions financières assurant des services bancaires.

Nous tenons toutefois à souligner que la concurrence est déjà très serrée et que le Bill a manqué une occasion de définir les opérations bancaires de façon à mettre tous les concurrents de ce secteur sur un pied d'égalité.

Particularités

1. Réserves - la réduction de la réserve exigée est accueillie favorablement bien que la période de mise en phase soit trop longue; la nouvelle réserve proposée pour les dépôts des devises étrangères utilisés sur une base domestique n'est guère utile, est très complexe et fera en sorte que les banques canadiennes seront dans la presque impossibilité de faire concurrence aux banques étrangères dans ce domaine.

2. Opérations bancaires étrangères - les nouvelles clauses établiront de nouvelles lignes de conduite qui régiront les activités des banques étrangères au Canada. Nous aimerions être assurés davantage des conditions de réciprocité et des moyens de contrôle de croissance représentés actuellement par le Bill au moyen de ces clauses complexes.

3. Entrée dans le marché bancaire - nous considérons fort louables les nouvelles clauses qui permettront à un nombre plus grand d'institutions de devenir des banques et à plus de banques de démarrer. Nous continuons d'encourager une certaine forme de révision publique des demandes mais cependant nous ne sommes pas convaincus que la possession d'actions des banques par le gouvernement soit souhaitable.

4. Pouvoirs de la banque

   Traitement des données - nous ne croyons pas qu'il soit utile de priver nos clients des services que les banques peuvent offrir et offrent actuellement et nous recommandons vivement que les restrictions soient moins rigoureuses.

Crédit-bail et affacturage - nous accueillons favorablement ces nouveaux pouvoirs, car ils servent les intérêts de nos clients.

Plans d'épargne - les banques devraient avoir la permission d'agir en tant qu'intermédiaire pour tous les régimes d'épargne présents et futurs offerts aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Hypothèques-logements - nous accueillons favorablement la suppression de la limite sur le montant des hypothèques-logements conventionnelles pouvant être accordées par une banque.

Transactions - dans l'ensemble, la Loi clarifiera la position des banques en ce qui a trait aux transactions d'actions, le changement majeur ayant trait à la restriction qui leur est imposés en tant que souscripteurs au gouvernement.

Filiales - au lieu des propositions complexes faites dans la présent Bill, nous recommandons instamment que l'on accorde à la banque le droit de posséder à 100% toute société canadienne établie par elle pour assurer les services qu'elle-même est en mesure d'assurer et un maximum de 10% des actions de toute autre société canadienne.

Capitaux à risques - la nouvelle caractéristique selon laquelle une filiale peut offrir des capitaux à risques est bienvenue, bien que nous soyons en faveur d'une participation conjointe pour ce genre de compagnie plutôt que d'une propriété obligatoire à 100%, tel qu'exigé dans le Bill.

5. Conseil d'administration - les nouvelles propositions éliminant une liste exhaustive de personnes des Conseils d'administration et empêchant les administrateurs des banques de devenir des membres d'administration et d'autres compagnies et limitant leur représentation au sein de leurs propres Conseils sont trop restrictives. Nous proposons que les dirigeants des banques soient habilités à accepter de siéger au Conseil des autres sociétés, avec le consentement de leurs propres administrateurs et qu'une plus grande latitude soit accordée relativement aux nominations au sein de leurs propres Conseils. Nous trouvons également que les pratiques empruntées à la Loi sur les corporations commerciales du Canada sont plus restrictives une fois incorporées à la Loi sur les banques.

6. Etats financiers et rapports - de façon générale, nous estimons que ces propositions sont souhaitables mais nous demandons une période de préparation plus grande que celle stipulée dans le Bill. Les problèmes transitionnels créeront également des conditions particulières.

7. Pouvoirs conférés aux compagnies de par leur charte

Capitalisation bancaire - nous demandons le droit d'émettre des actions sans valeur nominale; nous demandons également que le pouvoir d'émettre des réglementations et des directives, ne serve pas à établir une réglementation rigide et restrictive.

Options d'actions - toutes les banques devraient avoir la permission d'émettre des options d'actions.

Prêts aux employés - les clauses ont été améliorées mais nous suggérons certains allégements supplémentaires.

Fonds bancaires de pension - les banques devraient avoir la permission d'investir leurs fonds de pension dans leurs propres actions, comme le font d'autres sociétés canadiennes.

"Expéditions de pêche" - nous demandons que le droit d'accès aux données bancaires concernant les clients soit refusé, sauf à la suite d'une ordonnance de la Cour ou autre autorité compétente.

Réglementations et pouvoirs discrétionnaires - nous nous objectons aux exemples au nombre de 80, au moins, assurant des pouvoirs relatifs à des réglementations ou des décisions discrétionnaires. Une plus grande partie de ces cas devrait faire l'objet de clauses statutaires; on devrait également exiger la publication préalable des réglementations et une possibilité de consultation avant la promulgation.

8. Durée de la Loi - la période d'activité autorisée des banques ne devrait pas être limitée à dix ans, étant donné que ceci est mal compris par les clients étrangers et les actionnaires.

Loi de l'Association canadienne des paiements

Comme les banques ont une expérience longue de près d'un siècle, du système actuel des paiements, elles souhaitent que l'adoption de nouvelles mesures s'effectue sans difficultés et que ces mesures soient toutes aussi efficaces. Les rudiments de ce nouveau système sont strictement des procédures relatives au traitement des millions de chèques manipulés chaque jour et à la fonction de règlement reposant sur la solvabilité quotidienne des institutions impliquées. Les propositions ont trait à ces deux aspects des nouvelles dispositions.

Les procédés soigneusement mis au point par les banques devraient être adoptés par l'Association, au départ, et modifiés avec prudence. Diverses mesures de soutien doivent être créées pour s'assurer de la responsabilité financière et la liquidité des institutions compensant les chèques. La représentation au Conseil de l'Association doit être proportionnelle au volume des activités dont peut répondre chaque élément de l'Association.

Ces recommandations et plusieurs autres propositions plus détaillées sont décrites dans le mémoire et le document en annexe.

Loi de la Banque du Canada - nous n'avons aucun commentaire à faire à ce sujet à l'heure actuelle.

L'Association est heureuse d'avoir l'occasion d'exprimer ses opinions au Comité sur le Bill C-57. Nos commentaires se rapportent à la Loi sur les banques et à la Loi instituant l'Association canadienne des paiements, qui, ensemble, établissent les réglementations principales devant régir notre secteur des affaires au cours de la prochaine décennie et qui, par conséquent, ont une importance vitale à nos yeux.

Nous avons étudié en détail ce Bill complexe depuis qu'il a été déposé en mai et le présent mémoire a pour but de mettre en relief les principaux problèmes qu'il présente, à notre avis. Ce mémoire fait partie d'une série de présentations portant sur l'ensemble du sujet de cette révision de loi, ayant toutes été rendues publiques. Si le Comité désire obtenir cette documentation également, nous nous ferons un plaisir de la lui procurer.

Au moment où ce mémoire a été préparé, aucune des réglementations découlant du projet de loi n'était disponible. Plutôt que de rédiger à nouveau les sections du mémoire concernées, nous avons choisi de préparer une analyse complémentaire qui est également soumise au Comité.

ÉVALUATION GÉNÉRALE

Bien qu'on ait omis, dans le Bill, de prendre en main certaines questions d'importance fondamentale, nous sommes impressionnés par la forme constructive et positive de ses propositions. Dans les législations concernant les banques, on est toujours tenté d'exagérer les réglementations. Des restrictions trop rigides ne peuvent contribuer qu'à freiner le développement de tout l'appareil financier, au détriment de l'économie. Le Bill, en général, entend se fier aux effets de la libre concurrence pour créer un système financier efficace qui servira les intérêts du public, même si, comme nous le démontrons, ces ordonnances atteignent, dans plusieurs cas particuliers, un niveau sans précédent.

Bien que nous encouragions cet effort visant à stimuler la concurrence, nous émettons des mises en garde sur deux points particuliers - d'abord - la concurrence qui existe dans le système financier à l'heure actuelle est beaucoup plus forte que celle qui existe généralement et en second lieu, s'il doit exister des règles auxquelles doivent se soumettre les concurrents, ces règles devraient s'appliquer à tous, de la même façon.

Concurrence

Il est évident qu'il existe une très forte concurrence au sein des services bancaires. Le public canadien peut, au choix, s'adresser à des banques, des sociétés de fiducie, des sociétés de prêts hypothécaires, des caisses d'épargne, caisses populaires, organismes gouvernementaux, banques étrangères et une variété d'autres institutions. Sur presque 13,000 établissements régis par des entreprises recevant des dépôts, au Canada, plus de 43% sont des bureaux non bancaires.

Au nombre de ces organismes, l'élément non bancaire s'est approprié un tiers des dépôts en dollars canadiens, la part des banques à cet égard ayant diminué au cours de chacune des trois dernières années. Ces institutions non bancaires ont connu des rythmes de croissance très rapides, en particulier au niveau des caisses d'épargne et des caisses populaires. Comparativement à l'augmentation des dépôts dans les banques à charte qui a été de l'ordre de 15% au cours des deux dernières années, comme l'ont indiqué des données comparatives, publiées récemment (sommaire mensuel, Banque du Canada, pour le 31 décembre), les dépôts des caisses d'épargne et des caisses populaires se sont accrus de 25% en 1976 par rapport à l'année précédente et de presque 27% en 1977.

Il se dégage donc de tout ceci que les forces concurrentielles opposées par tous les éléments du système financier sont très actives et très dynamiques.

Le rôle que les banques ont joué en regard des changements dramatiques de la dernière décennie a été crucial. A la lumière de ces changements, il est évident que le Parlement a été prévoyant lorsqu'il approuva les révisions majeures apportées à la Loi sur les banques en 1977. L'annulation du plafonnement des intérêts, l'extension des pouvoirs de prêts hypothécaires par les banques et la réduction des réserves d'encaisse ont stimulé de nouvelles sources concurrentielles, très puissantes. Le résultat a été une sérieuse réduction du coût relatif d'emprunt pour les particuliers, au niveau du logement et des besoins personnels. Des centaines de millions de dollars ont été épargnés au nom des Canadiens par ces seuls changements. Comme conséquence à cette concurrence agressive au niveau des prix et des services, les banques, à l'heure actuelle, sont responsables de 60% des prêts personnels à recevoir et de 32% des prêts hypothécaires.

La concurrence et les innovations ne se sont pas fait sentir qu'au niveau des prêts. La gamme des services financiers maintenant offerts est beaucoup plus exhaustive si on la compare aux services offerts il y a dix ans. Une grande variété de mécanismes de dépôts et de plans d'épargne sont maintenant disponibles et font l'objet d'une promotion active. Les horaires des banques sont maintenant plus souples et plus étendus. La nouvelle technologie informatique,

adoptée maintenant sur une vaste échelle, a révolutionné les procédés et méthodes bancaires. Les cartes de crédit et des mesures comparables automatisant davantage les services financiers ont été adoptées parallèlement à leur acceptation par le public.

Cette image, projetée par une concurrence énergique et innovatrice au sein d'une variété d'entreprises, n'est pas en accord avec le mythe d'une industrie bancaire monopolisée par les banques à charte, un mythe qui fut en fait détruit par les données présentées dans le propre Livre blanc du gouvernement. De plus, il ne tient aucun compte de l'augmentation probable de la concurrence, une fois que le Bill C-57 sera devenu Loi. Il existe une réelle possibilité qu'un certain nombre de sociétés de fiducie deviennent des banques à charte et que des banques étrangères établissent des filiales au Canada. Ceci ne contribuera qu'à mousser davantage la concurrence déjà très forte.

Traitement égal

Le second point que nous voulons soulever est qu'il importe de traiter également tous les concurrents. Il est évident qu'il n'est pas possible d'arriver à une égalité complète, dans les moindres détails mais il est des différences que l'on pourrait corriger. Certains concurrents des banques, telles que les caisses d'épargne et les caisses populaires, jouissent d'avantages fiscaux. Le fait que les banques doivent maintenir des réserves ne portant aucun intérêt à la Banque du Canada constitue un autre préjudice plus général causé aux banques par rapport à tous leurs concurrents. Pour les banques, ces réserves sont

gelées et stériles et n'on aucun autre rôle à jouer que celui d'instruments d'une politique monétaire. Nous ne nions pas leur importance à cet égard, mais nous contestons leur prolongation au niveau où elles se situent actuellement. La réduction proposée par le Bill C-57 est par conséquent rassurante. Nous allons en traiter ultérieurement.

Cette réserve exigée ne constitue en fait que l'aspect le plus évident d'un argument plus fondamental que nous avons avancé. Il est clair que le gouvernement fédéral a perdu par défaut les pouvoirs exclusifs sur les opérations bancaires qui lui avaient été conférés par la Constitution. Les institutions se conformant à tous les critères des opérations bancaires sont en plein épanouissement au Canada en ce moment et croissent à un rythme très rapide. Il s'agit primordialement d'institutions incorporées au niveau provincial. Nous sommes donc témoins de la montée d'un système bancaire parallèle, au Canada.

Ceci nous préoccupe sérieusement, pour diverses raisons. Nous ne voyons aucune justification économique à cette distinction entre les banques à charte et les autres types d'institutions bancaires, particulièrement en ce qui concerne les réserves gardées à la Banque du Canada. Nous prévoyons également que la Banque du Canada en viendra, à long terme, à exercer moins d'influence sur l'économie, étant donné qu'une partie sans cesse croissante du système bancaire ne sera pas touchée par les retombées directes de ses actions. Ces mêmes considérations se sont dégagées, récemment, alors que le Congrès américain s'est penché sur les mesures à prendre pour éviter que ne soit réduite davantage l'influence du Federal Reserve Board, aux États-Unis.

Nous avons également de la difficulté à comprendre l'hésitation du gouvernement national à mettre en pratique les pouvoirs bien définis et exclusifs sur les opérations bancaires qui ont été conférés au Parlement en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. L'Article 91 (15) de cette Loi indique que "le pouvoir législatif exclusif du Parlement du Canada s'étend à ... aux opérations bancaires, à l'incorporation des banques et à l'émission de papier-monnaie." Nous nous trouvons fréquemment dans une situation totalement insatisfaisante lorsque nous faisons l'objet des revendications de juridictions fédérales et provinciales alors que la position constitutionnelle est très claire.

Nous regrettons que la proposition initiale du Livre blanc concernant l'Association canadienne des paiements, qui ne constituait qu'une revendication voilée des pouvoirs fédéraux, ait été tamisée dans le Bill C-57 à un tel point que même cet élément en a été soustrait. Le fait que la participation doive maintenant être volontaire et qu'elle n'implique pas le besoin de maintenir des réserves à la Banque du Canada signifie qu'on a raté une occasion vitale d'homologuer les pouvoirs fédéraux. Ceci est d'autant plus dommage qu'une autre décennie devra probablement s'écouler avant qu'une autre chance se présente.

Les commentaires qui suivent ont trait aux secteurs principaux du Bill qui nous touchent de près mais ont été préparés sans l'avantage d'une connaissance approfondie des réglementations qui seront émises en vertu de plusieurs clauses importantes. Dans plusieurs cas, elles sont essentielles à la compréhension de l'intention et, à nouveau, nous demandons instamment qu'elles soient rendues publiques le plus tôt possible.

RÉSERVES

La tendance en faveur de réserves d'encaisse moins élevées est bienvenue. Nous avons invariablement prétendu, dans la présente révision et dans les révisions précédentes, que les dépôts ne portant aucun intérêt que nous sommes obligés de maintenir à la Banque du Canada représentent un fardeau inutile pour les banques à charte et par conséquent, pour nos clients. A son niveau actuel, la réserve dépasse ce qui est exigé à des fins de contrôle monétaire et pourrait facilement être réduite plus que ne le propose le Bill. Pouvoir se libérer de ce fardeau permettrait aux banques de transférer les épargnes à leurs emprunteurs, déposants et actionnaires. De plus, comme nous l'avons dit, abaisser le niveau de la réserve engendrerait une concurrence plus égale et plus équitable avec les quasi-banques qui ne sont pas obligées de mettre des fonds en réserve, de cette manière non productive. Un degré encore plus grand d'équité aurait été réalisé si l'on avait accepté la proposition que nous avons fréquemment soumise, selon laquelle des intérêts devraient être versés sur ces réserves. Cela se fait en Australie et le Congrès américain a été saisi d'une telle proposition, appuyée par le Federal Reserve Board. Nous avons également demandé, dans des mémoires antérieurs, que la réserve secondaire exigée soit annulée et nous suggérons que cette proposition soit également étudiée plus à fond.

Au nombre des propositions précises avancées par le Bill C-57, notre principale objection a trait à la nouvelle réserve de 3% sur les dépôts des devises étrangères utilisées sur une base domestique. Il nous est très difficile de comprendre le but de cette clause. Aucune explication officielle n'a été donnée dans le Livre blanc, le Bill ou les remarques du Ministre.

Nous avons dû présumer que l'on craignait ainsi que l'absence d'une telle réserve porterait les banques canadiennes à devenir trop subordonnées aux ressources de devises étrangères, crainte qui, d'après nous, est sans fondement.

Nous avons laissé entendre au Ministère que cette proposition va à l'encontre de l'esprit général de la révision qui, d'après nous, encourage une concurrence encore plus forte dans les marchés financiers canadiens. Les banques non résidentes ont le droit de consentir des prêts au Canada, sans que cette réserve ne soit exigée pour ces fonds et rien, dans le Bill C-57, n'empêchera la continuation de cette pratique. Pour les banques canadiennes, toutefois, le Bill impose une restriction sous la forme de la nouvelle réserve de 3% qui sera sérieusement préjudiciable à l'exercice de leurs forces concurrentielles.

L'inhibition qui empêchera présumément les banques étrangères de consentir des prêts ici réside dans l'imposition d'une retenue d'impôts sur les intérêts courus sur de tels prêts. Il ne s'agit pas en fait d'un véritable obstacle. Dans plusieurs mécanismes de prêts, aucune retenue d'impôts n'est imposée et de plus, dans la plupart des pays concernés, ces impôts peuvent habituellement être neutralisés par d'autres responsabilités fiscales, de façon à ce que cela ne constitue pas un effet préventif efficace. Par contraste, la nouvelle réserve constituera un obstacle très puissant pour les banques canadiennes. La concurrence est extrêmement serrée dans ce genre de prêts et des différences de marge de 1/16, 1/8 ou 1/4 d'un pour cent sont cruciales. Ce qu'il en coûte pour maintenir une réserve de 3% est grosso modo égal à 1/4%, au niveau courant des taux d'intérêts. C'est pourquoi cette réserve pourrait facilement empêcher les banques canadiennes de poursuivre une ligne d'activités qui leur a été

bénéfique, à elles ainsi qu'à leurs clients, tout en facilitant la tâche aux banques étrangères désireuses de prendre la suite des affaires.

Il semble également anormal que le Canada propose d'introduire cette forme de réserve au moment même où les Etats-Unis retirent une mesure comparable. Des clauses, aux Etats-Unis, ayant des effets similaires ont été récemment abolies complètement.

Une autre difficulté relative à cette proposition est qu'elle aura un effet très inégal parmi les banques, dépendant de l'envergure de leurs transactions respectives de devises étrangères. Les banques ainsi concernées s'opposeront à des changements immédiats visant à réduire ces réserves, en vertu du Bill, ou du moins à les rendre minimes.

Un autre point que nous voudrions soulever a trait à l'à-propos des divers changements proposés. Plusieurs de ces changements seront mis en application au moment où la Loi entrera en vigueur. Ces changements comprennent le taux réduit sur les $500 premiers millions et la nouvelle réserve de 3% dont nous venons de parler. L'absence des dépôts ayant un terme d'un an et plus, provenant de cette réserve exigée à partir de la date d'entrée en vigueur est particulièrement importante pour les banques. A cause de l'envergure de leurs prêts hypothécaires, il serait souhaitable qu'elles puissent attirer des dépôts à plus long terme et ce soulagement fera en sorte qu'il leur sera possible d'offrir des taux plus concurrentiels de rendement.

En ce qui concerne les réductions dans le ratio de la réserve, la période de "mise en phase" est, à notre avis, beaucoup trop longue.

Les réductions principales ne commencent à prendre effet qu'un an après la mise en vigueur de la Loi et il faut ensuite quatre années supplémentaires avant qu'elles ne soient tout à fait effectives. Bref, tous les changements n'entreront pas en vigueur avant le début de la sixième année qui suivra l'adoption de la Loi (Article 204). Dans la révision de 1967, les changements primordiaux, dont certains étaient plus importants que ceux qui sont proposés actuellement (par exemple, la suppression d'un plafonnement d'intérêts et les réductions substantielles de la réserve exigée), aient pris effet quelques mois après. Nous sommes convaincus que la période transitoire, cette fois, pourrait être réduite à un délai beaucoup moindre que celui assuré par le Bill.

OPÉRATIONS BANCAIRES ÉTRANGÈRES

Bien que les opinions varient parmi les banques concernant le traitement des opérations bancaires étrangères au Canada, nous accueillons des réglementations longtemps attendues au sujet de leurs rôles; ces réglementations constitueront un élément primordial dans le système financier canadien. Les jalons ont maintenant été posés et serviront de points de repère pour l'avenir, points de repère qui seront compatibles avec la législation concernant les opérations bancaires en général.

Au nombre des commentaires que nous avons à faire au sujet des propositions du Bill, nous estimons que nous devons nous opposer à la manière complexe dont ce sujet important a été structuré. Les clauses qui s'y rapportent apparaissent d'un bout à l'autre de ce Bill, long et compliqué et, même après une recherche très poussée, nous ne sommes

certains qu'elles aient toutes été identifiées. Il y a au moins dix-sept articles portant sur les banques de l'annexe B, s'appliquant tous aux filiales des banques étrangères et, de plus, il y a d'autres clauses spéciales se rapportant uniquement à cette catégorie. On contribuerait grandement à la clarté du texte, si cette section du Bill était remaniée et il est certain qu'un index de toutes les clauses constituerait une condition minimum.

Réciprocité

On devra prévoir des négociations, au moment de la mise sur pied d'un régime efficace de réciprocité avec les autres pays, mais la nature générale des conditions qui régiront un tel régime devra être explicitée avec plus de détails qu'elle ne l'est dans le Bill (Article 8 (d)). Il est particulièrement important qu'un mécanisme soit établi afin d'assurer (a) qu'une contribution significative soit rendue possible au Canada et (b) qu'une réciprocité significative soit obtenue de la part des autres pays. On devrait également mettre sur pied une certaine procédure afin de s'assurer que les conditions du régime de réciprocité n'ont pas été altérées dans l'autre pays, à la suite de l'entrée d'une banque étrangère au Canada et on devrait conférer au Ministre le pouvoir de prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'un changement, nuisible aux banques canadiennes, est survenu.

Restrictions à la croissance

Il est regrettable que même les règles de principe très générales, avancées dans le Livre blanc, concernant le développement des banques étrangères au Canada soient encore plus vagues et plus indéfinies dans

le Bill. Les conditions principales régissant la croissance des filiales des banques étrangères au Canada doivent être presque entièrement imposées par le Gouverneur en conseil ou le Ministre des finances. Ces règles comprennent des sujets cruciaux, comme la permission d'augmenter le capital (Article 22 (1) (b)) et la permission d'ouvrir des succursales supplémentaires en sus de la succursale initiale (Article 172 (2)).

Le Livre blanc a proposé des restrictions au "total des transactions des banques étrangères devant s'établir à 15 pour cent du total du crédit commercial au Canada". Cet objectif doit être atteint dans le Bill, grâce à des restrictions au montant global de l'actif des filiales de banques étrangères, à un maximum de 20 fois leur capital, ce capital devant, en retour, être assujetti au contrôle du Ministre des finances. C'est grâce à ce mécanisme que le Ministre doit assurer que le montant global de l'actif de toutes les filiales de banques étrangères ne dépasse pas 15 pour cent du total du crédit commercial et industriel au Canada. Il est également stipulé qu'aucune nouvelle filiale de banque étrangère ne doit être établie lorsque ce contingent a été atteint (Article 294 (5)).

Le caractère subtil que revêtent certaines de ces clauses importantes constitue un élément perturbateur et on ne peut qu'exprimer le désir d'en arriver à une méthode de gestion pratique et efficace, particulièrement si l'on considère que la précarité de leur fonctionnement sera un facteur négatif dans l'établissement d'un régime de réciprocité.

Il est un secteur précis à l'intérieur duquel nous proposons au moins un changement essentiel. La définition de "succursale", aux fins de l'Article 172 (2), doit impliquer de façon implicite toute l'entreprise de services, comme par exemple les caisses autonomes automatisées, à partir desquelles des transactions bancaires peuvent être menées. Autrement, ces restrictions concernant les succursales n'auront aucune signification.

Degré de propriété étrangère

Nous endossons la philosophie selon laquelle on permettra aux banques étrangères de se "canadianiser". Tel que nous le concevons, bien qu'une filiale de banque étrangère doit être en propriété exclusive, au départ, elle pourra ensuite émettre des actions au Canada jusqu'à concurrence de 40% du total de ses actions, avec la permission du Gouverneur en conseil (Article 110 (10)). De plus, elle peut, avec la permission nécessaire, réduire sa participation étrangère à 25%, aucune participation étrangère individuelle ne devant dépasser 10%, ce qui constitue la réglementation de la présente législation (110 (11)).

Etablissements non bancaires membres d'un groupe bancaire étranger

Le traitement proposé des filiales autres que celles des groupes bancaires étrangers constitue sûrement l'un des aspects les plus complexes de tout ce secteur des groupes bancaires étrangers. Etant donné qu'il s'agit là d'une autre façon d'établir une filiale au Canada, le succès, en ce qui a trait aux clauses principales, sera largement tributaire de l'efficacité de l'approche adoptée. Il est évident que le but majeur de ces restrictions est d'encourager l'établissement d'une filiale et, à cette fin, on accorde beaucoup d'importance au refus du droit de garantie par le groupe bancaire étranger. Un aspect de ces pertinents articles fait appel à des commentaires. Comparativement à certaines des clauses transitoires qui s'appliqueront aux changements touchant les

banques canadiennes, les clauses similaires, ici, semblent très généreuses. Par exemple, un établissement membre d'un groupe bancaire étranger responsable de transactions bancaires, pourrait continuer d'agir de la sorte pendant au moins deux ans et, à la discrétion du Ministre, jusqu'à concurrence de 10 ans, après l'adoption de la Loi (Article 296 (3)). Comme nous le verrons ultérieurement, les clauses transitoires concernant le règlement de certaines activités domestiques des banques à charte sont beaucoup plus restrictives.

Entrée dans le marché bancaire

Nous estimons que les changements proposés sont compatibles avec le thème de la concurrence dans le secteur financier et nous les approuvons pour cette raison. Notre préoccupation principale est d'assurer que l'intérêt public soit protégé par le maintien de normes, à la fois progressives et prudentes. Les mesures actuelles sont plutôt complexes et peuvent être examinées, d'abord, par l'analyse des clauses générales qui s'appliquent aux nouvelles banques, puis, celles des règles qui régissent la transformation des institutions existantes.

Nouvelles banques

Nous avons préalablement accepté le concept d'incorporation au moyen de lettres patentes délivrées par le Gouverneur en conseil, bien que nous soyons d'avis qu'il serait valable de tenir des audiences publiques auxquelles ne seraient pas rattachés les retards inhérents aux procédures antérieures. Transférer au Ministre plutôt qu'au Gouverneur en conseil le droit de délivrer des lettres patentes est une proposition qui ajoute du poids à cette opinion. Il est révélateur de constater que le Comité des finances du Sénat partageait cette préoccupation au

sujet des séances publiques des requêtes et cherchait à déterminer si cette fonction pourrait incomber à l'Inspecteur général. Nous ne sommes pas certains que cette personne, vu ses nombreuses occupations, ait le temps de s'occuper de cette tâche, non plus que nous soyons d'avis que cette dernière soit compatible avec ses autres fonctions, mais nous continuons d'appuyer le principe d'une révision publique, sous quelque forme que ce soit.

Nous nous sommes objectés à la proposition visant à permettre au gouvernement d'acquérir les actions dans les banques, à plusieurs occasions et nous devons affirmer à nouveau que nous nous inscrivons en faux contre cette proposition, en tant que principe général. Nous avons énuméré nos préoccupations publiquement et il n'y a pas lieu de les répéter ici. Nous ajouterons, toutefois, que nos réserves ont été entièrement appuyées lors d'une étude indépendante parue récemment (Benson, J.N. Provincial Government Banks - Fraser Institute, février 1978).

Transformation des institutions actuelles (Dixième partie)

Les principaux effets de cette nouvelle partie (X) du Bill sont de conférer au Ministre, après une demande, "à sa discrétion et avec l'autorisation du Gouverneur en conseil", le droit de transformer une institution financière en banque ou de fusionner des banques ou autres institutions financières ou encore de fusionner des institutions financières et de les transformer en banques (248 (1) & (2)). Il s'agit là de pouvoirs extrêmement vastes

impliquant des institutions qui ont peut-être à leur actif des milliards de dollars. C'est pourquoi il est rassurant de constater que la décision du Ministre doit être approuvée par le Gouverneur en conseil. Les conditions relatives à la préparation d'une demande et les modalités en vertu desquelles l'entité fonctionnera lorsque la transformation ou le fusionnement aura été complété sont expliquées en détail.

Le centre d'intérêt principal, aux yeux des banques, est le délai qui sera accordé aux institutions non bancaires pour leur permettre de s'adonner à leurs fonctions antérieures (par exemple, des activités fiduciaires) suite à une transformation ou un fusionnement. La règle générale semble être la suivante: les pouvoirs supplémentaires en sus de ceux dont jouit une banque doivent être résiliés en moins de 30 jours, mais en fait, certains droits, tels que ceux qui consistent à posséder des éléments d'actif prohibés à une banque, peuvent être accordés pendant deux ans et cette période pourrait être prorogée par le Gouverneur en conseil jusqu'à concurrence de dix ans, après le début des opérations de l'entreprise en tant que banque (261 (2)).

Il est difficile d'établir quelle période serait suffisante à cet égard. Une période de dix ans peut être acceptable dans certaines circonstances et excessive dans d'autres. Nous tenons à nouveau à ajouter, toutefois, que les problèmes de transition d'autres entreprises sont traités de façon beaucoup plus raisonnable selon les modalités du Bill C-57 que ceux des banques.

POUVOIRS DE LA BANQUE

La cinquième partie du Bill confirme sans changement significatif les différentes propositions du Livre blanc. Certaines de ces propositions étaient des extensions des pouvoirs de la banque, tandis que d'autres étaient des restrictions. Cette partie du Bill constitue une grande amélioration, au niveau de la rédaction, par rapport à la Loi actuelle, puisqu'elle détermine de façon précise les pouvoirs conférés aux banques, avec plus d'acuité et d'exactitude.

Voici les brefs commentaires que nous aimerions faire à ce sujet.

Traitement des données

Nous avons avancé, au cours d'exposés antérieurs, que les banques ont traditionnellement assuré à leurs clients des services comprenant la préparation des données et que la technologie la plus récente a toujours été appliquée à cette fin. Aujourd'hui, l'ordinateur tient ce rôle et son utilisation constitue simplement la dernière phase d'une évolution historique. Nous avons donc protesté vivement contre les restrictions imposées, maintenant, aux banques dans ce domaine. Toute l'ampleur de ces restrictions ne sera pas connue avant que nous n'ayons étudié les règlements formulés en vertu du Bill (Article 172 (1) (k)). Toutefois, nous croyons fermement que, de priver les banques du droit de fournir les services d'informatique habituellement rattachés aux besoins financiers de leurs clients, nous semble constituer une réglementation excessive. Ces réglementations auront des répercussions particulièrement sur les petites entreprises, à l'extérieur des grands centres. Nous sommes d'avis que cette proposition est non fondée, en ce qui a trait à l'intérêt public et nous recommandons instamment d'accorder plus de latitude aux banques.

Crédit-bail et affacturage

Nous sommes heureux d'apprendre que les pouvoirs bancaires englo-beront dorénavant l'affacturage et le crédit-bail, mais nous ne ferons des commentaires détaillés à ce sujet que lorsque nous aurons eu l'occasion d'étudier les réglementations concernant le crédit-bail.

Plans d'épargne supplémentaires

Les pouvoirs de gérer certains régimes d'épargne admissibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu sont expliqués à l'Article 172 (1) (m) et (n). Depuis que le Bill C-57 a été rédigé, de nouveaux régimes ont été créés qui ne sont pas couverts par le Bill. C'est pourquoi nous recommandons que cet Article soit rédigé en fonction non seulement des régimes déjà existants mais de tout régime pouvant être ajouté à l'avenir aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Hypothèques-logements

Il est proposé d'annuler la clause précédente qui limitait le montant des hypothèques-logements conventionnelles à 10% des débentures et du passif-dépôt canadiens. Ceci a été considéré par d'autres prêteurs hypothécaires comme une concession majeure aux banques. De fait, aucune banque d'envergure n'a été limitée par cette restriction, particulière-ment parce que les hypothèques de la Loi nationale sur l'habitation ne sont pas incluses et son effet principal a été de restreindre les nouvelles banques de peu d'envergure au cours des années initiales. Nous sommes en faveur de la suppression de cette limite, dans l'intérêt de ces banques plus petites, et également pour permettre à toutes les banques de répondre, si nécessaire, à un besoin d'investissements accrus dans le logement.

Transactions

Les clauses relatives aux "transactions d'actions" (Division C) ont pour principal effet de restreindre les activités de souscription des banques, au gouvernement et à des titres semblables. Elles servent également à préciser que la banque peut agir en tant qu'acheteur ou vendeur d'actions, soit en qualité de commettant, pour son propre compte, ou en tant que mandataire, au nom de ses clients, pourvu que la vente soit effectuée par l'intermédiaire d'un agent, sauf dans les cas où la banque transige pour son propre portefeuille. Il est également établi que les banques peuvent mener des transactions relatives à des actions déjà émises. Nous espérons que ces conditions ne nous interdiront pas d'assurer des services, dont certains sont offerts depuis très longtemps, aux investisseurs particuliers et aux institutions.

A cause de leur importance pour l'économie, nous demandons au Comité d'examiner un problème que nous entrevoyons, au niveau des prêts de consortium. Ces prêts ont été exempts des interdictions relatives aux souscriptions, mais dans des termes qui, à notre avis, sont inadéquats car ils sont trop limitatifs et ne reflètent pas les pratiques courantes (189 (8)). Cette exemption exige que "le titre de créance principale", dans un prêt de consortium, soit de ceux qui "ne se négocient habituellement pas sur les marchés canadiens de valeurs mobilières". Dans certains cas, dans les prêts de consortium, le titre de créance peut être une débenture de revenus, qui constitue un titre pouvant être négocié sur les marchés canadiens de valeurs mobilières. La même chose pourrait s'appliquer au terme "actions privilégiées". Le but de cette clause est évident, bien sûr, mais à notre avis, il a été appliqué de façon à empêcher les prêts de consortium. Nous espérons pouvoir suggérer une autre formulation moins restrictive de cette clause.

Investissements

La Division D de la cinquième partie contient des modifications très importantes pour les banques quant à leurs pouvoirs d'établir des filiales. Nous désirons présenter des commentaires assez détaillés à ce sujet.

FILIALES

Les pouvoirs d'établir des filiales ont toujours été limités, aux termes de la Loi sur les banques et seraient encore plus restrictifs en vertu du Bill. Cette approche est clairement basée sur une philosophie selon laquelle les banques ne devraient pas être en mesure de faire indirectement ce qu'elles sont dans l'impossibilité de faire directement.

Lors de la soumission initiale de notre mémoire au Ministre des finances, nous avons proposé que les banques soient autorisées à n'exercer, par l'intermédiaire de filiales en propriété exclusive ayant des fonctions régionales ou spécialisées, que les seuls pouvoirs qu'elles possédaient elles-mêmes. Ce droit présentait à nos yeux de véritables avantages, mais il ne nous est pas accordé dans le Bill. La philosophie servant de base à ce Bill semble être la suivante, à savoir que les banques doivent mener à bien toutes, ou presque toutes leurs activités dans le cadre d'une seule structure administrative. Cette approche ne présente à nos yeux aucun avantage; de fait, elle nous suggère plutôt de réels désavantages.

Ayant réexaminé notre propre position ainsi que les propositions relatives à ce Bill, notre solution de base concernant toute cette question peut être étalée très simplement. Nous estimons que la solution logique à la propriété des filiales devrait être la suivante.

1. Les filiales devant exercer un pouvoir détenu par la banque-mère - devraient posséder jusqu'à concurrence de 100% des actions votantes.

2. Toutes les autres compagnies canadiennes - la propriété ne devrait pas dépasser 10% des actions votantes.

Les implications de cette proposition peuvent être mieux comprises si on les compare à la Loi actuelle et aux propositions contenues dans le Bill C-57.

Loi actuelle - la règle principale, à l'heure actuelle, est que les banques ne peuvent posséder plus de 10% des actions votantes de toute autre société. Toutefois, on fait exception à cette règle lorsque l'investissement est de $5 millions ou moins: dans ce cas, la propriété peut aller jusqu'à 50%. Cette exception ne s'applique pas aux sociétés de prêts et de fiducie recevant des dépôts, pour lesquelles la limite est toujours de 10%.

Une modalité spéciale s'applique aux sociétés de services bancaires qui peuvent être des sociétés en propriété exclusive.

Bill C-57 - la règle générale, c'est-à-dire la limite de 10%, s'applique également dans le Bill et certains cas spéciaux font exception à la règle. La propriété peut être de 100% pour les sociétés de placements de fonds immobiliers et de services d'assurances de prêts hypothécaires; elle doit être de 100% pour les sociétés de prêts hypothécaires, les sociétés de capitaux à risques et les sociétés de services bancaires (sauf que, pour ces dernières, la propriété doit être partagée avec une autre banque). La clause spéciale relative à une propriété de 50% lorsque l'investissement ne dépasse pas les $5 millions, a été annulée.

Il est évident que, dans la Loi actuelle et le Bill C-57, la limitation de base est une propriété de 10%, exception faite des conditions énumérées. Nous ne nous opposons pas à cette politique, étant donné qu'il n'est pas dans les coutumes traditionnelles des banques canadiennes d'acquérir et de posséder en permanence une large part d'actions dans d'autres sociétés.

Nous nous objectons principalement toutefois à la nature des exceptions proposées aux termes du Bill. Nous demandons instamment que les principales exceptions soient conçues de façon à nous permettre d'exercer de n'importe quelle façon les pouvoirs qui nous sont conférés par la Loi. Nous ne voyons pas comment les pouvoirs bancaires, établis maintenant plus clairement qu'ils ne l'ont jamais été, aux termes du Bill, pourraient entrer en conflit de quelque façon que ce soit avec l'intérêt public s'ils sont exercés par l'intermédiaire d'une entreprise individuelle. Par contre, nous entrevoyons de réels avantages, pour les banques et pour le public, à établir des organisations séparées pouvant porter une attention spéciale aux besoins régionaux et aux fonctions qui requièrent des connaissances et compétences spéciales, comme l'affacturage et le crédit-bail.

De plus, nous n'estimons pas que ces entités individuelles doivent nécessairement être la propriété exclusive de la banque. Dans certains nouveaux secteurs d'activités - comme l'investissement de capitaux à risques - il y a des avantages distincts non seulement à partager les risques avec d'autres associés mais également à tirer parti de l'expérience et de l'expertise des autres. De plus, les 100% de propriété exigés pourraient entrer en conflit avec une règle fréquemment rencontrée, à savoir que les administrateurs doivent détenir des actions de qualification.

Le Bill, dans sa forme actuelle, pose à nos yeux d'autres problèmes sérieux. Il exige, par exemple, que tous les portefeuilles actuels de plus de 10%, qui ne peuvent faire partie des exceptions à la règle aux termes de la nouvelle Loi, soient cédés en-deçà de deux ans. Ceci pourrait nuire aux activités de plusieurs sociétés immobilières de capitaux à risques au Canada auxquelles sont associées les banques. La nouvelle exigence selon laquelle une banque (ou deux banques) possèdent toutes les actions d'une société de services bancaires aurait le même effet, étant donné que ce type de société a été utilisé avec des associés non bancaires aux fins de projets immobiliers conjoints dans des bâtiments occupés par une banque.

Finalement, nous protestons, comme nous l'avons fait précédemment, contre la période restrictive de deux ans accordée pour se départir des investissements détenus temporairement en excédent du pourcentage admis (10%). Nous ne sommes pas encore au courant des règles de dépossession qui s'appliqueront, s'il y a lieu, aux investissements détenus par les nouvelles sociétés de capitaux à risques. Toutefois, l'utilisation de ce mécanisme variera d'une banque à l'autre et d'un projet à l'autre et plusieurs investissements continueront d'être faits directement par la banque. Dans la plupart des situations, un investissement initial de 10% ou moins ne donnera pas de résultats efficaces. Un investissement plus important est actuellement requis et ce n'est qu'après un certain nombre d'années qu'il est possible de retirer un tel investissement sans que ne soient causés trop de dommages à l'entreprise concernée.

Le Bill stipule que les investissements temporaires peuvent atteindre jusqu'à 50% dans une société autre que de crédit et peuvent temporairement dépasser les 10% dans une autre société de crédit. Toutefois, même dans ces cas, la dépossession doit être effectuée en-deçà de deux ans à moins que le Ministre ne consente à une prorogation. L'effet "paternaliste" de l'Article 194 (b) peut protéger ces situations, mais la limite de deux ans est la seule chose dont on peut être certain.

Nous recommandons fortement l'adoption des propositions que nous avons faites en vertu desquelles une dépossession ne serait pas nécessaire dans plusieurs cas. Ces propositions, toutefois, ne seraient pas une solution à toutes les situations et il faudrait pouvoir compter sur une clause "paternaliste" pour couvrir les cas particuliers. A défaut de ceci, nous suggérons instamment que la période générale soit augmentée à cinq ans, une mesure qui serait plus compatible avec les règles plus restrictives de transition et de dépossession qui sont proposées pour les autres sociétés en vertu du Bill.

PETITES ENTREPRISES ET SOCIÉTÉS DE CAPITAUX À RISQUES

Une caractéristique de ce Bill est l'occasion accordée pour l'établissement d'une société de capitaux à risques en propriété exclusive. Nous avons traité d'une possibilité, en ce sens, suite à la publication de l'exposé du gouvernement sur "l'amélioration des conditions de participation au capital de la petite entreprise au Canada". On doit admettre qu'il s'agit là d'un aspect très complexe des investissements industriels et commerciaux, qui, à notre connaissance, n'a pas été résolu de façon tout à fait satisfaisante par aucun pays. Nous sommes prêts à explorer toutes les avenues qui semblent présenter une promesse. Comme nous l'avons mentionné, un aspect du Bill que nous aimerions voir changer à cet égard est la nécessité pour une filiale d'être en propriété exclusive à cette fin. Nous encouragerions plutôt le droit de se constituer en société avec d'autres afin de répartir les risques et de pouvoir compter sur une expérience et des compétences plus variées. De fait, dans l'exposé même du gouvernement,

on suggère que la propriété soit partagée par plus d'une institution.

Etant donné que le rôle des banques, dans le financement des petites entreprises, est un sujet qui ne cesse pas de présenter de l'intérêt, nous aimerions profiter de cette occasion pour attirer l'attention sur certains détails à ce sujet.

Au cours des cinq dernières années, les prêts des banques aux petites entreprises (c'est-à-dire ceux dont les limites autorisées sont de $200,000 ou moins) ont augmenté de 112.4%, un rythme de croissance composé de 16.3% par année. Bien que les prêts individuels de cette catégorie puissent atteindre les dizaines de milliers de dollars, la moyenne des prêts est d'environ $18,000. De plus, des statistiques régionales indiquent que l'expansion ne s'est pas concentrée dans quelques rares provinces ou dans un secteur unique. Les progrès ont été substantiels dans toutes les provinces. Il n'y eut aucune régression dans le secteur des prêts aux petites entreprises même au cours des années 1969-70 alors que le crédit était très restreint puis, à nouveau, en 1974. En fait, les responsables des petites entreprises reçurent, pendant cette période, un traitement préférentiel.

Nous estimons que les banques à charte accordent environ 80% de tous les prêts consentis aux petites entreprises au Canada. Dans le cas des prêts qui tombent sous la Loi des prêts aux petites entreprises, et bien que d'autres institutions financières aient le droit de consentir des prêts en vertu de cette Loi, les banques accordent environ 99% des prêts à recevoir. Les prêts à terme autres que ceux qui sont accordés en vertu de la Loi des prêts aux petites entreprises ont également connu une croissance rapide. Ne jouissant pas des possibilités de financement des grandes entreprises, les responsables des petites entreprises sont en mesure d'utiliser ces prêts à terme de plusieurs façons.

Les banques assurent des capitaux à risques ou des capitaux d'amorce aux chefs d'entreprises. Plusieurs petites et moyennes entreprises fructueuses au Canada ont démarré grâce aux quelques milliers de dollars que leur avaient accordés les banques. Nous avons plusieurs exemples à l'appui de cet état de fait et il nous fera plaisir de les soumettre, si le Comité en exprime le désir.

Les prêts accordés par les banques aux sociétés de plus grande envergure comportent des avantages pour les petites et moyennes entreprises. Plusieurs d'entre elles sont des fournisseurs de biens et services à des entreprises de plus grande envergure et leur succès est étroitement lié à la prospérité de ces firmes, plus importantes, avec lesquelles elles transigent.

La structure opérationnelle de plus en plus décentralisée du système bancaire assure une plus grande possibilité de contacts entre les banquiers et les directeurs de petites entreprises et contribue à rehausser, de part et d'autre, le niveau de connaissances des besoins et des services qui leurs sont offerts. Les demandes de prêts aux petites entreprises sont prises invariablement au niveau des succursales et la majorité d'entre elles sont étudiées et approuvées en-deçà de quelques jours et même de quelques heures.

Nous sommes en train de recueillir des renseignements concernant le financement des petites entreprises: ces données qui seront plus détaillées que celles qui nous viennent des sources officielles seront présentées au Comité une fois complétées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certaines des propositions les plus catégoriques du Bill C-57 ont trait au Conseil d'administration. La nouvelle longue liste des personnes inadmissibles et les restrictions rigoureuses apportées aux relations entre les dirigeants des banques et les autres sociétés sont, à notre avis, sans précédent.

Bien qu'il y ait plusieurs points détaillés que nous aimerions soulever, nous sommes davantage préoccupés, à ce stade, par l'attitude générale démontrée par ces propositions. On doit admettre que les personnes occupant des postes de direction, tels que les cadres des institutions financières, sont susceptibles de rencontrer certains conflits d'intérêt; mais ces conflits ne se présenteront probablement pas en plus grand nombre que ceux auxquels doit faire face n'importe quel dirigeant faisant partie du Conseil d'administration de plus d'une entité. Le risque n'est pas plus grand contrairement à ce que ces propositions très rigoureuses et très restrictives semblent sous-entendre. Elles auront comme conséquence de presque tenir à l'écart les premiers dirigeants des banques des Conseils d'administration des autres sociétés commerciales et industrielles.

La participation des banquiers au Conseil d'administration des autres compagnies comporte plusieurs avantages. Les sociétés bénéficient de l'expérience financière et du sens d'observation des banquiers, pendant que les banquiers eux-mêmes apprennent à entrevoir sous un nouvel angle les idées et les pratiques innovatrices, et à se familiariser davantage avec les industries auxquelles elles font affaire. Nous ne voyons pas comment ce genre de situation peut léser l'intérêt public et nous estimons que ces restrictions très strictes que propose le Bill concernant la participation des

banquiers aux autres Conseils d'administration et la participation extérieure au Conseil d'administration de banques ne sont pas justifiées.

Nous tenons à soulever les points suivants:

Dirigeants des banques membres du Conseil d'administration d'une autre société

Nous nous opposons de façon particulière à l'interdiction proposée, concernant la participation des dirigeants des banques aux Conseils d'administration des autres sociétés (Article 59), pour les raisons établies plus haut. Une alternative constituant des restrictions plus raisonnables fut proposée par la Commission d'enquête sur la concentration des entreprises: selon cette proposition, les dirigeants devraient obtenir le consentement de leurs propres Conseils d'administration avant d'accepter des nominations sur d'autres Conseils.

On ne devrait certainement pas interdire à un dirigeant de banque de faire partie du Conseil d'administration d'une entreprise familiale. Par le fait même, la seule exception maintenant proposée semble ne pas avoir de poids. La présence d'un dirigeant de banque sur le Conseil d'administration d'une compagnie serait un signal de difficultés financières.

Dirigeants faisant partie du Conseil d'administration des banques

Les nouvelles exigences selon lesquelles un maximum de la moitié des administrateurs d'un Conseil de banque doivent être des dirigeants (Article 36 (3)) et un maximum de quatre doivent être des employés à temps plein de la banque (Article 47 (2)) semblent trop restrictives, particulièrement dans le second cas. Nous convenons de ce que les "administrateurs employés" ne devraient pas être en mesure de dominer un Conseil; c'est pourquoi une certaine protection est justifiée. Toutefois, au lieu d'une limitation numérique, nous proposons que les administrateurs employés ne constituent pas plus d'un quart des administrateurs du Conseil et qu'une réunion du Conseil exigerait qu'une majorité d'administrateurs non employés soient présents pour être proprement constituée.

Personnes non admissibles

Plusieurs catégories de personnes ne sont pas admissibles au Conseil d'administration des banques (Article 35). Cette liste semble être très exceptionnelle et n'apparaît nulle part ailleurs dans les lois canadiennes. Certaines de ces clauses, en fait, ne sont pas réalistes. Il existe différents administrateurs et dirigeants de banques, qui, à la demande instante du gouvernement, ont occupé des postes de responsabilité au sein des Conseils d'administration de sociétés d'état. Ces personnes auraient maintenant à démissionner, en vertu des interdictions maintenant proposées (Article 35 (1) (j)).

Autres clauses

Voici d'autres exemples des clauses qui vont fortement à l'encontre de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes et qui illustrent l'attitude indûment restrictive adoptée à l'égard des banques. L'établissement de la rémunération des administrateurs, aux termes du Bill, doit

dans son ensemble être confirmé lors d'une assemblée annuelle, mais il n'est pas de même aux termes de la Loi sur les corporations commerciales du Canada; en vertu du Bill, un registre des présences aux réunions doit être envoyé aux actionnaires, mais la Loi sur les corporations commerciales du Canada ne l'exige pas; en vertu du Bill, les pouvoirs de nommer des dirigeants et des comités sont quelque peu limités, étant donné que le Conseil d'administration doit nommer un chef de la direction, un directeur général en chef et un chef comptable, et n'a la permission de ne déléguer des pouvoirs qu'au comité exécutif; par ailleurs, aux termes de la Loi sur les corporations commerciales du Canada, le Conseil n'est pas tenu de ne nommer aucun dirigeant particulier et il peut conférer des pouvoirs à n'importe quel comité, selon son désir. Il existe des restrictions beaucoup plus sévères concernant les prêts accordés aux dirigeants et employés et aux compagnies dans lesquelles les dirigeants de banques détiennent des actions, que celles qui s'appliquent aux termes de la Loi sur les corporations commerciales du Canada. En vertu du Bill, la qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du Conseil d'administration d'une banque (Article 35 (5)), alors que conformément à la Loi sur les corporations commerciales du Canada, ceci est facultatif; les administrateurs de banques doivent prendre leur retraite à l'âge de 75 ans, mais aucune clause similaire n'est prévue dans la Loi sur les corporations commerciales du Canada; les exigences quant à la nationalité sont plus sévères en vertu du Bill qu'en vertu de la Loi sur les corporations commerciales du Canada. Certaines de ces clauses ont des origines historiques; d'autres sont nouvelles. Elles démontrent que pour reformuler la Loi sur les banques en se basant sur des lignes directrices plus générales, un certain nombre de déviations très importantes sont évidentes.

A notre avis, plusieurs de ces clauses doivent être réexaminées pour chercher à savoir si les règles moins restrictives de la Loi sur les corporations commerciales du Canada ne devraient pas s'appliquer, ou même si ces questions ne devraient pas faire l'objet d'arrêtés ministériels plutôt que de législations.

LOI SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES DU CANADA

D'autres changements ayant un effet pénétrant sur le Bill proviennent de l'introduction de plusieurs des clauses de la Loi sur les corporations commerciales du Canada. Celles qui apparaissent en plus grand nombre ont trait aux structures et méthodes administratives et elles auront une influence considérable sur les pratiques bancaires. La transition a été compliquée par le fait que plusieurs des clauses transférées ont subi un changement en cours de route. Ce changement dans la formulation ne fut nécessaire, dans certains cas, que pour se conformer à la terminologie de la Loi sur les banques mais nécessite une comparaison poussée entre la formulation des deux mesures. Notre conseiller a préparé une comparaison détaillée des articles pertinents des deux Lois; il nous fera plaisir de la soumettre au Comité, s'il en exprime le désir. Cette comparaison englobe des questions dont nous avons traité sous d'autres rubriques de ce mémoire - par exemple, les administrateurs et les pouvoirs conférés aux compagnies de par leur charte.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS

La collectivité financière a accueilli favorablement les propositions visant à réviser les états financiers afin de les relier davantage aux principes comptables généralement admis et, également, afin d'introduire certaines simplifications. Il s'agit là d'objectifs souhaitables et nous acceptons, en principe, tous les changements ayant été proposés.

Nos préoccupations majeures ont trait au facteur de temps. Pour divers états financiers, qui auront été rendus plus complets, un délai plus long sera requis que celui qui est maintenant proposé en vertu de la législation. Nous recommandons les prorogations suivantes, au moins, pour les principaux états financiers:

	Le Bill	Prorogation proposée
Etat financier annuel (Article 213 (3))	45 jours	75 jours
Etat financier trimestriel (Article 213 (2))	30 jours	45 jours
Bilan mensuel (Article 215 (1))	28 jours	45 jours

Bien qu'à notre avis il y ait lieu d'allonger la période de préparation, les exigences du Bill, selon lesquelles les états financiers doivent être envoyés 21 jours avant la réunion annuelle, donnent lieu à une situation très difficile pour nous. Une société ordinaire peut toujours compter sur une certaine latitude lorsque des facteurs imprévisibles retardent la préparation des états financiers annuels; la banque, par contre, est limitée à une période fixe étant donné que son exercice financier et la limite de temps à l'intérieur de laquelle elle doit tenir son assemblée annuelle sont établis par la Loi sur les banques. Notre position serait grandement facilitée et les besoins de nos actionnaires seraient tout aussi bien comblés si cette exigence était éliminée.

Il existera, au départ, certains problèmes transitoires. Dans plusieurs cas, le nombre de détails exigés entraînera des changements dans la méthode comptable et les programmes mécanographiques que nous ne serons pas en mesure d'instaurer avant que les ordonnances aient finalement été décrétées. Il sera donc nécessaire d'assurer une période transitoire raisonnable, dès le début.

De façon similaire, si on a prévu des préparatifs en vue des assemblées annuelles avant l'adoption de la Loi, il sera peut-être nécessaire de remettre à plus tard certaines des clauses de l'année en cours.

Nous nous préoccupons également de la nouvelle exigence selon laquelle les banques doivent publier leurs états financiers trimestriels et annuels "dans au moins un quotidien de chaque province où elle a une succursale" (Article 213 (1)). Les banques assurent déjà une grande publicité à leurs états financiers, une publicité qui, de l'avis de celles-ci, semble suffisante et on estime que cette exigence coûtera à chaque banque au moins $100,000 de plus par année. C'est pourquoi nous recommandons qu'on laisse les banques libres de continuer d'agir comme par le passé plutôt que de leur imposer cette nouvelle condition.

POUVOIRS CONFÉRÉS AUX COMPAGNIES DE PAR LEUR CHARTE

Nous incluons sous cette rubrique une variété de sujets portant sur la capitalisation bancaire, les options d'actions, les prêts aux employés, les fonds bancaires de pension et les "expéditions de pêche".

Capitalisation bancaire

Dans notre mémoire initial, nous avons demandé le droit d'émettre des actions sans valeur nominale. Le Bill entend n'accorder ce droit qu'avec l'accord du Ministre et du Gouverneur en conseil (Article 116 (2) (a)). Il nous semble, encore une fois, que cette clause est la preuve d'une attitude beaucoup trop prudente et nous ne voyons aucune raison pour laquelle ce droit ne pourrait être exercé au libre gré de chaque banque.

Nous nous sommes également montrés préoccupés par le fait que les nouveaux pouvoirs conférés au Gouverneur en conseil en vertu desquels celui-ci peut ordonner des réglementations et au Ministre des finances qui pourrait émettre des lignes directrices concernant une capitalisation et une liquidité adéquates -- que ces nouveaux pouvoirs, donc, pourraient entraîner un ensemble de réglementations beaucoup plus rigoureuses et restrictives. Les banques actuelles comprennent bien le besoin d'un capital adéquat et des efforts sont déployés pour contrer les effets de l'inflation à cet égard. Il est possible qu'un plus grand besoin de lignes directrices se fasse sentir chez les banques nouvelles et de petite envergure et, si tel est le cas, qu'on devrait pouvoir accorder plus d'attention, au départ, aux banques dont l'actif se situe sous un certain niveau.

Options d'actions

Les banques constituées après le 1er janvier 1968 pourront accorder des options d'actions aux dirigeants et employés. Les autres banques, à notre avis, ne doivent pas être privées de cette méthode valable de rémunération des employés et nous demandons, par conséquent, que la limite de temps soit annulée (Article 123 (1) (3)).

Prêts aux employés

Cette nouvelle clause est le signe d'une amélioration considérable (Article 173 (1) (f)). Nous aimerions proposer deux changements supplémentaires. Le premier prévoit une catégorie supplémentaire de prêts garantis, pouvant être accordés sans limite. L'autre établirait un niveau minimum de $25,000 pouvant s'appliquer au lieu d'un niveau de salaire inférieur.

Fonds bancaires de pension

Nous avions espéré que l'interdiction touchant la détention d'actions d'une banque par le fonds bancaire de pension serait retirée dans cette révision. Aucune restriction comparable ne s'applique aux autres sociétés canadiennes et la rétention de cette interdiction pour les banques n'est pas justifiée (Article 173 (2) (d)).

"Expéditions de pêche"

Un point général pouvant être soulevé ici a trait à la nécessité de refréner quelque peu les pouvoirs d'investigation des organismes autres que l'Inspecteur général agissant en vertu d'une autorisation spécifique accordée par la Loi sur les banques (Article 244). Il nous sera difficile, voire impossible, d'assurer un caractère confidentiel aux affaires de nos clients, si d'autres responsables ou organismes ont accès aux registres des banques, à n'importe quelle occasion, sans que ne soit exercé le contrôle le plus strict sur ces informations (Article 244 (4)).

C'est pourquoi nous recommandons instamment que l'accès aux comptes des clients, y compris leur saisie et les perquisitions sur les lieux mêmes des banques, soit restreint aux personnes pouvant produire une demande écrite ayant été émise par une Cour de juridiction compétente ou toute autre autorité pouvant permettre une telle saisie ou une telle perquisition.

RÉGLEMENTATIONS ET POUVOIRS DISCRÉTIONNAIRES

Etendue des réglementations

Nous devons mentionner à nouveau notre inquiétude concernant la fréquence avec laquelle des décisions concernant des sujets de grande importance sont laissés, dans le Bill, à la discrétion du Ministre ou du Gouverneur en conseil. Nous avons compté au moins 46 exemples de réglementations ou de pouvoirs discrétionnaires conférés au Ministre, 19 pouvoirs similaires conférés au Gouverneur en conseil, 8 pouvoirs de réglementations, à l'Inspecteur général des banques et 7 pouvoirs de réglementations sur des sujets spécifiques. Ce qui fait au total 80 cas de pouvoirs devant être exercés à l'extérieur des cadres de la Loi. Bien que nous comprenions qu'il faille être flexible lorsqu'il s'agit de prévoir des événements qui s'échelonneront sur une période de temps aussi prolongée qu'une décennie, ce degré de confiance relative à des règles non écrites, à ce stade, nous semble excessif. Nous recommandons, par conséquent, de substituer des clauses statutaires dans la mesure du possible. Ceci est particulièrement important lorsque le Ministre peut agir à sa discrétion: on n'aurait, dans ce cas, aucune indication préalable de la nature de sa décision et on ne pourrait en appeler.

Nous demandons instamment, comme nous l'avons fait précédemment, que des réglementations soient publiées, dans la mesure du possible, sous forme de projets avant d'entrer en vigueur. Il existe des précédents à cette pratique dans d'autres législations fédérales comme par exemple l'Article 254 (2) de la Loi sur les corporations commerciales du Canada.

DURÉE DE LA LOI

Période de dix ans de la Loi

Dans notre soumission initiale, nous avions demandé l'annulation de la limite de dix ans imposée aux banques relativement à leurs activités. Ceci n'avait pas pour but d'amoindrir le mérite d'une révision décennale, que nous favorisons. Cette proposition tentait surtout de mettre en relief la difficulté d'expliquer aux détenteurs étrangers de valeurs mobilières et aux autres que cette clause inhabituelle ne met pas en danger la durée des fonctions des banques à charte au Canada (Article 6).

AUTRES POINTS TECHNIQUES

Outre les questions qui précèdent, nous traitons des recommandations faites dans ce mémoire de façon plus technique dans un mémorandum, contenant également diverses recommandations supplémentaires de moindre importance. Nous serons heureux de la soumettre au Comité, s'il en exprime le désir.

LOI DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS

L'étude de cette Loi nous a donné l'assurance de l'efficacité du fonctionnement du système des paiements. Ce système est essentiel aux transactions commerciales quotidiennes du pays. Le Canada est bien servi par les dispositions actuelles et tout changement, au niveau de ces dispositions, ne devrait être apporté que moyennant une connaissance parfaite des exigences requises pour que ce système continue d'être exploité avec succès.

Ce soi-disant "système des paiements", au stade actuel de son développement, est primordialement un mécanisme visant à s'occuper de sommes massives de chèques. Les Canadiens font plus de 1.6 milliards de chèques par année. Le volume quotidien de chèques passant par les banques va de 4 millions pour une journée tranquille à 9 millions, pendant une journée de pointe. Ces chèques doivent être manipulés rapidement à l'intérieur de chaque banque puis présentés à la succursale bancaire dans laquelle ils doivent être tirés. Le résultat de ce processus est une compensation de crédit et de débit entre les banques avec les ajustements correspondants dans leurs comptes avec la Banque du Canada.

Les deux aspects principaux du système des paiements - le premier, les "compensations bancaires" et l'autre, le "règlement" - exigent des attributs essentiels différents pour réussir.

Le premier exige l'établissement, le maintien et la mise en vigueur de normes bien précises pour la préparation et la manipulation d'une masse de documents. Cette fonction relève généralement des institutions. Il s'agit d'une fonction coûteuse, au niveau du personnel employé et de la technologie utilisée. Les normes maintenant en vigueur sont les mêmes que celles qui ont été mises au point pendant plusieurs années par l'Association des banquiers

canadiens. Ce sont des normes astreignantes et elles sont appliquées rigoureusement.

La fonction de règlement, en contraste, repose sur la solvabilité quotidienne des institutions impliquées. Si une banque ou un autre organisme émettant des chèques ne peut faire face aux obligations qu'elle a envers une autre organisation pour les chèques émis et acceptés par cet autre organisme, elle est en sérieuses difficultés. De fait, les deux organisations peuvent être en sérieuses difficultés. De telles situations n'ont pas créé de problèmes, par le passé, car les quasi-banques ont été parrainées par une banque à charte qui a garanti leur solvabilité. La banque à charte, par ailleurs, a pu faire appel à la Banque du Canada comme prêteur de dernière ressource, advenant le cas où, pour une raison ou pour une autre, elle aurait à faire face à une pénurie temporaire.

Il n'est pas surprenant que la perspective du remplacement du système actuel par un nouvel ensemble de mesures, non éprouvé, préoccupe quelque peu les banquiers. Nous avons mis au point une série de recommandations, en annexe à ce mémoire, et c'est pourquoi elles ne sont pas explicitées ici. De façon générale, elles préconisent des amendements à la Loi qui rendaient obligatoire, pour une institution membre, le maintien d'un solde de règlement adéquat; qui permettrait aux membres d'avoir accès à la Banque du Canada comme prêteur de dernière ressource; qui exigerait d'un Inspecteur général qu'il détermine, à partir des organismes gouvernementaux et autres organismes de supervision, si un postulant est solvable et s'il peut observer le règlement de l'Association (ces organismes de supervision devraient rendre compte de leurs actions, annuellement, à l'Inspecteur général); que le Conseil de

l'Association soit habilité à suspendre un membre qui ne se serait pas plié aux exigences des règlements; que l'appui actuel dont jouissent les institutions parrainées se poursuive, en vertu d'une loi ou d'une réglementation; que les centrales se rendent financièrement responsables des caisses d'épargne membres et que la définition d'un "poste prioritaire" soit plus vaste afin d'englober tous les instruments écrits, directement ou indirectement, sur un membre de l'Association, que ce poste soit ou non payable à un autre membre, initialement ou conséquemment à tout endossement.

En ce qui a trait au rôle particulier des banques dans l'Association, nous avons recommandé que la participation à l'Association soit offerte aux banques mais ne constitue pas une exigence statutaire, que la représentation au Conseil de l'Association soit proportionnelle aux effets de paiement dont est responsable chaque institution, que les réserves statutaires détenues par la Banque du Canada tiennent lieu des soldes de règlement exigés par l'Association et que les normes et procédures maintenant en vigueur au niveau de l'Association canadienne des banquiers soient adoptées comme normes internes initiales pour l'Association.

Nous avons également proposé différents amendements techniques de moindre importance. Nous aimerions attirer votre attention de façon plus particulière sur un de ces amendements. Il est stipulé que le Président de l'Association doit décider si oui ou non un règlement proposé à une assemblée du Conseil ou du Comité exécutif est en conformité avec les règlements. A notre avis, il s'agit là d'un pouvoir extraordinaire et cette décision devrait revenir au Conseil lui-même.

ANNEXE

RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

SUR

UNE LOI INSTITUANT L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS

L'Association des banquiers canadiens a analysé le projet de Loi du point de vue des services aux clients et de l'efficacité du traitement et en se préoccupant de l'équité entre les établissements dans le cadre de l'Association canadienne des paiements proposée (ACP).

La nouvelle législation sert de cadre à l'intérieur duquel l'objectif d'équité visé concernant l'adhésion au système canadien de compensation peut être atteint. Dans certains secteurs, toutefois, le projet de Loi ne précise pas le mécanisme en vertu duquel ces objectifs d'efficacité et de service aux clients seraient protégés en vertu des nouvelles dispositions. Comme la plupart de ces mécanismes sont précisés dans la présente législation, la Loi proposée de l'ACP et les législations connexes représentent une réduction significative des mécanismes de protection visant à assurer aux Canadiens un système de paiements efficace et répondant aux besoins de la clientèle.

Aux termes de la présente législation, l'équité est assurée entre les banques grâce au droit qui leur est accordé de participer directement au système de compensation en participant aux échanges et en assistant aux séances des chambres de compensation. Toutefois, ce droit n'est pas une obligation, car chaque banque peut, à son gré, demander à une banque mandataire de se charger de ces compensations à des endroits où elle n'est pas représentée. Les banques ont également le droit de participer à l'établissement des normes grâce à leur représentation au sein de l'Association des banquiers canadiens et de ses comités de normalisation.

L'actuelle législation contient un certain nombre de clauses clés visant à assurer la stabilité des établissements financiers participant au système de compensation et l'acceptabilité incontestée de leurs instruments soumis à ce système. Ces clauses sont le fruit d'une expérience longue de plusieurs décennies dans le domaine de la législation bancaire. Chaque banque à charte est soumise à une norme uniforme de vérification par l'Inspecteur général ainsi qu'à des vérifications annuelles confiées à deux comptables vérificateurs extérieurs qui, aux termes de la Loi, doivent alterner, tous les deux ans. De plus, les banques sont obligées de maintenir des réserves importantes à la Banque du Canada qui sont directement reliées au volume de leurs dépôts sur lesquels des chèques peuvent être tirés. En outre, pour se protéger contre les pertes de compensation non prévues, les banques ont accès à la Banque du Canada comme prêteur de dernier recours. Grâce à cette législation, le gouvernement fédéral a en fait assumé un haut niveau de responsabilité relativement à la stabilité financière du système bancaire - et, par le fait même, à l'efficacité du système canadien des paiements.

Une conséquence majeure de ces mesures législatives concernant la stabilité des membres de ce système de paiements est que les effets tirés sur eux peuvent être acceptés sans aucun doute quant à leur solvabilité. Des garanties de l'appui institutionnel des effets des intermédiaires financiers non bancaires (IFNB) sont assurées aux termes de l'Article 24 des règlements de l'Association des banquiers canadiens selon lequel on exige qu'une banque agissant en qualité de mandataire pour un IFNB procède au règlement de tous les effets qui lui sont présentés pendant une période d'au moins 24 heures suivant un avis de cessation de ses activités en tant que mandataire. Comme presque tous les effets sont compensés en moins de 24 heures de négociations, ceci assure une garantie efficace de la solvabilité, aux fins du système des paiements, de tous les IFNB.

Du point de vue du consommateur, ces mécanismes de protection sont importants. D'abord, les déposants qui négocient des effets IFNB sont en mesure de le faire sans que ces effets soient obligatoirement envoyés à des fins de recouvrement et, ainsi, sans subir des délais, pour le retour de ces fonds et sans encourir des frais spéciaux comme c'est le cas un peu partout aux Etats-Unis. Deuxièmement, on épargne aux déposants, en général, les frais qui seraient imputés aux banques si elles étaient obligées de passer en revue tous les effets qui leur sont présentés afin d'éviter les risques que présente l'acceptation d'effets venant d'un établissement dont la stabilité serait mise en doute.

La nouvelle législation proposée ne prévoit pas que le même niveau de garantie pour la stabilité financière des membres du système de paiements directs existera comme c'est le cas aux termes de la présente législation. Elle laisse donc peser une menace de coûts plus élevés pour les institutions acceptant des dépôts et leurs clients. De plus, cette législation ne donne pas l'assurance que le gouvernement fédéral aura à sa disposition les instruments nécessaires pour empêcher une dislocation du système des paiements, dans l'éventualité où un membre échappant au contrôle direct du gouvernement fédéral ferait face à des difficultés. Il existe un certain nombre de remarques importantes à faire à ce sujet.

D'abord, la Loi n'exige pas de façon explicite que tous les membres conservent suffisament de liquidité pour assurer que leur habilité à faire face à leurs obligations ne soit mise en doute. L'Article 68 (1) stipule que le Conseil de l'Association canadienne des paiements peut établir des règles qu'il juge nécessaires en matière d'accords de compensation et de règlements des instruments de paiements. Ces règles doivent comprendre des clauses concernant les niveaux minimum de liquidité disponible ou de maintien de "soldes de compensation". Toutefois, étant donné qu'il est probable que la représentation des banques à charte au Conseil soit de moins de 50%, il n'est pas certain que le Conseil exigerait une liquidité ou des réserves qui seraient à la mesure des fluctuations quotidiennes temporaires de nature "technique", sans parler de la liquidité qui serait nécessaire pour assurer un tampon dans l'éventualité où un établissement devrait subir des pertes de compensation plus persistentes.

L'assurance que chaque membre puisse faire face à ses obligations est un élément clé à un échange de paiements efficace uniforme entre les clients des établissements financiers. Si on met en doute la capacité d'un membre de faire face à ses obligations, alors chaque autre membre devra prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer qu'il ne reçoit aucun chèque en dépôt qui pourrait mener à une perte inattendue et excessive. Cet objectif peut être atteint de différentes façons. D'abord, les dépôts des clients peuvent être tamisés dans le but particulier de s'assurer que le client peut appuyer n'importe quel effet qu'il dépose dans l'éventualité où cet effet ne serait pas honoré. Il ne s'agit pas d'une situation différente de celle qui existe actuellement. Toutefois, dans le cadre des conditions futures de l'ACP, une autre mesure serait nécessaire: pour les dépôts plus importants que la normale, pour un client particulier, les effets composant le dépôt devraient être examinés pour s'assurer qu'ils sont tirés sur des établissements dont la solidité ne serait pas mise en doute.

Pour que ce tamisage fonctionne efficacement, un processus de révision régulière bilatérale entre les établissements, semblable à celui qui a été entrepris pour l'établissement de relations bancaires correspondantes, devrait être mis sur pied. Enfin, les autres effets qui sont tirés sur des établissements dont la solvabilité est incertaine devraient être envoyés au recouvrement, si la banque de dépôt veut éviter le risque d'une perte financière. Ces précautions au niveau de chaque établissement sont extrêmement coûteuses et les frais impliqués seraient certainement transmis au public déposant. Il est beaucoup plus efficace que la liquidité et la solvabilité soient assurées en fonction de clauses statutaires dans le contexte de la Loi de l'Association canadienne des paiements.

Comme l'assurance de la liquidité doit être assurée sous les auspices du gouvernement fédéral, nous recommandons que des clauses soient incluses dans le cadre de la Loi de l'Association canadienne des paiements, concernant les normes minimum de liquidité auxquelles doivent se conformer différents genres d'établissements qui sont des membres directs de l'Association canadienne des paiements. La liquidité, dans l'éventualité de fluctuations de compensation dues à l'arrivée inattendue d'effets tirés sur un établissement ou à des retraits non prévus de la part des clients, peut être assurée de différentes façons. Tous les établissements financiers maintiennent un niveau d'éléments d'actif liquide comme par exemple des dépôts bancaires et des obligations à court terme émises par le gouvernement. Plusieurs établissements maintiennent également d'importantes marges de crédit inutilisées avec les banques à charte à des fins similaires. Enfin, toutes les banques à charte maintiennent des marges de crédit de soutien auprès de la Banque du Canada.

Recommandation 1: Que la Loi de l'Association canadienne des paiements assure des normes miminum de liquidité devant être assurées aux établissements membres pour faire face à des fluctuations de liquidité ou l'accès à la liquidité doivent être proportionnels à la circulation des paiements d'un établissement et l'envergure de ses dépôts-chèques. Il incomberait à l'Inspecteur général de s'assurer que les établissememts membres se conforment à ces normes; pour ce faire, ce dernier pourrait se baser, au besoin, sur les autres organismes adéquats de supervision gouvernementale.

Rien, dans la Loi de l'ACP, n'exige des membres IFNB qu'ils aient un compte avec la Banque du Canada. Cette omission entraîne deux problèmes importants. D'abord, si l'on met côte à côte la Loi sur les banques et la Loi de l'ACP, la législation est confuse en ce qui a trait au mécanisme prévu pour le règlement des paiements. Alors que la Loi de l'ACP confère explicitement des pouvoirs à l'ACP, relativement à l'échange des instruments, la Loi ne confère aucun pouvoir similaire explicite, en vue des règlements, au moyen de ses propres livres. Bien que les Articles 53 et 54 peuvent sous-entendre implicitement que ce pouvoir de règlement est accordé à l'ACP, il reste une seconde difficulté à régler: l'incapacité probable de l'ACP d'agir en qualité de prêteur de dernière ressource. Ce genre de facilité sera requise des membres, de temps en temps, qui n'ont pas de comptes avec la Banque du Canada et qui, par conséquent, n'ont pas accès à celle-ci comme prêteur de dernier ressort. Ces problèmes pourraient être facilement résolus si la Loi stipulait que le règlement continuera de s'effectuer à partir des fonds de la banque centrale et, conséquemment, si on demandait à tous les membres de maintenir un compte avec la Banque du Canada.

Recommandation 2: Que tous les membres directs de l'Association canadienne des paiements soient obligés de maintenir un compte avec la Banque du Canada, que la Banque du Canada assure à tous ces membres des facilités de prêts de dernière ressource, et que le règlement des échanges de compensation ait lieu à partir des comptes avec la Banque du Canada.

Les banques à charte utilisent présentement à des fins de compensation et de règlement les comptes avec la Banque du Canada dans lesquels elles gardent les réserves primaires qu'elles sont obligées de maintenir. L'Article 68 (1) de la Loi de l'ACP stipule que, sous réserve des règlements, le Conseil peut établir les règles qu'il juge nécessaires en matière d'accord de compensation et de règlement des instruments de paiement. On pourrait, de façon implicite, relier à ces pouvoirs une exigence selon laquelle on devrait maintenir des soldes de compensation avec l'Association canadienne des paiements. Ceci pourrait amener les banques à charte à maintenir des soldes avec l'ACP à des fins de règlement, en sus de leurs comptes à la Banque du Canada.

Recommandation 3: Si on continue d'exiger des banques à charte qu'elles maintiennent des réserves primaires à la Banque du Canada, alors, la Loi de l'ACP devrait préciser que les comptes de réserve primaire maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada devraient constituer leurs comptes de règlement.

Mis à part les caisses de crédit individuelles qui désirent une adhésion directe à l'ACP plutôt qu'une participation indirecte à l'ACP par l'intermédiaire de leurs centrales, tout établissement acceptant des dépôts qui est conforme aux exigences de la Loi de l'ACP et des règlements de l'Association a le droit, après en avoir fait la demande, de devenir membre de l'Association et ainsi de devenir membre direct du système canadien des paiements. Aucune autre investigation, menée, soit par l'Association ou le gouvernement fédéral, n'est prévue et aucun pouvoir discrétionnaire concernant l'adhésion des membres ne sera exercé par l'ACP ou le gouvernement.

Recommandation 4: Que la clause de l'Article 52 (6) s'étende à n'importe quel établissement reçevant des dépôts, désireux d'adhérer à l'ACP. Cette clause pourrait exiger de l'Inspecteur général travaillant avec ses homologues provinciaux, dans le cas d'établissements constitués à l'échelle provinciale, qu'il détermine si un établissement qui fait une demande d'adhésion est solvable et qu'il détermine également si cet établissement serait en mesure de se conformer aux accords de compensation et aux règlements de l'Association.

Bien que les clauses du projet de Loi prévoient qu'il y aura une inspection annuelle de chaque membre, ces inspections seraient entreprises par une gamme d'organismes fédéraux et provinciaux différents, aux normes et aux objectifs variés. Il n'est pas assuré que des normes communes seront appliquées, relativement aux activités des membres du système des paiements. De plus, on n'exige pas que les résultats de ces inspections soient fournis à un organisme central qui serait en mesure de voir à ce que toute difficulté soulevée relativement à un membre individuel soit signalée aux autorités fédérales, à temps, pour que des mesures appropriées puissent être prises pour éviter des dislocations à l'intérieur du système des paiements.

Recommandation 5: Que les organismes autres que l'Inspecteur général qui s'adonnent à des inspections annuelles soient obligés de fournir à l'Inspecteur général les résultats de leurs inspections, ainsi que toute information qui ferait naître des doutes chez ces organismes concernant la stabilité de l'un des établissements reçevant des dépôts, sous sa juridiction.

Le projet de Loi ne contient aucune clause relative à la cessation de la participation, lorsqu'un établissement cesse de se conformer aux exigences imposées aux membres.

Recommandation 6: Le Conseil de l'ACP devrait être habilité à suspendre un membre lorsque ce membre cesse de se conformer aux exigences établies en vertu des règlements, ou lorsqu'un membre persiste à déroger aux règles de l'Association. Le Conseil devrait également être habilité, moyennant l'approbation du Ministre, à expulser un membre qui persiste à déroger aux réglementations et règles de l'Association.

Bien que les IFNB peuvent accepter ou refuser d'adhérer à l'Association, selon leur conjoncture du moment, les banques à charte, elles, sont obligées d'être membres de l'Association. Ceci semble contrevenir à l'objectif de l'équité institutionnelle, particulièrement pour les banques à charte de moindre envergure.

Recommandation 7: Que l'adhésion à l'Association canadienne des paiements soit offerte aux banques à charte et aux banques d'épargne auxquelles s'applique la Loi sur les banques d'épargne du Québec, pourvu qu'elles se conforment aux règlements et règles de l'Association, cette participation ne devant pas constituer une exigence réglementaire.

L'un des objectifs clés du projet de Loi est d'améliorer la situation concurrentielle des IFNB en rendant leurs chèques officiels et les chèques qu'ils visent aussi acceptables que si ceux-ci avaient été émis par une banque à charte. Il y a deux raisons principales reliées à cet objectif. D'abord, en assurant une équité entre les établissements, on stimule la concurrence sur le marché des services de dépôts. Deuxièmement, en réduisant le besoin des établissements négociateurs de passer en revue les effets des IFNB, au fur et à mesure qu'ils se présentent, on réduit les frais de manipulation de ces effets.

Dans l'Article 79, le projet de Loi stipule que les chèques, mandats-poste, traites ou autres instruments semblables tirés sur un membre du système de compensation de l'ACP ou visés par un membre seront considérés comme instruments privilégiés, en cas d'insolvabilité. Cette clause a pour but d'assurer la valeur sous-tendant chacun de ces instruments. L'Article 79 (1) exclut de sa définition des instruments privilégiés tout instrument payable à un autre membre. Toutefois, comme les établissements acceptant des dépôts émettent habituellement un nombre important d'instruments tirés sur eux-mêmes, par exemple pour le paiement des valeurs destinées à leurs propres portefeuilles ou aux portefeuilles gérés, et comme plusieurs de ces

achats sont effectués auprès des banques ou autres grands établissements qui seront des membres de l'ACP, une portion significative du volume des paiements des membres de l'ACP ne tirera pas parti de cette clause. Son effet est donc nettement émoussé. De plus, il existe, relativement à cet Article, un deuxième problème encore plus important. Les chèques qui sont tirés en faveur de quelqu'un d'autre qu'un membre de l'ACP seront presque certainement négociés par un membre de l'ACP qui les acheminera à travers le système de compensation jusqu'à l'établissement sur lequel ils ont été tirés. Aux termes de la Loi sur les lettres de change, une banque qui négocie un chèque acquiert tous les droits et les obligations du bénéficiaire du chèque. Il semble probable qu'aux termes de la législation un chèque qui, initialement, fut émis à l'intention de quelqu'un d'autre qu'un membre de l'ACP sera considéré comme étant "payable à un autre membre", une fois qu'il aura été négocié par un membre et ainsi perdra son statut d'instrument privilégié. Ce résultat contrevient, bien sûr, à l'objectif de l'Article en vertu duquel l'acceptabilité de la compensation de tout instrument émis, directement ou indirectement, par un membre de l'ACP doit être assurée.

Recommandation 8: Que la définition de "l'instrument privilégié" s'étende à tous les instruments écrits, directement ou indirectement, pour un membre de l'ACP, que cet instrument soit ou non payable à un autre membre initialement ou conséquemment à tout endossement. (Voir également le mémorandum du Conseiller juridique constituant l'Annexe 1 de cet exposé.)

Ensemble, les recommandations 1 à 8 aideront à faire en sorte que la stabilité des membres directs du système de compensation à l'intérieur de l'Association canadienne des paiements sera maintenue à un niveau aussi élevé que celui du système de paiements actuel. Deux autres mesures, toutefois, sont requises pour assurer l'appui, par les établissemtns, des instruments introduits indirectement dans le système de compensation par les non membres, par l'intermédiaire des membres de l'ACP .

Recommandation 9: Que l'assurance de l'appui fourni par les agents de compensation, relativement aux instruments tirés sur leurs établissements-clients, similaire à celle qui est prévue aux termes de l'Article 24 des règlements de l'Association des banquiers canadiens, soit incorporée à la législation ou les réglementations de l'ACP.

Le projet de Loi stipule que les centrales des caisses de crédit peuvent également compenser des instruments pour leurs membres. Toutefois, on n'oblige pas les centrales à être responsables des instruments de leurs membres qui leur sont compensés.

Recommandation 10: La Loi devrait obliger les centrales à se porter financièrement responsables des instruments de leurs caisses de crédit membres qui leur sont présentés aux termes des échanges de compensation de la même façon que les banques et autres établissements financiers sont responsables de tous les instruments tirés sur leurs succursales.

Grâce au mécanisme décrit dans les recommandations précédentes, assurant la solvabilité des établissements et l'acceptabilité des instruments tirés sur les membres, directs et indirects, du système de compensation, les clients canadiens continueront à être en mesure de compter sur les valeurs du jour, pour les fonds déposés, et parce qu'on continuera d'épargner aux établissements reçevant des dépôts le coût élevé du tamisage de ces instruments pouvant être tirés sur des établissements douteux, les clients canadiens donc profiteront de frais moins élevés pour leurs services de paiements.

L'un des objectifs primordiaux du projet de Loi doit être d'assurer un degré d'efficacité, aussi élevé que possible, au système de paiements canadiens. L'échelle des coûts reliée au système de chèques canadien est rarement reconnue. Chaque année, les Canadiens émettent plus de 1.6 milliard de chèques et autres instruments. Les volumes quotidiens de chèques manipulés par les banques à charte canadiennes vont de 4 millions d'instruments, pour une journée tranquille, à 9 millions d'instruments, pendant une journée de pointe.

Un degré très élevé d'automatisation a été atteint, relativement à la manipulation de ces instruments. Ceci a eu deux conséquences. D'abord, la grande majorité des chèques est compensée à partir de la banque négociatrice le soir du dépôt de l'instrument et est portée au compte du payeur dès le début de la journée suivant la négociation de l'instrument. Conséquemment à ce rythme accéléré de traitement, les banques sont en mesure de maintenir le capital flottant à un niveau minimum et d'absorber ces coûts sans imputer de frais directs à cet égard aux clients particuliers. Deuxièmement, grâce à l'automatisation, les frais relatifs au traitement des chèques ont été contenus en dépit des salaires et des frais fonciers montant en flèche et en dépit du volume croissant de chèques.

Le coût total pour la manipulation d'un chèque - à partir de la fourniture initiale du chèque au client, en passant par la manipulation de ce chèque par la banque négociatrice et les écritures aux livres qui s'ensuivent, la compensation de l'instrument et la manipulation de l'instrument par la banque du payeur - s'élève à environ 65¢-70¢. Sans automatisation, ces frais seraient beaucoup plus élevés. Environ 60% de ces frais sont engagés par la banque du bénéficiaire. Le coût total, imputé à la société canadienne pour ses activités d'émission de chèques, s'élève à environ $1 milliard par année. On doit souligner que la presque totalité de ces frais est reliée aux activités de traitement interne des institutions financières. Les seuls frais engagés conjointement par des banques sont imputables aux opérations des chambres de compensation, aux établissements de la Banque du Canada d'un bout à l'autre du pays - un coût total d'environ $125,000 par année, seulement.

L'une des activités principales de l'Association des banquiers canadiens a été, au cours des années, la mise sur pied de normes et de procédures efficaces visant à assurer que les chèques et autres puissent passer d'une banque à une autre de la façon la plus rapide, la plus uniforme et la plus économique possible. C'est grâce à la mise en place de ces normes que l'automatisation a pu faire de tels progrès. On doit souligner que toute entrave à ce processus d'établissement des normes pourrait avoir des répercussions significatives sur les frais imputés aux Canadiens pour l'émission de leurs chèques. Même une augmentation de pourcentage relativement peu élevée, sur une facture totale annuelle de $1 milliard, en frais de chèques, représente un chiffre important.

Le projet de Loi établit les règles relativement à l'adhésion des IFNB, en tant que membres directs de l'ACP, l'organisme qui assumera dorénavant la responsabilité de l'établissement des normes. La législation entrevoit la possibilité que la voix des banques à charte dans les opérations de l'Association des paiements et du processus d'établissement des normes soit très atténuée. En effet, aux termes du projet de Loi, les banques à charte pourraient très bien en arriver au point où elles auraient moins de la moitié des votes, au Conseil d'administration de l'ACP. Une telle proportion est en contraste frappant avec les actions proportionnelles des banques dans le système de compensation - les banques étant responsables d'environ 90% du volume des instruments et de 98% de la valeur de tous les instruments.

Recommandation 11: Que la représentation des différentes catégories d'établissements au Conseil de l'ACP soit structurée de façon à refléter la proportion des instruments de paiement justifiée par chaque type d'établissement.

L'Article 68 du projet de Loi autorise le Conseil à établir des règles pour l'Association qui, à la seule exception des règles concernant les sanctions, doivent être soumises par le Conseil à l'approbation du Gouverneur en conseil. Toutefois, on n'exige pas que les règlements (à l'exception de ceux qui concernent les sanctions) soient soumis aux membres avant d'être présentés au gouvernement.

Recommandation 12: Que les règlements approuvés par le Conseil pour l'Association soient soumis aux membres, en vue de leur approbation, avant d'être soumis au Gouverneur en Conseil.

Le projet de Loi n'a prévu aucune clause concernant des stades transitoires, alors que les responsabilités incombant à l'Association des banquiers canadiens concernant le système de compensation et ses normes sont transférées à l'Association canadienne des paiements. Il est essentiel qu'une continuité soit assurée et qu'un minimum de dérangements ait lieu pendant cette transition. Des accords possibles pour la passation de ces responsabilités entre l'ABC et l'ACP furent discutés au cours des plus récentes réunions du Groupe d'établissement des normes du système de paiements canadien. Les différents groupes industriels représentés au sein du GENSPC s'entendent, en principe, sur le fait que les normes et procédures utilisées couramment par l'ABC devraient servir de base aux normes et opérations de compensation de chèques de l'Association canadienne des paiements.

Recommandation 13: Que le projet de Loi comprenne une clause selon laquelle les normes et procédures codifiées dans le manuel des procédures et normes interbancaires de l'Association des banquiers canadiens soient adoptées comme ensemble de normes initiales aux fins de l'Association canadienne des paiements.

Dans ce même contexte, on devrait stipuler que l'abrogation du pouvoir de l'Association des banquiers canadiens de gérer des chambres de compensation ne soit mise en vigueur que lorsque l'Association des paiements sera prête à entreprendre ses opérations. Il est peu probable que ceci coïnciderait avec la mise en vigueur générale du Bill C-57.

Il existe un certain nombre de lacunes de nature plus technique devant être soulevées.

L'Article 68 (2) spécifie que le Président de l'ACP tranchera toute question soulevée visant à savoir si une règle projetée lors d'une assemblée du Conseil ou du Bureau est conforme ou non aux règlements.

Recommandation 14: Le Conseil de l'ACP doit être lui-même en mesure de décider si oui ou non une règle projetée est conforme à ses propres règlements. C'est pourquoi on devrait éliminer l'Article 68 (2).*

L'Article 73 (1) stipule que le Conseil doit convoquer une assemblée annuelle des membres, au plus tard dans les trois mois de la fin de l'année financière en vue d'examiner et d'approuver le budget d'exploitation et d'investissement pour l'année financière en cours. Les Articles 71 (1) et 72 (1) stipulent que le Conseil préparera le budget d'investissement pour chaque année financière afin de le soumettre à l'examen des membres lors de leur assemblée annuelle. Toutefois, ces deux budgets comprennent des dépenses relatives à la période couvrant le début de l'année financière précédent celle pendant laquelle se tient l'assemblée annuelle. Pendant cette période, le Conseil fonctionnerait sans budget approuvé et ne serait pas habilité à engager des dépenses d'exploitation ou d'investissement.

* Dans le même contexte nous estimons que l'abolition du pouvoir que possède l'Association des banquiers canadiens d'administrer des centres de compensation ne devrait avoir lieu qu'au moment de la mise en opération de l'Association Canadienne des Paiements. Il est peu probable que ce phénomène coïncide avec l'entrée en vigueur du Bill C-57.

Recommandation 15: Que l'Article 71 (1) soit amendé de façon à ce que le Conseil puisse établir un budget d'exploitation et d'investissement pour chaque année financière devant être soumis à l'examen des membres lors d'une assemblée devant avoir lieu dans le but précis d'examiner ces budgets au plus tard dans les deux mois avant le début de l'année financière à laquelle ces budgets s'appliquent. L'Article 72 (1) doit être amendé de façon similaire et l'Article 73 (1) devrait conséquemment être amendé de façon à éliminer l'exigence selon laquelle les budgets doivent être examinés lors de l'assemblée annuelle.

L'Article 77 est rédigé de façon tellement vague qu'on pourrait peut-être obliger un membre de l'ACP à accepter des instruments des non membres et à accepter des instruments qui ne sont pas tirés sur lui.

Recommandation 16: L'Article 77 devrait être amendé comme suit: "chaque membre peut présenter des instruments de paiement et doit en accepter et en prévoir le règlement conformément aux règles et règlements des instruments de paiement tirés sur lui ou émis par lui ou tirés sur un membre pour lequel il agit en qualité de membre de compensation."

Recommandation 17: La Loi doit autoriser spécifiquement le Conseil à convoquer des assemblées des membres en sus de l'assemblée annuelle.

Recommandation 18: La Loi doit prévoir le déplacement et le remplacement d'un administrateur en se basant sur la catégorie à partir de laquelle l'administrateur fut nommé, si, de l'avis de cette catégorie, l'administrateur n'est plus représentatif ou a été frappé d'incapacité.

Recommandation 19: La Loi doit autoriser les administrateurs représentant une catégorie ou des catégories particulières de demander le vote des membres (pondérés de façon appropriée) au sujet de n'importe quelle question soumise au Conseil.

Recommandation 20: La Loi devrait permettre au Conseil de guider le Ministre relativement aux critères de participation des membres, lorsque l'adhésion est soumise à certaines conditions, qui, de l'avis du Ministre, doivent être remplies.

TORONTO, Ontario
Octobre 1978

APPENDICE «FTEA-8»

GENRE ET NOMBRE D'ORGANISMES FINANCIERS AFFILIÉS AUX INSTITUTIONS BANCAIRES OU FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES

(au mois de mars 1978)

	Agences	Compgnies de fiducie	Sociétés financières	Sociétés de location et d'affermage de créance	Divers	Total
É.-U.	10	5	41	23	18	97
R.-U.	4	—	11	—	4	19
Allemagne de l'Ouest	3	—	1	—	4	8
France	1	—	2	1	4	8
Suisse	3	—	3	—	4	10
Hollande	—	—	1	—	—	1
Italie	3	1	1	—	1	6
Portugal	2	—	—	—	—	2
Espagne	1	—	1	—	—	2
Grèce	1	1	1	—	—	3
Yougoslavie	2	—	—	—	—	2
Israël	3	—	1	—	—	4
Brésil	2	—	1	—	—	3
Uruguay	1	—	—	—	—	1
Japon	9	—	—	1	3	13
Corée du Sud	1	—	—	—	—	1
Hong Kong	1	—	2	—	—	3
Inde	1	—	—	—	—	1
Mixtes	—	1	—	—	—	1
Total	48	8	66	25	38	185

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacre-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Bankers' Association:

J. A. G. Bell, President, Executive Vice-President and Chief General Manager, Bank of Nova Scotia;

R. M. MacIntosh, Executive Vice-President, Bank of Nova Scotia;

Gilles Mercure, Vice-President and General Manager, Provincial Bank of Canada;

Robert A. Utting, Executive Vice-president and General Manager, Royal Bank of Canada.

De l'Association des banquiers canadiens:

J. A. G. Bell, président, vice-président exécutif et directeur général, Banque de Nouvelle-Écosse;

R. M. MacIntosh, vice-président exécutif, Banque de Nouvelle-Écosse;

Gilles Mercure, vice-président et directeur général, Banque Provinciale du Canada;

Robert A. Utting, vice-président exécutif et directeur général, Banque Royale du Canada.

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Thursday, November 30, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le jeudi 30 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

CONCERNANT:

La teneur du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire.

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
DEC 5 1978
UNIVERSITY OF TORONTO

Fourth Session of the
Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la
trentième législature, 1978

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Caouette (*Témiscamingue*)
Collenette
Clermont
Crosbie
(*St. John's West*)
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Rynard
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 30, 1978
(17)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 11:08 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Herbert, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Martin, Philbrook, Rynard, Saltsman, Stevens and Trudel.

In attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witness: W. A. Kennett, Inspector General of Banks, Department of Finance.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

Mr. Kennett answered questions.

In accordance with a motion of the Committee at the meeting held on Thursday, October 26, 1978, the following documents are appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

Explanation of comparison between Sections 82 and 88 of current Bank Act and Sections 176 and 177 of proposed new Bank Act. (*See Appendix "FTEA-9"*).

Chart of holdings of income debentures and floating rate preferred shares by Canadian chartered banks. (*See Appendix "FTEA-10"*).

Questioning was resumed.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned until 8:00 o'clock p.m. this evening.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 30 NOVEMBRE 1978
(17)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 11 h 08 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Herbert, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Martin, Philbrook, Rynard, Saltsman, Stevens et Trudel.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller principal; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoin: M. W. A. Kennett, Inspecteur général des banques, ministère des Finances.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur la teneur du Bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

M. Kennett répond aux questions.

Conformément à une motion du Comité adoptée à la séance du jeudi 26 novembre 1978, les documents suivants sont joints aux procès-verbal et témoignages de ce jour.

Explications de la comparaison entre les articles 82 et 88 de la Loi actuelle sur les banques et des articles 176 et 177 du nouveau projet de loi sur les banques. (*Voir appendice «FTEA-9»*).

Tableau décrivant les avoirs en débentures et actions préférentielles à taux mobile des banques canadiennes à charte. (*Voir appendice «FTEA-10»*).

L'interrogation se poursuit.

A 12 h 40, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, November 30, 1978

• 1105

[*Text*]

The Chairman: The Committee will resume consideration of the subject matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978. We have with us once again the Inspector General of Banks, W. A. Kennett, and, with him, the Assistant Inspector General, Don MacPherson, the Director of Foreign Banks, Maurice Clennett, who is here, and Legal Counsel, Doug Sleeman. Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Yes, Mr. Chairman. I would like to refer back to the document from which Mr. Kennett, shall we say, exposed the nature of the bill, and I would refer to Part III, that is Sections 26 to 33, so that we start on the organization and commencement of business of new banks and, shall we say, the incorporation. And I want to look at the letters patent stream, being the alternative to what now applies to the special act of parliament. I am particularly interested as to the form of public representations that may be made on the filing and notice being given of that filing of an application to incorporate a bank. Without going into the detail of the legislation, could the Inspector General give us a scenario, as he sees it, of the incorporation of a new bank under the terms of this Act as opposed to going through—which, incidentally, will still be open, I take it.

Mr. W. A. Kennett (Inspector General of Banks): Yes, sir.

• 1110

Mr. Lambert: But as an alternative. All right. Let us have a look at the letters patent, because I think some people have the impression that this is going to be the same as incorporating any other federally incorporated companies.

Mr. Kennett: Mr. Lambert—in the absence of the Chairman—in fact, this will not be like the incorporation of any other company or of any company under the Canada Corporations Act.

Let me start by saying that you are quite correct, the existing procedures will continue to be available. In other words, one can always incorporate a bank under a special act and that will continue to be available. However, for the first time a letters patent procedure will be provided. This procedure will be really quite different from the procedures for obtaining letters patent under the Canada Corporations Act. The assumption under the Canada Corporations Act is that any group of people have the right to establish a company. The presumption here in the banking legislation has never been and will never be, at least under the proposed legislation, that anybody has a right to establish a bank. The fact is that the screening provisions will be thorough and will be at least up to the standards established by this House and by the Senate in the chartering of banks by private bill.

Under the legislation a group intending to establish a bank will publish its intention for four consecutive weeks in the *Canada Gazette*. It will become a fact announced to the public by that means and the public will have a chance to respond, to

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 30 novembre 1978

[*Translation*]

Le président: Le Comité reprend l'étude du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire. Nous accueillons à nouveau l'inspecteur général des banques, M. W. A. Kennett et l'inspecteur général adjoint, Don MacPherson, le directeur des banques étrangères, Maurice Clennett et le conseiller juridique, Doug Sleeman. Monsieur Lambert.

M. Lambert: Oui, monsieur le président. J'aimerais me reporter au document dont s'est servi M. Kennett pour nous expliquer la nature du projet de loi. Je me reporte en particulier à la partie III, les articles 26 à 33, afin que nous puissions discuter de l'organisation et du début des opérations, et de la constitution en corporation. On propose de procéder par lettres patentes plutôt que par l'adoption d'une loi spéciale du Parlement. Je m'intéresse tout particulièrement aux interventions que pourra faire le public au moment où une institution publie son avis d'intention de se constituer en banque. Sans entrer dans les détails, l'inspecteur général pourrait-il nous expliquer comment se feront ces constitutions par lettre patente, plutôt que par l'adoption d'une loi du Parlement, ce qui, soit dit en passant, sera toujours possible.

M. W. A. Kennett (inspecteur général des banques): Oui, monsieur.

M. Lambert: On aura le choix. Bon. Parlons des lettres patentes car d'aucuns ont l'impression que cela ne diffèrera pas de la constitution d'une corporation.

M. Kennett: Monsieur Lambert, ce ne sera pas la même chose que la constitution d'une corporation aux termes de la loi sur les corporations canadiennes.

Tout d'abord, vous avez tout à fait raison de dire que les procédures actuelles seront maintenues. Autrement dit, on pourra encore constituer une banque en adoptant une loi spéciale. Toutefois, pour la première fois, on pourra procéder par l'émission de lettres patentes, mais cette procédure sera tout à fait différente de celle que prévoit la Loi sur les corporations canadiennes. Cette loi sous-entend que tout groupe de personnes a le droit de constituer une corporation. La législation bancaire, toutefois, n'a jamais sous-entendu que toute personne avait le droit de constituer une banque, et le projet de loi n'y changera rien. En fait, on prévoit un processus de sélection consciencieux et conforme aux normes établies par la Chambre et le Sénat lors de la constitution de banques au moyen d'un bill privé.

Aux termes du projet de loi, tout groupe voulant constituer une banque devra publier un avis d'intention dans la Gazette du Canada pendant quatre semaines consécutives. Ainsi, le public en sera informé et aura l'occasion d'intervenir en écri-

[*Texte*]

write to the Minister of Finance, to the Inspector General of Banks, if anyone is concerned about this process. In the meanwhile, the Office of the Inspector General of Banks will undertake a study, a scrutiny of the applicants, and will be anxious to determine that the applicants have a business plan for the proposed bank; that they will be able to find the capital required by the law and probably even more capital to establish the bank on a sound footing; that they will be able to find adequate staff to manage the bank; and that they will be able to meet all the requirements of the legislation. So there will be a very close scrutiny of the applicants for a new bank. I guess we will be interested in the personnel of the new bank in a way that perhaps people have not been in the past. The personnel question is always difficult, but it is one that we will be particularly interested in. So there will be a very thorough investigation of the applicant.

Mr. Lambert: Right at this point, Mr. Kennett, in relation to all the rules, is that going to be under the Inspector General of Banks rather than the director of companies?

Mr. Kennett: This whole process will be under the Inspector General of Banks.

Mr. Lambert: Yes, but there is a problem here. The issuing of the letters patent is something that comes under the corporate officer, really it is the Secretary of State who is the keeper of the seal—or is this under Consumer and Corporate Affairs? Sorry. It is over on the Consumer and Corporate Affairs side, that the issuance of the letters patent shall be by whoever is the responsible officer in Corporate Affairs. I am right there, am I not?

Mr. Kennett: That is the practice now with the Canada Corporations Act corporations, that is correct.

Mr. Lambert: Yes, but are you empowered to issue letters patent? This is the point. You will be making your recommendation to someone, presumably . . .

Mr. Kennett: Oh, yes.

Mr. Lambert: . . . by way of a certificate.

Mr. Kennett: I will make after having completed my investigation, and having taken into account any public representations that appear, I will then make a recommendation to the Minister of Finance.

Mr. Lambert: Who sets up the rules for these public representations?

Mr. Kennett: No rules are planned in that regard.

• 1115

Mr. Lambert: I think you are heading down a blind alley here. Sure, you are going to have rules and they will have to be athorized but I do not know if there is a power here for you to make regulations with regard to this.

Mr. Kennett: No, there is no power.

Mr. Lambert: Then I find it a little difficult because there may be some contention. It may be that you will want to make rules that briefs will have to come in by a certain time. This Committee can make rules as an emanation from the House, and we do make rules but we are authorized to do so. I suggest that unless there is a section in this act which will authorize the holding of these public hearings and that they shall be

[*Traduction*]

vant au ministre des Finances, à l'inspecteur général des banques ou à toutes personnes intéressées. Dans l'intervalle, le bureau de l'inspecteur général des banques étudiera la demande et vérifiera si les requérants ont des projets définis, s'ils seront capables de trouver les capitaux requis par la loi et peut-être même plus pour assurer la stabilité de la banque, s'ils pourront trouver le personnel d'administration et se conformer à toutes les exigences de la loi. Toute demande sera donc examinée de très près. Je crois que nous tiendrons compte du personnel de la nouvelle banque plus que jamais auparavant car cela cause toujours des difficultés. Ainsi, le requérant fera l'objet d'un examen minutieux.

M. Lambert: Excusez-moi, monsieur Kennett, mais les règlements relèveront-ils de l'inspecteur général des banques ou du directeur général?

M. Kennett: Tout ce processus relèvera de l'inspecteur général des banques.

M. Lambert: Oui, mais cela pose un problème. L'émission de lettres patentes ne relève-t-elle pas du Secrétariat d'état ou peut-être du ministère de la Consommation et des Corporations? Excusez-moi. L'émission de lettres patentes doit être faite par le fonctionnaire responsable du ministère de la Consommation et des Corporations, n'est-ce pas?

M. Kennett: C'est la pratique prévue par la Loi sur les corporations canadiennes.

M. Lambert: Oui, mais vous donne-t-on maintenant le pouvoir d'émettre des lettres patentes? C'est cela qui compte. Vous ferez probablement une recommandation . . .

M. Kennett: C'est exact.

M. Lambert: . . . au moyen d'un certificat.

M. Kennett: Après avoir complété mon examen et en tenant compte des interventions du public, je ferai la recommandation au ministre des finances.

M. Lambert: Qui décide des règles s'appliquant aux interventions du public?

M. Kennett: On ne prévoit l'établissement d'aucune règle à cet égard.

M. Lambert: Je crois que cela pourrait vous mener dans une impasse. Il faut bien des règlements, mais je doute que vous ayez le pouvoir de réglementation nécessaire.

M. Kennett: Non, nous ne l'avons pas.

M. Lambert: Cela causerait des problèmes de contestation. Vous pourriez décider que les mémoires devront désormais être déposés dans certains délais. Le Comité, qui relève de la Chambre, est habilité à adopter des règlements. Or, je prétends qu'à moins qu'une disposition de la loi n'autorise la tenue d'audiences publiques présidées par l'inspecteur général des banques, il y a risque de contestation.

[*Text*]

presided over by the Inspector General of Banks, somebody is going to call that into question.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, may I just correct that? There is no requirement here for public hearings at all. The only requirement is the publication in four consecutive issues of the *Canada Gazette* of the intention to establish a bank. Whether or not anybody sends in submissions is entirely up to them but there is no procedure for that. We are counting on taking a sufficient amount of time in the inspection and in the study of the application that we would expect there would probably be a couple of months after the publication in the *Canada Gazette* for anyone who wanted to take the initiative to provide us with a view. There is no formal proceeding in this regard.

Mr. Lambert: All right, that is one aspect of it. Let us assume that there are observations or representations made to you in writing opposing the application or asking for a variation of the application, surely the proposed incorporators have a right to see that material and possibly to make counter representations to you with regard to it. Then we get into this area of, all right, things have to be heard. You may be aware of the strictures that the appeal section of the federal court has now brought in, that even a Cabinet cannot decide things off on the QT. They must proceed by a fair way. How they are going to do that, I do not know, but they are going to have to indicate what evidence they have looked at and what weight they have given to the evidence of the representations made to them. I respectfully submit that the Inspector General of Banks is going to go down this alley too.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the Inspector General of Banks will make recommendations following his investigation and, as I say, taking into account any submission that might come in. The Inspector General would then make recommendations to the minister who would seek approval of the Governor in Council. After the Governor in Council had given its approval then the minister, and in this case, the Minister of Finance, would issue letters patent in relation to the new bank. That is the procedure.

Mr. Lambert: That is the route envisaged, is it?

Mr. Kennett: That is the route envisaged, yes, sir.

Mr. Lambert: Without any further . . .

Mr. Kennet: No.

Mr. Lambert: I think we will come back to that because I think you are being headed into what I would call trouble alley.

The Chairman: Now that Mr. Stevens is here, just before recognizing Mr.Herbert as the next on my list, I want to inform the Committee that the Inspector General called me yesterday and told me that he had a more full answer to the question on income debentures which was raised by Mr. Stevens at an earlier meeting and would like to make a statement on that subject. We could have that now or, having informed you of that, I could just wait and leave it to some member who might want to raise the subject. What would you like?

Mr. Stevens: Perhaps we could have it now, Mr. Chairman, and it will not be taken out of anybody's time.

[*Translation*]

M. Kennett: Vous permettez, monsieur le président? Il n'est nullement question d'audiences publiques. Tout ce qui est prévu, c'est qu'il faut que l'intention de créer une banque soit publiée dans quatre numéros consécutifs de la *Gazette du Canada*. Il n'existe aucune réglementation quant aux mémoires soumis. Les travaux d'inspection et d'étude des demandes qui auront été soumises prendront suffisamment de temps et dureront vraisemblablement deux mois après la publication de l'annonce dans la *Gazette du Canada*, ce qui devrait permettre à ceux qui le désirent de nous faire part de leurs positions. Il n'existe aucune procédure officielle à cet égard.

M. Lambert: Bon. C'est là un aspect de la question. Si l'on vous soumettait des observations ou des arguments par écrit ou bien une modification à apporter à une demande, ceux qui se proposent de créer la banque devraient avoir possibilité de consulter le dossier de façon à pouvoir vous soumettre une contre-offre. Tout doit se passer au grand jour. Vous savez sans doute que le tribunal d'appel fédéral a statué que même le Conseil des ministres ne peut pas prendre de décision à la sauvette. Il doit d'abord faire preuve d'équité. Je ne sais pas comment ils s'y prendront pour le faire, mais il va falloir que désormais ils puissent prouver qu'ils ont tenu compte de toutes les constatations qu'ils auront faites dans l'examen des dossiers. A mon avis, l'inspecteur général des banques sera tenu d'en faire autant.

M. Kennett: L'inspecteur général des banques fera des recommandations à l'issue de son enquête et compte tenu des interventions qui auront été faites à ce sujet. L'inspecteur général des banques soumet ses recommandations au ministre et doit les faire approuver par le gouverneur en conseil. Lorsque ce dernier aura approuvé les recommandations, c'est le ministre des Finances en l'occurrence qui accordera les lettres patentes à la banque. C'est là toute la procédure.

M. Lambert: C'est ça la procédure?

M. Kennett: Oui, monsieur.

M. Lambert: Sans autre . . .

M. Kennett: Non.

M. Lambert: Cela risque de vous créer des ennuis. D'ailleurs, j'y reviendrai.

Le président: Maintenant que M. Stevens est arrivé et avant de donner la parole à M. Herbert dont c'est le tour, je signale au Comité que l'inspecteur général m'a dit au téléphone hier qu'il était maintenant prêt à répondre à la question concernant les obligations qui avait été soulevée par M. Stevens lors d'une précédente réunion. Nous pourrions donc soit entendre immédiatement cela, soit attendre qu'un membre du Comité soulève à nouveau la question. Qu'est-ce que vous préférez?

M. Stevens: Nous pourrions l'entendre immédiatement sans l'imputer au temps de parole des députés.

[*Texte*]

The Chairman: Is that agreeable?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Kennett.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, let me do two things right now. First of all, at a previous meeting, one of the members asked for a brief paper on the differences in the Section 88 treatment in the current act and the new bill. We have prepared such a paper. I suggest that it be tabled at this meeting and that it appear in the *Minutes of Proceedings and Evidence*, if that is possible. It is English only at the moment. We could get it translated. It is another few days, that is all.

The Chairman: I think we should get it translated and circulate it to the members at that point.

• 1120

Mr. Kennett: That is fine, whatever the procedure is.

M. Clermont: Monsieur le président, je serais prêt à accepter que le document soit imprimé, puisque l'on va en faire la traduction. Mais quand vous dites que le document devrait être distribué dans une langue officielle seulement, cela est une autre chose! Je suis prêt à accepter la motion pour faire annexer la documentation aux témoignages d'aujourd'hui. Je n'ai aucune objection à cela.

The Chairman: Okay, I will take it then . . . Et je vais en faire une annexe pour les comptes rendus des témoignages d'aujourd'hui.., d'accord.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, that gets us to the income debentures and floating rates or fixed term preferred shares, depending on how it is done. I believe the first question really was a factual question, what has happened in relation to these kinds of instruments?

The Chairman: Just before you begin, for the record, these are the securities whose issuance, as proposed in the last budget, will no longer be regarded as tax deductible.

Mr. Kennett: They will no longer be regarded as tax deductible if their term is less than 10 years. That is my understanding of the budget resolution.

The Chairman: Okay. I just wanted to situate the issue.

Mr. Kennett: You could still issue these and you could still get the tax deductibility but you have to issue them with a term greater than 10 years. That will, in fact, as I understand it, exclude most of the market. But these instruments became quite suddenly popular and attracted a good deal of attention, including the attention of my office. In 1976 we began to collect data on these instruments on a six-monthly basis.

At the first date of collection of the date, October 31, 1976, we discovered that there were already $684 million of income debentures outstanding and $81 million of floating rate preferred shares, for a total of $765 million of these instruments in the hands of banks. This represented approximately 28 per cent of the banks' holdings of all securities of Canadian corporate issuers.

[*Traduction*]

Le président: Vous êtes d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Kennett.

M. Kennett: Deux observations, monsieur le président. Lors d'une réunion précédente, un des membres du Comité avait demandé quelques mots d'explication relative aux différences entre l'article 98 de la loi actuellement en vigueur et la disposition correspondante du nouveau projet de loi. Nous avons rédigé une note à cet effet. Je me propose de la déposer de façon à ce qu'elle figure dans les comptes rendus de la réunion. Pour le moment, je n'ai que le texte anglais, mais si vous le voulez, nous pourrions le faire traduire dans quelques jours.

Le président: Nous pourrions faire traduire ce document et le distribuer aux membres du Comité.

M. Kennett: Parfait, puisque c'est la règle.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I am willing to have this document printed now since it is going to be translated. But as far as distributing a document in one official language only, that is a different thing. I am willing to accept the motion to append this document to today's proceedings. I have no objection.

Le président: D'accord. It will be appended to the Minutes of today's proceedings.

M. Kennett: Monsieur le président, cela nous amène à la question des obligations non garanties et aux taux flottants ou aux taux fixes des actions privilégiées, selon les modalités choisies. La première question traite justement de ces choses. Qu'en est-il?

Le président: Je tiens à préciser pour la bonne règle qu'il s'agit de l'émission de valeurs mobilières, lesquelles aux termes du dernier budget, ne seront plus déductibles.

M. Kennett: Elles ne seront plus déductibles à moins d'être émises pour plus de 10 ans, du moins c'est ainsi que je l'ai compris.

Le président: D'accord, je voulais simplement faire une mise au point.

M. Kennett: Elles restent donc déductibles pour autant qu'elles aient été émises pour plus de 10 ans. Cela exclut la plupart des valeurs mobilières, mais elles ont soudain fait l'objet d'un regain de popularité, et c'est pourquoi elles ont attiré l'attention de mon bureau. En 1976, nous avons commencé à réunir des données semestrielles sur ces valeurs mobilières.

Le 31 octobre 1976, il fut ainsi constaté que le montant global des obligations non garanties exigibles s'élevait à $684 millions et celui des actions privilégiées à taux flottant à $81 millions sur un montant global de $765 millions de valeurs mobilières détenues par les banques, ce qui représente quelque 28 p. 100 des valeurs mobilières canadiennes détenues par les banques.

[*Text*]

I would stress that this is a preliminary report and I think one bank's holdings have been estimated. So it is an approximation. But as of October 31, 1978, the amount of these kinds of income debentures held by the banks was $3.153 billion, floating rate preferred share was $4.052 billion, for a total of $7.205 billion. The percentage of total holdings of securities of Canadian corporations had increased from the 28 per cent I mentioned earlier to 79.9 per cent, almost 80 per cent. So you can see that they have become very significant in that category of bank activity.

Because particularly the preferred shares seem to be a form of equity issued by corporations and because the security on equity is minimal, or can be minimal, we were concerned about the position the banks were putting themselves in and what this kind of financing activity was doing to the risk profile of the banks. As I say, statistically we have been following the matter closely and in the course of our inspections of the banks we have been asking a lot of questions. What we discovered as we prodded into this area was that the banks for the most part regarded these instruments as being loan substitute security. I think you will find them referred to in that way by the banks, and in reference to them in the press and by the issuers themselves. We found, as we looked increasingly closely at them, that the contracts were often quite complex; in fact, by means of these contracts the banks wound up being fairly well secured in one way or another. We found in some instances that the preferred shares had in fact the guarantee of perhaps a foreign parent which was a very substantial corporation. We found in some instances that the preferred shares could be converted by the bank into a secured loan at the option of the bank.

• 1125

The more we dug into these instruments and the detail of their contracts, I guess the less reason we had to be concerned from a prudential point of view; they seemed, in fact, to be more and more secure. But I do not mind telling the Committee that, as someone who is more broadly concerned in the structure of capital markets in this country, I became less and less satisfied rather than more and more satisfied, even though I had less concern in terms of the solvency issue. The fact is, particularly if these term-preferred shares had some of the characteristics I have just mentioned, the question of their appropriateness as capital of the issuing corporation raised good questions. Was it capital or was it not capital? The question of the conversion of a preferred share to a secured loan raised a good question about the position of the general creditors of the corporation. If you are in a position of a unsecured creditor to a corporation that appears to have a certain equity base, you reckon that is going to protect you in case of a failure; all of a sudden, some of that base not only disappears out from under you, but is superimposed on top of you as a superior security. That seemed to me a pretty hideous kind of situation to prevail, particularly when you may go for quite a long period without adequate disclosure of the situation. For these various reasons I became increasingly con-

[*Translation*]

Il s'agit là d'un rapport préliminaire, bien sûr, les avoirs d'une banque ayant été simplement estimés. Il s'agit donc d'un chiffre purement approximatif. Au 31 octobre 1978, donc, le montant des obligations non garanties détenues par les banques s'élevait à $3.153 milliards et les actions privilégiées à taux flottant à $4.052 milliards, pour un montant global de $7.205 milliards. Le pourcentage des valeurs mobilières canadiennes détenues par les banques est donc passé de 28 p. 100 à 79.9 p. 100, pratiquement 80 p. 100. Elles représentent donc une part importante de l'activité des banques.

Les actions privilégiées constituant le gros des valeurs émises par les sociétés, et étant donné que ces valeurs présentent peu de garanties, nous craignons que cela soit préjudiciable à la stabilité financière des banques. Nous avons donc suivi la question de très près et avons posé de nombreuses questions lors de nos tournées d'inspection dans les banques. Dans la plupart des cas, nous avons pu constater que les banques considèrent ce genre de valeurs mobilières comme une autre forme de nantissement. En tout cas c'est ainsi que les banques en parlent et c'est ainsi que la presse en fait état de même d'ailleurs que ceux qui émettent ce type d'obligations. Nos travaux d'inspection montrent que les contrats sont très complexes et que grâce à cela, les banques disposaient d'assez bonnes garanties. Dans certains cas par exemple, les actions privilégiées étaient garanties par une filiale étrangère d'une très grosse société. Dans certains cas aussi, les actions privilégiées pouvaient être converties par la banqueen prêts sur nantissement, laissés au choix de la banque.

Plus, nous avons étudié ce type de valeurs, moins elles nous ont semblé poser de problèmes de sécurité, bien au contraire. Néanmoins, étant donné que je n'intéresse à la totalité du marché des capitaux du pays, mes constatations, loin d'apaiser mes doutes les ont au contraire renforcés, même si ce n'est plus au plan de la solvabilité. En dépit de ces caractéristiques des actions privilégiées, il reste toujours la question de savoir si oui ou non elles représentent une partie du capital des sociétés émettrices. Par ailleurs, la conversion des actions privilégiées en prêts sur nantissement soulève la question de la situation de la masse des créanciers de la société. Les créanciers non privilégiés d'une société ayant une bonne part de capitaux entièrement versés peuvent s'estimer protégés dans une certaine mesure en cas de faillite de cette dernière. Or, tout d'un coup cette sécurité disparaît. Cela m'a l'air d'une situation inadmissible, d'autant plus qu'il peut se passer beaucoup de temps avant que la chose ne soit connue du public. J'ai trouvé la situation de plus en plus inquiétante et j'ai donc été bien aise de constater que des mesures avaient été prises dans le budget pour restreindre l'usage fait de ce genre de valeurs mobilières.

[*Texte*]

cerned, and I was happy to see the steps that were taken in the budget to restrict the use of these instruments.

Anyway, I have gone beyond my role as Inspector General of Banks, as you can see, in commenting on this, but I did want the Committee to have that background.

The Chairman: I am sure the Committee will agree to table your schedule.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: May I now point out that everyone wants a turn and that that will crowd us to 12:30 p.m., so I had better mention this afternoon's problem. We were scheduled to have the estimates of the Department of Finance. The Minister of Finance is sick today but Officials are available. The Minister could come on Monday in the afternoon, which is the last day on which we can hear estimates. He agreed to come. He has been twice unavailable. Now if you want him Monday afternoon, we can have him; if you want officials this afternoon, we can have them.

Mr. Kennett, you could come this afternoon?

Mr. Kennett: Yes, sir. This is my first priority.

The Chairman: Mr. Kennett can come. I think we should devote a minute or two to this question of order and then move on to Mr. Herbert.

Let us consider this afternoon. Shall we continue with Mr. Kennett or with the Finance officials? The Minister would prefer to come with his officials and would prefer to have the Monday afternoon meeting. I want then to propose to you, just for discussion, that we hear the Minister with his officials on Monday afternoon, and either continue with Mr. Kennett this afternoon or cancel the afternoon meeting. I am in your hands.

• 1130

Mr. Stevens: I certainly do not think we should cancel the meeting, Mr. Chairman, but I am a little reluctant to say that we postpone the finance estimates until Monday because that is literally our last day. If anything goes wrong—and I hope that will not be so—but if Mr. Chrétien is ill that day or for some other reason cannot attend, that means that we have had no opportunity to review those estimates at all.

An hon. Member: Right.

Mr. Stevens: I think, if the officials are available, we should request that they come here. It will be on the understanding, which I do not think has to be repeated, that if there is anything that they feel is of a policy nature that we are putting to them and they do not want to answer, we will understand that. But I think there are a number of basic questions we can be putting to them on which, notwithstanding the fact that the Minister will not be here, we can get something on the record.

What I would like is that we try to reserve Monday for the Minister in the hope that not only do we have the officials today but on Monday we will also have the Minister.

The Chairman: Any other comments?

[*Traduction*]

Cela ne relève pas strictement de mes attributions en ma qualité d'inspecteur général des banques, mais je tenais cependant à bien vous faire comprendre la situation.

Le président: Le Comité sera certainement d'accord pour déposer votre document.

Des voix: D'accord.

Le président: Vu que chacun tient à avoir la parole, nous allons sans doute siéger jusqu'à 12 h 30. Je vous signale donc que nous étions censés étudier les prévisions du ministère des Finances. Or, le ministre des Finances lui-même est malade mais ses adjoints pourront comparaître. Le ministre comparaîtrait lundi après-midi, dernier jour prévu pour l'étude du budget. Il a accepté de venir, après s'être trouvé à deux reprises dans l'impossibilité d'assister à nos réunions. Si ous le voulez donc, le ministre pourra être présent lundi après-midi et si vous voulez nous pouvons avoir une réunion cet après-midi avec ses adjoints.

Monsieur Kennett, est-ce que vous êtes libre pour cet après-midi?

M. Kennett: Oui, monsieur, je serai ici sans faute.

Le président: Donc, M. Kennett viendra. Il ne nous faudra que quelques instants pour régler cette question, après quoi la parole sera à M. Herbert.

Est-ce que cet après-midi nous allons continuer la discussion avec M. Kennett ou bien avec les fonctionnaires du ministère des Finances? Le ministre quant à lui préférerait la tenue d'une réunion lundi après-midi à laquelle il pourrait assister avec l'aide de ses adjoints. Je propose donc que nous convoquions le ministre et ses adjoints pour lundi après-midi et que cet après-midi nous poursuivions nos entretiens avec M. Kennett ou bien que la réunion de cet après-midi soit annulée. Je ferai comme vous l'entendez.

M. Stevens: La réunion de cet après-midi ne doit absolument pas être annulée, monsieur le président, mais j'hésite à remettre l'étude du budget du ministère des Finances jusqu'à lundi vu qu'il s'agit du dernier jour. En cas de pépin, si M. Chrétien par exemple était dans l'impossibilité de venir pour raison de maladie ou pour d'autres raisons, nous n'aurions plus la possibilité d'étudier ce budget.

Une voix: C'est exact.

M. Stevens: Donc, si les fonctionnaires du ministère des Finances sont libres, nous devrions les inviter à venir. Il doit être bien entendu qu'ils ne répondront pas à des questions relevant de la politique du ministère. J'estime néanmoins que même en l'absence du ministre, il y a toute une série de questions que nous pourrions leur poser et auxquelles nous pourrions obtenir des réponses.

Nous devrions donc réserver l'après-midi du lundi pour le ministre et cet après-midi nous discuterons avec les fonctionnaires.

Le président: Y a-t-il d'autres remarques?

[*Text*]

M. Clermont: Monsieur le président, d'après les informations de notre greffier, vous avez dit que le ministre préférerait être accompagné de des fonctionnaires.

The Chairman: That is correct.

M. Clermont: Y-a-t-il des raisons à un tel souhait?

The Chairman: Well, I think the primary responsibility to account to Parliament is the Minister's, and I suppose if he did not want his officials to come, they would not be able to come. They are under his direction.

I can express the view that we would like them to come, if that is what the Committee wants, but I think they would not come if he told them not to. They are not working for us; they are working for him.

Mr. Clermont.

M. Clermont: Eh bien voici, monsieur le président . . . A tout événement, si le ministre autorise ses fonctionnaires à venir devant ce Comité, j'espère, monsieur le président, que vous n'hésiterez pas un instant, lorsqu'une question que vous croyez en dehors du sujet ou qui sente la politique, leur sera posée, de mentionner à ces fonctionnaires que c'est une question politique. Vous allez me dire qu'ils sont capables de déterminer eux-mêmes. Je remarque cependant de temps à autre, monsieur le président, lorsque des questions qui relèvent des ministres sont adressées à des fonctionnaires, parfois ces fonctionnaires hésitent soit à y répondre soit à ne pas y répondre. Alors, si les fonctionnaires devaient venir seuls cet après-midi, j'espère que vous verrez à leur accorder votre protection.

Le président: Bien entendu. Il y a, ici, un fonctionnaire du bureau du ministre; peut-être pourrait-il vérifier la disponibilité des témoins pour cet après-midi et nous en informer avant midi trente. Peut-être pourrait-on arrêter l'emploi du temps pour cet après-midi dans les plus brefs délais ce matin? Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask Mr. Kennett what part he may or may not have played in discussion of why, in the revision of the Bank Act, there has been no attempt made to include any protection to allay the fears of customers of the chartered banks arising from the present difficult political climate.

Some few years ago I exchanged a series of letters with the previous Minister of Finance, the Honourable Donald Macdonald, arising from the expressed fears of bank customers in the Province of Quebec about their rights in view of the problems that separation might cause. It was clearly established at that time in the last letter which I got from the Minister after quite an effort, it was almost like pulling teeth to get the specific yes, or no, that the business of the customer is with the branch and not with the bank, and that, as a result, the customer was at least technically correct in fearing for his deposits at a branch in a province that might separate.

• 1135

Of course, the banks have not wanted to discuss this particular point, always looking upon themselves as being willing to accept their obligations. But we know that in foreign countries

[*Translation*]

Mr. Clermont: Mr. Chairman, according to the Clerk, the Minister would prefer to come with his officials.

Le président: C'est exact.

Mr. Clermont: What is the reason?

Le président: C'est le ministre lui-même qui doit rendre compte de sa gestion au Parlement, ses fonctionnaires ne l'accompagnent que lorsqu'il les y invite. Ils sont à sa disposition.

Nous pouvons bien entendu leur demander de venir, mais ils ne viendraient certainement pas si le ministre s'y opposait, vu que c'est de lui qu'ils relèvent et non pas de nous.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: If the Minister tells his officials to come before the Committee, I trust, Mr. Chairman, that you will not hesitate to tell them in case a member of the Committee asks them a question of policy. You will tell me that they are quite capable of determining that themselves. I have noticed, however, that sometimes when questions of policy are addressed to officials, they do not quite know whether to answer or not. So if the officials do come along this afternoon, I feel that you should protect them.

The Chairman: That goes without saying. The official of the Minister's Office who is among us this morning could maybe check and see whether these witnesses will be free for this afternoon, and let us know before 12.30 o'clock. We might also rapidly outline an agenda for this afternoon. Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président.

M. Kennett pourrait-il nous dire pourquoi lors de la révision de la Loi sur les banques, on n'a pas prévu des mesures de protection visant à apaiser les inquiétudes des clients des banques à charte dans la difficile conjoncture politique actuelle.

J'ai procédé il y a quelques années à un échange de correspondance avec le précédent ministre des Finances, l'honorable Donald Macdonald, après que des clients de différentes banques de la province de Québec m'avaient fait part de leurs inquiétudes et de la protection de leurs biens face aux problèmes posés par l'éventualité de la séparation. La dernière lettre que j'ai reçue du ministre, après bien des efforts d'ailleurs, précisait clairement que le client a affaire à la succursale et non pas à la banque en elle-même et que, par conséquent, le client avait lieu de craindre pour les dépôts qu'il avait fait dans une succursale implantée dans une province qui pourrait se séparer.

Bien sûr, les banques n'ont pas voulu étudier ce problème particulier, se considérant comme toujours prêtes à assumer leurs obligations. Dans certains pays étrangers, elles n'ont pas

[*Texte*]

when the time has arisen they have not picked up their obligations—in other words, they have taken a legal point of view to avoid losses. I am talking purely legally and not morally about a situation that could possibly exist. I would ask you, Mr. Kennett, whether you played any part in any discussions of this problem, a problem that applies equally to insurance policyholders and to holders of registered retirement savings plans because of their concern in the realization that the payments can only be made at the originating point of the policy or of the RRSP, and equally it is so as far as the banks are concerned. Were you party to any discussions on putting into the revisions of the Bank Act something that might allay the fears of bank customers?

Mr. Kennett: I suppose the answer is, yes and no. I have been a party to discussions relating to a specific clause that is in Bill C-15 for the first time, a clause that clarifies the *situs* of deposits.

Mr. Herbert: Yes.

Mr. Kennett: But it may clarify it in a way that does not help you one little bit. The fact is that the *situs* of deposits question, the question of where a client accesses of his bank, has been well established in common law. He accesses his bank through the branch where he has signed his agreement and where his deposit or his loan is recorded. That is well established in the law and it is also well established that anybody else wanting to access the assets, the funds, of that person that might be in the bank must do so through that branch.

The chartered banks came to us in the course of this decennial revision and they said that while this was clear, they felt, in the common law, in the process of judicial decisions, in court cases, they would like the matter clarified because of the new complexities added to this question through the degree of computerization that now prevails in most of the large banks. In this circumstance, the records of the client are often not found in the branch, the records are found in the data centre, which is not accessible to anybody except by terminals of specialized people in the bank. What they wanted to try to avoid was their being put in a position where people trying to access the accounts of a client, or a client trying to access his own account, would go to the head office or to some other place that would be totally inappropriate—in other words, the common law situation would break down because of this new accounting situation. They have sought a clarification in the act, which does state that the *situs* of account will be the branch at which the depositor or the lender signed his contract and with which he does business. That does not prevent the bank from offering to accept deposits or make loans to that client anywhere else in the country or anywhere else in the world where that bank is operating.

Mr. Herbert: I realize that, Mr. Kennett.

Mr. Kennett: The legal situtation, I think, is quite clear, and is clarified in this way in Bill C-15.

Mr. Herbert: In other words, the banks even went further. They wanted to eliminate any possibility that there could be

[*Traduction*]

toujours assumé leurs obligations . . . autrement dit, pour éviter des pertes, elles se sont placées d'un point de vue juridique. Je parle d'un point de vue purement juridique et non pas d'un point de vue moral d'une situation éventuelle. Monsieur Kennett, j'aimerais savoir si vous avez participé à des pourparlers à propos de ce problème, qui s'applique également aux détenteurs de polices d'assurance, et à ceux qui cotisent à des régimes enregistrés d'épargne-retraite qui s'inquiètent du fait que les versements ne peuvent être faits qu'à l'endroit où l'on a souscrit à la police d'assurance ou bien au régime enregistré d'épargne-retraite. Il en va de même en ce qui concerne les banques. Avez-vous participé à des discussions concernant des dispositions qui pourraient être incluses à la Loi sur les banques et qui permettraient de dissiper les craintes des clients des banques?

M. Kennett: Je vous répondrai par oui et par non. J'ai participé à des pourparlers concernant un article qui apparaît pour la première fois, dans le Bill C-15, article concernant la question du lieu où sont faits les dépôts.

M. Herbert: Oui.

M. Kennett: Cependant, les précisions à ce propos ne vous seront peut-être d'aucune utilité. La question du lieu où sont effectués les dépôts est clairement établie dans la jurisprudence. Le client passe par l'intermédiaire d'une succursale où il souscrit à un régime, où il effectue ses dépôt ou bien où son prêt est enregistré. Cela est clairement établi dans la loi et, d'autre part, quiconque désire avoir accès aux fonds que cette personne a confiés à la banque doit passer par l'intermédiaire de la succursale en question.

A l'occasion de la révision décennale, les banques à charte nous ont déclaré que même si elles estimaient que cette question était clairement établie dans la jurisprudence, elles souhaitaient que l'on apporte quelques précisions, en raison des complications dues à l'introduction de l'informatique dans la plupart des grandes banques. De ce fait, les registres du client ne se trouvent pas toujours à la succursale mais on peut les trouver au centre des données, lesquelles ne sont accessibles que par l'intermédiaire des terminaux installés dans la banque. On voulait donc éviter que l'employé qui cherche à avoir accès aux comptes d'un client, ou le client lui-même d'ailleurs, s'adresse par exemple à la maison-mère, ce qui ne conviendrait pas du tout . . . autrement dit, la jurisprudence ne joue plus, en raison de l'informatique. C'est pourquoi on a cherché à donner des précisions dans la loi, laquelle stipule que le lieu du compte est réputé être la succursale où le déposant a effectué ses dépôts ou bien où l'emprunteur a signé son contrat d'emprunt. Cela n'empêche pas la banque d'accepter des dépôts du client, ou de lui consentir un prêt, dans une autre de ses succursales dans le pays ou dans un pays étranger, le cas échéant.

M. Herbert: Oui monsieur Kennett, je comprends.

M. Kennett: Du point de vue juridique, la situation est bien claire et ces précisions sont donc données dans le projet de loi C-15.

M. Herbert: Autrement dit, les banques sont même allées plus loin. Elles voulaient éliminer toute possibilité d'accès aux

[*Text*]

access in another province because the computer is in another province.

• 1140

Mr. Kennett: No. They just wanted to eliminate the possibility that access could be demanded. They might want to give it. but that would be up to them.

Mr. Herbert: Despite the fact that the banks have said they owe the money as a Canadian chartered bank, in fact what they would look for is ensuring even more that the obligation is at the branch where the customer deals. The customer has to deal with that particular problem, and if the customer has fears, as in the case of assurance policies and RRSP's, then the customer is not encouraged by any change to the Bank Act to leave his deposit where he feels there might be a future problem.

Mr. Kennett: That is a fair statement, I guess, when put that way. The banks required this clarity because of garnishee orders and succession duties and where they impact on the client and his bank. As I say, the situation is well-established in the common law and they have asked that it be confirmed.

Mr. Herbert: So the situation remains very much that banking, from a customer point of view, is provincial and not national.

Mr. Kennett: With his branch. Yes, that is right.

Mr. Herbert: One last question, Mr. Chairman, and it deals with the subject of language. The requirement that banks publish certain notices in both French and English in Quebec has been eliminated. Why?

Mr. Kennett: That is a question I would like answered by the Department of Justice. I understand that the Department of Justice, in drafting federal legislation, is seeking a commonality, a common treatment of the language question in all federal legislation, and this is the formula they have established. Precisely the full policy explanation for that, I do not have at my fingertips. Mr. Gibson of the Department of Justice could certainly file a statement with this Committee. We could ask him to do that if it would be helpful in explaining this policy.

The Chairman: Mr. Gibson is across the hall appearing before another committee.

Mr. Kennett: I must say, we were surprised too. I think it is a question of not dictating language, of leaving it up to the institution involved to choose the language that is most acceptable and suitable for the community in which the thing is being published. It is a general government policy on this question and not related to specifics.

The Chairman: Could you bring Mr. Gibson with you for an appearance? Let me know about it and I will inform members of the Committee that he is coming. Then without having to call him for a separate, specific meeting we would be able to explore this important issue.

[*Translation*]

comptes dans une autre province dans le cas où l'ordinateur se trouve dans une autre province.

M. Kennett: Non. On ne voulait pas que l'on puisse exiger d'avoir accès aux comptes. C'est aux banques de donner la permission, si bon leur semble.

M. Herbert: En fait, les banques veulent s'assurer que l'obligation se situe au niveau de la succursale avec laquelle le client est en relation. Si le client nourrit certaines craintes, dans le cas où il aurait souscrit à une police d'assurance ou bien ouvert un régime enregistré d'épargne-retraite, on peut dire que les modifications apportées à la Loi sur les banques ne l'encouragent pas à laisser ses dépôts dans une succursale où il craint que des problèmes pourraient se poser à l'avenir.

M. Kennett: Oui, je pense que l'on peut présenter les choses ainsi. Les banques souhaitaient que les choses soient claires à cet égard à cause des ordonnances de saisie-arrêt et des droits de succession. Je le répète, cette situation est fort bien établie dans la jurisprudence et les banques ont demandé à ce qu'elle soit confirmée.

M. Herbert: Donc, pour le client, les questions bancaires se situent au niveau provincial et non au niveau national.

M. Kennett: Avec la succursale oui, vous avez raison.

M. Herbert: Monsieur le président, une dernière question à propos des langues. Au Québec, les banques ne sont plus tenues de publier certains avis tant en français qu'en anglais. Pourquoi?

M. Kennett: Je préférerais que des responsables du ministère de la Justice répondent à cette question. Si je comprends bien, lorsqu'il rédige les lois fédérales, le ministère de la Justice cherche à ce que les langues soient traitées de façon égale. Je ne puis vous donner de précision à propos de la question que vous m'avez posée. M. Gibson représente le ministère de la Justice et il pourrait certainement faire une déclaration. Je pense que nous pourrions lui demander de nous expliquer la politique adoptée à cet égard.

Le président: Monsieur Gibson comparaît en ce moment devant un autre comité.

M. Kennett: Je dois dire que nous aussi nous avons été étonnés. Je pense qu'il s'agit de laisser l'institution concernée libre de choisir la langue qui correspondra le mieux aux besoins d'un groupe pour lequel les avis sont publiés. Il s'agit d'une politique gouvernementale à caractère général et cela n'a rien à voir avec des cas particuliers.

Le président: Pourriez-vous inviter M. Gibson à venir comparaître avec vous? Je vous prierais de m'avertir à ce propos afin que je fasse savoir aux membres du comité que M. Gibson viendra comparaître. Ainsi, nous pourrons étudier cette question fort importante sans qu'il soit nécessaire d'organiser une séance spéciale.

[*Texte*]

Mr. Lambert: On a point of information, Mr. Chairman, perhaps Mr. Kennett or Mr. Herbert could just briefly outline what the change has been.

The Chairman: Mr. Kennett, do you want to explain the change that has taken place? I understand the reservation about the reasons for it, but just exactly . . .

Mr. Lambert: No, I am not interested in that. I am interested in what is being done and what is being changed to what position.

Mr. Herbert: If Mr. Gibson is likely to be here, or could be here this afternoon, it might be better to continue the discussion at that time.

Mr. Kennett: I believe the existing legislation requires that material required to be published by banks be published in French in Quebec and English everywhere else. Mr. Clennett is prepared to answer this one question.

The Chairman: Let us not sort of speculate if we can get to the bottom of it at another meeting.

Mr. M. Clennett (Director, Foreign Banks): For instance, in the material tabled today certain notices with regard to sale of properties repossessed or seized are required, under present Section 88, to be published; notice of the thing in an advertisement in an English language newspaper and a French language newspaper within *X* number of miles of where the transaction took place. That is if it is in the Province of Quebec only. If it is outside the Province of Quebec, there is no such requirement. The amendment is merely to say that it must be published in two newspapers within the same jurisdiction or distance. In other words, there is no special requirement now within the province of Quebec. It is required to have something published in an English-language newpaper and a French-language newspaper. Okay?

• 1145

Mr. Lambert: The arguments will come afterwards.

The Chairman: That brings us to the . . . .

Mr. Herbert: . . . the second round this afternoon when Mr. Gibson is present, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, okay. Dr. Rynard.

Mr. Rynard: I was interested in the preferred shares or debentures that would be outstanding in, say, a new bank and how they could be transferred. You said that those preferred shares could go on there and could probably have not enough liquidity in cash if that bank got in a bad position. And when you went to clear the situation up and to check the cash reserves you would find that those preferred shares were already assigned to some of the coverage that the bank should have had. Now I am not quite clear on what you mean by that. Also how long would it be before you would catch that in your bookkeeping or your checking of them.

Mr. Kennett: Well, Mr. Chairman, let me make the situation a bit clearer. First, we are talking about a situation that

[*Traduction*]

M. Lambert: Monsieur le président, j'aimerais obtenir quelques renseignements. M. Kennett ou M. Herbert pourrait-il nous préciser brièvement quelles sont les modifications qui sont intervenues?

Le président: Monsieur Kennett, voulez-vous expliquer les modifications qui sont intervenues? Je comprends que vous puissiez exprimer des réserves quant aux raisons de ces modifications mais précisément . . .

M. Lambert: Non, ce n'est pas ce que je cherche à savoir. Je voudrais savoir ce qui a changé, où et pourquoi.

M. Herbert: Puisque M. Gibson sera sans doute ici cet après-midi, il vaudrait peut-être mieux poursuivre la discussion à cette occasion.

M. Kennett: Je crois que, aux termes de la loi actuelle, les documents que doivent publier les banques doivent être publiés en français au Québec et en anglais partout ailleurs. Je crois que M. Clennett peut nous donner des précisions.

Le président: Ne cherchons pas à savoir si nous pourrons aller au fond de cette question lors d'une autre réunion.

M. M. Clennett (directeur, banques étrangères): Par exemple, parmi les documents que nous avons déposés aujourd'hui il y a certains avis qui, aux termes de l'article 88 de la Loi actuelle, doivent être publiés. Il s'agit d'avis concernant des propriétés rachetées ou saisies; l'avis doit être publié dans un journal de langue anglaise et dans un journal de langue française et cela vaut dans un rayon de X milles autour du lieu de la transaction. Cela vaut pour la province de Québec seulement. En dehors de la province du Québec, cette obligation n'existe pas. L'amendement vise à ce que les avis soient publiés dans un journal de langue anglaise et dans un journal de langue française. Autrement dit, il n'y a pas actuellement de conditions spéciales au Québec. Il faut simplement que quelque chose soit publié dans un journal anglophone et dans un journal francophone. C'est cela?

M. Lambert: Les arguments viendront plus tard.

Le président: Cela nous amène au . . .

M. Herbert: . . . au deuxième tour cet après-midi lorsque M. Gibson sera là, monsieur le président.

Le président: Bien, d'accord. Monsieur Rynard.

M. Rynard: Revenons aux actions et obligations privilégiées qui seraient en circulation, par exemple, dans une nouvelle banque. Comment pourraient-elles être transférées? Vous avez dit que ces actions privilégiées pourraient demeurer là et qu'il risquerait de ne pas y avoir suffisamment de liquidité si la banque devait se trouver dans de mauvais draps. Que lorsque vous iriez essayer d'éclaircir la situation et vérifier les réserves de liquidité, vous constateriez que ces actions privilégiées ont déjà été imputées aux garanties nécessaires à la banque. Je ne comprends pas exactement ce que vous voulez dire par cela. D'autre part combien de temps vous faudrait-il pour constater cela dans votre comptabilité ou vos contrôles?

M. Kennett: Permettez-moi, monsieur le président, de clarifier un peu cela. Tout d'abord, il s'agit de circonstances

[*Text*]

has arisen under the present Bank Act. Under the present Bank Act, banks are not permitted to issue preferred shares, so there is no question of banks issuing preferred shares under the existing situation.

Mr. Rynard: New banks?

Mr. Kennett: No, they are not allowed to either. They are not allowed to, by law, issue preferred shares at the present time. The preferred shares we are speaking of are preferred shares that are issued by clients and banks, by companies requiring funds and that are purchased by the banks.

Mr. Rynard: You mean they are bought from the company that wants money for financing.

Mr. Kennett: Yes, sir. Now, any share is unsecured. Normally, the business of a bank is to make loans that are secured in some way or other, as a rule. A preferred share is clearly not secured although . . . .

Mr. Rynard: But the bank uses it as security, does it not?

Mr. Kennett: No, the bank does not use it. The bank has used it as another vehicle for providing financing for a corporation. What I said was that because this loan substitute took the form of a preferred share we took special interest in it because we wondered whether or not the bank was taking on new risks and when we looked at the contracts we found that the preferred share was not necessarily as unsecured as we thought it was, that there were guarantees sometimes lying behind it or conversion privileges at the option of the bank. So we decided that it was not as risky in terms of lending as it appeared on the surface.

Mr. Rynard: What if the company that the bank was dealing with came to be in a precarious position then its preferred shares would not be worth anything and you would not have the security you thought you had in the operation of that bank.

Mr. Kennett: Well, in those circumstances we found that in some instances the preferred shares were, in a sense, guaranteed by a large foreign parent of the Canadian corporation which was issuing the preferred shares. We found in other instances that the bank was in a position to convert the preferred share from a share to a secured loan at the first sign of trouble, if you like, so the bank would then move from a preferred shareholder to a secured lender.

• 1150

Mr. Rynard: Well, on the one hand, as I see it now, you are saying that the bank would have this information, and yet the bank would have that security which was not secure any more because the company was going downhill and was not as financially strong as it had been when those shares were issued first, when you had checked them. Who is going to check those shares?

Mr. Kennett: Well, it really depends, sir, on the nature of the ultimate security. If the security is equipment, bricks and mortar, it would continue—even if the company went into default, the security would continue to have some value.

[*Translation*]

survenues alors que la loi actuelle était en vigueur. Aux termes de cette loi en effet, les banques ne peuvent émettre d'actions privilégiées, si bien qu'il n'est pas question du tout de banques émettant des actions privilégiées.

M. Rynard: Des nouvelles banques?

M. Kennett: Non, elles n'y sont pas autorisées elles non plus. La loi ne les autorise pas à émettre des actions privilégiées à l'heure actuelle. Les actions privilégiées dont nous parlons sont émises par les clients des banques, par des sociétés qui ont besoin de fonds et qui sont achetées par les banques.

M. Rynard: Vous voulez dire qu'elles sont achetées à des sociétés qui ont besoin de moyens de financement.

M. Kennett: Oui, monsieur, mais ces actions ne sont pas garanties. Normalement la banque doit consentir des prêts garantis d'une façon ou d'une autre, en général. Or, il est bien évident qu'une action privilégiée n'est pas garantie même . . .

M. Rynard: Mais la banque s'en sert tout de même comme de garantie, non?

M. Kennett: Non, la banque ne s'en sert pas. La banque utilise cela comme un autre véhicule de financement de société. J'ai dit que puisque cette forme de prêt se trouvait être une action privilégiée nous nous y sommes particulièrement intéressés car nous nous sommes demandés si la banque assumait ainsi de nouveaux risques et c'est en examinant les contrats que nous nous sommes aperçus que ces actions privilégiées n'étaient pas nécessairement si dépourvues de garanties que nous ne le pensions, qu'il y avait parfois des garanties sous-jacentes ou des privilèges de conversion au choix de la banque. Aussi avons-nous jugé que ce n'était pas un prêt aussi risqué que cela pouvait le sembler à première vue.

M. Rynard: Et si la société avec laquelle traitait la banque se retrouvait dans une situation précaire, ces actions privilégiées ne vaudraient rien et vous n'auriez plus la garantie que vous pensiez dans les transactions de cette banque.

M. Kennett: Dans de telles circonstances nous nous sommes aperçus que dans certains cas les actions privilégiées étaient, dans un sens, garanties par une grande société-mère à l'étranger dont la société canadienne était la filiale et émettait les actions privilégiées. Nous avons constaté dans d'autres cas que la banque pouvait convertir l'action privilégiée en prêt garanti au premier signe avant-coureur de danger, de sorte qu'elle passait d'actionnaire privilégié à bailleur de fonds garantis.

M. Rynard: Donc, si je comprends bien, d'un côté vous dites que la banque sera informée et que néammoins cette garantie ne serait plus sûre puisque a société périclite et n'a plus une situation financière aussi florissante que lorsqu'elle avait émis ses actions et que vous les aviez vérifiées. Qui va donc aller contrôler ces actions?

M. Kennett: Ma foi, cela dépend, monsieur, de la nature de la garantie ultime. S'il s'agit d'équipement, de briques et de mortier, elle demeure . . . même si la société fait faillite, cette garantie conserve une certaine valeur.

[*Texte*]

Mr. Rynard: So there is a real risk there.

Mr. Kennett: I guess we satisfied ourselves that the risk was not as great as we hd originally thought. But it was a new kind of lending and it grew extremely rapidly, and we were very concerned that there was perhaps potentially a substantial real risk there; and we are not entirely happy yet because the fact is that these contracts that provide for the conversion of a preferred share to a secured loan have never been tested in the courts. The banks have legal opinions that suggest that these contracts are valid contracts but in the last analysis one has not been tested in the courts.

Mr. Rynard: What about the provincial controls? Are there any provincial controls on those banks and their debentures and so forth?

Mr. Kennett: No, sir, not to my knowledge—not in these kinds of instances. Well, let me retract that in some degree.

These instruments have been issued in two ways, broadly. In many instances, in the case of the banks, they have been negotiated directly with the bank—and, as I say, in much the same way that a loan would be negotiated—and in this kind of a situation, to my knowledge, the provincial legislation does not pertain beyond whatever provincial legislation affects contracts in general. But some of these issues have been public issues and have been distributed generally to the public, and these issues are registered with provincial securities commissions and meet the disclosure requirements of the securities commissions.

Mr. Rynard: When there has been an application for a new bank, you said that you checked on the people that were concerned with this situation, the security that they had and the type of people they were. To what depth does that go? And I am thinking about the Provincial Bank now.

Mr. Kennett: Well, Mr. Chairman, just to make a point clear I would like to stress that when I was discussing that matter, I was trying to describe procedures that we would put in place in relation to the letters patent situation. I am not clear myself about, and I must confess I have not looked too much into, precisely what responsibility the Inspector General of Banks has had in the past in relation to new banks. The fact is that new banks have received their charters from Parliament and the Inspector General has had no legislative role in that process, to my knowledge, at all.

The Chairman: They cannot start business, though, until you have approved them.

Mr. Kennett: That is right; that is right: the government has to provide a licence before they start business; but that licence is provided automatically, as I understand it, under the existing legislation, so long as they meet the specific requirements set out in the legislation, and those specific requirements are that they have the capital that is required in the legislation and that they meet whatever reporting and other requirements are there.

Mr. Rynard: The other point that I wanted to ask you is about the Provincial Bank which came from Quebec, came from a merger of some other banks. Now, their system is a

[*Traduction*]

M. Rynard: Il y a donc là un risque réel.

M. Kennett: Disons que nous avons constaté que ce risque n'était pas aussi important que nous l'avions d'abord pensé, mais il s'agissait d'une nouvelle forme de prêt qui devenait de plus en plus commune et nous nous sommes beaucoup inquiétés des possibilités de risque que cela représentait; nous ne sommes pas encore vraiment satisfaits car ces contrats qui prévoient la conversion d'une action priviliégée en prêt garanti n'ont jamais été sanctionnés par les tribunaux. Les conseillers juridiques des banques leur ont déclaré que ces contrats étaient valides mais en dernière analyse, on ne peut pas dire que les tribunaux les aient sanctionnés.

M. Rynard: Et les contrôles provinciaux? Les provinces exercent-elles un contrôle sur ces banques et leurs obligations etc?

M. Kennett: Non, monsieur, pas à ma connaissance, pas dans ce genre de cas. Enfin, permettez-moi de préciser.

En gros, il y a eu là deux formes d'émissions. Dans bien des cas, dans le cas des banques, les choses ont été négociées directement avec la banque concernée et pratiquement de la même façon qu'un prêt. Or, en pareille situation, la législation provinciale ne s'applique pas au-delà du champ législatif normal de la province en matière de contrats, mais certaines de ces émissions sont publiques et les actions ont été distribuées au grand public et sont inscrites auprès des commissions provinciales responsables si bien qu'elles répondent aux exigences pertinentes.

M. Rynard: Vous avez dit que lorsque l'on vous avait présenté une demande en vue de l'ouverture d'une nouvelle banque, vous avez fait enquête sur les individus concernés. Jusqu'où alles-vous dans cette enquête? Je pense maintenant à la Banque provinciale.

M. Kennett: Ma foi, monsieur le président, je tiens à bien préciser que lorsque je parlais de cette question, j'essayais de décrire des méthodes mises en place à propos des lettres patentes. Je ne sais pas exactement, et je dois avouer ne pas avoir étudié de trop près la question, quelle responsabilité l'inspecteur général des banques avait pour ce qui est des nouvelles banques. En fait, celles-ci reçoivent leurs chartes du Parlement et l'inspecteur général n'intervenait absolument pas là-dedans, si je ne m'abuse.

Le président: Cela n'empêche qu'elles ne peuvent rien faire tant que vous ne les avez pas approuvées.

M. Kennett: C'est exact; tout à fait vrai: le gouvernement doit émettre un permis; mais ce permis est émis automatiquement, si je ne m'abuse, aux termes de la loi actuelle, si elles répondent aux exigences particulières de la loi et ces exigences sont qu'elles aient le capital requis par la loi et qu'elles satisfassent aux conditions pertinentes.

M. Rynard: Je voulais également vous interroger sur la Banque provinciale venue du Québec d'une fusion d'autres banques. Le système est un peu différent là-bas. Comment

[*Text*]

little bit different. How then could it come in under the same provisos, into some cities of the Province of Ontario, where they are now?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the Provincial Bank is a bank chartered under the Bank Act and subject to federal law; and as a result of its federal charter, the Provincial Bank can freely operate, without any question, in any part of Canada.

Mr. Clermont: I hope so.

Le président: Oui, c'est sûr.

Monsieur Clermont.

• 1155

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Monsieur Kennett, présentement, le gouvernement fédéral émet des millions et des millions de chèques par année et rien n'oblige les institutions qui tombent sous le coup de la Loi sur les banques de les encaisser, bien que le gouvernement fédéral ait des dépôts énormes dans ces institutions qui ne rapportent aucun intérêt. Alors, je me demande, si on n'aurait pas pu inclure dans le bill C-15, un article demandant à ces institutions financières d'encaisser des chèques émis par le gouvernement, en exigeant, bien entendu, une preuve d'identification de la personne. Vous savez que même ici à Ottawa, à certaines périodes du mois, il vous est difficle d'encaisser un chèque du gouvernement. Alors, vous allez me dire: «Oui, mais c'est une décision du gouvernement.». Mais je sais, monsieur Kennett, qu'en votre qualité d'inspecteur général des banques, vous avez eu un impact très prononcé sur la préparation de l'ancien bill C-57 et celui que nous avons présentement à l'étude, le bill C-15.

Mr. Kennett: Let me just correct one fact you mentioned. The government holds its deposits with the chartered banks. I think they are up around $4 billion now . . .

Mr. Clermont: Without interest.

Mr. Kennett: No, that is the fact I wanted corrected.

Mr. Clermont: It is changed?

Mr. Kennett: The government gets interest on those deposits, except for $100 million.

Mr. Clermont: Thank you.

Mr. Kennett: There is a $100-million base, which is kept in . . .

Mr. Clermont: I knew there was a ceiling, but I did not remember the ceiling.

Mr. Kennett: That is right.

The Chairman: Per bank, is that?

Mr. Kennett: No, for the system. The deposits are divided *pro rata* according to asset size of the banks.

Mr. Clermont: Thank you for the correction.

Mr. Kennett: That is just a small fact that really does not relate, it does not affect your point.

Mr. Clermont: No, but I thank you very much for the correction of figures I have issued.

[*Translation*]

peut-on alors maintenir les mêmes conditions quand une banque s'installe dans certaines villes d'Ontario?

M. Kennett: Monsieur le président, la Banque provinciale est une banque à charte aux termes de la Loi sur les banques et est assujettie à la loi fédérale; du fait de sa charte fédérale, la Banque provinciale peut agir librement n'importe où au Canada.

M. Clermont: Je l'espère bien.

The Chairman: Yes, certainly.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Kennett, at the present moment the federal government issues millions and millions of cheques per year and nothing can force the institutions that are covered by the Bank Act to cash them, this in spite of the fact that the government has enormous deposits in those institutions that do not bring any interest. I would therefore ask if it would not be possible to include in Bill C-15 a clause asking those financial institutions to cash the cheques issued by the government, allowing them, of course, to ask for personal identification. You know that even here, in Ottawa, at certain moments of the month, it is difficult for us to cash a government cheque. You will perhaps answer me: "yes, but that is a decision that must be taken by the government". But I know, Mr. Kennett, that as Inspector General of Banks, you have had great influence on the development of former Bill C-57 and on the one that we are studying at the moment, Bill C-15.

M. Kennett: J'aimerais corriger quelque chose que vous avez mentionné. Pour ce qui est des fonds déposés par le gouvernement dans les banques, je crois qu'ils s'élèvent actuellement à environ 4 milliards de dollars . . .

M. Clermont: Et ils ne rapportent pas d'intérêt.

M. Kennett: Non, c'est l'erreur que je voulais corriger.

M. Clermont: Les choses ont-elles changé?

M. Kennett: Le gouvernement perçoit des intérêts sur ces dépôts à partir de 100 millions de dollars.

M. Clermont: Merci.

M. Kennett: Un fonds de base de 100 millions de dollars est conservé . . .

M. Clermont: Je savais qu'il existait un seuil mais je ne me souvenais pas de ce qu'il était.

M. Kennett: C'est juste.

Le président: Cela vaut pour chaque banque?

M. Kennett: Non, pour le système entier. Les dépôts sont répartis au prorata en fonction des actifs des banques.

M. Clermont: Je vous remercie de cette rectification.

M. Kennett: C'est une toute petite rectification qui n'affecte en rien le sens de votre remarque.

M. Clermont: Non, mais je vous remercie beaucoup d'avoir corrigé les chiffres que je vous ai donnés.

[*Texte*]

Mr. Kennett: The question is, why are some people seeming to have trouble cashing government cheques at banks? I can say that this is a matter I personally have raised with banks, because it is a matter that comes to us, as it comes to you, from clients of banks—not clients of banks, I guess that is the problem—from people who are not clients of banks but who receive government cheques, including pension cheques. These people who are not clients of banks occasionally do have trouble. The reason why they have trouble is because the banks themselves have trouble cashing cheques from people whom they do not know. The fact is that cheques can be stolen and forged, and so can the identification. I think one banker mentioned—I do not know whether it is the official figure—that the banks lose $5 million to $6 million a year right now cashing government cheques.

Mr. Clermont: Yes, but it is not only government cheques, it might be other cheques . . .

Mr. Kennett: No, they lose more on other cheques, that is just government cheques . . .

Mr. Clermont: Okay, thank you.

Mr. Lambert: Stolen cheques.

Mr. Kennett: That is right—and the banks are simply out of pocket. I am giving a bit of their argument. The banks are out of pocket, and to the extent that they accept these cheques and they prove to be fraudulent in some way, there is no government guarantee for the extent to which the banks are out of pocket in that regard. The result is that the banks, while they bend over backwards to accommodate the public, do feel that it is necessary to protect themselves in some degree.

Banks have introduced new kinds of programs in this area. You can now cash cheques fairly freely across the country on the basis of a Master Charge or a Chargex card. That is a help. Perhaps it is not a great help to the very poorest of the people in Canada, who may be on welfare and who would not have ready access to those kinds of cards. One bank has told us that they have established a system whereby a person can register with the bank. He does not have to become a client of the bank, he just has to register with the bank, give the bank his address, his signature card, and under that circumstance the bank will cash his cheques without charge.

• 1200

It is a problem. It is a problem for the government, it is a problem for certain people in the community, it is a problem for the banks. Because of the complaints that come to my office about this—there are not a great many, but the ones that come are rather sad, often—we have been encouraging the banks really to seek ways to accommodate these people in these circumstances.

M. Clermont: C'est encore une question générale, monsieur le président. Si je me rappelle, bien à l'article 92 de la Loi sur

[*Traduction*]

M. Kennett: Vous me demandez pourquoi certaines personnes ont du mal à encaisser dans des banques des chèques émis par le gouvernement. Je vous assure que j'ai soulevé cette question auprès des banques car les clients nous communiquent aussi bien qu'à vous leurs préoccupations à ce sujet. Enfin, il ne s'agit pas des clients d'une banque et c'est là que réside le problème, du fait que des personnes demandent d'encaisser les chèques du gouvernement, y compris les chèques de pensions auprès de banques dont ils ne sont pas clients. A l'occasion, ces personnes ont quelques difficultés. La raison à cela tient au fait que les banques elles-mêmes ont de la difficulté à encaisser des chèque provenant de personnes inconnues. Il faut se rappeler qu'on peut voler et contrefaire un chèque de même qu'une pièce d'identité. Je crois qu'une de ces banques a mentionné des pertes s'échelonnant entre 5 et 6 millions de dollars par année du simple fait de toucher des chèques du gouvernement—je ne sais toutefois pas s'il s'agit de chiffres officiels.

M. Clermont: Oui mais il n'y a pas que les chèques émis par le gouvernement qui sont en cause, il peut s'agir d'autres chèques . . .

M. Kennett: Non, les banques accusent encore davantage de pertes au titre d'autres chèques, je n'ai mentionné que les chèques émis par le gouvernement . . .

M. Clermont: C'est bien, je vous remercie.

M. Lambert: Il s'agit de chèques volés.

M. Kennett: C'est exact et les banques sont tout simplement pour leurs frais. Je me fait un peu leur avocat ici. Dans la mesure où elles acceptent ces chèques et qu'il y a eu transaction frauduleuse, ces institutions ne peuvent rentrer dans leurs fonds et le gouvernement ne garantit aucunement les pertes subies à cet égard. A cause de cela, bien que les banques fassent tout en leur pouvoir pour bien servir le public, elles estiment nécessaire de se protéger jusqu'à un certain point.

De nouveaux programmes ont donc été établis pour répondre à cette situation. Il est maintenant relativement facile de toucher un chèque partout au pays en utilisant une carte de crédit Master Charge ou Chargex. C'est une mesure utile. Toutefois, cela n'est probablement pas d'un grand secours pour les Canadiens les plus pauvres, ceux qui vivent de prestations de bien-être social et ne peuvent se procurer ce genre de cartes. L'une des banques nous a parlé d'un système qu'elle a établi et qui permet à une personne de s'enregistrer. Elle n'a pas besoin de devenir cliente mais seulement de s'inscrire, c'est-à-dire de fournir son adresse ainsi qu'une carte signée et à ces conditions la banque encaissera ses chèques sans frais.

C'est un problème réel, pour le gouvernement, pour certaines personnes et pour les banques. Étant donné les plaintes qui nous sont parvenues à ce sujet—il n'y en a pas beaucoup, mais celles qui ont été portées à notre connaissance révèlent souvent des situations assez tristes—nous avons encouragé les banques à chercher des moyens permettant d'aider les personnes qui se trouvent dans ces circonstances difficiles.

Mr. Clermont: I have another general question, Mr. Chairman. If I remember well section 92 of the present Bank Act,

[*Text*]

les banques actuelle, on oblige les institutions financières ou les banques figurant à l'annexe A à faire connaître à l'emprunteur le coût de son emprunt. Il y a donc un seul article à cet effet. Mais je remarque que dans le nouveau bill, le Bill C-15, il y a environ une douzaine de dispositions qui obligent les banques à faire connaître à l'emprunteur le coût de son emprunt. Personnellement, je ne m'oppose pas à ce que l'on donne beaucoup plus de renseignements à l'emprunteur pour qu'il connaisse le coût de son emprunt, mais je voudrais savoir ce qui a incité les responsables du Bill C-15 à porter le nombre de ces dispositions d'un à douze environ?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the attitude towards disclosure has altered quite a lot. We are asking the banks to disclose more general information to their shareholders, to the public at large. We are asking them to publish quarterly their balance sheets in newspapers across the country. We are also asking them to provide somewhat better disclosure both to lenders and borrowers of banks so that the banks' clients will be able to understand better the nature of their contracts and the payment obligations they are undertaking.

We are also trying to do this to enable the user of financial services to shop around better. I think I made a comment in this Committee very early on that a bit of a problem, as I see it, in the system is the reluctance of some Canadians to shop around. They complain bitterly about the service they are getting from their bank, or from whatever, but they stick with it. They stick with it and keep complaining. They do not cross the road.

Mr. Herbert: Have you ever tried to change?

Mr. Rynard: It is like buying a suit.

Mr. Kennett: I am saying that there are banks and there are more banks. There are credit unions, there are *caisses populaires*, there are trust companies. I am saying that there are alternatives in the system.

To get back to Mr. Clermont's question, we are requiring some considerable new disclosure in relation to both borrowers and lenders. I regret to say that the full extent of this is still not available to this Committee. We have been discussing the regulations, *les règlements*, which will establish clearly the extent of this disclosure with the Department of Consumer and Corporate Affairs. I think we now have a draft of the regulations which pretty much meets our requirements. We hope that within a week or two at the latest we will have those regulations in the public domain so that you can read them and you can see the extent to which we are improving bank disclosure to their clients.

M. Clermont: Merci, monsieur le président, merci, monsieur Kennett.

Je crois que c'est une bonne politique que de donner plus de renseignements aux emprunteurs.

[*Translation*]

financial institutions or banks shown in Schedule A must tell a prospective borrower what the cost of his loan will be. There is only one section written to that effect. Nevertheless, I notice that in the new bill, Bill C-15, there are about a dozen provisions calling for the banks to reveal to the prospective borrower the cost of his loan. Personnally, I have no objection to the fact that borrowers would be told more about the cost of their loans but I would like to know what has caused the drafters of Bill C-15 to pass from one to about twelve provisions?

M. Kennett: Monsieur le président, l'attitude des gens a beaucoup évolué pour ce qui est de la divulgation des faits. Nous demandons aux banques de divulguer davantage de renseignements à leurs actionnaires et au public. Nous les enjoignons à publier leur bilan trimestriel dans les journaux partout au Canada. Nous leur demandons également de divulguer davantage de renseighements à la fois aux prêteurs et aux emprunteurs qui effectuent leurs transactions dans des banques afin que les clients de ces institutions financières connaissent davantage les contrats qu'ils ont signés et les obligations auxquelles ils sont assujettis pour ce qui est des paiements.

Nous favorisons également cette ouverture afin que le client de services financiers puisse faire un meilleur choix. Je crois avoir déjà fait une observation en comité au sujet de ce problème; d'après moi la difficulté tient au fait que certains Canadiens sont très peu enclins à connaître plusieurs services afin de faire un meilleur choix. Ils se plaignent amèrement du mauvais service qu'ils reçoivent de leur propre banque ou d'une quelconque autre institution financière mais ils ne la quittent pas et ils continuent à se plaindre. Ils ne traverseront pas la rue pour voir ce qu'il y a de l'autre côté.

M. Herbert: Avez-vous déjà essayé de changer?

M. Rynard: C'est comme lorsqu'on achète un complet.

M. Kennett: Ce à quoi je veux en venir, c'est qu'il y a toutes sortes de banques. De plus, il y a des coopératives de crédit, des caisses populaires, des sociétés de fiducie. J'essaie de dire qu'il y a d'autres possibilités dans le système.

Pour revenir à la question posée par M. Clermont, nous demandons qu'on divulgue beaucoup plus de choses aux prêteurs et aux emprunteurs. Je regrette de dire que le texte se rapportant à cette question n'est pas encore disponible pour le comité. Nous avons discuté des règlements qui établiront clairement auprès du ministère de la Consommation et des Corporations toute l'étendue de cette divulgation. D'après moi, nous disposons d'une première version des règlements qui se conforme sensiblement à nos exigences. Nous espérons que d'ici une semaine ou deux au plus tard ces règlements seront portés à l'attention du public, ce qui vous donnera le loisir de les lire et de remarquer jusqu'a quel point nous améliorons les dispositions de la loi relative aux renseignements que la banque doit divulguer à ses clients.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman, thank you, Mr. Kennett.

I think it is a good policy to give more information to borrowers.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you. Just before I recognize Mr. Kempling, who is next on the list, is there any disposition of our meeting for this afternoon and a decision about Monday afternoon?

Mr. Martin.

Mr. Martin: Mr. Chairman, I am sorry I was not here for the earlier part of the meeting when this matter first arose. The Minister is indisposed. He is at home with a bout of the flu and simply will not be able to be present this afternoon. It is indeed his preference that, in reviewing these supplementary estimates, he be here as a witness. He has offered to appear on Monday afternoon at 3.30, which I understand is a spot that could still be fit into your timetable, and I would like to ask the Committee for their support in enabling him to do that.

• 1205

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Well, Mr. Chairman, as I already conveyed privately to Mr. Martin, I think this is virtually an affront to this Committee. We are all sorry if the Minister of Finance is ill, but the truth is, for reasons that have not been properly described, he is virtually vetoing his officials coming before the Committee and answering whatever questions we see fit.

Well now, as we put on the record, there is no question of embarrassing them with policy answers. If they feel there is something that they would sooner not answer, fine. We understand that.

This Committee has repeatedly heard officials from various departments. Only a short time ago, Industry, Trade and Commerce had their supplementary estimates before us. Because Mr. Horner was tied up learning his new junior role in the cabinet with the Governor General, we heard his officials. I think there was half an hour to go before Mr. Horner finally got here. Mr. Chairman, it is an affront to the Committee.

Here we are being asked to consider Bill C-10. I take it that it is in the government's interest to get that hustled through the House. We are virtually being stampeded at the Committee of the Whole stage there. It is an inconvenience to us to have Committee of the Whole going in the House at the same time we are meeting here. We agreed to have this meeting this afternoon with the Minister, notwithstanding the Committee of the Whole. Well, now to be told that when we request the officials to come, that that is not to the minister's liking, is most unfortunate. Bear in mind those supplementary estimates which deal very heavily with a supplemental amount for interest on the national debt have never once been considered by this Committee. Now, to suggest that the minister will come in—I hope he does—at 3.30 on Monday, realizing there is a guillotine on us that night, I think shows the degree to which there is virtually contempt for the Committee.

[*Traduction*]

Le président: Merci. Avant d'accorder la parole à M. Kempling, qui est le suivant sur la liste, j'aimerais savoir si on connait les arrangements pris pour ce qui est de notre réunion de cet après-midi et de celle que nous devons tenir lundi après-midi?

Monsieur Martin.

M. Martin: Monsieur le président, je m'excuse de ne pas avoir été ici lors du début de la réunion alors qu'on a soulevé cette question. Le ministre est malheureusement souffrant. Il souffre de la grippe et par conséquent est resté à la maison et ne pourra tout simplement pas être présent cet après-midi. Il préfère de beaucoup être ici lorsqu'on examine le budget supplémentaire. Il offre de comparaître lundi après-midi à 15 h 30, heure qui peut encore s'intégrer à votre horaire. J'aimerais donc demander au comité de lui permettre de le faire.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, quant à moi, je l'ai déjà laissé savoir en privé à M. Martin, j'estime qu'on sert un véritable affront à ce comité. Nous regrettons tous d'apprendre que le ministre des Finances est malade mais en vérité pour des raisons qu'on ne nous a pas expliquées, il a proprement empêché ses hauts fonctionnaires de témoigner en comité et de répondre aux questions que nous aurions pu leur poser.

J'aimerais faire consigner au compte rendu que nous n'avons pas l'intention d'embarrasser ses derniers en leur posant des questions relatives aux grandes orientations politiques. S'ils préfèrent ne pas répondre, cela nous convient. Nous comprenons.

Notre comité a entendu à plusieurs reprises des témoignages des hauts fonctionnaires des divers ministères. Il y a peu de temps encore, le ministère de l'Industrie et du Commerce comparaissait devant nous au sujet du budget supplémentaire. Étant donné que M. Horner était retenu auprès du gouverneur général, occupé qu'il était à apprendre son nouveau rôle de ministre de second plan, nous avons entendu les témoignages de ses collaborateurs. Je crois que M. Horner a fini par arriver alors qu'il restait 30 minutes à la séance. Monsieur le président, on fait un affront au comité.

On nous demande d'étudier le Bill C-10 et je crois comprendre que c'est dans l'intérêt du parti ministériel de le faire adopter au pas de course par la Chambre. A l'heure actuelle nous sommes littéralement écrasés, étant donné qu'il se tient un comité plénier à la Chambre et une réunion en même temps ici; c'est très difficile. Nous avons convenu de tenir une réunion cet après-midi en présence du ministre, malgré la séance du comité plénier. J'estime donc qu'il est très malheureux de venir nous dire lorsque nous demandons aux collaborateurs du ministre d'être présents que cela ne convient pas à ce dernier. N'oublions pas que ce budget supplémentaire porte dans une grande mesure sur des crédits supplémentaires accordés à titre d'intérêt sur la dette nationale et qu'ils n'ont jamais fait l'objet d'un examen par le comité. Par conséquent, nous dire que le ministre viendra, et j'espère qu'il le fera, à 15 h 30 lundi, alors qu'on tient compte du fait que nous sommes

[*Text*]

The Chairman: Mr. Trudel.

M. Trudel: Monsieur le président, je ne veux pas devenir artiste ni membre de la télévision dans le scénario qui vient de se dérouler. Mais je voudrais dire ceci: il n'est pas question de limiter le temps et d'empêcher les fonctionnaires ou le ministre de comparaître. Je crois que ce qu'on a essayé de dire c'est qu'il y a une réunion cet après-midi à laquelle il ne peut pas assister et elle a été reportée à lundi et les fonctionnaires l'accompagneront. Je pense, que toutes les questions, tous les points qui intéressent notre ami qui vient de faire une intervention, pourront être posés à ce moment-là, avant la date limite.

Si je peux me permettre, quand certains problèmes ont été soulevés de la part des Conservateurs, on en a parlé au Comité, et on a déplacé certaines séances. On ne prive pas le comité d'information, on reporte la séance à lundi. Nous discutons présentement du projet de loi et M. Kennett nous a dit qu'il pouvait être disponible. C'est bien gentil de sa part et nous devrions profiter, je crois, de ses conseils éclairés.

Je viens d'entendre le commentaire: "No way". C'est toujours de la part de gens qui se sentent brimés totalement, mais quand il s'agit de faire preuve d'un peu de souplesse, ils n'en démontrent pas souvent. Toutefois, je les invite à revoir un peu leur position.

The Chairman: I am not prepared to insist that the officials come without the Minister unless the Committee were to put a resolution to that effect and we do not have a quorum at the moment to do that.

Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I am somewhat concerned, since we are going to be putting some pretty important policy questions when we see the Minister, that if we were to insist on having officials here this afternoon, we are not going to get any really worthwhile answers. If we are just looking for some details, some points of information, if the Opposition have some facts they want, established before putting policy questions to the Minister, then surely they can table this requirement immediately so that the information can be supplied on which they can base their policy questions on Monday. So I do not want to see us wasting our time this afternoon with officials whose attitude is going to be very guarded because they are going to be talking only about certain detailed information and not policy questions. At the same time, Mr. Kennett has offered to be here this afternoon, and several of us want to continue our questioning on what has come out of this morning's meeting and previous meetings. We can have a worthwhile session this afternoon. I do not see much point in insisting on having officials here who are not goint to give us very much worthwhile.

[*Translation*]

assujettis à la clôture ce soir-là, indique à quel point on méprise vraiment notre comité.

Le président: Monsieur Trudel.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, I do not wish to become a comedian nor be associated with the scenario which we have just witnessed. I nevertheless wanted to say this: there is no question of limiting time or of preventing the officials on the Minister from being here. What we are trying to say is that the Minister could not be present to a meeting held this afternoon and consequently the meeting has been postponed until Monday when the Minister and his officials will be present. I think that our colleague who had the floor just now will then be able to ask all the questions that interest him and make all the points he deems important to make then, before the guillotine.

If you will allow me, when certain Conservatives mentioned certain problems they had, they were discussed in Committee, and certain hearings were postponed. We are not depriving the Committee of any information, we were just postponing the meeting until Monday. At the moment we are studying the bill and Mr. Kennett has told us that he could be available. It is very gracious on his part and in my opinion, we should take advantage of the enlightened comments he can make.

I have just heard a comment: "No way". This always comes from the people who feel totally deprived of their rights, but when you ask them to be a little more flexible, they do not do much to accomodate you. I will nevertheless ask them to go back on their position.

Le président: Je ne suis pas disposé à insister pour que les fonctionnaires comparaissent sans le ministre, à moins que le comité ne fasse adopter une résolution à cette fin, et nous n'avons pas le quorum nécessaire en ce moment.

Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, il y a quelque chose qui me préoccupe quelque peu: étant donné que nous allons poser des questions de nature politique assez importantes lorsque le ministre sera parmi nous, si nous insistons pour que les fonctionnaires comparaissent cet après-midi, nous n'obtiendrons pas vraiment de réponses satisfaisantes. Si par ailleurs nous ne cherchons qu'à obtenir certains détails, certains renseignements, si l'opposition désire connaître certains faits avant de poser des questions au ministre, dans ce cas il est certainement possible de déposer cette demande immédiatement de sorte que les renseignements soient fournis pour lundi afin de leur permettre de poser des questions. Je ne désire donc pas que nous perdions notre temps cet après-midi avec des fonctionnaires qui seront très circonspects et qui ne donneront que certains détails mais ne parleront pas des politiques. Toutefois, M. Kennett a offert de venir cet après-midi et plusieurs d'entre nous désirent lui poser d'autres questions sur la réunion de ce matin et les réunions antérieures. Nous pourrons accomplir quelque chose cet après-midi. Je ne vois pas pourquoi nous insisterions pour que les hauts fonctionnaires soient ici s'ils ne collaborent pas dans la pleine mesure de leurs moyens.

[*Texte*]

• 1210

The Chairman: I have Dr. Rynard first, and then Mr. Kempling.

Mr. Rynard: Mr. Chairman, I object to the downgrading of the civil servants who would be coming here and who are doing this work. My God, they know more than the Minister! I have seen them sitting out there and advising the Minister. What in the world is going on here? They are the ones who do all the calculating, they are the ones who do all the figuring; and this is what we want to know and to understand, even if we have to come back Monday to do it. But I want to put that on the record. I will not let that go, that those fellows do not know their job; because the Minister is dependent, in his final analysis, on all the work they bring to him, and on their putting it all together.

The Chairman: Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, I assume the Minister and his officials would be prepared for the meeting which we scheduled for this afternoon and at which the Minister was to appear. They put certain information together that pertained to the estimates, and other general information they thought would be put to them. I think it is a very dangerous precedent you are setting here, because what you are saying, in effect, is that if the Minister says he does not want his officials to appear, there is no meeting. That is what you are saying. All the Minister has to say is he just does not feel that his officials should appear here without him, and the meeting is cancelled. That is it. If this is the way it is going to be run, well, then, God knows where these committees are going to go in the future. Any minister can say that about any committee, about any officials: I do not want them to appear if I am not there, therefore there is no meeting. And then we have another stall and another cover-up; and that is exactly what it is.

The Chairman: Mr. Kempling, the way I see it, the witness is the Minister and the officials are his officials. If this committee decided to call officials, we could certainly do that.

An hon. Member: Oh, for Christ's sake!

The Chairman: We have the power to call anybody in the country. But that is not what we have decided at this meeting. As I understand it, there is no agreement that we should proceed with officials. Some members think we should and some think we should not.

Mr. Kempling: Well, Mr. Chairman . . .

The Chairman: Therefore . . . may I just conclude? There are some other people on the list here. We have no quorum here to order officials to appear without their minister, which, I suppose, we could do if we had the circumstances here. There is, however, a consensus that we should have the Minister on Monday afternoon,; and on that basis he will certainly be called for Monday afternoon. Now the question of what we should do this afternoon, if there is some consensus about it . . .

[*Traduction*]

Le président: La parole est d'abord à M. Rynard et puis à M. Kempling.

M. Rynard: Monsieur le président, je m'oppose à la façon dénigrante dont on parle des fonctionnaires qui ont participé aux travaux et qui comparaîtreront devant nous. Enfin, ils en savent plus long que le ministre! Je les ai vus ici donner leur avis au ministre. Mais qu'est-ce qui se passe ici? Ce sont eux qui font tous les calculs, qui établissent tous les chiffres, et c'est cela que nous voulons connaître et comprendre, même s'il faut revenir lundi. De toute façon, je tiens à ce que cela soit bien dit. Je ne laisserai pas passer une telle remarque. Ce n'est pas vrai qu'ils ne connaissent pas leur métier car c'est d'eux et de tout le travail qu'ils accomplissent que les analyses du ministre dépendent.

Le président: Monsieur Kempling.

M. Kempling: Monsieur le président, je présume que le ministre et ses fonctionnaires se sont préparés pour cette réunion. Ils ont réuni certains renseignements portant sur le budget ainsi que d'autres en prévision des questions qui leur seraient posées. J'estime donc que vous établissez un précédent très dangereux ici car en fin de compte cela revient à dire que si le ministre décide que ses confonctionnaires ne doivent pas comparaître, il n'y a pas de réunion. C'est en fait ce que vous dites. Tout ce que le ministre a à faire, c'est de dire que d'après lui ses fonctionnaires ne devraient pas comparaître, et on annule la réunion. Cela se termine là. Si c'est de cette façon que l'on va procéder. Dieu seul sait vers quoi les comités se dirigent. N'importe quel ministre peut dire cela à propos de n'importe comité, à propos de tout fonctionnaire. Il ne veut pas qu'ils comparaissent s'il n'est pas là, donc on ne tient pas de réunion. On se retrouve donc devant une autre mesure d'obstruction et de dissimulation; et c'est tout à fait cela que nous avons aujourd'hui.

Le président: Monsieur Kempling, à mon avis, c'est le ministre qui est le témoin et ses fonctionnaires sont ses subordonnés. Si le comité décidait de faire comparaître des fonctionnaires, nous serions certainement en mesure de le faire.

Une voix: Oh, pour l'amour du ciel!

Le président: Nous avons l'autorisation de faire comparaître n'importe qui au pays. Mais ce n'est pas cela que nous avons décidé de faire lors de cette réunion. Si j'ai bien compris, il n'y a pas d'accord pour ce qui est de poursuivre la réunion en faisant comparaître les fonctionnaires. Certains membres estiment qu'on devrait le faire, certains autres non.

M. Kempling: Eh bien, monsieur le président . . .

Le président: Par conséquent—si vous permettez, j'aimerais conclure. Il y a d'autres noms ici qui figurent sur ma liste. Nous n'avons pas le quorum nécessaire pour demander aux fonctionnaires de comparaître sans leur ministre, alors que je suppose que ce serait possible dans d'autres circonstances. Il semble toutefois y avoir accord pour faire venir le ministre lundi après-midi et c'est pourquoi nous lui demanderons certainement de comparaître à cette date. Maintenant passons à ce que nous voulons faire cet après-midi, voyons s'il y a accord là-dessus . . .

[*Text*]

Mr. Stevens: You have no consensus on that, Mr. Chairman.

The Chairman: If we had some, I would follow it. But we certainly do not have any to call on officials. We have people speaking against calling the officials.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, if I may just finish my comment. I do not know how many committee meetings I have attended since I have been down here, but I am sure there have been hundreds when I have come in here and found that the minister could not attend; the officials are here and the minister's parliamentary secretary is here. I think you are just twisting the whole situation around to accommodate something you want to agree with, and I think you are a very poor chairman for doing that. We have come here time after time, and found that for some reason—the Minister is held up at the airport, the Minister is unfortunately ill; we all have that happen to us—and then you say to us, well, but we have the minister's officials here and we have the parliamentary secretary available, we can go ahead with the questioning. Now when it does not suit your purpose to do that, you twist it around the other way. And I think that is a bloody disgrace.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: All I want to say at this point, Mr. Chairman, is in answer to the point made by Dr. Rynard. Though he did not refer to me personally, there was an obvious inference that I was perhaps not too pleased with the competence of officials. I neither said that nor implied it. I want it very clear that I am very happy with the oficials of the department, who have always been extremely accommodating.

However, if I want the kind of information that can be obtained from officials, I can put the questions to them any time I want. I can put questions on the Order Paper. I have all kinds of means at my disposal to obtain information from officials. Personally, and I am rather surprised that the opposition does not take the same point of view, I want to discuss policy, I want to discuss politics, and under those circumstances I want to talk to the Minister. The officials might provide me with lots of information from their department, but I can get that information without them appearing before a committee. So it is somewhat surprising to me that the opposition at this late stage in the game need the officials to give them certain details which, if they had been doing their homework, they could already have obtained.

• 1215

The Chairman: I want just to reply, as Mr. Kempling referred to me, by saying that when a parliamentary secretary appears in the place of a minister, or when officials appear in the place of a minister and parliamentary secretary, if that were not agreeable to all the members of the Committee the meeting would be cancelled. It is just that simple.

[*Translation*]

M. Stevens: Il n'y a aucune unanimité là-dessus, monsieur le président.

Le président: S'il y en avait une, je m'y conformerais. Il est toutefois impossible de faire comparaître les fonctionnaires étant donné que certains membres s'opposent à leur venue.

M. Kempling: Monsieur le président, j'aimerais terminer mes observations. Je ne sais pas à combien de réunions de comités j'ai assisté depuis que je suis ici, mais je suis sûr qu'il y en a eu des centaines auxquelles le ministre n'a pas pu prendre part; les hauts fonctionnaires sont ici et le secrétaire parlementaire du ministre est également présent. J'estime donc que vous iterprétez toute la situation à votre avantage et qu'à cause de cela vous ne vous conduisez pas comme un bon président. Nous sommes venus ici à plusieurs reprises et nous nous sommes fait dire que pour une raison quelconque le ministre était absent, soit parce qu'il était retenu à l'aéroport, soit parce qu'il était malheureusement souffrant, tout cela on nous l'ai dit. Dans ces occasions, vous nous dites que les hauts fonctionnaires du ministère sont ici ainsi que le secrétaire parlementaire et que, partant, nous pouvons interroger ce dernier. Toutefois, quand il ne vous convient pas de dire cela, vos interprétez les choses autrement. Eh bien, d'après moi, c'est une véritable honte.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, je voudrais me contenter de répondre aux propos tenus par M. Rynard. Bien qu'il ne m'ait pas mentionné, on peut manifestement conclure de ce qu'il a dit que j'étais peut-être assez peu satisfait du travail accompli par les fonctionnaires. Je n'ai ni affirmé, ni laissé entendre cela. je tiens à le préciser clairement: je suis très satisfait de la qualité du travail effectué par les fonctionnaires du ministère et j'estime que ces derniers ont toujours fait preuve d'une grande complaisance.

Toutefois, si je cherche à obtenir des renseignements que peuvent fournir les fonctionnaires, je peux leur poser des questions n'importe quand. Je peux faire inscrire mes questions au *Feuilleton*. Il existe toutes sortes de moyens me permettant d'obtenir des renseignements de la part des fonctionnaires. Quant à moi, et je suis plutôt étonné de voir que l'opposition ne partage pas à cet avis, je tiens à discuter de la politique publique, de questions politiques, et par conséquent, c'est au ministre que je désire parler. Les fonctionnaires peuvent me fournir beaucoup de renseignements sur leur ministère, mais je pourrais obtenir tout cela sans qu'ils comparaissent. Je suis donc quelque peu étonné de voir que l'opposition ait attendu aussi longtemps pour réclamer certains renseignements de la part des fonctionnaires, renseignements qu'ils auraient déjà pu obtenir s'ils s'étaient donnés la peine de les demander.

Le président: Je voudrais répondre à ce que M. Kempling a dit à mon sujet en rappelant que lorsqu'un secrétaire parlementaire comparaît à la place d'un ministre ou lorsque des fonctionnaires viennent remplacer ce dernier ainsi que son secrétaire parlementaire, si cela ne convient pas à tous les membres du Comité, la réunion est annulée. C'est aussi simple que cela.

[*Texte*]

Mr. Kempling: It has never been put to a committee that I have sat on that did we not want to hear the officials when the Minister was not here.

The Chairman: I assure you that . . .

Mr. Kempling: You are making it up as you go along.

The Chairman: I assure you that it is a completely open matter. If members do not want to proceed with the witnesses who are here, we will not.

Mr. Martin: Mr. Chairman, I just wanted to make a point for clarification. There is a Committee of the Whole going on this afternoon at which, as Parliamentary Secretary, I am acting on behalf of the minister. Secondly, the minister will be appearing with his officials on Monday. I am sure Dr. Rynard misunderstood what Mr. Herbert said. Of course there is no suggestion to downgrade the position of our very senior and capable officials in the Department of Finance whatsoever. They will be here with the Minister on Monday, and it seems to me that all we are doing is moving from Thursday afternoon to Monday afternoon.

Mr. Rynard: Well, Mr. Chairman, I have to disagree with my friend over there simply because I think you could sieve out this afternoon what you want and cut the time that the Minister would be required to answer. This is done in Committee of the Whole in the House and done in many committees that I have sat in over the years, and the civil servants are there to give the minister the information that he wants. Now some of that could be sieved out this afternoon and we could still meet the Minister on Monday, and this would give him a better chance because he would know what was wanted. I think it would just help the proceedings immensely to do that, and I see no reason why you cannot do it. Mr. Herbert's suggestion is that you can get everything from the Order paper, but he knows as well as I do that there are thousands of questions not answered. There are over a thousand questions. I put it on the record in the House. So you cannot get that information. He also knows we refuse to recognize and to deal with the starred question, which was to give you an answer briefly, in a week, if they needed it. So how would you get what Mr. Herbert has suggested? It is wrong.

The Chairman: We are speaking now on a point of order. Mr. Stevens, on this point of order.

Mr. Stevens: Yes, if I may. I just wanted to point out, Mr. Chairman, how absolutely ludicrous this whole suggestion is. Here we have the Parliamentary Secretary to the Minister, who is supposed to be able to speak for the Minister. He could attend, if he so wished, here this afternoon at our meeting. His excuse is he has to be back in the House of Commons because of the Committee of the While proceedings. He knows that the main carriage of that bill is not through him, it is through the Minister of Health and Welfare. She could simply carry on in the Committee of the Whole stage. He could be here, he could respond to questions, and the officials could be here. Obvious-

[*Traduction*]

M. Kempling: Au cours de toutes les réunions de comité auxqelles j'ai assisté, on n'a jamais dit qu'on ne voulait pas voir les fonctionnaires en l'absence du ministre.

Le président: Je vous assure que . . .

M. Kempling: Vous inventez au fur et à mesure.

Le président: Je vous assure que cette question reste tout à fait ouverte. Si les membres du Comité ne désirent pas entendre les témoins, nous ne les ferons pas comparaître.

M. Martin: Monsieur le président, j'aimerais fournir un éclaircissement. D'abord, il y a une réunion de comité plénier cet après-midi à la Chambre et, en tant que secrétaire parlementaire, j'y remplacerai le ministre. Deuxièmement, M. Chrétien comparaîtra lundi et sera accompagné par des fonctionnaires. Par ailleurs, je suis certain que M. Rynard a mal compris les propos de M. Herbert. Il n'est bien entendu pas question de discréditer le travail accompli par les très compétents hauts fonctionnaires du ministère des Finances, ni de près ni de loin. Ils accompagneront le ministre lundi, et il me semble que tout ce que nous faisons, c'est déplacer le réunion du jeudi après-midi au lundi après-midi.

M. Rynard: Monsieur le président, je dois signifier mon désaccord à mon collègue de l'autre côté tout simplement parce que j'estime qu'on pourrait passer l'après-midi à tamiser en quelque sorte les questions, ce qui réduirait d'autant le temps que le ministre pourrait consacrer à y répondre. C'est ce qu'on fait au comité plénier à la Chambre et dans bon nombre de comités auxquels j'ai participé au cours des années, et les fonctionnaires qui y prennent part donnent au ministre les renseignements dont il a besoin. Nous pourrions effectuer ce travail de déblayage cet après-midi et quand même rencontrer le ministre lundi; ce serait préférable car cela lui permettrait de savoir ce que nous voulons connaître. D'après moi, cela ferait avancer les choses considérablement, et je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas nous laisser le faire. Quant à ce que M. Herbert a dit à propos des possibilités qu'offre le *Feuilleton*, il sait tout comme moi qu'il y a des milliers de questions qui restent sans réponse, plus d'un millier de questions. Je l'ai fait savoir de façon officielle à la Chambre. On ne peut donc pas obtenir les renseignements voulus. Il n'ignore également pas qu'on refuse de reconnaître les questions marquées d'un astérisque et d'y répondre; ces questions exigent une réponse brève, dans la semaine si c'est nécessaire. Comment peut-on obtenir ce que M. Herbert a mentionné? Il se trompe.

Le président: M. Stevens désire maintenant invoquer le Règlement. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Oui, si vous le permettez. Je voulais seulement mettre en lumière le côté tout à fait ridicule de tout cela. Le secrétaire parlementaire du ministre est parmi nous, il est censé pouvoir parler au nom de ce dernier. Il peut demeurer ici cet après-midi s'il le désire. Qu'à cela ne tienne, il nous donne l'excuse de devoir retourner à la Chambre des communes en raison du comité plénier. Il sait très bien que le travail nécessaire pour faire adopter le bill, ce n'est pas lui qui l'effectue mais bien le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle pourrait tout simplement continuer à diriger les travaux du comité plénier de la Chambre. Il pour-

[*Text*]

ly, for reasons I do not understand, it has been ordained from on high, perhaps it is the new super minister, Mr. Andras, that is proclaiming this, that for some reason they just do not want us to have this meeting this afternoon.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, comme d'habitude, il fallait que M. Stevens fasse des insinuations en parlant de M. Andras et de ses nouvelles responsabilités. Il continue dans ses vieilles habitudes; il ne changera pas.

Je sais que M. Kempling rit, il a du plaisir, et . . . mais cela ne change pas. On pourrait, nous aussi, monsieur, revenir sur les actes passés de certaines personnes qui se sont présentées, mais je trouve cela, monsieur le président, odieux de la part de M. Stevens de toujours faire des insinuations. Cela peut se jouer à deux, ce jeu-là.

• 1220

The Chairman: On a point of order.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, for the record, while I would like to have the minister here and the Parliamentary Secretary appearing this afternoon, I would like to say that I accept the exaplanation offered to this Committee.

The Chairman: Mr. Kempling, do you now want your turn questioning Mr. Kennett?

Mr. Kempling: No, the next time around.

The Chairman: Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, looking at the Canadian Payments Association Act, I have some information regarding the total transaction. If the information I have at my disposal is correct, I am much concerned about the way the legislation has been drafted, and let me explain.

I think in a normal banking day in Canada we have clearings amounting to over $14 billion. I think the transactions in number range from possibly 4 million to 10 million various transactions or pieces of paper that are put through this banking association and its clearing system. It seems to me that is about 10 per cent of the total assets of all banks. In Canada there does not seem to be any problem whatsoever on that. I think the reliability of our banking system has been established so that the papers, if they come into the system, are cleared and the payments are honoured. There has not been any problem.

The question I want to raise, following what was said to us yesterday, is that if this bill is accepted in this form then certain institutions will be getting a free ride, whereas the bankers will be obliged to participate. I think some of the figures I have seen on cost to all bankers participating are in the order of $100 million, costs they had in order to establish this realiable system of clearing all this paper and having it done within a 24-hour period. Possibly Mr. Kennett could expand on that. Why should we have two types of people? From the testimony that was given before this Committee, some were apparently getting into the system through banks where they own shares but they are not banks as such. Is that

[*Translation*]

rait rester ici et répondre aux questions et les fonctionnaires pourraient faire de même. Il est clair que pour des raisons qui m'échappent, on a décidé en haut lieu, peut-être s'agit-il du nouveau super-ministre, M. Andras, de proclamer la chose suivante, c'est-à-dire que pour une raison quelconque on ne veut pas que nous tenions de réunion cet après-midi.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, as usual Mr. Stevens had to make insinuations about Mr. Andras and his new responsibilities. He remains faithful to his old habits; he will not change.

I know that Mr. Kempling is laughing, he is having fun, and . . . But that will not change. Sir, we could also go back to certain instances where the behaviour of certain people that came here could elicit certain comments, but, Mr. Chairman, I find it disgraceful on the part of Mr. Stevens to always make insinuations. Two can play this game.

Le président: J'invoque le Règlement.

M. Saltsman: Monsieur le président, j'aimerais qu'il soit noté que bien que j'aimerais que le ministre et le secrétaire parlementaire comparaissent cet après-midi, j'accepte l'explication qui a été donnée au Comité.

Le président: Monsieur Kempling, voulez-vous prendre maintenant l'occasion de poser des questions à M. Kennett?

M. Kempling: Non, au prochain tour.

Le président: Monsieur Trudel.

M. Trudel: Monsieur le président, si l'on regarde la Loi sur l'Association canadienne des paiements, j'ai reçu des renseignements au sujet de l'ensemble des transactions. Si les renseignements sont justes, je suis très préoccupé par la façon dont on a rédigé la loi. Je m'explique.

Je crois qu'au cours d'une journée normale de transactions bancaires au Canada, nous voyons plus de 14 milliards de dollars de compensations. Le nombre de transactions, de morceaux de papier qui passent entre les mains de cette association bancaire et de son mécanisme de compensation, varie probablement entre 4 et 10 millions. A mon avis, cela représente environ 10 p. 100 de l'ensemble de l'avoir de toutes les banques. Au Canada, cela ne semble poser aucun problème. Le mécanisme bancaire est tellement bien établi au pays que ces documents, une fois dans le système, sont autorisés et que les versements sont effectués. Il n'y a aucun problème.

La question qui j'aimerais soulever, à la suite de ce qui nous a été dit hier, c'est que si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, certaines institutions auront le libre choix alors que les banquiers seront forcés de participer. Je crois avoir vu des chiffres qui révèlent qu'il en coûte à tous les banquiers participant quelque chose comme 100 millions de dollars pour établir un mécanisme de compensation et d'acheminement de tous des documents dans les 24 heures qui soit digne de confiance. Peut-être M. Kennett pourrait-il nous donner plus d'explications. Pourquoi avoir deux sortes de gens? Selon les témoignages que nous avons déjà entendus, certains apparemment participent par l'entremise des banques où ils ont des

[*Texte*]

a valid argument made to us, that some of these people will not have to pay for that service which is quite evident and doing such a good job for the Banking Association and for Canada as well?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I guess the best I can do is speak generally to this question. The institutions that may become members of the Canadian Payments Association are institutions that accept deposits transferable by order. Every one of those institutions, to my knowledge, now has an arrangement with a chartered bank whereby its paper enters the system and clears in the same way that bank paper does. So there are now arrangements through the banks which have enabled virtually all of these so-called near banks to have access to the cheque-clearing facilities that have been and are, under the Canadian Bankers' Association Act, in the hands of the Canadian banks.

What the Canadian Payments Association does is provide under federal legislation, and for the first time, an opportunity for all such institutions to join together so they all will have some say in the operation and in the rules that pertain to that exchange of paper, and will have some say—and this is even more important, Mr. Chairman—in the development of the payments system. At the moment the largest proportion of our payments are made by cheques. Ten years from now it is conceivable that, perhaps not the largest, but an important portion of our payments will be made by way of electronic means, by terminals and computers. By then in some of our shops we may have what are called point-of-sales terminals. Anyway, what I am saying is that the system is in evolution. The new alternative payments mechanisms will be coming on stream over the next ten years. The near-banks have been concerned that these developments will take place within the large banks, without any real direct say by them. So the whole point of the Payments Association Act is to give these important competing financial institutions access to the system in the sense that they will have a say in the development of the system that will so much affect their competitive position in the future; that is what the payments system is all about.

• 1225

I think the banks tried to say that these institutions do not meet inspection and other standards as high and demanding as the ones that are imposed on them. The legislation—I believe it is Clause 78 of the proposed Canadian Payments Association Act—does set out certain requirements which will attempts to provide some security for all the participants in the association. It requires that every participant in the association be subject to regulation by an established federal or provincial authority; that they have some kind of deposit insurance or some kind of a guarantee fund behind them offered by the federal government or a province.

The legislation also provides for the members to write by-laws, and I cannot under-emphasize the importance of these by-laws. I could conceive that in the by-laws there will be further protections written for all the members of the system; protections that the banks have stated they want, in submissions to this Committee, and protections that others, including

[*Traduction*]

actions, mais il ne s'agit pas de banques comme telles. Est-il vrai de prétendre, comme on l'a fait, que certains ne paieront pas pour ce service qui fontionne si bien pour l'Association des banques et pour le Canada aussi?

M. Kennett: Monsieur le président, au mieux je ne peux que répondre d'une façon générale. Les institutions qui deviendront membres de l'Association canadienne des paiements sont des institutions qui acceptent des dépôts transférables sur demande. Chacune, à ma connaissance, a une entente avec une banque à charte qui permet à ses transactions d'entrer dans le système, tout comme celles des banques. Il existe donc actuellement des ententes par l'entremise de banques qui permettent à toutes les quasi-banques d'avoir accès au mécanisme de compensation des chèques qui ont été et sont, en vertu de la Loi de l'Association des banquiers canadiens, entre les mains des banques canadiennes.

Ce que l'Association canadienne des paiements va faire, c'est fournir, en vertu d'une loi fédérale, et pour la première fois, l'occasion à toutes les institutions de ce genre de se rassembler, leur permettant ainsi d'avoir un mot à dire dans le fonctionnement et les règlements qui portent sur cet échange de documents . . . et c'est encore plus important, monsieur le président, dans l'évolution des mécanismes de versement. Pour l'instant, la grande partie de nos versements est effectuée par chèques. Dans 10 ans, on peut s'imaginer qu'une bonne partie de nos versements seront effectués par des moyens électroniques, par terminaux et ordinateurs. C'est alors que dans certaines banques, nous aurons peut-être ce qui s'appelle des terminaux de points de vente.Bref, ce que je veux dire c'est que le mécanisme évolue. les nouveaux mécanismes de paiement vont s'implanter au cours des 10 prochaines années. Les quasi-banques sont inquiètes que cette évolution aura lieu au sein des grandes banques sans qu'elles aient leur mot à dire. Ainsi, la raison d'être de la Loi sur l'Association des paiements, c'est justement d'offrir à ces importantes institutions financières concurrentielles l'accès au mécanisme, en ce sens qu'elles auront un mot à dire dans l'évolution du mécanisme qui touchera énormément leur position concurrentielle à l'avenir; c'est là la raison d'être du mécanisme.

Je crois que les banques ont tenté de dire que ces institutions n'ont pas à se plier à des normes d'inspections et à d'autres normes aussi élevées que celles auxquelles elles sont assujetties. La loi, à l'article 78 de la loi proposée sur l'Association canadienne des paiements, définit certaines exigences en vue de tenter d'offrir une certaine sécurité à tous les membres de l'Association. Il y est stipulé que chaque membre de l'Association sera assujetti à des règlements établis par les autorités fédérales ou provinciales; qu'il souscrira à une assurance-dépôt ou sera membre d'un fonds garanti offert par le gouvernement fédéral ou une pronce.

La loi prévoit que les membres rédigent des règlements et je ne saurais trop souligner l'importance de ces règlements. J'imagine, par exemple, que dans ces règlements on trouvera des garanties écrites pour tous les participants au mécanisme; des protections que les banques ont déclaré vouloir, dans leurs mémoires au présent comité, des protections que d'autres, y

[*Text*]

the credit unions and the *Caisse Pop Desjardins* have indicated that they want. So I would envisage that the by-laws which the members will write, will provide for further protection and there is a great mutuality of interest in this. Nobody wants to take instruments from institutions that may default and leave their holding the bag. There is a great mutuality of interest that all the members be protected.

Mr. Trudel: I think this leads quite naturally to my next question. If we are opening our banking system to the foreign banks—and I think from what I have seen and what I have heard before this Committee, the largest number of the foreign banks will be coming from the United States—my greatest concern is that within their clearing system in some cases some of those instruments and some of these papers cannot be cleared for three and four weeks for the very reason that you have said so well in your answer. Their liquidity position or their reliability is not evident and the fragmentation of their banking system being what it is, people before they even touch that paper will ask for two and three weeks and sometimes a month before they even accept a piece of paper. If we are opening it and if a larger number of foreign banks are coming in from the States with a system that is not structured the way ours is, I see all kinds of problems and all kinds of things happening in that clearing system; it actually would bog down the system which has been functioning and has been functioning as you have said and as you have described. Is that a genuine concern or do you see it in the same light as I have expressed it?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, it could be a genuine concern. The fact is that in the United States with 14,000 banks, the largest proportion of which have assets of less than $500 million, with the complexity of their regulatory system and their clearings arrangements, in certain instances I guess cheques are only accepted on a collection basis.

Mr. Trudel: Right.

Mr. Kennett: This is not true in our system. We have had no history of this and, hopefully, we never will have. If you take a cheque to your bank and deposit it, it is registered immediately, same day or next day, in your account. If it runs into trouble later on, it will find its way back and be withdrawn from your account, but, at least, you are given credit immediately, whereas in certain instances, in other jurisdictions because the system is not as reliable, the cheque is received on a collection basis and is not entered into the account of the depositor until it is cleared through the system and the bank knows that the cheque is good. That could take weeks in some instances, so we will be anxious to avoid that. Hopefully we will be able to avoid it by way of the requirements that we are writing into the legislation and the bylaws that all the members will have.

• 1230

You mentioned the foreign banks specifically. The foreign banks that will be permitted to enter here will be grade A banks. We are not looking for any trouble for or disruption of our banking system by way of the entry of second class foreign banks.

[*Translation*]

compris les *credit unions* et les Caisses populaires Desjardins ont dit avoir. J'envisage donc que dans les règlements les membres s'assureront d'autres protections, ce qui est de l'intérêt de tous. personne ne veut prendre des moyens des institutions qui pourraient devenir insolvables et tout leur laisser entre les mains. C'est de l'intérêt de tous les membres que d'être protégés.

M. Trudel: Ce qui m'amène tout naturellement à ma prochaine question. Si nous ouvrons notre réseau bancaire aux banques étrangères—et d'après ce que j'ai vu et entendu au comité, le grand nombre de banques étrangères viendra des États-unis—ma grande inquiétude, c'est que leur mécanisme de compensation et dans certains cas certains autres instruments et documents ne peuvent être compensés avant trois ou quatre semaines pour les raisons mêmes que vous invoquez avec raison dans votre réponse. Leur avoir liquide et leur solvabilité ne sont pas si évidents et vu la fragmentation de leur réseau bancaire, les gens avant même de toucher à leur papier demanderont des délais de deux et trois semaines, et parfois même un mois, avant d'accepter le moindre morceau de papier. Mais si nous libéralisons le régime, et si un plus grand nombre de banques étrangères viennent ici des États-Unis avec leur réseau qui n'est pas structuré de la même façon que le nôtre, j'envisage toutes sortes de problèmes avec le mécanisme de compensation; cela pourrait paralyser le mécanisme qui a fonctionné et fonctionne, comme vous l'avez dit et comme vous l'avez décrit. Est-ce une préoccupation légitime ou voyez-vous les choses de la même façon que moi?

M. Kennett: Monsieur le président, cela pourrait devenir une inquiétude légitime. Le fait est qu'aux États-Unis il y a 14,000 banques qui, en grande partie, ont des actifs de moins de $500 millions et vu la complexité de leur réglementation et de leurs arrangements de compensation, dans certains cas, je suppose que les chèques ne sont acceptés que pour perception.

M. Trudel: C'est juste.

M. Kennett: Ce n'est pas le cas chez nous. Cela ne s'est jamais passé ici, et il est à espérer que cela ne se passe jamais. Si vous portez un chèque à votre banque et le déposez, il est immédiatement inscrit, le jour même ou le lendemain dans votre compte. Si vous avez des ennuis plus tard, le chèque reviendra et la somme sera soustraite de votre compte mais au moins, on vous en donne crédit immédiatement, alors que dans certains cas, ailleurs, parce que le mécanisme ne fonctionne pas aussi bien, le chèque est reçu pour perception seulement et n'est pas porté au compte du déposant tant qu'il n'a suivi tout le réseau et que la banque ne sait pas qu'il y a des provisions pour le chèque. Dans certains cas, cela peut prendre des semaines. Nous voulons donc éviter cela et nous espérons l'éviter grâce aux exigences que nous incluons dans la loi et grâce aux règlements administratifs que tous les membres connaîtront.

Vous avez mentionné les banques étrangères en particulier. Les banques étrangères à qui l'on permettra d'entrer au Canada seront des banques à réputation solide. Nous ne voulons pas que notre système bancaire éprouve des problèmes

[*Texte*]

The second point that I would make is, by and large, as I understand, from talking to them, most of their business will be wholesale business. In other words, they will not be clearing many cheques through the system. They will probably clear these cheques, because they will be such small issuers of cheques, that come to them through another bank. They will have an arrangement with another bank. I believe for the first time—I think it is in the Bank of Canada Act—in an amendment to the Bank of Canada Act, provision is being made whereby a bank can act for another bank in clearing and settlement of its arrangements. That will be specifically provided for.

Hopefully the worst aspects of other systems will not appear here because of the structure that is being developed.

The Chairman: It is 12:30.

M. Clermont: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Au début de nos délibérations, j'ai proposé qu'un document de M. Kennett soit annexé aux comptes rendus des témoignages de ce jour. Mais si le document est donné aux membres de ce Comité avant que le fascicule en question ne devienne public, je considère alors monsieur le président, que c'est une discrimination envers ceux dont la langue maternelle est le français. Il est donc inutile, monsieur le président, d'accepter de déposer un document dans une seule langue, pour qu'il soit traduit lorsque les fascicules en question seront publiés, si d'un autre côté un député s'adressant à vous ou à notre greffier peut obtenir ce document-là. Je dis cela pour les députés dont la langue officielle est le français. C'est de la discrimination!

The Chairman: Well I think perhaps the criticism, if there is any, should be levelled at the decision to accept documents from government agencies in one language only. We should have waited until the document was available translated, as it would have been, to receive it. The Inspector General was simply trying to comply with the interests of having it quickly by producing it in only one language.

M. Clermont: Je n'ai pas d'objection à cela. C'est moi qui en ai fait la proposition, monsieur le président, à savoir que ce document soit annexé aux comptes rendus des témoignages, de ce jour. Mais si d'un autre côté, un membre s'adresse soit à vous, soit au greffier, et s'il obtient immédiatement le document en question, je dis alors que c'est faire de la discrimination envers moi-même et envers les députés dont la langue est le français.

The Chairman: May I ask this: if the document were submitted to us by a witness from the private sector, would you have had the same objection to its being circulated in one language only?

M. Clermont: Si le document était déposé par un individu, monsieur le président, individu venant du secteur privé, je ne m'y objecterais pas du tout. Mais si le document en question

[*Traduction*]

ou des ennuis à cause de l'arrivée de banques étrangères de deuxième classe.

Deuxièmement, en général, je conclus des discussions que j'ai eues avec elles que la plupart de leurs affaires porteront sur le commerce de gros. Autrement dit, elles ne s'occuperont pas beaucoup de compensation de chèques. Elles feront sans doute virer ces chèques, étant de petites émettrices de chèques, à une autre banque. Elles auront des accomodements avec d'autres banques. Je crois que, pour la première fois, un amendement à la Loi sur la Banque du Canada—je pense que c'est bien la Loi sur la Banque du Canada—prévoit qu'une banque peut agir au nom d'une autre banque pour la compensation de chèques et le règlement de certaines dispositions. Des dispositions seront prises à ce sujet en particulier.

Nous espérons que les aspects les plus négatifs des autres systèmes ne se feront pas sentir ici, grâce à la structure qui est en train d'être élaborée.

Le président: Il est 12 h 30.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would like to raise a point of order.

At the beginning of our meeting, I suggested that Mr. Kennett's paper be appended to today's proceedings. However, if that document is being distributed to the members of this Committee before the Minutes of Proceedings and Evidence are published, I consider it to be a discriminatory move against French-speaking members of Parliament. It is useless, Mr. Chairman, to accept that a document be tabled in one language only while awaiting translation before publication in the Minutes of Proceedings, if, on the other hand, a member of Parliament can obtain this document from you or from the Clerk of the Committee. I am saying this on behalf of all members of Parliament whose language is French. I believe that is discriminatory.

Le président: Je pense que l'on devrait s'en prendre, si reproche il y a, à la décision d'accepter d'organismes gouvernementaux des documents qui sont rédigés en une seule langue. Nous aurions dû attendre que le document soit traduit, ce qui se produira en temps et lieu, avant de l'accepter. L'Inspecteur général essayait simplement de répondre à nos exigences de célérité, et c'est pourquoi il n'a présenté qu'un document unilingue.

Mr. Clermont: I do not object to that. I was the one who suggested, Mr. Chairman, that this document be appended to the Minutes of Proceedings of today's meeting. On the other hand, if a member can immediately obtain this document through you or through the Clerk of the Committee, I believe that is discriminatory against myself and against members of Parliament whose language is French.

Le président: J'aimerais vous demander ceci: si le document nous avait été présenté par un témoin du secteur privé, vous seriez-vous également opposé à ce qu'il soit distribué dans un language seulement?

Mr. Clermont: If the document had been tabled by an individual from the private sector, Mr. Chairman, I would not object at all. However, if the document in question is being

[*Text*]

est déposé par une institution qui se dit nationale, comme c'est déjà arrivé encore tout récemment, je dis, monsieur le président, que je m'y oppose. Une institution qui se dit nationale, une institution qui fait des affaires au Québec et dans les neuf autres provinces, devrait, déposer ses documents dans les deux langues officielles . . . Cela va arriver: On va recevoir des témoins du secteur privé, des particuliers. Je ne demanderais pas à un particulier de dépenser de l'argent pour faire traduire un document.

The Chairman: When I have a document that members want it puts the Chair in a very difficult position to withhold it. I think the practice that I would propose to avoid this very legitimate criticism you have made, which is well taken, is that when a document is offered to the Committee, at least by a government agency, in future I will not accept it unless it is in both languages. This is no criticism at all of the Inspector General on this occasion because he received the request by telephone and . . .

M. Clermont: Monsieur le président, j'ai essayé de contourner cet obstacle-là, en demander d'imprimer en annexe ce document pour qu'il devienne officiel dans les deux langues, en 48 heures.

• 1235

The Chairman: The difficulty with that is that then the Chair and the Clerk for a certain period of time have the document in only one language, which we may be asked to give to various members of the Committee. It would be very difficult for the Clerk not to give a copy to any member who asked for it of a document that we had received in the course of meetings. So my practice, which I hope will be acceptable, will be not to receive documents from such agencies in the first place unless they are in both languages.

M. Clermont: Si le document en question avait été lu, monsieur le président, pourriez-vous le distribuer?

Je ne veux pas retarder les délibérations du Comité, monsieur le président. Je reviendrai sur le sujet à un autre moment.

The Chairman: I am certainly willing to hear argument on that particular case, but that is not this case.

Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, it seems to me that the battle for bilingualism, at least in the federal service, has been won. I can appreciate your sentiments in this regard, but I also ask the honourable member to take into account that there are circumstances where the choice is that we wait for the official bilingualism thing or we expedite the business of the Committee.

This is a problem. On an occasion like the present occasion, where the time is very short and the Committee has a lot of work to do, it seems to me we are carrying the argument of bilingualism to the point of absurdity. Nobody is challenging the necessity of doing this or the desirability of doing this. It is just that on some occasions it cannot be done. I would think, from my point of view, what I would be prepared for is that where it cannot be done, if the document is tabled in either of

[*Translation*]

tabled by and institution which calls itself a national institution, as happened recently, I have to object, Mr. Chairman. A national institution, an institution that deals with Quebec and with the other nine provinces should table its documents in both official languages. Indeed, it will happen that individuals from the private sector will appear before this Committee. I will not ask them to spend money to have their documents translated.

Le président: Lorsque le témoin présente un document que les députés veulent obtenir, il est difficile au président d'en interdire la distribution. Je pense qu'afin d'éviter le reproche fort légitime que vous avez fait nous devrions, lorsqu'un document est présenté au Comité, du moins si ce document provient d'un organisme gouvernemental, le refuser à moins qu'ils ne soit rédigé dans les deux langues. Cela n'est pas du tout un reproche à l'Inspecteur général pour cette fois-ci, car c'est au téléphone que la demande lui a été formulée et . . .

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I tried to get around this obstacle by asking that the paper be appended to today's Minutes of Proceedings in order that it should be available officially in both languages within 48 hours.

Le président: L'ennui alors, c'est que le président et le greffier auraient pendant une certaine période un document dans une seule langue et différents membres du Comité pourraient nous le demander. Il sera bien difficile pour le greffier de refuser de donner à un membre un document qui avait été reçu pendant nos délibérations. Donc, et j'espère que vous trouverez cela acceptable, ma pratique sera de refuser d'accepter les documents de ces agences s'ils ne sont pas disponibles dans les deux langues.

Mr. Clermont: If the document had been read, Mr. Chairman, would you then have been able to distribute it?

I do not want to hold up the Committee's proceedings, Mr. Chairman. I will return to the subject at another moment.

Le président: Je serais certainement disposé à entendre vos arguments au sujet d'un cas semblable, mais tel n'est pas le cas maintenant.

Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Monsieur le président, j'ai l'impression que la lutte pour le bilinguisme, au moins dans la Fonction publique, a été gagnée. Je peux comprendre votre sentiment à ce sujet, mais je ferais remarquer à l'honorable député que dans certaines circonstances le choix se résume ou bien à respecter ce bilinguisme officiel ou bien à faciliter l'expédition des travaux du Comité.

Voilà le problème. Dans une circonstance comme celle-ci, quand le Comité dispose de très peu de temps pour faire beaucoup de travail, je crois qu'il est absurde d'invoquer l'argument du bilinguisme jusqu'à ce point. Personne ne dit que le bilinguisme n'est pas souhaitable. Il se trouve simplement que parfois c'est un principe qu'on ne peut pas respecter. Personnellement, je serais prêt à en accepter les conséquences, s'il s'avérait impossible de présenter des documents dans les

[*Texte*]

the languages—because there may be occasions where the head of a department is a francophone, or the people who are writing the document are francophones—let it be tabled in either French or English. If it is tabled in French then I will do the best I can with it in French and understand that it could not be in both languages.

I think everybody on this Committee and everybody in the Public Service now is very much aware of this fact and is trying to do a job. What I am appealing to you all to do is not to retard the work of this Committee, because this is the kind of thing that ultimately discredits bilingualism, that you carry it to the point where it is not longer a principle.

The Chairman: Mr. Saltsman, that is your view, it is not the view of the Chair. My view is that we should not receive documents from central agencies of Canada that are in only one language, and in the future I will not do it. That will be the practice of the Chair. But if a resolution is passed, because of an urgent situation as you have described, to receive a document other than according to the procedure that I have just stated, then of course the Chair would be bound by that. But the normal practice of the Chair will be not to receive documents from agencies of the government in one language only.

Mr. Saltsman: As a general rule I do not quarrel with you on that. I am saying there are going to be occasions when we need a piece of information in a hurry and we just cannot get the translation on time. Do you hold up the business of the Committee for that reason? I am saying that we should not.

M. Clermont: Monsieur le président, j'aimerais faire un court commentaire. Premi ` eerement, à ma connaissance, je suis ici depuis presque 15 ans et demi et je ne me rappelle pas, avec tout le respect que je dois aux fonctionnaires, et la compétence que je leur reconnais, qu'ils aient présenté à un comité dont je suis membre un document seulement en français.

Alors, je répondrai immédiatement que moi aussi, monsieur Saltsman, j'essaie autant que possible d'accepter des compromis dans des circonstances spéciales. Mais il y a une chose que l'expérience nous a prouvée, monsieur Saltsman: si on accepte trop souvent un document dans une seule des deux langues officielles, l'habitude nous l'a prouvé depuis 100 ans, la langue employée est l'anglais.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, may I just respond to that briefly? I appreciate the point you are making, and you are right, that because of past practices essentially the upper levels of the Public Service are English speaking. I am simply saying there are now occasions in which senior people are francophones and senior advisors are francophones, and in that case perhaps I am saying, where the occasion arises, I am quite prepared to accept it on that basis.

• 1240

I realize it is much easier for me to accept than for you to accept, for that reason. But I do not know how else I can put it. Really, what I am saying to you all is that I understand the principle is important; I know the Chairman is going to honour

[*Traduction*]

deux langues. Il se peut que des fois le chef d'un ministère ou les rédacteurs d'un document soient des francophones. Que le document, dans ce cas, soit déposé en français ou en anglais. S'il est déposé en français, je ferai de mon mieux pour le comprendre comme tel en acceptant qu'il n'était pas possible de l'avoir dans les deux langues.

Je crois que tous les membres du Comité et tous les fonctionnaires sont maintenant très conscients du bilinguisme et essaient de l'appliquer. Mais maintenant, je vous supplie de ne pas retarder les travaux de ce Comité, ce qui ne ferait que discréditer le principe du bilinguisme.

Le président: Monsieur Saltsman, c'est votre opinion, mais pas celle du président. J'estime que nous devrions pas recevoir des documents d'agences fédérales lorsqu'ils ne sont que dans une seule langue et je ne les accepterai pas à l'avenir. Telle sera la pratique du président. Mais si une résolution est adoptée en raison d'une situation urgente comme celle que vous avez décrite, on pourrait recevoir un document conformément à la procédure que j'ai expliquée. Mais normalement le président n'acceptera pas des documents d'agences gouvernementales dans une seule langue.

M. Saltsman: En règle générale, je ne serais pas contre cette pratique. Je vous dis simplement que des fois nous aurons besoin de recevoir un renseignement rapidement et nous ne pourrons pas attendre une traduction. Faut-il retarder les travaux du Comité pour cette raison? A mon avis, non.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would like to make a short comment. First of all, as I have been here for fifteen and a half years, and with all due respect to public servants and their competence which I recognize, I do not remember a single instance of this Committee receiving a document only in French.

I would like to answer then to Mr. Saltsman that I make as great an effort as possible to accept compromises in special circumstances. But there is one thing which experience has taught us, Mr. Saltsman, if we too frequently accept a document in one of the two official languages, experience has shown us over the past 100 years that the documents will invariably be tabled in English.

M. Saltsman: Monsieur le président, puis-je répondre brièvement? Je comprends votre raisonnement et vous avez raison de dire que dans le passé les échelons supérieurs de la Fonction publique étaient essentiellement anglophones. Maintenant il arrive quand même que des cadres supérieurs et des conseillers principaux soient francophones, et je dis simplement que, le cas échéant, je serais prêt à accepter les conséquences de cet état de chose.

Je sais qu'il est bien plus facile pour moi de les accepter que pour vous, pour la raison que vous avez donnée. Je comprends que le principe est important; je sais que le président va le respecter. Mais je prétends que dans certaines circonstances,

[*Text*]

the principle. I am simply saying there will be occasions in which, rather than hold up the work of the Committee on this kind of battle, we should be able to proceed without getting involved in the wrangle of whether or not we believe in bilingualism.

M. Clermont: Si je peux me permettre, monsieur Saltsman, parfois dans le passé j'ai moi-même accepté que certains documents ne soient déposés que dans l'une des deux langues officielles, c'est-à-dire en anglais, et je suis prêt à croire que vous êtes de bonne foi. Vous pouvez être assuré que lorsque nous ne serons pas trop souvent brimés dans nos droits, je pourrai, moi aussi, collaborer avec les membres de ce comité.

The Chairman: Just before we adjourn, I understood that we are not meeting this afternoon with Mr. Kennett, that there has been no agreement that we do.

The meeting is adjourned until tonight at 8.00 p.m. when we will have Mr. Horner on his Supplementary Estimates.

[*Translation*]

plutôt que de retarder les travaux du comité pour ce genre de bataille, nous devrions pouvoir continuer sans nous disputer au sujet du respect du bilinguisme.

Mr. Clermont: If I may, Mr. Saltsman, I have on past occasions accepted that certain documents be tabled in one of the official languages, namely in English, and I am willing to believe that you are in good faith. You can rest assured that on the day when our rights are not too frequently thrust aside, I too will be willing to collaborate with the members of this Committee.

Le président: Avant de lever la séance, je crois savoir que nous n'allons pas nous réunir cet après-midi avec M. Kennett puisqu'il n'y a pas eu d'accord à ce sujet.

La séance est donc levée jusqu'à 20 heures, M. Horner comparaîtra alors pour nous présenter son budget supplémentaire.

APPENDIX "FTEA-9"

November 29, 1978

Loans on hydrocarbons and minerals
(Section 82 of present Bank Act
Section 176 of Bill C-15)

Loans to certain borrowers and security
(Section 88 of present Bank Act
Section 177 of Bill C-15)

Sections 82 and 88 of the present Bank Act contain provisions whereby a bank may lend money to certain borrowers on specific security and these provisions have been modified and retained in Bill C-15 as Sections 176 and 177. The revisions which have been made are as follows:

1. *Extension of the provisions of section 82 (176 of C-15) to cover minerals*

Section 82 has been used for many years to enable the banks to lend against the security of hydrocarbons in or under the ground, in place or in storage and it is now felt desirable to extend the provisions of section 82 to cover minerals. It is felt that the new provisions for minerals contained in Section 176 of Bill C-15 would facilitate financing in the mining industry.

2. *Federal Oil and Gas Leases (Section 82 of present Act and 176 of C-15)*

Certain technical changes have been made in Section 176 in order to make specific provisions for the registration or filing of security in "Canada Lands" and to clarify possible confusion between the provisions of Section 82 and the requirements of the regulatory authorities. The revised wording will be found in subsections 176(3) and 176(8).

It will also be noted that subsection 82(3) of the present Act appears in Bill C-15 as subsections 174(4), (5) and (6). This modification whereby subsection 82(3) is replaced by three new subsections was made on the advice of the legal draftsmen and there is no change of intent in this respect.

3. *Extension of Coverage for farmers*

To facilitate borrowing by farmers the present coverage in Section 88 is extended as follows:

(a) Section 177(1)(c) (formerly 88(1)(c)) in Bill C-15 provides for a bank to lend to any farmer on the security of agricultural equipment or agricultural implements.

(b) Section 177(1)(d) (formerly 88(1)(d)) in Bill C-15 provides for a bank to lend to any farmer for the purchase of and on the security of pesticide (On the other hand the similar provisions in 88(1)(d) re binder twine have been dropped as it is understood that changes in methods have made this provision unnecessary.)

APPENDICE «FTEA-9»

Le 29 novembre 1978

Prêts sur hydrocarbures et substances minérales (Articles 82 de l'actuelle Loi sur les banques et 176 du bill C-15)

Prêts à certains emprunteurs et garantie (Articles 88 de l'actuelle Loi sur les banques et 177 du bill C-15)

Les articles 82 et 88 de l'actuelle Loi sur les banques stipulent qu'une banque peut consentir à certains emprunteurs des prêts garantis par des biens déterminés et ces dispositions ont été modifiées et maintenues dans les articles 176 et 177 du bill C-15. Voici les révisions qui ont été faites:

1. *Les dispositions de l'article 82 (176 du C-15) comprendront les substances minérales*

Depuis de nombreuses années l'article 82 est utilisé pour permettre aux banques de faire des avances sur la garantie d'hydrocarbures dans ou sous le sol, non extraits ou en stock, et l'on estime qu'il est maintenant souhaitable que ces dispositions de l'article 82 comprennent les substances minérales. Les nouvelles dispositions qui les visent dans l'article 176 du bill-C15 faciliteraient, croit-on, le financement de l'industrie minière.

2. *Baux fédéraux pour ressources de pétrole et de gaz (Articles 82 de l'actuelle Loi et 176 de C-15)*

L'article 176 a subi des modifications d'ordre technique de manière à prévoir spécialement l'enregistrement ou le dépôt d'une garantie en «terrains canadiens» et à éclaircir toute confusion pouvant être créée par les dispositions de l'article 82 et les exigences des autorités de réglementation. Le nouveau libellé se trouve aux paragraphes 176(3) et 176(8).

L'on notera également que le paragraphe 82(3) de l'actuelle Loi figure dans le bill C-15 aux paragraphes 174(4), (5) et (6). Cette modification consistant à remplacer le paragraphe 82(3) par trois nouveaux paragraphes a été faite conformément à l'avis des rédacteurs juridiques et l'objet de cet article n'est en rien modifié.

3. *Dispositions plus larges à l'égard des agriculteurs*

Pour que les agriculteurs puissent emprunter plus facilement, les dispositions de l'actuel article 88 sont élargies de la façon suivante:

(a) L'alinéa 177(1) *c*) (ancien 88(1)*c*)) du bill C-15 stipule qu'une banque peut prêter à tout agriculteur sur la garantie du matériel agricole immobilier ou mobilier.

(b) L'alinéa 177(1)*d*)) du bill C-15 stipule que la banque peut consentir des prêts à tout agriculteur pour l'achat d'insecticides, moyennant garantie portant sur lesdits insecticides (par contre les dispositions semblables dans l'alinéa 88(1)*d*) concernant la ficelle d'engerbage ont été supprimées puisque les nouvelles méthodes ont rendu ces dispositions caduques).

(c) Section 177(1)(e) (formerly 88(1)(e)) in Bill C-15 provides for a bank to lend to a person engaged in livestock raising for the purchase of and on the security of feed.

(d) Section 177(1)(h) (formerly 88(1)(h)) in Bill C-15 provides for a bank to lend to a farmer for any works for which a Farm Improvement Loan may be made on the security of agricultural equipment.

(e) The ability to lend against the security of *bees* has been clarified by adding "*bees*" to the definition of livestock in subsection 2(1) of Bill C-15.

4. *Extension of Coverage to include forestry producers*

Bill C-15 contains a new provision in paragraph 177(1)(j) whereby a bank may lend to a forestry producer on the security of fertilizer, pesticide, forestry equipment, forestry implements and products of the forest. The definitions in the present Act consider the production of maple products to be farming, but this extension of coverage makes it more appropriate for the maple sugar business to be considered forestry and the definitions of "farm", "forest", "products of agriculture", and "products of the forest" have been drafted accordingly.

5. *Registration of "Notice of Intention" to give security and fees for searches to ascertain whether a "Notice of Intention" is on file*

The wording of Section 88 (for example 88(4)(b)) contemplates a hand-written record of registrations and the exact amount of fees for services of the agent in examining records are specified in provisions such as paragraph 88(4)(h). In Bill C-15 provision is made in subsection 177(4) for registration on either a manual or automated basis and for the Minister to prescribe by regulation fees for services of the agent under this subsection.

6. *Priority of money owing for perishable agricultural products*

Paragraph 88(5)(b) of the present Act provides that in the event of bankruptcy the security of a bank under Section 88 is subject to the priority of claims of growers of perishable products of agriculture and producers of dairy products to the extent of the lesser of the amount of the claim or $7500. In paragraph 177(5)(b) of Bill C-15 the $7500 figure has been replaced by an indexed amount. (the index being an Index Number published by Statistics Canada).

7. *Publication of an advertisement of the sale of goods on non-payment of debt*

Subsection 89(4) in providing for publication of advertisements of the sale of goods on non-payment of debts requires that where the sale is in the Province of Quebec the advertisement shall be in a French language newspaper and an English language newspaper whereas a similar provision in subsection

(c) L'alinéa 177(1)*e*) (ancien 88(1)*e*)) du bill C-15 stipule qu'une banque peut consentir des prêts à toute personne se livrant à l'élevage du bétail pour l'achat de grains de provende moyennant garantie portant sur lesdits grains de provende.

d) L'alinéa 177(1)*h*) (ancien 88(1)*h*)) du bill C-15 permet à une banque de consentir des prêts à tout agriculteur pour toute entreprise pouvant faire l'objet d'un prêt au sens de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles moyennant garantie portant sur le matériel agricole.

e) la possibilité de prêter sur la garantie d'*abeilles* a été précisée par l'addition du mot «*abeilles*» à la définition de «bétail» du paragraphe 2(1) du bill C-15.

4. *Élargissement aux sylviculteurs*

Le bill C-15 comprend une nouvelle disposition à l'alinéa 177(1)*j*) aux termes de laquelle une banque peut consentir des prêts à tout sylviculteur moyennant garantie portant sur des engrais, insecticides, matériel sylvicole immobilier ou mobilier ou des produits forestiers. Les définitions de la Loi en vigueur font de la production des produits de l'érable des activités agricoles, mais cet élargissement permet plus justement de considérer le commerce du sucre d'érable comme une activité sylvicole et les définitions des mots «ferme», «forêt», «produits de l'agriculture» et «produits de la forêt» ont été rédigées en conséquence.

5. *Enregistrement du «Préavis» de donner une garantie et de payer les honoraires pour toute recherche visant à établir si un «préavis» a été déposé.*

Le libellé de l'article 88 (par exemple l'alinéa 88(4)*b*)) parle d'un registre manuscrit des préavis et le montant exact des honoraires pour les services de l'agent pour l'étude du dossier est précisé dans des dispositions comme celles de l'alinéa 88(4)*h*). Le bill C-15 prévoit au paragraphe 177(4) un enregistrement à la main ou automatisé et stipule que le ministre doit prescrire par règlement les honoraires rémunérant les services de l'agent aux termes de cet alinéa.

6. *Priorité de l'argent dû pour produits agricoles périssables.*

Aux termes de l'alinéa 88(5)*b*) de l'actuelle loi, si une entreprise fait faillite, la garantie d'une banque prévue à l'article 88 est assujettie à la priorité des réclamations des cultivateurs de produits agricoles périssables et des producteurs de produits laitiers jusqu'à concurrence du minimum de la réclamation ou $7,500. Dans l'alinéa 177(5)*b*) du bill C-15 le chiffre de $7,500 a été remplacé par un montant indexé (l'indice étant un chiffre-indice publié par Statistique Canada).

7. *Publication d'un avis de la vente de biens pour non-paiement d'une dette*

En stipulant qu'il faut insérer un avis de la vente d'un bien en cas de non-paiement d'une dette, la paragraphe 89(4) exige que lorsque cette vente a lieu dans la province de Québec l'avis sera publié dans un journal de langue française et de langue anglaise, tandis qu'une disposition semblable du paragraphe

178(4) of Bill C-15 requires publication in two newspapers but does not specify the languages required.

8. *Schedules*

The present Bank Act provides Schedules C, D, E, F, G, H, I, J and K to be used in conjunction with Section 88 and Schedule L to be used in conjunction with Section 82 whereas Bill C-15 provides that Schedules F, G and H and Schedule I are to be used in conjunction with Sections 177 and 176 respectively.

178(4) du bill C-15 exige la publication dans deux journaux sans précision de langue.

8. *Annexes*

La Loi sur les banques actuelle prévoit que les annexes C, D, E, F, G, H, I, J et K doivent être utilisées conjointement avec l'article 88 et que l'Annexe L le soit avec l'article 82, tandis que le bill C-15 prévoit que les Annexes F, G et H ainsi que l'Annexe I doivent être utilisées respectivement avec les articles 177 et 176.

APPENDIX "FTEA-10"

CANADIAN CHARTERED BANKS

Holdings of Income Debentures and Floating Rate Preferred Shares

Date	(1) Income Debentures	(2) Floating Rate Preferred Shares	(3) Total	(4) Col. 3 as a percent of banks' holdings of all Securities of Canadian Corporate Issuers	(5) Col. 3 as a percent of banks' holdings of all Securities
	($million)	($million)	($million)	(Percent)	(Percent)
October 31/78	3,153*	4,052*	7,205*	79.9	35.3
April 30/78	2,524	2,306	4,830	68.3	26.2
October 31/77	1,639	1,398	3,037	63.3	19.6
April 30/77	1,177	150	1,327	42.5	9.9
October 31/76	684	81	765	28.6	6.0

* Estimate based on preliminary reports.

November 30, 1978.

APPENDICE «FTEA-10»

BANQUES CANADIENNES À CHARTE

Avoirs en débentures et actions préférentielles à taux mobile

Date	(1) Débentures	(2) Actions préférentielles à taux mobile	(3) Total	(4) Col. 3 en pourcentage des avoirs des banques de toutes les garanties des émetteurs canadiens	(5) Col. 3 en pourcentage des avoirs des banques de toutes les garanties
	(en millions de $)	(en millions de $)	(en millions de $)	(Pourcentage)	(Pourcentage)
31 octobre 78	3,153*	4,052*	7,205*	79.9	35.3
30 avril 78	2,524	2,306	4,830	68.3	26.2
31 octobre 77	1,639	1,398	3,037	63.3	19.6
30 avril 77	1,177	150	1,327	42.5	9.9
31 octobre 76	684	81	765	28.6	6.0

* Estimation fondée sur des rapports préliminaires.

Le 30 novembre 1978

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Finance:

W. A. Kennett, Inspector General of Banks.

Du ministère des Finances:

W. A. Kennett, Inspecteur général des banques.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Thursday, November 30, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le jeudi 30 novembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Supplementary Estimates (A) 1978-79: Votes 1a, L32a, L33a and 50a under INDUSTRY, TRADE AND COMMERCE

CONCERNANT:

Budget supplémentaire (A) 1978-1979: Crédits 1a, L32a, L33a et 50a sous la rubrique INDUSTRIE ET COMMERCE

APPEARING:

The Honourable Jack Horner,
Minister of Industry, Trade and Commerce

COMPARAÎT:

L'honorable Jack Horner,
Ministre de l'Industrie et du Commerce

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Fourth Session of the
Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la
trentième législature, 1978

LIBRARY JAN 5 1979 UNIVERSITY OF TORONTO

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Caouette (*Témiscamingue*)
Collenette
Clermont
Crosbie (*St. John's West*)
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Rynard
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 30, 1978
(18)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 8:10 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Herbert, Kaplan, Kempling, Rynard, Saltsman, Stevens and Trudel.

Appearing: The Honourable Jack Horner, Minister of Industry, Trade and Commerce.

Witnesses: From the Department of Industry, Trade and Commerce: Mr. W. R. Teschke, Senior Assistant Deputy Minister; Mr. A. M. Guérin, Assistant Deputy Minister, Industry and Commerce Development; Mr. R. E. Latimer, Assistant Deputy Minister, International Trade Relations; Mr. J. A. Guminski, Director General, Finance and Administration and Mr. J. Banigan, Director General, Enterprise Development Branch. *From the Federal Business Development Bank:* Mr. R. L. McLean, Controller and Mr. J. Helman, Assistant Director, Management Services.

The Commitee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1979. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, November 14, 1978, Issue No. 5.*)

By unanimous consent, the Committee resumed consideration of Votes 1a, L32a, L33a and 50a relating to Industry, Trade and Commerce.

The Minister, with the witnesses, answered questions.

In accordance with a motion of the Committee at the meeting held on Thursday, October 26, 1978, a summary of select activities of management services of the Federal Business Development Bank is printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "FTEA-11"*).

Questioning was resumed.

At 10:05 o'clock p.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m., Friday, December 1, 1978.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 30 NOVEMBRE 1978
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 20 h 10 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Herbert, Kaplan, Kempling, Rynard, Saltsman, Stevens et Trudel.

Comparaît: L'honorable Jack Horner, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Témoins: Du ministère de l'Industrie et du Commerce: M. W. R. Teschke, sous-ministre adjoint principal; M. A. M. Guérin, sous-ministre adjoint, Expansion de l'industrie et du commerce; M. R. E. Latimer, sous-ministre adjoint, Relations commerciales internationales; M. J. A. Guminski, directeur général, Finance et administration et M. J. Banigan, directeur général, Direction de l'expansion des entreprises. *De la Banque fédérale de développement:* M. R. L. McLean, contrôleur et M. J. Helman, directeur adjoint, Services de gestion.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. (*Voir procès-verbal du mardi 14 novembre 1978, Fascicule nº 5.*)

Du consentement unanime, le Comité poursuit l'étude des crédits L32a, L33a et 50a, Industrie et Commerce.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

Conformément à une motion du Comité adoptée à la séance du jeudi 26 octobre 1978, un sommaire du choix des activités des services de gestion de la Banque fédérale de développement est joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour (*Voir appendice «FTEA-11»*).

L'interrogation se poursuit.

A 22 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'au vendredi 1er décembre 1978, à 9 h 30.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Thursday, November 30, 1978

• 2010

[*Text*]

The Chairman: The Committee will resume consideration of the Supplementary Estimates for the Fiscal Year Ending March 31, 1979. As indicated in the notice, tonight's votes are 1a, L32a, L33a and 50a relating to Industry, Trade and Commerce.

INDUSTRY, TRADE AND COMMERCE

A—Department—Trade-Industrial Program

Budgetary

Vote 1a—Trade-Industrial—Operating expenditures—To authorize the transfer of—$550,000.

Non-Budgetary

Vote L32a—Payments in the 1978-79 and 1979-80 fiscal years in accordance with terms and conditions—$1,713,391.

Vote L33a—To authorize the issuance of non-interest bearing, non-negotiable demand notes—$1.

C—Federal Business Development Bank

Budgetary

Vote 50a—Payments to the Federal Business Development Bank for the purposes of—$2,379,000.

The Chairman: The Committee will therefore hear from the Honourable Jack Horner, Minister of Industry, Trade and Commerce. At his side is W. R. Teschke, Senior Assistant Deputy Minister. The Minister indicates that he has no introductory statement and so we will begin questioning with Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, through you to the Minister, the Auditor General had quite a bit to say about the Department of Industry, Trade and Commerce in his annual report to Parliament. I might first ask the Minister, through you, if he has read the Auditor General's comments and if he has, does he have any comment on them?

Hon. Jack Horner (Minister of Industry, Trade and Commerce): I have read the conspectus of the Auditor General's report in its entirety and I of course paid a lot of attention to what he had to say about Industry, Trade and Commerce. I was relatively pleased with what he had to say on page 45.

> Over the last year, the Department has made improvements in its organizational structure and its financial controls. In addition, most of the observations and recommendations contained in the detailed interim reports issued to the Department during 1977-78 have now either been addresses or are under serions consideration.

I thought we had addressed ourselves to much of his observation in his earlier report and, as I said, I thought we had done relatively well. I do not say things are perfect. I have never

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 30 novembre 1978

[*Translation*]

Le président: Le comité poursuit l'étude du budget supplémentaire pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. Nous étudions ce soir les crédits 1a, L32a, L33a et 50a sous la rubrique Industries et Commerce.

INDUSTRIE ET COMMERCE

A—Ministère—Programme commercial et industriel

Budgétaire

Crédit 1a—Commercial et industriel—Dépenses de fonctionnement—Pour autoriser le virement de . . . $550,000

Non Budgétaire

Crédit L32a—Paiements au cours des années financières 1978-1979 et 1979-1980 conformément aux conditions . . . $1,713,391.

Crédit L33a—Pour autoriser l'émission de billets à ordre non productifs d'intérêts et non négociables . . . $1

C—Banque fédérale de développement

Budgétaire

Crédit 50a—Paiements à la Banque fédérale de développement aux fins de—$2,379,000.

Le président: Le comité souhaite la bienvenue à l'honorable Jack Horner, ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est accompagné de M. W. R. Teschke, premier sous-ministre adjoint. Le ministre n'a pas de déclaration à faire, nous pouvons donc commencer les questions avec M. Kempling.

M. Kempling: Merci monsieur le président.

Dans son rapport annuel, le vérificateur général avait bien des choses à dire au sujet du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le ministre a-t-il lu les commentaires du vérificateur général et, dans l'affirmative, qu'en pense-t-il?

L'honorable Jack Horner (Ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai lu en entier l'aperçu général du rapport du vérificateur général. Bien entendu, j'ai accordé beaucoup d'attention à ce qu'il avait à dire au sujet de l'Industrie et du Commerce. Je dois dire que je suis assez satisfait de ce qu'il dit à la page 47.

> Au cours de l'année dernière, le ministère a apporté des améliorations à sa structure organisationnelle et à ses contrôles financiers. En outre, il a déjà donné suite ou étudié sérieusement la plupart des observations et recommandations qui figurent dans les rapports intérimaires détaillés qui lui ont été présentés au cours de 1977-1978.

Je pense que nous avons appliqué avec succès la plupart des recommandations figurant dans son rapport précédent. Je ne dis pas que tout soit parfait, la perfection n'étant pas de ce

[*Texte*]

believed we can reach perfection on earth, we only strive for it. As long as we can appear to be making a pretty strong effort to strive for that perfection, I guess that is where I want to appear to be. And that looked good to me.

Mr. Kempling: That is fine, Mr. Minister. We are always pleased to hear when recommendations of the Auditor General are listened to and action is taken upon them. I can only assume that the comments that he has made in this report will be acted upon as well.

I note that he has made some comments regarding the Machinery Branch. I am wondering whether you have read those comments or your officials have, and whether or not you have anything to report or say as to what actions you are going to take as a result of those comments?

M. Horner: I have read them, my officials in the Machinery Branch have read them, and we are going to look into them to see whether or not we can improve in our effective assistance and in defining our objectives. Those thoughts are very key in my mind and certainly we, I guess, want to do a clear job of identifying the capabilities of the branch and the auditing of the branch.

• 2015

Mr. Kempling: Mr. Chairman, to the Minister, these matters have been brought up in the past either in the Auditor General's report or a committee. I particularly recall myself bringing to the attention of a previous minister some of the difficulties in the Machinery Branch—not being critical of them: I know they handle a tremendous amount of applications and they have never had an excess of staff; at least to my knowledge they have not. It seems to me that after a branch has been in operation as long as this had—and the Auditor General says the objectives and strategies of the Machinery Branch have not been adequately defined—it seems to me that somewhere along the line—I know you have not been there in the portfolio long enough, but three or four previous ministers have been aware of this—it seems to me strange that now, after all these years—I do not know how long it has been in existence, but I have been aware of it for eight or ten years, anyway—that surely the objectives of the Machinery Branch should have been defined before now.

Mr. Horner: Let me say, Mr. Kempling, before the Auditor General's report came up I had, in a different way perhaps, called the department heads together and voiced quite a bit of similar criticism.

> The Branch has not clearly identified the planned effects and adequately monitored the actual effects of its sectoral advice and service activities.
>
> The Branch . . . does not adequately measure and report the number and causes of injuries, complaints and application resubmissions with respect to duty remissions . . .

These concepts of letting the public know what the department is doing, I hope to make a—I was going to use the word profound, but I guess I could not say anything profound to the Conservative Party today, because I have said all my profound things to them some time ago. I was going to make what I would call a profound speech very shortly, outlining what we intend do. I recognize the suggestions made by the Auditor

[*Traduction*]

monde. Du moment que nous nous efforçons de l'atteindre, ça me suffit. Ses commentaires m'ont paru favorables.

M. Kempling: Très bien, monsieur le ministre. Nous sommes toujours heureux d'entendre dire qu'on a tenu compte des recommandations du vérificateur général. Je puis donc supposer qu'on prendra aussi des mesures à l'égard des observations figurant dans le présent rapport.

Je remarque qu'il a fait certaines observations au sujet de la direction de la machinerie. Les avez-vous lues et pouvez-vous nous dire quelles mesures vous envisagez de prendre à cet égard?

M. Horner: Je les ai lues, ainsi que les fonctionnaires de la direction de la machinerie, et nous allons chercher à améliorer l'efficacité de notre aide et définir nos objectifs. Ces observations sont très présentes dans mon esprit et nous voulons réussir à identifier le potentiel de la direction et à améliorer la vérification comptable.

M. Kempling: Monsieur le président, le vérificateur général a déjà fait des observations de ce genre dans le passé, soit dans un rapport, soit devant le comité. J'ai déjà attiré l'attention de l'un de vos prédécesseurs sur les difficultés que connaissait la direction de la machinerie, sans vraiment la critiquer car je sais qu'elle doit étudier une quantité énorme de demandes et qu'elle est toujours un peu à court de personnel. Cette direction existe depuis longtemps et le vérificateur général a déjà informé trois ou quatre ministres précédents que ses objectifs et stratégies n'étaient pas définis de façon appropriée. Je sais que vous n'occupez pas ce poste depuis longtemps, mais il me semble étrange que, depuis tout ce temps, on n'ait pas encore réussi à définir les objectifs de cette direction.

M. Horner: Permettez-moi de dire qu'avant même la publication du rapport du vérificateur général, j'ai rassemblé les chefs de service pour leur faire part des mêmes préoccupations.

> La direction n'a pas clairement indiqué les résultats prévus, on n'a pas surveillé suffisamment les effets réels de ses activités.
>
> La direction ne mesure pas le nombre et les raisons des demandes de renseignements, des plaintes et des demandes présentées à nouveau en ce qui a trait aux remises de droits et n'en rend pas compte.

Au sujet de l'information du public, j'espère faire un discours que j'appellerais profond, mais je suppose que j'ai déjà dit au Parti conservateur, toutes les choses profondes que j'avais à lui dire pour expliquer ce que nous avons l'intention de faire. J'accepte les recommandations du vérificateur général et, même si j'ai été nommé récemment, je tiens à vous

[*Text*]

General. I guess I want to assure you, even though I have not been there very long, we will be addressing ourselves to that problem. Would you like to add anything, Mr. Guminski?

Mr. Guminski (Director General, Finance and Administration, Department of Industry, Trade and Commerce): Yes, Mr. Chairman. I think it is important to recognize that the comments of the Auditor General related to work which he had done in 1976 and the early part of 1977; and indeed, much of those comments has, in fact, been addressed.

Mr. Kempling: Let me go on then, Mr. Chairman, to another item here. In his comments he says:

> No information is available on the impact that incomplete and inaccurate data may have

on the usefulness of the data bank that the branch maintains on Canadian machinery manufacturing capabilities.

I remember very well when the Machinery Branch was set up. I remember having a meeting in the director's board room, and we heard these glowing reports of how this great data bank was going to be established and Canadian purchasers, or would-be Canadian purchasers, of certain types of equipment could contact the department, could ask for a list of names of Canadian manufacturers of that equipment, and would be supplied with that information. Well, I can tell you from my own personal experience, it just does not happen. On numerous occasions, before I came down here and after I came down here, my own personal company has endeavoured to get information. Not only did they not get any information, they did not even get a reply.

To me, that is the key to the whole damn thing. If you are going to have a Machinery Branch and you are going to give remissions of duty on machinery that is not made in Canada, that is fine. But the fact is, if you cannot inform them of what is made in Canada and keep it up to date, then the whole purpose of the Machinery Branch is very much under question.

Mr. Horner: I do not disagree with you very much, Mr. Kempling.

Mr. Guérin, would you say a word on that one?

Mr. A. M. Guérin (Assistant Deputy Minister, Industry and Commerce Development, Department of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chairman, there may well be isolated cases and examples where there may be some failings in the system. However, the Machinery Board processes thousands of cases per year and does have a very, very good data bank.

• 2020

Mr. Kempling: I am aware of that. Please do not get me wrong. Any time that I have had contact with the Board and have gone to them and said, Look,—here is a problem because this application has been there for some time, I can tell you within hours I have had a resolution of it. I have no complaint there at all. I am not being critical of the operation.

I am just saying that the objectives, as I see them as a businessman—not necessarily as a parliamentarian, but as a businessman—the objectives have not been fully explored and

[*Translation*]

assurer que nous allons nous attaquer à ce problème. Voudriez-vous ajouter quelque chose, monsieur Guminski?

M. Guminski (directeur général, Finance et Administration, ministère de l'Industrie et du Commerce): Oui, monsieur le président. Il importe de noter les observations du vérificateur général portent sur nos activités de 1976 et du début de 1977. En fait, on a déjà pris des mesures à l'égard de la plupart de ces observations.

M. Kempling: Permettez-moi donc, monsieur le président, de passer à un autre sujet. Voici ce qu'il dit:

> On ne dispose pas de renseignements sur les conséquences que les renseignements incomplets

ou inexacts peuvent avoir sur l'utilité de la banque de données qu'a établie la direction en ce qui a trait aux capacités de fabrication de machines au Canada.

Je me souviens fort bien de la création de la direction de la machinerie. Je me rappelle avoir assisté à une réunion dans le bureau du directeur où on nous avait vanté l'utilité de cette banque de données qui permettrait aux acheteurs canadiens de communiquer avec le ministère pour connaître la liste des fabriquants canadiens de tel ou tel produit. Or, j'ai personnellement pu constater qu'il n'en est pas ainsi, avant d'être élu et après. Ma propre société a souvent tenté d'obtenir ces renseignements; non seulement n'a-t-elle pas pu les obtenir, mais elle n'a même pas reçu de réponse.

D'après moi, c'est là où le bât blesse. C'est très bien de créer une direction de la machinerie pour accorder des remises de droit sur l'équipement fabriqué à l'étranger, mais elle ne sert pas à grand chose si elle ne peut pas donner de renseignements adéquats sur les produits fabriqués au Canada.

M. Horner: Je ne suis pas du tout d'accord avec vous, monsieur Kempling.

Monsieur Guérin, voulez-vous prendre la parole?

M. A. M. Guérin (sous-ministre adjoint de l'expansion de l'industrie et du commerce, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il se peut que, dans certains cas, le système n'ait pas fonctionné parfaitement. Le Conseil consultatif en machinerie et équipement étudie des milliers de cas par an et dispose d'une excellente banque de données.

M. Kempling: Je le sais, mais ne vous méprenez pas sur ce que je dis. Chaque fois que je les ai consultés parce qu'une demande était restée sans réponse, je peux vous dire que mon problème a été résolu en quelques heures. Je ne peux pas me plaindre. Je ne critique pas le fonctionnement du Conseil.

Je dis seulement que, selon moi, et je parle ici en homme d'affaires et pas nécessairement en député, les objectifs auraient pu être mieux atteints et les ressources mieux

[*Texte*]

fully employed. You could be much more effective than you really are. I challenge how effective the data bank is. I just do not believe, from my own personal experience, that it is.

I will close this section by giving you a personal example of a piece of machinery on which remission was granted and was withdrawn because there was a Canadian manufacturer. That manufacturer, in fact, produced one piece of machinery. One piece of machinery! Yet each year when people applied for remission they were denied it and were given a canned letter. I could show it to you, the same letter came out every year, the very same words, as though the secretary reached into the drawer and went to the file and retyped it over again, the same signature on it, and it said, "No, this is made in Canada."

Subsequent to that, three or four years later, I met the chap who was allegedly making this machinery in Canada only to find that he said, "Oh, we do not make it now." I said, "What duty rate are you paying?" and he said "It is duty-free, because it is not made in Canada, I get them in duty-free."

So here we had an instance of one company in one part of the country paying duty—and this was high dollar value—and a company in another part of the country not paying duty. There you had a tremendous inequity. In fact, they were competing with each other with imported products.

When I questioned about it the answer I got was, "Well, we just do not have the staff to go back and check that when we do deny remission the people who they are manufacturing actually follow through and complete it."

I am wondering now whether that is the case today. Do you have adequate staff to go back, beyond a telephone call, do you have any commitment from someone whom you are protecting with your remission that they are really following through and they are manufacturing and they are marketing?

Mr. Guérin: Mr. Chairman, yes we do. The Chairman of the Machinery Board reports to me, and he assures me that he is running an efficient operation. But mind you, sir, there will always be some error or some mistake.

Mr. Kempling: I am aware of that.

Mr. Guérin: I would be very, very pleased if I could get at the example so that I could look into it.

Mr. Kempling: I went over it with Mr. Stoner, when he was there some time ago. I was just citing that as an example and wondering whether the condition has changed, because the answer I got at that time was, "Well we do not have the people to go back and check on these instances where we deny a remission because there is a Canadian manufacturer."

Mr. Guérin: Mr. Chairman, it is that same old problem, that sometimes to get the last tenth of a decimal place in perfection it might cost us a great deal of money and a great deal of resources, and we might not find a really cost effective situation.

Mr. Kempling: I do not want to belabour the point, sir, but I want to know just how you go about this. How do you go about

[*Traduction*]

employées. Ce service pourrait être beaucoup plus efficace qu'il ne l'est. D'après ma propre expérience, je ne pense pas que la banque des données soit efficace.

Pour finir, j'aimerais vous donner un exemple personnel. Une remise de taxe, qui avait été accordée pour une pièce d'équipement, fut ensuite annulée car cette même pièce pouvait être fabriquée par un fabriquant canadien. En réalité, ce manufacturier assurait la fabrication d'une pièce de l'équipement, une pièce seulement. Cependant, chaque fois que des entrepreneurs demandaient une remise de taxe, on la leur refusait en leur envoyant une lettre toute faite. Je peux vous la montrer, c'est chaque année la même lettre, les mêmes mots. C'est comme si la secrétaire allait rechercher la lettre précédente au fond d'un tiroir et la retapait à la machine, avec la même signature et «Non, ceci est fabriqué au Canada.»

Trois ou quatre ans plus tard, j'ai rencontré le soi-disant fabriquant de cette pièce au Canada et j'ai appris qu'il ne la fabriquait plus. Je lui ai demandé quelle taxe il payait, il m'a répondu que cette pièce n'était pas taxée parce qu'elle n'était pas fabriquée au Canada et qu'il la recevait hors-taxes.

Nous avons donc dans un cas une compagnie qui paie une taxe assez élevé, et une autre compagnie dans une autre région du Canada qui n'en paie pas. C'est là une injustice flagrante. En réalité, ces deux compagnies se font concurrence pour des produits importés.

Lorsque j'ai posé des questions à ce sujet, on m'a répondu: «Nous n'avons pas suffisamment de personnel pour vérifier que, lorsque nous refusons une remise de taxe, les fabriquants de l'article en question n'en arrêtent pas la production».

Je me demande si c'est encore le cas aujourd'hui. Avez-vous suffisamment de personnel, non seulement pour donner des coups de téléphone mais pour faire des recherches? Les fabricants que vous protégez par ce système de remise de taxe s'engagent-ils à continuer de fabriquer et de commercialiser leur produit?

M. Guérin: Oui, monsieur le président. Le président du Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement est chargé de me faire un rapport au sujet du déroulement efficace des opérations, mais il ne faut pas oublier qu'il y a toujours des erreurs.

M. Kempling: Je sais.

M. Guérin: Je serais très heureux de pouvoir me pencher sur l'exemple dont vous avez parlé.

M. Kempling: J'en ai déjà parlé avec M. Stoner il y a quelque temps. Je citais cela à titre d'exemple car je voudrais savoir si la situation a changé. En effet, on m'avait répondu à l'époque qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel pour refaire une enquête sur tous les cas où une remise de taxe a été refusée parce que le fabricant est canadien.

M. Guérin: Monsieur le président, c'est toujours le même problème. Si nous voulons arriver à des chiffres rigoureusement exacts, à une décimale près, cela nous coûtera énormément d'argent et de ressources, ce qui, tout compte fait, n'est pas tellement rentable.

M. Kempling: Je ne voudrais pas insister, monsieur, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Que faites-vous à ce

[*Text*]

it? After you deny someone remission by telling him that there is a Canadian manufacturer in the field who can produce a similar product, how do you go about it? Tell me ,if you can. You can let me know by letter. Can you tell me how you go about seeing that that person is still in the field, beyond calling him on the telephone? That is what was done in this case. They called the fellow and asked whether he was still manufacturing and he said, yes. He had a tremendous advantage—thousands of dollars!

The Vice-Chairman: Your time has expired, but I would allow either the Minister or Mr. Guérin to answer.

• 2025

Mr. Horner: I just want to say that on any case like that that comes up, Mr. Kempling, I would like to be contacted personally about it, and I would make certain that you were given a clear answer. I cannot think though that the department should have to answer for something that many have happened four years ago or better.

Mr. Kempling: Mr. Horner, I was only trying to determine whether there is a procedure in place. How do you go about checking on one? That is all I want to know.

The Vice-Chairman: The question was raised and I hope the officials would either get back to you with that information or that procedure. I think this was the question you were raising and I think you agreed that it could be supplied to you in writing if not available.

Mr. Kempling: Yes, that is right.

The Vice-Chairman: I shall now recognize Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, vous demandez au Parlement de vous approuver un crédit au chapitre L32a pour paiement au cours des années financières 1978-1979 et 1979-1980, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil pour l'achat d'actions du capital-actions de la société deHavilland Aircraft of Canada Limited pour un montant de $1,713,391. Et plus bas, je vois «Statutaire» un autre montant de $3,041,948. Ma première question: pourquoi demandez-vous au Parlement de vous approuver des crédits pour paiement en 1979-1980? Je peux comprendre pour 1978-1979, mais vous les demandez pour 1979-1980. N'aurait-il pas été possible d'attendre la présentation du Budget des dépenses pour l'année 1979-1980 plutôt que de demander cela dans le Budget supplémentaire (A)?

Le vice-président: Monsieur Clermont, vous avez mentionné 1980-1981, c'est 1978 . . .

M. Clermont: Je m'excuse c'est 1978-1979 et 1979-1980.

Le président: Oui, au Crédit 32a.

M. Clermont: Oui, L32a.

Le vice-président: C'est cela. Merci.

M. Clermont: Plus bas, il y a un montant statutaire.

Le vice-président: Oui.

[*Translation*]

sujet? Que se passe-t-il une fois que vous avez refusé une remise de taxe sous prétexte qu'il existe un entrepreneur canadien capable de fabriquer un produit similaire? J'aimerais que vous me le disiez. Vous pouvez peut-être m'en informer par lettre. Comment faites-vous pour vous assurer que ce fabricant poursuit sa production, sans vous contenter d'un simple coup de téléphone? C'est ce qui a été fait dans ce cas. L'entrepreneur en question a reçu un coup de téléphone et on lui a demandé s'il poursuivait sa production. Il a répondu que oui. Bien sûr, cela lui rapporte tellement, des milliers de dollars.

Le vice-président: Votre temps est écoulé, mais je vais autoriser le Ministre ou M. Guérin à répondre.

M. Horner: Quand des cas comme celui-ci se produisent, monsieur Kempling, j'aimerais en être informé personnellement pour faire en sorte que vous obteniez une réponse claire. Je serais surpris, toutefois, que le ministère soit tenu responsable de quelque chose qui s'est produit il y a quatre ans.

M. Kempling: Monsieur Horner, j'essaierai simplement de m'enquérir au sujet de la procédure. Comment faites-vous la vérification? C'est tout ce que je veux savoir.

Le vice-président: Puisque la question a été soulevée, j'espère que les fonctionnaires vous donneront ces renseignements. Je crois que vous accepteriez de recevoir ces renseignements par écrit.

M. Kempling: Oui.

Le vice-président: Je donne maintenant la parole à M. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, you are requesting Parliament to approve a vote under L32a for payment during fiscal years 1978-79 and 1979-80, in accordance with the terms and conditions approved by the Governor in Council for the purchase of shares of capital stock of the de Havilland Aircraft of Canada Limited for an amount of $1,713,391 and further on I see under the heading Statutory another amount of $3,041,948. Mr first question is the following: Why do you request Parliament to approve votes for payments in 1979-80? I can understand you making such a request for 1978-79, but you also make a request for 1979-80. Would it not have been possible to wait for the presentation of the Main Estimates for 1980 instead of requesting this in the supplementary estimates (A)?

The Vice-Chairman: Mr. Clermont, you mentioned 19-80-81, it is 1978 . . .

Mr. Clermont: I apologize, it is 1978-79 and 1979-80.

The Chairman: Yes, under Vote 32a.

Mr. Clermont: Yes, L32a.

The Vice-Chairman: That it is. Thank you.

Mr. Clermont: Further down there is a statutory item.

The Vice-Chairman: Yes.

[*Texte*]

M. Clermont: De $3,041,948. Ma première question, pourquoi demander des crédits pour l'année 1979-1980?

Mr. Horner: Mr. Clermont, this was part of the terms and conditions when the government became involved with de Havilland aircraft some four or five years ago.

Mr. Clermont: Yes, in 1974.

Mr. Horner: Perhaps Mr. Guminski could reply exactly; but this is part of the original terms, really.

Mr. Clermont: I agree, sir. But I was wondering why a payment was included for 1979-1980 in the Supplementary Estimates (A) for 1978-79.

Mr. Guminski: Mr. Chairman, I am going to have to look into that. I also find that surprising. My understanding is that this was the final payment and that it related to a payment actually made in April 1978 out of the contingency vote, and this was intended to replenish the contingency vote.

M. Clermont: Vous sera-t-il possible de fournir des renseignements additionnels? Ma deuxième question: le paiment statutaire, quel rapport a le montant de $3,041,948 avec celui de $1,713,391 au chapitre du Crédit L32a?

Mr. Horner: I suppose, Mr. Clermont, we will have to get back to you on why 1979-80 is included in this year's estimates, other than it might have been part of the terms and the conditions that the total amount be paid up in this fiscal year. I do not know. But we will get back to you on that.

I might just say, Mr. Chairman, while we are on the question of de Havilland, the government became involved because of the Dash-7. I was pleased to be able to participate in a press conference recently which outlined firm offers and options on 20 Dash-7 airplanes. And since that time there have been additional options taken. It looks as though the confidence the government expressed in getting involved in de Havilland was well placed in that the aircraft is going to move.

We are attempting to step up production from one a month to four a month. Actually, of those 20 planes, 13 of them will go to small airlines in the United States, which I think is probably the most competitive market that we could attempt to get into.

• 2030

I personally talked to the president of Air Wisconsin on that particular day and he was quite proud of the fact that they had checked out every other airplane that they could have used in their airline—a small airline, a third level carrier as we would call it in Canada—and he was very confident that the Dash-7 was by far the best. It beat the Irish Short and the Dutch Fokker airplane and beat anything that they could have purchased which could have served his airline in the United States.

I think it is worth noting, Mr. Chairman, just briefly that we believe that the Dash-7 is going to take off and we want to step-up production from one a month to four a month. This will cause de Havilland to sublet out a lot of the contractual work and of course cause it to expand its own plant in the

[*Traduction*]

Mr. Clermont: Of $3,041,948. My first question is: Why request for the year 1979-80 . . . ?

M. Horner: Monsieur Clermont, cela faisait partie des conditions acceptées par le gouvernement lorsqu'il a pris en mains de Havilland Aircraft il y a quatre ou cinq ans.

M. Clermont: Oui, en 1974.

M. Horner: Peut-être que M. Guminski pourra vous donner une réponse exacte, mais cela fait partie des conditions initiales.

M. Clermont: Je suis d'accord. Mais je me demandais pourquoi on avait inscrit un paiement pour 1979-1980 dans le budget supplémentaire (A) pour 1978-1979.

M. Guminski: Monsieur le président, il faudra que je vérifie. Cela m'étonne aussi. Je croyais qu'il s'agissait d'un paiement final, pour rembourser le paiement qui a été fait en avril 1978 à même un crédit des éventualités. Je croyais qu'il s'agissait de rendre ce montant à la caisse de réserve pour éventualités.

Mr. Clermont: Would it be possible to have additional information? My second question is: With regard to the statutory payment, what is the relation between the $3,041,948 and the $1,713,391 under vote L32a?

M. Horner: Je crois, monsieur Clermont, que nous devrons vous expliquer une autre fois pourquoi on a prévu des crédits pour l'année 1979-1980 dans le budget de cette année, à moins qu'il se soit agi des conditions exigeant que la somme totale soit payée pendant l'année financière en cours. Je ne sais pas, mais nous y reviendrons.

Je rappellerai, monsieur le président, pendant que nous parlons de de Havilland, que le gouvernement y a participé à cause du Dash-7. J'ai participé récemment à une conférence de presse pendant laquelle on a exposé les offres et les options fermes d'achat de vingt avions Dash-7. Depuis ce temps d'autres offres se sont ajoutées. Il semble que le gouvernement a eu raison d'acquérir des actions de de Havilland, car il semble que cet avion se vend bien.

Nous essayons d'accroître la production mensuelle de un à quatre avions. De ces vingt avions, 13 sont destinés à de petites compagnies aériennes des États-Unis, et je pense qu'il s'agit là probablement du meilleur marché sur lequel nous puissions espérer nous implanter.

J'ai d'ailleurs parlé personnellement au président d'Air Wisconsin ce jour-là. Il m'a dit que, après comparaison, sa société estimait que le Dash-7 était de loin le meilleur avion, bien meilleur que le Irish Short et que le Dutch Fokker. La société Air Wisconsin est, ce que nous appellerions au Canada un transporteur de la troisième catégorie.

Monsieur le président, permettez-moi de vous signaler rapidement que les ventes de Dash-7 vont s'accroître et nous voulons accélérer la production pour que l'on sorte non plus un, mais quatre avions par mois. Ainsi, de Havilland devra inclure un grand nombre de contrats de sous-traitance et elle

[*Text*]

neighbourhood of between $6 and $7 million for additional room only. They estimate the subcontracts, over the total contract of 200 planes, will run in the neighbourhood of $600 million. There is a tremendous industry here and probably 80 or 85 per cent of it will be exported, so it is quite a major stroke of business, in my opinion.

M. Clermont: Monsieur le président, combien d'employés travaillent à la de Havilland présentement comparativement à 1974 quand la première transaction a été faite?

Mr. Horner: Well, I think it was about 1,000 in 1974 and it is now up to 4,200. Mr. Guérin is looking up the exact figure.

M. Clermont: Alors, cela voudrait dire, monsieur le président, monsieur le ministre, que lorsque le gouvernement a acheté de Havilland et Canadair, il a fait deux très bonnes transactions parce que Canadair, je crois, avait vendu 130 avions aux derniers chiffres?

Mr. Horner: Well, the Challenger of Canadair has sold to the tune of 108 planes plus 65 with options on, making a total of about 173. Those are the last figures I saw on it, but perhaps Mr. Guérin could give you the precise employment figures of both plants, if he has them there.

Le président: Monsieur Guérin.

M. Guérin: Monsieur le président, si vous me le permettez, la société de Havilland employait 2,700 personnes en 1974. Maintenant, elle en emploie à peu près 5,000. Quant a la compagnie Canadair quand on l'a achetée au début de 1976, elle employait 1,600 personnes et maintenant, elle en emploie, elle aussi, tout près de 5,000.

M. Clermont: Alors, cela veut dire qu'en 1974, Canadair et de Havilland employaient environ 3,800 personnes, et que maintenant, elle en emploient environ 10,000.

M. Guérin: A peu près.

M. Clermont: Alors, elle ont doublé. Plus que doublé, elles ont presque triplé.

M. Guérin: Plus que doublé. Maintenant, si vous regardez le côté ventes, quand on a acheté Canadair, la compagnie avait des ventes de 50 à 60 millions de dollars par année. En 1982, ce chiffre sera certainement multiplié par au moins 10. A la société de Havilland, les ventes pourront se multiplier par un facteur d'au moins 4.

M. Clermont: Si je me rappelle bien, monsieur le président, monsieur le ministre, lorsque ces deux compagnies-là ont été achetées par le gouvernement, c'était temporaire. On voulait, n'est-ce pas, remettre sur pied ces deux compagnies-là pour peut-être un jour les redonner, bien entendu avec profit, au secteur privé. Ou bien, serait-ce l'intention du gouvernement de faire bénéficier la population de cela?

• 2035

Mr. Horner: Well, I think basically you are correct, Mr. Clermont. I think what caused the intervention of the government in both cases, was the huge amount of extended credit

[*Translation*]

sera, bien sûr, contrainte d'investir entre 6 et 7 millions de dollars rien que pour l'agrandissement de ses usines. La société pense que pour un total de 200 avions les contrats de sous-traitance correspondront à environ 600 millions de dollars. Il y a donc un enjeu énorme à cet égard et on peut penser que la production sera exportée dans une proportion de 80 à 85 p. 100.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would like to know the present number of employees in de Havilland compared to the number for 1974 at the time the first deal was concluded.

M. Horner: Je pense qu'en 1974 la société avait environ 1,000 employés et qu'elle en a maintenant 4,200. M. Guérin est en train de vérifier.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, this means that when the government bought de Havilland and Canadair it made two very good deals because, according to the latest figures, Canadair sold 130 planes?

M. Horner: Canadair a vendu 108 Challenger et elle a des options pour 65 autres de ces avions, c'est ce qui représente un total de 173 avions. Ce sont les derniers chiffres que j'ai vus à ce propos, mais peut-être M. Guérin pourrait-il vous donner des précisions en ce qui concerne le nombre de personnes employées par ces sociétés.

The Chairman: Mr. Guérin.

Mr. Guérin: Thank you Mr. Chairman. In 1974 de Havilland had 2,700 employees. Now it has some 5,000 employees. As far as Canadair is concerned, it had 1,600 employees when we bought it at the beginning of 1976 and now it has also about 2,500 employees.

Mr. Clermont: This means then that in 1974 both Canadair and de Havilland had a total of approximately 3,800 employees and that they now have a total of 10,000 employees.

Mr. Guérin: Yes, approximately.

Mr. Clermont: So they doubled their personnel. More than that, they almost tripled their personnel.

Mr. Guérin: More than doubled. Now as far as sales are concerned, when we bought Canadair, the company had sales of approximately $50 to $60 million a year. In 1982 we will probably have reached a level ten times that figure. As far as de Havilland is concerned, the sales will probably have been multiplied by a factor of four.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, if my memory serves me correctly, the government had bought both of those two companies on a temporary basis. I think the governement wanted to put them back onto a sound footing so that some day they could be sold back to the private sector at a profit, of course. Or does the government intend to have the public at large reap the benefits of the deal?

M. Horner: Vous avez essentiellement raison, monsieur Clermont. A mon avis, ce qui a occasionné l'intervention du gouvernement dans les deux cas, c'est la somme considérable

[*Texte*]

that was needed to launch two new aircraft, the Dash-7 in the case of de Havilland, and the Challenger, in the case of Canadair. The problem here in the air industry is that huge amounts of money for actual research and development of these new planes was needed and, the money that was needed far exceeded the equity value of the companies and therefore, they had to have additional guarantees, and in this case the government was the guarantor.

With regard to the question as to whether or not they should be made public again, we did have the Golden Report make a study on that aspect. It brought down, I suppose one could say accurately, three alternatives that the government could choose, but in each alternative it believed the government would have to remain as a very close affiliate of some kind or another in guaranteeing sales or guaranteeing conditions of sales, or guaranteeing use of the plane. So right now, while I have not a Cabinet decision on it, it is my opinion that there would be little value in selling it to a private holder, either one of them, because the government would still have to remain as the guarantor, because in this expensive aircraft field sometimes the risk outweighs the equity value of the company.

Mr. Saltsman: Socialist propaganda.

Mr. Horner: Well, I guess I can afford to spread it better than you, Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: That is suspect anyway, Jack.

Mr. Horner: But that is the way I perceive the facts to be on the matter. However, the way they are interpreted, I guess, depends on where you are sitting. If you are a socialist, you see it as such; if you are not, you do not see it as such.

Le vice-président: Monsieur Clermont, une dernière question.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, les media d'information nous ont donné des informations contradictoires concernant la possibilité d'investissements additionnels par la compagnie *General Motors* au Québec.

Certains reportages nous disaient que le dossier était fermé à ce sujet, d'autres disaient que la question n'était pas réglée et que d'ici quelque temps on pourrait peut-être avoir d'autres informations.

Selon vous, monsieur le ministre, où en est rendue la question des investissements massifs de la *General Motors of Canada* qui a une grande importance pour le Québec?

Mr. Horner: Well, General Motors like to act on what might be called a purely economic basis. I have met with the President of General Motors of Canada and my officials have had long talks with them, but in my own personal meeting they have told me that they are looking at four different sites for four different plants, and they want to choose those sites in the most economically viable areas. And they are very, very much aware of the aluminum and the power sources in the Province of Quebec. They have no reluctance or hesitancy to invest in the Province of Quebec. But they want to make up their own minds, and they have stated clearly to me they do not want government interference. They will take advantage of any

[*Traduction*]

de crédits supplémentaires qui étaient nécessaires pour le lancement de deux nouveaux avions, le Dash-7 de la Société de Havilland, et le Challenger, de la Société Canadair. Le problème de l'industrie aéronautique, c'est que des sommes fantastiques d'argent sont nécessaires pour la recherche et la mise au point de ces nouveaux avions; les sommes nécessaires dépassaient de loin l'actif des sociétés en cause et conséquemment, des garanties supplémentaires devaient être obtenues; dans ce cas, c'est le gouvernement qui a joué le rôle de garant.

Quand à savoir si les actions de ces sociétés devraient être offertes en vente au public à nouveau, le Rapport Golden a étudié la question. On peut dire avec assez d'exactitude que j'ai proposé trois possibilités au gouvernement mais pour chacune de ces possibilités, le gouvernement aurait dû continuer à offrir son appui d'une façon ou d'une autre en garantissant les ventes ou les conditions de vente, ou en garantissant l'usage de ces avions. Alors, même si le Cabinet n'a pas pris de décision à ce sujet, je crois qu'il ne servirait pas à grand-chose de vendre des actions de l'une ou l'autre de ces sociétés à un investisseur privé, puisque de toute façon le gouvernement devrait maintenir son rôle de donneur d'aval dans le domaine de l'aéronautique où les dépenses sont considérables, le risque dépasse parfois grandement l'actif des sociétés en cause.

M. Saltsman: C'est de la propagande socialiste.

M. Horner: Je puis me la permettre plus que vous, monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Quoi qu'il en soit, c'est douteux, Jack.

M. Horner: Voilà comment je perçois cette situation. Toutefois, c'est une question bien subjective. La perception de la situation varie selon qu'on est socialiste ou non.

The Vice-Chairman: Mr. Clermont, one last question.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, the media have been giving us contradictory information on the possibility of additional investments by the General Motors Corporation, in Quebec.

Some reports maintain the matter is closed while others maintain that the question has not been settled and that within a short while, some additional information might be available.

To your knowledge, Mr. Minister, what decision has been reached on these massive investments which have a great importance for Quebec?

M. Horner: La Société General Motors ne tient compte que de considérations purement économiques. J'ai rencontré le président de la Société General Motors du Canada et mes adjoints ont longuement discuté avec les représentants de cette société; quand je les ai personnellement rencontrés, ils m'ont dit qu'ils envisageaient quatre sites possibles pour quatre usines différentes et qu'ils voulaient choisir ces sites en fonction de la plus grande rentabilité. Ils savent très bien que l'aluminium et l'électricité seraient disponibles au Québec. Ils n'ont aucune hésitation face à un investissement dans la province de Québec. Toutefois, ils veulent prendre leur propre décision et ils m'ont nettement fait comprendre qu'ils ne

[*Text*]

government program which is available to them but they want the site to be economically viable, and that is a prime requisite which they made very clear to me. Once they determine that it is the economically viable site for the plant to be, then they will, of course, take advantage of any government programs which may assist them in making it more economically viable.

• 2040

M. Clermont: Monsieur le président, je ferai un court commentaire.

Mais, monsieur le ministre, dans leur évaluation de la situation économique ou la rentabilité de s'établir dans les quatre cycles qu'ils ont à l'idée, est-ce qu'ils ont un échéancier? Est-ce qu'une telle décision sera prise d'ici six mois, un an, deux ans ou dans combien de temps?

Mr. Horner: Again, Mr. Clermont, I am only guessing, but I was led to believe they are looking at more than four sites, but they need four sites. Let me put it that way. They would like to take the decisions in 1979, they would like to take the decisions very early in 1979. Does that mean they will come within six months? I hope so, but maybe not. Certainly that was the impression they gave me. I hope I am not in any trouble with General Motors by releasing all of those facts.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Voulez-vous remettre mon nom sur la liste?

Le vice-président: Certainement.

Monsieur Clermont, me permettez-vous de revenir à la question que vous avez posée au début concernant le crédit 32a . . .

Je voudrais poser la question à M. Guminski. Est-ce que si les deux paiements indiqués au crédit 32a et le paiement statutaire étaient forts, ceci éteindrait les obligations contractuelles?

M. Guminski: Oui, c'est justement cela. C'est fini maintenant.

Le vice-président: Je ne sais pas si cela peut vous éclairer, monsieur Clermont? I will recognize Dr. Rynard.

Mr. Rynard: Yes, Mr. Chairman, I feel that what has been done has been an excellent thing in this airfield and in the building of airplanes, the employment and all that is to the good, but I am wondering whether on the smaller things we are as astute as we should be. This does not refer to the present Minister at all, but goes back to 1962 when it was decided to revamp the Trent Canal and put in two locks. Then the government was defeated, the Liberal government came into power it was again examined and gone over thoroughly. George McIlraith was the Minister of Public Works at that time, and they went over feasibility studies and everything and they decided those two locks must go in, that was the way to do it, the way to build it and it was the cheapest way in the long run. That was two governments.

Then a priority came up between the Province of Ontario and the federal government here and it was switched down, I

[*Translation*]

désiraient pas d'intervention gouvernementale. Ils profiteront de tout programme gouvernemental qui leur serait offert, mais ils veulent que l'emplacement choisi soit rentable, ce qui est leur première préoccupation. Une fois qu'ils auront déterminé que l'installation sera rentable à l'emplacement choisi, ils se prévaudront bien sûr de tout programme gouvernemental susceptible de les aider à rendre l'entreprise encore plus rentable.

Mr. Clermont: I would like to make a brief comment, Mr. Chairman.

Mr. Minister, do they have a timetable for their evaluation of the economical viability of building a plant in the four sites they have in mind? Will the decision be made within six months, one year, two years or whatever?

M. Horner: Je ne fais que des suppositions encore une fois, monsieur Clermont, mais on m'a donné à croire que la compagnie étudiait plus de quatre emplacements, mais qu'elle en avait besoin de quatre. Les responsables voudraient bien prendre les décisions en 1979, et même au tout début de 1979. Devons-nous en déduire que toutes les décisions seront prises d'ici 6 mois? Je l'espère, mais ce n'est peut-être pas le cas. C'est l'impression que j'ai eu et j'espère que la General Motors ne me fera pas de difficultés parce que je divulgue tous ces renseignements.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. Would you please put my name down on your list?

The Vice-Chairman: Certainly.

If I may, Mr. Clermont, I would like to come back to the question you raised earlier concerning Vote 32a . . .

I would like to address the question to Mr. Guminski. Should the payments provided for by Vote 32a as well as the statutory payments be made, would that put an end to the contractual commitment?

Mr. Guminski: Yes, that is exactly what it means. It is over now.

The Vice-Chairman: I wonder whether than helps you, Mr. Clermont? Je donne maintenant la parole à M. Rynard.

M. Rynard: Oui, monsieur le président, tout ce qu'on a fait dans le domaine de la construction aéronautique est excellent du côté emploi et pour toutes sortes d'autres raisons, mais je me demande si nous sommes aussi astucieux dans les secteurs moins importants. Je ne fais aucunement allusion au ministre actuel, car l'histoire dont je veux parler remonte à 1962 lorsqu'on a décidé de moderniser le canal Trent pour y installer deux écluses. Par la suite, le gouvernement a été défait et le nouveau gouvernement libéral a réexaminé toute l'affaire. Le ministre des Travaux publics était alors George McIlraith; il a fait examiné toutes les études déjà effectuées, pour finalement décider qu'il fallait installer ces deux écluses, car c'était la façon la plus économique à long terme. Deux gouvernements avaient donc pris la même décision.

Une nouvelle priorité a par la suite été fixée entre la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral, de sorte que

[*Texte*]

think, to Burleigh Falls, the next job that was done on it. That was delayed until about four years ago when they went over it again and decided that because of the cost now of putting in the other lock—the first lock cost roughly $2 million and works excellently—they could put in a marine railway for approximately one-half the cost at $2 million.

Anybody that has seen a marine railway and anybody that has examined one knows the marine railway wears out fast, gives a lot of trouble, and is not exactly as safe as it should be. On the old marine railway that we had there we spent in one year, I think, $40,000 in repairs and it was laid up over and over again. So now they come along and say we will have this new marine railway, the biggest in the world, the finest in the world, and they go ahead at a cost of roughly, then estimated, $2 million. They installed it and I think that marine railway operated—I have a question on the Order Paper on this—for about six days all last year. The repairs have been costly. Now I want to know—here is a little thing, approximately $2 million, which is a very little thing to government. But in the long run are they going to have to take this marine railway out and replace it with a lock? It was decided by two governments, a Conservative government and a Liberal government, that it was the only feasible way to get away from those marine railways because all the way through there are locks and lift locks, at Kirkfield, Peterborough and so forth. So all at once they say that they have to cut the cost and put in a marine railway, a marine railway that operated six days, I think that was the total, out of last year. I do not know if it is fixed, repaired or what it is going to do, but it is an ugly looking mess now.

• 2045

I am wondering if this is not where we are making the blunders because there is a $2 million to $4 million blunder right there that anybody can go and see. These are things that the people out in that area, the people who are operating those things, realize are tremendous mistakes. Was that not properly engineered to see that they had working profiles and working models when they decided that they could not, for a cost of $2 million extra, put in the lock that was supposed to go there and make probably the finest matched locking system in the world?

The Vice-Chairman: Dr. Rynard, I do not know if the witnesses would want to answer that. My interpretation, or my advice, seems to be that this would be more fully answered by Public Works. I do not know if they will answer, but I am trying to relate this to the estimates. It may well be that they have all the answers you are looking for, but I think you would agree with me that some part of it might be answered by Public Works.

Mr. Rynard: Mr. Chairman, I know the minister knows the story, knows quite a little bit about it. I was just trying to bring to your attention the fact that maybe when we are making foolish expenditures, which everybody does but which the government does in abundance, if we look at the plain thing and look at it very carefully, as a result it was a good job.

[*Traduction*]

l'on a finalement décidé de faire plutôt les travaux à Burleigh Falls. Rien n'a été fait cependant jusqu'à ce qu'on décide d'étudier à nouveau toute la question il y a environ quatre ans, mais étant donné que la première écluse, qui fonctionne très bien avait coûté quelques deux millions de dollars, on a décidé qu'il serait préférable de construire un chemin de fer qui coûterait environ la moitié.

Quiconque a vu ce type de chemin de fer sait qu'il s'endommage rapidement, qu'il demande beaucoup de réparations et qu'il n'est pas tellement sûr. L'ancien chemin de fer que nous avions là-bas était constamment en réparation, je crois même qu'il nous a coûté $40,000 en une seule année. Voilà donc qu'on décide de construire ce nouveau chemin de fer qui sera le plus grand au monde, le plus beau au monde, au coût d'environ deux millions de dollars, d'après les estimations. Il a été réalisé et je pense qu'il a fonctionné . . . L'an dernier, j'ai inscrit à six reprises une question à ce propos au *Feuilleton*. Les réparations étaient coûteuses. Il y a autre chose que j'aimerais savoir. Il s'agit d'une somme d'environ 2 millions de dollars, ce qui n'est pas grand-chose pour le gouvernement. Est-ce qu'ils vont supprimer cette ligne de chemins de fer et la remplacer par une écluse? Deux gouvernements, un gouvernement conservateur et un gouvernement libéral, ont décidé que c'était la seule façon rentable de se débarrasser du problème car il y a des écluses, notamment des écluses mobiles, à Kirkfield, à Peterborough, etc. Ils ont donc décidé de réduire les coûts et d'installer une ligne de chemins de fer qui a fonctionné en tout et pour tout 6 jours l'année dernière. Je ne sais pas si elle a été réparée ni ce qu'ils veulent faire, mais c'est un vrai chantier.

C'est peut-être là que nous avons commis une erreur, une erreur qui nous aura coûté entre 2 et 4 millions de dollars et que tout le monde peut aller voir sur place. Tout ceux qui travaillent dans ce secteur réalisent que c'est une erreur monumentale. N'aviez-vous pas effectué des études d'ingénierie lorsqu'il fut décidé qu'un montant supplémentaire de deux millions de dollars ne permettrait pas de doter le Canada du plus beau système d'écluses synchronisées?

Le vice-président: Monsieur Rynard, je ne sais pas si les témoins accepteront de répondre à cette question. Il me semble que vous feriez mieux de la poser au ministère des Travaux publics. Je ne sais pas s'ils répondront à cette question, mais j'aimerais que nous nous en tenions à cette étude du budget. Ils ont peut-être les réponses que vous demandez, mais vos reconnaîtrez que cela relève plutôt du ministère des Travaux publics.

M. Rynard: Monsieur le président, je sais que le ministre connaît l'histoire dont je parle. Je m'efforçais d'attirer votre attention sur le fait que nous pourrions éviter des dépenses inconsidérées; certes, tout le monde en fait, mais le gouvernement en est le champion. Lorsque l'on décide une fois pour toutes de se lancer dans une entreprise de cette envergure, il

[*Text*]

I am wondering, when you are building something that you are going to build only once, if you look carefully enough at that you can avoid those blunders that the people see so clearly. You should have seen the number of people who came to me this summer about the government throwing away money. Well, I do not care whether it is a Liberal or a Conservative government, the taxpayer has to pay that and they get annoyed.

The Vice-Chairman: Could we possibly, Dr. Rynard, ask either the minister or the officials for comments?

Mr. Horner: Well, I could not agree with you more, Dr. It is quite often the little things that are the most noticeable to the people. I have certainly been aware of that and I guess I really would like to know about the little things that my department has not done well. I do not like to use the expression, but that particular project, I think, falls within Public Works and Transport rather than Industry, Trade and Commerce.

Mr. Rynard: Yes, yes.

Mr. Horner: I completely agree with you that we must not only look at the big things but also we must make certain that the little things are done as well. I do not suggest for one minute that all of these officials of mine are perfect, or that I am perfect, but I want to assure you that I make certain they strive for perfection, and some days they let me off.

The Vice-Chairman: Dr. Rynard, thank you very much. Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask the minister a question regarding co-ordination between his department and the new ministry that has been established under Mr. Andras. From what we can see of the new ministry the job is to co-ordinate, plan and establish priorities. It is really a planning department as much as anything else, and it sounds like a reasonable proposal. Its success, I presume, will depend on the extent to which it can co-ordinate the activities of the various government departments and the extent to which those departments themselves have established priorities. So my question is along this line: first of all, have you received any instruction, if you want, for want of a better word—it is not really instruction, but any indication from the ministry what it expects of industry, trade and commerce, and to what extent are you going to change the department in order to establish further priorities, particularly as it concerns something called an industrial strategy which we have been asking the government for a long time to develop. It seems that you are going to need some kind of a strategy in order to make this kind of a planning ministry work.

• 2050

Mr. Horner: Everybody wants an industrial strategy, and they want it explained in two words.

I like to look at it this way, Mr. Saltsman. The word "policy" always frightened me in politics. "Have you got a policy?", they used to say—and I used to say; and I finally said what does the word "policy" mean? Whatever it might mean, to me it always meant a plan of action. An industrial

[*Translation*]

vaudrait mieux éviter de risquer de commettre des erreurs aussi grossières. Vous auriez dû voir le nombre de personnes qui sont venues me rendre visite cet été pour déplorer le gaspillage du gouvernement. Peu m'importe que le gouvernement soit libéral ou conservateur, mais ce sont les contribuables qui doivent payer et ils ne sont pas d'accord.

Le vice-président: Monsieur Rynard, le ministre et ses collaborateurs pourraient-ils donner des réponses?

M. Horner: Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est souvent les petites choses qui se remarquent le plus. Je le sais, et j'aimerais beaucoup que l'on m'indique quelle sont les petites choses que mon ministère n'a pas bien faites. Je vous dirai néanmoins que le projet dont il est question relève plutôt du ministère des Travaux publics ou de celui des Transports, que du ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Rynard: Je vous le concède.

M. Horner: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous ne devons pas uniquement nous préoccuper des grands projets, mais nous assurer que les petits sont également bien exécutés. Je ne prétends pas que mes collaborateurs soient parfaits, ou que je le soie, mais je puis vous assurer que je veille à ce qu'ils visent la perfection et parfois ce n'est pas facile.

Le vice-président: Monsieur Rynard, merci beaucoup. Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président. Je voudrais interroger le ministre au sujet de la coordination entre son ministère et le nouveau ministère que dirige M. Andras. D'après ce que j'ai cru comprendre, ce nouveau ministère doit remplir des fonctions de coordination, de planification et d'établissement de priorités. C'est un ministère qui est chargé avant tout de la planification et cela me semble raisonnable. Je présume que le succès de ses opérations dépendra de la façon dont il coordonnera les activités des divers ministères gouvernementaux, dans la mesure où ces derniers ont établi des priorités. Premièrement, avez-vous reçu des instructions, et j'emploie le mot instruction faute d'un meilleur terme, de la part de ce ministère au sujet de ce qu'il attend du ministère de l'Industrie et du Commerce? Devrez-vous modifier la liste de vos priorités afin de favoriser l'élaboration d'une stratégie industrielle, stratégie que nous réclamons depuis longtemps au gouvernement? Pour que ce nouveau ministère puisse fonctionner, il faudra bien que vous élaboriez une stratégie.

M. Horner: Tout le monde réclame l'élaboration d'une stratégie industrielle mais exige qu'elle tienne en deux mots.

Voici qu'elle est ma position, monsieur Saltsman: le terme de «politique» m'a toujours effrayé. Chaque fois qu'on me demande «Avez-vous une politique?», je réponds «Qu'est-ce que veut dire le mot «politique»?» Une politique pour moi c'est un plan d'action. Une stratégie industrielle pour moi c'est plusieurs plan d'action axés sur un objectif principal.

[*Texte*]

strategy, in my concept, means several plans of action which dovetail into a major thrust.

When I took over the Ministry of Industry, Trade and Commerce, we convinced the ministers of industry of the provinces that we should set up the 23 sectorial studies. The first ministers of last February agreed with that and we set them up, and I guess if there was ever a detailed plan for an industrial strategy, it could be conceived that it started there.

We set them up, we gave to the public and to them an outline of the position in each one of those sectors: the tariffs, the possible markets, the possibilities of the expansion of those markets both in the world and in Canada; and they studied—27 labour unions, over 500 executives from 305 different firms, with the federal government acting as a secretariat, really, and they reported 860-some recommendations.

Then we set up a second-tier study. The second-tier study was another spoke in the wheel, if you want to put it that way, of the industrial strategy. It tried to outline the common threads between those 860 recommendations, the horizontal policies that affect all 23 studies, or nearly all 23 studies, that governments can act upon. They brought down what is commonly referred to as a second-tier report.

Now Mr. Andras' job as the president of the economic ministers is to take the second-tier study, those 860 recommendations, which, if you look at them closely, really did not ask for much, but they asked for quite a lot in a number of specific areas, in a number of various departments, some dealing with Industry, Trade and Commerce, some dealing with DREE, some dealing with Manpower, some dealing with Revenue, some dealing with the Department of Energy, and, I guess, some dealing with Finance, in the sense of Finance always being the one who finally ratifies or brings down in a budget any tariff changes which may or may not have to be acted upon.

So Mr. Andras' job, really I suppose, could correctly be seen to flow from those sector studies. I think if you wanted to look at it another way, his job flows from the cuts the federal government made in August, cuts which freed up certain amounts of money in which the government wanted to get, I suppose, the biggest bang for its buck, and believing that they could get the biggest bang for their buck if they brought about better co-ordination between various departments.

That is the concept. I look at it that way in the development of this industrial strategy as a very necessary tool. I have long been a believer that governments in Canada, always looked upon industry as the rip-off artist. You, in Eastern Canada, looked at the oil industry as the worst rip-off artist. We, in Western Canada, looked at the transportation industry and the protected manufacturing industry of Ontario as the worst rip-off artist.

• 2055

I look upon Germany and Japan—and the United States, because of their recognition of the power of the buck, pure and simple—I look upon those two countries though, Germany and

[*Traduction*]

Lorsque j'ai pris en main le ministère de l'Industrie et du Commerce, j'ai convaincu les ministres des provinces de la nécessité d'effectuer 23 études sectorielles. Cette proposition a été acceptée en février par les premiers ministres et nous avons donc effectué ces 23 études sectorielles qui constituent, en fait, le canevas de notre stratégie industrielle.

Nous avons ensuite fait connaître au public le sujet de ces études: tarif, marchés potentiels, possibilité d'extension de ces marchés dans le monde et au Canada. 27 syndicats et plus de 500 cadres supérieurs représentant 305 entreprises distinctes y ont participé, le gouvernement fédéral faisant office de secrétariat; 860 recommandations ont été faites.

Nous avons ensuite lancé une étude à deux niveaux. Cette nouvelle étude constitue un nouveau maillon de la chaîne, si vous voulez, qui doit nous amener à l'élaboration d'une stratégie industrielle. Cette étude a permis de dégager les caractéristiques communes à ces 860 recommandations et les principes sous-jacents de ces 23 études sectorielles à partir desquels les gouvernements peuvent agir. Un second rapport a donc été déposé.

En tant que président des ministres responsables de l'économie, M. Andras aura pour fonction d'étudier les 860 recommandations du deuxième rapport. Ces recommandations ne demandent pas grand-chose en soi mais elles contiennent néanmoins un certain nombre de suggestions sur des domaines bien précis, qui relèvent de divers ministères, comme celui de l'industrie et du Commerce, de l'expansion économique régionale, de l'emploi et de la Main-d'œuvre, du Revenu, de l'Énergie et sans doute des Finances puisque c'est ce ministère qui approuve ces demandes de modifications tarifaires ou les propose dans le budget.

On peut donc dire que les fonctions de M. Andras ont été déterminées par les résultats de ces études sectorielles. Autrement dit, les réductions que le gouvernement fédéral a imposées en août et en vertu desquelles un certain montant d'argent a été bloqué, ont donc permis la création du poste de M. Andras en espérant qu'il pourra améliorer les liaisons entre les différents ministères.

Tel a été le principe suivi. De cette façon, ce nouveau ministère aura un rôle extrêmement important à jouer dans l'élaboration de cette stratégie industrielle. Je pense depuis longtemps que les gouvernements du Canada ont toujours considéré l'industrie comme la cinquième roue de carosse. L'Est du Canada a toujours sous-estimé l'industrie pétrolière, tandis que nous, dans l'Ouest, nous avons toujours discrédité l'industrie du transport et l'industrie manufacturière extrêmement protégée de l'Ontario.

L'Allemagne, le Japon et les États-Unis ont toujours reconnu la valeur de l'argent, et l'Allemagne et le Japon en

[*Text*]

Japan, as countries which always listen very closely to the strength of industry and the contribution that industry can make to their economy.

We, in Canada, sought for years the high quality of life, the high social well-being of life, but it is really the engine that makes all that possible. It has been long my belief that we did not, perhaps, pay enough attention to the engine that made the social and the high quality of life that we sought possible.

I am a big, strong advocate of the super ministry concept and a greater need for co-ordination. But, of course, in my own department I am not stopping there in the promotion of an over-all industrial strategy. These are merely the steps we have taken to date. We intend to take two more major ones.

We intend to set up a committee of businessmen, outside the civil service, to examine the federal government's assistance to exports so that we might better meet the challenges of the competitive world of the eighties. How can we improve our penetration of the U.S. market after the MTN? How can we improve our penetration of the Japanese and the European Community market? That is one committee we had hoped to set up.

The second committee we hope to set up is a committee which will again be from the private sector, with a secretariat perhaps provided by my department. It will examine the major projects that are on the horizon for Canadians to develop: I could list industrial and energy projects. The two concepts—we want to list them; we want to examine them. Let the guys who are going to put the money into them examine them so that Canadian industry can fully prepare itself for those challenges. There is no sense in our developing a huge project for the Japanese or the German industries to take advantage of in the creation of it.

I want to set up these two committees which, I think, will be of utmost importance to Canada. I want them to have, of course, the highest profile, the highest amount of ability and the greatest degree of co-operation so that, in the long run, our industrial strategy, a word which I used to shudder about and which now I am becoming more confident in using because I have just outlined in detail, some detail, the industrial strategy as I perceive it to be within the Department of Industry, Trade and Commerce and within th Government of Canada. I think it is a mighty good one and I think we are on the right road.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, through you to the Minister, the next time the Minister wants to be set up for a speech just tell him to let me know; I will see what I can do to help him.

The Vice-Chairman: You are completely right out of your time.

Mr. Saltsman: It is not out of my time, but the guy who is following me. He took half of his time as well.

Mr. Horner: I think you should give him more time, Mr. Chairman. I did abuse him.

The Vice-Chairman: Would you have another question, Mr. Saltsman?

[*Translation*]

particulier ont toujours reconnu la force de l'industrie et le rôle que cette dernière peut jouer dans leur économie.

Nous les Canadiens, nous cherchons depuis des années à améliorer la qualité de la vie, le bien-être social, mais c'est en fait la technologie qui permet tout cela. Nous n'avons peut-être pas suffisamment fait attention à cette technologie qui permet d'améliorer le bien-être social et la qualité de la vie.

Je suis partisan de la création d'un super-ministère qui sera chargé d'améliorer la coordination entre les autres ministères. Bien sûr, dans mon ministère, je ne me contente pas de préconiser l'élaboration d'une stratégie industrielle. Voilà donc les initiatives que nous avons prises et nous entendons en prendre encore deux autres.

Nous entendons constituer un comité d'hommes d'affaires, et non pas de fonctionnaires, qui sera chargé d'étudier les programmes fédéraux d'aide à l'exportation, afin que le Canada soit mieux armé pour affronter la concurrence des années 1980. Comment pouvons-nous accroître notre rôle sur le marché américain à la suite des négociations commerciales multi-latérales? Comment pouvons-nous améliorer notre implantation sur le marché japonais et sur celui de la CEE? Ce comité sera donc chargé d'étudier ces questions.

Nous espérons également créer un deuxième comité qui sera constitué de représentants du secteur privé. Mon ministère fera sans doute office de secrétariat. Ce comité examinera les principaux projets canadiens d'expansion: je pourrais vous donner la liste des projets industriels et énergétiques qui seront étudiés. Il est bon que ces projets soient examinés par les futurs investiseurs, afin que l'industrie canadienne soit mieux préparée. Il est inutile que nous mettions en œuvre un projet de grande envergure dont profiteraient les industries japonaises ou allemandes.

Les résultats de ces deux comités auront une importance capitale pour le Canada. Nous voulons obtenir le concours des experts les plus qualifiés et bénéficier du maximum de coopération, afin de nous doter à long terme d'une stratégie industrielle solide; c'est un terme qui me faisait trembler, mais je suis devenu progressivement très confiant à l'égard d'une stratégie industrielle applicable dans mon ministère et au sein du gouvernement du Canada. Je crois que nous sommes sur la bonne voie.

M. Saltsman: Monsieur le président, la prochaine fois que le ministre voudra prononcer un discours, j'aimerais qu'il me le fasse savoir. Je pourrais sans doute l'aider.

Le vice-président: Votre temps est complètement écoulé.

M. Saltsman: Non seulement mon temps mais une bonne partie de celui de l'interlocuteur qui voulait parler après moi.

M. Horner: Je crois que vous devriez lui donner plus de temps, monsieur le président. J'ai un peu abusé.

Le vice-président: Avez-vous une autre question à poser, monsieur Saltsman?

[*Texte*]

Mr. Saltsman: It just shows you things do not change when you move from the Opposition to the government.

Mr. Horner: What do you mean?

• 2100

The Vice-Chairman: No commercials, please.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, through you to the Minister, I realize that the sectoral studies the department is doing are getting a lot of information together. But that is the beginning, if you will, of an industrial strategy, the gathering of information. It has to start at that point and to the extent that it is doing so, that is fine.

Once you have that information, what you wind up with is each group asking more for itself or asking that more be done for itself. Industrial strategy and industrial policy, industrial priorities—it does not make any difference what you want to call it—really consist of examining the competing claims of these groups and making some decision on what kind of support and to whom the support should go.

Now, I have a direct question to you. I am just wondering whether I might have a reciprocal reply of similar length. Is it going to be your department now or the new Department of Economics that is going to examine the priorities and make the final decision on the level of assistance and to whom that assistance should go?

Mr. Horner: What I tried to let you get a glimpse of, Mr. Saltsman, was that there needed to be a great deal of co-ordination, and that co-ordination will be done by the President of the Economic Ministers. Those things that can be done by my department, of course, we will continue to do. I did not give you the whole industrial strategy; I just gave you a part of it.

You are quite right that it takes money, that it takes an additional thrust. And we have, of course, strengthened the capabilities of the Export Development Corporation from $9 billion to $26 billion. We have taken the EDP program from $350 million to $1 billion. We intend to set up an MTN adjustment panel which will be able to look at those industries that are hurt by the MTN trade negotiations so that we can then come to their assistance.

We hope, if necessary—and I stress the words "if necessary"—to set up an auto industry panel which can give us advice as to what we should loan, what we should extend credit to regarding auto parts production. There are a number of things which could continue to be done.

I think of the fish processing industry taking advantage of the 200-mile fishing limit. There are a number of things that could be done which fit and dovetail, some of them under my department, some of them under some of the others, but certainly co-ordinated by the President of the Economic Ministers.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Horner: Thank you, Mr. Saltsman.

[*Traduction*]

M. Saltsman: Cela prouve que les choses ne changent pas lorsqu'on passe de l'opposition au gouvernement.

M. Horner: Qu'est-ce que vous voulez dire?

Le vice-président: Pas de publicité s'il vous plaît.

M. Saltsman: Monsieur le président, je comprends que les études que le ministère fait sur les divers secteurs de l'économie visent à rassembler des informations. Mais ce n'est là que le début d'une stratégie industrielle. Il faut bien commencer, et si c'est ce que le ministère fait, c'est très bien.

Ces études vous montrent que chaque groupe essaie d'en obtenir davantage. La stratégie ou politique industrielle, quel que soit le nom qu'on lui donne, consiste à examiner les différentes demandes de ces groupes sélectionner ceux qui recevront de l'aide et quel type d'aide.

J'aimerais maintenant vous poser une question directe, en espérant avoir une réponse aussi brève. Est-ce votre ministère ou le nouveau ministère de l'Économie qui établira les priorités et prendra les décisions finales sur l'aide à octroyer?

M. Horner: J'ai essayé de vous faire comprendre, monsieur Saltsman, que beaucoup de coordination était nécessaire et que cette coordination serait assurée par le président des ministres de l'Économie. Mon ministère continuera d'agir dans les domaines dont il est responsable. Je ne vous ai pas dévoilé toute la stratégie industrielle, je ne vous en ai fait voir qu'une partie.

Vous avez tout à fait raison de dire que cela va coûter de l'argent, qu'il faut faire un effort supplémentaire. Nous avons porté le budget de la Société pour l'expansion des exportations de 9 à 26 milliards de dollars. Le budget du programme d'expansion des exportations est passé de 350 millions de dollars à 1 milliard de dollars. Nous avons l'intention de créer un comité sur les négociations commerciales multilatérales qui pourra identifier les secteurs de l'industrie qui sont désavantagés par ces négociations, de manière à pouvoir les aider.

Nous espérons, au besoin,—et je souligne les mots au besoin—créer un comité sur l'industrie de l'automobile qui nous conseillera sur les prêts ou crédits à accorder à la production des pièces d'automobile. Dans d'autres domaines, nous continuerons d'appliquer la politique déjà établie.

Nous pourrions aider l'industrie de transformation du poisson à profiter de l'établissement de la zone de pêche de 200 milles. Nous pourrions prendre des mesures complémentaires, dans mon ministère et dans d'autres mais tout cela sera coordonné par le président des ministres de l'Économie.

Le vice-président: Merci, monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président.

M. Horner: Merci, monsieur Saltsman.

[*Text*]

The Vice-Chairman: Would it be the wish of the Committee that on the second round we allow Mr. Kempling and Mr. Clermont ten minutes instead of five, which is the usual custom? I can abide by your wish if it is five or ten.

Mr. Kempling: If anyone says no I will break his arm.

The Vice-Chairman: Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Mr. Chairman, through you to the Minister I sincerely hope, Mr. Minister, as most people do, that perhaps this time we are on the right road. Since I have been down here—and it has not been that many years—there have been four Ministers, and I have heard four Ministers talk about industrial strategy. One said that he did not think it was possible to develop an industrial strategy in Canada. Another said that if we had an industrial strategy it would not last longer than 30 days, at which time a new one would be called upon to be looked at. All we have heard is talk, studies, more sectoral groups, on and on and on. The real things are bypassed.

In 1970-71 the Department of National Revenue undertook a study on the commodity tax review. That commodity tax review is directly related to industry. Every minister I have listened to, when he gets to that table, talks only about exports. He never says a damned thing about imports, he never says anything about industry that is only going to work domestically. The whole effort, it seems to me, of the Department of Industry, Trade and Commerce is exports. In fact, many people in industry to whom I have spoken have said to me, if you go to the Department of Industry, Trade and Commerce, the first question they ask you is if it is export, and if you say no, they do not seem to be interested.

• 2105

I look across this country at all the houses that have been built in the last 10 or 15 or 20 years, at all the broadloom there is, and there is not one damned manufacturer of vacuum cleaners; not one. I think that is ridiculous. When I decided to find out why this has happened, I found that a lot of our electrical industry, and a lot of our medium-sized industry, in fact, is rationalizing on its own. We had rationalization through the automotive industry, but a lot of the small, medium-sized industry is rationalizing on its own.

For instance, our large retailers now have floor polishers and vacuum cleaners and various other items manufactured specifically for them in the United States, and they get around the matter of dumping by a very, very expedient way. The dumping regulation says they cannot sell to a Canadian supplier at a lesser price than they sell to a like supplier in United States. The fact is, they are not selling to a like supplier in the United States; they are building totally for the Canadian market. That applies to a whole range of electrical appliances. They are building totally for Simpson-Sears, and this is nothing against them. The large retailers in this country are ordering a tremendous amount of their appliances across the border in the United States, and those manufacturers who make those products are not manufacturing for the American market at all, so they can sell them at a very low price.

[*Translation*]

Le vice-président: Le Comité serait-il d'accord pour que nous accordions dix minutes à M. Kempling et à M. Clermont, pendant le second tour, au lieu de cinq comme nous en avons l'habitude? C'est au comité de décider.

M. Kempling: Si quelqu'un dit non, je lui tords le cou.

Le vice-président: Monsieur Kempling.

M. Kempling: Monsieur le président, je m'adresse au ministre. J'espère, comme tout le monde, que cette fois-ci nous sommes sur la bonne voie. Depuis que je siège au Parlement,—ce qui ne fait pas si longtemps—il y a eu quatre ministres, et les quatre ont parlé de stratégie industrielle. L'un disait qu'il n'était pas possible à son avis de mettre au point une stratégie industrielle au Canada. Un autre disait que si nous établissions une stratégie industrielle, elle ne durerait pas plus d'un mois, et qu'alors il faudrait en adopter une autre. Nous n'avons eu jusqu'à maintenant que des discussions, des études, des groupes sectoriels, sans arrêt. On néglige les vrais problèmes.

En 1970-1971, le ministère du Revenu national a fait une étude sur la révision des impôts indirects. Cette révision concerne directement l'industrie. Tous les ministres, quand ils viennent ici, ne parlent que des exportations. Ils ne parlent jamais des importations, ni de l'industrie nationale. Il me semble que le ministère de l'Industrie et du Commerce concentre tous ses efforts sur les exportations. En fait, de nombreux industriels m'ont dit que lorsqu'ils vont au ministère de l'Industrie et du Commerce, la première question qu'on leur pose, c'est s'ils s'occupent d'exportation, et s'ils disent non, on ne semble pas intéressé.

Je pense à toutes les maisons qui ont été construites dans le pays depuis 10, 15 ou 20 ans, à tous les tapis qui s'y trouvent, et nous n'avons pas un seul fabricant d'aspirateurs, pas un seul; c'est ridicule. Lorsque j'ai voulu connaître la raison de cet état de chose, j'ai constaté que bien des fabricants d'appareils électriques et d'entreprises de taille moyenne faisaient leurs propres ententes. Nous avons eu le Pacte de l'automobile, mais bien des industries de taille moyenne font leurs propres ententes.

Par exemple, les grands détaillants font fabriquer leurs aspirateurs et cireuses aux États-Unis et ils contournent les règlements sur le dumping de façon très astucieuse. Ces règlements stipulent qu'une entreprise américaine ne peut pas vendre à un fournisseur canadien à un prix moins élevé que celui auquel elle vend le produit à un fournisseur américain. En réalité, ces fabricants ne vendent pas à des fournisseurs américains, ils fabriquent exclusivement pour le marché canadien. Cela s'applique à un grand nombre d'appareils électriques. Ils fabriquent des produits exclusivement pour Simpson-Sears, et il n'y a rien de mal à cela. Les grands détaillants du Canada commandent une quantité énorme d'appareils électriques aux États-Unis et les fabricants ne produisent pas du tout pour le marché américain, ce qui leur permet de vendre ces appareils à un prix très bas.

[*Texte*]

In my own constituency I have the Hoover Company Limited, which, as I understand it, in the very near future will stop making anything in Canada and will just act as a warehouse, the reason being the difference in the commodity tax on an imported washer and spin-dryer as opposed to one that comes in from the United States. The differential at the retail price is enough to steer people off their product. Now this has been known for years. God knows, the people from Hoover have come to me six times. They have been to see people in Industry, Trade and Commerce and National Revenue, and nothing happens. But I hear all these stories about another great strategy. God, I hope you are going to do something about it now.

Mr. Horner: I will ask one of my officials maybe to comment on the question of the commodity tax system, but I will comment briefly.

We as a country have difficulties with the United States and the antidumping tribunals, but I have particularly asked the Design Council of Canada to take a very close look at the number of products we are importing and to make certain that Canadian manufacturing companies are encouraged to manufacture those products that we are importing. We have gone ahead with a "shop Canada" program. In the enterprise development program we have kept a number of electronic companies going. I think of Electrohome, which was nearly bankrupt until we gave them a great deal of assistance. I think of CCM. These are two smaller, you might say, Canadian companies in which my department has helped out a great deal.

In fact, I could tell you a sad story about my brother being in town yesterday.

Mr. Kempling: I saw him in the gallery. I know your brother.

Mr. Horner: His company was charged with buying a dumped product from the United States. I hope he won his appeal; I did not intervene on it. They were selling it to him at the same price they were selling it to the parent company in the United States. Those are problems that are every-day occurrences, I guess, between two countries that both have strong and competitive manufacturing industries. I do not know what you are talking about when you talk about the commodity taxes. Do you know, Bob, or Bill?

• 2110

Mr. W. R. Teschke (Senior Assistant Deputy Minister, Department of Industry, Trade and Commerce): I assume what was being asked had more to do with our tariff structure and the dumping aspect rather than the commodity taxes themselves.

Mr. Kempling: Tariff structure and the dumping aspect. What I am saying is that there are many small and medium-sized Canadian manufacturers who face this terrible problem with the commodity tax that is not be addressed. They say, I make this in Canada. When they add up their total Canadian labour and material and add the excise tax to it, they have one

[*Traduction*]

La société «Hoover Ltd» est implantée dans ma propre circonscription. Il semble que cette société cessera très bientôt de fabriquer des produits au Canada et se contentera d'entreposer des produits, en raison de la différence qui existe entre la taxe indirecte imposée sur les machines à laver et les sécheuses importées et celle qui est imposée sur les produits américains. La différence au niveau des prix de détail est suffisante pour dissuader les gens d'acheter leur produit. Cela, on le sait depuis des années. Je le sais, parce que des représentants de (Hoover) sont venus me voir six fois. Ils sont allés voir les fonctionnaires de l'Industrie et du Commerce et du Revenu national, sans résultat. Pendant ce temps-là, on parle d'une nouvelle stratégie industrielle. J'espère que vous allez nous en donner une, cette fois.

M. Horner: Un de mes fonctionnaires pourra vous parler du régime des taxes indirectes, mais auparavant, j'aimerais faire quelques observations.

Le Canada a des problèmes avec les États-Unis et avec les tribunaux anti-dumping, mais j'ai demandé à Design Canada d'établir une liste des produits que nous importons pour faire en sorte que les fabricants canadiens soient encouragés à fabriquer ces produits. Nous avons lancé un programme «Magasinons à la canadienne». Le programme d'expansion des entreprises a permis d'aider un certain nombre de sociétés de fabrication d'appareils électroniques. Je pense à Electrohome, qui menaçait de faire faillite lorsque nous avons commencé à l'aider. Je pense à CCM. Ce sont deux sociétés canadiennes de taille moyenne que mon Ministère a beaucoup aidées.

Je pourrais vous raconter une histoire triste qui est arrivée à mon frère, hier, à Ottawa.

M. Kempling: Je l'ai vu ici à la tribune. Je le connais.

M. Horner: Sa société a été accusée d'avoir acheté un produit américain vendu à perte au Canada. J'espère qu'il a gagné son appel. Je ne suis pas intervenu. Le fabricant lui vendait ce produit au même prix qu'il le vendait à la société-mère aux États-Unis. Ces choses arrivent tous les jours, je suppose, entre deux pays qui ont tous deux une industrie manufacturière forte et concurrentielle. Et quand vous parlez de taxes indirectes? Le savez-vous Bob, ou Bill?

M. W. R. Teschke (Premier sous-ministre adjoint, ministère de l'Industrie et du Commerce): Les questions qui ont été posées concernaient plutôt notre structure tarifaire et le dumping plutôt que les taxes indirectes elles-mêmes.

M. Kempling: La structure tarifaire et le dumping. Il y a de nombreuses petites et moyennes entreprises canadienne de fabrication qui ont des problèmes terribles avec les taxes indirectes et on ne fait rien à ce propos. Elles fabriquent des produits au Canada. Lorsqu'elles ont calculé le coût de la main-d'œuvre et des matériaux et lorsqu'elles y ont ajouté la

[*Text*]

price. But someone is importing, you see, and the excise tax is at a lower level. So when he gets down to the bottom line there is a difference. On a $150 unit there is maybe $25 or $30 at the retail price and, of course, the consumer is going to buy where he thinks he gets the best bang for the buck. That, Mr. Horner, is duplicated hundreds of times across this country. I know. I have been so deeply involved in it, I know.

This is not anything new. This has been going on for years. But that commodity tax review—the Minister has it in his budget speech. He said this was a very important item and it was going to be passed on to the Finance Committee. The way I hear it now I do not think the Finance Committee will even see it this year. So on it goes again. That condition is existing and there seems to be no end to it.

Mr. Horner: Mr. Latimer, do you want to comment on that?

Mr. R. E. Latimer (Assistant Deputy Minister, International Trade Relations, Department of Industry, Trade and Commerce): I cannot add much to this. You are talking about the excise tax and how it weighs differently in relation to imported goods.

Mr. Kempling: It weighs differently in relation to an imported product than to a domestically produced product.

Mr. Latimer: Yes. It is an issue that has certainly been in front of the Ministry of Finance with the Clark Commission, and on and on.

Mr. Kempling: Right.

Mr. Latimer: I guess people have not forgotten about the issue in terms of the incidence of the tax versus duty-paid goods and whether it is paid on the duty-paid value or f.o.b factory value. I have no direct answers because it really is a fiscal finance policy.

Mr. Kempling: Yes. Well, I hope that through this super minister this sort of thing will be pulled together at some point and addressed. When you are in the manufacturing business you are constantly looking at what it costs you to manufacture and you are looking at what your competition has. As I said the other day, the largest importer of shoes into Canada are the shoe manufacturers.

Mr. Horner: Yes.

Mr. Kempling: And the shoe manufacturer, that guy is constantly looking at, what does it cost me to lay this down and what does it cost me to make it? Part of that cost of making it is the excise tax that is in there when the final figures on the bottom line are put out.

I do not know how long we can continue to go on like this because the guy who is making it says, why should I go ahead with all the razzle dazzle that is going on in this country and spend another $150,000 or $200,000 for machinery or put up a new plant when I can lay that thing in here and all I have to do is write a letter or send a telex message and it is on its way.

Until you address it, they are not going to move and do something about it. And if we do not get at it, we are just going to continue to go down the drain. The strength we have in this country, in the industrial section, is in those little guys who have gone away from manufacturing and have gone into

[*Translation*]

taxe d'accise, elles obtiennent un prix. Mais pour ceux qui importent, la taxe d'accise est moins élevée. Au bout de la chaîne de production, cela fait une différence. Sur un produit qui vaut $150, il y a de $25 à $30 de taxes sur le prix de détail et, bien entendu, le consommateur achète le produit le plus avantageux. On pourrait donner des centaines d'exemples. Je connais très bien cette situation.

Il n'y a rien de neuf, cela dure depuis des années. Mais dans son exposé budgétaire, le ministre a dit que la révision de la taxe indirecte était très importante et que le Comité des finances allait s'en occuper. A en juger par les propos qui viennent d'être tenus, je ne crois pas que le Comité des finances étudie cette question cette année. Donc rien ne change.

M. Horner: Monsieur Latimer, voulez-vous répondre à cela?

M. R. E. Latimer (sous-ministre adjoint, Relations commerciales internationales, ministère de l'Industrie et du Commerce): Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Vous parlez de la taxe d'accise et vous dites que le taux est différent sur les marchandises importées.

M. Kempling: Le taux varie selon qu'il s'agit d'un produit importé ou d'un produit fabriqué au Canada.

M. Latimer: Oui. Cette question a été portée à l'attention du ministère des Finances par la Commission Clark.

M. Kempling: C'est vrai.

M. Latimer: Ce problème de l'incidence de la taxe comparée à celle des marchandises dédouanées; la question de savoir si on doit imposer des biens dédouanés ou à leur sortie de l'usine, demeure préoccupant pour bien des gens. Je ne peux vous donner de réponse précise parce qu'il s'agit de politique fiscale.

M. Kempling: Oui. J'espère que notre super-ministre mettra de l'ordre dans tout cela. Dans le secteur de la fabrication, les coûts de fabrication et la concurrence sont des facteurs très importants. Comme je l'ai dit l'autre jour, les plus grands importateurs de chaussures au Canada sont les fabricants de chaussures.

M. Horner: Oui.

M. Kempling: Les fabricants de chaussures se demandent: coûte-t-il plus cher de fabriquer ces produits ou de les entreposer? Une partie du coût de la fabrication vient de la taxe d'accise, qui entre dans le calcul du prix final.

J'ignore combien de temps nous pouvons encore continuer comme cela. Les fabricants se disent: «Pourquoi se creuser la tête et dépenser encore $150,000 ou $200,000 pour de l'équipement ou pour une nouvelle usine, quand il est si simple de garder des produits importés, qu'on peut obtenir par une simple lettre ou un télex.»

Tant que vous n'agirez pas, rien ne changera et nous continuerons de perdre du terrain. La force de notre pays, dans le secteur industriel, vient de ces petites entreprises qui sont passées de la fabrication à l'industrie des services. Ce sont des importateurs, des grossistes. Il suffirait de peu pour qu'ils

[*Texte*]

the service industry. That is where they are. They are importers. They are wholesalers. They are in the service industry and it would not take very much to switch them back into manufacturing. I want to tell you that a group of them across this country doing that will effectively reduce your balance of payments problem. That is the way we have to look at it, and if we do not we are in trouble.

Mr. Horner: I think there is quite a bit of merit to what you are saying, Mr. Kempling, but I want you to know that I have asked my department to look very closely at all of those things we are importing to make certain that we are assisting manufacturers in Canada, wherever possible, to manufacture those products. We recognize, of course, that many of them, depending on the industry, do not have to be very large to get into the business.

Mr. Kempling: Oh, sure.

Mr. Horner: We are prepared to help any manufacturing industry by giving guaranteed loans or giving information with regard to imports, with regard to export capabilities—the whole bit. I want to see that reduction.

The Vice-chairman: Thank you, Mr. Kempling. Mr. Clermont.

M. Clermont: Merci monsieur le président.

Monsieur le ministre, est-ce que je pourrais poser quelques questions au sujet des 2,379 mille dollars que votre ministère demande au crédit 50a pour la Banque fédérale de développement, sous la rubrique «Explication du besoin»?

Mr. Horner: We have the Controller of the Federal Business Development Bank with us—Mr. McLean, is it? Perhaps you could come forward. Mr. McLean could perhaps answer that better than I, Mr. Clermont.

M. Clermont: C'est à la page 69, version française, au crédit 50a vous demandez 2,379 mille dollars, pour ajouter à des prévisions précédentes de 8,750 mille dollars, pour un total de 11,129 mille dollars. Je vois aussi à la rubrique «Années-personnes et Effectif», vous demandez dans «cadres et exploitation», années-personnes totales projetées: 4 personnes; «Administration»: 21 personnes; pour un total de 25. Ma question est donc celle-ci: Quels nouveaux services ou quels services améliorés ou additionnels vous avez l'intention d'offrir aux dirigeants de la petite entreprise avec ce montant additionnel?

The Vice-Chairman: Mr. McLean.

Mr. R. L. McLean (Controller, Federal Business Development Bank): Mr. Chairman, I have Mr. Helman with me, the Assistant Director of Management Services. This is really his budget, and I would ask permission . . .

Mr. Horner: This is the additional management services the bank is providing and, in fact, increasing, I understand.

Mr. McLean: Yes.

Mr. Horner: Go ahead, Mr. Helman.

The Vice-Chairman: Mr. Helman.

Mr. Clermont: Increasing, by nearly 25 per cent, or more.

[*Traduction*]

reviennent à la fabrication. Je vous assure que si un certain nombre d'entre eux le faisaient, cela réduirait considérablement notre problème de balance des paiements. Voilà ce qu'il faut faire, sinon tout ira de travers.

M. Horner: Je crois qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que vous dites, monsieur Kempling, et je tiens à vous dire que j'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner toute cette question des importations, pour pouvoir aider les fabricants du Canada, lorsque c'est possible, à fabriquer ces produits. Bien entendu, nous savons que dans certains secteurs, ces entreprises n'ont pas besoin d'être importantes pour le faire.

M. Kempling: Bien entendu.

M. Horner: Nous pouvons aider n'importe quelle entreprise de fabrication par des prêts garantis ou des renseignements concernant les importations, les possibilités d'exportations—enfin, toute une gamme de services. Je veux étudier cette réduction.

Le vice-président: Merci, monsieur Kempling. Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, I have a few questions concerning the $2,379,-000 requested by your department under Vote 50a—the Federal Business Development Bank, under the section "explanation of requirement".

M. Horner: Le contrôleur de la Banque fédérale de développement est ici: Monsieur McKean, n'est-ce pas? Pouvez-vous vous approcher, s'il vous plaît? M. McLean pourra répondre mieux que moi, monsieur Clermont.

Mr. Clermont: On page 68 of the English version under Vote 50a, you are requesting $2,379,000, in addition to the previous estimates of $8,750,000 for a total of $11,129,000. Under the heading "person-years and strength", you also request under the item managerial and operational or planned total person years, and under the item administrative, 21 person years for a total of 25 person years. What new services, or what improved or additional services will you be able to offer the managers of small businesses with these additional resources?

Le vice-président: Monsieur McLean.

M. R. L. McLean (contrôleur, Banque fédérale de développement): Monsieur le président, M. Helman, le directeur adjoint des services de gestion est avec moi. C'est en fait son budget, et il vaudrait mieux . . .

M. Horner: Il s'agit de l'élargissement des services de gestion offerts par la Banque.

M. McLean: Oui.

M. Horner: Vous pouvez répondre, monsieur Helman.

Le vice-président: Monsieur Helman.

M. Clermont: C'est une augmentation de 25 p. 100, ou plus.

[*Text*]

Mr. J. Helman (Assistant Director, Management Services, Federal Business Development Bank): Mr. Chairman, I am sorry I did not get the full question. I, unfortunately, do not understand French.

M. Clermont: Monsieur le président, je ne vous assure pas que, dans ma question, je vais employer les mêmes expressions et les mêmes mots que tout à l'heure, mais voici: Au crédit 50a, vous demandez un montant additionnel de 2,379 mille dollars en plus des prévisions précédentes qui se chiffraient à 8,750 mille dollars pour un total de 11,129 mille dollars. Également, au chapître du personnel, vous voulez ajouter, pour «Cadres et Exploitation», 4 années-personnes, total projeté, et pour «Administration»: 21; cela fait un total de 25. Alors ma question est celle-ci: quels nouveaux services voulez-vous donner aux dirigeants de la petite entreprise ou quels projets ou programmes existants voulez-vous améliorer?

Mr. Helman: The budget of $8,750,000 we had prior to the supplementary was prepared well over a year ago and we were not able to estimate accurately the total demand for the many management services activities we supply to businesses. The need for a supplementary budget was really twofold. The demand was much higher than what we had foreseen it to be in the regular main estimate submission of a year and a half ago, so we needed a supplementary budget to satisfy the increased demand in many of the services. Also, we had found that some of the unit costs of some of the individual services were coming out much higher than what we were able to anticipate at the time of the main estimate submission—which, as I said, had been done a year and a half previously. I could give you a quick summary of the components of the $2,379,000 supplementary budget . . .

• 2120

M. Clermont: D'accord. Aussi, est-ce possible de savoir pourquoi le coût d'une unité a augmenté? Quels sont les éléments qui ont fait augmenter le cout de chaque unité?

Mr. Helman: First, perhaps, Mr. Chairman, I could express it in terms of the numbers of the activities that we have to carry out, the increased number that we now see as compared to the number that was forecasted in the original main estimates. Management counselling is the big area where we provide counselling assistance to businesses. At the time of preparing our main estimate submission we had forecasted we would do 5,000 assignments in the current fiscal year. When we did our supplementary estimate, we estimated instead of 5,000, we would do 8,300 counselling assignments. The demand for our counselling has far, far exceeded our original expectations.

Mr. Clermont: That is up to March 31, 1979.

Mr. Helman: Yes, sir, that is correct. In the seminars that we present to small businesses, a one-day presentation on the techniques of improving business and this sort of thing, we had originally estimated we would do 1,005 seminars all across Canada and our current projections are that we will do instead of 1,005, 1,300 seminars.

[*Translation*]

M. J. Helman (directeur adjoint, Services de gestion, Banque fédérale de développement): Monsieur le président, je regrette, mais je n'ai pas entendu toute la question. Malheureusement, je ne comprends pas le français.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I am not sure that I will be able to use exactly the same expressions as before, but here is the question: under Vote 50a, you request an additional amount of $2,379,000 over the previous estimates of $8,750,-000 for a total of $11,129,000. Also, under the heading person-years and strength, you wish to add for managerial and operational services four man-years and under the item administrative 21 man-years, for a total of 25. My question is the following: what new services will you be offering the managers of small businesses or what distinct programs or projects will you be improving?

M. Helman: Le budget de 8,750,000 dollars a été préparé il y a plus d'un an, et nous n'avons pas pu évaluer exactement quelle serait la demande globale dans tous les secteurs des services de gestion destinés aux petites entreprises. Ce budget supplémentaire se justifie de deux façons. La demande de nos services a été plus forte qu'on ne s'y attendait au moment du budget principal il y a un an et demi, et nous avons besoin de ce budget supplémentaire pour faire face à la demande accrue pour plusieurs de nos services. Aussi, le coût par unité de certains de nos services de conseillers est plus élevé qu'on ne s'y attendait au moment du budget principal, il y a un an et demi. Je peux vous résumer rapidement les composantes du budget supplémentaire de $1,379,000 . . .

Mr. Clermont: Agreed. Could we also know why the unit cost has increased? What factors contributed to the increase in unit cost?

M. Helman: Monsieur le président, il s'agit d'abord d'une augmentation du nombre des activités que nous entreprenons, en comparaison du nombre prévu par le Budget principal. Le service de conseils à la gestion est le domaine le plus important de nos services de conseils aux petites entreprises. Au moment de la préparation du Budget principal, nous prévoyions 5,000 affectations de counselling dans l'année financière courante. Au moment de la préparation du budget supplémentaire, nous comptions faire 8,300 affectations en counselling plutôt que 5,000. La demande pour ces services a de beaucoup dépassé nos prévisions.

M. Clermont: Pour l'année qui se termine le 31 mars 1979?

M. Helman: Oui, monsieur, c'est juste. Quant au colloque destiné aux petites entreprises, un exposé d'une journée sur les techniques pour améliorer l'entreprise, etc., nous avions estimé tenir 1,005 colloques partout au Canada, et maintenant nous comptons en faire 1,300 plutôt que 1,005.

[*Texte*]

There are some other activities, information sessions which are one-day sessions where we provide information to business on the various assistance programs available from the governments. We had forecasted 164 of those in the original main estimate submission, the original budget, we now are estimating more than double that of 450, again in the current fiscal year.

So that is the main reason for the increase in the amount required. Some of the individual costs such as travel to complete the counselling assignments, on which we had very little knowledge at the time of preparing the main estimates, we are finding are a lot higher than what we had originally anticipated. We exercise very close control over all of the costs, but we are just finding that some of them are quite a lot higher than what we had originally anticipated because we had pretty limited knowledge to go on at the time of preparing the main estimates in some areas.

Mr. Horner: I might add that this is really a new service and directed mainly at assisting a small businessman. We are particularly pleased at the demand and the way in which the small businessman has responded to the federal business development bank offer of this service and we think it is providing a very, very necessary assistance to the small businessman.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, je serais la dernière personne à critiquer toute assistance qui pourrait être accordée aux dirigeants de la petite ou de la moyenne entreprise.

Si je pense ces questions, monsieur le ministre, c'est pour avoir des informations et non dans le but de critiquer les montants. C'est aussi pour informer le public des services qui sont à la disposition de la petite entreprise. Vous savez que le premier montant que le Parlement avait autorisé lorsqu'on a remplacé la Banque d'expansion économique par la Banque fédérale de développement était, je pense, de 5 ou 7 millions de dollars.

Alors, la raison pour laquelle je demandais des renseignements, c'est que je veux établir devant le public le bien-fondé des sommes que le Parlement vote à la Banque fédérale de développement pour aider la petite entreprise dans sa gestion. En parlant de gestion, monsieur le président, monsieur le ministre ou un de ses fonctionnaires pourrait-il nous dire quel montant on paie, par jour, pour les services d'un conseiller et quelle est la durée moyenne de la période de temps que ces conseillers, si c'est possible de le savoir, passent en compagnie des dirigeants de la petite entreprise?

Mr. Horner: Perhaps Mr. Helman could better answer that question than I.

Mr. Helman: Yes, Mr. Chairman, I may not be answering your questions in order, but, first, the average amount of time that our counsellors spend on a counselling assignment has been reducing slightly. We try to not get it down to a point where it is a rush job and they do not do a proper job, but we try to improve the efficiency in putting together the reports and tidying up the assignment and getting it completed, and still hopefully do as good a job. The time spent now per assignment is averaging four man-days. The cost for counselling at the present time expressed as a total net cost for each

[*Traduction*]

Nous offrons aussi des sessions d'information d'une journée pour renseigner les petites entreprises sur les différents programmes gouvernementaux d'aide disponibles. Nous comptions en tenir 164 cette année, selon notre budget original, mais finalement nous en aurons eu plus du double, c'est-à-dire 450, d'ici la fin de cette année financière.

Ce sont les raisons principales de cette augmentation du budget. Les frais de déplacement pour les affectations en counselling, sur lesquels on avait très peu de renseignements lors de la préparation du Budget principal, sont beaucoup plus élevés que nous ne l'anticipions. Nous surveillons ces coûts étroitement, mais certains sont beaucoup plus élevés que nous l'avions pensé, parce que nous avions très peu d'expérience dans certains domaines lors de la préparation du Budget principal.

M. Horner: Je tiens à signaler que le service est tout nouveau, et s'adresse surtout aux petits entrepreneurs. Nous sommes enchantés de l'accueil réservé à ce service de la Banque fédérale de développement par le petit entrepreneur car nous croyons que cette aide est essentielle à la petite entreprise.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, I would be the last person to criticize any assistance which is offered to the managers of small and medium businesses.

The questions, Mr. Minister, are meant to get information, and not to criticize the amounts requested. It is also in order to inform the public of the services which are available to the small enterprise. You will remember that the first funds authorized by the Parliament when the Economic Expansion Bank was replaced by the federal Business Development Bank was $5 million or $7 million.

So I am asking these questions in order to have as a matter of public record the importance of parliamentary votes to the Federal Business Development Bank to help the management of small businesses. With respect to management, Mr. Chairman, could the Minister or one of his officials tell us what is the daily cost of a counsellor, and what the average time that these counsellor, if it is possible to know, spend with the management of a small enterprise?

M. Horner: M. Helman pourra sans doute mieux répondre à cette question que moi.

M. Helman: Oui, monsieur le président, je ne réponds pas à vos questions dans l'ordre, mais je veux signaler d'abord que la durée moyenne d'une affectation en counselling a diminué légèrement. Sans aller jusqu'à bâcler le travail nous cherchons à rendre le procédé plus efficace, afin de préparer les rapports et de régler tous les problèmes le plus rapidement et le mieux possible. A l'heure actuelle, nous consacrons environ 4 journées-hommes à chaque cas, mais malheureusement je n'ai pas les chiffres les plus récents sur le coût total de chaque cas.

[*Text*]

completed assignment—I am sorry I do not have my up-to-date figures here.

• 2125

Mr. Clermont: It is not only the cost I would like to know. For my information and the information of the members of this Committee, how much it is costing the management or the owner of a small . . . ?

Mr. Helman: Oh. I am sorry. The fee that we charge now is $28 a day.

Mr. Clermont: How many counsellors do you have available for small businesses?

Mr. Helman: Mr. Chairman, we have a roster of primarily retired business people who do our counselling and they are on call to provide counselling when they are needed. I believe we have approximately 1,800 on our roster on call.

M. Clermont: Est-ce que mon temps de parole est terminé, monsieur?

Le vice-président: Si vous pouvez terminer votre série de questions, monsieur Clermont, votre temps est déjà . . .

M. Clermont: Est-ce que vous avez une distribution du nombre de petites entreprises, par province, qui ont bénéficié à ce jour ou disons au 31 octobre, des services de gestionnaires? La banque, monsieur le président, comme vous le savez, M. Kempling aussi, nous fait parvenir le tableau des visites où se tient la réunion partout au Canada, mais si vous n'avez pas ce renseignement, peut-être pourriez-vous le faire parvenir à notre secrétaire qui en fera part aux membres de ce comité.

Mr. Helman: Mr. Chairman, I have that information here but I did not bring sufficient copies to distribute to all the members of the Committee here.

Mr. Clermont: Just give the figures; that will be good enough.

Mr. Helman: Okay, fine. On a regional basis . . .

The Vice-Chairman: Mr. Helman, do you only have one copy?

Mr. Helman: I have, I believe, two or three copies.

The Vice-Chairman: If you could leave one with the Clerk I think it could be appended to today's Minutes. Would that be satisfactory, Mr. Clermont?

Mr. Clermont: Agreed.

The Vice-Chairman: It will give us a breakdown of the question that Mr. Clermont is raising?

Mr. Helman: It is a breakdown, Mr. Chairman, by province and territory of not each and every activity that we carry out in management services but of the counselling assignments completed and two or three other activities.

The Vice-Chairman: This completes the names that I have before me.

Mr. Kempling: There is still a half hour to go.

Le vice-président: Monsieur Clermont, vous désirez poser une autre . . .

M. Clermont: Si j'ai le temps, je ne veux pas prolonger la période, monsieur.

[*Translation*]

M. Clermont: Ce n'est pas seulement le coût qui m'intéresse. Nous aimerions savoir, moi-même et mes collègues, combien le propriétaire ou le gérant d'une petite entreprise doit payer?

M. Helman: Excusez-moi. Il leur en coûte $28 par jour.

M. Clermont: Combien de conseillers travaillent avec les petites entreprises?

M. Helman: Nos conseillers sont surtout composés d'hommes d'affaires à la retraite qui travaillent pour nous lorsque nous en avons besoin. Il y en a 1,800 à qui nous pouvons faire appel.

Mr. Clermont: Is my time up, Mr. Chairman?

The Vice-Chairman: You perhaps have enough time to finish that line of questioning, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Do you have a breakdown on a provincial basis of the number of small businesses which have used the Management Couselling Services up to October 31? Both Mr. Kempling and the Chairman know that the Bank sends us the schedule of these meetings, which take place throughout Canada, but if you do not have this information with you, you can always send it to the Clerk and she will give it to us.

M. Helman: Monsieur le président, j'ai ce renseignement sous la main, mais je n'ai pas assez d'exemplaires pour tous les membres du comité.

M. Clermont: Les chiffres nous suffiront.

M. Helman: Fort bien. Sur une base régionale . . .

Le vice-président: N'avez-vous qu'un seul exemplaire, monsieur Helman?

M. Helman: J'en ai deux ou trois.

Le vice-président: Laissez un exemplaire au greffier et nous l'annexerons au fascicule d'aujourd'hui. Êtes-vous d'accord, monsieur Clermont?

M. Clermont: D'accord.

Le vice-président: Est-ce que ce document donne la ventilation que M. Clermont a demandée?

M. Helman: Il s'agit d'une ventilation (par provinces et territoires) des entreprises qui ont bénéficié de notre service de gestion, et nous y parlons également de quelques-unes autres activités des services de gestion.

Le vice-président: J'ai épuisé ma liste d'intervenants.

M. Kempling: Il nous reste une demi-heure.

The Vice-Chairman: Mr. Clermont, if you wish to ask any more questions . . .

Mr. Clermont: Only if we have more time, Mr. Chairman. I do not want to prolong the meeting.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, there are votes here on de Havilland and I know, being the great Crown corporation advocate that our Minister is, he will be wanting to wax eloquent about de Havilland so it might assist if he could tell us how long the queue is now for would-be purchasers of de Havilland? His predecessor used to tell us that there was almost a queue right down to the Toronto Bay wanting to eagerly buy de Havilland and I was wondering, have you a private purchaser that is willing to take this gem over?

• 2130

Mr. Hormer: Oh, you mean to buy the company?

Mr. Stevens: Yes.

Mr. Horner: I do not know whether we in fact event want to sell the company. It is doing so well that we have not really . . . We had the Golden Report, Mr. Stevens, as I said earlier tonight, and it recommended really two or three alternatives, But it also recognized that the aircraft industry depended so much on government decisions—Could you sell an aircraft to a country? Would the government buy an aircraft?—that it really in the long run suggested that if we did sell the company that the government would have to give or pay particular attention to the buyer so that government actions were complementary to the success of the company. So, as I said earlier tonight—I think it was my personal opinion—while Cabinet has not made a decision on it, I could see little value in selling it.

Mr. Stevens: Well, Mr. Chairman, I am not sure whether the Minister means they would get little value if they sold it. That is probably more accurate.

But through you, Mr. Chairman, as the Minister well knows, there has been a long list of ministers—I think Mr. Gillespie, then it was Mr. Jamieson and then Mr. Chrétien, and I have forgotten if there was somebody ahead of him between Chrétien and himself—who used to pretty regularly turn up at this Committee and tell us that . . . Well, first of all, Mr. Gillespie assured us that the whole concept, very similar to what our friend, Otto Lang, is now saying about Nordair—that the whole concept was simply to be like a pass through, that they were lucky enough to buy the Havilland from the Hawker-Siddley group, and they paid about $38 million, as I recall. And, you know, I can give you a little background on that.

Mr. Horner: I know the background.

Mr. Stevens: Anyway they picked it up for about $38 million. And to hear Mr. Gillespie talk about it, it was just a matter of months before it was going to go out, presumably at a huge profit or something, into privatehands. Now, we hear, four or five years down the road, that a free enterpriser like our present Minister has got so sold on this little state-run company that now he does not even want to sell it. Could you tell us what happened? What has transformed the thinking in that? I remember they were so nervous about the purchase of this company that they did not even give us a fair chance to

[*Traduction*]

Le vice-président: Monsieur Stevens a la parole.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Nous sommes saisis de quelques crédits qui se rapportent à de Havilland, et puisque notre ministre favorise beaucoup les sociétés de la couronne, il pourrait sans doute nous en parler avec beaucoup d'éloquence. Peut-il nous dire combien d'acheteurs s'intéressent à de Havilland? Son prédécesseur nous disait qu'ils faisaient presque la queue jusqu'à la baie de Toronto avez-vous fini par trouver un acheter du secteur privé?

M. Horner: Vous voulez dire pour racheter la société?

M. Stevens: Oui.

M. Horner: Je ne sais même pas si nous voulons vendre. Les affaires vont si bien que nous n'avons pas vraiment . . . monsieur Stevens, comme je l'ai dit précédemment, le rapport Golden proposait plusieurs possibilités. On signalait également dans ce rapport que l'industrie aéronautique dépendait considérablement des décisions gouvernementales. Il y a la question de la vente des avions à un pays étranger, la question de l'achat d'avions par le gouvernement. S'il vend la société, le gouvernement doit ensuite veiller à prendre des mesures qui faciliteront la réussite de ladite société. Comme je l'ai dit précédemment, en mon non personnel, bien que le Cabinet n'ait pas encore pris de décision, à ce propos, je ne pense pas qu'il soit très intéressant de vendre.

M. Stevens: Monsieur le président, le ministre veut-il dire qu'il n'en tirerait pas un prix très intéressant? C'est probablement plus exact.

Monsieur le président, le ministre sait fort bien qu'un grand nombre de ses collègues, notamment M. Gillespie, puis M. Jamieson puis M. Chrétien et peut-être y a-t-il eu quelqu'un entre M. Chrétien et lui-même, sont tous venus nous dire à tour de rôle . . . M. Gillespie nous a assurés, (et cela ressemble fort aux propos que notre ami Otto Lang tient à propos de Nordair), que l'on avait eu beaucoup de chance d'acheter la société de Havilland au groupe Kawker-Siddleley, pour $38 millions si je me souviens bien. D'ailleurs je pourrais vous faire l'historique de cette question.

M. Horner: Je le connais.

M. Stevens: Donc cette société a été achetée pour $38 millions. M. Gillespie a tenu ces propos quelques mois avant que ne fut prise la décision de vendre la société à un groupe privé, certainement avec un énorme bénéfice. Quatre ou cinq ans plus tard, grand défenseur de la libre entreprise, le ministre vient nous dire qu'il ne veut même plus vendre cette petite société gérée par l'État. J'aimerais savoir ce qui s'est passé. Pourquoi a-t-on changé d'idée? On était tellement impatient d'acheter la société que on ne nous a même pas donné l'occasion de débattre de la question. Un beau jour, cet achat a fait

[*Text*]

debate it. They slipped it through in an appropriation bill one night as a $1 item.

Mr. Horner: Well, Mr. Stevens, I guess I go back a little further than you do in the air industry and I remember some pretty difficult decisions that had to be made with regard to the Canadian air industry and government participation in it. So my background, I suppoese, in respect of governments in the air industry is a little deeper than yours.

De Havilland was taken over by the government because of the tremendous amount of venture capital that would have been needed to go into the production of the Dash-7. The private company did not want to go ahead with what was considered to be a very good aeroplane, a new concept, and they felt the risk in capital outlay would far outsweight the equity value of the company. And that is the danger of the whole air industry today. Really the same thing happened with Canadair and the Challenger. With de Havilland it was the Dash-7. There were two new aeroplanes coming on stream. I think fortunately, for the government, while both planes probably were delayed in the production of the initial aircraft, both look as though they are really going to sell widely in the world. I said earlier tonight that we had firm offers and options. I announced a couple of weeks ago in Toronto in relation to the Dash-7's that 13 of those offers and options were to go into American airlines, third-level carriers in the United States. Of the four top third-level carriers in the United States, we had sold to three of them. There are more companies asking for it. We are trying to step up production from one per month to four per month, so it looks as though it is going to move. It is going to sell, it is going to sell well.

• 2135

The Challenger: I gave the figures and none of my officials quickly corrected me, so I assume that they were right. We have sold 108. We have options on another 65. The plane, here again, is slightly behind schedule in the sense of when we thought it would be off on its first flight but we hope that it will be certified by November of next year. It has performed very, very well to date. We hope to move it to the desert in the United States, where it can get in more flying time and be certified and meet its commitments.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I know the Minister realizes that we do not have a vote before us dealing with Canadair and I would just love to get into that discussion. But you are a tough Chairman, and I know you would never let me ask any question on Canadair, so perhaps . . .

The Vice-Chairman: May I just comment shortly on that? I think I have been as lenient as I could possibly be. I believe only one of the members tonight has addressed himself to the estimates, so I think we could and up in . . .

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I know how you want us to stay within the estimates, that is why I was only wanting to deal with de Havilland tonight.

[*Translation*]

l'objet d'un poste de $1 dans une loi portant affectation de crédits.

M. Horner: Monsieur Stevens, permettez-moi de remonter un peu plus loin dans l'histoire de l'aéronautique. Des décisions très délicates ont dû être prises à propos de ce secteur et à propos de la participation gouvernementale. Je suppose donc que mon historique de ce domaine en ce qui concerne le rôle des gouvernements remonte un peu plus loin que le vôtre.

Si le gouvernement a pris le contrôle de la société de Havilland, c'est qu'il était nécessaire d'y investir d'énormes montants de capitaux-risque en vue de lancer la production du Dash-7. A l'époque, cette société privée ne voulait pas se lancer dans la construction de ce que l'on estimait être un très bon avion, faisant appel à des concepts nouveaux et elle craignait que les immobilisations nécessaires ne dépassent par trop la valeur nette de la société. C'est un problème qui se pose dans l'ensemble de l'industrie aéronautique à l'heure actuelle. Il en a été de même pour la société Canadair et du Challenger. Pour de Havilland, il s'agissait du Dash-7. Dans les deux cas, de nouveaux avions. Heureusement pour le gouvernement, bien que le début de la production ait été retardée, les perspectives de vente sont fort bonnes et ce, dans le monde entier. J'ai dit précédemment que nous avions des commandes fermes et également des options. Il y a quelques semaines, j'ai déclaré à Toronto que 13 commandes et options pour le Dash-7 émanaient de transporteurs américains de la troisième catégorie. Nous avons vendu des avions à trois des quatre premiers transporteurs américains de la troisième catégorie. Compte tenu des demandes, nous essayons d'accélérer la production pour sortir non plus un, mais quatre avions par mois. Cet avion va se vendre fort bien.

J'ai donné des chiffres en ce qui concerne le Challenger et comme aucun de mes collaborateurs ne m'a repris, je suppose que ces chiffres sont exacts. Nous en avons vendu 108 et nous avons des options pour 65 autres de ces avions. Là encore il y a quelques retards de production; nous pensions que les premiers vols auraient lieu plus tôt mais nous espérons que l'avion recevra son certificat de navigabilité au cours du mois de novembre de l'année prochaine. Jusqu'à présent, les résultats ont été très satisfaisants. Nous envisageons de procéder aux essais dans un désert américain et ensuite il y aura l'étape du certificat de navigabilité.

M. Stevens: Monsieur le président, le ministre sait que nous ne sommes pas saisis d'un crédit concernant la société Canadair. J'aimerais poser une question à ce propos mais comme vous êtes très strict . . .

Le vice-président: Permettez-moi de faire un bref commentaire. Je pense avoir été aussi indulgent que possible. Parmi tous ceux qui sont intervenus ce soir un seul s'en est tenu au budget et je pense que nous allons finir par . . .

M. Stevens: Monsieur le président, je sais que nous devons nous en tenir au budget dont nous sommes saisis et c'est pourquoi je ne poserai de questions qu'à propos de la société de Havilland.

[*Texte*]

Mr. Horner: Okay, fine, deal with it.

Mr. Stevens: As I understand it, the Minister has not told us why this prosperous company needs the $1.7 million that . . .

Mr. Horner: I am sorry. This is the round-up of the original deal. This is in the final terms and conditions of the original—you said $38 million, and it sticks in my mind that it is something closer to $40 million but I am not going to argue. I do not have the exact figure before me.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I wonder whether the Minister could give us the update. What was the final price you ended up having to pay for de Havilland? Then, perhaps, you could tell us what, in total, has gone into de Havilland in one form or another—advances, guarantees or in any other way. To what extent has de Havilland been supported by the federal government?

Mr. Horner: My official . . .

The Vice-Chairman: The question was raised, Mr. Stevens, but I think that information was to be supplied to Committee. It may be available now.

Mr. Horner: My official says the total amount was $40,498,000. This $1.7 million is the final payment of that amount. What has been paid in since then?

The Vice-Chairman: Mr. Guérin.

Mr. Guérin: Mr. Chairman, I believe the question was how much money was invested by the federal government in de Havilland in total, in addition to . . .

Mr. Stevens: The acquisition.

Mr. Guérin: . . . of the assets. The information that I have, sir, as of March 1, 1978, is that a total of $122,828,000 was contributed to de Havilland for a variety of programs, including the Dash-7. Most of this, of course, is on a cost recoverable basis. We do expect some $110,726,000 to be recovered. There were also, in addition to these contributions, some direct loans totalling $5,348,000, and we expect at leat two-thirds of those to be repaid.

• 2140

The Vice-Chairman: May I just ask: on the first $110 million, does that include equity in the company?

Mr. Guérin: No, sir, this is in addition to the equity.

Mr. Stevens: I think possibly the Chairman is after this; so am I correct in saying that if I add the $122 million, plus the $40-plus million for equity, plus the $5 million, I get your total exposure which I think is about $167 million?

Mr. Guérin: Yes, sir.

Mr. Stevens: Are there any guarantees? Have you been facilitating the sale of any of these Dash-7's through another company called Export Development Corporation? Could you tell us to what extent you have been sort of lining the deal in that way?

[*Traduction*]

M. Horner: C'est parfait, je vous en prie.

M. Stevens: Le ministre nous a donc expliqué les raisons pour lesquelles cette société prospère avait besoin d'un montant de 1.7 million de dollars . . .

M. Horner: Je vous prie de m'excuser. Cela correspond aux conditions définitives de la première transaction . . . vous avez parlé d'un montant de 38 millions de dollars et je pense qu'il s'agit plutôt de quelque 40 millions de dollars mais je n'ai pas l'intention de discuter. Je n'ai pas les chiffres exacts devant moi.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre nous dise quel a été le prix final de de Havilland. J'aimerais ensuite que l'on nous précise le total des montants dont a bénéficié la société sous une forme ou sous une autre . . . avances, garanties et ainsi de suite. Dans quelle mesure le gouvernement fédéral est-il venu soutenir la société de Havilland?

M. Horner: Mon collaborateur . . .

Le vice-président: Monsieur Stevens, cette question a déjà été posée et je crois que l'on devait nous fournir les renseignements à ce propos. Ils sont maitenant disponibles.

M. Horner: Mon collaborateur me signale que le montant total a atteint 40,498 mille dollars. Le montant de 1.7 million de dollars correspond au paiement final. Quels versements ont été effectués depuis?

Le vice-président: Monsieur Guérin.

M. Guérin: Monsieur le président, on veut savoir je pense quels sont les montants investis par le gouvernement fédéral dans la société De Havilland en plus de . . .

M. Stevens: Des frais d'acquisition.

M. Guérin: Des actifs. Au 1er mars 1978, la société De Havilland avait reçu un montant total de 122,828 mille dollars au titre de divers programmes y compris le programme concernant le Dash-7. Bien entendu, presque tout est remboursable. Nous pensons recouvrer $110,726,000. En plus de ces contributions, il y a $5,348,000 en prêts directs et nous nous attendons à récupérer au moins les deux tiers de cette somme.

Le vice-président: L'avoir de la société est-il compris dans ces 110 millions de dollars?

M. Guérin: Non. Ce montant vient en sus.

M. Stevens: Quand on fait le compte, 122 millions de dollars plus 40 millions de dollars d'avoir, plus 5 millions de dollars, le total est d'environ 167 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. Guérin: Oui, c'est cela.

M. Stevens: Y a-t-il des garanties? Avez-vous facilité la vente de ces Dash-7 par l'intermédiaire d'une société appelée Société d'expansion des exportations? Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure le marché a été conclu ainsi?

[*Text*]

Mr. Guérin: Mr. Chairman, it is a fact that the Export Development Corporation has been involved. I, unfortunately, do not have those details in front of me.

Mr. Horner: We have sold a plane to Spain, to Rocky Mountain Airlines in the United States—but Mr. Banigan will speak on this.

Mr. J. Banigan (Director General, Enterprise Development Branch, Department of Industry, Trade and Commerce): Mr. Chairman, the first sale of the Dash-7 to Rocky Mountain Airways in Denver, Colorado was guaranteed by the Export Development Corporation. In addition, the Enterprise Development Program has powers to provide loss insurance to private lenders on a last resort basis to facilitate sales of Dash-7's to air carriers in Canada and the United States. The first deal under this provision would probably close, I think, next Wednesday—it is to Rocky Mountain Airways. There is another transaction that has been authorized but not yet closed for two aircraft for Ransome Airlines in Philadelphia.

The Vice-Chairman: This is your last question on this round, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: All right.

Mr. Chairman, if I could just get this into focus, then. When you say you are selling planes to somebody in the United States, you are selling them but they are using our credit to buy them, or they are at least using the enterprise development no-loss or guarantee type of program in order to facilitate that sale. Is that correct?

Mr. Banigan: Mr. Chairman, the enterprise development program has what we describe as at last resort criterion and that means that the financing to facilitate the sale of the aircraft is not available on reasonable terms without the insurance of the Enterprise Development Board. So if the sales can be facilitated with Crown support, they are not eligible for this assistance.

If the Enterprise Development Board feels that the financing proposition is sound and viable, such that the risk is reasonable, but the insurance is required to make the sale, then air carriers in Canada and the United States would be eligible for loss insurance for sales financing for Dash-7 aircraft.

The Vice-Chairman: Shall I put you down for another round, Mr. Stevens?

Mr. Stevens: Yes. But I wonder if our witness, though, could tell us: what in total has this amounted to, then, this last-resort financing? I do not understand exactly.

Mr. Banigan: The authority under the Enterprise Development Program for Dash-7 sales financing is a non-revolving aggregate limit of $130 million. This is a $1 vote item. It is a contingent liability, of course, until a loss is incurred.

Mr. Stevens: Do you mean that you are up to $300 million now?

Mr. Horner: Mr. Stevens, the plane is valuable and good, and the creditors' credit is good. If you do not think it is, well then I guess you will be proven right—they will not be able to pay for the plane. But if you were the person selling the planes, and their credit is good and you would not lend it to them, well

[*Translation*]

M. Guérin: Monsieur le président, la Société d'expansion des exportations est intervenue, c'est un fait, mais je n'ai pas de détails là-dessus.

M. Horner: Effectivement, nous avons vendu un avion à l'Espagne et un autre à la société américaine Rocky Mountain Airlines mais M. Banigan va vous en parler.

M. J. Banigan (directeur général, Direction de l'expansion des entreprises, ministère de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, c'est la Société d'expansion des exportations qui a garanti la première vente d'un Dash-7 à la Rocky Mountain Airways, de Denver au Colorado. De plus, le programme d'expansion des entreprises peut, ultimement, offrir une assurance-perte à des emprunteurs privés pour faciliter la vente de Dash-7 à des sociétés aériennes canadiennes ou américaines. Mercredi prochain, nous signerons la première entente de ce genre avec la Rocky Mountain Airways. Une autre transaction, pas encore signée, a été autorisée et deux avions seront vendus à la Ransome Airlines de Philadelphie.

Le vice-président: Ce sera votre dernière question pour ce tour-ci, monsieur Stevens.

M. Stevens: Bien.

Monsieur le président, j'aimerais obtenir des précisions. Lorsque vous vendez des avions à une société américaine, ce sont eux les acheteurs mais ils se servent de notre crédit à nous ou, en tous cas, ils se prévalent sûrement de la garantie offerte par le programme d'expansion des entreprises, lequel existe pour faciliter les ventes. Est-ce que je me trompe?

M. Banigan: Monsieur le président, le programme d'expansion des entreprises, a, ce que nous appelons un critère ultime, et cela signifie que la vente d'un avion ne peut être financée sans auparavant obtenir une garantie du Conseil d'expansion des entreprises. Si une vente peut se passe de l'appui de la Couronne, elle n'a pas besoin de cette garantie.

Si toutefois le Conseil d'expansion des entreprises estime que le financement est solide, que le risque est raisonnable, mais qu'il faut une garantie pour conclure la vente, les sociétés aériennes canadiennes et américaines deviennent alors admissibles à une assurance-pertes lors du financement de la vente de ces Dash-7.

Le vice-président: Dois-je vous inscrire pour le prochain tour, monsieur Stevens?

M. Stevens: Oui. Mais, le témoin peut-il nous dire à combien s'élève ce financement ultime? Je n'ai pas bien compris.

M. Banigan: En vertu du programme d'expansion de l'entreprise pour la vente des Dash-7, nous disposons d'une somme non renouvelable de 130 millions de dollars. Cependant l'obligation en prend effet qu'en cas de perte.

M. Stevens: Voulez-vous dire que vous en êtes à 300 millions de dollars en ce moment?

M. Horner: Monsieur Stevens, l'avion est un bien immobilier et le crédit du débiteur est bon. Si vous n'êtes pas de cet avis, c'est que vous pensez qu'ils ne pourront pas verser la somme exigée pour l'avion. Mais si vous étiez celui que vend les avions, et si un acheteur éventuel, solvable, se présentait,

[*Texte*]

then, I guess we should be thankful you are not the salesman or not the creditor.

• 2145

Mr. Stevens: If I could have a second round I would like to reply to the minister on that.

The Vice-Chairman: I will put you down.

Mr. Teschke: Mr. Chairman, none of that $130 million has been used.

Mr. Horner: It is there if you want to use it.

The Vice-Chairman: Could that be clarified, because it leaves some doubt in my mind. I do not know whether Mr. Stevens is of the same opinion.

Mr. Banigan: Mr. Chairman, the asset financed, the aircraft, is security for the loan that is being shared by the Enterprise Development Board, so the exposure to the Crown is any potential loss upon default and a repossession. The basis for supporting this type of financing, apart from its requirement to stimulate sales, is that aircraft historically maintain their value very well; indeed, on some occasions they have been known to appreciate. So the real exposure under, say, a $5 million insurance agreement for financing an aircraft is considerably less than that. It would be a small percentage of the total amount financed because you dispose of the aircraft before you realize a loss. Then it is the loss that is insured, not the gross amount.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Banigan.

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, je ne verrais pas d'objection à ce que vous donniez cinq autres minutes à M. Stevens vu que M. Kempling et moi avons eu une vingtaine de minutes. Mais s'il n'en veut pas je vais les prendre car j'ai d'autres questions.

Mr. Stevens: Mr. Clermont, you are very kind. I do have a few more questions and perhaps I could just lock this up.

It is $130 million revolving credit that is available?

Mr. Banigan: No, sir, it is an aggregate limit of $130 million, which covers the gross purchase price. The exposure to loss, of course, would be considerably less than that. This has yet to be as used. The first transaction, as I said, is expected to close about a week from tonight. Three aircraft have been authorized, but the transactions have not yet been closed.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, just to get it clear now, those aircraft had been sold on the assumption that a part of this credit would be, in effect, called upon.

Mr. Banigan: Certainly the financing of a big ticket item like an aircraft is an integral part of the marketing of that aircraft. The insurance was required to obtain the financing, which of course was in turn required to sell the aircraft.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, as you know, we get into these exchanges in the House but the government likes to pretend it is no dust off them; somehow or other people just seem to like

[*Traduction*]

vous ne vendriez tout de même pas. Nous n'avons plus qu'à nous féliciter que vous soyez ni vendeur ni acheteur.

M. Stevens: J'aimerais qu'on m'inscrive pour le deuxième; je veux répondre au ministre.

Le vice-président: C'est fait.

M. Teschke: Monsieur le président, ces 130 millions de dollars n'ont pas été utilisés.

M. Horner: Ils sont là en cas de besoin.

Le vice-président: J'aimerais obtenir des précisions. Je ne sais pas si M. Stevens pense comme moi que ce n'est pas clair.

M. Banigan: Monsieur le président, c'est précisément ce qui est financé, l'avion en l'occurence, qui constitue la garantie du prêt assumé, en partie, par le Conseil d'expansion des entreprises si bien que la Couronnne conserve, en cas de perte, la possibilité de reprendre le bien vendu. Ce type de financement se défend très bien, pour stimuler les ventes, car les avions ne se déprécient pas. En effet, il s'est avéré souvent qu'ils prennent de la valeur. Le risque est donc encouru dans un contrat d'assurance de 5 millions de dollars pour le financement d'un avion est de beaucoup inférieur à ce montant. Il s'agit donc d'un petit pourcentage du montant car on peut revendre l'avion avant de tout perdre. C'est donc seulement le montant de la perte éventuelle qui est assuré et non pas le plein montant.

Le vice-président: Merci monsieur Banigan.

Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would not object if Mr. Stevens was given five more minutes since Mr. Kempling and myself have had about 20 minutes. But should he not wish to take advantage of that time, I would gladly use it myself since I have more questions to ask.

M. Stevens: Monsieur Clermont, vous êtes bien aimable. J'ai encore quelques questions à poser pour terminer.

Ce montant de 130 millions représente-t-il le crédit renouvelable disponible?

M. Banigan: Non monsieur. Il s'agit d'une limite forfaitaire de 130 millions de dollars, qui couvre le prix d'achat brut. Les risques de perte, bien entendu, seraient beaucoup moindre. Cette somme n'a pas encore été utilisée. Comme je l'ai dit, la première transaction sera signée dans une semaine environ. Trois transactions ont été autorisées mais ne sont pas encore signées.

M. Stevens: Monsieur le président, si je comprends bien, ces avions ont été vendus en présumant qu'une partie du crédit serait utilisée n'est-ce pas?

M. Banigan: Certainement. Le financement d'un bien aussi important qu'un avion fait partie intégrante de la commercialisation de cet avion. Il fallait obtenir d'abord une garantie pour obtenir le financement nécessaire à la vente de l'avion.

M. Stevens: Monsieur le président, vous le savez, c'est le genre de question qui est soulevé à la Chambre mais le gouvernement prétend que ce n'est pas important. Les garan-

[*Text*]

a guarantee from the Government of Canada. It is pretty clear that if you are an American and you think you might buy a plane, it sure helps your financing if the Queen in right of Canada can back up the loan.

Mr. Horner: Mr. Stevens, let me say that we are selling some Dash-7 to air carriers in the United States that are using a similar financing which the United States government makes available to them.

Mr. Stevens: I am glad to hear it and I hope you do more of that.

Mr. Horner: We have confidence in the plane.

Mr. Banigan: Mr. Chairman, just for clarity, the air carrier that wishes to acquire a Dash-7 is only eligible if he is unable to obtain financing without the insurance. If he can finance the purchase of the aircraft without the insurance he is not eligible for the assistance.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, that does not reassure me very much. Really, what you are saying is that you have some weak covenants out there that, one way or another, are willing to try your plane but you basically have to give him the wherewithal to buy it.

Mr. Chairman, I know our time is limited and maybe the minister can help me here. I am pleased that he has got up roughly to the same level that I think Mr. Jamieson told us they had sold. He in very interesting terms told us about a trip he took over to Indonesia. Probably some of the witnesses here remember it. I have never seen Indonesia but it sounded gorgeous. He told us about going through these green valleys and how the Dash-7 just astounded everybody, and the order book was literally going to be filled. The next meeting we had with him he could not even remember the trip, let alone was the order book filled. Anyway, I am glad you have reached roughly the level he said had been sold, I think it was about three years ago, but could you tell us Mr. Horner, what do you now estimate to be your break even point? How many planes do you have to sell before you can break even, including an interest charge for the $167 million that you have involved in this little caper?

• 2150

Mr. Horner: I think it is in the neighbourhood of 200.

Mr. Stevens: So you are roughly 10 per cent of the way there.

Mr. Horner: Yes, and the plane has just started to sell. We are very happy because some people get some great deal of pleasure out of knocking a Canadian enterprise. I do not, I . . .

Mr. Kempling: We are not knocking it, we have heard the words before, that is all.

Mr. Horner: Mr. Kempling, we have heard the words before, I have heard the words before, but I have talked to airline companies that are now buying the plane and, therefore, I know the plane is moving.

[*Translation*]

ties du gouvernement du Canada semblent particulièrement populaires. Un américain qui envisage d'acheter un avion, est sûrement ravi que sa Majesté du Canada garantisse le prêt.

M. Horner: Monsieur Stevens, je vous assure que nous vendons des Dash-7 à des sociétés industrielles américaines qui se prévalent du même genre de financement auprès du gouvernement américain.

M. Stevens: Je susi ravi de l'entendre dire et j'espère que vous le faites souvent.

M. Horner: Nous avons confiance en nos avions.

M. Banigan: Monsieur le président, une société aérienne qui désire acheter un Dash-7 n'est admissible que si elle est incapable d'obtenir des fonds sans garantie. Si une société peut acheter un avion sans garantie, elle ne peut pas se prévaloir de cette aide.

M. Stevens: Monsieur le président, voilà qui ne me rassure pas. En vérité, vous admettez qu'il y a là des acheteurs potentiels pas très solvables qui sont prêts à essayer nos avions mais à qui il faut faire des courbettes pour qu'ils l'achètent.

Monsieur le président, j'aimerais que le ministre me vienne en aide. Je constate que ce qu'il dit corrobore ce qu'avait annoncé M. Jamieson. Ce dernier nous avait parlé d'un voyage en Indonésie. Certains témoins ici présents s'en souviennent peut-être. L'Indonésie, que je ne connais pas, a l'air d'un pays magnifique. Il nous a parlé de ces vertes vallées et nous a dit que le Dash-7 avait épaté tout le monde. Il a promis des commandes en nombre. Quand nous lui avons reparlé de ce voyage plus tard, il ne s'en souvenait même plus et ne parlons pas des commandes. De toute façon, je suis content de voir que vous vous accordez sur le nombre d'avions qui ont été vendus. Quel sera le seuil de rentabilité, monsieur Horner? Combien d'avions faut-il vendre avant d'arriver à ce seuil de rentabilité, tout en tenant compte des intérêts que vous devez payer sur les 167 millions de dollars?

M. Horner: Nous devons vendre 200 avions environ.

M. Stevens: Vous avez fait donc presque 10 p. 100 du chemin.

M. Horner: C'est exact, et cela ne fait que commencer. Cette réussite nous fait beaucoup de plaisir, puisque certaines personnes s'amusent beaucoup à critiquer les entreprises canadiennes. Je n'en suis pas . . .

M. Kempling: Nous ne nous attaquons pas à une entreprise canadienne. C'est tout simplement que nous avons déjà entendu toutes ces promesses.

M. Horner: Tout le monde les a entendues, monsieur Kempling, mais j'ai parlé avec les sociétés aériennes qui achètent l'avion, et je puis vous dire que nous réussissons à en vendre.

[*Texte*]

Mr. Kempling: I believe it is a wonderful airplane. I hope you sell a million, but we have heard the words before, that is all.

Mr. Horner: I guess you did not hear them from buyers before, did you? I am telling you I have heard them from buyers.

Mr. Kempling: Oh yes, I have spoken to buyers. I have flown in one.

Mr. Horner: I have flow in them, but from what buyers did your hear?

The Vice-Chairman: Could we only have one questioner at a time? It would make my role much easier. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, dealing with this $167 million, has de Havilland been paying an interest rate on all or part of that money, and are they up to date? Have they been paying Her Majesty quickly on any interest or is there a freebie going on here?

Mr. Guérin: Mr. Chairman, so far the Crown has recovered in contributions almost $2 million and in the loans has received a little over $1 million. There is an arrangement, of course, whereby the company will repay in total the special loan that was provided for in-process financing of $90 million. This is to be repaid in full after 50 aircraft have been sold. The total amount that was provided to finance the development of the airplane is to be recovered in full over 250 aircraft. It is a formula which is not a linear one. There is less of a payback at the early stages of production and a greater payback towards the end of production.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, perhaps the witness misunderstood my question. Is there interest payable to the Crown in respect of this $167 million and, if so, what is the interest and is de Havilland up to date in paying that amount? It is costing the Crown 9.5 per cent to borrow through Canada Savings Bonds and I am just curious to what extent are they charging a 10 or 12 per cent rate or whatever it is to de Havilland?

Mr. Guérin: There is no interest.

Mr. Teschke: There is no interest charged on the contribution. There is, of course, no interest charged on the equity investment, because that is the purchase of the shares.

Mr. Stevens: Could I just have this clarification then? Are you seriously suggesting that the $167 million contribution is raw money and you have not even been charging any interest on it?

Mr. Horner: The $40 million is raw money.

Mr. Teschke: It is equity investment.

Mr. Stevens: Yes, but what about the $167 million?

Mr. Horner: The $167 million includes the $40 million.

[*Traduction*]

M. Kempling: C'est un excellent avion, et j'espère que vous en vendrez un million. C'est tout simplement que nous avons déjà entendu les observations que vous venez de faire.

M. Horner: Mais les avez-vous entendues de la part d'acheteurs? J'ai entendu des acheteurs faire ces remarques.

M. Kempling: Oui, j'ai déjà parlé avec des acheteurs. J'ai même fait un voyage dans un de ces avions.

M. Horner: Moi aussi, mais avec quels acheteurs avez-vous parlé?

Le vice-président: Voulez-vous parler un à la fois, messieurs? Cela facilitera de beaucoup ma tâche. M. Stevens a la parole.

M. Stevens: Je voudrais savoir si la de Havilland paye de l'intérêt sur ce montant de 167 millions de dollars ou sur une partie de ce montant. Est-ce que sa Majesté reçoit quelque chose ou s'agit-il d'un prêt gratuit?

M. Guérin: Jusqu'ici, la couronne s'est fait rembourser presque deux millions de dollars des contributions accordées, et un peu plus d'un million des prêts consentis. Evidemment, tout cela se fait dans le cadre d'un arrangement, selon lequel la société va repayer tout le prêt spécial de 90 millions de dollars, consacré au financement intérimaire. Le prêt sera remboursé après la vente de 50 avions. La vente de 250 avions garantira le remboursement de tout l'argent qui était nécessaire pour perfectionner l'avion. Il ne s'agit pas d'une formule linéaire, puisque le remboursement initial est moins élevé que le remboursement qui se fera vers la fin du projet.

M. Stevens: Monsieur le président, le témoin a peut-être mal compris ma question. Je voudrais savoir si la société de Havilland doit payer de l'intérêt à la couronne sur le 167 millions de dollars et si la réponse est dans l'affirmative, quel est le taux d'intérêt et est-ce que la de Havilland est en mesure de respecter cet engagement? La couronne doit payer un taux d'intérêt de 95 p. 100, afin d'emprunter cet argent par l'entremise des obligations d'épargnes, et je voudrais savoir s'ils imposent un taux d'intéret de 10 ou 12 p. 100 à la de Havilland.

M. Guérin: La société ne paye pas d'intérêt.

M. Teschke: Nous ne recevons pas d'intérêt sur la contribution, pas plus que sur l'investissement en capital, puisqu'il s'agit de l'achat d'actions.

M. Stevens: Pouvez-vous m'éclaircir davantage? Me dites-vous sérieusement que vous avez tout simplement donné les 167 millions de dollars à de Havilland, sans imposer un taux d'intérêt?

M. Horner: Cela est vrai du montant de 40 millions de dollars.

M. Teschke: Il s'agit d'un investissement de capital.

M. Stevens: Entendu, mais je parlais des 167 millions de dollars.

M. Horner: Le montnat de 167 millions de dollars englobe les 40 millions de dollars.

[*Text*]

Mr. Stevens: Oh I am sorry, the $122 million then, is there no interest on that?

Mr. Horner: It is a repayable loan which starts after the first 50 planes have been sold and is paid back according to the ratio of the planes sold after that.

Mr. Stevens: But there is no interest payable.

Mr. Horner: I do not know.

Mr. Guérin: No, I do not think there is any interest payable.

Mr. Stevens: I would love to deal with you fellows.

Mr. Horner: It is a contribution, not a loan, to the sale and manufacture of the plane. We are creating something like 4,200 jobs today in that industry and we think it is going to go. You can go around with a long face and not want it to go, but I think it is.

The Vice-Chairman: Can we put you down for the next round?

Mr. Stevens: Yes, put me down again.

The Vice-Chairman: If we can get to you again.

Mr. Clermont.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Dans les explications du besoin pour les crédits L32a et ainsi de suite, je vois une somme de 1,250 mille dollars. L'explication c'est: "Conception de la cale sèche flottante dans le port de Vancouver." Ma question est celle-ci: Qu'est-ce que cela vient faire dans les crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce?

• 2155

Le vice-président: A la page 63 du côté français et 62 du côté anglais. Design a floating drydock for Port of Vancouver.

Mr. Horner: This was to design the drydock, the engineering contract to design the drydock, and we paid out that much money to design it.

An hon. Member: To whom?

Mr. Horner: To whom? I do not know the engineering company.

The Vice-Chairman: Mr. Banigan.

Mr. Banigan: I believe the firm involved is Swan Wooster.

Le vice-président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Dans un autre domaine, au montant de $550,000 du total de 9,936 mille dollars, on donne comme explication: «Mesures d'urgence relativement à l'importation de vêtements». Je pensais, moi, monsieur le président, monsieur le ministre, que l'importation de vêtements était sur un quota très très restreint. Là, si on donne $550,000 ou si on vote $550,000 pour des mesures d'urgence . . .

The Vice-Chairman: Mr. Guminski.

Mr. Guminski: Mr. Chairman, the $550,000 relates to additional costs of developing a system which would permit the

[*Translation*]

M. Stevens: Il s'agit donc d'un montant de 122 millions de dollars pour lequel il n'y a pas d'intérêt. Est-ce exact?

M. Horner: C'est un prêt remboursable que la de Havilland commence à repayer une fois qu'on aura vendu 50 avions. Les remboursements suivants se feront selon le nombre d'avions vendus.

M. Stevens: Mais vous ne touchez pas d'intérêts.

M. Horner: Je ne le sais pas.

M. Guérin: Je ne le pense pas.

M. Stevens: J'aimerais beaucoup avoir l'occasion de vous poser des questions plus détaillées.

M. Horner: Il s'agit d'une contribution et non pas d'un prêt, afin de rendre possible la manufacture et la vente d'un nouvel avion. Nous avons créé environ 4,200 emplois dans l'industrie aéronautique et nous croyons que le projet va réussir. Vous pouvez vous plaindre et nous critiquer tant que vous voulez, mais je pense que nous allons réussir.

Le vice-président: Voulez-vous parler au prochain tour?

M. Stevens: Oui.

Le vice-président: Si nous avons assez de temps.

M. Clermont a la parole.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Under your explanations of requirement pertaining to votes L32a and following, I see the amount of $1,250,000. There is a note saying "design of floating drydock for the Port of Vancouver". I wonder what is this item doing in the Department of Industry, Trade and Commerce estimates?

The Vice-Chairman: Page 63 in the French version and page 62 in t English version. Conception de la cale sèche flottante dans le port de Vancouver.

M. Horner: Il s'agit du montant que nous avons versé pour la conception de la cale sèche par les ingénieurs.

Une voix: Qui sont-ils?

M. Horner: J'ignore de quelle firme d'ingénieurs il s'agit.

Le vice-président: Monsieur Banigan.

M. Banigan: Je crois qu'il s'agissait de la (*Swan Wooster*).

The Vice-Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: An item of $550,000 out of total of $9,936,-000 is explained by this note: "Emergency clothing import measures". I thought, Mr. Chairman, that a limited quota had been imposed on clothing imports. But here you ask $550,000 for emergency measures . . .

Le vice-président: Monsieur Guminski.

M. Guminski: Monsieur le président, il s'agit des coûts afférents à l'élaboration d'un système visant à émettre les

[*Texte*]

issue of import permits through terminals located in the brokers' offices. This is an additional amount required to make that system operational in the current year.

The Vice-Chairman: Mr. Latimer.

Mr. Latimer: Mr. Clermont was asking what additional measures were taken. If you will remember that several years ago we took an Article 19 action, putting import restrictions on the whole range of clothing. In the subsequent period, in the course of the early part of the year, we have been negotiating a new system of export restraints by the supplying countries. In order to move in this direction it was important that we have a more efficient and effective border-control monitoring system. So we have been putting in place a computer system so we would issue permits individually and almost instantaneously in any port across this country so we could know what imports are coming in and when they were coming in, keep track of the level of imports coming in and the utilization of the quotas that were established under theses restraint arrangements. We will be moving into that kind of a regime on January 1 and, God love us, I think we now are going to have in place an effective, reasonable system so there can be adequate assurances that the thing is not going to get out of control as it did in 1976. That is really what it is all about.

M. Clermont: En un mot, monsieur le président, ceci veut dire qu'avec les mesures additionnelles que vous apportez, cela va éviter les critiques valables qui venaient, soit de l'employeur, soit des employés dans le secteur des textiles et qui disaient: «Oui, c'est vrai, l'importation est sur quotas, mais on se demande si ces quotas-là sont respectés»! Vous avez donc presque la certitude qu'avec ce procédé-là en place, vous allez pouvoir répondre d'une manière plus positive à ces critiques, ou les éviter si c'est possible?

Mr. Latimer: That is precisely correct, Mr. Chairman.

Le vice-président: Votre dernière question.

M. Clermont: Oui . . . On demande une somme de $750,000 et parfois les explications ne disent pas réellement pourquoi le Parlement est appelé à voter ces sommes-là. A un autre montant, soit celui de $750,000, on donne comme explication: Réévaluation des devises étrangères.

• 2200

Mr. Horner: Would you explain that, Mr. Guminski?

The Vice-Chairman: Mr. Guminski.

Mr. Guminski: Mr. Chairman, these are the additional costs that our trade commissioners located outside of the country and our advertising programs which take place outside of the country are going to cost because of the lower value of the Canadian dollar.

M. Clermont: Merci monsieur le président.

Mr. Stevens: Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: One minute, Mr. Stevens. I am now in some difficulty. I have cut off Mr. Clermont and I was wondering can we go beyond the hour of 10 o'clock, and does he wants to continue his line of questioning?

[*Traduction*]

permis d'importation à partir de terminaux situés dans les bureaux de courtage. Ce montant supplémentaire est nécessaire à la mise en service du système au cours de cette année.

Le vice-président: Monsieur Latimer.

M. Latimer: M. Clermont a demandé quelles autres mesures ont été prises. Il y a plusieurs années, nous avions pris des mesures en vertu de l'article 19 pour resteindre l'importation de tous les vêtements. Par la suite, au début de l'année, nous avons négocié un nouveau système de restrictions des exportations. Pour mn efficace aux frontières. Nous avons donc mis sur pied un système d'informatique qui nous permettra de délivrer chaque permis presque instantanément dans n'importe quel port d'entrée du pays. Nous pourrons donc savoir à quel moment arrivent les importations, de quelle nature elles sont, et vérifier si les contingents fixés sont bien respectés. Le système sera mis en service le 1er janvier et nous croyons qu'il nous permettra de ne jamais perdre le contrôle comme cela s'était produit en 1976. C'est de quoi il s'agit.

Mr. Clermont: In other words, Mr. Chairman, these steps will avoid any criticism coming from the clothing sector employers or employees who were saying that there were quotas, but that nobody knew if importers abided by them! So you are almost convinced that this system will enable you to respond to these criticism or to avoid them?

M. Latimer: Exactement, monsieur le président.

The Vice-Chairman: Your last question.

Mr. Clermont: Yes. You also ask for an amount of $750,-000, but sometimes the explanations given do not tell us why Parliament should approve these votes. The note concerning an amount of $750,000 says this: Re-evaluation of foreign currencies.

M. Horner: Pouvez-vous donner une explication, monsieur Guminski?

Le vice-président: Monsieur Guminski.

M. Guminski: Monsieur le président, nous demandons ce montant supplémentaire parce que les coûts afférents à nos agents commerciaux et à nos programmes de publicité à l'étranger augmenteront à cause de la baisse du dollar.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

M. Stevens: Monsieur le président.

Le vice-président: Un instant, monsieur Stevens. J'ai interrompu M. Clermont. Si nous voulons poursuivre au-delà de 22 h 00, je dois lui demander s'il a terminé ses questions.

[*Text*]

M. Clermont: Monsieur le président, il est 10 h 00 et l'ajournement est prévue pour 10 h 00. M. Kempling, Dr. Rynard, M. Saltsman, moi et M. Herbert. On était tous présents. M. Kempling et moi, nous étions ici dès le début. Alors, ce n'est pas la faute du comité si M. Stevens, je suis certain qu'il avait des obligations très importantes, n'a pu être présent au début. Mais s'il veut avoir un autre cinq minutes . . .

Le vice-président: A moins que M. Stevens n'invoque le Règlement, je ne sais pas, mais il faudra terminer la réunion. Is there a point of order or something you would like to suggest?

Mr. Stevens: No, Mr. Chairman, I was not going to impose on the Committee in any way, but now that Mr. Clermont wonders where I was, I was in the committee of the whole dealing with Bill C-10.

Mr. Clermont: I am sure it was an important matter, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Well, I . . .

Mr. Horner: You sure gave him the benefit of the doubt.

The Vice-Chairman: Could we possibly have order?

Mr. Stevens: Now the Minister is reflecting on Bill C-10; he thinks it is not an important matter but the . . .

Mr. Horner: Your contribution to it was not important.

The Vice-Chairman: Order, please. No commercials, please.

Mr. Stevens: But, Mr. Chairman, my simple request was going to be that the ministers that have gone before this Minister have always been kind enough to furnish the Committee with up to date statements of de Havilland and I was wondering could the Minister give us an . . . ?

Mr. Horner: We can get you an up to date statement on the number of planes. I announced the sale of the 20 additional planes; I think that brings the order up to about 32 to 35, but we can get you an up to date statement. Can we not, Mr. Guérin?

Mr. Guérin: Yes, but I think he is referring to a financial statement.

Mr. Horner: All right, we can get you the financial statement.

Mr. Kempling: And for Canadair as well?

Mr. Guérin: Yes, sir.

The Vice-Chairman: This is the point that I was going to raise. I think we have had some discussions on Canadair and what you are concerned is not particularly plane numbers, but along the line of questioning that you were putting before the Committee.

Mr. Stevens: Well, the audited statements you have given us before: the balance sheet, profit and loss, and . . .

Mr. Horner: No problem.

We are pretty confident that the plane is going to go. Maybe you can get Toronto to accept it for the Toronto Island Airport if you have some connections or maybe you have lost your

[*Translation*]

Mr. Clermont: Mr. Chairman, the adjournment was schedule for 10.00 o'clock. Mr. Kempling, Dr. Rynard, Mr. Saltsman, Mr. Herbert and myself were all present at the beginning. I am sure that Mr. Stevens could not come at the beginning because he had other very important commitments, but the Committee is not the blame for that. On the other hand if he wants to have five minutes . . .

The Vice-Chairman: We will have to adjourn, unless Mr. Stevens has a point of order. Voulez-vous invoquer le Règlement ou faire une suggestion?

M. Stevens: Non, monsieur le président, je ne voudrais pas m'imposer mais pour la gouverne de M. Clermont, j'ai assisté à la séance du comité plénier sur le Bill C-10.

M. Clermont: Je suis sûr qu'il s'agissait d'obligations importantes, monsieur Stevens.

M. Stevens: Eh bien . . .

M. Horner: Vous lui avez certainement donné le bénéfice du doute.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Stevens: Le Ministre pense peut-être que le Bill C-10 n'est pas important . . .

M. Horner: Votre contribution à son étude n'était pas importante.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît, pas de propagande.

M. Stevens: Monsieur le président, j'allais simplement signaler que les prédécesseurs du Ministre ont toujours eu l'obligeance de nous fournir des renseignements à jour sur la société de Havilland et je me demandais si le Ministre pourrait . . .

M. Horner: Nous pouvons vous renseigner sur le nombre d'appareils. J'ai déjà annoncé la vente de 20 appareils supplémentaires, ce qui porte le chiffres des commandes à environ 32 ou 35. Toutefois, nous pourrions vous donner un état, n'est-ce pas, monsieur Guérin?

M. Guérin: Oui, mais je crois qu'il fait allusion aux états financiers.

M. Horner: Très bien, nous pouvons vous fournir un état financier.

M. Kempling: Et pour Canadair aussi?

M. Guérin: Oui, monsieur.

Le vice-président: J'allais justement intervenir là-dessus. Nous avons déjà discuté de Canadair et je crois que vous ne voulez pas connaître le nombre d'appareils vendus mais plutôt obtenir des réponses aux questions que vous avez posées.

M. Stevens: Je parle de documents qu'on nous a déjà donnés comme le bilan, l'état des bénéfices et des pertes et . . .

M. Horner: Aucun problème.

Nous croyons que l'appareil se vendra bien. Si vous avez des relations à Toronto, ou vous les avez peut-être perdues, vous pourriez peut-être convaincre cette ville d'en permettre l'utili-

[*Texte*]

connections. If the City of Toronto would get that island air landing strip going, we could sell some more in Canada, right here in eastern Canada. As it is, we have . . .

Mr. Kempling: Anybody that I have talked to tells me that, Canadian carriers would love to have it but it is just too damned expensive.

Mr. Horner: We have three western airlines bidding on it now.

Mr. Kempling: Bidding on it?

Mr. Horner: No, no. One has purchased and has an option for three more. Another one has an option for two; we will know I think about December 8 on that one. The other one is trying to arrange the financing and wants to take one. That is three western airlines. That is not bad.

The Vice-Chairman: Could we possibly try to conclude this meeting in some order?

I would like to thank the Minister and his officials who appeared before this Committee and I hope that they will send to us the requested information through the Clerk so it can be made available to the members of the Committee.

This Committee will sit tomorrow morning at 9:30 in this room when we will have the supplementary estimates of the Economic Council of Canada. This meeting is adjourned until tomorrow morning at 9:30 a.m. Thank you.

[*Traduction*]

sation à l'aéroport de Toronto. Si la ville de Toronto construisait une piste d'atterrissage appropriée, nous pourrions en vendre plus au Canada, dans l'Est du Canada. Pour l'instant, nous avons . . .

M. Kempling: Tout le monde me dit que les transporteurs canadiens aimeraient bien en avoir, mais que le coût est prohibitif.

M. Horner: Trois sociétés aériennes de l'Ouest nous ont déjà fait des offres.

M. Kempling: Des offres?

M. Horner: Non, une société en a déjà acheté et négocie l'achat de trois autres. Une autre société prévoit en acheter deux, nous connaîtrons les résultats le 8 décembre. La troisième cherche à obtenir le financement nécessaire pour en acheter un. Cela fait donc trois sociétés de l'Ouest, ce n'est pas mal.

Le vice-président: Serait-il possible de mettre fin à la réunion dans l'ordre?

J'aimerais remercier le Ministre et ses collaborateurs d'avoir comparu devant le Comité et j'espère qu'ils remettront au greffier les renseignements demandés afn que nous puissions les distribuer aux membres du Comité.

Le Comité siégera demain matin à 9 h 30 dans cette pièce pour étudier le budget supplémentaire du Conseil économique du Canada. La séance est levée. Merci.

APPENDIX "FTEA-11"

MANAGEMENT SERVICES

SUMMARY OF SELECT ACTIVITIES

Province or Territory	Counselling Enquiries		Couns. Assgt's Completed		Seminars		S.B.I.S. Referrals	
	6 Mos. To:		6 Mos. To:		6 Mos. To:		6 Mos. To:	
	Sept 30/77	Sept 30/78	Sept 30/77	Sept 30/78	Sept 30/77	Sept 30/78	Sept 30/77	Sept 30/78
Newfoundeland	129	367	28	134	16	23	206	747
Nova Scotia	227	321	131	332	2	19	407	1,005
Prince Edward Island	40	54	18	44	—	4	100	147
New Brunswick	246	272	165	211	9	15	724	569
Quebec	546	718	290	337	37	107	4,373	6,341
Ontario	624	1,586	341	1,126	65	128	2,617	4,612
Manitoba	194	239	84	164	13	15	95	325
Saskatchewan	193	302	90	208	20	14	279	351
Alberta	449	598	154	280	51	81	197	1,361
British Columbia	1,198	2,006	877	1,840	69	150	1,198	2,822
Northwest Territories	8	9	1	8	3	4	1	2
Yukon Territories	20	24	1	2	9	5	5	21
	3,874	6,496	2,180	4,686	294	565	10,202	18,303

APPENDICE «FTEA-11»

SERVICES DE GESTION

SOMMAIRE DU CHOIX DES ACTIVITÉS

Province ou Territoire	Enquêtes en orientation		Assignation en orientation terminées		Séminaires		Renvois S.B.I.S.	
	6 mois au:		6 mois au:		6 mois au:		6 mois au:	
	30 sept/77	30 sept/78	30 sept/77	30 sept/78	30 sept/77	30 sept/78	30 sept/77	30 sept/78
Terre-Neuve	129	367	28	134	16	23	206	747
Nouvelle-Écosse	227	321	131	332	2	19	407	1,005
Île-du-Prince-Édouard	40	54	18	44	—	4	100	147
Nouveau-Brunswick	246	272	165	211	9	15	724	569
Québec	546	718	290	337	37	107	4,373	6,341
Ontario	624	1,586	341	1,126	65	128	2,617	4,612
Manitoba	194	239	84	164	13	15	95	325
Saskatchewan	193	302	90	208	20	14	279	351
Alberta	449	598	154	280	51	81	197	1,361
Colombie-Britannique	1,198	2,006	877	1,840	69	150	1,198	2,822
Territoires du Nord-Ouest	8	9	1	8	3	4	1	2
Territoire du Yukon	20	24	1	2	9	5	5	21
	3,874	6,496	2,180	4,686	294	565	10,202	18,303

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacre-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Industry, Trade and Commerce:

Mr. W. R. Teschke, Senior Assistant Deputy Minister;

Mr. A. M. Guérin, Assistant Deputy Minister, Industry and Commerce Development;

Mr. R. E. Latimer, Assistant Deputy Minister, International Trade Relations;

Mr. J. A. Guminski, Director General, Finance and Administration;.

Mr. J. Banigan, Director General, Enterprise Development Branch.

From the Federal Business Development Bank:

Mr. R. L. McLean, Controller;

Mr. J. Helman, Assistant Director, Management Services.

Du ministère de l'Industrie et du Commerce:

M. W. R. Teschke, sous-ministre adjoint principal;

M. A. M. Guérin, sous-ministre adjoint, Expansion de l'industrie et du commerce;

M. R. E. Latimer, sous-ministre adjoint, Relations commerciales internationales;

M. J. A. Guminski, directeur général, Finance et administration;

M. J. Banigan, directeur général, Direction de l'expansion des entreprises.

De la Banque fédérale de développement:

M. R. L. McLean, contrôleur;

M. J. Helman, directeur adjoint, Services de gestion.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Friday, December 1, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le vendredi 1er décembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Government Publications

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Supplementary Estimates (A) 1978-79: Vote 20a—Economic Council of Canada under PRIVY COUNCIL

CONCERNANT:

Budget supplémentaire (A) 1978-1979: Crédit 20a—Conseil économique du Canada sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY JAN 5 1979 UNIVERSITY OF TORONTO

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

26727—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Caouette (*Témiscamingue*)
Collenette
Clermont
Crosbie
(*St. John's West*)
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Rynard
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, DECEMBER 1, 1978
(19)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:35 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Gray, Kaplan, Stevens and Trudel.

Witnesses: From the Economic Council of Canada: Dr. Sylvia Ostry, Chairman; Dr. D. Slater, Director; Mr. P. Robert, Associate Executive Director, Centre for the Study of Inflation and Productivity.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1979. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, November 14, 1978, Issue No. 5*).

The Committee resumed consideration of Vote 20a relating to the Economic Council of Canada.

Dr. Ostry made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

In accordance with a motion of the Committee at the meeting held on Thursday, October 26, 1978, notes for remarks by the Chairman of the Economic Council at the Workshop on the Political Economy of Confederation are printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FTEA-12"*).

At 10:50 o'clock a.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m., Monday, December 4, 1978.

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 1er DÉCEMBRE 1978
(19)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 35 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Gray, Kaplan, Stevens et Trudel.

Témoins: Du Conseil économique du Canada: Mme Sylvia Ostry, présidente; M. D. Slater, directeur; M. P. Robert, directeur exécutif associé, Centre d'étude de l'inflation et de la productivité.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. (*Voir procès-verbal du mardi 14 novembre 1978, Fascicule nº 5*).

Le Comité reprend l'étude du crédit 20a, Conseil économique du Canada.

Mme Ostry fait une déclaration puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

Conformément à une motion du Comité adoptée à la séance du jeudi 26 octobre 1978, l'allocution prononcée lors de l'Atelier sur l'économie politique de la Confédération par le président du Conseil économique du Canada est jointe aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «FTEA-12»*).

A 10 h 50, le Comité suspend ses travaux jusqu'au lundi 4 décembre 1978, à 15 h 30.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Friday, December 1, 1978

• 0935

[*Text*]

The Chairman: The Committee will resume consideration of Vote 20a relating to the Economic Council of Canada of the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1979.

We have with us this morning Dr. Sylvia Ostry, Chairman of the Economic Council of Canada. With her, Dr. David Slater, Dr. Robert Levesque, Mr. Ernie Van Humbeck and Mr. Patrick Robert.

Mrs. Ostry has an opening statement to make and, accordingly, I will recognize her.

Mrs. Ostry.

Mrs. Sylvia Ostry (Chairman, Economic Council of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I would like to apologize for missing the last meeting of this Committee. As Dr. Slater explained, the Council was anxious, after the publication of our annual review, that we make an effort to visit each of the provincial governments and to meet community leaders in the provinces. And having made these arrangements, I felt reluctant to change them, so I am grateful for the Committee's indulgence over my absence.

I have, of course, read very carefully the hearings of the Committee and I would like to read a statement and also table a document.

There has been a good deal of confusion over the significance of the economic discussion papers delivered to the Workshop on the Political Economy of Confederation organized jointly by the Economic Council of Canada and the Institute of Intergovernmental Relations of Queen's University and held in Kingston November 8 to 10. I have received letters and enquiries on this subject from members of Parliament and others, and I Know several members of this Committee questioned Dr. David Slater about it when he appeared before you on November 14.

To set the record straight, I will describe the general practice of the Economic Council of Canada regarding publications and then deal with the background to and responsibility relating to the Kingston Workshop. The Council publishes three main types of documents. The first are the so-called "consensus" reports, which present the views of the Council itself. These documents include the annual review and major reports on subjects such as regional disparities, labour markets, or Canada's relations with developing countries.

The second are authored research studies. While the Council agrees to the programs of research which produce these studies, the Council, as such, in no way endorses the findings of such studies. The permanent members of the Council ensure that such studies are reviewed externally and internally for

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Vendredi le 1er décembre 1978

[*Translation*]

Le président: Le Comité reprend l'étude du Crédit 20a du Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. Il s'agit du Conseil économique du Canada.

Comparaît ce matin Mme Sylvia Ostry, présidente du Conseil économique du Canada; l'accompagnent MM. David Slater, Robert Lévesque, Ernie Van Humbeck et Patrick Robert.

Mme Ostry a une déclaration et je lui cède donc tout de suite la parole.

Madame Ostry.

Mme Sylvia Ostry (présidente, Conseil économique du Canada): Merci, monsieur le président.

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir m'excuser de n'avoir pu assister à votre dernière réunion. Comme l'a expliqué M. Slater, après la publication de notre revenue annuelle, le Conseil voulait absolument essayer de rendre visite à chacun des gouvernements provinciaux et d'avoir des entretiens avec les dirigeants des collectivités dans l'ensemble du pays. Ces dispositions ayant été prises, j'ai jugé qu'il serait préférable de ne pas les modifier en espérant que le Comité serait indulgent et voudrait bien excuser mon absence.

Toutefois, j'ai bien sûr lu très attentivement le compte rendu de vos délibérations et je vais maintenant vous lire une déclaration et en déposer une autre.

Les documents à caractère économique présentés à l'Atelier sur l'économie politique de la Confédération organisé conjointement par le Conseil économique du Canada et l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's à Kingston, du 8 au 10 novembre dernier, ont créé passablement de confusion. J'ai reçu de la part de députés et d'autres personnes, des lettres et des demandes de renseignements à ce sujet, et je sais que plusieurs membres de ce Comité ont questionné M. David Slater sur ce même sujet, lors de sa comparution devant vous le 14 novembre dernier.

Afin de tirer les choses au clair, je vais d'abord donner une description générale de la pratique adoptée par le Conseil en matière de publication, et je traiterai ensuite de la préparation de l'atelier de Kingston et de ceux qui s'en sont chargés. Le Conseil publie trois principaux types de documents. Les premiers sont ceux que l'on appelle les «rapports de consensus» dans lesquels sont présentés les points de vue du Conseil lui-même. Ces documents comprennent l'Exposé annuel et les principaux rapports sur des sujets tels que les disparités régionales, le marché du travail ou les relations du Canada avec les pays en développement.

Les deuxièmes sont des études ou travaux de recherche signés par leurs auteurs. Bien que le Conseil approuve les programmes de recherche dont ces études sont l'aboutissement, il n'endosse aucunement les constatations de ces études. Les membres permanents du Conseil s'assurent de la qualité

[*Texte*]

professional competence before they appear in final published form, and authorize the publication.

The third type of publication is authored discussion papers, which are reviewed internally for professional standards. From time to time the Council also publishes proceedings volumes of conference papers, they too having been reviewed internally after the conference for professional standards.

The views and analysis presented in research studies and discussion papers are the responsibility of the author and not of the Council members, permanent or part-time. If the Economic Council is to protect its high standards of professional research, it is essential that economists doing this research be assured their work will be subject only to professional scrutiny. As a consequence, however, some studies and discussion papers may draw contradictory conclusions, and the conclusions, whatever they are, may on occasion differ from those of the Council.

I now turn to the papers presented at the Kingston Workshop by staff members of the Council or by academic authors on contract to the Council. These were working or discussion papers which resulted from a program of research authorised by the Council and carried out during the last two years. This program of research was well under way when I assumed duties as Chairman of the Council in February, and Dr. Slater assumed duties as Director in March 1978.

Early this calendar year, the Council once again considered the possibility that the program of research could result in a "consensus" report. Because of the narrow and limited nature of the research program in hand, this appeared very unlikely. Many important economic aspects of Confederation were not included in the program; resources of finance and personnel were not available to broaden the program of research to cover these aspects within a reasonable time.

Accordingly the Council decided not to attempt to produce a consensus document. The Council agreed that the feasibility of a workshop to discuss some of the papers be explored. A workshop was authorized by the Council in June, to be held in November. By this means the professional work would be discussed and reviewed. Research based on the use of public funds could thus be evaluated. By a joint Conference with the Queen's University Institute of Intergovernmental Relations, the focus could be broadened from the narrow program of research undertaken by the Council, as a mixture of economic, historical, and political science papers could thus be considered. Participants were sought from most of the Canadian groups carrying on research in confederation studies, as well as from the print media. The conference was conducted as a research workshop, with formal criticisms and discussion of each of the papers presented. The limited scope and the procedures for the workshop were presented at the outset by the Chairman of the Economic Council. It is planned that the papers be released in a document of the Proceedings of the Workshop jointly produced by the Queen's University Institute

[*Traduction*]

professionnelle de ces ouvrages en les faisant examiner par des spécialistes de l'extérieur ou du personnel du Conseil, puis ils en autorisent la publication.

Le troisième type de publication forme la série Documents, lesquels sont également signés par leurs auteurs. La qualité professionnelle en est vérifiée par le personnel du Conseil. De temps à autre, le Conseil publie aussi les délibérations de conférences sous la forme de recueils des documents qui y ont été présenté. Ces ouvrages sont également vérifiés, après la conférence, par le personnel du Conseil.

Les points de vue exprimés et les analyses présentées dans les études et les documents n'engagent que leur auteurs et en aucune façon les membres du Conseil, permanents ou à temps partiel. Afin que le Conseil puisse préserver la haute qualité professionnelle de ses recherches, il est essentiel que les économistes qui font ces recherches aient l'assurance que leurs travaux ne soient examinés que du point de vue professionnel. En conséquence, toutefois, les études et les documents peuvent arriver à des conclusions contradictoires et ces mêmes conclusions, quelles qu'elles soient, peuvent à l'occasion être différentes de celles du Conseil.

J'en arrive maintenant aux documents qui ont été présentés à l'atelier de Kingston par des membres du personnel du Conseil ou par des professeurs d'universités retenus à contrat par le Conseil. Ces documents étaient l'aboutissement d'un programme de recherche autorisé par le Conseil et exécuté au cours des deux dernières années. Ce programme de recherche était déjà en bonne voie de réalisation lorsque je suis devenue présidente du Conseil en février et que M. Slater en est devenu directeur en mars 1978.

Plus tôt cette année, le Conseil a de nouveau envisagé la possibilité de produire un rapport de consensus à l'issu de ce programme de recherche. A cause du caractère étroit et limité du programme en cours, toutefois, cela n'a pas été jugé opportun. Plusieurs aspects économiques importants de la Confédération n'étaient pas compris au programme, et nous ne disposions pas des ressources de financement et de personnel qui auraient été nécessaires pour nous livrer à une recherche sur ces aspects en un temps raisonnable.

En conséquence, le Conseil a décidé de ne pas essayer de produire un document de consensus. Par ailleurs il a accepté que soit étudiée la possibilité de tenir un atelier pour discuter du contenu de certains des documents. A sa réunion de juin, le Conseil a autorisé la tenue d'un atelier en novembre. Ce moyen devait permettre la discussion et l'examen de travaux des spécialistes et d'évaluer les recherches sur l'utilisation des fonds publics. En organisant conjointement une conférence avec l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's, il devenait possible de présenter un menu beaucoup plus varié que ne l'aurait permis le programme de recherche entrepris par le Conseil, les documents à l'étude étant tour à tour axés sur l'économie, l'histoire et la science politique. Ont été invités à y participer des représentants de presque tous les groupes qui effectuent présentement des recherches sur la Confédération au Canada, de même que des représentants de la presse écrite. La conférence a pris la forme d'un atelier de recherche où chacun des documents présentés était formellement critiqué et discuté. Au début, la présidente du Conseil économique a exposé la portée limitée, ainsi que le

[*Text*]

and the Economic council of Canada. The Chairman and the two permanent Directors of the Council will take responsibility for the publication of this Proceedings Volume, under the normal practice of the Council.

• 0940

Thank you, Mr. Chairman. I would like to distribute the opening remarks which were made at Queen's by myself in opening the first day of the conference.

The Chairman: While these are being distributed I will recognize Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, as we are dealing in the estimates with about $2.3 million increased expenditure for the Centre for the Study of Inflation and Productivity I thought it might be appropriate for me to ask some questions of the Chairman with respect to their report to the First Ministers just held this week.

As the Chairman will recall, on the economic overview section of the report the point was made that rise in food prices and the impact of the falling dollar had a significant effect on inflation, particularly in the post controls period. I will deal with the food price phenomena a little later, but I was wondering if the Chairman could expand on what to date they feel has been the impact with respect to inflation in Canada of our sagging dollar?

Mrs. Ostry: I am not sure that we have done an estimate of the precise contribution of the depreciation through the CPI, if that is what Mr. Stevens is asking. I think Finance has made some estimates and perhaps Mr. Robert will expand on that. It is clear that, since we are a very open economy, the devaluation will affect the CPI in a variety of ways. It will affect it in the form of finished goods which we import, or services. It will also affect it in the form of intermediate goods which then feed into the price of goods which are produced in this country. That general phenomenon is one of concern to us and it is one which we will be constantly looking at. But there are other aspects of the depreciation which are also of concern to the Centre and will be explored and are being explored.

In the case of the depreciation of the Canadian dollar, the bad side of it is the one I have described, which is the impact on whatever measure of inflation you want to look at in this country. The good side, of course, is the opposite, that it gives Canadian producers a better chance to hold on to or to increase their penetration of world markets. It also gives Canadian producers a better chance to increase their penetration of domestic markets by substituting for imported products. It is also that aspect that we are concerned with. If Canadian producers, whether they be import substituting producers or exporters, do not seize the opportunity—as I say, there is both a good side and a bad side and the good side is that they can seize the opportunity to improve the Canadian

[*Translation*]

déroulement de l'atelier. On projette de publier ces documents dans un recueil des délibérations de l'atelier, qui sera préparé conjointement par l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's et le Conseil économique du Canada. La présidente et les deux directeurs permanents du Conseil seront responsables de la publication de ce recueil, comme le veut la pratique courante au Conseil.

Merci, monsieur le président. J'aimerais faire circuler la déclaration préliminaire que j'ai lue à Queen pour l'ouverture de la conférence.

Le président: Pendant qu'on distribue ce texte, je donne la parole à M. Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, puisque nous nous occupons d'un budget qui fait état d'une majoration de quelque 2,3 millions de dollars pour le centre d'étude de l'inflation et de la productivité, sans doute ferais-je bien d'interroger la présidente à propos du rapport de son conseil à la conférence des premiers ministres qui s'est tenue cette semaine.

Elle se souviendra en effet que dans l'aperçu économique qui y est présenté, il est dit que la hausse des prix de l'alimentation et l'incidence de la chute du dollar ont eu des répercussions importantes sur l'inflation, du fait surtout depuis que les contrôles sont tombés. Je reviendrai sur ce phénomène des prix de l'alimentation mais j'aimerais que la présidente nous précise quelle a justement été jusqu'ici l'incidence de la chute du dollar sur l'inflation au Canada?

Mme Ostry: Je ne suis pas sûre que nous ayons évalué précisément l'incidence de la dépréciation du dollar sur l'indice des prix à la consommation, si c'est bien là la question de M. Stevens. Toutefois je pense que le ministère des Finances a fait certaines études à ce sujet et peut-être M. Robert saurait-il vous en dire plus long. Il est bien évident que dans une économie aussi ouverte que la nôtre la dévaluation touchera l'indice des prix à la consommation à divers égards. Par exemple sur les produits finis ou les services que nous importons mais également sur les produits intermédiaires dont il faut tenir compte dans le prix des produits fabriqués au Canada. Ce phénomène général nous préoccupe évidemment et nous l'étudions constamment, mais il y a d'autres aspects de la dépréciation que nous explorons et que nous voulons continuer d'explorer.

L'aspect négatif de la dépréciation du dollar canadien est, je le répète, son incidence sur toute forme d'inflation connue au pays. L'aspect positif est bien sûr l'inverse, à savoir que cela donne aux producteurs canadiens davantage de chances de pénétrer les marchés internationaux et de s'y maintenir. Cela leur donne également plus de facilité à mieux profiter des marchés intérieurs en proposant des produits remplaçant des produits importés. C'est-là également une question qui nous intéresse. Si les producteurs canadiens, qu'ils fabriquent des produits remplaçant des importations ou qu'ils exportent, ne saisissent pas cette occasion unique, l'économie canadienne ne pourra pas progresser comme elle le devrait en élargissant sa part de production et en améliorant ainsi sa productivité et son

[*Texte*]

economy by expanding their share of output by increasing production, thereby improving productivity in general performance as well as pricing performance. It is that aspect that we will also be concerned with.

• 0945

The third area of our concern is the impact of the depreciation, among other aspects, on the spreading of indexation; not only in wage contracts, but a general kind of spreading of indexation which is taking place both in this economy and in other economies.

I would ask Dr. Robert if he wants to add to that.

M. Patrick Robert (Directeur exécutif associé, Centre de l'inflation et de la productivité, Conseil économique du Canada): Oui, il est exact que nous n'avons pas encore quantifié l'impact de la dépréciation du dollar canadien sur l'indice des prix à la consommation et sur certaines composantes de cet indice, notamment les prix alimentaires auxquels vous faites allusion.

Nous avons déjà annoncé, dans le premier rapport trimestriel du Centre, que l'impact de la dépréciation du dollar canadien allait faire l'objet d'études et nous pensons publier dans le prochain rapport trimestriel du Centre, c'est-à-dire fin janvier, une quantification de l'impact de la dépréciation du dollar canadien, sur les grands agrégats, non seulement sur le produit national brut mais aussi sur l'indice des prix à la consommation. C'est un travail de simulation qui est en train d'être fait.

Cela, c'est une chose, et l'aspect, si vous voulez, plus lié au *monitoring*, c'est-à-dire à la surveillance des prix, nous avons déjà entrepris une série d'études, une série de surveillances de certaines industries particulières, notamment celles qui sont liées aux marchés internationaux, pour voir dans quelle mesure elles utilisent, comme vient de le dire Mme Ostry, cette dépréciation du dollar canadien, ce «bol d'air» pour accroître leur production, leur pénétration de marchés plutôt que d'accroître leurs prix.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, Dr. Ostry and Dr. Robert have touched on two aspects of the impact of the failling dollar, but unless I missed it they did not touch on, which rather surprised me, what is perhaps the most significant problem. The Chairman did refer to our open economy, but, as I understand it, it is not just an open economy. We have many items in Canada that are priced on a North American basis. Our beef, for example, our pulp and paper, our minerals are priced through Chicago or some other price market. You show that in such industries as the paper and forest products group profits are up 94 per cent. I am a little surprised that you make that statement without making it clear why it occurred. I think that kind of a statement causes the NDP to flap their wings and say we told you so and all the rest of it. It is not clear that the pulp and paper industry virtually has no alternative but to end up with that kind of a profit once the government determines on a cheap dollar. In the case of an Abitibi or whatever you like, if their products are priced, as they are, on an American dollar basis, and all their costs in Canada stay on a Canadian dollar basis, naturally you have a huge spread between the new selling price and the old. I think it is a little unfortunate that

[*Traduction*]

rendement général ainsi que sa compétivité. C'est donc également cet aspect dont nous devons nous préoccuper.

Nous étudions en troisième lieu l'incidence de la dépréciation, parmi d'autres facteurs, sur la diffusion de l'indexation; pas seulement en matière de rémunération, mais de cette diffusion assez générale de l'indexation tant dans notre économie que dans les autres.

M. Robert voudra peut-être ajouter quelque chose à cela?

Mr. Patrick Robert (Associate Executive Director, Centre for the Study of Inflation and Productivity, Economic Council of Canada): It is true that we have not yet assessed the impact of the depreciation of the Canadian dollar on the CIP and on some elements of this index, such as food prices as you said.

In the Centre's first quarterly report, we have already stated that the impact of the depreciation of the Canadian dollar would be studied and in our next quarterly report, at the end of January, we should be able to publish an assessment of the Canadian dollar depreciation impact on major aggregates, not only on the gross national product but also on the consumer price index. This assimilation project is now under way.

This is one thing, and on the monitoring aspect of prices we have already launched several studies, we have been monitoring some industries, particularly those which are linked to international markets, to see how much they are taken advantage of, as Mrs. Ostry has just said, of the Canadian dollar depreciation, of this "bowl of fresh air" to increase their production, their penetration of the markets rather than to increase their prices.

M. Stevens: Monsieur le président, Mme Ostry et M. Robert ont abordé deux aspects de l'incidence de la chute du dollar mais, à moins de les avoir mal compris, j'ai été surpris de constater qu'ils n'ont pas abordé ce qui est peut-être le plus important. Ainsi, la présidente fait allusion notre économie ouverte, mais, pour moi, ce n'est pas simplement une économie ouverte. Pour beaucoup d'articles au Canada, les prix sont établis sur une base nord-américaine. Notre viande bovine, par exemple, nos pâtes et papiers, nos minerais voient leurs prix établis à Chicago ou ailleurs. Vous indiquez que dans des industries comme le groupe du papier et des produits forestiers, les bénéfices sont majorés de 94 p. 100. Je suis surpris que vous ne précisiez pas en même temps pourquoi il en est ainsi. C'est ce genre de déclaration qui fait battre des ailes aux gens du NDP. Ils viennent nous dire on vous l'avait bien dit, etc. Il faudrait préciser que l'industrie des pâtes et papiers n'a pratiquement pas le choix lorsque le gouvernement décide que le dollar ne vaudra pas cher. Prenez Abitibi, par exemple; si les prix de leurs produits sont établis d'après le dollar américain et que leurs coûts au Canada dépendent du dollar canadien, il est évident qu'il y aura un écart énorme entre le nouveau prix de

[*Text*]

the socialists of the nation somehow are given the ammunition to create the impression that somebody is ripping off somebody else.

The government took a deliberate action in allowing the dollar to go down and now in keeping the dollar down. Could you elaborate a little more on the impact this is having now on Canadians in relation to Canadian produce that is North American priced, which automatically means an increased price in Canada with a resulting increased profit for the corporations involved?

Mrs. Ostry: Mr. Stevens, I am glad you pointed that out. If you look at page 15 of our report, we say:

> Particularly large increases were shown in the steel industry and for the paper and forest products . . .

We then go on to say:

> The rapid increase in manufacturing profits was greatly assisted by the depreciation of the Canadian dollar. This is certainly true of a number of export-oriented industries . . .

Mr. Stevens: I was just going to comment on that, Mr. Chairman. I think you have underlined my problem. That never got mentioned when these figures were thrown out. The socialist stopped when he read what he wanted to see.

• 0950

Mrs. Ostry: I have a problem with that because that has happened in the case of the food prices, the newspapers have used words such as "profiteering" and so on. There is nowhere in this document where any emotional or editorial phrases are used and we are very clear in that paragraph to recognize the very valid and important point you have made, it is spelled out clearly, and it goes on about capacity utilization, the hope for expansion of investment and so on. You have raised a very important point which disturbs, not only the Centre, but disturbs the Council, and one would hope that you would get all the words into the discussion and not just a portion of them. I do not know if Mr. Robert wants to . . .

M. Robert: Oui, d'une façon générale, il faudrait lire le rapport de préférence aux coupures de presse. C'est la leçon à tirer, parce que vous avez un paragraphe ici qui fait allusion à cette dépréciation du dollar et au fait que beaucoup de prix sont déterminés sur le marché mondial. Ce qu'on remarque dans ce rapport, c'est que les profits ont augmenté. Mais, il n'y a pas de jugement de valeur. On est en fait bien content que les profits aient augmenté.

La conclusion que nous tirons, c'est que dans certains secteurs, l'industrie, si vous voulez, a effectué non seulement un certain rattrapage mais bénéficie maintenant de profits ou de liquidités mobiles supplémentaires et qu'elle doit être en mesure d'investir dans les mois à venir. Si on ne prend pas, si vous voulez, la couverture de presse qui a été faite, effectivement, on a piqué certains chiffres, on a un petit peu tendance à oublier dans tout ce rapport, tout ce qui concerne l'analyse des prix et des profits. Ce rapport est très prudent, à plusieurs

[*Translation*]

vente et l'ancien. Je trouve regrettable de donner aux socialistes les munitions qu'ils cherchent pour créer l'impression que certains volent la population.

Le gouvernement a délibérément laissé le dollar baisser, et il le maintient à ce niveau. Pourriez-vous développer davantage votre pensée sur l'incidence d'un tel phénomène sur les Canadiens qui achètent des produits canadiens dont les prix sont établis sur une base nord-américaine, et qui voient donc les prix automatiquement monter au Canada et les sociétés en cause réaliser des bénéfices accrus?

Mme Ostry: Monsieur Stevens, je suis contente que vous ayez soulevé cette question. Si vous vous reporter à la page 18 de notre rapport, nous déclarons que:

> Des hausses particulièrement fortes ont été enregistrées dans l'industrie de l'acier, dans celle du bois et des produits forestiers . . .

Puis, plus loin:

> La dépréciation du dollar canadien a participé à cet accroissement rapide des profits dans le secteur manufacturier. Cela est indéniable dans les activités et les industries tournées vers les marchés d'exportation . . .

M. Stevens: Je voulais justement revenir là-dessus, monsieur le président. Je pense que vous avez souligné là mon problème. On n'a jamais parlé de cela lorsque ces chiffres ont été divulgués. Les socialistes sont évidemment arrêtés là où ça les arrangeait.

Mme Ostry: Cela me pose un problème car cela s'est produit pour les prix de l'alimentation, les journaux ont parlé de mercantilisme et ainsi de suite. Nulle part dans le document n'avons-nous fait de commentaires et ce paragraphe indiquerait clairement que nous reconnaissons les contraintes dont vous avez parlé. Nous poursuivons également sur l'utilisation de cette capacité, sur l'espoir d'expansion des investissements etc, que cela représente. Vous venez de soulever un point très important qui inquiète non seulement le Centre mais ausi le conseil car il est évident que certaines phrases sorties de leur contexte n'ont plus du tout la même signification. M. Robert voudrait peut-être . . .

Mr. Robert: Yes, generally speaking, it would be preferable to read the report than newspaper clips. This is the lesson to be drawn because this paragraph is referring to the depreciation of the dollar and to the fact that many goods are priced on the international market. We have stated in this report that profits were higher. But this is no value judgment. In fact we are very happy that profits are higher.

Our conclusion is that in some sectors industry has not only caught up but made profits or earned an additional cash flow that should allow it to invest in the coming months. Let us put it this way, the press coverage gives a few figures but tends to ignore the analysis of prices and profits. This is a careful report and on several instances it reminds the reader that those are only preliminary forecasts and that no value judgment should be made on the increase in profits.

[*Texte*]

reprises, il rappelle qu'il s'agit d'estimations préliminaires et qu'aucun jugement de valeur n'est porté sur l'augmentation des profits.

La seule chose qu'on dit, c'est que maintenant les firmes sont en mesure d'investir. En plus, dans certains secteurs, entre autre celui des pâtes et papier, celles-ci ont atteint pratiquement la limite des capacités de production; elles ont des ressources supplémentaires et les coûts de la main-d'œuvre se ralentissent. Les circonstances sont bonnes pour accroître le potentiel de production, donc accroître l'emploi.

The Chairman: It seems clear that we will have a second round.

Mr. Stevens: If I could just add this supplementary question because . . .

The Chairman: For a very brief answer.

Mr. Stevens: . . . it will wrap this up. I think it would have been helpful, though, if you had spelled out how much of that 94 per cent increase, say, in the pulp and paper profit, was due to the depreciation of the dollar. I think the words "greatly asssisted" somehow blur the question. Could you help us by indicating, of the 94 per cent, was it half due to the falling dollar or 80 per cent due to the falling dollar?

Mrs. Ostry: I think it is a very important point that Mr. Stevens is making, and I think it relates to your general point that we should try to get more deeply into this point about how the depreciation is affecting a variety of things in this country. We will certainly make an effort to do that.

Mr. Stevens: Thank you.

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Gray: Thank you, Mr. Chairman. Would you agree that there is a conflict between the conclusions of your Centre for the Study of Inflation and Productivity on increases and profits in the food industry and the conclusions of the Anti-Inflation Board in its recent study on the same subject?

Mrs. Ostry: I think the conflict is more apparent than real. You know the famous phrase about statistics is relevant here. I will not repeat it because of my association with an agency.

We were looking primarily, because of the mode of our analysis, at profits per unit output, because we are looking at other costs per unit output, and that is a legitimate way of utilizing these statistics. We also look at them in the way that the AIB does, but the AIB was concentrating, I believe, entirely on margins. I do not know if they looked at anything other than margins.

Mr. Gray: What is the significance of the two different ways of looking at things from the point of view of the legislator or the shopper for food?

• 0955

Mrs. Ostry: The significance of looking at it our way is that we are focusing on price measures and the underlying econom-

[*Traduction*]

We merely say that business can now invest. Moreover, in some sectors, among which pulp and paper, companies have almost reached the limit of their production capacity; they have additional resources and the labour costs are not increasing as fast. Those are goods circumstances to increase production potential and in so doing increase employment.

Le président: Il semble évident que nous aurons un deuxième tour.

M. Stevens: Puis-je ajouter une petite question complémentaire car . . .

Le président: A condition que ce soit très rapide.

M. Stevens: . . . cela pourra terminer ce chapitre. Je pense toutefois qu'il aurait été utile que vous indiquiez quelle part de cette hausse de 94 p. 100 des bénéfices dans l'industrie des pâtes et papiers provient de la dépréciation du dollar. J'estime que les termes «beaucoup contribué» obscurcissent quelque peu la question. Pourriez-vous nous dire si la chute du dollar a par exemple contribué à 50 p. 100 ou 80 p. 100 à cet accroissement de 94 p. 100 des bénéfices?

Mme Ostry: Je crois que c'est une question extrêmement importante qui porte sur ce que nous disons de façon générale, à savoir qu'il nous faut essayer d'approfondir davantage le sujet de l'incidence de la dépréciation sur tout un éventail de choses. Nous avons bien l'intention de nous pencher là-dessus.

M. Stevens: Merci.

Le président: Monsieur Gray.

M. Gray: Merci, monsieur le président. Conviendriez-vous qu'il y a une contradiction entre les conclusions de votre centre d'étude de l'inflation et de la productivité sur les hausses et les bénéfices dans l'industrie alimentaire et les conclusions de la Commission de lutte contre l'inflation dans sa récente étude du même sujet?

Mme Ostry: Je crois que ce conflit est plus apparent que réel. D'ailleurs la phrase célèbre sur les statistiques s'applique très bien ici. Je ne la répéterai pas puisque je suis moi aussi membre d'un organisme gouvernemental.

Notre formule d'analyse nous a en effet amené à examiner essentiellement les bénéfices par unité de production car nous analysons d'autres coûts par unité de production et c'est une façon tout à fait légitime d'utiliser ces statistiques. Nous les examinons aussi comme le fait la Commission de lutte contre l'inflation mais cette dernière s'était, si je ne m'abuse, attachée dans cette étude exclusivement aux marges bénéficiaires. Je ne pense pas qu'elle ait étudié autre chose.

M. Gray: Pour le législateur ou le consommateur, quelle différence y a-t-il entre ces deux façons d'analyser les choses?

Mme Ostry: L'importance de voir les choses de notre façon, c'est que nous mettons l'accent sur certains prix et les phéno-

[*Text*]

ic phenomena which affect them, which would include costs and productivity. And, therefore, as we look at these selective price measures, which are called Industrial Selling Price Indices, we look at cost per unit of output, profits per unit of output and so on. In order to develop an analytical framework we have placed a certain amount of emphasis in the first publication of the Centre, *The Monitor*, on compensation. And we have looked at it in some detail and will continue to do so. But the end focus of looking at compensation is really to look at costs per unit of output. And we feel that, therefore, it is legitimate to look at other contributions to price within the same framework. This does not, in any way, say that margins are not important. As Mr. Stevens has pointed out, there are elements of the profit picture which are of crucial economic importance in terms of improving cash flow, incentives to investment and so on.

So what I am really saying to you, Mr. Gray, is that the conflict has been widely mentioned by the press and widely discussed but it comes from two different and equally plausible and legitimate ways of looking at this phenomenon.

I think perhaps David Slater would like to add something.

Mr. D. Slater (Director, Economic Council of Canada): Could I add a point, Mr. Chairman, on this?

The report of the Anti-Inflation Board does include some material on gross margins as well as material on net margins as percentage of dollar sales. That material shows small increases in net margins as a percentage of dollar sales. It does show some small increase in, actual increase, not constancy, some small increase in the gross margins as a percentage of dollar sales. This took place during a period of time in which the food which the processing and distribution retailing industry was purchasing was going up in price a good deal. This means that if you had a constant gross margin the revenues to those industries for doing their work are also going to be going up to a very rapid rate, at least as rapidly as the increase in the price of foods they buy. And if, in fact, the gross margin goes up by slightly more than this, that is the percentage actually increases even more so, in the short run the cost of doing business in those industries does not go up comparably. It is, I think, inevitable, therefore, that the profits are going to increase as a percentage of the dollar sales in that situation. And I think it is also inevitable, in the sense of the arithmetic of the thing, that the profits, gross profits per unit of food sold, per pound of food sold, is in fact going to go up considerably. And that is the data which is provided by the Anti-Inflation Board's study itself.

So, in broad terms, there is no conflict between what our Centre has put out and the Anti-Inflation Board has put out, because what we have shown is that it is indeed true that profits per unit of physical business done in the food industry did go up substantially. And the AIB's own statistics show that, as a percentage of dollar sales, the gross margin actually

[*Translation*]

mènes économiques sous-jacents qui les modifient, y compris notamment les coûts et la productivité. Par conséquent, en examinant un choix de prix de vente, que nous appelons l'indice industriel des prix de vente, nous étudions les prix par unité produite, le profit par unité produite, etc. Afin d'élaborer une structure d'analyse, nous avons dans la première publication du centre, «Le Moniteur» mis l'accent en partie sur l'évolution des salaires. Nous avons examiné la question en détail et continuerons de le faire. L'objectif lorsque l'on étudie l'évolution des salaires est en réalité de voir le prix par unité produite. Nous estimons donc, par conséquent, qu'il est légitime d'étudier dans le cadre de la même analyse, les autres facteurs qui contribuent à fixer les prix. Il ne faut pas en déduire que les marges bénéficiaires sont sans importance. Comme l'a fait remarquer M. Stevens, ce sont là les éléments d'un aperçu global de la plus haute importance économique lorsqu'il s'agit d'améliorer les rentrées d'argent en caisse, l'encouragement à l'investissement, etc.

En réalité, ce que je veux vous faire comprendre, monsieur Gray, c'est que la divergence mentionnée dans la presse et dont il a été beaucoup question, est la conséquence de deux façons différentes mais parfaitement plausibles et légitimes d'examiner le phénomène en question.

Je crois que David Slater voudrait ajouter quelque chose.

M. D. Slater (directeur, Conseil économique du Canada): Puis-je ajouter quelque chose à ce sujet, monsieur le président?

Le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation comporte en fait des données sur les marges bénéficiaires brutes, sur les marges nettes telles que représentées dans les recettes. Les données montrent qu'il y a eu une petite augmentation des marges nettes par rapport aux recettes. On peut voir une petite hausse, une augmentation réelle mais non constante, une petite augmentation des marges bénéficiaires brutes par rapport aux recettes. Ce phénomène s'est produit alors que les prix des aliments que l'industrie de la transformation et du détail achetait augmentaient beaucoup. Ainsi, cela signifie que si vous avez une marge brute constante des revenus dans ces industries, vous serez également témoin d'une augmentation très rapide, tout au moins aussi rapide que l'augmentation des prix des denrées alimentaires que vous achetez. Ici, en fait, la marge brute augmente un tout petit peu plus, c'est-à-dire que le pourcentage augmente même plus, à court terme; ce qu'il en coûte pour les transactions dans l'industrie n'augmente pas d'une façon comparable. C'est, je pense, inévitable et par conséquent les profits en pourcentage des recettes vont augmenter dans une telle situation. Je crois qu'il est également inévitable, si on regarde l'arithmétique de la chose, que les profits, les profits bruts dans le secteur de l'alimentation, par unité vendue, par livre vendue, vont en fait, augmenter constamment. Ce sont là les données que l'on trouve dans l'étude de la Commission de lutte contre l'inflation.

Ainsi d'une façon générale, il n'y a aucun conflit entre ce qu'a publié notre Centre et ce qu'a publié la Commission de lutte contre l'inflation, car ce que nous avons démontré c'est qu'il est indubitable que les profits par unité de transaction réelle dans l'industrie de l'alimentation ont beaucoup augmenté. Les statistiques de la Commission de lutte contre

[*Texte*]

increased a little bit. And, therefore, those two things are fully, fully reconcilable. And I think it is a very important point, Mr. Gray.

Mr. Gray: Well, what I am getting at is this. From the point of view of deciding what to do, either as an individual consumer or as a government, which study should be followed as a basis for action? You in your report, if you look at the concluding paragraph on page 15, say:

• 1000

> A basic message emerges from this brief overview of price and profit performance in the manufacturing sector. Given the improved financial position of corporations, the moderation in labour costs, and the recent reduction of federal sales taxes, the Centre believes that corporations should exercise a substantial degree of price and profit restraint. The potential now exists for a significant reduction in inflationary pressures.

You obviously feel your approach to analyzing the problem is an appropriate one, in which a particular policy stance flows in appropriate fashion from your conclusions, either for an individual or for a government. On the other hand the conclusion, if not stated explicitly in the Anti-Inflation Board report, at least inferred from it by observers, is that no action of the type you have recommended need be taken, at least by the food industry.

Mrs. Ostry: I hope, Mr. Gray, that what we are saying there is that this is a kind of early warning system. We are saying we are not blowing the whistle on anyone, we are not using emotional terms, we are not trying to raise anybody's temperature. We have sent the message out loud and clear on the compensation front. We are now saying we are looking at some other economic developments in the economy. We are very careful, if you look at the third paragraph, to talk about the necessity to improve investment. We have recognized that role and consider it very important. We are just saying that since inflation, if it spirals up again, is an absolute disaster to the well-functioning of this economy, let us have a look. We want this kind of restraint and caution and prudence to apply to everybody in this economy. We have not blown any whistles. We have not made any policy recommendations. We do intend to continue to look at this situation very carefully.

Mr. Gray: With all due respect, if you look at point number 4 on page 9, you say:

> Fourth: given the improved profits, increased capacity utilization, moderate increases in labour costs, and reductions in federal sales taxes, Canadians should expect business to exercise a substantial degree of price restraint

[*Traduction*]

l'inflation montrent qu'en termes de pourcentage des recettes, les marges bénéficiaires brutes ont en fait augmenté un peu. Par conséquent, ces deux aspects sont parfaitement reconciliables, et je crois que c'est là un point très important, monsieur Gray.

M. Gray: Voici où je voulais en venir: pour décider quoi faire, soit comme consommateur, soit comme gouvernement, sur laquelle des analyses faut-il se fonder pour prendre des mesures? Dans notre rapport, si on lit le dernier paragraphe de la page 19, vous dites:

> A la lumière de cette brève analyse, de l'évolution des prix et des profits dans le secteur manufacturier, le Centre estime que compte tenu de l'amélioration de leur situation financière, de l'augmentation modérée du coût de la main-d'œuvre, et de la réduction de la taxe de vente fédérale, les sociétés canadiennes devraient être en mesure de restreindre la hausse de leurs prix et de leurs profits. Et l'on conclut qu'il existe, à l'heure actuelle, de bonnes possibilités pour parvenir à réduire sensiblement les pressions inflationnistes.

Il est évident que vous estimez que votre approche analytique au problème est celle qui convient et qu'il sera possible, soit pour le citoyen, soit pour un gouvernement, d'adopter la prise de position appropriée. D'autre part, la conclusion, sans être formulée explicitement dans le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation, mais bien déduite par les observateurs, c'est qu'il ne convient pas, du moins pas pour l'industrie de l'alimentation, de prendre des mesures du genre que vous recommandez.

Mme Ostry: J'espère, monsieur Gray, que ce que nous déclarons dans notre rapport sera interprété comme un cri de pré-alarme. Nous ne tentons de montrer personne du doigt, nous n'utilisons aucun vocabulaire émotif, nous ne tentons pas d'exciter les gens. Nous avons émis un message clair et net sur l'évolution des salaires. Nous examinons maintenant l'évolution des autres secteurs de l'économie. Nous prenons grand soin, si vous regardez l'avant-dernier paragraphe de la page 18, d'accentuer la nécessité d'améliorer les investissements. Nous nous reconnaissons ce rôle et nous le jugeons très important. Nous déclarons simplement que puisque l'inflation, si elle devait monter de nouveau en flèche, constituerait un désastre absolu pour le bon fonctionnement de notre économie, examinons la question. Nous voulons que chaque participant à l'économie fasse preuve de la même retenue, de la même attention et de la même prudence. Nous ne sonnons pas l'alarme. Nous formulé aucune recommandation de politique. Nous avons n'avons simplement l'intention de continuer à surveiller la situation de très près.

M. Gray: Sauf votre respect, au numéro 4 de la page 11, on vous fait dire ceci:

> Quatrièmement, compte tenu de l'augmentation des bénéfices, de la plus grande utilisation des capacités de production, et de la faible hausse des coûts de la main-d'œuvre, les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que des

[*Text*]

and to accelerate investment programs in the coming year.

To me, as a layman, that is a form of policy advice. So you are making a policy recommendation in your report. You are recommending . . .

Mrs. Ostry: Yes, we are making the same recommendation we have made from the time the Centre started, that if we are to prevent a racheting up, and if we are to achieve the goal of a deceleration of inflation, then this restraint message has to get out. That is a major theme.

Mr. Gray: You are, in effect, urging governments and the public to pay more attention to your report than the Anti-Inflation Board report. That is my conclusion, anyway.

Dr. Slater: I think that in fact those two reports, as I have indicated, Mr. Gray, are fully reconcilable. There is not a conflict, really, when you get down to it. We are covering a broader range of territory, that is quite true. And we are saying that if we look at the food industry, we look at the recent experience, it is clear that profits have increased substantially, it is clear that profits were low at some points in the past, so there is an element of balancing up—that is shown in the chart. But we are also saying that this really does bear close following and monitoring. If this country has the bad luck to have a very marked increase in the price of food as it feeds into the processing and distribution chain, and we were to have high prices on that account—and if those were to be multiplied in the way that, say, the prices have been multiplied recently—that would really be rather bad news for the Canadian economy. I think this area does need careful watching and careful consideration. That is all we say, and I think it is important to say that.

• 1005

Mrs. Ostry: I think, as David has said, we also go further than the AIB in this. We try to link wages, prices, investment and so on. We are gradually trying to develop a message which the public, policy-makers and decision-makers in the private sector will see as a kind of integrated thing. I think the AIB report, because their mandate was to do this particular study, was not concerned with the interrelationships in the way we have been in this particular analysis.

The Chairman: That is your 10 minutes, Mr. Gray.

Mr. Gray: Put me down for a second round.

The Chairman: Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Thank you, Mr. Chairman. In the first remarks I would like to make, I would certainly like to compliment the doctor on her exposé. That clarifies certain points that were in mid-air and just not settling anywhere.

[*Translation*]

entreprises fassent preuve de modération dans la fixation de leurs prix et qu'elles accélèrent leurs programmes d'investissements au cours de l'année prochaine.

Pour moi, simple profane, cela constitue une forme de conseil en matière de politique. J'en conclus que vous formulez une recommandation sur la politique à suivre dans votre rapport. Vous recommandez . . .

Mme Ostry: Oui, nous formulons la même recommandation que depuis les débuts du Centre, à savoir que si nous voulons empêcher le mercantilisme et si nous voulons réaliser notre objectif de déflation, il faut bien faire comprendre ce message de retenue. C'est là un thème principal.

M. Gray: En fait, vous encouragez le gouvernement et le public à accorder une plus grande attention à votre rapport, qu'à celui de la Commission de lutte contre l'inflation. Du moins, c'est là ma conclusion.

M. Slater: Le fait est que ces deux rapports, comme je l'ai démontré, monsieur Gray, sont parfaitement réconciliables. Il n'y a pas de conflit en réalité, lorsqu'on y regarde de plus près. Nous examinons une gamme plus variée de domaines, c'est vrai. Nous prétendons que si on regarde l'industrie de l'alimentation, si on regarde les derniers événements, il est clair que les bénéfices ont beaucoup augmenté, qu'il est clair que les bénéfices ont beaucoup augmenté, qu'il est clair que les bénéfices ont été modestes par le passé, et donc il y a un certain équilibre . . . C'est ce qu'on peut voir dans le tableau. Or nous déclarons aussi que cette situation doit être suivie et surveillée de près. Si notre pays a la malchance de voir une augmentation très marquée des prix de l'alimentation, aux niveaux de la transformation et de la distribution, et si pour cette raison nous devions payer des prix forts . . . et si ceux-ci se trouvaient multipliés comme nous l'avons vu récemment . . . ce serait vraiment très mauvais pour l'économie canadienne. Je crois donc que ce domaine doit être surveillé de très près et étudié minutieusement. C'est tout ce que nous disons, car je crois qu'il faut que ce soit dit.

Mme Ostry: Je crois, comme l'a souligné David que nous allons plus loin que la Commission de lutte contre l'inflation. Nous tentons de faire le lien entre les salaires, les prix, les investissements, etc . . . Nous tentons d'élaborer graduellement un message intégré qui sera conçu comme tel par le public, ainsi que ceux qui formulent les politiques et prennent les décisions dans le secteur privé. Je crois que le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation, en raison du mandat de cet organisme qui consistait justement à effectuer ces études particulières et donc n'avait pas à se préoccuper des relations entre les divers secteurs, comme nous nous l'avons fait dans notre analyse.

Le président: Cela fait dix minutes, monsieur Gray.

M. Gray: Veuillez m'inscrire au deuxième tour.

Le président: Monsieur Trudel.

M. Trudel: Merci, monsieur le président. Tout d'abord, je félicite M^me^ Ostry de son exposé. Elle a apporté des précisions sur certains aspects qui pour moi n'étaient que des bulles flottant dans l'air.

[*Texte*]

Having said that, I would like to pose my questions, Mr. Chairman. The first one would have to do with budget, and I think I would like to get some explanations. I am sure they are available because the dollars and cents we are talking about are quite a substantial increase compared to other budgets. That is the first point I could possibly have clarified. I will pose the other questions, if you will allow me, Mr. Chairman, and then we can get some comments.

The second one is still causing me quite a bit of difficulty. Although I have listened with intent to what you are saying regarding the various work being done by either individuals or others, or as a council, I still find that what is coming out gives us a wide diversification on which we can form judgments. Let me explain. For instance, certain authors are now saying that there will be no loss of employment should Quebec go one way or the other. Actually, if they went for sovereignty there would be a gain in employment. Hazeldean and some of the others are saying 20,000; in some papers I have seen it goes as high as 400,000. I was wondering how this can be. If all of the economists and the scientists are starting from the same premise, how can we find ourselves with such a wide disparity of figures supplied to the public?

The last point, and I believe it was Dr. Robert who was addressing himself to it and my colleague talked about the depreciation of the dollar. I was listening to him when he was talking about the depreciation of the dollar, but also he bootlegged the government cheap dollar in there. I think it would be preferable to talk about a depreciated dollar. But this is the specific point I wanted to raise. I think he was talking about food. I was wondering if in the studies you are going to make you are going to include fisheries, pulp and paper and the other industries because we also have had quite an impact by the depreciated dollar. Those industries are concerned, and in some cases are benefiting, others are being hurt. So rather than a very narrow factor, it is a very important factor in our economy, but I think if we looked at it from a larger point of view it would be most helpful. Those were the points on which I would like to get some comments if I could.

Mrs. Ostry: Thank you, Mr. Trudel. On the first point you raised, you are quite right that there has been a very substantial increase in the budget of the Economic Council. The vast preponderance of it, I do not know, almost 99.99 per cent of it, comes from the references which were given to the council from the First Ministers' Conference in February. Two of those references are the Centre for the Study of Inflation and Productivity which was suggested at the conference in the final communiqué endorsed by the 11 First Ministers. Under our act there is no provision for requests from the provincial governments so the request formally comes from the minister in the act, which is the Prime Minister. But in the Prime Minister's letter it is clear that it comes from the 11 First Ministers. The same thing was true of the regulation reference which was also an outcome in the final communique endorsed by the 11 First Ministers and, again, was sent to us on request under Section 10 of our act by the Minister referred to in the act.

[*Traduction*]

Cela dit, je vais poser mes questions, monsieur le président. D'abord, je vais parler du budget au sujet duquel je voudrais quelques explications. Je suis persuadé que des explications sont disponibles puisque l'argent en jeu représente une hausse assez importante si l'on regarde les autres budgets. C'est donc la première chose que j'aimerais voir préciser. Je vais poser toutes mes autres questions, si vous me le permettez monsieur le président et ensuite on pourra y répondre.

Ma deuxième question cause toujours beaucoup de difficulté. Bien que j'aie écouté attentivement vos réponses à propos du travail effectué soit par des particuliers, soit par le Conseil, je constate qu'on nous donne toujours une gamme bien étendue pour nous permettre de formuler des jugements. Je m'explique. Par exemple, certains auteurs prétendent maintenant qu'il n'y aura aucune perte d'emplois, que le Québec suive une voie ou l'autre. En fait, si le Québec optait pour la souveraineté, le nombre d'emplois augmenterait. M. Hazeldean et d'autres prétendent qu'il y aurait 20,000 emplois de plus; dans certains rapports que j'ai vus, on dit même 400,000. Je me demande comment c'est possible. Si tous les économistes et tous les chercheurs partent du même point de départ, comment pouvons-nous nous retrouver avec une telle gamme de chiffres à fournir au public?

Une dernière chose, je crois que c'était M. Robert qui a répondu lorsqu'on a posé des questions au sujet de la dépréciation du dollar. Je l'écoutais parler de la dépréciation du dollar, mais il a également glissé en douce quelque chose au sujet du dollar à bon marché du gouvernement. Je crois qu'il vaudrait mieux parler d'un dollar déprécié. Voici la question précise que je voulais soulever: Parlait-il de l'alimentation? Je me demande si dans les études que vous allez effectuer vous avez l'intention d'inclure les pêches, les pâtes et papiers, et les autres industries qui ont également été l'objet du dollar déprécié. Ces industries sont visées et dans certains cas, profitent alors que dans d'autres en souffrent. Il ne s'agit donc pas d'un facteur infime mais d'un facteur important dans notre économie et j'estime qu'il serait des plus utile d'examiner cet aspect dans son ensemble. Voilà, j'aimerais savoir ce que vous pensez de ces points, si c'est possible.

Mme Ostry: Merci, monsieur Trudel. Pour ce qui est de votre premier point, vous avez parfaitement raison. Il y a eu des hausses très importantes au budget du Conseil économique. En grande partie, peut-être à 99.99 p. 100 cela provient des mandats qui ont été confiés au Conseil par la conférence des premiers ministres du mois de février. Deux de ces mandats, sont le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité dont la création a été proposée dans le communiqué final de la conférence et appuyée par 11 premiers ministres. Aux termes de notre loi, il n'existe aucune disposition permettant les demandes des gouvernements provinciaux. D'après cette loi, la demande officielle doit nous venir du ministre, soit en l'occurrence le premier ministre. C'est dit bien clairement dans la lettre du premier ministre: la demande vient des 11 premiers ministres. Ce fut la même chose lorsqu'en vertu de l'article 10 de notre loi le ministre désigné dans la loi nous a demandé d'étudier les règlements conformément au communiqué final endossé par les 11 premiers ministres.

[*Text*]

• 1010

The third reference is the Newfoundland reference which, in this case, did not stem from the 11 First Ministers but from the request of the Premier of Newfoundland to the Prime Minister. The Premier of Newfoundland was concerned that the work which the council had done on regional analysis—it was published in a consensus document called *Living Together*—had not pursued in enough depth, in his view, the problems of the economy of Newfoundland—the problems of high unemployment, of lagging productivity, et cetera—and requested the Prime Minister to ask us under Section 10 of the act to continue that analysis, which was started in *Living Together*, of the economy of Newfoundland.

Those three references account, as you will see, for the preponderate portion of the increase in the budget. The only portion, which is not directly related—and I say not directly because I think, having now three references which are each extraordinarily complex and difficult, there is some indirect linkage—to the requests from the 11 First Ministers or, in the case of Newfoundland, from the Premier of Newfoundland and the Prime Minister, is the five person-years to be added to the council staff but for a two-year period. Is that correct, Mr. Humbeck?

Mr. Humbeck: Yes, that is right.

Mrs. Ostry: Would you like me to pursue that, Mr. Trudel?

Mr. Trudel: No, I think I have the explanation that I wanted on that topic.

Mrs. Ostry: On the question of the various studies on, if you will allow me to use this broad phrase, the economics of Confederation and the wide diversity, first, if I may say so, I think I have seen none—and you may have and I would appreciate you bringing it to my attention—which say that there will be no loss in employment. A common theme of all those I have seen or have heard about is, in fact, that a rupture so radical and so traumatic as the fracturing of this country would result in varying degrees, none of them minimal, of serious economic dislocation both in Quebec and, in part, in the rest of the country. However, in every study I have seen the dislocation in Quebec is naturally far greater than in the other nine provinces.

The forms of this dislocation are varied. They will take the form of employment loss. They will take the forms, depending on the analysis, of substantial declines in real wages, of substantial pressure on a currency in Quebec, of a substantial impact in taxation or a serious curtailment of government services, and so on. In no study that I have seen, personally read or read about is there any disagreement to this day that a radical rupture would be traumatic, indeed, in economic terms.

• 1015

I would first add that the best summary that I have seen to date on a number of these studies—I am sorry I do not have

[*Translation*]

La troisième étude qui nous a été commandée porte sur Terre-Neuve et elle ne découle pas d'une décision des 11 premiers ministres, mais d'une requête du premier ministre de Terre-Neuve au premier ministre du Canada. Celui-là s'inquiétait en effet que le travail effectué par notre Conseil en matière d'analyse régionale, qui avait fait l'objet d'un document de conçensus intitulé «Vivre ensemble», n'ait pas approfondi suffisamment les problèmes de l'économie de Terre-Neuve, à savoir le taux de chômage élevé, la faible productivité, etc., et c'est ainsi qu'il a demandé au premier ministre, en vertu de l'article 10 de la Loi qu'il nous engage à poursuivre cette analyse, débutée dans «Vivre ensemble», de l'économie de Terre-Neuve.

Vous constatez que ces trois ordres de renvoi représentent une partie prépondérante de notre augmentation de budget. La seule chose qui n'y soit pas directement liée, est je dis bien «pas directement», car j'estime qu'avec ces trois ordres de renvoi, qui sont tous extraordinairement complexes et difficiles, il y a tout de même quelque rapport indirect, donc la seule chose qui ne soit pas directement liée aux requêtes des 11 premiers ministres, ou, dans le cas de Terre-Neuve, du premier ministre de Terre-Neuve et du premier ministre du Canada, sont les cinq années personnes ajoutées au personnel du conseil, pour une période de deux ans. C'est bien cela, monsieur Humbeck?

M. Humbeck: Oui, c'est exact.

M. Ostry: Voudriez-vous que je poursuive cela, monsieur Trudel?

M. Trudel: Non, je pense avoir maintenant les explications que je voulais sur le sujet.

Mme Ostry: Quant aux diverses études sur la situation économique de la Confédération, si vous me permettez ce terme générique, elles sont extrêmement nombreuses. Tout d'abord, je n'en ai encore jamais vues et si vous en avez vues je vous serais reconnaissante de les porter à mon attention, selon lesquelles il n'y aurait pas de perte d'emplois. Le thème commun à toutes celles que j'ai vues ou dont j'ai entendu parler, est qu'en fait, la rupture radicale et traumatisante que serait l'éclatement du pays provoquerait, dans des proportions variées, mais jamais minimes, un bouleversement économique grave, au Québec et, dans une certaine mesure, dans le reste du pays. Toutefois, toutes les études que j'ai vues indiquent que ce bouleversement serait certes beaucoup plus important au Québec que dans les neuf autres provinces.

Les formes en sont variées. Il y aura perte d'emplois. Selon les analyses, des diminutions substantielles des salaires réels, des pressions importantes sur une devise québécoise, une incidence considérable sur l'impôt ou une diminution sérieuse des services gouvernementaux, etc. Je n'ai encore jamais vu, ni entendu parler d'étude qui jusqu'ici prétende qu'une rupture radicale ne serait pas en fait traumatisante pour l'économie.

J'ajouterai tout d'abord que le meilleur résumé que j'aie vu jusqu'ici de plusieurs de ces études, je suis désolée de ne pas

[*Texte*]

the exact date but I can give it to you—was a very good article by Sheldon Gordon in the *Financial Post* which summarized not only the papers given at Kingston but a new study which I personally have not yet seen from Concordia prepared by a team headed by Professor Corbo.

Each of these studies differs in a variety of ways. It differs in terms of the data which is utilized, the methodology. Economists, looking at a particular issue which is an issue in which they have to project the impact of a development in the future, will do this in a variety of different ways. I think the point has to be made, and I am borrowing someone's phrase, that there are no facts about the future. There are assumptions and then the analytical apparatus of economists, having made certain assumptions which they spell out, then produces a variety of possible scenarios about the future.

Since there are no facts about the future, the outcomes are crucially dependent on the assumptions which are made on the data and on the mode of analysis, and for that reason you get these differing estimates. To take one example, the longer the time period that the economist is concerned about going into the future, the longer that time period, the greater the possibility of a variety of adjustments, the smaller will be the estimates of the employment loss.

Since Mr. Hazledine's paper is a paper which projects into the medium term and he assumes that certain adjustments will take place such as a 5 per cent decline in real wages, a 10 per cent devaluation of the "Quebec currency", and so on, these avenues of adjustment will produce their consequent effects. In addition, Mr. Hazledine uses a methodology which is not widespread—I do not want to get into technical details—although he has adequate backing as you will see if you read his paper and the footnotes.

As you will see from the statement which I distributed, which are the opening remarks in Kingston, my own personal view which I believe is shared by other economists, and I believe is also shared by the two directors, is that the fundamental apparatus of economics is in some very profound sense unsuitable for the analysis of major ruptures or traumas. The analysis of economics is fundamentally based on very small changes of almost a continuous nature. That is imbedded in the discipline. That is why calculus opened up the door to such an elaboration of the discipline. Therefore when we are talking about an enormous trauma, a rupture and a big discontinuity of any kind, then the analytical tools of the economist, however skilled they are, are in some sense not compatible with a fully comprehensive analysis of that kind of thing. This came up to me most dramatically when I was living in England and the debate was going on about British entry into the Common Market where this kind of detailed econometric analysis was, in fact, swamped by the essentially judgmental assessment whether Britain would survive with the onslaught of German competition or not, whether they would sink or swim under those circumstances.

[*Traduction*]

avoir la date exacte mais je pourrais vous la communiquer, était un excellent article de Sheldon Gordon dans le *Financial Posts*. Il a non seulement résumé les documents présentés à Kingston, mais aussi une nouvelle étude que je n'ai pas encore vue personnellement, préparée à Concordia par une équipe présidée par le professeur Corbo.

De toute façon, chacune de ces études est différente à plusieurs égards. D'abord, pour ce qui est des données utilisées, de la méthodologie. Les économistes, lorsqu'ils étudient un problème particulier qu'ils doivent envisager en fonction de tels ou tels événements futurs, peuvent s'y prendre de différentes façons. Il ne faut pas oublier, et ce n'est pas moi qui l'invente, que l'on n'a pas de données exactes sur l'avenir. On fait des suppositions et l'appareil analytique des économistes produit alors tout un éventail de scénarios possibles pour l'avenir.

Puisqu'on ne peut avoir de données précises sur l'avenir, les résultats de toutes études dépendent énormément des suppositions faites au départ et du mode d'analyse, et c'est pourquoi vous vous trouvez en face de prévisions qui diffèrent les unes des autres. Par exemple, plus l'économiste envisage une période longue dans son analyse de l'avenir, donc plus cette période est longue, plus il y a de possibilités de réajustements divers, et plus ces chiffres sur les pertes d'emplois seront faibles.

Étant donné que le document de M. Hazeldine étudie le moyen terme et qu'il suppose qu'interviendront certains réajustements comme un déclin de 5 p. 100 des salaires réels, une dévaluation de 10 p. 100 de la «devise québécoise», etc, ces possibilités de rajustement auront des conséquences. En outre, M. Hazeldine utilise une méthodologie particulière, je ne voudrais pas entrer dans des détails techniques, même si ces éléments de réflexion sont suffisamment plausibles, comme vous le constaterez à la lecture de son document et aux notes explicatives qui l'accompagnent.

Vous verrez d'autre part dans la déclaration que j'ai fait distribuer tout à l'heure, donc dans mes observations préliminaires à Kingston, mon opinion personnelle que partagent je crois d'autres économistes, et je crois aussi les deux directeurs du conseil, est que l'appareil fondamental de l'économique est profondément inadapté à l'analyse de ruptures ou traumatismes importants. C'est là pourquoi l'analyse de l'économique se fonde essentiellement sur une évolution lente et pratiquement continue. C'est un caractère inhérent à cette discipline. Et c'est pourquoi le calcul infinitésimal a ouvert la porte au développement de cette discipline. Aussi lorsque nous parlons d'un traumatisme énorme, d'une rupture et d'une interruption importantes, les outils analytiques de l'économiste, aussi compétent soit-il, sont dans un sens incompatibles à une analyse exhaustive de ce genre de choses. J'ai pris soudain conscience de ce phénomène lorsque j'étais en Angleterre au moment du débat sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun. Ce genre d'analyse économétrique détaillée se trouvait en fait perdue dans l'évaluation beaucoup plus globale des chances de survie qu'aurait la Grande-Bretagne face à la concurrence allemande.

[*Text*]

I am sorry to have taken so long. I am trying to explain to you why these differences. My own personal view is that these differences are interesting methodologically, and so on, but are almost beside the point in this kind of analysis.

• 1020

The Chairman: You referred now to your notes for your remarks at the Workshop on the Political Economy of Confederation and I will just take a moment to seek the Committee's approval to annex these to our *Minutes*.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Trudel: I do not want to abuse the time of the Committee, but there was just one last detail . . .

Mrs. Ostry: The depreciation of the dollar.

Mr. Trudel: Will it cover more studies? I am sorry.

Mrs. Ostry: Yes. I have asked Mr. Robert to say what detailed studies of what industries.

M. Robert: Oui. Au sujet de cette étude en cours sur la dépréciation du dollar canadien à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, elle a plusieurs objectifs. L'objectif essentiel que nous poursuivons est d'analyser le comportement des entreprises, de façon à définir comment elles réagissent à la dépréciation, pour fixer leurs prix, si elles les augmentent ou si elles vont bénéficier, si vous voulez, d'une plus grande compétitivité à la fois sur les marchés internationaux et sur le marché canadien, pour ce qui concerne les produits qui sont concourants aux produits importés, si elles vont bénéficier de cet avantage comparatif supérieur dû à la dépréciation du dollar, pour augmenter leurs prix, donc leurs profits, on ne condamne pas nécessairement cela, mais pour accroître surtout leur volume de production, accroître leurs investissements et accroître l'emploi.

Alors, il y a deux façons. Ou elles n'augmentent pas leurs prix mais elles augmentent leur pénétration sur les marchés, augmentent leurs ventes et à ce moment-là, ça augmentera l'emploi. Ou elles augmentent leurs prix, ou les prix sont plus élevés parce que ce sont des prix fixés sur le marché international et elles encaissent des profits plus élevés, nous pensons alors qu'elles devraient utiliser ces profits pour investir davantage. Ça, c'est l'objectif essentiel de notre étude.

Maintenant, ça peut se faire au niveau, si vous voulez, plus global ou à des niveaux sectoriels. Il est certain qu'un secteur comme l'industrie des pâtes et papier attire l'attention, parce que les profits sont élevés, c'est une industrie largement tournée vers les marchés extérieurs. Donc on ira vraisemblablement à ce niveau de détail.

Maintenant, est-ce que dans l'industrie des aliments et boissons, pour reprendre cet exemple-là, est-ce qu'on ira dans un détail qui permettrait, par exemple, de voir le comportement des entreprises qui fabriquent des produits laitiers, beurre et fromage? Ce n'est pas certain qu'on puisse techniquement le faire.

Je ne sais pas si ça répond à votre question.

[*Translation*]

Je suis désolée d'avoir été si prolixe. Je cherche à expliquer le pourquoi de ces différences. Personnellement, je trouve ces différences très intéressantes du point de vue de la méthodologie, etc, mais ces considérations n'ont aucune importance dans ce genre d'analyse.

Le président: Vous avez consulté le texte de votre allocution au Colloque sur l'économie politique de la Confédération, et je voudrais profiter de cette occasion pour demander le consentement du comité pour les faire consigner au procès-verbal.

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Trudel: Je ne voudrais pas abuser du comité, mais j'ai une dernière remarque . . .

Mme Ostry: La dépréciation du dollar.

M. Trudel: Y aura-t-il d'autres études à ce sujet? Excusez-moi.

Mme Ostry: Oui. J'ai demandé à M. Robert de nommer les industries qui font l'objet d'une étude approfondie.

Mr. Robert: With respect to the current study on the depreciation of the Canadian dollar which I mentioned earlier, there are several objectives. The main objective is to analyse the behaviour of businesses, in order to define how they react to the depreciation in fixing their prices; to see if they are increasing them or if they are going to benefit from a greater competitiveness both on the international and Canadian markets, in regard to products which are competitive with the imported products; to see if they will use this comparatively greater advantage, due to the depreciation of the dollar, in order to increase their prices, and thus their profits which is not necessarily bad and particularly in order to increase their volume of production, their investments, and the rated of employment.

So there are two aspects of the question. Either these businesses do not increase their prices, but increase their penetration into the market, their sales, and thus increase employment. Or they would increase their prices, or prices will be higher because they are fixed on the international market, and these businesses will take in greater profits, which we believe they should re-invest. That is the main objective of our study.

Now, this can be done on a global basis, or at the sectorial level. Obviously, the pulp and paper industry attracts attention, because the profits are very high, since the industry is oriented towards foreign markets. So in that case, we would study it at the sectorial level.

Now, in the food and beverage industry, for instance, is it possible to study the behaviour of businesses involved in the manufacture of dairy products, butter and cheese? We are not sure that technically it can be done.

I do not know if that answers your question.

[*Texte*]

M. Trudel: C'est un macro-économique, ce n'est pas spécifique, il y a les deux aspects.

M. Robert: Oui, macro et également on défendra certains secteurs. Si vous voulez maintenant aller plus loin, on peut avoir des problèmes techniques.

M. Trudel: Merci monsieur le président.

Le président: Merci. Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur Robert, vous avez mentionné que l'étude couvrait plusieurs facettes. Quelle importance allez-vous donner à la création de nouveaux emplois, à la suite de la dépréciation de la monnaie? Mon collègue, M. Trudel, a mentionné deux secteurs: le secteur des pêches, celui des pâtes et papier et même du bois de sciage. Ayant une certaine expérience dans ce domaine-là, je sais que présentement le pourcentage d'emploi et celui de la production sont plus élevés qu'il y a quelques années.

Alors quel impact allez-vous donner à la création de nouveaux emplois dans votre étude sur l'appréciation de la monnaie, et aussi le maintien de l'emploi? Parce qu'il n'y a pas seulement que la création de nouveaux emplois, il y a aussi le maintien des emplois.

M. Robert: Si vous voulez, on va prendre le secteur des pâtes et papier. A cause de la dépréciation du dollar canadien, mais aussi à cause d'un accroissement de la demande aux États-Unis, les ventes de ces secteurs ont considérablement augmenté, et à la fois les profits pour l'explication que j'ai donnée tout à l'heure.

Il se trouve qu'à l'heure actuelle ce secteur travaille pratiquement à la limite de ses capacités de production. De deux choses l'une. Ou ces entreprises continuent, si vous voulez, d'engranger des profits, en tournant à la limite de leur capacité de production, sans élargir ces capacités de production et l'économie canadienne n'aurait pas alors profité ... autant qu'elle le devrait de la dépréciation du dollar canadien. Nous pensons, et c'est un petit peu ce que nous sous-entendons et nous disons dans le rapport au premier ministre, que dans une telle situation l'industrie qui tourne à pleine capacité, qui a augmenté ses ressources financières, dont les débouchés à l'étranger, enfin dont les perspectives sont assez bonnes, doit utiliser ses profits pour accroître les investissements, et la conclusion qui se dégage de cela, donc l'emploi.

Maintenant, je ne dis pas que dans cette étude nous allons pouvoir dire, avec cet accroissement de bénéfices, avec cela, il devrait y avoir tant d'investissements donc, tant d'emplois. Nous ne sommes pas là pour cela.

M. Clermont: Dans ce domaine, c'est également la responsabilité des provinces et non seulement la responsabilité du gouvernement fédéral de voir à ce que les industries, entre autres, celle des pâtes et papier, modernisent leurs équipements. Et certaines provinces le font ... ou s'apprêtent à le faire, dont la province de Québec.

Monsieur le président, je me demande si ce document présenté par Mme Ostry sera distribué aux media d'information. Parce que si je regarde du côté des journalistes, je constate qu'il n'y a pas beaucoup de chaises d'occupées. Vous-même le mentionnez dans votre déclaration, que suite à des

[*Traduction*]

Mr. Trudel: In certain cases it is a macro-economic study it is not specific; there are two aspects.

Mr. Robert: Yes, there is the macro-economic level, and the sectorial levels. Now if you wanted to carry this further, we could run into technical problems.

Mr. Trudel: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Robert, you mentioned that the study would cover several aspects. What importance have you attached to the creation of new employment, following the depreciation of the dollar? My colleague, Mr. Trudel, mentioned two sectors: the fishing industry and the pulp and paper industries, even the lumber industry. Since I have a certain experience in that particular area, I know that, at the moment, both the employment rate and production rates are higher than they were a few years ago.

So what importance will you attach in your study on the depreciation of the dollar to the creation of new jobs and to the maintenance of employment? Because there is not only the job creation aspect, but also the job security aspects.

Mr. Robert: Let us consider the pulp and paper industry, for example. Because of the depreciation of the Canadian dollar and also because of an increased demand from the United States, sales in this sector have increased considerably, and consequently profits have increased for the reasons I stated earlier.

At the moment, this sector is working at full capacity. So there are two possibilities. These enterprises can continue to reap their profits, using their full capacity without increasing it, and then the Canadian economy will not have benefited from the depreciation of the Canadian dollar as it should. We believe and that is what is understood and what we say in the Prime Minister's report that in such a situation, the industry which is enjoying full production, which has increased its financial resources, whose prospects for markets abroad are fairly good, should utilize its profits to increase its investments, and thus increase employment.

Now, in this study, we will not be able to say with respect to the increase in benefits, there should be such-and-such investments, and such-and-such job creation. That is not our role.

Mr. Clermont: On that point, it is equally the responsibility of the provinces, not only the responsibility of the federal government, to see that these industries, including the pulp and paper industry, to modernize their equipment. Certain provinces are doing it or are getting ready to do it, including the province of Quebec.

Mr. Chairman, I wonder if Mrs. Ostry's document will be distributed to the press. I note on looking at the press table, that there are very few people there. You mentioned, yourself, in your statement, that following representations made by members or others, and by the members of this Committee,

[*Text*]

représentations qui vous ont été faites par des députés ou d'autres personnes et des membres de ce Comité, lorsque les représentants du Conseil économique du Canada sont venus ici la première fois, pour ma part j'ai fait des représentations à ce sujet, et je m'excuse d'oser m'aventurer dans un tel domaine, mais je me demande quel processus est suivi.

Premièrement, vous dites qu'il y a trois genres de rapports. Il y a le rapport de consensus, dont le Conseil économique du Canada prend la responsabilité. Et les deux autres, c'est la responsabilité des personnes qui signent l'étude. Mais ne devrait-il pas y avoir un genre de mise en garde vis-à-vis les media d'information? Selon ce qu'on a lu dans les journaux, au écouté à la radio ou regardé à la télévision, il s'agissait d'un rapport du Conseil économique du Canada. Je ne veux pas amoindrir la valeur du travail de M. Hazledine, mais si on n'avait pas mis de l'avant que c'était un rapport du Conseil économique du Canada, je me demande, si une telle étude aurait eu la même publicité. Alors, concernant les deuxième et troisième facettes de vos documents, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de faire une certaine mise en garde. Je comprends que M. Hazledine aurait mentionné aux journalistes du *Globe and Mail* qu'il prenait l'entière responsabilité de cette étude. Mais habituellement, de telles déclarations n'apparaissent pas en première page. Cela peut être mentionné vers la fin ou au milieu de l'article. Vous savez, et je regrette de le dire, mais souvent à la lecture des journaux on s'arrête à la manchette, puis si la manchette nous plaît, on lit l'article au complet, mais si la manchette ne nous dit pas grand-chose on passe . . .

C'est le Conseil économique du Canada qui paye pour ces études, si je comprends bien. Et le coût de cette étude est d'environ $300,000. Donc n'y aurait-il pas possibilité d'établir une certaine ligne de conduite? Je ne sais pas si les media d'information prendraient cela en sérieuse considération. Je me rappelle que M. Robert a dit à M. Stevens de ne pas lire les journaux mais de lire l'étude. C'est un bon conseil, monsieur Robert; mais combien de personne vont pouvoir suivre ce conseil-là, et surtout le député qui reçoit tellement d'informations! À un certain moment, eh bien . . . Il doit faire un choix lui aussi, et peut-être doit-il se fier aux articles de journaux.

C'est tout pour ma question; ou plutôt c'était mes remarques.

Mrs. Ostry: Thank you, Mr. Clermont.

On your first question: our Director of Information and Publishing is sitting at the back of the room, Mr. Vastel, and he will ensure that the statement which I read here and the statement which I tabled here get into the hands of the press. What the press does with them after they get into their hands I do not think Mr. Vastel can ensure, but every effort will be made.

On the matter of the difficulties that arise with the non-consensus documents, it is a question which you raise quite rightly and which is a concern to the Council. Mindful of that, I think you will see that the first thing I said in my statement at the opening of the conference was that I understood that the media people present were well aware of that. I do not know how the *Globe* article, which is the article which had the

[*Translation*]

when the representatives of the Economic Council of Canada appeared before this Committee, the first time . . . for my part I have made certain representations on this matter, and please excuse me for daring to tread in such an area, but I wonder what process is followed.

First, you say that there are three types of reports. There is a "consensus" report, for which the Economic Council of Canada assumes full responsibility. And there are two other types, which are the responsibility of the authors. However, should there not be some form of cautioning taken in regard to the press? According to what we read in the newspapers, or heard on the radio, or saw on television, the report was prepared by the Economic Council of Canada. I do not want to disparage Mr. Hazledine's work, but if we had not stated that it was an Economic Council of Canada report, I wonder if the study would have had as much publicity. So, concerning the second and third type of documents that you produce, I wonder if it might not be wise to publish a word of caution. I understand that Mr. Hazledine had told the *Globe and Mail* reporter that he assumed full responsibility for the study. But usually, such statements do not appear on the first page. They may be mentioned at the beginning or in the middle of the article. You know, and I am sorry to have to say it, but often on reading the newspapers, one reads only the headlines, and if it is interesting, then one reads the article in full, but if the headline does not catch the eye, one passes it up . . .

I understand that the Economic Council of Canada pays for those studies. And the cost of that particular study was approximately $300,000. So, could not some guidelines be established? I do not know if the press would take them seriously. I remember that Mr. Robert told Mr. Stevens not to read the newspapers but to read the study. That is good advice, Mr. Robert; but now many people will follow it, particularly the Member who receives such information! At a certain time, well, he has to make a choice too . . . and he may have to depend on newspaper articles.

Those were my questions or, rather, my remarks.

Mme Ostry: Merci, monsieur Clermont.

Pour votre première question, le directeur de l'information et des publications, M. Vastel est assis au fond de la salle, et il s'assurera que la déclaration que j'ai lue ici, et celle que j'ai déposée sera communiquée aux média d'information. Maintenant, ce qu'ils en feront, M. Vastel ne peut rien garantir, mais il fera de son mieux.

Au sujet des difficultés que représentent les documents publiés «sans consensus», vous avez raison et c'est une question qui préoccupe le Conseil. A cet égard, vous vous souviendrez que j'ai dit, dans ma déclaration au début de la conférence, que j'avais conpris que les média présents étaient au courant qu'il s'agissait d'un rapport sans consensus. Je ne sais pas comment on a édité l'article du *Globe and Mail*, finalement

[*Texte*]

headline, was finally edited, but if you read the article, you are quite right; you do not get the impression that this is a study which represents the views of the author, although I had said so at the beginning and Mr. Hazledine had said so orally during his introductory remarks.

We go to some lengths to try to make clear that the Council *qua* Council takes responsibility for the consensus document. The consensus documents have the names of the Council members and, indeed, when a Council member does not agree, that is also noted—as it was in this review where a Council member wanted to write a dissenting commentary. That was noted and the commentary was presented in the document. So that is very clear; the Council takes full responsibility.

I suppose we can keep trying with the press to impress this upon them, and maybe we can think of some form of wording or some red flag or something. I am at a loss and I share your concern.

On the matter of public funds, I think that is an important point that perhaps I should stress. These studies were commissioned by the Council in 1977. Public funds were spent on them. That was all done in good faith in the hope that the Council, like other institutions in this country, would make a contribution to an important debate. That is also a factor to consider, that to have an item—do not misunderstand me in the use of this term; I do not mean it in a pejorative way—to have suppressed or eliminated studies which were close to completion and which were professionally acceptable studies would, to me, have been a matter of a lack of responsibility in the utilization of public funds.

But your point is well taken; there were public funds spent on those studies.

M. Clermont: Monsieur le président, dans un autre domaine . . . Voici, docteur Ostry, le ministre des Finances dans son dernier budget, a annoncé une baisse de la taxe de vente aux manufacturiers de 12 à 9 p. 100. Il a demandé à toutes les institutions, aux manufacturiers, aux grossistes, aux détaillants, de faire bénéficier les consommateurs de cette baisse. Qu'est-ce que le nouvel organisme dont on vous a confié la responsabilité à la demande des provinces, responsabilité que vous avez acceptée, qu'est-ce que cet organisme-là, dis-je, entend faire pour surveiller cela? Que ferez-vous pour vérifier si les manufacturiers, les grossistes et les détaillants font bénéficier le consommateur de cette réduction? Parce qu'en fin de compte, cette réduction se soldera par une perte de revenu d'un milliard 200 millions. Si les consommateurs, ceux qui paient les taxes, n'en bénéficient pas, ils vont se poser des questions. Qu'est-ce que cet organisme entend faire pour informer le public, et le gouvernement que dans tel ou tel domaine la réduction n'est pas passée au consommateur?

• 1035

Le président: Cela fait maintenant dix minutes, alors . . .

Mrs. Ostry: May I have Mr. Robert answer that, please.

Le président: Brièvement, si possible.

[*Traduction*]

l'article en manchette mais après l'avoir lu, je dois vous donner raison; on n'a pas l'impression que cette étude représente les opinions de l'auteur, quoique je l'aie mentionné au début, et que M. Hazledine l'ait aussi mentionné dans son préambule.

Nous faisons de notre mieux pour affirmer que le Conseil seul est responsable des rapports de consensus. Les documents portent le nom des membres du Conseil, et en fait, si un membre du Conseil n'est pas d'accord, on le signale—comme cela a été le cas pour cette révision, lorsqu'un membre du Conseil a voulu donner une opinion contraire. On l'a signalé, et ses remarques font partie du document. Il est donc bien clair que le Conseil assume la pleine responsabilité pour ses documents.

Il faudra continuer à le bien faire comprendre aux média, et il faudra penser à une formule quelconque ou à un signal quelconque. Je ne sais comment cela se fera, mais je partage votre souci.

Au sujet des fonds publics, c'est une question importante que je dois éclaircir. Ces études ont été commandités par le Conseil en 1977. Elles ont été financées par des fonds publics. Cela a été fait de bonne foi, dans l'espoir que le Conseil, comme toute autre institution du pays, pourrait participer à un débat important. Un autre facteur dont on doit tenir compte, c'est que la suppression d'études, presque terminées et acceptables du point de vue professionnel, aurait eu l'air d'un manque de responsabilité dans l'emploi des deniers publics.

Quoi qu'il en soit vous avez raison, les fonds publics ont payé pour ces études.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, on another matter . . . Dr. Ostry, in his last budget the Minister of Finance announced a cut in the manufacturers' sales tax from 12 to 9 per cent. He asked that all the institutions, manufacturers, wholesalers and retailers, pass on this decrease to the consumers. How will the new organization which you have accepted and for which you are now responsible, at the request of the provinces, monitor the benefits of this taxes cut? What will you do to check that manufacturers, wholesalers and retailers pass on the reduction to the consumer? After all, the reduction will result in a loss of revenue of some one billion two hundred million dollars. If the consumers, who are the taxpayers, do not get the benefit, they are certainly going to be asking questions. What will your organization do to inform the public and the government that in such and such a sector, the reduction is not being passed on to the consumer?

The Chairman: You have had 10 minutes, so . . .

Mme Ostry: M. Robert pourrait-il répondre à cette question, s'il vous plaît.

The Chairman: Briefly, if possible.

[*Text*]

M. Robert: Oui. On a déjà un système de surveillance des prix et des coûts, comme vous pouvez le voir en lisant le rapport au premier ministre.

Donc, nous allons effectivement surveiller cette répercussion de la baisse de la taxe de vente sur les prix. Maintenant, si je peux ajouter quelque chose, je ne voudrais pas . . .

M. Clermont: Moi je voulais dire, demander si vous allez avoir un système spécial de surveillance?

M. Robert: Non, on la fait déjà la surveillance, monsieur Clermont. On a déjà un système de surveillance des prix en place et on ne fera que continuer de l'appliquer en prenant plus en considération cet impact de taxe de vente.

Je ne voudrais pas laisser l'impression aux personnes qui sont présentes dans cette salle que je ne recommande pas la lecture des journaux. Je voulais dire que, dans le cas précis de l'interprétation qui a été donnée en ce qui concerne les prix alimentaires, il vaudrait mieux revenir à notre rapport pour voir quelles sont nos interprétations plutôt que de s'en tenir uniquement à la presse écrite.

M. Clermont: Merci.

The Chairman: The delegation is en route to the airport and have only another few minutes before they have to leave.

Mr. Stevens: Do we not go on until 11 o'clock?

The Chairman: No, I was informed by the Economic Council of Canada last week that they are flying to meet Bill Davis at noon today in Toronto.

Mr. Stevens: Why does he have priority over us?

The Chairman: Well, it was a prior commitment.

Mr. Stevens: After all, this is an estimate where they are requesting from the federal government . . .

The Chairman: I think we can argue about that after they leave and take the time they remain here for questions.

Mr. Stevens.

Mr. Gray: When do they expect to leave exactly? Because otherwise we are using up the time for the argument.

Mrs. Ostry: The plane leaves at 11.30.

Mr. Gray: Oh! Have you got your car outside? Do you have to park your own car?

The Chairman: Well, let us get to work.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, Dr. Ostry mentioned earlier that there are no facts, I think to use her expression, about the future, but I suppose another good adage is that history repeats itself; and while there may be no facts about the future, as a rule you can generally find in history parallels for what is happening.

You mentioned that you have been in Britain, so you must be well acquainted with some of the British problems and the fact that their economy came near to crumbling in 1976 as a result of many things being done in Britain that are now being repeated in this country. I am referring to the very large federal spending, the huge deficit—the largest of any of the industrialized nations at the present time—and the final recourse to saying, "Let us depreciate the dollar because somehow or other that is going to skate us onside".

[*Translation*]

Mr. Robert: Yes. There already exists a price and cost monitoring system, as you know from reading the report to the Prime Ministers.

Therefore, we are indeed going to monitor the impact of the reduction of the sales tax on prices. Now, if I may add, I would not want to . . .

Mr. Clermont: I was asking if you were intending to set up a special monitoring system?

Mr. Robert: No, we are already monitoring the situation, Mr. Clermont. There already exists a price monitoring system, and we shall continue to apply it with more emphasis on the impact of the sales tax cut.

I would not want to leave the impression with any one here in this room that I do not recommend reading newspapers. I meant only that in the case of this precise interpretation which was given in regard to food prices, it might be better to read our report or those interpretations rather than depending solely on the newspapers.

Mr. Clermont: Thank you.

Le président: La délégation doit partir pour l'aérogare dans quelques minutes.

M. Stevens: Est-ce qu'on va continuer jusqu'à 11 heures?

Le président: Non, le Conseil économique du Canada m'a avisé la semaine dernière que ses membres doivent se rendre à Toronto aujourd'hui pour rencontrer M. Bill Davis à midi.

M. Stevens: Pourquoi a-t-il la priorité?

Le président: C'était un engagement antérieur.

M. Stevens: Après tout, c'est un budget qu'ils demandent au gouvernement fédéral . . .

Le président: Nous pourrons en discuter après qu'ils seront partis, et nous servir du temps qui reste pour des questions.

Monsieur Stevens.

M. Gray: A quelle heure doivent-ils partir précisément? Nous gaspillons notre temps en vaines discussions.

Mme Ostry: L'avion décolle à 11 h 30.

M. Gray: Ah! Votre voiture est-elle devant la porte? Avez-vous dû la stationner vous-même?

Le président: Allons, mettons-nous à l'œuvre.

M. Stevens: Monsieur le président, madame Ostry a mentionné tout à l'heure que nous n'avions rien de concret, pour utiliser son expression, au sujet de l'avenir, et il y a aussi la maxime qui veut que l'histoire se répète; et quoi que rien ne soit certain au sujet de l'avenir, en général on peut retrouver notre situation actuelle dans l'histoire.

Vous avez dit que vous aviez été en Angleterre; vous connaissez donc très bien quelques-uns des problèmes de l'Angleterre, et vous savez que leur économie s'est prespque écroulée en 1976 à la suite de certaines mesures qu'on avait prises et qui sont répétées maintenant dans ce pays. Je fais allusion aux grosses dépenses fédérales, au déficit énorme—le plus important de toutes les nations industrialisées en ce moment, et la solution finale où l'on dit, «déprécions le dollar, car cela d'une façon ou d'une autre aidera à redresser la situation.»

[*Texte*]

So my question, Mr. Chairman, to Dr. Ostry relates to page 5 of her Report to First Ministers where she touched on the fact that she felt that her mandate is to evaluate the impact of actions of policies on inflationary pressures—that type of thing. Then she says:

> A necessary condition for the achievement of this objective is a fiscal stance by governments in Canada and a monetary policy which is conducive to reducing inflationary pressures.

Mr. Chairman, the point I want to get at, because I think it would be very interesting to hear Dr. Ostry's reply, and what I sense happens, is that the new class of economic analysts and whatnot are consumed with the after-effect, they are consumed with looking for the scapegoats. Is it the corporation that bumped their prices? Is it labour that demanded too high a wage? Is it somebody else? But for some reason, they seem to gloss over the fact that none of those problems will accrue if you have a responsible fiscal monetary stance in the country.

• 1040

Now I noticed that in the Department of Finance's little publication dealing with inflation they give lip service to this. They say that over a prolonged period, if you have proper monetary policy, yes, there will be no inflation. But then they clutter up and confuse the issue by giving a lot of incidental questions as to what will happen price-wise if such and such happens.

My first question to Dr. Ostry, and I have several more to follow so I hope we can get kind of brief answers . . .

The Chairman: I think I have to allow her to leave by, say, 10.45 a.m., would that be all right? That would give you a generous five-minute second round, because Mr. Gray would like a second round himself.

Mr. Stevens: All right. My first question, then, is this. Do you feel—and we can only today look at the federal scene—there is in fact a proper fiscal stance and a proper monetary stance in Canada to ensure that we will achieve the 3.5 per cent inflation level that, initially, the government said they wished to achieve in 1981, although now I understand Mr. Chrétien slept over it and says maybe it will be two years later, 1983?

Mrs. Ostry: I think I would very strongly agree with Mr. Stevens that what are sometimes called the main weavers of the economy, fiscal and monetary policy, are of crucial importance to the performance of the economy in both its growth performance and its price performance, and its productivity performance.

In our annual review, we had to arrive at a very difficult decision, and the decision was not taken lightly. As we pointed out in the final chapter, once inflation is deeply embedded in the economy and once structural elements, both of a labour market and of a more general kind, become highly rigidified, the room to manoeuvre in a short period of time, with respect to major policy instruments, very much diminishes.

[*Traduction*]

Ma question, monsieur le président, à madame Ostry a trait au fait qu'à la page 5 de son rapport au premier ministre, elle cite que son mandat est d'évaluer les répercussions des mesures prises à la suite des politiques sur les pressions inflationnistes—ce genre de chose. Elle dit ensuite:

> Pour atteindre cet objectif, les gouvernements du Canada doivent prendre une position fiscale ferme, et établir une politique monétaire qui réduira les pressions inflationnistes.

Monsieur le président, la réaction de madame Ostry sera intéressante, car je pense que la nouvelle classe d'analystes de l'économie et les autres s'acharnent sur les suites, ils cherchent des boucs émissaires. Est-ce l'entreprise qui a rehaussé ses prix? Sont-ce les travailleurs qui exigent des salaires trop élevés? Faut-il blâmer quelqu'un d'autre? Or, et c'est bien regrettable, ils oublient qu'aucun de ces problèmes n'existerait s'il y avait une politique fiscale monétaire responsable au pays.

Or, je constate que dans une petite publication du ministère des Finances qui porte sur l'inflation, on appuie cette position du bout des lèvres. On y dit que sur une période prolongée, si l'on a une bonne politique monétaire, il n'y aura aucune inflation, mais ensuite, on confond les choses, on s'embarrasse de détails secondaires en expliquant ce qui se produira au niveau des prix si telle ou telle chose surgit.

La première question que je voudrais poser à Mme Ostry, et j'en ai plusieurs autres ensuite; donc, j'espère que nous pourrons avoir des réponses courtes . . .

Le président: Je crois qu'il nous faudra lui permettre de partir, disons, à 10 h 45, est-ce que cela ira? Cela vous donnera un bon deuxième tour de cinq minutes, parce que M. Gray aimerait également avoir un deuxième tour.

M. Stevens: Très bien. Ma première question est donc la suivante: croyez-vous . . . et nous ne pouvons aujourd'hui qu'examiner la scène fédérale, . . . que la position fiscale et la position monétaire adoptée au Canada est celle qui convient pour s'assurer que nous réaliserons l'objectif de 3.5 p. 100 de taux d'inflation que le gouvernement avait dit au début vouloir réaliser en 1981 bien que je me suis laissé dire qu'après y avoir réfléchi M. Chrétien en reporte l'échéance à deux ans plus tard, soit en 1983?

Mme Ostry: Je suis tout à fait d'accord avec M. Stevens que ce que l'on appelle parfois les leviers principaux de l'économie, les politiques fiscales et monétaires, sont d'une importance cruciale pour la performance de l'économie au niveau de la croissance et au niveau des prix, ainsi qu'au niveau de la productivité.

Dans notre étude annuelle, il nous a fallu prendre une décision très grave, et elle ne fut pas prise à la légère. Ainsi que nous le soulignons dans le dernier chapitre, une fois l'inflation bien ancrée dans l'économie, une fois les éléments de structure et de la main-d'œuvre et de l'ensemble devenus très rigides, la possibilité de manoeuvrer, à court terme, diminue

[*Text*]

I think we are not alone in this in Canada and we are not alone in this kind of analysis. That is why a great many economists in other countries talk about gradualism in the monetary sphere and recognize that the lags in any fiscal changes are a very serious matter in turning an economy around, with respect to growth, price and unemployment performance.

The difficulty we had in arriving at our recommendation was, I think, one which Mr. Stevens has alluded to, and that is the question of the impact, particularly of the federal deficit, on the performance—price performance, and beyond that, investment performance, confidence and so on. As we looked at the projections without stimulus, and these projections, I repeat—there are no facts about the future—depend crucially on our analytical apparatus, the growth picture looked to us to be quite serious, and following on a very sluggish growth there are consequences with respect to productivity, the deterioration of human capital and a variety of other phenomena which increase the structural difficulties of the economy.

In full recognition of the difficulty of the matter of the perception of the deficit and its impact on financial markets, which we did not explore in depth and which we should and are going to do, the Council, after a good deal of debate, came to the conclusion that some stimulus was required in order to get the economy a little better back on its medium-term growth track. Now, no matter how you look at these data, you cannot see a marked decline in whatever index you look at of inflationary pressure. You see a deceleration and some stabilization. Again, we are not alone in this. We are not monitorist, although there are many aspects of monitorism which have a valuable contribution. So we looked at the possibility of a very tight money policy, a much tighter money policy, and it did not give us enough on the price side to counteract the serious effect on growth.

• 1045

I am sorry, I have gone on too long. I would be more than happy to have a further discussion with Mr. Stevens at his convenience.

The Chairman: I have to adjourn this meeting.

Mr. Stevens: If I could just make this brief comment. I know it became popular to think in terms of so-called gradualism, but if we continue, some day they are going to write on the tombstone of Canada, "Here lies Canada, a victim of gradualism." There is just no doubt.

The Chairman: On that cheerful note . . .

Mr. Gray: Just one question. I will drive you to the airport afterwards.

[*Translation*]

beaucoup en ce qui concerne les instruments principaux de politiques.

Je ne crois pas que nous soyons les sleus seuls au Canada à penser de la sorte, pas plus que nous ne sommes les seuls à faire ce genre d'analyse. C'est pourquoi un grand nombre d'économistes dans d'autres pays parlent de gradualisme dans les sphères monétaires et reconnaissent que toute carence au niveau des changements fiscaux est très grave lorsque l'on veut qu'il y ait un revirement de l'économie relativement à la performance au niveau de la croissance, des prix et du chômage.

Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à en arriver à notre recommandation parce que, comme l'a sous-entendu M. Stevens, nous avons dû tenir compte de la portée, surtout sur le déficit fédéral, de la performance . . . celle des prix, et encore de l'investissement, de la confiance, etc. En voyant les prévisions sans stimulus, et ces prévisions, je le répète . . . nous n'avons aucune donnée sur l'avenir . . . dépendent énormément des instruments d'analyse, la croissance nous a semblé en grave difficulté, suivie d'une période de croissance très lente, avec ses conséquences en ce qui concerne la productivité, la détérioration du capital humain et une gamme variée de phénomènes qui aggravent les difficultés structurelles de l'économie.

Ayant reconnu la difficulté de percevoir le déficit et ses répercussions sur les marchés financiers, ce que nous n'avons pas étudié en détail, que nous devrions et que nous allons étudier, le Conseil, après beaucoup de discussions, en est venu à la conclusion qu'il fallait un stimulant quelconque pour remettre l'économie sur une voie de croissance à moyen terme. Quelle que soit la façon d'examiner les données, il est impossible de voir la moindre diminution marquée quel que soit l'indice de tendance inflationniste que l'on examine. On a constaté une perte de vitesse et une certaine stabilisation. Encore une fois, nous ne sommes pas seuls dans cette affaire. Nous sommes pas des surveillants bien que certains aspects de la surveillance peuvent apporter une contribution valable. Nous avons donc étudié les répercussions d'une politique monétaire très restrictive, beaucoup plus restrictive que la politique actuelle et nous n'avons pas trouvé qu'il existait suffisamment d'aspects positifs du point de vue des prix pour contrecarrer l'incidence néfaste sur la croissance.

Je regrette d'avoir pris si longtemps. Je serais vraiment ravie de pouvoir en rediscuter avec M. Stevens, lorsque cela lui conviendra.

Le président: Je dois lever la séance.

M. Stevens: J'ai une petite observation à faire. Je sais qu'il est à la mode de penser au prétendu gradualisme, mais si nous continuons, un de ces jours, nous pourrons écrire sur la pierre tombale du Canada: «Ici repose le Canada, victime de gradualisme». Cela ne fait aucun doute.

Le président: Sur cette note optimiste . . .

M. Gray: Une seule question. Je vous conduirai ensuite à l'aéroport.

[*Texte*]

Did you see the Canadian press report in the *Citizen* yesterday that the president of the Grocery Products Manufacturers of Canada says in a statement he is calling for a formal review of the report of the Economic Council of Canada, which released the study Tuesday on food products? The report says Mr. Morley sent a telegram to the Prime Minister asking him to explain the report's conflict with an Anti-Inflation Board study done a month ago which said there had been no significant increase in the food industry's profit margin. I will finish with a quote:

> We question whether the Economic Council has acted in a responsible manner by reaching conclusions about industry profits based on statistical evidence which they admit is incomplete.

I gather it is your view that you have acted responsibly, and that contrary to Mr. Morley's conclusion you have produced a valid report which deserves attention by government and public.

Mrs Ostry: Yes, that is our view. We will be writing, I understand, a detailed letter to Mr. Morley. He has sent us a copy of the press release and the telex, and we will be answering him in full.

Mr. Gray: Thank you.

The Chairman: This meeting is therefore adjourned until Monday, December 4 in this room at 3:30, when the Hon. Jean Chrétien will be appearing on supps.

[*Traduction*]

Avez-vous vu le rapport de la presse canadienne dans le *Citizen* d'hier voulant que le président des fabriquants de produits d'épicerie du Canada a déclaré qu'il fallait exiger une étude officielle du rapport du Conseil économique du Canada qui a publié mardi son étude sur les produits d'alimentation? Le rapport précise que M. Morley a envoyé un télégramme au premier ministre lui demandant d'expliquer la contradiction qui existe entre votre rapport et une étude affectuée par la Commission de lutte contre l'inflation il y a un mois dans lequel on disait qu'il n'y avait eu aucune hausse marquée des marges de profit de l'industrie de l'alimentation. Je vais terminer en vous donnant une citation:

> Nous nous demandons si le Conseil économique a agi de façon responsable en formulant des conclusions au sujet des profits de l'industrie fondées sur des données statistiques que le Conseil reconnaît incomplètes.

J'en conclus que vous êtes d'avis que vous avez agi de façon responsable et que contrairement à la conclusion de M. Morley vous avez produit un rapport valable qui mérite l'attention du gouvernement et du public.

Mme Ostry: Oui, c'est notre opinion. Nous allons écrire, si je ne me trompe, une lettre détaillée à M. Morley. Il nous a envoyé copie du communiqué de presse et du télex et nous allons lui répondre d'une façon complète.

M. Gray: Merci.

Le président: Prochaine séance le lundi 4 décembre à 15 h 30, alors que nous nous réunirons ici-même pour examiner avec l'honorable Jean Chrétien le budget supplémentaire. La séance est levée.

APPENDIX "FTEA-12"

ECONOMIC COUNCIL OF CANADA

Notes For Remarks
by
The Chairman
Economic Council of Canada

WORKSHOP ON THE POLITICAL ECONOMY OF CONFEDERATION
Donald Gordon Centre for Continuing Education,
Queen's University, Kingston, Ontario

November 8-10, 1978

Sylvia Ostry
Chairman

I want to say how delighted the Economic Council is to be here and to be participating in the workshop which is jointly sponsored by the Council and by the Institute of Intergovernmental Relations at Queen's. Our own papers, that is the Council's papers, which form part of this Conference, I feel I should stress, do not represent the views of the Economic Council; they represent the views of the authors, whether they be staff members or academics who are hired on contract by us. The views of the Economic Council are as diverse on this issue as that of any other group of Canadians, indeed they are probably more so because there are a number of economists on the Economic Council now!

The papers which were arranged through the Queen's Institute are part of a far larger project entitled "The Future of Canadian Communities" which is being funded by the Donner Foundation.

I would like to open the Conference by providing some kind of background setting for it, if you'll bear with me for a few minutes, and then we will move to papers for this morning's session. We've almost hit an anniversary at this Conference: it's about two years since the P.Q. government was elected in Quebec and, at that time, it appeared that about now there might be a referendum. It looked as though around now we would be facing in this country I guess the most momentous decision-point in our history. Looking back at that period, many individuals and organizations felt an urgent need to communicate to the Quebec public, and to the Canadian public at large, and say what they thought it was important people should know, before Quebecers voted one way or another. So that, after a few months' lag there was a flurry of conferences; there was the setting up of a National Unity Task Force; there was the setting up of a unit within the Quebec government to analyse and produce studies on forms of sovereignity-association and their implications; and inside the federal government, in the Federal-Provincial Relations Office, the "Co-ordination" group was formed to develop a federal position; the C. D. Howe Institute set up an ambitious program of about a dozen studies, many of which have been

APPENDICE «FTEA-12»

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

Allocution prononcée
lors de

L'ATELIER SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA CONFÉDÉRATION
Donald Gordon Centre for Continuing Education
Université Queen's, Kingston, Ontario

8-10 novembre 1978

Sylvia Ostry
Présidente

Je tiens à vous dire d'abord que le Conseil économique est très heureux d'être présent et de participer à cet atelier, qu'est parrainé conjointement par le Conseil et l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's. Je crois devoir souligner dès le départ, que les exposés du Conseil qui seront présentés au cours de l'atelier ne reflètent pas nécessairement les opinions du Conseil économique, et qu'ils n'engagent que leurs auteurs, que ceux-ci soient membres de notre personnel ou simplement des spécialistes employés à contrat. Les opinions qui seront présentées par les gens du Conseil économique sur cette question sont aussi variées que celles de tout autre groupe de canadiens, et probablement même plus, car le Conseil compte actuellement dans ses rangs plusieurs économistes!

Les exposés qui seront présentés sous l'égide de l'Institut de l'Université Queen's font partie d'un projet beaucoup plus étendu intitulé «L'avenir des communautés canadiennes» et parrainé par la fondation Donner.

Je voudrais ouvrir cet atelier en rappelant certains faits qui ont présidé à sa mise sur pied; je n'en ai que pour quelques minutes. Je présenterai ensuite les documents qui sont à l'ordre du jour de ce matin. Notre atelier marque presque un anniversaire. Dans quelques jours, en effet, il se sera écoulé exactement deux ans depuis que le Parti québécois, qui vise à l'indépendance du Québec, a été porté au pouvoir. On croyait alors qu'un référendum aurait lieu au cours de ces deux années. Nous avions l'impression de vivre déjà l'un des moments les plus décisifs de notre histoire. Beaucoup de gens et d'organismes ressentaient un urgent besoin de communiquer avec le public du Québec et les Canadiens en général pour leur communiquer ce qu'ils jugeaient essentiels, avant que les Québécois ne votent dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, après quelques mois, une foule de conférences étaient organisées, la Commission sur l'unité canadienne voyait le jour et le gouvernement du Québec entreprenait des travaux sur diverses formes de souveraineté-association et leurs répercussions. Au sein même du gouvernement fédéral, soit au Bureau des relations fédérales-provinciales, était formé un groupe de «coordination» avec mission de préciser la position du gouvernement fédéral. Pour sa part, l'Institut de recherche C. D.

published; Canada West Foundation initiated a work program, as did many other individuals and groups around the country.

The members of the Economic Council discussed the matter at some length and felt that they, as a Council, wanted to contribute. It became obvious that the Council could not give a rounded view of the issues as a whole, since so many of the relevant questions in the national unity debate were outside the realm of economics; there were issues of language, of culture, of political structure, and philosophical cleavage on whether the ideal country must coincide with a nation, or whether more than one nation could co-exist within a country.

But the Council felt that it could contribute economic information or economic intelligence, to put the economics aspect of the debate on as good a factual basis as was possible in the nature of the case. The studies presented here are a result of that undertaking which was commenced early in 1977. What I'd like to do here is to give some perspective on whether a good factual base is in fact possible, and on the relative importance of economic and non-economic factors.

An extremely important purpose of such economic intelligence work is presumably to inform voters in a Quebec referendum of relevant economic facts, as well as citizens in the rest of the country to the extent that their readiness to accept changes in federalism might influence the relative attractiveness of the alternatives facing Quebec voters. The *ideal* technique is fairly clear. It would involve contrasting the expected economic performance of federalism with the expected economic performance of a fractured country, however each of these is defined. How do these alternatives look for Quebec? For the West? For other parts of the country? A second purpose, stressed by the Council, was analysing possible changes in those aspects of the Canadian economic system whose alleged malfunctioning may have been influential in bringing on the present crisis. Both sides in the debate could presumably subscribe to such an aim "without prejudice", as the lawyers say.

The first, "information providing", task requires some attempt to define relevant alternatives or scenarios. Let me deal briefly with that before coming to my main theme. Two alternatives are federalism and separation. On the latter, fractured country alternative, we did not consider it useful to give extensive consideration to sovereignty *with* association, since it rapidly became obvious that "Rump Canada", in Clarence Barber's superbly inelegant phrase, would have so little to gain over the long haul from association that the possibility of it happening seemed vanishingly small. In addition, the nature of the association concept is very difficult to pin down. Nevertheless, let me emphasize that it is quite easy for those who wish to do so to apply our analysis to the sovereignty-association alternative. Equally, we considered the possibility of a *fédéralisme* that was radically *renouvelé* to be most unlikely. But that does not mean that improvements are

Howe mettait sur pied un ambitieux programme comportant environ une douzaine d'études devant être publiées successivement au cours des mois à venir. La Canada West Foundation créait aussi son propre programme de travail. Beaucoup d'autres gens et groupements un peu partout au pays, faisaient de même, et il serait trop long de les énumérer. Par ailleurs, les politicologues, qui n'avaient jamais vraiment abandonné le sujet, se sont remis de plus belle à l'étude de la structure politique et de la dynamique du système fédéral.

Les membres du Conseil économique voulaient aussi faire leur part. Évidemment, ils ne pouvaient faire le tour de toutes les questions, car plusieurs problèmes soulevés dans les débats sur l'unité nationale ne sont pas de nature économique, mais relèvent plutôt de la langue, de la culture, de la structure politique et de distinctions abstraites le pays «idéal», à savoir si ce pays ne doit correspondre qu'à une seule nation, ou si plusieurs nations peuvent coexister dans un même pays.

Cependant, le Conseil avait néanmoins le sentiment de pouvoir fournir des informations ou des renseignements d'ordre économique pour asseoir le point de vue économique du débat sur des données aussi concrètes que possible. Mon intention en procédant à l'ouverture de cet atelier, est d'essayer de montrer s'il est vraiment possible de réunir des données concrètes, et d'insister sur l'importance relative des facteurs économiques et non économiques.

Dans un tel travail d'information économique, l'important est probablement de renseigner les électeurs qui prendront part au referendum québécois sur les réalités économiques en jeu, ainsi que les citoyens du reste du pays, dans la mesure où leur réceptivité à des changements dans le système fédéral pourra influer sur l'attrait relatif des choix qui s'offrent aux Québécois. La technique idéale est assez évident. Il s'agirait de comparer la performance économique qu'on peut espérer du fédéralisme avec celle d'un pays amputé, peu importe la définition que l'on donne à ces deux réalités. Que vaudraient ces options pour le Québec? Pour l'Ouest? Pour d'autres parties du pays? Un second objectif, qui a été souligné par le Conseil, consiste à analyser les changements possibles dans certains rouages du système économique canadien, dont le mauvais fonctionnement, prétent-on, a pu contribuer à la crise actuelle. On peut présumer que les deux parties au débat pourraient, «sous toutes réserves» comme disent les avocats, s'entendre sur un tel objectif.

Dans cette tâche qui consiste d'abord à fournir une information, il faut tenter de définir les options ou les scénarios possibles. Permettez-moi de dire un mot sur ce sujet avant d'aborder mon thème principal. Deux des choix possibles sont le fédéralisme ou la séparation. Au sujet de cette dernière, qui aurait pour effet de fractionner le pays, nous n'avons pas jugé utile de nous étendre longuement sur la souveraineté avec association, étant donné qu'il est rapidement devenu évident que le Canada-Croupion ou le «Rump Canada»—pour employer l'expression fort peu polie de Clarence Barber—aurait si peu à envier, à la longue, à l'association, que la possibilié qu'elle se concrétise, semble s'amenuiser de plus en plus. En outre, le concept d'association est très difficile à cerner. Néanmoins, permettez-moi de souligner qu'il est très facile, pour ceux qui le veulent, d'appliquer notre analyse à l'option souveraineté-association. De même, nous avons consi-

impossible in the economic sphere—far from it. Nor does the improbability of sovereignty-association mean that no links whatsover would exist.

It was our view on reflection that the contrasting of alternatives for the system as a whole would be less useful than keeping in mind alternatives for control over each of four economic variables that largely define how much economic "sovereignty", or "independence", a province or a nation has. Moreover, sovereignty in the economic sphere is not only multidimensional, it is also continuously variable, rather than being there or not there, in the four economic dimensions. These dimensions are the tax expenditure system, the external trade system, the monetary system, and the conventions regarding factor mobility. On the tax expenditure system: the present federal arrangement gives Quebec a partial say on taxes and expenditures in Quebec and a partial say on taxes and expenditures outside Quebec; independence, with or without association, would give Quebec full say within Quebec and no say outside; a Swiss style confederation would fall in between. On external trade: Quebecers at present share power with others in Canada to decide upon a common external tariff and commercial policy; with independence, Quebec might gain zero extra sovereignty in this area (a Common Market agreement), or some extra sovereignty (a free trade area), or full extra sovereignty (no trade association at all). On the monetary system: the shared jurisdiction of Quebecers with other Canadians might be left as it is, with no gain in sovereignity (that is a monetary union), or there could be a partial increase in sovereignty, by means of a separate currency but a fixed exchange rate, or a bigger increase, by means of a separate and floating currency. On factor mobility: the Quebec government exercises no present control over movement of people and capital into Quebec from Canada, while the Quebec people share control with other Canadians over immigration from abroad. Independence could go with varying degrees of sovereignty here, depending on whether Quebec control on foreign immigration of people was supplemented by control over migration from the rest of Canada or control over capital movements, or both.

Whenever we did research on a particular issue concerning change in constitutional arrangements we took into account only those changes in each of these four dimensions of economic sovereignty that were relevant to the issue at hand. For example, in studying the implications of changes in control over the tax-expenditure system for taxes paid by Quebecers, it is not very important what one assumes about monetary union. But for trade flows a wider spectrum of changes in the economic components defining independence needs to be examined. You will see, therefore, that we have varying scenarios or alternatives according to the topic being looked at.

déreé comme fort improbable la possibilité d'un fédéralisme radicalement renouvelé. Mais cela ne veut pas dire que des améliorations ne sont pas possibles dans le domaine économique—loin de là—non plus d'ailleurs que l'improbabilité de la souveraineté-association signifie l'absence de tous liens économiques.

A la réflexion, nous étions d'avis qu'il serait moins utile de comparer les diverses possibilités d'organisation du système que de songer à des options permettant de contrôler chacune des quatre variables économiques qui déterminent en grande partie la part de «souveraineté» économique ou «d'indépendance» que possède une province ou un pays. De plus, la souveraineté économique n'est pas seulement multidimensionnelle, mais elle change constamment—plutôt que d'«être ou de ne pas être»—en fonction de ces quatre variables, soit: le système budgétaire, le commerce extérieur, le système monétaire et les conventions au sujet de la mobilité des facteurs de production. Au sujet du système budgétaire, l'entente fédérale actuelle accorde au Québec une voix partielle au chapitre des impôts et des dépenses au Québec, ainsi qu'à l'extérieur du Québec; l'indépendance, avec ou sans association, donnerait au Québec la pleine responsabilité de ces décisions à l'intérieur de la province, mais n'en laisserait aucune à l'extérieur; et une confédération du genre de ia Suisse donnerait une situation mitoyenne entre ces deux extrêmes. Au chapitre du commerce extérieur, le Québec partage actuellement avec les autres province le pouvoir de fixer une politique commune pour les tarifs et le commerce extérieur; une fois indépendant, le Québec pourrait n'avoir aucune souveraineté supplémentaire dans ce domaine (accord de marché commun), ou pourrait en acquérir un peu plus (région de libre échange), ou pourrait acquérir la pleine souveraineté (aucune association commerciale). Quant au système monétaire, le partage de la compétence entre les québécois et les autres canadiens pourrait demeurer telle quelle, sans gain de souveraineté (union monétaire), ou il pourrait se produire un gain partiel de souveraineté pour le Québec, grâce à une devise différente mais à un taux de change fixe, ou un gain de souveraineté encore plus considérable grâce à une devise séparée et flottante. Au chapitre de la mobilité des facteurs de production, le gouvernement québécois n'exerce actuellement aucun contrôle sur les mouverments des personnes et des capitaux du Canada vers le Québec, et se partage le contrôle de l'immigration de l'étranger avec les autres provinces. L'indépendance pourrait accorder divers degrés de souveraineté dans ce domaine, si au contrôle québécois de l'immigrantion d'étrangers s'ajoutait le contrôle sur l'immigration en provenance des autres régions du Canada, ou d'un contrôle sur les mouvements de capitaux, ou les deux.

A l'occasion de nos recherches sur une question particulière concernant un changement des accords constitutionnels, nous n'avons tenu compte que des modifications dans chacune de ces quatre dimensions de la souveraineté économique qui se rapportaient à la question à l'étude. Par exemple, lorsque l'on étudie l'incidence de changements dans le contrôle du système budgétaire pour les impôts payés par les Québécois, ce que l'on suppose du point de vue de l'union monétaire n'a pas beaucoup d'importance. Mais lorsqu'il s'agit d'échanges commerciaux, il devient nécessaire d'étudier un éventail beauxoup plus large de changements dans les composantes économiques qui définis-

Let me now return to the main thrust of my argument. An uneasiness that I personally have always felt about economic analysis of the issues at stake, by *anyone*—including the Economic Council—is that some of the relevant economic facts cannot be uncovered by the current tools of economic analysis, powerful though they be. And if these particular facts are important, in that they could seriously influence living standards and unemployment in Quebec or elsewhere, they would dwarf into insignificance the conventional facts that analysts like ours, C. D. Howe's, Mr. Bonin's, Mr. Tellier's, are capable of uncovering.

What I mean by that is what Maynard Keynes called "the animal spirits" of entrepreneurs, and the unpredictability of human reactions in crises, which could play a key, and essentially, unanalysable economic role in the event of separation. If businessmen withdrew capital from Quebec or, indeed, from Canada, in large amounts, the impact on employment and income in Quebec—and in the rest of Canada—could be far more significant than any other economic factor we analyse in these three days. Equally, if independence liberated a spirit of dynamic co-operation within Quebec, as some pequistes have argued, that could also be dominating importance. My point is that there are *dynamic factors whose impact is both potentially large and in practice unknowable.* How do we account for such dynamic uncertainties? I don't know, but confess to great uneasiness that we cannot do so, that we have not done so in these papers, and would caution you, therefore, to take the excellent economic analyses presented here as not the whole story. They could be less significant than the *undoable* analysis.

What else? Well, you know that we are sponsoring this workshop jointly with the political scientists at Queen's. I would like to thank them again for giving us the chance to do that. It was important to do it with them, because a myopic focus on the economics of the issues would be more than just misleading. It would, in ny view, be positively distasteful. Misleading, because for many Canadians the really important issues in confederation, as I said earlier, concern language, culture, political structure, and philosophy about what a country is, and, in particular, emotional commitment. Distasteful also, for the question of whether it is worthwhile or not to preserve this country we call Canada must surely transcend our pocketbooks.

As long as these reservations are kept *very* firmly in mind, economists can contribute something to the debate.

What they can do is give perspective concerning the size of some of the economic problems associated with separation, if that should come, and on some nonproblems that people *think*

sent l'indépendance. Ainsi, vous pourrez conatater que nous offrons divers scénarios ou options, selon le sujet à l'étude.

Revenons maintenant à mon thème principal. J'ai toujours ressenti, personnellement, un certain malaise devant une analyse économique des problèmes en question, quel qu'en soit l'auteur, y compris le Conseil économique, car certains faits économiques pertinents ne peuvent pas être cernés par les techniques courantes d'analyse écoomique, aussi poussées qu'elles soient. Et si ces faits particuliers sont importants, en ceci qu'ils peuvent grandement influencer le niveau de vie et le chômage au Québec ou ailleurs au Canada, ils pourraient rendre tout à fait insignifiants les faits habituels—que des analystes tels que les nôtres, ceux de l'Institut C. D. Howe, de M. Bonin, de M. Tellier ou autres sont capables de découvrir. Vous vous demandez sans doute où je veux en venir.

Voilà. Je veux dire que ce que Maynard Keynes a appelé «les instimats» des entrepreneurs, et le caractère imprévisible des réactions humaines en temps de crise, pourraient, lors de la séparation du Québec, Avoir des effets économiques très importants et impossibles à analyser. Si les entreprises à l'extérieur du Québec retiraient de grandes quantités de leurs capitaux, les répercussions sur le chômage et le revenu au Québec—et d'ailleurs, partout ailleurs au Canada—pourraient être plus importantes que celles de n'importe quel autre facteur économique que nous analyserons au cours de ces trois jours. De même, si l'indépendance suscitait un très fort esprit de coopération au Québec, comme le prétendent certains péquistes, ce fait pourrait aussi avoir un effet capital. Ce que je veux dire, c'est, qu'il existe *des facteurs dynamiques dont les effets pourraient être importants mais qui sont, en pratique, imprévisibles.* Comment tenir compte de ces dynamismes incertains? Je l'ignore, mais j'avoue être très mal à l'aise que nous ne puissions le faire, et par conséquent, je vous demande de ne pas considérer les excellentes analyses économiques présentées ici comme une représentation parfaite de la réalité. Elles pourraient se révéler moins significatives que ce qu'*il nous est pas possible d'analyser.*

Et quoi encore? Eh bien! vous savez que nous parrainnons cet atelier en collaboration avec le département de Sciences politiques de l'Université Queen's. Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier la direction de l'Université de nous avoir permis cet échange. Cette collaboration nous était essentielle, car un ragard de myope sur les seuls facteurs économiques présents dans les questions étudiées aurait pu non seulement induire en erreur, mais même répugner. Cette vue aurait été trompeuse, car pour bon nombre de Canadiens, les questions qui ont une importance réelle dans le débat sur la confédération ont trait, comme je l'ai mentionné plus tôt, à la langue, à la culture, à la structure politique, aux concepts sur lesquels se fonde un pays, et à un engagement d'ordre émotif. Elle aurait aussi répugné, car lorsqu'il s'agit de se demander s'il vaut la peine de conserver intact ce pays que nous le Canada, nous ne devons pas nous en tenir à des travaux livresques.

Pourvu que ces réserves soient *bien* claires dans nos esprits, il est sûr qu'en tant qu'économistes nous pouvons apporter une contribution valable au débat.

Ce que les économistes peuvent faire, c'est de présenter une perspective de l'étendue de certains des problèmes économiques qui accompagneraient la séparation, si elle devait s'effec-

are problems. They can also give a limited number of ideas about what to do to improve the system we have.

As you will note, today the focus is mainly on economic issues. Tomorrow will be political issues mainly, and Friday will be history, politics and economics.

On today's papers. Separation would alter trade and "aid" flows among provinces. By "aid" flows I mean flows of cash in the form of equalization and other transfers. The first three papers today tackle questions concerned with these. Dr. Hazledine's examines the economic costs and benefits of the present system—a customs union—as measured by what the system is worth in terms of real output available for use by the citizens, relative to separation-type alternatives. He measures this value for each province taking into account both trade and aid flows within Canada. His time horizon is the medium run, defined as a period within which policy adjustments could occur, in the form of changes in the values of any new currencies associated with separated provinces, and in wage levels in those provinces, in order to cope with employment and balance-of-payments problems occurring as a result of separation. Lou Auer, Dr. Auer's focus is narrower in scope but thereby richer in detail. He looks at the short run, and only at trade flows in the manufacturing sector. His basic concern is how big the short-run manufacturing employment losses would be in each province, if current tariff protection was modified by either going to free trade or to tariffs between Quebec and the rest of the country, how big the corresponding consumer gains would be, and how the gains and losses would balance out in each province. Glynn's focus is also narrower than Hazledine's, but this time richer in detail on the "aid" flows—equalization as mentioned, the federally subsidized portion of transfers to persons, such as old age security, unemployment benefits, and transfers to business from DREE, IT&C and other departments. If any province left the system, how much would the Finance Minister have to think of changing taxes and spending, on the morning after? And what would be the implications for families at various income levels in that province? Mr. Glynn's paper will be presented by Mr. Baxter MacDonald. On the other economics paper today, Baxter will present his own research, on a question often raised in the debate—the quantitative importance of scale economies associated with providing certain government services federally rather than in two or more separate jurisdictions.

The focus of the economics papers tomorrow and Friday is rather different. Professor Norrie, tomorrow, will present his

tuer, et de démontrer que, ce que certains appellent des problèmes ne le sont pas réellement. Ils peuvent aussi faire certaines recommandations sur la façon d'améliorer le régime actuel.

Comme vous le remarquerez, nous traiterons surtout aujourd'hui de questions économiques. Demain, il sera surtout question de problème politiques, puis, vendredi, d'histoire, de politique et d'économie.

Permettez-moi maintenant de revenir aux exposés de la journée. La séparation modifierait le mouvement du commerce et de «l'aide» entre les provinces. Par mouvement de «l'aide», j'entends l'apport de capitaux sous forme de paiements de péréquation et autres transferts. Les trois premiers exposés de la journée traiteront de questions relevant de ce domaine. M. Hazledine examinera les coûts et les avantages économiques du système actuel—une union douanière—en mesurant la valeur de ce système sous le rapport de la production réelle mise à la disposition des citoyens, et en le comparant aux autres systèmes possibles sous un régime de séparation. Il mesure cette valeur pour chacune des provinces, en tenant compte tant du mouvement du commerce que du mouvement de l'aide à travers du Canada. Son évaluation porte sur le moyen terme, considéré comme une période au cours de laquelle des modifications de politiques pourraient survenir, sous forme de changements dans la valeur des nouvelles monnaies dont se doteraient les provinces séparées, et du point de vue du niveau des salaires qui seraient établis dans ces provinces, afin de régler les problèmes d'emploi et de solde des paiements que créerait la séparation. L'exposé de M. Auer est de portée plus restreinte, mais plus riche en détails. Il s'en tient au court terme et ne traite que du mouvement du commerce dans le secteur manufacturier. Il cherche surtout à déterminer combien grandes seraient les pertes d'emploi dans le secteur manufacturier de chaque province, si la protection douanière actuelle était modifiée, soit par la pratique du libre-échange, soit par l'imposition de tarifs entre le Québec et le reste du pays. Il cherche aussi à déterminer quels seraient les gains, correspondants du point de vue des consommateurs, et quel serait le bilan des pertes et des gains pour chaque province. L'exposé de M. Glynn traite également d'un sujet plus restreint que celui de M. Hazledine, mais donne de son côté, plus de détails sur le mouvement de «l'aide»; il s'agit des paiements de péréquation, de cette portion des transferts qui sont subventionnés par le gouvernement fédéral et versés aux particuliers, comme la sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage et les subventions accordées aux entreprises commerciales par les ministères de l'Expansion économique régionale, de l'Industrie et commerce et autres. Si une province se séparait, jusqu'à quel point le ministre des Finances aurait-il à changer les impôts et les dépenses? Quelles seraient les répercussions pour les familles appartenant aux divers niveaux de revenu dans cette même province? L'exposé de M. Glynn sera présenté par monsieur M. B. MacDonald. Dans le dernier exposé, M. MacDonald nous fera bénéficier du fruit de ses recherches sur une question souvent débattue; l'importance quantitative des économies d'échelle réalisables lorsque certains services publics sont fournis par le gouvernement fédéral plutôt que par deux niveaux ou plus de compétence.

La matière dont traiteront les exposés économiques, demain et vendredi, est assez différente. Demain le professeur Norrie

views on economic grievances in the West. On Friday, the focus shifts somewhat, away from emphasis on economic facts about our present system as compared with separation-type alternatives, to an emphasis on economic problems *within* the present system, a careful examination of which could lead to possibilities for improvement. Professors Rabeau and Lacroix deal with the problem of cyclical unemployment, which impacts especially severely on Quebec, and develop the concept of a regionally targetted stabilization policy. Professor Martin believes that regionally targetted policies should go beyond conventional manipulations of taxes and expenditures, in that pure federal decisions in the economic sphere should be actively used to equalize regional disparities.

discutera des griefs économiques de l'Ouest. Je tiens à faire remarquer que d'autres exposés font aussi allusion à la position de l'Ouest, entre autres ceux de MM. Auer, Glynn et Martin. Vendredi, les exposés insisteront sur d'autres points. Au lieu de se concentrer sur les réalités économiques de notre système actuel comparativement aux modèles de type séparatiste, on insistera plutôt sur les problèmes économiques que présentent le système actuel, dont un examen attentif pourrait révéler des possibilités d'amélioration. C'est-à-dire qu'en faisant ressortir ce que les auteurs considèrent comme des défauts inhérents au système, ils en viennent à des solutions qui pourraient fort bien constituer un petit élément d'un possible «fédéralisme renouvelé». MM. Rabeau et Lacroix traiteront du problème du chômage cyclique, qui a des répercussions particulièrement graves sur le Québec, et développeront le concept d'une politique de stabilisation visant surtout les régions, une politique qui pourrait s'appliquer au système fédéral actuel et, du même coup, l'améliorer. M. Martin est d'avis que les politiques en faveur des régions devraient être au-dessus des manipulations courantes des taxes et des dépenses, en ce sens que pour réduire les disparités régionales, des décisions autonomes du gouvernement fédéral, dans le domaine économique, devraient être appliquées avec vigueur.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office
Supply and Services Canada,
45 Sacre-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Economic Council of Canada:

Dr. Sylvia Ostry, Chairman;

Dr. D. Slater, Director;

Mr. P. Robert, Associate Executive Director, Centre for the Study of Inflation and Productivity.

Du Conseil économique du Canada:

Dr Sylvia Ostry, présidente;

Dr D. Slater, directeur;

M. P. Robert, directeur exécutif associé, Centre d'étude de l'inflation et de la productivité.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Monday, December 4, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 15

Le lundi 4 décembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Supplementary Estimates (A) 1978-79: Votes 1a, 6a and 16a under FINANCE

CONCERNANT:

Budget supplémentaire (A) 1978-1979: Crédits 1a, 6a et 16a sous la rubrique FINANCES

APPEARING:

The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance.

COMPARAÎT:

L'honorable Jean Chrétien, Ministre des Finances.

LIBRARY JAN 5 1979 UNIVERSITY OF TORONTO

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Caouette (*Témiscamingue*)
Clarke (*Vancouver Quadra*)
Clermont
Collenette
Crosbie (*St. John's West*)
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling
Lambert (*Edmonton West*)

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
McCain
Philbrook
Ritchie
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Friday, December 1, 1978:

Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*) replaced Mr. Rynard.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 1er décembre 1978:

M. Clarke (*Vancouver Quadra*) remplace M. Rynard.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, DECEMBER 4, 1978
(20)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:40 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Herbert, Kaplan, Lambert (*Edmonton West*) and Stevens.

Appearing: The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance.

Witnesses: From the Department of Finance: Mr. T. K. Shoyama, Deputy Minister; Dr. William C. Hood, Associate Deputy Minister.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday November 8, 1978 relating to the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1979. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, November 14, 1978, Issue No. 5*).

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1a, 6a and 16a relating to Finance.

The Minister, with the witnesses, answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m., Tuesday, December 5, 1978.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 1978
(20)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 40 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Herbert, Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*) et Stevens.

Comparaît: L'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances.

Témoins: Du munistère des Finances: M. T. K. Shoyama, sous-ministre; M. William C. Hood, sous-ministre associé.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. (*Voir procès-verbal du mardi 14 novembre 1978, Fascicule nº 5*).

Du consentement unanime, le président met en délibération les crédits 1a, 6a et 16a, Finances.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

A 17 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'au mardi 5 décembre 1978, à 9 h 30.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

Monday, December 4, 1978

• 1539

[*Text*]

The Chairman: The Committee will resume consideration of Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 1979. Pursuant to the notice I am calling Votes 1a, 6a and 16a relating to Finance.

Finance

A—Department—Financial and Economic Policies Program.

Budgetary

Vote 1a—Financial and Economic Policies—Program expenditures—$36,000

A—Department—Program

Budgetary

Vote 6a—Public Debt.—$25,000

A—Department—Special Program

Budgetary

Vote 16a—Special Program—$5,583,703

Appearing is the Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance. With him is Mr. T. K. Shoyama, Deputy Minister and Dr. W. C. Hood, Associate Deputy Minister.

The Minister has no opening statement to make and so I will recognize Mr. Stevens to begin questioning.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chrétien, I think the thing that would be most helpful today and certainly most relevant would be to give you an opportunity to try to rekindle a little confidnece in our Canadian dollar in that I think it has been a great shock to many who are active in the foreign exchange markets to find that there was a loss of some $600 million that was referred to in the House earlier today and even after you fiddle with the SDR denominated securities, we still know that there is a loss of approximately half a billion dollars. In short, we are losing, as far as our foreign exchange reserves are concerned, at the rate of $6 billion a year. Two things that are causing this anxiety and this run on our dollar, if you like, appear to be, first and foremost, the unsustainable deficit that you are proposing for the nation, not just in the current fiscal year, but for the coming fiscal year, of another almost $13 billion, as far as your budgetary deficit is concerned, and in the current year you are about $12 billion. In the 2 years there is $25 billion in deficit.

Mr. Chairman, my first question to the Minister is, can he explain why we are in this position in Canada where we are running a deficit that in relation to approximately $100 billion of federal government spending, 25 per cent is going to have to be covered in some way or other, other than out of revenue, if his budgets are correct? In answering that question, would he indicate whether he has taken any cognizance of the fact that the Americans now have their fiscal deficit down to $38 billion. In the last statement issued by the President he was

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le lundi 4 décembre 1978

[*Translation*]

Le président: Le comité va reprendre l'étude du budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. Je mets donc en délibération aujourd'hui les crédits 1a, 6a et 16a du ministère des Finances.

Finances

A—Ministère—Programme des politiques financières et économiques

Budgétaire

Crédit 1a—Politiques financières et économiques—Dépenses du programme—$36,000

A—Ministère—Programme du service de la dette publique

Budgétaire

Crédit 6a—Service de la dette publique—$25,000

A—Ministère—Programme spécial

Budgétaire

Crédit 16a—Programme spécial—$5,583,703

Notre témoin de cet après-midi est l'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances. L'accompagnent M. T. K. Shoyama, sous-ministre, et M. W. C. Hood, sous-ministre associé.

Le ministre n'ayant pas de déclaration préliminaire à faire, je vais sans plus tarder donner la parole à M. Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Je pense que la meilleure chose à faire, aujourd'hui, monsieur Chrétien, c'est de vous donner l'occasion d'essayer de rallumer une lueur de confiance dans notre dollar canadien; en effet, ceux qui s'intéressent de très près au taux de change des monnaies étrangères ont été abasourdis d'apprendre, au début de l'après-midi en Chambre, que nous avions perdu environ 600 millions de dollars malgré votre recours aux droits de tirage spéciaux. Pour résumer la situation, nos réserves de devises étrangères diminuent à peu près de 6 milliards de dollars par an. L'anxiété générale et la dépréciation de notre dollar sont dues à deux facteurs, dont le plus important est le déficit astronomique que vous nous proposez, non seulement pour l'année financière en cours, où il atteint déjà environ 12 milliards de dollars, mais également pour celle qui vient, où il atteindra cette fois près de 13 milliards, ce qui fait un total de 25 miliards en deux ans.

Le ministre pourrait-il m'expliquer pourquoi nous nous retrouvons dans une situation telle que notre déficit représente environ 25 p. 100 du total des dépenses du gouvernement fédéral, déficit qu'il faudra éponger avec d'autres rentrées monétaires que les recettes normales du gouvernement? J'aimerais qu'il me dise également s'il est au courant que les Américains ont maintenant ramené leur déficit budgétaire à 38 milliards de dollars. Dans son dernier discours, le président américain espérait même pouvoir le ramener à 30 milliards

[*Texte*]

hoping to get the deficit down to $30 billion by 1980, which will mean, whether they reach the $38 billion or the $30 billion, that we have a deficit now of between 3 to 4 times the relative amount that they have in the United States. Can the Minister indicate why we cannot do better?

Hon. Jean Chrétien (Minister of Finance): First, I would like to say, Mr. Chairman, that of course the value of the Canadian dollar is set in the marketplace. In the last month despite the fact that there was a great move where the American government established a line of credit with the Germans, the Swiss and the Japanese to the tune of $30 billion, if I recall, established some line of credit with the International Monetary Fund, and the American dollar in relation to most of the currency of the world, has increased very substantially—I do not have the figures in front of me, but 15 in some case, 12 in others and 10 and so on—I do think the Canadian dollar during the month of November has done, in my judgment, reasonably well. We still have maintained the Canadian above 85 cents in relation to the American dollar.

The downward movement of the Canadian dollar started in November 1976. As you know, at that time the dollar was about $1.03 and has on a very constant basis since been well down in relation to the American dollar. There are many factors. I think the political instability that came into the Canadian market was a new phenomenon that for a while affected very substantially the value of the Canadian dollar. I remember a statement to that effect by the Treasurer of Ontario, Mr. McKeough, who said that it was probably the cause of the downward pressure.

I have to recognize that the level of deficit is high in Canada. I am very pleased that the official finance critic of the Official Opposition is complaining because we are having too high a deficit because the night of the budget everyone said that I was not running a big enough deficit. I think one of the criticisms of the Official Opposition was to the effect that I was not willing to stimulate the economy enough and I am not . . .

Mr. Stevens: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: The Minister is answering.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, that is incorrect, what the Minister of Finance has said.

Mr. Chrétien: I guess, generally speaking, the marketplace has seen that the reduction from a level of $12.1 billion in this fiscal year to next year of $10.75 billion, was an improvement in the right direction in spite of the fact that next year the GNP nominally will increase by 11 per cent and we will be close to $250 billion of GNP next year.

• 1545

I subscribe to the theory that the administration should aim to balance the budget. As I explained to the First Ministers Conference last week, in the last while, when you look at deficit financing in Canada, the policies of the government have been that the burden of most of what we call the counter-cylindrical policies within the Canadian economy at this time has been taken up by the federal government, and at the provincial level they have not taken their share of the responsibility of deficit financing. Three provinces have large

[*Traduction*]

d'ici 1980; cela signifie que notre déficit est, proportionnellement, trois à quatre fois supérieur à celui des Américains. Comment se fait-il, monsieur le ministre, que nous ne nous en sortions pas mieux?

L'honorable Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, c'est le marché qui fixe la valeur du dollar canadien. Au cours du mois dernier, le gouvernement américain a obtenu un crédit d'une trentaine de milliards de dollars auprès du Fonds monétaire international et auprès du gouvernement allemand, suisse et japonais. Malgré cela, la valeur du dollar américain a augmenté considérablement par rapport aux autres monnaies. Je n'ai pas les chiffres ici, mais cette augmentation était de 15 dans certains cas, de 12 et de 10 dans d'autres. J'estime toutefois que le dollar canadien a assez bien résisté pendant le mois de novembre puisqu'il est demeuré au-dessus du niveau de 85¢ par rapport au dollar américain.

La tendance à la baisse de notre dollar a commencé en novembre 1976, date à laquelle il valait à peu près $1.03 américain. Depuis, sa valeur est demeurée inférieure au dollar américain. De nombreuses raisons peuvent être mentionnées, notamment l'instabilité politique qui s'est instaurée à cette époque sur le marché canadien et qui a diminué considérablement la valeur de notre dollar. Je me souviens très bien qu'à cette époque, le Trésorier de l'Ontario, M. McKeough, avait déclaré que c'était là sans doute la cause de cette tendance à la baisse.

Je dois admettre que notre déficit est très élevé. Je suis agréablement surpris que le critique financier de l'opposition officielle se plaigne de l'importance de ce déficit étant donné que le soir du budget, tout le monde disait que je ne prévoyais pas un déficit assez important. L'opposition voulait sans doute dire par là que je ne stimulais pas assez l'économie et que . . .

M. Stevens: J'invoque le Réglement, monsieur le président.

Le président: Le ministre est en train de répondre.

M. Stevens: Monsieur le président, ce qu'il vient de dire n'est pas exact.

M. Chrétien: De façon générale, la réduction du déficit, qui passera de 12.1 milliards de dollars pour cette année financière à 10.75 milliards l'année prochaine, est une amélioration qui s'est déjà traduite sur le marché, même si, l'année prochaine, le PNB doit augmenter de 11 p. 100 et atteindre ainsi près de 250 milliards de dollars.

Certes, en théorie, le gouvernement doit avoir pour objectif un budget équilibré. Comme je l'ai expliqué lors de la conférence des premiers ministres la semaine dernière, les politiques du gouvernement ont consisté, depuis un certain temps, à confier au gouvernement fédéral tout le fardeau de ce que nous appelons les politiques anti-cycliques dont avait besoin l'économie canadienne; quant aux provinces, elles ont refusé de payer leur part du financement de ce déficit. Trois d'entre elles enregistrent des surplus considérables tandis que les autres,

[*Text*]

surpluses and others, of course, because of the very little room they have to manoeuvre, have kept running deficits.

But I just want to make it clear that when we saw some slack in the Canadian economy, the financing of the true deficit was helped mostly by the federal government. In spite of that, we decided that the cash requirements of the government were to go down from $12.1 billion for the fiscal year 1978-79 to $10.7 billion next fiscal year, and in relation to a bigger GNP pie. So when one looks at the size of the Canadian deficit in relation to GNP, one can make the case that, for example—I am speaking from memory, but this year the $12.1 bilion of deficit is about 19 per cent of GNP, compared to the level of deficit in 1960, when the Opposition were in power; the deficit in relation to GNP at that time was around 30 per cent. I am sorry, the total debt load.

Mr. Stevens: That is a very very different figure.

Mr. Chrétien: No, because it is one of the figures the hon. Member keeps talking very loudly about—the level of debt of the Canadian government. You always say that when Prime Minister Trudeau took over the debt was that much and it increased. I just want to say that the total debt of the government in relation to the GNP has improved. But I am still worried about the level where we are and that is why I decided for next fiscal year we were to go to $10.7 billion in cash requirements from $12.1 billion.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, my follow-up question is really partly supplemental to what I have already asked. Would the Minister explain why we are now running at something like over a 4 per cent deficit as far as our GNP is concerned, while the Americans are barely over 1 per cent as far as their deficit is concerned?

Mr. Chairman, I think the record should be clear on one thing. I have spoken of budgetary deficits. I noticed the Minister changed to cash requirements. But I think the record should be clear. There is a $12.1 billion deficit this year, and next year it is projected at $12.9 billion budgetary deficit. Now, it is the budgetary deficit that is disturbing the international market-places, because the cash requirements have been fudged by the government in more than one way.

Mr. Chrétien: To clarify the record, too, I have to say that last year when the government because of a special issue of CSB had to face cash requirements of $2 billion more than the previous year, the Opposition critic found it very convenient always to talk about the cash requirements, because the figure was bigger. So we decided some years ago to give the total picture; rather than have the budgetary deficit and the cash requirements in different columns, we decided to give the total picture of the cash requirements of the government. I do not have to add anything, if you want to use just the budgetary deficits.

• 1550

There is one aspect of it. The honourable member talked about the view of the market. In fact, after I presented my

[*Translation*]

disposant d'une marge de manœuvre très restreinte, ont sans cesse des déficits.

Je veux dire par là que, chaque fois que l'économie canadienne a connu un certain ralentissement, le financement du déficit a été assuré essentiellement par le gouvernement fédéral. Malgré cela, nous avons décidé que les besoins du gouvernement devaient être rabaissés de 12.1 milliards de dollars, pour l'année financière de 1978-1979, à 10.7 milliards de dollars l'année prochaine, et compte tenu de l'augmentation du PNB. Si on compare ce déficit au PNB, on peut dire que cette année, il représente environ 19 p. 100 du PNB, si ma mémoire est bonne, en comparaison de 30 p. 100 en 1960, lorsque les Conservateurs étaient au pouvoir.

M. Stevens: Votre comparaison n'est pas du tout valable.

M. Chrétien: Si, puisque le niveau de la dette du gouvernement canadien est l'un des chiffres que le député répète constamment à qui veut l'entendre. En effet, vous ne manquez jamais de signaler que, lorsque le premier ministre Trudeau a pris le pouvoir, la dette était de tant et qu'elle a considérablement augmenté depuis. J'essaie simplement de vous prouver que la dette totale du gouvernement par rapport au PNB s'est améliorée. Toutefois, je ne suis pas encore satisfait et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé que, pour la prochaine année financière, nous ferions passer nos dépenses de 12.1 milliards de dollars à 10.7.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais poser une question qui complète plus ou moins celles que j'ai déjà posées. Pourquoi notre déficit dépasse-t-il 4 p. 100 de notre PNB alors que celui des Américains dépasse à peine 1 p. 100 de leur PNB?

J'aimerais également apporter une précision à ce qui a été dit. Moi, j'ai parlé de déficit budgétaire alors que le ministre a parlé de dépenses. Il faut que tout soit bien clair. Cette année, le déficit est de 12.1 milliards de dollars et il est prévu qu'il passera à 12.9 milliards de dollars l'année prochaine. Je prétends que c'est ce déficit budgétaire qui perturbe les marchés internationaux, car les dépenses que prévoit le gouvernement sont plus ou moins manipulées.

M. Chrétien: J'aimerais moi aussi apporter une précision; l'année dernière, à la suite d'une émission spéciale d'obligations d'épargne du Canada, le gouvernement a dû faire face à une augmentation des dépenses de 2 milliards de dollars par rapport à celles de l'année précédente; à ce moment-là, le critique de l'opposition préférait parler de ces dépenses car le chiffre était bien supérieur. Nous avons décidé, il y quelques années, de donner un bilan global, plutôt que d'indiquer le déficit budgétaire dans une colonne et les dépenses dans l'autre. Si vous voulez ne vous en tenir qu'au déficit budgétaire, je n'ai rien à ajouter.

Le député a également parlé du marché. En fait, j'avais hâte, après la présentation de mon budget, de voir quelle serait

[*Texte*]

budget I wanted to see what the judgment of the market the day after would be. The day after, despite the turbulence in the international market, the Canadian dollar improved from the previous day, the day I gave my budget. So this is for the record, too, Mr. Chairman.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I noticed the Minister twice now has avoided giving me an explanation of why the Americans have been able to narrow their budgetary deficit down to something slightly over 1 per cent of GNP while we are still hovering over 4 per cent.

Mr. Chrétien: I forgot to reply to that question. I think the American situation is somewhat different from the Canadian situation. The Canadian economy does not operate at full capacity, compared with the American situation. The American situation is faced with an increase of what I would call internally generated inflation of a much greater magnitude than the Canadian situation and the pressure is more there on their inflation problem than on their employment problem. We still have, in Canada, some flak in terms of unemployment; there is still some labour available, and that is why we have to run a higher deficit than the Americans, because we do think that through stimulation of the economy through deficit financing we can generate more jobs in the Canadian economy.

The Chairman: That was your last question, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Could I just have one added there, Mr. Chairman?

The Chairman: Okay.

Mr. Stevens: The Minister has referred to the Americans having a greater internally generated inflation than he guesses we have in Canada. I noticed when he was speaking to the first ministers at the economic conference he made reference to his statement of February, at which time he said that by 1981 he anticipated getting us down to a 3.5 per cent inflation, which was even half a point better than they originally told us three years ago we would be at right now. In October this year, of course, we were supposed to be down to 4 per cent. I was wondering whether the Minister could tell us what he anticipates will be the inflation level in Canada by 1981. If you cannot achieve, as you seemed to be hinting at that conference, the 3.5 per cent, what do you feel will be the new target?

Mr. Chrétien: I said that the target we have set for ourselves was unprecedented. We never in the past have tried to set targets for the Canadian economy many years ahead of time. That is the first time we are trying to target the economy over a period of four or five years. I have recognized that the targets we had to go to those levels by 1981-82 were not expected to be achieved at that time. It will probably t&ake one or two years more to achieve those targets, but I think we should keep the targets.

In the meantime, to tell you exactly what it will be between the 3.5 and the 6.5 per cent that we are forecasting for this next fiscal year is extremely difficult. The question of targeting and being on target is a problem that every organization faces; it is for planning purposes. I have recognized at the first

[*Traduction*]

la réaction immédiate du marché. Or, malgré une certaine perturbation des marchés internationaux, le dollar canadien a enregistré une nette amélioration par rapport à la veille, soit le jour de la présentation de mon budget. C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

M. Stevens: Monsieur le président, cela fait deux fois que le ministre refuse de m'expliquer pourquoi les Américains ont réussi à réduire leur déficit budgétaire à un peu plus de 1 p. 100 de leur PNB, alors que le nôtre dépasse encore 4 p. 100.

M. Chrétien: J'ai en effet oublié de répondre à cette question. Vous devez admettre que la situation américaine est différente de la nôtre. En effet, notre économie ne tourne pas à plein rendement, comparée à l'économie américaine. Aux États-Unis, l'inflation est davantage engendrée de l'intérieur et ce problème est, pour les Américains, beaucoup plus important que leur taux de chômage. Au Canada, nous avons un problème de chômage et c'est la raison pour laquelle nous devons avoir un déficit supérieur à celui des Américains, déficit qui, en stimulant l'économie, devrait nous permettre de créer davantage d'emplois.

Le président: C'était votre dernière question, monsieur Stevens.

M. Stevens: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

Le président: D'accord.

M. Stevens: Le ministre a dit qu'aux États-Unis, l'inflation était davantage engendrée de l'intérieur qu'au Canada. Lorsqu'il s'est adressé aux premiers ministres la semaine dernière, lors de la Conférence économique, il a fait allusion à son discours de février où il avait dit que, d'ici 1981, l'inflation devrait être réduite à 3.5 p. 100, soit encore un demi percentile de moins que le taux d'inflation qu'il nous avait prévu pour cette année, il y a trois ans. En effet, pour octobre 1978, il nous avait prévu un taux d'inflation de 4 p. 100. Le ministre pourrait-il nous dire quel sera le taux d'inflation au Canada en 1981? Si vous ne pouvez pas atteindre cet objectif de 3.5 p. 100, comme vous sembliez le faire compendre à cette conférence, quelle sera votre nouvelle cible?

M. Chrétien: J'ai déjà dit que c'était la première fois que l'on avait essayé de fixer des objectifs précis pour notre économie canadienne 4 ou 5 ans à l'avance. Je reconnais maintenant que les objectifs que nous nous étions fixés pour 1981-1982 ne seront pas atteints à cette date, mais sans doute une ou deux années plus tard. Toutefois, ce n'est pas une raison pour abandonner ces objectifs.

En attendant, il me serait très difficile de vous dire quel sera exactement, entre 3.5 et 6.5 p. 100, le taux d'inflation de la prochaine année financière. La fixation et la réalisation des objectifs causent des problèmes à n'importe quel organisme; c'est toutefois un exercice qui doit être fait pour les besoins de

[*Text*]

ministers' conference a week ago that those targets were to be reorganized or adjusted. It is normal in any economic planning that you cannot forecast to precisely half a point what the situation will be, but you have to maintain the targets in order for the different administrations to target their economies, their economic policies to achieve those targets.

The Chairman: Mr. Clermont, I have you down. Are you next?

M. Clermont: Monsieur le Ministre, comme on vous a demandé de venir témoigner afin de nous expliquer pourquoi le ministère des Finances a besoin de crédits supplémentaires, pourriez-vous nous donner certains renseignements concernant l'intérêt, escomptes, primes et commissions sur les obligations, ce qui est statutaire? Pouvez-vous demander de nouveau au Parlement d'autoriser votre Ministère de dépenser une somme additionnelle de 385 millions de dollars? Peut-être pourriez-vous également nous indiquer, si le renseignement est disponible, comment a été la vente des obligations d'épargne à ce jour pour 1978?

• 1555

M. Chrétien: Monsieur Clermont, je suis bien heureux de voir que vous me posez des questions dans le cadre du sujet pour lequel je suis ici cet après-midi . . .

M. Clermont: Cela ne veut pas dire que je n'en poserai pas sur d'autres sujets . . .

M. Chrétien: Non, mais je suis content, parce que je suis prêt à vous répondre et mes fonctionnaires se sont préparés à répondre aux questions traitant des prévisions budgétaires supplémentaires et non pas de sujets corrolaires.

Quant à la dernière question que vous m'avez posée concernant la campagne des bonds d'épargne du Canada, je dois vous dire que celle-ci est terminée. Nous avons eu une campagne qui s'est déroulée dans une atomosphère très inusitée comme vous le savez, parce que . . .

M. Clermont: Quelle fut cette situation inusitée?

M. Chrétien: Eh bien, nous avons été obligés de réviser par deux fois, au cours de la campagne, les taux d'intérêt sur lesquels nous comptions vendre nos obligations. Et ce faisant, évidemment, cela a créé des perturbations dans le marché; nous n'en sommes pas nécessairement entièrement responsables. Il y a eu le grand mouvement du Président américain vis-à-vis du dollar américain, ce qui a beaucoup changé la situation au cours du mois de novembre. Je n'ai pas les chiffres exacts avec moi; d'ailleurs, je crois que nous avons émis un communiqué dernièrement, mais les ventes nettes pour.., le quart ont été de.., je pense: série d'obligations d'épargne du Canada de l'émission 1970-1979, a atteint un montant global de 7,211 millions de dollars; et les achats nets de nouvelles obligations s'élèvent présentement à 2,879 millions de dollars.

M. Clermont: Cette différence, monsieur le ministre, voudrait dire que les détenteurs d'obligations ont vendu les obligations qu'ils détenaient pour acheter la nouvelle émission, ou quoi?

[*Translation*]

la planification. J'ai admis, lors de la Conférence des premiers ministres il y a une semaine, que ces objectifs devaient être remaniés ou réajustés. Il est parfaitement normal, dans toute planification économique, de ne pas atteindre précisément, à un demi percentile près, l'objectif que vous avez fixé; toutefois, il faut conserver ces objectifs afin de permettre aux différents gouvernements d'orienter en conséquence leurs économies et leurs politiques.

Le président: Monsieur Clermont, vous avez demandé à prendre la parole.

Mr. Clermont: Mr. Minister, you were asked to appear to tell us why the Department of Finance needs supplementary votes. Could you give us some information about those statutory votes, that is the interest, the discount, the premiums and the fees on those bonds? You are asking Parliament to authorize your Department to spend an additional amount of $385 million. Could you tell us, if this information is available, how successful has the sale of Canada Savings Bonds been up to now for 1978?

Mr. Chrétien: Mr. Clermont, I am glad that your questions deal with estimates I came to talk about this afternoon . . .

Mr. Clermont: This does not mean that I will not be asking any questions on other subjects . . .

Mr. Chrétien: No, but I am glad because I do have information on the subject and my officials undertook to prepare themselves to answer questions relating to the supplementary estimates rather than corollary subjects.

With respect to your last question, I should point out to you that the Canada Savings Bond campaign is now over. As you know, the campaign was held in a very unusual atmosphere since . . .

Mr. Clermont: What was this unusual situation?

Mr. Chrétien: Twice during the campaign we had to review the interest rates set on our savings bonds. This obviously caused some disturbance in the market for which we cannot be held entirely responsible. The American President's initiative with respect to the American dollar brought about an important change in the situation during the month of November. I do not have the exact figures with me; I believe that a press release was issued recently but as for the net sales over the last quarter . . . the gross sales for the 1978/1979 Canada Savings Bonds issue amounted to $7,211 million; and the net sales figures for new bonds at the present time amount to $2,879 million.

Mr. Clermont: Would this difference mean, Mr. Minister, that the holders of Canada Savings Bonds sold the bonds already in their possession to buy the new issue or what?

[*Texte*]

M. Chrétien: C'est toujours comme cela, monsieur Clermont. Les obligations d'épargne du Canada sont des effets négociables à n'importe quel moment de l'année, comme vous le savez . . .

M. Clermont: Oui, je le sais.

M. Chrétien: Évidemment, à l'occasion de la nouvelle campagne, comme les taux d'intérêt étaient plus attrayants que ceux, disons, de la dernière campagne ou de d'autres campagnes antérieures, un grand nombre de détenteurs de ces obligations d'épargne sont venus échanger leurs obligations pour de nouvelles obligations. Et c'est pourquoi nous avons vendu effectivement pour 7,211 millions de dollars. Mais les ventes nettes, c'est-à-dire le nouveau montant d'argent entré dans la machine, si je puis employer cette expression, s'élève à 2,879 millions de dollars.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, vous m'avez dit au départ que vos fonctionnaires étaient prêts à nous donner des informations. Or, vous venez de nous citer les chiffres pour la vente. Est-ce qu'il y aurait possibilité de comparer cela avec les trois dernières années? D'autre part, pour la vente brute, et la vente nette, est-ce possible de faire des comparaisons avec les trois dernières années? Premièrement, quel est le montant total des obligations vendues pour l'année courante? Deuxièmement, quel est le montant net resté disponible pour des fonds de . . .

M. Chrétien: Nous pourrons vous donner ces informations plus tard. Je ne pense pas que mes fonctionnaires les aient en ce moment à leur disposition, mais ils vont vous les sortir et vous les donner.

Comme vous le savez, c'est une forme de financement du gouvernement qui est très importante et qui a diminué un peu en relation avec la totalité des emprunts du gouvernement. Et c'est peut-être sage, jusqu'à un certain point, parce que s'il y a bien des avantages à la vente d'obligations d'épargne du Canada, ce sont des effets négociables et rachetables à toutes heures du jour.

M. Clermont: Comme un billet de $100.

M. Chrétien: Comme un billet de $100 . . . Donc, s'il y en a trop en circulation, il pourrait y avoir à un moment donné des embouteillages. Et ce n'est pas tout à fait souhaitable. Je suis personnellement très satisfait de ce que nous avons pu obtenir jusqu'à ce jour.

M. Clermont: L'item suivant est: les paiements aux gouvernements provinciaux concernant . . .

M. Chrétien: Oui, monsieur Clermont, vous avez aussi posé une deuxième question sur la campagne d'obligations d'épargne du Canada . . .

M. Clermont: Oui.

M. Chrétien: Vous avez posé certaines questions concernant les coûts de service et aussi quelles sont les commissions et primes que nous avons dû payer et qui sont mentionnées dans nos prévisions supplémentaires. Évidemment, c'est dû aux nombreuses transactions que nous avons été obligés de faire concernant le financement de nos demandes de liquidités de 12 milliards qui sont beaucoup plus élevées, donc, les frais d'opé-

[*Traduction*]

Mr. Chrétien: This is always how it happens, Mr. Clermont, as you know, Canada Savings Bonds can be negotiated at any time of the year . . .

Mr. Clermont: Yes.

Mr. Chrétien: Since the interest rates offered during the new campaign are more attractive than those offered in the previous ones, a large number of bondholders decided to exchange their bonds for new ones. This is why our gross sales amounted to $7,211 million. But the net sales, that is the new money entering into the machine, so to speak, amounted to $2,879 million.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, you said a while ago that your officials were prepared to give us information on the subject. You have quoted some figures concerning sales. Would it be possible to compare these figures with those for the past three years? Could such comparisons also be made for gross sales and net sales? First of all, how many savings bonds were sold altogether this year? Secondly, what is the net amount which remained available for funds . . .

Mr. Chrétien: We can give you the information later on. I do not think my officials have it available right now but they will be able to obtain it and provide it to you.

As you know, savings bonds constitute a very important government financing method although it has gone down slightly in comparison with the total amount of loans made by the government. This is probably a good thing, up to a certain point, because, while the sale of Canada Savings Bonds does have advantages, the bonds are negotiable and can be redeemed at any time of the day.

Mr. Clermont: Like a hundred dollar bill.

Mr. Chrétien: Yes. Hence, if there are too many of them in circulation, this could give rise to a certain congestion, which is not our aim. Personally, I am very satisfied with the results we have been able to obtain so far.

Mr. Clermont: The next item is: payments to provincial governments pursuant to . . .

Mr. Chrétien: Yes, Mr. Clermont. You asked a second question on the Canada Savings Bonds campaign . . .

Mr. Clermont: Yes.

Mr. Chrétien: You asked me some questions about the service costs and the premiums and commissions which we had to pay and which I mentioned in the supplementary estimates. Obviously, this is owing to the many transactions which we have to carry out in order to finance our much higher cash requirements of $12 million. Our operating costs are thus also higher. Mr. Hood is ready to answer your previous question, Mr. Clermont.

[*Text*]

rations le sont en conséquence. M. Hood est prêt à répondre à votre question antérieure, monsieur Clermont.

• 1600

M. Clermont: Oui.

The Chairman: Mr. Hood.

Mr. W. C. Hood (Associate Deputy Minister, Department of Finance): Mr. Chairman, I can answer a part of Mr. Clermont's question from data before me; I can compare the gross sales figure.

Mr. Clermont: Yes.

Mr. Hood: The gross sales figures from the issue that we have been making this fall, as you note from the Minister, was $7.211 billion as of the date of the press release, November 30. I can also give you the gross sales figures that compare with that for the last four years.

Mr. Clermont: That is good enough, sir.

Mr. Hood: For 1977-78 the gross sales were $2.742 billion; for the 1976-77 series the gross sales were $2.178 billion; for the 1975-76 series the gross sales were $3.723 billion, and for the 1974-75 series the gross sales were $6.155 billion.

Mr. Clermont: Mr. Hood, what about the net amount?

Mr. Hood: That information is in the public domain, sir, but I do not have it with me this afternoon.

Mr. Clermont: All right. When you say it is "in the public domain" it must be available immediately to you, Dr. Hood, so would it be possible to send that information to our clerk?

Mr. Hood: It certainly would, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Thank you.

Mr. Hood: We will undertake to do that.

M. Clermont: Voici. Monsieur le ministre, à la page . . .

Mr. Hood: Excuse me, possibly we do have it; just a minute. No, we do not have it without doing some arithmetic.

Mr. Clermont: All right. Thank you.

Mr. Hood: We will send it to the Committee.

M. Clermont: A la page 47, version française, Programme des paiements de transfert fiscal vous demandez $23,200,000. Il n'y avait pas de prévisions précédentes. Alors, pouvez-vous donner des explications aux membres de ce Comité?

M. Chrétien: Comme vous le savez, monsieur Clermont, d'ailleurs la plupart du public le sait aussi, nous avons eu une réduction de la taxe de vente provinciale au printemps. La formule employée que nous avons disait ceci aux provinces: «Vous pouvez réduire la taxe de vente provinciale et nous vous compenserons suivant un certain programme.» Dans le cas des provinces Maritimes, le 3 p. 100 devait leur être entièrement remboursé; quant aux autres gouvernements provinciaux, nous leur avons offert 2 p. 100 pour six mois. À ce moment-là, de façon à pouvoir leur permettre de se financer, nous avons, en

[*Translation*]

Mr. Clermont: Yes.

Le président: Monsieur Hood.

M. W. C. Hood (sous-ministre associé, ministère des Finances): Monsieur le président, les données que j'ai devant moi me permettent de répondre en partie à la question de M. Clermont; je peux lui donner une comparaison des montants bruts des ventes.

M. Clermont: Oui.

M. Hood: Comme l'a indiqué le ministre, le montant total des ventes d'obligations effectuées à partir de l'émission de cet automne se chiffrait le 30 novembre, c'est-à-dire le jour de la publication du communiqué, à 7,211 milliards de dollars. Je peux également vous donner le montant brut des ventes des quatres années précédentes.

M. Clermont: Très bien.

M. Hood: Pour 1977-1978, le montant brut des ventes était de 2,742 milliards de dollars; pour l'émission de 1976-1977, il s'établissait à 2,178 milliards de dollars; pour l'émission de 1975-1976, il atteignait 3.723 milliards de dollars et pour 1974-1975, il se chiffrait à 6,155 milliards de dollars.

M. Clermont: Et le montant net?

M. Hood: Ces renseignements sont du domaine public, monsieur, mais je ne les ai pas sous la main.

M. Clermont: Très bien. Quand vous dites qu'ils sont du domaine public, je suppose que vous pouvez les obtenir immédiatement, monsieur Hood. Pourrais-je vous demander de les envoyer à notre greffier?

M. Hood: Certainement, monsieur Clermont.

M. Clermont: Merci.

M. Hood: Nous ne manquerons pas de le faire.

Mr. Clermont: Mr. Minister, on page . . .

M. Hood: Je vous demande pardon, mais il se peut que nous les ayons; un instant. Non, il faudrait d'abord faire quelques calculs.

M. Clermont: Très bien. Merci.

M. Hood: Nous les ferons parvenir au comité.

Mr. Clermont: On page 46, under the Fiscal Transfer Payments Program, you are asking for $23,200,000. There were no previous estimates. Could you explain this to the members of the Committee?

Mr. Chrétien: As you know, Mr. Clermont, and I think the public at large is also aware of this, there was a reduction in the provincial sales tax this spring. We agreed to allow the provinces to reduce the sales tax on the understanding that they would be compensated according to a certain formula. In the case of the Maritime Provinces, the 3 per cent was to be entirely refunded; as for the other provincial governments, we offered them 2 per cent for six months. In order to help provincial financing, we reduced by $100 the income tax which an Ontario taxpayer, for example, would be paying during the

[*Texte*]

fait, réduit l'impôt sur le revenu de $100 qu'un contribuable, disons, de l'Ontario, devait payer pour l'année et nous avons augmenté, conséquemment, l'impôt sur le revenu payable au gouvernement ontarien de $100. Seulement, il fallait faire un redressement des comptes, parce que le 2 p. 100 ou le 3 p. 100, suivant la formule employée, ne rencontrait pas exactement le $100 de réduction d'impôt. Or, nous avons fait un rajustement des comptes à la fin et les paiements, en moins, ont été faits de la façon suivante pour les provinces: le gouvernement de Terre-Neuve a reçu, en plus du $100 par personne, parce que le rendement de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu varie d'une province à l'autre, Terre-Neuve a reçu, dis-je, un paiement compensatoire, si je peux employer le terme, de 8.6 millions; l'Île du Prince-Édouard 1.4 million; la Nouvelle-Écosse, 1.9 million; le Nouveau-Brunswick, 2.7 millions; le Manitoba , 4.7 millions; la Saskatchewan, 5 millions et la Colombie-Britannique, 15.8 millions. Pour ce qui est de l'Ontario, le $100 d'exemption d'impôt percu était plus que le coût du 2c. pour six mois de la taxe de vente et cette province a dû, en somme, nous rembourser 56.9 millions de dollars. Quant au Québec, comme il n'a pas voulu adhérer à ce programme d'une façon complète et qu'il n'y a consenti que pour 40 millions de dollars, nous ne lui avons pas fait de réduction; d'ailleurs nous n'aurions pas pu le faire parce que nous ne percevons pas l'impôt pour eux, il perçoit son propre impôt sur le revenu. Nous leur avons remboursé la somme de 40 millions de dollars pour la partie de leur programme qui était admissible au programme annoncé le soir du Budget du 10 avril.

[*Traduction*]

year and we increased by the same amount the income tax payable to the Ontario Government. However, it was necessary to make an accounting adjustment since the 2 per cent or 3 per cent, depending on which formula was used, did not correspond exactly with the $100 tax reduction. Therefore, we adjusted our accounts and the following payments were made to the provinces: since the yield on the sales tax and on income tax varies from one province to another, the Government of Newfoundland received in addition to the $100 per person a compensatory payment, if I may use the term, of $8.6 million; Prince Edward Island, $1.4 million; Nova Scotia, $1.9 million; New Brunswick, $2.7 million; Manitoba, $4.7 million; Saskatchewan, $5 million and British Columbia $15.8 million. As far as Ontario is concerned, the $100 per person in additional provincial income tax revenue amounted to more than the cost of a 2 per cent reduction in the sales tax for six months and this balance was thus required to reimburse us $56.9 million. In the case of Quebec, since the province was unwilling to enter fully into the program and only participated for an amount of $40 million, we did not make any reduction for Quebec. In any case, we would have been unable to do so since we do not collect tax for Quebec, it collects its own income tax. We have reimbursed some $40 million for that part of their program which qualified under the new program announced on budget night, April 10.

• 1605

Le président: Monsieur Clermont, vous avez pris beaucoup plus que 10 minutes.

M. Clermont: Mettez mon nom sur la liste.

Le président: C'était une réponse assez élaborée.

Mr. Clermont: Put my name on the list for a second round.

The Chairman: Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, I have a couple of preliminary questions here that I want to get in first of all, then I want to turn to the subject that we have been discussing now.

Item 1A. What is this business of a transfer from vote 1 in the last Appropriation Act of $36,000 to the foreign claims fund, which is a thing that was established away back in 1966, one of those legislative things that seem to be sitting around quietly in the background.

Mr. Chrétien: I will ask Mr. Shoyama to answer that.

Mr. Lambert: Yes, I would think so.

The Chairman: $36,000?

Mr. T. K. Shoyama (Deputy Minister, Department of Finance): Yes, $36,000. Mr. Lambert, as you pointed out, it has been sitting around for quite some time, but it is coming down very rapidly. This, as you know, is the method by which the federal government entered into negotiation with a number of Iron Curtain countries who had expropriated the assets of Canadian citizens. Those governments declined to make any

The Chairman: Mr. Clermont, you have talked much more than 10 minutes.

Mr. Clermont: Put my name down on your list.

The Chairman: It was quite an elaborate answer.

M. Clermont: Inscrivez mon nom sur votre liste pour un second tour.

Le président: Monsieur Lambert.

M. Lambert: Monsieur le président, j'ai plusieurs questions à poser en guise d'introduction. Pour commencer, je reviens au sujet dont nous venons de discuter.

Crédit 1A. Qu'est-ce que c'est que cette histoire de crédit de la dernière loi portant affectation de crédits pour autoriser un paiement de $36,000 à la Caisse des réclamations étrangères, c'est-à-dire une disposition qui remonte à 1966, une de ces choses qui existent et dont on ne parle jamais?

M. Chrétien: Je vais demander à M. Shoyama de vous répondre.

M. Lambert: Oui, c'est une bonne idée.

Le président: Trente-six mille dollars?

M. T. K. Shoyama (sous-ministre des Finances): Oui, $36,000. Monsieur Lambert, comme vous l'avez dit, cela existe depuis un certain temps, mais c'est en train de disparaître rapidement. Comme vous le savez, c'est la méthode qui permet au gouvernement fédéral de négocier avec un certain nombre de pays du rideau de fer qui ont exproprié des citoyens canadiens. Ces gouvernements ont refusé de rembourser les

[*Text*]

reimbursement to the Canadian citizens individually, and what was negotiated was an agreement that a certain sum would be set up from which reimbursements would be apportioned. The Foreign Payments Commission was set up really to run this operation.

There have been somewhat more settlements over the past year than we had anticipated, so that commission has in fact had a good deal more work to do than had been anticipated. We pay 50 per cent of the cost of running that commission and the other 50 per cent is drawn from the amount that had been negotiated with the governments of Hungary, Czechoslovakia, Romania and Poland, I believe. So that is all it is, really.

Mr. Lambert: My only comment is that as we are coming into the 33rd year—no, we are going to the 34th year—on cessation of hostilities from World War II, one would have thought that all of this would have been cleaned up long ago. I grant you that it was not possible to determine what claims there were until possibly in the early fifties, but how long is it envisaged that we will be continuing to provide for this particular type of item?

Mr. Shoyama: Mr. Lambert, in fact some of the agreements that were concluded with these countries were not concluded until very recently. I believe I have here notes with Czechoslovakia in 1973. The earliest one, in fact, was 1966, with Hungary. So it is not quite as long-lived as that and we are hopeful that it will be cleaned up as rapidly as these things can be processed. The bureaucracy there is rather slower than even here.

Mr. Lambert: Of course there is one thing: one would hope the individuals who were involved and suffered the loss might enjoy some of the compensation. In many instances it may be their grandchildren.

Mr. Shoyama: That is quite right.

Mr. Lambert: Now let us get back to these Canada Savings Bonds, because one can get in there through the provisions of the financing of the public debt. I would like to know, on the basis of the format and the philosophy of the sale of the Canada Savings Bonds, in years past I have had some comments to make about the proportion of that amount of the national debt that was extremely short-term in that it represented only one year and possibly two years under the Canada Savings Bond, and with the coupon attached to the bond there may have been strong temptation to consider a $100 bond much in the same nature as a $100 bill except that it was earning interest. But that is not the case today; nor is it arising out of last year and the change made. Is it that what you might call the inducements of cumulative interest, a cumulative, shall we say, bonus for holding the bond either half its life or its total life plus the difficulties one has to go through to cash now, that there is a certain disincentive to cash; that you are swinging to medium and almost to long-term financing and moving towards a nine-year life, because most of these are issued for nine years or thereabouts? Just what is your thinking on that? There is a shift; there is no doubt about it. What is it?

[*Translation*]

citoyens canadiens individuellement et aux termes d'un accord, on a réussi à négocier une certaine somme qui devait par la suite être répartie. La Commission des réclamations étrangères fut créée en réalité pour mener cette tâche à bien.

Il se trouve que depuis un an, il y a eu plus de règlements que nous ne nous y attendions, si bien que la Commission a eu beaucoup plus de travail qu'elle ne le pensait. Nous défrayons 50 p. 100 des frais administratifs de cette commission, et le reste est déduit des sommes négociées avec les gouvernements de la Hongrie, de la Tchéchoslovaquie, de la Roumanie et de la Pologne, je crois. C'est donc cela, tout simplement.

M. Lambert: Je trouve seulement que maintenant que nous entrons dans la 33e année,—non la 34e,—après la fin des hostilités de la Deuxième guerre mondiale, on aurait pu croire que tout cela aurait été réglé depuis longtemps. Je reconnais qu'il a peut-être été impossible de déterminer quelles étaient les revendications jusqu'au début des années 1950, mais combien de temps s'attend-on à continuer ce genre d'exercice?

M. Shoyama: Monsieur Lambert, certains accords conclus avec ces pays ne l'ont été que très récemment. J'ai des notes de transaction avec la Tchécoslovaquie qui datent de 1973. Le premier accord signé le fut avec la Hongrie en 1966. La Commision n'a donc pas existé tellement longtemps et nous espérons terminer le plus rapidement possible. L'administration semble encore plus lente dans ces pays-là qu'ici.

M. Lambert: Évidemment, on peut se consoler en pensant que les individus en cause méritent certaines compensations, même si ce sont leurs petits-enfants qui doivent en profiter.

M. Shoyama: C'est exact.

M. Lambert: Revenons maintenant à ces obligations d'épargne du Canada dont nous pouvons parler à propos du financement de la dette publique. Je veux parler des principes de vente des obligations d'épargne du Canada; par le passé, j'ai déjà fait des observations sur la proportion de cette somme de la dette nationale qui était à très court terme, un et peut-être deux ans; en effet, à cause du coupon détachable qui accompagne l'obligation, on peut peut-être tenter considérer une obligation de $100 comme un billet de $100, aux intérêts près. Mais ça n'est plus le cas aujourd'hui et cela ne vient pas des changements faits l'année dernière. C'est plutôt l'attrait d'un intérêt cumulatif, d'une prime, pour ainsi dire, pour ceux qui conservent l'obligation, soit pour la moitié de sa durée, soit pour toute sa durée. Il faut compter également les difficultés que l'on rencontre si l'on essaie d'encaisser ces obligations. Autrement dit, vous vous orientez vers un financement à moyen terme, presque à long terme, un financement sur 9 ans, puisque la plupart de ces obligations sont émises pour une période de 9 ans, n'est-ce pas? En quoi consiste le changement? Vous changez d'orientation, cela ne fait pas de doute. De quoi s'agit-il?

[*Texte*]

• 1610

The Chairman: Mr. Hood.

Mr. Hood: Mr. Chairman, first of all, this year's issue was a seven-year issue not a nine-year issue.

Mr. Lambert: It is a long medium.

Mr. Hood: I just wanted to put that on the record.

Mr. Lambert: They are all 1984, 1985. Most of them seem to be coming due now about 1984 to 1986. There are going to be some fantastic conversions.

Mr. Hood: Yes. I can also report that the percentage of the Government of Canada's debt in Canada Savings Bonds is coming down gradually. That will be true following this issue as well in spite of the fact that there is a very large gross issue. If I undertand the question correctly, I take it that you are suggesting that the amounts that are being cashed each year as a proportion of the outstandings, is diminishing. Have I interpreted your question correctly?

Mr. Lambert: When I was talking about this about four or five years ago, the sales of treasury bills were negligible compared to what they are now. I understand the volume of treasury bill sales has gone up. Therefore, that means you are relying on a different source of money, of borrowings, be they on the commercial side where there are surplus funds and you are mopping them up for short term, or that the banks, with their rather high present liquidity, are putting their money into treasury bills—which they were not doing four or five years ago.

Mr. Hood: It is the case that the treasury bill issue is rising as a proportion of the total issue of bonds. It is also the case in respect of Canada Savings Bonds, as I said a moment ago, that the proportion of the amount of money that is being raised by Canada Savings Bonds is diminishing slowly. And within the remaining marketable bond group, the proportion that is to be found in the longer-term issues is growing within that marketable bond category.

Mr. Lambert: Of course, with interest rates being rather high, and you are looking at a 15-year bond, it would be rather foolish of you not to take a 15-year bond in which the effective coupon rate may be 10 per cent or more. That is a pretty attractive investment—with a hope, of course, that somebody will put a handle on inflation.

Mr. Hood: It is the case, Mr. Lambert, Mr. Chairman, that a present there is what some market observers would call an inverse U-curve in the market in that the short-term rates are higher than the longer-term rates. That, of course, is some incentive on the part of the borrower to borrow at longer term rather than shorter term.

Mr. Lambert: That does not surprise me, Mr. Hood, but it was just this movement in the conditions. I find it somewhat strange that the average small-amount borrower, the one that considers lending money to the government this way, looks upon it as savings. Yet it is not really in the nature of a saving for that person. They tend to need the money after two years or three years and yet there are some pretty severe penalties

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Hood.

M. Hood: Monsieur le président, pour commencer, l'émission de cette année porte sur une période de sept ans et non pas de 9 ans.

M. Lambert: C'est un long moyen terme.

M. Hood: Je voulais simplement le préciser.

M. Lambert: Elles arriveront à échéance en 1984, 1985. La majeure partie d'entre elles semble devoir arriver à échéance vers 1984, 1986. Il va y avoir des transactions considérables.

M. Hood: Oui. Je précise également que le pourcentage de la dette du gouvernement canadien sous forme d'obligations d'épargne du Canada est en train de baisser progressivement. Cela restera vrai après cette émission bien qu'elle soit considérable. Si j'ai bien compris votre question, vous voulez dire que les sommes réalisées chaque année en proportion de l'ensemble de la dette, diminuent. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Lambert: J'ai déjà abordé cette question il y a quatre ou cinq ans, et à cette époque, les ventes de bons du trésor étaient négligeables à comparer à ce qu'elles sont aujourd'hui. Je crois comprendre que l'ensemble des ventes de bons du trésor a augmenté. Par conséquent, vous vous reposez sur des sources de financement différentes, des sources d'emprunt différentes, qu'elles soient d'ordre commercial, là où des fond excédentaires existent, que vous récupérez à court terme, ou bien bancaires; en effet, les liquidités des banques sont actuellement assez élevées et elles investissent dans des bons du trésor, ce qu'elles ne faisaient pas il y a quatre ou cinq ans.

M. Hood: Il est exact que la proportion des bons du trésor émis augmente par rapport à l'ensemble des obligations émises. C'est également le cas des obligations d'épargne du Canada, comme je l'ai dit tout à l'heure; la proportion des sommes, levées au Canada sous forme d'obligations d'épargne diminue progressivement. Et pour le reste des bons négociables, la proportion d'émissions à long terme augmente.

M. Lambert: Évidemment, les taux d'intérêt étant assez élevés, vous auriez vraiment tort de ne pas envisager des obligations sur 15 ans dont les taux de coupons peuvent aller jusqu'à 10 p. 100 et plus. C'est un investissement tout à fait attrayant, avec l'espoir, évidemment, que quelqu'un réussira à juguler l'inflation.

M. Hood: Il est exact, monsieur Lambert, monsieur le président, qu'on constate actuellement sur le marché ce que certains observateurs appelleraient une courbe en «U» inversée puisque les taux à court terme sont plus élevés que les taux à long terme. Évidemment, cela encourage les emprunteurs à emprunter à plus long terme.

M. Lambert: Cela ne me surprend pas, monsieur Hood, mais effectivement, j'ai constaté qu'il y avait cette évolution. Il me semble un peu étrange que le petit emprunteur moyen, celui qui envisage de prêter de l'argent au gouvernement de cette façon, considère que c'est une économie. Parce qu'en fait, pour cette personne-là, il ne s'agit pas vraiment d'économie. Il arrive souvent qu'au bout de deux ou trois ans elle ait besoin

[*Text*]

that come about at a much lower interest rate and many of the issues are outstanding at the present time where you have an interim cumulative coupon.

• 1615

Mr. Hood: Mr. Chairman, there are some outstanding issues that have had a lower oupon on the first year than on the subsequent years but certainly for this year and for last year, if my memory serves me correctly, it has been a level coupon.

Mr. Lambert: Yes. But no coupons.

Mr. Wood: A level yield over the life of the bond.

Mr. Lambert: I will go on the second turn.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, the largest item coming up for discussion in this Committee on the supplementary estimates deals with the increase in interest costs, servicing costs in connection with the issuance of new loans and the public debt. That obviously is the thought in the minds of all of us today when we look at the way the debt has increased, not as a percentage of GNP but certainly in real dollars.

I have referred on several occasions to the fact that the moneys we are transferring directly in transfer payments to the provincial treasurers considerably exceed our federal deficit. As I understand it, the transfer of payments this year is in the order of $13.4 billion and the deficit is in the order of $11.7 billion.

You mentioned in your earlier remarks this afternoon that three provinces have large surpluses. Can you tell me as a start which are the three provinces?

Mr. Chrétien: They have large surpluses collectively. I think I should have clarified that. Alberta is having a large surplus. They have a heritage fund that is $4.5 billion, plus budgetary surpluses. So they are in a good financial position. B.C. and Saskatchewan are in a position of budgetary surplus. What is important is the relation between Alberta and its two neighboring provinces. Of course, Alberta is a long way ahead of everybody else.

Mr. Herbert: But we do look upon the two most westerly provinces, British Columbia and Alberta, as being more fortunate, not necessarily richer but nevertheless wealthier than some of the other less fortunate provinces. Is it not true that in the transfer payments of some $13.4 billion this year, some approximately $2 billion is going to the two provinces of Alberta and British Columbia?

Mr. Chrétien: Yes. They do not get any equalization payments but when you talk in terms of transfer payments to the provinces there are more than equalization payments. There are the transfer payments for universities. There are transfer payments to the health services, medicare, social services, Canada Assistance Plan, and a few others I guess that I do not have with me at this moment. So they do not receive equaliza-

[*Translation*]

de cet argent et pourtant en réalisant ces obligations elle encourrait des pénalités très lourdes, un taux d'intérêt bien moindre maintenant qu'on a institué ce coupon cumulatif temporaire.

M. Hood: Monsieur le président, il y a des émissions en circulation dont le coupon pour la première année est inférieur à celui des années subséquentes mais en tout cas pour cette année et l'année dernière, si je me souviens bien, il n'y a pas de différence entre les coupons.

M. Lambert: Oui, mais il n'y a pas de coupons.

M. Wood: Le rapport est égal pour toute la durée de l'obligation.

M. Lambert: Je m'inscris au second tour.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, le poste le plus important de ce budget supplémentaire dont nous discutons porte sur une augmentation des coûts de l'intérêt, des coûts de financement d'un nouvel emprunt et de la dette publique. C'est là un fait que nous avons tous présent à l'esprit lorsque nous constatons à quel point la dette a augmenté, non pas en pourcentage du PNB, mais plutôt dans l'absolu.

J'ai déjà dit plusieurs fois que les sommes que nous transférons directement aux provinces sous forme de paiements de transfert dépassent de beaucoup notre déficit fédéral. Je crois que pour cette année, les paiements de transfert s'élèvent à quelque 13.4 milliards de dollars et le déficit à environ 11.7 milliards de dollars.

Vous avez mentionné plus tôt cet après-midi que trois provinces avaient des excédents considérables. Pour commencer, pouvez-vous nous dire de quelles provinces il s'agit?

M. Chrétien: Elles ont des excédents importants collectivement. J'aurais dû le préciser. L'Alberta a un gros excédent. Leur fonds du patrimoine s'élève à 4.5 milliards de dollars, sans compter les excédents budgétaires. Leur position financière est donc excellente. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont également des excédents budgétaires. Ce qui est important, c'est la relation entre l'Alberta et ses deux voisines. Bien sûr, l'Alberta dépasse de beaucoup toutes les autres.

M. Herbert: Mais nous sommes habitués à considérer les deux provinces les plus à l'Ouest, la Colombie-Britannique et l'Alberta comme étant plus fortunées, peut-être pas plus riches, mais en tout cas plus à l'aise que certaines autres provinces. N'est-il pas exact que sur des paiements de transfert s'élevant à 13.4 milliards de dollars cette année, environ 2 milliards sont destinés à ces deux provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique?

M. Chrétien: Oui. Elles ne reçoivent pas de paiements de péréquation, mais les paiements de transfert destinés aux provinces ne sont pas la même chose. Il y a des paiements de transfert destinés aux universités, il y en a pour les services de santé, les services médicaux, les services sociaux, le Régime d'assistance publique du Canada, et un certain nombre d'autres choses dont je n'ai pas la liste pour l'instant. Donc, bien

[*Texte*]

tion payments as such but they receive transfer payments for the programs they run according to national legislation.

Mr. Herbert: Since the provincial premiers have been speaking about the federal deficit, did you get any suggestions from the wealthier provinces of Alberta and British Columbia that maybe there should be some rethinking of the agreements that have been made between the federal government and the provinces on transfer payments so as to lighten the fiscal load of the federal government?

Mr. Chrétien: No. The contrary, exactly.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I see no reason to pursue that. I think it is self-evident that the provincial premiers are not speaking from a point of view of the benefit of the country as a whole.

• 1620

I would like to ask you Mr. Chrétien, you have probably heard a recent statement that over the years there has been a stronger growth in income per capita in Canada in comparison to the United States and more rapid productivity growth in Canada in comparison with the United States and more rapid real growth in Canada by comparison with the United States, this statement being made by Mr. Robert de Cotret, the Conservative member for Ottawa Centre, and I wonder since we, the members of the government party at the present time have been in power for a considerable number of years, whether we should not accept the accolades of one of the principal financial spokesmen for the opposition on the performance of this government?

Mr. Chrétien: Well, if I were a member of the Committee, I would suggest that we add that statement to the appendix of these proceedings. But I am not a member of the Committee.

But the other fact is that, for example, in terms of disposable income in Canada in the last three years Canadian citizens have increased their real disposable income in constant dollars by 7 per cent in Canada while our American counterpart, the American citizens, have seen their real disposable income go down by two points in the same period of time. Of course, I agree with Mr. de Cotret when he says that the productivity in Canada, the gap of productivity between the Americans and the Canadian economy, has narrowed over a period of the last 10 years. There is still a gap but the gap is less than it was. I do not have the figures with me at this time because you are taking me a bit by surprise in quoting Mr. de Cotret about the good performance of the Canadian economy.

Mr. Herbert: Well, you have just mentioned at the . . .

Mr. Stevens: On a point of order, Mr. Chairman, I think we should take the Minister's suggestion up and append the report referred to.

The Chairman: Do you have a copy of the report?

Mr. Herbert: I do not, I am afraid. I cannot table it.

The Chairman: Well, perhaps one of the interested members might bring it to another meeting.

[*Traduction*]

qu'elles ne reçoivent pas de paiements de péréquation en tant que tels, elles reçoivent des paiements de transfert pour les programmes qu'elles administrent conformément à la législation nationale.

M. Herbert: Depuis que les premiers ministres provinciaux ont discuté du déficit fédéral, avez-vous reçu des propositions de la part des provinces les plus riches, c'est-à-dire de l'Alberta et de la Colombie-Britannique? Vous a-t-on proposé de repenser les accords signés entre le gouvernement fédéral et les provinces à propos de paiements de transfert dans le but d'alléger la charge fiscale du gouvernement fédéral?

M. Chrétien: Non, c'est tout le contraire.

M. Herbert: Monsieur le président, je ne vois pas de raison de poursuivre dans cette voie. Il est évident que les premiers ministres provinciaux n'ont pas à cœur de défendre les intérêts du pays dans son ensemble.

C'est une question que je veux vous poser, monsieur Chrétien; vous avez probablement entendu dire récemment qu'au cours des années la croissance du revenu par habitant a été plus élevée au Canada qu'aux États-Unis, de même que la croissance de la productivité et la croissance réelle ont été plus rapides au Canada qu'aux États-Unis. C'est une déclaration qui a été faite par M. Robert de Cotret, le député conservateur d'Ottawa-Centre et, puisque les ministériels qui sont présents sont au pouvoir depuis un grand nombre d'années, je me demande si nous ne devrions pas en profiter pour accepter cet hommage d'un des principaux porte-parole financiers de l'opposition, pour les réalisations de ce gouvernement?

M. Chrétien: Eh bien, si j'étais membre du comité, je proposerais qu'on imprime cette déclaration en annexe au fascicule de cette séance. Mais je ne fais pas partie du comité.

D'un autre côté, on peut ajouter à cette déclaration que depuis trois ans, le revenu réalisable des Canadiens a augmenté en dollars absolus, de 7 p. 100 et pour la même période, le revenu réalisable des Américains a diminué de deux points. Bien sûr, je suis d'accord avec M. de Cotret lorsqu'il dit que la productivité au Canada, l'écart entre la productivité de l'économie américaine et de l'économie canadienne a diminué depuis dix ans. L'écart existe toujours mais il a rétréci. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, car vous me prenez un peu par surprise en me citant M. de Cotret, à propos des réalisations remarquables de l'économie canadienne.

M. Herbert: Eh bien, vous venez de parler . . .

M. Stevens: Monsieur le président, j'invoque le Règlement; je crois que nous pouvons accepter la suggestion du ministre et annexer à nos délibérations le rapport dont il a parlé.

Le président: En avez-vous un exemplaire?

M. Herbert: Non, j'en ai bien peur. Je ne peux pas le déposer.

Le président: Dans ce cas, l'un de vous que cela intéresse pourra en apporter un exemplaire plus tard.

[*Text*]

Mr. Stevens: It is very interesting reading and I am sure there are other points . . .

Mr. Chrétien: Yes, I think it is very interesting to read him, when he predicted last year, like me, that the growth would be 5 per cent.

M. Clermont: Est-ce que la déclaration attribuée à M. de Cotret a été faite depuis qu'il est député conservateur ou lorsqu'il était président du *Conference Board*?

Le président: Est-ce que quelqu'un est au courant de cela?

M. Chrétien: Je pense que ça été fait au moment où il était président du *Conference Board*. Son optique a changé depuis, malheureusement.

M. Clermont: Merci.

Mr. Herbert: If I may continue my questioning, the Minister has made reference to personal disposable income in the last three years. Now, I have some figures here that suggest that between 1971 and 1977 personal disposable income in Canada grew by about 50 per cent whereas the figure in respect of similar after-tax incomes in the United States is about 20 per cent. Now, this is a really remarkable difference. And we are talking about after-tax income disposable income. Again, I feel that this is not a performance over which we should have anything but pride. I see you nodding, Mr. Minister. I feel that the performance in Canada, from all points of view that we have discussed, whether we are talking about after-tax income or growth in many forms, growth in income per capita, real growth, has been quite outstanding. Why then are we having so much difficulty, or we appear to be having so much difficulty, selling this performance to people in Canada?

Mr. Chrétien: Because good news is never news. That is the problem, but there is nothing we can do about it, because that is the way we operate. As I say sometimes in my comments, if a dog bites a man it is not news but if a man bites a dog it is news. So we have to live with that. It is democracy and we never complain about those things.

• 1625

Mr. Herbert: Mr. Minister, at the last First Ministers' Conference it is true that because it was open to television there was not much concrete achievement. But behind closed doors was there not any discussion about any kind of sharing between the provinces and the federal government of the financial load on the country as a whole right now? The federal government seems to be absorbing the total financial problems of the country, of all the provinces: not only to help the have-not provinces but we are helping the have provinces as well. Were there no discussions at all with the provincial premiers on rearrangement of financing so that the provinces would be in a much better position to share some of the financial load? It is not true, for example, that of the total tax load only a little more than one-third is federal taxation?

Mr. Chrétien: Just to change the burden of the load from province to province because it will be quite difficult to

[*Translation*]

M. Stevens: C'est très intéressant à lire et il est certain qu'il y a certaines observations . . .

M. Chrétien: Oui, c'est effectivement très intéressant, surtout l'année dernière lorsqu'il a prédit comme moi que la croissance serait de 5 p. 100.

Mr. Clermont: This report by Mr. de Cotret, was it prepared since he has become a Conservative member of Parliament or was it written when he was Chairman of the Conference Board?

The Chairman: Does anyone know?

Mr. Chrétien: I believe it goes back to the time when he was President of the Conference Board. Unhappily his outlook has changed since then.

Mr. Clermont: Thank you.

M. Herbert: Je continue. Le ministre vient de parler du revenu individuel réalisable depuis trois ans. Or, j'ai sous les yeux des chiffres qui indiquent qu'entre 1971 et 1977 le revenu réalisable individuel au Canada a augmenté d'environ 50 p. 100, pa d'environ 20 p. 100. Voilà une différence remarquable. Nous parlons du revenu réalisable après impôt. Ici encore, nous avons tout lieu d'en tirer une certaine fierté. Je vois le ministre qui approuve. J'estime que les réalisations économiques au Canada, de tous les points de vues que nous avons abordés du point de vue du revenu après impôt ou de la croissance sous toutes ses formes, de la croissance du revenu par habitant, de la croissance réelle, sont tout à fait exceptionnelles. Dans ce cas, comment se fait-il que nous ayons tant de mal, que nous ayons l'impression d'avoir tant de mal à faire comprendre ces réalisations à la population canadienne?

M. Chrétien: Parce que les bonnes nouvelles ne sont jamais vraiment des nouvelles. Voilà le problème, mais nous n'y pouvons rien. Comme je l'ai dit parfois, quand un chien mord un homme, ça n'intéresse personne, mais si un homme mord un chien, tout le monde en parle. La vie est ainsi faite. Nous vivons en démocratie et nous ne pouvons pas nous plaindre de ce genre de chose.

M. Herbert: Monsieur le ministre, la dernière conférence des premiers ministres, parce qu'elle a eu lieu devant les caméras de télévision, n'est pas parvenue à de bien grands résultats. Mais n'a-t-on pas discuté derrière des portes fermées de la possibilité de partager immédiatement entre les provinces et le gouvernement fédéral, la charge financière nationale? Le gouvernement fédéral semble assumer la totalité des problèmes financiers du pays, de toutes les provinces; nous n'aidons pas seulement les provinces démunies, nous aidons également les provinces prospères. N'avez-vous vraiment pas parlé du tout avec les premiers ministres provinciaux de la possiblilité de réorganiser le financement pour que les provinces puissent assumer une partie de leurs charges financières? N'est-il pas exact, par exemple, que l'impôt fédéral ne représente qu'un peu plus du tiers de la charge fiscale totale?

M. Chrétien: Il serait déjà très difficile, ne serait-ce que de faire glisser le fardeau d'une province à l'autre. J'en ai déjà

[*Texte*]

establish, one argument I put forward some time ago and I believe very strongly about it is that everyone seems to believe at this time in Canada the problems of Canadians will be solved with more decentralization and in the minds of many people more decentralization means the weakening of the federal government in terms of economic tools. As I explained very often, that system makes it very difficult to have more equality in this land and I do not want to be partisan on that. It is just for the good of the nation.

Take Newfoundland, for example. They have an 11-per-cent provincial sales tax. They have the highest price for gasoline in the land. They pay something like 30 cents on a pack of cigarettes in taxes. They have the second highest income tax in Canada after Quebec and so on. And it is because they do not have the resource base and they do not have the possibility of growing.

On the other hand, you have other provinces such as Alberta that have been blessed by God with oil and gas and coal and wheat and forests and where they do not have those taxes; it is 8 cents on a pack of cigarettes, no sales tax, no tax on gasoline, the lowest price for gasoline in the land. The proportion of the federal tax in terms of income tax is the lowest by far, about half the level of that of Newfoundland. So in doing that, in this sense in decentralizing even more, what will happen? The rich will get richer and the poor will get poorer. This is what worries me because there is a kind of idea in Canada that the federal government is extremely strong, that they run everything. But I gave this example to the First Minister's Conference—I did not want to take too much time to elaborate—for example, the budget of the State of California as a state with 21 million in 1976 was the same as that of the Province of Ontario with about 7 million people, and in Quebec with 6 million people in 1976 they had almost the same budget as that of the State of New York with 18 million.

Of course, they do not have the same structure as we have in that state but of all the confederations there are in the world, the Canadian system is the most decentralized of all. For some years now, we have gone from 60 per cent of the tax take of the Canadian system to something like 40 per cent and it is going down all the time. One day if we do not wake up the federal government will not have the base to reallocate the resources in Canada so that the opportunities will be more equal in one part of the land than in the others. This is the dilemma we are facing and we do not have much flexibility about it. We have to carry the load of a huge deficit at the federal level. We cannot ask some provinces to do more than they are doing right now about their deficits.

I think the Province of Newfoundland is at the limit and all the maritime provinces too. I think it is such common wisdom in Canada at this time, "sock it to the feds and the provinces are always right on everything", that sooner or later some people will have a hell of a problem at the national level if we really want to have a national government, something that I believe very strongly we should have in this country.

[*Traduction*]

parlé il y a quelque temps, et j'ai des idées très arrêtées à ce sujet: il semble que tous les Canadiens soient certains aujourd'hui que tous les problèmes peuvent se résoudre par la décentralisation et, par décentralisation, la plupart des gens entendent un affaiblissement des outils économiques dont dispose le gouvernement fédéral. Comme je l'ai souvent expliqué, ce système risque de porter atteinte au principe d'égalité de ce pays et, pour cette raison, je le refuse. C'est le bien de la nation qui est en cause.

Prenez l'exemple de Terre-Neuve. Leur taxe de vente provinciale est de 11 p. 100. C'est eux qui payent l'essence le plus cher au Canada. Sur chaque paquet de cigarettes, ils payent environ 30c. de taxe. Leur impôt sur le revenu est le plus élevé au Canada après celui du Québec, etc. Tout cela, parce qu'ils manquent de ressources, des outils nécessaires à la croissance.

D'un autre côté, vous avez des provinces comme l'Alberta que Dieu a pourvue de pétrole et de gaz, de charbon, de blé et de forêts et qui n'ont pas toutes ces taxes; les habitants de cette province paient 8c, de taxe pour un paquet de cigarettes, n'ont pas de taxe de vente, pas de taxe sur l'essence qui est d'ailleurs moins chère que partout ailleurs. La proportion d'impôt fédéral sur le revenu est la plus faible de loin, environ la moitié de ce qu'elle est à Terre-Neuve. Pour revenir à la décentralisation, que pensez-vous qu'il se produirait? Les riches deviendront plus riches et les pauvres deviendront plus pauvres. C'est ce qui m'inquiète, car on semble penser au Canada que le gouvernement fédéral est extrêmement fort, qu'il dirige tout. Mais j'ai donné cette exemple à la conférence des premiers ministres—je n'ai pas voulu développer trop longuement—j'ai dit que le budget de l'État de la Californie qui était de 21 millions de dollars en 1976 était égal à celui de l'Ontario où vivent environ 7 millions de personnes. D'un autre côté, en 1976, le Québec, où vivent 6 millions de personnes, a eu en 1976 un budget égal à celui de l'État de New York qui a 18 millions d'habitants.

Bien sûr, leur structure n'est pas la même que la nôtre mais comparé à toutes les autres confédérations du monde, le système canadien est le plus décentralisé. Depuis quelques années, l'impôt fédéral est passé de 60 p. 100 à environ 40 p. 100 de l'ensemble du système et cette tendance se maintient. Si nous ne nous réveillons pas, un beau jour le gouvernement fédéral n'aura plus les moyens de répartir les ressources canadiennes pour essayer d'égaliser les chances un peu partout dans le pays. Voilà le dilemme, et les solutions qui s'offrent ne sont pas très prometteuses. Nous devons assumer la charge d'un déficit considérable au niveau fédéral. À certaines provinces, nous ne pouvons demander de faire plus qu'elles ne font déjà pour résorber leurs déficits.

Terre-Neuve, par exemple, est déjà à la limite, tout comme les autres provinces des Maritimes. «Mettez tout sur le dos du fédéral et les provinces ont toujours raison» c'est devenu à ce point un proverbe au Canada que tôt ou tard, nous finirons pas avoir un terrible problème au niveau national, si nous voulons vraiment conserver un gouvernement national et personnellement, j'estime qu'il est inconcevable d'envisager autre chose.

[*Text*]

• 1630

Mr. Lambert: You still have a blind eye.

The Chairman: Before we go to the second round, Mr. Minister, I would like to ask you a question myself, if I may, about the statement that was released today touching the official international reserves. It shows a change of minus $613 million and, of course, it is wrong to refer to that as a loss. What that really represents is a transfer of $613 million from the international reserve to the Consolidated Revenue Fund. One could say that is a method of financing the government; that $613 million is there and because of receiving it the government has that much less to borrow through treasury bills or through Canada Savings Bonds. What I want to ask you is this: as a method of raising money how does this compare with the other two methods I just referred to, is it cheaper, or more expensive?

Mr. Chrétien: I think Mr. Hood had the occasion to explain that system many times not long ago, but perhaps I should repeat it.

In fact, it is not a loss of anything. We had American dollars in reserve, there was demand for American dollars in exchange of Canadian dollars. We transferred some American dollars and we gained Canadian dollars, the equivalent amount of money but in different denominations, from American dollars to Canadian dollars. So when some people talk in terms of losing something, we have changed American dollars for Canadian dollars. What we do with those Canadian dollars which come into our hands in exchange for the American dollars we had previously in reserve but do not have any more is have it in the cash balance and use it in the financing of the government's operation.

You are asking me what the difference in cost is between this method of the financing and the normal. Of course, in order to get U.S. dollars in reserve we have to borrow in U.S. dollars. Is it more expensive to borrow in American funds than in Canadian funds? It is not more expensive; it varies, depending on the date you borrow your money, and the Canadian interest rate at this moment is quite comparable to the American bond issues. I think the interest-rate differential now is almost nil in some cases. It is a different form of financing the government, but when Mr. Stevens referred to a loss of $613 million, we have not lost that money. We transferred that money in Canadian dollars and those Canadian dollars came into the cash balance.

Mr. Lambert: You are just playing with words.

Mr. Chrétien: No, I am not playing with words. We have lost nothing. We have gained Canadian dollars in exchange for American dollars.

Mr. Lambert: Not in the eyes of . . .

Mr. Chrétien: I do not know if I am wrong but I have all those experts who can contradict me.

The Chairman: We are going to second rounds and I wanted to suggest 10 minutes each since we will easily all be accommodated.

[*Translation*]

M. Lambert: Vous fermez toujours les yeux.

Le président: Avant de commencer le deuxième tour, monsieur le ministre, j'aimerais vous poser une question, si vous le permettez, au sujet de la déclaration sur les réserves internationales officielles, déclaration publiée aujourd'hui. On y parle d'une diminution de 613 millions de dollars, ce qu'il ne faudrait évidemment pas considérer comme une perte. Il s'agit plutôt du transfert de 613 millions de dollars des réserves internationales au Fonds du revenu consolidé. On pourrait dire qu'il s'agit là d'un moyen de financer le gouvernement; en transférant ces 613 millions de dollars, le gouvernement aura d'autant moins de fonds à emprunter, par l'émission de bons du Trésor ou d'obligations d'épargne. Je voudrais que vous me disiez si cette méthode de réunir des fonds est plus ou moins coûteuse que les deux autres méthodes que j'ai mentionnées?

M. Chrétien: Je pense que M. Hood vous a déjà expliqué le système à plusieurs reprises, il n'y a pas si longtemps, mais je pourrais peut-être vous le répéter.

En fait, nous ne perdons rien. Nous avions des dollars américains en réserve, et il y avait une demande de dollars américains en échange de dollars canadiens. Nous avons transféré des dollars américains et gagné des dollars canadiens, pour une somme équivalente. Nous n'avons donc rien perdu, comme certains le prétendent, nous avons tout simplement échangé des dollars américains pour des dollars canadiens. Ces derniers obtenus en échange de dollars américains que nous n'avons plus en réserve, sont utilisés pour financer les activités du gouvernement.

Vous me demandez s'il y a une différence de coût entre cette méthode de financement et la méthode normale. Évidemment, pour avoir des dollars américains en réserve, nous devons en emprunter. Est-il plus coûteux d'emprunter des fonds américains que des fonds canadiens? Ce n'est pas plus coûteux; ça dépend de la date à laquelle on emprunte l'argent et, en ce moment, le taux d'intérêt canadien est comparable à celui des obligations américaines. Je pense même qu'il n'y a aucune différence dans les taux d'intérêt de certaines de ces valeurs. C'est une autre façon de financer le gouvernement mais nous n'avons pas perdu d'argent, comme M. Stevens l'a prétendu. Nous avons transféré cet argent en dollars canadiens dans les caisses de l'État.

M. Lambert: Vous jouez sur les mots.

M. Chrétien: Non. Nous n'avons rien perdu. Nous avons obtenu des dollars canadiens en échange de dollars américains.

M. Lambert: Pas pour . . .

M. Chrétien: Je ne sais pas si je fais erreur, mais j'ai ici des experts qui peuvent me corriger.

Le président: Nous allons maintenant commencer le deuxième tour et comme nous avons le temps, je propose d'accorder 10 minutes à chaque député.

[*Texte*]

Mr. Lambert: Are you including yourself in there? You are about the only questioning Chairman there is, you know. The Chairman is like Mr. Speaker, he does not question.

The Chairman: Well, if any member objects, I will stop. Even one. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. I will not comment on the statement the minister has made. He has made it repeatedly. I think it is inexcusable that a Minister of Finance would try to fudge the facts as wantonly as he has done concerning what has happened with the outflow of our foreign exchange reserves. But, Mr. Chairman, let me come back to the main questioning I was on.

In the remarks made to the First Ministers' Conference, the minister said that we proposed ambitious targets, meaning last February, the ambitious targets including, as he said, that inflation be reduced to about 3 ½ per cent by that year, that is by 1981. I would first like to ask the minister why he feels that is so ambitious, because in October 1975 his Prime Minister said that as a result of the program then put in place, including wage and price controls, we would be down to a 4 per cent inflation level by October of this year.

• 1635

Well, why is it ambitious now to say that you might reach 3.5 per cent by 1981? You are now telling us two things really. In the First Ministers' Conference you were saying that even the 3.5 per cent is a little too ambitious, and you are saying it will be a year or two later; secondly, you admit today that we will only achieve 6.5 per cent inflation next year. What went wrong, Mr. Minister? We were told we would have 4 per cent by October this year. How come you now say it is even ambitious to talk about 3.5 per cent inflation by 1981 right down to 1983?

Mr. Chrétien: I think there were some elements that were quite obvious to the public if not to the honourable member. First is the big change in the international situation caused by the OPEC movement.

Mr. Stevens: That was two years before.

Mr. Chrétien: Yes, but we just say that this has created a situation around the world of much higher inflation than we were experiencing before. As Canada is a trading nation, and we import up to say around $45 billion of goods from abroad you know, we have to absorb some of the international inflation; otherwise we would have to be self-sufficient in everything. I think there is in some areas some difficulty for us to be self-sufficient, especially in oranges and bananas and things that we cannot grow in Canada. So, you know, this is one aspect. The other aspect has been the devaluation of the Canadian currency that has been caused by many phenomena.

Mr. Stevens: Well, that was your choice.

Mr. Chrétien: No, I think that it was the Canadian dollar being a floating currency. I think you cannot say that it is our own choice. There are some positive aspects that I have

[*Traduction*]

M. Lambert: Vous comptez-vous parmi eux? Je crois que vous êtes le seul président à poser des questions, vous savez. Le président est comme l'Orateur, il ne doit pas poser de questions.

Le président: Si des députés ont des objections à faire, je cesserai d'en poser. Même une. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Je ne commenterai pas la déclaration que le Ministre a faite. Il l'a déjà faite à plusieurs reprises. A mon sens, il est inexcusable qu'un ministre des Finances prenne de telles libertés avec les faits, expliquant comme il l'a fait la baisse de nos réserves de devises étrangères. Monsieur le président, laissez-moi revenir à la question que j'ai déjà soulevée.

Dans les remarques qu'il a faites à la Conférence des premiers ministres, le Ministre a dit qu'il s'était fixé des objectifs ambitieux en février dernier, soit que l'inflation serait ramenée à environ 3½ p. 100 d'ici 1981. J'aimerais savoir pourquoi il estime que cet objectif est si ambitieux, étant donné qu'en octobre 1975, le premier ministre a dit que suite au programme adopté, y compris le contrôle des salaires et des prix, nous pourrions ramener l'inflation à 4 p. 100 d'ici octobre cette année.

Pourquoi est-il si ambitieux de dire maintenant qu'on pourrait atteindre 3.5 p. 100 d'ici 1981? En fait, vous nous dites deux choses. A la Conférence des premiers ministres, vous disiez que même 3.5 p. 100 étaient un peu trop ambitieux, et qu'on ne les atteindrait qu'un ou deux ans plus tard; et deuxièmement, vous admettez aujourd'hui que nous n'atteindrons que 6.5 p. 100 d'inflation cette année. Que s'est-il passé, monsieur le ministre? On nous avait dit que nous aurions 4 p. 100 d'ici octobre cette année. Comment se fait-il que vous nous disiez maintenant qu'il est ambitieux d'espérer avoir 3.5 p. 100 d'ici 1981 et même jusqu'en 1983?

M. Chrétien: Il s'est produit certains événements qui, s'ils ont échappé à l'attention du député, n'ont pas échappé à celle de la population. Tout d'abord, il y a eu un changement profond de la situation internationale dû au mouvement de l'OPEP.

M. Stevens: C'était deux ans auparavant.

M. Chrétien: Oui, mais cela a entraîné une hausse de l'inflation partout dans le monde. Comme le Canada est un pays commerçant, et que nous importons jusqu'à 45 milliards de dollars en biens de l'étranger, nous devons absorber une partie de l'inflation internationale; autrement, il faudrait que nous soyons autonomes à tous les niveaux. Il nous est impossible d'être autonomes dans certains domaines, nous ne pouvons par exemple faire pousser des oranges et des bananes au Canada. C'est donc un aspect dont il faut tenir compte. Il y a eu également la baisse du dollar canadien due à un certain nombre de facteurs.

M. Stevens: Vous aviez le choix.

M. Chrétien: Non, c'est que le dollar canadien était une devise flottante. Vous ne pouvez pas dire que nous avions le choix. Cela a eu certains avantages que j'ai déjà décrits à de

[*Text*]

described many times. It is good for correcting the competitive position of the Canadian market goods, but in fact you have to recognize that it puts pressure on the inflation side that was not forecast at the time of the creation of the AIB. Although we could forecast at that time that there was to be a decline in the Canadian dollar, because already in early 1976 there were a lot of observers in the Canadian scene who were forecasting that the Canadian dollar was artifically high at $1.03, nobody predicted that we were to be under such big pressure, and were to go down as we have been going down.

Now, one phenomenon that was not forecast at the time of AIB, and which has come since that time, is the election of a separatist government in Quebec. Even Mr. Parizeau in one of his statements recognized that it was one of the factors, and I will not quarrel with the statement of Mr. McKeough that perhaps Mr. Stevens knows a little bit. Mr. McKeough said at one time in one of his budget speeches that the decline in the Canadian dollar was cause for 1 per cent at least by the fact that we had introduced in the Canadian economy an elment of political instability.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I notice that the . . .

Mr. Chrétien: The food prices is another element that is not under direct control. We are great importers of food in Canada, especially at this time of the year, and there is a lot of fluctuation in that this year. One year we were right on target because food prices went down; it was the second year of controls. The third year of controls the food prices moved up quickly. I often said that this is an element of the CPI over which we do not have a direct control.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I notice that the Minister has conveniently ended up blaming the farmers in effect, for rising food prices.

Mr. Chrétien: No.

Mr. Clermont: He did not say that.

Mr. Stevens: He blamed René Lévesque for some of his troubles and he even got back to the old cop-out about the oil problems of 1973.

Mr. Chrétien: Is it true or is it not true?

Mr. Stevens: But, Mr. Chairman, I would like to ask the Minister, why does he conveniently avoid attributing some of the blame to their own irresponsible fiscal positions and, in particular, the fact that the budgetary deficit in Ottawa has come from a surplus, actually, in 1973, to the $12 billion that he has now indicated to be the current budgetary deficit, bearing in mind that it is now certainly over 4 per cent and approaching 5 per cent of our gross national product. Does he not feel that that type of deficit financing, with all that it entails on the monetary system in the country, is also contributing to inflation?

• 1640

Mr. Chrétien: I have given my answer in the budget when I decided to reduce the cash requirements from $12.1 billion to $10.7 billion . . .

[*Translation*]

nombreuses reprises. Nous avons pu ainsi améliorer la position concurrentielle des biens canadiens, mais il faut également reconnaître que cela a entraîné une poussée inflationniste qui n'avait pas été prévue lorsqu'on a créé la Commission de lutte contre l'inflation. Nous pouvions alors prévoir qu'il y aurait une baisse du dollar canadien, parce qu'au début de 1976, de nombreux observateurs de la scène canadienne estimaient déjà que le dollar canadien était trop élevé $1.03. Personne, cependant, n'avait envisagé que notre économie subirait de telles pressions et que le dollar baisserait aussi rapidement.

Lorsque la Commission anti-inflation a été créée, nous ne pouvions pas prévoir un événement qui s'est produit depuis lors, c'est-à-dire l'élection d'un gouvernement séparatiste au Québec. Même M. Parizeau a reconnu, dans l'une de ses déclarations, que c'était là un des facteurs de la baisse, et je ne réfuterai pas la déclaration de M. McKeough que M. Stevens connaît peut-être. M. McKeough a dit dans un de ses discours du budget, que la baisse du dollar canadien découlait en partie du fait que nous avions introduit dans l'économie canadienne un élément d'instabilité politique.

M. Stevens: Monsieur le président, je remarque . . .

M. Chrétien: Le prix des produits alimentaires est un autre facteur que nous ne pouvons pas directement contrôler. Nous importons beaucoup de produits alimentaires au Canada, surtout à cette époque de l'année, et leurs prix fluctuent beaucoup cette année. Nous avons déjà pu atteindre notre cible, parce que les prix des produits alimentaires avaient baissé cette année-là, c'était la deuxième année de l'imposition des contrôles. La troisième, les prix de ces produits ont augmenté rapidement. J'ai souvent dit que c'était là un élément de l'IPC sur lequel nous n'avions pas de contrôle direct.

M. Stevens: Monsieur le président, je remarque que le ministre s'est arrangé pour blâmer en fin de compte les agriculteurs de la hausse des prix des produits alimentaires.

M. Chrétien: Non.

M. Clermont: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Stevens: Il a blâmé René Lévesque et a même ressorti la vieille excuse de la crise du pétrole en 1973.

M. Chrétien: C'est vrai ou ce n'est pas vrai?

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre pourquoi il s'arrange toujours pour éviter de blâmer la situation financière du gouvernement et, en particulier, le fait que le déficit budgétaire à Ottawa découle d'un surplus de 1973, et s'établit maintenant à 12 milliards de dollars ce qui correspond à plus de 4 p. 100 et à près de 5 p. 100 de notre produit national brut. Ne croit-il pas que le financement de l'économie par le déficit budgétaire, avec toutes ses conséquences pour le système monétaire du pays, contribue également à l'inflation?

M. Chrétien: J'ai déjà donné ma réponse dans le budget, lorsque j'ai décidé de réduire l'encaisse obligatoire de 12.1 milliards à 10.7 milliards . . .

[*Texte*]

Mr. Stevens: I am talking about budgetary deficits.

Mr. Chrétien: . . . it is all-inclusive; I gave the total picture.

Mr. Stevens: Inclusive! The guy does not know what he is talking about!

Mr. Chrétien: Those are the terms that have been established, that we were to give the total picture of the Canadian government, that we are judged in the market place by the cash requirements, because, some years ago, there were a lot of people, including the honourable member, who were complaining that we were not giving the total picture, that we were just talking about the deficit, that we were not talking about the borrowing and the effect on the credit of the government, and so on. So we are giving the total picture—we are not hiding anything anymore on that.

I just want to say that, yes, I recognize that the deficits are quite high—that is why I tried to reduce the cash requirements to develop them for next year. What surprises me is to hear the member proposing to cut taxes to the tune of $5 billion in one year, and telling everyone that we will recuperate that money over a period of three years—that would cause a lot more and bigger deficits in this land. But I am glad to hear him because at another time, I will be able to put all that together.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, when the Minister is in the Opposition and we bring in our program, maybe he will have an opportunity to comment on it then.

Mr. Chairman, let me ask the Minister: on November 17, in an interview taped for *Question Period*, that was eventually aired on November 19, you state, and I quote directly from the transcript:

> I do hope that the Canadian dollar will stabilize, that it will not go lower than 85 cents.

Would the Minister explain why, with a floating dollar, is he now anxious to have it stabilized at 85 cents? What is the magic in 85 cents?

Mr. Chrétien: I just said that while I am not fixing the rate of the dollar, I just hope that it will not go lower than 85 cents.

Mr. Stevens: Why?

Mr. Chrétien: Why? Because if it is going lower, it could cause some pressure on inflation that I do not want at this time; but I have to live with the decision of the market and the judgment they pass. I can express a hope but I do not express a policy as to where the Canadian dollar will be. The market will decide where the Canadian dollar will be.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, obviously the Minister is learning; but he is learning slowly. It has taken an 18-cent drop in the dollar to get him to realize that it is self-defeating to permit your currency to fall as it has been falling in Canada without the inflationary consequences overtaking whatever advantage you think is being built in.

Mr. Chairman, my next question, dealing with these so-called anti-inflation measures . . .

Mr. Chrétien: I would like to make a point of correction because . . .

[*Traduction*]

M. Stevens: Je parle de déficits budgétaires.

M. Chrétien: . . . tout y est inclus; je vous ai donné un aperçu global.

M. Stevens: Tout est inclus! Il ne sait pas ce qu'il dit!

M. Chrétien: Il avait été établi que nous allions donner une image globale du gouvernement canadien, ce qui comprend l'encaisse obligatoire parce que c'est ainsi que nous sommes jugés par le marché, parce qu'il y a quelques années, de nombreuses personnes, y compris l'honorable député, se plaignaient que nous ne donnions pas un aperçu global de la situation, que nous ne faisions que parler du déficit, que nous n'incluions pas les emprunts, les effets sur le crédit du gouvernement, etc.. Nous vous donnons donc l'image globale de la situation, nous ne vous cachons plus rien.

Je reconnais que les déficits sont très élevés—c'est pourquoi j'ai essayé de réduire l'encaisse obligatoire, afin d'en avoir plus l'année prochaine. Je suis surpris d'entendre le député proposer de réduire les taxes de 5 milliards de dollars pour une année, alléguant que nous pourrons récupérer cet argent en trois ans—cela entraînerait des déficits beaucoup plus importants pour notre pays. Je suis cependant heureux de l'avoir entendu, parce que je pourrai réunir tout cela plus tard.

M. Stevens: Monsieur le président, lorsque le ministre sera dans l'opposition, et que nous proposerons notre programme, il aura alors l'occasion de faire tous les commentaires qu'il veut.

Monsieur le président, le 17 novembre, dans une entrevue enregistrée pour l'émission *Question Period* qui a été diffusée le 19 novembre, le ministre a déclaré, et je cite la transcription:

> J'espère que le dollar canadien se stabilisera, qu'il ne baissera pas au-dessous de 85c.

Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi, puisque le dollar flotte, il espère qu'il se stabilisera à 85c.? Qu'est-ce que ce chiffre a de particulier?

M. Chrétien: Tout ce que j'ai dit c'est que, même si je ne fixe pas le taux du dollar, j'espère qu'il ne baissera pas en-dessous de 85c..

M. Stevens: Pourquoi?

M. Chrétien: Pourquoi? Parce que s'il baisse en-dessous de ce niveau, cela pourrait entraîner une poussée inflationniste que je veux éviter en ce moment; mais je dois quand même me plier à la décision du marché. Je peux toujours espérer, mais je ne peux pas établir de politique quant au niveau où le dollar canadien doit se fixer. Le marché en décidera.

M. Stevens: Monsieur le président, le ministre fait des progrès, mais très lentement. Il aura fallu une baisse de 18c. pour qu'il se rende compte que l'on ne peut laisser une devise baisser comme l'a fait le dollar canadien, sans que l'inflation ne gruge tous les avantages qui puissent découler de cette baisse.

Monsieur le président, ma question suivante a trait aux mesures dites anti-inflationnistes . . .

M. Chrétien: J'aimerais éclaircir quelque chose, parce que . . .

[*Text*]

Mr. Stevens: Well, we do not have . . .

Mr. Chrétien: No, no, but . . .

The Chairman: Mr. Minister, let him finish and then you can comment.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, excuse me, but on a point of order. I hope you will do the same for other people, Mr. Chairman, when they want to cut in on a reply from a witness or witnesses. I hope you will follow the same policy, which you are not following often.

The Chairman: Mr. Clermont, it occasionally happens that a witness welcomes an interjection by a questioner, or that a questioner welcomes an interjection from a witness. In cases like that, I have no objection; but I think that when a person has the floor to ask a question, he should be allowed to do so, and that when a person has the floor to answer a question, he should be allowed to do so.

Mr. Clermont: Okay, I will follow you, sir.

The Chairman: Well, I hope you will.

Mr. Clermont: I will.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, one of the anti-inflation measures, in part, that the Minister has set out in his budget is the manufacturing sales tax reduction from 12 to 9 per cent, which he made across the board. Would the Minister indicate why he took an idea that is fundamentally sound and, through his method of implementing it, has now got us into a hiatus where inventories are sitting in dealers' warehouses across the country with the manufacturing sales tax paid on the articles at 12 per cent and literally not moving—and I checked this out this weekend.

The net result is that, coming out of the provincial sales tax let down, where people were encouraged to buy prior to mid-October or else they would miss the 3 per cent reduction—certainly in the case of Ontario—of the provincial sales tax, we are now in a new hiatus where the Minister, through his inept handling of the implementation of the manufacturing sales tax, has now given people an inducement to delay their purchases until January and February next year when they are hoping that they will get the benefit of the manufacturing sales tax reduction.

• 1645

Would the minister simply say why he fouled it up so badly, and secondly, would he correct the error by doing what was done in 1961 and in 1974; that is, give remissions of the tax in order to get some type of a stimulative effect going right now when employment is needed?

Mr. Chrétien: The first thing I would like to do is to correct the hon. member. He said that it took me 16 points of decline in the Canadian dollar to . . .

Mr. Stevens: Eighteen.

Mr. Chrétien: Or 18; whatever. I said that when I became the Minister of Finance it was about 90 cents, 91 or something like that.

Mr. Stevens: But you . . .

The Chairman: Let him answer.

[*Translation*]

M. Stevens: Nous n'avons pas . . .

M. Chrétien: Non, mais . . .

Le président: Monsieur le ministre, laissez-le terminer, puis vous aurez la parole.

M. Clermont: Monsieur le président, excusez-moi, j'invoque le Règlement. J'espère que vous ferez la même chose que les autres, monsieur le président, lorsqu'ils voudront interrompre la réponse fournie par un témoin. J'espère que vous adopterez la même politique, ce que vous ne faites pas souvent.

Le président: Monsieur Clermont, il arrive parfois qu'un témoin accueille favorablement une interruption ou inversement. Dans ce cas, je n'ai pas d'objection; mais je pense que lorsqu'un député a la parole et peut poser une question, il devrait pouvoir le faire, et que lorsqu'un témoin a la parole pour répondre à une question, il devrait également pouvoir le faire.

M. Clermont: Très bien, je m'en remets à vous.

Le président: Je l'espère bien.

M. Clermont: Certainement.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, le ministre a inclus dans son budget une mesure anti-inflationniste qui réduit la taxe de vente des fabricants de 12 à 9 p. 100, pour tout le monde. Pourrait-il nous dire comment il a pu, en appliquant une idée fondamentalement bonne, en arriver à une situation où des stocks sur lesquels la taxe de vente de 12 p. 100 a été payée, sont immobilisés dans des entrepôts—je l'ai vérifié au cours du week-end.

Suite à la réduction de la taxe de vente provinciale, qui encourageait la population à acheter avant la mi-octobre afin de pouvoir profiter de la réduction de 3 p. 100—du moins pour ce qui est de l'Ontario—nous nous trouvons maintenant dans une nouvelle situation où, grâce à l'ineptie du ministre, la population retarde ses achats jusqu'à janvier ou février l'an prochain, afin de pouvoir profiter de la réduction de la taxe de vente des fabricants.

Le Ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a fait une telle bévue, deuxièmement, s'il va corriger son erreur en faisant ce qu'on a fait en 1961 et en 1974, c'est-à-dire accorder des remises de taxes pour stimuler l'économie alors que nous avons besoin tant d'emplois?

M. Chrétien: J'aimerais tout d'abord rectifier ce qu'a dit l'honorable député. Il a dit qu'il avait fallu une baisse de 16 points du dollar canadien pour que . . .

M. Stevens: Dix-huit.

M. Chrétien: Ou 18, peu importe. Lorsque je suis devenu ministre des Finances, le dollar se situait à environ 90c., ou 91.

M. Stevens: Mais vous . . .

Le président: Laissez-le répondre.

[*Texte*]

Mr. Chrétien: Since that time it has gone to around 85.5, so it is not 18 points. But I know he is not very good at calculating the realities.

Mr. Stevens: You and your predecessor.

Mr. Chrétien: We will let you dream and whistle as you like.

On the sales tax, I think it is administratively impossible to look at all the inventories of all the goods that were detaxed by three points in the last budget. We cannot discriminate in favour of or against anybody in that field. In the case cited by the hon. member there was a remission of sorts, because the tax reduction at that time was for specific items and it was easy to identify big items. Now if we do that for the big items, what about the guys who have cases and truckloads of pencils and so on? We will have to go into every store and try to get the inventory at the date of the budget. I think the market can absorb that in a way that will not be detrimental. After all, three per cent is quite important, but three per cent on profits or on sales and so on can be adjusted; a lot of people will adjust to it. Were we not to cut taxes because it would create that type of problem?

And there is another side to it. It would cost a lot in terms of manpower to do the checking because a lot of people would have to be added to the payroll, and the hon. member always complains about the size of the bureaucracy. It will add to the bureaucracy to control it all in order to be fair to everybody; in turn, it will be more expensive to the government than it is already, and we will have a bigger deficit. I am glad, Mr. Chairman, to note that the hon. member today is asking me to add something like $300 million to the deficit. I hope the press will note it. They are always complaining about the level of the deficit,, and by the hon. member's very question he is asking me to add $300 million to the deficit of the government. It is just an example of the type of responsibility he is able to show after the question he put forward about the size of the deficit of the government and the cash requirements.

Mr. Stevens: Give me a chance for another round on that misinterpretation.

Mr. Chrétien: I am not sure if it will cost $300 million; it could be $252 million. However, it is going to cost hundreds of millions of dollars more than the tax reduction so far because that will go back into time, and, of course, there will be hundreds of bureaucrats.

Mr. Stevens: You will regret that statement.

Mr. Chrétien: Oh, no. I said that I was not to change that and I will not regret anything.

Mr. Stevens: You sure will.

Mr. Chrétien: I am doing my job as a responsible minister who is consistent, not like the hon. member, who is quite inconsistent today.

The Chairman: Order.

Mr. Chrétien: But nothing surprising anyway.

[*Traduction*]

M. Chrétien: Depuis, il a baissé jusqu'à 85.5 environ, ce n'est donc pas une baisse de 18 points. Je sais cependant qu'il n'est pas très fort en calcul.

M. Stevens: Je parlais de vous et de votre prédécesseur.

M. Chrétien: Vous pouvez toujours rêver.

Pour ce qui est de la taxe de vente, du point de vue administratif, il est impossible de tenir compte de tous les stocks qui seront touchés par la réduction de taxe annoncée dans le dernier budget. Nous ne pouvons favoriser un secteur plutôt qu'un autre. Dans le cas mentionné par l'honorable député, il y a eu une sorte de remise de taxes parce que la réduction accordée à l'époque touchait des articles précis et qu'il était facile d'identifier les gros articles. Si nous le faisons pour les gros articles, qu'allons-nous faire pour celui qui a des caisses et des caisses de crayons? Il aurait fallu aller dans chaque magasin faire l'inventaire au moment du budget. Je pense que le marché peut absorber cette réduction, de sorte qu'elle ne soit pas préjudiciable. Après tout, une réduction de 3 p. 100 est une réduction importante, mais il est possible d'absorber une réduction de 3 p. 100 dans les profits ou les ventes, et nombreux seront ceux qui pourront le faire. Fallait-il abandonner cette bonne idée parce qu'elle pouvait créer ce genre de problème?

Il faut tenir compte d'un autre facteur. Cela coûterait très cher pour engager le personnel nécessaire afin de faire toutes ces vérifications, et le député se plaint toujours de l'importance de la Fonction publique. Il faudrait engager du personnel pour contrôler le tout afin d'être juste envers tout le monds; cela coûterait plus cher au gouvernement et nous aurions un déficit encore plus élevé. Monsieur le président, je suis heureux de constater que le député me demande aujourd'hui d'ajouter quelque 300 millions de dollars à notre déficit. J'espère que la presse en prend bonne note. Ils se plaignent toujours du déficit et, pourtant, par sa question, le député me demande d'ajouter 300 millions de dollars au déficit du gouvernement. Est-il responsable de nous demander cela, après avoir posé des questions au sujet du déficit et de l'encaisse obligatoire?

M. Stevens: Inscrivez-moi pour le prochain tour, afin que je puisse rectifier cette interprétation.

M. Chrétien: Je ne suis pas certain que cela coûte 300 millions de dollars; ce pourrait être 252 millions. Toutefois, cela coûterait des centaines de millions de dollars de plus que ce que nous coûte la réduction des taxes jusqu'à maintenant, parce qu'il nous faudrait remonter dans le temps et parce qu'il nous faudrait des centaines de fonctionnaires . . .

M. Stevens: Vous regretterez cette déclaration.

M. Chrétien: Oh! non. J'ai dit que je n'allais pas le faire et je ne regretterai rien.

M. Stevens: Vous le regretterez.

M. Chrétien: Je fais mon travail en tant que ministre responsable et logique, contrairement à l'honorable député, qui n'est pas très logique aujourd'hui.

Le président: A l'ordre.

M. Chrétien: Cela n'a rien de surprenant de toute façon.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur le ministre, je continue l'étude de vos besoins.

Vous demandez une somme de 5,583,703 dollars au crédit 16a. Cela, c'est une aide relativement aux inondations survenues en 1974 et 1975. Est-ce que je pourrais avoir une ventilation du montant de 5,090,477 dollars qui, je crois, sera versé à la province de Québec? Si le montant n'est pas disponible immédiatement, pourriez-vous alors nous le faire parvenir? Je crois que ce montant peut s'appliquer à plusieurs inondations.

Mr. Shoyama: Certainly, Mr. Chairman. We will be glad to give Mr. Clermont that detail.

• 1650

The Chairman: Perhaps you might send it to all members of the Committee, or to the Clerk and we will circulate it.

Mr. Shoyama: Right.

M. Clermont: Monsieur le ministre, en ce qui concerne la balance commerciale, le surplus pour le mois d'octobre n'était que de 91 millions de dollars. Est-ce que vous pouvez nous expliquer cette baisse assez prononcée, je dirais même très prononcée, entre septembre 1978 et octobre? Je crois que pour le mois de septembre, le surplus était de plusieurs centaines de millions de dollars.

M. Chrétien: Je pense que pour le mois de septembre, le surplus était d'environ 500 millions de dollars et que pour le mois d'octobre, il a été de 91 millions de dollars.

Voici, monsieur Clermont, l'explication que je peux vous donner. Il ne faut pas, comme le marché le fait trop souvent, attacher trop d'importance aux chiffres qui sont publiés à la fin du mois parce qu'il y a des fluctuations considérables d'un mois à l'autre. Ce qu'il faut faire, c'est prendre une perspective beaucoup plus large, considérer l'évolution pendant un trimestre ou un semestre plutôt que de s'en tenir à un mois.

Je suis content que vous me posiez cette question parce que cela me permet de donner certaines explications. Une des raisons de la baisse du dollar canadien au mois d'août a été l'annonce en juillet d'un déficit commercial pour le mois de juin. Tout de suite, le marché s'est alarmé et le dollar s'est mis à accuser une tendance à la baisse. Quand, à la fin du mois d'août, on a publié les chiffres du mois de juillet, on a dit, que le surplus de juillet n'était pas considérable, mais que de fait, au mois de juin, il n'y avait pas eu de déficit, mais bien un surplus. Donc, si vous attachez trop d'importance au mois actuel, que ce soit positivement ou négativement, vous n'avez pas une image très claire de la situation.

Il n'est pas normal qu'au mois de septembre, on ait 500 million de dollars et qu'on tombe à 91 millions de dollars au mois d'octobre.

C'est probablement parce que les entrées et les sorties ne sont pas faites de façon exacte d'un mois à l'autre et ne sont pas compilées par Statistique Canada d'une façon très précise.

Si vous remarquez, il y a eu beaucoup de corrections d'un mois à l'autre. Alors, ce qui est important, c'est de prendre une

[*Translation*]

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Minister, I am still studying your requirements.

You are asking for $5,583,703 under Vote 16a. This is to assist in meeting costs relating to floods in 1974 and 1975. Could I have a breakdown of these $5,090,477 which, I believe, will be paid to the Province of Quebec? If the figures are not readily available, could you send them to us? I think that this amount could cover several floods.

M. Shoyama: Volontiers, monsieur le président. Nous donnerons ce renseignement à M. Clermont.

Le président: Voulez-vous l'envoyer à tous les membres du comité ou au greffier, qui le fera circuler?

M. Shoyama: Certainement.

Mr. Clermont: Mr. Minister, with respect to the trade balance, the surplus for the month of October was only $91 million. Can you explain this rather sharp decrease from the September figure as compared to the October one? I believe that the surplus for the month of September was several hundred million dollars.

Mr. Chrétien: I believe that for the month of September the surplus was approximately $500 million and, for October, $91 million.

Let me attempt to give you an explanation, Mr. Clermont. We should not, as the market too often does, attach too great an importance to the figures published at the end of the month since there are considerable fluctuations from one month to another. We should take a much wider perspective and consider the evolution over a period of a quarter or a semester rather than limiting ourselves to a month.

I am glad that you raised this matter since it allows me to give some explanation. One of the reason for the drop of the Canadian dollar in the month of August was the announcement in July of a trade deficit for the month of June. This caused immediate concern in the market and the dollar began its decline. When the figures for July were published at the end of August, it was realized that, although the July surplus was not considerable, there had in fact been no deficit for the month of June but, rather, a surplus. Therefore, if you attach too much importance to the monthly figures, whether they be positive or negative, you are not getting a very clear picture of the situation.

It is not normal for us to drop from $500 million in the month of September to $91 million in the month of October.

It is probably because information on imports and exports is not being exactly recorded from one month to another, nor is it being very accurately compiled by Statistics Canada.

You may have noticed that a good many corrections are made from one month to another. Therefore, it is important

[*Texte*]

perspective beaucoup plus large, de regarder quelle a été l'évolution sur une période de trois mois, de six mois ou d'un an. Et on peut voir que, malgré les fluctuations mensuelles, et tout le monde est d'accord là-dessus, le surplus commercial atteindra un niveau record cette année.

Est-ce qu'il sera exactement de 4 milliards de dollars ou de 3 milliards 500 millions de dollars? Nous le saurons probablement que dans un an ou un an et demi. C'est pourquoi il ne faut pas attacher trop d'importance à ces chiffres qui sortent tous les mois, pour fins de renseignements, mais qui sont sujets à des révisions constantes d'un mois à l'autre, ou d'une année à l'autre.

Quand on me dit que les prédictions faites par mon ministère, auxquelles je souscris, varient d'un semestre à l'autre ou d'une année à l'autre, je donne toujours le même exemple. Les Américains en 1977 avaient conclu que pour le premier quart de l'année, leur croissance économique avait été de 5.2 et ensuite, ils ont révisé cela trois fois de suite en quatre mois consécutifs pour arriver à 7.3. Ce n'était pas des prédictions, c'était des constations.

C'est un peu le même problème quant à la balance commerciale. Si on a eu 91 millions de dollars en octobre comparativement à 500 millions de dollars en septembre, je vous dirai qu'en septembre les chiffres préliminaires étaient peut-être plus encourageants qu'ils n'auraient dû l'être, et qu'au mois d'octobre, plus faibles qu'ils n'auraient dû l'être.

Je vous rappelle encore une fois l'exemple du mois de juin: au début, c'était négatif, et deux mois après, c'était devenu positif.

M. Clermont: Monsieur le président, une des raisons données pour la diminution du mois d'octobre était la fermeture d'un port . . .

M. Chrétien: Il y a la grève sur les Grands Lacs, j'avais oublié, qui pourrait expliquer cette baisse. La grève des pilotes sur les Grands Lacs a pu perturber les exportations.

• 1655

Si nous allions faire ce que le député de York-Simcoe m'a proposé, il en coûterait au gouvernement 300 millions de dollars exactement, comme je l'avais dit, ce qui signifie que nous augmenterions le déficit courant du gouvernement de 300 millions de dollars. J'espère, monsieur le président, que vous noterez que cet après-midi nous avons eu de la part de l'opposition une demande d'augmentation de 300 millions de dollars du déficit du gouvernement pour cette année. I will repeat in English, I was right, he is asking me to add $300 million to the deficit this year.

Mr. Stevens: You have to give me some extra time now, Mr. Chairman.

The Chairman: I will not charge Mr. Clermont for this exchange.

M. Clermont: Monsieur le président, je crois qu'au mois d'octobre, la balance favorable était de $2,900 millions. Quelles sont vos projections? Vous avez dit que vous ne savez

[*Traduction*]

for us to take a much wider view and consider the evolution over a period of three months, six months or a year. Then, we shall realize that in spite of the monthly fluctuations, everyone agrees that the trade surplus will reach a record level this year.

Will it be $4 billion or $3.5 billion? This we shall probably know in a year or a year and a half. But we should not attach too much importance to the figures which come out every month for information purposes and which are constantly reviewed from one month or one year to another.

When I am told that the predictions made by my Department, predictions which I go along with, vary from one semester to another or from one year to another, I always give the same example. In 1977, the Americans concluded that, for the first quarter, their economic growth had been 5.2 per cent and then they subsequently revised the figure three times in a row in four consecutive months, eventually settling at 7.3. It was not a matter of making predictions; it was a matter of recording the facts.

We are before a somewhat similar situation when we consider the trade balance. If we have $91 million in October compared to $500 million in September, I would say that the preliminary figures for September were perhaps more encouraging than they should have been and that for the month of October, they were not as high as they should have been.

Let me repeat again the June example: at the beginning the figures were negative but, two months later, they had turned positive.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, one of the reasons given for the drop of the October figures was the closing down of a port . . .

Mr. Chrétien: I had forgotten that there was the strike of the Great Lakes pilots which could have had a disturbing effect on exports and thus explain the drop.

If we were to follow the suggestion of the member for York-Simcoe, it would cost the government exactly $300 millions, as I said, which means we would increase the current deficit of the government by $300 millions. I hope, Mr. Chairman, that you will note this afternoon that we have had from the Opposition a request that the government increase by $300 millions its deficit for this year. Je vais répéter en anglais. C'est exact, il me demande d'ajouter 300 millions de dollars au déficit de cette année.

M. Stevens: Il faudra que vous m'accordiez du temps supplémentaire maintenant, monsieur le président.

Le président: Cette interruption ne sera pas comptée sur le temps de parole de M. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I believe that in the month of October our favourable trade balance amounted to $2,900 million. What are your projections? You said that you did not

[*Text*]

pas si ce sera 3 milliards et demi ou 4 milliards, quoiqu'il en soit, au point où nous en sommes, le montant de $2,900 millions constitue un record.

M. Chrétien: Absolument, parce que l'an dernier, en 1977, notre surplus commercial a été de 2.9 milliards de dollars; à la fin du mois d'octobre nous avions atteint ce niveau-là. Si je me reporte à l'expérience de l'an dernier pour les mois de novembre et de décembre, nous avons eu des surplus. Des révisions seront faites pour les mois précédents. J'ai dit que nous aurions un surplus commercial record cette année, ce sera le cas quant à savoir quel en sera le montant exact, nous le saurons probablement dans 18 mois.

M. Clermont: Monsieur le président, au sujet de l'inflation, monsieur le ministre, je crois qu'au cours des trois derniers mois, si on prend seulement les secteurs de la production et des services domestiques, le pourcentage était d'environ 6 p. 100 si on le compare au taux de l'inflation dans l'ensemble. Est-ce que vous croyez que ce taux de 6 p. 100 va se stabiliser pour la production et les services domestiques? A mon avis, ce taux est le plus bas que nous ayons eu depuis quelques années.

M. Chrétien: Nous prévoyons pour l'année prochaine que l'augmentation des prix générés à l'intérieur de l'économie canadienne sera d'environ 6 p. 100 et nous ajoutons 1/2 p. 100 qui sera causé par l'inflation importée. Mais nos prévisions pour l'année financière 1978-1979 sont que le taux d'inflation au Canada sera, interne et externe, de 6-1/2 p. 100.

M. Clermont: En terminant, monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie sincèrement au nom des 6,200,000 travailleurs qui vont bénéficier d'une mesure que vous avez apportée dans le Budget relativement à l'emploi, vous avez doublé le montant. À plusieurs reprises je vous avais fait des représentations, je sais que je ne suis pas seul, mais au nom de ces 6,200,000 travailleurs, je vous dis merci et j'espère que dans les budgets à venir, monsieur le ministre, cette question va être suivie de très près.

M. Chrétien: Je vous remercie. Vous m'avez posé des questions en Chambre. L'opposition n'a pas reconnu comme d'habitude trop facilement ce que nous avions fait, mais je pense que c'était une méthode de redistribuer une forme d'impôt, particulièrement pour les gens à revenu fixe, c'est-à-dire qui travaillent et qui ne peuvent pas déduire de leur revenu certaines dépenses, alors en augmentant cette exemption qui ne s'applique pas aux gens qui reçoivent des compensations . . .

M. Clermont: Des commissions. Elles ne s'appliquent ni aux députés, ni aux ministres.

M. Chrétien: Ni aux députés ni aux ministres. Mais, que voulez-vous, on a . . .

M. Clermont: Continuez dans cette direction-là, monsieur le ministre. Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Lambert.

Before you begin, the Minister told me—and I mentioned it to Mr. Stevens—that he had a committee meeting that begins at 5 p.m. Our normal concluding time is 5.30 p.m. and I do not . . .

[*Translation*]

know whether it would reach $3.5, $4 billions, but, whatever the case, our present amount of $2.9 billions constitutes a record.

Mr. Chrétien: Definitely, since last year in 1977, our trade surplus was $2.9 billions; at the end of the month of October, we had already reached that level. Looking back at last year's experience for the months of November and December, I notice that there was a surplus. Revisions will be made for the previous months. I said that there would be a record trade surplus this year and there is no doubt about it; as for the exact amount, we will probably know it in 18 months.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I believe that over the last three months if we take only the domestic production and services sector, the inflation rate was only 6 per cent. Do you think that this 6 per cent rate will stabilize for domestic production and services? I believe that this rate is the lowest we have had for some years now.

Mr. Chrétien: For next year we forecast that the increase in prices generated within the Canadian economy will be approximately 6 per cent and we add 0.5 per cent which will be caused by imported inflation. Our forecasts for the fiscal year, 1978-79, are that the inflation rate in Canada due to normal and external factors will be 6.5 per cent.

Mr. Clermont: In conclusion, Mr. Chairman, Mr. Minister, I would like to thank you sincerely on behalf of the 6,200,000 workers who will benefit from the budget provision concerning employment and the doubling of the amount. I made representations to you on several occasions, I know I am not the only one, but on behalf of the 6,200,000 workers, I would like to thank you and express the hope that in future budgets, Mr. Minister, this matter will be very closely followed.

Mr. Chrétien: Thank you. You asked me some questions in the House. The Opposition, as usual, did not acknowledge what we had done but I think it was a method of redistributing a form of tax, particularly for people with fixed revenues, that is workers who are not able to deduct from their revenue certain expenses, and by increasing this exemption which does not apply to people who receive compensation . . .

Mr. Clermont: Commissions. It does not apply either to members of Parliament or ministers.

Mr. Chrétien: That is true, but, after all, we have . . .

Mr. Clermont: Please continue in the same direction, Mr. Minister. Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Monsieur Lambert.

Je voudrais vous dire au début, comme je l'ai mentionné à M. Stevens, que le ministre a une réunion qui commence à 17 h 00. Notre heure habituelle d'ajournement est de 17 h 30, et pour ne pas . . .

[*Texte*]

• 1700

Mr. Lambert: We started at . . .

The Chairman: Yes. Can we stay?

Mr. Lambert: I would like to draw the Minister's attention to the third item in the supplementary estimates, Vote 16a. I am not concerned about the amount, but could the Minister forecast whether there will be any furhter items to come out from under these two disaster fund payments?

Mr. Chrétien: Yes, I guess there could be some because, for example, the B.C. flood problem could, according to our information, qualify under the formula. So I guess we will have to pay this one eventually.

Mr. Lambert: No, I am talking about the two specific ones of Quebec and Saskatchewan here because they relate to '74 and '75 floods.

Mr. Chrétien: In those two cases, Mr. Lambert, it is final.

Mr. Lambert: This is the clean-up of those.

Mr. Chrétien: Yes.

Mr. Lambert: Oh, I expect to see some under this item from year to year as . . .

Mr. Chrétien: But in those two cases, that is final accounting.

Mr. Lambert: Could you tell us offhand what was the total cost under these two claims?

Mr. Chrétien: I am sorry.

Mr. Lambert: Perhaps you could supply it for the record.

Mr. Chrétien: Yes.

Mr. Lambert: All right.

Then, let us get over to . . .

Mr. Herbert: Wait, let me clarify this. Is that going to be given to the rest of Committee?

Mr. Shoyama: It will be given to all of the Committe, Mr. Chairman.

Mr. Lambert: Then I want to get into the statutory section, the payments to the provinces with regard to income tax and sales tax reductions contained in the mini budget.

Mr. Chrétien: It was not a mini budget, it was . . .

Mr. Lambert: Whatever it was. It was a rafuffle last year on this thing.

Mr. Chrétien: No, no, it was a full budget with a new pair of shoes.

Mr. Lambert: All right.

Mr. Chrétien: You know, that is the greatest tradition that . . .

Mr. Lambert: No, I am not objecting to it. It can bring to your mind when the dates of these budgets were because it is somewhat difficult at times now whether it was a Ways and Means motion which is tabled or was it one following a budget. This is the point, and unless you look at it, we have a little difficulty in distinguishing. This is $23,200,000. Surely this is not the sum total.

[*Traduction*]

M. Lambert: Nous avons débuté à . . .

Le président: Oui. Pouvons-nous rester?

M. Lambert: Je voudrais attirer l'attention du ministre sur la troisième rubrique du budget supplémentaire, à savoir le crédit 16a. Ce n'est pas le montant qui m'intéresse, mais le ministre prévoit-il que de nouvelles indemnisations seront versées au titre de ces deux caisses de secours?

M. Chrétien: Oui, cela se pourrait, car selon nos informations, les inondations qui se sont produites en Colombie-Britannique répondent aux conditions. Je suppose qu'en définitive, il faudra que nous versions cette indemnité.

M. Lambert: Non, je me réfère ici à l'indemnisation du Québec et de la Saskatchewan concernant les inondations de 1974 et 1975.

M. Chrétien: Dans ces deux cas, monsieur Lambert, c'est le dernier versement.

M. Lambert: C'est fini dans ces deux cas-là.

M. Chrétien: Oui.

M. Lambert: Je croyais que c'était prorogé d'année en année comme . . .

M. Chrétien: Mais dans ces deux cas, les comptes sont clôturés.

M. Lambert: Pouvez-vous nous dire approximativement à combien se sont chiffrées ces deux indemnités?

M. Chrétien: Je suis désolé.

M. Lambert: Vous pourriez nous les communiquer par écrit.

M. Chrétien: Oui.

M. Lambert: D'accord.

Passons maintenant à . . .

M Herbert: Attendez, je voudrais une précision. Ces renseignements seront-ils communiqués aux membres du comité?

M. Shoyama: Ils seront communiqués à tous les membres du comité, monsieur le président.

M. Lambert: Je voudrais maintenant passer au crédit statutaire, c'est-à-dire au montant versé aux provinces au titre de l'impôt sur le revenu et de la baisse de la taxe de vente instaurée par le mini-budget.

M. Chrétien: Ce n'était pas un mini-budget, c'était . . .

M. Lambert: Peu importe, mais cela a fait des gorges chaudes l'année dernière.

M. Chrétien: Absolument pas; c'était un budget complet avec une paire de chaussures neuves.

M. Lambert: D'accord.

M. Chrétien: Vous savez, c'est la tradition la plus importante que . . .

M. Lambert: Je n'y vois aucun inconvénient. Du moment qu'on se souvient de la date de ces budgets, car il est parfois difficile de déterminer s'il s'agit d'une motion de voix et moyens qu'on a déposée ou encore s'il s'agit d'une motion qui a suivi le budget. C'est çà l'essentiel, et, à moins d'y regarder de près, il est difficile de faire la distinction. Ces $23,200,000 ne constituent certainement pas la somme totale.

[*Text*]

Mr. Chrétien: No, no. We have reduced the income tax in those provinces by $100 per taxpayer. The way that you finance it is a transfer to the provinces, and rather than making the payment by cash or cheque, we have said we would collect $100 less and will collect for you $100 more. Residents of Ontario, for example, in 1978 would pay $100 more to the provincial government and $100 less to the federal government.

Mr. Lambert: So that is taken care of in this . . .

Mr. Chrétien: Yes, and this is the reconciliation of the books at the end of the program.

Mr. Lambert: I see. The Province of Alberta naturally is not included in there.

Mr. Chrétien: I called the Minister of Finance of Alberta at that time and offered to help cut this sales tax and he said that I could not help him.

Mr. Lambert: You are engaging in semantics. If you had said what you subsequently said to the Minister of Finance in the Province of Quebec that you were going to cut the income tax, I think Mr. Leech would have been quite accommodating to you.

Mr. Chrétien: Yes, but it was to compensate the Quebec citizen who had to pay sales tax on those items that were not to be paid in other provinces. In the case of Alberta they never pay any sales tax.

Mr. Lambert: But they will argue with you that the people in Alberta are quite as able to help stimulate the economy by getting a cut in their income tax as anybody else and when you moved over into the income tax, Mr. Chrétien, you were then in an entirely different picture and the people . . .

Mr. Chrétien: We had a debate in the House on that, I do not want to . . .

Mr. Lambert: You can talk yourself blue in the fact to the people of Alberta and you will not convince them one iota. You and your good Liberal friends recognize the fact that they were taken to the cleaners on that one.

Mr. Chrétien: No, I do not think so. You know, I have been back in Alberta since that time and I was quite well received. They did not take me to the cleaners. They were quite nice to me.

Mr. Lambert: No, no, you took them to the cleaners.

• 1705

Mr. Chrétien: No, but he could have tried to take me.

Mr. Lambert: All right. Now, in Vote 6a, why the $25,000? This is likely a matter of detail for the Deputy Minister or Dr. Hood. This is under Section 48 of the Financial Administration Act. There is a particular little item there.

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, would the member like me to explain what it is?

Mr. Lambert: Well, yes, to get it on the record so that we have an explanation of all the items that appear in the supplementary estimates regarding the Department of

[*Translation*]

M. Chrétien: Non, non. Dans ces provinces, nous avons réduit l'impôt sur le revenu de $100 par contribuable. C'est financé par un transfert, c'est-à-dire qu'au lieu de faire un versement en espèces ou par chèque, nous avons décidé de percevoir $100 de moins auprès des provinces qui, elles, percevraient $100 de plus. En 1978, par exemple, les résidents de l'Ontario verseraient $100 de plus au gouvernement provincial et $100 de moins au gouvernement fédéral.

M. Lambert: Et cela est donc couvert par cette somme.

M. Chrétien: Oui, et c'est ainsi que se rétablit l'équilibre dans la comptabilité à l'échéance du programme.

M. Lambert: Je comprends. Cela ne concerne évidemment pas l'Alberta.

M. Chrétien: A l'époque, j'ai appelé le ministre des Finances de l'Alberta et lui ai offert de l'aider à réduire sa taxe de vente, mais il m'a répondu que je ne pouvais rien faire pour lui.

M. Lambert: Vous jouez sur le sens des mots. Si vous lui aviez dit que vous alliez réduire l'impôt sur le revenu, comme vous l'avez déclaré plus tard au ministre des Finances du Québec, je suis sûr que M. Leech se serait montré tout à fait compréhensif.

M. Chrétien: Oui, mais cela avait pour but de dédommager les Québécois qui devaient payer une taxe de vente sur les articles qui en étaient exempts dans les autres provinces. En Alberta, les gens n'ont jamais payé de taxe de vente.

M. Lambert: Mais ils rétorquent que l'Alberta est tout aussi capable de participer aux efforts de relance économique grâce à une réduction de l'impôt sur le revenu; lorsque vous êtes passé à ce chapitre, monsieur Chrétien, la situation était totalement différente, et les gens . . .

M. Chrétien: On en a déjà discuté à la Chambre, et je ne tiens pas à . . .

M. Lambert: Vous pouvez bien venir et supplier. Jamais vous ne réussirez à convaincre les gens de l'Alberta. Vous-même et vos chers amis libéraux vous devez admettre qu'ils se sont faits avoir.

M. Chrétien: Non, je ne le crois pas. Je suis retourné en Alberta et on m'y a fort bien accueilli. Ils se sont montrés très aimables envers moi.

M. Lambert: Non, c'est vous qui les avez eus.

M. Chrétien: Non, mais il aurait pu essayer de m'attraper.

M. Lambert: D'accord. A quoi correspondent les $25,000 du crédit 6a? C'est une question de détail qu'il faut vraisemblablement adresser au sous-ministre ou à M. Hood. Cela relève de l'article 48 de la Loi sur l'administration financière. C'est un poste budgétaire très peu élevé.

M. Shoyama: Voulez-vous que je vous explique à quoi cela correspond?

M. Lambert: Oui, pour que ce soit porté au compte rendu et que nous ayons ainsi une explication de tous les postes qui figurent dans le budget supplémentaire du ministère des

[*Texte*]

Finance. We can spend time arguing some of these more general questions but I would like to get these things tidied up.

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, if you want to go into technical questions perhaps I could get to my committee. I have been here for an hour and a half . . .

Mr. Lambert: Well, I have to slip off to another committee too, so if we can just get that answer, that will be the end of my questioning, Mr. Chairman.

Mr. Shoyama: Very quickly, Mr. Chairman, if I may reply to Mr. Lambert.

This is a particular account that has been set up to look after losses that occur respecting people who are buying Canada Savings Bonds through the payroll savings account. A very small amount of money was set up back in 1952, of $25,000. That amount of money has looked after losses that occur when an employer, having collected the contribution, goes bankrupt. This account reimburses for that situation.

Mr. Lambert: I see.

Mr. Shoyama: And the amount asked for is simply to put the amount back to what it was in 1952.

Mr. Chrétien: It is a safety valve to protect the small employers.

Mr. Lambert: But on the other hand, I find it extraordinarily difficult when there is either a theft of . . . at least there is the onus of theft for the small, shall we say, investor in Canada Savings Bonds where we have run into individual cases in which the Bank of Canada says, I am sorry, but we cannot compensate you for these particular losses. I have had about three or four cases over the past three years and they are almost the same, when you look at it, as to who has to bear the ultimate loss.

In this particular case, you have provided for a category of individuals who are coming under a payroll deduction and there is a loss, not through their fault, and there is a small indemnity fund set up. And yet we have seen many cases in which there have been losses in transit. I have had one, a bank, in wich either it was by theft at the post office or a loss somewhere else, coupons which were indentifiable in so far as the transaction with the customer was concerned, and the Bank of Canada says, no dice. No dice, because no chartered bank is to be indemnified. I cannot see that. Nor can I see a trust company. There is a loss that occurred beyond their control.

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, if it is a case of a bond having been misplaced or gone astray in the mails, we do have a provision whereby an application for a replacement of that bond can be made and approved.

Mr. Lambert: It is a bit of Marie Antoinette's cake, because usually there is a request for a cash indemnity bond accompanying that exchange. If the Deputy Minister is aware of the fees that are charged by the indemnity companies for an indemnity bond, you will soon realize that there is no way that you are going to do it.

Mr. Shoyama: I will be glad to look into it, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

Finances. Certes, on peut passer du temps sur certaines questions plus générales, mais j'aimerais que tous ces détails soient bien clairs.

M. Chrétien: Si vous voulez qu'on entre dans les questions techniques, je pourrais me rendre à mon comité. Je suis ici depuis une heure et demie.

M. Lambert: Il faut que je m'esquive moi aussi pour assister à un autre comité; cette réponse marquera donc la fin de mon intervention, monsieur le président.

M. Shoyama: Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais répondre très brièvement à M. Lambert.

On a créé ce compte pour financer les pertes entraînées par des gens qui achètent des obligations d'épargnes du Canada grâce à une déduction à la source. En 1952 on a réservé une très petite somme d'argent, c'est-à-dire $25,000. Cet argent a permis de couvrir les pertes entraînées par la faillite d'un employeur qui a perçu la contribution. Ce compte permet donc un remboursement lorsqu'un cas semblable se produit.

M. Lambert: Je comprends.

M. Shoyama: Et les crédits réclamés ici ont simplement pour but de reconstituer la caisse établie en 1952.

M. Chrétien: C'est une soupape de sécurité qui est là pour protéger les petits patrons.

M. Lambert: Par ailleurs, c'est très difficile à admettre puisque en cas de vol, celui qui a investi son argent en achetant des obligations d'épargne du Canada est tenu pour responsable et, dans de pareils cas, on a vu la Banque du Canada déclarer qu'elle était désolée, mais qu'elle ne pouvait pas indemniser ces pertes-là. Trois ou quatre cas ont été portés à ma connaissance en l'espace des trois dernières années, et le problème est toujours à peu près le même: en définitive, qui est responsable de la perte?

Dans ce cas précis, vous avez établi une caisse d'indemnisation à l'intention d'une catégorie de gens pour lesquels le prélèvement se fait à la source et qui subissent une perte dont ils ne sont pas responsables. Mais il existe bien d'autres cas où les pertes se sont produites au moment du transport. Je peux vous citer le cas d'une banque dont les coupons se sont perdus quelque part ou ont été volés à la poste; il était possible de les identifier en ce qui concerne la transaction avec le client, mais la Banque du Canada n'a rien voulu entendre. Absolument rien, parce qu'on n'indemnise pas les banques à charte. Pas plus que les compagnies de fiducie. Ce sont pourtant des pertes dont elles ne sont pas responsables.

M. Shoyama: Monsieur le président, lorsqu'une obligation d'épargne s'égare dans le courrier, une disposition permet d'en demander le remplacement.

M. Lambert: C'est un petit peu comme l'histoire du gateau de Marie-Antoinette, car il faut payer pour obtenir cette indemnisation. Si le sous-ministre connaissait le montant exigé pour obtenir cette indemnisation, il comprendrait qu'on hésite à se faire rembourser.

M. Shoyama: Je me ferai un plaisir de me pencher sur la question, monsieur le président.

[*Text*]

Mr. Lambert: There are areas in which I think there may be . . . I will look up my files on this and see whether we cannot maybe extend the indemnity.

The Chairman: That is ten minutes.

Now, I have Mr. Herbert on the list still. Did you want to ask a couple of questions before the Minister leaves?

• 1710

Mr. Herbert: Is the Minister leaving?

Mr. Chrétien: I would like to leave. My meeting started 10 minutes ago.

The Chairman: He would like to leave, but you have not had a second round.

Mr. Herbert: Well, I . . .

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, if you give me permission to go, I will go.

Mr. Herbert: I think what you are probably doing is more important than listening to my second round of questioning. I could put the question to your Deputy Minister, Mr. Minister.

Mr. Chrétien: Thank you, very much.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, what I would like to ask the Deputy Minister concerns also the Public Debt Program, the figure we were discussing earlier. As I understand it, this is net additional cost: interest, servicing costs and so on. If we borrow money, as we have done in the United States, we do not necessarily use those moneys immediately. Presumably, we reinvest those moneys, and then the interest that comes from the reinvestment of those funds, I believe goes into the Consolidated Revenue Fund. Is that correct?

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, may I ask Dr. Hood to reply to Mr. Herbert?

Mr. Herbert: What I would like to ask, if that is correct: what is the total amount of moneys that is going into the Consolidated Revenue Fund from interest earned this year?

Dr. Hood: Mr. Chairman, concerning the first question—does it go into the Consolidated Revenue Fund?—the answer is, yes. But what the total amount is that is going in this year, I have not got that figure here.

Mr. Herbert: If the figures are not readily available, maybe you could provide them to the Committee at a later time.

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, we will try to make that calculation for the member and submit it to the Committee.

Mr. Herbert: Would I be right in assuming that it is a fairly substantial amount of money?

Dr. Hood: Oh yes.

Mr. Herbert: And that it probably has substantially increased as a result of the borrowings of the last several months, because as I understand it—you can correct me if I am wrong—a large part of these borrowings has not been immediately used; it was done for purposes of stabilizing the value of the dollar and so on. Is this correct? So there would

[*Translation*]

M. Lambert: Il existe des domaines où je crois qu'il y a peut-être . . . je vais consulter mes dossiers pour voir si l'on ne pourrait pas étendre cette indemnisation.

Le président: Cela fait 10 minutes.

Il reste encore M. Herbert sur ma liste. Voulez-vous poser quelques questions avant que le ministre s'en aille?

M. Herbert: Le ministre s'en va-t-il?

M. Chrétien: Je voudrais m'en aller. Ma réunion a commencé il y a dix minutes.

Le président: Il voudrait s'en aller, mais vous n'êtes pas encore intervenu au second tour.

M. Herbert: Eh bien, je . . .

M. Chrétien: Si vous m'y autorisez, monsieur le président, je vais m'en aller.

M. Herbert: Ce que vous allez faire est sans doute plus important que d'écouter ma seconde intervention. Je peux interroger le sous-ministre.

M. Chrétien: Merci beaucoup.

M. Herbert: Monsieur le président, les questions que je voudrais poser au sous-ministre concernent également le service de la dette publique et le chiffre dont nous avons discuté tout à l'heure. Si j'ai bien compris, cette somme représente le coût supplémentaire net: intérêts, frais de service et ainsi de suite. Lorsque nous empruntons de l'argent comme nous l'avons fait aux États-Unis, nous ne l'utilisons pas nécessairement dans l'immédiat. Je suppose que nous le réinvestissons et que les intérêts qui proviennent du réinvestissement de cet argent sont versés au Fonds du revenu consolidé, n'est-ce pas?

M. Shoyama: Permettez-moi, monsieur le président, de demander à M. Hood, de répondre à M. Herbert.

M. Herbert: Si tel est bien le cas, je voudrais savoir à combien s'élèvera le montant des intérêts de cette année que l'on versera au Fonds du revenu consolidé.

M. Hood: Tout d'abord la première question: est-ce versé au Fonds du revenu consolidé? La réponse est oui. Quant au montant qui sera versé cette année, je n'ai pas ce chiffre avec moi.

M. Herbert: Si les chiffres ne sont pas disponibles dans l'immédiat, sans doute pourrez-vous nous les communiquer ultérieurement.

M. Shoyama: Nous allons essayer de faire le calcul et nous transmettrons cela au comité.

M. Herbert: S'agit-il d'un montant considérable?

M. Hood: Oh oui.

M. Herbert: Il a sans doute considérablement augmenté par suite des emprunts effectués au cours des derniers mois, car, si j'ai bien compris, mais je vous prie de me corriger si je me trompe, une bonne partie de ces emprunts n'a pas été utilisée dans l'immédiat; cela avait notamment pour but de stabiliser le dollar, n'est-ce pas? Les intérêts provenant du réinvestissement de cet argent ont donc vraisemblablement augmenté.

[*Texte*]

be an increase in the interest earned on the reinvestment of these funds.

Dr. Hood: I would believe that would be correct, Mr. Chairman. Yes.

Mr. Herbert: Those funds that are borrowed in the United States are reinvested in Canada. Is that correct?

Dr. Hood: Mr. Chairman, the funds that are borrowed in the United States: to the extent that they remain in United States dollars, they are invested in United States' assets—liabilities of the United States Government. To the extent that they are converted through exchange market operations into Canadian dollars, they then go into the Consolidated Revenue Fund and they are then used for the purposes of the Government of Canada, if needed, or they remain in our cash balances which earn interest as deposits at chartered banks.

Mr. Herbert: Yes. I wanted to make two points. Any funds that are now in the Consolidted Revenue Fund are earning interest at whatever rates we can obtain in Canada. We have always talked of the spread between Canadian interest rates and the United States. It is therefore not impossible that the money could be earning more, percentagewise, in Canada than we are paying for it in the United States.

I see the Deputy Minister is nodding his head. I assume he agrees with the fact that it is not impossible.

Mr. Shoyama: Not impossible.

Mr. Herbert: We then look at the United States' picture. The money we are leaving in the United States and reinvesting in the United States is not necessarily earning a lesser rate of interest than the amount required for borrowing those funds. Is that also correct? I assume you do not have the figures available. I would ask you what these percentages are. But am I right in assuming that we can reinvest these funds at a rate of interest which must be near to, possibly even more than, the rate at which we borrow these funds?

Dr. Hood: Mr. Chairman, when we borrow in the United States, we borrow at the rates that the Government of Canada borrows at. When we invest the funds in the United States, we invest it in United States government securities and earn an interest which is the interest required by the market of the United States government.

• 1715

Mr. Herbert: Yes.

Mr. Hood: And on the whole, I would have to say that at any given time, in American dollars, the American government can borrow rather more cheaply in the American market than we can.

Mr. Stevens: You are shot down, Hal.

Mr. Herbert: No, no. I think, by the terms I have been making it. I said substantially the same; there is not then a marked difference in the interest rate earned in the United States and the interest rate paid in the United States.

Mr. Hood: There is not a marked difference.

[*Traduction*]

M. Hood: Je suppose que c'est juste, monsieur le président. Oui.

M. Herbert: L'argent emprunté aux États-Unis est réinvesti au Canada, n'est-ce pas?

M. Hood: L'argent emprunté aux États-Unis y est réinvesti s'il reste en dollars américains. S'il est converti en dollars canadiens, il est versé au Fonds du revenu consolidé et utilisé en fonction des besoins du Gouvernement du Canada ou bien il est déposé dans des banques à charte, et il rapporte des intérêts.

M. Herbert: Oui. Je voulais faire remarquer deux choses. L'argent qui se trouve actuellement dans le Fonds du revenu consolidé rapporte des intérêts dont les taux, quels qu'ils soient, sont les taux courants qu'on obtient au Canada. On a toujours dit qu'il existait un écart entre les taux d'intérêt canadiens et les taux d'intérêt américains. Il n'est donc pas impossible qu'en pourcentage, l'argent rapporte davantage au Canada qu'il nous coûte aux États-Unis.

Je vois le sous-ministre hocher la tête. Je suppose qu'il est d'accord sur le fait que ce n'est pas impossible.

M. Shoyama: Ce n'est pas impossible.

M. Herbert: Examinons maintenant la situation aux États-Unis. L'argent que nous y laissons et que nous y réinvestissons ne rapporte pas forcément des intérêts inférieurs à ce que nous coûte leur emprunt. Est-ce également vrai? Je suppose que vous n'avez pas les chiffres ici. Je voudrais savoir quels sont ces pourcentages. Mais ne peut-on pas dire que nous pouvons réinvestir cet argent à un taux d'intérêt voisin, sinon supérieur, du taux d'intérêt auquel nous l'empruntons?

M. Hood: Lorsque nous empruntons de l'argent aux États-Unis, monsieur le président, nous l'empruntons à des taux qui sont ceux qu'on accorde au Gouvernement du Canada. Lorsque nous investissons cet argent aux États-Unis, nous l'investissons dans des valeurs mobilières du gouvernement américain et nous touchons l'intérêt qui est celui que le marché exige de ce gouvernement.

M. Herbert: Oui.

M. Hood: Dans l'ensemble, je dois dire que le gouvernement des États-Unis peut emprunter n'importe quand des dollars américains, sur le marché américain, à un taux nettement inférieur à celui qui nous est accordé.

M. Stevens: On vous coule, Hal.

M. Herbert: Non. Je crois avoir réussi à mes fins. J'ai dit à peu près la même chose. Il n'y a donc pas grande différence entre le taux d'intérêt touché aux États-Unis et le taux d'intérêt payé aux États-Unis.

M. Hood: Il n'y a pas grande différence.

[*Text*]

Mr. Herbert: And the interest rate earned in Canada could be greater than the interest rate paid in the United States, assuming, as always, the differential between the Canadian rates and the American rates.

The Chairman: Do you buy the conventional American security or is it something that is specially issued for funding a reserve balance?

Mr. Hood: Both, Mr. Chairman. Sometimes one, sometimes the other, but the rate of interest is not different.

Mr. Herbert: I believe we are eventually going to be given some figures through the Clerk of this Committee. Is that correct?

Mr. Shoyama: Yes.

Mr. Herbert: Then may I somewhat change my line of questioning and go to the inflation rate? In response to questions from Mr. Clermont there was some discussion concerning the difference between the domestic inflation rate and the imported inflation rate. Did you have those precise figures?

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, I do happen to have the latest report from the Consumer Price Index for the United States in October in front of me. Their October number, year over year, for all items is running at 8.9 per cent. That compares with the Canadian number, as I recall it, of 8.7 per cent.

Mr. Herbert: Excuse me. I do not think, Mr. Chairman, I put my question properly. We suffer in Canada from an inflation rate attributable to the increase in price of imported goods. That is translated into some domestic total inflation rate. It was stated earlier that if we take out the effect of imported goods the domestic rate is somewhere, I believe, of the order of 6 per cent. The rate of inflation caused by imported goods is presumably somewhat higher. You do not have that figure. It is not the American rate of inflation, I assume.

Mr. Shoyama: No, but since such a large part of our imports do come in from the United States I gave you the CPI just to indicate the rate of inflation going on in the United States, and one has infer, broadly speaking, that the goods we are importing will be rising much along that trend line, Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Can I then ask my concluding question?

Mr. Shoyama: There is a number here which might be helpful to you.

Mr. Hood: Mr. Chairman, from the national accounts, as published by Statistics Canada, we have a figure that the index of imported goods was 11.1 per cent higher in the third quarter of 1978 than it was one year before that.

Mr. Herbert: Is that 11.1 per cent?

Mr. Hood: Yes, sir.

Mr. Herbert: And the domestic rate, excluding imported goods, was assumed to be in the order of 6 per cent?

Mr. Hood: Well, if I were to quote a number from the source and on the same basis, I would quote that the price index of goods and services in Canada, which goes under the

[*Translation*]

M. Herbert: Et le taux d'intérêt touché au Canada pourrait être supérieur au taux d'intérêt payé aux États-Unis si l'on admet encore une fois qu'il existe un écart entre les taux canadiens et les taux américains.

Le président: Achetez-vous des valeurs américaines conventionnelles ou bien s'agit-il d'une émission spéciale destinée à financer la balance des réserves?

M. Hood: Les deux, monsieur le président. Parfois l'un, parfois l'autre, mais le taux d'intérêt reste le même.

M. Herbert: Je suppose qu'on va nous transmettre certains chiffres par l'intermédiaire du greffier du comité, n'est-ce pas?

M. Shoyama: Oui.

M. Herbert: Permettez-moi alors de changer de sujet et de passer au taux d'inflation. En réponse aux questions de M. Clermont, on a parlé des écarts qui existent entre le taux d'inflation national et le taux d'inflation dû aux importations. En avez-vous le chiffre exact?

M. Shoyama: Il se trouve que j'ai devant les yeux le dernier rapport sur l'indice des prix américains à la consommation pour le mois d'octobre. D'année en année, et pour tous les articles, le chiffre d'octobre s'établit à 8.9 p. 100. Ce qui est voisin du chiffre canadien qui est de 8.7 p. 100, si je ne m'abuse.

M. Herbert: Excusez-moi. J'ai mal formulé ma question, monsieur le président. Le Canada subit une inflation qui est due à l'augmentation du prix des marchandises apportées. Cela se répercute sur le taux d'inflation global du pays. On a dit tout à l'heure qu'en faisant abstraction des marchandises importées, le taux national est de l'ordre de 6 p. 100. L'inflation due aux marchandises importées est vraisemblablement plus élevée. Vous n'avez pas ce chiffre. Je suppose que ce n'est pas le taux d'inflation américain.

M. Shoyama: Non, mais dans la mesure où nos importations proviennent en grande partie des États-Unis, je vous ai cité l'indice des prix à la consommation pour vous donner une idée de l'inflation qui sévit dans ce pays. L'on peut en déduire, de manière générale, que les marchandises que nous apportons subiront une augmentation du même ordre.

M. Herbert: Puis-je poser une dernière question?

M. Shoyama: Il y a ici un chiffre qui pourrait vous être utile.

M. Hood: Monsieur le président, les comptes nationaux publiés par Statistique Canada révèlent qu'au cours du troisième trimestre de 1978, l'indice des marchandises importées est supérieur de 11.1 p. 100 par rapport à l'année précédente.

M. Herbert: Vous avez bien dit 11.1 p. 100?

M. Hood: Oui, monsieur.

M. Herbert: Et l'on estimait que le taux national, abstraction faite des marchandises importées, était de l'ordre de 6 p. 100?

M. Hood: S'il faut citer un chiffre provenant des mêmes sources et calculer sur la même base, je vous dirai qu'au Canada, l'indice des prix, des biens et des services qui entre

[*Texte*]

label of total domestic demand, as of the third quarter of 1978 was 7.7 per cent above its value of a year before.

Mr. Herbert: What I am coming to here is this: in connection with the increase in the price of bread it has been alleged that an increase of 3 cents in direct costs attributable to a change in subsidizing policy results in an increase in the price of a loaf of either 5 cents or 7 cents, depending on which side of the House one listens to. Since we import almost a third of our requirements, and the rate of inflation of imported goods is substantially more than the rate of inflation of domestic production, is it not possible that some of the domestic inflationary factor is caused by more than the percentage increase in imported goods? In other words, it translates into an additional cost factor because of markups and so on. Is there not a greater effect than just the bare 11.1 per cent which you have mentioned as the increase in the cost of imported products?

• 1720

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, I think there is no question that the higher the prices of imported goods, the greater their impact upon the rate of domestic inflation. Indeed, that is one of the reasons for us being concerned about a constantly depreciating dollar. It does mean that everything you import is going to impact on not only the first round but also have so-called second- and third-round impact. I do not think there is any question about that.

Mr. Herbert: Which includes . . .

The Chairman: That is 10 minutes, Mr. Herbert. If you want to just conclude . . .

Mr. Herbert: Which includes naturally the requests made by the employees for increased wages to cover, for example, this increased cost of imported goods.

Mr. Shoyama: Certainly, there is no question about that.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Now I am in the Committee's hands. The officials remained because Mr. Herbert had not had a second round. We are 10 minutes from the end of our normal departure time. We could continue until 5:30 p.m. Is that your understanding?

Mr. Shoyama: We are quite prepared to do so, Mr. Chairman.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would like to have two or three minutes to ask a question on the agenda. You can allow the rest to somebody else but I would like to devote two minutes to clarification of the agenda up to December 20.

The Chairman: Do you want to do that on the record or after the meeting is adjourned?

Mr. Clermont: I would like to have it on the record.

The Chairman: All right. Are there any other people wanting third-round questions?

[*Traduction*]

dans le total de la demande intérieure, était de 7.7 p. 100 supérieur à l'année précédente, au troisième trimestre de 1978.

M. Herbert: Voici où je veux en venir: en ce qui concerne l'augmentation du prix du pain, on prétend qu'une majoration de 3c. des coûts directs, majoration liée à un changement des conditions de subventions, se traduit par une augmentation de 5 ou de 7c. par pain, selon le côté de la Chambre qu'on écoute. Puisque nous importons près d'un tiers de ce dont nous avons besoin et que le taux d'inflation des marchandises importées est nettement supérieur au taux d'inflation de la production intérieure, n'est-il pas possible que la majoration des marchandises importées ne soit pas la seule et unique cause de notre inflation? Autrement dit, il faut également tenir compte des coûts supplémentaires dus notamment aux marges bénéficiaires. N'y a-t-il pas autre chose de plus important que ces 11.1 p. 100 que vous avez cités et qui représentent l'augmentation du coût des produits importés?

M. Shoyama: Il est incontestable que plus le prix des marchandises importées est élevé, plus le taux d'inflation intérieur est important. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles on s'inquiète de voir le dollar continuer à se dévaluer. Cela veut dire que tout ce que l'on importe aura non seulement des répercussions au premier degré, mais également des répercussions aux deuxième et troisième degrés. C'est incontestable.

M. Herbert: Ce qui englobe . . .

Le président: Vos 10 minutes sont écoulées, monsieur Herbert. Si vous voulez bien terminer . . .

M. Herbert: Ce qui englobe évidemment les hausses de salaire que revendiquent les travailleurs pour faire face à la majoration des marchandises d'importation.

M. Shoyama: Cela ne fait absolument aucun doute.

M. Herbert: Merci, monsieur le président.

Le président: Je m'en remets au comité. Les fonctionnaires du ministère sont restés parce que M. Herbert n'a pas pu intervenir au second tour. Il nous reste 10 minutes avant la fin de l'heure normale de la clôture de la séance. Nous pourrions continuer jusqu'à 17 h 30. Seriez-vous d'accord?

M. Shoyama: Nous y sommes disposés, monsieur le président.

M. Clermont: Monsieur le président, je voudrais qu'on m'accorde deux ou trois minutes pour poser une question concernant l'ordre du jour. Vous pouvez attribuer le reste à quelqu'un d'autre, mais je voudrais consacrer deux minutes à obtenir des précisions sur l'ordre du jour jusqu'au 20 décembre.

Le président: Voulez-vous le faire maintenant ou attendre que la séance soit levée?

M. Clermont: J'aimerais que ce soit officiellement inscrit au procès-verbal.

Le président: D'accord. D'autres voudraient-ils un troisième tour d'intervention?

[*Text*]

Mr. Clermont: I would like to have a third round too, but there is only a few minutes.

The Chairman: So Mr. Stevens would have until 5.28 p.m.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I would be very willing to sit a little beyond 5.30 p.m. in order to get the agenda stuff on the record.

Mr. Clermont: That is all right.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Shoyama, coming back to our discussion with regard to the manufacturing sales tax, I was very pleased that the minister quantified what we are talking about, the $300 million he referred to. I feel that we must get the record straight because, as I understand it, in effect the Minister has now said that there would be in the process of being sold goods that are either in transit or in inventory, they are in show rooms, which have on them a prepaid tax to the amount of $300 million, that being the amount between 12 per cent reduced down to the 9 per cent. Am I correct?

Mr. Shoyama: Yes. In trying to make an estimate of this we have looked at the inventory picture as you have described it, essentially at the retail level, and made an estimate for goods in transit. These are all so-called tax-paid inventories and they are very, very large.

Mr. Stevens: What volume would you say that amounts to? I suppose we could almost multiply by 33 and get, at least at the manufacturers' level, what volume of goods we are talking about.

Mr. Shoyama: I am not quite sure how one could try an estimate of a physical volume.

Mr. Stevens: I mean a dollar volume.

Mr. Shoyama: Dollar volume.

Mr. Stevens: Yes. All I am saying is that if a 3 per cent reduction means a $300-million amount, presumably we could work the arithmetic to see the total manufacturers' sale price on those goods.

Mr. Shoyama: Mr. Chairman, perhaps we could try to provide the Committee with our estimates of the tax-paid inventory of goods in transit.

Mr. Stevens: Let me put it a little more simply. Would it not be approximately $10 billion because 300 million happens to be 3 per cent of 10 billion? I think it would be fair to say that some place in the pipe, if you like, there is about $10 billion worth of goods on which tax is paid but on which the Minister is unwilling to give a remission.

• 1725

Mr. Shoyama: Yes.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman . . .

Mr. Shoyama: May I just comment on one aspect which I think is very, very important, the administrative problems that would be involved here. I think they are very, very real even in providing the refund in the one case where there was a refund, which the Minister referred to, on heavy trucks; even there we

[*Translation*]

M. Clermont: J'aimerais bien avoir un troisième tour, moi aussi, mais il ne reste que quelques minutes.

Le président: La parole est donc à M. Stevens jusqu'à 17 h 28.

M. Stevens: Monsieur le président, je suis prêt à siéger un peu plus tard que 17 h 30 pour qu'on parle de l'ordre du jour.

M. Clermont: C'est d'accord.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Pour en revenir à notre discussion concernant la taxe de vente sur les produits manufacturés, j'ai été ravi d'entendre le Ministre chiffrer cela en citant la somme de 300 millions de dollars. J'estime qu'il faut mettre les choses au point, car, si j'ai bien compris, le Ministre affirme maintenant qu'on va vendre des marchandises qui se trouvent soit en transit, soit en stock, soit dans des salles d'exposition; et pour lesquelles une taxe s'élevant au total à 300 millions de dollars, a déjà été payée. D'où cette réduction de 12 à 9 p. 100, n'est-ce pas?

M. Shoyama: Oui. Pour faire une prévision, nous avons tenu compte de l'état des stocks, essentiellement au niveau du détail, et nous avons évalué les marchandises en transit. Il s'agit de stocks sur lesquels la taxe a déjà été payée, et ils sont très importants.

M. Stevens: Quel en est le volume? Je suppose qu'il suffirait pratiquement de multiplier cela par 33 pour obtenir le volume de ces marchandises, ne serait-ce qu'au niveau des fabricants.

M. Shoyama: Je vois mal comment on pourrait en déterminer le volume matériel.

M. Stevens: Je veux dire le volume en dollars.

M. Shoyama: Le volume en dollars.

M. Stevens: Oui. Si une réduction de 3 p. 100 représente un montant de 300 millions de dollars, on peut calculer le prix de vente total de ces produits au niveau du fabricant.

M. Shoyama: Monsieur le président, nous pourrions fournir au comité notre estimation des stocks de marchandises en transit sur lesquels la taxe a été payée.

M. Stevens: Permettez-moi d'exprimer cela en termes plus simples. Est-ce que cela ne se situerait pas aux alentours de 10 milliards de dollars, car il se trouve que 300 millions de dollars sont 3 p. 100 de 10 milliards? On peut donc honnêtement dire qu'il existe quelque part un volume de 10 milliards de dollars de marchandises, que le Ministre refuse de détaxer.

M. Shoyama: Oui.

M. Stevens: Monsieur le président . . .

M. Shoyama: J'aimerais dire quelques mots sur un aspect très important, à savoir les problèmes administratifs. Nous en avons rencontrés beaucoup, même pour effectuer les remboursements relatifs aux poids lourds. Je me demande franchement comment on pourrait instaurer le mécanisme qui permettrait

[*Texte*]

encountered an administrative problem. Frankly I am not quite sure how one would set up the apparatus to do exactly what the member is suggesting, a refund of a tax that is already paid on existing inventories.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, as the Deputy Minister perhaps realizes, I have checked with the manufacturers and they have assured me that there is a fairly ready bookkeeping entry system that they could work with their dealers to allow them to regain the tax that has been paid or a least receive a credit and the manufacturers would be the people that would have the onus somehow to make their peace with Ottawa in ensuring that this credit would be granted.

Mr. Chairman, where I think we get into a serious question—and I would like to get the Deputy Minister's reply—when it was determined to bring in a manufacturing sales tax reduction, why was it decided to put it on a general basis as opposed to a sector-by-sector basis? Would it not have been true that if you had identified the heavily Canadian produced goods, sector by sector and, secondly, given the credit the night of the budget, you would have had a more direct stimulant coming into the Canadian market than you are going to get by the general reduction that you chose?

The Chairman: Perhaps you are aware that there is a policy component in that question and that you have an experienced enough witness and Deputy Minister that you can take your own answer.

Mr. Shoyama: I think it is very much a matter of policy but I might just comment that we looked at this possibility. Our experience has shown that when one tries to differentiate between categories of goods, one runs into quite a tangle of administrative problems. Even a situation—for example, we do have a special situation with building materials. Now one might think that it would be relatively simple to define a building material; Revenue Canada tells us that it is not at all simple.

Indeed, in the question of insulation materials, for example, in which there was no exemption, suddenly supporting structures of a building were described as insulation materials, as you know. Broadly speaking, although it might be a policy issue as to whether or not one went for a selective category or a general one, just on administrative grounds we found that the more one tries to fine tune, the greater the difficulty we find administratively.

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, really my question would be a two-pronged question, if you like. Would the Deputy Minister indicate to what extent he is aware of what I sensed very much when I talked to certain dealers over the week-end, furniture dealers, appliance dealers and car dealers, that there is a very counterproductive aspect that has come into this in that would-be buyers are now coming into show rooms, they look, say, at a car where there is about $170 involved on the average car with respect to this 3 per cent reduction and they are saying, "Why can I not get my $170 reduction?" The dealer now has to explain that either he takes it out of his profit or they have to wait to get a car from the factory and many, apparently, are saying, "Well, fine, we will wait."

[*Traduction*]

de faire exactement ce que suggère le député, à savoir de rembourser une taxe qui a déjà été payée sur des inventaires existants.

M. Stevens: Monsieur le président, le sous-ministre se doute certainement que j'ai fait ma petite enquête auprès des fabricants, lesquels m'ont assuré qu'ils pourraient établir, avec leurs concessionnaires, un système d'écritures qui leur permettrait de récupérer la taxe qui a été payée, ou au moins de recevoir un crédit. Ce serait alors aux fabricants de s'assurer que ce crédit leur est bien accordé.

Monsieur le président, il s'agit d'une question très importante et j'aimerais bien avoir une réponse du sous-ministre; lorsqu'il a été décidé de réduire la taxe de vente à la fabrication, pourquoi a-t-on appliqué cette réduction de façon générale, plutôt que de le faire secteur par secteur? N'est-il pas vrai que, si vous aviez commencé par identifier les produits de fabrication canadienne, secteur par secteur, pour ensuite accorder le crédit en question le soir du budget, vous auriez stimulé le marché canadien de façon beaucoup plus directe qu'en imposant une réduction générale?

Le président: Vous vous rendez certainement compte que votre question comporte un aspect politique, mais je suppose que le sous-ministre a suffisamment d'expérience pour vous donner une réponse.

M. Shoyama: Je reconnais que c'est une question de politique, mais j'aimerais dire quelques mots sur cette possibilité que nous avons d'ailleurs envisagée. L'expérience nous montre que, lorsqu'on essaie de distinguer plusieurs catégories de produits, on se heurte à une foule de problèmes administratifs. Prenons le cas spécial des matériaux de construction. On pourrait penser qu'il est relativement simple de définir un matériau de construction; or, le ministère du Revenu nous dit que ce n'est pas aussi simple.

Prenons maintenant l'exemple des matériaux d'isolation pour lesquels il n'y avait aucune exemption; du jour au lendemain, toutes les structures de soutien étaient définies comme des matériaux d'isolation. En résumé, la décision de procéder de manière universelle ou sélective est sans doute de nature politique, mais nous avons constaté que, plus on essaie de différencier les choses, plus les difficultés administratives sont grandes.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais maintenant poser une question qui comporte deux aspects. J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs commerçants pendant le week-end, des marchands de meubles, d'appareils ménagers, de voitures, etc.; j'ai cru comprendre, et je me demande si le sous-ministre en est conscient, que cette décision avait une conséquence très négative en ce sens que les clients qui envisagent d'acheter une voiture se disent que cette réduction de 3 p. 100 représente $170 environ, pour une voiture moyenne, et ils se demandent pourquoi il ne toucheraient pas ce montant. Le concessionnaire doit alors leur expliquer qu'il n'y a que deux possibilités: soit qu'il diminue sa marge de profits d'autant, soit que le client attende qu'une voiture soit livrée de l'usine; apparemment, beaucoup de clients préfèrent attendre.

[*Text*]

• 1730

I can see that here you have $10 billion of goods at a manufacturer's price level—and I emphasize that—in some state of being sold through to the consumer who in turn is now going to delay those purchases because he says, I would like to get the advantage of the 9 per cent tax as opposed to the 12 per cent. So, Mr. Chairman, the first point I was wondering . . .

The Chairman: You are taking us over 5.30 p.m.

Mr. Stevens: All right, I will stop at this point in the sense of saying, could the Deputy Minister help us? To what extent will this be a deterrent to present consumption in the sense that people feel if they wait they can get their 9 per cent tax? And the second most unfortunate thing about it is that they tell me the Canadian manufacturer is disadvantaged compared to the importer because the importers on average have fewer goods sitting in inventory than Canadian manufacturers and the net result is the tax falls only when an imported item leaves the yard, at the dock yard, which in turn means that the imports are being favoured as a result of the implementation of the program.

The Chairman: Mr. Shoyama, did you hear a question in that?

Mr. Shoyama: Well, yes. Perhaps I could make one short comment. I think the Minister is right, Mr. Chairman. There are always changes in costs flowing through in the market system and an effective market system will adjust to these changes in cost, whether they are costs arising from the original cost of the goods or from labour cost or from tax cost. I would think that car dealers and furniture dealers and so forth, in trying to maintain a sales record, will adjust to the situation. And that has been the Minister's view.

Le président: Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, selon l'ordre du jour du 12 décembre, La Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins doit comparaître devant le Comité à deux séances, soit à 9 h 30 et 11 h 00. A l'occasion d'une de nos séances, j'avais mentionné qu'un autre groupe de caisses populaires, je crois que c'est L'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins, avait manifesté son désir de venir témoigner devant ce Comité pour exposer son point de vue. Ont-ils été convoqués à une des deux séances soit à celle de 9 h 30 ou celle de 11 h 00 du 12 décembre?

Le président: D'habitude on veut voir le dossier avant de prendre une décision. Mais dans le cas de cet organisme, ils m'ont écrit, je leur ai téléphoné pour savoir s'ils ont l'intention de comparaître devant nous. Jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de réponse; nous ignorons s'ils veulent simplement envoyer leur mémoire ou comparaître devant nous. Mais je crois que s'ils acceptent, cela a été discuté par le Sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure, nous serons moralement obligés de les entendre. J'attends une réponse de leur part.

M. Clermont: Très bien, merci beaucoup.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, while we are dealing with this agenda, did we not have an 8 o'clock Tuesday meeting for

[*Translation*]

Je vois qu'il y a des stocks, valant $10 milliards pour le fabricant, et je le souligne, qui attendent d'être vendus au consommateur qui, lui, retarde ses achats, voulant profiter de la réduction de 3 p. 100. Monsieur le président, je me demande tout d'abord . . .

Le président: Vous venez de passer 17 h. 30.

M. Stevens: Très bien, je m'arrête ici, et je demande tout simplement au sous-ministre s'il peut nous aider? Dans quelle mesure cette réduction retardera-t-elle les achats des consommateurs? Cette mesure a un autre résultat malheureux parce qu'elle désavantage le fabricant canadien par rapport aux importateurs, car ces derniers ont en moyenne des stocks moins importants que ceux des fabricants canadiens et sont de plus favorisés parce qu'ils ne doivent payer la taxe que lorsque l'article importé quitte les docks.

Le président: Monsieur Shoyama, avez-vous répéré une question dans tout cela?

M. Shoyama: Oui, je pourrais peut-être faire un court commentaire. Je pense que le ministre a raison, monsieur le président. Les coûts changent continuellement dans un système de marché et si ce système est efficace, il s'adaptera à ces changements, qu'il s'agisse du coût des produits eux-mêmes, de la main-d'œuvre ou des taxes. Je crois que les vendeurs d'automobile et de meubles essayeront de maintenir leurs ventes et s'adapteront à la situation. C'est également ce que pense le ministre.

The Chairman: Mr. Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, according to our schedule, the Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins will appear before the Committee on December 12, at 9.30 and at 11.00 o'clock. During one of our meetings, I mentioned that another group of Caisses populaires, I think that it was L'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins, had expressed its wish to come before this Committee to explain its point of view. Was this group invited to appear at one of the two meetings we will be holding on December 12, at 9.30 or 11.00?

The Chairman: We would usually want to see the submission before making any decision. However, this organization wrote to me, I called them to know if they had the intention of appearing before us. We have yet to receive an answer; we do not know if they will simply send a submission or if they will appear themselves. If they accept, and this was discussed by the Subcommittee on Agenda and Procedure, we will be morally obligated to hear them. I am waiting for an answer from them.

Mr. Clermont: Very well, thank you.

M. Stevens: Monsieur le président, puisque nous parlons du programme, aurons-nous une réunion mardi à 20 heures,

[*Texte*]

tomorrow night? I thought the Canadian Bankers Association were going to join us then.

The Chairman: The Clerk tells me that was amended and they were put in on Thursday morning instead. We could probably get them for another meeting if the Committee wants to do that. They are at our disposition.

Mr. Stevens: I just thought it would be more convenient for them to have all their meetings on that one day as opposed to bringing them back two days later.

The Chairman: In fact, they knew the score and they considered this arrangement to be more convenient for themselves.

Mr. Stevens: Could we have the Minister that night then?

The Chairman: We can certainly ask the Minister if he would like to come. In a sense it is an open period, although we already have three meetings that day.

Mr. Stevens: He is such a good witness, let us have him back.

The Chairman: Okay. In that case, we adjourn until tomorrow in this room at 9.30 a.m. when we will resume consideration of the Bank Act with the Canadian Bankers Association.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

c'est-à-dire demain soir? Je pensais que l'Association des banquiers canadiens devait comparaître.

Le président: Le greffier me dit que le programme a été modifié et que l'Association comparaîtra jeudi matin. Nous pouvons les convoquer pour une autre réunion si le comité le veut. Ils sont à notre disposition.

M. Stevens: Je pensais qu'il serait plus commode pour eux de comparaître une seule journée, plutôt que de revenir deux jours plus tard.

Le président: En fait, ils savaient à quoi s'en tenir et ont jugé cet horaire plus commode pour eux.

M. Stevens: Le ministre pourrait-il comparaître à leur place, ce soir-là?

Le président: Nous pouvons demander au ministre s'il aimerait venir. C'est en fait une période libre, mais nous avons déjà trois réunions ce jour-là.

M. Stevens: Il est tellement bon témoin, demandons-lui de revenir.

Le président: Très bien. Nous ajournons donc jusqu'à demain, 9 h 30, dans cette pièce pour reprendre l'étude de la loi sur les banques, avec l'Association des banquiers canadiens.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office
Supply and Services Canada,
45 Sacre-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT a
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Finance:

Mr. T. K. Shoyama, Deputy Minister;

Dr. William C. Hood, Associate Deputy Minister.

Du ministère des Finances:

M. T. K. Shoyama, sous-ministre;

M. William C. Hood, sous-ministre associé.

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Tuesday, December 5, 1978

Chairman: Mr. Robert Kaplan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 16

Le mardi 5 décembre 1978

Président: M. Robert Kaplan

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance, Trade and Economic Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances, du commerce et des questions économiques

RESPECTING:

Subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978.

CONCERNANT:

La teneur du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire.

APPEARING:

The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance.

COMPARAÎT:

L'honorable Jean Chrétien, Ministre des Finances.

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JAN 10 1979
UNIVERSITY OF TORONTO

Fourth Session of the Thirtieth Parliament, 1978

Quatrième session de la trentième législature, 1978

STANDING COMMITTEE ON FINANCE, TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Mr. Robert Kaplan
Vice-Chairman: Mr. Jacques-L. Trudel

Messrs.

Caouette (*Témiscamingue*)
Clermont
Collenette
Crosbie (*St. John's West*)
de Cotret
Gray
Herbert
Johnston (*Westmount*)
Kempling

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Président: M. Robert Kaplan
Vice-président: M. Jacques-L. Trudel

Messieurs

Lambert (*Edmonton West*)
Leblanc (*Laurier*)
Lumley
Martin
Philbrook
Ritchie
Rynard
Saltsman
Stevens—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité
Mary MacDougall
Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Tuesday, December 5, 1978:

Mr. de Cotret replaced Mr. McCain;

Mr. Rynard replaced Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*).

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mardi 5 décembre 1978:

M. de Cotret remplace M. McCain;

M. Rynard remplace M. Clarke (*Vancouver Quadra*).

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 5, 1978
(21)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 9:38 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, de Cotret, Gray, Herbert, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Lambert (*Edmonton West*), Martin, Ritchie, Saltsman and Trudel.

Other Member present: Mr. McRae.

In attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witnesses: From the Canadian Bankers' Association: Mr. R. M. MacIntosh, Executive Vice-President, Bank of Nova Scotia; Mr. D. A. Lewis, Senior Vice-President, Canadian Imperial Bank of Commerce; Mr. Gilles Mercure, Vice-President and General Manager, Provincial Bank of Canada; Mr. A. L. Reid, Royal Bank of Canada; Mr. Stan Davison, Executive Vice-President and Chief General Manager, Bank of Montreal; Mr. John Clarry, Legal Counsel; Mr. Donald Carman, Vice-President, Administration, Toronto-Dominion Bank.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

In accordance with a motion of the Committee at the meeting held on Thursday, October 26, 1978, statements on foreign banking in Canada submitted by the following chartered banks are appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence:

The Provincial Bank of Canada. (*See Appendix "FTEA-13"*).

The Mercantile Bank of Canada. (*See Appendix "FTEA-14"*).

The Bank of Montreal. (*See Appendix "FTEA-15"*).

The witnesses answered questions.

At 11:05 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:15 o'clock a.m., the sitting resumed.

Questioning of the witnesses resumed.

In accordance with a motion of the Committee at the meeting held on October 26, 1978, the memorandum with respect to banking laws in selected foreign countries, submitted by the Canadian Bankers' Association, is printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "FTEA-16"*).

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 5 DÉCEMBRE 1978
(21)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 9 h 38 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, de Cotret, Gray, Herbert, Johnston (*Westmount*), Kaplan, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Martin, Ritchie, Saltsman et Trudel.

Autre député présent: M. McRae.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller principal; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: De l'Association des banquiers canadiens: M. R. M. MacIntosh, vice-président exécutif, Banque de Nouvelle-Écosse; M. D. A. Lewis, premier vice-président, Banque Canadienne Impériale de Commerce; M. Gilles Mercure vice-président et directeur général, Banque Provinciale du Canada; M. A. L. Reid, Banque Royale du Canada; M. Stan Davison, vice-président exécutif et directeur général, Banque de Montréal; M. John Clarry, conseiller juridique; M. Donald Carman, vice-président, Administration, Banque Toronto-Dominion.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur la teneur du bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

Conformément à une motion du Comité adoptée à la séance du jeudi 26 octobre 1978, des déclarations sur la place qu'occupent les banques étrangères au Canada faites par les banques à charte énumérées ci-dessous sont jointes aux procès-verbal et témoignages de ce jour:

La Banque Provinciale du Canada. (*Voir appendice «FTEA-13»*).

La Banque Mercantile du Canada. (*Voir appendice «FTEA-14»*).

La Banque de Montréal. (*Voir appendice «FTEA-15»*).

Des témoins répondent aux questions.

A 11 h 05, le Comité suspend ses travaux.

A 11 h 15, le Comité poursuit ses travaux.

L'interrogation des témoins se poursuit.

Conformément à une motion du Comité adoptée à la séance du 26 octobre 1978, le mémoire concernant les lois bancaires dans les pays étrangers choisis, présenté par l'Association des banquiers canadiens, est joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «FTEA-16»*).

A 12 h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 15 h 30.

AFTERNOON SITTING
(22)

The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs met at 3:38 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Kaplan, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Clermont, Gray, Herbert, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton West*), Martin, Ritchie, Rynard, Saltsman, Stevens and Trudel.

Other Member present: Mr. Gillies.

Appearing: The Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance.

In attendance: Dr. E. Wayne Clendenning, Senior Advisor; Mr. Norman Willans, Library of Parliament.

Witnesses: From the Department of Finance: Dr. William C. Hood, Associate Deputy Minister; Mr. W. A. Kennett, Inspector General of Banks.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 8, 1978 relating to the subject-matter of Bill C-15, An Act to revise the Bank Act, to amend the Quebec Savings Banks Act and the Bank of Canada Act, to establish the Canadian Payments Association and to amend other Acts in consequence thereof.

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

At 5:35 p.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m., Thursday, December 7, 1978.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(22)

Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunit aujourd'hui à 15 h 38 sous la présidence de M. Kaplan (président).

Membres du Comité présents: MM. Clermont, Gray, Herbert, Kaplan, Kempling, Lambert (*Edmonton-Ouest*), Martin, Ritchie, Rynard, Saltsman, Stevens et Trudel.

Autre député présent: M. Gillies.

Comparaît: L'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances.

Aussi présents: M. E. Wayne Clendenning, conseiller principal; M. Norman Willans, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: Du ministère des Finances: M. William C. Hood, sous-ministre associé; M. W. A. Kennett, Inspecteur général des banques.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 8 novembre 1978 portant sur la teneur du bill C-15, Loi remaniant la Loi sur les banques, modifiant la Loi sur les banques d'épargne de Québec et la Loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives.

Le ministre fait une déclaration puis, avec les témoins, répond aux questions.

A 17 h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'au jeudi 7 décembre 1978, à 9 h 30.

Le greffier du Comité

Mary MacDougall

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)
Tuesday, December 5, 1978

• 0938

[*Texte*]

The Chairman: We are resuming consideration of the subject-matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978. Witnesses from the Canadian Bankers' Association are Mr. R. M. MacIntosh, Executive Vice-President of the Bank of Nova Scotia; Mr. D. A. Lewis, Senior Vice-President of the Canadian Imperial Bank of Commerce; and Mr. Gilles Mercure, Vice-President and General Manager of the Provincial Bank of Canada.

J'aimerais commencer par signaler que les délégués ont apporté avec eux des réponses à la question posée à la dernière séance par M. Clermont. C'était au sujet des perspectives pour les banques à charte canadiennes quant à l'arrivée des banques étrangères. J'ai donc les points de vue de la Mercantile Bank of Canada de la Banque Provinciale du Canada et de la Banque de Montréal. Il y a d'autres réponses à venir mais nous ne les avons pas avec nous ce matin. Alors, puis-je distribuer ces réponses et avoir la permission des membres pour que ce soit imprimé en annexe aux témoignages d'aujourd'hui?

M. Clermont: Monsieur le président, je propose que les réponses de la Mercantile Bank of Canadas, de la Banque Provinciale du Canada et de la Banque de Montréal soient imprimées en annexe aux témoignages d'aujourd'hui.

Le président: Très bien.

Mr. Lambert: Might I ask, Mr. Chairman, why you would print these as an appendix at the present time. The other representations are not usually appended to the Committee transcript until they are reached. Are these in advance along with many others that we are going to get, or have you devised some policy that you are going to follow? I am looking for some continuity so that if we are going to question on these, if the representatives of the Mercantile and the Bank of Montreal are to appear, then in order to make it intelligent as far as anyone reading it is concerned, the brief or the representations made should be appended to the transcript where they are being questioned.

The Chairman: In effect, Mr. Lambert, these are answers to questions that were asked at the last meeting with the Canadian Bankers' Association. Answer were given at the time by two banks, and Mr. Clermont asked that the other banks have an opportunity to answer the same question.

Mr. Lambert: That is perfectly fine.

The Chairman: Of course, if anyone wants to read these now and ask questions about them in this meeting, that would be perfectly in order.

Mr. Lambert: Let us devise some sequence of logicality for these things.

The Chairman: Mr. Lambert, followed by Mr. Johnston.

Mr. Lambert: Incidentally, we have not yet got the transcript of evidence from the last meeting when we met with these gentlemen.

You may recall, Mr. Chairman, that I was talking last time with Dr. MacIntosh about the question of defining banking. It

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)
Le mardi 5 décembre 1978

[*Traduction*]

Le président: Nous reprenons l'étude de l'objet du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la Loi sur les banques. Les témoins de l'Association des banquiers canadiens sont MM. R. M. MacIntosh, vice-président exécutif de la Banque de Nouvelle-Écosse; D. A. Lewis, vice-président supérieur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et Gilles Mercure, vice-président et directeur général de la Banque provinciale du Canada.

I will first inform you that the delegation has brought answers to the question asked by Mr. Clermont at our last meeting. It was about the Canadian chartered banks' views on the arrival of foreign banks. I therefore now have the views of the Mercantile Bank of Canada, the Provincial Bank of Canada and the Bank of Montreal. There will be other answers but we have not received them this morning. Could I then circulate these answers and ask the members to allow me to have these printed as an appendix to today's proceedings?

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I move that the answers of the Mercantile Bank of Canada, the Provincial Bank of Canada and the Bank of Montreal be printed as an appendix to today's proceedings.

The Chairman: Fine.

M. Lambert: Monsieur le président, pourquoi les annexer maintenant? En général, on n'annexe pas ce genre de chose tant que l'on n'a pas reçu le tout. En attendons-nous beaucoup d'autres ou avez-vous décidé de procéder différemment? J'aimerais que l'on assure une certaine continuité de sorte que si nous voulons interroger les témoins à ce sujet, si les représentants de la Mercantile et de la Banque de Montréal doivent comparaître, il serait plus intelligible pour les lecteurs de nos délibérations que le mémoire ou les instances de ces banques soient annexés au fascicule du jour où elles comparaîtront.

Le président: En fait, monsieur Lambert, il s'agit là de réponses aux questions posées lors de la dernière réunion avec l'Association des banquiers canadiens. Nous avions entendu les réponses de deux banques et M. Clermont avait alors demandé que les autres banques puissent répondre aussi.

M. Lambert: C'est parfait alors.

Le président: Il est évident que si certains veulent lire ces réponses tout de suite et interroger nos témoins aujourd'hui, c'est tout à fait possible.

M. Lambert: Essayons de procéder logiquement.

Le président: M. Lambert, suivi de M. Johnston.

M. Lambert: En fait, nous n'avons pas encore reçu la transcription des témoignages de la dernière réunion avec ces messieurs.

Vous vous souviendrez peut-être, monsieur le président, que j'avais interrogé M. MacIntosh sur la définition des banques.

[*Text*]

is remarkable. I came across a sort of commentary on the act, and there is apparently a definition, or an appearance of a definition, in the proposed bank act at page 272. This has to do with the operations of foreign banks in Canada.

An hon. Member: It is 271, I think.

The Chairman: It is page 272, clause 295(5).

Mr. Trudel: The definition is at page 271.

Mr. Lambert: Yes. It is a sort of reverse definition. It seems to infer that the business of banking is both the lending of money and the accepting of deposit liabilities tranferable by cheque. The other day we were talking about the business of banking being really the acceptance of deposit liabilities transferable by cheque. Now would you think that, if there were an extension to include the lending of money, we could get pretty well to a sort of very general definition of banking?

Mr. R. M. MacIntosh (Executive Vice-President, Bank of Nova Scotia): Mr. Lambert, we wrestled for a long time with the attempt to define banking within our association over the last three or four years, and we finally came to the conclusion that the only necessary condition to define banking is that it is an institution that accepts deposits on which cheques could be written by third parties—chequable deposits. While we began with some feeling that another criterion was the making of loans, in the end were not able to fit that into the behaviour of some institutions. One could have an institution that is taking chequable deposits and doing nothing but investing money in securities. I suppose in theory, according to our definition, that would be a bank because of the fact that they were on the liability side taking chequable deposits.

• 0945

Mr. Gilles Mercure (Vice-President and Director General, the Provincial Bank of Canada): Provided though, it is a financial institution. Provided that it is a financial institution, it is a way of defining it to say that it is a financial institution that accepts deposits transferable by order. If it were a commercial company the fact that they accept deposits could be more questionable, but that is what we hold—if it is a financial institution defined as an enterprise whose assets are mainly composed of financial assets.

Mr. Lambert: As you can see, this proposed section 295(5) does a reverse definition of banking, because it says:

> (5) A non-bank affiliate of a foreign bank shall not
>
> (a) engage in the business of both lending money and accepting deposit liabilities transferable by cheque or other instrument; or
>
> (b) engage in the business of lending money at any particular time when another non-bank affiliate of the foreign bank is engaged in the business of accepting deposit liabilities transferable by cheque or other instrument.

The second one is sharing up a possible loophole, but in paragraph (5)(a) certainly I think there, where you are imposing a control on foreign banks through a non-bank affiliate, you are telling them: you cannot engage in this function of banking.

[*Translation*]

Je suis par hasard tombé sur un genre de commentaire sur le projet de loi et il semblerait qu'il contienne une définition, ou quelque chose d'approximatif, à la page 272. Il s'agit des activités des banques étrangères au Canada.

Une voix: Je crois que c'est à la page 271.

Le président: C'est à la page 272, article 295(5).

M. Trudel: La définition est à la page 271.

M. Lambert: Oui, C'est en fait comme une définition renversée. Cela semble indiquer que le travail des banques est à la fois de prêter de l'argent et d'accepter des dépôts cessibles par chèque. L'autre jour nous disions à ce sujet qu'il s'agissait en fait d'accepter justement des dépôts cessibles par chèque. Pensez-vous donc que si l'on élargissait cette définition pour qu'elle contienne les opérations de crédit, on pourrait en fait obtenir un genre de définition très générale des banques?

M. R. M. MacIntosh (vice-président exécutif de la Banque de la Nouvelle-Écosse): Monsieur Lambert, notre association ces trois ou quatre dernières années a beaucoup réfléchi pour essayer de définir une banque et a finalement conclu que la seule condition nécessaire était qu'il s'agisse d'un établissement qui accepte des dépôts cessibles par chèque signé par une tierce partie. Si nous pensions au départ que les opérations de crédit représentaient un autre critère, nous n'avons pu conclure que cela s'appliquait à tous les établissements concernés. On pourrait en effet avoir un établissement qui accepte des dépôts cessibles par chèque et ne fait qu'investir dans des titres. Théoriquement, selon notre définition, ce serait une banque parce qu'en acceptant des dépôts cessibles par chèque ceux-ci sont comptés au passif.

M. Gilles Mercure (vice-président et directeur général de la Banque provinciale du Canada): A la condition toutefois qu'il s'agisse d'un établissement financier. En effet, ces conditions réalisées, cet établissement pourrait être qualifié de banque et accepterait des dépôts transférables par ordre. S'il s'agissait d'une société commerciale, le fait d'accepter des dépôts pourrait être discuté mais nous jugeons que s'il s'agit d'un établissement financier défini comme entreprise dont l'actif est principalement composé d'avoirs financiers, c'est une banque.

M. Lambert: Vous voyez que le paragraphe (5) de l'article 295 proposé donne une définition renversée des banques en stipulant que:

> (5) Il est interdit à un établissement non bancaire membre d'un groupe bancaire étranger:
>
> (a) d'effectuer en même temps des opérations de crédit ainsi que de recevoir des fonds sous forme de dépôts cessibles par chèque ou par tout autre instrument; ou
>
> (b) d'effectuer des opérations de crédit si, à un moment donné, un autre établissement non bancaire membre du même groupe bancaire reçoit des fonds sous forme de dépôts cessibles par chèque ou par tout autre instrument.

La deuxième alinéa tend à supprimer une possibilité d'échappatoire, mais au sous-alinéa (a) de l'alinéa 5 lorsqu'on impose un contrôle sur les banques étrangères par le biais d'une filiale qui n'est pas une banque, cela revient à déclarer: vous ne pouvez effectuer d'opérations bancaires.

[*Texte*]

Mr. Mercure: We agree that paragraph (5)(a) is very close to our own definition of banking, except that the "lending money" may be a little too narrow, in our view; it could be "investing in securities", too.

Mr. Lambert: This comes a little closer to the definition we tried to impress on the Inspector of Banking and the Minister of Finance at the last revision of the Bank Act. But then you get into that particular field and you start adding bits and pieces, with the net result that you get into that kind of definition that the courts interpret as: Since it is not included in a widely defined definition, therefore, it was not intended to and that purpose, then, is not part of banking—and you may be caught up.

Mr. MacIntosh: There may be some redundancy in that definition in paragraph (5)(a), because the real test of whether a foreign bank will have to come under the federal Bank Act rather than remain as a provincial nonbank affiliate of a foreign bank would be, does it take chequable deposits? Because there may be some of them, and probably almost certainly will be, who will remain in the wholesale paper market buying commercial certificate of deposit money of $100,000 denomination and over, and employing that in loans; according to our definition, they would not be banks because they would be engaged purely in an intermediary function that was not involving chequable deposits.

Mr. Mercure: On the other hand, there may be many types of banks. There may be savings banks, commercial banks—as we are commercial banks—there may be consumer banks, peoples banks, co-operative banks, whatever. There are many types of banks. They have all one thing in common: they accept deposits transferable by order, they are dealing in instruments of payment.

Mr. Lambert: If you define the business of banking that way you bring it under the section of the British North America Act that says that that is under the exclusive jurisdiction of the federal Parliament.

Mr. Mercure: This is our contention, yes.

Mr. Lambert: Then all those people who engage in this type of business immediately bring themselves under the umbrella.

Mr. Mercure: This is what is being attempted, in so far as foreign banks are concerned, at least. And besides the definition that you point out, there is also the definition of foreign banks in Clause 2 of the bill, pages 4 and 5, lists of characteristics of foreign banks including;

• 0950

> (d) engages in the business of lending money and accepting deposit liabilities transferable by cheque or other instrument.

We find again the same characteristic.

Mr. Lambert: Well, this is merely the reverse . . .

Mr. Mercure: Yes, exactly.

[*Traduction*]

M. Mercure: Nous convenons que le sous-alinéa (a) de l'alinéa 5 se rapproche beaucoup de notre définition des banques, sinon que les «opérations de crédit» sont peut-être un concept trop étroit puisqu'il peut également s'agir «d'investir dans des titres».

M. Lambert: Cela se rapproche davantage de la définition que nous avons essayé de faire accepter à l'Inspecteur des banques et au ministre des Finances lors de la dernière révision de la Loi sur les banques. Mais vous en arrivez alors à ce domaine particulier et commencez à ajouter des tas d'éléments qui font que les tribunaux interprètent ce genre de définition en disant que puisque ce n'est pas inclus dans une définition générale, c'est que cela ne devait l'être et qu'ainsi il ne s'agit pas d'une banque. Et c'est là qu'on se fait attraper.

M. MacIntosh: La définition du sous-alinéa (a) de l'alinéa (5) peut être une sorte de répétition car ce qu'il faut en fait savoir pour définir si une banque étrangère doit être assujettie à la Loi sur les banques plutôt que de rester un établissement non bancaire d'une filiale provinciale d'une banque étrangère, c'est vérifier si elle accepte des dépôts cessibles par chèque. Parce qu'il y en a peut-être et c'est pratiquement certain, qui resteront dans le marché des titres en gros en achetant des certificats commerciaux de dépôts de $100,000 et plus, et en s'en servant pour des opérations de crédit; d'après notre définition, il ne s'agirait pas de banques, car elles n'auraient là qu'une fonction intermédiaire ne nécessitant pas de dépôts cessibles par chèque.

M. Mercure: D'un autre côté, il peut y avoir des tas de sortes de banques. Les banques d'épargne, les banques commerciales comme la nôtre, les banques de consommateur, les banques populaires, les banques coopératives, etc. Elles ont toutes une chose en commun, elles acceptent des dépôts transférables par ordres, elles traitent en instrument de paiement.

M. Lambert: Si vous définissez ainsi les opérations bancaires, vous les assujettissez à l'article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui stipule que cela relève exclusivement du Parlement fédéral.

M. Mercure: C'est en effet ce que nous pensons.

M. Lambert: Alors, tous ceux qui entreprennent ce genre d'activités sont immédiatement couverts par cette législation.

M. Mercure: C'est ce que l'on essaie, du moins, pour les banques étrangères. Il y a aussi la définition des banques étrangères à l'article 2 du projet de loi, aux pages 4 et 5, qui donne certaines des caractéristiques des banques étrangères, notamment:

> *d*) effectue des opérations de prêts d'argent et accepte des dépôts cessibles par chèque ou autre effet.

Nous retrouvons donc la même caractéristique.

M. Lambert: C'est simplement l'inverse . . .

M. Mercure: Oui, exactement.

[*Text*]

Mr. Lambert: What was the definition of a foreign bank in the . . . but then, if it is a foreign bank characteristic, what about all other institutions that accept money on deposit transferable by cheque? Should they not come in under this umbrella?

Mr. Mercure: We say in our brief, banks other than commercial banks. It is not really necessary that they come under the same bank act provided that they come under the same federal jurisdiction and at least with respect to those lists of being part of the system of payment, they come under the same system of controls and obligations.

Mr. Lambert: But do you not think that they would be better off if they came under a general banking act which covered not only the commercial banks, as you are, but all other institutions categorized by, shall we say, a part of that act being particularly attributable to the category of bank?

Mr. Mercure: That is a matter of technical drafting of legislation.

Mr. Lambert: It is a matter of principle. It is a matter also at this time of grasping a nettle that is there for the Minister of Finance to do, and I am getting . . .

Mr. Mercure: We will defer to your views on that question.

Mr. Lambert: You would?

Mr. Mercure: We would. We would defer to the views of legislators in that sense.

Mr. Lambert: Oh, you mean defer, not differ?

Mr. Mercure: Yes.

Mr. Lambert: I thought for the moment you were lining up behind my speeches that I have had for years.

Mr. Mercure: Maybe I should speak in French.

M. Lambert: Bon, écoutez, on peut alors échanger nos points de vue en français parce que mon collègue, ici, pourra parler aussi.

M. Trudel: C'est lui qui devient politicien . . .

M. Lambert: Oui, mais je vais vous dire . . . Peut-être que lundi, lorsque nous aurons devant nous le ministre des Finances, nous pourrons en discuter plus longuement puisque la décision en a été la sienne. Ce n'était pas la vôtre. Mais je suis bien content d'avoir entendu vos observations. I think I have exhausted my 10 minutes . . . yes.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, unfortunately, I was not at the last meeting at which these gentlemen appeared and I have not received a transcript of the testimonies, and I do not like to go back over ground that has already been covered.

Mr. Chairman, could you tell me whether there has been a discussion during the last meeting of the role of foreign banks here in Canada and the provisions respecting foreign banks upon which you comment in your brief?

The Chairman: Yes, two of the banks answered questions on that subject, Mr. Johnston.

[*Translation*]

M. Lambert: Quelle était la définition d'une banque étrangère dans . . . mais alors, s'il s'agit d'une caractéristique des banques étrangères, qu'arrive-t-il pour les autres établissements qui acceptent des dépôts cessibles par chèque? Ne devraient-ils pas être couverts de la même façon?

M. Mercure: Dans notre mémoire, nous disons banques autres que les banques commerciales. Il n'est pas absolument nécessaire qu'elles soient couvertes par la même Loi sur les banques, à condition qu'elles relèvent de la même autorité fédérale et qu'au moins dans ce même système de paiement, elles soient assujetties aux mêmes contrôles et obligations.

M. Lambert: Oui, mais ne pensez-vous pas qu'elles s'en tireraient mieux si elles étaient couvertes par une loi générale sur les banques touchant non seulement les banques commerciales, comme la vôtre, mais tous les autres établissements qui, selon une définition contenue dans la loi, entreraient dans la catégorie des banques?

M. Mercure: C'est une question de libellé technique.

M. Lambert: C'est plutôt une question de principe. Il s'agit aussi pour le moment de régler cette question complexe comme devrait le faire le ministre des Finances et . . .

M. Mercure: Nous nous plierons à vos avis là-dessus.

M. Lambert: C'est vrai?

M. Mercure: Oui. Nous accepterons l'avis des législateurs à cet égard.

M. Lambert: Oh, je croyais que vous aviez dit «opposerons».

M. Mercure: Plierons.

M. Lambert: J'ai cru un instant que vous épousiez les idées que j'exprime dans mes discours depuis des années.

M. Mercure: Peut-être devrais-je parler en français.

Mr. Lambert: Well, listen, we may very well exchange our views in French because my colleague here can also speak French.

Mr. Trudel: He is becoming a politician . . .

M. Lambert: Yes, but I will tell you . . . perhaps Monday, when the Minister of Finance appears before our Committee, we will be able to discuss this a little bit further since it was his decision. It was not yours. But I am very glad to have heard your remarks. Mes dix minutes doivent être écoulées, monsieur le président.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Monsieur le président, je n'ai malheureusement pu assister à la dernière réunion à laquelle comparaissaient ces messieurs et je n'ai pas encore reçu la transcription de leurs témoignages, mais je préférerais ne pas revenir sur des questions déjà abordées.

Pourriez-vous donc me dire, monsieur le président, si l'on a déjà discuté du rôle des banques étrangères au Canada et des dispositions le touchant et sur lesquelles les témoins ont fait certaines observations dans leur mémoire?

Le président: Oui, deux des banques ont répondu à des questions à ce sujet, monsieur Johnston.

[*Texte*]

Mr. Johnston: Well, why do I not pass, then, for the moment? I would like to see that transcript.

The Chairman: Dr. Ritchie.

Mr. Ritchie: In your brief, the Canadian Bankers, page 5, you say:

> . . . Bill C-15 is a massive overhaul . . . some of which we think is in the public interest and some of which we think is not.

I would like to know if, as I read that, you feel there are certain things not in the public interest and some that might be which you have not mentioned in your brief. Is that true? Is that the way you meant it?

Mr. MacIntosh: Could you give me the reference, Dr. Ritchie?

Mr. Ritchie: Page 5 of the . . . is it of the brief of the Canadian Bankers' Association?

Mr. MacIntosh: Well, if I have the wrong brief . . . We are using a different version. We have a printed version here and if you can find your reference . . .

Mr. Ritchie: It is at the end of what is in this one. Second last paragraph.

• 0955

Mr. MacIntosh: Dr. Ritchie, the main issue in the bill which we think is not in the public interest is that it does not bring the payment system wholly under federal government control. We believe, and we have asserted many times, that the federal constitutional power over banking under the British North America Act is undoubted, legal interpretations of that are numerous, and that the federal government is allowing its sole authority over banking to devolve partly onto the provinces and this will create a dual banking system.

That is our principal concern about the future.

Mr. Ritchie: These are the credit unions you are talking about.

Mr. MacIntosh: And other near banks. The trust and loan companies.

Mr. Ritchie: I see. What would be the advantage of bringing them under the credit system, in your view, other than being tidy?

Mr. MacIntosh: Well, there is a danger that we will create several monetary systems in Canada, and that, with provincial authority over some parts of the money system, you are going to tend to fragment the money payment system in the country, and if you fragment the payment system, you will fragment the economy.

Mr. Ritchie: Could you elaborate on that?

Mr. MacIntosh: There is not a country in the world, I believe, that does not have clear federal powers, central powers, over money, and to some extent this proposed act devolves some of the powers over money at the federal level to the provincial level by allowing, into the payment system,

[*Traduction*]

M. Johnston: Alors, peut-être vaudait-il mieux que je passe mon tour pour le moment? Je voudrais bien prendre connaissance du procès-verbal.

Le président: Monsieur Ritchie.

M. Ritchie: Dans votre mémoire de l'Association des banquiers canadiens, vous déclarez, à la page 5:

> . . . le Bill C-15 représente une révision majeure . . . dont certains éléments vont dans l'intérêt public et certains autre pas.

Pourriez-vous me dire si vous estimez qu'il y a des éléments qui vont à l'encontre de l'intérêt public et d'autres qui sont dans l'intérêt du public et que vous n'auriez pas mentionnés dans votre mémoire? C'est bien ce que vous vouliez dire?

M. MacIntosh: Pourriez-vous me donner la référence, monsieur Ritchie?

M. Ritchie: C'est à la page 5 du . . . est-ce bien le mémoire de l'Association des banquiers canadiens?

M. MacIntosh: Ma foi, ma mémoire me fait peut-être défaut . . . nous ne semblons pas avoir la même version. Nous avons ici la version imprimée et si vous pouviez me retrouver . . .

M. Ritchie: C'est à la fin de ce que nous avons dans celui-ci. A l'avant-dernier paragraphe.

M. MacIntosh: Monsieur Ritchie, le point essentiel du projet de loi qui à notre avis ne va pas dans l'intérêt public est qu'il ne regroupe pas tout le système de paiement sous le contrôle du gouvernement fédéral. Nous estimons, et nous l'avons répété maintes fois, qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le pouvoir constitutionnel fédéral sur les banques ne fait aucun doute, que les interprétations légales à cet effet ne manquent pas, et que le gouvernement fédéral en laissant ses pouvoirs exclusifs sur les banques absorbés partiellement par les provinces, suscitera un double système bancaire.

C'est là notre souci principal quant à l'avenir.

M. Ritchie: Vous parlez-là des sociétés de crédit.

M. MacIntosh: Et d'autres établissements para-bancaires. Les sociétés de fiducie et de crédit.

M. Ritchie: Je vois. A votre avis, quel avantage y aurait-il à avoir un système unique de crédit?

M. MacIntosh: Ma foi, on risque de créer plusieurs systèmes monétaires au Canada ce qui, avec le droit de regard provincial sur certains éléments du système monétaire, tendra à fragmenter le système de paiement et, ce faisant, à fragmenter l'économie.

M. Ritchie: Pourriez-vous développer cette idée?

M. MacIntosh: Il n'existe pas de pays au monde, à ma connaissance, qui n'ait pas de pouvoirs fédéraux bien clairs, de pouvoirs centraux sur l'argent, et dans une certaine mesure ce projet de loi transfère certains des pouvoirs fédéraux à l'échelon provincial en permettant, dans le système de paiement, que

[*Text*]

people who do not have to meet the federal standards as such. The control and inspection over them, the absence of cash reserve requirements for them, are symptoms of creating a situation of unequitable treatment of financial institutions. The federal institutions are controlled by a set of laws contained in this bill, and the provincial institutions by another.

We maintain that that in the long run will tend to dissipate federal authority, and create provincial autonomy over the payment system.

Mr. Ritchie: What is the relative value, or relative strength of the people outside the system, as you see it? That is are they half as big as you, as big as you, or 10 per cent of your size? Give me some idea of what they represent in the banking economy?

Mr. MacIntosh: Yes, Dr. Ritchie. The Inspector General tabled some statistics before this Committee in one of your opening sessions. If I refer to that data on page 1 of this appendix, we see that the Canadian chartered banks in 1977 had $102 billion in deposits. At that date the trust and loan companies had $32 billion. I am referring to their assets, not their deposits; I should correct that.

The trust and loan companies had $32 billion; the credit unions and Caisses Populaires had $19 billion, so, of all the financial institutions in Canada at that date, the banks represented 41 per cent of the assets. Of the deposit taking institutions they represented about two-thirds of the assets. So about one third of the deposit-taking institutions' assets are outside the chartered banks. To summarize, the trust companies and the near banks together are roughly 20 per cent and the chartered banks 40 per cent of the total system. So, we are only twice as large as them together.

• 1000

Mr. Ritchie: And who makes up that other 40 per cent? You say, 40 per cent banks.

Mr. MacIntosh: The trust and loan companies are 13 per cent of all the assets of all financial institutions. The credit unions and *caisses* are 7.7 per cent. So between them they have about 20 per cent against our 40 per cent. We are about twice as large as they are combined.

Mr. Ritchie: But the balance of the 60 per cent, who is that?

Mr. MacIntosh: There are a few other institutions, the Quebec Savings Banks, the Alberta Treasury Branches.

Mr. Ritchie: No. Out of 100 per cent.

Mr. MacIntosh: Oh, the life insurance companies, pension funds, sales finance companies, investment dealers, mutual funds and so forth.

Mr. Ritchie: Yes and you do not regard these as being involved in the payment system.

[*Translation*]

certains ne soient pas tenus de se conformer aux normes fédérales. Le contrôle et l'inspection de ces établissements, l'absence de réserves de caisse obligatoires, laissent entrevoir un traitement inéquitable de certains établissements financiers. Ceux-ci sont régis par un ensemble de mesures législatives qui figurent dans ce projet de loi, et des établissements provinciaux par une autre loi.

Nous prétendons qu'à long terme cela pourrait affaiblir l'autorité fédérale et créerait une autonomie provinciale sur le système de paiement.

M. Ritchie: Quelle est la force relative de ceux qui échappent au système à votre avis? Représentent-ils 50 p. 100, 10 p. 100 de votre force? Pouvez-vous me donner une idée de ce qu'ils représentent dans l'économie bancaire?

M. MacIntosh: Oui, monsieur Ritchie. L'inspecteur général a déposé certaines statistiques lors d'une des premières séances de ce comité. Si je me reporte aux données figurant à la page 1 de cet appendice, je constate que les banques à charte canadiennes disposaient en 1977 de $102 milliards de dépôts. A cette date, les sociétés de fiducie et de crédit avaient $32 milliards. Je dois tout de suite préciser qu'il s'agit-là de leur actif, et non pas de leurs dépôts.

Les sociétés de fiducie et de crédit avaient donc $32 milliards; les coopératives de crédit et les caisses populaires avaient $19 milliards, si bien que, de tous les établissements financiers au Canada à cette date-là, les banques représentaient 41 p. 100 de l'actif. Des établissements acceptant des dépôts, elles représentaient environ les deux tiers de l'actif. Ainsi, à peu près le tiers des actifs des établissements acceptant des dépôts ne se trouvent pas dans les banques à charte. Bref, les sociétés de fiducie et les établissements para-bancaires représentent au total environ 20 p. 100 et les banques à charte 40 p. 100 de l'ensemble du système. Nous ne sommes donc que deux fois plus forts qu'elles.

M. Ritchie: Et quels sont ces 40 autres p. 100? Vous avez dit 40 p. 100 pour les banques.

M. MacIntosh: Les sociétés de fiducie et de crédit représentent 13 p. 100 de tous les actifs des établissements financiers. Les coopératives de crédit et les caisses, 7.7 p. 100. Donc à elles toutes elles ont environ 20 p. 100 contre nos 40 p. 100. Nous sommes environ deux fois plus grosses qu'elles toutes combinées.

M. Ritchie: Mais cela ne fait que 60 p. 100, qui sont les autres?

M. MacIntosh: Il y a quelques autres établissements, les banques d'épargnes du Québec, les succursales du Trésor de l'Alberta.

M. Ritchie: Non. Le reste de 100 p. 100.

M. MacIntosh: Oh, oui, les compagnies d'assurance-vie, les fonds de pension, les sociétés de financement, les sociétés d'investissement, les mutuelles, etc.

M. Ritchie: Alors, pour vous ces établissements ne font pas partie du système de paiements?

[*Texte*]

Mr. MacIntosh: No they are financial intermediaries but we do not contend that they are banks, no. They are not taking chequeable deposits.

Mr. Ritchie: And this last 40 per cent is not involved in an anyway-affecting bank. You talked about the federal control of banks.

Mr. MacIntosh: They are involved in that they are part of the competitive system in the sense that nearly all of them compete with us in one area or another. For instance, the life companies compete with us in mortgages; the trustee pension plans compete for bonds mostly and mortgages; the banks, of course, are not primarily equity buyers; the mutual funds compete with us in the RRSP business; the sales finance companies compete with us in the consumer credit business; the Federal Business Development Bank competes with us in the commercial loan business to some extent. So, there are very few financial institutions where at some point we do not run up against them on the asset side.

Mr. Ritchie: Yes. Okay now, going back to the deposit-taking banks and the credit unions and trust companies. By not bringing the credit unions and trust companies under this exactly how is the federal government not able to control the system. You feel you are controlled and you feel that that control is for the good of the financial society. But you are arguing that the credit unions and trust companies by not being controlled weakens the federal control. First of all, is the relative size of the credit unions and trust companies growing in relation to you or is it remaining static? And secondly . . .

Mr. MacIntosh: They are growing relative to us and this same table shows you that in the last 10 years since the Bank Act was passed, which was considered by many to be so favourable to the banking industry, the truth is that the credit unions and *caisses* have grown by 19 per cent per annum and we have grown by 15 per cent per annum in that 10 years. Even the trust and loan companies, which are complaining about our incursions in their market, have grown by 16 per cent against our 15 per cent. So even in the last decade, which was considered favourable to us, they have grown more rapidly.

Mr. Ritchie: Could I have one last question then just to finish it out? What I am getting at is, why do you think the trust companies and the credit unions are not being required to live up to regulations that you people are and in what manner does that weaken our system? Maybe you would want to leave it until later.

The Chairman: It is a very important question and I think they should have as long as they need to answer it.

Mr. MacIntosh: We believe the federal government backed off the position that it had been taking in the White Paper. In August 1976 when the federal government issued the White Paper it said at that time, "We will bring the near banks under

[*Traduction*]

M. MacIntosh: Non, ce sont des intermédiaires financiers mais nous ne les rangeons pas dans la catégorie des banques. Les firmes n'acceptent pas de dépôts cessibles par chèque.

M. Ritchie: Donc ces 40 derniers p. 100 ne sont absolument pas touchés par ce qui concerne les banques. Vous avez parlé du contrôle fédéral des banques, par exemple.

M. MacIntosh: Cela les concerne dans un sens en raison de la concurrence car presque toutes sont nos concurrentes dans un domaine où un autre. Par exemple, les compagnies d'assurance-vie nous concurrencent pour les hypothèques; les régimes de pensions en fiducie nous concurrencent pour les obligations et les hypothèques; les banques, bien sûr, ne sont pas avant tout acheteuses de titres; les mutuelles nous concurrencent pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite; les compagnies de financement pour le crédit à la consommation; la Banque fédérale de développement nous concurrence dans une certaine mesure pour le crédit commercial. Il y a donc très peu d'établissements financiers contre lesquels nous ne nous heurtons pas à un moment donné pour ce qui est de l'actif.

M. Ritchie: Bon. Revenons maintenant aux banques acceptant des dépôts et aux coopératives de crédit ainsi qu'aux sociétés de fiducie. Pourquoi le gouvernement fédéral ne peut-il régir le système s'il n'assujettit pas à cette loi les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie? Vous vous sentez assujettis à un contrôle et vous estimez que cela est bon pour les établissements financiers, mais vous dites que les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie n'étant pas contrôlées, elles affaiblissent le contrôle fédéral. Tout d'abord, l'importance relative des coopératives de crédit et des sociétés de fiducie augmente-t-elle ou reste-t-elle stable? Deuxièmement . . .

M. MacIntosh: Elle augmente par rapport à nous et ce même tableau indique que dans les dix dernières années, depuis l'adoption de la Loi sur les banques, qui avait semblé à beaucoup tellement favorable à l'industrie bancaire, la vérité est que les coopératives de crédit et les caisses ont connu un taux annuel de croissance de 19 p. 100 alors que notre propre taux de croissance annuel fut de 15 p. 100 au cours de ces 10 années. Même les sociétés de fiducie et de crédit qui se plaignent de notre pénétration de leurs marchés ont connu une croissance annuelle de 16 p. 100 alors que la nôtre n'est que de 15 p. 100. Donc, même au cours de la dernière décennie, qui devait nous être si favorable, leur taux de croissance a été plus rapide.

M. Ritchie: Pourrais-je encore poser une dernière question pour terminer? Pourquoi pensez-vous que les sociétés de fiducie et les coopératives de crédit ne doivent pas obligatoirement se conformer aux mêmes règlements que vous et dans quelle mesure cela affaiblit-il notre système? Peut-être préférerez-vous répondre plus tard.

Le président: C'est une question très importante et je pense qu'il faut laisser à nos témoins tout le temps qu'ils veulent pour y répondre.

M. MacIntosh: Nous croyons que le gouvernement fédéral a abandonné la position qu'il avait prise dans le livre blanc. En août 1976, lorsqu'il a publié ce livre blanc, il déclarait: «nous assujettirons les établissements parabancaires au contrôle du

[*Text*]

the control of the federal government through the payment system by requiring them to maintain the same sort of cash reserves as the chartered banks do and to observe the same structure of control."

Between the issuance of the White Paper and the publication of Bill C-15, the government has backed away from that position and one can only conclude that that is a matter of political assessment of the need to devolve certain powers onto the provinces. It is because of the force of the provincial government authorities pressing to keep their near-banking institutions under their own control. But we do not accept that that should be done. We say the federal power is completely clear in its field and it should remain so.

• 1005

The Chairman: So you are taking issue then with the statement of the Governor of the Bank of Canada that the proposals in the bill would be adequate to permit the monetary system to be managed?

Mr. MacIntosh: The Governor has said, and said before now, before your Committee in previous years, that monetary authority would not be weakened by his absence of control over near-banking institutions.

The Chairman of the Board of Governors of the Federal Reserve System in Washington takes a different view where he has the same problem, and he has said quite often lately that the erosion of federal power over the banking system in the United States is a matter of grave concern. So I would rather that Mr. Miller's views contend with those of Mr. Bouey than ours. But there they are.

Mr. David A. Lewis (Senior Vice-President, Canadian Imperial Bank of Commerce): Mr. Chairman, I have not studied the exact words that the Governor used this time, but usually when he is making that statement he qualifies it by saying "at this time".

The Chairman: You are quite right.

Mr. Lewis: And we are talking of a 10-year time frame.

The Chairman: Well, before I recognize Mr. Clermont, who is next on the list, I want to just note for the record that the appendix that you have been referring to is found at page 6A:3 of Issue No. 6 of our proceedings.

Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, le greffier nous a distribué l'opinion de trois banques de l'Association des banquiers canadiens au sujet du plafond de 15 p. 100 imposé aux banques étrangères.

Vous avez laissé entendre, monsieur le président, que vous espérez recevoir bientôt le point de vue des autres banques, entre autres de celle que M. MacIntosh représente. Parce que nous avons reçu trois, comme vous l'avez mentionné: la Banque Provinciale, la Banque Mercantile et la Banque de Montréal.

Quand le comité peut-il s'attendre à recevoir l'opinion de tous les membres de l'Association des banquiers canadiens au

[*Translation*]

gouvernement fédéral par l'intermédiaire du système de paiements en exigeant qu'elles maintiennent le même genre de réserves de caisse que les banques à charte et qu'elles observent la même structure de contrôles».

Entre la parution du livre blanc et la publication du Bill C-15, le gouvernement a abandonné cette position et on ne peut que conclure qu'il s'agit là d'une décision politique répondant au besoin de céder certains pouvoirs aux provinces. C'est la force des gouvernements provinciaux qui explique qu'on leur laisse la régie de leurs établissements parabancaires, mais nous ne pensons pas que cela puisse convenir. Nous disons que les autorités fédérales ont pleins pouvoirs dans leur domaine, et que cela doit rester ainsi.

Le président: Vous mettez donc en doute l'affirmation du gouverneur de la Banque du Canada, soit que les dispositions du bill suffiront à diriger le système monétaire?

M. MacIntosh: Plusieurs fois, déjà, le gouverneur a dit au Comité que l'autorité monétaire ne serait pas affaiblie s'il ne contrôle pas les institutions parabancaires.

Le président du Conseil des gouverneurs du système des réserves fédérales à Washington a une idée différente pour le même problème, et il a dit plusieurs fois ces derniers temps que l'érosion des pouvoirs fédéraux sur le système bancaire des États-Unis devient inquiétante. Aussi, je préfère que les opinions de M. Miller soient en conflit avec celles de M. Bouey plutôt qu'avec les nôtres. Et voilà.

M. David A. Lewis (Premier vice-président, Banque canadienne impériale du commerce): Monsieur le président, je n'ai pas lu l'expression précise qu'a utilisée le gouverneur cette fois-là, mais généralement il préface toutes ses déclarations avec l'expression «en ce moment».

Le président: Vous avez raison.

M. Lewis: Et il s'agit ici d'une période de dix ans.

Le président: Avant de céder la parole à M. Clermont, je veux signaler aux fins du procès-verbal que l'appendice que vous mentionnez se trouve à la page 6A:3 du fascicule N° 6 de nos procès-verbaux.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, the Clerk has distributed the opinions of three member banks of the Canadian Bankers' Association with respect to the compulsory ceiling of 15 per cent for foreign banks.

Mr. Chairman, you gave us to understand that you hope soon to receive the opinions of other banks, and among others that which Mr. MacIntosh represents. We have received three that you mentioned: the Provincial Bank, the Mercantile Bank and the Bank of Montreal.

When can the Committee expect to receive the opinions of all the members of the Canadian Bankers' Association with

[*Texte*]

sujet de la limitation des opérations, sur le marché canadien, des banques étrangères?

Mr. MacIntosh: Mr. Chairman, because two of the banks had made statements at your opening session with us—Mr. Bell the President of the Association made the statement for the Bank of Nova Scotia, my bank, and Mr. Hunkin, I believe, made some comments with regard to the Royal Bank—we were given an indication that that would cover those two banks, to save time.

M. Clermont: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions à M. Paiement, qui, en plus de ses responsabilités au sein de l'Association des banquiers canadiens, occupe un poste à la Banque Provinciale.

Monsieur le président . . .

Le président: C'est M. Mercure.

M. Clermont: M. Mercure. Excusez-moi, monsieur Mercure. Je pensais à un autre monsieur qui représentait cette banque, alors . . .

Selon le document, le point de vue de la Banque Provinciale est le suivant:

> La Banque Provinciale du Canada est d'avis que les banques étrangères devraient être admises à faire affaire au Canada dans un régime inspiré de deux principes suivants:
>
> 1—Devrait être admissible toute banque étrangère importante jugée capable d'apporter une contribution valable au bon fonctionnement du système financier canadien.

Un peu plus loin, vous émettez certains critères à ce sujet.

> 2—Toute banque étrangère admise devrait jouir de tous les pouvoirs, et être soumise à toutes les obligations des banques canadiennes.

Mais je suis un peu surpris, monsieur Mercure, que vous ne mettiez pas comme condition que la limitation découle d'une évaluation de la réciprocité. J'admets que vous parlez, dans les explications que vous nous donnez aux deux principes, de réciprocité.

• 1010

M. Mercure: Notre banque ne met pas autant d'emphase sur l'importance de la réciprocité que d'autres banques le font. La réciprocité pour nous est un facteur pour juger si l'apport d'une banque étrangère chez nous est valable ou non pour le Canada. Nous pensons que le seul critère que les autorités gouvernementales doivent avoir en tête pour juger si une banque étrangère est admissible ou non, c'est l'intérêt national. Et l'intérêt national se mesure principalement en évaluant l'apport de cette banque étrangère-là chez nous. Évidemment, nous apportons à ce principe-là deux restrictions en disant: si le nombre de banques venant d'un même pays devient excessivement nombreux . . .

M. Clermont: Mais dans vos explications, entre autres, vous dites que si c'est la vingt-sixième banque qui vient des États-Unis . . .

[*Traduction*]

regard to the operational restrictions on foreign banks on the Canadian market?

M. MacIntosh: Monsieur le président, étant donné que deux des banques ont fait des déclarations lors de notre première comparution—M. Bell, le président de l'Association parlait au nom de la Banque de la Nouvelle-Écosse, qui est aussi la mienne, et M. Hankin a fait certaines remarques à l'égard de la Banque Royale—on nous a expliqué que ces déclarations représenteraient celles de deux banques, afin de gagner du temps.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I would like to address a few questions to Mr. Paiement who, in addition to his responsibilities with the Canadian Bankers' Association, is also an official of the Provincial Bank.

Mr. Chairman . . .

The Chairman: You mean Mr. Mercure.

Mr. Clermont: Mr. Mercure. Excuse me, sir. I had in mind another gentleman who represented that bank, so . . .

According to the document, the Provincial Bank says, and I quote:

> The Provincial Bank of Canada considers that the regulation of foreign banks within Canada should be based on the two following principles:
>
> I—Any important foreign bank should be eligible for admission if it is able to make a valuable contribution to the good operation of the Canadian financial system.

Next, you suggest certain criteria in this regard.

> 2—All foreign banks, when admitted, should then have all the powers and all the obligations of the Canadian chartered banks.

I am surprised, however, Mr. Mercure, that you do not impose a condition that any limitations would result from an assessment of reciprocity. I believe in your explanations of your two principles that you are speaking of reciprocity.

Mr. Mercure: Our Bank does not stress the importance of reciprocity as much as others. Reciprocity is one factor in determining if the contribution of a foreign bank in Canada is valuable or not for the country. We believe that government authorities should use the national interest as the only criterion in determining if a foreign bank is eligible or not. And national interest can be measured mainly by assessing the contribution to Canada of that foreign bank. Obviously, we apply two principles to that restriction, by saying: if the number of banks from a single country becomes too great . . .

Mr. Clermont: But in your explanations, you say if a 26th bank, say, from the United States . . .

[*Text*]

M. Mercure: C'est un exemple. Nous pensons qu'à ce moment-là, l'apport de banques additionnelles venant d'un même pays devient passablement négligeable. Les banques étrangères n'ont pas le droit absolu de venir chez nous.

Également, l'apport d'une banque étrangère chez nous, en principe, est de favoriser les échanges avec son pays d'origine. Mais les échanges doivent être dans les deux directions et si le pays d'origine de cette banque-là n'accorde pas aux banques canadiennes des conditions d'accueil raisonnables, eh bien, les échanges se feraient en sens unique, ce qui ne serait pas dans l'intérêt national. En ce sens, nous disons que le facteur réciprocité est un facteur dont il faut tenir compte pour juger s'il est dans l'intérêt national d'acccueillir les banques ou quelques banques de certains pays.

Mais nous ne ferions pas de la réciprocité le critère de base sacré a priori.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Mercure, si vous ne mettez pas la réciprocité au premier rang, cela peut s'expliquer par le fait que la Banque Provinciale ne soit pas représentée dans plusieurs pays étrangers.

M. Mercure: Oui, mais la Banque Provinciale, évidemment, est plus petite que d'autres et son histoire comme banque internationale est plus courte; mais elle a l'ambition au cours des prochaines années aussi de se répandre. Nous croyons que c'est une position raisonnable pour toute banque canadienne qui a une vocation internationale et que d'autres banques pourraient l'adopter aussi.

M. Clermont: Au dernier paragraphe de vos remarques, je lis ceci:

> Si malgré tout, l'on voulait maintenir des limitations de ce genre, nous pensons qu'il faudrait au moins doubler ou tripler les chiffres proposés qui sont excessivement petits en comparaison des dimensions globables du système bancaire canadien.

M. Mercure: Nous disons qu'une fois qu'une banque est jugée admissible, elle devrait être admise sur un pied d'égalité avec les banques canadiennes. Nous ne croyons pas que la conservation du caractère canadien de notre système bancaire soit le moindrement mise en péril par l'admission de deux ou trois douzaines de banques érangères au pays. Nous croyons donc que les restrictions du genre qui sont proposées par le Bill C-15 ne sont pas du tout utiles.

Il en faut des restrictions, mais nous disons qu'au moins, les limites proposées par le Bill C-15 devraient être sensiblement augmentées parce que selon le type de chiffres dont on parle, selon la taille du marché financier, du marché bancaire au Canada, les limites de 500 millions de dollars sont des limites qui ne correspondent pas aux règles du jeu.

M. Clermont: Monsieur le président, monsieur Mercure, quel organisme ferait l'évaluation de l'admissibilité d'une banque? Vous dites dans vos remarques:

> 1—Devrait être admissible toute banque étrangère importante jugée capable d'apporter une contribution valable au bon fonctionnement du système financier canadien.

[*Translation*]

Mr. Mercure: That is only an example. We think that in such a case, the contribution of additional banks from the same country will become quite marginal. Foreign banks do not have an absolute right to establish themselves in Canada.

Also, in principle, we feel that the contribution of a foreign bank here is to favour exchanges with its country of origin. But the exchanges must move both ways, and if the country of origin of that bank does not grant Canadian banks favourable conditions, then the exchanges are one-way and contrary to our national interest. In that sense, we say that the reciprocity factor must be taken into account in order to assess the national interest in accepting the banks or some banks of a given country.

But we would not make reciprocity the sole criterion!

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Mercure, if you do not give priority to the principle of reciprocity, this may explain why the Provincial Bank is not represented in very many foreign countries.

Mr. Mercure: Yes, but the Provincial Bank, is obviously smaller than the others, and its history as an international bank is much more recent; it does hope to expand its foreign operations over the coming years. We think it is a reasonable position for a Canadian bank who wishes to operate abroad, and that other banks should adopt it.

Mr. Clermont: In the last paragraph of your remarks, I read the following:

> If, nevertheless, it was decided to prescribe limitations of that kind, we feel that there should at least be a doubling or a tripling of the figures already mentioned, which are excessively low in relation to the over-all dimensions of the Canadian banking system.

Mr. Mercure: We say that once a bank is eligible, it should be admitted on an equal footing with Canadian banks. We do not believe that the preservation of the Canadian character of our banking system would be jeopardized in any way by the admission of two or three dozen foreign banks to this country. We believe that restrictions such as those proposed in Bill C-15 are not at all necessary.

There must be some limitation, but we say that, at least, those proposed in Bill C-15 should be increased considerably, because given the size of the figures, the size of the financial markets, the Canadian banking market, the limits of $500 million just do not fit within the rules of the game.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, Mr. Mercure, which agency should assess the eligibility of a bank? You say in your remarks:

> 1—Any important foreign bank should be eligible for admission if it is able to make a valuable contribution to the good operation of the Canadian financial system.

[*Texte*]

• 1015

Mais «au bon fonctionnement du système financier canadien», est-ce que cela veut dire pour l'avantage du peuple canadien, et pas seulement pour le système financier?

M. Mercure: Forcément. Et je pense que la loi propose en gros un système d'examen que nous trouvons acceptable. La décision relève du Cabinet, sur recommandation du ministre, et je suppose de l'inspecteur général des banques, après avis public qui donne la chance aux personnes intéressées de faire des représentations, soit privées, soit publiques, il faut, je pense, que la loi donne aux autorités une certaine flexibilité pour juger de chaque cas particulier.

Il n'y aura pas deux cas de candidature de banques semblables. Si on fixe à priori des critères trop rigides, on va être mis dans des corsets. De toute façon, en général, du moment que c'est une grande banque importante à vocation internationale et d'un autre pays, cette banque-là devrait être prise en considération très favorablement. On devrait à priori avoir tendance à dire oui.

M. Clermont: Monsieur Mercure, pourquoi vous dites «grandes banques étrangères»? Pourquoi est-ce qu'une banque étrangère, peu importe sa taille, ne pourrait pas être admise au Canada?

M. Mercure: Oui.

M. Clermont: Ici, au Canada, monsieur Mercure, avec tout le respect que je vous dois, les banques n'ont pas toutes la même taille. Elles rendent toutes service à la population.

M. Mercure: Quand on dit grande banque étrangère, même une banque de la taille de la Banque Provinciale qui est considérée relativement petite au Canada, c'est une très grosse banque à l'échelle mondiale.

M. Clermont: Okay, merci.

M. Mercure: Et nous pourrions ajouter ceci. Il est dans l'intérêt du Canada d'accueillir au Canada des banques qui sont capables d'offrir des services internationaux. La taille, c'est relatif. Pour une banque du Mexique, on ne demandera pas une aussi grosse taille par exemple que pour une banque d'Allemagne. C'est quelque chose de relatif. Mais il ne faudrait tout de même pas accepter des banques trop petites qui n'ont pas de vocation internationale, en soi, sous prétexte qu'elles se trouvent dans un état limitrophe de celui des États-Unis et qu'elles voudraient ouvrir quelques bureaux au Canada. Le Canada n'aurait pas intérêt à accepter cela.

Le président: Oui, votre dernière question.

M. Clermont: Monsieur le président, dans leur mémoire, l'Association des banquiers canadiens exprime une certaine inquiétude ou manifeste une certaine inquiétude, parce que les conditions principales régissant la croissance des filiales des banques étrangères au Canada doivent être régies par décision du Cabinet. Et je me réfère au mémoire de l'Association des banquiers canadiens, à la page onze. Est-ce que vous pouvez ajouter quelque chose aux remarques que vous faites à la page onze de votre mémoire, sur cette question de l'inquiétude . . . ?

The Chairman: We are on page six in the English version.

[*Traduction*]

But does not the expression "to the good operation of he Canadian financial system" mean in fact in the interest of the Canadian people, not only that of the financial system?

Mr. Mercure: Of course. And I think that the bill provides an acceptable assessment system. The decision rests with the Cabinet, on the recommendation of the Minister; and I suppose that the Inspector General of Banks, after having given due public notice that interested parties can make representations, whether from the private sector or the public sector, I think that the bill gives the authorities a certain flexibility in judging each specific case.

No two banks requests will be identical. If therefore the criteria are too rigid, we will be in a bind. In general, however, as long as it is a large international foreign bank, its candidacy should be considered favourably. We should tend to accept it.

Mr. Clermont: Mr. Mercure, why do you say large foreign banks? Why should not a foreign bank, no matter what size, not be admitted to Canada?

Mr. Mercure: Yes.

Mr. Clermont: Here in Canada, Mr. Mercure, and I mean no disrespect, banks are not all of the same size. But they all provide service to the population.

Mr. Mercure: When we say a large foreign bank, even a bank the size of the Provincial Bank is considered relatively small in Canada, we are speaking of a very large bank on a global scale.

Mr. Clermont: Okay, thanks.

Mr. Mercure: And we might add the following. It is in the interest of Canada to admit banks which can offer international services. Its size is relative. A Mexican bank for instance would not have to be as large as a German bank. It is all relative. Still, we should not admit very small banks which are not international in scope because it borders on the United States, and solely because it wants to open a few offices in Canada. Canada would have no interest in accepting such a bank.

The Chairman: This will be your last question.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, in their brief, the Canadian Bankers Association expressed some concern because the main conditions governing the growth of subsidiaries of foreign banks in Canada depend on Cabinet decisions. I refer to the Canadian Bankers, Association's brief on page 11. Could you explain more fully this matter of concern as expressed on page 11 of your brief . . . ?

Le président: C'est à la page 6 de la version anglaise.

[*Text*]

Mr. Clermont: No, in French it is page 11. Eh bien voici, monsieur le président. Vous avez deux parties au mémoire; vous avez le mémoire, ensuite, vous avez l'annexe. Il ne s'agit pas du dépliant que vous avez. Je me réfère au mémoire qui nous a été distribué lorsque l'Association des banquiers canadiens est venue la première fois devant ce comité.

The Chairman: Do you have the place?

An hon. Member: Yes.

The Chairman: All right. The witnesses know the place that you are referring to.

Mr. Lewis: Mr. Chairman, I think it is almost a statement of principle that we would prefer, in the interest of greater certainty, to have as much enacted as possible as opposed to leaving it to regulation, because there is uncertainty as to how the legislation would be administrered. I think speaking for my bank as a practical matter, reciprocity and the definition of a significant benefit are very complex issues and it would not be practical in our view to define them with sufficient clarity in the bill and as a practical matter we have to leave a lot to ministerial discretion.

• 1020

M. Clermont: Oui, mais voici, monsieur le président. Si je me reporte à la page 11, version française, sous le titre Réciprocité, je lis:

> On devrait également mettre sur pied une certaine procédure afin de s'assurer que les conditions du régime de réciprocité n'ont pas été altérées . . . et on devrait dans l'autre pays à la suite de l'entrée d'une banque étrangère au Canada, et on devrait conférer au Ministre le pouvoir de prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'un changement, nuisible aux banques canadiennes, est survenu.

Alors c'est pourquoi il faut que la loi soit assez flexible pour permettre au Ministre ou au gouverneur en conseil de pouvoir changer la procédure. Autrement si c'est inscrit dans une loi très, très rigide, le Ministre responsable, en l'occurrence le ministre des Finances, ne pourra pas agir, si je me base sur votre recommandation.

M. Mercure: Oui, nous sommes d'avis que l'admission des banques étrangères au Canada devrait être sous une forme qui puisse être révocable, si les circonstances l'exigent. Certaines banques préconisent même que les banques étrangères soient admissibles au Canada sur la base de permis renouvelable annuellement.

M. Clermont: Cela veut dire que les membres de l'Association des banquiers canadiens ne partagent pas tous la même opinion à cet égard, tout comme au sujet du 15 p. 100. Est-ce que je devrais vous demander un écrit pour chaque opinion?

Très bien, monsieur le président.

Mr. MacIntosh: Mr. Clermont, it is perfectly true that our association does not have an agreed view on how you should go about limiting foreign banks in Canada.

Mr. Clermont: I have the impression, Mr. MacIntosh, that you agree only on one thing, more profits.

[*Translation*]

M. Clermont: Non, en français c'est à la page 11. Well, Mr. Chairman, there are two parts to the brief; there is the brief proper, followed by an annex. I am not speaking of the folder that you have. I am referring to the brief distributed to us the first time that the Canadian Bankers Association appeared before us.

Le président: Avez-vous trouvé?

Une voix: Oui.

Le président: Très bien. Les témoins ont trouvé la référence.

M. Lewis: Monsieur le président, en principe nous préférons pour plus de certitude d'avoir le plus de dispositions possibles dans la loi, plutôt que dans les règlements, car il y a plus d'incertitude quand à l'administration de la loi. Pour ma banque, le réciprocité et la définition d'une contribution importante sont des questions compliquées, qu'on ne peut définir assez clairement dans la loi, et en pratique on doit se fier à la discrétion ministérielle.

Mr. Clermont: Yes, but, Mr. Chairman, on page 11 of the French version under "Reciprocity", I read the following:

> Some procedures should also be established to determine if the conditions of reciprocity have not altered in the other country following entry of a foreign bank into Canada, an authority given the Minister to take appropriate action where a change detrimental to Canadian banks has occurred.

That is why the bill must be flexible enough to allow the Minister of the Governor in Council to change the procedure. Otherwise, if the provisions of the act are very, very rigid, the Minister responsible, in this case the Minister of Finance, will not be able to act according to your recommendation.

Mr. Mercure: Yes, we agree that the admission of foreign banks into Canada should be subject to repeal, if the circumstances so dictate. Certain banks recommend in fact that the foreign banks should be admitted into Canada on the basis of a permit which would be renewable annually.

Mr. Clermont: It seems then that the members of the Canadian Bankers' Association do not all share the same opinion in this matter, as is the case for the 15 per cent ceiling. Should I not ask you then that each opinion be given in writing?

Very well then, Mr. Chairman.

M. MacIntosh: Monsieur Clermont, il est tout à fait juste que notre Association a des vues partagées sur la procédure pour limiter les banques étrangères au Canada.

M. Clermont: J'ai l'impression, monsieur MacIntosh que vous êtes d'accord sur une seule chose, des profits accrus.

[*Texte*]

Mr. MacIntosh: We believe that the main purpose of this bill is the public interest, Mr. Clermont, and we do not object to foreign competition coming into Canada which, other things being equal, would probably reduce our profits. The Canadian Bankers Association is not opposed to foreign bank competition in Canada which would reduce our profits. What we say is that the foreign banks should be brought under the same legislative control and not be able to do things in Canada that we cannot do. But as to the limits, 15 per cent, the $500 million, we are not uniformly agreed on that. Some of us think the better route would be to limit the number of branches and take off the 15 per cent limit.

M. Mercure: Tous, unanimement, nous déplorons la situation actuelle, depuis une dizaine d'années, les banques étrangères sont venues au Canada sans aucune restriction et on leur a fait des conditions beaucoup plus favorables que celles qui existent pour les banques canadiennes. Les autorités fédérales n'exercent aucune espèce de contrôle sur leurs activités. Dans ce sens, nous sommes tous unanimes à féliciter le gouvernement pour l'action qu'il prend à ce sujet-là.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Trudel.

M. Trudel: Merci, monsieur le président.

Mr. MacIntosh, when you were answering other questions earlier you mentioned the growth of the trust companies and the various nonbanking and banking credit unions and so on. Some of the figures you used were 19 per cent, 16 per cent, and you seemed to deplore the fact that you have grown by only 15 per cent in the banking system.

Let me ask you this question. We have had on several occasions people before this Committee mentioning increases of 300, 400 and 500 per cent but in reality, in real terms—I think you were quoting from the assets of the various banking institutions—where we have had 300 per cent sometimes it was one and a half per cent increase in profits. They were playing with figures.

Over the last 10 years do you feel that this has been a definite advantage for the trust companies since the last revisions we made and they have grown far beyond the importance they had 10 years ago due to the Bank Act that we revised 10 years ago?

Mr. MacIntosh: Mr. Trudel, the revision of 1967 broadened our powers to go into consumer credit and mortgages and removed the 6 per cent ceiling. It did not do anything very much for the trust companies, I do not think, except it did one thing that was important: I think it separated them entirely in their interlocking directorate from the banks; but, other than that, it did not directly broaden their powers. However, over that period of time the trust companies have increasingly gone into the chequable deposit business. They have gone more and more into banking services and you can see them advertising: no charge chequing accounts. Well if that is not banking, nothing else is.

Mr. Trudel: I have before me the results regarding the assets of the various banks dated October 31, 1978, and it shows the percentage of assets and profits. The question that I

[*Traduction*]

M. MacIntosh: A notre sens, l'objectif principal du bill est l'intérêt public, monsieur Clermont et nous ne nous opposons nullement à la concurrence étrangère au Canada, toutes choses égales, réduirait probablement nos profits. L'Association canadienne des banquiers ne s'oppose pas à la concurrence des banques étrangères au Canada même si elle devait réduire nos profits. Toutefois, les banques étrangères doivent être soumises aux mêmes lois que nous, et avoir les mêmes restrictions que nous. Maintenant, quant au plafond de 15 p. 100, de 500 millions de dollars, nous ne sommes pas tous d'accord. Certaines banques croient qu'il vaudrait mieux limiter le nombre de succursales, et d'enlever le plafond de 15 p. 100.

Mr. Mercure: We unanimously regret the current situation of the last 10 years, where foreign banks have entered Canada without any form of restriction, and who have been granted conditions much more favourable that those prescribed for Canadian banks. Federal authorities have exercised no control whatever over their activities. In that sense, we are unanimous in congratulating the government for having taken action in this regard.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur MacIntosh, dans des réponses antérieures, vous avez parlé de la croissance des compagnies fiduciaires et des diverses caisses de crédit et bancaires, etc. Vous avez mentionné 19 p. 100, 16 p. 100, et vous semblez déplorer que la croissance n'ait été que de 15 p. 100 dans le système bancaire.

Voici ma question. A maintes reprises des témoins ont mentionné à ce comité des augmentations de 300, 400 et 500 p. 100 qui toutefois en termes réels—il s'agit d'une citation sur les actifs de différentes institutions bancaires—là où il y a eu une augmentation de 300 p. 100, les profits parfois ont été de 1 p. 100 à 1.5 p. 100. On jonglait donc avec les chiffres.

Voyez-vous qu'en dix ans, que depuis les dernières révisions à la Loi sur les banques, que les compagnies fiduciaires ont joui d'une croissance dépassant de beaucoup l'importance qu'elles avaient avant le remaniement de la loi sur les banques, donc il y a dix ans?

M. MacIntosh: Monsieur Trudel, la révision de 1967 nous a autorisé à nous lancer dans le crédit et les hypothèques tout en supprimant le plafond de 6 p. 100. Cette révision a également été très importante pour les fiducies dont les administrateurs n'étaient plus autorisés à cumuler leur charge avec celle d'administrateur de banques; mais en dehors de cela, leurs responsabilités n'ont pas été étendues. Néanmoins, depuis lors, les fiducies s'occupent de plus en plus de comptes de dépôts et de chèques, comme en témoigne leur publicité pour des comptes de chèques gratuits, ce qui est bien une activité bancaire.

M. Trudel: J'ai devant moi les états financiers des différentes banques au 31 octobre 1978, notamment les pourcentages des actifs et des bénéfices. Or, je constate qu'alors que les

[*Text*]

raise at this time is that in the profit situation we show, according to this chart, that growth in profit increases from 17 per cent to 39 per cent, depending on what bank we are dealing with, but the asset does not show the same growth. I do not believe it is in your presentation, I did not see it there anyway, but the profit share or the asset share was what I want to question. I think you quoted $40 billion for the other banking and trust companies and so on compared to $102 billion.

Mr. MacIntosh: Yes.

Mr. Trudel: I have some discrepancies because if I go along this little chart here, your main bank in Canada far exceeds $100 billion in assets.

Mr. MacIntosh: Mr. Trudel, those did not include our foreign currency assets which are another $35 billion I would think or $40 billion. The difference between the $102 billion and the figure that you are looking at, I believe, is the foreign currency assets.

Mr. Trudel: It has to do with your foreign operations?

Mr. MacIntosh: Yes.

Mr. Trudel: Now one other question regarding the cost of operations. I believe the expression you used the last time when we were discussing the payment system was "a free ride" by nonbanking institutions and others, credit unions and so on. We questioned the Inspector of Banks and he did not seem to be under the same impression that you were trying to convey to this Committee. I was wondering whether there was a contradiction in your two positions. I think the figures that I have researched show me that the cost to the various banks for the clearing system and the payment system is in the neighbourhood of $100 million. Can you assess or can you tell me that there are no costs? The information I have now is that there are some costs involved to all the other institutions. It may not be in that same order, but there is a direct cost to participate. Although they have no reserves and so on, they participate in the payment system. Have you been able to research or get some figures that there is a cost assessed to the caisses or the credit unions to be able to get into this payment system? That, although they have no reserves involved, there is a direct cost to them? It seemed that I got from your answer that there was no cost; it was a free ride, whereas the Inspector of Banks was telling me, "No, this is not quite so; there is a related cost to them on a commission basis or the number of clearings that they obtain, either through one of the banks they deal with or otherwise."

Mr. MacIntosh: Yes. If I could just put the numbers into perspective, Mr. Trudel. The cost of operating the payment system for the chartered banks—and I will come to the question of the charges to near-banks—would be in the order of $250 million a year to run the cheque clearing part of the payment system. There is another $250 million a year in data processing, but some of that would not be cheque clearing. The total data processing operations of the banks cost approximately $500 million a year. The banks operate about 95 per cent of the cheque volume in dollar terms and 90 per cent in number terms. That other 10 per cent representing the cheque operations and transactions of the near-banks, is handled by

[*Translation*]

bénéfices sont passés de 17 à 39 p. 100, selon les banques, l'actif de ces mêmes banques n'enregistre pas le même rythme de croissance. Vous n'avez pas évoqué cette question dans votre exposé, alors que c'est justement celle qui m'interesse. Vous avez mentionné un chiffre de 40 milliards de dollars pour les autres banques et les fiducies, comparé à 102 milliards de dollars.

M. MacIntosh: C'est exact.

M. Trudel: Je ne comprends pas très bien car d'après ce tableau, l'actif de votre principale succursale canadienne s'élève à bien plus de 100 milliards de dollars.

M. MacIntosh: Ces chiffres ne comprennent pas notre actif libellé en devises étrangères qui se montent à quelque 35 ou 40 milliards de dollars. La différence entre le 102 milliards de dollars et le chiffre que vous venez d'évoquer correspond justement à notre actif libellé en devises étrangères.

M. Trudel: Cela concerne donc vos opérations étrangères.

M. MacIntosh: Oui.

M. Trudel: Je voudrais encore vous poser une question concernant le coût de vos opérations. En parlant du système de paiements, vous avez dit que les différentes institutions parabancaires profitent de ce système sans contrepartie aucune de leur part. L'inspecteur des banques par contre ne semble pas être de votre avis. J'aimerais donc savoir si vos positions sont contradictoires. D'après les chiffres que j'ai consulté, le système de paiements et de compensation revient à quelque 100 millions de dollars pour l'ensemble des banques canadiennes. D'après vous, les institutions parabancaires ne paieraient rien pour ces opérations? Peut-être ne paient-elles pas autant, mais je crois que pour participer au système de paiements et de compensation il faut payer quelque chose. Or, bien qu'elles ne soient pas tenues d'avoir des réserves, elles participent néanmoins au système de paiements. Avez-vous des chiffres prouvant que les caisses populaires et les Credit Unions doivent payer un certain montant pour participer au système de paiements? J'avais cru comprendre que d'après vous, ces institutions parabancaires ne paient rien pour ce service alors que l'inspecteur des banques affirme au contraire que ces institutions parabancaires sont facturées sur la base de commissions ou au prorata du nombre d'opérations de compensation effectuée par les banques avec lesquelles elles traitent.

M. MacIntosh: Je vais essayer de vous expliquer la situation, monsieur Trudel. Les banques à charte doivent débourser 250 millions de dollars environ au titre des opérations de compensation, à quoi s'ajoutent 250 millions de plus pour le traitement des données, traitement qui ne se rapporte pas tous aux opérations de compensation des chèques. Le coût global de l'ensemble du traitement des données des banques s'élève à quelque 500 millions par an. Les banques traitent 95 p. 100 environ du nombre de chèques émis dans le pays et 99 p. 100 de leur valeur. Les 10 p. 100 restant sont du ressort des institutions parabancaires, lesquelles ont des contrats avec les banques à charte pout le traitement des chèques. Les contrats

[*Texte*]

the chartered banks on a contract basis. Those contracts between a near-bank and a chartered bank are individual arrangements between a near-bank and its own banker. There is no standard structure at all; they are all individually negotiated. There is a cost, and if the Inspector General said there were charges to near-banks for those services that is true; there are charges. My guess is that those charges are probably lower than it would cost those near-banks to set up and operate their own system, and I will cite as evidence of that the comments of the president of the Royal Trust Company in the other place last week. If you look up that evidence you will see that he said he was very doubtful whether that near-bank, which is the largest of all near-banks apart from the credit union centrals, which are probably bigger in cheque-clearing than that company, would be able to set up a cheque-clearing function and finance it internally at the cost it was being done for him by a chartered bank. I am sure that is generally true, and in my opinion very few near-banks will go into the payment system, excepting only the caisses populaires centrals and possibly the national central of the credit unions. There will be very few others because they will find that in price terms it would not pay them to do it.

• 1030

Mr. Trudel: This clarifies the situation but it brings another order of magnitude to the cost. Some of the figures that were before this Committee were far less than what you have just mentioned.

One point I would like to get some comment on, Mr. Chairman, has to do with the clearing system that you have just described and that you described earlier. It seems to be working well—at a great cost to you, but it is working well. What complications do you anticipate if there are a large number of U.S. banks coming into this system and they are not tapped in to the same foolproof clearing system that you are, so that some of the delays that might be involved might mean weeks and sometimes months before some of those cheques go to this system? Do you see that it is going to hurt the 24 or 36 hours you now have, and that you will be delaying the entire system because we are now bringing foreign banks into our system?

Mr. MacIntosh: One of our biggest concerns about the Canadian Payments Association is that the standards on which the Canadian Bankers Association now operates will be weakened. That would probably not apply so much to the foreign banks, which very likely will not become members of the Canadian Payments Association. I cannot imagine them doing so. I think they will operate through an existing chartered bank for clearing purposes and set up a contract. But we are concerned about the admission to the Canadian Payments Association of people who will not be as interested as we are in the standards that have to be set to operate cheque processing.

If I could just illustrate what I mean, in all the cities of Canada where the chartered banks have clearing points, they have very tough standards that have to be met. It has to do with the size of cheques, the quality of the microprinting on

[*Traduction*]

sont signés individuellement entre ces institutions parabancaires et leur banquier. Il n'existe pas de contrat type; tout est négocié séparément. L'inspecteur général avait donc raison de dire que ces services sont effectivement facturés aux institutions parabancaires. Mais je pense que cela leur revient moins cher que si ces institutions décidaient de se passer des services des banques à charte. Ainsi le président de la Royal Trust Company a dit la semaine dernière au Sénat que cela reviendrait sans doute plus cher pour sa firme, la plus grosse des institutions parabancaires à l'exception de la centrale des Credit Unions laquelle traite un nombre encore plus élevé de chèques, d'effectuer et de financer elle-même ses opérations de compensation que de s'adresser pour ce service à une banque à charte. C'est vrai de toutes les institutions parabancaires, dont très peu je pense adhéreront au système de paiement, à l'exception peut-être de la centrale des caisses populaires et des Credit Unions. Les autres ne le feront pas pour des raisons de rentabilité.

M. Trudel: Voilà qui rend les choses plus claires. Les chiffres qui nous avaient été cités avant étaient sensiblement inférieurs à ceux que vous venez de mentionner.

Je voudrais avoir encore un mot d'explication concernant le système de compensation. Malgré son coût élevé, le système semble bien fonctionner. Si un nombre important de banques américaines venaient s'implanter au pays sans faire partie de notre système de compensation qui a fait ses preuves, les délais actuels de 24 ou 36 heures ne risquent-ils pas de se compter en semaines, voire en mois, ralentissant ainsi l'ensemble des opérations de compensation?

M. MacIntosh: L'Association canadienne des paiements craint justement que les normes actuelles régissant les opérations des membres de l'Association des banquiers canadiens risquent d'être sérieusement ébranlées. Cette dégradation ne sera vraisemblablement pas imputable aux banques étrangères qui, de toute façon, n'adhéreront sans doute pas à l'Association de paiements canadiens, préférant s'adresser aux banques à charte canadiennes pour leurs opérations de compensation. Par contre, l'adhésion à l'Association canadienne des paiements de personnes ou d'institutions qui n'auront pas à cœur de respecter les normes établies pour le traitement des chèques est à notre avis une question préoccupante.

Ainsi les opérations de compensation effectuées par les banques à charte dans différents centres du pays se font conformément à des normes très strictes, portant notamment sur le format et la qualité d'impression des chèques, les heures

[*Text*]

the cheques. It has to do with the times when they are delivered and when they are cleared with each other. The large banks, in particular, have very fixed hours when cheques are cleared during the night. They are done every half hour from, say, 10.30 p.m. until 4.00 a.m.; every half hour those cheques are moved and there are fines if you do not meet the deadlines. The reason for those standards is that the cheques in the Canadian system have to be cleared so that people are given same-day credit. The beauty of our system in this country now is that if you take a cheque and deposit it in your bank you get immediate credit for it. There is no question because the system works on the level of confidence and trust between the members of the banking industry through this CBA structure. In the United States, by contrast, where you have 14,000 or 15,000 banks and a corresponding banking system, if you take a cheque from the first national bank of Oshkosh into a bank in Detroit and ask for credit you will not get credit that day. No way. They will say, "We will take it on a collection basis and we will give you credit when it is cleared through the system," which may be five days later.

So you are out interest for five days. It is not only that, it is the cost of doing that. The cheques are simply being processed by the thousands and millions and going very fast through the system, and if you had to go back to check them individually, the administrative costs for handling them rise enormously. We reckon in the banks that unqualified items are about 4 per cent of the cheques still going through. They are unqualified if they are counter to what we say: do not fold them, bend them, staple them. That makes them unqualified. If you get an unqualified item to process through a data centre, the cost goes up from probably 40 cents an item to maybe $4, or even more—we are not quite sure—but the cost just skyrockets as soon as you have to handle the cheque individually.

• 1035

So all I am saying, Mr. Trudel, is that we are very concerned that those standards not be lowered by the admission of people who are not as concerned about them because they have only one little unit, and they do not care about the time zones in Vancouver, Calgary or whatever.

The Chairman: Thank you, Mr. Trudel.

Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Well, apropos that last point, how do you see those standards being met if we have a very substantial influx of foreign banks in the country?

Mr. MacIntosh: We do not believe the foreign banks will become members of the Payments Association, we do believe the Inspector General is very cognizant of this problem and that the phasing in of the Canadian Payments Association Act will be invoked only by the retention of the Canadian Bankers' Association standards in the process of transition.

So we are trying we accept the new Canadian Payments Association because it is what the government wants but we

[*Translation*]

de livraison de ceux-ci et les horaires des opérations de compensation entre les différentes banques. Ainsi dans les grosses banques, les opérations de compensation sont effectuées à des heures bien précises pendant la nuit, notamment toutes les demi-heures entre 22 h 30 et 4 h du matin: les opérations doivent être effectuées toutes les demi-heures, des amendes étant prévues en cas de retard. La rapidité de ces opérations de compensation permet aux banques de créditer leurs clients le jour même où ils déposent leurs chèques. Si ce système fonctionne si bien, c'est justement parce qu'il est basé sur la confiance et le respect réciproque des membres de l'Association des banquiers canadiens. Aux États-Unis, par contre, où le nombre de banques s'élève à 14,000 ou 15,000, si un chèque tiré sur la *First National City Bank* de Oshkosh est déposé à Détroit, votre compte ne sera pas crédité le jour même, peut-être au bout de cinq jours, seulement après que le chèque aura passé par toute la filière.

Vous perdez ainsi cinq jours d'intérêts. Il s'agit d'ailleurs non seulement des délais mais aussi des coûts. Vu qu'on doit traiter des millions de chèques par jour, s'il fallait le faire individuellement, les frais administratifs augmenteraient dans des proportions énormes. Nous estimons que les documents de format non réglementaire représentent quelque 4 p. 100 de l'ensemble des chèques. Un chèque est considéré non réglementaire s'il est plié, corné ou agrafé. Or, les frais de traitement d'un chèque de format non réglementaire peuvent atteindre jusqu'à $4 contre 40c pour les formats réglementaires. La différence est donc énorme dès qu'on doit les traiter séparément.

Nous tenons donc énormément à ce que l'implantation de banques étrangères au Canada n'entraîne pas l'effritement de ces normes. Une petite filiale d'une banque étrangère ne se soucierait pas fort en effet, des différences de réseau horaire à Vancouver ou Calgary, ou d'autres facteurs très importants pour nous.

Le président: Merci, monsieur Trudel.

Monsieur Johnston.

M. Johnston: Pensez-vous que ces normes seront toujours respectées si un nombre important de banques étrangères viennent s'implanter dans le pays?

M. MacIntosh: Les banques étrangères ne deviendront sans doute pas membres de l'Association canadienne des paiements. L'inspecteur général étant parfaitement au courant de ce problème, nous sommes convaincus que l'application graduelle des dispositions de la loi sur l'Association canadienne des paiements se fera par l'application obligatoire des normes de l'Association des banquiers canadiens au cours de la période transitoire.

Puisque le gouvernement le désire, nous ne nous opposons pas à l'Association canadienne des paiements, mais nous esti-

[*Texte*]

believe that the CBA standards should be retained for a considerable period of time until everybody else can meet those standards. In fact, we say that you should not be allowed into the Payments Association unless you can meet those standards.

Mr. Johnston: Well, Mr. MacIntosh, Mr. Chairman, I would like to come back for a moment on the subject that Mr. Clermont was discussing in order to clarify, to the extent that I can, the position of your association with regard to the restrictions to be placed on foreign banks.

When I originally read this brief, I was under the impression that there was a consenus that restrictions were appropriate. I note that there was some concern expressed in this brief about the complications of the bill and the drafting and whether all the provisions could be followed from a technical point of view with ease by the reader, and so on, but that, generally, there was some consensus.

I was not here when the statements were made, I believe, by your bank, Mr. MacIntosh, and by the Royal. Is that correct?

Mr. MacIntosh: About?

Mr. Johnston: About the restrictions to be placed on foreign banking operations.

Mr. MacIntosh: Yes, that is right. Mr. Bell made a statement when he was here last week.

Mr. Johnston: Could you tell me very briefly what the position was of those two banks, the Nova Scotia and the Royal?

Mr. MacIntosh: I can speak for ours and if the Chairman would agree, perhaps the spokesman for the Royal could speak for their position.

The level of agreement that you see in our brief extends only to some fairly general principles. The first principle that we agree on is that there should be federal control of the foreign banks, that they should not be under provincial control. That is the first thing we do agree on.

We agree also that there should be reciprocity; that is to say, that the Inspector General will have to establish that there is a Canadian benefit to be obtained by admitting a foreign bank not only in relation to the Canadian scene but in assessing the access to the host country of a Canadian bank. So we agree on those things.

When it comes to restrictions, we part company to some extent within the industry. My own bank's position is this. We believe there should be a restriction on the number of branches as proposed in the bill, we believe there should be a minimum deposit of $100,000, and we do not believe there should be the proposed control on 15 per cent of scheduled assets.

So our concept of the control would be that the contribution foreign banks can make to this country is in the wholesale field. That is our belief—that the finding of pockets in the commercial lending area, where there are conceivably functions which can be performed by foreign banks, the developing of a more cosmopolitan financial market in Montreal and

[*Traduction*]

mons néanmoins que les normes de l'Association des banquiers canadiens devront prévaloir jusqu'à ce que tout le monde puisse les respecter. A notre avis, pour devenir membre de l'Association canadienne des paiements, une institution devrait être tenue de respecter ces normes.

M. Johnston: Je voudrais, si vous le permettez, monsieur le président, revenir à la question soulevée par M. Clermont de façon à me faire une idée plus précise des restrictions que votre association voudrait imposer aux banques étrangères.

J'avais cru comprendre d'après votre mémoire que vous étiez tous d'accord sur la nécessité d'imposer des restrictions. Votre mémoire relevait certaines complexités présentes dans le projet de loi et posait la question de savoir si les différentes dispositions de celui-ci pourraient dans la pratique être appliquées, mais dans l'ensemble il semblait y avoir concensus sur ce point.

Je n'étais pas présent lorsque le point de vue de votre banque ainsi que celui de la Banque Royale nous a été expliqué. Est-ce bien exact?

M. MacIntosh: Au sujet de quoi?

M. Johnston: Au sujet des restrictions imposées aux banques étrangères.

M. MacIntosh: C'est exact; M. Bell a fait une déclaration à ce sujet la semaine dernière.

M. Johnston: Pourriez-vous me rappeler quelle est au juste la position de la Banque de la Nouvelle-Écosse et de la Banque Royale?

M. MacIntosh: Je ne puis parler qu'au nom de ma propre banque et je laisserai au président de la Banque Royale la tâche d'exposer le point de vue de la sienne.

Les différentes banques à charte sont tombées d'accord uniquement sur des questions de principes, le premier de ceux-ci étant que c'est le gouvernement fédéral et non pas les gouvernements provinciaux qui devrait contrôler les banques étrangères. Là-dessus nous sommes tous d'accord.

Nous sommes également d'accord en ce qui concerne la réciprocité, c'est-à-dire que l'inspecteur général devra s'assurer que l'implantation d'une banque étrangère chez nous sera à l'avantage du pays, tant au plan intérieur qu'en ce qui concerne les possibilités d'action des banques canadiennes dans le pays dont la banque étrangère est originaire. Nous sommes donc d'accord sur ces deux points.

Par contre nous ne sommes pas tous d'accord en ce qui concerne les restrictions. Ma propre banque pour sa part estime que comme prévu dans le projet de loi, le nombre de succursales doit être limité, et le dépôt minimum doit s'élever à $100,000, alors que par contre nous trouvons que les mesures de contrôle prévues pour 15 p. 100 de l'actif des banques étrangères sont superflues.

A notre avis donc, la contribution des banques étrangères se bornera essentiellement aux opérations de gros. Les banques étrangères ont un rôle à jouer dans le domaine du crédit commercial, elles pourront donner un caractère plus cosmopolite aux places financières de Montréal et de Toronto, facilitant ainsi les investissements étrangers dans nos grands projets.

[*Text*]

Toronto to have access to foreign capital for our big projects—that those are the objectives and that foreign banks are not needed at the retail level in this country because we already have a good level of competition, a fierce level of competition, in the retail end. So our belief is the restriction should be on the number of branches and the minimum size of deposits, but then we should take off the proposed 15 per cent ceiling. That is not the same position as some of the other banks present, as you can appreciate.

• 1040

Mr. Johnston: May I ask this: is the elimination of the 15 per cent ceiling in your view because of the reciprocity position? Do you see this as creating a problem perhaps for Canadian banks abroad?

Mr. MacIntosh: We agree there is a reciprocity problem. It is a very complex thing to assess what reciprocity means in any given situation, especially vis-à-vis the United States. It is very complex to measure off what we are trading for, because the Americans have state laws as well as the federal law. I believe the Royal Bank's view in its brief is that reciprocity should be the test of admission, and that there should be no other test than that. That may be an oversimplification, but I believe that is the Royal Bank's position. Perhaps the Chairman would like to have their own view.

Mr. Johnston: May I ask you this question, then, Mr. MacIntosh. Is there any bank in the association which supports the 15 per cent restriction?

Mr. MacIntosh: Yes; the answer is yes, and perhaps . . .

Mr. Clermont: The Bank of Montreal.

Mr. MacIntosh: Yes, that is correct.

Mr. Johnston: Well, no, the Bank of Montreal does not necessarily support it; not according to this letter we received this morning.

The Chairman: Mr. Johnston, would you like someone from the Royal Bank?

Mr. Johnston: I think it would be helpful to see what the consensus is among the . . .

The Chairman: It is up to you. Is there a spokesman for the Royal Bank?

Mr. MacIntosh: Mr. A. L. Reid of the Royal Bank of Canada.

The Chairman: Mr. Reid, do you want a fresh question from Mr. Johnston or do you want to reply to what you have heard?

Mr. A. L. Reid (Bank Act Revision, Royal Bank of Canada): Our bank, the Royal Bank, has submitted a brief to this Committee. We have accepted an invitation to appear. It is a matter of negotiating the date.

Our basic position is that we do not agree with the restriction to 15 per cent commercial lending and the $500 million assets, and I would agree with Mr. MacIntosh that reciprocity forms the key element of our position.

[*Translation*]

Par contre, nous n'avons pas besoin de banques étrangères en ce qui concerne les opérations de détail lesquelles font déjà l'objet d'une concurrence acharnée. Les restrictions devraient donc porter uniquement sur le nombre de succursales et sur le montant minimum de dépôts, mais nous estimons que le plafond de 15 p. 100 devrait être levé. Notre position diffère donc de celle d'autres banques.

M. Johnston: Faut-il lever le plafond de 15 p. 100 pour faciliter la réciprocité? Pensez-vous que le maintien de ce plafond risque de susciter des difficultés aux filiales de nos banques à l'étranger?

M. MacIntosh: La réciprocité pose effectivement un problème. C'est d'ailleurs une notion très difficile à définir, surtout en ce qui concerne les États-Unis. Aux États-Unis, en effet, les banques sont assujetties aux lois des différents États ainsi qu'aux lois fédérales. La Banque Royale, pour sa part, est d'avis que la réciprocité devrait être l'unique test d'admission. Je simplifie peut-être mais je crois bien que telle est, en gros, la position de la Banque Royale. Si vous y tenez, monsieur le président, vous pourriez demander aux représentants de cette banque de préciser leur position.

M. Johnston: Y a-t-il une banque, membre de l'Association des banquiers canadiens, qui est en faveur de ce plafond de 15 p. 100?

M. MacIntosh: Oui.

M. Clermont: La Banque de Montréal.

M. MacIntosh: C'est exact.

M. Johnston: Non, la Banque de Montréal n'est pas en faveur, pas d'après la lettre qui nous est parvenue ce matin, en tout cas.

Le président: Voulez-vous poser la question au représentant de la Banque Royale monsieur Johnston?

M. Johnston: Nous voulons savoir si toutes les banques sont d'accord ou non à propos . . .

Le président: C'est comme vous voulez. Y a-t-il un porte-parole de la Banque Royale?

M. MacIntosh: M. A. L. Reid de la Banque Royale du Canada.

Le président: Monsieur Reid, voulez-vous que M. Johnston répète sa question ou bien préférez-vous y répondre tout de suite?

M. A. L. Reid (Division des lois sur les banques, Banque Royale du Canada): Notre banque, la Banque Royale, a soumis un mémoire au comité, et nous sommes d'accord pour comparaître devant vous, seule la date restant encore à préciser.

Nous ne sommes pas en faveur du plafond de 15 p. 100 sur les opérations de prêt commercial ni sur le montant de 500 millions de dollars, en ce qui concerne les actifs. Tout comme M. MacIntosh, nous estimons que la réciprocité est l'élément clé du problème.

[*Texte*]

Mr. Johnston: Mr. Chairman, have we heard from the other—Commerce, for example? Has the Commerce made a statement on this subject?

Mr. Lewis: The Commerce will be filing a statement with the Committee this week. We have made statements in public before. Our position is not far from that expressed by the Bank of Nova Scotia, and the Royal for that matter. It is just that we feel Canada is stepping into a new territory and we should proceed cautiously. We think it would be worth while to have control like the 15 per cent, certainly for the time being, until we see how this develops. Reciprocity is the key criterion, in our view.

The Chairman: Mr. Johnston, Mr. Davison of the Bank of Montreal is here and he could be called, if you would like, to answer the question as well.

Mr. Johnston: Mr. Davison, yes. The letter is from Mr. Davison, actually.

Mr. Davison, as I read your letter, which I looked at this morning, you seem to support both positions, in a sense. You said:

> Having said that we do not think it necessary to specify in the Act limitations for foreign banks in Canada . . .

You recognize the concern; you do not think the restrictions are unreasonable. But I did not interpret that as meaning you support them, necessarily.

Mr. Stan Davison (Executive Vice-President, Bank of Montreal): I guess our position is very similar to what Mr. Lewis said, that reciprocity in our view is the main criterion. I guess our view is not to limit or specify in the act the various elements of restriction or reciprocity that are necessary, because they are very complex and very difficult to work out. If it is in the public good for certain things in certain jurisdictions to be entered into Canada, I think that can be assessed carefully and cautiously by the authorities, by the Inspector General, to ensure that what they bring to Canada in the way of the public good is what the government feels is necessary, after perhaps discussing it with the financial institution at large.

• 1045

We mentioned the 15 per cent as a reasonable starting point, as a total amount of the commercial industrial business in Canada, largely for the view that the total assets, I believe, of the foreign banks in Canada now are half that, or less than half that. It would take them quite some time to get to that point. And, unless you feel, as a legislator, that you wish a higher figure of Canadian dollar loans or assets to be under the jurisdiction of foreign banking, we would think a 15 per cent limitation initially is a reasonable one.

Mr. Johnston: But you said that you did not see the necessity of stipulating or specifying this in the act but that this should be a criteria of reciprocity.

Mr. Davison: No, I do not think he said that the 15 per cent necessarily is a criteria of reciprocity. Our concern was speci-

[*Traduction*]

M. Johnston: Et la Banque du Commerce? La Banque du Commerce s'est-elle prononcée à ce sujet, monsieur le président?

M. Lewis: La Banque du Commerce soumettra un document au comité dans le courant de la semaine. Nous avons déjà précisé notre position. Celle-ci est proche de celle de la Banque de la Nouvelle-Écosse et de la Banque Royale. Nous estimons en effet qu'il convient d'agir avec prudence, d'autant plus que nous nous engageons dans un domaine tout à fait neuf pour nous. C'est pourquoi nous estimons que, dans un premier temps du moins, un plafond de 15 p. 100 serait peut-être utile, mais la réciprocité est à notre avis l'élément clé.

Le président: Si vous le voulez, monsieur Johnston, je pourrais demander à M. Davison de la Banque de Montréal de répondre à votre question.

M. Johnston: La lettre que nous avons reçue est justement signée par lui.

Dans votre lettre, monsieur Davison, vous semblez appuyer les deux points de vues, en disant notamment ce qui suit:

> Cela dit, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire que la loi elle-même prévoie des restrictions imposées aux banques étrangères implantées au Canada.

Donc, tout en admettant qu'il y a un problème, vous ne semblez pas être d'avis que cette restriction soit déraisonnable. Est-ce que cela veut dire pour autant que vous êtes en faveur de pareilles restrictions?

M. Stan Davison (vice-président exécutif, Banque de Montréal): Nous sommes d'accord avec M. Lewis pour dire que c'est la réciprocité qui constitue le critère principal. Par contre nous estimons qu'il est inutile de préciser dans la loi même les modalités de la réciprocité ou des diverses restrictions imposées, vu qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe. C'est aux autorités responsables et notamment à l'inspecteur général de veiller à ce que la contribution des banques étrangères soit dans l'intérêt du pays: on pourrait peut-être en discuter avec l'ensemble de nos institutions financières.

Quinze p. 100 serait à notre avis un point de départ raisonnable en ce qui concerne le montant global des prêts commerciaux au Canada, d'autant que l'actif des banques étrangères travaillant au Canada représente un peu moins de la moitié de ce chiffre et il leur faudrait pas mal de temps avant que leur actif atteigne ce pourcentage. Si vous ne voulez pas qu'une proportion plus élevée de nos prêts et de nos avoirs passent aux mains des banques étrangères, nous estimons qu'un plafond de 15 p. 100 est un point de départ raisonnable.

M. Johnston: Vous avez cependant précisé que cela ne devrait pas être prévu par la loi mais plutôt retenu comme critère de réciprocité.

M. Davison: Non, il n'a pas dit que les 15 p. 100 doivent nécessairement être un critère de réciprocité. Étant donné que

[*Text*]

fying too much in the act which could not be changed for 10 years. Our feeling is regulation would be the preferable way. We do feel that reciprocity is a key word.

Now, as many of the members have mentioned, to get into the question of reciprocity is very complex, particularly in the United States. Consequently, the other provision that we have suggested is the annual licensing to ensure that should a foreign bank be operating in Canada that, as time goes on, that bank is providing the services that provide the public good. Also, that the host country really has provided reciprocity. You will find that there are countries in the world that have no barriers in legislation for the entry of foreign banks. However, when you try to enter you find it very difficult. In fact, your application is just not approved.

Mr. Johnston: May I have one question?

The Chairman: Yes, just to wrap it up.

Mr. Johnston: I have two questions. First of all I have a very specific one with respect to annual licensing. Would you be prepared to live with that in foreign jurisdictions?

Mr. Davison: We do.

Mr. Johnston: You do?

Mr. Davison: Yes.

Mr. Johnston: And is there any likelihood that your Association would be able to develop a consistent, uniform view on this particular area we tried? It seems to me it is quite important.

Mr. Davison: I do not really think, if Mr. MacIntosh will agree, we are very far off. I think in principle we agree. There are some small areas in which we disagree. I do not think there is a major difference in approach.

Mr. MacIntosh: I would confirm, Mr. Johnston, that we have not been able to get what could be described as a wholly consistent view on this.

Mr. Johnston: In the course of this exchange it strikes me that most of the positions we have heard are not that far apart, and I wonder whether you might attempt to have one more go at it to see whether you could not develop a consistent view.

Mr. MacIntosh: There is a danger that these differences could be underestimated perhaps. You know, some banks are supporting the 15 per cent limit and the 500 million limit and some are not. Some believe there should be no restriction on the type of vehicle, whether it is a subsidiary or a branch, and some believe there should be annual licensing. I do not know that we could really come to a concerted view. I would have to tell you that I think it is impossible.

Mr. Mercure: I think the differences are about the degree of consciousness that should be put in approaching this matter. Some banks are quite confident that the competitive forces will bring about a good system for Canada and there should be a minimum of control, of restrictions, while some others say that maybe the play of the competitive forces would not be quite enough and there must be something in addition.

[*Translation*]

la loi ne sera pas revisée avant 10 ans, nous trouvons qu'elle ne doit pas contenir trop de détails précis et qu'il serait préférable d'agir par voie de règlement. Mais la réciprocité est effectivement un facteur clé.

Ainsi que nos membres l'ont déjà expliqué, la question de la réciprocité est extrêmement complexe, surtout en ce qui concerne les États-Unis. C'est pourquoi nous proposons l'adoption d'un permis renouvelable annuellement de façon à pouvoir veiller à ce que les banques étrangères se conforment dans leurs activités à l'intérêt public et que leur pays d'origine respecte effectivement les conditions de réciprocité. En effet, certains pays n'ont pas de mesures législatives interdisant aux banques étrangères d'ouvrir des succursales chez eux, mais dans la pratique, les choses ne sont pas aussi simples, les demandes étant souvent rejetées.

M. Johnston: Puis-je poser une question?

Le président: Oui, pour conclure.

M. Johnston: Il me reste deux questions. Accepteriez-vous que des pays étrangers vous imposent un permis renouvelable annuellement?

M. Davison: C'est ce qui se fait déjà.

M. Johnston: Vraiment?

M. Davison: Oui.

M. Johnston: Pensez-vous qu'un consensus puisse éventuellement se dégager au sein de votre association en ce qui concerne ce problème?

M. Davison: Je pense que M. MacIntosh sera d'accord avec moi pour dire qu'en principe nous sommes d'accord, en dépit de quelques questions de détail sur lesquelles l'unanimité ne s'est pas faite. Mais dans l'ensemble, il n'y a pas de différend fondamental entre nous.

M. MacIntosh: Nous ne sommes pas tous entièrement d'accord sur tous les détails du problème.

M. Johnston: Lors de notre échange de vues, il m'a semblé que vos positions ne sont pas très éloignées l'une de l'autre; je me demande si avec un petit effort il n'y aurait pas moyen de les rendre tout à fait cohérentes.

M. MacIntosh: Il ne faudrait quand même pas sous-estimer les différences. En effet, certaines banques sont en faveur du plafond de 15 p. 100 et des 500 millions, tandis que d'autres ne le sont pas. Certaines estiment qu'on ne doit pas faire de distinction entre filiales et succursales des banques étrangères, d'autres se prononcent en faveur d'un permis renouvelable annuellement. Je pense qu'il est impossible de dégager un point de vue parfaitement cohérent.

M. Mercure: Les différences portent plutôt sur la façon d'aborder ce problème. Certaines banques estiment que la concurrence aura des effets positifs et qu'il faut prévoir un minimum de contrôle, tandis que d'autres sont d'avis que la concurrence ne sera pas suffisante et qu'il faudrait donc prévoir certaines autres conditions.

[*Texte*]

• 1050

The Chairman: I think at this point our witnesses have begun to ask each other questions.

Mr. Johnston: From what I have heard here, the position of La Banque Provinciale, which is certainly not the largest bank in Canada, and the position of the Royal Bank seem to be the same. Is that correct?

Mr. Mercure: Very much so, very much so. We are very, very close. I was told at the other place that I was self-serving when I put forth this argument, but for 100 years we have been competing with large institutions, and we have succeeded. We wonder why the banking system of Canada, which is composed mainly of large institutions, would not be able to succeed on its own home ground while accepting the foreign banks. Think about the national interest in bringing in foreign banks, but do not think about protecting the Canadian identity of the system, it is fully protected already.

The Chairman: Thank you, Mr. Johnston. The last person on the first round is Mr. Stevens. Before you start, Mr. Stevens, is there anyone else who wanted to be on the first round? Mr. Herbert? All right. Mr. Stevens, followed by Mr. Herbert.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, we have had considerable comment at the Committee, both from witnesses and from members on the Committee, in respect of the present penetration of foreign banks, directly or indirectly, in our banking system at the present time. I think it is safe to say there are 38 banks that the Bank of Canada is sufficiently aware of that they include in their monthly Bank of Canada Review Table 47, and there are approximately $3.5 to $4 billion of assets now involved with these 38 banks. In addition to that we have had estimates all the way up to 150 foreign banking concerns that are in some state of activity in Canada, be it a representative office or some other type of state.

I was wondering, Mr. MacIntosh, whether you can tell us if the Canadian Bankers Association at any time was consulted by the Governor of the Bank of Canada, by the Minister of Finance or by the Inspector General of Banks as to what was your attitude when these banks started to come into Canada.

Mr. MacIntosh: I cannot recall whether there was any official discussion, but we have informal frequent conversations with the Governor, with the Deputy Minister, with the Inspector General and sometimes with the Minister, and I suppose we have consistently said for the last 10 years that we believe foreign banks should be brought under the federal authority. In fact, one of the very last things that happened when the Bank Act was passed 11 years ago, was that the then Minister, Mr. Sharp, said that the government would undertake to look at the whole issue of foreign banking—that was after the Mercantile Affair—and, in fact, that was never done. So what happened was that the foreign banks have come in in the form of provincial corporations and the issue was simply never dealt with, until this bill was drafted.

[*Traduction*]

Le président: J'ai l'impression que les présents témoins commencent à discuter entre eux.

M. Johnston: J'ai bien compris, la position de la banque provinciale qui n'est certainement pas la plus importante du pays, et celle de la banque royale sont identiques.

M. Mercure: En effet nos positions sont très proches. On m'a accusé au Sénat de me vanter lorsque j'ai affirmé que nous avons très bien réussi bien que depuis 100 ans nous devons faire face à la concurrence de banques plus importantes que la nôtre. Je ne vois pas très bien pourquoi notre réseau bancaire composé essentiellement de banques importantes ne parviendrait pas à assurer ses positions face aux banques étrangères. Il faut tenir compte de l'intérêt national avant de décider si nous devons réellement mettre des banques étrangères chez-nous; quant à l'identité canadienne de notre système bancaire elle est déjà convenablement protégée.

Le président: Je vous remercie monsieur Johnston. Monsieur Stevens est le dernier inscrit pour le premier tour. Avant de vous donner la parole, je voudrais savoir s'il reste encore quelqu'un pour le premier tour. Monsieur Herbert? D'accord. La parole est donc à M. Stevens qui sera suivi par M. Herbert.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Le témoin ainsi que les membres du comité eux-mêmes ont souvent invoqué la question de la pénétration des banques étrangères, directement ou indirectement, dans notre système bancaire. Si dans sa revue mensuelle, la Banque du Canada fait état de 38 banques, notamment au tableau 47, ces 38 banques représentant un actif de 3.5 à 4 milliards de dollars. On a d'ailleurs estimé jusqu'à 150 le nombre de banques étrangères opérant à un titre ou à un autre au Canada.

Pourriez-vous nous dire M. MacIntosh si l'Association des banquiers canadiens a été consultée par le gouverneur de la Banque du Canada, par le ministre des Finances ou par l'inspecteur général des banques pour savoir quel était votre avis au moment où les banques étrangères ont commencé à s'implanter au Canada.

M. MacIntosh: Je ne me souviens plus s'il y a eu des discussions officielles, mais nous nous entretenons très souvent à titres officieux avec le gouverneur de la Banque du Canada, avec le sous-ministre, avec l'inspecteur général et parfois avec le ministre lui-même, entretiens qui nous ont permis de réaffirmer pendant 10 ans qu'à notre avis les banques étrangères devraient être assujetties aux lois fédérales. Ainsi lorsque la Loi sur les banques fut adoptée il y a 11 ans, le ministre des Finances d'alors, M. Sharp, nous avait assuré que le gouvernement étudierait l'ensemble du problème posé par les banques étrangères, chose qui n'a jamais été faite. Si les banques étrangères sont constituées en sociétés aux termes de lois provinciales et non pas fédérales, la question n'a jamais été réglée jusqu'au débat du présent projet de loi.

[*Text*]

Mr. Stevens: In short, you are saying that while there was a comment made by the Minister of Finance, Mr. Sharp, to the best of your knowledge there was never any further action taken either to control or prohibit, for that matter, the entry of foreign banking activity.

Mr. MacIntosh: No, there was the Foreign Investment Review Act, which may have impacted some individual financial institutions, but I would say in any event it was not really necessary for the government to solicit our views. We have given them often enough on this subject, there should be federal control over the foreign banks.

• 1055

Mr. Stevens: Mr. MacIntosh, was there ever any suggestion on the part of the CBA that it was surprised that the federal authorities would have, through their inaction, acquiesced in what has developed, be it through provincial jurisdictions or in whatever indirect way they are now active in the country. For a hundred years it was generally presumed that our Bank Act assured that foreign banks would not participate in Canada unless they became a Barclays Bank or a Mercantile Bank, which was a Dutch-sponsored bank. Was there any suggestion on the part of the CBA during the last 10 years that perhaps the government should not continue to acquiesce to whatever was going on and that if a prohibition is to be observed it should be in fact enforced by the federal government and that if they want to bring in foreign banks they should amend the Bank Act to somehow let us deal with the specific conditions that those banks will be subjected to?

Mr. MacIntosh: This act was not up for revision until 1977 and I suppose the government would have been reluctant to open this act up at an interim date for any reason, because upon opening it up they would have raised all the manifold issues that there are. So I can understand why the government would be reluctant to do that. In so far as its ability to stop them coming in, unfortunately, I guess you would have to say that the provinces have incorporated these companies and there was not really much the federal government could have done about it unless it had approached the provinces through the firts ministers, or unless it had gone to court and established what banking is and established, through court action, a constitutional determination.

It might be very healthy if, in fact, the issue went to court at some time and we believe that our position would have to be upheld by the courts, because it is very clear in the law, in the British North America Act and in legal interpretations.

Mr. Mercure: On the other hand the federal government has never prohibited anybody from doing the business of banking yet, whether defined or not. Anybody can start a business of banking until the federal government, exercising its authority over banking, says that banking will be exercised in Canada only according to some set of rules. This is why, until the Bank Act was revised with some restrictions, nothing could be done about the entrance of foreign banking into Canada.

[*Translation*]

M. Stevens: Donc à part la remarque de M. Sharp lorsque celui-ci détenait le portefeuille des finances, à votre connaissance, rien n'a été fait depuis pour réglementer ou interdire l'ouverture de succursales par des banques étrangères.

M. MacIntosh: Non, ce n'est pas exact. Il y a eu la Loi sur l'examen de l'investissement étranger qui s'est peut-être impliquée dans une certaine mesure à telle ou telle banque étrangère. Quoiqu'il en soit, le gouvernement n'avait pas besoin de nous demander quel était notre avis à cet égard étant donné que nous lui avions fait savoir à maintes reprises que les banques étrangères devraient relever de la compétence fédérale à notre avis.

M. Stevens: Monsieur MacIntosh, l'Association des banquiers canadiens a-t-elle jamais montré la moindre surprise devant le fait que les autorités fédérales, par leur inaction, acceptaient les activités, que ce soit sous juridiction provinciale ou par quelqu'autre moyen indirect, des banques étrangères au pays. Pendant cent ans, on a présumé, de façon générale, que notre Loi sur les banques nous garantissait que les banques étrangères n'allaient pas œuvrer au Canada à moins de devenir une Barclays Bank ou une Mercantile Bank, une banque parrainée par les Hollandais. Votre Association a-t-elle, au cours des dix dernières années, laissé entendre que peut-être le gouvernement ne devrait pas continuer à accepter les événements et que s'il y avait interdiction, le gouvernement fédéral devrait, en fait, en assurer l'application et que, par contre, si l'on voulait laisser les banques étrangères s'établir ici, on devrait modifier la Loi sur les banques, nous permettant ainsi de préciser les conditions qui régiraient ces banques?

M. MacIntosh: Il n'a pas été question de revoir la loi avant 1977 et je suppose que le gouvernement hésitait beaucoup à y toucher pour quelque raison que ce soit entre-temps, car, ce faisant, on ne pouvait s'empêcher de soulever les nombreuses questions qui s'y rapportent. Je peux donc comprendre pourquoi le gouvernement était réticent. Pour ce qui est de les empêcher de venir, malheureusement, je suppose qu'il faut reconnaître que puisque les provinces ont incorporé ces firmes, il n'y avait pas vraiment grand chose que pouvait faire le gouvernement fédéral à moins d'en toucher un mot aux provinces par l'entremise des premiers ministres ou, encore, d'en appeler aux tribunaux pour établir, par procès, que les banques sont du ressort fédéral en vertu de la Constitution.

Cela serait peut-être bon, en fait, si les tribunaux étaient saisis de la question, car nous croyons que ceux-ci donneraient droit à notre position puisque la question est bien clairement définie dans la loi, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et par les précédents.

M. Mercure: Par contre, le gouvernement fédéral n'a jamais empêché personne, à ce jour, d'effectuer des transactions bancaires, qu'elles soient ainsi définies ou non. N'importe qui peut mettre sur pied un commerce bancaire jusqu'à ce que le gouvernement fédéral exerce son autorité en la matière et déclare que le commerce des banques s'exercera au Canada uniquement aux termes d'une réglementation donnée. C'est pourquoi, jusqu'à ce que la Loi sur les banques soit révisée, en

[*Texte*]

Incidentally, it is the reason why, while we are used to living with the decennial revision of the Bank Act and were quite ready to wait until the decennial revision came to correct this problem, we are also looking forward to the enactement of this proposed act.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, I am a little disadvantaged, I am sorry I did not pick up the name of our last witness. Mr. Mercure.

Well Mr. Mercure's version of what the state of our law is at the present time is certainly not my understanding. I was muchmore in tune with what Mr. MacIntosh had said, that under the BNA Act banking is clearly a federal matter; the Bank Act makes it very clear that it is an offence to conduct a banking business in Canada. Section 157 could not be clearer.

Mr. Mercure: It is prohibited to use the word "bank" or "banking". It is not prohibited to carry on the business, and this is why the trust companies, credit unions and many other people have started to do a banking business in Canada over the last 50 years without any constraints.

We do not doubt that the federal government has full jurisdiction over banking if it wants to exercise it, and if it does exercise it over the chartered commercial banks, but it has not decided yet to exercise it over the rest of these things. It is starting with this Canadian Payments Association proposal to attempt to exercise it over the rest of the system outside of the Canadian chartered banks, but it is not yet a compulsory system.

• 1100

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, perhaps to Mr. MacIntosh, would it be the position of the Canadian Bankers Association that you would welcome a stated case, perhaps to the Supreme Court, to have more clearly defined what is banking in the context we have it in the Bank Act?

Mr. MacIntosh: I believe so. I believe it would clarify the issue but it would also impinge on all these provincially incorporated near-banks who are doing a banking business and force them to choose whether they are going to stay in their traditional functions or continue to go into banking. They could, by our definition, revert to their traditional function by getting out of chequable deposits. That would satisfy our definition. Most of them never were in chequable deposits until the last 10 or 20 years. Most of the near banks never did that. The trust and loan companies were in term deposits and debenture taking but not in chequable deposits—traditionally.

Mr. Mercure: The Caisses Populaires started in the forties in a small way but the credit unions started only about 10 or 15 years ago—maybe 20 years ago.

[*Traduction*]

y ajoutant quelques restrictions, on ne pouvait rien faire lorsque les banques étrangères venaient s'installer au Canada.

Entre parenthèses, c'est pourquoi même si nous sommes habitués à vivre avec la révision à chaque décennie de la Loi sur les banques, et même si nous étions tout à fait disposés à attendre que cette révision ait lieu pour régler le problème; néanmoins, nous avons hâte de voir adopter la loi proposée.

M. Stevens: Monsieur le président, je suis un peu gêné, je regrette, mais je n'ai pas saisi le nom de notre dernier témoin. M. Mercure.

La version que donne M. Mercure de l'état actuel de la loi n'est certainement pas ma façon de comprendre les choses. Je suis beaucoup plus près de la version de M. MacIntosh voulant qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les banques sont clairement de compétence fédérale; la Loi sur les banques stipule très clairement que c'est une infraction que d'effectuer des transactions bancaires au Canada. L'article 157 ne saurait être plus clair.

M. Mercure: Il est interdit d'utiliser le mot «banque» ou «opérations bancaires», mais il n'est pas interdit d'effectuer des opérations bancaires, et c'est la raison pour laquelle les fiducies, les Credit Unions et nombre d'autres, ont pu mettre sur pied des opérations bancaires au Canada au cours des cinquante dernières années sans la moindre restriction.

Nous ne mettons pas en doute le fait que le gouvernement fédéral a comptétence exclusive en matière de banques s'il veut l'exercer et, s'il l'exerce dans le cas des banques à chartes commerciales, mais jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas décidé d'exercer son pouvoir quant aux autres aspects. La proposition visant à créer l'Association canadienne des paiements est une tentative pour commencer à exercer son pouvoir sur les autres éléments que les banques canadiennes à charte, mais ce n'est pas encore un régime obligatoire.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais demander, peut-être à M. MacIntosh, si, l'Association des banquiers canadiens voudrait bien voir un procès, peut-être devant la Cour suprême, pour obtenir une définition plus précise de ce que sont des opérations bancaires dans le contexte de la Loi sur les banques?

M. MacIntosh: Je le crois. Je crois que cela éclaircirait la question, mais cela aurait aussi pour résultat d'empiéter sur toutes les quasi-banques incorporées au niveau provincial qui effectuent des opérations bancaires et les forcerait à choisir si elles vont continuer à remplir leurs fonctions ordinaires ou faire des opérations bancaires. Selon notre définition d'une banque, ces entreprises pourraient retourner à leur rôle traditionnel en abandonnant les comptes à chèques. On respecterait ainsi notre définition. La plupart d'entre elles n'offraient pas de service de chèques il y a 10 ou 20 ans. La plupart des quasi-banques ne le faisaient jamais. Les fiducies et les entreprises de crédit acceptaient des dépôts à termes et des obligations mais n'offraient certainement pas le service des chèques.

M. Mercure: Les caisses populaires ont commencé au cours des années 40 sur une petite échelle mais les *Crédit Unions* n'ont commencé qu'il y a 10 ou 15 ans, peut-être 20 ans.

[*Text*]

Mr. Stevens: Well, Mr. Chairman, we may come back to the present status of the foreign banks in Canada at a later meeting.

But there was another subject I was wanting to touch on with our CBA witnesses and it was a subject that Mr. Kennett went into at some length in our last meeting. That was the very sharp increase in income debentures and deferred preferred shares.

Mr. Kennett's testimony indicated that between October 31, 1976 the total rose from $765 million to $7.205 billion, which meant that the holdings of securities of Canadian corporations held by banks rose from 28 per cent to almost 80 per cent in relation to the total securities of Canadian corporations held by the banks. That is, the holdings in that general category during the two-year period I referred to jumped with respect to these income debentures or the deferred preferred shares from about the 28 per cent level to the 80 per cent level.

Mr. MacIntosh, this provision was in the Income Tax Act for so long. As I understand it, it was there since the nineteen-thirties. What came together that suddenly made it so popular to use this vehicle in relation to bank financing of corporations?

The Chairman: That is 10 minutes, by the way, and you are opening a new subject. Perhaps the witness could just say something briefly about it and then I would like to give our witnesses and members of the Committee a five-minute break before we continue.

Mr. MacIntosh: I will just speak very briefly, Mr. Chairman.

You are quite right, Mr. Stevens, these instruments were around a long time ago. I can remember specific instruments as much as 15 years ago. I really do not know why it suddenly took off but I suppose the real reason is inflation. Inflation made it both very expensive to install the very large new capital projects going on in the country, on the one hand, and inflation has impinged on financial markets. It has made it difficult to borrow by way of corporate bonds, equally difficult to borrow by way of equity. So the narrowness of financial markets for these very large projects, I think, was the impelling force that led corporations to use this kind of vehicle to finance through the banks.

Another factor would be the laws relating to accelerated write-offs of capital.

The Chairman: Could we then take five minutes?

A short recess.

• 1115

The Vice-Chairman: Order, please. The next name that I have on my list, at the beginning, is Mr. Herbert. I recognize Mr. Herbert.

Mr. Kaplan: On a point of order, Mr. Chairman, is there a decision about the possibility of a meeting tonight?

[*Translation*]

M. Stevens: Monsieur le président, nous reviendrons peut-être à la question du statut actuel des banques étrangères au Canada plus tard.

Il y a une autre question dont j'aimerais toucher un mot à nos témoins de l'Association des banquiers canadiens, un sujet abordé assez en détail par M. Kennett à notre dernière séance. Il s'agit de la forte augmentation du montant des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à intérêt différé.

Dans son témoignage, M. Kennett a déclaré que depuis le 31 octobre 1976, le total était passé de 765 millions de dollars à 7 milliards 205 millions de dollars ce qui signifie que les titres des sociétés canadiennes détenus par les banques ont augmenté de 28 p. 100 à presque 80 p. 100 par rapport à l'ensemble des sociétés canadiennes détenus par les banques. C'est donc dire que les titres de la catégorie générale dont j'ai parlé, soit les obligations à intérêt conditionnel et les actions privilégiées à intérêt différé sont au cours des deux dernières années passés de 28 p. 100 à 80 p. 100.

M. MacIntosh, cette disposition existe dans la Loi sur l'impôt depuis bien longtemps. Si je comprends bien, elle existe depuis les années 1930. Que s'est-il produit pour que soudainement, cette mesure soit si prisée pour le financement bancaire pour les sociétés?

Le président: Cela fait 10 minutes; et vous abordez un nouveau sujet. Peut-être le témoin pourrait-il y répondre rapidement et ensuite j'aimerais donner à nos autres témoins et aux membres du comité une pause de 5 minutes avant de poursuivre.

M. MacIntosh: Je serai très bref, monsieur le président.

Vous avez parfaitement raison, monsieur Stevens, il y a déjà longtemps que ces moyens existent. Je me rappelle de l'existence de ces moyens précis il y a déjà 15 ans. Je ne sais vraiment pas pourquoi tout à coup, ce genre d'investissement est venu en vogue, mais je suppose que c'est à cause de l'inflation. En raison, de l'inflation, il est devenu extrêmement coûteux de construire de nouveaux immeubles, et par ailleurs, l'inflation a imposé des restrictions sur les marchés financiers. Il est devenu très difficile d'emprunter sur la foi d'obligations de sociétés ainsi qu'avec des actions d'entreprises. L'étroitesse d'esprit des marchés financiers lorsqu'il s'agit de financer des projets d'envergure a poussé les corporations à avoir recours à ce genre de véhicule pour se financer par l'entremise des banques.

Un autre facteur provient des lois qui prévoient l'amortissement accéléré du capital.

Le président: Alors, pourrions-nous prendre 5 minutes?

Courte pause.

Le vice-président: A l'ordre. Le prochain nom sur la liste est celui de M. Herbert. La parole est à M. Herbert.

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur le président. A-t-on pris une décision sur la possibilité de tenir une réunion ce soir?

[*Texte*]

The Vice-Chairman: This evening there will be no meeting. The next meeting will be Thursday, Mr. Kaplan. I am talking with the present witnesses that we have before us. We have this afternoon, as all the members of Committee know, the Minister of Finance. Mr. Chrétien will be here at 3.30 this afternoon, with the witnesses that we have before us, the Canadian Bankers' Association, next Thursday morning at 9.30 a.m.

Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, on that point of order, I wonder if Mr. Kaplan can tell us—there was some suggestion that if there was to be a meeting tonight it might be that Mr. Chrétien could attend that. Was he unable to attend?

The Vice-Chairman: The information at the present time, Mr. Stevens, is that Mr. Chrétien is not available this evening. This was not available to me earlier when we had a discussion but I was informed that he was not available for this evening's meeting.

Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman, I want to put some questions to the witnesses concerning a subject that I raised before in our meetings, subject to our particular concern in the Province of Quebec at the present time. That deals with the fact that when one deals with one branch of one bank, one chartered bank, the obligation of the bank is at that branch. I bring this up again because this is of continuing concern to Quebec residents because of the current political situation. It has been raised in connection with insurance policies. It has been raised in connection with registered retirement savings plans. The chartered banks have been known in other situations, in other countries, not to accept as their domestic obligation losses incurred by their clients in other countries. Obviously the fear—and I do not want to balloon the problem out of proportion—is a fear expressed by many persons. The fear is that the separation of Quebec could cut off individuals from access to their funds in branches in the Province of Quebec. I am sure that the banks' position is that they recognize their obligation at the present time, that they cash cheques in Ottawa—for example, I cash cheques in Ottawa and for branches in the Province of Quebec, and there is no practical problem at the present time. But we are looking ahead to a possible legal problem. A problem that could arise from some political event.

• 1120

The Bank Act revisions have if anything tended to move in the direction of protecting the principle of branch banking and I understand in questioning the previous witness that this is because of the fears of the banks that with the new computerized systems that are being used, the account is being kept at another location, not at the branch, and often that other location is in another province.

The banks were looking for some assurance that they were not going to be in the position of having to recognize an

[*Traduction*]

Le vice-président: Il n'y aura pas de séance ce soir. La prochaine séance aura lieu jeudi, monsieur Kaplan. Je parle bien sûr de la réunion avec nos témoins actuels. Cet après-midi, tous les membres du comité le savent bien, nous accueillons le ministre des Finances. M. Chrétien sera ici à 15h30, et les témoins qui sont ici maintenant, les représentants de l'Association canadienne des banquiers, nous reviendront jeudi matin à 9h30.

Monsieur Stevens.

M. Stevens: Monsieur le président, au sujet du même rappel au Règlement, je me demande si M. Kaplan peut nous dire . . . il avait été proposé que s'il y avait une réunion ce soir, peut-être M. Chrétien pourrait-il y assister. N'a-t-il pu venir?

Le vice-président: Pour autant que je sache, monsieur Stevens, M. Chrétien n'est pas libre ce soir. Je n'en savais rien lorsque nous avons discuté plus tôt, mais on m'a dit depuis, qu'il n'était pas libre pour la réunion de ce soir.

Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président. Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions aux témoins sur un sujet que j'ai déjà abordé au cours de nos réunions, à la suite de notre préoccupation particulière au Québec en ce moment. Mon inquiétude porte sur le fait que lorsqu'on fait affaire avec une succursale d'une banque, d'une banque à charte, l'obligation de la banque se limite à cette succursale. Je soulève la question encore une fois parce qu'elle intéresse particulièrement les habitants du Québec, vu la situation politique actuelle. On a également soulevé la question en ce qui concerne les polices d'assurance. On l'a soulevé en ce qui concerne les régimes d'épargne-retraite. On a vu les banques à charte, dans d'autres situations, dans d'autres pays, renier leurs obligations devant les pertes encourues par leurs clients dans d'autres pays. Il est évident que cette crainte . . . Et je ne voudrais pas grossir le problème hors de mesure . . . Cette crainte est exprimée par bien des gens. On craint que si le Québec se séparait, les gens n'auraient plus accès à leur argent dans des succursales au Québec. Je suis persuadé que la position de la banque à l'heure actuelle est qu'elle reconnaît ses obligations, qu'elle change des chèques à Ottawa . . . par exemple j'endosse des chèques à Ottawa, tirés sur des succursales au Québec, et il n'y a aucun problème d'ordre pratique maintenant. Or, nous craignons pour l'avenir et nous envisageons un éventuel problème juridique qui pourrait survenir à la suite d'un événement politique.

Les révisions de la loi sur les banques ont toujours semblé vouloir protéger le principe des opérations bancaires par succursales et si j'ai bien compris le témoin précédent, c'est parce que les banques craignent qu'avec le nouveau système d'informatique, les comptes sont tenus ailleurs, non à la succursale, et que souvent c'est d'ailleurs et dans une autre province.

Les banques veulent une garantie quelconque qu'elles ne seront pas obligées d'assumer une responsabilité ailleurs qu'à la succursale où le client a ouvert un compte.

[*Text*]

obligation away from the branch in which the client had opened the account.

Maybe at this point someone who would like to carry this ball would like to express an opinion on these fears, very real fears, because I must tell you, as I have previously stated in an exchange of correspondence with previous finance ministers, we clearly established that there could be a very rigid position taken by the banks in the event of the separation of one province from the rest of Canada.

The Chairman: Mr. MacIntosh.

Mr. MacIntosh: Mr. Chairman, I can start off on this but I may soon ask for help from our learned Counsel who is present.

Under the draft Bank Act, in Clause 207 there is an attempt to define a branch of account and the reason for this was as you say related to the fact that we did not want to get into situations where an account could be deemed to be at a data processing centre, for example. So there had to be a place which was the deemed location of that account.

In the transfer of accounts, if you had a deposit in the Province of Quebec it might be deemed to be withdrawable elsewhere, the fact is that that would run up against provincial legislation on succession duties and any other provincial losses there might be relating to property and civil rights. I believe it would be the case and I perhaps might need some assistance here from Mr. Clarry that it would be a violation of property and civil rights legislation within a province for a bank to be prepared to permit funds to be transferred out of the province without the provincial government having access to whatever legislative constraints it had on that customer.

Could I ask our Counsel, Mr. John Clarry, to speak to this?

The Chairman: Mr. Clarry.

Mr. John H. C. Clarry (General Counsel, McCarthy & McCarthy): Mr. Chairman, at the risk of disagreeing with Mr. McIntosh but perhaps on a legal point, I do not think the introduction of Clause 207, which is the one we are referring to, related to any problems of the banks in overstepping some limits of property and civil rights but rather that the question of where a bank account is located is determined by provincial law. The purpose in putting these provisions in the proposed Bank Act, I think, was to provide the guidelines in the Bank Act by saying where the money was payable, which would then enable provincial law to pick up and determine whether that meant it was located within the province.

On the question raised by Mr. Herbert, I suppose it depends on the set of circumstances that you are postulating to decide just exactly what might happen and some might depend on the policy of individual banks.

I might point out a couple of things though on Clause 207. First of all, although for the purpose of trying to identify where the account is located for other purposes, it says and it has to say that the money is payable only at the branch of

[*Translation*]

Quelqu'un voudra peut-être bien répondre à la question, exprimer une opinion sur ses craintes, sur ses craintes très réelles, car je peux vous assurer tout comme je l'ai déjà déclaré dans un échange de correspondance avec les ministres des Finances précédents, nous avons pu constater que les banques pourraient adopter une position très rigide si une province se séparait du reste du Canada.

Le président: Monsieur MacIntosh.

M. MacIntosh: Monsieur le président, ici je peux commencer à répondre, mais je devrai peut-être demander l'aide de nos conseillers ici présents.

Aux termes de la loi sur les banques proposée, à l'article 207, on tente de définir une succursale tenue du compte parce que justement comme vous l'avez dit, on ne veut pas par exemple qu'un compte soit réputé se trouver à un centre d'informatique. Il fallait donc choisir un lieu qui soit réputé le lieu de tenue du compte.

En matière de transfert des comptes, si vous aviez fait un dépôt au Québec, on pourrait juger que le retrait peut être fait ailleurs, alors qu'en fait, une telle procédure irait à l'encontre de la loi provinciale sur les droits de succession ainsi qu'au détriment de toute autre perte d'argent provinciale en relation avec la propriété ou les droits civils. Je crois que ce serait le cas; je devrai peut-être consulter M. Clarry ici pour confirmer que c'est bien une infraction aux lois sur la propriété et les droits civils d'une province si une banque est prête à permettre que des fonds soient tranférés hors de la province sans que le gouvernement provincial puisse exercer les contraintes législatives qu'il est en droit d'exercer à l'égard du titulaire du compte.

Je prie donc notre avocat, M. John Clarry, de nous donner des précisions à ce sujet.

Le président: Monsieur Clarry.

M. John H. C. Clarry (avocat général, McCarthy & McCarthy): Monsieur le président, au risque de contredire M. MacIntosh, mais sur une question juridique, je ne crois pas que l'introduction de l'article 207, celui dont il est question, porte sur les difficultés qu'ont les banques à outrepasser certaines limites des droits à la propriété et des droits civils, mais plutôt que la question de savoir où un compte bancaire se trouve et déterminer par la Loi provinciale. On a fait figurer ces dispositions dans le projet de loi sur les banques, je crois, afin de donner des directives dans la loi sur les banques en stipulant où l'argent est payable, ce qui permet ensuite à la loi provinciale d'intervenir et de décider si cela signifie que le compte se trouve dans la province.

Quant à la question soulevée par M. Herbert, je suppose que cela dépend des circonstances que vous postulez quant à décider exactement ce qui se produirait et dans certains cas mêmes, cela dépendrait de la politique de chaque banque.

Je ferais peut-être bien de souligner quelques aspects de l'article 207. Tout d'abord, bien que pour relever où se trouve le compte, et pour d'autres raisons, on y déclare et on doit le faire, que l'argent est payable uniquement à la succursale qui

[*Texte*]

account. It makes it clear that without destroying that concept the bank may pay wherever it wishes and, as in fact has been pointed out, the banks generally. So that there is the complete freedom of the bank to pay at branches other than the bank of account.

• 1125

You might also bear in mind that the bank can be sued in any province. The only stipulation is that perhaps the depositor shall have demanded payment at the branch of account and not been paid and he can then sue the bank wherever he can find it. I do not know whether that assists in dealing with the question, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: It looks, then, since you have passed the buck from bank attitude to a provincial legislation posture, you do not see any hope of assisting these persons in alleviating their fears. The obvious suggestion that comes to my mind would be that, if a person is really fearful of what might happen in Quebec, a person should borrow in Quebec and leave the assets in another province as security for the borrowings in Quebec. I assume that none of the banks are opposed to lending money in one province on security which is lodged in another province.

The Vice Chairman: Mr. MacIntosh.

Mr. MacIntosh: I would think not, but at the same time I do not think anybody in our Association would want to give any credence to the possibility of separation.

Mr. Herbert: Neither do I, Mr. Chairman, but nevertheless we have to answer these fears. We are aware, for example, that not just in banking but in other areas, as I have already mentioned, both insurance and registered retirement savings plans, these fears are being expressed at the present time in the transfer of plans out of the Province of Quebec. I am looking for some way, as an individual, of reassuring persons that, though the fears are legally well founded, there is an alternative that we can present to them so that they can see a means by which they do not need to take the kind of action which some are at present taking.

Having said that, Mr. Chairman, let me deal with the question of language.

The Vice-Chairman: This will be your last question, Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Oh, so quickly. This is about the elimination of the requirement for banks to publish notices in both French and English in Quebec. At the present time surely this would have been something that we would have looked for as possibly an absolute requirement in order to reassure the minority, the poor oppressed minority of which I am one, in the Province of Quebec that the banks at least will always be printing material in the minority language in Quebec. Would you like to express an opinion?

Mr. Lewis: I think the broad answer to that question is that we are in the business of providing a service and that we will be communicating in whatever language will effectively sell our services. I would imagine in the case of the Province of Quebec, in the case of my bank, we will be communicating in

[*Traduction*]

détient le compte. Il est clairement précisé, que, sans détruire cette idée, la banque peut payer où elle le veut, et en fait, comme on l'a fait remarquer, et c'est ce que les banques font en général. Cela permet à la banque d'effectuer des paiements dans une succursale autre que celle où se trouve le compte.

Il ne faut pas oublier non plus que la banque peut être poursuivie dans n'importe quelle province. Si le déposant a fait une demande de paiement à la succursale, et s'il n'a pas été effectué il peut alors poursuivre la banque par le biais de n'importe laquelle de ses succursales. Je ne sais pas si cette réponse aide beaucoup le questionneur, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Puisque vous vous en remettez en quelque sorte à la législation provinciale, voyez-vous un moyen d'apaiser les craintes du public? Si quelqu'un redoute l'évolution de la situation au Québec, rien ne l'empêche de faire un emprunt au Québec tout en déposant son avoir dans une autre province à titre de garantie de l'emprunt contracté au Québec. Je suppose que les banques ne refusent pas d'accorder un prêt dans une province lorsque la garantie de l'emprunt se trouve dans une autre province.

Le vice-président: Monsieur MacIntosh.

M. MacIntosh: Je ne le pense pas, mais je doute par ailleurs qu'un seul membre de notre association n'envisage sérieusement la séparation du Québec.

M. Herbert: Moi non plus, monsieur le président, mais, néanmoins, nous devons répondre à ces inquiétudes. Ce n'est pas seulement le secteur bancaire qui est touché, mais aussi, comme je l'ai déjà dit, celui des régimes d'assurance et des régimes d'épargne-retraite. En effet, nombreux sont ceux qui font transférer leur régime d'assurance ou de retraite de la province du Québec à une autre province. Comment pourrais-je rassurer ces personnes, en leur montrant qu'il existe une solution intermédiaire et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à de telles extrémités bien que leurs craintes soient légalement fondées.

Cela dit, monsieur le président, j'aimerais aborder la question de la langue.

Le vice-président: Ce sera votre dernière question, monsieur Herbert.

M. Herbert: Le temps passe très vite. Les banques du Québec ne seront plus obligées de publier leurs avis en français et en anglais. Afin de rassurer la minorité opprimée dont je fais partie dans la province de Québec, je crois qu'il est actuellement obligatoire de publier dans les deux langues tout document bancaire. Avez-vous une opinion à ce sujet?

M. Lewis: Les banques ont pour fonction de desservir la population, et de communiquer avec elle dans la langue nécessaire à la dispensation de ces services. Dans le cas de la province de Québec, et en ce qui concerne ma banque, nous continueront à communiquer dans les deux langues officielles

[*Text*]

both languages and, in some instances, in Italian and other languages for as many years as I can see ahead.

Mr. Herbert: Obviously what I am asking is why you were not opposed to the change that eliminated the requirement of the printing in both languages.

Mr. Mercure: We could say that formally any provincial legislation must not interfere with the operation of the banking business as such. We may have policies to comply with all reasonable provincial legislation, even if we are not fully liable to do it, but we did not have to make formal representations about the legislation that could not bear on the banking of business. We refused to recognize, anyway, that provincial authorities have jurisdiction over the banking of business.

Mr. Herbert: I would want to follow up on that but I better get on another round, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Fine, Mr. Herbert. For a second round I have Mr. Lambert.

• 1130

Mr. Lambert: Mr. Chairman, this is in connection with what we have been discussing about reciprocity and annual licensing. I realize that everybody would like to have it on even terms, and that means that the qualities of competition are relatively even. But I am just wondering how on earth a foreign bank coming to this country can bring before the Inspector General of Banks a little certificate with a stamp on its back saying, I am reciprocal. What is the degree of reciprocity? How can a bank coming from a country where Canada has not in the past had any direct banking activities say it is going to be reciprocal? How can a bank commit a country? How do we say to an applicant from, say, the Argentine or . . . ?

An hon. Member: Switzerland.

Mr. Lambert: All right, let us go to Switzerland; we will grasp it another way. I know that there are Swiss banking interests moving around in Canada at the present time. If one of those wanted to incorporate and operate under the Bank Act, can it come along with the undertaking of the Swiss government that a Canadian bank or banks will be allowed to operate on conditions of reciprocity? Our Canadian conditions are not applicable to Switzerland so how can there be reciprocity over there? After all, I am sure the Swiss would say that they are not going to give Canadian advantages which they do not give their own banks. This is what I am talking about. This mutual reciprocity is easy to talk about, but to pin it right down, get down to the nitty-gritty of it, I think you have yourself another question.

Mr. MacIntosh: Mr. Lambert, there is no question you are right that reciprocity is a complex subject, but there are instances of it. For example, in the State of Illinois, which is a unit-banking state in the United States, there is only one branch allowed to each bank and it is restrictive on Canadian banks. Some of the Canadian banks have representative offices there, but none has a full-service branch or agency there. Yet

[*Translation*]

et, dans certains cas, en italien et dans d'autres langues avec nos clients, et ce pour bien des années encore.

M. Herbert: Je voulais savoir pourquoi vous ne vous étiez pas opposés à ce que l'on permettre aux banques de publier leurs avis dans une seule langue officielle.

M. Mercure: Nous pourrions dire qu'aucune loi provinciale ne doit officiellement intervenir dans les opérations bancaires, quelle qu'elles soient. Nous avons pour politique de respecter n'importe quelle loi provinciale raisonnable, bien que nous ne soyons pas tenus d'avoir pareille politique. Nous n'avons jamais eu à présenter d'instances officielles au sujet d'une loi touchant nos activités. Nous estimons que les activités bancaires ne relèvent pas de la compétence provinciale.

M. Herbert: J'aimerais continuer sur ce sujet, monsieur le président, mais je vous prie plutôt de m'inscrire au deuxième tour.

Le vice-président: D'accord, monsieur Herbert. M. Lambert est inscrit pour le deuxième tour.

M. Lambert: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur ce que nous avons dit au sujet de la réciprocité et des permis annuels. Chacun souhaite que la concurrence soit égale pour tous. J'aimerais savoir comment le principe de réciprocité peut être respecté, lorsqu'il suffit à une banque étrangère qui vient s'établir au Canada de présenter à l'inspecteur général des banques un certificat portant la mention suivante: «Je m'engage à respecter le principe de réciprocité». De quel genre de réciprocité s'agit-il? Comment une banque venant d'un pays qui n'a jamais eu de relations bancaires directes avec le Canada peut-elle s'engager à respecter le principe de réciprocité? Comment une banque peut-elle mettre en cause toutes les activités d'un pays? Que pouvons-nous attendre d'une banque argentine ou . . . ?

Une voix: Suisse.

M. Lambert: . . . d'accord, parlons des banques suisses; je vais poser le problème d'une autre façon. Je sais que les banques suisses ont actuellement de gros intérêts au Canada. Si l'une de ces banques veut se constituer en banque et être ainsi assujettie à la Loi sur les banques, comment peut-elle certifier que le gouvernement suisse s'engage à accorder à une ou à plusieurs banques canadiennes des conditions de réciprocité? Les conditions que nous offrons au Canada peuvent ne pas se retrouver en Suisse. Comment peut-il y avoir réciprocité? Je suis certain que les Suisses ne sont pas disposés à accorder aux Canadiens des avantages qu'ils refusent à leurs propres banques. Je voudrais que nous parlions de cela. Il est facile de parler de réciprocité, mais en pratique c'est une tout autre histoire.

M. MacIntosh: Monsieur Lambert, il est vrai que ce principe de réciprocité est extrêmement complexe, mais je vais vous donner des exemples. Prenons le cas de l'État de l'Illinois aux États-Unis. Chaque banque est autorisée à n'avoir qu'une succursale et le gouvernement de cet État se montre extrêmement restrictif à l'endroit des banques canadiennes. Certaines banques canadiennes ont là-bas des bureaux de représentation,

[*Texte*]

there are foreign banks in Illinois because the State of Illinois allows Japanese banks, for example, to go there and I believe the big Chicago banks are in Japan, so there is a reciprocity worked out in an ad hoc kind of a way. It is an ad hoc business, there is no question about it.

In the case of Swizerland, at least two of the Swiss banks now operate offices in Montreal and perhaps elsewhere in Canada and they are do a finding business or representative office business and, I believe, probably an investment counselling business and perhaps some aspects of securities operations.

I suppose that the Inspector General will have to consider what he believes to be a balance of reciprocity. It certainly will not be up to us to determine in the end who will be let in. That will be for him to decide, but he will do so, as I understand it, after first looking at the laws and the practice in other countries, because sometimes practice differs from what is in statute, then he will consult the foreign bank making the application. It is my understanding that he will consult the Canadian banks insofar as their operations would be effective in that host country. Then after taking all those considerations into mind, he would make a determination. How that will work out in the case of Switzerland, I would hesitate to say. But I would guess that if the three large Swiss banks were each permitted an office in Canada, the Swiss authorities would respond by permitting some number of Canadian banks into Geneva and Zurich, but I am sure I do not know how it would actually go in this specific case.

• 1135

Mr. Lambert: What concerns me is that, first of all, you say that you will accept foreign banks on a reciprocal basis—I do not know at what level you would say, whether it is the lowest common denominator among the chartered banks, as to their operations—then along comes the CBA and says, "Yes, we welcome competition and we know that other people have got some innovative banking practices". Well, right there is a contradiction. Everybody says yes, but they want to be able to compete with foreign competitors on an even footing.

They have been allowed here on an established basis for reciprocity—that is, as they are working here. But how about our entry into Switzerland because Swiss banks operating in Canada will be operating differently than they do in Switzerland.

Mr. MacIntosh: Yes, they would. Yes, they would.

Mr. Lambert: And is the Swiss government prepared to allow you Canadian banks to operate in Switzerland as you are allowed to operate here in Canada?

Mr. MacIntosh: You are raising a complex question, Mr. Lambert. Certainly the principle of non-discrimination which the Americans are now talking about following is that you allow foreign banks to do anything in your jurisdiction that a domestic bank can do. That is the principle of the American

[*Traduction*]

mais aucune succursale canadienne n'y est établie. Néanmoins, on trouve des banques japonaises dans l'État de l'Illinois, et les principales banques de Chicago au Japon. Dans ce cas, un accord de réciprocité a donc été conclu. Il est vrai qu'il s'agit d'un accord particulier.

Dans le cas de la Suisse, deux banques suisses ont actuellement des bureaux à Montréal et sans doute ailleurs au Canada: ces banques font de la prospection par l'intermédiaire de leurs bureaux de représentation, elles font également office d'experts-conseils en matière d'investissements et parfois aussi de placements mobiliers.

Je suppose qu'il appartient à l'inspecteur général de s'assurer de la justice des accords de réciprocité. Ce n'est pas nous qui décidons de l'admission de telle ou telle banque. Cette responsabilité incombe à l'inspecteur général; sauf erreur de ma part, il étudie d'abord les lois et les pratiques en vigueur à l'étranger. En effet, les pratiques ne correspondent pas toujours aux lois. L'inspecteur général entre ensuite en rapport avec la banque étrangère qui fait une demande d'admission au Canada. Je crois qu'il consulte également les banques canadiennes dont les activités peuvent être intéressantes dans le pays demandeur. L'inspecteur général se prononce après avoir étudié tous ces éléments. Je ne peux pas vous répondre avec plus de précision dans le cas de la Suisse. Je crois que si l'on autorisait les trois principales banques suisses à ouvrir un bureau au Canada, les autorités suisses autoriseraient en retour certaines banques canadiennes à s'établir à Genève et à Zurich, mais je ne peux pas vous dire en détail comment cela se ferait.

M. Lambert: Vous avez tout d'abord dit que vous étiez prêt à admettre les banques étrangères à condition que le principe de réciprocité soit respecté. Je ne sais pas à quel niveau vous situez cette réciprocité, peut-être calculez-vous le plus petit dénominateur commun à toutes les banques à charte. L'Association des banquiers canadiens a comparu devant ce comité et voici ce qu'elle nous a dit: «Nous sommes favorables à la concurrence et nous souhaitons nous familiariser avec des pratiques bancaires nouvelles.» Il y a là une contradiction. Tout le monde est d'accord, mais néanmoins chacun exige d'être situé sur un pied d'égalité par rapport aux concurrents étrangers.

Les banques étrangères ont été autorisées à s'établir au Canada avec des conditions de réciprocité. Comment ce principe peut-il s'appliquer aux banques canadiennes établies en Suisse, étant bien entendu que les banques suisses elles-mêmes opèrent différemment en Suisse et au Canada?

M. MacIntosh: En effet.

M. Lambert: Le gouvernement suisse est-il disposé à offrir aux banques canadiennes des conditions semblables à celles que nous offrons aux banques suisses ici?

M. MacIntosh: Vous posez une question extrêmement complexe monsieur Lambert. Les Américains envisagent d'appliquer le principe de la non-discrimination, c'est-à-dire qu'une banque étrangère bénéficiera des mêmes conditions que n'importe quelle banque nationale. C'est le principe de l'American

[*Text*]

International banking law that they have just passed in July. But it does not mean that you would permit a foreign bank in your country to do what they do under their powers at home; because if that were the case, then the Swiss banks would be into the investment business in a big way, they would be owning equities in companies; the Deutsche Bank would come in here and it owns very large pieces of major industrial plants in Germany—and that is not what we mean by reciprocity or by non-discrimination.

I do not think the government or the Canadian Bankers' Association is suggesting that any foreign bank should have powers that go beyond our powers. Some of them now do: that is one of our concerns. Some foreign banks in Canada now own more than 10 per cent of trust companies in Canada. We cannot do that.

We suppose that if we operated in Switzerland, the Inspector General would have to look at what sort of banking powers were permitted to have there, and whether they would run to doing investment operations in Europe, I do not know; I cannot answer that. But frankly, I would doubt our capability to do that on a very big scale, right now.

Mr. Mercure: We would expect to be given, in foreign countries, powers comparable to those of local banks in those countries, in reciprocity of giving to foreign banks in Canada powers similar to ours in Canada.

Mr. Lambert: All right. That clears up the point that is contained in these three letters. It seemed to me that there was just a little lack of clarity in what you meant by reciprocity. Mr. Mercure's last answer, I think, is quite clear. You would allow foreign banks to operate like Canadian banks providing you could then go into the foreign country in question and operate like local banks there.

Mr. Mercure: This is, at least, my view.

Mr. Lambert: How does that meet with your thinking, Mr. MacIntosh?

Mr. MacIntosh: I agree with Mr. Mercure, although I can imagine that there would be circumstances where a power held by, say, a Swiss bank in its own jurisdiction would not be one we would seek to operate there; we would be satisfied probably to do commercial banking without, for instance, getting into equity ownership in Switzerland.

Mr. Lambert: Yes, I quite agree. You need not exercise the powers if you do not want to.

Mr. Mercure: And vice versa. Many of the foreign banks will not want to exercise many of the powers that we exercise here.

Mr. Lambert: The next point that I wanted to check on is . . .

The Vice-Chairman: This will be your last question, Mr. Lambert.

[*Translation*]

International Banking Law, loi qui a été adoptée en juillet. Cela ne veut pas dire qu'une banque étrangère établie au Canada aura les mêmes possibilités que dans son pays d'origine; si tel était le cas, les banques suisses se lanceraient dans des projets d'investissement à grande échelle et prendraient des participations dans les entreprises canadiennes; la Deutsche Bank qui possède une part importante des entreprises industrielles allemandes viendrait s'établir au Canada et . . . Ce n'est pas du tout ce que nous entendons par réciprocité ou non-discrimination.

Je ne pense pas que le gouvernement ou l'Association des banquiers canadiens souhaite octroyer à une banque étrangère un champ d'activité supérieur à celui des banques canadiennes. C'est pourtant parfois le cas: et c'est là une de nos préoccupations. Certaines banques étrangères établies au Canada possèdent plus de 10 p. 100 de l'avoir des compagnies canadiennes de fiducie. La réciproque n'est pas vraie.

En supposant qu'une banque canadienne soit déjà établie en Suisse, l'inspecteur général devra commencer par examiner le champ de ses activités et ensuite déterminer si elle a l'intention de se lancer dans des opérations d'investissement en Europe. Je ne sais pas. Je ne peux pas répondre à cela. Franchement, pourtant, je ne pense pas que cela soit actuellement possible à grande échelle pour une banque canadienne.

M. Mercure: Si nous nous établissons à l'étranger, nous voulons bénéficier des mêmes conditions que les banques locales, et réciproquement, nous sommes disposés à accorder aux banques étrangères établies au Canada les mêmes conditions qu'aux banques canadiennes.

M. Lambert: D'accord. Cela répond aux préoccupations exprimées dans ces trois lettres. Je trouvais ce principe de réciprocité un peu embrouillé. La dernière réponse de M. Mercure est très claire. Nous sommes disposés à offrir les mêmes conditions aux banques étrangères et aux banques canadiennes à condition qu'une banque canadienne établie à l'étranger bénéficie des mêmes conditions que les banques locales.

M. Mercure: C'est du moins ce que je pense.

M. Lambert: Qu'en pensez-vous monsieur MacIntosh?

M. MacIntosh: Je suis d'accord avec M. Mercure, mais il y aura certainement des cas où une banque canadienne établie en Suisse ne cherchera pas à avoir le même champ d'activités que les banques locales, et se contentera de réaliser des opérations bancaires, sans prendre de participation dans des entreprises suisses.

M. Lambert: Oui, je comprends. Vous n'êtes pas obligé d'exercer des activités que vous ne voulez pas exercer.

M. Mercure: Et vice versa. Les banques étrangères ne chercheront pas toujours à avoir le même champ d'activités que les banques canadiennes.

M. Lambert: Je voulais aussi vérifier un autre point.

Le vice-président: Ce sera votre dernière question, monsieur Lambert.

[*Texte*]

• 1140

Mr. Lambert: ... the limitations, the limitations on operations—I can see that this is going to be a very thorny one for the Inspector General of Banks to determine—on the basis of volume of business, that foreign banks will only be able to do 15 per cent of the business that Canadian banks do in Canada. How is this done? How do you check? If you are coming up close to the 15 per cent and there is an opportunity for one of the foreign banks to do a multimillion dollar piece of business, does it have to call up and say: Are we in or are we out; how close to the top are we? What is the principle? Do you advocate the limitations?

Mr. MacIntosh: Yes. I cannot speak for the whole Association. In my own bank's case we think 15 per cent is too restrictive, but some perhaps do not. Our Association has said that we believe there will be a serious problem in administering that 15-per cent ceiling. Incidentally, the 15 per cent applies to Schedule Q assets, it is 15 per cent of Canadian loans, and since a bank would have to maintain roughly 30 per cent in nonloan assets—it has cash reserves, secondary reserves, government securities and other assets—it would, in fact, mean that the 15-per cent ceiling is a more restrictive ceiling on the total size of those foreign banks. In fact, at the present time the limit is probably only about the $4 billion that is left. Fifteen per cent is now, I believe, in the order of $8 billions; since the foreign banks are already at $4 billions, there is only about $4 billions more room. How that $4 billion gets managed as you approach the ceiling, I am sure will be a difficult problem. I could not answer as to how that would be handled.

Mr. Lambert: May I have just this moment more? We do have some limits on ownership, foreign share ownership, and some disabilities may flow. But I would suggest to you that that is a much different consideration, because after all the shares may stand suspended or they could be transferred back; it does not interfere with business. Whereas, if you are a manager and you are considering a line of credit or a loan of, say, some $5 million, that cannot stand by, really, in fairness to your customer, while negotiations are carried on with the Inspector General of Banks who himself has a considerable number of other foreign banks to worry about. Has he a disposable reserve? Is he going to have to establish a reserve limit to allow someone to get in and still maintain a margin of safety? I find it an extraordinary restriction.

The Vice-Chairman: Mr. Lewis.

Mr. Lewis: I think this will be administered through the authorized capital, so any individual foreign bank chartered in Canada would know, at any time, what its limit is—which would be 20 times its authorized capital. As it started to approach that limit, it would then have the option of applying for the right to increase its authorized capital, which then would give it a new lending ceiling. So as far as the individual bank is concerned, it would know where it stood all the time.

[*Traduction*]

M. Lambert: La Loi stipule que le chiffre d'affaire des banques étrangères établi au Canada ne devra pas dépasser 15 p. 100 de celui des banques canadiennes opérant au Canada. Cela risque de poser un problème particulièrement épineux à l'inspecteur général des banques. Comment pourra-t-il vérifier cela? Supposons que le chiffre d'affaire d'une banque étrangère approche de 15 p. 100 et que celle-ci ait la possibilité de réaliser des transactions de plusieurs millions de dollars. Doit-elle s'adresser à l'inspecteur général pour faire le point de sa situation? Quel sera le principe suivi? Ces limites sont-elles réglementées?

M. MacIntosh: Oui. Je ne peux pas parler au nom de toute l'Association. Dans le cas de ma banque, nous estimons qu'un pourcentage de 15 p. 100 est trop restrictif. Ce n'est peut-être pas ce que pensent toutes les banques. Notre association a déclaré que l'application d'un plafond de 15 p. 100 allait poser de graves problèmes administratifs. A propos, ce plafond de 15 p. 100 s'applique aux avoirs prévus à l'indexe Q, il s'agit de 15 p. 100 du montant des prêts canadiens. Étant donné qu'une banque est obligée d'avoir environ 30 p. 100 de son actif sous une forme autre que des prêts, ... réserves en caisse, réserves secondaires, garanties du gouvernement etc ... c'est un fonds de 15 p. 100 qui est extrêmement restrictif pour ces banques étrangères. Je crois que l'avoir des banques étrangères au Canada est actuellement d'environ 4 milliards de dollars. Si le plafond de 15 p. 100 était imposé maintenant, cela limiterait leur avoir à 8 milliards de dollars, ce qui ne leur laisserait qu'une augmentation possible de 4 milliards de dollars. J'ignore comment on procédera lorsque ce plafond sera sur le point d'être atteint. Je ne peux pas vous répondre.

M. Lambert: Pourrais-je avoir une minute de plus? Je crois que les prises de participation étrangère sont déjà soumises à des limites et des cas d'incapacité légale se produiront peut-être, mais je crois que c'est un problème tout à fait différent, dans la mesure où il est possible de réserver des actions, ou de les reconvertir; cela n'a rien à voir avec les activités bancaires. Tandis que si vous êtes un directeur de banque et que vous envisagez d'accorder un prêt de 5 millions de dollars à un client, vous ne pouvez pas le faire attendre pendant que vous négociez avec l'inspecteur général des banques, qui de toute façon doit s'occuper d'un grand nombre d'autres banques étrangères. De quelle marge de manœuvre dispose-t-il? Devra-t-il limiter les réserves afin d'autoriser certaines transactions tout en maintenant une certaine marge de sécurité? J'ai de la difficulté à accepter une telle restriction.

Le vice-président: Monsieur Lewis.

M. Lewis: Ces questions seront réglées en fonction du capital autorisé. Toute banque étrangère constituée en banque au Canada saura en tout temps quelle est sa limite. En effet, la limite d'une banque est égale à 20 fois le montant du capital autorisé. Quand elle approchera de la limite fixée, une banque pourra demander une augmentation de son capital autorisé, ce qui lui donnera une nouvelle marge. Cela permettra également à chaque banque de savoir où elle se situe par rapport à la limite imposée.

[*Text*]

Mr. Lambert: I just do not follow you on that one, because there is still that 15 per cent overall.

Mr. Lewis: Yes, but the 15 per cent would constrain the amount of capital that is going to be authorized by the Office of the Inspector General. He would know that 20 times the authorized capital could not exceed this figure, which would be the 15 per cent of the Schedule Q.

Mr. Lambert: I do not want to belabour the point, because this is going to come on the table again.

The Vice-Chairman: Will I put you down for another round, Mr. Lambert?

Mr. Lambert: Yes, please.

The Vice-Chairman: Mr. MacIntosh, were you saying that some of those foreign banks will have to change their portfolios regarding the assets when they exceed 10 per cent, before they apply for a licence to operate in this country?

Mr. MacIntosh: The individual foreign banks might get grandfathered. The present foreign banks might get grandfathered by the Inspector General. I do not know what the government intends to do about them but if they were grandfathered, of course, some of them are already approaching a billion dollars in size and I believe some of them have been growing very rapidly in order to occupy the 15 per cent space while it is still there.

• 1145

The Vice-Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: Mr. Chairman, I should apologize for having to be in and out this morning but I had a number of calls to make. Perhaps the question I want to ask has been answered. If that is the case, I will simply look it up in the record, if you would tell me.

What I am concerned about is this matter of reciprocity. In return for certain openings that we provide in Canadian markets, those openings would be made available to you in foreign markets. Could you give me some indication of what the potential is for Canadian banks in foreign markets? What sort of benefit would Canadian banks receive from reciprocity? What sort of business is out there for you to do that would be a benefit?

Mr. MacIntosh: There are some jurisdictions where the Canadian banks are not at all now. I would name Switzerland and Japan, and some South American countries such as Argentina. There are others. And then there is the question of the scope of your activities and jurisdictions where the banks now are.

With the question of the United States, of course, there is a new international banking law and that law is rather liberal in its approach to foreign banks. It permits foreign banks to perform all functions that domestic banks can do. It permits a foreign bank to be in more than one state jurisdiction actually. You have to name your home state under the new American law, but it is possible that you could have agencies or offices in other states. So I would imagine that most of the Canadian banks might want to broaden their American representation

[*Translation*]

M. Lambert: Je ne vous suis pas très bien, car je ne sais pas ce que vous faites de ce plafond de 15 p. 100.

M. Lewis: Ce plafond de 15 p. 100 est en fait une limite imposée au capital autorisé par le bureau de l'inspecteur général. Il saura que les 15 p. 100 prévus à l'annexe Q, ne devront pas correspondre à un montant supérieur à 20 fois celui du capital autorisé.

M. Lambert: Je n'insiste pas, car je suis sûr que nous en reparlerons.

Le vice-président: Voulez-vous que je vous inscrive pour un autre tour, monsieur Lambert?

M. Lambert: Si vous voulez bien.

Le vice-président: Monsieur MacIntosh, vous avez dit que certaines banques étrangères devraient modifier la structure de leur avoir avant de demander un permis d'admission au Canada, si cet avoir dépasse 10 p. 100?

M. MacIntosh: Certaines banques étrangères pourront peut-être faire l'objet d'une disposition spéciale. L'inspecteur général pourra décider de leur appliquer une disposition spéciale. Je ne sais pas ce que veut en faire le gouvernement, mais si elles sont acceptées par raison d'ancienneté, et certaines d'elles bien sur approchent déjà d'un actif de un milliard de dollars, et certaines autres augmentent rapidement leur actif afin d'atteindre le plafond de 15 p. 100 avant qu'il ne soit proscrit.

Le vice-président: Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Monsieur le président, je m'excuse d'être entré et sorti si souvent ce matin, mais j'ai fait plusieurs appels téléphoniques. Peut-être a-t-on déjà répondu à ma question. Si c'est le cas, je consulterai les procès-verbaux.

La question de réciprocité m'inquiète. Si on donne aux banques étrangères accès au marché canadien, il faudra que l'accès des banques canadiennes aux marchés étrangers soit facilité. Pourriez-vous me dire quelles sont les possibilités des banques canadiennes dans les marchés étrangers? Sur quel avantage les banques canadiennes peuvent-elles compter selon le principe de réciprocité? Quel bénéfice pouvez-vous tirer des marchés étrangers?

M. MacIntosh: Il y a certains pays d'où les banques canadiennes sont absentes, la Suisse, le Japon, et certains pays sud-américain comme l'Argentine, et d'autres encore. Il faut aussi penser à l'étendue de ces activités et des pays où nos banques sont maintenant installées.

Aux États-Unis, bien sûr, il y a la nouvelle Loi sur les banques internationales, qui est très libérale dans l'admission des banques étrangères. Elle accorde aux banques étrangères toutes les opérations bancaires permises aux banques américaines. Elle permet à une banque étrangère de faire affaire dans plus d'un État. Selon la nouvelle loi américaine, il faut nommer l'État du siège social, mais il est possible d'avoir des succursales dans d'autres États. Je présume que la plupart des banques canadiennes voudront étendre leur représentation aux

[*Texte*]

under the American law and therefore reciprocity would matter a lot.

The same is true, I suppose, in Western Europe.

Mr. Saltsman: It seems to me that at the moment you have pretty complete access to virtually all the major markets. If you look at, let us say, Switzerland, I am not sure what the situation is there. In Japan our impression is that the Japanese are pretty political when it comes to anything they do, whether it is in banking or in industry or anything else, and reciprocity is sometimes a matter of very careful negotiation and then you are not always sure you have it. And if you look at Argentina, again you have a very political situation there. So it seems to me that you have virtually everything you need around the world with a few exceptions. As far as the major money markets or the major investment markets are concerned, with the exception of Switzerland you are in there. What for instance, would the Swiss do for you if we passed this legislation?

The other question is, when you were granted access to some of these markets was there any request to you that when the time arose for the revision of the Bank Act in Canada you would try to improve the position of foreign banks in Canada? Let us take as an example the United States. Did officials in the United States say to you, we have granted you certain privileges in the American market and we will expect your support when the Bank Act is being revised in order to provide those privileges for American banks?

Mr. MacIntosh: I do not think they would put it that way, Mr. Saltsman, but certainly the authorities in say New York State might well say, you people are here under sufferance because we notice that you are not doing very much for our banks up there. They would say that. And their commercial bankers would say that too. Their commercial bankers down there would say to us, you fellows are operating here but you are not giving us much leeway up there. So do not expect any sympathy from us in Washington. That sort of conversation goes on, yes.

As to what benefits Canadian banks would get in Switzerland, I suppose it would open another door on that large Euro-dollar deposit market, the Euro-currency market, which is a very big one. Evidently it is a good enough market to attract American banks and Japanese banks, so I imagine that Canadian banks which are playing in a world game, would prefer to be there.

• 1150

Mr. Saltsman: You are not in Switzerland at all now; the Canadian banks are not in Switzerland.

Mr. MacIntosh: No.

Mr. Saltsman: Why is that?

Mr. MacIntosh: Mr. Lewis says there are some representative offices but . . .

Mr. Saltsman: In other words, you have your own suitcases out there.

Mr. MacIntosh: Yes.

[*Traduction*]

États-Unis grâce la nouvelle loi américaine, et la réciprocité est donc importante.

C'est le cas aussi en Europe occidentale.

M. Saltsman: En ce moment, il me semble qu'en fait vous avez accès à tous les marchés importants. Je ne connais pas la situation en Suisse. Au Japon, il semble que tout est gouverné politiquement, que ce soit les banques ou les industries ou tout autre domaine, et que la réciprocité est une question exigeant beaucoup de négociation, et qu'on ne peut jamais être certain de l'atteindre. Et en Argentine, aussi, tout est contrôlé au niveau politique. Il me semble donc que vous avez des possibilités presque partout au monde sauf quelques exceptions. Quant aux marchés monétaires et aux marchés d'investissements les plus importants, exception faite de la Suisse, vous y êtes déjà établis. Si on adoptait cette loi, quel avantage pourriez-vous en tirer face à la Suisse?

Voici ma deuxième question. Lorsqu'on vous a admis dans certains de ces marchés, vous a-t-on demandé d'aider à améliorer la position des banques étrangères au Canada au moment de la révision de la Loi sur les banques du Canada? Prenons les États-Unis comme exemple. Les autorités américaines vous auraient-elles dit: «Nous vous avons accordé certains privilèges sur le marché américain, nous comptons donc sur votre appui lors de la révision de la Loi sur les banques pour accorder les mêmes privilèges aux banques américaines»?

M. MacIntosh: Monsieur Saltsman, ce n'est pas dit aussi directement, mais les autorités de l'État de New York par exemple pourraient nous dire: «Vous n'êtes ici que par tolérance, car nous avons remarqué que vous faites très peu pour nos banques au Canada». Ils pourraient ainsi s'exprimer. C'était aussi ce que diraient les banques commerciales. Ils nous diraient: «Vous fonctionnez librement ici, mais vous nous donnez très peu de liberté dans votre pays. Donc, ne vous attendez pas à ce que nous soyons sympathiques envers vous à Washington». C'est à peu près le dialogue qu'on entend.

Quant aux bénéfices que pourraient retirer les banques canadiennes en Suisse, cela ouvrirait certainement la porte sur le marché des dépôts en Eurodollars, sur le marché européen qui est très important. Évidemment, le marché est assez bon pour attirer les banques américaines et japonaises, j'imagine donc que les banques canadiennes qui font affaire sur le plan mondial aimeraient bien y avoir accès.

M. Saltsman: A présent, il n'y en a pas en Suisse; il n'y a pas de banques canadiennes en Suisse.

M. MacIntosh: Non.

M. Saltsman: Pourquoi?

M. MacIntosh: M. Lewis me dit qu'il y a quelques bureaux de représentants, mais . . .

M. Saltsman: On peut donc dire que vous y avez vos propres représentants.

M. MacIntosh: Oui.

[*Text*]

Mr. Saltsman: All right. Getting back to the initial question. How much more business would you be doing in the European markets under additional reciprocity? It seems to me you have just about open access. The German market is completely open. I presume the French is pretty much the same. The English market, from what we have heard, is open to you. What more would you get that you have not now?

Mr. MacIntosh: It is hard to quantify, Mr. Saltsman. I would say that the world banking system has become extraordinarily global in character. It is linked with very large players playing in many currencies and if you cannot operate effectively in a variety of currencies now and on large projects, then you cannot get into world-scale financing. So, I could not be specific about quantifying the future growth possibilities but I think they are there. They are perceived by other country's banks to be there, so they must be there.

Mr. Mercure: That is also the other question which is also impossible to quantify. How much can we risk to lose by retaliation if we are too restrictive ourselves.

Mr. Saltsman: Well, it seems to me that is by far the greater question here because it seems to me Canadian banks in fact have access to everybody's markets. What you are doing before us here is saying, "Well, look, we have a kind of a moral obligation, as a result of having been given this access, to support their claim to come to Canada."

Mr. Lewis: As a matter of business practice or business experience, we find there is quite a difference between having a representative office or a banking facility. Why, I am not quite certain, but the volume of business we do increases significantly, even though it might be almost the sort of business that a representative office technically could do. When you do have a formal presence there, we seem to be, to make a better penetration that way. Why, I am sorry, Mr. Saltsman, I cannot answer specifically. It has shown up time and time again.

Mr. Saltsman: It is a sort of a you scratch my back and I will scratch your back banking kind of operation internationally which may be a good thing, I am not going to make any comment on that, but it is something that we have to consider as against the interests of the nation.

Mr. Mercure: It is accepting the role of competition. It is accepting the role of the market. We are not scratching their back. We are not helping them, but we want ourselves on the same markets.

Mr. Saltsman: I am not quite as committed to the market as you are.

Mr. Mercure: I know that.

Mr. Saltsman: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, je vais continuer dans le domaine que j'avais commencé à explorer lors de mon premier tour, soit celui de la restriction limitant le montant

[*Translation*]

M. Saltsman: D'accord. Je reviens à ma question. De combien augmenterait votre chiffre d'affaires sur les marchés européens si la réciprocité était augmentée? Il me semble que vous avez un accès presque totalement libre à ce marché. Le marché allemand est entièrement ouvert. Je suppose qu'il en est presque de même pour le marché français. D'après les témoignages, le marché anglais est ouvert également. Que voulez-vous que vous n'avez pas encore?

M. MacIntosh: La réponse est difficile, monsieur Saltsman. Je dirais que le système bancaire mondial a pris un caractère extrêmement global. Il y a des liens entre des joueurs très importants qui jouent avec plusieurs sortes de devises; si nous ne sommes pas capables de fonctionner efficacement avec une variété de devises et dans des projets importants, nous ne pouvons pas entrer dans le financement à l'échelle mondiale. Je ne pourrais pas vous préciser les possibilités de croissance future, mais je crois qu'elles existent. Elles doivent exister, parce que les banques étrangères croient en leur existence.

M. Mercure: Voilà une autre question qu'on peut mal mesurer. Si nous limitons trop l'accès à notre marché, quel chiffre d'affaire risquons-nous de perdre si les pays étrangers prennent des représailles à notre égard?

M. Saltsman: Cette question me semble de loin la plus importante, car il me semble que les banques canadiennes ont, en réalité, accès à tous les marchés. Vous dites plus ou moins: «Écoutez, nous avons en sorte une obligation morale d'appuyer leurs demandes pour venir au Canada parce qu'ils nous ont donné accès à leur pays.»

M. Lewis: Du côté pratique ou expérience d'affaires, nous trouvons qu'il y a une différence importante entre un bureau de représentants et une véritable banque. Je ne sais pas exactement pourquoi, mais notre volume d'affaires augmente de façon importante, même s'il s'agit du genre d'affaires qu'un bureau de représentation pourrait accomplir. Il semble que nous sommes mieux capables de pénétrer quand notre présence dans un pays est officielle. Je regrette, monsieur Saltsman, mais je ne peux pas vous dire précisément pourquoi. Nous l'avons remarqué à plusieurs reprises.

M. Saltsman: Il s'agit en quelque sorte de services réciproques; je ne veux pas juger de la valeur de la chose, mais il nous faut la considérer par rapport aux intérêts de notre pays.

M. Mercure: Il s'agit d'accepter le rôle joué par la concurrence. Il s'agit d'accepter le rôle joué par le marché. Nous ne leur rendons pas des services. Nous ne les aidons pas, mais nous voudrions nous retrouver sur les mêmes marchés.

M. Saltsman: Je n'ai pas le même engagement envers les marchés que vous.

M. Mercure: Je le sais.

M. Saltsman: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I am going to continue in the same field I began to explore during my first turn, the restriction limiting total foreign banking operations to 15 per cent of the Canadian market.

[*Texte*]

global de la part du marché canadien des banques étrangères à 15 p. 100.

Différentes opinions ont été exprimées ce matin ou lors de la première rencontre que nous avons eue avec l'Association des banquiers canadiens, de même que dans les lettres qui nous ont été remises ce matin.

Maintenant, je voudrais me référer à la lettre de la Banque de Montréal. A la page 2 de cette lettre, on lit:

> Par conséquent, il nous semblerait raisonnable de limiter à 15 p. 100 au total la part des banques étrangères du marché canadien des prêts aux entreprises et aux industries.

Voici le paragraphe en question. J'aimerais connaître la réaction des représentants des autres banques à cette déclaration:

> Le besoin en personnel qualifié qu'entraînerait l'essor des banques étrangères sur notre territoire constitue une autre de nos préoccupations. Après l'adoption de ce projet de loi, les banques étrangères désireuses d'acquérir le plus rapidement possible une meilleure part du marché canadien se feront une concurrence serrée. Cela exigera de plus en plus d'employés d'expérience dans le domaine bancaire et le Canada n'en compte, à court terme, qu'un nombre limité. Nous espérons donc que les licences seront accordées à un rythme modéré pour réduire autant que possible les effets d'une trop grande demande de personnel qualifié.

• 1155

Alors, j'aimerais avoir la réaction des représentants de banques autres que la Banque de Montréal sur ce point de vue. Entre autres, M. Mercure dit qu'en ce qui regarde la Banque provinciale du Canada, elle n'aurait aucune hésitation. Une banque étrangère pourrait être admise au Canada sur la même base qu'une banque canadienne, en tenant compte, bien entendu, de certains critères, etc.

Alors, j'aimerais avoir une réaction aux commentaires que la Banque de Montréal a émis dans sa lettre du 4 décembre 1978 au président, M. Kaplan.

M. Mercure: La Banque de Montréal soulève certainement un point de vue valable et la vitesse à laquelle les permis de banques seront acceptés au Canada est un élément dont il faut tenir compte sans doute. Je pense que si l'arrivée des banques étrangères se fait à un rythme qui ne crée pas de bouleversements majeurs dans l'économie, l'argument de la Banque de Montréal ne serait pas suffisant pour imposer une limitation permanente. Mais accepter les banques étrangères à un certain rythme, oui, d'accord, je pense que c'est dans l'intérêt national.

M. Clermont: Monsieur MacIntosh.

Mr. MacIntosh: Mr. Clermont, I would say that we are not unduly concerned about retaining personnel in the event of the foreign banks coming here. We already have internally now much more competition for people doing banking functions than we used to have, and we ourselves have lost good officers to the credit unions in the last few years. You can see advertisements in the newspaper by the Alberta treasury

[*Traduction*]

Different opinions were expressed this morning and during the first meeting we had with the Canadian Bankers' Association, as well as in the letters which we were given this morning.

I would like to refer to the Bank of Montreal. Page 2 of this letter reads:

> Thus, it is our view that the limitation of a maximum 15 per cent of total commercial and industrial lending is not, in itself, unreasonable.

Here is the paragraph in question. I would like to get the reactions of representatives of other banks to this statement:

> We also have some concerns over the impact of the growth of foreign banks on the demand for experiences banking personnel. When the legislation is passed, there will be keen competition among the foreign banks to increase their share of the Canadian market as quickly as possible. This will require additional banking personnel of which, in the short term, there can only be a limited number available in Canada. Thus, we hope that the approval rate will be moderated in order to minimize the impact on the demand for specialized banking personnel.

I would like to have th other banks' opinion on this. Mr. Mercure says that the Provincial Bank of Canada would not hesitate. A foreign bank could be allowed to do business in Canada on the same basis as a Canadian bank, provided that certain criteria are respected.

I would like to hear your reaction to a commen published in the Bank of Montreal's December 4, 1978, letter to the Chairman, Mr. Kaplan.

Mr. Mercure: The Bank of Montreal has raised a valid point and the approval rate should surely be taken into consideration. I think that if foreign banks are admitted at a rate which would not cause a major upset to our economy, the Bank of Montreal's argument would not be strong enough to warrant imposing a permanent restriction. I think, however, that it would be in the national interest to welcome foreign banks at a certain rate.

Mr. Clermont: Mr. MacIntosh.

M. MacIntosh: Monsieur Clermont, nous ne nous préoccupons pas trop de l'impact de l'arrivée des banques étrangères sur la demande de personnel qualifié. Il y a déjà une forte concurrence et nous avons perdu du personnel aux caisses populaires. On lit dans les journaux de l'Alberta qu'on demande des banquiers; il y a donc beaucoup de gens qui se cherchent des emplois.

[*Text*]

branches for bankers, so there are quite a few other people in the marketplace.

Another area where we get severe competition for personnel all the time is in the computer field. The data processing staffs at banks are now, I would guess, approaching 10 per cent of total bank employment in Canada, and the competition in that field covers a very wide range of users. Data processing companies, the hydro-electric authorities, the Bell Telephone—all kinds of companies like that are competing for our people and we accept that as a normal condition of a marketplace. So I would say we are not concerned.

Mr. Clermont: Could you qualify the word "unduly"?

Mr. MacIntosh: Unduly concerned?

Mr. Clermont: Yes.

Mr. MacIntosh: If the foreign banks came in on the retail market and put in a thousand branches, I think we would be concerned then to lose a large number of branch managers. But we are not concerned with the arrival of 15 or 20 foreign banks doing a specialist wholesale business.

Mr. Clermont: Mr. Lewis?

Mr. Lewis: I think it is just another form of competition; competition for good people, competition for customers. It is something that is part of our business and we would learn to live with it.

Le vice-président: Monsieur Clermont, on va avoir des commentaires des représentants de la Banque Toronto-Dominion.

Mr. Carman.

Mr. Donald A. Carman (Vice-President, Administration, Toronto Dominion Bank): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, I think the Toronto Dominion Bank has probably been the most outspoken as far as its attitude to the foreign banking question. In fact, our chairman and chief executive officer appeared before the other place and stated the case of the Toronto Dominion Bank. Early in the proceedings we also filed a position paper, which I think received some distribution.

We still have these concerns. Our preference is to see foreign banking more, rather than less, regulated. We think the Canadian situation is somewhat different from what you would find internationally. Certainly with the 60 per cent of Canadian industry, foreign dominated, there certainly can be a tendency for them to seek their banking with their own parent banking institutions. We have concerns as to the reciprocity and certainly share what Mr. Lambert said this morning. We have concerns that the benefit to the Canadian population will be as great as what is envisaged. Will it be a question of mainly servicing Canadian subsidiaries of home countries? Will it be a question of whether or not they will increase the level of competition? And will it be a question of whether they will continue to operate as suitcase banks?

[*Translation*]

La concurrence est tout aussi forte dans le domaine de l'informatique. Le service d'informatique des banques engage environ 10 p. 100 du personnel. Des sociétés très diverses, comme les sociétés hydroélectriques, la société Bell, se disputent le personnel qualifié. C'est le principe du marché. Nous ne nous en préoccupons donc pas.

M. Clermont: Que voulez-vous dire par «trop»?

M. MacIntosh: Qu'on ne se préoccupe pas trop?

M. Clermont: Oui.

M. MacIntosh: Si les banques étrangères ouvraient 1,000 succursales, je crois qu'il y aurait lieu de s'inquiéter, car nous perdrions un bon nombre de directeurs. Mais nous ne nous préoccupons pas de l'arrivée de 15 ou 20 banques étrangères hautement spécialisées.

M. Clermont: Monsieur Lewis?

M. Lewis: Cela créerait de la concurrence; on essayerait d'attirer du bon personnel comme on essaie d'attirer des clients. Cela fait partie du jeu. Il faut s'y habituer.

The Vice-Chairman: Mr. Clermont, we would like to hear comments from the Toronto-Dominion Bank.

Monsieur Carman.

M. Donald A. Carman (vice-président, Administration, Banque Toronto-Dominion): Merci, monsieur le président.

Je crois que c'est la Toronto-Dominion qui a le moins mâché ses mots à propos des banques étrangères. Notre président et directeur général a comparu devant le Comité du Sénat pour lui faire part de notre attitude. Nous avons même déposé un document qui, je crois, a été distribué.

Nous sommes toujours inquiets. Nous préférerions que les banques étrangères soient plus, et non moins, surveillées. La conjoncture canadienne diffère de la conjoncture internationale. Comme 60 p. 100 de l'industrie canadienne est entre les mains d'étrangers, il est normal que les filiales veulent faire affaire avec la banque de la société mère. Nous ne sommes pas convaincus que ce soit réciproque et nous sommes d'accord avec ce que M. Lambert a dit ce matin. Nous ne sommes pas certains que les Canadiens profiteront autant que prévu des mesures proposées. Les banques étrangères se contenteront-elles d'établir des succursales au Canada? Y aura-t-il vraiment plus de concurrence? Ou aura-t-on encore des banques de représentation seulement?

[*Texte*]

• 1200

I must apologize for the fact that I have not been able to put our position paper before you this morning but I did have a problem of translation and will have it for the Thursday meeting.

Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Thank you very much.

Monsieur Clermont.

M. Clermont: Monsieur le président, ma prochaine question concerne le domaine des banques étrangères. Dans son mémoire, l'Association des banquiers canadiens, dit que la définition de succursale doit être élargie pour inclure les entreprises de services. Pourquoi voulez-vous inclure les entreprises de services?

M. Mercure: Je crois, monsieur Clermont, qu'il y a ici une imperfection dans la traduction française. On parle dans le texte anglais de «point of sale terminal» et d'«automative telling machine». Ce sont des caissiers automatiques et des «odd-man points». Nous voulons que tout satellite d'une succursale, par moyen électronique, par moyen mécanique soit considéré comme une succursale indépendante et non pas comme partie de la même succursale. Parce que, autrement, ceux d'entre nous qui veulent imposer des limitations aux membres de succursales des banques étrangères imposeraient une limitation sans résultat si un centre de données, par exemple, pouvait avoir 1,000 satellites automatiques.

Le vice-président: Une dernière question, monsieur Clermont.

M. Clermont: Au sujet de l'établissement de l'Association canadienne des paiements, dans votre mémoire, vous dites que l'adhésion à l'Association canadienne des paiements ne devrait pas être obligatoire pour qui que ce soit. Même les banques essaient enfin que tous les établissements financiers puissent être traités sur un pied d'égalité.

Je crois que le Livre blanc qui a été publié en 1976 mentionnait cette possibilité. Mais suite à des représentations qui ont été faites, entre autres, par les caisses populaires, les Credit Unions, qui sont de juridiction provinciale, le gouvernement a cru bon, pour ces institutions, de ne pas rendre leur participation à l'Association canadienne des paiements obligatoire. Mais vu que les banques à charte obtiennent leur charte du gouvernement fédéral, il me semble que c'est très différent.

M. Mercure: Nous ne pensons pas nécessairement que les compagnies incorporées en vertu de la juridiction provinciale, dans la mesure où elles font des opérations de caractère bancaire, devraient échapper à la juridiction fédérale. De la même manière que nous, comme banques, même comme institutions fédérales, nous sommes obligés d'obéir à un grand nombre de lois provinciales dans différents domaines de juridiction provinciale. De la même manière, les entreprises provinciales devraient être soumises à la juridiction provinciale quand elles font des opérations soumises à la juridiction fédérale. Et nous disons qu'opérer dans le système des paiements . . .

[*Traduction*]

Je m'excuse de ne pas pouvoir déposer notre déclaration aujourd'hui mais j'ai eu de la difficulté à la faire traduire. Je vous la remettrai jeudi matin.

Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci beaucoup.

Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, my question deals with foreign banks. The Canadian Bankers' Association states in its brief that the definition of the term "branch" should be broadened to include service businesses. Why do you want them included?

Mr. Mercure: I believe, Mr. Clermont, that there is an error in the French translation. The English version refers to points of sale terminals and automative telling machine. This simply means automatic tellers and odd-man points. We would like to see all electrically-equiped branch satellites considered as independent branches and not as part of the same branch. Otherwise, those of us who would like to impose restrictions on branches of foreign banks would get nowhere, especially if a data processing centre had, for example, a thousand automated satellites.

The Vice-Chairman: One last question, Mr. Clermont.

Mr. Clermont: With regard to the establishment of a Canadian Payments Association, you state in your brief that membership in such an association should not be mandatory for anyone. Even the banks are trying to ensure that all financial institutions are on equal footing.

I believe that the 1976 white paper mentioned this possibility, but in light of representations made by Caisses populaires and credit unions which come under provincial jurisdiction, the government felt that these institutions should not have to join the Canadian Payments Association. It is different, however, for charter banks, whose charters are granted by the federal government.

Mr. Mercure: We do not necessarily feel that provincially incorporated companies who engage in banking operations should escape federal jurisdiction. We, as banks and federal institutions, are subjected to a variety of provincial laws. By the same token, provincial companies should be subject to federal law when operating in an area which falls under federal jurisdiction. We feel that operating under the payments system . . .

[*Text*]

M. Clermont: Excusez-moi, j'aimerais faire un commentaire. Avez-vous discuté de la question avec M. Rouleau, le président de la Fédération des caisses populaires Desjardins?

M. Mercure: Moi, personnellement, non.

M. Clermont: Parce que je ne pense pas que ce soit son opinion. Car il s'agit d'un pourcentage assez important dans leurs opérations.

M. Mercure: Je suis au courant que ce ne sont pas les vues de M. Rouleau et de la Fédération des caisses populaires Desjardins, mais les vues de la Fédération des caisses populaires Desjardins et les vues de la Banque Provinciale ne sont pas nécessairement les mêmes.

M. Clermont: Je comprends très bien, monsieur Mercure. Merci.

Merci, monsieur le président. Inscrivez mon nom, s'il vous plaît.

Le vice-président: Merci, monsieur Clermont. M. Ritchie.

• 1205

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to pursue what I was asking before. I understand your statement that some of the bill was deficient, mainly in the payments system as regards credit unions and trust companies, but I am not quite clear why you regard the bill not going far enough in bringing these under the control of the federal law. And I am not quite clear with, as you see it, this failure to do so. Does it deprive you of your competitive position, or do you in fact feel that the entire financial structure of the country is, in some way, being dowgraded where the federal authority cannot manage, presumably, we will say, the money system because they are not brought under the Bank Act? Could you elucidate on this?

Mr. MacIntosh: I think the short answer to that question is both. I think we have both concerns.

We certainly believe we will lose competitive position because we are still required to keep a cash reserve of 4 per cent and a secondary reserve at the central bank, which has the effect of adding somewhere between 0.5 per cent to 0.75 per cent on to your rate of interest. It raises your cost of funds that much because, if you have $100 on deposit and, of that $100, you have to put 4 or 5 per cent into an interest-free asset and you have to put another 5 per cent into treasury bills of the Government of Canada, the cost of holding those types of assets is in the order of 0.5 per cent to 0.75 per cent per annum, depending on what level of interest rate you are at?

Now, that is a cost that is not borne to the same extent by near-banks. They do not have the cash reserve. It is true they keep liquidity reserves; they have a structure of asset requirements under federal law and under provincial laws, too. So they do have liquid assets of sorts which yield a rate of interest, but usually they can get a higher rate of return than you can on treasury bills. I mean, right today you can get on commercial paper in the money market about 9.75 or 10 per cent, which yields you maybe 0.5 per cent more than a treasury bill. So that makes a difference, and over time that spread in costs affects the rates that you charge the borrowers.

[*Translation*]

Mr. Clermont: Excuse me, but I would like to make a comment. Did you discuss with Mr. Rouleau, Chairman of the Fédération des caisses populaires Desjardins?

Mr. Mercure: No, not personally.

Mr. Clermont: I do not think that he would agree. This accounts for a significant portion of their operations.

Mr. Mercure: I am aware that Mr. Rouleau and the Fédération des caisses populaires Desjardins do not agree with this, but then we do not always agree.

Mr. Clermont: I understand, Mr. Mercure. Thank you.

Thank you, Mr. Chairman. Please put me down again.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont. C'est à M. Ritchie.

M. Ritchie: Je reviens sur le sujet que j'explorais plus tôt. Vous avez dit que le bill avait des faiblesses, surtout au niveau du système de paiements touchant les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie. Je ne saisis pas très bien cependant pourquoi vous estimez que le projet de loi ne les ramène pas suffisamment sous le régime fédéral. Je ne vois pas moi-même cette faiblesse dans le projet de loi. C'est votre situation face à la concurrence qui en souffre ou c'est tout l'édifice financier du pays qui est menacé, selon vous, du fait que le gouvernement fédéral n'impose pas un contrôle suffisant sur le système en n'incluant pas ces institutions dans la Loi sur les banques? Vous pouvez vous expliquer davantage?

M. MacIntosh: Il y a un peu des deux. Nous sommes préoccupés par les deux aspects du problème.

Nous pensons que notre situation concurrentielle en souffrira parce que nous sommes tenus de garder des réserves d'encaisse dans une proportion de 4 p. 100 ainsi que des réserves secondaires à la Banque centrale, ce qui ajoute de 5 p. 100 à 0.75 p. 100 aux taux d'intérêt. Les coûts en seront d'autant plus élevés. Si vous avez $100 de dépôt et que vous devez placer 4 ou 5 p. 100 de ce montant dans un actif ne portant par intérêt, si vous devez encore en placer 5 p. 100 dans des billets du trésor du gouvernement canadien, il vous en coûte de 0.5 p. 100 à 0.75 p. 100 par an, selon le taux d'intérêt auquel vous opérez.

Ces coûts ne sont pas occasionnés dans la même proportion aux établissements parabancaires. Ils n'ont pas de réserve d'encaisse. Ils ont une certaine liquidité car ils sont tenus de maintenir un certain actif selon les lois fédérales et provinciales. Ils ont donc cette liquidité qui donne un certain taux d'intérêt, mais habituellement ils peuvent obtenir davantage qu'avec des billets du trésor. Actuellement, par exemple, dans les effets de commerce, il est possible d'obtenir 9.75 ou 10 p. 100, ce qui représente 0.5 p. 100 de plus que pour les billets du trésor. Il y a donc une marge dans les coûts et avec le temps cette marge se traduit par un taux d'intérêt plus élevé pour les emprunteurs.

[*Texte*]

Mr. Ritchie: And what about rules and regulations? Do you feel they are more onerous on the banks operating across the country than they are on these operating more regionally?

Mr. MacIntosh: Yes, in general they are. For example, on deposit insurance costs we pay a premium into the CDIC, and we are the ones who least need to pay the premium. The chances of the large banks not being able to meet their obligations are not very great. We carry the great bulk of the costs of the insurance premium. And who are the beneficiaries of it? Some of them do not pay any premium. Specifically, the *Caisse Populaire* for example, and credit unions pay into provincial bodies. There is a Quebec Deposit Insurance Plan to which the *Caisse Populaire* are members, but they pay no premiums and that fund is reinsured with CDIC. So we are carrying the costs of the insurance for them. It does not make sense.

Mr. Ritchie: What about the other aspect of the total management, the economy or the money markets by the government? I understand you feel that through failure to bring them under the payments system with other things we are weakening the federal control, I presume, of the total money market or its ability to manage the economy.

Mr. MacIntosh: Well, as Mr. Lewis mentioned this morning, the operative words in what Mr. Bouey has said to you are: "over time", or "at the present time" he is not concerned. But over the next decade that situation is going to evolve and the more the payments system is outside the direct control of the federal government the less will be monetary control. There must be some point at which the central bank's control will go because it simply no longer has direct control over the cash reserves of the important institutions. As I said earlier when you were not here this morning, in the United States the Chairman of the Federal Reserve Board has repeatedly said that the drifting away of banks and near-banks out of the federal government's control is a cause for concern, and has led him to believe the payment system in the United States will erode.

• 1210

Mr. Ritchie: Are you saying that the federal authority is less able to control inflation and deflation and these things on account of this?

Mr. MacIntosh: Ultimately, that will be the case. It may not be the case at the moment—and I would not argue with the Governor about that—but ultimately, that is what will happen.

Mr. Ritchie: That will only happen if they increase their assets relative to the banks.

Mr. MacIntosh: Yes, that is right, Dr. Ritchie, and that is what they have been doing over the last ten years and there is nothing in this bill which will not cause that to go on.

Mr. Ritchie: You say that it is about 40 per cent versus 20 per cent now. Is there any critical point at which you say the

[*Traduction*]

M. Ritchie: Vous pensez que la réglementation est plus stricte pour les banques qui fonctionnent à l'échelon national que pour ces établissements qui fonctionnent seulement à l'échelon régional?

M. MacIntosh: De façon générale, oui. Par exemple, au titre des coûts de l'assurance-dépôt nous versons une cotisation à la Société d'assurance-dépôt du Canada, alors que nous devrions être les derniers à le faire. Le risque que les grandes banques ne puissent faire face à leurs obligations n'est pas tellement considérable. Or, c'est nous qui devons assumer la plus grande part des coûts au titre des cotisations d'assurance-dépôt. Mais qui en bénéficie? Certains de ces établissements qui ne paient même pas de cotisation. Par exemple, les caisses populaires et les caisses d'épargne et de crédit qui paient leur cotisation à des organismes provinciaux. Il y a bien un régime d'assurance-dépôt du Québec auquel participent les caisses populaires, mais elles ne paient pas de cotisation lorsque les fonds sont réassurés auprès de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Nous devons assumer ces coûts contre toute logique.

M. Ritchie: Vous avez dit, je pense, qu'en n'incluant pas ces établissements dans le système des paiements, nous affaiblissons le contrôle du gouvernement sur le marché monétaire et l'économie de façon générale. Vous voulez vous expliquer davantage?

M. MacIntosh: Comme M. Lewis l'a souligné ce matin, l'important dans ce que vous a dit M. Bouey c'est qu'il n'est pas inquiet «actuellement». Au cours de la prochaine décennie, la situation va évoluer cependant et plus le système des paiements sera soustrait au contrôle direct du gouvernement fédéral, moins le fédéral aura de contrôle sur le marché monétaire. Il y aura un point où le contrôle de la banque centrale ne sera plus possible parce qu'elle ne pourra plus agir directement sur les réserves d'encaisse des institutions les plus importantes. Comme je l'ai dit en votre absence ce matin, le président de la *Federal Reserve Board* aux États-Unis a maintes fois indiqué que la soustraction des banques et des établissements parabancaires au contrôle du gouvernement fédéral est un sujet d'inquiétude. Il craint que le système des paiements aux États-Unis ne s'effrite.

M. Ritchie: Vous dites que le gouvernement fédéral a ainsi moins de pouvoir sur l'inflation, la déflation et ce genre de situation?

M. MacIntosh: A la longue. Ce n'est peut-être pas le cas maintenant, je ne nie pas ce qu'a dit le gouverneur, mais à la longue, c'est un danger.

M. Ritchie: La situation se présentera seulement si ces établissements accroissent leur actif par rapport aux banques.

M. MacIntosh: En effet. C'est ce qu'ils ont fait, monsieur Ritchie, au cours des dernières années, et il n'y a rien dans ce projet de loi qui soit de nature à renverser la tendance.

M. Ritchie: Vous dites que les proportions sont de 40 p. 100 par rapport à 20 p. 100 actuellement. Y a-t-il un point critique

[*Text*]

share of the market by the near-banks would be too great to control?

Mr. MacIntosh: No, I would not be able to identify a point like that. But we would say "sooner" rather than "later" the federal government should get control.

Mr. Ritchie: Yes. One thing further. In theory at least, are our provincial near-banks less fiscally solid, say, than the banks operating under the system?

Mr. MacIntosh: I would not want to say that the near-banks are not solid. Most of them are solid, but still, there are circumstances that can happen. There have been failures in the near-banking field in the last 10 or 15 years. Maybe they will not occur again, but we do not believe the federal government has assured itself that they will not occur again.

Mr. Mercure: Also, there are newcomers, and it would be in the interest of all serious participants in the system of payments, including the serious near-banks, to have a good, solid and sound system in which all the participants can trust one another.

The Vice-Chairman: Thank you, Dr. Ritchie. Mr. McRae.

Mr. McRae: Thank you, Mr. Chairman.

I suppose the key issue we should be dealing with today in this total review of the Bank Act is how we can make our bank service better. But I suppose we must come prepared today to deal mostly with the Bank Act itself and with the provisions in the draft bill before us.

The issue that concerns me most, and it concerns many Canadians, are these changes to do with foreign banking, so I think I shall keep my questions along that line. Perhaps if we have time the next day we can broaden out a bit.

There is some degree of difference between the major banks, which I think is a good thing, in terms of their approach. And there is the question of whether or not there should be more or less control, whether or not the 15 per cent should be exercised carefully. When we are looking at that, can we be sure that what is good for the individual Canadian bank can be construed as being good for the country as a whole? This is something that I wonder about. It seems to me that when we deal with the notion of reciprocation we are dealing with a difficult notion because we are crossing boundaries and dealing with countries that are very different.

We are a relatively small country in terms of our population and in the amount of banking that is done, the total volume as opposed to the United States, so when we move into the American market we have a very small effect. When Chase Manhattan moves into Canada, Citibank, it has a very large effect. I will make this one straight statement and you can respond. Even in reciprocation, even with the new international banking act in the United States, if for instance you go to the United States, you still have to deal individually state by state, is that not correct?

• 1215

Mr. MacIntosh: Yes, you have to deal state by state.

Mr. McRae: Whereas, if an American bank were to come into Canada and be allowed under this proposed act they

[*Translation*]

à partir duquel la part du marché prise par les établissements parabancaires devient incontrôlable?

M. MacIntosh: Je ne saurais fixer de point précis. De toute façon, le gouvernement fédéral devrait agir assez rapidement.

M. Ritchie: Encore un point. Théoriquement, les établissements parabancaires provinciaux ont-ils les reins plus solides que les banques à l'intérieur du système?

M. MacIntosh: Je ne prétends pas que les établissements parabancaires ne soient pas solides. La plupart sont solides, mais la situation peut changer. Il y a eu des échecs au niveau des établissements parabancaires au cours des dix ou quinze dernières années. Peut-être ne s'en produira-t-il plus, mais le gouvernement fédéral n'a certainement pas pris de mesures pour se garantir.

M. Mercure: Il ne faut pas oublier les nouveaux arrivants. Il est dans l'intérêt de tous les participants sérieux au système de paiements, y compris les établissements parabancaires sérieux, d'avoir un système solide qui inspire la confiance mutuelle.

Le vice-président: Merci, monsieur Ritchie. Monsieur McRae.

M. McRae: Merci, monsieur le président.

Dans ce contexte d'une révision globale de la Loi sur les banques, je suppose que le plus important, c'est l'amélioration du service bancaire. Il faut pour le moment reprendre l'étude des dispositions de la Loi sur les banques ainsi que celles du projet de loi.

Ce qui me préoccupe le plus, comme beaucoup de Canadiens, ce sont les changements touchant les banques étrangères. Mes questions vont porter sur cet aspect. S'il reste du temps, je pourrai élargir le sujet quelque peu.

Les principales banques ont une démarche quelque peu différente, ce qui est excellent, je pense. Il y a aussi cette question du degré de contrôle à exercer, le 15 p. 100 qui s'applique. Devant cette situation, pouvons-nous nous dire que ce qui est bon pour les banques est bon pour le pays dans son ensemble? Je me pose la question. La notion de réciprocité n'est pas facile à évaluer; il faut franchir des frontières et traiter avec des pays fort différents.

Notre population n'est pas tellement considérable, notre volume d'affaires n'est pas tellement considérable par rapport aux États-Unis. Notre action sur le marché américain ne doit donc pas être considérable. Toutefois, lorsque la *Chase Manhattan* vient au Canada, lorsque la *City Bank* vient au Canada, l'effet est senti. Même avec la réciprocité, même avec la nouvelle Loi sur les opérations bancaires internationales aux États-Unis, si vous voulez vous installer aux États-Unis, vous devez traiter avec chaque État individuellement, n'est-ce pas? Qu'en pensez-vous?

M. MacIntosh: En effet, il faut traiter avec chaque État.

M. McRae: En revanche, si une banque américaine veut s'établir au Canada, elle peut le faire en vertu de cette loi

[*Texte*]

would be able to function across the whole country; it is not a province-by-province operation in the same way.

Mr. MacIntosh: That is right.

Mr. McRae: So these are the things that sort of bother me. We already have such a very high degree of foreign ownership in this country and even 15 per cent seems to me a pretty generous sort of slice of the pie.

I would ask you to comment on this but I would ask you to comment also on whether other countries like the United States, Switzerland, Great Britain, France, the major seven, we will say, outside of Switzerland, allow this degree of activity, 15 per cent. It seems to me that this is a much higher degree than most countries would permit. I may be wrong and this is something I just do not know.

Mr. MacIntosh: You made a number of points, Mr. McRae. Firstly, I want to point out that earlier, before you were here, this Association demonstrated the fact that we did not really have agreement on all these points about foreign banking. I just want to point that contrary to popular impression, we do not have a cozy club that agrees on things; we have sometimes a lot of trouble agreeing on whether we are going to have a meeting in Montreal or Toronto.

Mr. McRae: I think that is healthy. I think we all should feel that you are competitive. I am glad to hear it.

Mr. MacIntosh: We believe we are. And we also agree with you that what is good for the banks would not necessarily be good for the country. We have never argued in our brief that that was the case. We have said that the purpose of this proposed act is the public interest and if it cannot be justified on public interest grounds then we are not going to push it.

Mr. McRae: What I am really getting at is that you say your Bank of Nova Scotia takes its time to negotiate a particularly good situation with a foreign country and this act might be a very good thing, it might help a good deal. Another bank might not be in that situation and the country might not be in the situation. I think what is good for the banking system is probably good for the country but I think individual decisions may not always be.

Mr. MacIntosh: Right. Going back to your observation about the relatively small impact that the Canadian banks would have in New York, I have just been given some data here. The foreign banks had a 16.8 per cent share of big business loans outstanding at the large U.S. commercial banks in May, up from 15.2 per cent a year earlier. If you look at the briefs that have been submitted to you by Citicorp Barclays, Chase, Bank of America, Woodland and some others, I think most of them will tell you that the Canadian banks are pretty large operators in the New York market. The fact is I think 15 per cent would seem to be a figure which foreign banks in general have already passed in New York State. In Britain there are no restrictions on our asset sizes and the Bank of England operates in the informal ad hoc way in which the British do. As far as I know, in general there is not any percentage share of market or absolute asset limitations in most industrialized countries.

[*Traduction*]

proposée, elle a accès à tout le pays, elle ne doit pas passer par chaque province.

M. MacIntosh: C'est exact.

M. McRae: C'est ce genre de chose qui m'inquiète. Il y a déjà un si fort degré d'appartenance étrangère au pays que même 15 p. 100 me semble assez généreux dans le contexte.

Je voudrais bien savoir ce que vous en pensez. Je voudrais savoir également si les autres pays à part les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, les sept, disons, à l'exclusion de la Suisse, permettent un tel pourcentage. Il me semble que c'est beaucoup plus que ce que les autres pays permettent. Je puis faire erreur.

M. MacIntosh: Vous relevez un certain nombre de points, monsieur McRae. Je dois dire qu'avant que vous arriviez, l'Association a indiqué qu'elle n'était pas d'accord avec toutes les dispositions concernant les opérations bancaires étrangères. Contrairement à l'opinion la plus répandue, nous ne formons pas un club privé où nous nous entendons sur tout; nous avons parfois bien du mal à déterminer si nous devons nous réunir à Montréal ou à Toronto.

M. McRae: C'est très sain. Nous devons tous croire qu'il s'exerce une certaine concurrence. Je suis heureux que vous le souligniez.

M. MacIntosh: Nous croyons qu'il y a concurrence. Nous croyons aussi que ce qui est bon pour les banques n'est pas nécessairement bon pour tout le pays. Nous ne prétendons pas dans notre mémoire que ce soit le cas. Nous disons que le projet de loi doit servir l'intérêt public. Si ce n'est pas le cas, nous n'insistons pas pour qu'il soit adopté.

M. McRae: Supposons que la Banque de Nouvelle-Écosse réussisse à négocier de bonnes contitions avec un pays étranger et que la loi lui facilite les choses. Une autre banque peut se trouver dans une situation différente, le pays peut se trouver dans une situation différente. De façon générale, je pense que ce qui est bon pour les banques est bon pour le pays, mais il y a des cas particuliers.

M. MacIntosh: En effet. Je reviens cependant à votre observation voulant que les banques canadiennes aient très peu d'influence à New York, par exemple. Je vous cite quelques chiffres. Les banques étrangères détenaient en mai 16.8 p. 100 des prêts aux grandes entreprises américaines les plus importantes, soit une augmentation par rapport à 15.2 p. 100 l'année précédente. Si vous examinez les mémoires présentés par les Citicorp, Baclays, Chase, Bank of America, Woodland et d'autres, vous vous apercevrez que la plupart considèrent les banques canadiennes comme importantes sur le marché newyorkais. En réalité, les 15 p. 100 ont déjà été dépassés par les banques étrangères de façon générale dans l'État de New York. En Grand-Bretagne, notre actif n'est pas limité. La Banque d'Angleterre fonctionne sand formalisme et s'adopte aux conditions spéciales selon l'habitude britannique. Autant que je sache, il n'y a pas de limite qui s'applique à la part du marché ou à l'actif dans la plupart des pays industrialisés.

[*Text*]

• 1220

Mr. McRae: You say, for instance, 15 per cent in New York. But that is the New York market not the full American market. It would be my feeling that if in Britain, France or the United States that thing got to be 15 per cent of the whole market there would be a case for some alarm. This is the point I would make.

Mr. MacIntosh: You are driving at the issue of what is reciprocity when you are dealing with a large market like the U.S., a state and federal system, and you are right that reciprocity is not a simple question there. This is why we would have to agree that the Inspector General is going to have to look at situations case by case.

Let us take an Illinois bank, which can only have one branch in its home state. A Chicago bank can only have one branch. I do not suppose the Inspector General would regard it as reciprocity for a Chicago bank to be able to have any number of branches in Canada when we could clearly have only one branch in the State of Illinois. That is why my bank does not believe the concept of reciprocity alone is sufficient to determine the issue. I do not think we would want to have a large number of branches of a Chicago bank in Canada because there is no way we could get reciprocity in those terms with them. Similarly, the Japanese have a statute that is quite open. Anybody can go in. All you have to do is get past the ministry of finance, which is virtually impossible now. Here again the Inspector General would have to look at the actual practice of the country, and he might conclude, although I do not know, that the Japanese in law have reciprocity and practice none, and therefore he is not going to admit their banks here. I think it is going to be a tune much played by ear.

Mr. McRae: It seems to me that in all of these issues we are the great boy scouts of the world.

I would like to go back and pin this 15 per cent down. You were not ducking it but I am sort of asking you again to give me your opinion. Do you not feel that most of these countries we have talked about would be shocked if they thought 15 per cent of their banking system was in the hands of foreign controlled banks?

Mr. MacIntosh: I do not think so. The 15 per cent figure I quoted you was for the United States.

Mr. McRae: That is only one part of the United States.

Mr. MacIntosh: I think I erred. I have been told that the figure for New York state is closer to 30 per cent for that state alone, and 15 per cent applies to all commercial banks in the U.S. I could not tell you what the figure is for Britain, but as you know, the foreign banking community in London, England has 23,000 employees. It is a very large operation. I would think the foreign banks in London probably hold more than 15 per cent.

The Vice-Chairman: We still have about six minutes and I have several names. Mr. Stevens, do you want to use the remaining six minutes?

[*Translation*]

M. McRae: Vous dites 15 p. 100 pour New York. Le marché de New York n'est cependant pas le marché américain. Je pense que si en Grande-Bretagne, en France ou aux États-Unis la part de tout le marché était de 15 p. 100, on commencerait à s'inquiéter. C'est ce que je veux dire.

M. MacIntosh: Vous vous demandez ce qui constitue la réciprocité avec un marché aussi important que le marché américain, avec un État, avec un régime fédéral. Vous avez raison de souligner le fait que la question est loin d'être simple. Nous sommes bien d'accord nous-mêmes sur le fait que l'inspecteur général devra examiner chaque cas.

Prenons le cas d'une banque de l'Illinois qui ne peut avoir qu'une filiale dans cet État. Prenons le cas d'une banque de Chicago qui ne peut avoir qu'une seule filiale. Je ne pense pas que l'inspecteur général juge que le principe de la réciprocité permette à une banque de Chicago d'avoir autant de filiales au Canada qu'elle le désire alors que nous ne pourrions en avoir qu'une dans l'État de l'Illinois. Voilà pourquoi la banque que je représente ne croit pas que le principe de la réciprocité suffise. Nous ne voudrions pas voir un grand nombre de filiales d'une banque de Chicago au Canada parce que nous ne pourrions pas obtenir les mêmes avantages. Les Japonais également ont une loi qui laisse le champ libre. N'importe qui peut s'installer au Japon. Tout ce qu'il faut faire, c'est obtenir l'approbation du ministère des Finances, mais c'est, à toute fin pratique, impossible actuellement. Là encore, l'inspecteur général aurait à voir les pratiques du pays. Il pourrait en venir à la conclusion que même si la réciprocité est possible en principe, en pratique elle n'est pas appliquée. Il pourrait donc refuser d'accepter des banques japonaises. Je pense qu'il faudra procéder cas par cas.

M. McRae: Il me semble que c'est toujours nous qui sommes les bons garçons dans le monde.

Je reviens à cette part du marché de 15 p. 100. Je ne dis pas que vous avez évité ma question, mais je vous demande une fois de plus votre opinion là-dessus. Ne croyez-vous pas que la plupart de ces pays dont nous avons parlé seraient ébranlés s'ils s'apercevaient que 15 p. 100 de leur marché bancaire est aux mains de banques contrôlées à l'étranger?

M. MacIntosh: Je ne le crois pas. Les 15 p. 100 dont je vous ai parlé valent pour les États-Unis.

M. McRae: Seulement une partie des États-Unis.

M. MacIntosh: Je me suis trompé. On me signale que le chiffre pour l'État de New York est près de 30 p. 100; les 15 p. 100 valent pour toutes les banques commerciales aux États-Unis. Je ne puis vous donner de chiffre pour la Grande-Bretagne. Vous n'ignorez pas, cependant que les banques étrangères emploient 23,000 personnes à Londres seulement. Elles y mènent des affaires importantes. Je suppose que leur part dépasse 15 p. 100.

Le vice-président: Il reste environ six minutes et j'ai encore beaucoup de noms sur ma liste. Vous voulez utiliser les six minutes qui restent, monsieur Stevens?

[*Texte*]

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman. Perhaps I could explore a little further what I got on to with regard to the income debentures and the deferred preferred shares. The Inspector General has given us the figures as of October 30, but, as Mr. MacIntosh no doubt knows, the budgetary measure that is at least partially plugging this so-called loophole is effective very neatly just on November 17, and anything signed prior to November 17 will still be operative under the old provisions. Could Mr. MacIntosh indicate what he would estimate to be the total amount that might eventually fall into a legal, finely advanced form and still comply with the November 17 deadline of the Minister of Finance?

Mr. MacIntosh: Mr. Stevens, I had my staff looking at this number in the last day or two, and our best estimate at the present time is that $9.3 billion will be the figure when everything that is committed is closed.

• 1225

Mr. Stevens: Will that $9.3 billion include the amount that Petro-Can is . . .

Mr. MacIntosh: Yes.

Mr. Stevens: . . . so anxious to get, or has got? That is about, what, $1.25 billion?

Mr. MacIntosh: Yes.

Mr. Stevens: How much of the $9.3 billion will be expressed in foreign dollars as opposed to Canadian dollars?

Mr. MacIntosh: I do not have a figure, but I would guess that over half is in foreign currency—probably 60 or 70 per cent is in foreign currency.

Mr. Mercure: That is the guess.

Mr. Stevens: When the Inspector General was with us he indicated that, at least in a preliminary sense, he was rather concerned about the possible relative insecurity of this type of thing, comparing it, I suppose, with the alternative demand loan situation the banks like to live with. I think, if I understood the thrust of his testimony, he eventually became fairly satisfied himself that in many cases these were almost just notional stock deals, in that if you got into trouble with a default you could even convert them into a demand-loan position. Is that generally correct?

Mr. MacIntosh: Yes.

Mr. Stevens: Is that generally correct?

Mr. MacIntosh: Yes, many of those securities have trigger clauses in them whereby, in the event of a default, they would revert to being demand loans.

Mr. Stevens: And what would be the average term of these deals? Are they five years on average, or ten years?

Mr. MacIntosh: I would think five years is pretty typical. Mr. Lewis, would you agree?

Mr. Lewis: That would be at the low end; it is between five and ten.

Mr. Stevens: One thing you might help us on: as far as the provision is concerned, it is only applicable to such securities under 10 years, and there seems to be a general presumption that that will pretty well discourage people. Why should we

[*Traduction*]

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Je voudrais explorer davantage le sujet que j'ai abordé plus tôt, les débentures à revenus et les actions privilégiées différées. L'inspecteur général a cité les chiffres au 30 octobre mais, comme M. MacIntosh le sait très bien, la mesure budgétaire qui comble partiellement cette prétendue échappatoire entre en vigueur le 17 novembre, comme par hasard, et tout ce qui est signé avant le 17 novembre est admissible en vertu des anciennes dispositions de la loi. M. MacIntosh a-t-il une idée du montant total qui, au sens le plus strict de la loi, peut-être accumulé avant la date limite du 17 novembre, fixée par le ministre des Finances?

M. MacIntosh: Monsieur Stevens, j'ai demandé à mon personnel d'examiner ce montant au cours des derniers jours. Nous prévoyons que le montant atteindra 9.3 milliards de dollars une fois que toutes les transactions seront closes.

M. Stevens: Ces 9.3 milliards de dollars incluront-ils le montant que Pétro-Can . . .

M. MacIntosh: Oui.

M. Stevens: . . . désire obtenir ou a déjà obtenu? Ce dernier montant est bien de 1.25 milliard de dollars?

M. MacIntosh: Oui.

M. Stevens: Quelle part des 9.3 milliards de dollars sera en devise étrangères et quelle part sera en dollars canadiens?

M. MacIntosh: Je n'ai pas les chiffres précis, mais je suppose que plus de la moitié est en devises étrangères, probablement 60 ou 70 p. 100.

M. Mercure: C'est un chiffre approximatif seulement.

M. Stevens: Lorsque l'Inspecteur général a comparu devant le Comité, il a indiqué, brièvement du moins, qu'il était assez inquiet de la relative insécurité de cette situation, comparé à la situation permise par les prêts remboursables à demande et à laquelle sont habituées les banques. Si j'ai bien compris son témoignage, il en est venu à conclure que, dans bien des cas, il s'agissait seulement de transactions fictives puisque, s'il y avait défaut de paiement, on pouvait toujours revenir aux prêts remboursables à demande. C'est bien la situation?

M. MacIntosh: Oui.

M. Stevens: Vous êtes d'accord?

M. MacIntosh: Oui, plusieurs de ces titres comportent des clauses qui, en cas de défaut de paiement, déclenchent le retour aux prêts remboursables à demande.

M. Stevens: Quelle est la durée de ces transactions? Cinq, dix ans, en moyenne?

M. MacIntosh: Elles sont d'une durée de cinq ans en général. C'est bien cela, monsieur Lewis?

M. Lewis: C'est plutôt le minimum; elles ont une durée de cinq à dix ans.

M. Stevens: Vous pouvez peut-être nous aider à ce sujet: cette disposition s'applique seulement aux titres d'une durée de moins de dix ans. De façon générale, on estime que c'est propre à décourager les gens. Pourquoi a-t-on cette opinion?

[*Text*]

feel there is that presumption? Why are people not interested in writing 11-year deals?

Mr. MacIntosh: That is a very long term for a bank asset. I would think there would be a strong reluctance to write deals that long. In the case of the existing deals—which are for between five and ten years—as I say, because of the trigger clauses they could be turned into demand loans in many cases, or shorter-term instruments.

Then there are instruments that have a fixed maturity date, and some of these were issued quite a long time ago. I can think of a major one that is coming up for maturity at March 31 which was issued five years ago.

Mr. Stevens: The Inspector General, as he explored this rather fertile area, started to look, as I understand his testimony, at the other side of the coin. He sort of became satisfied that you had that trigger clause that would make it a relatively demand secured loan if something went wrong, but then he asked himself: well, what position does that put the borrower in? Because here the borrower has, presumably, been representing it as even capital, in the sense of preferred shares and, to some extent, if that gets triggered as a demand loan there are a lot of unsecured creditors dealing with that borrower who may not have been fully aware that what appeared to be capital that, if any trouble arose, they could reach in and grab, suddenly becomes a secured loan in favour of the bank. You say 60 to 70 per cent are in foreign currencies; would I be right, then, in saying that to whatever extent that problem exists it is mainly foreign corporations who have that difficulty—if you would like to call it that—of . . .

Mr. MacIntosh: No, that would not be the case, Mr. Stevens, I think most of them would be Canadian corporations. The deals were done in U.S. currency, for the most part, because of access by the Canadian banks to a lot of U.S. funds. It was a question of size, availability of funds. Most of the biggest borrowers are Canadian entities.

• 1230

Mr. Stevens: To what degree could you help us, then, as to what you understand corporations are actually doing as far as their public balance sheets are concerned? How do they reflect these deals? Are they showing some kind of a note on their statements to the effect that there is a trigger clause which could result in an apparent preferred issue being converted into a secured loan in favour of a bank?

Mr. MacIntosh: I think I might need a little accounting help here. I would think that they are below the line. Could I ask Mr. Lewis to speak to that?

Mr. Lewis: I have not seen any statements so I cannot answer the question specifically. It would be my understanding, though, that an auditor would require a note be appended to the statement referring to the terms of the arrangement.

Mr. Stevens: If I could just have this final question. It really relates partly to this and partly to questions which I think we will get into with regard to the foreign banking activity.

[*Translation*]

Pourquoi les gens ne veulent-ils pas souscrire à des titres d'une durée de 11 ans?

M. MacIntosh: C'est très long pour un titre bancaire. On hésiterait certainement à souscrire pour aussi longtemps. Pour ce qui est des transactions en cours, qui sont, comme je l'ai dit, d'une durée de cinq à dix ans, elles peuvent souvent être converties en prêts remboursables à demande ou en titres à terme plus court.

Il y a également les titres à date d'échéance fixe. Il y en a qui remontent longtemps en arrière. Je pense à un titre important émis il y a cinq ans qui sera échu le 31 mars prochain.

M. Stevens: L'Inspecteur général, tout en examinant cet intéressant domaine, a fait entrevoir l'autre côté de la médaille. Il s'est dit assez satisfait des clauses de déclenchement qui font que des titres peuvent assez facilement redevenir remboursables à la demande si les choses se gâtent, mais il s'est mis à la place de l'emprunteur. Il faut supposer que l'emprunteur a jugé qu'il s'agissait là de capital comme le reste, comme les actions privilégiées. Cependant, si ces titres deviennent des prêts remboursables à demande, il peut soudainement avoir à faire face à beaucoup de créanciers non protégés qui ne savaient peut-être pas de façon nette que ce qui semblait être du capital devenait, en cas de difficulté, un prêt remboursable à la banque et qu'il ne reste alors plus rien pour eux. Vous dites que de 60 à 70 p. 100 de ces titres sont en devises étrangères. Puis-je en conclure que le problème, si problème il y a, touche surtout les sociétés étrangères . . .

M. MacIntosh: Ce ne serait pas le cas, monsieur Stevens, la plupart des sociétés visées seraient des sociétés canadiennes. Les transactions se sont effectuées en devises américaines surtout parce que les banques canadiennes ont accès à des devises américaines importantes. La disponibilité des fonds est entrée en ligne de compte. Il n'en demeure pas moins que la plupart des emprunteurs importants sont des entités canadiennes.

M. Stevens: Pouvez-vous nous dire comment les sociétés réagissent face à cette situation, pouvez-vous nous dire comment elles établissent leur bilan public en conséquence. Comment indiquent-elles ces transactions? Y a-t-il une note dans leurs états financiers indiquant que des clauses de déclenchement peuvent intervenir et que des actions en apparence privilégiées peuvent devenir des prêts garantis au nom des banques?

M. MacIntosh: J'ai besoin de l'aide d'un comptable ici. J'ai l'impression que la transaction figure en bas de la ligne. Monsieur Lewis, voulez-vous vous charger de cette question.

M. Lewis: Je n'ai pas vu les états financiers, de sorte que je ne puis répondre avec précision à votre question. Je suppose que le vérificateur demanderait une note indiquant les conditions de la transaction dans les états financiers.

M. Stevens: Encore une question. Elle a trait en partie à ce sujet, en partie à des questions touchant l'activité des banques étrangères que nous nous apprêtons à examiner.

[*Texte*]

As I understand it, Canadian banks do not have any legislative limits to live by as to the size of their loans. You may have some in-house limits but even those are fairly liberal, as I understand it—if you will pardon that expression down here. But in the case of American banks they usually have rather stiff internal limitations. In the case of the City Bank I understand that they cannot make anybody, even the Government of Canada, a loan larger than $300 million. What is the respective position? When you are doing business, say, in the United States do you have to abide by whatever legislative control there is on the size of loan you might make to an American? Conversely, if a loan is booked in the United States but it is really a loan to Canadians, are they free of whatever limitation they live with as far as the American bank is concerned?

Mr. MacIntosh: The latter question I do not think I can answer. Maybe one of our group can. On the former question, the answer is yes. If you have a branch in California you would be limited by the capital requirements in California as to the size of a loan you could make. I perhaps might just check that, but I am pretty certain that is correct.

Mr. Lewis: That is correct.

The Vice-Chairman: We have now exceeded our time. I would like to inform the Committee that there is an amended schedule of meetings available if it has not reached you by now. It is available and covers meetings until December 21. As indicated earlier, the Minister of Finance will appear this afternoon.

I would like to thank the members of the Canadian Bankers' Association for appearing this morning. Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Just before we adjourn, you recall that I requested from the Canadian Bankers' Association the privilege of perusing their memorandum as to the foreign banking position in various countries. We have had an oppotunity to peruse that and I think in the cases of Australia, Britain, France, Italy, Japan, Switzerland, West Germany and the United States of America the information might be very helpful and of interest to all members. I was wondering if I could have consent to have it appended to the Minutes of Proceedings and Evidence of this meeting.

The Vice-Chairman: There is no objection by the members of the Canadian Bankers' Association. If it is the wish of the Committee, we will . . .

Mr. McRae: I think it will be very useful.

The Vice-Chairman: . . . have it printed along with the minutes of today. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Vice-Chairman: This meeting is adjourned to the call of the Chair.

[*Traduction*]

Si je comprends bien, les banques canadiennes ne sont pas tenues par la loi de respecter certaines limites quant aux montants de leurs prêts. Vous avez peut-être des limites pour vos propres fins, mais ces limites vous laissent quand même une marge considérable, si je comprends bien. Les banques américaines pour leur part ont habituellement des limites internes très strictes. Pour ce qui est de la City Bank par exemple, elle ne peut prêter à qui que ce soit, même au gouvernement canadien, plus de $300 millions. Quelle est la position de chacun? Lorsque vous traitez aux États-Unis, devez-vous respecter les limites imposées par les lois quant aux montants des prêts aux Américains? De la même façon, si un prêt est accordé aux États-Unis mais vise un Canadien, est-il exempt des limites prévues pour les banques américaines?

M. MacIntosh: Je ne puis répondre à la deuxième question. Je ne sais pas si quelqu'un est en mesure de le faire ici. Pour ce qui est de la première, la réponse est oui. Si vous avez une filiale en Californie, vous êtes tenu de respecter les conditions imposées par la Californie quant au montant des prêts. Je puis vérifier, mais je suis à peu près certain que c'est le cas.

M. Lewis: C'est exact.

Le vice-président: Nous avons maintenant dépassé la limite fixée. Je signale aux membres du comité que le programme modifié est maintenant disponible si vous ne l'avez pas. On y donne l'horaire des réunions jusqu'au 21 décembre. Cet après-midi, comme je l'ai dit, c'est le ministre des Finances qui comparaît.

Je remercie les membres de l'Association des banquiers canadiens. Monsieur Stevens.

M. Stevens: Vous vous souvenez que j'avais demandé aux membres de l'Association des banquiers canadiens la permission de parcourir rapidement leur mémoire afin de voir quelle était la situation des banques étrangères dans les autres pays. J'ai eu l'occasion de le faire et je puis dire que dans le cas de l'Australie, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Suisse, de l'Allemagne de l'Ouest et des États-Unis d'Amérique, les renseignements contenus dans le mémoire peuvent être très utiles et très intéressants pour les membres du comité. Je me demande s'il ne pourrait pas être annexé au compte rendu des délibérations.

Le vice-président: Les membres de l'Association des banquiers canadiens ne s'y opposent pas. Si le comité est d'accord . . .

M. McRae: Il pourrait être très utile.

Le vice-président: . . . il sera annexé au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La séance est levée.

[*Text*]
AFTERNOON SITTING

• 1537

The Chairman: Gentlemen, I do not see a quorum, but the Minister has, as we all anticipated, a lengthy opening statement to make, and so I wonder if, with your approval, I could at least begin.

An hon. Member: Could we have copies?

Hon. Jean Chrétien (Minister of Finance): You will have copies when I have finished reading.

Mr. Lambert: Oh, you give a guy every advantage in the world.

Mr. Chrétien: Yes, I want you to listen.

The Chairman: Is there any objection to me seeing a quorum for beginning right now?

Mr. Stevens: No. I was just going try to help the Minister save his wind. Can we not just take it as read, and we can get to the questioning, then?

Mr. Chrétien: No, no. I want to read it, to put it on the record. I have the views of the Committee and those things, but I think it is very important . . .

The Chairman: The Committee will then resume consideration of the subject matter of Bill C-15, the Banks and Banking Law Revision Act, 1978; the witness, as per our notice, the Honourable Jean Chrétien, Minister of Finance, who has an opening statement which I would ask him to deliver now.

Mr. Minister.

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, since Confederation it has been our practice in Canada to provide that the authority of the chartered banks to operate is subject to renewal by Parliament every 10 years. This feature of the legislation has provided a regular opportunity to review and revise our banking legislation in light of economic and other developments affecting the financial system and the role of the chartered banks in it. The efficiency with which this system provides financial services to people and to business is strongly influenced by the legislative structure. The decennial revision is, therefore, an important event, commanding the close attention of Parliament and the Canadian public.

The presentation of Bill C-15 to the House of Commons represented a further step in the current decennial process begun in September 1974, when the Minister of Finance called for submissions from interested parties. Following the receipt and study of these submissions, the government set out its preliminary views in a White Paper in August 1976.

More than one hundred briefs and letters were received in response to the White Paper and numerous meetings were held with representatives of financial institutions, other interested private sector groups and provincial governments. The government has also had the advantage of the Report of the Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and the Economic Council's study entitled "Efficiency and Competition". Although this represents a considerable amount of consultation, because of the importance and complexity of the bill, the

[*Translation*]
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, nous n'avons pas le quorum, mais comme prévu le ministre a une longue déclaration à faire et je vous demanderais de me permettre d'ouvrir la séance.

Une voix: Pouvons-nous en avoir des exemplaires?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Nous vous en distribuerons à la fin de la lecture.

M. Lambert: Vous nous donnez l'avantage.

M. Chrétien: Oui, je veux que vous écoutiez.

Le président: Dois-je attendre le quorum?

M. Stevens: Non, j'allais épargner des efforts au ministre et lui proposer que nous le considérions comme lu et commencions les questions.

M. Chrétien: Non, je veux que ce soit consigné au procès-verbal. Le Comité m'a fait part de son opinion là-dessus, mais il importe . . .

Le président: Le Comité poursuit donc l'étude du Bill C-15, Loi de 1978 remaniant la législation bancaire. Nous accueillons l'honorable Jean Chrétien, ministre des Finances, et je lui demanderai maintenant de faire sa déclaration d'ouverture.

Monsieur le ministre.

M. Chrétien: Monsieur le président, depuis la Confédération, il est d'usage au Canada de soumettre le droit des banques à charte à exercer leurs activités au renouvellement du Parlement tous les dix ans. Cette pratique a permis de revoir périodiquement notre législation bancaire, à la lumière des facteurs économiques et autres influant sur le système financier, et le rôle qu'y jouent les banques à charte. L'efficacité avec laquelle ce système assure des services financiers aux particuliers et aux entreprises dépend fortement des dispositions législatives. Aussi la révision décennale est-elle une opération importante, qui mérite toute l'attention du Parlement et des Canadiens.

La présentation du projet de Loi C-15 à la Chambre des communes représente une nouvelle étape dans le processus décennal amorcé en septembre 1974, quand le ministre des Finances a invité les parties intéressées à faire valoir leur point de vue. Après étude de ces communications, le gouvernement a exposé sa position provisoire dans un Livre blanc publié en août 1976.

Plus de 100 mémoires et lettres ont été reçus à la suite du Livre blanc, tandis que de nombreuses réunions avaient lieu avec des représentants des milieux financiers, d'autres groupes intéressés du secteur privé et des gouvernements provinciaux. Le gouvernement a également profité du rapport du Comité sénatorial des banques et du commerce ainsi que de l'étude du Conseil économique intitulée *Efficacité et concurrence*. Bien que tout cela représente des consultations considérables, en raison de l'importance et de la complexité du projet de loi, le

[*Texte*]

government does not consider the process to be completed. There will be extensive opportunities for those interested to discuss the bill in debate and in committee. The government will be pleased to accept suggestions for changes and will improve the legislation.

The proposed legislation before us is an omnibus bill divided into five parts: Part I—The Revision of the Bank Act; Part II—Amendments to the Quebec Savings Banks Act; Part III—Amendments to the Bank of Canada Act; Part IV—The new Canadian Payments Association Act; Part V—Related and other consequential amendments to other legislation.

Although it is an enormous bill, much of it will be familiar to members of Parliament. A substantial part of the legislation is a reorganization of material from the previous Bank Act and from the Canada Business Corporations Act. An attempt has been made, by bringing into the Bank Act large sections of the Canada Business Corporations Act, to render the Bank Act as consistent as possible with this modern legislation.

• 1540

Most of the new sections of the legislation follow proposals set out in the white paper. The major proposals introduced there have stood the test of public scrutiny and, with some important changes, appear in this bill. Amendments to the Quebec Savings Bank Act and the Bank of Canada Act are new. However, many of the amendments to the Bank of Canada Act are consequential to changes in the Bank Act and the new Canadian Payments Association Act.

The background considerations for this decennial review are set out in the white paper. Some of the highlights of that document may usefully be recalled here. In the British North America Act, the Fathers of Confederation accorded the federal government exclusive jurisdiction over currency and coinage, bills of exchange and promissory notes, legal tender, banking and the incorporation of banks and savings banks, and the issue of paper money, thus establishing the basis for the development and maintenance of a national financial system. Such a national system cannot be restricted by special barriers resulting from differences in rules and in regulations or from the uncertainties to which a variety of standards of solvency give rise. The chartered banks are at the heart of this financial structure throughout the land.

Side by side with the chartered banks, and in competition with them, have been the so-called near-banks. The credit unions, "caisses populaires", trust and loan companies have grown faster than the banks in the Canadian market in recent years. In particular, they have increased their share of the personal savings deposit market and they have been important agents in the Canadian payments system. The legislation now before the House recognizes this new and important role of these institutions and seeks to provide to them an opportunity

[*Traduction*]

gouvernement ne considère pas le processus comme achevé. Les intéressés auront encore beaucoup d'occasions de discuter du projet au cours du présent débat et de l'étude en comité. Le gouvernement se fera un plaisir de recevoir toute proposition de changement susceptible d'améliorer la législation.

Le texte qui vous est soumis est un projet de loi omnibus composé de cinq parties: Partie I—Révision de la Loi sur les banques; partie II—Mofidications à la Loi sur les banques d'épargne de Québec; Partie III—Modifications à la Loi sur la Banque du Canada; Partie IV—Nouvelle Loi sur l'Association canadienne des paiements; partie V—Modifications corrélatives d'autres lois.

Il s'agit d'un très gros projet de loi, dont une bonne partie est cependant familière aux députés. La législation proposée se compose dans une large mesure de dispositions empruntées à la Loi actuelle sur les banques et à la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. On a essayé, en incorporant d'importantes mesures prévues dans cette dernière, de rendre la législation bancaire aussi conforme que possible à cette loi moderne.

La plupart des nouvelles dispositions de la législation suivent les propositions du Livre blanc. Les principales mesures que prévoyait ce dernier document, ayant résisté à l'épreuve d'un examen public approfondi, ont été incorporées à ce projet de loi, sous réserve de quelques changements d'importance. Les modifications proposées à la Loi sur les banques d'épargne de Québec et à la Loi sur la Banque du Canada sont nouvelles. Cependant, une bonne partie des changements apportés à ce dernier texte découle des modifications de la Loi sur les banques et de la nouvelle Loi sur l'Association canadienne des paiements.

Le contexte de cette révision décennale a été indiqué dans le Livre blanc. Sans reprendre ce dernier en détail, j'aimerais en rappeler les principaux points. Il faut partir de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Par cette loi, les Pères de la Confédération ont accordé au gouvernement fédéral la juridiction exclusive en matière de monnaie, de lettres de change et de billets à ordre, d'activités bancaires, de constitution en société des banques et des banques d'épargne, ainsi que d'émission de monnaie de papier, créant ainsi les conditions du développement d'un système financier national. Un système de ce genre ne saurait être limité par des obstacles tenant à des différences de réglementation ou aux incertitudes entraînées par diverses conditions de solvabilité. Les banques à charte constituent la clé de voûte de ce système financier dans tout le pays.

A côté des banques à charte, et en concurrence avec elles, on trouve les quasi-banques. Les caisses de crédit et caisses populaires, les sociétés de prêt et de fiducie se sont développées plus vite que les banques sur le marché canadien ces dernières années. Elles ont accru en particulier leur part des dépôts d'épargne des particuliers et jouent un rôle important dans le système canadien de paiements. Le projet de loi dont la Chambre est saisie tient compte de ce rôle nouveau et important des institutions quasi-bancaires et vise à leur permettre de

[*Text*]

to participate directly with the chartered banks in the discharge of the payments function.

In the white paper it was pointed out that

> The soundness of the basic approach to the strengthening and development of the financial system through effective and equitable competition was reaffirmed by the Porter Commission (the Royal Commission on Banking and Finance that reported in 1964), was central to its recommendations, and remains the basic underlying objective of the government in its approach to banking legislation.

In the Bank Act revision of 1967, which followed the Porter Commission, a number of changes were introduced to promote competition in the financial field. In particular, banks were permitted to increase their activity in the areas of consumer lending and residential mortgage financing. These provisions have benefited consumers by providing a wider range of services to more Canadians at costs lower than they would otherwise have been.

In the present legislation, the key proposals are designed to encourage still further development of healthy and equitable competition. This is true of the proposals relating to the Canadian Payments Association, easier entry into banking, authority for banks to lease and factor, the reduction in banks' reserve requirements, certain proposals affecting directors, and the broadening of the geographical operations and business powers under the Quebec Savings Bank Act. It is especially true of the proposals concerning foreign banks.

A highlight of the period since the last revision of the banking legislation has been the sharply increased interest of foreign banks in the Canadian market. As a result, about 35 foreign banks, including some of the world's largest, now have equity interests in affiliated Canadian financial corporations. A number of these which are particularly active in the Canadian money market voluntarily provide data to the Bank of Canada. They currently have total assets aggregating about $3.8 billion. These institutions have introduced new competition particularly in the fields of commercial term lending, leasing and factoring. Under the proposals of this bill, the capacity of these institutions to add to the competition in the financial markets will be increased. At the same time, our ability to ensure that the financial business in Canada is conducted preponderantly by Canadian institutions will be enhanced.

• 1545

A review of some of the specific proposals in the bill now follows.

Arising out of the growing importance of the near-bank deposit-accepting institutions, and changes in the way Canadians may make payments as a result of increasing use of the computer, the White Paper proposed and this bill introduces a totally new act, the Canadian Payments Association Act. The legislation follows closely the proposals in the White Paper. At

[*Translation*]

participer directement à l'exécution de cette fonction de paiement.

Le Livre blanc rappelait que

> «la validité du principe qui consiste à renforcer et développer le système financier grâce à une concurrence efficace et équitable a été réaffirmée par la Commission Porter (la Commission royale d'enquête sur les banques et les finances, dont le rapport date de 1964); ce principe sous-tendait ses recommandations et demeure l'élément fondamental de l'attitude du gouvernement face à la législation bancaire».

La révision de 1967 de la Loi sur les banques, qui faisait suite aux travaux de cette Commission, fut l'occasion de plusieurs changements favorisant la concurrence dans le secteur financier. Elle permettait tout particulièrement aux banques d'accroître leurs activités de prêt à la consommation et de financement des hypothèses résidentielles. Ces mesures ont bénéficié aux consommateurs en assurant un plus large éventail de services à un nombre supérieur de Canadiens, à un prix moins élevé qu'il ne l'aurait été autrement.

Les principales propositions du présent texte de loi visent, elles aussi, à favoriser une concurrence saine et équitable. Cela vaut pour les propositions relatives à l'Association canadienne des paiements, à l'élargissement de l'accès au secteur bancaire, au droit des banques de faire du crédit-bail et de l'affacturage, à l'assouplissement des obligations de réserve, à certaines mesures relatives aux administrateurs et à l'élargissement du territoire et des activités prévus par la Loi sur les banques d'épargne de Québec. Cela s'applique tout particulièrement aux propositions concernant les banques étrangères.

La période écoulée depuis la dernière révision décennale de la législation bancaire a été caractérisée notamment par un vif accroissement de l'activité des banques étrangères sur le marché canadien. Ainsi, environ 60 banques étrangères, dont certaines sont les plus grandes du monde, ont maintenant des participations dans des sociétés financières canadiennes. Certaines d'entre elles, particulièrement actives sur le marché monétaire canadien, fournissent volontairement des données à la Banque du Canada et comptent des actifs totalisant actuellement $3.8 milliards. Ces établissements ont créé une concurrence nouvelle, en particulier dans les domaines des prêts commerciaux à terme, du crédit-bail et de l'affacturage. Le projet de loi accroîtra la capacité de ces institutions à intensifier la concurrence sur le marché financier, tout en préservant la capacité des entreprises canadiennes à jouer un rôle prépondérant dans les activités financières au pays.

Passons maintenant en revue quelques-unes des dispositions particulières du projet de loi.

En raison de l'importance croissante des établissements quasi-bancaires de dépôt et de l'évolution des modes de paiement liée à l'automatisation, le Livre blanc proposait la création d'une Association canadienne des paiements, dont l'établissement est prévu par ce projet de loi. Celui-ci est conforme aux propositions du Livre blanc. A l'heure actuelle, comme

[*Texte*]

the present time as throughout our banking history, the cheque clearing system is the responsibility of the Canadian Bankers' Association. The banks, however, make this facility available for the clearing of cheques drawn on near-banks. The proposed association will provide a framework for the direct participation of the near-banks in the operation and planning of Canada's payments system. This represents an important advantage to the near-banks and will help ensure their continuing ability to compete in the offering of financial services as the system continues to evolve.

The association will be run by its members who will be grouped according to their institutional character for the purpose of voting. No single group will be able to control the association. To ensure that the broad public interest will never be neglected, the by-laws of the association will be subject to approval by the Governor in Council, the chairman of the association will be an officer of the Bank of Canada and the Inspector General of Banks will report annually to the Minister on whether or not the association is operating in conformity with the act and its by-laws.

While the proposal as set forth in the White Paper was generally welcomed, certain aspects of it were criticized by the provincial governments and the near-banks. One particular concern was that the federal government would use the association as a vehicle to regulate provincially-chartered near-banks. This is not and never was the intention of the government and this was stated quite clearly in the White Paper. To try to set to rest this concern, it has been decided that membership in the association should be voluntary except for the banks which are still the most significant financial institutions in the payments system. We continue to believe it is important to have as members of the association all the major institutions accepting transferable deposits but we are now confident that they will wish to belong.

The other major criticism was directed at the proposal that all members of the association should be required to hold non-earning reserves, on the same basis as the chartered banks. Much weight was placed on the point that the extension of the requirement for cash reserves to near-banks is not necessary in the present circumstances for the effective implementation of monetary policy. The proposal has been set aside except that chartered banks will continue to be required to hold cash and secondary reserves under the Bank Act.

This new act will provide a major development in the institutional framework within which our payments system will evolve. As I have noted, it is an important initiative in helping to ensure a continuing strong competitive position for deposit-accepting near-banks.

Of course, the keystone of every decennial revision is the Bank Act itself. The chartered banks, serving the Canadian public from over 7,250 branches, with total Canadian dollar assets in excess of $100 billion and foreign currency assets, based on their world-wide business, of about $50 billion are Canada's most important financial institutions. In a very real way they tie the country together by providing their services on

[*Traduction*]

depuis le début me depuis de notre histoire bancaire, la compensation des chèques relève de l'Association des banquiers canadiens. Cependant, les banques ont rendu ce système disponible pour la compensation des chèques tirés sur les quasi-banques. L'Association projetée permettra à ces dernières de participer directement au fonctionnement et à l'orientation du système canadien de paiement. Cela constitue un avantage important sur les quasi-banques et leur permettra de rester compétitives dans l'offre de services financiers, à mesure que le système continuera d'évoluer.

L'Association sera dirigée par ses membres qui, pour les besoins du vote, seront regroupés par catégorie d'institution. Aucune catégorie ne pourra à elle seule contrôler l'Association. Dans un souci de protection de l'intérêt public, les statuts de l'Association devront être approuvés par le gouverneur en conseil, elle sera présidée par un fonctionnaire de la Banque du Canada et l'Inspecteur général des banques rendra compte chaque année au Ministre de la conformité des opérations de l'Assciation avec sa loi organique et ses statuts.

Si cette proposition du Livre blanc a été généralement bien accueillie, elle a été critiquée sur certains points par les provinces et les quasi-banques. On a notamment exprimé la crainte que le gouvernement fédéral ne se serve de l'Association pour réglementer les quasi-banques constituées au niveau provincial. Le gouvernement n'a pas et n'a jamais eu cette intention, comme l'indiquait très clairement le Livre blanc. Pour dissiper cette crainte, il a été décidé que l'adhésion à l'Association ne serait pas obligatoire, sauf pour les banques, qui représentent encore les principales institutions financières dans le système de paiement. Nous restons persuadés qu'il importe que tous les grands établissements recevant des dépôts transférables soient membres de l'Association, mais nous sommes maintenant convaincus qu'ils opteront en faveur de l'adhésion.

L'autre point qui a soulevé des critiques importantes était la proposition d'obliger tous les membres de l'Association à garder des réserves ne portant pas intérêt, de la même façon que les banques à charte. On a prêté beaucoup d'importance au fait que l'extension de l'obligation de réserves primaires aux quasi-banques n'est pas indispensable actuellement à l'application de la politique monétaire. Cette proposition a été abandonnée, sauf que les banques à charte devront continuer de garder des réserves primaires et secondaires, comme le prévoit la Loi sur les banques.

Cette nouvelle loi représente une évolution importante du cadre institutionnel de notre système de paiement. Elle constitue une importante initiative en vue de préserver la compétitivité des établissements quasi-bancaires de dépôt.

La Loi sur les banques est évidemment au cœur de chaque révision décennale. Les banques à charte, qui desservent le public canadien à l'aide de plus de 7,250 succursales et dont les actifs en dollars canadiens dépassent les $100 milliards—leurs avoirs en devises étrangères, correspondant à leurs activités internationales représentant environ $50 milliards—sont les plus importants établissements financiers au Canada. Dans un

[*Text*]

a national basis and bringing similar banking services at similar cost to almost all Canadians.

On the whole, the chartered banks have served Canadians well, providing a safe haven for Canadian savings and thus helping to encourage such savings. They have provided a significant vehicle for the allocation of such savings across the country to businesses and individuals who require them. These banks, by their international operations, have been able to assist Canadians in their foreign business and have gained the respect of bankers around the world.

Deposit-accepting near-banks such as credit unions, "caisses populaires" and trust companies have been for many years growing faster than the chartered banks in their domestic business. Among the banks themselves the concentration of business in the hands of the five largest banks has been diminishing gradually and since 1964 three new banks have been successfully established and a fourth has received its charter and will be opening its doors as a significant bank in 1979. Nonetheless, a continuing concern has been felt about the share of market of the five largest banks and the small numbers of banks. Consequently the government has continued to seek ways to ease access to banking and thus to increase the number of alternatives Canadians will have in shopping for financial services.

• 1550

Therefore, as proposed in the White Paper, this bill provides: first, for the incorporation of banks by letters patent; second, for Canadian institutions with financial expertise to establish a new bank with a controlling interest for a period up to 10 years; third, sufficient authority and flexibility in the conditions of bank incorporation to facilitate the conversion of an existing financial institution to a chartered bank; fourth, for a Canadian resident to own and vote in excess of 10 per cent of the voting shares of a new bank, for 10 years subject to terms and conditions approved by Governor-in-Council; fifth, for provincial governments to hold and vote up to 25 per cent of the shares of a new bank to be reduced to 10 per cent within 10 years; and, sixth, for a minimal reserve of 2 per cent on the first $500 million of notice deposits.

The other major step in the encouragement of more banks within the framework of equitable competition is the proposal to permit subsidiaries of foreign banks to establish banking operations under the Bank Act. This step provides for recognition of these institutions in federal law and accords them a role in the system as important competitors while, at the same time, ensuring that the Canadian banking system remains predominantly Canadian owned and managed. The White Paper proposals appear in the bill without significant change.

It is worth recalling a few facts that relate to this proposal. One, as mentioned earlier, a number of foreign banks, includ-

[*Translation*]

sens très réel, elles font le lien entre toutes les régions du pays en exerçant leurs activitités à l'échelle nationale et en offrant des services bancaires identiques, au même prix, à presque tous les Canadiens.

Dans l'ensemble, les banques à charte ont bien servi les Canadiens, se révélant un refuge sûr pour les économies de la population et contribuant, de ce fait, à encourager l'épargne. Elles ont joué un rôle important dans la répartition de l'épargne dans tout le pays, en faveur des entreprises et des particuliers qui en avaient besoin. Par leurs opérations internationales, elles ont pu aider les Canadiens dans leurs activités à l'étranger et se sont acquises l'estime des banquiers du monde entier.

Ces dernières années, les établissements quasi-bancaires de dépôt tels que les caisses de crédit, les caisses populaires et les compagnies de fiducie se sont développés plus rapidement que les banques à charte sur le marché canadien. En ce qui concerne les banques à proprement parler, la concentration détenue par les cinq plus grands établissements diminue graduellement. Depuis 1964, trois banques ont ouvert leurs portes avec succès et une quatrième a obtenue sa charte et doit commencer ses activités à une échelle importante en 1979. Néanmoins, on s'inquiète continuellement quant à la part importante du marché bancaire canadien que détiennent les cinq plus grands établissements avec un petit nombre de banques. Par conséquent, le gouvernement s'efforce de faciliter l'accès au secteur bancaire, afin d'élargir le choix offert aux Canadiens en matière de services financiers.

Par conséquent, conformément au Livre blanc, le projet de loi permet: la constitution des banques par lettre patente; la création d'une nouvelle banque par des établissements canadiens ayant des compétences financières, avec une participation de contrôle pendant une période allant jusqu'à dix ans; une souplesse suffisante dans les conditions de constitution des banques pour faciliter la conversion d'un établissement financier en banque à charte; la possession par un résident canadien, avec droit de vote, de plus de 10 p. 100 des actions donnant droit de vote, d'une nouvelle banque, pendant dix ans, sous réserve des conditions approuvées par le gouverneur en conseil; la possession par les gouvernements provinciaux, avec droit de vote, de jusqu'à 25 p. 100 des actions d'une nouvelle banque, proportion devant être demandée à 10 p. 100 dans les dix ans; et un coefficient de réserve peu élevé de 2 p. 100 sur les premiers $500 millions de dépôts à préavis.

L'autre initiative importante pour accroître le nombre de banques dans un cadre de concurrence équitable est la proposition de permettre aux filiales de banques étrangères d'exercer des activités relevant de la Loi sur les banques. Cette mesure, qui reconnaît ces établissements dans la législation fédérale, leur accorde le rôle de concurrents importants dans le système, tout en protégeant la prépondérance canadienne dans le contrôle et la gestion du système bancaire national. Les propositions du Livre blanc sont reprises sans grand changement dans le projet de loi.

Certains faits méritent d'être rappelés à cet égard. En premier lieu, comme je l'ai indiqué, un certain nombre de

[*Texte*]

ing some of the largest in the world, already have subsidiaries in Canada with assets totalling almost $3.8 billion. These assets have grown by 34 per cent over the past year compared to a growth of 17 per cent for the Canadian assets of our chartered bankks. Two, these subsidiaries operate free of primary and secondary reserve requirements and largely without regulation. Most operate entirely outside federal jurisdiction. Three, while they have the advantages just described, they are handicapped by not being able to call themselves "banks" nor their business "banking". Four, their operations in Canada give Canadian banks no access to reciprocal benefits in other countries. Five, Canadian banks have established operations in about 60 countries by means of about 300 branches, agencies and subsidiaries. Foreign currency assets of the banks total $50 billion. The provision of these services represents a major export for Canada earning significant revenue for the banks and taxes for governments.

The White Paper proposals incorporated in the bill provide for more and more equitable competition within a framework of restraints that will ensure the preservation of a predominantly Canadian owned and controlled banking system. Foreign bank subsidiaries in Canada which do not choose to apply for a bank charter will be prohitited from raising funds in Canada with the guarantee of the parent.

Foreign bank-owned banking subsidiaries will operate as Schedule B banks along with other "closely held" banks; that is, banks with a single person or associated persons owning more than 10 per cent of the voting shares. Canadians in this position will normally have up to 10 years to divest their holdings over 10 per cent so as to presere the widely-held character of Canadian banks. This ensures that a chartered bank does not become captive to a person or persons who have business interests or private interests other than banking. On the other hand, the risk of such conflicts between banking and non-banking interests does not exist where the ownership is in the hands of a foreign bank.

• 1555

Foreign bank-owned banking subsidiaries will have broadly the same powers as Canadian banks; the Bank Act will be their charter. As will be the case with other Schedule B banks, their growth and branching will be closely controlled by Governor in Council. For example, Governor in Council will approve the initial authorized capital and all future increases. The law provides a maximum size control of 20 times the authorized capital. In addition, foreign bank subsidiaries under the Bank Act will be restricted in aggregate to 15 per cent of total bank commercial financing in Canada. The base on which the 15 per cent is calculated is set out in Schedule Q of the act and the aggregate figures for Schedule Q will be published regularly. Based on year-end 1977 figures, it is estimated that the maximum permitted size for all foreign

[*Traduction*]

banques étrangères, dont certaines des plus importantes au monde, ont déjà au Canada des filiales dont les actifs atteignent presque $3.8 milliards. Ces derniers ont augmenté de 34 p. cent l'an dernier, contre 17 p. cent pour l'actif canadien de nos banques à charte. En second lieu, ces filiales sont libres de toute obligation de réserve primaire et secondaire, et échappent en grande partie à la réglementation. La plupart mènent leurs activités complètement en dehors du champ de compétence fédérale. En troisième lieu, malgré ces avantages, ces établissements subissent le handicap de ne pouvoir s'appeler «banques» ni de prétendre faire des «opérations bancaires». En quatrième lieu, leurs opérations au Canada ne donnent pas droit aux banques canadiennes à un régime équivalent à l'étranger. En cinquième lieu, les banques canadiennes se sont implantées dans près de 60 pays en y ouvrant environ 300 succursales, agences et filiales. Les avoirs étrangers des banques représentent $50 milliards. La prestation de ces services représente une exportation importante pour le Canada, rapportant des recettes considérables aux banques et des impôts à l'État.

Les propositions du Livre blanc incorporées au projet de loi prévoient une concurrence accrue et plus équitable, de même que certaines restrictions qui assurent le maintien de la prépondérance canadienne dans la gestion et le contrôle du système bancaire. Les filiales de banques étrangères au Canada qui choisiront de ne pas demander une charte de banque ne pourront se procurer des fonds dans le pays avec la garantie de la société mère.

Les filiales bancaires appartenant à une banque étrangère constitueront les banques de l'annexe B, ainsi que les autres banques «à capital fermé»—c'est-à-dire, celles où une seule personne ou des personnes associées détiennent plus de 10 p. cent des actions donnant droit de vote. Les Canadiens se trouvant dans ce cas auront normalement jusqu'à 10 ans pour se départir de leur excédent d'actions, de façon que le capital des banques canadiennes reste largement réparti. Ainsi, une banque à charte ne pourra tomber entre les mains d'une ou de plusieurs personnes qui ont des intérêts commerciaux ou privés ailleurs que dans la banque. Par contre, le risque d'un conflit de ce genre ne se présente pas quand le propriétaire est une banque étrangère.

Les filiales bancaires de banques étrangères auront en gros les mêmes droits que les banques canadiennes; elles seront régies par la Loi sur les banques. Comme dans le cas des autres banques de l'annexe B, leur croissance et l'établissement de leurs succursales seront surveillés de près par le gouverneur en conseil. Par exemple, le gouverneur en conseil approuvera le capital initial autorisé ainsi que toutes les augmentations futures. La loi prévoit un contrôle maximal équivalant à 20 fois le plafond autorisé. En outre, les filiales de banques étrangères relevant de la Loi sur les banques ne pourront dépasser, dans leur ensemble, 15 p. cent du total du financement commercial bancaire au Canada. Le mode de calcul des 15 p. cent est exposé à l'annexe Q de cette loi, et les chiffres applicables seront publiés périodiquement. D'après les chiffres

[*Text*]

bank subsidiaries would be about $7 billion. This limit would grow with the growth of the banking system.

Finally, Canada will be able to require reciprocal treatment for Canadian banks that are currently shut out of certain markets because of a lack of reciprocity, for example, Japan, Switzerland and certain U.S. States.

Le projet de loi donne suite à certaines propositions de modification des activités bancaires faites dans le Livre blanc. Certaines visent à élargir les activités actuelles pour accroître la concurrence, d'autres limitent ces activités pour éviter les conflits d'intérêt sérieux. D'autres encore fixent des bornes aux banques. La justification de ces propositions se trouvant dans le Livre blanc, je me contenterai de présenter seulement quelques observations à ce sujet.

En matière de prêt, les banques ne pourront faire que du crédit-bail financier, soit le bail équivalant fonctionnellement au crédit. Le paragraphe 172(i) du projet de loi précise qu'une banque ne pourra conclure une entente crédit-bail qu'à l'égard de biens meubles et personnels, à la demande d'un locataire particulier et à son intention. D'autres restrictions, à préciser par règlement, porteront notamment sur la valeur résiduelle; elles sont un peu plus sévères que la limite de 20 p. 100 proposée dans le Livre blanc. Cela devrait assurer une protection convenables aux concessionnaires d'automobiles qui s'inquiétaient d'une incursion possible des banques dans leur secteur.

An hon. Member: Mr. Chairman, could I have a copy of the brief?

An hon. Member: Are there no copies? What is the use of reading a statement with no copies available?

The Chairman: The Minister has chosen to.

Mr. Chrétien: You do not want to listen to me?

An hon. Member: I do not mind listening but I can understand it far better if I can follow it.

I consider it totally impolite not to present copies to people when you come this way.

The Chairman: It is not a valid point of order. I am afraid the Minister can come with or without a statement.

Mr. Kempling: The Minister's Executive Assistant has provided copies for the press. Why can we not have copies?

Mr. Chrétien: You will get copies.

An hon. Member: We should have had them. It is just a bloody game.

The Chairman: Just before they are distributed, are they available in English and French?

An hon. Member: It does not matter.

The Chairman: It matters to the Chair.

M. Clermont: Monsieur le ministre, avec tout le respect que je peux avoir pour vous, si le mémoire a été distribué aux journalistes et qu'il n'a pas été distribué aux membres du

[*Translation*]

de la fin de 1977, on évalue à environ $7 milliards le plafond autorisé pour l'ensemble des filiales de banques étrangères. Ce plafond s'élèverait en fonction de la croissance du système bancaire.

Enfin, le Canada sera en mesure de demander des avantages équivalents pour les banques canadiennes, auxquelles certains marchés sont actuellement fermés par manque de réciprocité; par exemple, le Japon, la Suisse et certains États américains.

Several proposals for changes in the business powers of banks were set out in the White Paper and are implemented in the legislation. Some are designed to extend existing bank powers to promote competition; some constrain existing powers to prevent serious conflicts of interest. Others are designed to indicate certain limits to banking powers. The rationale for the individual changes can be found in the White Paper. Therefore, only a few comments are offered in this area.

In the field of leasing, banks will only be permitted to do financial leasing, that is, leasing that is the functional equivalent of credit. Section 172(i) of the bill makes it clear that the bank will be limited to signing a lease agreement for moveable and personal property at the request of a specific lessee for leasing by him. Other restrictions will be set out in regulations including restrictions on residual value that are somewhat more severe than the 20 per cent restriction suggested in the White Paper. This should provide reasonable protection for automobile dealers who have expressed concern about bank entry into their business.

Une voix: Monsieur le président, pourrais-je avoir un exemplaire du mémoire?

Une voix: Vous n'avez pas fait des exemplaires? Ca ne sert à rien de lire une déclaration si on ne peut pas avoir un exemplaire.

Le président: Le ministre a choisi d'agir ainsi.

M. Chrétien: Vous ne voulez pas m'écouter?

Une voix: Je veux bien vous écouter, mais je comprendrais bien mieux la déclaration si je pouvais la lire en écoutant.

J'estime qu'il est très impoli de procéder ainsi sans distribuer aux membres des exemplaires de votre déclaration.

Le président: Le règlement n'est pas en cause. Je regrette, mais le ministre a le droit de se présenter avec ou sans déclaration.

M. Kempling: Le chef de Cabinet du ministre a fourni des exemplaires à la presse. Pourquoi refuse-t-on de nous en donner?

M. Chrétien: Vous allez en recevoir.

Une voix: Nous aurions dû les recevoir. Vous jouez à cache-cache.

Le président: Avant qu'on ne la distribue, je voudrais savoir si elle est disponible en anglais et en français?

Une voix: C'est pareil.

Le président: Ce n'est pas pareil pour moi.

Mr. Clermont: With all the respect I have for you, Mr. Minister, there is something wrong if the brief has been distributed to the reporters and not distributed to the members

[*Texte*]

comité, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Alors, laissez le greffier ou le messager nous distribuer ce mémoire. Je le répète, monsieur le ministre, s'il est vrai que le mémoire a été distributé dans une des deux langues officielles aux journalistes et que les membres de ce comité ne l'ont pas eu, moi aussi, j'ai de la difficulté à comprendre.

• 1600

The Chairman: Mr. Minister, no valid point of order has been raised and I would invite you to continue making your statement.

M. Chrétien: Des sociétés indépendantes d'informatique ont elles aussi exprimé la crainte que les banques prennent pied dans leur domaine. Le paragraphe 172*k*) limite les banques aux activités informatiques liées aux opérations bancaires, point qui sera précisé par règlement. Il semble injustifié de poser davantage de restrictions. Une question particulièrement délicate est celle des services de paye. Ceux-ci étant assurés traditionnellement par les banques, il n'y a aucune raison de les limiter à ce égard. Les propositions du gouvernement dans ce domaine ont l'appui de l'Association canadienne des services d'informatique, quoique l'Association ait exprimé certaines réserves sur des points particuliers.

Le projet de loi contient aussi quelques changements mineurs, ou d'ordre technique, non mentionnés dans le Livre blanc; ils sont exposés dans le Sommaire de la législation bancaire, que j'ai rendu public après le dépôt du projet de loi.

En résumé, pour ce qui est des activités bancaires, les banques pourront étendre leurs opérations au crédit-bail financier, à l'affacturage et au capital risque. Les mesures restreignant leurs placements en hypothèques résidentielles sont abrogées. Cependant, les banques ne pourront toujours pas offrir de services fiduciaires et ne pourront plus gérer de fonds mutuels, bien qu'elles soient autorisées à continuer de fournir ces services aux clients existants. Leurs pouvoirs de négociation des valeurs mobilières sont limités, de même que les services informatiques qu'elles peuvent offrir. Leur participation au capital d'autres sociétés canadiennes subit aussi une nouvelle limitation. Les nouveaux pouvoirs de crédit-bail, d'affacturage et de capital risque devraient bénéficier tout particulièrement aux petites entreprises, qui verront s'élargir la gamme des financements disponibles à leur banque.

Le Sommaire de la législation bancaire détaille également les propositions de modification des réserves primaires imposées aux banques à charte. Comme l'indique le Sommaire, les mesures proposées diminueraient d'environ un milliard de dollars, d'après les chiffres de 1977, les réserves primaires requises. Cette diminution sera étalée sur quatre ans, pour permettre une transition en douceur dans l'application de la gestion monétaire et ne pas trop perturber la situation financière du gouvernement fédéral. Elle est justifiée par quatre raisons principales.

(1) Le niveau actuel des réserves n'est pas indispensable à l'application de la politique monétaire.

[*Traduction*]

of the Committee. So have the Clerk or the messenger distribute the brief to us. I repeat, Mr. Minister, if it is true that the brief has been distributed to the reporters in one of the two official languages, while the members of the Committee have not received it, I do not understand.

Le président: Monsieur le ministre, le règlement n'est pas en cause. Je vous incite donc à continuer la lecture de votre déclaration.

Mr. Chrétien: A number of independent data processing firms have also indicated concern about bank inroads into their business. Section 172(*k*) restricts the banks to banking-related data processing and this will be clarified in regulations. It seems unreasonable to be more restrictive than this. A particularly contentious issue is the provision of payroll services. This has been a traditional service provided by banks and there is no reason to restrict them in this activity. The government's proposals in this area have received the support of the Canadian Association of Data Processing Service Organizations although the Association has expressed reservations about some specific points.

Beyond the White Paper, certain other more minor and technical changes in the powers have been included in the bill and they are outlined in the Summary of Banking Legislation that was released to the public following the tabling of the bill.

To conclude the discussion of business powers, new powers are provided to the banks in the businesses of financial leasing, factoring and venture capital. Limits on their ability to invest in residential mortgages are removed. However, the banks continue to be prevented from offering fiduciary services and will no longer be able to manage mutual funds, although they will be allowed to continue to service existing clients. Their power to deal in securities is restricted as are their powers in offering data processing service. Their ability to make equity investments in other Canadian and venture capital should be particularly beneficial to the small businessman who will have a wider range of financing alternatives available through his bank.

The Summary of Banking Legislation also sets out in detail the proposals for changes in the cash reserve requirements of the chartered banks. As noted in the Summary these new proposals would reduce the cash reserve requirements of the banks by approximately $1 billion based on 1977 figures. The reduction will be phased over a period of four years to provide for a smooth transition for monetary management purposes and so as not to affect unduly the financial position of the federal government. Some reduction seemed desirable for four principal reasons.

(1) The current level of reserves is not necessary for the effective implementation of monetary policy.

[*Text*]

(2) Leur diminution permettrait de garder entre les établissements de dépôt, l'équilibre concurrentiel visé dans le Livre blanc.

(3) L'abaissement des réserves obligatoires pourrait corriger une situation où il était plus avantageux pour certaines sociétés qui entreprenaient de recueillir des dépôts, de le faire sous forme de quasi-banque que de banque. D'autres propositions mentionnées précédemment, qui élargiront l'accès à ce secteur, joueront dans le même sens.

(4) Enfin, la réduction des réserves obligatoires diminuera le coût des opérations bancaires au profit de la clientèle et des actionnaires des banques.

Les propositions relatives aux administrateurs et aux cadres sont précisées pour la première fois dans le Sommaire. Leur objectif général est de diminuer les risques de conflits d'intérêt. Notons qu'il ne sera plus nécessaire pour les administrateurs de banque de détenir des actions statutaires. Cette mesure supprime un obstacle financier qui aurait risqué d'être important pour certains candidats à un poste d'administrateur dans une banque. La question avait été soulevée il y a à peu près un an, notamment à l'égard de la possibilité pour une femme d'accéder à un conseil d'administration.

Le projet de loi contient aussi une nouvelle disposition interdisant aux cadres et aux employés d'une banque d'être administrateurs d'une autre société canadienne. Bien qu'aucun abus particulier ne m'ait été signalé dans ce domaine, le cumul des responsabilités dans une banque et dans d'autres sociétés présente des risques évidents de conflits d'intérêt, sans aucun avantage visible. En outre, la présence d'un cadre supérieur d'une banque parmi les administrateurs d'une société limiterait évidemment la liberté de choix d'un banquier pour celle-ci. On prévoit certaines exceptions, notamment quand le client d'une banque s'est mis en mauvaise posture et que la banque essaie de redresser la situation et d'améliorer ainsi les conditions de remboursement d'un prêt.

• 1605

Je tiens à mentionner que depuis le début de la publication de la législation, j'ai reçu beaucoup de représentations à ce sujet et je crois que le comité aussi en a reçues; je suis donc disposé à discuter, avec une certaine ouverture d'esprit, de ce problème.

Plusieurs articles de la Loi sur les corporations commerciales du Canada ont été intégrés à la Loi sur les banques. Ces articles pour la plupart prévoient l'amélioration de l'information fournie et de la protection des actionnaires. La Loi sur les banques d'épargne du Québec, ne s'applique qu'à un seul établissement, la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal. Cette dernière s'apparente, à maints égards, à une société de prêt et possède une société de fiducie. Aussi peut-on se demander s'il est bien nécessaire d'avoir, au niveau fédéral, trois lois distinctes pour régir ces institutions, ou si l'on ne pourrait pas concevoir une nouvelle loi sur les banques d'épargne canadiennes s'appliquant à tous les cas. Le gouvernement étudiera la question quand le Parlement aura statué sur les provisions bancaires dont il est actuellement saisi. D'ici là, la partie IV du projet de loi propose certains changements qui

[*Translation*]

(2) The reduction of reserves would retain some degree of competitive balance among deposit-accepting institutions, which was visualized in the White Paper.

(3) The lower reserves may redress a bias which has made it advantageous for some companies entering the deposit-taking business to do so in the form of near banks rather than banks. Other proposals for easier access discussed earlier will also work in this direction.

(4) Finally, the lower reserves will reduce the cost of banking to the benefit or the customers and shareholders of banks.

The proposals for directors and officers are set out for the first time in the Summary. In general their objective is to reduce potential conflict of interest situations. It should be noted that it will no longer be necessary for bank directors to hold qualifying shares. This removes what might have been a substantial financial barrier for certain people to sit on the board of a bank. This matter was raised a year or so ago, particularly in relation to potential women members of boards.

The bill also contains a new provision prohibiting officers or employees of a bank from serving as directors of other Canadian corporations. While no specific abuses have come to my attention in this area there is an obvious risk of conflict of interest by mixing banking responsibilities and external corporate responsibilities, and with no obvious significant benefit. Furthermore, the presence of a senior bank officer on the board of a corporation must make shopping for banking services by that corporation somewhat more difficult. Certain exceptions to this prohibition are provided, particularly where a bank's client has gotten into some difficulty and where the bank is trying to improve the situation and thus better secure repayment of a loan.

I would like to mention here that since the bill was published I have received many representations about it; I believe the committee has received some as well. I am prepared to discuss this problem quite openly.

Many parts of the Canada Business Corporations Act have been inserted into the Bank Act. For the most part, these provide for improved disclosure and better shareholder protection. The Quebec Savings Banks Act applies to only one institution, the Montreal City and District Savings Bank. This Savings Bank has many of the characteristics of the loan companies and owns a trust company. Consequently, consideration must be given to the question of whether the federal government needs three separate laws to cover such institutions or whether a new Canadian Saving Banks Act might not be designed to encompass them. The government will be turning its attention to this matter when the banking proposals now before Parliament have been dealt with. In the meantime, Part IV of the bill proposes certain changes that will broaden the geographical operations of this savings bank to all of

[*Texte*]

élargiront le champ d'action de cette banque d'épargne à la totalité du Canada, et lui permettront de fournir des services bancaires plus variés. Cette banque sera également touchée par certains des principaux changements proposés à l'égard des banques à charte, comme les dispositions relatives aux actions, et aux actionnaires, aux possibilités de financement et aux conditions touchant les vérificateurs et le capital.

Nous proposons de modifier la Loi sur la Banque du Canada. Les changements projetés relèvent surtout d'une mise à jour et sont liés à la nouvelle loi sur l'Association canadienne des paiements.

Dans un certain nombre de cas le projet de loi prévoit la publication d'un règlement en partie à cause de la complexité et de la diversification du système bancaire qui rendent nécessaire une certaine souplesse en vue de l'évolution future. Le gouvernement a essayé de réduire au minimum le pouvoir d'établir des règlements. Pour que nos intentions soient bien claires à ce sujet, j'ai déjà fourni aux comités parlementaires et au public des ébauches de règlements qu'ils pourront examiner et commenter.

L'économie moderne est un rouage de relations très complexes à travers lequel les individus d'un pays contribuent à élever leur niveau de vie. C'est grâce au marché des capitaux que les revenus des individus et des sociétés ne sont pas dépensés en biens et services en vue d'une utilisation immédiate ou de l'épargne, sont recueillis et affectés par ceux-là chargés de l'acquisition des biens en capital aux fins de produire des biens et des services en vue d'une utilisation future. La préservation et le développement d'une économie capable de produire ce dont on a besoin pour notre bien-être présent et futur dépendent essentiellement du bon fonctionnement du marché des capitaux.

Par conséquent, le rôle que jouent les institutions financières dans ce marché est vital. C'est au gouvernement qu'incombe la responsabilité de dresser la législation à l'intention de ces institutions, banques et quasi-banques, afin que celles-ci puissent servir efficacement les déposants et les prêteurs avec lesquels ils font affaires. La législation définit la portée des activités desdites institutions et a pour but de protéger les intérêts de toutes les parties associées des actionnaires, des déposants et des prêteurs. Notre législation bancaire joue également un rôle très important dans ce processus. Le gouvernement se réjouit de l'occasion de la revision exhaustive de la loi de 1978, remaniant la législation bancaire qui sera débattue, comme vous le savez, devant ce comité parlementaire, devant le comité du Sénat ainsi que plus tard devant le Parlement dans son ensemble.

Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Chrétien. We have a lot of questioners. I would like to begin the questioning now with Mr. Lambert.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, would the Minister say whether it would be possible to let us have copies of briefs that were submitted to him and to the interdepartmental committee prior to the preparation of the White Paper? Strictly those dealing with foreign banks.

[*Traduction*]

Canada and will improve its powers to provide a wider range of banking services to its retail clientele. Some of the important changes proposed for the banks such as those affecting shares and shareholders, broader powers to raise capital, requirements for auditors and capital adequacy are also introduced into this legislation.

Certain amendments are proposed to the Bank of Canada Act. These will, for the most part, update the Act and make the consequential changes required by the new Canadian Payments Association Act.

In a number of instances in this bill it has been found necessary to provide for regulations. This reflects, in part, a more complex and diversified banking system and, consequently, the need to provide some flexibility to respond to future developments. The government has sought to keep the power to issue regulations to a minimum. To make quite clear our objectives in relation to these regulations, I have provided draft regulations to the parliamentary comittees and to the public for examination and comment.

A modern economy is a very complex system of relationships by which the people of a country provide for a growing standard of living. It is through the capital market that the incomes of people and business that are not spent in acquiring goods and services for immediate use—savings—are collected and disbursed to those engaged in acquiring capital goods to be used for producing goods and services for use in the future. A well-functioning capital market is essential to the preservation and development of an economy's capacity to produce the things we need for our material well-being today and tomorrow.

The financial institutions in that market play a vital role. It is the responsibility of government to provide the legal framework within which these institutions—banks and near banks—can operate successfully in providing services to the lenders and borrowers with whom they deal. The legal framework defines the scope of the institutions' activities and seeks to protect the interests of all associated parties, the shareholders, the depositors and the lenders. Our banking legislation is a very important part of that legal framework. The government welcomes the detailed review of the Banks and Banking Law Revision Act of 1978 that will be made in the parliamentary committees and in Parliament itself.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci, monsieur Chrétien. Plusieurs membres voudraient poser des questions. Je commencerai donc par M. Lambert.

M. Lambert: Monsieur le président, je voudrais que le ministre nous dise s'il est possible de nous fournir des exemplaires des mémoires présentés au comité interministériel et à lui-même avant la préparation du Livre Blanc? Uniquement les documents portant sur les banques étrangères.

[*Text*]

Mr. Chrétien: I will see if it is possible. I have no view on that at this moment. I do not know which ones you were interested in.

Mr. Lambert: The reason I wanted to inquire about that is that independent inquiries brought forward the statement that they were submitted to the committee and then once they had been considered by the interdepartmental committee members of this committee might have access to them.

• 1610

Mr. Chrétien: I really do not know the nature of those communications, Mr. Lambert, that we have received. I will look into that, and if I can do it, will be delighted to do so.

Mr. Lambert: Okay.

Now, in connection with the business of today, could you tell me, Mr. Minister, why the government on this occasion did not seize the opportunity to define the business of banking and so bring banking into the sphere of responsibility under the BNA Act?

Mr. Chrétien: We have used the traditional method of developing the Bank Act. The definition of banking as a term has never been put forward into the Bank Act for many technical reasons and it was judged that there was not a necessity to try to define it in a different fashion than it was defined previously.

Mr. Lambert: Well, I am just wondering whether you have not done so—and I am repeating something that I said this morning to the Canadian Bankers' Association—when you look at proposed section 295 where you define, in proposed section 295(2) the business in which a non-financial affiliate of a foreign bank may not engage, and that, in itself, the business of banking is engaging in the business of both lending money and accepting deposit liabilities transferable by cheque or other instrument.

Now, the Canadian Bankers' Association limited themselves to the accepting of deposit liabilities transferable by cheque or other instrument as the business of banking, that anybody who gets into that business is subject to the jurisdiction of the Government of Canada.

Mr. Chrétien: I recognize that in terms of the foreign banks, we have been called upon to make a kind of definition of what is banking for them. One of the problems we face—and the hon. member will understand—is that the incorporation of the caisses populaires and the credit unions and so on as provincial institutions has a long history. They never came into the system. In fact, in 1916, I guess, if my memory serves me well, the caisses populaires wanted to incorporate federally and they were refused—and they got their incorporation provincially. I do not know if my memory serves me well or not but it was told to me by the old Senator Vaillancourt that they wanted to have a federal charter at that time and they could not have it. So they went for a provincial charter and the credit unions got provincial charters, and so on.

So we are in a kind of a difficult area here and I do think that the present system of some flexibility has been probably the most appropriate situation. Of course, some people would

[*Translation*]

M. Chrétien: Je m'en informerai. Je ne sais pas encore s'il est possible. Je ne sais pas quels sont les mémoires qui vous intéressent.

M. Lambert: Je pose cette question parce qu'on a appris à la suite d'enquêtes indépendantes que certains documents avaient été présentés au comité interministériel, et qu'une fois étudiées par celui-ci les membres de ce comité auraient le droit de les examiner.

M. Chrétien: Je connais pas la nature des communications que nous avons reçues. Je m'en informerai, monsieur Lambert, et je serai heureux de vous les remettre s'il m'est possible.

M. Lambert: D'accord.

Pour revenir au travail d'aujourd'hui, monsieur le ministre, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas saisi cette occasion pour définir les opérations bancaires de sorte que ce domaine tombe clairement sous la responsabilité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

M. Chrétien: Nous avons suivi la méthode traditionnelle de la Loi sur les banques. Il y a plusieurs raisons techniques pour lesquelles on n'a jamais défini les opérations bancaires dans la Loi sur les banques. On a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'essayer de les définir plus précisément qu'elles n'avaient été jusqu'ici.

M. Lambert: Je répète une observation que j'ai faite ce matin à l'Association des banquiers canadiens en vous demandant si vous n'avez pas fourni une définition dans l'article 295 du projet de loi, au paragraphe (2), où vous définissez les opérations qu'un établissement non bancaire membre d'un groupe bancaire étranger ne peut pas effectuer; opérations bancaires se définiraient par le fait d'effectuer des opérations de crédit ainsi que de recevoir des fonds sous forme de dépôt cessible par chèque ou tout autre instrument.

L'Association des banquiers canadiens a limité sa définition des opérations bancaires au fait de recevoir des fonds sous forme de dépôt cessible par chèque ou tout autre instrument. Donc, toute personne qui effectue de telles opérations est assujettie à la juridiction du Gouvernement du Canada.

M. Chrétien: J'admets que pour les banques étrangères nous avons dû en quelque sorte définir les opérations bancaires. L'honorable député comprendra que nous faisons face, entre autres, au problème soulevé par le fait que depuis longtemps les caisses populaires et les credit unions, etc., ont pu se constituer en sociétés au niveau provincial. Ces établissements ne sont jamais entrés dans le système. Si je me souviens bien, les caisses populaires ont voulu en 1916 se constituer en société fédérale. On leur a refusé, et elles se sont constituées au niveau provincial. Je me trompe peut-être, mais le vieux sénateur Vaillancourt m'a dit qu'elles voulaient à l'époque une charte fédérale, et qu'elles n'ont pas pu l'obtenir. Comme les credit unions, elles ont donc demandé et reçu une charte provinciale.

La question est donc difficile. J'estime que le système actuel donne une certaine souplesse et reste sans doute le plus approprié. Évidemment, certains voudraient que les quasi-banques

[*Texte*]

like all the near-banks to be federally controlled under the Bank Act and so on. I just think that we have, through the Bank Act, as elaborated at this time, sufficient control over the banking system to be in a position to operate effectively the monetary policies of the government, as was stated in front of this committee by the governor of the Bank.

Mr. Lambert: Well, the only reason I am saying this is that your predecessor, some 11 or 12 years ago, rejected the argument for a comprehensive definition of banking much on the same grounds. Well, the net result, of course, is that this has left gaps in the operations so wide that you are now having some forty-odd foreign banks operating in Canada under a variety of guises, and their assets may be up to about four billion dollars—and that was because there was nothing to cover them.

Mr. Minister, you can say at this time that you are satisfied that you have enough control over them but the ingenuity of that will be such that, in ten years' time when there should be a further decennial revision, you may be faced—or someone may be faced—with a similar problem.

Mr. Chrétien: I gave you the historical reason why there was the development of kinds of deposit-taking institutions that were not banks but which did business quite close to banking. I think there was something in the White Paper. My predecessor, Mr. Macdonald, suggested that they be subject to reserves, just like a bank, and we had a lot of protests from provincial governments. It was a question of jurisdiction. They did not want the federal government to move into those provincially incorporated institutions and, rather than have a confrontation, we decided we should show flexibility.

• 1615

I accept your view. It could be that someday, if these provincial institutions continue to grow and were to impair the operation of the Bank of Canada which has an interest in monetary policy in this land, they will have to be incorporated. But it was felt at this time that it was not needed and that is why it was not incorporated in the bill.

In fact, in some of the bilateral discussions I had with some of those institutions along with Mr. Macdonald when he was the minister and I was Minister of Industry, Trade and Commerce at that time, we indicated to them that we were not going to move at that time but there might come a day when, if they took so much of a share of the market, the federal government would have no choice.

Mr. Lambert: Do you not think the nettle will then be that much more difficult to grasp? I have used that phrase many times this morning; I am afraid it is getting a little used. But it gets tougher as time goes on.

Mr. Chrétien: I think if we have to make a case that it is needed for the elaboration of monetary policies in Canada, they have recognized that at that time they will have to accept

[*Traduction*]

soient sous contrôle fédéral par l'entremise de la Loi sur les banques. Comme le gouverneur de la Banque du Canada a dit devant ce comité, je crois que la Loi sur les banques dans sa version actuelle nous donne un contrôle suffisant du système bancaire pour permettre de bien gérer les politiques monétaires du gouvernement.

M. Lambert: Je fais cette remarque uniquement parce que votre prédécesseur d'il y a 11 ou 12 ans a rejeté les arguments en faveur d'une définition exacte des opérations bancaires pour les mêmes raisons, Évidemment, il en a résulté des lacunes si importantes dans le système qu'il y a maintenant environ 40 banques étrangères faisant affaire au Canada de plusieurs façons différentes. Leur actif se serait élevé à 4 milliards de dollars . . . et ce, parce que les règlements ne les touchaient pas.

Monsieur le ministre, vous pouvez bien dire que vous êtes satisfait actuellement de votre contrôle sur ces banques; mais la réalité est telle que dans 10 ans, au moment de la révision décennale suivante, vous ou l'un de vos prédécesseurs ferez face à un problème semblable.

M. Chrétien: Je vous ai exposé les raisons historiques du développment d'institutions qui, tout en recevant des dépôts n'étaient pas des banques, mais qui effectuaient de opérations qui ressemblaient aux opérations bancaires. On en parlait au Livre blanc, me semble-t-il. Mon prédécesseur, M. Macdonald, avait proposé qu'elles aient aussi des réserves, exactement comme les banques, mais les gouvernements provinciaux ont crié haro. C'était une question de compétence. Elles ne voulaient pas que le gouvernement fédéral s'immisce dans les affaires de ses sociétés constituées au provincial et plutôt que d'avoir un affrontement, nous avons décidé de faire preuve de souplesse.

J'accepte votre point de vue. Si les institutions provinciales devaient continuer de s'agrandir et de nuire aux affaires de la Banque du Canada qui s'occupe de politiques monétaires chez nous, il se pourrait fort bien qu'on doive prendre les choses en main. Cependant, on a cru que cela n'était pas indiqué à l'heure actuelle et c'est pour cela qu'il n'en est pas question dans le projet de loi.

A vrai dire, à l'époque où j'étais ministre de l'Industrie et du Commerce et que M. Macdonald était ministre des Finances, nous avons eu des discussions bilatérales avec certaines de ces entreprises et leur avons clairement fait entendre que nous n'avions pas l'intention d'agir alors, mais qu'un jour viendrait peut-être où elles s'empareraient d'une part trop grande du marché et que le gouvernement fédéral n'aurait alors plus le choix.

M. Lambert: Ne croyez-vous pas alors que la pilule pourrait être plus grosse et, partant, plus difficile à avaler? Je vous ai déjà fait part de cette idée ce matin à maintes reprises; je crains qu'elle ne devienne rengaine. Mais il est vrai que plus ça ira, plus ce sera difficile.

M. Chrétien: Ces institutions nous ont dit à l'époque qu'elles devraient bien l'accepter si cela devenait nécessaire dans le cadre de l'élaboration des politiques monétaires au Canada. Je

[*Text*]

that. I do not want to speak for them but it will then be a stronger case we could put in front of the public, and the provinces too, than now. If you ask me the question, Is it absolutely needed? I would have to reply that we can live without it at this time.

Mr. Lambert: Let me go to the incorporation procedure. Mr. Chairman, how am I doing on my time here?

The Chairman: You are rushing up to 10 minutes but you have another couple, I think.

Mr. Lambert: Yes.

I have in mind letters patent. I think Mr. Kennett and I explored the situation the other day, and it seems to me, as I look through the bill, that I am confirmed in my views that it is remarkably indefinite as to what procedures are going to be followed. We know what the requirements of the people are going to be, and so forth, but I want to come to the point at which the Inspector General will have to make his recommendations.

I am very conscious also of what happened in the Continental Bank case. When that bill came from the Senate and then to this House, it had the approval of the then Inspector General of Banks. But this Committee caused this bill to be drastically altered because there were some things in there which were absolutely unacceptable and which I do not think should have been allowed in the first place.

Now, if the Inspector General receives an application and, alongside, he also gets submissions—because submissions may be made in writing by letters or otherwise—either objecting to the granting of the certificate of incorporation or for a modification of some of the conditions, how is it proposed that he shall adjudicate? Does he hear the parties, and, if so, has he the powers to set up the hearings? Can he make regulations regarding that? And if his decision is adverse, where lies an appeal? These are the points that I think you have to look at and I see nothing in the bill concerning that.

Mr. Chrétien: I can talk about the policy but in terms of the administration, I think Mr. Kennett would be handling that aspect. I think the goal of the government is to make it more possible and easier for new institutions to develop in order to increase competition in the Canadian market.

• 1620

Mr. Lambert: I am not denying that.

Mr. Chrétien: Of course, there are many roads, and we think the way that has been chosen ensures enough protection for the public and will make it easier for those people who want to establish a new banking institution to be able to do so. We could retain the old system of having an act of Parliament for every new bank. I find that system personally very complicated. It is one of the reasons, I guess, that so few banks have been incorporated since. . . . I was a member of a committee with you at that time, and there were very few banks. We had some great hopes at that time that many more banks would be incorporated. There were a few, and those who were involved always felt it was quite expensive, difficult, cumbersome and time-consuming—and it was a business. So we

[*Translation*]

ne prétends pas parler en leur nom, mais nous présenterions au public et aux provinces un état de choses fort différent de ce qu'il est maintenant. Vous voulez savoir si c'est absolument nécessaire? Je vous réponds par un non, pour le moment.

M. Lambert: Passons à la procédure de constitution. Monsieur le président, me reste-t-il quelques minutes?

Le président: Cela frôle le 10 minutes, mais je crois qu'il vous en reste encore quelques-unes.

M. Lambert: Oui.

Je pense aux lettres patentes. M. Kennett et moi-même avons exploré cette situation l'autre jour et il m'a alors semblé, ce qui a été confirmé lorsque j'ai relu le projet de loi, que la procédure à suivre à cet égard était très mal définie. Nous savons ce qu'exigera le public et ainsi de suite, mais je veux en arriver au point où l'inspecteur général devra faire ses recommandations.

Je songe au cas de la Banque continentale. Quand ce bill a été renvoyé par le Sénat à la Chambre, il avait été approuvé par l'inspecteur général des banques de l'époque. Mais notre Comité a considérablement modifié le projet de loi parce qu'il s'y trouvait certaines choses absolument inacceptables qui, d'après moi, n'auraient même pas dû s'y trouver au départ.

Supposons que l'inspecteur général, en même temps qu'il est saisi d'une demande, se voit aussi saisi de certaines objections, par écrit ou autrement, concernant la constitution de la société ou visant à modifier certaines des conditions, comment devrait-il alors juger de la chose? Entend-t-il les parties en cause et, si tel est le cas, a-t-il les pouvoirs requis pour convoquer les audiences nécessaires? Peut-il faire des règlementa à ce sujet? Si sa décision était contestée, pourrait-on en appeler? Tout cela me semble très important et je ne vois rien à ce sujet dans le projet de loi.

M. Chrétien: Je puis vous toucher un mot des politiques à ce sujet, mais je crois que c'est M. Kennett qui s'occuperait de l'administration de la chose. Le but du gouvernement est de rendre plus facile la constitution de ces sociétés afin d'augmenter la concurrence sur le marché canadien.

M. Lambert: Je ne le nie pas.

M. Chrétien: Évidemment, bien des voies s'offrent à nous et nous croyons que la voie choisie assure la protection du public tout en permettant aux gens qui veulent mettre sur pied une nouvelle institution bancaire de le faire plus facilement. Nous aurions pu garder le vieux système exigeant une nouvelle loi du Parlement pour toute nouvelle banque. Personnellement, je crois que c'est plutôt compliqué. C'est une des raisons pour lesquelles on a fondé très peu de nouvelles banques depuis . . . j'étais membre du Comité comme vous, à l'époque, et il y avait très peu de banques. Nous espérions alors voir surgir de nombreuses nouvelles sociétés bancaires. Il y en a eu quelques-unes, mais les fondateurs ont toujours cru que cela coûtait très cher, et que la procédure était difficile, lourde et très lente . . .

[*Texte*]

decided to choose a more expeditious way to do it. Of course, if there is a denial the minister will have to defend his position as to why he has accepted the recommendation of the inspector of the bank.

Mr. Lambert: But I am suggesting to you, Mr. Minister, that this has to be open. So far the procedure is a closed procedure. In this particular case, I draw to your attention the judgment of the appeal division of the Federal Court, where Cabinet makes a decision. I think you will find that this decision would bind you in this particular instance.

I am making a strong suggestion that this is one area of the act you want to look at; to set up a procedure for that particular aspect of incorporating via letters patent. I am not quarrelling with the letters patent group, but I say to you that I think you will find it far better if there is a procedure that authorizes the Inspector General to set up the rules for any hearing he may want on controversial points. I would hesitate to think the continental bank bill had gotten through on the basis that it was presented to this Committee in the first instance, where we had incorporating directors who were, in four or five cases, already directors of existing banks. There were other glaring errors in that one. That was a shocker.

The Chairman: Thank you, Mr. Lambert. There was no question there. You can comment on it but I want to try to stick to the times because we are not going to have enough time for everyone on the list.

M. Trudel: Merci monsieur le président.

Monsieur le président, le ministre, dans son mémoire, nous disait que le crédit commercial des banques étrangères atteignait 3.8 milliards de dollars. L'inspecteur des banques nous a dit qu'avec la nouvelle loi, cela pourrait probablement passer à $8 milliards.

Il y a une chose que je voudrais dire à ce moment-ci: On a identifié comme étant des institutions qui sont de juridiction fédérale environ 35 banques étrangères. Selon certains chiffres, il y en aurait même 42, mais ce n'est pas le point que je veux amener.

Il y a effectivement, à l'intérieur du système bancaire canadien, plus d'une centaine de structures qui sont soit de juridiction fédérale, soit de juridiction provinciale.

Ce que je veux dire, c'est qu'il est possible qu'on soit en face d'un crédit beaucoup plus grand que les $7 ou $8 milliards de dollars qu'on prévoit présentement.

Cela c'est dans le système qu'on a. Si on se retrouvait avec des crédits commerciaux de l'ordre d'une quinzaine de milliards détenus par des banques étrangères en vertu du Bill C-15, quels avantages retrouverait-on dans le système bancaire canadien en permettant cela à ces banques-là? Les banquiers nous ont donné leur point de vue et il me semble qu'ils s'intéressent beaucoup plus à la pénétration des marchés étrangers qu'à la situation des marchés canadiens.

M. Chrétien: D'abord, il y a deux volets à cette question. Lors de la dernière révision de la Loi sur les banques, je pense que c'est en 1966 que nous avons fait cette étude, le Parlement

[*Traduction*]

et il s'agit tout de même du monde des affaires. Nous avons donc décidé de choisir une méthode plus rapide. Évidemment, dans le cas d'un refus, le ministre devra expliquer pourquoi il a accepté la recommandation de l'inspecteur des banques.

M. Lambert: Je dis tout simplement, monsieur le ministre, que tout cela devrait se faire au grand jour. Jusqu'ici, tout semble se faire dans le secret. Dans ce cas précis, je vous souligne le jugement de la division d'appel de la Cour fédérale où le Cabinet tranche et prend la décision. Je crois que vous verrez que cette décision vous lierait dans le cas actuel.

Il me semble que c'est un domaine de ce projet de loi sur lequel il faudrait peut-être se pencher davantage de façon à fixer la procédure à suivre lors de constitution par lettre patente. Je ne m'oppose pas à l'idée des lettres patentes; je souligne tout simplement que vous préféreriez peut-être qu'il y ait une procédure permettant à l'inspecteur général de décider des règles du jeu, dans le cas de toute audience qu'il exigerait pour régler des questions controversées. Je n'ose pas penser à ce qui serait arrivé si le projet de loi constituant la Banque continentale avait été adopté sur la foi que ce qui avait été présenté à notre comité au départ, car il y avait alors 4 ou 5 des directeurs fondateurs qui étaient déjà directeurs de banques existantes. Et je passe sous silence certaines autres erreurs de taille. C'était à vous couper le souffle.

Le président: Merci, monsieur Lambert. Ce n'était pas une question. Vous pouvez faire tous les commentaires que vous voulez, mais je veux qu'on s'en tienne à la limite de temps fixé sinon tous ne pourront pas avoir leur tour.

Mr. Trudel: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, in his brief the Minister said that the commercial credit of foreign banks was in the order of $3.8 billion. The Inspector of Banks has told us that, with the new law, it would probably go above the $8-billion mark.

There is something I would kike to say now. Approximately 35 foreign banks have been identified as being institutions under federal jurisdiction. According to certain figures, there are 42 but that is not my point.

In the Canadian bank system, there are over 800 systems that are either under federal or provincial jurisdiction.

The point is that there is a possibility that we might be faced with much more than the $7 billion or $8 billion we are talking about now.

That is in the present system. If we found ourselves with commercial credit in the order of $15 billion held by foreign banks thanks to Bill C-15, what kind of advantage would accrue to the Canadian banking system by allowing that for those banks? The bankers have made their position known to us and my impression is that they are much more interested in penetrating foreign markets than in the situation of the Canadian market.

Mr. Chrétien: There are two parts to that question. During the last review of the Bank Act, I think it was in 1966 that the examination took place, Parliament then believed that we had

[*Text*]

avait jugé à l'époque qu'il fallait amener plus de compétition dans le système bancaire. En somme, le système était virtuellement contrôlé par les 5 grandes banques avec quelques autres petites banques moins importantes, relativement parlant. Nous avons changé la loi en 1966 pour atteindre ces buts et nous constatons aujourd'hui que les buts n'ont pas été atteints. Il n'y a eu que quelques incorporations de nouvelles banques depuis ce temps-là. Nous souhaitons qu'il y ait beaucoup plus de banques.

• 1625

Or, les banques canadiennes font beaucoup d'affaires, je l'ai dit tout à l'heure, elles détiennent 50 milliards de dollars d'actifs dans leurs filiales dans les autres pays. Elles sont très actives à l'étranger et elles sont très efficaces. Les banquiers sont parmi les bons banquiers dans le monde, je crois.

Évidemment, elles veulent prendre de l'expansion, elles veulent avoir des institutions internationales. Nous avons développé un système bancaire qui a une très bonne réputation mondiale et nous voyons des banques internationales qui veulent venir ici. Alors, nous nous disons: permettons à nos banques de prendre de l'expansion sur les marchés étrangers et réglons une partie de notre problème de manque de compétition dans le système bancaire canadien en donnant aux banques étrangères, avec des limites que je trouve assez sévères, la possibilité d'établir des filiales, ce qui va apporter sur le marché canadien une amélioration considérable du côté de la compétition. Les gens qui recherchent ces services-là auront plus de choix qu'auparavant. Peut-être vont-elles offrir de meilleurs prix pour attirer les clients. De toute façon, je crois que le système s'en portera mieux au Canada. Et ce faisant, nous permettrons à nos banques canadiennes de prendre de l'expansion sur les marchés étrangers où d'ailleurs, elles se portent actuellement très bien. Je pense que c'est à notre avantage parce que c'est certainement de nature à favoriser notre commerce extérieur. Ces institutions-là ont déjà une bonne réputation sur les marchés étrangers et cela facilite à d'autres institutions canadiennes l'accès à une part des marchés étrangers dans d'autres domaines que celui des banques.

M. Trudel: D'après le mémoire qu'on nous a présenté aujourd'hui et d'après les témoignages qu'on a déjà eus devant le comité, l'actif des banques canadiennes, actuellement, est de l'ordre de 102 ou 103 milliards de dollars. Maintenant, il y a une chose qui se produit actuellement. C'est que les quasi-banques et les autres sociétés qui sont dans le système bancaire mais qui ne portent pas le nom de banques contrôlent des actifs de près de 40 milliards de dollars, d'après les chiffres que j'ai ici.

Le ministre disait tout à l'heure qu'il n'y a aucun problème; on peut très bien contrôler la situation monétaire à l'intérieur de ces chiffres qu'il nous a donnés, mais d'après l'Association des banquiers canadiens, nous nous acheminons vers un palier où les quasi-banques atteindront probablement le chiffre d'actifs des banques. Et d'après ce qu'on nous dit, ce sera dans un temps très court. Ce qui m'inquiète énormément, c'est que ces gens-là qui occupent toute la place à l'intérieur de notre système bancaire ne soient pas régis par l'ancienne ou la

[*Translation*]

to get more competition into our banking system. In brief, the system was virtually under the control of the five big banks with a few other smaller banks, relatively speaking. We changed the legislation in 1966 with that aim in mind and we see today that it has not been attained. There have only been a few bank incorporations since then. We hope that we will see many more.

The Canadian banks are big business and, as I said before, they do have $50 billion in assets in their branches in foreign countries. They are very active outside Canada and they are very efficient. I understand that their bankers are some of the better ones in the world.

Of course, they want to expand, they want to have international institutions. We have developed a banking system which has a very good reputation throughout the world and there are international banks that want to come here. So we say: let us allow our banks to expand on foreign markets and settle a part of the problems we have due to a lack of competition in the Canadian banking system by giving foreign banks the possibility to establish subsidiaries here, subject to restrictions which I find are very severe. The Canadian market should then see considerable improvement in the area of competition. The people needing banking services will have more choice than before. Maybe they will offer better prices to attract clients. Anyway, I believe that the Canadian system will only be the better for it. At the same time, we will allow our Canadian banks to expand on foreign markets where they are presently doing very well. I think that is to our advantage because that is certainly going to help our foreign trade. Those institutions already have a very good reputation on foreign markets which makes it much easier for other Canadian institutions to get into foreign markets in areas other than banking.

Mr. Trudel: According to today's brief and certain witnesses who have already appeared before the Committee, the Canadian banks presently have assets of around $102 billion or $103 billion. Now, the present situation is this. The near banks and other financial institutions which are in the banking system but are not called banks control approximately $40 billion according to the figures I have here.

The Minister was saying before that there is no problem; the monetary situation is easily controlled in view of the figures he gave us but, according to the Canadian Bankers' Association, we are going to get to a point where the near-banks will probably control assets as big as the banks. And according to what we were told, this will be the situation within a very short period of time. What concerns me tremendously is that those people who take up a lot of room in our banking system do not come under the old or the new banking legislation. You said

[*Texte*]

nouvelle Loi sur les banques. Vous l'avez bien dit tout à l'heure la réputation du système bancaire canadien n'est plus à faire. Mais si on permet l'existence d'une structure parallèle sans y remédier . . . Vous avez dit que ces gens-là pourront se joindre volontairement au système bancaire; c'est une décision politique qui a été prise. Je me demande à quel moment on va vouloir agir et dire: Écoutez, vous avez été assez loin, il va falloir changer cette loi-là. Cela va se faire bien avant dix ans, d'après moi.

M. Chrétien: Vous avez droit à votre opinion. Moi je dis tout d'abord qu'en vertu de la Loi sur l'Association canadienne des paiements, elles s'uniront jusqu'à un certain point volontairement, aux banques de façon à ce qu'il y ait de la sécurité dans la circulation des effets bancaires entre les diverses institutions et pour la protection des déposants ou des gens qui tirent des chèques sur leurs dépôts.

• 1630

Alors, c'est une amélioration. Pour autant que le gouverneur de la Banque du Canada ne rassure quant au présent système, tel qu'il le voit, et dans un avenir immédiat selon son témoignage, il entrevait aucun problème important pour lui-même à administrer adéquatement la politique monétaire du gouvernement, alors, je crois que nous pouvons continuer comme par le passé. Je l'ai dit tout à l'heure en répondant à une question de M. Lambert. Personnellement, je crois qu'un jour il sera inévitable. Est-ce que nous aurions dû y faire face à ce moment-ci? Je ne sais pas. Peut-être qu'ils vont le réaliser eux-mêmes, de façon que cela puisse se faire par une espèce de mariage de raison qui se fait présentement à l'intérieur de l'Association canadienne des paiements, et peut-être que le tout peut se faire sans confrontation.

C'est un de mes problèmes; si on peut éviter des confrontations, il est préférable de les éviter. Toutefois, il ne faudrait pas à long terme mettre le système bancaire canadien en danger de perdre son efficacité et sa réputation parce qu'il s'est développé un système bancaire parallèle qui ne rencontre pas les hauts standards reconnus ici, au Canada.

M. Trudel: Monsieur le président, s'il me reste encore un peu de temps, il y a un autre domain que je voudrais explorer avec le ministre et les représentants du ministère. Présentement, c'est sur une base volontaire et je pense aux *crédit unions* et aux caisses populaires. En supposant qu'on se retrouve devant une situation où il y aurait, par exemple, des gens, soit des *crédit unions*, soit des caisses populaires, qui se joindraient au système des paiements canadiens, une complication se présenterait je pense, qui serait plutôt immédiate, parce qu'on peut avoir deux sortes de gens, de banquiers. Maintenant, si les autres institutions que j'ai mentionnées veulent participer, cela n'a pas été exprimé encore, mais on doit les entendre bientôt, à quelle sorte complication administrative devrons-nous faire face? Comment allons-nous pouvoir résoudre ce problème?

M. Chrétien: Mais, vous me posez un problème qui ne devrait pas se réaliser, parce que les indications que j'ai veulent que les *credits unions* et les caisses populaires ont

[*Traduction*]

before that the reputation of the Canadian banking system is already very well established. But if we allow a parallel structure to exist without trying to change . . . You yourself said that those people could voluntarily join the banking system; that is a political decision. I wonder exactly when we are going back and say: listen, you have gone far enough; the bank legislation will have to be changed. In my opinion, that will be before the next ten years are over.

Mr. Chrétien: You have a right to your opinion. I am simply saying that with the legislation on the Canadian Payments Association, they will voluntarily, up to a certain point, join the banks so that there will be security in the circulation of negotiable paper between the different institutions and to protect the depositors or those depositors who draw cheques on their accounts.

So that is an improvement. The Governor of the Bank of Canada tells me that he foresees no important problems in adequately administering the government's monetary policies with the present system, as he sees it, for the short term, and so I think we can continue as in the past. I said that before in answering one of Mr. Lambert's questions. Personally, I think it is inevitable that the dat will come. Should we have done that now? I do not know. Maybe they will realize it themselves and there will be a marriage of convenience thanks to what is being done within the Canadian Payments Association and maybe all this will be done without confrontation.

That is one of my problems; if it can be done without confrontation, by all means it should be done that way. However, in the long term we must not put the Canadian banking system in the dangerous position of losing its efficiency and its reputation because of the development of a parallel banking system that does not meet the high standards we recognize in Canada.

Mr. Trudel: Mr. Chairman, if I have a few minutes left, there is another area that I would like to explore with the Minister and the officials of his Department. Presently, this is on a voluntary basis and I am thinking about the credit unions and the caisses populaires. Say we had a situation where, for example, either credit unions or caisses populaires joined the Canadian Payments system, it seems to me there would be rather immediate complication because that means we could have two kinds of bankers. Now, if the other institutions I mentioned want to participate, it has not yet been clearly expressed but we should hear from them soon, what kind of administrative complications will we have to face? How are we going to solve that problem?

Mr. Chrétien: You are talking about a problem which will probably never exist because the indications I have are to the effect that the credit unions and the caisses populaires have

[*Text*]

l'intention de se joindre à l'Association canadienne des paiements. Ils l'ont indiqué à plusieurs reprises à l'inspecteur des banques, et je pense qu'ils en ont fait des déclarations publiques. Alors, à ce moment-ci, vous me parlez d'un problème, dont on peut discuter en théorie, mais qui en pratique n'aura probablement pas à être envisagé.

M. Trudel: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Saltsman.

M. Lambert: Ce serait plutôt au niveau des centrales, n'est-ce pas? Vous ne parlez pas des succursales?

Une voix: Non, non, centrales.

An hon. Member: The answer was, yes, the central level.

Mr. Chrétien: The central level, but, you know, who will speak for whom. Mr. Saltsman.

Mr. Saltsman: I see the Minister is taking your job away, Mr. Chairman.

I would like to ask the Minister, first of all, how the situation arose with the income debentures and term preferred shares; how this loophole was able to persist so long, and whether or not this legislation will force disclosure because part of the problem arose from the fact that it took the Inspector General so long to find out about it. What provision is being made in order to find loopholes of this kind, if they occur in the future, and to take action on them?

Mr. Chrétien: I am not very good in English but I do not think "lophole" has a connotation of illegality. Those instruments, such as income debenture, have existed in the law for a long, long time. I guess it was established in the thirties and was designed to cope with the situation of corporations faced with a very difficult situation. That has been in the Income Tax Act for a long time.

Of course, the evolution of the marketplace created a situation, in the last little while, of over utilizaton of that and the interpretation to be given to the law by National Revenue has become very difficult because a corporation for income debenture purposes to quality, has to prove that it is not profitable. The term, if I recal, was quite undefined. Now, through quick depletion and all the new rules for investment, a corporation could be not making a profit but not be broke or on the verge of being broke. That was the interpretation that was not very clear, as I understand it. It was getting more and more difficult, with many cases coming to National Revenue, to pass a ruling. They informed us. We, in the Department of Finance, could not say that it was abused or not abused. It turned out that there was a huge sum of money loaned in the form of income debentures. We decided to clarify in the legislation that that is the position of difficulty of the person who can have that. It will still be there, but in the Income Tax Act we will define the status of the difficulty of the corporation—whether it can use that term.

[*Translation*]

the intention of joining the Canadian Payments Association. They have indicated this several times to the Inspector of Banks and I think they have even made public statements to that effect. So at this point you are talking about a problem we can discuss in theory but which we will probably not have to face in practice.

Mr. Trudel: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Saltsman.

Mr. Lambert: This would be at the central level? You are not talking about the branches?

An hon. Member: No, no, the central level.

Une voix: La réponse était oui, au niveau des centrales.

M. Chrétien: Au niveau des centrales, mais, vous savez, qui parlerait au nom de qui? Monsieur Saltsman.

M. Saltsman: Je vois que le ministre convoîte votre poste, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord demander au ministre comment a pu se produire cette fameuse situation concernant les obligations à intérêt conditionnel, et les actions privilégiées à terme; comment se fait-il que cette échappatoire ait existé si longtemps? Le présent projet de loi obligera-t-il à la divulgation, parce qu'une partie du problème provient de ce que l'inspecteur général a mis tellement de temps à découvrir la situation? Quelles dispositions prévoit-on pour réussir à trouver de telles échappatoires à l'avenir s'il en existe, et prendre les moyens qui s'imposent?

M. Chrétien: Mon anglais n'est pas des meilleurs, mais je ne crois pas que le mot «loophole» échappatoire, sous-entende qu'il y ait eu acte illégal. Cet instrument qu'on nomme obligation à intérêt conditionnel, existe depuis longtemps déjà dans la Loi. Je crois bien que cela remonte aux années 1930 et devait servir dans des situations où certaines sociétés se trouvaient dans une passe difficile. On en parle depuis longtemps déjà dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Évidemment, le marché a évolué de telle façon depuis quelques années, qu'on a peut-être eu tendance à s'en servir un peu trop souvent, et il est devenu très difficile au ministère du Revenu national d'interpréter cette partie de la Loi parce qu'une société, pour se servir d'obligations à intérêt conditionnel, doit prouver qu'elle ne fait pas de profit. Si je me souviens bien, le terme n'était pas parfaitement défini. Compte tenu des déductions pour l'amortissement accéléré et des nouvelles règles régissant les investissements, une société qui ne réalise pas des bénéfices n'est pas nécessairement une société à la veille de la faillite. Si j'ai bien compris, c'est l'interprétation du terme qui n'était pas claire. Le ministère du Revenu national a été saisi d'un grand nombre d'affaires à ce sujet et il devenait de plus en plus difficile de prendre une décision. On s'est tourné vers nous mais bien sûr le ministère des Finances ne pouvait pas dire s'il y avait abus ou non. En fait, nous nous sommes rendus compte que d'importantes sommes d'argent avaient été prêtées par le biais d'émission d'obligations à intérêt conditionnel. Nous avons donc décidé d'apporter des précisions à la Loi de l'impôt sur le revenu, cette possibilité existera toujours, mais nous définirons l'état de difficulté d'une société, si je puis m'exprimer ainsi.

[*Texte*]

• 1635

Mr. Saltsman: Yes.

Mr. Chrétien: In terms of retractable preferred shares, that was an evolution. It is still permitted as long as it is a term share. By the evolution of the drafting of those shares, it became evident that eventually it was no longer a share the banks were holding it was virtually a promissory note. So when we saw that it was used by a lot of people more and more we said, we will clarify that. The clarification will be that for the term preferred shares you wil have to hold the shares for 10 years; if it is for under 10 years it will be just a normal loan and it will not qualify for the transfer from one corporation to another without paying taxes.

All that was legal. The point I wanted to make was that there was nothing illegal about it. The tax system is there. It is really frustrating because people are all around trying to interpret that in their best interets and we have our people who try to correct those orientations of things that have not been created for that purpose.

Mr. Saltsman: Mr. Chétien, nobody is suggesting that it was illegal. What we are suggesting is that it is not very defensible morally, this is obviously an advantage that was taken, an interpretation that was put on something which was never intended. By your own words, you say it was never intended to be used in this particular way. We are not talking about inconsiderable sums of money, we are talking of, what, $500 million that was lost to federal revenues as a result of somebody's taking advantage of this thing. And it happened very, very quickly. Somebody got the bright idea that it could be used this way and they moved in and took advantage of it—including other people who got the bright idea, they were not the only ones but they certainly set the pattern for this bright idea.

My feeling is, all right it is done, and it has been an enormous loss to the treasury. When I think of how hard the government says it is working at cutting costs and how difficult it is for them to shave $500 million, to lose $500 million in revenue in one fell swoop to the banks, which do not need it all that badly—their profits have been pretty substantial over this period—it seems to me something is wrong and some provision should be made to make sure it does not happen again. The provision that seems to be made is that the reporting procedures and the examination will have to be done on a more frequent basis and the liaison between those who are supervising the banks and the Department of Finance will have to be much better than it is.

Mr. Chrétien: I brought down my budget on November 16 and I said I wanted to change the law to clarify those situations. I do not have to make any more comments.

Mr. Saltsman: Just out of curiosity, Mr. Chrétien, have you, or has anyone in your department, at the very least said to the banks, "Look, guys, you should not have taken advantage of that, you know it was never intended for that purpose; you

[*Traduction*]

M. Saltsman: Très bien.

M. Chrétien: En ce qui concerne les actions privilégiées recouvrables, il y a eu une évolution. La chose est toujours possible à condition qu'il s'agisse d'une action à terme. Compte tenu de l'évolution dans ce domaine, on peut dire que finalement les banques ne détenaient plus des actions mais pratiquement des billets à ordre. Quand nous avons constaté que l'on avait de plus en plus recours à ce système, nous avons décidé de clarifier la situation. Il sera donc nécessaire de détenir les actions privilégiées à terme pour une période de dix ans au minimum sinon elles seront considérées comme un prêt normal et ne pourront faire l'objet d'un transfert non imposable d'une société à l'autre.

Tout cela était parfaitement légal et conforme au régime fiscal. Chacun essaie d'interpréter les choses dans son intérêt et il faut que nous apportions des corrections quand les mesures que nous avons adoptées ne sont pas utilisées en fonction des objectifs fixés.

M. Saltsman: Monsieur Chrétien, personne n'a parlé d'illégalité. Nous voulons dire que, du point de vue moral, cette position n'est pas très défendable, il s'agit de toute évidence d'un avantage dont on a profité, d'une interprétation contraire aux objectifs fixés. Vous avez dit vous-même que l'on n'avait jamais eu l'intention que ces mesures soient utilisées de cette façon. Nous ne parlons pas de montants négligeables, nous parlons d'un manque à gagner de quelque 500 millions de dollars pour le revenu fédéral du fait que l'on a profité de ce genre de choses. Cela s'est d'ailleurs passé très très rapidement. Quelqu'un a eu l'idée brillante d'utiliser cette mesure ainsi et a donné l'exemple.

La chose est faite et elle a entraîné une perte énorme pour le Trésor. Le gouvernement déploie tous les efforts possibles pour réduire les coûts, il éprouve d'énormes difficultés à économiser 500 millions de dollars et il laisse d'un seul coup quelque 500 millions de dollars aux banques qui n'en ont pas véritablement besoin . . . leurs bénéfices n'ont pas été des plus minimes pendant cette période . . . il me semble donc que l'on devrait prendre des mesures pour éviter que la chose ne se reproduise. Je pense que les procédures de rapport et d'examen devraient s'appliquer de façon plus fréquente et que l'on devrait prévoir un lien entre ceux qui surveillent les banques et le ministère des Finances.

M. Chrétien: Lorsque j'ai présenté mon budget le 16 novembre, j'ai déclaré que je voulais apporter des modifications à la loi afin de préciser ces questions. Je n'ai pas d'autres remarques à faire.

M. Saltsman: A titre de curiosité, j'aimerais savoir si vous-même ou l'un de vos collaborateurs a fait remarquer aux banques qu'elles n'auraient pas dû profiter de cet avantage, que cette mesure ne visait pas les objectifs auxquels elles ont

[*Text*]

have not broken any law, but you sure cut some corners on this one."?

• 1640

Mr. Chrétien: We do not tell the banks how to run their banks on a daily basis. The law is there and if we are not satisfied with the way it is drafted, we change it. There were probably some discussions, but there was representation made to me by dozens of people, in letters and telephone calls and so on, not to change it. And that night I . . .

Mr. Saltsman: You should have kept an investment . . .

Mr. Chrétien: And I did it anyway.

Mr. Saltsman: What are you doing to see that this does not happen in the future, though, if, in some budget, inadvertently something like this arises and somebody moves in to take advantage of the situation? Are you going to have any better reporting procedures, any faster reporting procedures, to enable you to change the law?

Mr. Chrétien: I cannot say that it was not known, because this system of income debenture existed since the nineteen-thirties. The problem is, as explained to you, that because of the possibility for the corporations to be in a position of nonprofit they could qualify according to the interpretation of the act by National Revenue and the lawyers. We saw the development of it, and when we realized that it was not serving the exact purpose it was drafted for we decided to move. The question is, should I have moved in September rather than November, or what not?

Mr. Stevens: Or April.

Mr. Chrétien: Or April, yes, or it could have been in October last year, the first day I was a Minister. I decided that following an analysis of the situation it was some corporations, the intention to help the corporations who are in difficulty to maintain employment and so on. There were some good cases that could be made for income debentures, and term preferred shares will still be permitted for a period of 10 years but not for a period of 10 months.

Mr. Saltsman: This was obviously something else. I have a newspaper report here that says that the financing arrangements accounted for 80 per cent of all chartered banks' holding of securities in Canadian corporations by October 1978. Two years earlier they accounted for just 29 per cent. This is something on a massive scale. Are you telling this Committee you knew about it and did not act?

Mr. Chrétien: Yes, of course, we knew that that existed. We were analysing it. I had received representations and I made up my mind to put it into the budget, because we do not introduce a change in the law every day. I think everything done there was legal. There is nothing we can do about it. It was legal until the day that we said that we will change the definition of the meaning of income debentures and exactly what is the term "preferred shares" is, and clarify the terms. And this is what we did on November 16.

[*Translation*]

pensé, que même si elles n'avaient pas enfreint la loi, elles avaient profité de la situation.

M. Chrétien: Nous ne disons pas aux banques comment gérer leurs affaires. Il y a des lois à respecter et quand on n'en est pas satisfait on les modifie. Il y a probablement eu des entretiens à ce propos mais des douzaines de personnes ont fait des démarches auprès de moi, soit par lettre, soit par téléphone, me demandant de ne pas apporter de modifications. Ce soir-là . . .

M. Saltsman: Vous auriez dû investir . . .

M. Chrétien: C'est ce que j'ai fait.

M. Saltsman: Quelles mesures prendrez-vous pour que la chose ne se reproduise pas? Envisagez-vous de créer un système de rapport meilleur et plus efficace afin de pouvoir modifier la loi?

M. Chrétien: Ce système des obligations à intérêt conditionnel n'était inconnu de personne puisqu'il existait depuis les années 30. Comme je vous l'ai expliqué, le problème se pose pour des sociétés qui ne réalisent pas de bénéfice. Vu l'interprétation que le ministère du Revenu national et les juristes ont donnée de la loi, ces sociétés pouvaient avoir recours à la mesure en question. Nous avons pu constater qu'on y avait de plus en plus recours et c'est ainsi que nous nous sommes rendu compte qu'on n'allait pas vers les objectifs fixés. C'est ainsi que nous avons décidé d'intervenir mais bien sûr peut-être aurait-on dû intervenir en septembre plutôt qu'en novembre?

M. Stevens: Ou en avril.

M. Chrétien: Ou en avril, certes, ou bien en octobre de l'année dernière, quand je suis arrivé. On cherche par là à aider les entreprises en difficulté à maintenir leur niveau d'emploi. Il y a bien des arguments possibles en faveur des obligations à intérêt conditionnel; on pourra toujours détenir des actions privilégiées à terme pour une période de dix ans mais pas pour une période de dix mois.

M. Saltsman: Il s'agit de quelque chose de complètement différent. J'ai ici un article de journal qui dit que les arrangements financiers représentaient en octobre 1978, 80 p. 100 de tous les titres de sociétés canadiennes détenus par les banques à charte. Deux ans avant le rapport était seulement de 29 p. 100. Voilà donc une progression énorme. Voulez-vous nous dire que vous étiez au courant de la situation et que vous n'êtes pas intervenu?

M. Chrétien: Bien sûr nous étions au courant. Nous étions en train d'analyser la situation. On avait fait des démarches auprès de moi et j'avais décidé de présenter cette mesure dans le cadre du Budget parce qu'il n'est pas question de modifier la loi tous les jours. Tout a été parfaitement légal et nous ne pouvons rien faire contre. Tout était parfaitement légal jusqu'au jour où nous avons dit que nous définirions précisément ce que l'on entend par obligations à intérêt conditionnel et

[*Texte*]

Mr. Saltsman: That is pretty shocking situation.

Mr. Chrétien: You should read some of the nasty comments that have been made because I have moved. A lot of people claimed that it was a good way for many institutions to finance their operations.

Mr. Saltsman: It just means you have the wrong kind of friends, that is all.

Mr. Chrétien: No, they are not my friends. I did not say my friends. My friends do not write me—they are nice to me.

The Chairman: Mr. Gray.

Mr. Saltsman: Send the letters over to me. I will answer them for you.

Mr. Gray: Mr. Chairman, I want to return to the proposals about foreign banks. In the Minister's statement he makes the case for bringing foreign banks' subsidiaries under federal regulations. He points out that they operate free of primary and secondary reserve requirements and largely without regulation, and he says most operate entirely outside federal jurisdiction.

It would seem to me, therefore, that the appropriate approach of the Bank Act proposal should be to make it compulsory for these institutions to be under federal regulation if they want to continue doing business in Canada. But the act does not do this. I would like to hear from the Minister why the act, if passed in this form, will continue to permit these institutions to operate as they are now, subject only to the very limited restriction that they cannot raise money in Canada with the guarantee of their parent, rather than saying, "If you want to do business as you have been in Canada, you have to come under the Bank Act and meet its requirements," period.

• 1645

Mr. Chrétien: Mr. Gray, the problem is that those institutions have incorporated themselves, the way I understand, in Canada under the Canadian law, and they operate according to the letters of patent extended to them to do their operation. They are not authorized to raise money in the form of deposits, but the way I understand it, they can sell papers and use that money to invest, to lend it and so on. You know, anybody can lend money in Canada. It is not only the banks who can lend money. You can lend me ten bucks; you have a good chance of having it back tomorrow. So, you know, it is not forbidden to lend money in Canada.

They came; they incorporated themselves. Everything they do is completely legal, and I am told that, since they are not in the banking business, and are not soliciting deposits from clients in Canada, we cannot stop them. But they cannot use the term "bankers" or say that they are a bank, and so on.

Mr. Stevens: . . . nonsense.

Mr. Gray: If the Minister has finished his answer I would like to carry on. I want to say that the government's proposal,

[*Traduction*]

actions privilégiées à terme. C'est ce que nous avons fait le 16 novembre.

M. Saltsman: Il y a de quoi être outré.

M. Chrétien: Vous devriez lire certains articles malveillants qui ont été écrits après cette mesure. Pour beaucoup, il s'agissait là d'un système très utile permettant aux entreprises de financer leurs activités.

M. Saltsman: Cela veut dire que vous avez mal choisi vos amis, un point c'est tout.

M. Chrétien: Je n'ai pas dit qu'il s'agissait de mes amis. Mes amis ne m'écrivent pas . . . ils sont courtois envers moi.

Le président: Monsieur Gray, vous avez la parole.

M. Saltsman: Envoyez-moi ces lettres. J'y répondrai à votre place.

M. Gray: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur les propositions concernant les banques étrangères. Dans sa déclaration, le ministre voudrait que les filiales de banques étrangères se soumettent aux réglementations fédérales. Il signale qu'elles sont libres de toute obligation de réserves primaire et secondaire, qu'elles échappent en grande partie à la réglementation et que la plupart mènent leurs activités complètement en dehors du champ de compétence fédérale.

Il me semble donc qu'aux termes de la Loi sur les banques, on devrait les obliger à se soumettre à la réglementation fédérale si elles veulent mener des activités dans notre pays. Cependant, ce n'est pas ce que prévoit la loi. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi, si le projet de loi est adopté dans son état actuel, ces institutions pourront continuer à exercer leurs activités comme elles le font présentement, à savoir qu'elles sont seulement limitées par le fait qu'elles ne peuvent réunir des fonds au Canada avec la garantie de la maison mère. En fait, on devrait leur dire que, pour exercer leurs activités au Canada, elles devraient respecter les conditions imposées aux termes de la Loi sur les banques, un point c'est tout.

M. Chrétien: Ces institutions se sont constituées en sociétés au Canada en vertu du droit canadien et leurs activités se situent dans le cadre des lettres patentes émises à leur endroit. Elles ne sont pas autorisées à mobiliser des fonds sous la forme de dépôts, mais elles peuvent se servir des produits de la vente de ces commerciaux pour investir, consentir des prêts, etc. Quiconque peut prêter de l'argent au Canada, ce privilège n'est pas réservé aux banques. Vous pouvez me prêter $10, et je vous les rendrai demain. Il n'est donc pas interdit de prêter de l'argent au Canada.

Ces institutions se sont donc constituées en sociétés au Canada. Leurs activités sont tout à fait légales et vu qu'il ne s'agit pas d'activités bancaires, qu'elles ne reçoivent pas de dépôts, nous ne pouvons y mettre fin. Toutefois elles ne peuvent s'appeler des banques, etc.

M. Stevens: Balivernes.

M. Gray: Si le ministre a terminé, j'aimerais poursuivre. La proposition du gouvernement n'est pas logique. En effet, si le

[*Text*]

and I say this with all due respect, shows some lack of logic. If the government is proposing that these institutions, to continue what they are doing, should come under the Bank Act, then it must be the view of the government that they are engaged in the business of banking. If they are not engaged in the business of banking, why is the government making this proposal, which I approve of, by the way. It would seem to me the best course of action would be to say, "If you want to do what you are doing, come under the Bank Act or else stop what you are doing."

The Chairman: Mr. Hood.

Mr. Hood: Mr. Chairman, the best legal advice that we could obtain for the Minister suggested to us that the only circumstance in which one could require the foreign subsidiary to come under the proposed Bank Act was that circumstance which is described in the section to which Mr. Lambert referred earlier, which is proposed Section 295.(5).

The Chairman: This is of the bill?

Mr. Hood: Of Bill C-15.

Mr. Gray: What was that section again, please?

Mr. Chrétien: Page 272.

Mr. Hood: On page 272. The proposed section prohibits a non-bank affiliate of a foreign bank from engaging in a combination of actions, the business of both lending money and accepting deposit liabilities transferable by cheque or other instrument. In those circumstances that operation can only continue if it comes under this act. That was the situation in which, we were told, we were in a defensible position, were we to require them to come under the act, and no other.

Mr. Gray: I would be most interested in having tabled before us the legal opinion, or having the legal advisers here to answer questions, because it seems to me that if you follow through what is being argued then what these foreign bank subsidiaries are doing now is not considered by you or by your advisers to be banking, and yet you want to authorize them to do it under the Bank Act. If it is not banking how can you regulate them under the Bank Act?

The Chairman: Do you have a legal adviser?

Mr. Chrétien: I am not in a position to discuss the interpretation of the law as stated by the Department of Justice in their information to the Minister of Finance, but I do think that you can call the legal adviser as a witness.

Mr. Gray: That is really my main point. I am just suggesting to you for further consideration that the logic of your argument, one which I share, about the necessity of bringing these institutions under federal regulations, would lead you to the conclusion that you simply do not offer them some incentive to come under the Bank Act and remove in a limited way something they can do now; that is the right to raise funds in Canada to guarantee the parent; but rather instead you say, "If you want to keep operating as you are in Canada, you come under the Bank Act or you stop."

[*Translation*]

gouvernement estime que ces institutions doivent être assujetties à la Loi sur les banques pour continuer leurs activités, cela signifie qu'il s'agit déjà d'activités bancaires. Sinon, pourquoi le gouvernement ferait-il cette proposition, que j'approuve, soit dit en passant. Il me semble qu'il faudrait les obliger à se conformer à la Loi sur les banques ou leur interdire de poursuivre leurs activités.

Le président: Monsieur Hood.

M. Hood: D'après les meilleures opinions juridiques, on ne pourrait obliger les succursales de banques étrangères à se conformer à la Loi sur les banques que dans les circonstances décrites à l'article qu'a mentionné M. Lambert plus tôt, l'article 295(5).

Le président: Du projet de loi?

M. Hood: Du Bill C-15.

M. Gray: De quel article s'agit-il?

M. Chrétien: A la page 272.

M. Hood: A la page 272. L'article proposé interdit à tout établissement non bancaire membre d'un groupe bancaire étranger d'effectuer en même temps des opérations de crédit ainsi que de recevoir des fonds sous forme de dépôts cessibles par chèques ou par tout autre instrument. Dans ces circonstances, l'institution en question doit se conformer à la loi, mais c'est dans ce seul cas que nous pouvons l'exiger.

M. Gray: J'aimerais beaucoup que l'on nous communique cette opinion juridique, ou que l'on puisse poser des questions au conseiller juridique, car vous semblez considérer que les filiales de banques étrangères ne sont pas engagées à l'heure actuelle dans des opérations bancaires alors que vous voulez les soumettre à la Loi sur les banques. S'il ne s'agit pas d'opérations bancaires, comment pouvez-vous les réglementer au terme de la loi?

Le président: Un conseiller juridique vous accompagne-t-il?

M. Chrétien: Je ne puis discuter de la façon dont le ministère de la Justice a interprété la loi pour le compte du ministre des Finances, mais je crois que vous pouvez inviter le conseiller juridique à comparaître.

M. Gray: C'est ce qui me semble essentiel. Si l'on poursuit votre raisonnement sur la nécessité de réglementer ces institutions, on peut conclure que vous ne vous contentez pas de les inciter à se constituer en sociétés en vertu de la Loi sur les banques pour les empêcher dans une certaine mesure de mobiliser des fonds au Canada en guise de cautionnement pour la société mère. Vous leur dites plutôt qu'elles doivent se constituer au terme de la Loi sur les les banques ou mettre fin à leurs opérations au Canada.

[*Texte*]

• 1650

Finally, before you respond, I want to ask under what authority the federal government can prohibit these foreign bank subsidiaries which do not choose to apply for a bank charter from raising funds in Canada with the guarantee of a parent? What is your legal authority for that?

Mr. Chrétien: You know, Mr. Gray, we are informed of what they are doing at this time. There are some cases that I know of that are incorporated provincially. They do not take any deposits, they do not issue cheques and so on. So even if they are financial institutions that can be related to a bank abroad, they are not in Canada, they are not operating as a bank, and what they do is not, according to the Bank Act, banking. So we have been told by the Ministry of Justice that in respect of the operation as a financial institution, say, in Toronto, at this moment they can do it and we cannot stop them with the Bank Act, and we do not have the constitutional power to stop them from doing what they do, because there are financial institutions incorporated in provincial fields and they are transacting financial matters without doing banking. But we went through that system, and most of them would like to operate as a bank in Canada, and this would be an inducement to operate under the Bank Act.

Mr. Gray: But it would seem to me that if this act is passed in this form that some of these institutions come under the Bank Act and, if they continue doing only what they are doing now, then it could be argued that you have no legal authority to regulate them, because they are not doing banking.

Mr. Chrétien: Mr. Kennett.

Mr. W. A. Kennett (Inspector General of Banks): Mr. Chairman, the area is a difficult area and, of course, you have to distinguish between the essence of banking, which constitutional lawyers deal with, and those things that banks do. And banks do a lot of things. I am no lawyer, but the legal decisions are various, and in some jurisdictions banking has been simply defined as those things that banks do. But that is not the definition that we are getting from the Department of Justice. The definition is a very specific definition which has been incorporated in this legislation in relation to foreign banks, a prohibition on foreign banks.

Mr. Gray: Can I have just one quick question?

With respect to the 15 per cent limit, could the Minister explain exactly how that would be monitored and how the requirement will be imposed on the banks? At a certain point will he call in all these foreign bank subsidiaries and tell them to cut down pro rata, or just how will he do it?

Mr. Chrétien: Mr. Kennett.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the 15 per cent ceiling can be administered by the use of two vehicles that are provided for in the legislation. The Minister and Governor in Council will control the entry of foreign banks as banks. So if the 15 per cent ceiling is being approached and it appears that it may be in danger of being breached, obviously the Minister and the Governor in Council will not accept new applications for entry while that situation continues to prevail.

[*Traduction*]

Finalement, en vertu de quel pouvoir le gouvernement fédéral peut-il empêcher les succursales de banques étrangères qui choisiront de ne pas demander une charte fédérale de mobiliser au Canada des fonds garantis par la société mère? Quel pouvoir détenez-vous à cet égard?

M. Chrétien: Nous sommes déjà au courant de leurs opérations. Certaines de ces institutions sont constituées aux termes de lois provinciales, elles ne reçoivent pas de dépôt cessible par chèque. Même s'il s'agit d'institutions financières membres d'un groupe bancaire étranger, elles ne sont pas engagées au Canada dans des opérations bancaires. Le ministère de la Justice nous a dit qu'on ne pouvait les empêcher de poursuivre leurs opérations étant donné qu'il s'agit d'institutions financières constituées par des lois provinciales et s'occupant de transactions non bancaires. Toutefois, la plupart d'entre elles seraient intéressées à s'engager dans des opérations bancaires au Canada ce qui les inciterait à se conformer à la Loi sur les banques.

M. Gray: Si le projet de loi est adopté et que certaines de ces institutions sont soumises à la Loi sur les banques sans accroître leurs activités, on pourrait prétendre que vous n'avez pas le pouvoir de les réglementer parce qu'elles ne sont pas engagées dans des opérations bancaires.

M. Chrétien: Monsieur Kennett.

M. W. A. Kennett (inspecteur général des banques): Monsieur le président, ce domaine est très complexe et il faut faire la distinction entre les principes du système bancaire, dont s'occupent les experts constitutionnels, et les activités propres des banques. Celles-ci sont nombreuses. Je ne suis pas avocat, mais dans certaines juridictions, les opérations bancaires sont définies simplement comme étant ce que font les banques. Toutefois, ce n'est pas la définition qu'applique le ministère de la Justice. Il s'agit dans ce cas d'une définition bien précise portant sur les banques étrangères qui a été inscrite dans la loi.

M. Gray: Pourrais-je poser une très brève question?

Le ministre peut-il nous expliquer comment son ministère veillera à ce que les banques respectent la limite de 15 p.100? Le ministre informera-t-il à un moment donné toutes les filiales de banques étrangères du fait qu'elles doivent réduire leur actif moyen, comment procédera-t-il?

M. Chrétien: Monsieur Kennett.

M. Kennett: Le plafond de 15 p. 100 peut être appliqué au moyen de deux mécanismes prévus dans la loi. Le ministre et le gouverneur en conseil exerceront un contrôle sur l'entrée des banques étrangères. Si l'on constate que le plafond de 15 p. 100 risque d'être dépassé, le ministre et le gouverneur en conseil n'approuveront aucune nouvelle demande d'entrée jusqu'à ce que la situation change.

[*Text*]

The second way that the control will work is through control over authorized capital. The Minister through the Governor in Council will be able to control the authorized capital of all banks in Canada, and the capital authorized for foreign banks will be provided, I think it is fair to say, in the early period at least, until we have some familiarity with regulation under this legislation, in rather small amounts. It will provide the foreign bank with an opportunity to grow at a reasonable rate over a year or so and then they will be expected to come back and seek some further increase in their authorized capital. Their authorized capital provides a ceiling on their total growth, and by that vehicle the Minister really can fairly closely control the situation at all times.

The Chairman: Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman: I would like to deal with this question of how come the foreign banks have got here, because there appears to have been a tremendous shirking of responsibility on somebody's part. To put it mildly, the government of the day, this Minister or his predecessor, seem to have conveniently just turned a blind eye, because some passing lawyer has hinted that some type of a rather complicated legal argument as to why you cannot do anything, you just sit there and do nothing. Mr. Chairman, I think it is important for the record that we note these things. The Minister has told us in his statement today a number of foreign banks, including some of the largest in the world, already have subsidiaries in Canada with assets totalling almost $3.8 billion. He then goes on to say:

• 1655

> (3) While they have the advantages just described, they are handicapped by not being able to call themselves "banks" nor their business"banking".

Mr. Chairman, as I have raised at earlier meetings, if the Minister or his officials would simply leaf through the yellow pages in Toronto's Bell Telephone book, they will find listed under the heading "Banks" 25 foreign banks, all dispersed among the Canadian banks. There is the Bank of Tokyo Limited, there is the Deutsche Bank, there is The Fuji Bank Limited, there is the Hambros Bank Limited, there is the Barclays Bank Limited and I am emphasizing—there is no glossing over it—they use the word "bank". There is the Lloyds Bank International Limited of Commerce Court North. The government has accepted a convenient ploy. For example, the table that was handed to us shows that LBI (Canada) Limited is the Canadian affiliated company with Lloyds Bank and, as I say, if you read the yellow pages, if you attend the Lloyds Bank in Commerce Court North in Toronto, you will see the word "bank" square in your face. All we have to do is take a look at the *Financial Post*. Every month they list the assets of these banks. They say the foreign parent, the Canadian financial affiliated, in the case of Lloyds Bank—and I do not mean to single out any particular one—they say they have $54 million in assets. My question to the Minister is, in view of Section 157(1) of the existing Bank Act, which says:

[*Translation*]

Le contrôle exercé sur le capital social est un deuxième mécanisme. Le ministre, par l'entremise du gouverneur en conseil, pourra exercer un contrôle sur le capital social de toutes les banques du Canada. Jusqu'à ce que les règlements soient établis, les banques étrangères ne pourront profiter que d'un capital social assez limité. Ainsi, les banques étrangères pourront prendre de l'expansion à un rythme raisonnable pendant un an environ, mais devront ensuite demander un accroissement de leur capital social. Grâce à ce plafond imposé au capital social, le ministre peut vraiment exercer un contrôle étroit en tout temps.

Le président: Monsieur Stevens.

M. Stevens: Merci, monsieur le président.

Le président: J'aimerais parler de la présence des banques étrangères au Canada car il semble que quelqu'un ait vraiment manqué à ses responsabilités. Le gouvernement actuel, le ministre ou son prédécesseur, ont tout simplement fermé les yeux, n'ont absolument rien fait, parce qu'un avocat a prétendu qu'il serait extrêmement difficile de justifier une intervention du point de vue juridique. Il importe de le faire remarquer. Le ministre a déclaré aujourd'hui qu'un certain nombre de banques étrangères, dont certaines parmi les plus importantes au monde, ont déjà au Canada des filiales dont les actifs atteignent presque 3.8 milliards de dollars. Il a dit ensuite:

> (3) en troisième lieu, malgré ces avantages, ces établissements subissent le handicap de ne pouvoir s'appeler «banques» ni de prétendre faire des «opérations bancaires».

Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, il suffirait au ministre ou à ses fonctionnaires de consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique de Toronto pour trouver sous la rubrique «banques» le nom de 25 banques étrangères. On y trouve la Bank of Tokyo Limited, la Deutsche Bank, la Fuji Bank Limited, la Hambros Bank Limited, la Barclays Bank Limited et j'insiste sur le fait qu'elles utilisent toutes le terme «banque». Il y a aussi la Lloyds Bank International Limited of Commerce Court North. Le gouvernement a fermé les yeux car selon la liste qui nous a été fournie, la LBI (Canada) Limited est la filiale canadienne de la Lloyds Bank. La Lloyds Bank of Commerce Court North se sert du terme «banque» dans les pages jaunes et sur la porte de son bureau à Toronto. Le *Financial Post* publie aussi chaque mois la liste des avoirs de ces banques. Sans vouloir citer de cas particulier, la Lloyds Bank, c'est-à-dire la société-mère et la filiale canadienne, dispose d'avoirs s'élevant à 54 millions de dollars. Ma question s'adresse au ministre et porte sur l'article 157(1) de la Loi sur les banques actuelle, et je cite:

[*Texte*]

> Every person who, in any language, uses the word "bank", "banker" or "banking" either alone or in combination with other words, or any word or words of import equivalent thereto, to indicate or describe his business in Canada or any part of his business in Canada without being authorized so to do by this or any other Act, is guilty of an offence against this Act.

With such almost unbelievably firm evidence that foreign banks, including, through your own admission, to the extent of $3.8 billion, are active in Canada, why have you and your predecessors sat and done nothing to enforce the existing Bank Act? Now you come and ask us to change the provisions of your new revised act to give them a 15 per cent over-all ceiling, which as Mr. MacIntosh of the Canadian Bankers' Association pointed out today, they are almost half the way there. You have told us today that this ceiling will allow them to take $7 billion in loans. They are over half there if you accept $4 billion. Can the Minister explain first how come, in spite of the clear provision in the Bank Act, you have permitted what is estimated, certainly by the Bank of Canada, 46 banks to be active in the country? Secondly, rather than tell us about nebulous legal opinions, why did you not at least have a test case some place to find what are the powers of the Government of Canada when it comes to enforcing banking legislation in this country?

Mr. Chrétien: Mr. Chairman, I will ask Mr. Hood to give a reply.

Mr. Hood: Mr. Chairman, the present Bank Act under Section 157(1)—I am not now talking about the bill; I am talking about the existing Bank Act—reads:

> Every person who, in any language, uses the word "bank", "banker" or "banking", either alone or in combination, with other words, . . . to indicate or describe his business in Canada or any part of his business in Canada without being authorized to do so by this or any other Act is guilty of an offence against this Act.

I take it that that is the section of the Act to which Mr. Stevens is referring in his question. It is the case that there are a number of financial institutions in Canada which use the word "bank" in their title. Those institutions are representative offices of foreign banks.

Mr. Stevens: No.

Mr. Hood: Those offices do not make loans or take deposits in Canada. In effect, therefore, those institutions do not do business in Canada—I am using the words of the section that I read. They do not do business in Canada, and thus this Section 157 of the present Bank Act does not apply to them.

• 1700

Mr. Stevens: Through you, Mr. Chairman, to the minister, has your department ever attended at these offices? For example, have you first of all noted what they say on their door? Secondly, have you had anybody discuss with the people who are sitting in these offices doing $3.8 billion worth of business what, in their mind, they think they are doing in Canada? I can tell you that the average Canadian who goes

[*Traduction*]

> Est coupable d'une infraction à la présente loi quiconque utilise dans quelque langue l'expression «banque», «banquiers» ou «opérations bancaires», seule ou combinée avec d'autres mots, ou un ou des mots d'un sens équivalent à l'un des sus-dits, pour indiquer ou décrire ses opérations au Canada ou quelque partie de celles-ci au Canada, sans y être autorisé par la présente ou par quelque autre loi.

Étant donné qu'il a été prouvé au-delà de tout doute que des banques étrangères existent au Canada et que vous avez vous-même reconnu qu'elles ont des avoirs de 3.8 milliards, pourquoi n'a-t-on jamais appliqué l'actuelle Loi sur les banques? Vous nous demandez maintenant d'approuver des modifications à la loi pour fixer un plafond de 15 p. 100 alors qu'il a presque déjà été atteint comme l'a signalé aujourd'hui M. MacIntosh de l'Association des banquiers canadiens. Vous nous avez dit aujourd'hui que ce plafond leur permettrait de consentir des prêts de 7 milliards, alors qu'elles sont déjà rendues à 4 milliards. Pouvez-donc expliquer comment on a permis à 46 banques, selon les estimations de la Banque du Canada, de s'engager dans des opérations au Canada en dépit d'une disposition contraire de la Loi sur les banques? Deuxièmement, plutôt que d'invoquer des arguments juridiques nébuleux, pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous n'avez pas cherché à délimiter les pouvoirs du gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'application de la législation bancaire?

M. Chrétien: Monsieur le président, je vais demander à M. Hood de répondre.

M. Hood: Monsieur le président, l'article 157(1) de la Loi sur les banques actuelle, et je dis bien actuelle, dit ceci:

> Est coupable d'une infraction à la présente loi, quiconque utilise dans quelque langue l'expression «banque», «banquiers» ou «opérations bancaires», seule ou combinée avec d'autres mots . . . pour indiquer ou décrire ses opérations au Canada ou quelque partie de celles-ci au Canada, sans y être autorisé par la présente ou par quelque autre loi.

Je suppose que c'est l'article dont veut parler M. Stevens. Il est vrai que le mot «banque» figure dans le titre d'un certain nombre d'institutions financières au Canada. Il s'agit toutefois de bureaux de représentants de banques étrangères.

M. Stevens: Non.

M. Hood: Ces bureaux ne consentent pas de prêts et ne reçoivent pas de dépôts au Canada. Par conséquent l'article 157 de la loi actuelle ne s'applique pas car ces institutions ne sont pas engagées dans des opérations au Canada.

M. Stevens: Votre ministère a-t-il déjà visité ces bureaux? Premièrement, avez-vous déjà vu ce qui est écrit sur leurs portes? Deuxièmement, quelqu'un de votre ministère leur a-t-il déjà demandé dans quel genre d'opérations ils sont engagés au Canada selon eux? Je puis vous dire que le Canadien moyen qui franchit ces portes pense traiter avec une banque étran-

[*Text*]

through those doors thinks he is dealing with a foreign bank, and for you to come back and read Section 157 in the narrow sense that you are reading it today is absolutely shocking.

Mr. Chrétien: We have an inspector of the bank who is responsible for the administration of this act, and he informs me that those people are not engaged in banking business. I would ask Mr. Kennett to repeat the explanation that he gave to the Committee at an earlier session.

Mr. Kennett: Mr. Chairman, as I understand it, foreign banks are here in two broad forms, and one of them is by way of a representative office of the parent bank. This representative office uses the name of the parent bank but it is not doing ay business in Canada; therefore, it meets the basic requirements of Section 157 and is not in breach of the act. Foreign banks may also be here in the form of subsidiaries or affiliates doing business as a trust company, a loan company, a finance company. A company normally, in fact, is a company incorporated under provincial law and raising money in the money market of Canada through the issue of corporate paper, and providing loans for leasing or factoring to Canadian companies.

These subsidiaries or affiliates of foreign banks clearly are in business. They are in the financing business. But these businesses are not using the name of "bank" in their title and are not advertising their facilities as banking facilities. There may be some reason for confusion in that a foreign bank may be represented here in both forms. A foreign bank may have a representative office here, which is an office representing the head office and using the name of the head office but which is not doing business in this country. It may also have a subsidiary or an affiliate that is in the business of making loans, but in that corporate form it is not using the name of a bank and it is not describing its business as banking. There have been a few occasions when a new institution coming into this country has advertised itself in a confusing way or in a deceptive way, and we have tried, as best we could, to be quick to react to bring this to the attention of our solicitors, who have contacted the organization immediately and asked it to cease and desist.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, we must come back to this more fully later, but I think it is a shocking example of where a department has conveniently allowed the wool to be pulled not over their eyes, but literally over the laws of Canada. Not once have we had any indication that a court has been asked to adjudicate on whether or not these operations are in fact within the law.

Mr. Chairman, my question to the minister would touch on the income debenture problem and on the preferred share problem as well. We had evidence this morning from the Bankers' Association confirming Mr. Kennett's figure of $7.2 billion as the amount of total preferred shares and income debentures outstanding in the hands of the banks at the end of October, but Mr. MacIntosh told us that including the pending deals it is now up to $9.3 billion. I specifically asked him if that $9.3 billion included the billion and a quarter dollars of whatever it is conveniently included for Petro Canada, and he said, yes. My question to the minister is: in view of the fact that of the $2 billion that has been either signed but not

[*Translation*]

gère. Je ne puis accepter l'interprétation étroite que vous avez donnée à l'article 157.

M. Chrétien: L'inspecteur des banques responsables de l'administration de la loi me dit qu'il ne s'agit pas d'opérations bancaires. Je demanderai à M. Kenneth de répéter l'explication qu'il a déjà donnée au Comité lors d'une séance précédente.

M. Kennett: Monsieur le président, la présence des banques étrangères au Canada prend deux formes. Premièrement, il y a les bureaux de représentants de banques-mères. Ces bureaux se servent du nom de la banque, mais ne sont engagés dans aucune opération au Canada et par conséquent n'enfreignent pas l'article 157 de la loi. Deuxièmement, il peut s'agir de filiales de banques étrangères agissant ici en qualité de compagnies de fiducie, de compagnies de prêts ou de financement. Ces sociétés sont habituellement constituées aux termes de lois provinciales et mobilisent des fonds au Canada en émettant des effets commerciaux et en consentant des prêts à des sociétés canadiennes aux fins de crédit-bail ou d'affacturage.

Évidemment, ces filiales de banques étrangères sont engagées dans des opérations, mais il s'agit d'opérations financières. Toutefois, elles ne se servent pas du terme «banque» et ne se présentent pas comme des établissements bancaires. Ces deux formes d'opération peuvent donner lieu à une certaine confusion. Une banque étrangère peut avoir un bureau de représentants ici, qui représente le siège social et se sert de son nom, mais n'est engagé dans aucune opération bancaire au Canada. Il peut s'agir d'autre part d'une filiale qui consent des prêts, mais dans ce cas, elle ne se sert pas du nom de la banque et ne qualifie pas ses opérations d'opérations bancaires. Il est déjà arrivé qu'une nouvelle institution se soit présentée d'une façon trompeuse, mais nous avons signalé la chose le plus rapidement possible à nos avocats afin qu'ils communiquent avec cette institution immédiatement et lui demandent de mettre fin à ce genre de publicité.

M. Stevens: Monsieur le président, nous y reviendrons plus tard, mais il me semble évident qu'un ministère a fermé les yeux sur des infractions aux lois du Canada. Il semble qu'on n'ait jamais demandé à un tribunal de juger de la légalité de ces opérations.

Monsieur le président, je vais poser une question au ministre au sujet des débentures à l'intérêt conditionnel et des actions privilégiées. L'Association des banquiers a confirmé ce matin le chiffre cité par M. Kenneth, à savoir qu'à la fin d'octobre le montant total des actions privilégiées et des obligations à intérêt conditionnel détenues par les banques s'élevait à 7.2 milliards de dollars. Toutefois, M. MacIntosh nous a dit que ce chiffre s'élève à 9.3 milliards si l'on tient compte des transactions en cours. Il m'a répondu que ce montant de 9.3 milliards de dollars comprenait celui de $1,250,000,000 de Petro-Canada. Et je pose cette question au ministre: étant donné que, sur les 2 milliards de dollars qui ont été signés mais pas encore

[*Texte*]

consummated, or is in some state of finalization, over 60 per cent in the PetroCan deal alone, would he explain why on budget night he chose to make the effects of his so-called plugging of the loophole effective that night and deliberately excluded any previously executed contracts?

• 1705

Mr. Chrétien: We made it effective that night because on budget night we very seldom introduce retroactive . . .

Mr. Stevens: You did not have to.

Mr. Chrétien: The definition that night was every commitment date between the two institutions, the borrower and the lender, If there is a legal link between the two, it will be acceptable. If they cannot establish that there was a definitive commitment on both parts, it will not be acceptable. I could not discriminate against or in favour of anybody.

The Chairman: That is 10 minutes, Mr. Stevens.

Mr. Stevens: Especially PetroCan. Well, if I could just put that final question to the minister. In responding to Mr. Saltsman you said, touching on this income debenture thing, that if we are not satisfied with the law we change it. Now you have belatedly changed it. Why did you not change the Bank Act if you felt that somehow you did not have the power to prevent these foreign banks coming in?

Mr. Chrétien: Mr. Kennett has given a long explanation to the effect that those institutions that are in financial operation in Canada are not operating as banks in Canada. I think he said that in some instances where they try to confuse the public and use the term "bank" in order to make their financial transactions he asked them to desist and he did not have to prosecute them. In the other, when they are incorporated under a provincial w as a financial institution and they are not engaged in banking, we do not have the constitutional authority to stop them.

The Chairman: Mr. Clermont.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. C'est encore au sujet des banques étrangères. Après quel genre de consultations, monsieur le ministre, ou peu importe le processus, l'inspecteur général avec d'autres de vos fonctionnaires et vous-même avez-vous décidé que pour les banques étrangères vous imposeriez un plafond ferme de 500 millions de dollars à l'actif des filiales individuelles des banques étrangères? Et vous avez également imposé un 15 p. 100 des montant total du crédit commercial accordé au Canada. Cela apparaît au paragraphe 294.(5) du projet de la C-15. Car j'ai l'impression qu'au sujet de la venue de banques étrangères, les membres de l'Association des banquiers canadiens ne partagent pas tous la même opinion à ce sujet.

À ma demande et ce jour nous avons reçu trois lettres: une de la Banque Provinciale du Canada, l'autre de la Banque

[*Traduction*]

finalisés, en quelque sorte, plus de 60 p. 100 concernant la seule société Petro-Canada, pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous avez décidé de combler cette soi-disant lacune fiscale le soir même du budget, en excluant délibérément tout contrat antérieur?

M. Chrétien: Cette mesure est entrée en vigueur le soir du budget car il est très rare que l'on applique des mesures rétroactives . . .

M. Stevens: Cela n'aurait pas été nécessaire.

M. Chrétien: Les dispositions contenues dans le budget rendent acceptable toute opération juridiquement valable dont la date est acceptée par les deux parties, c'est-à-dire le prêteur et l'emprunteur. Si ces parties ne peuvent établir qu'il y avait un engagement irréversible de part et d'autre, la transaction ne sera pas acceptée. Il n'y a donc aucune discrimination à l'égard de qui que ce soit.

Le président: Ceci termine vos dix minutes, monsieur Stevens.

M. Stevens: Surtout à l'égard de Petro-Canada! Je pose une dernière question monsieur le président. Répondant à M. Saltsman, qui avait posé une question concernant les obligations à intérêt conditionnel, le ministre a dit que nous pouvions toujours changer les lois dont nous n'étions pas satisfaits. Dans le cas qui nous concerne, c'est vous qui venez de la changer, mais bien tard. Pourquoi donc n'avez vous pas modifié la Loi sur les banques si vous pensiez qu'elle ne vous accordait pas les pouvoirs nécessaires pour empêcher ces banques étrangères de s'installer au pays?

M. Chrétien: M. Kennett nous a longuement expliqué que ces institutions financières ne fonctionnent pas comme des banques. Il nous a dit qu'elles essayent parfois de troubler le public en utilisant le mot «banque» ce qui, en quelque sorte, facilite leurs transactions financières. Il leur a demandé d'arrêter de le faire et il n'a donc pas eu à intenter de poursuites. En d'autres termes, lorsque ces sociétés sont constituées en vertu des lois provinciales et qu'elles n'assument pas d'activités bancaires, nous n'avons pas les pouvoirs constitutionnels requis pour les empêcher d'agir.

Le président: Monsieur Clermont.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. My question will also be related to the foreign banks. After what kind of consultation did you, with your officials, decide that the assets of foreign banks would be restricted to a ceiling of $500 million? The same question would apply to the commercial credits of 15 per cent granted in Canada, as established in Clause 294(5) of Bill C-15. If I understand it correctly, the members of the Canadian Bankers' Association do not share the same opinion on this matter.

Following a request of mine, we have received three letters on this, one from the Provincial Bank, one from the Mercantile

[*Text*]

Mercantile et la troisième de la Banque de Montréal. Nous avons également eu l'opinion verbale des représentants de la Banque de la Nouvelle-Écosse, de la Banque Toronto-Dominion et de la Banque Royale, exprimant leurs points de vue au sujet des des critères exigés pour que les banques étrangères puissent s'établir au Canada. A certains moments il y a eu concensus, mais dans d'autres domaines les opinions sont différentes. Alors, sur quoi vous êtes-vous basé pour établir ce plafond de 500 millions de dollars et le 15 p. 100?

Tel que vous l'avez mentionné dans votre mémoire, monsieur le ministre, à ce jour, des filiales de banques étrangères au Canada auraient 3,800 milliards de dollars d'actifs.

• 1710

M. Chrétien: Nous avions deux buts à l'esprit, quand nous avons fait cette législation-là. Le premier c'était de permettre l'entrée des banques étrangères au Canada et ce faisant, obtenir la réciprocité pour nos propres banques dans les pays étangers; et le deuxième but c'était d'augmenter la compétition à l'intérieur de notre système. Tout cela en s'assurant que le système bancaire canadien demeurait d'une façon très évidente, très canadien. Nous avons donc cru qu'à 85 p. 100 de toutes les opérations bancaires détenues par les banques canadiennes, il n'y avait pas de danger pour une domination étrangère dans notre système bancaire. Et pour accommoder la compétition, nous avons pensé qu'un maximum de $500,000,000 était suffisant pour nous permettre d'avoir au Canada des opérations sérieuses et effectives.

M. Clermont: Monsieur le président, dans un autre domaine, étant donné que pour votre première visite nous somme limités à 10 minutes, une des modifications importantes de la Loi des banques, c'est l'établissement de l'Association canadienne des paiements. Et dans les remarques que vous nous avez lues, vous nous dites que le Bill C-15 ressemble à votre Livre blanc de 1976... Quoique votre Livre Blanc de 1976 rendait obligatoire à toute institution financière qui voulait se joindre à l'Association canadienne des paiements d'avoir une réserve à la Banque du Canada. Or dans dans le Bill, vous recommandez que ce soit obligatoire pour les banques; et les banques dans leur mémoire s'objectent à cette obligation. Elles voudraient, elles aussi, avoir le même traitement que vous accordez aux para-banques, ou aux caisses populaires, ou aux *Credit Unions*... Qu'est-ce qui vous a amené monsieur le ministre, vous et vos fonctionnaires ainsi que l'inspecteur général des banques, à changer le Livre blanc par le truchement du Bill C-15?

M. Chrétien: Quant au problème des réserves, à la suite des représentations nombreuses qui ont été faites au gouvernement par les Caisses populaires et les *Credit Unions* et les para-banques...

M. Clermont: et les députés...

M. Chrétien: ... Et les députés... Nous avons cru comme je l'expliquais au cours de mon témoignage, que lorsque le gouverneur de la Banque du Canada nous a dit qu'il pouvait opérer un système bancaire sans exiger de ces institutions un dépôt à la Banque du Canada, que c'était en ce moment probablement préférable de ne pas créer des tensions inutiles

[*Translation*]

Bank and the third one from the Bank of Montreal. Furthermore, we have received the verbal opinion of representatives of the Bank of Nova Scotia, the Toronto-Dominion Bank and the Royal Bank. From these opinions relating to the criteria which should apply to foreign banks wanting to operate in Canada, we see that opinions do vary on various points. Consequently, could you tell us on what basis you established the $500 million ceiling and the 15 per cent criterion?

As you mentioned in your brief, Mr. Minister, up to this day foreign banks established in Canada would have assets of $3,800 billion.

Mr. Chrétien: We had two objectives in mind when we drew up this legislation. The first was to allow foreign banks to enter Canada and, in so doing, to obtain the same permission for our own banks in foreign countries; the second objective was to increase competition within our system. We wanted to achieve all this and, then, at the same time, ensure that the Canadian banking system remained very obviously Canadian. So, we felt that if 85 per cent of all banking operations were held by Canadian banks, there was no danger of foreign domination. To accommodate competition, we felt that a maximum of $500 million was enough to allow us to have serious yet effective banking operations in Canada.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, to turn to another area, and since on your first visit we are traditionally allowed 10 minutes only, one of the important amendments in the Bank Act is the establishment of the Canadian Payments Association. In your opening remarks, you told us that Bill C-15 was similar to your 1976 White Paper... Nonetheless, this White Paper advised any financial institution wishing to join the Canadian Payments Association to have a reserve in the Bank of Canada. Now, in the bill you recommend that this be obligatory for banks. In their briefs, the banks objected to this requirement. They also wanted to have the same treatment you gave to near banks, the *caisses populaires* or to credit unions. So what led you and your officials, Mr. Minister, as well as the Inspector General of Banks, to change the White Paper through Bill C-15?

Mr. Chrétien: On the question of reserves, after receiving numerous representations from the *caisses populaires* and credit unions as well as from near-banks...

Mr. Clermont: And some M.P.s!

Mr. Chrétien: ... and M.P.s, we felt, as I explained earlier, that when the Governor of the Bank of Canada told us he could operate a banking system without a deposit system, that it was probably preferable not to create unnecessary tension between the provinces who authorized the establishment of these institutions and the central government. We could not

[*Texte*]

entre les provinces qui ont permis l'établissement de ces institutions, et le gouvernement central. Parce qu'on ne pouvait pas justifier, au nom d'un sysème des politiques monétaires du gouvernement, la nécessité de les incorporer.

Nous avons profité de l'occasion, par contre, pour répondre, jusqu'à un certain point, à l'argument de l'association des banquiers canadiens qui se trouvent, disent-ils, dans une position désavantageuse. Nous avons réduit le niveau des réserves qu'ils doivent détenir à la Banque du Canada de façon à faciliter, jusqu'à un certain point, leur tâche, vis-à-vis de leurs concurrents qui sont les quasi-banques, que j'ai mentionnées plus tôt.

M. Clermont: Dans le même domaine que celui de l'Association canadienne des paiements, monsieur le ministre, la Loi permettait à la Banque du Canada de désigner une personne pour agir comme président de cette association. Et aussi, à la page 3 de votre mémoire, vous dites:

• 1715

> L'association sera dirigée par ses membres qui, pour les besoins du vote, seront regroupés par catégorie d'institution. Aucune catégorie ne pourra à elle seule contrôler l'Association. Dans un souci de protection de l'intérêt public, les statuts de l'Association devront être approuvés par le gouverneur en conseil, elle sera présidée par un fonctionnaire de la Banque du Canada et l'Inspecteur général des banques rendra compte chaque année au Ministre de la conformité des opérations de l'Association avec sa loi organique et ses statuts.

Alors, dans certains milieux, monsieur le ministre, on est arrivé à la conclusion que le gouvernement veut avoir une espèce de contrôle sur cette Association. Vous savez très bien qu'auparavant, la Chambre de compensation, mieux connue du grand public sous le nom de *Clearing House*, était une association dont seuls faisaient partie les membres de l'Association des banquiers canadiens. Alors, qu'avez-vous à dire au comité sur ces critiques ou affirmations qu'on entend dans certains milieux? Est-ce que le gouvernement va avoir un certain contrôle sur l'Association canadienne des paiements?

M. Chrétien: Nous aurons évidemment un certain contrôle parce que les règlements seront soumis au Conseil des ministres. Si on approuve les règlements, on ne peut pas dire qu'on n'aura pas de contrôle. Je pense que c'est nécessaire, aussi, parce qu'il s'agira d'une institution nationale qui va s'assurer que les transferts de fonds entre les diverses institutions canadiennes dans le domane bancaire ou quasi-bancaire soient faits de façon rapide, efficace, honnête et assurée. Et ce faisant, nous prenons des responsabilités qui relèvent du gouvernement. Evidemment, comme les règlements seront édictés par la société elle-même, nous avons voulu l'équilibrer de façon à ce qu'il n'y ait aucun groupe qui la domine entièrement. Comme vous l'avez vu, et comme je l'ai dit moi-même, le président sera un fonctionnaire de la Banque du Canada qui assurera l'indépendance de l'institution. La Banque du Canada étant une institution très autonome dans le système canadien, elle donn-

[*Traduction*]

justify the necessity of incorporating them in the name of the government's system of monetary policies.

On the other hand, we took advantage of this opportunity to partially answer the argument of the Canadian Bankers' Association who claim they are at a disadvantage. We reduced the reserves that must be held in the Bank of Canada to facilitate their duties towards their competitors who are the near-banks of which I mentioned earlier.

Mr. Clermont: Somewhat related to this question of the Canadian Payments Association, Mr. Minister, is the fact that this bill allows the Bank of Canada to nominate a person to act as President of this Association. Also, on page 3 of your brief, you state:

> The Association will be run by its members who will be grouped according to their institutional character for the purpose of voting. No single group will be able to control the Association. To ensure that the broad public interest will never be neglected, the by-laws of the Association will be subject to approval by the Governor in Council; the Chairman of the Association will be an officer of the Bank of Canada, and the Inspector General of Banks will report annually to the Minister on whether or not the Association is operating in conformity with the act and its by-laws.

In some circles, Mr. Minister, it has been concluded that the government wants to exercise some kind of control over the association. You are well aware the previously the Clearing House was an association whose only members were members of the Canadian Bankers' Association. So what do you have to say to the Committee concerning the criticisms or statements that are being made by some people? Is the government to exercise some control over the Canadian Payments Association?

Mr. Chrétien: Obviously, we will have some control because the regulations will be submitted to Cabinet. If we are to approve regulations, it can not be said that there will be no monitoring whatsoever. I also feel it is necessary because it is a national institution which is to ensure that funds transferred between Canadian banks or near-banks be done rapidly, efficiently, honestly and securely. In so doing we are assuming the responsibilities that government should. Obviously, as the regulations will be drawn up by the Association itself, we wanted to balance things so that no group would dominate it entirely. As you have noted, and I have already pointed out, the Chairman of the Association will be an officer of the Bank of Canada who will maintain the independence of the institution. The Bank of Canada, being a very autonomous institution within the Canadian system, will be able to give the necessary independence to the administration of the Canadian Payments Association.

[*Text*]

era l'indépendance nécessaire à la société qui gérera l'Association canadienne des paiements.

M. Clermont: Une courte question, parce que je vois le président qui me regarde. J'ai eu des représentations, monsieur le ministre, d'employés de banque concernant le plafond qu'une banque peut imposer à un de ses employés. Je crois que le plafond actuel est de $25,000. L'Association des banquiers canadiens recommande qu'il n'y ait aucun plafond. Est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité, monsieur le ministre, d'arriver à un compromis entre la demande de l'Association des banquiers canadiens qui voudrait qu'il n'y ait aucun plafond et la Loi qui établit un plafond de $25,000?

Depuis que ce plafond de $25,000 a été établi, beaucoup de choses ont changé monsieur le ministre. Je n'ai pas pu savoir la date exacte à laquelle ce plafond de $25,000 a été établi, mais je crois que cela fait au moins dix ans, et peut-être même plus. Je crois qu'en 1978, ce plafond de $25,000 n'est pas réaliste et que l'on devrait envisager de le changer. Vous savez, monsieur le ministre, on m'a signalé qu'à certains moments, un employé doit s'adresser à une autre banque pour obtenir un prêt hypothécaire garanti par la Loi nationale sur l'habitation.

Le président: Vos dix minutes sont écoulées.

M. Chrétien: Monsieur Clermont, je pense qu'il y a des suggestions qui ont été faites pour essayer de trouver un compromis en la matière et je suis très flexible là-dessus. Si le comité veut me faire des recommandations précises, qui soient très raisonnables . . . Je ne vois pas de grand conflit d'intérêt à ce que l'employé d'une banque puisse obtenir ne hypothèque de sa propre banque pour l'achat d'une maison.

• 1720

En tout cas, si le comité veut me faire une recommandation à ce sujet-là, je serai très flexible.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you.

Members, we have 10 minutes left, and I have left on the list Dr. Rynard, Mr. Kempling, and Dr. Ritchie, in that order.

Mr. Clermont: Why can we not keep on for another 20 minutes?

Mr. Lambert: No, we do not want that.

Mr. Clermont: Okay, correct.

The Chairman: Okay, well, in view of that, I will just remind you that they are 10 minute rounds. I will recognize you, Dr. Rynard, and if you use all the time, that will conform to the rules.

Mr. Kempling: Are we having the Minister back again?

The Chairman: There is no doubt we will expect the Minister to come back again, but I do not have the time at the moment.

Mr. Chrétien: No, I do not have the time. But if you want to take five minutes each, and we can stand by many times. I am open.

The Chairman: It is up to Dr. Rynard, because he is entitled to 10 minutes the same as anybody else.

[*Translation*]

Mr. Clermont: One short question, since I see the Chairman looking at me. Mr. Minister, I have received representations from bank employees concerning the ceiling that a bank must impose on its employees. I believe the upper limit is $25,000. The Canadian Bankers' Association recommends there be no ceiling. Mr. Minister, would there be any possibility of reaching a compromise between the request of the Canadian Bankers' Association and the bill which establishes a ceiling of $25,000?

Since this limit was established, many things have changed, Mr. Minister. I was unable to find out the exact date on which the ceiling was established, but I believe it has been in place for some ten years, and maybe longer. I think that, these days, a ceiling of $25,000 is not realistic and that we should consider changing it. You know, Mr. Minister, it was pointed out to me on several occasions, that an employee must see another bank to obtain a guaranteed mortgage loan through the National Housing Act.

The Chairman: Your 10 minutes are up.

Mr. Chrétien: Mr. Clermont, I think that suggestions have been made to try to find a compromise on this issue and I am very flexible on that point. Should the Committee like to make specific recommendations which are reasonable . . . I do not see any great conflict of interests in a bank employee obtaining a mortgage from his own bank to buy a house.

In any event, if the Committee would like to make a recommendation in that area, I would be very flexible.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci.

Honorables députés, d'un côté il nous reste 10 minutes, et de l'autre les noms de MM. Rynard, Kempling et Ritchie.

M. Clermont: Ne pouvons-nous continuer encore 20 minutes?

M. Lambert: Non, pas du tout.

M. Clermont: D'accord.

Le président: Dans ce cas je vous rappelle que les tours sont de 10 minutes. Je vous donne la parole et, M. Rynard, vous avec le droit à tout ce temps-là.

M. Kempling: Est-ce que le ministre doit revenir?

Le président: Nous attendrons le ministre à une date ultérieure, mais aujourd'hui nous n'avons pas le temps.

M. Chrétien: Non, je n'ai pas le temps et, si vous voulez prendre 5 minutes chacun, c'est à vous de décider. Je suis à votre disposition.

Le président: C'est à vous de décider monsieur Rynard, car vous avez le droit à 10 minutes comme tout le monde.

[*Texte*]

Dr. Rynard.

Mr. Rynard: Mr. Chairman, I would be very glad to see the Minister back here and hopefully feeling well. However, the question I am concerned with is, are there certain institutions called banking institutions, as they are talking about the banks in Toronto, which are foreign banks? Are Canadian banks operating under the same circumstances in foreign countries? Are they allowed—or other financial institutions that are called banks, or near-banks?

Mr. Chrétien: Our banks operate as affiliates or subsidiaries in many other countries.

Mr. Rynard: Yes, I realize that; but are they operating under the same provisions as were pointed out here today, under the two?

Mr. Chrétien: No, I guess it varies from one country to another. It is not exactly the same. We think the proposition we are making here to permit some foreign banks to come will accomodate most of the people who want to be here. But I guess from one country to another the situation must vary.

Mr. Rynard: What he said, Mr. Chairman, was that the foreign banks were operating under two separate divisions here in Canada.

Mr. Chrétien: I think as they hope, some affiliates of foreign banks are operating in Canada, but not as banks.

Mr. Rynard: Right.

Mr. Chrétien: We have sometimes incorporated financial corporations and they do not offer the services of a bank, of writing cheques and taking deposits and so on; but they are in the business under the power given to them in their provincial charters. The provincial governments gave the right to an individual to incorporate himself to make loans, but not to take deposits.

Mr. Rynard: To another corporation?

Mr. Chrétien: Yes, to make loans to an individual or a corporation.

Mr. Rynard: Is a Canadian bank allowed those same two privileges?

Mr. Chrétien: Abroad?

Mr. Rynard: Yes, abroad.

Mr. Chrétien: They have more, because they are operating as banks in other nations—in some other countries.

Mr. Rynard: I was talking about financial institutions from Canada as well. I was making that distinction, of Canadian financial institutions that went over there. Are they allowed the same divisions . . .

Mr. Chrétien: I do not know whether financial institutions that go abroad, having a branch or an affiliate corporation there, can do something else than banking. They could, but I do not know, because I am not responsible for all financial institutions. We are dealing here with institutions that come under the Bank Act.

Mr. Rynard: Mr. Chairman, I would like to ask the Minister, with the credit unions or with other near-banks, is there an

[*Traduction*]

Monsieur Rynard.

M. Rynard: Monsieur le président, il me fait grand plaisir d'accueillir le ministre encore une fois et en meilleure forme, espérons. Cependant, j'aimerais savoir s'il y a certaines institutions, comme ces institutions bancaires de Toronto, qui sont des banques étrangères. Y a-t-il des banques canadiennes qui fonctionnent dans les mêmes circonstances dans les pays étrangers? Sont-ils autorisés . . . ou y a-t-il d'autres institutions financières, des banques ou des quasi-banques?

M. Chrétien: Nos banques ont des filiales dans beaucoup d'autres pays.

M. Rynard: Oui, je le sais; mais fonctionnent-elles en vertu de ces deux dispositions signalées aujourd'hui?

M. Chrétien: Non, je suppose que cela varie d'un pays à l'autre. Il ne s'agit pas exactement du même système. Nous croyons que la proposition que nous avons faite permettant l'entrée de certaines banques étrangères conviendra à la plupart des intéressés. Toutefois, la situation doit varier d'un pays à l'autre.

M. Rynard: Monsieur le président, il a dit, en effet, que les banques étrangères fonctionnaient sous une catégorie distincte ici au Canada.

M. Chrétien: Il y a, je crois, certaines filiales de banques étrangères qui fonctionnent au Canada, mais non pas comme banques.

M. Rynard: D'accord.

M. Chrétien: Nous avons des sociétés financières qui n'offrent pas les mêmes services que les banques, c'est-à-dire des services de chèques ou de dépôts. Ces sociétés fonctionnent conformément aux pouvoirs qu'il leur sont conférés par les chartes provinciales, puisque les gouvernements provinciaux peuvent fort bien accorder à quiconque le droit d'accorder des prêts mais non pas de recevoir des dépôts.

M. Rynard: D'accorder des prêts à d'autres sociétés?

M. Chrétien: Ou à des particuliers.

M. Rynard: Les banques canadiennes ont-elles les mêmes droits?

M. Chrétien: A l'étranger?

M. Rynard: Oui.

M. Chrétien: Elles en ont plus, car, dans les autres pays, elles fonctionnent comme des banques à part entière.

M. Rynard: Je voulais également parler des institutions financières canadiennes. De fait, je voudrais savoir si les sociétés financières canadiennes qui s'installent à l'étranger ont les mêmes droits . . .

M. Chrétien: Je ne sais pas si elles peuvent se lancer dans les activités autres que bancaires, lorsqu'elles s'installent à l'étranger. Comme je ne suis pas responsable de toutes les institutions financières du pays, je ne peux vous répondre avec précision. De toute façon, ce qui nous concerne, ce sont les organismes qui relèvent de la Loi sur les banques.

M. Rynard: Monsieur le président, j'aimerais savoir si les sociétés de fiducie ou autres quasi-banques souffrent de désa-

[*Text*]

unfairness in the tax field? I saw a little article on this the other night. It was indicating that for instance the credit unions, which are controlled provincially, as I understand it, and if I am wrong correct me, have their licence to operate, and you can go in there and become a shareholder with a deposit, say of $5.

Mr. Chrétien: Yes.

Mr. Rynard: And then you can open an account, and then you have a vote; and then you are paid so much on your deposit, which is a little below the bank, probably, in some cases anyway. What is done with the profits they have made at the end of the year? Is that in the corporation, or how do you get at that, taxwise? Or is there an unfair field of taxation there?

• 1725

Mr. Chrétien: I think they are incorporated according to the provincial laws. You say unfair tax treatment. I think they have a different tax treatment because they are considered as corporate . . .

Mr. Rynard: Do they not pay out all of their funds in dividends, and then are they not a tax-free operation, and your banks are not? This is a point that I am bringing up.

Mr. Chrétien: In the end it is the receiver that pays the tax.

Mr. Rynard: Yes, but that would be a much smaller tax. In the bank you would be paying on the corporation and you would also be paying on what you received. This is a point that was brought up the other night, and I saw a little article on it. You are saying that there was a very rapid growth of your credit corporation. If there is going to be a big rapid growth, do you see any danger of the near banks and the credit corporation becoming uncontrollable or put into a position where you would have to reverse yourself and cause a whole problem?

Mr. Chrétien: You know, they started out co-operatives and that taxation is different than the taxation of other institutions in Canada, and this I recognize. They are growing very fast, I recognize, but they were incorporated under provincial laws. In the White Paper we had we said we will subject them to the same requirements as the bank. There was a lot of protestation by them, by the provincial governments and so on, and the reason we wanted them to have the same regime was that we wanted to have a monetary policy in Canada that can be effectively administered by the Governor of the Bank of Canada. The Governor of the Bank of Canada said to me that if there was no such requirement for that he could continue to administer properly the monetary policies of the land. So I said quite candidly to them, okay, for this time you pass, but if it became a problem that we could not deliver the monetary policy as we should then we would have to revise it.

[*Translation*]

vantages fiscaux. En effet, j'ai lu un article là-dessus, l'autre jour, concernant les sociétés de fiducie, lesquelles sont contrôlées par les provinces. Corrigez-moi si je me trompe. A ma connaissance, les particuliers peuvent devenir actionnaires des sociétés avec un simple dépôt de $5, par exemple.

M. Chrétien: C'est cela.

M. Rynard: Ceci donne donc le droit de vote à tous ceux qui ont un compte dans les sociétés de fiducie. Ensuite, vous recevez un intérêt qui est probablement inférieur à celui que paient les banques. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir ce que deviennent les profits réalisés par ces sociétés. Sont-ils taxés de la même manière que ceux des autres sociétés?

M. Chrétien: Je crois que ces institutions quasi bancaires sont incorporées en vertu de lois provinciales. Vous dites qu'elles sont injustement imposées. Je crois plutôt qu'elles ont un régime d'impôt différent parce qu'elles sont considérées comme des sociétés.

M. Rynard: Ne versent-elles pas tous leurs bénéfices en dividendes ce qui en fait des entreprises libre d'impôt, contrairement aux banques? Voilà ce que j'aimerais savoir.

M. Chrétien: En fin de compte, c'est celui qui reçoit les dividendes qui paie les impôts.

M. Rynard: Oui, mais cet impôt est beaucoup moins considérable. Dans le cas des banques, un impôt serait applicable au profit de la société de même qu'aux dividendes reçus. C'est la question qui était traitée dans cet article que j'ai lu l'autre soir. Vous dites que les sociétés de crédit ont connu une croissance très rapide. Dans l'éventualité d'une croissance encore plus considérable, serait-il dangereux que les institutions quasi-bancaires et les sociétés de crédit deviennent incontrôlables aussi puissantes que vous devriez renverser la vapeur, ce qui entraînerait de nombreux problèmes?

M. Chrétien: Ces institutios ont été établies sous une forme coopérative et je reconnais que leur régime d'imposition est différent de celui d'autres institutions au Canada. Je sais qu'elles connaissent une croissance très rapide, mais elles ont été incorporées en vertu de lois provinciales. Dans notre Livre blanc, nous avons dit que nous les assujettirions aux mêmes exigences que les banques. Ces institutionsde même que les gouvernements provinciaux ont fortement protesté et si nous voulions qu'elles soient assujetties au même régime, c'est que nous voulions établir au Canada une politique monétaire efficacement administrable par le gouverneur de la Banque du Canada. Ce dernier m'a dit que même si ces exigences n'étaient pas imposées à ces institutions quasi-bancaires, il continuerait à administrer correctement les politiques monétaires du pays. Alors, en toute franchise, j'ai dit à ces institutions que pour cette fois, elles étaient épargnées, mais que si à cause d'elles nous ne pouvions administrer les politiques monétaires comme nous le devons, nous devrions effectuer une revision de ces conditions.

[*Texte*]

Mr. Rynard: I am just bringing up the point that with the great increase in your credit unions they may become much stronger than you think.

The Chairman: Dr. Rynard might have in mind the evidence that the Bankers gave that the co-operatives were unfair competitors for them, and of course we will have the co-operatives here to try out that argument on to see what they have to say about that.

Mr. Rynard: Well, I just felt, with the Minister's own statement, that they were so rapidly increasing that this might become a problem for the federal government to control.

Mr. Chrétien: You know, I do not know if I have to add something. As I say, you know there is a debate. The banks say that it is unfair competition. The Co-ops and the Caisses Populaires and so on say that they started as co-operatives and they started in small villages where the banks were not and so on. You know, it is a debate that goes on for years, and I have to recognize, as I did in my statement, that of course they are taking a bigger share of the market all the time. This I cannot deny.

Mr. Rynard: Yes, and it is the little peoples' organization and actually you would like it to succeed but you do not want to succeed to the point that you will not have any control.

Mr. Chrétien: Yes, that is it, but I hope that those questions will be put to them too. I think that is the case. For example, in the representations that I am receiving from my district there are a lot of Caisses Populaires, but it is no more the Caisses Populaires in the kitchen of one house as it was in the old days. Now they are pretty sophisticated. They have computers and managers and everything and it is no longer what it was to begin with.

Mr. Rynard: That is the point.

Mr. Chrétien: But one argument they make to me that is always quite embarrassing, and I would like to check it, is why I am complaining, that in 1916—old Senator Cyrille Lamontagne was telling me this—they wanted to become a federal institution and they were turned down by the Parliament of Canada. That leaves me a bit speechless.

• 1730

The Chairman: Gentlemen, the meeting is adjourned till Thursday, December 7, 1978, at 9.30 a.m. in this room. The witnesses will be representatives of the Canadian Bankers' Association.

[*Traduction*]

M. Rynard: Je souligne simplement le fait que, face à la croissance rapide des coopératives de crédit, ces dernières pourraient devenir beaucoup plus puissantes que vous ne le pensez.

Le président: M. Rynard pense peut-être au témoignage des banquiers à l'effet que les coopératives leur font une concurrence injuste; évidemment, les coopératives témoigneront devant nous pour détruire cet argument et nous verrons ce qu'elles auront à dire.

M. Rynard: A la lumière de la déclaration du ministre, j'ai simplement cru que leur croissance était si rapide que cela pourrait causer un problème de surveillance aux autorités fédérales.

M. Chrétien: Je ne sais pas si je dois ajouter quelque chose. Vous savez qu'il y a des discussions à ce sujet. Les banques affirment devoir faire face à une concurrence injuste. Les coopératives et les caisses populaires maintiennent qu'elles ont été créées sous une forme de coopérative et qu'elles se sont d'abord installées dans des petits villages où les banques ne voulaient pas aller. Cette discution dure depuis des années, et comme je l'ai fait remarquer dans ma déclaration, je dois reconnaître qu'évidemment, ces institutions obtiennent une part croissante du marché. C'est indéniable.

M. Rynard: Oui, vous voudriez bien que ces organisations du peuple réussissent mais vous ne désirez pas ce succès au point de permettre une absence totale de surveillance.

M. Chrétien: Oui, c'est exact, mais j'espère que ces questions leur seront également présentées. A mon avis, c'est là la question. Par exemple, je reçois de nombreuses représentations de la part de très nombreuses caisses populaires de ma circonscription. Toutefois, il ne s'agit plus de ces petites caisses populaires de cuisine qui s'installaient autrefois chez des particuliers. La caisse populaire d'aujourd'hui est beaucoup plus sophistiqué. On y trouve des gérants, des ordinateurs et tout et tout; ce n'est plus ce que c'était au début.

M. Rynard: C'est là le problème.

M. Chrétien: J'aimerais bien vérifier l'exactitude d'un argument qu'on m'a donné et qui est assez gênant. Le vieux sénateur Cyrille Vaillancourt me disait qu'en 1916, les caisses populaires avaient voulu devenir une institution fédérale et que le Parlement du Canada avait refusé. Cela me coupe la parole.

Le président: Messieurs, notre prochaine réunion aura lieu le jeudi 7 décembre 1978, à 9 h 30, dans la même salle. Nous reçevrons alors les représentants de l'Association des banquiers canadiens. La séance est levée.

APPENDIX "FTEA-13"

FOREIGN BANKING IN CANADA

The Provincial Bank of Canada considers that the regulation of foreign banks within Canada should be based on the two following principles:

1- Any important foreign bank should be eligible for admission if it is able to make a valuable contribution to the good operation of the Canadian financial system.

2- All foreign banks, when admitted, should then have all the powers and all the obligations of the Canadian chartered banks.

I—The applications of foreign banks should generally be considered favorably. They are almost always very good promoters of trade and financial exchanges with their own countries. Sometimes they will contribute to the adoption of innovative techniques by our financial system. Their mere presence will at least broaden the range of choices available to the Canadian users of banking services, if not substantially increase the already high degree of competition between banks. However, the refusal of an application would be advisable in the following circumstances:

a) when the number of licensed foreign banks originating from the same country is already very large; we consider that the marginal advantages to be expected for Canada from the presence of, say, a twenty-fifth or a thirtieth American bank are decreasingly valuable and that there is a point when our national interest suggests to "close the door".

b) when the laws or administrative practices in the applicant's own country presents the admission of Canadian banks or restricts their operations materially more than those of local banks; our national interest would undoubtedly require that exchanges with other countries take place in both directions.

In our view, these principles should be implemented with flexibility; for instance, with respect to reciprocity, the point is not to measure exactingly the various constraints with which one ought naturally to accommodate oneself when one becomes part of any particular institutional system; the objective is rather to make sure that the Canadian banks are not subject to blatant discrimination vis a vis their competitors.

II— No foreign bank should be allowed to operate in Canada outside of the Canadian banking system. We think unfortunate that so many of them have already been permitted to come here without any control, benefiting in many ways of substantial advantages over domestic banks. It is in our view quite unsatisfactory to try only to correct this situation partly, by the few incitations of Bill C-15 which would still make it possible to persist.

Thus we recommand strongly that all foreign banks - defined as having a banking title or business according to the laws of their own country or according to their reputation

APPENDICE «FTEA-13»

LA PLACE DES BANQUES ÉTRANGÈRES AU CANADA

La Banque Provinciale du Canada est d'avis que les banques étrangères devraient être admises à faire affaires au Canada dans un régime inspiré des deux principes suivants:

1- Devrait être admissible toute banque étrangère importante jugée capable d'apporter une contribution valable au bon fonctionnement du système financier canadien.

2- Toute banque étrangère admise devrait jouir de tous les pouvoirs, et être soumise à toutes les obligations, des banques canadiennes.

I—Les demandes d'admission des banques étrangères devraient être examinées avec un préjugé favorable. Elles seront presque toujours d'excellents agents de développement des relations commerciales et financières avec leur pays d'origine. Elles contribueront parfois à accélérer l'évolution innovatrice de nos techniques opérationnelles. Enfin leur seule présence ajoutera à l'éventail des choix offerts à notre clientèle, sinon même à l'intensité déjà grande de la concurrence entre nos banques. Nous pensons cependant qu'il faudrait refuser l'admission à une banque quand:

a) le nombre de banques déjà admises du même pays d'origine est déjà très élevé; il nous apparaît que les avantages que le Canada pourrait espérer, par exemple, de la présence d'une vingt-cinquième ou d'une trentième banque des États-Unis deviennent marginalement négligeables et qu'il arrive un point où l'intérêt national indique qu'il y a lieu de «fermer les portes».

b) son pays d'origine, par ses lois ou ses pratiques administratives, refuse l'admission aux banques canadiennes ou leur impose un régime sensiblement plus restrictif qu'à ses banques nationales; sans doute qu'il est dans l'intérêt national que nos échanges avec les autres pays s'effectuent dans les deux sens.

A notre avis, ces principes devraient être appliqués avec flexibilité; par exemple, en matière de réciprocité, l'objectif n'est pas de mesurer avec minutie toutes les contraintes auxquelles des systèmes intitutionnels différents du nôtre nous demandent naturellement de nous adapter quand nous voulons nous établir ailleurs. Il suffit d'assurer que les banques canadiennes ne sont pas soumises à des restrictions discriminatoires par rapport à leurs concurrents.

II—Toutes les banques étrangères admises au Canada devraient être intégrées dans le système bancaire canadien. Nous déplorons qu'elles aient pu s'établir chez nous jusqu'ici hors de tout contrôle et en jouissant de conditions à maints égards plus favorables que celles auxquelles les banques canadiennes sont soumises. Nous trouvons nettement insuffisant le petit nombre de mesures incitatives du Bill C-15 par lesquelles on espère réduire cet abus tout en permettant qu'il persiste.

Nous recommandons avec instance qu'il soit interdit catégoriquement à toute banque étrangère—définie comme ayant le titre ou les fonctions d'une banque selon les lois de son pays

abroad - be unequivocally prohibited to carry any business or establish any office in Canada, or to hold any interest exceeding, say, 10% in the capital or the profits of any financial enterprise in Canada, otherwise than according to the prescriptions of the Bank Act.

Would there be some constitutional difficulties to implement this recommandation? While we are laymen in legal matters, we can hardly conceive why the undisputed authority of federal institutions over foreign life insurance companies, even though the insurance contract is a matter of civil law, could not be duplicated concerning foreign banking institutions.

On the other hand, all foreign banks licensed under the Bank Act should possess the same powers and be submitted to the same obligations as domestic banks. Specifically, we do not feel opportune or usefull the limitations proposed in Bill C-15 to the individual or collective size of foreign banks.

They would not be opportune, for we would surely consider similar constraints imposed by other countries to Canadian banks to be discriminatory; our own laws should not invite retaliation.

They would not be usefull, for the Canadian character of our banking system, supposedly to be protected by such limits, is not threatened in the least. If competitive terms are maintained equal under a common legal framework, it is inconceivable that the major Canadian banks may ever loose their towering stature on their own national ground. At the very most the present concentration in the market may eventually be somewhat diluted, and then not only because of the competition of foreign banks but even more because of the formation of additional Canadian banks, as appears to be the aim of Bill C-15.

If, nevertheless, it was decided to prescribe limitations of that kind, we feel that there should at least be a doubling or a tripling of the figures already mentioned, which are excessively low in relation to the overall dimensions of the Canadian banking system.

d'origine ou selon sa réputation dans le monde—d'avoir tout établissement ou bureau quelconque au Canada, ni toute participation excédant, disons, 10% dans le capital ou les profits de tout établissement financier au Canada, sauf selon les prescriptions de la Loi sur les Banques.

Existerait-il des obstacles constitutionnels à agir ainsi? Nous sommes profanes sur ce point, bien sûr, mais nous n'imaginons pas comment la juridiction clairement établie de l'autorité fédérale sur les compagnies étrangères d'assurance-vie, alors même que le contrat d'assurance est de droit civil, ne pourrait pas être reproduite pour les institutions étrangères de banque.

Mais dans le cadre d'une Loi sur les Banques commune, nous pensons que les banques étrangères admises au Canada devraient avoir les mêmes pouvoirs et obligations que les banques canadiennes. Plus spécifiquement nous estimons inutiles et inappropriées les limitations proposées par le Bill C-15 à la taille individuelle ou collective des banques étrangères.

Inappropriées, car nous estimerions certainement discriminatoires des dispositions semblables contre les banques canadiennes dans d'autre pays; si les lois canadiennes sont induement restrictives, elles peuvent inciter des représailles.

Inutiles, car le caractère canadien de notre système bancaire, que ces dispositions auraient pour but de protéger, n'est aucunement menacé. Dans un contexte d'égalité concurrentielle sous l'empire des mêmes lois, il est inconcevable que les grandes banques canadiennes puissent jamais perdre leurs positions dominantes sur leur propre terrain national. Tout au plus la concentration actuelle du système pourrait-elle éventuellement s'atténuer un peu grâce non seulement d'ailleurs à la concurrence des banques étrangères mais surtout à celle de nouvelles banques canadiennes dont le Bill C-15 cherche à encourager la formation.

Si malgré tout, l'on voulait maintenir des limitations de ce genre, nous pensons qu'il faudrait au moins doubler ou tripler les chiffres proposés qui sont excessivement petits en comparaison des dimensions globales du système bancaire canadien.

APPENDIX "FTEA-14"

The Chairman
Standing Committee
Finance, Trade and Economic Affairs

STATEMENT ON FOREIGN BANK POSITION

The Mercantile Bank of Canada believes in a market economy and the discipline of competition. To ensure efficient competition an assurance of fairness is important. Competition under the same rules is generally considered equitable.

The Mercantile Bank believes Canadian banks can compete with foreign banks, provided they compete under the same laws and regulations. Canadian banks have proved their ability to compete outside of Canada. There is no reason to believe they cannot compete within Canada provided the foreign banks are subject to the same laws and regulations. To infer otherwise is to say the Canadian banks are inferior banks, or are inferior and incapable of changing to meet new competition.

Reciprocity is an important concept that tends to force fair competition in all markets and, hopefully, develops more efficient markets. No foreign entity could ask for more fair treatment than to be allowed into markets on a reciprocal basis, and treated in the same manner as the national institutions of the host country.

Canada, with such an highly developed, efficient banking industry, should welcome the concept of reciprocity and the challenge of competition.

December 4, 1978

Robert L. Davidson
President

APPENDICE «FTEA-14»

Le Président,
Comité permanent,
Finances, Commerce et Gestions économiques

DÉCLARATION SUR LA POSITION DES BANQUES ÉTRANGÈRES

La Banque Mercantile du Canada croit en l'économie du marché et la concurrence. Pour veiller à l'efficacité de la concurrence, il importe que règne l'équité. La concurrence en vertu des mêmes règlements est généralement considérée équitable.

La Banque Mercantile croit que les banques canadiennes peuvent faire concurrence aux banques étrangères, pourvu que l'ensemble des banques soient régies selon les mêmes lois et règlements. Les banques canadiennes ont démontré leur capacité de concurrencer à l'étranger. Il n'y a aucune raison de croire qu'elles ne pourraient pas en faire autant au Canada, pourvu que les banques étrangères soient assujetties aux mêmes lois et règlements. Laisser entendre le contraire équivaut à dire que les banques canadiennes sont inférieures ou incapables d'évoluer pour faire face à la nouvelle concurrence.

La réciprocité est un concept important qui tend à imposer une juste concurrence à l'échelle de tous les marchés et à créer des marchés plus efficaces. Aucune entité étrangère ne pourrait s'attendre à un traitement plus équitable que de se faire accepter dans des marchés sur la base de la réciprocité et d'être traitée de la même façon que les institutions nationales du pays invitant.

Le Canada, dont le secteur bancaire est si efficace et si hautement perfectionné, devrait embrasser le concept de la réciprocité et le défi de la concurrence.

Le 4 décembre 1978

Robert L. Davidson,
Président et chef
de la direction

APPENDIX "FTEA-15"

Chairman of the Standing Committee
on Finance, Trade and
Economic Affairs,
House of Commons,
Ottawa, Ontario
K1A 0A7

December 4th, 1978

Dear Sir,

As you may be aware, the Bank of Montreal has made its position on the regulation of the operations of foreign banks in Canada known to successive Ministers of Finance over the course of the last few years. In fact, the general thrust of Bill C-15 with respect to its treatment of foreign banks is in line with our submissions. Broadly, we think foreign banks should be able to operate in Canada as banks in competition with Canadian banks and we expect to be able to hold our own in the face of this competition.

However, while the principle of reciprocity should govern the granting of any licence to operate or any permission to expand, we do not think that it is necessary or desirable to specify limitations in the Act itself. We think that, instead, broad guidelines should be established with licences being granted to foreign banks individually after a very careful review of all the ingredients that would be necessary to be of benefit to the Canadian public. We continue to hold the view that licences should be subject to annual renewal.

It should be recognized that if foreign banks are limited in terms of assets and branches, other jurisdictions in which Canadian banks may wish to establish operations may take the view that conditions imposed by Canada do not in fact constitute acceptable reciprocity. In that event, Canadian banks could find themselves continuing to be excluded from some markets where they wish to operate.

Having said that we do not think it necessary to specify in the Act limitations for foreign banks in Canada, we do recognize that Canadian authorities wish to have the major part of Canadian banking in the hands of Canadian controlled institutions and there is very real concern on their part that foreign banks will gain control of too large a portion of the Canadian financial intermediation business. There is the real worry that as there are many foreign-owned corporations in Canada, it may well be that the ties of foreign banks with parent companies in their own country will influence the allocation of a sizeable number of banking accounts in Canada. Thus, it is our view that the limitation of a maximum of 15% of total commercial and industrial lending in Canada is not, in itself, unreasonable.

We also have some concerns over the impact of the growth of foreign banks on the demand for experienced banking personnel. When the legislation is passed, there will be keen competition among the foreign banks to increase their share of

APPENDICE «FTEA-15»

Monsieur le président du comité
permanent des finances, commerce
et questions économiques
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A7

Le 4 décembre 1978

Monsieur le président,

Comme vous le savez peut-être, la Banque de Montréal a fait connaître sa position sur la réglementation touchant les banques étrangères au Canada aux ministres des finances qui se sont succédés au cours des dernières années. D'ailleurs, l'attitude novatrice à l'endroit des banques étrangères que traduit le projet de loi C-15 va dans le même sens que nos propositions. En bref, les banques étrangères devraient, selon nous, pouvoir faire affaire au Canada au même titre que nos concurrents actuels, et nous sommes prêts à affronter cette nouvelle concurrence.

Si l'octroi de licences d'exploitation ou d'expansion devait justifier des mesures réciproques à l'étranger, nous ne croyons pas, cependant, qu'il soit nécessaire ou souhaitable d'inclure des restrictions dans la loi elle-même. Nous pensons plutôt qu'il y aurait lieu d'établir une politique d'ensemble et d'accorder individuellement des licences aux banques étrangères intéressées après en avoir soigneusement défini les critères dans l'intérêt du public canadien. Nous continuons de croire que ces licences devraient être soumises à un renouvellement annuel.

Il conviendrait d'admettre que si nous imposons aux banques étrangères des limites quant à leur actif ou le nombre de leurs succursales, certains états où des banques canadiennes souhaiteraient s'établir pourraient considérer qu'il n'y a pas lieu à réciprocité étant donné les exigences posées par le Canada. En pareil cas, les banques canadiennes pourraient demeurer exclues de certains marchés où elles espèrent s'établir.

Si nous ne jugeons pas nécessaire que la loi fasse état de restrictions à l'endroit des banques étrangères établies au Canada, nous comprenons par contre que le gouvernement désire voir demeurer aux mains d'établissements autochtones la plus grande partie du marché bancaire de notre pays, tout comme nous comprenons son intérêt à vouloir éviter que les banques étrangères ne contrôlent une trop grande part du marché des intermédiaires financiers canadiens. Il importe en outre de ne pas négliger le fait qu'il y a au Canada de nombreuses filiales de sociétés étrangères; les liens entre les maisons mères et les banques de leur pays respectif auraient une influence certaine dans la répartition d'un nombre important de comptes entre les banques établies au Canada. Par conséquent, il nous semblerait raisonnable de limiter à 15 p. 100 au total la part des banques étrangères du marché canadien des prêts aux entreprises et aux industries.

Le besoin en personnel qualifié qu'entraînerait l'essor des banques étrangères sur notre territoire constitue une autre de nos préoccupations. Après l'adoption de ce projet de loi, les banques étrangères désireuses d'acquérir le plus rapidement

the Canadian market as quickly as possible. This will require additional experienced banking personnel of which, in the short term, there can only be a limited number available in Canada. Thus, we hope that the approval rate will be moderated in order to minimize the impact on the demand for specialized banking personnel.

As for foreign banks already operating in Canada, we question whether the incentives for them to come under the Bank Act are strong enough to induce a substantial number of the existing institutions to make the change. Is the prohibition against use of the parent guarantee if they continue to operate outside the Act enough to overcome the restrictions they would face if they applied for licensing under the Act? It seems to us that the penalties for not opting for a banking licence should be far greater than is now proposed. This is the case in other countries where Canadian banks operate.

Obviously, the payment of interest on compulsory reserves of banks would add to the attraction of full banking status for foreign banks operating in Canada and such a step could be taken without creating jurisdictional problems.

Yours very truly,

S. M. DAVISON
Executive Vice-President
and Chief General Manager

possible une meilleure part du marché canadien, se feront une concurrence serrée. Cela exigera de plus en plus d'employés d'expérience dans le domaine bancaire et le Canada n'en compte, à court terme, qu'un nombre limité. Nous espérons donc que les licences seront accordées à un rythme modéré pour réduire autant que possible les effets d'une trop grande demande de personnel qualifié.

Quant aux banques étrangères déjà établies au Canada, nous doutons que les dispositions actuelles soient suffisantes pour motiver bon nombre d'entre elles à changer de statut. L'interdiction de recourir à la garantie de la maison mère, si elles conservent leur statut actuel, compensera-t-elle les difficultés qu'elles devraient affronter si elles se conformaient à la nouvelle loi? Il nous semble que les conséquences qu'auraient à subir les banques choisissant de ne pas demander de licence devraient être beaucoup plus importantes. C'est d'ailleurs le cas dans les pays étrangers où sont établies des banques canadiennes.

Le versement d'intérêt sur les réserves obligatoires serait sans aucun doute un atout supplémentaire qui inciterait les banques étrangères établies au Canada à obtenir le statut de banque à charte, et cette mesure pourrait être adoptée sans causer de problème de juridiction.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

S. M. Davison
Vice-président exécutif
et directeur général en chef

APPENDIX "FTEA-16"

AUSTRALIA

The operation of banks in Australia is controlled by the Banking Act, 1959. The effect of this act is to give the Federal Treasurer power to authorize the formation of new banks. Although foreign banks have made several repeated efforts to open banks in Australia in recent years, to date the Government has not allowed them to do so. The following statements made in the Federal Parliament reveal the Government's attitude in this matter and summarize the present situation.

> "Over the years requests have been received from various countries asking for the opportunity to establish banks in Australia. These requests have come from the U.S.A., Japan and from some European countries. The policy of the Government has been quite firm and consistent on this matter. It is one of opposition to the establishment of such banks in Australia. This policy has been confirmed in quite recent times by Cabinet consideration of specific requests. There have been instances of some overseas banks establishing representative offices in Australia, but this does not represent an extension of their actual banking business to this country. This has been done, as I understand the view taken by those concerned, to enable these banks to provide a better service for their own clients in their own countries, and in order to equip themselves with wider and more accurate knowledge of what is going on in a country which strikes them as having great development potential."

The Government's attitude does not appear to have altered since these statements were made. Any move to allow foreign-owned banks to operate in Australia would be strongly resisted by Australian banks, according to the Australian Bankers' Association.

Since banking legislation was first introduced in Australia in 1945, it has been the policy of all Governments not to grant overseas interests authorities to carry on banking business in this country. This precludes direct branch or agency operations by foreign banks in Australia.

However, three foreign banks, Bank of New Zealand, Banque Nationale de Paris and The International Commercial Bank of China, who had established branches here prior to the enactment of this legislation, were permitted to continue to conduct banking business under restrictive authorities. The Bank of New Zealand has subsequently been permitted to establish a savings bank branch in Australia, while The International Commercial Bank of China has ceased to carry on operations here for political reasons. One major bank in Australia, with origins going back to the 1830's has a majority overseas shareholding, but its business is primarily confined to Australia and New Zealand and the management is vested in Australian hands.

Foreign banks are permitted to establish representative offices in Australia, subject to the written approval of the Treasurer. This approval is basically a formality and is given

APPENDIX «FTEA-16»

AUSTRALIE

L'exploitation des banques en Australie est régie par la législation bancaire de 1959 qui donne au Trésorier fédéral le pouvoir d'autoriser la formation de nouvelles banques. Même si les banques étrangères ont essayé à maintes reprises d'ouvrir des banques en Australie au ours des récentes années, à ce jour le gouvernement ne leur en a pas donné l'autorisation. Les déclarations suivantes au Parlement fédéral révèlent l'attitude du gouvernement en cette matière et résument la situation actuelle.

> «Au cours des années, divers pays dont les États-Unis, le Japon et certains pays européens, ont cherché à obtenir l'autorisation de venir établir des banques en Australie. *Le gouvernement a toujours adopté une politique très ferme et constante à ce sujet. Il s'oppose à l'établissement de telles banques en Australie.* Cette politique a été confirmée tout récemment lors de l'étude par le Cabinet de demandes précises. Il y a eu des cas récemment où des banques étrangères ont établi des bureaux de représentation en Australie, mais ceux-ci ne représentent pas un prolongement de leurs opérations bancaires réelles au pays, Il s'agissait, si j'ai bien compris le point de vue des intéressés, de permettre à ces banques de fournir un meilleur service à leurs propres clients dans leur propre pays, et de les munir de connaissances plus vastes et plus précises sur un pays dont ils reconnaissent les grandes possibilités de développement.»

L'attitude du gouvernement ne semble pas avoir changé depuis que ces déclarations ont été faites. *Les banques australiennes s'opposeraient énergiquement à toute tentative de permettre aux banques étrangères de s'installer en Australie,* selon l'Association des banquiers australiens.

Depuis l'adoption de la première législation bancaire en Australie en 1945, tous les gouvernements ont eu comme politique de ne jamais accorder à des intérêts financiers étrangers la permission d'effectuer des opérations bancaires au pays. Cette mesure vise les opérations directes des succursales ou des agences de banques étrangères en Australie.

Toutefois, trois banques étrangères, la Bank of New Zealand, la Banque nationale de Paris et The International Commercial Bank of China, qui avaient établi des succursales ici avant l'adoption de cette loi, ont reçu l'autorisation de continuer à effectuer des opérations bancaires mais avec des pouvoirs restreints. La Bank of New Zealand a par la suite été autorisée à établir une succursale de caisse d'épargne en Australie, tandis que The International Commercial Bank of China a quitté le pays pour des raisons politiques. Une des principales banques d'Australie, dont les origines remontent à 1830 a une majorité d'actionnaires étrangers, mais ses opérations se confinent principalement à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande et l'administration en a été confiée à des Australiens.

On autorise les banques étrangères à établir des bureaux de représentation en Australie, sous réserve de l'approbation écrite du Trésorier. Cette approbation est essentiellement une

subject to the representative office refraining from the conduct of any banking business and limiting its activities to purely liaison and advisory services. At the present time some fifty foreign banks have established representative offices in Australia.

These representative offices are not required to register as such with a central body, but the requirement to lodge an application with the Treasurer for their establishment ensures that an adequate record of their existence is kept by the authorities.

Many foreign banks have taken an equity interest in an Australian merchant-bank type company or finance company, or have joined with Australian partners to form such companies. Whilst these companies do engage in some forms of banking activities, they are not permitted to engage in the general business of banking and the Government has not directly opposed participation by foreign banks in this area.

BRITAIN

There is no specific general statute in the United Kingdom covering the establishment of banking undertakings, but the Companies Act 1948 governs the formation of companies in this country and the registration of overseas companies which establish places of business here, including foreign banks. The basic requirements under Sections 406/416 of Part X of the Act for a company incorporated abroad, whether it be a bank or not, are that the company shall provide the Registrar of companies with:—

a. A certified copy of its Memorandum of Association or equivalent;

b. a list of directors and secretary of the company, and

c. the name and address of at least one person resident in Great Britain who is authorized to sign on behalf of the company and to accept Services of Process and other notices on its behalf.

Permission is not required to open an agency of a foreign bank in the United Kingdom, but the question as to whether it should be registered here under Part X of the Companies Act 1948 is a matter for the bank concerned to clarify with the Department of Trade and Industry in London. However, before opening a branch, agency or representative office, it is customary for representatives of the overseas bank concerned to call and discuss their decision, and other matters of mutual interest, with the Principal of the Discount Office of the Bank of England.

FRANCE

The French law requires *preliminary authorization* for the establishment of foreign banks. This authorization is given by the "Conseil National de Crédit" with advice to the "Association Professionnelle des Banques". This authorization appears formally by *registration on the banks listing.* French and Foreign banks are listed separately.

The French banking law provides also that individuals of foreign nationality are not, in principle, allowed to carry out

formalité et est accordée pourvu que le bureau de représentation s'abstienne d'effectuer des opérations bancaires et se limite essentiellement à des services de liaison et de conseil. À l'heure actuelle, quelque 50 banques étrangères ont établi des bureaux de représentation en Australie.

Ces bureaux de représentation ne sont pas tenus de s'inscrire auprès d'un organe central, mais la nécessité de déposer une demande auprès du Trésorier en vue de leur implantation permet aux autorités d'avoir un dossier indiquant leur présence au pays.

De nombreuses banques étrangères ont acheté des actions d'une société australienne du type banque d'affaires ou compagnie financière, ou se sont jointes à d'autres sociétés australiennes pour former de telles compagnies. Bien que ces compagnies effectuent certains types d'activités bancaires, elles ne sont pas autorisées à s'engager dans l'exploitation bancaire générale et le gouvernement ne s'est pas directement opposé à la participation des banques étrangères dans ce domaine.

GRANDE-BRETAGNE

Au Royaume-Uni il n'existe aucune loi régissant spécialement l'établissement d'entreprises bancaires, si ce n'est la Loi de 1948 sur les sociétés qui régit la création des sociétés ainsi que l'enregistrement des sociétés d'outre-mer qui viennent s'installer ici, notamment les banques étrangères. C'est ainsi qu'aux termes des articles 406 à 416 de la Partie X de cette Loi, toutes les sociétés constituées à l'étranger, qu'il s'agisse d'une banque ou non, sont tenues de fournir au Bureau d'enregistrement des sociétés les documents suivants:

a. une copie certifiée conforme de sa charte constitutive ou l'équivalent;

b. une liste des administrateurs et du secrétaire de la société, et

c. le nom et l'adresse d'au moins une personne domiciliée en Grande-Bretagne, autorisée à signer au nom de la société et à accepter les significations et autres avis en son nom.

Aucune permission n'est nécessaire pour ouvrir une filiale d'une banque étrangère au Royaume-Uni, mais il appartient à la banque d'établir avec le ministère du Commerce et de l'Industrie à Londres, si cette institution doit y être enregistrée conformément à la Partie X de la Loi de 1948 sur les sociétés. Toutefois, avant d'ouvrir une succursale, une agence ou un bureau représentatif, les représentants des banques d'outremer appellent normalement le directeur des Services d'escompte de la Banque d'Angleterre pour discuter avec lui de la décision prise et d'autres questions d'intérêt mutuel.

FRANCE

Le droit français exige l'obtention d'une autorisation préalable à la constitution d'une banque étrangère. Cette autorisation est accordée par le Conseil national de crédit qui conseille l'Association professionnelle des banques. Cette autorisation est consignée en bonne et due forme et fait l'objet d'une inscription au rôle des banques. Les banques françaises et les banques étrangères ne figurent pas sur la même liste.

Le droit français des banques prévoit également que les étrangers le peuvent en principe occuper de fonctions adminis-

administrative or managerial functions, *except as authorized by the Finance Minister.*

Any foreign company wishing to establish itself in France is governed by the foreign investments law and must obtain a preliminary authorization from the Finance Ministry.

I. OPENING OF A BRANCH OR CREATION, IN THE FORM OF A FRENCH LAW COMPANY, OF A BANK WITH CAPITAL BELONGING TO FOREIGN BANK (OR FOREIGN PEOPLE)

The establishment in France of the branch of a foreign bank as well as the creation in the form of a French Law Company of a bank owned by a foreign bank (or by foreigners) involves fulfilment of the following formalities:

(1) *Registration with the "Association Professionnelle des Banques" of a file including:*

a) *a request for registration on banks listing*, together with:

an explanatory note regarding the history of the bank, importance in country of origin, kind of operations handled, amount of capital and name of shareholders, members of Board of Directors,

two last Annual Reports,

one copy of statutes

a note on future activities of the bank or branch, and on the amount of its capital. Branches must have a capital base at least equivalent to minimum capital of French banks.(1)

b) *a character statement* on foreign managers. If the opening of a branch is involved, the derogation request must include, in addition to the foreign managers of this branch, all Directors of the foreign bank. The curriculum vitae of all people concerned must be added to this request.

(2) *Application to the Treasury Department of the Finance Ministry for investment authorization.*

(This authorization is in fact automatically granted when registration on banks listing is authorized).

II. ACQUISITIONS OF STOCKS

The French banking law subjects to preliminary authorization from the "Conseil National de Crédit" the acquisitions of stocks:

a) which involve an alteration in the bank's registration: this occurs in the case of acquisitions of stocks giving capital majority to a foreign bank (or foreign people), thus involving classification of the bank in foreign banks category,

b) which are reaching 20 per cent of capital and over,

c) or which amount is reaching 10. 000. 000 F and over.

tratives ou de gestion, sauf si le ministre des Finances les y autorise.

Toute société étrangère souhaitant s'établir en France est régie par la loi réglementant les investissements étrangers et doit obtenir une autorisation préalable du ministre des Finances.

1. OUVERTURE OU CONSTITUTION D'UNE SUCCURSALE BANCAIRE DONT LE CAPITAL SOCIAL APPARTIENT À UNE BANQUE ÉTRANGÈRE (OU À DES ÉTRANGERS) CONFORMÉMENT AU DROIT FRANÇAIS DES SOCIÉTÉS

La constitution d'une succursale dont le capital social appartient à une banque étrangère ou à des étrangers conformément au droit français oblige les responsables à satisfaire aux exigences suivantes:

(1) Inscription auprès de l'Association professionnelle des banques et dépôt d'une dossier comprenant:

a) une demande d'inscription au rôle des banques accompagnée de:

un document retraçant l'historique de la banque et son importance dans le pays d'origine, le type de transactions bancaires auxquelles elle se livre, le montant du capital social et le nom des actionnaires, les membres du Conseil d'administration,

les deux derniers rapports annuels,

une copie des statuts,

des explications relatives aux activités futures de la banque ou de sa succursale et le montant de son capital social. Les succursales doivent disposer d'une assise de capital au moins équivalente au minimum exigé pour les banques françaises. (1)

b) Un profie des directeurs étrangers. Dans le cas de l'ouverture d'une succursale, la demande de dérogation doit comporter, en plus du nom de ses directeurs étrangers, le nom de tous les directeurs de la banque étrangère. Le curriculum vitae de tout le personnel en cause doit également y être joint.

(2) Une demande présentée au ministère des finances (Trésor) pour obtenir l'autorisation d'investir

(Cette autorisation est automatiquement accordée lorsque l'inscription au rôle des banques est consentie).

II. ACHAT D'ACTION

Le droit français assujetti l'acquisition d'actions à l'autorisation pralable du Conseil national de crédit.

a) Dans le cas d'une modification des données existant au moment de l'inscription au rôle; c'est ce qui se passe lorsqu'un achat d'actions rend une banque étrangère majoritaire, la banque doit alors être classée différemment et faire partie de la catégorie des banques étrangères.

b) Lorsque cette acquisition représente 20 p. 100 du capital social et plus,

c) Pour tout achat de 10,000.000 de francs et plus.

These operations lead to formalities identical to those indicated under paragraph I.

III. OPENING OF REPRESENTATIVE OFFICES

The French law does not apply to foreign banks Representative Offices. Their establishment in France is thus free. However, the Bank of France wishes to be kept informed of their creation. Consequently, at the time of opening a Representative Office, the Representative has to send to the Governor of the Bank of France an information letter stating that the Office will not carry on any banking operations in France and will not handle any securities of funds belonging to customers.

All banking operations originated from the Representative Office must be carried out through a regularly registered bank.

(1) 2. 500. 000 F for deposit or long and medium term credit banks, 10. 000. 000 F for merchant banks.

ITALY

The Italian Banking Law provides that a foreign bank, or subsidiary, an agency or an affiliate of a foreign bank can be established with the "specific authorization of the Interministerial Committee for Credit and Savings in consultation with the minister of foreign affairs, who in turn must consider the degree of reciprocity accorded to Italian banking institutions in the country of origin of foreign bank."

The Interministerial Committee can determine the conditions of entry and operation of a foreign bank, and its decisions are not subject to appeal.

A foreign bank in Italy is subject to stricter reporting regulations than those applying to domestic banks, and the Interministerial Committee may withdraw powers given to foreign bank.

Excerpt from American Banker, July 9, 1973

Banking Law in Italy

There is no discrimination in Italy, whether legal or in practice, against Branches or Affiliates of foreign banks. However, foreign banks are expected—like their Italian counterparts—to comply with banking legislation and regulations, as well as with the instructions issued by Supervisory Authorities.

As to those laws and regulations which govern the establishment in Italy of branches of foreign banks the following is relevant:

I. "Article 16 of the General Rules of the Italian Civil Codes grants to all aliens present in Italy, individuals as well as legal entities, the same rights and privileges to which Italian citizens are entitled, subject to reciprocity."

II. The Treaty of Commerce and Navigation of 1948 between the United States and The Republic of Italy (T.I.A.S. 1965) provides for full rights and privileges on terms no less favorable than those now or hereafter accorded to nationals of the contracting parties. Corporations and associations are fully recognised and are permitted without interference, to exercise the rights and privileges enumerated.

Ces transactions entraînent des formalités indentiques à celles que nous avons indiquées au paragraphe 1.

III. OUVERTURE D'UNE AGENCE

Le droit français ne s'applique pas aux agences des banques étrangères. En conséquence leur implantation en France est libre. Toutefois, la Banque de France souhaite être mise au courant de leur création. Donc, à l'ouverture d'une agence, le représentant doit envoyer au gouverneur de la Banque de France une lettre l'informant que l'agence n'entend se livrer à aucune opération bancaire en France ni à aucune transaction financière avec les fonds et titres déposés par les clients.

Toutes les transactions bancaires effectuées par l'agence doivent l'être par l'intermédiaire d'une banque inscrite en bonne et due forme au rôle des banques.

(1) 2,500.000 F de dépôt pour les crédits bancaires à long et à moyen terme 10,000.000F pour les banques commerciales.

ITALIE

En Italie, le droit bancaire prévoit qu'une banque étrangère, ou une filiale, une agence ou un bureau d'une telle banque peut être établi avec «l'autorisation spécifique du Comité interministériel du crédit et de l'épargne en consultation avec le ministre des Affaires étrangères, lequel doit étudier le degré de réciprocité accordé aux institutions bancaires italiennes dans le pays d'origine de la banque étrangère.»

Le Comité interministériel peut fixer les conditions d'entrée et de fonctionnement d'une banque étrangère et ses décisions sont sans appel.

Une banque étrangère implantée en Italie est assujettie à des règles sur l'obligation de présenter des rapports beaucoup plus strictes que celles qui s'appliquent aux banques du pays et le Comité interministériel peut retirer à une banque étrangère les pouvoirs qu'il lui a conférés.

Extrait du *American Banker*, 9 juillet 1973

Le droit bancaire en Italie

Il n'existe aucune discrimination en Italie, tant juridique que pratique, à l'égard des succursales ou des filiales de banques étrangères. On s'attend toutefois à ce que les banques étrangères—tout comme les banques italiennes—respectent la loi et les règlements bancaires ainsi que les directives des organismes de contrôle.

Voici les principaux textes législatifs qui régissent l'établissement de succursales de banques étrangères en Italie:

I. «L'article 16 des Règles générales du Code Civil italien confère à tous les étrangers qui se trouvent en Italie, particuliers ou personnes morales, les mêmes droits et privilèges auxquels les citoyens italiens ont droit, sous réserve de réciprocité.»

II. Le Traité de commerce et de navigation de 1948 entre les États-Unis et la république d'Italie (T.I.A.S. 1965) prévoit des droits et privilèges complets, à des conditions non moins favorables que celles qui existent à l'heure actuelle ou qui seront accordées par la suite aux nationaux des pays contractants. Les sociétés et associations sont intégralement reconnues

III. The Royal Decree Law of September 14, 1919, n. 1620, makes specific provisions for the opening of branches and agencies of foreign banks in Italy. A bank organized under U.S. Banking Laws may be authorized to maintain a branch or agency in Italy or may be authorized to own all of the shares, except for directors qualifying shares, of a banking organization organized under the laws of Italy."

As to the setting up of a representative office and the acquisition of controlling stock of local banks, there is no necessity for any particular authorizations from the Supervisory Authorities.

Nevertheless, as a rule, the foreign bank is expected to inform the Bank of Italy of its intentions. In case of the acquisition of shares the Italian bank must also inform the Bank of Italy of its intention to transfer some of its shares to foreign individuals.

JAPAN

I. Terms and conditions generally applied to banking business.

Banking business should not be carried on unless the relative license of the competent minister is obtained. (Banking Law Article 2). Furthermore banking business should not be carried on by any other than a joint-stock company with an amount of the issued capital of not less than one million (1,000,000) yen; provided that the capital of a bank, which has head office or branch offices in Tokyo and Osaka, should not be less than two million (2,000,000) yen. (Banking Law Article 3).

II. Legal formalities as to the establishment of a branch, agency or representative office of a foreign bank.

a. The relative license of the competent minister (Minister of Finance) should be acquired pursuant to the Banking Law Article 32.

b. In case of applying for the captioned license, the form of application carrying the location of branch office, name and address of the representative director of the relative bank, must be submitted to the Minister of Finance, accompanied by the following documents:

1. Certificate of the existence of Head Office

2. Certificate proving the legitimate title of the representative of the branch office

3. By-law of the bank or other documents attesting the character of the bank

4. Copy of license obtained from bureaus or ministries concerned of home country

5. Bank's latest-made list of assets, balance sheet and account sheet of profit-loss and disposal thereof

6. List of name and nationality of main participants and directors of the bank

c. Above documents, after minutely inspected and examined by the Minister of Finance, are put to the Foreign Investment Council, an organization attached to the Ministry of

et ont le droit, en évitant tout ingérence, d'exercer les droits et privilèges énumérés.

III. Le décret royal du 14 septembre 1919, n. 1620, fixe des dispositions particulières en ce qui concerne l'ouverture de succursales et d'agences de banques étrangères en Italie. Une banque organisée aux termes des lois bancaires américaines peut être autorisée à établir une succursale ou une agence en Italie ou à en posséder toutes les actions, à l'exception des actions d'éligibilité d'un organisme bancaire géré aux termes des lois italiennes.

En ce qui concerne la création d'un bureau de représentation et l'acquisition d'intérêts majoritaires dans des banques locales, il n'est aucunement nécessaire d'obtenir une autorisation particulière des organismes de contrôle.

En règle générale on s'attend néanmoins à ce que la banque étrangère informe la Banque d'Italie de ses intentions. Dans le cas d'acquisition d'actions, les banques italiennes doivent également informer la Banque d'Italie de leur intention de transférer certaines de leurs actions à des étrangers.

JAPON

I. Conditions auxquelles sont généralement assujetties les banques.

Les transactions bancaires ne sont autorisées qu'une fois obtenue la licence correspondante délivrée par le ministre compétent. (Loi sur les banques, article 2). D'autre part, les transactions bancaires ne sont permises qu'aux sociétés par action à capital limité, et dont le capital émis ne doit pas être inférieur à un million de yens (1,000,000), étant entendu que le capital d'une banque, dont le siège ou des succursales sont à Tokyo et à Osaka, ne peut être inférieur à deux millions de yens (2,000,000). (Loi sur les banques, article 3).

II. Formalités légales, auxquelles sont soumises les banques étrangères désirant implanter une succursale, une agence ou un bureau de représentation.

a) Conformément à l'article 32 de la Loi sur les banques, la licence correspondante doit être délivrée par le ministre compétent (ministre des Finances).

b) La demande de licence, faite auprès du ministre des Finances, doit mentionner le lieu d'établissement de la succursale, le nom et l'adresse du directeur de la banque en question, et doit être accompagnée des documents suivants:

1. Un certificat d'existence du siège central

2. Un certificat du titre officiel du directeur de la succursale

3. Le règlement intérieur de la banque ou tout autre document faisant foi de la nature de la banque

4. Une copie de la licence obtenue des bureaux ou des ministères compétents du pays d'origine.

5. La liste la plus récente des avoirs, un bilan ainsi qu'un compte des pertes et profits.

6. La liste des noms et des nationalités des cadres et directeurs de la banque

c) Après examen minutieux de la part du ministre des Finances, les documents susmentionnés sont remis au Conseil de l'investissement étranger, organisme dépendant du

Finance, for judgment as to approval or non-approval of the establishment of branch offices of foreign bank as provided for by the Foreign Investment Law.

ministère des Finances, qui y jugera s'il doit donner ou non son approbation à l'établissement de succursales de la banque étrangère, conformément à la Loi sur l'investissement étranger.

SWITZERLAND

The opening of branch offices, agencies or representative offices by foreign banks as well as the establishment of foreign controlled banks in Switzerland requires the authorization of the Swiss Banking Commission, according to the "Federal Law governing Banks and Savings Banks" of March 11, 1971. Foreign institutions are not only subject to the rules applying to all Swiss banks but must also fulfill certain further conditions in order to start business. In particular,

a. the country in which the foreign bank is domiciled must also grant Swiss banks the same business opportunities (reciprocity clause);

b. the foreign bank must not give the impression of being a Swiss bank;

c. the foreign bank must comply with Swiss monetary and credit policies;

d. the foreign bank must inform the central bank about its Swiss as well as foreign operations.

LA SUISSE

Conformément à la «Loi fédérale gouvernant les banques et les instituts d'épargne» du 11 mars 1971, les banques étrangères ne peuvent ouvrir de succursales, d'agences ou de bureaux de représentation en Suisse qu'après autorisation de la Commission bancaire suisse, ceci vaut aussi pour les établissements dépendant de banques contrôlées de l'étranger. Les banques étrangères sont non seulement assujetties aux règlements s'appliquant à toutes les banques suisses, mais doivent également remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir s'établir. En particulier,

a. le pays d'origine de la banque doit offrir aux banques suisses les mêmes possibilités en matière de transactions (clause de réciprocité);

b. la banque étrangère ne doit pas donner l'impression d'être une banque suisse;

c. la banque étrangère doit se conformer à la réglementation suisse concernant la monnaie et le crédit;

d. la banque étrangère doit informer la banque centrale de ses opérations en Suisse aussi bien qu'à l'étranger.

WEST GERMANY

For business activity to be assumed by a branch of a foreign bank in the Federal Republic of Germany a permit must be obtained from

Bundesaufsichtsamt fuer das Kreditwesen

(Federal Banking Supervisory Office)

1 Berlin 30

Reichpietschufer 72-76.

In cooperation with the Deutsche Bundesbank and in accordance with the provisions of the Banking Law of July 10, 1961 (Federal Law Gazette I, p. 881), this agency is also responsible for supervising banks.

As noted in the Act, branches of foreign banks have to pay particular attention to Article 53, besides the other provisions of the Act. As regards the licensing provisions we would recommend that interested banks contact Bundesaufsichtsamt fuer das Kreditwesen and the local Landeszentralbanken (Land Central Banks)—Main Offices of the Deutsche Bundesbank.

If a representative office is to be established the permission of the Federal Banking Supervisory Office is not required, but an authorization according to Article 12, paragraph 1 of the Industrial Code is necessary; this is to be applied for at the Supreme Authority of the Federal Land in which a representative office is to be opened for the first time. In the Land Hesse, for example, the Minister of Economics and Technology in Wiesbaden would be the competent authority.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Afin de pouvoir effectuer des opérations bancaires en République fédérale d'Allemagne, une succursale d'une banque étrangère doit obtenir une autorisation du

Bundesaufsichtsamt fuer das Kreditwesen

(Bureau fédéral de surveillance des banques)

1 Berlin 30

Reichipietschufer 72-76.

De concert avec la Deutsche Bundesbank et conformément aux dispositions de la loi sur les banques du 10 juillet 1961 (Gazette des lois fédérales 1, p. 881), cet organisme est également responsable de la surveillance des banques.

Comme le stipule la loi, les succursales de banques étrangères doivent particulièrement tenir compte de l'article 53 en plus des autres dispositions de la loi. En ce qui concerne les licences, nous recommandons aux banques intéressées de contacter le Bundesaufsichtsamt fuer das Kreditwesen et la Landeszentralbanken (Banques centrales d'État—bureaux principaux de la Deutsche Bundesbank.

L'autorisation du Bureau fédéral de surveillance des banques n'est pas nécessaire s'il s'agit d'établir un bureau de représentation; il faut cependant obtenir une autorisation conformément à l'alinéa 12(1) du Code industriel. La demande doit être formulée auprès de la compétence suprême de l'État fédéral, là où le bureau sera établi pour la première fois. Dans l'État de la Hesse, par exemple, le ministre de l'Économie et de la Technologie à Wiesbaden est l'autorité compétente.

Foreign Banks in the United States

States Authorizing Foreign Offices

There are at least 10 states which authorize foreign banks, directly or indirectly, to do business within their borders. Most of the enabling statutes are very specific with respect to the type of office (branch, agency, bureau); grant of powers; necessity for deposit insurance; reciprocity provisions; reserve, asset, and capital requirements; and license periods. These statutes are summarized below.

Alaska

Statutes, Section 06.05.367. Foreign banks may apply for a charter to engage in the banking business in the same manner as a state bank. F.D.I.C. insurance is not necessary if the foreign bank's national government has a comparable insurance program acceptable to the bank commissioner.

California

Financial Code, Sections 1750 through 1781. Foreign banks may be licensed to do business in the state upon complying with certain conditions, including allocation of capital equal to that required by the banking department for a domestic bank in the city where the foreign bank proposes to locate. The license period is for one year, renewable annually.

Foreign banks are authorized to: (1) buy, sell, pay or collect bills of exchange; (2) issue letters of credit; (3) transmit money; (4) make loans; and (5) accept deposits if American banks may maintain branches or agencies in the foreign bank's home country.

They may not accept deposits unless: (1) they have been approved for F.D.I.C. insurance; (2) they have on deposit with the State Treasurer such assets as the bank superintendent may deem necessary for the maintenance of a sound financial condition and the protection of depositors; (3) they hold currency, notes or obligations payable in the U.S. or U.S. funds in an amount not less than 108% of the aggregate liabilities in the state; and (4) they maintain reserves against deposits as required by state law. Foreign banks may accept deposits from any foreign state or from any person or firm residing or domiciled in a foreign state without having to comply with these conditions.

Individuals representing foreign banks may establish offices upon obtaining a license from the bank superintendent.

Georgia

Code Annotated, Sections 13-2401 through 13-2412. Foreign banks may be licensed to operate agencies within the state. A license may not be issued unless: (1) reciprocal rights are granted to American banks in the foreign bank's home country; (2) the foreign bank has assets at least $100,000,000 in excess of liabilities; and (3) the agency holds currency, notes or other obligations payable in the U.S. or in U.S. Funds, in

Banques étrangères aux États-Unis

États autorisant des banques étrangères à établir des bureaux dans leur territoire

Il existe au moins 10 États qui autorisent, directement ou indirectement, les banques étrangères à effectuer des opérations dans leur territoire. La plupart des dispositions habilitantes sont très détaillées quant au genre d'établissement (succursales, agences, bureaux); aux pouvoirs qui leur sont concédés; à la nécessité d'assurer les dépôts; aux dispositions de réciprocité; aux exigences concernant les réserves, l'actif et le capital; et aux périodes sur lesquelles portent les licences. Ces dispositions sont résumées ci-dessous.

Alaska

Statuts, article 06.05.367. Les banques étrangères peuvent demander une charte pour pouvoir effectuer des opérations bancaires de la même manière qu'une banque d'État. L'assurance «FDIC» n'est pas nécessaire si le gouvernement dont relève la banque étrangère possède un programme d'assurance comparable et qui satisfasse le commissaire aux banques.

Californie

Code financier. Articles 1750 à 1781. Les banques étrangères peuvent obtenir une licence pour effectuer leurs opérations dans l'État si elles respectent certaines conditions, dont l'apport d'un capital égal à celui qu'exige l'Office des banques pour un établissement bancaire américain dans la ville où la banque étrangère envisage de s'installer. La licence a une durée d'une année, et est renouvelable tous les ans.

Les banques étrangères sont autorisés à: (1) acheter, vendre, verser ou encaisser des lettres de change; (2) émettre des lettres de crédit; (3) transmettre de l'argent; (4) consentir des prêts; et (5) accepter des dépôts si les banques américaines sont autorisées à installer des succursales ou des agences dans le pays auquel appartient la banque étrangère.

Elles ne peuvent accepter de dépôts sauf si: (1) elles ont été acceptées pour le programme d'assurance «FDIC» (2) elles ont en dépôt après du trésor de l'État l'actif que le surintendant des banques peut estimer nécessaire pour assurer une situation financière saine de même que la protection des déposants; (3) elles détiennent en monnaie, billets, ou reconnaissances de dettes payables aux États-Unis, ou en fonds américains un montant qui n'est pas inférieur à 108 p. 100 de tout leur passif dans l'État; et (4) qu'elles maintiennent des réserves sur les dépôts; comme l'exige la législation de l'État. Les banques étrangères peuvent accepter des dépôts de tout État étranger ou de toute personne ou entreprise résidant ou domiciliée dans un État étranger, sans devoir observer ces conditions.

Les particuliers représentant des banques étrangères peuvent établir des bureaux après avoir obtenu une licence délivrée par le surintendant des banques.

Georgie

Code annoté, articles 13-2401 à 13-2412. Les banques étrangères peuvent obtenir un permis pour l'exploitation des agences à l'intérieur de l'État. Le permis n'est émis que (1) si des droits réciproques sont accordés aux banques américaines dans le pays d'origine de la banque étrangère visée; (2) si l'actif de la banque étrangère dépasse d'au moins $100 millions son passif; et (3) si l'agence détient des devises, des billets

amount not less than 108% of aggregate liabilities payable at or through the agency. The license period is for one year, renewable annually. Agencies may conduct a general banking business, except that they may not make loans, exercise fiduciary powers, or receive deposits.

Hawaii

Revised Statutes, Section 403-5 and 403-16. Foreign banks are limited to: (1) making loans; (2) buying, selling, paying and collecting bills of exchange; (3) issuing letters of credit; and (4) transmitting money.

Illinois

Laws of 1973, H. B. 1216. A foreign bank may establish one branch, for the conduct of a general banking business, within the area of the Chicago Loop, provided American banks are granted reciprocal rights in the foreign bank's home country. The bank would need assets at least $1,000,000 in excess of the liabilities. It would have to keep on deposit, with a bank approved by the bank commissioner, stocks, bonds, and other U.S., state and local obligations valued at the greater of $100,000 or 5% of the branch's total liabilities. In addition, every foreign bank would have to hold, in the state, currency, bonds, debentures and obligations payable in the U.S. or in U.S. funds, in an amount not less than 108% of the bank's aggregate liabilities payable at or through the branch. Reserves against deposits would have to be maintained in line with Federal Reserve requirements. The interest rate on deposits could not exceed that permissible for Fed member banks. A certificate of authority, once granted, would remain in effect until surrendered or revoked.

Massachusetts

Annotated Laws, Chapter 167, Sections 37 through 45. Foreign banks may transact business in the state, with the prior approval of the board of bank incorporation.

Missouri

Annotated Statutes, Section 362.420 through 362.455. Foreign banks may be licensed to engage in the business of: (1) buying, selling, paying or collecting bills of exchange; (2) issuing letters of credit; (3) transmitting money and (4) making loans. The actual value of any such licensee must be at least $250,000 in excess of its liabilities. The license period is for one year, renewable annually.

New York

Banking Law, Section 200 through 208. Foreign banks may be licensed to: (1) buy, sell, pay or collect bills of exchange; (2) issue letters of credit; (3) transmit money; (4) make loans; (5) receive deposits; and (6) exercise fiduciary powers. If licensed to receive deposits, each office shall be a branch; if not so licensed, each office shall be an agency. Branches may also engage in the safe deposit business. Foreign banks may

et d'autres obligations payables aux États-Unis ou en dollars américains et dont la valeur n'est pas inférieure à 108 p. 100 de l'ensemble des exigibilités payables à l'agence ou par son intermédiaire. Le permis a une durée d'un an et est renouvelable. Les agences peuvent effectuer toutes les activités bancaires normales, mais elles ne peuvent consentir des emprunts, exercer des pouvoirs fiduciaires ni recevoir des dépôts.

Hawaii:

Statuts révisés, articles 403-5 et 403-16. Les banques étrangères sont limitées aux activités suivantes: (1) consentir des prêts, (2) acheter, vendre, régler et recouvrer des lettres de change; (3) émettre des lettres de crédit; et (4) effectuer des virements.

Illinois

Lois de 1973, H. B. 1216. Les banques étrangères peuvent établir des succursales, dans le but d'exercer des activités bancaires normales dans la région métropolitaine de Chicago, pourvu que les banques américaines disposent de droits réciproques dans le pays d'origine de la banque étrangère en cause. L'actif d'une banque étrangère doit être supérieur d'au moins $1 million à son passif. Elle est tenue de garder en dépôt auprès d'une banque approuvée par le commissaire des banques, des actions, des bons de garanties et des obligations du pays, de l'État ou de la localité, dont la valeur ne peut excéder $100 millions de ou 5 p. 100 des exigibilités totales de la succursale. En outre, toute banque étangère est tenue de maintenir auprès de l'État une réserve en devises, bons de garantie, débentures et obligations payables aux États-Unis ou en dollars Américains, dont la valeur n'est pas inférieure à 108 p. 100 de l'ensemble de ses exigibilités payables à la succursale ou par son intermédiaire. Les réserves à l'égard des dépôts doivent être maintenues conformément aux exigences de la Federal Reserve. Le taux d'intérêt sur les dépôts ne peut exéder le taux prescrit par la Federal Reserve à ses membres. Le certificat d'exploitation, une fois obtenu, demeure en vigueur tant qu'il n'a pas été abandonné ou révoqué.

Massachusetts

Lois annotées, chapitre 167, articles 37 à 45. Les banques étrangères peuvent effectuer des transactions commerciales dans l'État, moyennant l'approbation du conseil des banques.

Missouri

Statuts annotés, articles 362.420 à 362.455. Les banques étrangères peuvent obtenir un permis d'exploitation pour les activités suivantes: (1) la vente, l'achat, le règlement ou le recouvrement de lettres de change; (2) l'émission de lettres de crédit; (3) les virements et (4) l'octroi de prêts. La valeur nette de ces détenteurs de permis doit être d'au moins $250,000. Le permis, renouvelable, est émis pour un an.

New York

Législation bancaire, articles 200 à 208. Les banques étrangères peuvent être autorisées à: (1) acheter, vendre, payer ou percevoir des lettres de change; (2) émettre des lettres de crédit; (3) transférer de l'argent; (4) consentir des prêts; (5) recevoir des dépôts; et (6) exercer des pouvoirs de fiducie. Si la banque est autorisée à recevoir des dépôts, chaque bureau sera une succursale; dans le cas contraire, chaque bureau sera une

not maintain both branches and agencies. The actual assets of any licensee must at least $1,000,000 in excess of its liabilities. The license period is for one year, renewable annually.

Oregon

Revised Statutes, Sections 706.070 and 713.010 through 713.110. Foreign banks may engage in the banking business on generally the same terms as state banks. Deposits may not be accepted unless insured by the F.D.I.C. A certificate from the bank superintendent is required in order for the bank to make mortgage loans in the state. Each foreign bank maintaining one or more offices in the state shall have for every office capital of not less than the amount required under the banking code for the chartering of a bank, and shall also maintain for each office capital and surplus equal to at least 10% of the deposit liabilities of each office.

Washington

Laws of 1973, Chapter 53-X. A foreign bank may establish one branch on certain conditions: (1) paid-in capital of not less than $200,000 or such larger amounts as the supervisor may require must be allocatted to the office; (2) it must have obtained F.D.I.C. insurance or, in lieu thereof, made arrangements satisfactory to the supervisor for maintenance within the state of additional capital of not less than 10% of deposits; (3) it must hold, in the state, currency and obligations payable in the U.S. or U.S. funds in an amount not less than 108% of its aggregate liabilities payable at or through the office in the state (4) the country in which the foreign bank was organized extends similar privileges to Washington banks. Such branches are limited in the types of deposits they may accept and the loans they may make. Foreign banks are also permitted to have limited function agencies and bureaus. They are prohibited from acquiring any existing bank, savings and loan association or credit union in the state.

Outline of Background Information
Requested in Support of Application
by Foreign Banking Corporation for Agency
In the State of Georgia.

NOTE: *This is not a questionnaire, but merely a suggestion as to the information that should included in support of your contention that the proposed agency will be in the best interest of the community in which it will be located. It will, also, provide other pertinent information as to the history and management of the applicant bank.

I. Profile of Native Country

1. Political stability
2. Economic ties with the Export-Import bank, IMF, etc.
3. Foreign Trade

agence. Les succursales peuvent aussi accepter des dépôts de sûreté. Les banques étrangères ne peuvent pas avoir à la fois des succursales et des agences. L'actif réel d'une banque autorisée doit être d'au moins $1 million supérieur à son passif. La période d'autorisation est d'un an et peut être prolongée à chaque année.

Oregon

Statuts revisés, articles 706.070 et 713.010 à 713.110. Les banques étrangères peuvent, à peu de choses près, exercer des activités bancaires au même titre que les banques de l'État. Les dépôts ne peuvent pas être acceptés à moins qu'ils ne soient assurés par le F.D.I.C. La banque ne peut consentir des prêts hypothécaires dans l'État à moins de détenir un certificat du surintendant des banques. Chaque banque étrangère ayant un bureau ou plus dans l'État détiendra pour chacun un capital qui n'est pas inférieur au montant requis en vertu du code bancaire pour l'obtention d'une charte de banque, et gardera aussi un capital et un excédent égal à au moins 10 p. 100 du passif sous forme de dépôt de chaque bureau.

Washington

Lois de 1973, Chapitre 53-X. Une banque étrangère peut ouvrir une succursale à certaines conditions, notamment; (1) que le capital versé ne soit pas inférieur à $200,000 ou à tout autre montant supérieur que peut prescrire le surveillant pour chaque bureau; (2) qu'elle obtienne la garantie du F.D.I.C. ou fasse des arrangements à la satisfaction du surveillant, pour le maintien, au sein de l'État, de devises et d'obligations payables aux États-Unis ou en argent américain, d'un montant égal à au moins 108 p. 100 de son passif total payable au bureau de l'État ou par l'entremise de ce dernier; (4) que le pays dans lequel la banque étrangère a été organisée accorde aux banques de Washington des privilèges semblables. Ces succursales sont limitées quant au genre de dépôts qu'elles peuvent accepter et aux prêts qu'elles peuvent consentir. Les banques étrangères sont aussi autorisées à exercer certaines fonctions des organismes et des bureaux. Il leur est interdit d'acquérir une banque, une association d'épargne ou de prêts ou une caisse de crédits qui existent déjà dans l'État.

Présentation des renseignements de base
à fournir à l'appui de toute demande de création
d'une agence par une société bancaire étrangère
dans l'État de Georgie

NOTE: Ceci n'est pas un questionnaire, mais plutôt une proposition quant aux renseignements à fournir à l'appui de la demande de la banque étrangère qui prétend que son agence fonctionnera dans l'intérêt de la collectivité où elle sera située. Elle permettra également de fournir des renseignements pertinents quant à l'historique et à la gestion de la banque requérante.

I. Caractères du pays d'origine

1. Stabilité politique
2. Liens économiques avec la banque d'import-export, le FMI, etc.
3. Commerce extérieur

a. Balance of Payments

b. Legal controls

c. Volume with United States and other countries

4. Foreign exchange restrictions.

II. Banking System

1. Description of components

2. Supervisory authority-powers and functions

3. Frequency of examinations of banks and scope of examination

4. Function of Central Bank and its relationship to private banks

5. Deposit incurance, if any

6. Power of foreign banks to conduct business in the country. Specifically, are banks domiciled in the United States permitted to have banking offices in your country.

III. Description of Your Bank

A. Background Information

History

2. Growth—resources, capital accounts, deposits, expansion of services

3. Subsidiaries

4. Branch system

5. Agencies, branches or subsidiary banks in the United States

6.Ownership

7. Directorate (names and principal business affiliation)

8. Management (names and principal business affiliation)

B. Type of Business Conducted

1. Business presently handled—specilization, if any

2. Foreign department

3. Fiduciary operations—nature, volume

4. Analysis of loans and deposits by type of class showing relation to total

IV. Applicants place in Native Banking Industry

1. Comparitive size in terms of resources, capital accounts and deposits

2. Volume of business

a. Lending

b. Foreign exchange

c. Letter of credit financing

V. Proposed Agency and Management

1. Source of business

a. Principal type of services to be provided

2. Management of Office

a. Names and brief biographies of managing officer or officers

3. Projected operations

a. Estimated volume of credit balances

a. Balance des paiements

b. Contrôle juridique

c. Volume du commerce avec les États-Unis et les autres pays

4. Restrictions en matière de change.

II. Le système bancaire

1. Description des éléments du système

2. Autorités de contrôle—pouvoirs et fonctions

3. Fréquence et portée des examens des banques

4. Fonction de la banque centrale et ses relations avec les banques privées

5. Éventuellement, assurance des dépôts

6. Pouvoir des banques étrangères dans le pays. Notamment, les banques domiciliées aux États-Unis sont-elles autorisées à avoir des bureaux bancaires dans ce pays

III. Description de la banque requérante

A. Renseignements généraux

1. Historique

2. Expansion des ressources, des comptes de capital, des dépôts et des services

3. Filiales

4. Réseau de succursales

5. Agences, filiales ou succursales aux États-Unis

6. Propriétaires

7. Direction (noms et entreprise principale)

8. Gestion (noms et entreprise principale)

B. Types d'activités

1. Opérations effectuées actuellement—éventuellement, spécialités

2. Secteur étranger

3. Opérations de fiducie—nature, volume

4. Analyse des prêts et dépôts par catégorie et par rapport au total

IV. Place de la banque requérante dans le secteur bancaire du pays d'origine

1. Importance relative en matière de ressources, de capitaux et de dépôts

2. Volume des opérations

a. de prêt

b. de change

c. de financement de lettres de crédit

V. L'agence envisagée et sa gestion

1. Marché

a. Les principaux services qu'elle fournira

2. Gestion

a. Noms et curriculum vitae du (ou des) gestionnaire(s)

3. Activités envisagées

a. Volume estimé des soldes de créditeurs

b. Estimated income, expenses and break even point

States Prohibiting Foreign Offices

The statutes of the following states prohibit foreign banks from doing a banking business within their borders. It should be noted, however, that except for the New Jersey statute, it would appear that the prohibitions are aimed at banks chartered under the laws of other states rather than those organized in foreign countries. The Ohio statute is a very good example. The pertinent portions are set forth below.

Maine

Revised Statutes, Title 9, Sections 5, 91 and 94. Section 94 provides, in part, that "... no banking association, unless incorporated under the laws of this state or of the United States, shall maintain any branch or agency in this state for the transaction of the banking business."

Maryland

Code, Article 11, Section 31A. This section provides that "No foreign banking corporation, except a national banking association having its main office in this state, shall maintain any office within the state to solicit deposits or to conduct a general banking, a savings banking, or a banking and trust business."

Minnesota

Statutes Annoted, Section 303.02 and 303.04. The latter section provides, in part, that "No foreign corporation shall transact in this state the business which only a bank, trust company, or savings, building and loan association may transact in this state."

New Jersey

Statutes Annotated, Section 17:9A-316. This section provides, in part, that "No foreign bank organized under the laws of a foreign government shall transact any business in this State.

Ohio

Revised Code Annotated, Section 1101.05. This section provides that "No banking institution incorporated under the laws of any other state shall receive deposits or transact any banking business of any kind in this state other than the lending of money . . . ."

Rhode Island

General Laws, Section 19-5-10. This section provides, in part, that "No bank, trust company, or corporation not organized under the laws of this state shall exercise within this state any of the powers conferred upon banks or trust companies by the laws of this state . . . ."

b. Estimation des revenus, des dépenses et du seuil de rentabilité

États interdisant l'établissement de banques étrangères

Les États suivants ont des lois qui interdisent aux banques étrangères d'effectuer des opérations bancaires en deçà de leurs frontières. Sauf pour ce qui est de la loi du New Jersey, il semblerait cependant que ces interdictions visent les banques constituées aux termes de lois d'autres États plutôt que celles qui sont constituées aux termes de lois de pays étrangers. La loi de l'Ohio en est un très bon exemple. Les articles appropriés de ces lois sont présentés ci-dessous.

Maine

Statuts révisés, Partie 9, articles 5, 91 et 94. L'article 95 stipule entre autres que «aucune association bancaire ne peut, à moins d'avoir été constituée aux termes de lois de l'État ou des États-Unis, exploiter une succursale ou une agence dans l'État pour y effectuer opérations bancaires».

Maryland

Code, article 11, section 31A. Cette section stipule que «aucune société bancaire étrangère ne peut, à l'exception d'une association bancaire nationale dont le siège social se trouve dans l'État, exploiter dans cet État une succursale pour solliciter des dépôts ou effectuer des opérations bancaires en général, non plus qu'une caisse d'épargne ou un établissement bancaire et de fiducie».

Minnesota

Status annotés, articles 303.02 et 303.04. Ce dernier article stipule entre autres que «aucune société étrangère ne peut poursuivre dans l'État l'activité que seule une banque, une société de fiducie, une caisse d'épargne ou une association de construction et de prêt est autorisée à poursuivre».

New Jersey

Statuts annotés, article 17:9A-316. Cet article stipule entre autres que «aucune banque étrangère constituée aux termes de lois d'un pays étranger ne peut exercer son activité dans l'État.

Ohio

Code révisé annoté, article 1101.05. Cet article stipule que «aucune institution bancaire constituée aux termes de lois d'un autre État ne peut recevoir des dépôts ni effectuer dans l'État des opérations bancaires autres que le prêt d'argent . . .»

Rhode Island

Statuts généraux, article 19-5-10. Cet article prévoit, entre autres, que «il est interdit à toute banque, société de fiducie ou société non constituée conformément aux lois de cet État d'y exercer tout pouvoir conféré à des banques ou à des sociétés de fiducie par les lois de cet État . . .»

Texas

Constitution, Article 16, Section 16. This section provides, in part, that "No foreign corporation, other than the national banks of the United States, shall be permitted to exercise banking or discounting privileges in this State."

Virginia

Code, Section 6.1-5. This section provides, in part, that "No person, copartnership or corporation, except corporations duly chartered and already conducting the banking business or trust business in this state under authority of the laws of this state or the United States, or which shall hereafter be incorporated under the laws of this State or authorized to do business in this state under the banking laws of the United States, shall engage in the banking business or trust business in this State, and no foreign corporation shall do a banking or trust business in this State . . . ."

West Virginia

Code, Section 31A-2-5. This section provides, in part, that "Nothing contained in this Code shall authorize any person to engage in the banking business in this State except corporations chartered to conduct a banking business under the laws of West Virginia and which hold a license or certificate to do so issued under this section, or associations authorized to conduct a banking business in West Virginia under the laws of the United States and having their principal place of business in this State."

States With No Laws on the Subject

The statutes of most of the states are silent on the subject of foreign bank entry within their borders. Included in this group are: Alabama, Arfzona, Arkansas, Colorado, Connecticut, Delaware, Florida, Idaho, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiana, Michigan, Mississippi, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, New Mexico, North Carolina, North Dakota, Oklahoma, Pennsylvania, South Carolina, South Dakota, Tennessee, Utah, Vermont, Wisconsin, and Wyoming.

Texas

Constitution, article 16, section 16. Cette section prévoit, entre autres, que «Il est interdit à toute société étrangère, autre que les banques nationales des États-Unis, d'effectuer des opérations bancaires ou d'escompte dans cet État.»

Virginie

Code, article 6.1-5. Cet article prévoit, entre autres, que «il est interdit à toute personne, association ou société, sauf à celles qui sont dûment constituées aux termes d'une charte et qui effectuent déjà des opérations bancaires ou fiduciaires dans cet État conformément à ses lois ou à celles des États-Unis, ou qui seront ultérieurement constituées en vertu des lois de cet État ou autorisées à y effectuer des opérations conformément aux lois américaines sur les banques, d'effectuer des opérations bancaires ou fiduciaires dans cet État, et aucune société étrangère ne peut y effectuer d'opérations bancaires ou fiduciaires . . .»

Virginie Occidentale

Code, article 31A-2-5. Cet article prévoit, entre autres, que «Aucune disposition du présent Code n'autorise quiconque à effectuer des opérations bancaires dans cet État, sauf les sociétés constituées par charte pour effectuer des opérations bancaires conformément aux lois de la Virginie Occidentale et qui détiennent à cet effet un permis ou un certificat délivré aux termes du présent article, ou bien des associations autorisées à effectuer des opérations bancaires en Virginie Occidentale conformément aux lois des États-Unis et installées principalement dans cet État.»

États dont les lois ne prévoient rien à cet effet

Les lois de la plupart des États ne prévoient rien à propos de l'établissement de banques étrangères sur leurs territoires. Font partie de ce groupe les États suivants: l'Alabama, L'Arizona, l'Arkansas, le Colorado, le Connecticut, le Delaware, la Floride, l'Idaho, l'Indiana, l'Iowa, le Kansas, le Kentucky, la Louisiane, le Michigan, le Mississippi, le Montana, le Nebraska, le Nevada, le New Hampshire, le Nouveau-Mexique, la Caroline du Nord, le Dakota-Nord, l'Oklahoma, la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, le Dakota-Sud, le Tennessee, l'Utah, le Vermont, le Wisconsin et le Wyoming.

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

MORNING SITTING:

From the Canadian Bankers' Association:

Mr. R. M. MacIntosh, Executive Vice-President, Bank of Nova Scotia;

Mr. D. A. Lewis, Senior Vice-President, Canadian Imperial Bank of Commerce;

Mr. Gilles Mercure, Vice-President and General Manager, Provincial Bank of Canada;

Mr. A. L. Reid, Royal Bank of Canada;

Mr. Stan Davison, Executive Vice-President and Chief General Manager, Bank of Montreal;

Mr. John Clarry, Legal Counsel;

Mr. Donald Carman, Vice-President, Administration Toronto-Dominion Bank.

AFTERNOON SITTING:

From the Department of Finance:

Dr. William C. Hood, Associate Deputy Minister;

Mr. W. A. Kennett, Inspector General of Banks.

SÉANCE DU MATIN:

De l'Association des banquiers canadiens:

M. R. M. MacIntosh, vice-président exécutif, Banque de Nouvelle-Écosse;

M. D. A. Lewis, premier vice-président, Banque Canadienne Impériale de Commerce;

M. Gilles Mercure, vice-président et directeur général, Banque Provinciale du Canada;

M. A. L. Reid, Banque Royale du Canada;

M. Stan Davison, vice-président exécutif et directeur général, Banque de Montréal;

M. John Clarry, conseiller juridique;

M. Donald Carman, vice-président, Administration, Banque Toronto-Dominion.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI:

Du ministère des Finances:

M. William C. Hood, sous-ministre;

M. W. A. Kennett, Inspecteur général des banques.

Government
Publications

BINDING SECT. JUL - 3 1979 Government Publications